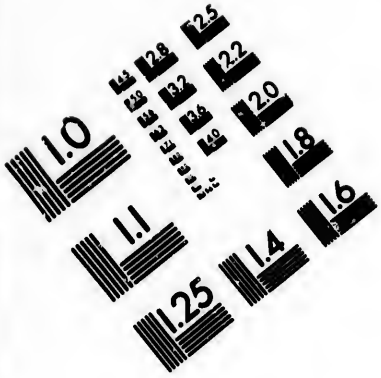

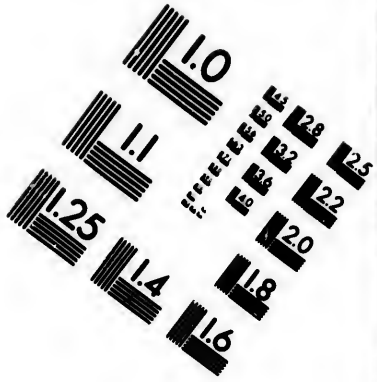

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

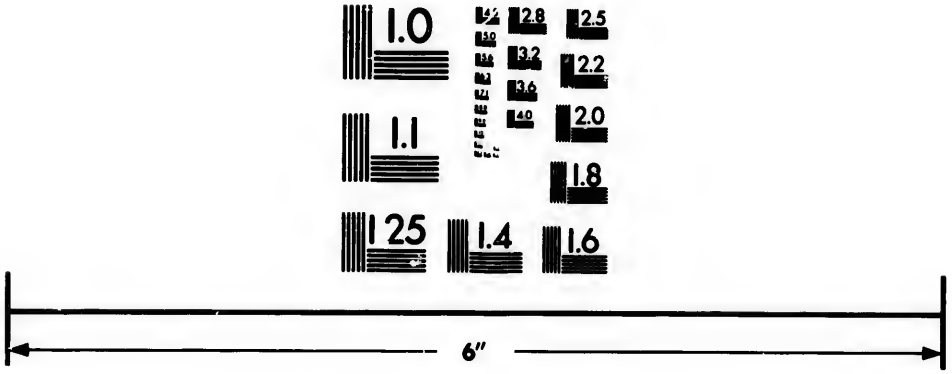

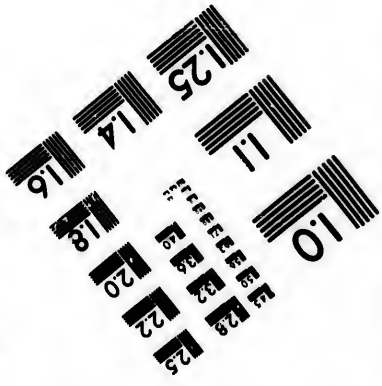

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/ Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/ Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☑ Additional comments:/ Commentaires supplémentaires: Irregular pagination.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/ Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/ Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☑ Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/ Pages détachées
- ☑ Showthrough/ Transparence
- ☐ Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/ Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

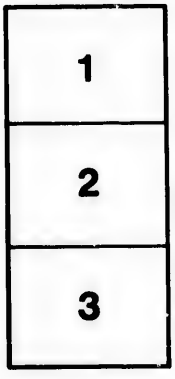

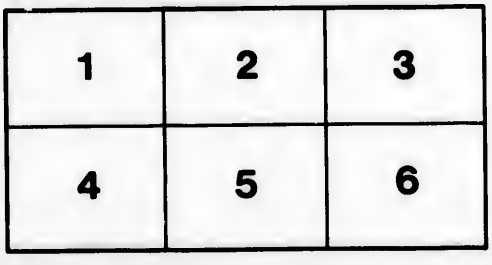

LES ESTATS, EMPIRES, ET PRINCIPAVTEZ DV MONDE.

REPRESENTE'S PAR LA DESCRIPTION des Pays, Mœurs des habitans, Richeſſes des Prouinces, les Forces, le Gouuernement, la Religion & les Princes qui ont gouuerné chacun Eſtat.

Auec l'origine de toutes les Religions, & de tous les Cheualiers & Ordres Militaires.

Par le Sieur D. T. V. Y. Gentil-homme ordinaire de la Chambre du Roy.

A ROVEN,
CLEMENT MALASSIS, au Paruis de N. D. deuant la Cour des Aydes.

M. DC. LXIIII.

RD
18
A9

DISCOVRS

DES EMPIRES, ROYAVMES, ESTATS, SEIGNEVRIES, DVCHEZ, ET PRINCIPAVTEZ DV MONDE.

REPRESENTEZ EN CE LIVRE PAR LA description & situation des pays & mœurs, tant anciennes que modernes des Nations, les richesses des Prouinces, les forces, le gouuernement, la religion, & la vie des Princes, qui ont gouuerné chacun Estat, specialement pour la Perse, selon ce que les Historiens du pays en ont laissé par escrit, & commençant à Sem fils de Noé iusques à ce temps, non encore venuë en lumiere Auec l'origine de toutes les Religions qui ont esté iusques à present au monde, les Autheurs d'icelles, en quelle Prouince, sous quels Papes & Empereurs elles ont pris commencement. Ensemble les origines de tous les Cheualiers & Ordres Militaires instituez par les Empereurs, Rois & Princes Chrestiens, auec leurs blazons & deuise.

ORDRE ET SVITE DES ESTATS.

I. DIscovrs de l'Estat du Roy de la grande Bretagne, possedant l'Angleterre, l'Escosse, & l'Irlande, fueillet 1.

II. De l'Estat du Roy de France. f. 49.

III. Des Estats & Monarchie du Roy d'Espagne, tant en l'Europe, Asie, qu'Afrique. f. 114.

IV. De l'Estat du Duc de Lorraine. f. 324.

V. De l'Estat des Pays-bas possedez à present par l'Ar-

chiduc Albert d'Auſtriche, & Iſabelle Claire Eugenie ſa femme, & la donation à eux faite par Philippes Roy d'Eſpagne peu auant ſa mort. f. 341.
Des Eſtats generaux des Prouinces vnies des Pays bas, & de ce qu'ils tiennent à preſent, auec les Articles de la treſve qu'ils ont faite auec le Roy d'Eſpagne, & l'Archiduc. f. 380.
VI. De la Republique de Geneve. f. 416.
VII. De la Republique ou les Cantons & Ligues des Suiſſes. f. 420.
VIII Des Eſtats du Duc de Savoye. f. 449.
IX. De l'Eſtat de l'Egliſe auec le Catalogue Chronologique & ſucceſſion des Papes iuſques à preſent, enſemble l'ordre, les noms, & les tiltres des Cardinaux qui ſont pour le iourd'huy viuans. f. 466.
X. De l'Eſtat de Florence. f 561.
XI. De l'Eſtat du Duc d'Vrbin. f. 575.
XII. De l'Eſtat du Duc de Mantouë. f. 578.
XIII. De l'Eſtat du Duc de Modene. f. 582.
XIV. De la Republique de Luques. f 587.
XV. De la Republique de Gennes. f 593.
XVI. De la Republique de Veniſe 606. auec vne liſte des Ducs & Princes de cette Republique. f. 623.
XVII. De la Republique de Ragouze. f. 635.
XVIII. Des Eſtats de l'Empereur 645. auec vne briefve deſcription des Empereurs d'Orient & d'Occident qui ont ſeigneurié iuſques à preſent. f. 689. & 707.
XIX. Du Royaume de Hongrie 725. Auec vn ſommaire recit des differens ſuruenus audit Royaume depuis la paix faite auec le Turc en l'année 1605. iuſques à preſent. f. 735.
XX. De l'Eſtat du Roy de Pologne. f 742.
XXI. De l'Eſtat du Roy de Dannemarc. f. 773.
XXII. De l'Eſtat du Roy de Suede. f 791.

XXIII. De l'Eſtat du grand Duc ou Empereur de Moſcouie.
XXIV. De l'Empire du grand Cham de Tartarie. f. 831.
XXV. De l'Eſtat du Roy de la Chine. f. 849.
XXVI. De l'Eſtat du Roy du Iappon. f. 890.
XXVII. De l'Eſtat du Roy de Breme, ou Pegu. f. 908.
XXXIII. De l'Eſtat du grand Mogor. f. 909.
XXIX. De l'Eſtat du Roy de Calicut. f. 917.
XXX. De l'Eſtat du Roy de Narſinge. f. 925.
XXXI. De l'Eſtat du Sophi de Perſe. f. 934.
Autre diſcouts des Roys de Perſe, ſelon que les Autheurs Grecs & Latins en ont eſcrit.
Autre Hiſtoire des Roys de Perſe, extraicte de la Chronique de Mirxond Perſan.
XXXII. Des Eſtats du Turc en Europe, Affrique, & Aſie. f. 1025.
XXXIII. De l'Empire du Prete Ian. f 1289.
XXXIV. De l'Eſtat du Roy de Monomotapa. f. 1308.
XXXV. Du Royaume de Congo. f. 1312.
XXXVI. De l'Empereur de Marroc. f. 1329.
XXXVII. De l'Eſtat des Cheualiers de Malte. f. 1373.
XXXVIII. De l'origine de toutes les Religions qui iuſques à preſent ont eſté au monde, auquel on déduit ſuccintement quels ont eſté les Autheurs d'icelles, en quelle Prouince, ſous quels Papes & Empereurs, & en quels temps elles ont eſté inſtituées.
XXXIX. De l'origine des Ordres Militaires, tant reguliers, qui ont eſté approuuez par le ſaint Siege, ſous quelque regle & diſcipline, que des ſeculiers, inſtituez par les Empereurs, Roys, & Princes Chreſtiens, auec leurs blazons & deuiſes.

AVANT-PROPOS

QVELQVES-VNS naissent tellement amoureux d'eux-mesmes, qu'ils tiennent pour vn neant tout le reste, & iugent que ce que la Fortune a mis hors de leur pouuoir & maniemẽt, doit estre aussi banny de leur connoissãce. Quelques autres vn peu plus soigneux, qui se trouuent engagez par leur naissance, ou par leur sejour en vn lieu, s'efforcent de sçauoir comme les affaires s'y passent, & demeurent tousiours tellement attachez à la consideration de leur seule Republique, qu'ils n'affectionnent que cette recherche, se portans cõme parties de ce corps non accomply, au lieu de se conduire en leur curiosité cõme membres de ce monde. Il y en a d'ailleurs qui croupissent parmy la poussiere d'vn cabinet, espluchans auec les sciences les actions & les mœurs des anciens, sans s'enquerir des modernes, & semblent tellement admirer les morts, qu'ils n'ont aucun soucy des viuans.

Quant aux premiers, ils ne peuuent qu'aduoüer leur fait pour vne brutalité toute pure, puis que les hommes ne sont pas nais pour eux seuls, que l'humanité emporte la compagnie, & celle cy la connoissance de ce que les autres pratiquent, & que pour former la vie comme il appartient, il est besoin de voir celle de plusieurs. Pour le regard des seconds l'on void en eux vne incurioſité niaise & badine: car que sçauent-ils si la Republique qui les embrasse est vne cage de fols, & s'ils ont besoin de puiser chez les estrangers quelque chose pour la mettre en meilleur estat, ou bien pour s'y mettre eux-mesmes? Et cõment peuuent ils iuger si les affaires sont bien ordonnées chez eux, s'ils ne les confrontent auec celles de leurs voisins, ou bien des plus esloignez, afin d'en corriger les deffauts, ou d'en meilleurer les commencemens? Touchant ceux du troisiesme rang, i'ay remarqué vne vanité digne de blasme, puis qu'outre ce qu'ils s'arrestent à des façons, & des choses mortes, & qui sont pour la plus grande partie hors de tout vsage, ils ne s'apperçoiuent pas qu'en mesme temps qu'ils debattent du roulement des Cieux; ils ignorent de quelle sorte la terre sur laquelle ils viuent roulle, & vient à se mouuoir auec ses Seigneuries, mais bien d'autre sorte qu'vn subtil, mais bizarre Mathematicien de ce temps, suiuant quelques anciens ne le propose.

Or de ces trois sortes d'hommes, laissant amuser à leur seule pasture les premiers auec les lyons, & les ours, & passant les seconds comme incapables de percer plus outre, & de voir plus loin : ie m'esionne de l'aueuglement des derniers, qui pourvûs d'vn bel esprit, & curieux au possible, le remplissent de choses frivoles, mesprisent l'apprentissage de ce qui leur importe le plus, & par maniere de dire, ne sçauent rien, sçachant toute chose.

Ceux qui font distinction des claires & certaines connoissances des choses, diuisent toute science en speculatiue, & pratique, & derechef la Speculatiue en Physique, ou Philosophie naturelle, en Mathematique, & Metaphysique, logeans la Medecine sous la premiere, l'Arithmetique, Musique, Geometrie, & Astrologie sous la seconde, & vnissant à la troisiesme la Theologie, à laquelle ils donnent encores pour adjoinct de Droict Canon. Quant à la science pratique, ils luy font embrasser premierement la Morale, que l'on partage en trois c'est à sçauoir en Ethique, qui forme les mœurs d'vn seul homme ; Oeconomique, qui dispose comme il faut les actions domestiques ; & en Politique, qui comprend les actions ciuiles, qui touchent le gouuernement de la Republique : & cette cy contient sous elle presque toute la science du Droict Ciuil. On loge encores au dessous de la Pratique, la Dialectique, & l'art de Memoire, la Grammaire, & la Rhetorique, à qui l'on peut adjouster la Poëtique, & l'Histoire.

Mais ceux-cy qui par leurs diuisions, que ie n'ay voulu tirer en long, comme ennuyeuses & presque inutiles en cét endroit, ont iugé legerement auoir déduit au vray les sciences, n'ont pas reconnû qu'ils oublioyent la plus necessaire, qui se nomme la science du Monde, admirable liure du grand & religieux Antoine. C'est elle qui pousse plus que toute autre chose les hommes, aux honneurs & aux charges : qui fait florir les maisons, & les Republiques ; qui rend les actions, & les paroles de ceux qui la possede agreables aux grands & aux petits : qui fait arriuer presque toutes choses à souhait & à propos, qui force par maniere de dire la Destinée. Cette science s'acquiert par la conuersation & hantise de plusieurs, par diuers discours & rapports, ou de viue voix, ou par écrit, par le maniement des affaires, communication auec les estrangers, voyages en diuers lieux, viües de diuerses humeurs, & pour le dire en vn mot, par la judicieuse consideration des façons de viure des vns & des autres.

Maintenant pour venir au poinct, ie dy, qu'vne bonne partie de cette science est comprise dans les discours de ce Liure, où vous pourrez voir toutes sortes de personnes, & de nations viuement & nayfuement pourtraites, & representées auec leurs façons de faire & coustumes, le plus curieusement qu'il est possible : de sorte que si la perfection manque en quelque lieu, ce mal est seulement procedé du deffaut des vrays rapports, & non de la diligence. Aussi ne l'ay entrepris qu'auec dessein de me rendre non seulement agreable, comme font d'ordinaire les Geographes en la description de la terre,

racontans les singularitez qu'en y rencontre : mais encor vtile en m'essayant d'y marquer, non à la legere, mais en termes assez estendus, ce qui peut rendre la vie d'vn homme ou plus aisée, ou plus ciuile.

Et de fait, si quelqu'vn daigne ietter les yeux sur cét ouurage, quoyque mal poly, il y pourra remarquer presque à l'abord tout ce que ie dis, & voyant la distinction dont i'vse, & l'ordre que ie tiens en tout le liure, pourra bien iuger qu'outre le plaisir des lecteurs, i'ay recherché leur profit, leur donnant icy l'accomplissement de ce qu'ils pouuoient desirer sur ce sujet. Car encor que mon principal, & premier projet aye esté de m'arrester seulement aux choses politiques & ciuiles: toutesfois afin qu'on trouuât tout à la fois, & qu'on ne fut contraint d'aller mendier ailleurs la description des pays dont ie representay les coustumes, i'ay fait le Cherographe, & n'ay voulu manquer à cette partie, depeignant les Prouinces, dont i'entreprenois le discours, peut-estre mesme auec plus de soin que mon dessein ne m'en deuoit promettre, & en signalant les endroits plus remarquables.

Mais pource que cette representatiõ de pays eſtoit inutile, si l'on eut ignoré leur qualité, ie ne l'ay voulu retrancher non plus que le reste, & l'ay adiouſtée auec tout ce que la terre y produit, & les animaux qui naturellement y ont leur seiour & leur nourriture.

Encor estoit-ce peu d'auoir employé son esprit, & son temps à la soigneuse recherche des choses despourueuës ou de sentiment, ou de raison, si ie ne vous eusse fait voir l'homme qui s'estoit habitué en chaque contrée, pour qui tout ce qui s'y trouue sembloit estre fait, premierement en la posture ancienne, & auec ses vieilles façons, ou du tout, ou pour la plus part abolies; puis en sa parque moderne, ou auec plus de polissure ou auec plus de rudesse, selon les changemens du monde afin de laisser iuger le meilleur de ces deux Estats, & de faire qu'on se pût seruir d'vne piece de l'vn, & d'vne parcelle de l'autre, apres auoir soigneusement balancé les particularitez plus considerables de tous deux.

Et d'autant que c'eſtoit auoir peu trauaillé pour le solide contentement des Lecteurs si l'on eut laissé la chose ainsi nuë & deschárnée, & que c'eut esté bien peu de sçauoir les actions des peuples si l'on n'eut eu moyen de iuger, par les cõmoditez que le lieu leur donne, ce qu'ils deuroient oster ou adiouster à leur façon de viure, & de connoistre les causes pour lesquelles ils se sont laissez glisser à quelque defaut, ou bien ont embrassé quelque chose loüable: & si par mesme voyel'on ne venoit à sçauoir les moyẽs que ces peuples ont de viure en l'estat auquel ils sont nais, i'ay mis en suite des mœurs les richesses, qui monstrent par leur abondance comme les hommes qui les ont sont abandonnez aux delices, ou bien adonnez aux sciences, & par leur deffaut de quelle sorte ceux qui en manquent sont demeurez rares & barbares ou bien se sont adonnez aux arts, & mestiers, afin de reparer le manquement de la nature par la perfection de leur industrie, & de leur peine.

Outre ce connoissant assez qu'encore qu'vn pays soit pourvû de commoditez qui suffisent, ou qui regorgent, ses habitans sont sujets à en estre desplogez, s'ils ne sont capables de rembarrer ceux qui voudroyent entreprendre de leur rauir le bien qu'ils possedent, pour cette cause i'ay fait filer incontinent apres le discours de la richesse celuy des forces, afin qu'on remarque le moyen que les nations ont de resister ou à l'enuie de leurs voisins, ou à la furie d'vne multitude d'estrangers venus de loing de quelque miserable pays, pour saisir celuy des autres, & afin qu'on inge s'il est aisé que les Estats dont ie discours se renuersent, & se changent, & que s'ils s'ayd nt pour se garantir de quelque chose qui soit inconnuë parmy nous, & qui nous pourroit apporter quelque profit, nous l'approprions à nostre vsage, & nous seruions de la consideration des forces d'autruy pour rendre les nostres plus redoutables. Mais tout ce que dessus estant sans la police, comme vn bastiment en l'air sans aucun appuy qui le maintienne i'ay rangé soudain apres le reste le gouuernement, & la conduite de la Seigneurie, dont i'ay entrepris le discours, afin qu'ayant reconnu les humeurs de ceux qui luy sont suiets, on puisse inger s'ils sont maniez selon leur naturel, & par ce iugement on connoisse que toutes les nations ne doiuent pas estre menées d'vne mesme sorte, & que si sous vne telle conduite la nation de laquelle on parle n'a pas reussy, ou mesme a esté souuent affligée, ou ruynée, on recherche les deffauts de ce gouuernement pour rendre ce pays plus calme, & les autres qui ne se trouuent engagez sous mesme domination beaucoup mieux instruits de ce qu'ils ont à faire pour leur assurance.

Cela fait, ie n'ay voulu laisser la principale piece des Republiques, qui est la Religion, de laquelle i'ay discouru, pour monstrer que c'est la crainte de quelque diuinité qui maintient les peuples en leur deuoir, qui les rend obeyssans à leurs Princes, & qui les destourne beaucoup plus de tous les mauuais desseins qui leur entrent dans l'esprit, que les armes, & les soldats, qui les enuironnent & menacent. Ie le fais aussi pour faire voir qu'aux endroits où la religion deffaut, de quelque sorte que ce soit, la police & l'ordre y manquẽt pareillement & la barbarie, la confusion, & la reuolte y regnent presque tousiours au lieu de ceux qui les empietent, qui doiuent soudain establir dans ces ames rudes l'apprehension de quelque puissance esleuée au dessus de tout pour disposer à plaisir de toute chose.

Ie ne me suis pas encor voulu contenter de tout cecy, tant i'estois desireux de satisfaire à chacun : vû que i'ay encor attaché, comme par appentix les noms de ceux qui ont gouuerné les pays que ie descrits; & si cette curiosité ne s'est estenduë à tous les discours, les Autheurs qui m'ont deuancé doiuent estre accusez de ce manquement; pource qu'ayant oublié de traiter particulierement ce sujet, ou ne l'ayant pû faire, à faute d'en estre instruits à suffisance, m'ont rauy le pouuoir de m'acquitter dignement de ce que i'auois entrepris, & par mesme voye ils ont priué les Lecteurs du moyen de rencon-

trer en celuy qu'ils y pourront desirer.

Voyla comme ie me suis mis en peine de rendre cét ouurage, non pas accomply de tout poinct, mais au moins en tel estat, qu'il est capable de rapporter du plaisir & du profit à ceux qui ne desdaigneront de luy voüer quelques heures, & qui se resoudront de le voir bien à loisir, & non à la haste comme font d'ordinaire ceux qui desirent seulement passer le temps, & non l'employer loüablement à quelque digne recherche. Et de fait ceux qui se voudront occuper à reconnoistre de prés le bien qu'on peut tirer de ces discours, iugeront fort aisément qu'il y a bien peu de gens qui ne doiuēt estre conuiez à cette lecture, ou pour exercer leur iugement, ou pour faire le dessein de quelque fortune, ou pour estre vtiles à leur pays, ou pour leur entretien, ou bien pour celuy des autres, ou pour tous les deux ensemble.

Car si l'on considere tout ce qui se traitte icy, l'on verra premierement que les Princes, outre les raports des lieux, sur lesquels ils peuuēt fōder quelques entreprises, se fortifier plus aduantageusement, faire valoir le commerce de leurs peuples, & les employer ou à l'embellissement ou à l'enrichissement de leurs Prouinces, trouueront encor icy les moyens d'augmenter leurs reuenus, en se seruant de quelques inuentions estrangeres, & les appliquāt aux natiōs qu'ils dominent, selon la dispositiō du temps, & l'humeur de ceux ausquels ils commandent, faisant touſiours glisser la chose auecques prudence.

Les Seigneurs tireront d'icy l'instruction de complaire à leurs Souuerains, & de rendre leurs sujets aussi complaisans & souples, se verront en estat de se rendre capables de quelque belle Ambassade, de laquelle il s'acquitteront beaucoup mieux prenant ce chemin, & seront mieux disposez à faire ou à executer quelque entreprise proche ou esloignée.

Pour le regard des simples Gentils-hommes ceux qui sont aduancez en aage trouueront dequoy s'entretenir & instruire tout ensemble la jeunesse; ceux qui sont d'aage moyen y pourront remarquer les particularitez qui leur seruiront, soit que leur courage les porte loin de leurs maisons pour quelque dessein, soit qu'ils sejournent à la Cour où cette lecture leur peut donner de la reputation & de la creance, & mesme les faire employer aux occasions, s'ils en sçauent vser de bonne sorte, conferant iudicieusement ce qui se passe en la Principauté, dans laquelle ils viuent, auec ce qui se fait en plusieurs autres. Finalement les ieunes, auant que rien voir verront presque toute chose, connoistront la Cour & ses humeurs presque auant que de se connoistre eux-mesmes, & si leur genereuse inclination les pousse au mestier des armes, comme il arriue ordinairement lors que la paix regnera dans leur pays, ils verront icy les autres où l'on mettra les mains, sonderont leur portée, & leurs forces, selon la qualité des lieux où ils se voudront achemi-ner, verront si leur naturel est capable d'endurer l'extresme froideur, ou la violente chaleur selon les pays où la guerre se fait, considereront

la façon de viure qu'on y tient, iugeront si leur humeur sera compatible auec celle des habitans de ces lieux ; si les estrangers principalement ceux de sa nation, y peuuent acquerir quelque honneur qui est le principal but de la noblesse, & pour acheuer, afin de se mettre en estime ayant tout considéré se disposeront de lõgue main à forcer leur naturel s'il est rebours, à se despoüiller de leurs passions, à supporter toutes incommoditez, & à s'accommoder à tout pour se pousser bien auant.

Les simples soldats qui veulent releuer leur naissance & leur fortune par les preuues de leur valeur ont presque mesme chose à considerer; & pour cét effet oyant le bruit de quelque leuée de gens pour aller aux pays que l'on dispute, ils pourront s'instruire auant qu'ils y deslogent de ce qu'ils y doiuent rencontrer, & par ce moyen se resoudront auec plus d'assurance au voyage, ne se trouueront surpris de la nouueauté, lors qu'ils auront appris la verité deuant que partir, & la voyant la tiendront comme chose desia longuement pratiquée, & vieille parmy eux.

Ceux qui veulent s'introduire au maniement des affaires d'Estat, tireront souuent d'icy des maximes, qu'ils sçauront si bien mesnager, quoy qu'elles soyent empruntées de la coustume de quelque peuple, qu'elles semblerõt estre leurs, & les feront paroistre inuentifs, iudicieux, & capables de donner touſiours quelque sain aduis pour le bien de leur Republique.

L'Aduocat qui semble auoir seulement besoin des loix, ordonnances, & coustumes, qui sont en cours au lieu de sa demeure: pourra par le moyen de ce liure, mesler parmy son plaidoyer quelque coustume ou loy estrangere en faueur de sa partie, & la faisant remarquer aux Iuges, mesmes aux plus incurieux, les conuiera peut estre tellement à y auoir esgard, & à la considerer, que bien souuent cela luy donnera gain de cause, ou du moins en tout euenement gain de reputation.

Et ne doit on pas tenir pour heureux le marchand qui rencontrera ces discours, puis qu'il peut sçauoir en bien peu de temps les lieux où son trafic se doit adresser, & s'instruire suffisamment des pays où il peut trouuer ce qu'il cherche, ou vendre ce qu'il possede, & qu'il a moyen d'apprendre de quelle sorte les choses s'acheptent ou se vendent en ces lieux, si c'est par troc, & bigage, ou à prix d'argent, & par quelle voye il faut gaigner les vendeurs qui sont barbares, ou se garantir des ruses des plus subtils, qui sçauent desguiser, ou empirer les marchandises ?

Quant aux artisans & gens de mestier ils ont icy nouuelles des Prouinces qui se trouuent auoir besoin de leur art: & pour ce il ne leur est guere mal aisé de se resoudre de changer de sejour, lors qu'ils reconnoissent auec assurance que le changement leur doit estre vtile, & qu'ils feront bien mieux leur profit ailleurs qu'aux endroits où ils se sont premierement establis.

Pour conclure en peu de mots, il n'y a sorte de personne qui ne puisse tirer quelque profit de ce liure, qui comprend, comme i'ay jà dit, vne bonne

partie de cette grande & tres-necessaire science du monde, qu'on ne peut assez priser, puis que c'est celle qui rend les personnes digne d'estime.

Ie n'ay pas dit tout cecy pour aucun estat que ie face de ce que i'escry, & ie n'aduoüeray iamais que ce soit le desir de me releuer qui m'a conuié aux ioüissances de mon ouurage. Mon humeur ne me permet pas d'estre si vain; mais ouy bien d'estre vtile à ma patrie, à qui i'ay voüé de rapporter tout le biẽ qu'il me sera poßible aux despens de mon repos mesme. Et ie proteste auec verité, que si i'ay donné quelque rang & quelque gloire à cette œuure, i'en donneray beaucoup plus à ceux qui se voudront esgayer, ou trauailler à la rendre du tout accõplie, puis que sélõ mon opinion elle n'a son dernier traict, & que chacun peut adiouster touſiours quelque chose: d'autãt qu'à tous momens on a plus d'aduis, & plus assurez de tous costez, principalement des pays qu'on n'auoit accoustumé de pratiquer, ou à cause de leur distance, ou bien à raison de leur barbarie.

Ie voudroy mettre fin à ce propos, comme desirant que le lecteur face au plûtôt quelque essay de la verité de mes paroles. Mais auant que passer outre, puis que ie discours des Seigneuries du monde, ie desire faire voir, comme en vn tableau fort racourcy de quelles souches sont sorties presque toutes la Republiques & Monarchies qu'on void auiourd'huy sur la terre, afin qu'on remarque les changemens & vicißitudes d'icy bas, & qu'on apperçoiue en quelle façon les peuples libres ont esté rangez sous la domination de ceux qui se sont trouuez les plus puiſſans parmy eux. Or cecy se peut faire principalemẽt par le moyen des quatre souuerains Empires qui s'estãs apres quelque durée partagez en plusieurs branches ont laiſſé esleuer de leurs débris vn grand nombre de Principautez que nous connoiſſons & qui sont pour esprouuer peut estre quelque iour mesme accidents que les premiers, ou par leur accroiſſement, ou par le retranchement de quelques parties.

Le premier de ces Monarchies doit son commencement au puiſſant Nimrod, quelques-vns l'ont nommé Saturne de Babylone. Ce fut luy qui fonda la Principauté des Babyloniens (qui se confondit auec celle des Aſſyriens) cent trente & vn an apres le Deluge: & quelques vns tiennent que le 45. an de son Empire il enuoya Aſſar, Magog, & Moſc, pour conduire quelques troupes peupler des pays, & fonder de leur nom des Royaumes.

Ce Nimrod eut pour succeſſeur Bel, dit Iupiter Bel, qui se saiſit de tout le pays tirant vers l'Occident iuſques en Sarmace d'Europe, & son fils Ninꝛ, qui tint la Monarchie apres luy, estendit encores ses bornes plus outre. Apres la mort de Nine, sa femme Semiramis regna, rangea sous sa puiſſance l'Ethiopie, & fit la guerre aux Indes. Mais son fils Zameis se tint coy sans faire chose digne de memoire. Arius qui vint apres luy adiousta à son Empire les Baſtriens & les Caſpiens. On met apres ceux qui suiuent; Aralius, puis Baleus, qui estendit ses bornes iuſques en Iudée, & apres luy Armatrite, puis Belech, qui eut pour succeſſeur le second Baleus. Cettui-cy fut

suiuy d'Altadas, puis de Mamite, & apres de Mancalée, & de Sphere: apres lequel on vit regner Mamele, Sparete, & Ascarade, qui reduisit toute la Syrie sous son Empire. On compte apres ceey vingt Roys iusques à Sardanaple trente huictiesme Empereur, qui fut contraint de se brusler luy mesme auec toutes ses richesses, & fut reduit à cette extremité par deux de ses Lieutenans, qui diuiserent apres la Monarchie entr'eux: tellement que Beloch fut Roy de Babylone, & Arbace des Medes, & des Perses. Cette Monarchie auoit duré 1300. ans iusques à la fin de Sardanapale.

Beloch fut donc le 39. ou bien le premier Roy d'Assyrie en la nouuelle Monarchie, & rendit son tributaire Manachem Roy d'Israël. L'Escriture le nomme Phiel & non Beloch. Il eut pour successeur Phul Assur, surnommé Tigalt-Pillesser, qui s'empara de quelques villes de Iudée, & mena le peuple captif en Assyrie. Il fut suiuy de Salmanazar qui se rendit maistre de Samarie, & eut pour successeur Sennacherib, qui fut tué par ses propres enfans. Ces meurtriers s'en estans fuys, & toutesfois ayant pris les armes contre Assaradon leur frere, qui s'estoit saisi de la Principauté. Merodach, Lieutenant du pays de Babylone se reuolta, & ayant tout vaincu ioignit la Monarchie des Assyriens aux Babyloniens. Quelques Autheurs mettent apres cettuy cy Ben Merodach, & Nabuchodonosor, ou Nabuchaduezar, dont l'Escriture parle aussi tôt apres Merodach, Cettuy cy fit la guerre aux Egyptiens, & leur osta tout le pays qui est depuis l'Euphrate iusques à Peluse, ou Damiete: puis ayant vaincu les Roys des Ammonites & Moabites, subiugua finalement toute l'Egypte. Apres luy regna Euilmerodach puis Labassardach, & apres ceux cy Balthazar: mais quelques-vns ostent de ce nõbre Assur, & Labassardach, mettant Balthazar incontient apres Euilmerodach son pere. Ce Balthazar fut dernier Empereur de Babylone, comme tous les Autheurs tiennent.

Darius de Mede qui ruina l'Empire des Assyriens, & prit Babylone, est appellé par les Autheurs Cyaxares fils d'Astiage 8. Roy des Medois, nommé par Daniel Assuere, qui donna sa fille à Cyre de Perse fils de sa sœur. Voicy donc le commencement de la Monarchie des Perses, la seconde en nombre, vû qu'apres la mort de Darius tout vint entre les mains de Cyre, qui ioüyt seul des pays d'Assyrie, de Mede, & de Perse; & eut pour successeur son fils Cambyse; apres lequel on vit regner Darius fils d'Hystaspe, à qui succeda Xerxe son fils qui fut tué par les siens mesmes, apres auoir rauagé la Grece auec deux millions d'hommes, & auoir esté chassé auec toute cette puissance. Artaxerxe Longuemain tint l'Empire apres luy puis Darius le Bastard: & apres cettuy cy Artaxerxe Mnemon, puis Ochus le dernier des trois fils de Darius. Cette Principauté fut apres gouuernée par le dernier Darius vaincu par Alexandre, qui ruina la Monarchie des Perses qui auoit duré deux cens ans & d'auantage.

Alexandre fut donc autheur de la troisiesme Monarchie qui fut incon-

timent dissipé, vû qu'elle eut seulement mesme durée que ce Prince, apres la mort duquel l'Empire fut deschiré & diuisé entre les Seigneurs & Capitaines de sa suitte, c'est à sçauoir Ptolomee ; Laomedon, Antigone, Cassandre, Leonat, Enmene, Python, Lysimaque Antipater, Meleagre, & Seleuque, entre lesquels les Principaux estoient Seleuque Roy de Syrie, Ptolomée d'Egypte, Antigon de la petite Asie ou Natolie, & Cassandre en fin Roy de Grece & de Macedoine.

Or ces esprits ambitieux ne pouuans viure en repos, il y eut de grosses guerres entr'eux, puis entre leurs fils & arriere fils, qui donnerent sujet aux Romains de les attaquer, & finalement de se rendre maistres peu à peu de tout ce partage.

Quant à l'Empire des Romains : pource que i'en ay fait assez ample mention dans mes discours, ie le passeray icy sous silence, me suffisant de renuoyer le Lecteur à ce que i'ay dit ailleurs, afin qu'il voye comme toutes les terres des vnes & des autres ont esté depuis deuisées, & de quelle sorte on a tiré les Principautez qu'on void en ce temps de ces quatre grandes & principales pieces desmembrées.

Maintenant que ie me suis deliuré du petit scrupule qui me restoit, ie diray seulement à ceux qui s'occuperont à voir ces discours, que i'ay transplanté icy quelques pieces de certains Autheurs qui pouuoient seruir à mon dessein, tant pour éviter le reproche de quelque defaut, que pour espargner aux Lecteurs la peine de chercher en plusieurs endroits ce qu'ils pourront trouuer en vn seul. D'ailleurs cecy qui est comme vne histoire, hormis en quelques lieux où il se faut ranger sur la consideration des choses plus importantes, ne requiert pas des pointes d'esprit, ou des recherches subtiles, mais le nu rapport de la verité qu'on peut auoir apprise par le moyen des esprits, en des recits de viue voix des personnes dignes de creance. Et les deux plus notables pieces que l'on y trouuera sont pour la premiere vn abregé d'Histoire des Roys de Perse, compilé par vn Portugais, qui voyageant par la Perse, & luy estant tombée és mains la Chronique de TARIKMIRKOND, Persan de nation vn des plus fameux Historiens, & de plus grande authorité & creance parmy ces Perses, prit la peine de la traduire & mettre en langue Portugaise. Cét œuure contient vne relation veritable de l'origine descendance, & succession des Roys de Perse, & de Hormuz iusques à l'entrée des Arrabes & Portugais en ces Royaumes : Auec vne liste de Kalifs de Bagadet, ou Babylone, qui ont seigneurié & commandé en la Perse depuis l'arriuée desdits Arrabes en ces contrées. Cét abregé d'Histoire contient des veritez au lieu des mensonges que l'antiquité nous a voulu faire croire de cette Monarchie Persane : & seruira d'vne grande lumiere & esclaircissement des affaires de ce Royaume qui se trouuent fort confusément escrites, auec de grandes contrarietez & discordances par Procope, Agatie, Genebrard, Zonaras, Tornamira, & autres Autheurs anciens

& modernes. L'autre piece que nous auons iugée neceſſaire pour le compliment de cét ouurage eſt vn diſcours de l'origine des Ordres de Religiõs inſtituez dans le pays de la Chreſtienté: lequel ne pouuant pas commodément eſtre inſeré en tous les lieux où nous auons diſcouru de la Religion des Royaumes, nous l'auons mis ſeparémẽt & en la fin de ce Liure. La lecture de ce petit diſcours eſt, ie ne diray pas ſeulement delectable & curieuſe, mais vtile, voire neceſſaire à ceux qui ne ſe trouuans propres aux affaires du monde veulent embraſſer la vie contemplatiue & quittant le temporel, s'adonner au ſpirituel. Vous y trouuerez auſſi vn autre diſcours des origines des Cheualiers & Ordres Militaires de la Chreſtienté: & comment, par qui, & en quel temps ils ont eſté inſtituez, & à quelles intentions, & ſous quelles regles & diſciplines, blazons & deuiſes deſdits Ordres.

Or tout tel qu'eſt cét ouurage ie vous l'offre fort volontiers & deſire que vous apportiez autant d'affection à le voir que i'en ay eu à le tracer, & que prenant quelque gouſt à cette lecture, vous y receuiez autant de plaiſir qu'il m'a donné bien ſouuent de peine.

Voyez le donc, ie vous prie, non auec precipitation, mais auec du ſoin & de la diligence, & ſi quelque choſe vous y deſagrée, ne blaſmez pas tout vn corps pour vne tare, ou pour vn poireau. Paſſez touſiours outre pour vous contenter & rechercher les matieres qui vous peuuent ſatisfaire, & quoy que vous y trouuiez, ſi vous ne me voulez eſpargner pour ma deffence, faites le du moins à raiſon de mon deſſein. Adieu.

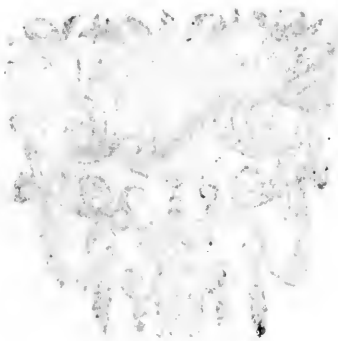

DISCOVRS DE L'ANGLETERRE.

SOMMAIRE.

1. Angleterre anciennement appellée Albion, & Bretagne, de leur etymologie. 2. Description de cette Isle, sa situation & son estenduë. 3. Fertilité du Pays, infecté neantmoins de peste de quatre en quatre ans. 4. Ne souffre aucune beste venemeuse: & pourquoy ne s'y trouue point de Loups. 5. Riuiere de Tamise & autres qui ne croissent iamais pour pluye qu'il face. 6. Chasse aux Corneilles, auec l'arc. 7. Perles en abondance en cette Isle du temps de Cesar, & de la broderie toute de perles du Corselet qu'il consacra à Venus la Deesse. 8. Pierre nommée Gagate, qui nourrit le feu en l'eau: & de grande vertu pour faire vriner, estant en eau pulueriſée & beuë. 9. Monnoye de fer & d'airain des anciens Anglois. 10. Femmes communes anciennement entre les Anglois, & commandant aux Armées. 11. Ciuilité & fertilité d'esprit & autres bonnes qualitez des modernes Anglois, & de leurs exercices. 12. Humeur de l'Anglois altiere & imperieuse, enclin au larcin & à l'yvrongnerie. 13. Richesses grandes des particuliers procedans du trafic de laine, estaing de Cornoüaille & harãcs d'Yorc. 14. Londres ville Metropolitaine d'Angleterre, habitée de trois cens cinquante mille ames. 15. Trafic d'Angleterre estimé à douze millions d'or par an. 16. finances & reuenu du Roy d'Angleterre, quel du regne de Henry VIII. auant son Apostasie. 17. Reuenu ordinaire de la Couronne d'Angleterre montant à present à plus d'vn million trois cẽs mille escus. 18. Subsides extraordinaires de deux sortes en Angleterre. 19. Despense de bouche de la Cour du Roy d'Angleterre à cõbien se monte tous les ans. 20. Tribut imposé sur les personnes qui veulent viure Catholiquement en Angleterre. 21. Reuenu extraordinaire de la Couronne d'Angleterre montãt à vn million d'or par an. 22. Forte assiette de l'Isle d'Angleterre, & le grand nombre de vaisseaux de mer qu'elle entretient. 23. Anglois fort experts à la marine. Leur trafic en lointaines Prouinces, tant du Leuant que d'Occident. 24. Nombre de gens de guerre que l'on peut leuer en Angleterre. 25. Armée d'Angleterre en quel appareil & ordre passa au siege de Bologne, du regne de Henry VIII. 26. Noblesse Angloise, & des Cheualiers de diuerses especes en Angleterre: & les ceremonies de leur creation. 27. Ordre des Cheualiers de la Iarretiere par qui institué. 28. Des offices Royaux d'Angleterre, & quels sont les Milords. 29. Estats d'Angleterre, leur grãde puissance, Officiers, & ceremonies en l'Assemblée d'iceux. 30. Trois sortes de Iugement en Angleterre. Des Sieges Royaux. Des Sup-

plices ordinaires, & comme les traiſtres ſont punis. 31. Cour de Weſtmontier, & la Chambre Eſtoillée, quand eſtablis. 32. Cour d'Egliſe appellée Cour de la Chreſtienté, & ſa iuriſdiction en quatre ſortes de cauſes. 33. Criminels condamnez à eſtre pendus, ſont eſtranglez par la main de leurs propres parents. 34. Religion Chreſtienne quand & par qui premierement induite en Angleterre. 35. Diuorce du Roy Henry VIII. d'auec Catherine d'Arragon, & lequel eſpouſe Anne de Boulen, qu'on croyoit eſtre ſa fille. 36. Se declare chef de l'Egliſe Anglicane au lieu du Pape, & fait empriſonner Thomas Morus. 37. Monaſteres & Religion Romaine quand abolis en Angleterre. 38. Couronnement de la Royne Elizabeth, celebré auec les ceremonies Catholiques. 39. Conſtitutions Eccleſiaſtiques dreſſées par le Roy Iacques VI. monſtrant l'Eſtat moderne de l'Egliſe Anglicane. 40. Catalogue des Roys d'Angleterre. 41. Archeueſchez & Eueſchez qui eſtoient anciennement en Angleterre.

1. IE pourrois paroiſtre vain, ou bien me rendre ennuyeux, ſi ie voulois rapporter icy le long debat des noms anciens de cette Iſle, puis qu'il ſemble qu'on doit plutôt attendre de mon deſſein la conſideration des choſes que des paroles. Toutesfois l'importune curioſité de ceux qui les pourroient demander à cette entrée, me conuiera ſeulement à dire, que ſelon les fabuleux recits des Grecs, elle porta premierement le nom de certain Albion fils imaginé de Neptune; ou bien ſelon les Latins, elle fut ainſi nommée pour les rochers blanchiſſant qu'on y apperceuoit autour du riuage, elle receut apres le nom de Bretagne, de ce mot *Brit*, ſignifiant coloré en Anglois, pource que les habitans de cette Iſle auoient accouſtumé de peindre leurs corps, & depuis elle changea ce nom en celuy d'Enghelland, c'eſt à dire, terre des Anglois, à cauſe des Anglois Saxons qui la poſſederent. Cecy doit ſuffire à ceux qui veulent contenter vn peu leur eſprit, ou complaire à la pareſſe qui les tient d'en faire ailleurs la recherche. Or afin de venir au poinct, l'Iſle de la grãde Bretagne eſt
11. preſque ſemblable à la Sicile, ayant trois poinctes ou Caps, qui s'eſtendent en diuerſes ſortes. Le premier qui regarde le Couchant eſt celuy de Bellerie, ou d'Antoüeſt, nommé des Anglois *The Cape of Cornuual*, c'eſt à dire, Cap de Cornoüaille. Le ſecond eſt celuy de Cantie, qui a ſon regard du coſté du Leuant, aujourd'huy nommé *Nortforland*, de qui toute la contrée de cette Iſle, qui s'eſtend vers l'Orient, a pris le nom de Cant, ou de Kent, ſelon le vulgaire. Le troiſieſme eſt celuy d'Orcas, de Taruedée, ou de Taruiſe du coſté du Nord, nommé par les vns *Dunghunbeheat*, ou *Dunebiheade*, & par quelques autres *Hounbuyne*. Cette Iſle eſt aſſiſe vers la partie Occidentale à l'Europe, à cinquante & vn degré de l'Equateur, & eſt oppoſée du Couchant à l'Iſle d'Irlande, du Leuant aux riuages de la baſſe Allemagne, du coſté du Nord aux Iſles Orkades, ou Orknes, & du Midy à la France. Quant à ſon eſtenduë les Anglois qui l'ont plus curieuſement conſiderée, la meſurent en cette ſorte. Ils comptent du Cap de Taruiſe juſques à celuy de Bellerie, pource que le chemin va ſerpentant à cauſe des riuages courbez, à le prendre du Couchant 812. milles. De ce lieu juſques à Kent 320. milles. De là par des deſtours & recoings on compte juſques à Taruis 704. milles. Tellement que le tour de toute l'Iſle contient enuiron 1835. milles. Mais pource que c'eſt peu de connoiſtre l'eſtenduë de quelque pays, ſi l'on ne ſçait ſa bonté, ie deſire auant que de m'engager en d'autres diſcours, conſiderer ce que cette Iſle fournit à ſes habitans, & par meſme moyen ce dont elle manque.

QVALITE' DV PAYS.

L'Air de cette Isle est grossier, les broüillards, les pluyes & les vents, s'y assemblent ayſément, & l'espaisseur de cét air est cause que le froid & le chaud n'y sont iamais excessifs. Les nuicts y sont claires, & les maladies rares, tellement qu'on y vse moins de medecines qu'en tous les autres endroits de l'Europe. Toutesfois il y vient de temps en temps, & selon quelques-vns, de quatre en quatre ans vne peste qui emmene beaucoup de monde. Le terroir y rapporte tellement en beaucoup de lieux, que celuy qui dit le Panegyric à Constantin, l'a loüé d'vne fertilité merueilleuse. Il produit toute sorte d'arbres en tout temps, fors que le Sapin, & comme dit Cesar, le Faux: mais auiourd'huy l'on y trouue de ces derniers arbres en grand nombre. Il manque toutesfois d'Oliuiers, d'Orengers, & autres arbres, qui naissent ordinairement en des regions plus chaudes. Les ceps de vigne y sont plutôt pour parade que pour aucun profit que leurs maistres en retirent, vû qu'encore qu'ils produisent quelques raisins, il aduient fort rarement qu'ils meurrissent comme il seroit necessaire. On y seme du froment, du seigle, de l'orge, de l'auoine, & de toute sorte de legumes. Ces bleds y naissent tost, & meurrissent tard, à cause de l'humeur abondãte de l'air & de la terre. Il y a plusieurs collines sans arbres & sans eau, qui produisent de l'herbe fort espaisse & menuë, suffisante pour la nourriture des trouppeaux de moutons qu'on y mene paistre, ou qui pour la douceur de l'air, ou pour la bonté de la terre, ont la laine plus longue & plus delicate qu'aucune qu'on voye. Or on tient que les Bergers d'Angleterre empeschent que leurs trouppeaux aillent boire aux fontaines: tellement qu'ils ne sont abbreuuez que de rosée, pource qu'ils ont reconnû par vne longue experience que les autres eauës leurs estoient nuisibles, & mesme les faisoient mourir. Et veritablement on peut bien nommer cette laine, la Toison d'or, vû que c'est le fondement de la richesse des habitans qui tirent grande quantité d'or & d'argent des marchands, qui les vont trouuer pour en faire emploitte. Et c'est de cette laine qu'õ fait des draps si fins, & sibeaux, que les Allemands, les Polonois, ceux de Dãnemark, de Suede & de plusieurs autres pays en font grande estime, & les acheptent plus volontiers qu'aucuns autres. Il se trouue en Angleterre grand nombre de toutes sortes d'animaux, au moins de ceux que nous auons ordinairement en ces contrées, excepté que les Asnes & Mulets y manquent. Elle ne souffre aucune beste venimeuse, & nuisible, & mesme elle a cette particularité qu'il ne s'y trouue plus de loups, pource que les habitans ont esté si industrieux, ou si penibles, qu'ils en ont nettoyé tout le pays, où ces bestes auoient autresfois, ainsi qu'on dit, esté veuës. Cela fait que le bestail va de tous costez en liberté, sans qu'aucun le garde, pource qu'on est affranchy de cette crainte, & l'on y voit de iour & de nuict grãde quantité de cheuaux, de bœufs, & mesmes de brebis par les prairies, & autres possessions, qui sont communes à tous les voisins, lors qu'on a paracheué la recolte. Le pays, comme i'ay desia dit, ne produit pas du vin, mais en recompense, ils se seruent de biere faite d'orge & de houbelon, qui est agreable & le mesme vtile à ceux qui en vsent. Il y a de belles riuieres qui abreuuent tout le pays, & l'on rapporte vne chose merueilleuse, mais veritable, que la Tamise, l'Ombre, & quelques autres riuieres ne croissent ia-

III.

IV.

mais pour pluye qu'il faſſe. Les cheuaux de ce pays, que nous nommons Guil-
V. dins, qui ſont pour la plus grande part hongres, afin qu'ils durent plus long-temps, eſtans au deſcouuert à la paſture, ne trottent pas, mais vont certain amble, auec lequel ils auancent merueilleuſement : pour le moins on voit fort peu ſouuent le contraire. Il s'y trouue auſſi plus de conils qu'en pays du monde. Les Anglois ont vn nombre infiny d'oyſeaux tant priuez que ſauuages. Les chapons de Kent ſont fort grands, comme ceux de Polucrare au terroir de Padouë, ou ceux du Mans, ou de ſaint Geniez. Les oyſons y ſont fort delicats auant qu'ils ayent mué : mais eſtans deuenus grands ils ne ſont pas d'vn gouſt beaucoup agreable. Il y a quantité de perdrix, faiſans, cailles, merles, griues, & alloüettes ; & meſme l'alloüette s'y engraiſſe eſtrangement durant l'hyuer, qui n'eſt pas aſpre ; & lors il s'en prend vn ſi grand nombre, que toutes les tables en ſont preſque couuertes. Il y a des cygnes par tous les lacs, & toutes les riuieres, & l'on y oyt crier tous les iours de grand matin les corbeaux & les corneilles. Et beaucoup de perſonnes tiennent pour choſe aſſurée, qu'il ne ſe trouue en pays du monde tant de corneilles qu'en Angleterre. Et ces oyſeaux ſe nourriſſent des vers qui nayſſent en cette Iſle
VI. en grande abondance, à cauſe de l'humidité de la terre. Mais ils portent beaucoup de dommage, pource que non ſeulement ils mangent les bleds, lors qu'ils ſont meurs ; mais encore ils tirent la ſemence de la terre auec le bec, lors que les bleds commencent à paroiſtre : de ſorte qu'il faut que les laboureurs mettent en ce temps-là, des garçons par les champs auec des arcs pour les chaſſer, à cauſe que les ſeuls cris ne les mettent pas en fuitte. Et pource que ces oyſeaux ſont ſi dommageables, & ſi faſcheux, il fut arreſté au conſeil des Seigneurs, qu'on chercheroit tous les moyens de les faire perdre, donnant quelque recompenſe à ceux qui les tuëroient. Les Anglois ont de fort bons poiſſons, & entre autres le Turbot, & le Brochet. Et quand au Brochet qui n'eſtoit pas autresfois gardé, il eſt maintenant fort eſtimé, pour ce qu'eſtant hors des eſtangs, & mis dans les reſeruoirs, il s'engraiſſe au poſſible en mangeant le menu poiſſon, & les anguilles. Puis lors qu'on le met en vente on l'ouure auec vn couſteau, & ſi par fortune le peſcheur ne le peut vendre, il ne meurt pas toutesfois pour cette ouuerture ; mais en le couſant, & le mettant dans le reſeruoir parmy les tanches, la playe eſt bien tôt fermée, pour la gluante matiere de ce poiſſon. Les huytres y ſont plus delicates qu'en tout autre lieu du monde, & en plus grande abondance.
VII. Outre ce que deſſus, cette Iſle produit de l'or, de l'argent, du plomb, de l'eſtain, & du cuyure. Il y naiſt encor quelque peu de fer, & l'on y trouue quelques perles : & Suetone meſme a remarqué en la vie de Ceſar, que l'eſperance de trouuer des perles en l'Iſle de la grande Bretagne, luy en fit entreprendre le voyage, & qu'elles y eſtoient de telle ſorte qu'il pouuoit diſcerner la difference de leur poids auec la main. Mais à preſent il ne s'y en trouue plus que quelques-vnes petites & jaunaſtres, en la coſte d'Eſcoſſe, & des Orcades, qui ne paroiſſent guere mieux que des yeux de merlan.

Auſſi Pline, dit que les perles que produit l'Angleterre ſont menuës, & de mauuais luſtre : neantmoins que Ceſar voulut qu'on ſceut que la broderie du Corſelet qu'il offrit à la ſtatuë de Venus en eſtoit faite. Ce pays a auſſi des fontaines de ſel, & des fontaines chaudes, & vne pierre nom-
VIII. mée Gagate, qui ſemble rude & vile, & toutesfois eſt de grande vertu, vû

quelle nourrit le feu en l'eau, tellement qu'il ne peut estre esteint qu'auec de l'huile. Et si quelqu'vn a beu de l'eau auec quelques pieces de cette pierre mise en poudre, incontinent il faut qu'il face de l'eau, & ne peut tenir son vrine: & mesme cette poudre est bonne pour faire ietter du sable. Nous auons dit iusques icy les commoditez de l'Angletetre; il reste maintenant de dire en peu de paroles ses incommoditez, & ce dont elle manque, & qu'elle emprunte des autres, ou pour ses neceſſitez, ou pour ses delices. Il faut donc compter specialement entre les choses qu'elle reçoit, les espiceries, les succres, & toutes sortes de fruicts, qui luy viennent de France & d'Espagne; les vins, les huiles, & le houbelon neceſſaire à faire la biere, les draps d'or & de soye, la plus grande partie des toiles, & toutes sortes de marchandises, outre les pastels, la cochenille, & semblables choses neceſſaire à la teinture. Et ce pays a vne grande incommodité, qui est que de quatre en quatre ans il ya vne si estrange peste que elle emporte vn grand nombre de personnes. Or apres auoir discouru de la qualité du pays, voyons celles des personnes qui l'habitent.

MOEVRS DES ANCIENS ANGLOIS.

LEs habitans de la grande Bretagne vsoyent anciénement de certaines pieces d'airain, ou d'âneaux, selon quelques-vns, ou selon les autres de lames de fer iusqu'à certain poids pour leur monnoye. Ils n'estimoient pas qu'il fut loisible de manger d'vn liévre, d'vne poule, ou d'vn oye, & toutesfois ils en nourrissoient pour leur plaisir. Ceux de Kent estoient les plus ciuilisez d'entr'eux, & n'estoient gueres differens des Gaulois en façõs de faire. Il y en auoit fort peu qui semassent du bled, & pour ce ils viuoient de laict & de chair. Ils estoiẽt couuerts de quelques peaux, & se teignoient auec du pastel, pour estre plus espouuentables au combat, & mesmes les femmes en quelques solénitez & ceremonies alloient toutes nuës, & teintes de cette herbe. Ils portoient les cheueux longs, & tout le corps raz, horsmis la teste & le dessus des lévres, où ils entretenoient touſiours des mouſtaches. Ils estoient quelquesfois dix ou douze, qui auoient les femmes communes, suiuant en cela la forme de la Republique de Platon, renouuellée en nostre âge parmy les Anabaptistes. Mais ceux qui auoient principalement les femmes cõmunes entr'eux, c'estoient les freres auec les freres, & les enfans auec les peres, & lors que ces femmes enfantoient, on tenoit pour vrais peres de tels enfans ceux qui auoiẽt eu la premiere fleur de ces femmes. Ils vsoient de chariots en leurs batailles, & auoiẽt accouſtumé de les faire rouler auec grãde viſteſſe, en lançant leurs dards, tellement qu'ils rompoient bien ſouuent les rangs des ennemis par la terreur de leurs cheuaux, & par le bruit des rouës: & lors qu'ils estoiẽt meſlez parmy les troupes des gens de cheual ils mettoient ſoudain pied à terre, & cõbattoient en cette ſorte. Cependant les chariots ſe retiroient vn peu hors de la meſlée; mais rangez en telle façon, que ſi leurs maiſtres estoiẽt preſſez par leurs ennemis, ils pouuoient promptemẽt gagner leurs chariots, & faire retraitte. Au reſte Strabon les trouue barbares, pour ce qu'ayans grãde quãtité de laict, ils n'en ſçauoient pour la plus grãde part faire du fromage. Ils nõmoient villes les foreſts entourées de foſſez, où ils ſe pouuoient garantir des courſes & ſou-

IX.

X.

daines Inuasions de leurs ennemis. Tacite escrit que les Anglois auoient accoustumé d'auoir des femmes pour leurs chefs d'armee ; & selon Dion de Nicee, ils ne labouroient iamais leurs terres, & ne viuoient que de leur chasse, & des fruicts des arbres, ne mangeant aucun poisson, bien qu'ils en eussent de fort bon, & en abondance. Ils supportoient aisément la faim, le froid, & toute sortes d'incommoditez & de peines. Car estans plongez dans les marais iusques à la teste, ils enduroient la faim durant plusieurs iours, & estoient nourris dans les forests d'escorces & racines d'arbres. Ils imprimoient sur le corps des enfans diuerses figures, qui venoient à croistre auec eux. Ils estoient extremément adonnez à la magie, voire en telle sorte, qu'on les estimoit plus sçauans en ce meschant art, ou du moins autant que les peuples qui auoient acquis la reputation d'en connoistre les plus secrets & profonds mysteres. Tandis qu'ils voyageoient sur mer, ils ne mangeoyent chose du monde, ce qu'ils pouuoient faire aisément, pource que leurs voyages estoient courts, & qu'ils n'auoient aucune sorte de traffic auec les nations estrangeres. Ils vsoient d'vn breuuage composé d'orge, comme ils font encor en nostre siecle. Il y auroit beaucoup d'autres choses à dire sur ce sujet. Mais c'est assez de considerer les principales des siecles passez, pour venir aux façons de faire des Anglois de nostre aage.

MOEVRS DE CE TEMPS.

x 1. MAintenant les Anglois sont polis & ciuilisez, & la barbarie ou rudesse n'y est pas si grande que beaucoup de gens s'imaginent. Pour le moins c'est chose asseuree que les Gentils-hommes Anglois sont pleins de gentillesse & de courtoisie, & que ceux des autres nations n'emportent guere d'aduantage sur eux en ces parties ; combien que la vanité des vnes ou des autres les pippe, & les flatte en telle sorte, qu'elles se persuadent qu'on ne peut rien trouuer de poly, ny bien aduenant en toutes choses que chez elles : l'aduouë bien que les hommes de basse qualité y sont plus barbares qu'ailleurs, mais quant à ceux-cy leur condition les excuse, & pour les rendre d'autre humeur, il leur faudroit vne autre naissance. Au reste les esprits des Anglois sont esueillez, prompts & subtils, capable de tous arts & toutes sciences, & leurs corps ont aussi cette particularité, qu'ils sont merueilleusement souples, & propres à tous exercices de disposition & d'adresse, & à toutes sortes d'exercices. Les personnes de qualité ont la façon belle & agreable, & la douceur mellee auec la grauité, mille fois plus seante que la legereté de plusieurs, à qui quelques-vns donnent le nom de gentillesse, ou de naïfueté sans contrainte. Et pour dire vray, ie ne voy pas que leurs actions soient forcees ; vû qu'ils semblent auoir receu cette grace de la nature, & non pas l'auoir acquise par artifice. Ils se plaisent à festiner les estrangers, & n'espargnent aucune chose pour leur faire bonne chere, auec autant de franchise que de magnificence. Et c'est vne chose remarquable qu'il est permis à tout estranger d'aller manger chez le Maire de Londres, qui est obligé de tenir maison ouuerte. Ils sont parfaits archers, & courageux à la guerre. Mais on iuge que la plus grande partie de cette nation se porte plutôt dans les dangers par vn furieux mouuement de sa nature, que par vne resolution pleine de connoissance du hazard, & qui

parte de sa vraye vaillance. Quoy que s'en soit ils semblent ignorer la crainte, & la fuitte, & n'auoir autre dessein que de vaincre, & lors qu'il y a vn bon nombre de cette nation dans vne armée, elle n'est pas mal assortie, & n'est besoin que de la sçauoir sagement conduire. Toutesfois ils ne supportent pas aisément les incommoditez de la guerre, & sont pleins d'impatience, & desireux de venir aussi-tost aux mains auec l'ennemy, & de le vaincre, ou de se perdre. Ceux qui s'adonnent aux lettres, y reüssissent si heureusement, qu'on a vû tousiours en Angleterre quelque illustre personnage, qui s'est rendu remarquable par vne parfaite acquisition de plusieurs sciences. Quand à leurs habits, il y a long-temps qu'ils ont trouué la façon de ceux des François si propre, & si gentille, qu'aussi-tost qu'il y en a quelque nouuelle, les Anglois la transportent en leur pays, & la suiuent sans l'auoir toutesfois entiere, & du tout semblable, ou pour l'insuffisance de leurs tailleurs, ou peut-estre pource qu'ils fuyent d'estre estimez sans inuention, & d'emprunter cette gentillesse & proprieté, ou pour mieux dire, bizarrerie, des autres. Et veritablement on peut tirer en partie quelque preuue de ce que i'ay dit, de l'humeur des Anglois, qui est altiere, & rouge au possible, voire en telle sorte, qu'ils ne doiuent rien à l'Espagnol de ce costé-là, & tiennent qu'ils surpassent le reste du monde en toutes choses. Aussi apres auoir excepté quelques-vns, qui sont bien nez & nourris, vous trouuerez que le naturel de tous les autres est extrémement fier, & leur façon de viure insupportable à ceux qui ont quelque sentiment & courage. Au surplus cette nation est tellement née au larcin, qu'ainsi que vous estes plus attentif à la conseruation de ce que vous auez au lieu où il y a des Anglois, ils vous font cõnoistre en vous tirant tousiours insensiblement quelque plume, que vous ne sçauriez vous garantir de leurs ruses, & qu'ils sont plus habiles à vous enleuer quelquechose, que vous n'estes à les empescher de le faire. Et ce desir d'auoir de l'argent à quelque prix que ce soit les fait bien passer si auant, que les soldats venus de bas lieu, pour auoir vn seul teston de leur compagnon, qu'ils ne peuuent abuser, d'autant qu'il sçait aussi les tours de Ville, luy coupperont bié souuent la gorge s'ils peuuent, comme on peut voir aux armées où cette nation se trouue. Et pour le regard de leur pays, il se trouue vn grand nombre de voleurs, qui se ruëroient à tous propos sur les estrãgers, ou passans mal accompagnez, pour leur oster la bource & la vie, n'estoit l'ordre qu'on a mis de faire assembler les villages, si tôt qu'on se pleint d'vn vol, ainsi que *là Aermandad* s'assemble en Espagne. Les villes ne sont pas exemples de cette maniere de gens, de sorte qu'on y doit soigneusement prendre garde à tout, vû qu'incontinent qu'vne chose est tant soit pû esgarée, elle se trouue aussi-tôt perduë, & si l'on y marche de nuict mal accompagné, on est en danger de ne voir iamais plus le iour, ou de ne voir plus ce qu'on porte. Mais ces gens n'ayans pas sur la terre assez de moyen d'effectuer leurs mauuais desseins, se mettent sur mer, & escument de tous costez ce qu'ils peuuent; tellement qu'on n'oyt que des plaintes des vaisseaux Anglois, qui rauissent tout ce qui n'est pas capable de leur faire resistãce. Ils ont encor ce deffaut, qu'ils ayment le vin à outrance, & en boiuent au delà de ce qui leur peut suffire. Et lors qu'ils ont fait quelque excez à boire, ils se seruent du Tabac, qui leur fait vuider vne partie de ce qui leur charge la teste, & les allege

XII.

en peu de temps; si bien qu'ils peuuent reprendre le verre comme auparauant, & se mettre à la débauche. Et non seulement les hommes prattiquent cette dissolution; mais c'est encor chose certaine qui sont bien-aises que les femmes, qui doiuent estre plus modestes, viuent de mesme : vû qu'on oblige les maris, lors qu'on conuie leurs femmes à aller boire du vin au cabaret : & c'est leur faire honneur, que de les rendre de modestes dissoluës, & de sages, desnuées, non seulement de prudence, mais de raison, & hors d'elles mesmes. C'est ce qu'on peut, ce me semble, remarquer plus particulierement touchant leurs façons de faire & leurs humeurs, qui sont meslées de bien & de mal, comme celles de toutes les autres nations du monde. Mais pource que ce n'est pas assez qu'vn Royaume soit accompagné de toutes les qualitez que nous auons cy-deuant escrites, & qu'on ait connoissance, vû qu'il faut aussi qu'on sçache de quelle sorte il s'en sert, & en sçait faire son profit, il sera fort à propos de discourir maintenant de sa richesse. Car encor qu'elle soit vn instrument de débauché, & vn acheminement à la noblesse, toutesfois elle est tenuë pour vn nerf si assuré des Republiques, qu'on peut dire aujourd'huy qu'vne Prouince manque de mouuement & de vigueur, lors qu'elle est desnuée de cette partie. I'entreray donc sur le discours du profit des particuliers, & par mesme moyen ie feray voir ce que le Roy d'angleterre peut tirer de son Estat.

RICHESSES D'ANGLETERRE.

XIII. AVjourd'huy que l'Angleterre, l'Escosse, & l'Irlande sont sujettes à vn seul Prince, combien que l'Escosse ait esté adiousté à l'aduenement du present Roy, toutesfois quant à la richesse, i'estime auec ceux qui sont bien informez du fait, que le reuenu d'Escosse est vn neant, & si peu considerable, que beaucoup de Principautez, qui ne portent pas le nom de Royaume, portent plus de commoditez à ceux qui les possedent. Puis donc qu'il ne faut faire guere d'état d'autre chose que de l'Angleterre, la richesse des particuliers procede premierement de la vente des laines du pays, dont on fait des draps si fins & si beaux, que les Allemands, les Polonois, ceux de Dannemarch, de Suede, & de plusieurs autres pays en font vne grande estime, & les acheptent plus volontiers qu'aucuns autres. Et l'on tient pour chose assurée, que les Estrangers tirent des laines, ou des draps d'Angleterre pour prés d'vn million & demy d'or toutes les années. Dauantage ils vendent vne grande quantité d'estain, qui vient au pays de Cornoüaille, extrémement fin, & presque esgal en beauté à l'argent. Et de cét estain, ou du plomb, les Anglois peuuent tirer enuiron quatre ou cinq cens mille escus toutes les années. Outre ce ils tirent vn grand profit du harang, qui se prend aupres d'Yorc, qu'il enuoyent en beaucoup de contrées de l'Europe. Il tirent aussi beaucoup d'argent de leur biere, dont ceux des Pays-bas font grand estat, comme aussi de leurs cuirs, & de leur charbon. La ville de Lon-
XIV. dres metropolitaine du Royaume, & demeure des Roys, qui comprend auec ses fauxbourgs, & Tosmestrie enuiron trois cens cinquante mille ames,

eſt heureuſement aſſiſe au riuage de la Tamiſe, où y a grand abord de nauires de trois iuſques à quatre cens tonneaux, eſtans aydez du flux & reflux de la mer, encores qu'il ait plus de ſoixante mille de la mer iuſques à la ville. On eſtime qu'aux deux compagnies d'Auanturiers, qui ſont ceux qui peuuent ſpecialement enuoyer de la marchandiſe de Flandres en Angleterre, & de là en Flandres, & de Stapoliers, qui ont la permiſſion de tirer des laines, il y en a pluſieurs riches de cinquãte, ou ſoixante mille liures d'eſtrelins, tous, ou la plus grande partie en argent comptant, qui ſelon le cours ordinaire valent plus de deux cens mille eſcus d'or, outre vne infinité d'autres de diuerſes compagnies, comme marchands d'eſtain, d'eſpiceries, & autres choſes appellez groſſiers, & ce qui ſemblera incroyable, c'eſt qu'il y a des marchands de poiſſon ſalé extraordinairement riches de ces ſommes, ou meſmes de plus grandes. Et quant à tout le Royaume d'Angleterre Guichardin a crû que le trafic de l'Angleterre, auant les bouleuerſemens de la Flandre, ſe montoit à douze miliõs d'or toutes les années. Voilà ce qui ſe peut dire de la richeſſe du peuple. Nous parlerons maintenant des finances, & reuenus du Roy, qui ſont neceſſaires pour maintenir vn Eſtat ; vû que l'on a vû combien l'incommodité des Princes mal aiſez, & grands deſpenſiers, ou donneurs, ou biẽ qui auoient peu de reuenu, leur a porté de dommage. Pour venir donc au point, ie dis qu'auant que les Roys fuſſent maiſtres abſolus de l'Angleterre, leurs reuenus eſtoient limitez, & ce qui plaiſoit aux Parlemens, eſtoit ſeulement exercice. Mais les Parlemens, qui ſont les Eſtats, ont relaſché de leur premiere puiſſãce, de ſorte qu'ils s'aſſemblẽt aujourd'huy plus pour authoriſer, & colorer les volontez des Roys, que pour les regler, & toute l'authorité eſt maintenãt entre les mains du Cõſeil priué du Roy, qui decide toutes les matieres d'importance. XV. Or auant que Henry VIII. ſe ſeparât de l'Egliſe Romaine, c'eſt choſe aſſurée que l'ordinaire reuenu de la Couronne d'Angleterre montoit enuiron à cinq cens mille eſcus toutes les années, qui eſtoient tirez de la tutelle des pupils, iuſques à l'an 22. de leur aage : car tous ceux, entre les biens deſquels il ſe trouue quelque membre, pour petit qu'il ſoit, qui ſoit affecté en quelque ſorte à la Couronne d'Angleterre, demeurent durant leur bas âge ſous la tutelle du Roy, qui ſe contentãt de leur dõner vn foible, & petit entretien, tire tout le reſte de leur reuenu, iuſques à tãt que les pupils ayent atteint la 22. année, & lors qu'ils y ſont arriuez, ils payent au Roy certaine ſomme, pour r'entrer en leurs heritages. XVI. Dauantage, il faut mettre en ligne de compte les mariages, non ſeulement des pupils, mais auſſi de tous ceux qui reconnoiſſent la Couronne pour quelque biẽ qu'ils ont, encores qu'ils ſoiẽt majeurs, qui eſt encor vne couſtume ſpeciale de ce Royaume, & de celuy d'Eſcoſſe, vû qu'il n'y a aucun de ceux qui ont cette ſorte de biens, qui eſtant en eſtat de ſe marier le puiſſe faire, s'il n'a premieremẽt accordé, & compoſé auec le Roy, maiſtre des mariages, de tout ce qui le peut toucher pour le regard de la dot : mais encores les Roys ont accouſtumé, touchant cecy, d'vſer de beaucoup de graces. On tiroit au commencement de cette ſorte de reuenu, plus de dix, ou douze mille liures eſtrelins ; mais maintenant à cauſe des biens Eccleſiaſtiques vnis aux Laïcs, les reuenus des particuliers eſtant d'autant plus accrûs, nonobſtant toutes graces, on en tire plus de trente mille liures. Outre ce, il y a vne ſorte de reuenu que l'on appelle, la liurée des reuenus, c'eſt à ſçauoir d'vne année, que payent nommé-

ment tous ceux qui reconnoissent tenir quelques biens de la Couronne, lors qu'ils paruiennent à quelque succession de biens francs, & il y en a encores vne autre qu'ils nommẽt Reluffe, qui consiste en la reconnoissance des fiefs, qui sont en si grand nombre, & de tant de sortes, que ceux-là seulement que l'on appelle Militaires, surpassent le nombre de soixante mille, auec plus grand, & moindre profit du Roy, selon l'importance, & qualité des fiefs: & ces reuenus sont comptez pour extraordinaires, eu esgard aux ordinaires, qui sont le domaine de la Couronne, appellé la vieille rente, auec reuenu de soixante mille liures, auquel est vny à present celuy du Duc de l'Enclastre, qui rend trente mille liures. Mais quand on aura osté diuerses assignations qu'on donne sur cette nature de deniers, cette rente sera de beaucoup diminuée. Sur tout il a le reuenu de la gabelle, appellée la Coustume, qui est seulement de ce qui entre au Royaume, & de ce qui en sort, & tous payent cette gabelle indifferemment, tant les estrangers, que les habitans du pays: mais les estrangers sont chargez en quelques choses quatre fois autant que les Anglois, & en quelques autres sans aucune proportion. Ce reuenu rendroit beaucoup au Roy, eu esgard au grand abord des choses qui entrent en Angleterre, & en sortent, s'il estoit manié par des gabelleurs particuliers, tels que ceux des autres Princes: mais d'autant que le Prince le laue, la plus grande partie s'en va en presens, & en brigandages; vû que de deux cens mille & dauantage de liures qu'on dit qu'il rend ordinairement toutes les années, il n'en reste presque à la Couronne la quatriesme partie, & tout le reste est consumé en despences, ou demeure entre les mains des Officiers qui en ont la charge. Voila les reuenus plus importans de la Couronne, qui estoient anciennement, & qui sont encores, outre lesquels il y a le profit qui se tire des mines de fer, de plomb, & d'estain, & principalement de celles d'estain, n'y ayant presque aucune partie de l'Isle qui n'y soit sujette, à cause que la terre est toute pleine de mines: mais sur tout le pays de Cornoüaille ou l'on en tire ordinairement en abondance au possible, & du plus fin qui se trouue. Il y auoit aussi, & a encores le reuenu des Eueschez, & des Abbayes qui vaquent, & quand les Abbayes, qui sont en nombre infiny, n'estoient comme elles sont à cette heure, cela estoit de grande importance, & la nomination des Abbayes, de mesme que des Eueschez, appartient aux Roys, qui s'accommodent des fruicts, plus, ou moins longuement, selon l'importance des pieces qui vaquent en different d'y pouruoir. Le Roy a la confiscation des biens des rebelles, outre les amendes pecuniaires qu'il tire de plusieurs Sieges, mais principalemẽt de celuy qu'ils nomment la Straquerabbe. On en fait payer aux nobles Ecclesiastiques insolens, & aux Officiers publiques pour des larcins, & autres excés qu'ils commettent, outre ceux qui sont conuaincus de felonnie. Et tous ces reuenus tant ordinaires qu'extraordinaires, montoient, comme on disoit, au temps de la separation de l'Eglise Romaine, à la somme de cent cinquante mille liures estrelins, qui sont six cens mille escus. Ceux-cy auec l'vsurpation des biens Ecclesiastiques, tant des Cheualiers de Rhodes, qu'autres faites par le Roy Henry VIII. furẽt redoublez, encores qu'à dessein il y procedât auec beaucoup de nonchalance, taschant de faire que toute chose s'accommodât au milieu de ce desordre. Depuis ce temps-là les Roys d'Angleterre tirent les decimes de tous les biens d'Eglise, suiuant l'ordonnance de Henry, & les annates aussi leur sont acquises, & pour ce la Cour de l'augmentation fut or-

donnée, comme aussi celle des premices, & des decimes, & tous ces reuenus se montent à plus de huict cens mille escus. De sorte que tout ce reuenu ordinaire est d'enuiron vn milion, trois cens mille & tant d'escus. Il y a de plus les subsides extraordinaires qui sont de deux sortes ; vû que quelquesfois on les tire en commun du Royaume, & pour cét effect on assemble les Parlemens, qui sont les Estats, où l'on resout ce qui est neceſſaire, & la façon de laquelle on doit proceder : & parfois aussi le Roy demande aux particuliers vn subside, qu'ils nomment Bienueillance, & lors vn chacun s'efforce de ne paroistre pas de peu d'amitié enuers son Prince. A ces voyes de tirer de l'argent, on en adjouste vn autre de nostre temps, qui est la cinquiesme, ou vne semblable partie, que la Couronne tire des Corsaires, & de ceux qui ont permission d'aller escumer sur les mers de ceux qui n'ont aucune alliance auec les Anglois ; chose que les Roys de Tune faisoient anciennement, & qui est encor pratiquée par le Vice-roy d'Alger, qui donne retraitte aux Corsaires, à condition qu'ils luy feront part de leur butin, & de leurs esclaues. Or il n'y a personne qui doute que lors qu'il n'y a point de guerre au Royaume, d'autant qu'il n'a ordinairement besoin pour sa seureté, d'aucune des despences, qui sont plus importantes, comme de l'entretien de la caualerie, & infanterie, ny de prouision d'armée, pource qu'il est asſuré de luy-mesme: il n'y a (dis-je) personne qui doute, qu'il ne soit suffisant non seulement de pourueoir à la conseruation de la grandeur, & dignité du Roy, mais de satisfaire abondamment à toutes ses volontez, pource qu'en ostant la despence de la garde du Roy de trois cens Archers, & de cinquante Gentils-hommes seruans, les vns & les autres auec vingt-cinq liures d'estat l'année, & des cinquante pensionnaires à cinquante liures (c'est à sçauoir d'estrelins (par an, & ostant la reparation des ports, & de ce peu de vaisseaux qui sont en estre, les canons, le renouuellement d'armes, & de toutes sortes de munitions de mesme que la reparation des maisons du Roy, dont il y a grand nombre par le Royaume, outre l'entretien des Iuges, & autres gens gagez, & Officiers publics, toutes despences veritablement ordinaires, & neceſſaires à la conseruation d'vn Royaume, en ostant (dis-je) tout cecy, qui n'est pas de grande importance, le reste s'en va auec beaucoup de superfluité & de desordre, aux neceſſitez de la chambre, de la table, de l'escuyrie, des armes, de la chappelle, de la garderobe, & autres offices ; ie dis auec beaucoup de superfluité, pource qu'il n'y a nation qui despence plus que l'Angloise, tant à viure qu'aux autres choses ordinaires, & le Roy entretient fort grand nombre de gens, auec infinité de distinctions de degrez & d'offices. Tellement que du temps de la feuë Royne Elizabeth, la seule despence de la Cour, pour rapporter sans plus cette particularité, à cause que les autres de plus grande importance, sont compriſes en celle du manger & du boire : la seule despence de la Cour (dis-ie) pour le regard de la bouche, se montoit à soixante mille liures estrelins l'année, qui sont enuiron deux cens cinquãte mille escus. Et toutesfois ce n'est pas la quatrieſme partie de la despence qui se faisoit au temps des Roys Henry, & Edoüard, predeceſſeurs de la Royne, qui auoyent retranché beaucoup de superfluitez, & mesme osté beaucoup de tables. Les reuenus de la Couronne viennent doncques de ces chefs, & se despencent par ces voyes : si bien qu'il ne reste aux neceſſitez extraordinaires, ou de guerre, ou de dettes, ou d'autres occurrences publiques, que les moyens extraordinaires, qui seroyent plus

XVII.

XVIII.

XIX.

profitables au Prince, s'il vouloit introduire vne partie des charges pratiquees aux autres prouinces, & renduës ordinaires. Mais la liberté du Royaume est merueilleuse pour ce regard, il n'y en a aucun qui soit aujourd'huy moins chargé. Il y a seulement vn poinct à adiouster, qui est que le Roy d'Angleterre fait payer certain tribut, tant en Irlande, qu'en Angleterre, à ceux qui veulent viure Catholiquement, & à la Romaine, sans toutesfois qu'il leur soit permis d'en faire aucun exercice. Et pour le regard de ce tribut, le Roy en tire vne partie, & donne l'autre à quelques-vns de sa Cour, qui estans assignez pour toute leur vie sur quelques Catholiques, font pache auec eux de quelque somme qui leur est donnée pour vne seule fois. Ce Royaume n'a donc point d'autres reuenus extraordinaires, que les subsides, qui sont resolus par l'interuention des Parlemens, qui sont les Estats, au temps des neceſſitez publiques: en quoy les estrangers trempent aussi bien que les Anglois; mais ceux-cy sont payez auec vne grande commodité, vû qu'on donne toufiours deux termes au payement, & cela se paye selon l'estime de ce qu'vn chacun possede, estant obligé de donner plus, ou moins de gros pour liure, suiuant le besoin, & selon que le Prince est plus, ou moins pressé, ou qu'il presse ses sujets. Mais les estimations sont raisonnables, non seulement eu esgard à ce que chacun possede, mais encores à ce qui se pratique aux autres lieux. Toutesfois ce n'est pas si peu de chose qu'on n'en tire ordinairement vn milion d'or. Nous auons assez parlé des richesses, tant des particuliers, que de la Couronne. Et combien qu'elles soient les nerfs de la guerre, toutesfois on a besoin d'estre fortifié d'autre chose, pour faire vne bonne, & viue resistance. A raison dequoy nous viendrons maintenant à parler des forces que peut auoir ce Royaume.

XX.

XXI.

FORCES D'ANGLETERRE.

L'Angleterre est mieux assise qu'aucun autre Royaume, pour la forteresse, vû qu'elle a par excellence les deux proprietez qu'Aristote recherche en l'assiete d'vne ville: l'vne est, que les ennemis n'y peuuent entrer que fort difficilement: l'autre est qu'elle a ses yssuës fort aisées pour toutes sortes d'entrepriſes. Car la mer d'Irlande qu'elle a du costé du Ponant, est si basse, & pleine d'escueils, & de dangers, qu'on n'y peut aller dessus auec de grands vaisseaux: & la mer Británique qu'elle a du costé du Midy, a son flux & reflux, auec creuë & decroissement de douze à quinze pas de hauteur ordinaire, auec vne si grande vehemence, que c'est chose espouuentable. Tellement que pour aborder aux ports, on a besoin du flux, & d'vn vent fauorable: mais beaucoup plus du flux, que du vent: & la coste de l'Isle est de tous costez aspre, fors qu'en peu de lieux qui sont bien fortifiez, comme Varuic, Douure, Dorcestre Zotnes, Dertmons, Pliment, Falmout, Milfort, Briste. Ce qui fait qu'on peut estimer que toute l'Isle n'est presque autre chose qu'vne grande forteresse.

XXII.

Il faut adjouster à la forte assiette, les forces maritimes, & terrestres. Car quant à celles de mer (outre les gallions d'armée qui souloient estre au nombre de cent, non pas gueres hauts, mais gros & longs, dont il y en a encor 70. ou quelque peu d'auantage) le Royaume a tant de ports, & tellement frequentez des marchands de toutes parts, que les Anglois disent que les vaisseaux qui y pratiquent ordinairement, passent le nombre de deux mille. Mais quoy que s'en soit, c'est chose assurée qu'on y peut mettre ensemble quatre cens

vaisseaux, voire mesme d'auantage, si la necessité le requeroit. Et de fait Edoüard III. passa à l'ẽtreprise de Calais, & depuis Henry VIII. au siege de Bologne, auec mille vaisseaux de toute sorte. Si bien que ce sera vne grande & difficile entreprise d'attaquer cette Isle, dont les Ports sont, ie ne diray pas d'entrée, mais d'accez fort difficile, outre les fortifications qu'on y a faites. Il faut adiouster à ces difficultez la valeur, & l'experience de ce peuple sur la Mer, & en ce qui despend; vû qu'il n'y a gens plus hardis, ny plus prompts sur l'eau, ny plus duits à y combattre, que les Anglois. Ce sont eux qui courent la mer Oceane, tant en Hyuer qu'en Esté, auec des vaisseaux extresmement legers, & du tout bien fournis de bons canons, dont ils ont grande abondance. Ils trafiquent iusques en Moscouie, & en Cathay, en Alexandrie d'Egypte, & à Constantinople, en Liuonie, en Barbarie, & en la Guynée. Ils se sont essayez de passer aux Indes, tantôt du costé d'Occident, costoyant le Nouueau Monde, tantôt de celuy du Leuant, costoyant la Moscouie, & le Cathay. Mais il semble que le plus souuent la nature se soit entierement opposée à leurs desseins, & leur ayt bouché le passage. Dauantage, ils ont attaqué l'année 1586. l'Isle Espagnole, & le Nouueau Monde, & mesmes auant l'Alliance faite entre les Roys d'Espagne & d'Angleterre, ils molestoient continuellement les Isles Astores, le Cap de verd, & le Bresil. Deux de leurs Capitaines entauee autant de courage que de bon-heur, presque fait le tour de tout le monde. Enfin ils seroient dignes de toute loüange s'ils n'auoient appliqué tout ce courage & toute cette industrie à de mauuais vsages, vû qu'ils ne s'addonnẽt presque à autre chose qu'à escumer & voler tous les vaisseaux dont ils se peuuent rendre maistres, & porter vn dommage inestimable à plusieurs marchands Chrestiens qui les rencontrent. Et pource que quelques vns sont deuenus riches en ces voyages & brigandages de mer, il y en a beaucoup, qui flattez de l'esperance d'vn gain semblable, ou plus grand, vendent leurs fonds & heritages, & arment de l'argent de cette vente des vaisseaux auec lesquels ils vont en course, & remplissent la mer Oceane de meurtres & de voleries. XXIII.

Outre ce que dessus, il y a grande quantité de gens de guerre ordinairement dans le pays, qui sont bons hommes sur la terre, & ne sont pas de peu d'importance, soit que l'on aye esgard au nombre, soit que l'on en considere la qualité: car quand au nombre le Royaume est diuisé en cinquante & vne Comtez en l'vne desquelles, qui est celle de Lorcassier, on fait estat qu'on peut enrooller soixante & dix mille hommes de pied. Mais quoy que s'en soit, c'est chose certaine que le Royaume peut mettre en campagne cent mille hommes de pied, & vingt milles de cheual. Chacune de ces Comtez est gouuernée par vn Vicomte, qui a la charge de faire amas & eslite de soldats, lors que la necessité le requiert, & lors ils vsent de cette maniere. Ils font comparoir deuant eux tous ceux qui sont dans leurs gouuernemens, depuis l'aage de seize, iusques à soixante ans: & entre autres, ils choisissent les plus dispos, & ceux qui paroissent plus robustes. Pour l'Infanterie ils eslisent les plus grands, & plus membrus, & cette infanterie est diuisée en quatre sortes; car il y en a quelques-vns qui vsent de l'arc & de flesches, armes particulierement propres des Anglois, vû qu'ils ont acquis en s'en seruant, beaucoup de grandes & signalées victoires. Les autres vsent d'vne arme d'ast, presque semblable à la halebarde, XXIV.

mais ayant le fer vn peu plus gros,& plus pesant, auec des crochets, & auec cette arme ils frappent & tirent en bas les hommes de cheual, & cette sorte d'armes a esté aussi assez pratiquée anciennement par les Anglois. L'experience,& la coustume de ce siecle en a adjousté deux autres: l'vne est celle des arquebuses, auec lesquelles on n'a pas oüy dire qu'ils se soient signalez en quelque rencontre : l'autre est la picque, qui est extrémement conuenable à leur disposition,d'autant qu'ils sont grands & forts, & de belle disposition.

Quand aux hommes de cheual,ils choisissent des hommes de moyenne taille,qui soyent adroits,& dispos̃ts. Ils n'ont pas des cheuaux de lõgne haleine, ny bons pour le choc, & le rencontre, au prix de ceux du Pays-bas, & des Allemands. Car outre que la bonté du pays gras ne le porte pas(pource que les bons cheuaux demandent vn pays qui ne soit pas beaucoup gras,ny aussi d'ailleurs entierement sec) ils ne s'en soucient gueres, & ne s'amusent pas à les rendre bons. Mais les hommes de cheual sont de deux sortes : vû que quelques-vns sont armez de toutes pieces, & ceux-cy sont Gentils-hommes pour la plus grãde partie,les autres sont armez à la legere, & de ceux-cy il y en a de deux sortes, car vne partie est armée à la façon des Albanois,l'autre ressemble plus aux cheuaux legers d'Italie: auec certains pourpoints de caneuaz garnis de maille, ou auec quelque plastron, & vn morion cõme de picquier,& ceux-cy vsent de lances longues & deliées. Mais encore qu'ils puissent mettre enuiron deux mille hommes d'armes en campagne, & vn grand nombre de cheuaux legers, toutesfois on n'a pas vû que la caualerie Angloise se soit iamais rendue remarquable en aucun combat,ainsi que l'infanterie.Et le Roy Edoüard quatriesme, qui fit tant de grandes entrepriſes,voulant monstrer en quelle sorte de gens il auoit plus d'assurance, quittoit son cheual, & se mettoit à pied parmy l'infanterie. Mais pour monstrer ce que peut vn Roy d'Angleterre, principalement comme cettuy-cy, qui possede maintenant toute l'Irlande, & l'Escosse, i'ay pensé qu'il seroit à propos de mettre icy l'effort du Roy Henry huictiesme,lors qu'il fit l'entrepriſe de Bologne. Ce Roy passa donc la mer auec vne armée diuisée en trois parties.Il y auoit en l'auant garde douze mille hommes de pieds,& cinq cens de cheual, armez à la legere, & encore mille hommes de cheual seulement armez de maille, & de tassettes, que le Roy auoit tous vestus de bleu bordé de rouge. L'arriere-garde (vû qu'ils passerent en cét ordre) estoit conduite par le Duc de Nortfolk, & estoit composée de semblable nombre de gens de pied,& de cheual, vestus de bleu comme les premiers. Entre ceux-cy il y auoit mille Irlandois couuerts d'vne chemise de lin, longue & estroite, & d'vn manteau par dessus : & quand au reste nuds,auec la teste nuë,& les cheueux longs: & ceux-cy estoient armez de trois dards, & d'vne longue espée, & auoient vn grand fer en la main gauche, qui estoit longs iusques au coude. Quand ils viennent au combat, ils se retroussent fort haut, & sont fort accoustumez;& exercez à la course. Le corps de la bataille, où estoit la personne du Roy estoit de vingt mille hõmes de pied, & deux mille cheuaux Anglois, tous vestus de rouge,bordé de jaune,Ils menoient apres eux cent gros canons,outre les petites pieces. Ils auoient encore mené sur des chariots cent moulins, dont vn chacun tournoit auec vn cheual, & venoit à moudre le bled;& encores sur les chariots ils auoient des fours,où leur pain se cuisoit.Le nombre des chariots estoit si grand, qu'ils en entouroient, & fermoient toute l'armée

xxv.

en façon de tranchées; & pour tirer ces chariots, & l'artillerie, & conduire le bagage, il passa de l'Isle en terre ferme enuiron vingt-cinq mille cheuaux, & outre les viures de toutes sortes, on y mena quinze mille bœufs, outre vn nõbre infiny d'autres bestes. Ce seroit vn trop long discours de vouloir specifier par le menu la grande quantité d'eschelles, ponts, balles, poudres, munitions, bois, & autres choses appartenantes aux factions militaires, dont ils estoient fournis, n'ayans laissé en arriere vne seule chose de toutes celles qu'ils estimoient necessaires. Toutesfois quant aux vaisseaux, ceux qui estoient entretenus ordinairement, sont beaucoup diminuez, vû qu'il n'y en a pas gueres plus de quarante, d'autant que ou par negligence, ou par la trop grande despence, il y en a eu en partie de vẽdus, & partie qui ont esté rẽdus mal propres à la nauigation. Mais il faut considerer que ce peu qui reste, auec l'autre peu des particuliers des sujets, dont le Roy se sert en toutes occasions, comme des siens propres en les payant, de mesme qu'il fait des estrangers, quand la necessité le presse: tous ces vaisseaux (dis-je) suppléent non seulement à la deffence, mais seroient mesmes en vn besoin capables d'attaquer, & d'offencer, vû qu'il court vn bruit qu'on en trouue d'esparts en diuers endroits de cette Isle, que grands, que petits, propres à seruir, & aller contre l'ennemy, en si grand nombre que s'ils estoient mis ensemble, ainsi qu'on pourroit faire aisément en vn besoin, à vn simple commandement du Roy, ils monteroient à vn grand nombre, les Anglois disent de quatre cens, Mais posons le cas qu'il n'y en eut qu'vn nombre mediocre, il y en auroit sans doute tant, qu'en armant vne partie de soldats, d'artillerie, & de toute les munitions & armes requises, comme on pouroit faire sans peine (vû que ce Royaume ne porte enuie, pour le regard de toutes ces prouisions necessaires, à nul autre (s'ils n'attaquoient personne, pour le moins ils ne craindroient pas, se mettant sur la deffence, aucune force qui les voulut assaillir.

Pour les hommes de faction, on tient que quand il faudroit faire vn effort, on en armeroit bien vingt-cinq mille, de corselets, & armes blanches; ie dis quant à ceux que le Roy seul peut armer; vû que si on adjoustoit ceux des Seigneurs & Barons particuliers; dont il n'y en a aucun pour petit qu'il soit, qui à portion de sa suite, & de ses moyens, ne soit assez pourueu pour armer vn bien grand nombre, jusques là mesme qu'on dit, qu'il y en a qui en peuuent armer des miliers, comme les Comtes d'Amby, de Sarisbery, de Westmerlande, & sur tout celuy de Pembrock, encore que celuy-cy ne fussent pas tous soldats experimentez, toutesfois estant en compagnie de soldats pratics, & exercez (d'autant qu'il en sort plusieurs de cette nation, ainsi que des autres, qui s'en vont deçà, delà aux guerres) ils seroient en toutes choses de grands effets pour l'inclination naturelle qu'ils ont à la guerre, & ceux-là mesmes qui seroient desarmez, seroient pour la mesme raison grande preuue de leurs personnes. Pour tout le Royaume d'Angleterre, lors qu'il n'estoit pas vny à l'Escosse, la mer le rendoit assez fort de tous costez contre tous les autres nations, horsmis contre les Escossois, qui sont dans vne mesme Isle. Mais les Anglois auoiẽt assuré la frontiere auec vne garnison de quinze cens soldats distribuez en quatre places, c'est à sçauoir vne partie à Baruik frontiere du costé du Leuãt, assise à la bouche du fleuue Medo, place forte, & de grand trafic pour la peschе des saumons, vsurpée anciennement sur les Escossois, & touſiours retenuë par les Anglois: vne autre partie en la ville de Carled, frõ-

tiere du costé du Ponant, & le reste en deux autres places de moindre importance, assises entre ces deux, l'vne appellée Orche, & l'autre Warck, entre la ville de Duran, qui est vn peu plus esloignée, & toutesfois renommée entre les Anglois, d'autant qu'encores qu'on y tienne des soldats payez ordinairement, toutesfois estant fort peuplée, elle a touſiours esté tenuë pour vn des principaux arrests des courses des Escossois. Voilà tout ce qui se peut dire des forces d'Angleterre. Il est à propos que nous parlions maintenant de la conduite, & gouuernement de ce Royaume, vû que ce ne seroit pas assez qu'il fut riche, fort & peuplé, s'il n'estoit aussi bien gouuerné, puis qu'on sçait assez que plusieurs Republiques qui ne manquoient pas de tout ce que nous auons remarqué en ce Royaume, se sont neantmoins perduës par faute de la conduite qui leur estoit necessaire.

GOVVERNEMENT D'ANGLETERRE.

LA Couronne d'Angleterre est succeſſiuement hereditaire à ceux qui sont plus proches du sang, & lors que les masles manquent, les femmes succedent, & sur cecy les Anglois alleguent ce qui est dit aux Nombres, à sçauoir que quand l'homme mourra sans enfans masles, la succession appartiendra aux femmes, dont les bastards sont toutesfois exceptez. Mais cette coustume n'est aucunement receuë en France, pour raison de la loy Salique faite jadis par Pharamond premier Roy des François, l'an 422. qui ne permet pas que les femmes succedent. Or le Royaume est diuisé en quatre sortes de perſonnes, c'est à sçauoir nobles, bourgeois, hommes ligent, ou legaux, & artisans. xxvi. On compte entre les nobles en premier lieu le Roy, puis les Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons, qui sont nommez par excellence, Seigneurs & hommes nobles; & ceux-là sont suiuis des Cheualiers, des Escuyers, & autres Nobles qu'ils nomment *Genlemen*. Les Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons, reçoiuent ces qualitez du Prince, ou prennent celle du pere qui a porté quelqu'vn des tiltres: car le fils aisné d'vn Duc du viuant du pere sera nommé Comte, & le fils du Comte Viconte, ou Baron, les autres enfãs des Gentils-hommes sont appellez Escuyers mais on appelle communément Seigneur les enfans des Ducs, & des Marquis, de mesme que les fils aisnez des Comtes. Il n'y a au reste perſõne qui puisse estre Barõ, s'il ne peut tirer de son reuenu anuel mille marcs d'or. Il n'y a perſonnne qui naisse Cheualier, non pas mesme le Prince de Galles. Au reste les Cheualiers sont faits ou auant le combat, pour leur dõner plus de courage de bien faire, ou bien apres le cõbat, lors qu'ils ont rendu quelque preuue signalée de leur valeur, ou bien pour quelque bonne esperance qu'on a d'eux en temps de paix. Mais ils ne sont pas tous faits d'vne mesme sorte: car les vns sont faits de la main du Roy, les autres par son mandement & authorité, les autres de la main, & par l'eslection du General d'armée, qui les trouue dignes de cét honneur. Et lors que quelqu'vn est fait Cheualier, il est à genoux, & reçoit vn coup sur les espaules, ou sur le dos, de l'espée nuë, puis on luy dit, *Soyez Cheualier au nom de Dieu*. A quoy l'on adiouſtoit autresfois *de S. George*; & auant qu'il se leue, on luy dit, *Aduancez*. Les Cheualiers du Bain sont faits tels aux sacres des Roys, auec de longues, & curieuses Ceremonies. Les Cheualiers Porte-enseignes sont faits en l'armée, & peuuent apres cela mettre leurs armes en

mes en leurs drappeaux, de mesme que s'ils estoient Barons; mais cét ordre est presque perdu en Angleterre. Or de quelque rang de Cheualiers qu'vn hõme soit, sa femme est aussi tôt appellée Dame, aussi bien que celle d'vn Baron : mais quant au mary il n'a plus le nom de Baron, ains on adjouste à son nom ce mot de *Sir*, qui signifie Seigneur, de sorte qu'il sera appellé Seigneur Pierre, Iean, &c. Quant aux Cheualiers de la Iarriere, leur ordre a esté iustitué par Edoüard III. & c'est celuy qui est plus honorable en Angleterre, Ie n'en ditay pas le sujet, pource que c'est chose trop rebattuë. Et d'autant encores que cét ordre n'est pas tant vne espece de police, qu'vn ornement du Royaume ; i'en quitteray le discours pour venir aux autres personnes. Les Escuyers nommez en Anglois *Esquier*, ou vulgairement *Squire*, sont ceux qui portẽt la marque de leur noblesse en leurs armes, & l'on tient que ce nom est venu de l'escu qu'ils portoient deuant les Cheualiers, ou Seigneurs: & leur fut donné pour les distinguer des simples soldats. Les nobles, ou *Gentlement*, qui est vn mot approchant de celuy de Gentil-homme, sont cõfusément tous ceux qui sont tels de race, ou qui le deuiennent en quelque façon. Et certainement on deuient noble en Angleterre bien aisément, veu que tous ceux qui estudient aux loix, & qui font profession des Arts liberaux, & ne viuent pas de leur trauail, ont le nom de Monsieur, qui doit estre donné seulement aux Gentils-hõmes & Escuyers en Angleterre, & sont estimez nobles. Apres les Gentils-hommes, on met les bourgeois, qui non seulement ont quelque magistrat en leur ville, mais aussi en peuuẽt porter la charge. Or il faut que telles personnes seruent à la Republique aux lieux où elles habitent. Ces hommes-là ne sont gueres estimez aux Comtez, sinon qu'ils sont appellez aux Estats, & les plus anciennes villes en deputent ordinairement quatre, les autres deux. La troisiesme sorte de gens est de ceux que les loix d'Angleterre appellent, *Hommes liges, ou legeaux*, qui peuuent tirer annuellement de leurs fonds la sommes de quarante sols estrelins, c'est à dire, six liures d'Angleterre, selon le cours de la monnoye du jourd'huy. Ces gens-cy se declarent ouuertement non nobles, & portent beaucoup d'honneur à ceux qui le sont : mais ils sont au dessus des gens de mestier & artisans, qui sont mis au dernier rang. XXVII.

Les Offices Royaux d'Angleterre sont à vie, & ne peuuẽt estre ostez, sinon pour crime de leze Majesté, & s'ils ne sont entierement conformes de nom à ceux des autres Royaumes, & que la charge soit differẽte, toutesfois ils ont en leur administration l'authorité que les autres ont aux autres Royaumes. Les principaux Estats sont ceux-cy, le grand Chancelier, le grand Thresorier, ou Intendãt general des Finances, le President, le Maistre du petit seel, le grand Chambellan, le Conneſtable, le grand Mareschal, l'Admiral, & le grand Senechal; mais la charge de Conneſtable, & de Mareschal, sont seulement en estre en temps de guerre, ou bien en quelque temps couronnemẽt ou semblable ceremonie. Quant aux autres, il faut sçauoir que la Couronne d'Angleterre s'est renduë en telle sorte maistresse de tous les estats du Royaume, ou par force, ou par la voye de la Iustice, c'est à sçauoir par le moyen des fautes des Princes, ou par faute d'heritiers, que tous appartiennent auiourd'huy au Roy ; & combien que quelques lieux soient sous quelque Prince, vû qu'il y en a encores quelques-vns, bien qu'en petit nombre, toutesfois on recourt en dernier ressort au Conseil du Roy, & les Seigneurs XXVIII.

n'ont aucune puissance sur leurs sujets, apres qu'ils leur ont payé ce qu'ils leur doiuent annuellement, qui est vne somme d'argent à tant pour teste, vû que les peages, daces, gabelles, & tailles appartiennent au Roy. Toutes les principales villes du Royaume sont gouuernées par les Officiers du Roy, & au lieu qu'autresfois elles ont eu des Seigneurs absolus, aujourd'huy il n'en reste autre memoire que le tiltre des lieux que le Roy garde encores, en honorant quicõque *il* luy plaist, adjoustant à ces tiltres quelque petit reuenu, sans toutesfois que ceux qui ont ces tiltres ayent aucune sorte de Iurisdictiõ aux lieux ou pays dont ils portent le tiltre, & s'ily auoit à faire quelque chose (qui sera tousiours bien peu) ce sera comme pour le fonds, decimes, & choses semblables, sans qu'*il* se puisse mesler du gouuernement entier. Les tiltres que le Roy donne sont de Duc, de Marquis, de Comte, de Vicomte, de Baron, & quand au tiltre de Milord, il s'esteint auec ceux qui l'ont, sinon qu'ils eussent esté du Parlement, vû qu'alors le tiltre passe aux fils aisnez, & ainsi de main en main, le fils estant du Parlement. Et lors que quelques autres ont vn tiltre pour le respect du pere, ils ne peuuent estre du Parlement tãdis que le pere est viuant, encores que le tiltre soit de Comte, ou de Baron. Lors qu'vn Duc vient à mourir, le fils aisné ne se nomme pas toutesfois Duc tout aussi-tôt, ainsi que porte la coustume des autres Estats & Royaumes: mais il est necessaire que le Roy le face tel, ce qu'il fait auec certaine solennité, vû que celuy qui doit succeder au pere se presente au Roy, qui luy ceint l'espée, & luy met la couronne sur la teste, auec plusieurs autres ceremonies: & il fait le mesme pour le regard des fils des Ducs, & des Comtes; toutesfois ceux-cy n'ont autre nom que Milords durant la vie de leurs peres; & les fils des Vicomtes & des Barons sont nommez simplement chacun de leur nom. Lors que les tiltres sont en vne maison, & que le Roy les a donnez vne fois, ils ne se peuuent jamais perdre, si ce n'est en cas de quelque grande faute, vû qu'en ce cas, celuy qui a le tiltre le perd aussi bien que tous ses descendans, & lors que cette priuation arriue, ils nomment cela estre priué de sang, qui veut dire en effet qu'ils sont priuez de noblesse; & depuis cela le Roy joüyt tousjours, sinon en cas que le priué fut remis: ce qui arriue quelquesfois, comme il s'est veu en Pole, au Duc de Nortfolk. & en Courtenay, veu que le sang, comme ils disent, & les biens ont esté restituez à tous trois: mais cela ne se peut faire qu'en l'assemblée des Estats, non plus qu'ils ne peuuent estre priuez que de mesme sorte.

Au reste les loix d'Angleterre ont deux choses, c'est à sçauoir le iugement, & la pratique. Il faut aussi considerer en cela les personnes, les lieux, les choses, & les manieres, ou moyens. Ces personnes sont les Notaires publics, les Aduocats, & les Iurisconsultes. Les Notaires dressent les actions, les decrets de la Cour, les rapports, & les Sentences, & les mettent par escrit. Les Aduocats, comme bien versez en science du droict, preparent les procez aux Iurisconsultes. Les Iurisconsultes sçauants par routine, & experience, de l'ordre & façon de poursuiure le procez, dressent les formules sur les affaires de leurs clients, ou parties, ils veillent à leurs demandes, afin que le retardement & la nonchalance ne leur prejudicient, & mettent le procez en estat d'estre iugé. Les lieux qui seruent aux iugemens sont les Cours, où l'on fait les loix, & les Sentences, c'est à sçauoir les Parlemens, ou estat, la Cour du Chancelier, les Sieges Royaux, les Greffes, la Chambre des Comptes, la

Cour des pupils, la Chambre Estoillée, la Cour des Requestes, & la Duché de Lenclastre.

Toute la force de la puissance absoluë est aux Estats, qui abrogent les anciennes loix, en introduisent de nouuelles, changent les droicts, & possessions des hommes priuez, & legitiment les bastards, & changent les poids & les mesures, prescriuent le droict de succeder au Royaume, ordonnent des tailles, donnent graces des crimes, redressent les familles abbatuës par les fautes des predecesseurs, & ont puissance de mort & de vie sur ceux que le Roy remet entre leurs mains. Les Officiers des Estats sont, les Orateurs, deux Greffiers, & les Arbitres. L'Office de l'Orateur est de proposer & ageancer auec vn beau langage les requestes ou remonstrances qui sont presentées aux Estats. Les Greffes gardent ce qui a esté arresté aux Estats, tant ce qui est imprimé, que ce qui n'est pas publié, & qui n'est qu'au profit des particuliers. Les Arbitres sont ceux qui sont tenus par les Seigneurs & citoyens, pour habiles hommes, & capables de connoistre de ce qui est proposé dans les remonstrances, & d'en déterminer. Or la façon d'assembler les Estats est telle que le Prince enuoye des lettres par tout, aux Ducs, Marquis, Barons, & autres Seigneurs, ou laïcs, ou Ecclesiastiques, qui ont droict de donner leur voix, & tous se doiuent trouuer aux Estats quarante iours apres. Et le Roy enuoye, aussi des lettres aux Vicomtes des Prouinces, pour eslire deux Cheualiers en l'assemblée des Estats Prouinciaux, afin de dire leur aduis pour tout le reste. Le Roy en vne salle haute où il est assis au milieu de la salle en vn siege digne de luy, & vn peu esleué; le Chancelier est assis vn peu plus bas, plus prés du Roy que nul autre: les Archeuesques & Euesques sont à sa main droicte, & les Ducs & Barons à la gauche. Les Iuges sont au milieu entre ces deux rangs, & aussi les Secretaires du Roy, assis selon la coustume, sur des sacs de laine. Cependant les Cheualiers, & habitans du Parlement (car c'est le nom qu'ils ont, & sont au nombre de trois, ou quatre cens) sont appellez en vn autre lieu separément, & apres qu'ils ont declaré par quelle Prouince ou ville ils sont deputez, on leur commande aussi-tôt d'eslire vn homme capable & discret, qui soit Orateur des Estats, & de le presenter au Roy, deuant lequel il harangue, le Chancelier luy respond. L'Orateur demande que l'assemblée d'embas joüysse des priuileges anciens, & que le Roy ne se fasche pas s'ils disent leur aduis librement, & plusieurs autres choses, & le Chancelier respond selon qu'il iuge estre necessaire. Et quelquesfois dix iours se passent en ces actions & harangues. Outre le Chancelier il y en a vn qui lit les remonstrances, qui sont receuës, ou reiettées, selon la pluralité des voix; & si la pluralité des voix l'emporte touchant vne nouuelle loy, le Lecteur escrit au dessous la remonstrance en François, *Soit baillé aux communs*: & lors qu'il leur semble, il font porter au peuple ces remonstrances par quelques-vns de ceux qui sont assis sur les sacs de laine, qui estãs entrez dans la maison, apres auoir demandé permission, parlent ainsi à l'Orateur des Estats, *Excellent* Seigneur Orateur, il a semblé bon pour la Republique au Senat, & aux Peres autheurs, que cecy ait vigueur de loy, & ils vous prient instamment d'aduiser ce qui sera expedient de faire. Puis estans partis & les huis estans clos, l'Orateur rapporte ce qu'ils ont dit, & si l'on n'est cependant empesché à d'autres affaires, l'Orateur demande curieusement leur aduis sur cette remonstrance. Au reste il n'est permis à ceux qui sont assemblez, de s'entredire des injures, ou de se

xxix.

railler l'vn de l'autre. Les Estats ne se tiennent plus depuis que midy est sonné ; Si le peuple a pour agreable ce qui a plû aux Senateurs, il le confirme auec vne telle souscription, LES COMMVNS ONT ASSENTEZ; c'est à dire, que le peuple y a consenty: & au contraire, si le Senat a pour agreable ce dont le peuple est autheur, on escrit, LES SEIGNEVRS ONT ASSENTEZ. Et quand le Senat & le peuple ne sont pas de mesme aduis, on esliit quelques-vns des deux maisons pour debatre, ce dont il est question, & proposer par ensemble leur aduis, & bien souuent apres cela l'vn s'accorde à l'opinion de l'autre. De sorte que rien ne peut auoir force ny vigueur, sans estre approuué des deux maisons, & mesme cela n'est pas suffisant, si le Prince ne le confirme le dernier iour. Lors le tiltre de chaque ordonnance porte, *Il a esté ordonné, &c.* Et l'on obserue que le Prince l'approuue de sa propre bouche en François ; LE ROY LE VEVT : & lors toutes les ordonnances d'Angleterre sont acheuées, & imprimées aussi-tost, horsmis quelques priuileges qui concernent les particuliers. Et lors que le Roy ne veut pas quelque chose, ou le veut abolir, il dit seulement : LE ROY S'ADVISERA.

Au reste le Roy d'Angleterre absout de tout crime de sa propre authorité, combien qu'autresfois quelques Comtes, & les Princes de Galles se soient attribuez ce droict. On ne parle point au Roy qu'en se jettant deuant luy à genoux, & personne mesme ne s'ose pourmener dans l'antichambre, encor que le Roy n'y soit pas, non plus qu'en France. Et il y a encore vne chose, qu'encore que le Roy soit absent on n'y ose demeurer sans estre descouuert principalement s'il est Anglois, car vn estranger est le plus souuent excusé, comme ne sçachant pas la coustume. Il y a trois sortes de iugement en Angleterre, c'est à
xxx. sçauoir des Estats, du duel, & des assemblées iuridiques. La façon de dõner la Sentence aux estats en tous faits, est toute sẽblable à celle que i'ay desia dit. Pour le duel, il n'est pas maintenant en vsage, toutesfois il n'est pas du tout deffendu, de sorte que les Anglois tiennẽt qu'on ne le refuseroit pas à vn hõme qui le demanderoit iustemẽt. On en void la forme aux Commentaires de Briton. Ces deux premieres sortes de iugement sont absoluës & sans appel, de mesme que ce que les Iuges arrestent en leurs assemblées. Les Sieges Royaux sont ainsi nommez, pource que les Roys d'Angleterre ont accoustumé de s'y asseoir, & que toutes les causes qui concernent la Couronne, & qui se plaident à l'instance du Roy y sont expediées. Le principal Iusticier d'Angleterre iuge en cette Cour auec ses autres Assesseurs. La Cour des actiõs ciuiles est celle où se plaidẽt les procés des particuliers, nez de quelque partie du droit d'Angleterre. Il y a en cette Cour vn Iuge principal, auec trois Assesseurs. Les ordonnances des Magistrats ou des Iuges, sont executées le plus souuent par les Vicomtes. Il y a aussi la Chambre des Comptes, où se rapporte tout ce qui concerne les finances du Roy. Quant aux supplices, ils n'en ont gueres d'autre en Angleterre cõtre les homicides, assassins, rauisseurs & semblables crimes, qui ne sont pas de leze Majesté, que de les pẽdre, & c'est presque chose du tout inusitée de donner la question à vn hõme, luy trẽcher la teste, le mettre en quatre quartiers, & le mettre sur la rouë. Le Iuge n'a pas puissance d'amoindrir, ou augmenter la peine c'est chose qui doit estre raportée au Prince, & à ceux de son priué Cõseil, par le commandemẽt desquels on laisse les corps des voleurs pendus, iusqu'à ce qu'ils pourrissent, combien que ce soit ordinaire emõt la coustume d'enterrer ceux qui sont executez. Si la fẽme a tué son mary, ou

la brûsle toute viue: sile seruiteur a tué son maistre, il est mené sur vne claye au lieu du supplice, & ils appellent cela *Petit treason*. Si on s'est essayé d'empoisonner, on n'en meurt pas, pource que le Prince n'a pas perdu son sujet.

Quand quelque meurtre a esté commis, tous ceux qui y ont assisté sont pris pour homicides, & condamnez à la mort. On punit les traistres en cette sorte: premierement ils sont pendus, & estans viuans on leur arrache les boyaux, puis on leur trenche la teste auec vne hache, & ayant mis leurs membres en quatre quartiers, on les met en diuers lieux sur des pieux. Les Ducs, Marquis ou Barons qui sont du Parlement, ont ce priuilege qu'estans accusez de crime de leze Majesté, ils sont iugez par leurs semblables.

Il y a vne autre Cour en Angleterre, qui n'a pas sa semblable en lieu que ie sçache. Lors qu'on rend le droict à Westimontier, le jour auparauant que les Assises finissent, le Chancelier, les Barons, & tous ceux qui sont du Conseil priué du Roy, & pareillemẽt les Iuges, c'est à sçauoir les deux principaux Iusticiers, depuis neuf heures iusqu'à onze, ont accoustumé s'asseoir en certain lieu qui est nommé la Chambre estoillée, ou à cause du grand nombre de fenestres qui y est, ou à cause que le plãcher est semé de plusieurs estoilles dorées. Cette Cour a esté introduite pour iuger des choses faites par violẽce, & pour arrester l'insolence des plus puissants, qui sont obligez d'y venir repondre en personne, & s'ils ne se iustifient bien, ils sont enuoyez en prison prés d'vn ruisseau qui se nomme *Fleete* d'où il sort en peu de temps par le moyẽ de ses amis, auec promesse de viure desormais plus paisiblement: & lors il est condamné à l'amende enuers le Roy, & à tous despens, dommages, & interests enuers sa partie. Elle fut establie au temps que le Cardinal Wolseus Euesque d'Yorc fut Chancelier d'Angleterre. Ceux qui presidẽt en cette Cour sont le Chancelier, l'Intendant general des finances, tous les Conseillers, & tous les Barõs. La pluralité des voix l'emporte. Les peines ordinaires sont la prison, & l'amende pecuniaire. Il y a encore la Cour des pupils, qui iuge tout ce qui concerne les orphelins: & en la Cour de la Duché de Lenclastre, les actions personnelles & reelles, qui concernent en quelque sorte que ce soit les fonds de la Duché, sont debattuës. La Chambre des Requestes void les requestes & plaintes presentées au Roy, hors desquelles elle ne peut donner aucun iugement, & s'appelle la Cour des pauures, pource qu'il faut que ces Iuges rendent droict sans salaire, elle est aussi appellée Cour de conscience. XXXI.

Il y a encores la Cour d'Eglise, nommée aussi Cour de Chrestienté, & les Archeuesques & Euesques qui y presidẽt, ont vne iurisdiction particuliere, principalement en quatre sortes de causes, vû qu'ils connoissent des testaments, & laigs testamentaires, des decimes, des mortuaires, & des nopces, & de l'adultere, ou fornication, bref de tout ce qui concerne la conseruation de l'ordre & ornement de l'Eglise, & qui appartient à l'entretien de la Religion. XXXII.

Voila l'ordre de la Iustice d'Angleterre, & la façõ de laquelle elle est gouuernée. Mais auant que ie mette fin à ce discours, ie vous veux dire en vn mot de ceux qui sont condamnez à la mort. Quand l'on fait Iustice de quelqu'vn en Angleterre, & qu'on le meine pendre, tous les parens ont accoustumé de se trouuer presens à sa mort: & apres qu'on l'a mené par la ville sur vn chariot, on le conduit enfin au gibet, où l'on le pend en luy mettãt au col vne chaine de fer, large de trois doigts. Et pour ce que cette chaine ne le peut si prõprement estrangler, à cause de sa largeur, les parens courent soudain, & le tirent XXXIII.

tant par les pieds qu'il meurt, & estiment faire en cela vn bon office, & digne de ce qu'ils luy sont. Cela est permis par la Iustice, à cause qu'on en a trouué tel, qui est demeuré pendu depuis le matin iusques au soir sans estre mort, en danger de perdre tout ensemble le corps & l'ame. Nous auons assez discouru maintenant du gouuernement Politique, voyons maintenant comme on s'y porte aux choses qui concernent la Religion & le seruice de Dieu, qui sont les principaux piuots des Republiques bien ordonnées.

RELIGION D'ANGLETERRE.

xxxiv. LEs Anglois, selon quelques-vns, receurent la Religion Chrestienne de Ioseph d'Arimathie, & puis du Pape Eleuthere, par la predication de Fugace, & Damian, qui baptiserent le Roy Luce, & vne bonne partie de ses gens enuiron l'an de nostre salut 180. Mais l'Isle ayant apres esté occupée par les Anglois Saxons, le grand Gregoire Pape y manda Augustin, & Melite, & plusieurs autres de l'ordre saint Benoist, qui y renouuellerent la foy, & y conuertirent Etelbert Roy de Kent, enuiron l'an 566. Depuis ce temps-là, iusques à l'an 1534. l'Angleterre n'eut iamais autre foy que la Catholique Romaine, & mesme Ina Roy d'Angleterre fort puissant, rendit son Royaume tributaire d'vn denier pour feu au saint Siege. Or Henry VII. Roy d'Angleterre maria son fils aisné Artus à Catherine fille de Ferdinand d'Arragon & d'Isabelle de Castille, qui regnoit lors en Espagne. Mais le mariage ne fut pas consommé, à cause de la mort d'Artus: apres le deceds duquel pour le bien de la paix entre l'Espagne & l'Angleterre, Henry puisné d'Artus, auec dispence de Iules II. espousa la mesme Catherine, & en eut en vingt années qu'il vescut auec elle, trois enfans masles, qui moururent ieunes, & deux filles. Mais il aduint que Henry commença de perdre l'affection qu'il portoit à Catherine: dequoy le Cardinal Volse, homme arrogant & ambitieux, & qui n'aymoit pas sa Royne, s'estant aduisé, commença de luy mettre quelque scrupule en la teste, sur son mariage, à cause du premier qui auoit esté contracté auec Artus: & ce qui poussoit encores ce Cardinal à persuader ce d'iuorce au Roy, c'estoit la haine qu'il portoit à Charles V. neveu de Catherine, pour l'opinion qu'il auoit que Charles auoit empesché qu'il ne fut creé Pape. D'ailleurs, le Roy aymoit esperduëment Anne de Bolen, que l'on croyoit
xxxv. toutesfois communément sa fille. Plusieurs Theologiens des Vniuersitez de la Chrestienté escriuirent sur ce sujet, les vns contre Henry VIII. les autres à son aduantage, estans gagnez par argent. Entre autres choses ceux qui luy contrarioyent, disoient que cette separation estoit fondée sur la loy diuine, pource que Onan auoit espousé Tamar, qui auoit esté femme de son frere aisné: & la loy Mosayque veut qu'vn frere prenne la femme de l'autre decedé sans enfans, si bien que ce mariage estoit estably sur la loy positiue. Mais en fin Henry VIII. leua le masque, & depescha à Rome à Clement VII. Estienne Gardiner, & François Brian, pour traitter du diuorce. Le Pape remit le iugement de cecy à certains Cardinaux, & Theologiens, qui respõdirent que le mariage estoit bon & vallable, & ne pouuoit estre dissout. Toutesfois Gardiner obtint du Pape pour Iuges deux Cardinaux, à sçauoir celuy de Cãpege, & celuy d'Yorc, & que la cause se debattroit en Angleterre. Mais apres

qu'on eut longuement disputé, & plaidé pour l'vn & pour l'autre, la Royne appella au Pape, disant que les Iuges estoient obligez au Roy, l'vn pour l'Eueſché de Vinton & l'Archeueſché d'Yorc, l'autre pour l'Egliſe de Saliſbery. A cette cauſe le Pape deffendit aux deux Cardinaux de proceder outre, & ordonna que Paul Capizucco Doyen de la Rote, luy en feroit le raport. Le Roy voyant la grande difficulté de l'affaire, & le peu d'eſpoir d'vn bon ſuccez, tourna ſon deſdain contre l'Archeueſque d'Yorc, qui l'auoit mis en cette peine, & le deſpoüilla de l'Eſtat de Chancelier, & de l'Eueſché, & luy oſta meſme vn Palais qu'il auoit baſti à Londres, & le confina premierement en vn village, puis en ſon Egliſe d'Yorc, & depuis ayant ordonné qu'on le menât priſonnier à Londres, il mourut miſerablement en chemin. Mais pour tout cela, il ne laiſſoit pas d'aymer autant que iamais Anne de Bolen, & d'enuoyer Cranmer à Rome pour deffendre ſa cauſe. Cependant Guillaume Varan Archeueſque de Cantorbery: qui auoit touſiours deffendu, comme il deuoit, le mariage de la Royne, vint à mourir, & le Roy à la ſollicitation de Thomas Bolen pere putatif d'Anne, & meſme de la ditte Anne, mit Cranmer en la place du deffunct, à la charge de prononcer, meſme contre l'authorité du Pape, le mariage nul, & illegitime. Auſſi-toſt il vint iuſques-là que de faire accuſer les Eccleſiaſtiques d'auoir reconnu l'authorité des Legars eſtrangers, & declara que tous leurs biens luy eſtoient confiſquez: tellement qu'il induiſit le Clergé, abandonné des Barons, & des Archeueſques, à le ſupplier de ſe contenter pour peine de cette faute, de quatre cens mille eſcus, en leur quittant le reſte; & ce fut de là que prit origine le tiltre qu'il prit derechef de l'Egliſe d'Angleterre. En fin il eſpouſa ſecrettement Anne de Bolen, donnant à entendre au Preſtre nommé Roland, qu'il auoit permiſſion du Pape de ce faire. Auſſi-tôt apres Catherine fut confinée en certain lieu eſcarté, auec trois Damoiſelles, & incontinent la Cour fut pleine de flatteurs, qui pour plaire à Anne, commencerent à ſe mocquer des Preſtres, du Pape, & des Sacremens. Les heretiques d'autre-part voyans cette occaſion, s'eſſayerent en toute ſorte de prouigner leur nouuelle opinion, & pour ce, ils firent induire le Roy à ſe faire iurer l'obeyſſance qu'on promettoit au Pape, & pour obtenir cela plus facilement, ils ſe contenterent qu'il adjouſtât au ſermẽt cette clauſe, *Entant que la parole de Dieu le permettroit.* Et auec cét artifice ils firent treſbucher Iean Fiſcher Eueſque de Roceſtre, plein de doctrine & de pieté. Et le ſerment eſtant preſté, Cranmer, comme ne reconnoiſſant plus le Pape, prononça la Sentence du diuorce entre le Roy & la Royne, ſur la fin de l'an 1532. Ce que le Pape Clement ayant entendu, prononça, mais trop tard, la Sentẽce diffinitiue en faueur de la Royne, declarãt les ſecondes nopces illegitimes. Lors Henry VIII. (à qui Elibabeth naſquit cependant) de deſpit qu'il eut, oſta à Catherine, & à Marie ſa fille tous ornemens, & tiltres, & voulut que les Barons iuraſſent de tenir les ſecondes nopces pour legitimes & la fille qui en eſtoit née pour heritiere du Royaume, & d'en tenir Marie pour forcloſe, comme illegitime. En meſme temps il fit mettre en priſon Iean Fiſcher, & Thomas Morus, & pluſieurs Religieux de l'ordre ſaint François, qui ne pouuoient ſouffrir ce ſcandale, & fit ordonner en vne aſſemblée des Eſtats du Royaume, que perſonne ſous peine d'eſtre declaré criminel de leze Majeſté, n'eut à reconnoiſtre l'authorité du Pape en Angleterre, ou Irlande, & qu'on le tint luy meſme pour chef de l'Egliſe Anglicane en terre, & xxxvi.

que pour cette cause on luy payât les annates, & les decimes des benefices; mesme que ce fut luy qui decidât de tous debats, & reformât les abus, & qu'on n'appellât plus le Pape qu'Eueſque de Rome ſimplement. En fin l'an 1538. il obtint la confiſcation de tous les Monaſteres de l'vn & de l'autre ſexe, & en diſtribua les reuenus à pluſieurs Gentils-hõmes du Royaume, afin de les
XXXVII. rendre intereſſez en ce fait. Tellement que les Monaſteres finirent en Angleterre enuiron l'an 1540. & l'on tient que le nombre des Egliſes ruinées eſtoit de dix mille. Finalement ce Roy mourut l'an 1546. & ayant pour fils Edoüard ſixiéme il le laiſſa ſucceſſeur du Royaume, & Edoüard pritauec le tiltre de Roy celuy de Chef de l'Egliſe Anglicane; & ce fut ſous ceſtuy-cy que la Religion Catholique demeura du tout eſteinte en Angleterre, par le moyen d'Edoüard Scimer heretique Zuinglien, qui eſtoit oncle du Roy, qui introduiſit aux chaires les Miniſtres Lutheriens, & autres, iuſques à forçer les jeunes gens à les oüyr: & dés lors il fut ordonné que l'on celebreroit l'office diuin en langue vulgaire, cõme on fait encore. Cependant Marie fille de Henry huictieſme, & de Catherine, maintint toute ſeule la Meſſe, & le ſaint Sacrement en ſa Chappelle. Edoüard mourût dans peu d'années apres ſon couronnement, & Marie ayant vaincu le Ducde Nortumbrie, & Ieanne fille du Due de Suffole, fut receuë Royne. Et incontinent elle fit annuller le tiltre de Chef de l'Egliſe Anglicane, remit les cauſes ſpirituelle, au iugement de l'Egliſe, & Cranmer fut le premier condamné par cette voye, & fit ſortir a uſſi-toſt d'Angleterre enuiron trente mille heretiques de diuerſes nations & ſectes, & annula toutes les loix faites pas Edoüard contre l'Egliſe Catholique, & pour adu ãcer mieux la vraye Religion, ſe maria auec Philippe Prince d'Eſpagne. Mais ainſi qu'elle trauailloit pour remettre ce que les autres auoyẽt, deſtruit elle deceda dãs la ſixiéme annee de ſ'o regne. Elizabeth fille d'Anne de Bolen luy ſucceda, mais
XXXVIII. craignãt que le Pape & les Catholiques ne debatiſſent ſa ſucceſſion, elle fut couronnée auec les ceremonies Catholiques: mais elle chercha de maintenir ſon authorité par le moyen de l'hereſie, & ayãt premierement impoſé ſilence aux Predicateurs Catholiques, elle ouurit les portes, & les portes de l'Iſle aux heretiques. Elle fit apres aſſembler les Eſtats, où elle voulut eſtre nommée Souueraine, tant au ſpirituel qu'au temporel en tous ſes Eſtats, & voulut que chacun la reconnût pour telle, excepté les Barons, afin qu'ils ne ſe miſſent en armes, & ne s'vniſſent auec le Clergé; & la peine à qui refuſeroit de iurer eſtoit la premiere fois de la confiſcation de tous ſes biens, & de priſon perpetuelle; & la ſecõde, de la vie. Par ce moyẽ elle s'appropria les annates & les decimes, abolit la Meſſe en ſon pays, & tout exercice de la Religion Catholique, ordonnant pour peine à ceux qui orroient la Meſſe, ou adminiſtreroient le S. Sacrement, qu'ils payeroient la premiere fois deux cens eſcus, ou tiendroient priſon ſix mois, & pour la ſeconde quatre cens eſcus, ou ſeroient vne année entiere en priſon, & la troiſieſme que tous leurs biens ſeroient confiſquez, & eux detenus en priſõ à perpetuité. Et l'on vid ſoudain le lẽdemain de la feſte ſaint Iean Baptiſte, l'an 1559. ceſſer les Meſſes, & le diuin office par tout le Royaume. Ce ſeroit choſe ſuperfluë de traitter de ſon proceder à l'endroit des Catholiques, puis que toute l'Europe en eſt abreuuée. Il me ſuffira de dire que Iacques VI. luy ayant ſuccedé, il a eſté dreſſé vn liure de Conſtitutions Eccleſiaſtiques, qui monſtre aſſez la Religion qu'on y tient. Ie vous en diray donc les points principaux en peu de paroles.

Premierement il eſt dit que le Roy d'Angleterre ſera reconnû en tous ſes Eſtats pour le Chef de l'Egliſe Anglicane, & que celuy qui en doutera, ſoit tenu pour excommunié: de meſme que celuy qui dira que la forme de la Liturgie eſtablie en l'Egliſe Anglicane, & compriſe au liure des prieres publiques, & de l'adminiſtration des Sacremens, eſt vn ſeruice corrompu, ſuperſtitieux, & illicite: & pareillement quiconque dira que quelqu'vn des 39. articles arreſtez au Synode tenu à Londres l'an 1562. eſt ſuperſtitieux, ou erroné en quelque ſorte, comme auſſi celuy qui blaſmera les ceremonies d'Angleterre, & la diſcipline des Archeueſques, Eueſques, Doyens, & Archidiacres, & la façon de les ordonner; & ſemblablement ceux-là ſont excommuniez par leurs ordonnances, qui aſſureront qu'il eſt permis à quelque miniſtre que ce ſoit, ou à vn lay, ou à quelques-vns des deux ordres aſſemblez, d'ordonner des choſes Eccleſiaſtiques ſans l'authorité du Roy. XXIX.

Il eſt auſſi dit que l'on obſeruera les Dimanches, & les autres iours de feſte, ſuiuant l'inſtitution de l'Egliſe Anglicane, c'eſt à ſçauoir en oyant lire, & preſcher la parole de Dieu, en faiſant des prieres publiques, & priuées, & en confeſſant ſes pechez à Dieu, que la Liturgie publique ſera leuë, ou chantée aux iours, & vigiles marquées au liure des prieres publiques; que la Litanie ſera recitée par les Recteurs, Vicaire, Miniſtres, ou Curez, en toutes les Egliſes Cathedralles, & Collegiées, & en toutes les Chappelles, & que tous les Mercredis, & Vendredis, encore qu'il ne ſoit pas feſte, le Miniſtre ſera preſt aux heures ordonnées pour prier Dieu dans l'Egliſe ou la Chappelle, & ayant appellé le peuple auec la cloche, recitera la Litanie contenuë audit liures, & que tous les peres de famille, principalement qui demeurent ſeulement loin de l'Egliſe demie lieuë, ſeront obligez d'y aſſiſter, ou d'y enuoyer au moins quelqu'vn de leur maiſon, capable d'aſſiſter le Miniſtre durant les prieres; que la forme, & les ceremonies de la Liturgie, & de la Cene, ſeront obſeruées par toutes les Academies, & qu'en icelles les eſcoliers, & prefects vſeront de ſurplis en leurs Egliſes & Chappelles, aux Dimanches, & iours de feſtes: que tous ſe mettront à genoux lors qu'on dira la confeſſion, & les Litanies, & autres prieres; & qu'ils ſe tiendront debout lors qu'on dira le Symbole: que tous les Oeconomes des Parroiſſes, apres auoir pris conſeil du Miniſtre pour ce regard, tiendront preſte la quantité de pain de ſeigle, & de bon vin, qui ſemblera neceſſaire pour le nombre des communians, au iour de la Cene qui ſera ordonné, aux deſpens toutesfois des paroiſſiens; & que ce vin ſera porté ſur la table en vn vaiſſeau, qui ſera pour le moins d'eſtain: que l'on fera pour le moins la Cene trois fois l'année: que ceux qui adminiſtreront la Cene aux Egliſes Cathedrales, ſeront parez de leurs Chappes aux feſtes ſolennelles: que ceux qui ſont publiquement reconnus atteints de quelque peché qui leur eſt ordinaire, ſeront reiettez de la Cene: que tous feront la Cene en leurs parroiſſes: que les peres ne pourront eſtre parrains de leurs enfans, ny pareillement les enfans incapables de la Cene: qu'on fera le ſigne de la Croix ſur les enfans en les baptiſant, ſans auouer toutesfois que ce ſigne ſoit de l'eſſence du bapteſme, & que l'enfant eſt fait Chreſtien ſans le ſigne de la Croix, auſſi-tôt qu'on dit, *Ie te baptize au Nom du Pere, & du Fils, & du ſaint Eſprit.* Que quãd on deura ordonner des Miniſtres, il faudra enjoindre vn jeuſne; & qu'vn Eueſque ne fera pas en meſme iour, & tout à la fois vn homme Diacre, & Preſtre: & outre ce, qu'aucun ne pourra eſtre fait Diacre,

ny Prestre, s'il n'a quelque lieu arresté pour exercer le Diaconat, ou la Prestrise en quelque Eglise Cathedrale, ou Collegiale, ou s'il ne mõstre qu'il est designé Chappellain en quelque College de Cãbrige, ou d'Oxfort, ou bié qu'il est Maistre aux Arts depuis cinq ans. Que si vn Euesque reçoit quelqu'vn qui n'ait aucun de ces tiltres, il sera obligé de luy fournir tout ce qui luy sera besoin, iusqu'à ce qu'il l'ait pourveu en quelque Eglise. Que s'il refuse de ce faire, il sera suspẽdu pour vn an, par l'Archeuesque assisté d'vn Euesque, du pouuoir d'ordonner des Diacres, & des Prestres. Qu'on ne recevra personne sans l'interroger, & examiner, qu'on ne dõnera les Ordres à aucun, si premieremẽt il n'accorde ces trois articles, que le Roy est Souuerain en Angleterre, tant pour le regard du spirituel, que du tẽporel, que le liure de la Liturgie ne cõtient rien de contraire à la parole de Dieu, & qu'il suivra cette forme aux prieres publiques, & en l'administration des Sacremens, & en troisiesme lieu qu'il approuue le liure des articles de la Religion arrestez au Synode tenu à Lõdres l'année 1562. Que ceux qui auront receu les Ordres ne seront admis aux benefices sans de bõs tesmoignages de leur suffisance & bonne vie. Que ceux qui devrõt estre admis aux benefices, iurerõt que leur fait est sans simonie, qu'on dispẽsera raremẽt de tenir plusieurs benefices: Que les Doyens des Eglises Cathedrales seront obligez à faire deuë residence: Que les Doyẽs, & Prebẽdaires qui residẽt aux Eglises Cathedrales, sont obligez de prescher, & que les Prebẽdaires Beneficiez sõt tenus demeurer en leurs benefices. Que les Beneficiez legitimemẽt absents de leurs benefices sõt obligez d'y auoir vn Curé qui y presche. Que les Ministres ne serõt admis pour Curez, si ce n'est par l'approbation de l'Euesque, ou de l'ordinaire. Que les Gloses, & les Paraphrases sont deffenduës en la lecture publique des Escritures aux Ministres qui ne sont pas admis à la predication. Que la forme de la priere sera imitée des Predicateurs au commencemẽt de leurs sermõs. Que la lecture des prieres publiques, & l'administration des Sacremens deux fois l'année, est enjointe aux Ministres puremẽt Predicateurs & que les Ministres puremẽt non Predicateurs admistrent les Sacremẽs auec efficace. Que la confirmation sera celebrée en la visite que les Euesques ferõt de leurs Dioceses, de 3. en 3. ans. Que les Cathecumenes serõt offerts à l'Euesque estant en visite, pour estre confirmez. Que les Ministres n'espouserõt aucun sans qu'il y ait eu des bans, ou que les espoux ayẽt esté legitimemẽt dispẽsez. Que les Curez, Vicaires, & Recteurs aduertirõt les iours de Dimanche le peuple s'il y a quelques festes, ou vigiles en la semaine suiuãte. Que tout Ministre qui aura permissiõ de prescher, s'essayera de reduire les Catholiques refusans qui seront dans sa Parroisse, à la Religion d'Angleterre. Que les Ministres ne refuseront à personne le baptesme, & la sepulture, sinõ que le deffũt soit mort excõmunié pour quelque grãd crime. Que le Ministre ne pourra differer le baptesme en l'extréme necessité. Que les Ministres seront obligez de garder vn registre de ceux qui seront baptisez, qui se marierõt, & qui serõt enterrez. Qu'on ne pourra prescher, ny faire la Cene aux maisons particulieres, & que les Ministres ne pourrõt aussi celebrer de leur mouuement particulier les ieusnes publics, & les propheties appellées exorcismes, & ne pourront aussi faire des assemblées particulieres. Que celuy qui sera vne fois Diacre, ou Prestre, ne pourra pas apres se rendre lay, & quitter ses Ordres. Qu'on n'enseignera ny publiquement, ny en particulier sans congé de l'Ordinaire. Que les

Curez habiles seront proferez aux autres par l'ordinaire. Qu'il y aura dans les Eglises des liures de prieres publiques aux despens des parroissiens, comme aussi des Bibles en grand volume, & des liures d'homelies approuuez en Angleterre. Qu'il y aura aussi des fonts de Baptesme, & des tables pour la Cene dans les Eglises, comme aussi des chaires propres pour la predication, & des troncs pour les aumosnes. Qu'on visitera les Eglises de trois en trois ans, & qu'on signifiera les choses dont elles ont besoin, aux Commissaires establis de par le Roy sur ce fait. Qu'on fera des inuentaires des fonds, & biens des Eglises, & qu'ils seront gardez aux Archiues des Euesques. Que les Oeconomes, & Inquisiteurs des Eglises, ou les assistans, ne permettront pas qu'on joüe des Comedies, qu'on banquette, qu'on tienne la Cour seculiere, n'y qu'on face la monstre des soldats, ou telle autre chose prophane aux Eglises, Chappelles, ou Cimetieres, ny qu'on sonne aussi superstitieusement les cloches aux Festes qui sont supprimées par le liure de la Liturgie publique, ny en leur vigiles. Que le mariage contracté dans les degrez prohibez sera nul. Que ceux qui n'auront atteint l'aage de vingt & vn an, ne pourront contracter mariage sans le consentement de leurs parens. Que les vefues ne seront pas obligées d'auoir le consentement de leur parens lors qu'elles se voudront remarier. Qu'il ne faut pas ouyr la simple Confession des parties pour deffaire vn mariage. Que les Sentences du diuorce, & de la separation ne se donneront qu'aux Sieges de Iustice, & que de ceux qui seront ainsi separez, l'vn ne se pourra marier ailleurs, tandis que l'autre sera en vie. Qu'on descouurira aux Cours ceux qui ayans atteint l'aage de quatorze ans ne communieront pas la feste de Pasques, de mesme aussi que ceux qui troubleront les prieres, & se porteront insolemment aux Eglises. Qu'il faut denoncer aux Ministres les pechez notoires, mais qu'il est deffendu de descouurir ceux qui auront esté confessez en particulier. Que les Oeconomes seront obligez de deferer ceux qui sont refusans de suiure leur Religion. Que les Sentences qui concernent les Ministres pour le regard de les priuer de leur benefices, ou offices, seront seulement prononcées par l'Archeuesque. Voila à peu prés les poincts principaux de ces Constitutions Ecclesiastiques, formées à plaisir, contraires en beaucoup de lieux à celles des Caluinistes, qui rejettent toutes les ceremonies qui sont obseruées en Angleterre. Au reste les Catholiques n'y osent faire exercice de leur Religion, & afin de viure paisiblement, sont taxez selon leurs moyens à tant pour année. Mais pource que le Roy d'Angleterre assigne beaucoup de gens de sa Cour sur cette exaction, ceux à qui l'assignation est donnée, conuiennent auec les Catholiques à certain prix pour vne fois, & ne leur demandent apres aucune chose. Il est deffendu pareillement aux Caluinistes de faire exercice de leur Religion. Mais ceux-cy ne payent rien pour viure paisiblement en Angleterre, pource qu'ils s'accordent auec les autres en ce qui touche le Pape, tellement que les seuls Catholiques y sont foulez. C'est tout ce qu'on peut dire pour ce regard. Et puis que nous auons traitté assez au long de toutes les parties, & conditions de ce Royaume, il faut mettre fin à ce discours, pour venir à celuy de l'Escosse : apres auoir representé les noms des Roys d'Angleterre, & les Archeueschez, & Eueschez anciens de ce Royaume.

ROYS D'ANGLETERRE.

xi. L'Histoire d'Angleterre est toute pleine de confusion iusques à Egbert, qui regna l'an 801. Et pource ie ne feray point de difficulté de passer sous silence tous les autres qui l'ont precedé, & de commencer par cestuy-cy.

L'an 801. Egbert 1. commence de regner, il regne 37. ans, meurt l'an 838.

Il a pour successeurs ceux qui s'ensuiuent.

Edelphe regne 20. ans, meurt l'an 858.

Ethelbald regne 5. mois.

Ethelberts regne 5. ans, meurt l'an 863.

Ethelrede regne 9. ans meurt l'an 872.

Alurede regne 28. ans, meurt l'an 900.

Edoüard l'ancien regne 24. ans, meurt l'an 924.

Adelstat regne 16. ans, meurt l'an 940. ayant subiugué toute l'Isle.

Edmond regne 6. ans, meurt l'an 946.

Eldrede regne 9. ans, meurt l'an 955.

Eduin regne 4. ans, meurt l'an 659.

Edegar regne 16. ans, meurt l'an 975.

8. Edoüard martyr regne 3. ans, est tué par les embusches de sa marastre Alfrede, & depuis mis au nombre des Saints: sa mort fut l'an 978.

Ethelrede regne 38. ans, meurt l'an 1016.

Edmond costé de fer regne vn an, meurt l'an 1017.

Canut Roy de Noruege, & de Dace, & depuis Roy d'Angleterre, ayant chassé Edmond, & Edoüard enfans d'Edmond costé de fer regne en Angleterre 20. ans, meurt l'an 1037.

Harald regne 4. ans, meurt l'an 1041.

Canut 2. regne 2. ans, meurt l'an 123.

Edoüard faint Roy regne 23. ans, meurt l'an 1066.

Harald 2. regne vn an, meurt l'an 1067.

Guillaume Duc de Normandie chasse Harald, & se rend maistre de l'Angleterre, regne 21. an, meurt l'an 1088.

Guillaume le Roux regne 13. ans, meurt l'an 1101.

Henry 1. regne 35. ans, meurt l'an 1136.

Estienne Comte de Bologne neveu de Henry, se saisit du Royaume, regne 19. ans, meurt l'an 1155.

Henry 2. regne 33. ans, meurt l'an 1190.

Richard 1. regne 10. ans meurt l'an 1200.

Iean 1. regne 17. ans, meurt l'an 1217.

Henry 3. regne 56. ans, meurt l'an 1273.

Edoüard 1. regne 35. ans, meurt l'an 1308.

Edoüard 2. regne 19. ans, meurt l'an 1327.

Edoüard 3. regne 51. an, meurt l'an 1378.

Richard 2. regne 22. ans, meurt l'an 1400.

Henry 4. regne 14. ans, meurt l'an 1414.

Henry 5. regne 9. ans meurt l'an 1423.

Henry 6. regne 38. ans, meurt l'an 1461.

Edoüard 4. regne 24. ans, meurt l'an 1448.

Edoüard 5. regne 2. mois, meurt aagé de 11. ans.

Richard 3. regne 2. ans, meurt l'an 1486.
Henry 7. regne 24. ans meurt l'an 1510.
Henry 8. regne 38. ans, meurt l'an 1547.
Edoüard 6. regne 38. ans, meurt l'an 1553.
Marie auec Philippes d'Austriche regne 5. ans 3. mois, meurt l'an 1558.
Elizabeth regne 55. ans, meurt l'an 1603.
Iacques Roy d'Escosse luy a succedé au Royaume d'Angleterre, & regne à present.

ARCHEVESCHEZ D'ANGLETERRE.

EN Angleterre il y auoit anciennement deux Archeuesques, qui auoient sous eux plusieurs Suffragans Euesques: comme il se void au liure nouuellement mis en lumiere par Aubert Chanoine d'Anvers, intitulé, *Notitia Episcopatum Orbis Christiani*, en la forme qui ensuit XII.

ARCHIEPISCOPVS CANTVARIENSIS. CANTELBERCH.

Londinensis. *Londen.*
Wintoniensis. *Vuiton.*
Conuentrensis, & Lichfeldensis iuncti. *Couentre.*
Sarisburiensis. *Salisburi.*
Bathoniensis, & Wellensis, iuncti.
Lincolniensis. *Lincolne.*
Petroburgensis.
Exouiensis.
Gloceſtrensis. *Clocheſtre.*
Herefrodensis. *Nerefors.*
Norwicensis, siue, Nordouincensis. *Norvvick.*
Elliensis.
Roffensis. *Rocheſtre.*
Cicestrensis. *Chicheſtre.*
Oxoniensis. *Oxford.*
Wigornensis. *Vvorcheſtre.*
Briſtolensis. *Briſtou.*
Meneuensis, ad fanum S. Dauidis, in Wallia, siue Cambria.
Bangorensis, siue Banchorensis, in Wallia.
Landaffensis, siue Landauensis. ibid. *Landaff.*
Asapheneſis, siue Eluuensis, ibidem.

ARCHIEPISCOPATVS EBORACENSIS. YORCK.

Dunelmensis
Ceſtrensis *Cheſtre*
Carleoleensis, seu Catiolensis.

DISCOVRS DE L'ESCOSSE.

SOMMAIRE.

1. Escosse anciennement appellée Albanie. La description, & ses Prouinces. 2. Riuieres les plus notables du pays. 3. Foreſt de Caledoyne, où il y a des bœufs blancs indomptables, portans le crin ſemblable à celuy du Lyon. 4. L'Aire des charbons, lieu abondant en bitum terreſtre. 5. Mine d'or en Crauford, d'où l'on tire l'or sãs peine. 6. Le lac Loumond, & les ſingularitez remarquables d'vne Iſle flottãte. 7. Buthquhãte, pays qui ne peut ſouffrir de Rats. 8. Fontaine d'où ſourdent des gouttes d'huyle de notable vertu. 9. Eſcoſſois anciennement nommez Pictes, ſe peignans le corps, & les cheueux, & viuant de chair humaine. Leur façon de cõbattre, & armes de guerre. 10. Eſcoſſois modernes diſtinguez en Ciuils, & Sauuages. Leurs armes, & tollerance en guerre, recommandables pour leur fidelité. 11. Sterilité, & pauureté du pays d'Eſcoſſe. 12. Edemborou, ville capitale d'Eſcoſſe. Sa deſcriptiõ. Eſt apellée par Ptolomée Chaſteau aiſté. 13. Nobleſſe Eſcoſſoiſe ancienne de Thanes, Abthanes, Vndecthanes. 14. Cheualiers dorez, Barons, Gentils-hommes. 15. Eſtats du Royaume compoſez de trois ſortes de perſonnes, & comment s'aſſemblent. 16. College de Iuſtice, appellé Theſeſſion inſtitué par le Roy Iacques V. Cours ſubalternes en chaque Comté. Cours appellées The Commiſſariats, & quelle eſt leur Iuriſdiction. 17. Eſcoſſe en quel temps receut la foy Chreſtienne. Palladius enuoyé pour en chaſſer l'hereſie Pelagienne, 18. Heretiques bruſlez en Eſcoſſe, entre autres Hamilton parent du Roy. 19. Troubles en Eſcoſſe par les Heretiques, & par Iacques Prieur de S. André baſtard du Roy. 20. Empriſonnement de la Royne Marie mere du Roy d'Angleterre Iacques VI. 21. Archeueſchez & Eueſchez qui ſont au Royaume d'Eſcoſſe. 22. Cathalogue des Roys d'Eſcoſſe, & leur regne.

1. LA partie plus Septentrionale de la grande Bretagne eſt nommée Eſcoſſe, & eut autresfois le nom d'Albanie, & meſme les Eſcoſſois qui gardent la langue ancienne, la nomment Albain, & les Irlandois Albani. Ce pays eſt diuiſé de l'Angleterre du coſté du Midy par les riuieres de Zuede, & Soluay. Il eſt borné des autres trois coſtez de la mer. Sa longueur depuis la riuiere de Zuede, iuſques à ſon extremité plus boreale, eſt de deux cens cinquãte ſept lieuës Angloiſes. Sa largeur de 190, Il eſt diuiſé en pluſieurs contrées, c'eſt à ſçauoir en celle de *Lauden*; jadis Pictlande, c'eſt a dire pays des Pictes, & cette-cy eſt montueuſe, & ſans arbres, mais fort ciuiliſée, & pleine de courtoiſie. Edimbourg qui eſt la demeure des Roys d'Eſcoſſe, eſt aſſis en cette contrée, & pluſieurs autres bõnes villes. Il ya apres le pays de *Merck*, c'eſt à dire, la borne de l'Angleterre, & de l'Eſcoſſe: celuy de *Teiſidal*, c'eſt à dire, vallée prés de la riuiere de Teiſie, proche de l'Angleterre, rẽply de rochers, *Eſchedale*, prés de la riuiere d'Eſque: *Euſedale*, *Nidiſdale*, ainſi appellé du fleuue *Nith*. la valée d'*A-*

nandalle: *Galluuay*, qui est deuers le Couchant, qui abonde plus en pastis, qu'en fruicts: *Caricte*, qui a d'assez bons pasturages: *Coyl*, qui est mauuaise terre, & maigre: *Sterlingh*, *Mentheth*, *Cliuid sdale*, *Lennos Ernouale*, *Strashern*, *Storie*, *Rissen*, & *Argile*, qui abonde en lacs, & plus en pastis, qu'en bleds, & cette contrée estoit la demeure des Calledoniens, desquels toute la religion est nommée des habitans *Allibanum*: *Cantire*, qui signifie coing de la terre, pays vaste, & plein de marescages. *Strathnahern*: *Fife*, petit pays plus fertil que les autres, où est la ville de saint André: *Anguse*, pays agreable prés de la riuiere de Zau: *Marnie*, & *Marrie*, pays maritimes: puis *Buquhan*, *Rossemurray*, *Nesseland*, & *Tarbaih*: apres cela, *Beanrossen*, & *Sutherland*, & en fin, *Cathnes*.

QVALITE' DV PAYS.

L'Escosse est aspre, & montueuse, & n'est pas de beaucoup si fertile que l'Angleterre, mais elle abonde plus en poisson. La mer qui la borde, porte grande quantité d'huistres, de haranc, de corail, & de coquille, & parmy les vallées il y a plusieurs lacs, marais, riuieres, & fontaines, où l'on troue grande quantité de poisson. Et la plus grande partie de ces lacs vient de la II. montagne Grampie, où sont aussi les sources des trois riuieres qui portent batteaux, c'est à sçauoir la riuiere de *Cloyd*, iadis *Alent*, qui se descharge dans la mer d'Irlande: celle de *Zuus*, qui surpasse en grandeur toutes les autres riuieres d'Escosse, & qui vient partie du pays d'Argile, d'vn lac de mesme nom, partie du pays de *Sather*, & se desgorge dans la mer Germanique, & celle de *Forthea*, qui s'allant rendre en la mer d'Allemagne, fait ce grand golphe qui est appellé vulgairement la mer d'Escosse. Il y a aussi, outre le Zuede qui separe l'Escosse de l'Angleterre, les riuieres de *Spaye*, *Nesse*, & *Louth*. Il y a aussi des III. montagnes qui ont quelques petites plaines, ou il y a de fort bons pastis, & mesme il y en a quelques-vnes qui portent le marbre, & l'albastre. Les forests y sont pleines de bestes fauues, & noires, principalement celle de Caledoine, où il y a aussi des bœufs blancs, qui sont si farouches, qu'ils ne peuuent estre domptez en aucune sorte, & leur crin est comme celuy des Lyons. Il y a vn IV. certain lieu nommé l'Aire des charbons, qui abonde en bitum terrestre, & bruste quelquefois auec vn grand dommage des habitans. Dauantage l'Escosse a des mines d'or, d'argent, de vif argent, de plomb, & de cuyure, & V. particulierement il s'est trouué vne mine d'or en Crauford, d'où l'on tire l'or sans peine. En Galloüay il y a vn lac appellé Myrtouu, dont vne partie se gele en hyuer, l'autre ne se peut geler pour froid qui face. Il y a en Caricte de grands VI. bœufs, dont la chair est extrémement tendre, & de fort bon goust, & leur graisse a cette particularité qu'elle coule tousiours comme de l'huyle. En *Lennos*, il y a vn grand lac nommé *Loumond*, qui a plus de 24. mille pas de longueur, & huict de largeur, où il y a 30. Isles, dont la plus grande partie est pleine de bourgs bien habitez. Il y a en ce lac trois choses dignes de memoire, c'est à sçauoir, qu'il porte de fort bons poissons, qui sont sans aisles: que sans aucune halenée de vent, il s'y leue quelquesfois de si grandes vagues, qu'elles estonnent mesmes les mariniers plus hardis: & finalement vne Isle où il y a de bons pastis, mais qui flotte tousiours où le vent la pousse. En *Buthquhanie* on ne void aucun rat, & si l'on y en porte de dehors, il meurt aussi-tost. On tire au pays de Fise certaine pierre noire en grande quantité, fort propre à faire du VII.

VIII. feu. Il y a à deux mille pas d'Edimbourg vne fontaine, où l'on voit nager des gouttes d'huyle, qui est de telle nature, que si vous n'y prenez rien, il ne s'y en assemble pas d'auantage, & quoy que vous en preniez beaucoup, il y demeure tousiours autant d'huile. Cette liqueur est bonne contre les rudelles de la peau. Quant au bled, c'est tout ce que les Escossois peuuent faire que d'en auoir pour leur nourriture.

MOEVRS DES ANCIENS ESCOSSOIS.

IX. ON tient que les Escossois furent jadis nõmez Pictes, qui veut dire, peints, à cause qu'ils auoyent autresfois accoustumé de peindre leur corps, & faire des marques sur les bras, & sur les mains auec du feu, ainsi que font encores quelques-vns d'entre les sauuages d'Escosse. Mais ce nom ne fut pas commun à tous, veu que les deux nations, c'est à sçauoir celle des Pictes, & des Escossois, donnerent leurs noms aux habitans de la partie plus Septentrionale de la grande Bretagne qui s'attaquent, selon le lieu où chacune de ces deux nations s'arresta. Ces Pictes rendoient aussi leurs cheueux bleuz par artifice. Ils se repaissoyent de chair humaine, selon le tesmoignage de saint Ieroſme, & bien qu'ils trouuassent de bons troupeaux pour s'en repaistre, ils se prenoient toutesfois aux mammelles des femmes, & semblables parties, qu'ils arrachoient, & couppoient, trouuant telle viande la plus delicieuse de toutes. Mais Boëce en parle d'autre sorte, disant qu'ils estoient fort sobres au manger & au boire, dormoient fort peu, que tout grain leur seruoit à faire du pain, & qu'ils mangeoient ordinairement de la chasse qu'ils prenoient, ou de la chair de bœuf; mais qu'ils en vsoient d'autres sortes que les autres natiõs, pource qu'ils se nourrissoient de veaux, ou les chastroient pour s'en seruir au labourage, & mangeoient les vaches quãd elles estoient pleines, pource que elles estoient alors plus grasses, & le poissõ leur seruoit quelquefois de nourriture: qu'ils demeuroient quelque temps sans faire autre repas iusques au soir qu'vn bien leger desjeuner, & que le soir ils faisoient bonne chere, ayans pour breuuage vne eau cõposée de thin, de menthe, & d'anis, & autres bonnes herbes, & de bonne odeur, ou bien de biere: mais à la guerre l'eau pure leur seruoit de boisson, & ils portoient autant de farine qu'ils voyoient suffire pour la journée. Ils mangeoient la chair à demy cuite, comme la trouuant de meilleur goût, & retenant mieux sa substance; & ils se nourrissoient aussi de poisson seché au Soleil, ils ne trouuoient autre chose pour se repaistre. Ils auoient tousiours en temps de paix la teste nuë & le poil coupé, horsmis, qu'ils laissoient sur le front vn petit toupet de poil. Ils alloient volontiers pieds nuds pour s'endurcir à toute sorte d'incommoditez. Leurs bas de chausse ne passoient pas le genoüil, & le haut estoit de lin, ou de chanvre: leurs manteaux estoient en esté d'vn drap delié, & en hyuer de laine double, & grossiere, & leur giste estoit à terre, ou sur vn banc auec vne paillasse. Les enfans n'estoient nourris d'autre laict que de celuy de leurs meres, & si quelqu'vn mettoit son enfant à nourrice, elle estoit soubçonnée d'adultere. S'ils estoient vaincus en bataille, ils se sauuoient aux montagnes à grande course, & n'estoient à leur aise qu'il n'eussent eu leur reuanche. Si les Gentils-hommes estoient en danger en quelque bataille, leurs sujets & seruiteurs se hazardoient pour leur sauuer la vie, ou la perdre auec eux. On plantoit sur le tombeau des nobles

autant

autant d'obeliſques qu'on auoit tué d'ennemis au combat ſous leur charge. Celuy qui voyageant pour le fait de la guerre, ou eſtant au camp, eſtoit trouué ſans fuzil, ou n'ayãt l'eſpée au coſté, ou en la main, eſtoit foüetté par ignominie, & en ce temps ils eſtoyent armez legerement de quelques corſelets de fer, mais beaucoup plus de cuir boüilly ; & pour leurs autres armes ils auoiẽt l'arc, la lance, & l'eſpée. Si quelqu'vn s'en alloit du camp ſans congé, le premier qui le rencontroit le pouuoit tuer, & ſes biens eſtoient incontinent confiſquez. Les femmes meſmes eſtoient enroollées pour aller à la guerre, pourvû qu'elles ne fuſſent enceintes, ou trop aagées. Ainſi qu'ils ſortoient pour aller combattre, ils tuoient la premiere beſte rencõtrée, & teignant la pointe de leur eſpée de ſon ſang, en gouſtoient, auec eſperance que cette ceremonie leur ſeruoit d'heureux preſage de la victoire. On noyoit ceux qui eſtoient trop adonnez à boire & manger. Ils vſoient de lettres hieroglyphiques, comme les Egyptiens. Voila qui ſe peut dire des mœurs anciennes.

MOEVRS DES ESCOSSOIS DE CE TEMPS.

MAintenant les Eſcoſſois ſont de leur naturel enuieux & ſuperbes, & meſpriſent tous les autres hommes. Ils font parade de leur nobleſſe, & ſont ſi ardans apres cette vanité, que les hommes pauures & de bas lieu ſont ſi effrontez que de ſe vanter qu'ils ſont ſortis du ſang des grands du Royaume, & de la race Royale. Mais auant que de paſſer outre, il faut remarquer que les Eſcoſſois ſont diuiſez en ciuils & ſauuages les vns eſtans plus gracieux que les autres, & les derniers preſque brutaux, encor que Chreſtiens, & fortvaillans à la guerre, Comme n'ayans aucune apprehenſion de la mort. Les ciuils ſont ceux qui demeurent du coſté du Midy, qui eſt nommé la haute Eſcoſſe, plus fertile que la partie Septentrionale, & les habitans ſont nommez, *Gens de la terre haute*: & ceux-cy vſent preſque ordinairement de la langue Angloiſſe. Les ſauuages ſont ceux qui habitent du coſté du Nord; & ceux-cy ſont nommez, *Gens de la terre baſſe*. Ceux-cy retiẽnent les mœurs, la langue, & les armes des Irlandois, dont ils ont pris leur origine. Ils ont pour leurs armes l'arc & les fleſches, & vne eſpée fort large, & vn poignard fort pointu. Au reſte les Eſcoſſois ont beaucoup d'eſprit & d'induſtrie, mais fort portez à la vengeance, & cruels lors qu'ils ont moyen de la prendre. Dauantage ils ſont hardis & courageux à la guerre, & ſouffrent toutes ſortes d'incommoditez beaucoup mieux que les Anglois : & ils ont encores cela, qu'ils ſont pleins de ſubtilité & de ruſes, & enclins à des factions & ſeditions, & ſur tout capables de toute ſorte de ſciences. On les a tenus depuis long-temps pour extrémement fideles: dequoy les Roys de France, qui s'en ſeruent pour la garde de leur corps, rendent aſſez ſuffiſant teſmoignage. x.

RICHESSES D'ESCOSSE.

LE pays d'Eſcoſſe eſt pour la plus grande partie ſi maigre & ſterille, qu'il ne peut preſque fournir à ſes habitans ce qui ſuffit pour leur nourriture. Quelque petit traffic de laine qu'ils font, quelque vente de charbon pour les mareſchaux, de cariſez, de reueiches, de bine, & celle du harang, qui eſt la plus profitable, les affranchit d'incommodité, & fait qu'ils ſe ſeruent de ce xi.

que les nations estrangeres leur rapportent, s'il leur est necessaire. Ce n'est pas toutesfois qu'il n'y ait des riches Marchands qui trafiquent de tous costez; principalement du costé du Nord, & qu'il n'y aborde grande quantité de vaisseaux, pour le bon nombre de ports assurez qui s'y trouuent. Mais la plus grande partie de marchandise, principallement celle qui est plus pour les delices, que pour la necessité, est transportée en Angleterre. Cette pauureté du pays est cause que le Roy en retire vn bien petit reuenu, qui ne peut estre presque esgalé à celuy des moindres Princes d'Italie.

FORCES D'ESCOSSE.

AVjourd'huy que l'Escosse & l'Angleterre sont sous vn seul Roy, ie ne voy point que ce Royaume soit surmonté en forme d'assiette par aucun autre, veu que la mer le borde de tous costez, & tout le dedans mesme du pays est si plein de precipices, de montagnes, & de forests, qu'on l'estime pour cette cause du tout inuincible. Car si les habitans sont contraints de fuyr, ils se retirent aux mõtagnes, où ils viuent de poisson sec, & de chair de bestes sauuages. Que si quelqu'vn les alloit attaquer en ces lieux, ils leur sõt si fauorables, qu'vne petite poignee de gẽs seroit capable de deffaire vne grãde armee. Au reste il y a deux seules fortereſſes aux frõtieres de l'Angleterre, dõt l'vne est *Ambar*, grand port en la coste d'Angleterre, & au Golfe d'Edimbourg, qui est opposé à Varuich, l'autre est du costé du Couchant, nommée *Dombriton*, assise sur vne haute montagne, separée des autres, & ce Fort semble opposé en quelque maniere à Larling. Quant aux autres lieux, il y a Edimbourg nommé des Escossois Irlandois *Dum Eaden*, c'est à dire, ville de *Eaden*, & vulgairement *Edemborum*. Et l'on croit que c'est le lieu que Ptolomée appelle Chasteau-aisle; vû qu'Edemborruu signifie mesme chose que Chasteau-aisle. Cette ville est capitale d'Escosse, & son siege, est assise en lieu haut, ayant d'estenduë d'Orient en Occident mille pas, & de largeur beaucoup moins. Cette ville est riche, & assez forte, & entouree de bonnes marailles. Du costé du Couchant il y a vn recher. & sur ce rocher vne forte place, sous laquelle on voit vne profõde valee de tous costez, si ce n'est de celuy qui regarde la ville: & pour cette cause on tient ce Fort imprenable, sinon qu'il ait affaire à ceux qui sont maistres de la ville. Ce Fort s'appelle le Chasteau des filles, pource que les filles des Pictes y estoient anciennement gardées, & nourries iusques à ce qu'elles fussent en aage de se marier. Il y a aussi *Alberdon*, qui est vne bonne fortereſſe du costé de la mer Germanique. Il y a encore en Marnie vne bonne & forte ville nommée *Fordun*, dont l'assiette peut donner assez de peine à ceux qui l'attaqueront. Quant aux hommes nous auõs desia parlé de leur courage, & leur nombre est assez grand, si bien qu'ils sont capables de resister à vne grande puissance estrangere, & mesme à cette heure qu'vn mesme Roy possede l'Escosse & l'Angleterre, les Escossois seront tousiours assistez des Anglois, & sans doute ils feront tousiours grande deffence ensemble.

XII.

GOVVERNEMENT D'ESCOSSE.

L'Escosse est composée de trois ordres, c'est à sçauoir de la Noblesse, du Clergé, & du tiers Estat. Le Roy pour parler selon leur façon, est Seigneur direct & de toutes les terres, & à authorité Royale, & iurisdictiõ tant sur,

les layes que sur les Ecclesiastiques. Le fils aisné du Roy d'escosse est appellé aussi-tost apres sa naissance, Duc de Rothsaye, & Seneschal d'Escosse. Les autres enfans du Roy sont nommez simplement Princes. Les plus honorez d'entre les Nobles c'estoient autresfois les *Thanes*, qui estoient les officiers du Roy, dont les plus hauts esleuez se nommoyent *Abthanes*, & ceux qui estoient moindres *Vnder-Thanes*. Mais ces noms se sont tout à fait perdus, depuis le temps que Malcome troisiesme de ce nom Roy d'Escosse donna les tiltres de Comte & de Baron reçeus des Normands, aux Gentils hommes qui estoient accompagnez de plus de merite. Et depuis ce temps-là il s'est glissé en Escosse aussi bien qu'en Angleterre, des Ducs, des Marquis, des Comtes, & Vicomtes, & Barons. Le premier qui introduisit le tiltre de Duc, fut Robert III. enuiron l'an 1400. de mesme que le Roy d'Angleterre qui regne à present, y a introduit les tiltres honoraires de Marquis & de Vicomtes. Ceux-cy sont tenus de la Noblesse plus releuée, & ont place & voix aux Estats, & sont appellez *Lords*, de mesme que les Euesques. XIII.

Entre les autres Nobles on met au premier rang les Cheualiers dorez, qui prestent serment auec vne grande solemnité. Au second rang sont ceux qu'on nomme *Lairds*, & Barons simplement, entre lesquels on ne mettoit personne qui n'eut ses terres qui releuent immediatement du Roy, & qui n'aye iustice haute, moyenne, & basse. On met au troisiesme lieu ceux qui sont sortis des familles plus illustres, mais sãs tiltres, & ceux-cy sont particulierement nommez Gentils-hommes, ou *Gentlemen*. Tous les autres, comme citoyens, marchands, artisans, & autres, sont mis au rang du peuple : toutesfois le peuple appelle presque *Gentlemen*, tous ceux qui sont riches, ou qui tiennent maison ouuerte. Au surplus tous les enfans puisnez des Comtes, Seigneurs, & Cheualiers, ne succedent en aucune partie à leur pere, vû que toute la succession vient à l'aisné par le droit d'Escosse, afin de conseruer les familles. XIV.

Quant au peuple afin qu'on n'ordonne rien d'insupportable contre luy aux Estats, il luy est permis d'y enuoyer trois ouquatre citoyés de chaque ville, afinqu'ils dient leur aduis librement des choses proposées, auec les autres deux ordres. Pour le regard de la puissãce, il n'y a personne qui en ait tãt que le Viceroy, ou Gouuerneur d'Escosse, qui gouuerne tout le Royaume, ou en l'absence du Roy, ou à son deceds, ou bien si le Roy se trouue en bas aage. Les Estats du Royaume ont vne authorité fort absoluë, & cette assemblée est composée de trois sortes de personnes, c'est à sçauoir de Seigneurs spirituels, comme Euesques, Abbez, & Prieurs ; de Seigneurs temporels, comme Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons ; & en troisiesme lieu les deputez des bourgs & des villes. Et il n'y a gueres de temps qu'on adjoustoit à ce nombre deux deputez pour chaque Comté. Le Roy prescrit le temps auquel ils seront assemblez, & le fait publier & les causes de l'assemblée estans declarées par le Chancelier, les Seigneurs spirituels eslisent separément huict des Seigneurs temporels, & les Seigneurs temporels autant de spirituels. Et tous ceux-cy estans ensemble, nomment huict des deputez des Comtez, & autant de ceux des Bourgs, qui font le nombre de 32. & auec le Chancelier, Thresorier, Garde du petit seel, Secretaire du Roy, & autres, admettent, ou rejettent ce qui doit estre rapporté aux Estats, en l'ayant premierement communiqué au Roy. Les choses qui sont admises, sont soigneusement espluchées par tous les Estats, & ce qui est approuué par la pluralité des voix, est presenté au Roy, XV.

qui declare aussi-tost que la chose luy plaist ou déplaist: & si quelque chose ne luy aggrée, elle est effacée.

XVI. Ce qui tient le premier rang apres les Estats, c'est le College de Iustice, qu'on nomme *Thesession*, que le Roy Iacques V. institua l'an 1532. y mettant vn President, & quatorze Conseillers, sept Ecclesiastiques, & sept Layes (auſquels on a depuis adjousté le Chancelier, qui tient le premier lieu, & cinq autres Conseillers) trois Greffiers principaux, & autant d'aduocats qu'il semblera bon à Messieurs du Parlement. La Cour se tient tous les iours, excepté le Dimanche, & le Lundy; depuis le premier de Nouembre, iusques au 15. de Mars, & depuis le iour de la Trinité, iusques au premier d'Aoust. Le reste du temps s'escoule en vacations. Ils iugent selon les ordonnances des Estats du Royaume, & lors qu'ils manquent on a recours au droict ciuil.

Il y a aussi des Cours subalternes en chaque Comté, où le Vicomte ou son Lieutenant rend la Iustice à ceux du pays, & quelquesfois on appelle de ses Sentences au College de Iustice. La pluspart de ces Vicomtes sont tels par succession, & leurs tiltres sont hereditaires: car les Roys d'Escosse pour obliger plus estroittement la Noblesse, instituerent jadis des Vicomtes perpetuels & hereditaires. Il y a aussi des Cours ciuiles aux fiefs Royaux, où il y a des Baillifs, le mesme qu'il y a des Magistrats aux Bourgs & Villes libres. Il y a d'autres Cours, qui s'appellent *The Commissariat*, dont la souueraine est à Edimbourg, où l'on plaide deuant quatre Iuges, touchant les testamens, le droict des benefices Ecclesiastiques, les decimes, les diuorces, & semblables choses, dont la connoissance appartient de droict à l'Eglise.

Quant aux choses criminelles, le principal Iuge Royal a son siege à Edimbourg (cét office a esté jadis en la maison des Comtes d'Argathelie) & ces Iuges commettent deux ou trois Iurisconsultes, pour connoistre des choses capitales, ou qui concernent le retranchement de quelque membre, ou la confiscation de tous les biens de quelqu'vn. Et il est permis en cette Cour au criminel, mesme accusé de crime de leze Majesté, de prendre vn Aduocat pour deffendre sa cause. Bien souuent aussi il y a des Iuges que le Roy commet pour connoistre de quelque cause criminelle particuliere. Les Vicomtes pareillement en leurs iurisdictions, & les Magistrats dans les Bourgs, connoissent d'vn homicide (pourvû que le meurtrier soit pris dans vingt-quatre heures) & faire mourir le meurtrier: mais apres ce temps, la connoissance en appartient au Iuge Royal, ou à ceux qui sont commis en cette partie. Quelques Nobles ont le mesme priuilege contre les voleurs qui sont pris dãs leurs Iurisdictions. C'est tout ce qui se peut dire touchant le gouuernemẽt politique. Maintenant il faut venir à l'Ecclesiastique.

RELIGION D'ESCOSSE.

XVII. L'Escosse receut la foy Chrestienne du temps de Victor premier Pape, en l'année 203. & l'idolatrie y cessa entierement sous le Roy Crakinte, qui mourut l'an 313. Celestin I. y enuoya Palladius, pour en chasser l'heresie Pelagiẽne, qui cõmença à s'y pratiquer sous Eugene deuxiéme, qui mourut l'an 460. Depuis ce temps ce Royaume s'estoit touſiours maintenu en la pureté de la Religion Catholique iusques à nostre temps, qu'elle y est presque entierement esteinte, si l'on doit croire à l'apparence. Le subiet de la perte de la

Religion, fut le voisinage de l'Angleterre, vû que Henry VIII. & depuis la Royne Elisabeth, s'essayerent de retirer par tous moyens le Roy & le peuple d'Escosse, de l'vnion de l'Eglise. XVIII.
Et veritablement la Religion Catholique s'en seroit bien long-temps auparauãt esloignée, si Iacques V. Roy d'Escosse, & Marie sa femme ne l'eussent retenuë. Et pour cét effet il fit brusler Hamilton, bien que son parent, pource qu'il estoit convaincu d'heresie, & traitta de mesme plusieurs autres nobles & qualifiez, & l'an 1533. aux Estats du Royaume il exhorta tous ses sujets à l'entretient de la foy Catholique, & à l'obeyssance de l'Eglise Romaine. Le Roy Iacques mourut l'an 1541. & laissa la conduire du Royaume à Marie sa femme, qui luy auoit fait cinq iours auparauãt vne fille, qui eut nom Marie. Apres la mort du Roy, le Comte d'Aran fut fait Gouuerneur d'Escosse, & declaré tuteur de la Royne. Le Comte d'Aran est gagné par l'Anglois pour faire le mariage de l'Infante Marie auec son fils Edoüard, & pource qu'il craignoit que le Cardinal de saint André s'opposãt à ce mariage, il le mit en prison, & le seruice diuin selon l'vsage de l'Eglise Catholique cessa presque entierement par tout le Royaume, où le Gouuerneur faisoit prescher l'heresie, & lors il commença à y auoir deux factions, l'vne pour le Roy d'Angleterre, l'autre pour la Royne vefue, qui passa cependant en France auec sa fille, qui fut apres mariée à François Dauphin de France, & ayant visité le Roy Henry II. & ses parens (car elle estoit fille de Claude Duc de Guise) elle s'en retourna bien-tost auec le tiltre & l'authorité de Regente en Escosse. Et pource qu'elle preferoit les François aux autres aux charges du Royaume, & se fioit plus en eux, elle donna pretexte d'esmouuoir des troubles aux seditieux, qui manderent querir incontinent des Ministres en Allemagne, qui rendirent mesprisable toute la Religion Catholique. Cependant Iacques bastard du Roy deffunct, Prieur de saint André, se desplaisant de viure en homme d'Eglise, pria la Royne de luy donner la Comté de Moray, & ne la pouuãt auoir, esleua vn grãd trouble qui aduança beaucoup l'heresie. Enfin la Royne vefue vint à mourir, & depuis la Royne Marie mere du Roy d'Angleterre, qui est aujourd'huy bonne Catholique, & qui desiroit exterminer l'heresie de son pays, fut detenuë longuement prisonniere, & apres executée, comme chacun sçait. Cependant toute l'Escosse est donnée en proye aux heretiques, qui taschent d'esteindre de tous costez la vraye lumiere: & pour comble de ce malheur, le jeune Roy est instruit par des personnes heretiques, qui luy donnerent à l'abord de mauuaises impressions, & luy font conceuoir vne telle horreur de la Religion Catholique, que depuis il ne l'a iamais embrassée. Et de fait il la estably en Escosse l'obseruation des ordonnances Ecclesiastiques, dont nous auons parlé en l'autre discours, aussi bien qu'en Angleterre, & s'est essayé par tous moyens d'en bannir la foy de ses peres. Mais à parler vniuersellement de ce Royaume, la partie Meridionale, à cause du commerce de France, des Pays-bas, & de l'Allemagne, est plus infectée que la Septentrionale, & les villes sont plus corrompuës que les villages: & la Cour, & les lieux qui en sont proches, que ceux qui en sont esloignez. Mais ce qui est plus considerable, c'est que la Noblesse s'est maintenuë presque toute en cette heresie. XIX. XX.
Il y a deux Archeuesques en Escosse, c'est à sçauoir celuy de S. André, Primat de toute l'Escosse, & celuy de Glasco. Il y a sous l'Archeuesché de S. André, huict Eueschez, c'est à sçauoir de Dunkelden, d'Aberdon, Moray, Dumblan, Brechin, Rossen, Cathane, & des Orcades. Et XXI.

l'Archeuesque de Glaco en a trois, c'est à sçauoir de la Case blanche, de Pismour, ou d'Argade, & de Sodore, ou des Isles de Sure Mule, Yle, & autres. Les Ecclesiastiques y estoient autresfois contenus par l'authorité des Decrets & des Conciles : mais maintenant ils sont gouuernez par les loix que les Roys ont ordonnées, ou confirmez de leur propre bouche. Et tout le Clergé y vit à la façon d'Angleterre, suyuant de nouuelles ordonnances, & fuyant les anciennes dont l'Escosse a vsé durant vn grand nombre d'années.

ROYS D'ESCOSSE.

FErguz fut le premier qui porta le nom de Roy d'Escosse, 320, ans auant la venuë de Iesus Christ : il regna 25. ans. xxii.

A cestui-cy succederent ceux qui s'ensuyuent:

Ferritare regne 15. ans.
Maine 29. ans.
Darnadille regne 28. ans
Reuthere regne 26. ans.
Reuthe regne 14. ans.
Therée regne 12. ans.
Iosine regne 34. ans.
Fimam regne 30. ans.
Durst regne 9. ans.
Euene I. regne 19. ans.
Gilles regne 2. ans par vsurpation.
Euene II. regne 17. ans.
Edere regne 48. ans, & de son temps la grande Bretagne fut faite tributaire des Romains.
Euene III. regne 7. ans.
Metellan regnoit du temps que nostre Sauueur vint au monde. Son regne fut de 36. ans, il mourut l'an de grace 34.
Caratace regne 20. ans, meurt l'an de grace 54.
Corbrede regne 18. ans, meurt lan 71.
Dardan regne presque 4. ans, meurt l'an 74.
Cothrede Galde regne 35. ans meurt l'an 109.
Luchtach regne 2. ans, meurt l'an 111.
Mogalle regne 36. ans, meurt l'an 148.
Conare regne 14. ans, meurt l'an 162.
A cettui-cy succeda Ethodie I. du nō. Et à Ethodie Satrahel.
A Satrahel Donalde I. qui regna 21. ans, & meurt l'an de grace 216.
A cettuy-cy succeda Ethodie II.
Et à Ethodie Athirce. De ces deux vn fut tué, l'autre se tua luy-mesme.
Nathaloce succeda, & fut tué l'an 263.
Findoce regne dix ans, meurt l'an 273.
Donad II. regne vn an, est tué.
Donad III. est aussi tué, & a pour successeur Cratinthe.
A Cratinthe succede Fincormach.
Et à ce dernier Romache.
A Romache, Anguran.
A cettui-cy succeda Fetelmache.
Eugene I. regne 3. ans, meurt l'an 379. Et lors Maxime enuoyé par les Empereurs, & depuis se faisant tyran, s'inuestit de toute l'Isle de la grãde Bretagne, & l'Escosse demeura sans Roy 44. ans, & iusques en l'an de grace 423.
Ferguz II. neveu d'Eugene est fait Roy, regne 7. ans, meurt l'an 430.
Eugene II. regne 31. an, meurt l'an 462.
Dongard luy succede.
Et à Dongard, Constantin.
Et à ce dernier, Congal, qui mourut l'an 501.
Congal eut pour successeur Conran, qui regne 35. ans,
Eugene III. luy succede.

Conual vient a regner, & meurt l'an 578. Rimatille luy succede, & à cestuy-cy Aidan, qui regne 27. ans, meurt l'an 606. Ce dernier eut pour successeur Kenneth Keir.

Eugene IV. regne 13. ans, meurt l'an 632.

Ferguhard est mis en prison.

Ioheuard IV. regne 14. ans, meurt l'an 646. Ferquhard luy succede.

Malduin meurt l'an 684. Eugene V. Eugene VI. Ambrikelet. Eugene VII. Prince Religieux, meurt l'an 716.

Mordac.

Ethfin.

Eugene VIII.

Ferguz III.

Soluathie.

Acheue meurt l'an 820.

Congal. Dongal. Alpin.

Remeth.

Donad V. meurt l'an 860.

Constantin II.

Ethe.

Gregoire regne 22. ans meurt l'an 893. Donat VI. Constantin III. qui l'an 40. de son regne se fit Moyne.

Malcome I.

Guffe. Culen.

Kemet, meurt l'an 1000.

Constantin IV. regne 3. ans.

Grinne.

Malcome. II. regne 31. an, meurt l'an 1040. Duncan.

Macahée.

Melcome Camnoir regne 30. ans meurt l'an 1097. Donald VII.

Ethgar, qui fut le premier qui se fit sacrer en Escosse auec onction.

Dauid. Malcolme V.

Guillaume le Lyon regne 49. ans, meurt l'an 1204.

Alexandre III. qui n'ayant aucun hoir de son corps, laissa en grand trouble l'Escosse, qui fut gouuernée par six hommes, attendant que les debats de la successiõn entre Iean Baillot fils de la fille aisnée du Roy Dauid, & Robert Bruys pere d'Alexandre III.

Iean paruint à la Couronne par le moyen du Royd'Angleterre, à qui il fit hommage contre la volonté des Escossois. A la fin l'Anglois le mena comme prisonnier en Angleterre.

Et le pays fut gouuerné par des Regents, à la deuotion de l'Anglois.

Robert est appellé Roy par les Escossois, deffait Edoüard III. & se rend pasible maistre de l'Escosse.

Dauid fils de Robert luy succeda, mais il fut chassé par Edoüard fils de Iean Baillot, & s'enfuyt en France. Toutesfois cét Edoüard n'est point mis au nombre des Roys legitimes. Aussi l'Escosse estoit gouuernée par Robert Stuart, au nõ du Roy Dauid II. qui fit vaillamment iusques à ce que son Roy reuint de France.

Apres la mort de Dauid les Estats d'Escosse esleurent Robert Stuart, neveu du dernier Roy Dauid, & fils de sa sœur, & de Robert Gouuerneur d'Escosse durant l'absence du Roy Dauid.

Iean fils naturel de Robert, qui prit aussi le nom de Robert.

Iacques. I.

Iacques II.

Iacques. III. vient à la Couronne aagé de 7. ans, année 1463.

Iacques IV.

Iacques V. qui en premieres nopcẽs espousa Magdeleine de France, fille du Roy François I. du nom, & depuis la fille du Duc de Guise, & de cettuy-cy sortit Marie, qui fut mariée à François II. Roy de France, & apres la mort du Roy François II. au fils du Comte de Lenoz, de qui elle eut le Roy d'Angleterre & d'Escosse, qui regne à present.

DISCOVRS DE L'IRLANDE.

SOMMAIRE.

1. *IRlande quels noms a porté anciennement, sa description & situation selon Ptolomée le Geographe; sa longueur & largeur. 2. Diuision de cette Isle en cinq principales contrées; & combien de Comtez y a en chaque contrée ou Prouinces. 3. Son air doux & temperé, & à quelles maladies sont sujets les Irlandois. 4. Singularitez de cette Isle en la production des animaux terrestres poissons, oyseaux. 5. Martinets oyseaux d'admirable proprieté, qui morts ne pourrissent point. 6. Irlandois anciennement viuoient de chair humaine, comme les Antropophages, & mangeoient les corps morts de leurs parens. 7. Agilité & grand courage des Irlandois, de quels noms ils baptisent ordinairement leurs enfans, & de leur Institution & education. 8. Larcin n'est pas chose infame entre les Irlandois, ains loüable. 9. Mariage des Irlandois se fait par paroles de futur, & non par paroles de present. 10. Leur priere ordinaire se fait à la nouuelle Lune. 11. Nourriture des Irlandois. 12. Villes celebres en trafic Galuez, & Waterford. 13. Gendarmerie Irlandoise diuisée en trois rangs, vsant de cornemuses au lieu de trompettes. 14. Forteresses basties en Irlande par la Royne Elizabeth & le Roy Iacques V. 15. Irlande quand reduitte sous la puissance de l'Anglois. 16. Irlandois sauuages comment gouuernez par leurs Seigneurs, & Iuges. 17. Sieges & Officiers d'Irlande. 18. Religion Chrestienne quād receuë en Irlande. 19. Reuolte du Comte de Tiroen Catholique, expulsé d'Irlande. 20. Archeueschez & Eueschez qui sont en Irlande.*

1. L'Irlande, que les anciens ont nommée Hibernie, les autres Inernie, les autres Iuuerne, & Ierne, & Iris, & Ogygie; & par les Irlandois mesmes *Erin*, est assise entre le cercle Arctique, & le Tropique de l'Esteuille, approchant toutesfois dauantage, du pole Arctique, comprend en latitude quatre degrez & demy du Meridien, & est enfermée selō le comte des modernes, entre le 20. & le 21. paralelle, & sa contrée Meridionale a son plus grand iour de seize heures & enuiron trois quarts: & vers l'extremité du costé du Nord, de prés de dix heures. Or pour le regard du globe terrestre, cette Isle nommée par Ptolomée petite Bretagne, est mise entre la grande Bretagne & l'Espagne, & a du Leuant l'Angleterre, separee par vne mer orageuse d'enuiron vn iour de nauigation, du Couchant la grande mer Occeane, du Nord l'Island, qui n'en est esloignee que d'vne iournée de mer, & du Midy l'Espagne, distante de trois iournées de mer. Cette Isle s'estend en forme ouale, ou l'enticulaire du Sud au Nord, & est plus petite de la moitié que la grande Bretagne. Quelques-vns font sa longueur du Midy au Septentrion de 70. lieuës d'Allemagne, & sa

largeur d'Occident en Orient de 23. lieuës d'Allemagne, & les autres la mesurent d'autre sorte. Mais Camdene qui est digne de foy, nous aprend qu'elle est longue de 400. mille pas, & large de 200. Or l'Irlande est diuisée en cinq principales contrées, c'est à sçauoir en la Momonie du costé du Midy, en la Lagenie du Leuant, la Connactie du Couchant, l'Vltonie du Nord, & la Medie presque au milieu. En Momonie il y a les Comtez de Kerry, Desmond, Cork, Waterford, Limirich, Tiperary. En Lagenie celles de Kilkenny, Caterlough, Queenés Couunty, Kings Gounty, Kildare Weisford, Dublin. En Connactie celles de Zvuomund, Galoway, Majo, Sclego, *Letrim & Roscoman*. En Vltanie celles de Louth, Cauon, Fermanach, Monagan, Armagh, Doun Antrin, Coltram, Zir-Oen, Zir-Conell, ou Donegall. En Medie celles d'East, Meat, West Meath, & Longford. II.

QVALITE' DV PAYS.

CEtte Isle ioüyt d'vn air doux & temperé, cõbien qu'il ne soit pas trop bõ pour faire meurir ce qu'õ met en terre. La chaleur extréme de l'Esté n'y fait pas chercher l'õbre, ny la rigueur ne l'hyuer le feu. Ce pays ne produit riẽ devenimeux, & ne le peut souffrir, s'il y est porté d'ailleurs. Mais l'humidité de l'air, & de la terre, y est trop grande qui fait que les habitans, & les estrangers sont molestez de catharres, & de flux de vẽtre, à quoy ils resistent par le moyẽ de l'eau de vie. Le pays est montueux, maresçageux, & plein de forests, exposé aux vents, & à beaucoup d'estangs, mesme au sommet des plus hautes montagnes. Il y a beaucoup de bons ports, & quelques belles plaines, qui tiennent toutesfois bien peu de lieu au regard des forests, qui sont agreables auec leur verdure. Mais toute l'Irlãde vniuersellemẽt est sterile, horsmis en Vltoine, qui est bõne en quelques lieux, & maigre en quelques autres: & Connacie qui est moins cultiuée que les autres contrées, & toute pleine de forests, de maresçages, & de montagnes. Par tout ailleurs les montagnes sõt couuertes de bestail, & pour cette cause sont abondant en beurre, laict & formage. Elle a toutesfois ce mal qu'elle produit du bled court & menu, & les vignes y sõt plus pour ornemẽt, que pour fruict qu'elles portẽt. Car lors que le Soleil entre au signe de la Vierge, il y a des vents froids qui soufflent en cette contrée, & la chaleur d'apres midy en Automne n'a pas assez de force pour faire meurir ses raisins. III.

Cette Isle a de bons cheuaux, propres à porter des charges, qui vont le hobin. Elle ne produit aucune beste malfeante, que le loup & le renard, tous les autres animaux priuez y sont plus petits qu'ailleurs, excepté les chiẽs de chasse. Au reste il y a dãs les forests force bestes, & les cerfs y sont si gras, qu'ils ne trauaillent gueres les chiens auec leur course. Il y a aussi beaucoup de sangliers, & des liévres, mais le pays mãque de chevreux, de dains, & d'herissons, de mesme qu'il y a fort peu de taupes: mais en recompense il s'y trouue vne grãde quãtité de rats. D'auãtage cette Isle a force faulcons, esperuiers, aigles, & grues, & assez grand nombre de cygnes du costé du Nord: mais en toute l'Isle il y a fort peu de cygognes, qui y sont notoires, de mesme qu'il n'y a point de perdrix, de faisans, de pies & de rossignols. Il y a aussi grande quantité de poissons, tãt de mer, que d'eau douce, que l'on prend dans les riuieres, & dãs les lacs du pays, qui sont remplis de poisson, & il y a certains poissons en cette Isle, que l'on ne sçauroit trouuer ailleurs. Cette Isle a pareillemẽt des mousches à miel, (cõme l'opinion de quelques-vns) en si grãde quantité, qu'on n'en trouue pas seulement aux ruches, mais encores aux troncs des arbres, & dans les cauernes. Elle IV.

produit aussi certaine masse de terre noire, meslée de soulphre, dont les habitans vsent principalement pour allumer le feu, d'autant que le pays produit fort peu de bois taillis. V. La mer d'Irlande porte aussi de petites perles qui tirent sur le noir & nagent en gros en rond, attendant leur chef, comme les abeilles. Girald escrit que de certain bois nageant sur la mer, il coule certaine gomme, qui s'endurcit apres, & qu'il nait au dedans des animaux qui ont premierement vie, puis prennent des aisles, vn bec, & volent finalement en l'air, ou nagent sur l'eau: & le mesme Autheur dit qu'il a vû plusieurs de ces oyseaux demy formez, qui eussent volé comme les autres, s'ils eussent eu leur perfection. Il y a encores d'autres oyseaux nommez Martinets, moindres qu'vn merle, cours cõme les cailles, & ayans le ventre blanc, & le dos noir, qui ont cette proprieté, que si estans morts on les garde en vn lieu sec, ils ne pourrissent point, & estans mis entre les habits, ils les preservent de la teigne, & mesme si on les pend en vn lieu sec lors qu'ils sont morts, ils renouuellent leurs plumes toutes les années. Sur tout le lac Eaugh abonde en saulmons, qui sont aussi bons qu'en tout autre lieu de la terre.

MOEVRS DES ANCIENS IRLANDOIS.

VI. STrabon dit que les anciens Irlandois estoient plus sauuages que les habitans de la grande Bretagne, qu'ils se repaissoient de chair humaine, & estoient grands mangeurs. Ils tenoient que c'estoit chose honneste de manger les corps de leurs peres & meres apres leur mort, & de coucher non seulement auec les autres femmes, mais encores auec leurs sœurs, & leurs meres. Mele dit qu'ils estoient du tout rustiques, ignorans de toute vertu, & despourueus entierement de pieté. Solin adiouste encor, que lors qu'ils estoient victorieux, ils auoient accoustumé de se frotter le visage du sang de ceux qui estoient morts au combat apres en auoir toutesfois humé. Et selon le mesme, le droit, & l'injustice leur estoient choses indifferentes. Lors qu'vne femme auoit fait vn enfant masle, elle mettoit les premieres viandes sur l'espée de son mary, & poussoit doucement dans la bouche de l'enfant auec la pointe le commencement de sa nourriture, & selon le desir ordinaire de toute la nation, luy souhaittoit qui ne mourût qu'en la bataille, & au milieu des armes. Ceux qui se vouloient parer parmy eux mettoient aux gardes de leurs espées des dents de quelques grands poissons qu'on trouue pareillement le long de cette coste, pource que ces dents ont la blancheur de l'yuoire, & la principale gloire des Irlandois consistoit aux armes. C'est tout ce qu'on peut recueillir des anciens escriuains touchant leurs mœurs, qui estoient pour la plus part inconnuës; à cause de la rudesse & barbarie de ce peuple, prés duquel on ne pouuoit auoir libre accez, & aussi pource que ce pays a si peu de chose qu'on puisse desirer, qu'il falloit vne grande curiosité pour desirer d'en auoir la veuë, & vne grande prudence & dexterité pour pouuoir viure parmy ces sauuages, & prendre connoissance de leurs façons de faire. Ie dy cecy pour le regard des anciennes mœurs, mais si tu desires voir celle du temps moyẽ, tu les trouueras au long dans Girald, de qui plusieurs autres ont puisé ce que l'on en peut dire.

MOEVRS DES IRLANDOIS DE CE TEMPS.

LEs Irlandois ſont generalement forts, agiles, & de grand courage, s'expoſent librement à tous hazards, ſupportent aiſément toute ſorte de trauail, & endurent auſſi le froid & la faim, & toute ſorte d'incommoditez. Ils ſont fort enclins à l'amour, courtois à l'endroit des eſtrangers, conſtans en leur amitié, & irreconciliables en leur haine, de legere creance, deſireux, de gloire, & qui ne peuuent ſouffrir qu'on les outrage, ny de fait ny de parole; & finalement extrémes en toutes leurs paſſions, de ſorte que ceux qui ſont mauuais ne ſçauroient eſtre pires, ny les bons meilleurs. Lors qu'on baptiſe leurs enfans, ils leur donnent des noms prophanes, adjouſtant touſiours au nom quelque choſe priſe de l'euenement, ou de la couleur, comme roux, blanc, noir, ou de quelque maladie, ou de quelque autre choſe ſemblable, & meſme des noms iniurieux, comme de galeux, ou de ſuperbe, & autres pareils; & combien qu'il ſouffrent mal-aiſément les outrages, toutesfois les principaux qui ont la lettre O, deuant leurs noms, ne deſdaignent ces tiltres, qui ſemblent les offencer. Il n'eſt pas permis de donner le nom du pere, ou de quelqu'vn de la famille, s'il eſt lors en vie, pource qu'ils eſtiment que telle choſe aduanceroit leur mort. Mais lors que le pere decedé, le fils prend ſon nom, afin qu'il ne ſe perde, & ſi quelqu'vn des anceſtres qui ait eu le meſme nom, on attẽd quelque choſe de grãd de celuy qui le porte. Cette opinion eſt augmentée par les Poëtes, qui ont mis par eſcrit les faits, de ces anciens, & y adjouſtent beaucoup de fables, acquerans beaucoup de moyẽs par cette voye. Car les nouuelles mariées, & celles qui accouchent, s'eſtiment infames ſi elles ne donnent leurs meilleurs habits à ces donneurs de loüanges. Les femmes ſe remettent auec leurs maris ſix iours apres leur enfantement. Auſſi-toſt qu'vne Damoiſelle à fait vn enfant, beaucoup de femmes la viennent trouuer, pour gagner ce point de nourrir cét enfant, qu'elles preferent aux leurs meſmes. Et combien qu'ils ſoient en tout ce pays fort adonnez à l'amour, & qu'ils tiennent à honte de donner la mammelle à leurs propres enfans, toutesfois le maty & la femme s'abſtiennent volontiers de coucher enſemble, pour l'amour de l'enfant dont elle a entrepris la nourriture. Si le contraire arriue, elles mettent vne autre nourrice en leur place à leurs deſpens. Si l'enfant ſe porte mal, la nourrice le frotte de vieille vrine, & contre les deſaſtres qui luy pourroient arriuer, ils luy pendent au col non ſeulement le commencement de l'Euangile Saint Iean, mais encores vn cloud tortu pris du pied d'vn cheual. Et pour ce meſme effect, les nourrices, & les enfans portent des ceintures faites de cheueux de femmes. Les femmes donnent auſſi à leurs amants des bracelets de leurs cheueux. Tous ceux qui ont ſuccé le laict de meſme nourrice, s'entr'ayment extrémement les vns les autres, & meſmes bien ſouuent ils ayment plus leurs freres de laict, que ceux qui ſont ſortis de meſme ventre. Lors que leurs peres & meres tancent leurs enfans, ils ont recours à leurs peres nourriciers, qui les animent bien ſouuent contre leurs propres peres. Et ſi quelqu'vn de ces enfans deuient malade, ſi toſt que la nourrice en apprend la nouuelle, elle y court à grande haſte, encores que elle s'en trouue fort eſloignée. Ils aiment l'oyſiueté, & tiennent pour grande richeſſe de demeurer ſans rien faire. Ils affectiõnent la muſique, & ſe plaiſent

VII.

extrémement à joüer du ciſtre. Si quelques-vns ſe rendent Religieux, ils viuẽt auec vne grande auſterité, veillant priant, & mattant leur chair par beaucoup de jeuſnes: de ſorte qu'il ne ſe faut pas eſtonner de ce que l'on eſcrit de leurs Moynes anciens: Les fẽmes meſmes & les filles Catholiques jeuſnent tous les Mercredys & Samedys de l'année. Mais celles qui ſe ſont adõnez à mal faire ſont plus meſchãtes qu'on ne ſçauroit croire. Ils teignẽt leurs habits noirs des eſcorces des arbres, que les Anglois nomment *Aldres*. Ils font auſſi de la brãche, de l'eſcorce & des feuilles du Peuplier, les chemiſes jaunes, qui ne ſont preſque plus en vſage: & lors qu'ils les teignent, ils ne les font pas cuire longuement mais les plongent dans l'vrine froide des hommes durant quelques iours, afin que la couleur ſoit plus jaune.

VIII. Le larcin ne rend par les perſonnes infames, quoy qu'il ſoit exercé parmy eux auec vne grãde cruauté: Au reſte, ils diſent qu'en cela ils ſuiuent la façon de faire de leurs anceſtres, & que ce leur ſeroit vne grande honte de viure du trauail de leurs mains. Lors qu'ils marchent pour voller, ils remarquent le premier qu'ils rencontrent au matin, & ſi leur voyage reüſſit ſelon leur deſir, ils taſchent de faire que le meſme homme vienne tous les iours à leur rencontre; & au contraire. Ils diſent que c'eſt vne marque d'vn laſche courage, de dormir la nuict, & de n'aller bien loin voller quelque choſe, en s'expoſãt à toutes ſortes de dangers: meſmes ils ne pardonnent point aux Temples, & lieux ſacrez, ains les pillent entierement, tuent les hommes qui s'y trouuent & meſmes y mettent le feu. Ils ne ſe marient guere que dans les villes, & ce

IX. non par paroles de preſent, mais de futur; & pource ils ſe ſeparent legerement, & le mary va trouuer vne autre femme, & la femme vn autre homme, de ſorte qu'on ne peut ſçauoir la verité du mariage, iuſques à ce qu'ils meurent. De là viennent les debats touchant les poſſeſſions, les rauages, les meurtres & les haines mortelles. Les femmes chaſſées conſultes des ſorciers, qu'on eſtime capable de rendre ſterille la nouuelle femme, ou de luy donner des maladies dangereuſes. Les femmes de meſme que les hommes, font grand eſtat de leurs cheueux s'ils ſont blonds, & longs, & les rendent an-

X. nellez, & les laiſſent pendre en cette ſorte. Les Irlandois ſauuages (car ils ſont diuiſez de meſme que les Eſcoſſois) ſe mettent à genoux en voyant la Lune nouuelle, & diſent en parlant à la Lune. *Laiſſe nous auſſi ſains que tu nous as trouuez.* Ils prient Dieu pour les loups, & eſtiment que par ce moyẽ ils n'en feront pas offencez. Ils tiennent pour ſorciere la femme qui demande du feu le premier iour de May, & n'en donnent qu'aux malades, & meſme auec des maudiſſons, & croyent que l'Eſté ſuiuant elle deſrobera tout le fromage. Ils tiennent auſſi qu'vn arbre mis deuant les portes le premier de May, fait que leurs troupeaux ont du lait en abondance. Il n'eſt pas permis de loüer vn cheual, ou quelque autre animal, ſans dire auſſi-toſt, *Dieu le gard*, ou ſans luy cracher contre. Que ſi dãs trois iours il arriue quelque mal au cheual, ils cherchent celuy qui l'a loüé, afin qu'il luy die la Patenoſtre à l'oreille. Les fẽmes y ſçauent des enchantemens pour tous les maux, & mettent touſiours deuãt leur enchantemens la Patenoſtre, & *l'Ane Maria*, & l'adjouſte auſſi à la fin de tous. Si quelqu'vn eſt malade, on ne luy parle ny de teſtament, ny du ſalut de ſon ame, mais ſeulement de s'efforcer de guerir: que ſi quelqu'vn demande l'Euchariſtie, ils le tiennent pour perdu. Et lors que quelqu'vn meurt, on fait des plaintes, & des lamentations ſi hautes, qu'on diroit que tout le monde ſe

va perdre. Quãt à leur nourriture, ils viuent volontiers, d'herbes, de racines & de potirons, & de beurre meslé auec de la farine d'auoine; de mesme aussi que de laict, de boüillon de beufle, & de chair bien souuent sans pain: vû qu'ils gardent le plus souuent leurs bleds pour leurs cheuaux dont ils ont vn soin extréme. Lors que la faim les presse, ils deuorent la chair toute cruë, & pour la digerer, ils vsent de grands traits d'eau de vie. Ils tirent aussi du sang des vaches, & lors qu'il est caillé, ils le mettẽt sur le beurre & le mãgent. Ils vont tousiours teste nuë, sinon quãd ils la couurent de fer pour aller à la guerre, & portent de long cheueux crespez, & ne peuuent endurer la moindre raillerie qu'on leur die. Ce sont-là les façons de faire des Irlandois sauuages. Il y en a encore beaucoup d'autres: mais ie craindrois en les rapportant, ou d'ennuyer le Lecteur, ou d'estre contraire à mon dessein mesme.

RICHESSES D'IRLANDE.

CE qui peut rendre les Irlandois riches c'est l'abord des marchands qui viennent de tous costez, & le trafic des habitans de l'Isle: qui n'a guere autre chose que la laine, pour vendre & distribuer aux pays estrangers. Entre les autres villes il y a Galuez, où les marchands estrangers frequentent, qui est plein de riches habitans, qui font grand trafic de tous costez. Et Waterford ne luy cede aussi aucunemẽt en nombre de gens de trafic, qui font aussi bien leurs affaires en ce lieu qu'en aucun pays de l'Europe. La plus grande partie de l'Irlande est assez capable d'entretenir ses habitans, & de leur fournir ce qui leur est necessaire, mais non que les richesses y soient si grandes qu'en vn grand nombre de lieux de l'Europe, qui en ont mesme au delà de ce qui peut suffire aux delices. Leurs plus agreables richesses, & presque seules, sont les vaches, qui ne rendent point de laict en Irlande, comme on tient, sinon qu'elles ayent leur veau viuant à leur costé, ou le cuyr du mort rẽply de paille, afin qu'il rapporte sa semblance, vû qu'elles connoissent comme l'odeur de leur ventre en ce cuir. Et si la vache est sans laict, ils font venir vne sorciere qui luy fait aimer vn autre veau, afin qu'elle prenne du laict. Quant aux commoditez que le Roy d'Angleterre en tire, elles sont petites, ou nulles, à cause des grandes garnisons qu'il y entretient, & seroient encores moindres s'il ne tiroit tribut de ceux qui veulent viure, & estre reconnus Catholiques, sans toutesfois qu'il leur soit permis d'en faire aucun exercice. XII.

FORCES D'IRLANDE.

LEur milice est composée de gens de pied & de cheual. Les hommes de cheual ont des cheuaux tellemẽt faits à leur volõté, qu'ils sautent aisément dessus, encores qu'ils soient armez, & cela vient autant de la soupplesse, & d'exterité du cheual qui s'accõmode à eux, que de la dispositiõ des Irlandois, dõt nous auõs parlé n'agueres. Ils ont des dards pesans qu'ils lancẽt aux ennemis en les prenãt par le milieu. Quãt aux gens de pied, il y en a quelques-vns qu'on nomme Galoglasses, qui portẽt des haches plus trẽchantes que des rasoirs, au bout de leurs longs bois, & ceux-cy sõt toute la force des armées Irlandoises. Les autres qui tiennent le secõd rang, sont ceux qui s'appellẽt Karni, qui vsent de dards, & de coutelas, & n'estiment pas auoir tué vne personne s'ils ne XIII.

luy ont trenché la teſte. Ils mettent au troiſieſme lieu les Coureurs, qu'ils nomment Daktins, qui vont deſarmez, & ſont preſts à ſeruir les gens de cheual. Et l'infanterie, & la caualerie crient eſgallemẽt *Pharo*, *Pharo*, lors qu'il faut venir aux mains, & meſme quand ils ſortent de la ville on a accouſtumé de crier à chacun à la porte particulierement, & celuy à qui l'on ne crie rien eſt tenu pour malheureux, & ce ſilence eſt eſtimé de mauuais preſage. Et tous les hommes de guerre vſent de cornemuſes au lieu de trompettes. Les Irlandois ſont en fort grand nombre, & courageux; ſi bien qu'on les pourroit tenir inuincibles s'ils n'eſtoient contraires les vns aux autres. Mais ils ont eſté preſque touſiours diuiſez, & pour cette cauſe ils ont donné entrée aux Roys d'Angleterre. Celuy qui regne à preſent y maintient dix forteresſes garnies de gens de pied, & de cheual, iuſques au nombre d'enuiron douze mille; ce qui fut commencé par la Royne Elizabeth, depuis les dernieres entrepriſes
XIV. du Pape Gregoire. Il y a la ville Archiepiſcopale que l'on nomme *Armach*, qui eſt forte, & là prés de la coſte qui regarde le Leuant, on void la ville de Tridat, qui eſt la plus grande forteresſe apres celle que nous venons de nommer. Il y a apres Dublin, ſiege des Roys, aſſez bonne forteresſe, & port où s'embarquent ceux qui veulent aller en Angleterre, qui arriuent à Coſter, preſque vis à vis de Dublin; & du coſté de la Tramõtane il y a vne ſeule forterelle qui a nom Wocuernes: mais au coſté qui regarde l'Angleterre, il y a ſept forteresſes auec leurs ports, c'eſt à ſçauoir apres Dublin, Aglan, & Poſcie, le Limbrac, Waterford, Ros, Lorch, & Chruſal, qui eſt du coſte du Midy.

Or le paſſage de ce canal eſt fort dangereux, à cauſe des riuieres qui y tombent de pluſieurs endroits contraires, tellement qu'elles engendre vn boüillon d'eaux confus, & courant de diuers coſtez, qui le rendent malaiſé à ceux qui nauigent. Pour concluſion le Roy d'Angleterre n'a pas grand ſujet de craindre que les Princes eſtrangers ſe rendent maiſtres de l'Irlande, tant à cauſe de la commodité de l'aſſiette, que des forts qu'il y a, & des gens qu'il y entretient, & meſme de pluſieurs habitans du pays qui luy ſont affectionnez. De ſorte qu'il ne pourroit courre fortune que par vn changement de volontez, & par vne reuolte generale de l'Iſle, qui eſt extrémement difficile; à cauſe des garniſons qui la bridẽt.

GOVVERNEMENT D'IRLANDE.

L'Irlande a eu autresfois beaucoup de petits Roys, mais elle eſt main-
XV. tenant ſous la puiſſance des Anglois, entre les mains deſquels elle tomba l'an 1175 lors que Roderic Roy de Connanie ſe nomma Roy de toute l'Irlande, & que voulant ſe rendre Roy de l'Iſle entiere, il combatit contre les autres Roys, qui ſe donnerent à Henry II. Roy d'Angleterre de leur franche volonté, & ſans aucune effuſion de ſang; & depuis tous les Roys d'Angleterre ont eſté nommez Seigneurs d'Irlande, iuſques à Henry VIII. qui fut nommé Roy par les Eſtats d'Irlande, pource que ce nom de Seigneur eſtoit odieux à quelques ſeditieux. Au reſte le Roy d'Angleterre y enuoya vn Vice-roy pour la gouuerner, & ces Vice roys furent nommez au commencement Conſeruateurs d'Irlande, puis Iuſticiers, Lieutenans, & Deputez, par les patentes qui leur donnoient cette iuriſdiction & puiſſance, qui eſt vrayement Royale. Car ils peuuent faire la guerre, & la paix, ordonner, & diſpoſer de tous les

Magistrats, excepté de quelques vns, remettent tous crimes, horsmis ceux de leze Majesté, faire des Cheualiers & choses semblables. Ces lettres patentes sont leuës lors que quelqu'vn est publiquement receu pour tel, & lors prestãt le serment ordinaire deuant le Chancelier, on luy met en la main vne espée, puis on le met en vn siege, en presence du Chancelier du Royaume, & des principaux d'iceluy qui sont du Conseil, auec le Roy d'armes, & le Sergeant d'armes, & autres Officiers honoraires. Il y a au Conseil pour Assesseurs le Chancelier, le Threſorier du Royaume, les Comtes, les Eueſques, & les Iuges qui sont du priué Conseil. Et l'Irlande a les mesmes ordres que l'Angleterre. Or l'Irlande est diuisée, comme nous auons jà touché, selon les mœurs de ses habitans, en deux parties. Car ceux qui ne veulent obeyr aux loix, & viuent plus barbarement, sont nommez vulgairement *Wild Iriſch*, ou Irlandois sauuages; mais ceux qui obeyssent aux loix, sont appellez Anglois Irlandois, & leur contrée à le nom *The English Pale*. Ceux-cy parlent bon Anglois naturellement, & toutesfois ils entendent l'Irlandois, à cause du commerce journalier. Les sauuages ont des Seigneurs, ou plutôt Tyrans, qui ne viuent sous la puissance des Anglois que par contrainte. Ces Seigneurs ont vn XVI. O, deuant leurs noms, ou bien le mot de Marc, comme *O-Neall*, *Marc-Donell*, & ceux cy ont vn droict particulier, par le moyen duquel ils viuent auec vne authorité insupportable, & disposent des biens de leurs sujets à leur volonté, par le moyen des soldats Gallogasse, ou Karnes, & des gens de cheual qu'ils nourrissent. Ces Seigneurs ont leurs Iuges qu'ils nomment *Breahans*, ainsi que les Gots auoient leurs Bellagines. Ces Breahans sont du tout ignorans, & toutesfois ils rendent la Iustice aux voisins àcertains iours sur quelque mõtagne fort haute, Ceux qui sont accusez & peuuent nier, eschappent facilement: & s'ils sont surpris en manifeste larcin, on les condãne à la restitutiõ, & quelquefois à l'amende. Quant au droict de succession, ces grands ne l'obseruent pas, mais celuy qui estant de bonne maison, se trouue plus fort, & plus hardy, se rend Seigneur par le moyen de la faction & sedition des gens de la contrée, & chasse tous les enfans & parens proches du deffunct, & par vne barbare ceremonie est mis en vn siege de pierre, au descouuert sur quelque haute montagne. Et quelquesfois en ce temps mesme par vne loy nommée Tanistry, on designe vn successeur, qui est nommé Tanist, peut estre du mot *Thane* de Dannemarc, qui signifie noble. Quant aux autres Irlandois, ils suiuent plus la raison, & le gouuerneur à l'Angloise. Les Estats d'Irlande ont plus de puissance XVII. que tout le reste, & ceux-cy sont assemblez à la volonté du Viceroy, combien que du temps d'Edoüard II. il estoit ordonné qu'on tiendroit les Estats en Irlande toutes les annees. Il y a aussi quatre assemblées juridiques, comme en Angleterre, & cinq Cours, c'est à sçauoir la Chambre estoillée, la Chancellerie, le Banc Royal, le Banc des communs decrets, & le Fisc Royal, ou la Chãbre du Threſor. Il y a aussi les Iusticiers des assises, *Sinon auparauant, pour ouyr, & determiner*, & les Iuges en chaque Comté, pour conseruer la paix. Le Roy a aussi sõ Sergeãt à la Loy, sõ Procureur, ou *attourné* general, & son Solliciteur. Il y a aussi aux Prouinces plus esloignées des Gouuerneurs pour rendre Iustice, cõme en Cõnacie *le principal Cõmissionnaire*, & le Presidẽt & Momonie, qui ont leurs assesseurs choisis d'entre les nobles, & les Iuris cõsultes. L'Irlande a mesmes loix principales que l'Angleterre, & les loix des Parlemens, ou estats d'Angleterre y estoient en vsage iusques à Henry VII. Car l'an 10.

de son regne elles estoient confirmées en Irlande par l'authorité des Estats ; Mais depuis ils ont eu leurs statuts particuliers des Parlemens. Outre ces Magistrats ciuils, l'Irlande en a aussi vn militaire, à sçauoir le Mareschal, qui est là pour brider l'insolence des soldats, & des rebelles. Cette charge a este long temps par succession entre les mains des Barons de Morlay d'Angleterre, qui la receurẽt du Roy Iean. Le Mareschal a son Lieutenãt qu'on nomme *Preuost Mareschal*, & quelquesfois il y en a plus d'vn selon l'occurrence, & le temps, & tous exercent cette charge, & font valoir l'authorité qui leur a esté donnée sous le grand seel d'Irlande. Voila en gros tous les sieges & Officiers d'Irlande, où l'on void presque mesme gouuernement qu'en Angleterre, en toute chose. Mais auant que finir ce discours, ie ne veux laisser passer vne particularité du gouuernement d'Irlande, qui est, qu'on n'y souffre aucun banquier, qui despuise l'argent du pays auec ses vsures, & ses charges insupportables. Les autres Prouinces seroient bien plus à leur ayse, si ces sangsuës leur estoẽt ostées, vû que ces gens sont comme la rare qui ne grossit, & ne s'enfle, que par la diminution & le dommage des autres. La France seignera long-temps de la playe que cette sorte de gens luy a faite, & quand elle seroit deliuree de telles personnes, elle en seroit beaucoup plus heureuse.

RELIGION D'IRLANDE.

XVIII. CEtte Isle reçeut la foy de Iesus Christ l'an de nostre salut 335. du tẽps que Fincomarc regnoit en Escosse, & cela aduint par le moyen d'vne femme d'entre les Pictes, qui ayãt pris connoissance auec la Royne l'an 322. luy presecha la foy Chrestienne, & la conuertit. La Royne gagna le Roy, luy remonstrãt ce qu'on luy auoit preschẽ, & le Roy disposa le peuple à receuoir le Baptesme enuiron l'an 335. Or les Irlãdois ont vescu depuis en cette mesme Religion, iusques au temps de Henry VIII. Roy d'Angleterre, qui commença d'y semer l'heresie, qui y fut depuis aduancée par la Royne Elizabeth, qui mesme en mit dehors le Comte de Tiroen Catholique, qui outre les autres sujets de sa reuolte, dont il n'est pas temps de discourir, auoit la cause de la Religion qu'il ne pouuoit voir esteinte: mais ses affaires reüssirent si mal, qu'estant contraint d'abãdõner l'Isle, il n'eut autre recours qu'au Pape, & se retira à Rome, où il est encor. Tellemẽt que les Catholiques n'y osẽt faire aujourd'huy exercice de leur Religion, & s'ils sont trouuez faisans dire la Messe en leurs logis outre le tribut qu'ils payentau Roy toutes les années, pour viure Catholiquement, & ne se trouuer pas aux assemblées de la nouuelle Religion; ils sont encores condãnez à vne grosse amẽde, qui emporte presque tous leurs moyens & les Prestres sont cõfinez en prisõ perpetuelle. De sorte qne l'Irlãde n'a publiquement autre Religiõ que celle que nous auons descrite discourant de l'Angleterre. En Irlãde il y a quatre Archeuesques, c'est à sçauoir celuy de *Dublin*, *d'Armath*, de *Cassil*, & de *Toame*: & ces quatre ont 29. Suffragãs. Leur authorité estoit anciennement grande, mais aujourd'huy le Roy d'Angleterre l'a entierement tirée à luy, & a toute puissãce tant aux choses spirituelles que temporelles. Et pource qu'on a retranché toute liberté aux Catholiques, & qu'ils y viuent auec mille peines, principalement ceux qui sont d'Eglise, ils se sont retirez de tous les costez de l'Europe, pour tesmoignage du mauuais traictement qu'ils y reçoiuent, & de la perte de la vraye Religion en cette Isle.

XIX

XX.

DISCOVRS

DISCOVRS DE LA FRANCE.

SOMMAIRE.

1. Gaule quel pays comprenoit anciennement selon Cesar & Ptolomée. 2. Description de la France selon l'Estat present, sa longitude, largeur, & limites. 3. Nombre de Parlements de France, & quels Archeuesché, & Euesché sont sous chacun d'iceux. 4. Ample description des Prouinces de la France, & premierement de la Picardie. 5. De la Preuosté, & Comté de Paris, situation, & superbes edifices de cette ville. Ensemble de l'Isle de France: consecutiuement de toutes les autres Prouinces & pays du Royaume. 6. Nombre des Isles, Caps, Forests, & Riuieres principales de France. 7. Fertilité des Prouinces de France, & en quelle chose chaque pays abonde. 8. Coustume des anciens Gaulois, porter long cheueux, studieux de l'Eloquence, adoroient Mercure, & Hercule Ognien. Immoloient des hommes aux sacrifices. 9. Druides instructeurs de la ieunesse Gauloise, & administrateurs de la Iustice. 10. Gaulois redoutables en guerre à toute nation, & de quelles armes ils vsoïẽt, & leur façon de proceder aux batailles. 11. Habillemens des anciens Gaulois, leur viure, & la forme de leurs funerailles. 12. Naturel, & mœurs des Parisiens, Chartrains, & de toutes les autres Prouinces de Frãce. 13. Mœurs, & naturel en general du peuple François. 14. Ciuilité de la Noblesse Françoise, & quels sont ses exercices en temps de paix. 15. Richesses du Royaume de France d'où procedent. 16. Reuenu des Roys de France à quoy se montoit du regne de François I. & Henry II. 17. Taille ordinaire d'vne année à quoy se monte en France: & quels deniers ont esté leuez, tant ordinaires, qu'extraordinaires, depuis l'an 1542. iusques à l'an 1580. 18. Force de France sur mer quelles. 19. Nombre des Compagnies de gens de cheual entretenus à present en France. 20. Infanterie Françoise quelle, & le nombre des Compagnies de gens de pied entretenus à present. 21. Artillerie Françoise reduite toute à vne forme commune; & quelle longueur a le Canon de France. 22. Denombrement des forteresses & meilleures places de France. 23. Royaume de France successif, & non electif, & les masles admis à la Couronne, non les femelles. 24. Priuileges, & authoritez des Roynes de France. 25. Forme ancienne, & moderne du Couronnement, & sacre des Roys de France. 26. Origine, & institution des Pairs de France, & autres Officiers de la Couronne. 27. Denombremens des Presidiaux, Bailliages, & Sieges estans sous chaque Parlement. 28. Denombrement des Dioceses de France, & combien chaque Dioceese comprend de Parroisses. 29. Catalogue des Roys de France, le temps de leur regne & trespas.

I. LE nom de la Gaule eſt de fort grande eſtenduë, ſi l'on y comprend tout ce qui s'appelloit autresfois ainſi : vû que par ce moyen elle contiédra non ſeulement le Royaume de France, mais encor vne bonne partie d'Allemagne, & d'Italie. Car les anciens diuiſoient la Gaule en Ciſalpine, & Tranſalpine, nommant Ciſalpine, ou Gaule par deçà les Alpes (ſelon leur demeure) ce qu'on nomme aujourd'huy Lombardie : & donnant le nom de Tranſalpine, ou de Gaule par delà les Alpes, au pays qui eſt enfermé entre la riuiere du Rhin, la mer Oceane, les Monts Pyrenées, la mer Mediterranée, & les Alpes. Mais Ceſar diuiſe la Gaule en Belgique, Celtique, & Aquitaine; & Ptolomée nous propoſe la Gaule diuiſée en quatre parties, c'eſt à ſçauoir, en l'Aquitanique, en la Lyonnoiſe (qui eſt meſme choſe que la Celtique de Ceſar) en la Belgique, & la Narbonnoiſe. Et de ces parties la Belgique eſt maintenant pour la plus grande part de l'Allemagne.

II. Mais à prendre la France en l'eſtat auquel elle ſe trouue à preſent, du coſté du Nord, duquel elle regarde la baſſe Allemagne, on luy donne pour limite vne ligne tirée depuis Calais iuſques à Straſbourg, qui laiſſe à main gauche le pays d'Artois, de Haynaut, & de Luxembourg; & à la main droicte la Picardie, & la Lorraine, & du coſté qu'elle regarde l'Angleterre, la mer Oceane, nommée des anciens Britanique. Du Couchant la meſme mer Oceane la borne, faiſant vn grand golphe en Aquitaine. Du Midy, du coſté qu'elle ſe joint à l'Eſpagne, elle eſt bornée des Monts Pyrenées, & où elle eſt moins reſtrainte, & plus large, elle a pour ſes limites la mer Mediterranée. Finalement du Leuant elle a les Alpes qui la ſeparent de l'Italie, de meſme que le Mont Iura la diuiſe des Suiſſes, & le Rhin des Allemands. Et tout le Royaume, ſi on prend le droit fil de l'Orient en Occident, depuis l'Iſle d'Heiſſant, oppoſée au dernier riuage de la Bretagne, iuſqu'au bord du Rhiu, a de longueur quelque peu plus de 300. lieuës de France, ou bien ſi on veut meſurer ſa longueur, ſelon les autres, en tirãt de l'Oüeſt Nord Oüeſt à l'Eſt Sueſt, de l'Iſle d'Aldernay de Normandie iuſques à Nice, on y trouuera 330. lieuës, qui eſt preſque autant de chemin qu'il y en a de Paris à Rome. Sa largeur, à prendre depuis les parties plus Meridionales, qui ſont vers la mer Mediterranée, iuſques à la ville de Calais, eſt enuiron de 220. lieuës: & le tour de toute la France eſt de plus de 1020. lieuës. Ce Royaume eſt enclos entre le 13. & le 19. paralelle, c'eſt à dire qu'il tient en largeur depuis le milieu du cinquieſme climat où le plus lõg iour eſt de 15. heures, iuſques au milieu du huictieſme, où il eſt de 16. heures & demye. Et quant à la longueur, il comprend tous les Meridiens qui ſont compris entre le 15. Meridien, & le 19. Au reſte pour diuiſer la France en

III. toutes ſes parties, il me ſemble qu'il eſt à propos de la prẽdre ſelon les Parlemens, à la Iuriſdiction deſquels elle eſt ſouſmiſe. Elle a dõc huict principaux Parlemens, qui ſont Paris, Tholoſe, Roüen, Bordeaux, Rennes, Dijon, Grenoble, & Aix, & en a encore deux moins principaux, c'eſt à ſçauoir celuy de la baſſe Nauarre, qui ſe tient à ſaint Palaiz, & celuy de Mets.

Le Parlement de Paris contient les Dioceſes qui s'enſuiuent :

L'Archeueſché de Reims.	L'Archeueſché de Bourges.
L'Archeueſché de Sens.	L'Archeueſché de Tours.

L'Archeueſché de Lyon.
L'Eueſché de Laon.
Celle de Chalon en Champagne.
Celle de Soiſſons.
Celle de Boloigne.
Celle d'Amyens.
Celle de Noyon.
Celle de Senlis.
Celle de Beauuais.
Celle de Paris.
Celle de Chartres.
Celle d'Orleans.
Celle de Neuers.
Celle d'Auxerre.
Celle de Troye en Champagne.
Celle de Meaux.
Celle de Poictiers.
Celle de Maillezay.
Celle de Luſſon.
Celle d'Angouleſme.
Celle d'Angers.
Celle du Mans.
Celle de Clermont.
Celle de ſaint Flour.
Celle de Langres.
Celle de Maſcon.

Et les principales Prouinces où ſont les ſuſnommées Archeueſchez, & Eueſchez, ſont l'Iſle de France, la Beauſſe haute & baſſe, la Soloigne, Berry, Auuergne, Lyonnois, Foreſt, Beaujolois, Poictou, Anjou, Angoumois, le Maine, Brie, Picardie, Champagne, Touraine, Niuernois, Bourbonnois, Maſconnois, de toutes leſquelles Prouinces nous ferons apres vn diſcours particulier.

Le Parlement de Tholoſe a ſous luy.

L'Archeueſché de Narbonne.
L'Archeueſché dAuch.
L'Archeueſché de Tholoſe.

Ses Eueſchez ſont.

Niſmes.
Vſez.
Lodeue.
Saint Pons de Tomieres.
Alet.
Montpelier
Beſiers.
Agde.
Carcaſſonne
Mende.
Caſtres.
Alby.
Le Puy.
Rodez.
Vabres.
Cahors.
Pa nies.
Mirepoix.
Saint Papoul.
Montauban.
La Vaur.
Rieux.
Lombez.
Cominges.
Couſerans.
Tarbe.
Laictoure.
Viuiers.

Ses principales Prouinces ſont ce que l'on nomme, haut & bas Languedoc, qui eſt de fort grãde eſtenduë, le haut & bas Viuarez, le Velay, le Geuaudan, l'Albigeois, le Rouergue, le Laurageois, le Quercy, le Pays de Foix, & vne partie de la Gaſcogne.

Le Parlement de Roüen a ſous luy.

L'Archeueſché de Roüen.

Ses Eueſchez ſont,

Auranche.	Séez.
Eureux.	Conſtance.
Bayeux.	Liſieux.

C'eſt le Parlement de Normandie ;

Le Parlement de Bordeaux a ſous luy.

L'Archeueſché de Bordeaux.

Les Eueſchez ſont,

Bayonne.	Sarlat.
Aqs.	Agen.
Balaz.	Limoges.
Aire.	Condon.
Xaintes.	Tulle.
Perigueux.	

Ses principales Prouinces ſont vne partie de la Gaſcongne haute & baſſe ; Biſcaye, Xaintonge, Perigort, & Limoſin,

Le Parlement de Rennes à ſous luy les Eueſchez qui s'enſuiuent :

Saint Brieu.	Triquier.
Saint Malo.	Cornoüaille.
Saint Paul de Leon.	Dol.
Nantes.	Rennes.
Vannes.	

C'eſt le Parlement de Bretagne.

Le Parlement de Dijon a ſous luy.

L'Eueſché d'Autun.

L'Eueſché de Chalon ſur Sône.

C'eſt le Parlement de la Bourgongne.

Le Parlment de Grenoble a ſous luy,

L'Archeueſché d'Ambrun

L'Archeueſché de Vienne.

Ses Eueſchez ſont,

Valence.

Die.: ces deux ſont gouuernées par vn meſme Eueſque, ſans que l'vne vſurpe les droits de l'autre.

Grenoble.	Gap.
S. Paul trois Chaſteaux.	

C'eſt là le Parlement de Dauphiné.

Le Parlement d'Aix a ſous luy,

L'Archeueſché d'Aix

L'Archeueſché d'Arles.

Se. Eueſchez ſont,

Digne.	Riez.
Graſſe.	Frejuz.
Glandeue.	Ciſteron.
Senas.	Marſeille.
S. Paul de Vences.	Tolon.
Apt.	

C'eſt là le Parlement de Prouence.

Le Parlement de Bearn a ſous luy :

L'Eueſché de l'Eſcar, & | Celle d'Oleron.

Le Parlement de S. Palais a ſous luy :

La Biſcaye Nauarroiſe, ou la baſſe Nauarre.

Le Parlement de Mets a ſous luy les Eueſchez de

Mets, Toul, Verdun.

Or pour parler à cette heure particulierement des Prouinces de France, ie commẽceray par la Picardie, qui a aujourd'huy pour ſa borne du coſté d'Occident auec vne partie de la Normandie, la mer Angloiſe : du Nord l'Artois, & le pays de Haynaut, contrées de l'ancienne Gaule Belgique : du Leuant le pays ds Luxembourg, & de Lorraine : & du Midy la Champagne, & l'Iſle de France. Ses principales villes ſont Amiens, Soiſſons, Abbeuille, Corbie, Peronne, Dorlen, S. Quentin, Noyon, Layon, Boulogne, la Fere, Beauuais. Cette Prouince eſt diuiſée en vraye, haute, & baſſe Picardie, dont la haute eſt preſque aujourd'huy toute dans les Pays-bas : la vraye, qui commence à Creue-cœur, comprend les Vidamies d'Amiens, de Corbie, & de Piquigny, la Comté de Vermandois, & la Duché de Tirache, & de Rhetelois. La Comté de Vermandois comprend Soiſſons, Laon, & la Fere, trois des meilleures villes de Picardie, & S. Quentin, qui eſt vne forte place. Rethel eſt la principale ville du Rethelois, qui eſt aſſis entre le pays de Haynaut, de Lorraine, & de Barrois. La principale ville de la Duché de Tirache c'eſt Guiſe, où il y a vn aſſez bon chaſteau. La baſſe Picardie comprend S[illegible]nterre, où eſt Montdidier, Peronne, Roye, & Neſle, aſſez fortes places : la Comté de Ponthieu, dont la principale ville eſt Abbeuille ; les autres places ſont le Crotoy, Ruë, Treport, Creſſy : & on tient auſſi que cette Comté compréd celles de S. Paul & de Monſtreul. La baſſe Picardie embraſſe auſſi la Comté de Bologne, la Comté de Guynes, qui eſt diuiſée de la Cõté d'Oye par vn grand canal qui paſſe au milieu de la ville de Guynes, & cette Comté comprend ſous ſoy deux Baronnies, ſçauoir celle d'Ardres, & celle des Courtembrone. A deux lieuës d'Ardres en tirant vers la mer, on trouue la ville de Calais, qui eſt de la Comté d'Oye, qui s'eſtend iuſqu'à Dunkerque ville des Païs-bas. Les principales riuieres de Picardie ſont celle de Somme, ſur laquelle on trouue Amiens, & Abbeuille : la riuiere d'Oyſe, prés de laquelle eſt la Fere, Marne, Ayne, l'Eſceau, & Scarpe. De ces villes de Picardie Soiſſons a eſté iadis demeure des Rois, mais depuis le tiltre de Royaume de Soiſſons a eſté trãsformée en celuy de Comté. Les dernieres terres que les Anglois ont tenuës en France, ſont la Comté d'Oye, où eſt Calais, qui fut pris ſur le Roy Philippe de Valois, apres la bataille de Creſſy en Ponthieu, l'an 1347. & repris du temps du Roy Henry II. par François de Lorraine Duc de Guiſe, l'an 1557.

Voila ce qui nous reſte aujourd'huy de la Gaule Belgique. Maintenant il eſt à propos de parler de la France priſe plus particulierement, qui eſt de la Gaule Celtique, & qui eſt voiſine de la Picardie du coſté d'Occident. Cette contrée que l'on nomme plus particulierement France, a eſté iadis habitée, par les beauuoiſins & Pariſiens, & maintenant Paris en eſt la principale ville, & ce pays contient maintenant la Preuoſté & Comté de Paris, la Duché de Valois, & le Hurepois, & Gaſtinois. La Preuoſté & Comté de Paris eſt diuiſée en quatre parties, à ſçauoir en celle qui eſt appellée Pariſis, qui comprend d'vn coſté tout ce qui eſt iuſques à Pontoiſe, & de là iuſqu'à Clys vers la Brie. Ce nom de Pariſis eſt preſque eſteint, & n'eſt demeuré qu'à quelques villages, comme à Louure, Cormeille, Eſcoüan, & autres qu'on nomme en Pariſis, & aux taxes du Parlement, où l'on fait mention de ſols, & deniers Pariſis. La ville de Paris a eſté ſeulement autrefois de la grandeur de l'Iſle que la Seine enuironne: Mais elle fut depuis beaucoup augmentée, & debat aujourd'huy d'eſtenduë auec les plus grandes de l'Europe. Elle eſt diuiſée en trois parties, dont la plus grande qui regarde vers le Leuant & le Septentrion, & eſt plus baſſe que les autres, eſt nommee la ville; la plus petite qui eſt en lieu plus eſleué, & regarde le Midy & l'Occident, s'appelle l'Vniuerſité; & la partie du milieu qui eſt enuironnée de tous coſtez de la riuiere, a le nom de Cité. La ville a ſept portes, c'eſt à ſçauoir celle de ſaint Antoine, du Temple, de ſaint Martin, ſaint Denis, Montmartre, ſaint Honoré, & la porte neufue, qui eſt prés du Louure. Elle a cinq faux-bourgs, c'eſt à ſçauoir de S. Martin, du Temple, de ſaint Denis, de Montmartre, & de ſaint Honoré. Et ce qui rẽd cette partie remarquable par deſſus les autres, c'eſt qu'elle contient le Louure, demeure ordinaire de nos Roys. La Cité a pour ſon ornemẽt le Palais, ou ſiege de la Iuſtice, & d'ailleurs le Pont-neuf, ouurage veritablement Royal, commencé par le Roy Henry III. mais acheué & accomply par Henry le Grand, qui a ſurmonté le deſſein de ſon predeceſſeur, & a rendu ce pont agreable, & commode en toute ſorte. Ce quartier comprend auſſi le Pont noſtre Dame (fait de pierre de meſme que le Pont-neuf) où l'on ne void que boutiques pleines de toutes ſortes de marchandiſes, & ſi bien garnies, qu'on ne peut rien voir de mieux aſſorty. Et ſi l'on paſſe de là au Pont au Change, on y trouue tant de richeſſes chez les Orfévres, & tant d'eſclat de pierreries, qu'il eſt impoſſible que les plus curieux de telles choſes n'y contentent Leur veuë. Mais apres tout ſi l'on vient au Pont marchand (qui eſtoit autresfois le Pont aux Meuſniers (on aduouëra tout auſſi-toſt que c'eſt vn des embelliſſemens de Paris, & que la ruë qui eſt ſur ce Pont, ſurpaſſe en beauté toutes les autres. Quãt à l'Vniuerſité, elles a les portes de ſaint Victor, S. Marceau, S. Iacques, S. Michel, & ſaint Germain, & celle de Buſſi, & de Neſle; & les faux-bourgs de ſaint Germain, ſaint Michel, ſaint Iacques, ſaint Marceau, & ſaint Victor. Quant aux Egliſes ou chappelles, dont le nombre eſt fort grand, celle de noſtre Dame ſurpaſſe les autres: elle eſt ſouſtenuë de 120. colomnes, a de longueur 74. pas de largeur 60. & de hauteur 100. Elle a à l'entour 43. chappelles garnies de barreaux, ou grilles de fer. Il y a en tout vnze portes, dont les trois qui ſõt au fond ont au deſſus 28 ſtatuës de nos Roys. A coſté l'on void les Tours de noſtre Dame de la hauteur de 34. coudées. Ces Tours ſeruent de clochers, où l'on void la groſſe cloche, qui eſt ſi peſante, qu'il faut 20. hommes pour la ſonner, & le ſon eſt ouy de ſept

lieuës à l'entour, pour les autres lieux deuots il ne s'offre rien de plus admirable que la sainte Chappelle qui est jointe au Palais, & qui a este bastie par S. Louys, n'ayant aucune colomne au milieu pour soustenir sa grande & haute voute, mais seulement aux costez. On garde en cette chappelle vne partie de la courõne d'espines, la robbe de pourpre, le roseau, & l'esponge de la Passion. Il y a plusieurs monasteres, dont celuy du Temple osté aux Templiers en l'an 1309. & donné aux Cheualiers de Rhodes, est de fort grande estenduë, l'Abbaye sainte Geneuiefue est aussi fort spacieuse, de mesme que celle de saint Germain desprez, qui est hors de la ville aux faux-bourgs de saint Germain, qui porte à son maistre 30. mille liures de rente. Quant aux Colleges, il y en a en tout 50. dont celuy de Nauarre, fondé par la Royne Ieanne de Nauarre, femme de Philippes le Bel, est le plus signalé. Le College de Sorbonne fut institué par Robert de Sorbonne Theologien, du temps du Roy saint Louys. Quãt aux boutiques mechaniques & ouuriers, certains lieux particuliers leur sont presque assignez à Paris, c'est à sçauoir aux parcheminiers prés du põt S. Michel, aux Foulons prés S. Iean en Grefue, & ainsi des autres. Il y a grand nombre de places, & d'extremement beaux logis, dont les plus remarquables sont l'Hostel de Soissons, l'Hostel de Longueuille, l'Hostel de Mont morẽcy, l'Hostel de Guise, l'Hostel d'Ost, l'Hostel de Lãgres, qui est maintenãt l'Hostel de Mayenne, l'Hostel de sens, l'Hostel de la Mark, appartenant à present à monsieur le Chancelier, l'Hostel de Nemours, l'Hostel d'Espernon, l'Hostel de Sau, l'Hostel de Lussan, & vn grãd nombre d'autres encores fort beaux qui sont dans la ville; & au dehors vous auez au faux-bourg saint Honoré, l'Hostel de Mercœur, & au faux-bourg S. Germain, le superbe Hostel de Gõdy & l'Hostel de Luxembourg. Il y en a beaucoup d'autres, mais ce ne seroit iamais fait d'en vouloir faire le denombrement: il suffit de dire que les maisõs d'vn quart, voire mesme d'vn tiers de leurs, semblent des Palais. Ie diray encores cecy, que si on iette les yeux sur l'Arcenal, on trouuera la demeure du tout belle & spacieuse: & le bastimẽt fort agreable, & outre ce qu'il n'y manque aucune chose de toutes celles qui doiuent estre en vne maison où les foudres, & munitions du Prince se gardent. Mais si on desire voir vn bastimẽt admirable, & vrayement Royal, il faut considerer la place Royale, où on verra outre les belles galeries, qui rauissent tous les regardans, autant qu'elles les contentent, vn grand nombre de logis, tellement accomplis, & assortis de tout ce qui peut seruir aux necessitez, ou aux delices, que les plus curieux n'y sçauroient desirer aucune chose. La maison de ville n'est pas aussi vn des moindres ornemens de cét abbregé du monde. Pour le grand & le petit Chastelet, & la Bastille, ce sont des bastimens que leur antiquité rend plus recommandables, que leur beauté. Celuy qui voudra sçauoir plus de particularitez de Paris, lise le liure qui en a esté fait expressément, où l'on trouuera tout ce qui s'en peut dire. Vous trouuerez assez prés de la ville le pont Charenton, où il y a vn Echo, qui rend treize fois la voix humaine, & si vous dites aupres vn mot de quatre syllabes, il le redit tout entier par quatre ou cinq fois.

La seconde partie est celle qu'on nomme vulgairement la Geolle, qui est peu connuë, & dont le nom est resté seulement à quelques villages. En ce pays est contenuë la Comté de Dammartin, qui est vn bourg assis sur vne petite colline.

L'Isle de France (qui est en troisiesme lieu) comprend tout ce qui est depuis S. Denis iusques à Poissy, & Montmorency, & generalement tout ce qui est entre les tours & serpentemens de la Seine, en tirant vers la Picardie & la Normandie. Quelques-vns luy donnent d'autres bornes : mais mon dessein n'est pas d'en debattre. Saint Denys est superbe des sepultures de nos Roys, & de plusieurs saintes & precieuses reliques, & d'vn grand nombre de riches ornemens. A Poissy vous y voyez vn beau Conuent de religieuses des meilleures maisons de France. A S. Germain en Laye, qui est entre Poissy & Paris, vous y voyez la maison Royale, qui a esté renduë digne demeure des Roys sous le regne de Henry quatriesme.

S'ensuit Vexin le François, ou Vulxin, qui s'estend iusques à Clermont en Beauuoisis: mais la memoire en est presque entierment perduë, & ne se conserue en quelques vieux regiſtres. Voila quant à la Preuosté & Comté de Paris, & à ses quatre parties. L'autre partie de la France prise plus specialement, c'est le pays de Valois, qui s'estend iusques en Picardie, dont la premiere ville outre Crespy, c'est Senlis, Eueschés: les autres sont Angy, le pont S. Maixant, Pongoing, Brenonuille, &c.

Le pays de Hurepois commence à la Seine sous le petit point de Paris, & va du long de la riuiere iusques à Corbeil, Melun, & Moret, où il est separé du Gastinois par la Verine, qui se descharge dans le Loing. Et en ce pays on void Fontaine-bleau la plus belle, plus agreable, & plus superbe demeure que nos Roys puissent iamais auoir, & qui a esté mise en cét estat par le Roy qui regne à present.

On met en quatriesme lieu le Gastinois, qui comprend les Duchez d'Estampes & de Nemours, la Comté de Rochefort, de Moret & autres, & les villes de Milly, & de Montargis.

S'ensuit maintenant la Beausse, que quelques-vns diuisent en trois parties: la haute s'estend depuis le bourg d'Albys iusques au pays Chartrain, & au delà contenãt les Comtez de Dreux & de Monfort: la basse Beausse comprẽd le pays d'Orleans, de Sologne, & Lorris: & quant à la moyenne, ils y logent la Comté de Blois, sous laquelle ils mettẽt celle de Dunois, puis la Duché de Vendosme, & celle de Touraine. La ville d'Orleans est celebre & renommée pour les faits d'armes de Ieanne la pucelle. La Sologne comprend les villes de Gergeau, la Ferté, Clery, & S. Laurens. La Touraine est entre Blois & Saumur. Amboise est de la Touraine, où il y a vn chasteau qui peut estre mis entre les meilleurs de France. Il y a aussi l'Isle Bouchard assis sur la riuiere de Vienne, dont cette ville est entourée; Chastillon sur l'Indre, Loche forte place, Asay le Brusse sur l'Indre, & Asay le Ferron sur la riuiere du Chair, & Montrichard à quoy quelques-vns adiouſtent Loudun, mais les autres le mettent en Poictou.

L'Anjou commence au bort de Chouzay, & finit entre Montcontour & Herraut, où est le commencement du Poictou, qu'il regarde au Midy, du Leuant il a pour ses bornes la Touraine & le Vendosmois, du Nord le Mayne & Laual, & du Couchant il touche la Bretagne. Il y a en cette Prouince beaucoup de riuieres, comme Loyre, & le Meine, Vienne, la Diue, le Loir, le Sarre, & plusieurs autres. La principale ville est Angers : les autres sont Saumur, Montreneau, Baugé, Beaufort, Brissat, Monstreul Bellay, Maulevrier, Chantorceau, Deuretail, la Flesche, Chasteau-Gontier, &c. L'Anjou

vint à la Couronne de France sous Louys XI. par la mort de Charles dernier Duc, neveu de René.

Le Maine qui joint à l'Anjou & à la Touraine vient apres, & cette Prouince a trois principales riuieres : c'est à sçauoir le Meine, le Loir & le Sarte : la ville capitale est le Mans. Cette Prouince comprinse sous l'Aquitaine, a autresfois obey à ses Ducs, iusques à ce qu'il fut accordé entre Louys IX. Roy de France & Henry III. Roy d'Angleterre, que l'Anglois se contenteroit de la Guyenne, qui seroit bornée du costé du Nord de la riuiere de Charante, & du Midy des monts Pyrenées, & quitteroit toutes ses pretentions de la Normandie, & des pays du Mayne & d'Anjou, & en consideration de ce on luy donneroit quinze cens mille escus.

Quant au païs du Perche, il est diuisé en deux parties, dont l'vne est nommée le Perche Gouet, dõt la principale ville est Nogent le Retrou, l'autre est proprement la Comté, & la principale ville c'est Mortaigne, où est le siege du Bailly : Il a pour ses bornes Verneüil du costé de la Normandie, & Meniers du costé du Mayne. La Champagne est bornée des pays de Brie, Bourgongne, Charrolois & Lorraine. Elle est diuisée en haute & basse : la basse comprend Troyes, Iuigny, Bassigny, Vallage. Iuigny est vne Comté qui separe la Champagne de la Bourgongne & est proche de Sens. Sa principale ville est Iuigny. Bassigny a pour ses riuieres, Marne & Meuse, & vne petite partie de la Moselle. Sa principale ville est Chaumont qu'on nomme Bassigny, où il y a vn fort chasteau sur vn rocher. On nome sa tour le Donjon, & la haute fueille. On donne au païs de Bassigny, outre Langres, Montigni, Goeffi, Nogent le Roy, Monteclat, Andelot, Bilnay, Choiseul, Visnorry, Clesmont, où il y a presque par tout des chasteaux. Vallage confine auec le Partois & le Barrois. Les principales villes sont Vassy, saint Didier, Ianuille, Montirandé, Dontlerant, le Chasteau aux forges, Esclarõ & Arsy sur la riuiere d'Aube. La haute Champagne comprend le Partois, qui prend son nom d'vn petit bourg qui est sur Marne, nommé Perte. Sa ville principale c'est Vitry, puis il y a Argilliere, Sasaincourt, Louuement & autres villes.

On adjouste à ces deux parties ce qui leur est joignant, c'est à sçauoir les Duchez de Reins & de Langres, & les Comtez de Chaalons, Ligni & la Motte. La Comté de Champagne a esté vnie à la Couronne de France en cette sorte. Thibaud II. Comte de Champagne eut vn fils nommé Thibaud III. de ce nom, qui deceda sans enfans, & eut pour successeur Henry le Large, fils d'Estienne Roy d'Angleterre, qui estoit frere de Thibaud II. Henry eut vn fils de mesme nom, qui estant mort sans enfãs, son frere Thibaut qui se nommoit Comte Palatin de Champagne, s'en empara, & estant deuenu Roy de Nauarre par la mort de son ayeul maternel, il eut pour successeur tant au Royaume de Nauarre, qu'en la Comté de Champagne, Henry, de qui la fille Ieanne mariée à Philippes le Bel, vnit la Champagne & les autres Prouinces à la Couronne.

On met ordinairement auec la Champagne la Brie, qui joint le Hurepois. Ce païs commence prés du Pont Charenton, où la riuiere de Marne se messe à celle de Seine, & la riuiere de Marne separe presque la Brie de la Champagne, de mesme que la Seine du Gastinois. Et presque tout ce qui est entre ces deux riuieres iusques à la Duché de Bourgongne, est coustumieremẽt appellé Brie. Il y encores en ce païs la ville de Brie Comte Robert, ainsi nommée

du Comte Robert, iadis Seigneur de Brie, qui faisoit là sa demeure. Les autres villes plus connuës en Brie, sont Chasteau-Tierry, Meaux, Nogent & mesme quelques-vns donnent à ce pays la ville de Sens.

La derniere partie des pays de la Gaule qu'on nommoit Celtique & Belgique, & qui se trouuent sous le Parlement de Paris, c'est le pays de Lyonnois qui a pour ses limites du Nord la Bresse, du Leuant la Sauoye, du Midy le Dauphiné & le Viuarez, & du Couchant le Forests & l'Auuergne. La ville capitale de ce pays c'est Lyon, assis sur les riuieres de Saone, & du Rhosne, dõt celle de la Saone passe par le milieu de la ville. La connoissance que põ a de la grandeur & beauté de cette ville, & la reputation, m'empescheront d'en dire dauantage.

Il faut maintenãt que ie vienne aux Prouinces d'Aquitaine qui reconnoissent la Iurisdiction du Parlement de Paris, comme le pays de Berry, le Bourbonnois, le Poictou, l'Angoumois, le pays d'Aulnis & l'Auuergne.

Le Berry a pour ses bornes du Nord la Soloigne, de laquelle est diuisé par le Chair: du Leuant le Hurepois. Niuernois & Bourbonnois & en cét endroit il est borné par le ruisseau de la Faye; du Midy il a le Limosin, où est la riuiere de Croure; & du Couchant le Poictou & la Touraine, dont elle est separee par vne petite riuiere nommee Clery. La principale ville de ce pays c'est Bourges. Cette ville auoit sept portes, mais depuis l'on en condamna trois à cause des guerres. Ces portes se nomment l'vne Bourbonne, l'autre de saint Priuat, l'autre de saint Sulpice, l'autre d'Arogne. Il y a 17. Eglises Collegiales, & 17. Parroisses, les quatre ordres des Mendians, deux Abbayes d'hommes, l'vne hors de la ville nommee saint Sulpice, l'autre dans la ville nommée de saint Ambroise, toutes deux fort riches. Il y en a trois de femmes, la premiere de l'Annonciade, l'autre de saint Laurens, l'autre des Sœurs mendiantes de sainte Claire. On y trauaille sur tout en draperie. Elle a les foires de saint Laurens, saint Lazare, saint Martin & saint Vrsin, où il y a grãd abord de marchands. Les autres villes de la Duché de Berry sont, Yssoudun, Dun le Roy, Viseron, Mehun, Concressaut. On met aussi en ce pays les Comtez de Sancerre & de saint Aignan, & la Baronnie de Montfaucon. Il y a aussi en ce pays 40. Chastellenies. Sancerre à sous soy Sancergues, Beaufeu, Chappelle d'Anguillon, Boucard, Ialonges, Tareny, Verdigny, Menesme, Charentonay & autres places. La Baronnie de Montfaucon comprend les Seigneuries de Baugy & Gron, & aussi la Fane, Lyvron, Cony, Villabon, Seury, Marcilly, Marnay, Farges, Auot, Saligny, Percigny, Cru, Lassay, Bisboson, Nuysemont, Villers, Compoy. Les Chastellenies sont Aix d'Angilõ, Sury en Vaux, saint Soulange, saint Palais, la Saile du Roy, Beuil, Quintilly, Femorigny, Francheuille, la Chappelle, Nançay, Daye, Levreux, Beaulieu, Brecy, Bengy, saint Fleurant, Nenfuy sur Barantou, Morthoumier, Marmaignes, Maubranches, saint Vrsin, Tillay, Brillers, Varan, saint Satur, Lury, Estrecies, Maupas, Villeneufue, saint Crapaix, Ascilly, Iussy le Chaudrier, la Corne, les Chaizes, Vauurilles, les Cloyes, Bourge. Ce ne seroit iamais faitsiie voulois faire le denombrement des autres lieux du pays de Berry Si biẽ que i'en finiray le discours apres auoir fait voir de quelle sorte cette Duché fut reünie à la Couronne de France, du tẽps que Huë Capet Godefroy estoit Gouuerneur de Berry pour le Roy. De ce Godefroy descendit Harpin, qui achepta du Roy Henry I. la Comté de Berry,

Ceſtui-cy s'en allât à la guerre ſainte, vendit la meſme Cõté pour eſtre vnie à la Couronne à Philippes I. Quelques années apres Iean de Valois obtint de ſon pere Iean de Valois pour droict d'appennage cette Comté erigée en Duché. Iean eſtant mort ſans hoirs maſles la Duché reuient en la Couronne, on la bailla apres à Iean fils de Charles VI. qui eſtant mort ſans enfans, laiſſa pour ſucceſſeur ſon frere Charles, qui eſtant deuenu Roy de France, & eſtant preſque chaſſé de tous les autres endroits de la France par les Anglois, fut appellé par mocquerie Roy de Bourges. Ainſi par le moyen de Charles VII. elle vint à la Couronne.

Le pays de Bourbonnois a pour ſes bornes d'Occident le Berry, & le Limoſin, du Nord le Niuernois, du Leuant il a preſque pour borne la Bourgongne, & du Midy le pays de Lyonnois. Ce pays a eſté autresfois ſous les Ducs, dont le dernier fut Archimbaud, qui n'eut qu'vne fille nommée Agnes pour heritiere, qui fut mariée à Iean Duc de Bourgongne, & en ayant eu vne fille nommée Beatrix, la maria à Robert fils de Louys IX. Roy de France, & luy donna la Duché de Bourbonnois, à condition qu'il porteroit le nom de Bourbon. Ce qui fut fait. Robert fils de Saint Louys engendra Louys ſurnommé le Grand, qui fut fait premier Duc de Bourbon par Philippes de Valois, enuiron l'an 1329. Ceſtuy-cy a eu pour ſucceſſeurs en droicte ligne Pierre I. (qui eut vn frere nommé Iacques, de qui vindrent les Comtés de la Marche, & de Vendoſme) puis Louys II. Bon, Iean I. Charles & Iean II. A ceſtuy-cy mourant ſans enfans ſucceda Pierre II. de qui la fille, & heritiere Suſanne eſtant mariée à Charles de Bourbon Comte de Montpenſier (fils de Gilbert de Bourbon) rendit ſon mary Duc de Bourbon. C'eſt ce Charles qui eſtant Conneſtable de France, & eſtant rangé du party de l'Empereur Charles V. contre le Roy François premier, fut tué deuant Rome l'an 1527. Apres la mort de Suſanne le Roy s'empara de la Duché de Bourbonnois, & lors les Ducs de Vendoſme en perdirent par droict de parentage le ſeul tiltre, & les armes. Le pays de Bourbonnois eſt diuiſé en haut & bas: le bas comprend les villes, & deux Comtez, la principale ville c'eſt Moulins, qui eſt aſſis ſur la riuiere d'Allier, abondante en poiſſons, & principalement en Saumons. Il y a vn beau Chaſteau à Moulins, & vn Iardin auſſi agreable que l'on en puiſſe preſque voir ailleurs, où il y a force arbres portant des citrons, & des oranges. Les autres villes ſont Bourbon l'Archambaud, & Bourbon Ancy, Montmeraut, Montluſſon, ſaint Porcin (que quelques-vns mettent entre les villes d'Auuergne) Cuſſet, Chancelle, Charroux, Vernueil, Varennes, Ganat limitrophe d'Auuergne, le mont aux Moynes, Souuigny, la Paliſſe, ſaint Geran, ſaint Pierre le Monſtier, Ainay le Chaſteau, Saint Amand, & autres. On y comprenoit auſſi les deux Comtez de Foreſt, & de Beaujolois. Le Beaujolois embraſſe tout ce qui eſt entre la riuiere de Loire, & la Saone, & eſt aſſis vers le Leuant entre le Foreſt, & la Bourgõgne; la principale ville s'appelle Beaujeu. Le pays de Foreſt a pour ſa principele ville Monbriſon: les autres ſont ſaint Eſtienne, ſaint Guermier, ſaint Germain Laual, ſaint Benet le Chaſteau, ſaint Rambert, & quelques autres moins fameuſes. Le haut Bourbonnois compréd le ſeul pays de Gambraille, où eſt la ville de Montaigu, & ce pays eſt plus montueux que le bas Bourbonnois.

Le Poicton eſt vne grande Prouince comprenant 1200. parroiſſes ſous les trois Eueſchez de Poictiers, Malleſay, & Luſon. Ce pays a pour ſes bornes

du Midy l'Angoumois, & la Xaintonge, du Couchant la mer Oceane, du Nord l'Anjou & la Bretagne, & le reſte eſt borne du Berry, de la Touraine, & du Limoſin. Ce pays a receu autresfois le tiltre du Royaume des Gots, qui en furent chaſſez par Clouis de meſme que de toute l'Aquitaine. L'Empereur Louys le Debonnaire donna à ſon fils Pepin le Royaume d'Aquitaine. Et Charles le Chauue ayant chaſſé d'Aquitaine Charles, & Pepin fils de Pepin, & les ayant mis dans des Monaſteres, ſe ſaiſit de cette Principauté, & la dõna à Arnoult ſon parent, mais ce fut à condition que tous ces pays ne porteroiẽt deſormais que ce tiltre de Duché. Arnoult eut pour ſes ſucceſſeurs Guillaume le Bon, Eblon I. & Guillaume II. & III. Guy, Guillaume IV. & V. & la fille de ce V. nommée Eleonor, eſtant ſeule heritiere, fut mariée à Louys VII. Roy de France, qui ſe doutant de quelque trahiſon, & la ſoupçonnant d'adultere, la repudia, & ſoudain elle eſpoula Henry Duc de Normandie, qui ſucceda à Eſtienne Roy d'Angleterre. Henry eut pour ſucceſſeurs, tant au Royaume d'Angleterre, qu'aux Prouinces qu'il tenoit en France, ſes fils Richard & Iean. Mais eſtans arriué qu'Artus fils de Godefroy (qui auoit eſté fils aiſné du Roy Iean) diſoit qu'il deuoit eſtre preferé à Iean; ce prince eſtant perſuadé, & ſollicité par le Roy Philippes Auguſte, d'oſter le Poictou à Iean, entreprit de s'en rendre maiſtre par force: mais il fut defait par Iean, & pris, & emmené à Roüen, & mis à mort. Pour cette cauſe Iean eſtant accuſé de parricide deuant le Roy Philippes par Conſtance mere d'Artus, fut condamné, & ſes biens furent ſoudain adjugez au Roy Philippes comme Seigneur direct, & entre autres choſes le Poictou luy fut acquis. Mais Louys VIII. ſon ſucceſſeur le donna à Alphonce ſon fils, qui eſtant mort ſans enfans, cauſa qu'il vint au pouuoir du Roy Philippes, & demeura entre les mains de nos Roys, iuſques à ce que ſous Philippes de Valois Edoüard III. Roy des Anglois le recouura, & le retint plus pleinement auec toute l'Aquitaine, par le traicté qui fut fait entre luy & le Roy Iean. Et le Roy Edoüard donna à ſon fils la Principauté d'Aquitaine: mais le fils ayant impoſé des charges inſupportables en ſes pays, en perdit vne grãde partie qui ſe rẽdit à Charles VI. Roy de France; & depuis Charles VII. chaſſa les Anglois de toute la Guyenne l'an 1453. & la laiſſa à ſon fils. Ceſtui-cy la donna à ſon frere Charles, apres la mort duquel le Roy Louys la laiſſa à Charles VIII. & depuis ce temps la Guyenne, dont le Poictou eſt vne partie fort remarquable, eſt demeurée entre les mains des Roys de France. La principale ville de toute cette Prouince c'eſt Poictiers, d'où le reſte du paysa tiré ſon nom: les autres villes ſont Niort, Fontenay le Comte, où paſſe la petite riuiere de Vendec, Luſignan, Montmorillon, la baſſe Marche, Dorat, ſaint Maixant, Siuray. Il y auſſi en Poictou la Principauté de Talmont, & celle de la Roche Suryon. Il y a la Duché de Chaſtelleraux aſſis ſur la riuiere de Vienne la Vicomté de Toüars, Broſſe, Bridiere, la Roche-choüart; & les Barõnies de Mainlers, Partenal, Mille, Chizay, Chauuigny, Luſſac, Breſſuyre, Charreu, Chaſteneraye, ſaint Meſmin, S. Gilles, Chaſteaumur, les Sables d'Aulonne, S. Hermite, Mõtaigu, Mirebeau, la Motte, S. Beraye, Vouuant, ſaint Hylaire, Mortemer, Luzay, ſaint Sauin, l'Iſle Iourdain, S. Benoiſt du Saut, Bourg neuf, Meroil, Meruaut, Brige, Vouuert, Ville-faignac, & autres.

L'Angoumois a pour ſes bornes du coſté du Nord le Poictou, du Leuant le Xaintonge, du Midy le Bourdelois, & le Perigort, & du Couchãt le Limoſin.

Sa longueur d'Orient en Occident eſt de 24. milles, ſa largeur du Midy au Nord de 16. La principale ville de ce pays c'eſt Angouleſme: les autres moindres villes ſon Marton, Chaſteau-neuf, Blaiſſac, Chabannes, Confallant, Ruffec, Aigres, Gouruille, la Rochefoucault, qui eſt vne Comté, Mareuil, Lanſac, Villebois, qui ſont de la maiſon de Mareuil, Momberon, & Bouteuille, qui ſont de la maiſon de Montmorency.

Charles Roy de France ſurnommé le Sage, donna la Comté d'Angouleſme rauie aux Anglois, à ſon fils Louys, qui eſtant deuenu Roy de Frãce, la laiſſa à ſon fils Iean, à qui Charles ſucceda. Charles eut pour ſucceſſeur François 1. qui de Comte d'Angouleſme eſtant paruenu à la Couronne de France, erigea ce pays en Duché, & le donna à ſa mere, apres la mort de laquelle ſon fils Charles porta le tiltre de Duc d'Angouleſme, & Charles eſtant mort ſans enfans, la Duché fut vnie à la Couronne.

Le pays d'Aulnis comprend le territoire de la Rochelle, & eſt de fort petite eſtenduë.

Le pays d'Auuergne a pour ſes limites du coſté d'Orient le Foreſt, & le Lyonnois, du Midy les derniers Dioceſes de Languedoc, d'Occident le Quercy, le Perigort, & le Limoſin, & du Nord le Berry, & le Bourbonnois. Cette Prouince eſt diuiſée en haute, & baſſe. Le haut pays d'Auuergne a pour ſa principale ville S. Flour, les autres villes ſont Orillac, Carlat, Muras, Billon. La baſſe Auuergne comprend l'Alemagne, peut eſtre nõmée de cette ſorte de la riuiere de Lamone, & Lymone, qui ſe va rendre dans celle d'Alier. Sa longueur depuis le vieil pont de riuat iuſques à Ganat (les autres l'eſtẽdent plus outre) eſt d'enuiron 20. lieuës. Sa largeur depuis la montagne qu'on appelle communémẽt Poy de Dome, iuſqu'à la ville de Thiers, eſt d'enuiron 8. lieuës. Sa priucipale ville c'eſt Clermont, belle, & agreable pour ſon aſſiette, & ſes fontaines. Les autres ſont Rion, Montferrant, Yſſoire, Brioude, Aigueperſe, & pluſieurs autres, Montpenſier eſt en cette contrée.

Voila donc tous les pays qui ſont du reſſort du Parlement de Paris, venons maintenant à ceux qui reconnoiſſent le Parlement de Tholoſe.

Le Quercy a pour ſes bornes le pays de Perigord, celuy de Thodes, l'Auuergne, & le Limoſin: on y comte deux Dioceſes, c'eſt à ſçauoir Cahors, & Montauban, ſur le Tarn. Les moindres villes ſont Burelle, Nazaret, Soüillac, Gourdon, Martel, & autres.

Le pays de Rouergue touche le Quercy du Leuant, le reſte eſt borné du Languedoc, & de l'Auuergne. Sa principale ville c'eſt Rhodes: les autres ſont Ville-franche de Rouergue, Eſtauges, Eſpeyron.

Le Languedoc a pour ſes bornes du Couchant la Gaſcogne, de laquelle il eſt diuiſé par la riuiere de Garonne, du Sud le Quercy, du Nord l'Auuergne, & le Foreſt, de l'Eſt la Prouence, & le Dauphiné: tellement que tout le Rhoſne eſt tenu du Languedoc, & ſous le Parlement de Tholoſe. Il a la mer Mediterranée du coſté du Midy, & en partie auſſi les monts Pyrenées. Cette Prouince eſt de fort grãde eſtenduë cõprenant 22. Dioceſes, dont le ſeul Viuarets qui a de longueur du long du Rhoſne plus de vingt lieuës, eſt pris pour vne. Ces Dioceſes ſont Tholoſe, Narbonne, Alby, Carcaſſonne Beſiers, Agde, Montpellier, Niſmes, Vſez, ſaint Pons de Tomieres, Alet, Caſtres, Pamies, Mirepoix, ſaint Papoul, Lodeſue, Eaule, Lauaur Montauban, Viuarez, Velay, Geuodan. Sa ville capitale c'eſt Tholoſe, aſſiſe ſur la riuiere de Garonne, en

lieu plein, & en fort bon pays. Les autres ſont Narbonne, Alby, Carcaſſonne, Beziers, Peſenaz, Montpelier, Niſmes, Vſez, Baignolet, Alaiz, Sommieres, le Pont S. Eſprit, le Bourg, Viuiers, la Voute, Tournõ, Aubenas, Annonay, Mende, Maruege, & le Puy, & grand nombre d'autres, dont le denombrement ſeroit ennuyeux. A Niſmes, on void les Arenes, ou l'ancien Amphiteatre, qui eſt auſſi merueilleux qu'ouurage qu'õ voye; mais le Pont du Gard ſur la riuiere du Gardon, où il y a trois ponts l'vn deſſus l'autre, eſt beaucoup plus admirable: les prieres des Arenes, & du Pont, ſont de grandeur extraordinaire. On a attribué au Languedoc depuis quelques années la Comté de Foix, combien qu'auparauant elle fut de la Guyenne. Ce pays a le Languedoc du Leuant, du Couchãt le Comingeois, du Nord le territoire de la Riuiere, du Midy les monts Pyrenées. Ce pays de Foix a la ſeule Eueſché de Pamies, qui eſt vne ville aſſiſe en l'endroit où les deux riuieres de Lers, & Lagiere s'aſſemblent. Ses autres villes Sauerdun, & Maſeres, demeures anciennes des Comtes de Foix.

Pource que la Gaſcongne a quelques-vnes de ſes parties du reſſort du Parlement de Tholoſe, il eſt à propos maintenant d'en diſcourir, afin de n'aller pas en deſordre.

La Gaſcogne de noſtre temps comprend tout ce qui entre la Garonne, les monts Pyrenées, la mer Oceane, & la Guyenne, de Louys XI. Quelques parties de la Gaſcogne ſont bornées de la riuiere de Garonne, comme Armagnac, & Bigorre. les autres tiennent tant deçà, que delà la riuiere, comme l'Agenois, la Duché d'Albert, & le pays de Cominges. La Comté d'Armagnac contient deux Dioceſes, c'eſt à ſçauoir celle d'Auch, & celle de Laictoure, qui ſont ſes deux principalles villes, outre leſquelles il y a l'Iſle Iourdain, & quelques autres peu conſiderables.

La Comté de Bigorre eſt entre le pays de Bearn, & de Cominges, prés des monts Pyrenées, dont vne grande partie eſt ſous ce Comté, depuis les montagnes d'Aure, iuſqu'à celle du Saut, & d'Aſpe, qui ſont de Bearn. Sa principale ville c'eſt Tarbe, où eſt le Chaſteau de Bigorre. Sur les frontieres de la Bigorre il y a les Comtez de Gaure, & d'Eſtrac.

L'Agenois a pour ſes bornes du Leuant le Quercy, du Nord le Petigort (& de ce coſté l'Agenois va iuſques à Biron de Perigort) du Couchant la Gaſcogne, & la Garonne, qu'il a auſſi du coſté du Midy. Ce pays comprend deux Eueſchez, c'eſt à ſçauoir celuy d'Agen, & celuy de Condon. Ses moindres villes ſont Villeneufue d'Agenois, Clairac, Marmande, Foy la grande, & quelques autres aſſiſes ſur la riuiere de Garonne, & auſſi Valence ſur la Baiſe, Lairac, la Romiou, Monteral.

Le pays de Cominges eſt diuiſé en haut, & bas, le haut eſt aux montagnes, & ſes villes ſont S. Bertrand, & Couſerans, S. Beat, S. Fregou, Montegeau, Saliers, & autres. Au bas eſt l'Eueſché moderne de Lombez, & les villes de Samathan, l'Iſle en Dodon, Muret, Riumes, auec vne infinité de groſſe bourgades, & riches villages. Voila tout ce qui eſt du reſſort du Parlement de Tholoſe.

Le Parlement de Roüen comprend toute la Normandie, qui apres auoir eſté oſtée aux Anglois par le Roy Charles VII. eſtãt depuis tombée entre les mains de Charles, luy fut oſtée par Louys XI. sõ frere, au lieu dequoy on luy donna la Guyenne, & depuis ce temps la Normandie eſt touſiours demeurée,

entre les mains de nos Roys,& n'a eſté donnée à aucun des enfans de France. Cette Prouince a maintenant pour ſes bornes du Leuant le fleuue d'Epte, vers le lieu appellé S. Cler ſur Epte, du Couchãt elle s'eſtent iuſques à la riuiere de Cenon, qui ſepare, la Normandie d'auec la Bretagne, entant que cette riuiere ſortant de Fougeres;& arrouſant la place de Pontorſon. eſt recenë des flots de la mer au pied du mont S. Michel, dit Tombelaine, au Cap de Geneſt : & du Nord au Midy elle a en ſa longueur le pays qui eſt depuis la mer iuſques à la riuiere de Sarte, qui ſepare les Normands d'auec les Manceaux du coſté d'Alençon, & du Perche. Et par ce moyen la Normandie a les Picards de Beauuoiſis au Leuant, les Manceaux au Midy, l'Ocean au Septentrion, & la Bretagne au Ponant, ayant ſon éleuation de quarante ſix àquarante ſept degrez, & par ce moyen eſtant la plus froide region qui ſoit guere ſous la iuriſdiction du Roy de France, excepté la Comté d'Oye en Picardie. La principale ville de cette Prouince c'eſt Roüen, Siege du Parlement : ſes autres villes ſont Auranches qui eſt fort proche de la mer, Eureux qui a en ſon deſtroict les Villes de Vernon, Aigle, Paſſey, Tulieres, Ingles, Conches, Rugles, Brun, Hermenuille. Il y a apres la ville de Bayeux qui eſt aſſez bonne; puis celle de Says, du reſſort de laquelle ſont pluſieurs villes, & entre les autres pays preſque tout celuy d'Alençon, & vne partie du Perche : puis Conſtance, & apres Lyſieux. Il y a les Duchez d'Alençon, d'Aumale, & de Longueuille. Les Comtez ſont Eu, Harcourt, Eureux, Trancaruille, Malevrier, Mortain, Montgommery, Thorigny, Giſors. Il y a auſſi le Royaume d'Yuetot de petite eſtenduë, qui fut erige du temps de Clothaire I. qui tua Gautier Seigneur d'Yuetot, le iour du Vendredy ſaint. Ce Royaume eſt au pays de Caux contenãt 17. Parroiſſes. Au ſurplus la Normãdie eſt diuiſée en haute, & baſſe, la haute cõtient, outre les Duchez & Comtez ſuſnommées le pays qui ſe nõme Vexin le Normand, dont la principale ville eſt Giſors, où reſſortent Eſtrepagny, Eſcoüy la grande, Foreſt de Lybonis, S. Clair ſur Epte. les deux Andelys, & Chaſteau Gaillard. La baſſe eſt diuiſée au pays de Caux, Beſſin, & Cõſtantin. La principale ville du pays de Caux, c'eſt Dieppe; les autres de moindre reputation ſont Harfleu, Honfleu, le Havre de Grace, Caudebec, & Feſcamp. Le pays de Beſſin a outre la ville de Bayeux, dont nous auons parlé, celle de Caen, Falaiſe, Hieſme, Vire, Mortain. Le pays de Conſtantin comprend, outre la ville de Conſtance, & les villes de Valoigne, Cherbourg, S. Lo, Querentan, Montebourg, S. Sauueur.

Le Parlement de Bordeaux a ſous ſoy les pays de Perigort, Limoſin, Xaintonge, les Bordelois, les Landes, Albert, Baſadis, la haute Gaſcogne, & partie de Biſcaye, & Medoc par delà la riuiere de Garonne. Le Limouſin a pour ſes bornes du coſté du Nord le Berry, del'Eſt le Bourbonnois; du Sud l'Auuergne, de l'Oüeſt le Perigort, & de l'Oüeſt Nord Oüeſt le Poictou. Il y a vn grãd Orme entre la Maiſon neufue, & Argenton, qui ſert de limite au Berry, au Bourbonnois, à l'Auuergne, & au Limoſin. Il y a haut & bas Limoſin. Le haut a pour ſa principale ville Limoges: les autres villes ſont la Souſterraine, le Boiſſon, Barat, Dorat, Conſoulat : le bas Limoſin eſt proprement appellé le Marche, & eſt limitrophe de l'Auuergne, & du Perigort. Sa principale ville c'eſt Tulle, aſſiſe en vn terroir aſpre & montueux Il y à auſſi les villes d'Vſſarche, Briue la gaillarde, Treignac, Donzenac, Allaſſac, Bellos, Meyſſac, Vilet, Belmont.

Perigort a quarante degrez d'eleuation du Pole, & au Leuant le pays de Limosin, au Ponant l'Angoulmois, & partie de la Xaintonge, au Nort l'Angoulmois, dans lequel il s'aduance, & est engagé, & au Midy la Gascogne, selon la riuiere de Dordonne, qui fait separation de l'Agenois, & des pays d'entre deux mers, d'auec le pays de Perigort. La principale ville de ce pays c'est Perigueux: les autres sont Sarlat, Bergerac, Riberac, Nontron, Lunel, Biron, Brathomme, la Roche, & Miraumont. Le Parlement de Bordeaux a encore sous luy en Guyenne le Bordelois, le Besadois, les Landes & la Xaitonge. La principale ville du Bordelois c'est Bordeaux, belle, & ancienne ville, où prit naissance le fameux Poëte Ausone l'vn des ornemens de la France. Les autres villes sont Blaye, Bourg sur mer, Libourne, Condat. Il y a aussi dans la Seneschaussée de Bordeaux ce qu'on nomme le pays d'entre deux mers, c'est à sçauoir Medoc, Buch, & Fronsac. Le pays de Medoc comprend tout ce qui est entre Bordeaux, la mer Oceane, & la Garonne qui s'y desgorge. Ce pays est presque tout de sable, les flots de la mer le couurent peu à peu. Il y a en ce pays le bourg de Pauliac, & celuy de Doniffay. Le pays de Buch dont le Seigneur s'appelloit Captal, joinct au Medoc, & est sujet aux Comtes de Candales. Le Fransadois a pour sa ville Fronsac, de qui il a prins ce nom.

Le Besadois a pour sa principale ville Basas, à vne journée de Bordeaux. Les autres sont S. Bazeille, & la Reule, assises sur Garonne, Monsegur posé sur la riuiere de Drot, S. Ferme, Castel-Morou, Geronde, & Sameterre, & iusques à la Drodonne il y a plusieurs villes.

S'ensuit les pays de Laport, ou Lourde, qui a deux Dioceses, c'est à sçauoir Bayonne, & Aqs. Bayonne est la ville capitale du pays, dont la Iurisdiction s'estend iusqu'au fleuue d'Iron, qui est au delà de S. Iean du Luz.

Le pays de Xaintonge a du Nord le Poictou, du Leuant l'Angoumois, & le Perigort, du Midy la riuiere de Garonne, & du Ponant la mer Oceane. Sa principale ville c'est Xainctes: les autres sont S. Iean d'Angely, Lorgaire, Atchaud, Pont Loubleze, Taillebourg, Iarnac, Barbesieux, Iolac, & Broüage, renommé pour le sel que l'on y prend.

Le Parlement de Rennes comprend la haute, & basse Bretagne, & a pour ses bornes du Leuant la Normandie, le Mayne, & l'Anjou, du Midy le Poictou, & des deux autres costez la mer Oceane. Sa longueur est de six iournées de chemin, & sa largeur de trois. On y parle deux langues, dont l'vne qui est celle de la haute Bretagne, est la Françoise, l'autre est le Breton bretonnant, ou bas Breton, qui n'a rien de commun auec toutes les autres langues; & c'est la langue qu'on parle en basse Bretagne. La haute Bretagne est plus Orientale, & est separée de la basse par vne ligne tirée du bourg de Chasteau Andron, & continuée entre Quentin, & Corlay vers l'extremité du goulphe de Vannes iusques à la riuiere de Vilaine, en telle sorte que Saint Iean demeure dans la basse Bretagne. La ville Metropolitaine de ce pays c'est Nantes. La ville du Parlement Rennes: ses autres villes sont Dol, saint Brieu, saint Malo, Dinan, Rieux, Chasteau-briant, Lamballe, Vitray, Iugon, saint Aubin du Cormier, Plerel, Iocelin, Malestroit, Pontigny, saint Iulien, Ancenix. La basse Bretagne a pour sa principalle ville Vannes, & les autres sont saint Paul de Leon, Landtriguir, Blauer, Brest, Morlaye, Guincamp, Quimpelray, Conquerneaux, Quinpercorantin, saint Regnauld des bois, Pour conclurre,

la Bretagne

la Bretagne de Comté qu'elle estoit, fut erigée en Duché du temps de Héry II. Roy d'Angleterre, & fut vnie à la France apres la mort d'Anne de Bretagne, qui estant mariée premierement à Richard Prince de Galles, fils d'Edoüard IV. Roy d'Angleterre, puis à Maximilian I. Empereur, espousa en fin Charles VIII. Roy de France, & apres luy Louys XII. & par ce moyen cette Duché vint à la Couronne.

Le Parlement de Dijon comprend maintenant ce qu'on nomme Duché de Bourgonne, qu'on dit auoir pris ce nom d'vn lieu nommé Bourgongne au pays de Langres: Ses limites sont au Septentrion, les pays de Champagne, & d'Auxerrois, dont vne partie est de cette Prouince, au Ponent le Niuernois, & Bourbonnois, au Midy le Beaujolois, & Lionnois, & au Leuant la riuiere du Rhosne, qui la separe de la Sauoye, & de la Bresse, & de la Franche-Cõté. La principale ville de cette Duché c'est Dijon, assise presque sur la frontiere de France, sur la riuiere d'Ousche. Or quoy que la ville de Dijon ait esté brûlée en l'an 1227. si est-elle plus belle & magnifique que iamais. Il y a apres Autun, autresfois grande & renommée ville, qui a de belles marques d'antiquité, qui debattoit la primauté à toutes les autres de France. C'estoit la Capitale des Hudois, qui estoit vne des deux factions qui remuoient toute la France. Puis on compte Beaune, puis Chaalon sur Saone, & apres Semur en Lauſſois, Tournus, Nuyz, Aualon, Saulieu, Flauigny, Auſſonne, Noyers, Rauieres, Leigne, Mombard, Castillõ, S. Seigne, Seloigne, Creuant, Viteau, Verdun, Arnay, Seurre, Tonnerre, & Seneſcey. On met en la Bourgongne trois autres villes Epiſcopales qui ſont du reſſort de Paris, C'eſt à ſçauoir Neuers ville capitale de la Duché de Niuernois, Auſſerre, & Maſcon. On a adjouſté encor au Parlement de Dijon la Breſſe, dont Bourg eſt la ville principale; & encor l'Eſueſché de Bellay, le Bugey, Veromey, & les nouuelles terres qui ioignent la Sauoye. La Duché de Bourgonne eſt demeurce entre les mains des Roys de France, depuis la mort de Charles dernier Duc de Bourgongne, qui mourut deuant Nancy: vû qu'auſſi-tôt apres ſa mort Louys II. Roy de France s'en empara. Quant à la Comté de Maſcon le Roy S. Louys l'achepta de Iean Comte du pays, & d'Elie ſa femme.

Le Parlement de Grenoble comprend tout le Dauphiné, qui a pour ſes bornes du coſté du Midy la Prouence, la ville d'Ambrun eſt la metropolitaine de cette contree, qu'on nõme le haut Dauphiné: du Nord il a le pays du Lyonnois & la Breſſe, & de ce coſté eſt le bas pays de Dauphiné, duquel la ville Archipiſcopale de Vienne eſt metropolitaine: il a du coſté d'Occident le Rhoſne, qui le ſepare du Lyonnois, & Viuarez, & du Leuant la Sauoye, Sa principale ville c'eſt Grenoble, ſiege du Parlemẽt, aſſiſe preſque au milieu de la Prouince. Les villes du long du Rhoſne, ou bien prés, ſont Ternay, Vienne, Roſſillon, S. Vallier, Theim, la Roche, Valence, Montelimar; dans le pays, & en la plaine, Quitieu, Cremieu, Bourgoin, la Tour du Pin, la Coſte S. André, S. Marcelin, Voyron, S. Anthoine de Viennois, Moretel, Beau-repaire, Moras, Romans ſur l'Iſere, Loriot, Cabeul, Creſt, Die. Aux montagnes Ambrum ville Archiepiſcopale, Gap, Talart, Briançon, Choges, Serte, Monbrun, la Mure, Eſſilles. Il y a aux montagnes les pays de Trieſues, les Baronnies, le Gapençois, & le Briançonnois. Les principaux pays de la plaine ſont le Graiſiuodan, qui eſt pres de Grenoble, le Viennois, qui a de longueur enuiron dix lieuës, la Valoire où sõt les villes de Moras, Beau-repaire, & la Coſt

S. André, l'vn des meilleurs endroits du Dauphiné, & le Valentinois, qui eſt auſſi de grãde eſtenduë. Le Roy Philippes de Valois acquit d'Humbert Dauphin de Viennois cette Prouince l'an 1340. à condition que le fils aiſné de France porteroit le nom de Dauphin.

Le Parlement d'Aix comprend la Prouẽce, qui a pour ſes bornes du Septentrion le Dauphiné, & la riuiere de Durance, du leuant les Alpes, & la riuiere de Vare, au bord de laquelle à main gauche on voit Nice; du Midy la mer mediteranée, d'Occident en partie la principauté d'Orange, en partie la Comté d'Anignon. La principale ville de Prouence c'eſt Aix, ſiege du Parlement. Les autres ſont Marſeille, Arles pres de laquelle eſt la Camarque, qui eſt vne lande de terre pleine, & enfermee entre deux bras, & canaux de la riuiere du Rhoſne, contenant ſept grandes lieuës Prouençales, qui en valent plus de douze Françoiſes, & en cette Camarque il vient grande quantité de bleds, & outre ce il y a de grãds paſtis, tant pour les beſtes à corne, que pour les cheuaux, dont les habitãs y nourriſſent vn grãd nombre. Il y a outre cela la plaine de S. Chamar, de Miramas, Senas, Malemort iuſqu'à Ourgon, & Ardage vers la Durance, qui peut eſtre parangonnée à la Beauſſe, & en toute cette eſtenduë de pays on voit vn grand nombre d'Orangiers, Citronniers, Grenadiers, Oliuiers, & Figuiers, & le plus beau vignoble qui ſe puiſſe voir: & l'on voit auſſi en cette contrée des Palmiers qui portent d'auſſi bons fruicts que ceux d'Afrique. Les autres villes ſont Riez, Frejus, Graſſe, Senez, Glandeſue, Vance, Digne, Ciſteron, Brignoles, Ourgon, Saint Tropez, Hiere, Frejuz, Antibe, Tolon, Salon de Craux, Saint Maximin, Taraſcon, Draguignan, Farqualquier, Vallanſole, Pertuis, Berre, Puy ou Iou Peucho.

Entre Aix & Marſeille eſt la ſainte Baume, où la Magdeleine s'eſtoit retiree. Quant à la façon de laquelle cette Comté a eſté vnie à la Couronne, vous deuez ſçauoir que Ieanne Reyne de Naples, & Comteſſe de Prouence, laiſſa pour ſon ſucceſſeur en ſes autres principautez, & en cette Comté Louys d'Anjou fils de Iean Roy de France, apres l'auoir adopté pour ſe venger de ſes ennemis. Louys eut pour ſucceſſeur ſon fils Louys II. & cettui-cy Louys III. adopté auſſi par Ieanne II. Reyne de Naples, pour eſtre Roy de Sicile, & Duc de Calabre. Louys III. mourant ſans enfans, laiſſa, du conſentement de Ieanne II. ſes Eſtats à René d'Anjou ſon frere, qui ne voulant pas reſigner ſes droicts du Royaume de Naples, & de la Comté de Prouence à René de Lorraine ſon petit fils, ſorty de ſa fille Yolant, les tranſporta à Charles ſon frere Comte du Mayne, qui ayant perdu ſon fils Charles, inſtitua ſon heritier vniuerſel Louys II. Les autres diſent que cela ſe fit par teſtament de René, non ſans vne griefue plainte, & faſcherie de René de Lorraine.

Le Parlement de Bearn comprend deux Dioceſes, c'eſt à ſçauoir celle de l'Eſcar, & d'Oleron. Ce pays eſt tout poſé au pied des monts Pyrenées, ayant ſa longueur du Midy au Septẽtrion, & pour ſes bornes au Midy la Comté de Bigorre, au Nort la Biſcaye Royale, de laquelle Bearn eſt ſeparée par le Gaue. Sa largeur eſt du Leuant au Ponent, & il a pour ſes bornes du Leuant le pays des Landes, & Chaloſſe ſelon l'Adur, & du Couchant la Biſcaye Nauarroiſe.

Le pays de Bearn eſt diuiſé en deux, il a du coſté les Monts, où eſt Oleron, de l'autre les Vallons où eſt l'Eſcar. Sa principale ville c'eſt Pau ſiege du Par-

lement. Les autres villes ſont Orthez, ancien ſejoür des Comtes de Foix, & Seigneurs de Bearn, Morlas, lieu où l'on battoit la monnoye. Nay ville fort marchande, qui fut toute bruſlée du feu du Ciel enuiron l'an 1545. Pontac, Coderch, & Nauarreins, aſſis au pied des montagnes. Il y a encor la baſſe Nauarre où eſt S. Palez.

Le Parlement de Mets compreend Toul, & Verdun, qui ſont ſous la protection des Roys de France, qui y tient garniſon par tout. La ville de Mets fut miſe ſous l'obeyſſance des Roys de France, par Henry II. Cette ville eſt arroſée des eaux de Moſelle, & de la Seille. Elle fut autresfois la capitale du Royaume d'Auſtraſie, & maintenant toute la contrée d'alentour s'appelle de ſon nom le pays Meſſin.

Il y a encor quelques Iſles qui appartiennent à la France, qui ſont en la Mer Oceane du coſté d'Occident, comme l'Iſle de noſtre Dame de Bouyn.

L'Iſle Dieu, où il y a deux ou trois aſſez bons villages.

L'Iſle de Marmotier, où eſt l'Abbaye qui eſt communément appellée Blanche.

L'Iſle de Raiz viz à viz de la Rochelle, abondante en vin, où eſt la Ville de S. Martin. Elle porte aujourd'huy le tiltre de Duché.

L'Iſle d'Oleron, où ſe fait grande quantité de ſel.

Les Caps ou Promontoires de France ſont celuy de S. Mathieu, ou du Four, qui s'eſtend par de là toute la France vers Occident.

Il y a apres celuy de Blankeneſt vis à vis du cap de Kent qui eſt en Angleterre.

Le Cap de Talmond.

Le Cap de Buch.

En la mer Mediterranée on voit le Cap de Gercel, nommé par quelques-vns Cabo de S. Sigo; & par d'autres Cabo baxo.

Le Cap de Sete, qui eſt en Languedoc.

Le Cap de la Haque.

Les foreſts de France ſont en grand nombre. Au pays du Mayne on trouue les foreſts de Verſay, Longoulnay, Perſil, Sille, Charnay, Audain, Mayne, Conciſe; en la baſſe Bretagne les foreſts de Boſtblanc, de Toriant, de Guierche, en Poictou; les foreſts de Mouliere, Dine, Broſſe, Digne: en Berry, la foreſt de Robert, & autres; en Anjou celles de Lourſaye, & Marſon; en Boulonois, le bois de Sutene, Celles, Hardelot, Dales, Beurſin. En Vermandois Recoigne, & Bouhan. En Picardie, le bois de Baine, de la Fere, de Beaulieu, de Couſſy. Mais ſur tout il faut faire eſtat de la foreſt d'Orleans qui eſt de plus grande eſtenduë qu'aucune de France, & la foreſt de Fontaine belle au paſſe-temps de nos Roys, de meſme qu'eſt bien ſouuent celle de Montargis. Il y en a beaucoup d'autres, mais le denombrement en ſeroit trop ennuyeux.

Les principales riuieres de France ſont la Seine qui a ſa ſource en la montagne de Voge en Bourgongne, & de là elle vient à Paris, puis a Roüen, & de là ſe va deſcharger dans la mer.

La Seine reçoit dans ſes eaux la riuiere de Marne, qui ſort du Mont de Faucille vn peu au deſſus de Langres, & paſſant par Ianuille, ſaint Didier, Chalon, Dormant, & Meaux, & receuant quelques fleuues moins renommez, cõme le Saut, Bloiſe, Ourq, & Treſme, ſe meſle parmy les eaux de Seine

au pont Charenton prés Paris. Oyse sort d'vn lieu au dessus de Guyse vers le Leuant, assez prés du village d'Orguy. Elle passe par la Picardie, & arrosant Guyse, la Fere, Compiegne, S. Maixant, & quelques autres villes, elle se descharge dans la riuiere de Seine prés de Poilly, vn peu au dessus de Pontoise. La riuiere d'Aisné est, à ce que dit Cesar, vn fleuue de la Gaule Belgique, aux extremitez du Dioceſe de Reims. Sa source est en Berrois au dessus de Clermont prés du village de Soüilly.

La riuiere de Loyre a sa source en Auuergne en vn lieu nommé la Font de Loire. Cette riuiere ayant couru beaucoup de pays, & passant par Roane, Marcigny, Desise, Neuers, Seuilly, Gyen, Gergeau, Orleans, Blois, Amboise, Tours, & Saumur, le Pont de Cé, se va rendre dans la Mer prés de Nantes. Elle reçoit beaucoup de riuieres nauigeables, comme l'Allier, le Chair, Vienne, & le Maine, l'Allier a sa source au dessus de Clermont, & porte plus de poissons que Loire, combien qu'il ne soit pas si grand. Il passe par Molinet, & se descharge dans Loire en vn lieu qu'on nomme le Bec d'Allier.

Le Rhosne sort du mont de la Fourche au haut Valais, & passe par le Lac de Geneve, & puis à Lyon, où la Saone entre dedans: De là cette riuiere descend de Vienne, Tournon, Valence, Auignon, & autres lieux, iusques à ce qu'elle se va ietter par deux branches dans la mer Mediterranée aupres d'Arles en Prouence. Cette riuiere reçoit la Saone à Lyon, l'Isere entre la Roche, & Valëce, & outre ce la Droume, & la Durance.

La Sao prend source assez prés des sources de la Meuse, & de la Moselle. Elle passe par la Bourgongne, & se va rendre dans le Rhosne au dessous de Lyon pres l'Abbaye d'Esnay.

L'Isere passe par Grenoble, & Romans en Dauphiné, venant de Sauoye, & se va rendre dans le Rhosne prés de Valence en Dauphiné.

La Droume descend des Alpes, & le messe auec les eaux du Rhosne au dessous de Valence.

La Durance vient aussi des Alpes, & est la plus fascheuse riuiere de France, n'ayant point de gué assuré.

La Garonne diuise, selon Cesar, les Gaulois des Aquitans. Elle vient des monts Pyrenées prés d'vn lieu nommé Cadalup, & venant des montagnes de Foix passe à Tolose, & Moissac, & de là à Bordeaux, prés duquel elle se messe dãs la mer d'Aquitaine. Ce fleuue reçoit les riuieres de Tary, de Gers, d'Oold, ou du Loth, & la Dordoigne, grande riuiere nauigeable, & qui cede bien peu à la Garonne.

Ce seroit vn lõg discours de coucher sur ce papier toutes les riuieres nauigeables de France; C'est pourquoy ie m'en deporte, me contentant d'auoir mis icy les principales.

QVALITE' DES PAYS DE FRANCE.

VII. DE mesme que la France a diuerses Prouinces, aussi ses Prouinces ont diuerses qualitez, que ie m'essayeray de cõprendre en aussi peu de paroles qu'il me sera possible. Premierement le terroir d'autour de Paris est extremement plaisant & fertil, & ne manque ny de bled, ny de vins, ny de laictages, foins, fruicts, & herbages, ny d'eaux qu'on y voit de tous costez, & c'est ce qui rend Paris si accommodé, mesme iusqu'à la merueille. On y voit entre au-

tres le ruisseau de Gentilly, qui est aussi nommé la riuiere des Gobelins, plus propre que toutes les autres riuieres de France à teindre l'Escarlate. Vous auez aussi à Mont martre prés de Paris, & autres lieux voisins grande quantité de Plastre, duquel on se sert à Paris pour toutes sortes de bastimens; & c'est ce qui facilite le moyen de bastir en cette grande ville. Le terroir d'autour de Chartres abonde en toute sorte de bleds, en vins, & en fruits est arrosé d'vne petite riuiere nommee Dœuure, qui passe dans la ville.

La Beausse est vne de plus fertilles contrées de l'Europe en froments, de sorte que ny la Sicile, ny l'Angleterre n'esgalēt aucunemēt la fertilité de ce pays, qui est vn des principaux greniers & nourriciers de Paris. Il n'y a en toute cette contree vn seul fleuue qui y puisse auoir son cours en bas, estāt tout vny, sans que vous y voyez vn lieu guerres plus haut que l'autre: & toute la Beausse estāt sans eaux, il faut que les habitās du pays tirent leur eau des lacs, ou mares, ou des puis, qui seichent en Esté.

La Soloigne est vn pays sablonneux: & où il croist force seigle.

Le terroir d'autour de Blois abonde en bleds, vins, fruits & autres commoditez qui seruent à la vie humaine, & force bois taillis & de haute fustaye, force riuieres, ruisseaux, estangs, & fontaines d'eau viue, en quoy il surpasse la Beausse. Il se trouue entre Orcheze & Blois de la terre sigillée.

Le pays d'alentour d'Orleans est aussi fertil qu'aucuns des autres, en tout ce qu'ils ont de plus singulier & plus rare. Il y a du plaisir, soit qu'on s'amuse à pescher, à voler, ou à la chasse, vû que le poisson, les oyseaux, & le gibier y foisonnent. Mais sur tout le terroir d'Orleans est renommé pour les excellens vins, tant blancs que clairets, qui y croissent, & qu'on vient querir non seulement de Paris, mais bien souuent mesme d'Angletterre.

Le pays de Gastinois est peu fertil, sablonneux en beaucoup d'endroits, & de peu de rapport, neantmoins assez agreable pour ses forests & ses riuieres.

Le terroir de Sens est si plantureux, qu'il n'y a chose qui puisse seruir à la vie humaine, dont il n'abonde. Il y a grande quantité de bleds & vins, qui sont delicats au possible. La chair y est à vil prix. Les laictages, laines, & autres cōmoditez à souhait. Il y a du poisson en abondance, & d'huyle de noix autāt ou plus qu'ē aucū autre pays de Frāce, vû que tout le pays est couuert de noyers, principalement la campagne qui est entre les riuieres Yonne, & de Seine, depuis Montereau ou faut Yonne iusques à Sens: & deçà la riuiere d'Yonne vers le Gatinois on y voit de beaux costaux tous couuerts de vignes.

Le pays d'alentour d'Auxerre n'est pas moins reuenant pour son vignoble, où il vient du vin en telle abondance, qu'il en fournit à Paris la plus grand partie de l'annee.

La Champagne est vn pays plat, fertil, & propre au labourage, toutesfois en quelques endroits la terre y est fort legere, & rapporte peu à ses maistres. Quant à la Brie, quoy qu'elle soit pleine de bois, c'est vn assez bon pays, ayāt le Ciel serain, l'air doux & temperé, & de bonnes & grandes riuieres; bref il n'y manque aucune chose de celles qui sont necessaire à la vie humaine, vû qu'il y a du vin, du bled, du bestail, des fruicts, des bois, du gibier, de la chasse, & du poisson en abondance.

Le pays d'autour de Prouins est renommé pour la conserue de roses qui s'y fait, & qui est enuoyee par toute la France. Il va querir du vin chez ses voi-

ſins, mais il abonde en bleds, en paſturages, & en eaux.

La Picardie qui eſt arrouſee des riuieres de Some, Oyſe, Aynau, Leſcau, Scarpe, & autres, eſt vn des principaux greniers de Paris, & eſt telle qu'il n'y a rien qui luy manque que le vin: ce qui vient pluſtôt de ce que les habitans ne ſe ſouciẽt de rẽplir le pays de vignes & le cultiuer, que du deffaut de la terre, qui pourroit bien porter des raiſins, de meſme que les raiſins y pourroient bien meurir, auſſi bien qu'en beaucoup d'autres endroits, qui ne ſont pas plus propres pour cette plante.

Le Niuernois a trois fleuues nauigeables, c'eſt à ſçauoir Loire, Allier & Yonne, & d'autres qui ne ſont nauigeables, comme la Nyeure, recommandee pour les belles prairies qu'elle arrouſe, & l'on y comte auſſi Lixentes, Laubois, Aron, Alene, Acolin, Breſbre, Arron, & Quiévre. Le plat pays eſt plein de bois, & de paſturages, ce qui fait que le peuple ne ſe ſoucie de la nourriture du beſtail, & n'a ſoin du labourage, ny du vignoble ſi ce n'eſt en quelques endroits entre Neuers & la Charité, & en quelques autres Chaſtellenies. Ce qui eſt rare en ce pays, c'eſt qu'il abonde en mines d'argent, & de fer. On tiroit autresfois de l'argent prés de ſaint Leonard, mais les mines de fer y ſont maintenant plus pratiquées, & ce pays a cette commodité propre pour les recherceurs des mines, que le bois bois y eſt à commandemẽt, & l'on s'y ſert du charbon de pierre qu'on trouue prés de Dezize. On y trouue auſſi à deux lieuës de Neuers de la pierre à baſtir, la plus belle de France, qu'on porte à Orleans, Blois, Amboiſe, & autres lieux, dont les baſtiments ſont faits de cette pierre, à cauſe qu'on la peut commodément tranſporter par la riuiere de Loire.

Le pays de Berry eſt fertil pour la plus grande partie, & abonde en tout ce qui eſt requis pour la vie humaine, ayant bois, vignes, terres labourables, chairs fruicts, & laines, & vne infinité de riuieres, comme le Cher, l'Indre, Creuſe, Azin, Choeſter, Colin, la Tripande, Moulon, & Auron, dont la plus grande part s'vniſſant & ſe rendant dans Loire fait qu'on peut porter les denrees du Berry ailleurs.

La Touraine eſt vne des plus fertiles contrees de France, & eſt la ſeule qu'on nomme les delices & le iardin de France, d'autant que l'air y eſt ſi bon, que les fruicts y viennent comme à ſouhait, & des meilleurs de l'Europe, tellement qu'on en porte iuſques à Paris, où ils ſont priſez ſur tous autres. Les bleds & les vins y viennent en abondance, & le bois n'y manque aucunemẽt tant pour la chaſſe, que pour ſe chauffer & baſtir. On y trouue auſſi de belle pierre blanche fort aiſee à tailler, de laquelle les maiſons des payſans ſont meſmes baſties.

Le pays du Mayne eſt arrouſé de la riuiere du Meyne, du Sarte, du Loir, & de pluſieurs autres petits fleuues & ruiſſeaux qui l'engraiſſent; eſt fort propre pour le paſturage & nourriture du beſtail, plus que pour le labourage. De ſorte que les Manceaux peuuent plus fournir de beſtail que de grains, ou de vins, non que le pays en ſoit deſpourvû; vû qu'il y a des endroits qui en portent, tellement que l'Anjou & la Touraine ne le ſurpaſſent ny en bonte de vins, ny en abondance de grains, mais cela n'eſt commun qu'à certaines contrees.

Le pays d'Anjou eſt inégal en beaucoup d'endroits, & a des terres & coſtaux qui ſont couuerts de vignobles pour la plus grande part, & quant

au plat-pays il est embelly de forests,& de bois de haute fustaye,& des vallons où l'on voit grande quantité de bonnes prairies , & des landes où l'on nourrit force bestail. Somme que toutes les choses necessaires à la vie , & mesmes qui peuuent seruir aux delices s'y trouuent , & sur tout on estime les vins blancs qui viennent de ce pays , comme estans des meilleurs du Royaume. Il est aussi arrousé de force riuieres , qu'on met iusqu'au nombre de quarante , sans y comprendre les fontaines , viuiers , estangs en grand nombre , les maraiz , ruisseaux , & reseruois à poisson : & pour le dire en vn mot , c'est vne des plus agreables demeures de France. C'est de là que vient la plus grande partie de l'Ardoise qu'on voit en France. Aussi les maisons en sont basties en partie dans Angers & ailleurs , & presque toutes en sont couuertes,d'autant que l'Ardoise y est à meilleur marché que la tuile. On voit mesme tout aupres d'Angers les closture des iardins & des vergiers faites de grandes pierres d'Ardoise quelquefois plus hautes qu'vn homme, qui sont fichées dans la terre.Il y a aussi en Anjou grande quantité de lin & de chanvre.

Quant à le Normandie,il y a premieremẽt autour de Roüen plusieurs belles & fertiles campagnes, comme celle de Rhoumois , qui est des meilleures de France.Mais ce pays s'adõne plutôt au traffic qu'au labourage,de mesme que fait presque tout le reste de la Normandie,à cause de la commodité de la mer.

Le terroir de Caen a cette particularité,qu'encor que la Normandie ne porte gueresde vins,toutesfois il en croist d'assez passables,non à Caen,mais à Argences,qui est à trois lieuës prés,les vins y sont tres bons,& les habitans de la ville de Caen s'y fournissent ordinairemẽt,& pour n'amuser trop le Lecteur , si vous prenez toute la Normandie en gros,vous trouuerez qu'elle ne mãque de chose qui puisse seruir à l'homme. Car pour le bled il y en a assez bonne prouision : il y a des chairs & de laictages en abondance , & grande quantité de fruicts. Et si l'on dit que cette Prouince manque de vin , & qu'il luy en faut aller chercher ailleurs,ie responds qu'elle a du cidre & du poiré,dont le goust est quelquesfois merueilleusement agreable tellement,que cela repare le deffaut du vin:Il y a seulemẽt, de mesme qu'en Picardie,quelques terres proches de la mer qui sont toutes couuertes de sable,& ne raportent que biẽ peu à leurs possesseurs.

Pour le regard de la Bretagne,c'est vne bonne Prouince,qui a des terres labourables a souhait,des prez en abondance , des Landes pour le pasturage,& des forests pour s'ẽ seruir à beaucoup d'vsages.Ellea la mer pour le traffic,de laquelle les Bretons retirẽt aussi le sel cuitpar la force&chaleur du Soleil,lequel ils departent aux Prouinces voisines.Le fer,le plomb,&en quelques endroits les mines d'argẽt n'y manquent point.Il y croit aussi du vin,mais non en telle quãtité,ny si friand,que les habitãs du pays n'ẽ recherchent d'autre, & n'aillent iusques en Anjou,voire mesme iusqu'à Bordeaux pour recouurer des vins de Gascogne.Si nous venõs au Poictou,nous trouuerõs que le pays est bon , gras, & riche, n'ayant faute de chose necessaire : vû qu'il y a force bleds,vins,chairs,bois poissons,laines,lins fruicts,& les forests n'y manquẽt non plus où les veneurs peuuent trouuer assez de sujet de s'exercer.

La Xaintonge abonde en bleds & en vins , & est vn des meilleurs pays de la France , tellement qu'elle fournit mesme de ses denrees à l'Espagne , à l'Angleterre , & à d'autres Prouinces. Et le pays d'Angoulesme n'est pas

moins fertils en bleds & en vins, dont la bonté eſt aſſez connuë. Il y a auſſi des vallons ſi propres aux iardinages, qu'on ne voit rien de plus plain, ny de plus gentil en Italie, & ces meſmes vallons produiſent des Chanvres en grãde abõdance. Il y a auſſi force bois qu'on prend en la foreſt de Braconne, qui eſt la grande de cette contrée, contenant 14500. iournaux de terre.

Le pays de Perigord eſt montueux, pierreux & aſpre, & pour la pluſpart chargé de boccages, dont il y en a quelques vns de bois de cheſne, qu'ils nommẽt Iarrye en leur langue; mais pour l'ordinaire on n'y voit que chaſtaigniers qui ſont de grand profit au peuple, tant pour ſa nourriture, que pour engraiſſer les pourceaux. Mais encor vne des plus grandes commoditez de ce bois, c'eſt qu'il reuient en peu de temps eſtant coupé, & porte le fruit plus beau & meilleur. Et ſi cela n'eſtoit il ſeroit impoſſible d'entretenir tant de forges à fer & acier qui ſont en cette Prouince. Tellement qu'il ſemble que ce pays ſoit ſterile, & ne porte aucun grain pour la nourriture des hommes: Mais il porte aſſez de bled, & meſme de froment pour nourrir ſes habitans, & ſouuent pour en faire part à ſes voiſins. Quãt aux vins ils ſont bons ou mauuais ſelõ les endroicts, car ceux qui ſe cueillent vers Montron prés du Limoſin ſont vn peu verds, & n'ont pas grande force, bien qu'il y ait des endroits le long du Bandiat où le vin eſt meilleur; mais tirant pres la ville de Perigueux, & plus outre vers l'Agenois les vins ſont delicats, bons & nourriſſans, non fumeux, & ſains à l'eſtomach, & l'air y eſt ſi bõ & ſi ſubtil qu'õ n'y voit gueres de peſte ny autres maladies cõtagieuſes. Il y a auſſi des eaux ſulphurées & allumineuſes, qui ſõt fort medecinales. Prés d'vn bourg appellé Marſac il y a auſſi vne fõtaine qui a ſon flux & reflux de meſme que le bras de mer qui paſſe deuãt Bordeaux quoy qu'elle en ſoit eſloignee de deux grandes iournees. Et prés de la Linde, qui eſt vne petite ville aſſiſe ſur la riuiere de Dordõne, il y a auſſi vne fõtaine ſortant d'vne tour carree, haute de dix pieds ou enuiron, & ayant demy toiſe de largeur, dont la ſource iette ſans ceſſe tãt d'eau que deux moulins à bled en meulent en toute ſaiſon. Le pays de Perigord abõde auſſi en ſimples, qui ſõt fort bons pour diuerſes maladies. Et à quatre lieuës ou enuiron loin du Perigueux, en vn lieu nommé la Roche il y a vn creux large & ſpacieux dãs vn rocher, duquel on tire grande quantité de terre rougeaſtre, qui a meſme couleur & vertu que celle que nos Apothicaires appellent *Bolus Armenius*: De ſorte qu'on en vient querir de pluſieurs endroits.

Le Limoſin ne porte gueres de froment, eſtãt en pays aſſez froid & maigre: mais il y viẽt forces, ſeigles, orges, & panicles. Il produit auſſi des chaſtaignes, & des raues en abondance. Il y a auſſi quãtité de vin aux enuirõs de Limoges, mais verd & peu agreable; toutes fois on y en boit d'aſſez bon, qui viẽt du bas Limoſin. Le pain, la chair, les fruicts, le gibier la venaiſon, & choſes ſemblables y ſont à bon prix, tellemẽt qu'ils fait du tout bon viure à Limoges. Le bas Limoſin a force vignes, & ſon meilleur terroir eſt prés de Briue la gaillarde, où il y a force vignes, prairies & terres labourables.

L'Auuergne qui eſt diuiſée en haute & baſſe, eſt de diuerſe qualité ſelon cette diuiſion. Car la haute Auuergne abonde principalement en paſturages, & a force ſeigles, mais elle eſt ſans vin: au lieu que la baſſe, où eſt la Limagne, abonde en bleds, vins, bois, prez, fontaines, fleuues, lacs où il y a force poiſſon, & pareillement en Saffran, & mines d'argent. Bref la Limagne eſt vn des meilleurs pays de France, & qui rapporte plus à ſes maiſtres. Et meſme

prés de la source d'Allier on trouue vne belle mine d'or & d'azur. Prés de Clermont il passe vne petite riuiere nõmée Tiretaine, sur le cours de laquelle on voit vn merueilleux pont de pierre, fait de l'eau d'vne fontaine qui s'endurcit, & se transforme en pierre. Cette fontaine est enuiron à trois cens pas de la riuiere, & le pont que son eau fait coulant dans la riuiere a plus de trente six brasses de longueur, six d'espesseur, huict de large. Et c'est vne chose bien remarquableque cette eau par le moyen de la transformation laisse les prez par où elle passe tout pleins de pierres. Il y a aussi prés de Clermõt au milieu de la plaine vne petite colline, ou plustôt motte de terre, d'où le bitume coule, tout ainsi que feroit l'eau d'vne fontaine; & ce bitume est noir au possible, gluant, & tenant, & duquel ceux du pays se seruent pour marquer leurs brebis, & pour autres choses. Il y a aussi force bains d'eau chaude en Auuergne, comme ceux de Vichy, & ceux de Chaudes-aigues. Quant au Bourbonnois & Forests on n'y cueille du froment qu'en bien peu d'endroits, estant presque tout le pays de sable. Il s'y trouue en beaucoup de lieux d'assez bons vins, & du seigle en grande quantité. Les deux pays sont pleins de bois, & raboteux en plusieurs endroits; mais le Forest est beaucoup plus aspre que le Bourbonnois.

Le pays Messin est gras, fertil, & abonde en bleds, vins, chairs, poisson, foins, sel, bois, & mineraux, de sorte qu'il n'a gueres affaire du secours de ses voisins.

Quant à la Bourgongne, le terroir d'aupres de Dijon ne produit que ce qui peut suffire à ses habitans, encor assez chichement: celuy de Beaune est assez fertil, sur tout il porte quantité de bons vins renommez par toute la France. L'air y est fort temperé, il y a de l'eau à foison, qui arrouse tout le pays: celuy d'Authun est maigre, en beaucoup d'endroits, ceux de Chaalons, Mascon & Tournus sont assez bons, il y a des vins delicats, & en abondance, & principalement à Tournus.

Le Lyonnois est maigre en quelques endroits, & sa terre est fort legere; mais il fait extrémement bon voir cette partie qu'on nomme franc-Lyonnois, du long de la Saonne, où il y a force bonnes terres, & quantité de vignes, & mesme des prairies, & vn grand nombre d'arbres fruictiers, qui rendent cette contrée du tout agreable.

Le Dauphiné produit en ses montagnes beaucoup de bled, principalement du seigle. Il y a force bons pasturages, ou l'on nourrit vn nombre incroyable de bestail, & par consequent il y a beaucoup de laictage. Quant aux vins tout ce pays des montagnes n'en porte que bien peu. Pour le regard du plat pays, il est presque tout bon & fertil du long de la riuiere du Rhosne, & porte de tres-bons vins, dont les plus renommez sont ceux de Vienne, Teim, Valence, & Montelimar. Bien auant dans le pays, & prés de Grenoble il y a le Graisiuodan, qui abonde en bleds, & porte d'excellens vins, principalement prés de Grenoble, où l'on fait grand estat de ceux qu'on nomme de Saint Martin. A trois ou quatre lieuës de là vous auez de fort bõnes terres & de belles prairies prés de Moyrans. Vous trouuez apres la Valoire, qui ne cede à pays de France en abõdance de froment, & beauté de grain, ny semblablemẽt en quãtité de foins, vû que de tous costez on void en vne grande plaine les plus belles prairies du monde meslées parmy quelques terres, & les vnes & les autres sont arrousées de l'eau d'vne petite riuiere nommée Veuse, qui engraisse mer-

ueilleuſement les terres, & la riuiere d'Oron, au moins depuis la ville de Beaurepaire en tirãt vers le Rhoſne. La manne vient auſſi au pays de Briançonnois.

La Prouence porte tout ce qu'on trouue ordinairemẽt aux plus fertiles contrées de Frãce, & les ſurpaſſe en beaucoup de choſes: car il y a des pays ſi abõdans en bleds, que l'Iſle de Frãce n'en eſt pas mieux pourueuë, & nommément la Camarque d'Arles, & la plaine de S. Chamar, de Miramas, Senas, & Malemort, depuis Orgon iuſques à Aix & Marſeille, & depuis Marſeille iuſques à Yeres, Freius, & Antibe, & iuſques à la riuiere du Var. Toute cette eſtenduë de pays porte force oranges, citrons, oliues, grenades, & figues, & grande quãtité de vins des meilleurs de France. Les Landes & terres vagues ſont couuertes de roſmarins, myrthes, genevres, ſauges & palmiers. Le ſaffran & le riz abondent en pluſieurs lieux, & les huyles d'olyues y ſont extrémement bornes. La Normandie vous eſt auſſi repreſentée au haut pays de Prouence, & ſelon les ports de mer, comme l'Eſcalle, Seine, Colmars, Caſtellaume, & autres lieux où le vin ne croiſt aucunement, mais tout le pays eſt couuert de vignes de haute branche à la Normãde, à ſçauoir de poiriers, pommiers, chaſtaigniers, & autres arbres qui croiſſent en pays froid. Car cette partie de Prouẽce eſt froide à cauſe des mõtagnes qui ſont couuertes de neige tout le long de l'année, & toutesfois les habitans ne laiſſent d'y eſtre riches, à cauſe du beſtail qui y abonde, & des fromages qui s'y font, qui ſont ſeulement de laict de brebis, & de chévres. Cette Prouince a toutesfois ce mal qu'il y a fort peu de bois, & qu'il y eſt cher au poſſible. Mais aux montagnes de l'Eſterel entre Frejus & Antibe, il y a de grands arbres qui portent le liege. La Prouence eſt auſſi fournie de belles ſalines qui ſont à Berre, Yeres, l'Eſtang, & Valench.

Le Languedoc eſt, comme ie croy vne des Prouinces de France plus conſiderable. Car ſi vous regardez le terroir qui eſt autour de Toloſe, vous verrez que c'eſt vn des meilleurs de France feiſonnant en bleds & en vins, & vn pays tellemẽt gras, qu'il eſt preſque impoſſible d'en ſortir lorſque la pluye a eſté grãde. On peut preſque faire 7. ou 8. lieuës en ce pays là ſans trouuer vn caillou. La Comté de Lauraguez a tout ce qui peut eſtre neceſſaire aux hõmes, & ne mãque pas des choſes que la nature donne plus pour les delices que pour la neceſſité. L'Albigeois eſt vn pays aſſorty de meſme de toutes choſes, & ſi vous tirez du coſté de Careaſſonne vous y rencontrez auſſi vn des gras terroirs de l'Europe. Prés de Beziers vous trouuez les terres aſſez bonnes, force bois d'oliuiers, & des vignes qui portent de bons vins. Depuis Peſenas iuſqu'à Montbaſin on trouue des Landes & des rochers, & faut aduoüer que ces trois ou quatre lieuës de pays ne valent gueres, non plus que les quatre qu'on fait en allant de Niſmes à Vſez. Mais entre Niſmes & Montpellier le terroir eſt fort bon, & porte toute ſorte de fruits, quantité de bleds, des vins excellens, & force oliues, & depuis Niſmes iuſqu'au S. Eſprit (exceptãt beaucoup de lieux) le pays produit tout ce qui eſt neceſſaire. Le plat pays de Viuarez qui eſt du lõg de la riuiere du Rhoſne produit tout ce qui peut ſeruir ordinairemẽt à la vie. Il y a des bleds à ſuffiſance, des vins excellens, principalement à Cornaz, & à Tournon toute ſorte de legumes, force chanvres, & des fruicts de toute ſorte voire meſme des oliues, dont il y a quantité prés du boug S. Andeol. Les mõtagnes de Viuarez ne portent que du ſeigle; mais en la plus grande partie on y cueille de bons vins, & les habitans y ſont ſi penibles & induſtrieux, qu'ils font comme par force porter aux rochers des vignes. Mais ces mõtagnes ont

cela de particulier qu'à cauſe que les paſturages y ſont bons, on y fait grande nourriture de beſtail. Le Velay, & la Geuaudan ſont deux pays preſque de meſme nature, qui portent des ſeigles & des legumes en abondance, & n'ont gueres autre choſe, ſi ce n'eſt force laict, dont ils font des fromages que les habitans du pays vont vendre ailleurs, de meſme que leurs ſeigles pour auoir du vin. Bref le Languedoc eſt vne des meilleures Prouinces de France, vû que non ſeulement a tout ce qui luy fait beſoin, mais encores dequoy fournir à beaucoup d'autres contrées. Le pays de Rouergue eſt aſpre, & montueux, & n'eſt gueres fertil: mais le Quercy porte des bleds en abondance, & des vins qui ne cedent aucunemẽt aux meilleurs d'Aquitaine, ſi ce n'eſt à ceux du Bordelois. Le beſtail s'y void à foiſon, les bois ne manquent nullement: le charbon naturel y vient: les riuieres ſont pleines de poiſſon. Sur toutes la riuiere du Tarn porte force bons poiſſons, comme des eſtourgeons, que ceux du pays appellent creacs, des lamproyes, aloſes, qu'ils nomment Colacs, des brochets, barbeaux & vandoiſes.

Les montagnes de Foix, ſont pleines de bons paſturages, & d'vne infinité de mineraux, dont les eaux qui ſentent le ſouffre, donnent connoiſſance. Et veritablemẽt il n'y a pays où la minede fer ſoit meilleure qu'en Foix. Il y a auſſi force raiſine, tourmentine, poix, encens, liege, laictages, marbres, iaſpes, & autres pierres, comme Ardoiſes, Lauaſſes, Tuffes, Grez, & vn nombre infiny de ſauuagine, des lacs merueilleux, des precipices effroyables, des valons fertils, vers Pamies, & des herbages qu'on y voit ſur le plus haut des montagnes, auec de belles & claires fontaines. On trouue auſſi aux montagnes de Lauedam les meilleurs cheuaux de Frãce, & tels qu'ils ſurpaſſent les Eſpagnols en force & dexterité, mais il n'y en a pas ſi grand nombre qu'en Eſpagne; à cauſe que la montagne n'eſt guerres grande. On y voit auſſi force Sangliers, Dains Cerfs, Chevreux, Chamois, appellez Iſars par les habitãs du pays, & antres beſtes ſauuages, & des plantes auſſi ſouëfues, qu'en ſçauroient ſouhaitter les plus curieux rechercheurs de ſimples.

Quant au pays de Cominges il eſt de meſme qualité que celuy de Foix en beaucoup d'endroits, & en d'autres il le ſurpaſſe; vû qu'il y a force bleds, vins, fruits, foins, huyles de noix, & autres choſes neceſſaires à la vie humaine.

Pour le regard du pays d'Armagnac, tout ce qui eſt vers Lectours, Auch, & Vie eſt tres-fertil; mais depuis qu'il approche des Landes de Bordeaux, il ne porte que des chaſtaigniers, & autres arbres, & le tout n'eſt rien que paſturages & vne pure ſolitude, non pas toutesfois qu'il n'y ait des lieux à l'eſcart, & loin du chemin public qui rapportent beaucoup à leurs maiſtres.

La Bigorre eſt de diuerſe qualité: car le vallon qui eſt depuis Bagneres iuſques en Armagnac, ſelon la riuiere d'Aulbe, eſt des plus fertils de Guyenne, & celuy qui eſt le long de l'Adour ne luy cede en rien, eſtant d'vn coſté reueſtu de boſcages, & de l'autre de bon vignoble, & au bas on void les prairies & terres labourables propres au froment: mais ce qui eſt au plus haut eſt vn peu ſec & maigre; ſi bien qu'il n'y croiſt guere autre choſe que du mil.

Le pays d'autour de Bordeaux porte des vins excellens; de ſorte que le vin de Graue eſt connu par toute l'Europe Occidẽtale & Septentrionale, & outre les vins de Graue il y a ceux de Larmõt, la Baſtide, & lieux voiſins, & encor les blancs qui viennent à Melion, qui ne doiuẽt rien aux Grecs. On fait auſſi grãd eſtat du pain de Pontenſac, places voiſines de Bordeaux. Il y a auſſi quantité

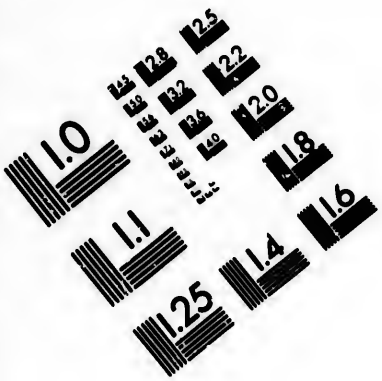

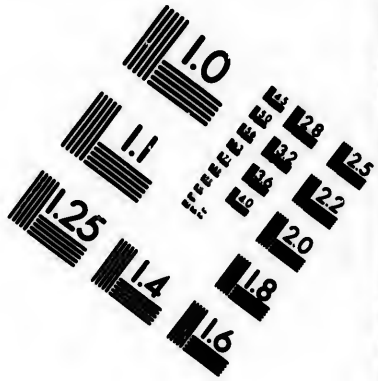

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

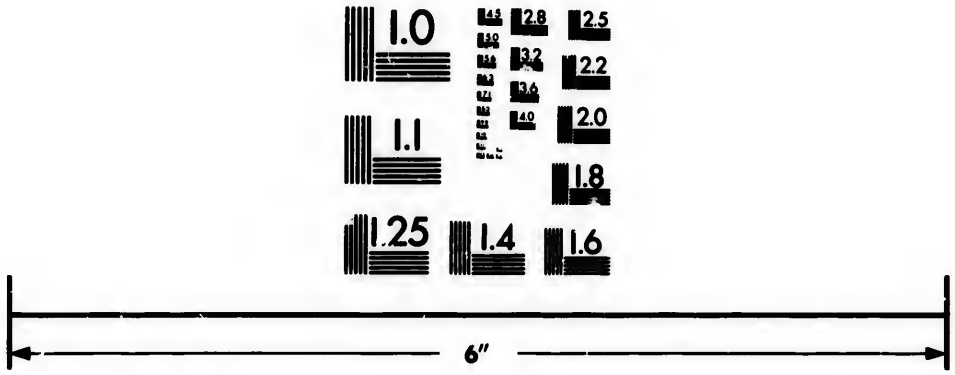

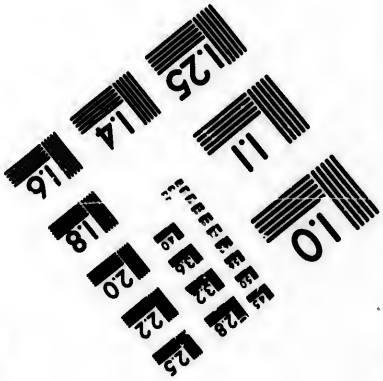

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
2.2
2.0
1.8

10

de chair & de poiſſon,& pour le dire en vn mot,Bordeaux ſeroit vne des meilleures demeures de France,ſi l'air marin,& la vapeur des eaux ne rendoient cette ville ſi ſujette à diuerſes maladies,& meſme bien ſouuent à la peſte. Le pays du Buch abonde en pins qui portẽt la reſine,de laquelle les pauures gens ſe ſeruent en ce pays,en Armagnac,Bearn, & Bigorre au lieu de chandelle : tellemẽt que leurs maiſons en ſont toutes noires,pour la fumée que rend la reſine. Les Landes ſont pleins de ſablon & bruyeres,& le pays eſt ſi ſec qu'on n'y trouue vne ſeule goutte d'eau. Prés de cette contrée eſt la Chaloſſe,qui eſt recommandée pour les bons vins blancs qui y croiſſent. Au terroir de Dax il y a vne fontaine d'eau ſalée,d'où l'on tire du ſel en quantité,mais ce ſel (quoy que tres-beau) eſt corroſif,pour eſtre de ſon naturel quelque peu allumineux. Il eſt auſſi fort fertil,& a des bains,& des mines tant de fer que d'autres metaux,& porte auſſi du bitume. Le pays d'autour de Bayonne eſt vn peu maigre, toutesfois il porte aſſez de commoditez à ſes maiſtres. Il y a ſur tout force arbres fruictiers pour faire du cidre, dont ils ont abondance.

Le pays de Bearn a la contrée de Iurançon, où viennent des vins qui ſont eſgaux en bonté aux meilleurs de France. Il y a outre cecy des bains ſingulierement bons,qu'on nomme d'Aigues-caudes,ou Caudes-aigues, & de Caudcrets,des meilleurs ſimples qu'on voye,& quantité de mines. Ce pays abonde en mil pour la pluſpart;& toutesfois les bleds n'y manquent aucunement en pluſieurs endroits,non plus que les vins. Sur tout il y a de bons paſturages, & par ce moyen force beſtail,beurre,laict,& fromage. Il y a auſſi force chanvres & laines,& cette Prouince a cette particularité qu'elle eſt mieux fournie de chévres que pays de France,pource qu'on a le moyen de les nourrir, ſans prejudice des fruicts,ny des arbres tendres, par les rochers & bruyeres dont ce pays abonde.

MOEVRS DES ANCIENS HABITANS DE FRANCE.

VIII. CLement Alexandrin eſcrit de meſme que Strabon, que les Gaulois auoient accouſtumé de nourrir de longs cheueux,& Agathie dit que c'eſtoit la couſtume des Roys de France de ne ſe faire iamais tondre,& de diuiſer leurs cheueux en deux ſur le haut du front. Et Diodore dit qu'ils ſe lauoiẽt la teſte fort ſouuent auec de la chaux,pour rendre leurs cheueux blonds. Strabon dit auſſi que les nobles raſoient le poil des iouës,& laiſſoient croiſtre celuy du menton,& qu'ils taſchoient par tous moyens de ne deuenir pas gras, & de n'auoir pas gros ventre, & que ſi quelque ieune homme eſtoit plus gros qu'vne ceinture de certaine meſure, il eſtoit repris. Symmaque les louë de la peine qu'ils prenoient à aprendre les bonnes lettres, & Canon en ſes Origines dit que les Gaulois eſtoient affectionnez à deux choſes,c'eſt à ſçauoir à la guerre, & à parler gentiment. Auſſi les Gaulois ont emporté bien ſouuent le prix d'éloquence ſur toutes les autres nations. Toutesfois Diodore les reprend de parler bref,& vn peu obſcur. Il dit auſſi qu'ils eſtoient bien aiſes de preſcher tout le iour leurs loüanges,& de meſpriſer les autres ; qu'ils eſtoient pleins de menaces,meſdiſans,& auoient bonne opinion d'eux-meſmes. Ainſi Vercinge Torix ſe vante dans les Commentaires de Ceſar,qu'il fera vne aſſẽblée de toute la France, à l'accord de laquelle toute la terre ne ſeroit pas capable de reſiſter.

Quant à la religion des anciens Gaulois, & leurs couſtumes touchant les choſes ſacrees, Ceſar dit qu'ils eſtoient fort adonnez à la religion, & au ſeruice des Dieux, qu'ils adoroient principalement Mercure, lequel ils tenoient pour inuenteur de tous arts, & guide de tous les voyageurs: & ils eſtimoient encor que ce Dieu auoit grande puiſſance ſur la marchandiſe, & preſidoit au gain, & le conduiſoit en toutes choſes. Ils adoroient apres Mercure, Apollon, Mars, Iupiter, & Minerue, ayant preſque meſme opinion de ces Dieux que les autres nations; eſtimant qu'Appollon chaſſoit les maladies, que Minerue donnoit connoiſſance du commencemẽt de tous ouurages & artifices: que Iupiter gouuernoit le Ciel, & Mars preſidoit à la guerre, & auoit toute puiſſance ſur les armes. Pline dit que Xenodore fit vne ſtatuë de Mercure plus grande qu'aucune de ſon temps en vne ville d'Auuergne. Strabon eſcrit que Diane d'Epheſe auoit vn temple à Marſeille. Mais vn marbre trouué mõſtre que les Gaulois adoroient encor vn autre Diane ſurnommée d'Ardenne. Lactance, Lucain, & Minuce rapportent que les Gaulois adoroient les Dieux Heſe, Teutate, & Zarane: mais pluſieurs hommes doctes tiennent que ce ſont les meſme que Mars, Mercure, & Iupiter. Auſone nomme Belene pour Dieu des Gaulois. Lucian dit auſſi qu'ils adoroient Hercule ſurnommé Ogmien. Les Gaulois adoroient leurs Dieux en ſe tournãt vers la main droicte, ainſi que dit Athenee. Ils ſacrifioient des hommes aux Dieux, & nommément à Mars, comme Ceſar teſmoigne en ces paroles: Lors qu'ils ont deliberé de combatre; ils luy deſtinent ce qu'ils prendront à la guerre. Ils immolent les beſtes qu'ils ont priſes, & rapportent tout le reſte en vn lieu. On peut voir en pluſieurs villes les monceaux dreſſez de telles choſes; & il n'arriue gueres ſouuent, quelqu'vn au meſpris de la religion cache les choſes priſes, ou prenne ce qui a eſté mis en tels lieux: & meſme il y a vn grief ſuplice ordonné contre ceux qui contreuiendront à cette couſtume. Ceux qui ſont attaints de quelque grieſue maladie, & qui ſe trouuent en danger aux combats, ou en quelques autres lieux, immolent des hommes, ou bien font vœu de les immoler, & ſe ſeruent des Druydes pour tels ſacrifices, & eſtiment que les Dieux ne peuuent eſtre appaiſez, ſi ce n'eſt en donnant la vie d'vn homme pour celle d'vn autre. Ils tiennent que les ſacrifices de ceux qui ſont ſurpris en quelque larcin ou autre crime, ſont plus agreables aux Dieux; mais quand les coulpables leur manquent ils ſe ſeruent des innocens. Strabon dit auſſi qu'ils auoiẽt accouſtumé de frapper auec l'eſpee le dos de l'homme qui eſtoit dedié pour eſtre immolé, & qu'ils preſageoient les choſes qui leur deuoient arriuer p.. ſon treſſaillement. Tertullien eſcrit qu'ils paſſoient les nuicts prés des tombeaux des vaillans hommes pour receuoir des oracles. Or les Gaulois ne faiſoiẽt aucun ſacrifice ſans auoir appellé quelque Druyde. Les Bardes eſtoiẽt les Poëtes des Gaulois, qui compoſoient les loüanges des hommes illuſtres, & blaſmoient les laſches. Ammian Marcellin fait mention des Eubages qui faiſoient profeſſion parmy les Gaulois de rechercher les plus hauts ſecrets de la nature. Laerce, & Suide font mention de Seumothees, qui ne differoient IX. en rien des Druydes, non plus que les Saronides de Diodore Sicilien, & Pline nomme bien ſouuent les Druydes Magiciens. Car les Druydes en Gaule eſtoient meſme choſe que les Magiciens en Perſe, les Chaldeens en Aſſyrie, & les Gymnoſophiſtes aux Indes. Ces Druydes auoient beaucoup de ieunes gens à inſtruire, & eſtoient extrémement honorez parmy les Gaulois. Car on

se rapportoit à eux de tous debats tant publics, que particuliers, si quelque crime auoit esté commis, ils en iugeoient, & ordonnoient la peine que bon leur sembloit contre les coulpables. Si quelque personne publique, ou priuée ne s'arrestoit à leur ordónance, ils luy interdisoient de se trouuer aux sacrifice ; qui estoit parmy eux vne grande peine. Et ceux qui estoient interdits en cette sorte, estoient tenus pour impies, & fuys de tout le monde, & mesme lors qu'ils demandoient iustice, on ne la leur rendoit pas.

Entre tous les Druydes il y en auoit vn qui estoit sur tous les autres, auoit souueraine authorité sur eux. Apres sa mort on mettoit en sa place le plus meritant d'entr'eux, & s'il y en auoit plusieurs en mesme rang, & qui fussent esgaux en merite, les Druydes s'assembloient pour l'eslection, & la pluralité de voix l'emportoit. Quelquesfois ils s'opiniastroient tellement à la recherche de cette dignité : que des paroles ils venoient aux mains. Ces Druydes s'assembloient toutes les années sur la frontiere du pays Chartrain, où abordoient tous ceux qui auoient quelques procez, ou debat, & obeyssoient à leur sentence. Et il semble que Cesar nous marque que ce lieu n'estoit autre que la ville de Dreux qui est à cette heure, qui retient encor en quelque sorte le nom des Druydes. Ils n'estoient pas coustumiers d'aller à la guerre, & ne contribuoient à aucune chose de celles qui estoient imposées sur le pays. Tellement que ces priuileges conuioyent plusieurs personnes de s'aller rendre leurs disciples, & plusieurs peres d'y enuoyer leurs enfans pour receuoir instruction d'eux, & se rendre capables de paruenir à ce rang. Ceux qui se rangeoient sous leur discipline apprenoient vn grand nombre de vers, & n'estimoient pas qu'il fut loisible de les escrire. Vn seul de leurs opinions fut publiee (dit Mele) c'est à sçauoir que les ames estoient immortelles, & selon Diodore, qu'elles passoient d'vn corps en autre, comme tenoit Pythagore. Strabon dit aussi qu'ils disputoient des mœurs ; & s'adonnoient à cette partie de la Philosophie, outre la naturelle. Il y auoit ainsi parmy les Druydes des femmes qui faisoient mesme profession, Il y en a qui tiennent que ces mots. *A guy l'an neuf*, viennent de ce que les Druydes auoient accoustumé d'enuoyer par leurs disciples du guy à tous, au commencement de l'année, comme la leur desirant heureuse. C'estoient là les mœurs des anciens Gaulois touchant les choses sacrées.

Quant aux prophanes, ils auoient accoustumé d'aller armez aux assemblées. Plutarque escrit que les femmes deliberoient de la paix, & la guerre, & que leur resolution estoit suiuie. Strabon escrit que si quelqu'vn interrompoit celuy qui haranguoit en quelque assemblée, il y auoit vn Officier, qui le venoit menasser auec l'espée en la main, & luy commandoit le silence; & s'il ne se taisoit pour cette fois, il faisoit le mesme pour la seconde, & ainsi iusques à la troisiesme, & s'il trouuoit celuy à qui il auoit affaire, opiniastre, il luy coupoit telle partie de son saye que le reste luy estoit inutile. Leur coustume estoit aussi de demander des nouuelles aux passants, & le peuple s'enqueroit des marchands de quel pays ils venoiẽt, & les contraignoient de dire les choses qu'ils y auoient veuës, & les Gaulois s'arrestant bien souuent sur ces rapports, qui estoient quelquesfois faux, tenoient là dessus leurs assemblées, & resoudoient plusieurs choses qui leur portoient apres beaucoup de dommage, d'autant que ces deliberatiõs auoient pour leur fondement vn faux bruit,

& vne legere creance. Ils auoient accouſtumé de punir plus grieſue mẽt celuy qui auoit mis à mort vn eſtranger que celuy qui auoit priué de vie quelqu'vn du pays, vû que celuy-cy eſtoit ſeulement banny, mais l'autre eſtoit ſoudain condamné à la mort. Quand quelque choſe remarquable eſtoit arriué, ou l'alloit incontinent publier tout haut par les villages, & cela paſſoit ainſi de main en main auec grande promptitude.

Quant aux choſes qui concernent la guerre, le reſte des Gaulois apprit des habitans de Marſeille à clorre de murailles les lieux de leur habitation. Elian dit que c'eſtoient les hommes les plus prompts de la terre à s'expoſer à toute ſorte de dangers. Vopiſce dit que c'eſtoient des hommes pleins d'inquietude, & qui ne pouuoient iamais demeurer en repos. Tite-Liue les tient pour des perſonnes qui ne ſe pouuoient commander lors qu'ils eſtoient en cholere. La liberté leur eſtoit en ſi grande recommandation, que Flore rapporte que quelques Gaulois ayant eſté pris en la guerre, taſcherent de rompre leurs chaines à belles dents, & en fin preſenterent la gorge l'vn à l'autre afin de ſe faire eſtrangler. Ceſar tient qu'ils eſtoient prompts à entreprendre la guerre, mais peu capable de ſouffrir ſes inconueniens, & incommoditez; & Tite-Liue dit, que les Gaulois ſont au commencement du combat plus qu'hommes, & à la fin moins que femmes. Mais Leon eſt bien d'autre opinion, lors qu'il dit que les Gaulois ne perdent iamais courage, & qu'ils tiennent la moindre retraitte pour vne honteuſe fuitte. Et de fait Saluſte dit que de ſon temps les Gaulois eſtoient ſi redoutables, qu'ils auoient fait trembler toute l'Italie, & qu'au lieu qu'on combattoit auec les autres nations pour la gloire, il falloit prendre les armes en main contre cette-cy, pour deffendre ſa vie. Et Iuſtin dit que les Roys d'Aſie, & tous les autres eſtimoient en telle ſorte le courage des Gaulois, qu'ils croyoient que ſans eux ils ne pouuoient conſeruer ce qui leur eſtoit acquis, ny recouurer ce qu'ils auoient perdu. Ariſtote dit que les Gaulois ne craignoient point le tremblement de terre. Nous liſons dans Strabon, qu'ainſi qu'Alexandre eut demandé vne fois à quelques Gaulois ce qu'ils redoutoient le plus, ils luy reſpondirent, qu'ils craignoient ſeulement que le Ciel tombât ſur eux. Et Elian nous apprend qu'ils tenoient tellement toute fuitte pour ignominieuſe, que ſouuent ils ne ſe retiroient pas d'vne maiſon qui tomboit par terre, ny de celle qui ſe bruſloit, en telle ſorte qu'ils eſtoient ſouuent enueloppez dans ces flammes. Mais pour venir à leur façon de proceder en temps de guerre, Ceſar dit, qu'auant le commencement de la guerre ils faiſoient publier vne aſſemblée, où tous ceux qui auoient atteint l'aage de quatorze ans ſe deuoient trouuer armez, & celuy qui venoit le dernier eſtoit auec d'eſtranges tourmens mis à mort deuant tout le monde. Les hommes de tous aages alloient à la guerre, & perſonne ne s'exemptoit d'y aller pour eſtre chargé de trop d'années. Ils auoient le ſoin de pouruoir ſi bien à leurs viures qu'ils ne leurs manquaſſent iamais, & de faire qu'au contraire les ennemis en euſſent incontinent faute, bruſlant pour cét effect meſme les bourgs & les villes.

Les armes des Gaulois eſtoient l'eſpée aſſez peſante, ſelon Polybe, & longue ſelon Tite-Liue, mais ſans pointe, n'eſtant propre, comme dit Strabon, que pour donner des eſtramaçons, & non pas des eſtocades, & ces eſpées leur pendoient au coſté gauche ſelon Diodore à vne chaine.

Ils portoient auſſi des eſcuz longs & de leur hauteur ; & pareillement deux dards. Ils vſoient auſſi de lances, dont le fer eſtoit long d'vne coudée. Ils auoient auſſi la teſte armée d'vn morion, ſur lequel il y auoit des cornes grauées, ou des repreſentations d'oyſeaux, ou de beſtes à quatre pieds. Et ce fut pour ce ſujet que la neufieſme Legion de Ceſar, compoſée de Gaulois, fut nommee Alloüette, pource qu'aux habillemens de teſte des ſoldats de cette Legion il y auoit des alloüettes grauées, ou bien des creſtes. Ou bien, elle eut ce nom, ſelon quelques-vns, pource que les ſoldats vſoient de morions faits comm. la creſte ou hupe que l'aloüette a ſur la teſte. Les Gaulois ſe ſeruoient auſſi de l'arc & de la fronde. Ils paroient les gardes de leurs eſpées de corail, de meſme que leurs eſcus, & quelques-vns mettoient de l'or ſur leurs cuiraſſes. Beaucoup de Gaulois combattoient nuds au deſſus du nombril, ainſi que Tite-Liue eſcrit au diſcours de la bataille de Cannes. Ils faiſoient beaucoup plus d'eſtat de la Caualeria que des gens de pied, & meſme Ceſar ſe reſſentit de la valeur de la Caualeric Françoiſe, qu'il employa cõtre Ptercius, & Afranius, & apres en Afrique contre les reſtes de la guerre ciuile. Ils vſoient au combat de gros eſcadrons, meſme iuſqu'au nombre de ſix mille hommes, cõme on peut voir en Vegece. Lors qu'ils alloient entrer au combat ils crioient eſpouuentablement, ſautoient, & frappoient leurs eſcus, & faiſoient vn ſi grãd bruit auec leurs armes, qu'il ſembloit que tous les lieux d'alentour qui en retentiſſoient, s'eſcriaſſent auec eux. Ils ſe ſeruoient auſſi de trompettes. Et quant à leur valeur au milieu des cõbats, l'Autheur de la guerre d'Afrique dit, que c'eſtoient des hommes francs, qui auoient accouſtumé de combatre, non pas auec embuſches, & ruſes, mais à guerre ouuerte. Quant à l'ordonnance de leur armée, pource qu'elle eſtoit compoſée de gens de diuerſes villes, les ſoldats eſtoient diuiſez en villes, & villages, & les trouppes de chaque ville eſtoient ordonnées ſeparement, afin d'éuiter tout deſordre, & de rendre les hommes de chaque troupe plus ardans à ſe deffendre l'vn l'autre. Ainſi qu'ils auoient obtenu victoire de leurs ennemis ils immoloient les priſonniers aux Dieux, comme on lit dans Athenée, & ſelon Strabon ils laiſſoient pendre les teſtes de leurs ennemis du col de leurs cheuaux, & les attachoient aux portes de leurs villes, afin qu'elles ſeruiſſent de ſpectacle.

Il y auoit au reſte deux ſortes d'hommes qui eſtoient en reputation parmy les Gaulois, c'eſt à ſçauoir les Druydes, & les Cheualiers, dont les vns aſſiſtoient au ſeruice des Dieux, & annonçoient & preſageoient leurs volontez ; les autres alloient à la guerre quand l'occaſion s'en preſentoit, & menoient auec eux ſelon leurs moyens le plus de gens qu'ils eſtoit poſſible. Ceux qui eſtoient de l'ordre du peuple eſtoient tenus comme ſerfs, tellement que ces Cheualiers auoient meſme puiſſance ſur ceux queles maiſtres ſur leurs eſclaues. Ils ne permettoient pas que les enfans vinſſent deuant eux, ſinon lors qu'ils eſtoient en aage de porter les armes. Les marys mettoient en commun auec leurs femmes autant de leur bien éualué, qu'elle leur auoient porté de mariage, & tenoient par enſemble compte de tout, & les fruits eſtoient gardez. Que ſi l'vn deux venoit à mourir, la part de tous les deux venoient à l'autre auec les fruits des années precedentes ; & les marys auoient puiſſance de vie & de mort ſur leurs femmes, de meſme que ſur leurs enfans. Ils auoiét auſſi cette couſtume, que lors que quelqu'vn eſtoit chargé de dettes, ou de trop de tailles, ou accablé par la puiſſance des plus grãds, il ſe rendoit ſerf de

quelque

quelque Gentil-hõme ; qui dés lors auoit meſme pouuoir ſur luy que ſur vn eſclaue. Leurs maiſons, ſuiuãt le teſmoignage de Ceſar, eſtoient pour la plus grande partie dãs les foreſts, ou bien pres des riuieres, pour éuiter l'ardeur de l'Eſté. Ils ne fermoient iamais les portes, ſi l'on veut croire Stobée, & vſoient de poiles comme on fait en Allemagne, ainſi qu'on peut voir au Miſopogon de l'Empereur Iulien. Quant à leurs habits, ils portoient des ſayes de laine ; qui eſtoient faits comme à fuſeaux, ou loſanges, de diuerſes couleurs. Ils portoient auſſi des chauſſes qu'ils appelloient brayes, & des bagues, mais ſeulement au doigt du milieu, comme dit Pline. Ils vſoiẽt de vaiſſelles de terre eſpaiſſe, & ſurſemée de diuerſes fleurs qui y eſtoiẽt repreſentées. Ils mangeoient non pas aſſis ſur des ſieges, mais eſtendus par terre ſur des peaux de loups, ou de chiens, & ſelon Strabon, ſur des licts, & eſtoiẽt ſeruis par des ieunes enfans. On faiſoit le feu prés d'eux, où l'on voyoit les pots & les broches couuertes de chair, principalement de celles de pourceau, tant fraiſche que ſalée. Mais le plus ſouuent ils n'auoient que du laict pour toute viande. Les plus riches beuuoient du vin qu'ils faiſoient venir d'Italie, ou des enuirons de Marſeille, pource qu'ailleurs on ne voyoit aucune vigne, & quelquesfois ils mettoient vn peu d'eau dedans leurs vins. Ils conuioient auſſi les eſtrangers à ſoupper, & leur demandoient qui ils eſtoient, & quel ſujet les auoit tirez hors de leurs maiſons. Athenée raconte qu'anciennement ils auoiẽt accouſtumé de mettre les membres des moutons ou autres beſtes ſur la table, dont le plus va illant prenoit la cuiſſe. Que ſi quelqu'vn eſtimoit que ce tiltre luy fut dû mieux qu'à celuy qui s'eſtoit attribué le premier cette qualité, ils combattoient ſur ce ſujet iuſques à la mort. Il dit encor qu'il y en auoit qui prenoient de l'or & de l'argent au theatre, ou certain nombre de tonneaux de vin, & apres auoir iuré qu'il enduretoient ce pourquoy ils auoient receu ces preſents, & apres les auoir auſſi diſtribuez à leurs amis, ils s'eſtendoient à la renuerſe ſur leurs eſcus, en preſence de celuy qui leur deuoit coupper la gorge. Ammian Marcellin dit qu'ils eſtoient fort couſtumiers de nager & d'aller à la chaſſe, où ils portoient des fléches empoiſonnées. Pour la regard des funerailles, elles eſtoient magnifiques parmy les Gaulois, vû que Ceſar dit, qu'on iettoit dans le feu tout ce que le deffunct auoit plus aimé durãt ſa vie. Et Mele dit, qu'il y auoit des perſonnes qui ſe iettoient dans le feu où le treſpaſſé bruſloit, comme croyans d'aller viure auec luy. Ils iettoient auſſi, ſelon Diodore, des lettres dans le bucher, comme ſi les treſpaſſez les deuoient lire. Et Valere le grand raporte, que les Gaulois preſtoient de l'argent durant leur vie, à condition qu'on leur rendroit quelque iour aux Enfers.

MOEVRS DES FRANC,OIS DE CE TEMPS.

PVis que nous auons entrepris de diſcourir des mœurs de toute la France, il ſera fort à propos de parler de ſa ville Capitatale qui eſt Paris, demeure ordinaire de nos Roys, & abregé de tout le Royaume, de meſme que l'hõme eſt celuy du monde. Les Pariſiens ſont donc d'vn aſſez doux naturel, & ne ſe monſtrent pas ſi reueſches que les habitans de pluſieurs autres villes de France. Ils ſont toutesfois fort aiſez à eſmouuoir, & vn homme accort eſt capable d'en faire mutiner vn millier. Ils ſont extrémement deſireux d'argent, de ſorte qu'il n'y a choſe du monde qu'vn Pariſien n'entreprenne pour en auoir. Ce-

XI.

XII.

cy soit dit, aussi bien que l'autre chef, pour le regard des personnes de basse condition. On a vû les Parisiens autresfois assez niaiz, tellement qu'on leur donnoit le nom de Badauts par toute la France, mais ils sont aujourd'huy tellement desniaisez, qu'ils sont capables de pipper mesme les autres. Ce n'est pas qu'il n'y aye beaucoup de personnes accoustumées à ne rien voir, & à ne rien faire, qui ne soiét encor dignes de ce tiltre. Mais ils n'ont pas si tôt mis le pied dans le monde, qu'ils sont beaucoup plus mal-aisez à leurrer que beaucoup d'autres. Il est vray que i'estime que la defiance de toutes choses qu'on leur recõmande à tous propos, à cause d'vne infinité d'affronteurs qu'on void à Paris, est la plus grande finesse qu'ils ayent. Les femmes de toute sorte desirent d'y paroistre, & estre beaucoup mieux vestuës que leur condition ne porte, à quelque prix que ce puisse estre. Et leurs marys qui s'essayent pour la plus grande partie de leur cõplaire (d'autant que les femmes y gouuernét presque tout) employent le verd & le sec pour satisfaire à leur desir. Mais les femmes sont loüables en ce que les plus belles mesmes, & plus delicates & riches ne se desdaignent pas de visiter les hospitaux, manier les malades tous vlcerez & fiévreux, & les nourrir & medicamenter. Ce peuple est fort desireux d'apprendre ce qui se passe de nouueau de tous costez, ainsi que Cesar dit de nos ancestres. Il aime fort toute sorte de passe-temps, & se plaist à viure en delices y estant conuié par l'objet ordinaire de ceux qui frequentent la Cour, qui n'ont pour la pluspart aucun meilleur exercice, que de joüer, rire, & faire bonne chere. S'il se fait quelques nopces entre gens de mestier, ou des artisans, vous y voyez faire beaucoup plus de despence qu'à celle des personnes qualifiées de la ville, où tout se passe aujourd'huy sans bruit. Mais il faut remarquer qu'en ces nopces de gens de mestier on fait bien souuent des presents qui surpassent les frais qu'on y a faits, & mesme on y obserue cette coustume entre gens de basse estoffe, que quand ils se marient chacun des conuiez y porte son escot, ainsi qu'en beaucoup de lieux de Touraine. Au reste les Parisiens qui faisoient jadis vne merueille de toutes les choses qui arriuoient de nouueau, ne s'estonnent gueres plus d'aucune, tant ils sont accoustumez à en voir d'estranges. Ce peuple soupçonne ordinairement les estrangers qui y abordent, & pource chacun est sur ses gardes à ce que ses hostes ne luy emportent ce qu'ils luy doiuent. Il est vray qu'il y a beaucoup d'exemples de ceux qui ont esté deceus en vsant de trop de courtoisie, sans connoistre les personnes à qui ils auoient affaire. Mais s'ils vous ont connû homme d'honneur, & que vous ayez esté longuement en leurs logis, vous en recevrez plus de plaisirs que de personnes du monde. Ils ont cette particularité, que ils ne bougent point de leur logis la nuict, quelque bruict qu'ils puissent entendre parmy la ruë, & quoy que quelqu'vn crie qu'on le vole; ou qu'on l'assassine. De sorte qu'vne personne qui se trouue parmy des titeurs de manteaux, ne doit esperer, apres Dieu, qu'en ses mains, ou bien en ses pieds. Et ce qui les retient au logis en cette sorte, c'est qu'ils ont souuent de fausses alarmes que quelques yvrongnes leur donnent; ou bien des cris de quelques vagabonds qui se plaisent de mettre le monde en action, afin de s'en rire apres, ou de quelques meschans qui font ce bruict à dessein, afin d'essayer de faire sortir, & d'assassiner ceux qu'ils hayssent. Pour conclusion, le peuple de Paris est d'vne assez douce humeur, & fort maniable, & ie croy qu'il passe en ciuilité tout l'autre peuple qui se void au reste de

la France. Tout ce qui eſt autour de Paris eſt peu different. Mais il faut que ie die encore cela, que les payſans ſont auſſi fiers qu'en lieu qui ſoit au monde, à cauſe du voiſinage du Parlement, & qu'on ne leur ſçauroit dire vn mot qui leur deſplaiſe, qu'ils ne repartent auſſi tôt, iuſques à vous conuier de leur mettre les mains deſſus; ce que faiſant vous les faites aſſembler pour s'eſſayer de vous mettre en peine. Ils ont encor cette couſtume en tous les enuirons de Paris, qu'ils eſpuiſent les paſſans tant qu'ils peuuent & tireroient d'eux iuſqu'au dernier denier s'il leur eſtoit poſſible. De ſorte que de quelque coſté qu'on aborde prés de Paris, on trouue par tout vne cherté incroyable.

Les Chartrains ſont amiables, courtois, communicatifs, & doux à chacun, & viuent ordinairement enſemble en bonne paix, ayment auſſi les eſtrangers qui ont quelque bonne partie en eux, ſont adonnez à la pieté, & fort affectionnez à la foy de leurs anceſtres, ſont charitables, aumoſniers & adonnez au traffic.

Les Beauſſerons ſont preſque de meſme naturel que les Chartrains, & ſont d'aſſez bonne paſte, adonnez au labourage & au traffic des bleds. En beaucoup de lieux ils ſont aſſez ruſez, à cauſe des paſſans qui viennent de tous coſtez en grand nombre. Les habitans de Chaſteaudun ſont de bon eſprit, aigus & ſubtils, & entendent à demy mot ce qu'on leur dit, & ont auſſi fort peu de langage. Toutesfois ils parlent ſi bref qu'ils viennent quelquesfois iuſques à ne s'entr'eſcouter pas, ou ne ſouffrir que ceux qui parlent à eux acheuent leur diſcours, qui eſt vn vice naturel du pays.

Les citoyens de Blois tiennent de la bonté du terroir & de la douceur de l'air du pays, & ſont courtois, doux, affables, accorts, ſubtils & ſpirituels au poſſible, meſnagers, & en action perpetuelle, ſont adonnez au ſeruice de Dieu, ayment les eſtrangers, & viuent de bon accord entr'eux: Enfin tout ce pays a des habitans qui ne doiuent rien en gentilleſſe à tout le reſte de la France.

Le Vendoſmois ont l'eſprit doux, gentil, & adonné à tout ce qu'on void de plus poly, & meſme nés pour ſe rendre excellẽts en quelque choſe, comme à fait Pierre de Ronſard, Gentil-homme de ce pays, connû par toute l'Europe par ſes œuures, qui l'ont rendu non ſeulement l'honneur de ſa patrie, mais encor l'ornement de toute la France.

Ceux d'Orleans & des enuirons ſont aſſez polis & ciuiliſez, & ont vn langage fort agreable, mais ils ſont d'vn naturel aigre & picquant, qui leur a fait donner ce nom de Gueſpins tant rebattu. Ils ſont pleins de courage, & s'entre-ſouſtiennent fort les vns les autres, & ſont adonnez au traffic qu'ils exercent en beaucoup d'endroits.

Ceux d'autour de Sens ont bien teſmoigné iadis combien ils eſtoiẽt remplis de courage, puis que ce furẽt les premiers qui ſe reſolurẽt de paſſer auec Brennoen Italie. Le peuple y eſt aſſez bon, & moins ruſé qu'en beaucoup d'autres lieux, & en ce pays on void preſque chacun aſſez affectionné à la religion. Et l'Auxerrois eſt de meſme, ayant des gens d'aſſez bonne trempe, mais courageux, mutins, & d'ailleurs affectionnez de leurs dentees.

Quant aux Champenois, & Briois, bien que leurs voiſins les blaſment d'eſtre trop arreſtez à leur opiniõ, & qu'on les appelle teſtus, toutesfois cette imperfectiõ eſt couuerte par vn nõbre infiny de vertus qui les rẽdent loüables, pource que la raiſõ leur fait dõpter cette chaleur naturelle, d'où procede ce vice qu'õ,

leur impose: Ils sont accostables, prompts à faire plaisir, craignans Dieu, & ne sont sujets à se coiffer de nouuelles opinions,

Les Picards sont d'aussi bon naturel que gens de France, francs au possible, courtois affectionnez à faire plaisir, vaillans & courageux tout ce qui se peut, mais ils sont extrémement prompts, à raison dequoy on leur a donné le nom de teste caude, aiment à faire bonne chere, mesmes iusqu'à l'excez, & n'estiment & n'aiment presque que ceux qui leur font teste à bien boire, de telle sorte que si quelqu'vn veut emporter quelque chose d'eux, il faut qu'il face carrous à toute reste. Ils sont bien vnis, & de bon accord ensemble, de sorte que si vous touchiez vn habitant de quelque ville, vous auriez aussi-tost sur vous tous les autres. Bref c'est vne nation qui n'est point double, & de qui l'on se peut asseurer en toute sorte.

Les Tourangeaux sont pleins de gentillesse & de douceur, affectionnez au traffic, mais sur toute chose fideles à leurs Roys, comme la retraitte du Roy Charles VII. à Tours, & celles du feu Roy le tesmoignent. Le pays est si bon qu'il les conuie à se plaire au jeu & à toute sorte de passe-temps: si bien qu'on leur a donné le nom de Rieurs de Tours.

Les Manceaux sont adonnez au trauail, industrieux, de subtil esprit, malaisez à deceuoir, bons mesnagers, & quelque peu plus rusez que leurs voisins: au reste propres à tout ce qu'ils entreprennent, & ce pays nourrit d'aussi braues & courageux Gentils-hommes qu'il y ait en ce Royaume.

Les Angeuins & Poicteuins sont d'vn gentil esprit, mais les Poicteuins sont principalement fort subtil. Ils gaussent de bonne grace, & rencontrent fort à propos. Le payſan y est ruse, & s'il le faut ainsi dire, meschant, & la Noblesse y est galante & courageuse, de mesme qu'au pays d'Anjou.

Les Normands sont fins & rusez, ne sont sujets au loix ny aux coustumes d'aucuns estrangers, & viuent selon leur ancienne police, qu'ils deffendent opiniastrement. Ils sont sçauans au possible en matiere de procez, & sçauent tous les destours, & toutes les ruses & surprises que la chiquanerie peut inuenter: tellemẽt que les estrangers ne s'osent associer auec ce peuple, au reste les hommes y sont de fort bon esprit, (cõme quelques personnages de ce siecle nous font voir, & la commune pratique & connoissance de quelques-vns nous tesmoigne.) Ils embrassent aussi fort la pieté, & sont remplis de courage, dequoy les conquestes de Guillaume Duc de Normandie qui se fit Roy d'Angleterre, & celles des enfans de Valonges, & de Haute ville Guischard, qui se rendirent Seigneurs de la Poüille, Calabre, Naples, & Sicile nous peuuent seruir de garands asseurez.

Quant aux Bretons ils sont plus ou moins polis & ciuilisez selon les contrees qu'ils habitent: vû que ceux qui sont plus voisins de la mer ne sont pas naturellement si courtois que les autres: mais en general tous les Bretons sont assez sociables, & de douce conseruation: au reste fins & subtils, quoy qu'ils paroissent grossiers. Ils ayment leur profit, & sont adonnez au vin plus qu'il ne seroit neccessaire: & pour cét effet ils frequentent les cabarets, où la plus grande partie de leurs affaires se traittent, & pour conclusion ils sont pleins de pieté & bons Catholiques. Ils ont cette particularité qu'ils veulent mal de mort aux Normands, de mesme que les Normands couuent contre eux vne haine extréme.

Pour le regard des Angoumoisins, ceux qui se tiennent dãs Angoulesme sõt

gens de bon esprit. ils se veulent maintenir en reputation, se vantent volontiers, se plaisent peu au traffic, viuent la pluspart de leurs reuenus, & sont les Gentils-hommes, aiment les lettres, sont magnifiques & courtois, prennent plaisir (comme la pluspart des François) à choses nouuelles. Quant à ceux du plat-pays, ils sont grossiers & rudes, adonnez au trauail, opiniastres, au reste propres aux armes.

Les Perigordins sont dispos, gaillards, & sobres, se contentent de peu, & font de grands exercices, & quoy qu'on les taxe d'estre rudes & grossiers, toutesfois ceux qui les pratiquent les reconnoissent bien accorts, & propres à toute honneste action & exercice, soit des lettres, ou des armes. Sur tout les maisons des Gentils-hommes de Perigord sont de vrayes escholes de vertu & de courtoisie, & les Bourgeois des villes imitent les façons de la Noblesse qui est en fort grand nombre. Et quant aux femmes elles y sont chastes, bonnes mesnageres, & n'ont autre soin que de leur famille, & ne sont aucunement coureuses, quoy que leurs maris n'vsent d'aucune rigueur en leur endroit.

Les Limosins sont volontiers sobres, & ne boiuent gueres de vin qu'aux villes : Ils sont bons mesnagers. Les parens demeurent tousiours bien vnis, tellemẽt que vous verrez aux villages des maisons où vn vieillard verra ses enfans iusqu'à la troisiesme generation, & mesme quelquesfois il y a des familles où l'on voit plus de cẽt personnes de mesme sang, qui viuent en commun ainsi qu'en vn college. Ils sont pour la plus grande part laborieux & subtils; mais ils ont ce mal qu'ils fondent vn procez sur vn rien, & qui pis est on les blasme du mestier de tesmoins à gages. On estime principalement de ce naturel les habitans de Tulle. Mais quant à ceux d'Vzerche ils ne se soucient gueres de la marchandise, & s'adonnent plus volontiers aux armes. Quant aux Gentils-hommes ils sont presque ordinairement en querelle les vns auec les autres; mais au reste ils sont magnifiques & genereux; & pour le regard des citoyens des villes ils les imitent en cette derniere partie.

Les Auuergnats sont extrémement accorts & rusez, fort laborieux, ardants & aspres au gain, s'adonnent grandement au traffic, sont doubles pour la pluspart, querelleux, & pleins de violence, & gens auec qui il fait mauuais auoir affaire. La Noblesse y est fort courtoise & courageuse; mais le peuple ayme les procez, & conteste malicieusement pour peu de chose.

Les habitans des Bourbonnois qui aboutissent à l'Auuergne sont presque de mesme naturel, car quant à ceux qui en sont plus esloignez ils sont doux & gracieux ordinairement, & ont l'esprit subtil & accort, sont bons mesnagers, & adonnez à leur profit, mais au reste courtois aux estrangers.

Ceux du pays Messin se sentent vn peu de la rudesse des Alemands, mais aussi ils participent à leur franchise. Ils sont vaillants, forts, laborieux, religieux, & simples, mais roides à se maintenir tant qu'ils peuuent en liberté: au reste ils aiment fort peu les lettres.

Quant aux Bourguignons, ceux de Dijon sont le plus souuent fort arrestez en l'opinion qu'ils ont prise. Ils s'entr'ayment & frequentent, sont ialoux de leur honneur, conuoitent les grandeurs & estats, au reste sont fort accostables. Les femmes y vont parées & braues, & toutesfois elles y sont chastes, & loyalles à leurs maris. Le menu peuple est adõné au trauail, & sur tout à cultiuer les vignes. Ils sont deuots & fermes Chrestiens, ennemis de reuolte & de

nouuelles opinions, vaillains & hardis, & tels pour conclusion, qu'on ne les peut manier que de bonne sorte. Quant à ceux de Beaune, les principaux citoyens sont de iustice, & le reste s'adonne à cultiner les vignes, ou à faire des draps, tant de laine que de lin & de chanvre, dont tout ce pays abonde. Ceux de Semur sont paisibles, debonnaires, & charitables, s'entr'ayment, viuent en bon accord, & se plaisent fort en l'accointance & connoissance des estrangers. Ceux de Chaalon sont spirituels, & s'adonnent à bien parler, & tiennent des sus-nommez presque en tout le reste. On peut dire le mesme de tous les autres habitans du pays de Bourgongne, qui sont la pluspart pleins de franchise, & de bon naturel : mais en quelques endroits on abuse du vin aussi bien qu'en Allemagne. Le peuple de Lyonnois est doux & gracieux, a la façon niaise: mais l'effet n'en est pas si grossier que l'apparence. Car le payſan y est rusé, & pour ceux qui sont vn peu plus releuez de condition, ils font habilement leurs affaires. Ce sont gens de grand traffic, qui font argent de toute chose. Et quant à ceux qui demeurent dans Lyon, il y a plus grand nombre d'estrangers entr'eux, qu'en lieu de France, & tous tiennent presque de l'humeur Italienne, & les hommes & les femmes ayment également de paroistre magnifiques.

Le peuple de Forest est subtil, accort & de bon esprit, sçait sagement pouruoir à ses affaires, aime le gain, & pour cét effet trafique par tout le monde. Mais il est charitable à l'endroit de ceux de son pays, lors qu'ils sont reduits à quelque necessité en pays estrange. Il est besoin de prendre soigneusement garde à soy lors que l'on doit demesler auec vn Forestien quelque affaire.

Les Dauphinois, à en parler generalement, sont fort affectionnez à leur Prince, mais fort ialoux & soigneux de leur liberté, constans à la poursuitte de leurs affaires, soigneux à conseruer le leur. Les habitans des villes y sont courtois, affables, & de bon & gentil esprit, capables des sciences, & sur tout des Mathematiques, curieux rechercheurs des secrets naturels, libres en parole, & sociables, mais vn peu dissimulez & hauts à la main, ayans bonne opinion d'eux-mesmes, & se vantans volontiers. Que si nous voulons voir ce peuple plus particulierement, il le faudra diuiser en celuy des montagnes, & celuy du plat pays. Celuy des montagnes est rude & grossier, peu né aux lettres, & propre aux armes, & sur tout adonné au traffic, & au trauail. Ces montagnars ont vne coustume, qu'ainsi que l'Hyuer approche, ils enuoyent au loin ceux qui sont capables de trauailler, tellemẽt qu'il ne demeure au logis que les vieilles gens, & les enfans qui ne peuuent marcher ou gagner leur vie. On appelle Bics, ou Bisoüards, tous ceux qui vont dehors, & qui reuiennent à Pasques : & quelquesfois ces Bics, qui sont penibles, & pour la pluspart accorts, deuiennent riches marchands auec leur espargne. Quant à la Noblesse des mõtagnes, elle se sentoit autresfois de la rudesse de sa demeure : mais maintenant qu'elle pratique Grenoble, elle ne doit guere en gentillesse à celle du plat-pays, qui est aussi accomplie en toute chose, qu'aucune qu'on puisse voir en tout le reste de la France. Celle des montagnes est aussi fort espargnante, & tâche d'auoir du bien en plusieurs sortes, principalement par le moyen du bestail qu'elle nourrit, au lieu que celle du plat-pays, qui est gentille & genereuse, despence son reuenu honnestement, & se frequente plus qu'aucune qui soit en France, & pour conclurre, toute la Noblesse se soustiẽt

au possible, de sorte qu'encores qu'au fort de la guerre vn Gentil-homme soit logé dans vne maison, au milieu d'vn bois, il arriuera peu souuent qu'on luy aille faire de l'ennuy, pourueu qu'il ait bien sçeu viure auparauant auec ses voisins: elle est aussi toute vaillante & courageuse. Pour le regard du peuple du plat-pays, il est plus ciuilisé que celuy des montagnes: mais il aime fort peu le trauail, principalement aux lieux fertiles, & se plaist extrémement à la faineantise. Il est courtois, & respecte fort les Gentils-hommes, qui y ont autant de pouuoir qu'en pays de France. On peut tirer des montagnes de bons soldats, mais il ne s'en tirera pas de moindres du plat pays, où les personnes semblent presque aussi peu nées aux lettres, qu'aux montagnes. Les hommes n'y sont pas si aspres au gain qu'ailleurs, & se contentent pourvû qu'ils puissent couler leurs iours sans incommodité: non pas qu'il n'y en ait quelques vns qui brusient d'auarice, aussi bien qu'aux autres contrées; mais ce que ie dis, c'est ce que l'on y pratique d'ordinaire. A Grenoble & aux autres bonnes villes, comme à Vienne, Valence, Romans, les femmes se plaisent fort d'estre parées; & depuis quelque temps cette vanité s'est glissée par toute la Prouince. Ie diray ce mot à la loüange des Damoiselles de Dauphiné, que l'on en voit fort peu en France qui les égalent en esprit, & gentillesse, & que parmy leur franchise & familiarité, qui est fort grande, elles ont l'honneur en recommandation sur toutes les femmes du monde: tellement que c'est presque vne merueille d'ouyr parler d'vne femme qui face l'amour au desauantage & au preiudice de sa reputation.

Les Prouençaux ont vne merueilleuse disposition, & sont extrémement sobres lors qu'ils viuent à leurs despens, & assez vaillants, mais inconstans, auares, doubles, & de foy mal assurée. Ils sont tous grands parleurs, se plaisent à faire des comptes d'eux mesmes, & s'estiment au possible. Ils sont arrogans, superbes & fiers tout ce qui se peut en leur pays, & ne portent nul respect à leurs Seigneurs, ou à ceux qui sont esleuez en dignité sur eux: vû mesmement qu'il y en a beaucoup qui ont malheureusement meurtry ceux qui leur commandoient. Les femmes y sont fort pompeuses à l'Italienne. Le payſan y est plus spirituel qu'en aucun pays de France, & y dit si bien sa raison, que l'on diroit que quelque habille homme nourry parmy les affaires, l'a instruit en cette sorte. Ceux qui sont aux lieux maritimes s'adonnent fort au traffic & manient d'extrement leurs affaires. Ils sont grands faiseurs de chansons, auec lesquelles ils passent bien souuent leur fougue, quand il leur arriue quelque trouble: au reste ils sont fort affectionnez à leur Religion, & bons Catholiques.

Que si nous nous amusons à considerer le Languedoc, nous verrons premierement les Tholosains nez aux lettres & de bon esprit, mais sujets à s'esmouuoir au moindre bruit, peu courtois à l'endroit des estrágers, au reste deuots & bons Catholiques, fort ciuilisez, mais qui viuent assez mal chez eux. Ceux des enuirons de Carcassonne, Beziers, Montpelier, & Nismes sont du tout soudains, grands parleurs, & grands vanteurs d'eux-mesmes, peu secrets & peu considerez: mais assez pleins de franchise & de naïfueté, & pareillement aussi de courage. Et tout le pays qui est depuis Tholose iusques au saint Esprit, & au saint Esprit mesme les femmes y sont insupportablement braues, & se plaisent mesme à vser de diuers fards, combien que ce ne soit

pas tant auec deſſein de mal faire, que d'eſtre eſtimées belles ; vû que le pays porte auec ſoy cette vanité. Et les hommes meſmes aiment d'y aller parez, & bien veſtus, au delà de ce que leur condition & leur reuenu leur peut permettre. Les femmes y trauaillent ordinairement toute la ſepmaine en diuers ouurages de ſoye, & ſe nourriſſent fort mal, afin de pouuoir auoir de leur gain quelque choſe de gentil pour les Dimanches & feſtes, & principalemẽt depuis Beſiers iuſques au Pont ſaint Eſprit. Cela ne ſe pratique gueres à Carcaſſonne, ny à Narbonne.

Que ſi nous venons au Viuarez nous y trouuerons au plat-pays, qui eſt fort eſtroict, vn peuple qui n'eſt nullement affectionné au delices, ny à ſoyſiueté, qui aime le trauail, & qui fait valoir le mieux qu'il peut le peu de terres qu'il poſſede. Le payſan y eſt principalement adonné à cultiuer les vignes, qui luy ſont ordinairement de grand rapport. Il fait bonne chere, va mal veſtu, au contraire de tout le reſte du Languedoc. Les femmes meſmes & les enfans y trauaillent, & aux terres & aux vignes. On voit au reſte en ce pays de fort bons eſprits, & en aſſez grand nombre, & ces eſprits s'exercent volontiers à quelque choſe de gentil, & font paroiſtre en leurs diſcours & en leurs actions qu'ils ne doiuent porter enuie à ceux des autres Prouinces de France. La Nobleſſe y eſt ſi ciuile, & reçoit ſi courtoiſement les eſtrangers, principalement ceux qui ſe rendent recommãdables par quelque belle partie, qu'on diroit que la vertu meſme a choiſi ce pays pour ſa demeure. Quant à ſa valeur, elle eſt tellement reconnuë d'vn chacum, que ce ſeroit douter de la verité meſme d'en vouloir debattre, tant cette Nobleſſe a rendu de preuues de ſon courage. Mais ce n'eſt pas ſeulement la Nobleſſe qui monſtre la valeur dont elle eſt remplie ; vû que parmy le peuple on trouuera ſelon la grandeur du pays plus de ſoldats qu'en pays du mõde, & ſi hardis, que les plus grãds & plus manifeſtes dangers ſeruent à faire roidir & paroiſtre leur courage, & non pas l'eſbranler. Ils ſont grands petardiers & induſtrieux, & hardis pour faire le coup qu'ils entreprennent. Tout y fourmille de perſonnes nées à la guerre, & dans peu d'eſpace on trouuera tant de ſoldats deſia faits, & meſme tant de gens qui ont eu commandement dãs les troupes, qu'on iugera que ce pays eſt le vray lieu où il faut dreſſer des armees, au moins pour ce qui eſt de l'Infanterie. Tout le mal qu'on y trouue, c'eſt qu'ordinairement le pays des montagnes eſt plein de querelles & de meurtres, & qu'il s'y fait bien ſouuent des aſſemblees, comme ſi l'on vouloit donner quelque bataille, & ces aſſemblees, qui ſont quelquesfois diſſipees par ceux qui ont quelque pouuoir dans les pays, ſont auſſi par fois, & trop ſouuent rompuës auec effuſion de ſang. Et quant aux ſinguliers combats ils y eſtoient auãt l'Edit du Roy ſi frequents, qu'on n'oyoit parler d'autre choſe. Pour dire encore quelque choſe des montagnes, la Nobleſſe y eſt fort courtoiſe, & ſe plaiſt a faire bonne chere à ceux qui ſuruiennent ; mais elle n'eſt pas du tout ſi polie que celle du plat-pays ; excepté quelques-vns qui ont vû la Cour, & y ont appris la gentilleſſe. Mais quant au payſan il y eſt rude en ſes actions ; mais nullement groſſier d'eſprit, vû qu'il fait dextrement ſes affaires, & parle auec iugement des choſes qui ſont de ſa connoiſſance. Il eſt extrémement laborieux ; tellement qu'il grattera trois iours vn rocher, afin d'y pouuoir planter vn cep de vigne. Et ce trauail eſt cauſe de ſa richeſſe.

Ceux de Velay,& Geuaudan doiuent estre mis en mesme rang que les habitans des montagnes de Viueroys. Car la noblesse, & le peuple y vit tout de mesme ; excepté qu'en Velay les querelles y sont plus ordinaires, & le peuple de moins bon naturel qu'en Viuarez. Et mesme il s'y trouue des Bandoliers par trouppes, ainsi qu'aux montagnes de Foix, & plusieursx lieux où tout le droit consiste en la force. Au reste ils sont fort adonnez au traffic de leurs denrees & autres choses.

Les habitans du pays de Foix sont adõnez au trauail, supportent toute sorte d'incommodité, soit de marcher par des mauuais pays, à quoy ils sont accoustumez, soit de demeurer lõg temps sans mãger. Ils sont aussi remplis de courage. Mais il y a vn mal en ce pays, qui est, que plusieurs ne pouuans viure au plus mauuais pays, s'adonnent à demãder la gracieuseté aux passans, auec vn poictrinal en Bandolier. Toutesfois ils ont ce bon naturel pour la pluspart, que si vous les contentez volontairement ils ne vous font nul mal, & mesme quelquesfois les premiers que vous rencontrez que vous rendez contens, vous mettent ou fõt mettre hors de tous dangers, & de tous les mauuais passages. Quelquesfois aussi ces Bandoliers vous laissent en blanc, ainsi que vous passez d'Espagne en France, ou de France en Espagne.

Le pays de Cominge abonde en hommes vaillans ; mais peu adonnez aux lettres, quoy qu'ils ayent l'esprit aussi gentil, & prompt à toute chose que nation de la terre. Ils supportent aisémẽt toutes sortes d'incommoditez, sont sobres & discretes en parole, hayssent la superfluité des habits & des delices, & tout ce qui peut rendre l'homme efféminé. Quant aux femmes, elles y sont chastes, grandes mesnageres, & obeyssantes à leurs marys, & n'ayment pas à demeurer oysiues.

En Armagnac le peuple est grossier, simple, bon mesnager, & qui fait profit de tout, adonné au traffic, & sur tout le bestail. Il ne manque pas de courage.

Pour le regard de la Bigorre, le peuple y est haut à la main, né aux armes, soudain en ses entreprises, & toutefois dissimulé au possible, peu courtois, farouche & mal plaisant, si ce n'est aux villes. Au reste il n'endure pas aisément vne iniure, & commet des meurtres pour legere occasion. Il est toutesfois bon, & loyal, & naturellement simple. La noblesse y est gaillarde, sociable, courtoise, bonne, & renommée pour sa vaillance.

Les Gascons sont de gentil esprit, prompts & soudains au possible, tous boüillans & pleins de courage, propres à tout ce qu'ils entreprennent. Mais au reste ils sont altiers, & veulent touſiours auoir le dessus, si biẽ qu'ils se rendent le plus souuent odieux & insupportables. Toutesfois quãt ils se voyent parmy les autres nations où ils sont plus foibles, ils cachent leur naturel, & se rendent souples. Mais cela n'empesche pas qu'on ne voye à trauers cette aparence leur fierté, qui ne peut estre dissimulée. Ils se plaisent à prescher leurs loüanges, & les oüyr. A leur dire personne n'est pauure parmy eux, & quand ils sont hors du lieu de leur connoissãce, le plus miserable & necessiteux fait le Prince. Ils sont pour la plus grande parties auares, & ardans à en auoir de quelque costé qu'il vienne, sont assez aduisez, & sçauent bien faire leurs parties. Au reste ils sont enuieux du biẽ d'autruy plus que natiõs de la terre, & si pleins de mespris lors qu'ils n'õt pas affaire des personnes, qu'ils desobligent beaucoup de gens de leur connoissance par leur mine. Mais quand ils ont be-

ſoin de quelqu'vn on n'a iamais vû gens qui s'humiliét dauantage Quãt à la nobleſſe elle eſt auſſi braue, galante, courtoiſe, & courageuſe qu'on en puiſſe voir ailleurs. Elle ſe viſite tellement, qu'on pourroit nommer auec raiſon les maiſons des Gentils-hommes hoſtelleries, & lors qu'ils reçoiuent quelqu'vn chez eux ils luy font meilleure chere qu'ils peuuẽt. Mais leur naturel ſoudain & colere, cauſe qu'il y naiſt à toute heure des querelles.

Pour le regard du Bearn, le peuple y eſt fort gaillard, accoſtable, & courtois mais fin & ſubtil, bien-diſant en ſa langue, vaillant, & amy de la liberté. Il eſt au reſte haut à la main, s'eſtime infinimẽt, & meſpriſe les autres au poſſible; & c'eſt ce qu'on trouue d'odieux entre ſes façõs de faire, qui d'ailleurs ſont aſſez loüables. Les Bearnois ſont propres aux lettres, & ſe plaiſent à aprendre quelque choſe, & à eſcouter les eſtrangers. La nobleſſe y eſt braue & courageuſe, & n'ayme guere la parade des habits, eſtimant que le plus grand ornement des hommes conſiſte en la vertu, dont elle eſt fort bien aſſortie.

Nous auons diſcouru particulierement des peuples de France l'vn apres l'autre, il eſt à propos de conſiderer en general ce qu'on en peut dire.

Le peuple de France eſt bon & franc, non toutesfois que les guerres ne luy ayent rauy quelque partie de cette premiere rõdeur, qui le rẽdoit loüable par tout le reſte de la terre. Mais au moins il a encor cette particularité qu'il ſe laiſſera moins gliſſer à mauuais deſſein que les nations voiſines; vû que la plus grande partie a en horreur la perfidie & meſchanceté. Il eſt aſſez aduiſé, mais toutesfois biẽ ſoudain le plus ſouuent, sãs percer ſi auant que l'Italien, ou l'Eſpagnol, auant que d'entreprendre quelque choſe. C'eſt vn peuple ne à la guerre, & qui eſtime plus ceux qui font profeſſiõ des armes, & leur portent plus de reſpect, qu'à ceux qui ſuiuent les lettres, vû que le ſeul beſoin qu'il a des gens de lettres fait qu'il les honore. Il redoute fort la nobleſſe, qui à beaucoup de pouuoir en tous les lieux où elle demeure, qu'elle ſe monſtre touſiours digne de ce tiltre. Il ayme ſes Roys plus qu'aucun autre peuple de la terre, & l'on peut dire qu'il eſt pluſtôt plein d'vne affection franche en leur endroit, que d'vne crainte ſeruile de leur puiſſance. Il eſt propre à toute choſe, & peut reüſſir en tout ce qu'il entreprend, tant il a l'eſprit ſubtil & prompt. Vous y voyez peu de gens ſujets à s'eſgarer de leur entendement, mais beaucoup de legers, & peu graues; ce qui leur vient de la franche humeur qu'ils ont, & de leur rondeur naturelle, pluſtôt que de deffaut de iugement, & de conduite. Ce peuple s'adonne à toute ſorte de meſtiers, & d'arts liberaux, & mechaniques, eſt hazardeux, & plein de courage, va par tout le monde, ou pour le traffic, ou pour la guerre, ayme aſſez les nouueautez, eſt curieux, & quelquesfois peu ſecret, deſpencier, & deſireux de paroiſtre. Quelquesfois il a trop de langage, mais bien ſouuent auſſi on voit pluſtôt partir le coup de ſa main que la parole de la bouche. Chacun y affectiõne l'honneur, & meſme on en eſtoit venu iuſques-là, auant l'Edit des Duels, que le moindre hõme offencé de parole par quelque autre de meſme eſtoffe, ne manquoit de l'appeller au combat, pour tirer auſſi tôt raiſon de l'offence auec les armes, à l'imitation des Gentils-hommes, & des gens de guerre. Depuis la Paix on s'adonne fort en France à ſuiure les lettres, pource qu'on voit combien les hommes de robbe longue ſont honorez, & ſe font riches durant ce calme. Tellement que beaucoup de gens meſme de baſſe condi-

tion mettent leurs enfans aux estudes, pour essayer d'en faire des piuots de leur maison, & des arcs-boutans du Palais. Mais il y en a maintenant si grand nombre que les vns font mourir de faim les autres, & le plus heureux l'emporte sur son compagnon plutôt que le plus sçauant; vû qu'il n'est pas besoin aujourd'huy dans les Cours où la Iustice se tient, d'estre plein de bonnes lettres, mais seulement d'estre bien instruit aux formalitez de Iustice, entendre la routine du Palais, auoir connoissance des ordonnances, & pour le dire en vn mot, auoir bien de la pratique dans l'esprit, sans se soucier de la speculatiue. De sorte que c'est presque folie aux peres de faire longuement estudier leur enfans, qui feront plus de profit demeurant vn an chez vn Procureur auec quelque bribe de Latin, qu'ils auront dedans l'esprit, que s'ils en demeuroient dix à voir les bons liures. Toutesfois les Cours des Parlements, & autres Sieges ne laissent d'auoir des hommes pleins de toute sorte de doctrine, comme on void par leurs plaidoyers & leurs autres œuures.

Quant à la Noblesse, i'estime que la terre n'en porte point de plus vaillante, ny de plus gentille, & la courtoisie est tellement née auec les Gentils-hõmes, que c'est vn prodige d'en voir vn mal gracieux, & peu honneste. Et de fait les estrangers viennent apprendre en France toute sorte de gentillesse, & n'estiment pas estre bien ciuilisez s'il n'y ont fait vn voyage. La Noblesse se plaist extrémement à la chasse, & s'adõnent à tirer des armes, à monter à cheual, & à toutes sortes de gentils exercices; comme aussi à l'entretien des Dames, qui sont aussi parfaites qu'on en sçauroit trouuer en pays du monde. Et cette liberté qu'elles ont en France de voir, & d'estre veuës, au lieu de les pousser au mespris de leur honneur, les porte plutôt à sa conuersation, au mespris du desir qui arriue ordinairement à celles qui sont reserrées, en qui la contrainte, & la seruitude font naistre vne plus ardante passiõ de contreuenir à cette defence. Elle est bien si courageuse, que ie tiens pour assuré qu'vne armée toute composée des Gentils-hommes Frãçois seroit inuincible, & capable de dõner de la terreur à tout le monde, & de se rendre victorieuse en toutes ses entrepriſes. Elle conserue fort son authorité sur le peuple, & de sorte qu'vn Gentil-homme seul dans vn Bourg, ou dans vn Village, dont il ne sera pas Seigneur, fera flechir ordinairement tout le reste. Les visites sont frequentes entre les Gentils-hommes, dont, l'vn n'est pas plutôt attaqué par vn homme d'autre condition, que tous s'assemblent pour faire repentir celuy qui se veut prendre à vn de leur qualité, & si deux Gentils-hommes ont querelle ensemble, tous les autres du voisinage s'essayent de faire que leur debat ne passe pas plus auant, s'ils en sont aduertis d'assez bonne heure. Ils se plaisent volontiers aux lettres, non pour en tirer du gain, comme ceux d'autre condition, mais pour occuper leur gentil esprit, & pource qu'ils tiennent que le sçauoir n'est pas vn des moindres ornemens d'vne personne bien née. Toutesfois ils fuyent bien souuẽt d'en faire parade, & ne veulent pas desployer cequ'ils sçauent qu'entre les amis. Mais sur tout ils recherchent le bien dire, & font tout ce qui leur est possible pour acquerir cette partie, dont ils pensent tirer de la gloire, aussi bien qu'ils la tiennẽt pour vn vray moyen d'auoir quelque part aux bonnes graces des Dames. Ceux qui demeurent ordinairement à la Cour sont tenus pour plus polis que les autres qui ne

bougent de leur pays. Mais ie puis dire qu'il y en a de si bien nez que sãs auoir pratiqué la Cour: ils ne doiuent rien en gentilleſſe à ceux qui la hantent. Et cela vient de ce qu'il y a force bonne compagnie en chaque pays, où ceux qui font leur proffit des choſes qu'ils voyent ſe peuuent dreſſer; vû que parmy ces cõpagnies il y en a touſiours quelques vns qui ont vû la Cour, & qui ſçauẽt de quelle façon il faut viure, & ce ſont pour la pluſpart du temps ceux aux actions deſquels les autres s'arreſtent. Aujourd'huy la meilleure partie de la Nobleſſe, au moins, celle qui eſt plus galante, ou mieux accommodée dans vne Prouince vient trouuer le Roy, pour y demeurer vne partie de l'année, & meſme il y en a beaucoup qui ne bougent iamais de ſa ſuitte: tellemẽt que la Cour eſt preſque touſiours fort groſſe. Les ordinaires occupations des courtiſans ſont les exercices de monter à cheual, de dancer, & de tirer des armes, auſquels les plus jeunes s'amuſent, ſont la courſe de la bague, ou le plaiſant exercice de rompre cõtre le Faquin, ou de combattre au Carneual à la Barriere. Le jeu n'eſt pas auſſi vn de leurs moindres diuertiſſemens, & ce qui emporte vne bonne partie de leur temps, c'eſt l'amour, & la veuë des Dames. Mais ils employẽt la meilleure partie à la ſuitte du Roy en quelque lieu qu'il aille; ſoit à la chaſſe, où ailleurs, de ſorte qu'il ſera touſiours extremément bien accompagné encor qu'il parte à l'improuiſte. Le Roy de France eſt touſiours plus familier, & ſe laiſſe voir plus franchemẽt que Prince qui ſoit au monde. Car le François eſt de tel naturel qu'il n'eſt pas à ſon ayſe quand il n'a la permiſſion de voir ſon Prince, & ſi quelqu'vn en reçoit le moindre bon viſage il eſtime plus cela que tous les biens qu'vn autre luy pourroit faire. Que ſi la France a eu par le paſſé des Roys gracieux, & affables, elle ſe peut vanter aujourd'huy d'en auoir vn qui ſans aucun rabais de ſon rãg preſte plus l'oreille à tout le Monde que Monarque qu'ont ait iamais vû, & meſnage tellement ſes actions qu'en aſſurãt les plus timides, & plus eſperdus auec ſa douceur, il imprime la crainte & le reſpect en l'ame des plus hardis auec vn eſclat de Majeſté qui reluit ordinairemẽt ſur ſa face. Il n'y a perſõne qui l'égale en tout le reſte, & c'eſt choſe aſſurée qu'il efface la gloire de tous les Roys qui furent iamais au monde, qu'il doit donner de l'admiratiõ à ceux qui viuent; & que ce ſera le plus parfait modele que les Roys des ſiecles à venir pourront auoir pour ſe rendre accomplis en toutes choſes, ſans qu'ils puiſſent toutesfois iamais paruenir à la perfection de ce Prince inimitable.

RICHESSES DE LA FRANCE.

X.V. CE ne ſeroit iamais fait de vouloir eſplucher par le menu les richeſſes de la France, pource qu'il n'y a preſque petit coin de pays où l'on ne trouue du bien à foiſon. C'eſt pourquoy i'en quitteray les moindres particularitez, pour parler ſeulement du pays où cette richeſſe eſt plus conſiderable, & d'où l'argent peut arriuer à la France. Ie commenceray donc par Paris, & vous diray que cette ville attire à ſoy la meilleure partie de

l'argent de France, & que si l'on veut faire compte des Seigneurs qui s'y tiennent ordinairement, des Officiers du Parlement qui sont pleins de biens, des Aduocats, & Procureurs qui ont pour la plus part leurs maisons pleines de la substance d'vn million de personnes, & ceux de la Chambre des Comtes, dõt les Maistres sont plus riches que beaucoup de Seigneurs de Frãce qu'õ estime bien rentez, de mesme que beaucoup de Presidẽts, & Cõseillers, & des Aduocats, des Threſors & Receueurs generaux, Intendants des finances, mesme des bourgeois, & marchands de Paris, on trouuera qu'il y a peu ou point de villes au monde, qui l'esgalent en leur richesse. Car non seulement l'argent de toute la Frãce y vient pour diuers sujets, mais encor beaucoup de celuy d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, Allemagne, & presque de toute l'Europe. Il y a de la vaisselle d'argent en grande quantité, & ie croy plus qu'en tout le reste de la France, force argent monnoyé & beaucoup de marchandise: tellement que Paris seul pris tout entier seroit capable d'étretenir vne bonne armée. Et quant au pays d'autour de Paris, il peut estre fort riche à cause de l'argent qu'il tire des denrees que ses habitans vont vendre. L'escarlate qu'on fait à Paris va par toute l'Europe & mesme en Asie vû qu'on en porte bien souuent iusques en la Chine, & cette estoffe est admiree d'vn chacun, si bien qu'elle est de grand reuenu à ceux qui la font. C'est presque tout ce qu'on porte de la ville de Paris aux Prouinces estrangeres, horsmis les nippes du Palais, qui sont sur le lieu peu cheres, mais qui augmentent leur valeur, & sont beaucoup estimées, tant plus elles sont esloignées du lieu où elles sont faites.

Ie n'aurois aussi iamais fait si ie voulois vous faire le dénombrement des richesses qui sõt en la seule Abbaye de saint Denys, qui sont presque sãs prix, & sans nombre. Les Chartrains font vn grãd gain au trafic des bleds tãt froment que seigles, qu'ils vendent de tous costez, de mesme que la Beausse, & la Soloigne. Mais ie ne veux pas faire estat de ce profit puis qu'il ne viẽt pas des Prouinces estrangeres. Les vins d'Orleans attirent non seulement les marchands de France, mais encor ceux d'Angleterre, & d'autres pays à s'en aller charger, & ce qui fauorise les Orleannois pour ce trafic, de mesme que beaucoup d'autres Prouinces, c'est la riuiere de Loire, qui fait qu'on transporte aiseműt beaucoup de choses dedãs & dehors le Royaume. Outre ce Orleans doit estre riche pour le grand nombre d'Allemands & de Flamands, qui y viennent faire leur demeure, tant pour y estudier, que pour apprendre la langue Françoise, à cause que ceux d'Orleans ont la reputation d'auoir aussi bõ langage que gens de France.

Le terroir de Beauuais a vne petite ville, nommee Bule prés de laquelle viẽnent les plus fins lins qui se puissent voir, & pour cette cause les Flamands, & Hennuyers s'y acheminent pour y trafiquer, & achepter ces lins, dont ils font les belles toilles qu'ils portent vendre apres presque par tout le monde, tant par mer que par terre. Il se trouue encor en ce terroir de la terre propre à faire de la vaisselle aussi singuliere que celle qui vient de Venise, on la porte aussi hors du Royaume. Mais ce qui est plus important pour la richesse de ce pays, c'est le grand trafic des sarges, & des estamets, qu'on transporte non seulement par la France, mais en Allemagne, en Espagne, & en Italie, voire mesme iusques en Grece & en Turquie.

Le pays de Niuernois a du fer, qu'on porte aux Prouinces estrangeres, de

mesme que mille gentillesses de verre, qui se font dans la ville de Neuers.

Outre les vins que l'Anjou enuoye en Angleterre, & ailleurs, il a encor les toiles de mesme que le Poictou, dont il tire de grande sommes d'argẽt, principalement des marchands Espagnols, qui en font fort grande emploite. Il n'y a ville de France qui soit plus frequentée des marchands que Roüen, ny où les citoyens soient plus experimentez au trafic, ny fassent des plus grands voyages, soit en Occident, soit en passant l'Equateur, & allant aux Indes Orientales. C'est pourquoy elle escume beaucoup de commoditez des estrangers, & est vne des plus riches villes de France. Bref toute la Normandie est fort adonnée au commerce, & quant aux choses qu'elle porte dehors, se font quelques draps, des toiles de Roüen, & d'ailleurs, & pareillement des Cidres.

Quant à la Bretagne elle a ses parchemins du pays de Lamboloïs qui vont par tout, & pareillement le fer le plomb, & quelque peu d'argent de ses mines dont elle tire de l'argent, outre le grand commerce qu'il y a dans ce pays, à raison des ports de mer dont il abonde.

La Rochelle est aussi fort riche à cause de la mer dont elle est proche & du commerce principalement des Anglois & des Flamands qui y abordent.

La Xaintonge tire aussi force argent de ses bleds que les Espagnols viennent enleuer presque toutes les années, ou des marchands qui les leur vont vendre. Les Angoumoisins ont outre leurs bleds des chanvres en abondance, qu'on y va ramasser pour les vendre aux estrangers.

Le Perigord a ses pourceaux dont il fait trafic mesme en Espagne, & il a aussi ses mines de fer & d'acier, & force gens qui le mettent en œuure, & qui en tirent argent de tous costez.

Le Limosin a grande quantité de toiles qu'il porte hors du Royaume, & sur tout la ville de Limoges, quoy qu'esloignée de la mer, & de toute riuiere, est vne des plus marchande de France. Car elle a des ouuriers si spirituels qu'ils font des besongnes plus delicates que gens qui soient en France, & ces besongnes sont portées aux pays estrangers, aussi bien que les ouurages d'esmail qu'on y fait, qui sont beaux, & recherchez au possible. Ceux de Tulle tirent vn grand profit des huyles de noix qu'ils ont en abondance.

Quant à l'Auuergne elle enuoye dehors ses fromages en grande quantité, ses draps veluz, camelots, & tapisseries, dont elle tire de grandes sommes de deniers, de mesme que de son saffran, & ses mulets qui vont en Italie, & en Espagne.

La Bourgongne enuoye ses bleds en Espagne, & en Italie, & en tire vn fort grand argent.

Lyon est vne des plus marchandes villes de France; tellemẽt que toute l'Italie, & la partie d'Espagne qui est du destroit de Gibraltar en tirant à la mer Mediterranée y vient respondre. Et mesme il faut par Edit du Roy que les soyes, & semblables marchandises qui y passent, soient veuës à la Doüane: toutesfois le commerce & le gain n'y est pas si grand qu'autresfois, pource que les vaisseaux choisissent plustôt le chemin de la mer Occeane. Il y a aussi des banquiers qui ont de la correspondance non seulemẽt en l'Europe, mais encor en l'Asie & en Afrique.

Le Foreſts enuoye ſes ouurages de fer & d'acier preſque par tout le monde, principalement la ville de ſaint Eſtienne où il ya des ouuriers vn grand nombre, qui trauaillent auſſi delicatement qu'aucuns autres qui ſoient en France. Et il y a beaucoup de marchands de ce pays fort riches & bien logez hors de France.

Le Dauphiné tire force deniers du bled qu'il enuoye en Eſpagne & en Italie. Ceux des montagnes ſe rendent auſſi riches par le moyen des mulets, des cheuaux & d'autres beſtes qu'ils vont vendre en Piedmond & en Italie. Ils ont auſſi leurs chamois qui leur portent de l'argent.

Le Languedoc a ſes paſtels qu'il enuoye au loing, & ces paſtels viennent principalement en la Comté de Lauraguez & en la plaine de Monpelier. Ce ſeul traffic eſt capable de rendre riche cette Prouince, tant cette plante eſt recherchée de tous les endroits de l'Europpe, & d'ailleurs pour la teinture, tant il y en a grande abondance en ce pays. L'Albigeois fait de grands deniers de ſon ſaffran: vne bonne partie du Languedoc s'enrichit par le moyen de ſes huyles d'oliue. Ceux qui ſont autour de Florenſac & de Pomerols, & ceux de Lauraguez auſſi tirent de grandes ſõmes de bleds qu'ils enuoyent en Eſpagne. Ceux de Montpelier s'enrichiſſent par le moyen des drogues, compoſitions, & eaux qu'ils font & enuoyent hors de France, comme eſtans plus excellentes qu'aucunes autres. Ceux d'autour de Montaignac font vn grand argent de leurs laines. Ceux de Frontaignan, & de Cantaperdris ſe font riches par le moyen de leurs vins muſcats & des raiſins confits qu'ils enuoyent par toute l'Europe. Le Viuarez tire aſſez d'argent de ſes aix & ſolines de ſapin qu'on va vendre hors du Royaume. Le Velay de force ouurages de laine, cõme bonnets, bas, chauſſons & choſes ſemblables, & encore des Camayeux qui ſe font au Puy. Pecais a auſſi ſes ſels qu'il enuoye en Suiſſe & ailleurs hors du Royaume, & en tire vn profit ineſtimable.

Quant à la Prouence elle enuoye hors du Royaume ſes bleds qui viennent en abondance en la Camarque & aux plaines de ſaint Chamar, de Miramas, Senas & Malemort iuſques à Ourgon & Ardage, & encor ailleurs. Elle a auſſi ſes citrons, oranges, raiſins confits, figues ſeiches, grenades, huyles & lieges, dont elle tire beaucoup d'argent des eſtrangers. Et cette Prouince eſt pleine d'argent à cauſe de l'ordinaire traffic de ceux qui l'habitent, & de ſes ports de mer, où beaucoup de marchands eſtrangers abordent.

Le Foix fait grand trafic de ſon fer, & tire auſſi grands deniers de ſon beſtail, & de meſme que tout le reſte des pays qui ſont ptés des monts Pyrenées. Il ne fait pas moins de profit de la raiſine, tourmentine, poix, encens & liege. L'Armagnac n'en tire pas moins de ſon miel & de ſa cire.

Quant à ceux du Parlement de Bordeaux, ceux d'Albret ſont hors du Royaume grand traffic de leur liege, poix & raiſine. Toute la Gaſcogne, principalement le Bordelois, tire grand argent de ſes vins, qui ſont vendus au pays-bas & en Angleterre. Bayonne n'en tire pas moins de la quantité de ſes cidres. Et pour concluſion la Gaſcongne eſt riche à cauſe du grand nombre de marchands Eſpagnols, Anglois & Flamands qui y abordent.

Nous auons eſpluché le plus particulierement qu'il nous a eſté poſſible les richeſſes que la France reçoit des Prouinces eſtrangeres, & auons diſcouru par le menu des moyens qu'elle a de tirer argent de ce qui eſt recherché des nations voiſines, ou eſloignées.

Or encor qu'on aye accoustumé de venir des choses generales aux particulieres, i'ay suiuy toutesfois icy vn ordre contraire, afin qu'apres qu'on aura vû les choses dõt ce Royaume surabõde, & qu'il peut fournir aux autres, on voye apres plus aisément qu'il a moyen de se passer de tous ses voisins, & que ses voisins sont contraints de le rechercher, & d'y mendier leurs necessitez, & qu'apres auoir remarqué ce dont il se passe, ie puisse plus facilement imprimer la creance de l'heur du pays, au discours general auquel ie m'appreste, auquel ie desire monstrer non seulement en gros la richesse du Royaume, mais encor les deniers qui en viennent à la Couronne.

Tout le terroir de France, de quelque sorte qu'il soit est vtile à quelque chose, & aux lieux où le vin ne vient pas il y a du bled, & où le bled ne croit pas il y a des chastaignes & des pasturages. Somme il n'y a rien qui ne serue, au lieu que si nous considerions l'Italie, l'Appennin tient presque vn quart de l'Italie, & tout ce qu'il occupe est pour la pluspart aspre, & de nul rapport, & en Espagne il y a vn grãd pays pleins de landes inutiles. Les mõtagnes d'Auuergne ont beaucoup de bonnes terres, & beaucoup de lieux riches, pleins de fruits, abondans en bestail, & d'où l'on tire force chairs, beurres & fromages, de mesme que les montagnes de Viuarez, Velay, Geuandan, des Seuenes, de Dauphiné, Forests & Prouence. Le reste s'estend presque tout en spacieuses campagnes pleines de bleds, ou bien à des petites collines bié fertiles, & chargées, & des vallées couuertes d'herbe propre à la nourriture du bestail. On diroit que l'abondãce va par tout à l'enuy auec la diuersité, & le profit auec la beauté des contrées. Et ce Royaume à aussi cette particularité, que toutes ses Prouinces peuuent aisément s'entre-communiquer toutes leurs denrées, & tous leurs fruits, par le moyen d'vn grãd nombre de riuieres nauigeables qu'on y trouue; vû qu'on compte seulement au pays d'Anjou quarante riuieres grandes ou petites, C'est pourquoy la feuë Reyne Mere Catherine de Medicis, disoit, qu'il y auoit plus de riuieres nauigeables en Frãce qu'en tout le reste de l'Europe. En quoy elle ne s'esloignoit gueres de la verité. La fertilité du terroir, & la commodité que leurs riuages donnent à la conduite des denrées, est cause de la multitude & beauté des villes & places de France, qui dõt la pluspart sont assises sur leurs riuages. Et quoy que la France ne manque pas de bons ports, & en grand nombre, toutesfois les plus grandes villes ne sont sur le bord de la mer; ce qui monstre que leur grandeur ne vient pas de dehors, mais est comme domestique. Car les villes maritimes sont plus grandes que celle qui sont auant dans le pays, lors qu'elles reçoiuent plus de profit & de soustien de la mer que de la terre, ainsi que nous voyons en la ville de Gennes, Venise, & Ragouse: Mais aux lieux dont la grandeur ne despend essentiellement que de la terre, les villes qui sont dans le pays sont plus grandes que les maritimes, comme nous pouuons apperceuoir en la ville de Milan, & aux autres places de Lombardie, comme aussi en Allemagne, & Hongrie. Et pource que tous les pays de France sont riches, & la commodité des riuieres est generale, de là vient, qu'excepté Paris (dont la grandeur procede de la demeure des Roys, du Parlement, & de l'Vniuersité, accompagnée du voisinage des riuieres) toutes les villes & places de France sont pour la pluspart de moyenne grandeur, ou petites, mais belles & commodes, & fort peuplées. Bodin escrit qu'en vn denombrement qui fût fait au temps du Roy Henry II. auquel toutesfois la Bourgongne ne fut pas comprise, on compta 27. mille lieux peuplez qui

ples qui auoiét clocher. Or de meſme que les villes de France ſont fauoriſées de pluſieurs riuieres, auſſi les chaſteaux & maiſons des Gentils-hommes particuliers ont force eſtangs, & lacs qui en ſont proches. Et quoy qu'il n'y ait pas en France des lacs eſgaux en grandeur à ceux d'Italie, ou de Suiſſe, toutesfois ceux que l'on y voit ſont pleins de fort bon poiſſon, & ſuppleent le deffaut de leur grandeur par la multitude. On peut dire le meſme des bois, qui n'eſtans pas de grande eſtenduë, y ſont en grand nombre. Et c'eſtoit de là que les Roys tiroient beaucoup de profit iadis, à cauſe du grand nombre de foreſts, de leur domaine; & les Gentils-hommes en tirent aujourd'huy force argent, vendant la couppe de leur bois, non ſeulement pour bruſler, mais encores pour baſtir. Il y a au reſte pluſieurs choſes qui attirent l'argent eſtranger en France, mais particulierement le bled qu'on en tire pour l'Eſpagne & le Portugal, & quelquesfois pour l'Italie; le ſel que les nations voiſins y prennent, principalement à Berre en Prouence, à Pecays en Languedoc, & à Broüage, où il ſemble que la vertu que le Soleil a de transformer l'eau de la mer en ſel, s'arreſte ſans paſſer plus outre vers le Nord. Il ſe trouue bien d'autre ſel ailleurs, comme du ſel de fontaine en Lorraine, & de fontaine, & de mine en diuers lieux de Poloigne, d'Angleterre, & de l'Allemagne, mais tout ce ſel ne vaut gueres, non plus que celuy de mine que l'on trouue en Suede. Il y a encores la chanvre, & la toille, dont l'importance eſt incroyable, & celuy ſeul en peut iuger qui ſçait la grande quantité que l'on en tire pour les flottes de Seuille & de Liſbõne, & pour tãt de voiles & de cordages qu'on fait du chanvre de France. Il y a pareillement les vins qu'on y vient querir d'Angleterre, & des Pays-bas, & d'où l'on tire tãt d'argent toutes les années, que le calcul en ſeroit long ſi on le vouloit entreprendre, tant ces eſtrangers prennent de vin de tous coſtez en ce Royaume. Il faut adjouſter à ce que deſſus le paſtel & le ſaffran, & autres choſes de moindre importance, qui eſtans toutes miſes enſemble, font vne aſſez grande ſomme pour enrichir vn Royaume. Et l'importance du fait eſt, que les natiõs voiſines ne ſe peuuẽt paſſer de toutes ces choſes. Et quoyqu'il y ait quelquesfois eu de fort eſtroites deffences de n'enuoyer rien hors du Royaume, toutesfois on n'a laiſſé en fin de le faire auec permiſſion, pour ce que le profit qui en vient eſt pour le moins de quinze & de vingt pour cent. Et meſme du temps que la Frãce auoit guerre auec le Roy d'Eſpagne, le traffic ne ceſſoit pas auec les Eſpagnols, pour la neceſſité qu'ils auoient de viures, & le gain qu'ils apportent. Tellement qu'il ne ſe faut pas eſtonner ſi durant les guerres paſſées, non ſeulement en Italie, mais dans le Royaume, les ſoldats receuoient tout leur payement en reales, eſcus, & doublons d'Eſpagne.

Quant au reuenu des Roys de France, outre le domaine qui eſtoit preſque tout engagé par le paſſé, & qui ſe rachepte maintenant peu à peu, & ſera dans peu d'années hors des mains de ceux qui le tiẽnent, ce qu'on tire de toutes les Prouinces monte à de fort grandes ſommes. Au temps que l'argent eſtoit plus rare qu'il n'eſt à preſent, nos Roys en receuoient moins, comme il eſtoit raiſonnable. Louys XII. ne tiroit du Royaume qu'enuiron vn million & demy d'or annuellement. François I. en tira iuſques à trois millions. Henry II. vint iuſques à ſix. Charles IX. iuſques à ſept. Henry III. paſſa meſme dix millions. Louys XII. laiſſa le Royaume plein d'or & d'argent, & fut à cette occaſion appellé le Pere du peuple. Le Roy François I. quoy qu'il eut de fort groſſes guerres, & de grande deſpence ſur les bras, laiſſa toutesfois huict cens XVI.

mille escus de son espargne. Mais Henry II. laissa beaucoup de millions d'or de dettes à ses enfans: à raison dequoy Charles IX. & Henry III. ses fils furent contraints de charger non seulement le peuple, mais le Clergé de grosses impositions. Ce qui fait voir que l'on ne doit pas estimer les Roys riches quād ils ont beaucoup de reuenu, mais quand ils le sçauent bien manier, puis que le Roy François I. fit auec moins de reuenu de plus grandes guerres, & laissa de l'argent comptant à ses enfans; & au contraire Henry II. n'eut pas de si grandes guerres, & n'entretint pas ses armées si long-temps, & toutesfois il laissa des dettes à ses fils, & de la misere au Royaume.

Quant à nostre temps, l'on ne sçauroit faire le denombrement de tout ce que le Roy tire de ses tailles, de ses doüanes, de ses parties casuelles, du Clergé, & choses semblables, pource que les tailles ne sont pas tousiours de mesme somme, ains sont imposees selon les occurences: & combien que les ordinaires fussent assurees, & marchassent tousiours d'vn mesme pas, toutesfois les extraordinaires seroient tousiours incertaines. Puis le nombre des partis est si grand, & en plusieurs choses si secret, que la recherche en seroit non seulement ennuyeuse, mais imparfaite: Toutesfois pour satisfaire aux curieux, i'ay voulu faire voir à quoy se mōte la taille ordinaire d'vne annee. afin qu'on iuge du reste de ce que nos Roys reçoiuent de leur Royaume toutes les années.

Extraict fait sur le Bruuet des Tailles de l'année 1609. des sommes de deniers qui se sont leuées durant icelle, pour l'ordinaire de la Taille, & Creuës y ioinctes, & pour le payement des gages des Officiers: le tout particulierement en chacuns des generalitez cy-apres nommées.

Premierement.

La Generalité de Paris.

Pour la taille,	769000. liures
Pour le payement des gages des Officiers.	147000. liu.

La Generalité de Soissons.

Pour le principal de la taille,	362465. liures 18. sols 10. den.
Pour les gages d'Officiers.	2634. liu. 1. s. 2. d.

Chaalons.

Pour le principal de la taille,	473000. liu.
Pour les gages d'Officiers.	72000. liu.

Amyens.

Pour toute la taille,	263000. liu.
Pour les gages d'Officiers.	36000. liu.

Roüen.

Pour toute la taille,	vn million 72000. liu.
Pour les gages d'Officiers.	11000. liu.

Caen.

Pour la taille,	638280. liu.
Pour les gages des Officiers.	9720. liu.

Orleans.

Pour la taille, 357500. liu.
Pour les gages des Officiers. 70500. liu.

Tours.

Pour la taille, 919000. liu.
Pour les gages des Officiers. 101000. liu.

Bourges.

Pour la taille, 360740. liu.
Pour les gages des Officiers. 49260. liu.

Moulins.

Pour la taille, 423993. liu. 10. ſ.
Pour les gages des Officiers. 66406. liu. 10. ſ.

Poictiers.

Pour la taille, 670000. liu.
Pour les gages des Officiers. 75000. liu.

Rion.

Pour la taille, 656000. liu.
Pour les gages des Officiers. 9000. liu.

Lyon.

Pour la taille, 365000. liu.
Pour les gages des Officiers. 45000. liu.

Bordeaux.

Pour la taille, 623036. liu 7. ſols.
Pour les gages des Officiers. 40663. liu. 13. ſ.

Languedoc, Tholoſe & Montpelier.

Pour tout ce qui s'y leue, 651517. liu. 4. ſ. 3. den.

Dauphiné.

Pour l'octroy ordinaire compris le Taillard, 20160. liu.
Et outre pour ſubuenir aux affaires dudit pays, 30000. liu.
Pour le taillon, 27513. liu.
Somme, 77673. liu.

Prouence.

Ce qui ſe leue à la ſomme de, 864663. liu.

Bourgongne, & Breſſe.

Le droict que le Roy y a monté, 168250. liu.
Pour les gages des Officiers. 9445. liu.

Bretagne.

Il y a d'impoſé, 380460. liu.

Limoges.

Pour la taille, & creuës y jointes, la ſomme de 670000. liu.
Pour les gages des Officiers. 75000. liu.

Mais pour faire voir en quelque ſorte la richeſſe du Royaume, & ce qui en reuient à la Couronne, afin de laiſſer ce temps où l'argent eſt moins rare qu'il ne fut iamais ie veux ſeulement vous faire voir les deniers ordinaires & extraordinaires leuez tant du domaine du Roy, que ſur ſes ſujets, & gens des trois Eſtats du Royaume, depuis l'aduenement à la Couronne de Henry ſecond, qui fut en l'an 1547. iuſques à l'an 1580. temps, & regne de Henry III.

Premierement.

Des Receueurs particuliers du domaine, la ſomme de ſoixante & dix-neuf millions quatre cens mille liures tournois, à quoy montoit le reuenu du domaine, y comprins tout le domaine aliené, & depuis reüny.

Des amendes extraordinaires, la ſomme de dix-ſept milions ſix cens mille liures tournois, outre celles qui eſtoient compriſes és baux à fermes.

Des confiſcations extraordinaires, la ſomme de douze millions ſept cens mille liures, & ce outre les confiſcations reſeruées aux Fermiers, & Admodiateurs generaux du domaine, par leurs baux à fermes.

Des legitimations, aubeynes, & ſucceſſions de Baſtards, la ſomme de neuf millions trois cens mille liures, & ce outre le droit, part, & portion acquiſe aux Fermiers Admodiateurs generaux du domaine.

De l'augmentation, ou diminution de prix des eſpeces d'or & d'argent, droict ſeigneurial ſur les monnoyes, mines & minieres, la ſomme de neuf millions de liures.

Des dons gratuits, ou foüages la ſomme de ſoixante-neuf millions de liures, ſans comprendre en cela les deniers que les Eſtats accordent pour les gages des Preuoſts des Mareſchaux, & leurs Archers, fortifications, rafraiſchiſſemens de grains, vins, & autres viures, pour la munition des places frontieres.

De la vente des bois pris és foreſts du Roy, la ſomme de dix-neuf millions de liures, ſans comprendre les amendes, dont les Receueurs du domaine comptent à part.

Des Formes des Aydes des eſlections de ce Royaume, tant alienées, que non alienées, & qui furent racheptées à condition de payer aux rachepteurs rente à raiſon du denier douze, la ſomme de ſoixante dix-neuf millions de liures.

De la Doüane de Lyon, vingt-deux millons de liures, ſans y comprendre pluſieurs rabais faits aux Italiens, & Admodiateurs.

Des équiualens, & impoſition de traitte foraine, & haut paſſage, la ſomme de quarante-neuf millions de liures, y comprins les ſommes de deniers accordées par les gens de trois Eſtats d'aucunes Prouinces, pour la ſuppreſſion & extinction de l'impoſition foraine.

De la gabelle du ſel, la ſomme de cent quarante-huict millions de liures, y compris les creuës, & diuerſes ſus-impoſitions.

Des Prelats, & Beneficiez du Royaume, la ſomme de cent vingt quatre millions de liures, à quoy ſe trouuent monter les ſubuentions des decimes ordinaires, & extraordinaires, ſans y comprendre les ſix deniers, douze deniers, 18. deniers, & autres ſommes, pour chacune ſomme ſuſ-impoſée outre les ſommes principales qui reuenoient de bon à nos Roys, & ſans y comprendre auſſi la ſomme de trente-ſix mille liures tournois, accordée chaque année au Receueur general de ſa ſubuention pour ſes gages, & les douze deniers pour liure que les Receueurs particuliers prenoient pour leurs gages.

Des Francs-fiefs, & nouueaux acqueſts, la ſomme de neuf millions de liures, à quoy les Prelats, & autres Beneficiez compoſerent auec les Roys Henry II. François II. Charles IX. & Henry III.

De l'argenterie, ioyaux, & reliques leuées ſur les Egliſes, ou le Clergé, la ſomme de neuf millions de liures.

De la vente du domaine des biens Eccleſiaſtiques, la ſomme de trente-neuf millions de liures.

Les Marguilliers de la fabrique des Eglises du Royaume, la somme de dix millions de liures, à quoy reuiennent les departemens faits chaque fois à raison de vingt liures tournois pour chaque clocher de parroisse.

De la solde de cinquante mille hommes de pied, la somme de quarante-neuf millions de liures, leuees sur toutes les villes closes du Royaume.

Des tailles ordinaires la somme de quatre-vingts & quinze millions de liures, y compris deux sols, & quatre sols pour liure, & autres creuës imposees.

De la solde du taillon, creuë & augmentation de la gend'armerie, la somme de cent deux millions de liures.

Des Annates, qui est le reuenu annuel de certains beneficiez, la somme de six millions sept cents mille liures, leuees à mesure que les benefices vaquoient.

De l'imposition de cinq sols tournois pour l'entree de chacun muid de vin, la somme de vingt huict millions de liures.

Des emprunts generaux & particuliers, la somme de cinquante-huict millions de liures, leuees à diuerses fois sur les riches, & bien-aysez du Royaume.

Des Aydes des Elections de ce Royaume, la somme de six millions cinq cens mille liures.

Des parties Casuelles, la somme de cent trente-neuf millions de liures, à quoy se trouue monter la composition de la finance des offices accoustumez d'estre mis en taxe, soit par mort, resignation ou autrement, compris toutesfois la creation nouuelle de plusieurs offices.

Des confirmations des Offices, la somme de dix huict millions de liures payees à l'aduenement des Roys.

De la subuention du subside des procez, la somme de neuf millions de liures suiuant l'Edict portant l'institution de cent sols qu'on souloit payer auant la contestation en cause.

De la suppression des offices, la somme de neuf millions de liures.

De la contribution du ban & arriere-ban, fief, ou arriere-fief, la somme de vnze millions de liures.

Du retranchement des gages des Officiers, la somme de neuf millions de liures.

Des traites de bleds & vins és pays estrangers, la somme de dix millions de liures, sans comprendre les bleds & vins du Roy, qu'il a de long temps de la matine, & autres lieux.

Des espaues, & prises de mer, la somme de vingt & vn million de liures, droits d'Amirauté, officiers d'icelles, maistres des ports, & Sergens preallablement payez tant en mers de leuant, que de Ponant.

Des affranchisemens des tailles du Royaume, la somme de neuf millions de liures.

De l'augmentation des gages de plusieurs Officiers, la somme de quatorze millions de liures, financées par plusieurs Officiers qui vouloient auoir ladite augmentation.

Des vaines, pastures, communautez, & pasturages auec confirmation des priuileges, creation des foires franches, & autres semblables droits, la somme de sept millions de liures.

Des Procureurs, Notaires, & Sergens à diuerſes fois, la ſomme de quatorze millions de liures.

Des meubles, & fruicts des biens de ceux de la Religion, à la ſomme de neuf millions de liures.

Des derniers inopinez, la ſomme de neuf millions de liures; prouenuë de la deſpoüille de pluſieurs perſonnages qui auoient failly.

De la nouuelle ſubuention, la ſomme de trente cinq millions de liures, à prẽdre ſur toutes les citez, villes, bourgs, & bourgades cloſes de ce Royaume.

Du fer, cuiure, & autres metaux, la ſomme de trois millions de liures, pour certain ſubſide qui a eſté impoſé ſur iceux extraordinaires.

Or le comte ſeulement cecy qu'on a receu de clair & de net, qui ſembleroit deuoir auoir eſpuiſé meſme vn plus grand Royaume que celuy de France. Que ſi l'on vouloit entrer en conſideration des rauages, & pertes de tant de bien que la guerre a apportez, conſumant ſans profit vne infinité de choſes, on aura bien ſujet de s'eſtonner, & de croire que la France eſt vn des plus riches Royaumes du monde, & les Roys de France capables de faire vn grand effort auec leur argent, de meſme qu'ils peuuent entreprendre de grandes choſes par le moyen des hommes qui luy obeyſſent.

Qu'on ſe repreſente auſſi maintenant que le Roy de France tire beaucoup plus de pluſieurs choſes qu'il ne faiſoit auparauant, comme du ſel où ayant connu le profit exceſſif qu'y faiſoient les fermiers, qui luy bailloient peu de choſe, il a augmenté les baux à ferme, de ſorte qu'il en retire de fort grands deniers, de meſme que de la Polette, des entrées du vin & du beſtail dans les villes, & d'vne infinité de choſes qui ſe paſſent dans le Royaume.

Que s'il a ſupporté auec les rauages des continuelles guerres les charges que nous auons deduits cy-deſſus, & toutesfois eſt demeuré touſiours extrémement riche, & eſt auiourd'huy du tout floriſſant, qui ne luy donnera le tiltre du meilleur Royaume de l'Europe? Certainement i'eſtime qu'il n'a pas ſon ſemblable en abondance de toutes ſortes de biens, encor que quelques-vns le ſurpaſſent de beaucoup en eſtenduë.

LES FORCES DE LA FRANCE.

LE Royaume de France, comme celuy qui eſt au milieu de la Chreſtienté, eſt plus commode qu'aucun autre pour vnir & diuiſer les forces des plus grands Princes de l'Europe; pource qu'il a deuant ſoy l'Italie, derriere ſoy l'Angleterre, l'Eſpagne à main droicte, l'Allemagne à la gauche, les Suiſſes d'vn coſté, & les Flamands de l'autre, & outre cela il eſt entre deux mers, c'eſt à ſçauoir la Mediterranée & l'Oceane. A raiſon dequoy il peut aiſément fauoriſer & troubler par mer, & par terre toutes les entrepriſes, & tous les deſſeins des Princes & Potentats de l'Europe, au moins de ceux qui luy ſont voiſins: & quant à luy il eſt aſſuré de tous coſtez, & par nature, & par art: pource qu'il eſt deffendu par les Alpes, & les Pyrennées de l'Eſpagne, & de l'Italie par la mer de l'Angleterre, & des Royaumes plus eſloignez, par des fleuues de l'Allemagne & de la Flandre, & en tous les pays plus importans

des frontieres il y a des places fortes, & grande quantité d'armes, de canons, & autres choſes propres à la guerre, & par tout de bons chefs, & bons hommes de guerre pour conduire toute choſe comme il ſera neceſſaire. Et quant à la propre deffence on ne trouue pas depuis que la Frãce eſt Royaume, qu'elle aye eſté vaincuë par aucune autre nation, ſi ce n'eſt par les Anglois, qui par vne longue & continuelle guerre en occuperent vne grande partie: Mais outre ce que leur victoire de la diuiſion des François, qui aſſiſtoient les Roys d'Angleterre, elle ne fut pas de longue durée; vû que non ſeulement ils furent deſpoüillez de la partie du Royaume dont ils s'eſtoient rendus maiſtres de viue force, mais encor de la Normandie, & de la Guyenne, ancien patrimoine des Roys d'Angleterre, qui vint à nos Roys par forfaicture. Et ce qui rend la France plus forte auiourd'huy que iamais, c'eſt que iadis tous les Princes voiſins pouuoient entreprendre ſur ce Royaume, à cauſe qu'il y auoit touſiours vn Duc de Bretagne, vn Duc de Guyenne, vn Duc de Normãdie, de Bourgongne, ou de Bourbon, qui leur donnoit paſſage, & les receuoit, comme quand les Anglois auoient quelque deſſein le Duc de Bretagne leur donnoit entrée, ou ils venoient aborder en Normandie. Mais maintenãt que la Bretagne, la Guyenne, la Normandie & la Bourgongne ſont au Roy de France, il y a peu à craindre, ſinon qu'on vueille apprehender quelque orage du coſté de la Franche Comté de Bourgongne. Ce qui rend encor la France forte, c'eſt que les Eſtats des grandes maiſons de France ne ſe diuiſent pas tant par le menu qu'õ fait en Allemagne, & en beaucoup de lieux d'Italie, ains la meilleure partie paruient aux aiſnez, qui ſont les vrais heritiers, & les autres freres demeurent auec vn petit partage; tellement que pour paruenir à quelque rang, & à des moyens qui les puiſſent releuer ſelon la maiſon & la qualité en laquelle ils ſont nez, ils ſe mettent à ſuyure les armes, & s'eſſayent de s'y rẽdre excellents, & les ſimples Gentils-hõmes voyãs auſſi la porte de l'honneur ouuerte pour eux, taſchent de faire le mieux qu'il leur eſt poſſible aux occaſiõs, afin d'eſtre reconnus & recompenſez de quelque charge. Et de là vient que la France a touſiours eu de grands hommes de guerre.

La France a deux ſortes de gens de guerre, c'eſt à ſçauoir de mer, & de terre. Quant aux gens de guerre de mer, on n'en peut dire grand choſe, pource que le deffaut d'vn grand nombre de vaiſſeaux, & d'hommes de rame, & de commandement, n'a iamais laiſſé mettre enſemble vne ſi grande puiſſance, qu'elle fut capable de quelque entrepriſe offenſiue ſignalée, & pour cette cauſe le Roy François I. fut d'aduis de ſe ſeruir des Turcs ſur la mer. Il eſt vray qu'il n'a iamais eſté beſoin de ſecours eſtranger pour deffendre le Royaume, pource qu'en la mer Oceane on a pû auoir enſemble iuſques à deux cens vaiſſeaux à voile, en la mer de Prouence on a iadis armé iuſques à quarante Galleres, qui ſont reduites maintenant à plus petit nombre, & ces Galleres ont meſme ſeruy quelquesfois en la mer Oceane, mais plus pour paſſer des gens en Eſcoſſe, que pour donner de la ialouſie à quelque Prince, ou pour autre effet. Mais le nerf principal de la Milice Françoiſe conſiſte aux gens de terre, & plus en la Caualerie qu'en l'Infanterie, pource que la commodité qu'on a des Allemands, & des Suiſſes, & le peu de plaiſir qu'on prend à voir les armes en la main du menu peuple du Royaume, a mis en plus grande reputation la Caualerie, qui eſtoit autresfois toute de Gentils-hommes, & par conſequent fort vail- XVIII.

lante, mais il y a maintenant vn meslange de toutes sortes de personnes, dont les vnes sont payees, & les autres sont obligées d'aller à la guerre à leurs despens: La gend'armerie qui est d'obligation, est communément appellee l'arriere-ban, qui n'est autre chose que la Noblesse obligee à seruir le Roy en personne auec tant de cheuaux, selon la qualité des fiefs, comme le Roy le pratiqua en la derniere guerre de Sauoye. Et pource qu'il y a beaucoup de Gentilshommes, cette Caualerie est en grand nombre. Les compagnies de gens d'armes sont les vnes de cent, les autres de cinquante. Celles de cent sont conduites & commandées ordinairement par quelques Princes, ou par le Connestable, ou les Mareschaux de France. Auiourd'huy que la paix est, il y a fort peu de compagnies de gens de cheual entretenus. En voicy le nombre.

XIX. La Compagnie de Cheuaux legers du Roy.
La Compagnie des gens d'armes de la Royne.
La Compagnie des gens d'armes de Monseigneur le Dauphin.
La Compagnie de Monseigneur le Duc d'Anjou.
Celle de Monseigneur le Duc d'Orleans.
Celle de Monseigneur le Duc de Vendosme.
Celle de Monseigneur le Cheualier de Vendosme.
Celle de Monseigneur le Marquis de Verneüil.
Celle de Monseigneur le Duc de Mayenne.
Celle de Monseigneur le Connestable.
Celle de Monsieur le Grand Escuyer.

Voila toutes les Compagnies de gens de cheual qu'on entretient à present en France.

Mais si quelque guerre arriuoit, on verroit aussi tôt fondre vn si grand nombre de Caualerie sur les ennemis, qu'elle seroit capable de les estonner & de la rompre. Car toute la Noblesse s'exerce maintenant plus que iamais à monter à cheual, & à tous exercices qui rendent vn homme de cheual plus plein de disposition à combattre. Et quant à ceux du tiers Estat, il y en a plusieurs qui ont esté aux guerres passees, qui se plaisent encor à entretenir de bons cheuaux, & vn grand nombre de ieunes hommes riches, & courageux, nez à la guerre, qui monteroient à cheual auec allegresse s'ils oyoient sonner la trompette.

XX. Quant à l'Infanterie, encore que les Gascons, & ceux qui approchent de l'Espagne soient estimez des meilleurs fantassins de tous, comme plus propres à supporter la peine, & les incommoditez de la guerre, & tenant beaucoup de l'Espagnol, & qu'on puisse tirer de ceux-cy iusques au nombre de huict à neuf mille; & combien aussi que ceux du Viuarez, & des montagnes de Dauphiné ne doiuẽt rien aux Gascons en toutes choses, au iugement de ceux qui les connoissent, & qu'ils puissent ensemble faire vn plus grand nombre que les Gascons, toutesfois on auroit beaucoup de milliers de gens de pied en tous les autres endroits du Royaume, qui seroient bons hommes, comme ceux qui ont vû longuement la guerre, mesme outre ceux-là, presque tous ceux qui naissent en France ont tant de courage, qu'il est bien-aisé de trouuer grand nombre de soldats aguertis, au moins resolus à toute entreprise.

Les Roys de France ne se seruoient gueres anciennement d'Infanterie, de peur de quelque reuolte, & combien que Charles VIII. connoissant la neces-

sité des gens de pied ordõna l'entretien de cinq mille hommes de pied François, & le Roy François voulut apres qu'il y en eut iusques à cinquante mille, toutesfois cela s'esuanoüit bien-tôt, & fut rompu par la deliberation des estats du Royaume, afin que le peuple desarmé pût estre bridé par les Magistrats, & ne laissât les arts ausquels il s'exerce, & le labourage de la terre, au grand prejudice d'vn chacun, & afin aussi qu'il ne deuint en temps de paix sujet à exercer des voleurs, & ne mit de la confusion au Royaume. Mais toutes ces deliberations des Estats n'auroient point de lieu, quand le Roy se resoudroit au contraire.

Louys II. fut le premier qui pour pouuoir faire passer tout ce qu'il vouloit tint le peuple desarmé, & leua des Suisses au lieu des François, chose qui a esté suiuie de ses successeurs. Mais celuy s'abuse grandement qui pense que son peuple doit estre lasche & foible, s'il leue des gens de guerre estrangers. Car la hardiesse s'acquiert auec l'experience des armes, & les dangers de la guerre, & cette experience sera commune dãs le Royaume aux soldats & au peuple, si ceux-là deuiennent bons guerriers pour la profession de soldat qu'ils font, ceux-cy le seront pour la necessité de se defendre. Et de mesme que la hantise des bons fait les hommes bons, de mesme aussi la frequentation des soldats aguerrit le peuple. Outre ce beaucoup de factions ne peuuent estre commises aux estrangers, pource que la pratique des lieux leur manque, & aussi pource qu'il y a beaucoup d'entreprises qui sont de trop grãde importance pour les fier à des personnes qui ne sont pas du Royaume. Tellement qu'il est necessaire que les peuples au pays desquels la guerre se fait deuiennent guerriers, en partie par necessité, pour le besoin qu'en a le Prince, en partie par la veuë & pratique des choses qui concernent la guerre, qui leur passent à toutes heures par les mains, comme il est arriué à la France aux dernieres guerres, où elle s'est veuë dans vn rien pleine de soldats.

Auiourd'huy il y a fort peu d'hommes de pied entretenus ordinairement en France, & qui feroient toutesfois vne des plus grandes forces d'vne armee. En voicy le denombrement.

Les quatre Compagnies des Gardes du corps, qui ont pour leurs Capitaines Messieurs de Vitry, Montespan, la Force, & Pralin.

Le Regiment des Gardes, qui doit estre composé de vingt Compagnies, & a pour son Maistre de Camp Monsieur de Crequy.

Le Regiment de Piedmond, qui doit estre aussi de vingt Compagnies, & a pour son Maistre de Camp Monsieur Vautelas.

Le Regiment de Picardie, qui doit estre de vingt Compagnies, & a pour Maistre de Camp Monsieur de Biron.

Le Regiment de Nauarre, qui doit estre de vingt Compagnies, & a pour Maistre de Camp Monsieur de Boisse.

Le Regiment de Champagne, qui doit estre de vingt Compagnies, & a pour son Maistre de Camp Monsieur de la Guesle.

Le Regiment de Monsieur de Nereſtan, qui est de dix Compagnies.

Le Regiment de Monsieur du Bourg l'Espinasse, qui est dix Compagnies.

Outre ce il y a le Regimẽt des Suisses, & les cẽt Suisses des gardes du corps.

Mais si le Roy auoit besoin de gẽs il y a encor plus de quatre mille soldats fort aguerris qui sont entretenus aux Prouinces estrangeres, qui ne manqueroient de le venir trouuer au moindre bruit de guerre. Et quant au nombre de

gens experimentez qu'il pourroit leuer, & qui ne sont pas entretenus, on n'en sçauroit faire le comte, pource que la France ne fait presque que reprendre son halaine, & a encor vne infinité d'hommes qui n'ont pas les bras plus engourdis, ny le cœur plus lasche qu'aux guerres dernieres, où ils se sõt trouuez, vû que le François a cela de particulier qu'il s'entretient tousiours au desir de l'honneur, & ne pense pas, comme il est vray qu'il y en ait aucun plus eslené que celuy qu'on acquiert par les armes.

Au reste il y a telle abondance de viures en France, qu'elle peut nourrir quelque armee que ce soit, & les viures peuuẽt estre conduits d'vn lieu à l'autre fort facilement, à cause de la commodité des riuieres. C'est pourquoy lors que l'Empereur Charles le Quint entra en France par la Prouence, & puis par la Champagne, elle nourrissoit outre les garnisons plus de cent cinquante mille soldats: & de nostre temps sous Charles IX. on y trouua vingt mille cheuaux, & trente mille hommes de pied tous estrangers, & quinze mille cheuaux, & cent mille hommes de pied François, sans toutesfois que la cherté fut par le Royaume. Et les Roys entretenoient anciennement 3500. lances, & 4500. archers, & mesme il y auoit quelquesfois quatre mille lances, & six mille archers payez perpetuellement. Vne lance tiroit vn archer & demy apres elle, & par conseqvent vne compagnie de lances vne autre compagnie d'archers, qui estoit seulement distinguée par le moyen du drappeau, qu'on nommoit guydon, vû que tous auoient mesme Capitaine. Tellement que cent lances venoient à faire deux cens cinquante archers, outre les lances.

Tous ces gens de guerre emportoient treize cens mille escus de despences toutes les années. Car chaque lance tiroit deux cens cinquante escus, chaque archer quatre-vingts, l'Enseigne trois cens, le Lieutenãt 480. le Capitaine 820. Ces gens de guerre furent reduits à leur perfection par Charles VIII. qui en determina le nombre, & leur establit leur paye, les disciplina, auec les exercices, les distribuant par les places des frontieres sous des Capitaines, Lieutenans, Enseignes, & Guydons, & les diuisa en hommes d'armes, & en archers, leur adiouſtant encor des fourriers, threſoriers, des payeurs, & des Commissaires, & en donnant la charge au Connestable, aux Mareschaux de France, & aux premiers Seigneurs du Royaume. Auec tous ces gens de guerre dont nous auons parlé, les precedents Roys de France non seulement ont pû acquerir vn si grand estat, & le defendre de la force de tous les Princes voisins, mais encore se faire sentir en Asie, & en Afrique, combattre l'Allemagne & l'Espagne, aller en Italie, & faire trembler tout le monde, pour ce que les François sont de leur naturel prompts, & hardis, & courageux à entreprendre, & du tout inuincibles au commencement. Et cét heureux succez à l'entrée est de si grande consequence, que bien souuent on emporte tout apres cela, & toute perte qui se fait au commencement, tire tousiours vne grande & mauuaise queuë pour celuy qui perd.

A raison dequoy les François sont estimez si forts, & si terribles, que c'est chose dangereuse de les assaillir. C'est aussi chose fort difficile d'arrester le cours de cette premiere fureur, dont la bonne issuë leur donne encor plus de courage.

Quant à l'Artillerie, il y a en France vne chose digne de consideration, qui est, qu'on a regardé de reduire toutes les pieces à vne forme commu-

ne, ny trop grandes, afin qu'elles n'empeschassent, ny trop petites, afin qu'elles ne fissent trop peu d'effect mais moyennes, & toutes d'vne mesure, afin de seruir en toutes d'vne mesme forme de balle, & d'vne mesme quantité de poudre, & de mesmes instrumens à les remuer, & conduire, & en vser. Ce qui se trouue extrémement vtile tant aux places, qu'aux armées, pource que quand toutes balles sont bonnes pour toutes pieces, on oste la confusion qui naît à les apprester, & fournir, & quand vne piece est gastée on ne laisse pas de se seruir de la balle ny du reste; pource que les pieces sont de poids esgal, ou peu different, & là où vne de ces pieces ne peut aller, on y peut conduire les autres. Le canon de France a de longueur enuiron dix pieds, & son fust enuiron quatorze, & estant monté sur son fust enuiron dix-neuf pieds, & sa largeur, qui est considerée en l'essieu est de sept pieds. Il y a encor vne autre chose à considerer au fait de l'Artillerie, qui a esté inuentée par l'industrie des François, qui est, qu'au lieu où l'on met le feu à la piece, ils mettent vne piece de fer, pource qu'il ne craint pas le feu comme la bronze, qui se consume en peu de temps, & lors que le trou est large le coup n'a que bien peu de force; de sorte que la piece demeure inutile, & n'est pas tenuë pour bonne si elle ne sert pour cent, ou du moins pour 80. coups en vn iour.

Toutes ces choses adjoustées à la situation naturelle de la France, rendent ce Royaume puissant, principalement sous vn si grand Prince, si plein de valeur, de prudence & de preuoyance, & assorty tant d'vn grand nombre d'argent, que de toutes choses necessaires. Car quant à l'offence, ce Royaume a laissé les marques de son pouuoir en beaucoup de Prouinces voisines, & esloignées. Et pour parler des choses plus anciennes, les François ont rauagé jadis l'Italie, renuersé presque la grandeur des Romains, & fait beaucoup d'autres exploits en d'autres contrées. Et si nous venons à vn temps moins reculé de nous, Charlemagne fut si puissant auec la force de ce Royaume, qu'il subjuga la Saxe, & la Bauiere, combattit en Espagne contre les Sarrazins, destruisit le Royaume des Lombards, conquit la meilleure, & plus grande partie d'Italie, & laissa à sa posterité presque la moitié de l'Europe. On ne peut rien voir aussi de plus signalé que l'entreprise de Ierusalem, & de la Terre Sainte, resoluë en France au Concile de Clermont, & executée par les François à leurs despens particuliers, auec vne si ardante vnion de volontez, & tant de constance, & de vertu qu'elle a surmonté la gloire de toutes les autres entreprises que on a iamais celebré dans les hiſtoires. La Grece & l'Asie esprouuerent aussi les armes des François en la conqueste de l'Empire de Constantinople. La Barbarie & l'Egypte, ont esprouué les armes des François au temps du Roy Saint Louys, qui nonobstant qu'il fut prins eut cét aduantage, que le Roy de Thunes accorda de payer quarante mille ducats de tribut toutes les années. Et au mesme temps Charles d'Anjou conquit la Sicile, & le Royaume de Naples, & sa posterité passa en Hongrie, & regna en cette Prouince plusieurs années. Et depuis au temps de nos peres Charles huictiesme auec vn estrange & merueilleux succez, & cours de victoires, occupa en Italie en peu de temps vn grand pays, qui fut vn commencement pour conuier de nouueau ses successeurs à la conqueste d'Italie, vû que la mesme volonté passa encor au Roy Louys XII. & aux

Roys François & Henry qui gaignerent de belles victoires, & euſſent tout emporté ſi la fortune eut reſpondu à leur courage.

Quant à la deffence, outre le grand nombre de gens qui ſont en France qui montoit enuiron à vingt millions au temps du Roy Charles IX. ſuiuant le denombrement qui en fut fait, & les viures & l'artillerie dont elle eſt fournie à ſuffiſance, & la ſituation fauorable, il y a tant de places fortes, & de tous coſtez, qu'il n'y a peut-eſtre pays où il s'en trouue ſi grand nõbre. Il y a beaucoup de choſes qui ont eſté cauſes de toutes ſes fortereſſes. L'vne eſt, que lors que le Royaume eſtoit diuiſé en pluſieurs Principautez & Seigneuries, chacun fortifioit ſa frontiere. L'autre que les guerres des Anglois qui furent quelque temps maiſtres d'vne bonne partie de la France firent augmenter le nombre des fortereſſes. L'aſſiette des places, & la nature des lieux ayde à cette fortification, & auſſi la diligence, & inclination du peuple; vû qu'il n'y a peut-eſtre nation qui ait plus d'induſtrie à fortifier que la Françoiſe, ny qui ſe ſoucie moins pour cét effet de la peine, & de la deſpence. Mais afin de conſiderer les choſes plus particulierement, courons la France, afin de voir vne bonne partie de ſes meilleures places.

Ie ne veux pas parler de Paris qui eſt vn monde, vû qu'encor qu'il n'euſt aucunes murailles, comme auſſi veritablement elles ſont foibles en beaucoup d'endroits, il y a tant d'habitans que cette ville ne peut eſtre priſe qu'à faute de viures.

Corbeil ſeroit fort au poſſible, ſi on oſtoit le commandement de deux coſtaux qui ſont de deux coſtez; mais celuy qui eſt en tirant au Gaſtinois vers la Magdelaine ne luy eſt ſi nuiſible pour eſtre loing, que celuy qui eſt du coſté de Seine venant à Ville-neufue S. George.

La ville de Chartres eſt auſſi aſſez forte pour arreſter le cours d'vne armée, comme on a pû voir durant ces guerres. Et Chaſteaudun qui eſt aſſis ſur vn roc & coſtau fort eſleué, où l'on peut auoir accez bien mal-aiſément, eſt vne ville aſſez importante & conſiderable. Auſſi fut-ce la fortereſſe, & le chaſteau des Dunoys, pour y auoir retraitte en temps de guerre; vû que les ennemis n'y pouuoient auoir accez que par vn lieu, qui eſt vers la porte de la Beauſſe.

Orleans eſt encore plus conſiderable, que les villes precedentes, comme eſtant plus fort & de plus grande importance, à cauſe du paſſage de la riuiere de Loyre. Et le teſmoignage de la fortereſſe ſe peut tirer du ſiege d'Attile Roy des Huns, qui fut arreſté tout court deuant Orleans auec ſon armée victorieuſe, & du ſiege que les Anglois mirent deuant l'an 1428. au mois d'Octobre qui dura iuſques au mois de May, & fut leué par Ieanne la Pucelle. Gergeau à ſix lieuës d'Orleãs bien qu'il ſoit petit, a eſté toutesfois aſſez bien fortifié, & eſt important à cauſe du pont & du paſſage de Loyre. Montargis eſt auſſi vne bonne place, mais non ſi bien fortifiée qu'Orleans ny de telle conſequence. Chaſteau-landon eſt vne ville qui a fait aſſez de mal durãt les guerres paſſées, & eſt capable de reſiſter vn peu de temps auec vne moyenne garniſon. La ville de Sens aſſiſe ſur la riuiere d'Yonne, qui paſſe au pied du coſté du Gaſtinois, a de fort bons foſſez & de bonnes murailles, & eſt capable de deffence.

Auxerre eſt ſur le bord de la riuiere d'Yonne & eſt aſſez forte place, qui commence en vn vallon, & ſe hauſſe iuſqu'au ſõmet du coſtau, ſur lequel elle eſt baſtie, & où eſt l'ancien Chaſteau fortifié de groſſes & anciennes murailles;

qui seruoit jadis de forteresse & defence à tout le pays en temps de guerre.

La ville de Troye en Champagne est aussi forte, & a de bonnes & fortes murailles, auec de bons habitans prests à bien faire aux occassions, aussi bien que ceux d'Auxerre, Chaumõt en Bassigny y est aussi de toute ancienneté clos de bonnes & fortes murailles, accompagnées de force tours & de bons fossez, & son donjon se nomme Haute-feüille. Mais Vitry le Parthois qui a esté rebasty, & fortifié du temps du Roy François, comme estant sur la frontiere de Champagne, mais non au lieu ancien, ains en vn village appellé Montour sur vn costau qui est à demie lieuë du lieu où estoit auparauant Vitry. Le Seigneur Hieronime Marin Boulognois fut employé pour en faire le dessein, & suiuant sõ plan cette ville fut mise en l'estat où elle est à cette heure. Il y a encore sur la frontiere de Champagne, la place de S. Difier qui a esté fortifiée à la Royale, depuis qu'elle fut ruynee en l'an mil cinq cẽs quarante quatre. Mõtereau qui est bien auãt dans le pays a vn chasteau fort & d'assez grande estẽduë. Meaux est assise sur vn mont, ayant la marine au pied du costé de l'Occident, & cette ville est separée en deux corps; dont l'vn se nomme la ville, & l'autre le marché, ou fort de la ville, & ces deux lieux sont diuisez par vn ruisseau, ou torrẽt courant sur le roc, & le fossé est fort profond, & à fonds de cuue, & au dedans de la ville on voit le Chasteau posé sur vn haut, & qui commande au marché. Il y a de bõnes murailles mais cette ville n'est pas fortifiée à la Royale. Chalon en Champagne n'est pas aussi vne place ny petite, ny de peu d'importance, non plus que Rheins sa ville capitale.

Mais si nous venons à la Picardie nous trouuerons prés de la frontiere des places fortes au possible, comme Laon, la Fere, Saint Quentin, Peronne, la Capelle, Ardres, Ham, Dorlens, Corbie, Amyens & Abbeuille, & d'autres moins fortifiees comme Boloigne, Monstreüil, Bohan & autres. Soissons est aussi vne place passablemẽt forte & capable de deffẽce. Beaunais qui est plus auant dans le pays, & plus en tirant vers Paris est bien fortifiée, & soustiendroit vn assez long siege. Mais si nous regardons Calais sur le bord de la mer, selon qu'il est fortifié maintenant par monsieur de Vic son Gouuerneur auec son Richban, nous trouuerons que cette ville emporte le prix de la fortification entre toutes celles de Picardie, & quand elle sera acheuée selon le dessein dudit Sieur de Vic, i'estime qu'il y aura fort peu à redire, & qu'il y aura aussi fort peu de moyen de l'offencer.

Langres est vne place dont l'assiette est forte ce qui se peut, & les murailles bonnes. Montesclair fut extrémemẽt bien fortifié auec de bons bouleuarts, & remparts par les Roys François premier, & Henry second, pource que c'est la premiere place forte qui soit au pouuoir du Roy de France, venant deçà du costé de Lorraine.

Neuers est vne ville bien auant dans le pays close de bõnes murailles, & entourée d'assez bons fossez, auec vn pont sur Loire. Cette place est de bonne defence, & bien importante pour le passage. La ville de Bourges est aussi accompagnée de fort bons fossez, & bonnes murailles, & est vne des bonnes places de Frãce. Sancerre assise au haut d'vne montagne a dequoy faire teste aux plus opiniastres, & la ville de la Charité assis sur Loyre est capable d'arrester d'assez grãdes forces. Yssoudun en Berry est aussi vne place forte, & bien remparée, ayant vn Chasteau vn peu plus haut esleué, qui est bien fortifié, & flanqué, & a de fort bons fossez. Argenton qui est sur les extremitez de Berry est

bonne ville ayant vn fort Chasteau où il y a dix tours, six grosses, & quatre petites. Le Chasteau est aussi clos de bonnes murailles, accompagnées de fortes tours, & entourées de profonds fossez.

La ville de Tours est bien fortifiée; & a des bons fossez, & bonnes murailles, auec la riuiere du Loire qui la borde, & qui la rend place d'importãce.

Le Chasteau d'Amboise qui est à sept lieuës sur la mesme riuiere, est aussi tenu pour vne des bonnes places de France. Saumur sur la mesme riuiere a esté bien fortifié, & a de bonnes murailles: mais le Chasteau principalement donneroit beaucoup de peine.

Le Chasteau de Loches est aussi fort au possible, estant assis sur vn haut rocher, n'y ayant qu'vne seule entrée deffenduë d'vn gros bouleuart, de fortes murailles, & de doubles fossez qui sont fort profonds, & fort larges, il y a fort peu de moyen de batre cette place si ce n'est en brisant le rocher, qui a en sa circonference en longueur, & largeur de mille à douze cents pas, & de le sapper il est impossible, vû que les contremines y sont desia faites.

Angers est vne bonne & forte ville, dont les fossez sont presque tout à fonds de cuue, & les murailles fortes & bonnes, Mais sur tout le Chasteau est vne des meilleures places de France, ayant ses fossez dans le roc, estant tout fortifié aussi bien qu'il est possible. Et cette ville est fort importante cõme estant sur la riuiere de Sarte, & prés de la riuiere de Loire, & Pont de Cé qui est vne lieuë loing d'Angers & sur la riuiere de Loire, & est vne assez bonne place.

La Normandie a plusieurs bonnes places dans le pays, comme Roüen qui est capable de soustenir vn long siege, & qui a jadis arresté de grãdes armées. Bayeux est vne ville assez considerable. Falaise est tellement assise qu'encore qu'elle soit posée en vn valon, & enuironnée de montagnes de tous costez, toutesfois toutes les auenuës, & les faux-bourgs sont plus bas qu'elle; & sur tout elle a vn bon Chasteau, qui est sur vn roc, qui commande à la ville, & a de fort profonds fossez & de bonnes murailles, Caen qu'on tient pour la seconde ville de Normandie, & iusques où le flot de la mer arriue, de mesme qu'il fait à Roüen, d'où il passe encor plus outre, n'est pas vne des moins importãtes places de Normandie, estant grande, & moyennement forte, & capable d'assez longue deffence; mais sur tout elle a vn Chasteau basty sur vn roc, & fortifié de son donjon, au milieu duquel il y a vne tour carrée d'admirable hauteur, & grosseur qui est flanquée aux quatre coings d'autres quatre grosses tours, & a de bons fossez à fons de cuue, & ce Chasteau a vne si grande court, qu'on y peut mettre cinq, ou six milles hommes en batailles. Auranches est aussi forte estãt assise sur vn rocher assez roide, où la mer viẽt lors qu'elle est en son plain flux, & cette ville est fortifiée de bõnes murailles, & entourée de profonds fossez. Vous auez apres du long de la coste Hõfleur bõne & forte place, de mesme que Dieppe, où il y a quantité de canons, S. Valery en Normandie, autre que celuy de Picardie, Cherebourg, derniere place que le Roy Charles VII. osta aux Anglois quand il les chassa du Royaume, le mõt saint Michel, enuironné de tous costez de l'Ocean, & le fort de l'Isle de Zere, fait contre les courses des escumeurs de mer. Mais sur toutes les places de la coste de Normãdie il faut estimer le Havre de Grace, forteresse imprenable, dressée par le Roy François I. pour faire teste à l'Anglois, vû que son assiette est bonne au possible, fors que d'vn costé où il y a quelque colline, qui semble luy commander, & toutesfois ne luy sçauroit guere nuire.

En Bretagne vous trouuerez Rennes capitalle du pays, bonne, & forte ville. Nantes ne luy doit rien en cette partie. Dol, Vannes Quimpercorentin, & S. Malo. Mais Blauet, & Breſt emportent le pris ſur toutes autres places, qui ſont du long de la coſte principallement en fort grand nombre, & bien fortes.

En Poictou vous auez la ville de Poictiers, qui a ſouſtenu preſque en noſtre temps vn furieux ſiege de quatre vingts mille hõmes; Maillezais, la Ganache, S. Michel en l'Her, qui a reſiſté durant les troubles à de longs & furieux aſſauts, Niort, Fontenay, Chaſteleraut & Luſignan, toutes aſſez importantes.

En Xaintonge il y a Xaintes, où l'on fait vne des bonnes citadelles de France, ſaint Iean d'Angely, Blaye, & Ponts, places fortes, & en Angoumois vous auez Angouleſme qui eſt aſſez bien fortifiée, mais ſa citadelle, où ſon chaſteau ſera touſiours plus de reſiſtance que la ville. Mais au pays d'Aunix vous auez la Rochelle port de mer, & vne des clefs de France, capable de donner beaucoup de peine à de fort grandes armées, allant plus auant vous rencontrez Perigueux ville bien fortifiée, & qui n'eſt commandée que d'vn coſté, d'où elle a encor moyen de ſe deffendre aiſément.

Pour le Limoſin ſa principale ville a donné jadis beaucoup d'affaire à de grãds Princes, & Vzerche eſt en telle aſſiette qu'on eſtime du tout imprenable.

En Auuergne vous auez la ville de Clermont qui eſt aſſez forte, & les Chaſteaux d'Vſon & de Nonnette qui ſe peuuent dire comme imprenables. Mais ſur tout il faut faire eſtat de S. Flour aſſis ſur vn roc fort eſleué, & taillé tout droit, qui rend la place preſque hors de moyen d'eſtre priſe.

Vous voyez apres Moulins en Bourbonnois place aſſez conſiderable ſur la riuiere d'Allier, qui n'a iamais cedé à l'effort des ennemis durant nos guerres dernieres. Montaigu en Combraille eſt auſſi capable d'aſſez de deffence.

Quãt à la Bourgongne, elle a pour ſes principales places fortes Dijon, Chalon, Seurre, Auſſonne & Beaune auec vn Chaſteau fort au poſſible, outre vn grand nombre de petits lieux aſſez forts. Le Chaſteau de Zelan prés de Dijon eſt auſſi vne bonne place. Autun eſt auſſi ville d'importance, & que nos dernieres guerres ont mis en meilleur eſtat que iamais, & la ville & le Chaſteau de Semeur peuuent faire grande reſiſtance.

Prés de Lorraine & de l'Allemagne vous auez la ville de Mets, qui arreſta ſi longuement l'Empereur Charles V. auec vn grand nombre de canons, & vne armée qui deuoit donner de l'effroy à tout le monde. Vous auez auſſi ſa citadelle, qui eſt vn des plus forts lieux de France.

Si vous allez plus auant tirant vers le Midy, vous trouuerez la ville de Lyon qui eſt extrémement forte du coſté de ſa citadelle abbatuë, où eſt auſſi le bouleuart S. Iean, lieu extrément fort, Pierre-Anciſe qui eſt vn Chaſteau ſur le roc de l'autre coſté de la riuiere de Saone, deffend l'aduenuë; d'vn autre coſté. Lyon a le Rhoſne qui luy ſert de deffẽce, & pour le dire en vn mot, quoy qu'il ne ſoit pas auſſi fort du coſté de Fourviers, & de S. Iuſt, toutesfois cette ville ſouſtiendroit vn fort long ſiege, & peut arreſter vne grande armée, & empeſcher ſes deſſeins, à cauſe de ſon aſſiette.

En Dauphiné du long du Rhoſne vous auez Vienne qui eſt vne bonne place, où il y a les forts de Pipped, & de la Baſtie, qui commandent de tous coſtez. Vous auez plus bas Valẽce vne des meilleures villes de guerre de France, & qui a vne forte citadelle. Encore plus bas à demie lieuë du Rhoſne vous auez la ville & le Chaſteau de Montlimar, capables de grande def-

fence. Dans le pays on trouue Romans sur la riuiere de l'Isere, qui est moyennement fort, vous auez les Chasteaux de Moras, & de Quirieu, dont le dernier est beaucoup plus fort que l'autre, apres cela vous auez Grenoble, ville fortifiée à la moderne par Monsieur de Lesdiguieres, Gouuerneur de Dauphiné, qui en a fait vne des bonnes places de France. Vous auez apres cela le fort de Bataut prés de la Sauoye, pour seruir de bride de ce costé là aux ennemis. Vous y auez d'autres places fortes au possible, comme Die, Gap, le Chasteau de Serre, Nyons, Ambrun, Briançon & le Chasteau d'Estilles sur les frontieres. De sorte que l'ennemy n'auroit pas peu affaire quand il entreprendroit d'entrer en Dauphiné, vû toutes ces barrieres.

Pour la Prouence vous auez dans le pays pour fortes places Aix, Arles, Cisteron, Ourgon, Brignoles & Pertus. Mais les maritimes, comme Marseille, Tolon, Castel d'If, Nostre Dame de la Garde, la Tour de Boue, & Antibe, & quelques autres encores, sont des meilleures qui se voyent.

Quant au Languedoc Tholose se peut vanter d'estre forte, mais Narbonne qui est prés de la frontiere l'est beaucoup plus, & Laucate encore dauantage. L'assiette de la Cité de Carcassonne est forte, mais la ville basse est beaucoup mieux fortifiée, Beziers & Pesenas sont assez forts. Mais on a fait à Montpelier, & à Nismes tout ce qu'on a peu pour les rendre villes de deffence. Le Pont S. Esprit est fort, & accompagné d'vne bonne Citadelle. Au Velay le Puy est vne fort bonne place, & ville qui n'a iamais esté prise.

Vous auez apres le Chasteau de Polignace, qui est estimé pour imprenable, à cause de son assiette, Montauban en Quercy est renommé pour sa forteresse, l'assiette est forte au possible.

En Gascogne la ville de Bordeaux craindra tousiours fort peu qu'õ l'attaque, Castelnaude Barbarés est vne place extrémement forte, & du tout inaccessible, la ville d'Auch est bastie sur vn roc de difficile accez, sinon du costé qu'on va à Vicfasensac, & a soustert autresfois de grandes attaques. Lectoure est vne place qui peut estre mise entre les plus fortes de ce Royaume. Cominge est aussi vne bõne place, & l'assiette de S. Fregeo est forte au possible. La ville du Dax est tres-forte, & bien assise. Bayonne est aussi ville forte sur la frõtiere, de tout importante, & capable de lõgue deffence. En Bearn vous auez Pau, où il y a vn fort bon Chasteau, & Nauarrins forte place au pied des monts Pyrenées.

Voila à peu prés ce qui se peut dire touchant les places. Que si nous venons à considerer les hommes qui sont en France, & qui luy seruent de soustien, nous trouuerons qu'il n'y a Royaume en tout le monde, qui se puisse vanter d'auoir vn plus grãd nombre de vaillans hõmes, & s'il y en a quelqu'vn aussi peuplé, ou peut estre dauãtage, comme la Chine pourroit estre, ie respondray que ce peuple lasche & effeminé nous surpasse en nombre, parce qu'on dit qu'il y a autant d'habitans sur l'eau que sur la terre; mais nous le passons en valeur. Et si nous considerons seulement l'Europe nous trouuerons qu'il n'y a point de contrée où l'on voye plus de personnes.

Pour le regard des voisins, la France pourroit craindre les Anglois si la Guyenne, ou la Normandie estoit à eux, & si les François estoient bandez contre eux-mesmes; vû qu'autrement ils sont inuincibles, & mesme il faut croire que Cesar n'eust aduancé que bien peu en France, si les Gaulois ne se fussent entre-hays, & ne l'eussent mis bien auãt dans le pays, causans par leur diuision la ruyne de tout cét estat. La France craindroit les Espagnols, si toute

tes & quantesfois qu'ils veulent assaillir la France du costé d'Espagne ils ne le faisoient mal-aisément, vû que le passage est si mal-aisé, que pour peu que les François resistent & se mettent en deffence en vn si mauuais pays, l'Espagnol perdra iustement le courage de passer plus outre ; & outre ce les fortes places de la frontiere du costé de Languedoc & de Guyenne, l'arresteront tout court auec sa honte.

Quant aux Flamands la France ne les craint aucunement ; en premier lieu, pource qu'ils ne sçauroient faire vn grand effort contre ce Royaume: en secõd lieu pource que les Estats sont bien liez & vnis auec cette Couronne, & se roidiront tousiours pour elle contre leurs voisins. En troisiesme lieu, pource que les Flamands ne recueillent pas assez dequoy viure, à cause de la froideur & nature du pays, & principalemẽt qu'ils n'ont pas du bled & du vin à suffisance, choses qu'ils sont contraints de tirer de Bourgogne, de Picardie, & autres Prouinces de France ; & outre ce les habitans des Pays-bas viuent de leurs mains, dont ils font plusieurs ouurages, qu'ils vendent principalement aux foires de France: & pour cette occasion lors qu'ils romproient auec les François, non seulement ils manqueroient de viures, mais aussi du moyen de debiter leurs ouurages. On pourra dire le mesme des Allemands, & outre ce que la frõtiere de l'Allemagne, de mesme que celle des Pays-bas, a des places fortes, du tout capables d'arrester celuy qui feroit quelque entreprise sur la France. Quãd à la Lorraine elle est si foible qu'elle ne sçauroit dõner de la crainteàce Royaume, & d'ailleurs il y a de bons forts qui la brident, de mesme qu'il y en a pour empescher les entrées qu'on pourroit faire par la Franche-Comté, qui est vn petit pays où il faudroit faire passer vne armée de bien loin; de sorte que la lõgueur feroit qu'on se tiendroit sur ses gardes, & que toute la frõtiere seroit en armes. On pourroit redouter les Suisses à cause de leur voisinage, & des soudaines courses qu'ils peuuent faire, à quoy l'on ne sçauroit pourueoir à temps. Mais en premier lieu on les a pour alliez, & d'ailleurs les places frontieres de ce costé là sont bien munies de tout ce qui pourroit estre necessaire : si bien que cela les empescheroit d'aduancer beaucoup leurs affaires; outre que le naturel des Suisses est de combatre plustôt en raze campagne, que d'aller donner de la teste contre vne place : & qui plus est les Suisses s'esloigneroient peu volontiers de leurs confins pour se mettre en pays plain, & laisser derriere de fortes places, vû qu'ils auroient peur (comme il aduiendroit sans doute) que les vitres leur manquassent, & semblablement de ne s'en pouuoir pas retourner si librement depuis qu'ils se seroient mis vne fois en la plaine, à cause de la cauallerie Françoise.

Pour les Estats du Duc de Sauoye, on n'en a gueres d'apprehension, pource qu'ils sont bridez de tous costez auec l'Italie, par vn grand nombre de places fortes, & d'ailleurs pour la plus part les Alpes dõnent vne grãde difficulté au passage, & de plus on trouue au pied force lieux de defféce où il faudroit s'arrester, ayant à dos vn pays si sterile: tellemẽt que les Italiens seroiẽt contraints ou d'auoir vne grãde peine, ou de laisser ces places derriere: ce qui seroit grande folie: ou bien de s'essayer de les prendre (chose qui les tiendroit long temps en halaine) & d'ailleurs l'Italie ne peut estre maintenant gueres redoutée, à cause de la diuision de ses Princes.

GOVVERNEMENT.

xxiii. L'Estat de la France, qui a esté autresfois Democratique, est maintenant reduit en Monarchie & principauté d'vn seul. Le Roy n'y est pas esleu comme en beaucoup d'autres endroits, ains le Royaume vient par succession, & les mages sont seulement admis à regner, non pas les femmes, suiuant vne loy fort ancienne & fondamentale. Le Roy a toute puissance de resoudre & ordonner la guerre contre les ennemis, de faire la paix auec eux, & des alliances auec les autres Princes & Republiques, comme aussi d'imposer des tailles, creér des Magistrats, faire des loix, & des ordónances, donner des priuileges, & des graces, & faire beaucoup d'autres choses à sa volonté: tellement que tout ce qui luy plaît est receu pour loy inuiolable, mais pour monstrer que ses volontez sont iustes & pleines de raisons, il ne permet pas que ses Edicts passent qu'apres que ses Cours de Parlemẽt les ont verifiez. Le fils aisné du Roy, & plus proche heritier de la Couronne doit porter le nom de Dauphin, de mesme que l'asseuré successeur de l'Empire se nomme le Roy des Romains.

xxiv. Les Roynes de France ont beaucoup d'authorité, tellement qu'elles ont ressort & grands Iours, si elles veulent en leurs terres, tãt de leurs domaines, que doüaires: pour connoistre des premieres appellatiõs, & l'appel de leurs grãds Iours vient en la Cour des Pairs de France, combien que les terres & parties soient d'autre ressort, suiuant vne declaration du Roy Louys le Gros de l'an 1317. La mere du Roy regnant, si elle n'est Royne de France, est precedée par la Royne regnante. Les dons faits par les Roys aux Roynes leurs femmes durãt leur mariage, valent, combié qu'entre toutes autres personnes ils soient nuls. Les officiers domestiques des Roynes & meres des Roys ont pareils priuileges que ceux des Roys. Mais elles n'ont communauté aux acquests faits par les Roys leurs maris durãt leur regne, oüy bien en ceux qui sont faits auant leur aduenement à la Couronne apres le mariage. La Royne vefue est appellée communément Royne Blãche, & cette coustume est demeurée depuis la mere de S. Louys nommée Blanche qui vescut long-temps, & la Royne Blanche veufve du Roy Philippes de Valois, qui vescut iusqu'au regne de Charles VI.

xxv. La façon de Couronner, & declarer les Roys de France tels auant que les François eussent receu la foy de Christ, c'estoit d'esleuer le Roy couronné sur vn grand bouclier, ou pauois, & le porter sur les espaules, en luy faisant faire ainsi trois tours autour du camp, & les assistans crioient qu'il estoit leur Roy, & mesme on tient que cette coustume a duré depuis le Christianisme en toute la race des Merouingiẽs. Car la sainte Ampoulle, que ie crois auec beaucoup d'autres auoir esté enuoyée du Ciel, fut seulemẽt pour seruir au bapteſme du Roy Clouis, & depuis au sacre des Roys de la seconde & tierce lignee. On a sacré la pluspart de nos Roys a Rheims en cette sorte. La Messe commencée le Prestre se tournoit auant l'Epistre deuers le Roy, & luy exposoit la foy Catholique, luy demandant s'il la croyoit, & vouloit deffendre. Le Roy ayant respondu qu'ouy, on luy apportoit le serment qu'il lisoit, & souzsignoit, & ledit sermẽt estoit tel: Ie N. par la grace de Dieu prochain d'estre ordonné Roy de France promets au iour de mon sacre deuãt Dieu & ses Saints, que ie conserueray le priuilege Canonique, loy, & iustice dûe à vn chacun de vous Prelats, & vous deffendray tant que ie pourray (Dieu aydant) comme vn Roy doit par droict deffendre en son Royaume chacun Euesque, & Eglise à luy cõmise, & octroyeray au peuple à nous cõmis la deffẽce des loix en leur droict,

consistant en nostre authorité. Ce serment estant leu, le Roy le mettoit entre les mains de l'Archeuesque de Rheims en presence de beaucoup de Prelats, qui s'y trouuoient. Ce fait ledit Archeuesque prenant la crosse S. Remy recitoit comme le Pape Victor auoit donné par cette crosse tant à luy qu'à son Eglise le pouuoir de ce Sacre. Lors il estoit declaré Roy par ledit Archeuesque & autres Prelats, & gens d'Eglise. Puis les grands du Royaume, & apres eux les Cheualiers, & le peuple l'approuuoient tout d'vne voix, crians par trois fois, nous l'approuuons, nous le voulons soit fait. Et soudain on chantoit *Te Deum*, & lors l'Archeuesque sacroit le Roy. Puis estant retourné en son siege, & assis, on apportoit le priuilege donné par le Pape Victor, qui estoit leu deuant les Prelats. Voilà en peu de mots la ceremonie qu'on obseruoit & qu'on doit encore suiure. I'en ay retranché beaucoup de formalitez, pource que i'ay crû qu'elles seroient ennuyeuses.

Quant aux Regences elles sont ordonnées ou pour la minorité, ou pour l'absence, ou pour l'indisposition des Roys, & ceux qui ont esté Regens ont disposé de toutes choses, comme s'ils en eussent esté vrais maistres.

Les fils de la maison de France partageoient anciennement par esgales portions, sans qu'il y eut droict d'ainesse, & les bastards aduoüez heritoient auec les legitimes: & chacun tenoit sa part en tiltre de Royaume. La troisiesme lignée a du tout reietté les bastards, non seulement de la Couronne, mais aussi de l'adueu, & surnom de France, qui est permis aux bastardes des Roys: & depuis Huë Capet les puisnez des Roys n'ôt eu que des partages priuez, & mesme il fut apres ordonné en l'an 1283. que les puisnez ne pourroient quereller, ou demander certaine legitime part, ou cotte leur estre deuë en la succession du Roy leur pere, ains seulemẽt prouisiõ pour leur viure, & entretien, à la volõté de leur pere, & s'il ne l'auoit declarée durãt sa vie, à la volõté du Roy leur frere regnãt, sãs qu'il leur fut permis de se plaindre d'vne trop petite portiõ.

Mesdames les filles de France, s'il y a enfans masles, n'heritent qu'és meubles & acquests, selon la loy Salique, & sont aussi perpetuellement excluses de la Couronne par coustume & loy particuliere de la maison de Frãce fondee sur la magnanimité des François, qui ne peuuent souffrir d'estre commãdez par des fẽmes seules, & sur ce qu'elles eussent aussi peu par mariage trãsporter la Couronne à des estrangers. On a vû que Mesdames de France mariees à moindres que Roy, estoient appellees Roynes auec leur nom propre. Cét honneur leur estoit donné durant leurs vies, pour montre qu'elles estoiẽt filles de France. Le surnom de France appartient aux filles des Roys de France, soit qu'elles soient nees auant, ou durant leur regne. Il est vray que celles qui sont nees auparauant ne le prennent qu'apres l'aduenement à la Couronne: & si elles sont filles du fils aisné du Roy, elles sont appellees Mesdames dés leur naissance, pour l'assurance que le pere a de regner, s'il ne meurt. Les autres ne doiuent estre appellées que Mesdamoiselles, & apres l'aduenement Mesdames auec le surnom de France.

Quant aux Pairs de Frãce, les fiefs estans deuenus hereditaires en ce Royaume suiuãt l'vsage escrit des fiefs des Lõbards, on establit en chaque fief dominãt certain nombre de vassaux, appellez Pairs, ou frãcs hommes de fief, chargez de tenir la Cour du Sieur, & iuger des choses feudales, ayans plusieurs grandes prerogatiues, ainsi qu'il est porté par l'arrest de la cõmune de Ham, dõné le dernier Auril 1351. Cette institution n'aduint pas du tẽps de Charle-

magne, ainſi que les Romans nous veulent faire croire, vû que leur authorité, rang & preéminence ont eſté eſtablis par Huë Capet, & par les Roys ſortis de la ligne, qui gaignerent par ce moyen les cœurs des plus mal affectionnez, tels qu'eſtoient les Comtes de Flandres, & l'Archeueſque de Rheims, qui s'oppoſerent à Capet vſurpateur, & formerent la bouche aux autres, qui à l'exemple de ceux-cy euſſent pû remuer, & les ayant authoriſez de cette dignité, les obligerent par ſerment à tenir leurs terres de la Couronne, & leur eſtre fidelles, & à toute leur poſterité, ſi bien que Huë Capet, pour ratifier mieux la choſe, fit Couronner Robert ſon fils, en y appellant, ceux qu'il penſa luy pouuoir plus nuire. Or il y en eut douze, dont les ſix temporels eſtoient les Ducs de Bourgongne, de Norman die, & d'Aquitaine, & les Comtes de Flandres, de Tholoſe, & de Champagne: & les Eccleſiaſtiques, le Duc & l'Archeueſque de Rheims, les Ducs & Eueſchés de Laon & de Langres: les Eueſques & Comtes de Noyon, de Beauuais & de Chaalons, qui ſont appellez Pairs, non pour eſtre eſgaux en dignité au Roy, mais pource qu'entre-eux ils ſont Pairs en grandeur. Et ceux-cy ne peuuent eſtre depoſez, ou appellez en iugement que deuant la Cour de Parlement, en laquelle ils ont lieu, & ſeance, ainſi que les Princes du ſang, à cauſe qu'ils ſont du corps de la Cour, & auãt que le Parlement fut inſtitué les Pairs eſtoient ceux qui iugeoient des cauſes qui venoient au conſeil, & deuant la perſonne du Roy, qui nẽ faiſoit rien, fut en temps de paix ou de guerre, ſans le conſeil de ces Pairs, qui ſont obligez d'aſſiſter au Sacre des Roys, & les Eueſques de Langres, & de Beauuais font ſemblant de ſouſleuer le Roy de ſon throſne Royal, & de s'enquerir du peuple s'il le veut & l'accepter pour ſon Roy, & lors que les aſſiſtãs ont dit qu'ils ſont agreable, l'Archeueſque de Rheins luy fait faire le ſerment accouſtumé. Les cinq anciennes Pairries layes ſont retournées à la Couronne la ſixieſme ne la reconnoît plus. Le nombre deſdites Pairries layes anciennes eſtoit limité à ſix, comme celles d'Egliſe: mais le nombre des layes anciennes a eſté augmẽté au commencement, & les Roys n'ont pas les mains tellement liées, qu'il n'en puiſſent creér autant qu'il leur plaiſt. Et de fait on a vû eriger autresfois en Pairrie, Evreux, Alençon, Bourbon, Eſtampes, Artois, Bretagne, Clermont en Beauuoiſis, Beaumont le Roger, Anjou, Berry, Orleans, & autres, & de noſtre temps, Eſpernon, Biron, & Suilly. Ordinairement Meſſeigneurs les fils de Frãce tiennẽt leurs appẽnages, & toutes leurs autres terres en Pairrie. Quelques Pairries ſont crées à vie ſeulement, & ſont perſõnelles; les autres pour les ſeuls maſles deſcendans, les autres pour tous. Car les femmes ſont capables de tenir Pairries, ont ſeance & opinion aux iugemens, & y doiuent eſtre appellees & adiournees comme les autres Pairs, pource qu'elles tiennẽt dignité ayant exercice de Iuſtice.

Le Grãd Maiſtre, dont la charge eſt preſque ſemblable à celle des anciens Maires du Palais, a ſurintẽdance ſur tous les officiers de la maiſon du Roy, & c'eſt àluy à faire toutes les années l'eſtat de cette maiſõ, & d'appointer, ou deſapointer iuſqu'aux moindres officiers, & leur cõmander tellement qu'aucun de ceux qui ſont au gages du Roy en ſa ſuitte ordinaire, ne ſe doit diſpenſer de l'obeyſſance du Grand Maiſtre, & volontiers cét Eſtat eſt entre les mains des Princes, comme on le void auiourd'huy entre celle d'vn Prince du ſãg. Et cette charge de Grand Maiſtre n'empeſche pas qu'on n'en puiſſe auoir vne autre en meſme tẽps, vû qu'on a vû deux Grands Maiſtres, dont l'vn c'eſt à

sçauoir Anne de Montmorency estoit Connestable en mesme temps : & l'autre, c'est à sçauoir François de Lorraine Duc de Guyse estoit Lieutenant general sous le Roy Henry II.

Le nom de grand Chambellan fait assez paroistre sa charge, d'autant qu'il est comme chef de ce qui cõcerne la chambre du Roy. C'est luy qui peut faire donner, ou refuser l'accez à ceux qui veulent entrer pour parler au Roy, & qui a commandemẽt sur tous les Gentils-hommes de la Chambre, qui sont en tel nombre qu'il plaist au Roy, & ont charge de l'habiller & deshabiller. Parmy ces Gentils-hõmes il y en a vn qui se nõme Premier, qui est par dessus les autres : & commande aux Pages de la Chambre. Aujourd'huy il y a deux premiers Gentils-hommes qui sont en charge, chacun selon qu'il plaist au Roy l'ordonner. Le grand Chambellan a pareillement puissance sur tous les autres (de quelque sorte qu'ils soient) qui seruent le Roy dans sa chambre, comme valets de chambre, maistres & valets de la garderobe, & tous autres. Au reste c'est au grand Chambellan à chausser, & tirer les bottines au Roy le iour de son Sacre.

Quand au grand Escuyer, il a la charge des Escuyers du Roy, & a commandement sur les Gentils-hommes cõmis sur l'Escuyerie, & sur les Escuyers, Pages, Cheuaucheurs & Piqueurs qui y sont ; de sorte que tous cheuaux, tant de seruice, que de chasse, & des haraz mesme, sont sous sa puissance. Il doit porter l'espée Royale semée de fleurs de lys en toutes les ceremonies solemnelles, comme aux entrées, sacres, & enterremens des Roys. Auiourd'huy cette charge est presque partagée en deux, & le premier Escuyer semble auoir mesme authorité que le grand, qui doit auoir aussi commandement sur les postes, & donner commission à celuy qu'on appelle le Controolleur des postes. Il est vray qu'auiourd'huy le Controolleur general des postes dispose de toute chose.

Il n'y a chose qui soit plus seante au Prince que la chasse, pource qu'elle rẽd le corps plus disposé à suporter toute peine, & fait fuyr l'oysiueté & la paresse, qui est la peste des ames, il y a donc pour cét effet vn grand Veneur, & vn grand Fauconnier. Ceux-cy sçauent en quel temps le Roy veut aller à la chasse, & s'il veut voller, ou courre le cerf, & selon sa volonté ils se disposent à luy donner du plaisir. Ils ont commandement sur les Gentils-hommes de la venerie, & sur tous ceux qui ont charge des chiens & des oyseaux du Roy.

Les Maistres d'hostel sont comme les bons mesnagers de la maison du Roy, de la despence de laquelle il faut qu'ils ayent connoissance, & en oyent les comtes. Ils portent vn baston garny d'argent aux bouts, & deuancent les Gentils-hommes qui seruent le Roy, lors qu'on veut seruir les viandes. On dit qu'au tẽps passé ils auoient charge de mettre taux aux viures, & de faire plusieurs autres choses, qui leur ont esté ostées, & sont à present de la charge du Preuost de l'hostel, vû que beaucoup de choses sont changées en l'exercice des charges, selon qu'il a plû aux Roys d'en disposer, & donner authorité aux personnes qui y estoient commises.

Il y a encores pour la table du Roy le grand Panetier, les Gentils-hommes seruants, & les Escuyers trenchans, de qui les noms monstrent assez leur charge. Or le grand Panetier eut autrefois authorité sur la police des bleds & du pain, pour voir si le poids en estoit iuste & la mesure loyale, & mesme il y mettoit le prix. Auiourd'huy le Panetier est celuy qui fait essay des plats qu'õ

vient à seruir deuant le Roy. L'eschanson fait aussi le mesme essay du vin que l'on verse à boire au Roy, pour éuiter l'inconuenient qui pourroit arriuer si l'vn ou l'autre estoient empoisonnez.

Et pource que la maison des Roys est composée d'hommes de diuerses humeurs, & que pour le grand nombre des Princes & grãds Seigneurs qui sont ordinairement à la suite ordinaire de la Cour, il y a grand nõbre de gens, ou pour leurs affaires, ou sans adveu, qui font souuent des fautes, comme larcins, meurtres, ou batteries, qui meritent chastiment; on a ordonné pour y pourueoir le Preuost de l'hostel, dont le tiltre emporte la qualité de iuger des choses tant ciuiles que criminelles, qui sont entre les personnes qui suiuent la Cour. Le Preuost de l'hostel passe & interine les graces données par le Roy à ceux de la Cour, & sa iurisdiction ne s'estend pas seulement sur la maison & suitte du Roy, ains encores six lieux à la ronde, & mesme il a sous luy deux Lieutenans, l'vn de robbe longue, & l'autre de robbe courte, des Sergens qui se renomment du Preuost de l'hostel, & cinquante Archers vestus de hocquetons, ou casaques de liurée, de mesme que les Archers de la garde du corps du Roy, qui le suiuent & le seruent, & vont poursuiure les criminels. Outre la charge susdite de la punition des forfaits, c'est à luy à mettre prix au pain, au vin, à la chair, au foin, & à l'auoine: ce qui fut iadis de la commission des Maistres d'hostel du Roy. C'est encore à luy à connoistre des causes de tous les Officiers de la maison du Roy, en ce qui est purement personnel; ce qui fut aussi de la iurisdiction ancienne des Maistres d'hostel, qui auoient connoissance des larcins, & autres crimes commis à la suitte de la Cour, & le Roy des Ribauts estoit estably pour ce saisir des coulpables: là où maintenant le Preuost de l'hostel a toutes les deux charges.

Les cent Gentils-hommes sont la compagnie du Roy, & commis pour sa plus seure & honorable garde, & retiennent encor le nom de cent, bien que depuis le regne de François I. du nom ils ayent esté mis en nombre de deux cens, chaque compagnie ayant vn Capitaine & vn Lieutenant, qui marchent sous la cornette du Roy.

La garde du Roy est partie en trois, vû qu'il y a des François, des Escossois, & des Suisses. Il y en a, tant des Escossois que des François, qui portent le hocqueton, qu'on nomme Archers de la garde, & d'autres qui ne le portent pas, qui s'appellent Exempts, & portent le baston, & sont comme Caps d'escoüades, deuançans les Archers, & les conduisans en l'absence des chefs ordinaires. Outre ce il y a le Regiment des gardes sous son Maistre de Camp.

Or entre vne si grande multitude qui suit le Roy, il faut qu'il y aye des personnes establies pour loger toute cette suitte, & pour cét effet on a ordonné les Mareschaux des logis, & les Fourriers, dont la charge est de marquer les lieux & maisons, tant pour le Roy, que pour les Princes, Seigneurs, Officiers & domestiques de sa Majesté.

Il y a encores à la suitte du Roy certains Officiers d'Estat, des principaux du Royaume, par les mains desquels il faut que les affaires d'importance passent; de sorte que l'on ne peut faire legitimement sans eux depesche quelconque. Ceux-cy ont tous pour leur chef le Chancelier, qui est aussi le chef de la iustice de France. C'est luy qui corrige les octroys mesmes que le Roy fait, & qui peut passer le ganiuet par les patentes signées mesmes du Roy & de quelqu'vn de ses Secretaires, tant l'authorité de cét office est grande: C'est luy qu-

depeſche les graces, immunitez, eſtats, dons, offices, & autres ſemblables choſes que les ſujets requierent ordinairement, & toutes les depeſches qui ſont ſans ſon ſceau ſont de nulle valeur. Que s'il arriue quelque meſcontentement aux Roys contre ces Chanceliers, pource que le nom en eſt ſaint & inuiolable, & que ſans mort on ne leur peut oſter le nom & degré; on leur donne des Subſtituts, qui portẽt le nom de Gardes des Seaux, d'autant que le nom de Chancelier ne leur doit eſtre communiqué du viuant de celuy qui a eſté pourvû de cét office.

Il ne fut iamais que les Princes n'euſſent des Secretaires, & pour cette cauſe il y a iuſqu'au nombre de ſix vingts Secretaires de la maiſon & Couronne de France, entre leſquels il y en a quatre premiers qui ſont appellez Secretaires d'Eſtat & des commandemens, qui font toutes depeſches, & ont le departement de leurs charges ſelon les Prouinces, tãt dedans que dehors le Royaume. Il y a auſſi le Secretaire du Cabinet, qui fait les depeſches des volontez particulieres du Roy, qu'il ne veut pas eſtre diuulguees.

On a dreſſé encor pour l'Eſtat deux Conſeils de la maiſon du Roy, dõt l'vn porte le nom de Priué, & l'autre de Grãd, qui furent autresfois meſme choſe, tandis que le Parlement eſtoit ambulatoire: mais les choſes eſtans changées ſelon la neceſſité du temps, il a fallu diuiſer auſſi les offices.

Or le Priué Conſeil eſt compoſé de diuers grands perſonnages, ou preſide celuy que bõ ſemble au Roy, quand il n'y aſſiſte point, & de droict on y void aſſiſter les Princes du ſang, le Chancelier, & beaucoup d'autres perſonnages des mieux ſenſez, ou plus honorables du Royaume. Et c'eſt en ce Conſeil qu'on vuide les affaires, tãt de paix que de guerre, & autres choſes qui appartiennent à l'Eſtat, & quelquesfois on y éuoque des cauſes de conſequence, qui ſont pendantes au grand Conſeil, ou bien en la Cour de Parlement. Et quant au grand Conſeil, il eſt cõpoſé de toute ancienneté du Chancelier, & de huict Maiſtres des Requeſtes, de l'hoſtel du Roy, & outre ce il y a dix-ſept Conſeillers, & deux Secretaires, vn Aduocat du Roy, & vn Procureur General. En ce Conſeil on iuge diffinitiuement; les Officiers n'y trauaillent qu'vn ſemeſtre, à cauſe que c'eſt comme vn Parlement ambulatoire. Ces Iuges vuident les appels ciuils qui viennent deuant eux de la Cour du Preuoſt de l'hoſtel, & iugẽt auſſi des differents qui ſont entre les Cours ſouueraines, & des benefices qui ſont en la collatiõ des Roys. Les Maiſtres des Requeſtes ſont les Aſſeſſeurs du Chancelier, auec lequel ils connoiſſent de tous les officiers du Royaume, & de la capacité ou incapacité de ceux qui les pourſuiuent; ont puiſſance de dõner remiſſions, & lettres patentes qu'on nomme de la petite Chancellerie, à ceux qui en ont affaire, ont voix és Cours de Parlement, & peuuent preſider aux Bailliages & Seneſchauſſées, tellement que les Lieutenans des Baillifs & des Seneſchaux leur quittent la place. Voila quant aux Officiers de la maiſon du Roy le plus ſommairement qu'il eſt poſſible: voyons maintenant ceux qui ſont hors de ſa maiſon, qui ont charge des affaires de guerre: vû que c'a eſté de ce coſté-là que les Roys ont touſiours pris leur accroiſſement, & puis nous viendrons à parler des autres.

Le Conneſtable a commandement ſur toute la gendarmerie de France, tant de pied que de cheual, vû qu'il eſt General des armées qui ſe leuent en France, & des garniſons, en quelque lieu qu'elles ſoient aſſiſes. Pour l'exercice de cette iuriſdiction les Roys ont octroyé aux Conneſtables ſceaux de iuſtice au

Palais,& vn Lieutenant à la Table de Marbre, qui connoit de tous excez & crimes commis par ceux qui font profession des armes. Et comme le iuge des fautes de la gendarmerie,il fait le semblable de ceux qui offencét les soldats, connoit des butins, rançons & prisonniers,des reuoltes des soldats contre les Capitaines, & de ceux qui sans son congé quittent l'armée. C'est au Conneſtable à iuger des plaintes des hommes d'armes, & autres gens de guerre qui auront esté cassez, & mis hors de leurs compagnies par les Commissaires des guerres, Capitaines, Lieutenans, ou autres, commis à voir la monstre des gens de guerre.Il connoit aussi de ceux qui sont surpris en espiant,des dettes, obligations & contracts qui se font pour raison de la guerre,de ceux qui rendent les places fortes sans congé, ou sans endurer vne force extréme;des Gentils-hommes sujets au ban & arriere-ban qui refusent d'aller faire le seruice qu'ils doiuent au Roy,duquel ils tiennent fief,noblesse,& affranchissement. Somme les payeurs des Compagnies, Threſoriers,& leurs Commis, les Preuosts des Mareschaussées,leurs Lieutenans,& Archers,despendent de la iustice du Conneſtable.

Apres luy il faut considerer les Mareschaux de France,qui ne peuuent comme autresfois estre démis de leurs charges qui leur demeurent autant qu'ils viuent.Au commencemẽt il n'y en auoit qu'vn puis on en fit deux,puis trois, & apres quatre, & de nostre temps il y en a eu iusques à six ou sept,& maintenant ils sont au nombre de cinq.L'ordonnance dit qu'il appartient aux Seigneurs Cõneſtable & Mareschaux de Frãce, ou leurs Lieutenãs à la Table de Marbre, de connoistre de tous excez & crimes commis par les gens de guerre tant de pied que de cheual,au camp,en leur garnison,en y allant,ou bien en reuenant, ou tenant les champs, & des efforts aussi qu'on leur peut faire. Ils connoissent aussi des prisonniers de guerre, des butins, & des debats qui en peuuent arriuer, de ceux qui prennent les gages du Roy,desobeyssent à leur chefs, & partent du camp sans congé.

L'Admiral,qui est tel toute sa vie,est chef & Lieutenant general sur mer,& par tous les lieux qui sõt sur la marine,& a charge de tout ce qui s'entrepréd sur mer, comme aussi il a cõnoissance de toutes les fautes qui s'y cõmettent. Il n'y a personne qui puissent sans sa permission mettre aucun nauire en mer, fut-ce à ses propres cousts & despens, ny entrer aux ports de France. Il a connoissance de tous les differents qui aduiennent,tant pour raison ces contracts faits & passez pour le fait de la guerre, marchandise, pescherie, que pour autres causes ciuilles & criminelles, procedãtes de ce qui se passe sur la mer,& il y met tels Lieutenãs que bon luy sẽble,pour en decider. C'est à luy à prendre la dixiesme de toutes les prises,& de tous les gains & profits qui se font sur la mer par quelques personnes que ce soiẽt,& c'est à luy qu'il appartient de donner permission à ceux que bon luy semble, de harengaison, & morte saison pour prescher, vû que sans son octroy nul ne peut aller aux terres neufues pour la prescherie des harancs & des moruës. C'est à l'Admiral à faire dresser l'ordre des guets sur les costes de la mer, lors que la necessité le requiert, & mesme il y en a qui tiennent qu'il peut faire trefues pour quelques iours auec les ennemis, qui est vn grand priuilege.

Les Lieutenãs generaux des armees sont mis pour y tenir la place du Roy, la personne duquel il n'est pas bon de hazarder, comme plusieurs accidents nous ont fait connoistre; & ceux-cy sont mis en leur lieu pour commander

aux armees, & auoir pareille authorité que le Roy auroit s'il y estoit en personne.

Les Gouuerneurs des Prouinces, qui doiuent estre en assez bon nombre en France, à cause de son estenduë, auoient autresfois le pouuoir de donner des graces, octroyer droicts de foires & marchez, annoblir les roturiers, & legitimer les bastards, & auoient droit d'euoquer par deuant eux les causes pendantes par deuant les Iuges ordinaires. Mais Louys XII. reuoqua ces priuileges par vn Edit, & aneantit cette puissance. Ils ont bien encore grande authorité, mais la Iustice ordinaire ne depend aucunement d'eux, ains seulement celle qui gît en choses appartenantes à la guerre; & bien que le Gouuerneur represente le Roy, si est-ce que s'il est question d'vn citoyen, ou outre, ne faisant profession des armes, ce n'est à luy à le punir, ains à l'ordinaire, & l'appel ne va deuant luy, ains par deuant la Iustice establie és Cours. Le mesme se peut dire des Lieutenãs generaux pour le Roy aux Prouinces. Ie ne m'estendray pas sur des charges de Colonels de la Caualerie, & Infanterie, & du grand Maistre de l'artillerie, vû que le nom fait assez voir la puissance qui leur est donnee.

Ainsi que l'ordre de l'Estoille auoit esté institué par le Roy Iean, de mesme celuy de saint Michel fut institué par le Roy Louys XI. à Amboise. Et le feu Roy Henry III. fut autheur de celuy du saint Esprit, qui dure encor, & dont les Cheualiers ioüyssent d'aussi beaux, & mesmes plus grands priuileges, que ceux des autres ordres.

Il reste maintenant à voir qu'elle est l'estenduë de la Cour de Parlement de Paris, où les Cheualiers de l'Ordre ont seance, mais non pas voix, s'ils ne sont Pairs, ou Princes du sang.

Le premier Bailliage qui est sous le Parlement de Paris, c'est la ville de Laon, puis celuy de Rheims, puis Amyens, Abeuille, Bolongne, Senlis, Sens, Auxerre, Troyes, Vitry en Parthois, Chasteau Tierry, Chaumõt en Bassigny, Meaux, & Prouins, dont les deux derniers, de mesme que Chasteau Tierry, sont compris au pays de Brie. Il y a apres Melun, Poictiers, Angers, le Mans, Tours, Blois, Bourges, Orleans, Chartres, Angoulesme, la Rochelle, Montfort l'Amaury, Lyon, Moulins, Saint Pierre le Monstier, Rion, & Orillac en Auuergne, puis la ville & Preuosté de Paris, apres le discours de laquelle il faudra voir les autres, mais selon les Prouinces, & non selon l'ordre que i'ay mis icy.

Dans Paris vous auez le siege Presidial du Chastelet, où il y auoit vingt-quatre Conseillers, par l'Edit de l'an 1560. du Roy Henry II. A ce Presidial ressortissent le siege de la Preuosté, & Vicomté, la conseruation des priuileges Royaux de l'Vniuersité de Paris, les anciens ressorts de ladite Preuosté, Brie Comte Robert, & la Ferté Aleps. Il y a dauãtage au Chastelet, le Preuost, ses Lieutenans ciuil, criminel, & particulier, le Conseruateur des priuileges, les Gens du Roy, Procureur, & Aduocat, les Greffiers tant ciuil que criminel, & les Commissaires de la ville. Pour le seruice de ce Chastelet il y a des Sergens tant à cheual, qu'à verge, qui executent les adiournemens, & donnent les assignations ordonnees par les Iuges, comme enuoyez par le Roy, & portans tiltre d'Officiers, & la marque du Roy en vn escusson des armoiries de France. Le Chastelet a charge de ce qui concerne la police de toute antiquité; si bien que si les boulengers ou autres qui vendent marchandise de bouche,

font faute en leur eſtat, les Commiſſaires y ont l'œil deſſus, c'eſt au Preuoſt de Paris de punir telles fautes.

Quant à la Cour de Parlement de Paris, dont les Princes du ſang naiſſent Conſeillers, il falloit ſelon le nombre ancien qu'il y eut cent hommes, à ſçauoir les douze Pairs de France, les terres deſquels ſont du reſſort de ladite Cour, puis huict Maiſtres des Requeſtes de l'Hoſtel du Roy, puis quatre-vingt Conſeillers, y compris les quatre Preſidens, à ſçauoir quatre Clercs, & quatre laïcs, entre leſquels ſont l'Eueſque de Paris, & l'Abbé de ſaint Denys, puis les deux Aduocats du Roy, & le Procureur General. Mais ce nombre eſt maintenant augmenté de beaucoup, la grande quãtité des affaires eſtãt cauſe de la pluralité des Iuges. Les moindres offices de la Cour sõt les quatre Notaires, & Secretaires, le Greffier Ciuil, le Greffier Criminel, le Greffier des repreſentations, & les Huiſſiers. Tout ce corps eſt diuiſé en ſix Chambres, dont la premiere eſt la grand' Chambre que l'on nomme autremẽt la Chãbre doree, la Tournelle, qui eſt celle où ſe plaidẽt les matieres Criminelles, la grande Chambre des Enqueſtes, la petite Chambre des Enqueſtes, la Chambre nouuelle & la Chambre du Domaine. Vous voyez encores dans l'enclos du Palais les Requeſtes de l'Hoſtel du Roy, la Chancellerie, les Requeſtes du Palais, le Bailliage du Palais, la Chambre des Maiſtres des Eauës & des Foreſts, à laquelle reſſortent trois cens Officiers de trois cens ſieges des Eauës & Foreſts de ce Royaume; la Conneſtablie, & Mareſchauſſée de France à la Table de Marbre, la Chambre des Comtes, celle du Threſor, la Chãbre des Monnoyes, la Cour des Aydes, des Eſleus, le ſiege de l'Admirauté à la Table de Marbre, & la grande Paneterie de France.

Les ſouſbailliages du Chaſtelet de Paris ſont: Poiſſy, ſaint Germain en Laye, Tournan en Brie, Corbeil, Montlehery & Gonneſſe en France.

Sous le Parlement de Paris ſont les ſieges de Iuſtice principaux qui s'enſuiuent.

Premierement en la ville de Laon ſiege preſidial, où par l'Edit du Roy Henry II. il y deuoit auoir dix Conſeillers, & vn Greffier d'appeaux. Et doiuent reſſortir audit ſiege preſidial au cas de l'Edit, la ville de Laon, les Sieges de ſaint Quentin, Ribemont, Noyon, Couſſy, Chauny, Soiſſons, Guyſe, Peronne, Mondidier & Roye.

Plus en la ville de Rheins autre ſiege preſidial, où il y doit auoir huict Conſeillers & vn Greffier d'appeaux par ledit Edit, que nous ſuyurons touſiours. Et à ce ſiege preſidial doiuent reſſortir le ſiege dudit Rheins, la conſeruation des priuileges de l'Vniuerſité dudit lieu, le ſiege de Chaalon, Eſpernay, Fiſmes, la Comté des Vertus, & le Bailliage de Saudron.

En la ville d'Amyens il y a vn ſiege preſidial, où ſont ſept Conſeillers, & vn Greffier d'appeaux pour le Baillage dudit Amyens.

En la ville d'Abbeuille autre ſiege preſidial, où il y a ſept Conſeillers & vn Greffier pour la Seneſchauſſée de Ponthieu.

En la ville de Bouloigne ſiege preſidial, ſept Conſeillers & vn Greffier pour la Seneſchauſſée de Boulonnois.

En la ville de Senlis ſiege preſidial, ſept Conſeillers & vn Greffier, auquel ſiege reſſortent ledit ſiege de Senlis, les ſieges & reſſorts de Compiegne, Clermont en Beauuoiſis. Creil, Preuoſté d'Angy, Chaalmont en Vexin, Pontoiſe, Beaumont ſur Oyſe, Creſpy, la Ferté Milon, & Pierrefons.

En la ville de Sens siege presidial, dix Conseillers & vn Greffier, où ressort le siege de Villeneufue le Roy.

En la ville d'Auxerre siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier, pour le Bailliage dudit Auxerre.

En la ville de Troyes siege presidial, huict Conseillers & vn Greffier, auquel siege ressortent le siege dudit Troyes, la conseruation des foires de Brie & Champagne, pour autant qu'elle s'estend dans le Bailliage, les sieges de Bar sur Seine, Mussy l'Euesque, la Ferté sur Aulbe, Nogent & Pont sur Seine, Evry le Chastel & saint Florentin.

En la ville de Vitry en Parthois siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier, auquel siege presidial ressortent le siege dudit Vitry, les sieges de S. Menehoust, saint Disier, Rouuray & Passeauant.

En la ville de Chasteau-Tierry siege presidial sept Conseillers & vn Greffier, auquel siege ressortent ledit Chasteau-Tierry, & les siege, de Chastillon sur Marne, Treffons, Ouchil chastel & Milly S. Front.

En la ville de Chaumont en Bassigny siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier, auquel siege ressortent ledit Chaumont, le Balliage de Bar sur Aube.

En la ville de Meaux siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier auquel siege ressortent ledit Meaux, les sieges de Crecy, Coulommiers en Brie, & la Ferté Gaucher.

En la ville de Prouins siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier. Ledit Prouins & les sieges de Sezanne, Montereau, Faut Yonne, Bray sur Seine, Ioy le Chastel & la conseruation des Foires de Brie & de Champagne, pour autant qu'elle s'estend audit siege de Prouins, y ressortent.

A Melun siege presidial, sept Conseillers & vn Greffier. Ledit Melun, & les sieges de Moret, Nemours, Chasteau Landon, la Chapelle la Reyne & Milly en Gastinois y ressortent.

A Poictiers siege Presidial pour la Seneschaussée dudit Poictiers, douze Conseillers vn Greffier. Et à ce siege presidial ressortent le siege dudit Poictiers, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, & les sieges de Lusignen, Chastelerault Montmorillon, la basse Marche, & le Dorat, Fontenay le Comte, Niort, Giuray & saint Maixent.

A Angers pour la Senechaussée d'Anjou siege presidial, dix Conseillers & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Angers & les sieges, de Seamur, Baugé & Beaufort en la vallée.

A Tours siege presidial, huict Conseillers & vn Greffier. Là ressortent les sieges de Tours, de Chinon, Lodun, Lugest, Amboises, Loches & Chastillon sur Yndre.

Au Mans siege presidial pour la Seneschaussée du Mayne, huict Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Mans, du Chasteau de Loir, Laual, Beaumont, sainte Susanne, Chasteau Gontier, la Flesche, & Mayne la Iuhaiz, Sablé & la Ferté Benard.

A Lyon siege presidial, huict Conseillers & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Lyon, de la conseruation des Foires dudit lieu, les Bailliages de Mascon, Forests, & Beaujolois. A Lyon il y a aussi la Cour de Parlement de Dombes qui s'y tient. Et maintenant le Forests, ressort à Montbrison.

A Moulins siege presidial pour la Seneschaussée de Bourbonnois, sept Con-

seillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Moulins, auec les ressorts selon l'eslection qui en a esté faite en Duché, & les sieges de la haute Marche.

A S. Pierre le Monstier siege Presidial, sept Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege du Bailliage dudit S. Pierre le Monstier, comprins Donziois, Saucrains, Cusset, & le Bourg S. Estienne de Neuers.

A Rion siege presidial pour la Seneschaussée du bas Auuergne, huict Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Rion, Montferrand, Combraille, & Montaigu, Aigue-perse, Clermont, & Montpensier.

A Orillac siege presidial pour la Seneschaussée du haut pays d'Auuergne, huict Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Orillac, de S. Flour, Carlat, & Murat.

A Blois siege presidial pour le Bailliage, sept Conseillers, & vn Greffier Là ressortent les sieges dudit Blois, de Romorantin, Millansay, Chasteaudun, & le pays de Dunois.

A Bourges siege presidial pour le Bailliage de Berry, huict Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Bourges, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, les sieges d'Yssoudun, Dun le Roy, Meun sur Yevre, & Concressant.

A Orleans siege presidial pour le Bailliage dudit Orleans, 12. Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Orleans, tant en Bailliage, qu'en Preuosté, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, les sieges de Bois commun, Chasteau renard, Yenuille, Yevre le Chastel, le Neufuille aux Loges, Gien, Montargis, Lorriz, Meun sur Loire & Baugency.

A Chartres siege presidial du Bailliage, dix Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Chartres, les sieges de Chasteauneuf, Thimerays, le grand Perche, & le Perchegouet, Estampes, Dourdan, Nogent le Roy, Bonneual, & la iustice temporelle de l'Eglise Cathedrale de Chartres, & l'Abbaye dudit Bonneual.

A Angoulesme siege presidial de la Senechaussée d'Angoumois, sept Conseillers, vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Angoulesme, les sieges de Coignac, & Chasteauneuf.

A la Rochelle siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege de la Rochelle, auec le pays d'Aunis, & les enclaues, & ressorts du gouuernement de sadite ville.

A Montfort l'Amaury siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier. La ressortent le siege dudit Monfort, les sieges de Houdan, Mantes & Meulan.

Il y a encores quelques Presidiaux adjoustez depuis le Roy Henry II. de mesme que le nombre des Conseillers est augmenté par le moyẽ de beaucoup d'Edicts de la creation de nouueaux offices.

La Normandie comprend sept Bailliages, qui sont sous le Parlement de Roüen: c'est à sçauoir Roüen, Caux, Caen, Constantin, Evreux, Gisors, & Alençon. Le Roy Louys XII. erigea le Parlement de Normandie à Roüen, & establit 4. Presidens, 28. Conseilers, 13. Clercs & 15. laïcs 2. Greffiers, & vn Audiencier, auec les Gens du Roy, 2. Aduocats, & vn Procureur general: mais depuis on a bien augmenté le nombre des Officiers de cette Cour, de mesme que des autres du Royaume.

Outre la Cour de Parlement il y a à Roüen celle des Aydes, qui comprend

la iurisdiction des Esleus, instituée par le Roy Charles VII. & composée de deux Presidens, vnze Conseillers, vn Greffier, de deux Aduocats, & vn Procureur du Roy, trois Huissiers & vn Receueur & Payeur : & ceux-cy iugent diffinitiuement sur le fait des Aydes, gabelles, tailles, creuës, dons, octrois, emprunts, estappes & choses semblables. De ces Iuges despendent plusieurs Esleus, Grenetiers & Controlleurs, ayant leur iurisdiction à part, & outre les Eslections de la Duché de Normandie sont comprises les Eslections de la Duché du Perche, de la Preuosté de Chaumont & accroissement de Magny, y comprenant aussi Pontoise. Il y a pareillemẽt à Roüen la Cour du Bailliage, & le siege Presidial, & Vicomté & Iurisdiction ordinaire, que ceux du pays nomment la Cohuë.

Pour venir au desnombrement plus particulier des Presidiaux & Bailliages, on met en premier lieu.

Le Baillage de Caudebec ; & apres.

Le siege Presidial d'Evreux.

Le Baillage de Gisors.

Le Baillage d'Alençon.

Cecy est compris sous la Generalité de Roüen, il y a bien vingt Vicomtez, & douze ou quinze bons sieges Royaux.

Le siege Presidial de Caën.

Le Baillage de Constance.

Cecy est compris sous la generalité de Caën, qui a sept Vicomtez & quelques sieges Royaux.

Le Parlement de Tholose a sous luy les Presidiaux, Bailliages, & sieges qui suiuent.

La Senechaussée & Presidial de Tholose.

La Senechaussée de Carcassonne.

La Senechaussée de Ville frache en Rouergue.

La Senechaussée de Cahors en Quercy.

La Senechaussée de Tarbe en Bigorre.

Ces sieges sont compris sous la Generalité de Tholose, où il y a cinq bons sieges dependant du Seneschal de Quercy, & autres.

Le Presidial de Montpelier, la Cour des Aydes & la Chambre des Comptes.

Le Presidial de Beziers.

La Seneschaussée & siege Presidial de Beaucaire & Nismes.

Cecy est sous la Generalité de Montpelier, où il y a quatre bons sieges.

Le Parlement de Bordeaux comprend les sieges suiuans.

Le Presidial de Bordeaux.

Le Presidial de Perigueux.

Le Presidial d'Agen.

Le Presidial de Bazas.

Le Presidial de Lauues.

Le Presidial de Xaintes.

Quinze Iudicatures.

Le Parlement de Bourgongne a sous luy les sieges qui suiuent.

Le Bailliage de Dijon.

Le Bailliage de Nuys.

Le Bailliage de Beaune.
Le Bailliage d'Auxonne.
Le Balliage de S. Iean de Losne.
Le Bailliage de Chalon sur Saone,
Le Bailliage de Mascon.
Le Bailliage d'Autun.
Le Bailliage de Semur.
Le Bailliage de Montceniz.
Le Bailliage de Charrolles.
Le Bailliage d'Auxois.
Le Bailliage d'Aualon.
Le Bailliage d'Arnay le Duc.
Le Bailliage de la Montagne.
Le Balliage de Bar sur Seine.
Le Bailliage de Gex.
Le Bailliage de Bellay.
Le Presidial de Bourg en Bresse.

Le Parlement de Bretagne contient sous luy les sieges qui suiuent.

Le Presidial de Rennes.
Le Presidial & Chambre des Comtes de Nantes.
Le Presidial de Vannes.
Le Presidial de Quimpercorentin.
La Seneschaussée de Ploruiel.
Six Iudicatures Royales.

Le Parlement de Dauphiné seant à Grenoble, a sous luy les sieges qui s'ensuiuent.

Le Bailliage de Grisiuaudan à Grenoble.
Le Bailliage de Vienne.
Le Bailliage de Valence.
La Seneschaussee de Montelimar.
Le Bailliage d'Ambrun.
Le Bailliage de Gap.
Le Bailliage de Nyons.
Le Bailliage de Die.
Le Bailliage de Crest.
Le Bailliage de Cabeuil.
Le Bailliage de S. Marcelin.
Le Bailliage de Briançon.

Au Parlement de Prouence on comte.

La Seneschaussee d'Aix, & pour le moins vingt sieges Royaux, & remarquez que toutes les villes de France ont leur Chambre des Comtes, excepté Tholose & Rennes.

RELIGION DE FRANCE.

SAint Epiphane nous apprend, que Saint Luc a presché la foy Chrestienne en France. Et S. Clement en sa premiere Epistre contre les Iuifs, escrit qu'il enuoya en Gaule par le mandement de S. Pierre à Iacques frere de

noſtre, Seigneur. On tient que Creſcence, Martial, Denis Areopagite, Eleuchere, Aphrodiſée, Ruſtique & autres, prouignerent grandement la foy qu'on y auoit plantée, tellement que Tertullie dit, que de ſon temps beaucoup de nations des Gaules faiſoient profeſſion de la foy Chreſtienne. Finalement tout le Royaume fut Conuerty à la foy enuiron l'an 495. ſous le Roy Clouis, dõt l'hiſtoire eſt aſſez connuë. Au reſte la France contient 216. Dioceſes, & entre icelles quinze Archeueſchez, & 202. Eueſchez, dont nous auons dit les noms par cy-deuant.

L'Archeueſché de Paris comprend 600. parroiſſes ou clochers, compris les hameaux.

Le Dioceſe de Meaux, comprend 410. paroiſſes, ou clochers, compris les hameaux.

Celuy de Chartres 609. paroiſſes, ou clochers.
Celuy de Soiſſons 380. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Beauuais 592. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Noyon 404. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Bologne 460. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Amyens 468. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Rheims 2014. parroiſſes.
Celuy de Chaalons 360. parroiſſes ou clochers.
Celuy de Troyes 509. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Sens 930. paroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Orleans 700. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Angers 668. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Tours 1305. paroiſſes, ou clochers.
Celuy de Poictiers 709. parroiſſes, ou clochers.
Celuy du Mans 451. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Luſſon 213. paroiſſes, ou clochers.
Celuy de Bourges 1260. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Neuers 211. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Limoges 411. paroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Angouleſme 411. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Clermont 306. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Lyon 411. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Maſcon 307. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Chaalon 420. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Autun 1300. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Auxerre 460. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Erez 960. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Senlis 211. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Roüen 1338. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Alençon 390. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Evreux 355. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Nantes 386. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Rennes 450. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Vannes 450. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Bayeux 804. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Seez 213. parroiſſes, ou clochers.

Celuy de conſtance 319. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Avranches 326. parroiſſes ou clochers.
Celuy de Trignée 307. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de S. Malo 314. parroiſſes ou clochers.
Celuy de Quimpercorentin 202. paroiſſes.
Celuy de Xaintes 291. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Perigueux 302. parroiſſes ou clochers.
Celuy de Langres 960. parroiſſes ou clochers.
Celuy de Bordeaux 918. parroiſſes ou clochers.
Celuy de Montauban 414. parroiſſes ou clochers.
Celuy de Tarbe 291. paroiſſes ou clochers.
Celuy d'Ax 259. parroiſſes.
Celuy de Bazas 504. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Auchs 768. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Bayonne 349. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Cahors 422. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Tholoſe 1152. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Chaſtres 412. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Carcaſſonne 319. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Narbonne 972. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Agen 629. parroiſſes ou clochers.
Celuy de Beziers 309. parroiſſes ou clochers.
Celuy de Montpelier 491. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de d'Agde 77. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Mirepoix 89. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Niſmes 509. paroiſſes, ou clochers.
Celuy de S. Paul 92. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Vaur 114. paroiſſes, ou clochers.
Celuy de Mande, 209. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Viuiers 155. parroiſſes.
Celuy d'Alby 309. parroiſſes.
Celuy de Rhodez 219. paroiſſes, ou clochers.
Celuy de Vabres 500. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Pons 482. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de S. Flour 202. parroiſſes ou clochers.
Celuy de Lodeue 203. parroiſſes.
Celuy de Rieux 500. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Alets 168. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de S. Ligier 125. parroiſſes, ou clochers.
Celuy du Puy 428. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Vienne 800. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Valence 325. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Gap 204. parroiſſes.
Celuy d'Ambrun 211. parroiſſes.
Celuy de Die qui eſt maintenant joint à Valence 147. parroiſſes ou clochers.
Celuy de Briançon 170. parroiſſes, ou clochers.
Celuy de Digne 185. parroiſſes, ou clochers.
Celuy d'Aix 800. paroiſſes ou clochers.

Celuy de Cisteron 200. parroisses ou clochers.
Celuy d'Arles 311. parroisses, ou clochers.
Celuy de Marseille 280. parroisses ou clochers.

Outre les parroisses il y a en France vn fort grand nombre d'Abbayes, & de Prieurez, dont les vns ont esté ruinez durant les guerres, les autres subsistent encore.

La France est diuisée en deux sortes de Religion. Les vns suyuent l'Eglise Catholique Romaine, les autres s'arrestent à l'opinion de Caluin: Au commencement on a employé le fer, pour exterminer ceux qui s'attachoient à cette nouuelle secte. Mais pour vne teste qu'on couppoit il en sortoit sept, ainsi que d'vne hydre.

Et mesme on s'opiniastra iusques-là tant d'vn costé que d'autre qu'on donna des batailles, où toutesfois ceux de la nouuelle opinion se trouuerent tousjours les plus foibles. Et neantmoins ils ne perdirent iamais courage, & taschereut de tenir tousiours bon, nonobstant tous les Edits qui les chassoient du Royaume, ou qui les rendoient incapables de tenir aucuns offices. Finalement nostre Roy a consideré que tous estoient ses sujets, & a voulu traicter comme Pere tous ceux qui viuoient sous son obeyssance. Et ayant reconnu par les choses passées, que tant plus on trauailloit les nouueaux Sectaires, tant plus ils se roidissoient & endurcissoient en leur opinion, il a renouuellé l'Edit de Pacification, fait par ses predecesseurs, par lequel l'exercice de la Religion pretenduë est permis en France, aux lieux où il a esté iadis pratiqué, & la Messe a esté remise aux lieux d'où ses ennemis plus forts l'auoient chassée. Et les plus aduisez estiment que c'est le parfait & vray moyen de ramener les esgarez à la Bergerie.

Il seroit maintenant à propos de discourir des priuileges & libertez de l'Eglise Gallicane, mais il y en a des liures entiers, ausquels ie renuoye ceux qui en desireront sçauoir quelque chose.

LES ROYS DE FRANCE.

PHARAMOND.

Clodium le Cheuelu regna 20. ans, mourut l'an de nostre salut 447.
Meroüée regna 12. ans, & mourut l'an 459.
Childeric I. regna 26. ans, & mourut l'an 484.
Clouis premier Roy Chrestien regna 30. ans, & mourut l'an 514.
Childebert fut Roy de Paris, & ses autres freres regnerent ailleurs.
Car Clotaire fut Roy d'Orleans, & Clodomire des Soissons, & Theodoric eut le Royaume de Mets, & d'Austrasie. Ce Childebert regna 45. ans, & mourut sans enfans l'an 559.
Clotaire Roy d'Orleans succeda à Childebert au Royaume de Paris regna 50. ans.
Aribert, ou Cherebert Roy de Paris.
Childeric fils du susdit Clotaire premier regna 23. ans, & mourut l'an 587.
Clotaire II. regna 44. ans, & mourut l'an 631.
Dagobert I. regna 14. ans, & mourut l'an 643.
Clouis appellé par quelques-vns Louys, regna 16. ans, & mourut l'an 662.

Clotaire III. regna 4. ans.
Childeric 12. ans.
Theodoric regna 24. ans, & mourut l'an 693.
Clouis III. regna 4. ans.
Childebert II. regna 18. ans, & mourut l'an 715.
Dagobert II. regna 4. ans.
Clotaire IV. regna 2. ans.
Chilperic II. regna 5. ans.
Theodoric II. regna 15. ans, & mourut l'année 741.
Childeric III. qui fut deposé par Pepin, & mis en vn monastere.

Seconde lignée depuis Pepin iusques à Huë Capet.

Pepin regna 18. ans, & mourut l'an 768.
Charles le Grand, autrement Charlemagne, mourut l'an 814. apres auoir regné 46. ans.
Louys I. du nom surnommé le Debonnaire regna 26. ans, & mourut l'an de grace 840.
Charles II. regna 38. ans, & mourut l'an 879.
Louys II. dit le Begue, regna 2. ans, & mourut l'an 881.
Louys, & Carloman bastards Roys ensemble, dont Louys mourut à la chasse de la main d'vn de ses gens, & Carloman aussi courant apres vne fille mourut brisé de son propre cheual l'an 885.
Charles III. regna 5. ans, & mourut l'an 891.
Eude regna 6. ans, & mourut l'an 899.
Charles le Simple regna 27. ans, & mourut l'an 926.
Raoul regna seul 2. ans, & mourut à Auxerre l'an 936.
Louys d'Outremer regna 27. ans, & mourut l'an 956.
Lothaire regna 31. an, & mourut l'an 986.
Louys V. regna vne seule année, & en luy finit la seconde lignée.

Les Roys depuis Huë Capet iusques à Philippes de Valois.

Huë Capet regna 9. ans, & mourut l'an 996.
Robert regna 34. ans, & mourut l'an 1031.
Henry I. regna 30. ans, & mourut l'an 1060.
Philippes I. regna 49. ans, & mourut l'an 1109.
Louys le Gros VI. du nom regna 28. ans, & mourut l'an 1137.
Louys VII. regna 43. ans, & mourut l'an 1175.
Philippes Auguste Dieu donné regna 43. ans, & mourut l'an 1223.
Louys VIII. regna 4. ans, & mourut l'an 1227.
S. Louys IX. de ce nom regna 43. ans, & mourut l'an 1270.
Philippes III. regna 15. ans, & mourut l'an 1285.
Philippes IV. dit le Bel regna 28. ans, & mourut l'an 1313.
Louys X. ne regna que dix-huict mois, & mourut l'an 1315.
Philippes le Long regna 5. ans, & mourut l'an 1320.
Charles le Bel IV. du nom regna 7. ans, & mourut l'an 1228.

Les Roys depuis Philippes de Valois iuſques à Louys XIII. à preſent regnant.

Philippes de Valois regna 22. ans, & mourut l'an 1350.
Iean regna 14. ans, & mourut l'an 1363.
Charles V. regna 16. ans, & mourut l'an 1380.
Charles VI. regna 42. ans, & mourut l'an 1422.
Charles VII. regna 38. ans, & mourut l'an 1460.
Louys XI. regna 23. ans, & mourut l'an 1485.
Charles VIII. regna 14. ans, & mourut l'an 1497.
Louys XII. regna 17. ans, & mourut l'an 1514.
François I. regna 32. ans, & mourut l'an 1547.
Henry II. regna 13. ans, & mourut l'an 1559.
François II. mourut l'an 1560. ayant regné 16. mois.
Charles IX. regna 14. ans, & mourut l'an 1574.
Henry III. regna 14. ans, & mourut ſans enfans l'an 1589. & la race de la Branche Royale de Valois defaillit en luy.

Henry le Grand IV. de ce nom, Roy de Nauare, fut fait Roy de Frãce par le decez de Henry III. comme le plus proche de la Couronne, eſtant ſorty en droite ligne de Louys de France, Comte de Clermont en Beauuoiſis, fils de S. Louys. Il a dompté tout ce qui s'oppoſoit à ſes iuſtes pretẽtions, & s'eſt apres dompté luy meſme en pardonnant à ceux qui s'eſtoient bandez contre luy. La France n'en eut iamais vn ſemblable, & ceux qui viendront apres nous deſireront à bon droit le retour du regne d'vn ſi puiſſant, & ſi bon Monarque, qui a fait viure ſon peuple en repos, ſes voiſins en aſſurance, & ſes ennemis en continuelle crainte. Il a regné 21. an, & mourut l'an 1610. laiſſant pour ſucceſſeur, ſon fils.

Louys XIII. que Dieu nous a donné comme vn Soleil leuant ſur nos tenebres: comme vne belle & viue Image de cét incomparable Monarque Henry le Grand: Et faut croire que ſon regne qui a commencé par l'innocence de ſon aage, ſera vn regne de pieté, de iuſtice & de paix, que Dieu continuera de combler de ſes benedictions comme il a commencé.

DISCOVRS DE LA MONARCHIE D'ESPAGNE.

SOMMAIRE.

1. Denombrement en general de tous les Estats qui sont sous le Roy d'Espagne. 2. Description & partition tant ancienne que moderne de l'Espagne: & comme elle est aujourd'huy diuisee en trois Gouuernemens. 3. Topographie de la Catalogne; de l'Arragon, de Valence, de Murcie de Grenade, de l'Andaluzie, où est le Destroit de Gibraltar, appellé anciennement Destroit d'Hercules; de l'Estremadure, des deux Castilles, de Calice, de la Biscaye, de Guipuscoa, de la Nauarre, (où est traicté de l'iniuste vsurpation de ce Royaume par Ferdinand sur la Princesse Catherine de Nauarre,) de Portugal. 4. L'Espagne abondante en mines d'or & de vif argent, en fontaines medecinales chaudes & froides, en cheuaux d'incroyable viſteſſe, fruicts de toute sorte, chair, & poissons d'enorme grandeur: Temperature de l'air de chaque pays. 5. Le naturel & mœurs tant des anciens Espagnols que de ceux de ce siecle. La façon de leurs habits, leurs exercices, & leur maniere de viure. 6. Richesses d'Espagne en quoy consistent. Quel est le trafficq qui se fait par tous les ports, & principalement à Lisbonne: Auec vne sommaire deduction du reuenu que tire le Roy d'Espagne de tous ses Estats & Royaumes. 8. Quelle sont ses forces qui maintiennent vne si grande Monarchie, tant sur mer que terre ferme; à cette fin est descrit l'appareil d'vne armée naualle Espagnolle, dressée contre la Royne d'Angleterre, & les Pays-bas reuoltez, en l'an 1588. 8. Forces terrestres Espagnolles quelles. La valeur de l'Infanterie. Le nombre de Cauallerie entretenu ordinairement en tous ses Estats. Les forteresses basties sur les frontieres. 9. Authorité du Roy d'Espagne en ses Royaumes, & le nombre des Conseils, auec lesquels il gouuerne ses Estats. 10. Nauigations ordinaires Espagnolles, & quel ordre y est estably. 11. De la Religion, & choses qui concernent l'Eglise d'Espagne, Combien il y a d'Archeuesches & Eueschez, la valeur & reuenu d'vn chacun d'iceux. 12. Genealogie des Roys d'Espagne. Et la succession des Roys Goths en tout le Royaume d'Espagne. 13. Liste des Roys qui ont regné en Portugal. 14. Description des Isles de Maiorque & Minorque, & autres: Et comme elles sont venuës à la Couronne d'Espagne. Du Royaume de Naples, Sicile, l'Isle Sardaigne, l'Estat de Milan, les Isles Canaries, l'Isle Mozambique, l'Isle Ormus, l'Isle de Dieu, la ville de Damã, l'Isle de Goa, & au-

tres contrées des Indes & nouueau monde. Finalement eſt propoſé vn eſtat des reuenus que le Roy d'Eſpagne tire par an de ſes Royaumes de Portugal, de Naples de Sicile, d'Arragon, &c. & de tous ſes autres Eſtats.

AFin de n'embroüiller pas le Lecteur, & ne luy faire chercher tous les Eſtats qui ſont ſous le Roy d'Eſpagne en diuers endroits de ce liure, i'ay penſé qu'il ſeroit plus à propos de mettre icy tout à la fois toutes les terres qu'il poſſede, & apres en auoir fait le dénombrement en general, conſiderer diſtinctement les particularitez plus remarquables.

Le Roy d'Eſpagne poſſede aujourd'huy en l'Europe tous les Royaumes d'Eſpagne, le Royaume de Naples, l'Eſtat de Milan, les Iſles de Majorque & Minorque, d'Euſe, de Sicile, & de Sardaigne. En Affrique il poſſede le meilleur port qui y ſoit ſur la mer Mediterranée, c'eſt à ſçauoir Marzalcabil, qui ſignifie Grand port, & encores les places d'Oran & de Melille, & le Pignon d'Affrique. Il a outre ce, hors le Deſtroict les Iſles de Canaries, au nombre de douze, dont il y en a ſept principales. Et à cauſe de la Couronne de Portugal il tient en la meſme Affrique les importantes places de Sette, & de Tanger, qui ſont les clefs du Deſtroit, voire meſme de noſtre mer, & de l'Oceane Atlantique, & hors du Deſtroit Nazagau. Il a encor eu auec le Royaume de Portugal les Iſles Azores, dont les principales ſont la Tercere, ſaint Michel, ſainte Marie, l'Iſle du Pic, & S. George. Il tient auſſi le ſaint Port, & non gueres loin de là l'Iſle de Madere, grande, belle, & riche. Dauantage il a les ſept Iſles du Cap verd; & ſous la ligne Equinoctiale l'Iſle de ſaint Thomas. Il poſſede encor toute la coſte d'Affrique, qui s'eſtend depuis le Cap d'Aguere iuſques à celuy de Guardafu. En Aſie à cauſe de Portugal il tient preſque les meilleures places de ſa coſte Occidentale, c'eſt à ſçauoir Ormus, Diu, Goa Malaca. Le Royaume d'Ormus comprend ſous luy vne bonne partie de l'Arabie heureuſe, & l'Iſle de Baaren qui eſt fort grande. Il poſſede encor là prés Daman, Bazin, & Zanaa, outre Ciaul, & les forteresſes qui ſont aux Royaumes de Genanor, & de Cochin, & encor à Colan. Il tient auſſi preſque toute la coſte qui s'eſtend depuis Daman iuſques à la ville de Meſipur, vû qu'elle eſt toute aux Eſpagnols, ou leurs amis, horſmis Calicut. L'Iſle de Manar, & le port de Colomban, en l'Iſle de Zeilan appartient encor aux Eſpagnols, de meſme que quarãte Iſles des Philippines, dont la principale ſe nomme Luzon, longue de plus de 200. lieuës, mais eſtroitte. On conte encor entre ces Iſles celle de Vendeano, Tandaia, qui eſt nommée par excellence la Philippine, à cauſe que ce fut la premiere qu'on deſcouurit, & Cebe, où Magellan mourut. L'autre partie des Eſtats du Roy Catholique conſiſte au Nouueau Monde. Le tout eſt diuiſé en Iſles, & en terre ferme. Les Iſles de la mer du Nord ſont en ſi grand nombre qu'on ne le ſçait iuſques à preſent, vû que les ſeules Lucaies ſurpaſſent le nombre de quatre cens. Celle de Borichen eſt fort grande, comme auſſi Iaraique, la Cube, & l'Eſpagnolle.

Quant à la terre ferme l'Eſpagnol poſſede actuellement tout ce qui va coſtoyãt la Floride, la nouuelle Eſpagne & le Iucatan, & encor toute la grande Preſque-iſle Meridionale iuſques au Cap de Californie, voire meſme iuſ-

ques à Quivre ; vû que les Caſtillans ont fait iuſques là leur deſcouuerte. Il poſſede encor cette partie du Peru qui eſt entre la riuiere de la Plate, ou de l'argent, & Maragnon, & commence depuis Panama, & cecy s'appelle Breſil. Il tient encor le Peru, & le Royaume de Mexique.

Voyons maintenant en particulier les choſes plus conſiderables qui ſont en cette monarchie, & parlons premierement de l'Eſpagne, où eſt la demeure ordinaire des Princes.

11. L'Eſpagne qui eſt la premiere partie de terre ferme qu'on trouue prés de l'Affrique, au delà du Deſtroit de Gibraltar, eſt bornée du coſté du Leuant des monts Pyrenées, qui s'eſtendent depuis Fontarabie, qui eſt en la Prouince de Guipuſcoa iuſques au Cap de Creuz, qui eſt au commencement de Cataloigne entre Roſes & Colibre. Elle a pour borne du coſté du Midy la mer Mediterranée, qu'on nomme communément la mer du Leuant, qui commence entre l'Eſpagne & l'Affrique, & ſe joint apres à l'Ocean depuis le Deſtroit de Gibraltar iuſques au Cap de ſaint Vincent. Elle a du Couchant la mer Oceane, depuis ce Cap de ſaint Vincent iuſques à celuy qu'on appelle de Fin de terre, & du coſté du Nord la meſme mer l'enferme depuis le Cap de Fin de terre iuſques à Fontarabie. Les Monts Pyrenées ne ſont eſtendus de droit fil autour d'Eſpagne, ains vont faiſant vne figure tortuë, de ſorte que le chemin d'vne extremité de ces monts à l'autre ſeroit de pluſieurs iournées ; au lieu que du coſté de la France il n'eſt pas ſi grand ny ſi faſcheux & difficile de la moitié. Ces montagnes vont par la Nauarre & Ronceuaux, le long du val Salazar & val de Ronal iuſqu'à Hiſaua, qui eſt la derniere borne du Royaume de Nauarre, puis elles paſſent en Arragon par les monts de Iaca, iuſques au Deſtroit de Cataloigne, & iuſques à la pointe du Cap de Creuz, où elles prennent fin en la mer Mediterranée, y ayant depuis Fontarabie iuſques à ce Cap enuiron quatre vingts lieuës. La plus grande eſtenduë d'Eſpagne eſt, du Cap de Creuz iuſques au Cap S. Vincent, & cét eſpace eſt de 275. lieuës, tellement que toute l'Eſpagne peut contenir en ſon circuit enuiron ſix cens & vingt lieuës Eſpagnolles, dont la chacune compréd quatre milles ou enuiron d'Italie, de ſorte que ces lieuës reuiendroient à deux milles quatre cens quatre-vingts mille d'Italie, pourvû qu'on fit ce chemin par terre, d'autant que par mer il s'en faudroit beaucoup qu'il y eut vn ſi grand eſpace.

Les Romains ont autrefois diuiſé l'Eſpagne en citerieure, ou celle qui eſtoit par deçà, c'eſt à dire qui eſtoit plus proche des terres de l'Empire Romain, c'eſtoit celle qui eſt entre le fleuue Ebre & les monts Pyrenées. Mais Vlterieure ou celle d'au delà, eſtoit celle qui ſe trouuoit eſloiguée des terres de l'Empire, c'eſt à dire qui s'eſtend depuis la riuiere d'Ebre iuſques au Deſtroit de Gibraltar. Elle fut apres diuiſée en trois Prouinces, c'eſt à ſçauoir en Betique, Tarraconoiſe, & Luſitanie, par les Romains meſmes qui y eſtablirent quatorze Iuriſdictions, dont la Tarraconoiſe en comprend ſept, comme la plus grande des trois, la Luſitanie trois, la Betique quatre. Et cette diuiſion dura iuſques au temps d'Attile. Mais depuis le Royaume de Grenade, l'Andaluzie, & la Betique ont ſuccedé à l'Eſtremadute, Arragon, Caſtille, Nauarre, & les autres petits Royaumes à la Tarraconoiſe : & le Portugal & Royaume d'Algarde à la Luſitaine.

Or on diuiſe aujourd'huy l'Eſpagne en trois gouuernemens ou Royaumes, c'eſt à ſçauoir d'Arragon, de Caſtille & de Portugal. L'Arragon contient

Catalogne, Valence, Majorque, Minorque, Sardaigne, Sicile, & Naples. Caſtille comprend Biſcaye, Leon, les Aſturies, Galice, l'Eſtremadure, l'Andaluzie, Grenade, Murcie, & les deux Caſtilles, auec les Canaries, le Royaume de Nauarre, l'Eſtat de Milan, le Nouueau Monde, les Philippines, & autres pays. Le Portugal compréd le Royaume d'Algarbe, le Portugal meſme auec ce que les Eſpagnols ont en la Guynee, en Ethiopie, & ce qu'ils tiennent au Breſil & aux Indes, & pluſieurs Iſles.

Or en commençant la deſcription, la premiere choſe qui s'offre à moy c'eſt la *Cataloigne*, qui s'eſtend depuis Salſes iuſques à la riuiere d'Ebre, & confine auec la France. S'enſuit Perpignan qui eſt en la Comté de Roſſillon, qui fut engagée par Iean Roy d'Arragon pour beaucoup de milliers d'eſcus aux Frãçois, & puis renduë au Roy d'Eſpagne par Charles huictieſme, par le moyen de la promeſſe qu'il tira que l'Eſpagnol ne l'épeſcheroit pas en ſon entrepriſe de Naples. Cette Comté s'eſtend entre deux bras des monts Pyrenées, dont l'vn va à Salſes, l'autre à Colibre, que les anciens nommoient Illiberis. Sur le riuage de la mer, où prés de là on void diuerſes places auec leurs ports, pluſtôt neceſſaires qu'aſſurez, pource qu'ils ſont ſujets à diuers vents, & ne ſont gueres capables. Il y a Elne, Colibre, Roſas, Empurie, Palanos, Blanos. Mais Barcelone eſt la ville capitale de Cataloigne. On void dans le pays Girons, Vich, Cardone, Vrgel, Montherrat, mont d'incroyable deuotion pour vne image miraculeuſe de la ſacrée Vierge mere de Dieu. Mais retournant à la marine on voit au delà de la riuiere Lobregato, Terragone, ville d'où la plus grande partie de l'Eſpagne prenoit ſon nom: & cõbien qu'elle ſoit ſans port, toutesfois elle eſt en aſſiette fort commode. On trouue apres l'embouſcheure de la riuiere d'Ebro, renommée pour auoir eſté la borne des Romains & des Cartaginois. Il naît prés de la mer de Biſcaye, auprés d'vn lieu qui ſe nomme Fuentibre, & courant quelque peu vers les monts Pyrenées, tourne apres vers le Leuant, & puis vers le midy, & il n'y a preſque riuiere qui face plus de tours, ny qui ſerpente dauantage. Cette riuiere ſe groſſit par le moyen des riuieres qui naiſſent au pied deſdits monts, & s'y rendent: vû que de l'autre coſté elle ne reçoit que le Bibile, ſi l'on a ſeulement eſgard à ce qui eſt digne de conſideration. Et cette riuiere fait en ſon emboucheure l'Iſle d'Alfaques retraite des Corſaires. Mais en ſuiuant ſon cours on void Tortoſe belle ville, & en bon pays. Au reſte les riuieres d'Eſpagne ont preſque toutes par maniere de dire les bords fort hauts, & les licts bas: d'où vient qu'on nauige mal aiſément, on ſe ſert toutesfois vn peu des eaux de l'Ebre en Arragon, & de quelques petites riuieres aux Royaumes de Valence & de Grenade.

L'Arragon a pour ſes bornes du Leuant la riuiere de Cinga, du Ponent les monts de Moncate & de Moline, du Nord la riuiere d'Ebro, & du Midy la montagne de Brabance. On void en ce Royaume, ou pour mieux dire en cette Prouince d'Eſpagne, les villes de Iaca, Hueſca, Venaſca, & la place de Moſon, renommée pour les Cours qui s'y tiennent. La principale ville du pays c'eſt Sarragoſſe, la plus belle ville d'Eſpagne, ſi on a eſgard à la beauté des ruës, & à la magnificence des Palais. On y void auſſi Calatajud, qui doit tenir le premier rang apres Sarragoſſe.

Quant au Royaume de *Valence* il tire sõ nõ de ſa principale ville, & eſt borné

du coſté d'Orient la mer Mediterranée ; du Nord de l'Arragon, de l'Occident de la vieille & nouuelle Caſtille, & du Midy du Royaume de Murcie. Il a deux bonnes villes, c'eſt à ſçauoir Horiuela & Valence, on comte en ce Royaume enuiron vingt & deux mille familles de Mores.

Quant à ſes fleuues, les principaux ſont Gualadauiar, qui veut dire eau pure & claire qui paſſe prés de Valence, & Xucar, que les anciens ont nommé Sucron, d'où prend ſon nom le Sein, ou Golphe de Sucron, qui s'eſtéd depuis la petite Iſle d'Alfaques iuſques au Cap Martin. Le port de ce Royaume c'eſt Alicant, nommé par les anciens Illice, d'où préd ſon nom le Golphe compris entre le Cap Martin & le Cap de Palos.

Murcie a pour ſes bornes les confins d'Alicante & le Cap de Gates, & a peu de lieux peuplez, & ceux qu'on y void ſont de peu d'importance. Murcie eſt la principale ville. En ce Royaume eſt le port de Cartagane, qui eſt le meilleur qui ſoit en Eſpagne ſur la mer Mediterranee, pource qu'il y a vis à vis vne petite Iſle qui l'aſſure des vents, & le deffend de l'impetuoſité de la mer, qui y rompt ſa furie. Auſſi André Dorie diſoit qu'il tenoit trois ports forts aſſurez en la mer Mediterranee, c'eſt à ſçauoir celuy de Cartagene, & Iuillet, & Aouſt. La ville eſt peu de choſe, & mal baſtie.

Le Royaume de *Grenade* s'eſtend depuis Vere iuſques à Malaga, & l'on void icy de quelle importance eſt l'Agriculture, vû qu'au temps que les Mores y dominoient cette contrée eſtoit extrémement habitee, & pleine de toute ſorte de biens. Les collines eſtoient reueſtuës de vignes & d'arbres fruictiers, les vallees & les plaines abondoient de grains & de iardins, & les villes de gens & de viures; au lieu que maintenãt il n'y a gueres de gẽs, & le pays rapporte fort peu, à cauſe qu'on y exerce moins qu'auparauãt l'Agricultute. La ville de Grenade reſſemble à vne grenade ouuerte, vû qu'elle contient deux collines, que on peut preſque nõmer deux montagnes, qui ſont diuiſées par vne vallée par laquelle paſſe le Bate. Et cette ville eſt diuiſée en quatre partie differentes d'aſſiette, qui ſe nomme Grenade, Sierra del ſol, ou montagne du Soleil, Albayzin, & Anterquetuele. Les marchands & les Gentils-hõmes habitent principalemẽt à Grenade, qui eſt la principale, & il y a vne Egliſe d'admirable Architecture. Il y a le lieu qu'on nomme Alcaçar, qui repreſente vne petite ville ayant dix portes. Il y a l'Alhambre, Palais des Roys Mores, qui pour raiſon de ſon artifice, & pour la multitude de ſes fontaines peut eſtre mis entre les miracles du monde. Mais ſur tout ſon aſſiette eſt merueilleuſe, pource qu'elle a au deſſous du coſté du Leuãt la ville, du Midy les montaignes neigeuſes, & du Nord vne grãde plaine. Quãt aux autres parties il n'eſt pas à propos d'en parler, pource qu'il n'y a rien de rareté. Toute la ville a de circuit enuiron ſept milles, & eſt entourée de murailles auec vn grãd nombre de tours. Quelques-vns y en mettẽt iuſques à mille. En ce Royaume on voit encor la ville de Guadix à 6. lieuës loing de Grenade. Les autres lieux conſiderables ſont Ronde, Maluellee, Velez, Vere, Mochacar, Guaſcar, Baze, Colbo, & Loche ſur la riuiere du Gentil. On voit à ſept lieuës de Grenade le chaſteau d'Albarne. Les lieux maritimes plus importans de ce Royaume ſont Almerie, & Malage, prés duquel lieu il y a vn fort grand nombre de villages. Ferdinand Roy d'Arragon & de Caſtille acheua de conquerir ce Royaume auec la ville l'an 1490.

L'Andaluzie s'eſtend preſque depuis le commencement du Deſtroict de Gibraltar, iuſques au fleuue de Guadiane. Elle eſt preſque à la porte de la

mer Mediteranee par le moyen du deſtroit de Gibraltar, de qui nous dirons icy deux mots, quoy qu'il appartient pluſtôt au Royaume de Grenade qu'à cette Prouince. Ce deſtroit a donc ſept milles de largeur auec le flux & reflux ordinaire de la mer Oceane, qui entrant par cette porte s'acquiert le nom de mer Mediteranee, & s'eſtẽd de là iuſques aux dernieres bornes de la mer Majour par l'eſpace de 3700. milles, & en enuironne plus de dix mil. Les Grecs l'appelloient d'eſtroit d'Hercule, à cauſe de deux colõnes de brõze qui eſtoiẽt au Temple d'Hercule, ou cõme les autres veulent à cauſe de deux mõtagnes, dont l'vne nommee Calpe eſt en Eſpagne, & l'autre nommee Abile en Affrique, & qui ont eſté miſes en reputation par les Poëtes, qui ont eſcrit que c'eſtoient des colonnes plantées par Hercule pour borne de ſes voyages. Les Latins nõment auſſi ce deſtroit Gaditain à cauſe du voiſinage de l'Iſle de Caliz, nommée des Latins Gades. Les Mores luy ont donné le nom de Gibraltar, à cauſe d'vn chaſteau qu'ils baſtirent au deſſous de la mõtagne de Calpe, qui a peu de tour, mais eſt ſi haut qu'il repreſente de loin vne Iſle ſeparée du reſte de la terre. Or ayant paſſé le deſtroit on trouue l'Iſle de Caliz, loin de terre ferme enuiron 700. pieds, à laquelle eſtoit conjointe vne autre petite, qui n'auoit pas plus de 200. pas de circuit, & toutes les deux eſtoiẽt appellées des Latins Gade. En la plus grãde qui reſte aujourd'huy il y a vne ville qui eſtoit du tẽps des Romains des plus nobles & plus riches d'Eſpagne. Tellement que Strabõ eſcrit qu'elle ne cedoit à aucune ville de l'Empire ny en grãdeur ni en magnificence, ny en nombre d'habitans de marque, vû qu'on y comta quelquesfois cinq cens Cheualiers Romains, qu'on ne trouua nulle part ailleurs qu'à Padouë. Maintenant il s'en faut de beaucoup qu'elle ne ſoit ſi grãde, & l'on la peut pluſtôt mettre entre les celebres abords des marchands, qu'entre les villes magnifiques. Les Mores la ruinerent, les Corſaires ne la laiſſerent pas remettre. Mais il n'y a choſe qui luy porte plus de dommage que le voiſinage de Seuille qui attire tout le traffic de la mer de Ponent. Entre Caliz & la terre ferme il y a vn fort bon port nõmé Porto Real, & plus auant vers le Septentrion il y en a vn autre nommé de Sainte Marie. De là en doublant vn petit cap on trouue le port Saint Lucar où les nauires s'arreſtent, ou pour attendre le vent s'ils veulẽt aller en haute mer, ou bien pour attẽdre le reflux de la mer Oceane s'ils veulẽt aller à Seuille qui eſt ſur le bord du fleuue Guabalquibir à main gauche. Cette ville a enuiron ſix milles de circuit, & beaucoup d'Egliſes & de Monaſteres magnifiques, & de belles ruës & grandes places. Au temps que le grand Ferdinand prit Seuille on comtoit autour vingt mille villages ou hameaux, mais aujourd'huy le nõbre n'en eſt pas de beaucoup ſi grand. Toutesfois on y comte encor deux cens places fermées de murailles. La riuiere de Guadalquiuir, qui veut dire en Arabe grande riuiere, fait port à cette ville; & veritablement elle merite bien ce nom de grande & pour ſa grandeur, & pour la bonté de ſes eaux fort propres à la teinture des draps, & à rẽdre belles les perſonnes. La marée monte encore deux lieuës au deſſus de la ville. De l'autre coſté de la riuiere on void Triane qui eſt vn fort plaiſãt membre de Seuille. Or combien que le Soleil s'y face reſſentir exceſſiuemẽt, en telle ſorte que les bleds d'alentour y ſont meurs en Auril, de meſme qu'en Egypte, toutesfois il y a tant de rafraiſchiſſemens, que le Roy Ferdinand diſoit, qu'il faiſoit demeures en temps d'Eſté à Seuille, & en Hyuer à Burgos, qui eſt vne ville fort froide, mais où il y a de merueilleuſes defences cõtre

de froid. Outre Seuille il y a encor en Andaluzie pluſieurs autres villes, places importantes: mais la principale c'eſt Cordouë, iuſques à laquelle on peut voyager ſur Guadalquiuir, ou ſur de grãds ou ſur de petits baſteaux. C'eſt vne ville d'vn grand circuit, mais où il y a peu de maiſons à cauſe du grãd nõbre de jardins. Il y a tout aupres force chaſteaux & places, dõt Lorene en eſt vne. Iaën eſt auſſi ville remarquable, & qui a merité que les Roys d'Eſpagne s'en diſent Seigneurs entre les autres tiltres. Elle a en ſa dioceſe Vbede, Boëſle, Anduiar, places aſſez cõſiderables. Il y a encor Almaden & Marchene, dõt la premiere eſt le lieu de l'ordre d'Alcantare en la Dioceſe de Cordouë, & Marchene eſt le lieu ſur les confins de Grenade & d'Andaluzie. *L'Eſtremadure* s'eſtẽd depuis Ville reale iuſques à Bajadps, & depuis Sierra Morena iuſques au Tage. On y void ſur la riuiere de Guadiane qui la trauerſe les villes de Badajos & de Meride. Et l'on void icy vne choſe remarquable, qui eſt que ceſte riuiere coule l'eſpace de quinze lieuës ſous terre ſans ſe monſtrer, iuſqu'à tãt qu'elle paroiſt de nouueau prés de Melin, lieu renommé pour la naiſſãce de Fernand Cortez qui conqueſta Mexique. En ce pays eſt l'image de noſtre Dame de Guadalupe, où l'on void vn grand abord de toutes ſortes de perſonnes.

Les deux Caſtilles ſont preſque ſemblables en aſſiette, ſinon que la nouuelle a plus de plaine que la vieille, & elles ſont diuiſées l'vne de l'autre par quelques montagnes qui commencent aux confins de la Nauarre, & trauerſent preſque toute l'Eſpagne iuſques à la mer. La ville capitale de la nouuelle c'eſt Tolede, & de la vieille Burgos. Tolede eſt grande ville aſſiſe en vn lieu eſleué, & l'on y monte ou deſcẽd touſiours. Elle peut auoir de tour enuiron quatre milles; mais elle ne ſẽble pas ſi grãde qu'elle eſt à cauſe de l'inégalité de ſon aſſiette. Elle eſt enuironnée de tous coſtez de montagnes ſinon d'vne part, a ſes ruës eſtroites, & ſes maiſons eſpaiſſes & plus belles dedans que dehors. Elle a 23. quartiers & 17. places. Elle eſt enuironnée de trois coſtez du Tage qui court au bas, & dõt l'eau eſt tirée en haut dãs la ville par vn moyen que trouua Iacques Cremonois. Prés de Tolede on deſcouure vne plaine qui eſt fort plaiſãte aux lieux où l'on cõduit l'eau du Tage. On trouue du coſté du Nord de Tolede la ville de Madrid demeure des Roys d'Eſpagne. On voit au deçà de la Guadiane cité Royle, & fut la riuiere Calatraue, d'où tirẽt leur nom certains Cheualiers d'Eſpagne; & au deçà du Tage on void Couque & Ocagne, renommée par ſes gands, & ſur la riuiere on void encor Alcantare, d'où prend ſon nõ vn autre ordre de Cheualiers; & au deſſus de Madrid on void Alcala de Henarez. Mais paſſãt à la vieille Caſtille on y void Burgos ſa ville capitale, comme i'ay dit cy deſſus. Cette ville eſt ancienne & biẽ baſtie, mais elle a ſes ruës eſtroites, & eſt entourée de mõtagnes qui cauſent que les iours y ſont plus courts que la latitude du lieu ne porte; pource qu'ils luy retardẽt le matin les rayons du Soleil, & les luy deſrobent le ſoir auãt l'heure qu'ils en deuroit tirer, & pour cette cauſe l'air y eſt extrémement froid. On void là entre autres choſes l'Egliſe Metropolitaine faite auec grãd artifice, parce qu'en meſme temps on y chante l'Office en cinq Chapelles, ſans aucun empeſchement ou deſtourbier. Il y a vn Crucifix fort ancien, qu'on tient auoir eſté fait par Nicodeme. Il y a vn Conuent de Religieuſes, qu'on nõme Vuelgues, qui ſont au nombre de 150, toutes de maiſons nobles. Cette ville debat de la preſeance & primauté auec celle de Tolede, & aux Cours ou aſſemblées d'Eſpagne, ce debat ne pouuãt eſtre terminé, le Roy Ferdinand s'aduiſa de les cõtenter toutes deux: de ſorte qu'il fit parler la ville de Burgos, diſãt qu'il par-

leroit pour celle de Tolede. On void apres sur la riuiere Tormes, & puis Salamanque où il y a vne fort renõmée Vniuersité, & l'on void au dela du costé du Nord Medina del Campo, ville riche & de grand trafic, & apres cela Zamore, & Valladolid, l'vne des plus agreable villes qu'on puisse voir qui est assise sur la riuiere de Pisuergue, bien bastie, auec de belles & grandes ruës, & des Palais magnifiques. Il y a plusieurs arts, & entr'autres vn grãd nombre de bõs Orfevres. Cette ville s'est accruë & s'embellit par la demeure que les Roys y ont faite. Au Leuant de Salamanque on void Auile, Segouie, Siguẽce, & plusieurs autres villes & places, dont le dénombrement seroit ennuyeux. Mais ie ne laisseray pas en arriere Sorie, appellée par les anciens Numance: vû qu'il n'y a eu ville au monde qui a fait plus de mal & d'ennuy aux armées des Romains plus long-temps & auec vn plus petit nombre de personnes. Entre la riuiere de Pisuergue & la riuiere d'Ezla on void Medina del rio place marchãde & assez prés de Palence. Mais en sortant hors des confins de Castille on void au dessous des montagnes des Asturies la ville de Leon capitale d'vn Royaume qui fut ainsi nommé du temps de la conqueste de l'Espagne faite par les Mores. Ce fut là que les Roys d'Espagne firent leur premiere demeure apres ce rauage, & cette inondation des Mores; & de là ils les contraignirent auec des guerres continuelles de huict cens ans, de s'en retourner finalement en Affrique; & veritablement les Roys & les Gentils-hommes d'Espagne s'employerent auec vne extréme ardeur & resolution en cette entrepriſe.

Galice est compriſe entre la riuiere Auie, & la mer Oceane. Ce pays est principalement renommé pour le corps de S. Iacques protecteur d'Espagne qui est à Compostelle. Alfonce 9 ayant surmonté miraculeusemẽt Mirammolin, institua l'ordre des Cheualiers de S. Iacques, qui est le plus honorable ordre d'Espagne. Cette Prouince a vn tresbon port à la Corougne, où Charles V. ordonna que le trafic des espiceries s'y feroit; ce qui ne reüssit pas apres. Vous voyez aussi en ce pays Bayõne, Ponteuerde & Ribadeo lieux maritimes. *Asturie* s'estend depuis la riuiere de Ribadeo iusques à S. André. Sa principale ville est Ouiedo, où se sauuerent au temps des Arabes les Gots qui resterent auec beaucoup de reliques des Saints. C'est de là que tirent leur origine les *Hidalgos* d'Espagne. Il y a aussi en ce pays la ville de Santigliane. Cette Prouince s'auance fort vers le Nord auec le Promontoire Scytique, auiourd'huy Cap de Firo. *La Biscaye* est bornée de la Nauarre, & de Guipuscoa, de la mer, & des Asturies. Ses principales places sont S. André auec vn port capable de force vaisseaux. Il y a encor Laredo, qui est bonne place, auec vn port capable de mesme que Portugalette. La capitale ville de Biscaye c'est Bilbao en vne assiette fort commode. Dans le pays on ne void que des maisons esparses çà & là, à cause que l'aspreté des lieux ne souffre pas que plus de gens y demeurent. *Guipuscoa* a pour ses bornes la riuiere de Vidosone ou Vidorso, Alduida, Huria, & Beryaria, & separe la France de l'Espagne, les monts Pyrenées, la Nauarre, la Biscaye, & la mer Oceane. Ses places sont Deuia, Oria, S. Sebastien ville Metropolitaine, Fontarabie, & le passage & Tolosette.

La Nauarre est assise entre la riuiere d'Ebro & les monts Pyrenées. Sa ville Metropolitaine c'est Pampelune, les autres sont Stelle qui en est esloignée de vingt milles, & Tudele, & aussi Lugrogne & Calahorre. Ce Royaume a deux passages vers le Bearn. Ce qui reste au Roy de France peut estre estimé presque la sixiesme partie du Royaume, qui a esté iniustement vsurpé sur les Roys de Nauarre, & appartient de droict au Roy de France

à present regnãt, comme à celuy qui descend de Catherine de Nauarre Comtesse de Foix & de Bigore, & Princesse de Bearn. Le mal proceda de ce que cette Princesse ayant espousé Iean fils d'Alain Duc d'Albert, qui prit le party de Louys XII. Roy de France, l'assista contre les Venitiens, Espagnols & Allemands, & mesmes contre le Pape Iules II. le Pape irrité, comme si les Royaumes estoient à sa professiõn, apres auoir excommunié le Roy de Nauarre, mit son Royaume en interdit, & l'abandonna à Ferdinand, qui s'estant rendu maistre de Pampelune & presque de toute la Nauarre, a transporté aux siens cette iniuste vsurpation, qui ne peut plus estre de longue durée. Ceux qui sont descendus de Iean ont retenu le nom auec vne petite partie du Royaume : & i'ay trouué à propos de mettre icy leur descente.

Iean fils d'Alain Duc d'Albert. — Sa femme Catherine de Nauarre

Henry d'Albert Roy de Nauarre, Comte de Bearn, de Foix, de Bigorre, & d'Armagnac. Sa femme Marguerite de Valois sœur de François I. Roy de France.	Charles qui meurt prés de Naples sans enfans
Ieanne d'Abert Roine de Nauarre espouse Anthoine de Bourbon.	Quelques filles.
Henry de Bourbon Roy de France & de Nauarre. — Louys XIII. Roy de France & de Nauarre.	

Maintenãt que nous auons couru tout ce qui est arriere la Coũronne, de Castille & d'Arragon, il est à propos de retourner arriere, & de voir le *Portugal*. Ce Royaume nommé autresfois Lusitanie & Espagne vlterieure, a pour ses bornes du costé du Nord les riuieres de Mingo & d'Auie iusqu'à la ville de Ribadanie, qui est sur le bord de l'Auie : de ce costé il regarde la Galice, & de là en tirant vers le Leuant vne ligne iusqu'à la Mirande assise sur le Duero, de là encore vers le Midy : Il faudra pour prendre ses bornes tirer presque tout droit iusqu'à l'embouchcure de la riuiere d'Ante : & de ce costé là il confine auec la Castille, l'Estremadure & l'Andaluzie, & du Midy & de l'Occident il a pour sa borne la mer Atlantique ou de Ponent. Ce Royaume a de tour enuiron huict cens soixante & dix-neuf milles, ou selon quelques-vns huict cens cinquante, & en a de costé de mer 470. Il est long & estroit, assis pour la plus grande partie sur la mer Oceane : il est long de 320. milles, & large de soixante, & est diuisé en deux Royaumes, dont l'vn retient le nom du tout, l'autre s'appelle Algarbe, mot Arabic, qui signifie partie Occidentale. L'vn est diuisé de l'autre par vne ligne qu'on doit tirer imaginairement d'Alcotin à Odechere, qui sont deux Chasteaux, dont l'vn est assis sur la mer de Ponent, l'autre sur la riuiere de Guadiane. L'Aigle est vers le Midy, & Portugal vers le Nord. Il passe par ce Royaume beaucup de belles & grandes riuieres, comme la Guadiane, le Tage, le Mondegue, le Duero, le Mingo, qui ont presque toutes de l'or meslé parmy leur sable. Guadiane passe par le Portugal l'espace de sept lieuës, le Tage 18. & Duero 28. & le diuise de la Castille.

L'Algarbe contient les viiles de Tauile, Lagos, Silues & Fare, dont Tauire, & Lagos ont d'assez bons ports, outre lesquels (passé le Cap de Saint Vincent, dit des Anciens sacré promontoire) il y a encores celuy de Villeneufve & quelques autres qui sont petits. Le Portugal a trois fort bons ports, c'est à sçauoir celuy de Setubal à vingt milles loing de Lisbone vers le Midy, en vn Golphe long de trente milles, & large de trois: celuy de la Cité de Port, que le Duero fait, & celuy de Lisbonne qui est le plus grand, & qui fait par le Tage, par lequel ont entre quinze, voire vingt-milles auant dans terre, auec de fort gros vaisseaux: Lisbonne au iugement de tous, est la ville la plus peuplee de la Crestiété apres Patis. Elle contient cinq collines, entre lesquelles s'estend la plaine iusques au fleuue. Elle peut faire vingt mille maisons, diuisees en vingt-cinq paroisses. En la plus haute colline on void vn Chasteau du tout ancien, qui n'est fort qu'à raison de son assiette. Il n'y a point de soldats en garnison, & ce lieu sert seulement de prison aux gens de qualité. On trouue à l'ẽboucheure du Tage Cascais, où les vaisseaux attendẽt la maree pour monter à Lisbonne, ou le vent pour faire voile. Les autres Citez sont Coymbre, où il y a bonne Vniuersité, fondee par le Roy Iean II. (& il y en a vne autre fondee par le Cardinal Henry, qui fut depuis Roy) Lamego, Viseo, Mirande, Porto, Portalegre, Guarda, Leira, Eluas. Et quoy que Bragance n'aye pas vne Eglise Cathedrale, toutesfois elle ioüyt du priuilege de Cité, & est sous vn Duc si puissant & si riche, & qu'il semble que c'est chose monstreuse de voir qu'en vn si petit Royaume il y ait, outre le Roy, vn si grãd Prince; vû qu'on tient qu'vn tiers du peuple du Royaume luy est sujet, & est dans ses terres. Outre ce Duc il y en a encores deux autres, vn Marquis, dix-huict Comtes, vn Vicomte, vn Baron. Outre les Citez on comte que le Portugal a ou de Chasteaux, ou d'autres places fermees de murailles, iusques au nombre de 470. & d'auantage, qui sont pour la plus grande part entre le Tage & le Migne. La partie du Royaume qui est entre le Tage & la riuiere de Guadiane, est peu peuplee, mais celle qui est entre le Duere & le Migne, contiẽt vn peuple innombrable, mais pauure, & plus sẽblable à celuy de Galice, auec lequel il cõfine, qu'aux Portugais, Ce Royaume fut iadis beaucoup plus peuplé qu'à present, & cela vient du grãd nombre des loingtaines & grandes entreprises du Bresil, de l'Ethiopie des Indes, de Malacca, de Molucco, de plusieurs autres Isles, il s'est perdu, & se perd encores to⁹ les ans beaucoup de gẽs à l'aller, ou au retour, & outre ce il y en a tãt qui s'arrestent en ces lieux esloignez, que le Portugal en demeure desnué d'hõmes. Le nombre du peuple qui y estoit, a peut estre reconnu en ce que le Roy Iean passa à l'entreprise d'Affrique auec quarante mille hommes: & cette entreprise fut poursuiuie auec de grande forces par Alfonce V. qui fut surnõmé Affricain pour cette raison. Mais depuis que les Indes furẽt descouuertes, le Roy Emmanuel enuoya à l'ẽtreprise d'Amazor vne armee de vingt mille hommes de pied, & trois mille cheuaux.

QVALITE' DV PAYS.

L'Espagne en beaucoup de lieux n'est point cultiuee à cause du fond qui est pierreux, ou pour les solitudes mal plaisantes: toutesfois si on la cõpare auec l'Affrique, elle est beaucoup pl⁹ fertile, pource qu'elle n'a pas de si IV.

grandes chaleurs. L'Espagne en plusieurs lieux rapporte assez de tout ce qui est necessaire à l'homme, comme froment, vin, fruicts, huile, bestail, lin, fer, & metaux, miel & cire, & a des eaux qui nourrissent le poisson, & autres choses semblables. Elle n'est pas tant molestee des vents que la France, & l'air n'est infecté de broüillards, & de marests pestilents. L'or, l'argent, & le bon fer, ne se trouuent point en autre lieu en telle abondance, qu'en Espagne. On ne foüyt pas tant seulement l'or aux mines, mais encores quād les fleuues enflent par les pluyes, ils produisent du sable d'or, & principalemēt le fleuue du Tage. On a trouué autresfois en Espagne des fragments de pur or de la quātité de demie liure. Il y a en diuers lieux de ce Royaume des fōtaines chaudes, & froides, qui ont vne vertu admirable pour guarir diuerses maladies. Il n'y a point faute de bestail en Espagne, & non seulement il y a force bestes priuees, mais aussi grand nombre de sauuages. Sur tout elle est estimee pour les cheuaux qu'elle produit, qui sont de si grande viteſſe, que l'on a dit qu'ils estoiēt engendrez du vent. Elle n'a pas beaucoup de bestes nuisantes, si ce ne sont les conils qui foüillent la terre, & gastent les racines de plantes, & font beaucoup d'autres dommages. Les fleuues qui coulent en Espagne, coulent tout doucement, à raison dequoy ils ne gastent pas les terres par leur impetuosité. Ils ont aussi abondance de poisson, d'autant que la mer leur en enuoye beaucoup. L'air est generalement bon, & est froid vers le Nord, & les Pyrenees, & temperé vers la mer Oceane, & la nostre. Elle porte des fruicts de toute sorte, & en si grande abondance, qu'elle en pouruoit presque toutes les contrees Septentrionales, principalement d'oliues, oranges, citrons, figues, & choses semblables. La chair y est de fort bon gouſt, principalement celle du moutō, & du pourceau. On ne sçauroit dire cōbien il y a de bon poisson aux lieux maritimes, principalemēt d'Andaluzie, de Portugal, de Galice, & de Biscaye. Strabon escrit que vers le destroit de Gibraltar les Tons s'engraissent estrangement du gland qui tombe dās la mer des chesnes qui en sōt proches. Et le Reuerend Pere Louys de Grenade a escrit, que l'annee 1575. la force de la mer ietta en la coste de Penique, lieu de Portugal, vn poisson long de 40. brasses & large de 15. pieds, & si gros que deux hommes assez grands, l'vn estant d'vn costé, & l'autre de l'autre, ne se voyoient presque pas: les bouts de la queuë auoient d'interualle cinq brasses. En l'année 1578. la mer enuoya en la plage de Valence vn veau marin long de cent pieds. Et quelquesfois en la coste de Biscaye on void les Baleines de telle grādeur, que l'on en tire 200. bottes d'huyle. Mais pour retourner encore à ce que la terre porte elle abōde de poix, de l'escarlate, de jonc, lin, chanvre, vif argent, sauon de pierre, de tormentine & d'alun. Pline fait estat de l'airain des Mōts Marians, qui se nōment aujourd'huy *Sierra Morena*. Il y a aussi grande quantité de bonnes & fines laines, Mais pour venir aux particularitez, la Cataloigne est generalement sterile, & plus abondante en fruicts qu'en grains, & a plus d'arbres sauuages, que de bonnes plantes. Prés de Vich le pays est aspre, & à demy desert. Prés de Tortose il y a vn assez bon terroir.

En Arragon prés des monts Pyrenees, on marche des iournees entieres sans trouuer aucuns habitans; toutesfois il y a quelques vallees qui portent assez de fruict & de grain, & l'eau fait de grands effets en tous les lieux par où elle passe. Prés de Calataiud il y a vn bon air, le pays est de bon rapport, il y a force beaux iardins & lieux peuplez.

Valence a l'air le plus temperé, & plus agreable de toute l'Espagne : son terroir est plein de iardins & lieux extremément plaisans, où il vient grande abondance de ris, de succres, de grains & de fruicts; & ce pays respond grandement aux qualitez de celuy qui est autour de Naples. Quant aux riuieres qui arrousent ce Royaume de valence, les principales sont Gualdalauiar, qui veut dire eau pure & claire, qui passe prés de Valence & Xaucar, qui fut iadis nommé Sucron. Ce pays a des mines d'argent à Buriol, d'or à Loder, de fer, à *Finistrat*, & à Iabée, d'Albastre à Piacent, d'alun, de chaux, & de plastre en plusieurs lieux.

Le Royaume de Murdie est fort peu peuplé, & ce qui s'y trouue est de peu d'importance; pource que les montaignes sont assez aspres, & les plaines sont bien peu arrousées d'eaux, & par consequent steriles, à cause qu'il pleut rarement en toute l'Espagne.

Quant à Grenade c'est vn des plus fertils terroirs d'Espagne, principalement là où le Genil & le Darre passent : pource que ces deux riuieres arrousent partie d'elles-mesmes, & partie aussi auec l'ayde & industrie des habitans du pays d'autour de Grenade; & par ce moyen seruent grãdement à y faire venir des plantes, des fruits, des herbes, & des grains en abondance : mais sur tout y causent la grande quantité de bestal, de succres, & des meilleures soyes qu'on voye. Les Mores qui en furent chassez l'an 1492. disoiẽt que le Paradis estoit iustement en la partie du Ciel qui respond à Grenade. Du costé du Nord il y a vne grãde plaine si fertile, qu'il n'est pas possible de le croire sans l'auoir veuë. Pres du fleuue Genil il y a vne plaine fort agreable, & de grand profit; & aux montagnes qui en sont proches, on y paist vn grand nombre de troupeaux.

Prés d'Alhame il y a des bains, qui dõnent vn grand plaisir à ceux qui sont sains, & font vn grand bien aux malades, & prés de ces bains d'eau chaude il passe vn ruisseau extrémement froid, qui pour cette occasion se nomme *Rio frio*, ou riuiere froide. Malacca a tout son terroir partie en plaine, partie en vallée, tout plain de fruits.

Il n'y a partie en Espagne qui porte plus de fruits & de grains, que d'Andaluzie, n'y où il y ait plus de troupeaux, principalement de cheuaux; & ce pays est tel, qu'on le peut nommer à bon droit, le grenier, le fruictier, la caue, & l'escurie d'Espagne, & mesme la voliere; vû qu'elle a tant d'oyseaux, & principalement de ceux que nous appellons grives, qui sont tres-excellentes: que c'est chose incroyable presque à celuy qui n'y a pas esté. Autour de Seuille ou void vne grãde quãtité de fruits, d'huyles, de vins, & de grains. Il y a entre autres choses vn bois d'oliuiers qui durẽt 30. lieuës. Prés de Cordouë le terroir est de grand rapport, & l'on y void vn grand nombre de beaux iardins, & forces eaux, qui le rendẽt entierement agreable. Prés d'Almaden il y a vne bonne mine de vif argent, qui est vn metail liquide mais qui surmonte en pesanteur ceux qui sont fermes, il s'attache à l'or toutes & quantesfois qu'il peut, & le separe de tous les autres metaux; & lors qu'il n'y a point d'or, il court à l'argent, & le purge des meslanges de la terre, de l'airain & du plomb auec lesquels il s'engendre. Il ne se soucie nullement des autres metaux, ains les gaste, les ronge, & les perce, & s'enfuit: & il se resoult immediatement en fumée, & de fumée il retourne en son estre. En ces mines d'Almaden il y a de l'argent vif de deux sortes, excellent est celuy qui sort des pierres rompuës, &

est nommé Vierge ; celuy qui est de moindre prix se trouue sous terre ; mais l'vn & l'autre est venimeux de sa nature. Et c'est ce qui fait que ceux qui le tirent deuiennent en peu de iours passés & descolorez, en telle sorte qu'ils semblent plutôt personnes mortes que viuantes, & tremblent presque ordinairement, & viuent peu. Et ce vif argent a cette particularité qu'il entre insensiblement iusques dans les os ; tellement que lors qu'on compt quelquesfois en Almaden les os des lambes des morts qui ont demeuré en terre quelque temps, il en sort vne bonne quantité de vif argent, ie parle de ceux qui ont trauaille aux mines. Les doreurs afin de se guarantir du mal qui prouient du maniement du vif argent, ont accoustumé de tenir dans la bouche vn peu d'or tandis qu'ils trauaillent, lors qu'ils en tirent cette piece d'or, elle est toute couuerte de vif argent. Les rochers d'où on le tire sont rouges, à cause du vermillon, qui est comme vn excrement de ces mines, & qui luy tient ordinairement compagnie. C'est ce qui fait que Pline a mis prés d'Almaden des veines de vermillon, qui estoient alors fort estimées.

Aux enuirons de Marchene il naît des plus beaux & meilleurs genets de toute l'Espagne.

L'Estremadure est le pays le plus exposé au Soleil de toute l'Espagne, si bien que comme on passe en Italie le bestail de l'Abbruze aux campagnes de la Poüille quand l'hyuer arriue; ainsi on le passe en Espagne des parties Septentrionales à l'Estremadure, où il fait vne chaleur excessiue en Esté, qui est cause qu'il n'y a pas de grandes villes. En tout l'espace du cours souterrain de la riuiere de Guadiane, il y a de fort bons pasturages, à raison dequoy on dit entre les autres merueilles d'Espagne, qu'il y a vne riuiere sur laquelle les troupeaux paissent. La terre de Guadacanal a eu grande reputation de nostre temps, par vne fort bonne veine d'argent qui s'y est trouuée.

La nouuelle Castille a plus de plaines que la ville, & est plus au Midy, & plus chaude: cette-cy abonde plus en grains, & celle-là en bestail: cette-cy est arrousée du Tage, & de plusieurs autres riuieres qui s'y rendent; celle-là du Duero, qui grossit en telle sorte pour la grande quantité des eaux qu'il reçoit, qu'il deuiet le plus grand fleuue d'Espagne. Il est vray qu'à cause de son cours rapide, & de son lict estroit, enuironné pour la pluspart de precipices & de rochers extremement droits ; il n'est pas si commode pour la nauigation, & n'ayde pas tant à la production des fruicts, que l'Ebro, le Guadalquibir, & le Tage. Prés de Madridon on iouyt d'vn bon air, & de la commodité des bois propres pour la chasse. Prez de Valladolid on voit vn terroir fertil en grains, chair, vins, & fruits de toute sorte.

La Galice est vn pays aspre ; & qui n'a gueres d'eaux. Il y a de bons vins prés d'Orens: il s'y trouue assez de chasse, & de poisson aussi. Asturie est de mesme qualité que la Galice, mais elle est encores plus aspre & moins habitée.

Il ne vient que fort peu de vin en Biscaye, & en quelques lieux, principalement à saint Adrian, on plante au lieu de vignes des pommiers, du fruict desquels les habitans font du cidre, qui est de difficile digestion, mais d'vn goust agreable à celuy qui y est accoustumé. Elle a force bois, dont l'on fait des vaisseaux. En la mer de Biscaye on trouue grande quantité de poisson. Prés Bilbao on fait du pain excellent, & il s'y trouue de la chair de fort bon goust. Tolosette a vne petite riuiere qui abonde en saumons & en truittes. Ce pays

confine

confine auec celuy d'Alaue, qui abonde en orge, & est assez agreable.

Quant au Portugal l'air y est bon, & est rafraischy à bon escien par le flux des eaux, qui est fort grand en toute cette pleine de Golphes de mer. Son assiette est pour la plus grande part montueuse, principalement en Algarbe. Les fruicts de la terre y naissent en plus grande perfection, qu'en aucune partie de l'Europe. Il abonde en vin, miel, & huile; mais il a faute de froment qu'on y apporte du Royaume de France, & de quelques pays Septentrionaux. Il ne manque de mines d'or, d'argent, & d'alun, ny de marbres blancs. Il y a du sel pour fournir le pays & ses voisins: mais la partie du Royaume qui est entre le Tage, & la riuiere de Guadiane, est peu habitée, & le pays presque tout montueux & sterile.

MOEVRS DES ANCIENS ESPAGNOLS.

FIrmique nomme cette nation pleine d'arrogance & de vanterie; Vopisque dit qu'elle est pleine de ruse, disposé de corps, sans repos, desireuse de choses nouuelles: & Iustin dit qu'elle a des esprits plus approchans de la beste que de l'homme. Les Espagnols vsoient anciennement, selon Diodore, de robbes courtes & noires. Isidoire nomme ces habits Stiges, Ptolomée, & Diodore les font propres, & disent qu'ils se plaisoient fort à estre nets: mais vn d'eux les blasme de ce qu'ils estoient si salesqu'ils lauoient tout leur corps, & frottoient leurs dents auec de l'vrine. Strabon dit que les femmes auoient accoustumé de s'exercer à l'agriculture, & autres œuures rustiques; & que les femmes accouchees seruoient leurs marys qui se mettoient dans le lict ainsi qu'elles auoient fait l'enfant. Diodore nous apprend qu'ils mangeoient grande quantité de chair, faisoient leur breuuage de miel, & beuuoient du vin achepté, & non pris chez eux. Flore dit qu'ils vsoient d'vn breuuage fait de froment. Athenee met les Espagnols entre les peuples qui auoient accoustumé de s'enyurer. Iustin les tend pleins d'vne grande espargne & abstinence, & fort sobres; tellement qu'encores qu'ils fussent extrémement riches, comme on peut voir chez Athenee, ils beuuoient de l'eau, & mangeoient seuls. Et Troge dit aussi qu'aux iours de feste il n'y auoit entre eux nul appareil de festin. Pline escrit que de son temps ils vsoient de gland au second seruice: & Strabon dit qu'ils faisoient du pain de la farine du gland. Pline dit qu'ils mãgeoient estans couchez par terre. Ils apprindrent des Romains apres la seconde guerre Punique, à se lauer d'eau chaude. Iustin, & Valere le grand disent, qu'ils auoient les corps disposez à souffrir la faim & le trauail, & les courages tous resolus à la mort. Seruius dit qu'ils estoient entierement adonnez au larcins & voleries. Ils aymoient plus la guerre que l'oysiueté, selon Troge. En la guerre ils estimoient plus que les autres, non seulement les hommes de cheual, mais ceux de pied qui pouuoient porter plus de peine. Ainsi qu'ils auoient vaincu en combatant à cheual, selon Diodore, ils mettoient pied à terre auec deux espées, & aydoient aux gens de pied. Leurs espées selon Tite-Liue, & Polub, estoient courtes, & propres à venir de prés aux mains, & leur coustume estoit de donner des estocades, & frapper de la pointe, non pas du trenchant. Athenée dit qu'ils vsoient de dards; & Diodore, qu'ils portoient des salades d'airain, & auoient aux iambes des bottes faites de poil. Strabon dit qu'ils auoient accoustumé d'aller legeremẽt armez, & de porter des escus,

des darts, & des frondes. Polybe dit qu'ils entroient au combat couuerts de certain linge bordé de pourpre, & portoient des hocquetons extremement blancs. Les meres racontoient aux ieunes gens qui alloient à la guerre, les beaux faits de leurs peres, & predeceſſeurs : comme Saluſte remarque en ſes hiſtoires.

Ils dreſſoient autant de petites colomnes autour des ſepulchres des morts, que chacun auoit tué d'ennemis ainſi que teſmoigne Ariſtote. Ceſar dit qu'ils paſſoient volontiers les riuieres à la nage. Iuſtin dit que pluſieurs d'entre eux faiſoient plus d'eſtat de leurs cheuaux de ſeruice, & de leurs armes, que de leur propre ſang. Diodore eſcrit qu'ils eſtoient cruels aux ennemis, & doux & courtois aux eſtrangers. Seruius dit apres Saluſte, qu'il y en auoit pluſieurs qui ne vouloient pas ſuruiure à leur Roys. Ils aymoient tellement leur liberté, qu'en la guerre Cantabrique les meres tuerent leurs enfans, afin qu'ils ne vinſſent pas au pouuoir des ennemis, ainſi que Strabon nous apprend ; & vn enfant par le commandement de ſon pere, tua tous ſes parens priſonniers, ayant rencontré vne eſpée pour cét effet ; & meſme vne femme couppa la teſte à ceux qui eſtoient liez & captifs auec elle, & encores on y lit que quelques-vns eſtans eſtendus ſur la croix, ſe mirent à chanter. Et leur courage eſt dans Iuſtin en la perſonne d'vn eſclaue, qui au temps de la guerre Punique, ayant pris vengeance de ſon maiſtre, rioit à bon eſcient au milieu des tourmens, tellement qu'il ſurmonta par ſon allegreſſe la cruauté de ceux qui le tourmentoient. Ce qui marque la fidelité des Eſpagnols, c'eſt ce qu'on lit dans Suetone, que Ceſar auoit pour ſa garde des Eſpagnols qui le ſuiuoient auec des eſpees. Strabon nous apprend encores qu'on mettoit deuant les Eſpagnols du poiſon qui faiſoit mourir ſans douleur, afin que ſi quelque choſe leur arriuoit contre leur gré, ils l'euſſent tout preſt pour ſe priuer de vie. Siluius dit qu'ils auoient accouſtumé de faire manger les morts aux vautours Toutesfois Ælian eſcrit cela particulierement des Barceens, & ſeulement de ceux qui eſtoient morts en la guerre, diſant que ceux qui mouroient de maladie, eſtoient bruſlez.

MOEVRS DES ESPAGNOLS DE CE TEMPS.

v. LEs Eſpagnols ſont chauds & ſecs de nature, & ont la couleur brune, qui fait que les femmes vſent fort en Eſpagne de blanc & de rouge. Ils ont les membres durs & peu laſches. Ils ſurpaſſent preſque tout le reſte des hommes en ſuperſtition, & ſeruent comme de guides aux autres peuples en ce qui eſt des ceremonies, des flatteries, & des tiltres ſuperbes & magnifiques. Ils ſont ſingulierement nez, & duits à ſe taire, & à diſſimuler & cacher leur courage. Ils gardent leur grauité auec vne ſeuerité affectée, qui les fait haïr à toutes les nations. Les femmes n'y boiuent du vin que bien rarement, & ſe laiſſent voir peu ſouuent, & les Damoiſelles ne ſortent iamais de leur logis qu'auec vne grande compagnie de valets qui les deuancent, & de chambrieres qui les ſuyuent. Dans leurs maiſons les Eſpagnols ſont ſobres, & ſe contentent de peu : mais en celles d'autruy ils ſont gourmands, & delicats, & deſireux de faire bonne chere. Ils recueillent les eſtrangers auec peu de courtoiſie. Quand ils ſont hors d'Eſpagne, l'vn deux fait eſtat de l'autre, l'honore & le loüe, iuſques-là meſme qu'ils rendront le plus roturier Gentilhomme cõme leur Roy

s'ils peuuent. Ils aiment la iuſtice, & la rendent exactement à toute ſorte de perſonnes. L'induſtrie des Magiſtrats fait qu'il n'y a que bien peu de larcins, ou meſme qu'il n'y en a point: & dans le pays il ſe commet peu de meurtres. Il n'y a perſonne qui demeure impuny quād il a failly contre les loix, ou offencé quelque autre de quelque qualité qu'on le trouue. Lors que deux ou trois Eſpagnols ſont enſemble, de quelque eſtoffe & condition qu'ils ſoient, *principalement* quād ils ſont à la guerre, ils diſcourent de la Republique, & de choſes ſerieuſes, cherchent le chemin d'affoiblir les forces des ennemis, pourpenſent des ſtratagemes, & les propoſent à leurs Chefs, lors qu'ils les trouuent conſiderables.

Quand ils ſont campez, il n'y a gens au monde qui endurent plus longuement & auec plus de patience la faim, la ſoif, les veilles, & toute ſorte de trauail. Ils ont plus d'art que de furie lors qu'ils viennent à combattre. Leur diſpoſition, & leurs armes legeres font qu'ils fuyuent aiſément l'ennemy, & prennent auſſi facilement la fuitte lors qu'il en eſt beſoin. Quoy qu'ils ayent l'eſprit bien ſubtil, toutesfois ils ne ſont pas heureux à apprendre, & lors qu'ils ont tant ſoit peu de connoiſſance des lettres, ils s'eſtiment ſçauans au poſſible. Ils ayment les ruſes & tromperies des Sophiſtes ſur toutes choſes. Aux Vniuerſitez ils ſe plaiſent plus à parler Eſpagnol, que Latin. On ne void gueres de leurs œuures qui paſſent leurs montagnes, à cauſe du deffaut qu'ils ont de ne ſçauoir pas bien parler Latin: toutesfois la curioſité des François a donné depuis quelque temps l'eſſor à leurs œuures; tellement que l'on en trouue maintenant vn grand nombre par toute la France, & principalement à Lyon. & à Paris. Ils ſont plus melancholiques qu'autres; & c'eſt ce qui les rend du tout lents aux entrepriſes. Ils ayment le repos, & ſe fondent extrémement ſur les apparences; à raiſon dequoy ils employent tout leur argent à paroiſtre en habits, ou autres choſes. Ils vantent au poſſible tout ce qui les touche. Ils connoiſſent auſſi-toſt leur aduantage, & le recherchent autant qu'ils peuuent. Ils couurent leur foibleſſe auec vne grande induſtrie. Ils ſe battent beaucoup mieux à pied qu'à cheual, combien qu'ils ayent des cheuaux bons par excellence, & s'aydent mieux de l'arquebuze, que d'aucune autre ſorte d'armes. Ils font paroiſtre qu'ils portent vne grande reuerence à l'Egliſe, & aux choſes ſacrées: & quelques-vns eſtiment que cette profeſſion de pieté & de Religion qu'ils font tous, leur a rendu le Ciel fauorable, & a fait que Dieu leur a donné vn nouueau mōde, en la conqueſte & ſeigneurie duquel il n'y a nation qui ait part, que la Françoiſe. Ils ſont ſujets à deuenir amoureux, & meſme ſur le vieil aage: & lors qu'ils ayment, c'eſt auec tant d'ardeur & de paſſion, que l'on tiendroit pour incroyable les actions que l'amour leur fait produire, ſi l'on ne les auit veuës; & leur couſtume eſt de n'eſpargner aucune choſe ny pour leurs amis, ny pour leurs maiſtreſſes. Mais pour venir aux particularitez, prés de Vich en Cataloigne les habitans ſont rudes, & nullement ciuiliſez, ſauuages & pleins d'ignorance: mais en Aragon les habitans de Sarragoſſe principalement font profeſſion de ciuilité & de gentilleſſe, & s'addonnent aux choſes qui ſont bien ſeantes à vn Caualier. Les habitans de Valence ne ſont pas beaucoup eſtimez des autres peuples, pource qu'eſtant preſque engouffrez dans les delices, dont la ville & le pays abonde, ils ſont peu propres, & s'addonnent peu aux armes: tellement que les autres Eſpagnols les nomment *Penites*, à cauſe de leur delicateſſe. Il n'y a ville en l'Europe, où

les femmes qui font l'amour, ſoient plus eſtimées, & la volupté deuance en ce lieu l'honneſteté en toute maniere. Au pays d'Andaluzie les habitans ſont polis & ciuiliſez, & ont l'eſprit bon & gentil, & pour la plus grande partie ils ſont pleins de diſcretion, & de prudence. Les Biſcayns ſont excellens aux choſes maritimes, & reüſſiſſent volontiers bons ſoldats, & bons mariniers,

RICHESSES D'ESPAGNE.

L'Eſpagne a peu de riuieres, & il n'y pleut gueres ſouuent, de ſorte que l'abondance n'y eſt pas generale, & le commerce s'y exercoit moins qu'en autre lieu, n'eſtoit l'abord de ce qui vient des Indes. Car puis que le trafic eſt fondé ſur la commodité de la conduite des marchandiſes, & que la commodité deſpend des Pays plains & aiſez, & les riuieres nauigeables: l'Eſpagne eſtant pleine de montagnes, & ayant peu de riuieres, devroit auoir par conſequent peu de trafic & de commerce. Il eſt vray qu'elle ne manque pas de bons ports de mer, où il ſe fait vn incroyable trafic. Ses richeſſes ſont les vins, les huiles, la cire, le miel, le ſucre, le ſaffran, & les fruicts de toute ſorte, qui y viennent en ſi grande abondance, qu'elle en fournit preſque tous les pays Septentrionaux, principalement d'oliues, oranges, citrons, figues, & choſes ſemblables. La peſche des Tons y eſt de ſi grande importance, que le Duc de Medine Sidonie en tire quatre-vingt mille ducats toutes les annees: & celuy d'Arcos vingt mille. A Murcie on fait grande quantité de fort bons vaſes de craye, & auſſi de tres-fines ſoyes, dont on tire beaucoup d'argent. En la ville de Cartagene il ſe fait grand trafic de laines, qui ſont cõduites de là à Gennes, à Milan, à Florence, & ailleurs, & meſmes en France, où l'on vſe fort maintenant de laine d'Eſpagne pour faire des feutres, & non autre choſe. Les vers à ſoye eſtans morts au Royaume de Murcie il y a quelques années, à raiſon de certain temps qui leur fut contraire, les habitans en ont repeuplé le pays plus que iamais par le moyen de ceux de Grenade. Au Royaume de Grenade, outre la grande quantité des ſoyes, on trouue auſſi force laines dont on tire vn grand profit. Malaque abonde en toute ſorte de viures, tellement que les armées s'y pouruoient volontiers. Le port de Seuille rapporte vn grand profit à l'Eſpagne, pource que c'eſt de là qu'elle enuoye ſes vins, ſes huiles, & ſes fruits de toutes ſortes en l'Amerique, & par tout le Septentrion, & particulierement tant de vin, que l'on dit ordinairement que quand il n'entre pas chaque iour quatre mille pieces de vin dans Seuille, il faut neceſſairement que celuy qui a affermé la Dace, face banqueroute. On deſcharge d'autre part en ce lieu l'or & l'argent de la nouuelle Eſpagne, & du Peru, les perles de Gubagne, & de Terrarecqui, les eſmeraudes de ſainte Marthe, la cochenille de Mexique, les ſucres, & les cuirs de l'Iſle Eſpagnolle, & pluſieurs autres richeſſes du Nouueau monde, & de là on les diſtribuë à tout le reſte de l'Europe: tellement que cette ſeule ville pour l'entrée & ſortie de tant de threſors, dont elle eſt comme le magazin, & vaut autant au Roy d'Eſpagne qu'vn bon Royaume. Les Eſpagnols tirent auſſi de grandes ſommes du vif argent qu'ils trouuent auprés d'Almaden, au Dioceſe de Cordouë. D'ailleurs ils reçoiuent vn grand nombre d'argent de leurs genets, dont ceux de Marchene ſont les plus beaux, & les meilleurs du Royaume. Ces genets ſont ſi parfaictement beaux, & ſi bien formez, qu'il ſemble que la nature ſe

taise à les rendre agreables, & les polissent le plus curieusement qu'il leur est possible. Ils sont si vistes, qu'il semble quand on les pousse à toute bride que quelque vent les emporte; & leur viuacité est si grande qu'on ne sçauroit presque croire la hardiesse qu'ils ont aux combats, ny le courage qu'ils monstrent aux blessures qu'ils reçoiuent; vû qu'on en a vû beaucoup qui ayant les boyaux qui leur trainoient ont porté leurs maistres en lieu d'assurance. C'est aussi le sujet qui fait qu'on les met à plus haut prix que tous les autres cheuaux. Et si la nature leur auoit donné la force égale au courage, ils auroient toutes les perfections & qualitez qu'on peut desirer en vn cheual. Ie dy cecy pource qu'ils sont plustot courageux que forts, & plus propres à de petites & courtes escarmouches, qu'à de longues batailles. Et veritablemẽt ces cheuaux sont conformes au naturel des Espagnols qui se plaisent grandemẽt aux apparences, & sur tout à estre propres & magnifiques, vû qu'on ne sçauroit despeindre vn cheual plus gẽtil, ou plus propre pour paroistre, & faire mõstre de soy-mesme. La plus grande richesse de Galice vient du vin d'Orens, & de la peſche des habitans. La Biscaye enuoye ses laines aux pays Septentrionaux, ses espees qui se font à Bilbao, de mesme que Guipuscoa fait argent de celles qui se font à Tolosette. Le Portugal enuoye dehors les soyes qui se font au pays d'autour de Bragãce, qui sont presque des meilleures. Il enuoye aussi dehors des sels, & les Tons qui s'y peschent, & qui luy portent vn grand argent, & la pluspart de ces Tons viennent du Royaume d'Algarbe. Lisbonne est l'abord de toute la marchãdise, & le lieu où se fait tout le trafic des Indes Orietales, de l'Ethiopie, du Brasil, de Madere, & des autres Isles, & de tout le Septentrion. C'est là que les flottes, & que les armées de mer se fournissent, & c'est enfin le lieu où tout le Royaume se vient pourueoir de ce qui luy est necessaire. Mais afin de voir mieux le trafic qui se fait aux ports d'Espagne, & principalement à Lisbonne, faisons vn desnombrement particulier, specifiant distinctement toutes choses.

De Candie on porte des maluoisies, qui sont enuoyées apres aux Indes Orientales, où par le moyen de la longue nauigation elles viennent bõnes par excellence, & se vendent quatre-vingts & dix, voire cent escus la pippe. De Barbarie par la voye de Ceute & de Fauier, il vient beaucoup de cuirs de pierres precieuses, tapisseries, & autres choses, mais non en si grande abondance que de coustume. Il y vient de l'Angleterre plusieurs vaisseaux chargez de marchandise, & specialement de draps. Il y vient des Pays-bas des toilles, & force menuës merceries pour enuoyer aux Indes. Il y arriue de France du froment, de Biscaye des armes, & bien souuent des Indes Occidentales quelques nauires qui portent de tres-bons cuirs fort grands, & en grande quãtité: & de mesme qu'on y void venir de l'Isle Espagnole de la casse & du sucre, & quelque peu d'or & d'argent, auec autres choses qui se trouuent en cette contrée. Du Bresil il vient plusieurs sucres, & la quantité s'en accroist toutes les années. Il en vient aussi force ambre gris, & force cottons, qui augmentent tous les iours, & la terre est si bonne pour cét effet qu'on en tireroit autant qu'on en pourroit desirer. De Madere il vient six cẽs mesures de sucres tous les ans, & ces sucres estans meilleurs que tous les autres qui viennent en ce pays-là, on vend quatre ducats & dauantage la mesure, qui se nomme arobe. On porte encor de cette Isle du sang de Dragon, & quelqu'autre chose,

mais de peu d'importance ; de mesme que de S. Thomas il vient tous les ans plus de deux mille arc[illegible] de succres, & deux cens esclaues Negres. Il y a peu d'années qu'on y a introduit les cottons, dont il vint la premiere annee à Lisbonne soixante mille liures, & ils augmentent tous les iours. Des Paranes il vient force ris, noix, singes sans queuë, & perroquets bleus. De l'Isle du Prince il vient des succres, du ris, & des esclaues noirs. De l'Isle du Cap verd vne moyenne quantité de succres, cottons, cuirs, peaux de chevres, ris, cire, huile, & sur tout plusieurs esclaues noirs. Des Isles Açores grande quantité de Pastels, qui sont distribuez par l'Angleterre, & la Sicile, beaucoup de froments, & orges, qui vont pour la pluspart en l'Isle de Madere, & aux places d'Affrique, & payent dix pour cent au Roy. Dauantage l'on y fait l'allun de roche, qu'on tient estre des meilleurs. De la mine de la Guinée il vient seulement de l'or, & l'on n'en porte pas toutes les années de la valleur de deux cens mille escus, outre celuy que les particuliers en tirent, & portent secrettement. Des Indes Orientales il vient tous les ans la quantité de deux cens mille quintaux de poivre, qui souloit entierement appartenir auec toute l'autre espicerie au Roy qui payoit le tout à Malaque, à raison de trois ducats pour quintal, dont le chacun vaut cent liures ; & aux autres Isles à l'entour cinq ducats, & à Lisbonne en la maison des Indes on les vend quarante ducats le quintal. De gingembre, canelle, mastic, girofle, & noix muscades, il en vient pour la valeur de deux cens mille escus à chaque changement de nauires ; de bons eudelles pour cent mille ducats & plus, pource qu'on s'en sert en Espagne depuis quelque temps en çà pour teindre les draps, au lieu de pastel. On vend vn ducat l'arches, qui vaut seize onces. Pour le borax, canfre, scandal, aloës, ebenes, & autres drogues, il en vient tous les ans pour quarante mille ducats. Plusieurs particuliers conduisent des balles de cotton de beaucoup de sortes pour la valeur de soixante mille ducats, surquoy l'on gagne iusques à quatre-vingts pour cent. Pour le regard de l'ambre, & du musc, il a accoustumé d'en venir pour vingt mille ducats. Quant aux perles & pierres precieuses, comme rubis, & diamans, il en vient bonne quantité, mais on ne peut sçauoir iustemẽt combien : à cause que les particuliers en portent beaucoup secrettement, afin de ne payer pas la Dace au Roy, qui est de cinq pour cent. De la Chine, Malaque, Maluie, Bengale, Pegri, Lambaye, & autres lieux de ces parties-là, il en vient des soyes blanches, de tres-belles porcellaines, & plusieurs autres choses belles & delicates, qu'on nomme à Lisbonne Brineos, en grande quantite. Il vient encore de la Chine de menuës perles, auec de beaux & menus ouurages extrémement delicats, qui se vendent à Lisbonne iusques à cent croisez, ou escus de Portugal la piece, & les Portugais les portent sur les habillemens, comme les Magistrats portent des chapperons sur leurs robbes en Italie. On porte de la Chine quelque litieres, tables, chaires, & bancs, d'vn certain bois noircy, & luisant comme l'ebene, ouuré & garny d'or de bonne grace, auec plusieurs autres gentillesses : de sorte qu'on peut cõnoistre que les peuples de la Chine ont l'esprit subtil, propre à inuenter quelque chose de delicat. De Perse on apporte de beaux tapis d'or, & de soye, & de fines laines. Les nauires qui viennent des Indes apportent quelques petites coquilles blanches, qu'ils trouuent sur certains riuages de la mer, & les vendent à Lisbonne.

Toutes ces marchandises viennent à Lisbonne de toutes les parties du monde, & sont portées par toute l'Europe auec vn profit signalé des Portugais, & celuy du Roy d'Espagne eut esté beaucoup plus grand, pource qu'il auoit les espiceries à son commandement, s'il n'eut esté trompé par ses propres Officiers. Mais on peut veritablement dire que le Roy d'Espagne s'est plutôt appauury depuis quelques années, encor que les marchādises soient de grand profit. Et pour cette cause il a permis à quelques particuliers de les auoir, en se reseruant quelques Daces, dont il a trouué sept cens mille ducats, outre la despence pour le regard des marchandises. Il y a maintenant trois Viceroys aux Indes, l'vn à Malaque, l'autre à Binus ou Ormuz, & le troisiesme à Mozambique, afin de prendre garde que les espiceries ne passent par la mer rouge en Alexandrie, comme elles auoient accoustumé de faire, à cause de la meschanceté des Officiers qui se laissent corrompre.

Les marchandises qui vont ordinairement de Lisbonne aux Indes sont vins de Chandie & d'Espagne, & des draps de soye & de laine, & beaucoup de menuës merceries. On enuoye en la Chine, & à la Mine pays des Negres, quelques gros anneaux de laton, qui viennent de Flandres, où le chacun s'achepte vn real, & puis est vendu à raison du tiers d'vn ducat aux Negres. Pour le regard du Bresil on y enuoye des vins, des draps de laine, plusieurs habillemens faits de toutes sortes, pource qu'il n'y a nul artisan en ce pays-là, & ces choses ne seruent pas pour ceux qui sont natifs du pays. (vû qu'ils ont accoustumé d'aller nuds, demeurer dans les bois, & se nourrir de chair humaine,) mais pour les Portugais mesmes, & autres marchands qui habitent en cette contrée.

On enuoye en Angleterre du vin, de l'huyle, du succre, des espiceries de toutes sortes, & de mesme aux Pays-bas, outre vne grande quantité de sel qui se fait aux mines de Portugal, ceux qui en ont connoissance assurent qu'il part tous les ans pour les Prouinces estrangeres du moins trois cens Ourques chargees de sel, dont la chacune est ordinairement de quatre cens tonneaux.

Les nauires d'Italie chargent à Lisbonne des espiceries, & plusieurs succres, & en la ville de Lagos, & en Algarbe plusieurs tonnines, dont on enuoye aussi quantité par toute l'Espagne.

Quant au reuenu du Roy d'Espagne, c'est chose certaine qu'il tire plus de quatre millions d'or des Estats d'Italie, & de Sicile, plus de deux millions de Portugal, enuiron trois millions d'or des terres neufves vne annee portant l'autre, de Majorque & Minorque cinquante mille escus, de l'Espagne vn million, & enuiron quatre cens mille escus, Mais ce n'est rien de ces tributs, au regard de ce qu'il en tire extraordinairement, & mesme l'on peut dire coustumierement pour la plus grande partie, comme de la Croisade qui luy vaut le reuenu d'vn Royaume, les subsides de l'Eglise, auec lesquels il peut entretenir continuellement cent bonnes galeres, & les caducitez des Estats, qui importent plus qu'on ne pense en Italie & en Espagne, outre les dons gratuits des peuples ordinaires & extraordinaires. Car le Royaume de Naples donne toutes les troisiesmes annees enuiron vn million, & deux cens mille escus, & de mesme la Sicile, & la Sardaigne, la Duché de Milan, Castille, & les autres Estats du Nouueau Monde font en leur temps de grands presens: & outre cela les contributions sont grandes & signalees.

Car mesme la Castille accorda n'agueres au Roy d'Espagne vne contribution de quatre millions payables dans quatre années. Ie laisse le grand nombre des Commanderies des Ordres de Mantegge, de Calatraue, d'Alcantare, & de S. Iacques, auec lesquelles, quand il n'auroit autre chose, il peut comme Grand Maistre recompenser & enrichir ses seruiteurs & officiers, & quiconque il luy plaist, comme font les Roys de Polongne & d'Angleterre. Mais il consume tout cecy en l'entretien de sa Cour, aux pensions de Viceroys, & gages des Presidens & Conseillers, estats des Lieutenans, Gouuerneurs, Capitaines, & Ambassadeurs, pensions des Cardinaux, presens, soldes de galeres, & de l'Infanterie & Caualerie qui garde ses forts & frontieres: comme aussi en entretien des Euesques & Prestres qu'il tient aux Indes, & aux nauires qu'il y enuoye, & qu'il en fait venir; tellement que tout son reuenu ne luy suffit pas quelquesfois. Ce qui se void assez en ce qu'on fait le Roy d'Espagne debiteur sur la place de Gennes d'vn grand nombre de milions d'or, dont les Geneuois tiennent compte, pour n'en estre peut-estre iamais payez, & il est encore dans les liures de plusieurs marchands sur tous les bons ports de mer de l'Europe. Tout son recours n'est qu'à la flotte des Indes, qui n'est pas plutôt arriuée qu'elle est enleuée par les creanciers, & si quelque tempeste la fait perir, ou que quelque ennemy l'emporte, comme les Hollandois en ont enleué quelquesfois de bonnes pieces, toute chose est au desespoir. Et ce qui a beaucoup espuisé les coffres du Roy d'Espagne, ça esté la guerre du Pays-bas, où il a consommé vne incroyable quantité d'argent, auec fort peu d'aduancemen: & s'il se remet vn peu, & remplit ses cofftes, ce sera par le moyen de la cessation d'armes qui y a esté accordée. Toutesfois les autres despences qu'il luy conuient faire en tant d'endroits feront qu'il n'aura iamais gueres de reste, & qu'il viendra touſiours aux emprunts.

LES FORCES DV ROY D'ESPAGNE.

VII. QVelques-vns tiennent que cette Monarchie ne peut estre de longue durée, à cause que ses terres sont tellement separées & esparses, & qu'il faut de despences incroyables pour enuoyer par tout, & des vaisseaux & des hommes, & mesme que ceux qui sont natifs des pays esloignez peuuent en fin entrer en consideration du petit nombre des Espagnols, prendre courage, & se liguer contre eux, & les chasser, ou bien quelque Gouuerneur Espagnol se voyant esloigné du Roy peut gaigner les cœurs du pays, aspirer à la domination, & se reuolter contre son Prince, sans auoir gueres de crainte d'estre puny de son audace, & de sa rebellion. Les autres repartent qu'vn Espagnol n'oseroit entreprendre cette reuolte, pource qu'il doit estre entierement assuré, que s'il s'estoit retiré de l'obeyssance de son Prince, ceux du pays qui ne hayssent rien plus que les Espagnols, se feroient bien-tôt deffaits de luy, quand il manqueroit de l'assistance d'Espagne. Si bien que cette rebellion ne peut arriuer pour encore, & iusques à ce que les Espagnols s'y soient multipliez dauantage. Quant à la rebellió du peuple natif du pays on ne les peut gueres craindre, à cause que l'Es-

pagnol tient en bride sans cesse, & prend garde de prés aux actions de ces barbares, afin d'éuiter toute surprise. Et quant à l'esloiguement, & la separation des terres, cette opposition n'est guere considerable, pource qu'entre plusieurs autres raisons, les grandes Seigneuries sont plus propres à se maintenir contre les causes exterieures de leur ruyne, & les mediocres contre les interieures. Or on void en vne Monarchie ainsi diuisee la grãdeur, & la mediocrité vnie ensemble. On voit la grandeur en tout le corps composé de membres desvnis, & la mediocrité en la plus grande partie de ses membres, pource que quelques-vns d'iceux (comme l'Espagne, le Peru & Mexique) sont fort grands d'eux-mesmes. De là vient que cette Monarchie a tous les biens que peut apporter la grandeur & la mediocrité, c'est à sçauoir vne grande puissance contre les ennemis de dehors, & vne grande asseurance des corruptions domestiques. Il faut adjouster à cecy, que tous les membres de cette Monarchie se peuuent vnir auec des forces de mer. Car de mesme qu'Auguste auec vne armee qu'il tenoit à Rauenne, & vne autre qu'il auoit à Misene asseuroit tout l'Empire Romain; aussi le Roy d'Espagne entretenant deux armees, l'vne en la mer Mediterranee, l'autre en l'Oceane, tiendroit tous les membres de sa Monarchie, & tous les Estats qu'il possede en l'Europe, & au nouueau Monde bien vnis ensemble, pource qu'vn bon nombre de galions, & de vaisseaux de guerre qu'il auroit sur ces mers, asseureroient non seulemẽt les costes & lieux maritimes d'Espagne, & de l'Amerique, & les flottes qui vont & viennent; mais encor brideroient l'Angleterre, & empescheroient les nauires des Estats, & autres de courir à leur fantasie. Mais quant à l'armee de la mer Mediterranee, elle vnira tousiours tous ses Estats en telle sorte, que toutes leurs forces, y seront comme nous voyons que les Portugais, maintiennent auec leurs forces maritimes les Estats qu'ils possedent en Perse, en Cambaje, en Decan, & au reste des Indes, & les ont maintenus glorieusement desja plus de quatre vingts & dix annees. Quelques hommes de grand iugemẽt, & de grande experience ont opposé, aux deliberations qui ont esté faites sur ce sujet, la concurrence du Turc disant que si le Roy d'Espagne se retirant de la despence excessiue qu'il fait aux fortifications, veut auec cét argent que il espargnera entretenir vn corps d'armee de cent cinquante, ou plus de galeres, comme il pourroit faire bien aisément, il fera que le Turc qui se contente à present d'vn corps de 130. galeres ou enuiron, en voudra tenir deux cens sur la mer, afin d'auoir tousiours en cela l'aduantage sur le Roy d'Espagne; si bien que ce Roy entrera en despence, sans qu'elle luy soit profitable. Mais c'est vne trop grande subtilité, & aux choses qui consistent en pratique il n'y a rien qui reüssisse moins que la trop grande subtilité des esprits. Car il ne suffit pas que le Turc vueille estre plus fort sur la mer que le Roy d'Espagne; mais il faut voir encor s'il pourra l'estre, & faire vn si grand effort, vû qu'il n'a pas plus de gens propres aux factions maritimes, ny plus de commoditez d'auoir des vaisseaux que le Roy d'Espagne. Car toute la coste d'Affrique, en ostant Alger & Tripoly, n'a pas dequoy faire ou maintenir deux galeres. Ie dy le mesme de la mer Majour, ou Pont Euxin, où il n'y a lieu d'importance que Casse, & Trebisonde, & l'on peut dire le mesme presque de toute la coste de l'Asie, pource que ce n'est pas assez d'auoir beaucoup de costes de mer, vû qu'il est neccessaire d'auoir aussi des gens qui se plaisent à aller sur mer, & qui puissent supporter l'incommodité & la peine qui s'y offre, qui prennent plai-

sir à la nauigation, & à trafiquer sur la mer, qui ayent abondance de bois, & de chanvre, qui ne s'estonnent pas des menaces des vents, & de l'horreur des tempestes, & qui ayent le courage de mettre leur vie en hazard au milieu des dangers, & de deffier la mort aux plus mauuais & fascheux passages. Or est-il que la moitié de l'Empire du Turc n'a pas de gens de mer, qui puissent aller du pair, auec les seuls Cathalans, Biscayns, Portugais, & Geneuois, que ie nomme particulierement pour le seruice que le Roy d'Espagne en reçoit en ses armees de mer, ou qui soient capables de leur faire teste. Finalement ce Roy a deux aduantages sur le Turc; dont l'vn est, qu'encor que le Turc ait sous son Empire plus de gens que luy, toutesfois, à cause qu'ils sont Chrestiens pour la plus grand part, il ne s'y peut guere bien fier, quand il a affaire cõtre des personnes de mesme religion qu'eux: l'autre que les costes de la mer du Roy d'Espagne sont plus vnies que celles du Turc; à raison dequoy il peut auec plus de facilité ramasser toutes ses gens & les mettre ensemble. D'auantage on a vû presque touſiours les armees du Ponant victorieuses de celles du Leuant, & les Septentrionales de celles du Midy; les Romaines des Cartaginoises, les Grecques des Asiatiques. Ainsi Auguste mit en route les armees de mer d'Egypte auec celle d'Italie, & de nostre temps les Chrestiennes ont deffait celles des Turcs, qui cõfessent mesmes que nos galeres sont meilleures que les leurs, & en craignent la rencontre. Et de fait toutes & quantesfois que l'Empereur Charles cinquiesme a voulu armer, il y a mis ensemble de telles forces que le Turc n'a iamais eu le courage de se remuer, & luy aller faire teste. Il mena à l'entrepriſe d'Alger cinq cens vaisseaux, & plus de six cens à celle de Tunes, & André Dorie mena en Grece tant de forces qu'il prit sans peine Patras, & Corone. Et cela suffise pour ce regard. Ie ne vieux rien dire des forces maritimes que ce Roy a touſiours eu sur l'Ocean Germanique, ou la mer d'Allemagne à cause des Pays bas qu'il vouloit rauoir, & mettre sous sa domination.

Que s'il auoit le pays de Hollande & de Zelande, il se pourroit vanter que tous les autres Princes luy cederoient en forces de mer. Ie laisse à part le grãd abord de toute sorte de vaisseaux à Seuille, où toutes les flottes du Peru, & de la nouuelle Espagne se viennent rendre, & où l'on tient en perpetuel exercice vn grãd nombre des Soldats & de mariniers. Ie me deporteray aussi de parler de la valeur des Biscayns sur mer; où ils deuiennent esgalement excellens mariniers, & bons soldats, si bien qu'ils vont aussi courageusement contre l'ennemy armé, que contre les furieuses ondes de la mer. Mais pour monstrer encor mieux ce que le Roy d'Espagne peut sur la mer, voyons ie vous prie l'appareil de guerre qu'il dressera l'annee 1588.

Le Roy d'Espagne fit appreſter pour faire la guerre à la Reyne d'Angleterre, & au Pays-bas, trois cens cinquante voiles auec neuf mille hommes de marine en cette sorte: Il y auoit quatre galeaces de Naples, vingt-cinq gros vaisseaux de Seuille, vingt-cinq de Biscaye & Guypuscoa, trente Ourques d'Allemagne, cinquante petits vaisseaux de Catalogne, & Valence & autres villes, cinquante de la coste d'Espagne, c'est à sçauoir chaloupes & barques, cent Zabarres de Portugal, des quatre villages de la coste de la mer, d'Austriche, Biscaye & Guypuscoa, vingt galeres d'Espagne, quatorze de Naples, & douze de Sicile.

Il y pouuoit auoir plus de soixante mille hommes tant Espagnols qu'Ita-

liens & Allemands, c'est à sçauoir vingt-cinq mille Espagnols, en comptant cinq mille qu'il auoit tiré des Regimens d'Italie, & six mille de Canarie, & des Indes, & des garnisons de Portugal, & le reste fut leué en Espagne. Douze mil Italiens auec dix Maistres de Camp, vingt-cinq mille Allemands, douze cens cheuaux legers Espagnols, autres deux cens de la coste, & deux cens de la frontiere, qui sont en tout mille six cens hommes de cheual.

L'Andaluzie contribua douze mille quintaux de biscuit. Malage, & sa Cōté vingt & sept mille cinq cens quintaux. Cartagene, & Murcie, cinq mille quintaux. Sicile cinquante mille quintaux; Burgos & Campos cinquante six mille quintaux: Naples, & les Isles quinze mille quintaux, Somme il y pouuoit auoir en tout enuiron cent soixante sept milles, & cinq cens quintaux.

Seuille, & l'Estremadure contribuerent 4000. quintaux de chair salée, Galice six mille quintaux: Asturie & autres endroicts mille quintaux, qui sont en tout vnze mille.

Seuille, & l'Estremadure contribuerent cinq mille quintaux de lard, Ronde 2000. Galice 2000. Biscaye 2000. qui sont en tout 11000.

Albarge fournit huict mille barils de poisson de Dodine. Almandraue du Duc vnze mille barils; & Caliz quatre mille barils, qui sont en tout vingt trois mille barils.

Majorque y fournit deux mille quintaux de fromage, Senegaille & l'Estremadure mille, Portugal vingt-cinq mille quintaux, qui sont en tout vingt-huict mille quintaux.

Genes & Valence fournirent quatorze mille quintaux de riz.

L'Andaluzie & Naples fournirent vingt & trois mille poids d'huyle, & de vinaigre; & chaque poids vaut vingt-cinq liures, & chaque liure seize onces.

Cartagene contribua quinze mille hanegues, ou boisseaux de pois, & de febve, & Naples & Sicile vnze mille.

Malague, Mazoüelle & Cerese, & leurs Iurisdictions contribuerent treize mille poinçons de vin, Naples, six mille, Seuille & sa Iurisdiction sept mille, qui font en tout 26000.

Il y a d'autres prouisions de bleds, fer, toiles, & autres choses necessaires, qui furent fournies par l'Andaluzie, Naples & Biscaye.

Dauantage on leua pour le seruice de l'artillerie quatre mille & deux cens hommes, dont il y en auoit quatre cens Gastadeurs.

Maintenant que nous auons parlé des forces maritimes, venons à celles de la terre qui consistent en Infanterie à Caualerie. Quāt à celle-là les meilleurs hōmes de pied de tous les Estats appartenans a ce Roy hors de l'Espagne sont les Vallons. Ie dy de ceux qui sont hors d'Espagne, pource que l'Infanterie Espagnole est assez connuë pour la meilleure que ce Prince puisse auoir. Car les Espagnols par le moyen de leur Infanterie affranchirent leur pays de la domination des Mores, & ne se virent pas plutôt à bout de cette entreprise qu'ils assaillirent l'Affrique, & y prindrent des places d'importance, & par apres les Portugais trauaillerent la Mauritanie; & dompterent la coste de la Guynée, & d'Ethiopie, & de Cafrarie, conquesterent les Indes, Malacca, & les Isles Moluques, & les Castillans passant l'Ocean Atlantique se rendirent maistres d'vn nouueau Monde, où il y a tant de Royaumes, & de Prouinces, & tant de peuples differents de langage, d'abits, & de façons de faire. Leur valeur consiste en la conduite, & accortise; pource qu'il n'y a

nation qui connoiſſe mieux ſon aduantage, & deſaduantage à la guerre : elle conſiſte auſſi en la diligence, pource qu'ils ne s'eſpargnent ny oublient guere, & ſe ſeruent de toute choſe: On la peut auſſi loger en l'vnion; vû qu'on n'a iamais vû que les Eſpagnols ſoient venus aux mains entr'eux hors de leurs pays, finalement ils ont vne grande patience, & endurent fort aiſément la faim, la ſoif, le chaud, le froid, le mal-ayſe, la peine, & toutes ſortes d'incõmoditez, ſi bien qu'ils ſont capables de laiſſer preſque toutes les autres nations. Il ont obtenu de grandes victoires auec ces parties, & s'ils ont eſté vaincus, ils ont auſſi bien ſouuent eſté victorieux; toutesfois la fortune les a mal traictez en l'entrepriſe d'Alger, & en celle d'Angleterre, & l'armée de cinquante milles hommes que Charles V. fit entrer en Prouence y fit ſi mal ſes affaires qu'il n'en reſta que quatre ou cinq mille qui furent contraints de ſe retirer miſerablement. Quant à l'Infanterie Italienne des terres du Roy d'Eſpagne elle eſt capable de rendre vn bon ſeruice à ſon Prince. Pour le regard de la Caualerie, l'Eſpagnol a les meilleures races de cheuaux qui ſoient en l'Europe; C'eſt à ſçauoir les Genets d'Eſpagne, les Courſiers de Regne, les cheuaux de Bourgogne & ceux de Flãdres. Il ſemble que la nature a voulu armer ces gens auec les mines de fer de Biſcaye, de Guipuſcoa, & de Moline, auec les trẽpes de Bilbao, & de Toloſette, & de Calatajud, & par le moyen des boutiques de Milã, de Naples & de Boſſeduc, & qu'elle ait auſſi voulu les pouruoir de viures par le moyen des greniers de la Poüille, de Sicille, de Sardaigne; d'Arthois, de Caſtille & d'Andaluzie, & auſſi par les vins de la Calabre, de Saint Martin, d'Ayamont, & de beaucoup d'autres lieux. D'ailleurs le Roy d'Eſpagne pour n'eſpuiſer pas trop l'Eſpagne de ſon peuple, qui eſt employé en tant de lieux, & tant de diuerſes entrepriſes, la rendãt par ce moyen moins habitée, on peut leuer vn aſſez bon nombre d'Infanterie & de Caualerie, tant Italiẽne qu'Allemande. Mais l'argent qu'il eſpand en tant de lieux l'empeſche de pouuoir faire beaucoup de ces leuées & entrepriſes à l'eſgal de ſon ambition, qui ſeroit de poſſeder toute choſe.

Le Roy d'Eſpagne entretient ordinairement en ſes Eſtats vn grand nombre de Caualerie, vû qu'il y a en Eſpagne trois mille cheuaux, en l'Eſtat de Milan quatre cens hommes d'armes, & mille cheuaux legers, au Royaume de Naples milles cent hommes d'armes, qui eſt le plus grand nerf de milice, qui ſoit en Italie; & en Sicile on luy fournit mille cinq cens cheuaux. Et l'on ne doit pas faire peu d'eſtat de ce que les Feudataires ſont obligez de ſeruir, & meſme perſonnellement à leurs deſpens aux occaſions de deffence, eu eſgard au grand nombre de Feudataires, & hommes qui portent tiltre en Eſpagne, où l'on compte vingt & trois Ducs, trente-deux Marquis, quarante-neuf Comtes, deux Vicomtes, ſept Archeueſques (vû que ceux-cy y entrent encor pour leur part comme grands Seigneurs) & trente-trois Eueſques. Et au Royaume de Naples il y a quatorze Princes, vingt-cinq Ducs, cinquante ſept Marquis, cinquante-quatre Comtes, & quatre cens quatre-vingts huict Barons. Cela ſuffira ſans que ie m'amuſe à rechercher ceux des autres contrées.

Quant aux fortereſſes il n'y en a gueres dans l'Eſpagne, ains ſeulement ſur les frontieres, & ſur la coſte de la mer. Du coſté du Languedoc l'Eſpagnol a Salſes qui a eſté fait pour l'oppoſer à Lauquate qui appartient à la France. Ce lieu de Salſes eſt de grande importance tant pour raiſon de l'aſ-

siette (pource qu'il est vn passage estroit où l'air est pestillent en Esté à cause de quelques estangs & marests qui sont proches) qu'à cause des fortifications qu'on y a faites. Perpignan qui est de ce costé en la Comté des Rossillon est bien nouuelle, & a vn chasteau des meilleurs d'Espagne. Barcellone aussi est assez bien fortifiée. Le Roy Philippes II. connoissant l'importance du port de Cartagene l'a fait fortifier raisonnablement, afin que les Turcs ne s'y logeassent. Il y a force lieux forts au Royaume de Grenade à cause du sejour qu'y ont fait les Mores. La Citadelle de Pampelune est vne des fortes places d'Europe, & Fontarabie est capable d'vne bien grande deffence. La ville de Lisbõne en Portugal est vne des meilleures qu'on voye en tous ces pays. Il y a en la ville trois sales d'armes qui suffiroient pour armer quinze mille hommes de pied de corselets, & vn assez bon nombre de gens de cheual de cuirasses. Il y a quelques autres magazins auec vingt pieces d'artillerie, entre lesquelles il y en a vne fort longue, qui porte cent liures de charge, & est faite auec vn grand artifice. Elle fut ostée aux Mores par les Portugais en la ville de Diu aux Indes. Au deuant du Monastere de Bellem il y a vne tour enuironnée d'eau auec trente pieces d'artillerie, non pas pour s'en seruir en temps de guerre, pource qu'ayant vne colline qui luy commande elle seroit abbatuë en peu de temps à coups de canon, mais pour s'en seruir en temps de paix contre quelque nauire. On a basty à la bouche du port vne fortereſſe, qui estant petite peut difficilement estre bonne. Il y a aussi en Portugal prés du Tage la fortereſſe de saint Iulien, œuure moderne, faite auec dessein de garder le passage de la riuiere.

La puissance des Portugais s'est peu à peu diminuée, à cause de leurs diuerses nauigations & entrepriſes; de sorte que le Roy Iean III. perdit Cap d'Aguero, & abandonna Safin, Azamor, & Arzille, & le Roy Sebastian voulant aller en personne à la conqueste de l'Empire de Marroc, ne peut mettre ensemble que douze mille Portugais, & encor auec beaucoup de peine. Le mesme aduient à l'Espagne, qui s'affoiblit de iour en iour en telle sorte, & se despeuple tellement à cause des nauigations, que les villes & lieux demeurent seulemẽt pleins de femmes; pource que plusieurs milliers de soldats qui sont en la fleur de leur aage en sortent tous les ans, & il n'y en retourne que bien peu, qui sont mesme estropiez & vieux, de sorte que le Royaume demeure priué non seulement de ces hommes, mais aussi des enfans qui en pourroient naistre. Les Espagnols ont suiuy en cela vne raison d'estat toute contraire à celle d'où proceda la grãdeur & la puissance des Romains. Car ceux-cy s'aduisant qu'il n'y a chose plus necessaires aux entrepriſes de grande importãce, que la multitude des hommes, mettoient toute peine à multiplier leur nombre par mariages & colonies, & receuoiẽt en leur ville leurs ennemis mesme; si bien que ces peuples se voyoient en vn iour aux mains auec les Romains, & citoyens de mesmes villes, & mesmes ils communiquoient le droit de Bourgeoisie, non seulement aux villes, mais encor aux Prouinces entieres. Finalement ils embrasserent presque tout leur Empire auec ces façons de faire, & le nombre des Romains deuint si grand, qu'ils s'opposoient non seulemẽt auec la valeur, mais encor auec la multitude à tout le reste du mõde; à raison dequoy Rome ne peut estre ruynee qu'auec ses propres forces. Mais les Portugais & les Castillans en leurs entrepriſes, où ils auroiẽt besoin d'vn grãd nõbre de gens, à cause de la grãdeur des pays qu'ils tiennent, & de grandes sepa-

rations de leurs conqueſtes, ne ſe ſeruent que de leur nation, qui n'eſt toutesfois des plus nombreuſes de l'Europe, & ſe va diminuant de iour en iour, & toutesfois les Caſtillans ont les Milanois, Napolitains, Siciliens & Sardes, que pour le long-temps qu'il y a qu'ils ſont ſous l'Empire des Eſpagnols, & pour l'obeyſſance & fidelité qu'ils ont fait paroiſtre touſiours, peuuent eſtre eſtimez pour ſujets naturels, & non de conqueſte: de ſorte qu'ils s'en dévroient fier auſdites entrepriſes.

Les Portugais ne ſe pouuoient pas ſeruir de gens de conqueſte, pource qu'ils n'ont point eu de tels ſujets, mais ils ſe pouuoient ayder d'hommes ſoudoyez de pays non ſuſpect, pour les frontieres, ou quelque pretention, ou autre ſemblable ſujet.

Ce deffaut d'hommes a eſté cauſe que les Portugais, & les Eſpagnols ont laiſſé beaucoup d'entrepriſe d'importance, & qu'ils procedent lentement en celles qu'ils ont entre les mains: & de là vient encores que ceux-là deffendent auec grande peine les Iſles & coſtes de mer du nouueau Monde, & ceux-cy celles du Breſil & du Cap verd & les autres, & que les vns & les autres ne peuuent preſque reſiſter, ie ne diray pas aux Corſaires Anglois, mais aux Negres, qui ſe reuoltent tous les iours en l'Iſle Eſpagnole, en l'Iſle de S. Thomas & en autres lieux, & meſme les Portugais ont perdu depuis aſſez peu de temps l'Iſle de Ternate, pour le peu de gens qu'ils y auoient.

Quant aux Princes ou Republiques de quelque conſideration, pour les forces qui confinent auec le Roy d'Eſpagne, il n'y a que le Roy de France, le Turc & les Venitiens.

Le Roy de France eſt maintenant en bõne paix auec celuy d'Eſpagne, & il n'y ſçauroit auoir que la prevention de quelques terres que le Roy de France pourroit demander, qui fut capable de rompre le repos de ces deux Royaumes. Mais poſé le cas qu'on fut de mauuais accord, i'eſtime que ſi les François qui ſont maintenant en grand nombre, & fort aguerris, & qui ne demandent gueres la paix, dõnoient du coſté du Languedoc, ou de la Gaſcogne, ils donneroient vn grand eſchec à l'abord à l'Eſpagne qui ſe trouue mal peuplée. Et il ne faut pas dire qu'on attaqueroit auſſi la France du coſté de la Picardie, & de la Sauoye, vû que pour le regard de la Picardie, outre les places fortes qui pourroient arreſter vne armee, l'Archiduc eſt bridé par les Eſtats auec leſquels il n'a que ſuſpenſion d'armes, & ſes forces ne ſont pas ſi grandes qu'vne aſſez legere armee ne luy pût faire teſte; vû que ſes meilleurs hõmes ſeroient obligez de courir ailleurs où la neceſſité preſſeroit dauantage. Pour le regard de la Sauoye, ou vne armee leuee ſur l'Eſtat de Milan, & au Royaume de Naples ſe pourroit acheminer, au cas que le Duc de Sauoye luy dõnât paſſage, ce ne peut eſtre ſi grande choſe, que le ſeul Gouuerneur de Dauphiné ne leur puiſſe donner aſſez d'affaires, & les arreſter tout court, comme Monſieur de Leſdiguieres a fait aſſez paroiſtre durant les guerres paſſees, au milieu de leur plus groſſe furie.

Quant aux Venitiens depuis que l'Eſtat de Milan eſt au pouuoir des Eſpagnols, les choſes paſſent aſſez doucement entre-eux, & cette Republique eſt plus ſur la deffence, & ſur la fortification de ſes places, que ſur les deſſeins de faire des conqueſtes: pource que cette Republique eſtant toute dreſſée pour la paix, il ne ſeroit pas à propos pour elle, qu'elle alterât les affaires en ſon voiſinage. Dauantage on a vû que les Eſpagnols ſe ſont employez en

faueur des Venitiens en leurs plus grands dangers aux guerres de Bajazet, Soliman, & Solim II. leur ont faites en la Cefalonie, à la Preueſe, à Lepanto, & toutesfois ils auoient, & ont aux flancs Alger, Tunes, l'Affrique, beaucoup plus voiſine que Cypre, où les Iſles de la mer Ionique, de l'Eſpagne, de la Sicile, de la Sardaigne, des Baleares & du Royaume de Naples.

Ces autres Republiques ou Princes d'Italie ſont ou ſes amis, & obligez, ou trop foibles pour entreprendre quelque choſe contre l'Eſpagne. Quant aux *Suiſſes* qui ſont proches de la Franche-Comté ils n'y peuuent venir en grand nombre, & d'ailleurs ils y trouuoient de bonnes places contre leſquelles ils n'ont pas accouſtumé de s'opiniaſtrer.

Pour le regard du Turc, & des autres qui peuuent porter dommage aux Eſpagnols nous en auons parlé, & en parlerons en leurs lieux.

GOVVERNEMENT D'ESPAGNE.

LE Roy d'Eſpagne vſe de pluſieurs tiltres auec leſquels il comprend les Royaumes & Eſtats appartenans à ſa Couronne, ſe nommant comme s'enſuit: Philippe par la grace de Dieu Roy d'Eſpagne, de Caſtille, de Leon, d'Arragon, de Nauarre, Ieruſalem, Naples, Sicile, Majorque, Minorque, Sardaigne, & des Iſles des Indes, & de la terre ferme, Roy de la mer Oceane, Archiduc d'Auſtriche, Duc de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, Comte de Haſbourg, de Flandres, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, Zelande, Namur, Zutphen, Marquis de l'Empire, Seigneur de Friſe, de Salines, Malines, d'Vtrecht, d'Overiſſel, de Groeningen, grand Seigneur de l'Aſie & de l'Affrique. Dequoy le Roy François I. ſe mocqua fort à propos, lors qu'ayant receu vne lettre de Charles V. chargée de tous ces tiltres, il ſe nomma ſeulement Seigneur de Gentilly, qui eſt vn petit village prés de Paris. Auſſi veritablement c'eſt vne vanité de prendre ces tiltres, vû que la pluſpart de ces Royaumes qu'il en compte en Eſpagne ne vallent pas quelques Dioceſes qui ſont en France, & d'ailleurs, pluſieurs de ces tiltres ſont fondez en l'air ſur ſes pretentions de neant, & les autres ſont pleins de vanité, & tellement hors de toute apparence, qu'il n'y a homme de iugement qui ne s'en rie. Mais laiſſons cét auant propos pour venir à ce que nous auons entrepris.

Les Roys d'Eſpagne comme puiſſans, & nez parmy vn peuple qui leur eſt extrémement affectionné, ſont honorez au poſſible de leurs ſujets, & qui leur portent d'autant plus de reuerence qu'ils jouyſſent moins ſouuent de leur veuë. Les Roys ont donc toute puiſſance en Eſpagne, & diſpoſent à leur volonté de toutes les choſes, non toutesfois ſans auoir des Conſeillers, par leſquels ils ſe conduiſent. Le Roy d'Eſpagne tombe en quenoüille, tellement que les filles des Roys d'Eſpagne peuuent ſucceder à la Couronne; & c'eſt de cette ſorte que la maiſon d'Auſtriche eſt deuenuë maiſtreſſe de l'Eſpagne, comme nous ferons voir en ſon lieu. Le Roy a la nomination de toutes les Archeueſchez, & Eueſchez, des Prieurez, & Commandes, des Ordres de Cheualerie, & c'eſt à ſçauoir de IX.

S. Iacques Alcantare, & Calatraue. Il eſt maiſtre abſolu de la paix & de la guerre;il cree tous les Preſidens,Conſeillers , Viceroys , Lieutenans , Gouuerneurs & Capitaines,Mais le Roy ne peut conferer les benefices qu'à ceux qui ſont natifs d'Eſpagne,ou bié qui ont eu de luy leurs lettres de naturalité. Et la plus grande partie des Eſpagnes s'eſt maintenuë tellement en ſes priuileges , qu'elle ne ſouffre pas aiſément eſtre capable des charges exceſſiues.

C'eſt pourquoy l'Empereur Maximilian diſoit qu'il eſtoit Roy des Roys, & le Roy d'Eſpagne Roy des hommes,à cauſe qu'il ne pouuoit auoir des Allemands que ce qu'ils vouloient , & que les Eſpagnols refuſoient de donner à leur Roy plus qu'ils ne luy deuoient par leurs loix , ſtatuts ordonnances & couſtumes.

Il y a en Eſpagne pluſieurs Conſeils auec leſquels le Roy gouuerne ſes Eſtats,c'eſt à ſçauoir le Conſeil priué,celuy de l'Inquiſition,celuy des Ordres, celuy du Roy,celuy des Indes,celuy de guerre,& quelques autres encore dont nous parlerons en pourſuiuant noſtre diſcours.

Le Roy confere à quelques vns de ces Conſeils les choſes qui concernent le bon gouuernement,la conſeruation & augmentation de ſes Eſtats,& ayant ouy l'opinion d'vn chacun , commande qu'on mette en execution celle qu'il iuge la meilleure. Les villes ſont gouuernées par vn Gentil-homme qui en eſt natif,àqui le Roy donne le nom & l'authorité de gouuerneur,& en y mettant auſſi des Conſeillers creez par leurs concitoyens ; & lors que le Gouuerneur a accomply le temps de ſon gouuernement,on forme ordinairemẽt vn procez ſur ſes actions,lequel eſtant vû par le Conſeil du Roy,il luy en fait rapport, afin qu'il puniſſe le Gouuerneur s'il reconnoiſt en luy quelque meſchanceté, & injuſtice,ou qu'il ne l'employe pas de là en auant s'il le reconnoiſt peu accort,& trop plein de nonchalance:& qu'au contraire s'il voit qu'il n'a manqué ny de Iuſtice,ny de diligence, & qu'il a bien fait ſon deuoir , il l'eſleue à des charges plus grandes & plus importantes. Le Roy d'Eſpagne a pluſieurs Conſeillers auſquels il remet toutes les affaires dont on luy a parlé,ou qu'on luy a laiſſées par eſcrit,& l'on a accouſtumé de faire touſiours l'vn & l'autre, pource que ſi l'homme veut dire briefuement ſon fait,il le peut,mais il donne encor vn memoire que le Roy lit quãd il ſe retire en ſa chambre,& ſuiuant la qualité de l'affaire il le remet à vn de ſes Conſeils, dont le principal eſt celuy d'Eſtat,auquel on traicte tout ce qui peut appartenir au gouuernement de ſes Royaumes,& des nouueautez qui arriuent,& de ce qui touche l'authorité & la Couronne Royale;& c'eſt en ceſtuy-cy qu'entrent des hommes de marque, & des plus qualifiez d'Eſpagne , & ces Conſeillers ſont en petit nombre ; & ont de penſion ordinaire deux mille ducats l'année.

Il y a apres le Conſeil du Roy où l'on delibere des gabelles , & des viures du Royaume ; & tous les procez des autres Cours & Sieges de la Couronne de Caſtille y viennent par appel ; & maintenant il eſt compoſé de ces membres.

Il y a vn Preſident qui a accouſtumé d'eſtre Seigneur de tiltre,& quelquesfois Prelat, ou pour le moins Eccleſiaſtique , & douze Conſeillers , hommes notables, principaux qu'on tire des autres Sieges. Pour les choſes difficiles & importantes qui ſuruiennent,on en conſulte le Roy le Vendredy,& il y a trois de ces Conſeils , à qui le Roy a donné le tiltre de Conſeillers de ſa Chambre,par deuant leſquels ſe voyent & s'expedient les cauſes de grace, mais on

rapporte

rapporter au Roy celles qui sont de plus grande importance.

Il y a vn Secretaire de la Chambre, & deux autres Secretaires, qui assistent les trois susdits Conseillers.

Ce Conseil se tient ordinairement le Samedy. L'an 1560. le Roy d'Espagne fit vne ordonnance par laquelle il estoit porté qu'on adjousteroit quatre Auditeurs au Conseil du Roy, pour connoistre de toutes les causes qui viennent par appel audit Conseil, des deux Chancelleries de Valladolid, & de Grenade, apres les deux sentences confirmées, auec consignation de mille cinq cens doublons. Pour esclaircissement dequoy il faut premierement sçauoir, qu'à Valladolid, & à Grenade il y a deux Chancelleries qui ne prennent connoissance en premiere instance d'aucun procez, si ce n'est de pupils, orphelins, vefues, & personnes miserables: mais par appel elles connoissent de tous les procez des Royaumes de la Couronne de Castille: apres la sentence donnée par le Iuge ordinaire, là où s'il arriue que la sentence de la Chancellerie soit conforme à la premiere, le condamné peut appeller à la mesme Chancellerie, qui commet de nouueau la cause à quelque autre Auditeur (toutesfois de la mesme Chancellerie) qui termine le procez s'il accorde auec les deux autres sentences; & il n'est pas loisible d'en appeller plus, sinon en cas que la cause passe 4000. ducats; vû qu'alors on ne peut appeller qu'à la personne du Roy, & celuy qui appelle est tenu de consigner 1500. doublons, qui valent 14. reales le chacun.

Or le Roy souloit commettre cecy à vn des Conseillers de son Conseil Royal, mais pource qu'ils se trouuent occupez en d'autres affaires, à raison dequoy l'on n'en venoit iamais à bout, & les procez estoient immortels, on a ordonné le susdit nombre de quatre autres adjoints au Conseil du Roy, qui entendent seulement à ces procez, & s'il arriue que les sentences données auparauant soient confirmées par eux, les 1500. doublons sont partagez comme s'ensuit.

Il en va cinq cens à la Chambre Royale. Il y en a cinq cens autres qui sont adjugez à la partie aduerse: & les cinq cens restans appartiennent aux Iuges ausquels on fait tort, appellant de leurs sentences.

Il y a ces membres aux Chancelleries.

Vn President.

Seize Auditeurs.

Quatre Iuges Criminels.

Le Fiscal, le Rapporteur, les Secretaires, & autres Officiers.

Il y a encores deux Iuges nobles.

Au Conseil de guerre on traitte tout ce qui appartient à la guerre, ou pour se deffendre, ou pour attaquer tant par mer que par terre, & pareillement des fortifications, & prouisions necessaires aux frontieres de tous les Estats d'Espagne.

Tous ceux du Conseil d'Estat entrent en ce Conseil, excepté le Secretaire, pource qu'il y en a vn estably au Conseil de guerre.

Au Conseil d'Italie on traitte des choses de grace, & de Iustice des Royaumes de Naples, & de Sicile, & de l'Estat de Milan.

Il y a en ce Conseil vn President, & quatre Regens, dont le chacun a mille escus de pension ordinaire, ou gages toutes les années.

Il y a encor vn Secretaire, qui a comme les autres Secretaires de trois à qua-

tre cens ducats pour année.

Pour le regard du Conseil des Ordres, il faut sçauoir qu'en Espagne il y a trois sortes de Cheualiers introduits par les Roys precedents. Les vns sont de l'Ordre de S. Iaques, qui est le principal, les autres de celuy de Calatraue, & les autres de celuy d'Alcantare. Ces trois Ordres ont beaucoup de villes & de chasteaux sous eux; & pource que leur maniement est fort grand, on a ordonné le conseil des Ordres, où l'on a mis vn President auec quatre Conseillers gens de lettres, deux Secretaires, vn Fiscal, & vn Procureur du Roy. Ceux-cy assemblez pourvoyent à toutes les choses qui sont necessaires à ces Ordres, dont le Roy est Grand Maistre; & quand il se fait quelque expedition pour l'Ordre de S. Iaques, le Roy apres ses tiltres ordinaires, met en ses lettres, *Et perpetuel administrateur de S. Iacques, &c.*

Au souuerain Conseil d'Arragon on connoist des choses de grace & de iustice du Royaume d'Arragon, de Valence, de Cataloigne, & des Isles voisines.

Il y entre vn Vice-Chancelier, quatre Conseillers hommes de lettres, vn Fiscal, & les Secretaires.

Le Conseil des Indes est estably pour regarder à toutes les matieres qui concernent le gouuernement des Indes, dont il doit auoir soin particulier, vû que c'est à ce Conseil à enuoyer des Gouuerneurs, & des Officiers, & les prouisions necessaires aux Prouinces des Indes qui sont sous la Couronne de Castille. Il entre en ce Conseil vn President & six Conseillers.

Le Conseil des Finances se tient au Palais quelques iours de la sepmaine. On y traitte de tous les reuenus du Roy, on y fait tous les baux à ferme, & les assignations, & l'on y tient comte de tout ce qu'il faut payer, & recouurer en toutes les Prouinces d'Espagne.

Il entre en ce Conseil trois grands Contadours, & trois petits, & les Conseillers de la Chambre, auec vn Secretaire & vn Rapporteur.

Au Conseil des Comptes on traitte les choses de Iustice touchant les Finances: trois grands Contadours & trois petits y entrent, & outre ce quatre Auditeurs & vn Secretaire.

Au Conseil appellé Compteurs de Comptes, il entre deux grand Contadours & deux petits, & quelques autres Officiers auec les Secretaires.

On se mesle en ce Conseil de receuoir le conte de ce qui se despend en la maison du Roy, & de sçauoir tous les reuenus qui sont en toutes les Prouinces qui obeyssent au Roy d'Espagne, & à quoy on les employe.

A Seuille il y a vn Regent & quatre Auditeurs qui connoissent des choses de Iustice de cette ville, & de sa iurisdiction.

La Nauarre est gouuernee de mesme sorte.

En Galice il y a vn siege & vn Gouuerneur comme President.

En Arragon il y a vn siege de Regents & de Conseillers.

A Valence on trouue mesme chose, comme aussi en Catalogne.

Et pource qu'aux conquestes des pays que les Mores possedoient iadis en Espagne, il estoit besoin de contenir en leur deuoir les peuples qui auoient esté fraischement baptisez, & pourchasser soigneusement que la Religion ne fut infectee en quelque sorte, on dressa le Conseil de l'Inquisition (où l'on tient toutesfois qu'il y a plusieurs abus, & des cruautez sans nombre.) Le chef de ce Conseil c'est l'Inquisiteur general, qui demeure ordinairemẽt à la Cour. Il y a aussi quatre Conseillers Ecclesiastiques de bonne vie, & qui doiuent

estre sçauants. On connoît en ce conseil des causes des heretiques, & l'on pouruoit le Royaume d'Inquisiteurs, qui se tiennent ordinairement à Seuille, Cordouë, Leon, Grenade, Murcie, Calaurie, Tollede, Valladolid, Crunque en Arragon, Valence & Catalogne.

Il y a tousiours en la Cour du Roy quatre Iuges qui connoissent des choses ciuiles & criminelles qui se passent cinq lieuës à l'entour, & de tout le Royaume aussi par commission.

Ils ont fort grande authorité, & specialement aux choses criminelles, ausquelles ils procedent auec beaucoup de rigueur, & il n'est pas permis d'appeller de leur sentence.

Il y a trente & vn Alguazils ou Sergens de la Cour, & plusieurs Greffiers criminels qui tiennent leur siege à part, & aussi la prison.

Le Roy d'Espagne a pris la coustume de recompenser les vieux soldats qui ont bien fait durant les guerres ou qui sont demeurez estropiez, & mesme cette recompense passe à leurs enfans s'ils meurent à son seruice. Ce qui est proprement donner courage & sujet de bien faire à ceux qui le seruent; comme au contraire c'est faire aller les hommes à la guerre lâschement, que de ne leur proposer nulle sorte de reconnoissance.

Il y a aussi en Espagne beaucoup de dignitez & de charges qui sont hereditaires, comme celles qui s'ensuiuent.

Il y a encor beaucoup de Seigneurs de marque & de tiltre, comme ils appellent en Espagne, comme sont ceux s'ensuiuent.

Le Duc d'Albe.
Le Duc de l'Infantasque.
Le Duc de Medine Sidonie.
Le Duc de Medine Nosco.
Le Duc de Zogotie.
Le Duc de Feisa.
Le Duc de Trois.
Le Duc d'Alcale.
Le Duc d'Ossone.
Le Duc de Gandie.
Le Duc de Najaje.
Le Duc d'Albuquerque.
Le Duc de Seamere.
Le Duc d'Ascalone.
Le Duc d'Arcos.
Le Duc de Marquede.
Le Duc de Franqueville.
Le Marquis d'Astorque.
Le Marquis d'Aquilar.
Le Marquis d'Ayamont.
Le Marquis de Pliego.
Le Marquis de Villefranche.
Le Marquis de Genet.
Le Marquis de Moje.
Le Marquis de Cogollude.
Le Marquis d'Ardales.

Le Marquis de Stepe.
Le Marquis de Sarje.
Le Marquis de Mondajer.
Le Marquis de Tariffe.
Le Marquis de Cagnet.
Le Marquis de Cerabbe.
Le Marquis de Corie.
Le Marquis de Velez.
Le Marquis de Gibraleon.
Le Marquis d'Alcanzies.
Le Marquis de Comares.
Le Marquis de Montmajor.
Le Marquis de Villene.
Le Marquis de Degne.
Le Marquis de Tenet.

Le Comte de Veneuent.
Le Comte de Salines.
Le Comte d'Vruegne.
Le Comte de Caſtioxen.
Le Comte d'Orgas.
Le Comte d'Oſſorne.
Le Comte de Pajades.
Le Comte de Forſalide.
Le Comte d'Oliuares.
Le Comte de Nielle.
Le Comte de Monterci.
Le Comte de Boerdie.
Le Comte d'Auadeliſt.
Le Comte de Saualier.
Le Comte d'Andiade.
Le Comte de Sendille.
Le Pugno, & Roſtro.
Le Comte de Duede.
Le Comte de Curne.
Le Comte de Fuentes.

On en comte iuſques à cinquante-huict.

Il y a en Portugal trois Ordres de Cheualiers. Le premier eſt appellé de Chriſt auec la Croix rouge bordee de cordons d'or, & vn d'argent au milieu Le ſecond de S. Iacques auec l'eſpee rouge comme celle de Caſtille. Le troiſieſme de S. Bernard auec la Croix verde, comme eſt celle de Calatraue.

Le Roy diſpoſe de cinq cens Commandeurs de ces Ordres.

Il y a deux Ducs; le premier de Bragance, riche de cent mille croiſez, ou eſcus de Portugal de rente; le ſecond eſt celuy d'Auere riche de cinquãte mille eſcus de rente. Il y a trois Marquis & dix Comtes. Les autres Gentils-hommes ont plus de biens meubles, qu'autres. Et à cauſe qu'ils auoient accouſtumé de combattre en deſordre auec les Mores, le Roy d'Eſpagne les fait exercer aux Ordonnances, ayant fait venir des hommes exprés d'Eſpagne, de France, d'Allemagne, & d'Italie.

Quant à l'ordre qui eſt eſtably pour les nauigations, ie le diray en peu de paroles.

Il part ordinairement au mois de Mars quatre ou ſix grands nauires, qui ne retournent plus de la meſme année : tellement que tous les vaiſſeaux demeurent dehors l'eſpace de dix-huict mois : mais tous les ans il part au mois de Mars vne compagnie, & en Septembre vne autre. Ces nauires ſe ſeparent pour charger en diuers endroits d'Affrique, & pareillement aux Indes, & en Aſie, & pource qu'au retour ils n'ont que les mariniers, & peu de marchands, on leur enuoye au deuant ſix gallions bien armez iuſques au Cap verd, pour aſſurer la flotte des Corſaires Anglois, qui iroient attaquer les nauires, entendant qu'elles viennent des Indes, ainſi qu'ils ont fait autresfois pillant meſme l'Iſle de Madere.

Cette nauigation des Indes s'eſt renduë tres-facile, & les marchandiſes s'aſſurent à ſix & ſept pour cent. On a entendu d'vn marinier de l'aage de ſoixante ans, qu'il auoit fait vingt-trois voyages aux Indes, ayant paſſé quarante-ſix fois le Cap de bonne eſperance ; qu'ayant paſſé l'Equinoctial, où l'on ne deſcouure pas le Nord, on peut nauiger auec la meſme Bouſſole dont l'on vſe à nos mers : vû qu'ayant paſſé vers le Ponant des Canaries, l'eſtoille de la Bouſſole, comme diſent les mariniers, tourne vers le Nordeſt, & du Leuant ayant paſſé le Meridien de l'Iſle de S. Laurens, elle tourne vers le Nordoüeſt, & la cauſe en eſt inconnuë. x.

RELIGION ET CHOSES QVI CONCERNENT L'ESGLISE D'ESPAGNE.

TOute l'Eſpagne ſuit la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, & les nouuelles opinions y ſont tellement hayes, qu'afin qu'elles ne s'y gliſſent, on y a eſtably des Inquiſitions rigoureuſes, qui ſont inſtituées à bonne fin, combien qu'il y ait de l'abus, de meſme qu'en toutes autres choſes bien ordonnées. La Primauté d'Eſpagne eſtoit anciennement en l'Egliſe de Seuille, puis elle fut en celle de Tolede, iuſques au grand rauage qui arriua au Royaume : car Tolede eſtant tombé entre les mains des Barbares, l'Archeueſque de Braca joüyt de cette dignité, comme les Archiues de l'Egliſe de Braca enſeignent. Mais apres que les Chreſtiens eurent repris Tolede, l'Archeueſque de la ville redemanda cette dignité, & celuy de Braca la luy debattit, voulant retenir vne choſe qu'il auoit acquiſe ; tellement que l'on tient que leur debat n'eſt pas encores terminé. xi.

Si on deſire ſçauoir les Eueſques qui ont eſté en Eſpagne depuis le temps des Romains, & des Gots, que l'on voye la Chronique de Vaſée, où l'on pourra contenter ſa curioſité. Apres que les Eſpagnols eurent recouuert leur pays des mains des Barbares, les Eueſchez furent remiſes auec les villes qui leur eſtoient anciennement ſujettes, & meſme on en a fait de nouueau quelques-vnes. Voicy les Archeueſchez, & Eueſchez qui y ſont.

L'Archeueſché de Tarragone, qui vaut 8000. ducats toutes les années. Les Eueſchez miſes cy-deſſous ſont ſous cét Archeueſché.

Barcelone, qui vaut 5000. ducats de rente.
Gironne, qui en vaut 4000.
Vicq, qui en vaut 25000.

Ilerde, qui en vaut 5000.
Vrgel, qui en vaut 7000.
Dertoſe, qui en vaut 8000.

L'Archeueſché de Sarragoſſe vaut 20000. deux ducats de rente, elle a ces Eueſchez.

Hiuez, qui vaut 3000. ducats.
Tiraſce, qui en vaut 5000
Pampelune, qui en vaut 6000.
Calathere, qui en vaut 1200.
Segouie, qui en vaut 3000.

Entre les principaux d'Eſpagne, & qui ont plus d'authorité apres le Roy, on peut mettre à bon droict l'Archeueſque de Tolede, comme Primat d'Eſpagne, & Chancelier de Caſtille, ayant plus de 200000. ducats de reuenu. Il a ſous luy les Eueſchez de

Moruedre, qui en vaut 2000. ducats de rente.
Vuiede, qui en vaut 6000.
Burgos, qui en vaut 2000.
Plaiſance, qui en vaut 1300.
Luence, qui en vaut 1600.
Curie, qui en vaut 8090.
Cordouë, qui en vaut 2000.

Cét Archeueſque eſt Seigneur temporel de dix-ſept lieux clos de murailles.

L'Archeueſché de Saint Iaques de Compoſtelle, qui vaut 20000. ducats, a ſous elle les Eueſchez de

Auille, qui vaut 8000. ducats.
Palence, qui en vaut 1500.
Salamanque, qui en vaut 1000.
Ebore, qui en vaut 20000.
Corie, qui en vaut 8000.

L'Archeueſché de Liſbonne, qui en vaut 16000. ducats de rente, a ſous ſa iuriſdiction ces Dioceſes.

Leon, qui en vaut 8000. ducats de rente.
Vbede, qui en vaut 6000.
Zamore, qui en vaut 1200.
Diuidat, qui en vaut 4000.
Lerie, qui en vaut 8500.
Badajos, qui en vaut 6000.

L'archeueſché de Braca, qui vaut de reuenu 12000. ducats, a ſous elle les Eueſchez qui s'enſuiuent.

Coymbre, qui en vaut 12000. ducats de rente.
Lamece, qui en vaut 6000.
Viſe, qui en vaut 8000.
Almore, qui en vaut 3000.
Tide, qui en vaut 2000.
Luge, qui en vaut 15000.
Aſtorgue, qui en vaut 4000.
Montuedie, qui en vaut 15000.

L'Archeueſché, de Seuille qui vaut 11000. ducats de rente, a ces Eueſchez,
Iean, qui vaut 15000. ducats de rente.
Cartagene qui en vaut 5000.
Calix, qui en vaut 8500.
Sylue qui en vaut 6000.

Les Archeueſques de Valence, & de Grenade, n'ont aucune Eueſché ſous eux, & jouyſſent du droict du manteau. Celuy de Valence a 13000. ducats de rente, & celuy de Grenade 1000.

Il y a encores des Eueſchez qui reſſortent ſans aucun moyen en Cour de Rome, telles que ſont les ſuiuantes.

Oſne, qui vaut 1000. ducats de rente.
Malage, qui en vaut 1000.
Guadix, qui en vaut 2000.
Almerque, qui en vaut 1500.
Orenſe, qui en vaut 3000.
Pace, qui en vaut 4000.
Cunaire, qui en vaut 80000.

Mais ſi quelqu'vn deſire ſçauoir plus exactement combien toutes les Archeueſchez, Eueſchez & Abbayes, & tous les Prieurez ont de reuenu, qu'il liſe ce qu'en a eſcrit Damian de Goez Portugais.

Ie remarqueray ſeulemẽt icy qu'il y a à Burgos vn Conuent de Religieuſes, que l'on nomme les Vuelques, qui ſont iuſques au nombre de cent cinquante toutes nobles: leur Abbeſſe eſt Dame de 24. places, & de 50. villages, & à la collation de pluſieurs Benefices, & de douze Commanderies.

GENEALOGIE DES ROYS D'ESPAGNE.

DV temps d'Attila l'Eſpagne fut diuiſee en douze Royaumes, puis elle fut reduite à cinq, à ſçauoir Caſtille, Arragon, Nauarre, Portugal, & Bretique ou Grenade. Les Mores ont tenu leur ſiege à Grenade iuſques à noſtre temps. Quant aux Roys de Caſtille, il y a beaucoup de centaines d'années qu'ils ont reçeu la foy Chreſtienne : car quant les Gots furent dejettez en Italie, apres l'auoir fort endommagee ſous Alaric, & Ataulphe, ils s'enfuirent en Eſpagne auec leur Roy qui s'appelloit Sigeric. XII.

LA SVCCESSION DES ROYS GOTS en tout le Royaume d'Eſpagne.

Sigeric, ou Segeric.
Vallias, & ſelon les autres Valia.
Theodoric, & ſelon les autres Roderic, qui fut fait Roy l'an 491.
Thoriſmond, qui eut pour ſes freres Theodotie, & Henry.
Alaric fils de Henry. Cettuy-cy fit premierement ſa demeure à Toloſe, mais il fut chaſſé en Eſpagne par Clouis Roy de France.
Tendie fils d'Alaric qui fut tué.
Tendoſil, & ſelon les autres Theodogoſil. Cettuy-cy fut tué pource qu'il s'efforçoit de joüyr des honneſtes femmes.

Alga, qui mourut en guerre.

Atanagild, qui fut tué aupres de Tolede.

Lenogild qui auoit Luibe ſon frere pour compagnon. Cettuy fut Arrien auſſi biẽ que tous ſes predeceſſeurs, & aſſujettit Sicile au Royaume de Caſtille. Il perſecuta auſſi ſon fils Hermogild, & le tua l'an 572. pource qu'il eſtoit vray Chreſtien.

Richard fils de Lenogild fut bon Catholique, & fut conuerty par ſaint Leandre.

Luibe, & Viteric.

Gundamir.

Riſebut, dont la domination s'eſtendoit par toute l'Eſpagne.

Richard ſecond de ce nom.

Suitille, qui auoit eſté grand Capitaine de Siſebut.

Siſenand, deuant lequel quelques-vns mettent Rachimir.

Suitile II.

Tulque.

Vinde, que les autres appellent Videſuind.

Recenſuind, bon & ſaint Roy.

Bambe, qui deffit vn grand nombre de Mores qui trauerſoient l'Eſpagne.

Hering, qui eut Egic ſon gendre pour compagnon.

Vitiſe, qui creua les yeux à Theodebert fils de Recenſuind, à qui le Royaume eſcheoit ainſi qu'il eſtoit encores enfant. Ceſtuy-cy eſtant aueugle, ſe maria, & engendra Roderic, qui eſtant fait Roy, vengea ſur vitiſe & les enfans l'iniure faite à ſon pere.

Roderic, en qui la lignee des Roys Gots prit fin en cette ſorte. Il y eut vn Comte nommé Iulian, que le Roy Roderic auoit fait Preuoſt en Tingitane de Mauritanie. Les autres eſcriuent qu'il y fut enuoyé en Ambaſſade, ce qui eſt bien plus vray ſemblable. Cependant que le Comte eſtoit abſent, Roderic ioüit auec violence de ſa fille: le pere entendant cette force faite à ſa fille, penſa promptement à s'en venger, ayant meſme la commodité du lieu qui luy en offroit le moyen: vû qu'il ſollicita les Mores de venir en Eſpagne, où ils entrerent par le deſtroit de Gibraltar l'an 714. ſous la conduite de Muce, enuoyé par le Roy Miramamolin, & ſe rendirent preſque maiſtres de toute l'Eſpagne en l'eſpace de deux ans. On dit que durant ce temps il mourut enuiron 70000. hommes tant d'vn coſté que d'autre. Les Chreſtiens qui reſtoient de l'armee deſconfite, ſe retirerent aux Aſturies, & en Galice, auec leur Prince Pelagie, ou Pelaye, qui fut oncle paternel de Roderic, & qui prit ſur les Africains la ville de Leon, où il regna l'eſpace de vingt-ans. Et lors les Roys ceſſerent de ſe nommer Gots, ou Oſtrogots, & porterent le tiltre de Roys d'Eſpagne, ou de Caſtille.

Faſcille ſon fils luy ſucceda.

Alfonce I. ſurnommé Catholique, qui viuoit au temps de Childeric, & de Pepin, fut gendre de Faſcille, & luy ſucceda.

Froille ſon fils luy ſucceda l'an 761. & eſt tué par ſon frere, qui regna apres luy ſix ans, & mourut ſans enfans, & pource il appella à la ſucceſſion Veremond fils d'Aurelle, qui toutesfois ne luy ſucceda; ains ce fut Silon gendre d'Alfonce, qui chaſſa Veremond ſon frere.

Muregat fils baſtard d'Alfonce premier du nom, qui faiſoit tribut aux

Mores d'vn certain nombre de filles vierges.

Veremond fils de Silmar, & petit fils d'Alfonce V. Il quitta le monde, & ſe fit Moyne, & donna le Royaume à

Alfonce ſurnommé la Chaſte, fils d'Alfonce premier du nom, qui viuoit du temps de Charles le Grand.

Ramite, fils de Veremond, ou Bermond.

Ordoigne, fils de Ramire.

Alfonce le Grand, fils d'Ordoigne. III. du nom,

Garſie ſon fils en l'an 887.

Ordoigne ſon frere.

Fruil le cruel II. du nom qui priua ſes neveux de la Couronne, & en fin mourut ladre.

Alfonce IV. fils d'Ordoigne, qui remit la Couronne à ſon frere Ramier qui eſtoit en Portugal, & ainſi qu'il voulut retourner au Royaume, Ramire luy fit creuer les yeux.

Sanche I. du nom, frere d'Alfonce, & de Ramire, ſurnommé le Gras.

Ramire ſõ fils en l'an 923. & pource qu'il eſtoit trop jeune, & que les Mores rompirent la paix faite auec les Eſpagnols, ils firent leur Roy Veremond, ou Bermond fils d'Ordoigne; mais pource qu'il regna ſous l'adueu de Ramire deuxieſme; On ne conte les deux que pour vn. Du temps que Veremond Almanſor prit la ville de Leon, & pilla l'Egliſe de Saint Iacques en Galice. Mais Bermond reprit courage, & r'aſſembla ſes forces auec Garſie Comte de Caſtille (Car les Caſtillans n'auoient plus de Roy) & oſta au Mores pluſieurs terres.

Alfonce V. du nom, fils de Bermond.

Veremond, ou Bermond ſon fils III. du nom, meurt ſans hoirs, & par ce moyen le Royaume eſcheut à ſa ſœur, qui eſpouſa Ferdinand I. du nom, fils de Sanche Comte de Caſtille, & ainſi les Caſtillans qui auoient reduit leur pays ſous des Gouuerneurs nommez Comtes, virẽt en premier lieu ces Comtes hereditaires, & en fin leur pays ſouſmis aux Roys, & les Royaumes de Leon & de Caſtille vnis enſemble: ce qui aduint en l'an 1025. ou ſelon d'autres 1017. Ferdinand ſe fit auſſi Prince de Nauarre, vſurpant ce pays apres auoir fait mourir Garſie ſon frere. Le meſme reconquit ſur les Mores la ville de Coymbre en Portugal, & preſque tout le Royaume, & mourut l'an 40. de ſon regne, de grace 1064.

Sanche, & Alfonce VI. frere, fils de Ferdinand, furent Roys tous deux. Toutesfois Sanche empeſcha ſon frere de regner tandis qu'il veſcut, mais apres ſa mort le peuple l'appella pour ſucceder au Royaume.

Cettuy-cy ne laiſſa qu'vne fille nommee Vrraque, qui fut mariee à Roymond Comte de Barcelone, qui eut vn fils nommé

Alfonce VII. qui ſucceda à ſon grand pere, & eut pour ſes enfans Sanche Roy de Caſtille, Ferdinand Roy de Leon. Alfonce VIII. Alfonce IX. & de Beatrix: cét Alfonce VII. recouura Cordouë. Sanche III. de ce nom Roy de Caſtille eut pour fils,

Alfonce VIII. qui eut pluſieurs enfans, à ſçauoir Henry I. Roy de Caſtille, Blanche mere de Saint Louys, Berengaire femme d'Alfonce Roy de Leon, Vrraque femme du Roy de Portugal, & Eleonor femme du Roy d'Arragon. Il mourut l'an 1160.

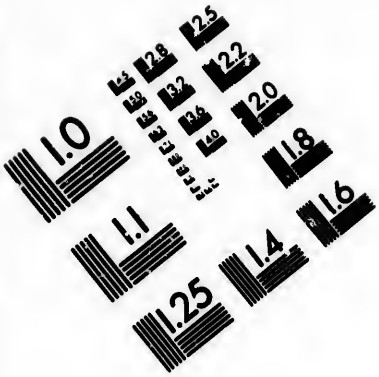

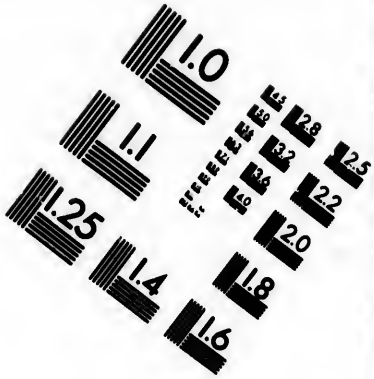

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

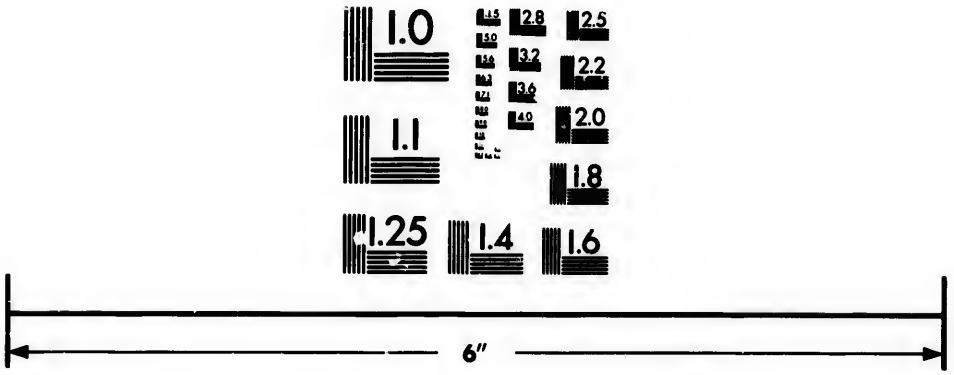

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

Alfonce 9. fils de Ferdinand Roy de Leon.
Henry fils d'Alfonce 8. ne regna pas deux ans entiers.
Ferdinand. 3. fils d'Alfonce 9. fut Roy de Leon & de Castille, & recouura toute l'Espagne, excepté le Royaume de Grenade.
Alfonce 10. fils de Ferdinand 3. qui fut grand Astrologue.
Sanche 4. fils de Ferdinand 3.
Ferdinand 4. frere de Sanche.
Alfonce 2. fils de Ferdinand 4.
Pierre premier fils d'Alfonce 2.
Henry 2. fils d'Alfonce 2.

Iean premier fils de Henry 2. cód. Ce Iean Roy de Castille, & sa femme Eleonor fille du Roy d'Arragon, eurent Henry Roy de Castille, & de Leon, & Ferdinand Roy d'Arragon. Henry eut deux enfans, Iean Roy de Castille, & Marie Royne d'Arragō. Iean eut Elizabeth, & Henry Roy de Castille. Ferdinand eut quatre enfans, Alfonce Roy d'Arragon & de Sicile, Iean qui fut Roy apres son frere, Marie Royne de Castille, & Ieanne Royne de Portugal. Iean qui fut Roy apres son frere, eut Ferdinand, qui espousant Elizabeth heritiere de Castille, fut Roy des deux Royaumes.

Ferdinand 6. du nom, fils de Iean Roy d'Arragon, eut trois enfans, Iean qui espousa Marguerite fille de Maximilian, Catherine qui fut Royne d'Angleterre, femme de Henry 8. & Ieanne qui espousa Philippes Archiduc d'Austriche.

Iean mourut sans enfans du viuant de son pere Ferdinand, qui prit aussi tôt pour son fils adoptif Philippes d'Austriche son gendre, pere de
Charles V. Empereur, & Roy d'Espagne.
Philippes 2. son fils.
Philippes 3. qui regne à present.

LES ROYS DE PORTVGAL.

LE Royaume de Portugal est de l'illustre maison de Loraine, d'où sortit le Duc Henry qui s'employa auec tant de valeur contre les Mores pour Alfonce VI. que ce Roy luy donna sa fille Tiresie en mariage, auec le Pays de Portugal qui n'eut que le tiltre de Comté en l'an 1110.

Alfonce I. acquit le tiltre de Roy, recouura Lisbōne possedee par les Mores & deffit en vne bataille cinq Roys infidelles en memoire dequoy il print pour ses armes cinq escussons.

Sanche I.	second Roy.
Alfonce II.	troisiesme Roy.
Sanche II.	quatriesme Roy.
Alfonce III.	cinquiesme Roy.
Denys I.	sixiesme Roy.
Alfonce IV.	septiesme Roy.
Pierre I.	huictiesme Roy.
Ferdinand I.	neufiesme Roy.
Iean Bastard I.	dixiesme Roy.
Edoüard I.	vnziesme Roy.
Alfonce V.	douziesme Roy.

Iean II. treizieſme Roy.
Emanuel I. quatorzieſme Roy.
Iean III. quinzieſme Roy.

Cettuy-cy fut pere de Dom Louys, pere de Dom Anthoine dernier Roy de Portugal, decede en France, & enterré aux Cordeliers à Paris.

Sebaſtian I. petit fils du Roy Iean III. qui mourut en Affrique en vne bataille contre les Mores l'an 1578. ſans laiſſer aucuns enfans, & Dom Anthoine fut pris captif en la meſme bataille.

Les Portugais n'ayans eſgard aux fils nais des deux filles du Roy Emanuel, qui precedoient d'aage leurs autres freres mais apres Iean III. l'aiſné, & d'autre part ſoupçonnant que le Prince Dom Antoine auoit eſté tué auec le Roy Sebaſtian, eſleurent Henry, bien que Cardinal, qui eſtoit le ſeul fils qui reſtoit de ceux du Roy Emanuel. Tandis que Henry regne, Dom Anthoine eſchappe de la priſon d'Affrique, & ledit Henry eſtant mort apres auoir regné ſix ans, les Portugais ayans debouté par la loy du Royaume, les fils nais des filles du Roy Emanuel, eſliſent pour leur Roy Dom Anthoine, qui fut ſacré en la ville de Santerein le 19. Iuin 1580. puis confirmé trois iours en la ville de Liſbonne, & tout auſſi-toſt on enuoya en Affrique aux bourgs & forts, ſujets au Royaume de Portugal, qui reconnurent pour Roy Dom Antoine. Mais Philippes II. Roy d'Eſpagne ſe ſentant la force en la main, luy debat la Couronne, diſant qu'il eſt baſtard, combien que l'Infant Louys eut eſpouſé ſecrettement Violant mere de Dom Antoine, qui eſtoit par conſequent legitime, ainſi que Ruy Celema homme de tres-ſainte vie le declara à ſa mort, diſant que l'Infant Louys n'auoit tenu ce mariage ſecret, qu'afin de ne perdre pas ſon authorité, publiant qu'il auoit eſpouſé vne femme qui luy eſtoit beaucoup ineſgale. Or eſt-il que Iean I. Roy de Portugal fit vne conſtitutiõ receuë par tout le Royaume, par laquelle il ordonna que ny la femme, ny celuy qui naiſtroit d'elle, n'auroient rien par droict d'heritage de ce qui appartient à la Couronne. De ſorte que ſuiuant le droict Philippes II. Roy d'Eſpagne eſtant fils d'vne fille du Roy Emanuel, eſtoit exclus par cette loy de tout le droict qu'il pouuoit pretẽdre au Royaume de Portugal. Toutesfois le Royaume luy eſt demeuré, & la iuſtice de Dom Antoine, & la volonté des Portugais a ployé ſous la force des Eſpagnols, qui en ſont a cette heure maiſtres.

LES ISLES DE MAIORQVE, ET MINORQVE, ET AVTRES.

LE Roy d'Eſpagne poſſede encores dans la mer Mediterranée quelques Iſles, que ie trouue à propos de deſcrire. XIV.

Les Iſles Baleares, ou Gymneſis iadis, & maintenant Majorque, & Minorque, ſont aujourd'huy vn Royaume, dont le Roy d'Eſpagne prend le tiltre.

Majorque, & vulgairement Mallorque eſt plus proche de l'Eſpagne que Minorque, & n'eſt eſloignée d'Eſpagne que de la nauigation de quatre, ou cinq heures; & de Minorque de 14. milles. Quelques-vns diſent qu'elle a de tour 240. milles, les autres 300. & quelques-vns 480. Strabon la fait longue de 600. ſtades, qui font 75. milles, & large de 25. milles; mais les modernes ont trouué beaucoup plus de largeur, c'eſt à ſçauoir enuiron 100. milles. Et par ce moyen ſa longueur ſera beaucoup plus grande que Strabon n'a eſcrit.

Il y a vne ville du nom mesme de l'Isle, qui est la capitale de toutes ces Isles. Elle s'appelloit anciennement Palme, & aujourd'huy il y a vne bonne Vniuersité, ou Raymond Lulle est en grande reputation, de sorte que l'on y entretient touſiours à grands gages vn homme sçauant, pour enseigner publiquement la doctrine de ce Lulle. Il y a aussi vne autre ville nommée Bolence, que les habitans appellent Pollence, qui regarde le Midy, de mesme Majorque est du costé du Septentrion.

QVALITE'.

CEtte Isle est aspre & sterile, prés la mer, mais ailleurs les costaux, les plaines & les vallées rapportent assez de vin, d'huyle, de froment, & de fruits. Sur tout il y vient de bonnes huyles, qu'on porte de là à Valence, en Flandres & en Italie. On y fait aussi de fort bons fromages, qui surmontent en bonté tous ceux qu'on vend à Rome & en Espagne. Dauantage les habitans font vn grand trafic de gros draps de laine, & les portent autour de l'Isle de tous costez, voire iusques en Sicile. Il n'y a point de bestes nuisibles, sinon des conils, qui leur ont fait bien souuent beaucoup de dommages. On y trouue vn nombre incroyable de cerfs.

MOEVRS.

LEs habitans de ces Isles escumoient autresfois tout ce qu'ils rencontroient, & estoient cruels & sauuages, habitás dans les rochers, n'ayans autre soin que d'espier ceux qui voyageoient sur mer. Ils auoient de petits vaisseaux mal polis, qui estoient legers. Vne fois ils apperceurent de loin l'armée des Romains, & pensans que ce fut quelque proye, ils oserent bien aller au deuant d'eux, & de premiere abordée couurirent les vaisseaux des Romains de pierres & de cailloux: mais les Romains les contraignirent en fin de fuyr, puis les allerent trouuer où ils s'estoient retirez pour acheuer de les perdre. Ils n'vsoient point anciennement de monnoye d'or, ny d'argent. Ils firent iadis la guerre pour les Carthaginois, & pour leur recompence ils n'en rapporterent que des femmes & du vin. Ils vsoient de fondes, & s'en sçauoient extrémement bien aider, à quoy leurs meres les accouſtumoient, leur mettant du pain au bout d'vn baston, contre lequel ils iettoient des pierres, ne leur estant permis de manger qu'apres auoir abbatu ce pain.

Ils sont maintenant ciuiliſez comme leurs voisins, & sont de complexion amoureuse aussi bien qu'anciennement.

Assez prés de Majorque vous auez les petites Isles de Dragonere, & Cabrere.

L'ISLE MINORQVE.

MInorque est plus Oriental que Majorque, & son tour est de 150. milles, & sa largeur de 60. Elle est esloignée de l'Espagne de 160. milles. Du temps de Ptolomée il y auoit deux villes, à sçauoir *Iana*, qui s'appelle maintenant Citadelle, & *Mago*, qu'on nomme à cette heure Minorque, du nom de l'Isle, Elle a beaucoup de villages.

Au riuage de la mer elle est enuironnee de hautes montagnes garnies d'arbres espais. Au reste quoy que cette Isle soit moindre que l'autre, toutesfois elle ne luy cede pas en bonté, ains au contraire on y fait vne plus grãde nourriture de bœufs & d'autre bestail, & principalement de grands mulets, qui ont plus haute voix que tous les autres. Cette Isle a deux ports, c'est à sçauoir Maon & Fernelle.

De nostre temps ces Isles ont vn Royaume à part, qui comprend encores les Pythiuses, dont l'vne nommee iadis par les Grecs Ophiuse, & par les Latins *Colubraria*, & maintenant le nom de Formentere, & a de tour septante milles, & est esloignee de terre ferme de huictante milles.

Cette Isle est deserte pour la plus grande part, à cause des serpens qui y sont en grand nombre, & font mourir beaucoup d'hommes.

L'autre est Euisse, qui en est esloignée de 10. milles, & de la terre ferme 50, & son tour est plus de cent milles.

Le terroir de cette Isle chasse les serpens, & ne peut souffrir aucunes bestes nuisibles, sinon les conils qui mãgent bien souuent ses bleds. Cette Isle abonde en bleds & en toute sorte de fruicts.

On leue tous les ans en cette Isle grande quãtité de sel. Car il y a vn certain temps auquel la mer regorge iusques sur les terres, & lors les habitans fermẽt le passage ou l'eau est entree, puis on laisse ainsi cette eau sans la troubler, & lors il se fait de si grands monceaux de sel, que non seulement Majorque, & Minorque en sont pourueuës, mais encor on en porte de grands Nauires chargez en Italie, où l'on en fournit plusieurs villes.

Mais afin de dire comment le Royaume de Majorque a esté joint à la Couronne d'Espagne, vous deuez sçauoir que les Mores d'Affrique tindrent ces Isles iusques enuiron l'an de nostre Seigneur 1240. que Ferdinand Roy de Castille les chassa premierement de Majorque. Mais les Mores s'y estans rejettez il fallut que Iacques d'Arragon (fils du Roy Pierre, qui fut tué deuant Muret soustenant les Albigeois heretiques) y allât auec ses forces, & lors secouru dudit Ferdinand, il fit si bien que les Mores en furent chassez, & soudain il porta le nom de Roy de Majorque & Minorque, enuiron l'an 1240. Et voilà le droit que les Roys d'Arragon ont en ces Isles, & bien que le Royaume d'Arragon ayant esté joint à celuy de Castille par le mariage de Ferdinand & d'Isabelle, les Roys d'Espagne qui en sont descendus les possedent à iuste tiltre.

Autour de Pithiuses, c'est à sçauoir de la Formentere & d'Euisse, il y a encor trois petites Isles, à sçauoir Vedran, Conirello, & Dragomago. Et au dessus d'Euisse entre Majorque & la bouche du fleuue Ebro, il y a vne petite Isle deserte qui se nomme Monteclibre, & en la bouche mesme de ce fleuue l'Isle d'Alfaques, que ce fleuue & la mer font ensemble.

Finalement assez prés du port de Cartagene il y a l'Isle vulgairement appellee Scombrire, qui est petite, & n'a rien qui merite qu'on en discoure.

DV ROYAVME DE NAPLES.

SOMMAIRE.

1. Diuerſes appellatiõs du Royaume de Naples dãs les Hiſtoires & la deſcription de ſon eſtẽduë & de ſes bornes. 2. Diuiſé en ſix Prouinces premieremẽt: aujourd'huy en douze, dont la premiere eſt la Terre de Labeur. 3. Iſles & ports plus remarquables de ce Royaume. 4. Singularitez qui ſe trouuent en ce pays de Naples ſont les beaux chenaux de quatre races que le Roy d'Eſpagne y tiẽt: les ſources d'eaux medecinales & Bains de diuerſes vertus vn champ de ſoulphre enuirõné de rochers bruſlans d'où ſe tire l'Alun: la Montagne d'Aſtrune, la Tarãtele dõt on chaſſe le venin auec le chant & ſon des inſtrumens. 5. Deſcription du naturel & mœurs des Napolitains tãt anciẽs que de ce tẽps, & leur façon de viure. 6. Richeſſe de ce Royaume venãt du cõmerce auec les Venitiẽs, & du traffic d'amãdes, ſaffran, ſoyes, huyles, vins, chenaux & coral, auec les eſtrangers. 7. Forces du Royaume de Naples en quoy conſiſtent: quel nombre de gens de guerre & de vaiſſeaux de mer entretenus ordinairement, Ses principales fortereſſes, villes & chaſteaux. 8. Police & Gouuernemẽt conſiſtant en ſept Viceroys, dont le General demeure à Naples. 9. Archeueſchez & Eueſchez qui ſont au Royaume de Naples. 10. Denombrement des Roys qui y ont regné iuſqu'à preſent.

1. CE Royaume qui comprend preſque la moitié de l'Italie prend le nom de la principale ville qui s'y trouue, & les Hiſtoriens l'appellent tantôt de cette ſorte, tantôt le Royaume de Poüille, tantôt le Royaume de Silice par deçà le Far pour le diſtinguer du Royaume de Sicile qui eſt par delà le Far, qui eſt l'Iſle de Sicile meſme. Car quelques Roys qui ont poſſedé le Royaume de Naples, & celuy de Sicile tout enſemble, ſe nommoient en leurs tiltres Roys des deux Siciles, c'eſt à ſçauoir de celle qui eſt par deçà, & de celle qui eſt par delà le Far, ainſi que l'ont pratiqué Frederic II. Charles I. d'Anjou, & Alfonce d'Artagon, de Naples, & de Sicile.

Ce Royaume commence à la riuiere de Tranto, dont l'embouchеure tend vers le Septentrion, & depuis Terracine prés du fleuue Vſenſe, qui ſe deſgorge dans la mer de Toſcane, & s'eſtend iuſques au detroit de Sicile; il eſt enfermé entre la mer Adriatique & celle de Toſcane, comme vne preſqu'Iſle. Il a pour ſes bornes du Couchant les deux riuieres d'Vſence, & de Tronte, du Nord la mer Adriatique, du Midy la mer de Toſcane, & de Sicile, & du Leuãt la mer Ionique. On collige la meſure en cette ſorte. Depuis Terracine iuſqu'à Naples on conte quatre vingt-milles, depuis Naples iuſques au Cap du Golfe de Policaſtre cent quarante ſept milles. De là iuſques à Rhege de Calabre cent quatre vingt-milles; de Rhege iuſques au Cap de Spartimento cent trente trois milles. De là iuſques au Cap des Colonnes cent quatre-vingts quinze milles; du Cap des Colonnes iuſques à Tarante deux cens milles. De Tarante iuſques au Cap de Sainte Marie trente milles. De là iuſques au Cap d'Orrente vingt ſix milles. De ce Cap iuſques à celuy de S. Ange deux cens

vingt-deux milles,& de là iuſques aux fleuue de Tronte deux cens milles.Et toutes ces ſommes reduites en vn font mil trois cens dix-huict milles;& tel eſt le tour qu'on peut faire en voyageant par eau : à quoy ſi l'on adjouſte cent cinquante milles qu'on comte de largeur iuſques à la borne du Couchant, ſelon le chemin qui ſe fait par terre le produit ſera de mille quatre cens ſoixante huict milles pour tout le tout du Royaume de Naples. Il joinct à l'Eſtat de l'Egliſe par l'eſpace de plus de cent cinquante milles.

Alfonce premier Roy d'Arragon, de Naples & de Sicile, le diuiſa en ſix Prouinces c'eſt à ſçauoir en Terre de Labeur,Principauté, Baſilicate, Calabre,Poüille,& Abbruzze:mais il fit apres trois parties de la Poüille, la diuiſant en terre d'Otrante,terre de Bary,& Capitanat, ou Capitainerie. Ferdinand Roy d'Eſpagne, & Louys XII. Roy de France le diuiſerent en parties eſgales en telle ſorte que la Poüille & la Calabre demeurent à l'Eſpagne,& la Terre de Labeur auec la ville de Naples, & l'Abbruze à la France. Aujourd'huy on le diuiſe communément en douze parties,c'eſt à ſçauoir en Terre de Labeur,Abbruze,tant deçà que delà,Poüille pleine,Capitainerie, Principauté,tant deçà que delà,Baſilicate,Calabre haute & baſſe,terre de Bary,& d'Otrante.Il contient,deux mille & ſept cens lieux peuplez, dont il y en a vingt qui ſont Archeueſchez,cent & vingt-ſept Eueſchez,& mille quatre cens places où il y a enuiron d'eux millions d'ames.

On trouue dont en coſtoyant la mer la Terre de Labeur ou Campagne heureuſe,dont Capouë,où Annibal ſe ramollit auec ſon armée parmy les delices, eſtoit anciennemẽt la capitale ville.Et meſme il y a vn ancien qui a eſcrit que les Romains eſtimoient trois villes capables de la grandeur de l'Empire, c'eſt à ſçauoir Carthage,Corinthe, & Capouë : les deux premieres comme eſtant eſloignez de Rome furent ruinées par les Romains, qui delibererent meſme longuement s'ils feroient le meſme de Capouë;mais en fin ne voulans paroiſtre cruels en ruinant vne fort noble ville d'Italie, s'en aſſeurerent en confiſquãt ſon terroir,& la priuant de toute forme de Republique.Ils laiſſerent ſur pied les baſtimens,afin qu'ils ſeruiſſent de retraitte à ceux qui labouroient la terre,mais ils luy oſterent le Magiſtrat & le Conſeil public,afin que les habitans ne puſſent rien remuer. Maintenant la capitale ville non ſeulement de ce terroir,mais de tout le Royaume c'eſt Naples,cité veritablement royale. Elle a enuiron ſept milles de circuit,& s'eſt grandement accreuë de noſtre ſiecle,& eut pris encor plus d'accroiſſement ſi le Roy d'Eſpagne n'eut deffendu de baſtir dauantage; à quoy il fut pouſſé par les Barons du Royaume, les ſujets deſquels abandonnoient leur demeure pour aller jouyr des exemptions octroyées aux habitãs de Naples, & il le fit auſſi en partie pour le danger des reuoltes & mutineries du peuple, qui peuuent eſtre mal-aiſément arreſtées en vne grãde &forte ville qui a trois Chaſteaux,dont le principal s'appelle Chaſteau-neuf ou Caſtelnouo,qui fut fõdé par Charles d'Anjou. Il n'y a ville où l'on voye vn ſi grand abord de Seigneurs,où l'on face auſſi tant de profeſſion de gentilleſſe,où les Caualiers paroiſſent mieux ce qu'ils ſont, & s'adonnent plus à toute ſorte de vertueux exercices. Les Gentils-hommes ſe retirent pour paſſer le temps à des exercices honorables en cinq places qu'ils appellent ſieges.Cette ville a vn port qui n'eſt ny gueres grand ny fort aſſuré, mais on l'a aydé par le moyen d'vn mole.Il y a à Naples vn Arſenal où l'on fait continuellement force vaiſſeaux de guerre. On compte en cette ville plus de deux

cent mille personnes. Il y a vn beau golphe auec vne plage, & des Isles, & des caps extrémement agreables. C'est là qu'est Pouzzoli, où l'on reconnoist tant de merueilles, qu'il semble que la nature se soit pleuë à se faire admirer en ce lieu, & y ait reduit tout ce qu'elle auoit de plus beau & de plus gentil. C'est là qu'est le lac d'Agnan, Baye, Tridoli, & le lac Auerne. On met en cette Prouince trois villes Metropolitaines, c'est à sçauoir Naples, Capouë, & Surrente, & vingt-deux citez, entre lesquelles celles qui ont plus de renom sont Gaiette, Selle, Ceano, Calui, Venafre, Caserte, Nole, & Auerse; & il y a cent soixante six chasteaux & places ceintes de murailles, auec 170. villages.

La Principauté a pour ses bornes du Couchant la terre de Labeur, & du Leuant le pays de Basilicate. Ce pays a 16. mille de largeur, & 33. de longueur & les principales villes sont Nocere, Sansererin, Surrente, Masse, Vic Riuel, Amalfe, & Salerne. Nocere est à neuf milles de la mer, & à 4. de Sarne, & tout autour il y a force villages. Riuelle est vne ville bastie depuis n'agueres, qui ne doit rien aux premieres villes du Royaume de Naples pour le regard des bastimens magnifiques. Amalfi est vne belle ville, combien qu'autres-fois elle ait este plus renommée. C'est en cette ville qu'on trouua, selon quelques-vns, l'vsage de la Bousſole, ce que Pasquier a refuté suffisamment en ses Recherches, monstrant par quelques passages de nos vieux Poëtes François, que cette inuention est plus ancienne. C'est de cette ville, que prend son nom la coste d'Amalfi qui regarde le Midy, & s'estend en long enuiron vingt-milles, & de hautes montagnes, principalement du costé qu'elle panche sur la mer. Il y a tant de peine à les mõter que le seul regard rend les personnes malades. Salerne est vne ville fort ancienne esloignée de la mer de mille pas, ayant de tres-beaux jardins dans ses murailles. Il y a vne Vniuersité, & cette ville porte tiltre de Principauté. Mais il faut que ie vous aduise que la Principauté de deçà s'estend le long de la mer depuis Salerne iusques à Policastre, & depuis S. Seuerin iusques à Palude, & la riuiere de Silaire la trauerse presque par le milieu: elle contient les Archeueschez de Salerne & d'Amalfi, & quinze autres citez, & deux cens treize chasteaux ou places fermées, entre lesquelles est Euoli auec son bois, Fiano auec sa vallée longue de vingt-milles, & large de quatre, enuironnée de collines bien habitées. La Principauté de par de là s'estend depuis Nusco iusques à Consce & à Cedogne, & contient ces deux villes, & huict autres, c'est à sçauoir Anellin, Arrian, Bisache, Montemaran, Mont-verd, S. Agathe, S. Ange, S. Vic, & cinquante trois chasteaux ou places fermées.

Basilicate contient la Lusitanie, & partie de la Poüille. Elle a pour ses bornes du Couchant la riuiere de Silare, qui est la limite de la campagne, du Midy la mer de Toscane, du Leuant la riuiere de Iac, & la basse Calabre, & vne partie de la haute, & du Nord la terre de Bari. Elle contiẽt les villes de Melfe, Venose, Potence, Cerence, Tricaire, Lauel, Montpelose, Marsico, Rapolla, & 39. chasteaux ou places fermées.

La basse Calabre a pour ses Bornes du Septentrion la haute Calabre, anciennement la grande Grece, auec la riuiere de Crathide, & vne partie de l'Apennin, du Couchant la riuiere de Lau auec la Basilicate, du Midy la mer de Toscane & le destroit de Sicile, & du Leuant vne partie de la mer Adriatique.

Sa ville Metropolitaine est Cosence ville ancienne qui comprend 7. costaux, & a vn fort chasteau au dessus du mont qui commande à la ville, & à tous les lieux des enuirons. La ville est entourée des riuieres de Crathide & Busente, & cl

est aujourd'huy assez riche, combien qu'autresfois elle l'ait esté davantage. Outre ladite ville il y a encor celles de Frede, & de Belmont, la ville de saint Euphemie qui a donné son nom à la mer qui est aupres : Tropic belle ville, riche, & fort peuplée, Rhege ville ancienne, assise au front ou bout de l'Italie, iadis fort puissante, & maintenant presque deserte, principalement depuis l'an 1564. que le Turc y mit le feu. Il y a aussi Chasteauuillare, qui est au sómet d'vne montagne fort haute ; Monsault qui porte le tiltre de Duché, Turran, Rugien, & les villes de S. Marc, Marturan ville ancienne assise en l'Apennin, Tauerne bonne ville & bien peuplée, Nicastre qui est à trois mille loing de la mer, Mont-leon ville assise en vn costeau de l'Apennin, & qui porte tiltre de Comté, & Terre neufve ville fort peuplée.

La haute Calabre, selon Ptolomée, a pour ses bornes du Leuant la mer Adriatique, du Midy la riuiere d'Alice & la haute Calabre, du Couchant la riuiere de Cratique auec l'Apennin, & la Basilicate, & du Nord le Golphe de Tarante, & la terre de Bary. Il y a de costé deux Caps signalez, dont l'vn est celuy des Colomnes, iadis Lacine, l'autre est celuy de Silace, qui est dangereux au possible.

La capitale ville de ce pays c'est Catanzare ; puis vous auez Hierace, qui porte nom de Marquisat, Belicastre ou Beau-chasteau, ville esloignée de huict milles de la mer, Croton ville fort ancienne & renommée, qui porte maintenant le tiltre de Marquisat, n'estant toutesfois si riche ny si peuplée qu'autresfois, Cariathe qui est vne Comté, Bassignan Principauté auec vn fort Chasteau, Tarsie, Corlian, Rosan forte ville à trois milles de la mer, Cassan, Hauteuille qui est Principauté, Matere Archeuesché, ville riche & peuplée, Grauine Duché, Tarante ville fort ancienne, & la fin de la haute Calabre ou grãde Grece qui a vn port renommé. Ce fut la patrie du Philosophe Architte. Maintenant c'est vne Principauté

La terre d'Otrante commence à Tarante qu'elle a pour sa borne du costé du Midy, de mesme que la mer iusques au Cap sainte Marie. Elle a pour ses confins du Leuant le mesme Cap auec la mer Ionique, du Nord depuis Otrante iusques à Brindes, & du Couchant la terre de Bary, auec vne grande partie de la haute Calabre. Sa forme est comme d'vne presqu'Isle, vû qu'elle est enuironnee de la mer Adriatique, & de l'Ionique. Sa largeur entre Brindes, & Tarante est de trente milles selon Pline, & selon Rassan de quarante.

La nauigation d'alentour est de deux cens milles, si bien que le tour de tout le pays sera enuiron de 240. milles.

Ses villes sont Lecci qui est à trente milles du Cap de sainte Marie, & est ville riche & peuplée, & bien bastie : Otrante ville tres-ancienne qui est aujourd'huy assez peuplée, & a vn fort chasteau sur vn rocher qui regarde sur la mer, & vn port assez capable ; combien que sujet aux vents du Nord. Brindes est vne ancienne ville, mais presque abandonnée aujourd'huy à cause des discordes ciuiles. Son port estoit si bon autresfois qu'il estoit mis entre les premiers, mais il est aujourd'huy si comblé que les galeres mesmes n'y peuuent presques passer. Castro est vne ville maritime, considerable pour les dommages qu'elle a receus des Turcs.

La Poüille est diuisée en deux par les anciens, c'est à sçauoir en la terre de Bary, nommée Peucetie des anciens, & la Poüille pleine que les mesmes appelloient Daunie, & ces deux pays estoient diuisez par le fleuue de Lofante. On

comprend en cette ſeconde partie la Capitainerie, qui comprend le mont de S. Ange & les enuirons, & en tout treize villes, & 90. chaſteaux ou places fermées. Les citez ſont S. Ange, Manfredoine, Siponte, Salpe, Leſine, Vieſte, Aſcoli, Bouine, Firenzole, Volturare, Tremole, & Troie

Il ſemble que toutes les richeſſes de la Poüille ſoient aſſemblées au mont S. Ange qui a preſque de tour 120. mil. Diomede le voulut reduire en Iſle, pource que ſon eſtime n'eſt large que de deux milles. Les Sarazins connoiſſans la commodité du lieu s'y fortifierent & maintindrent long-temps, pource que veritablement il n'y a lieu plus propre pour dominer, & pour trauailler le Royaume de Naples, & la mer Adriatique.

La terre de Bary contient trente ſix chaſteaux ou places fermées, & 14. citez, dont les plus renommées ſont Bary, & Trani, puis Monopoli, Polignan, Grauine, & Bitonte.

La Poüille pleine a pour ſes bornes la terre de Bary, & la riuiere de Lofante; du Midy l'Apennin, de l'Ocident l'Abruzzo, & du Septentrion vne partie de la mer Adriatique.

Le pays d'Abruze, iadis des Samnites, a pour ſes bornes du Leuant la Poüille pleine auec la riuiere de Saline, du Couchãt la riuiere de Tronte, du Septẽtrion la mer Adriatique, & du Midy l'Apennin. Ce pays eſt borné d'vn coſté du Fortore, & de l'autre du Tronte, & eſt diuiſé en Abruzze au deçà, & Aruze au delà la riuiere de Peſcare. L'vn contiẽt cent cinquante chaſteaux ou places choſes, & cinq citez, qui ſont Beneuent, Lancian, cité de Chieti, cité Burelle, Sumone: l'autre contient deux cens quatre-vingts & quatre chaſteaux ou places fermées, & quatre citez, qui ſont Aquila, Atri, cité de Pene, & Terame, Beneuent fut donné à l'Egliſe par Henry IV. pour eſchange d'vn certain tribut oſté à Bamberge ſa patrie par Leon IX. & cette ville ayant eſté diuerſement ſaiſie, & tenuë, fut finalement remiſe à l'Egliſe par les Normands: Aquila fut baſtie par l'Empereur Federic II. qui y mena les peuples d'Amiterne, & de Forcoigne pour aſſurer de ce coſté le Royaume. On monſtre à Lancian vne Hoſtie conſacrée tranſmuée en ſang, tandis qu'vn Iuif la frappe auec vn couſteau. On comprend dans l'Abruzze la Comté de Moliſi, qui a cent & quatre lieux clos de murailles, & quatre citez qui ſont Bojane, Guardialferie, Iſernie, & Triuente.

III. Il y a encor en la mer Adriatique vis à vis de la Poüille pleine, les Iſles de Diomede, dont les plus grandes ſe nomment aujourd'huy S. Marie Tremitane, & S. Dominique. Outre ce l'on voit en la mer Ionique vis à vis de la ville de Gallipoli l'Iſle d'Achate peu renommée, & au golphe de Tarante quelques petites Iſles de peu de nom, dont la plus grande ſe nomme de S. André, vis à vis du Cap des Colomnes il y a deux Iſles de Dioſcore, & de Calypſe.

Il y a en la mer de Toſcane quelques Iſles qui appartiennent à ce Royaume, c'eſt à ſçauoir Palmarole, Pontie, & quelques autres petites qui n'ont rien de remarquable.

On voit encor au golphe de Pouzzoli, & de Naples enuiron 18. Iſles, dont la plus renommée eſt Iſchie, qui a de tour 18. milles, & eſt tellement enuironnée de rochers fort hauts qu'on n'y peut entrer que par vn endroit. Il y a vne place qu'on met entre les fortes, mais principalement à cauſe de ſon aſſiette.

Prés d'Iſchie vous auez Proſide dont le circuit eſt de prés de ſix milles.

La derniere Iſle eſt celle de Capri, où Auguſte alloit ſi ſouuent: les autres

qu'on y voit n'ont rien de considerable.

Il y a veritablement peu de ports en vn tel circuit de pays, combié que quelques Golphes aux diuers tours de ses riuages puissent en certain temps seruir de ports. Ils sont toutesfois mal assurez, comme particulierement celuy de Naples qui sert plutôt de pompe, que de seurté aux vaisseaux qui s'y trouuent encor qu'il soit deffendu du Mole, & l'on a de coustume quand la mer est fort courroucée de mener les galeres à Baye, qui est vn peu loin: & ces merueilleuses restes de Neron, appellées communément Mer morte seruent encore aujourd'huy de port. Le Golphe de Gajette est tenu pareillement pour port, combien qu'il soit descouuert du costé du Leuant. Au pays d'Otrante il y a celuy de Brindes, & pour la terre de Bari, on dit que si celuy de Trani y estoit accommodé il seroit capable de cent galeres, de mesme que celuy de Tarante en Basilicate en pourroit tenir beaucoup plus si l'on y prenoit quelque peine. Ce port est aujourd'huy fermé, afin de ne conuier comme on croit par sa commodité, les Turs principalement à attenter quelque chose; vû que iadis Cleonyme Lacedemonien, Alexandre, & Pyrrhe tous deux Roys d'Epire, passans de Grece en Italie se seruirent tousiours de ce port, à cause qu'il estoit capable, assuré, & proche.

QVALITE' DV PAYS.

CE Royaume produit toutes choses necessaires à l'entretien de l'homme, & en a pour seruir de medicamens, & d'autres pour les delices en si grande quantité qu'il en peut fournir abondamment aux autres pays, & entre autres choses il y naît de fort beaux cheuaux, dont le Roy tient quatre races, de mesme que font encor plusieurs seigneurs, & l'on ne les peut tirer hors du Royaume qu'auec expresse permissiõ du Roy d'Espagne, ou du Viceroy, qui l'accordent bien raremẽt. Mais sur tout il y a grande abondance de bled, vin, huyle, & soye, & de toute sortes de fruicts. La Comté de Rhege, & plusieurs lieux de Calabre portent des sucres. La terre de Labeur a du vin, & du froment en abondance, & est extrémemẽt agreable. On voit autour de Pousoli beaucoup de sources d'eaux medecinales, & des bains de diuerses vertus. On y voit vn champ plein de soulphre, enuironé de haute lochere qui brusle continuellemẽt, d'où l'on tire, & où l'õ cuit l'alun. On voit la mõtagne d'Astrune auec vne grotte qui a trois milles de tour au dessus, & se va peu à peu restrecissant vers le fonds, en façõ d'Amphiteatre, l'on voit couler par le milieu vne petite riuiere. On y trouue les bains à suer, & le trou duquel tu ne te sçaurois aprocher sans te mettre en danger de mourir. L'air de la terre d'Otrãte est fort bõ, & toutesfois la ladrerie regne en ce pays, ce qui procede, cõme on tient, de ce qu'on y mange trop de chair de pourceau, & aussi des figues seiches, qui sont les viãdes ordinaires du menu peuple. Le terroir mõstre vne superficie aspre, mais lors qu'on le rompt auec le soc on y descouure vne bonne terre, & combiẽ qu'il y ait peu d'eau, toutesfois il a de beaux pasturages, & produit du froment, de l'orge, de l'auoine, des oliues, des melons excellẽs, & des asnes, & des mulets qui sõt fort estimez. Il naist en ce pays vn animal qu'õ nõme la Tarãtele, dõt on chasse le venin auec le chãt & son des instrumens: ce que Gelle escrit, suiuãt l'authorité de Theofraste, de quelques autres animaux. Les Chersidres naissent pareillement en cette contree, qui reçoit aussi plus de dõmage de Sauterelles qu'aucune partie de l'Italie, vû qu'elles ne laissent rien par où

elles passent, & consument en vne nuict les moissons qui sont desia meures. Mais il semble que la nature y ait pourveu, par le moyen de certains oyseaux qu'on nomme Gauies, qui persecutent ces animaux. Ce pays est aussi rauagé par la gresle, qui luy porte beaucoup de dommage presque toutes les années. On y oyt les tonnerres en Hyuer & en Esté comme en la terre de Labeur. Le pays aux enuirons de la ville d'Otraute a son air bien temperé, cõme on peut voir aux Lauriers, Myrthes, Oliuiers & Cedres qui y croissent. Les rochers qui le ceignent du costé de la mer sont si fragiles, que les eauës en ont consumé presque quatre-vingts pas en moins de cent années. Mais Brindes a vn mauuais air, pource que de mesme qu'il n'y a chose qui rende l'air meilleur que la multitude des habitãs (pource que ce sont eux qui dessechent les lieux marescageux pour les cultiuer, & qui couppent les bois trop espais, & purgent le mauuais air auec le feu, & trouuent le bon air auec les hauts bastimens) aussi au contraire il n'y a chose pire que la solitude des grandes villes, pource que non seulement elles demeurent priuées des choses susdites, mais les maisons mesmes, & les ruines sont les retraittes de la corruption, comme nous tesmoignent Aquilée, Rome, Rauenne, & Alexandrie d'Egypte, & Bagadet encor, comme on dit. Quant à la Poüille encor que son terroir soit sablonneux, & leger, & que l'herbe y vienne petite & claire, toutesfois elle est si bõne qu'elle entretiẽt force bestial. L'Abruze est la plus froide partie du Royaume en la Principauté, saint Seuerin est renommé pour le bon vin qu'il porte. Pres de la coste d'Amalphi, & au deçà de ses rochers il y a de belles vallées, auec force fontaines & sources d'eaux, d'où coulent quelques ruisseaux auec vn agreable murmure. Ce pays a grãde abondance de grenades, cytrons, oranges, oliues, poires, prunes, cerises, & semblables fruicts. Il abonde encor en vin, & non seulement il contente le goust, mais aussi l'odorat & la veuë par le moyen de ses myrthes, lauriers, boüis, jossemins, lierres, rosmarins, roses, & autres plantes. Le terroir d'autour de Galerne porte force citrons, limons, oranges, grenades, & toute sorte de fruicts. Basilicate est presque toute montueuse, & pour cette cause fort sujette aux voleries. Les roses viennent deux fois l'annee prés de Peste. La Calabre porte du froment & de l'orge, du vin de plusieurs sortes, des oliues, des figues, du succre, du miel, du sel, de l'or, de l'argent, & a quantité de laine, de coton, & de saffran. Elle obõde tellemẽt en soye, qu'il s'y en fait autant qu'en tout le reste d'Italie. Il y a aussi grande abondance de lin & de chanvre, & la manne y tombe aussi du ciel. Pres du riuage de la mer & dãs le pays on voit force beaux iardins plains de citrõniers, orangers, limõniers, & de plusieurs autres arbres. Quant aux Isles, celle d'Ischie a force bons vins, & abondance de fruicts, comme aussi grande quantité de soulphre & d'alun, & de bains. Celle de Proside jette du feu, & a des bains chauds. Celle de Capri manque de fromẽt, mais elle abõde en chair, poissons, & volaille.

MOEVRS ANCIENNES.

v. IL y a vn ancien qui dit que ceux de la terre de Labeur estoient superbes pour l'abondance des fruicts, la bonté de l'air, & la beauté de la contrée. C'est là qu'estoient les mareses Acherusien qu'on nomme aujourd'huy Caiurcia, & l'Auerne, & des lieux soubterrains, & l'autre de la Sybille: auquel

lieux, comme dit Strabon, on entroit par des sacrifices, apres auoir appaisé les Dieux, selon la folle creance des anciens. Les Prestres des faux Dieux s'y trouuoient pour cõduire ceux qui y entroient. Il y auoit là vne fontaine, qu'ils tenoient pour le Phelgeton, à cause de la puanteur de ses eaux. Les Prestres y receuoient les suruenans pour consulter l'oracle, & viuoient de ce qu'ils pouuoient tirer du foüyssement des metaux, ou de leurs predictions. C'est à cause de cela qu'Homere dit qu'ils ne voyoient iamais le Soleil. Ces hommes furẽt apres exterminez par vn certain Roy, qui trouua leurs predictions fausses. Il y auoit à Naples toutes les cinquiesmes années vn combat de luiteurs, & de chantres par le commandement de l'oracle. C'estoit en ce Royaume, & non loin de Rhege qu'estoit la ville de Locres si bien policée par Zaleuque, & où l'on auoit accoustumé de se mettre vne corde au col, lors qu'on vouloit proposer quelque loy nouuelle, afin de mourir si elle ny estoit pas approuuée. Les Sybarites estoient aussi en ce pays, qu'on taxoit d'estre si mols, si pleins de delicateste, que mesme ils auoient apprins à leurs cheuaux à dancer au son des instrumens, Bref tout ce pays auoit des habitans si adõnez aux delices qu'Hannibal se laissant glisser en leurs façons de faire destrempa fort son naturel, & ne fit que perdre ce qu'il auoit acquis, & sa reputation tout ensemble depuis cette mauuaise accoustumance.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Napolitains sont presque tous gentils & de bon esprit, embrassent les delices plus que personne, du monde, & se plaisent à l'entretien des Dames. La noblesse se retire presque toute à Naples, autant pour ioüyr du bon air de cette ville, que pour y passer le temps, & voir la bonne compagnie qui s'y trouue ordinairement. Et de fait on ne sçauroit voir vn plus grand nombre de gentils Caualiers qu'on en void à Naples en Esté hors de la ville, où ils vont trouuer les Dames qui vont au pourmenoir en carrosse, & les abordent à cheual d'vn si bel air, & auec tant de grace, & vn si gentil discours qu'il est impossible de voir ou d'oüyr rien de plus agreable, & semble que c'est particulierement à cette Noblesse qu'il appartient de traitter l'amour, & d'estre prés des Dames, plus qu'à nul autre. Et cette gentillesse est accompagnée ordinairement d'assez de courage; vû que les Gentils hommes du Royaume de Naples vont chercher la guerre où elle est, & s'efforcent de s'y signaler, comme on a vû par le passé aux guerres des Pays-bas, où il s'est touſiours trouué grande quantité de Noblesse de ce Royaume. Et le peuple n'est pas moins affectionné au mestier des armes, vû qu'on sçait assez qu'vne bonne partie de l'infanterie de l'Archiduc & du Roy d'Espagne vient du Royaume de Naples. Car quant aux Espagnols naturels ils sont en fort petit nombre. Le peuple de ce Royaume est aussi fort adonné au traffic, mais ce qui le destourne de suyure cette inclination & ce desir, c'est la charge des exactions, qui est plus importune en ce pays, & plus grande qu'on ne sçauroit croire.

I'ay dit que les Napolitains estoient tous gentils, mais la regle n'en est pas si generale qu'il ne se trouue des lieux où la courtoisie & la ciuilité sont fort ignorées. Car aupres de Montfault il y a d'aussi rudes & sauuages gens qu'en

pays d'Italie, & presque tous ceux de Calabre ont l'esprit moins subtil & releué que les autres ; ainsi que les anciens mesmes ont publié, & ceux de la terre d'Otrante sont simples & sans art, & mesme cette simplesse approche plus de la stupidité que de la franchise. Les hommes & les femmes ont l'esprit addonné entierement à l'amour & recherchent autant ce plaisir que personnes de la terre. Aussi il n'y a peut-estre lieu où l'on trouue plus de bonnes rencontres pour ce regard qu'à Naples, où vostre recherche ne sçauroit estre presque inutile si elle est bien conduite, & accompagnée de quelque merite. Au reste on a donné aux hommes & aux femmes de quelques lieux des noms qui feront connoistre leur humeur. Car on nomme ceux de Basilicate temeraires, ceux de la basse Calabre stupides, & les femmes de Consence obstinées, celles de Beneuant rustiques & grossieres, celles de Capouë superbes, celles de Naples affaitées, & celles de Brindes faineantes. Les Napolitains aussi bien que tous les autres Italiens ne font guerre bonne chere en leurs maisons, mais se plaisent à les rendre belles & magnifiques, & à estre bien vestus, logeant toute leur despence en la parade exterieure. Les femmes y sont si superbement habillées que la moindre semble à ce qu'elle porte Princesse, & elles aimeront mieux passer les iours entiers sans manger que de n'estre excessiuement parées lors qu'il faut paroistre deuant le monde, & celles qui n'ont pas le moyen d'estre si braues passent les iours & les nuicts de toute vne sepmaine à trauailler en soye, ou autre chose, afin de se faire voir le Dimanche, & d'entretenir cette vaine pompe.

RICHESSES.

VI. LEs gens de cette contrée se pourroient nommer aussi heureux qu'aucuns de l'Europe, s'ils n'estoient tant molestez & chargez par les Officiers, vû que non seulement ils ont infaillible abondance de toutes choses, mais encor vne grande commodité de les debiter par l'Estat de l'Eglise, & autres Prouinces; & ce qui les peut rendre à leur aise, c'est specialement la nauigation & le commerce ancien auec les Venitiens, à l'endroit desquels les peuples de la Poüille & de la Calabre se monstrent affectionnez au possible pour cette particularité, vû que la plus grande partie de leurs negotiatiõs se fait auec cette nation, & sans elle ils endureroient beaucoup, ainsi qu'on a vû les années passées lors que le traffic fut defendu à cause de la peste, outre que les Venitiens ont possedé diuerses villes en la Poüille, & ont esté tenus pour amis iusqu'au temps des Roys Normands; & tant à cause de cette souuenance que du susdit interest, les Napolitains ont vne particuliere inclination à aymer ceux qui sont sous cette Seigneurie. Il n'y a Prouince en Italie qui enuoye dehors tant de choses qui viẽnent chez elle. Car elle vend aux estrãgers force noix & force amandes, & les enuoye iusqu'en Barbarie, & en Alexãdrie: elle depesche son saffran en plusieurs endroits; elle fournit de soyes à Gennes & à la Toscane, des huiles à Venise & à d'autres lieux, des vins à Rome, & des cheuaux, agneaux & moutons à plusieurs cõtrées. La Poüille pouruoit de chair Venise, l'Esclauonie, & la Toscane. Le vin de S. Seuerin est extrémement estimé & de grand prix à Rome. La basse Calabre enuoye du coral aux autres Prouinces, & de la manne qui est estimée plus que celle de tous les autres lieux. Castre est renommée à cause des huiles qu'on y va achepter de tous costez, & les mar-

chands Genenois principalement y en font grande emploite.

Le Roy d'Eſpagne tire de ce Royaume deux millions, & cinq cens mille ducats, & comprenant le don gratuit d'vn million, & deux cens mille ducats, qui ſe fait toutes les années, & qui eſt reduit en rente ordinaire, de meſme que les trente & vn grains qu'on paye pour le logement des gens de guerre, & pour l'entretien de quelques Gentils-hommes qui accompagnent le Viceroy, & ſe nomment continuels, ſept grains pour la garde des tours des coſtes, neuf grains pour la reparation des ruës, & cinq grains pour le Preuoſt de Champagne, duquel reuenu oſtant vn million & trois cens mille ducats de penſion, & autres choſes qui ſont payées à diuers, le demeurant ne ſuffit pas pour les garniſons, l'Infanterie, la Caualerie, les galeres, & autres deſpences.

FORCES.

LEs Napolitains ont eſté de tout temps extrémement ſujets aux reuoltes, de ſorte qu'en 454. ans, durant leſquels ce Royaume a eſté diuerſement poſſedé par les Normands, François, Alemands, Catalans, & Eſpagnols, on comte ving-ſept rebellions ſignalées des Napolitains, qui ont aydé aux pretenſions & deſſeins des vns & des autres, qui ne ſe feroient pas peut-eſtre ſi facilement laiſſez ſurmonter aux volontez des Papes qui les conuioient à leur propre ambition, ny à l'aiguillon de la vengeance, ſi cette inſtabilité de courages ne leur eut promis beaucoup plus ce que la commodité de toute autre occaſion leur propoſoit. VIII.

Or quant à ces frequentes rebellions, encor que les ſujets en ayent eſté diuers, toutesfois on en peut aſſigner deux principales cauſes, c'eſt à ſçauoir la grandeur & la puiſſance des Princes du Royaume, & l'election du Roy, qui appartenoit à des Princes eſtrangers ſujets à changer de volonté, tant à cauſe de la courte vie des Papes, que pour la diuerſité d'iceux. Car vne partie du Royaume ayant touſiours eſté diuiſée entre les Princes naturels, grands à cauſe de leurs deſpendances & de leurs reuenus, ils ont touſiours eu les courages de leurs vaſſaux prompts à toutes leurs volontez; de ſorte qu'ils ont pris bien ſouuent la hardieſſe de menaſſer, & de combattre leurs propres Roys, & pour leur particulier intereſt ont mis en deſordre le Royaume: ſi bien qu'ayãt deſcouuert l'inclinatiõ du Pape à depoſer vn Roy, & pouuãt auec cette nouueauté effectuer quelqu'vne de leurs pẽſées, ſans autre eſgard que de leur paſſion particuliere, ils ont tant de fois en s'offrant pour fauteurs du nouueau Roy, & des deſſeins du Pape, & en agrandiſſant la deſobeyſſance & les fautes des perſonnes qui luy eſtoient ſuſpectes, ſollicité le ſaint Siege au changement, & interpretant meſme quelquesfois fauſſement aux Roys les iuſtes actions des Papes, il leur ont donné ſujet de meriter d'eſtre excommuniez, & demis, afin de faire naiſtre apres l'alteration des choſes qu'ils auoiẽt auparauant projettée & deſiree pour contenter leurs paſſions. En quoy l'on peut connoiſtre combien les Eſpagnols ont accortement cherché pour le conſeruer & confirmer cét Eſtat, non ſeulement de demeurer vnis auec le ſaint Siege; mais encor de s'obliger les Papes, & affoiblir de tout leur pouuoir tous ceux qui pourroient pour quelque reſpect que ce ſoit eſtre creus puiſſans

dans le Royaume, principalement ayant acquis par confidence, & par obligation la plus grande part des Princes d'Italie, & s'eſtans aſſurez par ce moyen de tout le dommage de dehors.

Et veritablement apres que nous aurons conſideré à ce propos celuy qui gouuerne, & celuy qui eſt dominé, l'vn imperieux, & altier, l'autre ſuperbe & indompté, l'vn hay pour ſa ſoudaine grandeur, & par l'inclination de pluſieurs, & l'autre enclin aux reuoltes, & pour cette cauſe propre à eſtre eſmeu, & fauoriſé des pretendans, l'vn s'eſtant tellement eſtably au Royaume que l'autre ne peut facilement regimber, ny ſecoüer le joug, on doit iuſtement ou pour le temps, ou pour le prudent ſoin de celuy qui gouuerne, s'eſtonner d'vn tel ſuccez, touchant lequel ie veux croire, qu'autant qu'il a eſté aydé des occaſions, autant il a eſté bien conduit, & ſecondé par les Gouuerneurs. Car ce Royaume eſtant paruenu au Roy d'Eſpagne, tous les empeſchemẽs qui pouuoient confondre le pays, ont eſté leuez auec cette reſſolution de le maintenir, & le Prince s'eſt aſſuré ſuffiſamment la poſſeſſion de cét Eſtat, meſme en tout motif de guerre: pource que les pretentions des François s'eſtans mortifiées auec la paix de l'année mil cinq cens cinquante neuf, & particulierement a cauſe des guerres ciuiles qu'ils ont euës, & le Roy d'Eſpagne ayant en Italie le Pape qui le reſpecte, & eſtant allié du Duc de Sauoye (combien qu'il y ait eu ces années paſſées quelque mauuaiſe intelligence entre-eux) eſtant meſme vny auec le grand Duc de Toſcane par le moyen de la nouuelle alliance, d'ailleurs ayant à ſa deuotion ceux de Gennes, & les Luquois eſtans ſans force, & les Venitiens peu deſireux de remuer contre luy, il ne luy reſte que d'eſtre aſſuré des principaux du Royaume de Naples. Ce qui a eſté effectué en partie; en donnant quelque entretien, & ſpecialement à la Cour aux Confidens, en laiſſant rarement l'adminiſtration du public aux grands, ou la laiſſant fort limitée, en chaſtiant aſprement les ennemis, & les perſonnes ſuſpectes, & en n'admettant pas aiſément ny ſoudainement les plaintes contre les Gouuerneurs, pource que le ſujet deuient bien-vueillant par le premier, & s'entretient en eſperance de plus grande choſe, & auec le ſecond on ne luy laiſſe pas acquerir de l'eſtime prés du peuple, & auec les deux ſuiuans on preuient les troubles par la ſeuerité du chaſtiment, mais beaucoup plus pource que l'homme ne ſe peut fier de deuoir iuſtifier ſon fait par aucune voye; outre que auec le premier le ſujet eſtant alleché par vne telle demonſtration, taſche par tous moyens de ſe rendre de iour en iour plus confident, & de meriter d'auantage prés du Prince, & deſpence tout ce qu'il a pour eſleuer à la veuë du monde ce petit tiltre de Seigneur, & Cheualier, de Colonel, ou de ſemblable choſe qu'on luy donne: tellement qu'auec ſon eſtabliſſement il deuient fidelle, & s'affoiblit en telle ſorte auec la deſpence, qu'il n'a plus de hardieſſe apres, ny pour luy, ny pour les autres, & tant à cauſe de l'eſperance, que de neceſſité, il ne ſe peut retirer de l'affection & du ſeruice. Auec le ſecond on oſte l'occaſion de faire vne ſuitte, & auec les autres d'eux d'autant qu'on fait tomber eſgalement les ennemis deſcouuerts, & ceux qui ſont ſoupçonnez, il aduient que chacun procede ſi nettement, & ſe gouuerne ſi ſagement, que le Prince ſe peut aſſurer des penſées, & des actions de ſes ſujets & vaſſaux qui ſont tous nobles, ou roturiers, & le noble ne pouuant mener à fin quelque entre-

prise sans l'ayde du peuple, que les Espagnols portent ouuertement cõtre les nobles, speciaiement aux choses de Iustice il arriue qu'il endure apres patiemment plusieurs choses faschеuses, & le peuple ne peut esmouuoir que vainement quelque sedition sans la conduite des Gentils-hommes. En fin la discorde est tellemẽt mise parmy ces deux Ordres, que viuans des-vnis auec vne manifeste mal-veillãce, le Royaume demeure encor pour ce chef grandement affoibly, outre qu'entre les nobles mesmes on maintiẽt encores quelque dissention viue, d'autãt qu'ils fauorisẽt plus l'vn que l'autre, & les ennemis des vns & des autres s'esleuent par fois, tellemẽt qu'auec cette des-vnion les forces du Royaume demeurent desmembrees, & le Roy d'Espagne ne peut craindre ce semble vn remuëment important de ses sujets, & ce d'autãt plus qu'ils n'ont personne qui fauorise leurs desseins, à cause de l'estat des affaires de l'Italie, qui desire le repos, mais principalement pour la bonne amitié du saint Siege, à l'endroit duquel le Roy d'Espagne a acquis tãt d'authorité, qu'il a aujourd'huy grande part à l'election du Pape, ayant obligé plusieurs Cardinaux ou en leur promotion, ou par les pensions qu'il leur dõne, & il a aussi soin particulier, cõme i'ay jà dit, de se rendre touſiours le Pape amy, pource qu'il sçait assez l'alteration que Clement VII. & Paul IV. luy ont causees.

La bonne intelligence du Roy d'Espagne auec le S. Siege, & les autres Princes d'Italie, & la mortification qu'il a faite en grande partie des troubles du Royaume, ont donc esté les contrepoisons auec lesquelles il s'est preſeruẽ iusqu'à maintenant du venin de la guerre.

Quant aux gens de guerre il a quatre mille hommes de pied Espagnols, qu'il tient ordinairemẽt en ce Royaume sous plusieurs Capitaines, auec vn Maistre de camp, & vn Auditeur, & ce corps de gens de guerre est appellé le Regiment ou *Terzo* de Naples. Aux chasteaux du Royaume, & aux tours faites pour la garde des costes on tient mille six cens hommes de pied ordinaires, en y comprenant les officiers qu'on a accoustumé de tenir en ces chasteaux. Il y a mille hõmes d'armes diuisez en 17. compagnies, c'est à sçauoir cinq d'Espagnols, & vnze d'Italie, à soixante cheuaux pour compagnie, excepté celle du Viceroy qui est de cent, & celle du Seigneur Marc-Antoine Colõne qui est de cent dix. Il y a encores 450. cheuaux legers diuisez en cinq compagnies. Outre ce en toutes les Prouinces du Royaume il y a cinq hommes de pied enrollez pour cent feux, & il y a 4011454. feux, qui a cinq pour cent 240701. hommes de pied ordinaires.

Ceux-cy sont nõmez par les Esleuz de chaque pays: toutesfois s'ils ne plaisent pas aux Capitaines, il en faut trouuer d'autres qui les contentent. Ils sont assez bien armez, & plus propres à souffrir qu'à faire la guerre, & cette Infanterie appellee du bataillon: & combien que ceux-cy ne soient payez sinon lors qu'ils seruent les Capitaines, toutesfois les autres officiers ont leurs estats & gages ordinaires. Dauantage il y a trente-sept galeres en ce Royaume. c'est à sçauoir trente trois de Naples, & quatre qu'on paye aux Geneuois.

Les galeres de Naples demeurẽt ordinairement au Mole sans soldats, & bien souuent sans la moitié de la chorme, qui est loüee par les Capitaines & Marchands nobles, & autres, pour deschager des vaisseaux, & pour autres seruices domestiques, de sorte qu'vne fois que huict galiotes prindrẽt prés de l'Isle de Capri deux galeres de Sicile, on deploya vn iour entier à depescher cinq galeres apres les Turcs, d'autant qu'on ne trouuoit ny vogueurs, ny soldats

Et certainement on tient que le Roy d'Eſpagne tireroit peu de ſeruice de la deſpence qu'il fait en ces galeres, qui ſont garnies de fort peu d'artillerie, & de gens de commandement qui ont peu d'experience, & de forçaires Turs, ou condamnez, dont les vns ſeruent auec deſdain & danger, & les autres ſont peu experimentez, & peu propres à ſouffrir l'incommodité de la mer.

Semblablement les gens des chaſteaux, tant des trois de Naples que des autres qui ſont par le Royaume sõt deux tiers moins que le Roy d'Eſpagne n'en paye, & l'effort de l'artillerie qui eſt toutesfois de l'ordinaire ſe trouue au chaſteau neuf, & en celuy de S. Erme de Naples, en la forteresſe de Gajette, & au chaſteau de Capouë, vû qu'aux autres qui ſont eſpars par le Royaume, ce n'eſt pas choſe fort cõſiderable. Toutes les munitions ſont en petite quãtité, enquoy toutesfois chacun connoit clairement l'eſpargne que font les Officiers du Roy, de meſme qu'aux choſes qui abondent au Royaume.

Ce Royaume eſt fort peuplé, & a treize Princes, vingt-quatre Ducs, vingt-cinq Marquis, quatre vingts & dix Comtes, & enuiron huict cens Barons, qui ſont obligez de ſeruir le Roy d'Eſpagne en perſonne pour ſa deffence du Royaume. Le Duc d'Albe au tẽps de la guerre que le Pape Paul 4. mût contre luy, y leua vingt mille hommes de pied, ſept cens hommes d'armes, & mille cinq cens cheuaux legers. Les principales forteresſes ſont, Naples auec trois chaſteaux, c'eſt à ſçauoir le chaſteau neuf, celuy de l'œuf, & celuy de S. Erme, le Mancie, Crotone, Tarãte, Gallipoli, Otrante, Brindes auec le fort S. André. Monopoli, Bari, Trani, Barlette, Manfredoine, Mont S. Ange, & Gajette, & dans le pays Catanzar, Coſcence, & Aquila.

GOVVERNEMENT.

III. LE Roy d'Eſpagne tient ordinairement en ce Royaume vn Viceroy qui demeure à Naples, auſſi bien que les autres officiers, tant pource que c'eſt l'ancien ſejour des Roys, que pour la beauté de ſa ſituation, & l'abord de la nobleſſe du Royaume, & des marchands & gens du pays, & eſtrangers, & habitation de pluſieurs artiſans. On peut tirer de cette ville comme d'vn abregé vn particulier & diſtinct diſcours des choſes de ce Royaume, pource qu'õ enuoye de là les Gouuerneurs par les douze Prouinces & ces Gouuerneurs ſont en nombre de ſix, nommez auſſi Vicerois, mais ſous-ordonnez à celuy de Naples. Il y a pareillement en chaque place du Royaume qui n'eſt pas terre de Baron vn Capitaine. Et d'autant qu'on ne peut appeller de ces Capitaines & Iuges qu'au Viceroy de la Prouince, à la Vicairie, & aux Conſeils de Naples, comme il ſemble meilleur aux parties, & que les ſieges de la principale ville ont vn flux & reflux perpetuel de procez, qui ſont prolõgez par les Aduocats, par les Notaires, appellez par eux Maiſtres d'actes, & par les Procureurs, & qu'auſſi les priſons de la Vicairie ſont ordinairement pleines d'vn nombre incroyable de perſonnes, on peut connoiſtre aiſément que la Iuſtice n'y manque pas de beſongne.

Il y a ſept Officiers principaux en ce Royaume outre le Viceroy; c'eſt à ſçauoir le Conneſtable, le grand Iuſticier ou Chancelier, le grand Admiral, le grand Threſorier, le grand Protonotaire, & le grand Seneſchal. Il y a quatre Cours qu'on nomme ſieges, c'eſt à ſçauoir Capouë, Nide, Montane, & S. Gregoire, où tous les Princes, Ducs, Marquis, & tous les Principaux du Royaume, & les autres ordres s'aſſemblent pour deliberer des affaires publiques.

RELIGION, ET CE QVI CONCERNE L'EGLISE.

TOus les habitans du Royaume de Naples ſont tenus pour affectionnez à la Religion Catholique & Romaine. Quant à l'Eſtat de l'Egliſe de ce Royaume il eſt compoſé de vingt Archeueſques qui ont ſous eux pluſieurs Eueſques qu'on met en cét ordre.

L'Archeueſque de Naples a ſous luy les Eueſques de Nole, de Pouzzole, de Cerre, & d'Iſchie. L'Eueſque d'Auerſe n'eſt ſujet à aucun.

L'Archeueſque de Capouë a ſous luy les Eueſques de

Sergnie.
Thiano.
Calui.
Caſerte.
Cajazzo.
Carinole.
Seſſe.
Venafri.
Aquino.

L'Eueſque du Mont Caſſin, & l'Abbé du Monaſtere de ce meſme lieu, ainſi ordonné par le pape Iean XXII. n'eſt ſujet à perſonne.

L'Archeueſque de Salerne a ſous luy les Eueſques de

Campagne.
Capaccio.
Paulicaſtro.
Nuſco.
Sarno.
Marfico.
Nocera delli Pagani.
Acierno.

L'Eueſque de Rauel n'eſt ſujet à aucun ; non plus que l'Eueſque de la Caue.

L'Archeueſque d'Amalfi a ſous luy les Eueſques de

Lettre.
Scala.
Capri.
Minori.

L'Archeueſque de Surrente a ſous luy les Eueſques de

Vico.
Maſſa.
Caſtel à Mare.

L'Archeueſque de Conze a ſous luy les Eueſques de

Muro.
Cagiano.
Monteuerde.
Alcedonia.
S. Angelo de Lombradi.
Biſache eſt vny auec celuy de S. Ange.

L'Archeueſque de Cirenze a ſous luy les Eueſques de
Venoſa.
Aquilonia.
Potenza.
Grauina.
Tricarie.
Matere, qui eſt maintenant Archeueſché, & qui eſtoit iadis ſous le Dioceſe de Cirenze eſt maintenant vny auec elle.

L'Archeueſque de Tarante a ſous luy les Eueſques de
Motula.
Caſtellaneta.

L'Archeueſché de Brindes à celle d'Otri eſt jointe, a ſous elle l'Eueſché de
Hoſtuni.

L'Archeueſque d'Otrante a ſous luy les Eueſques de
Caſtro.
Gallipoli.
Vgento.
Leccie.
Capodi Leuco.

L'Eueſque de Nardo n'eſt ſujet à aucun.

L'Archeueſque de Bari a ſous luy les Eueſques de
Bironte.
Malfetra.
Giouenazzo.
Ruuo.
Salpe.
Pulignano.
Moneruino.
Lauello.
Conuerſano.
Bitteti.
Andri.
Biſegli.

L'Archeueſque de Trani a ſous luy les Eueſques de
Montepeloſo.
Rappollo.
Aleſſano.

L'Eueſque de Monopoli n'eſt ſujet à aucun, non plus que l'Eueſque de Melphi, & celuy de Troye.

L'Archeueſché de Manfredoine, nommée Siponto, à qui celle du Mont S. Ange eſt jointe, a ſous elle l'Eueſché de
Vieſte.

L'Archeueſque de Beneuent a ſous luy les Eueſques de
Liceria.
Aſcoli.
Firenzola.
Teleſe.

Sant' Agatta di Gotti.
Alife.
Montenerde.
Matfico vecchio.
Monte Marano.
Auelin eſt joint auec Frequentin.
Vico della Baronia.
Ariano.
Bojano.
Bouino.
Turibulenſe.
Dragunaria.
Vulturara.
Larino.
Canne.
Termuli.
Leſina.
Triuento.
Guardia Alfana.

L'Acheueſque de *Cinità di Chietti*, a ſous luy les Eueſques de
Aquila.
Ciuita di Penna, & cette Eueſché eſt jointe auec celle d'Atri.
Sulmona.

L'Archeueſque de Lancian à ſous luy les Eueſques de
Sora.
Theramo.

L'Archeueſque de Reggio a ſous luy les Eueſques de
Caſſano.
Nicaſtro.
Cantazaro.
Crotone.
Tropea.
Oppido.
Chaſtela mere della Bruca.
Geraci.
Squillace.
Nicotera.
Bone.

L'Archeueſque de Coſcence a ſous luy l'Eueſque de
Martoran.

L'Archeueſque de Roſſan n'a point d'Eueſque ſous luy.

L'Eueſque de Biſſignan n'eſt ſujet à aucun.

L'Archeueſque de S. Seuerin à ſous luy les Eueſques de
Vmbriato.
S. Marco.
Belcaſtro.
Hola.
Florentino.

Strongoli.
Mileto.
Cariati.

L'Euesché de l'Isle de Lipari est vnie auec celle de Parenze, & toutes deux sont sujettes à l'Archeuesque de Messine.

Les Archeuesques, & Euesques y ont d'assez bons reuenus, & ie diray ce mot en finissant ce discours, qu'entre les lieux de deuotiõ qui sont à Naples, il y en a vn qui se nomme *Monte della Pieta*, qui despence soixante mille escus l'annee, ou pour la nourriture de ceux qui y sont, ou en aumosnes, & entretient d'vne partie de cét argẽt deux mille enfans en nourrice par le Royaume.

ROYS DE NAPLES.

ON ne trouua iamais vn Royaume comme celuy de Naples, qui sans finir iamais aye esté pris tant de fois, & qui deuenu ennemy de soy mesme aye fait monstrer en vne perpetuelle seruitude, de la liberté, & de la seigneurie, auec la grãdeur de ses ennemis. Car il n'a fait que glisser d'vne main enautre, & sa succession a esté pleine de tant d'inconstance, qu'on a vû bien souuent vne race plustôt esteinte, que bien receuë & paisible dans le Royaume. I'abregeray le discours, & le denombrement de ses Roys, autant qu'il me sera possible, afin de n'estre ennuyeux, & en diray en peu de mots toute la suitte.

Roger Comte de Sicile, & par le testament de Guillaume Duc de Poüille, & de Calabre, & descendu de Tancret fils de Richard de Normandie, osta la ville de Naples à l'Empereur de Costantinople sur la fin du mois de Septembre de l'an 1130. & soudain fut declaré Roy de Naples, & de Sicile à Beneuẽt, par le Pape Anaclet II. qui en retint l'hommage.

Ce Royaume continua aux descendans de Roger, iusques à ce que le Roy Guillaume surnommé le Bon estant mort sans enfans legitimes, & les Barons du Royaume ayans esleu le Roy Tancrede neveu bastard de ce Guillaume, Clement II. pretendant que le Royaume estoit deuolu à l'Eglise, meut la guerre en Poüille, & apres luy Celestin III. couronnant, & confirmant l'Empereur Hery VI. à la charge de recouurer ce Royaume, cõme fief de l'Eglise, l'en inuestit publiquement, & ainsi la Seigneurie passa des Normãds aux Allemands, qui le tindrent encor plus heureusemẽt, pource que Federic II. Empereur, fils dudit Henry, estant deuenu persecuteur de l'Eglise, fut priué de l'Empire par Innocent IV. & particulierement du Royaume de Naples, qui fut baillé à Colimond fils du Roy d'Angleterre, qui toutesfois ne se mit pas en peine d'en chasser les enfans de Federic, qui s'estoient rendus maistres de la plus grande partie.

Vrbain IV. le transporte à Charles d'Anjou, Comte de Prouence, & frere de Saint Louys, qui en fut inuesty par Clement quatriesme, à la charge de quarante mille ducats payables toutes les années au Saint Siege, auec vne haquenee blanche.

La succession de ce Royaume continua par droite ligne en la maison d'Anjou, iusques à Ieanne I. niepce du Roy Robert, auquel temps Vrbain VI. le remit à Charles de Duras, qui descendoit d'vn frere dudit Roy Robert, & en priua tout à fait cette Reyne, comme excommuniee pour la part qu'elle auoit en la creation de l'Antipape Clement VII. faite à Fondi.

Apres Charles regnerent succeſſiuement les enfans de Ladiſlas, qui fut auſſi Roy de Hongrie, Ieanne auſſi, mais non pas ſans peine.

Louys d'Anjou ſecond fils du Roy de France, eſt adopté par Ieanne auec le conſentement de Clement Antipape : mais il eſt tué deuant Bary par les gens de Charles de Duras.

Louys ſon fils eſt couronné, & inueſty du Royaume par le meſme Clement, mais il s'eſſaye en vain de s'en rendre maiſtre.

Le fils de ceſtui-cy, nommé pareillement Louys eſtant appellé à la conqueſte de ce Royaume par Martin V. qui l'en inueſtit, donna ſujet à la Royne Ieanne de le mander offrir à Alfonce Roy d'Arragon, qui ſe trouuoit alors en Sardaigne: mais pource qu'Alfonce eſtant venu à Naples, ne pouuant ſouffrir que tout le gouuernemẽt du Royaume fut ſous le nom de la Royne: s'eſſaya de la mettre en priſon: mais elle s'enfuit ſecrettement, & declara ſon heritier le ſuſdit Louys, annullant la premiere adoption d'Alfonce, qui nonobſtant qu'apres la mort de Louys la Royne declarât ſon ſucceſſeur René frere de Louys, & qu'apres la mort de la Royne Eugene IV. pretendît que le Royaume fut deuolu à l'Egliſe: nonobſtant tout cela, dis-je, Alfonce prit Naples par force, en demeura maiſtre, & en eut aiſément l'inueſtiture d'Eugene, & de cette ſorte le Royaume paſſa des François aux Catalans. René laiſſa pour ſon ſucceſſeur au Royaume de naples Louys XI. Roy de France.

Charles VIII. luy ſucceda, & ſe rendit entierement maiſtre du Royaume de Naples.

En fin Louys XII. Roy de France, & Ferdinand Roy d'Eſpagne, le diuiſerent entr'eux apres la fuite du Roy Federic: mais les François le perdirent par leur mauuaiſe conduite, ſi bien qu'il demeura aux Eſpagnols: & le malheur qui aduint au Roy François à pauie, & les troubles qui ont eſté depuis en France ont oſté à nos Roys François le moyen de le r'auoir, mais non le droict qui leur eſt acquis ſur ce Royaume.

LA SICILE

SOMMAIRE.

A Aſſiette de la Sicile, ſa forme triangulaire, & ſes Caps qui la bornẽt, anciẽnemẽt jointe à l'Italie, mais depuis ſeparée par trẽblement de terre, ou par l'embraſement du Montgibel. 2. Diuiſion de cette Iſle en trois regions contenãs 173. villes. 3. Abondante en bitum, en bleds, vins muſcats, miel, poix, ſaffran, laine, cannes de ſucre, ſel gemmel, pierres precieuſes, porphyre, marbre albaſtre, & mines d'or, d'argent, & de fer. 4. Montgibel vomiſſãs flãmes ſans ceſſes couuert neantmoins de neige en toute ſaiſon. Lac & fontaine d'eau chaude. 5. Sicile habitée iadis des Cyclopes, & Eſtrigons Geans, & autres diuers peuples, par diuers ſiecles. Et quel eſt maintenant l'humeur, & naturel de ce peuple Sicilien. 6. Quelles ſont les richeſſes & forces de cette Iſle. 7. Du parlemẽt de Sicile: du don gratuit que l'on offre tous les trois ans au Viceroy. Des trois ſouuerains ſieges qui adminiſtrent la iuſtice en cette Iſle, Des Capitaines d'armes. Du Conſeil du Roy. 8. Inquiſiteurs eſtablis pour la Religion. Trois Archeueſchez qui ſont ſous eux pluſieurs Eueſchez. 9. Roys qui ont poſſedé, ou pretendu le Royaume

I. CEtte Isle qui ne cede à aucune de celles qui sont dans la mer Mediterranée, est assise entre l'Italie, & l'Affrique: elle a pour ses bornes du costé du Nord la mer de Toscane, du Leuãt la mer Adriatique, & Ionique, du Midy la mer d'Affrique, & Couchant celle de Sardaine. Les extremitez de cette Isle formẽt vn triangle, dont les trois Angles produisent autant de Caps, dont l'vn est le Cap de Fato, iadis Pelore, qui est au Nord, & regardé l'Italie, ou Cap de Calabre, nommé communement *Gunda Vulpij*, l'autre est *Capo Passero*, iadis *Pachinum*, vers le Midy & le Leuant, qui regarde le Peloponese: le dernier est *Cap Boco*, iadis Lilybæe, du costé du Midy & du Couchant, qui regarde l'Affrique, dont il est esloigné de cent milles, combien que Strabon, & Ptolomee en mettent 180.

Ce Capo Boco est esloigné du Cap de Calaris de Sardaigne 190. milles, ou selon les autres de 200. mais au lieux qui sont plus proches de l'Italie il n'en est loing que de mille & cinq cens pas, & aux lieux plus esloignez de 300. milles, qui est l'espace qu'il y a entre Drepane de Sicile, & Naples. C'est pourquoy tous les Autheurs sont presque d'accord, que la Sicile a esté anciennement jointe à l'Italie, comme vne presqu'Isle, & que depuis par vn tremblement de terre, ou bien à cause de l'embrazement du Montgibel, ou du continuel flux, & reflux de la mer Ionique, & de la Toscane, elle fut separée de la terre ferme. Il y a de grands indices de cecy, pource que la mer de ce destroit n'est profonde au plus que 80. pas, & Rhege ville assise au bord de l'Italie, signifie rõpure, & aussi à cause que la terre y est fresle, & si pleine de cauernes & d'ouuertures, qu'elle est presque toute exposée aux vents: & la mer qui est entre l'Italie, & la Sicile, est si fascheuse, que les anciens ont donné à ces lieux les noms de Scylle, & Carybde, Scylle est vn rocher, Carybde vn gouffre de mer qui va en tournoyant, & tous deux sont dangereux pour les nauires.

Au reste combien que cette Isle soit en forme triangulaire, toutesfois ses costez sont obliques: car le costé qui regarde le Leuant, est concaue, & celuy qui tend au Nord, est quelque peu courbé. Or le costé du Septentrion du Capo Boco iusques au Cap du Fare, contient 281. milles, ou selon les autres 285. Le costé du Midy depuis Capo Boco iusques à Capo Passero 193. milles, ou selon les autres 240. Le costé d'Orient depuis Capo Passero, iusques à Capo del Fa-20, contient 150 mille, ou selon les autres 175. C'est pourquoy ceux-cy donnent autour de cette Isle 700. milles, & ceux-là 624. Mais Possidoine, aura-port de Strabon, n'en met que 550.

Cette Isle est mise de mesme que la Sardaigne, au quatriesme climat, entre le 11. & 12. paralelle, où le plus grand iour d'Esté est de 14. heures, & deux tiers, & en ces deux Isles on void l'estoille de Canobe, qui est la plus claire estoille de toutes celles qui sont au nauire d'Argos, & cette estoille n'est presque veuë d'aucun endroit d'Italie.

Toute l'Isle est diuisée en trois regions, qui se nomment la Vallée de Demona, la Vallée de Neeti, & la Vallée de Mazare. Le Val de Demone est entouré des fleuues de Terie, & Imerie, contiẽt l'angle du Cap du Fare, & c'est en ce lieu que les Messeniens, & les Cataneens habitoient au temps de Ptolomée. Le Val de Neeti est enclos des fleuues de Terie, & de Gele, contenant tout

II.

l'angl

langle du Cap Passero, & c'estoit le lieu où demeuroient les Syracusains. Le val de Mazare contient le reste de l'Isle, où est l'angle du Capo Boco, & c'est où demeuroient les Orbites, & les Segestains.

Il y a aujourd'huy au Royaume de Sicile 273. villes, entre lesquelles on compte Palerme, Messine, Mont-royal, & Syracuse, & Catane, qui sont les principales. Palerme est la demeure des Viceroys, & est belle ville, & bien batie, & a vne Vniuersité: Syracuse a esté plus grande, & plus belle qu'elle n'est aujourd'huy, vû qu'elle est pour la plus grande part ruinée. Catane autresfois belle, & grande ville, est encores renommée, à cause de son Vniuersité, & tout aupres il y a vne foreſt qui a de tour huict milles.

QVALITE' DV PAYS.

CEtte Isle est pleine de feu qu'elle iette en abondãce, & toutesfois elle produit toute sorte de fruicts en grande quantité: elle est exposée aux vents, & toute cauerneuse, & pleine de soulphre, & de bitum matieres propres à engendrer & nourrir le feu: d'où vient que bien souuent elle vomit tantôt des flammes, tantôt des vapeurs en plusieurs lieux; & de là vient aussi qu'il y a beaucoup de sources d'eaux chaudes. Cette Isle porte du bléd en telle abondance, qu'en quelques terroirs les habitans cueillent cent mesures pour vne: & de là vient qu'on appelle ces lieux Champs de cent charges.

La terre de Sicile porte aussi des vins excellens, qui ne cedent point aux meilleurs d'Italie, & sur tout celuy qu'ils nomment doux Muscatel. Elle abõde aussi en miel, poix, safran, laine, & choses sẽblables; & produit aussi la Cãne qu'ils nomment *Canna melle*, d'où l'on tire par decoction grande quantité de sucere, principalement en la ville de Sehizze.

Elle porte toute sorte de fruicts qui sont extrémement agreables, & aussi des cardes, de mesme que force racines de palmiers sauuages. On y trouue aussi le sel mineral en plusieurs montagnes, outre celuy qu'on fait de l'eau de la mer. Il y a aussi force soyes, principalement aupres de Messine, de mesme que force chasse, & quantité de poisson.

Cette Isle porte aussi quelques pierres precieuses, vû qu'on y trouue l'Agathe au bord de la riuiere d'Agathe, on tire le betil prés de la ville de Gratterie. Il y a aussi du Porphyre de deux sortes, c'est à sçauoir du rouge meslé de blanc, & du verd, & du Diapre rouge plus precieux que le Porphyre. Il y a des carrieres de marbre noir, & d'autres de diuerses couleurs. On voit de l'Albastre en la vallée de Mazare, de mesme que des mines d'or, d'argent, & de fer, & mesme des diamans: & il s'engendre du coral, comme iadis, entre Drepane, & l'Isle d'Elide.

On raconte encores ces merueilles de la Sicile, qu'encores que le Mont-gibel bruſle sans ceſſe, toutesfois au sommet où le feu est plus grand: il y a touſiours force neiges. Au terroir de Menc y on void le renommé lac de Pacori, aujourd'huy Naptie, qui iette de l'eau extrémement chaude par trois bouches, & tandis qu'elle bout, elle est fort puante, & fait du bruit.

Prés du Mont-gibel il y a vne fontaine d'eau froide aigre, qui bout toutesfois, où les draps paſſez auparauant en galle, deuiennent ſoudainement noirs. Prés de Deprane il y a vne fontaine, dont l'eau eſmeut, à la premiere fois que l'on en prend. Et au terroir qui eſt prés de Capo Boco, il y a des coqs, & des

poules, qui surpassent en grandeur tous les animaux de mesme espece qui sont en Europe, & en Affrique.

MOEVRS ANCIENNES.

CEtte Isle a esté autresfois habitée de Cyclopes, & Lestrigons, c'est à dire de Geants, & gens barbares, & inhumains, comme les fables, & les histoires, & mesmes les ossemens trouuez en diuers temps, nous tesmoignent. On y vid apres habiter les Sicanes, Espagnols de nation, & les Grecs y transporterent des colonies, mesme les Troyens y aborderent apres la ruine de Troye, & les Candiots y furent auec leur Roy Minos. Il y eut aussi des colonies enuoyées par les Romains en Sicile au temps de la premiere guerre Punique, & d'Auguste. Elle fut apres tenuë par les Empereurs de Constantinople, puis occupée par les Gots, qui en furent toutesfois chassez 17. ans apres par Belliſſaire. Les Sarrazins s'en rendirent apres Maistres, & en furent apres chassez par les Normands, & lors vne grãde multitude de Lombards vint en cette Isle, & on y vit apres eux les Allemands: mais ils en furent chassez par Clemẽt VII. & les François leur succederent, puis les Arragonois en ont esté maistres. De sorte que les mœurs, & les humeurs des habitans de cette Isle ont esté diuerses selon les peuples qui l'ont occupée, & ce changement a apporté vn estrange meslange de façon de faire. On dit entre autres choses de ceux d'Agrigente, qu'ils bastissoient comme s'ils eussent deu viure touſiours, & banquettoient comme s'ils eussent deu mourir à toute heure.

Ils auoient aussi vn lieu sacré pour iurer, & prester serment, & escriuoient sur vne table de bois ce qu'ils iuroient, & la iettoient dans l'eau qui venoit de la fontaine qu'ils nommoient *Crateres*. S'ils iuroient auec verité, la table n'ageoit sur l'eau, & si au contraire, elle alloit à fonds. Les humeurs des Siciliens ont esté de tout temps reconnuës pour inconstantes, & sujettes à tous vents, & iamais on n'a vû parmy eux vne resolution parfaite. Ils estoient beaux diseurs, & Diodore, & Aristote assurent qu'ils ont inuenté l'art de bien dire, & les Eglogue: & Pline, & Plutarque disent qu'ils ont inuenté les horloges, & quelques machines de guerre. Ce fut la patrie du grand Mathematicien Archimede.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Siciliens sont pour la pluspart d'esprit subtil, & éloquens de leur nature, à raison dequoy Apulée les a nommez hommes à trois langues. Dauantage ils sont facecieux, pleins de sentences, & de bonnes rencontres, mais fort grands parleurs. Outre ce ils sont pleins de soupçon, & enuieux, & fascheux mesme quelquesfois en leur conuersation. Ils offencent les autres legerement, & sont portez aisément à prendre vengeance de quelque injure qu'on leur aura faite. Ils sont aussi grands flatteurs. Ils ont cela de bon, qu'ils recueillent courtoisement les estrangers. Ils sont propres à inuenter, & reüssissent aux sciences speculatiues, & pratiques. L'on remarque en eux qu'ils sont naturellement plus rusez, que sages, plus subtils, que sinceres, grands amateurs de nouueautez, & de noises. Ils espient curieusement les actions de ceux qui ont quelque charge parmy eux, & tiennent touſiours pour fait tout ce qu'ils feroient s'ils estoient en la mesme charge. Les mesmes sont obeyſſans

à la Iuſtice, fideles au Prince, prompts à le ſeruir, & officieux en la premiere chaleur des amitiez. Leur nature eſt de deux extrémitez, pource qu'ils ſont du tout timides, & du tout hardis. Ils ſont timides en traittant leurs propres affaires, pource qu'ils regardent fort à leur intereſt particulier, & pour ne le troubler pas, ſe transforment en tout comme des Prothées, ſe ſouſmettent à celuy qu'ils penſent capables de donner fin à leurs deſſeins, & ſeruent tellemẽt, qu'ils ſemblent nez pour cette ſeule choſe. Ils ont d'autre part vne incroyable hardieſſe, lors qu'il eſt queſtion de l'intereſt public, & procedent alors auec des moyés tous differens les autres. Ils eſtiment meriter beaucoup enuers la couronne d'Eſpagne, à cauſe qu'ils ſe ſont donnez volontairement, & croyent qu'on leur doit l'entiere obſeruation des articles auec leſquels ils furẽt acceptez. Ils ſont extrémement jaloux de leurs priuileges, & eſtiment que tous reſſentimens leur ſont permis pour les maintenir, s'aſſurent qu'ils ne peuuent pour quelque ſedition populaire qui y arriue, eſtre tenus pour rebelles.

C'eſt vne humeur ancienne des Seigneurs & grands de Sicile, de ſe pourchaſſer quelque intelligence en la Cour du Roy d'Eſpagne, tantoſt prés de celuy qui eſt plus en credit, tantoſt prés des Secretaires & celuy qui eſt connu du Roy, pourſuit l'amitié du Roy meſme. Mais tous ont accouſtumé de la contracter auec les Regents. Ils font cecy pour deux raiſons, la premiere, pour les affaires qui leur pourroient arriuer de iour en iour à la Cour; l'autre pour ſatisfaire à la naturelle inclination qu'ils ont d'eſtre ſenſeurs perpetuels des actions du Viceroy, de ſes confidents, & de ſes officiers : & veritablement l'innocence ne ſuffit pas pour empeſcher cette cenſure, vû qu'en eſcriuant ils ſe ſeruent de chaque bruit qu'il court: ce qu'ils font plus hardiment lors qu'ils ſçauent que le Viceroy eſt paruenu auec quelque difficulté à cette charge, & qu'il à des enuieux, & de foibles aydes à la Cour, où qu'il n'y a pas des Agents accorts, & propres à penetrer les meſchancetez qui ſe feront contre ſon maiſtre.

RICHESSES.

CEtte Iſle eſtoit tenuë anciennement pour grenier de l'Italie, & principalement de Rome, comme elle l'eſt encores bien ſouuent: de ſorte que les Sicilliens tirent vn grand argẽt de la vente de leurs bleds, de meſme que de leurs huyles, & leurs ſoyes, dont ils font grande quantité par tout, mais principalement à Meſſine, où l'on trouue la meilleure. Le Roy d'Eſpagne tire de cette Iſle d'ordinaire trois cents milles eſcus toutes les années, à ſçauoir cent mille chaque année l'vne portant l'autre des traittes des froments, cent mille du poids, & de la marchandiſe, & cent mille des ponts, baſtimens, decimes, & donnes, qu'on nomme en Sicile Secretties. Il y a les reuenus extraordinaires, comme les confiſcations de la grande Court, les deſpoüilles des ſieges vacants, le retrait de la Croiſade, & les dons extraordinaires, qui montent à de grandes ſommes. La deſpence qui eſt preſque touſiours plus grande que la recepte, conſiſte en payement d'officiers, de la Caualerie, de l'Infanterie, & des galeres, des garniſons, des dettes, & des recompenſes.

FORCES.

LE Roy d'eſpagne y tient ordinairement de bonnes garniſons, principalement aux coſtes de la mer, que le Viceroy pouruoit quand il eſt beſoin de gens & de Capitaines. Palerme eſt bonne & forte ville, & Meſſine de

mesme. Il y a plusieurs fort chasteaux, qui donneroient tousiours beaucoup de peine à celuy qui entreprendroit la conqueste de cette Isle.

GOVVERNEMENT.

VII. LE Parlement de Sicile a vne grande authorité, tellement que le Gouuerneur ne peut auoir le don gratuit, que l'on offre tous les trois ans, & n'en peut obtenir vn extraordinaire, ny faire aucun renouuellement touchant le public, sans le consentement vniuersel du Royaume, qui est donné par le Parlement, composé de trois sortes de personnes, appellées par les Siciliens, les trois bras du Royaume, qui sont tous les Prelats, tant ceux qui ont de grands reuenus, que les autres, & l'assemblée de ceux-cy s'appelle le bras Ecclesiastique: tous les Barons appellez le bras militaire, & toutes les terres du Roy, dont chacune enuoye vn Procureur, & ils appellent cecy le bras Seigneurial. Le Viceroy appelle ces gens par des lettres, qui les aduertissent de se trouuer à tel iour où est le Viceroy, & lors qu'ils sont assemblez, le Viceroy assis en haut, & en vn siege Royal, propose briefuement les causes qui l'ont meu à les assembler, & ce qu'il desire d'eux. Là dessus le premier Prelat se leue, & luy dit qu'on a entendu sa proposition, qu'on se leuera & luy fera tost responce. Apres cela on choisit le lieu où les trois bras se doiuent assembler à part, & en chaque lieu on traitte ordinairement sept chefs, & les bras se donnent aduis l'vn à l'autre de ce qu'vn chacun a conclud, afin qu'on sçache en quoy ils sont d'accord, & en quoy ils ne le sont pas.

Le premier chef dont on traitte presque ordinairement, & pour lequel ils sont appellez, c'est le don gratuit, pour voir si on le doit donner, ou non: si bien que si l'on resout que pour le mauuais estat des affaires on ne peut rien donner, le Parlement est finy, & l'on ne fait autre chose.

Si l'on conclud qu'il faut faire vn don, on traite du second chef, qui est la quantité, puis du troisiesme, qui est le moyen de la tirer: la quatriesme est en combien d'annees on le payera: le cinquiesme chef est des conditiõs auec lesquelles on le donne: le sixiesme est des graces qu'il faudra demander. Quant au septiesme on traite des deputez à qui l'on donnera la charge de faire executer tout ce qui est accordé au Parlement.

La ville de Messine pour la qualité de son assiette, la commodité du port, & les conditions des habitans a tousiours esté la clef du Royaume, & a de grands priuileges. Les troubles des Viceroys commencent presque tousiours par le default de l'obseruation desdites franchises, à laquelle les Messinois se roidissent plus qu'à chose du monde.

Il y a trois souuerains Sieges, qui embrassent en Sicile tout le maniement de la Iustice, la grande Cour, la Sacree Conscience, & le Domaine.

Au premier il y a vn President, six Iuges, vn Aduocat du Roy, & le Conseruateur du domaine. Le President, & l'Aduocat du Roy sont presque ordinairement à vie, le Iuges se changent de deux en deux ans. Il y en a trois ciuils, & trois criminels, qu'on change à la fin de la premiere année, & les ciuils deuiennent criminels, & les criminels ciuils.

Le 2. Siege appellé la Sacree conscience, qui signifie autant que le siege des appellations, est composé d'vn Regent à vie, & de deux Iuges Diennaux, & c'est à la disposition du Viceroy de donner les Iuges des troisiesmes causes.

Le tiers siege appellé le Domaine, ou Patrimoine, qui est comme la Chambre à Rome, ou la Sommaire à Naples, a vn President, vn Conseruateur, vn Protecteur, vn Iuge, quatre Maistres des Comtes, il faut que tous les officiers des trois sieges, excepté le Conseruateur & le Protecteur du Domaine, qui peuuent estre estrangers, soient natifs du Royaume, ou ayant espousé vne femme de Sicile, & y habitent ordinairement.

Les choses de la Iustice sont aussi traictées par des personnes à qui le Viceroy donne grande authorité selon les occasions, & principalement aux choses criminelles, & ceux qui exercent cette iurisdiction sont appellez Capitaines d'armes.

Ces Capitaines sont de trois sortes. La premiere est de ceux qui sont deputez à la poursuitte des bannis, qui ont accoustumé d'estre quatre auec bons appointemens, & quelques soldats à cheual qui sont aussi payez. La seconde est de ceux que le Viceroy depute pour vn temps pour eclaircir & chastier quelque crime. La troisiesme est quand le Viceroy mesme en enuoye vn du Domaine, & afin qu'il puisse executer luy donne puissance de Capitaine d'armes. La quatriesme quand à cause des occurrences de la guerre, il donne en gouuernement les trois vallées.

On enuoye en chacune des vallées vn Seigneur quand il y a soupçon de guerre, auec vn nombre determiné d'Infanterie & de caualerie, & pareillement auec grande authorité tant ciuile que criminelle. Ces Seigneurs s'appellent aussi Capitaines d'armes; mais ils sont grands, comme Dues ou Princes, le Viceroy les honore du tiltre de Lieutenant.

Il y a outre ces susdits deux autres sieges à Palerme & Messine a son siege estably par le Roy auec ses Iuges, & souueraine authorité tant ciuile que criminelle; & Palerme a son Preteur pour les choses ciuiles, & vn Capitaine pour les criminelles. Les citoyens ny peuuent estre tirez hors du siege, & si la cause ressort de Palerme se trouue en la grande Cour elle demeure au siege de Palerme si la Cour part de Messine, & le mesme se fait auec ceux de Messine.

Il y en a encor vn membre de Iustice qui consiste en l'audience tant publique que priuée que le Viceroy donne, en laquelle on expedie les causes sommairement & à plein, comme ils disent.

Il y a le Conseil du Roy ou assistent tous les Officiers de la grande Cour du Domaine, & quelquesfois le Maistre de Portulane.

Ce Conseil s'assemble pour des choses de grande importance, quand la seu-Cour ou le seul Domaine peuuent estre suspects, & quand le Viceroy veut proceder auec plus d'assurance & de iustification en quelque particularité dangereuse, lors qu'on doit faire quelque bonne prouision pour les occasions de la guerre.

Le siege du Domaine doit tenir conte des reuenus du Roy tant à l'entrée, qu'à la sortie du coffre.

En l'affaire de la Traite du froment qu'on traitte au Domaine on doit remarquer quatre choses, à sçauoir la quantité du froment, le prix qu'on luy donne, les requestes de dehors, la quantité de l'ordinaire imposé de nouueau. La quantité du froment vient à la connoissance du Viceroy, ou par reuelation, ou par le calcul de la recolte.

La reuelation est quand le Viceroy enuoye des Commissaires, forçant vn

chacun à reueler les froments; en quoy il se commet tousiours de la tromperie.

Le calcul de la recolte se fait en cette sorte. On fait comte qu'on seme en Sicile mille charges de froment, & lors on n'en peut tirer vn grain, pour ce qu'il fait besoin aux habitans tant pour viure, que pour semer. Ou bien la quantité de froment sera d'vn million de charges, dont l'on en pourra tirer deux cens mille, sinon que le Roy en vueille retenir quelque partie pour de bons respects. Et si la recolte est de la troisiesme sorte, le Royaume aura vn million, & deux cens mille charge de froment, dont l'on pourroit tirer alors quatre cens mille charges.

De la quantité naît le prix, qui est mis par des personnes deputées par le Viceroy, qui sont entenduës, & de bonne conscience, & c'est icy la seconde consideration.

La troisiesme consideration est des requestes de dehors, dont il faut que le Roy soit bien aduerty auant qu'il publie le nouueau impost.

La quatriesme consideration est la quantité de l'ordinaire, qui veut dire la charge qui suit tousiours les traittes sans autre imposition; & il faut qu'elle soit sceuë pour pouuoir faire le dessein du nouueau impost.

L'ordinaire est d'enuiron huict tares; de sorte que si le froment se vend à ceux qui l'emmenent trois escus la charge, l'achepteur paye trois escus, & huict tares.

On calcule les tares en cette sorte. Vne tare c'est vingt grains de Sicile, qui sont comme vingt tournois de Naples, ou quarante quatrins de Rome. Chacun de ces grains rend enuiron quatre-vingts escus pour la traitte; vû qu'on paye au Maistre Portulan, ou de ce grain, ou de ces tournois, ou de ces quatrins, vn grain, ou bien vn tournois, ou deux quatrins pour chaque charge de froment qu'on tire.

Il y a pour l'affaire du froment vn Commissaire principal appellé le Maistre Portulan, qui a charge particuliere, & a aussi d'autres Portulans sous sa iurisdiction, combien qu'il ne les crée pas, mais le Viceroy.

C'est à cestui-cy que s'addressent toutes les lettres du Viceroy touchant la sortie des froments, & semblables matieres.

Il y a au Royaume huict chargeurs, cinq principaux, & trois qui ont peu de maniement.

Les particuliers menent le froment à ces Chargeurs afin que les nauires les puissent prendre.

Chaque Chargeur a son Magazinier, qui est vn office que le Roy baille, & qui est fort bien payé de celuy qui le vent, & pour le profit qu'apporte l'accroissement des grains, qui est du Magazinier; & pour ce il donne bonne caution, & assurance.

Cette masse renduë aux Chargeurs se nomme le Comble, & il n'y a chose si capable de faire remuer cette Isle, que si le Viceroy touche au Comble.

RELIGION, ET CE QVI CONCERNE L'EGLISE

LEs habitans de cette Isle suiuent la Religion Catholique & Romaine. Il y a les Peres Inquisiteurs, qui y sont establis pour regarder au fait de la Religion. On appelle leur Iurisdiction le S. office, & ces Peres ont connu en toutes les concurrences que le Roy d'Espagne a tousiours eu pour plus agree

ble celuy qui a vſé en ſon procedé de plus grande modeſtie. Les Prelats ont fort grande authorité en cette Iſle, monſtrent bien la creance qu'ils ont parmy ce peuple, aux Parlemens où ils reſiſtent au Viceroy ouuertemẽt, & luy debattent ſes demandes, ſelon qu'ils conſiderent que l'eſtat du peuple le requiert. Il ya trois Archeueſchez, c'eſt à ſçauoir Palerme, Meſſine, & Mont-royal, qui ont des Eueſchez ſous elles. Car l'Archeueſque de Palerme a ſous luy, les Eueſques d'Agrigente, Mazare, & Malte. L'Archeueſque de Meſine a ſous luy les Eueſques de Lipſalede, Pace, Lipari, Patte, & S. Marc. L'Archeueſque de Mont-royal a ſous luy les Lueſques de Syracuſe, & de Catane.

LES ROYS.

LEs meſmes qui ont poſſedé ou diſputé le Royaume de Naples, ont auſſi tenu ou debatu le Royaume de Sicile.

L'ISLE DE SARDAIGNE.

SOMMAIRE.

1. *DEſcriptiõ de cette Iſle; ſa longueur, largeur, & ſous quel climat. Peu habitée pour ſon air peſtilẽtiel. Entre ſes ſingularitez elle a ſes Muſcriõs dont les peaux ſervent d'armes: & l'herbe Sardonique qui fait mourir en riant. 2. Mœurs tãt anciennes que modernes des habitãs de Sardaigne: leurs Richeſſes & forces mediocres. Son Gouuernement, Religion, & nombre d'Archeueſchez pareil à celuy de Sicile. Et comme apres pluſieurs poſſeſſeurs de diuerſes nations elle eſt venuë à la Couronne d'Eſpagne.*

LA Sardaigne eſt vne grãde Iſle, & preſque ſemblable à la Sicile, & s'eſtẽd du Septentriõ au Midy en longueur. Elle eſt ſeulemẽt eſloignée de huict milles de l'Iſle de Corſe. Elle a du Leuant la mer de Toſcane, & de ce coſté elle a la Sicile eſloignée de deux cens mille. Au Midy elle a pour ſa borne la mer d'Affrique, de laquelle elle eſt loin enuirõ cent ſoixante milles: du Couchant elle a la mer de Sardaigne. Les modernes luy donnent deux cens quarante milles de longueur, & 90. de largeur, & de tour 500. Elle eſt ſous le quatrieſme climat, & comprend le 11. & 12. paralelle, & là le plus grãd iour de l'annee eſt de 14. heures, & prés de trois quarts d'heure.

QVALITE' DV PAYS.

CEtte Iſle eſt diuiſée en deux regions ou parties, c'eſt à ſçauoir au Cap de Calaris où elle eſt vn peu montueuſe, & au Cap de Lugudor qui regarde l'Affrique. Cette Iſle porte des fruicts de toutes ſortes, & abonde en bleds de meſme que la Sicile. Elle porte auſſi de l'argẽt. Mais l'airy eſt ſi mauuais qu'elle eſt biẽ peu habitée à cauſe que la peſte s'y engẽdre volontiers; ce qui arriue en eſté, & aux lieux plus fertils, c'eſt à ſçauoir au Cap de Lugudor où il y a beaucoup de marais. Car quãt au Cap de Calaris qui eſt mõtueux cõme nous

auons dit, & ſujet au vent du Nord, l'air y eſt meilleur. Il y a force beſtail en Sardaigne, & entre autres animaux elle a ſes Muſcrions, qui ne ſe trouuent en nul autre lieu de l'Europe, & reſſemblent fort aux cerfs. Leurs peaux ſeruent au lieu d'armes. Elle n'a point d'animaux nuiſibles, excepté le renard, & vn petit animal ſemblable à l'araignée. Il y croît auſſi vne herbe appellée Rianuncule, iadis Sardonique, qui fait retirer les nerfs de ceux qui en mangent, & les fait mourir en telle ſorte qu'ils ſemblent rire iuſqu'au dernier ſoupir. On garde l'eau des pluyes d'Hyuer pour l'Eſté, à cauſe qu'elles y manquent alors. Il y a des eſtangs fort pleins de poiſſon, & pareillement des fontaines d'eau chaude qui ſont fort bonnes. Il y a auſſi des mines de ſoulphre, d'alun, & de ſel. Elle porte auſſi des cheuaux qui ſont petits, mais forts & courageux.

MOEVRS ANCIENNES.

11. LEs Cartaginois qui ſe rendirent maiſtres de la Sardaigne ne vouloient pas que ceux qui en eſtoyent natifs y labouraſſent la terre. Les Sarrazins l'ont tenuë, & puis les Piſans, puis elle eſt venuë entre les mains de ceux d'Arragon: de ſorte qu'on y a veſcu tantôt d'vne façon, tantôt d'autre, ſelon le naturel des vainqueurs.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs habitãs de Sardaine ſont robuſtes de corps, de couleur brune à cauſe de l'ardeur du Soleil. Ils ne ſont gueres ciuiliſez, ſont fort adonnez au trauail & à la chaſſe, vſent volontiers de viandes groſſieres, mais ils traittent courtoiſement les eſtrangers, & viuent entr'eux paiſiblement, combien qu'il y en a qui aſſurent qu'ils ſont pleins de cruauté. Ils ſont fort adonnez à voler, & à eſcumer ſur mer.

RICHESSES.

ILs font aſſez d'argent de leur vin qui eſt porté à Rome, & de leurs cheuaux qu'ils vendent aſſez bien aux eſtrangers, tãt ils ſont courageux, & de grãde peine. Ils tirent auſſi quelque argẽt de leurs Muſcriõs qu'on meine en Italie.

FORCES.

LE Roy d'Eſpagne tient en cette Iſle quelques garniſons. Mais le petit nõbre du peuple fera touſiours qu'elle ſera moins forte. Calaris eſt vne bõne ville & bien fortifiée, & vn beau port & fort capable. Il y a auſſi Oriſtagne, puis Saſſaris, Alghes-Baſa, Chia, Orexie, Sores, & autres fortes places.

GOVVERNEMENT.

LE Roy d'Eſpagne tient en cette Iſle vn Viceroy qui demeure à Calaris, & diſpoſe de toutes choſes. La Iuſtice y eſt preſque exercée de meſme qu'en Sicile.

RELIGION, ET CE QVI CONCERNE L'EGLISE.

LEs Sardes sont Catholiques Romains, & il y a des Inquisiteurs en cette Isle, de mesme qu'en celle de Sicile. Il y a trois Archeuesques, c'est à sçauoir celuy de Calaris, qui a sous luy les Eueſques de Sulo, de Dolie, & de Puelle. Celuy de Sassaris, qui a sous luy les Eueſques de Sore, Plonate, Ampurie, Giface, ou Girarde, Castre, Othac, & Bosane. Celuy d'Albore a sous luy les Eueſques de Vselle, de sainte Iuste, & de Terre Albe. Ceux de Ciuita, & des Galtelle sont priuilegiez.

LES PRINCES.

LEs Carthaginois possederent cette Isle, mais ils en furent chassez par les Romains.

Les Sarrazins l'occuperent apres sur le declin de l'Empire de Rome; puis elle fut prise par les Geneuois, & par les Pisans, & le Pape l'ayant arrachée de leurs mains la donna au feu Roy d'Arragon, & par ce moyen elle est paruenuë au pouuoir du Roy d'Espagne.

L'ESTAT DE MILAN.

SOMMAIRE.

1. *Circuit du Duché de Milan. Ses principales villes entr'autres Milan peuplée de 200000. habitans, jadis possedée par les Gaulois, Romains, Gots, Huns: Lombards & autres, & comme finalement elle est tombée és mains du Roy d'Espagne. 2. Ris croissant en abondance prés de Milan. Fertilité du terroir de Pauie, appellé pour ce le Iardin de Milan. 3. Milanois propres aux lettres, aux armes & à la marchandise. 4. Combien de ducats le Roy d'Espagne tire toutes les années du Duché de Milan, outre les dons gratuits. 5. Quels hommes de guerre & le nombre de gendarmerie qu'il y entretient ordinairement. 6. Milanois gouuernez pour le present par le Duc de Fuentes, & par le Senat de Milan composez de douze Docteurs, quelques Prelats & Gentils-hommes Milanois. 7. Genealogie des Ducs de Milan.*

LA Duché de Milan a de tour 3000. La principale ville c'est Milan dont toute la Duché a pris son nom. Cette ville est fort peuplée, puissante, & forte, & en belle, & bonne assiette, & est aujourd'huy l'vne des premieres d'Europe. On y comte 200000. habitans. Ses faux-bourgs sont fort longs & larges, & la rendent beaucoup plus grande, & ces faux-bourgs sont enuironnez d'eau aussi bien que la ville, par de grands canaux, par lesquels les vaisseaux portent à Milan toutes choses en si grande abondance, qu'elles y sont à bon prix. Les bastimens y sont si beaux, & magnifiques, & il y a vn grãd nombre de bonnes & riches familles. Il est forty

de cette ville quatre Papes, Alexandre deuxieſme, Vrbain troiſieſme, Celeſtin cinquieſme, & de noſtre temps Gregoire quatrieſme. On admire en cette ville le Chaſteau, le Dome, & l'Hoſpital pour leur magnificence. En cét Eſtat on voit Cremone, où il y a de beaux édifices tant publics que particuliers, & la ville de Lode qui eſt riche. Mais ces villes cedent en grandeur à Pauie, bonne, & ancienne ville, jadis demeure des Roys Lombards, où il y a Vniuerſité. Il y a outre cela Nouare aſſiſe ſur vne colline, qui a des nobles familles: & auſſi Come ville riche, qui donne ſon nom à vn grãd lac qui contient en longueur 38. milles, & quatre en largeur. Quelques-vns luy dõnent 60. milles de tour. Il y a beaucoup d'autres villes en cét Eſtat, & vn grand nombre de villages, & de peuple.

La ville de Milan a eſté premierement long-temps ſous la domination des Gaulois, iuſqu'à ce que M. Marcellus Conſul ayant deffait Virdumatus Roy des Inſubres la ſouſmit aux Romains. La puiſſance des Empereurs eſtant affoiblie, cette ville fut rauagée par beaucoup de nations barbares, c'eſt à ſçauoir par les Gots, & les Huns, & les Lombards. Ces derniers eſtant chaſſez d'Italie par Charles le Grand, cette ville obeyt aux Roys de France, puis aux Empereurs d'Allemagne. En fin elle ſe rebella ſous les deux Federics. I. & II. Empereurs, & eut de nouueaux Seigneurs, c'eſt à ſçauoir les Galeaces Vicomtes, qui furent nommez Ducs apres par l'Empereur Vvenceſlas l'an 1395. Ceux-cy venans à manquer les Sforces entrerent en leur place, qui finirent en la perſonne des François. Les Roys de France ont tenu cette ville aſſez longuement, mais en fin elle eſt tombee entre les mains du Roy d'Eſpagne auec tout l'Eſtat, auquel neantmoins nos Roys pretendent auoir beaucoup de droict comme il y a apparence, & il en appert par la Genealogie des Ducs de Milan miſe cy-apres.

QVALITE' DV PAYS.

II. IL y a en ce pays force lacs, & grand nombre de riuieres, & des campagnes qui portent des bleds en abondance. Il y vient auſſi de fort bons vins, & toute ſorte de fruicts, & les riuieres, & les lacs nourriſſent grande quantité de poiſſon. Prés de Milan il croit tãt de riz qu'il n'eſt pas poſſible qu'on en puiſſe trouuer dauantage en autant de pays. Prés de Cremone, on voit force bleds, on y trouue quantité de vins, & de toute ſorte de fruicts, du mil, & du lin en abondance. Prés Lode tant de ſeigle, de mil, de vin, & de lin, & tant de fruicts qu'il n'eſt poſſible de plus; & outre ce il y a force prairies, où l'on nourrit vn grand nombre de beſtes.

Le terroir de Pauie eſt ſi fertil, & ſi plein de tous fruicts, de toute ſorte d'herbages, qu'on le nomme le jardin de Milan, & il y a force gibier, & force volaille, auec grande quantité de poiſſons. On ne ſçauroit rien voir de plus agreable, ny de plus de rapport que le terroir qui eſt prés de Come.

MOEVRS DES HABITANS.

III. CE pays engendre des perſonnes propres aux lettres, aux armes, à la marchãdiſe. Il y a toutesfois des endroits où ils ſont groſſiers, & rudes. Ceux de Cremone ont la reputation d'eſtre fidelles. Le peuple de Milan eſt mer-

ueilleuſement induſtrieux. Celuy de Lode eſt propre à la marchandiſe, aux armes, & à acquerir des moyens ; & ceux qui demeurent prés de Come ayment le labourage, & ſont pleins d'induſtrie. On donne aux femmes de Pauie le nom d'auaricieuſes, & deſireuſes de gain; on appelle les Milanoiſes ciuiles, & courtoiſes, celles de Lode ſuperſtitieuſes, & celles de Cremone ſõptueuſes.

RICHESSES.

Milan eſt ſi plein de diuers artiſans qu'on dit ordinairemẽt que ſi l'on veut accõmoder l'Italie il faut ruiner Milan. Et ſes artiſãs ſont ſi induſtrieux, & ſont ſi bien toute choſe que tout ce qui part de cette ville eſt en grãde eſtime. Car on ſçait aſſez le prix qu'on donne aux arquebuſes de Milã, & à toutes les armes qui en viennent, aux gardes d'eſpées dont on fait ſi grand eſtat, aux fournimens, puis aux paſſemens & à la broderie. De ſorte qu'il faut aduoüer que cette ville tire vn grand argent de tout le reſte de l'Europe. Adjouſtans à cela ces bas de ſoyes qu'on priſe plus que les autres. Et mettons outre cecy le ris dont il fait part à tant de Prouinces. Apres cela Lode fait tant de fromages qu'elle en enuoye en beaucoup d'endroits d'Italie ; & pour le couper court, l'Eſtat de Milan fournit aux Griſons, & aux Suiſſes beaucoup de fruicts, & eſt accommodé auec excez de ce qui luy eſt neceſſaire. IV.

Le Roy d'Eſpagne tire de cét Eſtat huict cens mille ducats toutes les années ordinairement, outre les dons gratuits, & autres choſes extraordinaires.

Et pour monſtrer que ce Roy ſçait bien tirer autant qu'il peut de cét Eſtat, ou que ſes Officiers le tirent pour luy, le Prouerbe d'Italie dit, que, l'Officier de Sicile ronge, celuy de Naples mange, & celuy de Milan deuore.

FORCES.

LE Roy d'Eſpagne entretient ordinairement en cét Eſtat trois mille hommes de pied Eſpagnols, mille cheuaux legers, & ſix cens hommes d'armes, pour la garde de cét Eſtat. Le grand nombre du peuple ſeroit fauorable à cette conſeruatiõ s'il aymoit les Eſpagnols; mais on tient que leurs actiõs deſagreẽt à ce peuple en telle ſorte qu'il n'y a perſonne qu'ils hayſſent dauantage. De ſorte que s'il n'eſtoit bridé il pourroit bien entreprendre quelque nouueauté contre ceux qui le dominent. Il y a de bonnes forteresſes en cét eſtat, dont le chaſteau de Milan eſt la premiere. Le Gouuerneur tire force argent du Roy d'Eſpagne toutes les annees pour augmenter la fortification de cette place qui eſt capable d'vne grande reſiſtance. Cremone a vne Tour forte tout ce qui ſe peut, qu'on met entre les merueilles de l'Europe. Pauie eſt auſſi vne bonne place, & Nouarre auſſi. Il y a beaucoup d'autres places en cét Eſtat, mais les Eſpagnols ſe fondent principalement ſur le Chaſteau de Milan, eſtimant à cauſe de ce fort qu'ils ſont inuincibles. V.

Le Roy d'Eſpagne ne peut craindre pour le regard de Milan, que les Veniziens, qui ont deſia demeuré paiſibles long-temps, & ne demandent que le repos ce ſemble: ou le Duc de Sauoye qui luy peut apporter de grands dommages ou en ſe ruant ſur cét Eſtat à l'impourueuë, eſtant aſſiſté de quelque plus grand Prince, ou bien en donnant paſſage à ceux qui entreprendroient de l'attaquer. Mais l'alliãce qui eſt entre'eux deux luy doit faire ſecoüer toute crainte. Ou bien il peut redouter les Suiſſes qui ont vſurpé bien ſouuent en toute ſeureté beaucoup de bons membres de cét Eſtat. Mais le fort de Fuentes, & le bon ordre que le Gouuerneur de l'Eſtat y met les deſtourneront touſiours auſſi-bien que les Garniſons de toute entrepriſe.

GOVVERNEMENT.

LE Roy d'Eſpagne y tient vn Gouuerneur qui eſt le Duc de Fuentes pour le preſent, & le meſme eſt Capitaine General de l'Infanterie & Caualerie qui y eſt entretenuë, & en porte le tiltre. La connoiſſance des cauſes tant ciuiles, que criminelles depend du Senat de Milan, ou il y a 16. Docteurs, & quelques Prelats, & Gentils-hommes Milanois.

Leonce. } Ieanne. Bonne fut mariée à Sigiſmond, Roy de Pologne.
Blanche Marie. } François Sforce dernier, captif mené en France.

Genealogie des Ducs de Milan.

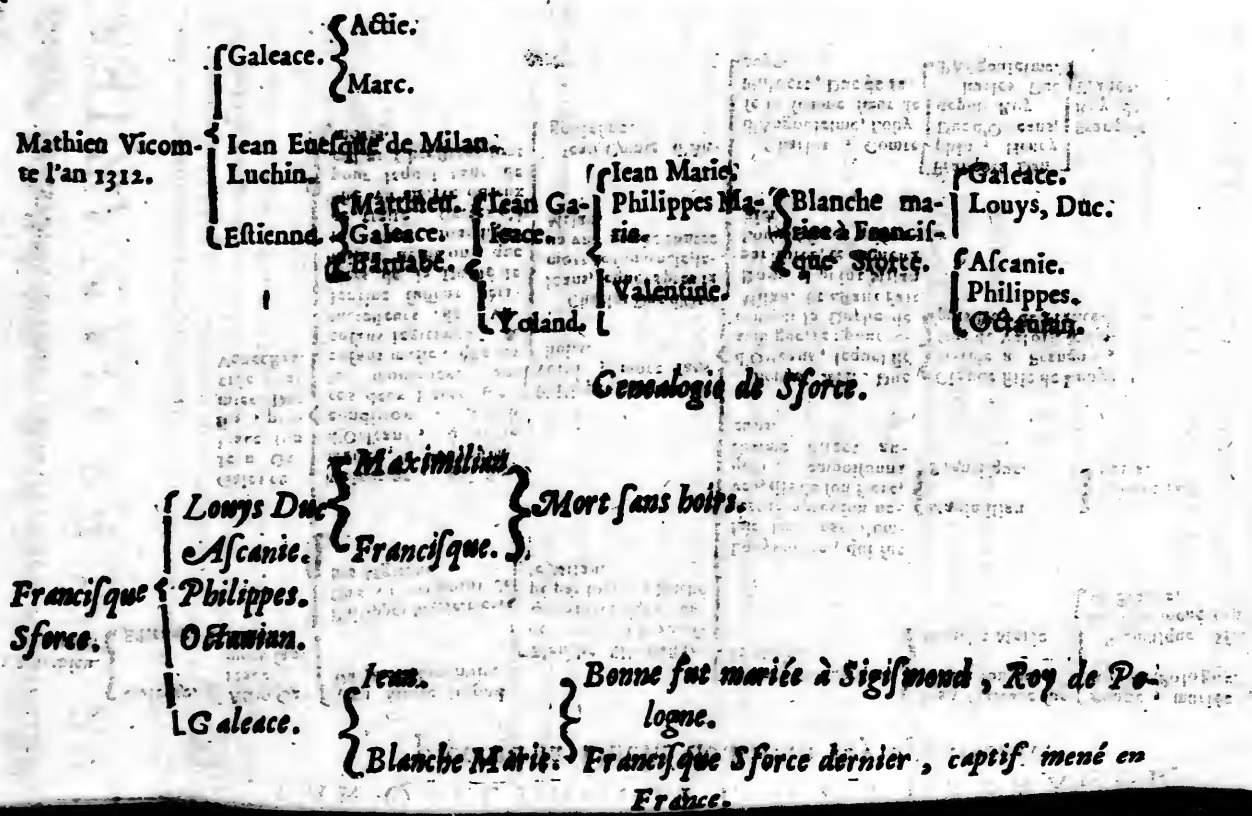

PAR QVEL DROICT LE ROY DE FRANCE.
pretend la Duché de Milan luy appartenir.

- Matthieu Vicomte.
  - Galeace.
    - Actio Galeace. mort sans hoirs.
  - Estienne.
    - Galeace Iean Galeace son fils, premier Duc créé par Venceslas.
      - Iean Marie second Duc, mort sans hoirs.
      - Philippes Marie, tiers Duc, n'eut point de fils legitime.
        - Blanche, fille bastarde mariée à Francisque Sforce qui auiurpé par force la Duché de Milan.
          - Galeace Gouuerneur de Milan.
            - Iean Galeace succeda à son pere.
              - Bonne, mariée au Roy de Pologne.
            - Blanche Marie.
              - Francisque Sforce dernier mené captif en France.
          - Louys Sfore, qui fut fait Duc par l'Empereur apres son neveu, fils de son frere, qu'il empoisonna comme disent aucuns.
            - Maximilian
            - Francisque.
              - Mourut sans hoirs.
      - Valentine; qui fut mariée, à Louys Duc d'Orleans, à cette condition, que si ces deux freres d'elle mouroient sans enfans masle, que les enfans legitimes, & successeurs de Valentine fussent heritiers de la Duché de Milan. Et dit on, que le Pape soussigna ce traité. Certes c'a esté vn affaire odieux pour lequel tant de milles Chrestiens sont morts.
        - Philippes; Comte de vertu, mort sans hoirs.
        - Charles Duc d'Orleans, lequel apres la mort de son oncle, leua vne armée contre Milan.
          - Louys XII. Duc d'Orleans, lequel fit aussi guerre: pour recouurer la Duché de Milan. Et estant fait Roy, il print Milan par force, & emmena Louys Sforce prisonnier.
            - Claude fille de Louys mariée à François, Duc de Valois, & depuis Roy de France.
        - Iean Comte d'Angoulesme.
          - Charles; Comte d'Angoulesme, Loüyse sa femme sœur de Philbert, Duc de Sauoye.
            - François Dauphin, Henry Duc d'Orleans, depuis Roy, Charles Duc d'Angoulesme.
            - François Roy de France.

LES ISLES CANARIES.

LEs Anciens mettent ces Isles en la mer Atlantique, & les nomment fortunées, mais ils ne s'accordent pas en leurs noms, & les modernes sont fort differens des anciens touchant leur disposition, & assiette. Mais sans m'arrester à ce qu'on en a dit autresfois, ie diray que ceux de ce temps on content sept, c'est à sçauoir Lanzarote, Forteuenture, la grande Canarie, Teneriffe, Gomere, l'Isle de Ber, & Palme. La grande Canarie a 60. mille d'estenuë, & a enuiron neuf mille habitans. Teneriffe est vn peu plus petite, & a vne montagne si haute qu'on la void de 9. lieuës, & sa hauteur est de 15. Palme est petite Isle, mais agreable.

QVALITE'.

LEs Isles abondent d'orge, de miel, de cire, de succre, de fromage, de brebis, de chévres, de chameaux, & l'on y trouue grande quantité de peaux. Entre autre chose elles portent vne herbe nommée Oricele, dont on teint les draps couleur rouge, & dõt on porte grande quantité par toute l'Europe. L'Isle de Palme qui est fort petite a neantmoins des grandes commoditez, & sur tout abonde en vins, fromages, bestail, & succres. A raison dequoy ceux qui vont d'Espagne au Brasil se pouruoyent icy des viures qui leur sont necessaires. L'Isle de Fer manque d'eau, mais Dieu l'a pourueuë d'vne nuée qui humecte la terre, & abreue les hommes, par le moyen d'vn arbre autour duquel cette nuée est tousiours : de sorte qu'il tombe à tous momens de l'humeur sur ses feuilles, qui distillent continuellement cette liqueur dans des cuues qu'on a faites là pour receuoir l'eau, qui suffit aux hommes & aux bestes.

MOEVRS.

LEs habitans qu'on nomme Ganche estoient autresfois grossiers, & rudes ; mais ils se sont maintenant rendus plus accorts, & sont deuenus plus ciuils, & plus polis depuis que les Espagnuls y frequentent.

RICHESSES.

LEs Isles Canaries enuoyent leurs vins excellens par toute l'Europe, de mesme que leurs succres qui y font venir les marchands Espagnols, & Portugais pour s'en charger. Et pour cét effet il y a vn lieu nommé par eux la Capele.

GOVVERNEMENT.

IL y a en la grande Canarie vn siege de Iustice, ou l'on rend droict aux autres Isles. Les Loix d'Espagne y sont pratiquées.

RELIGION, ET CHOSES QVI CONCERNENT L'EGLISE.

LE peuple de ce pays adoroit autresfois le Soleil, la Lune, les Estoilles ; mais les Espagnols s'en estans rendus maistres l'an 1404. y establirent la vraye

PAR QVEL DROICT LE ROY DE FRANCE. Duché de Milan luy appartenir

foy auec leur domination, tellement qu'auiourd'huy elles sont toutes Chre-stiennes. L'Euesque de ces Isles demeure en la grande Canarie auec les In-quisiteurs de la Foy.

Isles du Cap Verd.

ON estime que ce sont les Hesperides des anciens. Elles ont pris le nom de Cap verd, du Cap d'Affrique, qui s'estend en la mer vis à vis desdites Isles. Il y en a neuf, qui ont esté descouuertes l'an 1455. par Louys Cadamuste, & ont le nom de S. Anthoine, S. Vincent, S. Luce, S. Nicolas, Sel Bonaire, May S. Iacques, & Fuego, où l'Isle du feu. La principale est l'Isle de S. Iacques, dont la longueur est de septante milles. Les Portugais ont icy vne bonne ville qui se nomme *Riber à grande*, & peut faire enuiron cinq cens feux. Il y a vn port qui est asseuré, & capable.

L'Isle de S. Iacques est presque tout montueuse, & aspre, mais elle a de plaisantes, & bonnes vallées, qui sont peuplées au possible. Toutes ces Isles ont generalement force chévres, & il s'y trouue beaucoup de Salines. Les Espagnols y cueillent du miel qu'ils nomment Zaburre. Il y a grand nombre de tortues dont la couuerture est aussi grande qu'vn bouclier.

L'Isle du Prince.

CEtte Isle est à trois degrez de l'equinoctial, & ainsi nommée à cause de le reuenu qu'on en tiroit estoit assigné au Prince de Portugal pour son entretien.

Elle est assez bien coltiuée, & il y croit du succre en grande abondance tellement qu'elle en enuoye dehors grande quantité. Il y vient aussi vne sorte de palmier, d'où les habitans tirent certain suc, qui leur sert de breuuage, & les desaltere.

MOZAMBIQVE.

MOzambique est distante de terre ferme d'enuiron demy mille. C'est vne ville assise en l'Isle de Prase. L'Isle contient de grandeur enuiron deux mille, & est plaine. Il y a vn bon port où les nauires abordent sans danger, ayant le fort qui les couure.

QVALITE'.

CEtte Isle porte des palmiers, & des noix d'Inde, des citrons & des figues. Quant aux autres fruits on n'y en trouue guere, & l'on y porte des Indes du froment, du riz, & les autres choses necessaires à la vie. On a icy à fort bon marché les bœufs, les brebis, les chévres, les pourceaux, & les poules, & choses semblables. La volaille y a la chair noire, mais d'extrémemẽt bon gouſt. Cette Isle n'a point d'eau douce, mais on y en porte de la terre ferme, d'vn lieu que les Portugais nomment Cabasere; & pour cette cause on y a de grandes citernes, & des pots, où l'eau se garde. L'air de Mozambique est chaud, & mal sain si bien qu'on voit souuent tomber malades les voyageurs qui s'y arrestent.

MOEVRS.

IL y a en cette Isle quarante, ou cinquante Portugais qui sont mariez, & habitãs ordinaires de cette Isle. Ceux-cy viuent à la façon de leur pays. Ou

ces quarante ou cinquante Portugais & Meſtiz, qui ont eſté engendrez aux Indes par les Portugais, il y a quatre cens maiſons de Negres qui y habitent, qui ſont couuertes de chaume, & ceux-cy viuent moitié à la façon des Portugais, & moitié comme les autres Negres. Mais ceux qui demeurent depuis Mozambique iuſques au Cap de Bonne Eſperance ſont entierement barbares & ſauuages, ſans Dieu, & ſans loy. Mais tous marchent nuds generalement, & les hommes ont ſeulement vn linge qui couure leurs parties honteuſes, & les femmes depuis le milieu de la poictrine iuſques à my cuiſſes ſe couurent d'vn certain drap de cotton qui eſt groſſier. Mais ceux qui demeurent en terre ferme ne cachent aucune partie de leur corps. A Mozambique ils font leurs delices de la chair de pourceau, & ne la deffendent pas aux malades, comme ils font tous les autres chairs. Il n'eſt permis à aucun de demeurer en cette Iſle ſans qu'il ſe marie. Le Tiran de Quiloë en eſtoit autresfois maiſtre, & les Mahometans y habitoient ſous vn Gouuerneur, que les Arabes nomment Zequē.

RICHESSES.

IL y a vne mine d'or prés de Sofale qui eſt à ſoixante lieuës de France loing de Mozambique en tirant vers le Cap de bonne Eſperance. Il y a beaucoup d'or en cette mine, & vne autre eſpece d'or qu'ils nomment *Botongo* & *Ouropo*, c'eſt à dire poudre d'or pource que cét or eſt delié & menu comme du ſable, & toutesfois auſſi bon qu'aucun qui ſoit en Leuant. Vn Lieutenāt du Capitaine de Mozambique demeure au fort de Sofale, & enuoye des vaiſſeaux nommez *Pangajos* à Mozambique, qui vont du long de la coſte, & portent l'or au Capitaine. Ces vaiſſeaux ſont faits d'vn bois leger, & les ais en ſont joincts auec du fil, ſans qu'il y ait vn ſeul clou qui les tienne. Les mines qui ſōt pres d'Angole ſont de l'autre coſté d'Affrique eſloignées de celles de Sofale enuirō 150. lieuës, & les Negres font ſouuent ce chemin par terre pour venir à Sofale, & porter cét or. Le profit que le Capitaine de Mozambique tire en trois années eſt d'enuiron trente mille ducats, ou dauantage, & cette ſomme fait neuf tonnes d'or. Et ce profit vient principalement des mines de Sofale, & d'Angole. On porte de Mozambique aux Indes de l'or, de l'ambre gris, de l'ebene, & de l'yuoire, & pareillement on y mene grand nombre d'eſclaues, qui ſont forts au poſſible, & propres à endurer plus de peine que tous les autres.

FORCES.

LEs Portugais ont en ce lieu vne place qui a eſté parfaite dans dix ou douze ans. Elle eſt auſſi bié fortifiée qu'aucune qui ſoit en toutes ces parties. Mais il y a fort peu d'artillerie & de munitiōs de guerre; & meſme il n'y a gueres de ſoldats. Toutesfois lors qu'il en eſt beſoin tous les Portugais qui ont maiſon en cette Iſle ſont obligez à la deffence de ce fort, vû que l'Iſle n'a point d'autre place qui la garde; au dedans il y a beaucoup de ciſternes pour conſeruer l'eau, & touſiours on y en garde pour vne année.

GOVVERNEMENT.

LA charge du Capitaine qui eſt enuoyé à Mozambique dure trois années au bout deſquelles vn autre luy ſuccede. C'eſt la couſtume des Portugais

de faire que les Officiers ne puissent exercer plus longuement les charges qui leur ont esté commises, & qu'ils facent place aux autres. Ceux-ci sont esleuez parmy ceux dont le Roy d'Espagne s'est seruy en la flotte des Indes, vû qu'ils sont recompensez du seruice qu'ils ont rendu par le moyen des offices, pour raison desquels on leur donne de bons gages, outre le profit qu'ils peuuent faire par le moyen de ce à quoy ils sont employez, & du lieu où ils demeurẽt. Et ce profit ne sçauroit estre petit, pource que les Officiers font toute chose à leur volonté. On voyage tous les ans vne fois de Mozambique aux Indes, c'est à sçauoir au mois d'Aoust, & l'on en reuient au mois d'Auril, il n'y a personne qui puisse estre admis à ce cõmerce que ceux qui sont mariez à Mozambique.

RELIGION.

QVelques vns de ces Negres qui demeurent dans l'Isle de Prase où est Mozambique sõt Chrestiens, mais les autres tiennent la loy Mahometane, & s'arrestoient à l'opinion receuë des Turcs, qui auoit esté en ces pays auant les Portugais. Mais ceux qu'on nomme Mestiz sont tous fort affectionnez à la Religion Catholique.

LA VILLE D'ORMVS.

IE mets Ormus dans la Monarchie d'Espagne, pource qu'elle est tributaire des Espagnols, qui y ont la meilleure place qui se trouue en l'Isle, & afin de n'vser de tant de redites. Ormus a d'vn costé le Royaume de Perse au Septentrion, & de l'autre l'Arrabie. Cette Isle a de largeur vingt milles, est à l'emboucheure du Golfe Persique, & a 27. degrez de hauteur.

QVALITE' DV PAYS.

CEtte Isle est pleine de rochers aspres, & presque entierement sterile. Vous n'y voyez point d'herbe verde. Les rochers y sont tous couuerts de sel, & les maisons sont basties de pierres salées. Elle ne porte aucuns fruicts, mais elle reçoit toute sorte de viures d'Arabie, de Perse, & de la ville de Bassore. L'hyuer y est de mesme qu'en Portugal. Mais en Esté au mesme tẽps que nous sauons il y fait sichaud que les hommes sont cõtraints de reposer dans certains canaux de bois pleins d'eau, dans laquelle ils ont tout le corps plongé, tellement qu'ils n'en mettent dehors que la teste, & tous les bastimens ont le toict plat & percé pour receuoir la fraischeur & le vent ainsi qu'au Cayre. L'eau qu'ony boit y est portée de terre ferme. Il y a certaine maladie qui regne à Ormus, qui est telle qu'il vient des vers aux cuisses de ceux qui en sõt attains, & ces vers ne procedent, selon l'opinion de plusieurs, que de l'eau qu'ils boiuent. Ils sont semblables à des cordes de futh, & de la longueur de deux ou trois aulnes : & l'on les tire peu à peu en les faisans tourner auec vne paille lors qu'ils sortent volontiers; mais quand ils resistent il ne s'en faut pas mettre en peine, mais seulement lier ce qu'on a tiré, & frotter l'enfleure au dessous du tron de beurre frais, & de cette sorte là cuisse est deliurée de ces vers dans dix ou douze iours. Que si quelqu'vn rõpt vn de ces vers on ressent des douleurs fort violentes.

MOEVRS.

LEs habitans du Royaume d'Ormus tiennent de l'humeur des Perſans, & des Arrabes, tellement que ie ne feray plus long diſcours de leurs mœurs, & de leurs humeurs, pource que ie m'attends d'en parler particulierement lors que ie ſeray ſur le Royaume de Perſe, & que ie traitteray de l'Arrabie.

RICHESSES.

A Cauſe de l'aſſiette & cõmodité de cette Iſle elle abonde en toutes choſes, & eſt frequentée des marchands de Perſe, d'Arrabie, de Turquie, & des Indes, & de toutes les contrées voiſines. Mais le plus grand nombre eſt celuy des Armeniens, des Perſes, de ceux d'Aſie, & des Venitiẽs qui ſont fort curieux d'auoir de la pierrerie qui viẽt à Ormus des Indes, & va d'Ormus à Veniſe par terre. On porte encor en cette Iſle des pays de Perſe, de Coraçon, & de Dias de belles tapiſſeries qu'on nomme *Alcatiffes*, & de Turquie des camelots de diuerſes ſortes : de meſmes qu'Arrabie pluſieurs herbes & drogues medecinales, du ſang de Dragon, de la manne, de la myrthe, de l'encens, de tres-bons cheuaux de Barem, & pluſieurs belles perles Orientales de Maſcatte, qui eſt vn port entre les caps de Roſalgate & de Moncadõ au riuage d'Arrabie. On y porte outre cela des raiſins ſecs, des dattes de pluſieurs ſortes, & de la marmelade, qu'on enuoye apres d'Ormus aux Indes, qui en ſont toutes fournies par ce moyen. On y fait auſſi vn grãd profit à Ormus ſur les Latins, qui eſt certaine eſpece de monnoye de Perle, longue, & finiſſant comme en deux branches, en façon de fil d'argent. La cauſe de ce grãd abord de gens à Ormus eſt telle. Il y a deux troupes qui s'aſſemblẽt pour aller par terre toutes les années. Elles ſe nomment Cafiles, ou Carauanes, & partent d'Alep ville de Syrie, pour aller à Tripoli, qui en eſt à trois iournées. La Carauane garde l'ordre qui s'enſuit. Toutes les années au mois d'Auril, & de Septembre on eſlit vn Capitaine auec cent Ianiſſaires, qui menent la Carauane iuſques à la ville de Baſſore, d'où l'on va par mer iuſques à Ormus ſans peine. Les marchands ſçauent le temps du depart de la Carauane, & lors il y a vne grande multitude de cheuaux, de chameaux, & de dromadaires, & tant d'hommes preſts à faire voyage, qu'on en comte quelquesfois iuſques à cinq ou ſix mille, qui marchent en ordre ainſi qu'vne armée. Chaque chameau en porte deux auec leur bagage qui pend d'vn coſté & d'autre, & les Ianiſſaires prennent continuellement garde à ce que les Arabes ne portent aucun dommage à cette troupe, comme ils s'eſſayent de faire ordinairement. On paſſe vn deſert qui dure quarante iournées, & au bout de tous les trois ou quatre iours on foüit des puits pour abreuuer le beſtail & pour appaiſer la ſoif des hommes. Il y a auſſi beaucoup des pourueoyeurs qui ſuiuent la trouppe, & vendent des viures à ceux qui en veulent. Toutes les nuicts ils dorment ſous des pauillons auec de bõnes ſentinelles de tous coſtez. Ils viennent en cette ſorte à Baſſore ayant paſſé Babylone, qu'on nomme maintenant Bagadet. Ils repoſent quelques iours à Baſſore, & s'aſſemblent en la meſme ville au temps du retour, & s'en reuont à Alep en cette ſorte. Et c'eſt de là que vient le grand abord des marchands & des marchandiſes à Ormuz.

Le Gouuerneur d'Ormuz tire plus de profit qu'aucun autre de toutes les

Indes apres celuy de Mozambique. Car il enuoye ses vaisseaux à Goa, Chaul, Bengala & Mescatte, & y vend ses marchandises, ayant fait vn Edict qui porte, que personne ne vende les marchandises qu'il a, auant que celles du Gouuerneur ayãt esté acheptées. Et cela ne vient pas du Roy d'Espagne, mais de la liberté que prennent les Gouuerneurs, qui estendent le pouuoir qu'ils ont cõme bon leur semble. Au reste par vn priuilege que le Roy a dõné aux Gouuerneurs, il n'ya personne qui puisse enuoyer des cheuaux aux Indes qu'eux, ou ceux ausquels ils en donnẽt la charge. C'est ce qui porte vn grãd profit aux Gouuerneurs, à cause que les cheuaux sont extrememẽt chers aux Indes, de sorte que vn cheual qui sera tant soit peu bon se vendra quatre ou cinq cens pardauues, & le pardauue vaut enuiron vn richalet. Le temps propre pour aller de Goa à Ormuz est aux mois de Ianuier, Fevrier, Mars, Septembre & Octobre.

FORCES.

LA principale force du Royaume consiste en la place que les Portugais y ont, qui est bien fortifiée, & il y a des cisternes dans ce fort de mesme qu'en celuy de Mozambique pour le grand deffaut d'eau de ce pays. Ce fort est assez garny de soldats & d'artillere pour tenir les Mahometans bridez. Tous les autres lieux sont de fort peu d'importance.

GOVVERNEMENT.

LEs Portugais se gouuernent à la façon de leur pays, & le Capitaine ou Gouuerneur du fort s'y porte de mesme que font ceux des autres places de ces quartiers qui obeyssent au Roy d'Espagne. Le Roy d'Ormuz demeure en cette Isle, mais hors de la place des Portugais. Ceux qui sõt faits Roys tiennẽt pour maxime d'Estat de faire aueugler au commencement de leur regne leurs freres & tous ceux de la race Royale, & cela fait ils leur donnent tout le contentement qu'ils peuuent desirer, hors de ce qui peut satisfaire à la veuë. Car la loy porte que les aueugles n'y peuuent gouuerner le Royaume & par ce moyen ils s'affranchissent de la crainte d'vne guerre ciuile.

RELIGION.

LE Roy d'Ormuz & tous ses sujets sont Mahometans & suiuent la Religion des Persans; mais ceux qui sont Portugais, ou sortis d'eux sont tous ardans Catholiques: & outre ce il y a quelques-vns du pays qui se sont conuertis par les predications du Pere Gaspard Berzé de Zelante, Iesuite.

L'ISLE DE DIV.

CEtte Isle de Diu iadis appellée Alambater est esloignée du fleuue Inde de trente cinq lieuës de France, & est joignant la terre ferme.

QVALITE'.

IL y a fort peu de fruicts en cette Isle, mais elle est pleine de choses necessaires à la vie. Elle a des bœufs, des vaches, des brebis, de la volaille, du

beurre, du laict, des aulx des febves, & choſes ſemblables. Toutesfois le laict n'y eſt pas ſi net qu'aux Pays-bas : elle a auſſi des formages, mais qui ſont trop ſalez. Les habitans ont auſſi force poiſſon ſalé, & font fumer leur chair, comme nous faiſons nos langues de bœuf.

MOEVRS.

LA ville de Dieu eſt habitée par les Portugais, auſquels ceux qui ſont natifs de la Prouince, demeurent meſlez, de meſme qu'en Ormuz, & aux autres villes des Indes que les Portugais tiénent. Les vns gardent les façons de faire de Portugal, les autres s'arreſtent à celles de leurs voiſins, dont nous ferons mention : toutesfois la conuerſation ordinaire y met touſiours dauantage en credit les façons de noſtre Europe.

RICHESSES.

CEtte ville a vn port extrémement commode, & où beaucoup de marchands eſtrangers abordent, ſi bien qu'elle ne peut manquer d'eſtre riche. Elle eſt entre deux riches pays, c'eſt à ſçauoir Sinde, & Cambaye. De là vient qu'il ya touſiours icy grand nombre de Turcs. Perſans, Armeniens, Arabes, & autres. On paye icy de grandes gabelles au Roy d'Eſpagne, pource que les Banjanes, Guſarates, Rumes, & Perſes, qui trafiquent en Cambaye, & s'acheminent vers la mer rouge, chargent, & diſchargent icy le plus ſouuent leurs nauires à cauſe de la commodité de l'Iſle.

FORCES.

LEs Portugais ont ſi bien fortifié la ville de Diu, qu'ils l'ont renduë comme imprenable, & de fait ils furent aſſiegez par le Soudan de Cambaye, l'année 1539. & depuis encores en l'an 1546. Mais ils ſe deffendirent ſi bien, & traitterent leurs ennemis en telle ſorte, qu'ils leuerent le ſiege, auec beaucoup de perte, & de honte.

GOVVERNEMENT.

CEtte Iſle a jadis obey aux Roys de Cambaye, vû qu'elle eſt aſſiſe en ſon Royaume, & ce Roy auoit permis aux Portugais d'y dreſſer vn fort. Mais auec le temps toute l'Iſle eſt venuë au pouuoir des Portugais, qui s'y gouuernent comme aux autres pays qu'ils tiennent en ces quartiers.

LA VILLE DE DAMAN, & autres places.

LA coſte des Indes eſt proprement l'Iſle de Vaquas iuſques au golphe de Cambaye, les autres lieux ont leurs noms particuliers, comme Mozambique, Melinde, Ormus, Cambaye, Choromandel, Bengala, Pegu, Malaca, & autres. Cette contrée a beaucoup de Ports, & d'Iſles, qui ſont ſous la domination des Portugais, auec de fortes places qu'ils y ont baſties. Daman eſt la

premiere de toutes, & à 15. milles de là, à 19. degrez & demy d'eleuation, on void la ville de Baſaijn. A dix milles de là, à 19. degrez de hauteur de pole, on trouue la ville de Chaul, auec vn bon fort. A dix milles, ou 5. lieuës de là vous voyez Dabul, qui a 18. degrez de hauteur de pole: & de Dabul iuſques à l'Iſle de Goa, on compte 15. lieuës, & Goa eſt au 15. degré. Les habitans de Goa nomment toute la contrée qui eſt depuis Goa iuſques à Daman, terre Septentrionale: & celle qui eſt depuis Goa iuſques au Cap de Comorin, terre Auſtrale mais elle ſe nomme principalement terre de Malabar.

QVALITE' DV PAYS QVI EST PRES DE Daman, Chaul, & Baſaijn.

TOute cette contrée porte en abondance du ris, des pois, & autres legumes, de l'huyle, & des noix d'Inde, & à force beurre. On ne trouue point d'huyle d'oliue en tout l'Orient, hors celuy que l'on y porte de Portugal: mais elle a tout ce qui eſt neceſſaire à la vie en abondance. Elle porte auſſi grande quantité de gimgembre, mais on n'en fait pas beaucoup d'eſtat. Cette contrée, nommée Septentrionale, ioüyt d'vn air temperé, voire du meilleur de toutes les Indes.

RICHESSES.

LEs villes de Daman, de Baſaijn, & de Chaul, ont de tres-bons ports, & tres-commodes, où il y a grand abord de marchands: mais Chaul eſt la plus renommée, pour le grand commerce qu'elle a auec les habitans d'Ormus, de Cambaye, de Sinde, de Maſcatte, de Bengale, d'aupres de la mer rouge. Il y a en cette ville des marchands grandement riches, & vn grand nombre de nauires. En toute la contrée on fait quelques beſongnes de coton, mais en petit nombre. Il y a vn lieu prés de Chaul où l'on fait force eſtoffes, & habits de ſoye: & cette ſoye eſt portée de la Chine, & puis miſe en œuure par les habitans des enuirons de Chaul, qui en font vn grand argent. On fait en la meſme ville des lictieres, & des chaires d'vn merueilleux artifice.

LES PLACES QVE LES PORTVGAIS tiennent en la coſte de Malabar.

LA coſte de Malabar commence au Cap de Ramos, qui eſt à dix milles de Goa du coſté du Midy, & finit au Cap de Comorin, & en tout cét eſpace il y peut auoir enuiron 54. lieuës de France. Les Portugais ont icy en premier lieu la place d'Onor, à dix milles du Cap de Ramos.

QVALITE', ET RICHESSES.

IL y a icy grande quantité de poivre, tellement que l'on en porte dehors iuſques à ſept, ou huict mille liures toutes les années: & ce poivre eſt eſtimé le meilleur de toutes les Indes. Il y a peu d'années que l'on y fait trafic de poivre, mais maintenant il eſt fort en vogue. La Royne de Batycole, à qui cette contrée appartient, vend ce poivre, & le liure au facteur de ceux qui l'emmeinent, qui demeure à Onor. Mais il faut qu'elle touche l'argent ſix

mois auparauant que l'on puisse auoir de la marchandise. Il vient aussi force ris en cette contrée.

FORCES.

LE fort d'Onor que les Portugais ont icy, n'est gueres frequenté, sinon au temps que les nauires veulent charger leur poivre. Le reste du temps on n'y aborde guere. La forteresse est assez bonne, & bien garnie.

Ils ont aussi du long de cette coste le fort de Barzelor à vingt-cinq milles de Onor, ou il y a force ris, & quantité de poivre, de mesme qu'à Mangabor, ou les Portugais tiennent encor vne bonne place, à neuf milles de Barzelor.

Le Fort de Cananor.

ILs ont encores vn fort en Cananor à dix milles de Mangalor, & cette place est fort estimée à cause que l'on trouue en ce lieu plus grande abondance de poivre, qu'aux autres. Les Malabares ont prés de la forteresse vn lieu basty à leur mode, ou se tient tous les iours vn marché, ou toutes sortes de viures se trouuent en abondance, principalement grãde quantité de volaille, d'œufs, de beurre, de miel, d'huyles, de figues des Indes, qui sont particulierement nommées de Cananor, & surpassent en grosseur toutes les autres que l'on void aux Indes. On y vend aussi des masts de nauire, beaux & grands au possible, qui ne cedent rien à ceux de Noruege, & en si grand nõbre, qu'on en fournit les pays voisins. Ce pays est plein de beaux, & longs arbres, & extrémement agreables à la veuë. Il y a beaucoup des Mores blancs Mahometans parmy les Malabares, qui traffiquẽt du costé de la mer rouge. Mais ny ces Mores, ny les Indiens, n'y peuuent traffiquer sans permissiõ des Portugais, qui courent toutes les années la mer auec vne bõne armée, pour la deliurer des escumeurs: & s'ils trouuent quelques vaisseaux dégarnis de priuilege, ils les emmeinent, & les tiennent auec les marchandises de bonne prise. Au reste les Mores sont accompagnez des Portugais, pour crainte du Fort, mais ils conspirent contr'eux en secret, & dõnent de l'argẽt aux autres Malabares ennemis des Portugais, pour leur nuire.

Le Fort de Cochin.

LEs Portugais ont aussi en la ville de Cochin vne place extrémement bien fortifiée, où le Viceroy, & l'Euesque de Cochin demeurent.

Le Fort de Coulon.

ILs ont encores vn fort en Coulon, qui est à douze milles de Cochin, & l'on y charge vn vaisseau de poivre toutes les années.

Le Fort de Columbo en l'Isle de Zeylon.

ILs ont aussi vne place forte en cette Isle qui a esté assiegée par vn Roy Zeylõ, & luy a tellemẽt resisté, qu'il s'ẽ est retourné auec vne grãde perte. Mais les Portugais n'ont aucune sorte de commerce auec ceux de l'Isle.

Le Gouuerneur n'a preſque autre profit que celuy qui luy vient de la canelle, que les Portugais vont rauir à main armée où ils en peuuent trouuer, pource qu'elle eſt tenuë la meilleure des Indes.

Vne ville au Royaume de Biſnagar.

LEs Portugais ont auſſi vne ville en ce Royaume, au lieu meſmes où eſtoit le ſepulchre de ſaint Thomas, & y ont fait baſtir vne belle Egliſe de pierre, au lieu où il y auoit vne Chapelle de bois : & la porte de l'Egliſe eſt faite du bois de cette Chapelle, pour memoire de ce qui a eſté. On dit qu'il ſe fait force miracles en ce lieu. Cette porte eſt garnie de clouds de tous coſtez, & couuerte de fer, afin que l'on n'emporte le bois par trop de deuotion.

LA VILLE, ET FORTERESSE de Malaca.

MAlaca eſt aſſiſe ſur la riuiere de Gaze, & eſt belle ville, ayant de tour prés de vingt-milles. Les originaires du lieu racontent que ſon commencement eſt venu de ſix, ou ſept peſcheurs qui y vindrent habiter, mais que ce nombre fut augmenté par l'arriuée de quelques autres peſcheurs de Siam, de Pegu, & de Bengale, qui y baſtirent vne ville, & formerent vn langage particulier, prenant toutes les plus belles façons de parler des autres nations. Ils nommerent leur ville Malaca, qui eſt deuenuë ſi riche, & ſi puiſſante en peu de temps à cauſe de ſon aſſiette, qu'elle peut debattre la preſeance aux plus puiſſantes villes, voire meſmes à quelques Royaumes des enuirons.

QVALITE' DV PAYS.

L'Air y eſt ſi faſcheux, que non ſeulement les eſtrangers, mais encores ceux qui y naiſſent, ſe trouuent ſouuent trauaillez de diuers maux, qui s'attachent principalement à la peau, & aux cheueux. Si quelqu'vn eſchappe ſa vie, c'eſt preſque vn miracle: de ſorte que cela fait que pluſieurs s'abſtiennent d'y aller, toutesfois le deſir du gain en incite beaucoup d'autres à s'y acheminer aux deſpens de leur ſanté. La terre n'y porte aucun fruict, ſinon qu'en quelques lieux vn peu de bled. En fin tout le Royaume de Malaque qui dure deux cens ſoixante dix milles de longueur, n'eſt preſque rien qu'vn deſert, ſi vous en exceptez ce qui ſe trouue prés de la ville.

MOEVRS.

IL y a icy enuiron cent familles de Portugais, qui viuent à la façon de leur pays. Les habitãs naïfs du lieu portẽt leurs cheueux longs, ont l'eſprit maling, ſe plaiſent à faire des meurtres la nuict, afin qu'on ne ſçache pas qui en eſt l'autheur. Les hommes, & les femmes y font éſgalement l'amour, & n'eſtiment qu'il y ait nation qui ſe ſçache conduire ſi gentiment. Ils ſont heureux à faire des chanſons, des richimes, & loüent extrémement la puiſſance d'amour par leurs vers, qui ſont aſſez ſubtils, bien conceuz, & de bonne grace. Ils ont le plus élegant, & gentil langage de tout l'Orient : auſſi beaucoup de gens en

vſent aux Indes, comme on fait en Angleterre, en Allemagne, & au pays bas de la langue Françoiſe.

RICHESSES.

Il y a icy vne Stapele, ou vn marché, & trafic de toutes les Indes de la Chine, & des Iſles que l'on nomme Molucques, & autres Iſles voiſines : & l'on y void force vaiſſeaux venants de la Chine, & des Molucques, de Banda, des Iaues, de Sumatre, Sian, Pegu, Bengala, Choromãdel, & autres lieux, qui s'en retournent chargez de marchandiſe. Ce lieu porte vn grand profit au Gouuerneur, & plus que nul autre apres ceux de Mozambique, & d'Ormuz. Il part tous les ans vn vaiſſeau de Portugal pour venir à Malaca, qui deuance d'vn mois tous les autres, & ne va pas autre part aux Indes que par contrainte. Il reçoit ſeulemẽt ſa charge à Malaca, & l'a meilleure que tous les autres qui y abordent. Il y a ſix cens Portugais qui demeurent ordinairement dãs le fort.

GOVVERNEMENT.

Il y auoit iadis vn Roy Mahometan à Malaca, mãis il fut dépoſſedé par Alfonce d'Albuquerque, pource qu'il faiſoit le pis qu'il pouuoit à Lopes de Secheira Portugais, ſi bien que la ville, & le Royaume ſont maintenant ſous la domination du Roy d'Eſpagne. De ſorte que ce Royaume eſt gouuerné maintenant comme le reſte qui obeyt à ce Prince. On y bat de la monnoye d'or & d'argent, dont les habitans n'auoient nul vſage auparauant, vû qu'ils ſe ſeruoient de certaine monnoye d'eſtain, qui peſoit beaucoup, & valoit peu.

RELIGION.

Les Portugais qui y demeurent, tiennent tous la Religion Catholique, & ceux qui ſont natifs du pays, qu'on nomme Malayes, ſont pour la plus grande part Chreſtiens : mais il y a beaucoup de marchands qui s'y tiennent quelquesfois longuement, qui ſont de diuerſes Religions, & y viuent en liberté. Il y a dans la ville de Malaca vn Eueſque, de meſme qu'à Cochin, mais il eſt ſous l'Archeueſque de Goa.

BANDA, ET AMBOYNA.

De Malaca on va par mer à Bande, & Amboyne, où les Portugais ont des forts, & des Capitaines, pour faciliter le commerce. Bande eſt vne Iſle cinq degrez de hauteur du Pole par delà l'Equinoctial. Les Portugais y frequentent à cauſe qu'il y a de tres-bonnes noix que l'on nomme Maciz, que l'on met en conſerue, & l'on en fait auſſi de l'huyle qui eſt fort eſtimée, & que l'on porte à Malaca, & de là en d'autres lieux. Preſque tout le traffic ſe fait icy par eſchange, de meſme qu'à Sunde, & à Iaue

Il ne faut pas ſe fier legerement aux habitans de cette Iſle, vû qu'ils ſont fort couſtumiers de tromper les marchands. De ſorte qu'il faut attendre que ceux de l'Iſle portent leurs marchandiſes au nauires, afin de negotier en toute aſſurance.

A vingt milles de l'Isle de Bande en tirant vers l'Oueſt Nordoueſt, on void l'Isle d'Amboyne, où les Portugais ont auſſi vn petit fort. Cette Isle n'a pas grande quãtité d'eſpices, mais les nauires qui vont de Malaca aux Moluques, ſe rafraichiſſent, & font aiguade en cette Isle.

PHILIPPINES.

EN tirãt vers l'Orient à 100. milles, ou enuiron de la cõtrée de Camboye, ou de Champe, on void les Isles nommées Luſſones, premierement deſcouuertes par les Eſpagnols l'an 1164. Elles ſont nõmées ou de Manille, ou Philippines, ou à cauſe de la principale ville, & du port plus ſignalé, qui ſe nõme Manille, ou à cauſe de ce nom de Philippes, qui eſt celuy que porte le Roy d'Eſpagne. La ville de Luſſõ, ou Manille, a 14. degrez de hauteur du pole Arctique: l'Isle a de tour enuirõ milles. Autour de cette Isle il y en a pluſieurs autres, dont les principales ſont *Tandiar*, & *Mindanao*. L'Isle de Tandiar, qui ſe nomme proprement Philippine, eſt plus belle, & plus agreable que les autres & ſon circuit eſt de 160. lieuës. Celle de Mindanao a pluſieurs bonnes villes, comme Cailon, Pauados, Subut, Dapito, & Sutiaco.

QVALITE'.

TOut ce pays eſt extrémement fertil en froment, & a beaucoup de cerfs, de cheuaux, de bœufs, de vaches, de chévres, & de pourceaux. Il y a auſſi force ciuettes, & toute ſorte de fruicts, cõme auſſi grãde abondance de miel, & de poiſſon. Les Eſpagnols diſent qu'elles portẽt de l'eſpicerie, mais on n'en void guere, ou point qui en viennent. Il y a auſſi grande quantité de ris, de ſucres, de legumes, & des figues longues de demy coudée. On y trouue auſſi de l'or, & du fer. L'air y eſt bon, & temperé, & approchant du chaud principalement ſur la coſte de la mer: car ce qui eſt dans le pays eſt plus froid.

RICHESSES.

LEs habitans tirẽt beaucoup d'argent de leur or, & de leur fer qui eſt tranſporté aux lieux voiſins, & pareillement en Eſpagne. Leurs ciuettes ne leur rapportent pas auſſi peu de profit: mais ce qui les rend plus riches, c'eſt le grand commerce qu'ils ont auec les Chinois, qui y profitent force marchandiſes, comme de la ſoye, du coton, des porcellaines, du ſoulphre, du vif argent, du bronze, du cuyure, de la farine des noix, des chaſtaignes, des dattes, toute ſorte de toilles, des eſcritoires, & force petites gentilleſſes. Il y a vingt nauires qui viennent toutes les années de la Chine pour porter ces marchandiſes, qui ſont de là conduite à Mexique, auec vn profit ineſtimable des habitans.

FORCES.

IL y a de bonnes places en ces Isles, où les Eſpagnols tiennent de groſſes garniſons, reſolus de n'en démordre en aucune ſorte. La perte qu'ils ont faite ces années paſſées de ce qu'ils tenoient aux Moluques, les a fait opiniaſtrer à ſe deffendre icy le mieux qu'il leur ſera poſſible. Et pour cét effect

ils ont force munitions de guerre, grand nombre d'artillerie, & sont pourueus des hommes qui leur sont necessaires pour cette deffence.

GOVVERNEMENT.

LE Roy d'Espagne tient vn Gouuerneur en la ville de Manille, ou de Lusson, qui a la charge de toutes ces Isles. On l'y enuoye de la nouuelle Espague. Ces Isles estoient autresfois sous la Monarchie du Roy de la Chine, mais estans abandonnées des Chinois pour certaines occasions, & les habitans n'estans aduoüez, ny soustenus de personne, il fut aisé aux Espagnols de s'en rendre maistres.

RELIGION.

L'Eueſque de toutes ces Isles demeure à Manille. Il y a beaucoup de personnes qui se font cathechiser iournellement, & qui reçoiuent la Religion Chrestienne.

L'ISLE GOA.

SOMMAIRE.

1. Description de l'Isle de Goa, son climat & circuit. 2. Sterilité de l'Isle, qui n'abonde qu'en vin fait de palmiers. 3. Commencement de l'hyuer au mois d'Auril, & l'esté en Septembre tout au cõtraire des autres pays. 4. Maladies ordinaires de Goa. 5. Quel est le naturel, & mœurs des habitãs de Goa, & des Portugais de toutes les Indes. 6. Quels tiltres & qualitez ils prennent; & quelle distinction il y a entre les personnes. 7. Ceremonies obseruées és celebrations de mariages, & nopces, & aux baptesmes. 8. Façon de viure, & d'habits des fẽmes de ce pays, & leur lubricité, & pratiques d'amour. 9. Des Canarins, & Corumbins des Indes, leur occupation, maniere de viure, & Religiõ. 10. Richesses de Goa consistãs au trafic en diuers lieux d'esclaues, de cheuaux d'Arabie, d'espiceries, gomme tapis, au change de monnoye d'argent. 11. Quelles sont les fortifications de cette Isle, & comme elle est gouuernée par le Viceroy des Indes. 12. Du viure que l'on tire des Indes, & la façon d'y proceder. 13. Diuersité de Religion en Goa, où l'on vit en liberté de conscience. 14. Du Christianisme introduit premierement aux Indes par l'Apostre S. Thomas. 15. Du Christianisme des Indes, presché par les Religieux de l'orde de saint François, puis par le Iesuitte Xauier.

LA ville de Goa est la capitale de toutes les contrées des Indes où les Espagnols, & Portugais pratiquent. L'Isle auec la ville ont 15. degrez de hauteur du costé du Nord. Elle est enuironnée d'vn golphe, ou fleuue, de la grandeur de trois milles, & esloignée de la terre ferme seulement par le mesme qui se courbe en dedans du costé que la ville regarde le tout; & delà se joint à la mer du costé du Midy, rapportant presque la figure d'vne demie Lune. La bouche du fleuue iusques à la ville, est d'vne iuste largeur, & il y a entre la terre ferme, & l'Isle de Goa, quelques autres petites Isles habitées de gens du pays;

mais de l'autre costé de la ville le fleuue deuient si bas en Esté en quelques lieux, qu'on le peut passer aisément à gué, & les hommes n'ont de l'eau que iusques aux genoux. Du costé du Nord il y a aussi la terre de Bardes, dont l'assiette est plus haute, à raison dequoy les vaisseaux des Portugais y demeurét plus seurement quand ils emportent leur charge. Cette terre est aussi sous la domination des Portugais, & a plusieurs bourgs, & villages assez bien peuplez. Il y a vn ruisseau qui separe Bardes de la terre ferme d'vn petit espace. Du costé du Midy de l'Isle de Goa où le fleuue entre dans la mer, on void Salsette, qui obeyt pareillement aux Portugais, & est semblablement separée par vn ruisseau de la terre ferme. La ville de Goa a de belles maisons à la façon de Portugal, mais basses à cause des chaleurs, & chaque maison a presque son vergier, & son iardin plein de toute sorte de fruicts des Indes. C'estoit autresfois vne petite ville, ceinte d'vne assez foible muraille, & de fossez sans eau, sinon lors que la pluye les rempliſſoit. Les murailles sont encor debout, mais les portes n'y sont plus, & l'on void autour des vieilles murailles la nouuelle ville deux fois aussi grande que le tour de l'ancienne, mais elle est ouuerte de tous costez.

QVALITE'.

11. L'Isle de Goa est extrémement sterile, & ne porte rien de ce qui peut seruir à la nourriture de l'homme. Elle a seulement quelque brebis, & quelques chévres, & pigeons, & vn peu de volaille, & le pays est montueux, & aspre, & pour cette occasion mal propre au labourage, & tout desert, & en friche. Les autres choses necessaires à la vie viennent de Sallette, & Bardes, mais principalement de la terre ferme. Ils ont seulement du vin de palmier qu'ils font en abondance. Il y a peu d'eau à Goa qui soit bonne à boire, & l'on n'y trouue qu'vne fontaine nómée Baganijn, qui est à vn quart de lieuë de la ville où les esclaues en portent vendre. Quant à l'eau qui doit seruir aux bains, à se lauer, & à faire cuire la viande, on la tire des puits qui sont faits dans les maisons. La terre y est pierreuse, seiche, & de couleur rouge. C'est ce qui a donné sujet à quelques Alchimistes Italiens d'y vouloir rechercher de l'or, & de l'airain, ce que le Viceroy leur a deffendu, afin que la reputation de cette richesse n'attirât les nations voisines a venir attaquer la ville.

L'hyuer cómence enuiron la fin du mois d'Auril, depuis Cambaye iusqu'au
111. Cap de Comorin par le moyen du vent d'Oüest, qui vient de la mer en cette contrée. Il commence par des tonnerres, & des foudres, ausquels on void succeder vne continuelle pluye iusqu'en Septébre, & lors l'hyuer prend fin auec les mesmes tonnerres, & foudres. Ces pluyes sont nommer aux Indes cette saison hyuer, & en ce temps, on ne peut voyager sur mer. Quant à l'Esté, on le prend pour le temps le plus clair de l'année, & lors il fait vn vent plus frais, qui vient du Leuant, & rend les nuicts plus agreables: mais il n'y a point d'autres fruits en Esté, que ceux qui paroissent sur les arbres le long de l'année. Chacun serre son bien de crainte de l'hyuer, ainsi que s'il falloit aller faire vn voyage sur mer en quelques lieux esloignez. Au mesme temps ont met les vaisseaux deuant la ville en ostant tout ce qui est dedans, & les couurant de ioncs, afin que la trop grande pluye ne les pourrisse. Mais il y a quelques maisons que les continuelles pluyes font tomber par terre. Il y a certains monceaux de sable, qui bouchent le fleuue au commencement de l'hyuer, ne laissant aucun passage aux vaisseaux, & la mer fait vn si grand bruit, qu'elle essourde presque tout le monde. La riuiere qui enuironne l'Isle de Goa, deuient

douce par le moyen des eaux de couleur rouge qui tombent des montagnes, combien que son eau ordinaire soit sallée & semblable à celle de la mer. Au mois de Septembre ces monceaux s'en vont, & la riuiere est ouuerte en telle sorte qu'elle donne passage, non seulemét aux petits vaisseaux, mais aux plus grands de Portugal qui sont de 800. lasts ou charges, & ces nauires entrent dans la riuiere libremẽt sans qu'on la sonde & sans courir fortune. Au reste l'Hyuer est extrémemẽt fascheux en cette contrée de ce qu'on ne peut s'exercer à aucune chose à raison des continuelles pluyes, & que les hommes sont contraints de demeurer enfermez dans leurs maisons, ou de s'entretenir auec leurs voisins le mieux qu'il leur est possible. Toutesfois les femmes & les Mestiz qui sont fort contens quant ils ont eu la pluye, vont aux champs auec leurs valets & seruantes, en prenant les viures qui leur sont necessaires. Ces gens ont des cisternes & des reseruoirs en leurs fonds, & ces reseruoirs sont faits afin d'y nager, qui est vne de leurs delices. En ce temps presque tous les fruicts des Indes florissent. L'Esté commence au mois de Septembre, & dure, iusques à la fin du mois d'Auril, auec vn tẽps clair & serain, & peu de pluye, & c'est lors qu'on remet les vaisseaux en mer, & que l'armée part de Goa pour deffendre la coste & les marchãds. Les vents d'Est qui viennẽt de terre ferme, & qu'ils nomment *Terrenhos*, pour cette cause soufflent alors sur la mer, & combien qu'ils soient plaisans, toutesfois ils engendrent plusieurs maladies, premierement à cause des grands changemens ausquels la coste des Indes est sujette. Au reste ils soufflẽt touiours en Esté depuis minuict iusques à Midy; mais ils ne vont à plus de dix milles loin de la terre. Aussi-tôt apres disner les vents du Ponant se leuent, qui s'appellent *Virasons*. Ces vents apportẽt quelquesfois vne grãde temperature cõtre les insupportables chaleurs du pays. Et veritablemẽt il faut admirer la qualité de l'air en ces quartiers, vû que depuis Diu iusqu'au Cap de Comorin l'Hyuer est nuisible, & depuis l'autre partie du Cap de Comorin iusques à la coste de Choromãdel l'Esté est agreable, cõbien que tous les deux ayent pareille hauteur, & ne soient esloignez que de 70. milles, & en quelques lieux de vingt-milles, ceux qui võt de Cochin vers la ville de saint Thomas, assise en la mesme coste de Choromandel, & vers les monts de Ballagatte, qui faut passer pour aller en l'autre contrée, voyant d'vn costé des champs extrémement agreables & bien cultiuez en Esté, & de l'autre vn pays rauagé de pluyes, obscurcy de nuages, & plein de l'horreur des tõnerres & des foudres. Et non seulemẽt cecy se void en cette contree des Indes, mais encores prés d'Ormuz vers le Cap de Rosalgatte où les nauires ont vn temps serain & propres; mais lors qu'on a passé le Cap, & qu'on est de l'autre costé l'on n'a que des vents, des pluyes, & des orages, auec la mesme vicissitude de l'Hyuer & de l'Esté qu'on la void aux autres lieux d'Orient.

Beaucoup de maladies viennent de ce changement à ceux qui demeurent à Goa. Car ils ont vn mal soudain nommé *Mordexin*, qui leur vient auec vn si grand vomissement qu'ils sont prests à rendre l'ame. Ce mal est commun, & mortel. La dissenterie aussi y est contagieuse, ainsi que la peste parmy nous. IV.

Les fiévres continuës y emportent souuent les hommes dans trois au quatre iours. Les Portugais n'y trouuent point de meilleur remede que de se faire tirer du sang: les Payens le tirent de certaines herbes, du sandal, & de certaines onctions. Ces maladies emportent beaucoup de Portugais tous les ans, pource qu'ils ne mangent ce qui est de meilleure substance, & qu'ils s'adonnent

trop à assouuir le desir des fémes lasciues. On en peut voir le tesmoignage en l'Hospital Royal, qui est la retraitte des seuls Portugais, dont il sort quatre ou cinq cens morts toutes les années. La verole est fort en regne, & n'apporte nulle infamie à celuy qui l'a. Ils tirent son remede de la racine de la Chine, & quoy qu'ils en soient bien mal on ne les fuyt pas mesme encor qu'ils l'ayét euë trois ou quatre fois : au cõtraire ils s'en glorifient, & tiennent ce mal bien doux au regard des autres.

Les Indiens ne sçauent que c'est de la peste. Plusieurs sont trauaillez de la pierre & de la relaxion du boyau, principalemẽt ceux qui sont mariez, pource qu'ils boiuent continuellement de l'eau, & font vne infinité d'excez & de desbauches. Ils ont tousiours le ventre nud en leurs galleries basses qui sont à l'entrée du logis, & reçoiuent là le vent, ayant prés d'eux leurs seruiteurs, dõt l'vn leur frotte le dedans des doigts des pieds, l'autre la teste, & le troisiesme leur chasse les mouches. Ils cõtinuent cette façon de faire durant deux heures apres le repas, & reposent alors, puis ayans soif on leur apporte toute sorte de cõfitures afin que l'eau ne leur fasche, & leur semble de meilleur goust. De là vient que ces hommes ont tous presque gros ventre, & sont appellez *Barrigi*, pour cette cause. Les iours d'Hyuer & d'Esté ne different au plus que d'vne heure. Le Soleil se leue à six heures, & se couche à la mesme heure selon le cours du Soleil A Midy ceux du pays ont le Soleil sur la teste, & peu ou point d'ombre. On peut voir à Goa les deux poles du monde. L'estoille Australe n'est gueres au dessus de l'horison, non plus que celle du Nord.

MOEVRS DES HABITANS DE GOA, ET DES PORTVGAIS DE TOVTES LES INDES.

LA terre de Bardes a des habitans rustiques & grossiers, qui sont nommez Canarins, & marchent tous nuds, excepté les parties honteuses. Ceux-cy s'amusent principalement à cultiuer les palmiers d'Inde, qui ayment les lieux sablõneux & bas, & les riuages maigres. Beaucoup de Portugais habitans aux Indes se sont mariez à des femmes du pays, & leurs enfans sont appellez Mestiz, jaunes pour la plus grand'part, & assez bien formez de mesme que les femmes y sont passablement agreables. Quant aux enfans dont le pere & la mere sont de Portugal on les nõme Castises, c'est à dire de race, à cause que *Casta*, signifie race, & ceux-cy ressemblent aux Portugais, excepté qu'ils sont de couleur entre jaune & bazanée. Or les Portugais, ou Mestiz viuent presque tous sans rien faire, combien qu'il y en a quelques-vns qui font des chapeaux, des souliers, des sieges, & de la vaisselle; toutesfois ils en font faire la plus grande part aux esclaues. Au reste les maistres y tiennent tellement leur rang qu'il est impossible de voir rien de plus arrogant; vû qu'ils ont vne demarche si graue qu'on les tiendroit pour des Princes si l'on ne cõnoissoit leur naturel & coustume, qui ne regne pas seulemẽt parmy les nobles, mais encor parmy les gens de basse qualité, que les autres nations trouuẽt du tout insupportables, à cause de ce tardif arpentement de ruës, & tous estiment esgalement que les autres leur doiuent beaucoup d'honneur, lequel ils taschent de se faire rendre. Les Indiens originaires, & les estrangers tant infidelles, que Chrestiens, trauaillent aux autres arts & mestiers. Tous les habitans sont distinguez en deux sortes de personnes, c'est à sçauoir en celles qui sont mariees, & en celles qui ne le sont pas. Ceux qui ne sont pas mariez sont nõmez com-

manément soldats, qui est entr'eux vn nom fort honneste, non pas qu'ils soient enrollez sous quelque Capitaine, ou qu'ils prestent serment à quelqu'vn, vû que cette façon d'enroller les soldats n'est pas en vsage aux Indes. Ainsi que les Portugais enuoyez d'Espagne sont venus aux Indes, ils ne sont pas attachez à vn lieu determiné où ils doiuent faire leur demeure, ains se peuuent aller tenir où bon leur semble. Toutesfois ils sont escrits en Portugal sur le liure de ceux qu'on enuoye, qui est porté tous les ans aux Indes, & contient les noms & surnoms de ceux qui partent pour ce voyage, & la solde que le Roy leur a ordonnée. Ceux-cy sont tous distinguez par tiltres & prerogatiues de dignité. Les vns se nomment *Fidalgos de casa del Reynosso Senhor*: c'est à dire Gentils-hõmes de la maison du Roy: les autres *Mossos Fidalgos*, qui sont des enfans des Gentils-hommes, ou ceux que le Roy a esleuz à ce rang. Les autres sont *Caualleros Fidalgos*, c'est à dire Cheualiers qui portent ce tiltre pour quelque fait d'armes, par lequel ils se sont signalez, ou pour les seruices qu'ils ont rẽdu à leur Prince: ou bien pour mieux dire ils l'obtiennent d'vn General lors qu'on est sur le poinct d'aller faire la guerre, ou mesme auec de l'argent; de sorte qu'aujourd'huy des hommes qui sont venus de bas lieu en Portugal portent cette qualité, quoy qu'ils ne se soient nullemẽt signalez, & l'on ne la refuse pas au moindre qu'eux deuenu riche qui la recherche. Il y a encore ceux qu'on nomme *Mossos da Camera*, & *do seruico*. Ceux-cy sont ou Gentils-hommes, ou valets de la Chãbre du Roy, & ce nom est en telle estime parmy eux, qu'ils l'aiment mieux que de grandes richesses. Il y a aussi les Escuyers, ou *Escuderos Fidalgos*, qui tiennent rang parmy eux; tous les autres sont nommez *homes honrados*, c'est à dire hommes honorables, & ceux qui sont de plus basse condition parmy eux portent le nom de soldats sans autre tiltre. Et l'on s'aduance en qualité à mesure qu'on fait plus de seruices au Roy, & selon les tiltres on a les recõpenses. Les Gentils-hommes y traittent volõtiers les simples soldats lors qu'ils sont retirez dans les villes, & tirent des tesmoignages de cette liberalité. Les Portugais, les Mestiz, & les Chrestiens sont magnifiques en leurs maisons, & les Portugais entr'autres ont communément dix ou vingts esclaues selon leurs moyens. Ceux qui sont mariez ont leurs logis bien meublez, & pour le regard de leur personne ils sont curieux de changer tous les iours de chemise & d'habits, de mesme que leurs femmes, & leurs seruiteurs mesmes en prẽnent souuent à cause des grandes chaleurs. Les Officiers honorent esgalement tous les Portugais, tant nobles qu'autres. Quand ils vont par la ruë ils ont vn de leurs seruiteurs qui porte vn parasol, l'autre son manteau, à cause du Soleil, ou de crainte de la pluye, & le troisiiesme porte son espée, afin qu'elle n'empesche pas leur gratuité affectée. Auant le disner vn seruiteur portera à son maistre vn oreiller de soye, pour mettre sous ses genoux lors qu'il voudra prier Dieu en l'Eglise. Ils vsent de grandes & longues resolutions auec des baisemens de mains qu'ils ne s'espargent pas l'vn l'autre. Quand ils entrent dans l'Eglise leurs seruiteurs y sont desia, qui leur ont appresté des sieges, & tous les autres qui sont assis se leuent, & le saluẽt auec de profondes reuerences. Que si quelqu'vn ne leur rend le mesme honneur qu'ils luy font ils s'en picquent extrémement, & en poursuiuent la vengeance par toutes voyes, faisant assembler de leurs amis de tous costez pour donner la mort à celuy qui ne les a pas saluëz par mesgarde, & pour penser à quelqu'autre chose. Mais lors qu'ils ne veulent pas tuër, mais seulement s'en venger en quelque

maniere, ils le battent cruellement auec vn gros roſeau qu'il nomment *Bambas*, aſſemblant pour cét effet de groſſes troupes ; & cecy ſe pratique preſque tous les iours aux Indes, ſans que le Magiſtrat en faſſe punition. Ils battét auſſi leurs ennemis auec de longs ſacs pleins de ſable, & les briſent tous de coups. Ainſi que quelqu'vn meſme du peuple va viſiter vn autre, le maiſtre du logis va au deuãt à la porte du logis auec le chapeau en la main, & le mene en ſa ſale où il luy preſente vn ſiege tel que celuy où il ſe met, puis luy demãde le ſujet de ſa venuë. Et lors que celuy qui eſt venu s'en veut aller, le maiſtre du logis le conduit iuſqu'à la porte auec baiſemens de mains, & beaucoup de reuerences & offres de ſeruice. Que s'il n'eſtoit traitté de cette ſorte il ſe ſentiroit tellement offencé qu'il en pourchaſſeroit la vengeãce iuſqu'à la mort: de meſme ils recherchent tant cét honneur; que ſi on leur donne vn ſiege trop bas, ou

VII. qui ne ſoit pas auſſi honorable que celuy qu'on a, on les irrite au poſſible. Lors qu'il ſe fait quelque nopce chez quelqu'vn de ceux qui ſont eſtimez tant ſoit peu riches, tous leurs amis & tous ceux de leur connoiſſãce y viennent ou ſur leurs cheuaux, ou ſur des cheuaux d'emprunts ou de loüage, & ſont quelquefois au nombre de cent richement veſtus. Ils vont à l'Egliſe en cette ſorte auec leurs ſeruiteurs & paraſols en bon ordre. Les amis precedent, & l'eſpoux vient apres entre deux d'iceux qu'ils nomment comperes, puis l'eſpouſe le ſuit entre deux commeres, qui ſont portées en leurs litieres ou pallaquins, & parées au poſſible. Les ſeruiteurs ſuiuẽt apres ſans rang ny ordre. Et lors que la ceremonie du mariage eſt acheuée en l'Egliſe, les nouuelles eſpouſées ſont conduites auec le meſme ordre, & les amis, voiſins, & parens ſe vont mettre en des feneſtres tapiſſées qui ſont ſur les ruës où les mariez paſſent, & les arrouſent d'vne eau compoſée de roſes & de ſucere. Les gens de remarque ont auſſi des fluteurs & ioüeurs d'inſtrumẽs qui ſont leurs ſeruiteurs, & reſioüiſſent la compagnie auec leur harmonie. Les nouueaux mariez approchant de leur maiſon d'habitation, remercient ceux qui les ont accompagnez qui ſont à cheual auec beaucoup d'honneur, & entrent auſſi toſt auec les commeres auec vne grande grauité, & ſe vont mettre aux feneſtres. Ceux qui ont accompagné les mariées donnent quelque carriere à leur cheual pour leur faire l'honneur, & les cõperes ſont les premiers à ce faire. Les autres font leur hõneur auec vn concert de fluſtes qui ſont fort en vſage aux Indes. Apres les courſes tous paſſent deuant la feneſtre & quittent la maiſon de l'eſpoux auec beaucoup d'hõneur, excepté les comperes qui montẽt en haut, & font beaucoup de bons ſouhaits aux nouueaux mariez, tandis qu'ils y a quelque choſe de preſt pour leur faire boire de l'eau, qui eſt vn ſigne d'amitié entr'eux. Apres qu'ils ont gouſté de ce qui leur eſt offert ils s'en vont & ne demeure que trois ou quatre fort proches parens, qui apres auoir fait bonne chere ne tiennent gueres longue compagnie aux mariez, pour ne retarder pas leur cõtentement. Les eſpoux ſe couchẽt la pluſpart du temps auant que le Soleil ſe couche, ſans rien attendre & faire la bonne mine cõme on fait icy. Lors qu'on baptiſe vn enfãt on le mene de la meſme ſorte, & le parrain marche au dernier rang tout ſeul, ſuiuy de deux ſeruiteurs à pied, dont l'vn tient vn plat d'argent, ou blanc ou doré, plein de roſquilles, au milieu duquel il y a vne chandelle de cire dorée, & gentiment faite, & percée de quelques pieces d'or & d'argent, qui ſont le preſent de celuy qui baptiſe l'enfant. Le reſte eſt couuert de roſes. Vn autre porte vne ſaliere d'argent doré d'vne main, & de l'autre vn baſſin de meſme metal, auec de belles ſeruietes; qui

pendent

pendent des espaules. Cela est suiuy de deux Pallanquins, en l'vn desquels est la commere, en l'autre la sage-femme auec l'enfant, couuert d'vn riche drap fait pour cét vsage.

Les ceremonies du bapteſme estans paracheuées on s'en retourne en meſme ordre au ſon des fluſtes, & auec les courſes des cheuaux, la commere gardant le tout, comme aux nopces. Voila ce qui s'y pratique pour le regard des mariez, mais les ſoldats qui ne le ſont pas ſe mettent en Eſté ſur la mer, & la deffendent. Ils ſont magnifiques en leur maiſon, & gardent vne grande grauité, ayans vn valet qui leur porte auſſi le paraſol, & ils dõnent quelquesfois à vn homme, qu'ils ne louëront que pour cét effet, vingt-cinq Baſarucs l'année. Bien ſouuent dix ou douze ſoldats demeurent enſemble, & n'ont qu'vn ou deux valets pour nettoyer leurs habits. Ils viuent de riz cuit dãs l'eau, de poiſſon ſalé, & d'autres viandes de peu de valeur, ſans pain, vſant pour leur breuuage d'eau de fontaine. Ils vſent preſque de deux ou trois habillemens communs, dont ceux qui ſortent s'accommodent, d'autant que ceux qui demeurent au logis n'ont beſoin d'eſtre veſtus à cauſe des grandes chaleurs, qui font qu'ils ſe contentent d'eſtre couuerts d'vn linge. Il ſe trouue des Gentils-hommes, & des Capitaines riches, qui donnent de l'argent à ces ſoldats auec toute liberalité, afin qu'ils acheptent des habits, & ce qui leur eſt neceſſaire. Par ce moyen ils s'acquierent l'amitié de ces ſoldats pour s'en ſeruir apres plus libremẽt en leurs voyages de mer, ou bien aux courſes qu'ils font pour attraper les ennemis. Il y en a beaucoup qui viuent en cette ſorte à leur aiſe. Mais le principal profit de pluſieurs vient de l'amour des femmes des Portugais, des Meſtix, & des Chreſtiens des Indes. Ces femmes ſont ſi lubriques, qu'elles donnent tout l'argent qu'elles peuuent attrapper à leur adulteres, qu'elles enrichiſſent par cette voye. Quelques-vns de ces ſoldats par la faueur de leurs amis vont trafiquer deçà, delà, & l'on nomme ceux-cy Chatins, pource qu'ils ont quitté le meſtier des armes, & ne veulent plus ſeruir de ſoldats ſur la mer aux armées qui ſe dreſſent. Car il n'y a aucun de ceux-cy qui ſoit contraint d'aller à la guerre, combien qu'il ſoit eſcrit au liure de Portugal; & quoy qu'ils ſoient exempts d'aller à la guerre, toutesfois à cauſe qu'ils viuent ſans ſe marier, on les appelle ſoldats. Il y a auiourd'huy vn grand nombre de ces Chatins par les Indes, pource qu'y ayant peu ou point de guerre, pluſieurs s'adonnent à la marchandiſe, afin de gagner quelque choſe. Il y a beaucoup de raiſons de cecy.

Car en premier lieu les Capitaines qui faiſoient eſtat des gens de guerre, ne ſe ſoucient maintenant gueres de l'honneur, & donnent peu à ceux qu'ils ſoudoyent. Les ſoldats auſſi qui ſont moins conſiderables demeurent touſiours miſerables auec cette ſolde, & combien qu'ils ayent beaucoup d'atteſtations & certificats, qui leur doiuent faire attendre quelque recompenſe, toutesfois ils ne peuuent porter la grande deſpence qu'il faut faire de là iuſqu'en Portugal, ny eſtans arriuez faire des preſens à ceux qui peuuẽt quelque choſe en Eſpagne, qui ne font rien ſi l'on ne les gagne par cette voye. Et meſme il y a ce mal, qu'encor qu'il obtiennent quelque dignité, il faut bien ſouuent qu'ils attendent la mort de quelqu'vn qui les deuance, & quelquesfois toute leur vie paſſe en cette attente. On doit adiouſter à cela les incommoditez & dangers de la nauigation, qui cauſent que pluſieurs ne retournent pas en Portugal, ains ſe marient aux Indes, & s'adonnent à quelque nego-

Outre ce la guerre n'eſt pas eſchauffée contre les Barbares, & l'on ne deſcouure plus de terres, d'autant que le Viceroy eſt plus curieux de ſon profit, que de ſa gloire. Car les charges des Indes n'eſtans que de trois années, font que ceux qui les exercent ne cherchent qu'à s'enrichir durant ce temps. C'eſt ce qui fait que la mer eſt moins ſeure qu'auparauãt, & que les eſcumeurs y font la pluſpart de ce qu'ils veulent, pource que le Viceroy ne tient pas d'ordinaire vne bonne armée ſur la mer pour courir de tous coſtez. Et c'eſt auſſi ce qui diminuë la puiſſance & les richeſſes du Roy d'Eſpagne. Car on ne peut bien voyager par terre à cauſe de pluſieurs Royaumes qui ne ſont gueres amis des Portugais, qui n'ont que quelques forts ſur les coſtes.

VI. On ne voit gueres ſouuent aux Indes les femmes des Portugais, des Meſtiz, ny des Chreſtiens, ſinon que ce ſoit pour quelque viſite, ou pour aller à l'Egliſe; & lors qu'elles ſortent elles ſont ſoigneuſement gardées. Car elles ſont en leurs Pallanquins tellement couuertes, qu'il eſt impoſſible de les voir. Quand elles vont à l'Egliſe, ou en viſite, elles ſont ſuperbement veſtuës auec force perles & pierreries. Leurs habits ſont de damas, de velours ou de Brocat. Car la ſoye eſt fort commune en ce pays. Preſque toutes vont par la maiſon la teſte nuë, ayant vne chemiſe déliée nommée Baju, qui les couure iuſques au nombril, & depuis le nombril en bas elles ont vn linge peint mis en deux ou trois doubles; le reſte eſt deſcouuert. C'eſt là l'habit que les femmes de tout a age, & de toute condition portent au logis, & tandis qu'elles y demeurent elles font tout faire au dehors par leurs chambrieres, elles ne mangent point de pain, non plus que les ſeruiteurs, non pas pour aucune cherté de bled qu'il y aye, vû qu'elles en pourroient auoir en abondance; mais par vne certaine couſtume & inclination qu'elles ont à manger du riz, qu'elles cuiſent auec de l'eau ayans pour viande du poiſſon ſalé, & des fruicts ſalez pareillement, qu'ils nomment *Mengas*, ou bien auec quelque boüillon de chair & de poiſſon, qu'elles verſent d'enhaut. Au reſte elles mangent leur potage à belle main, ſe mocquant de l'vſage des cueillers, comme s'il eſtoit du tout inciuil. On vſe pour boire de certains vaſes deliez de terre noire, qui ſont percez au col. Ils les nomment *Gorgolettes*, à cauſe que celuy qui boit en leuant le vaſe, & ne le touchant pas auec la bouche reçoit l'eau par ces petits trous, & cette eau gazoüille en ſortant, & fait vn doux bruict. On y tient cette façon de boire pour ciuile, afin qu'on ne ſaliſſe pas le vaſe auec la bouche, qui eſt quelquesfois peu nette. Ceux qui viennent fraiſchement de Portugal, & qui veulent boire en cette ſorte, verſent beaucoup d'eau ſur leurs habits, pour ne ſçauoir pas la façon d'vſer de ce vaſe. On appelle telles gens *Reynols*, par ſoubriquet, & ce nom s'approprie à tous ceux qui ſont ignorans des façons de faire des Indes, & qui n'eſtans pas accouſtumez à la grauité affectée, vont auec toute liberté par les ruës, ſans ſe ſoucier de cette contrainte, à laquelle toutesfois ils s'accouſtument, bien-toſt.

Les hommes du Leuant ſont extrémement ialoux, & ne meinent voir leurs femmes, ny leurs filles à aucun, tant ſoit-il leur amy, excepté à leurs Comperes. Si quelqu'vn frappe à la porte qui veut parler au mary, auſſi-toſt les femmes s'enfuyent, & ſe cachent, laiſſant le mary ſeul pour parler à celuy qui vient. Meſmes les proches parens, & qui plus eſt les enfans maſles qui ont paſſé l'aage de quinze ans, ſont bannis des lieux où les fem-

mes demeurent, & ont leur logis à part. Car on a ouy dire bien ſouuent que le nepveu a eſté aymé de la femme de ſon oncle, le frere de la fẽme de ſon frere, & le frere meſme a quelquesfois eu affaire auec ſa ſœur. Et veritablement l'impudicité des femmes de ces quartiers eſt fort grande, & il y en a peude mariées qui ſoient chaſtes. Pluſieurs ont vn ſoldat pour amy, qui les va voir ſecrettement par le moyen des chambrieres qui ſeruent au badinage. Elles vſent meſmes de certaines herbes pour cét effet. Elles ont vne herbe nommée *Dutroe.* de la ſemence de laquelle elles tirent vn ſuc qu'elles meſlent au breuuage de leurs maris, qui en ayãs beu ne font que rire comme des hommes qui ont perdu l'entendement, & demeurent ſans apprehenſion d'aucune choſe, ou bien dorment ſi profondement qu'on les iugeroit ſans vie. Lors les femmes eſtans en aſſurance joüyſſent de leurs amours en preſence de leurs maris, qui ſont toutesfois ſans connoiſſance. Quelquesfois la force de ce breuuage dure 24. heures, & pour faire reuenir en leur bon ſens ces pauures cornards on leur laue les pieds auec de l'eau froide; mais ils n'ont nulle ſouuenance des choſes qui ſont paſſées. Les femmes font auſſi ſouuent mourir leurs maris par poiſon, qu'elles accommodent comme il leur ſemble, afin qu'il ne face ſon effect que dans le temps qu'elles determinent; tellement qu'il y en a quelquesfois qui viuent ſix ans apres en auoir pris. Les maris font auſſi mourir leurs fẽmes adulteres, ou ſoupçonnées de leur faire tort, auec le teſmoignage de trois ou quatre perſonnes, qui aſſurent qu'elles ont fauſſé la foy du mariage. Car par les couſtumes de Portugal l'homme qui fait mourir pour cette occaſion ſa femme n'eſt point puny, & ſoudain il luy eſt permis d'en eſpouſer vne autre. Il y en a pluſieurs qui meurent en cette ſorte, & il n'y a rien de plus commun aux Indes que la mort des fẽmes adulteres, qui ne peut toutesfois induire les autres à vne meilleure vie. Car elles tiennent pour delices, & pour choſe qui leur apporte de la gloire, de mourir en faiſant l'amour. Au reſte elles ſont curieuſes de la proprieté en toutes choſes, & veulent que leur maiſon & tout leur fait ſoit net au poſſible, & elles ſe lauent ſouuent le corps pour ſe tenir nettes. Elles fuyent le trauail, & ſe plaiſent aux parfums. Elles ſe frottent la teſte & le front de Sandal, afin de ſe faire ſentir bon, & mangent auſſi continuellement des fueilles de *Bethel*, auec de la chaux, & de l'herbe *Areque*, qui a quelquesfois telle force qu'elles les rend comme yures, & cette herbe a le gouſt, & la ſeichereſſe du bois, ou des racines. Les femmes ruminent ces trois choſes tout le iour comme des beſtes, & auallent le iuſt en crachant le teſte, & de là vient, qu'elles ont les dents, & les lévres noires & rouges, qui eſtonnent ceux qui n'ont pas accouſtumé de les voir. Ces façons de faire ſont venuës des Indiens, & ces femmes ſe perſuadent tellement que par ce moyen elles ſont preſeruées de la puanteur de l'haleine, & du mal des dents, & de l'eſtomach, qu'on leur oſteroit pluſtôt la vie que ces herbes. Lors que le mary eſt abſent la femme en mangeant de la Bethele, & eſtant derriere vne natte regarde les paſſans ſans eſtre veuë. Mais ſi quelqu'vn qu'elle ayme paſſe, elle leue doucement la natte, comme pour teſmoignage de ſon affection. Ce ſont les commencemens que les femmes donnent à leurs amours, qu'elles pratiquent par le moyen de leurs chambrieres, & d'vne infinité de ſtratagemes. Elle mangent auſſi force eſpicerie, pour ſe maintenir en chaleur, ou pour l'augmenter, & mangent auſſi certains gaſteaux

nõmez *Cachondes*, composez de diuerses sortes d'espices pour le mesme effect. Et non seulement les femmes appreſtent cela pour elles, mais en font encor manger à leurs maris pour les rendre plus vaillãs au lict & se rendre aussi plus contentes. Elles se baignent aussi fort souuent, & passent les riuieres à la nage, tant elles y sont accoustumées. Elle sortent aussi la nuict pour aller rendre des vœux qu'elles ont faits, & lors elles vont librement à pied, pource que la magnificence des sieges & des chaires est deffenduë en telles occasions. Les femmes desirent bien souuent ces nuicts long-temps auparauant, & lors leurs esclaues, qui leur sont fort affidées les accompagnent, & tandis que leur maistresse prie elles entretiennent leurs amis, & se iettent en quelque boutique ou cabaret faisant vn signal, & se mocquent là de leur maistresse qui est apres la deuotion, en joüyssant de leurs amours. Les femmes de ces quartiers mettent toute leur felicité à estre aymées d'vn homme blanc, ou Portugais, & loüent entr'elles la beauté de leurs amoureux auec vne grande ardeur. Les enfãs qui naissent des femmes esclaues sont à leurs maistres, qui se resioüyssent quand ils ont augmenté leur maison d'vn seruiteur. Cela se fait toutesfois lors que ces enfans ne sont pas engendrez d'vn Portugais, ou d'vn homme de libre condition. Car lors le pere peut rachepter son enfant huict iours apres sa naissance auec peu d'argent, & le rẽdre libre. Mais si l'o. demeure huict ou dix iours sans le rachepter, il est serf, & demeure à son maistre, qui le peut apres vendre à quelque prix qu'il voudra ou nourrir comme son esclaue si bon luy semble. On void peu souuent que la mere, quoy qu'esclaue & miserable, face mourir l'enfant lors qu'elle en accouche. Car c'est vne gloire à ces femmes d'estre enceintes d'vn homme blanc. C'est ce qui fait que la mere garde soigneusement son enfant, & ne le veut donner à son pere à quelque prix que ce soit, de sorte que s'il le veut auoir il faut que ce soit à la desrobée. Les enfans des Portugais, Mestiz, & autres Chrestiens sont nourris tous nuds, excepté qu'ils ont la chemise, que nous auons nommée Baju, laquelle ils portent seulement iusqu'à ce qu'ils soient en aage de porter des chausses. Ils sont presque tous nourris par des femmes esclaues, & Indiennes.

Les Payens qui demeurent à Goa tiennent la rencontre du corbeau de mauuais presage, encor qu'il y ait beaucoup de ces oyseaux aux Indes. Celuy qui en a vû quelqu'vn sortant du logis, s'y remet aussi-tost, & s'enferme auec resolution de ne sortir pour quelque chose que ce soit, tant il redoute quelque desastre. Il y a par tout beaucoup de Magiciens parmy eux, qui charment les serpens, & les tirent hors d'vn panier, & les contraignent de dancer au son de quelque instrument, & les baisent, les embrassent, & mesme parlent à eux comme à des personnes, afin de tirer de l'argent par ces artifices. Ils sçauent trop comme il faut preparer & composer des poisons, & en donnent librement à ceux qu'ils hayssent. Les logis de ces Payens sont volontiers bas, & petits, couuerts de chaume, sans fenestres, & auec des portes si basses, que ils sont contraints de se baisser lors qu'ils entrent, ou sortent: leur meubles sont de nattes de jonc, sur laquelle ils se couchent, ou pour dormir, ou pour prendre leur repas. Les tables, les nappes, & les seruiettes sont faites de fueilles de figuier, qui seruent aussi à l'vsage des plats & des pots, & pour l'huyle, & pour le beurre. Ils appreſtent leur viande en des pots de terre, y cuisent du riz, duquel ils rempliſſent des puits qu'ils font pour cét effet, & ils pilent aussi leur riz, à cause qu'estans pauures & misera-

bles ils acheptent le riz auec l'escorce. Quelques-vns sement aussi du riz prés de leur demeure pour l'vsage de la famille. Ils vsent lors qu'ils veulent boire d'vn petit vaisseau d'airain, auec lequel ils versent du vin dans la bouche, ne voulant qu'elle fraye contre le vase. Ils frottent presque toutes leurs maisons de fumier de vache, à cause des puces qu'ils craignent. Au reste ils tiennent leur corps le plus net qu'ils peuuent, tellement qu'apres les necessitez de la nature ils les lauent entierement. Ils se lauent tousiours auec la main gauche, à cause qu'ils mangent de la main droicte, & n'vsent iamais de cueillers. Ils gardent estroictement leurs superstitions & ceremonies, ne sortans iamais sans auoir fait leurs prieres. Quand ils font chemin ils adorent les images horribles de leurs Dieux qui sont en des rochers, des montagnes, & des cauernes, & mesmes ils adorent des figures de diables. Lors qu'ils doiuent voyager par eau, ou par terre, ils ne font que sonner de leurs trõpettes l'espace de quatorze iours auant leur partement, & s'ils vont par mer ils mettent force banderolles de tous costez au nauire, & force drappeaux, à l'honneur, comme ils disent, de leurs Pagodes, ou Idoles. Et lors qu'ils sont de retour ils font encor le mesme bruit l'espace d'vne sepmaine, ou de deux. Ils obseruent cette façon de faire aux autres solemnitez, des nopces, de la natiuité, des saisons de l'année, & la moisson, & en temps des semences. Il y a vn grand nombre des barbiers entre eux, qui marchent de tous costez pour peu de chose, & n'ont point de boutique, mais vont par leurs maisons où l'on les employe iusques aux plus vils seruices; & pour abreger ils sont traittez comme gens de peu, & dont l'on ne fait gueres d'estime. Les Payens qui sont sçauans en Medecine tiennent fort leur rang dans la ville de Goa, vû qu'apres les Ambassadeurs, & quelques marchands il n'y a point d'autres infidelles qui se courent d'vn Parasol allant par la ville.

Les Portugais ne desdaignent lors qu'ils sont malades de se faire voir à ces Medecins Payens, & l'Archeuesque, & tous les hommes d'Eglise se fient plus volontiers à eux qu'aux Portugais mesmes. Et c'est ce qui fait que ces Medecins sont extrémement honorez, & assemblent grandes richesses. Les laboureurs des enuirons de Goa sont presque tous Chrestiens, toutesfois ils ne different gueres des Payens, dont ils gardent encor plusieurs ceremonies; à quoy les Inquisiteurs feignent de ne prendre garde, à cause de la longue coustume qu'ils en ont prise. Il y a en la mesme ville au bout des places des Changeurs Indiens Chrestiens, qu'ils nomment *Xaraffos*. Ceux-cy se connoissent fort aux metaux, & disent si vne piece est bonne ou fausse aussi-tôt qu'ils l'ont regardée. Les Payens ont cette coustume de s'arrester au mestier ou à la profession de leurs peres, & ceux-cy se marient chacun à des femmes de leur art ou profession, & sont tous distingnez par la vacation qu'ils ont, & ne se meslent par mariage auec des femmes qui soient de quelque autre. Les peres ne donnent rien en mariage à leurs filles, excepté quelques colliers & dorures, & toute l'autre despence consiste au banquet des nopces. Les enfans masles emportent tout l'heritage.

Il y a plusieurs Gusarates, & Banjanes du pays de Cambaye, qui habitent à Goa, Diul, Chaul, & Cochin, & autres lieux des Indes pour le trafic du fromẽt, du cotton, du riz, & choses semblables, mais principalement pour celuy des pierreries, ausquels ils s'entendent mieux que gens du monde. Ils sont sçauans en Arithmetique, & ne surpassent pas seulemẽt en cette partie les autres

Indiens, mais encor les Portugais meſmes. Ils ne mangent nullement auec les autres nations, non pas quand ils devroient mourir de faim. Lors qu'ils vont par mer à Cochin ils ne prennent qu'autant de viãde qu'ils eſtiment eſtre neceſſaire pour ce voyage. Que s'ils demeurent plus longuemẽt qu'ils ne ſe ſont figurez, ils aymeront mieux mourir que de manger auec vn Chreſtien, ou quelqu'autre, ou en receuoir de la viande.

Beaucoup de Canares & Decanins, qui ſont du pays de Decan font leur demeure en la ville de Goa, & y ont des boutiques. Ils acheptent des Portugais de la ſoye, du damas, & du velours, du cotton, des porcelaines, & autres marchandiſes de la Chine, de Cambaye, & de Bengale à la grande meſure, afin de les vendre apres à vne petite aulne. Ils ont pour cét effet des courriers leurs concitoyens, qui pouruoyent à leur emploitte. Ceux-cy portent des viures à Goa de la terre ferme. Ils ont des nauires des Indes, auec leſquels ils traffiquent du coſté de Cambaye, de Sunde, & de la mer rouge. Il y a beaucoup d'excellens Orfévres entr'eux, beaucoup de graueurs, & autres artiſans, grand nombre de Barbiers & Medecins, qui demeurent tous à Goa, & eſgalent preſque en nombre les Portugais, les Meſtiz, & les Chreſtiens. Ils afferment les droicts du Roy autour de Salſette, de Bardes, & de l'Iſle de Goa, & pour cette cauſe ils ſont ſouuent contraints d'aſſiſter à tous les iugemens, auſquels ils plaident leur propre cauſe, alleguant les loix & ſtatus de Portugal, auec eſtonnement des Portugais meſme.

IX. Les Canarins & Corumbins des Indes, ſe meſlent du laboutage, & de la peſche, & ont ſoin des Palmiers des Indes, qui portent des *Cocos*. Il y en a quelques-vns entr'eux qui ſe meſlent ſeulemẽt de lauer & blanchir le linge. Ceux là s'appellent *Meynattes*. Les autres ſe nomment *Patamares*, c'eſt à dire meſſagers par terre. Ceux-cy qui ſont les plus vils hommes des Indiens, viuent de peu de choſe. Ils s'abſtiẽnent de manger de la chair de vache, de bœuf, de beufle, de pourceau, & viuent de meſme que les Canares, & les Decanins. Ils vont preſque tous nuds, n'ayãs que les parties honteuſes couuertes d'vn petit drap. Les femmes ſe couurent d'vn linge qui leur va iuſques aux cuiſſes, & en retrouſſent vne partie ſur l'eſpaule, tellement qu'elles font paroiſtre la moitié de leur tetin. Pluſieurs de ces Canarins ſont profeſſion de la Religion Chreſtienne, à cauſe qu'ils demeurent preſque tout aupres de Goa. Car il y a force Palmiers prés des riuages, de meſme que du riz, qui eſt la viãde des Canarins, & qui viuent en vne terre baſſe. Ceux-cy portent de terre ferme de la volaille, du laict, des fruicts & des œufs à la ville. Leurs maiſons ſont couuertes de chaume, auec vne petite porte baſſe, où vn home ne ſçauroit entrer tout droit. Ils engendrent des enfans en fort grand nombre, qui demeurent entierement nuds iuſques à 7. ans, & depuis ce tẽps iis cachent leurs parties honteuſes. Les femmes qui accouchent ſe deliurent ſans ſage-femme, lauent auſſi-tôt leurs enfans, puis les couchẽt ſur des fueilles de figuier des Indes, & font ſoudain le meſnage, auſſi bien que ſi elles n'eſtoiẽt fraiſchement accouchées. Les enfans, comme i'ay deſia dit, ſont nourris tous nuds, & lors qu'ils ſont ſales on n'vſe d'autre myſtere que de les lauer auec de l'eau; tellemẽt qu'ils deuiennent fort diſpos, & ſont faits à tout, pource qu'on n'vſe pas en leur endroit de mignardie. Les hommes de cette ſorte viuent bien ſouuent iuſques à cent ans en plaine ſanté, ſans perdre vne dent, ſe mocquãs de nos delices, auec leſquels nous faiſons tort à noſtre vie, & à la nature. Ils nourriſſent ſeulement vn bou-

quet de cheueux au sommet de la teste, & se rasent le reste. Ils sont bons nageurs, & vont sur la riuiere auec des vaisseaux nommez *Almades*, qui sont si petits qu'ils ne peuuent presque tenir vn homme seul. Cela cause qu'ils sont souuent renuersez; mais ils sont si habiles qu'ils redressent le vaisseau, iettent l'eau dehors, & poursuiuent leur voyage. Mais ils sont miserables d'ailleurs en ce qu'ils viuent petitement, & fort mal, & sont pour cette occasion ordinairement maigres, & deffaits, foibles & de peu de courage, à raison dequoy les Portugais les mesprisent & baffoüent. Ils obseruent en leurs mariages mesmes ceremonies que les Decanins. Lors que les maris sont morts on dresse le buscher pour les bruler, & les femmes couppent leurs cheueux, & deschirent en signe de dueil leurs habits, qui ne valent toutesfois grand' chose.

Il y a beaucoup de Mores & de Iuifs, qui demeurent à Goa, Cochin, & autres lieux, dont plusieurs sont venus d'autres pays, & plusieurs aussi Indiens de naïssance, qui ont succé le Mahometisme, ou le Iudaïsme auec le lait. Quant à leur famille ils suyuent la coustume du pays où ils demeurent. Ils ont entre les Indiens des Tẽples, des Synagogues & des Mesquites, ou ils font exercice de leur religion comme bon leur semble. Aux villes des Portugais chacun vit en liberté de conscience. Toutesfois il n'y a personne qui face des sacrifices à sa mode de peur de scandale, & il y a peine de mort ordonée à ceux qui feroiẽt le contraire. Les Iuifs ont volontiers de belles femmes. Il y en a plusieurs qui sont venus de Palestine, & qui parlent Espagnol des mieux. Pour les Mores ils viuent selõ la loy de Mahomet, que nous descrirons en l'Empire des Turcs, & traffiquent du costé de là mer rouge, ou ils portent des espiceries. Et combien que plusieurs d'eux demeurent auec les Portugais pesle-mesle, toutesfois ils les hayssent au possible, & empeschent l'aduancement de la foy Chrestienne, laquelle ils rendent odieuse aux Indiens le plus qu'ils peuuent.

RICHESSES.

LEs Portugais & Mestiz qui demeurent à Goa traffiquent tous les iours en Bengala, Pegu, Malaca, Cambaye, la Chine, & autres lieux. Les Citoyens x.
de la ville de Goa, & les autres peuples des Indes & des nations voisines s'assemblent tous les iours en vn lieu, qui est cõme la Bourse d'Anuers; mais ils vsent en quelque chose de façons de faire differẽtes. Car à Goa les Gentils-hommes & autres s'assemblent auec les marchands, & toutes choses sont exposées en vente comme en vn marché, ou foire. Cette assemblée se fait seulement auant midy toute l'année, excepté les iours de feste. Elle commence à sept heures du matin, & dure iusques à neuf; à cause de l'excessiue chaleur de l'apresdinée. Il y a des crieurs publics en la principale place de la ville qui se nomme *Leylon*, & ceux-cy vont par cette place auec des chaisnes d'or; des bagues, des pierreries & autres ornemens, accompagnez d'vn grand nombre d'esclaues à vendre, de l'vn & l'autre sexe, & lors si quelqu'vn veut achepter vne de ces miserables personnes, on les produit, & les monstre comme on fait icy les bestes. On trouue aussi à Goa des cheuaux d'Arabie, des espiceries de toutes sortes, & autres medicaments secs; de la gomme qui sent bõ, de beaux tapis, & plusieurs autres curiositez de Cambaye, de Sinde, de Bengala,

de la Chine & d'ailleurs, & c'est presque vne merueille de voir vne si grande multitude de personnes. Quelques Portugais viuent, & assemblent du bien par le moyen de leurs esclaues, qui sont quelquesfois iusques au nombre de vingt ou trente, & viuent de peu de chose. Ces serfs se loüent par la ville de faire toute sorte de choses, & portent de l'eau pour la vendre. Les femmes esclaues accommodent diuersement les fruits des Indes, & font diuers ouurages qu'elles portent vendre au marché; à quoy l'on choisit des plus belles & plus ieunes, afin que les marchands attirez par leur beauté acheptent plus volontiers leur mercerie, non tant pour sa beauté, que pour celle des femmes qui la portent, desquelles ils esperent ioüyr; ce que ces femmes accordent assez librement pour gagner quelque piece d'argent. Les Portugais s'enrichissent donc aisément par cette voye, & entretiennent leur famille. Les autres font vn grand profit sur l'argent en cette sorte. Lors que les nauires de Portugal viennent ils acheptent force grands reals d'Espagne, & donnent douze de profit sur chaque centaine.

Apres cela ils les gardent iusqu'au mois d'Avril, lors que les marchands s'en vont à la Chine, vû que les reals sont grandement de requeste en tel temps & y gaignent vingt ou trente pour cent. Au mesme temps ils achaptent des Larins de Perse, donnant huict ou dix de profit pour chaque cent, & lors que les nauires de Portugal viennent, ils les changent contre des reals, & gaignent vingt ou vingt-cinq pour cent. L'vsage de ces Larins est necessaire aux Indes pour achepter du poivre à Cochin, vû qu'on y fait grand estat de cette monnoye. Il y a encor d'autre sorte de monnoye, comme les Pagodes, les Venitiens, & les Santonois qui son d'or. Plusieurs font aussi grand profit en toutes ces monnoyes, principalement si la fortune les fauorise. Plusieurs viuent aussi du reuenu que les Palmiers des Cocos leur apportent, à cause qu'ó fait vn grand grafic de ce fruict aux Indes. Tellement qu'il y en aura tel qui outre toute la despence tirera tous les iours du gain d'vn seul Palmier demy *Pardauue*, dont l'entier vaut trois testons de Portugal, il y en a quelques-vns qui ont quatre ou cinq cens de ces arbres en vne metairie, lesquels ils loüent aux Canarins.

Beaucoup des Payens habitans de Goa sont riches marchands. Il y a vne ruë où l'on ne void que des boutiques de ces gens, pleines de soye, de velours & autres estoffes, & de Porcelaines. Ils acheptent toutes ces choses premierement en gros par le moyen de leurs courtiers, puis les vendẽt en detail, ayant vn merueilleux esprit pour cét affaire. En la mesme ruë il y a d'autres marchãds vis à vis qui vendẽt des toilles de toutes sortes, des chemises toutes faites, tant pour les Portugais, que pour leurs esclaues, & plusieurs autres petites besongnes. Il y a vne autre ruë où demeurent ceux qui vendent toutes les besongnes des femmes, & mille belles sortes de linge ouuré, de mesme que du chanvre pour faire des voiles & des cordages. On void en vne autre ruë les Banjanes de Cambaye, qui vendent des perles & de la pierrerie, du coral, & choses semblables. Il y a aussi la ruë de ceux qui font des littieres, chaires, & bancs, qu'ils bigarrent de diuerses couleurs auec la Lacque, à laquelle ils sçauent donner les couleurs qu'ils veulent. Les Orfévres ont aussi leur demeure particuliere, comme aussi les charpentiers, menuisiers, & autres artisans & ouuriers. Les autres vendent en gros le riz, & les autres marchandises des Indes.

Il y a grand nombre d'Apoticaires qui vendent en detail les drogues & espices. Ceux-cy sont la plus grande part Bramins ou Prestres des Idoles qui ont a chaque bout de ruë des boutiques garnies de toutes sortes de marchandises, ce qui est extrémement commode au peuple.

La principale & plus commune sorte de monnoye c'est le *Pardauue xerafin*, qui est d'argent, & se fait à Goa. Il a l'image de saint Sebastien d'vn costé, & de l'autre trois ou quatre fléches liees ensemble. Il vaut trois testons ou trois cens *reyses* de Portugal, & a tantôt plus grand, tantôt moindre prix selon le cours du change. Ils vsent d'vne autre façon de compter par certains *Tangas* dont on se sert pour faire quelque compte. Cinq de ces Tangas sont vn pardauue ou xerafin de la moindre marque. Car il y a deux sortes de monnoye, c'est à sçauoir la bonne & la mauuaise: vû que quatre Tangas de bonne monnoye en font cinq de mauuaise, à raison dequoy aux ventes & aux achapts on desire sçauoir auant qu'aucune chose se face, si le payement sera en bonne ou mauuaise monnoye. Mais on fait encor vn autre par compte des vingtains, nõ pas qu'ils soient en espece, mais seulement en l'esprit de celuy qui compte. Ceux-cy valent quatre Tangas de la bonne, & cinq de la mauuaise monnoye. La menuë monnoye porte le nõ de *Basarucs*. On compte pour 15. basarucs de bonne monnoye 18. de la mauuaise. Vn vingtain & trois basarucs font deux reyses de la monnoye de Portugal, & sont faits de mauuais estein. Trois cens soixante & quinze basarucs font vn pardauue ou xerafin. Les Larins de Perse valent chacun cent cinq & cent huict basarucs, selon le cours du change. Il y a des escus d'or nommez pagodes, qui valent tousiours plus de huict tangas. Les Payens qui les font y mettẽt vne figure de leur Idole. Les escus de Veuise ou Turquie valent presque deux pardauues xerafins. Ils ont aussi des escus d'or de S. Thomas, auec l'image de ce Saint, qui sont estimez sept ou huict tangas. Quant à la monnoye de Portugal, on n'y reçoit que les grands reals qui en valent huict petits. Ainsi que les nauires de Portugal arriuent les reals sont estimez 136. reyses, puis ils montent à plus grand prix lors que le temps d'en porter en la Chine s'approche. Il y a certaine maniere de compter à Goa pour le regard des achapts & des ventes. Il y a des pardaues xerafins d'argent qui sont en espece, mais il y en a d'or qui sont en imagination, & ne seruent qu'aux comtes. Car lors qu'on achepte des perles & de la pierrerie, de l'or, & de l'argent & des cheuaux on ne parle que de pardauues, qui valent alors le chacun six tangues: mais pour le regard des autres marchandises, quand on ne specifie rien, on entend simplement les pardauues xerafins, dont le chacun vaut cinq tangues. Ils nomment aussi des pardaues de Larins, & lors le pardaue vaut cinq Larins. Voilà la monnoye de ceux qui demeurent à Goa, & la façon du change par le moyen de laquelle beaucoup de personnes font de grãds profits. Au reste la grande faulseté de ces pardauues, qui sont quelquesfois merueilleusement bien contrefaits, fait qu'on a grand besoin de changeurs qui connoissent biẽ la fausse monnoye. Les Indiens de terre ferme font cette monnoye fausse pour tromper les Portugais. A raison dequoy personne n'ose receuoir la moindre piece d'argent sans l'auoir fait voir à vn changeur.

Ces Changeurs appreſtent aussi soigneusement de l'argent de diuerses sortes pour ceux qui en demandent, ayant des tables toutes disposées, où l'on void ordinairement des monceaux d'argent distinguez par tangues. La tangue vaut soixante & quinze basarues; & au change du pardaue sur trois cens

soixante & quinze basaruces, ils en adjoustent quelquesfois huict ou dix.

Les poids de Goa sont semblables à ceux des Portugais, & sont distinguez en Quintaux, arobes, & autres poids. Ils ont encor toutesfois vn autre poids nommé *Mao*, qui signifie la main, & pese douze liure, & l'on en vse pour vendre du beurre, du miel, du sucre, & semblables matieres. On mesure le poivre auec le *Bharo*, qui fait trois quintaux & demy du poids de Portugal, & chaque quintal fait cent liures. Ils ont vne mesure qu'ils nomment *Medida*, qui vaut enuiron neuf onces. Vingt-quatre de ces mesures font la main, & vingt mains le *Candil*, & vn candil tient presque quatorze muids. Ils mesurent auec cecy le riz, le froment, & autres choses seiches; & en chargent les nauires, faisant le comte de la charge par candis ou bhares. Ils vendent aussi le riz dans de la paille bien liée auec des fardes. Le farde contient communément trois mains & demie. Le meilleur riz se nomme girasal, & vaut plus que celuy qu'on appelle chabasal. Il y a encor d'autres sortes de riz de moindre valeur, & quand il est dans l'escorce on l'appelle *Barbe*, & ressemble fort à orge.

Quant aux Viceroys ils ont coustume de visiter les places & forteresses qui sont sous le Roy d'Espagne, à cinquante, soixante, & quatre-vingts milles de Goa, tant du costé du Nord, que du Midy. Cette visite leur apporte vn grand profit, autant que tout autre chose. C'est chose asseurée que les Viceroys ont de grands reuenus, & qu'ils disposent de ceux du Roy d'Espagne comme bon leur semble, deuenant par ce moyen extrémement riches, à cause que le Roy leur donne entiere puissance. Tellement qu'il amoncellent vne grande quantité d'or, & d'argent & assemblent force richesses. Outre les reuenus & profits ordinaires ils reçoiuent des presens de tous costez, qui les enrichissent. Car tous ceux qui ont quelque alliance auec l'Espagne, enuoyent suiuant la coustume des Ambassadeurs au Vice-roy nouuellement arriué, auec des presens, qui ne manquent iamais d'estre grands & magnifiques: & tandis qu'il demeure à Goa, il est entretenu aux despens du Roy, de mesme que les Officiers, de ce qu'on tire pour le Roy des terres de Salsette, & de Bardes.

FORCES.

L'Isle a seulement vne muraille du costé du Leuant viz à viz de la terre de Salzette iusques à l'autre costé de la terre de Bardes. Cette deffence n'est bonne que contre les soudaines attaques des peuples de la terre ferme qui ne sont sous la domination des Portugais. Il n'y a point d'autre fortification en cette Isle. Il y a bien en la terre de Bardes vn chasteau qui est sur vn haut à la bouche du fleuue; mais il est presque ruiné, & a seulement les canons de fer, & vn homme qui le garde.

L'Isle de Goa du costé du riuage de la mer, monstre en quelques lieux de rochers fort hauts: mais la terre de Bardes du costé qu'elle regarde la mer a vn beau riuage de sable l'espace de cinq cens pas. Voicy la garde de cette Isle: du costé du Leuant, il y a trois ou quatre portes sur le bord de la riuiere à l'extremité de l'Isle, vis à vis de la terre ferme de Salsette & Bardes. Chaque porte

a son Capitaine, & son Secretaire, sans la permission desquels personne ne peut aller en terre ferme. A raison dequoy quand les Indiens Decanins, & les autres Ethiopiens idolatres qui demeurent à Goa vont en terre ferme pour faire quelque traffic, ou emploitte, ou bien pour chercher des viures, il faut qu'ils reçoiuent sur le bras nud vne marque qu'on leur imprime en ces passages. Lors qu'ils retournent ils doiuent monstrer la mesme marque, & l'on donne pour la liberté du passage deux basarucs pour le Capitaine & Secretaire, qui mettent la nuict en sentinelle vn ieune homme, qui a la charge de sonner vne cloche qui pend de la tour. Ce ieune homme attache bien souuent la corde de la cloche auec vne courroye à son pied, afin de faire entendre à tous momens qu'il veille. Il y a cinq passages de cette sorte. L'vn est du costé de Midy, qui conduit à la terre ferme, & à Salsette. Ce pays s'appelloit *Benesterim*, & se nomme maintenant le passage de S. Iacques, à cause de la parroisse S. Iacques qui est en ce lieu-là. Le second passage nommé Sec est au Leuant de l'Isle, & c'est le commun passage pour aller en terre ferme, à cause que la riuiere est plus gueable en ce lieu-cy qu'en nul autre. Le troisiesme qui se nomme le passage de *Bungim*, ou de la mere de Dieu est du costé de Midy, & est presque tout auprés de la ville. La muraille va iusques-là, commençant au pays de S. Iacques: & tout le reste de l'Isle n'a autre deffence. De ce passage on trajette iusques à l'autre Isle qui respond à la terre ferme, & ce quatriesme s'appelle de *Norona*. Le cinquiesme & dernier passage est de la ville iusqu'à la moitié de la riuiere, & en vne plus basse plage tirant vers Bardes. Cestuicy est le plus fort de tous, & se nomme pas de *Pangim*. Et c'est en cét endroit qu'on arreste & visite tous les vaisseaux qui entrent dans la riuiere, ou en sortent. Voilà toutes les fortifications de cette Isle, qui toutesfois ne craint gueres l'effort de ses voisins, estant soigneusement gardée, & pleine de peuple. Toutesfois ce qui pourroit nuire aux Portugois, seroit la grande multitude des Idolatres, & Mahometans qui sont en cette Isle. Mais s'il y a de la crainte de ce costé-là, les Portugais y mettent si bon ordre, & prennent garde si soigneusement à toute chose, qu'ils peuuent viure en assurance. Outre cela les armées de mer qui courent de tous costez empeschent assez qu'on ne les puisse surprendre, & les soldats qu'on y entretient, qui sont en grand nombre les rendent pleins d'assurance.

GOVVERNEMENT.

LE Vice Roy des Indes qui demeure à Goa, y est enuoyé pour trois ans auec pleine puissance, & quelquesfois y demeure dauantage, selon que le Roy l'ordonne. Mais c'est chose qui n'arriue gueres souuent, & est du tout extraordinaire. Ce Vice-roy a dans cette ville son conseil, son siege de Iustice, sa chácellerie, & ses Iuges à la facõ de Portugal, & pour cette cause il decide tous les procez & debats au nõ du Roy d'Espagne, auquel on peut toutesfois appeller des choses ciuiles qui sont de grãde importãce, & s'est aussi le seul poinct reserué. Quant aux criminelles, il n'y a personne qui puisse appeller du iugemẽt qui se dõne à Goa, s'il n'est noble, & le Vice-Roy est si bridé en ce qu'il ne peut faire mourir vn Gentil-homme, ains est obligé de l'enuoyer prisonnier, &

ſous bonne garde en Eſpagne, ſinon que le Roy y pouruoye d'autre ſorte. Le Palais du Vice-roy eſt gardé par des ſoldats qui ſont ordonnez pour cét effect. Cette dignité dure iuſques à l'arriuée de l'autre Vice-roy qu'on luy donne pour ſucceſſeur, qui eſtant à Bardes, ou en quelqu'autre lieu des Indes, enuoye ſoudain ſes Procureurs pour prendre poſſeſſion. Lors le Vice-roy quitte le Palais à celuy qui vient, & le deſgarnit de tous ſes meubles, n'y laiſſant que les murailles, qui ſont bien-toſt tapiſſées, auſſi bien que le reſte ſe trouue en peu de iours meublé richement. Le Vice-roy precedent s'en retourne dans le meſme nauire où ſon ſucceſſeur eſt venu. Ce grand pouuoir n'eſt iamais donné que pour quelque recompenſe ſignalée. Les Indiens diſent communément qu'ils ne peuuent eſperer vne meilleure fortune aux Indes, qu'à dis que cette maniere d'enuoyer des Vice-roys pour trois ans ſera maintenuë. Car la premiere année le Vice-roy conſidere & reconnoît les façons de faire du pays: la ſeconde il taſche d'aſſembler des moyens, & la troiſieſme il met toute choſe en bon ordre, afin que ſon ſucceſſeur ne le ſurprenne. Ce qui peut aſſez faire conjecturer que cette domination ſera de durée, puis qu'il n'y a perſonne qui ſe puiſſe promettre vn plus long-temps pour donner ordre à toute choſe, & que par ce moyen on empeſche la nonchalance de ceux qui different les affaires d'vn iour à l'autre.

Le liure ou l'on eſcrit les noms de ceux qui vont de Portugal aux Indes, eſt enuoyé à vn qui en a charge particuliere aux Indes, & cét office eſt triennal de meſme que les autres des Indes. Lors que l'Eſté arriue aux Indes, & que la neceſſité contraint de mettre vne armée ſur la mer, pour rendre plus aſſurée la nauigation que ceux de Malabar, ennemis iurez des Portugais, empeſchent, & troublent en toute ſorte chaque année, enuiron le mois de Septembre on fait crier à ſon de tambour, que ceux qui voudront ſeruir le Roy ſur la mer, viennent pour receuoir la ſolde. Lors le Viceroy fait vn General qui a pluſieurs Capitaines ſous luy, dont chacun commande à vn vaiſſeau, & de ces vaiſſeaux les vns tiennent cent hommes, & les autres trente. Ces hommes ſelon les tiltres qu'ils ont reçoiuent la ſolde, dont le payement ſe fait tous les trois mois. Le ſoldat a ſept pardauues xerafins. Le pardauue vaut trois teſtons de Portugal. Vn homme honorable prend neuf pardauues, & de là ainſi en auant. Les Capitaines taſchent d'attirer les bons ſoldats auec des preſens outre la ſolde. Les vaiſſeaux ſont fournis de viure à ſuffiſance, les Capitaines mangent auec les ſoldats, & prennent garde qu'ils ſoient bien, vû qu'autrement ils leur ſeroient peu obeyſſans. Cette armée garde & court la mer iuſques au mois d'Avril, pour empeſcher les courſes des Malabres. Sur la fin du mois d'Avril, elle s'en retourne à Goa, & lors on tire les vaiſſeaux en terre. Les ſoldats eſtans de retour vont où bon leur ſemble, ſans eſtre ſoudoyez de là en auant. Lors le Vice-roy proteſte deuant le General de l'armée de mer, que par ſon commandement, & au nom du Roy d'Eſpagne, il a tenu ſur la mer vne armée tant de temps, & a empeſché les eſcumeurs de faire quelque rauage. S'il s'eſt fait quelque bel exploit digne de memoire, on en fait vn long diſcours, où l'on met entr'autres poincts, que le General a fait pour ce regard de grands frais pour le ſeruice du Roy. Le General ayant ce teſmoignage & certificat teſmoigne le meſme des Capitaines qui ont eſté ſous ſa charge. Il faut auſſi auoir des certificats des Secretaires, & de ceux qui ont charge de l'Arcenal des Indes, afin qu'on puiſſe

mõſtrer que l'on n'a rien fait qui puiſſe retarder, ou diminuer la recompenſe.

Les Portugais s'en reuont auec ces teſmoignages, ayans deſia conceu de leur eſprit la charge qu'ils veulent briguer. Tous les officiers s'en reuont auſſi au bout des trois ans, & c'eſt vne extréme faueur quãd on leur accorde la cõtinuation pour leur gendre, qui prend l'office pour le mariage de ſa femme. Lors les lettres ſont enregiſtrées en la grande Chancellerie, & enuoyées aux Indes, afin que le Viceroy les confirme. On y ſuit les meſmes loix qu'en Portugal.

Quant au poivre qu'on tire des Indes, voicy comme on y procede. On ne charge nul nauire que les cinq, que ceux qui afferment les vaiſſeaux du Roy d'Eſpagne doiuent tenir preſts. Que s'il y a tant de marchandiſe que ces cinq vaiſſeaux ne la peuuent tenir toute, lors les Fermiers du poivre, & les officiers du Roy requierent que l'on y adjouſte encores quelques vaiſſeaux au nombre ordinaire: ce que leurs fermiers ſont contraints de faire, en telle ſorte qu'il y ait aſſez pour emporter toute la charge: que s'ils le refuſent, alors le Viceroy, & les officiers du Roy en peuuent charger à leur volonté, tant du poivre des Fermiers, que d'autres marchandiſes qui reſtent au profit du Roy, ſans que les Fermiers des nauires y puiſſent pretendre aucune choſe; mais cela ſe peut faire ſeulement lors que les cinq nauires ont entierement leur charge. Les Fermiers du poivre ont en chaque nauire vn Facteur, à qui le Roy dõne place, & entretient durant le voyage. La ferme du poivre dure cinq années, & s'il arriue quelque fortune ſur mer, c'eſt au dommage de ceux qui la tiennent, & qui chargent les nauires, de meſme que tout le chargement ſe fait à leurs deſpens: & ſi l'argent vient à ſe perdre auſſi, cette perte eſt ſur leurs coffres. Ils ſont obligez de donner le poivre au Roy à raiſon de douze ducats pour quintal: ſi la quantité y mãque, tout eſt au dommage des Fermiers, & non du Roy, qui reçoit en la maiſon des Indes le poivre ſec, & net, auec vn gain aſſuré, & ſans crainte de perte. Au reſte ces Fermiers ont leurs droits, & leurs priuileges ſi bien affermis, qu'on ne peut aller au contraire.

Il n'y a perſonne autre qui puiſſe vendre du poivre aux Indes ſur peine de la vie, & cette loy eſt rigoureuſement obſeruée. On ne peut diminuer la ſomme d'argent qui eſt preparée pour l'achapt du poivre, ny en prendre tant ſoit peu pour quelque cauſe qu'on puiſſe alleguer, tant ſoit-elle neceſſaire. Il n'y a perſonne qui puiſſe apporter de l'empeſchement lors qu'on charge les nauires de poivre. On laiſſe meſmes les affaires du Roy à part en ce temps, & le Viceroy n'a ſoin d'autre choſe auec les autres Capitaines des Indes, & donne aſſiſtance pour cét effet lors qu'on la demande. Le Bhare du poivre ſe vend aux Indes preſque ordinairement 28. Pagodes, & le Bhare vaut trois quintaux & demy de Portugal: tellement qu'vn quintal vaut 12. Xerafins Pardaues, & quatre Tangues, & le quintal peſe 128. liures. Ils doiuent certaine quantité d'argent au Roy d'Eſpagne, ſi les nauires arriuent à bon port: outre ce ils ſont obligez de faire porter, & nourrir les ſoldats gratuitement. En fin ſi quelque nauire vient à ſe perdre, le Roy n'y fait que perte de quelque argent qui eſt donné pour ſon droit, & de ce qu'il n'a pas le poivre qu'il deuoit auoir à certain prix. Et de là vient que ceux qui ont charge des choſes qui concernent la mer, ne ſe ſoucient de mettre dans les nauires guere de gens de deffence, au lieu que les Roys de Portugal en auoient vn ſoin particulier, pource que tout le poivre leur appartenoit.

RELIGION.

XIII. ON a liberté de conſcience dans Goa, où l'on void auec les Portugais des Mores, des Iuifs, Armeniens, Guſarates, Banjanes, Bramins, & autres gens des Indes qui y viuent à leur mode, & ſelõ leur Religion, ſinon qu'on ne leur permet pas de bruſler les hõmes morts, ou en vie, ny de celebrer leurs nopces, & faire parade de leurs ſuperſtitions diaboliques : à quoy l'Eueſque prẽd ſoigneuſement garde de peur du ſcandale des nouueaux Chreſtiens. Mais ſi quelqu'vn apres auoir eſté baptiſé ſe remet au Paganiſme, il eſt mis à l'Inquiſitiõ pour eſtre puny ſelon la Sentence des Inquiſiteurs. Il y a là pluſieurs Araber, Perſes, & Abyſſins, qui ſuiuent en partie la Religion Chreſtienne, & en partie celle des Mores, qui gardent la pernicieuſe loy de Mahomet. Les Mores mangent de tout ſans diſtinction, excepté de chair de pourceau, & ſont enterrez à la façon des Iuifs. Quelques-vns d'entre les Decanins, Guſarates, & Conarins s'abſtiennent de la chair de vache & de beufle. Pluſieurs adorẽt le Soleil, & la Lune, reconnoiſſans toutesfois vn ſeul Dieu, Createur de toutes choſes. Au reſte il y a forces Egliſes, & Monaſteres à Goa: mais il n'y en a pas vn de vierges religieuſes, pource qu'il n'y a moyen de perſuader la chaſteté aux femmes des Indes. Il y a icy vn Archeueſque qui a ſous luy tous les Eueſques des Indes Orientales, & il y a Inquiſition de meſme qu'en Eſpagne.

L'ANCIEN CHRISTIANISME DES INDES.

XIV. SAint Thomas Apoſtre, apres que cette partie luy fut eſcheuë en la diſtribution du mõde, ſe tranſporta premierement en l'Iſle de Socotere, où ayãt fait pluſieurs Chreſtiens, il paſſa à Granganor, de là à Coiran, & de là à Choromandel. Ayãt donc ſemé par tous ces lieux la parole de Dieu, meu de la renõmée de la grandeur de la Chine, y alla pour preſcher Ieſus-Chriſt. Apres y auoir trauaillé durant quelque tẽps, il s'en retourna au Royaume de Choromandel pour reuoir les Neophites, & les confirmer en la foy. Ce pays auoit lors pour ſa ville capitale Malipur, que les Portugais nomment aujourd'huy S. Thomas: & s'eſtant mis à baſtir vne Egliſe en ce lieu, tãdis que les Preſtres des idoles, & le Roy Sagam luy faiſoient toutes les contrarietez qu'ils pouuoient, il aduint vne choſe, qui ſeruit grandement pour manifeſter à ces barbares la vertu de Chriſt, & la verité de l'Euangile. La mer auoit pouſſé vne piece de bois d'extraordinaire grãdeur, à la plage, qui eſtoit lors eſloignée de la ville d'enuiron dix lieuës. Le Roy eut deſir de ſe ſeruir de ce bois, pour vn baſtiment qu'il faiſoit : mais il ne le pût iamais faire bouger d'vne place, ny par le moyen des Elephans, ny par celuy de pluſieurs inſtruments, & de beaucoup d'hommes. On dit que l'Apoſtre propoſa là deſſus au Roy vn party, que s'il luy dõnoit ce bois pour baſtir vn temple au vray Dieu, il le tireroit ſoudain à la ville ſans l'ayde d'homme, & ſans aucune machine: le Roy accepta le party preſque en ſe mocquant, & pour s'en rire. Lors Saint Thomas ayãt lié la ceinture qu'il portoit à vne petite branche, qui paroiſſoit hors du tronc, apres auoir fait le ſigne de la Croix, le tira ſans peine dans les murailles, auec eſtonnement de tout le peuple. Puis ayant dreſſé vne croix de

pierre, il predit que quand la mer viendroit là, on verroit venir de pays loingtain des hommes blancs, pour restablir la doctine qu'il auoit preschee. Cette Prophetie fut verifiée à l'arriuée des Portugais aux Indes, pource qu'vn peu auparauant la mer s'estoit approchée de cette marque. La reputation de saint Thomas croissoit continuellement auec ses miracles. Dequoy les Bramins estans faschez, pource qu'ils voyoient defaillir leur credit, & leur gain, l'vn d'eux pour le ruiner, tua vn sien fils, & accusa l'Apostre de ce meurtre. L'Apostre estant venu deuant le Roy pour se purger de ce qui luy estoit imposé, dit qu'il n'estoit besoin d'autre iustification que du tesmoignage mesme du mort, & requit qu'il luy fut permis de l'interroger: son aduersaire n'eut pas la hardiesse de refuser ce party: & lors que tous ainsi estoient estonnez de cette proposition, & en attente de ce qui reüssiroit, l'enfant mort porté en la presence du Roy. Saint Thomas se tournant alors vers le corps, luy dit, qu'au nom de Christ qu'il preschoit pour Dieu & Sauueur du monde, il declarât qui estoit l'autheur de sa mort: au Nom de Christ ce corps parla, & tesmoigna que Saint Thomas estoit messager du vray Dieu, & que son pere l'auoit tué de rage, & pour l'enuie qu'il portoit au Sainct. Le Roy qui auoit desia quelque inclination à la Loy de Christ, l'embrassa soudain voyant ce miracle. Mais les Bramins bien que conuaincus de leur perfidie, ne pouuans souffrir le progrez de l'Apostre, auec la ruine de leurs idoles, se resolurent de le faire mourir. Il y auoit hors de la ville vne colline, où Saint Thomas à l'exemple de Christ auoit accoustumé de se retirer pour y faire ses prieres, & penser à luy-mesme. Ce fut en ce lieu, qu'il receut premierement des coups de pierre, & de dard, & mourut en fin d'vn coup de lance. Son corps fut enleué par ses disciples, & enterré dans vne Eglise, où l'on mit encore vne piece de la lance qui l'auoit percé, & vn baston ferré dont il vsoit en ses voyages pour se soustenir, & vn vase plein de terre où son sang estoit tombé. Quelques-vns estiment que le miracle du tronc de bois, ne se fit à Malipur, mais à Cranganor, & que le successeur du Roy Sagam le fit mourir à Calamine, & que son corps fut trãsporté par les Chrestiens en Edesse ville de Mesopotamie. Toutesfois Iean III. Roy de Portugal suiuãt la commune opinion, enjoignit à Edoüard de Meneses son Lieutenant aux Indes, de faire ce qui luy seroit possible pour trouuer le corps de S. Thomas au riuage de Choromandel, & de pourchasser que ses saintes reliques (bien que les autres tiẽnent qu'elles sont toutes en Mesopotamie) fussent mises en quelque lieu pour y estre gardées auec reuerence. Mesmes en donna charge à Emanuel Feria, qui s'en alla à Malipur auec quelques Prestres, & vn architecte. Là parmy les ruines de la ville ils trouuerent les vestiges d'vn Tẽple magnifique, où il n'y auoit plus rien debout qu'vne petite Chappelle auec plusieurs croix peintes dedans & dehors. Ceux du pays disoient que le corps de l'Apostre estoit en ce lieu, & de fait ils trouuerent vne pierre ou estoit escrit en vieil langage, cõme on apprit de gens qui s'y entendoient, que cette Eglise auoit bastie par S. Thomas, & que le Roy Sagam auoit donné la dixme des marchandises que l'on conduisoit dans les villes, pour l'entretenir. On trouua sous cette pierre (comme ceux du pays assuroient) le corps du Roy: mais en creusant plus auant, on trouua vn lieu premierement ceint de muraille de terre, & puis de pierre, haute de neuf pieds, couuerte de diuerses sortes. On disoit que le corps de l'Apostre estoit là dessous. Surquoy deux Portugais, qui se confesserent, & communierẽt auparauant, s'estans mis à ouurir le lieu, trouue-

rent certains os fort blancs, meſlez auec de la chaux & du ſable, vn tronçon de lance, vn baſton à voyager, & vn vaſe de terre, ſi bien que l'on conneut à ces marques que c'eſtoit là le vray corps de l'Apoſtre; & ce d'autant plus que le corps du Roy Segam, & d'vn autre diſciple de S. Thomas, eſtoient aupres, mais ces deux eſtoient iadis, & ſi eſpouuentables, que la ſeule couleur diſtinguoit les os de l'Apoſtre de ceux des autres. Le corps du Saint fut mis apres en vne chaſſe, & ceux des deux diſciples en vn autre, & les clefs du lieu furent portées au Viceroy, & remiſe entre ſes mains. Deux années apres, les meſmes os furent cachez par deux Portugais ſous l'Autel de la Chappelle, & finalement tranſportez à Goa par vn Religieux de l'ordre de S. François, au temps que Dom Conſtantin de Bragance eſtoit Viceroy des Indes. Il y a aujourd'huy des Chreſtiés aux Indes, qui ſe nommẽt de S. Thomas, il eſt vray qu'ils ont diuerſes erreurs nées en partie de l'hereſie d'Arrius, & en partie de Neſtorius. Ce mal ſe gliſſa parmy eux, pource que ces miſerables ayans grande faute de Preſtres, & de Prelats qui les inſtruiſiſſent & adminiſtraſſẽt les Sacremens, apres vne longue deliberation arreſterent d'enuoyer quelques-vns d'entr'eux pour en rechercher, & les mener aux Indes, en quelques lieux qu'ils les trouuaſſent. Ces deputez apres vn long & penible voyage, arriuerent en Aſſyrie, où ils prierent le Patriarche de Babylone de leur fournir ce qu'ils demandoiẽt. Ce Patriarche leur donna quelques Preſtres, & Prelats qui allerẽt aux Indes, & au lieu de la pure & vraye doctrine, ſemerent l'yvraye des ſuſdits Hereſiarches, & ces erreurs y ſont demeurées iuſques à noſtre temps. Toutesfois ils retiennent beaucoup des traditions Apoſtoliques, ont en grande veneration le S. Sacrement de l'Autel, & le prennent ſous les deux eſpeces. Ils gardent l'Aduent & le Careſme, chantent ordinairement les Pſalmes, oyent la Meſſe, & celebrent les feſtes de Ieſus Chriſt, & des Saints, mais ſur tout l'Octaue de Paſques. Ceux-cy habitent à Cranganor, & aux enuirons, & l'on eſtime qu'il y en peut auoir enuiron ſoixante & dix mille. Il y en a encor vn grand nombre à Negapatan, & Malipur: & dauantage au pays d'Angamale quinze mille au deſſus de Cochin tirant vers le Nord. C'eſt là que demeure l'Archeueſque dependant du Patriarche de Babylone. Ils reconnoiſſent peu à peu la verité de la Religion Catholique par le moyen des Ieſuites, qui ont vn College à Vaypicota: vû qu'ils ſe confeſſent à eux, & leur portent leurs enfans à baptiſer, & leurs Preſtres apprennent à dire la Meſſe à la Romaine. En l'an 1583. l'Archeueſque tint vn Synode, où deux Ieſuites ſe trouuerent, & firent beaucoup de decrets conformes à la Religion Catholique. L'an 1587. le Roy d'Eſpagne fonda vn College à Malipur, auec l'aide des Chreſtiens de S. Thomas, & vn Seminaire pour l'inſtitution de la ieuneſſe.

LE NOVVEAV CHRISTIANISME DES INDES.

LEs premiers qui paſſerent aux Indes pour annoncer l'Euangile, furent les Religieux de l'Ordre de ſaint François, dont le premier fut frere Henry
I V. depuis Eueſque de Sette, qui y alla auec l'armée qu'y mena Pierre Aluare Capral, l'an 1500. auec quelques Preſtres, mais on ne trouue pas que luy, ny ſes compagnons euſſent moyen de faire valoir leur talent, à cauſe des continuelles guerres. On y vid aller apres Frere Anthoine Petroine, & bien toſt apres

Frere

Frere Antoine Laurere qui s'arresta en la Socotere, & y fit quelque fruict. Finalement Lopez Sequeyra Viceroy des Indes bastit à Goa vne Eglise sous le nom de saint François, & vn Conuent pour les Religieux de cét ordre : ce qui fit qu'ils eurent la commodité de s'employer en ces quartiers au seruice de Dieu, & à la cõuersion des Indiens. Si bien qu'il ne se fit de là en auant gueres d'entreprises de paix ou de guerre, où ils ne se trouuassent. Car Antoine Petroine fut le premier qui dit la Messe, & prescha à Daman en Cambaye, & F. Antoine Casal fut au secours le Diu auec Dom Iean de Castro, & y fit son deuoir. Le premier Euesque des Indes fut vn certain frere Fernandez de l'Ordre de S. François, qui y alla au tẽps de Nugnez d'Acugne. Cettuy-cy en administrant les Sacremens de la Confirmation & des saints Ordres, en prescharit aux Portugais, & en attirant les Gentils à la foy, exerça loüablement l'office d'Euesque, & c'est chose vray semblable qu'en ce temps la foy fut grandement aduancée. Mais il n'y auoit chose dont les Escriuains de leur tẽps se souciassent moins, vû qu'outre qu'ils estoient rares, ils ne s'occupoient qu'à escrire les faits d'armes, & les voyages des flottes. Fernandez eut pour successeur Iean d'Albuquerque de Castille du mesme Ordre de saint François, qui vint aux Indes auec Dom Garzie de Norogne, & mena auec luy vn Frere Vincent, propre à enseigner la doctrine Chrestienne, & vn Iacques de Borba Portugais, Predicateur assez fameux. Mais iusqu'à ce temps on voyoit plustot aux Portugais vn ardent desir d'aduancer la Religion Chrestienne aux Indes, qu'aucun effet d'importance : pource que les Capitaines & Gouuerneurs estoient occupez à bastir des forts & à faire des vaisseaux, & ramasser des soldats pour deffendre la mer, & attaquer le pays des ennemis : & les Religieux de saint François, quoy qu'ils eussent à Goa vn bon Conuent, estoient toutesfois tellement occupez de nuict & de iour à leurs exercices ordinaires du chœur, & d'enterrer les morts, qu'ils auoient peu de loisir de Catechiser & d'instruire les Gentils pour les conuertir. Au temps qu'Estienne Gama gouuernoit les Indes, qui fut en l'an 1540. quelques gens de bien, dont les principaux furent Michel vaz Vicaire General des Indes, & Iacques de Borbe, & Cosme Annie, instituerent vn Semainaire de ieunes gens de diuerses nations, afin de semer par leur moyen la foy Chrestienne en beaucoup d'endroits; & on leur assigna les reuenus des temples des idoles ruinez par Michel Vaz, & l'on appella ce Seminaire le College de saincte Foy, & puis de saint Paul, à cause d'vne petite Eglise ainsi nommée. Ils pensoient d'esleuer en ce College vn bon nombre de ieunes gens de toutes nations, & les instruire en la doctrine Chrestienne, afin qu'ils fussent apres propres à prescher, & reduire à la verité de l'Euangile leurs compatriotes. En ce temps on fit vne belle acquisition à l'Eglise sans y penser. On nomme Paraues les peuples qui habitẽt prés le Cap de Comorin, qui sont simples & de bon naturel, & s'entretiennent pour la plus grand' part par le moyen de la pesche des perles, d'où vient que le riuage où ils habitent, qui a de longueur depuis ledit Cap iusqu'à l'Isle de Manar, enuiron cinquante lieuës, auquel espace on comte enuiron vingt-cinq villes ou villages, se nomme Pescherie. Ceux-cy donc ayans esté ruinez par les Mahometans, & estans reduits, tant pour cette occasion que pour d'autres à vne extréme misere, apres vne longue consultation, poussez par vn certain Iean de la Croix, qui s'estoit conuerty quelques années auparauant, & trafiquoit en ces lieux-là, se resolurent demander à Cochin leurs chefs, pour

demander ſecours, en promettant d'embraſſer la foy Chreſtienne s'ils eſtoient ſecourus. Leurs deputez arriuez à Cochin pour aſſurer mieux les Portugais, ſe firent incontinẽt baptiſer. Il ſembla qu'on ne deuoit meſpriſer ny leur demande, ny leur offre. Si bien que les Portugais ayans mis en ordre vn bon nombre de vaiſſeaux armez, non ſeulement chaſſerent les Mahometans de ce pays-là, mais encores rendirent meilleure la condition des Paraues, & plus grand le profit de la peſche. Il alla ſur les meſmes nauires quelques Preſtres, qui catechiſerent & baptiſerent en peu de iours tout ce peuple. Mais ce peu d'Eccleſiaſtiques ne pouuoit ſuffire à l'inſtruction des Cathecumenes, ny à la confirmation des conuertis. Ce qui leur nuiſoit encores, c'eſtoit le commerce & la frequentation qu'ils auoient auec les infideles pleins de liberté & de diſſolution. Tellement qu'il eſtoit plus aiſé que les vieux Chreſtiens ſe corrompiſſent que d'ayder aux nouueaux. Le Roy Iean qui eſtoit aduerty de tout cecy, ne pardonnoit ny à deſpence ny à peine pour remedier à tout, & ce qui le pouſſoit grandemẽt à ce faire, c'eſtoit qu'il ſçauoit qu'il ne pouuoit tirer les decimes du pays ny les tailles, ny faire la guerre aux Gentils, ſinon pour maintenir & augmenter la gloire de Dieu & la predication de l'Euangile, ſi les Gentils s'oppoſoient à ſon aduancement. Mais les forces du Roy n'eſtoient pas correſpondantes à ſa bõne intention, pource qu'il falloit pour l'effet de ce deſſein, vn grand nombre d'hommes de bonne vie, pleins de prudence, de doctrine, de charité, de grandeur de courage, & de force de corps, & le Portugal n'auoit alors gueres de tels hommes : car les Predicateurs eſtoient pour la pluſpart eſtrangers, & les Portugais qui vouloient s'adonner aux lettres, ſe tranſportoient à Alcale, où à Salamanque. L'Vniuerſité de Coymbre qu'il auoit fondée, eſtoit encores nouuelle, & ne produiſoit que des fruicts amers, & la neceſſité des Indes eſtoit preſſante. La compagnie des Ieſuites commença de fleurir alors, & le Roy qui en fut aduerty, eſcriuit à Dom Pierre Maſcarogne ſon Ambaſſadeur à Rome prés de Paul troiſieſme, d'obtenir du Pere Ignace, fondateur de cette Compagnie, quelques-vns de ces Peres. L'Ambaſſadeur les demanda, & n'en obtint que deux, c'eſt à ſçauoir le Pere Simon Rodriguez Portugais; & François Xauier Nauarrois, auſquels ſe joignirent apres Paul de Camerin en Italie, & François Manſille en Portugal. De ceux-cy Rodriguez demeura en Portugal apres, & Xauier paſſa aux Indes. Ils partirent de Rome l'an 1540. Ainſi qu'ils furẽt en Portugal, le Roy informé de la vertu du Pere Xauier, luy fit beaucoup d'honneur, & luy ayãt auec affection recõmandé l'aduancement de la Religion Chreſtienne aux Indes, luy dõna vn Bref du Pape, par lequel il eſtoit fait Nonce du ſaint Siege, auec ample pouuoir aux Indes. Il arriua à Goa le ſeiziesme du mois de May de l'an 1542. où il fut receu auec grãd honneur de l'Eueſque, & cõmença ſoudain à mettre la main à la beſongne, inſtituant d'abord le Catechiſme. Il alloit tous les iours par les ruës, & au ſon d'vne clochette aſſembloit beaucoup de gens pour venir à l'Egliſe. Là tãt luy que ſes compagnons enſeignoient la doctrine Chreſtienne. Il paſſa l'hyuer de cette ſorte, & Paul de Camerin prit le ſoin du College de S. Paul, où il y auoit vn bon nombre de ieunes gens. Mais le Pere qui auoit oüy parler de la fraiſche conuerſion des Paraues, s'en alla vers eux au Printemps, menant auec luy Manſille pour les inſtruire & les confirmer, & pour ce faire il apprit leur langue auec grãde peine. Il luy fallut combattre plus d'vne fois auec les Bramins qui ne pouuoient endurer qu'il

leur oſtât leur fuitte & leur reputation, & deſcouurît leurs vanitez & leurs trõperies. Il ne s'arreſtoit en vn lieu qu'autant qu'il y eſtoient neceſſaire: mais il faiſoit choix des Neophites qui auoient plus de vertu & plus d'eſprit, & les laiſſoit en ſa place pour auoir ſoing des autres. Eſtant arriué au bout de quelque Prouince, il retournoit à l'autre, & demandoit compte des choſes qu'il auoit enſeignées, principalement à ceux qu'il auoit fait maiſtre des autres, *qui ſe nomment là Canacapoles.* Il obtint pour eux certaine ſomme d'argent, que les Indiens ſouloient donner pour les brodequins de la Royne de Portugal, à laquelle il eſcriuit, qu'elle ne pouuoit mõter au Ciel auec des meilleurs brodequins, qu'auec les prieres de Neophites. Il employa plus d'vne année à inſtruire & confirmer les Paraues: & à la renommée de leur conuerſion les Macoes, peuples voiſins, qui appartiennent au Royaume de Trauancor, & habitent le coſté du Leuant du Cap de Comorin, enuoyerent les meſſagers au Pere, le priant qu'il les allât baptiſer, ce qu'il fit & dans vn mois il reduiſit à la foy plus de dix mille perſonnes. Cependant qu'il eſtoit attentif à la conuerſion des Macoes, ceux de Manar, qui eſt vne Iſle en Coromandel & le dernier Cap de Zeilan, luy enuoyerent des meſſagers pour demander le bapteſme. Il y enuoya quelques-vns qui catechiſerent ceux de Manar cependant qu'il trauailloit à ce qu'il auoit cõmencé. Ce que le Roy de Iafanapatan, duquel ils eſtoient ſujets, ayant entendu, remply d'extréme courroux, il en tua vne partie, & tourmenta cruellement l'autre. Quelques-vns qui eſchapperent ſes mains, vindrent par terre à Goa (eſpace de deux cens lieuës) pour demãder le bapteſme. Cependant que le Pere Xauier eſtoit occupé en de ſi bons exercices, on luy enuoya pour luy ayder Iean Beyra de Ponteuedro, Nicolas Lanſelot d'Vrbin, Antoine Criminel de Parme, & l'année 1548. il eut encores Gaſpart Berzé, & Antoine Gome, auec huict autres compagnons: & en meſme temps il arriua à Goa douze Religieux de l'ordre de ſaint Dominique, dont Iacques Bormude eſtoit le chef, & on leur baſtit vne belle Egliſe & vn Conuent fort commode en peu de temps. Le Pere Xauier ayant laiſſé la charge de l'Egliſe des Paraues au Pere Antoine Criminel, luy donna ſujet de mourir glorieuſement: car les Bramins & les Badagues le tuerent.

Parmy ces accidents le Roy de Tanor ſe fit baptiſer. Tanor eſt vne ville eloignée de Goa vers le Midy d'enuiron quatre-vingt lieuës. Ce Roy eſtant informé de noſtre foy par frere Vincent de l'Ordre de ſaint François, & par Iean Snarez qui l'alloient ſouuent trouuer, ſe fit en fin baptiſer, en prenant le nom de Iean. La Royne, & deux perſonnages de ſon Royaume firent le ſemblable puis apres, mais ſecrettement, & le Roy meſme apres le bapteſme portoit au col (de peur des ſeditions) les trois filets ſelon la couſtume des Bramins, de la ſecte deſquels il auoit eſté. Il luy prit enuie apres, afin de noüer vne plus eſtroite amitié auec les Portugais, de venir à Goa, où il fut receu fort magnifiquement. L'archeueſque, le Viceroy, & pluſieurs autres luy parlerent de quitter ces marques de Bramins, & de faire profeſſion ouuerte du Chriſtianiſme: mais il alleguoit le danger d'vne reuolte du peuple, & de ſon frere, & les prioit de ne le vouloir faire precipiter, adjouſtant qu'il auoit tellement à cœur la Religion & la gloire de Chriſt, qu'il ne laiſſeroit paſſer aucune occaſion de l'accroiſtre, mais qu'il falloit y proceder ſagement. Il demeura l'eſpace de dix iours à Goa, durant leſquels il eut le Sacrement de la Confirmation de l'Archeueſque. Or les Portugais ayans non ſeulement

augmenté, mais eſtably leur Empire aux Indes, auec la paix qui s'enſuiuit: le nom de Chriſt s'eſtendit auſſi grandement. On deſtruiſit beaucoup de Temples d'idoles, au lieu deſquels on baſtit de magnifiques Egliſes. Pour attirer mieux les Gentils on fait de grandes carreſſes à ceux qui ſont baptiſez, & on leur pourchaſſe des charges & des offices, où il y a de l'honneur & du profit, en les exemptant de toutes charges, & leur permettant le port des armes, & choſes ſemblables. On ne ſçauroit imaginer combien les nouueaux Chreſtiés furent aiſes de ce que le Roy d'Eſpagne fit deux d'entr'eux Commandeurs de l'Ordre de Chriſt des années paſſées. On a fondé pluſieurs maiſons de Cathecumenes, & huict Seminaires pour l'inſtruction des ieunes gens. Mais la foy ne ſe multiplia iamais tant aux Indes, qu'au temps que Dom Conſtantin de Bragance en fut Viceroy, vû qu'il employa pour la conuerſion des infideles, non ſeulement les reuenus du Roy, mais encores ſon bien propre. Il aſſiſtoit luy meſme aux bapteſmes, honoroit les baptiſez & les carreſſoit, leur donnoit des moyens, & pour concluſion ſe monſtroit en toutes occaſions pere des Neophites. Auec ces façons de faire non ſeulement il aduança la Religion, mais affermit encore la domination des Portugais aux Indes. Durant ſon gouuernement l'an 1557. les Ieſuites ſeuls baptiſerent dix-huict cens perſonnes, & l'année apres vn peu plus: mais l'an 1559. ils en baptiſerent 3260. & l'an 1560. douze mille ſept cens quarãte deux. Tellement que ces Peres, ou ceux de l'ordre de S. Dominique & de S. François, conuertirent, par maniere de dire, toute la ville de Goa, qui eſt enuiron de la grandeur de Gennes. Ce là vint que l'õ ne baptiſa pas les années d'apres tant de perſonnes. Toutesfois il n'y a preſque année qu'on n'en baptiſe mille, voire dauantage, ou dans la ville, ou aux enuirons. L'an 1587. pource que les habitans de la coſte de Malabar preſſez de faim, & d'extréme neceſſité, vendoient leurs enfans, & ſe mettoient à prix eux meſmes; on pourchaſſa deux fort bõnes choſes pour l'augmetation de la foy, dont l'vne fut que ceux qui ſeroient expoſez en vente, ne fuſſent achepter que des Chreſtiens l'autre que ceux qui auoient eſté deſia acheptez par les Gentils, fuſſent mis en liberté en ſe rendans Chreſtiens. La conuerſion des Gentils s'aduance de meſme en Baſain, où les Ieſuites ont permiſſion du Roy de prendre les enfans orphelins & de les catechiſer, & le meſme Roy l'année 1581. aſſigna 250. eſcus de rente aux Cathecumenes: Le nombre ordinaire de ceux qui ſe cõuertiſſent tous les ans à Baſain, monte enuiron à deux cens, & l'on en compte autant à Colan, & cent à Zane, & quelque peu moins à Daman & à Chaul. Bandore terre voiſine de Goa eſt deſia toute Chreſtienne, de meſme que la petite Iſle de Coran. En l'Iſle de Salſette l'an 1583. on tua trois Ieſuites, pource qu'ils deſtruiſoient les idoles & l'idolatrie: mais en l'an 1587. vnze cens quarante perſonnes, & puis quatorze villages entiers ſe conuertirent. En la coſte de la Peſcherie il y a enuiron quarãte mille Chreſtiens, & l'on baptiſe tous les ans à Manar plus de ſix ou ſept cens perſonnes. En la coſte de Trauancour longue de 75. milles, on ne peut gueres entretenir la predication, pour la pauureté du pays & la cruauté des Princes Payens, & des Mahometans. Toutesfois on y compte enuiron dix mille Chreſtiens. A Cochin l'on ne fait pas le fruict qu'on pourroit, à cauſe du Roy qui a fait vn Edit, par lequel ſes ſujets qui ſe font Chreſtiens perdent tous leurs biens. Mais ce nonobſtant il ne ſe paſſe année que plus de cent perſõnes ne s'y conuertiſſent.

Les Iesuites ont là vn College où ils enseignent la Grammaire, les lettres humaines, l'Arithmetique, & ont vn grand nombre d'escoliers, de mesme qu'à Chiaul, ou l'œuure de la conuersion est entre les mains des Religieux de S. François, comme encor en Negapatan, A Chiaul l'an 1581. vn Gentilhomme Payé fit vn vœu de faire tout ce qu'il pourroit pour faire baptiser sa fille qui estoit aueugle, si on la faisoit voir. Le vœu estãt fait il obtint ce qu'il desiroit, mais le pere n'accompliſſant pas ce qu'il auoit promis, la fille tõba malade à la mort. Lors le pere renouuella le vœu, & sa fille fut guerie, & luy mesme la porta apres à l'Eglise, afin qu'elle fut baptisée. Finalement l'an 1587. & l'année apres on baptise aux Indes citerieures, ou de par deçà huict milles personnes; & en l'an 1588. il y eut des Cathecumenes iusques au nombre de neuf mille, & de baptisez cinq mille.

Nous auons descrit iusques icy les lieux des Indes tenus par les Espagnols: venons maintenant au nouueau monde, & auant qu'y venir voyons en passant quelques places, & Isles sujettes au Roy d'Espagne.

Arzille, Tingis, ou Tanger, & Septe, ou Seute.

CEs trois villes sont au Royaume de Fez au pays d'Elabet. Arzille est assez grande ville, distante du destroit de Gibraltar d'enuiron 70. milles. Tanger est grande & ancienne ville sur le riuage de la mer Oceane, & à 30. milles du détroit de Gibraltar. Seute est vne fort grande ville à la bouche du détroit, & a jadis esté capitale de toute la Mauritanie. Ces trois villes sont sujettes au Roy d'Espagne, qui tient encor en ce Royaume en la Prouince de Garet deux bonnes villes, qui sont Medele, & Chesase.

L'ISLE DE Ste. HELEINE.

CEtte Isle porte ce nom à cause que les Espagnols la trouuerent le 21. May iour de sainte Helene. Elle contient seize milles, & est à demy degré de l'Equinoctial vers le Pole Antarctique, & à 550. lieuës loin du Cap de bonne Esperance, de mesme à 350. d'Angole.

QVALITE'

CEtte Isle est montueuse, & le bois des arbres qui y sont n'est presque propre qu'à mettre au feu, tãt il est bruslé; ce qui monstre qu'il y a des veines de feu en cette Isle. La terre a vne qualité seiche, & en quelques lieux elle a la substance de soulphre. Auant l'arriuée des Portugais il n'y auoit point encor veſcu de bestes, les arbres n'y auoient porté nul fruict: de sorte que tout ce qu'elle pouuoit donner c'estoit de l'eau douce, qui coule des montagnes, & descend en la vallée en abondãce, prés du lieu de la chapelle: & de là coule en la mer par des torrens. Les Espagnols ou Portugais rempliſſent là leurs vaisseaux, & y lauent leur linge. Ils ont aussi peu à peu porté des bestes de toutes sortes, & ont planté de bons arbres fruictiers aux vallées, tellement qu'il y en a auiourd'huy vn nombre incroyable. Il y a vne multitude innombrable de daims, de chevreux, sangliers, perdix, & pigeons, & chacun y peut chasser tant que bon luy semble. On en peut tuer aisément auec vn baston, ou vne

pierre, tant il y en a grande quantité. Il y a des figues de Portugal, des grenades, des oranges, & des citrons en telle abondance, que cette Iſle ſemble vn petit Paradis terreſtre, & les arbres y portent preſque touſiours, à cauſe de la pluye qui les arroſe tous les iours ſix ou ſept fois, & qui eſt ſuiuie d'vn beau Soleil, ſi bien que la meſlange de l'air ſerain & pluuieux rend cette Iſle extrémement fertile. Il y a auſſi grande quantité de poiſſon, tellement qu'en peu de temps on en peut prendre pour beaucoup de iours. Les mariniers font lecher ce poiſſon, qui eſt de meilleur gouſt que celuy qu'on mange en tous les autres endroits de la terre. Les rochers qui ſont au bord de la mer ſont couuerts de ſel, qui eſt propre & ſuffiſant pour l'appreſt des viandes. Tellement qu'il ſemble que cette Iſle a eſté miſe en ce lieu pour ſeruir de rafraiſchiſſement des nauires d'Eſpagne.

On a accouſtumé de laiſſer en cette Iſle les malades auec du ris, du biſcuit, de l'huyle, & quelque peu d'eſpice. Quant au poiſſon & à la chair ils en trouuent de reſte. Car alors que les nauires s'en vont, les animaux qui s'eſtoient retirez vers les eſcueils, & aux montagnes, retournent à la vallée & ſont facilement pris. Les malades demeurent là iuſques à l'année ſuiuante, qu'ils ſont receus dans les nauires qui repaſſent : Et veritablement ils gueriſſent auſſi-tôt pour la pluſpart, à cauſe de la temperature de l'air, qui dure touſiours en meſme eſtat en cette Iſle.

Le Roy d'Eſpagne a fait vn Edit par lequel il eſt deffendu de baſtir & habiter en cette Iſle, afin qu'auec le temps cette communauté ne ſe perde, vû qu'il ſeroit à craindre que les habitans ne fiſſent leur particulier, & ne s'appropriaſſent entierement ce qui eſt maintenant commun à tant de perſonnes & ſi profitable. Il y a quelques années qu'vn Hermite s'y eſtoit retiré pour auoir ſoin de la chapelle, & pour y viure auec plus de deuotion. Mais pource qu'on ſçeut qu'il tuoit les chevreux & faiſoit ſon profit de leurs peaux : on le remena en Portugal. Dauantage deux Caffres Negres de Mozambique, & vn homme de laue auec deux eſclaues ſe cacherent dans les rochers & montagnes, eſtans par fortune eſchappez des nauires. Ceux-cy eſtans multipliez iuſques à vingt rauageoient l'Iſle quand les nauires eſtoient partis, & nuiſoient grandement aux fruicts, & tandis que les nauires eſtoient prés de l'Iſle ils ſe tenoient renfermez en leurs loges qu'ils auoient dans le rocher, & en certains lieux où les Portugais n'auoient iamais eſté. Lors que les mariniers les eurent apperçeus ils s'eſſayerent de les prendre ; mais tout cét effort fut vain, à cauſe de leurs demeures qui eſtoient inacceſſibles aux autres. En fin par commandement exprés du Roy ils furent pris & menez en Portugal : & depuis ce temps il n'y a perſonne qui y demeure, horſmis les malades, qui font leurs petites loges ſous les arbres en façon de pauillons. La multitude des arbres eſt grande, & ces loges font comme vne monſtre de quelque ville. Chacun de ces malades chaſſe pour auoir de la chair : chacun va peſcher, cueillir des fruicts, & lauer ſon linge. Outre ce ils font vne proceſſion generale en chantant des hymnes. On void les noms de pluſieurs grauez dans l'eſcorce des figuiers, & ces noms croiſſent quelquesfois de la grandeur d'vn pied.

L'Iſle de ſaint Thomas.

CEtte Iſle eſt ainſi nommée, pource que les Portugais la trouuerét le iour de ſaint Thomas. Elle eſt aſſiſe ſous la ligne Equinoctiale, & eſt de for-

me ronde. Son diamettre est de quarante milles.

Lors que cette Isle fut descouuerte elle estoit toute pleine de grands arbres, dont les branches s'esleuoient en croissant. Elle est exempte de la peste. L'airy est chaud & sain: toutesfois il y a peu de Chrestiés qui y viuent au delà de 50. ans, & c'est vne merueille d'y voir vne barbe blanche. Mais ceux qui sont natifs du pays y viuent iusques à cent ans communément. Les iours y sont tousiours esgaux aux nuicts. Aux mois de Mars & de Septembre il tõbe des pluyes espaisses qui viennent souuent, & humectent la terre, & les autres mois de l'année la rosée la rafraischit. Le terroir ne peut souffrir du froment, de la vigne, ou des arbres dont les fruits ont les noyaux durs. Il porte des melons des concombres, des citroüilles, des figues, du gingembre, & du succre principalement: de sorte qu'on auoit accoustumé de charget du succre de cette Isle quarante nauires toutes les années, & donner en eschange du vin, du fromage, du froment, des cuirs, & autres choses necessaires. Mais cette abondance a cessé depuis que certains vers se sont mis à fouyr les racines de cannes: si bien qu'auiourd'huy on ne charge tous les ans que six nauires de ce succre. Cette Isle porte aussi du millet du riz, & de l'orge, des laictuës, des choux, des bettes-raues, du persil, & toutes herbes potageres en abondance. Il croist encor en cette Isle vne herbe que les habitans nomment Ignaman. Ils la tiennent pour excellente, de grande vertu, & necessaire à leur vie. La peau de dehors est noire, & celle de dedans blanche: elle est longue comme vne grande raue, & a plusieurs rameaux en sa racine. Elle a le gouust de la chastaigne, mais il est plus delicat & plus agreable. On la mange communément cuite sous la cendre, ou sur les charbons, & quelquesfois aussi creuë. Les Espagnols qui y habitent ont transporté des oliuiers, des peschiers des amandiers, & autres arbres qui ont esté beaux à voir, mais n'ót iamais porté nul fruict. Il y a en cette Isle certaines sortes d'escreuisses qui demeurent dans terre cõme les taupes, renuersent la terre, & rongent toute chose. On trouue aussi en cette Isle vn grand nombre de perdrix, d'estourneaux, merles & perroquets. La mer d'alentour est toute pleine de poisson, & c'est chose merueilleuse de voir vn nombre infiny de baleines, qui se trouuent en ce riuage. Au milieu de l'Isle il y a vne mõtagne pleine d'arbres; ordinairement si couuerte de nuées, qu'il sort des forests de l'eau suffisante pour arrouser les cannes de succre: & tant plus le Soleil est haut tant plus est plein de nuages autour de cette montagne. Les habitans sont partie blancs, & partie noirs: & quant aux noirs l'on dit qu'ils sont tellement tourmentez de puces, poux & punaises, au lieu que les blancs n'ont ny poux, ny puces, ny punaises en leurs licts.

Les Portugais ont basty en cette Isle vne ville, qu'ils nomment Paucasan, où il y a enuiron 700. familles, outre l'Eueſque, & les autres Ecclesiastiques. Il y a en cette ville vn fort bon port.

L'Isle de Madere.

CEtte Isle a en son milieu 32. degrez de la latitude Boreale, & trois degrez & demy de longitude. Sa grãdeur est de 140. degrez, ou selon les autres de 160. Elle fut premierement descouuerte, & habitée l'an 1420. & auparauant elle estoit deserte, & pleine de forests, qui furent toutesfois consumées par le feu qu'on y mit afin de la rendre propre au labourage. Elle est toutesfois montueuse comme Sicile, & tres-fertile. Car lors qu'on commença d'y se-

mer elle rendoit soixante pour vn; mais elle ne raporte pas tant aujourd'huy. Elle produit force bleds, & d'excellens vins en assez grande quantité, & semblablemẽt de fort bons fruicts, de mesme on y trouue force miel & force cire, & sur tout grande quantité de succre fort estimé, qu'on porte en plusieurs cõtrées. Il y a icy force troupeaux de bestail, & les montagnes abondent en sangliers. Cette Isle manque aussi de paons sauuages, de ramiers, de cailles, & d'autres oyseaux. Il y a icy des fontaines d'eau extrémement claires, & huict riuieres. L'air y est chaud & temperé, il n'y fait guere froid. Les Cedres y deuiennent forts hauts, & l'on en fait des tables, des caisses, & choses semblables.

L'Archeuesque Primat des Indes demeure en cette Isle en la ville de Funical, qui est capitale des autres.

LES ISLES AÇORES.

SOMMAIRE.

1. Origine du mot Açoros: & pourquoy ces Isles ont esté ainsi nommées. 2. Description de la Tercere, & des autres Isles Açores. Leurs principales villes & bourgs. 3. Singularité des fruicts qu'on appelle Batates & d'vne plante dont la racine sert au lieu de plumes pour emplir les matelats & couuettes. 4. Du pastel: des oyseaux de Canarie. Des fontaines d'eaux chaudes où l'on peut cuire des œufs. Fõtaine qui cõuertit le bois en pierre. Bois d'vne beauté incroyable nõmé Teixo, auquel est deffendu de toucher par Edit du Roy d'Espagne. Maladies particulieres du pays. 5. A quoy s'adonnent les habitans de ces Isles: & la façon de garder leur froment qui se corrompt dans l'année. 6. Forteresses de l'Isle Tercere au bout des rochers, gouuernées & gardées par des soldats Espagnols de nation. 7. Angre capitale ville des Açores, ou reside le Gouuerneur, qui defend par Edit aux estrangers de faire le tour de l'Isle, ny d'en considerer les aduenuës.

I. On compte sept Isles Açores, ou Flamandes, c'est à sçauoir la Tercere, saint Michel, sainte Marie, saint Georges, la Gracieuse, Pico, & Fayal. Les autres deux, c'est à sçauoir Corues, & Flores ne sont pas comprises sous le nom Açores, combien qu'auiourd'huy on mette sous vn mesme gouuernement les neuf Isles. On les nomma Açores à cause de la multitude des Autours qu'on y trouuoit au commencement, pource qu'Açor signifie vn Autour en Espagnol. Mais auiourd'huy on n'y trouue point de ces oyseaux. Elles ont eu le nom d'Isles Flamandes, à cause des Flamands qui habiterent les premiers en l'Isle de Fayal, où ils ont encor des familles, dont les hommes ressemblent aux Flamands de cheueux & de façon, & mesme on appelle vn torrent du lieu où ils demeurent *Ribera dos Framengos*, en Portugais, c'est à dire riuiere des Flamands. La capitale de toutes ces Isles c'est la Tercere nommee communément Isle de Iesus-Christ de Tercere. Elle contient quinze ou seize milles. Elle n'a point de port pour deffendre les
II. nauires. Toutesfois la mer se courbant en demie lune deuant la ville d'Angre

fait vne espece de port. Et c'est aussi d'où vient le nõ de la ville, à cause que les Portugais nomment Anger cette forme de la Lune. D'vn coste où elle s'estend comme vn coude elle a deux montagnes nommées Bresil, qui s'aduancent dãs la mer en telle façon qu'elles semblent de loin separées de l'Isle. Au reste elles sont si hautes qu'on void de là librement iusques à quinze milles lors que le temps est serain. Il y a là deux colomnes de pierre, d'où celuy qui est en garde fait sçauoir la venuë des nauires. Car il remarque celles qui viennent d'Occident & du Midy, c'est à sçauoir des deux Indes, du Bresil, de la Guynée, & du Cap verd, de la colomne d'Occident par le moyen des drapeaux dressez, & s'il y en a plus de cinq, on les fait connoistre par le moyen du principal drapeau, & de la trompette qui sonne. De la colomne d'Orient on connoist les nauires qui viennent de Portugal, & d'autres lieux d'Orient ou du Nord, par le moyẽ des drapeaux qu'on dresse qui sont veus de toute la ville, à cause de la hauteur de ces colomnes. La ville principale de cette Isle c'est Angre, qui est aussi capitale des autres Isles Açores. A trois mille de là on void la ville de Praye, c'est à dire ville du riuage, qui est ceinte d'assez bonnes murailles, mais peu peuplée. La Tercere a encor les bourgs de S. Sebastien, Ste. Barbe, Altares, Gualue, & Villeneufue & autres. L'Isle de S. Michel a pres de vingt milles de longueur, & beaucoup de bourgs & de hameaux. La principale ville de cette Isle se nõme *Punta delgada*, il n'y a point de ports en cette Isle, & la mer y est plus dangereuse qu'autour de la Tercere. Mais les nauires ont ce bien qu'il n'y a point de fort qui les empesche à l'arriuée de quelque orage de se mettre en pleine mer pour éuiter le danger, ce qui n'est permis prés de la Tercere. A raison dequoy les nauires estrangers vont volontiers à S. Michel. L'Isle de sainte Marie a de tour dix ou douze milles. Elle est habitée des Espagnols. La Gracieuse contient enuiron cinq ou six milles. Il y a des Portugais qui y demeurent. L'Isle de S. George est longue de douze milles, & large seulement de deux ou trois. L'Isle de Fayal contient dix sept ou dix-huict milles, & est la plus renommée apres la Tercere & S. Michel. L'Isle de Flores contient sept milles. A vn mille ou enuiron loin de là on void la petite Isle de Coruo, qui a deux ou trois milles de tour. La Tercere a trente-neuf degrez de hauteur, & est eloignée de Lisbonne vers le Leuant, & le Couchant 250 lieuës d'Espagne.

QVALITE'.

TOute l'Isle de la Tercere porte force froments, & grande quantité de vin. Toutesfois les vins ne peuuent estre emportez loin à raison de leur foiblesse, qui est cause que les riches vsent des vins de Madere, & de Canarie. L'Isle a du poisson, de la chair, & autres choses necessaires à suffisance. On y vse seulement de l'huyle qui vient de Portugal, & elle manque aussi de sel, de pots, de plats, & de vaisselle de terre, & choses semblables: elle porte des pesches de diuerses sortes, & en abondance, mais il y a peu de cerises, de prunes, de noix, & de chastaignes. Les pommes, poires, oranges, limons, & semblables fruicts s'y trouuent en assez bonne quantité, & de mesme elle porte des choux, des raues, & toute sorte d'herbe en leur saison. Le principal fruict de cette Isle croit sous terre ainsi que les raues. Les arbres de cette plante sont de la forme des vignes, mais ont les feüilles d'autre sorte. On nõme ces fruicts *Barates* qui sont du poids d'vne liure, & à petit prix. C'est le plus delicat manger du peuple. On les estime beaucoup plus en Portugal, mais l'abondance en

diminuë l'eſtime. On y void vn autre fruict ſemé comme du froment, qui croit en forme ronde preſque comme vn poix. On l'appelle *Iunſſe*. Ce fruict a vn gouſt agreable : mais ſon eſcorce eſt plus dure que celle du poix. On en fait grãd eſtat aux autres pays, mais ſur le lieu on le iette aux pourceaux. On trouue en la meſme Iſle communémẽt vne plante de la hauteur d'vn homme, qui ne porte aucun fruict, & ne rend autre profit, ſinon que la racine tendre & jaune eſt tirée comme de la ſoye par les habitans, qui en rempliſſent leurs matelats, & leurs couuettes au lieu de plume, & de laine. L'Iſle n'a gueres d'oiſeaux de proye. Ceux qu'on nomme de Canarie y volent de tous coſtez. A raiſon dequoy beaucoup de gens s'occupent à les prendre pour les vendre. Elle a beaucoup de cailles, & de coqs & poules d'Afrique en quantité. En Eſté on y prend beaucoup de poiſſon; mais en Hyuer la mer ne permet qu'õ y peſche. Car en Ianuier, Février, Mars & Auril, & meſme en Septembre elle n'eſt preſque iamais ſans orage. La terre y eſt montueuſe, il y a des rochers de pluſieurs coſtez, qui s'aduancent comme des pointes de Diamant, en telle ſorte qu'ils pourroient couper la plante des pieds de celuy qui y paſſeroit. Mais ces rochers sõt pleins de vignes, des fueilles deſquelles ils ſont tous couuerts en Eſté, de ſorte que c'eſt vne merueille de voir que cette plante ya pris racine. La vigne ne croit pas aux campagnes, ou lieux plains. Mais le pays plain abõde en froment, & en paſtel, principalement prés de la ville de Praye. Mais c'eſt choſe ordinaire, & merueilleuſe que le froment, & les autres fruicts de cette Iſle ne durent plus d'vne année en leur bonté. Cette Iſle eſt fort ſujette aux tremblemens de terre; & a des ſouſpiraux de flamme. Et meſme en cette Iſle & en celle de S. Michel, on trouue des lieux d'où il ſort des vapeurs fumeuſes continuellement, & meſme la terre y eſt toute bruſlée. On y trouue auſſi des fontaines, où l'on peut cuire vn œuf, comme s'il eſtoit ſur le feu. A trois milles loin de la ville d'Angres il y a vne fontaine qui conuertit en pierre le bois qu'on y iette auec le temps. La Tercere porte vn ſi grand nombre de Cedres qu'on en vſe pour faire des vaiſſeaux, & meſme pour mettre au feu. Il y a vne autre ſorte de bois qu'ils nomment *Sanguin*, qui eſt de couleur de ſang, & beau au poſſible. Il y a auſſi du bois blanc, & jaune, dont les couleurs ſort fort viues. L'Iſle de Pico porte vn certain bois nommé *Teixo*, qui eſt de telle grandeur, qu'il eſt deffendu au peuple par Edit du Roy d'Eſpagne d'y toucher, n'y ayant que les Officiers du Roy à qui cette choſe ſoit permiſe. Il eſt extrémement dur, rouge au dedans, & ondé, d'vne beauté incroyable, qui s'augmente meſme auec le temps.

IV. L'air eſt bon par tout icy, & il y a fort peu de maladies particulieres au pays, entre leſquelles eſt celle que les Portugais nomment *Ar*, qui rend vn homme foible & perclus de tout ſon corps, ou de quelqu'vn de ſes membres. Il y a encor vne maladie que les Portugais appellent le Sang, qui fait ſortir certaines apoſthemes de ſang autour des yeux, ou bien en quelque autre partie du corps. Ce ſont les deux maux principaux, qui procedent des orages de l'humidité des lieux, & des grands vents, qui ſont tels icy qu'ils abattent les pierres des maiſons à la longue, & meſme conſument le fer; vû qu'on a vû des barreaux de fer, de la groſſeur du bras en la maiſon de l'argenterie du Roy, qui en ſix ans deuindrent auſſi menus qu'vne paille, & les murailles meſmes furent rongées, & reduites à rien dans ce temps meſme. C'eſt pourquoy ils ont accouſtumé de mettre preſque tous au frontiſpice des maiſons

des pierres qu'ils tirét autour du riuage qui sõt cachées sous les eaux. Celles-cy qui durent plus cõtre les vents. L'Isle Gracieuse porte force diuers fruicts, dont elle en fournit beaucoup à la Tercere. L'Isle de S. George a grand nombre de forests & de mõtagnes, & quelque peu de pastel. Il y a aussi beaucoup de Cedres. L'Isle de Fayal porte en quantité toutes choses necessaires à la vie, & abonde en poissons & en bestail qu'elle en fournit mesme la Tercere. L'Isle de Pico porte force fruicts de toutes sortes, & a aussi grande quantité de bois de Cedre, & de Teixe, qui est tant en prix. Elle a beaucoup de bestail, assez de vins, & de fruicts tres-excellens, entre lesquels il y a des oranges dont le goust est merueilleusement agreable. L'Isle de Flores a force bestail, & de tres-bons lieux pour en faire nourriture.

MOEVRS.

LE habitans de la Tercere sont ou Portugais qui viuent à la façon de leur pays ou natifs de l'Isle qui suiuent les mœurs des Portugais, & des Espagnols qui les dominent. Ils ont cette particularité qu'ils ne s'adonnent nullemẽt à la chasse, à cause que le pays ne porte que quelques conils en bien petit nombre. Les premiers habitans de l'Isle de Fayal ont esté Flamands, à raison dequoy ils retiennent encor de l'humeur, & des façons de faire de la nation Flamande, qu'ils affectionnent particulierement sur tout autre. Les habitans de la Tercere sont laborieux, & adonnez à cultiuer la terre, tellement qu'ils font mesme tenir de la vigne sur des rochers qui ne semblent nullement propres pour cét vsage. Ils ont accoustumé pour garder leur grain qui se corrompt dans l'annee de le cacher sous la terre l'espace de quatre ou cinq mois & tous les habitans de la ville de Praye particuliement ont vn grand rond en certaine place, où vn homme peut entrer, & au dessus il y a vn couuert auec la marque de son maistre. Chacun met en sa fosse son froment aprés la moissõ au mois de Iuillet, & le laissẽt ainsi couuert iusques à Noël. Lors tout les habitans le tirent entier & non corrompu, cõbien que quelques-vns n'en prennent qu'à mesure qu'ils en ont besoin, & laissent dans le puits tout le reste. Et aprés qu'il a esté gardé dans ces puits durant le temps susdit il se conserue le reste de l'année dãs les coffres, sans qu'il soit besoin de le remuer. Ils ont accoustumé de donner vn nom à chaque bœuf, qui est dressé à connoistre lors que son maistre l'appelle. Il y a beaucoup d'artisans par tout qui s'addonnent à faire mille gentillesses du bois qui s'y trouue. Mais ils ne trauaillent pas si proprement que ceux de Noremberg en Allemagne. Les laboureurs de la Tercere s'employent principalement à faire venir du pastel. Ceux de sainte Marie s'adonnent sur tout à faire de la vaisselle de terre.

RICHESSES.

LEs Anglois, Escossois, & François font grande emploicte de pastel en l'Isle de Tercere, & l'eschangent volontiers à d'autres marchandises. Les habitans y font aussi quelque argent des oyseaux de Canarie qui s'y trouuent en grand nombre, & qu'on vient chercher curieusement des autres Prouinces.

On y fait aussi grand gain sur les bœufs de ce pays qui sont de requeste pour estre tres-grands & plus beaux que tous les autres de l'Europe. Les habitans tirent aussi de bonnes sommes de leur menuiserie, & ouurages de bois, que les Espagnols venans des Indes Occidentales prennent en passans pour les vendre apres en Espagne.

La Tercere est en vne assiette commode pour receuoir toutes les riches flottes qui viennent des Indes, & qui s'y fournissent de ce qui se trouue leur duire y laissent aussi des choses qu'ils portent, & rendent par ce moyen cette Isle riche ainsi que les autres, qui y accourent aussi-tost pour faire trafic de ce qu'ils ont de meilleur. Mais les Anglois ne font qu'escumer par là aupres, & voler tous les nauires qui tendent vers cette Isle : tellement que plusieurs éuitent ces Isles de crainte qu'ils ont de rencontrer ces Pyrates, au grand dommage des insulaires, & des nauires. L'Isle des Fayals est ordinairement frequentée des marchands Anglois qui y font emploicte de pastel toutes les années. Les habitans de Flores, & Coruo sont pauures à cause des Pyrates Anglois qui les incommodent, se tenans entre ces deux Isles & les rauagent à toute heure.

FORCES.

L'Isle Tercere est forte d'elle mesme à cause des rochers qui l'enuironnent de tous costez comme de murailles, & au bout de ces rochers il y a vne bonne fortereſſe. La ville d'Angre est ceinte d'assez bonnes murailles. Au pied de la montagne de Bresil, il y a vn fort qui despend diametralement à vn autre, pour la defence du Golfe, afin qu'aucun nauire n'entre ny sorte sans la permission de ces chasteaux. Le Roy d'Espagne entretient ordinairement en la Tercere quatorze compagnies. Il n'y auoit autresfois que des Portugais à la garde des Isles. Mais depuis les derniers troubles de Portugal on a mis des soldats Espagnols dans la Tercere auec vn Gouuerneur de la mesme nation. Cette garnison se tient continuellement dans les chasteaux, ou fortereſſes, & ne fait aucun desplaisir aux Portugais, vû qu'il est deffendu à tous les soldats de sortir hors des lieux où ils sont, & d'aller par la campagne. C'est ce qui fait aussi qu'on peut marcher par toute l'Isle en grande asseurance. Il y a vne compagnie d'Espagnols en garnison à *Punta Dolgata*. En l'Isle sainte Marie il n'y a nulle garnison, pource qu'estant de tous costez enuironnée d'escueils, & de rochers elle peut aisément estre gardée par les habitans mesmes. L'Isle Gracieuse est aussi sans soldats, & pource qu'elle ne sçauroit porter les frais de la garnison qui seroit besoin d'y tenir en la ville de Dorta en l'Isle de Fayal il y a vne fortereſſe qui n'est guere bonne. Or à cause que les habitans se plaignirent vne fois de la grandeur des frais de la garnison, & de la fascherie qu'elle leur donnoit, & qu'ils promirent de la garder eux-mesme, le Roy d'Espagne en retira les soldats qui s'y tenoient. Mais Comerland Anglois apres vne petite resistance, & vn débat qui suruint entre les habitans, prit l'Isle, ruyna le chasteau, & ietta l'artillerie dans la mer, emmenant quelques Caraueles. Si bien que le Roy fut conuié d'y enuoyer des soldats & les remettre en garnison, apres auoir chastié les principaux autheurs de tout le mal.

GOVVERNEMENT.

LA capitale ville de toutes les Isles, c'est Angre, ou le Gouuerneur fait sa residence, il y a vn siege de Iustice, qui a authorité sur tout le reste. Il est deffendu à tous estrangers de faire le tour de l'Isle & d'en considerer les aduenuës. Les Edits des Portugais en portent expresse deffence, & mesme autresfois on assignoit aux marchands estrangers vne ruë dans la ville d'Angre, pour y vendre leurs marchandises sans qu'il leur fut permis d'en sortir, sinon lors qu'ils vouloient entieremẽt trousser bagage. Mais auiourd'huy la liberté est plus grande, tellement qu'on se peut pourmener par toute la ville, & mesme aller aux champs, mais il n'est permis de faire le tour de la coste.

RELIGION.

LEs habitans de ces Isles sont Catholiques, & nullement infectez d'heresie, ny de Mahometisme. Il y a vne Eglise Cathedrale en la ville d'Angre, où l'Archeuesque fait sa demeure.

Consideratiõ generale sur les Isles descrites & les places que les Espagnols tiennẽt en Afrique, en Asie, & aux Indes. De l'vtilité, richesses importantes, & forts de ces Estats Des Isles Philippines, des Princes amis & tributaires du Roy d'Espagne, voisins de ses pays : & de ses puissants ennemis, qui y pretendent.

PRemierement les Isles Açores sont tellement importantes à la Couronne d'Espagne pour leur assiette, que sans elles la nauigation d'Ethiopie, des Indes, du Brasil & Nouueau Monde, ne pourroit estre continuée; d'autant que les flottes qui viennent desdites contrées à Seuille, ou à Lisbonne, ne peuuent presque faillir d'y aborder toutes, c'est à sçauoir celles du Ponent pour suiure leur route, & celles du Leuant pour gaigner les vents qui leur sõt fauorables. Apres cela outre Seute & Tanger que le Roy d'Espagne a sur le destroit en Gibraltar, & Magazan hors du destroit, il a en la coste d'Affrique depuis le Cap d'Aquero iusques à Gardafou deux sortes d'Estats: vû que quelques-vns sont sous luy immediatement, & il y en a d'autres qui sont au pouuoir de ses alliez. Il a sous luy les Isles de Madere, de Saint Port, du Cap Verd, des Canaries, d'Æguin, de saint Thomas, & autres voisines. Ces Isles se maintiennent de leurs propres viures, & en enuoyent mesmes en Europe, principalement des succres, & des fruicts, dont l'Isle de Madere principalement abonde, de mesme que de vins; & l'Isle S. Thomas fait aussi part aux autres d'vne grande quantité de succre. Ces Estats ne sont trauaillez que des Corsaires Anglois, qui ne passent pourtant le Cap Verd pour la plus grande part. Les Portugais ont aux Isles d'Arquin, & de S. George de la Mine deux facteurs, & deux lieux en façon de forts, d'où ils trafiquent auec les nations

voisines de Guynée, & de Lybie tirante vers Mandinque, & des lieux qui en sont proches. Entre les Princes alliez le plus riche, & plus puissant c'est le Roy de Congo, qui possede vn Royaume des plus frais, & des plus peuplez d'Ethiopie. Les Portugais y ont deux Colonies, l'vne en la ville de saint Sauueur, l'autre en l'Isle de Loande. Ils tirent dece Royaume diuerses richesses, mais la principale est celle de cinq mille esclaues qu'ils en ont toutes les années, & qu'ils enuoyent par les Isles, & le Nouueau Monde, & la Loy porte qu'on paye certaine somme d'argent au Roy d'Espagne pour chaque esclaue qu'on sort. On pourroit passer facilement de ce Royaume à celuy du Prestre Iean, d'autant qu'on estime qu'il n'en est pas esloigné, & il est si plein d'Elephants & de toute sorte de viures, & autres choses necessaires qu'il seroit extrémement commode pour cette entreprise. Congo confine auec Angola, auec le Roy duquel Paul Diaz a combatu longuement pour raison de certaines mines d'argent.

Que si les Portugais eussent autant estimé les choses qui estoyent prés d'eux que celles qui en estoient esloignées, & tourné leurs forces auec lesquelles ayant passé le Cap de Bonne Esperance ils arriuerent aux Indes, & à Malaca, & à Malucco; s'ils les eussent dis-je tournées à l'entreprise d'Afrique, ils eussent & plus facilement, & auec beaucoup moins de frais trouué de plus grandes richesses, pource qu'il n'y a eu au monde pays plus riche d'or, & d'argent que les Royaume de Mandinque, d'Ethiopie, de Congo, d'Angole, de Butuë, de Toros, de Maticuo, de Boro, de Quititui, de Monomotapa, de Caphati & de Monoemugi: mais la cõuoitise humaine estime plus celuy d'autruy que le sien, & les choses esloignees semblent meilleures que les plus proches. Les Portugais ont entre le Cap de bonne esperance, & de Gardafou les forteresses de Cefale, & de Mozambique. Auec l'vne ils te maintiennent maistres du traffic des pays d'alentour, qui abondent tous d'or, & d'yuoire, & auec l'autre ils rendent aisée la nauigatiõ des Indes, pource que leurs armees y passent tantôt leur hyuer, & tantôt si rafraischissent. Ils ont de ce costé le Roy de Meliode pour leur grand amy, & ceux de Quiloa, & des Isles voisines pour leurs tributaires. Somme que les portugais manquent seulement de gens; vû que outre les autres Isles, qui demeurent presque à l'abandon, ils laissent celle de S. Laurens qui est des plus grandes du monde, ou peut-estre la plus grande (vû qu'elle est longue de plus de douze cens mille, & large de quatre cens & quatre vingts) & si elle n'est guere cultiuée, elle est toutesfois capable de tout porter pour sa bonté, & la nature luy a donné de bonnes riuieres, & de bons ports & des golphes tres-commodes. Ces Estats de la Couronne de Portugal n'ont peur que des armées de mer, qui ne peuuent estre que des Turcs. Mais les continuelles allées, & venuës des flottes les assurent entierement, & l'an mil cinq cens quatre vingts neuf, ils prirent prés de Monbazze quatre Galeres, & vn Galion de Turcs, qui auoient eu la hardiesse d'aller iusques-là.

Quant aux Estats de l'Asie ils sont diuisez en ceux de Perse, de Cambaze & des Indes. Les Portugais ont en Perse le Royaume d'Ormus, & en Cambaye l'Isle de Diu, & Daman, & Bazain. Aux Indes ils possedent Chaul, l'Isle de Goa, auec celles qui en sont voisines, les forteresses de Cochin, & de Colan, l'Isle de Manar, & le port de Colomban en l'Isle de Zeilan; mais la principale est Goa, où le Vice-Roy demeure, & où sont

les forces des Indes. Ormus, & Diu sont en grande estime pour la Seigneurie de la mer, & du trafic du Golphe de Perse, & du Golphe de Cambaye, Cochin & Colan sont estimez pour l'abondance du poivre qu'on y charge; Manar pour la pesche des perles qui se fait en cette mer, Colombo pour l'excellence, & quantité de la canelle qui sort de cette Isle, Daman, & Bazain pour la bonté des pays voisins; à raison dequoy Iean troisiesme Roy de Portugal assigna ce pays à des vieux soldats. Goa est de tres-grande importance pour la commodité de son assiette, conjointe auec la fertilité du terroir. Le Roy d'Espagne a encor icy quelques Princes a mis, & quelques vns tributaires de ses amis. Le premier & le plus riche, c'est celuy de Cochin. Cestui-cy estoit premier vassal du Roy de Calicut, & n'auoit grande puissance. Maintenant auec l'amitié, & le trafic des Portugais, il a acquis de si grandes richesses, & de telles forces, que les Roys voisins luy en portent enuie. Le Roy de Colan est encor des amis du Roy d'Espagne, qui tient en tous les deux des forts d'importance. Il a encor le Royaume de Malacca qui s'estend deux cens soixante & dix milles, mais il est peu peuplé. Toutesfois la ville qui se nomme ainsi vnit tous les traffics, voire presque tous les voyages qui se font par cette grande mer, depuis les emboucheures de la mer rouge, iusques au Cap de Liampo; & c'est icy qu'abordent les richesses de la terre ferme, & de beaucoup d'Isles, qui ne cedent toutes ensemble en grandeur à l'Europe. Malacca a deux puissans ennemis, c'est à sçauoir les Roys d'Yor, & d'Achen, dont le premier est puissant par terre, & le second par mer; elle a esté assiegée de tous deux, & reduite à vn grand danger plus d'vne fois: mais auec le secours qui luy vint des Indes, elle fut tousiours sauuée auec grande perte des ennemis. En dernier lieu Paul de Lime deffit le Roy d'Yor, & emporta mesme vn fort qu'il auoit fait prés de Malacca, où l'on trouua entre autres choses neuf cens pieces d'artillerie de Bronze. Toutesfois cét Estat est en grand danger, pour la puissance du Roy d'Achen, qui ne pense qu'à le royner.

Quant aux Philippines elles appartiennent à la nouuelle Espagne, non qu'elles soient comprises dans ses confins, ou du Nouueau Monde, mais pource qu'elles furent descouuertes l'an mil cinq cens soixante quatre, par Michel Lopez de Legasde, enuoye pour les descouurir par Dom Louys de Velasque Vice-roy de la nouuelle Espagne. On estime que dans cette mer qui s'eslargit entre la nouuelle Espagne & Sumatre, il y a vnze mille Isles grandes ou petites. Et quoy que les Espagnols les comprennent toutes sous le nom de Philippines, toutesfois ce nom conuient proprement aux plus Septentrionales. De celles-cy ils en ont conquis iusques à maintenant plus de quarante, auec vn million d'habitans. Ces Isles abondent vniuersellement d'or, & de viures, & de canelle, dont on porte grande quantité en la nouuelle Espagne, & en l'Espagne mesme. Le Roy d'Espagne y a fait mener des bœufs, & des vaches, & des cheuaux, & des iuments pour les y faire multiplier. Le nombre des Espagnols qui a conquis, & qui deffend ces contrées monte auiourd'huy à mille six cens, & de ceux-cy les soldats ne passent le nombre de neuf cens. Ces estats sont de plus grande importance qu'on n'estime, pource qu'outre l'abondance des viures, & d'or, qui s'y trouue, l'assiette en est toute propre pour subiuger les Isles voisines, & pour introduire le trafic entre ceux de cét Archipelage, & la nouuelle Espagne, & faciliter le

commerce entre la Chine & Mexique, qui sont toutes choses de grande importance. Mais ce qui importe le plus, c'est qu'on a commencé à brider de ce costé les Mahometans, qui s'alloient rendans peu à peu maistres des Isles de la coste de l'Asie, & l'entreprise est plus aisée aux Espagnols par la nouuelle Espagne, & par le Peru, qu'aux Arabes par leurs contrées, pource que outre que les premiers sont plus forts, il s'est trouué des nauires qui en deux mois sont venus du Peru aux Philippines (il y a moindre distance d'Acapulcho, & de Salisco) là où vn vaisseau n'y pourroit venir d'Arrabie en demie année: non seulement pource que le premier est plus proche que le dernier, mais encor pource que les vents generaux fauorisent beaucoup plus la nauigation des Espagnols que des Mores; d'autant que les vns vont par la ligne droicte, & les autres par la ligne courbe. Dauantage ceux-là font le voyage d'vne traicte, ceux-cy en plusieurs; vû qu'au Cap de Comorin ils trouuent que l'Este se change en Hyuer, & le mesme leur arriue presque à Malaca, où il faut attendre. Outre ce les Espagnols voyagent tousiours auec le vent en poupe, & sur vne mer paisible: mais les Arabes entrent en vne mer, où pour le grand nombre des Isles ils trouuent mille dangereuses courantes, & diuers vents qui les surprennent, & outre ce force escumeurs qui les attaquent. Il faut adiouster à cela que les Portugais & les Espagnols estans vnis aujourd'huy feroient tousiours vn grand effort en ce pays-là; & c'est aussi le sujet qui fait que les Chinois prennent garde à eux, & redoutent ce voisinage, & les armées Chrestiens.

Les forces des Espagnols en ces Estats consistent en deux choses, l'vne est la forte assiette des lieux, l'autre le nombre & la bonté des armées. Car quant aux assiettes, les Portugais connoissans qu'ils ne pouuoient pour leur petit nombre embrasser des entreprises d'importance dans vn pays, ny resister à la puissance des Perses, des Gusarates, des Princes de Decan, de Narsinge & des autres, furent attentifs à occuper les lieux qui leur semblerent plus propres pour se rendre maistres de la mer & du traffic, pource que peu de gens y pourroient tenir contre de grandes armées. Et d'autant qu'ils sont maistres des ports, & des mers, ils ont commodité de mettre ensemble tant de forces maritimes, qu'il n'y a personne qui puisse s'opposer à eux, & leurs vaisseaux sont tels, & si bien pourueus, qu'vn des leurs n'a peur de trois, ny de quatre d'autre sorte: & tout ce qu'ils peuuent craindre c'est la furie des Holandois, s'ils rompent encor auec eux. Et pour dire quelque chose qui face reconnoistre ce qu'il peuuent aux Indes, François d'Almeyde auec vingt & vn nauires, ou quelque peu dauantage mit en desroute les Mamelus, voisins de Diu, Alphonse d'Albuquerque assaillit Celicut auec vne armée de trente grands vaisseaux, print Goa auec vingt & vn, la recouura auec vingt-quatre, print Malaca auec vingt-trois nauires; entra dans la mer rouge auec vingt, & recouura Ormuz, auec vingt-deux, Nugno d'Acugne alla à l'entreprise de Diu auec trois cens vaisseaux, ou il y auoit trois mille Portugais, & cinq mille Indiens, outre les seruiteurs armez, qu'ils ont accoustumé de mener en grand nombre. Dom Constantin de Bragance eut en l'entreprise d'Ono cent soixante voiles, & autant en celle de Jonesapatan.

Outre les Princes amis & tributaires, le Roy d'Espagne a prés de ces Estats de tres-puissants ennemis. Le Sophy de Perse pretend sur Ormus, qui estoit

estoit autresfois l'vn de ses vassaux ; le Roy de Cambaye sur Diu, qui luy appartenoit jadis, & sur d'autres terres encores que nous auons dit auoir esté siennes, le Nizzamaluc, & l'Idalcan (les Portugais nomment ainsi deux tres-puissãs Princes du Royaume de Decan) & le Roy de Calicut, & de Narsinge. Mais le Roy de Perse, & celuy de Narsinge ne se sont pas iamais auancez contre les Portugais, pource qu'ils ont tousiours eu affaire auec de plus grãds ennemis. Les autres ont fait de tres-grands efforts pour recouurer Diu, Chiaul, & Goa, & autres lieux, mais ils n'ont pû mener à fin vne seule entreprise d'importance; pource que les assiettes des lieux sont extrémement commodes pour receuoir du secours par mer ; & combien que ces ennemis ayent fait leurs entrepriſes en Hyuer pour empescher le secours, les ruses ne leur ont de riẽ seruy, pource que les Portugais auoient tel coutage, & leurs vaisseaux estoient de telle sorte, qu'ils ne craignoient nul danger: si bien que les assiegez & leurs compatriotes allans à l'enuy, les vns à s'opiniastrer & vaincre auec la patience, les autres à supporter toute sorte de danger des vents & de la mer pour les secourir, ils ont rendu nul l'effort de leurs ennemis. Mais les Espagnols n'ont point de plus grand ennemy que le Turc, qui a souuent essayé par la mer rouge, auec la commodité que luy donne la ville d'Aden, de les chasser des Indes, estant conuié à cela tantôt par le Roy de Cambaye, & tantôt par sa propre ambition. La plus grande armée qu'il ait faite a esté de soixante quatre vaisseaux qu'il manda à Diu; mais elle fut honteusemẽt mise en fuite, de mesme qu'vne autre de vingt-sept grands vaisseaux qu'il enuoya à l'entreprise d'Ormus. Ils n'ont autre chose veritablement en Zeilan qu'vn fort qui est nommé Colombo, pource que le Roy qui y estoit leur tributaire a esté despoüillé de ce Royaume par vn More nommé Singa Pandar, & maintenant il se maintient auec l'ayde que les Portugais luy donnent.

LE NOVVEAV MONDE.

SOMMAIRE.

1. *Deux difficultez notables qui ont empesché aux Anciens le descouuremẽt du Nouueau Monde, & laquelle des deux estoit la plus grande: & les raisons qui ont fait croire aux Anciẽs qu'il n'y auoit que trois parties au mõde, l'Asie, l'Afrique, & l'Europe. 2. Esguille marine inuentée par vn Napolitain pour l'vsage de la nauigation l'an 1300. 3. Qualitez & description de la Zone Torride. 4. Conference du Nouueau Monde (prins l'estat qu'il fut descouuert) auec le nostre: & la differẽce de nostre Hemisphere à celuy du Nouueau Monde, & des aduantages qu'il a sur le nostre. 5. D'où sont venus les habitãs de ce Nouueau Mõde: & la folle opinion qu'ils ont de leur origine. 6. Diuision de ces terres neufues en deux parties, Amerique, & Magellanique, & leur descriptiõ. 7. Denombremẽt & descripciõ des lieux & pays que le Roy d'Espagne possede au Nouueau Monde, & premieremẽt des forts Sainte Heleine, & trois autres dãs la Floride. 8. Du Golfe de Mexique. 9. Nouuelle Espagne. 10. Nouuelle Gallice. 11. Les Prouinces de Mechoacã. 12. Gastecan. 13. Iucatã. 14. Guatimala. 15. Terre ferme. 16. Nicaraga. 17.*

La Castille de l'or. 18. Le Nouueau Royaume de Grenade. 19. Le Brasil. 20. Chile. 21. Le Peru ses villes principales & Prouinces. 22. La ville de Sainte Croix du monde. 23. Tucuma Royaume où l'Espagnol a cinq Colonies. 24. Paraguays. 25. L'Espagnole. 26. Cuba ou Ferdinand. 27. Iamaique. 28. Les Isles de Canibales ou Caribes. 29. Discours en general sur le Nouueau Monde : de ses forces, & du gouuernement tant ciuil qu'Ecclesiastique. 30. De la connoissance que ce peuple a de Dieu. 31. De leur Idolatrie enuers les Trespassez. 32. De l'idolatrie enuers les statuës. 33. De leurs Caignes ou Temples. 34. Des Prestres, Religieux & Religieuses. 35. Des sacrifices tant d'hommes que d'animaux. 36. Des Sacremens rapportans aucunement aux nostres, introduits parmy ce peuple par la ruse du diable, vray singe des œuures mysterieuses de Dieu. 37. Des dispositions du Nouueau Monde à receuoir l'Euangile de Iesus-Christ. 38. De quelques predictions de la future predication de la foy Chrestienne en ces terres neufues. 39. Des prodiges qui la precederent. 40. Quelle chose facilite la conuersion des Indiens : Et des empeschemens de leur conuersion. 41. De la diuersité des Barbares : & de la façon de prescher l'Euangile. 42. Des difficultez qu'on eut à la conuersion des Americains. 43. Des remedes des susdits deffauts.

L'Autre partie des Estats du Roy d'Espagne consiste au Nouueau Mõde, où il y a tout ce qu'il veut, pource qu'il n'y trouue personne qui luy contrarie. Ces Estats sont diuisez en Isles, & en terre ferme. Les Isles de la mer du Nord sont en si grand nombre qu'on ne le sçauroit dire iusques à present (vû que les seules Lucayes passent le nombre de quatre cens) & que quelques-vnes sont si grandes & si riches, que de la chacune on pourroit faire vn grand Royaume. Borichen est longue de trois cens milles, & large de soixante. Iamaique est presque aussi grande. La Cube a trois cens lieuës de lõgueur, & vingt de largeur : l'Espagnole a de tour seize cens milles. Quant à la terre ferme, le Roy d'Espagne est maistre actuellement de tout ce qui va costoyant la Floride, la nouuelle Espagne, le Iucatan, & encor cette grande presqu'Isle Meridionale iusques au Cap de Californie, voire mesme iusqu'à Quiuire, vû que les Espagnols ont descouuert iusques-là, & plus outre encore. La coste de la nouuelle Espagne, qui commençant depuis Sainte Heleine, & passant par Panama va iusqu'à Quiuire, a de longueur enuiron cinq milles, & ceux de cent milles, ausquels adjoustant les confins qui sont dans les pays vers le Nord, on y trouuera en tout neuf mille milles. Apres cela le Peru commençant depuis Panama a de coste douze milles & 600000. dont il y a trois mille milles de riuiere entre le Maragnon, & le fleuue d'Argent, ou de la Plata, qui appartiennent sous le nom de Brasil à la Couronne de Portugal. Mais auant que passer plus outre, il faut que i'aduance quelque propos touchant le descouurement de ce Nouueau Monde.

Deux raisons ont induit Aristote & quelques autres à se persuader qu'il n'y auoit autres gens au monde que les habitans d'Europe, d'Asie, & d'Affrique. La premiere estoit la grande largeur de la mer Atlantique, qui leur fit estimer que les hommes ne sçauroient passer tant d'eaus auec aucune force ou industrie, & ce fut ce qui meut S. Augustin à nier les Antipodes. L'autre raison qui deceut les anciens fut, qu'ils crûrent que la Zone Torride estoit inhabitable pour son excessiue ardeur, de mesme que les Polaires pour leur froideur insupportable. Mais la premiere de ces deux raisons eut beaucoup plus de force que

la seconde, pource qu'ils tenoient pour chose impossible ce graud passage de mer. Et veritablemẽt la chose estoit telle comme nous monstrerons cy-apres. Mais d'autre part il faut sçauoir que les anciens eurent quelque connoissance de la Zone Torride, vû que Hannon Carthaginois costoya, selon Pline, l'Affrique, depuis Gibraltar iusqu'à la mer rouge, & certain Eudoxe au contraire depuis la mer rouge iusqu'à Gibraltar. Si bien qu'ils furẽt contraints de passer deux fois sous l'Equinoctial, & trauerser toute la Zone Torride. Dauantage les anciens eurent connoissance de l'Ethiopie, des Indes, & de la Chersonese d'or, qui sont toutes prouinces assises dans les bornes de la Zone Torride. Pline fait mention de Vaprobane qui est sous l'Equinoctial : & mesme l'experience de nostre Zone pouuoit monstrer aux anciens que la Torride estoit habitable. Car encor que le Soleil eschauffe & dessieiche vniuersellement auec le voisinage de ses raiz, & ce d'autãt plus qu'ils sõt plus droits, de mesme que par le moyen de la distãce & obliquité de ses rayons il donne lieu à la froideur, & à l'humidité, comme le iour & la nuict, l'Esté & l'Hyuer nous font paroistre: toutesfois cette regle generale est alterée en mille façõs par les diuerses assiettes. Car la vertu descauses vniuerselles en la production des effects est bornée & presque restrainte par la qualité de matiere, & c'est ce qui fait que les predictions des Astrologues se trouuent souuẽt du tout vaines. Ainsi nous voyõs que la vehemence des vents se réforce aux vallées, & diminuë aux plaines, l'ardeur du Soleil se ramasse & multiplie aux miroirs concaues, s'espãd & se perd en ceux qui sont pleins. Et pour venir à nostre propos, le chaud & le froid de l'air, & des pays reçoit mille differences des diuersitez des lieux hauts ou bas, qui sõt en lieu plain ou esleué, tournez du costé du Nord, ou du Sud, de l'Est ou de l'Oüest, proches ou esloignez de la mer, des lacs, des bois & des fleuues, & qui sont sujets aux vents, ou non. On sçait assez que l'Angleterre est plus esloignée de l'Equinoctial que la France, & toutesfois au rapport d'vn chacun, l'Angleterre est plus tãperée, & en la mesme proportion la Zelande est moins froide que le mont Atlas. Il n'y a point plus grand effect du voisinage du Soleil qu'en Esté : ny de son esloignement qu'en Hyuer. Mais que dirons nous si en mesme distance de l'Equinoctial, & du cours du Soleil nous trouuons que les saisons se changent en mesme tẽps ? Gate est vne montagne qui partant du grãd Caucase trauerse toute la lõgueur des Indes iusqu'au Cap de Comorin. Or en mesme temps au deçà de la mõtagne l'hyuer cõmẽce à l'entrée d'Auril, & l'Esté au delà de la montagne : deçà l'on voit regner les pluyes & les vents froids & orageux, & delà les iours sereins & agreables Deçà la mer deuient si faschense que les mariniers ne sont presque assurez aux ports: & delà on voyage par le golphe de Bengale en assurance, & l'on trafique par tout. Finalemẽt le mõt de Gate fait de plus grãds effets que l'Equateur, puis qu'en si peu d'espaceil chãge les saisons de l'année. Que si nous trouuõs difference d'hyuer & d'Esté en la mesme hauteur; cela mõstre que les degrez du chaud, du froid, du sec, & de l'humide ne despendent absolument du voisinage ou esloignement, & de la droiteur ou obliquité des raiz du Soleil : Donc la fraischeur peut subsister auec le voisinage du Soleil, l'humidité auec ses rayõs droits, & les paturages ne seront du tout bánis de la Zone Torride cõme Aristote a creu auec quelques autres. Mais l'autre difficulté sembloit sans remede aux anciens d'autant qu'en leurs nauigations ils n'auoient autres guides que le Soleil, la Lune, les Ourses, & les autres estoilles. Quand le Ciel estoit couuert de nuages, ils

leur oſtoient toute clarté du Soleil, & des eſtoilles, alors ils ſe gouuernoient par la qualité des vents, & par les conjectures du chemin qu'ils auoient fait. En quoy ils eſtoient fort praticqs à cauſe de leurs courtes nauigations, & l'aſſiduité des voyages. Les Taporbaſes, pource qu'ils ne voyent le Nord portoient auec eux vn bon nombre d'oyſeaux, & ſelon la neceſſité ils laſchoient tantôt l'vn & tantôt l'autre, & pource que les oyſeaux cherchent volontiers la terre, ils tournoient derriere les proües des nauires. Mais ſi le Ciel eſtoit obſcur, & la mer troublée de pluſieurs vents, les anciens ne pouuoient comprendre où ils eſtoient, pource que le Ciel & la mer eſtans en ce cas en pareil eſtat, il n'y auoit point de raiſon pour laquelle ils deuſſent plutôt aller d'vn coſte que d'autre. Or Dieu voulát faciliter la predication de l'Euangile à ceux

II. qui auoient demeuré ſi longuemẽt idolatres, deſcouurit enuiron l'année 1300, à vn certain Flauie de la coſte d'Amalfi au Royaume de Naples, le ſecret qui eſt en l'aymant, & la proprieté de faire que le fer qui en eſt touché reçoiue la vertu de tendre vers le Nord, & le monſtrer. Il y a toutesfois quelque difference : pource qu'en quelques lieux l'aiguille de fer dont les mariniers vſent, frottée d'aymant regarde le Nord tout droict; & hors de là ſe deſtourne quelque peu tantôt vers l'Eſt, tantôt vers l'Oüeſt ; de ſorte qu'il faut qu'ils remarquent ſoigneuſement cette variation, s'ils ne veulent faillir en leur voyage. L'eſtoile du Nord eſt eſloignée de noſtre pole enuiron de trois degrez & demy. Or par le moyen de l'aymant, de qui le fer reçoit la vertu de monſtrer le pole, les mariniers prennent l'aſſurance de trauerſer de grandes mers, & de chercher de nouuelles Iſles, & de nouueaux pays, pource que lors qu'ils ſçauent où eſt le Nord, ils ſçauent auſſi qu'en tournant viſage vers cette partie, ils ont l'Orient à la main droite, l'Occident à la gauche, & le Midy derriere eux. Et l'on peut veritablement connoiſtre en cecy combien Dieu ſe plaiſt à faire des operations merueilleuſes par des petits moyens, & fort bas, vû qu'vne aiguille de fer frottée d'aymant n'a rien de precieux, ou d'agreable; & toutesfois la plus grande entrepriſe & le plus admirable art que l'homme exerce qui eſt la nauigation, d'eſpend d'elle.

III. Maintenant que nous auons monſtré les difficultez du deſcouurement du Nouueau Monde, & vû laquelle des deux eſtoit plus grande, il faut que ie die encor deux mots de la qualité de la Zone Torride. Il faut donc premierement preſuppoſer que l'Equinoctial eſt vn cercle imaginé au Ciel, qui l'enuironne tout de l'Orient à l'Occident, & eſt éſgalement eſloigné des deux poles. Il ſe nõme Equinoctial pource que quand le Soleil y paſſe (ce qu'il fait deux fois l'année, c'eſt à ſçauoir au mois de Mars & de Septembre) le iour eſt égal à la nuict, tous deux ſont de 12. heures: ce qui s'appelle Equinoxe. On appelle apres Tropiques deux cercles imaginez au Ciel, auec leſquels la courſe du Soleil eſt bornée, & l'on les nomme Tropiques, pource que lors que le Soleil eſt arriué iuſques à l'vn deux, il retourne arriere. Celuy qui eſt par delà l'Equinoctial tirant vers le Sud ſe nomme Tropique du Capricorne, & celuy qui eſt de noſtre coſté Tropique de Canſer, ou de l'Eſcreuiſſe. Celuy là eſt à vingt-trois degrez & demy Meridionaux de l'Equateur: & cettuy-cy en eſt eſloigné de vingt-trois degrez & demy Septentrionaux. On nomme Zone Torride l'interualle qui eſt entre les deux Tropiques, & cét interualle comprend 47. degrez, auſquels on fait reſpondre mille quatre cens & dix lieuës Françoiſes ſur la terre, à raiſon de trente lieuës pour degré. Ce fondemẽt eſtãt mis-

il faut premierement dire que la Zone Torride abõde d'eaüs de toutes sortes, vû qu'il y pleut & neige, principalement quand le Soleil la frappe droictement auec ses rayons; car il y pleut alors abondamment, & la pluye commence à midy. Dauantage, il n'y a lieu sur la terre où l'on trouue de plus grandes riui[illegible], vû qu'en la presqu'Isle Australe du Nouueau Monde, laissant plusieurs autres grands fleuues du Brasil & du Peru, l'on y trouue celuy de la Magdelene qui a sept lieuës de largeur en son emboucheure. Il y a outre ce celuy d'Orillane, qui est large de septante, & celuy de l'argent, ou de la Plata, qui a de largeur quarante lieuës. Dauantage il y a les lacs de Tiquiaca (cettui-cy a de tour quatre-vingts lieuës) de Paria, & de Bombon, & il y a peu de montagnes sans lacs, d'où procede la pluspart des riuieres de ces contrées. En la presqu'Isle du costé du Nord, il y a le lac de Guatimala, qui est long de cent cinquante milles, & celuy de Nicaraga de trois cens, & celuy de Maxique en contient cent, celuy que l'on nomme la mer Cephalique en a cent cinquante de tour: & apres cela le Royaume de Mechouacan est tout plein de lacs, de fleuues, & de fontaines. Et pour sortir hors du Nouueau Monde, où il y a des lacs & des fleuues plus grands qu'en Ethiopie sous la Zone Torride; Il y en a deux, où le Nil prend sa source, l'autre par lequel il passe, qui ont deux cens milles de diametre chacun. Il y en a vn autre esgal aux susdits, entre le Royaume d'Angole, & de Monomotapa: il y a le lac d'Aquelonde, & celuy de Coluc, qui sont tres-grands, & outre ce on void en la mesme Ethiopie de grandes riuieres, comme Coante & le Niger, qui a pour ses branches les riuieres de Senega, & de Gambée. Il y a le Zaire qui est large de vingt-milles en son emboucheure, & la plus grande partie des susdites riuieres, non contentes de leurs licts qui sont fort amples, innondent les campagnes toutes les années. Les Isles de S. Thomas & de Sumatre, qui sont sous l'Equinoctial, sont du tout humides: celle de saint Thomas a au milieu vne haute montagne perpetuellement couuerte d'vne espaisse nuë, qui rend tant d'eau, que les champs en sont abondamment arrousez: celle de Sumatre est generalemẽt pleine de marais & de riuieres, dont la plus grande part naist d'vn fort grand lac, qui est sur vne haute montagne au milieu de l'Isle. Et la nature n'estant contente des eaux de l'air & de la terre, pour humecter la Zone Torride, produit tant en Quinto, qu'aux Moluques, au pays qui sont sous l'Equinoctial, certaines grãdes cauernes, où elle conserue des eaux. Il ne faut aussi taire que sous la Torride il y a beaucoup plus de mer que de terre, de mesme qu'en nostre Zone il y a plus de terre que de mer. Dauantage, c'est chose certaine qu'en la Torride les eaux croissent, & les pluyes multiplient, selon que le Soleil s'approche de la ligne, & au contraire lors qu'il se retire vers les Tropiques, elles manquent. C'est ce qui fait connoistre combien l'egalité du iour & de la nuict peut pour l'accroissement de l'eau, vû que de mesme qu'en nostre Zone les pluyes grossissent aux Equinoxes, aussi sont elles en la Zone Torride. Apres cecy la Torride est non seulement humide, mais encores temperée quant au chaud, & quelques-vnes de ses parties ont beaucoup plus de froid que de chaud, comme Passo, Collao, Potosi, & les montagnes sont touſiours couuertes de neiges & de glace. La cause generale de cette temperature, est la longueur des nuicts prés de la ligne, où elles sont perpetuellement esgales aux iours, mais tant plus tu t'en esloignes, tant plus tu trouue les iours d'Esté longs, & les nuicts courtes: & pour cette cause les iours d'Esté sont plus longs en Angleterre qu'en Italie.

La briefueté des iours fait que le Soleil ne peut produire tãt de degrez de chaleur sous l'Equinoctial, que loin d'iceluy : & en effet l'Esté est plus ardent en l'Estremadure d'Espagne, & en la Poüille en Italie, qu'en Quito, & en Collao, pource que la continuation de l'operation en la cause efficiente, importe grandement à la perfection de l'effet. Mais que dirons nous des differences que l'on void en la mesme Zone Torride, où vne partie est plus chaude, & l'autre plus fraische? Ce n'est pas vne question du Nouueau Monde, mais commune à toutes les Prouinces, & nous auons desia donné sa solution, disant que la chaleur mesme du Soleil reçoit mille differences de la diuersité des assiettes. Mais pour en dire quelque chose, il faut considerer que le Nouueau Monde est tout plein de hautes montagnes qui rafraischissent l'air, & auec leur hauteur (vû que les lieux hauts participent plus du froid que les bas) & auec les neiges qui ne les abandonnent iamais, & auec des lacs extrémement froids, & auec des riuieres qui en procedent, & auec leur eau, qui pour estre de neiges & de glaces fonduës, est ensemble froide & creuë, & auec la vehemence & rapidité, auec laquelle ils coulent des montagnes & trauersent les plaines, rafraischissent au possible l'air & la terre. Dauantage les susdites montagnes, estant fort hautes, il est necessaire qu'elles facent vne grande ombre, tantôt deçà, tantôt delà; & cette ombre adiouſtée à la longueur des nuicts, importe beaucoup pour temperer la Zone Torride. Outre ce il faut considerer que les vents frais ne cessent iamais d'y souffler : car premierement en la mer le vent d'Est y regne tousiours, & apres cela au Peru & au Brasil on a le vent du Sud, qui se leue à midy, & est frais au possible, & de l'autre costé le vent d'Est.

IV. Comparons maintenant le Monde auec l'autre, considerant le Nouueau: l'Estat auquel il estoit quand il fut premierement descouuert. Nous auons quelques aduãtages pour le regard du Ciel, & quelques autres pour celuy de la terre : pour le regard du Ciel, l'vn est, que nostre hemisphere a plus d'estoilles & de lumieres, que celuy qui est opposé : car le nostre à l'estoille du Nord proche du Pole Arctique de trois degrez & vn tiers, auec vn grand nombre d'autres estoilles qui luy font cõpagnie; au lieu que le Pole Antarctique n'a point d'estoilles qui n'en soit du moins esloignée de trente degrez. L'autre aduãtage d'auſſi grande importãce, est que le Soleil luyt sept iours de l'année vers le Tropique de l'Escreuisse, plus que du costé de celuy de Capricorne, comme les Equinoxes & les Solstices nous monstrent. Et c'est de ces deux choses que procede la froidure qui se trouue plus grãde en l'autre costé qu'au nostre, pource que l'autre louyt moins de temps de la lumiere du Soleil, & a moins d'estoilles. Quant à la terre nous auons auſſi deux aduantages : l'vn est que la nostre s'estend plus de l'Occident à l'Orient, & consequemment est plus propre à la vie humaine que l'autre, qui se retraignant du Ponant au Leuant s'esargit demesurément d'vn Pole à l'autre: car la terre va du Ponant au Leuant auec plus d'esgalité, & est tousiours esgalement esloignée de la froidure du Nord, & de la chaleur du Sud; & les iours & les nuicts võt tousiours de mesme sorte. Mais en allant vers le Pole, il est force de trouuer des nuicts qui durent des mois entiers, & en fin vne demie année. Le second aduantage, est que nostre terre est plus fauorisée de la mer, qui la rend propre au trafic, & à la cõmunication: car outre la mer Oceane, qui est commune & à nous, & au Nouueau monde, nous auons la mer Mediterranée, qui moüille l'Europe, l'Asie & l'Affrique, & s'accommode à ces trois parties en beaucoup de sortes,

auec ſes golphes. Et que dirons nous de la mer Caſpie, & de la Baltique, dont l'vne eſt grandement commode à l'Aſie, & l'autre à l'Europe ? Adiouſtons à cela que noſtre terre eſt plus eſgale, & plus pleine, & par conſequent plus propre au trafic par terre, & par eau. Quant aux choſes que la terre produit, le Nouueau Monde cedoit à ceſtui-cy premierement en la perfection des animaux, vû qu'il n'y auoit ny chiens, ny moutons, ny brebis, ny chévres, ny pourceaux, ny chats, ny aſnes, & ce qui eſt de plus important, il manquoit de bœufs, de cheuaux, de chameaux de mulets & d'Elephants : Quant aux arbres, il n'y auoit ny cedres, ny orangers, ny limoniers, ny grenadiers, ny figuiers, ny poiriers de coing, mais ſur tout il manquoit d'oliuiers & de vignes. Il eſt vray que nous auions plus grand aduantage pour le regard des animaux que des fruits, pource que pour le regard des derniers, nous les ſurmontions en la bonté, & en la diuerſité ; & aux premiers en bonté ſeulement. Entre les grains ils n'auoient ny fromens ny ſeigles, ny toutes les ſortes de nos bleds, ny du riz, ny pour la gentilleſſe de leurs iardins des melons. Quant aux arts, & induſtrie, il n'y auoit nulle comparaiſon, pource que les habitãs du Nouueau Monde n'vſoient de fer, qui eſt vne matiere neceſſaire, & vtile à la vie humaine, & ſe ſeruoient auſſi peu du feu, inſtrument vniuerſel de l'induſtrie. Ils n'auoient nulle connoiſſance de l'artillerie, de l'Imprimerie, des lettres, & de la doctrine : la nauigation paſſoit pas la force de leur veuë, & ie parle encores en cela des peuples plus induſtrieux, & ciuils, comme eſtoient ceux de Mexique & du Peru. Noſtre monde ſurmonte encores le Nouueau en la multitude des perſonnes. Il y a là force grandes montagnes, force marais, & des bois longs au poſſible, qui rendent de grands pays inhabitables, la partie habitée n'eſt ſi pleine de gẽs que nos terres, pource que celles-cy ont eſté pluſtôt peuplées, voire meſme eſtoient deſia peuplées, quand les autres commencerent à ſe remplir de perſonnes. Dauãtage on a trouué icy les arts pour ſubſtanter la vie, comme l'agriculture, & pour la conſeruer comme l'architecture, & pour l'accommoder, comme la marchandiſe : tellement que la multiplication du genre humain eſtoit aydée icy la nature, & de l'induſtrie, & là par maniere de dire, de la ſeule nature. Meſmes iuſques à preſent la plus grande partie du Braſil ſuit vne façon de viure ſauuage, & en la nouuelle Eſpagne vn pays de tres grande eſtenduë, eſt occupé des Chichimeques, peuples ſans loy, ſans chef, & ſans demeure aſſurée, qui viuent de chaſſe, & des fruicts que produit la terre. Ceux de la Floride, & les Paragays, viuent preſque de meſme ſorte, & quãd les Eſpagnols arriuerent au Peru, cõbien qu'ils y trouuaſſent pluſieurs lieux peuplez, il n'y en auoit toutesfois aucun qui eut forme de ville que Cuſco. Mais auiourd'huy le Nouueau Mõde eſt moins peuplé que iadis, en partie pour les guerres ciuiles des Eſpagnols ; vû qu'on tient qu'aux guerres qui ont eſté entre les partiſans de Piſarre, & d'Almagre, & entre les partiſans de Piſarre, & les gens du Roy il mourut vn million & demy des habitãs naturels ; en partie pour le deſordre des Eſpagnols en ces commencemens, non tãt pource qu'ils trauailloient les peuples exceſſiuemẽt, qu'à cauſe qu'il les tranſportoient d'vn lieu à l'autre, loin de l'air de leur pays, & cauſoient par ce moyen leur mort. Ce qui leur a preiudicié auſſi, & leur nuit encores, c'eſt l'vſage des viandes qu'on y a tranſporté de l'Europe. Ils ne mangeoient tant de chair, ny ſi groſſe, & nourriſſante, ils n'auoiẽt nuls vins, au lieu que le Peru en abõde maintenant : & pource que les Princes les occupoient tantôt à baſtir des

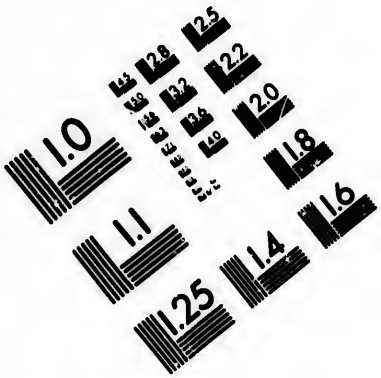

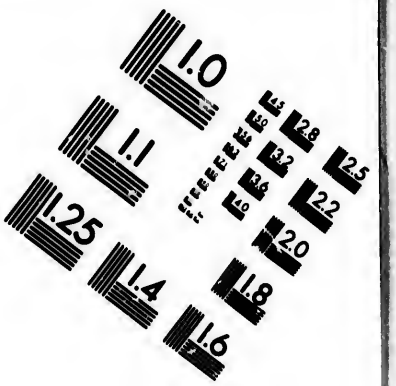

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

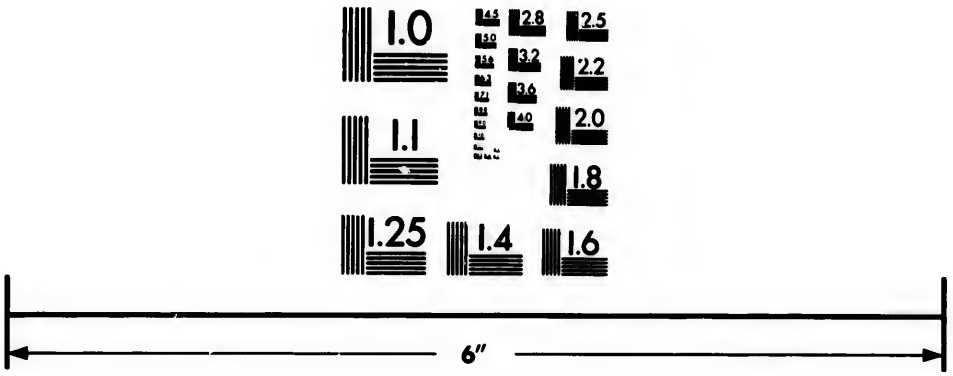

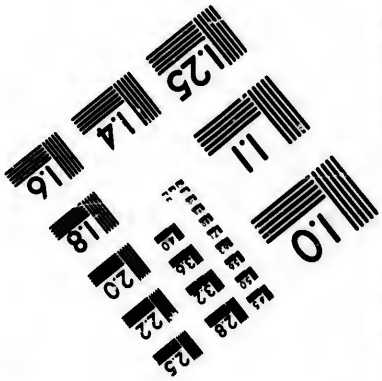

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.5
2.2
2.0
1.0

Tambes, tantôt à dresser des chemins, & choses semblables, ils n'auoient tant de temps pour gourmander & s'enyurer, qu'ils ont à cette heure, vû qu'ils abusent tellement de la liberté, qu'ils s'abandonent à toy siueté, à la faineantise, à la paillardise & à l'yrongnerie qui les consume miserablement. Plusieurs maladies generales en ont encore consumé beaucoup, comme la verole, & la cocoliste en la nouuelle Espagne, & la mesme verole fit mourir beaucoup d'enfans & de ieunes gens au Peru, l'an 1567. & plus de femmes que de masles, & elle pardonna à ceux qui auoient passé trente ans. On remarqua encore particulierement, que ce mal ne trauailla nul de ceux qui estoient nais en Europe: tellement que pour les susdites raisons la partie maritime de la nouuelle Espagne est auiourd'huy presque deserte. Aux Isles du golphe de Mexique il n'y est presque resté de la semẽce des naturels, & moins encore en la coste de Paria, & en la plaine du Peru il y manque la trentiesme partie. Mais pour dire aussi les aduantages du Nouueau Monde sur le nostre, il semble que Ioseph de la Coste, vueille que l'Amerique surpasse nos pays en tẽperatures; pource que le froid, ny le chaud n'yest ennuyeux en beaucoup de lieux: mais cela est encore commun aux parties de nostre monde, qui sont au dessous, ou prés de l'Equinoctial, comme est l'Ethiopie, & comme sont aussi les Indes, & la Cherssonese d'or. Apres cela il veut que le Nouueau Monde surpasse le nostre en abondãce d'eaux & de pasturages, & veritablemẽt quãt aux eaux, c'est chose claire qu'il a plus de mers, & que la riuiere de la Plata, & celle de Maragnon, sont les deux plus grãdes de l'vniuers: Il luy donne aussi de l'aduãtage sur nous en grãdeur de bois, & en diuersité d'arbres & de racines, dont ces peuples viuent en beaucoup d'endroits (comme de Iuches aux Isles de Barlouent, & au Brasil (ce qui a beaucoup d'apparence de verité, pour la conjonction de l'humidité auec la chaleur qui regne perpetuellement. Il met apres hors de dispute qu'il y a plus de mines d'or & d'argent, qu'en nos terres: combien que ce soit chose malaisée à decider, au moins & tant pour tant. Car ie ne sçay si le Peru surpasse en mines d'or l'Ethiopie, Monomotapa, & Nandingue, & Sumatre, & Lequij, ou si les mines de Potosi sont plus riches que celles de Cambebes en Angole. Il adiouste que la nouelle Espagne est vn des meilleurs pays du monde, chose que l'on peut accorder sans prejudice. Mais considerant le Nouueau Monde en l'estat present, i'estime qu'il surpasse le nostre, non pas en multitude (vû qu'il n'est si bien cultiué) mais en diuersité d'animaux & de fruicts, pource qu'on a adiousté aux siens particuliers presque tous les nostres: & il a cét aduantage, que nos semences viennent mieux en Amerique, que celles de l'Amerique ne profitent en nos terres.

Il est question maintenãt de sçauoir d'où sont venus les habitãs de ce Nouueau Monde. Premierement doncques il faut sçauoir que ces peuples ont vne folle opinion de leur origine. Les Guanches habitans des vallées de Xaure, tiennent pour leurs premiers parens vn homme & vne femme sortis de Guaribisque, fõtaine celebre parmy eux. Les Guanches peuples d'Andabayle, vallée suiette à Cusco, disent qu'ils sõt sortis du lac Sogdocoque. Ceux de Cusco veulent tirer leur origine du grãd lac de Tiquiacca. Les autres disent qu'apres le deluge le genre humain fut restauré par six personnes qui s'estoiẽt sauuées en vne certaine cauerne. Mais laissant toutes ces folies, c'est chose claire qu'il faut dire que tous les hommes sont sortis d'Adam & d'Eue, & puis de ceux qui se sauuerent de l'Arche de Noé, & par consequent que les habitans

du Nouueau Mõde sont descendus de nous. C'est chose mal-aisée de trouuer de quel endroit on y a passé. En quoy rien ne nous pourroit plus esclaircir, que le voisinage des lieux: mais cela ne nous peut seruir pour le peu de connoissance que nous auons de l'extremité de la terre. Vopelius veut que du costé du Nord Groeland se tienne auec l'Estotilant, & est terre ferme, auquel cas il est vray-semblable que les Lappons, & ceux de Noruege, continuans leur multiplication, & habitation, se sont peu à peu poussez iusques-là. Dequoy nous font foy les habitans, & les façons de faire communes aux Lappons, à ceux de Noruege, d'Estotilant & de Baccalos; pource que tous habitent dans des cauernes ou dans les creux des arbres: tous portent des peaux de veaux marins, ou de bestes sauuages, tous viuent de poisson ou de fruicts que la terre produit d'elle-mesme, & ne sont gueres differens de couleur. Vers le Sud, s'il est vray, comme plusieurs tiennent, que la terre opposée au destroit de Magellan, est terre ferme, il faudra dire, que ce fut de ce costé que passa vne partie des premiers habitãs de l'Amerique, pource que ce destroit n'en est en quelques lieux large de plus d'vne lieuë: à raison dequoy le passage en aura esté bien aisé. Nous n'auons pas connoissance de l'extremité Orientale, & Occidentale, seulement on void que la couleur des gens du Nouueau Monde, rapporte plus auec celle des nations d'Orient, que de celles d'Occident, pource qu'ils ont vne couleur de bronze, & il y a des degrez de cette couleur, comme du blanc entre nous: car elle est plus obscure en quelques lieux, comme au Peru, & au Brasil: & en quelques autres plus claire, comme en la Floride, & au nouueau Royaume. On y trouue toutesfois quelques peuples noirs, mais en petit nombre, comme en Cateque, pays assis entre sainte Marthe & Cartagene. A raison dequoy l'on peut dire que ceux-cy y vindrent par quelque tempeste, ou de la Guynée, ou de l'Ethiopie. Il semble qu'il n'y a point passé de personnes des endroits plus ciuilisez d'Europe, auant Christofle Colomb, pource qu'on ne trouue en tous ces pays aucune trace de lettres, ou d'autres choses de l'Europe: outre qu'il n'y a encores deux cens ans que la plus grande partie des Isles, qui sont entre nostre terre ferme, & le Nouueau Monde estoient inhabitées, comme les Açores, Madere, les Isles du Cap-verd, saint Thomas, & les autres de cette mer. Concluons donc que le Nouueau Monde a esté premierement habité des peuples, qui continuans l'habitation d'Europe, & d'Asie, (quant à l'Affrique, il semble qu'elle n'y a pû auoir part en cette sorte) & cherchans continuellement des demeures plus commodes, ou plus asseurées, sont peu à peu arriuez iusques là, & qu'il a aussi esté peuplé par quelques autres qui ont esté poussez par la tempeste.

DIVISION DV NOVVEAV MONDE.

APres que Colomb eut descouuert ces terres nouuelles à ceux d'Europe, on a touſiours continué d'aller plus auant en diuerſes occaſions: mais bié que pluſieurs perſonnes pleines de hardieſſe & de ſingulier valeur, tant d'Italie, d'Eſpagne, & d'Angleterre, que de Portugal, & de France, ſe ſoient employées à cette recherche, toutesfois on n'en a pû auoir entiere connoiſſance, principalement des extremitez vers le Septentrion, Occident & Midy. Quant à moy ie ſuiuray les plus authoriſez de ceux qui en ont parlé, ſans m'amuſer à des diſcours pleins d'impertinẽce. Doncques cette partie de la terre qu'on appelle

Nouueau Monde (ie parle de la terre ferme) y est diuisée en deux parties, c'est à sçauoir en Amerique, & en Magellanique. L'Amerique est encores diuisée en deux fort grandes presqu'Isles, jointes par vne Isthme, ou vne langue de terre longues de sept lieuës, entre le Nom de Dieu & Panama: car quant aux vnze lieuës qu'on met communément de plus entre ces deux terres, elles procedent de tours qu'on fait en cherchant vn chemin plus aisé & plus commode. Or nous nommerons vne de ces presqu'Isles Septentrionale & l'autre Australe. Quant à la Septentrionale, on luy donne seize mille milles de circonference, & quatre mille milles de lõgueur du Leuãt au Ponant. Ses bornes du costé du Nord ne sont encores conneuës. Iacques Cartier la descouurit l'an 1535. iusqu'au 50. degré. Gaspard Corteral Portugais iusqu'au 60. Sebastié Gabot Italien iusques au 67. & il ne passa plus auant à cause du froid excessif. Finalement Martin Forficier fit les années passées par commandement de la Royne Elizabeth d'Angleterre, plusieurs voyages pour aller par cette voye au Catay, & aux Molucques: mais il semble que la nature se soit opposée à ses desseins, pource qu'outre la grande froidure, & la vehemence des lieux froids au possible, il y tombe vn certain neglain penetrant qu'il semble du vif argent, & consume tout ce qu'il touche: & la mer ne s'estargit pas vers le Leuant, mais seulement tousiours vers le Pole. Si bien qu'encore que Forficier fit courir le bruict qu'il estoit arriué au destroit Arctique; toutesfois il ne vint iamais à bout du voyage projetté. Il descouurit en ses nauigations vn pays qu'il apella Virginie, & quelques autres contrées desertes, & toutesfois frequentées en certain temps de l'année par les estrangers qui y viennent pescher. Des autres costez cette presqu'Isle est bornée en partie de la mer du Nord, & en partie de celle du Sud, ou Zus. Or la partie qui est tournée vers le Leuant, contiét trois pays de grãde estenduë, c'est à sçauoir Estotilant, la terre de Labrador, ou Laboureur & Nouombegue, qui sont presque opposés à la Noruege, Angleterre, France, & Espagne. Estotilant est la plus Septentrionale partie qu'on connoisse de celle terre: elle fut descouuerte long-temps auant Colomb par certains pescheurs de Freslande, depuis reconnuë encores en l'an 1390. par Antoine Zeno Venitien, par cõmandement de Zichim Roy de la mesme Freslande. Ce pays d'Estotilant finit à la riuiere Nigeuse, qui a 60. degrez d'eleuation de Pole, & c'est là que commence la terre de Labrador, qui s'estend iusqu'à la riuiere de S. Laurens, que quelques vns nomment le destroit des trois freres, les autres riuiere de Canada. Laissant le golfe des trois freres on entre en vn golphe qu'on nomme Canay, qui a de longueur pres de 800. milles, & qui est presque bouché de diuerses Isles (le Verazan, & autres y en ont compté iusqu'à 37.) qu'il a du costé du Leuant. Ce pays est nommé terre de Bacalos, d'vn poisson qui y abonde, & mesmement en Mars, qu'est chose incroyable. Le voisinage des susdites Isles entr'elles, fait que la mer semble diuisée en plusieurs bras, & golphes: & pour cette raison il y a beaucoup de ports bons, & asseurez. Quant à la presqu'Isle Australe, on tient qu'elle a seize mille milles de tour, & quatre mille de longueur. La largeur est diuerse, pource qu'entre le Nom de Dieu, & Panama, elle est de sept lieuës, entre le golphe d'Vraba, & celuy de saint Michel de septante cinq, entre le Cap de saint Angustin, & le Cap blanc de mille, & au destroit de Magellan de cent trente-quatre. Elle est presque toute trauersée de fort hautes montagnes (& par cõsequent d'vne infinité de vallées) d'où procedẽt force riuieres. Mais celles qui se rendent dans la mer du Nord,

sont plus grandes que les autres : ce qui aduient à cause des montagnes qui trauersent le Peru en telle sorte qu'elles ne s'esloignent iamais de la veuë de la mer du Sud: à raison dequoy les riuieres qui en viennent ne sont pas plutôt nées, qu'elles trouuent la mer où elles se perdent. Mais il ne faut estimer que ie vueille descrire tout ce Nouueau Monde maintenant, vû que mon dessein n'est que de faire connoistre la Monarchie d'Espagne; si bien que ie ne m'arresteray qu'aux lieux où les Espagnols tiennent quelque chose, ayant proiecté de parler en leur lieu des autres prouinces.

Le Fort de sainte Heleine, & les trois de la Floride.

POur commencer donc du costé du Nord les Espagnols ont vn fort sur le Cap de S. Heleine, qui est sur l'extremité de la Norombege. Les François ont estably des colonies en cette Prouince; c'est pourquoy il n'est pas à propos de la descrire en ce lieu. Quant à la Floride, elle a pour bornes du Leuant Bahaman, & les Isles Lucayes, vers l'Occident Mexique, vers le Midy Cuba, & Iucatan, & vers le Nord Canada, Virginie, & la nouuelle France. Elle est longue de 400. milles, & s'aduance en mer auec vne pointe, & sa largeur est de 80. milles. Elle a sa coste aspre, & sa mer est pleine d'escueils, principalement contre la susdite pointe, où sont les escueils des Martys. Elle est sous mesme paralelle que la Mauritanie, & son milieu a 35. degrez de hauteur. Les Espagnols pour plusieurs mal-heurs qui leur sont arriuez, ont comme abandonné pour maintenant l'entrepriſe de cette conqueſte, combien qu'ils connoissent vne partie de sa richesse. Du riuage de S. Heleine, à la pointe de la Floride, on trouue Riò secco, ou Riuiere seiche, le Cap de la Croix, celuy de S. Augustin, & Canaueral: mais en la Floride le Roy d'Espagne a 3. places où il tient garnison à sçauoir S. Iacques, S. Augustin & S. Philippes, & deçà iusques au Cap de la terre neufue, ou de la France Antarctique, les vaisseaux y sont petits & à rames, pource que la mer y a peu de fonds. Plusieurs ont esté d'opinion, qu'en ce pays il y a quelque destroict par lequel la mer du Nord se ioinct auec celle du Sud. Vn de ceux qui ont eu cette opinion, a esté Melandes qui le prouuoit premierement, pource qu'en la mer du Nord il s'estoit trouué des pieces des nauires Chinois, & en second lieu, pource qu'en vne plage qui s'auance dans la terre 300. lieuës, il venoit en certain temps des baleines de l'autre mer, & quelques-vns ont tenu que le Chedi qui print l'an 1587. du Cap de Californie vn nauire qui venoit des Philippines, passa par là. Estienne Gomes cherchant ce passage fit plusieurs milles sur le fleuue de S. Antoine qui est en la Floride, & quelques autres sont allez par celuy de S. Laurens, mais sans fruit.

VII.

QVALITE'.

CEtte Prouince est abondante en plusieurs & diuers fruits, & en beaucoup de sortes d'animaux. Il y a aussi grande quantité d'or & d'argent, que les habitans amassent, entrecoupant les riuieres de petits fossez. La terre y porteroit toute sorte de grain s'il y estoit semé, de mesme qu'elle est capable de toute sorte de fruits. On y a veu des monstres, des perles, turquoyses, & esmeraudes qui y sont. Les vaches de ce pays ont du crin semblable à celuy des cheuaux, & vne bosse comme des chameaux.

MOEVRS.

LEs habitans sont de couleur semblable à l'airain, qui prouient de ce qu'ils s'oignent d'vn certain onguent, & de la chaleur du Soleil, combien toutesfois qu'ils naissent assez blancs. Ils sont dispostz & legers, ce qui leur arriue à cause de l'exercice perpetuel qu'ils font, allant à la chasse, & des viandes qui sont pour la pluspart de bestes sauuages. Ils ont trois sortes de cerfs, de l'vne desquelles ils tirent du laict, de mesme que nous faisons de nos vaches. Ils armẽt la pointe de leurs flesches d'areſtes de poissons, ou de pierres à feu. Ils vsent de coquilles de mer pour monnoye, toutesfois elles sont accommodées proprement à leur mode: & il n'est permis à aucun d'en vser, qu'aux grands Seigneurs, non plus qu'entre nous de battre monnoye. Ils portent des habillemens de marte principalement les nobles: les autres y vont demy nuds. Ils sõt fins & cauteleux, & naturellement ayment la vengeance & la guerre. Ils ont grand soing des viures, & sement le riz au mois de Mars, & de Iuin, lequel ils cueillent trois mois apres lors qu'il est mur, & le mettent en des granges communes pour le distribuer à chacun selon son estat & sa neceſſité. Ils cõbattent ordinairement contre les Cocodriles, & se tiennent à leur occasion en continuelle garde, comme s'ils estoient de toutes parts enuironnez d'ennemis. Quand ils ont faute de viures, ils mangent des serpens, des araignées & autres ordures, de mesme que les Ananases leurs voisins. On trouue en ce pays beaucoup d'Hermaphrodites, dont ils se seruent en lieu de valets, & de iumens.

RICHESSES.

LEs habitans apres auoir amassé de l'or & de l'argent dans leau, ainsi que i'ay desia dit, le portent vendre au riuage de la mer, & c'est le principal trafic de cette contrée.

FORCES.

LEs Espagnols y tiennent les trois places susdites de S. Iacques, S. Augustin, & S. Philippes, & mesme on dit que celle de S. Augustin n'a esté fortifiée depuis que Drak la ruina. Celles qui sont sur pied, sont assez fortes, & ont assez de gens & d'artillerie.

RELIGION.

LEs habitans croyent l'immortalité des ames comme nous, mais au reste ils sont idolatres.

LE GOLPHE DE MEXIQVE.

VIII. CE Golphe qui se nomme aussi mer de Cortez, a comme deux portes, l'vne par laquelle la marée entre auec vn cours si rapide, & cette-cy est entre l'extremité de Iucatan, & de l'Isle du Cube: l'autre par laquelle elle sort auec la mesme vehemence, & cette-cy est entre la pointe de la Floride, & la Cube

Il baigne presque deux mille milles de coste entre la susdite Floride & Iucatá; & c'est icy la coste de la nouuelle Espagne. Cette mer est orageuse, & a peu de ports qui sont tous sujets, fors que celuy de l'Hanaue vers le Nord. Le principal est celuy de S. Iean de Lua, qui est extrémemẽt bien fortifié par les Espagnols, pource que c'est là qu'à couuert d'vne Isle, qui a vne lieuë de tour, les flottes de Mexique & d'Espagne s'arrestent.

Nouuelle Espagne.

ON fait passer sous ce nom tout le pays qui s'estend depuis la Floride iusqu'à la mer de Galifornie: du Midy il cõfine auec Guatimala, & Iucatá. Il fut subjugé par Fernand Cortez l'an 1518. Cette Espagne contient quelques regions signalées, qui sont la nouuelle Gallice, Mechouacan, Mexique, Guastecan. ·xi

QVALITE' DE LA NOVVELLE ESPAGNE. EN GENERAL.

L'Air principalement vers Mexique, qui est mesme dans la Zone Torride, y est tẽperé. Aux mois d'Aoust & de Septembre il y pleut tous les iours depuis Midy. Le terroir y est tres-fertil, & abonde presque de toutes sortes de fruicts, fors que de vin & d'huyle: combien qu'il y ait assez de vin, & grande quantité d'oliues: mais l'vn & l'autre y vient auec vn grand profit des reuenus du Roy d'Espagne. Il y a aussi presque toute sorte d'animaux tant de ceux du pays que ceux de l'Europe. Les Espagnols ont affectionné plustôt ce pays que nul autre de l'Amerique. Il est vray qu'encor que ceux qui sont proprement du pays y viuent assez longuement, les Espagnols (i'appelle ainsi ceux qui naissent de peres Espagnols) passent peu souuent soixante ans, & s'ils les passent ce n'est de gueres: & ceux qui viennent d'Espagne estans desia aduancez en aage y viuent plus long temps que ceux qui y vont en leur enfance.

La Nouuelle Gallice.

LEs habitans de cette Prouince la nommoient auparauant Xalisque, où Nugne de Guzman, qui la conquit, fit bastir les places de Cõpostelle, du S. Esprit, de S. Michel, de Guadalajare. La partie qui est ceinte de la riuiere de Piastle, & de celle de S. Sebastian, est nommée Couliacan. La ville metropolitaine est Culiacan, où les Espagnols ont fondé la Colonie de S. Michel. Or laissant à main droite les pays peu connus, pource qu'on n'a point vû de leur or & de leur argent, de Sibole, & de Grenade on vient à la mer rouge, ou de Galifornie, iusques où les Espagnols pratiquent, & le pays est habité. François Coronado vint à Sibole par le commandement d'Antoine de Mendozza l'an 1579. mais n'ayant trouué gueres de profit il s'en retourna auec ses soldats à Mexique. ·x

QVALITE'.

CE pays abõde en mines d'or, & est capable de porter toute sorte de fruicts. On trouue beaucoup de poisson en la mer qui en est proche, & force bestes sauuages dans les forests. Mais la plus part du pays est raboteux & aspre.

MOEVRS.

CEux qui habitẽt sur le riuage de la mer ne viuẽt que de poisson, les autres sont sauuages, & vont continuellement à la chasse. Ce sont gens pauures qui vont nuds, & dorment où le sommeil ou la nuict les surprend dans les forests. On dit encor que bien souuent ils ne s'abstiennent de la chair humaine. Ils ne reconnoissoient autresfois personne, & viuoient en liberté, mais maintenant les Espagnols les dominent.

MECHOVACAN.

CEtte Prouince est esloignée de Mexique moins de 50. lieuës, & en a de tour quatre-vingts. On y void la ville de Sinsonte grande & peuplée, où les Roys de Mechouacan faisoient leur demeure. Il y a la ville de Pascuar, où l'Eueſque demeuroit premierement, celle de Valladolid, où il fait à present sa residence. Il passe sur ce pays vn fleuue rapide, qui va tousiours serpentant, qui apres auoir receu autre douze fleuues entre en vn lac nommé la mer Cephalique, qui a 150. milles de tour. En sortant de la il se precipite en peu d'espace dans vne fort profonde vallée, & puis continuant son cours auec mille tours entre auec vne grande abondance d'eauës qui engendrent des Crocodiles en la mer du Sud. Mais retournant vn peu en arriere on descouure près de la mer Sacatule, & puis dans le pays Colime, & apres cela la Purificatiõ, & sur le riuage de la mer les ports de S. Iacques, & de la Natiuité, & de saint Antoine. XI.

QVALITE'.

CE pays est des meilleurs de la nouuelle Espagne, vû que les mahis & plusieurs autres fruicts y meurissent deux fois l'année : & François de Torzas recueillit 600. quartes de grain pour quatre qu'il auoit semées. Il y a aussi grande quantité de simples, entre lesquels celuy qu'on nomme Mechouacan du nom du pays est fort renommé. Le coton, la cochenille, les meuriers, & la soye s'y trouue en abondance il rend vne grande quantité d'or & d'argent, mais il est bas. Il y a aussi force miel, & quantité de cidre, d'ambre noir, de sel & de poisson: à raison dequoy il se nomme Mechouacan, qui signifie lieu de peſche.

MOEVRS.

LEs habitans sont hauts, robustes & dispos. Ils monstrent auoir vn esprit gentil, ce qu'on peut assez connoistre par le moyen des ouurages qu'ils font de plumes d'oyseaux, ou qui sont taillez dãs des cannes, ou bien de semblables choses qui en viennent. Mais cecy se peut encore mieux comprendre par leur langue, qui est abondante & pleine de mots, & si figurée & artificieuse, que ceux qui l'entendent la preferent à la Latine. Ils sont de bonne complexion, & de longue vie, & l'on tient qu'ils sont des descendans des sept races venuës des parties du Nord pour peupler l'Espagne.

MEXIQVE.

LA Prouince de Mexique eſt la plus agreable & plus fertile de tout le Nouueau Monde, voire meſme ſelon le iugement de Ioſeph de la Coſte, des meilleures de toute la terre. Elle eſt ainſi nommée de ſa ville capitale, qui eſt eſloignée des Iſles fortunées de cét degrez. Elle fut priſe par Cortez l'an 1521. le 13. d'Aouſt. Ce Capitaine Eſpagnol mena en cette entrepriſe 200. mille Indiens, 900. Eſpagnols, 800. cheuaux, 17. pieces d'artillerie, treize brigantins, & ſix mille canots qui ſont comme des gondoles. Cette ville eſt en vne grãde pleine enuironnée de hautes montagnes, où la neige ne deffaut iamais, & peut auoir de tour enuirõ 70. lieuës: mais il y en a 33. occupées par deux lacs, dont vn eſt d'eau douce, l'autre d'eau ſalée. L'eau du Lac doux entre au ſalé, & en deuient ſalée au fonds qu'elle y trouue ſalnitreux. La ville qui eſtoit ſur le lac ſalé fut ruinée par Cortez, & puis rebaſtie, non dans l'eau, mais ſur le lac. Elle contient enuiron ſix milles maiſons, d'Eſpagnols, & ſoixãte mille d'Indiẽs qui habitent aux faux-bourgs. On dit qu'à Mexique il y a quatre choſes extrémemẽt belles; c'eſt à ſçauoir les femmes, les habits, les cheuaux, & les ruës. Sur les riuages des lacs il y auoit pres de cinquante bõnes places, entre leſquelles Teſcuco cede bien peu à Mexico. Mexico a l'Imprimerie, l'argẽterie, & vne Vniuerſité des plus floriſſantes. Il y a outre cela dans le Royaume la ville des Anges auec vn terroir merueilleuſemẽt fertil, diſtingué en vallées, collines, & plaines, où l'on void vne grande quantité de troupeaux de brebis, & de beſtes à corne entre vne grande abondance de bleds, & de fruicts. De l'autre coſté l'on void Taſcale (qui ſignifie ville de pain) en vn petit coſtau auec vn beau terroir plein, qui a de tour enuiron 60. milles. Il y auoit iadis trois cens milles ames, mais à preſent on n'y en trouuera peut-eſtre cinquante mille. Ses cytoyens ſont tous nobles, & ont obtenu ce priuilege pour ſes ſeruices faits à la Couronne d'Eſpagne en l'entrepriſe de Mexique. Les autres places plus remarquables ſont Cholule, Tuluca, & vers la mer outre la vraye Croix, Zempolan, auec vn pays à l'entour abondant en eaux: puis Tauaſco grande ville (dont l'Eueſque ſe dit auſſi Eueſque de Capaz) qui faiſoit comme on dit, vingt-cinq mille maiſons baſties de chaux, & de terre graſſe, & en partie de bois couuert de paille, & de certaine pierre. Elle ſemble encor plus grande, pource que les maiſons ſont eloignées & eſpanſes de peur du feu. Le fleuue d'Aluarade coule par ces lieux, & entre apres dans la mer par trois bouches. Dans le pays on void Guatlan grande ville, auec vn pays plein de fruits, & fort habité, & il y a encor des mines d'allun, & de fin ſoulphre.

QVALITE'.

TOut le pays eſt extrémement temperé, porte vne grande quantité de fruits, & toutes les commoditez neceſſaires: Il y a force meuriers, des feuilles deſquels on nourrit grande quantité de vers à ſoye. Au lac doux de Mexique il naît vne fort bonne herbe qu'on coupe toutes les Lunes; & quant au ſalé l'on en tiroit autresfois grande quantité de ſel, qui a manqué maintenant: mais on en tire beaucoup de ſalnitre, & les Indiens cuiſent la terre auec le fumier, & en font vn certain ſel qui ne vaut guere. Elle nourrit maintenant

force cheuaux, asnes, troupeaux de moutons, & de brebis, & il y a quelques mines. Il y a telle abondonce de viures, que vingt-huict liures de bœuf ne valent plus de demy real, vn pourceau deux reals, ou trois pour le plus.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs habitans de ce pays estoient autresfois mãgeurs d'hommes & idolatres, & auoient plusieurs femmes. Le Roy de Mexique ne succedoit iadis par droict de sang, mais par le choix des Electeurs, qui estoient au nõbre de six. Ils esliſoient de ieunes hommes gaillards, & biẽ disposez de leur personne & propres à la guerre, & mesme les Mexiquains firent mourir vn Roy pource qu'il estoit coüard. Il y auoit vn souuerain Conseil cõposé de quatre degrez de nobles, & d'officiers, sans lequel on ne pouuoit executer chose d'importance. Ils n'auoient rien en plus grande recõmandation que la nourriture des enfans, & n'estimoient autre chose que la Religion & la guerre. Il y eut entr'eux vn personnage nommé Tlacaessel qui fut si vaillãt qu'il conquit vne bõne partie de l'Estat de Mixique, & puis fut si magnanime que de refuser le Royaume, disãt qu'il estoit meilleur pour la Republique que quelque autre fut Roy, & qu'il executãt ce qui seroit necessaire, que de luy mettre toute la charge sur le dos, & que sans estre Roy il ne laisseroit de trauailler pour le public aussi biẽ que s'il estoit. Le Roy viuoit auec vne grande majesté & magnificence, tant de demeure que de seruice. Ils estendirent leur domination, leur religion, & leur langue, d'vn costé iusques à Tegnãtpec qui est loing de Mexique 200. lieuës, & de l'autre iusques à Galimele, qui en est esloigné de trois cens, & iusques aux mers du Nord & du Sud. Il est vray qu'ils ne pûrent iamais subjuguer ceux de Michouacã, ny de Tlascalla, ny de Terpeate, & les intimez qui estoient entre les Mexiquains, & les Tlascalãs ouurirent la porte aux Espagnols, & leur facilitérent l'entreprise & la conqueste de cét Empire. Les Mexicains vindrent en ces lieux diuisez en sept tributs ou lignées, d'vn pays Septenttional, où ils furent descouuert n'agueres vne Prouince riche & bien peuplée, que les Espagnols nommẽt nouuelle Mexique. Le principal honheur consistoit aux armes, par le moyẽ desquelles on s'anoblissoit. Motezuma qui fut le dernier Roy, institua quelques Ordres de Cheualiers, dont les vns se nommoyẽt Princes, les autres Lyons, les autres Aigles, & les autres Leopards. Il estoit permis à ceux-cy de porter de l'or & de l'argent, & d'estre vestus de coton, estre chaussez, auoir des vases peintes & dorez: choses qui n'estoient permises aux roturiers, & au peuple.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Mexicains sont de gentil esprit, & pleins d'industrie. Ils sont pleins de courage, & estiment que la principale gloire d'vn hõme consiste en la valeur. Ils vsent en leurs combats de fléches, & de frondes auec lesquelles ils iettent des pierres: toutesfois ils se sçauẽt aussi bien seruir des arquebuses depuis que les Espagnols sont parmy eux. Le peuple est extrémement sobre, & adonné au trafic, qui a grãde vogue en ce pays-là. Chacun s'adonne à nourrir force vers à soye, & les artisans y font mille gentils ouurages tant de bois, que de plumes. Ils se sont entierement accoustumez à la plus grande partie des façons de faire des Espagnols depuis qu'ils ont reçeu le Baptesme.

RICHESSE

RICHESSES.

L'Herbe qu'on tire toutes les années du Lac d'eau douce ne vaut pas aux habitans de Mexique moins de deux cents mille escus l'année. Au reste si le Peru surmonte ce pays en quantité d'or, & d'argent, qui est des plus fins, ce pays se peut aussi vanter qu'il est plus riche que le Peru en fruicts, & en bestail, & qu'il le surpasse en arts. Quant au bestial il y a tel hõme qui a plus de quarante mille bœufs ou vaches à luy; & tel qui a plus de cent cinquãte mille moutons, ou brebis. En la flotte de l'an mil cinq cens quatre vingt-sept, on en porta deçà soixante & quatre milliers de cuirs de vache en Espagne; & outre cette marchandise qui monte à six vingt mille escus ou dauantage l'année, on en porte grande quantité d'argent, partie en deniers comptans, partie en laines, sucres, soyes & cochenille, qui est vn ver qu'on seme sur les fueilles du figuier des Indes, où il naist couuert d'vn certain coton delicat. Ils les cueillent soigneusement, les seichent au Soleil, & les enuoyent en Espagne, & cette marchandise ne rapporte pas moins de trois cents mille escus l'an. Le figuier decouuert de cette semẽce ne porte de cette année-là autre fruict que les vers. La nouuelle Espagne traffique aussi auec la Chine. On porte de là, du lin, de l'airain, de l'estain, de la cire blanche, du taffetas blanc, de l'or pour la marchandise, du papier, & diuerses gentillesses, qu'on conduit au Peru à bon marché, & l'argent est la principale marchandise qu'on porte de ces pays en la Chine, où la terre produit plus d'or que d'argent; mais il ne passe dix-neuf carats, & on l'affine à Mexique iusqu'à vingt & deux.

La Nouuelle Espagne depesche encor par le Peru pour vn million d'escus de draps, soyes, toilles, & tables. On n'y a pû iusques à present affiner l'art de faire le verre, ny de faire le papier, & peut-estre plus par le default des ouuriers (principalement pour le regard du verre) que de la matiere. Le papier deuient de couleur oliuastre, & est bon pour toute autre chose que pour escrire; & le verre y est obscur & materiel. Les Indiens payent au Roy, & aux feudataires douze reales pour teste, & non autre chose.

GOVVERNEMENT.

POurce que ie remets à la fin à parler en general du Gouuernement de l'Amerique, aussi bien que de ses forces, ie diray seulement, que le Roy donne en ce pays aux conquerants, & aux soldats qui se sont signalez, non pas le Gouuernement des originaires, mais seulement le vassallage, & le droict de la taille qui luy seroit deu. Et cecy ne dure que la vie du conquerant, & de son fils, auec obligation de s'acquiter de ce que le Roy feroit, c'est à sçauoir de maintenir des Predicateurs de la doctrine Chrestienne, & des Prestres pour le seruice de Dieu, & les Eglises fournies. Mais la Iustice, & le Gouuernement despendent du tout des Cours, & des Officiers du Roy. Le Viceroy, & l'Archeuesque demeurent à Mexique, où est la Cour souueraine de la Nouuelle Espagne. Tlascalle se gouuerne en Republique sous la protection du Roy d'Espagne, auec vn Gouuerneur Espagnol, & vn autre du pays.

GASTECAN.

xii. LEs Espagnols ont esté soigneux en conquerant le Nouueau Monde de ne peupler que sur le riuage de la mer, ou sur ceux des fleuues, iusqu'à ce que s'estans rendus forts ils ont estendu leur domination bien auant dans le pays. Doncques ainsi qu'on costoye la Nouuelle Espagne on trouue l'embouchеure de la riuiere des Palmes, à la conqueste de laquelle Aluare de Naruaez mena l'an mil cinq cens vingt-sept, six cens Espagnols, & cent cheuaux, qui se perdirent presque tous sans la trouuer, & quelques-vns pour la grande faim qu'ils auoient se mangerent les vns les autres. Vingt-mille au dessous de cette riuiere on voit celle de Panuco, où François de Garai fut mal mené par des gens cruels, & barbares, qui tuerent enuiron quatre cents de ses soldats, & en sacrifierent & en mangerent quelques-vns, & en pendirent leurs peaux seiches aux temples de leurs idoles. Ce pays fut apres subiugué par les Capitaines de Cortez. On le nomme Gastecan, ou fleuue de Panuco, & il y a vne place nommée Zimatao, au terroir de laquelle on voit au pied d'vne montagne deux fontaines, dont l'vne est de poix noire, l'autre de rouge. A ce propos il faut que ie die qu'en l'Isle des Loups prés de Lima, il y a vne fontaine de bitum, qui se nomme au Peru Copoy, & vne autre en la pointe de Sainte Heleine, auec lequel on calfeutre fort bien les nauires. Il y a trente neuf ans qu'il y eut vne certaine rebellion, suyuie de guerre, auec laquelle le pays demeura desert. S'ensuit le Cap rouge, le fleuue d'Aulnerie, Ville-riche, ainsi ditte pource que c'est vn port par lequel passe tout le traffic qui se fait entre l'Ancienne Espagne, & la Nouuelle, & Dom Antoine de Mendozze fit faire vn beau chemin de ce lieu à Mexique, pour faciliter le commerce, & la conduite des marchandises. Mais le traffic fut apres transporté pour plus grande commodité à la vraye Croix, quelque peu plus au dessous, contre saint Iean du Luc. Les Espagnols ont icy deux colonies, c'est à sçauoir Panuco, & saint Iacques des vallees.

IVCATAN.

xiii. IVcatan, que ceux du pays nomment Maiathan, ou Maiapar, est vne grande presqu'Isle, qui a de tour neuf cents milles, & est au vingt & vniesme degré. Tant plus elles s'aduance en mer, tant plus elle s'estend, & s'espargit auec deux Caps, dont celuy du Nord se nomme Cap rouge, & celuy du Midy Cotoque.

QVALITE'.

LE pays a plusieurs lieux deserts, & est pauure d'or, & d'argent, mais riche en beaucoup d'entroits de bleds, & de fruicts, de miel, de eire, d'oyes, de poules, chapons, lievres, & cerfs. Et combien qu'elle n'ayt des riuieres qui l'arrosent, toutesfois la terre s'y maintient fraische & en bon estat, à cause que deux ou trois pieds au dessous on y trouue des pierres, & sous icelles des sources d'eau, ou des ruisseaux qui coulent.

MOEVRS.

LEs habitans naturels de Iucatan ont quelque chose de guerrier, & de genereux, & viuent plus que les autres gens de la Nouuelle Espagne. Ils sacrifioient autresfois leurs ennemis pris à la guerre, mais ils ne les mangeoient pas, ains abhorroient les Mexicains pour cette cause. Ils vsent d'arcs & de rondelles, s'armét la teste de bois, ont des cuirasses de cotton, & se peignent de noir la face, & le corps. Ils adoroient la Croix pour obtenir de la pluye. Quelques-vns disent qu'on y trouue des Croix de bois, & qu'ils vsoient de la Circoncision.

GVATIMALA.

EN ce pays qui est entre Iucatan, & Nicaraga, on voit outre la ville de Guatimala, ou de saint Iacques, Chappa, saint Sauueur, & saint Michel Colonies des Espagnols.

QVALITE'.

L'Air de ce pays est doux, & benin, & le terroir fertil, ayant tantôt de hautes montagnes, & tantôt des vallées qui portent quantité de fruits. La ville capitale est en vne agreable vallée, qui est touſiours pleine d'herbes, & de fruits de toutes sortes. Entre les autres fruits il abonde en Cacaix, qui est vn fruict semblable à vne amande, mais ronde, & ce fruit sert de monnoye en plusieurs endroits de la Nouuelle Espagne: & vingt mille Cacaiz qui font vne charge, valent cent vingt reales en Guatimala, & deux cents en Mexique. L'arbre suit le Soleil, & ayme l'eau; si bien qu'afin qu'il croisse, & porte des fruicts en quantité on le plante dans l'eau, au dessous de quelque arbre qui luy face ombre, & le garde des rayons du Soleil. La ville est premieremẽt au pied d'vn certain lieu plein de matiere de feu. Mais pource que l'an mil cinq cens quarante, le vingt sixiesme de Decembre, vn lac caché dans les entrailles de cette montagne, se débordant de diuers costez, inonda auec vne espouuentable impetuosité, & ruyna la plus grande partie de la ville, elle fut transportée en vne meilleure assiette à deux mille loin de là. Mais l'an 1581. il vint vn si gros torrent de feu d'vn lieu esloigné de deux milles, ou enuiron de la ville, qu'il sembloit deuoir consumer toute chose. Le iour suiuant il en sortit tãt de cendre qu'elle remplit la vallée, & enseuelit presque la ville. Mais ce ne fut pas la fin des frayeurs, & des maux de Guatimala, pource que l'année suiuante il sortit de ce me me Montgibel tant de feu, que courant l'espace de vingt-quatre heures, comme vn torrent furieux en bas, il enflammoit les pierres, & eschauffa tellement cinq petites riuieres qu'on ne les pouuoit passer. On oyoit cependant des tonnerres espouuentables, & l'on voyoit des eſclairs & des flammes ondoyantes par l'air, qui donnoient vne frayeur inestimable. Il y a vn lac long de cent milles, & large de vingt. XIV.

GOVVERNEMENT.

LE Gouuerneur de la Prouince fait sa residẽce en la ville de Guatimala, ou de S. Iacques auec vne fort grande authorité, vû qu'il pouruoit des Commanderies vacantes ceux que bon luy semble: ce que ne fait le Gouuerneur de Mexique, ny celuy du Peru. Il y a aussi en vn lieu vn President auec le Conseil du Roy qui a toute puissance en ce qui concerne la Iustice. Cette ville a aussi vn Euesque qui y demeure.

TERRE FERME.

XV. CE nom comprend la partie de la Terre ferme, qui fut descouuerte par Colomb apres les Isles, & contient tout ce qui est entre Parie, & Iucatan, c'est à sçauoir sur la mer du Nord, Fondure, Beragua, partie de la Castille d'Or, Cartagene, Venerzole à quoy l'on a depuis adjousté Nicataga, auec le reste de la Castille de l'Or, qui est sur la mer du Sud. Et pour bien entendre la situation desdites Prouinces, il faut sçauoir que le pays qui se retire du Cap Meridional du Iucatan, presque à droict fil entre le Ponent, & le Midy, s'aduance de nouueau vers l'Orient, vis à vis de Iucatan, & laissant vn grand Golphe au milieu fait des deux Caps, dont l'vn est nommé des trois poinctes, & l'autre de Camaron: & il y en a vn autre nommé Cap de grace de Dieu, qui respond à cestui-cy. Entre le Iucatan, & les trois poinctes on voit eslargir le Golphe des Higueres: entre les trois pointes, & la Camaron, on voit Triugille, & entre Camaron, & Grace de Dieu on voit Cartagon. En la Fondure le lieu principal des Espagnols c'est Trugille, & des originaires Comaiaqua auec son Euesque. On voit en ce pays Algateque place cõsiderable, & vn lac auec plusieurs petites Isles, & la vallée d'Olance qui est merueilleusement agreable. En Bretagne il n'y a rien de plus remarquable que le fleuue d'où ce pays prend son nom, & le Disaguadero.

NICARAGA.

XVI. ON trouue cette Prouince apres la Nouuelle Espagne vers le Leuant, & le Midy. Il y cette Prouince beaucoup de lieux peuplez, mais petits, entre lesquels on tient pour meilleure villes celles de Leon & de Grenade.

QVALITE'.

CEtte Prouince est pleine de sable, & pour cette cause la chaleur y est fort grande en Esté, tellement qu'on n'y peut presque marcher de iour. Elle n'est pas moins alterée que la Poüille, ny plus mal-aisée que l'Arragó, ny moins priuée d'arbres que l'Estremadure. Il est vray qu'en quelques lieux elle produit certains arbres qui peuuent tenir le lieu de plusieurs: vû que six hommes ne les peuuent presque embrasser. Il y en a quelques-vns de nature si estrange, & si delicate, qu'on ne touche pas plustôt leurs branches qu'elles seichent. Aux lieux où ce pays a quelque riuiere, ou ruisseau, ou autre sorte d'eau, il est aussi fertil qu'on sçauroit desirer, comme est la partie qui s'estend

du port du Secours iusques à Fondure, & à Grenade, qui pour la meilleure abondance de tous biens porte le nom de Coste riche. Mais la richesse de Nicaga consiste en grande partie en vn lac, auquel on donne 300. milles de longueur, qui s'approche iusqu'à douze milles de la mer du Sud, & enuoye nonobstant ses eaux en la mer du Nord, d'où il est fort esloigné. Beaucoup de gens estiment qu'en esargissant le susdit canal, & en faisant vn autre du Lac à la mer du Sud, on ouuriroit vne heureuse nauigatiō du Ponant au Leuant. Quelques autres disent qu'il faudroit faire vn canal du Golfe d'Vraba à celuy de saint Michel, qui est vne espace de 75. milles. Quelques autres le projettent en la riuiere de Cocodrils, qui prend source de Ciagre, & entre dans la mer prés du Nom de Dieu. Les autres veulent que ce soit en vne riuiere qui va de la vraye Croix à Tecoantepec. Mais il semble que Dieu n'approuue pas tels discours, pource que le Roy Nicanor ne pût iamais acheuer le canal projetté de la mer Caspie au Pont Euxin, ny les Roys d'Egypte, entrepreneurs d'œuures admirables, le canal du Nil à la Mer rouge, & de la Mer rouge à la Mediterranée, ny la puissance des Romains n'a iamais pû ouurir cét interualle de cinq milles qui est entre la mer Ionique, & l'Ionique allant en la Morée. Ie laisse les difficultez & les grands frais d'vne telle entreprise. Il faut adiouster à cela qu'en y employant les gens du pays on perdroit ceux qui restent. Les Negres d'Angole, & de la Guynée ne suffisent presques pour les mines de l'or & de l'argent. Dauantage vn tel canal rendroit si aisée la nauigation au Peru, à la Nouuelle Espagne, aux Molucques, aux Philippines, à la Chine, & tout cét archipelague, qu'on laisseroit bien-tôt la penible nauigation que les Portugais font costoyant l'Affrique, outre le Cap de bonne Esperance, & chacun courant vers le Ponant on abandonneroit le Midy qui demeureroit en proye aux Corsaires Anglois & autres. XVI.

MOEVRS.

LEs habitans de Nicaraga sont de bonne stature, de couleur qui tire plus sur le blanc que sur l'oliuastre. Ils auoiēt mesme auant qu'ils se conuertissent à la foy Chrestienne quelque forme de iustice. Le larron estoit adiugé pour esclaue à celuy qu'il auoit volé iusqu'à ce qu'il y eut satisfait. Il n'y auoit aucune peine establie pour ceux qui tueroient le Cacique, ou leurs Princes, pource que ils disoient que cela ne pouuoit arriuer en aucune sorte.

CASTILLE DE L'OR.

C'Est par icy que ie commenceray la presqu'Isle Australe. Ce pays s'estend depuis le Nom de Dieu, & depuis Panama iusqu'aux Golfes d'Vraba, & de saint Michel. Les lieux plus celebres & de plus grand abord sont le Nom de Dieu, & Panama, dont l'vn est sur la mer du Nord, l'autre sur celle du Sud, auec deux ports fameux, pource que tout le trafic qui se fait entre l'Espagne & le Peru y passe necessairement.

QVALITE'.

L'Air n'est bon ny à Panama, ny au Nom de Dieu, mais si l'on fait comparaison de ces deux lieux, on le trouuera pire au Nom de Dieu, qu'à Panama vû qu'il est entierement infect en ce premier lieu: à raison dequoy on le nom- XVII.

me communément le sepulchre des Espagnols. Le Roy d'Espagne y voulant remedier ordonna l'année 1584. qu'on transportât la ville du Nom de Dieu en vn lieu vn peu plus bas, où l'air estoit assez bon, & qu'on luy dõnât le nom de S. Philipe. Panama a aussi vn air mal sain, & vne chaleur insupportable. Elle a huict degrez de hauteur de polé du costé de Midy. Et pour dire generalement la verité de tout ce pays il est peu habité, tant pour le mauuais air, qui procede de plusieurs eaux mortes qu'à cause que le mauuais gouuernement de ceux qui le descouurirent premierement en conduisit plusieurs à la mort, de mesme qu'aux autres endroits. Au reste le fromẽt n'y peut meurir, mais le maiz y vient en grande abondance, & la mer y porte force poisson, de mesme que les riuieres, qui engendrent aussi des Cocodriles de grandeur monstrueuse, vû qu'il s'y en trouue qui ont 25. pieds de long. La riuiere de Ciagre s'approche de la ville de Panama de cinq lieuës, & c'est par elle que sont portées les marchandises d'Espagne, qui sont menées par terre à Panama. On voyage d'icy pour le Peru en Ianuier, Février, & Mars, & encor en Aoust, & en Septembre, mais non si cõmodément. Les mariniers sortis du port de Panama vont reconnoistre les Isles des Perles. Ie ne veux passer sous silence, que nos plantes & semences, qui se rendent meilleurs en plusieurs endroits de la Nouuelle Espagne & du Peru, diminuent de leur bonté & de leur grandeur au Nom de Dieu & à Panama, tellement que les choux & les laictuës la troisiesme fois qu'on les seme ont presque changé d'espece, & sont venus à neant.

RICHESSES.

TOutes les marchandises qu'on porte du Peru en Espagne, ou d'Espagne au Peru abordent en ce pays; vû que les richesses qu'on porte de Peru en Espagne doiuent estre deschargées à Panama, & de là portées par terre au Nom de Dieu, où elles sont derechef mises sur les nauires pour estre portées en Espagne, & au contraire celles qu'on porte d'Espagne doiuent estre premierement deschargées au Nom de Dieu pour estre conduites par terre à Panama, & de là chargées sur les vaisseaux pour estre conduites au Peru.

LE NOVVEAV ROYAVME DE GRENADE.

XVIII. AV Midy de Cumane & des pays voisins, on voit le nouueau Royaume de Grenade, dont les principales villes sont sainte Foy, Siege de l'Archeuesque, & du siege de Iustice, puis Tungie, Velez, la Trinité, Muscolime, la Palme, Toque, Maritique, Bague, Victoire, Nostre Dame des remedes, Pampelone, Meride, & S. Christofle. On void aduancer dans la mer vn cap presque triangulaire auec la Base jointe à la terre ferme. L'Agle Occidental le nomme Pointe d'Aranie, l'Oriental Pointe des Salines, & entre l'vn & l'autre il y a celuy qu'on nomme les Trois Pointes.

QVALITE' ET RICHESSES.

CE Nouueau Royaume de Grenade est presque tout plein d'agreables vallées, qui portent beaucoup de fruicts, & est extrémement fort d'assiette, à cause des aspres montagnes qui l'enuironnent, & pource qu'il y a des passages fort estroits. On fait en quelques lieux du sel des palmiers, & d'vrine. Prés de Tungie, il y a des mines d'or, d'esmeraudes, & prés le Cap où sont les trois

pointes susdites on trouue force perles. On fait consumer beaucoup de gens à les pescher, pource que l'eau de la mer où les huistres meres des perles sont attachéz aux escueils & aux rochers est extremement froide: & il faut que les pescheurs demeurent sous l'eau, & retiennent leur haleine quelquesfois vn quart d'heure, & à cette fin les maistres leur font manger peu, & les tiennent loing des femmes, & les viandes qu'ils mangent sont fort seiches. Les perles naissent en la chair des huistres, & il aduient rarement qu'on en trouue deux semblables, à raison dequoy les Latins les ont nommées *Vnionis*. Le prix en est fort rabaissé, à cause de la grande quantité que ceux du Nouueau Monde en ont enuoyé en Europe. Car en la flotte de l'an 1587. Il en vint pour le Roy d'Espagne dix-sept marcs, & autres trois caisses; & pour les particuliers douze cens & soixante quatre marcs, & autres sept petits sacs de perles à l'once. On en tiroit autresfois beaucoup des Isles Cubaque; mais on tient que les huistres ayent esté consumées par la perpetuelle pesche, soit qu'espouuantées du bruit de l'artillerie elles ayant changé de pays, ou qu'on aye abandonné l'entreprise pour vn tremblement de terre qui ruina vne bonne partie de la ville, où il y auoit vn grand abord de personnes, il semble qu'il n'y en ait pas si grande abondance qu'il y en souloit auoir. Quant aux esmeraudes, pour la grande quantité qu'on en a tiré icy, & au Peru autour de Mante & de Portuicil, ils sont rabaissez de prix.

LE BRASIL.

CEtte Prouince fut descouuerte par hazard, par Pierre Aluarez Cabral l'an 1501. Elle commence à la riuiere de Maragnon, & s'estend iusques à celle de la Plate; ou de l'argent, auec des bornes incertaines du costé d'Occident. Selon le compte de quelques-vns ce qui touche à la Couronne de Portugal en ces lieux, s'estend quinze cés milles du Nord au Sud; plus de cinq cés milles du Leuant au Couchant, & presque trois mille milles de costé. Mais les Portugais n'en tiennent plus que mille & quatre cés. Les principaux lieux du Brasil sont ceux qui s'ensuyuent. On voit au deçà du Cap de saint Augustin Pariba, qui se nome aussi Cité des Neiges, & puis Parnabuco, bõne ville, l'Isle de S. Alexis inhabitée, mais quelque peu cõmode à ceux qui voyagent. S'ensuit le Cap saint Augustin, qui a huict degrez & demy de hauteur de pole Australe. Et cette partie est plus proche de l'Affrique qu'aucun autre partie du Nouueau Monde, vû qu'on tient qu'il n'y a pas de l'vne à l'autre plus de mille milles. Les flottes qui vont de Portugal aux Indes y abordent pour prẽdre le vent, & reconnoistre leur route, & pource qu'ils ne peuuent quelquesfois passer, ils retournent arriere. On voit apres saint Christofle, & l'embouchcure du fleuue de saint François, & puis saint Sauueur, ou la Baye de tous les Saints. Cette ville est assise sur vn Port, ou pour mieux dire sur vn Golphe qui a trois lieuës de bouche, & 30. de tour, où les Baleines entrent, & se jouënt à plaisir. C'est là que demeure l'Euesque & le Gouuerneur de la Prouince. On voit à 80. milles loin Igleos, ou S. Georges; puis au 27. degré & demy Puerto Seguro, ou Port assuré, renommé, pource qu'Aluare Cabral vint surgir là quãd chassé des vents il descouurit le Brasil. Certains escueils qui ont forme de muraille, & cõtre lesquels les ondes se rompent, le couurent. On descouure apres la riuiere du saint Esprit, & Baya Hermosa, & le Cap froid, qui

est presque tout en Isle, & a de tour deux cens quatre-vingt milles en vingt-deux degrez & demy. On arriue apres à Santos, & à Piratininga, qui est dans le pays, & ces lieux sont assez bons. Entre saint Sebastien & saint Vincent on voit Buenabrigo, sur lequel passe le Tropique du Capicorne, & la ligne d'Alexandre sixieme. Mais la derniere colonie des Portugais en cét endroit c'est S. Vincent, & pource que ce lieu est en pays fort esloigné on condamne ordinairement à y aller demeurer ceux qui meriteroient pour quelque crime de galere, ou chose semblable. Ce lieu fut ruiné par les Corsaires Anglois l'an 1591. le iour saint Estienne, mais on l'a rendu depuis meilleur qu'auparauant. On void au 28. degré le Cap de Patos, ainsi nommé d'vn grand nombre de certains oyseaux noirs sans plumes, & auec le bec de corbeau qu'on y trouua.

QVALITE'.

L'Air y est fort bon, à cause des agreables vents qui y courent : toutesfois à cause qu'il est quelque peu humide, il est plus fauorable aux vieillards qu'aux ieunes gens. Du long du riuage il se leue deux heures auant midy certains vents frais du costé du Sud, qui font vn grand bien aux habitans. Sur la mer les vents du Sud regnẽt la moitié de l'annee, & ceux du Nord l'autre moitié. A raison dequoy la nauigation est presque egalement diuisee. On voyage commodémẽt de Lisbonne au Brasil au mois de Septembre, d'Octobre, & iusques à Mars, & fort commodément en Iauier; mais on retourne par plusieurs voyes en tout tẽps. Le pays est plein de fontaines, & riuieres & forests, distingué de plaines & de costaux, tousiours agreable, & plein de verdure, auec plusieurs plantes, & diuers animaux, dont nous n'auons connoissance en Europe. Il y a entre les plantes la Copibe, qui de son escorce coupée iette du baulme. Ce que les bestes mesmes connoissent, vû que se sentans mordues des serpẽs & des autres animaux, elles ont recours à ce remede. C'est ce qui fait que beaucoup de ces plantes sont presque desnuées d'escorce. Le Cedre est là vn arbre ordinaire (de mesme qu'en la Nouuelle Espagne & à Barbouent) & il y a plusieurs autres sortes de bois incorruptibles. On y fait des barques d'vne escorce d'arbre, capable de vingt-cinq personnes, voire mesme de dauantage. Les concombres & melons d'Europe y deuiennẽt beaux, & bons au possible. Entre les animaux on y void la Talusie, que les Espagnols nõment Armadillo, qui est de la grandeur d'vn cochon, couuert, & presque tout armé d'escailles, d'où il tire, & où il retire sa teste en assurance, ainsi que fait la Tortuë. Les Cerignons ont sous le ventre deux bourses, où ils recueillent leurs petits, & les portent lors qu'ils sont en quelque danger, & que la necessité les presse de ce faire. On trouue aussi de ces animaux aux Isles Moluques. Les Portugais nomment Paresse vn animal grand cõme vn Renard, mais si lent & tardif en son marcher, que ceux qui ne l'ont vû ne le sçauroient presque croire, & il a cette particularité qu'il ne se haste nullement pour les carresses qu'on luy fait, ou pour les coups qu'on luy donne. La Tamandoë est grande comme vn pourceau, mais ses ongles sont de grandeur extraordinaire. Elle se paist de fourmis, & ayant trouué leur trou auec ses ongles, elle y pousse la langue dedans, & l'en retire chargée. Elle a la queuë si longue, & si couuerte de poil, qu'elle cache dessous tout son corps.

Les Antes ont ie ne ſçay quoy de ſemblable aux mules, mais elles leur cedẽt en grandeur. Elles ont la lévre d'embas ſemblable à vne trompe, & les oreilles rondes, & la queuë courte. Elles repoſent de iour, & paiſſent de nuict. Haute ou Gay eſt vne petite beſte ſemblable à vn chat, qu'on n'a vû mãger ny boire iuſques à cette heure. La diuerſité des oyſeaux, & des poiſſons de mer & d'eau douce eſt incroyable. Au pays qui eſt prés des S. Sebaſtien le fromẽt n'y naiſt, & n'y meurit pas tout enſemble. Mais quand vn eſpy graine l'autre florit, & lors que l'vn jaunit, l'autre eſt verd. Ie diray encor auant que de quitter le diſcours de la qualité du Braſil, qu'on tua ces annees paſſées aux enuirõs de la Baye de tous les Saints, vn monſtre de grandeur deſmeſurée, & d'vn regard horrible, qui auoit vne face de ſinge, des pieds de Lyon, & tout le reſte d'homme, le col jaune, & les yeux eſtincelans, & pour le dire en vn mot, eſtoit ſi horrible, qu'vn ſoldat qu'il le tua à coups d'arquebuſe, en tomba mort auſſi.

MOEVRS.

ENcor que l'air ſoit delié, & le pays agreable, on ne ſçauroit toutesfois dire aſſez cõbien les habitans ſont brutaux & barbares. La plus grãd part vit ſans connoiſſance des lettres: de Religion & de la loy: & ne reconnoit nuls Princes. Quand il faut aller à la guerre, les Braſiliens ſuyuent ſeulemẽt celuy qu'ils eſtiment plus rẽply de valeur. Le peuple y va nud: les plus aiſez, ou les nobles, portẽt des habits faits de plumes d'oyſeaux de pluſieurs couleurs, qui les couurent depuis le nombril iuſqu'au genoüil. Les hõmes ſe raſent les poils du frõt iuſques au milieu de la teſte. Ils mãgẽt toute ſorte d'animaux, des ſinges, des lezarts, des ſerpẽs & des rats. Ils font leur pain d'vne façõ admirable. Ils ont vn herbe de la grandeur de la porcelaine, dõt la racine eſt ſi venimeuſe qu'eſtant mangée creuë, & ſans eſtre preparée, elle fait mourir ſoudainement. Ils prennent la ſuſdite racine, & la pilent promptemẽt, & la preſſent afin qu'il n'y reſte la moindre partie du ſuc mortel. Ils la ſeichent apres au Soleil, & la pilent de nouueau, & en fõt de la farine, & apres du pain, qui eſt plus ſain que de bõ gouſt. Ils cõpoſent de la meſme farine vn breuuage ſemblable à la biere, auec laquelle s'enyurant ils deuiennent plus ruſez, & plus malins que de couſtume. Ils s'amuſent fort aux augures & ſorcelleries. Ils n'aymẽt nullemẽt le trauail, ains l'oiſiueté, le paſſe-temps, les feſtins & la dance. Ils entreprennent des guerres non pour eſtẽdre leurs limites, mais pour l'hõneur, lors qu'ils eſtiment que leurs voiſins les ont offencez. Ils mangent ceux qu'ils ont pris en guerre, & font des feſtins ſolẽnels. Ils ne puniſſent autre crime que l'homicide. En leur langue il ne ſe ſeruent aucunement des lettres F. L. & R. Ils baſtiſſent leurs maiſons de bois, & les couurent de fueilles d'arbres. Pluſieurs familles demeurent enſemble ſous vne meſme couuerture; & de crainte des animaux nuiſibles, ils dorment en l'air dans certains rets. Ils viuent ſans ſoucy de l'aduenir, & preſque en commun. Ils nagent ſi bien, qu'ils demeurent quelquesfois les heures entieres ſous l'eau, meſme les yeux ouuerts. Ils ſupportent aiſément la peine, & le jeuſne; & d'autre coſté paſſent les nuicts entieres à gourmander, & boire ſans meſure. Quãd les femmes ont enfanté, les maris ſe mettent au lict, reçoiuent les preſents & les viſites, mangent des choſes delicates pour ſe remettre, & finalement font tout ce qu'on void faire ailleurs aux accouchées. Prés d'Igleos il y a vn peuple qui cõbat auec les Aymures, qui ſõ-

blent plustôt bestes qu'hommes ; vû qu'ils ouurent le ventre des femmes enceintes, & en tirent les creatures, qu'ils mettent en presence des meres sur leurs bras, & les aualent à demy crenës, chose coustumiere encores parmy ceux du Popian. Prés du fleuue Saint Sebastian il y a des hõmes hauts de douze pieds qui mangent le plus souuent la chair cruë.

RICHESSES.

LEs richesses qu'on tire auiourd'huy du Brasil consistent en cottons qui sõt des plus fins, & en succres excellens, & il n'y a chose en Europe qui y estãt transportée porte plus de profit à ses maistres. Il y a eu des années que le succre qu'on a porté du Brasil en Portugal a passé la quantité de cent cinquante mille arobes. Les Portugais s'adonnent grandement à ce trafic, & ont fait bastir en diuers lieux pour cuire & affiner le succre: & ils entretiennent là vn grand nombre d'esclaues qu'on y a amenez de la Guynée, & de Congo.

CHILE.

xx. SOrtant du destroit de Magellan on costoye Chile, qui est ainsi nommée d'vne vallée principale. Elle commence du Sud en tirant vers le Nord à la hauteur de 52. degrez & demy, & s'estend iusques au 27. degré. Mais du Leuant au Ponant elle n'a plus de cent mille d'estenduë : vû que d'vn costé elle a la mer, & de l'autre la grande Cordelerie. On void au 36. degré la fameuse ville d'Arauco, qui s'est deffenduë durant tant d'années auec tant de furie, & s'est maintenuë en liberté. Les Espagnols ont icy diuerses colonies, comme S. Iacques sur le fleuue de Perais, en la vallée de Mapoco, la Conceptiõ en la petite vallée de Penco auec vn port : les confins en la vallée d'Angole: Valdiuie prés d'vn port de mer, où il y a vn grand lac ; l'Imperiale l'vne des meilleures Colonies de ce pays, qui auoit auant la guerre des Araucques 300000. hõmes de seruice, de mesme que Valdiuie en auoit cent mille. Elle fut nõmée Imperiale, pource que quand les Espagnols entrerent en cette Prouince ils trouuerent sur les portes, & sur les toicts, des Aigles à deux testes faites de bois. Il y a encor Villeriche sur le bord d'vn petit lac, prés de deux lieuës qui iette en certain temps du feu, & des cendres. Il y a à Chilo, & Chilan, qui fut bastie l'an 1581. & Cochimbo où est le terroir de la Sereine. L'année 1562. il y eut vn grand tremblemẽt de terre en ce pays qu'il trãsporta les montagnes, boucha le passage aux fleuues, ietta par terre la Conception, fit sortir la mer hors de ses bornes: & põ dit qu'il occupe 300. lieuës de coste. Il se renouuella apres l'année 1575. & mit par terre Valdiuie. La metropolitaine c'est S. Iacques.

QVALITE'.

CEtte Prouince estimée semblable aux pays d'Europe, à cause qu'elle est hors de la Zone Torride, produit force grains, & de fort bons vins, &

de toute sorte de fruits qu'on void en Espagne. Il y a cette difference entre nous & ceux de Chile, que lors que nous auons l'Esté, ils ont l'Hyuer, & au contraire: Il y a grande quantité d'or, de bons pasturages, force troupeaux de bestes à corne, & de brebis, & assez bon nombre de cheuaux; mais auec tout cela elle est mal peuplée à cause de la guerre de ceux de la ville d'Arauque. Les riuieres de ce pays coulent auec assez de roideur durant le iour, mais la nuict elles vont foiblement au possible, comme si de froid & la glace les auoient arrestées.

MOEVRS.

Les habitans sont fort haut, & dispos & pleins de courage. Ils ont pour leurs armes l'arc & les fléches. Ils vont vestus de peaux de bestes sauuages, & de loups marins.

LE PERV.

Cette Prouince s'estend depuis la ville de Plata iusques à Pasto, ou bien depuis les confins de Chile iusqu'aux bornes de Popayan entre la mer du Sud & les Andes. Mais pour entendre sa disposition il faut sçauoir que tout le Peru est diuisé en trois parties, non moins differentes d'assiette, & de forme, que de qualité, & de nature, & celles-cy sont plaines, montagnes & landes: pource que le long de la mer la terre est plaine & basse, mais auec plusieurs vallons. Cette place a cinq cens lieuës de longueur, & de dix à quinze de large. On void du costé du Leuant deux chaines de montagnes, l'vne à la veuë de l'autre, qui commençant (comme on dit) au destroit de Magellan vont entre Panama, & le Nom de Dieu iusqu'à Terre ferme. Celle qui est du costé d'Occident se nomme Sierra, qui en Espagnol signifie montagne; celle du Leuant s'appelle Ande, ou Cordeliere, & leur largeur n'est de plus de 20. lieuës. Tellement que le Peru en plaine ou montagne n'est large de plus de quarante lieuës. Il y a enuiron 50. vallées au Peru, dont les principales sont, Xauxar, longue de 14. lieuës, & large de 5. Chica, Andaguayla & Iucas.

QVALITE'.

C'Est chose admirable qu'en si peu de distance qui se trouue en la largeur du Peru qui n'est que de 40. lieuës, & vû qu'il n'y a nulle difference de hauteur, il ne pleut, ny neige, ny tonne aux plaines: & cependant en la Sierra les saisons font leur cours comme en Europe, & il y pleut depuis le mois de Septembre iusqu'en Auril, & aux Andes il pleut presque tout l'hyuer: & l'on a remarqué que si les habitans se transportent des plaines aux montagnes, ils y sentent les mesmes douleurs d'estomac & de teste qu'on a accoustumé de sentir sur la mer lors qu'on ne l'a pas accoustumée. Ce que les vns attribuent à trop grande subtilité de l'air, & aux trop grands vents, les autres à la diuersité, pource qu'aux plaines l'air est chaud, grossier, & humide, aux montagnes froid, sec, & subtil. Là il est tousiours de mesme, pource qu'il n'y souffle iamais autre vent que celuy de Midy, icy il est diuers & de façon differente. Là il ne pleut ny neige, icy il fait l'vn & l'autre. Si bien que ce n'est chose merueilleuse que la complexion de l'homme se sent de cette diuersité d'air, & en souffre quelques

alterations. Or les plaines n'estans iamais arrousees de playe elles demeurent en friche, pleines de sable, & sans porter fruicts: de sorte qu'on en trouue seulement aux vallées par lesquelles passent les fleuues qui descendent des montagnes, & se vont rendre en la mer. Et ces vallées, qui sont enuiron au nombre de 50. sont fort soigneusement cultiuées, & bien habitées par tout, à cause desdits fleuues qui les arrousent. Vne riuiere est esloignée de l'autre ordinairement sept ou huict lieuës, tantôt plus & tantôt moins. Le labourage des vallées n'est esloigné des riuieres plus d'vne lieuë en çà, & vne autre en là. Mais encor qu'il ne pleuue pas aux plaines, toutesfois aux mois de l'Hyuer, qui commence au mois d'Octobre, & dure iusqu'en Avril, certains broüillards subtils & delicz occupent l'air, & il en sort vne certaine liqueur qui ne baigne pas presque la pousſiere, combien toutesfois que cela soit de grande importance pour meurir & mener à perfection ce qui y est semé. Mesme prés de Lima, ce seul broüillas sans autre eau, fait verdir & fleurir quelques contrées qui sont par ce moyen pleines de bons pasturages. Il y a encores quelques parties de plaines, où sans aucune riuiere qui paroisse, on void naistre des grains, & des fruits de toute sorte en abondance, ou pour l'humidité que les riuieres y pouſſent, ou par le moyen des riuieres qui se perdent dans le sable, ou par celle qui vient de la mer. La Sierra abonde en pasturages & forests, où il paist vn nombre incroyable de vicunes, qui sont comme des chévreux, & des guanaches, & des paches. Aux Andes il y a grande quantité de singes & de guenons de plusieurs façons, comme aussi des perroquets. Il y a aussi en abondance d'vne herbe nommée Coca, fort estimée au Peru, pource qu'on tient que celle qu'on despesche à Potosi vaut 500000. escus toutes les années. Le meilleur du Peru consiste aux vallées, qui portent quantité de maiz & de froment. La nourriture generale du Peru c'est le maiz, qui toutesfois ne vient pas bien aux pays froids, comme est vne partie du pays de Pasto, & tout le Cellao, mais au lieu du maiz ils ont d'autres racines bien nourrissantes.

MOEVRS.

TOus ceux du Peru sont distinguez principalement en trois sortes de personnes, dont la chacune contient encor plusieurs peuples sous soy, qui sont differens en noms. Ces gens-cy sont differents, & leurs langues separées. Ils auoient accoustumé de faire la guerre les vns aux autres auant qu'ils vinſſent en la puiſſance de Ginacaue. Mais lors que par sa victoire la cause de tous les debats fut ostée, on vid que les principaux d'entr'eux, & le peuple s'adonna à la langue de Cusco pour plaisir, au lieu qu'auparauant on rendoit seulement le droict à chacun en cette langue, & l'on ne pratiquoit qu'en Iustice. Tellement que celuy qui sçait la langue de Cusco peut aisément aller par toute la Prouince. Les femmes ont vne robe de laine qui leur va iusqu'aux talons, & les hommes vne chemiſe qui leur descend iusqu'aux iambes, & vn manteau par dessus. Or cõbien qu'on porte vne mesme sorte d'habillemẽs par toute la Prouince, toutesfois celuy de la teste est differẽt, vû que chacun a selõ la coustume du pays des bandes que quelques-vns portẽt simples, les autres de plusieurs couleurs: il n'y en a presque vn seul qui ne differe de l'autre en ce qu'il met sur sa teste. Au reste les habitans de ce pays sont pleins de simplesse, toutesfois parmy cette façõ grossiere & rude, ceux qui sont prés de l'Equateur

sont dissimulez, cachent leur pensée, & murmurent entre leurs dents, sans descouurir librement leur pensée. Ils ne sont guere esloignez de la façon de viure des Iuifs. Ils sont sujets à l'amour des masles, & pour cette cause font assez peu d'estat des femmes, vû que non seulement ils les font seruir d'esclaues, mais encores ils les battent rudement pour la moindre chose. Ceux-cy mesmes qui demeurent prés de l'Equateur, sont seulement couuerts iusques au nombril d'vne chemise fort deliée, & laissant les autres endroits nuds, voire mesmes les parties honteuses. Ils parent leurs bras de bracelets de pierrerie, & se percent les iouës, & les lévres y mettant des turquoises, & des esmeraudes. Chez ceux-cy les entrées des temples qui estoient du costé d'Orient, estoient seulement fermées d'vn rideau de laine, & dans les temples il y a deux idoles qui ont la semblance de boucs, & l'on brusle deuant eux certain bois qui rend merueilleusement bonne odeur. Chez les Caraces on a vû sur les portes des statuës d'hommes auec des estoles de Diacre. Les Pazaons conseruẽt de pourriture admirablement, & auec vn extréme soin, les corps des enfans, & des hommes morts. On adoroit communément en leurs temples des serpents, & outre cela chacun en particulier auoit ses dieux, selon l'art, ou le mestier qu'il exerçoit. Ils estoiẽt du tout ignorans des lettres, & mesme de la peinture qui tenoit lieu des lettres chez ceux de Mexique. Ils ont vsé de cordes de laine, qu'ils nomment *Quippes*, où faisãt des nœuds de diuerses sorte, ils comptoient depuis vn iusques à dix, & de là plus haut, montant par degrez en comptant. Ils donnoient à ces nœuds les couleurs semblables aux choses qu'ils vouloiẽt exprimer. Chaque Prouince auoit ses Notaires, qui faisoient entendre facilement au peuple les choses arriuées, mesmes long temps auparauant par le moyen de ces couleurs. Leurs armes sont l'espée, la picque, vn clou de fer, la hache d'argent, auec le trenchant d'or, & plusieurs especes de dards. Ils sçauent bien s'aduancer, garder leur ordre, secourir leurs gens, & ne craignent nullement la mort, pourvû qu'ils puissent laisser aux leurs vne belle memoire, ou trouuer moyen d'auoir quelque recompense de leurs Capitaines. Le pretexte de leurs guerres auant la venuë des Espagnols, estoit, qu'au deluge le monde s'estoit sauué dans leurs lacs, & qu'ils auoiẽt tous seuls la vraye Religion, & la doiuẽt enseigner aux autres. Leur principal Dieu estoit le Viracocha, c'est à dire Createur vniuersel, & apres luy le Soleil. L'Inga Pacacuti, qui trouua la plus grãde partie de leurs superstitions, ayant assigné des rentes aux temples des dieux, n'en assigna point à Viracoca, disant qu'il n'en auoit besoin puis qu'il estoit Createur de toutes choses. Entre les autres choses remarquables qu'ils introduisoient aux pays par eux cõquis l'vne estoit qu'ils diuisoiẽt tout le terroir en trois parties: l'vne appartenoit à la Religion, & aux Dieux; la seconde estoit de l'Inga, ou du Roy, qui entretenoit de cela sa personne, sa Cour, ses parens, ses Barons, ses garnisons, & cette partie estoit la plus grande: la troisiesme partie estoit pour le peuple. Toutesfois personne n'auoit rien de propre que par grace speciale de l'Inga, & cela n'estoit pas hereditaire. Ces terres du peuple, & des Communautez, estoient distribuées tous les ans, & on assignoit à chacun autant de terre qu'il en auoit besoin pour son entretien, & celuy de sa famille: à raison dequoy cette portion estoit tantôt grande, tantôt petite, & de cecy ils ne payoient aucune taille. En lieu de taille, ils estoient obligez de labourer les terres des dieux, & de l'Inga, & de mettre les fruicts en des grands magazins destinez à telle chose, d'où l'on tiroit aussi prouision

au peuple en temps de sterilité. On faisoit le mesme des animaux, vû qu'on les diuisoit, aussi bié que les pasturages en trois parties. En quoy il me semble que ceux-cy surpassoient de beaucoup Lycurgue en la distribution des terres, & les Romains en la loy des champs, ou Agraria. Pource qu'il ne pleut iamais au Peru, les habitans se soucient peu des maisons, les Espagnols mesmes ne couurent les lieux de leur demeure, que de quelque natte. Neantmoins le Roy du Peru fit plusieurs grands bastimens, & entr'autres les Tambes, qui estoient comme de tres-grands magazins, où l'on mettoit les viures, & les armes & autres prouisions pour les armees. Ces bastimens estoiét dispolez sur les grands chemins en telle sorte, que l'vn estoit seulement esloigné de l'autre, trois ou quatre lieuës. Et les Roys de ces pays auoient fait faire deux chemins longs de cinq cens lieuës, dont l'vn passoit par les plaines, l'autre par les montagnes: œuures veritablement qui pour leur grandeur, & profit doiuent estre preferées a ce que l'Egypte, & Rome ont eu de plus admirable. Car aux montagnes il fut besoin de hausser en mille endroits, & de remplir les vallees, & les lieux profonds. Il fut necessaire de couper les rochers, apuyer les choses ruyneuses, esplaner les lieux mal aisez, soustenir les precipices, & de vaincre aux plaines tant de difficultez que le sable a accoustumé de porter auec soy en vne entreprise de cette sorte. Les Tambes estoient sur ces chemins, & en plusieurs endroits il y auoit de beaux jardins, & des arbres qui donnoient vn grand plaisir, & estoiét de grande commodite aux passants.

RICHESSES.

ON tire du Peru de l'or, & de l'argent en abondance outre les autres marchandises: & de toutes les richesses qui viennent de l'Amerique par deçà, le Peru en fournit ordinairement deux tiers, & la nouuelle Espagne vn tiers: mais la nouuelle Espagne est beaucoup plus riche de marchandises, & donne auec ses Isles entr'autres choses grande quantité de cochenille, de cotton, de succre, & de perles; mais entre les thresors du Peru, il y en a deux merueilleux. L'vn est la mine d'argent de Potosi, qui fut découuerte l'an 1545. & d'où l'on a tiré, & tire si grande quantité d'argent, que le quint qui en appartient au Roy est monté en quarante ans à cent & onze millions de poids, & vn poids vaut treize reals, & vn quart d'Espagne, & toutesfois il y en a plus d'vn tiers dont on ne tire pas le quint. On purge cette quantité d'argent en cinquante deux engins faits sur vne riuiere qui en est proche, & en vingt-deux qui sont en la vallée de Tarapie, outre plusieurs autres que l'on fait tourner auec des cheuaux. On tire aussi de ce pays assez bonne quantité d'or. L'autre thresor consiste aux mines de Guancauelque, où il se trouue force vif argent. Elles furent descouuertes l'an 1567. & le Roy d'Espagne en tire de net enuiron quatre cens mille poids.

Mais i'estime qu'il sera à propos, auant que de laisser le Peru, de discourir de ses villes principales, & de ses prouinces.

AREQVIPA, LIMA, TRVGILLO, & autres.

ON rencontre premierement Tarapata auec son port au 21. degré, puis Arica, & la bouche du fleuue, & port de Quilca, & dans le pays la plaisante, & delicieuse ville d'Arequipa, qui estant assise au pied d'vne montagne qui iettedu feu, ioüyt d'vn air temperé, & subtil, & a vn terroir tousiours frais, & fleurissant. L'argent de Plata, & de Potosi arriue à son port, où on le charge pour Panama. Il y arriue diuerses sortes de viure, & de marchandises, qui vont à Cusco. On trouue apres le port de Haccari, assez frequenté, la poincte de S. Nicolas, & Sangalle, & Collao de Lima. Lima qu'on nomme aussi ville des Roys, pource qu'elle eut son commencement le iour des Roys en l'an 1530. est assise sur vne grande riuiere à deux lieuës loing de la mer, où est le port nommé Collao, d'vne Isle qui est vis à vis cent lieuës loing de la ville d'Arequipa. Elle est bastie auec beaucoup d'art, vû que toutes les ruës principales respondent à la place, & il n'y a presque vne seule maison qui soit sans eau, qui y viẽt de la riuiere. L'air y est temperé. On y sent quelque fraischeur, ou bien quelque peu de froid plus grand que l'ordinaire, durant les quatre mois de l'Esté d'Europe. Elle est au douziesme degré, & vn tiers. L'Archeuesque, & le Vice-roy y fõt leur demeure, & il y a aussi vne Cour, ou Siege de Iustice, & c'est icy l'abord de tous les traffics du Royaume. On compte dans la ville de Lima douze mille esclaues Negres, & vingt-quatre mille femmes Espagnoles; & par là il est aisé de iuger du reste.

Passant plus auant on descouure le port de Gaure, ou il y a grande quantité de sel, & celuy de Casma abondant en bois, & en viures: puis Santa, Quanape, d'où l'on vient à Trugillo, qui est à deux bonnes lieuës loing de la mer. Cette ville est assise au septiesme degré, & deux tiers, en la vallée de Chimo, sur le bord d'vn beau fleuue. On apperçoit apres la pointe de l'Aiguille au sixiesme degré, & Payta ville de grand trafic au cinquiesme: Tumbes au troisiesme, S. Helene au deuxiesme, le Cap de S. Laurens au premier, & là aupres Port vieil, & S. Iacques, & puis le Cap de Passao sous l'Equinoctial, qui borne de ce costé le Peru. A main droite quinze lieuës dans terre, on void la ville de S. Michel premiere colonie des Espagnols en ces contrées. Auant que sortir des plaines du Peru, i'estime qu'il sera à propos de dire vne, ou deux choses estranges. Mela est vn lieu loing de Lima quinze lieuës: l'on y void vn figuier, dont la partie tournée vers le Sud, produit ses fruits quand il fait esté aux montagnes; & l'autre qui est tournée vers la mer, les produit quand il fait esté en la plaine. En la vallée de Chilca il n'y pleut aucunement, & il n'y passe nul fleuue, & toutesfois elle abonde en maiz auec telle inuention. Ils peschent au riuage de cette mer des sardines, ou semblables poissons, dont ils prennent vn nombre infiny, puis ils font certaines petites fosses en terre, où ils sement leurs maiz, mettant chaque grain en vne teste de ces poissons; & l'on ne sçauroit croire combien ils multiplient.

COLLAO, & autres.

MAis la richesse, & puissance du Peru consiste aux Prouinces qui sont de
le pays dont la premiere est Colao, assise où les deux chaines des mon-
tagnes, ou Cordelieres susnommées s'eslongnent l'vne de l'autre, & s'ellar-
gissent. Sa limite Australe c'est vn lieu nommé Caracol, & la Septentrionale
Ayauire. La capitale ville de cette Prouince c'est celle de la Paix, mais la plus
peuplée d'originaires du pays c'est Cuiquito, grande ville importante, & su-
jete sans moyen au Roy. Elle a sous la iurisdiction Iuli, Chilane, Acos,
Pomata, Cepita, Quaqui, Tiaguanaco, & autres places. A Tiaguanaco se
void les restes de quelques grands bastimens. On estime qu'ils sont fort an-
tiens, & faits par des hommes pleins de puissance: car on ne sçauroit com-
prendre comme ils ont peu mouuoir des pierres longues de trente pieds, lar-
ges de quinze, & espaisses de six, sans engins de fer. En cette partie du Peru se
void le lac Tiquicaca long de trente lieuës, & large de quinze, en ayant
octante de tour, & de profondeur plus de octante pas. Il reçoit dix, ou dou
grosses riuieres, auec plusieus autres eaux qu'il renuoye toutes dehors, au
vn gros fleuue, qui se va rendre dans vn autre lac nommé Auloga, ou Pari
qui est sans fonds, où il se perd, comme le Iourdain en la mer morte, ou
Volgue en la mer Caspie.

QVALITE'.

ENcore que l'air y soit si froid que le maiz n'y peut bien venir, toutes
c'est peut-estre le meilleur pays, & le plus peuplé du Peru. Et par là
peut comprendre combien la bonté de l'air importe plus à la multiplication,
à l'entretien des hommes, que l'abondance des viures. Au lieu de maiz il y
(outre d'autres choses) certaines racines que ceux du pays nommẽt *Papes*,
ont mesme gouſt que les truffes: ils les seichent au Soleil, & les gardent po
l'hyuer. Il y a encores force bestail, & principalement beaucoup de camel
qui sont certaines bestes sẽblables aux brebis, mais plus grãdes, & auec la
çon des chameaux, mais sans bosse. Ces bestes seruent à porter les charges,
portent iusques à cent cinquante liures de poids, & aussi à labourer la ter
& leurs laines sont fort bonnes à faire draps, & leur chair saine, & de tres-bo
gouſt. Tiquicaque produit vne sorte de jonc nommé *Totore*, qui est bon à pl
sieurs choses: il sert à faire des maisons, & des barques, & de grain aux pou
ceaux, & l'on void au mesme lac vne infinité de canards & d'autres oyseau

CHIARQVE.

S'Ensuit la Prouince des Chiarques, riche pour les threſors que l'on a
rez, & que l'on tire des mines des Porc (qui ne sont au terroir de Plata) &
Potosi. La capitale ville de cette Prouince, c'est la susdite. Assez prés
Potosi il y a vne petite montagne nommée *Guayna Potosi*, c'est à dire, petit P
tosi, au pied de laquelle commence la ville de deux lieuës de tour, auec le p
grand abord, & trafic, qui soit au Peru. Les Espagnols qui y habitent, sont
ques

ques au nombre de quatre mille, & ceux du pays sont le nombre de 80. mille le ne comprends en ce dénombrement ceux de la conuoitise du gain, ou de curiosité de voir y mener des pays esloignez, ny les miserables qui sont leur demeure ordinaire dans les entrailles de cette montague, & qui sont en si grand nombre, qu'on en feroit bien vne bonne ville.

QVALITE' ET RICHESSES.

ON peut cõprendre les richesses du pays, puis que le President de la Gasque assigna en son terroir cent mille escus de rente à Pierre de Hinjosa, sans les moindres assignatiõs, & il y en auoit de 50. & de 80. milles. La mõtagne dn Porc a des mines d'argent qu'on ne peut espuiser, & il y en a beaucoup d'autres, desquelles toutesfois on ne tire tout ce que l'on pourroit, pource que ceux du pays ne s'en souciẽt pas, & le pays est trop froid pour les Negres. Ce qui a diminué aussi le grãd abord du Porc; c'est la grande richesse de Potosi qui est vne petite montagne au vingt-deuxiesme degré de hauteur, semblable, à vn pain de sucere, haute d'vne lieuë, & en ayant demie de tour. Elle contiẽt quatre veines d'argent, qui sont larges par tout pour le moins d'vn pied, & au plus de six. De celle cy vne qui se nomme Centeno, a vingt-quatre branches, & celle qu'on appelle Riche, en a septante huict. On y trauaille iusques à la profondeur de deux cens, & plus de brassées à la clarté des chandelles: & ceux qui y trauaillẽt, passent plusieurs mois sans voir la lumiere du Soleil. Ils descendent, & montent par des eschelles faites de cuir cru, de huict cens degrez, voire d'auantage, auec la charge sur les espaules, & la lumiere en la main. Le trauail de ces miserables ne sçauroit estre exprimé: plusieurs tombent en bas cause que la teste leur tourne, & plusieurs autres par desespoir vn qui vient tomber, en tiré auec luy toute vne troupe. Ces mines furent descouuertes du Roy d'Espagne l'an 1545. & depuis ce temps iusques à l'an 1585. les quints du Roy monterent à trois millions de poids, & le poids vaut treize reals & vn quart. L'argent qu'on tire est apres purgé en 74. engins d'eau, & trente de cheual. En la vallée de Tarapaye il y a vn lac d'eau fort chaude, qui est si rond, qu'il semble auoir esté fait auec le compas: & il a cette particularité, qu'il ne croist nullement auec la perpetuelle source que l'on void boüillir au milieu, & ne diminuë iamais pour vn gros canal qu'on en a tiré.

CVSCO.

S'Ensuit au dix-septiesme degré du costé du Midy la ville de Cusco, en vn lieu ceint de montagnes. Il y a vn chasteau basty de si grandes pierres, qu'il semble que ce soit plutôt vne œuure de geans, que d'hommes ordinaires, principalement à cause que ces peuples n'auoient des bestes pour tirer, ny vsage des ferremens. Cette ville estoit le siege de l'Inga, ou Roy du Peru, & capitale de l'Empire, dãs lequel il n'y en auoit nulle autre qui meritât le nom de ville, ou pour sa grandeur, ou pour sa police. Elle auoit de grandes ruës mais estroictes, & des maisons faites de pierres jointes entr'elles auec vne merueilleuse industrie: mais les maisons ordinaires estoient basties de bois, & couuertes de paille. On voyoit à Cusco le riche Tẽple du Soleil, & les Palais du Roy, où il y auoit vne infinité d'or & d'argent. Il y auoit vne grãde place,

d'où l'on auoit tiré quatre chemins aux quatre ports de l'Empire. Les Roys du Peru pour peupler & annoblir cette ville, ordonnerent que chaque Cacique y bastiroit vn Palais, & y enuoyeroit demeurer ses enfans, & pour faire paroistre la grandeur de l'Empire, & les diuerses nations qui leur estoient subjettes, ils voulurent que chacun allât vestu à la façon de son pays, & en portât certaine marque à la teste qui estoit vne belle & magnifique inuention. Cette ville fut rebastie à la nouuelle façõ l'an 1534. par François Pizarre. Elle a enuiron cinquante mille habitans, & à l'entour en douze lieuës deux cens mille.

QVALITE'.

LA ville de Cusco a vn terroir plein d'agreables, & riches vallées, comme sont celles d'Andagayla, de Xaquisano, de Bilcas, & de Sucay. Cette derniere a l'air si bon, si subtil, & si temperé, & son assiette est si agreable, qu'on ne la sçauroit dignement exprimer, à raison dequoy elle est toute pleine de magnifiques maisons d'Espagnols, & de gros villages biẽ peuplez. Nos fruicts y viennent aussi bien qu'en Espagne. A Cusco on mange des raisins frais toute l'année. Il y a aussi force bœufs & grande quantité de brebis & de cheuaux qui s'y entretient, & y multiplient aussi bien qu'en Europe.

CASSAMALCA, & autres.

CEtte place qui est au Leuant de Lima, est capitale d'vne noble Prouince, & est renommée pour la route, & prise d'Atabalipa Roy du Peru, aduenuë l'an 1533. de la rançon duquel les vainqueurs s'enrichirent plus que soldats qui furent iamais au monde, encores qu'ils n'en eurent qu'vne partie: car cent soixante hommes de guerre toucherent deux cens cinquante deux mille liures d'argent, & vn million, & trois cens vingt-six mille escus d'or. La ville de Cassamalque est à present peu de chose, mais son terroir est des bõs du Peru. La ville de la Plata & Lima & Cusco, sont les plus grandes, & plus riches, tant en iurisdiction, qu'en reuenu, de celles que les Espagnols ont basty au Peru: mais Potosi, bien qu'elle ne soit ville, ne cede toutesfois en nombre de peuple à Lima, ny pareillement en richesse. Les autres colonies ne sont pas si grãdes; toutesfois on ne doit passer sous silence Guamanga, Guanuco, la Frontera, Loxa, & saint Iacques de Guajachel. Guamanga est presque au milieu de Lima, & de Cusco, & entre la vallée de Xaura, & d'Ande. Quayla (celle-là est du terroir de Lima, & celle-cy de Cusco) est esloignée 60. lieuës de Cusco, & presque aux cõfins on void la ville de Bilca à 15. lieuës de Guamanga, qu'on estime auoir esté le milieu de l'Empire de l'Inga, pource que l'on conte autant de Quito à Bilca, que de Bilca à Chile. Guamanga eut son cõmencement l'année 1539. & est fort bien bastie de pierre & de terre, les maisons sont couuertes de tuiles, & on y void plusieurs belles & hautes tours. S'ensuit Leon de Guanuco fõdée au mesme temps en vn lieu sain, & dont le terroir est des meilleurs. Cette ville a sous elle les pays de Cõchua, Guayla, Tamara, & Bourbon. On entre apres en la Cacapoye, dont la ville capitale est la Frontera, ou Frontiere, qui commande encor à la Prouince de Guanca. Les Cacapoys sont des plus blancs, & des plus beaux du Nouueau Monde. Il y a encore la ville de Loxe fondée par Alfõce de Nercadille l'an 1546. (celle se nõme autremẽt

Zarze) sur le bord de la riuiere de Catamayo. Il y a plusieurs petites riuieres qui courent par son terroir, & le rendent esgalement agreable, & plein de biens. On void par tout des campagnes semées de maiz & de nos grains, des vergers chargez d'oranges, de limons, & d'autres fruits, & des iardins pleins d'herbes, & des fleurs, & vn nombre infiny de bestail espars par les montagnes voisines.

QVITO.

MAis il est temps que nous entrions en la Prouince de Quito large de cent milles, & longue de deux cens, assise sous l'Equateur, & toutesfois plus froide que chaude. La ville de S. François fondée l'an 1534. & capitale de Quito, est assise en vn lieu bas entre des montagnes. Elle est à sept lieuës de l'Equateur tirant vers le Nord, à 60. lieuës de Port-vieil, à 80. de S. Iacques, de S. Michel autant, de Loxe 130. & de Lima, & de Potosi 300.

QVALITE'.

L'Esté y commence en Avril, & y dure iusques en Nouembre. Les habitans qui sont de moyenne taille sont bons pour le labourage, & sçauent bien conduire le bestail, il n'y a pays au Peru où les fruits, & les animaux d'Europe profitent mieux, & particulierement pour le regard des fruits, les succres & les oranges. Les chévres y font de trois iusqu'à cinq chévreaux d'vne portée. Outre les mines ordinaires on en a trouué vne d'argent vif, de couleur jaune, qui sẽt le souffre ainsi qu'on le met au feu. On y trouue de fort grosses cannes pleines d'eau. Entre les lieux qui iettent du feu sur la cime des montagnes, il y en a vn merueillleux, vû qu'il iette tãt de cendre, qu'il en couure quelquesfois 200. milles de pays à l'entour, & pousse tãt de feu, que l'on le void de plus de 300. milles loin, & fait tant de bruit que les tonnerres n'en font pas tant. La ville de S. François a du costé du Leuant vn pays nõmé de la Canelle, mais cette canelle est differente de la commune. L'arbre a les branches & fueilles semblables à celles du laurier; mais plus grandes, & le fruict ressemblant au gland, & son escorce, & sa fueille sont de bõne odeur: mais la meilleure chose qui y soit c'est l'endroit où est le fruict de couleur tannée tirant sur le noir & plus gros, & plus concaue que celuy du gland, & chaud, & cordial, de sorte qu'on en vse aux douleurs de costé, de l'estomac, & du ventre, & l'on en porte à Quito comme d'autre marchandise. On le prend en poudre auec quelque liqueur. L'année 1587. ce pays fut tout rompu d'vn grãd tremblemẽt de terre.

DE SAINTE CROIX DV MONT.

AYant descrit le Peru, il reste que suiuant la trace de quelques Capitaines Espagnols, nous entrions au cœur de cette grande presqu'Isle, & voyons ce qui a esté descouuert iusques à present: & ce qui me fait resoudre à en discourir, c'est la ville de sainte Croix du Mont, que les Espagnols y tiennent. Donc entre la riuiere d'Orillan, & celle de la Plata, on void au 17. degré Austral vne montagne qui est vne brãche des Andes, qui va iusqu'au destroict de Magellan, & a touſiours ses cimes chargees de neige & de glace. Ayãt passé les cõfins ces Cerigans on descend en vn pays qui a esté descouuert depuis 30. XXII.

ans en çà, où il n'y a pas vne pierre sur la terre, où dans l'eau, de la grosseur d'vne noix. Vers le Nord on void vne petite montagne où les Espagnols ont basty Sainte Croix du Mont. à 17. degrez de l'Equinoctial, à 400. milles de la Plate. Il y a 160. maisons d'Espagnols, entre lesquels il y peut auoir 60. Commandeurs.

QVALITE'.

LE pays plain est sujet aux inondations des riuieres. Les formis afin que les eaux ne leur gastent la recolte, font, principalement au Vapay, comme de petits ramparts de la hauteur d'vn bras, peu plus, peu moins, & de tour enuiron douze ou quinze pieds, où ils conseruent leurs grains, & en font plusieurs. C'est là que se retirent les passans lors qu'ils sont surpris des eaux. Le Vapay croist, & descroît comme le Nil, & va lentement comme la Saone. On y void beaucoup d'animaux differens des nostres. Il y a vn animal entieremẽt semblable au pourceau, sinon qu'il se paist d'herbe, & dort en l'eau comme vn poisson. Les Espagnols nomment Sonailles certaines viperes longues d'vne brassée, & grosses comme vne pique. Ils ont certaines enleveures sur la queuë de la grandeur d'vne noix, qui sont creuses, & conjointes l'vne auec l'autre, à la façon des jointures des doigts, & l'on tient qu'il leur en croît vne toutes les années. Ces bestes sont si venimeuses, que si l'on en est mordu, on meurt aussi-tost: mais elles ne voyent à trois pas loing d'elles, & l'on oyt le bruit de leurs enleveures, ou pour mieux dire sonnettes, de vingt pas: il y en a aussi au Brasil. La Tocca est vn oyseau de la grandeur de la corneille, mais il a la poictrine blanche, le bec doré, & de longueur esgale, à tout le reste du corps. Il y a des Austruches en grand nombre, & les soldats qui marchent par ce pays, trouuent souuent des monceaux de cinquante œufs & dauãtage, qui leur seruent de prouision, vû qu'vn œuf suffit à cinquante soldats. Le pays produit abondance de cotton, de ris, de maiz, & de diuers fruicts: mais il ne porte ny froment ny vin, lequel on y mene du Peru, & vn tonneau de vin s'y vend cent escus ordinairement. Toutesfois ceux du pays font vn certain breuuage de maiz & de miel. Il n'y a pas faute de lacs remplis de poisson: mais sainte Croix a vne petite riuiere miraculeuse, qui n'est large que de deux brassées fort peu profonde, & ne court qu'enuiron vne lieuë, pource qu'elle se perd soudain dans le sable, & toutesfois elle pouruoit la ville d'eau, & de trois sortes de bons poissons, auec telle commodité, & abondance, qu'on les prend auec vn seau, ou auec la main, & cette pesche dure depuis la fin de Fevrier iusques à la fin de May. On en void peu le reste de l'année.

MOEVRS.

IL y a en ces pays diuers peuples barbares, & entr'autres les Cerigans, & les Vicarans, qui s'entrefont continuellement la guerre, ou combattent contre les Espagnols, ausquels ils empeschent le passage autãt qu'il leur est possible. Dom François de Tolede mit ensemble les forces du Peru pour les dompter, mais en vain. Ils mangent la chair des hommes comme nous celle des moutons. Les Toues leurs voisins mettent leurs ennemis pris en guerre sur les espaules, & les vont branslãt tandis qu'ils marchent. Les Varays se disent tous esgaux entr'eux, mais plus grands que leurs voisins, lesquels ils mesprisent

telle sorte qu'ils demanderent à vn Predicateur si on les baptiseroit auec mesme eau que les autres, si tant estoit qu'ils se fissent Chrestiens. Ils n'ont point de demeures arrestées. Ils exercent leurs fils aux armes presque aussi-tôt qu'ils sont nez, & leurs armes sont l'arc & la masse. Ils leur donnent en proye les captifs, & recompensent celuy qui en tuë quelqu'vn auec vn coup signalé. Ils les poussent à estre furieux, en leur donnant des noms de tygres, de lyons, & de semblables animaux. Quelques-vns de ces peuples pour paroistre plus terribles se teignent le corps, & quand la Lune se renouuelle, ou est pleine, on dit qu'ils se frappent auec certains poignards d'os pour s'accoustumer aux accidens de la guerre. Ils ne sçauent que c'est que larcin, & l'on n'y vend aucune chose. Ils accompagnent auec les pleurs les morts au tombeau, & reçoiuent leurs amis venans de loin, en plaignant les maux qu'ils ont soufferts: tellemẽt qu'ils ont des larmes à commandement. Les originaires du pays d'auprés de Ste. Croix du Mont cultiuent les terres, & payẽt aux Espagnols deux liures de cotton filé pour teste toutes les années. Car le cotton sert icy de monnoye, de mesme que le cacao en la nouuelle Espagne, & la coque au Peru, voire mesme dauantage. Ces peuples viuent longuement, & pleins de santé. Ils se plaisent à la chasse & à prendre des oiseaux. Ils mãgent des formis rosties, des queuës de crocodrils, des sauterelles, & des viperes, apres en auoir osté la teste & le foye. Ils vont tous nuds, excepté que les femmes portent par honnesteté quelque fueille ou escorce, ou ceinture de cotton assez estroite, & ce apres les nopces. Mais les Espagnols ont introduit dans la ville l'habillement dont on vse au Peru. Quand il fait froid (encor que le pays soit chaud de sa nature, & qu'il n'y souffle nul vent froid) ou ils ne sortent pas du logis, ou bien ils portent quelque tizon en la main pour s'eschauffer l'estomac. Ils portent tous la teste razée à main droite, & à main gauche, & au milieu laissant vn bouquet de cheueux. Quelques-vns s'en razent la moitié, mais les vns du costé droit, les autres du gauche, & la pluspart à l'entour, laissant des cheueux au milieu. Ils disent qu'ils ont receu cette coustume d'vn certain Paicume, à raison dequoy ils nommoient Paicume le premier Religieux qui y alla pour prescher l'Euangile. Quand les femmes enfantent, les hommes se mettent au lict, & font ce que nous auons escrit de ceux du Brasil. Ils ne sçauent comter que iusques à quatre. Pour dire cinq ils disent toute la main, pour dire dix les deux mains, pour dire vingt ils disent mes mains & mes pieds. Quand le mary va dehors pour quelque temps il laisse en la maison autant de boutons qu'il veut demeurer de iours dehors, & en porte tout autant; & chaque iour il en oste vn, & la femme ou celuy qui demeure au logis vn autre, & de cette sorte ils comtẽt les iours de l'absence. Au delà de S. Croix vers le Leuant il y a les peuples Garays, c'est à dire guerriers, qui nomment tous les autres Tapuys, c'est à dire esclaues. Toutesfois ils estiment les Espagnols, & disent qu'ils sont descendus d'eux. Ils n'oublient iamais vne injure. Ils mãgent la chair humaine de toutes les nations, fors que la leur. Ils bastissent des maisons hautes & spacieuses, où plusieurs familles viuent ensemble chacune à part, biẽ que sans aucuns entre-deux. Ils se percẽt la lévre de dessous & y pendẽt quelques choses qu'ils tiẽnent gentilles. Ils n'ont aucune forme de Iustice. Les meurtres ne sont punis que par les parens du mort. Leurs Caciques ne seruent que pour chefs de guerre. Ils ne permettent pas aux Espagnols armez d'entrer en leurs places (dont l'vne a pour le moins 500. feux) où s'ils y entrent auec armes c'est

en si petit nombre qu'ils n'en peuuent pas entrer en doute : & ils reprochent leur domination à leurs voisins. A 120. milles loin de là demeurent les Chiquites sujets des Espagnols. C'est chose remarquable que la langue des Varays s'estend par le Brasil, par le Paraguay, & par le pays des Garays, & de leurs voisins, qui est vn grand indice que les susdits peuples ont esté maistres de tous ces pays. Si bien que de mesme qu'auec la langue Latine, Arrabique & Esclauonne on peut aller presque par tout nostre monde : ainsi auec la langue des Varays, de Cusco, & de Mexique on peut aller presque par tout le Nouueau Monde.

TVCVMA.

XXXIII. ENtre Chile, le Brasil, Paraguay, & sainte Croix, le Royaume de Tucuma s'estend par l'espace de 200. lieuës. Les Espagnols qui coururent iusques là en l'entreprise du Peru y ont cinq colonies, c'est à sçauoir, Salta, Steco, S. Michel, Cordouë, & S. Iacques. Salte est esloigné de Taline derniere terre du Peru de 136. milles, & le voyage en est ennuyeux pour le deffaut de l'eau. Elle est assise en vne vallée longue de 84. milles, & large pour le moins de 30. Il a tout aupres vne autre vallée qu'on nomme de Calchiaqui, qui s'estend du Septentrion au Midy par l'espace de 30. lieuës, & est pleine de riuieres & de gens courageux. Les Espagnols les ont combattus durant plusieurs années en vain. Finalement vn certain Iean Perez reduisit par amitié à l'obeyssance du Roy d'Espagne le Prince de cette vallée, qui se fit mesme Chrestien. Mais s'estant apres faché du mauuais traittement de Perez il se reuolta auec toute la vallée, & demeura 27. ans en cette sorte. En fin Iean Ramirez auec cent hommes de pied Espagnols, 500. cheuaux, & 300. archers du Peru mit fin à cette entreprise. Steco est capitale de 50. places. A 150. milles de Steco on void S. Iacques, siege de l'Euesque & du Gouuerneur de la Prouince. Cordouë est en mesme assiette que celle d'Espagne, sinon qu'elle a en Hyuer fait plus froid & l'Esté plus temperé. Elle est à 60. lieuës de Chile, à 240. de saint Iacques, & autant de S. Foy du Paraguay.

QVALITE'.

LE pays est vniuersellement plain, & fait plus chaud que froid. Il y pleut beaucoup, & les riuieres inondent facilement les campagnes. Les vents y sont grands qu'ils desracinent les arbres, & forcent les habitans à se retirer en plusieurs lieux sous terre. La vallée de Salte est pleine de force eauës, & d'vne grande quantité de poisson. L'air y est temperé au possible, le terroir y est extrémement bon, & l'on y trouue force bestail : si bien qu'elle n'a faute que de personnes. Le terroir de Steco abonde en cotton, bled, fruicts, & bestail. Au Royaume de Tucuma le pays est plain & si commode, qu'on y va l'espace de deux mille milles en carrosse tout à l'aise.

PARAGVAYS.

XXIV. LEs Paraguays habitent aux confins de Tucuma, le long de la riuiere dont ils prennent le nom. Pour passer cette riuiere qui est fort grãde, & qui s'espand bien loin hors de son lict, il semble que la nature a produit là vne sorte d'arbres qui se nomment zaines fort à propos. Ils sont plus gros que hauts, & ont la racine & la cime assez petite, mais le ventre large, auec la moüelle ten-

dre,& l'escorce dure; à raison dequoy on les creuse facilement : & l'on en fait des barques d'vne piece, capables de beaucoup de gens. Ce pays fut premierement descouuert par la mer du Nord par Sebastien Gabot, & par diuers Capitaines Espagnols,& puis par la voye du Peru par Diego, Royas, & autres. La ville capitale c'est la vraye Foy, puis il y a des villes de l'Assomption, de sainte Anne, Bonair, saint Esprit, & saint Sauueur.

L'ESPAGNOLE.

CEtte Isle est nommée par les originaires Hayti, & Quisquaya, & par les Espagnols Espagnole,& de S. Dominique à cause de la ville capitale que ils ont bastie. Son tour est 350. lieuës, ou 1400. mille, sa longueur de 500. milles, & sa largeur est diuerse: mais où elle s'estend le plus elle n'a que 300. milles de large. Le milieu de l'Isle est esloigné de l'Equateur vers le Nord prés de 19. degrez,& sa forme est longue d'Orient en Occident. Sa ville principale est celle de S. Dominique, de qui toute l'Isle prend son nom. C'est là qu'est la Cour ou le siege de la iustice où il y a vn President. C'est là que se tient aussi l'Archeuesque. Il y a en cette ville cinq monasteres fort celebres. Les autres villes sont S. Iean de Meguane, port de Plata, port Royal, Cauana, Xaragua, & quelques autres encore qui ont esté basties par les Espagnols. XXV.

QVALITE'.

L'Air y est mrueilleusement bien temperé, n'estant la chaleur ny la froidure vehemente, combien que sur le sommet de quelques rochers fort hauts le froid soit plus aspre. Toute l'année les arbres sont reuestus de fueilles, car iamais les vnes ne tombẽt que les autres ne repoussent, tous les arbres, tous les grains,& toutes les herbes qu'on y porte d'Espagne y viennent, & se multiplient au possible, mais on trouue par experience que le fromẽt croît mieux en lieux montueux. Ce pays a plusieurs havres & riuieres: mais ce qui le rend plus delicieux & cõmode pour les habitãs, c'est l'eau de quatre grãds fleuues, qui sortans des coupeaux des hautes mõtagnes, qui sont enuiron le milieu de l'Isle courent de diuers costez, vû que luna tend vers l'Orient, Atribunic vers l'Occident, Iacchie vers le Septentrion,& Naibus vers le Midy : tellemẽt que l'Isle est proportionnémẽt diuisée en quatre. On void en cette Isle vne cauerne sous vne haute montagne tirant vers l'Orient, éloignée de la mer tout au plus de 500. pas, dõt l'entrée est semblable au portail d'vn beau Palais. On y oyt le bruit de quelques fleuues impetueux, qui coulent rapidement sous des concauitez souterraines l'espace de cinq mil traicts d'arc: tellemẽt que celuy qui s'en aproche de plus prés en demeure demy sourd quelque temps. Toutes ces eaux se viennent joindre en vn grand lac plein de bãcs perilleux. Dauãtage il y a vn autre grãd lac que les Indiens appellẽt Hagueygabõ,& les nostres la mer Caspienne. Ce lac ayãt receu vn grãd nõbre de fleuues de toutes parts se perd en vn gouffre ; de sorte que ces roches spongieuses reçoiuent les eaux de la mer par quelques conduits & creux souterrains, d'autãt qu'on y trouue quãtité de poissons de mer,& que l'eau y est selee. Au milieu de ce lac est l'Isle de Guarizanta fort propre pour la pescherie. Les autres lacs de cette Isle, bien qu'ils soiẽt plus petits, sont tous salez. On void aussi là le lac de Magnano si connen à cause de ses bonnes eaux: Il y a icy grande abondance de sel, car on le tire des montagnes cõme le cristal. Outre tous ces lacs il y a aussi vn grãd fleuue duquel les eauës sont salées, combien que plusieurs petits ruisseaux,

d'eau douce s'y viennent rendre. Cette Isle porte aussi de l'or, & l'on dit que les monts Cabaniens ont des mines pleines de tant d'or que c'est chose incroyable. Cette Isle porte aussi grande abondance de succre, de la casse, du gingembre du mastic, du bois d'aloës, & de la canelle. Auant l'arriuée des Espagnols elle n'auoit que trois sortes d'animaux à quatre pieds: mais maintenant il y a force animaux priuez, si bien qu'on porte de là en Espagne vn nombre incroyable de cuirs & de peaux. Il y a aussi de l'azur.

MOEVRS.

LEs habitans sont naturellement oisifs & paresseux; vont tous nuds, & viuent seulement de leur pesche. Auant qu'ils eussent receu nostre religion ils croyoient qu'il y auoit vn premier moteur de toutes choses; mais au reste ils estoient pleins d'vne infinité d'erreurs. Depuis qu'on y a porté des cannes de succres on y a fait des meubles propres, & basty des boutiques: si bié que les habitans en font aujourd'huy vn grand traffic, & par ce moyen s'enrichissent.

CVBA, ou FERDINANDE.

xxvi. ON void cette Isle du Couchant de l'Espagnole, & celle de Iamaique luy est du costé de Midy. Elle s'estend 100. lieuës d'Orient en Occidẽt, & la plus grande largeur est de 65. lieuës, & il y a beaucoup d'endroits où elle n'est large de plus de vingt. Il y a six villes, dont la capitale est celle de S. Iacques, fort connuë à cause de son fleuue & de son port. On tient que les autres villes ne sont gueres bien peuplées, horsmis Hauana, qui est le plus grand abord de l'Isle. La ville de saint Iacques est vn siege Episcopal.

QVALITE'

AVx enuirons de l'Isle on trouue plusieurs bancs dangereux, vû que vers le Septentrion il y a vn grand tournoyement d'eau, le costé du Midy est aussi plein de plusieurs petits rochers. La region est montueuse & pleine de forests, & de riuieres, & de plusieurs estangs d'eau douce, & pareillement de salée D'auantage il y a des mines d'or aux montagnes, & le grauier des riuieres est presque tout d'or. Vne certaine vallée à quinze mil pas de S. Iacques est si couuerte de grandes boules de pierre, qu'il semble qu'on les ait mises pour plaisir, bien qu'elles y soient naturellement. Prés du port du Prince il y a vne source qui iette continuellement la poix. Il y a grande multitude de serpens en cette Isle.

MOEVRS.

LEs habitans de cette Isle prenoient plaisir à appriuoiser les serpens auant qu'elle fut descouuerte. Ils alloient aussi tous nuds comme en l'Espagnole. Le peuple se contentoit de ce que la nature produisoit, & tous viuoient en commun.

IAMAIQVE.

xxvii. CEtte Isle qu'on nomme auiourd'huy de S. Iacques est assise entre le 17. & le 18. degré de largeur. Elle a du costé d'Orient l'Espagnole, du Nord Cuba, du Midy les Isles de Saint Bernard, & de Cartagene, & du Couchant

les terres de Iucatan, où Fondure. Sa longueur est de 55. lieuës, sa largeur de enuiró 25. & son tour de 150. Elle contient deux villes, c'est à sçauoir, Seuille, & Otiltane. Seuille est la principale où est l'Eglise de l'Abbaye, dont Pierre Martyr Anglere Milanois fut Prelat. Didaque fils de Colomb subjuga les habitans de l'Isle, & la rendit tributaire à la Couronne d'Espagne l'an 1590.

QVALITE' ET RICHESSES.

ELle ioüyt d'vn bon air, est assez fertile, nourrit grande quantité de bestail, à cause des eauës, herbages, & de force belles fontaines qui les arrousent. On dit aussi qu'il y a des mines d'or. On en tire aussi grande quantité de cotton, & de succre. Il y a plusieurs bonnes riuieres, & plusieurs lacs qui y abondent en poisson.

MOEVRS.

LE peuple est tout semblable en façon de viure aux habitãs de l'Espagnole & de Cuba, combien que quelques-vns disent, que ceux de Iamaique estoient autresfois plus cruels.

LES ISLES DES CANIBALES, OV CARIBES.

ON nõme Isles des Canibales toutes celles qui sont estenduës par vn double rang de l'Orient, & du Midy de l'Espagnole, vis à vis, où à la veuë de Terre ferme. La plus grãde part est sans habitans, mais entre celles qui sont habitées, on tient pour premier l'Isle de saint Iean que les originaires nomment Boriquen, & cette-cy est proche de l'Espagnole du costé d'Orient, & a trois cens mille de longueur, & soixante & dix de largeur. Elle abonde en bleds, & en fruicts, en animaux, & en poissons, comme aussi en or, l'on y trouue du Gayac fort excellent. Sa ville principale c'est saint Iean où il y a vn fort bon Port. Apres cette Isle Cubage est renommée pour l'abondance des perles qu'on y trouue. Les habitans de toutes ces Isles sont bruns, & ont peu de cheueux & de barbe, sont cruels, & mangent la chair des hommes. Leurs flèches sont empoisonnées. Ils vsent de petits esquifs d'vne piece qu'ils nomment Canoes pour aller sur la mer. XXVII.

DISCOVRS EN GENERAL SVR le Nouueau Monde.

FORCES.

LEs Estats que le Roy d'Espagne possede au Nouueau Monde sont si grands & si puissans, qu'ils ne doiuent craindre les ennemis qui les pourroient attaquer. Les Espagnols ont en toutes les Prouinces de bonnes places. XXVIII.

& auec cela se sont saisis des bouches des riuieres, des ports de mer, des passages d'importãce, & pour le dire en vn mot de tous les lieux propres à la domination des pays, ou abondante en viures, ou riches de mines, ou capables de brider les peuples guerriers, ou des villes de consequence. Du costé du Sud, ils n'ont aucun ennemy qui leur puisse donner de l'ennuy. De celuy du Nord ils reçoiuent quelquesfois du desplaisir des Anglois, qui courent de tous costez pour prendre les flottes, & saccager les ports de mer. Le plus grand dommage qu'ils ayent souffert fut en l'an 1586. quãd François Drak Anglois saccagea S. Dominique en l'Isle Espagnole, & Cartagene en la Terre ferme. Mais cette hardiesse des Anglois donna sujet aux Espagnols de penser mieux à la seureté de toutes ces Prouinces, qui semblõt fortifiées du costé du Nord par la nature; premieremẽt auec vn grand nombre d'Isles qui seruent de rampart, & de deffence à la nouuelle Espagne, & la fortifient auec le grand nombre de bancs diuerses courantes qu'ils causent, & entr'autres auec vne courante extrémement rapide, qui entrant par le Golphe de Paria, ou l'on l'a nõmé bouche de Dragon, puis passant entre Iucatan, & la Cube, retourne apres en arriere entre la Cube & la pointe de la Floride, auec tant de vehemence qu'vn nauire à pleines voiles ne sçauroit aller de cette sorte. Cette courãte jointe auec la diuersité des vents, & les autres perils de la mer, mettra tousiours en branle ceux qui n'auront point de ports pour leur retraitte. Dauantage le Roy d'Espagne se seruant de cette faueur de la nature à fait bastir vn fort d'importãce en vne Isle proche de la vraye Croix, ville assise sur le riuage de Mexique, & vn autre en la Cube à l'Auant vis à vis de la Floride. La premiere oste aux ennemis la commodité d'euiter la courante, & la seconde le moyen de s'en seruir. Outre ce il a fait bastir vne forteresse extrémement bõne à S. Dominique, ville qui semble estre faite pour la domination de cette mer, à cause de la cõmodité de son assiette. Et pour conclusion, de mesme, que l'assiette de l'Italie semble auoir esté faite par la nature pour dominer la mer Mediterranée; aussi celle d'Espagne semble formée pour commander à la mer Oceane, & l'experience monstre que les Espagnols sont d'vne complexion qui les rend capables de souffrir toute sorte de climats, & de contrées.

GOVVERNEMENT CIVIL DV Nouueau Monde.

EN tout le Nouueau Monde il y a deux Viceroys, l'vn de la nouuelle Espagne qui fait sa demeure en la ville de Mexique, & l'autre du Peru, qui se tient en la ville de Lima. De ces deux celuy du Peru est de plus grande authorité: pource qu'outre la grandeur des prouinces sujettes à son gouuernemẽt, il peut depuis quelques années disposer des Commanderies vacantes: ce que le Viceroy de la nouuelle Espagne ne peut faire. Mais cettuy-cy est plus à desirer pour le voisinage de l'Espagne, pour la beauté de la ville de Mexique, & la ciuilité de la Prouince.

La Iustice est toute maniée par les Cours Royales, dont la nouuelle Espagne en a cinq, c'est à sçauoir à Mexique, à S. Dominique, à Guatimala, à Gardalajara, & en Panama. Le Peru en a aussi cinq; c'est à sçauoir a Lima; en l'Imperiale de Chile, à Plata, Quinto, & à sainte Foy du Nouueau Royaume. Les Espagnols, & les Indiens ont recours esgalement à ces Sieges, & desquels on

ne peut appeller. Les Eſpagnols (excepté le Marquis de la Valée, & quelque autre) ont des terres, ou peuples en fief, mais cela ne tient que durant la vie de ceux à qui on les donne (& l'on les donne communément aux conquerans) & de leurs fils aiſnez, ou de leurs femmes, s'ils n'ont point de fils. Ceux-cy tirent des peuples qui leur ſont donnez enuiron deux eſcus pour feu, & en reuanche ſont obligez de pouruoir les peuples de Religieux qui leur enſeignent la vie, & la doctrine Chreſtienne, & de gens qui ſeruent l'Egliſe. Les Eſpagnols demeurent communément ſeparez des Indiens, vù qu'ils habitent pour la pluſpart aux villes qu'ils ont baſties qui ſont toutes ceintes de murailles, de forme cartée, auec de grandes places, & des ruës droictes: au lieu que les Indiens ſe tiennent aux faux-bourgs deſdites villes, ou en leurs bourgs anciens, où ils ſont attentifs à leur beſtial, & ont ſoin du trafic, & des mines. Lors que les heritiers du Commandeur, ou de celuy qui tient des terres en fief eſt mort, ſes ſujets retournent au Roy à raiſon dequoy les terres, & Commanderies plus importantes ſont de la Couronne d'Eſpagne; c'eſt choſe notable, que les Commandeurs meurent le plus ſouuent pauures, & nul d'eux ne paruient à ſoixante ans, que bien rarement. Ils ont eſſayé pluſieurs fois d'obtenir les Commanderies à perpetuité, & offert pour cét effect de grandes ſommes à Charles V. & à Philippes II. Mais pource que ces Roys ont eu crainte que les Conquerans ne rongeaſſent ces peuples iuſqu'aux os, & les trauaillaſſent exceſſiuement; ou meſme que ces Commandeurs, ou Conquerant ne ſe reuoltaſſent vn iour, ils n'ont iamais voulu preſter l'oreille à cette demande.

GOVVERNEMENT ECCLESIASTIQVE.

AV Nouueau Monde il y a quatre Archeueſchez, l'vn à ſaint Dominique, l'autre à Mexique, le troiſieſme à Lima, & le quatrieſme à S. Foy du Nouueau Royaume. Le premier a trois Eueſques ſous luy, c'eſt à ſçauoir ceux de Port-riche, de Cuba, & de Iamaica: le ſecond a ſous luy dix Eueſchez, c'eſt à ſçauoir ceux de Tlaſcale en la ville des Anges. de Guyata, de Mechouacan, de Saliſco, de Iucatan, de Gipe, des Fondures de Guatimala, de Nicaraga, de la Vraye Paix. Le troiſieſme, neuf Eueſchez; c'eſt à ſçauoir de Cuzco, de Plata, de Quito, de Popayan, de Panama, de Tucuma, du Paragay, de l'Imperiale, de la Conception. L'Archeueſque de la S. Foy a ſous ſes Eueſques de Cartagene, de S. Marte, & de la Marguerite. Il y a au Nouueau Monde cinq Religions, c'eſt à ſçauoir de S. François, de S. Dominique, de S. Auguſtin, de la Merced, & des Ieſuites; & outre ce quelque Carme de ceux qui vont pieds nuds; & il y a en tout enuirõ cinq mille Religieux. Il y a encor diuers Conuẽts de Religieuſes. Les Cures ſont pour la pluſpart entre les mains des quatre premieres Religions, & les Religieux de S. Frãçois en ont plus que les autres. Les Ieſuites n'y ont point de Cure comme on tient qu'en la terre de Iuli. Le Curé eſtablit ſa demeure au plus commode de ſa Iuriſdiction qui eſt le plus ſouuent fort grande. De là il enuoye ſes ſubſtituts pour tantôt dire la Meſſe, & tantôt enſeigner la Doctrine Chreſtienne aux autres lieux, & pour le petit nombre des Preſtres les Papes leur ont permis de dire deux Meſſes le iour aux lieux eſcartez. Et non ſeulement le Curé doit inſtruire le peuple en la foy, & aux mœurs Chreſtiennes, mais encor monſtrer aux enfans à eſcrire, &

à lire,& à chanter;& enseigner à ses parroissiens à semer le grain,à planter les arbres fruictiers,bastir leurs maisons,& à viure ensemble. Tellement que ces gens qui reçoiuent tant de biens spirituels,& temporels de ces Religieux, les affectionnent,& reuerent au possible les Commandeurs, & le Roy en ses terres, donnent vn honneste entretien au Curé tant pour luy que pour le seruice de l'Eglise. Le Roy donne à tous les Eueschez pour le moins deux mille escus de rente,mais ils s'enrichissent grandement en peu de temps. Car l'Archeuesque de Mexique a vingt-quatre mil escus de rente, celuy de Lima trente-quatre,l'Eueſque de Cusco soixãte & dix;celuy de Mechouacan vingt;la Peuplade vingt-six. Plata dix-sept. Quito dix-huict. Les Indiens ne sont admis à la communion qu'apres vne longue preuue;& plus difficilement au Peru, qu'en Mexique ; & bien leur donne encore moins les ordres à cause de l'inclination qu'ils ont à l'yvrongnerie,& mesme on ne les laisse communément estudier en Philosophie, & moins encor en Theologie. Il y a au Nouueau Monde deux Inquisitions,l'vne à Lima,& l'autre à Mexique. Il y a encor deux Vniuersitez aux mesmes villes. Auec ces diligences on a facilité la conuersion, & édification des Indiens tant au Peru qu'en la Nouuelle Espagne, & l'an 1584. l'Archeuesque de Lima tint vn Synode Prouincial, où il fut ordonné qu'on imprimeroit vne forme d'instruire les Indiens en la doctrine Chrestienne, afin que tous l'obseruassent, & par ce moyen on couppa chemin à plusieurs erreurs.

DE LA COGNOISSANCE QVE LES PEVPLES du Nouueau Monde ont de Dieu.

xxx. CEs nations encor que barbares dressent les yeux au Ciel aux aduersitez, & aux dangers, & tiennent que c'est la demeure de celuy qui gouuerne toutes choses. Mais il n'appartient qu'aux enfans de la lumiere de connoistre que ce souuerain Seigneur est seul Dieu. Or cét instinct naturel, & cette connoissãce de Dieu est plus ou moins claire aux Gentils,selon qu'ils participent plus ou moins de l'vsage de la raison, & de la vertu morale. Entre les peuples du Nouueau Monde, les Chichimeques de la Nouuelle Espagne, & certains peuples du Brasil, sont tres barbares. Car ceux-cy menans vne vie entierement sauuage,& brutale,sans chefs,sans loix,sans aucune forme de ciuilité,ny de police,ne monstrent en leurs actions autre discours de raison que celuy dont ils ont besoin pour leur entretien. Le sens obscurcit en eux l'entendement, & les passions aueuglent le iugement. Ils n'esleuent leurs pensées au dessus de la terre,& ne pensent qu'aux choses qui leur sont presentées. Ainsi les voisins du Brasil n'ont aucune connoissance de Dieu,ny de Religion. Mais pource que l'homme ne peut demeurer sans appuy, il est necessaire que celuy qui ne s'appuye en Dieu s'assujettisse,sinon aux faux Dieux, au moins aux augures,& à semblables vanitez,& de cette sorte ces Brasilliens encor que ils n'adorent Dieu,ny les Idoles,toutesfois ils sont comme tyrannisez par les augures,& les charlatans, & se gouuernent par les signes des choses futures. Les peuples de saincte Croix du Mont,quoy que n'ayans point d'Idoles,adorent toutesfois le diable, non pour en obtenir quelque bien, mais pour en éuiter quelque mal. Ils parlent,& traictent auec luy,& luy presentent diuerses choses espandent de leur breuuage à son honneur,& en boiuent auec gran

de ceremonie,&n'oſent toucher aux fruicts de la terre ſans luy en auoir offert les premices. Mais il n'y a choſe en laquelle ils ſe ſouſmettent plus à luy, que en la chaſſe,&en la peſche, qui ſont les arts,&les exercices auec leſquels ils ſe entretiennent. Les Varays leurs voiſins ſortans hors d'eux meſmes en certains temps de l'annee courent furieuſement aux bois,&aux ſolitudes,&auec certains ſauts,&hurlemens brutaux appellent vn certain Candire, duquel on raconte diuerſes folies, marchent auec ce nom en la bouche par des precipices, & par des foreſts d'où il y a peine de ſe retirer; marchent ſur des charbons ardans,& ſur des couleuvres ſans en receuoir offence. Les meſmes ont connoiſſance de ſept ſortes de demons, & les reuerent de crainte d'eſtre battus, ou meſme tuez, & ſont encor fort adonnez aux augures. Ils portent leurs fleſches aux deuins, & ſelon leur iugement, où ils tiennent pour bonnes & heureuſes, & les conſeruent, ou pour mauuaiſes, & malheureuſes,& les iettent en là. Mais venant aux peuples quelque peu plus ciuils, ceux de Cuſco & les habitans du Peru confeſſoiét vn Createur de l'Vniuers,& vn ſouuerain, Prince qu'ils nõmoient Viracoca,& Pacacamac,& Pacayaia, c'eſt à ſçauoir Createur du Ciel & de la Terre,& l'adoroient en leuant les yeux au Ciel. Mais ils n'auoiét point de mot correſpondant au nom de Dieu,& meſme auiourd'huy ils ne ſçauent dire Dieu, ſi ce n'eſt en ſe ſeruant du mot Eſpagnol. Les choſes ſuſdites font qu'il eſt aiſé de leur perſuader qu'il y a vn ſouuerain Dieu, mais non de leur donner à entendre qu'il n'y en ait aucun autre. Toutesfois ils ſurpaſſent en entendement,& en certain nombre de Religion les Grecs anciens, ô qu'encor qu'ils mettent vn ſouuerain Duc auec vn grand nombre d'autres toutesfois ils n'attribuent pas des adulteres,&d'autres vices deteſtables à leur Viracoca, comme les Grecs faiſoient à leur Iupiter; ains au contraire ils ne luy attribuent que des choſes hautes, & merueilleuſes, à raiſon dequoy ils le nõment auſſi Vſapu, c'eſt à dire admirable. Apres le Viracoca ceux du Peru adoroient les Aſtres, & pource qu'entr'eux il n'y en a point de qui la vertu ſoit plus manifeſte, que le Soleil, ils luy donnoient le ſecond lieu; & le troiſeime au Dieu des pluyes & des autres choſes qui s'engendrent en l'air, mais principalement au Dieu du Tonnerre, pour la terreur qu'il donne aux hommes. Ils croyoient qu'il y auoit au Ciel toutes ſortes d'animaux d'où depeudoit la generation, & l'augmentation des troupeaux, & des autres animaux de leur eſpece, & pour ce ils croyoient que chaque ſorte de beſtes auoit vne Eſtoille qui luy dominoit, laquelle ils adoroient pour cette cauſe afin que ſi l'animal eſtoit priué elle le conſeruât, & le fit proſperer, & s'il eſtoit venimeux, ou ſauuage elle les en gardât & delivrât. Les Varays adorent auec de grands hurlemens, & auec vn mouuement eſtrange de tout le corps la Lune nouuelle,& quand le Croiſſant commence: afin de tirer droit de l'arc (qui eſt leur principal exercice) ils ſe découpent les bras en pluſieurs lieux,& les iambes,& les cuiſſes, afin de courir plus promptement: & apres ils ſe iettent deſſus des cendres des animaux qui ſont eſtimez viſtes; & de meſmes les femmes ſe découpent le viſage, les cuiſſes,& les bras, puis les teignent d'vn bleu qui ne ſe perd iamais. Les Chianes peuples voiſins de ſainte Croix du Mont, diuiſent l'annee en douze mois, auſquels ils font preſider autant d'Eſtoilles qu'ils adorent, leur faiſant certains ſacrifices, & à celles qui dominent aux mois des recoltes plus qu'aux autres. Ils les prient, & les inuoquent en criant qu'elles leurs ſoient propices, & fauorables. Les meſmes remarquent ſuper-

stitieusement le chant des oyseaux, & l'on ne sçauroit dire combien ils abhorrent le chant du Hibou. Lors qu'on l'entẽd en quelque lieu les vieillards sortent auec les armes en la main, & le conjurent de s'en aller sans faire dommage. Cependant les ieunes gens, & les femmes demeurent au logis, afin que cét oiseau ne leur annonce quelque desastre. Mais ceux du Peru (pour retourner d'où nous sommes partis) attribuoient encor la diuinité à la terre, & à la mer, sous les noms de Pacuma, & Mamacoca, & pareillement à l'Arc-en-ciel, & à tout ce qui a quelque grandeur, & merueille en soy; aux arbres, aux sommets des montagnes, aux riuieres, aux rochers d'excessiue grandeur, aux ours, aux couleuvres, & aux tygres, afin de n'en receuoir aucun dommage. En leurs voyages ils iettoient, & offroient leurs vieux souliers, & choses semblables aux montagnes, aux rochers, & aux chemins mesmes, afin qu'ils leur donnassent force, & passage. Ils se tiroient les poils des soucils, & les offroient au Soleil, aux mõtagnes, aux vents, & aux autres choses dont ils auoient crainte. Les Guacauilques faisoient offrãdre à leurs Dieux des dents qu'ils se tiroiẽt. En Cuzco ils portoient grand honneur à vn Renard qu'ils tenoient en leur Guaque, ou Temple. A Manta, qui est en la contrée du Port-vieil, ils adoroiẽt vne Esmeraude de grandeur & beauté extraordinaire, se recommandoient à elle en leurs maladies, & luy faisoient diuerses offrandes. A Cassamalque ils tenoient pour Dieux certaines pierres grosses comme des œufs, & quelques autres plus grandes. Ils estoient superstitieux enuers les fontaines, & les eaux courantes, & s'y lauoient auec diuerses ceremonies pour en receuoir la santé.

En la Prouince de Cinaloa qui est par delà la nouuelle Espagne il tiennent qu'il y a vn Createur, & Gouuerneur de l'Vniuers; mais il n'estend son gouuernement, & sa prouidence à l'homme; afin de ne prejudicier à son franc arbitre. Ils bruslent les morts sans ceremonie, ou les iettent en vne fosse profonde de six cens pas.

Ceux de Mechouacan auoient connoissance du commencement du monde, de la formation de l'homme du limon de la terre, & du deluge (ce dernier estoit commun à ceux du Peru, & du Brasil) mais auec mille sottises. Ils croyoient que les Dieux d'enhaut firent les choses celestes, & ceux d'embas les terrestres, & ils mettoient vne mere de tous les Dieux, comme les Grecs faisoient Cybele. Tout art, & tout exercice auoit parmy eux son Dieu; l'on estime que ces Dieux ont esté des hommes de merite, qui apparurent à ceux du pays apres leur mort, auec diuers artifices du diable.

De l'Idolatrie enuers les Tresp assez.

xxxi. CEux du Peru conseruoient soigneusement les corps de leurs Roys decedez, qui estoiẽt à Cuzco chacun en sa Chapelle, & il y en auoit de plus de deux cens ans. Chacun de ceux-cy laissoit tous les thresors qu'il auoit assemblez pour l'entretien de la Chapelle, où il vouloit estre enterré, & de ceux qui estoient destinez à la seruir. Chacun d'eux faisoit faire durant sa vie sa statuë de pierre, à laquelle on portoit honneur cõme à luy mesme, & durant sa vie, & apres sa mort. On portoit en temps de guerre, & de seichereſſe ces statuës pour obtenir la victoire, & la pluye, & põ faisoit diuers sacrifices. C'estoit chose generalemẽt pratiquée au Mechouacan, & au Peru, & pays circonuoisins de rues en la mort des Inques, & des autres, leurs femmes, & leurs seruiteurs, plus ay-

mez, ou de les enterrer viuans, afin qu'ils ne manquaſſent de gens qui les ſeruiſſent. Ils les tuoient apres diuerſes chanſons & dances, & ces miſerables s'eſtimoient heureux d'eſtre ainſi traittez. Quelques-vns des familiers ou domeſtiques de Ilinga, & des Seigneurs du Royaume, pource qu'ils ne peuuoient tenir dans la tumbe faiſoient quelques foſſes aux lieux où le mort auoit accouſtumé de paſſer le temps, ayans opinion que le Roy paſſant par là les meneroit en l'autre vie à ſon ſeruice. Aux obſeques de Ilinga ils luy ſacrifioient meſme des enfans, & teignoient la face du mort de leur ſang tirant vne ligne d'vne oreille à l'autre. Ils vſoient d'autre ceremonies quand quelqu'vn du menu peuple mouroit. Ils mettoient force viandes ſur la ſepulture, & de l'argent & de l'or, & autres choſes de prix dans la bouche, au ſein, & en la main du mort, & leur donnoient des habillemens neufs, afin qu'ils fuſſent garnis pour l'autre vie : vû qu'ils croyoient que les ames des morts alloient errant çà & là, & eſtoient ſujettes à la faim, à la ſoif, au froid, & au chaud, & pource ils celebroient leurs bouts de l'an, & y portoient diuerſes viandes, & meſmes des eſtoffes pour s'habiller. Iean de la Tour Capitaine de Conſalue Bizarre tira d'vne ſepulture la valleur de cinquante mille eſcus en eſtoffes qui auoient eſté miſes là pour cét effect. En Mechouacan, pource qu'ils croyoient qu'on viuoit en l'autre monde comme en ceſtui-cy, ils ſe pouruoyoient en mourant non ſeulement de viures & de veſtemens, mais encores de choſes appartenantes à l'exercice qu'ils y vouloient faire.

De l'Idolatrie enuers les Statuës.

CEux du Peru n'eſtoient pas moins fols autour des Idoles de pierre, & de bois, & pource qu'ils eſtoient pouſſez à reuerer les diables pour la peur du mal qu'ils leur faiſoient ou pouuoient faire, ils les figuroient en formes terribles. Les diables parloient en pluſieurs de ces ſtatuës, & reſpondoient à leurs Preſtres. XXXII.

Les Mexicains outre les ſtatuës adoroient encor des Idoles viuantes. Ils prenoient vn priſonnier (& quelquesfois dauantage) qui leur ſembloit plus propre pour le ſacrifice. Ils l'habilloient, & l'accommodoient de meſme façon que l'idole à laquelle ils vouloient ſacrifier, & luy donnoient le meſme nom. Durant tout le temps de cette repreſentation, qui duroit par pluſieurs iours, & quelquesfois les mois entiers, ils l'adoroient, & luy portoient honneur comme à l'idole meſme, & cependant il paſſoit ſon temps, & faiſoit bonne chere. Quād il paſſoit par les ruës le monde accouroit pour luy faire honneur, & luy offrir diuerſes choſes. On luy mettoit deuant les enfans, & les malades, afin qu'il les beniſt, & les remit en ſanté. Ils luy laiſſoient faire toute choſe à ſon plaiſir, excepté qu'il auoit de iour dix hommes de garde, ou dauantage autour de luy, & de nuict on l'enfermoit dans vne cage. Et quand le temps de la Comedie eſtoit expiré, & qu'il eſtoit bien gras, ils le tuoient pour le ſacrifice, & en faiſoient entr'eux feſtin ſolennel.

De leurs Guaques, ou Temples.

IL y auoit au Peru quelques Guaques cōmunes à tout le Royaume, & d'autres particulieres à chaque Prouince. Il y en auoit trois plus fameuſes, l'vne XXXIII.

à quatre lieuës loing de Lima, qui se nommoit Pacanama; dont les ruines mõstrent encor auiourd'huy sa grandeur. Le diable parloit en ce lieu, & respondoit aux Prestres, qui alloient consulter ordinairement l'oracle de nuict, ayant le dos tourné contre l'Idole, puis baissoient la teste, & se plioient auec vn vilain geste, & tant le diable aime la saleté. Ils luy demandoient conseil, & il respondoit d'ordinaire auec vn sifflement aigu, & penetrant, ou auec vn cry horrible. L'autre Guaque estoit en Gozco, où les Ingues auoient mis tous les Dieux, & toutes les Deesses des nations qui leur estoient sujettes, comme pour gages de leur sujection, & fidelité, & chaque Idole estoit entretenu par sa Prouince auec vne despence inestimable. On y voyoit entr'autres la statuë du Soleil d'or massif, tournée auec tel artifice du costé du Leuant que lors que le Soleil la frappoit en son leuer, il en sortoit tant de splendeur, à cause de la reuerberation de ces rays, qu'elle redoubloit la clarté du iour. La troisiesme Guaque estoit en l'Isle de Ticaca dediée au Soleil, pource qu'ils disoient que leur pays ayant esté bien longuement sans lumiere, le Soleil apparut tout à coup en cette Isle, & luy rendit le iour, & la clarté. A raison dequoy l'Inqua y bastit vne Guaque magnifique. Mais les Mexicains surpassoient de beaucoup ceux du Peru en grandeur des Temples, & de ceremonies. Il y en auoit vn de l'Idole Vitzipuitzli auec vn si grand cloistre à l'entour, que dix-huict mille personnes s'y assembloit durant leurs festes pour y dancer, & ce Temple estoit ceint d'vne muraille faite de grandes pierres en forme de serpens. Il auoit quatre portes tournées vers les quatres parties du monde, & il y auoit vn chemin paué long de six milles & de dauantage, qui respondoit à chacune. On montoit au Temple par vn escallier de trente degrez, large de trente brasses. Entre les degrez & le Temple il y auoit vne petite place, large de trente pieds auec vne file d'arbres & de bastons entrauersez entre l'vn & l'autre, chargez des testes de ceux qu'ils sacrifioient. Il y auoit dans la ville huict autres Temples de la mesme forme, mais non si grands.

DES PRESTRES ET RELIGIEVX.

LEs Prestres estoient à Mexique diuisez en nombres, plus grands, & tres-grands, & ceux-cy se nommoient Papes. Leur perpetuel exercice estoit d'encenser les Idoles; ce qu'ils faisoient au leuer ou coucher du Soleil, & à Midy, & à Minuict. Ils sacrifioient en leurs Temples chacun selon son degré. Outre les Prestres il y auoit des Monasteres de femmes; il y en auoit au Peru pour le moins vn en chaque Prouince, & là il demeuroit deux sortes de femmes; vû que quelques-vnes estoient filles, les autres femmes d'aage meur, qu'on nommoit Mamacones, & celles-cy commandoient aux autres, & les instruisoient: Il y auoit en chaque Monastere vn Gouuerneur qui y commandoit, auec puissance de faire choix des ieunes filles qui luy sembloient dignes de ce lieu pour leur beauté, & leur grace, & celles-cy estoient prises au dessous de l'aage de huict ans. Celles filles ayans appris les ceremonies de leur superstition, & diuerses choses pour l'vsage de la vie, estoient enuoyées à la Cour, lors qu'elles auoient passé l'aage de quatorze ans, & là il y en auoit vne partie qui demeuroient aux seruices des Guaques en perpetuelle virginité, vne autre estoit reseruée pour les sacrifices ordinaires

naires qu'on faisoit des filles, & pour les extraordinaires qu'on faisoit aux occurrences de l'Inga, & vne autre partie estoit donnée en mariage aux parens & Capitaines de l'Inga, ou retenuë pour luy-mesme. Si quelqu'vne de celles-cy se trouuoit peu honneste on l'enterroit viue, ou bien on la faisoit mourir auec vn grand tourment.

Les Mexicains auoient encor vne certaine sorte de religieuses, dont la profession ne duroit plus d'vn an, & qui demeuroient au cloistre du temple, ou en certaines maisons, & on les nommoit filles de penitence. Celles-cy ne passoient pas l'aage de treize ans, viuoient enfermées auec chasteté, balioient le temple, appreſtoient les viandes qu'on mettoit deuant l'Idole, & que ses Ministres mangeoient. Elles se leuoient à minuict pour faire leurs prieres, & par penitẽce elles se frappoient au haut des oreilles auec certains petits cousteaux & mettoient le sang qui en sortoit sur leurs iouës. On tenoit pour indice de l'impudicité de ces filles si les rats rongeoient quelque chose aux Guaques, ou les passoient par dedans, & lors ils recherchoient soigneusement qui estoit celle qui s'estoit oubliée. Vis à vis de ces filles il y auoit vn Conuent de ieunes gens de dix-huict à vingt ans qu'on nommoit religieux. Ceux-cy portoiẽt certaines couronnes semblables à celles de nos moynes, auec le reste des cheueux sur les espaules. Ils viuoient en pauureté, chasteté, & obeyssance. Ils seruoient à la Guaque, & les Prestres. Il y auoit encor de petits moynes destinez à des seruices plus manuels, & à de vils offices. Ils alloient quatre à quatre, ou six à six par tout, auec tant de modestie qu'ils n'osoient leuer les yeux, principalement là où il y auoit des femmes. Ils cherchoient l'aumosne par la ville, & si l'on ne la leur faisoit ils alloiẽt aux champs prendre de ce qu'ils y pouuoient rencontrer, sans que les maistres eussent la hardiesse de les empescher, ou de leur faire outrage, & cette liberté leur estoit permise, pource qu'ils viuoiẽt en pauureté, & ne viure d'autre chose que d'aumosne. A minuict ils se tiroient du sang du nez, & menoient cette vie durant vne année. Mais parlons maintenant des Prestres. Apres qu'ils auoient donné de l'encens à l'Idole sur la minuict, ils s'assembloient tous en vne salle, & là assis par ordre se perçoient la jambe, & frotoient les temples auec le sang qui en sortoit, puis fischoient les instrumens qu'ils auoient employez pour cét effet en certaines balles de pailles à la veuë de chacun, afin qu'on connut l'aspre penitence qu'ils faisoient pour le peuple. Ils ieusnoient quatre ou cinq iours auant les festes de leurs Idoles. Ils gardoiẽt la chasteté auec tant de rigueur, que plusieurs d'entr'eux se fendoiẽt les genitoires pour ne la rompre, & faisoient beaucoup d'autres choses pour se rendre impuissans. Ils ne beuuoient rien qui les peut conuier à la luxure.

DES SACRIFICES.

Ils sacrifioient à leurs Dieux ce qu'ils auoient de bon & de beau, de l'or, de l'argent, du grain, de la cire & des animaux. Au Peru l'on sacrifioit ordinairement des sacrifices de cent moutons le mois, mais de diuerses couleurs, & auec ceremonies differẽtes. Ils sacrifioient tous les iours au Soleil vn mouton noir, & le bruſloient vestu d'vne chemise rouge. Ils s'arrachoient les sourcils & les offroient au Soleil. Mais il n'y auoit chose plus horrible que les sacrifices d'hommes qui se faisoient au Peru, mais plus en Mexique. Au Peru ils sacrifioient des enfans depuis quatre iusques à dix ans: & ce principalement, XXXV.

pour la prosperité de l'Inga aux entrepriſes de guerre, & au iour de ſon couronnement le nõbre des enfans qu'on ſacrifioit eſtoit de 200. Ils ſacrifioient encor vn bon nombre de ces filles qu'on tiroit des Monaſteres pour le ſeruice de l'Inga. Quand il eſtoit griefuement malade quelque perſonnage de qualité, ou vn deuin, ou vn ſorcier (il y en auoit vn grand nombre) luy diſoit qu'il eſtoit hors d'eſpoir de gueriſon, ils ſacrifioient ſon fils au Soleil, ou bien à Viracoca, en le ſuppliant qu'il s'en contentât au lieu du pere.

Mais les Mexicains ne ſacrifioient que des hommes pris en guerre, & pour en auoir grand nombre ils ne s'eſtoient ſouciez de ſubjuguer Tlacalla, grande ville proche d'eux. La façon auec laquelle ils traittoient ces malheureux eſtoit telle. Premieremẽt ils les faiſoient mettre à genoux par ordre deuant la porte du temple. Le Preſtre alloit apres à l'entour auec l'Idole entre les mains, & le monſtrant à chacun d'eux, luy diſoit, voila ton Dieu. Ils eſtoient menez apres au lieu où on les deuoit ſacrifier. Là comparoiſſoient ſix de tres-grands Preſtres deſtinez à ce miniſtere, auec des façons ſi eſtranges qu'ils ſembloient plustot diables qu'hommes. Deux de ceux-cy ſaiſiſſoient la malheureuſe victime par les pieds, deux autres par les mains, & vn autre le prenoit à la gorge. Ils le renuerſoient ainſi ſur vne pierre de figure pyramidale, dont la pointe eſtoit fort aiguë. Là le ſouuerain Preſtre luy ouuroit auec vn couſteau la poictrine, & luy arrachoit le cœur qu'il monſtroit premierement au Soleil, luy offrant cette chaleur & cette fumée, puis il le iettoit au viſage de l'Idole. Ils donnoient puis apres du pied au corps, qui roulant par ces degrez s'en alloit en bas, où ceux qui l'auoient pris à la guerre ſe le partageoient, & en faiſoient feſtin ſolemnel. Les nations voiſines faiſoiẽt le meſme à l'imitation des Mexicains. En quelques feſtes ils vſoyent d'vne autre ſorte de ſacrifices. Ils prenoient vn eſclaue (& quelquesfois dauantage) & l'eſcorchoyent: puis quelqu'vn d'eux ſe couuroit de ſa peau, & accommodé de cette ſorte s'en alloit par la ville, où chacun luy deuoit donner quelque choſe. Cette comedie, ou tragedie, à mieux dire, duroit iuſqu'à tant que la peau qu'il portoit ſe corrompoit ſur ſon dos. Quelquesfois ils lioient l'eſclaue à vne rouë de pierre, & luy donnoient vne eſpée & vne targue. Celuy qui le vouloit ſacrifier entroit apres dans le champ auec meſmes armes. Si l'eſclaue ſe laiſſoit vaincre il eſtoit ſacrifié à l'heure meſme, & s'il vainquoit il eſtoit affranchy, & tenu pour grand Capitaine.

Comme le diable auoit contrefait quelques Sacremens de l'Egliſe.

xxxvi. IVſtin Martyr, & Clement Alexandrin nous monſtrent que le diable pour oſter la creance & la merueille aux myſteres de l'Incarnation, & aux œuures ſurnaturelles de Ieſus-Chriſt, feignent pluſieurs années auparauãt quelques choſes ſemblables par le moyen des Poëtes, comme par exemple, que Bacchus eſtoit né deux fois, l'vne de Semele, l'autre de Iupiter; afin d'obſcurcir la double generation de Chriſt éternelle & temporelle. Il fit feindre qu'Erichtonius eſtoit né de Pallas vierge qu'Hercule eſtoit deſcendu aux enfers, & y auoit lié Cerbere, & ſemblables choſes, afin que les hommes creuſſent ou n'admiraſſent la virginité de noſtre Dame, & la deſcente de Ieſus-Chriſt aux enfers; & ſes autres diuines actions.

Au Nouueau Monde il ne s'eſt pas ſeruy des Poëtes pour cét effet, mais auoit effrontement contrefait luy meſme les Sacremẽs de l'Egliſe, principa

ment celuy de l'Eucharistie : Car à Cusco les Religieuses du Soleil faisoient certains gasteaux auec de la farine de maiz, & du sang de mouſtõs blãcs qu'on sacrifioit ce iour là, & en donnoient vn morceau à chacun des estrangers qui venoient en ce temps à la Cour, comme vn Sacrement de confederation & d'vnion auec l'Inga, & ceux-cy receuant ce present auec grand honneur protestoient qu'ils ne penseroient, ny ne feroient aucune chose contre le Soleil, ny contre l'Inga : & que cette viande demeureroit en leurs entrailles pour tesmoignage de la fidelité & de l'affection qu'ils auoient enuers le Soleil & l'Inga. Cette ceremonie se faisoit deux fois l'année, l'vne au mois de Septembre, & l'autre en Decembre, & l'on enuoyoit de ces morceaux à toutes les Guaques de la Prouince, afin qu'ils fussent distribuez au peuple.

Mais ce que les Mexicains faisoient estoit bien plus considerable. Deux iours auant la feste de Vitzilpuitzli les Religieux de ce temple faisoient de maiz rosty, & de semence de l'erbe qu'on nomme Blite paistrie auec du miel vne idole de la grandeur de celuy de bois qui estoit au temple. Ils le mettoient apres sur vn banc, & le portoient auec tout le peuple derriere en procession à grands pas par la campagne, & de là s'en retournoient au temple. Les filles venoient apres vestuës de blanc, auec des guirlandes de fleurs, & certaines pieces de paste ; de la forme des grands os, & les donnoient aux ieunes gens qui les mettoient aux pieds de l'Idole. Ils nommoient ces pieces les os & la chair de Vitzilpuitzli.

On voyoit apres paroistre les Prestres & Ministres du temple vestus de leurs ornements, auec des guirlandes sur leurs testes, & apres leurs Dieux, & leurs Deesses: & ceux cy se mettant autour de ces pieces de paste, chantoient ie ne sçay quoy en dançant; & par ce moyen elles demeuroiẽt consacrées, & estoiẽt lors tenuës pour os & chair de l'Idole. Ils faisoient apres les sacrifices des captifs, & despoüilloient apres l'Idole, & en faisoient des pieces de mesme que des autres pastes consacrees, & les distribuoient au peuple, qui les prenoit auec grande reuerence, disant qu'il mangeoit la chair & les os de son Dieu.

Le diable auoit aussi contrefait le Sacrement de la Confession ; vû qu'au Peru il y auoit des Prestres deputez à oüyr les confessions, en forme de grãds & petits penitenciers, & auec des cas en partie communs, & en partie reseruez aux superieurs. Ils tenoient que c'estoit vne grãde offence de cacher quelque peché en la confession, & si les Confesseurs s'en prenoient garde (à l'effect dequoy ils vsoient d'enchantemens) ils battoient griefuement le penitent auec vne pierre sur les espaules, iusqu'à tant qu'il s'en confessoit. Ils se confessoient en leurs aduersitez, pource qu'ils tenoient que leurs pechez en estoiẽt cause, & tout le peuple se confessoit lors que l'Inga estoit malade. Les pechez dont ils se confessoient estoient tous actuels, & principalement l'homicide, le larcin, l'adultere, l'irreuerence enuers les temples, & aux iours des festes les mauuais propos tenus de l'Inga, & leur obeyssance en son endroit.

L'Inga confessoit ses pechez non aux Prestres, mais au Soleil, afin qu'il les dit à Viracoca, qu'il les pardonnât, puis se mettant en vn ruisseau courant il disoit ces parolles: I'ay dit mes pechez au Soleil, toy ruisseau porte les en la mer, où ils demeurent à iamais noyez.

Ils contrefaisoient encor le mystere de la sainte Trinité, vû qu'ils adoroient trois statuës du Soleil, & nommoient l'vne Soleil le Pere, & l'autre Soleil le Fils, & l'autre Soleil le Frere. Et de mesme ils auoient trois statuës du

Chucille, qui estoit le Dieu du tonnerre, & luy donnoient les mesmes noms de Pere, de Fils, & de Frere.

Les peuples de sainte Croix du Mont ont des cas qui empeschent le mariage qui se va faire, & deffont celuy qui est contracté, & qui ne separent celuy qui est fait, bien qu'illegitime.

Des dispositions du Nouueau Monde à receuoir l'Euangile.

XXXVII. DIeu disposa les peuples de la nouuelle Espagne, du Peru, & des autres pays à vn si estrange changement en plusieurs manieres. Premierement de mesme que pour faciliter la predication de l'Euangile il pacifia le monde sous l'Empire d'Auguste, ainsi il ordonna que l'Euangile passât à cét autre Monde, quand l'Empire de l'Inga au Peru, & des Mexicains en la nouuelle Espagne estoit paruenu au plus haut degré. Et pour monstrer combien la grande estenduë de quelque Empire sert à l'aduancement de l'Euangile, ie dy en premier lieu, que sous vn grand Monarque on void ordinairement fleurir la paix, & le repos, & la paix ouure les portes des Royaumes, & les portes des villes aux commerces, & à la communication des peuples, & par consequent à la dilation de la parole & du nom de Dieu. La paix fait florir la doctrine, la vertu, la ciuilité, la police, les bonnes mœurs, les arts, choses propres à rendre l'homme plus doux, & l'Empire d'vn seul est plus capable à maintenir cette paix. Au contraire la multitude des Princes apporte auec elle la des-vnion, d'où procede la guerre, l'espanchement du sang, & la ruine des villes, & des peuples, de mesme que de la vertu, de la foy, & de la religion.

La grandeur de l'Empire apporte encor vn grand bien à la predicatiõ de l'Euangile, pource qu'vne lãgue est cõmune à beaucoup de gens, & est bien loin espanduë pource que la lãgue des vainqueurs s'estend auec leur dominatiõ. Or au Nouueau Mõde la lãgue de Mexique estoit estenduë par l'espace de mille lieuës, & celle de Cusco n'auoit pas moins d'estenduë. Car les Roys de Mexique de mesme que ceux du Peru n'auoiẽt moins de soin d'estendre leur langue, que leur Empire; & combien qu'on vse en ces deux Prouinces de plusieurs langues particulieres, & fort differentes entr'elles, toutesfois celle de Mexique est belle & riche, & est cõmune à toute la nouuelle Espagne, & celle de Cusco au Peru, comme entre nous la Latine, & entre les Turcs l'Esclauõne en Europe, & l'Arrabique en Asie. Tellement qu'il suffit à ceux qui preschent la parole de Dieu, d'aprendre vne seule lãgue pour aller par vn pays long de trois mille milles, au lieu qu'il leur auroit fallu quinze ou vingt lãgues, voire dauantage. Outre les susdites deux langues il y a encor quelques autres qui s'entendent par plusieurs pays, comme la Gorgotoque, & la Chinoise: mais il n'y en a point de plus vniuerselle que la Varayque. On parle cette-cy par tout le Paraguay & par tout le Brasil: Les Icatins l'entendent, & plusieurs autres peuples presque depuis le destroit de Magellan iusques à sainte Marie.

Le troisiesme bien qui naist de là mesme, c'est que la grandeur de l'Empire assẽble en vn lieu les peuples espars en beaucoup d'endroits. Car il faut sçauoir qu'en la nouuelle Espagne & au Peru, les peuples auãt qu'ils fussẽt subjuguez par ceux de Mexique & de Cusco, viuoient comme bestes, sans chef, sans loy, sans cõmunauté. Chacun s'accõmodoit où bon luy sembloit, & passoit la vie en ce lieu auec sa famille. Ainsi viuẽt encor auiourd'huy ceux de

Floride, partie des Chichimeques, ceux du Brasil, & la Varays. Ils changent facilement de demeure, & se tiennent vn iour en vn lieu, & le lendemain en vn autre. C'est pourquoy s'ils ne sont premierement reduites à viure ensemble, & à arrester leur demeure, on ne les peut instruire en la loy de Dieu. Or les Roys de Mexique, & de Cusco deliurerent de cette peine les Predicateurs de la doctrine Chrestienne; vû que pour pouuoir plus aisément disposer des peuples conquis, ils voulurent qu'ils vescussent ensemble, & que pour cét effet ils bastissent des bourgs, & des villes.

Finalement la grandeur de l'Estat, & de la domination oste la rudesse aux peuples, & les Cours polissent les esprits, & les esueillent, & meurissent les iugemens, & la diuersité de la conuersation rend l'homme plus accord, & plein de prudence. Les peuples du Peru viuoient au commencement par les montagnes nuds, rudes, & brutaux, mangeoient ce que la terre produisoit, & mesme la chair humaine. Sous l'Empire de l'Inga ils apprirent auec la ciuilité diuers arts. Ils labouroient, & cultiuoient les terres, ils semoient, & recueilloient leurs grains, & leurs racines. Ils auoient soin des mines d'or, d'argent, & d'airain, nourrissoient grande quantité de bestail, ils les tondoient & de la laine faisoient des tapis, & des draps, desquels non seulemẽt ils se couuroient, mais encor se paroient, & outre ce bastissoient des places, & des maisons d'importance, & pareillement des Temples. Ils auoient quelque forme de Iustice, & de raison, & quelque sorte de loix, & d'ordonnances. Mais sans cela tout estoit plein de brutalité, de cruauté, de confusion, & de desordre. Or sous vn grand Monarque les peuples se polissent & s'exercent à l'humilité, les Superieurs pour sçauoir gouuerner, les sujets pour sçauoir obeyr, & mettre en execution ce qui leur est commandé. Dont la polissure introduite aux Estats des grands Princes de l'Amerique, seruit beaucoup à introduire l'Euangile; pource qu'elle osta la rudesse aux peuples & les disposa à la douceur qu'on recherche en la vie d'vn Chrestien. Et certes l'experience nous monstre clairement la verité de cecy, vû que la parole de Dieu fit plus de fruict en vn iour en la nouuelle Espagne, & au Peru, qu'elle n'a fait au Brasil en plusieurs années, ny en la Floride, ny en la Chichimeque, & aux Andes, & autres pays, où elle n'a pas trouué les mesmes dispositions. Et de fait, encores qu'ils fussent capables de la doctrine Chrestienne, toutesfois il seroit mal-aisé de les maintenir longuement en bon estat, à cause de leur roulement perpetuel, & de leur demeure incertaine. C'est chose claire que ceux du Brasil ne se conseruẽt longuement en la foy, s'ils ne sont prés des Portugais: car estans loin d'eux ils retournent soudain au vomissement ou par l'inclination de la nature, ou par la conseruation des autres. Et pour cette cause les Religieux qui ont cette charge, ne les iugent ordinairement propres au Bapteſme, si ce n'est en quelque forte maladie, ou en l'extréme vieillesse: pource qu'apres les passions qui combattent sont plus coyes, à cause de la foiblesse de la nature, & leur offusquent moins la lumiere de la raison & de l'entendement, & on leur esloigne les conuersations dangereuses. On peut dire le mesme des Chichimeques, & des nations semblables.

De quelques autres dispositions.

LEs susdites choses faciliterent la predication, & la conuersion de l'Amerique comme exterieurement : parlons maintenant des dispositions plus viues & plus importantes.

La premiere fut le ioug des Roys, & les charges insupportables du peuple: car l'Inga du Peru, & le Roy de Mexique chargeoient tellement leurs sujets, qu'ils ne sembloient pas hommes, mais bestes: & ces Princes ne vouloient pas estre honorez comme hommes, mais comme dieux. On pourra entendre les charges par les choses qui s'ensuiuent. Le nouueau Roy n'heritoit aucune chose des meubles, & du threſor de son predecesseur, mais estoit contraint de faire nouuelle maison, & de se pouruoir d'or, d'argent, de draps, & de tout le reste, sans employer les moyens du deffunct, qui estoient tous destinez à l'entretenement de la Guaque, Chapelle, & maison du Roy mort, qui estoit soudain mis au nombre des dieux. On luy dressoit des statuës, on luy ordonnoit des sacrifices, & sa maison estoit occupée de generation en generation aux ceremonies, & autres choses inuentées à son honneur. Tellement que les sujets estoient continuellement empeschez à ramasser l'or, à creuser les mines, à faire des draps, & à assembler des threſors, sans que ceux qui estoient desia assemblez les allegeassent en aucune sorte.

Outre ce, les peuples du Peru sous les Ingues bastissoient des Tambes maintenant, & tantôt esplanoient des montagnes, tantôt rempliſſoient les vallées pour faire des chemins. Les Tambes estoient comme de grands magazins faits de tous costez par le Royaume, où l'on mettoit les munitions de guerre, & les viures pour la Cour de l'Inga. Entre les chemins y en auoit deux faits à la main, qui duroient plus de quinze cens milles, & l'vn alloit par la montagne, l'autre par la plaine. On peut estimer le trauail de ces deux chemins en considerant l'aspreté des rochers, & la profondeur du sable aux plaines, & cependant il fallut vaincre ces difficultez, & plusieurs autres, sans vsage d'instrumens de fer, & sans bestes de charge, & sans chariots, auec le trauail des bras seuls. Or il est beaucoup plus ayse de s'imaginer la peine de couper de si gros rochers, & les conduire d'vn lieu à vn autre, les leuer, les loger, & les adiuster sans ayde du fer que de l'exprimer auec des paroles.

C'estoit encore vne chose plus insupportable à ceux du Peru, de donner leurs enfans pour estre sacrifiez pour la guarison & pour le bon succez des entrepriſes de l'Inga, & d'estre contraints de s'enterrer eux-mesmes en la mort du Roy, & des Caciques.

Lors que Guaynacapa mourut, il y eut mille personnes de sa maison qui furent tuées, & ensevelies auec luy pour le seruir en l'autre vie. Le mesme Roy pour quelque desplaisir receu de certain peuple qui habite entre Quinto, & Pasto, en fit tuer vingt mille, puis les fit ietter dans vn lac, qui fut nommé pour cette cause Aiaquaroca c'est à dire, mer de sang.

La raison qui a meu ceux du Peru à enterrer leurs familles, & leurs richesses auec eux, est, à ce qu'on dit, pource qu'il leur semble quelquesfois qu'ils voyent aller ceux qui sont morts depuis long temps par leurs possessiõs qu'ils ont plus aymées, estans parez de ce qu'ils ont emporté auec eux, & accompagnez de leurs familles: à raison dequoy se persuadãs qu'en l'autre vie on a be-

soin de seruice, d'or, d'argent, & de viures, ils les en pourvoyent le mieux qu'ils peuuent.

Le joug des Roys de la nouuelle Espagne n'estoit pas aussi leger. Motezuma, qui fut le dernier, ordonna qu'aucun du menu peuple ne le regardât au visage à peine de la vie. Quand il voyageoit, luy & ses Barons alloient sur vn eschaffaut fait à plaisir, & les autres deçà, delà. Il auoit diuers palais, de plaisir, de dueil, & d'affaires, selon les occurrences. Il y auoit vne grande maison auec diuers appartemens pleins d'animaux terrestres, de poissons, & d'oyseaux de toutes sortes, & pour les poissons de mer des estangs d'eau salée, & pour les autres de petits lacs d'eau douce, auec vn seruice inestimable: tellement que la plus grande partie de son Estat estoit occuppée apres ces plaisirs. C'est pourquoy ces peuples ont esté si prompts à receuoir la loy de Iesus Christ, pour l'esperance de quelque soulagement, & ceux qui estoient plus oppressez, bien plus que les autres.

Que dirons nous maintenant du iour insupportable du diable? Nous en auons parlé cy-dessus au discours de la Religion de Mexique, & des sacrifices qu'on y faisoit d'hommes que l'on tuoit auec tât de cruauté, qu'il semble que le diable ne cherchoit pas tant la mort de ces malheureux, que la douleur, & la peine de la mort; mais ie ne laisseray de dire à ce propos vne chose remarquable. Les Prestres des idoles quand ils voyoient l'occasion propre, alloient trouuer les Roys & les Princes, & leur disoient que les dieux mouroient de faim & qu'ils eussent souuenance d'eux: alors les Princes s'enuoyoient des Ambassadeurs l'vn à l'autre, & s'entre-donnoient aduis de la necessité en laquelle les dieux se trouuoient, les conuiant pour cette cause à faire leuée des gens pour donner la bataille, & afin d'auoir dequoy dõner à mãger aux idoles. Ainsi ils marchoient en ordõnance au lieu destiné, & venoient aux mains. Tout leur but estoit de prendre des hommes, & de faire le plus de prisonniers qu'ils pouuoiẽt, afin de les sacrifier. En Mexique le Roy ne pouuoit estre couronné sans auoir premierement fait quelque entreprise, d'où il ramenât vn grand nombre de victimes. Les Mexicains estoient tellement oppressez des diables, par la cruauté & multitude des sacrifices qu'ils desiroient, qu'ils ne les pouuoient plus supporter; & toutesfois ils n'eussent sçeu de quel costé ils se deuoient tourner, si la lumiere de la loy de Iesus-Christ pleine de douceur ne se fut offerte à eux: aussi la receurent-ils auec vne grande promptitude & allegresse. Ceux de Mechouacan ayans entendu la renommée de l'Euangile, enuoyerẽt incontinent des Ambassadeurs à Fernand Cortez, qui s'estoit rendu quelques iours auparauãt maistre de Mexique, & le prierent qu'il leur enuoyât sa loy, & des maistres qui l'expliquassent, pource qu'ils estoient resolus de quitter la leur comme insupportable & meschante. Ioseph de la Coste raconte que les Espagnols s'estãs vne fois arrestez à regarder la tragedie de ces cruels sacrifices, vn ieune homme à qui l'on auoit arraché le cœur, & qu'on auoit apres ietté en bas par les degrez du tẽple, dit aux Espagnols, Messieurs, on m'a tué: ce qui engendra vne grande horreur & compassion en eux.

De quelques dispositions prouenuës de la malice du diable.

LE diable mesme malgré luy disposa enquelque sorte ces infideles à la foy, pource que la sagesse de Dieu est si haute & si profonde, qu'elle se sert mesme du mal pour vn biẽ, & tourne à sa gloire les moyens auec lesquels le

diable tasche d'obscurcir son saint nom. Les plus grands mysteres de la foy Chrestienne sont ceux de la Trinité des personnes diuines, de l'Incarnation, & de l'Eucharistie, qui surpassent infiniement toute lumiere de raison, tout discours humain, & mesme l'intelligence des Anges. Or le diable voulant par son orgueil cõtrecarrer en cecy la majesté de Dieu, disposa le Nouueau Monde à la verité de ses tromperies. Les poincts de la discipline Chrestienne plus difficiles au sens, & plus rudes, sont la confession des pechez, & les autres parties de la penitence. Ceux-cy furent encores rendus bien aisez par la mesme voye, vû principalement que le diable recherchoit de ces miserables de plus grandes austeritez, que Iesus Christ n'en commande aux penitens: & ce n'est pas chose estrange, pource que le diable est le bourreau, de l'homme, & Iesus Christ en est le Medecin, ains mesme le pere. Les Roys mesmes de la nouuelle Espagne quand ils prenoient la couronne & la possession du Royaume, sacrifioient aux idoles le sang qu'ils se tiroient auec grande douleur des bras & des oreilles. Car le diable ne vend rien qu'à prix de sang. Il accoustuma encores ces gens à la pauureté, chasteté, obeyssance, & religion, ainsi que nous auons monstré cy-dessus: ce qui fit que les conseils de l'Euangile ne leur semblerent chose entierement nouuelle.

De quelques predictions de la future predication de la Foy.

XXVIII. Dieu voulant disposer le genre humain à la venuë de Iesus Christ, donna non seulement les Prophetes aux Iuifs, mais encore les Sybilles aux Gentils, & ces personnes prononcerent si clairement la venuë du Verbe éternel au mõde, sa vie & sa mort, que leurs œuures ne sembloient pas predictions des choses futures: mais narrations de quelques éuenements passez. A raisõ dequoy il fut deffendu aux Chrestiens durãt les persecutions, de lire les vers des Sybilles. Nostre Seigneur ne laissa aussi le Nouueau Mõde sans pareille ayde. Il y eut en l'Isle Espagnole vn Roy nommé Guarionix, qui demanda à vn des Cheines (ils nomment ainsi les idoles) qu'il luy dit ce qui deuoit arriuer à son peuple apres sa mort; & le Cheme respondit, que dans peu d'années il viendroit en cette Isle des hommes qui seroient vestus, & porteroient de longues barbes, qui destruiroient les idoles, l'ancienne religion du pays, & toutes ses ceremonies

Au pays qui confine auec la riuiere de Plata vn peu auant la venuë des Espagnols, il y eut vn Oriquara beaucoup estimé pour sa bõne vie entre ces nations, qui pousse (comme on peut croire) par le S. Esprit, courut toutes ces contrées, annonçant la venuë de certaines gens, qui enseignoient vne nouuelle Religion, & exhortant chacun à la receuoir, & à laisser la pluralité des femmes: & afin que cette sienne doctrine demeurât mieux imprimée en leurs esprits, il la mit en certains vers, qui se chantent encores maintenant.

En Acuzamil Isle proche de Iucatan; on trouua vne Croix haute de deux brasses, à laquelle ceux du pays souloient auoir recours, comme à chose celeste & diuine, principalement au temps des grandes seichereresses, afin d'obtenir la pluye pour ce qu'ils auoient semé.

En Mechouacan il y eut vn Prestre de grande authorité & reputation parmy ces peuples, qui leur predit que dans peu de temps la verité leur seroit reuelée, & qui menoit vne vie Chrestienne, comme on a entendu dire à plusieurs per-

ſonnes qui l'auoient connû, & particulierement à vn qui l'auoit ſeruy : car il celebroit la Natiuité & la reſurrection de Ieſus-Chriſt, & pour y apporter plus de deuotion, il ſe retiroit quelques iours auparauant du bruit & des affaires. Auec ces œuures & autres ſemblables, il s'eſtoit acquis vne telle reputation de ſainteté & de doctrine, que ſes paroles eſtoient tenuës pour oracles. Tellement que pluſieurs de ceux qui l'auoient pratiqué, dirent apres auoir oüy ces Predicateurs de l'Euangile, qu'il ne leur ſembloit pas qu'ils oüyſſent choſes nouuelles. Et l'on ne fut pluſtôt aduerty de la venuë, & du progrez de Fernand Cortez en la nouuelle Eſpagne, que le Roy de Mechoacan l'alla trouer auec la fleur de ſon Royaume, & ſe fit vaſſal de l'Empereur, voulut eſtre baptizé, & obtint de Cortez des perſonnes pour inſtruire ſon peuple en la foy Chreſtienne.

Dauantage tous les peuples du Peru & de la nouuelle Eſpagne, auoient vne ferme creance de l'immortalité des ames, des peines, des meſchans, & des recompenſes des bons. Quelques-vns meſmes, comme ceux de Chicora, tenoient qu'apres la mort les ames ſe purgeoient en certains lieux froids, & paſſoient apres en des pays agreables, où elles menoient vne vie bien-heureuſe & contente. Ils auoient connoiſſance, bien qu'obſcure & pleine de mille fables ou ſonges, du deluge vniuerſel, & de la reſurrection des morts. A raiſon dequoy au Peru, lors que les Eſpagnols cherchans les threſors enterrez auec les Princes, & deſtruiſans les ſepulchres, diſſipoient les os des morts, ceux du pays en receuoient vn extréme deſplaiſir, & les prioient de ne faire pas vn grand outrage aux ames de leurs anceſtres, pource qu'ils croyoient qu'en eſcartant ces os, on empeſcheroit leur reſurrection.

De diuers prodiges, & ſujets qui faciliterent l'entrée de l'Euangile.

LEs Eſpognols entrerent au Peru, & en la nouuelle Eſpagne auec de bonnes occaſions d'eſtendre & leur eſtat, & le Royaume de Dieu : car en la nouuelle Eſpagne le peuple de Tlaſcalle, qui eſtoit lors vne ville puiſſante & fort peuplée, eſtoit en guerre auec les Mexicains, & pour ſe renforcer s'allia auec Fernand Cortez, qui auec l'ayde des Tlaſcallans vint à bout de l'entrepriſe commencée, & ſubjugua le Royaume de Mexique, non moins à Ieſus Chriſt, qu'à l'Empereur, de qui eſtoit ce Capitaine. Mais on auoit deſia vû des prodiges inoüys, & des accidens merueilleux, qui ouuroient grandement le paſſage à l'Euangile, pour l'incroyable eſtonnement du Roy Motezuma. En la ville de Cholola on adoroit vne idole fameux qu'on nommoit Quez-la-coail : cettui-cy dit clairement qu'il venoit des eſtrangers à la conqueſte & poſſeſſion de ces Royaumes. A Teſcuſco les dieux predirent que beaucoup de calamitez pendoient ſur la teſte de Montezuma, & de tout l'Empire de Mexique. Les Magiciens annonçoient les meſmes choſes, auec tant de rage de Motezuma, qu'il les faiſoit mettre en priſon, & pource qu'ils ſe ſauuoient aiſément & s'enfuyoient, il faiſoit mourir leurs femmes & leurs enfans, tant il eſtoit irrité & en furie. Apres cela, tournant ſon eſprit & ſa penſée à appaiſer l'ire de ſes dieux, il commanda qu'on menât dans la ville vne belle & grãde pierre, pour y faire deſſus des ſacrifices : combien que beaucoup de gens fuſſent aſſemblez pour cét effet, & y fiſſent tout leur offre, ils ne la peurent

XXXXII.

mouuoir de son lieu ; & mesme tandis qu'ils s'opiniastroient à telle chose ils oüyrent vne voix qui sembloit sortir de la pierre, & qui leur dit en substance qu'ils ne se trauaillassent en vain, & qu'il leur estoit impossible de la remuer. Cela entendu, Motezuma commanda que l'on sacrifiât où la pierre estoit arrestée. On dit qu'alors il sortit encores de là vne voix qui tint ces propos ; Ne vous ay-je pas dit que vous vous prissiez plus tât de peine, & afin que vous vous en asseuriez mieux, ie me laisseray tirer quelques pas, puis ie m'arresteray de nouueau sans que l'on me puisse mouuoir : & cela aduint, vû qu'elle tomba en fin dans vn canal d'eau, & fut apres retrouuée en son premier lieu.

Il apparut encores au Ciel vne fort grande flamme en forme de pyramide, que l'on voyoit enuiron la minuict, puis au leuer du Soleil, & sur le Midy, & ce spectacle dura vne année. On vid en plein iour courir d'Orient en Occident vne Comette semblable à vne fort longue queuë d'vn animal auec trois testes. Le temple se brusla aussi sans qu'il y eut dedans ou dehors aucune lumiere, & sans qu'on oüyt aucun tonnerre, ou qu'on vit aucun esclair en l'air, & combien que beaucoup de gens accourussent pour esteindre ce feu, il n'y eut pourtant nul remede. Il sembloit que le feu sortit des murailles mesmes, & qu'il se renforçât auec l'eau, iusqu'à tant qu'il consuma toute chose. Le lac mesme commença soudain sans aucune occasion aparente à boüillir auec tant de vehemence, que les bastimens proches allerent par terre. On oüyt des voix lamentables, comme vne femme fort trauaillée, & reduite à de grandes angoisses, & cette voix disoit ces paroles: Helas ! mes enfans, l'heure de vostre ruine est arriuée ; Où vous pourray-je conduire, afin que vous ne perissiez entierement. On vid diuers monstres à deux testes, qui estans portez deuant le Roy, s'euanoüyrent. Les pescheurs du lac prirent vn oyseau de la grandeur & couleur d'vne gruë, mais d'vne façon non encores veuë, & le presenterent au Roy, qui en demeura tout estonné.

Cét animal auoit au haut de la teste vne certaine chose comme vn miroir ; Motezuma tournant la veuë de ce costé-là, vid en plein midy le Ciel, & les estoilles, & en demeura tout estonné : puis se remettant à regarder ce miroir, il vit venir des gens armez du Leuant, qui combattoient furieusement, & faisoient vn estrange carnage de ceux qu'ils rencontroient. Dequoy estant tout troublé, il fit assembler ses deuins, qui demeurerent aussi estõnez que luy, & ne luy sçeurent rẽdre aucune raison de telle chose, & l'oyseau disparut apres. En ce mesme tẽps Motezuma vid venir à luy vn paysan tenu de tous pour vn homme simple & veritable, qui luy dit qu'ainsi qu'il semoit aux champs, vn Aigle de grandeur extraordinaire l'enleua à l'impourueu, sans luy faire mal ny desplaisir, le porta en vne cauerne, où il oüyt dire: Tres-puissant Seigneur, ie t'ay porté celuy que tu m'auois commandé : lors sans voir personne il oüyt vne voix qui s'adressoit à luy, auec ces paroles : Connois-tu cét homme qui est là estendu sur la dure: & lors regardant en terre, il y vid vn homme assoupy d'vn profond sõmeil, auec des habillemens Royaux, des fleurs, & du parfum qu'on luy bruloit selon l'vsage du pays. Le paysan ayant repris courage respondit alors ; Puissant Seigneur, cettuy-cy me semble estre nostre grand Roy Motezuma. Tu dis-vray (luy repliqua-on) regarde cõme il est profondement endormy, & toutesfois il y a de grandes miseres, & d'estranges accidents qui pendent sur sa teste : Il est temps qu'il reçoiue la punition de tant d'offences qu'il a commises contre Dieu : Prends ce charbon de parfum qui

luy bruſle la main, & le luy mets au nez, & tu verras qu'il ne ſent rien; & pource que le payſan n'auoit la hardieſſe de s'en approcher, la voix ſe remit à luy dire, Ne crains rien, car ie ſuis beaucoup plus grand que luy, & te garderay de tout mal. Alors prenant courage, il le ſaiſit du charbon, & le mit au nez de Motezuma, qui ne s'en remua pas. Or ſus, dit la voix, puis que tu vois combien il eſt endormy profondement, va l'eſueiller, & raconte luy tout ce qui s'eſt paſſé. Et au meſme inſtant l'Aigle reprit le payſan, & l'eſleuant en l'air le porta où il l'auoit pris.

Outre ces choſes, il faut ſçauoir que les Mexicains auoient opinion qu'auparauant vn certain grand Prince qu'ils nomment Topilchin, les auoit abandonnez, & qu'il deuoit retourner vers eux pour les conſoler. Or la nouuelle de la venuë de Cortez en la coſte Orientale de la nouuelle Eſpagne ayant couru iuſques à eux, ils creurent tous que leur grand amy & ſeigneur Topilchin eſtoit reuenu ſuiuant ſa promeſſe. Ils enuoyerent doncques où eſtoit Cortez cinq Ambaſſadeurs, hommes de qualité, auec beaucoup de riches preſens. Ceux-cy eſtant arriuez où les Eſpagnols eſtoient, leur dirent qu'ils auoient que leur ſeigneur Topilchin eſtoit de retour auec eux, & que ſon ſuiteur Motezuma enuoyoit le viſiter, & luy baiſer les mains. Cortez ſe ſeruant d'vne ſi bonne occaſion feignit d'eſtre Topilchin, & comme tel accepta les preſens, & le compliment. Il ne pouuoit deſirer vne occaſion plus à propos, pour introduire en ce pays l'Euangile, & le nom de Ieſus Chriſt. Mais il ſemble que Dieu ne voulut que la verité de l'Euangile fut introduite par vne feinte, & que les pechez de ces gens, principalement l'Idolatrie, la cruauté des ſacrifices, & l'orgueil de Motezuma s'oppoſaſſent à vne maniere ſi paiſible du changement de ces Eſtats. De-là vint qu'il y eut tant de reuoltes, de batailles ſanglantes, de ruines de villes, & de pertes d'hommes d'vn coſté, & d'autre.

Les Eſpagnols entrerent ſemblablement au Peru auec vne occaſion auſſi fauorable. Guaynacapa Inga du Peru eut deux fils Guachar, & Attahualpa (que les autres nommẽt Attabalipa) dont Guachar eſtoit ſucceſſeur legitime de ſon pere, & comme tel entra en poſſeſſion du Royaume: mais ſon frere luy fit la guerre, & le prit. Dequoy ſes ſujets eſtans extrémement faſchez, & n'ayans aſſez de force pour le deliurer, firent (comme ils auoient accouſtumé aux neceſſitez) vn ſi grand & ſolennel ſacrifice à Viracoca, le ſuppliant que puis qu'ils n'auoient pas la puiſſance de deliurer l'Inga leur Seigneur, il voulut enuoyer des gens du Ciel qui le deliuraſſent. Ainſi qu'ils eſtoient en grande eſperance d'eſtre exaucez, ils ouyrent dire que certains eſtrangers arriuez par mer au Peru, auoient mis en route Attabalipa à Caſtamalca, & l'auoient pris priſonnier. Si bien qu'eſtimant que ces hommes (c'eſtoit François Pizarre, & ſes compagnõs) eſtoient arriuez là à cauſe du grand ſacrifice qu'ils auoient fait à Viracoca, ils les nommerent Viracoques, nom qui eſt demeuré iuſques auiourd'huy aux Eſpagnols, comme à des hommes deſcendus du Ciel, & enuoyez de Dieu. Tellement que comme Dieu ouurit la porte de la nouuelle Eſpagne aux Eſpagnols par le diſcord du Roy de Mexique, & de la Republique de Tlaſcalle & par tant de prodiges aduenus durant le Royaume de Motezuma: ainſi il ouurit le Peru par la diſcorde qui eſtoit entre les fils de Guaynacapa, & par le ſuccez de leur ſacrifices, à cauſe duquel les Eſpagnols furent eſtimez enfans de Dieu & hommes deſcendus du Ciel.

De l'Ordonnance du Pape Alexandre VI.

ALexandre VI. ayant entendu le descouurement de tant de terres neufves, & sçeu que les Espagnols monstroient d'auoir le courage d'estendre la Religion autant que leur Estat, obligea premierement le Roy d'Espagne, & celuy de Portugal à auoir vn soin particulier de la conuersion de ces peuples, & apres pour les animer dauantage à vne œuure si belle, & si geneuse de la meilleure sorte qu'il pourroit: & pour oster toute occasion de debit entre ces deux Roys, diuisa les entreprises de ces deux nations par la fameuse ligne du partage; & pour oster toute sorte de pretension aux autres Princes qui n'auoient eu part en la despence, ny en la peine, il deffendit generalement à tous d'entrer dans lesdites bornes.

Quelle chose facilita la conuersion des Indiens.

11. IL n'y eut iamais pays où l'Euangile fit de plus grands progrez, qu'au Nouueau Monde, vû que les peuples entiers s'y conuertissoient, & vn seul Pere de l'Ordre S. François en baptisa en plusieurs années enuiron quatorze cent mille en la nouuelle Esp agne, & en cinq, ou six ans le nombre des baptisez monta iusques à dix millions, ou à huict selon les autres. Or les soldats ayderent grandement à ce soudain cours de la foy, vû qu'encore qu'il n'y ait gens moins propres pour l'introduction de la pieté, & de la fo e les hommes de guerre, & qu'entre le bruit des armes on n'entend la voix des loix ciuiles, & moins encore de l'Euangile, tout plain de douceur & de saincteté, toutesfois la licence des soldats seruit beaucoup aux Predicateurs pour la destruction des idoles, & des temples de la nouuelle Espagne, & du Peru. Nostre nature est de telle sorte, qu'elle ne peut demeurer sans Religion, ny sãs lieu où elle l'exerce; tellement que si elle n'a connoissance de la vraye Religion, elle s'abandonne aux superstitions, & si elle manque de lieux sacrez faits à la main, elle cherche Dieu aux mont agnes, ou aux cauernes. Or les Indiens extrémement adonnez à l'adoration de leurs Dieux, & par nature, & par coustume, estans demeurez sans Idoles, & sans Guaques, pource que la furie des soldats, & le torrent de la guerre auoit rompu, & abbatu toute chose, allerent facilement aux Eglises, & s'accommoderent à la Religion à laquelle ils estoient conuiez par les Predicateurs Chrestiens, principalement à cause qu'elle estoit beaucoup plus douce que l'idolatrie passée: car de mesme qu'vn ruisseau trouuant son passage ordinaire bouché, tourne facilement son cours vers le lieu qu'on luy a creusé de nouueau, ainsi l'homme ne pouuant faire son voyage accoustumé, en fait vn semblable, ou qui en approche, & les Indiens n'ayans plus leurs idoles, ny leurs lieux de deuotion de coustume, changerent bien aisément le chemin de leur perte à celuy du salut, l'idolatrie à pieté, & la seruitude du diable au seruice de Dieu. Les Politiques disputent si celuy qui fait de nouuelles conquestes doit faire de tels changemens d'vn coup, comme firent les Espagnols au Peru, & en Mexique; ou bien s'il les doit faire peu à peu comme les Empereurs Romains: mais on ne peut resoudre facilement cette question, pource qu'où l'on entre en la conqueste auec vn grand aduantage de la fortune, par le moyen de laquelle on vainc toute sorte de difficultez, & lors on

peut oſter tout empeſchement à la fois, ou bien on n'a pas d'aſſez grãdes forces, & lors pource que la puiſſance manque on ſe doit ſeruir de l'art, & gagner par le moyen des occaſions & du temps, ce qu'on ne peut effectuer alors auec la force. Le Turc pource qu'il execute ſes entrepriſes auec vn grãd aduantage apres auoir obtenu victoire, & s'eſtre rendu maiſtre d'vne ville, ou d'vn Royaume, luy donne auſſi-tôt la forme qu'il veut, & extermine auſſi-tôt les Princes, & les maiſons illuſtres, ou par prerogatiue de ſang, ou par grandeur d'authorité, oſte la liberté & les biens aux peuples, cõuertit les villes en villages, les palais en cabanes, les Egliſes en Moſquées ou eſtables, & les proprietez des fonds en timars, & pour abreger ſe rend entierement maiſtre des biens & des perſonnes. Mais les Princes Chreſtiens, pource qu'ils n'executent pas leurs entrepriſes auec de ſi grandes forces ſuiuent l'autre voye, qui requiert plus de temps & de dexterité. Or retournant d'où nous ſommes partis, les Indiens n'ayans plus d'Idoles, ny de temples où ils recouruſſent en leurs neceſſitez ſelon leur couſtume, prindrent aiſémẽt le chemin des Egliſes Chreſtiennes qu'ils auoient deuant leurs yeux, & embraſſerent ſans beaucoup de difficulté la foy qui leur eſtoit preſchée. Les Guaques du Peru furẽt ruinées par la ſeule fureur des ſoldats & de la guerre, & les plus renommées de ces Guaques eſtoient celles de Pacacama à quatre lieuës de la ville des Roys, où le diable rendoit reſponce à ce qu'on luy demãdoit. Il y en auoit vn autre à Cuſco, où l'on voyoit comme en vn Pantheon, tous les Dieux des Prouinces & nations conquiſes par les Inques comme oſtages de leur fidelité. Il y auoit en la meſme ville plus de 400. autres Guaques. Mais en la Nouuelle Eſpagne la ruine des Idoles, & de leurs maiſons proceda non tant de la couſtume de la guerre (le propre de laquelle eſt de conſumer & deſtruire) que de la prudence, & du zele de Fernand Cortez qui la conquit, qui commanda à ſes capitaines & lieutenans de ne laiſſer de bout idole ny temple : tellement que les Indiens ne pouuans aller où ils auoient accouſtumé, pour mal faire, furent aiſément introduits aux lieux où ils pouuoient bien faire.

Des empeſchemens de la conuerſion des Indiens.

MAintenant que nous auons mõſtré les diſpoſitiõs auec leſquelles noſtre Seigneur aduança la foy, & le cours de la predication en l'Amerique, il eſt à propos de parler vn peu de ce qui fut contraire à cét aduancement.

La choſe qui empeſcha plus que toute autre l'édificatiõ ſpirituelle du Nouueau Mõde, fut la mauuaiſe opinion qu'on eut au commencement de la capacité de ſes habitans, vû qu'en partie pour leur pauureté ils eſtoient meſpriſez & en partie pour la rudeſſe de leurs façons de faire, mis au rang des beſtes de charge, principalement par les ſoldats accouſtumez à faire toute choſe auec violence, & à ſe ſeruir de tous pretextes, bien que vains & foibles, & impertinents, & meſme il y en auoit entr'eux qui ne deſiroient pas que les Indiens ſe conuertiſſent, afin de n'eſtre obligez a les traitter plus doucement apres qu'ils auroiẽt receu le bapteſme. Il ſembloit que cette façon de proceder à l'endroit de ces mal-heureux eſtoit iuſtifiée par les vices & les pechez deteſtables auſquels ils s'eſtoient plongez, & principalement par la ſodomie, l'idolatrie, & la couſtume de manger les hõmes. Et la choſe paſſa ſi auant que pour les ſuſdits trois vices les Caribes ou Canibales furent donnez pour eſclaues, & cét edic

fut estendu par le conseil de frere Thomas d'Ortis, & de quelques autres à tout le reste, du tẽps de l'Empereur Charles V. en l'année 1525. A raison dequoy l'insolence des soldats, qui est naturellement demesurée, se voyãt fauorisée de l'auarice des superieurs, conseillez en cela par des personnes religieuses, s'augmenta soudain, & courut comme vn furieux torrent acreu par les pluyes & par les neiges fonduës. L'auarice est de sa nature desraisonnable & cruelle; les loix humaines & diuines ne la peuuent arrester, ny la crainte de la mort, ny de l'ẽfer mesme. Que fera elle dõc aux soldats, à la discretiõ desquels on a remis des peuples foibles? Et que ferõt ils aux lieux où estans esloignez de leur Prince ils se voyẽt maistres de toute chose? Dõcques beaucoup de ces gẽs perirent aux mines de Cibao, en la pesche des perles de Cubaqua, & de Tiraquei, & à la recherche des esmeraudes de S. Marte, & des autres richesses de ce pays. Or plusieurs trouuerent ces choses indignes, & de grande charge à plusieurs personnes d'entendement & de conscience: tellement qu'il y en eut quelques vns qui escriuirent sur ce sujet, & d'autres qui estãs venus à la Cour de l'Empereur Charles V. en traiterent auec luy, & auec le conseil des Indes.

Or l'Empereur qui estoit de bon entendement, & auoit l'ame assez bonne, ayant entendu ces inconueniens & desordres de ses Estats, & le mauuais traitement qu'on faisoit à ceux du pays, desirãt y mettre remede & de descharger sa conscience, mit l'affaire en consultation, où se trouuerent des hommes excellens en pieté & en doctrine; par l'aduis desquels il ordonna finalement l'année 1543. qu'aucun n'eut la hardiesse d'employer les Indiens aux mines, à pescher des perles, n'y à porter les charges, sinon en cas de necessité, & qu'en ce cas ils fussent payez de leurs peines, que les tributs que les Indiens payeroient aux Espagnols fussent taxez, & que tous ceux du pays qui vaqueroient par la mort des Espagnols qui en estoient alors maistres, demeurassent immediatement sujets de la couronne d'Espagne, & que les Eueſques, les Conuents & les hospitaux ne peussent auoir des vassaux en Amerique. Auec ces ordonnances & quelques autres, la chose fut reduite à tels termes, que les Espagnols demeuroient tous sans vassaux, ce qui fut cause des guerres qui aduindrent apres, & d'vne rebellion manifeste, qui eut pour chef Pizarre, & les rebelles tuerent Blasco Nugnez de Vale, Vice-roy du Peru. Pour appaiser ces desordres l'Empereur depescha au Peru le Licentié de la Gasca, homme fort accort & sage, qui surmonta la force auec la dexterité, & la furie auec la ruse, deffit en vn combat les rebelles & appaisa toute chose par la prise & mort de Pizarre. Depuis ce temps l'affaire de la religion (comme aussi celuy du gouuernement des peuples) alla beaucoup mieux par le moyen de la paix.

De la diuersité des Barbares, & de la façon de prescher l'Euangile.

XII. LEs escriuains donnent le nom de Barbares aux peuples dont les mœurs s'esloignent de la raison, & de la cõmune façon de viure. Et si cette definition estoit vraye, le nom de Barbares (quant à la seconde partie) conuiendroit mieux aux Grecs & aux Latins qu'aux autres nations. Car si l'vn doit appeller façon de viure commune celle que mene la plus part des hommes: & si l'on doit appeller barbare ceux qui s'en éloignent, puis que les Grecs & les Latins ont vescu autrement que tout le reste ils deuroient plustôt estre nommez barbares. Disons donc qu'on doit estimer barbares ceux dont les façons & coustumes s'esloignent extraordinairement de la droitte raison: ce qui aduient par fierté de courage, par ignorance, ou par rudesse de mœurs.

La fierté est vne certaine brutalité qui a quatre degrez. Le premier est de ceux qui n'ont connoissance de diuinité ny de religion : & ceux-cy sont de beaucoup de sortes, vû que quelques-vns viuent sans Dieu, & sont toutesfois addonnez à des enchantemens & sorcelleries. Et c'est chose admirable que ceux qui ne connoissent point de Dieu au Ciel, ny en terre se soumettent d'autre part à des sorciers & à des enchanteurs. En quoy ils ressemblent à certains cheuaux qui estans terribles de leur nature, & pleins de mespris du fer & du feu, sont d'autre costé ombrageux & retifs: & craignent le bruit d'vne charrette & choses semblables. Tels sont les Chichimeques, & ceux du Brasil. La seconde sorte est de ceux qui ont quelque forme de religion, ou pour mieux dire de superstition, mais sans fondement ou probabilité, & plus semblable à des fables, & des songes, qu'à des discours de raison. Tels estoient les peuples de l'Espagnole, & tels sont auiourd'huy les originaires des Isles de Salomon. La troisiesme est de ceux qui adorent diuers dieux & idoles sans paruenir toutesfois à vn souuerain Prince & Createur. La quatriesme est de ceux qui tiennent le Createur de l'vniuers pour souuerain, mais non pour seul Dieu, comme ceux de Cusco. Ceux de la premiere & seconde sorte n'ont aucune forme de ceremonie, ou bien les ont sans solënité. Ceux de la troisiesme & quatriesme les ont legitimes, stables, & solemnelles, comme les Mexicains & ceux de Cusco.

Le second degré de brutalité consiste aux viures, & cecy aduient en deux manieres. Quelques-vns sont brutaux, pource qu'ils ne sement, ny se soucient de l'agriculture, mais mangent comme bestes ce que la terre produit d'elle mesme. Et pource que nostre complexiõ suit la nourriture, il faut que la nourriture sauuage soit suiuie d'vne cõplexion & nature sauuage. Les autres sont brutaux, pource qu'ils se repaissent de chair humaine, ou indifferemment, ou bien seulement des ennemis pris en guerre comme ceux de Popayan & de Mexique. Au pays de Popayã ils mettoient deuant leurs maisons les testes de ceux qu'ils auoient deuorez, sur certaines grosses cannes, pour monstre de leur cruauté & brutalité execrable. En d'autres lieux ils rempliſſoient de cendre les peaux des ennemis mangez, & les pendoient aux soliues, ou les dipoſoient d'autre sorte, ils leur accommodent le visage auec de la cire, & mettoient aux vns vne lance, aux autres vne flesche à la main: spectacle veritablement horrible, & c'estoit là leur tapisserie. En quelques endroits de la mesme Prouince se persuadãt qu'ils feroient sortir les Espagnols du pays auec la faim, ils se resolurent de ne semer pas leurs grains; mais les viures ayant manqué pour cette cause, non tant aux Espagnols, qu'à eux mesmes, ils se mangerent les vns les autres: & pour vn tel manquement de viures l'Antropofagie fut introduite il y a quelques années parmy ceux d'Arauco où elle n'auoit iamais esté. Mais on ne sçauroit ouïr vne chose plus prodigieuse que celle de la vallée de Nor sur les limites de Popayã. Les Caciques de ces lieux alloient dãs le pays des ennemis à la chasse des femmes, & en emmenoient le plus qu'il leur estoit possibe. Ils les tenoient là seulement pour en auoir des enfans qu'ils peussent manger: & de fait ils les mangeoient si tost qu'ils auoient atteint l'aage de douze ou treize ans. En la vallée de Guaca ils marioient leurs prisonniers de guerre auec leurs parentes, afin d'en auoir des enfans qu'ils peussent manger, & apres ils mangeoient les esclaues, mesme quand ils n'auoient plus la puissance d'engendrer.

Le troisiéme degré de brutalité consiste en la nudité, qui est de plusieurs manieres. Car quelques-vns n'ayans nul sentiment d'honnesteté (qui fut la

premiere raison qui pousſa Adam à ſe couurir) ne couurent pas meſmes leurs parties honteuſes, les autres couurent comment que ce ſoit ces parties, mais pour le reſte ils vont nuds, les autres ſont veſtus ſeulement depuis le nombril iuſques aux genoux. Quelques-vns, encor qu'ils monſtrent leur nudité en tout, ou en partie, pource qu'ils n'vſent d'aucuns habits, ſe teignent toutesfois le corps de diuerſes couleurs pour ſe rendre beaux, ou terribles, & portent des pierres de petit, ou de nul prix attachées aux lévres, au nez, & aux oreilles, comme font ceux du Braſil. Quelques-vns ſont entierement couuertes, mais de peaux de beſtes ſauuages, ou de veaux marins; ce qui toutesfois ne marque pas tant la brutalité que la rudeſſe d'vn peuple.

La quatrieſme ſorte conſiſte en l'habitation, qui eſt de pluſieurs façons. Les plus barbares n'ont autre demeure que les cauernes, ou les concauitez des arbres, & ce qui ſans autre induſtrie les deffend du vent, du froid, ou de la pluye. Ils paſſent le iour où ils trouuent à manger, & dorment où la nuict les ſurprend, Ceux là ont quelque ſorte de police, qui n'ayant point de demeure aſſurée quant au lieu, ſont toutesfois eſtablie quant à la forme. C'eſt ainſi que viuent les Tartares ſur leurs chariots couuerts de feutre, & les Arabes aus Adiuares. Ceux là arriuent à la perfection de la police qui non ſeulement ont des demeures aſſurées quant à la forme, mais encores quant au lieu, & ceux-cy viuent en des villes, bourgs, villages ou maiſõs eſcartées. Entre ces trois ſortes d'habitation il y a cette difference, que les premiers cherchent leur nourriture ou la neceſſité & l'occaſion les conduit: Les ſeconds menent auec eux des chameaux ou autre ſorte d'animaux, dõt leur vie deſpend, & changent non pas de demeure, mais de lieu ſelõ la cõmodité de la paſture qu'ils cherchent. Les derniers eſtans arreſtez quãt à leur demeure en vn lieu, y tirent tous leurs viures, & autres choſes neceſſaires. Entre les Arabes quelques-vns demeurent en pleine campagne en des Adiuares: & ceux-cy tiennent le nom d'Arabes: les autres aux villes & ceux-cy ſont nõmez Mores. Auſſi quelques Tartares habitent en raſe campagne, & les autres dãs les villes, cõme ceux du Zaqueray & toutesfois les Arabes, & les Tartares qui cãpent ainſi s'eſtiment plus nobles que les autres. La cinquiéme ſorte de brutalité cõſiſte au gouuernemẽt. Car quelques vns entierement barbares viuent ſans aucunes loix & ſans aucuns chefs, tãt en temps de paix que de guerre: quelques autres n'ont ny loix ny chefs en tẽps de paix, mais ſeulement aux occurrences de guerre: les autres en ont en paix, & en guerre, & ceux-cy ſe gouuernent par Republique, comme Thaſcala, & Chiololla, ou par Monarchie qui vient par eſlection, comme elle faiſoit en la nouuelle Eſpagne, ou par ſucceſſion comme au Peru. Ceux-là ſont Barbares qui ſe gouuernent ſelon les deux premieres ſortes. Et certainement il faut dire qu'au Nouueau Monde les premiers habitans ont eſté au commencement ſans forme de gouuernement, mais que peu à peu quelques-hommes plus capables ont perſuadé à leurs cõpatriotes de demeurer enſemble, & de ſe baſtir quelques logis, premierement de branches d'arbres, puis de gros bois, & finalement de terre, & de pierre. De cette mutuelle communication naſquitent les loix, & les arts, qui ſont les ornemens de la vie humaine. Quant au viure le premier art fut celuy de nourrir du beſtial, qui a eſté fort pratiqué, & eſtimé au Peru, où l'on faiſoit grand eſtat de la multiplication des troupeaux. Ils ne ſacrifioient point de beſtes femelles, ny ne les tuoient, ou prenoiẽt à la chaſſe: & s'ils trouuoient quelque beſte galeuſe, ou mal diſpoſée, ils l'enterroient toute viue

te viue afin qu'elle ne gastât le reste. L'art de filler, de tistre la laine, & de faire les draps premieremẽt pour s'habiller, puis pour se parer, fut cõme vn rejetton de l'art de la conduite des troupeaux. L'agriculture vint apres, & premierement celle qui a soin des grains, puis elle s'amusa aux fruicts & aux arbres. L'Architecture & le bastiment des maisons, premierement de bois, puis de terre, puis de pierre & de marbre, dont ceux de Cusco & de Mexique eurent connoissance, mais plus ceux-cy que ceux-là, vint en suitte. Mais bien que les vns & les autres fissent des bastimens excellens, & pour leur grandeur & pour leur magnificence, toutesfois ils ne sçauoient pas faire des voûtes, combien qu'ils eussent assez d'esprit & d'art à faire des ponts merueilleux d'vne matiere fort foible. Car ils en font de tres-grands sur des riuieres fort larges & profondes, d'vne certaine sorte de iones, qu'ils nomment Totora, & aussi de paille, qui pour estre legers ne vont pas à fonds. Ils iettent sur ces ponts beaucoup de iones & semblable matiere, & les attachant apres bien fermement de l'vn & de l'autre costé du fleuue, les hommes & les bestes y passent assurément. On voit sur le canal du lac de Cucuyto, qui est sans fonds, vn de ces ponts long de 300. pieds. Le compagnon de l'Agriculture c'est le trafic, par le moyen duquel nous communiquons nostre bien aux autres, & tirons à nous le leur. Le plus grand trafic qu'on ait descouuert au Nouueau Monde a esté celuy du sel, de la queuë, du Cocao, & de la canelle. Les autres arts & industries vont germant apres de main en main. Les dernieres sont les lettres & les sciences, principalement speculatiues, cõme fruicts de la paix, de la seureté, de l'oysiueté & de l'abondãce. C'est pourquoy les lettres humaines florissent aux villes paisibles, & parmy des hommes qui sont à leur aise, & les speculatiues s'affinent dans les Religions & les cloistres. Car celles-cy requierent de l'attention, & n'ont rien de joyeux & de populaire, comme l'éloquence, la poësie, & semblables choses.

Des choses susdites on comprend que la Barbarie porte auec elle l'incapacité des choses Celestes, pour deux raisons, c'est à sçauoir à cause de la brutalité & de la stupidité. Celle là regne en la Chichimeque, au Brasil, & parmy les Caribes; cette-cy aux Isles de Barloüent & de Salomon, aux vallées du Peru, & en autres lieux. C'est pourquoy l'on ne doit manier l'affaire de la Religion d'vne mesme sorte par tout. Parmy les Cannibales deuoreurs, & parmy les autres qui mangent indifferemment la chair humaine, on doit proceder comme auec des ennemis du genre humain, ou comme auec des fols furieux; l'on les doit rendre premierement capables & de raison & d'humanité, puis les instruire en la vertu & en la foy Chrestienne. Et il n'est pas mal à propos mesme d'vser en leur endroit de la force, & des armes, afin qu'ils se reconnoissent pour hommes, & qu'on leur annonce apres l'Euangile. Aristote mesme dit que tels hommes deuoient estre pris comme des bestes, & domptez par force. Les voisins de telles gens sont ceux qui s'abstiénent de chair humaine, mais vont nuds sans aucune honte, vû qu'il n'y a chose qui distingue plus l'hõme de la beste que la honte, pour laquelle Adã se couurit de fueilles de figuier, & receut de Dieu des habits de peaux. Il n'est pas toutesfois permis d'vser à l'endroit de ceux-cy de la violẽce & du fer; mais bien de houssine & de bride, & l'on ne leur doit enseigner la doctrine Chrestienne s'ils n'apprennent premierement la honte & l'honnesteté. Quelques autres n'ont besoin de force ou violence pour estre retirez de la Barbarie, mais plustot de conduite & d'adresse, pource qu'ils ne sont farouches & brutaux comme des loups,

ou des tygres, mais sots & stupides comme des brebis & des bestes de charge, & ceux-cy ont plus besoin de menaces que de coups, & de crainte que de force, vû que les caresses & les flatteries seruent de bien peu en leur endroit. Mais pource que ny les vns, ny les autres ne perseuerent pas en la Foy receuë vne fois sous leur Prince naturel, & pource que les Princes & les sujets retournent facilement à l'Idolatrie, pour cette cause il est besoin qu'ils soient sous le gouuernement d'vn Prince Chrestien qui en prenne le soin, & maintienne en leur deuoir & en la foy les peuples & leurs Seigneurs; pource que de mesme que Dieu donnant la forme aux choses naturelles, leur fournit aussitôt les choses qui la deuoient suiure, aussi donnant à ses Vicaires & ministres le precepte d'enseigner la verité à toute creature, il leur dõne pareillement l'authorité de se seruir des moyens propres pour faciliter la conuersion & la conseruation de ceux qui se sont conuertis : Et ie ne voy en cecy nul sujet de doute ou de scrupule, pourueu qu'on vienne à forclorre de tel soin l'ambition & l'auarice. Mesme encor qu'au commencement de l'entreprise du Nouueau Monde on pouuoit douter & mettre en dispute, s'il estoit possible ou non de prẽdre le gouuernement & la superiorité, il n'y peut plus auoir auiourd'huy de sujet de dispute, pour le danger des Mahometans, & des Anglois. Car c'est chose certaine que les Mahometans le rendroient maistres des Philippines, & les Anglois de l'Amerique, si les Espagnols ne leur faisoient resistance.

La conuersion du Nouueau Monde a commencé par les victoires & les armes, & a esté poursuiuie auec la Predication, & maintenant on la doit continuer, en a iouſtant à la Predication l'authorité des Magistrats & du gouuernement. Les Apostres acquierent de l'authorité à l'Euangile par la grãdeur des miracles, auec lesquels ils confondirent l'arrogance des Iuifs & la fierté des Gentils; pource que les Iuifs estoient accoustumez à voir des prodiges, & des choses au dessus du cours du Ciel & des forces de la nature. Au contraire les Grecs estoient enflez de l'opinion de leur doctrine & sagesse. C'est pourquoy à cause qu'il n'estoit pas à propos que les messagers de Iesus Christ les cõbatissent par l'affeterie des paroles, ou la grace des discours, afin que la cõuersion du monde ne fut attribuée à des raisons humaines, & à des artifices d'icy bas, les Apostres les conuainquirent auec des miracles & des œuures impossibles aux forces naturelles, par le moyen desquelles ils faisoient voir que Dieu presché par eux estoit par dessus la nature, & par consequẽt beaucoup au dessus de leur sagesse: & toutesfois ils trouuoiẽt de la difficulté à croire que Iesus-Christ crucifié & mort, fut celuy par la vertu duquel se faisoiẽt tous ces miracles: pource que la Croix seruoit de scãdale aux Iuifs, & estoit tenuë des Grecs pour folie : Mais au Nouueau Monde, pource qu'il n'y auoit point de Iuifs qui se souuinsset de Moyse, & des miracles que Dieu auoit fait par son moyen, ny de Grecs qui n'estimassent aucune chose de celles qui estoient au dessus de leur sçauoir : & qu'il estoit habité par des peuples, ou brutaux ou stupides, il n'estoit pas besoin de miracles, mais d'aide humaine, auec laquelle ces peuples fussent menez à l'vsage de la raison, pource qu'estãs arriuez-là ils embrasserét promptemẽt la verité qui leur estoit simplement proposée par leurs Predicateurs, ou par les maistres de la doctrine Chrestienne, pource que la lumiere de l'Euangile est si belle & si aimable d'elle mesme, & le ioug de Iesus-Christ si leger, qu'il n'a besoin de miracles pour se faire desirer aux hommes, & iamais il n'y eut pays où l'Euãgile fut plus prõptement receuë qu'au Nouueau Mõ-

de, il y eut plusieurs sujets d'vne si soudaine conuersion; mais le principal fut le mauuais estat auquel se trouuoient ses habitans, & la bonté des loix diuines. Leur idolatrie n'estoit pas pleine de sensualité comme celle des Gentils, ou de prosperité & delices mondaines comme la loy de Mahomet, qui les attirât & les flattât, & d'autre part ils ne cherchoient pas des miracles comme les Iuifs, ou la subtilité de la Philosophie, comme les Grecs, qui mesprisoient tout le reste du monde: mais ils estoient simples, sans arrogance & sans presomption, & aymoient peu leurs Idoles qui leur donnoient tant de peine, & leurs sacrifices qui leur coustoient la vie & le sang; & pour cette cause ils se trouuoient tous prests à receuoir vne loy meilleure, & il ne se trouue point de meilleure loy que celle que Iesus Christ nous a donnée. Dauantage tant plus ils estoient de bas entendement, tant plus ils admiroient le Ciel & les choses celestes, & tout ce qu'on leur proposoit de la grandeur, toute puissance & majesté de Dieu, & de la misericorde, douceur, & passion de Iesus Christ, pource que tant plus ces choses surpassoient leur entendement & capacité, tant plus elles sembloient conuenables à la grandeur de Dieu, & à la bonté infinie de Iesus Christ.

DES DIFFICVLTEZ QV'ON EVT EN LA conuersion des Americains.

IL ne se faut pas imaginer que la conuersion du Nouueau Monde se soit passée sans beaucoup de grandes difficultez, & que ces roses n'ayant eu leurs espines. La premiere difficulté fut l'ignorance de la langue, pource que n'y ayant chose qui requiere vne plus grande facilité d'exprimer la conception & la grace du langage, que les mysteres de nostre sainte Foy la predication fut cõmencée en l'Amerique par des personnes qui n'entendoient pas le langage de leurs Auditeurs, & n'estoient entendus d'eux. C'est pourquoy ils estoient contraints de se seruir de quelques truchemens, qui n'entendans bien ce qu'on leur disoit donnoient à entendre vne chose pour vne autre, & au lieu d'vne doctrine Catholique, semoient des erreurs parmy les assistans, & c'estoit vn grãd ennuy & empeschement aux vns & aux autres de dire leurs conceptions, & oüyr celles des autres par vn tiers, & l'on perdoit beaucoup de tẽps en toutes ces choses. Ce desordre s'augmentoit par vn autre qui n'estoit pas moindre, qui estoit, qu'en ce peu qui se faisoit on n'vsoit pas d'vne forme commune & certaine: pource qu'il n'y auoit point de superieur qui eut le soin & l'authorité de donner forme à tant de choses, & par tant de pays differens. L'autre difficulté naissoit du deffaut des ouuriers propres à vne entreprise importante telle qu'estoit la conuersion de l'Amerique. Il y auoit beaucoup de moisson, & peu de gens qui y trauaillassent, ceux qui s'y employoient n'entendoient, ny n'estoient entendus. De ces deux difficultez procederent diuers deffauts en la conuersiõ des Indiens. L'vn fut l'ignorãce auec laquelle les Neofites, ou nouueaux Chrestiens demeurerent, & le peu d'intelligẽce des choses necessaires au salut: pource qu'estans baptisez sans instructiõ, ils n'auoiẽt guere autre chose du Chrestien que le baptesme, & le demandoient plustôt pour contenter leurs Caciques, ou les Espagnols, & pour faire ce qu'ils voyoient faire aux autres, que par vne resolution entiere. Et ces premiers Religieux qui s'y employoient prenoient si grand plaisir à multiplier le nombre des fideles, qu'ils XIII.

ne penſoient plus auant, & eſtoient meus à cela en partie par la douceur & conſolation que la conuerſion des ames porte auec elle, & en partie pour l'impoſſibilité, qu'il y auoit d'entendre à l'inſtruction de tant de perſonnes. Tellement qu'ils eſtimoient que c'eſtoit mieux fait de les laiſſer ſans Catechiſme que ſans bapteſme. Ainſi nous liſons que de ces 12. Religieux de l'Ordre ſaint Frãçois, il n'y en eut aucun qui ne baptiſât au moins cent mille Indiens en la Nouuelle Eſpagne, & l'vn d'eux en baptiſa quatre cens mille. Comment pouuoient ils donc inſtruire en la doctrine de Ieſus Chriſt vne ſi grande multitude d'hommes rudes & ſauuages, principalement puis qu'ils begaioient en la langue de Mexique. Le pire eſt qu'en vn ſi petit nombre d'inſtructeurs, il y en auoit, & y en a encor pluſieurs qui s'employent, & ſont employez encor à vn ſi grand miniſtere, combien qu'ils fuſſent & ſoient de mauuaiſe vie, peu entendus & pleins de nonchalance. En la Prouince de Paraguay il y auoit l'an 1587. vn Preſtre qui auoit charge d'vn fort grãd pays : Ceſtuy-cy n'vſoit d'autre diligence enuers ceux qui ſe venoient baptiſer, que de leur demander s'ils vouloient auoir le nom de Pierre ou de Iean. Meſme en la Nouuelle Eſpagne, auiourd'huy qu'il y a eu des Eueſques & des Religieux en grand nombre, vn Curé a ſous ſa charge 50. voire 70. villages, & 40. milles de pays ou dauantage. Les peuples demeuroient donc autant adonnez à leurs anciennes ſuperſtitions, auſſi enclins à l'idolatrie qu'auparauant, pource que n'ayant connoiſſance des choſes diuines, ils n'eſleuoient pas leur eſprit plus que d'ordinaire, & demeuroient auec pluſieurs femmes ou concubines. L'autre defaut qui ſe rencontra en la conuerſion des Indiens fut, qu'à cauſe que ces premiers Peres baptiſoient les Indiens non pas vn à vn, mais à centaines & à milliers, il aduint que de pluſieurs qui couroient au bapteſme, on demeura en doute s'ils eſtoient baptiſez ou non. Dauantage chacun d'eux ayant plus d'vne femme quelques vns demeuroient apres le bapteſme au premier eſtat : mais la pluſpart ne ſçauoit ce qu'il falloit laiſſer ou retenir, & les Predicateurs meſmes en eſtoient en doute.

Des remedes des ſuſdits deffants.

XIIII. LE premier qui s'employa à amender la cõdition des nouueaux Chreſtiens de l'Amerique; fut le Marquis de la Vallée: vû qu'outre le bon ordre qu'il donna en la nouuelle Eſpagne aux choſes ciuiles, il pourchaſſa encor l'an 1524. qu'on celebrât vn Synode Prouincial, où il ſe trouua cinq Preſtres, 19. Religieux & ſix laïcs, entre leſquels fut ledit Marquis, ou Cortez, & Frere Martin de Valence, Vicaire du Pape. On eſclaircît là le point du mariage des Indiens; c'eſt à ſçauoir auec quelle fẽme ils deuoient demeurer, & l'on reſout, que parce qu'on ne ſçauoit la forme de leur contract de mariage, ny le ſtile qu'ils ſuiuoient en ce cas, ils retiendroient pour lors celle qu'ils voudroient, en congediant les autres. Mais il n'y eut perſonne qui ayda plus à la ferueur & au zele des nouueaux Chreſtiens de la Nouuelle Eſpagne que Vaſco de Quiroga, premier Eueſque de Mechouacan, qui fit de fort bõnes ordonnãces, & mit en vſages des inſtitutions vtiles au progrez ſpirituel des Indes, & meſme pour le temporel, & la memoire en eſt encor ſi viue aujourd'huy, qu'il n'y a choſe que ces peuples preſchent auec plus d'affection que les vertus de ce Prelat. Il oſta la multitude des femmes, aneantit l'idolatrie & les ſuperſtitions, pourchaſſa que ceux qui n'auoiẽt encore receu le bapteſme fuſſent premieremẽt catechi-

sez, & instruits, accrût merueilleusement le seruice de Dieu, la saincteté des Eglises, & la reuerence enuers les choses sacrées. Il obtint cecy en pourchassãt que les Eglises fussent bien basties, eussent de bons reuenus, & fussent pourueuës de tout ce qui estoit requis pour la celebration du diuin Office, & pour l'administration des Sacremens. Mais il se rendit principalement remarquable par la charité enuers les pauures & necessiteux : dequoy l'on voit des marques signallées par tout le Royaume de Mechouacan : vû qu'on n'y voit bourg ou village, pour petit & pauure qu'il soit, où il n'y aye logis pour les Pelerins, & Hospital pour les malades. Et pour l'entretenemẽt de ces lieux, qui n'õt point de reuenu certain, il y a des Compagnies, dont la charge est de pourueoir & seruir les malades, & de leur donner tout ce qui leur est necessaire. Chacun de ceux-cy qui sont diuisez par contrées, fait sa sepmaine. Le temps de la contrée estant venu, tous, tãt hommes, que femmes, sortent auec leurs familles, & portent tout ce qui fait besoin aux malades pour cette sepmaine. Chaque contrée a vn homme, entre les mains duquel elle remet tout ce qu'elle a apresté pour les malades, cõme du vin, de la viande, des seruiettes, des vases & choses sẽblables, & cestui-cy dispense le tout selon la necessité des malades. Celuy qui a la charge de tout aduertit ses gens sept iours auparauant, de la sepmaine qu'ils doiuent faire. En ce temps les hommes de la contrée font vne grande prouision de bois gros & menu, & le vont chercher six milles loin, & dauantage, & cependant les femmes font prouision de grain & choses semblables. Le temps estant arriué, chacun porte à l'Hospital ce qu'il a appareillé, qui du bois, qui du pain, qui de la chair, & il y en auoit qui y conduisoient les malades. Car aussi tôt qu'on entend que quelqu'vn est tombé malade, on voit accourir soudain ceux de la compagnie, qui le portent à l'Eglise afin qu'il se confesse, & de là a l'Hospital, où il est seruy de iour & de nuict auec vn grand soin, & vne charité digne de loüanges. Ces coustumes introduites par cét Euesque durent encor auiourd'huy, tellement que ce n'est pas merueille s'il y arriue des choses par lesquelles Dieu monstre manifestement combien il prend plaisir aux œuures pieuses & Chrestiennes. Ils n'ont pas moins de soin du seruice de Dieu & de l'ornement des Eglises : vû qu'ils estiment que quand tout iroit en ruine, on ne doit toutesfois iamais abandonner l'Eglise. Ils employent force argent à acheter des images & des paremens d'Autel, & bien qu'ils soient pauures, & meinent vne miserable & penible vie, toutesfois en ce qui regarde l'ornement des lieux sacrez, & la celebrité des festes, ils n'espargnent leurs biens ny leur peine, & se priuent des choses necessaires, afin que le seruice de Dieu se face dignement & auec majesté. Ils desgarnissent leurs maisons de meubles pour en garnir l'Eglise, s'ostent le pain de la bouche, par maniere de dire, pour entretenir le Curé, & quand l'argent leur manque, ils supleent à ce deffaut auec le trauail. Ce qui fut important aussi pour le remede de ces deffauts aduenus en la premiere conuersion des Indiens, fut la multitude des Religieux, & la fondation des Conuents des Ordres de S. François, de S. Dominique, de S. Augustin, & de la Merced, ausquels on a depuis adiousté les Iesuites, & quelques Carmes, les Eglises Cathedrales, les Collegiales, les Academies, les Seminaires, les Conciles des Dioceses & Prouinciaux, les Catechismes imprimez, les visites faites par les Euesques.

ESTAT DE CE QVE LE ROY D'ESPAGNE tire de tous ſes pays chaque année.

AVant que paſſer plus outre i'ay trouué fort à propos d'inſtruire le Lecteur touchant la monnoye auec laquelle les Eſpagnols comtent.

Il faut donc ſçauoir en premier lieu qu'aux comtes qui ſe font en Eſpagne on vſe fort de Marauedis. S'ils paſſent le nombre de cent mille, c'eſt à ſçauoir s'ils viennent iuſques à dix cens mille ils nomment cela vn Quento, qui eſt proprement vn million de Marauedis. Ie comteray donc les reuenus du Roy d'Eſpagne ſelon cette façon de pays. Mais ie vous veux aduertir auparauant que vingt-quatre Marauedis font vn Real d'Eſpagne en eſpece, ou argent, & vnze reals font vn ducat. Le Quento, vn million de Marauedis vaut deux mille ſix cens ſoixante & treize ducats, huict teals, & vingt-ſix Marauedis.

Les Marauedis ſelon la couſtume d'Eſpagne, lors qu'ils paſſent le nombre de cent, ont cette Marque V. au deuant, & l'on comte des milles en haut, afin que on comprenne ayſément, & tout d'vn coup la ſomme. Vous pourrez donc reconnoiſtre de ce dénombremẽt par cette marque que i'ay miſe, & par la façon de comter d'Eſpagne, dont ie vous ay aduertis.

Reuenus que le Roy d'Eſpagne tire de ſes Royaumes d'Eſpagne, de Naples, de Sicile, d'Arragon, &c. & de tous ſes Eſtats, excepté de ce qui appartient à la Couronne de Portugal, dont nous ferons apres mention à part.

LEs Salins, c'eſt à dire les lieux d'où on tire le ſel, portent tous les ans au Roy d'Eſpagne 93. Quentos de Marauedis 93. quentos.

Les diſmes de la mer, des marchandiſes qui viennent de dehors en Biſcaye, & des Prouinces de Guipuſcoa, & des quatre vallées maritimes des montagnes payent de toutes les marchandiſes qu'on porte par terre en Caſtille, les diſmes aux maiſons deſtinées pour cét effet dans les villes de Victoire, Hordune, & Valmoſcede, & le tout ſe monte 70. quentos.

Les diſmes de la mer qui paſſent par le Royaume de Leon, & par les ports de Sanabre & de Villefranche rendent tous les ans 1. quentos.

Les diſmes de la principauté d'Aſturie, paſſans par la ville d'Ouiedo rendent 375. v000. marauedis.

Le reuenu du gouuernement de la ville de Bilbao pour les marchandiſes qui viennent de dehors rend 490. v500. marauedis.

DECLARATION DES ALCAVALES & Tiers d'Eſpagne.

LE Roy d'Eſpagne exige auſſi des Alcauales, & des Tiers. Mais auant que d'en faire le dénombrement, ie veux expliquer plus amplement ces mots. De tous les biens, de tous les fons, de toutes les maiſons, & marchandiſes, il

faut paſſer ſans exception le diſme au Roy d'Eſpagne, & toutes & quantesfois qu'on vient à vendre leſdites choſes. Ils nommẽt ce diſmé Alcauale. De meſme les artiſans & ouuriers, & gens quitiennent bou ique, & qui vendent quelque choſe de leur ouurage, ou manufacture, ou induſtrie, ou bien aux lieux où l'on vend le poiſſon, aux boucheries, & aux cabarets, ſont tenus de payer la diſme partie de toutes les choſes qu'ils vendent. Pour cette cauſe pluſieurs villes & leurs membres, aux lieux de leur territoire, conuiennent auec le Roy & amaſſent ces Alcauales, en payant au Roy, ſans qu'il face aucuns frais, la ſomme accordée. Dauantage les Receueurs du Roy demeurent aux villes Metropolitaines, & aux Prouinces, rendent comte, & pourſuiuent le payement de ces Alcauales. Outre ce ils ont la charge de certaines recompenſes ordonnées à quelques-vns par le Roy d'Eſpagne, & pareillement des autres dettes & aſſignations, dont ils rendent apres comte à leur ſouueraine chambre des Comtes. Mais afin que vous entendiez la qualité des Tiers, il vous faut ſçauoir, que les Papes ont autresfois accordé aux Roys d'Eſpagne le tiers denier des reuenus du Clergé, pour leur ayder à ſouſtenir la guerre contre les Mores, & à deffendre la Religion Catholique. Les meſmes Receueurs reçoiuent ce Tiers auec les Alcauales, & l'on l'afferme ſemblablement aux villes. Le Roy d'Eſpagne a vendu quelques Alcauales, & en a donné pour recompenſe quelques autres, dont nous ferons mention.

La ville de Burgos auec ſa iuriſdiction paye toutes les années pour les Alcauales, ou le Tiers 17. quentos 127. v. 880. marau.

Le Bailliage de Burgos, qu'on nomme Bureba, & qui eſtoit pres de Burgos, paye tous les ans. 2. quentos 646. v. marau.

Les montagnes d'Oque payent tous les ans 34. v. marau.

Le Bailliage de la prouince de Rioxe 3. quentos 757. v. marau.

Le Bailliage d'Hebri 2. quentos 34. v. marau.

La ville de Victoire paye tous les ans au Roy 269. v. marau.

La Prouince du Guipuſcoa paye tous les ans d'Alcauales, ou de Tiers 1. quentos 181. v. marau.

Le Fer de ladite prouince rend au Roy tous les ans 150. v. marau.

Les ſept Bailliages des montagnes de la ville de Caſtille payent d'Alcauales, & de Tiers toutes les années 942. v. marau.

La vallée de Mena aux meſmes montagnes de Caſtilles 225. v. marau.

La Prouince nommée Logronno 7. quentos 746. v. marau.

La ville de Iangus, & ſon territoire 115. v. marau.

La ville de Saint Dominique 3. quentos 812. v. marau.

Le Bailliage de la ville de Diego 1. quento 545. v. marau.

Le Bailliage de Candemunon 4. quentos 612. v. marau.

Le Bailliage du Chaſteau de Xeres 8. quentos 485. v. marau.

Le Bailliage dit de Serrat 1. quento 965. v. marau.

Le Bailliage de Monſon. 2. quentos 276. v. marau.

La ville de Paletice, & la Prouince de Campos payent tous les ans de Tiers & d'Acauales 16. quentos 940. v. marau.

La ville de Carion 4. quentos 940. v. marau.

Les tourges de Pierre Aluarez de Veg. 655. v. marau.

La ville de Sahyſon 2. quentos 125. v. marau.

La ville de Sardaigne 1. quentos 13. v. marau.
Le Bailliage de Perine 178. v. marau.
Le Bailliage de Campo aux montagnes 1. quento 730. v. marau.
La vallée de la Mirande aux montagnes 557. v. marau.
Les quatre villes dites de la coſte, c'eſt à ſçauoir S. André, Laredo, Caſtro de Vrdiales, & S. Vincent payent tous les ans 3. quentos 345. v. marau.
La Principauté d'Aſturie & la ville d'Ouiedo 12. quentos 345. v. marau.
La ville de Lugo au Royaume de Galice, auec le lieu de ſon Eueſché paye tous les ans 4. quentos 137. v. marau.
La ville de montenendo du Royaume de Galice 1. quento 132. v. marau.
La ville de S. Iacques ou Compoſtelle auec le territoire de ſon Archeueſché paye 1. quentos 212. v. marau.
La ville de Muy, & ſa iuriſdiction en Galice 5. quentos 228. v. marau.
La ville de Pont Ferare en Galice 1. quento 975. v. marau.
La ville de Leõ, & les lieux de ſõ territoire & de ſon Eueſché 6. q. 350. v. m.
L'Eueſché de la ville d'Aſtorgue au Royaume de Leon 2. qu. 455. v. mara.
Les villages, ou lieux de l'Abbaye de Leon & d'Aſtorgue. 797. v. marau.
Les parroiſſes de Sale en la Principauté d'Aſturie 231. v. marau.
La ville de Zamore, & ſon territoire 15. quentos 525. v. marau.
La ville de Toro & ſa iuriſdiction 11. quentos 112. v. marau.
La ville de Vienne en la Duché d'Oſſoune 62. v. marau.
La ville de Gnyrene. 2. quentos 335. v. marau.
La ville de Braſil de la Coma 250. v. marau.
La ville de Salamanque, & ſon territoire 24. quentos 345. v. marau.
La ville de Rodrigo, & ſa iuriſdiction 14. quentos 345. v. marau.
La iuriſdiction de Trigeros 418. v. marau.
La ville d'Olmillo 47. v. marau.
La ville de Tordeſillas, & ſon territoire 2. quentos 6000. v. marau.
Valladolid, & ſon territoire 29. quentos 730. v. marau.
La ville de Tordo humos 827. v. marau.
La ville de Medina del Campo, & ſa iuriſdiction 31. quentos 149. v. marau.
La ville d'Olmoda, & ſon territoire 2. quentos 149. v. marau.
La ville de Naua, & les ſept Egliſes 333. v. marau.
La ville de Madrigal 682. v. marau.
La ville d'Arenalo, & ſon territoire 5. quentos 310. vn marau.
La ville d'Aile, & ſon territoire 19. quentos 395. v. marau.
La ville de Segouie auec ſa iuriſdiction 12. quentos 470. v. marau.
La ville d'Arandale Duero, auec ſa iuriſdiction 3. quentos 330. v. marau.
La ville de Roa 1. quentos 515. v. marau.
La ville de Gumiel de Yzan, qui eſt au Duc d'Oſſoune 154. v. marau.
La ville de Sepuluede, & ſon territoire 3. quentos 540. v. marau.
La ville de Sorie, auec ſa iuriſdiction 10. quentos 282. v. marau.
La ville & l'Eueſché d'Oſme, auec ſon territoire 4. quentos.
La ville d'Agrede, & Taraſone 2. quentos 83. v. marau.
La ville de Molina, & ſa iuriſdiction 5. quentos 792. v. marau.
La ville de Siguence, & ſa iuriſdiction 3. quentos 662. v. marau.
La ville de Cuenca, & ſa iuriſdiction 24. quentos 645. v. marau.
La ville de Huete, auec ſon territoire 17. quentos 916. v. marau.

La ville de Villarezo de Fuentes 2. quentos 317. v. marau.
La Prouince qu'on nomme le Marquisat de Villene, c'est à sçauoir les villes de Timihillia, Abasette, la Rhode, S. Clement, & la ville de Villene, & sa iurisdiction. 13. quentos 503. v. marau.
La ville de Beaumont paye seulement le tiers, parce que les Alcauales appartiennent au Marquis 476. v. marau.
La ville de Murcie, & sa iurisdiction 14. quentos 820. v. marau.
La ville de Lorque, & sa iurisdiction 5. quentos.
Cartagene, & sa iurisdiction 2. quentos.
Alcaras, & sa iurisdiction 16. quentos 984. v. marau.
Segura de la Sierra auec sa Prouince, & le territoire des maistres de Saint Iacques 11. quentos 91. v. marau.
Villeneufue des Infants, & sa prouince nommée el campo de Moryel appartenant aux Cheualiers de S. Iacques. 8. quentos 664. v. marau.
Ocagne, & la prouince nommée Castille, des Cheualiers de S. Iacques. 23. quentos
Guadalajara, & sa Iurisdiction 11. quentos 64. v. marau.
Les villes de Pios, & Poso 160. v. marau.
La ville d'Almonasid, & la prouince de Sorite qui est des Cheualiers saint Iacques 1. quento 188. v. marau.
Les villes d'Vzede, Talamanque, Tordelagane, auec le territoire, qui appartient à l'Archeuesché de Tolede 18 quentos 250. v. marau.
Les villes de Yepas 423. v. marau.
Alcala de Henarez, & sa iurisdiction, auec la ville de Briuega, qui sont de l'Archeuesché de Tolede 16. quentos 250. v. marau.
Madrid, & sa iurisdiction 23. quentos 250. v. marau.
La Comté de Puno en Rustro 1. quento 252. v. marau.
Les villes du Cubas, & Grignon, qui ont pour leurs Seigneurs ceux de Mendozze, à qui elles payent les Alcauales, donnent pour le tiers au Roy d'Espagne 117. v. marau.
La ville Galapagar qui est au Duc de l'Infantazgo 160. v. marau.
La ville d'Illescas. 2. quentos 597. v. marau.
La ville de Tolede, & ses membres 73. quentos.
Les reuenus des montagnes, qui sont payez par les maistres des troupeaux, qui vont en l'Estremadure pour paistre, rendent 19. quentos 503. v. marau.
Les villages du Prieuré de S. Iean. 7. quentos 55. v. marau.
La ville d'Almagro, & sa prouince qui se nomme de Campo de Calatraua. 7. quentos 120. v. marau.
Plus les Alcauales des herbes qui se vendét là mesme, rendent au Roy d'Espagne 3. quentos 438. v. marau.
Ciudad Real 4. quentos 150. v. marau.
Les villages assis en la contrée nommée Archidiaconat de Talauere de la Rey 14. quentos 326. v. marau.
Plaisance, & sa iurisdiction, & les villages qu'on nomme de l'Archidiaconat. 18. quentos 475. v. marau.
Truxille, & son territoire 13. quentos 224. v. marau.
Caceres, & son territoire 7. quentos 850. marau.
Badajos, & sa iurisdiction, & Prouince 9. quentos 9. 72. v. marau.

Alcantare, & ſon territoire, qui appartient aux Cheualiers d'Alcantare 9. quentos 403. v. marau.

Plus les herbes qui ſe vendent aux meſmes lieux rendent au Roy toutes les années 3. quentos 481. v. marau.

La prouince de Serne des Cheualiers d'Alcantare 7. quentos 570. v. marau.

La ville de Meride & ſon territoire en la prouince de Leon appartenant aux Cheualiers de S. Iacques 21. quentos 134. v. marau.

La ville de Fuente El Maeſtro en la prouince de Leon des Cheualiers de S. Iacques. 6. quentos 973. v. marau.

Guadalcana & ſon territoire des Cheualiers S. Iacques 3. quent. 305. v. mar.

Xerez de Badajos ſous les Cheualiers de ſaint Iacques auec ſon territoire 7. quentos 100. marau.

Le reuenu du territoire de ladite ville 2. quentos.

Les villes de Palme & de Guelues ſous leurs Comtes 235. v. marau.

Les villes de Teuar, & d'Ardales qui ſont du Marquis d'Ardales 235. v. ma.

La ville de Lerena, & ſon territoire en la prouince de Leon ſous les Cheualiers de S. Iacques. 3. quentos 125. v. marau.

La ville de Cadis 8. quentos 452. v. marau.

Les reuenus de Cadis qu'on nomme Almadraues, c'eſt à dire la peſche des Tons 3. quentos 35. v. marau.

La ville de Gibraltar paye ſeulement le Tiers, & eſt exempt du teſte, & pour ces Tiers elle donne 1. quento 500. v. marau.

Xerez de la Frotera, & ſa iuriſdiction 21. quentos 50. v. marau.

La ville de Carmone 9. quentos 450. v. marau.

Les villes de Lore, & de Setefille 680. v. marau.

La ville d'Ecye auec les faux-bourgs 15. quentos 500. v. marau.

La ville de Cordouë, & ſon territoire 48. quentos 995. v. marau.

Les lieux appellez Realengos de Cordouë 17. quentos 316. v. marau.

La ville d'Anduxar, & ſon territoire 4. quentos 800. v. marau.

La ville de Wiede, & ſa iuriſdiction 11. quentos 346. v. marau.

La ville de Baça 17. quentos 316. v. marau.

La ville de Quexado 1. quento 415. v. marau.

L'Adelantad de Careola 6. quentos 885. v. marau.

La Comté de ſaint Eſtienne 1. quento 340. v. marau.

La villle de Martes, & ſon territoire qui eſt aux Cheualiers de Calatraue des membres d'Andaluzie 11. quentos 436. v. marau.

La ville de Iaen, & ſon territoire 15. quentos 909. v. marau.

La ville de Grenade & ſon territoire 42. quentos 910. v. marau.

La ſoye du Royaume de Grenade valoit autresfois, c'eſt à ſçauoir auant que les Mores en fuſſent chaſſez, 42. quentos: maintenant elle rend ſeulemẽt au Roy. 22. quentos.

Les reuenus d'Aguele, & d'Auiſſes au Royaume de Grenade 2. quentos, 750. v. marau.

Les villes de Loxes, Alhame du Royaume de Grenade 3. quentos. 650. v. marau.

La ville de Baça en Grenade 10. quentos 626. v. marau.

Guadix au Royaume de Grenade 6. quentos 396. v. marau.

Almene ville du Royaume de Grenade 3. quentos 80. v. marau.

Almunecat, Mutril, & Salabrene au Royaume de Grenade 2. quentos 643. v. marau.

Malaga ville de Grenade 16. quentos 209. v. marau.

Velez Molaga ville du Royaume de Grenade 3. quentos 519. v. marau.

La ville de Pluchene 410. v. marau.

La ville de Ronde & sa iurisdiction 5. quentos 334. v. marau.

L'Isle de Canarie rend tous les ans 4. quentos 850. v. marau.

L'Isle de Teneriffe 3. quentos.

L'Isle de Palme 2. quentos.

La taille qui est deuë annuellement par les Royaumes d'Espagne vaut 104. quentos. 305. v. marauedis. Et cette taille est repartie par toutes les Prouinces, terres, & villes, entre le peuple, à cause que les nobles feudataires, & les Cheualiers en sont exempts. On y est cottisé selon les biens qu'on tient.

Les peages par terre des Royaumes de Valence, Arragon, & Nauarre, qui doiuẽt estre payez de toutes les choses qu'on porte en ces Royaumes tant pour entrée que pour la sortie rendẽt au Roy d'Espagne 49. quentos. 35. v. marau.

Les ports secs, ou passages du dedans du pays tant à l'entrée qu'à la sortie, qui tendent du Royaume de Portugal aux terres d'Espagne nommé de Castille donnent tous les ans des dismes des choses qu'on y porte & qu'on en emporte 34. quentos 155. v. marau.

Les laines qu'on empotte tous les ans d'Espagne aux autres lieux, rendent pour chaque sac (qui vaut presque dix arobes, & l'arobe est comptée pour 25. liures) deux ducats pourueu qu'elles soient de ceux du pays: car les estrangers doyent 4. ducats, & le tout rend 53 quentos 586. v. marau.

La somme d'Almoxarif de Seuille, que la ville afferme au Roy d'Espagne rend de ferme 154. quentos 309. v. marauedis tous les ans. On nomme ainsi les dismes de toutes les marchandises de Flandres, France, Angleterre, Portugal, Italie, & autres lieux.

L'Almoxarif des Indes Espagnoles, que la ville de Seuille a affermé, où toutes les marchandises receuës dans les nauires de Seuille, & qui doiuent estre portées donnent la vingtiesme, & estans portées aux Indes sont contraintes de donner vn autre vingtiesme, & le tout fait. 67. quentos,

Les reuenus que le Roy d'Espagne tire de la monnoye d'Espagne, c'est à sçauoir de chaque marc d'argent, ou de six ducats d'argent, qu'on fait aux lieux où l'on bat la monnoye, vn real, & cela s'appelle El Señoreazo de la Moneda, ou le droit de la monnoye, & la monnoye de Seuille portent autant que tous les autres ensemble: & tout rend au Roy d'Espagne toutes les années. 22. quentos.

Le Roy d'Espagne a affermé aux Fonces d'Ausbourg les maistrises de S. Iacques, Calatraue, & Alcantare pour le prix de 68 quantos toutes les années & ce sont seulement les gabelles, & les dismes du froment, du vin, de l'huyle, & des autres choses dont les maistres souloient ioüyr, sans comprendre en cecy les Alcauales, & les Tiers, comme il a esté dit.

La puissance de ces maistres souloit estre grande, & s'estendoit par plusieurs Prouinces, mais maintenant cette charge est en moins d'estime, depuis que les Roys d'Espagne ont pris la maistrise, & que par ce moyen ils en tirent peu a peu tous les reuenus.

Dauantage le Roy d'Espagne a affermé les herbes, & les pasturages desdits maistres, & ils tirent toutes les années de cette ferme. 37. quentos.

Il a affermé encor le vif argent d'Almale de Sierra Morena au champ de Calatraue, & reçoit de cela. 73. quantos.

Les bulles des Papes tous frais faits rendent au Roy d'Eſpagne 200. quentos.

Ce qu'on nomme ſubſide, que le Clergé donne de reuenu taxé des benefices pour faire la guerre aux infidelles, & autres, rend tous les ans. 65. quentos.

Dauantage, tous les Eueſques & toutes les Egliſes d'Eſpagne donnent au Roy pour la guerre contre les infidelles 119. quentos. Ce reuenu ſe nomme El excuſado, octroyé au Roy d'Eſpagne par la Bulle du Pape, afin qu'il luy ſoit loiſible de diſmer le froment, milet, vin, huille, & autres fruits du Clergé, & des Egliſes, & le Clergé donne cette ſomme au Roy tous frais faits.

La mine de Guadalcana en l'Eſtremadure en Sierra Morena rendoit autresfois 178. quentos d'argent : mais eſtant auiourd'huy diminuée on ne la ſçauroit preſques taxer.

Les terres de toute l'Eſpagne payent tous les ans au Roy certaine impoſition qu'on nomme exercice pour les eſclaues, & les galeres, & cecy fait la ſomme de 7. quentos 170. v. marauedis,

Le reuenu nommé de la Moneda Forera, pour lequel chaque feu eſt contraint toutes les années de payer 7. Marauedis de quelque condition qu'on ſoit, rend au Roy d'Eſpagne. 9. quentos 656. v. marauedis.

Ce qui vient au Roy tous les ans des Indes Eſpagnoles fait la ſomme de 300. quentos.

Le Royaume de Nauarre rend au Roy toutes les années 35. quentos 500. v. marauedis.

Les Royaumes de Valence, Arragon, & Cataloigne donnent au Roy outre d'autre tributs. 75. quentos.

Les Iſles de Sardaigne, Majorque & Minorque ne rapportent rien au Roy d'Eſpagne, pource que les reuenus de ces lieux ſont conſommez à les garder, & d'ailleurs ils ne ſont gueres riches.

Le Royaume de Sicile porte au Roy d'Eſpagne toutes les années 375. quen.

Le Royaume de Naples, & les terres de la Poüille & Calabre portent 450. quentos.

La Duché de Milan. 300. quentos.

La Bourgongne & la Flandre ſouloient porter au Roy d'Eſpagne 700. quen.

La ferme ou le reuenu des cartes à ioüer qu'on vend par toute l'Eſpagne rend 20. quentos. Car le Roy d'Eſpagne tire vn real de chaque jeu.

Les farges de Florence qu'on porte en Eſpagne payent au Roy 10. quentos. Car il faut payer pour chaque piece ſix ducats.

Le reuenu du Roy d'Eſpagne eſtoit tel l'année 1578. lors que le Roy d'Eſpagne n'eſtoit encore Roy de Portugal. A raiſon dequoy nous mettons à part les reuenus de la Couronne de Portugal. Et tous ces reuenus enſemble reuiennent à 13. millions d'or, & 48. Vcoo. ducats, & le ducat vaut vnze reals d'Eſpagne. Voila les reuenus du Roy d'Eſpagne, ſans compter ceux de Portugal qu'il poſſede auiourd'huy.

Les Royaumes compris ſous le nom d'Eſpagne, proprement de Caſtille ſont ceux qui s'enſuiuent, Leon, Aragon, Caſtille, Nauarre, Grenade, Tolede, Valence, Seuille, Cordouë, Murcie, Iaen, Galice, Gibraltar, Cataloigne.

Les Royaumes, Prouinces, & villes qui s'aſſemblent aux Eſtats d'Eſpagne, ſont les Royaumes de Leon, Seuille, Tolede, Grenade, Cordouë, Murcie,

Iaen : les villes de Burgos, Salamanque, Segouie, Sorie, Auile Cuenca, Toro, Zamora, Guadalajara, & ces villes ſont toutes Eueſchez. De celles qui n'ont point d'Eueſque, ou des lieux qui ſont ceints de murailles, ou non, il n'y en a que deux que l'on reçoiue en l'aſſemblée, & qui ayent voix, c'eſt à ſçauoir Madrid & Valadolid. Les autres Royaumes, c'eſt à ſçauoir, d'Arragon, de Nauarre, de Valence, & de Cataloigne, ont leurs Viceroys, & Gouuerneurs à part, qui commandent auec le Conſeil du Roy, comme les Viceroys de Sicile, & de Naples, & le Gouuerneur de Milan.

Reuenus de la Couronne de Portugal.

LEs reuenus ordinaires de la Couronne de Portugal paſſent tous les ans vn million d'or, & cent mille ducats. Les reuenus des Cheualiers de Portugal, dont le Roy eſt auiourd'huy grand Maiſtre, & auſquels apartiennent les Iſles Açores, de Madere, de Cap verd, de S. Thomas, & du Prince, ſont tous les ans de 200. V. mille ducats; Le reuenu de la mine qui appartient aux Cheualiers nommez de Chriſt, porte tous les ans 100. V. mille ducats. Le reuenu des eſpiceries, & autres choſes des Indes Orientales, rendent tous les ans 600. V. mille ducats, c'eſt à dire 18. tonnes d'or. Il faut entendre que cecy ſe tire des peages, & impoſitions des marchandiſes : car les autres reuenus, & fruicts de la terre ſont aiſément conſumez pour ſa garde, & deffence. Doncques les reuenus de la Couronne de Portugal, & des terres qui luy obeyſſent ſont 200. V. mille ducats, c'eſt à ſçauoir, 66. tonnes d'or.

DISCOVRS DE L'ESTAT du Duc de Lorraine.

SOMMAIRE.

1. L'Orraine jadis nõmée Austrasie: Origine du mot Lorraine, ses limites, & les principales riuieres qui arrousent ce pays. 2. Villes capitales de la Lorraine. 3. Les Comtez. 4. Les Seigneuries. 5. Fertilité & abondance en vin, bains, salines, diuers metaux, pierre d'Azur, poissons & carpes de trois pieds de long. Cassidoines d'admirable grandeur, miroirs & ouurages de verre. 6. Naturel & humeur des Lorrain, tenãt du François & de l'Allemand. 7. Richesse des habitãs consistans au trafic des pierres d'Azur, des perles, des miroirs & verres, des Cassidoines, des toilles, des mines d'argent, & des salines. 8. reuenu du Duc de Lorraine en quoy consiste, & à combien se monte tous les ans. 9. Forteresses de Lorraine, ses voisins & alliez. 10. Dénombrement & Catalogue des Ducs qui ont commandé en la Lorraine. 11. Genealogie de la maison de Lorraine.

LOüys le Debonnaire eut quatre fils, qui ayans meu la guerre contre leur pere, partagerent entr'eux toutes ses principautez; tellemẽt que Lothaire son fils aisné eut pour sa part l'Empire, l'Italie, la Gaule Narbonnoise, & tous les pays qui furẽt apres compris sous le seul nom de Lorraine: Loüys l'Allemagne: Charles la Frãce depuis la Meuse iusques à la mer Oceane: & Pepin l'Aquitaine. Lothaire eut outre Loüys qui luy succeda en l'Empire, vn autre Lothaire, qui demeura Roy de Lorraine. Et ce pays que les Allemands nommerent *Lotaravik*, ou *Lot-reych*, ou *Lotharij regnum*, en Latin, fut transformé en ce mot de *Lotharingia*, par corruption du mot, & ceux du pays le nommerent Lorraine pour le faire plus court. On tient que les bornes de la Lorraine estoient autresfois plus grandes, & qu'elle fut nommée Austrasie, & diuisée en haute & basse, contenuë entre les riuieres du Rhin, de l'Escaut & de Meuse, & par ce moyẽ la basse a diuers noms aujourd'huy, & est sujette à beaucoup de Princes, & la haute retient le nom de Lorraine.

Elle a maintenant pour ses limites du costé du Leuant l'Alsace, & ce qui s

nomme d'vn nom particulier Westrasie ; du Midy la Bourgongne, du Couchant la Champagne, & du costé du Nord la forest d'Ardenne, & rencontre aussi-tost apres ceux de Luxembourg, de Treues, & des pays voisins, qui ont esté jadis des parties de la Lorraine. Ce pays est arrousé des riuieres de Meuse, Moselle, Sare, Voloy, Mortane, Meurtre, Selle, Hide & quelques autres. La Moselle, & la Sare y coulent pour la plus grande partie, les autres l'arrousent toutes entieres sans s'aller desroger dehors. La Moselle prend sa source en la montagne de Vogese, assez pres de la source de la Saone, vn peu au dessus du bourg qu'on nomme Bussan, & ayant passé par les villes de l'Estraye, Remiremont, Espinal, Charmes, & Bayon, s'en va droit à Toul, puis à Fruard, & par le pays Messin, & de Treues se va rendre dans le Rhin à Confluence. Lucius Verus fit dessein du temps de l'Empereur Neron, de joindre la Moselle & la Saone par le moyen d'vn canal, afin que les armées vinssent d'Italie par mer, puis estans portées par le Rhosne, & par la Saone, s'allassent rendre par le canal dans la Moselle, puis dans le Rhin, & de là dans la mer Oceane; & les difficultez des chemins estans ostées, on peut aisément voyager du Ponant au Nord, ainsi que dit Corneille Tacite. La Meurtre ayant receu beaucoup de riueres, s'approche peu à peu de la Moselle en lieu plain parmy des prairies, & y fait compagnie par vn assez long espace, n'y ayant que bien peu de terre entre les deux canaux, iusques à ce qu'aupres de Condé, qui est à main droicte, elle se messe auec la Moselle, qui reçoit aussi la riuiere de Selle pres de Mets.

La ville capitale de Lorraine c'est Nancy, demeure presque ordinaire des Ducs. Elle n'est pas grande, mais elle est en vne assiette agreable, & commode, le Palais des Ducs est assez beau. On y void l'Eglise de S. George, où est le tombeau de Charles le Hardy Duc de Bourgongne tué par les Suisses, & Lorrains, en vne bataille l'an mil quatre cens septante-sept. Il y a dans la mesme Eglise de S. George quelques tombeaux des Ducs de Lorraine sans inscription. Il y en a de mesme en quelques autres Eglises; car ils n'ont point de lieu particulierement destiné pour cét effect. La meilleure partie des derniers Ducs est à S. François, qui est de l'autre costé du Palais. On y peut voir le superbe tombeau de René, qui vainquit Charles Duc de Bourgongne, & c'est là mesme que sont enterrez le Duc Anthoine, & son fils François, & Claude de Valois femme de Charles, & fille de Henry second. La Meurtre passe du long des murailles de Nancy, prez duquel on void le lieu où mourut le dernier Duc de Bourgongne, pres d'vn ruisseau lequel il vouloit passer. Pour tesmoignage de cecy il y a vne Croix de pierre auec vne inscription en François sur vne lame d'airain. Vn peu au dessus, au lieu où l'on dit que la bataille fut donnée, il y a vne Chapelle qu'on nomme des Bourguignons, auec le Cimetiere, & vne table d'airain, ou il y a des vers François pour memoire de cette bataille. II.

Apres Nancy on met le lieu de saint Nicolas, qui s'est peuplé pour la reputation qu'il a d'auoir des reliques de saint Nicolas, & ce lieu est tellement grand aujourd'huy, qu'il ne semble pas vn bourg, ains pourroit estre nommé vne des meilleures villes de Lorraine, s'il estoit clos de murailles, tant les maisons y sont bien basties, & les ruës belles, & tant il y a de peuple: mais on l'estime principalement à cause de la marchandise, & des artisans, & ouuriers de toutes sortes. III.

A vne petite lieuë de Nancy on void Fruart, à trois lieuës loing Ormes, à vn peu d'auantage Bayon, & Luneuille, & à quatre lieuës loing de Pont à Mouss-

son celebre pour son Vniuersité, & Gerbeuilier ; puis Charmes, Chastenoy, Morange, & Vaucouleur, d'où estoit Ieanne la Pucelle, qu'on a nommée d'Orleans, puis Maxen sous Bielle, Dompierre, Deneure, Hodon Chasteau, Rimberuille, Raon, Bellemont, Neuf-Chasteau, Mugstat, Marchinuille, Espinal, Bruyeres, d'Arnez, Ormant, Vvalderfing, Beaurains, & à treize lieuës de Nancy Vaigny, & à quatorze l'Estraye.

IV. Les Comtez de Lorraine sont Vaudemont, qui est à cinq petites lieuës de Nancy; Chaligny à demie lieuë de Nancy, Amance à sept lieuës loin de Metz vers le Midy, qui estoit autresfois la Chancellerie de Lorraine; Richecourt assez prés du lac qu'on nõme la Garde-lac, d'où coule vne riuiere qui se mesle à la Meurtre entre S. Nicolas, & la ville de Rosieres; Remiremont à main gauche de la Mosselle qui fait là vne Isle, aux parties plus Meridionales de Lorraine. La Mothe assis sur vne riuiere qui se rend aussi-tôt dans la Mosselle.

Les Seigneuries de Lorraine sont Marsal assez pres du lac Lindere, où il y a vne Isle auec la ville de Techenful, Remiruille à trois-milles loing de Nancy, S. Bellemont, Ramberuille, Hombarg, Mariemont, Sandacourt. Au reste il fit mettre auec la Lorraine le Barrois, qui s'estend iusques à Neuf chastel. Sa ville principale est Bar le Duc, ainsi nommée pour difference des villes de Bar sur Seine, & Bar sur Aube. Ses autres villes sont la Motte, Ligny, & Arc, & il y en a encores quelques autres, mais elles ne meritẽt pas qu'on s'y amuse. En fin cette Duché en y comprenant le Barrois, à quatre journées d'estendue depuis Asteney iusques à Darné, & trois depuis Bar le Duc iusques à Birche.

QVALITE'.

V. COmbiẽ que la Lorraine soit jointe, & entrelassée à des montagnes, & des forests, toutesfois elle n'a besoin des autres Prouinces, & porte assez de froment & de vin pour sa prouision. Elle produit diuers animaux. Elle a force estangs qui abondent en poisson, & auec cela des bains qui doiuent estre fort estimez, & des Salines dont le sel est assez passable. Elle produit diuers metaux, comme de l'argent, du cuiure, du fer, de l'estain, & du plomb, & elle ne mãque pas mesme de perles qu'on pesche au pied du mont Vogese, autrement le mont des Faucilles. On y trouue aussi des pierres que les habitans nomment d'azur, ou d'azul. Il y vient aussi de la matiere dont on fait les miroirs, & les ouurages de verre, & telle qu'il ne s'en trouue point de semblable aux autres Prouinces de l'Europe. Il y naît aussi des Cassidoines d'admirable grandeur, tellement qu'on en fait des pieces de fort belles coupes. Dauantage il n'aît en Lorraine de fort beaux cheuaux, dont il y en a beaucoup qui valent des cheuaux Turcs, & ceux du Royaume de Naples. La Mosselle porte grãde quantité de saumons, de perches, de tanches, d'alauses & d'autres poissons. Il y a entr'autres choses vn lac, qui a quatorze lieuës de tour, ou l'on trouue des carpes de trois pieds de long, qui sont d'vn goust extrémement agreable.

MOEVRS.

VI. COmbien qu'il puisse sembler que i'ay comprins les mœurs des Lorrains parmy celles des François, toutesfois il ne sera mal à propos d'en dire icy particulierement quelque chose. Les Lorrains sont mestiz, ou meslez en maniere de mœurs, & pour parler plus clairement, tiennent vn peu du François

& vn

& vn peu de l'Alemand. Ils ont quelque partie de la courtoisie, & ciuilité du François : mais ils n'ont pas son air, ny sa gentilleſſe, & sont vn peu rudes en cõuersation, & d'vne certaine façon qui ne seroit pas receuë en la Cour de France, ny mesme parmy ce qui est de plus galant aux pays qui sont esloignez de la Cour. Et c'est en cecy qu'ils n'ont pû se guarantir entierement de la contagion du voisinage des Alemands, lesquels ils imitent aussi pour la plus grande partie à boire d'autant, & à passer les iournées entieres à faire caroux. Ils sont d'assez bons soldats de Lorraine, & i'en ay vû des troupes qui ne faisoient pas mal leur deuoir. Le peuple y est assez franc, & n'est si corrompu qu'en beaucoup d'autres Prouinces, & s'il y en a quelqu'vn qui vueille faire le fin, ses ruses sont reconnuës pour peu subtiles : car les esprits n'y sont pas des plus deliez, combien qu'il s'y trouue quelques habiles gens de mesme qu'aux autres pays que l'on tient encores plus rudes. Les gentils hommes y sont bons, francs, & veritablement nobles, & quelques-vns d'entr'eux viuent presque à l'Alemande, les autres tâchent de former leurs actions à la Françoise. Sur tout la Cour du Duc de Lorraine s'efforce d'imiter en toutes choses celle de France. Aussi y a-il pour ce qu'elle contient, de bien galants hommes, & fort polis, & parmy ce nombre beaucoup de François qui se sont mis à la suite, & ont affectionné le seruice du Duc. Quant à ce Prince, ce seroit superfluité de vouloir dire ses perfections, puis que l'on sçait assez les belles qualitez de ceux de la maison de Lorraine, qui naissẽt tous auec tant de courage, & de gẽtilleſſe, qu'ils sont admirez de ceux qui les voyent, & n'estonnent moins ceux qui ne les voyent pas par la reputation qu'ils ont acquise, & qu'ils conseruent entiere par leurs actions, où la courtoisie, & la generosité paroissent ordinairement auec tant d'esclat, que celuy qui ne les estime, & ne les louë, est plein d'enuie, ou de vilaine, ou manque de paroles pour les exprimer, ou d'esprit pour les reconnoistre.

RICHESSES.

LEs habitans font auiourd'huy vn grand profit des pierres d'azur qui se trouuent en Lorraine, & des perles que l'on pesche aussi au pied du mont Vogese. Et ils ne tirent aussi peu d'argent de la matiere qu'ils ont pour les miroirs, & les verres, de mesme que de leurs Cassidoines, qui sont belles au possible, & propres à faire des beaux vases. Les cheuaux de Lorraine portent pareillement vn grand profit à leurs maistres qui en vendent en assez grand nombre. Les Lorrains font aussi beaucoup d'argent de leurs toiles, & de leurs ouurages qu'ils portent vendre par toute la France, par l'Allemagne, & ailleurs. Et les mines d'argent rendent aussi cette Prouince assez riche.

Le Duc de Lorraine tire de son pays cinq cens milles escus, voire dauantage. Il y a six salins qui luy valẽt deux cẽs mille escus toutes les années. La pesche du lac qui a quatorze lieuës de tour, ainsi que nous auons dit, luy porte enuiron vingt-mille liures, & le reste de son reuenu vient des bois, grains, prairies, mines d'argent, & choses semblables. Le peuple n'y est nullement foulé de tailles : à raison dequoy il vit en repos, & deuient de iour en iour plus riche.

FORCES.

xx. LA principale forteresse de Lorraine, c'est la ville de Nancy, qu'on commença d'agrandir, & fortifier à la Royale l'an 1587. Pource que le Duc craignant que les Allemands, qui passerent alors en France auec vne grosse armée qui sembloit deuoir faire tout trembler, ne luy ruynassent son pays, & sa ville, ceignit les faux-bourgs de muraille, augmenta le tour de la ville de Nancy, & la mit en estat de deffence auec vne telle promptitude, qu'il pensa qu'elle suffiroit pour éuiter vn si grand orage, & pour fuyr d'estre à la discretion de cette nation, qui pensoit lors que tout luy estoit de bonne guerre. Le Duc y a fait trauailler depuis à bon escient, tellement que c'est vne bonne place, & bien fortifiée à la morderne. Il y a dans Nancy vn Arsenal aussi plein d'armes, & de munitions, qu'aucun qui se trouue presque en Europe. Bar le Duc a vn bon Chasteau, qui est entre la haute & la basse ville. Il y a quelques autres places assez considerables sur la frontiere, mais qui sont petites. Ce Prince se peut aussi tout asseurer de ses gens, qui luy sont extrémement affectionnez, & ne manquent nullement de courage. De sorte que s'il est besoin de manier les mains, son pays estant peuplé comme il est, & fourny de bons hommes, sans doute il donneroit de la peine à celuy qui le viendroit attaquer: mais il est hors de crainte de ce costé-là, vû qu'il est en fort bonne intelligence auec les Princes Alemands, tant ses voisins qu'autres.

Pour le regard de l'Archiduc, outre qu'il n'a point de fusée à demesler auec luy, & qu'il n'a nulle sorte de sujet qui le puisse conuier à entreprendre contre ce Prince, il a encor les Estats des Pays-bas, qui ne sont du tout paisibles, & qui branslent encores au manche: si bien qu'il a plus besoin de conseruer la paix auec ses voisins, que de la rompre. Aussi n'y a-il nulle apparence que cela se face. Et quant au Roy d'espagne qui luy est voisin à cause de la Franche-Comté, il n'a pretention qui le puisse porter à s'essayer d'offencer ce Prince, & pour le trencher tout court, l'vn ny l'autre, n'y penseroient iamais, sçachant l'estroite amitié, & alliance qu'il a contracté auec le Roy de France Henry le Grand, de qui il auoit espousé la sœur vnique Madame Catherine de Bourbon, Princesse doüée de beaucoup de vertus, & de merites, qui deceda l'an mil six cens quatre, au grand regret de tous ceux qui cognoissoient combien elle estoit accomplie. Tellement que l'appuy d'vn si grand Roy, & de son alliance, feroit tousiours perdre à ces deux Princes la volonté d'attaquer ce Duc, encores qu'ils l'eussent conceuë. Et quant aux autres petits Princes ses voisins, ils ont plus de besoin de penser à la conseruation de leurs terres, qu'à se ruer sur celles d'autruy, & leur foiblesse, & leurs petits Estats font que ce Duc demeurera tousiours de ce costé-là sans crainte, aussi bien que sans enuie, puis qu'il les surpasse en moyens, en forces, en amis, & en estenduë.

LES DVCS DE LORRAINE.

LA Lorraine a eu autresfois des Roys, qui commandoient à vne estenduë de pays beaucoup plus grande, que n'est celle que l'on void sous la puissance du Duc qui est à present. Quant à la succession de ces Ducs, elle a esté fort souuent interrompuë. Le premier qui fut ordonné Duc se nomma Charles, & le second fut Othon, du temps duquel la Lorraine fut separée de l'Alsace, & l'Alsace erigée en Langraf. Cét Othon mourut enuiron l'an 1020. Il eut pour successeur :

Godefroy son fils, qui mourut l'an 1070. Cestuy-cy eut pour successeur :

Godefroy le bossu, qui fut tué l'an 1076.

Lors l'Empereur Henry IV. bailla cette Duché à son fils Conrad, mais elle fut depuis renduë à la maison de Godefroy, c'est à sçauoir à son nepveu de par sa sœur, qui fut Godefroy de Billon Roy de Ierusalem.

Baudoüin son frere luy succeda au Royaume, & en la Duché, & apres luy le troisiesme frere nommé Eustache. Toutesfois quelques-vns disent qu'apres Baudoüin Henry de Limpurg occupa par force la Duché, & fut le septiesme Duc, l'an 1106.

Apres cela l'Empereur Henry V. bailla cette Duché à Guillaume Comte de Louuain, qui eut pour successeurs.

Theodoric son fils.

Thibaud fils de Theodoric, auquel succeda.

Frideric, sous qui le pays de Brabant fut separé de la Lorraine.

Apres Frideric vn certain Matthieu fut Duc, qui laissa apres luy son fils nommé Simon, & vn autre fils nommé Frideric, qui mourut l'an de grace 1239. Cettuy-cy eut pour successeur :

Mathieu son fils, puis

Frideric fils de Mathieu, & apres Frideric.

Thibaud son fils, qui mourut l'an 1311.

Frideric fils de Thibaud.

Raoul fils de Frideric, qui mourut l'an 1346.

Iean fils de Raoul, qui espousa Sofie fille d'Ebernard Comte de Vitemberg & mourut l'an 1382. & fut enterré à Nancy, & laissa pour son successeur :

Charles son fils, qui n'eut qu'vne fille mariée à René Roy de Sicile, fils de Loüys Duc d'Anjou. Cettuy-cy fut Duc de Lorraine par le moyen de sa femme. Il laissa vn fils nommé Iean, & vne fille nõmée Yoland, qui fut femme de Frideric de Vaudemont.

Iean succeda à René son pere, & laissa apres luy

Nicolas son fils, qui mourut sans hoirs l'an 1464.

Alors la Lorraine paruint entre les mains de Frideric fils d'Antoine Comte de Vaudemont, à cause de sa femme Yoland fille de René Roy de Sicile. Cettuy cy remit la Duché en la puissance de ceux de la maison de Billon, & c'est de luy que sont venus tous ceux qu'on nomme auiourd'huy de la maison de Lorraine, dont ie m'essayeray de representer icy la Genealogie.

Frideric eut pour successeur :

René Duc de Lorraine, & Comte de Vaudemon, qui ayant esté chassé de

ſon Eſtat par Charles Duc de Bourgongne, la recouura auec l'ayde des Suiſſes faiſant mourir ſon ennemy en vne bataille qui ſe donna prés de Nancy. Cettuy-cy ayant repudié la premiere femme, fille du Comte de Tancarville, qui eſtoit ſterile, eſpouſa Philippe fille d'Adolfe d'Egmond, Duc de Guelldres. Il mourut l'an 1508.

Antoine Duc de Calabre, Lorraine, & Bar, Marquis de Pont à Mouſſon, Comte de Vaudemont, & d'Aſpremont, qui mourut l'an 1544.

Claude de Lorraine, Duc de Guyſe, & d'Aumale, le plus renommé Prince de ſon temps au fait de la guerre, qui eſpouſa Antoinette de Bourbon, fille de François Duc de Vendoſme.

François Duc de Calabre, Lorraine, Bar, & Guelldres, mourut l'an 1546. ayant eſpouſé Chriſtine de Dannemarch.

Nicolas de Lorraine, Duc de Mercure, qui eut entr'autres enfãs Louyſe, femme du Roy Henry III. Princeſſe belle, & vertueuſe au poſſible.

Fráçois Duc de Guyſe, qui fut tué deuant Orleans par Poltrot, & mourut l'an 1563. Sa femme fut Anne fille d'Hercule d'Eſt, Duc de Ferrate.

Marie premierement mariée au Duc de Longueuille, puis à Iacques V. Roy d'Eſcoſſe.

Claude Duc d'Aumale.

Charles, Duc de Calabre, Lorraine, &c. qui eſpouſa Claude de Valois, fille de Henry II. Roy de France.

Henry Duc de Calable, Lorraine, &c.

Charles Cardinal de Lorraine, Eueſque de Mets.

Henry Duc de Guyſe, pere de celuy qui eſt à preſent.

Loüys Cardinal de Guyſe,

Charles Duc de Mayenne.

DISCOVRS DE L'ESTAT DES PAYS-BAS QVE TIENT L'ARCHIDVC ALBERT D'AVSTRICHE.

SOMMAIRE.

1. *Origine du nom des Pays bas. 2. Sa situation & limites. Son circuit & grãdeur. 3. Rivieres les plus celebres du Pays-bas : leur source & cours. 4. Division du pays en dix sept Prouinces, & combien il y a de villes & villages en chaque Prouince. 5. Comment elles ont esté vnies sous vn mesme Seigneur, & reduites sous la domination d'Espagne. 6. Donation des Pays-bas faite par le Roy d'Espagne Philippes II. à l'Infante sa fille en faueur de mariage auec l'Archiduc d'Austriche Albert. 7. Comme l'Archiduc prit possession des Pays-bas en faueur d'vne procuration de sa future espouse l'Infante d'Espagne. 8. Les pays qui sont auiourd'huy sous les Archiducs, & description des plus belles villes, cõmençant par la Flandre. 9. Description du pays d'Artois, & de ses plus celebres villes. 10. Du Cambresis & ses limites. 11. Du Haynaut. 12. Du Namur. 13. De Luxembourg. 14. Du Brabant. 15. Pays-bas propres à nourrir bestail. 16. Mer des Pays-bas : ses commoditez & incommoditez. 17. Ses forests, & notamment de la forest d'Ardenne. 18. Naturel des habitans des Pays bas: quel: & comme ils sont amateurs de liberté. 19. Peintres excellens és Pays-bas: & qui a esté le premier qui a meslé les couleurs auec l'huyle. 20. Le reuenu du Prince des Pays bas à quoy se peut monter. 21. Ses forces consistans en forteresses, & vne armée entretenuë dans les garnisons. 22. La forme du gouuernement des Pays-bas: des trois Conseils du Prince & par quelles loix lesdits Conseils se conduisent. Des commissaires enuoyez par les Prouinces: & la façon d'assembler les Estats. 23. Quelle est la Religion des Pays-bas, & des Prouinces vnies. 24. Archeueschez & Eueschez des Pays-bas. 25. Catalogue des Seigneurs & Comtes de Flandres: leur regne & mort. 29. Articles de Trefue faite l'an 1609. entre l'Archiduc Albert & les Estats des Prouinces vnies.*

COmbien que les choses de cét Estat ayent esté cy-deuant & par plusieurs fois fort confuses & embroüillées, pour les divers possesseurs qui ont occupé ces Prouinces, tantôt separement tantôt toutes ensemble : I'espere neantmoins esclaircir le tout, & en escrire par bon ordre & sans obscurité. Car apres auoir dit en general les limites & l'estenduë de toutes ses contrées, comme il est diuisé en dix-sept Prouinces, comment & par qui ces pays ont esté vnis sous vn mesme Seigneur : quand & comment ils sont venus en la maison d'Espagne,

Je viendray apres à particulariſer qui eſt à preſent ſous la puiſſance du Sereniſſime Archiduc Albert d'Auſtriche, & de la tres-illuſtre Princeſſe Iſabelle Claire-Eugene ſœur de Philippes III. à preſent Roy d'Eſpagne, & comme ils ſont entrez en poſſeſſion dudit pays: Et d'autre part ie repreſenteray ce que les Eſtats des prouinces vnies de Pays poſſedent auſſi. Que ſi ie ne contente entierement en cecy les plus curieux, au moins ie pourray leur oppoſer la difficulté du fait, & la peine que i'ay priſe de leur ſatisfaire, rapportant ce que i'ay vû moy-meſme eſtant au pays, ou ce que i'ay appris par le diſcours des autres.

I. Et afin de commencer, la baſſe Allemagne eſt ainſi nommée, pource que les mœurs, la langue, & les loix de ſes habitans ne different gueres de celle des autres Allemands; le nom de baſſe luy eſt dõné, pource que cette contrée eſt plus proche de la mer que le reſte de l'Allemagne, & pource auſſi qu'au reſpect de la haute ſon terroir eſt moins eſleué, & ſes cãpagnes plus baſſes. Ceux du pays l'appellẽt en leur langage Nederiant. On l'appelle auſſi preſque partoute l'Europe Flandres, en prenant vne partie pour le tout, ou pour la puiſſance & ſplẽdeur de ce pays au regard des autres, ou à cauſe des grands traffics, & des foires de Bruges tres-anciennes, ou les marchands ſouloient aborder de toutes parts, ou pource que ce pays eſtant plus proche de France, d'Eſpagne, d'Italie, d'Angleterre, ſon nom a eſté connû & diuulgué plus que ceux des autres.

II. Or laiſſant cette curioſité que ie tiens pour ſuperfluë, de meſme que tout ce qui eſt de pareille eſtoffe le Pays-bas a pour ſes limites du Nord la mer Oceane, du Sud la Lorraine, la Champagne, de l'Eſt les riuieres de Meuſe, & du Rhein: & de l'Oüeſt encore la mer, & la partie de l'artois qui regarde la Picardie. Tout ce pays a de circuit, ſelon Guichardin, enuiron mille milles d'Italie, ou trois cens quarante lieuës de Flandres, & contient ſept degrez & demy de longueur; c'eſt à ſçauoir depuis le vingt-deuxieſme degré & demy iuſques au trentieſme. Mais quand à la largeur il comprend cinq degrez, c'eſt à ſçauoir depuis le quarante-huictieſme degré & demy iuſques au cinquante-troiſiéme & demy. A raiſon dequoy le Pays-bas eſt mis entre le milieu du ſeptieſme climat, & le commencement du neufieſme; & en cét eſpace la diuerſité du plus grand iour d'Eſté eſt de trois quarts d'heure. Car au milieu du ſeptieſme climat le plus grand iour eſt de ſeize heures, & au commencement du neufieſme il eſt de ſeize heures & trois quarts. Et ce pays contient tous les paralelles qui ſont enfermez entre le ſeizieſme & le vingt-vnieſme.

III. Les principales riuieres de ces Prouinces ſont le Rhein, la Meuſe, l'Eſcaud, & l'Ems: les moindres ſont la Moſelle, l'Ae, la Sambre, la Deſe Demere, Nethe, Ruer Berckel, Niers, Scarpe, Dentre, Hayne, & autres. La plus grande c'eſt le Rhein, duquel nous parlerons faiſant mention de l'Allemagne. Quant à la Meuſe elle vient du mont Vaugez non gueres loin des ſources de la Seine, & de Marne, & coulant vers le Septentrion elle raſe ſaint Thibaud, où elle commence d'eſtre nauigable. De là elle paſſe à Verdun, & va à Mouſon, & Miſerie. Et de là tournant vers le Nord elle paſſe à Charlemont, Bouines, Dinant & Namur, & receuant là le Sambre elle va à Stochem, Ruremonde, Ventlo, où ſe tournant vers l'Oüeſt elle borde les villes de Cuick, Graue, Raueſtein, & Meghen: puis receuant au village de Hewede vne partie du Rhein, & luy dõnant auſſi de ſes eauës, elle ſe meſle auec l'Qual, & ſoudain ces deux riuieres gardant leurs noms ſe ſeparẽt & coulent chacune à part à Laueſtein, où elles enferment l'Iſle de Bomel & derechef elles s'aſſemblent

& perdant leur nom prennent celuy de Merou, & passant en cette sorte à Wo kom,& Gorchom, elles paruiennent fort grosses à Tordrecht, où ayant fait l'Isle d'Iselmonde, la Meuse reçoit son propre nom, & le retenant apres auoir passé à Roterdam ; & Vlardingue elle se va rendre dans la mer prés de la Brile auec tant de violence, que courant encor par vn long espace elle conserue la douceur de son eau.

Quant à l'Escaud il vient du Vermandois prés de l'Abbaye de saint Martin, puis passant paisiblement entre le Catelet ; & Beaureuoir s'en va à Cambray. De là passant par le pays de Haynault il bagne la ville de Valenciennes, & deuenant nauigable, apres auoir receu la Hayne, il passe à Condé, puis grossy de la Scarpe il coule à saint Amand,& de là tournant vers le Nord, il passe à Tournay,à Audenarde, & à Gand, où il reçoit la Lis, & la Lieue, & quelques autres eauës. De là il va en serpentant à Denremonde, où receuant le Dendre il s'achemine à Rupelmonde,& y reçoit le fleuue Rupel, & vn peu apres le Dele, puis estant ainsi gros enflé il s'en va lauer les murailles d'Anuers,& fait vn bon & asseuré port pour les nauires, puis coulant vn peu plus auant,& se fendant en deux branches, il diuise le Brabant, & la Flandre de la Zelande,vû que tournant à main gauche vers le Midy il suit les riuages de la Flandre, & prenant vn autre nom s'appelle de Hont,& de là il s'achemine à la mer du Ponant par la Zuytbeuerlande,& Walachrie;& à la main gauche ayant laissé les limites du Brabant,continuant son cours,& gardant son vieil canal se va desgorger dans l'Ocean par les riuages de l'Isle de l'Escaud. Au reste ce fleuue porte le flux de la mer iusques à Gand, qui est en contant ses destours & serpentemens, par l'espace de plus de 30. milles. Pour le regard des autres, ie remets le curieux à la lecture des Geographes sur lesquels ie semble mesme auoir desia trop enjambé.

Le Pays-bas contient dix-sept Prouinces, à sçauoir quatre Duchez,Brabant Limbourg, Luxembourg, & Gueldre, huict Comtez, Hollande,Zelande, Flandres,Artois,Haynault, Namur, Zutphen,& le Marquisat,du S. Empire & cinq Seigneuries, à sçauoir Malines, Vtrecht, Frise,Ouerysel, & Grouninge. Elles sont nommées dix-sept Prouinces,pource qu'on en a donné dix-sept tiltres aux Princes,& ne s'en peut donner autre raison de cette appellatiõ, bien qu'il y aye dauantage de Prouinces. Aux generales assemblées tous les pays ne sont pas cõuoquez,ne donnent pas leurs voix ny ne contribuent pas selon cét ordre aux impositions generales. Car le Marquisat du saint Empire d'Anuers n'est point compté entre les Prouinces, la Duché de Limbourg auec Valckembourg,& Dalem ressortent sous Brabant. Tournay & Tournesis,auec l'Isle,Doüay,& Orchies ordinairement ne sont pas nommez entre les dix-sept Prouinces, toutesfois elles contribuent toutes deux, chacune comme vne Prouince. Comme font aussi Valenciennes, & Drente. Ce Pays-bas enuiron l'an mil cinq cens cinquante, du temps de l'Empereur Charles V. accorda à l'Empereur selon sa demãde,la somme de trois cens mille florins par mois,ce qu'on appelloit Nouentale ou Nouenaire. Limbourg, Luxembourg, Gueldre, & Grouningue ne payerent rien de cette imposition, estans frontieres lesquelles estoient appauuries, & fort en arriere : tellement qu'il n'y eut que ces treize, tant Prouinces que villes, lesquelles contribuerent. A sçauoir Brabant,Flandres,Artois, Haynault, Valenciennes,l'Isle, Doüay, Orchies, Hollandes, Zelande, Namur, Tournay, Tournesis, Malines,

& Vtrech, toutesfois on estime que les autres ne sont par forclofes és conuocations & assemblées generales.

On a compté en ce Pays-bas plus de deux cens villes murées, & bien cent cinquante places, lesquelles auoient iurisdiction & priuilege de ville, & plus de six mille villages : mais durant ces longues guerres dernieres ils ont esté bien amoindries & ruynez. Afin néantmoins de contenter le Lecteur curieux, ie luy propoſeray icy vn general dénombrement auquel il pourra voir combien il y a de villes & villages en chaque Prouince.

Combien il y a de villes & de villages en chaque Prouince des Pays-bas.

ES QVATRE.

Duchez.	*Villes.*	*Villages.*
Brabant.	26.	700.
Luxembourg.	23.	1169.
Limbourg.	5.	123.
Gueldre.	24.	300.

ES HVICT.

Comtez.	*Villes.*	*Villages.*
Hollande.	23.	400.
Zelande.	10.	101.
Flandre.	35.	1178.
Artois.	12.	754.
Haynault.	24.	950.
Namur.	4.	184.
Zutphen.		
Le Marquisat.		

ES CINQ.

Seigneuries.	*Villes.*	*Villages.*
Vtrecht.	5.	70.
Frise.	11.	345.
Ouerysſel.	11.	101.
Grouningue.	1.	145.
Malines.	1.	9.

Auant la natiuité de Iesus-Christ les Romains & Iules Cesar comprenoiét ce pays tous la Gaule Belgique, ou Belge, ainsi appellée à cause des habitans hautains & hardis qui ne pouuoiét soufrir qu'on leur ostât leur liberté, leurs coustumes & priuileges. Tellement que c'estoit au rapport de Iules Cesar, le plus fort & valeureux peuple de toute la Gaule. Ils auoiét lors diuers nóms, & les nómoit-on Germains, Bataues, Frisons, Aduatrices, Menapiés, Atrebates, Neruins, Morins, &c. Les Germains sont aujourd'huy les Allemands: les Bataues sont les Hollandois, & en partie les Gueldrois: les Frisons ceux de Frise: les

Aduatices ceux d'Anuers. Les Menapiens en partie ceux de Gueldre, & de Cleue : Les Atrebates ceux d'Arras & es enuirons : Les Neruins, ceux de Tournay : Les Morins, les Flamands &c.

Le Pays estant diuisé en Prouinces, ils ont bien receu quelques seigneurs comme souuerains, mais à certaines conditions, prenant tousiours bien garde qu'ils ne deuinssent puissans de peur d'estre subjuguez : & partant ils les aymoient principalement à cause de cela lors qu'ils estoient encores ieunes. Ces Prouinces viuans ainsi en paix auec leurs Seigneurs, & se bandans par ensemble en temps de necessité ont souuent fait de grands faits d'armes, tant contre les Romains que contre les autres nations, mesme contre les Turcs & Sarrazins, comme ils appert qu'ils ont fait sous la conduite de Godefroy de Boüillon & autres Roys de Ierusalem, comme aussi sous Baudoüin Comte de Flandres, qui gaigna l'Empire de Constantinople, & plusieurs semblables entreprises, comme on peut voir en leur Chroniques & Histoires, tellement que ils ont tousiours este fort estimez & redoutez. Bref c'est vn peuple duquel le renommé Historiographe Cornelle Tacite a escrit comme s'ensuit : *Les Gaulois cõbattoient pour leur liberté, les Germains pour le butin, mais les Battauois pour la gloire & honneur.* Voila pourquoy aussi les Empereurs Romains les choisissoient pour leurs gardes, comme les tenant pour les fideles & plus valeureux de tous les peuples du monde. Mesmes, quelques-vns d'entr'eux, notamment les Battauois & Frisons, ont este declarez compagnons & amis du peuple Romain. Ainsi en parle Tacite.

Or combien que tous ces Pays-bas & Prouinces ayent esté par cy-deuant diuerses souuerainetez & Prouinces, sous differens Princes, si est-ce qu'ils ont en fin esté reduits sous quatre Ducs de Bourgongne, puis apres sous les Archiducs d'Austriche, & finalement sous vn seul Seigneur, à sçauoir sous l'Empereur Charles V. & son fils Philippes Roy d'Espagne. Il sera bon de reciter icy en bref comment, quand, & en quelle maniere ils ont esté reduits sous ces derniers icy, & que cela demeure pour memoire perpetuelle, que les Espagnols sont bien paruenus au Gouuernement de ces Pays-bas, non pour les gouuerner comme leurs propres sujets, c'est à dire comme estants sujets à leurs loix, mais comme vn peuple libre, en suiuant leurs propres loix & priuileges.

Loüys de Mal estant du costé de son pere, Comte de Flandres, de Neuers, de Retel, de Salines, & d'Anuers & de Malines, & du costé de sa mere, Comte de Bourgongne & d'Artois, auec vne fille nommée Marguerite, laquelle il auoit euë de sa femme Marguerite fille de Iean troisiesme Duc de Brabant cette fille espousa en la ville de Gand en l'an mil trois cens soixante & neuf, Philippes de Valois, surnommé le Hardy, qui estoit pour lors Duc de Bourgongne, & le plus ieune fils de Iean Roy de France. De ceux cy nasquit Iean sans peur, Comte de Flandre, de Bourgongne, d'Artois, &c. Ce Iean de Valois espousa en l'an mil quatre cens quinze, Marguerite fille du Comte de Haynault, Hollande, Zelande & Frise : & fut meurtry à Montereau en France, en l'an mil quatre cens dix-neuf, le dixneufiesme Septembre estant aagé de quarante huict ans, & apres auoir regy quinze ans : ce qui arriua, cõme on dit, à l'instigatiõ du Dauphin. Son fils vnique Philippes le Bon succeda en sa place, aagé de vingt-trois ans, estant Duc de Bourgongne, Comte de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, Palatin, Marquis du saint Empire, & Sei-

gneur de Salines & Malines. Outre ce en l'an mil quatre cens vingt neuf, il ſucceda par la mort du Comte Dideric de Namur, à ladite Comté de Namur, l'ayant premierement acheptée, & par la mort de Philippes Duc de Brabant lequel mourut ſans enfans, il eut en l'an mil quatre cens trente les Duchez de Lorraine, de Brabant & de Limbourg, & par la mort de Iacoba Comteſſe de Hollande, &c. ſa niepce, il eut en l'an mil quatre cens trente-ſix les Comtez de Haynault, de Hollande, Zelande & Friſe. En l'an mil quatre cens quarante trois, ſa tante luy donna la Duché de Luxembourg, premierement comme Tuteur, & puis apres comme Seigneur. Il fut le premier de la maiſõ de Bourgongne qui inſtitua l'ordre de la Toiſon d'or à Bruges en Flandres, lors qu'il eſpouſa Iſabeau de Portugal en l'an mil quatre cens cinquante. Il mourut à Bruges en l'an mil quatre cens ſoixante-ſept, eſtant aagé de ſoixante & douze ans, apres auoir regné quarante-huict ans. Il laiſſa pour heritier en tous ſes pays ſon fils vnique, nommé Charles de Valois, ou le guerrier, lequel ſucceda au gouuernemẽt des pays de ſon pere eſtant aagé de trente quatre ans. Il achepta du Comte Arnauld d'Egmond la Duché de Gueldre & la Comté de Zutphen, & ce outre vne penſion annuelle pour la ſomme de 92000. eſcus d'or, en mourant il confirma ladite vente par teſtament, faiſant le Duc Charles, ſon heritier, & deſheritant ſon fils Adolphe, pource qu'il s'eſtoit rebellé contre luy. Ce Duc print poſſeſſion du pays de Gueldre en l'an mil quatre cens ſoixante & treize. Il taſcha de faire vn Royaume de tous les Pays-bas, promettant à cette fin de donner ſa fille vnique en mariage au fils de l'Empereur Frederic III. & l'eut appellé le Royaume de Bourgongne, d'autant que la Bourgongne auoit eſté vn Royaume auparauant. Mais pource que chaque Prouince eſtoit ſouueraine, & auoit ſes Priuileges, droicts & reuenus à part, meſmes differentes meſures & poids, & n'auoient iamais voulu conſentir à leurs Princes autre puiſſance ſinon limitée, il ne pût, & cela fut mis en arriere. Ce braue guerrier fut tué deuãt Nancy en l'an 1477. le cinquieſme de Ianuier, eſtant trahy par vn Comte Italien appellé Cãpebaſſo, qui eſtoit à ſon ſeruice, & ce par l'Inſtigation de Loüys XI. Roy de France, des Siciles & Lorrains, apres auoir gaigné trois batailles. Il eſtoit aagé de 44. ans, & laiſſa vne fille vnique appellée Marie de Valois aagée de dix-huict ans, laquelle eſpouſa en l'an mil quatre cens ſoixante & dix-ſept, le dix-huictieſme Aouſt, Maximilian d'Auſtriche. Lequel reprint ſur le Roy de France tout ce que ledit Roy auoit prins & oſté à ſa femme, il reſtablit l'Ordre de la Toiſon d'or, lequel eſtoit fort auily, & l'an mil quatre cens ſoixante & dix huict, ils eurent deux enfans enſemble, vn fils nommé Philippes, & vne fille nommée Marguerite. Marie de Bourgongne la cinquieſme année de ſon mariage, tomba de cheual, & mourut de la cheute. Maximilian gouuerna ces pays pour vn temps, en faueur de ſon fils Philippes: mais non pas à la bonne foy, car il taſcha d'aliener & de ſeparer du Pays-bas les Prouinces de Brabant, Haynault, Hollande & Friſe, pour les donner à ſon pere Frederic Empereur, & fit pluſieurs choſes au preiudice de ces pays. Et l'an mil quatre cens nonante-deux, ſon fils Philippes fut reconnû pour Prince par tous les Pays-bas, & confirmé comme ſeigneur hereditaire d'iceux: en l'an mil quatre cens quatre-vingts ſeize, il eſpouſa en la ville de Lier en Brabant Madame Ieanne d'Eſpagne que les Pays-bas eſtant auparauant vnis par enſemble par pluſieurs mariages, ſont finalement venus par ce mariage à

la maison d'Espagne : & combien qu'ils soient paruenus à quelque parfaite prospérité, si est-ce que par ce moyen ils sont tombez en vne longue guerre, voire en des troubles & guerres ciuiles, au grand dommage & preiudice desdits Pays. Ainsi par ce moyen les dix-sept Prouinces ont esté sous le gouuernement du Roy d'Espagne entre les soixante & soixante & dix ans.

Le Roy d'Espagne Philippes II. se sentant diminuer en force & santé, voulant faire vne fin de la resolution qu'il auoit prise de donner sa fille aisnée Madame Isabelle en mariage à l'Archiduc Albert son neveu ; ores que pourueu de grandes dignitez Ecclesiastiques, & signamment du riche Archeuesché de Tolede : fit venir en sa presence en la ville de Madril le *6.* May le Prince Philippes son fils vnique aagé d'enuiron 20. ans, accompagné de Dom Gomes d'Auila, Marquis de Vellada, Gouuerneur & grand maistre d'Hostel dudit sieur Prince Philippes, Dom Christophel de Mora Comte de Castel-Rodrigo grand Commandeur d'Alcantara, Dom Iean Idiaques grand Commandeur de Leon, tous trois Conseillers d'Estat, & Messire Nicolas Damant Cheualier, Conseiller, President, & Chancelier de Brabant, auec le Secretaire des negoces du Pays-bas Laloo, sans plus. Où la resolution de la cession, & transaction des Pays-bas faite par le Roy à sadite fille, fut leuë, sous-signée, passée & sellée en langue Françoise, dont la teneur estoit.

Philippes par la grace de Dieu, &c. A tous presens & aduenir qui ces presentes « lettres verront, ou lire orront, Salut. Comme nous ayons trouué conuenable, « ant pour le bien general de la Chrestienté que de nos Pays-bas, de ne differer « lus long-temps le mariagé de nostre tres-chere & bien aimée fille aisnée Ln- « nte Isabelle Claire Eugene. De tant plus y enclinãt pour la conseruation de « ostre maison, comme pour certains autres bons respects : En consideration « ussi de la bonne affection que nous portons à nostre tres-cher & bien-aymé « ere, Cousin, & Neveu l'Archiduc Albert, de nostre part Gouuerneur & « apitaine General de nos Pays-bas, & de Bourgongne, ayans ietté l'œil sur sa « ersonne, & l'elisant pour futur mary de nostre fille aisnée : tant du consente- « ent de nostre saint Pere le Pape, qui sur ce a octroyé sa dispense requise : « ome en ayant cõmuniqué auec tres-haut, tres-excellent, & tres-puissant Prin- « e nostre tres-cher & bien-aymé, Frere, Cousin & Neveu Rodolphe secõd du « om, Empereur des Romains, & tout par vnde nostre tres chere & bien aymée « ounne Sœur l'Imperatrice sa Mere. Quoy consideré, & afin que nostre dite fille « uisse (cõme de raison) auoir moyen selon ses graces, vertus & merites. Mesmes « our de nostre costé faire paroistre le grand amour & affection qu'auons touf- « ours porté & portons à nosdits Pays-bas & de Bourgõgne : Nous auons resolu « le ceder endõ à nostre dite fille, en ayde & faueur dudit mariage ; nosdits Pays- « as, & tout ce qui en despẽd, en la forme & maniere que cy-dessous sera dit & « pecifié. Et ce par le moyen & interuention, vouloir & consentement de nostre « res-cher & tres-aimé bon fils le Prince Philippe, nostre fils vnique & heritier : « uyuant les aduertances que par nous & nostre dit fils en ont esté faites aux « Chefs & Seigneurs Cheualiers de nostre ordre, Conseaulx, & Estats de nosdits « Pays-bas, estans sous nostre obeyssance, ensemble à ceux de nostre Pays & « Comté de Bourgongne. Lesquels ont demonstré & tesmoigné par leur respon- « ce la ioye & le contentement qu'ils ont eu de cette nostre debonnaire resolu- « ion : qu'ils connoissent & confessent estre tant necessaire au bien de nosdits «

« Pays-bas: & c'eſt le vray moyen de paruenir à vne bonne paix & vnion, pour
« eſtre deſchargez de cette penible guerre, dont ils ont eſté trauaillez par tant
« d'années, laquelle paix & repos nous leur auons touſiours deſirée. Conſide-
« rant auſſi, ce qui eſt notoire à tout le monde, que le plus grand heur qui puiſſe
« aduenir à vn pays, eſt, de ſe voir gouuerner par l'œil & preſence de ſon Prince
« & ſeigneur naturel. Dieu nous eſt teſmoin du ſoin & de la peine que ſouuent
« nous auons eu, que nous n'y auons pas pû faire en perſonne ce que de vray
« nous euſſions bien deſiré, ſi les affaires de grande importance de nos Royau-
« mes d'Eſpagne ne nous euſſent pas obligez à nous y tenir, & continuer noſtre
« reſidence, ſans nous en abſenter, comme nous y ſommes encores obligez pour
« l'heure. Et combien que par l'aage du Prince noſtre fils, il ſemble que cela
« viendroit mieux à propos maintenant qu'à noſtre premier voyage. Neant-
« moins la volonté du bon Dieu a eſté telle, nous ayãt donné tant de Royaumes
« & Prouinces, eſquelles ne deffaillent iamais affaires de grande importance, à
« cauſe deſquelles ſa preſence eſt icy auſſi bien requiſe. A raiſon dequoy nous
« auons trouué expedient de prendre cette bonne reſolution, pour ne point laiſ-
« ſer nos Pays-bas aux inconueniens eſquels ils ont eſté par cy-deuant; ioint les
« raiſons du partage que deuons faire à noſtre fille l'Infante, ſelon les merites,
« & grandeur de ſa naiſſance. En particulier les luy tranſferant, vû qu'apres
« noſtre dit fils le Prince (que Dieu conſerue longues années, le faiſant proſpe-
« rer en ſon ſeruice) noſtre dite fille aiſnée, eſt la premiere & la plus prochaine.
« Et que du conſentement de noſtre dit fils, elle peut dés maintenant y eſtre ad-
« miſe: Ayans choiſi ce moyen ſous eſpoir que par iceluy noſdits Pays-bas re-
« uiendront en leur premiere fleur & proſperité, dont ils ſouloient iouyr.

« *Faiſons* partant à ſçauoir, que deſirans maintenant mettre en effect ſelon ſon
« deu, ce que par nous a eſté ſi meurement reſolu & arreſté; entendans le conſen-
« tement volontaire que noſtre dit fils le Prince y a liberalement interpoſé de
« ſon coſté, ſçachant les ſubmiſſions auſquelles noſdits pays auront à ſe confor-
« mer ſuiuant noſtre intention. Auons reſolu de ceder & tranſporter à noſtre
« dite fille Infante, en aduancement dudit mariage tous noſdits Pays-bas, &
« Bourgongne, en la forme & maniere, aux pourparlers & conditions cy-apres
« mentionnées.

« La premiere condition eſt, & non autrement. Que ladite Infante noſtre
« fille ſe ioindra par mariage auec l'Archiduc Albert, entenduë la diſpence
« qu'en a octroyé noſtre dit ſaint Pere le Pape à ces fins. Et que par voye de
« donation, ou comme par don, elle reçoiue noſdits Pays-bas, & Comté de
« Bourgongne. Et au cas que ledit mariage fut empeſché pour quelque occa-
« ſion que ce puiſſe eſtre: cette preſente donation ou ceſſion ſera nulle, & ne
« ſortira aucun effect: comme en ce cas dés maintenant nous la reuoquons &
« mettons au neant.

« 2. Item à condition, & non autrement. Que les enfans & ſucceſſeurs de
« ce meſme mariage, ſoient maſles ou femelles legitimement procreez, & non
« illegitimes: encore que ce fut par mariage ſubſequent, l'aiſné precedant le
« puiſné, & le maſle la femelle: ſeroit de main en main heritiers en meſ-
« me degré de toutes leſdites Prouinces vnanimement, ſans rien en pou-
« uoir repartir, ny eclypſer, Declarant que le fils ou fille aiſné treſpaſſé du vi-
« uant de ſon pere, ſera preferé aux oncles, & à chacun autre de ligne collate-
« rale.

Item à condition & non autrement, Qu'au cas (ce que Dieu ne vueille) qu'il 3.
n'y eut ne fils ne fille de ce mariage : ou qu'ils fussent morts apres la mort de
l'vn desdits Archiduc Albert, & de nostre fille Infante, venant de ce present
mariage: ladite donation concession & trãsport sera nulle & de nulle valeur.
Auquel cas si nostre-dite fille Infante demeuroit vefue, sa portion legitime du
costé paternel, & la donation du costé maternel, telle qu'elle luy peut compe-
ter & appartenir, la suiura. Par dessus ce que nous ou nostre fils le Prince fe-
rons pour la bonne amour que nous leur portons. Et si ledit Archiduc Albert
nostre bon cousin, suruiuoit ladite Infante, il demeura Gouuerneur desdits
Pays-bas, pour au nom de Prince proprietaire, auquels ils seront deuolus.

Item à condition & non autrement, Qu'aduenant que tous les descendans 4
vinssent à defaillir masles, ou femelles, procreez de ce mariage, tellement qu'il
n'y restât personne de tous ceux qui sont appellez à ces biens icy : En tel cas
ils auront à retourner tous ensemble au Roy d'Espagne, qui sera descendu de
nous. En suiuant cette donation & concession en tel cas nous le faisons dés
maintenant Donataire ; comme luy estans donnez.

Item à condition autrement non. Que nostre dite fille Infante, ny nuls au- 5.
tres appellez à ladite succession, ne pourra pour nulle cause quelconque par-
tir y diuiser lesdits pays, ny donner ny eschanger, sans nostre consentement,
& de ceux qui seront nos heritiers & successeurs en ces Royaumes.

Item à condition & non autrement. Que la mesme qui sera Princesse ou Da 6.
me desdits Pays-bas, se dévra marier auec le Roy d'Espagne, ou auec le Prince
son fils, qui lors sera en vie, auec preallable dispence en tant que besoin soit.
Et si lors elles n'auoient pas la volonté, ny la puissance de faire tel mariage
pour elles mesmes. Ne pourra en tel cas vne telle Dame prendre aucun mary,
ny s'immiscer en nulle donation, ny en nulle partie, d'icelle, sans nostre aduis
& consentement, & de nos heritiers & successeurs en nosdits Royaumes d'Es-
pagne qui seront yssus de nous. Et en cas de contrauentiõ, tout ce qui aura
esté donné & octroyé leur retournera, comme si cette donation, cession &
transport ne fut iamais esté faite.

Item à condition & non autrement: Que tout & chacun Prince & seigneur 7.
desdits pays, seront tenus de marier leurs fils & filles, par nostre aduis & con-
sentement, & de ceux qui seront nos heritiers & successeurs Roys d'Espagne.

Item à condition & non autremẽt: Que nostre dite fille Infante & son mary 8.
ny nuls de leurs successeurs, ausquels lesdits pays escherront, ne pourront en
aucun quelconque negocier, trafiquer, ou contracter aux Indes Orientales, &
Occidentales, ny enuoyeront nulles sortes de nauires, sous quelque tiltre, re-
quez, ou pretexte que ce soit : à peine que lesdits pays au cas de contrauention
seront par eux forfaits. Et que si aucuns sujets desdits pays, s'aduançassent
contre les deffences d'y aller, les Seigneurs desdits pays auront à les chastier,
par confiscation de biens, & autres plus grieues peines, voire de la mort.

Item à condition & non autrement: Que si ledit Archiduc Albert nostre bon 9.
cousin, suruiuoit nostre dite fille Infante, laissãt fils ou fille, qu'il aura le gou-
uernemẽt de tels ou fils ou fille, heritier, ou heritiere, auec le maniemẽt de leurs
biens, cõme si nostre dite fille Infante estoit encore en vie. Et par dessus ce se-
ra nostre dit cousin l'Archiduc en tel cas ioüyssãt & vsufructuaire sa vie du-
rant de tous lesdits Pays, entretenant lesdits enfans selon leur qualité, en don
nant ou fils ou filles aisnez, le Pays & Duché de Luxembourg & la Comté de

" Chiny, qui leur appartiendroit, pour le posseder & en iouyr durant la vie du
" pere : Apres le trespas duquel tel enfant aura tout, comme heritier vniuersel.
" Estant icy expressément declaré que cette clause d'vsufruict, se doit seulemẽt
" entendre en faueur de nostre dit bon cousin l'Archiduc Albert : sans pouuoir
" estre tirée en autre consequence. Afin que nul de ses successeurs n'en puisse al-
" leguer aucun exemple, ny pretendre droict en aucun cas semblable.

10. Item à condition & non autrement, comme estant la principale & plus
" grande obligation par dessus toutes autres, Que tous les enfans & descendans
" dudit mariage, suiuent la sainte Religion qui en eux presentement reluit, de-
" vront viure & mourir en nostre saincte foy Catholique, comme la sainte
" Eglise Romaine l'enseigne & entretient : & que deuant prendre possession
" desdits Pays-bas, ils feroient le serment, en la forme qu'il se trouue couché
" par l'article suiuant. En ce cas (ce que Dieu ne vueille) qu'aucuns desdits
" descendans declinassent de ladite Religion & tombassent en heresie : Apres
" que nostre saint Pere le Pape les aura declaré pour tels, seront priuez de
" l'administration, possession & proprieté desdites Prouinces : & que les vas-
" saux & sujets d'icelles, ne luy obeyront plus. Mais qu'ils admettront & rece-
" vront le plus proche Catholique de la mesme descente, lequel deuoit succe-
" der à vn tel desuoyé de la foy. Et sera vn tel heretique comme il fut vraye-
" ment trespassé de mort naturelle.

" *Ego iuro ad Sancta Dei Euangelia quod semper ad extremum vitæ meæ spiritum*
" *Sacrosanctæ fidem Catholicam, quam tenet, docet & predicat Sancta Catholica &*
" *Apostolica Ecclesia Romana (Communium Ecclesiarum mater & magistra) constan-*
" *ter profitebor, & fideliter fideliterque credam, & veraciter tenebo : atque eam à*
" *mei subditis teneri, doceri, & predicari (quantum in me erit) curabo. Sic me*
" *Deus adiuuet & hæc. Sancta Dei Euangelia.*

11. Item à condition autrement point que pour plus grande asseurance & confir-
" mation de la paix, de l'amour, & correspondãce qu'il y doit auoir entre le Roy
" & ses Royaumes, nos descendans & successeurs, & les Princes & Seigneurs de
" par delà, aussi nos successeurs & descẽdãs, chacun de ceux qui en tẽps aduenir
" paruiendrõt à la possessiõ & seigneurie desdits Pays-bas & de Bourgõgne au-
" rõt à aduoüer, aprouuer, & ratifier de surcrois ce qui est cõtenu en cét article.

12. Et pour autant que nostre intention & volonté est, que lesdites conditions
" fortifient leur plein & entier effet, sous, & par le moyen d'iceux, *nous donnons,*
" *cedons, quittons, trãsportons, & renonçons & accordõs, en don de fief, & arriere-fief,* &
" par la meilleure forme, voye & maniere que de droict faire se peut & que va-
" lable peut estre, sans que l'incompatibilité puisse preiudicier à ce qui est com-
" patible, necessaire, & auantageux, à ladite Infante Isable Claire Eugene,
" nostre tres-chere & biẽ-aymée fille aisnée, *tous nos Pays bas & chacune Prouin-*
" *ce d'iceux, auec le Pays & Comté de Bourgongne, y cõpris celuy de Charolois, les Du-*
" *chez, Principautez, Marquisats, & Forteresses,* qui sont en nos Pays-bas & Bour-
" gõgne, ensemble toutes les Regales, Fiefs, hõmages, droicts de patronant, ren-
" tes, reuenus, domaines, confiscatiõs & amendes, auec toutes sortes de Iurisdi-
" ctions, droictures & actions, que nous pouuons pretẽdre à cause de nos Pays-
" bas, & de Bourgõgne, cõme aussi toutes preeminences, prerogatiues, priuile-
" ges, exemptions, gardes, aduoëries, districts, hauteurs, ressorts, & toute autre
" sorte de souueraineté, comme & en telle forme qu'elles sont, & pour quelque
" raison, & d'où qu'elles puissent estre nostres, & nous appartenir, soit de

patrimoine ou autrement à quel titre, comme que ce soit, où puisse estre: pour en auoir la plaine joüyssance & possession, comme nous les auons eu & possedé sans aucune exception: A la charge neantmoins, qu'on obseruera inuiolablement toutes & chacunes les conditions cy-dessus specifiées, & la Pragmatique faite par feu d'immortelle memoire l'Empereur mon Seigneur & Pere, qui est en gloire, au mois de Nouembre l'an 1549. touchant l'Vnion desdits Pays-bas, sans consentir ny accorder aucune separation ne diuision en iceux, pour quelque cause, ny en aucune maniere que ce soit.

Et est nostre intention, comme nous le declarons, & expressément ordonnons par cette: Que moyennant cette donation, concession & transport, nostre dite fille Infante & son futur mary l'Archiduc Albert, seront enchargez, tenus & obligez, de payer & acquitter, toutes & chacunes dettes, & obligations ou contracts faits par nous, ou en nostre nom, ou par la defuncte Majesté Imperiale sur nos patrimoines & domaines desdits Pays-bas, & de la Comté de Bourgongne. Et seront pareillemẽt tenus & obligez de porter toutes & chacunes les rentes, pensions à vie, & toutes autres quelconques donations, mercedes, & recompenses que sadite Majesté Imperiale, nous, ou nos predecesseurs ont faits, données assignées & accordées, à quelconques personnes que ce soit. 13.

Et par ainsi nous faisons, creons & donnons par ces presentes nostre-dite fille Infante, Princesse & Dame desdits Pays-bas, & Comté de Bourgongne & de Charolois.

Octroyõs aussi à nostre dite fille, que par dessus les titres particuliers de chacune desdites Prouinces du Pays-bas & Cõté de Bourgongne, elle se puisse escrire, intituler, & nõmer *Duchesse de Bourgongne*, nonobstant que nous ayons reuoqué (pour aussi long-tẽps qu'ils nous plaira) pour nous & pour ledit Prince nostre fils, ledit titre de Duc de Bourgongne, auec tous les droicts qui nous y peuuent competer, conjoinctement à la hautesse & souueraineté de nostre Ordre de la Toison d'or, dont nous en tenons la faculté d'en pouuoir disposer en temps aduenir, comme pour le mieux nous trouuerons conuenir. Si consẽtons, accordõs, & permettõs à nostre dite fille l'Infante, luy donnãs puissance absoluë & irreuoquable, de par son authorité priuée, sans autre requisition de consentement, par elle, ou par ses deputez vers son dit futur mary, prendre & apprehender, la pleine & entiere possession de tous lesdits Pays-bas, Comté de Bourgongne & de Charolois. Et à ces fins faire assembler les Estats generaux desdits Pays, ou les Estats particuliers en chacune Prouince: ou bien obseruer telle autre maniere, que par raison se trouuera plus conuenable pour cette Donation, Cession, Transport: de le notifier, & de faire prester le ferment aux Estats & sujets desdits Pays: de requerir l'inuestiture & adheritance de chacune piece & seigneurie, où que le cas le requerra. Comme aussi de receuoir d'eux le ferment conuenable, pour s'obliger en tout ce que par les sermens precedens ils estoient tenus & reciproquement obligez. Et en attendant que nostre-dite fille aura prins, ou fait prendre en son nom la possession reelle desdits Pays-bas & Comté de Bourgongne & de Charolois, en la forme & maniere qu'il est reprins par ces Patentes: Nous nous mettons & constituons possesseurs d'iceux, au nom & de la part de nostre-ditte fille.

En tesmoignage dequoy nous ordonnons & voulõs que luy soient deliurées les mesmes lettres Patentes. Consentans & accordans à nostre fille l'Infante, de retenir, admettre, & establir esdits Pays-bas & Bourgongne, des Gouuerneurs, Iuges, & Iusticiers, tant pour la conseruation & deffences d'iceux, que

" pour l'adminiſtration de la Iuſtice & police, comme receptes des Domaines ou
" autremẽt. Et par deſſus de faire tout ce qu'vne vraye Princeſſe & Dame natu-
" relle de la proprieté deſdits pays, de droict & ſelon les couſtumes, peut & doit
" faire: comme nous auons fait, & euſſions encore peu faire: obſeruant touſiours
" neantmoins les conditions cy-deſſus inſerées. Auquel effet nous auons quit-
" té, abſous, & deſchargé, quittons, abſoudons, & deſchargeons par cette, tous
" Eueſques, Abbez, Prelats & autres gens d'Egliſe, Ducs, Princes, Marquis, Com-
" tes, Barõs, Gouuerneurs, Chefs & Capitaines des pays, Villes, Cours, Preſidés,
" gens de nos Conſeulx, Chanceliers, ceux de nos Finances & des Comtes, &
" autres Iuſticiers, Capitaines, gens de guerres & ſoldats de forteresſes & cha-
" ſteaux, leurs Lieutenãs, Cheualiers, Eſcuyers & vaſſaux, Magiſtrats, bourgeois,
" manans & habitans des bonnes villes, bourgades, franchiſes, & villages, & tous
" & chacun les ſujets de noſdits Pays-bas, & Comté de Bourgongne & de Cha-
" rolois, chacun d'eux reſpectiuement du ſerment de fidelité, foy, & hommage,
" promeſſe, & obligation, qu'ils nous ont porté comme à leur Prince legitime &
" ſeigneur ſouuerain. Voulons, donnons, & expreſſément leur commandons,
" qu'ils ayent à iurer, & à accepter ladite Infante noſtre fille, pour leur vraye
" Princeſſe & Dame. Et de luy faire & donner leur ſerment requis de feauté, foy
" & hommage, promeſſe & obligation en la maniere accouſtumée, ſelon la na-
" ture du pays, places, fiefs, & ſeigneuries. En outre qu'ils ayent à luy monſtrer
" & à ſon futur mary tout honneur, reuerence, affection, obeyſſance, fidelité, &
" ſeruice: comme bons & loyaux ſujets doiuent & ſont tenus vers leur Prince
" legitime & Seigneur naturel: comme iuſques à ce iour ils nous ont fait & de-
" monſtré. Et en ſuppleant à tous & chacuns d'effets & obmiſſions tant iuridi-
" ques que de fait, qui pourroient auoir eſté obmiſes en cette preſente donation
" conceſſion & tranſport, & qui y pourroient bien eſtre inſerées: de noſtre pro-
" pre mouuement, certaine ſcience, de pleine & abſoluë puiſſance Royale, que
" par cette voulons vſer, & en vſons: auons deſrogé & deſrogeons, à toutes
" chacunes loix, conſtitutions, & couſtumes, qui pourroient à ces preſentes con-
" trarier & contreuenir. Car tel eſt noſtre bõ plaiſir. Et afin que tout ce que deſ-
" ſus eſt dit ſoit à iamais ferme & ſtable: nous auons la preſẽte ſoubſigné de no-
" ſtre nom, & y fait pendre noſtre grand Seel, Voulant & ordonnant qu'il ſoit
" enregiſtré pour eſtre tenu de valeur en tout & chacun Conſeil priué, & Chã-
" bre des Comtes. Donné en noſtre ville de Madrid, au Royaume de Caſtille le
" 6. iour de May 1568. De nos regnes de Naples & de Ieruſalem, le 45. Caſtille
" d'Arragon, Sicile & d'autres le 44. & de Portugal, le 19. eſtoit paraphé N. D.
" V. ſouſigné *Philippes*. Et plus bas par le Roy ſigné A. de la Loo.

" Cette reſignation des Pays-bas fut ratifiée auſſi par lettres Patentes du Prin-
" ce Philippe à preſent III. du nom du Roy d'Eſpagne comme il s'enſuit:

" *Philippes par la grace de Dieu Prince*, fils & vnique heritier des Royaumes
" Pays & Seigneuries du Roy Philippe ſecond du nom, mon Seigneur & Pere
" A tous preſents & aduenir ſalut. Comme mondit Seigneur & pere ayant pris
" reſolution de marier Madame l'Infante Iſabelle Claire Eugene noſtre tres-chã-
" re & bien aymée bõne Sœur, à l'Archiduc Albert noſtre bon Oncle & Couſin.
" Et que ſuiuant ce ſa Majeſté Catholique a determiné, ſur noſtre communica-
" tion & de noſtre conſentemẽt, y eſtant induit, pour certaines grãdes raiſons
" reſpects du bien cõmun, meſme pour le repos en general de la Chreſtienté,
" en particulier de la paix & repos du Pays-bas: Afin que noſtre bonne Sœur

soit pourueuë selon sa qualité & grands merites : de faire don à nostre-dite sœur desdits Pays bas, & de la Comté de Bourgongne, en la forme & maniere qui en a esté faite & passée : comme appert par les lettres patentes que mondit Seigneur & Pere en fait depescher, signées de sa main, & scellées de son grand seel, dont la teneur s'ensuit de mot à autre

Philippes, &c. Le tout cy-dessus inseré, qu'il n'est besoin de repeter.

Sçauoir faisons, Qu'apres auoir bien particulierement entendu ce que dessus est dit, & chacun point y mentionné. Considerant le bien public qui de là en pourra reuenir à la Chrestienté : mesmes à cause de l'amour singuliere que sommes tenus porter, & que portons à nostre bonne sœur l'Infante, pour les graces & grands merites : loüons, approuuons, aggreons. & par ces presentes tenons pour bon, nonobstant quelconque preiudice que de ce à nous ou à nos successeurs en temps aduenir nous en pourroit soudre : Et pour les mesmes raisons, consentons, & sommes contens par ces presentes, que lesdits Pays-bas & Comté de Bourgongne & de Charolois, soient cedez, transportez, & donnez à nostre bonne sœur l'Infante, comme mondit Seigneur & Pere l'a fait. Et afin que tant mieux il puisse subsister, pour plus grande asseurance, corroboration, & fermeté de ce que sa Majesté en a disposé & ordonné en faueur & à l'aduantage de nostre bonne sœur: nous disposons & ordonnons, si auant que besoin soit par cette, en faueur d'icelle, en la mesme forme & maniere en tout & sur tout, de nostre propre & franche volonté : sans qu'il nous soit sur ce interuenuë aucune extorsion, contrainct, tromperie, fausseté, ny aucun respect, ny reuerence paternelle, ny crainte, ny par aucun desuoyement, ny autre droitte persuasion : nostre volonté & intention estant que lesdits pays soient & appartiennent à nostre sœur l'Infante Isabel le Claire Eugene, & à ses successeurs, en conformité de la disposition du Roy Monseigneur & Pere : Et afin que cela puisse auoir & sortir son plein & entier effet, & demeure à iamais ferme & stable : auons renoncé, & renonçons par ces presentes, en faueur de nostre bonne sœur, pour nous & nos successeurs, à tous benefices, qui nous ou à eux de droict pourroient preualoir, pour contracter ou contreuenir à ces presentes, or que ce fut par le droict, *De restitutione in integrum* : auquel nous auons renoncé, & renonçons encore par cette. Car nostre resoluë & determinée volonté est, que nulles choses quelconques ne puissent auoir aucune force ne vigueur à l'encontre de cette donation, cession, & transport, qui a esté faite desdits Pays-bas en la forme & maniere que dessus.

Surquoy nous auons fait & donné nostre foy & serment sur les saintes Euangiles que nous auons touché de la main, de tenir, obseruer, maintenir, & accomplir, ferons tenir, obseruer, maintenir, & accomplir punctuellemẽt tout ce qui a esté dit: sans y apporter nulles excuses ny exceptions: ny permettre qu'aucun des nostres les y apporte. Ce que nous affermons & promettons en parole de Prince : & que nous donnerons bonne ayde & assistance requise à l'entier effect & accomplissement de tout ce que dit est : pour estre (comme nous auons ja declaré) nostre sincere & determinée volonté. En tesmoignage dequoy nous auons fait faire ces presentes lettres patentes, que nous auons signees de nostre main propre, & fait signer par le Secretaire d'Estat du Roy Monseigneur & Pere és affaires du Pays-bas & de Bourgongne, & fait seeller du grand seel des armoiries de sa Maiesté y appendant en las d'or. A

" ces preſentes comme teſmoins Dom Gomes d'Avila , Marquis de Velada,
" noſtre Gouuerneur & grand Maiſtre d'hoſtel. Dom. L.H.T.A.P. de Mora,
" Comte del Caſtel Rodrigo grand Commandeur d'Alcantara , Gentil-hom-
" me de la Chambre de ſa Majeſté , & noſtre Sommelier de corps. Dom Ioan
" d'Idiaques grand Commandeur de Leon , tous trois du Conſeil d'Eſtat , &
" Meſſire Nicolas d'Amant Cheualier auſſi Conſeiller d'Eſtat , & garde des
" ſeaux de la Majeſté eſdits affaires des Pays-bas & de Bourgongne, Chancelier
" de ſa Duche de Brabant. Donne en la ville de Madril au Royaume de Caſtil-
" le le quatrieſme iour de May l'an de grace mil cinq cens nonante-huict, para-
" phé M. E. R. T. ſigné Philippe : & plus bas , Par ordonnance de Monſei-
" gneur le Prince , A. de la Loo. Ces deux lettres patentes de reſignation du
" Roy , & agreation du Prince eſtoient toutes deux ſeellées d'vn meſme ſeel en
" cire vermeille , à lacs d'or.

Les inſtrumens eſtans ainſi leus , paſſez , ſignez & ſeellez en forme autentique, le Prince d'Eſpagne ſe leua , & alla baiſer la main du Roy ſon pere, le remerciant de la bonne affection qu'il portoit à ſa ſœur , puis s'adreſſant à ſadite ſœur, la congratula du bien que ce iour elle auoit receu : laquelle ſe leua , & alla baiſer la main du Roy ſon pere, & luy rendit graces de ſes bienfaits comme auſſi elle en remercia le Prince ſon frere , ſurquoy l'aſſemblée s'eſtant departie, le reſte de la iournée & le ſoir ſe paſſa allegrement en Cour, & d'auantage en eut eſté fait ſans l'indiſpoſition du Roy, qui jà commençoit fort à s'extenuer.

Deux iours apres, qui fut le 9. May, l'Imperatrice , ſœur du Roy , mere de l'Archiduc Albert vint en Cour , & accompagnée de l'Ambaſſadeur de l'Empereur ſon fils, du Marquis de Vella la, de Dom Chriſtofle de Mora, de Dom Ioan Idiaques, & d'autres, où le mariage pourparlé fut cõfirmé, l'Infante s'obligeant par ſerment és mains de ladite Imperatrice d'eſpouſer l'Archiduc Albert d'Auſtriche ſelon le bon plaiſir de ſa Majeſté , ſurquoy ladite Dame Imperatrice s'obligea reciproquement que ledit ſieur Archiduc ſon fils la prẽdroit à femme, en vertu de la procuration ſpeciale qu'il en auoit enuoyée. Lors l'Infante s'aduança pour baiſer la main à ladite Imperatrice ſa tante & future belle mere , mais elle ne voulut pas ſouffrir , retirant ſa main , & par plus grande amour l'accolant fort eſtroittement. En fin apres pluſieurs courtoiſies & carreſſes de part & d'autre en propos amiables , comme l'Imperatrice ſe retiroit , l'Infante s'enclinant ſur vn genoüil luy voulut derechef baiſer la main , qu'elle retira derechef , & la faiſant leuer luy donna vn baiſer à la ioüe , & ſur ce ſe departirent.

Tout cecy s'eſtant ainſi paſſé , l'Infante enuoya vne procuration en qualité de Princeſſe des Pays-bas à l'Archiduc ſon Sire de-nopces , & futur eſpoux , comme il s'enſuit.

Iſabelle Claire Eugene, par la grace de Dieu Infãte de tous les Royaumes d'Eſpagne, Ducheſſe de Bourgongne , de Lothier , de Brabant , Limbourg , Luxembourg , Comteſſe de Flandre , d'Arthois de Bourgongne , Palatine & de Haynault , de Hollande , de Zelande , de Namur , de Zutphen, Marquiſe du Saint Empire , Dame de Friſe, de Salins , & de Malines. Des pays & cité d'Vtrecht , d'Oueryſſel , & le Groninghen , à tous preſents & aduenir , qui ces preſentes lettres verront ſalut , *Comme* tant pour le bien de la Chreſtienté en general , qu'en particulier des Pays-bas , & pour autres bonnes conſidera-

tions il ayt plû au Roy Monſeigneur & Pere à l'aduancement de noſtre futur « mariage, par diſpence de noſtre Saint Pere le Pape, auec noſtre treſ-cher & « bien-ayme Couſin l'Archiduc Albert, du gré, accord, conſentement, & à « l'aſſiſtance de haut & puiſſant Prince noſtre treſ-cher & bien-aymé bon frere, « nous faire don, ceſſion, & tranſport de tous les Pays-bas, & de Bourgongne, « ſuyuant les lettres, Patentes, qui en ont eſté depeſchées & ſignées, reſpectiue- « ment de leurs mains propres le ſixieſme du preſent mois de May: auec autres « *nos* lettres Patentes, touchant l'acception de ladite donation & tranſport. « Afin que leſdits Pays-bas & de Bourgongne fuſſent par nous, nos hoirs, & « ſucceſſeurs tenus & poſſedez en la forme & maniere, & ſuiuant les condi- « tions particulierement compriſes & exprimées eſdites Lettres Patentes. Par « leſquelles ſadite Maieſté nous a conſenty, accordé, & promis, auec puiſſan- « ce abſoluë & irreuocable de noſtre authorité priuée, sãs eſtre tenuë en reque- « rir autre aggreation, de prendre & receuoir par nous, ou par procuration à « noſtre futur eſpoux Archiduc Albert, la pleine & entiere poſſeſſion de tous les « Pays-bas, & Comté de Bourgongne, & de Charolois; & à l'effect que deſſus, « de faire en particulier ſelon la teneur deſdites lettres Patentes, *Sçauoir* faiſons, « que nous pour les raiſons cy-deſſus reprinſes, & pour enſuyure de poinct en « poinct la bonne volonté ordonnance de ſa Maieſté, meſmes pour aduancer « tout ce qu'au regard de ce que dit eſt, pourroit eſtre requis parauant noſtre « departement vers leſdits pays. «

Auons de certaine noſtre ſcience & puiſſance abſoluë, authoriſé, & « donné pleine puiſſance & Commiſſion irreuocable, tant generale que ſpe- « ciale à noſtre futur eſpoux l'Archiduc Albert, pour en noſtre nom, & de « noſtre part, pour ſoy ou autres ſes ſubſtituez, ou qu'il trouuera requis en « vertu de cettes, à vne, ou pluſieurs & diuerſes fois, de faire toutes & « chacunes choſes, tant qu'en noſtre nom & de noſtre part, que de la part des « Pays-bas, & Comté de Bourgongne, & Charolois en general, ou par les « Eſtats en chacune Prouince particuliere, ſera requis & neceſſaire eſtre fait « & paſſé: pour reſpectiuement prendre, accepter, ou retenir en noſtre nom « entiere, reelle, & pleniere poſſeſſion de tous leſdits pays, & de chaque « Prouince d'iceux, & de tout ce qui en deſpend: pour d'iceux ioüyr plei- « nement, & paiſiblement, ſans aucun contredit, empeſchement, ny mo- « leſte. «

A ces fins faiſant conuoquer, & aſſembler les Eſtats deſdits pays, ſoit en « general ou en particulier, & de faire en noſtre nom les ſeruents à ce re- « quis: & par deſſus ce eſtre fait par noſtre futur eſpoux l'Archiduc Albert « tout ce que nous meſmes y eſtant en propre perſonne pourrions faire, ores « qu'il y eut choſe requerant mandement plus ſpecial, qu'eſdites lettres il « n'eſt reprins & exprimé. Promettans en parole de Princeſſe, & ſur noſtre « honneur, d'auoir pour agreable, ferme, & ſtable à iamais, & d'obſeruer, « & faire obſeruer, & faire accomplir inuiolablement, & de bonne foy « tout ce que par ledit Archiduc Albert noſtre futur mary, ou par ſes commis « & ſubſtituez, en vertu deſdites lettres aura eſté fait, beſongné & paſſé au « regard de ladite reelle, pleniere & accomplie poſſeſſion deſdits Pays-bas & « Bourgongne en la forme & maniere que par leſdites lettres patentes de dona- « tion, ceſſion & tranſport eſt mentionné. A quoy nous referons ſans iamais «

„ faire choſe à l'encontre, ny ſouffrir eſtre fait au contraire, directement, ny
„ indirectement en quelque maniere que ce ſoit : Car tel eſt noſtre plaiſir.
„ En teſmoing dequoy nous auons ſigné les preſentes de noſtre main propre, &
„ fait ſigner par le Secretaire de Monſeigneur & Pere és affaires deſdits Pays-
„ bas, & de Bourgongne : & ſeellé du grand ſeel armoyé des armoiries de ſa
„ Majeſté appendantes en lacqs d'or. Donné en la ville de Madril au Royau-
„ me de Caſtille le 30. iour de May l'an de grace 1598. paraphé. N. D. I. V.
„ ſouſſigné Madame Iſabelle. Et ſur le reply par ordonnance de Madame l'In-
„ fante, ſigné A. de la Loo.

XVII. Les actes & dépeſches de la donation des Pays-bas, faite par le Roy d'Eſpagne à l'Infante ſa fille en faueur & aduancement de ſon mariage auec l'Archiduc d'Auſtriche Albert, lors encore Cardinal, eſtant arriuez à Bruxelles : ledit ſieur Cardinal les fit diuulguer par coppies d'icelles : enſemble de l'agreation du Prince d'Eſpagne, Procuration de ladite Infante, & lettres cloſes du Roy, & dudit Prince ſon fils, ennoyées aux Gouuerneurs & Conſaulx de toutes les Prouinces encor reſſortantes ſous le gouuernement & maiſon d'Eſpagne, leur mandant d'enuoyer leurs Deputez en la ville de Bruxelles, où les Eſtats aſſemblez, ledit Seigneur Cardinal Archiduc au nom de ladite Dame, & en vertu de ſa procuration fut accepté, & ſerment preſté à certaines conditions : dont s'enſuit le ſommaire.

Le premier article contenoit l'agreation de la Donation & tranſport des pays, enſemble du mariage de la Princeſſe d'iceux auec ledit Cardinal. II. Le ſecond, comme elle ſeroit receuë, & le ſerment fait. III. Que ſon Alteſſe ſeroit apparoir en dedans trois mois de la conſummation de leur mariage. IIII. Que le Roy baillera acte, que le douzieſme Article couché audit tranſport ne ſera aucunement preiudiciable aux Pays-bas. V. Qu'on oſtera toutes contributions, fourragements des ſoldats & autres charges : Et que deſormais ſon Alteſſe ſe contentera de ſes domaines. VI. Que les ſoldats eſtrangers demeureront deſormais à la charge, & ſous la ſolde du Roy, leſquels ſeront employez en campagne ſur les frontieres des ennemis. VII. Tous ſoldats Allemands, & naturels du pays ſeront entretenus & payez auſſi auãt que faire ſe pourra, & que le ſurplus ſoit paye par le Roy. VIII. Que tous offices & gouuernemens des Prouinces, villes, & Forteresſes ſeront gouuernées & pour le plus tard en dedans vn an remis és mains des Sieurs & naturels du pays. IX. Tous Conſaulx extraordinaires ſeront remis au pied accouſtumé. Qu'auſſi le grand conſeil de Malines, comme celuy de Brabant, & le Conſeil d'Eſtat ſeront redreſſez des gens naturels du pays. X. Que toutes les Prouinces, pays & villes ſeront maintenus en leurs anciens priuileges, droicts, & franchiſes. XI. Son Alteſſe s'obligera de retourner en ces Pays-bas en dedans le mois de May prochainement venant. XII. Que ſadite Alteſſe commettra durant ſon abſence vn Gouuerneur eſdits pays qui ſoit de ſon ſang, lequel ſoit tenu de iurer par ſerment tout ce que le Roy a iuré. XIII. Qu'il ſera permis aux Eſtats generaux par interuention de ſon Alteſſe d'entrer en communication auec ceux de Hollande & de Zelande ſur le fait de la paix. XIV. Et attendu que les pays ſont pourueus de Seigneurs naturels du pays, on en deputera trois pour aller auec ſon Alteſſe en Eſpagne, & remercier le Roy. XV. Que S. A. ſera tenu d'entretenir tout ce que deſſus : & à ſon retour auec l'Infante, faire le ſerment accouſtumé en toutes les Prouinces. XVI. Que tou

XVI. Que tous Gouuerneurs, Capitaines, & gens de guerre n'attenteront rien de nouueau durant l'absence de son Alteſſe. XVII. Son Alteſſe à son retour ſera tenu d'assembler les Estats generaux, pour par ensemble trauailler au redressement, & restablissement des affaires du Pays-bas.

Tout ce que dessus estant ainsi passé, & ledit Seigneur Cardinal Archiduc suffisamment reconnu, & accepté pour leur Prince aduenir, suyuant les promesses de mariage entre luy, & l'Infante, se voulant descardinaliser pour entrer en la consomption dudit mariage, & suiuant l'octroy du Pape, ledit Sieur alla à Hault petite ville de Brabant, à trois lieuës de Bruxelles, ordinairement appellée *Nostre Dame de Hault*, où il remit son Chappeau, & habit de Cardinal sur le grand Autel, qu'il offroit à ladite nostre Dame. Ce fait, il commença à mettre ordre pour son voyage, & au gouuernement du Pays-bas: auquel durant son absence il denõma son cousin aussi Cardinal, André d'Austriche, fils de l'Archiduc Ferdinand, qui fut frere de l'Empereur Maximilian, & partant Germain d'Albert, ioint auec luy le Conseil d'Estat; ordonnant Francisco de Mendosa Admirant d'Arragon, Capitaine general de son armée, & le Comte Hermanvauden Berghe Mareschal de l'Ost, auec autres Chefs & Officiers, pour durant son absence mettre en execution la resolution qui se prit à Bruxelles, sur le fait des frontieres d'Allemagne.

Pour luy tenir compagnie aux fins que les Articles cy-dessus portent, furent deputez M. Philippe de Nassau, Prince d'Orenge, &c. (auquel sa sœur la Cõtesse de Hohenloo enuoya vne bonne somme de deniers pour faire son voyage du reuenu de ses domaines en Hollande & Zelande) le Comte de Barlaimont, & le Comte de Sores, Seigneurs naturels du pays, & plusieurs Dames, & Damoiselles, entr'elles la Comtesse de Mainsfeld, veufve du Comte & Doüagere des Comtes de Henin, & de Hoochstraten, plusieurs autres Seigneurs, & Gentils-hommes du Pays-bas, desireux de voir l'Espagne, les triomphes, & magnificences du Prince d'Espagne, & lesdits Archiducs, & Infante.

Ledit Seigneur Archiduc auoit escrit parauant son partement, aux Estats generaux des Prouinces vnies de Hollande, &c. contenant en substance cõme il s'alloit marier auec l'Infãte, auec laquelle il auroit en dot les Pays-bas: que la plus grande partie des Prouinces l'auoient receu, & reconnû pour leur Sieur & Prince, qu'il ne cherchoit rien plus que de remettre les Pays-bas en vne bonne paix, & partant qu'ils se conformassent auec ceux de Brabant, & de Flandre, entendissent à vne paix generale, & le reconnoistre pour leur Prince, & Seigneur, à quoy il auoit authorité des Estats generaux de ses Prouinces. Il y eut aussi lettres du Prince d'Orenge au Prince Maurice son frere, ensemble du Duc d'Arschot, & du Marquis de Haurel, exhortans à la paix. Sur toutes lesquelles lettres ne fut du tout rien respondu, ny par les Estats, ny par le Prince Maurice. Ains ayant esté apportées par deuant les Estats assemblez, certaines lettres interceptées en France, & en Angleterre: par lesquelles le Roy d'Espagne donnoit vne leçon audit Cardinal Archiduc, toute contraire aux belles offres, & promesses qu'il auoit faites aux Estats des Prouinces vnies. Les Estats, Nobles, & Villes en general, arresterent de n'entendre, ny escouter à nulle paix, ny trefues: mais de supporter le faix de la guerre iusques aux extrémes, & d'en attendre telle issuë qu'il plairoit à Dieu, plustot que d'abandonner le pays, & que de receuoir leurs ennemis au gouuernement d'iceluy. Sur ce ils ordonnerent grand nombre de Deputez des villes en leurs Colleges,

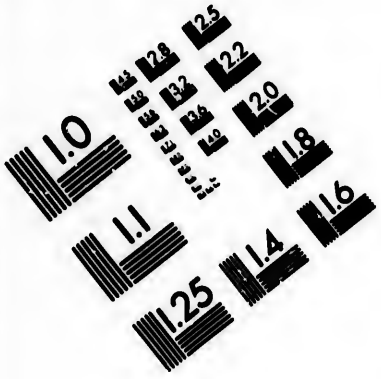

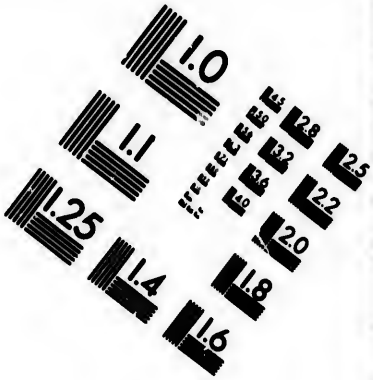

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

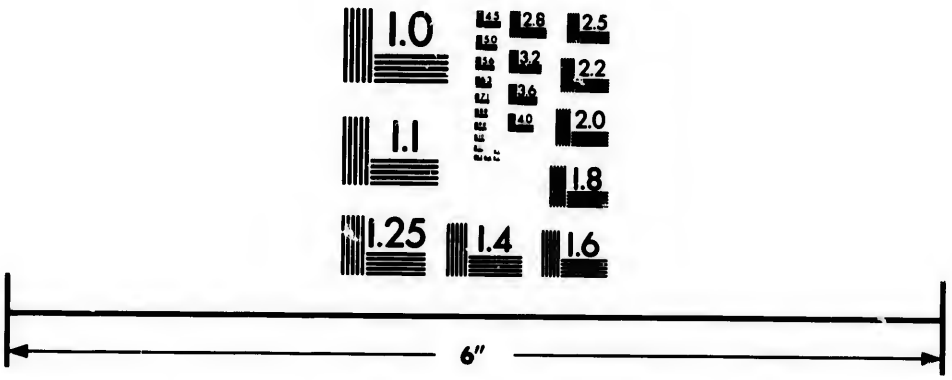

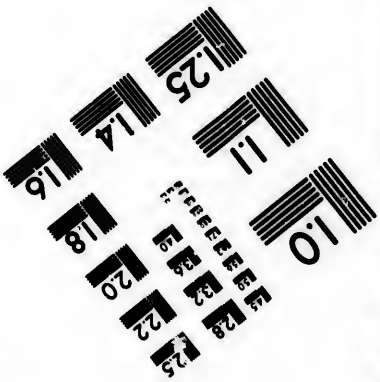

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.5
2.2
2.0
1.8
1.0

& aux Eſtats generaux: enuoyans en Angleterre, ſuiuãt ce que la Royne auoit requis, des notables Ambaſſadeurs vers ſa Majeſté, pour l'induire à continuer la guerre auec eux contre les Eſpagnols, qui furent Meſſire Ian Van Duyuenuoorde Cheualier, ſieur de Warmont, de Woude, &c. M. Iean Van Oldenbarnevelt, Seigneur du Tempel, premier Conſeiller, & Aduocat des Eſtats, Garde-ſeel de Hollande, & de Weſt-Friſe, Ian Vander Werke, Conſeiller, & penſionnaire de la ville de Middelbourg, Ian Van Hottinga Eſcuyer, Conſeiller, & deputé aux Eſtats generaux, & André Heſſels premier Conſeiller du Conſeil de Brabant, eſtably à la Haye pour ce qui depend des Prouinces vnies: leſquels arriuez en Angleterre, ayans eu audience de la Majeſté, furent renuoyez pour traitter auec ceux de ſon Conſeil de toutes choſes dont ſa Majeſté les auoit fait ſemondre, & pour leſquelles ils auoient eſté meuz d'y aller au nom des Eſtats, tant que finalement ayans donné contentement à ſa Majeſté, ils s'accorderent ſur tout par enſemble le 6. Aouſt. 1598. Suiuant lequel accord, & reſolute deliberation des Eſtats à ſe maintenir par les armes contre le Roy d'Eſpagne, & l'Archiduc Albert: ſa Majeſté ſe reſolut auſſi de ſon coſté la cõtinuation de la guerre, laquelle ne luy pouuoit pas eſtre tant dommageable, qu'à l'Eſpagnol, pour pluſieurs raiſons qu'il ſeroit trop long de deſduire. Au meſme temps la paix ayant eſté arreſtée entre le Roy de France, & l'Eſpagnol, le ſeigneur de Bruzenual Ambaſſadeur du Roy de France vers les Eſtats generaux des Prouinces vnies, fut renuoyé en Hollande par le Roy ſon Maiſtre; y continuer ſa charge, lequel propoſa aux Eſtats beaucoup d'excuſes, & raiſons qui auoient meu le Roy à faire la paix auec l'Eſpagnol, les aſſurant qu'il ne ſeroit ennemy, ny contraire à leur gouuernement: mais qu'autant qu'en luy ſeroit (ſauf la paix) ils les fauoriſeroit, & continueroit en leur alliance, auec promeſſe de rembourſement des deniers dont ils auoient aſſiſté ſa Majeſté durant les guerres.

Ainſi les Eſtats des Prouinces vnies, & le Prince Maurice aſſurez de ces deux puiſſants alliez, le François, & l'Anglois, s'appreſterent à la guerre contre l'Archiduc Albert, qu'ils ont faite continuellement auec diuers ſuccez de part & d'autre, tant que finalement ils en ſont venus en l'an 1609. à vne treſue, de laquelle nous propoſerons au vray à la fin du diſcours que nous ferons des Eſtats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas, pour le contentement du Lecteur.

VIII. Maintenant il eſt queſtion apres auoir traitté de tous les Pays-bas en general, & ſommairement, comme toutes ces Prouinces ont eſté reduittes ſous vn meſme Seigneur, & finalement comme l'Archiduc les poſſede à preſent, de parler particulierement des Prouinces qu'il poſſede, & qui luy preſtent obeyſſance, à ſçauoir les pays de Brabant, Limbourg, Luxembourg, Flandres, Artois, Haynault, Namur, l'Iſle, Doüay, Orchiers Tournay, & Tournefis, Malines, Valenciennes, Cambray, auec vn quartier du pays de Gueldres, & la ſeigneurie de Linguen, horſmis quelque partie de Brabant, & de Flandre que les Eſtats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas tiennent encores.

La Flandre a auiourd'huy pour ſes limites du coſté du Midy l'Artois, auec le Haynaut, & partie de la Picardie; du Leuant le Haynaut, & le Brabant, du Septentrion le Brabant auec le Hont, ou la bouche de l'Eſcaut, qui ſepare la Flandre de la Zelande, & du Couchant la mer Germanique. Sa longueur eſt

de trois iournée de chemin, c'est à sçauoir de l'Escaut contre Anuers, iusques à Fossé-neuf 30. milles, & sa largeur est de vingt-milles. Il y a trente villes en Flandres closes de murailles, c'est à sçauoir Gand, Bruges, Ypre, l'Isle, Doüay, Tournay, Courtray, Audenarde, Alost. Hulst, Tenermonde, Birster, Nieuport, l'Escluse, Donquerque, Grauelines, Bourbourg, Damme, Dixmude, Fourne, Ardenbourg, Gerarmont, Orchies, Lanoy, Axelle, & Ostende. Outre ces villes il y a des bourgs ouuerts, qui ne doiuēt rien aux bonnes villes, ny touchant les priuileges, ny pour le regard des magnifiques bastimens, ny pour la multitude des habitans. Il y a en tout mil cent cinquāte quatre villages, tellement que lors que les Espagnols allerent en ce pays auec le feu Roy d'Espagne Philippe II. ils iugerent que la Flandre n'estoit qu'vne ville.

Mais durant ces guerres depuis quarante ans en çà, la Flandre a le plus d'occasion de se plaindre, comme ayant esté maistrisée par vne seditieuse populace, laquelle s'est mise à abbattre les images, toutes les principale villes, & toutes les autres ont esté assiegées, gaignées, & pillées, hormis Grauelines, & quelqu'autre bicoque. Plusieurs villes, & grands villages ont esté reduits en monceaux de pierres: tellement qu'en cette Prouince ont esté ruynez plus de villes, villages, chasteaux, cloistres, qu'en aucune autre Prouince, de sorte que le pays est despeuplé de plus de la moitié, d'autant que les habitans se sont retirez, & se sont espandus presque par tout le monde. Les Archiducs possedent toute la Flandre, hormis les villes de l'Escluse, d'Azele, de Terneuse, toute l'Isle Karsaui, Bierulieldt Ardembourg, auec quelques autres places, & fortereresses munies. En somme si la Flandre estoit en paix, elle reuiendroit ayséement à sa premiere fleur & splendeur.

La premiere ville de Flandre c'est Gand, qui est à quatre milles loin de la mer, & est arrosée des riuieres de l'Escaut, de la Lis, de la Liue, & de la Mœre. Dauantage il y a vn canal fait à la main, qui est mesme capable des grands vaisseaux, & l'on ne sçauroit croire les richesses que cette ville reçoit par ce canal, & ces riuieres. Elle est à dix milles d'Anuers, & à autant de Bruxelles, de Malines, & de Midelbourg. Elle a de tour au dedans sept milles d'Italie. Elle a vingt-six Isles, nonante huict grands ponts, quatre grands moulins à eau, cent moulins à vent, & d'autres en nombre infiny. C'est le lieu de la naissance de l'Empereur Charles V. Bruges est assise en lieu plain à trois mille loin de la mer. Son circuit au dedans de ses murailles est de quatre milles, & demy d'Italie. C'est la plus agreable ville de Flandre. Il y a soixante Eglises, dont la principale est celle de S. Donatian, qui estoit autresfois dediée à la vierge, & fut bastie par Lideric premier Comte de Flandres, l'an 1121. Elle a esté si riche, que la Royne Ieanne femme de Philippe le Bel, y estant venuë l'an 1301. & ayant vû la pompe des femmes, s'en estonna premierement, puis se plaignit de ce qu'elle n'estoit pas toute seule Royne. Et parmy cette abondance de toutes choses, elle n'a ny port, ny riuiere. Il y a vn canal fait par artifice, qu'ils nomment Reyne, qui estant diuisé par toute la ville, va rendre son eau dãs la mer aupres de l'Escluse. Et pource qu'il n'estoit pas capable des plus grands vaisseaux, ils en ont fait vn autre plus haut, & l'ont separé de la mer auec des digues. Ypre fut bastie l'an 960. On dit que le fõds de cette ville est de plõb, à cause du grãd nõbre de tuyaux de plomb, par lesquels les eaux sont diuersement distribuées par toute la ville. L'Escluse est vne ville maritime, quia vn beau, & grand port, capable de cinq cens nauires. Vis à vis on void l'Isle de

Cassant. Ostande est assise prés de la mer, & est renommée pour auoir soustenu le siege qui auoit esté mis deuant par l'Archiduc l'espace de trois ans, & quelques mois, auec vne grande perte d'hommes d'vn coste, & d'autre. Nieuport est ville maritime, à trois milles loin d'Ostande. Dunquerque a vn petit port, & capable de peu de nauires. Ie laisse les autres villes de la Flandre, pource que ce ne seroit iamais fait : mais auant que passer aux autres parties des Pays-bas, ie diray seulement en passant, que de ces villes cy-dessus nommées, les Estats tiennent celle de l'Escluse, & l'Isle de Cassan, qui est vne bride bien forte à tout le pays.

12. Le pays d'Artois est proche de la Picardie, auec laquelle il confine. Ses bornes du iourd'huy sõt du Nord la Flãdre, de laquelle il est separé par la Lise; du Couchant, & du Midy la Picardie, du Leuant la Flandre Gauloise, & le Cambresis. Sa principale ville est Arras, outre laquelle on compte douze villes, & huict cens cinquante villages. Les principales sont saint Omer, Bethune, Bapaume, Hedin, Renty, & Lillers. Mais afin de dire quelque chose d'Arras, c'est vne fort grande ville, diuisée par vne muraille en deux parties, dont l'vne appartient à l'Eueſque, & se nomme Cité: l'autre au Prince, & s'appelle ville. Elle est petite, mais belle, & agreable. On y void l'Eglise de nostre Dame, où l'on conserue de la manne qui tomba en forme de laine au temps de S. Ieroſme, ainsi qu'il escrit luy-mesme en ses Epistres, & vne chandelle qu'ils disent auoir eu du Ciel anciennement. La ville est plus grande, a de fort belles ruës, & vne place qui est de grandeur extraordinaire. On y void l'Abbaye de saint Vast, qui iouyt de plus de vingt-mille ducats de rente. Toutes ses maisons ont des caues pauées, afin que les habitans s'y puissent retirer au temps de siege, hors de toute crainte, & des coups de canon. Elle est fort peuplée, & pleine de gens de toute sorte de mestiers. Saint Omer est assez belle ville : on y void l'Abbaye de saint Betin auec vne Eglise, & vn Conuent admirable, & vn fort grand reuenu. La plus grande partie des Escriuains tient que le port Iccie, dont les anciens autheurs font mention, estoit à saint Omer : ce qui semble assez prouué par les digues, & leuées dont la place est enuironnée, vû que la mer venoit iusques-là. Pres de là on void vn lac qui contient quelques petites Isles, pleines d'herbe, d'arbrisseaux, qu'on tire auec vne corde que l'on y attache, & par ce moyen on meine ces Isles où l'on veut auec le bestail qui y paît, chose non moins veritable que merueilleuse. Ce pays n'a pas occasion de se plaindre des guerres, si ce n'est à cause des impositions.

13. Le Cambresis, qui a pour sa ville capitale Cambray, confine auec la susdite Prouince. L'Eueſque qui est Prince de l'Empire, en est Seigneur de droit, mais les Espagnols en sont maistres. Henry V. la donna en protection à Robert de Ierusalem Comte de Flandres, aux successeurs duquel elle fut confirmée par l'Empereur Federic l'an 1164. En fin elle se mit sous la protection de Maximilian d'Austriche Roy des Romains, par laquelle elle fut laissée en sa liberté. Elle se maintint ainsi long-temps neutre durant les guerres qui furent entre les maisons de France, & de Bourgongne, iusques à ce que Charles V. y fit bastir vne citadelle. Depuis le Duc d'Alençon frere du feu Roy Henry III. s'en rendit maistre: mais elle fut apres renduë aux Espagnols par la rendition de la ville que les habitans liurerent, & par faute de viures. La ville est belle, grande, & magnifique, tant pour ses bastimens publics, & priuez, que pour le grand nombre du peuple qui y habite.

Le Haynault est long de vingt lieuës, & large de seize. Il est ainsi appellé de la riuiere de Hayne, qui passe au milieu du pays. Ses bornes sont du costé du Nort le Brabant, & la Fiandre, du Midy la Champagne, & la Picardie, du Leuant le Comté de Namur, & le pays de Liege, auec ledit pays de Brabant, & d'Occident la Flandre auec l'Artois. On y compte vingt-quatre places fermées de muraille, les plus renommées desquelles sont Mons, & Valenciennes. Mons est assis sur vne petite montagne, & a de beaux bastimens, & force eaux viues, & vne petite riuiere nommée Trulle passe au trauers. Entre les autres choses qui sont remarquables en cette ville, il y a vn Ordre & Chapitre de Chanoinesses fort cõsiderable. Il fut fondé par Valdrude Duchesse de Lorraine, qui le renta de ses biens. Ces Chanoinesses, qui doiuent toutes estre filles de Seigneurs, ou de Gentils-hõmes de marque, demeurent prés de l'Eglise, au seruice de laquelle elles sont attentiues. Elles vont vestuës le matin en Religieuses, & l'apresdinée en seculieres, & se peuuent marier à leur volonté. Elles ont vne Abbesse qui les gouuerne. Il y a vn Chapitre séblable à cettuy-cy, mais plus riche à Niuelle, & vn autre à Mabeuil. Valenciennes fut, à ce qu'on dit, fondée par l'Empereur Valentinian. Elle est en vne plaisante vallée : l'Escaût, & la petite riuiere de Ronelle entrent dedans, & y font diuerses petites Isles, & vn courant qui passe sous les maisons, & non seulement accommode les particuliers, mais donne encore la commodité de fortifier toute la ville, pource qu'on peut remplir d'eau vne partie du terroir des enuirons. On y void deux belles Eglises, l'vne de nostre Dame, qui est fort ancienne, & l'autre de saint Iean. Il y a vn palais qui se nomme la sale du Comte qui est fort grand, & la maison de Ville ne luy cede nullement en beauté. Il y a aupres vn horloge, qui outre les heures monstre le cours de la lune, & des planettes, des mois, & des saisons. Les autres places plus considerables sont le Quesnoy, Landrecy Auenes, Mariembourg, Philippeuille, Beaumont, & Bins. XI.

Quant à Namur, c'est la capitale d'vne fort bonne Comté. Elle est assise sur la Meuse entre deux montagnes. La Sambre entre dedans, & se joint auec la Meuse. Elle n'est gueres grande, mais elle est bonne & belle. Cette ville a sous elle trois places fermées de murailles, dont Bouines est plus grãde, Charlemõt la plus forte, & Valencour la derniere. Outre ce il y a cent octante-deux villages. Ils ont eu beaucoup à soufrir, mais à present ils sont en assez bon estat. XII.

Quant à la Duché de Luxembourg, elle contient vingt-trois villes, & prés de douze cens villages. Elle est presque entierement dans la Foreſt d'Ardenne : qu'on a peu à peu esclaircie, & cultiuée. Cette Duché prend son nom de la principale ville qui est grande, mais peu peuplée, pour les ruynes qu'elle a souffertes auec toute la prouince, aux guerres qui ont esté entre les maisons de France, & d'Austriche : car la ville fut prise, & saccagée l'an 1542. puis reprise, & de nouueau saccagée. Presque toutes les autres places d'importance eurent le mesme mal-heur, comme Arlon, Thionuille, Moment, Dannilliers, Ynoys, toutes places estimées auparauant imprenables. Cette contrée est demeurée la plus entiere de toutes les prouinces des Pays-bas és troubles derniers : car elle n'a souffert autre mal, sinon que les armées ont pris leur passage par-là. XIII.

Le Brabant à pour ses bornes du costé du Nord la mer Oceane, de l'Est la Meuse, du Sud l'Eueschié du Liege, & la Comté de Namur, de l'Oüest sa derniere place de Niuelle. Ce pays contient les lieux où Cesar loge les Aduati- XIV.

ques,& Ambiutaires, & est long de vingt-deux lieuës,& large de vingt,& en a quatre vingts de circuit. Il comprend vingt-six places fermees de murailles, dix-huict priuilegiées,& sept cens villages. Il y a outre villes principales,c'est à sçauoir Louuain, Bruxelles, Anuers, & Bolleduc. Louuain est en fort belle assiette,& a quatre milles de tour de murailles: mais il contient des prez, des vignes, & de grands iardins, qui reçoiuent beaucoup de grace de l'assiette distinguée en montagnes, & vallées. Il y a vne des meilleures vniuersitez de toute l'Europe,qui a esté fondée l'an 1426. par Iean Duc de Brabant,mais enrichie de gages, de chaires par Philippe II. Roy d'Espagne. Bruxelles dont le circuit n'est gueres moindre que celuy de Louuain, est assis partie en plaine, & partie en pendant. C'est la demeure ordinaire de l'Archiduc. La ville est pleine de bonnes maisons, & force palais, entre lesquels est le palais Royal, auec vn parc extrémement agreable. Anuers est vne si belle ville,qu'il y en a peu en Europe qui se puissent égaler à elle,qui est assise sur la riuiere de l'Escaut qui y porte les vaisseaux chargez de toute sorte de marchandises, depuis la mer qui en est esloignée de dix-sept lieuës. Elle cõtient beaucoup de beaubastimens,mais les principaux sont l'Eglise de nostre Dame,la Bourse,le Palais des Seigneurs, & celuy des Ostrelins. Auant la reuolte des Pays-bas c'estoit vn lieu de grand trafic, & de telle importance, qu'on y faisoit plus d'affaires en vn mois, qu'à Venise en deux années. Maintenant elle est presque entieremẽt priuée du commerce de la mer,& à ses ennemis à ses portes,si bien que ce n'est plus cette ville florissante, de laquelle on a autresfois fait tant d'estat. Bosleduc est assis sur la petite riuiere de Deele, à deux lieuës loin de la Meuse. C'est vne belle, grande, & riche ville. Quant à Malines, qui est vne ville souueraine,& vne Seigneurie,a esté par deux fois prinse,& tellement pillée, qu'il n'y a point de ville là autour qui l'ait esté en telle sorte, & qui passe pour ville de Brabant. Elle est sur la riuiere de Delle qui est grosse d'elle mesme,& s'enfle encores par le moyen du flux de la mer qui vient iusques-là, & va encores vne lieuë plus auant. Elle fait auec plusieurs branches diuerses petites Isles,& est de grande commodité à la ville. Hors de la ville on void vn Monastere fort remarquable, où demeurent plus de mille cinq cens Religieuses, ou plustôt filles, qui se peuuent marier. Entre les autres places de quelque importance, on met Niuelle. Il y a encores quelques Estats par delà la Meuse,qui appartiennent au Brabant,c'est à sçauoir la Duché de Limbourg, & Valkembourg,Dalem, Roder & Carpen,toutes terres auec seigneurie, & iurisdiction. Tous les principaux lieux auiourd'huy l'Archiduc les possede, excepté les villes de Berg sur Zoom,Breda,Streemberg, Wilem-stadt,Graue, & quelques fortereresses, lesquelles sont toutes sous le gouuernemẽt des Estats des Prouinces vnies. C'est vn pays qui en ces guerres par l'espace de quarante ans a beaucoup souffert, tant de ses ennemis, que de sa propre gendarmerie, mutinant souuent pour n'estre pas bien payée, & oppressant tellement le pays, que c'est merueille qu'il est encores en si bon estat.

QVALITE'.

POur parler en general de la qualité du Pays-bas, l'air y est fort humide, & toutefois il est fort sain aux habitans du pays. L'Esté y est extrémemẽt agreable auec vne chaleur temperée. On n'y brusle pas, comme en beaucoup

d'autres pays, & les mouſches, & les couſins n'y tourmentent pas les perſonnes par leur bourdonnement, & leur piqueure. Il y a peu de tremblemens de terre, L'hyuer y eſt long & venteux. Auſſi toſt que le vent du Nord, ou d'Eſt ſouffle il y cauſe la gelée. Le pays eſt en beaucoup de lieux plain de ſable. Il abonde en froment, orge, ſeigle, lin, & chanvre. Il produit auſſi des fruits de toutes ſortes en grande abondance, comme des pommes, des poires, prunes, ceriſes, meures, peſches, noiſettes, meſles, & en quelques lieux des chaſtaignes. Il n'y a point de mines d'argent conſiderables. Quant aux arbres ils contentens extrémement la veuë, eſtans eſpais, bien ordonnez, & fort chargez de fruits, & il y en a vn grand nombre qui ſert pour les baſtimens, & pour bruſler. Il y en a de toutes ſortes qui ſont merueilleuſement gros, & hauts. On y void peu de lauriers, & de cyprez. Il y a force tils, qu'on y nomme Linden, qui ont preſque la forme, & la feüille des Ormes, mais ſont plus hauts, & croiſſent plutôt: car en 16. ou 18. ans ils deuiennent auſſi gros qu'vn homme moyen. On s'en ſert vn peu aux baſtimens, & d'auantage on en fait du charbon. Entre l'eſcorce, & le bois on trouue ie ne ſçay quel poil qui eſt comme du chanvre, dont on a accouſtumé de faire des cordes: toutesfois il y a beaucoup d'animaux qui ne veulent point de ſes fueilles, combien qu'elles ſoient tendres. Il y a force Ifs, dont on fait de bons arcs. De leur ſuc il ſe fait certain poiſon, auec lequel Ceſar dit que Catiuulque mourut. Il y a encor vne autre ſorte d'arbre que les habitans nomment Abeelen, qui ſemble vne ſorte de peuplier blanc. Il s'en trouue grande quantité en Brabant, & l'on en vſe principalement à Bruxelle en diuerſes choſes. Dauantage ceux des Pays-bas peuuent loüer leur terroir, pour eſtre propre au beſtail, vû qu'on ne peut guere trouuer de lieux où les bœufs, les brebis, & les cheuaux viennent en plus grand nombre, & ſe nourriſſent mieux. Premierement il y a de grands cheuaux forts, & propres à la guerre, puis des bœufs qui ſont quelquesfois ſi grands, & ſi gros, qu'ils peſent douze cens liures. Guichardin rapporte qu'on donna à Malines au Comte de Hocſtrat vn bœuf qui peſoit quinze cens vingt-huict liures, & que pour cette cauſe il fit peindre ce grand animal en ſon palais. Quant aux vaches, elles ont touſiours le tetin ſi plein, & il eſt ſi grand, & ſi capable, qu'on ne ſçauroit preſque croire combien de laict on en tire: car c'eſt choſe certaine qu'en quelques endroits de Hollande on tirera en Eſté d'vne vache neuf, & dix pintes de laict, voire dauantage par iour.

On y trouue force dains, cerfs, chevreux, ſangliers, conils, & liévres, & d'ailleurs grande quantité de herons, de perdrix, de faizans, de tourterelles, de cailles, de griues, de cigognes, d'oyes, & de canards. Il y a auſſi de la volaille en grande abondance. Dauantage beaucoup de ſaumons, de lamproyes, d'alozes, & de muges, & pluſieurs autres bons poiſſons, viennent de la mer dans la Meuſe, attirez par la douceur de ſon eau: & c'eſt choſe digne de grande admiration, que ces poiſſons ſont peu eſtimez lors qu'on les prend dans la mer: mais ils ſont fort gras, & de bon gouſt quand ils ſont entrez dans l'eau douce.

Cette meſme riuiere porte auſſi des truites, & des lamproyes, dont quelques vnes ſont grandes, & excellentes; les autres moindres, & delicates. D'ailleurs la mer donne auec ſon reflux à la riuiere de l'Eſcaut des eſturjons, des ſaumons, de grandes lamproyes, des muges, des ſaules, des langouſtes, & beaucoup d'autres poiſſons fort delicats qui ſe vont rendre dans l'Eſcaut, s'y

nourrissent, & y font des œufs, à cause que son eau leur est fort propre pour cét effet. Et en deux ou trois mois, entre le Printemps & l'Esté, l'on prend outre le grand poisson, vn si grand nombre de petits, que beaucoup de personnes en sont nourries. Dauantage cette riuiere produit, sans l'ayde de la mer, plusieurs sortes de poissons tout le long de l'année, & les principaux sont des brochets, barbeaux, tanches, & carpes, qui pesent le plus souuent vingt liures, cõme aussi force anguilles. On trouue aussi à la bouche du fleuue quelques huitres, qui toutesfois viennent de la mer. Or les paysans conjoignans à l'ayde de ces riuieres beaucoup d'eaux ensemble, font auec grand' industrie des canaux qui durent quelques lieuës, & sont capables de grands nauires: tellement que l'on ne trouue presques aucun lieu qui ne puisse receuoir des vaisseaux. Toutesfois ce pays manque de fontaines d'eau viue, excepté aux lieux montueux.

xvi. Il reste à parler de la mer de cette contrée. Certainement lors qu'elle est esmeuë, elle est extremement dangereuse, vû qu'elle noye quelquesfois de grandes campagnes, & des pays entiers, comme l'on peut voir aupres de Zelande: mais les habitans ont maintenant fait tant de leuées, & de defenses, qu'ils sont presque entierement hors de danger. Elle est le plus souuent fort tourmentée à la nouuelle, & pleine Lune, entre les deux Equinoxes, auquels selon Corneille Tacite mesme, la mer s'enfle extrémement. Il y a deux effets du flux de la mer, vû que les vns sont commodes, les autres fascheux: les vns emmenent que les eaux ne se corrompent, & font aduancer chemin à ceux qui voyagent; les autres sont incommodez à cause de leurs inondations, & violences. Mais apres auoir rapporté les faschenies que la mer apporte à ces pays, il est raisonnable de dire quelque chose des commoditez qu'elle leur donne lors qu'elle est paisible. Sans la mer il seroit impossible qu'ils puissent nourrir la moitié des personnes qui s'y tiennent: car elle fait que ces pays sont comme vn marché public de toute l'Europe, & elle leur apporte vn grand profit par le moyen du harang, & des poissons de toute sorte que les habitans y prennent, vû que non seulement ils seruent aux delices des plus riches, mais encore à la nourriture des moindres, qui tirent aussi force argent.

Au reste le Pays-bas est plain, & vny, & il s'y trouue peu de montagnes, si ce n'est au pays de Luxembourg, de Namus, & de Haynaut, où il y en a plus
xvii. grand nombre. Il est semé d'autant de forests, qu'il en faut ou pour l'ornement du pays ou pour son seruice, ou pour la chasse. La foreſt d'Ardenne au temps de Cesar, estoit la plus grande des Gaules, & passant par le milieu du pays de Treues, s'estendoit depuis le Rhin, iusqu'au pays d Tournay, & de Rheims: tellement qu'il auoit enuiron 500. mille pas de long. Mais aujourd'huy elle a beaucoup perdu de sa premiere grandeur, de sorte que ce qui reste est souuent interrompu, & cultiué par les habitans, qui donnent d'autres noms à tous ces lieux. Sa plus grande partie, & moins entrerompuë, est depuis Thionuille iusqu'aupres du Liege, par l'espace de 30. milles. La foreſt de Mormau qui est en Haynaut, commence au Quesnoy, & s'estend du costé du Midy vers le Vermandois. La foreſt de S. Amant est aussi en Haynaut, & commence prés du lieu de saint Amant, & y a encor le bois de Foigne, de Soigne, de Marlaigne, & quelques autres, mais ie ne veux pas ennuyer le Lecteur auec leurs descriptions. Ie viendray donc maintenant à esplucher en particulier la qualité de ces pays qui sont sous la puissance de l'Archiduc.

QVALITE'.

QVant à l'Artois il eſt riche de fromens, dont il enuoye grande quantité en Flandres & en Brabant où il n'en vient point ordinairement: ſi bien que la plus grãde partie de leurs habitans fait du pain de ſeigle. Il n'y a point de vin, combien qu'on tienne que le pays eſt capable d'en porter, & que c'eſt la nonchalance de ceux qui y demeurent qui eſt cauſe de ce defaut, pluſtôt que l'aſſiette. L'air y eſt bon, ſain, & ſerain.

Le pays de Haynault ioüit d'vn air doux & temperé, & ſon terroir eſt fertile, & porte principalement grande quantité de froment. Il y a force prairies, paſturages, pommiers & autres choſes neceſſaires à la vie. Il y a pareillement des mines de fer & de plomb, & des carrieres de diuers marbres, & auſſi d'vn certain caillou que les Liegeois nomment Houlle. Ces cailloux nourriſſent la flamme de meſme que les charbons, l'on n'en vſe que pour faire du feu auec vn peu de bois.

La Comté de Namur eſt montueuſe, mais agreable, d'vn air ſain & temperé. Son terroir porte les choſes qui ſont neceſſaires à la vie. Il y a auſſi des mines de fer & de plomb, & des carrieres où l'on couppe des pierres de toutes ſortes, & principalement des marbres tirans ſur le noir qui approchent fort du iaſpe. Et il n'y a pas long-temps qu'on a cõmencé d'y tirer des houles qu'on bruſle. Il y a des riuieres qui abondent en poiſſon, & de belles fontaines d'eau viue, comme auſſi des foreſts où l'on trouue vne grãde quantité de beſtes fauues & noires.

Le pays de Luxembourg, combien que montueux, eſt toutesfois bon & fertile, & ioüit d'vn air aſſez gracieux. Il y a vn endroit qui porte force bled, & quantité de vin, & l'autre recompence ce deffaut par vn grand nombre de beſtes fauues, & noires qui ſont des meilleures. Il y a des mines de fer aſſez prés de Manderſcheid aux Seigneuries de Keyle, Crouemberg, & Selide, vers la ville nommée Hellental.

Le Brabant ioüit d'vn fort bon air, & a vne plaine fertile qui porte quantité de bleds, combien que ce qu'ils nomment *Die Kempen*, ou la campagne, ſoit vn peu ſterile à cauſe du ſable. Et toutesfois cette partie rapporte encor quelques fruicts & n'eſt pas du tout inutile.

La Flandre a vn air extrémement temperé. Son terroir eſt fertile, principalemẽt du coſté qu'elle eſt proche de la mer, & de la France. Il y a de beaux paſturages, cõme on peut aſſez connoiſtre en ce qu'on a accouſtumé d'y mener force poulains des contrées voiſines, à cauſe de la bonté de l'herbage. Dauantage il nourrit beaucoup d'animaux domeſtiques qui ſont d'vn gouſt exquis, & vn nombre incroyable de beſtes fauues, & noires. Elle ne manque de herons, de faiſans, perdrix, paons & cigoignes.

MOEVRS ANCIENNES.

CEſar nous dit que les Belges qui ſont ceux du pays-bas, entre leſquels il comprenoit auſſi les Picards, eſtoient vaillans & reſolus au poſſible, pource qu'ils eſtoient fort eſloignez de la ciuilité, & courtoiſie de la prouince plus polie, & que les marchands ne les frequentoient gueres, & ne leur portoient les choſes qui ſeruent à remollir, & rendre effeminez les courages: & pource auſſi qu'ils eſtoient voiſins des Allemands, qui habitoient au delà du

Rhein, auec lesquels ils estoient en guerre continuelle. On peut connoistre leur valleur, & l'extréme desir qu'ils auoient de deffendre leur liberté en ce qu'ils s'essayerent de se retirer de l'obeyssance & de la domination des Romains mesme du temps de Cesar. Les Neruiens, qui sont ceux de Tournay, ne permirent iamais aux marchands qu'ils leur apportassent du vin ou d'autres choses à vendre. Et pour dire quelque chose de particulier, les habitans de la Comté de Flandres ont esté adonnez aux armes, & si remuans, qu'ils n'ont iamais sçeu viure en paix, & ont iadis couru auec les armes au poing la Syrie, la Terre Sainte, & Ierusalem. Il y a aussi long-temps que ce peuple s'addonne au trafic, & y reüssit heureusement, de mesme qu'il s'est monstré penible à defficher le pays, & le rendre meilleur en toute sorte.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XVIII. LEs Flamands sont volontiers grands, mais on estime qu'ils l'estoiét beaucoup plus anciennement, ce que Cesar attribuë principalement à la liberté de leur vie, & à la coustume de ne faire nulle chose contre leur volonté. Ils sont beaux, paisibles, peu colere, peu ambitieux, ouuerts, prõpts à toute chose, penibles, & industrieux, & fideles, capables de tous arts, & de toutes sciences, & plustôt adonnez au vin qu'à l'amour. Ils sont assez gruils selon le pays, & si facetieux que mesmes ils en sont quelquesfois insupportables. Ils sont de legere creance, à raison dequoy on les void aisémét deçeus. Il n'y a gens plus soupçonneux ny plus opiniastres. Ils ont force babil, & oublient aussi-tôt les courtoisies & faueurs qu'ils ont receuës, de mesme aussi que les offences qu'on leur a faites. Ils ayment fort peu les autres nations, & s'amusent à inuenter tous les iours quelque chose de nouueau. Quant à la musique ils l'ont rendue parfaite, vû qu'il n'y a peuple qui aye plus d'inclination à cét art que cestuy-cy. Ils sont assez vaillants sur la terre, mais plus à pied qu'autrement, vû qu'ils sont mauuais hõmes à cheual, & ont vne coustume de ne venir iamais aux mains auec les ennemis, & se joindre à eux le moins souuent qu'il leur est possible. Mais il faut aduoüer que sur la mer ils sont inuincibles. Ils entendent fort parfaitement la nauigation, aprennent diuerses langues, trafiquent fort accortement, & font grande quantité de draps de soye, de laine & de lin de diuerses sortes, & sur tout de la tapisserie dont on fait fort grande estime, & qu'on enuoye non seulement par toute l'Europe, mais encor aux Indes, & en Afrique. Ils font le plus souuent du pain de seigle, & boiuent de la biere plus ordinairement que du vin qu'on leur porte de France & d'Espagne. Ils vont bien vestus, & sur tout bien proprement. Leurs maisons sont continuellement nettes plus qu'en lieu de l'Europe, & leurs meubles si luysans, & si bien tenus que la veuë en est agreable. Ils bastissent presque par tout d'vne mesme sorte, & leurs maisons sont tellement faites qu'il semble presque qu'elles soient à vn mesme maistre, tant ils se plaisent aux villes à faire que leurs hauteurs soient égales.

Les femmes sont belles, mais il n'y en a pas en si grand nombre qu'on crie, & mesme ce mal-heur accompagne leur beauté qu'elle passe en la plus grãde partie, auant qu'elles ayent atteint l'aage de trente ans, si bien qu'elles sont apres toutes laides & ridées. Elles y sont promptes, & hardies, & conuersent librement auec les hommes. Elles ont ce mal qu'elles ayment le vin,

e mesme vous ne sçauriez conuier vne ieune fille de si bon matin à boire, qu'elle ne soit toute preste à vous faire raison. Celles qui ne boiuent point de bin prennent de la biere si desmesurément qu'elles en deuiennent accablées, & le plus souuent si tost que vous serez arriué, la fille du logis, qui sera belle & ieune, viendra auec vn pot plein de biere, & vous conuiera à boire à vos des-ens & met la premiere le nez dãs le pot, & si vous ne faisiez continuer la feste, roit vne inciuilité, & vilenie. Ie sçay qu'il y en a beaucoup que cette dissolu-on porte aux effets de l'amour : mais i'assureray auec verité qu'il y a en ces ays moins de femmes qui se gouuernent mal qu'en plusieurs autres où l'on ne it pas profession de l'yvrongnerie. Auec toutes ces desbauches, qui ne peu-ent estre nommées extraordinaires à cause de l'accoustumance, & de la nour-ture que ces femmes ont prise par maniere de dire dés le berceau, elles ne aissent neantmoins de conduire bien sagement leur mesnage, & mesme bien ouuent elles se mellent de traffiquer & de contracter pour quelques negoces ec les vns & les autres. Elles affectionnẽt fort d'aller vestuës à la Françoise. ont toutes seules par la ville, & aux prochains lieux auec peu ou point de cõ-gnie, sans estre nullement soupçonnées. Et pource que leurs marys leur ssent souuent tout le maniement de leurs affaires, elles deuiennent superbes, perieuses, & du tout insupportables.

Les Princes, Seigneurs, & tous autres de quelque condition qu'ils soient xxij
nnent aux aisnez des maisons les noms de leurs peres, combien qu'ils soient uans, & en la fleur de leur aage: & les Gentils-hommes preferent tousiours r fille aisnée aux autres, combien que toutes ayent pareil mariage : telle-nt qu'ils donnent les autres à des hommes ausquels il refuseroient l'aisnée, quelle ils reseruent à vne meilleure condition. Et ils ont cette particularité 'ils contractent aisément mariage auec les estrangers si l'occasion s'en pre-nte. On trouue du tout messeant, & pour mieux dire, vilain, que les ieunes mmes espousent des vieilles, les vieillards des ieunes filles, les roturiers des moiselles, les maistres leurs chambrieres, & les maistresses leurs valets. Il y a point de nation qui excelle tant en la peinture. Iean Eikius qui estoit de pays monstra le premier la façon de mesler les couleurs auec l'huyle. Ils ont coustumé aux iours qui sont dediez au Saint dont ils portent le nom, & du-nt le temps du Carneual, de festiner leurs parens & amis, & les traicter ma-ifiquement, vû qu'ils ayment sur tout les banquets, & la bonne chere.

RICHESSES.

Es Flamands sont riches par le moyen de la mer, & du traffic ordinaire qu'ils exercent. Les mestiers ausquels ils s'addonnent leur apportent ille commoditez, & la vente des draps de soye & de laine qui s'y font, & de tapisserie qu'on recherche si curieusement, leur apportent de grandes som-e de deniers.

On ne sçauroit estimer combien leur apportent de profits les marsoüins qu'ils lent de mesme que les saumons, & quant aux harangs qu'ils enuoyent ehors tous les ans, on ne sçauroit presque croire la quantité de l'argent qu'ils en tirent des Allemands, des Anglois, des François, des Espagnols, & les Italiens.

xx. Le reuenu ordinaire que le Prince tiroit des Pays-bas lors qu'ils estoient tous sous vn Seigneur montoit enuiron à trois millions d'or l'année, outre les subsides incertaines, & les confiscations, dont il a le tiers, sinon que ce soient crimes de leze Majesté. Maintenant l'Archiduc n'en tire pas tant, depuis que beaucoup de ces Estats sont démembrez, & ce qu'il en tire ne suffit que pour vne bien petite partie de la despence qu'il luy faut faire, tant pour sa maison, que pour l'entretenement de la gendarmerie.

FORCES.

xxi. L'Archiduc se peut vanter qu'il a de fort bonnes places, non seulement capables d'vne longue deffence, mais par maniere de dire imprenables. Car on ne pourroit gueres trouuer vne plus forte place que la citadelle d'Anuers, qu'on tient pour l'vne des mieux fortifiées de l'Europe, selon les regles de ce temps. Bosleduc qui est en Brabant de mesme qu'Anuers est assez considerable. Puis sur la mer Graueslines, à deux lieuës loin de Calais, fourny d'vne infinité de canons, est fort au possible: & apres Dunquerque, qui outre la fortereſſe de ses murailles a des habitans fort courageux. On void encor au pouuoir de l'Archiduc sur le mesme riuage la forte place d'Ostande qui luy a donné tant de peine durant trois ans & demy qu'il l'a assiegée.

Quant au pays d'Artois il y a la ville d'Arras qui est assez forte pour faire vne grande resistance. Teroüanne pourroit bien estre defenduë & soustenir vn long siege. Hedin n'est pas moins important, voire mesme il est mieux fortifié, & plus sur la frontiere de France. En Haynault, Monts est fort, & Valenciennes aussi: & en cette derniere ville il y a vn grand arcenal garny suffisamment de toutes sortes d'armes & de munitions qui peuuent estre requises en temps de guerre. Philippeuille & Mariembourg sont deux lieux tres-forts sur la frontiere de France. Namur a vne bonne fortereſſe, & qui peut faire grande resistance. Bref pour acheuer en vn mot tout le pays de l'Archiduc est garny de fort bonnes places, tellement que celuy qui l'attaquera aura touſiours beaucoup de peine. Quant aux hommes, les villes sont fournies d'habitans courageux, qui ont autresfois donné des tesmoignages de leur valeur. Mais outre cela ce Prince entretient touſiours vne armée composée d'Espagnols, d'Italiens, & d'Anglois, d'Allemans & de ses sujets, & cette armée auant la treſue se tenoit en hyuer dans les garnisons, & sur le milieu du Printemps elle se mettoit en campagne, & estoit employée au siege de quelques places. Maintenant plusieurs de ces gens de guerre ont esté casſez, & ne sont plus en si grand nombre. Ce qui reste est entretenu en diuers lieux sur les frontieres.

GOVVERNEMENT.

xxii. Les formes du gouuernement sont l'vniuerselle que le Prince tient par tout, & la particuliere dont chacun de ces Estats vse selon ses priuileges & coustumes.

Le Prince a trois Conseils, dont le premier est appellé Conseil d'Estat, le second Priué, le troisiesme des Finances. Le Conseil d'Estat a vn President, vn nombre infiny de Conseillers, pource qu'on en appelle plus & moins selon les occurences. En ce Conseil on traicte toutes les deliberations appartenantes

res à l'Estat ; comme de paix, de guerre, d'Ambassadeurs, d'intelligences d'aduis du dedans, & du dehors, & c'est à cettuy-cy que les affaires plus importantes des autres Conseils sont rapportées.

Au Conseil Priué il y a douze Docteurs éleus par le Prince. Il y a vn President & si l'on y traitte toutes les Iuridiques, pource qu'il a la préeminence sur tous les autres Conseils, & c'est celuy qui consent aux priuileges, qui donne les graces, pardons, remissions, fait les loix, statuts & Edits : & c'est à luy aussi qu'appartient la connoissance & le iugement des debats & question des limites du Pays, & des Principaux de la Seigneurie. Aux choses plus difficiles & plus hautes, il communique auec le Conseil d'Estat, de mesme que ce dernier fait auec luy lors qu'il suruient quelque chose de Iustice.

Au Conseil des finances il y a trois Seigneurs du pays nommez chefs, ou intendans des Finãces, vn Tresorier, vn Receueur, & autres moindres Officiers. Ce Cõseil manie tout le domaine du Prince, & les tailles qu'on luy paye. On y fait les taxes & les payemens, tant aux occurences de la paix que de la guerre. Il y a vne chambre des Comtes, qui est comme vn membre du Conseil des finances, & sept maistres des Comtes, auec d'autres moindres offices. C'est là que vont rendre comte, & receuoir leurs quittances en temps determiné tous ceux qui manient les deniers du Prince en Brabant, aux pays adherans, & en la Duché de Luxembourg : & cõbien qu'il y aye au pays quelques autres chambres, outre la susdite, qui reside à Bruxelles auec les trois Conseils dont nous auons fait mention, neantmoins toutes les Chambres ont accoustumé de rendre comte au Conseil des Finances, comme à leur souuerain Magistrat.

Outre les susdits Magistrats il y a en la plus grande partie des susdits Estats vn Gouuerneur particulier, auquel comme à vn Lieutenant on rapporte les affaires principalement de la guerre.

Le Prince a semblablement en la plus grande partie des Estats vn Conseil en son nom, qui est appellé en Brabant la Chancellerie, & à Malines & aux autres lieux le Parlement. En ce Conseil il y a tantôt douze, tantôt saize & tantôt dix huict Conseillers auec vn President, & l'on y void intenir l'Aduocat du Prince, le Procureur Fiscal, & quelques autres moindres Officiers qui sont presque tous gagez par le Prince : & l'authorité de ces Magistrats est grande tant aux choses Ciuilles que Criminelles, & là l'on peut appeller non seulement toutes sortes de personnes, mais le Prince mesme, s'il y a quelqu'vn qui pretende contre luy quelque chose en Iustice. C'est en ces sieges que vont les appellations de tous les autres Magistrats de cét Estat particulier, & en trois d'iceux, comme en Brabant, à Malines & en Haynaut on iuge diffinitiuement.

En tous les susdits Conseils on se conduit par les Loix communes, si les Municipales, ou les Priuileges, ou les Commandemens (car ils nomment ainsi les resolutions du Prince) n'y sont contraires.

Outre les susdits Officiers le Prince enuoye tous les ans des Commissaires pour la plus grande partie des terres principales pour reuoir par le menu les comtes des entrées & sorties des lieux, & en Brabant ou le Prince a par octroy particulier du Pape authorité aux lieux sacrez, les Commissaires font la visite des Eglises, des Monasteres & des Hospitaux.

Quand le Prince doit traitter auec les Estats, ou pour des nouuelles loix qu'il veut faire, ou pour de nouueaux subsides qu'il veut receuoir, ou pour autres

occurrences, il les assemble de la sorte qui s'ensuit. Il commande par ses lettres à tous les Estats de se trouuer en tel temps en vn certain lieu, & ce lieu est ordinairement la ville de Bruxelles.

En toutes les Villes, Comtez, & places principales par ancienne préeminence, on sçait qui sont ceux qui doiuent aller à l'assemblée, & combien ils sont, & en effet il y a vn grand nombre. En cette assemblée il y a trois ordres de personnes.

Le premier ordre est l'Ecclesiastique, le second la Noblesse, le troisiesme les villes principales de l'Estat. Chacun de ceux-cy a pouuoir d'obliger sa communauté, mais non d'accorder jamais, sinon auec expresse condition que tous les autres Estats viennent à faire le mesme. La proposition se fait en ces assemblées en vne grande salle en la presence du Prince par vn President, ou quelqu'vn des Conseillers des Estats, & c'est là qu'ils s'estudient auec bonnes raisons & douces paroles de persuader ce qu'ils veulent.

La proposition ayant esté oüye, les Estats prennent temps pour respondre, & puis chacun considere meurement en particulier ce qui a esté proposé, & donne par escrit la responce, qui n'estant pas au contentement du Prince, l'affaire ne se termine pas, vû qu'on essaye de persuader la chose : mais si cela ne se peut, finalement il faut que le Prince l'endure, & remette l'affaire à vn meilleur temps.

Encor que le principal gouuerneur, & toutes les préeminences plus substancielles de la Seigneurie soient en personne du Prince, toutesfois toutes les villes & les lieux voisins ont vne administration particuliere, & vne tres-grande liberté auec leurs loix, coustumes, & priuileges.

Ces loix, coustumes, & priuileges ont vne grãde difference, pource que lesdits pays ont esté possedez durant plusieurs siecles par diuers Princes, & ont combatu mesme bien souuent entr'eux auec des haines du tout mortelles, & mesmes ils different en poids, mesures, & mœurs, & qui est de tres-grande importance, ils sont differens de langage, qui est vne chose si incomparable, que l'Empereur Charles V. ayant plusieurs fois mis en deliberation, quel moyen il y auroit de reduire ces Estats en vn seul corps, & leur donner le nom & la forme d'vn Royaume, il ne fut iamais possible d'en trouuer le chemin. Mais auec toute cette diuersité, ils conuiennent tous aux qualitez des membres qui font vn corps, vû que l'estat de toutes les villes & places a vn gouuernement particulier, qui ne differe en autre chose qu'au nombre de ceux qui se meslent du gouuernement, & cecy naist de ce qui est plus grand que l'autre.

Le gouuernement particulier de chaque ville signalée est composé de quatre membres. Nous nommerons le premier en noitre langue Seigneurie nouuelle, & cecy comprend tous les Magistrats, grands & petits, qui sont en charge. Le second est la vieille Seigneurie, qui comprend tous ceux qui ont esté en quelque Magistrat ou charge d'importance. Le 3. est nommé la Bourgeoisie, qui consiste en autant de Capitaines qu'il y a de ruës en la ville. Anuers en a 26. Le quatriesme membre embrasse tous les chefs des mestiers, appellez Doyens, qui sont aussi diuers en nombre selon les villes. Anuers en a 54. & de tous ces quatre membres est composé le gouuernement particulier. L'exemple de cecy sera le gouuernement de la ville d'Anuers, duquel les autres ne different que fort peu, ou point, si ce n'est touchant le nombre.

La façon de former le gouuernement particulier en la ville d'Anuers est dõc

telle. La Seigneurie presente nommée 9. Gentilshõmes, & 9. autres sont nommez par les Capitaines des ruës, qui sont au nõbre de 18. A cecy l'on adjouste la Seigneurie qui est alors en authorité, qui peut aller jusqu'à pareil nõbre de 18. si bien qu'ils sont en tout 36. qui aspire à la future Seigneurie. Tous ces noms sont enuoyez au Prince, qui en eslit 18. & ceux-cy sont appellez Schemats qui veut dire Senateurs, qui ont authorité d'eslire deux Bourg-maistres, qui sont autant que deux Cõsuls, dont l'vn traicte auec le Prince, ou les autres Estats les affaires de son pays, & l'autre qui demeure dãs la ville a le soin du gouuernement, donnant audience aux Bourgeois & aux estrangers. De sorte que le Magistrat de la ville d'Anuers consiste en 18. Schemats, & vn Bourg-maistre, qui a grande authorité, tant aux choses ciuiles que criminelles : mais pour l'execution de la Iustice, il y a deux Lieutenans du Prince, l'vn pour le criminel qu'ils nomment Scultet, l'autre pour le ciuil appellé Amman, qui sont des charges que le Prince donne, & ceux-cy precedent tous les autres. L'office du Scultet est de faire prendre les delinquans, en demander iustice au souuerain Magistrat, & executer apres les sentences qui en resultent.

L'office de l'Amman est d'ouyr les causes ciuiles, demander aux Seigneurs qu'ils expedient & facent Iustice, & donnent les Sentences aux despens de ceux qui plaident.

Ce mesme Magistrat souuerain eslit sans interuention du Prince, ny de ses Commissaires quelques Magistrats inferieurs, & entre les autres deux Tresoriers nobles de la nomination du peuple, & vn Receueur du peuple à la nomination des nobles, & ces Officiers exihent & despensent les deniers du public par ordonnance du susdit souuerain Magistrat, qui crée encore les Conseillers populaires, qui sont à Anuers au nõbre de 12. tous du nombre des Doyẽs des mestiers, comme des mariniers, boulengers, iardiniers, forgerons, & semblables : & en la Seigneurie de Malines le Magistrat est diuisé par esgale portion, pource que des 12. Senateurs ou Schemats, il y en a six nobles, & six autres du nombre des Doyens des mestiers, & les plus honorables sont les poissõniers, les bouchers, les boulẽgers, les iardiniers, & les brasseurs de biere.

Ces Cõseillers populaires vont au Conseil comme les autres Seigneurs, escoutent les requestes des supplians, & en disent leur aduis, non seulement viuemẽt, mais encore sedicieusement lors qu'on traitte de débourcer quelque argent qui doit venir entre les mains des Gentils-hommes ; vû que cette sorte d'hõmes n'est capable de proceder auec grauité & moderation au degré de la superioté : de maniere que l'insuffisance, l'insolẽce, & l'instabilité du peuple & la perpetuelle jalousie que ces Cõseillers populaires qui se trouuẽt puissãs à cause du grãd nombre d'hommes qui les suit, nourrissent cõtre les Gentils-hommes, ont causé tant de dãgereuses reuoltes en tout temps, & sous tous les Princes, vû que de 36. qui ont dominé depuis Loüys de Harlembec premier Comte de Flandres, tous ont essayé quelque rebellion, excepté trois seulemẽt.

De ces bonnes villes, il y en a qui ont vne bonne quantité de reuenus publics & celle d'Anuers entr'autres a 250. mille escus de reuenu par an. Mais celles cy & les autres estoient fort endettées en l'an 1556. & il faut croire qu'à cause des guerres cõtinuelles elles le sont encor plus aujourd'huy, principallemẽt à raisõ du deffaut de l'industrie des arts & de la marchandise, fondemẽt principal de tous les Estats de Flãdres, & Anuers seul perd tous les ans chose qui ne se peut estimer, à cause que les troubles ont interrompu tout son commerce.

L'authorité des Seigneurs qui ont des chasteaux, terres, & autres iurisdictions est fort limitée; vû qu'ils ne peuuent oppresser leurs vassaux en aucune chose, ny accepter d'eux des presens volontaires, sans expres consentement du Prince, ains les Seigneurs laissant aux peuples le gouuernement selon leurs loix & coustumes, joüyssent des tiltres & biens Seigneuriaux auec toute modestie. Il est vray qu'il y a des Seigneurs qui ont quelques particulieres iurisdictions tellement absoluës, qu'en ce ils ne reconnoissent autre Superieur que Dieu seul.

L'Estat Ecclesiastique est fort puissant & riche par tout le pays, tellement que pour arrester la grandeur de ses richesses, afin qu'elles ne crûssent pas d'auantage, Charles V. fit vne loy qui portoit qu'aucun Ecclesiastique ne pourroit achepter des biens immeubles, sans expresse licence du Prince, & aux subsides qui luy sont payez, le Clergé paye sa part separément, & les conuentions que le Prince de ce pays a auec le Pape, sont presque semblables à celles de France, vû que c'est luy qui nomme, & le Pape qui confirme les Prelats, & aucun rescrit ne s'execute sans le bon plaisir du Prince, & outre cela par commission du Pape il ne peut tirer ses sujets hors de l'Estat pour aucune cause, ains il faut qu'il mande des Commissaires deputez par ces lieux, pour quelque cause qui se doiue debattre. Les tiltres extraordinaires que le Prince de ces Estats a, sont Chanoine de S. Seruais, & Abbé de S. Geltrude, qui est vn fameux Monastere de Religieuses. Il se nomme aussi Vicaire perpetuel de l'Empire, en toute la Frise iusques au pays qui se nomme Bethmarie aux confins de Dannemark, qui est vne prééminence obtenuë par Maximilian, de l'Empereur Frederic son pere, tant pour soy que pour ses successeurs.

RELIGION.

ENtre les Estats de l'Archiduc on ne void autre exercice que celuy de la Religion Catholique; mais il ne faut pas croire pour cela qu'il n'y ait point de personnes qui suiuent l'opinion de Luther & de Caluin, vu qu'il n'y a gueres de Ville, au moins de celles qui se sont jadis reuoltées, où il ne se trouue beaucoup de telles gens Mais ils n'osent faire paroistre leur opinion, se voyans bridez, & prests à estre punis si la chose estoit sceuë. Quant à ceux qui embrassent veritablement, & non par apparence seulement la Religion Catholique, ils sont si affectionnez à la foy qu'ils tiennent, qu'il est impossible de les en retirer, & mesme il semble que le voisinage des Lutheriens & Caluinistes leur apporte plus d'ardeur & de zele.

Archeuesché & Euesché des Pays-bas.

QVant à l'Estat Ecclesiastique de tous les Pays-bas en general, il est composé de trois Archeuesché & quinze Euesché. A sçauoir l'Archeuesque de Cãbray à sous luy les Esuesché d'Arras, Tournay, S. Omer, & Namur.

L'Archeuesque de Malines a sous luy les Euesché d'Anuers, Gand, Bruges, Bosleduc, Ypre, Ruremonde.

L'Archeuesque d'Vtrecht a sous luy les Euesché de Harlem en Hollande, de Deuenter en Gueldre, de Midelbourg en Zelande, de Leuuardem & de Grouningue en Frise.

L'Archeuesché de Cambray fut erigé par le Pape Paul IV. en l'an 1562. ca

auparauant ce n'estoit qu'vn Euesché, le premier Euesque fut vn nommé S. Diogene Grec de nation, il fut sacré Euesque de Cambray à Arras par l'Archeuesque de Rheims en l'an 390. & ont esté touſiours depuis deux Eueschez conjointes ſous vn meſme Euesque, iuſques en l'an 1094. en laquelle année ils furent ſeparez, & l'Eueſché de Cambray cõprend ſous la Iuriſdiction les villes de Cambray, Mons, Condée, Atthe, Queſnoy, Landrecy, Aueſnes Biuche, Beaumont, Brenne, Soigne, Maubege, Chimay, & preſque tout le pays de Haynaut, Cambreſis, & quelque peu de l'Artois, vne partie des villes de Valenciennes & Tournay.

Le Clergé d'Arras apres auoir longuement pourſuiuy la ſeparation, finalement obtint du Pape Vrbain XI. ſon Eueſque particulier, en l'an 1094. l'Eueſque a ſous ſa Iuriſdiction les villes d'Arras, Doüay, Bethune, Bapaulme Lens, Armentieres, Bouchain, la Baſſée, vne partie de Valenciennes, auec pluſieurs bourgs & villages.

L'Eueſché de Tournay fut érigé l'an de grace 480. & quelque temps apres fut joint à l'Eueſché de Noyon, & ont bien eſté joint enſemble 600. ans, ſous vn meſme Eueſque, tellement qu'en l'an 1123. la ſeparation fut accordée par l'Eueſque de Noyon, & quitta l'Eueſché de Tournay, S. Bernard s'employa fort vers le Pape Eugene, pour obtenir la ſeparation d'iceux.

L'Eueſché de S. Omer a eſté érigée par le moyen que la ville de Teroüenne eſtant demolie par l'Empereur Charles V. l'an 1553. le reuenu de l'Eueſché de Teroüenne fut diuiſé en trois, à ſçauoir vne partie à l'Eueſché de Bourgne pour la France, vne autre partie à l'Eueſché de S. Omer pour l'Artois, autre partie à l'Eueſché d'Ipre pour la Flandre. Partant l'Egliſe Collegiale de ſainct Omer fut erigee en Cathedrale l'an 1559. ayant ſous ſa Iuriſdiction ſix villes, à ſçauoir S. Omer, Aire, Heſdin, Grauelinge, &c. auec pluſieurs villages tant en Artois qu'en Flãdre, de 42. lieuës de lõgueur, & 39. en largeur.

L'an de grace 1559. L'Egliſe Collegiale de S. Rombaut à Malignes fut erigée en Metropolitaine, outre les Eueſchez qui ſont ſous elle, furent aſſignées 7. villes, Malines, Louuain, Bruxelles, Tillemont, Lande, Diſte, Arſcot, &c. auec pluſieurs villages, comprenant en longueur 60. lieuës, & en largeur 30.

L'Egliſe Collegiale de noſtre Dame d'Anuers fut en l'an 1159. erigée en Cathedrale auec la Iuriſdiction Epiſcopale ſur ſept villes, à ſçauoir Anuers, Liers Berges, &c. pluſieurs villages iuſqu'à 50. lieuës en longueur, & 30. en largeur.

L'Egliſe Collegiale de S. Iean de la ville de Gand en l'an 1559. a eſté érigée en Cathedrale contenant en ſon Dioceſe quatre villes, Gand, Audenarde, &c. & pluſieurs villages, en longueur 46. lieuës, & 23. en largeur.

L'Egliſe Collegiale de S. Iean l'Euangeliſte à Boſleduc en l'an 1559. fut changée en Cathedrale ayant ſous ſoy dix villes, Boſleduc, Helinont, Bomel, &c. auec pluſieurs villages de 60. lieuës en longueur, & 30. en largeur.

L'Egliſe Collegiale de S. Donat à Bruges en l'an 1559. fut chãgée en Cathedrale, comprenant ſous ſoy neuf viles, à ſçauoir Bruges, l'Eſcluſe, Adembourg, &c. auec pluſieurs villages de 54. lieuës en longueur, & 15. en largeur.

Le Monaſtere des Chanoines reguliers en l'Egliſe de S. Martin à Ipre en l'an 1559. a eſté érigée en vne Egliſe Cathedrale de Chanoines ſeculiers, cõprenant ſous ſa Iuriſdiction Eſpiſcopale dix villes, Ipre, Dunkerk, Bergue, Burbes, &c. auec pluſieurs bourgs & villages de 54. lieuës en longueur, & 23. en largeur.

l'Egliſe Collegiale dreſſée en l'honneur du S. Eſprit à Ruremonde en l'an 1559. fut chãgée en Cathedrale auec la Iuriſdiction Epiſcopale ſur dix villes, Ruremonde, Nimegue, Zutphen, Vennelo, &c. & pluſieurs villages de 50. lieuës en longueur, & 3. en largeur.

L'Eueſché d'Vtrecht l'an de grace 690. fut érigée par le Pape Sergius, & fut érigée en Metropolitaine l'an 1561. & a ſous ſoy les 5. Eueſchez cy deſſus dites, quant aux limites de ſon Eueſché particulier d'Vtrecht, il comprend tout le territoire d'Vtrecht, & vne partie de Holande & Gueldre, auec les Seigneuries de Burem, Culembourg, Vianen, &c. où ſont compriſes 30. villes auec pluſieurs villages de 90. lieuës en longueur, & 40. en largeur.

L'Egliſe Parroiſſiale de Saint Bauon en Harlen fut en l'an 1559. érigée en Cathedrale, ayant ſous ſa Iuriſdiction 12. villes en Hollande, & pluſieurs villages de 90. lieuës en longueur & 34. en largeur.

L'Egliſe Collegiale de Saint Lubin à Deuenter fut en l'an 1559. érigée en Cathedrale, auec ſa Iuriſdiction de 25. villes & pluſieurs villages de 62. lieuës en longueur & 46. en largeur.

L'Egliſe Collegiale de S. Pierre à Midelbourg, fut en l'an 1559. changée en Cathedrale, ayant ſous la Iuriſdiction dix villes auec pluſieurs villages de 56. lieuës en longueur & de 33. en largeur.

L'Egliſe parroiſſiale de S. Viſt à Lewarden, fut en l'an 1559. changée en Cathedrale auec la Iuriſdiction de dix villes & pluſieurs villages contenant 72. lieuës en longueur & 50. en largeur.

L'Egliſe Parroiſſiale de S. Martin à Grouningue fut en l'an 1559. érigée en Cathedrale, comprenant ſous ſa Iuriſdiction tout le territoire de la ville qui eſt de tres-grande eſtenduë, auec les Iſles de Rolingh, & Borchin.

Auiourd'huy que les Eſtats des Prouinces vnies occupent l'Eueſché d'Vtrecht, & autres Egliſes ſuiuantes, ils ont auec le changement de la Religion, confondu l'ordre Hierarchique que l'Egliſe Romaine y auoit eſtably.

LES SEIGNEVRS ET COMTES DE FLANDRES.

LYderic dit le Buc, fut le premier foreſtier du pays & contrée de Flandres, l'an de l'Incarnation 621. par Dagobert Roy de France, pour luy & ſes ſucceſſeurs, & gouuerna le pays 52. ans, mourut de ſon âge l'an 92. & l'an de l'Incarnation 692.

Anthoine ſecond fils de Lyderick ſucceda à ſon pere l'an 692. au gouuernement de Flandres. En ce temps les Gots, Wandales, Huns, & autres telles gens barbares & eſtrangers, ſe mirent à courir & pillet le plat pays ſans aucune reſiſtance dudit foreſtier, lequel ſe retira en France auec les ſiens.

Bouchart fils 3. de Lyderic dit le Buc, par le treſpas d'Anthoine ſon pere fut priué de l'Eſtat de foreſtier de Flandres, par Theodore Roy de France, toutesfois luy octroya la Seigneurie de Halebecke. Le pays de Flandres fut derechef ruyné par les Huns, Gots, Wandales, & autres nations deſcendus pour la ſeconde fois, tellement que la pluſpart de la Flandres demeura deſolée & inhabitée bien enuiron cent ans.

Eſtorede ou Eſtoreyt fils de Bouchard, fut par le deceds de ſon pere & mere Prince de Louuain, Seigneur de Halebecke & foreſtier de Flandres, il deceda l'an 792.

Lyderic Prince du Buc, fils d'Eſtorede ayant eſpouſé vne noble Dame

d'Allemagne nõmée Flandrine, de laquelle le pays a pris son nom. Cestuy-cy fut ordonné grand forestier par Charles le Grand, pour en son nom nettoyer les chemins, & la contrée des voleurs & brigands, dequoy il s'acquitta vertueusement, à cause dequoy il fut inuesty premier Comte d'Halebecke. Il gouuerna comme Prince vertueux ce pays 44. ans sous les Roys de France, Charlemagne & Louys debonnaire son fils, & trespassa l'an 836. il estoit bon Chrestien, il fit venir plusieurs Euesques, Pasteurs, Prestres & gens sçauans pour conuertir les Payens qui y restoyent encore en grand nombre.

Inguleran ou Inguerran fils de Lyderic deuxiesme succeda à son pere au gouuernement de Flandres, & au Comté d'Halebecke l'an 836. vesquit sous le Roy de France Louys Debonnaire & Charles le Chauue, ausquels il fit hommage de ses terres & Seigneuries, il fit bastir & édifier plusieurs villes Chasteaux & édifices ruynez, trespassa l'an 852. ayant gouuerné vingt-quatre ans.

Odacre ou Audacre fils d'Inguerrant, succeda à son pere au gouuernement de Flandres l'an huict cens cinquante deux, gouuerna vnze ans, fit semblablement reparer plusieurs villes & enuironner la ville de Gand de muraille, deceda l'an 863.

Baudoüin surnommé Bras de fer, fils dudit Odacre, à cause de sa magnanimité, & de ses faits excellens. Il emmena par force la belle Iudith veufve du Roy Edoüard Roy d'Angleterre, fils de Charles le Chauue Empereur, & Roy de France qui fut cause qu'il fut quelque temps sans pouuoir obtenir grace de l'Empereur, qui s'adoucit finalement, & le fit premier Comte de Flandres, & luy donna pour doüaire tout le pays de Flandres, reseruat toutesfois à soy & à ses successeurs la souueraineté dudit pays, apres auoir gouuerne la Prouince de Flandres 25. ans en qualité de Forestier, & 15. comme Comte, il trespassa en la ville d'Arras l'an 877. ou selon aucuns 879.

Baudoüin le Chauue, fils de Baudoüin Bras de fer, fut second Comte de Flandre, il obtint plusieurs victoires contre les Danois & Normands, il trespassa en l'an 919. gist à S. Pierre lez Gand.

Arnoult le vieil, surnommé le Grand, fils aisné de Baudoüin le Chauue, fut le troisiesme Comte de Flandres l'an 919. il eut grande guerre contre la maison de Normandie, ayant fait tuer le Duc Guillaume, dit longue espée, estant aagé de 92. ans, il mourut l'an 964. & gist à S. Pierre lez Gand.

Baudoüin le Ieune, troisiesme du nom, & quatriesme Comte de Flandres deuint par transport volontaire de son pere, estant fils vnique, Comte de Flandres, apres auoir gouuerné trois ans, trespassa en l'an 967. & gist à saint Bertin.

Arnoult le Ieune II. du nom, fils vnique de Baudoüin le Ieune 5. Comte de Flandres, prit le gouuernement l'an 968. lequel trespassa d'vne fiévre chaude à Gand le 13. Mars, l'an 988. gist à S. Pierre lez Gand.

Baudoüin à la belle barbe, IV. du nom, sixiesme Comte de Flandres, fils aisnée d'Arnoult le Ieune, au commencement de son gouuernement, il eut guerre contre l'Empereur Henry II. il estoit vaillant homme, & pour ce l'Empereur l'aymoit, & luy donna la Vvalachie, & les Isles de Zelande, pour luy & ses hoirs, & de là vint vne longue guerre entre les Flamens & Hollandois apres auoir gouuerné le pays l'espace de 46. ans, & trespassa l'an 1035. gist à saint Pierre lez Gand.

Baudoüin V. du nom dit Debonnaire, ou de l'Iſle fils, vnique de Baudoüin à la belle barbe, fut le 7. Comte de Flandres, il eut en ſon temps guerre contre l'Empereur Henry III. & apres auoir gouuerné le pays l'eſpace de 33. ans treſpaſſa l'an 1067. & giſt à S. Pierre.

Baudoüin VI. du nom dit de Mons, ſurnommé auſſi le paiſible, huictieſme Comte de Flandres, fils aiſné de Baudoüin V. du nom, il ne porta oncques armes ny eſpée, ſon gouuernement fut fort paiſible, & treſpaſſa l'an 1070.

Arnoul le Simple III. de ce nom, neufieſme Comte de Flandres, fils aiſné de Baudoüin de Mons, il fut grandement troublé par ſon oncle Robert le Friſon qui ſous couleur d'entendre à la tutelle de ſes néveux, les priua de leur ſucceſſion, & lequel hazarda deux batailles contre ſon oncle, dont en la derniere fut occis l'an 1072.

Robert I. de ce nom ſurnommé le Friſon, dixieſme Comte de Flandres, fils puiſné du Comte Baudoüin V. du nom, apres la mort d'Arnould le Simple en la bataille, & ſon frere Baudoüin auec ſa mere Rithilde en fuitte en Haynaut, prit ledit Comté ſans reſiſtance aucune; deceda l'an 1077.

Robert le ieune Friſon, ſurnommé de Ieruſalem, vnzieſme Comte de Flandres, fils aiſné du Comte Robert I. ſucceda l'an 1077. ſe croiſa contre les infideles, allant en France au couronnement du Roy Louys, paſſant le pont de Neelle prés Meaux, ſon cheual treſbuchant il tomba deſſous, dont le 3. iour apres il mourut l'an 1111. giſt à Vaſt d'Arras.

Baudoüin VII. de ce nom ſurnommé la Hache, douzieſme Comte de Flandres ſucceda l'an 1111. il fut bon iuſticier, & mourut l'an 1119. ayant conſtitué auant ſon treſpas, & par ſon teſtament ſon heritier Charles Dennemarch ſon couſin, fils de Canut Roy de Dennemarch, giſt à S. Bertin.

Charles I. de ce nom ſurnommé le Bon, treizieſme Comte de Flandres, fut auãt le treſpas de ſon couſin Baudoüin inſtitué ſon heritier, & prit le gouuernement l'an 1119. merita le nom de Bon, par le moyen de ſes vertus & ſainte vie. Bannit les Iuifs de la Cour de Flandres. Il deceda ſans hoirs l'an 1127. & giſt à S. Chriſtofle à Burges.

Guillaume de Normandie quatorzieſme Comte de Flandres, ſeul heritier de Normandie, toutesfois priué de ſon heritage & Duché de Normandie par ſon oncle Henry Roy d'Angleterre. Fut inſtitué en ladite Comté l'an 1128. par Louys le Gros Roy de France, à ſon aduenemẽt il s'eſtoit porté modeſtement. Mais ſi tôt qu'il penſa eſtre aſſuré il deuint cruel & tyran, qui fut ſa ruine. Car en ſon lieu les Nobles & Eſtats de Flandres eſleurent Thierry Comte d'Elſace, fils de Thierry d'Elſace & de Madame Getrué de Flandre, fille de Robert. I. dit le Friſon, ce qu'il voulut empeſcher à force d'armes, & fut tué au ſiege d'Aloſt l'an 1129. giſt à S. Bertin.

Thierry d'Elſace 15. Comte de Flandres fut par les Prelats, Nobles, & peuples de Flandres receu à la Comté. Il eſtoit Prince merueilleuſement ſubtil, vaillant & diſcret, il fit quatre voyages en la terre Sainte, & auant que faire le 4. voyage inueſtit ſon fils aiſné Philippe du Comté de Flandres, & eſtant de retour luy en laiſſa le gouuernement & ſe retira au Monaſtere de Watene qu'il auoit fondé, deceda aagé de 69. ans l'an 1168. giſt à Watene.

Philippe d'Elſace fils aiſné de Thierry, ſurnommé le Grand, par ceſſion de ſon pere, fut le 16. Comte de Flandres, il fut Prince fort prudent; fit deux voyages en Syrie au ſecours du Roy de Ieruſalem sõ couſin, il mourut à ſon

dernier voyage deuant Aire, & fut par le commandement de sa femme inhumé à Cleruault, & mourut sans hoirs apres auoir gouuerné la Flandre 22. ans ou enuiron.

Baudoüin III. du nom Comte de Haynaut & de Namur 17. Comte de Flandres de par sa femme Marguerite d'Elsace sœur de Philippe d'Elsace, succeda par le trespas de son beau frere en l'année 1192. il estoit descendu en droicte ligne de Baudoüin 2. fils de Baudoüin dits de Mons, expulsé par Robert le Frison son oncle. Il eut guerre contre Thierry de Bévres Comme d'Alost, contre Henry Comte de Namur, & contre le Comte de Neuers. Il deceda l'an 1194. gist à Mons en Haynaut en l'Eglise S. Vaudru.

Baudoüin dit de Constantinople 9. de ce nom, dix-huictiesme Comte de Flandres succeda au Comté de Flandres l'an 1194. & au Comté de Haynaut: par ainsi ladite Comté de Flandres retourna à son vray & legitime heritier, qui leur auoit esté injustemẽt possedée par Robert le Frison & ses successeurs depuis l'an 1072. que ledit Robert deffit à la iournée de Cassel Arnoul qui estoit vray Comte de Flandres, & en chassa Baudoüin depuis Comte de Haynaut frere dudit Arnoul iusques à cette année 1164. Il fut esleu Empereur de Constantinople, & en l'an 1205. fut pris par le Roy de Burgarie, & enuoyé en Turquie : gist en Grece.

Ferdinand de Portugal fils du Roy Sanche de Portugal, Comte 19. de Flãdres de par sa femme Dame Ieanne Comtesse & heritiere dudit pays, fille aisnée du Comte Baudoüin 9. du nom. Il eut rude guerre contre Philippe Auguste Roy de France, & fut pris à la iournée du Pont à Bouines, & mené prisonnier au Louure à Paris, où il fut 12. ans. Finalement eslargy, peu apres il trespassa l'an 1231. gist à Margiettes.

Thomas fils puisné du Comte Thomas de Sauoye, fut aussi à cause de sa femme Ieanne 20. Comte de Flandres pour vn temps, & mourut sans hoirs.

Ieanne Comtesse de Flandre, & de Haynaut fille aisnée de Baudoüin, dit de Constantinople, succeda au gouuernement desdites Comtez l'an 1195. lors aagée de 7. ans, sous la tutelle de son oncle Philippes Comte de Namur, iusques à ce qu'elle espousa Ferdinand de Portugal: elle mourut l'an 1243. & gist à Margiettes aupres de son premier mary.

Marguerite seconde fille de Baudoüin 9. du nom Empereur de Constantinople succeda par le trespas ne Dame Ieanne sa sœur és Comtez de Flandres & Haynaut: estant veufve de son 2. & dernier mary. Or estant sous la tutelle de Bouchard ou Bochard d'Auesnes fils de Iacques d'Auesnes, yssu d'vne noble & ancienne maison de Haynaut, Preuost & Chanoine de S. Pierre de l'Isle, son parent, lequel estant aueuglé de la beauté de sa pupille, fit tant à cause de sa jeunesse qu'il la deçeut & suborna, & dont elle engendra de luy deux enfans masles, & depuis elle espousa Guillaume de Bourbon Seigneur Dampierre & de S. Disier, frere d'Archambault Seigneur de Bourbon, duquel elle eut aussi trois fils & vne fille, qu'elle prefera aux deux premiers illegitimes, quant à la succession de la Comté de Flãdres tenãs les deux premiers pour bastards, ce qui luy dõna beaucoup de troubles & faschéries, par ainsi elle establit heritiers les enfans de Dampierre, & trespassa l'an 1279. gist à Flines.

Guillaume dit de Dampierre fils aisné de Guillaume Dampierre & de Dame Marguerite Comtesse de Flãdres par l'accord & transaction passée auec Iean d'Auesnes Comte de Haynaut son frere illegitime, obtint le tiltre de Cõ-

te de Flandres, & fut le 21. Comte: Il se croisa, & fut outre mer auec le Roy Loüys, en son dernier voyage il fut pris prisonnier des Turcs ou Sarrazins, donc il paya grosse rançon. estãt de retour il deceda peu apres l'an 1251. gist à Flines, ayant gouuerné ces pays trois ans, il mourut sans hoirs.

Guy de Dampierre second fils de Guillaume de Bourbon Seigneur de Dampierre & de Marguerite Comtesse de Flandre, fut le 22. Comte de Flandres, il estoit Prince sage & vertueux, mais il se fioit trop à ses amis, dont il luy en print mal: il mourut prisonnier à Compiegne aagé de plus de 80. ans l'an 1304. gist à Flines, ayant gouuerné 54. ans.

Robert III. de ce nom surnommé de Bethunes, pource qu'auant estre Comte il estoit Seigneur de Bethunes, fut le 23. Comte de Flandres, Prince vertueux & hardy, il remit au Roy de France les villes de l'Isle & de Doüay, il alla en Sicile auec Charles Roy de Sicile, & Duc d'Anjou son beau pere, contre le bastard Manfroy, lequel il tua de sa main propre: il mit à mort Iolente de Bourgongne sa seconde femme, auec la bride de son cheual, pource qu'elle auoit empoisonné Charles son fils du premier mariage il deceda en l'an 1322. en la ville d'Ipre aagé de 82. ans, & gist à S. Martin audit Ipre.

Loüys de Neuers dit de Cressi, pource qu'il fut tué à la bataille de Cressi, fils vnique de Loüys Comte de Neuers, & de la Comtesse de Rhetel, succeda à son pere & mere és Comte de Neuers, & Rhetel, & aussi à la Comté de Flandres à Robert de Bethunes sõ ayeul paternel en l'an 1322. (nonobstãt que Robert dit de Cassel son oncle paternel se voulut saisir de la Comté de Flandres) & trespassa en l'an 1346.

Loüys dit Malain ou de Male, pource qu'il fut né à Male en la Comté de Flandres, fils vnique de Loüys de Neuers dit de Cressi, succeda en l'an 1346. és Comtez de Flandres, Rhetel, & Neuers: & par le decez de sa bysayeule maternelle, aux Comtez d'Arras, & de Bourgongne, Prince vrayement courageux & belliqueux, mais vn peu trop vindicatif: ayant gouuerné 38. ans, fut tué par le Duc de Berry, pour quelque different pris par ensemble sur la Comté de Bologne. Il mourut l'an 1383. gist à S. Picot à l'Isle.

Philippes de France surnommé le Hardy fut 4. fils de Iean de Valois Roy de France, & frere germain de Charles V. par le don desquels il fut Duc de Bourgongne, & apres par l'alliance de mariage de marguerite fille vnique & heritiere vniuerselle du Comte Loüys Malain 26. Comte de Flandres, Duc de Brabant Comte d'Artois, de Bourgongne, & Seigneur de Salins & Maline. Il eut grande authorité en France, pource qu'il estoit Prince tres-sage, & trespassa à Haut l'an 1404. gist à Dijon en Bourgongne.

Iean Duc de Bourgongne fils aisné de Philippes Duc de Bourgongne, & de Marguerite Cõtesse heritiere de Flandres, &c. succeda en la Duché de Bourgõgne, és Cõtez de Flandres, Artois, & Bourgongne, & Seigneuries de Salins & Malines, l'an 1404. Il estoit homme de petite stature, mais de grãd courage, il chastia les Liegeois. Il fut tué sur le Pont de Mõtereau sur Yõne l'an 1419. il gouuerna ses pays 15. ans: il gist aux Chartreux de Dijon en Bourgongne.

Philippes dit le Bon pour ses admirables vertus qui estoient en luy, fut fils vnique de Iean de Bourgongne, Duc de Bourgongne, Comte 28. de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, Palatin, Seigneur de Salins, Malines: fit alliance auec les Anglois pour mieux vẽger la mort de son pere, ce qui causa de grandes guerres en France. Il chastia les rebelles de Gand, & subiuga les Liegeois,

ruyna Dinant, ioignant à ſa maiſon les Duchez de Brabant, de Luxembourg & Limbourg, & les Comtez de Hollande, Zelande, Haynaut & Namur) eſtãt pour lors la maiſon de Bourgougne en ſupréme grandeur & authorité) inſtitua auſſi le noble ordre de la toiſon d'or l'an 1419. mourut aagé de 72. ans, l'an 1477. en la ville de Bruges, giſt à Dijon.

Charles appellé en ſa ieuneſſe Comte de Charolois, fils vnique legitime du bon Duc Philippe ſucceda à ſon Pere en la Comté de Flandres : & fut le 9. & fut en general heritier de la maiſon de Bourgongne Prince tres-hardy, belliqueux, lequel du viuant de ſon pere mena vne groſſe armée deuant Paris, il chaſtia les Liegeois rebelles à leur Eueſque ſon couſin. Sur la fin de ſon aage il perdit trois batailles : la premiere à Morat en Suiſſe : la ſeconde à Grangy : la troiſieſme à Nancy, où il perdit la vie en l'an 1476. giſt à Bruges en l'Egliſe de Noſtre Dame.

Maximilian ſurnommé cœur d'acier, Archiduc d'Auſtriche, fils de l'Empereur Federic troiſieſme, eſpouſa (au decez du Roy Louys onzieſme) Madame Marie fille vnique & heritiere de la maiſon de Bourgongne. Il fut pris priſonnier à Bruges par les Flamands, & retenu, l'eſpace de neuf mois, & fut deliuré pour la crainte qu'on eut de ſon pere qui marchoit à grande puiſſance pour le ſecourir : il treſpaſſa l'an 1519. giſt à Nieuſtrat en Allemagne.

Philippes dit croit Conſeil, fils aiſné de l'Archiduc Maximilian qui fut Empereur de Rome, ſucceda en toutes les Duchez, Comtez, & autres Seigneuries delaiſſez par le treſpas de ſa mere l'an 1482. eſtant encore bien ieune ſous la tutelle de ſon pere : & endura la Comté de Flãdres beaucoup de maux. Ce Prince combien qu'il fut ieune eſtoit de bon entendement, & deceda fort ieune en Eſpagne, non ſans grand ſoupçon d'auoir eſté empoiſonné l'an 1505. ſon pere encor viuant : & giſt à Grenade.

Charles V. Empereur de Rome, Roy d'Eſpagne, fils aiſné de Philippes Archiduc d'Auſtriche, Duc de Bourgongne, & Comte de Flandres, &c. ſucceda à ſon pere l'an 1505. en tous les biens & Seigneuries delaiſſez par le treſpas de ſõdit pere, Prince vrayemẽt digne de memoire, il fit pluſieurs actes memorables trop longs à reciter : il treſpaſſa en Eſpagne l'ã 1558. giſt à Grenade.

Philippes fils vnique de l'Empereur Charles le Quint naſquit le vingt-ieſme May mil cinq cens vingt-ſept, fut inueſty du viuant de l'Empereur ſon pere de toutes le Duchez, Comtés, & autres Seigneuries des Pays-bas eſtant aagé de vingt-deux ans, à ſçauoir l'an mil cinq cens quarante-neuf, & depuis apres la mort de ſon pere Roy d'Eſpagne, &c. enuoya diuers Gouuerneurs es Pays-bas, ſous leſquels il y a eu de grandes guerres, ciuiles, tant pour la religion que pour les priuileges de chacune Prouince : tellement qu'vne partie d'icelles ſe ſont ſouſtraites de ſon obeyſſance, s'eſtans vnies enſemble ſous pretexte de leurs priuileges & de leur religion. Finalement ſe ſentant ſur le declin de ſa vie en May 1598. donne en mariage ſa fille aiſnée Iſabelle Claire Eugene à l'Archiduc Albert d'Auſtriche ſon neveu, & en faueur de mariage, leur donne tous les Pays-bas en general, la Comté de Bourgongne, & deceda le 13. Septembre mil cinq cens nonante huict, aagé de ſoixante & vnze ans.

Albert Archiduc d'Auſtriche, & Iſabelle Claire Eugene, ſuiuant leur donation prennent poſſeſſion des Pays-bas qui reſtoit ſous l'obeyſſance des Philippes II. pere de ladite Iſabelle, & du conſentemẽt de Philippes III. Roy d'Eſpa-

gne, &c. taschent par douceur de reünir tous les Pays-bas en leur obeyssance. L'Archiduc escrit à cette fin lettres aux Estats des Prouinces vnies, ce que ne pouuant effectuer, vient à la force: & apres leur auoir fait la guerre à tout outrance par l'espace de neuf ans ou enuiron, se resout de taschet à auoir la paix à quelque prix que ce soit, enuoye par deuers les Estats pour cét effect, pareillement les Roys de France & d'Angleterre s'y employent: finalement il fait
XXVI. trefue auec eux en la façon & maniere qu'elle est de poinct en poinct cy apres escrite en la fin du discours suiuant des Estats generaux des Prouinces vnies: & joüyt paisiblement par ce moyen des Prouinces & villes cy-deuant desduites.

DES ESTATS GENERAVX DES PROVINCES VNIES DES PAYS-BAS, ET DE CE QV'ILS TIENNENT.

SOMMAIRE.

1. Denombremẽt & description des pays & terres qu'occupent & tiennẽt les Estats des Prouinces vnies des Pays-bas. 2. Sa situation de l'Isle de Zelande & autres voisines, leurs confins & estenduë. 3. Description de la Hollãde, & ses principales villes entr'autres d'Amsterdã. 4. Du Duché de Gueldre & ses villes. 5. Des pays d'Ouerissel. 6. Vtrecht. 7. La Frise Orientale & Occidentale. 8. Groningue. 9. Qualité de l'air des Isles Zelande, Hollande, & c. leurs bons pasturages, & des frequens tremblemens de terre en l'Isle de Hollande. De quel naturel & humeur sont les peuples de ces Isles & pays d'Vtrecht, Frise & autres Prouinces: & de la properité & grandeur de ceux des Hollandois. 10. Richesse grande des Estats des Pays-bas, procedent du trafic de la mer, des pasturages & peschc de Hollande: de la Medecrappe, Coriande, pasturages & forment de Zelande, & des cheuaux de Frise. 11. Les fortereresses & places de deffences que tiennent aujourd'huy ces Prouinces vnies des Pays-bas. 12. Quel est le gouuernemẽt & police de cette Republique tant sur mer que par terre. La forme de conuoquer leurs Estats & Assemblées: Comment les affaires s'y proposent & resolent par les sept Prouinces. Du Conseil d'Estat desdites Prouinces, de quelles personnes, & de combien de Seigneurs il estoit composé en l'annee mil six cens. 13. Des estats de la Prouince de Hollande: la forme de les assembler: quelles villes de la Prouinces y sont appellées: & les poincts principaux pour lesquels ordinairement ils sont conuoquez. Du grand Conseil & Chambres des Comtes & Monnoye d'icelle Prouince. 14. Des Estats d'Vtrecht, ses membres. 16. De l'Estat & Seigneurie de Frise, partie en trois quartiers. De la forme, & lieu où se tient leur assemblée. 17. De l'Estat d'Ouerissel composé de trois iurisdictions. 18. De l'Estat, & police de la ville de Groeningen, & des Ommelandes, ou, Iurisdictions champestres, distribuées en trois parts. 19.

De la Religion des Prouinces vnies, quand, & comment le Caluinisme, & autres sectes se sont glissées en ces pays. 20. Article de la Trefue accordez, & arrestez l'an 1609. entre l'Archiduc Albert, & les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays bas. 21. Genealogie des Comtes de Hollande, Zelande, & Seigneurs de Frise.

D'Autant que ce que l'on nomme communément aujourd'huy les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas, est vne espece de Republique, que le Roy d'Espagne, & l'Archiduc ont traicté auec eux comme des Souuerains, i'ay creu qu'il seroit à propos de mettre icy au mieux qu'il me sera possible, ce que i'ay pû apprendre de cette Republique. Ie commenceray donc par le denombrement des Pays qu'ils tiennent, puis i'en continueray la description. Ils possedent aujourd'huy toutes les Prouinces de Zelande, Hollande, Frise, Vtrecht, Grouningue, & les terres, ou pays d'alentour, Oueryssel, Drente, la Comté de Zutphen, & trois quartiers de Gueldres, auec encores quelques parties du pays de Brabant, & Flandres, tous lesquels pays contribuoient à la guerre.

L'Isle de Zelande auec les Isles voisines, sont assises entre les bouches des rinieres de Meuse, & de l'Escaut, & ont pour leurs bornes du Nord la Hollande, du Leuant le pays de Brabant, du Midy la Flandre, & d'Occident la mer Germanique. Les Isles de Zelande sont au nombre de sept, dont il y a trois qui sont au delà des bouches de l'Escaut vers le Brabant, & le Leuant, & pour cette cause se nomment Orientales, c'est à sçauoir Scalde, Duuelande, & Tolen: & quatre deçà l'Escaut vers l'Occident, c'est à sçauoir Walcheren, Zuytbeuelande, Northeuelande, & Wolferdijk. Des Isles qui sont au delà de l'Escaut, la plus grande est Scalde, que ceux du pays nomment Tlandtuan Scouuen: son circuit est maintenãt de sept-milles, mais autrefois cette Isle a esté plus grande & seulement distinguée de la Northeuelande par vn petit destroit. Ses principales villes sont Zirczée, & Brouuersque. On tient que Zirczée est la plus ancienne ville de toutes celles de Zelande. Elle fut bastie l'an 1349. par vn certain Siringue. Elle a esté longuement renommée, & en estime, à cause de son port, & d'vn grand abord de marchans: mais depuis que son port a esté comblé de sable, elle n'est plus riche, ny tant estimée. Brouueraue n'a presque pour ses habitans que des pescheurs, qui viuent de la mer. Duuelande a quatre mille pas de circuit. Il n'y a que trois villages. L'an 1530. Elle fut couuerte des flots de la mer: mais apres qu'on l'a fortifiée les leuees, & mis hors la mer, ce dommage fut reparé dans peu de temps apres. Tolen est limitrophe de Brabant, & separée par vn petit destroit. On y void la petite ville de Tolen, d'où n'est gueres esloigné l'agreable lieu de S. Martin dijck. Au deçà de l'Escaut vers le Leuant la principale ville de Walkeren, qui regarde du Leuant le pays de Brabant, du Midy la Flandre, du Nord la Hollande, & du Couchant d'Angleterre, c'est la capitale de toute la Zelande, aussi chacun la nomme presque Zelande, & de mille estrãgers qui võt en ce pays-là, il n'y en a pas, peut-estre vn qui s'en aille auec la connoissance de son vray nom. Elle a dix mille pas de tour: ses villes sont Midelbourg, Flessingue, Armude, ou Armuë, & Vere. Il y a beaucoup de villages. Midelbourg est vne bien belle ville, ou l'on void de beaux logis, princi-

palement la maison de ville qu'ils embellissent tous les iours. Ses ruës, & ses places sont fort belles. Le lieu où les marchands, & bourgeois de la ville s'assemblent tous les matins, qui est fait en cloistre est merueilleusement agreable, & son havre est fort assuré, & fort commode. C'est la principale de toutes les villes de Zelande, & l'vn des grands abords des marchands qui sont en tous les Pays-bas. Flessingue est vne bonne ville, & la premiere qu'on trouue en venant par mer de Calais. Elle fut engagée par les Estats à la feuë Royne Elizabeth d'Angleterre, de mesme que la Briele pour quelque somme d'argent qui luy estoit deuë. Et le Roy d'Angleterre y tient encore aujourd'huy vn Gouuerneur Anglois qui y a vne garnison entretenuë. Armuë a vn bon port, mais la ville est petite & pauure, & il y a enuiron trois ans & demy qu'on y auoit obligé les passagers à s'aller embarquer à Armuë pour aller en Hollande, afin de rendre la ville bonne, & luy rendre le premier lustre par ce passage: car il y en a plusieurs qui tiennent que ç'a esté autresfois vne bonne ville.

Zuydbeuelande a vne assez grande estenduë, qui regarde les riuages de Brabant, & de Flandres, toutesfois elle a receu tant de dommages depuis quelques années, qu'elle est plus petite de la moitié. La ville de Roumerswalle en semble comme arrachée, & cette ville est toute enuironnée de la mer, & ne subsiste que par la negociation du sel. C'estoit là que les Comtes de Zelande auoient accoustumé de prester le serment. Du costé d'Occident de cette Isle on void la ville de Goële sur vne bouche de l'Escaut qu'on nomme Scenge. C'est vne ville plus agreable que grande, & est toute seule en cette Isle.

Nortbeuelande auec la ville de Cortehene, & plusieurs villages, fut inondée du deluge qui aduint l'an 1532. toutesfois on la remet peu à peu. Yolferdijck est petite Isle, où il n'y a que deux villes. Et pour reprendre toute la Zelande ensemble, elle a dix villes & cent villages, ou quelque peu d'auantage. Cette Prouince apres auoir beaucoup souffert, toutes ses villes ayant esté ou forcées par famine, ou assiegées, les leuées du pays percées, tellement qu'on passoit à basteau au plat pays; s'est en fin demeslée, sortant de misere, & florissant derechef en trafic, en peuples, & en nauires, suiuant leur deuise, *Luctor & emergo.*

La Hollande a pour ses bornes d'Occident la mer Britannique, du Nort la Cimbrique, du Leuant vn destroit qui descouure la Frise, du Sudest le pays d'Ouery Issel, & du Midy celuy d'Vtrecht. Son circuit est de soixante milles: sa largeur est fort petite, vû qu'on tient que du milieu du pays vn voyageur peut aller iusques à ses extremitez en trois heures, & mesme il y a des lieux où l'on ne compte qu'vn mille, & mesme moins depuis ce milieu iusques à la mer ou vn golfe de mer.

Ses villes sont Dordrect, autrement Dort, Deelft, Leyden, Harlem, Amstelredam, ou Amsterdam, Goude, Naerdam, Mude, Wesop, Edam, Parmerende, Almer, Enkuyse, Horne, &c. Dordrect est la principale ville de toute la Hollande: elle est plus longue que large, & a deux fort longues ruës, outre force petites, qui sont des plus belles qu'on sçauroit voir. Il y a vne fort belle Eglise conuertie en Temple où preschent ceux de la nouuelle opinion, & fond y void aussi vn hospital où les soldats blessez au seruice des Estats, ou deuenus bien malades, sont seruis aussi bien & proprement, qu'ils le sçau-

roient desirer. Harlem est grande ville,& bien bastie,où l'on void la plus bel-
e Eglise de Hollande,qui est prés de la place. Leyden est assis sur le lieu que
Ptolomée,& Pline nomment le milieu de la bouche du Rhin. Amstelredam,
ou Amsterdam est aujourd'huy l'vne des meilleures villes de l'Europe, &
bastie sur des pilotis comme Venise. Il y a deux cens quatre-vingts ans, ou
uiron,que Giselbert Amstel la fortifia,& y fit de bons remparts,& des por-
es & des tours : mais le tout ayant esté bruslé par l'enuie de ses voisins, elle
ommença d'estre fermée de murailles l'an 1482. Elle est maintenant habitée
e toute sorte de natiõs,& a osté tout le trafic,& toute la reputation à Anuers.
On y void seulement demeurer des Italiens,Espagnols,Portugais, Anglois,
Escossois,François,Polonois, Danois, Suedois, Nouergeois, Liuoniens &
llemands;mais encores des Indiens, Americains, & Orientaux, & des Mo-
s. Gonde est assise sur l'Isle,& est belle & riche ville. Outres les villes que
ous auons dit cy-dessus, il y a la Haye, où le General de l'armée, & les
incipaux des Estats se tiennent. Cette Prouince du commencement des guer-
s a esté la plus ruinée qu'aucune autre Prouince : Ses villes ont esté assie-
es,prises,bruslées, &c. Mais en fin elle est par la guerre venuë à vn repos,
oissant en prosperité, & grandes richesses, accroissant vne partie de ses vil-
, & ce lors qu'elle a eu ses voisins pour frontiere:tellement que le peuple y
si fort accreu,& il y a telle abondance de nauires,qu'il n'y a aujourd'huy
s au monde qui luy soit semblable;nauiguent par tout le monde;& floris-
t en trafic de marchandise, comme l'on peut voir quand on considere les
es d'Amsterdam, Roterdam, l'Ecluse, & plusieurs autres.

a Gueldre a pour ses limites du costé du Nord la Frise, & vn golfe de la
Germanique, nommé vulgairement Zuyderzée, du Leuant la Duché de
ues,du Midy celle de Iuliers, & d'Occident le Brabant, & la Hollande.
ette Duché comprend vingt-deux villes, dont les principales sont Nime-
,Ruremonde,Zutphen,& Arnehem.Nimegue est vne ville ancienne assise
le bord de l'Oual,qui est fort profond en ce lieu. Elle est sur vn pẽdant du
é qui regarde la Duché de Cleues, le reste est bas. Ruremonde est sur la
che de la riuiere de Rure, qui se descharge en la Meuse ; & cette ville est
e,puissante,& agreable. Zutphen est sur le bord de l'Issel. Arnem est assez
ne ville, & assise sur la bouche droite du Rhin. Les villes de moindre cõ-
ration sont Hattẽ,Elbourg,Harderuic,Wageningue,Tiel, Bomel, Bron-
st,Dousbourg,Douetcom,& quelques autres. Ces pays icy ont beaucoup
uré:car toutes les meilleures villes qui y sont,ont,esté assiegées, prises, &
es. Voila pourquoy aussi leur prosperité est bien petite au prix de celles
autres Prouinces. Les Archiducs possedent en ce pays la ville de Grolle.
pays d'Ouerysel a du Nort la Frise Occidentale, du Midy la Gueldre,
Orient la Westphalie & d'Occident le grand golfe nommé Zuydzée, &
iuiere d'Issel. Les villes de cette Prouince sont Deuẽter,Campen, Zuuel,
nvvijk,Wollenheue,Hassele, Outmarsie, & Oldeseel. Deuenter est la
cipale ville,belle, & garnie de tout ce qui luy est necessaire, & est assise
l'Issel. Ce ne seroit iamais fait de vouloir parler des autres.

uant au pays d'Vtrecht il est petit, mais sa principale ville est fort belle.
pays a pour borne du Midy,du Nord la Hollãde & du Couchant la Guel-
Il a 8.villes,& 70.villages,ou dauantage. Ses villes sont Vtrecht, capita-
u pays, grande & tres agreable, demeure ordinaire d'vn grand nombre

de noblesse. Amerford, Rheen, Monfort, & Durstad autresfois puissante, & riche ville, mais depuis miserablement ruynée par les Normands. Et en ces dernieres guerres la ville d'Vtrecht a souffert du Duc d'Albe plus d'injure, & de tort, qu'aucune autre Prouince, & mesme a esté depuis en grand danger, à cause du discord: mais estant vnie auec les autres Prouinces, reuient peu à peu en sa premiere grandeur & prosperité, croissant de iour en iour en trafic.

VII. La Frise Occidentale, ou Westfrise, a pour ses limites du Septentrion, & du Couchant la mer Oceane, du Midy l'Ouerysel, du Leuant la riuiere d'Emes, qui la separe de la Westphalie. Ses principales villes sont Leuuarde, & Grouningue, combien que l'on mette la Seigneurie de Grouningue communément à part. La Frise Orientale a pour ses villes Emden sur la bouche de la riuiere d'Emes & Aurich, qui est de tous costez enuironnées de forests. L'Archiduc tient en ce pays vne petite ville nommée Linguen, & Oldenzéel, où il y a de bonnes fortereresses & garnisons.

VIII. Grouningue, & le pays d'alentour, auec leurs voisins, ont beaucoup souffert, la ville a esté forcée, & assiegée plus d'vne fois, & les pays circonuoisins ont esté gastez, mais sont maintenant en vn paisible estat, chargez toutesfois d'impositions, estant pour la plus part sous contribution laquelle ils payent aux garnisons de Linguen, & Oldenzéel, tellement que les villages ne se peuuent pas encore bien restablir. Bref le pays de Frise a beaucoup enduré, & s'est tousiours porté vaillamment à la guerre, s'estant bien acquité à contribuer à la guerre pour les Estats des Pays-bas.

Neantmoins les Prouinces vnies des Pays-bas sont toutesfois aujourd'huy en meilleur estat que les autres Prouinces, pource qu'elles ont la mer libre & ouuerte, grand nombre de nauires, la mer Oceane du Nord, & quelques riuieres assez à commandement, les peuples en grande abondance, qui se sont venus là rendre des autres Prouinces, sous espoir de trafic, & gain; & pour auoir la liberté de la Religion sans aucune recherche, mesme pour la nauigation à quoy ledit pays est fort commode, lequel s'est agrandy par la guerre, combien que cela semble estrange, & contre nature & raison, florissant merueilleusement, comme appert par ses fortereresses, agrandissemens des villes, rares parts & somptueux édifices.

QVALITE'.

IX. L'Air de Zelande n'est guere bon, & est moins sain que celuy des Prouinces voisines, principalement en Esté, à cause des marescages, & des estangs dont l'eau deuient puante, & les vapeurs infectent l'air qui leur est prochain, ou bien à cause que le pays a trop peu d'arbres: toutesfois elle a ce bien qu'elle n'est guere sujette à la peste, ny aux maladies contagieuses. Son terroir est gras, & de grand rapport, & l'on y recueille du bled plus blanc & plus plaisant qu'en tout autre pays. Il porte force lauriers qui deuiennent fort grands, & vne grande quantité d'herbes autant medecinales, que de bon gouſt, & propres à manger. Il y a aussi de bons pasturages, non seulement au deça des digues, mais encores sur le bord mesme de la mer, où l'on void paistre quelques milliers de bestial. On y void en abondance toutes sortes de fruits beaux & bien meurs, excepté le raisin qui n'y peut bien meurir. Aussi n'y en a-il que quelq

quelques treilles, où il pourrit plustot qu'il ne meurit. Quant à la Hollande, on y voit bien souuent trembler la terre sous des chariots & les cheuaux, & il est aduenu vn cas qui fit voir combien ce pays est creux & vuide, vû qu'vne vache estant tombée dans vn trou, fut trouuée morte en la mer au bout de trois iours. Dauantage vne partie de la Hollande se nomme Ouaterlande, c'est à dire pays d'eau. Elle est diuisée par plusieurs estrangs & marais, & beaucoup de canaux tirez artificieusement de ces riuieres, & de la mer, & combien qu'elle fut autresfois pleine de bois & de forests, neantmoins à present il n'y a gueres d'arbres, à cause de la trop grande humidité. Son air est doux & sain, nonobstant cette humidité, à cause des bons vents qui regnẽt, & du grand nombre des hommes qui y habitent. Son terroir est si bas, que l'eau est plus haute en beaucoup d'endroits, & pour cette cause il y a des digues & des leuées de tous costez. Il produit peu de froment, & peu de fruicts, le mesme aussi que du lin : mais il y a fort bons pasturages, qui nourrissent vne grande quantité de bestial, principalement des bœufs & des cheuaux.

Le pays d'Ouerysſel est plain pour la plus part, & fertile, & porte entr'autres choses de bon froment. Le pays de Gueldre abonde principalement en bleds, & a de fort bons pasturages, tellement qu'on y enuoye de Dannemarch du bestial qui est fort maigre, afin de s'y engresser.

Quant à Vtrecht en tirant vers Viane, & Arnhem, vous ne trouuerez rien de sables : mais allieurs son terroir rapporte assez, & est plus cultiué & semé de celuy de Hollande, pource qu'il n'est pas si bas, ny si humide.

La Frise est vn pays plain & marescageux : il y a force prairies où l'on nourrit grande quantité de bestial. On y trouue aussi certaine terre, de laquelle on fait des tourbes, qui bruslent comme le charbon, mais sont grisastres, & entretiennent fort bien le feu auec vn peu de bois. On y seme peu de grain, pource que le pays est si bas, principalement vers la mer, que depuis le commencemẽt d'Automne iusqu'au Printemps, il est presque tousiours couuert d'eau : à cause dequoy l'on void les villes & villages en des lieux releuez, & enuironnez de bonnes leuées & deffences; mais par le moyẽ des pasturages, & des tourbes, les habitans ont des bleds & des vins, & aussi du bois d'allieurs. Mais pour mieux entendre que c'est que des tourbes, il faut sçauoir que c'est vne espece de terre qui s'engendre en des lieux gras & marescageux, & qui est tellement cuite par le Soleil, qu'elle est du tout propre à receuoir & entretenir le feu, & il y en a plusieurs sortes, selon la qualité du pays. On les tire de la hauteur de vingt-cinq & trente pieds. On en fait certaines pieces qu'on laisse long-temps au vent & au Soleil pour les seicher & les reduire à perfection : & lors elles conçoiuent le feu si tost qu'on l'approche d'elles, & rendent vne fort grande chaleur, & leur charbon dure plus que celuy du bois. L'an 1567. le feu s'estant mis en vne grande campagne de tourbes, s'estendit auec vne flamme & vne fumée fort espaisse; tellement qu'il sembloit que tout le pays fut en feu. Il bruslle encore en Frise de fient de vache sec. Il y nait de fort grands bœufs, mais des meilleurs de l'Europe, & de grands cheuaux, qui sont en assez bon nombre.

La Frise Orientale abonde en cheuaux, bestes priuées de toutes sortes, & en chasse. Il y a aussi force legumes, grande abondance de grains, & assez grande quantité de sel.

MOEVRS.

LEs habitans de Zelande ſont de bon eſprit, preuoyans, & accorts : ils ſont de moyenne taille, combien que les Annales rapportent que Guillaume le Bon Comte de Hollande, mena aux nopces de Charles le Bel Roy de France, vne Zelandoiſe extrémement grande, prés de laquelle beaucoup de grands hommes ne ſembloient que petits nains ; & ſi forte qu'elle portoit en chaque main vn tonneau de biere, & tranſportoit où elle vouloit vne ſoliue que huit hommes n'auoient pû leuer. Ils ſont experimentez en la nauigation. Ils ſont fort propres en leurs maiſons, tellement que leurs meubles de bois ſemblent des miroirs. Ils ſont merueilleuſement attentifs à leurs affaires, & fort entendus en fait de marchandiſe. Quant au boire & au manger ils ſont ſemblables au reſte des Pays-bas.

Le peuple de Hollande ſurpaſſe en grandeur les autres nations de l'Europe, & quant aux femmes elles ſont ordinairement belles, mais leur beauté n'eſt pas de longue durée, ny ſi charmante que celles des femmes d'Angleterre. Hors de l'yvrongnerie que les Holandois pratiquent, ils ſont aſſez ciuils. Les villes y ſont fort bien policées. Ils retiennent encor leur ancien courage, & ſont fiers & haut à la main, & comme gens qui poſſedent vn pays riche, & fort au poſſible, & de grand commerce, ils ne font nul eſtat de la force & puiſſance des Princes voiſins.

Quant aux peuples de Gueldre, & de Zurphen, ils ont eſté les derniers qui ſont venus du temps de Caſar ſous la puiſſance des Romains, & les premiers ſe ſont affranchis au declin de l'Empire.

Dans Vtrechet vous auez vn grand nombre de nobleſſe fort ciuiliſée. Les Damoiſelles y vont entierement veſtuës à la Françoiſe, excepté qu'elles portent la Hugue, qui eſt vn voile noir qui couure leur viſage & leurs habits. Les Eſtats n'ont rien de ſi poly que les habitans de cette ville, & de la Haye.

Quant aux Friſons, ils ſont en grand nombre, & quelques-vns les tiennent pour fort courageux : mais ie n'ay rien vû en eux qui me doiuent imprimer cette opinion, ils vont aux coups comme les autres, eſtans commandez : mais on n'apperçoit pas en eux vne trop grande ardeur de courage. Sur tout il ne leur faut pas parler de venir aux mains, & ſe joindre. Ils ſont ſi ſuperbes, qu'ils en ſont du tout inſupportables. Il y en a vne grande partie qui s'adonne à la marchandiſe. Ils hayſſent fort les adulteres, & aiment extrémement la liberté.

RICHESSES.

LEs Eſtats ne peuuent faillir d'eſtre grandement riches, à cauſe du grand trafic qu'ils font par mer, & du grand abord des marchands qui y vien[nent] de tous coſtez : car outre le profit que pluſieurs particuliers deſdits Eſtats font auec eux, il n'y a marchãdiſe entrant en Hollande, qui ne paye vne groſſe impoſition & gabelle, qu'ils ont miſe ſur toute choſe qui entre en leurs haures. Quant à la Hollande, ſa richeſſe conſiſte en paſturages, qui y nourriſſent vn nombre incroyable de cheuaux, de bœufs, & de vaches, qui rendent tant de laict, qu'on tien que le fromage, & le beurre de Hollande rend à ſes habitans

plus d'vn million d'or toutes les années. Et outre celuy que l'on mange sur le lieu, ils en enuoyent fort grande quantité en Angleterre, en Allemagne, en France, & en Espagne. Ils tirent encores vn grand profit de la rubrie, qu'ils nomment Meedecrappe, qui est necessaire pour faire que les draps ne se desteignent. Ils tirent encores vn grand argent de leur peſche, & sur tout de leurs voyages qu'ils font sur la mer, d'où ils emmeinent quelquesfois des vaisseaux pris qui sont de grande valeur: & l'on ne sçauroit croire combien ce seul pays a de grands nauires de guerre, ou marchands. Tellement que la Hollande sans auoir des vignes, du lin, ny du bois, & peu de grain, abonde toutesfois en vin, froment, & toiles, qui rendent aussi à ses habitans vn grand profit, de mesme que les passements de fil, poinctes, & dentelles qu'ils font en grande quantité. Ils vendent aussi assez bien leurs cheuaux, dont ils font de bonnes sommes.

La Zelande a aussi sa Meedecrappe qu'elle enuoye par toute l'Europe, & dont elle tire vne grande somme d'argent, de mesme que du coriandre. Ses pasturages aussi luy apportent vn grand profit, vû qu'il s'y nourrit grande quantité de bestial, qui est vendu ailleurs, & qui rend ses maistres riches. Ces bestes sont non seulement plus grandes que les autres, mais encores d'vn gouſt plus delicat, à cause de l'herbage qui a ie ne sçay quelle proprieté de mieux nourrir que les autres. Et ce qui rend encore la Zelande riche, c'est le grand abord des marchands qui trafiquent à Midelbourg, & aussi des gabelles & impositions qu'on leue de toutes les marchandises que l'on y porte. Ils ont vn singulier artifice à cuire du sel noir & sale que l'on apporte des pays Occidentaux, vû qu'ils le mettent dans de grandes chaudieres, & le rendent si blanc & si net, qu'il semble à la neige. Or ils mettent de l'eau de la mer sur le sel grossier d'Espagne, ou de Bretagne, & pour cent liures de sel d'Espagne ils font cent quarante-cinq liures de sel plus net & plus affiné, qu'ils vendent en Angleterre, en Dennemarch, & par toute l'Europe, Dauantage ils tirent vn grand profit de la negotiation du froment, & de leur bled, qui est des meilleurs que l'on voye.

Quant à la Frise, elle a ses cheuaux, qui se vendent par toute l'Europe, qui sont bons pour porter des hommes armez de toutes pieces, & de pesantes charges. Pour le reste elle tire du profit comme les autres terres que les Estats tiennent qui n'ont rien de si remarquable, qu'il me face iuger qu'il soit à propos de discourir dauantage de leurs richesses. Ie diray seulement que leurs villes tesmoignent assez que les cõmoditez ne leur mãquent nullemẽt. & que les longues guerres qu'ils ont soustenuës, monstrent bien qu'ils sont puissants & riches, cõbien qu'ils ayent emprunté quelques parties de la Royne d'Angleterre, & de quelques Princes qui auoient interest en leur conseruation.

FORCES.

ON ne sçauroit presque croire sans le voir, combien tout le pays que les Estats tiennent est fort, vû qu'en premier lieu la Zelande est enuironnée de la mer, & outre ce toutes ses aduenuës sont si bien fortifiées, qu'il est impossible d'y trouuer vn abord aisé pour entrer dans le pays, sans le consentement des habitãs. Vous y auez la ville de Flessingue, que la mer bat de trois

costez, & qui est assez bien munie de canons, pour empescher les effects d'vne grosse armee. Aussi cette seule ville fut cause que toutes les autres des Pays-bas qui sont auiourd'huy libres, prindrent les armes, & s'affranchirent de la domination des Espagnols, tellement que leurs habitans, qui ont composé cette Republique, ont traitté en dernier lieu auec le Roy d'Espagne & l'Archiduc comme souuerains, & ont esté reconnus pour tels en cette derniere trefue. Midelbourg est aussi vne place considerable: mais le fort de Rameken est vn lieu d'importance, & peut estre l'vn des meilleurs que l'on puisse voir. Venant apres en Hollande, vous auez Dort, ou Dordrecht, qui est enuironné d'eau de tous costez, & bien fort. Roterdam, qui est vne bonne ville de deffence, & Gorkon qui n'est pas peu considerable. Quant à Vtrecht la ville est fort belle.

En Gueldre on void Nimegue ville forte d'œuure de main & d'assiette. Arnhem est vne de ses meilleures places Zutphen est assez considerable, mais non qu'elle soit en telle deffence que l'autre. Pour le pays d'Ouerysſel vous y voyez la ville de Deuenter, qui est forte, & bien munie de tout ce qui est necessaire pour vne longue deffence, & en Frise Groningue est vne place qui ne peut guere aisément estre emportée.

Ie n'aurois iamais fait si ie me voulois amuser au denombrément des places fortes qui sont en tous ces pays, comme le Tolus, autrement Cinquescans, ou le fort de Skink, qui est presque imprenable, enfermé de l'Ouai, & de l'Issel, & pareillement saint André, Tiel, la Brile, qui sont capables d'arrester les plus fortes & plus grandes armées. Il suffit de dire que ce pays est si bien fortifié de toutes parts, qu'vne armée qui le voudroit gaigner pied à pied, quoy qu'extrémement forte, & touſiours en campagne, n'y sçauroit gueres aduancer en beaucoup de temps. Il faut aussi considerer que les Estats pourroient innonder tout le pays, s'ils se voyoient reduits au desespoir, en rompant leurs digues, principalement en Hollande. D'ailleurs ils ont touſiours vn grand nombre de gens de guerre qu'ils entretiennent sur les frontieres, & dans le pays. Et quant à la mer, ie n'estime pas qu'il y ait nation qui y soit plus puissante, ny si capable de faire de grands effets. Somme que toutes choses leur sont fauorables pour le regard de la force, comme on a pû voir assez en la longue guerre qu'ils ont maintenuë contre le Roy d'Espagne, qui ayant vû qu'il n'y pouuoit gueres aduancer, & que ce luy estoit vne continuelle perte d'argent & d'hommes, a esté contraint en fin de s'accommoder auec eux, & leur accorder la plus grande partie de leurs demandes.

GOVVERNEMENT.

XII. TOutes les affaires d'Estat des Prouinces vnies des Pays-bas, tant pour la guerre, tant par mer que par terre, & de ce qui en despend, les alliances & confederations qu'elles ont auec les Roys, Princes & Potentaux estrangers, pour la leuée des deniers qui se doiuent trouuer, tãt pour la guerre, que pour les affaires d'Estat, & generalement de tout ce qui concerne pour le bien, & repos des Prouinces vnies, sont dirigées, & gouuernées par les Seigneurs & Estats Generaux d'icelles Prouinces, desquelles l'assemblée est dressée des principaux colleges de la Noblesse, des Magistrats, & superintendans des villes en chacun quartier & Prouinces, respectiuement. Les Estats particuliers

desquelles les Prouinces choisissent, & y commettent annuellement autant de personnes que bon leur semble, ausquelles ils donnent plein pouuoir & authorité d'auiser & resoudre auec les deputez de toutes les autres Prouinces sur chacun point qui y sont mis en deliberation, & sur toutes autres choses qui s'y pourroient representer, comme pour le bien & seruice de l'Estat se trouuera conuenir. En laquelle assemblée desdits Seigneurs Estats Generaux les affaires se proposent, aduisent, resoudent de la part de chacune prouince respectiuement. & non teste pour teste. De maniere qu'à present les resolutions se prennent en ladite Assemblée de la part des sept Prouinces, dont la premiere est la Duché de Gueldre & comté de Zutphen (combien que Zutphen soit vne prouince à par soy outre les 17. Prouinces de tous les Pays-bas :) la seconde est la Prouince de Hollande & Westfrise : la troisiesme Zelande : la quatriesme Vtrecht : la cinquiesme Frise : la sixiesme Ouerysel : la septiesme Groningen, & les Ommelandes en ladite assemblée desdits Seigneurs Estats Generaux comparoissent (en estans semons) les Gouuerneurs de chacune prouince respectiuement, & le Conseil d'Estat, pour y ayder à aduiser & resoudre de toutes matieres qui y sont proposées & requises.

Au Conseil d'Estat desdites Prouinces vnies les aduis se donnent, & les voix se recueillent teste pour teste, dont les Conseillers sont commis par les sieurs Estats Generaux (sur l'eslection & presentation qu'en font chacune prouince en son regard) ausquels ils ont serment de fidelité suiuant les instructions qui en sont faites : lequel Conseil d'Estat estoit composé en l'an- 1600 mil six cens, de tous les Gouuerneurs des Prouinces, & du Prince Hen-Federic de Nassau : M. George Gilpin Agent du Roy de la grande Bregne. Pour la Duché de Gueldre les sieurs d'Oyen & de Bryenem. Le sieur Mataneſſe pour la Noblesse, Beuren de Dordrecht, & Boulens d'Amsterdan pour Hollande & Vvestfrise, Fernande Alleman pour Zelande, Fook pour Vtrech Kaminga & Frans. Ianſen pour Frise: Itterſon pour Ouerysſel, & Renders pour Grouningen & Ommelanden auec leurs Secretaires Chrestien Huygens, & Zuylen.

Les Estats de chacune prouince tiennent leurs droits, priuileges, & coustumes que d'ancienneté ils ont eu & possedé, gouuernant & administrant les affaires de la prouince, tant par eux mesme que par les colleges & officiers qu'ils ordonnent aussi bien en matiere d'Estat, & en ce qui en depend, comme de la guerre, finances, iustices, & autres presque sur vn mesme pied & bon ordre. Comme pour exemple en Hollande & Vvestfrise, les Estats de la prouince de tout temps ont esté representez par les Barons, Cheualiers, Nobles, & par XLII. les bõnes villes d'icelle, sans que les Ecclesiastiques ou Clergé y ayent iamais esté reconnus pour membres d'iceux : lesquels Seigneurs & Nobles signalez sont appellez à ladite assemblée, non seulement pour opiner & ayder à resoudre sur les points proposez, mais aussi sur toutes choses occurrentes, & cõcernantes le bien, repos, tranquilité & assurance de la prouince : lesquels ainsi assemblez communiquẽt, aduisent, & resoudent, sur le tout auec l'Aduocat du pays, comme le premier en ladite assemblée des Estats les recueille & recite ouuertement. A ladite assemblée sont ordinairement appellez les principales villes de la Prouince, à sçauoir Dordrecht, Harlem, Delff, Leyden, Amsterdã, Goude, Rotterdam, Gorcum, Schiedam, Schoonhouen, Briel, Alemat, Hoorn, Enkhuyſen, Edam, Monickeodam, Medemblyck, & Purmereinde : & quand

il vient quelques affaires de grande importance comme à la reception d'vn nouueau Prince, à traitter de la paix, ou à entreprendre nouuelle gue re, on est accoustumé d'y appeller aussi les autres villes de ladite Prouince qui ensuyuent. Woerden, Oudewater, Gheertruydemberg, Heusden, Naerden, Weesp, & Muyden, nulles autres, parce qu'elles appartiennent aux Seigneurs particuliers, ou qu'elles ne sont villes fermees comme celles cy dessus. Lesdites villes pour y enuoyer leurs députez en nombre competant munies de commissions & plein pouuoir en la mesme forme & maniere que nous auons dit des Nobles plus signalez.

La conuocation desdits Seigneurs Nobles & villes de Hollande, & les points principaux pour lesquels elle se fait, se conduisent par ledit Aduocat du pays, & par les Conseillers commis ausdits Estats : lequel Aduocat fait les propositions : & estans les opinions & aduis desdits Seigneurs Nobles mis en forme il les declare & recite auec raisons preignantes. Ce fait il demande & recuille par ordre les voix des villes : & en cas de varieté & diuersité d'opinions, il trauaille, & tasche de les accorder, concluant selon la pluralité des voix, en conformité desquelles se forment les resolutions.

Les principaux points pourquoy ladite Assemblée se tient, est pour le fait de la guerre tant par mer que par terre, pour les contributions des deniers, à la reformation de tous abus qui pourroient suruenir, pour le repos & tranquilité du pays, pour entretenir l'vnion & concorde par toutes les villes de la Prouince, & generallement tout ce qui touche l'Estat du pays, la Religion, Iustice, Police, moyens des contributions foraines, Domaines, biens Ecclesiastiques, & le tout au plus grand profit & soulagement de la Prouince. Et ladite assemblée se tient ordinairement à la Haye, qui est vne place ouuerte assise au milieu du pays cinq ou six fois l'an, ne fut que la necessité & occurrences des affaires la requissent, extraordinaire ou en autre lieu: & à l'execution & entretenement des resolutions prises par lesdits Estats en leur assemblées, sont enchargez & specialement commis vn d'entre lesdits Seigneurs & Nobles, l'Aduocat du pays, & vn de chacune ville principale.

Lesdits députez Conseillers n'ont point seulement la charge de l'entretenement des resolutions prinses en l'assemblée des Estats, mais aussi de toutes choses concernans le bien de la Prouince, le repos, & l'vnion des quartiers, membres, & villes, ayans la connoissance & iuridicature de toutes questions & differents touchant les contributions & moyen du pays, & de ce qui s'ensuit : ensemble de toute matiere de confiscation à cause de la guerre, de tous troubles, tumultes, seditions, perturbation du repos public, trahisons, falsifications de monnoyes, & de toutes autres choses concernans le public, esquelles ils iugent par Arrest.

Es matieres de Iustice ordinaire tant entre les manans & habitans du pays, que forains & estrangers, les Presidents & gens du Grand Conseil ont la supréme Iudicature esdits pays, lesquels iugent souuerainement & par Arrest : des Sentences desquels n'eschéent que reuision ou proposition d'erreur : A quoy de la part desdits Estats sont ordonnez conjointement les residents & Gens dudit Conseil des Reuisiteurs, en nombre competent.

Monsieur le Gouuerneur, President, & Gens du Conseil de la Cou

Prouincia*le* desdits pays ont la connoissance & l'entremise de beauc ou pde choses concernantes la Police du pays & Iudicature ordinaire en plusieurs cas ciuils & criminels, comme aussi des causes qui y deluoluent par appel des sieges des villes, & ressorts inferieurs des villages & du plat-pays. Lesquels expedient leurs actes & commissions sur le nom dudit Seigneur Gouuerneur, President, & Conseil: mais ils sont droict de la part de la Souueraineté de ladite Prouince.

A *l*administration des Domaines de ladite Province y a vne Chambre de Maistres, Auditeurs, & Greffiers des Comtes.

Et combien que la Haye soit vne place ouuerte distante de deux mille pas de la mer du Nort, si est-elle le plus plaisant lieu qui soit en toutes les dix-sept Prouinces du Pays-bas: les surpassant en richesses, beaux édifices, belles places, plaisans iardins, & en grand nombre de Noblesse: il y a plus de deux mille grandes & belles maisons: & en bastit-on encores tous les iours, voire des ruës entieres. Là est la Cour du Prince ou Gouuerneur de Hollande, Zelande, & de la Frise Occidentale, qui est auiourd'huy le Seigneur Maurice, Prince d'Orange, &c. Comme encore aussi les Estats Generaux des Prouinces y tiennent leurs assemblées & residences: comme aussi les Estats de Hollande, & leurs deputez, Conseillers ordinaires, les Presidents, & gens du grand Conseil: ceux du Conseil, Prouincial, & ceux de la Chambre des Comptes.

Outre tous lesquels Conseils y a encores vn Conseil de Brabant pour les villes & villages du ressort de la Duché de Brabant qui sont sous l'obeyssance des Estats Generaux des Prouinces vnies, où les procez émanez de ladite Duché sont ordinairement instruicts & terminez, sous l'authorité, & en vertu de la commission desdits Seigneurs Estats Generaux, en la mesme forme & maniere que de tout temps on a vsé en la Chancellerie, Conseil, & Cour feodale de Brabant, afin que par ce moyẽ chacun puisse estre maintenu en ses priuileges accoustumez.

Au reste le regime & administration des villes & Prouinces vnies, & notamment en Prouince de Hollande & West-frise, se gouuerne selon leurs anciens droits, priuileges, statuts & coustumes, où il y a pour la pluspart vn Baillif ou Escoüette, qui de la part desdits Estats y est estably comme leur officier. Il y a aussi des Bourg-maistres, Escheuins, Thresoriers, Maistres de fabriques, Maistres des orphelins, Conseil & Woeschapen, qui se font de notables de la bourgeoisie.

Les Bourgs-maistres & Escheuins sont annuellemẽt renouuellez suyuant la denomination en nõbre redoublé fait par les Woetschapen, esleu par le Gouuerneur de la Prouince, ou en son absence par les Presidents & Gens du Conseil Prouincial, combien qu'en aucunes villes l'election des Bourg-maistres soit absolute, & en aucunes les Escheuins ordõnez par officier au nom desdits Seigneurs Estats. Le nombre des Bourg-maistres est selon la coustume des villes: comme à Dordrecht vn, en aucunes quatre, lesquels trauaillent plus en choses politiques, au bon ordre & regime de la ville, sur les biens & reuenus d'icelle, au repos vnique des bourgeois & habitans.

Les Escheuins consistent en la pluspart des villes au nombre de sept, lesquels ont la connoissance & la iurisdicature de toutes causes tant ciui-

les que criminelles. Les Threſoriers, Maiſtres des ouurages, & Maiſtres des orphelins ſont en la pluſpart des villes annuellement eſtablis par le Bourg-maiſtre. Les Threſoriers ont la recepte de la ville dont ils rendent comte, les Maiſtres des ouurages ou fabriques ont l'œil ſur les ouurages publiques, les Maiſtres des orphelins ont par ſuperintendance le regard, & prenneut ſoin que les biens des pupils ſoient bien regis & gouuernez ſous bons pleges. Les Vvoeſchapen qui ſont iurez au Conſeil ſont en la pluſpart des villes en ſeruice continuel leur vie durant. Ceux-cy ſont creez des plus notables bourgeois de la ville, eux & les Bourg-maiſtres repreſentans tout le corps de la ville, aduiſét & reſoluent ſur toutes choſes qui leur ſont propoſees, tant du bien commun du pays que de la ville en particulier.

Pour le regard des monnoyes qui ſe forgent par toutes leſdites Prouinces vnies des Pays bas, il y a trois Generaux, leſquels au mandement deſdits Seigneurs Eſtats comparoiſſent la part où ils ſont mandez, pour y aduiſer ſur le fait deſdites monnoyes.

Ladite Comté de Hollande & de Vveſtfriſe a deux monnoyes, l'vne ancienne & plus priuilegiee pour la Holláde en la ville de Dordrech, l'autre pour la Vveſtfriſe en la ville de Horne.

XIV. Les Eſtats de la Comté de Zelande conſiſte en la Nobleſſe, & és villes des Iſles de Vvalchren, Schovven, Suytbeneland, Tolen, Noovtbel, nouuellement reconnuës ſur la mer, Duyuelandt, Vvolphaerts-dyck & Philips-landt. Ils tiennent leurs aſſemblées generales à Middelbourg, où pour le plus ordinairement reſide le College de leurs deputez qui s'y aſſemblent tous les iours, pour traicter, diſpoſer, & vuider de toutes affaires concernantes l'Eſtat.

Ladite Comté de Zelande a retiré à ſoy la Chambre des Comptes pour le fait des Domaines, & generalement de toutes recettes appartenant à tout l'Eſtat qui ſe ſouloit autresfois traiter conjointemét auec celle de Hollande, Vveſtfriſe & la Haye. Mais maintenant ladite Chambre pour ladite Comté de Zelande eſt eſtablie en ladite Cour à Middelbourg.

Zelande a pareillement ſa monnoye en ladite Cour, laquelle eſt ſujette aux Generaux des monnoyes.

Les appellations des Sentences ciuiles de toutes les villes, Baillifs, & Iuriſdictions de Zelande reſſortiſſent au Conſeil Prouincial à la Haye: ſauf que ceux de Middelbourg ont par priuilege leur choix d'appeller ou audit Conſeil Prouincial, ou pour éuiter cette inſtance au grand Conſeil. Mais les criminels s'executent ſans appel, par les hauts iuſticiers, chacun en ſa iuriſdiction & reſſort.

Quand à la police & religion on s'y gouuerne comme on fait generalement par toutes les autres Prouinces vnies leurs confederez.

XV. La Principauté & Eſtats d'Vtrecht cõſiſte encore pour le iourd'huy en trois membres, à ſçauoir l'Eccleſiaſtic des cinq Colleges Chanoinaux, de la Nobleſſe & des villes: L'Eccleſiaſtique pour le premier du ſiege Cathedral de S. Martin, de Saint Sauueur, de Saint Iean, & de Sainte Marie, qui ſont indifferemmẽt choiſis des deputez qui ſont à preſent au College deſdits Eſtats. Pour le ſecond membre ſont la Nobleſſe: pour le troiſieſme mẽbre les Bourg-maiſtres & deputez des villes de ladite Principauté & Eſtat, pareillement vn Conſeil Prouincial, duquel ne giſt aucune appellation, toutesfois en cas de

reuision on peut l'auoir par deuers les Estats de la Prouince. La Chambre des Comtes est retenuë & deseruie par le College desdits Estats. Ladite principauté a aussi sa monnoye particuliere, cõme elle a eu de tout temps, & est sujette auldits Generaux des monnoyes. La police & la religion s'y maintient comme par toutes autres Prouinces vnies leurs confederez. Il y a aussi pour toute ladite Principauté quatre Mareschaux, qui sont pour le iourd'huy chacun en son quartier.

L'Estat & seigneurie de Frise est repartie en trois quartiers (qu'en leur langueils appellent *Goiten*, à sçauoir d'Oostergoë, Westergoë, & des sept forests. Mais pour le iourd'huy suiuant le regime & gouuernemẽt du temps present, les villes sont le quatriesme quartier, *Goër* ou membre de l'Estat. Ostergoë consiste presentement en onze Bailliages qu'ils appellent *Gritenies*. Westergoë en huict Bailliages. Les sept forests consistent en dix Bailliages. Le Goë ou quartier des villes, fait pour le iourd'huy en l'assemblée des Estats de la Prouince le 4. membre. Icelles villes souloiẽt par cy-deuãt estre affectées au Goë, dans lesquelles sont situées d'Oostergoë, Westergoë, ou des forests: lesquelles villes fermées sont en nõbre d'onze, dont les huict fermées, sont villes fortes, à sçauoir, Leenuerdem, Bolsuuaert, Dockum, Frauike, Harlinged, Sneck, Staueren, Sloten, & trois autres anciennement priuilegiees de droit de villes, qui ne sont pas murées, à sçauoir Ist, Worchum, & Hindelopen, esquels quatre quartiers consiste toute la Frise. Les Estats de cette Prouince, ont de toute ancienneté esté representez par les Nobles, & plus signalez ou notables proprietaires, tant des villes que du plat pays. Mais maintenant à la semonce du Gouuerneur & des deputez aux Estats, sont appellez aux iournées & assẽblées generales, certains nobles, & notables proprietaires du plat pays, & de chacune ville, pour deputez à ce idoines & capables, suiuãt les lettres d'Estat, qui leur sont enuoyées, lesquelles lettres s'adressent aux Griutmãs ou Baillifs & au Boug-maistre des villes respectiuement. Lesquels en chacun bailliage & ville, chacun en sõ regard conuoquẽt les nobles, les plus signalez du plat pays & les Escheuins, Conseil, & Iurez en chaque ville, lesquels ayans oüy & entendu les causes du mandement, choisissent alors & deputent chacun de son Bailliage & ville deux personnages, ausquels est donnée commission & pouuoir de comparoir à ladite iournée & assemblée generale, pour y resoudre des poincts & affaires, pour lesquels ils sont mandez, & de toutes choses concurrẽtes selon l'exigence du cas, ce que requis peut estre. Chacun Bailliage y enuoye ordinairement deux Députez, à sçauoir l'vn de la noblesse l'autre vn des plus notables proprietaires, chacune ville principalemẽt celles qui sont fermées y enuoyent vn de leur Conseil, & vn des Iurez d'entre la commune, sans aucun respect au degré de noblesse, comme aucunes places és sept forests, ne reconnoissent & ne députent aucuns Gentils-hommes, faute de noblesse, mais ordinairement au lieu d'iceux ils y enuoyent des plus vieux Fonssiers & priuilegiez notables, auec contentement des nobles des autres quartiers. Ladite assemblee & cõuocation generale se tient ordinairemẽt en la ville de Lewaerdem, maintenãt capitale du pays, & assise au centre du pays, vne ou deux fois l'an, ne fut que les affaires extraordinaires, & la necessité du temps le requist. Ces deputez ont la connoissance & iudicature de toutes les affaires concernant la contribution de la Prouince, confiscations, des biens Ecclesiastiques, des Dicaiges, d'Escluse, en somme de toute l'administratiõ des affaires politi- XVI.

ques, de la guerre, & des finances, les Receveurs ſont tenus tous les ans de venir rendre comte par deuant la Chambre des Comptes, à laquelle ſont annuellement ordonnez quatre perſonnes, à ſçauoir de chacun quartier vn. Leſdits Eſtats ont auſſi leurs monnoyes particulieres en la ville. Levvearden, auſſi ſujette aux generaux. Les Baillifs auecques les Aſſeſſeurs en leurs Bailliages, ſur le plat pays: & les Bourgs-maiſtres, Eſcheuins, & Conſeil des villes ne iugent ſeulement qu'en matiere ciuile, donnent leurs Sentences au nom de la Seigneurie ſouueraine de Friſe, deſquelles ſe peut appeller à la Cour Prouinciale, & non au College des deſputez des Eſtats. La Cour Prouinciale eſt compoſée du Gouuerneur, Preſidens & Conſeillers, auſquels ſeuls appartient ſeulement la connoiſſance & iuriſdicature des choſes ciuiles & criminelles. Mais il faut que les Baillifs & Magiſtrats des villes renuoyét les criminels auec leurs informations à ladite Cour, où leurs procez ſont faits par le Procureur General ſelon la qualité du délit, elle tient ſa ſeance auſſi à Levvaerden. Les Eſtats de ladite Prouince ont depuis quelques années erigé vne Vniuerſité à Franiker. Pour le fait de la Religion il s'y conduit comme és autres Prouinces.

XVII. L'Eſtat d'Oueryſſel, (porte ce nom pour eſtre aſſiſe & ſituée outre, ou par delà le fleuue d'Yſſel) toute la Prouince eſt repartie en trois belle iuriſdictions, la premiere eſt *Saland*, la deuxieſme *Vuent*, la troiſieſme qui eſt au milieu des deux *Vollenbouen*. Saland a pluſieurs villes compriſes en ſoy, à ſçauoir Deuenter, Campen, Zuuol, & autres. La Tuente, la ville de d'Oldenzeel, Otmarſum, & autres. Vollenhouen a ville & chaſteau de de meſme nom à preſent ruinée par les guerres dernieres, là où ſouloit eſtre iadis la Cour des Eueſques d'Vtrecht & la ville Steenuvyc, & autres. La Souueraineté de cette Prouince appartenoit iadis aux Eueſques d'Vtrecht: mais depuis eſtant paruenuë auecques la Seigneurie d'Vtrecht à l'Empereur Charles le quint, & à Philippes ſon fils, ſous condition de les conſeruer en leurs priuileges, ſous pretexte dequoy, ils ſe ſont auecques les autres Prouinces vnies ſoubſtraict de l'obeyſſance dudit Roy Philippe. Ladite Prouince n'a iamais reconnû que deux membres en ſon gouuernement, à ſçauoir la nobleſſe, de laquelle ſont choiſis les Gouuerneurs, & les trois villes Imperiales, Deuenter, Campen, & Zuuol, par leſquels deux membres ſont vuidez toutes difficultez qui ſe preſentent en cét Eſtat, & que par eux ſelon les Conſtitutions du pays aura eſté ordonné & decreté, demeure ferme & ſtable. Et comme la nobleſſe en préeminence ne cede à nul, auſſi ne font les villes, ſi ce n'eſt en leur ordre & degré. Donc Deuenter eſt la premiere, Campen, la ſeconde, & puis Zuuol apres; chacunes deſdites villes iuge par Arreſt, & ont chacune droit de battre monnoye. L'Aſſemblée des Eſtats de ladite Prouince ſe fait diuerſement tant generale que particuliere, ſelon leurs anciennes couſtumes, & préeminences, tantôt en vne place, tantôt à l'autre, les deputez ſouuent s'entrechangeans. Au fait de la Religion il ſe gouuerne par tout comme és autres Prouinces vnies leur confederez.

XVIII. Quant à l'Eſtat & regime de la ville de Groeningen & des Ommelandes (qui ſont Iuriſdictions champeſtres, conſiſtant en pluſieurs villages du territoire de cette Prouince) il faut entendre que ladite ville & Ommelandes ſituez entre les riuieres d'Embe & Lautis, ſont & font vne ſeigneurie & Prouince nombrée entre les dix-ſept Prouinces du Pays-bas,

qui ſont indifferemment repreſentez & regis par commun accord des Eſtats d'icelle : en ſorte que tous droicts ou domaine, que iadis le Prince comme Seigneur de la ville & Prouince ſouloit auoir, ſont regis & gouuernez par le commun aduis deſdits Eſtats, tant pour les finances, reuenus, contributions, biens Eccleſiaſtiques tant en la ville, que vieux Bailliages Goorrecht & Ommelandes, leſquels Eſtats enſemble leurs députez tiennent ordinairement leurs iournées aſſemblées en ladite ville de Groeningen. Le Regime de la ville appartient au Magiſtrat d'icelle tant ſeulement, qui conſiſte en quatre Bourgs maiſtres, & douze Conſeillers, & ce auſſi bien fait de Iuſtice (en quoy il iuge par Arreſt) qu'en cas de police : ſauf que les choſes concernantes les priuileges & biens de la ville, doiuent eſtre communiquées au Magiſtrat de la porte & aux vingt & quatre Iurez. Les deux vieux Bailliages & le Groorecht reſſortiſſent ſous la Iuriſdiction de la ville, où ceux du Conſeil ordonnent annuellement des Droſſarts, Amptmans, ou Baillifs, (qui n'eſt qu'vn meſme fait) des iugemens deſquels ſe peut appeller par deuant ledit Conſeil, qui en iuge par Arreſt. La moitié dudit Conſeil & Iurez y ſont annuellement deſmis, les places deſquelles ſont remplies : à ſçauoir que le Gouuerneur deſnomme cinq perſonnes d'entre les vingt & quatre Iurez, leſquels cinq choiſiſſent de toute la ville huict Conſeillers. Les huict nouueaux Conſeillers auecques les autres huict vieux qui reſtoient, eſliſent quatre Bourgs-maiſtres. En outre ledit Sieur Gouuerneur deſnomme hors du nombre deſdits vingt & quatre Iurez, encores autres cinq perſonnes, leſquels en choiſiſſent douze d'entre la commune de la ville, pour remplir la place des douze deſmis, de ſorte que les douze nouueaux Iurez, & les douze vieux reſtez, choiſiſſent d'entre eux trois Auant parliers ainſi qu'ils appellent, leſquels tout du long de l'année portent la parole pour tous leſdits Iurez. Ladite ville a beaucoup de priuileges, entre autres elle opine la premiere aux eſtats de la Prouince, elle a auſſi vne monnoye.

Les Ommelandes ſont reparties en trois quartiers, à ſçauoir de *Fiuelingo*, *Hunſingo* & le *Vveſtquartier*, ayant chacun leurs droits par eſcrit en diuerſes Seigneuries, comme ſieges de iudicature qu'ils appellent Gritenies ou Bailliages.

RELIGION.

EN tous les pays que les Eſtats tiennent ils ne permettent aucun exercice de la Religiou Catholique; de ſorte que toutes les Egliſes y ſont conuerties en Temples, où les Miniſtres de la nouuelle opinion preſchent & font les prieres, & la Cene à leur mode. Que ſi l'on trouue en quelque lieu qui face exercice de la Religion Catholique en particulier, & ſecrettement : ſi toſt qu'ils ſont ſurpris ſur le fait ils ſont condamnez à de bien groſſes amendes, comme à Vtrecht où la plus grande partie des habitans eſt Catholique, il arriue preſque tous les iours qu'on dit dans les maiſons plus de cinquante, ou ſoixãte Meſſes. Il n'y a gueres d'autres villes ſous les Eſtats qui ne ſoient peuplées de plus d'habitans tenans la nouuelle opinion, que d'autres.

Que si l'on desire sçauoir comment l'heresie s'est glissée en ces pays, ie le feray entendre le plus briefuement qu'il me sera possible. Cette nouuelle opinion y prit pied durant les guerres, qui furent entre la France & l'Espagne, & ce mal fut descouuert apres la conclusion de la paix, entre Philippes II. Roy d'Espagne, & Henry II. Roy de France. Car l'an 1566. le Roy d'Espagne estant informé du danger qu'il y auoit que l'heresie n'infectât le Pays-bas, & ayant ordonné qu'on y gardât les Decrets du Concile de Trente, & des Edicts faits par Charles V. son pere contre les heretiques, beaucoup de gens creurent qu'il y vouloit introduire l'Inquisition d'Espagne, qui est veritablement vne inuention aussi malheureuse, & cruelle qu'aucune qu'on sçauroit pratiquer, puis qu'elle fait mesme pourrir en prison les plus innocens, & plus Catholiques. Tellement que ceux-cy se persuadant qu'on les vouloit traiter de cette sorte, firent ligue ensemble, & estans venus à Bruxelles, presenterent à Madame Marguerite d'Austriche Gouuernante du pays, vne requeste, par laquelle ils demandoient qu'on les laissât viure en liberté de conscience, & soudain comme s'ils eussent auec cette requeste donné le signal à leurs compagnons, il entra dans Anuers force hommes, mal affectionnez à la Religion Catholique, qui y ruynerent les Eglises, prophanerent les autels, firent mille outrages aux personnes sacrées, & tout ce qui se peut faire au mespris des sacremens. Ils firent le mesme à Bosleduc, à Valenciennes, à Gand, à Audenarde, à Bruxelles, à Vtrecht, les Religieux de S. François furent chassez de Delft, & les mesmes, & les Chartreux d'Amstredam. Ceux de Bruxelles faisoient instance qu'on leur permit leurs presches des Ministres, & desia l'on prechoit sans autre permission par tout le pays de Bruges, de Gand, de Ypre, d'Audenarde, & Anuers estoit desia vne retraite de Caluinistes, & de Lutheriens, & d'Anabaptistes. Valenciennes accepta non seulement les Ministres Caluinistes, mais encor pour obtenir, & monstrer vne entiere liberté de conscience, se retira ouuertement de l'obeyssance du Roy d'Espagne, & Tournay fit le mesme, certain Ministre ayant eu la hardiesse de prescher dans la ville de Nimegue, les habitans ayans mis la main aux armes, deposerent premierement cinq Senateurs de leur dignité, comme les soupçonnant d'heresie, & mirent en leur lieu autant de Catholiques, puis ayant chassé le Ministre, brusserent en pleine place la chaire où il auoit presché.

L'Année d'apres Marguerite d'Austriche fit vn Edict contre tous ceux qui auroient la hardiesse de faire exercice de la nouuelle opinion, & appaisa la Frise, par le moyẽ du Comte d'Aremberg, & recouura Tournay, & Valenciennes, par le moyẽ du Seigneur de Noircarmes. & le Cõte de Megue reduisit Vtrecht à la deuotion du Roy d'Espagne. On chassa d'Anuers les Ministres, & les lieux de leurs assemblées furent fermez. Cependant le Duc d'Albe vint pour estre Gouuerneur des Pays-bas auec vne armée. Cettuy-cy mit presque à son entrée en prison les Comtes d'Egmont, de Horne, outre plusieurs autres, & leur fit trencher la teste, disant qu'ils auoient fauorisé les rebelles. Le Prince d'Orãge craignant pareil traitement s'enfuit en Allemagne, où il assembla vne grosse armée, s'assurant de l'affection des Flamans, & de les induire aisement à se reuolter. Mais le Duc d'Albe, bien qu'ayant moins d'hommes, le contraignit de sortir du pays, son frere Louys ayãs desia esté défait en Frise. Il sembloit que tout estoit reduit en bon estat par le moyen de cette victoire, quand le Duc, qui par la mort des Comtes d'Egmont, & de Horne, & quelques autres Seigneurs

auoir aliené le courage de la nobleſſe, voulant encor exiger opiniaſtrement l'an 1570. & 72. le vingtieſme, & centieſme denier, ſe rendit encor odieux au peuple, & donna ſujet aux reuoltes qui arriuerent. Car le Prince d'Orange, & les ſiens conuiez par les habitans de quelques villes, & s'aſſurant du meſcontentement des autres, ſurprindrent en vne nuict Fleſſingue, la Brille, & preſque toute la Zelande, fors que Middelbourg, & quaſi toute la Hollande, fors qu'Amſterdam (pource que le Duc n'ayant iamais fait la guerre ſur la mer, eſtimant peut eſtre peu de lieux maritimes, ne s'eſtoit ſoucié que de ſe rendre fort dans le pays) & outre ce Mons, Ruremonde, Malines, Amesfort, Suelle, Campe, Zutphen, & autres places d'importance. Or ceux de la nouuelle opinion eſtans de la partie, on ne ſçauroit exprimer combien ils traitterent cruellement les Religieux & les Preſtres. Le Duc d'Albe ne perdant pas courage aſſembla des trouppes, fit vne armée, & recouura Mons, Zutphen, & Malines. Mais tádis qu'il aſſiegeoit Harlem, qui ſe rendit l'an 1573. ſes ennemis mirent le ſiege deuant Middelbourg, ville capitale de Zelande. L'année ſuiuante le Duc eut pour ſucceſſeur au gouuernemẽt Loüys de Regueſcens, qui s'eſſaya de ſecourir Middelbourg auec quelques nauires armez, afin de ne perdre entierement la mer. Mais l'armée s'eſtant perduë par quelque deſordre qui s'y trouua, la ville ſe rendit à cõpoſitiõ. Toutesfois Mondragõ Colonel des Eſpagnols, ne perdãt courage pour tout cela, fit paſſer sõ armée à pied par vn bras de mer à Zircée, & aſſiegea la ville, qui ſe rendit finalemẽt l'an 1577. Le Prince d'Orange eſtoit reduit au petit pied par la perte de cette place, cõme n'ayant preſque plus autre choſe que l'Iſle de Vvalcheren, ou Fleſſingue, Middelbourg ſont aſſis. Mais pource qu'il eſtoit deu 30. payes, ou plus, aux ſoldats Eſpagnols, ils paſſerent en terre ferme, ſe mutinerent, & s'eſtans fortifiez en la ville d'Aloſt, reduiſirẽt les affaires de leur Roy en plus mauuais eſtat que iamais. Car pluſieurs bruits diuers de leur reuolte, s'eſtans eſpandus, les Eſtats declarerent, & firent publier la guerre contre les Eſpagnols. On mit en priſon le Comte Herneſt de Manſfeld, & le Seigneur de Barlemont, & quelques autres du Conſeil, pource qu'ils ſe monſtroiẽt cõtraires à ce deſſein. Les chaſteaux de Gand, & d'Vtrecht furẽt aſſiegez, & pris tous deux. Le Prince d'Orange fut apellé, & il ſe fit vne ligue entre les Catholiques, & les Proteſtans auec vn fort grand aduantage du Prince, & des Proteſtans, qui eſtoient deſia preſque perdus. Ils mirent enſemble 53. mille hommes de pied, & ſeize mille cheuaux, & en meſme armée, on diſoit la Meſſe à la Catholique, & le Preſche à la Huguenote. Par ce moyẽ ceux de la nouuelle opiniõ retournerẽt à Anuers, & y gaignerẽt quelques Egliſes. Mais les Eſpagnols vindrẽt aſſaillir Anuers & Maſtric, prindrent & ſaccagerent ces 2. places. En meſme temps Dom Iean d'Auſtria ou d'Auſtriche vint d'Eſpagne, s'accommodant à la neceſſité, fit premierement vne ſuſpenſion d'armes, & apres, pource qu'il n'eſtoit pourvû ny de gens ny d'argent, & que les ennemis auoiẽt toutes ces choſes à commandement, il conclud la paix auec vn grãd aduãtage du Prince d'Orange & des ſiens, & les Eſpagnols ſortirẽt hors du pays. Et combien qu'vn des principaux articles de la paix fut, que la Religion Catholique ſeroit maintenuë, & l'hereſie exterminée, toutesfois lors que les Ambaſſadeurs parlerent au Prince d'Orange de faire obſeruer cét article, il leur reſpondit, qu'il eſtoit chauue de teſte, mais biẽ plus de cœur. Apres il ne quitta iamais les armes, & aduãçà tant qu'il pût la nouuelle opinion; Et finalement il mit Dom Iean en defiance des

Eſtats, Tellement que le Prince craignant d'eſtre fait prisonier, & de receuoir quelque offence, ſe retira à Namur, & s'aſſura du Chaſteau. Alors les Eſtats embraſſans plus ſoptement ce pretexte de nouueaux troubles, appellerēt le Prince d'Orange à Bruxelles, & s'vnirēt de nouueau auec luy. L'année d'apres vne partie campa deuāt Ruremonde, & l'autre deuant Namur, où Dom Iean auoit aſſemblé ſes troupes. Mais eſtant forcez de leuer le ſiege de deuant Ruremonde, & eſtans deffaits à Namur, ils perdirēt Louuain, Dieſt, Arſcot, & pluſieurs autres places. Mais cependant le Prince d'Orange auoit gaigné par vn long ſiege Amſterdā, & les Eſtats auoient fait venir auec vn vain tiltre de Gouuerneur Dom Matthias d'Auſtriche, frere de l'Empereur, & apres le Duc d'Alençon de France, & le Comte Caſimir d'Allemagne, qui vindrent auec d'aſſez grandes armées, & auec eſpoir de quelque grāde conqueſte. Or pour faire que chacun eut part à la reuolte, on fit publier, que tous, principalement les Eccleſiaſtiques ſeroient obligez à iurer qu'ils tiendroiēt Dom Iean pour ennemy, & choſes ſemblables. Et ainſi que les Cordeliers, & les Ieſuites refuſerent de le faire, ils furent chaſſez d'Anuers, & de quelques autres villes. Ceux de Doüay meſme chaſſerent les Ieſuites, mais ils les rappellerent dans peu de iours. S. Omer, & Graueliues, ſe maintindrent en l'obeyſſance du Roy d'Eſpagne. D'autre coſté Caſimir introduiſit l'exercice de la nouuelle Religion à Bruxelles, & à Gand, & les Gantois payerent les ſoldats des ornemens des Egliſes. Tandis ceux d'Artois & de Haynaut, voyant que les autres pays, contre les capitulations paſſez admettoient, ou introduiſoient par tout l'opinion de Caluin, les autres ſectes, abattoient les lieux ſacrez, deſpoüilloient les Autels, & perſecutoient les Religieux & les Preſtres, ils cōmencerent à penſer de plus prés à leurs affaires. Le Prince d'Orange craignant qu'ils ne labandōnaſſent, enuoya S. Aldegonde à Gand, pour faire qu'on y donnât au moins trois Egliſes aux Catholiques, ſe perſuadant que par ce moyen il appaiſeroit les mal-contens (ainſi nommoit-il ceux d'Artois & de Haynaut) & les retiendroit en ſa ligue. Mais ceux de Gand, qui eſtoient extrémement affectionnez à cette nouuelle ſecte, reſpondirent qu'ils n'en feroient rien, ſiles mal-contens n'embraſſoient le Caluiniſme. Cela fit reſoudre ceux d'Artois, & de Haynaut, & les villes de Doüay, de l'Iſle, & d'Orchies, à ſe reconcilier auec le Roy d'Eſpagne, par le moyen du Duc de Parme, qui auoit eu par la mort de Dom Iean le gouuernement des Pays-bas. Boſleduc fit encor le meſme. En Friſe le Sieur de Reneſberg, s'empara de Grouningue, & y permit l'hereſie. Ceux d'Vtrech s'eſtans vnies auec les Hollandois, & Zelandois, aneantirent en la ville, & aux enuirons l'exercice de la Religion Catholique. Cependant le Duc de Parme auoit pris de viue force la ville de Maeſtric, & le ſieur de Reneſberg changeant d'opinion, auoit remis Groningue ſous l'obeyſſance du Roy d'Eſpagne.

Mais les Eſtats generaux des Prouinces vnies de Gueldre, Hollāde, Zelande, Zutphen, Friſe, Oueriſſel, & de Groninghen ayant declaré le Prince Philippe d'Auſtriche II. du nom Roy d'Eſpagne, deſcheu de la ſeigneurie deſdites Prouinces, à cauſe de ſa domination extraordinaire & trop violente contre leurs priuileges & franchiſes par luy ſolemnellement iurées, ont par la voye de droict, & des armes empris tous le gouuernemēt de l'Eſtat politic, & de la Religion d'icelles Prouinces, l'an 1581. & par Edit abſoluent les ſujets de leur ſermēs, & en font preſter vn nouueau à la cōfirmation de leur Patrie & obeyſſāce eſdits Eſtats: & pour leur maintenir apellent le Duc d'Alençon, qui s'

eſtoit retourné en France, & le firent publier Duc de Brabãt. Mais ce tiltre luy dura peu, pource que ceux d'Anuers ne pouuans ſouffrir les François, & ſous autre pretexte, maſſacrerent enuiron trois mille des ſiens. En ce meſme temps le Prince d'Orange, à qui l'on auoit tiré peu de mois auparauant vn coup d'arquebuſe à Anuers, qui eſtoit demeuré fort bleſſé en la bouche, finalement le 10. de Iuillet 1584. il fut tué à Delf, par vn nõmé Baltazar Gerad, natif de Villefrãche en la Frãche-Cõté. Le Duc de Parme eſtant reſté maiſtre de la cãpagne, recouura partie par force, partie par ſiege, ou par traicté, Audenarde, Ypre, Tenremonde, Viluorde, Gãd, Bruges, Nimegue, Malines, & Bruxelles, & auec vn long & penible ſiege, força en fin Anuers, de luy preſenter les clefs, & l'Eſcluſe pareillement. Les peuples de Hollande & de Zelande eſtonnez de cét accez fauorable, recoururẽt au ſecours de la Royne d'Angleterre, & ſe mirẽt ſous ſa protection, mettant meſme entre les mains des Anglois Fleſſingue, & quelques autres places d'importance. Et depuis qu'ils ſe furent mis ſous la protection des Anglois, ils prindrent Stennich, Nimegue, Deuenter, Zutphem, & pluſieurs autres places de conſequence : mais la Royne voyant l'armée d'Eſpagne s'approcher d'Angleterre, & les diuiſions qu'il y auoit entre les Eſtats & le Cõte de Leyceſter, Lieutenãt general de ladite Royne Protectrice des Eſtats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas fait reuenir en Angleterre ledit Cõte de Leyceſter, lequel rendit ledit gouuernemẽt general és mains des Eſtats generaux, & deſquels il l'auoit receu auparauant ſous l'authorité de la Royne d'Angleterre: & ainſi les factiõs, partialitez ſuruenuës entre les villes & ſujets deſdits pays, à ſon occaſion furẽt aſſopies. Tellement que leſdits Eſtats generaux ayans reprins leur premiere authorité ſouueraine, reſtablirent pareillement le Prince Maurice de Naſſau aux gouuernemẽs de Hollande, Zelande, & Vtrecht & en l'Admirauté & eſtat de Capitaine general de toute leur gendarmerie, auſquels Eſtats ils luy ont depuis adiouſté le gouuernemẽt de la Duché de Gueldre, Comté de Zurphẽ & Pays d'Outreyſſel: & qu'il a inſques à preſent vſé lequel depuis l'an 1588. ils ont eu diuers ſuccez, tant pour les priſes de villes que de batailles, trop longues icy à reciter, tant à l'encõtre du Prince de Parme que des Archiducs d'Auſtriche. Pour concluſion apres auoir eſté tous les pays en trouble & guerre ciuille, depuis l'an 1566. inſques en 1609. les articles des treſues & ceſſation d'armes furent accordez & arreſtez en Anuers, le 9. d'Auril audit an, pour le tẽps de 12. ans, car de reciter tout au long, le commencement & le progrez de ce traicté: à ſçauoir comment les Archiducs ont fait rechercher de Paix le Prince de Naſſau par le ſieur Vander Horſt, & le R.P.F. Iean Ney, General de l'Ordre de S. François, & autres deputez, deſquelles propoſitiõs & raiſons ils ſe ſont ſeruis, tant enuers les Eſtats generaux, ſon Excellence, & autres perſonnes pour les eſmouuoir de les perſuader à cela, & les reſponſes que les Eſtats generaux faiſoiẽt là deſſus, & puis apres ce qui s'eſt fait de part & d'autre, les articles qui ont eſté liurez des deux coſtez, les raiſons & les difficultez qui en ſont enſuiuies de part & d'autre, & tout ce qui en deſpend, il ſeroit trop long, & trop faſcheux pour le deſcrire & reciter, & mettons ſeulement icy (comme nous auons dit) les articles accordez & arreſtez par les deputez de part & d'autre ; ſelon qu'ils les ont fait imprimer en l'an 1609. Les illuſtres Princes, l'Archiduc Albert, & Iſabelle Clara Eugenia, ayant fait treſues & ceſſation d'armes le 24. d'Auril en l'an 1607. pour 8. mois. auec les illuſtres & Seigneurs les Eſtats generaux des Prouinces vnies du Pays-bas, en qualité comme les tenans comme Eſtats, Prouinces & Pays-libres, ſur

lesquelles ils n'auoiét rié à pretendre; il falloit que ces trefves fussent ratifiées, auec semblable declaration, par la Majesté du Roy Catholique, entant que cela luy pouuoit toucher, & que ladite ratification & declaration fut liurée és mains des Estats des Prouinces vnies des Pays-bas, trois mois apres lesdites trefves, comme cela se fit, par les lettres Patentes du 18. de Septembre, en la mesme année: & en outre fut donnée procuration speciale audits Archiducs, le 10. de Ianuier 1608. pour faire tant en son nom, qu'en leur nom ce qu'ils ingeroient estre expedient, pour venir à vne bonne Paix, ou trefves pour longues années: en suitte de ladite procuration, les Archiducs par leurs lettres de Cõmission du 27. dudit mois, auoient denommez & deputez des Commissaires pour traitter au nom & en qualité, comme a esté dit, & consenty, & accordé, que lesdites trefues seroiét prolongées & continuées, à diuerses fois, & mesme le 20. de May iusques à la fin de l'an 1608. & estans assemblez à diuerses fois, auec les deputez des Estats des Prouinces vnies, qui auoient aussi procuration & cõmission d'eux, datée du 5. de Février de ladite année, mais ils ne peurent s'accorder touchant la paix, pour plusieurs grandes difficultez, suruenuës entr'eux, pour cette occasion, les Ambassadeurs des Roys Tres-Chrestiens, de France, & de la grande Bretagne, des Princes & Palatins de Brandebourg, & du Marquis d'Ausbarch, & du Lãdegraue de Hessen, enuoyez en ces lieux, de la part desdits Seigneurs, Roys & Princes, afin d'aider à auancer vne si bonne œuvre, voyans qu'ils estoient prests de partir, & de rõpre tout le traitté, auoient proposé des trefves pour beaucoup d'années, à certaines conditions comprises par escrit, & données de leur part à l'vn & à l'autre party, les requerant & admonnestant de s'y vouloir conformer: & comme sur cét escrit plusieurs autres difficultez s'y presentoient, voila pourquoy les Seigneurs suyuãts estoient assemblez le 9. d'Avril 1609. le Sieur Ambroise Spinola, Marquis de Benasso, Cheualaier de l'ordre de la Toison d'or, du Conseil d'Estat, & de la guerre de sa Majesté Catholique, & Maittre de camp, & General de ses armées, &c. Le sieur Iean Richardot, Cheualier, sieur de Batli, du Conseil d'Estat & premier President du Conseil priué de leurs Altesses, &c. Iean de Mácicidier, du Cõseil de guerre, & Secretaire de sa Majesté Catholique. Le Reuerend. P. F. Iean Ney, General de l'Ordre de S. François és Pays-bas, & le sieur Louys Verreyken Cheualier, Audiencier, & premier Secretaire de leurs Altesses, en vertu de lettres de procuration desdits sieurs, les Archiducs d'vne part, à fin de traitter, tant en leur nom, comme au nom dudit Roy Catholique, auec Guillaume Louys, Comte de Nassau, Catzenellenboge, Viaden Dietz & sieur de Filstin, Gouuerneur & Capitaine general de Frise, de la ville de Grouningue, & des Ommelandes & de Drenthe, &c. Le Sieur de Vvalrauen, sieur de Brederode, Vianen, Castelain d'Vtrecht, Sieur d'Ameyde, Cloetingue, &c. Le Sieur Corneille de Gent, sieur de Leonen, & Meynersuuy, Chastelain, & Iusticier de l'Empire, & de la ville de Nimeghe: le Sieur Iean d'Ordenbarnevelt, Cheualier sieur du Tẽpel, Rondenrys, &c. Aduocat & garde du grãd Seau, des Chartres & Registres de Hollande, & Est-frise, le Sieur Iacques de Malderé, Cheualier, sieur de Heyes, &c. le premier & representant les nobles és Estats, & au Cõseil de la Cõté de Zelande, le Sieur Gerart de Reuesse, sieur de Vãder Aa, de Sterfkercke, Nieuleckerlands, &c. Gellius Hillama, Docteur és Droicts, Conseiller ordinaire au Conseil de Frise. Iean Soleth, Sieur de Sallick, Drossart du pays de Vollenho, & Chastelain de la seigneurie du Cuinder: & Abbel

Coender

Coenders de Helpen, sieur en Faen, & Cantes, au nom des Estats des Prouinces vnies des Pays-bas, aussi en vertu de lettres de leur procuraiton, commission, semblablement d'autre part : lesquels par l'entremise, & par l'aduis de Pierre Ieannin, Cheualier, Baron de Chagny, & Montheu, Conseiller du Roy Tres-Chrestien en son Cõseil d'Estat, & son Ambassadeur extraordinaire prés mesdits Seigneurs les Estats, & le sieur Elie de la Place, Cheualier sieur de Russy, Chastelain de Machaut, aussi Conseiller dudit Conseil d'Estat, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, Bailly & Capitaine de Vitry le François, & son Ambassadeur ordinaire, residant pres les Estats Generaux des Pays bas: le sieur Richard Spencer, Cheualier, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre priuée du Roy de la grãde Bretagne, & son Ambassadeur extraordinaire, pres les Estats Generaux des Pays-bas, & le sieur Rodolphe Wenvvoud, Cheualier, Ambassadeur extraordinaire, & Conseiller dudit Roy, & Cõseiller d'Estat desdites Prouinces vnies : tout ceux-cy s'accorderent en la forme & maniere qui s'ensuit.

I.

Premierement lesdits Seigneurs Archiducs declarent, tant en leurs noms, que dudit Seigneur Roy, qu'ils sont contés de traiter auec lesdits Seigneurs Estats generaux des Prouinces vnies, en qualité, & comme les tenants pour pays, prouinces & Estats libres, sur lesquels ils ne pretendent rien: & de faire auec eux és noms & qualitez susdits comme ils font par ces presentes vne trefve, aux conditions cy apres escrites & declarées. xx.

II.

Asçauoir que ladite trefve sera bonne, ferme, loyale, & inuiolable, & pour le temps de douze ans, durãt lesquels il y aura cessation de tous actes d'hostilité, de quelque façon qu'ils soient, entre lesdits Seigneurs Roys, Archiducs, & Estats generaux, tant par mer, autres eaux, que par terre, en tous leurs Royaumes, pays, terres, & Seigneuries, & pour tous leurs sujets & habitans, de quelque qualité & condition qu'ils soient, sans exception de lieux, ny de personnes.

III.

Chacun demeurera saisi, & ioüyra effectuellement des pays, villes, places, terres, & seigneuries qu'il tient & possede à present, sans y estre troublé ny inquieté de quelque façon que ce soit, durant ladite trefve: en quoy on entend comprendre les bourgs, villages, hameaux, & plat pays qui en dependent.

IIII.

Les sujets & habitans és pays desdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats, auront toute bonne correspondance & amitié par ensemble, durant ladite trefve, sans se ressentir des offences & dommages qu'ils ont receu par le passé : & pourront aussi frequenter & seiourner és pays l'vn de l'autre, & y exercer leur traffic & commerce en toute seureté, tant par mer, autres eaux, que par terre, ce que toutesfois ledit Seigneur Roy entend estre restraint & limité aux Royaumes, pays, terres, & seigneuries qu'il tient & possede en l'Europe, & autres lieux & mers où les sujets des Roys & Princes, qui sont ses amis & alliez, ont ledit traffic de gré. Et pour le regard des lieux, villes, ports, & havres qu'il tient hors les limites susdits : que lesdits Seigneurs Estats & leurs sujets n'y puissent exercer au-

cun trafic que sans la permission expresse dudit Seigneur Roy. Bien pourront ils faire ledit traffic si bon leur semble, és pays de tous autres Princes, Potentats, & peuples, qui le leur voudront permettre, mesme hors lesdits limites, sans que ledit Seigneur Roy, ses officiers & sujets, qui despendent de luy, donnent aucun empeschement à cette occasion ausdits Princes, Potentats, & peuples qui le leur ont permis ou permettront, ny pareillement à eux, ou aux particuliers, auec lesquels ils ont fait, & feront lesdits trafics.

V.

Et pource qu'il est besoin d'vn assez long temps pour aduertir ceux qui sont hors desdites limites auec force nauires, de se desister de tous actes d'hostilité, a esté accordé, que la trefve n'y commencera que d'aujourd'huy en vn an: Bien entendu que si l'aduis de ladite trefve y peut estre, plutôt que dedans l'hostilité y cessera: Mais si apres ledit temps d'vn an quelque hostilité y estoit commise, le dommage en sera reparé sans aucune remise.

VI.

Les sujets & habitans és pays desdits Seigneurs Roy, d'Archiducs, & Estats, en faisant traffic és pays l'vn de l'autre, ne seront tenus payer plus grãds droits & impositions que leurs sujets, & ceux des amis alliez qui seront le moins chargez.

VII

Et auront aussi les sujets & habitans desdits Seigneurs Estats, la mesme seureté & liberté és pays desdits Seigneurs Roy, & Archiducs, qu'elle a esté accordée aux sujets du Roy de la grande Bretagne, par le dernier, traitté de paix, & articles secrets faits auec le Connestable de Castille.

VIII.

Ne pourront semblablement les marchands, maistres de nauires, pilotes, matelots, leurs nauires, marchandises, d'entrées, & autres biens à eux appartenants, estre saisis & arrestez, soit en vertu de quelque mandement general, particulier, & pour quelque cause que ce soit de guerre ou autrement, ny mesme sous pretexte de s'en vouloir seruir pour la conseruation ou deffence du pays. On n'entend toutesfois en ce comprendre les saisies & arrests de iustice par les voyes ordinaires, à cause des dettes, propres obligations, & contracts vallables de ceux sur lesquels lesdites saisies auront esté faites, à quoy il sera procedé selon qu'il est accoustumé par droit de raison.

IX.

Et pour le regard du commerce des Pays-bas, & des daces & impositions qui se leueront sur les denrées: s'il est trouué cy apres qu'il y ait de l'excez, & qu'il en soit incõmode à la premiere requisition qui en sera faite d'vne part ou l'autre, Commissaires seront deputez pour les regler & moderer par aduis commun, si faire se peut, sans que pourtãt la trefve soit rompuë, au cas qu'ils n'en puissent demeurer d'accord.

X.

Si quelques Sentences & iugements auoient esté donnez entre personnes de diuers partis non deffendus, soit en matiere ciuile ou criminelle, ils ne

pourront estre executez contre les personnes des condamnez, ny sur leurs biens durant ladite trefve.

XII.

Lettres de marques & represailles ne seront octroyées durant ledit temps, si ce n'est à connoissance de cause, & és cas esquels il est permis par les loix & constitutions Imperiales, & selon l'ordre estably par icelles.

XIII.

On ne pourra aborder, entrer, ny s'arrester au ports, havres plages, & rades & pays l'vn de l'autre auec nauires & gens de guerre en nombre qui puisse donner soupçon, sans le congé & permission de ceux sous lesquels sont lesdits ports, havres, plages, & rades, sinon qu'on y fut ietté par tempeste, ou contraint de le faire par necessité, & pour éuiter quelques perils de mer.

XIIII.

Ceux sur lesquels les biens ont esté saisis & confisquez à l'occasion de la guerre, ou leurs heritiers, & ayants cause, iouyront d'iceux biens durant ladite trefve, & en prendront la possession de leur authorité priuée, & en vertu du present traicté, sans qu'il leur soit besoin d'auoir recours à la Iustice, nonobstant toutes incorporations au fisc, engagements, dons en faits, traictez, accords, & trãsactions, quelques renonciations qui ayent esté mises esdites transactions pour exclurre partie desdits biens, ceux à qui ils doiuent appartenir, à la charge neãtmoins qu'ils n'en pourrõt disposer, ny les charger ou diminuer, pendant le temps de ladite ioüyssance, sinon qu'ils en ayent obtenu la permission desdits Seigneurs Archiducs, ou Estats.

XIV.

Ce qui aura lieu, au profit des heritiers du feu Sieur Prince d'Orange, mesmes pour les droits qu'ils ont és Salines du Comté de Bourgongne, qui leur seront remises & delaissées, auec les bois qui en dependent. Et quant au procez du Chastel belin intenté du viuant dudit feu Seigneur Prince d'Orange en la Cour de Malines contre le Procureur general du Roy Catholique, lesdits Seigneurs Archiducs promettent de bonne foy de leur y faire rendre iustice dans vn an, apres la poursuite qui en sera faite par eux, sans aucune remise, & en toute droicture, & sincerité.

XV.

Si le Fisc a fait vendre d'vne part & d'autre quelques biens confisquez; ceux à qui ils doiuent appartenir en vertu du present traicté, seront tenus se contenter de l'interest du prix, à raison du denier seize, pour en estre payez chacun an, durant la trefve, à la diligence de ceux qui possedent lesdits biens, autrement leur sera loisible de s'en addresser au fond & heritage vendu.

XVI.

Mais si lesdites ventes auoient esté faites par Iustice, pour les dettes bonnes & legitimes de ceux à qui lesdits biens souloient appartenir auant la confiscation, il leur sera loisible, ou à leurs heritiers & ayant cause, de les retirer, en payant le prix dans vn an, à compter du iour du present traicté

apres lequel temps il n'y seront plus receus, & ladite retraite & rachapt ayant esté fait par eux; ils en pourront disposer comme bon leur semble, sans qu'il leur soit besoin d'en obtenir autre permission.

XVII.

On entend toutesfois donner lieu à cette retraitte pour les maisons scituées dans les villes, venduës à cette occasion, pour la grande incommodité & notable dommage qu'en recevroient les acquereurs, à cause des changements & reparations qu'ils pourroient auoir fait esdites maisons, dont la liquidation seroit trop longue & difficile.

XVIII.

Et quant aux reparations & meliorations faites és autres biens vendus dont le rachapt est permis, si elles sont pretenduës, les Iuges ordinaires y seront droict à connoissance de cause, demeurant le fond & heritage hypotequé pour la somme à quoy les meliorations seront liquidées: sans neantmoins qu'il soit loisible ausdits achepteurs vser du droict de retention, pour en estre payez & satisfaits.

XIX.

Si quelques fortifications & ouurages publics ont esté faits d'vne part ou d'autre, auec permission & authorité des superieurs, en des lieux dont la restitution doit estre faite par le present traicté, les proprietaires d'iceux seront tenus se contenter de l'estimation qui sera faite par les Iuges ordinaires tant desdits lieux, que de la iurisdiction qu'ils y auoient, sinon que les parties s'en accordent de gré à gré.

XX.

Quant aux biens d'Eglises, Colleges, & autres lieux pieux, assis dans les Prouinces vnies, lesquels estoient membres dependans d'Eglises, Benefices, & Colleges qui sont en l'obeyssance des Archiducs, ce qui n'a esté vendu auant le premier de Ianuier 1607. leur sera rendu & restitué: & y rentreront aussi de leur authorité priuée, sans ministre de Iustice, pour en iouïr durant la treue, & sans en pouuoir disposer selon qu'il a esté dit cy-dessus, mais pour ceux qui ont esté vendus auant ledit temps, ou donnez en payement par les Estats d'aucunes des Prouinces, la rente du prix leur sera payée par chacun an, à raison du denier seize, par la Prouince qui aura fait ladite vente, ou donné lesdits biens en payement & assignée aussi, en sorte qu'ils en puissent estre assurez. Le semblable sera fait & obserué du costé desdits Seigneurs Archiducs.

XXI.

Ceux à qui les biens confisquez doiuent estre restituez ne seront tenus payer les arrerages des rentes, charges, & deuoirs specialement affectez, & assignez sur iceux biens, pour le temps qu'ils n'en ont iouïy, & s'ils en sont pourſuiuis & inquietez d'vne part ou d'autre en seront renuoyez absous.

XXII.

On ne pourra pretendre aussi pour les biens vẽdus ou accordez, afin d'iquer ou rediquez, sinon les redeuãces, auſquelles les poſſeſſeurs se sont obligez, par les traitez sur ce faits, auec les interests des deniers d'entrée, si aucuns ont esté donnez aussi à raison du denier seize, comme dessus.

XXIII.

Les iugemens donnez pour biens & droits confisquez, auec parties qui ont

reconnu les Iuges, & ont eſté legitimement deffenduës, tiendront, & ne ſeront les condamnez receus à les contredire, ſinon par les voyes ordinaires.

XXIV.

Leſdits Seigneurs Archiducs, & Eſtats commettront chacun endroit ſoy les Officiers & Magiſtrats pour l'adminiſtration de la Iuſtice & police, és villes & places fortes, leſquelles par le preſent traitté doiuent eſtre renduës aux proprietaires, pour en joüyr durant la trefve.

XXV.

Les meubles confiſquez, & fruits qui ſeront eſcheus auant la concluſion du preſent traitté, ne ſeront ſujets à reſtitution.

XXVI.

Les actions mobiliaires qui ont eſté remiſes par leſdits Seigneurs Archiducs, ou Eſtats, au profit des detteurs particuliers auant le premier de Ianuier 1607. demeurent eſteintes d'vne part & d'autre.

XXVII.

Le temps qui a couru durant la guerre, à commencer depuis l'année 1567. iuſques à preſent ne ſera comté pour induire preſcription entre ceux qui eſtoient de diuers partis.

XXVIII.

Ceux qui ſe ſont retirez en pays neutre durant la gueree, ioüyront auſſi du fruict de cette trefve, & pourront reſider où bon leur ſemblera, retourner meſmes en leurs anciens domiciles, pour y habiter en toute ſeureté, obſeruant les loix du pays ſans qu'à l'occaſion de la demeure qu'ils feront en quelque lieu que ce ſoit, leurs biens puiſſent eſtre ſaiſis, ny eux priuez de la iouyſſance d'iceux.

XXIX.

Aucuns nouueaux Forts ne ſeront faits durant ladite trefve dans les Pays-bas d'vne part, ny d'autre.

XXX.

Les Seigneurs de la maiſon de Naſſau ne pourront eſtre pourſuiuis ny inquietez durant ladite trefve, en leurs perſonnes, ou biens, ſoit pour dettes contractées par le feu Seigneur Prince d'Orãge, depuis l'an 1567. iuſqu'à ſon treſpas, ſoit pour les arrerages eſcheus pendant le ſaiſiſſement & annotation des biens qui en eſtoient chargez.

XXXI.

S'il y a contrauention à la trefve faite par quelques particuliers ſans le commandement deſdits Seigneurs Roy, Archiducs, ou Eſtats, le dommage ſera reparé au meſme lieu où la contrauention aura eſté faite, s'ils y ſont ſurpris, ou bien en celuy de leur domicile, ſans qu'ils puiſſent eſtre pourſuiuis ailleurs en leurs corps ou biens, en quelque maniere que ce ſoit; & ne leur ſera loiſible de venir aux armes, & rompre la trefve à cette occaſion, mais bien permis (en cas de denegation manifeſte de iuſtice) de ſe pouruoir ainſi qu'il eſt accouſtumé, par lettre de marque, ou repreſailles.

XXXII.

Toutes exheredations & diſpoſition faites en haine de la guerre, ſont declarées nulles, & comme non aduenuës.

XXXIII.

Les ſujets & habitans és pays deſdits Seigneurs Archiducs, & Eſtats de-

quelque qualité & condition qu'ils soient, sont declarez capables de succeder les vns aux autres, tant par testament, que *ab intestato*, selon les coustumes des lieux, & si quelques successions estoient cy-deuant escheuës à aucuns d'eux, ils y seront maintenus & conseruez.

XXXIV.

Tous prisonniers de guerre seront deliurez d'vne part & d'autre sans payer rançon.

XXXV.

Et afin que le present traicté soit mieux obserué, promettent respectiuement lesdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats, de tenir la main, & employer leurs forces & moyens, chacun endroit soy, pour rendre les passages libres, & les mers & riuieres nauigeables seures, contre l'incursion des mutins, Pirates, Corsaires & volleurs, & s'ils les peuuent apprehender, de les faire chastier auec rigueur.

XXXVI.

Promettent en outre de ne rien faire contre, & au preiudice du present traicté, ny souffrir estre fait, directement ou indirectemẽt, & si fait estoit de le faire reparer sans aucune difficulté ny remise: & à l'obseruation de tout ce que dessus ils s'obligent respectiuement, mesmes lesdits Seigneurs Roy, Archiducs, & leurs successeurs, & pour la validité d'icelle obligation, renoncent à toutes loix, coustumes, & choses quelconques à ce contraires.

XXXVII.

Sera le present traicté ratifié & approuué par lesdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats, deliuré de l'vn à l'autre en bonne deuë forme, dans quatre iours, Et quant à ladite ratification dudit Seigneur Roy, lesdits Seigneurs Archiducs ont promis, & seront tenus la donner dans trois mois, aussi en bonne & deuë forme, afin que lesdits Seigneurs Estats, leurs sujets & habitans puissent iouyr effectuellement du fruict du present traicté en toute seureté.

XXXVIII.

Sera ledit Traicté publié par tout où il appartiendra, incontinent apres la ratification faite par lesdits Seigneurs Archiducs, & Estats; cessans dés à present tous actes d'hostilité.

" Ainsi fait & arresté en la ville & cité d'Anuers le 9. d'Auril l'an 1609. & signé
" par Messieurs les Ambassadeurs des Roys, du Roy Tres-Chrestien, & celuy
" de la grande Bretagne, comme moyenneurs; & par les députez de Messei-
" gneurs les Archiducs, & Estats; estoit soubs signé.
" P. Ieannin, Elie de la Place, Ric. Spencer, Rodolphe Vvindeuood, Ambroi-
" se Spinola, Fr. Iean Ney, le Pres. Richardot. Iu. de Mancicidot, L. Verreycken,
" Guillaume Louys Comte de Nassau, Vv. Brederode, Corneille de Gent, Iean
" de Oldenbarneuelt, I. de Malderée, G. de Renesse, G. Hillama, Iean Sloeth,
" Ab. Coenders.

Et d'autant qu'on trouua puis apres és articles precedens quelque difficulté & obscurité, les Députez des Archiducs & des Estats des Prouinces vnies des Pays bas, firent depuis la declaration & l'augmentation suiuante, dont la teneur de mot à mot estoit comme s'ensuit:

" Les estats generaux des Prouinces vnies du Pays-bas, A tous ceux qui ces
" presentes verront, Salut. Sçauoir faisons, qu'ayans vû les points & articles

qui ont esté accordez le 7. de ce mois de Ianuier icy à la Haye, entre les depu- «
tez des tres-illustres Archiducs d'Austriche Albert, & Isabella Clara Eugenia, «
& les nostres, en vertu des procurations données respectiuement ausdits de- «
putez, touchant quelques difficultez, & ambiguitez procedées du traicté de «
trefve, arresté le neufiesme d'Avril 1609. en la ville d'Anuers, entre lesdits «
Archiducs, & nous d'vne part, & proposez d'autre part par les Officiers, & «
sujets respectiuement, & prins pour y penser, afin de bien considerer à l'ac- «
croissement, & plus ample declaration des points & articles, desquels le con- «
tenu s'ensuit de mot à mot cy apres; d'autant que du traité de trefve fait le «
9. d'Avril en l'an 1609. en la ville d'Anuers, entre les commis & deputez de «
Messeigneurs les Archiducs d'Austriche, &c. & ceux des Estats generaux des «
Prouinces vnies du Pays-bas, quelques difficultez & ambiguitez ont esté «
proposées de part & d'autre, par les Officiers & sujets, & prins en consi- «
deration, afin de penser de plus à l'accroissement, & plus ample declaration «
desdits articles, il a en fin esté trouué bon d'auiser par les deputez de part & «
d'autre à ces difficultez, pour se pouuoir accorder là dessus. Apres que les «
deputez ont esté plusieurs fois assemblez pour parler par ensemble, suyuant «
leur procuration & commission de part & d'autre, ils se sont en fin accordez «
sur les points & articles qui s'ensuiuent cy apres. Et pour ce faire estoient as- «
semblez le septiesme de Ianuier de l'an 1610. en la Haye en Hollande, Baltha- «
sar de Robiano, Tresorier general des Domaines & Finances desdits Seigneurs «
Archiducs: le sieur Louys Verreyken, Cheualier, sieur de Hamme Conseil- «
ler du Conseil de Guene, Audiencier, & premier Secretaire de leurs Altesses: «
& Iean Baptiste Maës, Conseiller & Aduocat fiscal du Conseil de Brabant, de «
la part des Archiducs. Le sieur Henry de Brienen, l'ancien Seigneur en Sinde- «
ren: le sieur Iean d'Ordendbarneuelt, Cheualier sieur de Tempel, Rondenrys, «
&c. Aduocat, & garde du grand Seau, des Chartres & Registres de Hollande «
& Est-Frise: le sieur Iacques de Malderée, Cheualier, sieur de Heyes, &c. le «
premier, & representant les Nobles és Estats & au Conseil de la Comté de «
Zelande: le sieur Iustus de Rysembourg, sieur de Rysembourg, premier «
Bourg-maistre de la ville d'Vtrecht Tinco de Oennama, Iusticier de Scooter- «
land: le sieur Ernst de Itterssum, Drossart de Twent: & le sieur Abel Coën- «
ders de Helpen, Seigneur de Faen & Cantes, de la part des Estats generaux «
des Prouinces vnies du Pays-bas. «

1. Premierement que les habitans des Prouinces vnies du Pays-bas, venant és pays & Prouinces de l'obeyssãce des Archiducs, auront & ioüyront, en se reiglant suyuant le susdit traitté, la mesme liberté qu'ont les sujets du Roy de la grande Bretagne: & à cette fin les articles qui en disposent, seront enuoyez à tous Gouuerneurs, Magistrats & Officiers és respectiues Prouinces vnies du Pays-bas, se pourront par tout sous l'obeyssance de leurs Altesses, seruir de tels Aduocats, Procureurs, Notaires, Solliciteurs & Executeurs que bon leur semblera, qui aussi (en estans requis) seront ordonnez à cela par les Iuges ordinaires.

2. Que leurs Altesses pourvoirront en premier lieu qu'on ordonne des lieux propres & honorables pour y enterrer les corps de ceux qui du costé de Mes- seigneurs les Estats viendront à mourir és lieux de l'obeyssance de leurs Al- tesses.

3. Lesdits Seigneurs Archiducs, & Estats ne pourront point receuoir hors de

leurs limites de part ny d'autre des biens paſſans par eau ny par terre, entrans ou ſortans quelques autres charges.

4. Les ſujets deſdits Seigneurs Archiducs, & Eſtats, ioüyroient reciproquement és pays les vns des autres, de leurs anciennes franchiſes & droicts de gabelle, dont ils ont eſté ioüyſſans paiſiblement deuant la guerre.

5. La frequentation, conuerſation, & le commerce entre les ſujets reſpectiuement, ne pourra pas eſtre empeſché, & tous les empeſchemens qui ont eſté faits, ſeront oſtez.

6. Tous biens, & droicts qui ſuiuant le traicté ont eſté reſtituez, ou doiuent eſtre reſtituez aux vieux proprietaires, leurs heritiers, ou qui y ont quelque action, pourront eſtre vendus par les meſmes proprietaires, ſans qu'il ſoit de beſoin d'obtenir pour cela quelque particulier conſentement, nonobſtant l'article 13. du ſuſdit traicté, où il eſt dit autrement, excepté la proprieté des rentes, leſquelles ſeront reconnuës par le fiſque au lieu des biens vẽdus, comme auſſi les actions, & rentes eſtans à la charge du fiſque reſpectiuement.

7. Tous biens recelez, ou droicts, meubles, immeubles, rentes, actions, dettes, & autres choſes leſquelles n'ont pas eſté ſaiſies par le fiſque auec bonne connoiſſance, deuant le 9. d'Auril en l'an 1609. les proprietaires, leurs heritiers, ou ceux qui y pretendent action, en pourront ioüyr auec tous les fruits, rentes, reuenus & profits, librement, & à leur diſpoſition: & les receleurs ne pourront, ny eux, ny leurs heritiers eſtre moleſtez pour cette cauſe par les fiſques de part ou d'autre; mais les proprietaires, leurs heritiers, ou qui y pretendent action, auront touchant ce fait droict contre vn chacun, comme ſi c'eſtoit leur propre bien.

8. Les arbres qui ont eſté couppez apres le dernier de Ianuier de l'an 1609. & qui au iour de l'arreſt dudit traitté ont eſté encores ſur le fond, auſſi ceux qui ont eſté vendus au meſme iour ſans eſtre couppez, ſeront octroyez aux proprietaires, nonobſtant la vente faite, & ſans qu'ils ſoient tenus de payer quelque choſe.

9. Les fruicts, loüages, fermes, & reuenus des Seigneurs, terres, dixmes, peſcheries, maiſons, rentes, & autres reuenus des biẽs, qui ſuiuant le traitté ont eſté reſtituez, ou doiuent eſtre reſtituez, eſcheus apres le 9. d'Auril l'an 1609. ſeront octroyez pour toute l'année aux proprietaires, leurs heritiers, ou qui y pretendent quelque action.

10. On donnera des biens vendus, des rentes deſchargées, ou du capital, leué par les fiſques de part & d'autre, deslettres aux proprietaires, leurs heritiers, ou qui y pretendent action, leſquelles leur ſeruiront comme de preuue declaratoire, en conformité du traitté, auec aſſignation du payement annuel, ſur vn Receueur és Prouinces où ils ont eſté vendus, ou rachetez, qui y ſera denommé apres la pemiere vente publiquement, ou autrement ſelon qu'il appartiendra, & les rentes de la premiere année qui en eſcherra, & ſera payé le 9. d'Auril l'an 1610.

11. Les loüages faits des biens confiſquez, ou annotez (encore qu'ils ayent eſté faits pour pluſieurs années) ſeront expirez auec l'an 1609. ſelon la couſtume des lieux où les biens ſont ſituez, & leſdits loüages eſcheus apres le 9. d'Auril (comme il a eſté dit) ſeront payez aux proprietaires: mais à cette condition il eſt accordé, que ſi le ioüyſſant deſdits biens a fait quelques deſpens pour les frais de l'Aouſt à venir, que leſdits deſpens ſelõ la couſtume, ou diſcretion de

la Iuſtice du lieu où leſdits biens ſont ſituez, ſeront payez par le proprietaire à celuy qui en a eu l'vſufruict.

12. Les ventes faites des biens confiſquez, ou annotez depuis l'arreſt du ſuſdit traitté, ſeront tenuës pour nulles, & ſemblablement celles qui ont eſté faites auparauant, contre l'accord fait auec quelques villes en particulier.

13. On fera ſatisfaction au proprietaire pour les biens employez aux fortifications, œuures publiques, ou hoſpitaux, ſuyuant l'article dix-neufiéme du traitté.

14. Les maiſons des particuliers, leſquelles ont eſté reſtituées, ou doiuent eſtre reſtituées, ſuiuant ledit traitté, ne pourront eſtre reciproquement chargées de garniſons ou autrement, plus que celles des autres ſujets qui ſont de meſme condition.

15. Si on fait difficulté en quelque lieu de rendre les biens, & droits qui doiuent eſtre reſtituez, le Iuge dudit lieu fera que ladite reſtitution puiſſe incontinent eſtre effectuée, & ſe ſeruira à cela du plus court chemin, ſans que ſous pretexte de la capitulation n'a pas eſté payée, ou autrement contre le contenu du 13. article du traitté, la reſtitution puiſſe eſtre differée.

16. Es lieux où l'on trouuera que tous les biens de quelqu'vn, de l'vn ou de l'autre coſté ont, eſté confiſquez, ou annotez en telle ſorte, qu'il n'ait retenu aucuns moyens pour pouuoir payer les rentes, ou intereſts de ſes dettes, faites durant la confiſcation, ou annotation, il ne ſera pas ſeulement libre de toutes charges, & rentes, ſuiuant ledit traitté, mais auſſi de la charge generale & perſonnelle des rentes & intereſts eſcheus audit temps.

17. On entend que ſous les exhortations faites en haine de la guerre, ſont auſſi comprinſes les exheredations faites à cauſe de quelque choſe procedãte de la guerre, & qui en dependent.

18. Nul ne pourra eſtre empeſché d'vn coſté, ou d'autre directement, ou indirectement, en changeãt le lieu de ſa demeure, en payant les droits qu'il faut payer, & tous empeſchemens depuis le traitté accordé, ſeront reellement & de fait oſtez.

19. On entend auſſi comprendre ſous la reſtitution des biens, & droits accordez par le traitté, les biens & droits ſituez és Comtez de Bourgongne, & Charolois, & ce qui ſuiuant le traitté n'a pas encor eſté reſtitué, ſera par tout de part & d'autre reſtitué fidelement & bien tôt, par les proprietaires, leurs heritiers, ou qui y pretendent action.

20. Leſdits Seigneurs Archiducs & Eſtats promettent d'accomplir, & de faire accomplir, tous, & vn chacun des ſuſdits points fidellement, à quoy ils s'obligent ſelon l'obligation contenuë au principal traitté, & en telle ſorte comme ſi ces points icy y eſtoient auſſi mentionnez.

21. Finalement a eſté accordé, que tous, & vn chacun des points, & articles du traitté ſuſdit du 9. d'Auril paſſé, deſquels on n'a point fait de changement exprez, ny de plus ample declaration, demeurerõt pour vn chacun en leur entier, ſans eſtre preiudiciez, ou intereſſez, & ſans que ce qui a eſté en ce traitté, de bouche, ou par eſcrit, propoſé, ou allegué de part, ou d'autre, puiſſe tendre, ou eſtre aucunement interpreté à l'aduantage, ou deſaduantage de quelqu'vn, & ce directement, ou indirectement: Mais tant leſdits Seigneurs Archiducs, & les Eſtats generaux, & particuliers, qu'auſſi tous Princes, Comtes, Barons, Villes, Colleges, Seigneurs, Gentils-hommes, Bourgeois, & autres

habitans des reſpectiues Prouinces, de quelque qualité, ou condition qu'ils ſoient, demeureront en leurs droits, ſelon la teneur dudit traitté, & meſdits Seigneur Archiducs, & les Eſtats, aggreeront en vn mois prochainement venant ce Traitté, & en liureront les vns aux autres leurs lettres d'agreation en deuë forme.

Ainſi accordé, & arreſté en la Haye en Hollande, le iour, mois, & an ſuſdit. En teſmoignage dequoy la preſente a eſté confirmée par la ſignature deſdits députez de part & d'autre, eſtoit ſigné B de Robiano. Vetrey ken. I. B. Maſius. Hen. Van. Brieuen d'Alſte, ou plus ancien. Iean de Oldenbarneuelt. I. de Malderée, Iuſtus de Ryſembourg. T. O. Oennama Ernſt de Itterſum. Ab. Coendres. Apres meure deliberation nous auons accepté, approuué, confirmé, & ratifié, acceptons, approuuons, confirmons, & ratifions par ces preſentes les meſmes points & articles, promettans bonne foy de les obſeruer, & faire obſeruer de point en point, comme ſi nous-meſmes les auions traittez & promis ſans iamais faire quelque choſe au contraire, ou permettre eſtre faite, en quelque maniere que ce ſoit, directement, ou indirectement, obligeans pour cela tous nos biens, & de nos ſucceſſeurs. En teſmoignage dequoy nous auons fait ſeeller la preſente de noſtre grand Seau, paragrapher, & fait ſigner par noſtre Greffier, en noſtre aſſemblee, à la Haye, le 29. iour de Ianuier, en l'an 1610. Eſtoit paragraphé, *I. Maſius, Vt.*

Et plus bas par ordonnance de meſdits Seigneurs les Eſtats generaux, ſigné, *C. Aerſen.*

Maintenant que les Eſtats generaux des Prouinces vnies du Pays-bas ſont vn corp de Republique, depuis qu'elles ont ſecoüé le jou[g] de l'Eſpagne, & ſe ſont diſtraictes des autres pays auec leſquels elles eſtoiét ſous vn meſme Prince: Il m'a ſemblé à propos, cõme nous auons mis en fin du diſcours des Eſtats de l'Archiduc Albert, les Comtes de Flandres: propoſer pareillement, & mettre en ce lieu les Seigneurs, & Comtes des principales Prouinces vnies, ſçauoir eſt Hollande, Zelande, & Friſe. Car l'on verra plus appertement par telle ſucceſſiõ de Seigneurs, quel a eſté le gouuernemẽt des pays qu'elles poſſedent auant qu'elles euſſent prins la forme de Republique: & comme de tout temps & ancienneté elles ont ſeparément eu leurs Seigneurs, & Comtes, tant que finalement ſous Philippes premier du nom, elles commencerent d'eſtre gouuuernées, & jointes aux autres Prouinces des Pays-bas.

LES COMTES DE HOLLANDE, ZELANDE, & Seigneurs de Friſe.

xxi. LE pays de Holl[a]nde fut erigé en Comté l'an de noſtre ſalut 863. Charles le Chauue Roy de France, pour les vertus loüables de Thierry d'Aquitaine luy donna tous les pays de Hollande, auec vne portion de Friſe. Et depuis en l'an 863. le 13. Avril, la Zelande luy fut donnée par Loüys Roy de la Germanie, à la requeſte d'Emme femme du Roy Loüys.

Thierry II. par le treſpas de ſon pere le Comte Thierry d'Aquitaine fut ſecond Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Friſe.

Arnoult l'an 988. apres le treſpas du Comte Thierry 2. du nom ſon pere, ſucceda és pays de Hollande, Zelande, & Friſe. Ce Comte Arnoult obtint de l'Empereur Otto 3. à tenir les Comtez de Hollande, & de Zelande, &

les Estats de Frise nuëment en fiefs de l'Empire, & non plus de la Couronne de Frãce, comme il auoit fait iusqu'à present. Ledit Comte Arnoult fut tué en vne bataille contre les Frisons, le 18. Octobre 993. apres auoir gouuerné la Hollande, & Zelande.

Thierry III. du nom, apres la mort de son pere Arnoult, fut 4. Comte de Hollande, & Zelande, & sieur de Frise.

Thierry IV. du nom, apres le trespas de Thierry son pere, fut 5. Comte de Hollande, & de Zelande, & Seigneur de Frise. Il ne fut point marié, & mourut le 15. May 1048. apres auoir gouuerné ses pays 9. ans.

Floris I. du nom, estoit auparauant Comte d'Ost Frise, qui apres la mort de son frere Thierry IV. cinquiesme Comte, fut fait sixiesme Comte de Hollande, Zelande, &c. lequel apres auoir gouuerné ses pays 14. ans, fut mis en route en vne bataille auec deux mille six cens des siens, prés de Heusden, en laquelle il fut tué.

Geltrude veufve mere, & gouuernãte du ieune Comte Thierry fils de Floris, gouuerna vn an le pays.

Robert dit le Frison, espousa Geltrude veufve du Comte Floris, du consentement de toutela noblesse, & des Estats, de Hollande, & de Zelande, & mesme de sont curateur du ieune Comte Thierry, fils de Floris.

Godefroy le Bossu Duc de Lorraine, 9. Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Frise par vsurpation.

Thierry V. du nom, 10. Comte de Hollande, & de la Zelande, Seigneur de Frise, fils du Comte Floris apres le trespas de Godefroy le Bossu, recouure ses biens patrimoniaux, r'entra en Hollande d'où il auoit esté si long-temps deschassé, & y fut par tout receu auec grande ioye & magnificence, & reconnu pour leur Comte & Seigneur naturel tellement qu'estant deuenu malade, il mourut l'an 1092. le 15. des Cal. de Iuillet, apres que sa mere Geltrude depuis le trespas de son mary eut gouuerné 2. ans, Robert le Frison son beau-pere 8. ans, Godefroy le Bossu 4. ans, Guillaume Euesque d'Vtrecht vn an, & luy 15. ans, faisant en tout 30. ans depuis la mort de son pere.

Floris dit le Gras, second du nom, vnziesme Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Frise, fils du Comte Thierry 5. lequel apres auoir paisiblement gouuerné ses pays l'espace de 31. an, mourut l'an 1133. le sixiesme du mois de Mars.

Thierry VI. du nom, fils de Floris 2. 12. Comte de Hollande, & de Zelande, Seigneur de Frise, apres auoir gouuerné ses pays 40. ans, mourut l'an 1163. Il eut beaucoup de guerres contre les Frisons, & autres ses voisins.

Floris III. du nom, apres la mort de Thierry son pere fut 13. Comte de Hollande & Zelande, Seigneur de Frise. Il eut beaucoup d'affaires en son temps, & mourut au voyage de la Palestine, apres auoir gouuerné ses Prouinces 27. ans.

Thierry VIII. du nom, apres la mort du Comte Floris son pere, fut 14. Comte de Hollande, de Zelande, & le Seigneur de Frise, apres auoir regy ses pays en grandes guerres continuelles 13. ans, il mourut l'an 1203.

Ade fille vnique du Comte Thierry 7. succeda à son pere, & fut Comtesse 15. mais elle ne regit qu'vn de ses pays, & mourut sans enfans.

Guillaume premier du nom, seiziesme Comte de Hollande, de Zelande, & de Frise, estant ià auparauant Comte d'Ost-Frise, frere de Thierry septiesme du nom, ayant esté appellé par les nobles de Hollande, se rendit

toute la Hollande & Zelande ſujette, lequel mourut apres auoir regy leſdits pays dix-neuf ans l'an 1223.

Floris IV. du nom, par le treſpas du Comte Guillaume ſon pere 17. Comte de Hollande, Zelande & Seigneur de Friſe, lequel apres auoir regy ſes pays en tout honneur douze ans, mourut à Clermont, & laiſſa vn fils nommé Guillaume, aagé de douze ans, tant ſeulement.

Guillaume II. du nom, apres le treſpas de ſon pere fut 18. Comte de Hollande & de Zelãde aagé de ſix ans, fut gouuerné ſous la curatelle de ſon oncle Otto Eueſque d'Vtrecht, & depuis la mort de l'Empereur Federic eſtant bien aſſuré, il fut eſleu Roy des Romains, fut par le Pape Innocent proclamé Empereur, en la ville de Lyon quatre ans apres ſon eſlection, lequel mourut en l'an 1255. apres auoir regy ſes pays de Hollande, & Zelande, 21. an, & l'Empire 7. ans.

Floris V. du nom, apres la mort de Guillaume ſon pere, eſtant ſeulement aagé de demy an, fut 16. Comte de Hollande, & de Zelande, & Seigneur de Friſe: lequel mourut apres auoir gouuerné ſes pays, tant de ſoy-meſme que par ſes tuteurs, 42. ans.

Iean I. du nom. 20. Comte de Hollande, Zelande, &c. ſucceda à ſon pere, lequel mourut ſans enfans le 4. des Cal. de Nouemb. l'an 1300. auquel defaillit la race des Comtes yſſus en droicte ligne des Ducs d'Aquitaine, qui depuis Thierry I. auoit duré quatre cens trente-ſept ans, & par ſon treſpas eſcheurent ces pays aux Comtes de Haynaut: venus par alliance du coſté maternel des Comtes de Hollande.

Iean Comte de Haynaut II. du nom, 21. Comte de Hollande, & Zelande, & Seigneur de Vveſtfriſe, fut fils de Iean d'Aueſnes, & de Dame Alix ſœur du Roy Guillaume, Comte de Hollande, &c. & par ainſi fils de la grande tante de ce dernier Comte Iean premier.

Guillaume III. du nom, auparauant Comte d'Oofternant, par le treſpas de ſon pere fut 22. Comte de Hollande, & Zelande, & Seigneur de Friſe adiouſtée à ſa Comté de Haynaut. Pour ſa bonne vie fut appellé *le Bon*, & mourut le 9. Iuin 1337. apres auoir regy ſes Prouinces pacifiquement l'eſpace de 33. ans.

Guillaume IV. du nom, 23. Comte de Hollande & Zelande Seigneur de Friſe, Comte de Haynaut, & apres la mort de ſon pere Guillaume dit le Bon, fut tué en vne rencontre contre les Friſons, & mourut ſans enfans le 24. Septembre 1346.

Marguerite Imperatrice, femme de l'Empereur Louys de Bauiere, 24. dominant en Holläde, Zelande, &c. ſœur du Comte Guillaume 4. fut au meſme an, 1346. honorablement receuë, & reconnuë Dame, & Princeſſe deſdits pays, & ayant receu les hommages & feautez, emplifia grandement leurs priuileges & franchiſes.

Guillaume de Bauiere V. du nom, fils aiſné de l'Empereur Louys de Bauiere, & de ladite Marguerite, fut le 25. Comte de Hollande, de Zelande Seigneur de Friſe, & Comte de Haynaut.

Albert de Bauiere, frere de Guillaume de Bauiere V. du nom, fut le 26. Comte de Hollande de Zelande, Seigneur de Friſe, & Comte de Haynaut.

Guillaume de Bauiere VI. du nom, apres le treſpas de ſon pere Albert de Bauiere, fut 27. Comte de Hollande, Zelande, Seigneur de Friſe, & auſſi Comte de Haynaut.

Iacqueline de Bauiere fille vnique & heritiere de Guillaume de Bauiere 6. du nom succeda apres le trespas de son pere en toutes les Seigneuries & Comtez, aagée d'enuiron dix-sept ans : & le mesme an 1417. elle fut receuë, & print possession de ses pays patrimoniaux de Hollande, Zelande, Frise, comme elle auoit fait auparauãt en Haynaut. Et neantmoins au preiudice de ladite Iacqueline, Iean de Bauiere soy disant tuteur de Hollande, obtint aussi de l'Empereur Sigismond oncle de sa femme en feauté & hommage les Comtez de Hollande & de Zelãde, & la Seigneurie de Frise, cõme deuoluë à l'Empire par la mort du Comte Guillaume de Bauiere son frere, pere de Madame Iacqueline decedée sans hoirs masles. Il mourut à la Haye en Hollãde le iour des Roys l'an 1429. apres auoir gouuerné le pays de Hollande, Zelande & Frise en qualité d'Aduoüé enuiron six ans : & pẽdant lequel tẽps les pays furent touſiours en guerre, & que finalemẽt il fit paix en l'an 1419. le 19. Iuillet auec Iacqueline de Bauiere, laquelle apres la mort de son oncle Iean joüit de toutes ses Seigneuries : elle fut mariée quatre fois : elle fut contrainte par force pour retirer son quatrieſme mary des prisons d'entre les mains de Philippes Duc de Bourgongne, pour lors aduoüé de Hollande &c. de ceder & transporter toutes ses Seigneuries en general audit Duc de Bourgongne, mourant sans enfans : Apres lequel transport peu de tẽps apres mourut ayant esté Dame & vraye heritiere des Comtez de Hollande, Zelande, Haynaut & Seigneurie de Frise, en grands troubles & fascheries (causées par l'ambition du Duc de Bourgongne) l'espace de dix-neuf ans. Elle git à la Haye, n'ayant vescu que trente-six ans.

Philippe premier du nom Comte de Hollande & de Zelande, Seigneur de Frise, fils de Iean Duc de Bourgongne par resignation de Madame Iacqueline derniere Comtesse de Hollãde de la maison de Bauiere, laquelle mourut sans hoirs, comme heritiere tant du costé paternel, que maternel succeda esdits pays. Par ainsi il fut Duc de Bourgongne, de Brabãt, de Limbourg, Comte de Flandres, d'Artois de Bourgõgne, de Haynaut, de Hollande, de Zelande & de Namur, Seigneur de Frise, de Salines, & de Malines, Marquis du S. Empire. Il acquit quelque temps apres par achapt (l'ayant premierement conquise par armes au nom de la veufve du feu Duc) la Duché de Luxembourg il naſquit le iour S. Pierre, S. Paul l'an 1359. sa mere fut Madame Marguerite de Bauiere sœur du Comte Guillaume, pere de Madame la Comtesse Iacqueline, & ladite Dame Marguerite de Bourgongne mere de ladite Comtesse fut sœur du Duc Iean de Bourgongne & partãt tante paternelle dudit Duc Philippes; ainsi tãt du costé paternel que maternel lesdits pays luy eschurent sans difficulté. Il estoit Prince valeureux & de grand courage, redouté de ses ennemis : il estoit de haute statuë, beau de visage & sujet à cholere, toutesfois amateur de la paix, surnommé le bon, mais d'vne ambition extréme de s'agrandir, comme il le fit bien paroistre à tant de faux tours qu'il fit à sa cousine Iacqueline Comtesse de Hollande. Il deceda le cinquieſme iour de Iuin 1467. aagé de 73. ans, apres auoir gouuerné le pays de Hollande, Zelande, Haynaut, Frise, & autres tãt en qualité de Comte & Seigneur, que de curateur, enuiron quarante ans.

Charles dit de Belliqueux, fils vnique du bon Duc Philippes né à Dijon en l'an 1434. par le trespas de son pere succeda aux Duchez de Bourgongne, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, aux Comtez de Bourgongne, d'Artois,

tois, de Flandres, de Haynaut, de Hollande, de Zelande, & de Namur, les Seigneuries de Frise, de Salines de Malines, & du Marquisat du saint Empire. Il achepta de l'Empereur Sigismond la Comté de Ferrette au pays d'Elsate pres de Basle en Suisse. Il requit l'Empereur Federic d'ériger la Bourgongne en Royaume, ce qui luy fut refusé : il fut tué à la bataille de Nancy en l'an 1476.

Marie fille & vnique heritiere de Charles dit le Belliqueux, fut Ducheſſe de Bourgongne, &c. ſucceda en toutes leſdites Prouinces apres le treſpas de ſon pere, elle n'eſtant âgée que de dix-huict ans ſous la garde noble & curatelle du Duc de Cleues & du ſieur Rauenſteyn ſon frere.

Maximilian Archiduc d'Auſtriche fils de l'Empereur Federic eſtant âgé de vingt ans ou enuiron : il eſpouſa Marie de Bourgõgne Ducheſſe de Bourgongne, &c. & fut à cauſe de ſa femme Duc de Bourgõgne, &c. & Comte de Hollande, Zelande, &c. lequel pays il gouuerna douze ans ou enuiron : il deceda en l'an mil cinq cents-dix neuf : giſt à Nieuſtad en Allemagne.

Philippes ſecond du nom Comte de Hollande, Zelande, Seigneur de Friſe, fils vnique de l'Archiduc Maximilian d'Auſtriche, depuis Empereur, & de Marie Ducheſſe de Bourgõgne, &c. fille du Duc Charles le Belliqueux naſquit à Bruges le vingtiéme Iuin mil quatre cens ſeptãte huict : il eſtoit aagé de quatre ans quãd ſa mere mourut : depuis le treſpas de laquelle en qualité de regẽt ou curateur l'Archiduc Roy des Romains sõ pere gouuerna ſes pays en grãds troubles, à cauſe des partialitez qui regnerent tant en Hollande qu'en Flandres, iuſques en l'an mil quatre cents nonante quatre, que l'Archiduc Maximilian Roy des Romains par le treſpas de ſon pere fut couronné Empereur. Le Prince Philippes ſon fils eſtant lors âgé de ſeize ans, il fut appellé Archiduc d'Auſtriche, Duc de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, de Styer, de Catinthye, de Limbourg, de Luxembourg, & de Gueldre, Comte de Haſbourg, de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, de Ferrette, de Kyburch, Palatin, de Haynaut, de Hollande, & Zelande, de Namur, de Zutphen, Marquis du S. Empire, & de Burgau, Landtgraue, d'Elſathen, Seigneur de Windſmark, de Portenau, de Salins & Malines : & deceda en Eſpagne, eſtant ieune ſon pere encore viuant l'an 1505. giſt à Grenade.

Charles ſecond du nom trente-cinquieſme Comte de Hollande, de Zelande, Seigneur de Friſe fils aiſné de Philippes d'Auſtriche fut né à Gand le 24. Feurier l'an mil cinq cents : apres le treſpas de ſon pere il herita de toutes les Duchez, Comtez, & Seigneuries de ſon pere, apres auoir gouuerné ſes pays enuiron 44. ans, remis tout le Pays-bas en l'an mil quarante neuf és mains de ſon fils Philippe, & mourut en Eſpagne l'an 1559. giſt à Grenade.

Philippe d'Auſtriche 36. Comte de Hollande, Zelande, &c. fils vnique de Charles ſecond du Roy des Romains, lequel de ſon viuant le fit venir d'Eſpagne aux Pays-bas pour (s'il eut pû) le faire auſſi bien ſucceder à l'Empire qu'à ſes autres Royaumes, tant d'Eſpagne, de Naples, de Sicile, que des Pays-bas, & autres, dont l'Empereur de ſon viuant ſe deſſaiſit, & en herita ſon fils : deſquels Pays-bas il print poſſeſſion : & receut les ſerments de fidelité des Seigneurs & de tous les deputez des Prouinces & villes capitales. Madame Marguerite d'Auſtriche fille baſtarde de l'Empereur, Charles cinquieſme femme d'Octauio Farneze Duc de Parme & Plaiſance, ayant eſté preferée par l'aduis du Cardinal de Granuelle à tous les Princes

d'Austriche,& au Prince d'Orange,& Comte d'Egmont,pour en l'absence du Roy gouuerneur des Pays-bas:estant arriuée à Bruzelles,où le Roy fit assembler ses Estats des Pays-bas, l'ordonna Gouuernante generale de toutes les dix-sept Prouinces,en l'an mil cinq cens cinquante neuf,afin que luy par consequent eut le principal maniement du gouuernement desdits pays ; ce qui causa de grandes diuisions entre les grands du pays, & autres Seigneurs du Conseil d'Estat du Pays-bas, sous laquelle y eut de grands remuements pour la religion esdits pays : lesquelles diuisions & troubles ont esté cause que en l'an mil cinq cents quatre vingt vn, les prouinces de Hollande, Zelande, Frise,& autres se sont vnies ensemblément,& toutes ensemble,ont formé vne espece de Republique, qu'ils nomment Estats, lesquels gouuernent auiourd'huy lesdites Prouinces.

LA REPVBLIQVE DE GENEVE.

SOMMAIRE.

1. Antiquité de la ville de Geneve, & sa situation. 2. En quoy son terroir abonde: les fruits qui y croissent, & la bonté de l'air du pays. 3. Genevois d'vn naturel grossier, peu enclins & courtois aux estrangers. 4. En quoy consiste le peu de richesse qu'a cette Republique. 5. Geneve ville forte & biẽ gardée: de son Arcenal: & des forts qui sont en ce pays. 6. Forts de Sainte Catherine, & autres desmolis par Henry le Grãd Roy de France. 7. Des Comtes de Geneve. Pourquoy les Ducs de Sauoye pretendent que Geneve leur appartient. Quand & comment ils ont occupé la Iurisdiction desdits Comtes. 8. Cour souueraine à Geneve, composée de vingt-cinq Senateurs: & quels sont les statuts & loix de cette Republique. 9. Comment le Calainisme a esté introduit & estably en la ville de Geneve.

I. LA ville de Geneue compriſe dans la Sauoye eſt fort ancienne, vû que Celar meſme en fait mention au premier liure de la guerre des Gaules, aſſurant qu'il y auoit vn pont, paſſant outre le Rhoſne qui de ſon temps eſtoit ſous la puiſſance des Suiſſes. La ſituation de cette ville eſt plaiſante, & du coſté où le Rhoſne ſort de ce grand lac, qu'on nomme anciennemẽt le Lac Leman elle eſt baſſe: mais depuis cela elle eſt eſleuée ſur vne petite montagne. Il y a à Geneve encor comme deux villes, au milieu deſquelles on void paſſer le Rhoſne, ſur lequel il y a vn pont qui les conjoint. La grãde ville eſt du coſté du Midy, & la petite du Septentrion. Les Allemans l'appellent Genf.

QVALITE'.

II. LE terroir d'aupres de Geneve eſt de bon raport, vû qu'il produit du bled, du vin, des raues, des melons, toutes ſortes de legumes, de l'orge, du foin & de l'auoyne. Les fruits ordinaires ſont des noix, des pommes, des poires de pluſieurs ſortes, des guignes, & des ceriſes, des meures noires & blanches, des chataignes, & des amandes: mais il y vient fort peu de figues. L'air y eſt bon, ſain: & l'Hyuer n'y eſt ſi faſcheux qu'ẽ Allemagne, ny l'Eſté ſi importun qu'en pluſieurs lieux de Dauphiné. Dans le lac de Geneve on prend de beaux poiſſons de fort bon gouſt, principalement des truites ſaumonnées qu'on porte à Lyon & ailleurs, & dont on fait grand eſtat comme de la plus delicate viande qu'on puiſſe manger.

MOEVR

à Lyon & ailleurs, & donc on fait si grand estat comme de la plus delicate viande qu'on puisse manger.

MOEVRS.

LEs habitans de Geneve sont assez grossiers, en leurs mœurs, & façons de faire, mais ils ont l'esprit bon, & se sçauent assez bien conduire en leurs affaires. Ils n'ayment guere de voir des estrangers dans leur ville, principalement si l'on a le moindre soupçon qu'ils soient Catholiques. Ils les plument aussi dans les hostelleries le mieux qu'il leur est possible. Ils se sont vn peu apprivoisez auec les François depuis que le Roy estoit en Sauoye, & que demãdant le sien auec les armes en la main, il les garantit de beaucoup de dommages qui leur pouuoient arriuer, principalement du fort sainte Catherine qui fut razé. Les femmes y sont plus les chastes qu'en lieu du monde, & toutesfois quelques-vnes ne laissent de faire l'amour en cachette. Tout le mõde s'y met sur sa grauité, & la retenuë. Les gens de qualité qui se meslent de parler François le parlẽt aussi mal qu'il est possible. Le menu peuple parle Sauoyard, Ils vont tous vestus fort modestemẽt, la coustume est qu'il n'y a point d'excez aux habits comme ailleurs, Aussi s'ils se mettoient sur cette despence, leurs reuenus au bout de l'an seroient fort petits. III.

RICHESSES.

C'Est chose asseurée que les Genevois ne sont gueres riches, & c'est tout ce qu'ils peuuent faire que de s'entretenir auec beaucoup de peine en vne honneste liberté. Et n'estoit leur grand trauail à Imprimer des liures de toutes sortes, & à inuenter, & faire force draps de soye, cette Repub. seroit aussitôt pauure, & abbatuë, Puis ils vsent d'vn bon moyen de se maintenir auec quelques moyens, vû que l'espargne y est extrémement pratiquée, & c'est aussi presque leur plus grand reuenu. Ils enuoyent aussi dehors de bons formages, des chapons gras, & du fil d'or bien trauaillé. IV.

FORCES.

LA ville de Geneve est bien fortifiée, & fournie d'artillerie, & de toute sorte de munitions de guerre. On y fait ordinairement bonne garde, & si tôt qu'vn estranger y arriue on espie ses actions, & l'on prend garde à tout ce qu'il fait. Que si quelqu'vn estoit si hardy de s'aller promener autour des murailles pour les considerer, outre qu'on ne luy en permettroit longuement la veuë, il seroit tout aussi tôt mis en prison, & en danger de perdre la vie. Il y a vn Arsenal prez la Cour qui est garny de toute sorte d'armes, & pourvû de tout ce qui peut estre necessaire pour soustenir vn long siege. Il y a & y a eu plusieurs forts en ce pays, & entre les autres celuy de Ste. Catherine où estoit l'artillerie que le Duc de Sauoye auoit là pour battre Geneve : mais il fut pris par nostre grand Roy Henry IV. l'an 1600. & razé. Lautre qui auoit esté aussi dressé vis à vis par ceux de Geneve, fut aussi battu pour pacifier toutes choses. Le 3. nommé Ripaille vint au pouuoir de ceux de Geneve par le moyen des François l'an 1589. & fut ruiné: de mesme que le 4. lors qu'il fut V.

pris par les meſmes Genevois. Il y a auſſi quelques tours, entre leſquelles on en nomme vne Tour Maiſtreſſe, qui deffend Geneve du coſté du lac, & de la Sauoye, l'autre eſt nommée la tour de l'Iſle, ou de Ceſar, qui eſt aſſiſe en la haute Iſle, pour la deffence du pont, qui appartenoit iadis aux Suiſſes. Et puis que nous auons parlé des preparatifs que le Duc de Sauoye auoit faits pour l'aſſieger, i'eſtime qu'il ſera fort à propos de dire pourquoy les Ducs de Sauoye pretendent que Geneve leur appartient. Les Eueſques de

VII. Geneve eſtoient ordinairement en different auec les Comtes pour la nomination de la ville. Or pour abreger, apres qu'vn certain Eueſque nommé Humbert fut mort, ſon ſucceſſeur s'en alla vers l'Empereur Federic I. & impetra de luy, qu'il fut ſeul Prince de Geneve, & ne fut ſujet aux choſes layes à nul autre qu'à l'Empereur, & dauantage qu'il demeurât exempt de tous tributs. Mais apres que l'Eueſque fut de retour à Geneve, on luy fit encor les meſmes fâcheries, iuſqu'à ce qu'vn Comte nommé Guillaume encourut le Ban Imperial, à cauſe de ſa rebellió, & fut priué du fief qu'il tenoit de l'Eueſque. Or la guerre ayant duré longuement & les forces de la ville, & de l'Eueſque eſtans diminuées, les Genevois appellerent vn Comte de Morienne, qui fut depuis Comte de Sauoye. Mais il y eut encor entre ceux-cy diuerſes guerres, en ſorte que ce Comte occupa pluſieurs petites villes, villages, & chaſteaux qui eſtoient à ceux de Geneve, & s'approcha bien prés de la ville. Et ne ſe contentant de ce qu'il auoit vſurpé ſous titre d'hommage non fait, il demandoit qu'on le rembourçât des fraiz qu'il auoit faits en cette guerre. Mais apres que l'Eueſque luy eut reſpondu qu'il deuoit ſe contenter des choſes qu'il auoit acquiſes du droit de fief qu'il luy auoit donné, il ſortit de là beaucoup de nouuelles querelles, & la plus grande partie du peuple craignant que ce Comte de Sauoye ne s'irritât, il fit paix auec leur ennemy commun, à leur grand dommage; il luy accorda qu'il poſſederoit en la ville meſme tout ce que le Comte de Geneve y poſſedoit auparauant, & ce à titre d'hypotecque. Mais d'autant que y eſtant entré il traittoit les Genevois tyranniquement, quelques-vns des Chanoines, & des citoyens conſpirant contre luy rappellerent leur Comte, qui eſtant venu auec quelque armée fut vaincu par les Sauoyards qui tenoient la ville, & entrerent dans les maiſons des conjurateurs, prindrent ceux qu'ils pûrent, & les deffirent. Ce diſcord a duré iuſques à ce que les Comtes de Geneve ont failly, & les Princes de Sauoye ont tiré à eux la iuriſdiction deſdits Comtes. Finalement Amé Prince de Sauoye fâché de ſe voir ainſi au deſſous d'vn Eueſque, tâcha de ſe mettre au deſſus, & obtint de l'Empereur Charles IV. d'eſtre Vicaire de l'Empire en tout ſon pays, voulât que par ce titre l'Eueſque de Geneve luy fut ſujet auec ſa Iuriſdiction. Mais l'Eueſque reſiſta fort, & ferme au Cõte, & par ce moyen ſon authorité luy demeura, & au peuple ſa liberté, iuſques au temps d'Amé huictiéme, neveu du premier Amé, qui fut le premier Duc de Sauoye, & depuis Pape nommé Felix. Cettui-là impetra du Pape Martin la Iuriſdiction temporelle de Geneve. Mais il ne pût ioüyr du don qui luy auoit eſté fait, non plus que ſes ſucceſſeurs.

GOVVERNEMENT.

VIII. Il y a à Geneve vne Cour où s'aſſemblent tous les iours 24. Senateurs pour les affaires de la Republique. Mais on a remarqué qu'ils ne font guere

bonne iuſtice à Geneve à vn eſtranger qui demande quelque choſe à vn des habitans du lieu, de ſorte que tous s'en retirent mal contens, lors qu'ils y ont quelque affaire de cette ſorte. Si quelqu'vn deſire ſçauoir les Statuts, & loix de cette Republique, il y en a vn liure nouuellement imprimé à Geneve qui pourra contenter les curieux.

RELIGION.

CEux de Geneve ſont profeſſion de la nouuelle opinion; & n'ont aucun exercice de la Religion Catholique, ains leur ville eſt la retraicte de ceux qui ſentent mal de la foy, & vne vraye pepiniere de Miniſtres, qui vont de la aux autres contrées. Chacun ſçait aſſez cõme cette ville, iadis ſieges de tant de bons Eueſques receut Caluin l'an 1539. & l'ayant reconnu pour chef, embraſſa ſon opinion, & depuis s'y eſt tellement confirmée qu'il ſemble impoſſible que on arrache iamais l'hereſie de cette ville par moyens hũmains, ſi ce n'eſt en exterminant tous ſes habitans. Mais de meſme que le premier eſt inſupportable, le ſecond eſt du tout cruel. Il en faut laiſſer le remede à Dieu qui fait bien des choſes plus merueilleuſes,

LA REPVBLIQVE OV LES CANTONS ET LIGVES DES SVISSES.

SOMMAIRE.

1. Description de la Suisse. 2. Du pays des Grisons & ses limites. 3. Des Valaisiẽs. 4. Diuision des Suisses en 13. Cantons. 5. Du Canton d'Vry nommé Toreau du tẽps de Cesar, d'où il a prins son nom. 6. Vry, village diuisé en dix Cõmunautez, & premieremẽt de Suitz. 7. De Vnderual. 8. De Lucerne, & quels sõt les lieux de la Iurisdiction de ce Canton. 9. De Zurich. 10. De Zuache. 11. Du pays de Glaris. 12. de Berne, quand bastie. De ses villes & dependances. 13. Canton de Fribourg. 14. Du pays Deschaffuse: & d'où a pris ce nom. 15. Du pays d'Appenzel, pourquoy ainsi appellé, & diuisé en 12. Cõmunautez. 16. Des Valaisiens diuisez en Hauts & Bas, en libres & sujets: Et de leurs Communautez. 17. Du Canton des Grisons diuisez en 3. Lignes. 18. Quelle est la fertilité du pays des Suisses, & en quoy il abõde. Et quel est le rapport & les choses que produisẽt les pays de Zurich & autres Cantõs. 19. Du naturel & mœurs des anciens Suisses, & de leur vaillance en guerre du temps de Cesar. 20. Du naturel des Suisses modernes & de leur inclinatiõ aux armes & au vin. 21. Sterilité du pays des Suisses excepté les pasturages. 22. Situation & assiette des pays des Suisses naturellement forte, à raisõ des Alpes qui leur seruent de ramparts & deffences. 23. Republique des Suisses composée de 3. parties: & cõbien de Cantons chaque partie contient. 24. Quãd & comment les Suisses se sont Cantonnez, & ont formé leur Republique. 25. De la Ligue de 4. Cantons de Lucerne, Vri, &c. & ses articles. 27. Assemblée faite à S. Gal entre les 4. susdits Cantons ayant force de loy & de ligue. 28. Ligue de Zurich auec les 4. Cantons, & ses articles. 29. Ligue de Zugh auec les 5. Cantons. 30. Ligue de Glaris. 31. Ligue de Berne auec les trois Cantons. 32. Ligue hereditaire faite entre l'Empereur Maximilian & Charles Archiduc d'Austriche & les Suisses. 33. Vnion de trois Ligues des Grisons auec les Cantons. 34. Cõclusion & articles du droit cõmun auec les Seigneurs & Pays des Valaisiens. 35. Ligue de S. Gal, & sa forme. 36. La derniere paix faite auec ceux de Zurich, le iour de S. Octauian l'an 1531. 37. Paix de Berne l'an 1537. & ses articles. 38. Les moyens & voyes qu'ont tenu les Republiques plus fameuses, tãt ancienne que modernes, pour estendre & agrandir leur Estat. 39. De deux Conseils publics establis aux villages de Zurich, & de Basle, & de combien de personnes ils sont composez. 40. De la Diette generale & assemblées des Suisses. 41. Du meslange & diuersité de la Religion des Suisses.

IL est maintenant question de parler de plusieurs Estats qui sont comme en vn, par le moyen de leur confederation, & bonne intelligence, qui s'est maintenuë depuis fort long-temps, sans que personne ait entrepris de s'attaquer à cette nation, ou que son dessein luy ait reüssi lors qu'il l'a voulu effectuer. Et de fait les Suisses sont encor aujourd'huy tellement vnis, qu'vn Prince qui se resoudroit de deffaire leur alliance, & qu'il y apporteroit tous les artifices possibles, n'en verroit iamais vne bonne yssuë. Mais pour venir au poinct, & suiuant nostre ordre considerer les limites de ce pays; Ie dy, que la Suisse est vne Prouince d'Alemagne, qui a pour ses bornes du costé du Leuant les Grisons, Constance, & vne partie de la Suabe: du Ponant le Valais, & la Comté de Bourgongne; du Midy l'Estat de Milan prés de Cosme; & du Nord vne partie de l'Alsace, vû qu'on met Basle au pays des Suisses, pource que c'est vn des treize Cantons, combien qu'elle se trouue en Alsace. Il y a outre cela les trois ligues du pays des Grisons, iadis appellé la haute Silesie, qui se sont alliées auec ce pays des Suisses: puis l'Abbaye, & la ville de S. Gal, Mulhauson, & Rotuuil. I.

Le pays des Grisons a pour ses limites du Leuant la Comté de Tirol, du Ponant les Suisses, du Midy l'Estat de Milan, & le pays de Bergame, & du Nord le pays du Roy des Romains, & a beaucoup de sa iurisdiction entrelaissée parmy eux. II.

Outre cecy l'on compte les sept dixaines des Valaisiens, iadis Sedunois, qui habitent sur le Rhosne, & confinent du Leuant auec les Suisses, du Couchant auec la Sauoye, du Midy auec le lac Majour & le Piedmond, & du Nord auec le lac de Geneve, & vne partie des Suisses. Tout ce pays des confederez est diuisé en trois parties, c'est à sçauoir en Suisses, Grisons, & Valaisiens. III.

Les Suisses sont apres distinguez (afin de laisser les diuisions plus anciennes, comme Ergouie, Turgouie, Vetland, & autres semblables) en 13. Cantons qui sont Vri, Suitz, Orderuald, Lucerne, Zurich, Zugh, Glaronne, ou Glaris, Berne, Basle, Fribourg, Soleurre Schiafrisen, & Apgenzel. IV.

Le premier Canton, qui est celuy d'Vry n'a aucune ville, mais son principal lieu, & qui est le chef des autres; c'est Artolf, lieu ouuert & esloigné de Lucerne enuiron vn mille d'Italie, & ce pays passe auec sa iurisdiction au delà du mont S. Gotard. On veut dire qu'il estoit nommé Taureau du temps de Iules Cesar, & que le nom est venu de là, d'autãt que ceux mesme de Sibental appellent aujourd'huy les Taureaux Vry, & ce pays a encor pour armes vne teste de Taureau en champ de sinople. Les habitans disent qu'ils sont descendus d'vne race de Payens nommez Gots, & Vres, qui furent apres faits Chrestiens. Apres plusieurs changemens de Seigneuries, cette partie sortie en dernier lieu des Allemands retourna à Zurich au temps que l'Empire fut transporté en Allemagne, & que toutes les terres qui auoient jadis esté de l'Empire de Rome retournerent en liberté, commençant à se gouuerner en forme de Republique, ne reconnoissant autre Superieur que l'Empire Romain, comme on void par les priuileges qui leur furent octroyez par Rodolfe d'Ausbourg Roy des Romains & par d'autres Empereurs, & ne furent iamais sujets, comme quelques-vns veulent, à la maison d'Austriche, vû que l'Em- V.

pire estant en cette maison ils obeyssoient à l'Empereur nouuellement esleu, & non aux successeurs de cette maison.

VI. Or ce village d'Vry est diuisé en dix parties, ou communautez, qu'ils nomment Gnossammen.

Quant à Suitz, c'est vne ville assise sur le bord du lac de Lucerne, à la main droite venant d'Artof à Lucerne, & ce village communique son nom à tout le pays des Suisses. Cette ville fut bastie par ceux qui estoient partis du Royaume de Suece, que nous nommons Suede, pour chercher nouuelle demeure. On a donné le nom de ce village à tout le pays, ou pource qu'on combatit premierement pour la liberté dans les terres de Suitz, ou pource que ceux de Suitz furent les premiers exposez aux rauages de ceux d'Austriche, & furent les plus puissans des trois lieux qui se liguerent, de sorte que ce nom coula à tous les autres alliez.

VII. Ondreualdest au dessous au Leuât, & est diuisée en haut & bas, & la foreſt de Kernouald passa au milieu, & toutesfois tout le pays se nomme Ondreuald.

VIII. Lucerne receut ce nom du lieu où elle est assise, qui se nommoit anciennement Lucerne, à cause d'vne tour où l'on mettoit de la lumiere la nuict. Le commencement de son habitation fut vn Monastere qui y fut fait par certain Vincard l'an 840. Elle a esté bastie prés du Monastere, & en partie à cause d'iceluy. Il y a dans la ville mesme vne riuiere nommée Russi, qui sort du grand lac de cette ville comme le Rhin sort à Constance du lac de la ville, & comme la riuiere de Lindmar sort à Zurich du lac de Zurich. De ce lac on va aux trois bourgs d'Vri, Suitz & Ondreuald, au pied d'vne fort haute montagne qu'on nomme Rompuë, ou montagne de Pilate. L'origine de cette ville. Les lieux de la Iurisdiction de ceux de Lucerne sont Wiken, & Sempach, Villisow, la vallée d'Entlibouch, Rotembourg, ou Rort, Habspurg, Berone, Chelampt, Merischeuanden, Ebicone, Horbe, & Ktient.

IX. La ville de Zurich est ancienne, & assise en vn beau & plaisant lieu, à l'issuë du grand lac qui finit là, & dás lequel la riuiere de Lindmar entre prés de Glaris. Ce lac separe la ville en deux parties, dõt l'vne est nõmée la grãde ville, & l'autre la petite, qui toutesfois sont assemblées par trois ponts fort agreables. Cette ville a sous elle les Gouuernemẽs de Kybourg, de Grinou, Audelfingen, Grisensée, Eglisouu, Regensperg, Vadisuillane, Wadischouil, & Louffen, Vinterhur, & Steine, qui sont deux villes obeyssantes aussi à ceux de Zurich.

X. Zuah est vne ville de laquelle vn petit pays prend son nom. Ce pays confine du costé du Nord celuy de Suitz, & la ville est assise sur le bord d'vn petit lac. Cette ville a sous elle la ville de Champ, le village d'André, Hunelbererg, Onacheuille, Steinhuse, S. Wolfang.

XI. Quant au pays de Glaris, c'est vne vallée prés de la riuiere de Lindmar. Elle n'est guere grande, & n'a de long que trois lieuës d'Allemagne, & prend son nom du principal lieu du pays qui s'appelle Glaris. Elle est ceinte de trois costez de tres-hautes montagnes, & confine du Midy, & du Leuant auec les Grisons, & du Ponant les pays d'Vry & de Suitz. On met en ce pays la Comté de Hambur, & la Baronnie de Humberg, & Ringenberg. Glaris commande à la Comté de Verdemberg, que les Seigneurs ou Magistrats du pays acheptерent pour leur Republique l'an 151 6.

XII. Quant à Berne elle fut bastie par Bertold 4. Duc de Geringen, & Comte de Verland, qui luy donna le nom d'vn Ours qu'il print en chassant, qui se nõme

en Allemand Bereu. Cette ville est comme vne presqu'Isle qu'y fait la riuiere d'Ar, qui la laue de trois costez, & au bout elle a vn pont de pierre. Du costé que la ville regarde le Midy, cette riuiere passe en vn lieu bas d'Occident en Orient, puis retourne, & tire vers l'Occident de la portée d'vn canon. Le fond de cette ville touche à la terre ferme, & si le Destroit ou l'Istme de cette terre ferme estoit fossoyé, Berne seroit vne Isle. Or du costé du Midy, & du Septentrion y a vne fort grande hauteur iusques à la riuiere qui coule en bas, & du costé d'Orient, il y a vne montée aysée pour venir au plus haut de la ville. Berne a sous sa puissance la ville de Lozanne, qui a vne merueilleuse assiette, vû qu'elle occupe deux collines oppoſées, la vallée, qui est au milieu. Elle a encor la vallée de Hasli, la ville d'Wnderfeuwen, la haute & la basse vallée de Simme, Frutingen, Sane, Ælen, Thun, Loupen, Signaw, Drachselwald, Brandis, Sicomisouald, Burgdorff, Bierenec k, Lädshuot, Arberg, Nedovv, Erlac, Wangen, Arouangen, Arburg, Biberstein, Schenkenberg, Lentzburg, puis les villes libres de Zossingen, Arau, & Bruck.

Fribourg est assis sur vne montagne qui est appuyée sur des rochers droits, & d'autre costé elle est en vne vallée closes de montagnes qui ne sont pas trop roides, & autour d'vne montagne au plus bas de la ville il passe vne riuiere de moyenne grandeur. Le lieu où le Siege de la Iustice est assis sur vn roch pendant. Les montagnes soustiennent les murailles, combien qu'en celle qui est du costé d'Orient il n'y a nuls bastimẽs, exceptéles tours & forteresses. De quelque costé qu'on vueille aller par la ville il faut monter ou descendre. XIII.

Soleurre qui n'estoit anciennement qu'vn chasteau, est en fin paruenu à la puissance qu'elle a auiourd'huy, est bonne ville, qui a sous sa puissance des terres & des hommes. Elle est assise en vne plaine, & c'est le lieu où S. Vrse de la legion des Thebains, souffrit le martyre auec 66. de ses compagnons.

Le pays Deschaffuse est assis du costé de l'Allemagne prés du Rhin, & de la Foreſt Noire. Ce pays prend son nom de la ville capitale, dont les murailles sont lauées du costé du Midy de l'eau du Rhin, & derriere vers le Nord il y a vne petite montagne, & dans la ville il y a plusieurs belles fontaines. Prés de ce lieu on voit la ville de Bade. XIV.

Le pays d'Apenzel ainsi appellé d'vn village de ce nom est diuisé en douze communautez, que les Suisses appellent Roden. Il y a six communautez sous la parroisse d'Appenzel, & les autres six sont sous les autres parroisses hors de cette cy. Or il contient en tout huict parroisses, à sçauoir d'Appenzel, Gays, Vrneschen, Trogen, Tuffen, Herisgouu, Hunc, Duuyl, & la parroisse de la Fosse. Les communautez de dehors sont Horisouu, Huduil, Trogen, Vrneschen, Gays & Vuffen; & celles de dedans sont Appenzel, Schuuendy, Brulisouu, Gontes de Winckelbach & Haslem. XV.

Les Valaisiens sont diuisez en hauts & bas. Ceux-cy habitent à Chablais prés saint Maurice, ceux-là en vne vallée qui commence à la montagne de la Fourche, & va vers le Rhosne, du Leuant au Ponant trois bonnes iournées iusques à saint Maurice, auec diuerses moindres vallées des deux costez. Elle est enfermée de hautes montagnes de tous costez l'espace de cinq milles, voire dauantage, & si estroitte, qu'en quelques lieux elle ne donne pas presque passage au Rhosne, comme on voit à saint Maurice, où les montagnes s'approchent tellement l'vne de l'autre, qu'on y passe auec vn pont d'vne seule arche. Les Valisiens sont encores diuisez & distinguez en XVI.

libres & ſujets. Les libres ſont repartis en ſept communautez, c'eſt à ſçauoir Sion, Siere, Leuque, Baronnie, Veſpach, Brigue, Gomeſe. Les ſujets ſont diuiſez en deux Bailliages, c'eſt à ſçauoir de ſaint Maurice, & de Mont Oion. La riuiere de Morge ſepare ceux-cy de ceux-là. Sion capitale ville du Valais eſt aſſiſe ſur deux montagnes. Le Rhoſne qui paſſe aupres naît au pied du Mont de la Fourche, joignant celuy de ſaint Gotard. Il coule par la ſuſdite vallée, iuſques à ce qu'il ſe va rendre au lac Leman, qui s'eſtend depuis Chablais iuſques à Geneve, par l'eſpace de huict lieuës. Le Chablais confine auec le pays de Folligny.

XVII. Les Griſons habitent au Midy des Suiſſes entre le Lagar, & l'Ade, la Comté de Mirol, & le Teſin. Ils ſont diuiſez en trois Ligues, dont l'vne eſt nommée Griſe, l'autre la maiſon de Dieu, & la troiſieſme des Droictures, c'eſt à dire communautez. La Griſe comprend la vallée de Meſolce, & la Calanquen, & les terres de Rogoret, & de Muſoc, auec ſept autres vallées au delà des Alpes, par leſquelles paſſent le Rhin, & le Glener. La maiſon de Dieu poſſede la ville de Coire, que ceux du pays appellent Chur. Cette ville eſt aſſez belle, & la riuiere de Laſcarpaſſe à coſté d'elle. Les pays voiſins ſont auſſi ſujets à cette Ligue, au lieu qu'ils eſtoient auparauant ſujets à l'Eueſque, & à l'Egliſe de Chur, & outre ce elle poſſede la vallée Auguedine deſſus & deſſous, & la Bregaille, qui fait prés de vingt-cinq Communautez. La troiſieſme Ligue confine auec le Tirol. On met ſous les Griſons la Valteline, qui a force Chaſteaux & bonnes places, & enuiron cent mille ames. Les principaux lieux ſont Bormie, Sondrie, Tiran, Poſclaue, Morbegne: Valteline confine auec la vallée de Chauene, où eſt Puir. Toutes ces deux furent vſurpées par les Griſons ſur les Vicomtes, Ducs de Milan, de meſme que pluſieurs autres vallées furent occupées par les Suiſſes, auec les terres de Briſacq, de Locarne, de Bellinzone, & de Lugnan.

QVALITE'.

XVIII. LE pays des Suiſſes contient pluſieurs montagnes & vallées, dont les derrieres ſont aucunement fertiles, & quoy que les premieres ſoient aſpres, toutesfois leurs ſommets ſont auſſi verds & agreables que les plus belles campagnes. C'eſt pourquoy il s'y nourrit grande quantité de beſtail. Il abonde au poſſible de beſtes priuées & ſauuages, & de chairs de toutes ſortes, & cela fait qu'en tout le pays on trouue force laictages, & grande quantité de beurre & de fromage. Quant à ſon air, il eſt bon & ſain, & pour la terre les habitans ont tãt pris de peine à la cultiuer, qu'au jourd'huy ils ont non ſeulement les choſes neceſſaires à la vie, mais encores celles qui ſont pour les delices. Elle produit du froment en abondance, combien qu'en pluſieurs lieux on ſemeroit en vain, ſi l'on ne bruſloit premierement la terre; mais le trauail & l'induſtrie des habitans remedie à cette incommodité. Il y a beaucoup d'endroits qui produiſent de ſi bon vin, qu'il ſurpaſſe grandemẽt celuy du Rhin, ſoit en gouſt, ſoit en force. Il faut adjouſter à cecy les belles prairies, où l'on voit paiſtre des troupeaux en grand nombre. Ce pays de Suiſſes nourrit auſſi force Ours, Cerfs, Dains, Chevreux, Onces, Sangliers, & autres beſtes, leſquelles ceux du pays chaſſent, & ils ne manquent non plus auſſi de grande quantité de gibier.

Mais afin de particulariſer icy quelques choſes, le pays des enuirons de Zurich eſt de grand rapport, & produit grande quantité de vin, & de froment. Toutesfois le vin eſt le plus ſouuent aſpre, & ne peut meurir parfaitement, à cauſe du voiſinage des Alpes. Mais ce vin, meurit ou pour mieux dire vient moins aſpre eſtant gardé quelques années, Le lac de Zurich nourrit vn nombre incroyable de poiſſons.

Le terroir des enuirons de Baſle eſt bon, & porte de fort bon vin, & du froment en abondance; tellement que les habitans ſecourent meſme leurs voiſins de leurs denrées lors que quelque cherté & neceſſité leur arriue. Il y a auſſi en ce pays de beaux & bons paſturages.

Le pays de Berne porte aſſez de vin & de froment: & quant à celuy de Fribourg il produit toutes choſes neceſſaires, excepté le vin qu'on y mene d'ailleurs.

Quant au pays qui eſt du long du lac Leman, les habitans ſe plaignent de la grande ardeur de l'Eſté, & de la rigueur de l'Hyuer. Et toutesfois le lac ny le Rhoſne ny gelent preſques iamais, & l'Eſté n'y eſt pas ſi ardent qu'aux pays voiſins qui ſont en France. La terre eſt propre & facile à eſtre cultiuée, & eſt de fort grand rapport. Car on y recueille en abondance du vin, du bled, toutes ſorte de legumes, du foin, de l'auoine & de l'orge. Ses fruicts ordinaires ſont des noix, des pommes des poires de pluſieurs ſortes, des guignes, des ceriſes douces & aigres, des meures blanches & noires, des chaſtaignes & amandes. Il y vient fort rarement des figues. Le gibier n'y manque nullement non plus que le poiſſon & la venaiſon.

Ceux de Lucerne ont preſque plus de commodité du lac qui leur eſt proche, que de la terre, combien qu'ils ayent de fort belles prairies & de bons paſtis propres à la nourriture du beſtail. Ce pays eſt moins aſpre que les autres.

Quant au pays d'Vry, Suitz, & Ondreuald leur terroir porte aſſez dequoy nourrir les habitans. Quand à Glaris il y a grande quantité de laictages, & de beſtail. Là parmy les deſtroicts des montagnes on ne ſeme gueres de champs, ny l'on ne plante gueres de vignes. On y voit de beaux vergers plein de pommiers, & de fort belles prairies. On y porte d'ailleurs du vin & du froment. Les lacs fourniſſent le pays de poiſſon, & les montagnes de venaiſon, & là meſme on trouue force gibier.

Pour le regard du pays de Valais, les ſommets des montagnes blanchiſſent par tout, mais au bas & aux vallées on void vne agreable verdure. Tellement que ce pays produit meſme heureuſement, pourvû qu'on y vueille prendre quelque peine, des grenades, des figues, des oranges, & abonde en grains, vins, ſaffrans & laictages. Il naît aux montagnes diuers animaux, & entre autres le bouc ſauuage qui reſſemble au cerf en grandeur, à la chévre pour le regard des pieds, & au bouc quant aux cornes, qui luy croiſſent d'vn nœud toutes les années. Il mõte par tout où il peut arreſter le pied en quelque ſorte que ce ſoit. Il ſaute de precipice en precipice auec vne merueilleuſe agilité.

Il demeure aux plus hauts ſommets des montagnes, où la glace eſt extrémement froide & lors que le froid vient à luy faillir, la veuë luy manque. On trouue entre ces montagnes des vallons pleins de forte glace, endurcie depuis fort long-temps de telle ſorte qu'on ne la ſçauroit diſtinguer d'auec le cryſtal, & en quelques endroits elle eſt ſi profonde, qu'elle fait quelques

fois auec vn fracas inestimable des ouuertures de trois cens pieds, voire dauantage. C'est-là que les chasseurs pendent leur chasse, afin que par le moyen du grand froid elle se garde plus longuement. Il y a entre ces precipices des veines d'argent, & quelques vnes de plomb, d'airain, de chrystal, & d'agatic. Au terroir de Sion on descouurit l'an 1544. vne fontaine de sel. Il y a des fontaines d'eau chaude de plusieurs sortes, & des bains qui sont extrémement salutaires. Il y a aussi en ce terroir certaines pierres qui bruslent estant approchées du feu.

Quant au pays des Grisons, combien qu'il soit montueux pour la plus grande partie, toutesfois il y a plusieurs vallées fort agreables, & qui produisent assez bonne quantité de choses necessaires à la vie.

MOEVRS ANCIENNES.

XIX. LEs Suisses ont de tout temps esté fort bons hommes de guerre, comme on voit assez par les affaires qu'ils donnerent à Cesar, qui les redoutant lors qu'ils demanderent passage pour trauerser la Prouince Romaine, & s'en aller en Xaintonge pour y establir leur demeure, fit dresser vn mur pour les empescher d'executer leur dessein, se souuenant que ce peuple auoit vaincu le Consul. L. Cassie, & deffait l'armée Romaine. Ils ne prenoient pas au reste gueres de peine de cultiuer leurs terres, & ne trouuoient en leur pays assez dequoy s'entretenir, à faute de culture, & non du terroir qu'ils ont rendu maintenant de bon rapport, & vtile en tous lieux. C'est aussi chose asseurée que dés le temps de Cesar ils estoient diuisez par Cantons ainsi qu'à present, mais ils n'en auoient que quatre, dont le principal estoit celuy de Zurich. Ce fut le peuple de Suisse qui deffit premier les Romains, & ce fut aussi le premier qui en porta la penitence. On peut connoistre leur resolution, & la confiance qu'ils auoient en leurs forces, en ce qu'ils bruslerent leurs maisons & laisserent tout en friche lors qu'ils firent dessein de chercher nouuelle demeure. Mais ce traict a veritablement beaucoup d'inconsideration & de barbarie. Quant à la polisseure de l'esprit elle n'estoit guere grande : toutesfois du temps de Cesar on trouua en leur camp des lettres escrites en Grec, & des tablettes de mesme, où estoit contenu le denombrement de ceux qui estoient sortis de leurs maisons, & de ceux qui estoient propres pour porter les armes, & mesmes ils n'y auoient oublié le nombre des femmes & petits enfans, qui montoit en somme à trois cens soixante-huict mille personnes. Cecy peut faire iuger qu'ils n'estoient si barbares qu'on les a creus, & qu'ils s'addonnoient aux lettres Grecques comme les Gaulois. Et quant à leur langue vulgaire beaucoup de sçauans hommes tiennent qu'elle estoit particuliere au pays, plustôt qu'Allemande, & qu'elle a esté corrompuë depuis que les estrangers vindrent de diuers lieux pour vsurper & posseder les Gaulois. Si ie voulois amener icy les raisons des vns qui deffendent mon dire, & des autres qui soustiennent le contraire, ie donnerois autant de peine à mon Lecteur qu'à moy-mesme. Il suffit de renuoyer les curieux à ceux qui en ont fait des discours entiers, qui ayant fort soigneusement debattu le pour & le contre, ont presque autant aduancé en fin que s'ils n'auoient rien escrit, comme il aduient à tous ceux qui cherchent des raisons à perte de veuë pour fortifier leurs coniectures.

Il ne faut douter que ces peuples n'ayent sujuy pour la plus grande partie les mœurs des Gaulois, du nombre desquels ils ont esté longuement tenus. Mais apres il fut remply d'vne grande multitude de Cimbres, qui forcez d'abandonner leur pays par vne innondation de la mer Oceane, coururent l'Allemagne, & occuperent vne partie de la Gaule Belgique, & ce pays ne suffisant à tant de gens, ils vindrent sur le Rhosne, & demanderent aux Romains des terres, qui leur ayant esté refusées, vne partie passa en Italie, où elle fut deffaite par l'armée Romaine; & l'autre qui demeura au deçà des monts s'arresta en Suisse au pays de Suitz & Vry.

Quelques autres escriuent qu'au temps de Sigisbert Roy de Suede, ces peuples Septentrionaux abonderent en telle sorte, qu'vne partie fut contrainte de chercher nouueaux pays. Ceux-cy ayant passé deçà le Rhin rompirent les Gaulois: dequoy les autres pays estonnez, leur despescherent des Ambassadeurs, ausquels ils ne demanderent autre chose, sinon qu'il leur fut permis de viure en cultiuant les terres sans le dommage des autres. A raison dequoy les Suisses leur permirent d'habiter la partie interieure de leur pays, qui est toute pleine de montagnes & de lacs: & ceux-cy cultiuerent le pays, & le rendirent fertile. Depuis les histoires racontent que prés de l'Ocean Germanique il habita trois peuples appellez Saxons, Anglois, & Vietes. Les Anglois auec partie des Vietes allerent en la grande Bretagne, nommée aujourd'huy Angleterre, & establirent là leur siege.

L'autre partie des Vietes alla en Suisse, & s'arresta en Suisse, & ceux-cy furent appellez Suithes.

En fin ce peuple prit les mœurs de toutes ces nations; tellement qu'il s'en fit vn meslange, duquel on ne sçauroit parler que mal-aisément, & par des coniectures pleines d'vne vaine subtilite, oud'vn embroüillement incroyable.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Suisses sont bons hommes de guerre, & propres à supporter toute sorte d'incommoditez, d'autant qu'ils sont naiz en vn pays aspre. Ils pratiquent fort la guerre, & y gardent vn bel ordre. Ils ayment le corselet, la pique, la grande espee, & le poignard, & se seruent aussi fort bien de l'arquebuze. Ils sont de moyenne taille, mais robustes. Le pays qui n'est pas de trop grãd rapport est cause qu'ils s'adonnent à viure de leur industrie. Ils despensent peu en habits, & ne consument guere d'argent pour leur nourriture, excepté en pain & vin, vû que pour le reste ils se contentent de ce qu'ils ont, & ne font point d'estat de ce qui leur manque, & mangent assez de chair & de laictage. xx.

Il leur suffit d'auoir vne estuue, où ils se puissent deffendre du froid. Ils tiennent peu de meubles en leurs maisons, & sont mal polis, rudes & aspres en leur conuersation, & manquent presque entierement de mœurs, & de façons de faire ciuiles.

Ils ayment extrémement à faire carous, & y passant les iournées & les nuicts entieres, & cette fureur ou vilenie est venuë si auant qu'on ne sçauoit faire aucune affaire, ny contracter amitié qu'en beuuant à toute reste vû que ceux qui boiuent d'auantage, ou qui s'enyvrent sont estimez plus francs & plus hommes de bien que les autres, qui refusent de faire ces excez dommageables au corps & à l'esprit. Et mesmes ils ne se contentent pas seulement

de cela, comme on fait en Flandres, & en tous les Pays bas, mais encor si quelqu'vn refuse de se noyer de vin, ils luy portent soudain le couteau à la gorge, & ce qui luy devroit seruir de gloire, luy sert de sujet de querelle. Il faut toutesfois aduoüer qu'ils sont prudens & bien aduisez, puis qu'ils ont sçeu se maintenir si longuement en liberté, & viure paisiblement entr'eux, combien que leurs Religions soient differentes. Outre ce ils sont si bien que les plus grands Princes de l'Europe les recherchent pour auoir leur alliance, & les entretiennent auec force argent toutes les années.

Pour le regard des lettres, combien qu'ils ayent de bonnes Vniuersitez, toutesfois ils ne s'y addonnent pas tant qu'aux autres contrées, & leur principal mestier est celuy de la guerre. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu de sçauans hommes, & qu'il n'y en ait encore: mais ce nombre est fort petit, & ie ne parle que de ce qui se pratique en ces pays ordinairement. Aussi pour dire vray leur esprit n'est pas des plus subtils, & tient vn peu de l'aspreté des montagnes, mais ils ont cela que quand ils se meslent de profonder vne chose ils la conçoiuent fort bien, encor que ce soit auec beaucoup de peine. Il y en a peu de ceux qui se déplaisent qui ne retiennent touſiours quelque chose de l'action du pays, & mesme il semble qu'ils l'affectent en leurs habits, & entr'autre chose. Toutesfois ainsi qu'ils ont pratiqué hors de la Suisse ils deuiennent rusez, & sont plus mal-aisez à leurrer que les autres peuples qu'on tient plus remplis de finesse.

RICHESSES.

XXI. IL ne faut parler du pays des Suisses, comme d'vne contrée riche, & abondante de toutes choses, vù que son assiette l'empesche de pouuoir estre tel, & son naturel fait qu'on doit encor l'estimer beaucoup de ce qu'il est capable de nourrir ses habitans. Et s'ils viuoient comme on fait en beaucoup d'autres pays où toutes choses abödent, ils se verroient bien-tost reduits à vne extréme misere & pauureté. Mais leur grande espargne leur est vn bon reuenu, & apres cela l'argent qu'ils tirent des Prouinces voisines fait qu'ils ne sont pas incommodez, comme ils seroient si on ne payoit cherement leur alliance. Ie confesse bien qu'on leur doit souuent beaucoup d'arrerages; mais en fin ils sont payez en quelque sorte, & les enfans mesmes qui n'ont pas connoissance de ce qu'on leur donne, sont entretenus par les Princes estrangers, qui s'essayent d'acquerir cette nation, puis de la bien conseruer en l'ayant acquise. Mais pour dire quelque chose de ce dont ils peuuent tirer du profit, pource que dans la qualité du pays ie l'ay remarqué cõme en passant; ie diray seulement qu'ils tirent quelquesfois beaucoup d'argent de la nourriture du bestail, & de leurs pasturages. Il se vend à Zurich vne si grande quantité de froment, que c'est presque chose incroyable. Basle est aussi vn grand abord des marchands, & à la riuiere du Rhin qui luy apporte de grandes commoditez, & luy est merueilleusement profitable. On porte force liures imprimez en cette ville par toute l'Europe, & les marchands en reçoiuent de grandes sommes. Lucerne est vn entrepost des marchandises qu'on porte de la Franche-Comté, & des pays voisins en Italie, & de celles aussi qu'on porte d'Italie aux autres contrées, d'autant que c'est là le chemin d'Italie pour passer par le mont saint Gotard, & les marchandises d'I-

talie descendent par le lac & la riuiere du Russ dans le Rhin, & puis dans la mer : mais leur richesse n'est pas telle qu'on en doiue faire quelque estime.

Tellement qu'il sera à propos de quiter ce discours, & venir aux forces.

FORCES.

LE pays des Suisses est tellement enfermé de tous costez des Alpes, le peuple est si courageux, & si opiniastre à deffendre sa liberté, que ceux qui ont attaqué cette nation, y ont si mal fait leurs affaires, qu'il n'y a Prince en Europe qui voulut entreprendre la guerre contre eux, & de se rendre maistre des lieux qu'ils habitent. D'ailleurs on auroit si peu de profit de ce pays lors qu'on s'en seroit emparé, que ceux qui en oseroiēt faire le dessein, le fuyroient tousiours comme indiscret, & qui peut apporter plus de perte, que de contentement. Ils se maintiennent aussi tellement vnis, qu'il seroit bien mal-aisé de les forcer, & d'en rapporter entiere victoire. Ils ont quelques villes, & places fortes, qui ne manquent de toutes les munitions de guerre qui sont necessaires. Ils sont propres à soustenir de longs sieges, & à souffrir toute sorte d'incommoditez : mais ils ne vallent rien pour assaillir quelque ville, & aller à la bresche la teste baissée. Que si quelqu'vn s'essayoit de les forcer en leur pays, c'est sans doute qu'ils leueroient vne armée, & ne manqueroient, s'il leur estoit possible de donner bataille, comme il ont fait bien souuent à leur aduantage, & chacun doit craindre d'y faire mal ses affaires, vû que si dés le commencement, & au temps qu'ils n'estoient pas tous liguez ensemble, des poignées de gens ont vaincu de iustes armées ; que ne pourra-on attendre, ou craindre d'vne nation entiere qui ignore la fuite, & qui se resoult plustôt à mourir, qu'à se monstrer lasche ?

GOVVERNEMENT.

NOus sommes venus maintenant à la principale piece de l'Estat des Suisses, qui est leur gouuernement. Considerons le donc particulierement, & espluchons en toutes les parties. Le pays des Suisses est diuisé en quatre parties, qu'ils s'appellent *Govv*, d'vn mot Allemand qui signifie pays. Ces quatre parties sont Zurichgov, Wisiispurgergovv, Argovv, & Turgovv. Et cette Republique est composée de trois parties. En la premiere sont les treize Cantons, que les Allemans nomment *Ort*. Ceux cy ont tous seuls ce pouuoir entre tous les alliez, qu'ils deliberent de toutes les choses qui appartiennent à la Republique, aux assemblez publiques, & donnent leur voix, & participent à toutes les commoditez, & incommoditez de l'alliance. En la seconde partie on compte l'Abbé, & la ville de S. Gal, les Grisons, les Valaisiens, Rotvueil, Mulhasen, & Biel. En la 3. on met les lieux qui sont venus au pouuoir de cette Republique, ou de leur bon gré, ou par force d'armes, comme Turgovv, qui fut reduit sous la domination des Suisses l'an 1460. Bade (non pas le Marquisat qui est ailleurs) subjugué l'an 1415. & obeyssent aux huict premiers Cantons Rheguit cōquis l'an 1513. & gouuerneur par les treize Cantons. Sarungans vendu l'an 1483. par le Comte George de Werdenberg, aux sept premiers Cantons qui le gouuernent. Les libres Prouinces prises l'an 1415. reconnoissent l'authorité des sept premiers Cantons Lugan, Lucerne,

Mendrese: le Val Malia sont paruenuës au pouuoir des Suisses par la liberalité de Maximilian François Sforce Duc de Milan, qui les leur donna l'an 1413. Ces lieux obeyssent à tous les Cantõs, excepté à Apenzel, Billitone, Bellizone, qui obeyssent aux trois premiers Cantons.

XXIV. Mais afin de sçauoir de quelle sorte les Suisses se sont ainsi cantonnez, & ont formé vne Repub. si redoutable: apres plusieurs changemẽs de seigneurie, les pays d'Vry, Suitz, & Ondreuald, ne vindrent à recõnoistre en fin pour superieur que l'Empire Romain, cõme on void par les priuileges qui leur furent octroyez par Rodolphe d'Ausbourg Roy des Romains. qui regna l'an 1291. & par autres Empereurs ses successeurs. Et ces peuples ne furent iamais sujets, comme quelques-vns veulent, à la maison d'Austriche ains l'Empire estant en cette maison, ils obeyssent seulement à l'Empereur esleu, & non aux successeurs de la maison d'Austriche.

Ces vallées estant donc en liberté, les Empereurs leur enuoyerent leurs Gouuerneurs Allemands, qui sans se mesler du gouuernement, & de l'administration de la Republique, doiuent rendre iustice aux peuples: & quelques vns de ces Gouuerneurs furent chassez, & les autres tuez par leur insolence; pource qu'ils vsoient bien souuent de diuerses vilenies, & meschancetez à l'endroit des peuples, ainsi que fit vn gouuerneur d'Ondreuald, qui voulant qu'vn d'entre eux fut mis sous le ioug d'vne paire de bœufs, ainsi que celuy qu'il destinoit à telle chose, eut refusé de la souffrir, il commanda qu'il y fut mis par force, & l'autre s'en estant soudain fuy, le Gouuerneur se mit en colere, & fit pour cette cause arracher les yeux au pere de celuy qui estoit eschappé.

Il aduint vne autresfois en la vallée, que le Gouuerneur pressãt vne femme en l'absence de son mary, de luy prester vn bain chaud, & d'y entrer auec luy; cette femme ayant differé iusqu'au retour de son mary, le Gouuerneur plein de courroux fit qu'elle mourut d'vn coup de hache.

Dauantage, le gouuerneur de Suitz & d'Vry, poussé d'vne grande folie, dressa vn baston sur lequel il mit son chappeau, commandant que tous ceux qui passeroient par là, fissent honneur à son chappeau. Il y eut vn Guillaume de Zen qui ne voulut le faire, à raison dequoy il le fit venir, & luy cõmanda d'oster auec vn trait tiré d'vne albalestre vne pomme qui estoit sur la teste d'vn sien fils: le pere refusa durant plusieurs iours de le faire, mais en fin ne pouuant plus resister, il obeyt, & auec l'aide de Dieu il emporta auec son trait la põme qui estoit sur la teste de son fils, sans l'offencer. Et parce qu'il en auoit deux, le gouuerneur luy demande pourquoy il auoit porté l'autre: à quoy Zen respõdit, que sçauoit esté à cause que si son fils eut esté offencé par le premier, il auoit resolu de tirer le second contre luy-mesme. Le gouuerneur ayant oüy ces paroles, le fit prendre, & l'ayant mis en vne barque pour le mener en vn sien palais, entre Vry, & Bruch, il eschappa de la barque, se mit à fuyr par les montagnes, qui sont autour du lac, & s'appareilla à la vengeance.

Les peuples de ces trois vallées esmeus de ces meschancetez, & plusieurs autres, chasserent de toutes parts leur Gouuerneur, & se mirent tellement en liberté, que les Empereurs y enuoyerent seulement apres des Inges ciuils, qui ne pouuoient estre que de leur Seigneurie.

Or y ayant diuisiõ en l'Empire l'an 1314. à cause qu'vne partie des Electeurs auoit esleu Empereur Loüys Duc de Bauiere, & l'autre Federic Archiduc

d'Austriche & que pour cette raison ils debattoient de l'Empire, & ces vallées ne vouloient pas reconnoistre Federic pour Empereur, pource qu'il auoit eu peu de voix, il leur fit la guerre, & enuoya Leopold son fils pour assaillir le pays de Suitz, tenant pour certain que Louys ne les pourroit pas secourir.

Leopold estant donc entré auec vne assez grande armée au pays ne Suitz, qui est enuironné de tout costez d'eau, & de montagnes, & estant arriué à Marguten, fut deffait par les gens de trois vallées, de Suitz Vry, & Ondreuald: dequoy le pays estroit fut cause en grande partie, & la saison aussi, vû qu'il y auoit de la glace par tous les chemins, tellement que les cheuaux ne seruoient de rien en cette bataille, & les Suisses en iettant seulement des cailloux des montagnes les estonnoient en telle sorte, qu'ils se precipitoient volontairement dans le lac.

Au mesme temps par le commandement de Federic, ils furent assaillis par le Comte de Stambourg qui demeuroit à Veldena du costé d'Ondreual, & les Suisses estans paruenus de ce costé-là, ne leur laisserent passer la bouche, & firent toutes ces choses sans estre assistez d'aucune force estrangeres. xxv.

Apres auoir soustenu cette guerre par l'espace de deux ans entiers, ils resolurent pour leur plus grande seureté, & tranquilité, de s'vnir ensemble, & firent vne Ligue, qui fut appellée de trois Cantons. Voicy ce qu'elle contenoit.

Au nom de Dieu soit, &c. Pource que la memoire de l'hõme est debile, & passe bien tôt, à raison dequoy il oublie aisément le succez des affaires, d'autant qu'il est fort vtile, & necessaire que les choses qui apportoient la paix, le repos, le profit, & l'honneur soient mises par escrit.

A cette occasion nous Compatriotes d'Vry, Suitz, & Ondreuald, faisons sauoir à tous ceux qui ces presentes liront, ou orront, que pour pouruoir, & remedier aux difficultez, & mauuaises qualitez du temps, & pouuoir mieux demeurer en paix, & concorde entre nous, & afin que nous nous puissions plus facilement defendre, & maintenir nos corps, & biens, nous nous sommes liez auec serment perpetuel, & stable l'vn auec l'autre & par ce serment nous auons approuue, & permis de nous conseiller, & ayder l'vn l'autre auec la personne, & les biens, à nos despens, dedans, & dehors le pays, contre tous ceux qui feront, ou viendront faire tort à quelqu'vn de nous, tant en la personne, qu'aux biẽs, en telle sorte qu'il en reuint du dommage à quelqu'vn de nous. Et ce sont ceux à qui nous deuons donner ayde le mieux que nous pourrons, en leur faisant reparer le tort, & le dõmage receu, ou par accord, ou par quelque autre voye que ce soit.

Secondement, nous auons ordonné entre nous en cette Ligue, qu'aucun de nos pays, ou Cantons & moins encores aucun de nous en particulier, ne se tendra Seigneur, ny recevra quelque Seigneur, sans la volonté des autres, ou sans leur conseil; ains chacũn soit masle, ou femelle, sera obeyssant à son vray Seigneur aux seruices deubs, & honnestes, ou bien à sa vraye Seigneurie: mais non aux Seigneurs qui voudroient prendre quelqu'vn de nos pays à forces d'armes, & nous voudroient contraindre à quelque chose iniuste, vû qu'on ne leur doit faire aucun seruice tandis qu'ils seront en discorde auec les autres.

Nous auons encores accordé, qu'aucun de nos Cantons, ny aussi des alliez, n'aydera nul estranger, sans l'aduis des autres Cantons, & alliez.

Aucuns des confederez ne traictera auec lesdits estrangers, sans le consente-

„ ment,& le sceu des autres,tandis que les Cantons ne sont pas sujets. S'il ad-
„ uenoit que quelqu'vn trahit vn des Cantons, & le mit és mains d'autruy,ou
„ n'obseruât quelqu'vne des choses cy-dessus escrites, il sera tenu pour traistre
„ & pour homme sans foy, & sa personne sera mise entre les mains des Can-
„ tons, & ses biens seront confisquez.

„ Outre ce nous auons accordé qu'aucun de nous ne supportera,ou prendra
„ aucun Iuge, qui achepte les offices auec de l'argent, ou d'autres biens, s'il
„ n'est Compatriote.

„ S'il naissoit quelque different ou guerre entre les confederez, les meilleurs
„ & plus sages esteindront ce discord, & termineront la querelle par accord,
„ & si quelqu'vne des parties y contredisoit, lors les confederez qui restent
„ doiuent assister les autres aux despens des contredisans. Si quelqu'vn des al-
„ liez tuë l'autre il perdra la vie, sinon qu'il pût prouuer (luy estant octroyé
„ de faire) qu'il a fait ce meurtre pour la deffence de sa personne, & si le meur-
„ trier s'enfuit, celuy qui le logera ou deffendra dans le pays sera banny, &
„ ne pourra retourner au pays iusqu'à ce que les Cantons le permetront d'vn
„ commun accord.

„ S'il arriuoit encor que quelqu'vn des alliez mit le feu aux maisõs d'autruy,
„ il ne pourra iamais retourner au pays,& celuy qui le logera,ou assistera sera
„ tenu à la reparation du dommage enuers la partie interessée,& complaignãte.

„ Aucun ne pourra faire gaigner l'autre que pour asseurance, & ne le pourra
„ faire sans permission de son Iuge.

„ Chacun sera obeyssant à son Iuge, & se presentera deuant luy quand il en
„ sera besoin.

„ Si quelqu'vn s'oppose au Iuge,& est desobeyssant, ou fait du dommage à
„ quelqu'vn des alliez par sa desobeyssance, lors ceux de la Ligue le contrain-
„ dront de reparer ce dommage.

„ Partant afin que la presente Ligue, ou Capitulation, & toutes les clauses
„ susdites demeurẽt à perpetuité stables,& en leur vigueur,nous Compatriotes
„ d'Vry,Suitz, & Ondreuald auons apposé nos seaux à la presente, faite à Ba-
„ ren l'an 1325. le premier Mardy apres la feste S. Nicolas. En la mesme année
„ tous les priuileges leur furent confirmez par le susdit Empereur Louys.

Les dissentions de l'Empire estant appaisées, quelques autres pays pouss[ez]
par le rude traittement de leurs Gouuerneurs, & attirez par la douceur de l[a]
liberté,entrerent en Ligue auec les trois Cantons susdits Lucerne y entra pre-
mierement en l'année 1532.puis Zurich en l'an 1351.& l'an 1352. Zugh, Gla-
ris,& autres:Le contract de la Ligue des quatre Cantons (laissant l'auant pro-
pos que nous auons mis cy deuant) est tel.

Ligues des quatre Cantons, de Lucerne, Vri, Suitz, & Ondreuald.

XXVI. NOus Senat, Conseillers, & Citoyens de la ville de Lucerne, & nos
Compatriotes d'Vrich,Suitz,& Ondreuald, publions, & manifestons
„ tous ceux qui ces presentes liront,ou orront, qu'afin de deffendre nos perso-
„ nes auec moins de difficulté, nous nous sommes reciproquement promis
„ nous ayder l'vn l'autre,& nous conseiller en toutes les choses cy-dessous esc[rites]
tes,& en toutes autres honnestes &raisonnables. Nous de Lucerne,Vri,Suit[z]
& Ondreuald auõs reserué l'Empereur nostre Seigneur,& l'Empire Roma[in]
&

& ce à quoy nous sommes obligez en son endroit, comme nous auons accoustumé de toute ancienneté ; & de plus nous susdits de Lucerne auons reserué nostre ville, les Conseillers, & tous leurs Estats, les bonnes coustumes enuers les citoyens & estrangers, comme il a esté fait par nos ancestres.

Nous susdits nous reseruons encores en nous mesmes vne particularité en nos bornes & limites, selon nos Status & bonnes coustumes, comme nos predecesseurs ont fait par le passé.

Nous citoyens de Lucerne nous deuons contenter de tels droits, enuers les trois Cantons, comme il a esté dit cy-dessus.

Nous susdits citoyens d'Vri, de Suits, & Ondreuald, nous deuons contenter des citoyens de Lucerne comme dessus : mais s'il aduenoit (ce que Dieu ne vueille) qu'aucun de nous dedans ou dehors voulut contraindre le deuoir à vn autre, & luy faire tort ou dommage ; alors la partie qui sera offencée doit sur sa foy considerer ce dõmage luy est fait à tort, & alors ladite partie aduisera l'autre, & tous deux auec la ville de Lucerne s'entr'ayderont contre les susdits, & contre qui que ce soit auec leurs personnes & leurs biens.

Nous citoyens deuons à nos despens ayder aux susdits Cantons, & au contraire, nous susdits Cantons deuons ayder à nos despens aux citoyens de Lucerne, & le tout auec vne bonne & entiere foy, sans contradiction.

Si par malheur il naissoit quelque different entre nous susdits, en ce cas on eslira des meilleurs & des plus sages, qui accommoderont à l'amiable tous nos debats, & au cas qu'vne partie voulut contredire à tel accord, les autres alliez assisteront l'autre aux despens du desobeyssant.

S'il arriuoit des desordres entre les trois Cantons, & que les deux fussent d'accord, en ce cas aussi nousdits citoyens de Lucerne nous deuons accorder, & ayder à solliciter le tiers à ce qu'ils s'accommode auec les deux, si nous susdits citoyens de Lucerne connoissons & trouuons quelque chose qui nous semble meilleure pour les deux Cantons.

Nous auons encor accordé que nous susdits citoyens, & pour les susdits compatriotes d'Vry, de Suitz, & Ondreuald, & pareillement les susdits pour les citoyens de Lucerne nous pouuons prendre en gage l'vn pour l'autre, & que aucun de nous ne pourra plus entrer en aucune sorte de Ligue, ou capitulation auec aucun dedans ny dehors, sans le consentement ou sçeu vniuersel des autres alliez.

Aucun allié ne gagera l'autre, sinon pour affermement, ou loüange, & cecy ne se pourra faire que moyennant la deuë Sentence.

Celuy d'entre les susdits alliez qui contestera contre le iugement, ou sera desobeyssant, si cette desobeissance porte du dommage à quelqu'vn des alliez doit estre contraint à la reparation du dommage.

S'il aduenoit que quelqu'vn des alliez commit quelque faute, pour laquelle il fut banny de sa iurisdiction (pourvû que ce ban fut signifié aux autres iurisdictions, auec lettres patentes & le seau de tel pays, ou de Lucerne) alors celuy qui est de cette iurisdiction sera banny de la mesme sorte qui l'aura esté en l'autre & si quelqu'vn l'assiste & luy donne à manger ou à boire, qu'on le sçache, il encourra la peine de l'autre, sauf qu'il ne pourra encourir en aucune sorte la peine de mort.

Et de plus nous auons vnanimement resolu que celuy des alliez qui n'obseruera toutes les choses susdites, voire chaque particularité cy dedans com-

" prise sera tenu pour personne qui manque de foy & de parole. Et afin que ces
" choses soiét obseruées inuiolablemét par nous tous, & par chacun en particu-
" lier comme on a conclud auec toutes les paroles expresses: nous susdits Senat,
" Conseil & citoyens de Lucerne, auons auec nostre seel commun, & de chaque
" Canton particulier, fait seeller la presente en foy de toutes les choses cy-des-
" sus écrites, faites & passées le premier Samedy auát la S. Martin l'an 1332.

Assemblée faite à saint Gal entre les quatre Cantons, qui a vigueur de Loy & de Ligue.

XXVII. " NOus Senat & Conseil de cent, qu'on nomme le grand Conseil de la ville
" de Lucerne, & nous Amans, Conseil, compatriotes, & toutes les Commu-
" nautez des 3. Cantons d'Vri, Suitzs, & Ondreuald, au dessus & au dessous de
" Silue, sommes entrez en different entre nous trois Cantons, & l'autre partie,
" pource que suiuant la teneur de l'article de nostre Ligue qui parle de volonté
" & accord, soit auec droict, procez ou Sentence que telles choses fussent fai-
" tes ou traittées, on entend qu'autant que nous susdits de Lucerne mettront
" de personnes en vne garnison ou affaire, nous susdits trois Cantons serons
" obligez d'en mettre autant de chaque Canton particulier.

" Ce qui nous a semblé (à nous dis-ie de Lucerne) peu conuenable, deshon-
" neste & iniuste, & ces paroles n'ayant esté mieux declarées en la Ligue per-
" petuelle à raison qu'on ne se souuient pas de ces aydes, à cette cause en la pre-
" sente Diette d'vn commun consentement & meur conseil, nous nous sommes
" volontairement accordez, que pour le regard de cét article, nous de Lucerne
" y deuons mettre autant de personnes que nous susdits Cantons d'Vri, Suitz,
" & Ondreuald, & tous trois ensemble terminer tout different & affaire qui ar-
" riuera, & qu'aucune des parties ne sera plus ou moins que l'autre. Pareille-
" ment s'il aduenoit iamais qu'il nasquit des differens entre nous trois Cantons
" & qu'il fut besoin de proposer ou esclaircir la teneur de cette Ligue perpe-
" tuelle pour raison de ces paroles, volonté, accord, droict, il faudra que tout ce
" different se termine auec esgal ayde, comme il a esté dit.

" Et si tels desordres ou differens naissoient entre nous de Lucerne, auec
" quelqu'vn des Cantons, pareillement toutes & quantesfois qu'il procedera
" du deuoir pour le regard des deux parties, ils seront terminez auec ayde esga-
" le, comme dessus. Et afin que les susdites choses durent perpetuellement, nous
" les auons confirmées auec serment, & auons obligé tant nous que nos succes-
" seurs à les obseruer inuiolablemét, & pour ce nous les auons seellées, tant du
" seel de Lucerne, que des trois Cantons, & de nos pays, & en auons fait expe-
" dier quatre auec les mesmes paroles, & le mesme seel, dont nous auons eu vne
" expedition, Vry vne autre, Suitz vne autre, & Ondreuald vne autre, toutes
" mesme forme. Fait le premier Mercredy auant le Dimanche des Rameaux,
" l'an 1481.

" Ceux de Zurich se ligurent auec les autres quatre Cantons, en l'an 1351.

Ligue de Zurich auec les quatre Cantons.

XXVIII. NOus Bourgmaistres, Conseillers, & communs citoyens de la ville d'Vry,
Suitz, & Ondreuald, Sçauoir faisons à tous, &c. qu'auec bon conseil,

& meure consideration pour raison d'vne bonne paix, & deffence de nos biens « & personnes, & de toutes nos villes & tous nos pays, & au profit & bien « commun, nous nous sommes assemblez, & auons approuué & iuré hautement « deuant Dieu & ses Saints, tant pour nous que pour nos successeurs, lesquels « nous voulons estre perpetuellement compris en nostre Ligue, principalement « pour auoir & obseruer vne perpetuelle cõfederation, qui estoit autresfois, « & sera à l'aduenir sans tache, auec bonne foy, ferme, stable, & perpetuelle. «

Et pource que les choses instables sont sujettes à l'oubly, & le cours de ce « monde tourne & passe, & toutes choses se changent, à cette cause nous susdites villes & communautez nous donnons l'vn à l'autre cette foy perpetuelle, « & ce clair tesmoignage, auec lettres & escritures; de sorte que nous deuons « estre prests à nous secourir l'vn l'autre sans contradiction aucune, autant que « nos biens & nos personnes s'estendrõt, cõtre quicõque nous voudra offencer « en la personne, ou en nos biens & en nostre hõneur, voudroit auec force & sãs « raison nous attaquer, & molester quelqu'vn des priuileges qui sont compris « en cette Ligue, à present & à l'aduenir, dans les limites cy dessous escrites. «

Premierement où l'Are naît, qui s'appelle au Grialel, & de là en bas, « & celles de Berne, où l'Are entre dans le Rhin, & de la iusqu'au costé « où il naît, & de ce pont par les Grisons iusqu'à la forteresse nommée Rein « gembourg, iusques au delà de S. Gatard, iusques sur le mont de Platier, & de « là iusqu'à Torsel, & vne autresfois iusqu'à Crinesel, où l'Are prend sa source. «

Mais si dans ces bornes il y auoit quelqu'vn compris en cette Ligue qui « fut endommagé en quelque sorte, tant aux biens qu'en la personne, alors le « Conseil & la communauté de la ville ou pays qui se trouuera auoir receu le « dommage, doit sur sa foy reconnoistre le dommage, & lors que ce Conseil & « cette communauté, ou la plus grande partie de la ville ou du pays qui aura « receu le dommage, aura iugé de quel secours elle a besoin pour cette affaire, « elle en peut & doit aduertir les autres villes & pays compris en cette Ligue. «

Et quant cét aduertissement sera fait, il faut aduertir par vn courrier, ou « par des lettres du Conseil, ou de la communauté de cette ville, ou de ce pays, « les Conseillers des 3. Cantons sans aucune intermission, afin qu'ils donnent « aduis aux villes de ce dont l'autre a aduerty sur sa foy: & elles doiuent de « nouueau sur leur foy estre preparées soudainement auec tout ce qui fait besoin pour ayder à ceux qui ont receu le dommage. «

Et aucun de nous des susdits Cantons ne traittera en nulle sorte auec aucun la presente Ligue, & ne cherchera ny deffet ny de parole aucune chose « par laquelle ce secours puisse estre empesché, retardé, ou esloigné. «

Pareillement chaque ville ou pays doit prester ce secours à ses despens, « sans aucune doute. «

S'il arriuoit quelque dommage à quelqu'vn qui fut compris en cette Ligue, « en telle sorte qu'il fut aussi tôt-besoin de secours, alors nous deuons de « tous costez secourir promptemẽt, en telle sorte que tel dommage soit reparé, « ou vengé sans aucun delay. «

Mais si la chose estoit de telle importance qu'il fut besoin d'assembler « quelque Diette, & qu'il aduint cependant qu'vne des villes comprises en « cette Ligue dût estre secouruë, il faudra soudain aller à la Diette, à la « maison de Dieu de l'Abbaye S. Marie, & aduiser à ce qui sera plus vtile; de « sorte que ceux qui ont aduerty, soient promptement secourus. «

« S'il y auoit encore quelqu'vn qui fut affiegé, on doit payer à cette ville « ceux qui l'aydent, ou qu'ils ont receu en ayde, & ces despences se feront pour « le regard de leuer le siege.

« S'il y auoit quelqu'vn qui sans raison fit dommage à vn autre compris en « cette Ligue, quoy que telle personne habitât hors des bornes susdites, lors « que l'on se plaindra de celuy qui fera tel dommage, ou quelque represaille, & « qu'il viendra entre les mains de nos confederez, on gagera, & sequestrera tel- « le personne, & ceux qui luy ayderont, & leurs biens & leurs personnes, & l'on « fera reparer vn tel dommage le plus promptement qu'on pourra.

« S'il aduenoit encore que nous susdits de Zurich eussions quelque different « auec nos susdits alliez de Lucerne, Vri, Suitz, & Ondreuald, ou bien auec « quelqu'vn des particuliers (ce que Dieu nevueille) il faudra que nous venions « pour cette cause à la Diette à la maison de Dieu, & la ville de Lucerne, les 3. « Cantons tous semble, ou bien vn particulier qui aura different auec nous de « Zurich, eslira deux preud'hõmes, & nous en eslirons deux autres, & ces quatre « iureront deuant Dieu & ses saints, d'expedier soudainement cette affaire, ou « par accord ou par Iustice, & ce qui sera conuenu par ces quatre, ou par la « plus grande partie, sera obserué par les deux parties sans aucune intermission.

« Mais s'il arriuoit que ces quatre qui seront esleuz pour telle chose, se diui- « sassent esgalement, ou que quelqu'vn different se mit parmy eux, alors ils doi- « uent sur la foy qu'ils ont iurée, eslire & prendre vn homme dans nostre Ligue « qui soit alors estimé comme en telle chose, & qui ne panche pas plus d'vn « costé que d'autre. Et quant à celuy qu'ils auront esleu volontairement, ceux « de cette ville, ou de ce pays luy doiuent commander qu'il vacque à cette af- « faire auec eux quatre, & s'efforce sur sa foy de depescher promptement telle « chose. Et pour le regard de l'argent qui est dû, chacun doit estre à droict en « la ville & au pays où le deffendeur habite, & là encor sur leur foy il faut qu'on « iuge & expedie incontinent telle affaire.

« Aucun de ceux qui sont compris en cette Ligue ne doit rien saisir, ou se- « questrer l'vn de l'autre, excepté si la seureté que le creancier a acceptée n'est « pas approuuée, ayant aussi accordé que nul confederé compris en cette Ligue « ne doit estre engagé pour l'autre pour aucune chose.

« S'il y auoit encores quelque personne compriſe en cette Ligue qui commit « vn delict pour lequel il fut banny de sa iurisdiction, & qu'on fit sçauoir ce « ban auec des seaux pendans de tel pays à l'autre iurisdiction; il sera banny de « mesme sorte qu'il l'aura esté en l'autre iurisdiction : & celuy qui le logera « lors, ou luy donnera à manger ou à boire, s'il est reconnu, encourra la mesme « peine sinon qu'il ne courra nullement fortune de la vie.

« Nous auons encor reserué pour nous mesme ensemble, ou pour quelqu'vne « de nos villes, ou de nos pays particuliers, qui se voudroient à l'aduenir allier « auec quelque Seigneur, ou quelques citoyens, qu'ils ne le pourroient pas bien « faire, ains cette Ligue de l'vn auec l'autre sera perpetuelle, stable & ferme, & « nous deuons conseruer toutes les choses declarées en la presente escriture.

« On a aussi clairement conclud & declaré que si quelqu'vn vouloit molester « le Seigneur Rodolfe Bruiren Cheualier qui est à present Bourgmaistre, & les « Conseillers de cette ville en leurs iugemens & loix qu'ils ont faites, estans « compris en cette Ligue quand nous susdits de Lucerne, Vri, Suits, & Ondre- « ual, seront aduertis seulement par vn Bourgmaistre, ou par vn Conseiller de

Zurich, alors sur nostre foy nous serons tous prests à leur ayder, en telle sorte « que le Bourgmaistre, les Conseillers & les Tribuns demeurent auec leur puis- « sance, leurs loix, & leur iugement. «

Nous susdits de Zurich, Lucerne, Vri, Suitz, & Ondreuald nous sommes « reseruez en cette Ligue nostre Seigneur le Roy & le S. Empire & ce à quoy « nous sommes obligez de toute ancienneté & bonne coustume. «

Et de plus nous de Zurich nous sommes reseruez nos confederations, Li- « gues & approbations que nous auons faites auant cette Ligue. «

Nous susdits de Lucerne Vri, Suitz, & Ondreuald auons reserué les Li- « gues & vnions que nous auons ensemble, & que celles la procedent encore « iusqu'à celle-cy. «

Apres cecy l'on doit singulierement sçauoir que nous auons clairement con- « clud pour le regard de ceux qui sont en cette Ligue, qu'ils demeurent entiere- « ment en leur liberté, en leurs droicts & bonnes coustumes, comme ils ont fait « iusqu'à present, en telle sorte toutesfois qu'aucun ne moleste ny retarde l'autre. «

On a encore conclud particulierement, afin que telle Ligue soit tousiours « plus asseurée, que d'icy à dix ans enuiron le mois de May, deuant & apres, « sans faute comme les trois susdites villes ont ordonné : ou bien si l'vn recher- « choit telle choses de l'autre, nous deuons faire que cette Ligue & vnion soit « esclarcie auec les paroles, escritures & sermens & que toutes choses neces- « saires soient faites, & tous ceux qui passeront dix ans iurent d'obseruer par- « faitement telle Ligue auec tous les points qui sont escrits en la presente, « sans aucune contradiction. «

Mais s'il aduenoit que toutes choses ne se fissent pas dans tel terme preci- « sément, & qu'on prolongeât pour raison quelque affaire, cela n'apportera « nul preiudice à cette Ligue puis qu'on a conclud clairement qu'elle doit de- « meurer perpetuellement stable & ferme auec tous les points & articles pre- « sens. «

Pareillement auec vne bonne & meure consideration nous auons reserué « que si pour nostre bien cõme il faut que nous faisions de commun accord, ou « maintenãt, ou à l'aduenir, & aduisassions de faire ou dire autrement que nous « n'auons dit ou escrit en cette Ligue, nous pouuons faire tout cecy l'vn auec « l'autre, vû que nous qui sommes compris en cette Ligue nous conseillerons « tousiours vnanimemẽt, & accorderons sans doute ce qui semblera plus vtile. «

Et afin que tout ce qui est escrit par nous à present, & le sera à l'aduenir, « tant par nous que par tous nos successeurs, demeure vray & stable à perpe- « tuité, nous susdites villes & pays de Zurich, Lucerne, Vri, Suits, & Ondre- « uald auons fait attacher nos seaux aux presentes : A Zurich le iour de Saint « Valborg, le premier iour de May l'an 1351. «

Zugh entra en Ligue auec les susdits Cantons l'an 1352. comme on void par- « ce qui ensuit. «

Ligue de Zuch auec les cinq Cantons. «

NOus Bourgmaistres, Conseillers, Citoyens, & Communauté de la ville xxxv « de Zurich, Conseillers, Citoyens & Communauté de Lucerne, les A- « mans, Conseil, & les communs Citoyens de Zugh, & tous ceux qui y ont « office : les Amans, Conseillers, Compatriotes des trois pays d'Vri, Suitz, & « Ondreuald, sçauoir faisons à tous, &c.

L'auant propos suit l'ordre des precedens de Zurich auec les quatre Cantons, donnant les mesmes confins, comme on y voit depuis le commencement du second chapitre.

Or s'il y auoit quelqu'vn, &c. Qu'on lise l'article suiuant qui commence, Mais si dans ces bornes, &c. au commencement du second chapitre qui est semblable entierement à cettuy-cy.

Et si aucun des susdites villes, &c. Le 2. ch. est de mesme forme que cettui-cy.

Nous aussi ville & pays, &c. Bref cette Ligue est de mesme que l'autre, & il n'y a que Zugh de plus. Donné à Lucerne l'an 1352. le premier Mercredy apres la saint Iean.

Glaris s'allia auec les autres confederez l'an 1357. comme on peut voir en sa Ligue.

Ligue de Glaris.

XXX. NOus Bourg-maistres; Conseillers, & communs Citoyens de Zurich, les Amans, & communs Compatriotes des pays d'Vri, Suitz, Ondreuald & Glaris, faisons sçauoir, &c. comme aux precedentes.

Et nous susdits de Zurich, Vranie, Suits & Ondreuald, pour raison d'vne bonne & particuliere amitié, permettons ausdits de Glaris de se pouuoir allier à leur plaisir auec nos confederez de Berne, Lucerne & Zugh, ou bien auec quelques-vns de ceux-cy en particulier auec pache toutesfois que cette Ligue precedera l'autre, & sera perpetuelle: & nous susdits de Glaris ne nous allierons auec aucun, soit Seigneur ou autre, sans la licence & volonté de nos susdits confederez de Zurich, Vri, Suitz & Ondreuald.

En foy dequoy, &c. comme aux autres lettres en mettant Glaris. Donné le Lundy qui finit la sepmaine de Pentecoste l'an 1357.

Ligue de Berne auec les trois Cantons.

XXXI. NOus Senat, Conseillers & les deux cens Citoyens communs de la ville de Berne en Heuchelande, & nous Amans & communs Compatriotes d'Vri, Suitz & Ondreuald, sçauoir faisons, &c.

Elle contient toute la teneur & toutes les paroles de la ligue de Zurich auec les quatre Cantons: mais le lieu de la Diette c'est Riembolte.

Nous susdits de Berne pouuons aduertir les trois susdits Cantons contre ceux qui voudroient endommager nous & nos Citoyens, & ceux que nous auons en gage, & qui sont proprement nostres, & non pour aucuns autres, & contre tels ils seront tenus de nous ayder, sur toutes les choses susdites nous trois Cantons deuons enuoyer lesdits secours par le Brunigh iusques à Vnseruuen, & ceux de Berne donneront argent à chacun des nostres que nous leur aurons enuoyé armé, tous les iours durant tout le temps qu'ils les tiendrons à leur seruice, & à leurs despens, & nous nous contenterons de cecy, & que les nostres retournent de leur seruice à Vndersuuen, & non plus outre. Et si nous susdits de Berne enuoyons nos gens pour secours aux susdits trois Cantons, ou à quelqu'vn en particulier, on obseruera le susdit chapitre iusques à Vndersuuen. Et s'il aduenoit qu'ils fussent assiegez communément, alors nous de Berne y deuons aller à nos propres despens.

Et s'il arriuoit quelque guerre qui touchât à tous,& qu'alors nous susdits de Berne,ou nous trois Cantons allassions contre les ennemis,& les endommageassions en quelque lieu que ce fut,pour tout cecy aucun qui sera compris en cette Ligue,ne comptera nuls despens à l'autre.

Si nous de Berne prenons & assaillons les pays d'enhaut nos voisins,alors les trois pays seront obligez d'assaillir les ennemis,& les endommager tant qu'ils pourront, & pour telle faction nous ne compterons point de despens l'vn à l'autre:& au contraire si nous susdits trois Cantons assaillons,on obseruera le mesme article.

Nous susdits de Berne nous sommes obligezque si ceux de Zurich & de Lucerne auoient besoin d'ayde;& s'il la demandent ausdits trois Cantons,leurs alliez,quand nous serons aduertis par lesdits trois Cantons,nous somes obligez d'enuoyer promptement nostre secours à nos despens, & de l'enuoyer où les autres iront.

Et si lesdits de Lucerne & Zurich ne donnoient lesdits secours ensemble auec ceux des susdits trois Cantons pour assister nous de Berne,nous ne payerons nulle chose à ceux de Zurich & de Lucerne.Et s'il aduenoit qu'en quelque temps il fallut que communément nous de Berne & nousdits trois Cantons enuoyassions nos gens au secours l'vn de l'autre,nous auons conclud,que s'il arriuoit qu'vne partie allât endommager les ennemis,&c.comme le secõd chapitre.

Si quelqu'vn compris en cette Ligue auoit quelque plainte ou demande contre vn autre, il ira à la Diette comme dessus.

Et l'Electeur choisira vn homme hors de son pays ou de sa ville, qui sera neutre,&ceux de son party le prieront qu'il prenne cette affaire sur sa foy,& apres lesdites parties,tant le demandeur que le deffendeur en prendront deux autres chacun pour sa part, & ces cinq sur leur foy expedieront promptemẽt l'affaire, ou par accord ou par iustice, sans aucune contradiction. Le reste est comme aux autres.

Si quelqu'vn compris en cette Ligue estoit en possession de quelque chose, personne ne l'en ostera sans raison,ains chacun l'aydera & deffendra au pays auec raison.

Ligue hereditaire faite entre l'Empereur Maximilian, & Charles, Archiduc d'Austriche, & les Suisses.

XXXII.

NOus Maximilian par la grace de Dieu Empereur des Romains,tousiours Auguste, Roy d'Allemagne, Hongrie, Dalmacie,& Croacie,Archiduc d'Austriche, de Bourgongne,Brabant, Comte Palatin, &c. pour nous mesmes, c'est à sçauoir en nostre propre nom, & aussi comme protecteur, & au nom de l'Illustrissime Charles Archiduc d'Austriche,& Duc de Bourgongne, & de Brabant Prince d'Espagne.Cõte de Flandres & de Tirol,&c. d'vne part & nous,&c. de la Ligue des Suisses,c'est à sçauoir de Zurich,Berne,Lucerne, Vren, Suits, Ondreuald dessus & dessous Silue, Zugh auec l'office de dehors, Glaris, Basle, Fribourg, auec l'Abbaye & ville de saint Gal,&le pays d'Appentzel d'autre part : confessons, publions, & manifestons, à chacun par la teneur des presentes, comme nous Maximilian esleu Empereur des Romains, par nostre bonté & benignité speciale, & par le deuoir sommes

„ pres, selon qu'il conuient de gouuerner en bonne paix, tranquillité & con-
„ corde de tous les nostres, & ceux qui sont du saint Empire, specialement
„ nos hereditaires & fidelles, de quelque degré, sorte & condition qu'ils soient,
„ pour augmenter & accroistre leurs biens, & garder qu'à l'aduenir ils ne re-
„ çoiuent aucun dommage ayant humainement ordonné & consideré sur ce la
„ commodité de nos Illustrissimes maisons d'Austriche & de Bourgongne,
„ comme elles sont voisines de ladite Ligue des Suisses, & leur peuuent bien
„ seruir, encor que cela ait esté fait humainement par nostre oncle Sigismond
„ d'Austriche, comme ayant eu perpetuelle vnion auec nostre cher frere Louys
„ Roy de France, pour luy & pour lesdits Suisses, lesdites lettres données à
„ Malines le 10. de Iuin mil quatre cens septante quatre, & en la teneur suiuan-
„ te d'vnion hereditale.

„ De celle qui fut faite à Zurich le Lundy auant S. Gal l'année 1477. auec
„ accord que les Suisses soient sujets, & se monstreroient fideles executeurs
„ & pleins de bonne volonté, & bons voisins du susdit Empereur des Romains
„ selon qu'il nous conuient, & ausdites maisons d'Austriche & de Bourgongne,
„ & ce à l'honneur du tout puissant Dieu.

„ Nous Empereur Maximilian, comme Archiduc d'Austriche auons pour
„ cause de nos pays qui nous sont venus par la mort de nostre susdit oncle Si-
„ gismond, & pour les appartenances d'iceux aussi, comme protecteur de no-
„ stre cher & bien-aymé, Charles Prince d'Espagne, à raison de sa Comté de
„ Bourgongne, auec bon & meur conseil vraye connoissance, & pleine consi-
„ deration, auons ordonné l'vnion perpetuelle du Roy Louys, & les suiuantes
„ vnions hereditaires l'vn auec l'autre comme s'ensuit.

„ Premierement nousdites parties, & pareillement tous nos successeurs &
„ heritiers, sujets & Compatriotes, & tous ceux qui naissent de nous, pou-
„ uons & deuõs auoir part à l'aduenir perpetuellemẽt à ladite vnion, auec vrayes
„ deffences & promesses, & toute autre maniere, qu'ils soient aydez par cha-
„ cune de nos principautez, Comtez, Seigneuries, villes, pays & limites, &
„ auront tout droit d'achepter, & de se fier l'vn de l'autre, sans peril & preiudice
„ des entreprises, & seront assurez de la personne & des biens, & pourront aussi
„ traitter & pratiquer par tout sans empeschement, charge & innouation d'au-
„ cunes de nos Ordonnances, en toutes sortes, sans aucune fraude ou dom-
„ mage.

„ Pareillement nous Empereur, & Charles susdits voulons qu'aucun de
„ nos sujets & successeurs ne facent contre la Ligue generale, ny en general, ny
„ en particulier y face mal à aucun des confederez, d'où il puisse naistre quel-
„ que guerre.

„ Semblablement nous de la commune Ligue des Suisses voulons que nos suc-
„ cesseurs, tous les nostres, & ceux qui sont à present, où seront à l'aduenir à nous
„ auec charges de deffence & promesses: ou qui en autre sorte serõt possedez par
„ nous, tant hommes que villes & chasteaux, auec tous nos peuples, ne facent
„ mal ou scandale dont quelque guerre puisse naistre au gracieux Empereur, &
„ à Charles Archiduc, leurs heritiers successeurs & sujets compris en cette Li-
„ gue, ou autres qui deuiendront leurs adherans en general & en particulier.

„ Et afin que cette loüable conclusion & vnion entre nousdites parties, & en-
„ tre nos successeurs, sujets, & appartenans puisse perseuerer auec plus grande
„ intelligence, nous auons declaré, que s'il aduenoit en peu de temps, que nous

Empereur en nos pays compris en cette vnion, & comme dessus, & nous Charles Archiduc en nostre Comté de Bourgongne, fussions attaquez, ou nos heritiers, & successeurs que nous susdits Suisses auons fidele esgal à l'Empereur & aux siens, afin qu'ils ne soient pas offencez contre toute raison.

Et pour meilleure paix, & tranquilité nousdites parties auons specialement consenty que nous Empereur Maximilian, & Charles Archiduc, pays, & gens cõpris en cette perpetuelle vnion, auec ceux qui à l'aduenir y seront adjoints, & appartenãs, ne ferõt aucune chose qui puisse esmouuoir guerre, & nousdits Suisses en vserons de mesme.

Ceux qui en particulier, ou en general à present, où à l'aduenir, auront besoin de protection, & deffence, & qui sont, ou seront adjoints, & appartenans à nous Archiduc d'Austriche, & à nos principautez, villes, & iurisdictiõs comprises en cette Ligue, ou ceux qui en la mesme forme, à present, ou à l'aduenir, en general, ou en particulier sont, ou seront adjoints, & appartenans à nous Suisses, & qui auront quelque plainte, procez, action, & pretention, si les parties peuuent auec raison estre accordées, le demandeur peut requerir sa partie aduerse de venir à la raison, & en fin deuant les Euesques de Constance, & de Basle, presens, & futurs, la partie requise se presentera sans autre delay, sinon que la forme des loix le portât autrement, & tel affaire sera terminé dans trois mois, depuis qu'il sera cõmencé, & si vne partie ne cõparoit, & n'obeyt, ce qui sera iugé s'executera sans aucune appellation, ny requeste, sinon que quelqu'vn fit paroistre qu'il eut esté destourné, & empesché par quelque grande necessité, ou autre chose.

Les differens des fiefs hereditaires, biens immeubles, de violence, & petites dettes d'argent, & semblables causes se plaideront en la forme suiuante. Ces fiefs seront plaidez deuant le Seigneur du fief, & selon le droit des heritages, & causes, au iugement des lieux où sont les biens, & où les violences sont faites, sinon que si celuy qui a fait violence s'estoit retiré hors de ladite Iurisdiction, & s'en voulut fuir, alors chacun pourra rechercher plus outre iustice contre le fuyant, & les autres procez, & differens seront plaidez deuant les Iuges ordinaires des lieux, où les deffendeurs habitent, & ce qui sera iugé raisonnable ausdites causes sera obserué par toutes les parties, sans aucun delay, appel, ou requeste.

Afin aussi qu'à l'aduenir on soit preserué de telle violence il a esté conclud, auant qu'ils entrent en droit selon l'Ordonnance du iugement, que l'vne, & l'autre partie donnera assurance qu'en perdant chacun sera satisfait en son dommage.

Les parties qui plaideront s'obligeront tousiours par escrit à l'endroit des Iuges esleus pour terminer le procez, & n'en prẽdre aucune mauuaise opinion, & comme il a esté conclud par le Tres-Chrestien Roy de France Loüys en la perpetuelle intelligence.

Pareillement en l'vnion hereditaire faite par nostre oncle Sigismond Archiduc de bonne memoire, ou les huict Cantons, c'est à sçauoir Zurich, Berne, Lucerne, Vri, Suitz, Ondreuald, Zugh, & Glaris ne sont compris.

Mais nousdites villes Basle, Fribourg, Schiaffuse, ce pendant auec lesdits 8. Cantons de ladite ligue, & aussi nous Abbé auec l'Abbaye, & ville de S. Gal, & le pays d'Apentzel, auec nostre ville, nos chasteaux & pays, & lieux, sommes depuis peu en ça venus auec lesdits douze Cantons en perpetuel droit

« ciuil des pays adjoints, &c. comme dessus.
« Et nous Empereur Maximilian, & Charles Archiduc, &c. acceptons en la « perpetuelle vnion, comme dessus, lesdits de Basle, Fribourg, Soleurre, Schiaf. « fuse, l'Abbaye, & ville de S. Gal, comme les autres susdits Cantons, ainsi que « dessus.
« Et afin qu'ausdits endroits toutes discordes soient ostées, on a conclud que « de tous costez tous actes, & propos deshonnestes cesseront, & quiconque y « contreuiendra sera condamné selon la forme des paroles sans aucune faueur.
« Pareillement tous les dix ans chacune des parties se fera lire la presente « vnion pour mieux sçauoir ce qui doit estre obserué.
« Semblablement nousdites parties auons reserué en cette vnion le S. Siege, « le S. Empire, & tous ceux à qui nous sommes obligez.
« Nous auons aussi reserué que la Ligue, vnion & intelligence, droit Ciuil, « & droit des parties; & cette nostre hereditaire vnion, declaration, renouuel- « lement auec les meliorations sera en general, & en particulier par nousdites « parties, & par nos heritiers, successeurs, sujets, &c. à l'aduenir inuiolable- « ment, & sans fraude obserué, & executé.
« Et sur ce par grace speciale nous auons cõsenty, nous Empereur pour nous, « & comme Protecteur de Charles Archiduc pour augmentation de bonne vo- « lonté, de donner toutes les années ausdits Suisses en la ville de Zurich, le iour « de la sainte Croix de May, & à chacun desdits Cantons par honneur, deux « cens florins de Rhin, & à l'Abbé de S. Gal, & au pays d'Appentzel cent flo- « rins chaque année à chacun, iusques à tant que ledit Charles d'Austriche « sera entré en possession de ses Estats hereditaires.
« Et nous Empereur voulons aussi que ledit Charles paruenu en aage de ma- « turité, confirme la presente vnion auec serment, &c.
« Et en foy de la presente scellée du seel de nous Empereur, & Charles Ar- « chiduc, & heritiers, & successeurs de tous deux, nous nous obligeons d'obser- « uer, & executer inuiolablement tous les articles, & points de la Ligue, & « pour ce nous auons icy attaché nos seaux, & iuré d'obseruer, &c.
« Donné à Bude en Hongrie le 7. Février 1517. de nostre Empire le 15. & de « nostre regne de Hongrie le 21.

Vnion des trois Ligues des Grisons auec les Cantons.

XXXIII. NOus Bourg-maistre Senat, Amans, Conseillers, Compatriotes & commu- « nautez de Zurich, Lucerne, Suitz, & Ondreuald dessus & dessous Silue, « & Zugh, & ses Officiers, Glaris & les sept Cantons d'vne part, & nous Amans, « & Communautez de Rifestris, Fioghs, & Communauté de Lugres, Amans, & « Commaute de Iordi, & en la Ioppe, Amans, & Communauté, d'Vrbersauih, « Amans, & Communauté d'Ilris, Amans, & Communauté de Scornis, Amans, « & Communauté de Rhegemburg, ensemble auec la Toscane, & Retz, Amans, « & Communauté de Chiriuald, Amans, & Communauté de Musocoo, & Ro- « geret, & toute la vallée d'Atrisoye, Amans, & Communauté de Teuint, Amás, « & Communauté de Scoppouiuen, Amans, & Cõmunauté de Fiuz, tous com- « munément de la Ligue Grise en l'Alme Rhetie d'autre part, nous sommes en- « sẽble vnis en vne perpetuelle, & fidele Ligue, &c. Que l'vn honore l'autre, que

on ne moleſte perſonne, qu'on ſe ſecoure, & deffende l'vn l'autre, &c. «
Et s'il naiſſoit quelque different parmy nous, &c. il faudra aller à Valeſtant, «
& la le terminer. «
Et s'il y auoit quelque different entre des perſonnes particulieres, on agi- «
tera la cauſe au lieu où le deffendeur habite, ſi l'on manque à luy faire droict, «
il le peut rechercher ailleurs. «
Et qu'à l'aduenir en s'alliant auec d'autres, on ne preiudicie à la preſente, & «
qu'elle perſiſte parmy toutes les autres qui ſe feront. «
Si toutes les deux parties venoient à auoir guerre auec quelqu'vn, qu'alors aucune partie n'accepte la paix que l'autre n'y ſoit auſſi compriſe.
En foy dequoy, &c. Donne le Mercredy auant la S. Iean 1393.
Pour venir aux Valaiſiens en l'an 1417. on vit allier auec Lucerne, Suitz, Ondreuald & Vri, ces cinq dixaines, Sion, Siders, Viſp, Brig, & Gembs.
Depuis en l'année 1528. l'alliance fut renouuellée par l'Eueſque, ſon Chapitre, & les ſept dixaines de toutle Valais, auec Vri, Suitz, Ondreuald, Lucerne, Zurich, Fribourg, & Soleurre, & en l'an 1475. ils s'eſtoient alliez auec les Bernois.

Concluſion, & articles du droict commun auec les Seigneurs, & pays des Valaiſiens.

PRemierement, Nous N.N. ſommes alliez enſemble en droict, commun, & xxxiv.
ainſi que nos predeceſſeurs ont eſté, &c. «
Que nous nous deuons amiablement ayder l'vn l'autre, &c. «
Et d'autant que pour beaucoup de raiſons pluſieurs villes ſe ſont departies «
de l'ancienne foy Chreſtienne, quand elles nous en voudroient retirer, nous «
nous deuons ayder & ſecourir l'vn l'autre à nos deſpens. «
On iugera les homicides, ou ils auront eſté commis, & aucun ne gagera, &c. «
comme cy-deſſus.
Aucun n'ordonnera des charges, daces, ou autres choſes aux ſujets de l'autre; mais l'on viura librement comme par le paſſé, &c.
S'il aduenoit, &c. que l'vn ſe puiſſe s'entremettre auec l'autre.
Nous nous reſeruons tous deux l'ancienne liberté, & la vie que nous auons maintenuë par le paſſé.
Nous nous reſeruons auſſi les plus vieilles Ligues, venant à forclorre ſeulement le Chapitre qui concerne la foy Chreſtienne, pour la deffence de laquelle on doit empeſcher quelque vieille Ligue que ce ſoit.
A cette Ligue ſont encor ioints l'Eueſque, & le Chapitre de Suitz, & deux dixaines, Sus & Reueu qui ſe reſeruent les plus anciennes Ligues.
En foy, &c. Donné le iour ſainte Catherine 1528.
L'Abbé, & ceux de S. Gal firent perpetuelle alliance auec les Cantons de Zurich, Lucerne, Suitz & Claris en l'an 1454. encores qu'ils fuſſent feudataires de l'Empire.

Ligue de S. Gal.

NOus Bourg-maiſtre, &c, de Zurich, Berne, Lucerne, Suitz, Zugh, & Glaris: nous Bourg-maiſtre, Conſeillers & Citoyens de la ville de ſaint Gal, nous ſommes perpetuellement alliez.

S'ensuit la forme de la Ligue.

„ SEcondement nous nous deuons deffendre l'vn l'autre, &c. & aucune partie
„ ne doit commencer guerre, ny faire paix, ou Ligue sans le consentement de
„ l'autre, ou de plus grande partie.
„ En nos differens nous deuons obeyr au fidele conseil des parties non inte-
„ ressées, & nous accommoder ensemble, ou par accord, ou par raison.
„ Si entre nousdits confederez, &c. comme cy dessus.
„ Si quelqu'vn faisoit vn meurtre, ou quelque autre mal & dommage, il sera
„ iugé, & chastié selon la Loy de la iurisdiction où il aura fait quelque mal.
„ Nous auons reserué l'vn à l'autre, &c. comme cy-dessus.
„ S'il arriuoit quelques differens qu'on les depesche, &c.
„ En foy dequoy, &c. Donné le leudy apres la Pentecoste l'an 1458.
„ Mulrhanson s'allia auec les autres l'an 1515. & la ligue contient mesme cho-
„ se que les autres, comme aussi celle de Rotuuil confirmée l'an 1519.

La derniere paix faite auec ceux de Zurich, le iour de saint Octauian l'an 1581.

XXXVI. „ NOus Capitaines Bannerals, Conseillers de guerre & de paix, & Commu-
„ nautez des cinq Cantons, c'est à sçauoir Lucerne, Vren, Suitz, Ondre-
„ uald & Zugh d'vne part, & nous, &c. De Zurich, Berne, Basle, Schiaffuse
„ d'autre, toute chose laissée sommes venus à vraye & fraternelle paix ensem-
„ ble, &c. Cette paix contient quelques articles de religion, & quelques autres
„ particulieres, &c.
„ Premierement que les cinq Cantons demeurent en l'ancienne Religion Chre-
„ stienne auec leurs adherans.
„ Ceux de Zurich, &c. demeurent en la nouuelle religion.
„ Qu'ils ne se mespriſent l'vn l'autre pour raison de la foy.
„ Qu'elle demeure en la teneur des autres Ligues.
„ Qu'on laisse aller les prisonniers de tous costez auec payement raisonnable.
Que tous differens naiz entre nous en la presente guerre & auparauant soient annullez.
En foy dequoy, &c. Donné le iour S. Octauian l'an 1531.

Paix de Berne l'an 1537.

XXXVII. „ CEtte paix fut concluë par l'entremise du Roy de France, & la guerre
„ estoit entre lesdirs cinq Cantons & les autres, pour raison de la Re-
„ ligion à cause qu'ils suiuent l'Eglise Romaine, & ils conclurent que cha-
„ cun croiroit à sa mode, premierement que de la nouuelle foy on pour-
„ roit venir à l'ancienne, & celuy qui voudra demeurer en la foy en laquel-

le il se trouue le pourra faire. «
Brengard, Maligier & Frimon, & chacun se reserue ses amis, & adherans. «
Pour raison de la Foy ils ne se mespriseront pas l'vn l'autre. «
Toutes les deux parties retourneront sous la forme des Ligues iurées. «
Ceux de Berne payeront aux cinq Cantons cinq mille escus au Soleil, pour «
les dommages faits à plusieurs Eglises. «
Les prisonniers payeront premierement la despence. «
Pour la presente paix tous les differends naiz auparauant seront abolis, & «
iamais on ne les pourra ramenteuoir. «
En foy dequoy, &c. Donné la vigile de sainte Catherine l'an 1537. «

Voilà les traittez faits entre ces peuples, qui peuuent presque entierement apprendre au Lecteur de quelle sorte ils se gouuernent.

Or ces peuples sont diuisez en dix-neuf membres, dont est composé vn corps seul & bien vny, & ces membres là sont treize Cantons, les Grisons, les Valaisiens, S. Gal, Multanson, & Rotuuil. Surquoy il faut remarquer que les Republiques dont on a quelque memoire, ont tenu trois voyes pour s'estendre.

La premiere fut celle qu'obseruerent les Spartains, & les Atheniens, qui apres auoir conquis les Citez, se les rendoient aussi-tôt sujettes, & n'ayans pas le pied assez fort pour soustenir vn si grand fardeau se ruinerent. Car c'est chose mal-aisée de tenir par force les places qui ont accoustumé d'estre libres, & ce moyen est plus inutile que nul autre. XXXVIII

L'autre chemin fut tenu auant que l'Empire Romain s'esleuât par les Toscans, qui auoient douze villes, entre lesquelles estoient Fiezoly, Arreze, & Volterre, & il y auoit vne Ligue de plusieurs Republiques, entre lesquelles il n'y auoit nulle difference, d'authorité: & ils rendoient compagnes de leur puissance les terres qu'ils venoient de conqueſter.

La troisiesme voye a esté tenuë par les Romains, qui s'associerent plusieurs Republiques, qui viuoient toutes sous mesme loy, & les Romains reseruoient la seule authorité de commander, & d'entreprendre.

Cette façon fut iugée meilleure que tous les autres, ainsi qu'on en vit les effets. Apres cette-cy on peut mettre celle des Toscans auec laquelle ils tindrent l'Empire de la Toscane, & d'vne grande partie de Lombardie, & demeurerent longuement libres & paisibles, iusqu'à tant qu'il vint en vne vertu qui accabla la leur.

Leur façon est obseruée aujourd'huy par les Suisses, & leurs confederez qui sont tous vne Republique diuisée en plusieurs, entre lesquels il n'y a nulle distinction de degrez, vû qu'ils ont chassé tous les Seigneurs qui auoient iurisdiction en leur Estat, il n'y a parmy eux point d'autres Superieurs que ceux qui sont Magistrats.

Tous les autres sont esgaux, combien qu'il y en ait quelques-vns qui sont beaucoup estimez des autres pour leur prudence, & bon conseil, & entre eux l'on estime fort la noblesse, comme on fait aussi à Argentine, où nul ne peut estre admis aux Magistrats, & dignité de la ville, s'il ne prouue qu'il est Gentilhomme de quatre races.

Mais afin de dire encor quelque chose particuliere de leur gouuernement vous deuez sçauoir qu'on esliit de chaque Compagnie vn nombre esgal de personnes, lors qu'il est question d'aller en quelque Conseil public.

xxxix. Or il y a deux Conseils publics aux villes de Zurich, & de Basle qui sont de plus grande authorité, c'est à sçauoir le grand Conseil, lors que plusieurs s'assemblét au nom de tout le peuple, & cettuy-cy n'est assemblé qu'aux plus importantes & pressantes affaires du public, & le petit qui gouuerne tousiours est de deux cens hommes, à Basle de deux cens quarante quatre. Le petit Conseil de Zurich est cinquante hommes, & celuy de Basle de soixante & quatre. Car on met douze de chaque compagnie au grand Conseil : mais à Zurich on en choisit dix-huict d'entre les nobles. Ceux de Zurich donnent trois hommes pour bande, ou tribu pour le petit Conseil, & ceux de Basle quatre. Ils adiouſtent à cela deux Consuls qui sont chefs du Conseil public en chaque ville. Et à Basle il y a outre cela deux Tribuns, qu'on nomme Chefs auec les Consuls. Dauantage à Zurich la compagnie des nobles enuoye six hommes au petit Conseil, au lieu que les autres Compagnies n'en enuoyent que trois, & encor les autres six sont esleus de quelque compagnie, ou tribu qui plaît au Magistrat. Le petit Conseil est diuisé en vieil & nouueau.

On nomme vieil Senat ceux qui ont vacqué à leur office l'espace de demie année. Or encor que ceux cy s'assemblent lors qu'on tient le Conseil, toutesfois ils ne sont pas tousiours appellez, & il y a des choses qui se font seulemẽt par le nouueau Senat. A Basle le grand Conseil est diuisé de mesme, & le petit Conseil s'assemble ordinairement trois ou quatre fois toutes les semaines. Chaque Senat a pour Chef vn Consul, qu'ils appellent Bourg-maistre, c'est à dire maistre des Citoyens, qui est esleu par le grand Conseil. Ceux qui ont plus de pouuoir apres les Consuls sont les Tribuns, que ceux de Zurich nomment Obristemeister, & ceux de Basle Zunfftmeister. Il y en a trois à Zurich, & deux à Basle. Si quelqu'vn en desire sçauoir dauantage pour ce regard, qu'il lise Iosias Simlerus qui en a escrit tout au long.

Venons maintenant au point qui est plus considerable. Tous ces Cantons viuent en façon de Republique, vû qu'ils sont tous vn corps ensemble, & estant separez ils sont membres, combien que chaque Canton ait son chef pris de sa principale ville, ou bourgade. Car chacun fait son assemblée particuliere : mais quand il se traitte quelque chose de grande importance, on tient la Diette generale en vne des villes ordonnées entr'eux, à laquelle quatre ou cinq hommes des plus principaux de chaque ville, ou bourgade se vont rendre. Et aux deliberations qui s'y font, elles sont toutes de bon accord, combien, qu'vne ville n'ait nulle authorité sur l'autre. Et s'il aduient que la guerre se face pour tous les Cantons, chacun met pour sa cotte part ce qui est necessaire pour cette guerre, & ce qui est conquis est commun à tous. Il est vray que si par fois deux ou trois Cantons acquierent ensemble quelque chose auec les armes, la conqueste n'est pas aux autres, mais à ceux-là seuls qui l'ont faite. Et combien qu'il semblât aux autres qu'ils y doiuent participer, ainsi qu'il est arriué, ils ne peuuent pource que le Roy de France a iugé estant requis par eux comme luge en cette difficulté, que la conqueste particuliere appartiendroit aux particuliers. Et pour cette cause quand vn Canton veut faire particulierement la guerre, on fait leuée de gens sur ses terres. Mais s'il falloit faire vne armée (par exemple pour le Roy de France) de vingt-cinq mille hommes de pied, on bat le tambour, & tous les Cantons donnent les hommes qu'ils veulent, & lors les Capitaines en eslisant vingt cinq mille entre trente-cinq ou quarante, renuoyent les autres en leurs

maisons, & chaque Canton a son principal estendart.

Les Valaisiens ont pour Prince & Seigneur, tant temporel que spirituel l'Eueſque de Sion, par octroy, de Charlemaigne, confirmé apres par d'autres Empereurs, & cét Eueſque eſt eſleu par les Chanoines de Sion, & par quelques Deputez de toutes les ſept dixaines. On donne apres à ce Prince vn luge pour les cauſes prophanes qui eſt appellé Capitaine, & toutes les deux années à Noël les deputez de l'Eueſque, & les dizaines eſliſent vn nouueau Capitaine. Chaque dixaine a ſes Iuges & Officiers, de meſme qne les ſix Communautez nommées Bannieres ont leurs Gouuerneurs & leurs Iuges.

Quant aux Griſons ils ſe gouuernent populairement, & tiennent de deux en deux années leurs Diettes à Chur, où ils créent les Officiers, & plublient les Loix.

RELIGION.

DEs treize Cantons il y en a quelques-vns qui ſont ordinairement Catholiques, d'autres qui ſont meſlez, & d'autres qui ſont Heretiques tout à fait. Les Catholiques ſont Suits, Vren, Vndreuald, Lucerne, Zugh, qui ſont contenus l'vn à l'autre. Fribourg & Soleurre ſont diuiſez des cinq, & entr'eux-meſmes, & Soleurre eſt pour la pluſpart Catholique, & Fribourg, Heretique, de meſme le Zurich, Berne, Baſle, & Schiaffuſe. Les meſlez ſont Glaris, & Appentzel. Ces deux eſtans entre les Cantons Catholiques, & les Heretiques, participent des qualitez des vns & des autres. Il eſt vray que les principaux d'Appentzel, & la plus grande partie du peuple ſont Catholiques. Le premier Canton où l'hereſie mit le pied, fut celuy de Zurich, pour raiſon de certain meſcontentement, né du manquement de la paye que les habitans pretendoyent leur eſtre deuë par le Pape Iule II. à quoy ils furent incitez par Zuingle, & l'année 1526. abolirent la Meſſe en tout le pays, & luy ſubſtituerent la Cene, & la meſme ſecte s'eſtendit aux Cantons de Fribourg & de Baſle, & le vingt-ſixieſme de Ianuier l'an mil cinq cens vingt-huict à Berne, apres vne longue diſpute faite deuant le Senat on jetta par terre les Images des Saints, & on y abolit la Meſſe. XLI.

Quant aux Griſons ceux de la Ligue Griſe, ſont pour la plus grande part Catholiques, & les autres preſque tous heretiques, qui ſuiuent la doctrine de Zuingle, qui renouuela l'erreur jadis condamné du Sacramentaire Beranger. Toutesfois on fait l'office à la Catholique à Chur, & à Fuſtemberg, ou l'Eueſque eſt obligé à demeurer la moitié de l'année, & à Reuſſun, fief des Archiducs d'Auſtriche. En la vallée Agnadine, & en la Pregalie, qui appartiennent à la Ligue de la maiſon de Dieu & en pluſieurs lieux des huict contrées, il y a des villages ou l'on n'a dit la Meſſe depuis beaucoup d'années en ça. Poſclaue lieu de la Ligue de la maiſon de Dieu eſt diuiſé en Heretiques, & Catholiques; mais ceux là ont continuellement vn Miniſtre, au lieu que les autres ont eſté quelques années

sans Prestres : Il est permis à chacun entre les Grisons de viure comme bon luy semble, & de suiure la Religion qu'il veut, & toutesfois ceux de la nouuelle opinion tyrannisent bien souuent en cela les Catholiques, vû qu'encor qu'ils se seruent de Ministres de toute nation, ils ne veulent pas que les Catholiques ayent des Prestres estrangers, & ceux du pays qui font leur deuoir sont sujets à mille outrages.

LES

DES ESTATS DV DVC DE SAVOYE.

SOMMAIRE.

1. Confins & limites des pays du Duc de Sauoye, diuisez en deux Estats, Piedmõt, & Sauoye. 2. Description particuliere du Duché de Sauoye: ses Comtez & Baronnies. 3. Description du Piedmont & ses principales villes. 4. De Turin ville capitale du Piedmont celebre par le siege & demeure des Ducs de Sauoye, l'Vniuersité en toutes sortes de sciences, & le Parc magnifique nouuellement dressé. 5. Du Marquisat de Saluſſes, & ses places plus importantes. 6. Des principales places de Piedmont fermées de murailles, outre les villes Episcopales. 7. Du Marquisat de Cheve. 8. De la Cõté de Nizze, diuisée en quatre Vicairies: & ses villes & places. 9. Fertilité du pays de Sauoye & Piedmont, leurs lacs & principales riuieres. 10. Carrieres de marbres nouuellement descouuertes. 11. Quel est l'humeur & naturel des Sauoyards & Piedmontois. 12. Richesses de Piedmont en mines d'or & d'argent, en trafic de fer, bestail & draps de Pignerolle. 13. Calcul du reuenu du Duc de Sauoye, les forts & places de defenses, ses alliances & confederations. 15. Les pretensions du Duc de Sauoye sur les autres Estats. 16. Quel est le gouuernement du Duché de Sauoye. Du Senat de Sauoye, & de celuy de Piedmond. 17. Catalogue & dénombrement des Ducs de Sauoye qui ont seigneurié iusqu'à present.

TOus les pays qui sont sous la domination du Duc de Sauoye estans pris ensemble confinent du costé du Leuant auec l'Estat de Milan & de Montferrat, du Couchant auec la Bresse & la Franche-Comté, du costé du Midy auec la Prouence, le Dauphiné, & plus bas auec le Genevois, & la Comté de Nizze est baignée de la mer Mediterranée, & finalement ils confinent du costé du Nord auec les Cantons des Suisses, de Berne & de Fribourg.

Mais afin qu'on m'entende plus clairement ie diuiseray le tout en deux seules parties, suiuant en cela la nature, vû que les montagnes ont diuisé cét Estat en Sauoye & en Piedmont.

La Duché de Sauoye a pour bornes du costé du Ponant les deux Riuieres du Rhin & du Rhosne, & vers le Septentrion depuis les terres de la iurisdiction des Suisses, & le Montjura ou Montjou iusqu'à la riuiere de Gennes & au fleuue de Var qui separe la Gaule d'auec l'Italie. D'vn autre costé le pays de Sauoye confine auec les nouuelles terres qui ont esté baillés au Roy de France pour eschange du Marquisat de Saluſſes, & s'en va iusqu'à Lozanne, & autres places qui sont le long du lac Leman, qui furent autresfois à la iurisdi-

ction des Ducs de Sauoye. On conte la Comté de Maurienne, la Maurienne & le Marquisat de Suse pour parties de la Sauoye, combien que ce ne soit en Piedmont. La Comté de Maurienne s'estend iusqu'à la riuiere d'Arche où est la ville de S. Iean de Maurienne où est enterré Humbert I. qui receut la Comté de Maurienne & la Duché de Sauoye de l'Empereur Henry III. La Tarantaise est presque enfermée entre les montagnes des Alpes, & les riuieres d'Arch & d'Are qui se mesle auec l'Arch prés de Chamois. Ce pays a pour sa ville principale Moustier en Tarantaise où est enterré Humbert 2. Comte de Maurienne, qui adiousta à ses terres la Tarantaise. Outre ce il y a la Seigneurie de Fossigny où est Ripaille, lieu fort agreable, & principalement renommé à cause qu'Amedée VIII. premier Duc de Sauoye s'estans despoüille de tous ses Estats, y fit profession de vie Monastique, & estant là fut creé Pape par le Clergé assemblé au Concile de Basle l'an 1440. Il y a encor la Duché de Chablais & les Baronnies de Raud & de Gaz. La Capitale ville de Sauoye c'est Chambery qui est entre les montagnes, & assez bien bastie: les autres sont Nicy, S. Iean de Morienne, Monstier, Tonon, Montmelian, & quelques autres.

II. Le Piedmont sans y cõprendre la Comté de Nizze s'estend depuis la riuiere de Cesie iusqu'au Dauphiné, entre les Alpes le Montferrat & les Estats de Milã & de Gennes. Il a pour ses bornes du Leuãt le Po, du Midy les mõtagnes de Gennes, du couchãt les Alpes Gauloises, & du Septentrion la riuiere de Dorie. Quelques-vns luy donnent pour bornes du Leuant la riuiere de Cesie, du couchant le mont de Teude & Corre, du Midy, le Marquisat de Montferrat, & du Septentrion les Alpes Gauloises. La ville Capitale de Piedmõt c'est Turin, les autres villes sont Vercel, Ast, Ivrée, Oste, Mõdeui, Fossan, Suluzze, Carmagnole, dont Ast & Ivrée furẽt colonies des Romains aussi bien que Turin, Ast & Vercel ont grand circuit, & sont assez bien basties, principalement Ast, qui peut estre comparée aux plus magnifiques villes de Lõbardie pour la grãdeur de ses Palais. Versel ville tres-ancienne est capitale des peuples Lybiques, qui sont entre les riuieres de Cesie & de Dorie. Ce fut où Leon 9. celebra vn Cõcile general cõtre Berengaire. Ivrée que les escriuains d'auiourd'huy nommẽt Lamporeggio, & que les anciens ont nommée Eporedia, est capitale des peuples Salassiens auiourd'huy Canauois. Elle est à l'entrée du Val d'Oste sur la riuiere de Dorie en vne assiette si cõmode, que Berẽgaire & puis Ardouin qui en furent Marquis eurent bien le courage d'aspirer à se rendre Roys d'Italie. Oste bastie par Auguste est à la bouche des Alpes Grecques & Penines, qu'on nomme auiourd'huy le grand & le petit mont S. Bernard. On passe par le grãd dans le pays de Valais, & par le petit dans la Tarantaise. Cette ville est capitale d'vne vallée qui prẽd son nom d'elle. On y void encor auiourd'huy force belles antiquitez, & entr'autres vn arc qui est fort beau. Turin est auiourd'huy fort renommée pour la demeure des Ducs de Sauoye, & pour l'Vniuersité qui y est. Elle fut autresfois plus grãde qu'elle n'est, mais les Frãçois qui l'ont possedée ne se soucierẽt d'en retrancher afin de la rendre plus forte. Elle est assise prés du Po en vn lieu fort important à l'Italie: à raison dequoy les Romains y menerent vne colonie, & Auguste l'honora de la porte qu'on nomme auiourd'huy du Palais, & les Lombards y establirent le siege de l'vn de leurs quatre

IV. Ducs. Le Duc de Sauoye y fait faire vn parc qui a de tour cinq ou six mil en vne des pl° agreables assiettes d'Europe. Ce parc est enuirõné du Po, de la Dore & de la Sture, & est plein de boscages, de petits lacs, de fontaines, & de toute

sorte de richesse que ce Duc y a assëblées,& tout autour de Turin Il y a tãt de villages & de maisons de plaisir,qu'elles sont cõme vn autre Turin. Mondeui (que quelques vns estimẽt auoir esté basti sous l'Empereur Cõtal) est assis sur vne colline auec ses faux bourgs espars çà & là: mais les plus grãds sõt au pied de ladite colline sur la riuiere d'Elle qui se va rẽdre à 2. mille delà dãs le Tanaro. Elle a plus de peuple qu'aucune autre ville de Piedmõt. Entre les autres fauxbourgs il y a celuy de Viq, d'où tire son nom vne nouuelle deuotiõ qu'on a à nostre Dame, à laquelle le Duc de Sauoye a basty vne Eglise,& en icelle vne chapelle où il veut que les Ducs de Sauoye soient enterrez. Fassan est assis en vne colline sur la riuiere de Stoure au milieu d'vne campagne. Entre les autres bastimens y a vn assez agreable chasteau. La ville de Saluse est assise pres des Alpes, & est capitale du Marquisat qu'on nõme de mesme sorte où le Po prẽd sa source. Cette ville est assez grande,& a vn grãd chasteau où il y a des lieux pour loger en Hyuer,& d'autres pour demeurer en Esté. Les places plus importantes de ce Marquisat sont Dronere,& Carmagnole. Il y a aussi Rauel, Doglian, par lequel passe vne grãde partie du traffic qui se fait entre le Piedmont & la riuiere de Gẽnes, puis Verzol, Mante,& Pagny, & la riche Abbaye de Staffarde. Ce Marquisat auec quelques terres de Prouence qui sont au delà des Alpes a esté vny de nostre tẽps au Piedmont,& le Duc de Sauoye a dõné en contre-eschange au Roy de France, à qui le tout appartenoit la Bresse, & les autres terres des enuirons, qui sont de plus grande estenduë que le Marquisat de Salusses. Mais en Piedmont outre les citez ou villes Episcopalles il y a enuiron 250. places fermées de murailles, entre lesquelles il y en a plusieurs qui ne cedent rien à beaucoup de villes qu'on estime bonnes, comme, Biele, Quiers, Cune, Suse, Auigliane, Riuole, Pinerol, Moncalier, Carignan, Raconis, Queiras, Bené, Villefranche, Vignon, Pancalier, Busque, Bargé, Iauenne, Sauillan, Cheue, Bielle & Pinerol sont presque en mesme façon sous les Alpes diuisées en place, costau, & plaine. Mais la ville de Biele a vn grand tour,& de beaux bastimens, entre lesquels on conte par excellence les Conuents de S. Ieroſme, de S. Dominique, & de S. Sebastien. Il y a à Pinerol vn Chasteau. Quiers fut honoré par Federic Barberousse du tiltre de grande ville: & vrayement elle est telle pour ses belles Eglises, ses beaux Conuents, & ses maisons, & pour beaucoup de nobles familles, & de riches marchãds qui y demeurẽt. Cuni est assise entre la Stoure & de Gesse. Suse a iadis esté grosse ville & de grande importance, mais depuis qu'elle fut saccagée, & bruslée par l'Empereur Federic Barberousse, elle n'a iamais pû recouurer sa premiere grandeur. Elle est toutesfois en vne assiette importante, pource qu'il y a 2. chemins qui en partẽt, & vont par les Alpes, & l'vn tend par Essielles à Briãçon, l'autre par le Monsanois à Lyon. Auillane est bonne ville, riche marchandise, & a vn chasteau qui est assis au haut d'vne petite mõtagne, auec vn source d'eau viue. Riuolese se vãte de la naissãce du Duc de Sauoye d'à present, qui y fait bastir auiourd'huy magnifiquement. Moncalier est assez grande ville, & Carignan est renõmé pour son chasteau, & pour vn long siege qu'il a soustenu autresfois. Il y a force nobles familles qui ont fondé entr'autres choses vn Monastere de religieuses qui doiuent estre toutes Damoiselles. Queyras est agreable pour ses ruës qui sont fort droites & fort larges: Et Bene est fort d'assiette. On estime Raconois pour son palais & ses reseruoits, & Busque pour le tiltre d'vn des sept Marquisats des descendans d'Aleran.

V.

VI.

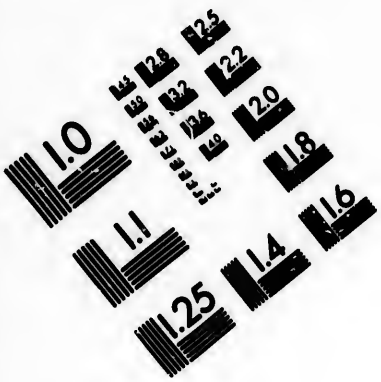

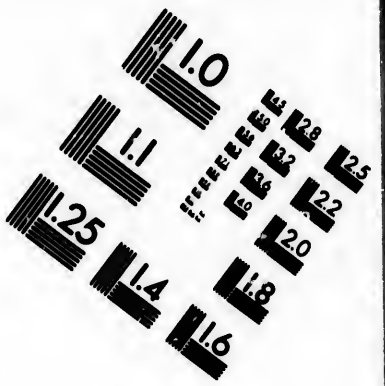

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

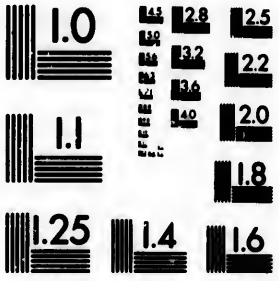

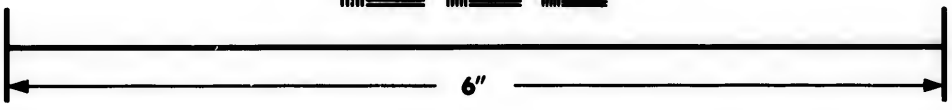

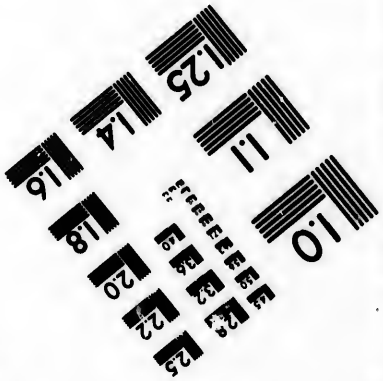

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Sauillan eſt renommé pour la beauté de ſa place & du Monaſtere S. Benoiſt mais ſon aſſiette eſt telle que l'Empereur Charles V. paſſãt par là en ſon voyage de Prouence dit, qu'il n'auoit iamais vû pays plus propre à entretenir vne armée, & le Duc Philebert Emanuel trouua ce lieu tant à ſon gré qu'il eut enuie d'y eſtablir ſa demeure, & de rendre Sauillan capitale de la prouince. Briqueras n'a rien de recõmandable que ſon aſſiette. Cheue eſt capitale d'vn beau Marquiſat qui comprend 26. places. Il embraſſe entr'autres choſes la vallée de
VII. Tanare, ſur laquelle eſt ladite ville de Cheue, & Bagnaſque, Gareſſe & Ormée, à 15. milles de laquelle ledit fleuue naît d'vne groſſe fontaine. On paſſe de l'Eſtat de Cheue à celuy du Mare & d'Oneille. On trouue apres Mulaſan, lieu de paſſage, & ayãt paſſé le Pex on voit la Quiuſe pays propre à habiter en Eſté, puis la Trinité & la Montée, puis Grane chef d'vne vallée & apres Chental autresfois fortifié par le Mareſchal de Bellegarde, Polenze où fut l'ancienne Polence, Genole, Caria, & entre la Maire & la Veraiſé, Caualemor, Caſalgraſſo, Cauaillon, Caſtagnol, Ruffie, puis entre le Gilbe & le Po, Morette, fief d'importance, Scarnafis, Seinaſque, Iraſque, Villar. Entre le Po & le Pele, Cardey, Staffarde, Cauot, Garſilliane, Villar de Bobbi, Vn peu au delà on voit Luceme capitale d'vne Cõté & d'vne grande vallée qui fait plus de 20. mil ames outre laquelle il y a la Peruſe auec ſa vallée. On void apres entre le Pele & la Quiſole, Scalengue, Carcenaſc, Virlé, Piobes, Vinouo auec vn fort magnifique Palais des ſeigneurs de la Rouere, Lõbriaſc, Cumiane, Piozaſc, Orbazan, & entre le Langon & la Dore Arpignan, Colegne, Moneſterol. On trouue apres le Val de Stoure, & puis Lanz auec ſa petite vallée, & plus bas l'agreable terre de Chirié. On entre apres en la vallée de Pont où ſont Cornie & Valpergue. On apperçoit plus bas la riche Abbaye de S. Benigne. Entre l'Orque & le Quiuſele on deſcouure pluſieurs chaſteaux, & ſur la fin la forte place de Chiuas, & apres qu'on a paſſé la Dore on trouue Baucie, Maſin, Cõté, Cilian, Creſchentin chaſteau du tout agreable, Stropian, S. Germain, Sãcie, renommé pour le ſiege mal-heureux du Duc d'Albe, & plus au deſſus Cãdel, lieu d'enuiron 700. feux. Andorne de plus de 1300. de meſme que Dioglie, Mos de 700. feux, & Gatrinate ville baſtie par les Seigneurs de la maiſon d'Arbore qui en prindrent apres le ſurnom, & qui en ont eſté maiſtres deſia durãt quelques ſiecles. Durant les guerres qui furent entre l'Empereur Federic & les Papes, ces Seigneurs ſe retirerent de la ſujection de l'Empire, & veſcurẽt en cette ſorte, iuſqu'à ce que craignant l'ãbition & la puiſſance des Ducs de Milan ils ſe iecterẽt entre les bras d'Amé 1. Duc de Sauoye. Delà le Po on deſcouure Bra, qui eſt de 700. feux & dauãtage, Caramagne, Someriue, Ceriſoles renommée par la deffaite du Marquis de Gãt ſous la conduite du Duc d'Anguien. Puis on void Villaſtellon, Poerin, Villeneufve forte place, Canuelle, Cottemille diuiſée en deux parties par la Bormie. On void apres vn nõbre infiny de chaſteaux appartenans à la Cõté d'Aſt, & plus au deſſus Coconas Cõté qui eſt la domination de la maiſon de Sauoye depuis quelques années par le moyẽ du Duc Charles.

La Comté de Nizze a 22. lieuës de long, & onze de large, entre le Var, au delà duquel toutesfois il y a quelques lieux qui en ſont, & le Dauphiné, le Piedmont & la riuiere des Gennes. Cette Comté eſt diuiſée en quatre Vicairies dont les villes capitales ſont Nizze, le Poget, Barcelonnette & Soſpele, à quoy ſon peut adiouſter Saint Eſtienne auec ſa vallée, vû encor qu'elle ne porte pas le nom de Vicairie, toutesfois elle eſt gouuernée à part: & en ces

Vicaire on compte plus de trente places fermées de murailles, outre plusieurs autres qui ne le sont pas. La plus renommée de ces places, c'est Ville-franche, pour la commodité de son port, nommé par les anciens, Port d'Hercule Monæce. On void apres Ese, & plus auãt Zobie, où nasquit l'Empereur Pertinaux, & où l'on void encores auiourd'huy les trophées de l'Empereur Auguste. Les autres places plus remarquables de cette Comté sont Comtes, Peillie, Saourge, qui a vn fort chasteau, la Brique qui a enuiron quatre ou cinq cens feux, Lantusque assez bõne place, & capitale d'vne vallée, de mesme que S. D... lace de la plaine: Boglie capitale d'vne riche Comté, Poget confine auec la Prouence, Barcelonette partie du Cardinal Huges, capitale d'vne vallée, & lieu de bon trafic: Sospelle est vn beau lieu, bien basty, & entr'autres choses il y a vne fontaine d'eau delicate, que l'on y a conduite des montagnes voisines. Mais pour dire particulierement quelque chose de Nizze elle est belle, forte & bien peuplée; elle a ses maisons de cinq, & de six estages, ses ruës fort droites, principalemẽt celle qui va au pied de la montagne à la porte de S. Aloy. La comté de Tende est conjointe à celle de Nizze, & cette Comté s'estend iusques aux confins de Cune. On peut passer par quatre lieux du Piedmont en la Comté de Nizze, par la montagne de Cotue qui meine à Tende, par celle de Fenestre qui conduit à S. Martin, par celle d'Arnoune sur Vaudere, & par l'argenterie qui va à Barcelonette.

QVALITE'.

LA Sauoye a grande quantité de bleds en ses vallées, & force pasturages aux montagnes, & en quelques lieux de fort bons vins, comme à Montmeliã, & à Mortene. Il y a aussi quelques lacs qui abondent en poisson: mais les plus renõmez sont ceux de Nicy, du Bourget, & de Geneve. Elle contient beaucoup de grãdes montagnes, tellemẽt que celuy qui marche par ce pays descouure tousiours de nouuelles choses, pource que tantôt il sevoid que les passages s'eslargissent, & tantôt que les montagnes se restrecissent, & que maintenant elles se retirent, tantôt elles se conduisent en vne plaine, tantôt elles s'enfermentdans vn vallõ. Elle n'a rié de particulier, n'y de remarquable. L'air y est assez sain: mais il ya quelques eaux qui font enfler la gorge à ceux qui en boiuent & l'on appelle cette enfleure en ce pays le Goytre, qui veut dire le gosier, ou gros gosier. IX.

Quant au Piedmont il est arrousé du Po, du Tanare, de la Stoure, de la Dore, & d'enuiron 28. autres riuieres grandes ou petites, & de diuers canaux dont il y en a 8. au seul territoire de Cune. On tient communément qu'il n'y a endroit d'Italie plus agreable, plus abondante en grains, vins, fruicts, chairs sauuages, & autres; fromages, chastaignes, chanvres, lin, & mineraux. Le pays d'autour d'Ast est arrousé de riuieres, ombragé de bois, releué d'agreables collines, a de belles campagnes, & produit force fruicts qui sont bons en perfection, & particulierement des melons qui sont des plus excellens qu'on mange. On mange à Versel le pain le plus blanc, & les plus gras chapons que l'on puisse voir. Pline fait mention de quelques mines d'or du pays d'autour de Versel, dont on void encores quelques marques vers Ponderan. Pres de Lamporeggio il y a grande quantité de chanvre. Le val d'Oste dure plus de

deux iournées, & eſt toute chargée de bled à main gauche, & à main droicte de vignes qui portent des vins excellents, dont les meilleurs ſont ceux de Calogne. On void eſleuer à vn quart de mille de Turin ſur la riuiere du Po, vne montagne qui ſe hauſſe & s'abbaiſſe, s'aduance, & ſe retire de telle ſorte en diuers endroits ſi à propos, qu'elle a par tout des eaux qui l'arroſent: elle porte des foins, des fruicts de toutes ſortes, & ſur tout de fort bons vins. Le terroir d'autour de Mondeui eſt de grande eſtenduë. Il y a des vins excellens ſur le coſtau, quantité de grain ſur la plaine, & vne infinité de chaſtaignes ſur la montagne. On y a deſcouuert de belles carrieres de marbre, & entr'autres d'vn certain marbre blanc auec de petites vaines qui ſemblent de metail. Le pays d'autour de Foſſan abonde en froment, dont la recolte monte à enuiron 50. mille charges l'année: & pource qu'il eſt arroſé de gros canaux d'eau, il abonde encore en bons paſturages, & par conſequent en chair. Le Marquiſat de Salluſſes a vn air fort tẽperé, à raiſon de quoy l'on y garde dans les vergers preſque tous les fruicts de la riuiere de Gennes. Doglian porte de fort bons vins, de meſme que Pagny & autour de Pignerol il y a vn ſi beau vignoble, que quiconque le void, peut eſtimer que ce pays a dequoy fournir du vin aux autres. Prez de Cune il y a tãt de canaux d'eau, que tout ſon terroir en eſt rendu fertile au poſſible, cõbien qu'il ſoit leger, & pierreux de ſa nature. Il abonde en chaſtaigners, parmy leſquels on ſeme le froment ſi bien que les habitans recueillent d'vn meſme lieu deux ſouſtiens de la vie: & ce pays ne manque auſſi de vignobles, & de prairies. Le pays d'autour de Suſe produit grande quantité de vins. Auillan a ſon terroir diſtingué de collines, de vallées, de plaines, & de deux petits lacs. Riuoli ſe peut vanter d'auoir vn bon air, & vn terroir agreable. Montcalier eſt renommé pour l'excellence de ſes vins, comme auſſi Reuillaſq qui eſt aupres, & les lieux de Gas, de ſaint Mor, & ſaint Raphaël. Bené ioüyt d'vn air extrémement ſain & temperé. Les terroirs de Vignon, Pancalier & ville-franche, ſont gras au poſſible. Le Marquiſat de Cheue abonde en chaſtaignes, & en beſtail, & l'ony fait en quelques lieux recolte de grande quantité de vins, principalemẽt à Prier où ils ſont tres-bons. Les vallées du Marte, & d'Oueille ſont ſi bien cultiuées, qu'elles ſemblent partout des jardins, & il y a tant de fruicts, & particulierement il y a de ſi bonnes huyles, que l'on n'en ſçauroit bien exprimer la bonté, & la quantité en eſt ſi grande que le Piedmont ſe paſſe par le moyen de ce pays des huiles eſtrangeres. On trouue des vins excellens à Gatinare.

Pour le regard de la Comté de Nizze, combien que le pays ſoit pour la plus grande partie aſpre & montueux, toutesfois il eſt ſi bien cultiué, qu'aucune de ſes parties n'a beſoin de ſes voiſins, fors que Nizze, qui manque de froment. Il court par les montagnes de ce pays enuiron 12. riuieres qui ſont abõdantes en truites. Le pays d'autour de Comtes rapporte force huyles & grande quantité de Chaſtaignes. Celuy d'aupres de Peille abonde en vin, en grain, & huyle, qui eſt fort renommée par ſa bonté. Saourgue a les meſmes qualitez. La Brique porte grande quantité de vins blancs, de grains, & de miel excellent. On y troune auſſi vn grand nombre de perdrix, & de faiſans. On y recueille auſſi force manne, de terebinte, de l'agaric, & des ſimples fort exquis. Il court par ſa vallée vne riuiere nommée Leuence, qui ſort d'vne fontaine, qui en peu de temps groſſit, diminuë, puis deffaut entierement. Le terroir d'autour de Boglie porte force grains, & legumes, mais il manque de vin & d'huyle: mais au-

tour de Sospelle il y a des vins, des grains, des huiles, du bestail, & des chastagnes. Mais Nizze qui abonde en autres choses, n'a du grain ny des chairs pour la moitié de l'année, à raison dequoy elle se pouruoit du froment de Prouence, & des chairs du Piedmont.

MOEVRS.

COmbien qu'il sémble que les Sauoyarts se doiuent sentir des mœurs des Dauphinois ou de ceux du Piedmont leur voisins, & que celles des habitans de Piedmont doiuent estre reseruées lors que nous descrirons en general les mœurs d'Italie, toutesfois il ne sera mal à propos de dire quelque chose des vns & des autres. Les Sauoyarts ont la niaiserie si naturelle, qu'encore qu'ils la perdét par la frequentatiõ des autres nations toutesfois ils la retiennent en leur langage, en l'apparence, il y a telle difference entre les Dauphinois & les Sauoyarts, qu'on les peut distinguer aisément du 1. abord. La plus grande part du menu peuple croit que le Duc de Sauoye est le 1. Prince du monde, & il n'y a rien de plus lourd, ou plus mal aduenant en toute chose, & leur niaiserie estoit extréme auant les dernieres guerres: mais certainement les gentils hommes y sont d'agreable conuersation, ciuilisez presque à l'esgal de leurs voisins, & affectionnez à toute sorte de vertu & de gentillesse. Tellement qu'on void ordinairement dans Châbery vne aussi bonne compagnie, & aussi polie, qu'on en sçauroit trouuer en plusieurs villes de Frãce qu'on estime bonnes. Le peuple n'y est guere guerrier, & peu de gẽs d'autre nation sont capables d'en faire fuyr vn grand nombre. Et quant aux gentilshõmes, ils ne manquent de courage, mais ils ont faute d'adresse pour le combat de cheual. IX.

Les Piedmontois sont bons pour la guerre, & pour les lettres, ouuerts, ronds & francs, assez ciuils, & courtois à l'endroit des estrangers. Ceux de Versel font profession de Noblesse, & de grandeur, & desirent se faire estimer à leurs voisins. Les habitans de Turin ont peu de paroles, sont altiers, & prompts à la main, & font profession de la Noblesse. On void encor regner parmy eux les factions des Guelfes, & des Gibellins, qui sont esteintes en tout le reste de la Prouince. Ceux de la Biele sont d'esprit subtil, pratiquans, & ardans, & attentifs à leurs affaires, & ne se laissent tromper ayśement aux contracts qu'ils passent. Quiers a des habitans fort industrieux, & ceux de Cune le sont aussi, & de plus fort courageux, comme ils ont fait paroistre en trois grands sieges. Bené a des habitans fort propres aux lettres, & aux armes. Bargé est renommée pour le grand nombre des moulins, & des boutiques, où il se fait grande quantité d'armes, dont les habitãs se sçauent seruir des mieux aux occasions.

Le peuple de Nizze est fin, & ruse, ciuil, & poly, & esgalement propre au trafic, & au maniement des armes. Au reste pour le general, il y a beaucoup de bons soldats parmy le peuple, & peu qui s'addonnent aux arts mechaniques, qu'ils estiment peu, se contentans de la vie, & du vestement, & imitans en cela les Nobles, sans exercer la marchandise, nonobstant la cõmodité que le Po leur offre pour trafiquer auec ceux de l'Estat de Milã, & mesme auec les Venitiens, mais ils ne s'en soucient guere, & permettent que les estrangers acquierent de grandes richesses auec leurs toiles, chanvres, laines, & soyes. Si bien qu'on peut dire que tout ce que les marchands gaignent, ils le reçoiuent en don des Piedmontois, qui pourroyent gagner cela s'ils vouloient. Mais ils n'ont autre chose en recommandation que de bien viure, & faire bõne chere,

& les artisans mechaniques mesmes ont accoustumé de se bien traitter : de sorte qu'ils consument en bonne chere tout ce qu'ils gaignent. Le Duc est assez faſché de ce qu'ils sont si nonchalans, & leur offre le moyen d'exercer la marchãdise, & de faire quelque gain, faisant faire des canaux & vsant de toute sortes d'artifices pour les esueiller. Les Piedmontois ont faute d'industrie, mais ils recompensẽt ce deffaut par leur obeyssãce enuers leur Prince, & leur façon de viure est assez simple, & sans reproche: car ils sont si doux & si debonnaires, en partie par vn instinct naturel, & partie aussi de crainte de la iustice, qu'ils viuent en bonne amitié, & l'on void parmy eux fort peu de meurtres.

RICHESSES.

xxii. LA Sauoye ne tire guere, ou point d'argent des contrées estrangeres : mais le Piedmont a force commoditez qui fournit aux autres, tellement qu'il luy en peut venir beaucoup d'argent toutes les années. On a vû combien ce pays estoit abondant en toutes choses aux guerres qui ont esté entre la France, & l'Espagne, vû que les armées s'y arresterent l'espace de 23. ans, auec de grosses garnisons d'vne part & d'autre, sans qu'il y eut iamais necessité de viures, & l'on a connu sa richesse en ce que le Piedmont a contribué au Duc de Sauoye durant ces dernieres guerres de France, au gros desquelles Monsieur de Lesdigneres alla porter la guerre dans le Piedmont, il contribua, dis-ie, en peu d'années vnze millions d'escus d'extraordinaire, outre le logement des gens de guerre. Il enuoye dehors des grains, du bestail, force chanvre, grande quantité de ris, des fromages, des vins, du papier, des futaines, & des soyes creuës. Il contient enuiron 50. Comtez, & enuiron quinze Marquisats, & vn grand nombre d'autres Seigneuries, qui ne cedent rien aux premieres, outre vingt riches Abbayes, & force autre bons benefices. Il n'y a pas des personnes excessiuement riches, pource que les biens sont distribuez en telle sorte que chacun presque y a quelque part, toutesfois il ne manque de Seigneurs de quatre, de six, de huict, douze, & quinze mille escus de rente. Ce qui monstre encore sa richesse, c'est que le pays est tellement habité par tout, que ce fut assez à propos qu'vn Cheualier Piedmontois, ainsi qu'vn Gentil-homme Venitien luy demandoit que c'estoit que le Piedmont, respondit que c'stoit vne ville qui auoit 3. cens milles de tour. Il y a en la vallée d'Oste des mines d'or & d'argent. Ceux de Saluſſes font trafic de fer, & de bestail auec ceux de Prouence, & il se trouue en ce Marquisat de fort riches marchands. On porte aussi dehors les draps de Pignerol, qui sont assez bons. Ceux de Parge, & de Iauenne font grand trafic des armes qu'ils font, & ceux de Iauenne tirent encor assez d'argent de leurs cuirs, & toiles. On fait aussi à Moz force draps, que l'on porte vendre aux contrées estrangeres. La Comté de Nizze enuoye dehors des huyles, des vins, des fruicts de toutes sortes, des legumes, des toiles, quantité de filets que l'on vend aux Catalans, du papier, de gros draps de plusieurs sortes, du poisson salé vn peu de miel excellent, du bois de sapin pour les antenes, & les arbres des galeres, & des nauires, qu'on conduit par le val iusques à la mer, & on les vend aux Genevois quelquesfois cent escus la piece. Et pour abreger, ce pays se sert tellement du trafic, qu'entre Gennes & Marseille il n'y a ville plus marchande, ny qui ait plus d'argent, & elle est comme le magazin, & l'entrepost des draps de laine qui viennent du Languedoc, & de

ceux de soye qu'on apporte de Gennes. Mais à vray dire le pays est naturellement pauure, & quelquesfois on n'y trouue pas toutes ses commoditez pour de l'argent: si bien que quand la Cour du Duc de Sauoye s'y tient seulement deux mois, cela seul suffit pour la mettre en necessité: mais pource que les hommes de ce pays ont vne grande viuacité d'esprit, ils acquerent par le trafic de grandes richesses. On a voulu iadis calculer le reuenu du Duc de Sauoye, lequel on comptoit en cette sorte: XIII.

La Gabelle du sel, 50000. escus.
La Dace de Suse, 2400. escus.
La Traite Foraine, 18000. escus.
Les autres Gabelles y comprenant la Dace de Ville-fräche. 25000. escus.
L'ordinaire ancien auec le Bailliage, 70000. escus.

Les taxes ordinaires en Piedmont auec le changement des sels delà les monts, reduit à Dace ordinaire perpetuelle 263. mille escus.

Considerons des biens, condamnations, augmentaciens de Daces, compositions des mains mortes, qui sont hommes qui ne peuuent disposer de leurs biens si ce n'est en accordant de donner tant au Prince à sa volonté; le tribut des Iuifs, & autres choses semblables, cinquante mille escus.

Somme qu'ils ne donnoient au Duc de Sauoye que cinq cens mille escus toutes les années. Mais l'on void assez par les vnze millions d'extraordinaire, qu'il a tiré du seul pays de Piedmont en bien peu d'années, & par les sommes qu'il tire de la Sauoye, que sõ reuenu est de plus d'vn million d'or par an, & que c'est vn Prince qui ne manquera d'argent lors qu'il en voudra auoir vne bonne somme de ses sujets, mesme sans qu'ils s'en sentent guere foulez.

FORCES.

IL y a en Sauoye quelques places fortes, dont la principale est Montmelian, dont le Chasteau a touſiours esté tenu pour imprenable, iusques à ce que les dernieres années Henry le Grand Roy de Frãce le prit. Il estoit commandé d'vn petit haut d'où l'on voyoit à plein ceux qui estoyent dans la place. Si bié que le Gouuerneur fut tout estonné lors qu'il se vid saluë le matin à coups de canon de ce lieu où l'on voyoit conduit l'artillerie en grande diligence. On dit que le Duc de Sauoye a fait escarper ce cõmandement, & que ce Chasteau n'est commandé d'aucun endroit. Il est extrémement fort & important, pour estre prés de la frontiere. Il y a encores les places de Constans, de Charbonnieres, & de l'Annonciade prés de Romilly: mais tous ces forts sont bien peu de chose. Celuy de sainte Catherine estoit bon, mais il fut abbatu l'année 1600. XIV.

Quant au Piedmont, il y a à Thurin vne citadelle Pentagone, ou à cinq angles, ou bastions, qui est si belle, & si grande que l'on n'en pourroit, peut-estre trouuer vne esgale. Et laissant à part le grand nombre des instrumens de guerre qui y sont, il me sẽble à propos de dire vne chose notable qui s'y trouue; c'est vn puits qui est au milieu, où il peut aller boire cinq cens, voire mille cheuaux, & dauantage, sans empescher l'vn l'autre en montant, ny en descendant. Le Duc tient ordinairement pour la garde de cette citadelle, trois cens soldats, voire plus, bien payez. Outre cette garnison il tient à Canas, cinquante soldats, à Cune cent, à Ville-neufve quarante, & en plusieurs autres lieux, qui ne sont immediatement frontieres, comme à Quiers, Fossan, Ben-

tis, Ville-franche de Piedmont, & Suerne en la vallée d'Angrogne. Il tient auſſi quelques ſoldats à Cahors, & à Suſe, d'autant que la puiſſance de ſes voiſins le requiert ainſi. Ivrée, ou Lamporreggio a vn chaſteau flanqué de quatre bonnes tours, & en l'vne des meilleures aſſiettes que l'on puiſſe deſirer. La vallée d'Oſte eſt ſi forte, à cauſe de ſes entrées qui ſont eſtroites, & des paſſages qui ſont mal-aiſez, & pour le peuple qui s'y trouue, que quelques eſtrangers s'eſtant rendus maiſtres de tout le pays voiſin, n'eurent iamais le courage de l'attaquer. Saluſſe a vn aſſez bon Chaſteau, mais Carmagnole eſt vne place imprenable, & où il y a force canons, & grande quantité de munitions de guerre, & de viures. Pignerol a vn Chaſteau d'importance, qui domine toutes les vallées voiſines. Auillane a vn chaſteau, qui a iadis ſous le Duc Charles ſouſtenu vne aſſez longue batterie. Briqueras eſt en vne des fortes aſſiettes que l'on puiſſe deſirer, mais il n'eſt fortifié comme il ſeroit neceſſaire. Cental eſt aſſez bien fortifié: & Ciuas eſt vne place que l'on met entre les meilleurs. Il y a auſſi des garniſons à Baid, & à Monquit, deux places moyennement bonnes.

Pour le regard de la Cõté de Niſſe, ſon aſpreté eſt cauſe qu'il y a beaucoup de lieux extrémement forts, & pluſieurs paſſages ſi eſtroits, que dix hommes peuuent faire teſte à dix-mille, comme eſt celuy qu'õ nomme le pas de la Pucelle. On a adiouſté à la forteresſe naturelle celle de quelque chaſteaux qu'on peut tenir pour imprenables à cauſe des lieux où ils ſont, entre leſquels eſt celuy de Saourge. Le Poget qui eſt ſur la frontiere de Prouence, eſt vne aſſez bonne place, où le Duc de Sauoye tient vne garniſon. Ville-franche eſt aſſiſe en bas, & n'eſt guere grande, mais ſa forteresſe peut eſtre bien nommée imprenable, à cauſe qu'elle eſt toute en vn roc eſcarpé, & que tout ce qui eſt requis en vne fortification, y eſt ſoigneuſement obſerué, il y a ordinairement du moins cent ſoldats eſtrangers. Pour la ville de Niſſe l'on peut dire que ce n'eſt pas vn fort; mais vn aſſemblage de forteresſe. Premierement la ville eſt cloſe d'vne bonne & forte muraille, flanquée de bons baſtions. Il y a en Caualier vne mõtagne qui peut auoir de tour enuiron vn tiers de mille, auec des bords droits, & qui vont en precipice: & c'eſtoit là qu'eſtoit anciennement la plus noble partie de la ville, auec l'Egliſe Cathedrale, la demeure de l'Eueſque, vn Monaſtere de Vierges, & vn peu de forteresſes, que l'on nomme auiourd'huy le Donjon. Or on dit que Charles de Bourbon paſſant d'Italie en Eſpagne, ayant conſideré quelque temps ce lieu, tint le langage à ceux qui eſtoient pres de luy: Voila vne aſſiette, dont l'on ne connoît pas l'importance. Le patron de la Galere ſur laquelle il eſtoit, qui eſtoit habitãt de Niſſe, remarqua ces mots, & les fit entendre au Duc Charles, qui apres auoir conſideré le fait, & regardé l'aſſiette plus ſoigneuſement, ordonna qu'on la fortifiãt, & la mit dans peu d'années en tel eſtat, qu'elle ſouſtint en 1543. les aſſauts de Barberouſſe qui ſe preſenta deuant auec preſque deux cens voiles, & la battit furieuſement. Que ſi ce fort ne pût eſtre pris alors qu'il n'eſtoit pas acheué, que ſera ce à preſent qu'on l'a tellement fortifié, qu'apres qu'on aura bien balancé ſa forteresſe naturelle, & celle de la main qui a eſté adiouſtée, & outre ce la contrée où elle eſt aſſiſe, entre l'Italie & la France, à ſix vingt; milles de Geneve, & à cent trente de Marſeille, on iugera à bon droit que c'eſt pluſtôt la premiere, que la ſeconde place d'Italie, & comme ſon bouleuerd. Entre autres choſes il y a vn puits, que Muce de Iuſtinopoli, qui

demeura quelque temps à Nizze, auoit accoustumé de nommer le miracle du monde. On le fit par le moyen que ie deduiray. Ainsi qu'on iugeoit qu'il ne manquoit autre chose à vne fortereſſe de si grande importance, qu'vne eau qui ne deffaillît iamais ; vn Ingenieur Allemand promit au Duc Charles qu'il la trouueroit. Ceſtui-cy ayant vû au pied de la montagne ſortir de l'eau de pluſieurs coſtez, & particulierement vne fontaine qui ſe va rendre là deſſous dans la mer, eſtima qu'en creuſant profondément le rocher on pourroit arriuer à ſes ſources. Et ſe mettant en beſogne auec cette opinion, il y trauailla durant quelques mois: eſtant deſcendu aſſez bas, & ne trouuant l'eau, il s'enfuit à Veniſe, deſeſperé de ſon entrepriſe. Ce que le Duc Charles ayant ſceu, le rappella à Nizze, & le pouſſa à continuer ſon deſſein, qui fut accompagné d'vn heureux ſuccez.

Au plus haut endroit de la fortereſſe, on void le Donjon ſeparé du reſte par vne muraille; & par toute la place il y a deux lieux releuez, qui peuuent eſtre fortifiez en telle ſorte, que tout le lieu peut eſtre deffendu de pas en pas. A la fortification du Duc Charles, le Duc Philibert Emanuel adiouſta celle qu'on nomme Citadelle, auec laquelle il embraſſa le lieu, où les Turcs campez dreſſerent leur batterie. Le Duc de Sauoye tient en cette place vne garniſon ordinaire de quatre cens ſoldats, & vn nombre ſuffiſant de canoniers de grande experience.

Entre Nizze & Ville-franche on voit la fortereſſe de ſaint Alban, qui eſt preſque également diſtante de l'vne, & de l'autre de ces deux villes. Et pource que les places ne ſeruent de rien dans vn pays, s'il n'eſt garny de bons hommes, le Duc de Sauoye entretient ordinairement vn aſſez bon nombre de ſoldats en Sauoye & en Piedmont, mais principalement il a les habitans de Piedmont qui ſont pour la plus grande partie nez à la guerre.

Quant à ce qu'il peut redouter, ou dequoy il ſe peut aſſurer, il me ſemble qu'il eſt à propos d'en dire quelque choſe. Premierement il ne peut craindre ſelon l'apparence du coſté de Milan, à cauſe de l'alliance eſtroite qui eſt entre luy & le Roy d'Eſpagne. Et combien que le Roy voye aſſez que ſon Alteſſe ne l'affectionne pas tant que de couſtume, pour quelques raiſons, qu'il vaut mieux taire qu'exprimer, & que ce refroidiſſement eſt cauſe qu'il a mis les garniſons Eſpagnoles hors de ces places, & meſme qu'il ne veut, comme on tient receuoir plus de penſion d'Eſpagne, toutesfois on ne ſe doit pas perſuader que ſon beau frere voulût du tout rompre auec luy, principalement pource qu'vne des raiſons apparentes de ce changement, eſt qu'on ne luy tient pas la parole qu'on luy donna en le mariant auec l'Infante d'Eſpagne, qui eſtoit qu'on luy remettroit l'Eſtat de Milan. Et ce qui arreſtera touſiours le Roy d'Eſpagne, ce ſera la conſideration du paſſage de ſes gens de guerre, au cas qu'il y eut encore guerre au Pays-bas, vû que s'il eſtoit mal auec le Duc, il luy ſeroit du tout impoſſible de leur trouuer paſſage. Il eſt lié d'amitié auec les Princes d'Allemagne, pour le ingemẽt qu'il fait qu'elle luy peut eſtre vtile, & principalemẽt il eſt bien auec les Princes de Saxe, à cauſe qu'il eſt deſcendu de leur maiſon. Il a auſſi bonne intelligence auec les Suiſſes, & principalement auec les Cantons Catholiques, à cauſe de la traitte des grains qu'il leur permet & qui leur eſt neceſſaire. Cette bonne intelligence auec les Suiſſes ſera touſiours vn grand appuy au Duc, comme nous pouuons iuger par les choſes paſſées pource que tandis que Charles ſon grand pere eut alliance auec les Suiſſes, il

demeura paisible en son Estat. Mais lors qu'il fût rompuë en ne leur payant pensions promises, & par consequent ne se souciant fort peu de leur amitié, à l'arriuée du Roy François il perdit soudainement l'Estat de Sauoye, qui non seulement ne fut deffenduë par eux, mais encore fut prise pour la plus grande partie par les mesmes, qui disoient qu'ils se vouloiét payer des vieilles dettes.

Ils pourront craindre du costé des alliez des Genevois, dont il est ennemy ouuert & declaré: mais ils ne se veulent mettre si legerement en campagne contre ce Duc, comme on a pû voir aux efforts qu'il a faits contre Geneve. Et quant à cette ville, elle est trop foible pour assaillir, & ce sera bien assez si elle peut se deffendre, & se garantir d'estre prise.

Quant au Duc de Mantoüe, le mariage des enfans de ces deux Dues, les tiendra desormais, comme on peut iuger, en bonne intelligence, nonobstant l'ancien debat du Marquisat de Montferrat, qui a cessé par ce mariage.

Pour le regard du Roy de France, depuis l'eschãge du Marquisat de Saluces à la Bresse & autres terres voisines, il ne se parle que d'amitié entre le Roy & son Alteſſe principalement depuis que le Duc s'est desgousté des Espagnols, & mesme on entend de iour en iour vn sujet de plus estroicte amitié entre ces deux Princes.

Les pretentions du Duc de Sauoye.

xv. POurce qu'il pourroit estre quelquesfois vtile de sçauoir les droits que le Duc de Sauoye a sur les autres Estats, i'ay trouué fort à propos de les declarer en peu de paroles.

Premierement, il a des pretentions sur Geneve pour plusieurs bonnes raisons, depuis que les Genevois se retirerent de l'obeyssance de ce Duc l'an 1535. comme chacun sçait assez.

La premiere de ces raisons est, qu'il se trouue des declarations des Empereurs ausquelles il est specifié, qu'encores que les Euesques de Geneve fussent Seigneurs temporels, & spirituels, & se nommassent Prince de l'Empire, ils deuoient toutesfois reconnoistre pour superieur le Duc de Sauoye & ses successeurs, & leur iurer fidelité, comme on trouue aux actes faits par lesdits Euesques, iusques à l'an 1530. auquel temps on battoit encore à Geneve la monnoye auec les noms & figures des Ducs de Sauoye.

Dauantage on obserua touſiours iusqu'à ce temps, que les Ducs de Sauoye pouuoient donner grace de tous crimes, tant fut-il enorme, comme bon leur sembloit; & les Euesques, ny les communautez ne pouuoient sur les cas qui venoient à leur connoissance, prononcer ny faire executer la sentence, sans sauoir auparauant monstrée aux Magistrats commis par le Duc, afin qu'ils visſent si elle estoit iuste, & s'il la falloit publier, ou faire grace à celuy qui estoit accusé de quelque crime.

Ceux de Geneve auoit fait Ligue en l'an 1517. auec ceux de Fribourg, & le Duc contredisant à cela, ils eurent des Iuges arbritaires, qui donnerent sentence à sa faueur, par laquelle il estoit porté que la Ligue estoit nulle sans son consentement, & tous les autres Cantons firent aussi leur declaration contre Fribourg, qui vouloit soustenir cette Ligue, qui fut deffaite par ce moyen.

Mais pour n'apporter plusieurs autres choſes qui seruent à l'esclaircissement de ce droict, il suffiroit de dire que le Duc Charles grãd-pere de cestuy-cy alla souuẽt à Geneve auec Madame Beatrix sa femme, & toutes les fois qu'il y al-

loit, on luy presentoit les clets de la ville, l'on luy faisoit plusieurs autres demonstrations qu'on a accoustumé de faire aux Princes souuerains.

Il pretend le Marquisat de Montferrat pour 3. raisons la premiere pource qu'il fut promis en dot en vn Duc de Sauoye, au cas que la ligne masculine des Paleologues, dont la maison est perduë, manquât: la seconde pource qu'on luy promit pour ce dot cent mille escus qui n'ont iamais esté payez, & la condition estoit au cas qu'on ne les payât en tel temps on luy donneroit le Montferrat: la troisiesme pource que le Marquis de Monferrat estant en guerre auec le Duc de Milan, qui luy prit son Marquisat: le Duc de Sauoye de ce temps là auec vne armée qu'il leua & entretint à ses despens, le remit en son Estat, à raison dequoy le Marquis pour reconnoissance d'vne faueur si signalée se fit son perpetuel feudataire, prenant la possession dudit Duc de Sauoye, & luy iurant obeyssance.

Mais ainsi qu'on traittoit ce procez deuant l'Empereur Charles V. il rompit la condition qui portoit que les masles venant à manquer en la maison des Paleologues, le Marquisat deuoit venir à la maison de Sauoye, & n'eut aucun esgard aux autres deux causes de pretension, d'autant que la Ducheſſe de Mantouë estoit fille du dernier Marquis, disant que puis qu'elle estoit fille, elle deuoit aussi estre heritiere.

Il a encor pretention sur l'Achaïe, pource que Philippe de Sauoye fils de Thomas 3. espousa vne fille du Prince d'Achaïe nommé Iambe, & par le moyen de ce mariage fit la guerre au Despote de la Grece & à ses subjets, qui estans vaincus le laisserent apres maistre absolu en son pays, & il eut vn fils nommé Iambe qui fut Prince d'Achaïe, & celuy-cy eut Amedée pour son fils, qui succeda en troisiesme lieu, & mourant sans enfans masles eut pour successeur Loüys son frere qui n'eut point d'enfans: & vne Royne de Sicile voulant succeder, pretendant que le fief luy estoit escheu, ceda ses droits au grand Maistre de Rhodes, & le Turc vint apres qui s'en empara.

GOVVERNEMENT.

IL y a vn Gouuerneur en Sauoye qui fait ordinairement sa demeure à Chabery, Le Senat de Sauoye s'y tient aussi, qui sert à tout le pays deçà les mõts, auec administration des choses ciuiles & criminelles, & des affaires d'Estat qui concernent la Sauoye Toutesfois ils ne s'empeschent guere du dernier point, pource que le Duc le veut manier le plus souuent luy mesme: à raison dequoy les Senateurs ne connoissent & ne deliberent que les choses que le Duc desire qu'ils sçachent. XVI.

Il y a encor en Piemont vn autre Senat semblable à celuy de Sauoye, qui iuge toutes les causes ciuiles & criminelles, & est continuellement fort occupé, pource que chaque place ou chasteau de cét Estat a vn Iuge qui est estably par le Duc ou par le Feudataire du lieu.

Il suffit de dire que la premiere connoissance va à ce Iuge: la seconde au Senat, la troisiesme au Duc, qui la remet apres au Conseil d'Estat.

Le chef de ce Senat & celuy de Sauoye c'est le grad Chancelier qui sert deçà & delà les monts, & c'est sur luy que la plus grande partie du gouuernement est apuyée. Mesme s'il estoit plus actif on le pourroit nõmer secõd Duc. Mais pource qu'il ne peut faire tant de choses, & le Duc se sert de plusieurs autres, c'est assauoir de Conseillers, de Maistres des Requestes, & d'hommes de robbe courte,

LES DVCS DE SAVOYE.

ILs sont descendus de la maison de Saxe, & principalement de l'estoc de l'Empereur Otton II. & cette race a duré sous le tiltre de Comtes prés de 400. ans, iusqu'à ce qu'Amé fut creé Duc par l'Empereur Sigismond au concile de Constance. Mais afin de prendre cette maison en sa source, il faut sçauoir, que du tépi que Raoul & Boson regnoient en Bourgongne & qu'Otton III. tenoit l'Empire, Berolde ou Berauld sortit de la maison de Saxe, & par consequent fort proche parent de l'Empereur, se trouua sans terre, au moins sans en auoir tant qu'il desiroit, il fut inuesty par l'Empereur des terres de Sauoye, & des vallées & partie du Piedmont: & les Roys de Bourgongne Boson & Raoul s'accorderent à cette donation Imperiale, si bien que ce ne fut auec le trenchant de l'espée que Berold se fit Comte de Sauoye, comme quelques vns ont voulu dire.

Ce Berold eut pour successeur Humbert surnommé aux blanches mains, qui tint le pays de Sauoye l'an 1000. de nostre salut, & fut premier Comte de Mauritanie. Cettuy-cy espousa Adheleide fille vnique du Marquis de Suse, par le moyen de laquelle ce Marquisat vint à la maison de Sauoye.

De ce Humbert sortit Amé premier du nom Comte de Maurienne, qui fut aussi le premier Comte de Sauoye, combien que d'autres attribuent cecy à Amé second. Cettuy-cy espousa Ieanne de Bourgógne, de laquelle il eut deux enfans, c'est à sçauoir Humbert & Amé: & ce fut de son temps que Berangier Archidiacre d'Angers sema son heresie.

Humbert II. fut le successeur d'Amé premier, qui espousa Laurence fille du Comte de Venisse, & cettuy-cy conquit le pays de la Tarantaise, puis alla faire le voyage de Terre sainte auec les autres Princes Chrestiens, qui se croiserent pour cette conqueste. Adheleide fille de ce Comte fut mariée à Loüys le Gros Roy de France, duquel mariage sortit Loüys le Ieune: & de ce temps comme ça l'ordre des Chartreux.

Amé II. succeda à Humbert second, & ayant assisté l'Empereur Henry 4. lors qu'il alloit prendre la couróne à Rome, fut pour recópense inuesty de la Comté de Sauoye, & son pays infeodé à l'Empire. Amé eut guerre contre le Cóte de Geneve, à cause qu'ayant promis d'espouser sa fille il n'en tint conte, ains print à femme Guigonne fille du Comte d'Albon. Amé voyagea encor en la Terre sainte, & mourut au Royaume de Cypre l'an 1154. du temps de l'Empereur Federic Barberousse, & de Loüys le ieune Roy de France.

Humbert III. du nom son fils, & second Comte de Sauoye luy succeda & espousa Mahaut fille du Comte Thierry de Flandres, & depuis Anne fille du Comte Alemand & en troisiéme nopces Pernelle fille du Comte de Bourgongne, veufve du Duc d'Austriche, de laquelle il eut vn fils nommé Thomas: puis il fit le voyage de Ierusalem auec Philippe Auguste Roy de Frace l'an 1188.

Thomas demeura en fort bas âge, & fut nourry par le Cóte de Bourgongne son oncle maternel. Il espousa Beatrix fille de Guy Cóte de Geneve en despit de son pere, & le contraignit en fin de luy prester serment de fidelité, & de tenir en hómage de la maisó de Sauoye la Cóté de Geneve. Ce Cóte Thomas fit le voyage cótre les Albigeois qui s'estoiét soustraits de l'obeyssáce de l'Eglise.

De ce Comte Humbert sortirent plusieurs enfans dont ie veux deduire les noms, afin de donner connoissance des genealogies.

Premierement il eut de la ſuſdite Amé Beatrix troiſieſme du nom qui en premieres nopces eſpouſa la fille du Dauphin de Viennois, mais elle eſtant morte ſans enfans, il prit à femme Cecille fille du Comte Raymond de S. Gilles. Le 2. fils dudit Thomas fut Humbert, qui mourut en la guerre que le Grand Maiſtre de Pruſſe eut contre les infideles l'an 1235. Thomas fut le 3. des enfans du Comte Thomas lequel eſpouſa Ieanne Comteſſe de Flandres fille de Baudoüin Empereur de Conſtantinople, comme dit l'Annaliſte de Sauoye. Mais les Chroniques Flamans ne parlent guerre, non plus que ceux de Frãce, de ce Thomas, ny de ſon mariage auec la fille de Flandres, qu'apres la mort de Ferrant de Portugal, & de ce Thomas de ſa premiere femme il ne ſortit aucune lignée. Mais en 2. nopces eſtãt marié à vne Dame de la maiſon de Freſco Genevois il en eut Amé qui depuis fut Comte de Sauoye. Guillaume de Sauoye fut le 4. des enfans de Thomas Comte de Sauoye & ſuiuit l'Eſtat de l'Egliſe à la ſuitte du Pape Innocent 4. & fut Eueſque de Valence. Le 5. ſe nomma Amé qui eſtant ladre ſe retira en ſolitude. Pierre de Sauoye fut le 6. qui depuis commãda ſur le pays de Sauoye, Boniface fut le 7. & ſuiuant l'Egliſe, le Pape luy donna l'Archeueſché de Cãtorbery en Angleterre. Le 8. fut Philippes, homme vaillant, qui fut auſſi Comte de Sauoye. Ses filles furent Beatrix femme du Comte Raymond de Prouence: l'vne des filles de laquelle fut femme de Charles frere de S. Louys qui depuis fut Roy de Naples & de Sicile: & l'autre fut Marguerite mariée en Allemagne.

A Amé III. ſucceda Boniface qui eſtant plus hardy que ſage, & donnant bataille au Marquis de Montferrat y fut vaincu & pris, mourut priſonnier de regret & ſans enfans, comme n'ayant point eſté marié. Pierre frere du deffunct Boniface ſucceda en l'Eſtat, quoy qu'il y eut vne fille d'Amé 3. nommée Conſtance: mais en Sauoye les filles ſont forcloſes de l'heritage, ceſtui-cy conquit le pays de Val, d'Oſte & de Chablais.

Pierre eſtant mort ſans enfans, Philippes de Sauoye ſon frere vint à la ſucceſſion. Il eſtoit auparauant d'Egliſe, & auoit de grands benefices: mais quittant tout cela il eſpouſa Alix Comteſſe Palatine du Bourg[illegible]gne: & depuis fut poſſeſſeur des Eſtats de ſon frere, mais il n'en ioüyt longuement, car il mourut hydropique, ſans aucun hoirs de ſon corps.

Il eut pour ſucceſſeur Amé 4. ſon neveu & fils de Thomas qui s'eſtoit marié à la niepce du Pape Innocent 4. ceſtui-cy fut ſurnõmé le Grand, à cauſe de ſa vaillãce & de ſa belle taille. Il eſpouſa Dame Sibille Cõteſſe de Baſgé, & Dame de Breſſe, & par ce mariage ces deux pieces furent vnies à la maiſon de Sauoye. Il eut guerre contre le Dauphin de Viennois, & le Comte de Geneve ſon ancien ennemy, & fut eſleu Prince de l'Empire par l'Empereur Henry de Luxẽbourg, qui mourut l'an de grace 323. eſtant allé à Auignon viſiter le Pape.

Edoüard fils aiſné du Comte Amé ſucceda à ſon pere, fut plus liberal que de raiſon, & par conſequent foula exceſſiuemẽt ſon peuple. Il eſpouſa la fille du Duc de Bourgongne, de laquelle il eut vne fille nõmée Marguerite qu'il maria à Iean de Bretagne fils d'Artus, Cõte de Richemõt & mourut ſans hoirs maſle.

Amé ſon frere cinquieſme du nom luy ſucceda, priuãt ſa niepce de l'heritage, ſuiuãt l'ancienne loy & couſtume de Sauoye. Il eſpouſa Yolãt fille du Marquis de Monferrat ſorty de la race des Paleologues, & en eut vn fils nommé Amé comme luy, & vne fille mariée à Galeas Comte des Vertus & depuis Duc de Milan. Il eut auſſi vn autre fils, mais il deceda bien ieune.

Amé 6. son fils luy succeda, à cause de son enfance fut mis en tutelle sous la charge de Messire Guillaume de la Baume. Ce Comte pour auoir espousé l'hõneur d'vn tournoy fait vn premier iour de May fut surnommé le Cheualier vert. Amé espousa Madame Bonne sœur de Louys Duc de Bourbon. Ce mesme Comte institua le premier ordre de l'Annõciade, qui a pour marque vne image nostre Dame auec vn Ange qui la salue. Il fit apres le voyage de Grece pour secourir son cousin l'Empereur Alexis. Auant sa mort il fit que son fils Amé espousa la fille du Duc de Berry, puis il fit le voyage de Naples auec le Duc d'Anjou, & y mourut chargé d'ans, & renommé pour ses vertus & son courage l'an 1383.

Amé 7. succeda à son pere & cestuy-cy.

Amé 8. qui fut creé Duc de Sauoye par l'Empereur Sigismond au Concile de Constãce puis remit tous ses Estats à son fils, & depuis fut Pape. Outre son fils Louys il eut aussi vne fille nommée Marie, qui fut mariée au Prince de Milan de la race des Vicomtes: mais pource qu'elle auoit vne apostume gangreneuse en la cuisse, iamais son mary ne s'accointa d'elle, & par ce moyen n'en eut aucuns hoirs, & dés qu'il fut mort elle se rendit religieuse en vn Monastere qu'elle auoit fait bastir, imitant en cela la deuotion du Duc Amé son pere.

Louys fils d'Amé premier Duc luy succeda, & espousa Anne fille de Iean Roy de Cypre, de laquelle il eut 7. fils & quelques filles. L'aisné de ses fils fut nõmé Amé IX. de ce nom qui fut affligé du mal caduc lequel il endura auec vne grande patience. Le frere de ce Duc nommé Louys espousa Charlotte fille vnique de Iean Roy de Cypre, mais il ne pût ioüir du Royaume à cause de l'empeschement que luy donna Iacques bastard supporté du Soudan d'Egypte. Au reste Amé espousa Yolant fille de Charles 7. Roy de France, & en eut quatre fils, & autant de filles.

Philibert fils d'Amé 9. luy succeda, mais il mourut aussi tôt sans hoirs.

Charles son frere vint à succeder à ses Estats, & espousa Blanche Marquise de Monferrat, de laquelle il eut Iean Charles qui fut aussi nommé Amé, & mourut ieune, laissant pour successeur.

Philebert son oncle, qui espousa Marguerite fille du Duc de Bourbon.

A cettui-cy succeda Philibert II. gendre de l'Empereur Maximilian, qui ne vescut guere long-temps, & eut pour successeur.

Charles son frere de mere qui espousa la fille d'Emanuel Roy de Portugal, sœur de la femme de l'Empereur Charles V. & de ce mariage sortit Charles qui mourut bien ieune en Espagne, & Philibert qui du viuant de son pere fut receu pour Prince de Piedmont.

Philibert Emanuel succeda à Charles III. fut chassé de ses Estats par le Roy François, puis remis par le moyen du mariage qui fut fait entre luy & Marguerite fille du Roy François premier.

Il a eu pour successeur Charles Emanuel Duc de Sauoye, qui vit à present & qui a eu plusieurs enfans de Catherine fille de Philippes II. Roy d'Espagne.

DE L'ESTAT DE L'EGLISE.

SOMMAIRE.

1. Grandeur & estendue de l'Estat du Pape : ses pays & principales villes. Et de la seigneurie directe qu'il a ou pretend sur plusieurs Royaumes. 2. Description de la ville de Rome, siege ordinaire des Papes ; & de ses Antiquitez : En premier lieu du Pont S. Ange. 3. De l'Isle Tiberine. Des Pyramides, Colomnes d'enorme hauteur, Thermes & Estuues Antoniennes & autres, Sepulture des Empereurs, Theatres, Arcs, Temples, Portiques. 4. Enceinte de l'ancienne Rome de cinquante milles : à present de seize milles. 5. Des portes de Rome diuisées iadis en quatorze regiõs, auiourd'huy en treize, & quels sont les noms d'icelles Regions, tant anciennes que modernes. 6. Ses Voyes & les Montagnes qu'elle comprend dans son enceinte. 7. Prise & pillée sept fois par quelles Nations. 8. Description particuliere des Pays & Estat du Pape, & premierement du Latium ou Campagne de Rome. 9. Du Patrimoine de S. Pierre. 10. De l'Ombrie, de la Sabine, & leurs principales villes. 11. De la marque d'Ancone. 12. De la Romagne & sa capitale ville, Rauenne siege des Exarques des Empereurs de Constantinople. De l'origine de l'Exarcat, & quand il prit fin. 13. De l'Estat de Ferrare, sa longueur, largeur & confins. 14. De la Comté de Venise : ses villes & places murées, entre lesquelles est Auignon. 15. Fertilité de l'Italie & bonté du Terroir de la Campagne, Vmbrie, Ferrare, & notamment des champs & prez de Terny fauchez quatre fois l'année. Du territoire de Rietty dont l'herbe couppée le iour croist la nuict suiuante presqu'en mesme hauteur. 16. Bains de toutes sortes à Tiuoly & autres pays. Mines d'Alun à Stolf, Salins d'Ostie, &c. Lins de Fayance, Pastel de Bologne, &c. Manne de S. Laurens en la campagne, vins de Cesene, Fayence, &c. 17. Des autres choses dont cét Estat de l'Eglise Romaine abonde. 18. Des defauts d'iceluy & premierement de l'air mal sain de la Campagne de Rome. 19. Romains anciens enclins aux armes, & aux lettres, leur

frugalité, admirable. Vin deffendu aux filles & aux femmes. Des ceremonies de leurs mariages, des libelles de Repudiation. 20. De leurs Obſeques & funerailles. 21. Des Couronnes, Triomphes & Ouations. 22. Des feſtes Solemnelles des anciens Romains, Agonales, Ieux Floraux, &c. 23. Mœurs meſlées des Romains de ce temps, à cauſe de la grande frequentation des Eſtrangers. 24. Richeſſes & reuenus du Pape en quoy conſiſte. 25. Eſtat & calcul exact des reuenus & des deſpences des Papes. 26. Ce que le Pape donne aux Cardinaux. Et ce qu'il deſpence en autre choſe. 27. Ce que ſa Sainteté donne à ſes Nonces. 28. Ce qu'elle donne par an à ſes Gardes, Capitaines & gend'armes. 29. Des forces de l'Eſtat de l'Egliſe Romaine. En quoy elles conſiſtent. 30. De la fortification de Rome faite en diuers temps. 31. Des forces maritimes de l'Egliſe. 32. Des cauſes du manquement de peuple en pluſieurs endroits d'Italie. 33. Du gouuernement ancien des Romains. Du Senat inſtitué par Romulus, quel il eſtoit auant & apres la Monarchie : Des Tribuns, Queſteurs, Dictateurs, Preteurs & autres Magiſtrats. 34. Du gouuernement & police des Papes, & premierement du College des Cardinaux & de leur Conſiſtoire. 35. Du grand Penitencier & ſa juriſdiction. 36. De la Cour de Rome, & des deux Audiences érigées pour les ſignatures & expeditions des ſupplians. 37. De la Chancellerie & ſes Officiers. 38. De la Chambre Apoſtolique, à quelle fin eſtablie, & ſes Officiers. 39. Du Preteur ou Senateur du Campidoglio : ſes trois Lieutenans ou Subſtituts. 40. Du Vicaire du Pape ſur les Preſtres, & des douze Chappelains ou Auditeurs du ſacré Palais. 41. De la creation des Papes. Et de l'aſſemblée des Cardinaux pour l'eſlection d'iceux. 42. De la Religion ſuperſtitieuſe des anciens Romains. Des Augures & quel eſtoit leur art & façon de deuiner. De l'inſtitution des Luperces. Poticiens & Pinariens, Flamines, Dials, Veſtales, Saliens, Pontifes, Feciales & autres Preſtres des faux Dieux. 43. Catalogue Chronologique & ſucceſſion des Papes iuſques à preſent. 44. De l'inſtitution des trois Ordres des Cardinaux & leurs tiltres.

1. CEt Eſtat (ſans y comprendre Beneuent & Auignon) eſt auiourd'huy plus grãd qu'il ne fut iamais, depuis que Ferrare, Comacchie, & Romagnole y ont eſté adiouſtées. Car il a plus de trois-cens milles de longueur, & prés de cent milles de large. Il comprend le Ferrarois, le Bolognois, la Romagne, la Marque d'Ancone, l'Ombrie, la Sabine, le Peruſin, auec vne partie de la Toſcane, le Patrimoine, Rome, & le Latium, ou la Cãpagne de Rome. Et en cét eſpace on conte plus de cinquante Eueſchez, & prés d'vn million & demy de perſonnes. Il y a vne ville du premier rang d'Italie, qui eſt Rome; vne du ſecond, qui eſt Bologne, & pluſieurs du troiſieſme & du quatrieſme, c'eſt à ſçauoir Ferrare, Peruſe, Aſcoli, Ancone, Forli, Rauenne, Ferme, Viterbe. Il y a en cét Eſtat vne des quatre Duchez inſtituées par les Lombars, qui eſt celle de Spolette. Il y a la plus grande partie de l'Exarcat de Rauenne; puis, l'vne des marques d'Italie, qui eſt celle d'Ancone. Cét Eſtat s'eſtend d'vne mer à l'autre, & à ſur la mer Tyrenne, ou de Toſcane, le port de Ciuita-vecchia, ſur l'Adriatique celuy d'Ancone, & de Commachio, & les bouches du Po, & auec peu de frais on pourroit faire vn port à Terracine, & à Neptun. Le pays qui tire de Rome au Royaume de Naples, ſe nomme la Cãpagne de Rome, de meſme que tout

celuy qui eſt de l'autre coſté vers Florence eſt appellé Patrimeine: la Marque d'Ancone, & la Romagne ſont l'vne vers le Royaume de Naples, l'autre vers l'Eſtat de Ferrare, auec leſquels Bologne confine pareillement, & l'Ombrie tient le milieu. Outre les villes que nous auons deſia nommées, cét Eſtat comprend celles de Remini, Ceſene, Fayence, Imole, Macerate, Camerin, Spolette, Norcie, Terni, Narni, Oruieto, Aſſiſi, Foligno, Todi, auec enuiron trente autres. Outre cela il comprend la Comté de Veniſſe, ou d'Auignon, & la ville de Beneuent au Royaume de Naples. Quant à la Seigneurie directe, les Papes ſont ſouuerains des Royaumes de Naples & de Sicile, de la Duché d'Vrbin, de Parme, & de Meſſeran, & meſme les Roys d'Angleterre leur faiſoient hommage pour l'Angleterre & l'Irlande, auant qu'ils ſe retiraſſent de l'obeyſſance de l'Egliſe. Mais auant que ie paſſe plus outre, il me ſemble qu'il ſera fort à propos de deſcrire pour le contentement des curieux la ville de Rome, capitale de cét Eſtat, & demeure preſque ordinaire des Papes, & de faire mention de ſes Antiquitez qu'on pourroit deſirer icy, pource qu'il y en a pluſieurs qui ſont bien ayſes d'eſtre entierement informez de cette maiſtreſſe ville du monde. II.

Pour ſatisfaire à ce deſir, ie commenceray par le pont S. Ange, que les anciens nomment pont Elie. Ainſi que vous eſtes ſur ce pont, regardez en bas & vous verrez dans le Tybre quelques reſtes du pont Triomfal, par lequel tous les triomphes paſſoient iadis en s'acheminant au Capitole. En retournant à main droite, on voit le Chaſteau, qui eſtoit proprement la ſepulture de l'Empereur Adrian, & au ſommet il y auoit vn vaſe de bronze doré d'admirable grandeur qu'on voit auiourd'huy au milieu de la court deſcouuerte de S. Pierre. Mais auant que partir de S. Pierre on peut aller à Beluder, pour voir pluſieurs belles ſtatuës ou iardin ſecret, & ſpecialement le Laocoon renommé, ſur lequel celuy qui eſt en vn des iardins de Fontaine-bleau a eſté fait. Et en la place de S. Pierre on voit l'Aiguille qui eſtoit autresfois derriere l'Egliſe, & qui fut mis en ce lieu auec grands frais par Sixte V.

Apres cecy il faut venir derriere iuſques à la porte du S. Eſprit, & comme on eſt dehors on voit en haut à la main droite vne certaine petite Egliſe nommée ſaint Onofrie, & commençant de là iuſques à S. Pierre Montorio on voit tout le coſtau que les anciens nommoient *Janiculum*, l'vne des ſept montagnes de Rome, & coſtau qui eſt deuant S. Pierre nommé Vatican, eſt auſſi vne de ces ſept montagnes.

En regardant de S. Onofrie iuſques à S. Pierre Montorio en bas on apperçoit le lieu où eſtoit le Cirque de Iules Ceſar, fort longue & large, comme on peut voir allant ſur la montagne deuant la porte de S. Pierre Montorio.

Ainſi allãt droit par la ruë qui va vers Ripa, on vient iuſques à S. Marie en Traueſtere, ou de delà le Tybre, où l'on voit maintenãt l'Egliſe qu'on nõ noit auparauant *Taberna meritoria*, des anciens Romains, pource que quãd les ſoldats venoient eſtropiez de la guerre, on les entretenoit là le reſte de leur vie. Et deuãt le grãd Autel on voit le lieu où ſortit vne fõtaine d'huyle à la naiſſance de noſtre Seigneur, qui coula tout le long du iour en grande quantité.

En marchant touſiours vers Ripa, où l'on vent le vin, on fait force beaux iardins, maiſõs & Egliſes au lieu où eſtoit iadis l'Arſenal des Romains, de la grãdeur duquel on peut iuger au bord de Ripa, pource qu'õ en void les veſtiges.

Puis allãt ainſi vers Ripa, on trouue à main gauche vne iſle, que les anciens

nommoient Tyberine, où eſt maintenant l'Egliſe de S. Barthelemy, & de S. Iean où demeurent les *Fatte benefratelli*. Il y eut en cette Iſle deux Temples, l'vn de Iupiter Lycaonien, l'autre d'Eſculape, & ſi l'on conſidere bien cette Iſle, elle eſt faite comme vn nauire, Il y a encor en cette Iſle deux ponts pour y entrer, l'vn appellé des anciens Pont Fabrice, & l'autre Sextie, qui n'ont auiourd'huy autre nom que de Pont à quatre chef, ou *Ponte quatrò Capi*.

Apres cecy en paſſant de l'autre coſté de ladite Iſle, on va touſiours vers le Trasteuere par vne ruë qu'on trouue au pied du pont de l'Iſle ſuſdite, & en marchãt touſiours droit on vient à vn pont neuf, qu'on nomme auiourd'huy de S. Marie, & que les anciens appelloient *Pons Senatorius*. Au pied de ce pont on trouue vn Palais tout ruiné, qui eſtoit ſelon le bruit commun, le Palais de Pilate: mais les iudicieux diſent que ce fut vn Palais de Nicolas Renze, ou des Ourſins, comme on voit encor auiourd'huy ſur vne de ſes portes en 2. vers. Vis à vis on voit vn ancien Temple de la Lune, & de l'autre coſté celuy qui eſtoit dedié au Soleil. Apres qu'on les a paſſez on apperçoit vn grand marbre blanc, rond, & au dedans ſemblable à vn viſage, qu'on nomme vulgairement la Bouche de la Verité, appuyé à l'Egliſe de S. Marie en Coſmedin, appellée l'Eſcole Grecque, où S. Auguſtin liſoit. Apres l'on vient au pied du mont Auentin, prés duquel on voit quelques ruines dans le fleuue, où eſtoit anciennement le Pont Sublicie, où Horace Cocles combattit contre toute la Toſcane.

Et allant ſous ladite montagne prés du Tybre vers S. Paul, on trouue des vignes à main droicte du coſté du Tybre, dans leſquelles les Romains eurent 140. greniers, qui furent fort grands, comme monſtrent les ruines de ceux qui ſont en la vigne du ſeigneur Iules Ceſarin.

Cela paſſé on va touſiours vers S. Paul, & l'on trouue vn fort beau pré, où les Romains, faiſoient leurs ieux Olympiques, & en ce pré vous voyez le Mont Teſtacée tout fait des pots caſſez; pource qu'on dit que les potiers demeuroient là aupres, & y iettoient leurs pots, & vaiſſeaux caſſez.

On void en regardant vers la porte S. Paul, vne fort ancienne Pyramide enfermée en vne muraille, qu'on dit eſtre la ſepulture de Sextius.

Puis en prenant le chemin à main gauche de la porte S. Paul il conduit à S. Gregoire, où paſſant le Mont Auentin, on voit de grãdes ruines de baſtimens, & en ce chemin on voit vn ruiſſeau, où les femmes lauent ordinairement au deſſous de S. Gregoire, & il faut bien regarder de là, vû qu'on eſt au plus grand Cirque, où l'on couroit auec les coches, & ou l'on faiſoit les batailles nauales pour plaiſir.

On voit auſſi trois rangs de colomnes hautes l'vne ſur l'autre qu'on nõmoit *Septizonium Seueri*, ou les ſept enceintes de Seuere.

Vn peu au deſſus on voit les Thermes, ou Eſtuues Antoniennes merueilleuſes à voir, & de l'autre coſté l'on voit prés S. Balbine le Cimetiere de Praxede, & de Baſile, mais tout eſt ruiné.

Marchant apres iuſques à l'Egliſe de S. Sixte, par le droit chemin qui va à S. Sebaſtien, on entre à main gauche dans vne ruette qui meine à S. Eſtienne le Rond, ou *Rotundo*, qui eſtoit anciennement le Temple de Faune, & apres on void certaines murailles hautes, qu'õ dit auoir eſté des Aqueducts qui alloit au Capitole, & c'eſt en ce lieu qu'eſt le mont Celie, que l'on paſſe iuſques à S. Iean de Latran, où l'on voit le baſtimẽt ancien embelly par le neuf, fait par Sixte V. Puis on prend le chemin de ſainte Croix en Ieruſalem, & deuant la

porte de l'Eglise, on trouue vn lieu où estoit le temple de Venus, où les courtisanes de ce temps-là souloient tous les ans celebrer leur feste le 20. d'Aoust.

Et quelques-vns disent que le theâtre qui est en l'Eglise de S. Croix, estoit celuy de Statilius Taurus, beau & grand, comme on peut iuger aisément.

Apres cecy, il faut retourner vers la ville de Rome, & prendre le chemin de Porte Maggiour, qui va à Ste. Marie Maiour, & marchant touſiours droict, on trouue les trophées de Marius, chose belle au possible.

Et venant apres vers Rome, vous passerez l'arc de Galien, maintenant nõmé l'arc de S. Vite, qui est encore entier, où estoiẽt attachées les clefs de Tiuoli, au dessous prés de l'hostellerie. Ainsi l'on aura vû vn des quartiers de la ville.

Pour considerer d'autre part la ville de Rome, il faut commencer où l'on voit derriere l'Eglise vne grande partie de la sepulture d'Auguste, qui occupoit auec son bois iusqu'à l'Eglise de Ste. Marie del Popolo, & l'aiguille qui estoit par terre en cette ruë a esté conduite a Ste. Marie Maiour pour l'y dresser.

La porte qu'on nomme maintenant del Popolo ou du Peuple, & qui fut nommée par les anciens Flamine, ou Flumentane est attachée à l'Eglise del Popolo. Cette-cy a esté agrandie & embellie par le Pape Pie IV. qui a pareillement dressé la voye Flamine, mais on la pourra mieux considerer quand on ira à la grande vigne de Iule III. Maintenant il faut retourner en arriere vers la Trinité, sous laquelle a esté le grand Cirque d'Auguste. Et le lieu où l'on void l'Eglise de la Trinité, allant iusqu'à *Monte cauallo*, estoit à ce qu'on dit celuy des beaux iardins de Saluste. Allant vers le mont Quirinal, qu'on nomme auiourd'huy *Monte cauallo*, au dessous de la vigne du Cardinal de Ferrare, on voit certaines grottes anciennes, ausquels les Romains faisoient en vne place leurs ieux Floraux, & plusieurs femmes d'amour demeuroient en ces grottes, & sur le lieu qu'on peut voir en la vigne dudit Cardinal de Ferrare il y auoit vn Autel dedié à Apollon.

Il faut apres prendre vne ruette qui va haut à Monte cauallo, & y estant paruenu l'on voit deux chasteaux de marbre, enuoyez d'Egypte à Neron, dont le Palais est aupres, & de l'autre costé on voit l'Eglise qu'on dit auoir autresfois esté le temple du Soleil, mais ce n'est pas chose vraye, pource qu'on voit auiourd'huy qu'il y auoit vn chemin secret sur de fort belles colomnes, qui venoit de son Palais iusques au lieu nõmé *Oratorium Neronis*: & l'on voit encore droite vne grande partie de l'Eglise. Apres il faut prendre le chemin droict qui va aux Thermes, ou Bains de Diocletian, & à main gauche propremẽt aux vignes du Cardinal de Ferrare, cõmençoient les Estuues de Constantin Empereur, qui s'estendoiẽt iusques à Ste. Susãne, & de l'autre costé des estuues estoit le Senat de Matrosnes & pauures veufves & orfelines, & auãt que les Romains y entrassent, ils visitoient l'Autel d'Apollon, qui estoit vis à vis de ce lieu.

Puis on vient aux Estuues de Diocletian, qui sont telles, qu'il semble qu'on ne puisse rien bastir de semblable, & quelques-vns disent qu'il y a au dessous des grottes, dont l'vne va au Capitole, l'autre à S. Sebastien, & la troisiesme sous le Tybre au Vatican.

On voit apres la ruë Pie, qui a esté renduë ainsi droite, longue & large par le Pape Pie IV. dont elle porte le nom.

Là on peut voir la merueilleuse & agreable vigne du Cardinal de Ferrare, comme aussi la vigne du Pape Sixte V. auec de beaux bastimens.

On voit encor aupres celle du Cardinal de Carpy, pleine de choses antiques

& modernes, qui ſont toutes excellentes.

En ce meſme chemin on en voit vne infinité d'autres toutes belles, mais non pour eſtre comparées aux trois ſuſdites.

Au bout de cette belle ruë il y a vne porte qui luy eſt propre, & qui a eſté faite par Pie IIII. dont elle porte auſſi le nom.

On ſe peut de là tranſporter iuſques à ſainte Agnes, par la voye Nomentane, où l'on voit vn petit Temple ancien tres-beau, qu'on dit auoir eſté dedié à Bacchus, & pareillement on y voit vne ſepulture de porphire auſſi grande & auſſi belle qu'autre qu'on puiſſe voir. Mais en retournant aux Eſtuues de Dioeletian qui ont eſté dediées par le Pape Pie IIII. à l'honneur de la Vierge Marie : Il faut prendre le chemin qui va à ſainte Marie Majour, & l'on trouuera ſous cette Egliſe, en la vallée, vne Egliſe qu'on nomme ſainte Potentienne, où eſtoit anciennement l'Eſtuue Nouatienne.

Et au deſſus ſur la montagne, où eſt maintenant le Monaſtere de S. Laurés en Valiſperne, eſtoient les Eſtuues Olympiques, qui venoient d'vn coſté à l'autre.

Et où eſt l'Egliſe de ſainte Marie Majour, là meſme eſtoit anciennement le Temple d'Iſis, que les Romains auoient en grande veneration.

Et où eſtoit la Chapelle de S. Luc prés l'Egliſe de ſainte Marie iuſques en bas, on voyoit le bois ſacré à Iunon, grande Déeſſe des Romains.

Auiourd'huy il eſt incorporé auec la vigne du Pape Sixte.

Au deſſus en la vigne de S. Antoine, eſtoit le riche & merueilleux Tẽple de Diane, où les Romains faiſoient leurs ſacrifices auec beaucoup de deſpence.

De l'autre coſté où eſt maintenant l'Egliſe de S. Martin, on voyoit anciennement le Temple de Mars, qu'on tenoit pour Dieu de la guerre.

Ayant paſſé ladite Egliſe on trouue vne ruë qui mene droict à S. Pierre in Vincola, ou aux liens; mais laiſſant cette ruë, & prenant la premiere petite ruë qu'on trouue, on voit dedans vne maiſon merueilleuſe que l'Empereur Tite fit pour ſon Pontife.

Ayant vû cecy il faut paſſer en bas par la premiere ruë, entre les vignes, qui conduit à S. Clement Couuent de religieux; puis venant à l'admirable theatre de Veſpaſien, nommé le Coliſée, on voit vne merueilleuſe ſtructure & maſſe de pierre, pource que quatre-vingts dix mille perſonnes pouuoient voir de là à leur ayſe tous les ſpectacles.

Ainſi qu'on aura paſſé par apres de l'autre coſté on verra l'arc de Conſtantin, qu'il fait encor fort bon voir. Et aupres au iardin des Religieux de ſainte Marie la Neuve on voit quelques reſtes du Temple du Dieu Serapis. Et allant plus outre on paſſe l'arc de Veſpaſien, qu'on luy dreſſa quand il retourna triomphant de Ieruſalem.

Plus auant on voit le Temple de la Paix preſque ruyné, & viz à viz d'iceluy le mont Palatin, qu'on nomme maintenant le grand Palais : où eſt vne belle vigne de Farneſes.

Prés de ce lieu eſtoit le Temple de Romulus, qui eſt conuerty en l'Egliſe de S. Coſme & S. Damien, & tout aupres le Temple de Marc Aure & de Fauſtine ſa femme, fille d'Anthonin Pie, le Palais duquel eſt derriere ledit Temple.

Viz à viz il y auoit vn fort beau Temple dedié à la Déeſſe Venus, qui eſt auiourd'huy conuerty en vne Egliſe nommée de ſainte Marie qui deliure des peines d'Enfer, *Liberatrice della pene d'Inferno.*

Et les trois colonnes qu'on voit au milieu de la place du Champ des Vaches

eſtoient à ce qu'on dit vn pont, qui paſſoit du long du Capitole au grand Palais, & l'on dit que le lac de Curſe eſtoit en ce lieu.

Puis en l'Egliſe qu'on void auec vne porte de bronze prés l'arc de Septimius eſtoit à ce qu'on dit le Temple de Saturne, le threſor du peuple Romain, qui ſe nomme auiourd'huy ſaint Adrian.

L'arc que i'ay dit eſtoit de Lucius Septimius Seuere, & eſt fort beau, & l'on voit en vn coin de la ruë vne ſtatuë appuyée qu'on nomme Marforio. De l'autre coſté de l'arc, où l'on voit trois colonnes eſtoit le Temple de la Concorde: là on eſt au Capitole, au pied duquel eſtoit le Temple de Iupiter, qui ne fut iamais refait depuis que le Capitole fut bruſlé.

Il y auoit encor aupres de ce temple celuy de Ceres, & ſur ce lieu l'on voit auiourd'huy vn homme de bronze à cheual, qui eſt l'Empereur Marc Aurele. Et de ce lieu l'on void preſque la plus grande partie de Rome en fort belle perſpectiue. Mais de là il faut faire en arriere vn peu de chemin au pied du dos du Capitole, où l'on trouue certaines ciſternes profondes faites par les Romains peut-eſtre pour y tenir le ſel, ou le grain, & ces lieux eſtoient anciennement nommez *Horrea*, ou Greniers.

Delà l'on paſſe prés de Ste. Marie de la Conſolation, & non loin delà on voit l'arc Boaire, ou des Bœufs: & l'on y peut auſſi voir le Theatre de Marcellus, qui eſt maintenant la demeure des Sauels, & dans ce Theatre eſtoit le Temple de la Pieté.

Aſſez prés de là pour aller vers la Peſcherie eſtoient les portiques d'Octauie ſœur d'Auguſte, mais on en voit à preſent peu de veſtiges.

Plus en là à l'entrée de ſaint Ange de la Peſcherie, on voit les portiques de Septimie Seuere.

Marchant apres iuſques à *Campo di Fior*, ou champ de Fleur, on trouue le Palais des Urſins, qui eſtoient anciennement le Theatre de Pompée, & ſon portique eſtoit derriere.

Là aupres on voit le beau Palais des *Capi di Ferro*, ou Teſtes de fer, & plus auant on trouue celuy des Farneſes fait auec admirable architecture, & plein de belles antiquitez.

Mais pour acheuer de voir Rome, il faut commencer la troiſieſme fois au Champ de Mars, ou pour mieux dire à la place Colomne, où l'on voit la Colonne d'Antonin Pie de la hauteur de 177. pieds, auec vn eſcalier fait en limaſſon au dedans, où il y a 140. degrez 56. feneſtres. Ayant vû cecy il faut aller à la place de Charre, & tourner à main droite, ainſi qu'on eſt à l'eſpicerie qui va en bas iuſques aux Vierges Veſtales, Temple autrefois fort eſtimé des Romains, & maintenant plein d'Orphelins. Ayant vû ceey, il faut retourner à la meſme ruë par laquelle on eſt venu, & aller touſiours droit vers ſaint Marc iuſqu'à ce qu'on eſt paruenu à vn lieu nommé *Marcello di Corui*, & là l'on verra la Colonne de Trajan, qui eſt de la hauteur de cent vingt & trois pieds, & l'eſcalier qui eſt au dedans a 155. degrez, & les feneſtres ſont au nombre de quarante-cinq.

Puis retournant en arriere on voit l'Egliſe de Minerue, qui portoit autresfois le meſme nom: mais fut apres ruynée auec vn autre beau baſtiment. Mais i'auois oublié que ſi l'on deſiroit voir des choſes rares, tant en ſculpture qu'en peinture, il faut demander au mont Citorien la maiſon de Ieroſme Grimbert, où qu'on y verra beaucoup de choſes toutes rares.

Non guere loin de là de l'autre costé l'on void le Pantheon, auiourd'huy nomme la Rotonde, lieu tres-ancien & tres-beau, basty par Marc Agrippe.

Là auprés du costé de derriere où l'on vend maintenant des tables de bois, ou voyoit autresfois les Estuues d'Agrippa.

Et derriere S. Eustache on voyoit les estuues de Neron qui sont en partie au Palais de Madame: vous en verrez autour de belles restes. Il y a maintenant vn Palais basty par l'Abbé Vento.

Ayant passé la place de Madame vous entrez en celle de Nauone, où tous les Mercredis on tient le marché, mais les Romains le firent pour leurs jeux & spectacles.

Au pied de cette place sous le grand Palais des Ourſins, on void la statuë de Pasquin, & ce sont là toutes les antiquitez qu'on peut voir à Rome, que ie vous ay descrites le mieux qu'il m'a esté possible. Toutesfois auãt que la quitter i'en diray encor quelque chose.

IV. Rome contenoit au temps de Romule le Mont Capitolin, & le Palatin, auec les vallées qui sõt au milieu, & auoit trois portes; la premiere se nommoit Trigonie, pour le triangle qu'elle faisoit prés du mont Palatin: la seconde Pendane, pource qu'elle demeuroit continuellemẽt ouuerte, & elle fut aussi nommée Libre, pour la commodité de l'entrée: la troisiesme Carmentale, de Carmente mere d'Euandre qui y habita, & fut nommée *Scelerata*, ou meschante & coulpable, à cause de la mort des 300. Fabiẽs qui sortirent par là, & moururẽt tous prés de la riuiere d'Arõ en vn iour. Mais par la ruyne de la ville d'Albe, & la paix des Sabins auec les Romains ils cõmencerent à accroistre le tour de la ville, & l'aggrandirẽt tellement y enfermãt les sept montagnes qu'on y voit à cette heure, qu'au tẽps de l'Empereur Claude on y trouuoit 630. tours, & 22. milles portiques. Et quant au tour de ses murailles quelques autheurs disent qu'il estoit de 50. milles, les autres de 32. & les autres de 28. mais de nostre temps auec le Trasteuere, & le faux-bourg saint Pierre, Rome n'a de tour que seize milles.

Quant aux portes on trouue difference chez les autheurs, tant pour le regard de leur nombre que de leurs noms; vû que les vns en mettent trente, & les autres vingt quatre, mais à present il y en a seulement dix-huict ouuertes, qui enferment les sept Monts, & toute la ville se trouue diuisée en 14. regions.

V. La principale est celle du Peuple, *ou del Popole*, nommée anciennement Flamina, & Flumentana.

La Pinciane, nommée Collatine.

La Salaire, dite autresfois Quirinale, & Agonale, & ce fut par elle qu'entrerent les Gaulois, & Senonois quand ils saccagerent Rome.

Celle de sainte Agnes iadis Nomentane, Figulense, & Viminale.

Celle de S. Laurens, iadis Tiburtine & Taurine.

La Maiour, iadis Labicane, Predestine & Neuie.

Celle de S. Iean, iadis Celimontane, Septimie, & Asinaire.

La Latine iadis Florentine.

Celle de S. Sebastien, iadis Appie, Fontinale, & Capene. Ce fut l'entrée de celuy des trois Horaces qui vainquit les Cuiraces, & aussi de la pluspart des triomphes.

Celle de S. Paul, iadis Ostiense & Trigemine, & ce fut par celle-cy que les trois Horaces sortirent.

Celle de Rippa, jadis Portuense.
Celle de S. Pancrace, iadis Aurelie.
La Septimiane, jadis Fontinale.
La Torrione, jadis Posterule.
La Pertuse. Celle de S. Esprit, celle de Belueder, & celle de Cenello, iadis Année.

Quant aux chemins principaux, autrement Voyes, il y en auoit 29. combien que chaque porte eut la sienne. Mais les plus celebres furent premierement la Voye Appie, qu'Appius Claudius estant Censeur fit pauer depuis la porte de S. Sebastien iusques à Capouë. Trajan le restaura iusques à Brindes, & elle fut nommée Royne des Voyes, pource que c'estoit par elle que passoiét presque toutes les triomphes.

La Voye Flaminie que C. Flaminius estant Consul fit pauer depus la porte du Peuple iusqu'à Rimini, & l'on la nommoit aussi la voye large, pource que elle s'estendoit iusqu'au Capitole.

L'Emilie fut pauée par Lepidie & Flaminius Consuls iusques à Bologne.

La Suburre commençoit au dessus du Colisée, & alloit iusqu'à l'Eglise de S. Luce en Orfée.

La Sacrée commençoit prés de l'arc Constantin, alloit iusqu'à l'arc de Tite, & par la place de Rome, autrement *Forum*, iusqu'au Capitole.

La Neuve passoit par le grand Palais, & au Septizone, & alloit iusqu'aux vi. estuues Antoniennes.

La triomphale alloit du Vatican iusqu'au Capitole. Vespasian la repara, comme on void en vne inscription en marbre qui est au Capitole deuant le Palais des Conseruateurs.

La voye Vitellie alloit du mont Ianicule iusques à la mer.

La voye droicte fut au Camp de Mars.

Quant aux monts sur lesquels Rome fut bastie, le plus celebre fut le Capitolin, ou Tarpejen, & Saturnien, aujourd'huy nómé Campidoglio ou Capitolo, sur lequel il y auoit soixante Temples, chappelles ou maisons sacrées aux dieux, & le plus celebre de ces temples estoit celuy de Iupiter, auquel ceux qui triomphoyent entroyent apres le triomphe, pour y rendre graces de la victoire qu'ils auoyent acquise.

Le mont Palatin auiourd'huy nommé Palais Majour, ou grand Palais est deshabité & plein de vignes, & a vn mille de tour. Romule y cómença ville, pource qu'il fut nourry en ce lieu : & Heliogabale le fit pauer de porphire.

L'Auentin, ou Querquetulan qui a plus de deux milles de tour, est celuy où est l'Eglise de S. Sabine.

Le Celien est celuy où est l'Eglise de S. Iean, & de S. Paul, iusques à S. Iean de Latran.

L'Esquillin ou Cespien où est l'Eglise de S. Marie Majour, & S. Pierre aux Liens.

Le Viminal où est l'Eglise de S. Laurens & S. Potentienne.

Le Quirinal, ou Agonie, aujourd'huy Montecauallo.

Le Ianicule est celuy où est S. Pierre de Montorio en Trasteuere.

Le Pincie où est l'Eglise de la Trinité.

Il y a encor d'autres petits monts, cóme le Vatican où est l'Eglise S. Pierre & le Palais du Pape, le Citoire jadis Citatoire, pource qu'on citoit les tri-

buts quand on s'aſſembloit pour faire des Magiſtrats. Celuy de Hattules ou petits iardins, ou le Princie commence à la porte Salaire, & va iuſques à celle du Peuple, & c'eſtoit de ce mont que ceux qui briguoient les Magiſtrats deſcendoient au champs de Mars, pour les demander au peuple.

Quant aux regions, Rome en eut autresfois quatorze, mais il n'y en a plus auiourd'huy que treize. Celle des Monts quia pour enſeigne trois mõtagnes. Celle de Colonne qui a vne colonne. Celle de Trejo qui a trois eſpees. Saint Euſtache qui a vn Sauueur au milieu de deux cornes. Celle du Pont a vn põt pour enſeigne. Celle de Regola ou de la Regle a vn cerf: celle de Ripa vne rouë. Traueſtere vne teſte de Lyon; Campidaglio vne teſte de Dragon; Parion vn Griffon; Pigna vn vaſe; Campo Marzo ou la religion du camp de Mars a pour enſeigne la Lune: & S. Ange vn Ange.

VII. Cette ville a eſté priſe ſept fois par diuerſes nations. La premiere 364. ans apres qu'elle fut baſtie, elle fut priſe par les Gaulois Senonois ſous leur capitaine Brennus. La ſeconde huict cens ans apres elle fut priſe par les Viſigots. Quarante quatre ans apres les Vandales y entrerent, & dix-huict ans apres les Erules, puis quatorze ans apres les Oſtrogots. Douze ans apres Totile s'en rendit maiſtre; & en dernier lieu l'an 1527. le 6. May elle fut priſe par l'armée de l'Empereur Charles V. conduite par le Duc de Bourbon. Mais encor qu'on l'ait tant de fois deſtruite, & qu'on ait mis en pieces les plus precieuſes choſes qui y fuſſent, & tous ſes ſuperbes baſtimens, toutesfois ſi l'on regarde la magnificence des Palais, des Egliſes, & des autres baſtimens, la beauté des ruës, & la grandeur de la ville, elle ſe fait encor bien aiſément reconnoiſtre pour Rome.

Voyons maintenant le reſte de l'Eſtat de l'Egliſe, puis que nous en auons conſideré la ville capitale.

VIII. Le Latium ou Cãpagne de Rome eſt diuiſé en ancien & nouueau. L'ancien s'eſtend depuis la bouche du Tybre iuſqu'au mont de Circel par l'eſpace de 50. milles. Le nouueau depuis le mont Circel iuſqu'à la riuiere de Garillã. Ce fut autresfois vn pays extrémementhabité & plein de grandes & illuſtres villes, qui receurent leur grandeur du voiſinage de Rome, & puis furent ruinées par les courſes & rauages des Barbares. Rome eſt dans le Latium. Les autres lieux ſont Oſtie, Ardée, Neptun qui eſt ſorty des ruines d'Anée, Terracine, & dans le pays Preneſtine, Triuoli, Anagni, Freſolone, Veruli, Alarri, Bauco, Segna. Auiourd'huy ce pays eſt diuiſé en 3. parties, c'eſt à ſçauoir en Latium, Cãpagne de Rome, & Marẽne, c'eſt à dire lieux maritimes. L'Eſtat de l'Egliſe finit à Terracine, contre laquelle eſt Gayette clef du Royaume de Naples.

IX. Le patrimoine de S. Pierre laiſſé à l'Egliſe de Rome par la Comteſſe Mahilde au temps du Pape Paſcal en l'an 1100. s'eſtend depuis la Peſche, qui ſe va rendre dans la mer au deçà du mont Argentaire, & depuis S. Quirice iuſques à Ceperan. On voit entre la Quiane & le Tybre le lac de Traſymede, & plus outre Peruſe, ville fameuſe: & entre la riuiere de Fiore, & le Tybre Pitiglian, Acquapendente, Orniere, renommé pour ſon aſſiette, ſon puits, & ſon dome pour la longue demeure que les Papes y ont faite tandis qu'ils eſtoient trauaillez par les Senateurs de Rome, Orte, Galleſe, Ciuita caſtellana, & vers la marine Cornette, Toſcanelle, Ciuita Vecchia, Porto, Breccian ſur le lac Sabatin, Roncillion, Sutri, Martinian où eſtoit la ville des Vejens.

Ayant passé le Tybre on entre en l'Ombrie qui passe auiourd'huy sous le nom de Duché de Spolette, & est en grande partie ombragée de l'Apennin, à raison dequoy elle a eu le nom d'Ombrie. Ses villes sont Borgo à S. Sepulcro, Cité de Castello, Augubio, Tody, toutes sur le Tybre, Terny, Spoleti, Norcie, Forligno, Assisi, Nocere, Camerin, & Amelia. x.

La Sabine est vn pays enfermé deçà & delà l'Apennin. Il est estroit, mais long depuis le Tybre iusqu'à Lamente. Les autres les bornent entre la Negre, & l'Apennin, & entre le Tybre & le Teueron, qui separe les Sabins Equicoles. Ses principales places sont Riete, Natny, Ottricoli, Magliane, Farse, Palumbare.

La Marque d'Ancone s'estend entre l'Appennin & la mer, depuis le Tronée iusques à la Feuille, ou Foglia, comprend plusieurs bonnes places : entre lesquelles Fabrian est fort renommé, & vnze Archeuesché ou Euesché. Entre ces villes celle qui est de plus grand traffic c'est Ancone, la plus puissante c'est Ferme, la plus forte la Rocca, la plus belle Ascoli, la plus grasse Iesi, la plus ancienne Osme, la plus fauorie Macerate, pource que c'est-là que demeure le Gouuerneur de la Prouince, & la Rote, la plus S. c'est Lorrette. xi.

La Romagne s'estend depuis la Foglia, iusqu'à Panara, & depuis l'Apennin iusques au Po. Ses villes sont Rimini, Cesene, Fayence, Rauenne, Forli, Imola, & encor Sarsine, Ceruie, Bertinore. A six milles loing de Fayence est Bersiguelle Capitale de la vallée de Lamon, qui a de long dix milles, & six de large, auec seize mille habitans. La plus noble de toutes ces villes c'est Rauenne, où quelques Empereurs firent leur sejour, & puis les Exarques Empereurs de Constantinople. Et pource que les Histoires parlent assez souuent de l'Exarcat ie trouue à propos d'en dire icy l'origine, le progrez & la fin. L'Exarcat commença apres que Narses Capitaine de Iustinian, & puis de Iustin Empereurs, eut chassé les Gots d'Italie, & le 1. Exarque (qui veut dire vn souuerain Magistrat) fut Longon, qui faisant sa demeure à Rauenne, comme auoient faits les Roys des Gots osta la façon accoustumée du gouuernement des Prouinces, & remît en toutes les places qui estoient d'importance vn Capitaine, & fit le mesme à Rome en ostant le Senat & les Consuls. L'Exarcat estoit donc de grande puissance, mais l'Empire estant apres abatu par les Lombards il fut esteint. Quand Pepin en ayant chassé Astolfe, en inuestit l'Eglise, l'Exarcat contenoit Rauenne, Sarcine, Classe, Forli, Forlimpopoli, lesquelles villes faisoient vn Estat qu'on nommoit Pentapoli : & hors de cét Estat il contenoit Bologne, Regge, Modene, Parme, Plaisance, auec les autres places assises entre l'Apennin, & le Po. Il prit fin l'an de grace 751. auquel Astolfe Roy des Lõbards prit Rauenne, tellemẽt qu'il dura 183. années, & c'est chose digne de consideration que les Empereurs Romains, principalement Honorius, puis le Roy des Gots, & apres cela les Exarques, estimerent Rauenne digne de leur demeure entre toutes les villes d'Italie. xii.

L'insolence des Exarques à l'endroit du Pape fut cause que l'Archeuesque de Rauenne se reuolta aussi contre le Pape autemps d'Esmerald, & cette rebellion dura iusqu'au temps du Pape Donne, ou, comme les autres veulẽt d'Agaton, lors que Theodore Archeuesque voyant son Clergé le traittoit mal, soumit son Eglise au Pape, Cette Prouince dont nous parlons fut premierement nommée Flaminie, mais Charles le Grand pour aneantir le nom de l'Exarcat, & rendre les peuples affectionnez à la ville de Rome, la nomma Romano-

L'Eſtat de Ferrare eſt grand & commode, vû qu'on y comprend Modene, qui en a eſté deſmembrée, il a de longueur depuis la mer Adriatique iuſqu'à
XIII. Tyrrene enuiron 160. milles: ſa larguer deuers la coſte eſt d'enuirõ 60. milles. De Primare à Maynauaque il y a 9. milles, de Maynauaque à Yolane 18. milles, d'Yolane à Gorre 18. de Gorre aux confins des Venitiés ſix milles. De l'autre coſté en Lombardie, il y a depuis S. Ambroiſe place du Boulõnois voiſine de Caſtel. francs 5. milles, de Modene à Regge 15. milles, de Regge à Berſel quinze milles. Il eſt plus large en quelque lieux, & aux autres plus eſtroict. Le Ferrarois confine auec le Rauenois & le Boulonnois: Cét Eſtat confine pareillement auec les Venitiens par le lieu de Poliſelle. Le Comte de la Miran-de confine auec Bondene chaſteau de Ferrarois. Le Duc de Mantouë confine auec la Stellate. Il y a outre Ferrare & Regge villes puiſſantes, Comacquio auxmarais de la mer Adriatique, & pluſieurs autres chaſteaux en la Romagne la Grafignane en la Toſcane, & finalement Carpi place importante aſſiſe au cœur de cét Eſtat. Cette place fut donnée par l'Empereur Charles V. au Duc Alfonce pour la partie qui eſtoit deuoluë à l'Empire par la rebellion du Seig. Marc Pij, & ce Duc l'obtint du ſuſdit Marc, luy donnant en eſchange la Seigneurie de Saxole: & le Seigneur Leonel de Pij ne voulant ceder ſa portion auec vne eſchange ou prix raiſonnable, fut chaſſé de ce qu'il poſſedoit auec la permiſſion de l'Empereur par ce Duc, qui mit lors pour prix cent mille eſcus en la Banque de Veniſe que Leonel ne voulut iamais receuoir. La ville de Ferrare a de circuit ſix ou ſept milles, a de fort belles ruës, d'honorables Palais, & aſſez bon nombre d'Egliſes & de Monaſteres, auec vn Chaſteau qui eſtoit la demeure des Ducs. Il y a apres pour la commodité des ſujets des eſtudes en tous arts & toutes ſciences.

La Comté de Veniſe appartient au Pape, & l'on y comte. 4. Citez, c'eſt
XIV. à ſçauoir Auignon, Carpentras, Cauaillon, & Veſon, qui ſont bagnées du Roſne, de la Durance, & de la Sorgue. Il y a outre cecy 80. places fermées de murailles. Auignon fut acheté par Clement VI. de la Reyne Ieanne fille de Robert de Naples l'an 1352. mais la Comté de Veniſe fut confiſquée (comme quelques vns veulent) par l'hereſie du Comte Raymond de Toloſe.

La ſuſdite ville d'Auignon, de l'origine de laquelle on ne ſçait rien de certain a preſque toutes choſes au nombre de ſept, comme 7. parroiſſes, 7. hoſpitaux, 7. Conuents de Religieux, & ſept de Religieuſes, 7. Colleges & ſept portes. Cette ville acquit vne grande reputation par la demeure que les Papes y firent l'eſpace de 70. ans, depuis Clement V. iuſques à Gregoire XI.

QVALITE'.

XV. LA Campagne de Rome a vn fort bon terroir qui rapporte beaucoup, & eſt arrouſée de force eaux, cõbiẽ qu'il y ait quelques lieux aſpres & pierreux, qui toutesfois ne ſont pas vuides & inutiles, mais propres aux paſturages & chargées de bois. L'Ombrie eſt vn pays fort habité, & de grand rapport, vû qu'il y en a qui eſcriuẽt qu'vne partie de la Prouince eſt ſi fertile, que pour ne dire autre choſe du reſte, les animaux y ſont des petits d'vne ventrée. Le reſte de l'Eſtat eſt pour la plus grande partie diſtinguéde plaines & collines de bon rapport. Toutle terroir de Ferrare ſe deſploye en belles campagnes. de meſme qu'vne bõne partie de celuy de Bologne, de Forli, de Rauẽne, & de Romagne.

Corneille Tacite donne la loüange de la fertilité d'Italie aux champs de Rietti, & de Terni. Pline escrit que les prez du territoire de Terni qu'on peut abreuer estoient fauchez quatre fois l'année, & ceux qui ne pouuoient estre abbreuez, trois fois. Mais la bonté de ce pays ne peut estre mieux connuë que par la grosseur des raues & des choux.

Pline escrit du Territoire de Rieti que l'herbe couppée deuãt le iour croit en telle sorte la nuict, que le matin suiuãt on void des perches qui gisẽt par terre toutes couuertes, & la campagne qui s'estend depuis Spelle iusqu'à Spolette, qui a dix-huict milles de long, & quatre de large, & est pleine de grains & fruicts, & celle qui s'estend depuis Perusе iusqu'à Assise & Tondi, & les campagnes de Viterbe & de Rome ne sont moins bonnes. Apres cela la partie du Bolonois qui approchent doucement de l'Apennin, & toute la Romagne, sont distinguées de collines, de plaines, & de quelques vallées. La Marque, & les autres parties de l'Estat sont toutes si bien assises, que l'on diroit que ce pays debat en quoy il excelle dauantage, où à estre fertile, où biẽ à estre agreable.

Mais les terroirs de Remini, de Fano, d'Ascoli (principalement depuis la bouche de Tronte, iusques à celle de l'Asene) de Ferme, de Perusе, & de Cornet, sont delicats au possible. Ils abondent vniuersellement de grains, d'huylles & de vins, & en enuoyent dehors grande quantité, principalement de vins & d'huilles. Il y a plusieurs lacs, entre lesquels est celuy de Perusе, plus remply de poisson qu'aucun des autres lacs d'Italie: celuy de Bolsene, de Brassian, Vic, de Piedi luco, de Subiago, de Foglian, & les petits lacs de Bassanel, de Monterosen, de Baccan, de sainte Praxede, de Castel-gondolfe, & de Neme. Les deux principaux fleuues d'Italie passent par cét estat en leur plus grande largeur, c'est à sçauoir le Po, & le Tybre: & outre ceux-cy il y en a XVI.
plusieurs autres, vû que le seul Tybre reçoit 72. ou torrens, ou fleuues. Il y a des bains de toutes sortes à Triuoli, à Lamentane, à Stinglian, à Vicarel, Anticole, à Viterbe, à la Porette, à la Scarpette.

Il y a vne riche mine d'alun à la Solfe, des Salins abondãs à Ostie, à Ceruie & à Comacquio, où il y a encores la plus grande pesche d'anguille qui soit en Italie. Il croit du lin excellent & en abonde en Fayence, & à Lugo; du chanvre à Cento, à Butrio, à la Pieue, & aux enuirons de Perusе, comme aussi du pastel au terroir de Bouloigne, de Castel, bolonois, & de Forli. Il vient aussi de la manne à Saint Laurens terre de Campagne.

Ie ne veux m'estendre sur les vins, ains il me suffit de dire que toute la Romagne, toute l'Ombrie, tout le Patrimoine, la Sabine, & la Campagne de Rome, en portent des meilleurs qu'on boiue, & ce seroit vne chose affectée de vouloir faire icy mention des vins de Cesene, de Fayence, de Remini, d'Oruiete, de Todi, de Montefiascon, d'Abban, & de plusieurs autres.

Et ie veux m'estendre aussi sur les raisins d'Amelie, de Saint Gemini, & de Narny.

Que diray-je des autres choses dont tout cét Estat abonde? Il nourrit des XVII.
bœufs grands, & forts principalement la Romagne, & la Campagne, & la chair tãt de veau que de bœuf y est d'vne bõté excellente, de mesme que celle de pourceau, principalement celle de la montagne. La venaison y abonde au possible, principalement en la Campagne de Rome vers Sermonette & Terracina, & Neptun, où l'on trouue plusieurs sangliers de grandeur démesurée.

La Campagne de Rome a des races de cheuaux, qui ne cedent beaucoup à

ceux du Royaume de Naples. Il n'y manque aussi de forests, où l'on trouue force glands, & de fort bon bois pour bastir, & pour faire autres necessitez.

On trouue en plusieurs lieux quãtité de pierres bonnes pour les bastimens, entre lesquelles ceux de Triuettin que l'on tire, & taille auec grande facilité, emportent le prix: & non seulemẽt elles resistent au tẽps, mais en deuiennent meilleures, & plus fermes.

La Marque d'Ancone a des plaines, & des vallées riches d'huilles, de grains, & de vins. La Comté de Venisse est aussi fort agreable, & rapporte beaucoup à ses maistres, principalement des vins qui ne doiuent rien en force & bonté à nuls autres que l'on boiue en France, assez grande quantité de grains & de fruicts en abondance, & d'aussi bon goust qu'on en puisse trouuer ailleurs, ce qu'on peut aisément voir en Auignon, où les fruicts abordent de tous costez, qui sont beaux & bons au possible.

XVIII. Mais puis que nous auons suffisamment monstré les bonnes qualitez de l'Estat de l'Eglise, il ne sera mal à propos, comme i'estime, d'en remarquer les defauts, afin qu'on y puisse donner remede.

Il faut donc sçauoir que six conditions sont requises à la perfection d'vn Estat, c'est à sçauoir la bonté de l'air, l'abondance des eaux, l'agriculture, la marchandise, la seureté, & sur tout le grand nombre d'habitans, pource que c'est de cecy que despend la plus grande partie du reste.

Or quant à l'air, il faut confesser que l'Estat de l'Eglise en est assez incommodé; vû que toute la partie maritime, tout le pays de Cornet, toute la Campagne de Rome, a vn air fascheux & mal-sain: ce qui procede des forests, qui couurent la plus grande partie du pays le long de la marine, & des marescages. A quoy l'on ne peut remedier, qu'en coupant les bois, & les reduisant en labourage & en seichant les marais, & sur tout en faisant de grands bastimens pour loger les hommes; car le territoire de Rome, & de la Campagne, estant presque entierement priué d'habitation, les paysans y deuiennent malades, non seulement pour le mauuais air, mais encores à cause de la terre où ils dorment, & pareillement de l'ardeur du Soleil, & de la froidure de la Lune; contre lesquels inconueniens ils n'ont ny deffence, ny remede, & n'en peuuent auoir sinon par le moyen des bastimens qui les puissent defendre des mauuaises impressions de l'air, & des vents meridionaux.

Et combien que ce soit chose difficile, toutesfois elle est plus aisée qu'on ne pense, si les Princes estoient aussi difficilement induits à faire des entreprises pour le bien de la posterité, qu'à celles dont ils esperent cueillir le fruict eux-mesmes. Car pourquoy est-ce qu'Anze, Ardée Citta-launia, & Asturie ne pourront estre saines à present, puis que leur air n'estoit autresfois mal sain?

Le marais Pontin, où il y eut iadis 24. places, fut seiché pour la plus grande partie, & reduit au labourage par Cethege, & puis par Theodoric Roy des Gots, lors que les chãps furent couuerts d'eaux, & inondez de nouueau. Sixte V. fit encor le mesme dessein peu de temps auãt sa mort, y employant non la despence, mais l'authorité, & par son moyen les territoires de Sezze, & de Piperne en sont demeurez beaucoup plus larges: & l'air de Terracine en est resté beaucoup meilleur, & on a fait en plusieurs lieux beaucoup de bõs reseruoirs.

Il ne faut autre chose pour cét effet qu'vne certaine cõtinuation de peine, & de despence, auec laquelle on tienne net ce canal de la riuiere d'Aufente, & les canaux ou l'eau ramassée coule vers la mer. Et pource que cette continuation

de despence c'est chose que les particuliers puissent supporter,& que les seuls grands riches en sont capables;delà vient que la chose ayãt esté iusqu'à maintenant entre les mains des personnes priuées,à qui la vie,ou le moyen a manque,elle n'a reüssi parfaitement.L'yssuë en seroit bonne,si on en chargeoit le peuple Romain,ou quelqu'autre communauté voisine qui fut riche,ou quelque Religion qui eut beaucoup de moyens ; comme celle de saint Benoist.

Le Ferrarois a besoin d'vn pareil remede;car de mesme qu'icy il faut dõner vne facile issuë aux eaux de l'Ausente,afin qu'elles ne noyent le territoire de Terracine,& ceux qui en sont proches:aussi là il est necessaire d'abaisser le lit du Po qui passe au dessous de Ferrare,& le mettre en son premier estat , afin que ledit Po n'inonde le Ferrarois.

Et il ne faut que la despence destourne ce dessein , pource qu'outre qu'on ne peut faire sans despence aucune chose honorable , il n'y a point de raison qui porte qu'vn marchand face de grands frais pour acquerir quelque chose, & qu'vn Prince laisse de rendre meilleur son Estat,pour ne faire aucune despense , vû principalement que sans que le Prince desbource rien du sien , il peut mener à fin cette entreprise auec sa seule authorité , aux despens des personnes priuées , ou bien des communautez.

Ie dis le mesme des champs spacieux du territoire de Rauenne , de Bagnacauallo, de Lugo , & de Boloigne , qui sont inondez de la Paduse. Hercule premier Duc de Ferrare seicha la Samartine,Hippolite Piatois , la Rauode , & les Lamberts le Pogge.

Le Duc Alfonce II. de Ferrare laissant l'vtilité pour le delectable , employa à la Mosele, le temps & le trauail que les communautez estoient obligées de donner pour contenir le Po dans son lit , & pour assurer les champs des inondations de ce fleuue. Il faisoit là trauailler à faire des leuées , à creuser des fossez & planter des bois,& à choses semblables, les hommes destinez pour faire la leuée du Po , sous pretexte que ce n'estoit pas chose necessaire.Cependant le Po rongeoit le riuage , & emportoit les leuées ; & les villageois mouroient en grand nombre à cause du mauuais air. C'est pourquoy le pays priué du trauail, & des villageois mesme, n'a pû resister à la vehemence du Po , qui ayant fait en beaucoup des lieux des ouuertures irreparables, a empiré plus que on ne sçauroit estimer , le territoire de Ferrare , & celuy de Comacquio. Ce qui n'eût pas esté , si Alfonce eut employé autour du Po la diligence dont il vsa à la Mosele. Et peut-estre qu'Alfonce n'esperant pas que la Duché de Ferrare dût demeurer en la maison d'Est , ne se soucia de la laisser mal accommodée , & empirée en tant d'endroits.

Ie m'estonne bien que preuoyant cecy , il n'entreprit plutôt d'embellir ou Modene, ou Regge, que de faire tant de frais à la Mosele.

Mais quant aux eaux courantes desquelles l'agriculture,& la fertilité des terres despẽd en partie,combien que l'Estat Ecclesiastique n'ait faute de riuieres, & de lacs , toutesfois on pourroit meliorer de beaucoup le territoire de Rome en conduisãt le Teuerõ à la ville,chose que Sixte 5. auoit projettée.Et il est dit de Claude Empereur qu'il mena le ruisseau d'Anien à Rome,auec vn nouueau canal de pierre,& le diuisa en plusieurs lacs.Et de fait par ce moyen outre le bien que cette eau feroit à la terre,outre les commoditez qu'il apporteroit aux habitãs,outre la facilité qu'il adiousteroit à la conduite des viures,& autres choses,outre le profit qu'il porteroit aux jardins,& au traffic,il rẽdroit

encor l'air meilleur & plus sain, tant pour la fraischeur que l'eau courante engendre, que pour le changement de l'air que la mesme cause.

Car entr'autres raisons du mauuais air qui rend le pays proche de Rome inhabitable, on dit que ce terroir estant fait comme à ondes, l'air enfermé entre l'vne à l'autre par faute d'agitation & d'yssuë, vient à se corrompre, de mesme qu'vne eau mourãte, & l'eau courante de Teueron empescheroit ce dommage.

Apres cecy la commodité des eaux & des lieux conuieroit les personnes à bastir des Palais, des moulins, des magazins, & choses semblables, & à planter des vergers, & des bois sur les deux bords de la riuiere. Et tout cecy seruiroit pour rendre l'air plus sain, ou moins nuisible, & pour mettre les laboureurs à leur aise, & remplir le terroir de fruits. Cecy seroit accompagné d'vn autre profit important, vû qu'en tirant le Teueron par delà S. Paul l'inondation du Tybre qui a accoustumé d'estre si preiudiciable à la ville de Rome, ne luy feroit la moitié tant de dommage qu'elle luy fait ordinairement, pource qu'il manqueroit de l'eau ordinaire & extraordinaire dudit Teueron, qui n'est pas si petite qu'elle ne hausse celle du Tybre de quelques brasses.

Et l'on ne doit craindre que tirant le Teueron sous saint Paul, l'eau du Tybre perde de sa bõté, qui procede des eaux sulphurées qui sont portées par le Teueron des campagnes de Truoli; vû que de mesme que la Medecine ne peut quelquesfois remedier l'indisposition d'vn membre, sans en endommager vn autre: de mesme aux choses ciuiles on ne peut prendre vn party si seur, ny si aduantageux, que s'il porte du bien en vne partie, il ne soit dommageable à l'autre; & il suffit que de deux maux on euite le plus grand.

Il faut adiouster à cela que les eaux de Triuoli conduites par le Teueron, ne sont necessaires à la bõté de l'eau du Tybre, pource que celles qu'il y mene, sont suffisantes: & la noire, ou Nere, outre ses eaux, dont la couleur peut faire iuger combien elles sont sulphurées, y en mene beaucoup d'autres de plusieurs vertus, qu'on void soudre au dessous de Nardy en plusieurs endroits.

Pour conclusion de ce discours, ie diray que le pays d'autour de Rome iusques à trente milles, est fort fertil, comme celuy qui la pouruoit abondamment de bled & de chair, & le feroit encores de vin, si les habitans, principalement les estrangers, pour leur santé, où plutôt par delicatelle ne prenoient plus de plaisir aux vins qui viennent de Corsegue, de la riuiere de Gennes, & de France.

Mais ce pays si fertile est presque entierement sans habitans, & pour cette cause on y void aller tous les ans de diuers lieux, mesmement de Lombardie, iusques à quarante mille laboureurs, pour le cultiuer, & faire la recolte, & lors que tout est acheué, on voit retourner en leurs maisons auec quelque gain, ceux qui restent en vie; vû qu'il en meurt touſiours vne grande partie qui meurt à cause de la trop grande ardeur du Soleil, ou des vents marins qui sont d'autant plus pernicieux à present qu'ils portent en plus grand abondance les vapeurs des marescages par lesquels ils passent, à cause que l'empeschement des bois leur manque à cette heure pour la plus part, & toutes ces choses offencent, mais beaucoup moins la ville de Rome, que le reste. Si bien que ce pays, qui contenoit vn nombre incroyable de personnes, demeure maintenant vuide & desolé: & la plaine que l'on nomme Romaine, depuis la porte d'Hercule, ou Port Ercole, iusques au delà de Terracine, ayant cent cinquante milles de longueur, n'a peut-estre huict mille habitans.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Romains estoient nez & affectionnez à la guerre, & faisoient au commencement peu d'estat des lettres : mais à la longue lors qu'ils eurent vn peu estendu leur Empire, & qu'ils se furent mis à leur ayse, les plus grands & plus riches embrasserent les sciences, & s'adonnerent aux lettres au possible. Mesmes ceux qui faisoient estat de conduire les armées estoient fort sçauans, & ce n'estoit chose indigne d'vn homme de guerre & de maison, d'auoir beaucoup de doctrine; au contraire les ieunes hommes des plus grandes maisons de Rome plaidoient pour les clients deuant le Senat, & s'adonnoient à la connoissance de leurs loix & à l'eloquence, & pour le dire en vn mot, taschoient d'acquerir toutes sortes de sciences, voyant qu'elles estoient enchaînées l'vne auec l'autre. Au commencement ils estoient fort sobres, se contentoient de peu, & mesprisoient les grandes richesses ; tellement qu'on a trouué des premiers de la ville, comme Valere Publicola, qu'il fallut enterrer aux despens du public, d'autres qui mettoiẽt eux-mesmes cuire des raues en leur petit mesnage apres auoir conduit les armées, vn autre qui tenoit le mãche de la charuë ainsi qu'on luy vint annoncer qu'il estoit fait Dictateur, & vn autre qui apres auoir esté chef d'armée demanda permission de s'en retourner pour donner ordre aux labourages de deux ou trois iournaux de terre, & aux petites affaires de sa maison. Mais depuis qu'ils eurent eu la despoüille d'vn grand nõbre de Prouinces, & qu'ils eurẽt gousté les delices estrangeres, ils y prindrẽt tel goust que le luxe & la dissolution se glisserẽt parmy eux, en telle sorte qu'ils surpasserent en cette partie toutes les autres nations de la terre. D'ailleurs l'auarice & le desir d'en auoir à quelque prix que ce fut, les posseda tellement qu'ils ne faisoient point de difficulté de faire mille actions dans les Prouinces, de prester auec vsure excessiue, puis en fin de proscrire, & meurtrir leurs concitoyens afin de ioüyr de leurs biens. Ceux qui auoient mesme reputation d'estre plus sages, estoient des plus auaricieux, comme on peut voir en Seneque, qui auoit quatre ou cinq cens mille escus seulement en Angleterre, dont il tiroit de grands interests. Au commencement il ne pensoit qu'à la grandeur de leur Republique, mais ils se laisserent apres emporter au desir de la leur particuliere, & depuis toutes choses allerent de mal en pis, & l'ambition des citoyens Romains renuersa l'Estat de la Republique, & la reduisit sous la domination d'vn seul. Ils se plaisoient extrémement à voir espandre le sang humain aux lieux destinez pour cét effect, où les escrimeurs ou gladiateurs, & les Thraces ou Mirmillons, & les Retiaires combatoient à toute outrance pour donner plaisir au peuple, Les Lyons mesmes & autres bestes farouches n'estoient espargnées pour seruir de passe-temps aux Romains, qui estoient tellement accoustumez & affectionnez à ces spectacles, que celuy qui les vouloit gagner, n'auoit besoin que de faire vn grand appareil de gladiateurs, de bestes, de comediens, de sauteurs, & semblables gens, & quiconque en auoit dauantage estoit plus aux bonnes graces de ce peuple. D'ailleurs les plus grands auoyent accoustumé de faire present au peuple de tant de mesures de bled, & de tant de vin pour teste, & de faire largesse de pieces d'argent, qu'ils appelloient *Missils*, comme qui diroit iettées. Les peres venans de la ville, ou sans auoir bougé du logis, baisoient leurs filles, pour connoistre si elles auoient beu du

XIX.

vin, qui estoit chose deshonneste entre les Romains. Ils ne laissoient aller manger leurs enfans hors de leur logis, ne leur permettoient de dire paroles deshonnestes, & les enuoyoient en Toscane, en Athenes, & à Rhodes, pour apprendre les arts & sciences. Ces enfans ne comparoissoient iamais en public, iusqu'à ce qu'ils auoient atteint l'aage de dix ans, & lors ils s'alloient faire escrire au liure de leur Tribu. Ils comparoissoient apres vne autrefois à l'aage de 17. ans, & lors ils laissoient le pretexte ou robbe d'enfance, & prenoient la robbe virile, & lors qu'ils l'auoient prise, chaque ieune homme alloit continuellement auec vn vieillard, luy faisant beaucoup d'honneur, & aux iours que le Senat s'assembloit, ces ieunes gens accõpagnoient à la Cour quelqu'vn des Senateurs, & de leurs parens ou amis de leur pere, & l'attendoient iusqu'à ce qu'il sortoit, & luy faisoient encor compagnie iusqu'en son logis. Quant à leurs mariages, ils auoient accoustumé de parer la femme quand elle s'alloit marier en cette sorte: ils luy donnoient premierement vne clef en la main, luy habilloient la teste auec vn dard qui auoit tué vn gladiateur, la ceignoient d'vne ceinture faite de laine de brebis, que le mary luy deffaisoit apres sur le lict: elle portoit en la teste au dessous du voile, qu'ils nommoient *Flammeum*, vne guirlande de verueine meslées d'autres herbes, & la faisoient seoir sur vne peau de brebis: & quãd elle alloit trouuer son mary, elle estoit accompagnée de trois enfans, qui deuoient auoir pere & mere: l'vn deux portoit deuant elle vn flambeau allumé fait d'Aubespin (vû que ces ceremonies se faisoient de nuict) & les autres alloient à ses deux costez. On luy mettoit encore deuant vne quenoüille couuerte de lin, auec le fuseau plein de fil, & on luy faisoit toucher apres le feu & l'eau. On allumoit aux nopces plus de 5. torches, que les Ediles auoient accoustumé d'allumer. Ils vsoient de 3. façons à separer les mariages. La 1. s'appelloit *Repudium*, d'où vient nostre mot repudier, & l'on vsoit de cette maniere quand l'homme quittoit sa femme sans qu'elle y prestât consentement & le 1. qui en vsa fut Cabilius cent ans apres Rome bastie, pource que sa femme ne luy faisoit point d'enfans. C. Sulpice repudia la sienne, parce qu'elle auoit esté hors de la maison en poil, & sans voile sur la teste. Qu'Astitius delaissa la sienne pour l'auoir veuë parler secrettement auec vne femme libertine. P. Semprone fit la mesme, pource que la sienne estoit allée aux spectacles publics sans son sceu, & Cesar repudia sa femme pour le soupçon qu'il eut de Clodius, qui fut habillé en femme en la solemnité que Pompée auoit celebrée à l'honneur de la bonne Deesse. La 2. façon se nommoit Diuorce, & cette sorte de separation se faisoit par le consentement de tous deux. La 3. estoit appellée separation, & se faisoit à la volonté du Prince.

Les anciens Romains ont traitté en 2. façons ceux qui estoient morts, & xx. fait 2. sortes d'obseques. La 1. estoit de couurir les morts de terre, & les enseuelir comme nous faisons: l'autre de bruler les corps; mais cette façon ne dura guere, & le 1. des Senateurs qu'on brusla apres sa mort, fut Scylla; & Numa Pompilius fut l'inuenteur des obseques, & institua vn Pontife qui en auoit la charge. Le 1. honneur qu'on faisoit aux hommes illustres en leurs offices funebres, estoit de les loüer auec vne harangue, comme Cesar estant aagé de 12. ans loüa son ayeul, & Tibere estant aagé de 9. ans loüa son pere. Le 2. estoit de faire escrimer des gladiateurs, & Marc, & Decius fils de Iunius Brutus furent les premiers qui pratiquerent cecy à l'honneur de leur pere. Le 3. estoit de faire vn magnifique festin. Le 4. de distribuer de la chair à tout le peu-

ple. Les premiers qui en distribuerent, furent ceux qui eurent soin des obseques de P. Licinius citoyen Romain, fort estimé & tres-riche. Ils espandoient encor quelquesfois des fleurs & des parfums sur la sepulture, cõme le peuple Romain fit aux funerailles de Scipion. Ils mettoient encores aux Temples & lieux publics certains ornemens, comme des escus, des couronnes, & choses semblables, & ceux qui ne pouuoient estre enterrez auec toute cette pompe, pource que la despence en estoit fort grande, estoient enterrez sur le soir par certains hommes commis à cet office, nommez *Vespillons*, & l'on enuoyoit le mort à la sepulture vestu de blãc. Son plus proche parẽt luy fermoit les yeux, & peu apres on ouuroit la chãbre pour laisser entrer toute la famille & le voisinage, & 3. ou 4. d'entr'eux l'appelloient 3. fois par son nom à haute voix, & on le lauoit apres auec de l'eau chaude. L'heritier balioit toute la maisõ auec certain balay destiné pour cét vsage, & on mettoit sur la porte des rameaux de cyprez: que si le mort estoit d'authorité, les citoyens alloient inuitez aux obseques par vn hõme qui auoit charge de telle chose. Quand vne veufue mouroit n'ayant eu qu'vn seul mary, on la portoit en terre auec la courõne de la pudicité sur la teste. On auoit accoustumé de donner des couronnes aux soldats, pour recompense de leur valeur. La triumphale estoit de laurier qu'on donnoit au Capitaine. L'obsidionale estoit d'herbe, qu'on donnoit à celuy qui delivroit la ville du siege qu'on y auoit mis, le premier qui la receut fut Sicinius Denuatus. La ciuique estoit de chesne, ou d'yeuse qu'on donnoit à celuy qui delivroit vn citoyen de quelque danger. La murale estoit donnée par le Capitaine au soldat qui estoit mõté premier sur la muraille d'vne ville ennemie. On dõnoit la castrense à celuy qui entroit premier dans le camp, & sur les retranchemens des ennemis. La naualle estoit pour celuy qui mõtoit premier sur le vaisseau des ennemis, & toutes ces 3. couronnes estoient d'or. La murale estoit faite en façon de creneaux d'vne ville: la Castrense en façon de pallissade, & la Nauale comme vn esperon de galere. L'Ouale estoit de meurtre, & on la donnoit à celuy qui auoit vaincu l'ennemy sans rien perdre. Et la 1. fut faite d'espics, & donnée à Romulus. Les armiles estoient certains petits cercles de lames d'or, & d'argent que les soldats portoient au bras gauche prés l'epaule pour ornement. On accordoit le triomphe aux Dictateurs, Consuls ou Preteurs qui auoient vaincu plus de 500. ennemis, & qui soufmettoient à l'Empire Romain des villes & Prouinces. L'Ouation estoit vne façon de triompher, qu'on octroyoit au chef d'vne armée qui auoit vaincu les ennemis sans rien perdre, & cestui-cy entroit à pied dans la ville, auec le Senat derriere, sans estre suiuy de son armée, & le premier qui triumpha de cette sorte fut Posthume Tuberte Consul, qui triumpha des Sabins. Mais le 1. qui triompha fut Romulus, & le dernier Empereur, & on conte trois cens vingt hommes qui sont entrez triomphans dans Rome Le 1. qui mena des ennemis subiuguez à Rome, fut Cincinnat. Ceux qui triomphoient estoient sur vn chariot à deux roües, tiré par des cheuaux, ou autres bestes, suiuis de leur armée couronnée de laurier, & ainsi qu'ils estoient arriuez au Capitole & descendus, ils entroient au Temple de Iupiter pour luy rendre graces de la victoire obtenuë, & ayans sacrifié vn Toreau blanc ils alloient en leurs maisons. XXI.

Les anciens Romains celebroiẽt en l'honneur de Ianus les Agonales le 9. de Ianuier. Le 3. d'Avril ils faisoient les ieux Floraux en memoire de Flore fẽme d'amour fort aymée de Pompée, qui laissa le peuple Romain heritier de tout

son bien & sa maison estoit au lieu qu'on nome maintenant *Campo di fior*, ou Champ de Fleur. Ces jeux se faisoient iadis au dessous de la vigne du Cardinal de Ferrare, au pied du mont Quirinal, maintenant apellé *Cauallo*. Le 6. du mesme mois en memoire de la victoire obtenuë sur les Latins, les Cheualiers alloient magnifiquement vestus, portant en main droite des rameaux d'oliuier, du Temple de Mars qui estoit en la voye Appie, à quatre milles de Rome, à celuy de Castor & de Pollux. Le 29. May on celebroit les Lustres, ausquels on monstroit les Trompettes, les Aigles, & autres enseignes & instrumens de guerre. Ils auoient encor accoustumé de faire des jeux Trajans, Sceniques, Capitolins, Apollinaires, Seculiers, Romains, Plebeiens, Circenses, & autres.

Ce ne seroit iamais fait si i'entreprenois de discourir entierement de tout ce qu'on peut dire sur le sujet que nous traittons. Il suffit d'en auoir dit ce peu de paroles, & de renuoyer les plus curieux à ceux qui ont fait des liures exprés de cette matiere. Laissons donc toutes ces anciennes façons de faire, afin de venir aux modernes.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XXIII. LEs Romains de ce temps retiennent encor beaucoup de choses des anciens comme la grauité qui semble estre nee auec eux, la magnificence, & vne certaine grandeur de courage particuliere à cette nation, qui la sçait mesnager plus discrettement que les Espagnols auec leurs façons de faire affectées. Au reste Rome est presque toute pleine d'estrangers qui y viennent de toute l'Europe : de sorte qu'on peut dire que les mœurs de toutes ces nations y sont pratiquées, & on n'en sçauroit particulariser guere de choses, tant les actions des vns & des autres sont differentes. Il faut dire seulement que c'est vne ville où l'on vit auec beaucoup d'artifices, & où l'on porte beaucoup d'honneur mesmes aux plus pauures qui sont capables de paruenir à quelque grandeur ; pource qu'on a vû dans ce lieu tant de merueilles de la fortune, qu'il n'y en a point de si miserable qui ne puisse deuenir heureux, estant de la condition & capacité requise : tellement qu'on craint d'irriter iusques aux moindres, de peur qu'ayant quelque iour moyen de s'en reuancher, ils ne le facent. Mais pour parler de ceux du pays, ils sont comme tous les autres Italiens, plus de fard, n'oubliant aisément les iniures receuës, viuent mesquinement en leurs maisons, mais ils sont prodigues lors qu'il faut faire quelque despence qui paroisse. Les gentilshommes y sont courtois, gentils & fort ciuilisez, propres aux armes & à la conduite de la guerre : mais le menu peuple de la campagne de Rome est du tout grossier, rude & sauuage ; mais il est plein de courage & robuste, aussi bien qu'anciennement. Ceux de la marque d'Ancone sont d'vn fier courage, & pour cette cause propres à la guerre. Ils sont rudes en leur conuersation, s'adonnent à l'agriculture, & ne se soucient guere de la marchandise, peut estre pource que leur pays n'a point de riuiere nauigeable, ny de belles plaines, ny d'autre port que celuy d'Ancone, qui n'est pas si bon qu'on le fait, vû qu'il est tout comblé, & n'est guere seur. On donne en Italie à ceux de Ferrare le nom de rusez, on appelle ceux de Perusse prompts & hardis, ceux de Spolette fins & cauteleux, ceux de Bologne farouches, & ceux de Fayence courageux, ceux d'Ostie pressans, ceux de Rome cruels & vaillans. Les Romains apportent à la gue. te la perseueran-

ce, les Ferrarois l'artillerie, ceux de Viterbe des esperons. On dit aussi que ceux d'Ancone sont mesquins, ceux de Rimini grands mangeurs d'oyes, & ceux de Perusе mangeurs de poisson, & delicats, & d'ailleurs qu'ils dissimulẽt leur courroux lors qu'ils ont receu quelque offence: mais les Ferrarois s'opiniastrẽt à la vengeance, de mesme que les Romains qui la prenent plus cruellement que nuls autres. Quant à la reception des estrangers, les Ferrarois leur sont rudes, & ceux de Spolette grossiers, & en toutes choses, gens couuerts. Pour le regard des femmes, on dit que celles de Perusе sont fort propres, celles de Benuent rustiques, celles de Bologne vn peu glorieuses, celles de Besantes & sujettes à prendre: les Romaines graues, les Ferraroises auides, celles de Rauenne courtoises. Pour acheuer ce discours, tous les Italiens en general sont si pleins de jalousies, qu'ils tiennent continuellemẽt leurs femmes enfermées dans leurs logis comme dans des prisons, sans en permettre la veuë à personne, non pas mesmes à leurs amis plus particuliers, si ce n'est par vne faueur extraordinaire, & auec tant de gens qui regardent de tous costez, & qui espient les actiõs des vns & des autres, qu'encor que les femmes eussent quelque volonté de faire l'amour, il leur seroit impossible d'accomplir leur desir, si ce n'est auec vn incroyable artifice, & vne extréme peine. Ils sont aussi fort dissimulez, & lors que vous leur auez vne fois fait quelque offence, il ne faut penser que vous puissiez vous reconcilier auec eux ainsi qu'aux autres pays, vû qu'ils garderont cela sur le cœur toute leur vie, & penseront continuellement aux moyens de s'en venger, & mesme il y en a beaucoup qui font semblant d'auoir oublié l'iniure afin d'en prendre vengeãce plus commodément à leur aise. Mais le meilleur est de ne vous fier iamais à ceux à qui vous auez donné quelque sujet de courroux, vû qu'il faut croire qu'ils vous feront enfin connoistre leur ressentiment s'il leur est possible.

RICHESSES.

L'Estat de l'Eglise abonde tellement en grains, & en toute sorte de biens, qu'il est mal aisé que la cherté y vienne par le deffaut de la terre, pource que toutes les Prouinces estans diuisées en plaines & en mõtagnes: il faut que l'année soit bien malheureuse si tous les endroits viennent à manquer. Et mesmement il y a tãt de grain, de vin, d'huyle, qu'il en fournit mesme aux autres pays, comme la Toscane, Gennes, Venise & l'Esclauonie en peuuent rendre bon tesmoignage. Il est donc force que la cherté vienne des traites, ausquelles il est mal aisé de remedier, pource qu'elles despendent de la disposition du Prince. Mais il se peut faire que l'abondance soit en vn pays, & qu'on n'en puisse toutesfois ioüyr à cause du grand nombre des bannis qui commettent mille meschancetez, & font vne infinité de rauages & de meurtres: auquel inconuenient il semble que l'Estat de l'Eglise est particulierement sujet. Et de vray beaucoup de lieux de cét Estat demeurent deserts, beaucoup de campagnes ne sont cultiuées, & plusieurs personnes sont en miserable estat pour les dommages inestimables receus de ces coureurs. A quoy põ pourra remedier estant en bon accord auec les voisins, en ostant la cõmodité des bois & des retraittes à telles gens, & en dressant & eslargissãt les chemins. Car ce fut par ce moyen qu'Auguste s'essaya de remedier aux meurtres & voleries qui se commettoient par toute l'Italie. Que s'ils se mettent aux champs, & viennent à vouloir tenir la

XXIV.

campagne, il ſera premierement beſoin d'empeſcher qu'ils ne ſe rallient enſemble, & s'ils ſe rallient il faut eſſayer de faire qu'ils ne ſe puiſſent fier l'vn à l'autre & pour concluſion ſuiure le chemin & l'expedient de Sixte V. & de Clement VIII. qui en ont exterminé preſque entierement la race.

La Romagne fait du ſel qu'on porte aux autres pays. La Marque a donné quelquesfois iuſques à cent mille ſeptiers de froment aux Venitiens & grande quantité d'huyles. Le Patrimoine & la Campagne de Rome ont ſouuent aſſiſté de grain Gennes, & quelquesfois encore le Royaume de Naples.

Quant à la ville de Rome on y trouue quelques Princes & Barons de 5. & cent mille eſcus, voire d'auantage de rente, mais le general eſt plutôt pauure que riche, cõme il faut par neceſſité qu'il ſoit en vn lieu où il n'y a aucun art propre auec lequel les hommes ſe puiſſent entretenir, pource que preſque toutes les choſes dont on y vſe, y ſont portées des pays eſtrangers, & principalemẽt les draps de laine & de ſoye de Veniſe, Luques, Florence, Gennes, Naples.

C'eſt encor vne choſe remarquable que l'argent qui eſt porté à Rome de tous les endroits de la Chreſtienté, en partie pour la deſpence des Eſtrangers qui y demeurent, & en partie auſſi pour les expeditiõs qu'on y obtient; & particulierement pour les Bulles des benefices, & en partie encore pour l'inueſtiture de certains fons, ou pour le profit, ou par ambition.

Quant au trafic, on ne peut nier que l'Eſtat de l'Egliſe ne manque de cette partie, d'où vient que le Prince n'a de reuenus de ſes terres, qui ſoient, proportionnez tant ſoit peu à la grandeur & eſtenduë de ſon Eſtat.

Mais pour le rendre plus marchand il eſt beſoin de deux choſes: l'vne d'introduire les arts & principalement celuy de la ſoye & de la laine qui ſont de ſi grande importance, que c'eſt de là que deſpend en partie la grandeur de Veniſe, de Milan, de Naples & de Gennes, dont les peuples s'entretiennent & s'enrichiſſent par ce moyen la plus grande partie.

C'eſt choſe aiſée de planter des meuriers aux enuirons de Rome, & des autres villes de l'Egliſe, comme on fait aux Veronois, au Vicenti & au Milanois. Le terroir en eſt auſſi capable qu'ailleurs, & auſſi fertile. Que ſi les Humiliez au commencement de leur Religion furẽt ſuffiſans pour introduire l'art de la laine à Florence & en d'autres lieux, pourquoy eſt-ce que cela ſera difficile à l'authorité d'vn Pape, & à vn peuple qui s'y voudra employer, ou pourquoy eſt-ce que ces arts qui floriſſent tant aux autres villes ne pourront eſtre tranſportez à Rome, à Ancone, à Aſcoli & à Rauẽne? L'autre choſe eſt la cõmodité du trafic, pour lequel il eſt neceſſaire de nettoyer & accommoder les ports de Ciuita vecchia & d'Ancone, pour y attirer à celle-là le traffic du Ponant, & à cette-cy celuy du Leuant, & il faut pareillement y attirer les marchãds auec de beaux priuileges & de bonnes exemptions, & les entretenir en les accommodant, & leur faiſant bon traittemẽt. Et l'on ne doit rien eſpargner en ceey, pource que la grandeur des Eſtats, & la richeſſe des Princes deſpend pour la plus grande part du grand abord & nombre des marchands.

Pour le regard du reuenu du Pape, il conſiſte en la Doüane de Rome, & autres daces ſur le vin & ſur les cheuaux, en la gabelle de la farine, en la ſalure de Rome, en la gabelle de l'huyle, au denier de la chair de tout l'Eſtat Eccleſiaſtique, & en la Doüane du beſtail du Patrimoine, aux luminaires de la Tolfe, Controolleur general des Poſtes, crimes de Rome, taxes des cheuaux, en l'ayde triennal payée par l'Eſtat Eccleſiaſtique, miſe par Paul III. pour vne

fois,& puis deuenuë perpetuelle, en Payde triennale payée par les Religieux non mendians d'Italie, aux collections d'Espagne, de Portugal & d'Italie, cens de S. Pierre payé par le Royaume de Naples, la Duché d'Vrbin, de Parme, de Plaisance & autres, en la Daterie, & outre ce aux reuenus ordinaires de la Prouince de Rome, de la Marque, du Patrimoine, de la Campagne, & Ombrie, de Ferrare, Camerin, Perusе, Boulogne, Beneuent, de plusieurs villages, & autres petits reuenus.

Ie ne mets pas en ce comte le profit des Legations & des gouuernemens retenus, cõme i'ay dit, par le Pape: pource qu'on luy peut faire tenir la place des pensions qu'il paye à diuers Cardinaux qui sont pauures. Ie ne comte pas aussi les Annates des benefices & pensions pour l'expedition des Bulles: pource qu'elles ne viennẽt pas à la Chambre, ains sont affectées à diuers Officiers. Or plusieurs de ces reuenus ont esté allienez par diuers Papes: & toutesfois auiourd'huy ils rendent enuiron vn milion & demy.

Ces alienations ont esté faites sous deux noms, ou d'Offices, ou de Monts, Les Offices sont presque tous les ordinaires de la Cour, & plusieurs autres ordinaires adjoustez qui ont cette condition, qu'ils vaquent par mort, ou bien lors que celuy qui les tient est fait Cardinal, & la Chambre les reuend, & l'on fait conte que ce profit monte iusques à cinq cens mille escus.

Les Monts sont de deux natures, ou vacans par mort, & ceux-cy rendent douze pour cent l'année, ou bien qui passent aux heritiers, & qui rendent sept & sept & demy, que la Chambre paye toute les années.

Outre cecy il y a plusieurs charge sur les reuenus, comme le gouuernement de Rome & des Prouinces, & ce qui se donne aux Officiers du peuple Romain. Il y a apres la despence de la famille, de la garde des Suisses & cheuaux legers, de la garde du Chasteau saint Ange, d'Ostie, de Ciuita vecchia, de Terracine, d'Oruiettes, des chantres, & plusieurs autres despences de la chapelle, des trompettes, pensions de diuers Officiers, Nonces, courriers, aumosnes & dons. Mais nonobstant toutes ces choses, & les grandes despences que le Pape Sixte V. fit en plusieurs bastimens, il espargna tellement, & fit si bien ses affaires, qu'en cinq années de son Pontificat, il mit au Chasteau S. Ange quatre millions d'or. Car les Papes ont moyen de tirer touſiours de l'argent, & particulierement de deux choses auec grande promptitude, l'vne en creant des Cardinaux, sinon ouuertement pour de l'argent, au moins pour les offices qui viendront à vacquer: l'autre en eſlargiſſant d'auantage la main, permettant les regrets, & donnant d'autres graces, comme on auoit autresfois accouſtumé. Mais il faut pour faire telle chose que la conscience du Pape s'accommode à ses affaires. A ce propos Sixte IV. disoit que l'argent ne luy manqueroit iamais tandis qu'il auroit vne main & vne plume. Et veritablement Pie IV. eut seulement des Religions 400000. escus, & en auoit trouué plus d'vn million s'il eut voulu, comme on luy conseilloit, admettre les resignations des benefices auec regrets, & les compositions des Offices. Paul III. entra en ligue auec les Venitiens, & l'Empereur contre les Turcs, pour la sixiéme partie de la despence, & enuoya pour secours à Charles V. 12000. hommes de pied, & 500. cheuaux payez, & mit sa maison en la grandeur où nous la voyons. Pie V. enuoya 4000. hommes de pied, & 1000. cheuaux à Charles IX. Roy de France.

Mais pour faire voir encor mieux les reuenus & les despences des Papes, i'ay

pense que rapporteroit au Lecteur tout ce que ie dois, si ie luy en mettois icy vn estat. Le voicy donc tel que ie l'ay pû tirer.

xxv. Les Doüanes de Rome ont accoustumé d'estre affermées au plus offrant pour neuf années, c'est à sçauoir pour le prix de trente-cinq mille escus ou enuiron l'année, & en tirant toutes les regales auec l'augmentation, les tromperies qui s'y font, les vins francs des Ambassadeurs & lieux pies, & autres priuileges, il restera à la disposition de la chambre pour ce temps-là 17000. escus.

Sa Salure de Rome s'afferme ordinairement au plus offrant pour sept ans, & en tirant toutes les regales & despences, il reste chaque année pour la Chambre 8960. escus.

La Gabelle des deux carlins pour la mouture du grain de Rome fut establie par le Pape Iules III. & depuis ils furent appliquez iusques à la somme de 21333. escus, à raison de sept & demy pour cent, puis ils furent reduits à sept par Pie V. & assignez aux maistres du bastiment, & tout le reuenu, dont le maniement est donné au peuple Romain, auec la Surintendance d'vn des Seigneurs de la Chambre monte. 16000. escus.

On afferme la Gabelle du quatrin de la chair de Rome, à raison de sept pour cent. 20000. escus.

L'imposition de quatre Iules pour le tonneau accordé au peuple Romain 3000. escus.

La Gabelle du quatrin de la chair à la liure de l'Estat de l'Egliſe, excepté à Rome, Bologne, Camerin, & Beneuent, s'afferme ordinairemẽt 60. mille escus l'année: mais à cause des despences & regales il en reste à la Chambre toutes les années enuiron 50000. escus.

La Maistrise des postes de Rome, & de tout l'Estat de l'Egliſe s'afferme 5000. escus, & en venant à soustraire toutes les despences & recompenses, il reste pour la Chambre 2000. escus.

Les luminaires de la Tolfe estoient autresfois affermées pour 64500. escus l'année, dont on paye 36500. escus aux faiseurs d'Alion, & le reste à diuers, auec les regales des Seigneurs de la Chãbre, si bien qu'il ne reste aucune chose pour la Chambre.

L'imposition des chandelles s'afferme chaque année 3000. escus.

Les cens de S. Pierre montent par an 31000. escus, & l'on les exige le iour de saint Pierre toutes les années 31000. escus.

Les Clergez composez pour les despoüilles payent toutes les années pour S. Pierre. 2160. escus.

Le quartier des Moines reguliers monte chaque année 30662. escus, dont ils payent 14690. escus au Mont Nauinal des Mons, lesquels ils esteignent, & la somme de 15702 au Mont Pie, des recouuremens vacables, dont il ne reste rien pour la Chambre.

Le subside Triennal de la Marque mõte 60000. escus d'or à vnze Iules pour escu: dõt on laisse 400. escus pour les bastimẽs d'Ancone, 5000. escus pour les murailles de Fane, & 1160. escus pour les murailles de Ciuita-noua, & au Mõt Cosere, vendus au Seigneur Iean George Cesarin, & 25. escus pour les gages du Threſorier, & paye tous les ans 4000. escus au depositaire: si bié qu'il reste à la fin de l'année. 4958. escus.

Le subside triennal de Rome monte 40304. escus d'or, dont on exige 2223.

escus d'or priuilegiez Venitiens, & autres 223. escus semblables sont laissez au Threſorier de la Prouince pour la garde de l'Illuſtriſſime Legat, qui en rend comte, & autres 5400. escus au College des Clercs de la Chambre pour les trois adjouſtez, & 203. escus de meſme ſorte au Threſorier qui exige ce ſubſide Triennal pour ſes gages, & le port de l'argent à Rome : ſi bien qu'il reſte à la Chambre de net. 29758. escus.

Le ſubſide Triennal de l'Ombrie, & de Peruſe 39701. escus d'vnze Iules pour escu, dont on n'exige pour des terres priuilegiées 741. escu, & l'on paye tous les ans au Threſorier de Peruſe 9485. escus, pour le ſuppléer aux payemens de la Threſorerie : mais à l'aduenir on en aura, & meſme deſia on en a la plus grande partie, & 290. escus pour les gages & ports d'argent : & l'on a accouſtumé de laiſſer pour les gages 200. escus par an, ſi bien qu'il reſte pour la Chambre 13076. escus.

Le ſubſide Triennal de la Campagne de Rome, & des lieux maritimes monte par an 1565. escus, les terres taxées 2048. escus d'or. 2048. escus.

Qui furent mis l'an 1551. par le Pape à 1755. escus d'or, & l'an 1571. par le Pape Pie à 15553. escus d'or, & oſtant 770. escus qu'on n'exige pour l'impoſſibilité & les exemptions, & 120. escus pour les Exacteurs, le port de l'argent, il reſte 14643. escus d'or, dont il vient en monnoye à la Chambre enuiron 13632. escus.

Les taxes des cheuaux de la Marque montent 77221. escus, & ſont aſſignées au Threſorier de cette Prouince, ſi bien que le reuenu qui eſt en ladite Threſorerie eſt de 77221. escus.

La taxe des cheuaux de Patrimoine monte à 978. escus, & fut donnée en aſſignation pour 967. au meſme fermier des Doüanes, & Threſoreries du Patrimoine, & l'on exige de reſte. 978. escus.

La taxe des cheuaux de Romagne monte 5027. escus de monnoye, dont vne partie eſt payée pour recompenſe des Moulins de Rauenne, & partie au College du Mont-Pa, non vacable; de ſorte qu'il n'en vient par an à la Chambre que 800. escus qu'on tire de la Threſorerie de Romagne 800. escus.

Tiuoli paye de cens par an 200. escus, qui eſtoient donnez au feu Cardinal de Ferrare autresfois, & ſont auiourd'huy au depoſitaire 200. escus.

L'augmentation du ſubſide Triennal de la Marque, au lieu de la chair de pourceau eſteinte, monte 10134. escus douze Iules pour escu. On en diſtrait 202. escus pour les charges, & 20. pour l'Exacteur, & port de l'argent : de ſorte qu'il reſte pour la Chambre 9842. escus.

Cette augmentation de la Prouince de Romagne monte 6512. escus d'or. On en diſtrait 114. escus pour les terres qui payent moins au ſubſide Triennal, & ſeptante trois escus pour les gages de l'Exacteur, & le port de l'argent. Reſte pour la Chambre. 9325. escus.

L'augmentation de la Prouince du Patrimoine eſt de 2423. escus. On en diſtrait 305. pour les terres qui ne payent point de ſubſide, & 100. escus pour l'Exacteur, & le port de l'argent. 2423. escus.

La Threſorerie de la Marque auec la taxe des cheuaux de cette Prouince eſt ordinairement affermée. 72015. escus.

La Threſorerie de Romagne s'afferme 3597. escus de dix Iules par escus, & pour le gouuernement de cette Prouince, & les Regales des Seigneurs de la Chambre Apoſtolique, & au depoſitaire du Pape 1270. escus. Reſte pour la

Chambre. 17897. eſcus.

Le Threſorier de la Romagne reçoit du ſubſide Triennal 2720. eſcus, & 2000. eſcus pour l'Eſtat de Legat, & 3360. eſcus pour la garde, & 2220. eſcus pour le bol, qui ſont 83000. eſcus dont on tire 1700. eſcus pour l'Eſtat du Vicelegat, & 1068. eſcus pour la garde. Il reſte pour la Chambre. 6032. eſcus.

La Doüane, & Threſorerie du Patrimoine s'afferme 66377. eſcus, & pource qu'il y entre pluſieurs Regales & deſpences, il reſte peu pour la Chambre.

La Threſorerie de Camerin s'afferme 24500. eſcus pour neuf années : mais pour pluſieurs payemens qu'on fait il reſte peu pour la Chambre.

La Threſorerie de Peruſe, de l'Ombrie, & les taxes des cheuaux de ladite Prouince s'afferment ordinairement 30300. eſcus, mais à cauſe des grãdes regales & payemens, il reſte peu à la Chambre.

La Threſorerie d'Aſcoli s'afferme pour cinq ans 6354. eſcus, & à cauſe de beaucoup de payemens & de regales, il reſte peu à la Chambre.

La Threſorerie de Campagne rend 10000. eſcus, & pour diuers payemens, il reſte peu à la Chambre.

La Threſorerie de Norcie tenuë par Nicolas Spinelli, pour l'aduance qu'il fit à la Chambre, pour tenir compte des reuenus de la communauté, ne rend aucun compte à la Chambre.

La Threſorerie de Caſcie fut vendnë au mois d'Avril 1572. à Ioſeph Ieronime de Foligni, qui en dõna à la Chambre 500. eſcus d'or, & cette-cy ne rend aucun compte à la Chambre.

La Threſorerie de Beneuent paye 454. eſcus à ceux de la Chambre, & 718. eſcus pour ſalaires & diuerſes deſpences, & 768. eſcus au Gouuerneur, & 50. eſcus pour celuy qui le tient : partant il reſte fort peu à la Chambre.

La Gabelle de Spolette a eſté affermée à raiſon de 4260. eſcus, toutes les années dont on en paye 781. au Threſorier de Peruſe, & 1260. au Gouuerneur de Spolette, tellement qu'il reſte pour la Chambre. 2219. eſcus.

La Doüane d'Ancone s'afferme au College du Mont-Pie des recouvrez, 3500. eſcus l'année, aſſiguez au College; & outre ce la traitte 100. charges de grain, qui n'eſtant point leuée, en paye à la Chãbre 1000. eſcus par an, & 179. eſcus pour les regales des Seigneurs de la Chambre 3500. eſcus.

La Doüane d'Amarahi de Ciuita-noua s'afferme 13000. eſcus l'année, à la charge de payer aux Secretaires Apoſtoliques 117. eſcus, & aux Religieuſes de Viterbe 173. eſcus, Reſte pour la Chambre. 1010. eſcus.

La ferme de Biede eſt de 1030. eſcus l'année, qu'õ paye au depoſitaire. 1080. eſcus.

Le Cafal de Magrotte rendoit tous les ans à la Chambre 9240. eſcus, & fut vendu par Paul IV. à l'Hoſpital du S. Eſprit.

La Gabelle du quatrin pour la liure de la chair de Bologne monte l'année 6038. eſcus, aſſignée au mont de l'augmentation de Bologne. 6038. eſcus.

Le ſubſide Triennal de Bologne pour 9900, eſcus, fut aſſignée au mont de l'augmentation. On tient qu'il monte 50. mille eſcus toutes les années. Tous les Officiers y ſont aſſignez.

Les cens de Riette fut iadis engagé à IeanBaptiſte de Serene pour 400. eſcus. & depuis le fils de Pierre Paul Mignanel l'auoit. Il porte toutes les années 816. eſcus.

Les paſſages derniers auoient accouſtumé de s'affermer 250. eſcus par an

mais ils furent apres engagez à François de la Fontaine, puis possedez par Ieroſme Ceoli.

Les minutes de la Chancellerie rendent par an 10000. escus & sont presque toutes assignées aux Officiers & domestiques de sa saincteté, 10600. escus.

Les profits du Mont de la Religion portent à la Chambre. 16338. escus.

Autrefois la dace du vin de Bologne s'afferma 600. escus d'or l'année 600. escus.

La depositaire, ou consignation de Fane pour les crimes assignées au Threſorier de la Marque, il reste les traictes dont on doit tenir comte, & cela monte chaque année. 100. escus.

Les terres de Seiches payoient autrefois par an. 140. escus.

La Ferme de facture de l'Alum monte l'année. 200. escus.

La Ferme des sels d'Esclauonie pour l'année. 750. escus d'or en or.

Des profits du Mont Pie qui se doit esteindre on tire par an. 2350. escus.

Du reste du Mont d'Auignon on tire par an. 616. escus.

Reuenus incertains du Saint Siege.

LEs deux premieres années du Pape Sixte rendirent 130000. escus. On dit que la Collecterie d'Espagne rend vne année portãt l'autre. 44000. escus.

Celle de Portugal vne année portant l'autre. 220000. escus.

Celle d'Italie vne portant l'autre. 12000. escus.

Les traictes des grains du Patrimoine de la Marque de Romagne ont porté à raison d'année pour année. 30000. escus.

Les restes du Mont vacable ont rendu vne année portant l'autre. 1000. escus.

Les profits des Mont vacables rendent toutes les années enuiron. 7500. escus.

Les affranchissemens des biens Ecclesiastiques rendent par an. 3500. escus.

Le Depositaire ou consignation de Bologne rend toutes les années enuiron 4000. escus, qui demeurent dans ladite ville. 4000. escus.

La datterie rend chaque année. 68250. escus.

Ce que le Pape donne aux Cardinaux, & ce qu'il despence en autre chose.

ON donne aux Illustrissimes Cardinaux gagez par sa Saincteté toutes les années, & à qui plus à qui moins. 1310. escus.

On donne ordinairement au Maistre d'Hostel de sa Saincteté pour sa despence ordinaire l'année. 6000. escus.

Et encor au mesme pour aide de Cour. 12000. escus.

Et pour le renouuellement du buffet deux fois l'année. 200. escus.

Pour le habits de familles à Noël. 1720. escus.

Pour les habits des Palfreniers deux fois l'année, à la saint Iean, & à Noël. 1350. escus.

Pour quelques despences de la Secretairie de sa Saincteté l'année. 332. esc.

A vn Escriuain de la Secretairie toutes les années. 180. escus.

Tous les Chantres de la Chappelle de sa Saincteté ont de gage tous les ans, 4659. escus.

A l'Apoticaire pour la cire de la Chappelle qu'il fournit pour l'vsage du Pape. 1500. escus.
Pour la cire de la Chandeleur. 1500. escus.
Pour les draps verds. 240. escus.
Pour la despence du Ieudy de la semaine Sainte ou Peneuse. 258. escus.
Pour les Rameaux d'Oliue. 270. escus.
Pour la Rose d'Or qu'on donne. 2400. escus.
Pour l'Espee, Ceinture & Chappeau en broderie de perles. 380. escus.
Pour le Daiz de drap d'or pour le Sauueur & la Vierge, auec sa façon. 3000. escus.
Pour les tentes de la Feste Dieu, & ensemble pour tout son appareil. 250. escus.
Gages des hommes de Chambre & des Escuyers par mois. 20. escus.
Archiuistes par mois. 25. escus.

Ce que sa Saincteté donne à ses Nonces.

xxxvii. AV Nonce qui est pres l'Empereur tous les mois. 230. escus.
Au Nonce qui est en France par mois. 145. escus.
Au Nonce qui est à Venise par mois. 230. escus.
Au Nonce de Sauoye par mois. 115. escus.
Au Nonce pres du Duc de Toscane. 57. escus.
Au Nonce d'Allemagne par mois. 115. escus.
Au Nonce de Pologne par mois. 230. escus.
Au Nonce des Princes d'Alemagne. 130. escus.
Au Nonce de Naples.
Au Nonce d'Espagne.

Gardes du Pape.

xxxviii. AV Capitaine General des gardes de sa Saincteté toutes les années, la somme de 2400. escus.
A son Lieutenant par an. 639. escus.
A la garde des Gens d'armes, & cheuaux legers. 1077. escus.
Aux Suisses par an. 10632. escus.
Aux Suisses encor pour leurs habits. 200. escus.
Aux mesmes pour leurs bonnets & pennaches. 2600. escus.
Pour les petites & grandes Enseignes. 1000. escus.
En cheuaux pour donner à Noël, & autres. 2000. escus.
Pour le payement des cheuaux des Suisses quand sa Saincteté se va promener hors de Rome. 250. escus.

FORCES.

xxxix. QVant aux soldats la commune opinion est qu'il s'en trouue de meilleurs sur l'Estat de l'Eglise qu'en tout le reste de l'Italie, & l'on fait estat que la Marque, & la Romagne fourniront 25. mille hommes propres à mener le moins, & le Patrimoine, & la Campagne, peut-estre autant. Et veritablemẽt, il ne faut douter qu'vn Pape seul, ou accompagné de quelques autres, ne

puissent auec tant de moyen qu'il tire, & les forces que i'ay dites faire du bien & du mal quand il voudra, specialement en Italie, où il a tant de part, & nous n'auons faute d'exemples qui nous enseignent que les Papes maintenoient, auec moins de forces qu'ils n'ont à cette heure, leur authorité contre les plus puissans Princes, qu'ils deposoient les Empereurs & les Roys, & changeoient les Estats à leur volonté, & mesme on sçait ce que pût faire au temps de nos Peres le Pape Alexandre, qui poussa le Roy de France a passer les monts & mettre en desordre toute l'Italie.

Leon X. & Clement VII. establirent la grandeur de leur maison auec plusieurs guerres, qu'ils firent seuls & accompagnez, & Clement apres auoir eu quelques malheurs deuint plus grand qu'il n'estoit auant, qu'il les eut soufferts. Paul III. du nom maintint la dignité de l'Eglise, & le repos d'Italie entre deux puissants Princes, plus auec l'authorité qu'auec les armes, fit la guerre aux Turcs, & laissa sa posterité en la grandeur où elle se trouue. Iules III. prenant les armes en Italie la mit presque toute en confusion, & Paul IV. despensa beaucoup de millions d'or, & laissa vn exemple remarquable des inconueniens qui peuuent naistre des desseins mal-reglez d'vn Pape. C'est pourquoy de mesme que les anciens auoient accoustumé de sacrifier à quelques dieux pour auoir du bien, & à quelques autres pour ne receuoir aucun dommage, ainsi l'on a crû que c'estoit sagement fait d'estre touiours bien auec les Papes, soit qu'ils se trouuent bons, ou autres: pource qu'autant que les faueurs que les Papes, bien affectionnez peuuent faire sont vtiles durant la paix, & la guerre, aussi les maux qu'on peut craindre des Papes ennemis sont fort dangereux, & iamais celuy qui veut mettre en desordre les autres ne manque de gens qui le poussent.

Pour cette cause tous les Princes de la Chrestienté tant grands que petits, meuz de pieté, ou poussez par d'autres considerations se sont humiliez aux Papes, & tous vniuersellement, encores que grands, ont taschè de se les rendre amis, ou pour le moins de ne les auoir pour contraires. Mais pour reuenir aux peuples qui sont sous la domination des Papes apres auoir dit le nombre de ceux qu'on pourroit tirer de deux ou trois Prouinces pour le mener à la guerre, il faut considerer la qualité de ces gens.

La Marque est pleine d'hommes belliqueux, & pour cette cause propres à empescher que les ennemis ne mettent pied à terre, & à faire repentir ceux qui l'y auroient mis.

C'est en cét Estat que sont les Latins, & les Romains dompteurs du monde, & ceux de la Romagne, de la valeur desquels il ne faut dire autre chose sinon que par leur moyen l'Italie fut delivrée des Barbares qui la tiranniscient, & recouvra sa premiere gloire. Car Alaric Comte de Cuny, ayant ramassé 12. mille combattans, qu'on nomma la compagnie de S. George, poursuiuit de telle sorte ces nations estrangeres qui ravageoient l'Italie qu'il les en chassa toutes, & reduisit l'art militaire, auparauant mal entendu des Italiens, en tel estat, qu'on n'estimoit aucun Capitaine s'il n'auoit combattu sous luy.

Ceux de la Marque furent les premiers qui commencerent la guerre Sociale estimée par les Romains, l'vne des plus dangereuses qu'ils ayent euës. Vous y voyez les Ombres, dont Hannibal, apres auoir vaincu les Romains au lac Trasymene, esprouua la resistance, n'ayant pû se rendre maistre de Spolette, tellement qu'il connut combien c'estoit chose mal-aisée de subiuguer Rome,

puis qu'apres vne si grande victoire qu'il y auoit en vain attaqué cette ville.

L'excellence des Capitaines n'est pas moindre que la valeur des soldats de l'estat Ecclesiastique. Car ony voit florir plusieurs familles propres à pourvoir de Capitaines tous les Princes, & toutes les republiques de l'Europe.

Tellement qu'il ne se faut estonner, de ce qu'en la guerre de Ferrare, finie heureusement en bien peu de temps, on a vû mettre en armes prés de vingt mille hommes de pied, & deux mille cheuaux tous de cét Estat, presque dans vn mois, chose que peu d'autres Princes & Seigneurs de l'Europe pourroient faire.

Quant l'assiette cét Estat est entre la mer Hadriatique & la Tyrenne, & est presque au milieu de l'Italie, à raison dequoy de mesme qu'il est des plus asseurez des courses des Barbares, aussi c'est le plus propre à trauailler, & tenir en paix en l'Italie.

Il n'a point de port capable d'vne grande armée de mer, & le riuage Romain est fort sujet à la tempeste, de mesme que celuy de la Marque, & de la Romagne. Tellement qu'il ne peut estre assailly par mer, ny auec les grãdes forces, ny sans peril.

Il faut adiouster à cecy que la partie qui regarde la mer de Toscane a vn air mal sain: si bien que cela seroit suffisant pour combattre, & deffaire les ennemis.

D'ailleurs la Marque, & la Romagne ont pour rampart & bastion deçà l'Esclauonie, & delà les deux Sicile. Ce qu'on peut assez connoistre en ce que les Turcs n'ont iamais eu la hardiesse de s'en approcher, combien qu'ils l'ayent assez desiré.

Apres cela il n'a par terre aucuns confins qui luy puisse dõner de la crainte, vû qu'il surpasse en force la Toscane, & ne cede au Royaume de Naples. Car encor que ce Royaume soit plus grand, plus riche & plus peuplé que n'est l'Estat de l'Eglise, toutesfois il luy cede en beaucoup de choses.

Premierement à cause qu'il est long & estroit il a beaucoup de difficulté à vnir ses forces, dauãtage c'est vn pays de conqueste; à raison dequoy le Prince ne se peut seruir de ces peuples auec la mesme assurance qu'il feroit s'ils estoient ses sujets naturels, pource il est contraint d'y tenir de grosses garnisons, ausquelles le Roy d'Espagne despend presque tout ce qu'il en tire. Mais le Pape est Seigneur naturel de cét Estat, pour la cõseruation duquel il ne faut pas (pour le regard de ses sujets) qu'il despence vn sol: ie laisse l'authorité que la Religion apporte au Pape, & l'interest que les autres Princes ont en la conseruatiõ de l'Estat de l'Eglise, dont le rabais seroit leur perte; & ie laisse aussi la promptitude auec laquelle les Princes estrangers prendroient la protection de l'Eglise, ou par desir de gloire, ou pour raison d'Estat.

C'est pourquoy nous voyons que Gregoire septiesme, & Alexandre troisiéme ont fait teste à des Princes qui auoient les forces de l'Empire, pour lors plus puissant qu'il n'est à cette heure, jointes à celles des deux Siciles.

Que diray-ie des fortereſſes d'Oruiette, de Citecastellane, & de Castre, de Pallian, du Chasteau de Spolette, de Perusse, d'Ancone, de Forli, de Bertinot, de la ville & Citadelle de Ferrare, & mesme on peut dire que l'Ombrie à cause de ses passages estroits, & de l'aspreté de son assiette n'est rien qu'vne forteresse.

Cét importance, & grandeur de l'Estat Ecclesiastique est redoublée par la grande authorité du Pape, vû qu'il n'y a Prince qui ait plus de moyen de recompenser & de punir, qui puisse plus donner au moins de perte, qui puisse conferer des dignitez esgales à la grandeur des Princes, sans crainte d'amoindrir la grandeur de sa principauté, il n'y a Prince qui soit plus respecté de ses voisins, ny plus reueré de ceux qui en sont esloignez, & pour abreger on ne peut dire que les Roys & les Empereurs puissent receuoir de l'honneur de leur obeyssance, si ce n'est en la rendant à ce Prince.

C'est le sujet qui à conuié les Roys d'Angleterre à se rendre tributaires, & les Roys de Naples a se rendre vassaux de l'Eglise, & la Comtesse de Matilde à laisser la mesme Eglise heritiere de son grand Domaine. Cette authorité est si grande que par son moyen Leon III. desmembra l'Empire d'Occident de celuy d'Orient, & en inuestit Charles le Grand & ses successeurs. Auec le mesme Gregoire V. mit l'Empire entre les mains des Allemands, & en institua sept Electeurs. Ce fut auec la mesme qu'Alexandre VI. diuisa par vne ligne toutes les nauigations de l'Occean, & des terres neufves, entre les Castillans & les Portugais.

Il faut adiouster à cecy que l'Estat de l'Eglise est auiourd'huy plus paisible, & la grandeur temporelle du Prince est plus releuée que iamais, pour deux raisons.

L'vne fut la vente de la liberté que fit l'Empereur Rodolphe aux peuples de Toscane: ce qui fit que l'Empereur manqua d'authorité, & les Empereurs manquerent de sujet de venir en Italie, & de trauailler l'Eglise.

Cette-cy fut suiuie de l'autre qui fut l'extirpation de tant de petits Seigneurs qui deschiroyent l'Estat de l'Eglise. A quoy Alexandre VI. & Iules II. trauaillerent grandement.

Et ce qui ayde encor à cette grandeur, c'est que le Royaume de Naples & l'Estat de Milan sont sous vn Prince qui demeure en Italie.

Or on pourroit entierement assurer cét Estat en le garnissant de forteresses, comme les Venitiens, ou de gendarmerie, comme les Turcs, ou de l'vn, & de l'autre comme font les Roys de France & d'Espagne.

Quant aux forteresses (ie parle des Estats hereditaires, & comme naturels, & non de conqueste, & acquis par la force, & par violence) on peut disputer s'il est meilleur de fortifier les frontieres, ou le cœur de l'Estat ou les frontieres, & le cœur tout ensemble. Surquoy ie dy, que les villes maistresses, quelques vnes sont semblables au cœur, tant pour leur assiette, que pour leur office: pour l'assiette, pource qu'elles sont au milieu des Estats, comme Lisbonne, Prague, Londres, Florence, Paris & Madrid, pour raison de l'office, pource qu'à cause de leur richesse elles fournissent les forces aux autres membres. Quelques-vnes sont semblables au cœur quant à l'office, & à la teste quant à l'assiette, pource qu'elles ne sont pas au milieu des Estats, ains en quelque extremité, comme Naples, ou Palerme, & Messine, comme Gennes qui est assise au milieu de la riuiere quant à la longueur, mais en vne extremité à la largeur.

Or les villes maistresses qui sont au milieu des Estats doiuent estre plûtost seures que fortes, & la seureté consiste à estre esloignées du danger. Cecy s'obtient pour la fortification des extremitez, & des passages. Car la fortification d'vne ville maistresse assise au cœur de l'Estat, oste premiere-

ment la hardieſſe à tout le reſte du pays, puis l'authorité & la reputation au Prince, cõme à celuy qui ſe defiant de pouuoir tenir & de deffendre le reſte, penſe à ſe ſauuer au cœur de l'Eſtat, vû que comme quand la chaleur naturelle ſe retire des pieds, des jambes, & des autres parties eſloignées du cœur, il y a peu d'eſperance de vie au malade ; ainſi quand vn Prince fortifie la ville où il demeure, & le milieu de ſon Eſtat, il ſemble qu'il ait perdu le courage & le moyen de deffendre l'extremité. Puis ſauuant les extremitez, on ſauuera encor le milieu, mais non au contraire. Tellement qu'il faut que le milieu s'employe pour ſon bien à fortifier les extrémitez: ce qui ne ſe pourra faire ſi tu fortifies le milieu, pource qu'il ſera neceſſaire de mettre en la fortification & munition de ce milieu ce qui ſeroit bon pour les extrémitez, c'eſt à ſçauoir des viures, de l'artillerie des munitions, des armes & des ſoldats. Et pource que les villes capitales ſont ordinairement grandes, elles requerent vne ſi grande deſpence & prouiſion, qu'il ne reſtera nul moyen de fortifier & pouruoir la frontiere. Cecy a eſté eſprouué par le Duc de Mantouë en la fortification de Caſal. Et par ce moyen il me ſemble que i'ay reſpondu à ce qu'on pourroit dire qu'on peut fortifier les extrémitez & le milieu tout enſemble.

Somme toute les extrémitez ne doiuent faire autre choſe que tenir l'ennemy arriere de l'Eſtat, & le milieu ne doit s'employer qu'à fournir les extrémitez : ainſi que nous voyons en vn corps animé, que l'office des mains eſt d'empeſcher les dangers, & celuy du cœur de fournir la vigueur, & la force aux mains. Outre ce vne ville maiſtreſſe non ſeulement aura plus de moyen de ſecourir les extrémitez n'eſtant pas fortifiée : mais encore en aura plus de ſoin, pour le beſoin qu'elle aura de loger l'eſperance de ſauueté en la deffence, & munitions des frontieres. Si bien que ie reſous qu'vne telle ville eſt plus propre à tenir les ennemis loin d'elle, & de garnir la frontiere auec toutes ſes forces, n'eſtant pas bien fortifiée, qu'auec vne partie deſdites forces bien miſe en deffence ; & tout cecy ſoit dit des Eſtats qui ſont vn peu grands : car quant aux petits, dont les extrémitez ſont preſque jointes au cœur, la fortification de ce milieu eſt entierement neceſſaire.

Mais les principales villes autrement aſſiſes, & qui reſſemblent plus à la teſte qu'au cœur, n'eſtant pas en ſeureté, pource qu'elles ſont en quelque extremité, ont beſoin d'eſtre fortifiées. C'eſt pourquoy de meſme que la nature aſſure la teſte de quelques animaux non ſeulement auec le crane, mais encor auec les cornes : ainſi la raiſon d'Eſtat & de guerre, non ſeulement ceint ſemblables villes de murailles, mais les renforce encor auec des citadelles.

Quelqu'vn dira que meſme les villes aſſiſes au centre des Eſtats reſſemblent autant à la teſte qu'au cœur, pource qu'elles communiquent aux places des enuirons non ſeulement l'eſprit qui eſt le propre du cœur : mais encor le ſens & la conduite, qui eſt le propre de la teſte. C'eſt pourquoy en fortifiant les vnes on peut deſnier cette fortification aux autres.

Il n'eſt pas mal aiſé de reſoudre cette difficulté. Car en premier lieu la teſte ſert aux animaux de chef, & de mains : de chef, pource qu'elle contient le cerueau ; de main pource que l'animal s'en ſert pour offencer. Et il y a quelques animaux qui font cecy auec la bouche, & pour cét effet ils l'ont longue & grande, comme le chien, le Loup, le Lyon, les poiſſons, & les oyſeaux

oyſeaux: quelques-vns le font auec les cornes, comme le Taureau, le Cerf, & la Beuſle, les autres offencent auec les dents extraordinairement groſſes & longues, comme le Sanglier & l'Elefant, qui a outre cela la trompe, pource que l'office du chef n'eſt pas de combattre, mais de preuoir auec les ſens, dót il eſt doüé, & c'eſt la main qui doit repouſſer les attaques, empeſcher les coups, & eſloigner les dangers. C'eſt pourquoy la teſte des animaux n'eſt armée comme chef, mais comme main: Apres cela le conſeil & le gouuernement de l'Eſtat ne deſpendent du lieu, mais du Prince & du Magiſtrat, qui demeure maintenant en vne place, & tantôt en l'autre.

C'eſt ce qui a fait que les Papes ont tantôt fait ſejour à Viterbe, tantôt à Oruiette, à Peruſe, à Anagne, à Rieti, en Auignon, & à Ferrare.

Mais pour le regard de donner vigueur aux entrepriſes, c'eſt choſe qui deſpend du cœur de l'Eſtat par la richeſſe des reuenus, l'abondance des munitiõs & des viures, la multitude des perſonnes, & la commodité de l'aſſiette: choſes qu'on ne peut trauerſer d'vn lieu à l'autre.

Or Rome n'eſt pas veritablement au milieu de l'Eſtat de l'Egliſe, vû qu'elle eſt fort eſloignée de Boloigne & de Ferrare, & aſſez proche des frontieres de l'Abbruzze, & toutesfois elle n'eſt pas aux extrémitez, & tout aupres des ennemis.

C'eſt pourquoy il n'eſt pas à propos qu'elle ſoit parfaitement fortifiée, ny auſſi qu'elle ſoit du tout foible, mais comme nous la voyõs auec le chaſteau & le bourg fortifiez, & le reſte plutôt ceint de murailles que bien remparé.

Car ſi l'on la fortifioit entierement, ce ſeroit choſe qui apporteroit des inconueniens & des deſordres que nous auons dit cy deuant: Et pour aſſurer les affaires, conſumer les ennemis, & donner du temps au ſecours & aux occaſiõs, il ſuffit que le bourg & le chaſteau ſoient forts.

Mais pour dire quelque choſe de ce qu'on a fait en diuers temps touchant la fortification de Rome: Belliſſaire refit les murailles ruinees, mais auec vn circuit beaucoup moindre. Puis ces murailles eſtans encores par terre Adrian I. les redreſſa, & Leon IIII. pour empeſcher que les Sarrazins ne vinſſent à Rome, en montant contremont la riuiere, baſtit autour de la ville quinze tours, & entre les autres en fit deux fort neceſſaires, c'eſt à ſçauoir vne de chaque coſté du Tybre. Il ceignit le Vatican de muraille, qu'il nomma de ſon nom Leonine. Nicolas III. enuironna de muraille Be lueder. Paul III. commença à fermer le Bourg, auec deſſein, que Rome eſtant fort ſolitaire du coſté du Leuant, & la muraille eſloignée des lieux habitez, & pour cette cauſe ne ſe pouuant bien fortifier de ce coſté, ny deffendre auec peu de gens, le peuple eut là pour le moins vn refuge pour quelque temps. Pie IV. mit en bon eſtat cette fortification, & agrandit le Chaſteau. Il reſte donc que les frontieres de l'Eſtat ſoient fortifiées.

Or l'Egliſe confine auec le Royaume de Naples par tout le trauers d'Italie d'vne mer à l'autre; le Peruſin & le Patrimoine confinent auec le grand Duc: le Ferratois & le Bolonois auec le Duc de Mantouë. Apres cela les intereſts des Princes ne portent pas qu'il y aye ligue & vnion entre-eux contre l'Egliſe, pource qu'il eſt plus expedient à tous qu'elle ſe maintienne en ſa grandeur, que non pas que ſon rabbais & declin adiouſte de la puiſſance à quelque Prince, qui eſt deſia aſſez puiſſant de luy meſme. Car de meſme que le Pape eſt Pere vniuerſel, auſſi il ſemble que l'Eſtat de l'Egliſe ſoit

vn eſtat duquel tous doiuent attendre du ſecours, ainſi que les Venitiens en ont ſouuent eu contre le Turc, les Cheualiers de Malte en leurs neceſſitez, & l'Empereur Charles en la guerre de Saxe, vû que tous ceux cy ont eſté ſecourus d'argẽt & d'hõmes par les Papes. Ie ne parleray pas de l'Empereur Ferdinand, ou de Maximilian, ou de Rodolfe qui regne auiourd'huy, ou du Prince de Tranſſyluanie, qui ont tous eſté ſecourus contre les Turcs de groſſes ſommes d'argent, & de force caualiere & infanterie par le Pape Clement ſeptieſme, Paul troiſieſme, Pie troiſieſme, & Pie cinquieſme, & Clement huictieſme; C'eſt pourquoy il me ſemble que c'eſt choſe plus importante au Pape de ſe maintenir en reputation de pere Commun, & de ne rompre auec aucun, que de fortifier ſes places; pource que par ce moyen de meſme qu'il aſſure tous les Princes voiſins de ſon Eſtat, auſſi tous l'aſſureront, & iront à l'enuy à qui le ſecourra & ſeruira mieux. Mais ſi l'on doit fortifier quelques places, ce doit eſtre aux frontieres plus eſloignées, qui ſont celles du Ferrarois, & du Boulognois. Quant à Ferrare, elle eſt ſi forte que l'Egliſe ne peut receuoir du dommage de ce coſté-là. Le Boulognois eſt veritablement foible, pource que Bouloigne n'eſt ny forte, ny bonne à fortifier, à cauſe des lieux qui luy commandent. Si bien que pour aſſurer l'Eſtat de ce coſté-là on ne peut mieux faire que de fortifier Caſtelfranc, lieu qui pour eſtre en plaine, non ſujet à des lieux plus hauts, eſt capable de toute fortification: & pour eſtre en pays abondant, & auoir Boulogne pour voiſine, & intereſſée en ſa deffence, pour ſon bien propre, & de ſon territoire, peut eſtre aiſément pourueu & bien muny. Pie cinquieſme commença la fortification de Caſtelfranc, mais il ne la laiſſa preſque qu'eſbauchée, à cauſe du bruit de la guerre de Cypre. Auec ces deux clefs, qui ſont Ferrare & Caſtelfranc, l'Eſtat de l'Egliſe demeure entierement aſſuré de tout l'orage qui luy peut venir de là les monts, & de Lombardie. Du coſté du Royaume de Naples la longueur de la frontiere demanderoit beaucoup de fortereſſes. C'eſt pourquoy l'on pourroit fortifier vers la Marque Tranſone, Offide, & Aſcoli, mais Aſcoli, comme bonne ville forte d'aſſiette & de gens, & ſituée au delà du Tront au pays des ennemis, ſeroit ſuffiſant & propre à les trauailler en leur eſtat propre, comme la vraye raiſon de la guerre le requiert. Vers la Sabine il ſuffira d'auoir Rieti, ville aſſez bõne & en bon pays, qu'il ne faut abandonner aux ennemis pour cette cauſe. Du coſté de la Campagne encor que ce ſeroit choſe importante de fortifier Terracine, Fruſinon, Firentin, Segne, & Anagni, toutesfois quelques-vns tiennent qu'il ſuffiroit de mettre en deffence Fruſinon & Anagni, en abbatant toutes les petites fortereſſes qui ſont plus proches de Rome, afin que les ennemis ne s'y puſſent loger, & s'y rendre forts. Du coſté de la Toſcane l'Egliſe a les villes de Caſtello, de Peruſe, d'Oruiette, de Caſtre, & de Viterbe, qui ſont pour la pluſpart aſſez fortes. Mais pour dire la verité, l'Eſtat de l'Egliſe ne pouuant eſtre aſſailly plus dangereuſement que du coſté de la Toſcane, non à cauſe des forces de ſon Duc, mais du paſſage qu'elle peut donner aux ennemis, comme elle le donna à Charles huictieſme Roy de France, & à Charles Duc de Bourbon, il ſera touſiours à propos qu'vn Pape taſche d'auoir le Duc de Toſcane pour amy, en ſorte qu'il luy ſerue de deffence contre les eſtrangers. Il reſte maintenant que nous parlions de la mer de Toſcane; & veri-

CXI. tablement il eſt à propos que le Pape aye cinq ou ſix galeres bien en ordre, tant pour aſſurer la mer & la nauigation, que pour vne certaine grandeur

& reputation: pource que ce seroit chose indigne de laisser entierement cette mer, sur laquelle Eglise a tant de places, & il semble que le Prince qui ne ioinct les forces maritimes à celles de la terre ne peut estre estime puissãt. Mais les galleres pourroient estre mises entre les mains de quelque ordre de Cheualiers, à qui l'on donneroit l'Isle de Ponze pour demeure. Mais pour sçauoir de quelle sorte cét ordre doit estre institué : l'exemple du grand Duc Cosme l'a monstré, & ce seroit chose trop ennuyeuse que d'en rapporter icy la maniere. Il faudroit que le chef de l'ordre demeurât à Ponze, de mesme que les Galeres, premierement pource que la Chourme, & les autres gens que le mauuais air consume à Ciuita vecchia y seroient plus sains & plus gaillards, & aussi qu'auec leur ayde, Ponze qui a de tour dix-huict milles, & qui a pour voisines Palmaiuole qui en douze, & Ianuque six, & trois autres moindres Isles toutes fertiles, & qui au temps de Strabon estoient pleines d'habitans, seroient asseurees des Corsaires, & cultiuées; & l'on tireroit encor quelque fruict de cette mer qui est abondante en poissons, & principalement en sardines. Dauantage les Galleres seroient en lieu plus propre pour descouurir la mer, & plus commode pour coupper chemin aux Corsaires, qui tireroient vers la terre pour y faire quelque butin, ou qui en retourneroient. Mais il n'y a chose à laquelle il faille estre plus attentif qu'à conseruer & multiplier les habitãs de l'Estat, pource que c'est de cecy que la grandeur de toutes les principautez procede.

Surquoy ie trouue qu'il est à propos de discourir d'où vient qu'en plusieurs endroits d'Italie on voit manquer le nombre d'habitans qui leur seroit conuenable, afin qu'on y puisse remedier en l'Estat dont nous parlons. Le peuple manque donc en partie pour des causes naturelles, comme la peste, & en partie aussi pour des causes naturelles, & humaines tout ensemble, comme la famine : pource qu'il aduient bien rarement que la nature cause la cherté sans le concours de l'auarice des hommes : en partie pour des causes purement humaines, comme la guerre, les assassinats, & les courses des voleurs & gens de pareille estoffe. Les hommes manquent aussi pource qu'ils reçoiuent solde des Princes estrangers, & vont à la guerre à leur seruice. Et en cette sorte il n'y a estat qui ressente plus ce mal que celuy de l'Eglise, pource que c'est comme vn champ commun, sur lequel chacun fait ces dessein, & des forces duquel chacun se preuaut. Les hommes manquent encor, pource que les Princes chargent trop le pays d'impositions & de tailles, à raison desquelles le peuple ne s'y pouuant entretenir ne s'y marie, ou bien s'en va dehors, ou bien si quelques-vns y establissent leur demeure, & s'y marient, ils n'ont pas le moyen de s'entretenir eux-mesmes, tant s'en faut qu'ils puissent seulement nourrir leurs enfans ; à raison dequoy l'on voit les chemins pleins de mendians. Les hommes manquent encor dauantage aux lieux où le Prince non seulement oste toute la substance au peuple, mais encor serre l'argent qu'il en tire; pource que leur ayant osté l'argent auec les impositions, il leur tauit encor la vie, en leur ostant toute commodité de gaigner, & de payer ces impositions. Celuy fait encore pis qui non seulement priue ses sujets du moyen de faire quelque gain, mais veut encor le gain pour luy mesme, en exerçant le traffic. Les guerres & les entrepriſes esloignees consument assez de gens, pource qu'il en reuient peu : ce que les Espagnols esprouuent en leurs entrepriſes de l'Amerique, & ont essayé aux guerres de Flandres, & xxxii.

les Portugais aux entrepriſes des Indes. Les Turcs ont eſprouué le meſme en la guerre de Perſe, & pareillement en celle de Hongrie. Ce qui rend encor vn peuple miſerable, & rend vn pays deſert, c'eſt la gourmandiſe & la pompe, pource que ces deux choſes font que ceux qui ſeroient capables de nourrir dix perſonnes auec leur trauail, n'en peuuent preſque entretenir vn ſeul, & que ſe trauaillãt apres des choſes vaines & ſuperfluës ils laiſſẽt les vtiles & neceſſaires. Le peuple vient de meſme à manquer ſi les biens premierement diſtribuez à pluſieurs, viennent entre les mains de peu de perſonnes. Cequi arriua ſous les Romains à l'Italie, à raiſon dequoy Pline dit qu'elle demeura deſnuée d'habitans, pour la grandeur des biens de peu de perſonnes.

GOVVRNEMENT ANCIEN.

POurce que la conduite des Romains a eſté ſi bonne que preſque toutes leurs entrepriſes leur ont heureuſement reüſſi, i'ay crû que ie ferois plaiſir au Lecteur ſi ie luy mettois icy le plus briefuemẽt qu'il ſera poſſible le gouuernement ancien de ceux qui ſe ſont rẽdus redoutables à tout ce qui eſtoit de leur connoiſſãce, autãt par leur ſage & admirable conduite, que par leur courage. Ie commenceray donc par le Senat duquel deſpendoit toute l'adminiſtration des affaires, & en parleray ſelon qu'il eſtoit auant la Monarchie, & apres.

XXXII. L'ordre des Senateurs fut inſtitué par Romulus, qui conſiderant que ſa ville eſtoit aſſez bien fortifiée d'vne gaillarde ieuneſſe, & que ce ne ſeroit choſe moins importante de la fortifier auec le Conſeil, eſleut cent des premiers citoyens qui ſe trouuoient alors, qu'il appella Peres par honneur, & Senateurs, à cauſe de leur âge: & ceux qui n'aſquirent apres de ces Peres furent apellez Patrices. Tullus Hoſtilus rendit cét ordre plus parfait apres qu'il eut deſtruit Albe, & conduit ſes habitans à Rome. Car il receut alors entre les Senateurs les Tulles, les Seruiles, les Quintes, les Gregantes, & les Clodes: Mais alors que les Roys furent chaſſez, Brute Conſul voyant le Senat vuidé de perſonnes de bien, voulut que les premiers de l'Ordre des Cheualiers fuſſent faits Senateurs, & les appella Peres Conſcripts, c'eſt à dire ioints auec les Peres. Ces Senateurs prirent vne ſi grande authorité qu'ils gouuernoient toutes les affaires de la Republique, tellement que n'y les Roys, ny les Conſuls: ny les Dictateurs, ny aucun autre Magiſtrat ne faiſoient choſe que le Senat n'eut premierement reſoluë, & Tarquin le ſuperbe ayant fait pluſieurs choſes à ſa volõté ſans l'authorité du Senat eſtoit appellé Tyran, & perdit enfin cét eſtat. Ie trouue que les Senateurs furent de trois Ordres: vû que les vns furent nommez Patrices, les autres Pedaires, & les autres Conſcripts. Nous auons parlé des Patrices & des Conſcripts, mais quãt aux Pedaires ils eſtoient ainſi nommez pour pluſieurs raiſons. Quelques-vns diſent qu'ils ne pouuoient dire leur aduis au Senat, ains conſentoient à l'opinion des autres, qui eſt en Latin, *Pedibus ire in ſententiam aliorum*: les autres, que pluſieurs des Senateurs eſtans en Magiſtrat alloient au Senat en lictiere ou coche, & que les autres qui n'auoient aucun Magiſtrat faiſoient ce chemin à pied, & pour cette cauſe eſtoient apellez Pedaires. Varron dit que c'eſtoient quelques Cheualiers qui ayans exercé les plus grands Magiſtrats, n'eſtans pas encor compris dans le Senat par les Cenſeurs, ne pouuoient dire leur aduis, ou donner ſenten-

au Senat, ains seulemẽt s'y trouuer, & s'accorder à l'opinion des autres. Mais pour dire l'ordre d'opiner au Senat, ie trouue qu'on auoit accoustumé au commencement de laisser opiner premier celuy qui auoit esté ordonné chef du Senat par les Censeurs. Quelquesfois aussi ceux qui estoient esleus Consuls commençoient. Ciceron dit en son discours de la vieillesse, qu'on donnoit jadis cette preference au plus vieil: toutesfois on dit que celuy qui estoit prié par le Consul, denoit dire premier son aduis, suiuant vne coustume qui fut introduite: mais il ne pouuoit prier aucun qui ne fut Consulaire. Aule Gelle dit que Varron escrit de ceux qui pouuoient assembler le Senat, & nomme le Dictateur, le Consul, le Preteur, le Tribun du peuple, & le Prefect de la ville. Il adjouste hors de la Iurisdiction ordonnée les Tribuns militaires, qui auoient esté Proconsuls, les dix hommes qui auoient alors la puissance Consulaire, & les deux hommes créez pour ordonner la Republique. Il dit qu'il ne se souuient si le Prefect de la Cité des Latins auoit cette authorité, pource qu'il n'estoit pas Senateur, & ne disoit son aduis au Senat. Varron dit que le Prefect de la Cité le peut assembler, & le Tribun du peuple pouuoit faire le mesme auant la loy d'Atinius, encore qu'il ne fut pas Senateur. Mais on tient que pour le regard du lieu où l'on pouuoit assembler le Senat, il ne pouuoit estre autre que celuy qui estoit ordonné par les Augures, qui estoit par eux nommé Temple. Et le Senat s'estant assemblé en la Cour Hostilie, en la Pompée, & apres en la Iulie, qui estoient lieux prophanes, les Augures ordonnerent que ce fussent des Temples, afin que selon la coustume de leurs predecesseurs les deliberations s'y passassent. Quant au temps de cette assemblée, le mesme Autheur dit qu'elle n'estoit d'aucun fruict si elle se faisoit auant le leuer du Soleil, ou apres qu'il estoit couché, & d'auantage il falloit que le Censeur ordõnât le temps pour deliberer. Quant à l'aage des Senateurs, depuis ce qui aduint à Papyrius Pretextatus, il fut ordonné qu'aucun qui n'eust 25. ans ne pourroit demeurer dans le Senat, ainsi qu'on lit dans Plutarque en la vie de Pompée. Varron dit aussi que celuy qui vouloit entrer au Senat, deuoit premierement immoler, & que les deliberations se faisoient en deux sortes, ou par dispute, ou si la chose estoit douteuse par aduis d'vn chacun, & l'on ordonnoit vne amende contre ceux qui ne se trouuoient au Senat quand il s'assembloit. Les Posthumes estoient neantmoins appellez hõmes du Senat. Mais ceux qui estoient nez & conçeus apres que leurs peres auoient esté mis hors du Senat n'estoient tenus pour enfans de Senateurs: & au contraire s'ils estoient conçeus auant cét accident. Mais si les enfans conçeus d'vn pere mis hors du Senat qui venoit à mourir, tomboient apres sa mort au pouuoir de leur grand pere Senateur, ils estoient estimez du Senat.

Pour les Tribuns des cheuaux legers, Romulus les institua le premier, quãd il adjousta 3. centaines ou centuries des Cheualiers, qu'il employoit en toutes les necessitez de la Republique, & les nomma Rhãnesiens, Tatiens & Luceres.

La creation de Questeurs est tres-ancienne, vû qu'ils furent ordonnez presque auant tous les Magistrats: car il est certain que Tullus Hostilius en crea, & quant à ce qu'on tient que Romulus auoit 2. Questeurs, ce n'est pas chose assurée. On dit qu'ils furent nommez Questeurs, pource qu'ils estoient commis pour exiger les deniers publics, & auoient le soin du thresor public, & qu'vne partie de ces officiers alloit par les Prouinces pour retirer l'argent des daces, & vne autre partie auoit la charge de lire dans le Senat les lettres en-

uoyées d'vn costé & d'autre. On lit que les Questeurs examinoient quelquesfois les criminels, & Varron veut qu'ils ayent ce nom de Questeurs, pour la question qu'ils ordonnoient qu'on donnât aux mal-faicteurs. C'estoit la coustume de créer les Questeurs, autant de l'ordre du peuple, que des Patrices. Et pource que les Consuls ne pouuoient condáner vn citoyen Romain à la mort sans commission du peuple, on ordonna que les Questeurs seroient commis sur les choses capitales, & ceux-cy se nommoient Questeurs des homicides.

Si nous voulons à cette heure regarder au commencement des deux hommes, il sera besoin de commencer depuis le temps du Roy Tullus Hostilius qui les ordonna, lors qu'Horace reuenant victorieux des Cuiraces eut tué sa sœur. Ce Roy voyant que chacun le cõdamnoit à la mort, commit pour iuge du fait ces deux hommes qui le condamnerent : mais il appella de la Sentence au peuple, & fut absous. Voila le commencement des deux hommes capitaux, ausquels l'on en adiousta vn troisiéme, & pource qu'ils estoient commis sur les choses capitales, ils auoient aussi charge des prisons des criminels, & Tite-Liue dit que ce Magistrat fut employé à la condánation de C. Manlius Capitolin, ceux-cy mesmes punirent tous ceux qui se trouuerent de la coniuration de Catiline.

Quant au Prefect, ou Gouuerneur de la ville, la Iurisdiction s'estendoit par toute l'Italie, il prenoit connoissance de tous les crimes qui y estoient commis. Il donnoit audiance aux esclaues qui auoient recours aux statuës & se plaignoient de leurs maistres en quelque chose. Il auoit aussi pouuoir de bannir, ainsi que ceux qui accusoient quelque femme d'auoir cõmis adultere auec son esclaue. Les Tuteurs & Curateurs cõparoissoient aussi deuant luy pour toute sorte de choses qui concernent leur charge, & de mesme il prenoit connoissãce de l'ingratitude des affranchis enuers leurs maistres. Il auoit aussi charge de toutes les choses qui se vendoient, & il deuoit prendre garde que toutes choses fussent laissées à prix raisõnable. Il auoit aussi des hommes de tous costez pour luy rapporter ce qui s'y faisoit. Finalement sa creation ayant duré lõg-temps, sa Iurisdiction fut donnée au Preteur des Feries Latines, iusques à ce qu'on commença de le créer vne autrefois.

Les plus anciens autheurs assurent que la puissance des Consuls fut trouuée à l'exemple de celles des Rois, pource que les Rois ayant esté chassez, on trouua deux hõmes qui auoient mesme puissance, mais limitée quant au tẽps, pource qu'elle ne duroit qu'vne année. Ils auoient des Licteurs, & toutes les autres marques que les Rois souloient auoir. Et pource qu'ils deuoient conseiller ce qui estoit vtile à la Republique, on les nõma Consuls. Les premiers Consuls apres les Rois chassez furent L. Iunius Brutus, & Tarquin Collatin. Brutus s'accorda auec son compagnon qu'il y en auroit vn seul d'eux à la fois qui marcheroit auec les enseignes Royales, afin que le peuple estonné de les voir tous deux auec ces marques, ne se plaignit qu'au lieu d'vn Roy ils en auoient deux. Il y auoit douze Licteurs, qui portoient des verges auec des haches, & deuançoient les Consuls. Valere Consul fut autheur d'vne loy, par laquelle il estoit porté que l'on pourroit appeller de tous Magistrats, & lors l'authorité Consulaire commença à deuenir moindre que la Royale. Iadis les Consuls estoient choisis d'entre les Senateurs, mais enfin les Romains las des seditions des Tribuns, permirent qu'vn des deux Consuls fut choisi d'entre le peuple. Le premier Consul de cét ordre fut Lucius Sequacius.

Le Dictateur estoit de si grande authorité que l'on ne pouuoit appellerde sa sentẽce, & il auoit souueraine Iurisdiction sur le peuple Romain. On n'auoit accoustumé de creer vn Dictateur, sinon quãd il naissoit quelque occasion qui menaçoit la ville de ruine. Au commencement on ne pouuoit eslire vn Dictateur qui ne fut Patrice, toutesfois en la guerre que les Romains eurent contre les Falisques, on choisit parmy le peuple C. Marius Rutilius pour estre Dictateur. Le 1. Dictateur qui fut à Rome, fut Titius Largius. Or ce Magistrat à cause de sa puissance ne pouuoit estre tenu plus de six mois : mais sous le nom de tel Magistrat L. Scylla, & Iules Cesar se rendirent Seigneurs des Romains, tascherent par ce moyen d'éviter l'odieux nom de Tyran.

Le Maistre des Cheualiers auoit iurisdiction sur tous les soldats, Le 1. qui le fut se nommoit Spurius Cassius, qui fut creé par T. Largius premier Dictateur. Finalement l'Office de Maistre des Cheualiers fut tel prés des Dictateurs, que celuy du Prefect Pretorien pres de Cesar.

L'occasion de creer les Tribuns fut la diuision du peuple d'auec les Peres. Si bien que lors que le peuple se fut retiré au Mont sacré, on l'appaisa en luy promettãt qu'il y auroit des Magistrats du peuple, auquel on donna lors deux Tribuns, c'est à sçauoir A. Virginus, & T. Vertusius. Puis vne autre separation estant arriuée, on en adiousta trois autres, & depuis cinq, si bien que les Romais eurent dix Tribuns, dont l'authorité s'accrût tellement, que tout ce que le Senat ordonnoit estoit asseuré si les Tribuns l'approuuoient. Ils se tenoient à l'entrée du lieu où le Senat s'assembloit, qui commettoit aux Tribuns la charge de voir ce qu'il auoit ordonné, & de l'approuuer & d'en oster, ou d'y adiouster selon qu'ils verroient estre vtile à la Repub. & pour marque de leur confirmation ils adiousteoient à l'escrit la lettre T. La plus grande importãce de l'institution des Tribuns, fut qu'ils intreuenoient aux interceſſions (c'est à dire qu'ils empeschoient qu'aucune violence fut faite par les autres Magistrats) & la moindre en ce qu'ils presentoient au peuple les loix qu'on apelloit Plebiscites, & l'authorité du Senat n'interuenoit pas en cecy. Ils assignoient aussi les Prouinces à ceux qui les alloient gouuerner en la place des Consuls, ainsi qu'õ voit en Plutarque en la vie de Caton. On obserua pareillemẽt que si tous les Tribuns estoient d'accord en quelque chose horsmis vn, celuy-là seul pouuoit empescher tous les autres qui luy estoient contraires.

En la guerre des Eques les Consuls Albus Posthumius, & Sp. Furius créerent Proconsul, ou leur Lieutenant T. Quintius, & depuis il y eut des Proconsuls, qui auoiẽt toutes les marques des Consuls, excepté qu'ils ne menoiẽt plus de 6. Licteurs, quand ils vsoient de leur Iurisdiction non ordinaire, mais cõmise par le Consul, combien que quelque temps apres ils commencerent d'auoir vne authorité particuliere : car les bornes de l'Empire estans esloignées, il fut ordonné que ceux qui sortoient du Consulat, cõmenceroient d'estre Proconsuls, & ainsi ils gouuernoient les Prouinces de l'Empire, les diuisans entr'eux au sort. Le Procõsul ne pouuoit exercer sa Iurisdiction hors la Prouince qui luy estoit escheuë, encor qu'elle fut volontaire, comme d'affranchir & d'adopter. S'il menoit sa femme auec luy en la Prouince, il la pouuoit chastier si elle commettoit quelque faute. Il ne pouuoit achepter autre chose que des viures dans la Prouince. Il ne deuoit determiner les causes qui auoient besoin d'vne bõne enqueste: mais au cas qu'il n'estoit besoin d'vne si grãde diligence, comme lors qu'il s'agissoit de l'obeyssance des enfans enuers leurs peres,

& choſes ſemblables, il pouuoit iuger ſommairement. Il pouuoit pareillement faire foüetter les affranchis qui eſtoient ingrats à leurs maiſtres.

Les Proconſuls auoiét accouſtumé à cauſe de la multitude des affaires qu'ils auoient entre les mains, d'enuoyer aux Prouinces des Legats, qui y exerçoient Iuriſdiction, non cõme de leur propre authorité, ains cõme commis à cela par le Proconſul, qui ne les pouuoit ordonner en ſon lieu auant qu'ils fuſſent arriuez aux Prouinces. Que s'il arriuoit quelque choſe importãte aux Legats, & qui requit la diligence du Iuge, les Legats la deuoient remettre au Proconſul pource qu'ils n'auoient authorité ny de battre, ny de faire mourir; toutesfois ils pouuoient donner Iuge à ceux qui plaidoient, & des Tuteurs aux pupils.

Les Ediles du peuple ordonnoient qu'on fit les feſtes publiques, & il falloit qu'ils deſpençaſſent ſelon leur dignité & leurs patrimoines en ces feſtes. Pedian dit que Pompée ayant eſté creé Edile, & ayant à ſes deſpens fait baſtir vn merueilleux & riche theatre, voulut qu'il y eut vn chariot auec quelques Enfans, outre les magnifiques jeux qu'il y fit faire. Les Ediles auoient le ſoin de faire que tous les Romains gardaſſent en s'aſſiant au theatre l'ordre de leur dignité. Que ſi l'achepteur eſtoit deçeu par le vendeur, en prenant le beſtail malade pour ſain, il auoit recours à l'Edile, qui auoit auſſi le ſoin de faire que les foſſez publics, les aqueducts, & tous les baſtimens fuſſent en bon eſtat, & bien propre.

Le Prefect du fromẽt auoit la charge de pourchaſſer du bled de tous coſtez, & commandoit à celuy qui en auoit plus que ſa maiſon requeroit, de le vendre, & il y impoſoit vn iuſte prix. Le peuple Romain ... recouru ſouuent par ce Magiſtrat, lors qu'il eſtoit en mauuais eſtat touchant le froment. Et l'affaire des froments vint à eſtre tellement authoriſé, que toutes les perſonnes qui n'eſtoient capables d'accuſer aux autres cas, eſtoient admiſes en cettuy cy ſeul, comme les putains & ſemblables perſonnes.

Les Tribuns militaires qu'on prenoit auſſi bien du peuple que du Senat, furent quelquesfois au nõbre de vingt, & quelquesfois plus ou moins: mais au commencement on en crea ſeulement trois, c'eſt à ſçauoir A. Sempronius, Amacinus, L. Attilius, & T. Cecilius, & l'on vint du Conſulat aux Tribuns militaires auec puiſſance Conſulaire, quand M. Genuce, & P. Horace laiſſerent le Conſulat, & ce Magiſtrat aaoit meſme authorité que les Conſuls, ſeulemẽt le nom eſtoit changé, & le peuple s'en meſloit.

Les Cenſeurs, quoy qu'au commencement de petite authorité, vindrent à l'auoir ſi grãde, que c'eſtoit d'elle que deſcendoient les mœurs & la diſcipline des Romains, la conduite des Cheualiers, la Iuriſdiction des particuliers, & les daces des lieux publics du peuple Romain. Ils oſtoient du Senat ceux qu'ils en iugeoient indigne, eſliſoient le Prince du Senat, y adiouſtoient ceux que bon leur ſembloit, oſtoient les cheuaux & les armes aux ſoldats qui eſtoient trop gras, & ceux qui ſe plaiſoient d'aller parfumez & parez, receuoient par eux vne marque d'infamie, & eſtoient mis hors de l'armée. Au commencement lors qu'vn Cenſeur eſtoit mort, on tenoit que l'autre ſuffiſoit pour tous deux: mais il fut ordonné depuis qu'vn Cenſeur eſtant mort, l'autre quitteroit ſon office, & on en créeroit deux autres. La cauſe de cecy fut qu'au temps que les Gaulois prirent la ville, vn des Cenſeurs eſtant mort, on ſubſtitua l'autre en ſa place: ce qu'on tint depuis pour mauuais augure. Les Cenſeurs auoient encore la charge de limiter les vſures.

Le Preteur de la ville eut l'authorité de faire de nouuelles loix, & de casser les anciennes, & en fin ce qu'il ordonnoit estoit nommé loy honoraire. On octroya aux Preteurs les marques royales, & presques tous les ornemens Consulaires. Ce Preteur de la ville alloit à cheual habillé de blanc.

En fin ayant à Rome vn grand abord de toutes nations, on erea le Preteur estranger, ou Peregrin, qui oyoit les causes des estrangers. Et finalement le nombre en fut si grad qu'il y eut quelquesfois dix-huict Preteurs. Mais apres qu'on eut pris la Sardaigne, la Sicile, l'Espagne, & la Prouince Narbonnoise, on créa autant de Preteurs, qu'il y auoit de Prouinces prinses, afin qu'vne partie connût des affaires de la ville, & l'autre, de ceux des Prouinces. Depuis Scylla adiousta le tourment public comme aux fausſaires, aux parricides, aux empoisonneurs, & adiousta 4. Preteurs. Cesar ordonna deux Preteurs & 2. Ediles qui eurent charge du froment, & du nom de Cerez furent nommez Cereaux. Auguste ordonna apres saize Preteurs, & Claude en adiousta deux, donc Tybere en osta vn, & Nerua en adiousta vn autre.

Tels qu'estoient les Tribuns des cheuaux legers prés des Rois, ou les Maistres des Chevaliers prés des Dictateurs, tels furent les Prefects pretoriens prés des Empereurs. Car ceux-cy tenans le premier lieu apres eux, & estans commis pour corriger la discipline publique, leur authorité vint à estre si grande, qu'au lieu qu'au commencement on appelloit du Prefect au Pretoire, cette appellation fut apres ostée par le Prince, qui pensa que ceux qui paruenoient à telle dignité par leurs merites deuoient iuger comme luy mesmes. Ces Prefects auoient vn priuilege que les Mineurs contre lesquels ils auoient donné sentence n'auoient nul recours, au lieu qu'ils l'auoient estans condamnez par les autres Magistrats.

Auguste estimant que la conseruation du public n'appartenoit à autre qu'à luy, ordonna sept troupes de soldats aux lieux de la ville qui en auoient plus besoin, afin qu'ils pûssent promptement secourir les lieux où le feu se mettoit, & l'ordre fut tel, qu'vne troupe ou compagnie gardoit deux regions de la ville, & les Tribuns estoient chefs de ces troupes, & le Prefect des gardes estoit chef de tous. Il connoissoit des causes des embrasemens, des larrons, si par fortune le crime n'estoit si grand, qu'il fut besoin de remettre la personne entre les mains du Prefect de la ville. Outre ce, le Prefect veilloit vne bonne partie de la nuict, & alloit par la ville armé, aduertissant chacun de prendre garde au feu, & de tenir de l'eau dans sa maison.

Il reste que nous parlions du Procureur de Cesar, qui estoit Iuge entre Cesar & le peuple. Ce Magistrat auoit ample authorité, de sorte que tout ce qu'il manioit pour l'Empereur estoit aussi valable que si l'Empereur mesme l'eut fait. Mais si ce Procureur alienoit quelque chose de l'Empereur comme sienne propre, on n'estimoit pour cela que l'Empereur l'eut aliené, vû qu'on l'estimoit seulement celle lors que l'Empereur y prestoit consentement. Enfin s'il traittoit de vente, ou de donation il ne se faisoit rien qui valût pource qu'il auoit la charge, non d'aliener le bien de l'Empereur, mais de faire diligemment ses affaires. Et lors qu'vn serf de Cesar estoit fait heritier en quelque testament il ordonnoit qu'il succedât à cét heritage qui venoit par droict à l'Empereur, pource que l'Esclaue acquiert tout au Maistre. Mais si Cesar estoit heritier, & que son Procureur se mit en l'heritage, il mettoit l'Empereur en possession. Ce Magistrat n'auoit pas la puissance de bannir.

Le nom de Preſident eſt general, vû que les Proconſuls, les Legats des Cesars, & tous ceux qui gouuernoient les Prouinces, pourvû qu'ils fuſſent Senateurs, eſtoient nommez Preſidens.

GOVVERNEMENT DE CE TEMPS.

xxxiv. L'Authorité du Pape comme chef, s'eſpand de luy en tant de membres que ceux de la Cour vieilliſſent ordinairement auant qu'ils entendent ce gouuernement, que ie m'eſſayeray toutesfois de vous faire entendre le plus briefuement qu'il me ſera poſſible. On void premierement le S. College des Cardinaux, dont le Pape eſt le chef; & de ceux-cy le nõbre n'eſt point determiné de noſtre temps cõbien qu'on trouue qu'autresfois ils n'eſtoient que douze à l'exemple des Apoſtres. Ces Cardinaux auoient iadis de couſtume d'aller trouuer le Pape deux fois la ſemaine: mais les affaires importantes eſtans augmentées de noſtre temps, ils s'aſſemblent vne ſeule fois, & leur aſſemblée ſe nõme cõmunément Conſiſtoire. On y ordonne ceux qui ſont eſleus Eueſques & Archeueſques, ou cõmis ſur les Egliſes Patriarchales quand il vaque des ſieges, dont l'election n'appartient à vn Chapitre, à vne ville, à vne Prouince: à vn Roy, ou autres perſonnes; car en ce cas ils ſont eſleus par le Pape, & par ce Senat auquel appartient cette reſerue par priuileges des Papes, & cette reſerue a encor accouſtumé de s'eſtendre à certains Monaſteres qui ſe trouuent taxez au liure de la Chãbre, & qu'on donne en charge à des perſonnes capables, & pource on appelle tels Monaſteres Conſiſtoriaux, pource que l'on ne diſpoſe d'eux que par la voye du Conſiſtoire. C'eſt en fin icy qu'on traitte toutes les choſes qui appartiennent à la foy, à la religion, à la paix des Chreſtiens & à la conſeruatiõ du temporel de l'Egliſe. C'eſt icy que les Prouinces, les reguliers & les Rois ont leurs protecteurs, dont la charge eſt de propoſer l'election, & les autres cauſes de leurs Prouinces au Senat, & celuy qui propoſe a de couſtume aux eſlections d'oüyr ceux qui contrediſent s'il y en a, & de chercher pluſieurs choſes qui ſont requiſes en la perſonne qu'õ doit eſlire pour l'Egliſe vacante & qui appartient à ladite Egliſe. Cela ſe fait auſſi par voye de teſmoins (laquelle recherche on nomme vulgairement procez) & toutes ces choſes ſont miſes par eſcrit au Senat, & cettuy-cy fait entendre la reſponce dudit Senat à ceux qui attendent, ſignant & ſeellant auec le ſein du S. Siege la reſponce qui eſt preſentée par ceux qui attendẽt au Vice-Chancelier, qui fait vn autre certificat en ſon nõ, par lequel il fait foy à tous les officiers qui doiuẽt expedier, faiſant vn recit, du fait Apres ce rapport, les ſupplians pourchaſſent d'auoir vn Bref conforme au rapport, c'eſt à ſçauoir qui ſoit premierement dicté par des Abregeurs, & eſtant dicté, ſoit eſcrit par les Eſcriuains, puis expedié par les autres par la Chancellerie, ou la Chambre Apoſtolique, & quelquesfois

xxxv. extraordinairement par la Secretairie, & lors que tout eſt expedié, il y faut le ſeel de plomb. Le grand Penitencier en ce qui appartient à ſon abſolution, exerce la Iuriſdiction qui luy a eſté commiſe par le Pape, par pluſieurs Vicaires & Subſtituts qu'on nomme Penitenciers, qui ſont diuiſez par tous les plus grandes Egliſes de Rome, cõme S. Pierre, S. Iean de Latran, & S. Marie Majeur. Mais il n'accorde les deſpences de l'obſeruation des loix humaines que pour quelque cauſe, & luy meſme par generale cõmiſſion du Pape, eſcoute les ſupplians, puis ayant vû leurs demandes, s'il y a choſe pour laquelle requerant merite d'eſtre oüy, & que ce qui eſt requis ayt accouſtumé d'eſtre octroyé par le Pape, il reſcrit par authorité de ſon office, & en vertu de ſa cõ-

miſſion,generale,non par la bouche du Pape, & aſſure en ſes lettres en vertu de cette commiſſion qu'il reſcrit par la bouche du Pape, & il eſcrit touſiours en l'vne de ces façons,*Fiat in forma,fiat de ſpeciali, fiat de expreſſo*, & par ces diuerſes façons de parler il fait connoiſtre à ceux qui taxent l'importance de la requeſte; & de meſme que le reſcrit du Penitencier varie en ſa forme,auſſi les taxes des payemens ſont alterées par les officiers,& la multitude des loix humaines,& du Pape,& les Conciles,& des Monaſteres,eſt ſi grande auiourd'huy que les hommes liez en certaine ſorte deſirans l'ancienne liberté, recourent humblement au Penitencier,qui marque de ſa main la demande du ſuppliant, puis en expedie les Bulles ſous ſon nom,& ſon ſeel.Et pource que biẽ ſouuẽt il ne reſcrit preciſément,eſtant eſclarcy de quelque atteſtation du ſuppliant, il donne des Iuges à ſon eſcrit;qui connoiſſent du fait, & en cecy il en met d'autres en ſa place. Cét office a pour plus grande commodité de ceux qui viennent pour des expeditions,24. hommes pour deffendre les ſupplians, & ceux-là ſont nommez Procureurs de la Penitence.Il donne des diſpences de ſe marier dans les degrez deffendus par les loix humaines,comme auſſi il admet les legitimations des enfans. Il diſpence des defauts des membres ceux qui veulent receuoir les ordres,ou tenir des benefices, comme auſſi d'en tenir pluſieurs.Il abſout des meurtres *in foro conſcientiæ*, & pour le regard des Clercs en toutes les deux Cours,auec retention de benefices, & diſpence pour d'autres.Il *fait* le meſme de la Simonie,du faux ſerment,change les vœux, & diſpence les reguliers de quelque chapitre de leurs regles. D'auantage il donne les Indulgences aux lieux & aux perſonnes, & pluſieurs commiſſions en forme de droict,comme ſeroit la nullité de quelque mariage,& choſes ſẽblables.

On demande au Pape tous les iours la ſignature des choſes qui viennent de ſa propre liberalité,comme ſont les octroys des benefices & autres choſes,qui ſont auſſi cõmiſes generalement aux grand Penitencier;& auſſi les choſes qui concernent meſme la Iuſtice touchant les choſes Eccleſiaſtiques en tous les endroits du monde,& pareillement de celles du tẽporel de l'Egliſe Romaine, & de tous autres lieux;de ſorte qu'elles viennent,ou pour raiſon de la perſonne qui eſt d'Egliſe,ou par la permiſſion des Princes, ou par le conſentement des parties de la Cour de Rome. Le Pape pour plus grande commodité des expeditions des ſupplians a ordonné à toutes ces choſes deux audiences, en l'vne deſquelles on demande les choſes de grace,& en l'autre celles de Iuſtice. Si biẽ qu'on les nõme diuerſement, c'eſt à ſçauoir ſignature de grace,& ſignature de Iuſtice:Le Pape commet ſur ces deux audiences quelque homme legiſtes, & à la ſignature de la grace tous les Cardinaux qui ſçauent la loy,& c'eſt raremẽt qu'on a cõmis des Prelats qui ne fuſſent Iuriſconſultes(qu'on nõme Referendaire)à la grace & à la Iuſtice.Ceux-cy ont charge de voir ce que portent les requeſtes & les choſes qu'elles cõtiennent ont accouſtumé d'eſtre octroyées, de mettre leur nom à la fin de la requeſte,ſignifiant par là au Pape,ou bien au Cardinal qui doit ſigner, que la choſe qu'on demande peut eſtre accordée. Mais ſi le ſuppliant requiert quelque choſe qui puiſſe preiudicier à vn autre, ils ne l'octroyent ſans appeller ce tiers,& ſi la choſe eſtoit importante,ou fort douteuſe le Referendaire la cõfere en l'Audience auec les autres,& le ſuppliãt ne l'obtiẽt que tous ne ſoient d'accord en la ſignature.C'eſt pourquoy le Pape a eſtably ſur les 2.ſignatures vn Cardinal,qui octroye ordinairement les choſes plus legeres, & encor les importantes ſi on a accouſtumé de les octroyer.

Les Referendaires de la ſignature de la grace ont accouſtumé de refuſer les requeſtes qui contiennent des choſes appartenãtes à la Iuſtice, cõme ſi le Pape trouuoit mauuais qu'ils fiſſent ce qui eſt propremẽt de ſa charge. La ſignature a vn iour de la ſemaine determiné, auquels les Referendaires s'aſſemblent. A raiſon dequoy ceux qui plaident ont accouſtumé le iour auparauãt d'aller deuant les Referendaires auec leurs Aduocats & de debatre quelquesfois; mais bien rarement, leur fait deuant eux. Le iour ordonné, c'eſt la charge du Referendaire de rapporter briefuement les requeſtes des ſupplians, & la choſe ayãt eſté debattuë entre ces Iuges, celuy qui eſt preſident iuge ſelon la pluralité des voix, & les Referendaires ne propoſent iamais plus vne requeſte qui a eſté refuſée, ou pour le moins ils le font bien rarement. Le Pape ſouſcrit preſque touſiours auec ces paroles. *PLACET* P. quand on traitte des choſes de iuſtice: mais lors qu'il s'agit de celles de grace, il met *FIAT VT PETIVR*. P. Et ce P. ſignifie le nõ du Pape, comme Paul: mais s'il a autre nom, comme Iules, il eſcrit I. & ainſi des autres. Et ſi le Pape ſouſcrit quelquesfois, non à la priere de quelqu'vn, mais de ſon ſeul mouuement, il ne met pas *VT PETIVR*, mais adiouſte à la fin *MOTV PROPRIO*. Mais le Cardinal de la ſignature de la grace eſcrit touſiours auec meſme forme, c'eſt à ſçauoir, *CONCESSVM IN PRÆSENTIA D.N.* PAPÆ, puis il met ſon nom, & toutesfois il ne ſouſcrit pas en la preſence du Pape, mais il luy eſt permis de ce faire par ſa commiſſion generale. Quant aux formes d'eſcrire en cas de Iuſtice, le Cardinal qui eſt cõmis, met lors qu'on eſcrit aux Iuges de la Cour de Rome, *PLACET D. N.* PAPÆ, & adiouſte ſon nõ, & ſi le fait s'addreſſe aux Iuges des Prouinces, il met, *CONCESSVM IN PRÆSENTIA D.N.* PAPÆ. puis le Cardinal adiouſte ſon nom, & quelquesfois il eſcrit, *Placet prout de iure*, *Placet arbitrio iuditis*, *Conceſſum arbitrio*, *&c.* Et on doit ſçauoir que les reſcrits de Iuſtice qu'on enuoye au Iuges des Prouinces, ne paruiennent autrement aux mains du Regent mais ſãs autre eſtenduë de ſignature ſont remis au Dataire, de meſme que ceux de grace, où il met le iour de la datte, puis les eſcrit au regiſtre de mot à mot, & apres on les rend aux ſuplians, ou à leurs Solliciteurs, en forme de lettres qui doiuent eſtre expediées, & leur expedition il y a 3. voyes quãd la choſe eſt à la iuſtice, à ſçauoir par la Chancellerie & Poſſice des contredits ſous plomb,
XXXVII. ou par la Secretarie en forme de Bref, *ſub annullo piſcatoris*: mais ſi la choſe eſt de grace on l'expedie par la Chancellerie, ou par la Chambre, & quelquesfois extraordinairement par la Secretairie. L'office de la Chancellerie a vn Cardinal eſtably, qu'on nõme Vice-Chãcelier. Sa dignité, ſelon le commun iugement de ceux de la Cour du Pape, luy donne le premier rang de toute ladite Cour. Ceſtuy-cy pour raiſon de ſon office, preſide aux expeditions des lettres en matiere de choſes Eccleſiaſtiques qui vont par tout le mõde, & pareillemẽt à ceux qui expedient, qui ſont en nombre, comme Abbregeurs, ou grands Abbreuiateurs de parc (qui ont charge de dicter les lettres de la requeſte du ſuppliant, & ce qu'ils dictent eſt par eux appellé minute). Eſcriuains moindres Abbregeurs du Parc, Solliciteurs, Plombeurs & Entregiſtreurs. Tous ceux-cy entendent à l'expedition des lettres. Il y a d'autres officiers qu'il faut aller trouuer lors qu'il s'agit de quelques expeditions touchãt le payement de rentes, & ce ſont les Eſcriuains de la Chancellerie, les Chambrieres & autres.

L'audiance de la Chambre Apoſtolique fut eſtablie pour expedier les affai-
XXXVIII. res, & pour cét effect le Pape auoit eſleu 6. Prelats domeſtiques qu'on nomme

Clercs de la Chambre. Ceux-cy estoiēt Conseillers domestiques du Pape, qui traittoit auec eux à part de toutes les choses qui le concernoient, comme du gouuernement de la ville de Rome, & de tout l'Estat temporel, & des comtes du Threſor. C'estoit là que le Pape eſliſoit les Magiſtrats, à raiſon dequoy ils preſtent auiourd'huy le ſerment de fidelité pour leur Office aux Cameriers. C'eſtoit là qu'ō faiſoit les contracts des choſes publiques qui concernoiēt le Pape, & qu'on a accouſtumé d'expedier les lettres des benefices preſque comme par les voyes de la Chancelerie, quand les ſupplians choiſiſſent ce chemin pour abreger, ou bien à cauſe de la matiere qui ſe traite, ou pource que telle choſe n'eſt pas fait de Chancelerie, ains requiert l'expres commandement du Pape. On condamnoit en ce lieu les mal-faicteurs à des peines Eccleſiaſtiques ou temporelles, ſelon que le requeroit la qualité de la perſōne, ou du meffait, & ſon y faiſoit beaucoup d'autres choſes. Mais les affaires de Rome ſe ſont tellemēt multipliées, que le Pape ſecoüant peu à peu cette charge va peu ſouuēt en cette audience, excepté aux cas qui importent à ſes finances, ou qui concernent quelque mauuaiſe expedition de Bulles. Le Pape expedie auſſi ſeparémēt quelquesfois les choſes ſuſdites de luy meſmes, ſans l'audience de ſa Chābre, & en l'execution il appelle ſes Secretaires domeſtiques.

Le Cambellan ou Camerlingue a accouſtumé par l'aduis de ſept Clercs, & quelquesfois de ſon mouuemēt particulier de reſcrire de droit aux Iuges, cōme toutes les choſes prophanes qui appartiennent aux Magiſtrats en l'Eſtat temporel de l'Egliſe, & dehors d'iceluy, du payement des decimes, des fruicts, des benefices, des deſpoüilles des Clercs morts, & d'autres choſes qui concernent la Chābre Apoſtolique. Et il reſcrit preſque touſiours cōme s'il en auoit charge de la bouche du Pape, & les formules de ſes eſcrits ſont nōmez lettres de la Chābre, dont l'expeditiō ſe fait en deux ſortes, vû qu'elles ſont ſeellees & cloſes, ou bien ouuertes & deſployées ſans le ſeel du Chambellan.

Le Threſorier ariere luy tout l'argent qui entre dans la Chābre, & ſa charge eſt de le receuoir, de le garder, & de le deſpendre où il eſt beſoin. Il y a quelque tēps qu'on met cét argent entre les mains d'vn notable marchād qui le reçoit par commiſſion du Threſorier, & en fait les payemēs, & cettuy-cy ſe nomme depoſitaire. L'Auditeur de la Chambre qui a charge des choſes ſpirituelles eſt ſuiuy du Gouuerneur qui punit les criminels, & eſt executeur du bras Seculier, decide des trefves, des ſeuretez, de plaintes des vaſſaux contre leurs Seigneurs, encor que capitales à 40. milles de Rome. Il a authorité ſur tous les officiers de la ville, & a accouſtumé de prendre garde à la tranquilité de la ville & de la Cour de Rome. Si tu lis le chapitre de Sixte IV. & la Bulle de Iules II. tu verras au long l'authorité de ce Gouuerneur.

Le Preſident de la Chambre Apoſtolique reçoit les comtes de tous ceux qui ont manié les deniers de la Chābre en la ville de Rome, ou aux Prouinces, & en fait le dénombrement & le diſcours en l'audiance de la Chambre.

Et pource qu'on traitte quelquesfois en l'audience de la Chābre des cauſes qui ſont entre le Fiſc & les perſonnes priuées, il a eſté ordōné que les particuliers auroient en cette audience vn Aduocat aux deſpens du public, pour la deffence des cauſes des particuliers & des pauures cōtre les Aduocats Fiſcaux.

Il y a vn autre Aduocat qui deffend le Fiſc tāt en l'audience que dehors par deuant les autres Iuges de la Cour de Rome, où eſt beſoin de reſpondre de droit pour le Fiſc, & cettuy-cy eſt de l'ordre Conſiſtorial.

Le Procureur du Fisc, ordonne, traitte, & deffend les causes Fiscales en l'Audience & par deuãt les autres Iuges de la Cour de Rome. Et les causes fiscales sont celles où l'on traitte de la liberté publique, ou des deniers publics. Cét office est fort necessaire & de grãde authorité en la Cour de Rome, & il importe aux particuliers & aux Princes qu'il soit exercé par vn homme sçauant & pratic en la Cour de Rome. Ce Procureur hors de l'audience prend connoissance des secrets des causes, & les entend, & void à sa volonté & dit son aduis, combien qu'il ne soit pas des Iuges. Il interuient encor aux Consistoires publics, & peut requerir qu'il soit fait par quelqu'vn des Pronotaires vn instrument public pour perpetuelle memoire des choses faites publiquement.

Le Cõmissaire de la Chambre Apostolique fait & execute les affaires de la Chambre où les Iuges n'ont que voir. Il est commis sur les actions, & les ambassades, les gabelles, les bleds, & autres choses qui apartiennent à la Chãbre. Le dernier de tous ceux de la Chambre Apostolique qui deffend les droits, & les reuenus assignez aux Cardinaux, & toute autre chose qui cõcernent lesdits Cardinaux. Le nombre des Iuges de la Cour de Rome estant fort grand, & y ayant beaucoup de gens en prison, & chacun ayãt à part les siens, il arriue bien souuent que pour l'occupation des Iuges, & quelquesfois à dessein, les choses prennent plus long traict que la qualité des causes, & le fascheux sejour des prisons requiert. C'est pourquoy les Cardinaux les visitent tous les mois, cõme souuerains Iuges. Toutesfois ceux qui ont place en l'audience de la Chambre ne s'assemblẽt pas pour ces visites : mais celuy qui est Lieutenãt du Châbellan, & presque tousiours vn des sept Clercs, & auec eux tous les autres officiers de la Chambre, excepté le Thresorier & le President. Tous ceux-cy à vn iour ordonné se vont asseoir pour quelque tẽps en vn lieu public dãs les prisons de la ville, & les prisonniers sont appellez deuant eux par ordre, & oüys s'ils veulent. Et lors ils delivrent les prisõniers qu'ils oyent, ou moderent leur peine, & quelquesfois quand ils sont du tout insoluables ils les admettẽt à vne simple cession de biens, & les mettent hors de prison.

Prés des deux dernieres prisons, c'est à sçauoir de la Cour de Sauelle, & de la Tour de None, il y a des Iuges moindres qui prennent leur nom de ces deux lieux. L'appellatiõ du Iuge de la Tour de None va à la Cour du Gouuerneur & celuy de la Cour de Sauelle à l'Auditeur de la Chãbre, qui decide les causes dõt on appelle, encor que le Gouuerneur s'entremette des appellations du Iuge Mareschal, ou de Cour Sauelle, mais cela appartient à l'Auditeur. Les femmes d'amour de la ville payent tous les ans à ce Iuge certain tribut, & cela est si ancien, que le contraire n'apparoit point, il l'exige mesme de celles qui ne le veulent payer.

XXXIX. Outre la Cour ordinaire il y a à Rome vne autre sorte de citoyẽs Romains, ausquels le Pape a dõné vn Preteur qu'on nõme Senateur. Celuy-cy demeure au Campidoglio ou Capitole, & rend le droit aux citoyẽs Romains par authorité ordinaire. Il y a trois Lieutenãs ou substituts, deux desquels qui presidẽt aux iugemẽs priuez sont nõmez collateraux. Ceux-cy sont differens en dignité, vû que l'vn est nõmé premier, l'autre second, & le tiers est Iuge des crimes. Et si l'on appelle de quelqu'vn d'iceux, il y a vn Iuge à part au Capitole pour toutes les appellatiõs : & si la sentence est cõforme à la premiere on ne peut en appeller. Il y a encor quelques sieges où tous les arts qui sont marquez en de petites tables sous vn portique, auquel on lit les mestiers, esli[t] ses Cõsuls arti-

sans, qui rendent droict touchant leur art à leurs compagnons, & ceux qui s'estiment greuez vont proposer leurs griefs aux Conseruateurs de la ville, qui demeurent au Capitole. Cette iurisdiction fut nommée par les Papes Iules II. Leon X. & Paul III.

Il y a apres vne sorte de personnes qui sont les Prestres à qui le Pape a donné vn sien Vicaire. Cestuy-cy tant à Rome qu'en toute sa Dioceſe a mesme authorité que le Pape duquel il est vicaire, & ordinaire, vû qu'il a des Prestres sous sa iurisdiction. Il impose aussi aux Penitens la marque de la penitẽce, confere les Sacremens de l'Eglise, & par la loy de la Dioceſe fait assẽblée, ou tient Cõgregation, & visite les Eglises, & les Monasteres reguliers, s'ils n'ont quelque priuilege qui les excepte. Il peut aussi enquerir, corriger, punir, oster, & donner les benefices. En vertu d'vn Indult du Pape la iurisdiction de son Vicaire s'estend à tous les Laigs & estrangers, qui pour quelque confrairie, ou demeure, ou seruice aux hospitaux, ou Monastere semblent suiure la religion, & encor sur tous les Iuifs de la ville, sur les veufues, & les pupils, & autres miserables personnes Chrestiennes, comme si elles estoient au giron de l'Eglise. Et par le mesme Indult son authorité s'estend sur les causes où l'on ne traicte pas de la proprieté, mais des loüages & pensions, & aussi sur ce qui concerne les metairies, les champs, les vignes, & les salaires. Mais aux autres choses où il s'agit de la proprieté il ne peut iuger plus haut que iusques à soixante ducats d'or de la Chambre, & son authorité s'estend aux susdites choses iusqu'à quarãte milles loing de Rome. Il a sous luy quatre Notaires ou Greffiers publics, & deux subsituts, l'vn qui prend connoissance des choses priuées, & ciuiles, l'autre des publiques & criminelles.

Il y a douze Chapelains du Pape, ou Auditeurs des causes du sacré Palais, ausquels les Papes donnerent le pouuoir d'ouyr à part ceux qui plaidoient, & à leur rapport les Papes donnoient leurs Sentences.

A Rome chacun est en peu de temps reconnu pour citoyen, & peut participer, voire mesmé participe facilement aux premiers honneurs de cette ville, où l'on peut mieux qu'ẽ tout autre lieu esperer la recompẽse de son industrie, & la reconnoissance de son esprit, & aspirer en fin auec la fortune, & sa vertu aux plus grandes dignitez de l'Eglise.

Les Papes ont accoustumé de donner les Legations des Prouinces qui sont de leur domination, & le gouuernement des principales villes à leurs parens, tant Ecclesiastiques que Seculiers, ou à ceux qui y sont leurs creatures. C'est la façon dont ils vsent en Italie, & en Auignon ils ont vn Legat, ou Vice-legat, qui est comme Gouuerneur, & a la charge des choses Ecclesiastiques, & de celles qui concernent la Iustice: & outre ce il y a vn General qui est Caualier, & à la charge des soldats qu'on tient en garnison dans la Comté de Venise, & de tout ce qui concernent les armes.

Le Pape a le pouuoir de conferer des benefices aux pays des autres Princes, combien qu'il soit quelque peu restraint, à cause de l'octroy fait par certains Papes à diuers chapitres & Princes. Toutesfois ceux qui ne reçoiuent pas les benefices de luy doiuent auoir sa confirmation, & faire expedier leurs Bulles en Cour de Rome, & outre ce payer Annates.

Ie croy qu'il est à propos en ce lieu de rendre cõte tant de l'institution & maniere de créer le Pape, que des cõsideratiõs des Cardinaux. Toutesfois la creation des Papes a esté fort diuerse: vû que nostre Seigneur sans consentement

d'aucun, & par sa souueraine authorité institua S. Pierre, puis l'authorité decréer le Pape fut dõnée au Clergé de Rome, auquel se ioignit le peuple Romain qui interuenoit auec luy en la creation. Mais apres 351. années l'authorité des Empereurs s'y interposa encore, pource que les Papes esleus prindrent pour vn temps la coustume de receuoir d'eux la confirmation, premierement en payant certaine quantité d'argent, & puis sans payer aucune chose. Ils s'abstindrent encor pour vn temps de se laisser couronner sans la presence & consentement de leurs Ambassadeurs, & en fin du consentement des Papes mesmes, qui pensoient brider par cette voye l'audace & l'insolence du peuple Romain, toute l'authorité de creer le Pape fut transportée aux Empereurs, qui la tindrent, & en vserent longuement. De sorte que quand les Papes la leur voulurẽt oster ils ne le peurent faire sans vn grand desordre & schisme remarquable, qui trauailla longuement la Chrestienté : & cependant quelques Papes nommerent leurs successeurs, qui estoient apres confirmez par le Clergé. Mais en fin l'authorité des Papes estant plus forte, l'Empereur & le peuple estans entierement forclos, l'election demeura aux Cardinaux, & à quelques-vns des plus grands du Clergé, iusqu'à ce qu'Alexandre III. au Concile de Latran tenu en l'année 1259. où il y auoit 280. Euesques, ordonna que celuy-là fut legitime Pape qui seroit esleu par les deux tiers des Cardinaux presens; & cette coustume a duré iusqu'à cette heure, sinon qu'en l'année 1417. au Concile de Constãce, Martin V. fut esleu pour oster le schisme de ce temps-là; mais Gregoire X. ordonna premier au Concile de Lyon le Conclaue, qui de temps en temps a esté mieux reglé, & reduit à la forme qu'on void auiourd'huy.

Les Cardinaux s'assemblent pour eslire vn Pape en l'vne de ces trois sortes, ou par compromis, ou par adoration, ou par voye de scrutin & de billets, où ils donnent leur voix à celuy qu'ils fauorisent. Il suffit donc qu'on entende que toute l'authorité de créer le Pape consiste aux Cardinaux, & qu'ils sont membres principaux du Pape, qui est comme chef, lequel ils assistent, estans ses Conseillers & Coadiuteurs. Beaucoup de priuileges leur ont esté donnez par plusieurs Papes, & particulierement par Paul II. & quelques autres leur ont mesme octroyé la moitié des reuenus du S. Siege: mais au lieu de cela ils ioüyssẽt à present de la moitié des Annates des benefices qui s'expedient par Consistoire.

Ils auoient accoustumé d'estre seulemẽt au nombre de 53. mais le nõbre s'est accrû & diminué selon la volonté des Papes; & Pie IV. en vit vne fois 66.

Ceux qui võt discourãt sur le proche successeur au Pontificat ont accoustumé de considerer d'vn costé le temps qui court, pource que le temps de la paix requiert vne chose, & celuy des troubles vne autre; & lors que toute chose est pleine de debordemẽt, il faut pẽser à auoir quelqu'vn qui l'arreste; & d'ailleurs il est besoin de prendre vn autre chemin, lors qu'apres vne grãde seruitude on desire vn peu de liberté: & d'autre part il faut prendre garde aux volontez des Princes, chacun desquels desire auoir vn Pape pour amy: mais ils considerẽt sur tout les affectiõs particulieres des Cardinaux, pource qu'il semble qu'en l'election du Pape ils perdẽt la memoire de tous les autres. On void toutesfois que la vieillesse sert beaucoup, tant pour le regard de ceux qui aspirent au Papat, que pource que plusieurs font touſiours quelque acquest au chãgemẽt des Papes. Apres on cherche la bonté, pource que les hommes sont communément si meschans, qu'ils suppriment du tout le desir naturel des choses bonnes. Mais la principale bõté qu'on recherche és Cardinaux, c'est celle qui profite aux autres

comme

comme la Iustice, l'affabilité, la courtoisie, & l'inclinatiõ à vouloir communiquer la grandeur aux autres: & pour cette cause il semble qu'ils regardẽt de ne faire Pape celuy qui a beaucoup de grãds parẽs & amis qui peuuẽt estre cause d'interrompre, & diminuer la courtoisie, & les autres parties que i'ay remarquées, & chaque Cardinal pourchasse de faire Pape non seulemẽt celuy qu'il ayme: mais aussi celuy qui est obligé de l'aymer. Mais encor qu'on prenne garde à toutes ces choses; toutesfois on peut asseurer qu'il est impossible de pouuoir faire vne ferme, & valable coniecture de celuy qui doit estre Pape, pource que les affaires de Rome branslent à toute heure. Vn mescontentement, vne nouuelle promotion de Cardinaux, le moindre accident qui arriue, met toutes choses s'en dessus dessous, outre ce qu'on a remarqué que la plusspart du temps les humeurs qu'on voit dehors se changent dans le Conclaue; mesmes bien souuent les Cardinaux esmeus tout d'vn coup, ou touchez de crainte, & comme hors d'eux-mesmes se portent à ce qu'ils n'auoient iamais eu dans la pensée. Quand ils peuuent preuoir le danger de quelqu'vn qui peut estre Pape, ils y remedient facilement, s'acordent ensemble, & partant les principaux sujets de la Papauté sont presque tousiours abbatus. Mais pource qu'on ne peut vser de mesme diligẽce en tous, lors qu'ils sont surpris, & qu'on parle de quelqu'vn auquel ils n'ont iamais pensé, & qu'ils n'ont le temps de prendre resolution, ils courent comme personnes despourueuës de conseil, comme si chacun doutoit d'estre le dernier. Toutesfois on void bien souuent que celuy qu'on croyoit le moins deuoit estre Pape vient à l'estre, c'est pourquoy c'est plustôt deuiner que coniecturer de dire que quelqu'vn doit estre Pape.

Au reste le Pape qui est auiourd'huy ayme fort la paix, & le repos de la Chrestienté, tasche de maintenir tous les Roys en bonne amitié, sans fauoriser l'vn plus particulierement que l'autre. Il semble que la prise qu'il a euë auec les Venitiens, a diminué beaucoup l'affection que cette Republique portoit au S. Siege. Toutesfois les affaires sont aujourd'huy si bien appaisées qu'on tient que les choses se remettront bien-tôt, si desia elles ne le sont au premier estat, & que l'aigreur qui a esté d'vn costé, & d'autre, & l'animosité des deux parties, dont le grand Henry Roy de France a empesché les effets, cessera par la bonté du Pape, & par la discretion de la Seigneurie de Venise.

RELIGION DES PREMIERS ROMAINS.

ENtre tous les Dieux estimez par les Romains Pan Lycée, nommé de plusieurs Faune & Syluain, tint le premier rang, & ce fut à luy qu'on dedia les Lupercales, & que les Luperces sacrifierent: On dit que ce sacrifice vint d'Euandre Roy fugitif d'Arcadie, qui vint au lieu où fut apres faite la forteresse de Rome. XLII.

Les Pasteurs qui auoient ce Dieu pour leur chef luy sacrifioient tous nuds, auec le visage couuert, & quelques ceintures en la main. Il y en a qui rapportent l'origine de ce sacrifice à l'accident qui arriua à Faune lors qu'il poursuiuoit d'amour Iole fẽme d'Hercule. Mais les autres disent que Romule sacrifiãt à Pan tout nud pour la chaleur du Soleil, eut aduis que quelques voleurs emmenoient son troupeau, si bien que pour les attraper il les poursuiuit tout nud comme il estoit, & les prit: si bien qu'en memoire de cecy il voulut que

les Preſtres qui feroient ce ſacrifice fuſſent nuds. La ſpeciale deuotion qu'on auoit à ce Dieu, & à ces Preſtres, eſtoit, pource que les femmes qui ne pouuoient accoucher, ou deuenir enceintes, auoient recours aux Luperces, & ainſi qu'elles auoient eſté vn peu batuës de certains petits foüets teint de ſang de bouc, elles accouchoient, en conceuoient bien-toſt. On faiſoit la feſte de ce Dieu le 18. de Ianuier, ainſi qu'Ouide rapporte.

Il y eut apres les Potitiens & Pinatiens, familles ainſi nommées, qui furent ordonnez pour ſacrifier à Hercule. Les Potitiens inſtruits par Euandre preſiderent long-temps à ce ſacrifice, iuſques à ce que cette charge eſtant donnée à des ſerfs publics, la famille des Potitiens vint à manquer; ce qui aduint par le moyen d'Appius Claudius leur ennemy, & les Romains crûrent que pour punition il eſtoit deuenu aueugle.

Les freres Aruaux, ou Aruales donnerent conſeil aux Romains, afin que les champs produiſiſſent des bleds, Romule fut l'inuenteur de cette Religion, & ceux-cy ſe nommerent Aruaux, pource qu'*Aruum* ſignifie champ. Ils furent au nombre de douze, l'on leur donna auec la Preſtriſe vne couronne d'eſpics auec quelques bandes blanches.

Preſque en meſme temps la ſcience, & religion des Augures vint à Rome de la Toſcane, dont les habitans ſçauoient parfaictement l'art de deuiner en cette ſorte. Leur façon de faire eſtoit telle. Celuy qui deuoit preſager par le moyen de l'augure montoit ſur la forteresſe, ou ſur quelque autre lieu deſcouuert, & s'aſſiſoit-là ſur vne pierre tournée au Midy, & eſtant aſſis à main gauche, tenoit en main vne baguette courbe qu'on nommoit Lituë. De là ayant regardé la ville, & les champs d'alentour en priant les Dieux, il ſeparoit les regions de l'Orient à l'Occident, & logeoit les parties droites au Midy, & les gauches au Septentrion, & remarquant ſans mot dire, le lieu iuſques auquel la veuë s'eſtoit portée, tenant en ſa main gauche la baguette, mettoit la droicte ſur la teſte de celuy à qui il vouloit preſager quelque choſe, diſant: O pere Iupiter, s'il eſt accordé qu'vn tel ioüyſſe de telle choſe, dõnez-en des ſignes manifeſtes, où i'ay fait mes bornées: & lors il diſoit quels ſignes il vouloit que Iupiter enuoyât, & s'ils arriuoient l'Augure eſtoit bon. Or auec le temps cette ſcience fut en prix à Rome, de ſorte que le nombre des Augures crût auſſi bien que leur authorité, tellement qu'on créa le College des Augures, qui n'eſtoient que trois au commencement.

Numa Pompilius Roy des Romains fut le premier qui ordonna le Flamen Dial, vû qu'auparauant les Roys exerçoient l'Office de Pontife. Numa conſiderant donc qu'à l'aduenir les Roys pourroient plutôt reſſembler à Romulus qu'à luy, & eſtre plus affectionnez aux armes qu'à la Religion, ordõna quatre Preſtres qu'il nomma Flamines, qui deuoient eſtre continullement attentifs au ſeruice des Dieux, & ces Preſtres furent dediez à pluſieurs Dieux, c'eſt à ſçauoir vn à Iupiter, qu'ils nommoient Dial, & deux à Mars. & vn à Quirinus, ou Romulus. Les autres Flamines dediez à d'autres Dieux qu'à Iupiter portoient le tiltre des Dieux auſquels ils eſtoient voüez: & Numa voulut que celuy de Iupiter portât vne robbe honorable, & eut vn ſiege d'yvoire, qu'on n'octroyoit en ce temps-là qu'aux plus grãds Magiſtrats. Ceſtuy-cy ſeul auoit vn petit chappeau blanc, & dauãtage il alloit à cheual. Il ne luy eſtoit permis de iurer, ny de porter du feu de ſon ſacrifice en aucun lieu qui ne fut ſacré. Si quelqu'vn entroit ceint dans ſon temple, il falloit qu'il le deſceignit, &

qu'il iettât dehors ce lieu par le toict. Il n'auoit aucun nœud dessus luy. Si le criminel qu'on menoit foüetter se mettoit à genoux deuant luy, c'estoit peché de le foüetter ce iour-là. Vn homme qui n'estoit libre de condition ne pouuoit couper les cheueux de ce Prestre. Il ne luy estoit permis de toucher vne chévre, ny du lierre, des fébves, ou la chair creuë. Il failloit que les pieds de son lict fussent salis de bouë liquide, & il n'estoit permis à aucun de reposer dans ce lict. Les rongneures des ongles du Dial, & les cheueux qu'on luy auoit couppez, estoit cachez en terre sous vn caillou. Il ne luy estoit permis de prendre l'air sans chappeau, & les Pontifes luy ordonnerent le mesme quand ils seroit en lieu couuert. Il ne pouuoit toucher de la farine paistrie auec le leuain, ny quitter sa chemise qu'en des lieux couuerts, afin qu'il ne fut nud sous le Ciel, comme sous les yeux de Iupiter, & personne ne se pouuoit asseoir auec luy, lors qu'il disnoit, que le Roy sacrificule. Il n'entroit iamais aux lieux où il y auoit des corps morts. Varron a dit que les anciens eurent autant de Flamines que de Dieux, comme le Dial, le Martial, le Quirinal, le Vulcanien; le Falagre, & comme nous auons nos Archeuesques, Eueſques, & Cardinaux, ils auoient aussi leur Flamen, leur premier Flamen, & celuy qui estoit sur tous les autres.

Quant aux Vestales de la garde de leur feu est si rebattuë que ie n'en diray autre chose sinon que si ce feu s'esteignoit elle estoient battuës auec des verges par le souuerain Pontife. On ne mettoit en ce Temple que des Vierges qui deuoient estre nées de personnes de libre condition, & l'on les prenoit depuis six iusques à dix ans au plus. Les dix premieres années elles apprenoient la forme des sacrifices, estoient autant de temps occuppées à sacrifier, & les dix dernieres années elles instruisoient les ieunes filles qu'on prenoit de nouueau, & lesdits trente ans passez elles se pouuoient marier. Mais celles qui se matierent furent malheureuses. Le peuple Romain les honoroit extrémement, & outre le feu dont i'ay parlé elles gardoient le Palladium, ou la statuë de Minerue, & autres choses sacrées des Romains: & quand elles estoient trouuez en adultere on les faisoit mourir en cette sorte. On les dégradoit, & les portoit on sur vne biere, liées & auec le visage couuert en fort grád silence par la ville, qui estoit ce iour-là toute en deüil, iusques à la porte Salaire, prés de laquelle il y auoit vn lieu qu'on nommoit le champ Scelerat, auquel estoit vne sepulture qui auoit vn petit trou pour entrer, & deux petites fenestres. En l'vne on mettoit vne lampe allumée, & en l'autre de l'eau, du laict & du miel, & lors qu'on estoit arriué audit lieu, le grand Prestre disoit quelques prieres ayant tousiours les mains dressées vers le Ciel puis on faisoit entrer la Vestale en cette tombe par le petit trou, & cependant le peuple tournoit le visage, puis ayant osté l'eschelle, & couuert le lieu d'vne pierre, comme si c'eust esté vn sepulchre, le peuple iettoit dessus de la terre, & estoit tout ce iour en dueil.

Les Saliens furent dedica à Mars au nombre de douze par Numa, puis Hostilius en adiousta douze autres. Ils furent appellez Saliens pour les sauts qu'ils faisoient en sacrifiant. Ils portoient certaines iuppes peintes, & sur la poictrine certaines pieces enrichies d'or, d'argent, & de pierres precieuses.

Au commencement il y eut quatre Pontifes pris entre les Senateurs, puis le peuple obtint qu'on en esliroit autant de son ordre. Ceux-cy auoient vn.

chef qu'on nomma le tres grand Pontife, qui sçauoit auec quelles hosties, & en quel temps il falloit sacrifier: & auoit le soin de sçauoir d'où l'on tireroit de l'argent pour les despences du seruice des Dieux. On dit que le Pontife auoit vne table où il connoissoit l'Eclipse de la Lune, & du Soleil.

Le Prestre Fecial presidoit à la foy publique donnée aux peuples, & l'on iugeoit que la guerre qui n'auoit esté premierement denoncée par le Fecial, n'estoit pas iuste. Quand on faisoit la paix auec l'ennemy, & le Chef luy ayant commandé, il disoit, ô tel, ie te demande de l'herbe: A quoy le Chef respondoit, qu'il en print, & l'ayant prise, il demandoit s'il le faisoit messager du peuple, & du Senat Romain. Le Chef respondoit qu'il le faisoit, pourvû que cela se fit sans que luy & le peuple Romain fussent deceuz. Lors on faisoit la paix, auec prieres à Iupiter, que si le peuple Romain contreuenoit aux conditions de l'accord, il le frappât, de mesme qu'il frappoit alors vn pourceau, & ce d'autant plus qu'il estoit beaucoup plus puissant. Mais quand ils denonçoient la guerre ils vsoient de cette façon de faire. Le Fecial portoit vn dard demy bruslé, & de l'herbe aux confins de ceux à qui il denonçoit la guerre, & en presence de trois hommes d'aage adiouſtoit que les ennemis auoient failly en ce qu'ils auoient fait contre le peuple Romain, & que pour cette cause luy & le peuple Romain leur annonçoient la guerre: & ayãt dit ces paroles il iettoit ce dard sur leur terre, afin qu'ils visſent qu'on leur faisoit iustement la guerre.

Les deux hommes des Sacremens auoient la charge de lire les liures sacrez & les vers de la Sybille, & de les interpreter. Ils presidoient encor aux ceremonies qu'on faisoit à Apollon, & qu'il naissoit quelque monstre, ou qu'il arriuoit quelque prodige ils taschoient d'appaiſer les Dieux auecques leurs sacrifices.

Les sept hommes des Epulons estoient enclos en vne espece de Prestrise de laquelle il y a peu de gens qui ayent escrit. Pline deuãt reciter vne oraison & craignant ceux qui estoient là pour l'escouter dit, Le Consulaire estoit au milieu, & apres vn des sept hommes des Epulons; & il est dit qu'on accepte les excuses des filles des Augure, des dix hõmes Sacrez, des Flamines, & des sept hommes des Epulons. Ie parlerois des habillemens, des vases, des sacrifices, & des instrumens, mais ie m'en deporte, pource que la chose seroit ennuyeuse.

CHRONOLOGIE,

Et briefue discription de la succession, vie & mort des Papes depuis Saint Pierre, iusques à Paul V. à present seant. Ensemble leurs Ordonnances, Conciles, & Schismes.

XXIII. POurce qu'en discourant du gouuernement de l'Estat de l'Eglise, i'ay aussi parlé de la Religion, & des choses qui concernent l'Eglise, ie m'en deporteray maintenant, pour venir au dénombrement des Papes iusqu'à Paul V. qui tient auiourd'huy le Saint Siege, & la souueraine dignité de l'Eglise: auec vn sommaire des ordonnances pendant leurs vies & les temps des Conciles generaux, puis ie mettray les Cardinaux qui sont auiourd'huy, afin que les plus curieux se contentent.

Nombre des Papes.

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

Nombre des Papes.		An de Christ.
	Saint Pierre, premier Pasteur ou Euesque de l'Eglise Catholique.	
1.	Simon Pierre Cephas, natif de Bethsaïda en Galilée, Apostre de Iesus Christ, premier Euesque des Chrestiens, gouuerna l'Eglise de Ierusalem cinq, celle d'Antioche sept, & finalement celle de Rome 24. ans 5. mois 12. iours.	34.
2.	Line Toscan second Euesque ou Pape de Rome, Cheronesque ou Coadiuteur de S. Pierre, ayant escrit les gestes de S. Pierre, mesme ses combats auec ce detestable Simon Enchanteur. Il fut decapité par le commandemẽt de Saturnius Consul, estãt par luy estimé sorcier, pour auoir chassé le Diable hors le corps de sa fille (tant il estoit renommé en saincteté,) que mesme il ressuscitoit les morts partant de la ville, ou s'absentant d'icelle pour aller annoncer la parole de Dieu en infinis lieux. Tint le siege 11. ans 3. mois. 12. iours.	57.
3.	Clement Romain, ordonna sept Notaires (que l'on nomme à present Protonotaires) par les sept quartiers & regions de Rome: afin d'escrire l'Histoire du Martire, il escrit plusieurs choses, mesmement huit liures de Cõstitutions Apostoliques: & par sa pieté & doctrine, ayant conuerty plusieurs à la foy Chrestienne: il fut martyrisé sous Trajan Empereur, de son Pontificat 9. ans 4. mois. 26. iours.	68.
4.	Clete Romain appellé à la charge Episcopale contre son gré, ayant creé plusieurs Prestres dans la ville de Rome, ayant augmenté, comme homme de doctrine & sainte vie, l'Estat de l'Eglise de Dieu, fut martyrisé durant l'Empereur Domitian, & enseuely au Vatican, de son Pontificat. 6. ans 5. mois 2. iours.	77.
5.	Anaclete Grec de nation d'Athenes, ordonne que les Prelats & Clercs feront leurs barbes, & feront faire leurs cheueux, qu'ils s'assembleront deux fois l'an pour les affaires de l'Eglise: que les Euesques seront receus par trois autres: les Clercs admis aux ordres sacrez publiquement, non priuément: & que tous fideles communieroient apres la consecration; autrement reiettez de la compagnie des fideles, comme infideles. Par ce moyen la Religion Chrestienne s'augmenta grandement. Du temps des Apostres on communioit tous les iours. Il mourut l'an 2. mois 2. iours 10. de son Pontificat.	84.
	Le siege fut vaquant 7. iours.	
6.	Euariste ordonna sept Diacres estre esleus en chacune Cité, pour assister à l'Euesque en preschant: afin qu'on ne luy imposât d'y auoir mal presché, distribua les parroisses ou Cures aux Prestres, commanda les mariages estre solemnisez publiquement en l'Eglise, auec la benediction sacerdotale, autrement seroient reputez illicites & incestueux: que l'Euesque ne laisseroit son Eglise durant sa vie, non plus que la femme son mary. Il souffrit mort sous l'Empereur Trajan, de son Pontificat. 13. ans cinq mois.	96.
	Le siege fut vaquant 19. iours.	
7.	Alexandre Romain, homme de tant sainte vie, que plusieurs Senateurs Romains receurent la Religion Chrestienne pour sa grande	107.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

pieté. Il fut premier autheur de seau beniste, & d'en mesler de la simple auec le vin, au Sacrement du Corps & Sang de Iesus Christ : adiousta au Canon de ce saint mystere, *Qui pridie quàm pateretur*, iusques à ces mots, *hoc est*, *&c.* & que le pain seroit sans leuain : prohiba que les Cleres ne seroient accusez par deuant les Iuges seculiers, ains poursuiuis deuant les Ecclesiastiques : il fut martyrisé sous Adrian, & interrogé pourquoy il ne respondoit : pource (dit-il) qu'au temps de l'oraison, l'homme Chrestien parle auec Dieu ; sa mort aduint ayant tenu le siege 7. ans 5. mois 19. iours.

Le siege fut vaquant 15. iours.

8. Sixte Romain, prohiba que les ornemens de l'Eglise ne fussent maniez d'autres que des Ecclesiastiques : Ordonna les Corporaux de lin tres-pur & net : qu'en la celebration de la sainte Eucharistie l'on chantercit *Sanctus*, *Sanctus*, *&c.* Ce sacré mystere estant traicté simplement auparauant la deuotion reluisant plus que pompe & appareil. Peu de ceremonies. Car S. Pierre ayant consacré, disoit l'oraison Dominicale. Il fut martyrisé de son Pontificat. l'an 9. mois dixiesme, iours neufiesme.

Le siege fut vaquant 2. iours.

9. Telesphore Hermite Grec, institua le Careſme, selon plusieurs, mais ils se trompent : car il est de l'institution des Apostres, comme Polidore l'a remarqué de Saint Ieroſme, escriuant contre Montan à Mercelle : trop bien augmenta-il le nombre des iours, ordonna de ieuner cinquante pour quarante, mesmement les Prestres, qui doiuent estre plus saints que les autres. Il ordonna aussi que le iour de la Natiuité de Iesus Christ l'on celebreroit trois Messes, la premiere à minuict, signifiant l'heure de la Natiuité, la seconde au poinct du iour, lors qu'il fut cognû des Pasteurs, la troisiesme en plein iour, qui est celuy de nostre Redemption : que desormais l'on chanteroit cét Hymne. *Gloria in excelsis Deo.* Il fut martyrisé & ensseuely au Vatican, de son Pontificat l'an 10. mois 8. iours 25. — 127.

Le siege fut vaquant 7. iours.

10. Hygine Grec, natif d'Athenes, ordonne (pour le moins) qu'vn parrain ou matraine presenteront l'enfant au Baptesme, que les materiaux dediez au bastiment du Temple ne seroient transferez à vsages prophanes. Que le Metropolitain ne condamneroit vn Eueſque de sa Prouince, sans le consentement & aduis des autres Eueſques de la mesme Prouince. Il meurt l'an 4. — 138.

Le siege fut vaquant 3. iours.

11. Pie d'Aquillée ordonna que l'on celebrât la Pasque (Pentecoste, ja ordonnée par les Apostres Act. vingtiesme) le iour du Dimanche & plusieurs saintes ceremonies pour l'ornement & decoration du Baptesme, & de la sainte Eucharistie : Que les Romains ne prendroient le voile auant l'aage de vingt cinq ans, que le Prestre iurant seroit deposé, & l'homme laïc excommunié. Il imposa aussi penitences aux Prestres negligens, & traictans irreuerem̃ent les saints Sacremens : consacra le premier Temple de Rome, sçauoir les Thermes de Novat dedié à saincte Prudentiane, les Temples des — 142.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

Chrestiens l'estoient auparauant cachettes & grottes obscures, sa mort aduint de son Pontificat, l'an onziesme, mois cinquiesme, iours vingt septiesme.

Le siege fut vaquant 3. iours.

12. Anicette Syrien de nation renouuella l'ordonnance d'Anaclete, que les Clercs ne porteroient point de barbe : que les Prestres auroient vne couronne : qu'vn Euesque ne pourroit estre consacré auecque plus petit nombre. Il fut martyrisé le neufiesme an 8. mois 24. iours de son Pontificat. 144.

Le siege fut vaquant 17. iours.

13. Concordius Soter de Fundi, renouuella & confirma l'ordonnance d'Euariste touchant la benediction sacerdotale au mariage & consentemens des peres & meres, pour les grands abus qui se commettoient le son temps. Gratian recite qu'il ordonna que l'on ne doit garder le serment, par lequel l'on promet de mal faire. Il mourut l'an 7. mois 11. iours 18. de son Pontificat. 163.

Le siege fut vaquant 21. iours.

14. Abundius Eleutherus, Grec de nation, enuoya en la grande Bretagne, à la requeste du Roy, Fugatius & Damianus gens de pieté & religion : par lesquels le Roy & le peuple furent baptisez. Il deffendit qu'aucun par superstition ne s'abstint d'aucune sorte de viande, & que nul ne fut condamné de crime absent & non conuaincu. Ayant augmenté la Religion Catholique par son bon exemple, a laissé paix & repos en l'Eglise espanduë quasi par toute la terre. Il mourut l'an 15. iours 13. de son Pontificat. 171.

Le siege fut vaquant 5. iours.

15. Victor Affriquain, ordonna que si aucun estant prest de receuoir la sainte Communion, & sollicité de pardonner à son ennemy, refusoit de se reconcilier qu'il fut priué de ce saint mystere, declara qu'en cas de necessité, il seroit loisible à qui que ce fut, homme ou femme, de baptiser ceux qui requerroient cette grace, en quelque eau que ce fut, pourvû qu'elle fut viue : combien que la coustume de baptiser autrement ne fut qu'à Pasques & Pentecoste. Il confirma aussi l'ordonnance de Pie, touchant la celebration de la Pasque, le iour du Dimanche, contre la coustume des Eglises d'Asie, lesquelles il excommunia : dequoy il fut repris par Irenee. Il fut martyrisé l'an douze, mois vn, iour, 28. de son Pontificat. 186.

Le siege fut vaquant 12. iours.

16. Abundius Zefirinus Romain, ordonna que chacun ayant atteint l'aage de douze à treize ans, receut à tout le moins au iour solennel & feste de Pasques la sainte Eucharistie : que les calices estans de bois dés le commencement seroient faits de verre, lequel decret fut aboly depuis & ordonné qu'ils seroient d'or, d'argent, ou d'estain qu'vn Euesque ne pourroit estre iuge de son Archeuesque ou Metropolitain, ny de son Primat ou Patriarche, sans l'authorité Apostolique 198.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

en quoy il n'oublia d'establir sa primauté. Il mourut l'an 20. iours 15. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 6. iours.

17. Domitius Calistus Romain, dressa vne Eglise & vn cimetiere à Rome, où reposent les reliques de plusieurs saints Martyrs: institua le ieusne des Quatre temps, esquels il faut receuoir le Clerc & ordres sacrez. Quelques-vns luy attribuent l'ordonnance du Celibat des Prestres: mais Polydore au liu. 5. chap. 4. dit que l'on n'a pû oster du tout le mariage aux Prestres Occidentaux (car les Orientaux & Grecs se marient) iusques au Pontificat de Gregoire 7. l'an 1074. Il fut martyrisé l'an 5. mois 1. iours 13. de son Pontificat. 218.

Le siege fut vaquant 6. iours.

18. Vrbain Romain, sous lequel l'Eglise Romaine commença de posseder des terres, prez, & autres heritages, qui doiuent estre communs & distribuez pour alimenter les gens d'Eglise, les Pauures, les Protonotaires, qui escriuoient les actes des Martyrs. Damase luy attribuë l'ordonnance des vaisseaux d'argent ou d'estain, dont Boniface Euesque de Majence disoit que iadis les Prestres d'or vsoient de calice de bois maintenãt les Prestres de bois vsent de calice d'argent. Pour sa sainte vie il attira à la foy beaucoup de monde; il fut martyrisé l'an 7. mois 7. iours 5. de son Pontificat.. 223.

Le siege fut vaquant 23. iours.

19. Calpurnius Poncianus Romain, ayant laissé deux Epistres decretales à tous les fideles, & enduré beaucoup de tourmens, mourut en exil, en l'Isle de Sardaigne, l'an cinquiesme, mois cinquiesme, iours deux de son Pontificat. Quelques vns disent que de son temps estoient à Rome quinze Prestres dits Cardinaux, c'est à dire principaux, pour ensouelir les morts, & baptiser les petits enfans, & autres quinze qui eurent la principalle charge du salut des ames: toutesfois Polydore & Damase disent que ce fut Marcel Pape l'an trois cens deux autheur de ces Cardinaux. 231.

Le siege fut vaquant vn iour.

20. Antheros Grec, ordonna que les gestes des Martyrs seroient escrits: permit à tout homme Ecclesiastique de changer son Eglise auec vn autre, moyennãt qu'il le fasse pour le salut des ames, & profit public, & non pas pour sa commodité particuliere: declare qu'il ne sera loisible à aucun d'estre Pape, qu'il ne soit Euesque premieremẽt. Il fut martyrisé l'an cinquiesme, mois vn iour, quatorze de son Pontificat. 236.

Le siege fut vaquant 6. iours.

21. Fabian Romain, esleu miraculeusement, baptise Philippes pere & fils premier Empereur Chrestien, & accepta leurs thresors: dispose les ceremonies du saint Cresme: ordonne derechef le Martyrologe, deffend de prẽdre femme entre le cinquiesme degré de consanguinité, veut que chacun Chrestien communie trois fois és festes de Pasques, Pentecoste, & Natiuité de nostre Seigneur: fut martyrisé principalement en haine des thresors receus de l'Empereur, l'an 13. onze mois de son Pontificat. 239.

Nombre des Papes.

Corneille Romain fut tres-docte, & escriuit plusieurs Epistres, eut deux Antipapes ; fit plusieurs ordonnances, comme l'on peut voir dans Gratian, & accusé de leze Majesté, pour auoir escrit à S. Cyprian, fut fustigé & mis à mort sous l'Empereur Dece, l'an deux, mois 2. iours 3. de son Pontificat. Ansd. Christ. 252.

22.

Le siege fut vaquant 2. mois. 5. iours.

SCHISME I.

NOuatian Romain Prestre heretique, disant que les Apostres, c'est à dire ceux qui estoient descheus de la foy, ne doiuent estre receus en l'Eglise, quoy qu'ils fissent penitence : & premier schismatique, hypocrite & conuoiteux de paruenir au Pontificat, alluma le feu de diuision & discorde, se faisant Antipape, auec l'ayde de Nouatus Prestre de Carthage, tesmoin S. Cyprian escriuant à Corneille, qui le condamna heretique en deux Conciles tenus à Rome. Nicostratus autre Antipape en Affrique. 252.

23. Luce Romain ordonna que chacun Euesque soit accompagné de deux Prestres, & trois Archidiacres, pour estre tesmoins de sa bonne conuersation : que les Euesques seroient aagez de trente ans : toutefois Gratian attribuë cét ordre à Zozime, il fut martyrisé l'an 1. mois 3. iours 13. de son Pontificat. 253.

Le siege fut vaquant 1. mois 5. iours.

24. Luce Estienne Romain fut le premier qui mit en vsage les habits Sacerdotaux, les premiers Prestres se cõtentans d'estre vestus de pieté, religion, & saincteté, s'estudiant plus à despoüiller le vieil homme, & les vices, que de separer de nouueaux & riches ornemens. Il fut martyrisé l'an 1. mois 3. iours 1. de son Pontificat. 255.

Le siege fut vaquant 1. mois 12. iours.

25. Sixte 2. Athenien, ayant enseigné l'Euangile par toute l'Espagne il fut esleu Pape, il ordonna de bastir des Eglises & Autels vers l'Orient, & estoit en bonne volonté de confuter les Heretiques, des Sabellins, Cerinthiens, Nepotians : il fut martyrisé l'an 1. mois 10. iours 23. de son Pontificat. 257.

Le siege fut vaquant 11. mois 15. iours.

236. 26. Denys Grec fut le premier Moyne qui fut reçû au siege Romain pour estre Pape, & estant esleu, il diuisa le premier, tant à Romé, que ailleurs, les Temples, Cimetieres, Paroisses, & Dioceses aux Prestres, commandant que chacon se tint content de son finage, pour y nourrir le troupeau qui luy seroit commis, il souffrit mort l'an 10. mois 5. iours 5. de son Pontificat. 260.

Le siege fut vaquant 5. iours.

239. 27. Felix Romain, ordonna que l'on celebre tous les iours la memoire des Martyrs, & non ailleurs qu'és lieux sacrez : que tous les ans l'on obserue la Dedicace des Eglises vne fois l'an, il souffrit martyre l'an 3. mois 5. de son Pontificat. 271.

Le siege fut vaquant 5. mois.

28. Eutichien Toscan de Luna, ayant escrit quelques Epistres & Decrets, enseuely 342. martyrs de ses propres mains, luy mesme fut 275.

martyrisé l'an 8. mois 6. iours 24. de ſon Pontificat.

Le ſiege fut vaquant 8. iours.

Nombre des Papes

Ans de Chriſt.

29. Caius de Salone en Dalmace de la famille de Diocletian, l'on luy attribuë l'inſtitution des quatre degrez en l'Egliſe, à ſçauoir Huyſſier, Lecteur, Exorciſte, Acolyte. Mais Genebrard obſerue d'Euſebe au liure 6. chap 43. qu'il en falloit pluſtôt faire autheur Corneille ſon predeceſſeur: il ſouffrit martyre l'an 12. mois 4. iours 6. de ſon Pōtificat. 283.

Le ſiege fut vaquant 2. mois 8. iours.

30. Marcelin Romain, eſtant ſaiſi de crainte des tourmens & ſupplices, honora les Idoles, mais depuis il reconnût ſa faute en plein Synode aſſemblé à Sinueſſe, & en fit penitẽce, & meſme depuis vint à redarguer l'Empereur Diocletian, & de ſon gré il ſouffrit martyre l'an 7. mois 9. iours 26. de ſon Pontificat. 296.

Le ſiege fut vaquant 20. iours.

31. Marcel Romain, limita les quartiers & tiltres departis par Euariſte, & les reduit à 25. ordonna que le Concile general ne pourroit eſtre aſſemblé ſans la permiſſion du Siege Apoſtolique, Martin V. ordonne le contraire, comme nous verrons apres qu'vn Clerc ne pourroit eſtre conuenu deuant vn Iuge laïc, il fut martyrisé l'an 5. mois 6. iours 21. de ſon Pontificat 304.

Le ſiege fut vaquant 20. iours.

32. Euſebe Grec, Medecin, fit pluſieurs ordonnances. Aucuns luy attribuent celle de l'inuention de ſainte Croix: il fut martyrisé l'an premier, mois 7. iours 25. de ſon Pontificat. 310.

Le ſiege fut vaquant 7. mois.

33. Miltiades Affricain, deffendit le jeuſne au Dimanche & au Ieudy: pour autant que les Payens celebroient les ſolemnitez de leurs Dieux Saturniens. Il mourut l'an 3. mois 2. de ſon Pontificat. 311.

Le ſiege fut vaquant 17. iours.

34. Sylueſtre Romain, ordonne la tunique, & l'aube de lin blanc, deffend l'ornement de ſoye ou de drap teint en la conſecration, changeant les noms payens des iours, à ſçauoir le nom du Soleil lors ainſi nommé au Dimanche ou Dominique: les autres cinq enſuiuant nommez par eux de la Lune, Mars, Mercure, Iupiter, & Venus, les appellãt feries 2. 3 4. 5. 6. & au lieu du iour de Saturne, Sabbath, ou Samedy qui ſignifie repos. Toutesfois auant luy le Dimanche auoit eſté conſacré à Dieu par les Apoſtres en memoire de la Reſurrection. Or il fit choſe beaucoup plus grande, quand il conuertit à la foy Catholique l'Empereur Cõſtantin, qui apres fit ceſſer les perſecutions tyranniques qui ſe faiſoient contre les Chreſtiens, donna à Silueſtre la ville de Rome, ſelon aucuns; & pluſieurs Prouinces, édifia & dota pluſieurs Temples Chreſtiens: il mourut l'an 20. mois 2. iours 4. de ſon Pontificat. 315.

Le ſiege fut vaquant vn mois 15. iours.

SYNODE I. GENERAL.

PRemier Concile general tenu à Nice par le commandement de Conſtantin le Grand par 318. Eueſques de toutes les parties du monde pour rendre l'Eſtat de l'Egliſe pacifique, troublé principale- 317.

Nombre des Papes.

ment par la deteſtable hereſie d'Arrius, où il fut condamné & conclud le fils de Dieu eſtre *Homoſion*, c'eſt à dire conſubſtantiel au pere, ce que porte le ſymbole que nous chantons. An de Chriſt.

35. Marc Romain, ayant ordonné que le ſymbole compoſé au Concile de Nice : *Credo in vnum Deum &c.* fut chanté du Clergé & du peuple apres la predication de l'Euangile, & que l'Eueſque d'Oſtie vſeroit du manteau Epiſcopal, *Pallium*, à cauſe que celuy de Rome eſt par luy conſacré : il mourut le 8. mois 20. iours de ſon Pontificat. 336.

Le ſiege fut vaquant 20. iours.

36. Iules Romain, eſtāt retourné d'exil où il auoit eſté enuoyé par Conſtantius Arrien fils de Conſtantin ordonna pluſieurs choſes, entre autres qu'vn Preſtre ne pourroit eſtre conuenu ſinon deuant vn Iuge Eccleſiaſtique, que les Conciles ne ſeroient conuoquez ſans ſa permiſſion : il mourut l'an 24. mois 5. iours 16. de ſon Pontificat. 336.

Le ſiege fut vaquant 24. iours.

37. Liberius Romain : eſtant banny pour auoir reſiſté aux Arriens, & par belle promeſſe de l'Empereur Conſtantius Arrien (ſelon l'opinion d'aucuns) il conſentit de leur adherer à ſa grande infamie : toutesfois enfin s'eſtant reuoqué il mourut Catholique l'an 25. mois 4. iours 17. de ſon Pontificat. 351.

Le ſiege fut vaquant 6. iours.

SCHISME II.

FElix 2. Romain, fut ſelon quelques-vns 38. Pape, mais d'autres ne le nombrent pas, d'autant qu'il preſida en abſence de Liberius *Onuphrius* le Maire le tiennent pour le 2. Sciſmatique : il fut martyriſé par les Arriens le 10. an, mois 3. iours 11. de ſon Pontificat. 355.

38. Damaſe Eſpagnol, il a eſcrit les vies des Papes par le Conſeil de ſaint Ieroſme, fit dire en l'Egliſe Latine en la fin des Pſeaumes *Gloria Patri, &c.* compoſé par Flamianus Antiochenus, aidé de S. Chriſtophe, le Symbole de Conſtantinople, & le Confiteor, & par ſon cōmandement ſaint Ieroſme colligea les Epiſtres & Euangiles, comme elles ſe liſent en la Meſſe, & les heures Canoniales, l'ordonnance de chanter les Pſalmes alternatiuement eſt de luy & de S. Ambroiſe. Il mourut l'an 18. mois 2. iours 10. de ſon Pontificat.

Le ſiege fut vaquant 17. iours.

SCHISME III.

VRſin Romain, il eſtoit competiteur de Damaſus apres la mort de Liberius & Felix, & lors commença le 3. ſchiſme : lors l'ambition des honneurs commença auſſi à ſaiſir le cœur des Prelats de l'Egliſe. 366.

SYNODE II. GENERAL.

COncile vniuerſel aſſemblé à Conſtantinople de 150. Eueſques ſous Gratian & Theodoſe Empereurs, pour l'hereſie de Macedonius Eueſque de Conſtantinople & d'Euroxe, nians le S. Eſprit eſtre Dieu, où ils furent condamnez. 381.

39. Syricius Romain, deffend au Clergé le mariage, ordonne que nul bigame ne pourroit eſtre receu à l'ordre de Preſtriſe, qu'il ſeroit li- 384

Nombre des Papes

cite aux Moynes de bonne conuersation d'estre Prestres (car ils ne l'estoient pas lors; & n'en y auoit aucun aux Monasteres) & receus Euesques, les Bourguignons de peur de Huua se font Chrestiens; il mourut l'an 12. mois vn, iour 25. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant vn mois 15. iours.

An de Christ.

40. Anastase Romain, ordonna que quand on chanteroit à l'Euangile, chacun fut debout, afin de l'oüyr auec plus grãde reuerence, que ceux qui seroient deffectueux ou mutilez de membre ne fussent receus au Clergé. Il mourut l'an 4. iours 21. de son Pontificat. 398.

Le siege fut vaquant 10. iours.

41. Innocent d'Albanie ou d'Escosse ordonna l'Extreme-onction, & declara que les Euesques qui vendroient Prebendes, Doyennez, Prieurez, ou autres dignitez Ecclesiastiques, ou quelque Sacrement, la sainte Huile, consecration des Autels, fussent punis comme simoniaques: que luy, & tous ceux de son Siege ne pourroient estre jugez d'aucun Roy, ne tout le Clergé: il mourut l'an 15. mois 2. iours 21. de son Pontificat. 402.

Le siege fut vaquant 22. iours.

42. Zozimus Grec, homme fort docte & de sainte vie deffendit que les serfs ne fussent admis en l'ordre de Prestrise moins, dit Platine, les bastards & meschans: il mourut l'an 2. mois 4. iours 7. de son Pontificat. 416.

Le siege fut vaquant neuf mois.

43. Boniface Romain, ce fut luy qui changea les veilles des Saints aux jeusnes: il fut chassé de Rome à cause d'Eulalius par l'Empereur Honorius fils de Theodosius, lequel le r'appella: il mourut l'an quatre mois 9. iours 28. de son Pontificat. 419.

Le siege fut vaquant 9. iours.

SCHISME IV.

Eulalius Romain, durant le schisme contre Boniface, fut esleu par vne partie du Clergé, & mis hors de Rome auec Boniface: il mourut le 3. mois & 7. iours de son election. 423.

44. Celestin Romain, ordonna que les Psalmes fussent chantez de tous auant la Messe, ce qu'auparauant il ne faisoit, ains seulement l'Epistre & l'Euangile estoient recitez, de là les Introites ont esté cueillies, graduels, offertoires, & communions. Ordõne aussi que les Prestres sçauront les Canons Ecclesiastiques: il mourut l'an 8. mois 5. iours 3. de son Pontificat.

Le siege fut vaquant vn mois vnze iours.

SYNODE III. GENERAL. 430.

CConcile general sous Theod. 2. de 200. Euesques, celebré en Ephese contre l'heretique *Pelagius & Nestorius*, Euesques de Constantinople, qui nioient la diuinité de Iesus Christ. 432.

45. Sixte 3. Romain, accusé d'auoir violé vne Nonain, purgé par son serment en presence de 55. Euesques, ayant distribué tous ses biens aux pauures, mourut l'an 7. mois vnze iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant vn mois vnze iours. 440.

46. Leon le Grand, ainsi surnommé à cause de la grande doctrine, or-

Nombre des Papes.

donne, ou renouuelle les Rogations, & processions, qu'on appelle Litanies, Ses Litanies sons les petites, Gregoire le Grand institua les grandes ayant fait plusieurs ordonnãces. Il deffendit de chanter, *Alleluya*, & *gloria in excelsis Deo*. en temps de Careſme. Il mourut l'an 20. mois vnze, iours deux. Le Siege vaquant sept iours. Auant ce Pape l'Egliſe Romaine nombroit les ans depuis la Paſſion de Ieſus. Ans de Chriſt.

SYNODE IV. GENERAL.

CONcile general de Calcedoine ſous l'Empereur Martian de 225. Eueſques, cõtre l'hereſie d'Eutiches Preſtre de Conſtantinople confondant les deux natures en Ieſus-Chriſt. 452.

47. Hilaire de Sardaigne, docte perſonnage, deffend que nul ne puiſſe eſlire ſucceſſeur à aucune charge Eccleſiaſtique: il mourut l'ã 6. mois 3. iours dix. 461.

Le ſiege fut vaquant dix iours.

48. Simplice de Tiuoli ordõna qu'aucun Eccleſiaſtique ne reconnoiſſe vn laïc en la poſſeſſiõ d'vn benefice, il meurt l'an 15. mois 6. iours 23. 467.

Le ſiege fut vaquant 6. iours.

49. Felix 4. Romain, ordonne que les Egliſes ſeront conſacrées ſeulement par les Eueſques: il meurt l'an 8. mois vnze iours 17. 483.

Le ſiege fut vaquant 5. iours.

50. Gelaſius Affricain compoſa les prefaces que l'on chante auant le ſaint Canon, ordonna, que les ordres ſacrez ne ſeroient adminiſtrez que quatre fois l'année, & de Samedy. Il compoſa hymnes, collectes, reſpons, graduels, liures, & fit autres ordonnances, eſtant docte, & mourut l'an 4. mois 8. iours 19. 492.

Le ſiege fut vaquant 5. iours.

51. Anaſtaſe 2. Romain eſt reputé heretique, infame par quelques-vns, & fauoriſant aux Neſtoriens: toutesfois il excommunia l'Empereur Anaſtaſe comme Eutychien; il mourut miſerablement apres auoir vuidé ſes boyaux comme Arrius l'an 2. mois vnze iours 24. 496.

Le ſiege fut vaquant 2. iours.

52. Celius Symmachus de Sardaigne fut Pape, nonobſtant l'eſlection d'vn nommé Laurent, & d'vn autre appellé P. Alton, ainſi par eux cõmença le cinquieſme Schiſme: Car Theodoric Roy des Gots, qui lors occupoit l'Italie, ayãt entẽdu que le Clergé de Rome ſeditieux vouloit depoſer Symmachus, enuoya cét Altõ tenir le Siege, & chaſſer les deux autres. Toutesfois Symmachus, s'eſtãt purgé des delicts que l'on luy objectoit, fut remis, & mourut l'an 15. mois 7. iours 28. 498.

Le ſiege fut vaquant 2. iours.

SCHISME V.

LAurens Romain durant le Schiſme contre Symmachus, mourut l'an premier. 513.

53. Celius Hormiſda de Freſſelone cité de la Campanie, voyant pluſieurs Moynes à Rome opiniaſtres en l'hereſie d'Eutyches, les fit 514.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

bannir de la ville. Il fit de grandes aumosnes, condamna l'heresie des Manicheens qui repulluloient, fit bruſler leurs liures, & mourut l'an neuf mois 9. iours 17.

Le siege fut vaquant 3. iours.

54. Iean de Toscane estant enuoyé en Ambassade par le Roy Theodoric Arrien vers l'Empereur Iustin en Constantinople, pour restituer les Arriens à leur liberté, & l'ayant obtenu, neantmoins estant suspect à Theodoric, il fut par luy empriſonné, où il mourut en grande diſette l'an 2. mois 9. iours 6. — 523.

Le siege fut vaquant 1. mois 27. iours.

55. Felix 4. Samien repara le peuple du Clergé, bailla à cettuy des liures neceſſaires, fit le baſtiment de S. Coſme à Rome, & quelques reparations aux autres; ils mourut l'an 4. mois 2. iours 18. — 526.

Le siege fut vaquant 3. iours.

56. Boniface 2. Romain, fut apronué de tous apres la mort de Dioſcore, il confirma l'ordre de S. Benoiſt: il mourut l'an deux, & 2. iours de ſon Pontificat. — 530.

Le siege fut vacquant 3. mois 5. iours.

SCHISME VI.

Dioſcore Romain eſtant eſleu par quelques-vns durãt le ſchiſme contre Boniface, mourut l'an & 28. iours apres. — 531.

57. Iean 2. ſurnommé Mercure, ayant receu la confeſſion de foy de l'Empereur Iuſtinian, ſignée de ſa main, auec vn beau preſent, mourut l'an 2. mois 4. iours 6.

Le siege fut vaquant 6. iours.

58. Ruſticus Agapitus Romain, fit delaiſſer à Iuſtinian l'heresie Eutychienne, de laquelle il auoit eſté ſeduit par Anthemius Eueſque de Conſtantinople, puis il mourut l'an & 19. iours de ſon Pontificat. — 534.

Le siege fut vaquant 6. mois 25. iours.

59. Celius Syluerius de Fruſſolone en Campanie, ne voulãt remettre Anthemius heretique en ſon Eueſché de Conſtantinople par le commandement de l'Imperatrice, eſt cõdamné fauſſemẽt d'auoir voulu liurer Rome aux Gots, fut exilé en l'Iſle de Pont, où il mourut de pauureté, ayant inſtitué la feſte de la Purification pour appaiſer vne grande peſte, l'an premier, mois 5. iours 2. — 535.

Le siege fut vaquant 4. iours.

SCHISME VII.

60. Vigilius Romain creé pendant le Schiſme cõtre Syluerius, hõme ambitieux, qui auoit eſté cauſe de l'expulſion de Syluerius, obtint la dignité Papale par force, & par faueur de Theodora femme de l'Empereur Iuſtinian: laquelle puis apres le fit tirer de Rome, du cõſentement des Romains, qui le hayſſoient à mort, mené à Conſtantinoble, où il fut griefuement affligée, iniurié, outragé, conduit par la ville auec vne corde au col, finalement banny pour n'auoir voulu — 537.

Nombre des Papes.

remettre Anthemius heretique en son Eueſché de Conſtantinople, ſuiuant ſa promeſſe mal faite à Theodora, & dont il ſe repentoit: il mourut l'an 17. mois 6. iours 29. de ſon Pontificat. *Ans de Christ*

Le ſiege fut vaquant vn mois 5. iours.

SYNODE V. GENERAL.

COncile vniuerſel celebré à Conſtãtinople pour la ſeconde fois, de 165. Eueſques, contre Antemius Eueſque de Conſtantinople, & Theodore homme éloquent, qui diſoit la Vierge Sainte auoit enfanté vn homme ſeulement, & non homme & Dieu, & fut conclud que elle eſtoit *Theotocos*, Mere de Dieu. 553.

61. Pelagius Romain ayant ordonné que les Eccleſiaſtiques chanteroient toutes les heures canoniales, que les heretiques, & ſchiſmatiques ſeroient punis par glaiue, puiſſance, & iuſtice temporelle, que nul ne fut admis aux Ordres Eccleſiaſtiques par ambition, ny dons: meurt l'an 5. mois 10. mois 28. 555.

Le ſiege fut vaquant 4. mois 5. iours.

62. Iean 3. Romain, ayant acheué de faire reparer quelques Egliſes, agrandir les cimetieres des Martyrs: il mourut l'an 12. mois 11. iours 26. de ſon Pontificat. 561.

Le ſiege fut vaquant 10. mois 19. iours.

63. Benoiſt Romain, aima fort les pauures, & voyant l'Italie ruinée par les guerres des Lombars, qui commencerent d'occuper l'Italie à l'inſtigation de Narſes, irrité par l'Imperatrice Sophie, & affligée de famine, & peſte; il mourut l'an 4. mois vn, iour 29. 575.

Le ſiege fut vaquant 4. mois.

64. Pelage 2. Romain, eſleu ſans le conſentement de l'Empereur, à cauſe que Rome eſtoit aſſiegée par les Lombars, ayant fait de ſa maiſon paternelle vn Hoſpital pour les pauures, tranſporté le Patriarchat d'Aquilée à Grandens, la faiſant Metropolitaine de Veniſe: mourut de peſte l'an 10. mois 2. iours 10. de ſon Pontificat. 579.

65. *Le ſiege fut vacquant 6. mois 25. iours.*

Gregoire le Grand, Moyne fut eſleu par la voix du Clergé & de tout le peuple, & du conſentement del'Empereur Maurice, il augmẽta la Meſſe de pluſieurs ceremonies & prieres, de l'Introite ou Antienne, priſe de quelques Pſalmes: qu'on chantât neuf fois le, *Kyrie eleiſon*, qui ſignifie, Seigneur aye mercy de nous, *Alleluya* au commencement des Heures Canoniales, *Deus in adiutorium*, & le *Gloria Patri*, en la fin de chacun Pſeaume de S. Ieroſme, iaçoit qu'aucuns luy attribuent l'abſtinence de chair en Careſme, qui eſt beaucoup plus ancienne, trop bien y adiouſta il les quatre iours du Mercredi iuſques au Dimanche pour faire la quarantaine: il inſtitua les grandes Litanies, partie des ſtations de Rome, & infinies autres choſes que l'on peut voir dans Platine: il meurt l'an 13. mois 9. iours dix. 590.

Le siege fut vaquant 5. mois 17. iours.

Nombre des Papes. An de Christ.

66. Sabinian Toscan, duquel on ne sçait l'origine, & à bon droict: car il estoit meschant & indigne de son estat: detracteur des vertus de son predecesseur, disant qu'il auoit dissipé le bien de l'Eglise, ayant esté liberal aux pauures, & en volonté de faire brusler ses liures, ayant ordonné des lampes ardentes en l'Eglise, les cloches: & que les heures fussent sonnées, il mourut l'an 1. mois 5. iours 24. de son Pontificat. 604.

Le siege fut vaquant vnze mois 26. iours.

67. Boniface 3. Romain, ayant obtenu le Primat sur toutes les Eglises, de l'Empereur Phocas ordonna en vn Concile de 72. Euesques 30. Prestres & 3. Diacres, que l'Euesque sera esleu par le Clergé & le peuple & que tous ceux qui paruiendront a la dignité Episcopale par dons & faueurs seront excommuniez. Voilà vne sainte ordonnance bien negligée à la ruine de plusieurs: il meurt huict mois 23. iours de son Pontificat. 607.

Le siege fut vaquant 10. mois 3. iours.

68. Boniface 4. de Valetia en Prouence, obtint de l'Empereur, le Pantheon de tous les faux Dieux, & le dedie à l'honneur de la Vierge Marie, & de tous les Martyrs, lors la feste de Toussaints fut instituée le 12. May, ayant fait vn Monastere en sa maison, & donné congé aux Moynes de prescher, baptiser, & confesser; il meurt l'an 6. mois 8. iours vnze de son Pontificat. 608.

Le siege fut vaquant 4. mois 3. iours.

69. Theodat ou Deusdedit Romain, homme de saincte vie, fit celebrer le Concile d'Auxerre, auquel les estrennes qui se donnent le premier iour de l'an furent deffenduës: afin de n'estre vû suiure les Payens, il meurt l'an 3. mois 10, iours 27. de son Pontificat. 615.

Le siege fut vaquant 1. mois 25. iours.

70. Boniface 5. Neapolitain, homme fort humain, ordonna le premier entre les Papes, que les Temples seroient la franchise pour tous fugitifs, sinon les sacrileges, & excommuniez: il mourut l'an 3. mois dix, iours 9. de son Pontificat. 619.

Le siege fut vaquant 13. iours.

71. Honoré fut liberal aux pauures, repara l'Eglise S. Pierre d'or & d'argent, & de beaux tableaux; apres mourut l'an 12. mois 11. iours 7. de son Pontificat. 622.

Le siege fut vaquant vn an 8. mois 18. iours.

72. Seuerin Romain fut liberal aux pauures, s'estudia à reparer les Eglises, & accroistre le reuenu d'icelles. De mesme zele estoit lors nostre Dagobert, qui fit bastir l'Eglise de saint Denys, l'enrichissant merueilleusement, voire des reliques, & despoüilla des autres Eglises. Le Pape mourut l'an premier, mois second, iours. 4. de son Pontificat. 657.

Le siege fut vaquant 1. mois 22. iours.

73. Jean 4. de Dalmatie racheta plusieurs Dalmates, & Istriens, detenus captifs par les Sarrazins: puis il mourut l'an premier, mois 9. iours 18. 658.

Le siege

Nombre des Papes.		Ans de Christ.
	Le siege fut vaquant 1. mois 14. iours.	
74.	Theodoric Hierosolimitian, fils de Theodore Euesque de Ierusalem, fut liberal aux pauures. L'eslection estoit vallable, faite par le Clergé, & le peuple, confirmée par l'Exarche comme Lieutenant de l'Empereur. Il meurt l'an 6. mois 5. iours 18.	640.
	Le siege fut vaquant 4. mois 1. iour.	
75.	Martin Italien assembla vn Concile à Rome de 150. Euesques, contre Pyrrhus, Sergius, Cyrus absent, & Paul present, Patriarches de Constantinople, heretiques Monothelites, nians deux volontez en Iesus Christ: par le commandement de l'Empereur Constans III. heretique, il fut banny en vne cité de Pont, où apres plusieurs miseres finit ses iours l'an 6. mois 1. iour 28.	647.
	Le siege fut vaquant 8. mois 28. iours.	
76.	Eugene Romain, ordonna que les maisons des Prestres & Euesques seroient edifiées prés des Temples, auec prisons pour punir les crimes des Ecclesiastiques; il mourut l'an 2. neuf mois 14. iours de son Pontificat.	654.
	Le siege fut vaquant vn an 17. iours.	
77.	Vitallianus Italien ordonna le chant de l'Eglise Romaine, & l'accorda auec les orgues, par deuant non vsitées au seruice diuin, & s'estant du tout adonné à deffendre la Religion Chrestienne contre les heretiques, mourut l'an 3. mois 5. iours 29.	657.
	Le siege fut vaquant 2. mois 14. iours.	
78.	Deodate Moyne Romain, guarit vn ladre en le baisant, homme religieux, affable, liberal aux pauures & estrangers, il mourut l'an 4. mois 2. iours 15. de son Pontificat.	652.
	Le siege fut vaquant 4. mois 6. iours.	
79.	Donnius Romain fit pauer de marbre le paruis de saint Pierre, & par son integrité assujettit l'Eglise de Rauenne à celle de Rome, qui se disoit chef d'elle mesme; il mourut l'an 2. mois 5. iours 10. de son Pontificat.	676.
	Le siege fut vaquant 2. mois 28. iours.	
80.	Agathon Sicilien Moyne, fut de si bon naturel, que iamais homme qui vint à luy ne s'en alloit triste, ny desolé, mais ioyeux & consolé: il mourut l'an 2. sept mois de son Pontificat.	680.
	Le siege fut vaquant 7. mois.	

SYNODE VI. GENERAL.

	CConcile vniuersel tenu à Constantinople de 289. Euesques, contre les Monothelites, qui nioyent deux volontez & natures en Iesus Christ. Le Patriarche de Constantinople delaisse son heresie: Machaire d'Antioche ne la voulut laisser, & fut dejetté de son Euesché: là il fut permis le mariage aux Prestres de Grece, & non à ceux de l'Eglise Occidentale.	680.
81.	Leon II. Sicilien, homme fort sçauant en la langue Grecque & Latine, & bon musicien, qui reduit le chant en meilleure melodie, aymant les pauures, exhortant tous de paroles & d'exemples à pieté,	682.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

iustice, humanité & autres vertus, ayant ordonné que l'on bailleroit la paix à la Messe : mourut le 10. mois 16. iours.

Le siege fut vaquant vn an 1. mois 21. iour.

82. Benoist II. Romain, fut de telle saincteté, qu'en sa faueur l'Empereur Constantin IV. approuua l'eslection des Papes estre suffisamment faite par le Clergé & peuple Romain, sans l'authorité & confirmation de l'Empereur : ce qui ne fut apres de long-temps obserué : il mourut le 10. mois 27. iours de son Pontificat. 687.

Le siege fut vaquant 2. mois 9. iours.

83. Iean V. Syrien, homme sçauant & vertueux, fut consacré comme son predecesseur, par les Euesques d'Ostie, Portense, & Velitercie, & ordonna qu'ainsi s'obseruoit apres, comme la coustume est encore : il mourut l'an 1. 9. iours de son Pontificat. 685.

Le siege fut vaquant 2. mois 18. iours.

SCHISME VII.

Pierre Archipreſtre Romain esleu par le Clergé, eut le Siege quelques iours. 686.

Theodore Prestre Romain estant esleu par l'exercice Romain, eut le Siege pour quelques iours contre Pierre, & furent tous deux causes & autheurs du schisme 7. & tous deux estans chassez, Canon fut creé.

84. Canon Romain, surnommé Angelique pour sa sainte vie, doctrine & bonté, fut esleu Pape, apres vne grande contention contre Pierre & Theodore, il mourut le 11. mois de son Pontificat. 91.

Le siege fut vaquant 2. mois 25. iours.

SCHISME VIII.

THeodore Prestre Romain, homme riche, qui auoit corrompu la gendarmerie par argent, eut le Siege quelques iours. 92.

Paschal Archidiacre, conuaincu d'art magique durant le schisme de Theodore, eut aussi le Siege quelques iours, & finalement ayans tous deux esté chassez, fut creé Sergius. 93.

85. Sergius Syrien homme de sainte vie, ordonna que *l'Agnus Dei*, seroit chanté par trois fois en la Messe : il mourut l'an 13. mois 8. iours 13. de son Pontificat. 687. 94.

Le siege fut vaquant 1. mois 20. iours.

86. Iean VI. Grec, fut fort studieux à reparer les Eglises auec les Autels, & rachepter les captifs du threſor de l'Eglise : il mourut l'an 3. mois 2. iours 14. de son Pontificat. 701.

Le siege fut vaquant vn mois 18. iours.

87. Iean VII. Grec, homme éloquent & de bonne vie, ayant fait reparer plusieurs Eglises, & icelles enrichir de peintures & statuës, mourut l'an 2. mois 7. iours 17. de son Pontificat. 705.

Le siege ne vaqua point.

88. Sisinus, ou Zosimus Syrien, homme de grande saincteté, mourut soudainement, fort vexé des goutes de pieds, auec bonne volonté 707.

Nombre des Papes.

de ne rien obmettre de ce qui appartient à vn vray Pontife, le 30. iour de son Pontificat. Ans de Christ.

89. Constantin Syrien, fut bien aymé de tous, signamment des pauures: ce Pape estant à Constantinople, Iustinian II. Empereur luy baisa le pied par honneur: ainsi fut introduite la coustume qui dure encores par cét Empereur. Il resista le premier hardiment de tous les Papes, en face à l'Empereur Philippes Bardane, qui vouloit oster les images; & mourut l'an 8. mois 1. iour 20. de son Pontificat. 687.

Le siege fut vaquant 1. mois 10. iours.

90. Gregoire II. Romain, enuoye Boniface Moine docte en Allemagne prescher l'Euangile & en conuertit plusieurs: excommunie l'Empereur Leo, surnommé Iconomachus, pour auoir entrepris d'oster les Images. Ainsi l'heresie de l'Empereur fut occasion de l'accroissement du Siege Romain, par l'assistance des Cathol. car lors Rome & quasi toute l'Italie, se retira de l'obeyssance de l'Empereur, l'Exarchat cesse, occupé par les Lombards, & de là nos Princes furent appellez au secours des Papes, & par eux comme Tuteurs, deffendus & enrichis, il mourut l'an 14. dix mois 22. iours de son Pontificat. 685. 717.

Le siege fut vaquant 1. mois 5. iours.

91. Gregoire 3. Syrien, homme docte en Grec & Latin, priua l'Empereur Leon 3. (meschant à la verité) & de l'Empire, & de la Communion des fidelles, estant assiegé par le Roy des Lombards dans Rome, n'ayant support de l'Empereur, se retire à nostre Charles Martel, duquel il obtint ce qu'il desiroit: il mourut l'an 10. huict mois 24. iours de son Pontificat. 686. 731.

Le siege fut vaquant 2. iours.

92. Zacharie Grec personnage doüé de plusieurs vertus, pacifia l'Italie, estant lors fort troublée, cõfirma l'eslection de nostre Pepin pour estre Roy de France au lieu de Childeric, qui fut cõtraint de se faire Moine & dispensa les François du serment de fidelité à luy fait, & mourut l'an dix 3. mois 15. iours de son Pontificat. 742.

Le siege fut vaquant 8. mois.

93. Estienne 2. Romain, que plusieurs obmettent, à cause qu'il ne vescut que 4. iours de son Pontificat. 752.

Le siege fut vaquant vn iour.

94. Estienne 3. dit 2. sage & vertueux, tant aymé de tous, qu'il fut porté sur les espaules d'aucuns iusqu'à l'Eglise de S. Iean de Latran: & de là est qu'encores auiourd'huy les Papes se font porter. Il vint en France, & obtint secours de Pepin contre le Roy des Lombards, auec grands presens: sçauoir la Seigneurie de Ravenne de grande estenduë, qui souloit appartenir aux Exarchats, ou Lieutenans de l'Empereur, ayant sacré Pepin Roy de France, & donné aux François l'Empire Romain: ce qui fut apres executé par Leon 3. mourut l'an 5. & 29. iours de son Pontificat. 752. 701. 705.

Le siege fut vaquant 22. iours.

95. Paul Romain, frere d'Estienne, homme fort misericordieux enuers les pauures malades & prisõniers, & lesquels il visitoit de nuict luy seul, fut creé Pape, nonobstant l'eslection faite par aucuns des 757. 707.

Nombre des Papes. Theophylactes. Paul meurt grand deffenseur des veufves, orphelins & de tous souffreteux, l'an 10. vn mois de son Pontificat. — Ans de Chriſt.

Le siege fut vaquant 1. an 7. mois 7. iours.

SCHISME IX.

THeophylacte Romain, Archidiacre, fut esleu par aucuns durant le schisme contre Paul, tint le siege quelques mois. 757.

SCHISME X.

CONstantin de Napese layc, fut creé par force par les laycs, & contre les Canons, occupa le siege vn an, vn mois 10. iours. 786.

Philippes Moyne Romain, durant le schisme fut creé par les laïcs contre Constantin, & occupa le siege 5. iours, & tous deux en estans chassez fut creé Estienne.

96. Estienne IV. dit III. Sicilien Moyne fut esleu Pape contre l'eslection de Constantin & Philippes tous deux Antipapes, Estienne ayant reuoqué en vn Concile de Latran les ordonnances de ce Constantin Antipape, & annullé le 7. Concile de Constantinople de l'Empereur Constantin V. (aucuns disent Leon III. son pere) en ce qui concernoit les images: meurt l'an 3. 5. mois 27. iours de son Pontificat.

Le siege fut vaquant 9. iours.

97. Adrian Romain, des plus renommez en bonté, doctrine & saincteté de vie de tous ses predecesseurs, appelle Charlemagne Roy de France à son secours, contre Didier Roy des Lombards, qui perdit son Royaume en vn Concile de 135. Euesques, que Segebert appelle General, donna à Charlemagne pouuoir d'eslire les Papes & autres Prelats. Ordonne le premier que ses Bulles seront seellees en plomb: il mourut l'an 7. dix mois 17. iours de son Pontificat. 789.

Le siege ne vaqua point.

SYNODE VII.

CONcile vniuersel celebré de 350. Euesques à Nicée, pour la restitution des images, auec forme de les honorer. 789.

98. Leon III. Romain homme sçauant, aymant les pauures, s'adonnant à prescher, recherchant les doctes: ayant esté battu quasi iusqu'à mort & mis en prison par deux Prestres Romains, eschappé d'icelle, il vient en France vers Charlemagne, lequel le remet en sa dignité, s'estant purgé par serment. Apres ayant couronné Charles Empereur il mourut le 20. an 5. mois 18. iours de son Pontificat. 796.

Le siege fut vaquant 20. iours.

99. Estienne V. dit IV. Romain, homme noble, docte, vint en France pour s'excuser touchant son eslection faite sans le consentement de l'Empereut Loüys le Debonnaire, lequel il couronna à Rheims, puis etourné à Rome mourut le 6. mois 23. iours de son Pontificat. 816.

Le siege fut vaquant 2. iours.

100. Paschal Romain, Moyne, estant esleu sans l'authorité de l'Empereur Loüis le Debõnaire s'excusa par lettres & Ambassade: alors l'Empereur quitta cette belle prerogatiue & droict d'election, reseruant seulemẽt le nouueau Pape renouuelleroit l'amitié par Ambassa- 817.

Nombre des Papes

Ans de Chriſt.

les, ſoudain apres ſon eſlection mourut le 7. mois 3. iours de ſon Pontificat.

Le ſiege fut vaquant 4. iours.

101. Eugene II. Romain, liberal aux pauures, docte, fut eſleu Pape, nonobſtant l'eſlection d'vn Zinzinut : il mourut l'an 3. mois 6. iours 24. de ſon Pontificat. 824.

SCHISME XI.

Le ſiege fut vaquant 2. iours.

Zinzinus Romain creé durant le ſchiſme contre Eugene, eut le Siege quelques iours. 824.

102. Valentin Romain, homme éloquent & de bonnes mœurs, il mourut le premier mois 10. iours de ſon Pontificat. 827.

Le ſiege fut vaquant 3. iours.

103. Gregoire IV. Romain, donna conſeil au Roy Loüys Debonnaire, que la Feſte de Touſſaints fut celebrée le 1. de Nouembre en France & Germanie: il mourut l'an 6. de ſon Pontificat. 828.

Le ſiege fut vaquant 15. iours.

104. Sergius II. Romain, homme de bien, appellé auparauant Groin de porc, changea ſon nom, & donna le premier, ſelon la commune opinion, occaſion à ſes ſucceſſeurs de changer leur nom à leur eſlection : il mourut l'an 3, de ſon Pontificat. 844.

Le ſiege ne vaqua point.

105. Leon IV. Romain Moine, fut fort homme de bien : reſiſta aux Sarrazins venans auec grande armée contre les Napolitains & Romains : & ayant premierement inuoqué Dieu, & donné congé d'aller contre les ennemis, les ſiens retournerent vainqueurs : il mourut l'an 8. mois 3. iours de ſon Pontificat, 847.

ADVERTISSEMENT.

Quelques Hiſtoriens, voire de grande authorité mettent en ce lieu Ieanne 7. ou 8. Allemande ou Angloiſe, qui ſous habit d'homme, eſtant femme, eſtudia ſi bien qu'elle fut eſleuë Papeſſe, preſida deux ans & quelques mois, au bout deſquels enceinte delioura l'enfant publiquement en vne Proceſſion, & mourut Mart. Pol. Plat. Volat Philip. Berg. Nauel, & autres. Mais Onuph. & Genebrard, hommes de grande doctrine, maintiennent que c'eſt vne fable, & s'aydent de l'authorité de pluſieurs grands perſonnages, outre beaucoup de raiſons tres-doctement deduites par eux.

106. Benoiſt III. Romain, contre ſon gré fut eſleu, pleurant receut la charge, prenant Dieu à teſmoin qu'il n'eſtoit capable : toutesfois il eſtoit fort homme de bien, viſitoit les malades, nourriſſoit les pauures, conſoloit les deſolez, deffendant les veufves & orphelins ; il fut depoſé: cependant Anaſtaſe vſurpe le Siege, puis reſtitué : & mourut l'an 2. 8. mois. 16. iours de ſon Pontificat. 755.

Le ſiege fut vaquant 15. iours.

SCHISME XII.

107. ANaſtaſe II. Romain, creé durant le ſchiſme, contre Benoiſt, eut le ſiege pour quelques iours, & ſuſcita le 12. ſchiſme. 855.

Nicolas le Grand Romain, homme fort ſçauant & digne de tel office, 858.

luy presumât d'assister aux Conciles Ecclesiastiques, sinon qu'il fut question de la foy ; que nul n'assiste à la Messe d'vn Prestre concubinaire : que le Bapteſme ne seroit reiteré, encore qu'il fut administré d'vn Payen ou Iuif, pourvû qu'il fut au nom du Pere, du Fils & du saint Esprit : il mourut l'an 9. six mois 20. iours de son Pontificat. | Christ.

Le siege fut vaquant 7. iours.

108. Adrian II. Romain, homme de bien & sçauant, liberal aux pauures, humble enuers tous iusques à lauer les pieds aux Eueſques, fut esleu Pape, sans attendre l'aduis des Ambassadeurs de l'Empereur, & mourut l'an 4. mois 11. iours 12. de son Pontificat. 867.

Le siege fut vaquant 2. iours.

SYNODE VIII. GENERAL.

COncile vniuersel IV. tenu à Constantinople par 300. ou 383. Eueſques, contre Photinus Eueſque de Constantinople, qui fut rejetté & excommunié. Ignace iniustement priué, restitué. 869.

109. Iean 8. Romain, (car nous laisserons Ieanne) homme docte, vient en France eschappé des prisons des Romains, couronna 3. Empereurs en 4. ans. Charles le Chauue à Rome, Louys le Begue en vn Concile tenu à Troye, Charles le Gros nos Roys, apres son retour à Rome, ce qui n'aduint iamais à autre Pape : il mourut l'an 10. de son Pontificat. 872.

Le siege fut vaquant 3. iours.

110. Martin 2. fut Pape par mauuais attente au Pontificat, & y mourut l'an 1. vn mois de son Pontificat, 882.

Le siege fut vaquant 2. iours.

111. Adrian 3. Romain, ordonna derechef apres Nicolas, que nul Empereur ne s'ingereroit plus de l'eslection du Pape ; il mourut l'an 1. mois 3. iours 19. de son Pontificat. 884.

Le siege fut vaquant 3. iours.

112. Estienne 6. dit 5. Romain, se delectoit de la saincteté d'aucuns mesmement d'vn Berardus Eueſque de Poictiers : il tint le Siege 6. ans & 9. iours. 885.

Le siege fut vaquant 5. iours.

113. Formosus Romain fut esleu Pape, tint le Siege 4. ans 6. mois 18. iours il fut priué de la dignité, puis remis par corruption. 891.

Le siege fut vaquant 5. mois 2. iours.

SCHISME XIII.

SErgius 3. Romain, creé durant le schisme, contre Formosus, eut le Siege quelque temps, lequel schisme fut cruel & scandaleux, qui dura long-temps. 895.

114. Boniface 6. Pape, fut mis à mort 25. iour de son Pontificat. Il ne fit rien digne de remarque en si peu de temps, comme ne firent ses six successeurs. Le temps ne fut oncques plus malheureux que durant leurs vies, l'vn persecutoit l'autre indignement.

Le siege fut vaquant 5. iours.

115. Estienne 7. dit 6. Romain fit casser les Decrets de Formosus, 897.

Nombre des Papes.		An de Christ.
	deterrer son corps, couper deux doigts, le mettre en sepulture des laïcs, enfin se repentant de ses vilains actes se fit Moine, ayant tenu le Siege vn an 2. mois.	
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
116.	Romain natif de Rome, approuue les actes de Formosus, abolissant ceux d'Estienne, tint le Siege 4. mois 23.	797.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
117.	Theodore II. Romain, homme seditieux, par iuste iugement de Dieu, mourut le 20. iour de son Pontificat. Platine dit que lors les hommes paruenoient aux charges Ecclesiastiques par corruption, & non par vertu comme auparauant.	897.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
118.	Iean IX. Romain, suyant à Rauenne cassa les Actes d'Estienne, ratifia les Decrets de Formosus en la presence de l'Empereur & le nostre Roy Charles 8. le Simple: mourut l'an 1. quinze iours de son Pontificat.	897
	Le siege fut vaquant vn iour.	
119.	Benoist IV. Romain ne fit rien digne de memoire, pour les grands troubles suscitez par plusieurs de ses predecesseurs; & mourut l'an 3. 6. mois 15. iours de son Pontificat.	898.
	Le siege fut vaquant 6. iours.	
120.	Leon V. ayant tenu le siege 40. iours fut empriſonné dans vn Monastere, puis contraint par son successeur de se faire moine, il mourut de dueil, se voyant ainsi traitté par celuy qu'il auoit nourry.	902.
	Le siege ne vaqua point.	
	SCHISME XIV.	
121.	CHistofle Romain, durant le Schisme contre Leon, ayant si meschamment acquis le Siege, comme nous venons de dire, le perdit 7. mois apres, fut mis en prison, & mourut pauurement.	902.
	Le siege ne vaqua point.	
122.	Sergius III. Romain, fait empriſonner son predecesseur, commande de retirer le corps de Formosus 113. Papes à qui il auoit esté competiteur, hors du sepulchre, luy fait trencher la teste, comme s'il estoit vif; il mourut l'an 7. 3. mois 26. iours de son Pontificat.	902.
	Le siege fut vaquant 5. iours.	
123.	Anastase III. Romain, s'estant comporté honnestement, sans commettre acte digne de reprehension, mourut l'an 2. vn mois 22. iour de son Pontificat.	910.
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
124.	Landus Sabin, homme de peu d'estime mourut l'an 2. six mois 22. iours de son Pontificat.	912.
	Le siege fut vaquant 26. iours.	
125.	Iean X. Romain, adonné aux armes plus qu'à pieté & religion, chassa les Sarrazins hors de Calabre, aydé d'Albert Marquis de Tuscan: à raison qu'il s'attribuoit toute la gloire de cette victoire, fut tué par les soldats l'an 15. 2. mois 15. iours de son Pontificat.	913.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
126.	Leon VI. Romain, s'estant comporté honnestement selon la cor-	928.

Nombre de Papes.		An de Christ.
	ruption de son siecle, mourut le sixiéme mois quinze iours de son Pontificat.	
	Le siege fut vaquant vn iour.	
127.	Estienne 8. dit 7. Romain, homme modeste & religieux, mourut l'an 2. vn mois 15. iours de son Pontificat.	928.
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
128.	Iean 11. Romain, n'ayant fait rien digne de memoire, mourut l'an 4. mois 11. iours 15. de son Pontificat.	930.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
129.	Leon 7. Romain, ne fit rien digne de memoire, l'heresie des Anchropomorphites (qui disoient que Dieu auoit forme corporelle) renouuellée. Otho I. fut le premier Empereur qui donna le serment de fidelité à ce Pape, qu'il delivra de prison, où il auoit esté mis par les Romains: & Leon luy confirma la puissance d'eslire les Papes, il mourut l'an 3. 6. mois 10. iours de son Pontificat.	935.
	Le siege fut vaquant 1. mois.	
130.	Estienne 9. dit 8. ne sortit de sa maison, à cause des cicatrices qu'il auoit au visage, des coups receus à vne sedition, il mourut l'an 3. mois 4. iours 15. de son Pontificat.	939.
	Le siege fut vaquant 10. iours.	
131.	Martin 3. Romain, homme paisible, repara les Temples, nourrit les pauures, il mourut l'an 3. mois 6. iours 14. de son Pontificat.	942.
	Le siege fut vaquant 3. iours.	
132.	Agapete 2. Romain, homme de bonne vie & amateur de paix, mourut l'an 9. sept mois 10. iours de son Pontificat.	946.
	Le siege fut vaquant 12. iours.	
133.	Iean 12. Romain, fut le premier qui changea son nom, nommé des plus meschans, lubrique, cruel, paruenu à la dignité, par la puissance de son pere, occupa tres-indignement cette sainte place 8. ans 4. mois vn iour, ayant fait coupper le nez à vn Cardinal, & le poing a vn autre, qui auoit escrit à l'Empereur Otho I. le scandale que l'Eglise souffroit de sa detestable vie.	956.
	Le siege ne vaqua point.	
134.	Leon 8. Romain, apres que ce Iean 12. fut deposé pour sa meschante vie, en vn Concile tenu à Rome, quasi de tous les Eueſques d'Italie fut substitué, & tint le siege vn an 3. mois 17. iours. Otho le grand, deffenseur de l'Eglise & fort religieux. Iean 12. incontinent apres qu'Otho fut party, fut rappellé des Romains seditieux & inconstans, & chasserent Leon 8. qui ne le voulut empescher pour éuiter le schisme. Iean ainsi restitué tint le siege 3. mois 28. iours, au bout desquels trouué en adultere, fut tué par le mary de la femme. Cettuy suiuit bien mal la sainte vie de plusieurs de ses predecesseurs.	963.
	Leon 8. fut remis par Otho; & tint le siege 8. mois 22. iours, & Benoist 5. fut banny & degradé par Otho, apres auoir gagné & assiegé la ville. Leon voulant obuier la malice des Romains qui procedoient à l'election par corruption & menees, ordonna en plein Synode, que nul ne fut fait Pape, sans le consentement de l'Empereur, & restitua les donations à l'Eglise par Iustin.	

Nombre des Papes.

Le siege fut vaquant 6. mois. 1. iour.

Ans de Christ.

SCHISME XV.

Benoist V. Romain, creé durant le schisme contre Leon, eut le siege quelques iours. 964.

135. Iean XIII. Romain fils d'Euesque tint le siege 6. ans vnze mois, 5. iours. Les Romains seditieux estans accoustumez de rejetter leur Euesque, le firent empriſonner par Pierre leur Preuost, le bannirent, & entendant qu'Otho I. venoit contr'eux à main forte le rappellerent. Ce Preuost baillé au bourreau, fut deuestu, mis sur vn asne, la face tournee, les mains liees sous la queuë, ainsi mené par la ville, puis enuoyé en exil, ses adherans punis. 965.

Le siege fut vaquant 13. iours.

136. Donnius II. Romain, fut si modeste qu'il ne receut aucune ignominie des Romains, il mourut le 3. mois de son Pontificat. 972.

Le siege ne vaqua point.

137. Benoist V. dit VI. ayant tenu le siege vn an 6. mois, fut empriſonné par Cinthius citoyen Romain, où il fut estranglé, mourant de faim, de laquelle iniure ne fut fait aucune Iustice. *Plat.* s'esbahit de la viciſſitude des choses, vû que maintenant les souuerains Euesques de Rome ont bien autre puiſſance. 972.

Le siege fut vaquant vn an 10. iours.

138. Boniface VII. Romain, ne fut pas long-temps au Pontificat, ne l'ayant occupé qu'vn mois 12. iours. 974.

Le siege fut vaquant 20. iours.

139. Benoist VI. dit VII. ayant taſché comme homme de bien & de paix, de perſuader aux Germains & Italiens, de s'accorder d'vn bon Empereur, la Republique estant fort affligee, tint le siege 9. ans vn mois 10 iours. 975.

Le siege fut vaquant 3. iours.

SCHISME XVI.

140. Entre Boniface VII. Benoist VI. & Iean XIV. fut le 16. schisme. 975.

Iean XIV. Romain fut empriſonné, soit pour la meschante vie, soit par les parens de Boniface VII. ses ennemis, à qui il auoit esté competiteur, & mourut de faim. 984.

Le siege ne vaqua point.

Boniface VII. Romain, entre en son Pontificat par moyens illicites, & par mesme moyen en tomba, ayant desrobé le threſor S. Pierre s'enfuit à Conſtantinople d'où il estoit retourné, ayant attendu que Iean XIV. esleu Pape, auquel il fit tenir en priſon, & selon quelques-vns il fit creuer les yeux en priſon, & mourut de faim, & gouuerna vne autrefois l'Egliſe 4. mois 6. iours. 985.

Le siege fut vaquant 10. iours.

141. Iean XV. Pape, hay de tous, pource qu'il diſtribuoit tout le bien de l'Egliſe à ſes parens & amis (en quoy il y a auiourd'huy trop d'imitation) mourut de faim estant priſonnier, en ayant lors grand beſoin, par permiſſion diuine, le 9. an 6. mois 10. iours. 985.

Le siege fut vaquant vn iour.

Nombre des Papes. | Ans de Christ.

Iean XVI. Romain, Pape sage & vaillant, tint le siege 4. mois. 945.

Le siege fut vaquant 6. iours.

142. Gregoire V. Saxon, Cousin de l'Empereur Otho III. ayant esté
143. contraint de se retirer en Allemagne, par la menee de Cresçens Consul, qui auoit fait eslire Iean XVII. Antipape; le premier desquels assommé du peuple, & l'Antipape priué du Pontificat & de la vie, ayant eu premierement les yeux creuez. Cela auec autres causes recitees par Platine donnerent lieu à l'institution de sept Electeurs de l'Empire, confirmez par Gregoire en vn Concile de Rome: il tint le Siege 2. ans 8. mois 3. iours.

Le siege fut vaquant 8. mois 10. iours.

SCHISME XVII.

IEan XVII. Grec, creé durant le Schisme, homme meschant & detestable (que plusieurs mettent au nombre des Papes) occupa le Siege 10. mois, que Gregoire fut restitué. On luy fit creuer les yeux, couper le nez, & les aureilles à Cresçens & apres pendre, où il fut massacré du peuple selon Platine, comme a esté dit-cy deuant. 967.

144. Sylueſtre II. Moine natif d'Aquitaine, laissant son Abbaye, pour le desir qu'il auoit aux lettres, il s'en alla à Seuille en Espagne, tenuë pour lors des Sarrazins, estudia si bien qu'il fut precepteur de nostre Roy Robert, de l'Empereur Otho III. puis Archeuesque de Rheims, de Rauenne, finalement Pape, il mourut l'an 4. mois 6. iours 12. de son Pontificat. 998.

Le siege fut vaquant 25. iours.

145. Iean XVII. Romain, confirme la feste des morts par le Conseil d'Odile Abbé de Clugny, qui auoit esté estonné du bruit & voix gemissante autour le Mont d'Ethna, causee tant par le fremissement de la mer boüillonnante, que par le vomissement & bruit esclattant qui sort du dégorgement du feu sortant de cette montagne en Sicile. Ayant ja esté les ceremonies pour les Chrestiens decedez, instituees long-temps auparauant par Gelase: il meurt le 4. mois 25. iours de son Pontificat. 1003.

Le siege fut vaquant 19. iours.

146. Iean 18. Romain, homme adonné à oysiueté, ne fit rien de remarquable, mourut l'an 5. mois 8. iours de son Pontificat. 1003.

Le siege fut vaquant vn mois.

147. Sergius IX. Romain, homme prudent, liberal aux pauures, gracieux à tous, gouuerna sagement le siege 2. ans 9. mois 19 iours *Volat. Plat. Geneb.* s'estonnent comme le Pape estoit si humain de bien: attendu les troubles qui estoient en la legitime succession des souuerains Eueſques, comme jadis en la Synagogue, sous les Antioches. 1009.

Le siege fut vaquant 8. iours.

Benoist 7. dit 8. estant rejetté par les Romains apres la mort de l'Empereur Henry IV fut remis, ayant accordé auec ses ennemis. 1012.

Nombre des Papes.		Ans de Christ.
	& tint le siege 11. ans 3. mois 21. iour. On raconte qu'il fut vû par vn Euesque apres sa mort sur vn cheual noir, le prie de donner son argent caché aux pauures, & que celuy qu'il auoit donné ne profitoit de rien, venu de repine, estant griefuement tourmenté. *Plat.*	Ans de Christ.
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
149.	Iean XIX. frere de Benoist, selon *Plat.* ayant long-temps fait la guerre contre les Romains, & sans estre promeu aux ordres Ecclesiastiques, supporté de l'Empereur Conrad, fut esleu Pape, mourut l'an 8. mois 9. iours 9.	1024.
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
150.	Benoist VIII. dit IX. dit Tusculan, estant de vilaine vie, fut deux fois dejetté par les Romains; autre deux, qui s'ensuiuent esleuz, & tint le siege 12. ans 4. mois 10. iours. Il apparut en espece monstrueuse apres sa mort, disant auoir vescu sans loix & raison. *Plat. Berg.*	1032.

SCHISME XVIII.

	Sylueſtre 3. Romain, pendant le schisme fut esleu, & Benoist deposé, puis trouué plus indigne que Benoist, chassé n'ayant tenu le Siege qu'vn mois, & Benoist remis. Ambition & corruption (vice trop commun entre nous) font plus que la vie Chrestienne, pour paruenir aux dignitez, chose deplorable. *Plat.*	1043.
	Iean XX. Romain, aussi creé durant & pendant le schisme de Benoist & Sylueſtre, tint le Siege 1. an 21. iour. Ce schisme suscité par ces trois Papes, cause de grands maux. *Plat.*	1045.
151.	Gregoire VI. Romain, ayant eu le Pontificat par resignation de Benoist, ou plutôt par vendition, fut contraint par l'Empereur Henry 3. de le quitter vn an 7. mois 20. iours apres.	1045.
	Concile de Sutrin prés de Rome, celebré en la presence de l'Empereur Henry, où ces trois Papes sont deposez, l'election donnée derechef à l'Empereur: & à ses successeurs pour éuiter les schismes. *Herm. Gont. en sa Chron.*	
152.	Clement II. Saxon, fut empriſonné par Damase 2. son successeur, le neufiesme mois selon Platine: mais Onuphrie dit que Damase fut homme de bien.	1047.
	Le siege fut vaquant 9. mois 1. iour.	
153.	Damase II. de Bauiere, sans aucune election se fit Pape, mais mourant le 23. iour eschappa d'estre puny de ses fautes. *Plat.*	1048.
	Le siege fut vaquant 6. mois 3. iours.	
154.	Leon 9. Allemand, homme de bonne maison, de bonne vie, & de grand sçauoir, aymant les pauures & estrangers: de façon que sa maison estoit ouuerte à tous. L'on dit que nostre Seigneur s'apparut à luy en forme d'vn pauure homme, qu'il fit coucher en son lict, puis disparut. Il meurt l'an 5. mois 2. iours 28.	
	Le siege fut vaquant 11. mois 24. iours.	
155.	Victor II. de Bauiere fut esleu, non tant volontairement que pour complaire à l'Empereur, eslisant vn Allemand. Il meurt l'an 2. mois 3. iours 16.	1055.

Nombre des Papes. | An de Chriſt.

Le ſiege fut vaquant 4. iours.

Eſtienne X. dit XI. Moine Lorrain, met l'Egliſe de Milan ſous l'obeyſſance de celle de Rome, ayant eſté 200. ans chef de ſoy-meſme: il meurt 7. mois 28. iours apres. 1057

Le ſiege fut vaquant 6. iours.

156. Benoiſt IX. dit X. Romain, n'eſtant entré par la porte au Pontificat, ains par la force, y demeura ſeulement 9. mois 20. iours: puis dejetté. 1058

157. Nicolas II. de Sauoye, homme de bonne vie, tint le ſiege 2. ans, 3. mois 25. iours. 1059.

Concile tenu à Rome par le Pape Nicolas de 118. Eueſques, où il fut ordonné que l'eſlection du Pape appartiendroit aux Cardinaux Preſtres, Eueſques, approuuez toutesfois des autres Clercs & du peuple, eſliſant vn de leur College ou autre, combien que non orné du tiltre de Cardinal.

Le ſiege fut vaquant 3. mois.

158. Alexandre II. Milanois, homme docte, eſleu en ſon abſence, pour la renommée de ſes vertus, & le premier apres cette tant ſainte ordonnance des eſlections: toutesfois partie des Eueſques fauoriſant l'Empereur ne l'ayant agreable, eſleurent Candole Eueſque riche & puiſſant à merueille, & ſuſciterent le 19. ſchiſme. Bataille dure & aſpre, la victoire demeure à Alexandre. Il meurt l'an 11. mois 6. iours 5. 1061.

SCHISME XIX.

HOnoré II. eſleu durant le ſchiſme contre Alexandre, auparauant nommé Candole Eueſque, tint le Siege, & fut Antipape 5. ans, & fut depoſé. 1061.

159. Gregoire VII. de Siene, Moyne de Clugny, auparauant appellé Hildebrand, excommunie l'Empereur Henry IV. & le priue de ſon Empire, voulant entreprendre ſur l'eſlection, & conferant les Eueſchez, fait eſlire vn autre Empereur Rodolphe Duc de Sueue, qui fut vaincu par Henry: eſt empriſonné trois fois, la premiere par Cinthius fils du Preuoſt de Rome, & puis par l'Empereur, & eſchappe à l'ayde des Romains, de la Ducheſſe de Mantouë, Mathilde, & de Guichard le Normand, Prince de la Poüille, qui le mena à Salerne, où il mourut l'an 12. mois 1. iour de ſon Pontificat. La querelle des inueſtitures entre les Empereurs, a cauſé de grands maux. *Mar. Pol* 1073.

Le ſiege fut vaquant vn iour.

SCHISME XX.

Clement III. fut au Concile tenu à Breſle, à la ſuaſion de l'Empereur Henry IV. eſleu & Gregoire depoſé, qui tint le Siege en ſchiſme 21. contre Gregoire & ſes ſucceſſeurs. 1080.

160. Victor III. Moine de Beneuent, taſche d'executer les Sentences de ſon predeceſſeur, contre Henry IV. Empereur, & mourut l'an 1. mois. 3. iours 4. de ſon Pontificat. 1086.

Le ſiege fut vaquant 5. mois 23. iours.

161. Vrbain II. François Moine, taſcha de reformer les mœurs des Eccleſiaſtiques, eſtant homme de vertu & d'erudition: & voyant 1088.

Nombre des Papes

qu'il n'estoit seurement en Italie ne faisant cas de Matilde Comtesse de Mantouë, qui auoit tiré de prison Gregoire 7. & laissé son bien à l'Eglise maintenant appellé le Patrimoine de S. Pierre, s'en vint en France où il contraignit le Roy Philippes I. de reprendre sa femme laissant celle auec laquelle il paillardoit. Il meurt l'an 11. mois 4. iours 18. — Ans de Christ.

Le siege fut vaquant 14. mois.

162. Paschal II. Toscan Moyne, fut esleu contre son gré estant vestu d'vn manteau d'escarlate, ayant vne couronne sur la teste, ceint d'vne ceinture en laquelle pendoit sept clefs & autant de seaux, signifiant la puissance de fermer & ouurir, & monté sur vn cheual blanc, fut mené au lieu de Latran : vient en France pour reformer le Clergé, en vn Concile tenu à Troye, où il chastia plusieurs Prelacs & Prestres ; retourné à Rome reduit par armes plusieurs villes à son obeyssance, confirme l'excommunication contre Henry IV. Empereur, sollicite son fils de prendre le gouuernement de l'Empire, est empriſonné par luy apres luy auoit baisé les pieds, est contraint de luy permettre l'inuestiture des Eueschez & Abbayes vacantes, laquelle puissance depuis il quitta, craignant perdre l'Empire. En fin il mourut l'an 18. mois 5. iours 9. — 1099.

Le siege fut vaquant 3. iours.

Albert d'Atella creé durant le schisme, apres la mort de Clement III. tint le siege contre Paschal II. 8. ans 4. mois. — 1101.

Theodoric Romain tint aussi durant ce schisme le siege 3. mois, quinze iours. — 1102.

Sylueſtre 3. Romain pendant le schismatique apres Theodoric tint aussi le siege contre Paschal 2. — 1102.

Le siege fut vaquant 2. iours.

163. Gelase 2. natif de Cajette fut battu & empriſonné, combien qu'il fut Moyne de sainte vie, par vn nommé Cinthius riche Romain delivré par le peuple, apres auoir excommunié l'Empereur Henry V. & Gregoire 8. son Antipape, s'en vint en France, où il mourut l'an 1. iours 25. de son Pontificat. — 1118.

Le siege fut vaquant 2. iours.

SCHISME XXI.

Gregoire 8. Espagnol fut creé durant le schisme contre Gelase 2. & tint le siege 3. ans. — 1118.

164. Caliste 2. Bourguignon fils ou frere du Duc de Bourgongne, estant creé Pape en France, s'achemina à Rome contre l'Antipape, lequel pris est monté sur vn asne à reculon, tenant la queuë au lieu de bride : puis mis en prison ou il mourut. Caliste garda le siege dignement, en paix & concorde, l'autre Pape & Henry V. Empereur qui quitta son droict pretendu des inuestitures & collations des benefices, lesquelles auoient causé infinis maux, mesme depuis Gregoire VII. tint le siege 5. ans 10. mois 13. iours. — 1119.

Le siege fut vaquant 1. iour.

SYNODE VNIVERSEL.

Nombre des Papes.

Concile vniuersel celebré à S. Iean de Latran à Rome par 917. Eueſques, contre les Sarrazins & Turcs. Ansd Christ.

165. Honoré 2. Boulonnois, homme de baſſe condition, neantmoins docte promû plus par l'ambition d'aucuns, que par le conſentement des bons, preſida 5. ans 2. mois 3. iours. 1123. 1123.

Le ſiege fut vaquant vn mois.

SCHISME XXII.

CEleſtin 2. Romain, eſleu par quelques Cardinaux, eſmût ſchiſme contre Honoré 2. 1130.

166 Innocent 2. intenta guerre à Roger le Normand qui ſe nomma Roy de Naples: vaincu en bataille fut en priſon, mais eſtant eſchappé de priſon vint en France, où il aſſemble des Conciles, vn à Reims, l'autre à Clermont, & ayant obtenu ſecours du Roy Loüys le Gros, & de l'Empereur Lothaire retourne en Italie, & tint le Siege 13. ans, 7. mois 8. iours.

Le ſiege fut vaquant 1. mois 1. iour.

SCHISME XXIII.

ANaclete 2. Romain, fut eſleu par les Romains pendant la priſon d'Innocent 2. & fut Antipape, lequel deſroba les threſors & reliques, pour ſoudoyer ſes bandes, & ayant excité ce ſchiſme contre Innocent 2. il meurt de deſplaiſir l'an 8. 1130.

Le ſiege fut vaquant quelques iours.

Victor 4. Romain, fut creé apres la mort d'Anaclete, durant le ſchiſme contre Innocent 2. qu'il tint 5. ans. 1138.

SYNODE VNIVERSEL.

COncile general tenu à ſaint Iean de Latran, par mille Peres pour le droict du Clergé: & contre les Antipapes. 1139.

167. Celeſtin 2. Toſcan meurt le 5. mois & 4. iours de ſon eſlection de deüil & faſcherie, pour le diſcord qui fut entre luy & le peuple, qui vouloit vn Patrice. Auſſi auoit-il eſté eſleu ſans le conſentement du peuple, ja exclus de ce droict par Innocent 2. & la puiſſance reduite aux ſeuls Cardinaux. *Onuph.* 1143.

Le ſiege fut vaquant 12. iours.

168. Lucius 2. Boulonnois, ayant eſté bleſſé de coups de pierres, par le peuple de Rome, leur voulant oſter certains Officiers par force, meurt le 11. mois 4. iours. 1144.

Le ſiege fut vaquant vn iour.

169. Eugene 3. natif de Piſe, Moine de ſainte vie, diſciple de S. Bernard chaſſé de Rome pour ne vouloir cõfirmer quelques Conſuls, ou pluſtôt Senateurs, s'enfuit en France, où il perſuada au Roy Loüys le Ieune, & à Richard Roy d'Angleterre, pour le 3. voyage de la guerre ſainte, retourne à Rome, où il mourut l'an 8. mois 4. iours. 12. 1145.

Le ſiege fut vaquant vn iour.

170. Anaſtaſe 4. Romain, liberal aux pauures mourut, l'an premier, mois 4. iours 14. famine par toute l'Europe. 1153.

Le siege fut vaquant 1. iour.

Nombre des Papes. Ans de Christ.

Adrian 4. Anglois Moine ayant conuerty les Norüegiens à la foy, il fut Pape, il excommunia Federir I. Empereur, pour luy auoir resisté, voulant adjoindre la Lombardie au Siege de Rome, & mourut l'an 4. mois 8. iours 28. de son Pontificat. 1154.

171.

Le siege fut vaquant 3. iours.

172. Alexandre III. de Siene, fort docte. Il chasse 3. Antipapes, il eut grande guerre contre l'Empereur Federic I. d'où plus grand depuis Charlemagne qu'il excommunia, lequel voulant prendre absolution estant à genoux deuant luy, Alexandre le foule aux pieds, & commande chanter *Super aspidem & basilicum, &c.* à quoy l'Empereur dit, ie fais la reuerence à S. Pierre, non à vous, Alexandre respond, c'est à moy & à saint Pierre. *Volat.* Ce Pape a vescu au Pontificat plus qu'aucun, excepté saint Pierre : il mourut l'an 21. mois 11. iours 23. de son Pontificat. 1156.

Le siege fut vaquant vn iour.

SCHISME XXIV.

Victor 4. creé durant le schisme, contre Alexandre 3. fut Antipape 4. ans 7. mois. de son Pontificat. 1156.

Pachal 3. de Cresme, durant le schisme fut creé Antipape 5. ans. 1164.

Calistus 3. d'Hongrie, fut creé pendant le schisme, & fut Antipape 7. ans 5. mois. de son Pontificat. 1164.

SYNODE GENERAL.

COncile general celebré à Latran (sel on Genebrard) de 300. Euesques, tant Orientaux qu'Occidenntaux, pour la reformation des mœurs: & auquel l'heresie des Vaudois fut condamnée : ensemble ordonné qu'en l'eslection du Pape, les deux tiers conuenans en suffrages & aduis suffiroit pour éviter schisme à l'aduenir. 1180.

173. Lucius 3. sçachant que les Chrestiens de la Terre-Sainte estoient en peine pour leurs pechez, sollicita l'Empereur Federic, nostre Roy Philippes Auguste & le Roy d'Angleterre, à faire le 4. voyage de la Terre-Sainte : Il mourut l'an 5. mois 2. iours 28. 1181.

Le siege ne vaqua point.

174. Vrbain 3. Milanois, aduerty de la prise de Ierusalé par Saladin Souldan d'Egypte, possedée par 9. Roys Chrestiens l'espace de 88. années mourut de deplaisir l'an premier, mois 10. iours 25. de son Pontificat. 1185.

Le siege fut vaquant vn iour.

175 Gregoire 7. de Beneuento, ayant fait diligence de haster les gens de guerre, pour le recouurement de la Terre-Sainte, mourut le premier mois 27. iours. de son Pontificat. 1187.

Le siege fut vaquant 10. iours.

176 Clement 3. Romain, homme docte & de sainte vie, sollicita les Princes Chrestiens d'auancer leur entreprise pour le recouurement de la Terre-Sainte : & il mourut l'an 3. mois 2. iours 16. 1188.

Nombre des Papes.

Le siege fut vaquant 3. iours.

177. Celestin 3. Romain interdit secrettement le Royaume de France, à cause que Philippes Auguste auoit repudié sa premiere femme (qu'il reprint laissant la seconde) dispensa vne Nonain sœur du Roy de Sicile, de se marier à l'Empereur Henry VI. & mourut l'an 6. mois 9. iours 11. de son Pontificat. An de Christ. 1191.

Le siege ne vaqua point.

178. Innocent III. homme docte, comme il se void par ses Epistres decretales, tint le siege 18. ans 6. mois 9. iours de son Pontificat. 1198

SYNODE GENERAL A LATRAN.

CConcile vniuersel à S. Iean de Latran le plus celebre de tous ceux de l'Europe 1285. Prelats & Ambassadeurs des Empereurs, Roys: contre les erreurs de l'Abbé Ioachim & autres, Plat. Tom. des Conciles. 1215.

179. Honoré 3. Romain, ayant couronné l'Empereur Federic II. l'excommunia pour estre rebelle au S. Siege, confirme les 4. ordres de Mendiãs; oste aux Carmes l'habit bigarré de blanc & jaune: ordonna la sainte Hostie estre leuée & portée aux malades auec reuerence: & mourut l'an 10. mois 8. de son Pontificat. 1216.

Le siege fut vaquant vn iour.

180. Gregoire 9. natif d'Agnanie, parent d'Innocent III. fait amasser les Decretales par Raymond Batch. son Chapelain, deffend de lire le Droict Ciuil à Paris, excommunie l'Empereur Federic II. differant le voyage de la Terre-Sainte, qu'il accomplit apres prenant Ierusalem. Il mourut 14. mois 5. de son Pontificat. 1227.

Le siege fut vaquant 1. mois 1. iour.

181. Celestin IV. natif d'Agnanie, homme de bien & docte, mourut le 17. iour de son Pontificat. 1241.

Le siege fut vaquant vn an huict mois 15. iours, à cause des Cardinaux detenus prisonniers par l'Empereur Federic II.

182. Innocent 4. Genevois, docte ayant priué l'Empereur Federic II. de l'Empire pour estre rebelle au S. Siege: il ordonne que les Cardinaux iroient à cheual & porteroient bonnets, ou chapeaux rouges, pour signifier qu'ils estoient prests à espãdre leur sang pour la deffence de l'Eglise. Ainsi le Cardinal fut le supréme ordre & dignité entre le Clergé: & cét accroissement d'honneur ne fut que decadence de l'Eglise. Il mourut ayant escrit sur les Decretales & authentiques, & vn liure de la Iurisdiction Imperiale & Pontificale, contre P. de Viues, qui attribua le tout à l'Empereur, l'an 11. mois 6. iours 14. de son Pontificat. 1243.

Le siege fut vaquant 12. iours.

SYNODE GENERAL. A LYON.

CConcile vniuersel celebré à Lyon en France, contre Federic Empereur, où plusieurs festes furent instituës, comme celles de S. Estienne, des Innocens, S. Iean Baptiste, des 12. Apostres, S. Paul de la V. Marie, S. Michel, & autres; Nostre S. Louys declaré chef de la 1245.

de la cinquiesme expedition de la terre Sainte. Ans de Christ

Alexandre IV. d'Agnanie, docte & liberal aux pauures, re ia les Hermites de S. Augustin des bois, & les introduit és villes, leur commandant de prescher & confesser: condáne le liure de G. de S. Amour docteur de Paris, qui estoit cõtre la pauureté & les Mẽdians: & mourut l'an 6. mois. 5. iours 5. 1254

183.

Le siege fut vaquant 3. iours.

Vrbain IV. natif de Troyes en Champagne, fils d'vn cordonnier Patriarche de Ierusalem, fut esleu Pape, les Cardinaux n'estans d'accord d'eslire vn de leur College: ayant institué la feste du S. Sacrement, coũronné Charles Duc d'Aniou, frere de S. Louys Roy de Sicile mourut l'an 3. mois 2. iours. 4. 1261.

184.

Le siege fut vaquant 4 mois 2. iours.

Clement IV. François, docte personnage, de grande pieté & saincteté, & fort discret en la distribution des biens de l'Eglise, sans respect d'aduancer ses propres enfans (car il auoit esté marié) nyses nepueux, à l'vn desquels il osta deux benefices en ayant trois; il tascha d'accorder les Princes Chrestiens: & mourut le 3. an neuf mois 25. iours. 1265.

185.

Le siege fut vaquant 2. ans 9. mois 2. iours.

Gregoire X. natif de Plaisance en Lombardie, estant Archidiacre en la Terre Sainte, fut esleu Pape. Les Cardinaux ayans esté en discord deux ans & plus, donnerẽt occasion à l'vn d'eux estant au Conclaue de dire descouurons la maison, car le Saint Esprit ne pourra descendre & passer tant de couuerture: paroles à mon iugement non Chrestiennes. Ayant fait de belles ordonnances touchant l'eslection en vn Concile general tenu à Lyon: entr'autres que les Cardinaux ne sortiroient du Conclaue auant l'eslection parfaite. Il mourut l'an 4 mois 4. iours 10. 1271.

186.

Le siege fut vaquant 10. iours.

SYNODE VNIVERSELLE II. TENV A LYON.

CConcile general 2. de Lyon, où l'Eglise Grecque conuient auec la Latine pour la quatorzieme fois: mais cét accord ne dura long temps, non plus que les autres, *Nicephor. Greg.* qui dit que l'Empereur de Grece Michel Palæologus s'y trouua. 1274.

Innocent V. Bourguignon Iacobin, sçauant Theologien, reuoqua l'ordonnance de son predecesseur touchant l'election auant que sortir du Conclaue: il mourut le 5. mois 2. iours. 1275.

187.

Le siege fut vaquant 9. iours.

Adrian V. Geneuois, reuoqua l'ordonnance de Gregoire X. touchant l'eslection auant que sortir du Conclaue, & mourut le premier mois & sept iours. 1276.

188.

Le siege fut vaquant 25. iours.

Iean XX. dit XXI. de Portugal, de Ste Medecin, mais non propre à telle dignité: il mourut le 8. mois 8. iours de son Pontificat. 1279.

189.

Le siege fut vaquant 6. mois 4. iours.

Nicolas III. de la maison des Vrsins, homme d'entendement & de grand cœur, osta à Charles Roy de Sicile l'office de Senateur: incita 1277.

190.

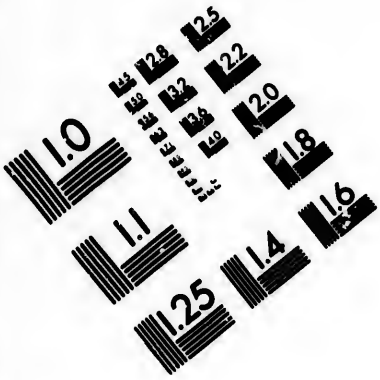

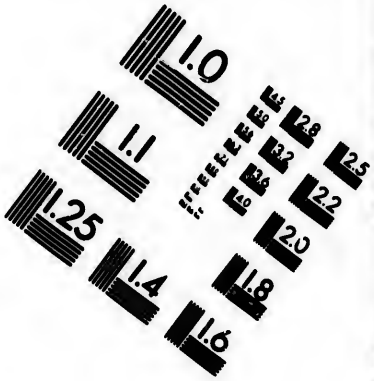

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

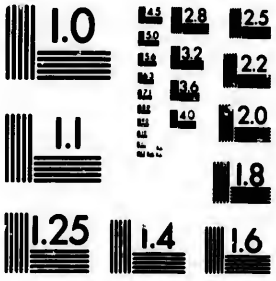

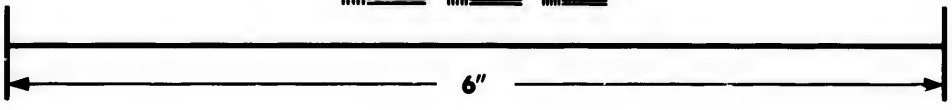

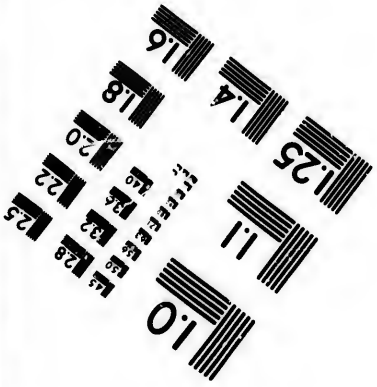

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Nombre des Papes.

contre luy le Roy d'Arragon, dont vindrent aux François les Vespres Siciliennes: chassa les Notaires & chiquaneurs de Rome, disãt qu'ils viuoyent du sang des pauures, & voulant faire vn sien nepveu Roy de Lombardie, & l'autre de Toscane: il mourut l'an second, huict mois 29. iours. Ans de Christ.

Le siege fut vaquant 6. mois.

191. Martin 2. dit 4. de Tours, restitua Charles en l'office de Senateur, excommunia l'Empereur de Grece & le Roy d'Arragon, le priuant de son Royaume, & le donnant à Charles frere de Philippe le Bel. En fin il mourut l'an 4. mois 1. iours 7. ayant esté de si saincte vie, que les malades recevoient santé venans à son sepulchre. 1281.

Le siege fut vaquant 4. iours.

192. Honoré 4. Romain, homme de bonne vie, confirma l'excommunication faite par son predecesseur contre Pierre d'Arragon, & mourut l'an 2. & deux iours. 1285.

Le siege fut vaquant 10. mois 18. iours.

193. Nicolas 4. de Lombardie de l'ordre des freres Mineurs, homme de lettres, & fort discret en la distribution des benefices & biens de l'Eglise, mourut ayant tenu le siege 4. ans 1. mois 14. iours. 1288.

Le siege fut vaquant 2. ans 3. mois 2. iours.

194. Celestin 5. Hermite, & autheur de l'ordre des Celestins, fut esleu Pape apres par sa simplicité, se laissãt deceuoir par son successeur, luy ayant dit cauteleusement de nuict qu'il renonçast la dignité Papale, pour auoir ordonné que les Cardinaux iroyent sur des asnes, à l'imitatiõ de nostre Seigneur, (ordonnance tres-saincte, & prodigieusement renuersée, comme dit Genebrard) il quitta la Papauté, & se retirant aux deserts fut pris par Boniface son successeur, & mis en prison où il mourut de neccessité le 5. mois & 7. iours. 1294.

Le siege fut vaquant 10. iours.

195. Boniface 8. homme caut & fin, ingrat, cruel, arrogant, duquel il est dit qu'il entra au Pontificat comme vn renard, trõpant ce saint homme Celestin, parlant à luy par vn tuyau de roseau comme si c'estoit vn Ange, & par vn pertuis fait en sa chambre: regna comme vn lyon, disant auoir puissance de donner & oster les Royaumes, & de fait ayant excommunié nostre Roy, donna le Royaume à l'Empereur Albert: mourut comme vn chien, ayant indignement occupé cette saincte dignité huict ans, neuf mois, dix-huict iours, il ordonna l'an du Iubilé vne fois en cent ans: & fut le premier qui donna des Indulgences. En ce malheureux temps l'Empire des Turcs prit son origine en Othoman. 1294.

Le siege fut vaquant 10. iours.

196. Benoist 9. dit 10. Iacobin, de pauure lieu, homme de saincte vie, & pacifique, ayant absous Philippes le Bel nostre Roy de l'excommunication de son predecesseur, & deux Cardinaux de la maison des Colonnes; mourut le 8. mois 6. iours. 1303.

Le siege fut vaquant dix mois 27. iours.

197. Clement V. de Bordeaux, & Archeuesque du lieu, esleu en son absence, & confirmé à Lyon par les Cardinaux, transporta le Siege Ro- 1305.

Nombre des Papes. Ans de Christ.

main en Auignon, pour éuiter les seditions Italiques: on luy fit publier les Cõstitutions dites de son nom Clementines, obtint Auignõ (où le siege a demeuré 72. ans) & le Cõté de Nice de Louys Roy de Naples, en recompence du tribut deu à l'Eglise Romaine: excommunia les Venitiens vsurpãs la ville de Ferrare, estant du patrimoine de l'Eglise: en fin mourut l'an 8. mois 10. iours 16.

Le siege fut vaquant vn an 3. mois 17. iours.

SYNODE VNIVERSEL. *à Vienne.*

COncile general celebré à Vienne en Dauphiné de trois cens Euesques, où les Fratricels, Beguins, qui vouloient eslire vn troisiesme ordre de S. François: desquels le chef estoit vn Dulcinus, furent condamnez heretiques, comme furent aussi les Templiers. Là fut ordonné que les langues Hebraïque, Chaldaïque, Arrabique, & Grecque seroient enseignées és principales Academies. 1311.

Iean 21. dit 22. de Cahors, homme sçauant, fut esleu apres longues contentions de Cardinaux. Il excommunia l'Empereur Louys quatriesme, à cause dequoy il luy donna vn Antipape. Ce Pape tomba en quelques erreurs, qu'il retracta estant admonesté par les Theologiens de Paris. Il mourut l'an dix-huictiesme, trois mois, vint-huict iours. 1316.

298.

Le siege fut vaquant 16. iours.

SCHISME. XXV.

NIcolas V. Cordelier fut Antipape cõtre Iean 21. à la sollicitation de Loüys quatriesme Empereur, & mourut prisonnier en Auiguon, ayant crié mercy à Iean, qu'il auoit fait bruler en effigie cõme heretique: de son Antipape 3. ans 3. mois 14. iours. 1327.

Benoist 10. dit 11. Moyne Tholosain, de l'ordre de Cisteaux, homme fort docte & seuere, distribuant esgalement les biens de l'Eglise, sans respect de parenté, disant que le Pape n'auoit aucun parent: il reforma l'ordre de Cisteaux & Bernardins, leur fondant vn College à Paris; meurt ayant tenu le Siege sept ans, quatre mois, six iours. 1334.

199.

Le siege fut vaquant 11. iours.

Clement 6. Limosin, Moyne, hommes docte, & liberal à tous, toutesfois il ratifia l'excommunication de Benoist, & Iean. 22. contre l'Empereur, abregeale Iubilé à 50. ans, tascha d'accorder nostre Roy Philippes de Valois auec Edoüard Roy d'Angleterre; & mourut l'an 10. mois 7. de son Pontificat. I. du Tillet dit qu'en ce temps les benefices estoient à vendre, tout obeyssoit à l'argent. 1342

Clement 6. celebra le second Iubilé l'an 1350. 1350.

Le siege fut vaquant 11. iours.

Innocent 6. Limosin, fort sçauant, donne les benefices à gens capables, & les contraint à y resider, retranche la despense de sa maison 1352.

Nombre des Papes.

pour ayder aux pauures, faisant faire le semblable à ses Cardinaux, ses actions demonstrent l'exemple d'vn vray Pasteur, que tous doiuent imiter; il mourut l'an neuf, huict mois vingt six iours de son Pontificat. Ans de Christ.

Le siege fut vaquant vn mois 15 iours.

202. Vrbain V. Moyne de Limoge, Abbé de saint Victor de Marseille, homme docte, fort affectionné à resister aux Turcs, contre lesquels, il fit prescher la Croisade: alla à Rome, & de retour mourut l'an 8. mois 2. iours 23. 1362

Le siege fut vaquant 10. iours.

203. Gregoire XI. Limosin, fils du Comte de Beaufort, homme paisible, voyant tant de dissentions en Italie, & quelques ville se retircient de son obeyssance, se retira à Rome, ainsi transporta le siege sans le sceu des François: ce qu'il fit par l'aduis de son precepteur Balde, il tint le siege 7. ans, 2. mois, 27. iours. 1370

Le siege fut vaquant 12. iours.

204. Vrbain VI. Napolitain, à la poursuite des Romains est creé Pape, n'estant Cardinal, homme vindicatif, ne procurant la paix entre les Chrestiens, comme son deuoir requeroit, ains s'efforçant de se venger des iniures à luy faites par les Cardinaux & Ieane Royne de Sicile: ce qui causa le 26. Schisme, & ayant fait noyer cinq Cardinaux, mourut ayant tenu le siege vnze ans, six mois, cinq iours. 1378.

Vrbain VI. celebra le troisiesme Iubilé.

Le siege fut vaquant 19. iours.

SCHISME XXVI.

CLement VII. fut esleu Pape par les Cardinaux, qui tint son siege à Auignon, & fut reconnu Pape legitime par les François, Espagnols & Anglois qui fut le schisme le plus cruel de tous, & scandaleux, & qui dura enuiron 50. ans: il tint le siege 15. ans vnze mois 18. iours, contre Vrbain & les successeurs. 1378.

Le siege fut vaquant 15. iours.

205. Boniface IX. Napolitain, doüé de grandes vertus pour son âge, n'estant âgé que de trentre ans seulement: mais complaisant à ses parens, il abusa des Indulgéces, du tẽps duquel on en faisoit bon marché: on luy attribuë l'inuention des Annates, c'est à dire, qu'il voulut auoir le reuenu d'vn chacun an de tous benefices: il eut pour Antipape Pierre de la Lune Espagnol, dit Benoist XIII. il tint le siege 14. ans 11. mois. 1389. 210.

Boniface celebra le quatriesme Iubilé, l'an 1390. 1390.

Le siege fut vaquant 15. iours.

Benoist XIII. Espagnol, auparauãt dit Pierre de la Lune, apres Clement VII. tint le siege à Auignon durant le schisme contre Boniface IX. & ses successeurs, fut homme docte, & mourut l'an 30. 1394. 211.

206. Innocent VII. natif de Sulmo, ayãt fait mourir plusieurs Romains (qui le prioyent d'oster les schismes & guerres) fut contraint de s'enfuyr, puis ayant accordé auec eux, retourna, & mourut l'an deuxiesme, iours 25. 1406.

Le siege fut vaquant 23. iours.

Nombre des Papes. 207. Gregoire XII. Venitien, Pape docte, ayant promis à son election de ceder au Pontificat, si Benoist seant à Auignon cedoit, colluda auec luy, ce qu'estant descouuert, tous deux furent deposez par le Concile de Pise, & ne voulurent obeyr; & tint le siege 8. ans 7. mois 5. iours. Ans de Christ. 1406.

SYNODE TENV A PISE.

CConcile tenu à Pise de plusieurs Prelats, auquel furent deposez Gregoire 12. & Benoist 13. & Alexandre 5. esleu en leur place: mais tous les deux ne voulurent obeyr au Concile, ainsi on eut trois Papes pour vn. 1409.

203. Alexandre V. natif de Crete, Moyne, esleu par le Concile, personnage d'erudition & de vertu: toutesfois plus martial que sa qualité ne requeroit, ayant esté Cordelier: il priua Ladislaus Roy de Naples de son Royaume, pour auoir entrepris sur Ostie, & autres places de l'Eglise Romaine, & le donna à Louys Duc d'Anjou, frere de Charles V. Sa liberalité fut si grande, qu'il souloit dire qu'il auoit esté riche Euesque, pauure Cardinal, & Pape mendiant: il mourut le 10. mois 8. iours. 1409

Le siege fut vaquant 13. iours.

209. Iean XXII. dit XXIII. Neapolitain, paruint au Pontificat par force, & non par election libre & canonique, homme fort expert aux affaires: mais si depraué, & si mal sentant de la foy, qu'il fut cité au Concile de Constance, empriſonné, & deposé, ayant deshonoré le siege 5. ans 15. iours. 1410.

Le siege fut vaquant 2. ans 5. mois dix iours.

SYNODE VNIVERSEL DE CONSTANCE.

CConcile general de Constance assemblé par la diligence de Sigismõd Empereur, où il assista auec les 4. Patriarches, 29. Cardinaux, 47. Archeuesques, 605. Euesques, 64. Abbez & Docteurs, où 3. Papes furent deposez. Iean 23. seant à Bologne, Gregoire 12. à Rome, Benoist 13. en Espagne, & Martin dit 5. esleu en leur place du consentement de tous: ainsi finit le 16. schisme; la fut ordonné que le Concile estoit par dessus le Pape. 1415.

210. Martin III. dit V. Romain, homme singulier en prudence & iustice, ayant confirmé l'ordonnance du Concile, que le Pape y seroit sujet, & seroit celebré de dix en dix ans; & mourut l'an 13. trois mois dix iours. 1417.

Le siege fut vaquant 11. iours.

Clement VIII. Espagnol, durant le schisme apres Benoist 13. fut esleu par quelques Cardinaux, ou Anticardinaux Espagnols, & tint le siege comme Antipape 4. ans 1424.

211. Eugene IV. Venitien, de l'ordre des Chanoines reguliers, homme de bonne vie au commencement: mais par mauuais conseil il troubla tout, incitant les Romains aux armes, & fut contraint de s'enfuyr, prenant vn froc de Moyne, chassé à coups de pierres & de traits; il tint le siege 15. ans vnze mois 21. iour. 1431.

Le siege fut vaquant 11. iours.

Nombre des Papes.

SYNODE VNIVERSEL DE BASLE.

Ans de Chriſt.

COncile general à Baſle, pour la reformation de l'Egliſe, contre les hereſies des Huſſites, & Annates, la ſubſtance duquel eſt contenuë en la Pragmatique Sanction, publiée en vn Cõcile de l'Egliſe Gallicane, tenu à Bourges. Là Eugene IV. fut depoſé, & Amedeus Hermite, auparauant Duc de Sauoye, eſleu, & nõmé Felix 4. ſouſtenu par l'Empereur Frederic 3. Charles 7. Roy de France, & celuy d'Arragon. Lors fut le 27. ſchiſme, partie des Chreſtiens ſuiuant l'vn des Papes, partie l'autre, pluſieurs neutres.

SYNODE VNIVERSEL A FLORENCE.

COncile general (les Grecs l'appellent huictieſme Synode) celebré à Florence, où aſſiſta l'Empereur d'Orient auec pluſieurs Prelats Grecs & Latins, où tous conuindrent en vnité de foy pour la derniere fois, meſmes les Armeniens, & Indiens. 1436.

SCHISME XXVIII.

FElix IV. eſleu par le Concile de Baſle, tint le ſiege neuf ans cinq mois. 1439.

212. Nicolas V. Genevois, de bas lieu, mais homme docte, amateur des doctes, tant modeſte, qu'il s'eſtimoit indigne d'vne ſi excellente dignité, employa beaucoup à dreſſer vne bibliotheque: auquel Aymé de Sauoye, ou Felix IV. ceda le Siege pour oſter le ſchiſme, demeurant Cardinal & Legat Apoſtolique en ces pays de Savoye; il tint le ſiege 8. ans 19. iours. 1447.

Le ſiege fut vaquant 14. iours.

Nicolas V. celebra le 5. Iubilé, l'an 1450. 1450.

213. Caliſte III. Eſpagnol, tôt apres qu'il fut Pape, il publia la guerre contre les Turcs, comme il auoit voüé auant que d'y paruenir, choſe que l'on trouua admirable: ayant inſtitué la feſte de la Transfiguratiõ, il mourut l'an 3. mois 4. de ſon Pontificat. 1455.

Le ſiege fut vaquant 12. iours.

214. Pie II. de Sienne, dit auparauant *Æneas Syluius*, homme fort docte, ayant eſté Chancelier de l'Empereur Frederic 3. enuoyé en Ambaſſade vers pluſieurs Princes, Secretaire du Concile de Baſle, finalement fut Pape, deffendant ſon authorité contre tous Princes: il fut contraire à Louys XI. pource qu'il ne luy voulut obeyr par l'aduis de la Cour, à l'abolition de la Pragmatique Sanction: Sommaire du Concile de Baſle, que luy meſme auoit approuué par deux doctes liures eſcrits auant ſon Pontificat: poſſible changea-il de mœurs auec le nom: tint le ſiege 4. ans 11. mois 27. iours. 1558.

Le ſiege fut vaquant 16. iours.

Concile de l'Egliſe Gallicane tenu à Orleans, à cauſe de la Pragmatique Sanction que le Pape Pie II. vouloit abolir comme hereſie: à quoy s'oppoſa la Cour de Parlement de Paris, & les Vniuerſitez: cette aſſemblée fut auſſi contre les Annates, par laquelle la Cour de Rome tire

Nombre des Papes.

Ans de Christ.

incredible somme d'argent de la France. *Duar. l. 5. c. 11.* recite tout au long les autres Papes oppugnateurs de cette Pragm. Sanction.

215. Paul 2. Venitien, ennemy des lettres, homme de belle representation, mais superbe, accroissant sa majesté par armes, & auaricieux, distribuant les benefices Ecclesiastiques pour faire son profit, & du tẽps duquel tout se vendoit à Rome: il surpassa tous ses predecesseurs en apparat, enrichissant sa mitre des diamans, saphirs, esmeraudes, jaspes perles, & autres pierres de grand prix, & voulut estre vû en telle sorte, augmentant aussi la pompe des Cardinaux de la robbe rouge, auec le capuchon; il reuoqua le Iubilé à 25. ans, cassa les Abbreuiatures instituées par son predecesseur, en quoy il fit bien; ayant tenu le siege 6. ans 10. mois 26. iours de son Pontificat. 1464.

Le siege fut vaquant 4. iours.

216. Sixte 4. Ministre general des Cordeliers, homme docte, pour oster l'enuie des quatre Mendians, il les fit tous esgaux en priuileges, il eut plusieurs bonnes parties: mais il ayma par trop les siens, comme ont fait plusieurs, abusant grandement des biens de l'Eglise; ayant tenu le siege 13. ans 4. iours de son Pontificat. 1471.

Le siege fut vaquant 16. iours.

217. Sixte 4. l'an 1475, celebra le 6. Iubilé. 1475.

Innocent 8. Genevois de petite maison, il fut taxé d'auarice augmenta le nombre des Secretaires & Promoteurs, comme Pie 2. & Sixte 4. est blasmé de ce que premier de tous les Papes, il aduança aux hõneurs & richesses ses bastards d'vne façon non accoustumée, il tint le siege 7. ans dix mois 27. iours. 1484.

Le siege fut vaquant vn mois 6. iours.

218. Alexandre sixiesme Espagnol, nommé auparauant Roderic Borgia, doüé de grandes vertus; mais accompagné de si grands vices que l'on ne pourroit reciter sans horreur: il fut esleu par corruption de plusieurs Cardinaux qu'il opprima apres, tascha par tous moyens d'amasser de l'argent pour satisfaire à ses desirs, specialement pour aduancer quatre siens bastards, l'vn desquels fut Valentin Cesar, qui fut Duc d'Vrbain, & pour lequel il troubla toute l'Italie par les autres, il fit de Rome vne retraitte de volleurs, bref il n'y auoit rien, pour saint qu'il fut, qu'il ne vendit, comme l'on peut lire és Autheurs de son temps, & *Sannazarius* a laissé par escrit ces vers en Latin, tournez en François. 1495.

Alexandre vend tout, il vend les clefs sacrees,
Les Mitres, les Autels, & les Croix dorees,
Il a tout achepté. Qui vondroit l'empescher,
De les revendre apres en destail aussi cher.

Il tint le siege 11. ans 8. iours.

Le siege fut vaquant vn mois 3. iours.

219. Alexandre 6. celebra le 7. Iubilé l'an 1500. 1500.

Pie 3. de Sienne, ennemy des François, estant en volonté de reformer l'Eglise, celebrer vn Concile, & dresser vne armee contre le Turc, meurt le 26. iour d'apres son election. 1503.

Le siege fut vaquant 24. iours.

Nombre des Papes.

Iules II. Genevois, homme plus adroit aux armes qu'aux lettres, recouura Bologne & plusieurs villes sur les Venitiens sçauoir Imole, Seruie, Rauenne & autres, auec l'aide des François: apres il sollicita l'Empereur Maximilian, & Henry 8. Roy d'Angleterre, de leur faire la guerre pour les chasser d'Italie, ayant gagné la bataille à Rauenne contre luy, les Espagnols & Venitiens. Il excommunia les François, & donna le Royaume au premier conquerant, comme il auoit fait le Royaume de Nauarre enuahy iniustement par Iean Gippon, pour Frederic Roy d'Espagne sur I. d'Albert, & tint le siege neuf ans cinq mois 21. iour de son Pontificat. Ans de Christ. 1503.

220.

Le siege fut vaquant 28. iours.

SYNODE TENV A TOVRS.

CConcile de l'Eglise Gallicane tenu à Tours par tous les Eueſques & la plusſpart des Docteurs de France, contre les Pape Iules deuxiesme, vn autre à Pise, Milan & Lyon, par l'authorité de Maximilian Empereur & du Roy Louys 12. contre le mesme Pape, deffendant son droict par autres.

SYNODE VNIVERSEL DE LATRAN.

CConcile general de Latran commẽcé par le commandement de Iules, & par luy empeſchẽ, mais continué par Leon dixiesme, & finy l'an 1517. pour la reformation de l'Eglise & guerre contre le Turc. 1512.

225.

Leon X. Florentin de la maison de Medicis, fut Pape à trente ans, estant docte, eloquent & liberal, il ayma les doctes & vertueux, vray est qu'il aymoit trop ses plaisirs, il priua le Duc Vrbain de sa Duché, & la donna à Laurens de Medicis son neveu, pere de Catherine de Medicis Royne de France: ayant publié la remission des pechez à ceux qui donnoient argent pour faire la guerre au Turc, & abrogea la Pragm. Sanction, non sans tumulte & murmure de tout le Clergé de France. Concordats introduits, ensemble les decimes. Il meurt de joye, en entendant que les François estoient chassez de Milan, l'an 8. mois 8. iours 20.

221.

226

Le siege fut vaquant 1. mois 7. iours.

Adrian VI. Alleman, sçauant personnage viuant prudemment sans grande despence, ne conferant les benefices à la volee, ne fut agreable aux Romains, cõbien qu'il fut des plus accomplis en toutes bonnes parties, ayant esté precepteur de l'Empereur Charles V. & tint le siege vn an 8. mois 9. iours. 1522.

222.

227.

Le siege fut vaquant 2. mois 4. iours.

Clement septiesme, Florentin, de la maison de Medicis, cousin germain de Leon deuxiesme, fut de grand esprit, fin, subtil, & politique, tint le party du Roy François contre l'Empereur Charles cinquiesme, traitte le mariage de sa Niepce Catherine auec Henry, lors Duc d'Orleans assiege Florence, ville de sa natiuité, pour les outrages que les Florentins faisoiẽt à ceux de sa maison, & la print au bout de l'an (enquoy il n'est loüé d'estre tant rigoureux contre sa patrie) y 1523.

223.

228.

Nombre des Papes

constituant Alexandre son neveu premier Duc lequel s'adonnant à violer Dames pudiques, il receut son salaire & fut tué par vn sien parent: Il tint le Siege dix ans, dix mois 7. iours. Ans de Christ.

Le siege fut vaquant 17. iours.

Clement 7. celebra le 8. Iubilé, l'an 15. 25. 1525.

224 Paul 3. Romain de la maison de Farnese, doüé de plusieurs grandes vertus, amateur de paix qui tascha tousiours d'accorder le Roy & l'Empereur: mais il vexa trop ses sujets de tribut quelque temps, & hyma les siens plus qu'il ne deuoit, faisãt son fils Pierre Loüys Duc de Parme & de Plaisance, ce qui fut cause qu'il fut deschiqueté & mis en pieces miserablemẽt par la noblesse & le peuple, lequel il voulut contraindre de venir demeurer à Plaisance, laissant les champs; il tint le siege, quinze ans, 28. iours. 1534.

Le siege fut vaquant 2. mois. 29. iours.

SYNODE VNIVERSEL DE TRENTE.

COncile vniuersel tenu à Trente commencé l'an 1542. puis transferé à Bologne 1546. continué à Trente 1551. par l'espace de huict mois, & acheué en ce lieu mesme 1563. 1564. contre les heresies, abus & corruption des mœurs de tout le peuple Chrestien. 1542.

225. Iules 3. auparauant nommé I. Maria de Monté, changea de mœurs comme de nom, ayant fait de beaux actes estãt Legat Apostolique au Concile, s'adonna à la guerre, gourmandise & volupté se mocquant mesmes de sa dignité: il tint le siege cinq ans, vn mois, seize iours. 1550.

Le siege fut vaquant 17. iours.

Iules 3. celebra le 9. Iubilé l'an 1550.

226 Marcel 2. de basse condition homme docte & de vertu, laquelle possible le fit mourir par poison le iour de son Pontificat 21. 1550.

Le siege fut vaquant 22. iours.

Paul 4. Neapolitain de la noble famille de Caraf, homme austere, 1555.
227. bien zelé à la reformation des abus des Ecclesiastiques, detestant l'auarice rejettãt les resignations des benefices, en faueur d'autruy & les dispences: bref estant né pour restituer l'Eglise à sa pristine splendeur: il tint le siege seulement quatre ans deux mois 27. iours.

Le siege fut vaquant 4. mois 7. iours.

228. Pie 4. Milanois, fort grand ennemy des Symoniaques, de ceux qui auoient plusieurs benefices, ensemble de ceux qui les gardoient pour autruy lesquels il excommunie & declare sujets à restitution, tant eux que ceux ausquels ils sont gardez, ce qu'a cõfirmé son successeur: il tint le siege cinq ans, vnze mois quinze iours. 1560.

Le siege fut vaquant 29. iours.

229. Pie 5. Alexandrin, Moyne Iacobin, personnage de saincte vie, seuere, sobre, docte, n'ayant rien en recommandation que le seruice de Dieu, la correction des mœurs Ecclesiastiques, l'extirpation des heresies, fut esleu miraculeusement, les Cardinaux ne pensant à rien moins qu'en son election. Il persuade vne saincte ligue à plusieurs Princes Chrestiens contre le Turc, sur lesquels ils gaignerent vne belle bataille à 1566.

Nombre des Papes

Lepanto, l'an 1571. en laquelle furent deliurez 2000. Chrestiens des cadenes, 25000. Turcs occis : plusieurs pris prisonniers, 180. vaisseaux prins, submergez ou bruslez. Estans tourmenté du calcul, il s'escrie *Seigneur augmente la douleur, mais donne moy patience*, sentence vrayemẽt Chrestienne, finalement il meurt trop tôt pour le bien & repos de l'Eglise, l'an 6. mois 3. iours seize. — Ans de Christ.

Le siege fut vaquant 11. iours.

230. Gregoire 13. Gentil-homme Bolonnois, grand Iurisconsulte tasche de suiure les vestiges de son predecesseur, auançant la vraye administration du seruice de Dieu, reformant les abus des Ecclesiastiques bastissant & reparant les lieux sacrez, Colleges & hospitaux pour les pauures, instituant en plusieurs lieux seminaires, secourant les affligez pour la religion, & infinies autres choses dignes d'vn vray pasteur. Estant docte, il corrige les gloses du decret & reforme tout le corps Canonique, il met fin à la reformation du Calendrier, choses souuentesfois essayee par ses predecesseurs, ayãt assemblé les plus sçauans en cette matiere, des principales nations de la Chrestienté, apres auoir aduerty les Princes Chrestiens, & les Vniuersitez plus fameuses, en fin il meurt l'an 12. mois 27. iours. 1572.

Gregoire 13. celebra le 10. Iubilé l'an 1575. 1575.

Le siege fut vaquant 13. iours.

231. Sixte 5. auparauant nõme Felix Perret Cardinal de Montalto Toscan, lequel tint le siege 5. ans 4. mois 3. iours. 1585.

Le siege fut vaquant 18. iours.

232. Vrbain 7. Romain ne tint le siege l'espace que de treize iours. 1590.

Le siege fut vaquant 2. mois 9. iours.

233. Gregoire 14. Milannois auparauant Eueſque de Cremone qui ne tint aussi le siege que 10. mois 10. iours. 1590.

Le siege fut vaquant 13. iours.

234. Innocent 9. Bolonnois, auparauãt Cardinal du tiltre saint Quarté, tint le siege 2. mois, vn iour, il fut empoisonné comme l'on dit pource qu'il n'estoit si fauorable aux desseins des Espagnols, contre les François, comme ils esperoient de son election. 1591.

Le siege fut vaquant vn mois.

235. Clement 8. Florentin, auparauant nommé Hypolite Aldobrandin Cardinal de S. Pancrace, grand Penitencier, personnage de grande reputation, il donna l'absolution à nostre Roy Henry 4. consacré par ses predecesseurs, apres estre tõbé malade d'vn cathare mourut le 3. Mars 1601. de son Pontificat le 13. an vn mois, 4. iours. 1592.

Clement 8. celebra le 11. Iubilé, l'an 1600. 1600.

Le siege fut vaquant 28. iours. 1605.

236. Leon 11. Florentin fils du tres-excellent Octauie, de la tres-illustre famille de Medicis, fut esleu d'vn merueilleux applaudissement de tout le College des Cardinaux, le peuple Romain en cas pareil fit aussi vne grande demonstration d'allegresse par cette election : mais elle ne fut pas de longue duree, car à peine auoit-il acheué le 27. de son Pontificat que surpris d'vne grosse fiévre, il deceda au grand regret d'vn chacun.

Le ſiege fut vaquant 20. iour 1.

237. Paul 5. Romain, auparauant nommé Bourgeſius, fils d'vne ancienne famille de Sienne, & né à Rome d'vne Romaine, ſon pere y eſtãt venu habiter, & lequel tient encore à preſent le ſiege. Dieu vueille benir ſes bons deſſeins, afin de bien heureuſement conduire ſon Egliſe militante.

APres auoir mis la Chronique des ſouuerains Pontifes, il ſemble fort à propos de ſpecifier auſſi l'ordre, les noms, les tiltres des Cardinaux qui ſont pour le jourd'huy viuans, puis qu'ils ſont ceux qui ont la principale charge en l'Egliſe de Dieu, en quoy le Lecteur ſera aduerty que tout les Cardinaux ſont diuiſez en trois Ordres à ſçauoir d'Eueſques, de Preſtres, & de Diacres, non que les Cardinaux Preſtres ne ſoient Eueſques, ou que les Diacres ne ſoient Preſtres & Eueſques, mais d'autant que telle a eſté leur premiere Inſtitution de porter les vns tiltres d'Eueſques, les autres de Preſtres, & les autres de Diacres, de ſorte que les Cardinaux de Sourdis, & de la Rochefoucaut ne laiſſent pas d'eſtre l'vn Archeueſque de Bordeaux, & l'autre de Clermont, & neantmoins n'ont que le tiltre de Preſtres, comme auſſi les Cardinaux de ſainte Flore & Perriti ne laiſſent pas d'eſtre Preſtres, encores qu'ils ne ſoient que Diacres, ce qui a eſté cauſe de les mettre icy ſelon leurs rangs & leurs tiltres, & non ſelon le temps de leur creation, & afin que le changement d'vne langue en vne autre n'apportãt de la peine à les reconnoiſtre, tant par leurs noms que par leurs tiltres, on les a laiſſez ainſi qu'ils s'appellent vulgairement, & auſſi ſeroit-il malaiſé d'en faire vne verſion qui eut quelque grace en noſtre lãgue, puis que leur appellation eſt eſtrangere, chacune langue ayant vne particuliere emphaſe & proprieté de nomination des choſes, qui ne peut eſtre conuertie proprement en vne eſtrangere.

CARDINAVX EVESQVES.

1. FRançois du tiltre d'Eueſque d'Oſtie, Doyen du ſacré College cardinal de Ioyeuſe, protecteur de France, & Archeueſque de Roüen, François, creé par le Pape Gregoire 13. le 9. Decembre 1583.
2. Anthoine Marie du tiltre d'Eueſque de Porte, cardinal Gallo Eueſque Doſme de la Marque, creé le dix ſeptieſme Decembre 1586. par Sixte 5.
3. Anthoine du tiltre d'Eueſque de Sabine Cardinal Saulius Genevois, creé le 18. Decembre 1587. par Sixte 5.
4. Euangeliſte Palor, du tiltre d'Eueſque de Tuſculum, cardinal Coſeuein, Archipreſtre de S. Pierre de Cardarola de la Marque, creé le dix huictieſme Decembre 1587. par Sixte 5.
5. Frere Gregoire Petrochin de l'Ordre des Hermites de ſaint Auguſtin du tiltre d'Eueſque de Preneſte, Cardinal de Montelparo de la Marque, creé le vingtieſme Decembre mil cinq cens octante neuf, par Sixte cinquieſme.
6. Paul Sfondrat du tiltre d'Eueſque d'Albe, Cardinal de ſainte Cecile,

Preſident des ſignatures de grace Milannois, creé le 18. Decembre, 1590. par Gregoire 14.

CARDINAVX PRESTRES.

7. Pierre du tiltre de la Treſſaincte Trinité, Montepinci cardinal de Gondi, Prieur des cardinaux Preſtres Florentin, creé le 18. Decembre mil cinq cens octante ſept, par Sixte 5.

8. Benoiſt du tiltre de ſaint Laurens In Lucina cardinal Iuſtinian Genevois, creé le dix-ſeptieſme Decembre mil cinq cens octante ſix, par Sixte 5.

9. François Marie des Marques du mont ſainte Marie, du tiltre de S. Marie en Tranſteure, cardinal de Monte, creé le 14. Decembre 1588. par Sixte 5.

10. Federic du tiltre de ſainte Marie des Anges In Thermis cardinal Borromée Archeueſque de Milan, creé le 18. Decembre 1587. par Sixte 5.

11. Octaue du tiltre de ſainte Praxede, cardinal Aquauiua Archeueſque de Naples, Neapolitain, creé le ſixiéme Mars 1591. par Gregoire 14.

12. Flaminius du tiltre de ſainte Marie de la Paix, cardinal Platto Milannois, creé le 6. Mars 1591. par Gregoire 14.

13. Pierre du tiltre des ſaints Iean & Paul cardinal Aldobrandin, Chambrier de la ſainte Egliſe Romaine, Archeueſque de Rauenne, Preſident des breues, ſignatures, & Protecteur de Sauoye, creé le douziéme Septembre 1593. par Clement huictieſme.

14. Octaue du tiltre de ſainte Sabine, cardinal Bandini Florentiu, creé le quinzieſme Iuin 1596. par Clement 8.

15. Frere Anne de Scars, du tiltre de ſainte Suſanne de l'Ordre de ſaint Benoiſt, cardinal de Giury François, creé par Clement 8. le 5. Iuin 1596.

16. Laurent du tiltre de ſaint Laurent. In pane & perna, cardinal Blanchet Baulonnois, creé le cinquieſme de Iuin 1596. par Clement huictieſme.

17. Barthelemy du tiltre de ſaint Pierre aux liens, Cardinal Cœſio, Archeueſque de Compſe, creé le 5. Iuin 1596. par Clement 8.

18. François du tiltre de ſainte Marie de populo, cardinal Mantican Vtinens de Frioul creé le 5. Iuin 1596. par Clement 8.

19. Pompée du tiltre de ſainte Balbine cardinal Arigon Romain, Archeueſque de Beneuent, creé le 5. de Iuin 1596. par Clement 8.

20. Boniface du tiltre de ſainte Priſce, cardinal Beui-lacqua Eueſque de Ceruian Ferrarois, creé le 3. Mars mil cinq cens nonante neuf par Clement 8.

21. Bernard du tiltre de ſainte Anaſtaſe cardinal Royas Archeueſque de Tolette de Sandeual Eſpagnol, creé le 3. Mars 1599. par Clement huictieſme.

22. Dominique du tiltre de ſaint Pierre. In Monte aureo, cardinal Toſcan de Reggio, creé le 3. Mars 1599. par Clement 8.

24. François du tiltre de ſaint Silueſtre cardinal Diétrichſtein Eueſque d'Vlme, Prince du ſacré Empire, & Protecteur des Royaumes & Eſtats de la Majeſté Imperiale Alleman, creé l'an 1599. par Clement huictieſme.

24. Robert du tiltre de ſainte Marie. In via Cardinal Bellarmin Politian, creé le 3. Mars. l'an 1599 par Clement 8.

25. François du tiltre de ſaint Mar-

ce cardinal de Sourdis Archeueſque de Bordeaux François, creé le troiſieſme de Mars l'an 1599. par Clement 8.

26. Dominique du tiltre des ſaints douze Apoſtres, Cardinal Gymniaſius de Caſtre Boulenois, crée le 9. Iuin. 1604. par Clement 8.

27. Philippe du tiltre de ſainte Marie, Super Minerua Cardinal Spinelli Eueſque d'Auerze Napolitain, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

28. Anthoine du tiltre de ſainte Croix en Ieruſalem cardinal Zapata Eſpagnol, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

29. Charles du tiltre de ſaint Clement cardinal des Comtes Eueſque d'Ancone Romain, crée le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

30. Charles du tiltre de ſaint Thomas In Parione cardinal Madriati Eueſque de Trente Alleman, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

31. Iacques Dauy du tiltre de ſainte Agnes In Agone cardinal du Perron François, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

32. Iean Dauphin du tiltre de ſaint Marc Eueſque de Vincenze, & nómé le cardinal de Vincenze Venitien, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

33. Iacques du tiltre de ſaint Eſtienne In monté Cœlio cardinal Syneſius Eueſque de Ciuita Vecchia de la Marque, creé le 9. Iuin 1604. par Clement 8.

34. Erminius du tiltre de ſainte Marie Tranſpontine cardinal de Valentibus de Triuion, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

35. Ferdinand Taberna du tiltre de ſaint Euſebe cardinal de ſaint Euſebe Milanois, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

36. Scipion du tiltre de ſaint Grigogone cardinal Borgheſe Archiprestre de l'Egliſe de Latran, Legat d'Auignon Romain, creé le 18. de Iuillet 1605. par Paul 5.

37. Horace cardinal Spinoſa, Legat de Ferrare Archeueſque de Gennes, creé le 11. Septembre 1606. par Paul 5.

38. Maffée du tiltre de ſaint Onuphre cardinal Barbarin, Eueſque de Spolette, Legat de Boulogne, Floréntin, creé le 11. Septembre 1606. par Paul 5.

39. Iean Garzias des ſaints Quatre-couronnez cardinal Millin Vicaire de noſtre S. Pere Romain, creé le 11. Septembre 1606. par Paul 5.

40. Boniface du tiltre de ſainte Pudentiane cardinal Cajetan, Legat de la Romagne Eueſque de Caſſan Romain, creé le 11. Septembre 1606. par Paul 5.

41. Marcel du tiltre des ſaints Quirice & Iulite Cardinal Lantes Eueſque de Todi Romain, creé le 11. de Septembre 1607. par Paul 5.

42. François Forgaz cardinal Archeueſque de Strigonie, Conſeiller & Lieutenant du Royaume de Hongrie, creé le 10. Decembr. 1607. par Paul 5.

43. François du tiltre de ſainte Caliſte cardinal de la Roche-foucault Eueſque de Clermont François, creé le 10. Decembre 1607. par Paul 5.

44. Michel Ange Tonti du tiltre de S. Barthelemy In inſula, cardinal Nazarus Archipreſtre de ſainte Marie Majeur d'Armini, creé le 24. Nouembre 1608. par Paul 5.

45. Fabrice du tiltre de ſaint Auguſtin cardinal Veral Romain creé le vingt-quatrieſme Nouembre mil ſix cens huict, par Paul 5.

46. Iean Baptiſte du tiltre ſaint Sixte, cardinal Lennius Eueſque de Ferrare Romain, creé le vingt-

quatrieſme de Nouembre 1608. par Paul 5.

47. Decius Archeueſque de Damas, & Nonce du Siege Apoſtolique en Eſpagne cardinal Carraſe, creé le 27. Aouſt mil ſix cens vnze, par Paul 5.

48. Dominique du tiltre de ſaint Martin In Montibus Archeueſque de Nazaret cardinal Riuarola Genevois, creé le 17. d'Aouſt 1611. par Paul 5.

49. Metellus Bigus du tiltre de ſaint Alexis Eueſque & cardinal de Suene Senonois, creé le 17. d'Aouſt 1611. par Paul 5.

50. Iean Eueſque de Beziers Conſeiller du Roy Tres-Chreſtien en ſes Conſeils d'Eſtat & Priué, & grand Aumoſnier de la Royne Regente, cardinal Bonſi Florentin, creé le 17. d'Aouſt mil ſix cens vnze, par Paul 5.

51. Philippes Eueſque Dacquin Vice-Legat d'Auignõ, cardinal Filonard Romain, creé le 17. d'Aouſt mil ſix cens vnze, par Paul 5.

52. Pierre Paul du tiltre des ſaints Nerée & Achilée Auditeur general de la Chambre Apoſtolique cardinal Creſcence Romain, creé le 17. Aouſt 1611. par Paul 5.

53. Iacques du tiltre de ſaint George Threſorier general du Siege Apoſtolique, cardinal Serra Genevois, creé le 17. d'Aouſt mil ſix cens vnze, par Paul 5.

54. Frere Auguſtin general de l'ordre des Freres preſcheurs du tiltre de ſainte Marie de Ara Cœli cardinal Galamin de Briſequelle, creé le 17. d'Aouſt mil ſix cens vnze, par Paul cinquieſme.

55. Horace du tiltre de ſaint Sauueur In Lauro Auditeur de la ſacrée Rote Cardinal Lancelot Romain, creé le 17. d'Aouſt mil ſix cens vnze, par Paul 5.

56. Gaſpard Chanoine de l'Egliſe de Tolede, cardinal Borſa Eſpagnol, creé le 17. Aouſt 1611. par Paul 5.

57. Frere Felix Centin Procureur general de l'ordre des freres Mineurs Conuentuels du tiltre de S. Ieroſme de Sclauonie cardinal Aſenlan, creé le 17. Aouſt 1611. par Paul 5.

CARDINAVX DIACRES.

58. François de ſainte Flore du tiltre de ſainte Marie In via Lata cardinal Sforcia premier Diacre Romain, creé le 12. Decembre 1583. par Gregoire 13.

59. Alexandre Peretti du tiltre de S. Laurens In Damaſco cardinal Mõtalto Vice-Chancelier de la ſainte Egliſe Romaine, Protecteur du Royaume de Pologne Romain, creé le 13. Mars 1585. par Sixte 5.

60. Odorat de S. Euſtache cardinal Farneſe Legat du patrimoine, Protecteur des Royaumes d'Arragon, Angleterre & Suede Romain, creé le 6 Mars 1591. par Gregoire 14.

61. André de S. Ange In foro piſcium cardinal Pepretti de Montalto, creé le 5. Iuin 1596. par Clement 8.

62. Alexandre de ſainte Marie la neufve, cardinal d'Eſt Ferrarois, creé le troiſieſme de Mars 1599. par Clement 8.

63. Iean Baptiſte de ſainte Marie In Coſmedia cardinal de Ti Florentin creé le 3. Mars 1599. par Clement 8.

64. Iean de S. Adrian cardinal d'Aurie Genevois, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

65. Charles Emanuel de S. Nicolas In carcere Iuliano, cardinal Pie Ferrarois, creé le 9. Iuin 1605. par Clement 8.

66. Maurice Emmanuel cardinal de Sauoye, fils du Sereniſſime Duc de

Sauoye, creé le 10. Decembre mil ſix cens ſept Par Paul 5.

67. Ferdinand du tiltre de ſainte Marie In Dominica cardinal Gonzague, Prieur de Barlette, fils du ſereniſſime Duc de Mantouë, creé le 10. Decembre 1607.

68. Louys du tiltre de ſainte Agathe cardinal Caponi Florentin, creé le 24. Nouembre 1608. par Paul 5.

De ſorte qu'ils ſont en tout ſoixante huict, deſquels il y a ſix Eueſques, cinquante & vn Preſtres & vnze Diacres.

Par Gregoire XIII.		Preſtres	2.
		Diacres	1.
Eueſques	1.		
Diacres	1.	*Par Clement VIII.*	
Par Sixte V.			
Eueſques	4.	Preſtres	23.
Preſtres	4.	Diacres	5.
Diacres	1.		
		Par Paul VI.	
Par Gregoire XIV.			
		Preſtres	22
Eueſques	1.	Diacres	3

Apres lequel dénombrement, on a aduiſé de les mettre ſelon leurs rangs & office auquel chacun eſt deſtiné, repetition qui ne ſera pas ſuperfluë, puis que par le moyen d'icelle le Lecteur ſera entierement eſclarcy de tout ce qui depend de ce ſacré College.

Les ſept Cardinaux Eueſques.

L'Eueſque Cardinal d'Oſtie qui ſacre le Pape, & pour cette cauſe eſt le premier qui marche apres ſa Saincteté.
L'Eueſque Cardinal Porticeſe.
L'Eueſque Cardinal d'Albe.
L'Eueſque de Pilaſtre, ou Cardinal Preneſtin;
L'Eueſque Cardinal Tuſculan.
L'Eueſque Cardinal de Sabin.
L'Eueſque Cardinal de ſainte Ruffine.

Ceux-cy aſſiſtent aux Papes les Dimanches, & iours de feſtes en l'Egliſe ſainct Iean de Latran, lors qu'ils celebrent le diuin ſeruice.

Les Cardinaux Preſtres.

Ceux-cy ſeruent à S. Pierre,
Le Cardinal du tiltre de ſainte Marie outre le Tybre,
Celuy du tiltre de ſaint Cryſogon,
Celuy de ſainte Cecile.
Celuy de ſaint Anaſtaſe,

Celuy de S. Laurens en Damas.
Celuy de S. Maurice.
Celuy du tiltre S. Martin des Monts.
Ceux-cy ſeruent à l'Egliſe S. Paul.
Le Cardinal du tiltre de ſainte Sabine.
Celuy du tiltre de S. Priſque.
Celuy du tiltre de ſainte Balbine.
Celuy du tiltre de S. Nerée, & Achilée.
Celuy de S. Sixte.
Celuy de S. Marcel.
Celuy de ſainte Suſanne.

Les Preſtres Cardinaux qui s'enſuiuent ſeruent en l'Egliſe S. Marie Majour.
Le Cardinal du tiltre des douze Apoſtres.
Celuy du tiltre de S. Euſebe.
Celuy du tiltre de S. Potentiane.
Celuy de S. Pierre & de S. Marcelin.
Celuy de S. Clement.
Celuy de S. Vital.

Les Preſtres Cardinaux qui s'enſuiuent ſont en la Baſilique S. Laurens.
Le Cardinal S. Praxede.
Celuy de S. Pierre ad vincula, ou aux liens.
Celuy de S. Laurens en Lucine.
Celuy de ſainte Croix en Ieruſalem.
Celuy de S. Eſtienne au Mont Celie.
Celuy de S. Iean, & de S. Paul.
Celuy des ſaintes quatre Couronnes.

Il y a apres cela les Cardinaux Diacres en nombre de ſeize, c'eſt à ſçauoir:
Le Cardinal de ſainte Marie in Dominica Archidiacre.
Celuy de ſainte Luce aux ſept Sieges.
Celuy de ſainte Marie la Nouë, ou neuue.
Celuy de S. Coſme, & S. Damien.
Celuy de S. Adrian.
Celuy de S. Gregoire.
Celuy de S. Marie en l'Eſcole Grecque.
Celuy de ſainte Marie in portieu.
Celuy de S. Nicolas en la priſon Tuſculane.
Celuy de S. Ange.
Celuy de S. Euſtache.
Celuy de ſainte Marie Egyptienne.
Celuy de ſainte Marie en la voye large.
Celuy de S. Agathe.
Celuy de ſainte Luce entre les images.
Celuy de S. Quirice.

Les Cardinaux Eueſques s'aſſéent prés du Pape, lors qu'il celebre les iours de feſte; les Cardinaux Preſtres l'aſſiſtent lors qu'il dit la Meſſe, & les Diacres le veſtent, & ſeruent à l'Autel.

L'ESTAT

DE L'ESTAT DE FLORENCE.

SOMMAIRE.

1. Situation de l'Estat de Florence composé de trois corps de Republique reduits en vn 2. Description des villes de cét Estat, & premierement de la ville de Florence, son grand circuit & agreable assiette: ses Palais & superbes édifices: du Praiolin, du Pogge, & autres maisons de plaisir. 3. De la ville de Pize, son antiquité & autres singulieres remarques. 4. De Pistoye ville iadis trauaillée par les factions des Donats & Cerebis appellez Noirs & Flancs. 5. De l'Estat de Seine & ses villes. 6. Estat de Florence loué pour les vins Trebians, les melons du terroir de Pize & pasturages de Pistoye. Mine d'albastre, azur, vitriol, & autres mettaux: fontaine d'eau salée, dont on fait le sel. 7. Subtilité d'esprit & frugalité grande des Florentis: fort amoureux de liberté. Sienois liberaux, magnifiques & courtois, ceux de Prat sacrileges, ceux de Pistoye sanguinaires & meurtriers. 8. Fertilité du pays Sienois & richesses des Florentins au trafic des soyes & laines, sarges, & draps d'or 9. Clergé de l'Estat de Florence possedant cinq cens milles escus de rente. 10. Reuenus du grand Duc à quelle somme se montent. 11. Forces de l'Estat du grand Duc consistans en l'assiette des montagnes sur les frontieres: Forteresses en Siene, Florence & Pize. 12. Quel nombre de Cheualerie y est entretenu. 13. Ses forces maritimes. 14. Ordre des Cheualiers de saint Estienne institué par le Duc Cosme. 15. Des Alliances & intelligences du grand Duc auec les Princes voisins 16. De l'administration de la Iustice & election des Magistrats de cét Estat. 17. Des Archeueschez & Eueschez qui sont en Toscane. 18. Genealogie des Ducs de Florence.

LEs Ducs de Florence ayans vny les Estats de trois Republiques ensemble, c'est à sçauoir de Florence, de Pise, & de Siene, possedent auiourd'huy la Prouince de Toscane, c'est à dire la plus grande, la plus noble, & la plus belle partie. Ie ne veux pas me trauailler à raconter toutes les guerres ciuiles, & les frequens changemens des dominations, tant pource que ce discours seroit trop long & ennuyeux, qu'aussi pource que c'est chose superfluë de mettre icy ce qui est compris dans les histoires. Mais me reduisant seulement à l'Estat des choses presentes, ie diray que de mesme que la nature a doüé cette Prouince de tous les priuileges qu'elle a accoustumé d'octroyer par grace separément aux autres, aussi elle n'a pas voulu qu'elle cedât en situation 1.

à aucune, la mettant comme au milieu, ou pour mieux dire au nombril de l'Italie, l'enuironnant de trois costez de fort hautes montagnes, & au quatriéme qui est vers la mer, & campagne de Rome, où la nature à manqué, l'art a suppleé, vû que tout l'Estat de Siene est plein de forteresses, comme nous dirons en son lieu.

II. Ce Prince a en son Estat 15. villes, c'est à sçauoir huict dans l'Estat de Florence, qui sont Florence, Pise, Pistoye, Volterre, Arezzo, Bourg du S. Sepulcre, Cortone & Montpulcian. En celuy de Sienne il y en a sept, qui sont Siene, Montalcin, Quinsi, Grosset, Saone, Pienze & Masse.

La ville de Florence à de circuit six milles, & contient plus de 60. milles habitans. Elle est en lieu plain & vny sur la riuiere d'Arne, qui passe au milieu de la ville, qui est jointe par quatre beaux ponts. Elle est aussi pauée d'vne pierre carrée, & a de fort belles places. Somme que c'est vne des plus agreables villes qu'on puisse voir, de sorte que les Italiens la nomme Florence la belle. D'auantage le Palais du grand Duc est vn des superbes & beaux bastimens de l'Europe. Il tient la place de plus de 50. logis qui y souloient estre, & il peut loger au corps de logis où est la salle pour representer les Comedies vn grand nombre d'Estrangers, comme Seigneurs, Ambassadeurs & autres ausquels il est destiné, de sorte que ce Palais est vn des Pitti, qui ne cede à aucun d'Italie, & en surpasse plusieurs des Rois de l'Europe, tant pour la grandeur du bastiment, pour l'architecture, & pour l'ornement, que pour la beauté des jardins, fontaines, statuës & autres choses. Ce fut autrefois vn dessein inesgal aux forces d'vn gentil-homme nommé Luc de la maison de Pietti, qui fit toute la partie de deuant, mais estant deuenu pauure en bastissant, il fut contraint de le vẽdre au Duc Cosme. On le fit mourir depuis pour des choses d'Estat. En fin Charles Archiduc d'Autriche dit que passant par Florence, que c'estoit vne ville qu'on ne deuoit monstrer qu'aux bonnes festes. Outre ce Palais le grand Duc en a vn autre en lieu escarté appellé Pratolin, auec plusieurs chambres & salles, qui jettent de l'eau comme celuy de Tiuoly. & veritablement il sent fort sa grandeur. Il a encor d'autres maisons de plaisir, dont l'vne est appellée Pogge esloignée de dix mille, & l'autre Castro, & toutes deux sont de grande beauté, tant pour l'assiette que pour le bastiment, & les ornemens des fontaines & autres choses, de sorte qu'il ne peut guere desirer de plus beaux logis.

Volterre est sur le sommet d'vne montage. Elle a ses murailles faites de pierre de taille, de la longueur presque de six pieds, & jointes ensemble bien proprement sans bitum. Elle a cinq belles portes, & à chaque porte vne tres-belle fontaine. Ses murailles monstrent assez son antiquité, de mesme que les Sepulchres, ses Epitaphe en lettres Etrusques, ses tres-anciennes statuës de marbre & plusieurs autres choses.

III. Pise est mise par les anciens entre les lieux maritimes de la Toscane: & si ancienne qu'il y a fort peu d'autheurs d'entre les plus vieux qui ne l'ayent cõprise dans les histoires. Elle est assise entre deux fleuues, c'est à sçauoir entre Patne & Lesare, qu'à present on nomme Serchie, & ces riuieres se joignoient ensemble du temps de Strabon à Pise, & s'estendoient de telle sorte, & alloiét de si grande roideur, qu'il estoit impossible qu'on pût rien discerner d'vn bord à l'autre. Mais à present la Serchie passe à Luques, & est fort esloigné de l'Arne. C'est vne ville fort grande diuisée par vn fleuue, & conjointe auec 2. ponts

Les murailles en sont fort hautes & de marbre. Il y a vn tẽple qui a ses portes d'airain, & apres vne Tour bastie par vn artifice exquis. Car par dehors elle pend tellemẽt qu'il semble qu'elle doit tomber à l'heure mesme, & au dedans elle est droicte & faite au niueau. Les fons où l'on baptise sont aussi des plus rares; mais le cimetiere encore plus; vû qu'il est enclos de murailles & de portiques, & contient vn fort grand espace, & sa terre consume les corps dans 24. heures. Ces quatres choses sont basties dehors & dedans de pierres exquises, & sont en vne mesme ruë, non toutes ensemble, ny aussi fort loin l'vne de l'autre. Elle fut autresfois si puissante qu'elle contesta contre les Venitiẽs & les Genevois. Elle s'accrût des maux que les Sarrazins firent à ceux de Gennes l'an 933. Car il y en eut beaucoup qui se retirerent-là, comme en vn lieu d'asseurance. En fin elle fut accablée par la route que les Genevois donnerent à son armée prés l'Isle de Giglio, ou du liz, vû qu'elle demeura si foible depuis qu'elle ne pût plus faire teste à personne, ains fut contrainte de ployer le col sous le ioug des Florentins, desquels s'estant reuoltée à l'arriuée de Charles VIII. Roy de France, & estant de nouueau subiuguée dans quinze ans, la ville demeura presque premierement deserte. Car ses citoyens impatiens de la domination des Florentins, passerent en Sardaigne, en Sicile, & en autres lieux pour y demeurer.

Mais le grand Duc Cosme tascha de la peupler, en y mettant vne Vniuersité, & y bastissant vn beau Palais pour la demeure des Cheualiers de S. Estienne, & en donnant plusieurs exemptions aux habitans; toutesfois elle n'est encore auiourd'huy guere bien garnie d'hommes.

Pistoye est assise au pied du mont Appennin. Elle se ruina par ses discordes, auec lesquelles elles entraina Florence, & presque toute la Toscane. Car deux ieunes hommes de la famille des Cancelliers, ou Chancelliers estans venus aux grosses paroles, & l'vn deux ayant esté blessé fort legerement, le pere de l'autre pour appaiser la querelle qui en pouuoit naistre, enuoya son fils pour demander pardon au ieune homme qui auoit esté blessé. Mais il s'en ensuiuit vn effect contraire; vû que le pere du blessé ayant fait prendre ce ieune homme par ses seruiteurs, luy fit coupper la main sur vne mangeoire de cheuaux, & le renuoyant luy dit, va, & dy à ton pere que les blessures ne se guerissent pas auec les paroles, mais auec le fer. Pour cette cause vne cruelle guerre s'estant esleuée entre ces deux famille, dont l'vne s'appella Blanche, & l'autre Noire, elles attirerent à leurs deux partis le reste de la ville, qui se vit plusieurs fois arrousée du sang de ses citoyens.

Les Florentins au lieu de faire mourir les chefs des deux factions les tirerent comme en exil dans leur ville, où les Donats ayans pris la protection des Noirs, & les Cerchis des Blancs, Florence fut toute diuisée en Blancs & Noirs qui la trauaillerent assez longuement. Arezzo s'estant par ses longues dissensions presque ruiné de luy-mesme, fut vendu par Loüys premier d'Anjou, pour quarante mille Florins d'or aux Florentins, de mesme que Cortone fut venduë dans peu de temps apres eux-mesmes par le Roy Ladislas. Il y a encore d'autres bonnes places en l'Estat de Florence, comme Prato, Presche, saint Miniat, Empoli, saint Geminian, Fiquene, Pietra santa, ou Pierre sainte, Barga, & sur le bord de la mer Liuorne, & plus auant Plombin, à trois milles loin.

L'eſtat de Florence confine auec celuy de Siene ville ancienne,& qui ayant eſté colonie des Romains s'aſſuiettit en fin beaucoup de pays. Il ſuruint vne guerre mortelle entre cette ville & Florence, depuis que les Guelphes & Gibelins furent ſuſcitez en Italie. C'eſt vne belle ville & forte d'aſſiette ; mais qui a perdu auec la liberté beaucoup de ſon peuple & de ſa ſplendeur. Elle a cinq mille de tour, & fait 20. mille ames, n'eſt eſloignée de Florence de plus de trente-trois mille. Les villes de l'Eſtat de Siene ſont Pienze, Montalcin, Quinſi, Saone, Maſſe, & Groſſet, auec vingt-ſix autres places fermées de murailles, mais auec peu de peuple.

QVALITE'.

VI. FLorence eſt en vne aſſiette plaine, ceinte de montagnes, & diſtinguée de collines, & il n'y a pays qui ſoit cultiué auec plus de diligence, ny de delicateſſe & de ſoin. On y fait vn peu d'eſpace de terre recolte de vins, huiles, grains, legumes & fruits en abondáce, & l'on y voit les villages eſpais au poſſible. Il y a des vins fort excellens, entre leſquels celuy qu'ils appellent Trebiã tiẽt le premier lieu, vû qu'il peut eſtre preferé en douceur à la maluoiſie.

Le pays de Piſe eſt fort propre aux bleds, & ſi fertil qu'il peut nourrir toute la Toſcane. Toutesfois depuis la perte de la liberté, les laboureurs ont manqué aux champs, de meſme que les habitans à la ville. Les vins de ce territoire ne ſont gueres eſtimez. Quant aux autres fruits, il les produit moyennement bons, mais ſes melons ſont bons par excellence. La mer eſt proche de là, & pourtant c'eſt vn lieu propre à exercer la marchandiſe. L'air y eſt aſſez mal ſain, & dangereux, & principalement aux eſtrangers. On croit que l'impureté de cét air vient de ce que le pays n'eſt pas habité.

Le pays des enuirons de Piſtoye eſt montueux, mais il y a d'extrémement bons paſturages. Volterre a ſon terroir plus riche de mines que de fruicts. Car on y trouue des veines d'albaſtre, d'azur, de vitriol, & d'autres mineraux, & il y a des fontaines d'eau ſalée, de laquelle on fait de fort bon ſel, & en abondáce.

La riuiere de Chienne coule par le terroir d'Arezzo. Elle eſt bourbeuſe, & grandement dommageable à ceux qui en ſont proches. Il eſt vray qu'on taſche tous les iours de ſeicher ſes mareſcages, & de deſtourner les eaux. Au pied de l'Apennin vous auez le pays de Mugelle trauerſé par la Siene qui eſt agreable & porte quãtité des fruicts, & entre l'Arne, & le pays d'Arrezo, vous auez le Caſentin qui eſt riche de grain, de vin, & de beſtial: mais le Valdarne abonde fort en grains, Chianti en vins, & Mugelle en fruits.

Les champs d'autour de Siene, ſont fort couuerts d'herbe, & nourriſſent beaucoup de bœufs, de beufles, & de brebis. Ils apportent auſſi force froment vin & huile, & abondent en toute ſorte de fruits.

MOEVRS.

VII. LEs qualitez des Toſcans paroiſſent par excellẽce aux Florentins; vû qu'ils ont l'eſprit ſubtil, de grãde Eſpargne, extrémemẽt accorts & aduiſez, diligens, induſtrieux, propres à toute ſorte d'arts, tant de paix que de guerre. Ils ſçauent prendre leur fait biẽ à point, demeurer ſur leur aduãtage, & ne laiſſer

perdre ny esgarer aucune chose. Ils ont deffendu leur liberté iusques à l'extrémité: mais par la trop grande subtilité de leurs esprits ils ont vescu en perpetuelles discordes, qui les ont en fin ruynez: de sorte que le dire de Thucidide est fort veritable, que les hommes qui ont l'esprit vn peu émoussé gouuernent mieux vne Republique que ceux qui l'ont trop subtil. Ils sont excellens au fait de la marchandise, & n'ont leurs semblables à dresser des bastimens. Ils vsent d'vn vestement modeste, & graue, & passent tous les Toscans en ciuilité, & à bien parler.

Ceux de Siene sont fort differens de l'humeur de ceux de Florence Car les Florentins sont chiches & retirez, & les Sienois liberaux, & courtois aux estrangers, les vns pouruoyent fort à l'aduenir, & sont de fort dure desserre, les autres faciles, & viuans comme au iour la iournée, ceux-là songent attentiuement à leurs affaires, & sont dissimulez, ceux-cy sont simples, & portent le cœur sur le front: ceux-là ne sont attentifs qu'à leurs marchandises, & au gain, & ceux-cy sont contents de leurs reuenus, & des fruicts que leur apportent leur metayries.

Au reste les Italiens attribuent des qualitez aux citoyens des villes de cét Estat que ie ne veux passer sous silence. Ils nomment les Florentins lents, splendides, & sur tout lors qu'il vient des estrangers, comme il n'y a rien de plus prodigue qu'vn homme chiche. Ils les appelent aussi rusez en la marchandise. Ceux de Siene sont nommez tardifs aux Conseils, & deliberations, heureux en guerre: mais ils doiuent bien maintenant auoir perdu ce nom, puis qu'ils ont esté si malheureux que de perdre leur liberté, & les Italiens leur doiuent oster ce tiltre & cét epithete, magnifiques à l'endroit de leurs hostes, & leurs ennemis, magnanimes à poursuiure la vengeance des offences qu'on leur a faites. Ceux de Prat exercent des sacrileges au temps de la guerre. Ceux de Pistoye ayment à respandre le sang, portent à la guerre des poignards, & sont excellens à parer aux coups qu'on leur jette. Ceux d'Arezzo traittent simplement & presque de leur ordinaire leurs hostes, & font volontiers des espées qui ont bonne pointe, & ceux de Pise sont inconstans en leurs Conseils & deliberations.

On dit que les femmes de Siene sont belles, celles de Florence delicates, celles de Pistoye faciles, celles d'Arrezzo tenantes & auaricieuses.

RICHESSES.

SI l'Estat de Florence manque de froment estant d'ailleurs tres-abondant en vin, chair, & autres choses necessaires, celuy de Siene en a d'autant plus grande abondance, à raison de la fertilité de ses champs, qui ne cedent en rien à ceux de la Poüille, de sorte que non seulement il supplée à la necessité de Florence, mais en distribuë encor aux Genevois. Luquois & autres circonuoisins, si bien que la fertilité du pays, & l'industrie des habitans, pour cette Prouince depart plusieurs choses aux estrangers, ayant peu de besoin de celles des autres. Pour cette cause les richesses des particuliers sont dignes de consideration. Elles viennent de leur industrie ou de leur reuenu, comme les richesses des reuenus, & rentes sont ordinairement grandes en pays gras & fertil, où l'on reçoit vn grand profit auec peu de peine, & où le pays est moins abondant on voit florir les arts & la marchandise: & de là vient qu'en l'Estat de Siene ceux qui y habitẽt sont richesses de rentes & peu de marchands, & en VIII.

Florence, les habitans ſont beaucoup plus riches par le moyen de leur induſtrie. Cette ville eſt pleine d'artiſans de toutes ſortes, qui font auec grande diligence, & fort proprement quantité de draps de toutes façons, de laine, & de ſoye, & auſſi des draps d'or qui ne doiuent rien à ceux de Flandres. Elle abonde principalement de ceux qui exercent l'art de la ſoye, & de la laine, qui ſont mis en vſage par les plus nobles & riches de cette ville auec leur profit, & de tout le peuple, & ces ouurages ſont diſtribuez non ſeulement à cét Eſtat, mais à toute l'Italie, & à vne partie du reſte de l'Europe, & meſme il y en va iuſques aux nouuelles Indes, & ceux qui y menent les ſarges gagnent cinquante pour cent, & il y a telle année qu'on fait à Florence pour deux millions de ſarges, qui eſt vne choſe fort conſiderable. Ces richeſſes des citoyens de Florence ont eſté connuës beaucoup plus grandes au temps de la liberté en pluſieurs guerres & deſpences publiques, en vne grande quantité de Palais ſomptueux baſtis auec vne royale deſpence par des particuliers dans la ville, mais beaucoup plus dehors, comme on void en la plaine, & aux coſtaux qui ſont à l'entour.

xx. Le Clergé eſt aſſez riche à cauſe de pluſieurs Eueſchez, Abbayes, Preuoſtez, Hoſpitaux tres-riches, & grand nombre de Monaſteres, & tout cecy monte en tout, à ce qu'on tient, à la ſomme de cinq cens mille eſcus de rente. Cette richeſſe des particuliers groſſit le threſor du Prince, vû que les richeſſes priuées ne ſont autre choſe que le threſor de celuy qui domine, diuiſé en pluſieurs bources, principalement lors qu'ils s'en peut ſeruir, comme cettuy-cy fait facilement par le moyen des charges & impoſitions qui ſe pratiquent en cette ville. Les contracts de mariage payent huict pour cent, les contracts d'achapt & de vente des terres & des maiſons payent ſemblablement la meſme ſomme. Les loüanges des maiſons payent la dixiéme partie. Ceux qui plaident payent vne certaine impoſitiõ appellée Sportola auant que de commencer le procez. Il y a la dace du beſtail qui eſt mené à Florence.

Lors que la chair eſt peſée, elle paye vn quatrain pour liure. Les charges payent tant pour cent, & enfin il n'y a choſe portée hors de Florence, ou faites dedans, qui n'aye ſa charge. Or le Prince ſe ſeruoit encor de l'argent des particuliers en ſes neceſſitez auec vne fort grande facilité, & c'eſtoit en cette ſorte. Quand il falloit qu'il pourueut à auoir cent ou deux cens mille eſcus, on faiſoit vne liſte de tous ceux qui auoient de l'argent contant, qui eſtoient comme ils ſont encore, bien connus du Prince. Entre ceux-cy l'on faiſoit vn repartiment, aſſignant à chacun la portion qu'il deuoit deſbourſer, plus grande ou moindre ſelon la quantité de ſes moyens: toutesfois elle ne paſſoit iamais cinq mille ducats. Ce repartiment eſtant fait on ſignifioit à chacun qu'il eut à payer la part dans le terme de tant de iours; & ce terme n'eſtoit paſſé d'aucun, tant pour crainte de la peine, qui pour ne perdre la grace du Prince. Et alors que chacun auoit donné ce à quoy il auoit eſté cottiſé, on aſſignoit autant de credit ſur la taxe de tout l'Eſtat, qu'il y auoit d'argẽt payé, & dans le terme de vingt-huict mois (vû que cette taxe s'exige en autant de temps) ils eſtoient rembourſez de leur argent, & de cette ſorte le Prince ſe ſeruoit des biens de ſes citoyens fort promptement aux neceſſitez, & meſme en ne les incommodant que fort peu. Mais le grand Duc qui eſt à cette heure, n'vſent pas (qu'on ſçache) de ces façons de faire.

x. Les reuenus publics montent iuſques à la ſomme d'vn million & demy, vû

qu'on tire de la seulee ville de Florence, de toutes les Daces, Gabelles, & autres sortes d'impositions la somme de six cens mille ducats toutes les années ; De Siene la somme de cent cinquante mille ducats: De la Doüane de Liuorne la somme de cent trente mille; De la Dace des meules de moulin pour tout l'estant excepté à Siene, la somme de cent soixãte mille ducats du sel, des mines de fer, & d'argent presque pareille somme. Apres cela il gagne aux changes, sur lesquels il a vne grande quantité d'argent. Il tire aussi vn grand profit de ses Galions qui portent des marchandises, & de ses Galeres conduites par le Cheualier de Beauregard Gentil-homme François, qui a fait de belles & grandes prises ces années passées, lors qu'il a esté en course. On tient que le feu grand Duc trouua vn thresor de son predecesseur enuiron dix millions d'or, & pour deux millions de joyaux ; & l'on doit croire qu'il a bien augmenté cette somme.

FORCES.

ON peut dire que l'Estat de ce Prince est de fer, vû qu'outre la naturelle fortereſſe des montagnes qui le ceignent de trois costez en forme de muraille, il y a du plat vn bon nombre de fortereſſes, qui sont en l'Estat de Siene, assis de ce costé-là. On conte entre celles-cy cinq villes fortifiées qui sont Siene, forte au possible, tant par nature que par art : Montalcin pareillement du tout fort, tant par assiette que par trauail : mais Quinsi, Grosset & Soane, ont beaucoup de deffauts qu'on leur peut opposer. Outre les villes on trouue aussi en cét Estat quelques fortereſſes assez considerables, comme Radicofani, Montfalcon, Lucignon, Monterifon & autres, qui outre quelque deffaut en la forme, en ont encor en la quantité, estant petites places, & par consequent capables de peu de gens de deffence & de peu de retraitte. En l'Estat de Florẽce toutes les villes de Montpulcian en sus sont bien fortifiées, & particulierement Florence, vû que combien qu'elle ne soit toute ceinte de murailles nouuelles; & à la moderne toutesfois elle a deux bõnes fortereſſes, l'vne qui est S. Miniat assise sur vn costau qui commande à la ville, l'autre appellée le Chasteau en la plaine, fait au temps de la liberté. Ces fortereſſes bastiesprincipalement pour brider les peuples, peuuent seruir en vn besoin de quelque deffence contre les estrangers. Mais pour offencer elles ont quelque deffaut en la forme, & l'on leur peut opposer leur petiteſſe. Le grãd Duc tient à S. Miniat pour garde 40. soldats, & au Chasteau cent. En cét Estat de Florence & de Pise, il y a d'autres fortereſſes, comme Empoli, Prato, Liuorne, Castrocaro en Romagne & Sasso. Tous ces forts, de mesme que les premiers ont beaucoup de deffauts en la qualité, mais beaucoup plus en la quantité ; estant tous fort peu capables. Ie ne m'arresteray pas à les descrire plus particulierement, pource que le temps ne le permet, & mon dessein m'en retire. Quant aux hommes de guerre, & principalement ceux que le

XI.

grand Duc tient sur la terre, il a vne bonne & grande Infanterie, enroollée par tout son Estat, iusques au nombre de 36. ou 38. mille. Tous ces hommes reüssissent fort bien, estans par nature bien disciplinez, comme c'est le propre de cette Prouince, qui a produit anciennement, & porte encore de fort bons soldats. Le Prince les fait donc exercer auec toute diligence, & plusieurs bons Capitaines sont employez à cét effect, outre qu'en particulier chacun tasche de bien tirer de l'arquebuse, tant pour son plaisir, qu'à cause du prix proposé par le Prince. On tire toute cette Gendarmerie non seulement du plat-pays, mais encore des villes, excepté toutesfois de Florence; d'autant peut-estre que le Prince n'estime pas que ce soit sagement fait mettre les armes en la main de ce peuple: & nul n'est exempt de cét enroollement, sinon les Prestres & les Escholiers. Il n'est permis de porter les armes tant dedans que dehors la ville, à celuy qui n'est pas enroollé, ny à homme qui puisse faire profession de soldat, ny dans l'estat, ny dehors, sous grandes peines, s'il n'est de ce nombre. Ces gens de guerre ont outre cela plusieurs priuileges, & exemptions, tant de ne pouuoir estre mis en prison pour dettes, que d'autres choses, & ces priuileges estans inuiolablement obseruez, causent que plusieurs bons vieux soldats des guerres de Flandres, de France, & de Leuant, s'y sont volontairement faits enrooller, de sorte que tant pour la quãtité que la qualité on pourroit dire que cette troupe seroit la meilleure d'Italie. Chacun est obligé de payer ses armes, qui luy sont baillées pour son vsage, & les doit tenir nettes & en ordre pour toutes necessitez sans aucune despence du Prince. Le grand Duc peut en toute occurence faire venir à Florence dans six ou huict iours au plus toute cette Gendarmerie, tant pource que Florence est presque au milieu de la Toscane, comme le centre, & esgalement voisine de toutes ses parties, comme aussi pour le bon ordre qu'il y a donné, disposant toute chose auec beaucoup de facilité.

Outre cela il a fait enrooller vn nombre de Gastadours, dont il se sert encor en temps de paix, les faisant trauailler aux fortereresses, leur faisant destourner les riuieres, & meilleurer les terres.

XII. Quant à la Caualerie, ce Prince entretient ordinairement cent hommes d'armes, ausquels il donne en temps de paix sept escus par mois, & en temps de guerre l'ordinaire de la banque. Outre ce il entretient 400. cheuaux legers à trois escus par mois en temps de paix, & en temps de guerre comme les autres ordinaires de la banque. Toute cette Caualerie est de son Estat, & outre la paye elle a plusieurs exemptions réelles & personnelles; de sorte qu'on en fait des compagnies raisonnables. Et au cas qu'il sorte d'Alger quelque bonne troupe de Corsaires, on ne se fie entierement à la garde des Tours, que le Duc a pour cét effect en diuers lieux, qui se respondent par signals l'vne à l'autre, ains assure la Caualerie auec les Tours, & les Tours par le moyen de la Caualerie. Outre les susdites compagnies, il entretient vne bonne troupe de cheuaux. Voila les forces ordinaires, mais quant aux extraordinaires, il y en pourroit auoir beaucoup plus, d'autant que l'Estat est peuplé, & remply du nombre de personnes que i'ay dit, & autant d'estrangers qu'il en pourroit entretenir à la solde, comme c'est la coustume des autres Prouinces.

Quant aux forces de la mer, le Duc Cosme en eut jadis fort grand soin, connoissant combien elles estoient necessaires & importantes, & qu'vn Prince ne se peut appeller Grand, s'il n'est puissant sur la mer. Estant donc meu par ces raisons, & sollicité par ses propres pensées, qui aspiroiét tousiours à choses plus grandes, il pourchassa, & obtint auec l'authorité de Charles V. la resignation de l'Isle d'Isbe du Seigneur de Plombin, qui en estoit maistre, tant pource qu'il ne la pouuoit deffendre des Corsaires qui l'auoient ruinée, qu'à cause qu'elle pouuoit pour son peu de defféce paruenir aux mains des Turcs, & qu'à raison de son alliette elle auroit beaucoup preiudicié & porté de dommage à toute l'Italie. Toutesfois il laissa tous les reuenus au Seigneur de Plombin, & sous son gouuernement tous les villages & lieux ouuerts. Cette Isle a vn port qui s'appelle Portoferrario capable de quelque grande & puissante armée qui y puisse venir, & comme vn lieu commode on y void arriuer toute sorte de vaisseaux qui vont au Ponant ou qui en viennent, & qui passent apres à Liuorne, déchargent leurs marchandises auec vn grand profit de ce Prince. De sorte que si cette Isle estoit entre les mains de quelqu'vn qui eut vn bon nombre de Galleres auec le courage & la volonté d'attaquer, il pourroit facilement écumant les costes au dessus de Barbarie & dessous de Prouence, de Gennes, & de Toscane se rendre tellement maistre de ces mers, qu'aucun n'y pourroit aller que ceux ausquels il l'auroit permis. Le grand Duc a en cette Isle vne petite place nommée Cosmopoli, du Duc Cosme. Il a pour garder sur la bouche du port deux Chasteaux assis sur les sommets de deux montagnes, qui sont estimez forts au possible & comme imprenables; tant à raison de l'art que de l'assiette. Il a dedans beaucoup de canons & toute sorte du munitions. Le grand Duc à son Arcenal à Pise, d'autant que ce pays abonde en bois, chãvres & autres matieres pour faire & équiper grande quantité de Galleres, à raison dequoy ses habitans estendirent tãt autresfois leur reputation & leur Estat. Or on trauaille bié peu en cét Arcenal, & plustôt à racoustrer qu'à faire de nouueau. Outre cecy il y a vn autre en l'Isle d'Elbe où il tient ses galeasses, & les hõmes qui y trauaillent sont pour la plus grãd'partie nourris à cela ou bannis, ou allechez par le salaire. Il y a 12. Galleres armées, 5. galleasses & 2. Galions, l'vn grand & capable de beaucoup de gens, l'autre petit & fort connu. Et depuis le temps qu'il a enuoyé au loin en course, cõme le Cheualier de Beauregard y est allé ces années passées, & doit continuer d'y aller, il augmente tant qu'il peut ce nõbre, & tient celles qui sont desia en bon estat. Il arme les galeasses, quant aux hõmes de rame, d'esclaues & de condamnez, ne se voulant seruir de gens libres, pour ne porter du dommage à son Estat; & de ces gens le Prince en enuoya 800. en Affrique auec l'armée de l'Empereur à l'entremise du Pignon de Velez, & la plus grande partie mourut, comme c'est l'ordinaire des hommes neufs, dont il pourroit fournir vn bon nõbre de Galleres quand il s'en voudroit seruir. Pour les hommes de commãdement il se sert de François, de Siciliens, de Corses, de Grecs, & parmy ceux-cy de plusieurs sujets de la Republique de Venise. Il tient aux Galeres mesme quantité d'esquifs, ou vn peu plus que la Seigneurie de Venise, mais moins de canons. Il fait faire ses biscuits à Liuorne où il a des fours pour en faire 40. mille par iour. Il tient encor en ce lieu vne bõne quantité de cordages & d'ancres, & toute sorte de choses propres pour accommoder les Nauires, afin qu'ils viennent plus librement en ce port. XII.

XIV. Le Duc Cosme voulant entretenir cette milice de mer, & donner plus de reputation à ses affaires, institua vn ordre de Cheualiers appellé de S. Estienne, & obtint du Pape Pie IV. & V. plusieurs priuileges, & entr'autres qu'ils pourroient auoir iusqu'à 200. escus de pension sur les biens d'Eglise, auec liberté de se marier; mais ils sont obligez à seruir aux armées de mer, & mesme ils ne sont capables d'aucune Commanderie s'ils ne seruent premierement sur les Galeres trois années de suitte. Et ce Duc voulant donner reputation à cét Ordre s'institua grand Maistre luy-mesme. Quant aux instrumens de guerre, le grand Duc est assez pourvû, vû qu'il y a enuiron 150. pieces de campagnes dans le Chasteau de Florence, & ses autres places en sont aussi bien garnies, principalement en l'Isle d'Elbe. Il a en la mesme forteresse de Florence bonne munition de poudres, de balles & de viures, comme de froment, mil, chair salée, vinaigre, fromage, & choses semblables. Le grand Duc a pour la garde de sa personne cent hommes, & en ses escuries enuiron 150. cheuaux sortis de ses haras, entre lesquels il y a plusieurs courtiers de regne; mais d'auantage des genets, & bref il y a des cheuaux de toute sorte.

XV. Il tasche fort de s'entretenir du Pape, vû que son Estat ne peut estre plus facilement, ny plus mortellement offencé que du costé de celuy du Pape, à cause que les montagnes qui ceignent la Toscane de tous les autres costez, fors que celuy du S. Siege, ainsi que nous auons dit, rendent l'entrée fort difficile aux armées, & principalement à l'artillerie, lors que l'ennemy y seroit entré il ne pourroit viure sans l'ayde de l'Estat de l'Eglise, à cause que tout le reste du pays, excepté celuy-là, est non moins sterile que difficile. A raison dequoy si l'ennemy venoit auec peu de gens il ne pourroit offencer le grand Duc, s'il venoit auec vne grosse armée il ne s'y pourroit entretenir, vû qu'on obserue fort en Toscane l'ordre de faire mener en temps de paix, (afin que la chose soit moins difficile en temps de guerre) la plus grande quantité de viure qu'il est possible dans les villes & places fortes, en laissant presque la campagne vuide, à laquelle ou en donne pour son entretetien iournalier. Mais du costé du Pape, outre qu'à cause de la pleine & largeur des confins des terres de l'Eglise, l'ennemy auroit beaucoup plus facile accez, il sentiroit encor beaucoup plus la cõmodité des viures qui luy viendroient, par cét Estat, tant d'iceluy que de Lombardie par la voye de Bologne, & l'experience de cecy est toute certaine vû que la ville de Florence n'a iamais esté en grãd danger que par la voye des terres de l'Eglise, & particulierement par le moyen de 2. Papes de la maison de Medicis, c'est à sçauoir premierement de Leon, & puis du Clement qui soumit entierement Florence à cette famille. Au contraire le grand Duc reçoit vn grand bien de cette amitié, tant pour la reputation de son Estat, & de ses affaires, qu'il augmente auec cette vnion, qu'à cause des aides, & commoditez qu'il en reçoit faisant du bien à plusieurs de ses seruiteurs auec les richesses de l'Eglise Estant donc poussé par ces considerations, & aduerty par ces succez il taschera touiours de faire qu'on n'eslise pas vn Pape qui ne soit son obligé, & pour cette cause il s'essaye ordinairemẽt de gagner l'amitié de plusieurs Cardinaux en diuerses sortes, & principalemẽt de ceux qui sont en quelque estime. Mais cette amitié n'est de moindre profit au S. Siege, à cause de la seureté & reputation qu'il reçoit de l'vnion d'vn Prince si voisin & si puissant, d'autant que les deux Estats ne sont presque qu'vne mesme chose. De sorte que les interests estans communs, & recipro-

ques, on doit croire que cette vnion doit estre soigneusement conseruée.

Quant au Roy d'Espagne, le grand Duc ayant maintenant espousé sa belle sœur, il faut croire qu'il est auec luy en fort bonne intelligence, & mesme on tient qu'il supporte entierement les Espagnols, & a noüé vne estroitte amitié auec son beau frere. Ce n'est toutesfois selon l'aduis de plusieurs personnes de iugement; pour rompre entierement auec la France, pource que la Reyne luy est trop proche parente, & ne luy a iamais rendu que toute sorte de tesmoignage d'amitié. Mais il pourroit estre que la sollicitation de sa femme & encores plus de quelques autres qui pourroient estre pour quelques considerations, mal affectionnez aux François, le retireroit de l'amitié que son pere portoit au Roy & à la Royne de France. Puis il void que les François sont assez esloignez de son Estat, & que le Roy d'Espagne en est proche par le moyen de Milan, & du Royaume de Naples; de sorte que l'alliance, & la commodité le pourroient attirer à embrasser du tout ce party. Dequoy les Roys de France se soucieront tousiours bien peu puis que c'est vn Prince qui ne leur peut nuire en aucune sorte.

Pour le regard des Genenois ils estoient on assez peu bonne intelligence auec le feu Duc, pour raison des Espagnols: mais puis que cestuy-cy s'est allié auec le Roy d'Espagne, il ne faut douter que cette Republique ne soit desormais bien auec luy, & ne luy face voir tous les tesmoignages d'affection qu'elle pourra luy rendre. Toutesfois la pretention de la Corsegue, comme estant en l'Estat de Pise pourroit empescher cette amitié.

Quant au Duc de Sauoye, bien qu'exterieurement on ne voye que des offices d'amitié & d'estime de l'vn à l'endroit de l'autre, toutesfois l'vne enuiant la richesse, la force, & le bon-heur de l'autre, & l'autre la noblesse, la reputation, la richesse du premier, on sçait assez qu'aux lieux où vne grande ialousie regne, il n'y peut auoir aucun desir de la grandeur, & de l'aduancement du concurrant.

Ce Prince a bonne intelligence auec le Duc de Mantouë, à cause du parentage, & l'on croit asseurement qu'ils ont mesme but pour leur conseruation. On ne sçait toutesfois si l'alliance prise nouuellement en Sauoye refroidira auec le temps l'amitié du Duc de Mantouë pour quelques considerations qu'il vaut mieux taire qu'exprimer. Quant au Duc d'Vrbin à cause qu'il le tient moindre que luy en grandeur en force, il arriue bien souuent des fascheries qu'apportent les limites des Iurisdictions.

Apres cela les Luquois sont au milieu de l'Estat du grand Duc, enfermez de tous costez dans iceluy, defaillans de viures & de toutes choses necessaires: & d'autant qu'ils ne les peuuent auoir que du grand Duc, ou par le moyen du passage de ces choses par son Estat, ce Prince les peut faire tomber entre ses mains sans coup ferir. Mais il ne le fait non plus que ses predecesseurs, & ne le fera peut-estre, tant pource que cette Republique est recommandée à l'Empereur & à la Chambre de l'Empire, il ne le pourroit faire sans l'offencer grandement, qu'à raison du profit qu'il reçoit peut-estre plus grand leur liberté, que si cette Republique luy estoit entierement soumise, pource qu'il est asseuré de s'en pouuoir seruir en cette sorte à sa volonté & necessité, & qu'il sera secouru de ses moyens auec emprunts & autres voyes, & encor de ses gens, selon sa puissance. Au contraire quand il s'en voudroit rendre maistre, il seroit asseuré que ces hommes accoustumez à la liberté qu'ils ayment

extrémement & pleins de gloire, & plus riches d'argent comptant, & de meubles que de poſſeſſions, abandonnant leur patrie, laiſſeroient les murailles & non pas la ville, & par ce moyen ce grand Duc perdroit la commodité qu'il en reçoit à cette heure.

GOVVERNEMENT.

XVI. IL faut maintenant que ie faſſe vn diſcours de l'adminiſtration de la Iuſtice, de la diſtribution des Magiſtrats, & de toute la forme de la façon de viure vertueuſe & bien reglée de la ville. Quant à la premiere partie du gouuernement qui eſt le maniement des affaires d'Eſtat, combien qu'elle conſiſte toute en la volonté du Prince, toutesfois cettuy-cy prend conſeil de quelques-vns qui ſont prés de luy, & principalement de Dom Iean de Medicis, comme eſtant ieune, & n'ayant guere grande experience des affaires. Il n'y a point de Conſeillers d'Eſtat : ce qui fait qu'on ne peut dire que le Conſeil a opiné quelque choſe, ains que c'eſt le vouloir du Prince: & meſme les deliberations qui ſe font ſont plus ſecrettes & plus aſſurées.

Pour le regard de la ſeconde partie qui eſt celle des Iugemens, elle eſt maniée par les meſmes Magiſtrats, deuant leſquels on la traittoit au temps de la liberté tant ciuil qu'au criminel, vû que les procez ciuils ſont iugez par vn nombre de Docteurs de Rote, de meſme qu'à Rome & à Bologne, & les cauſes criminelles comme auparauant; la place de Gonfalonnier eſtant donnée à vn qui ayant changé de nom eſt appellé Lieutenant. On y void les Conſeillers ordinaires, le Magiſtrat de huict, & tous les autres Magiſtrats des villes, & des Podeſtaries, excepté toutesfois les Gouuerneurs des villes principales qui ſont enuoyez par le Prince, de meſme auſſi que les Capitaines des forteresſes, en la meſme ſorte qu'on faiſoit au temps de la Republique, ſont tirez premierement hors des boittes, où diſtinguant le tout en trois rangs ſelon la condition des hommes, tous les nobles y ſont mis.

De la premiere boitte on tire les Magiſtrats de plus grande importance, de la ſeconde les moyens, & de la 3. les inferieurs: & lors qu'on a tiré cinq Gentils-hommes pour chaque Magiſtrat, celuy qui a plus de voix au Conſeil eſt eſleu. Les boittes ſont renouuellées tout les cinq ans, & celuy qui veut paſſer de l'vn à l'autre le peut faire en cette occaſion. Ces eſlections ſont authoriſées par le Prince, qui les veut reconfirmer toutes.

Il eſt vray qu'il ne s'empeſche preſque iamais du fait des Magiſtrats, mais il a vn Secretaire appellé du criminel qui void preſque tous les procez plus importans, & luy en rapporte le contenu auec la Sentence. Ce qu'il fait afin que les Magiſtrats ſçachans que leurs actes ſont ſceus, & bien ſouuent examinez par le Prince, adminiſtrant la Iuſtice comme il fait, pour la crainte de l'infamie & la peine : & il le fait auſſi pour auoir la Seigneurie directe en toute choſe. Il maintient cette ſorte de gouuernement, pource que ſe deuant ſeruir de perſonnes qui adminiſtrent la Iuſtice, il veut auec cette petite ombre de la liberté ancienne ſatisfaire en partie au deſir des citoyens, d'autant qu'ils ont en quelque façon la commodité de contenter leur ambition par le moyen du profit qu'il tirent des honneurs & charges publiques.

Cecy meſme eſt obſerué à Siene, & pour le meſme reſpect, vû qu'on y void les anciens Magiſtrats & Conſeils, l'authorité du Palais où la Seigneurie demeure, & en fin les reſtes & l'ombre de la Republique qui fut autresfois, & le

Grand Duc y tient vn Gouuerneur general, qui represente immediatemẽt le Prince, auec souueraine authorité, qui a l'œil sur toutes choses, & rien ne se fait sans son sçeu, ains mesme sans le sçeu du Prince, aux affaires d'importance. On void donc auec cette face tout le gouuernement de ces villes, autãt fameuses maintenant par leur noblesse, qu'elles furent jadis heureuses par leur liberté. Or pource que la splendeur auec laquelle les Princes ont accoustumé de viure, est vne chose qui represente plus leur Majesté : le grand Duc maintient vne Cour, ou maison assez cõsiderable, qui passe à dire la verité, les bornes du Duc, & n'arriue toutesfois à la magnificence des Rois. Il y a vn bon nõbre de Gentils hommes diuisez sous deux ordres, c'est à sçauoir de la bouche, & de la maison, auec grãd nombre d'officiers & de seruiteurs. D'auantage, à son seruice enuiron 60. enfans de Gentils hommes & de Seigneurs, qu'il fait nourrir auec grand soin, & dresser à toute sorte d'exercices.

RELIGION.

TOus ceux de cét Estat sont Catholiques, mais ceux de Siene sont les plus deuots & plus affectionnez à la Religion. Au reste il y a en Toscane 3. Archeuesches, c'est à sçauoir celle de Florence, celle de Siene, & celle de Pise. Celle de Pise a sous elle les Eueschez de Massane, & de Ciuita, outre les autres Eueschez qui sont en Corsegue. L'Archeuesché de Siene a sous elle les Eueschez de Saone, de Quinosi, & de Grosset. Les Eueques qui sont sous l'Archeuesque de Florence sont celuy de Nepe, & de Castello, de Montfalcon, de Viterbe, de Volterre, de Fiesole, de Narane, de Sutri, d'Ortane, de Cornes, d'Arezze, de Pienze, de Pistoye, de Bins, de Cortone, de Castro, de Peruse, de Luques & de Lune.

GENEALOGIE DES DVCS DE FLORENCE.

COsme de Medicis a jetté premier les fondemens de la splendeur de cette grande famille, & fut nommé par ordonnance publique Pere de la Patrie. Il gouuerna les Florentins fort heureusement, & fut le recours des plus galands hommes de son siecle, tant aux lettres, qu'aux armes. Il mourut l'an 1464. apres auoir vescu septante cinq ans, deux mois & vingt iours. La fortune luy fut tellement fauorable, qu'il fut estimé le plus heureux, & le plus riche de son siecle. XVIIII

Pierre de Medicis imitateur de son pere, se porta au gouuernement de la Republique plustôt en citoyen priué qu'en Prince. Il mourut l'an 1472.

Laurens de Medicis, surnommé le grand Prince de Florence, gouuerna la Republique auec son frere Iulien appellé Prince de la jeunesse; & se porta en la principauté comme son pere & son ayeul. Il mourut l'an 2492. & son frere Laurens fut tué par les Paccians l'an 1478.

Pierre de Medicis Prince de Florence, degenerant de son pere fut chassé, & mourut l'an 1503. Iulien de Medicis, surnommé le magnifique, son frere fut aussi chassé & mourut l'an 1516.

Cosme de Medicis fils de Pierre, fut tué pour faire l'amour aux femmes mariées.

Laurens de Medicis frere de Cosme, chassé auec son pere, fut fait Duc

d'Vrbin par Leon X. son oncle paternel, & mourut l'an 1519.

De Laurens de Medicis sortit Catherine de Medicis femme de Henry II. Roy de France, qui mourut l'an 1509. Voilà où va cette branche qui finit au Bastard Alexandre de Medicis qui fut tué en adultere, apres auoir receu de Charles V. son Beau-pere le tiltre de Prince, & la Seigneurie.

Mais pour venir à celuy qui est auiourd'huy grand Duc, il le faut prendre d'vn autre costé.

Cosme de Medicis pere de la Patrie, eut pour frere Laurens citoyen Florentin, qui eut pour fils Pierre, qui n'eut point de tiltre.

Pierre eut deux fils, c'est à sçauoir Laurens de Medicis qui fut enuoyé en exil auec son frere Iean, par Pierre fils de Cosme Duc de Florence.

Laurens eut Iules de Medicis posthume d'vne concubine, qui fut Pape, & porta le nom de Clement VII.

Iean frere de ce Laurens eut pour fils Iean de Medicis, nommé Loüys au Baptesme vaillant & excellent Capitaine, mourut l'an 1526.

Cosme de Medicis son fils, âgé de 18. ans, subrogé à son cousin Alexandre en la principauté de Florence gouuerna sagement la Republique. Cettuy-cy de Duc de Florence fut fait premier grand Duc de la Toscane par le Pape Pie V. l'an 1569. & ces mots furent escrits en sa couronne par le commandement du Pape: PIVS V. PONT. MAX. OBEXIMIAN DILECTIONEM ET CATHOLICÆ RELIGIONIS ZELVM, PRÆCIPVVMQVE IVSTITIÆ STVDIVM DONAVIT. il mourut l'an 1574. Ses enfans furent.

François de Medicis II. grand Duc de Toscane qui mourut l'an 1587. Il espousa premierement Ieanne d'Austriche fille de Charles V. puis Blanche Venitienne, qui ne vescut qu'enuiron cinq heures apres son mary. Ce Prince eut entre autres enfans la tres-illustre Princesse Marie de Medicis, qui est auiourd'huy Royne de France.

Ferdinand frere de François, ayant quitté le chappeau de Cardinal, fut III. grand Duc de Toscane. Il espousa Catherine fille de Charles Duc de Lorraine. Il est mort ces années passées, & a eu pour successeur son fils,

Cosme de Medicis, qui a espousé Marie d'Austriche.

L'ESTAT DV DVC D'VRBIN.

SOMMAIRE.

1. Quelle est l'Estenduë & les confins de l'Estat du Duc d'Vrbin, & les villes qu'il possede. 2. Son terroir fertil en bled, vin, huiles, figues, &c. mais son air mal sain és enuirons de Pezare, & de Fossombrone. 3. Ses richesses consistans au traffic des vins de Pisaure & figues seiches, & quel est le reuenu de ce Prince. 4. Ses forces en gendarmerie & fortereſſes. 5. Catalogue des Ducs d'Vrbin qui ont seigneurié iusqu'à present.

CE Duc possede partie en Ombrie, & partie en la Marque, sept villes & plus de 300. Chasteaux. Les villes sont Vrbin, Eugubе, Cagli, & Fossombrone, & celles cy sont de la Duché d'Vrbin: puis S. Leon qui est capitale de la Comté de Montfeltre, Senegaille & Pisaure. La longueur dudit Estat est d'enuiron 60. milles, & sa largeur d'enuiron 25. Il confine, voire est entrelassé auec l'Estat de l'Egliſe, de laquelle ledit Duc est feudataire, & auec celuy du Duc de Florence, & il paye tous les ans de cens & de reconnoissance pour tout l'Estat qu'il possede, la somme de 2240. escus.

Vrbin est vne des plus anciennes villes d'Italie, de laquelle Pline & Tacite font mention. Au temps de Conradin dernier Duc de Suobe, elle fut subjuguée par les Comtes de Ferette, duquel les successeurs accroissans leur domaine par succession de temps, eurent aussi Eugubie. Cette ville est belle, & bien bastie, & le Duc y fait ordinairement sa demeure. Pesaure a aussi de belles maisons, autant que ville qui soit en Italie, & Fossombrone nommée par les anciens *Forum Sempronij*, est aussi fort peuplée.

QVALITE'.

LE terroir d'autour de la ville d'Vrbin est bon au possible, & du tout fertil, & porte d'aussi bons fruits qu'on en sçauroit desirer. Le pays des enuirons de Pesaure a vn assez mauuais air, mais le terroir en est bon, & produit beaucoup de fruits, principalement des figues & des vins excellens, & Fossombrone aussi combien qu'elle aye vn air fort mal sain, toutesfois son terroir abonde en froment, & en toute sorte de bled, & de plus en vin, en huile & en diuers fruicts, qui sont d'vn gouſt fort agreable, & pour le dire en vn mot, cét Estat est fertile & abonde en toutes choses neceſſaires.

RICHESSES.

VNe bonne partie de cét Estat est assise au riuage de la mer Adriatique, & est fort commode, & de fort grand profit, pour pluſieurs choſes

qui y peuuent estre portées de toutes parts. On porte les vns de Pisaure à Venise, dequoy les habitans tirent vn grand argent, de mesme que les figues qu'ils font seicher, lesquelles ils vendent aussi aux Venitiens, aux Bolonois, & à plusieurs autres.

Le reuenu de ce Prince en possessions, gabelles, & autant de rentes, est d'enuiron cent mille escus, & quand il voudroit charger son peuple, il ne faut douter qu'il n'en tirât vne plus grande somme; mais suiuant la coustume de ses predecesseurs, qui a esté d'entendre principalement à la conseruation de l'amitié de son peuple, il se contente de le laisser en ces termes, & de viure auec moins d'argent. Ce Duc ne tire point de plus grand profit d'aucune chose, que des grains de toutes les villes qu'il possede; vû qu'on void non seulement arriuer en la ville de Senegaille les bleds de l'Estat de son Excellence: mais encores de ceux de l'Estat de l'Eglise conduits en cette ville-là par personnes qui ont la hardiesse de les tirer hors de l'Estat du Pape, sans son sceu, & l'on y en mene fort grande quantité.

FORCES.

CE Duc doit estre grandement estimé, premierement pource qu'on pourroit tirer de son Estat plus de 1200. soldats agueris, & qui suiuront volontiers & promptement leur Prince, & si quelque occasion se presentoit de ce faire: & en second lieu, pource qu'encores qu'il ne possede pas vn grand reuenu, il est toutesfois maistre des cœurs de ses sujets, qui employeront franchement, & auec affection leurs vies & leurs biens pour son seruice. Quant aux lieux forts, la ville d'Vrbin est assez en deffence: mais Pisaure est estimée bien forte, & a vn fort beau Chasteau, & outre ce il y a quelques bonnes places pour leur contenu en l'Estat de ce Prince.

LES DVCS D'VRBIN.

FEderic de Montfeltre fut aux premieres années de sa ieunesse adopté pour fils par Guy Balde Anthoine Seigneur d'Vrbin, qui ayant vescu plusieurs années sans enfans, faisoit dessein que Federic deuoit demeurer heritier de son Estat. A raison dequoy Federic, comme luy deuant succeder en cette Seigneurie, eut beaucoup moyen en vsant de courtoisie, & faisant obtenir plusieurs choses, & paroistre beaucoup de telles qualitez qui estoient en luy, d'acquerir l'amour & la bien-veillance de tout son peuple. Or Guy Balde Anthoine eut en ses vieux iours vn fils nommé Ode Anthoine, tellement que Federic demeura exclus de cette Seigneurie, & toutesfois l'affection de ce peuple en son endroit ne diminua nullement, vû que ses vertus la luy auoiét trop acquise. Ode Anthoine apres la mort de son pere se donnant trop de licence en sa domination, fut tué par quelques conspirateurs, estant fort ieune sans laisser apres luy nuls heritiers; tellement que Federic fut appellé du commun consentement de tout ce peuple, & eut non seulement du Pape cét Estat en fief, mais encore fut creé premier Duc d'Vrbin.

Ce Federic laissa apres sa mort heritier de son Estat Guy Balde son fils, qui nonobstant qu'il print femme, s'estant adóné en ses ieunes ans à l'exercice de la guerre, demeura toutesfois goutteux, & sans esperance d'auoir des enfans.

Ce fut

Ce fut vn Prince qui nepouuant entendre à autre chose, à cause de son indisposition, fit dessein d'auoir vne belle Cour, & pleine d'hommes rares en toutes professiõs, si bien qu'vsant de courroisie enuers tous les grands hommes, aussi bien qu'Elizabeth de Gonzague, voire allant l'vn l'autre à l'enuy pour entretenir des hommes vertueux, il mit ensemble le plus grand nombre de telles gens qui fut lors, ou qui ait encor esté en la Cour d'aucun Prince, & mesme donna la forme & le modelle d'vne Cour bien ordonnée aux autres Princes.

Ce Guy Balde adopta pour fils auec le consentement du Pape, François Marie de la Rouere, fils d'vne sienne sœur & du Capitaine de Rome, qui estoit Seigneur de Senegaille qui fut neueu du Pape Sixte, & frere charnel de Pape Iules III.

François Marie s'adonna à l'exercice des armes, auquel il reüsit si heureusement, il merita d'estre appellé la lumiere & splendeur d'Italie. Il eut plusieurs honorables charges en la milice: il fut Capitaine general de la Republique de Venise, & peu auant sa mort il fut fait aussi General par terre de la Ligue qui estoit entre le Pape Paul 3. l'Empereur Charles V. & la Seigneurie de Venise.

François Marie possedoit outre la Duché d'Vrbin, & la Comté de Montfeltre, la ville de Senegaille, qui estoit possedée par son pere, & outre ce il eut encore du Pape pour recompenses de beaucoup d'argent qu'il deuoit auoir de l'Eglise, & pour plusieurs seruices faits au S. Siege, la ville de Pesare, qui souloit estre possedée par les Sforces. Tandis que le Pape Iules II. vescut François Marie, demeura fort paisible en son Estat, ne chargeant nullement son peuple, & regardant sur tout à s'en acquerir l'affection, comme vne chose que les Princes doiuent estimer beaucoup plus qu'vn grand thresor. Mais Leon ayant succedé à Iules, il eut de grandes fascheries, vû que le Pape le priua en peu de temps de tout l'Estat, & le donna à Laurens de Medicis, qui fut pere de Catherine de Medicis Royne de France.

François Marie n'ayant perdu auec son Estat la grandeur de son courage, sa valeur, ny sa prudence militaire, ny l'affection de son peuple, osa auec 4. mille Espagnols, qui incitez par sa valeur, le suiuirent volontiers, pauures d'argent, & manquans de toutes choses, aller contre vne si grande puissance que celle du Pape, pour le recouurement de son Estat; & ayant fait vn grand carnage des ennemis, recouura tout le sien dans peu de iours, fors que la ville de Pesare. Il eut de Leonor Gonzague sa femme deux enfans masles, c'est à sçauoir Guy Balde, & le Cardinal, & trois filles, dont l'vne femme du Duc de..... Prince des premiers du Royaume de Naples: la seconde fut mariée au Seigneur Alfonce d'Est, & la troisiéme fut femme du Marquis de Masse.

De sorte que Guy Balde a esté le 4. Duc; vû qu'encor que Laurens de Medicis se nommât pour vn temps Duc d'Vrbin, toutesfois pource qu'il n'est pas de cette lignée, il n'est pas mis par eux au nombre des Ducs. Il eut de sa seconde femme Victoire Farnese.

François Marie Prince de vif esprit, & fort adonné aux exercices du corps qui espousa Dame Lucresse d'Est, sœur du Duc de Ferrare.

L'ESTAT DV DVC DE MANTOVË.

SOMMAIRE.

1. *Ce que possede auiourd'huy le Duc de Mantouë.* 2. *Antiquité de la ville de Mantouë, & comme elle fut bastie auant Troye.* 3. *Possedée par diuers Seigneurs, & finalement reduite sous la domination des Gonzagues.* 4. *Situations de la ville de Mantouë : ses superbes édifices & Palais de Marmirol.* 5. *Du Marquisat de Montferrat, jadis possedé par les Paleologues : quand & par qui fut érigé en Duché.* 6. *Pays de Montferrat de grand rapport: Fontaine d'eau chaude & medecinale d'Aique.* 7. *Mantoüans amateurs de la langue Hebrayque, plus que nulle nation simple en habillemens, & l'humeur hardie & reueschе de leurs femmes.* 8. *Quel est le reuenu du Duc de Mantouë, & ce qu'il tire par an de son Estat.* 9. *Ses forteresses & Caualerie.* 10. *Du Senat de Mantouë, & du Gouuerneur de Montferrat.* 11. *Liste des Ducs de Mantouë.*

I. LE Duc de Mantouë ne tient pas vn petit Estat en Italie, & peut estre mis le premier apres le grand Duc de Toscane. Il possede tout ce qui estoit anciennement de la Iurisdiction de Mantouë, & tient outre cela le Marquisat de Montferrat, qui est encores plus grand que ledit Estat de Mantouë.

II. Quant à la ville de Mantouë qui est en la Lombardie, delà le Po, elle est plus ancienne que Rome de 670. ans, & fut bastie 60. ans auant la guerre de Troye. Cette cité fut jadis chef des douze colonies des Hetruriens, mais selon les autres qui sont plus authorisez, Mante la deuxiereſſe fille de Tiresie en fut fondatrice. Elle fut subiugée par les Gaulois lors qu'ils passerent en Italie, & mirent bas l'ancienne authorité des Toscans.

III. Depuis ayant obey aux Romains & à l'Empire tandis qu'il fut en grandeur, elle vint sous la puissance des Gots, & puis des Lombards, & ceux-cy estans chassez d'Italie par Charles le Grand, elle fut encor remise sous la subiection des Empereurs. Mais leur puissance venant à manquer par le moyen des discordes & querelles des successeurs dudit Charles le Grand, ainsi que les villes d'Italie se mirent en liberté, Mantouë fit le semblable, iusqu'à ce que l'Empereur Othon III. en inuestit Theobald, ou Tedal Comte de Canosse, luy donnant cette ville & sa iurisdiction, pour les seruices qui luy auoit faits: mais la race de ce Tedal estant defaillie, il aduint qu'en l'an de grace 1220. le Seigneur Sordet Vicomte de Goite s'en rendit Maistre, resistant aux tyrannies d'Ezzelin de Padouë. Cestuy-cy fut suiuy des tyrans de la maison de Bo-

malcozi, qui en furent chassez l'an de grace 1319. par les Gozagues, & l'an 1328. Louys Gonzague fils de Guy Gonzague, sorty de race noble & ancienne, comme celle qui estoit dés le temps que les Lombards commandoient en Italie, commença d'y commander.

IV. La ville est grande, belle & agreable, pleine de belles maisons, habitée de force personnes de qualité. Elle est assise prés du lac Benac, duquel vient la riuiere du Mince, qui s'escoule iusques à Mantouë, & là faisant vn lac, enuironne la ville: & passant plus outre, va tomber dedans le Po. A cinq mille, ou enuiron de Mantouë, en allant par vn grand chemin large & garny d'arbres de tous costez, on trouue Marmirol, qui est vn Palais veritablement Royal, basty à fort grand frais, & capable de loger quelque Prince que ce soit, qui ne pourra qu'admirer la magnificence de ce bastiment. On void en cette maison force belles fontaines faites auec vn merueilleux artifice, des lacs pleins de toute sorte de poisson, & des jardins agreables au possible, & finalement de toute sorte d'arbres. Il y a quelques places en cét Estat, mais osté Mantouë, le reste est peu de chose.

V. Quant au Marquisat de Montferrat, il est enfermé entre le Tanare & le Po, c'est vn des sept Marquisats establis par l'Empereur Othon II. qui en donna vn à chacun des fils d'Alaran de Saxe.

Ce Marquisat a esté possedé par la maison des Paleologues, iusques à l'an 1534. que Iean Georges dernier des Paleologues estant mort, Charles V. declara le Duc de Mantouë legitime heritier de Montferrat, qui fut erigé en Duche l'an 1577. par l'Empereur Maximilian, & Guillaume III. Duc de Mantouë fut nommé premier Duc de Montferrat.

Or le Duc de Mantouë à en ce pays trois bõnes villes, c'est à sçauoir Cazal, saint Vast, bastie par Sixte IV. l'an 1474. qui est maintenant assez peuplée, & bien bastie, Albe, que Pline surnomme Pompeïe, qui est plus grande que Cazal, & Aique, qui est assez bonne ville. Il y a outre cela les villes de Villeneufve, Balzole, Teine, Palais, Biance & Libourne, qui appartiennent au Duc de Mantouë, & pour abbreger, on tient qu'il possede icy enuiron 65. villes, outre vne infinité de villages.

QVALITE'.

VI. LE pays d'autour de Mantouë est assez bon, & rapporte à ses maistres toute sorte de fruicts estant bien cultiué. Sur tout il fait bon voir tout ce chemin par lequel on passe allant de Mantouë à Marmirol. Pour le regard du Marquisat de Montferrat, le pays est inégal, mais il est de grand rapport, & produit toute sorte de choses necessaires à la vie. Il commence enuiron à vne iournée loin des Alpes, & est separé par vne plaine qui est entre les collines dont il abonde, & les Alpes. Il n'y a rien qui n'y soit cultiné, à cause de la bonté du terroir. Le Tanare arrouse le coste gauche, & le Po le droict. Il y a des fontaines d'eau chaude, & quelques vns disent que l'herbe naist & vient à croistre icy au milieu des eaux boüillãtes. Le terroir d'autres Cazal est partie en plaine, & partie en costau, & par tout il y vient grande quantité de froment, de vin, & d'autres fruicts de la terre. L'air de la ville d'Albe est mal sain, & toutesfois son terroir est bon & fertil, estãt arrousé de la riuiere de Tanare. La ville d'Aique est renommée à cause de ses fontaines d'eau medecinale.

MOEVRS.

VII. LEs Italiens estiment que ceux de Mantouë ayment entre les autres langues l'Hebraïque plus particulierement que nulle outre, de mesme qu'ils disent que les Calabrois s'adonnent fort à la Grecque. Ils tiennent aussi que ceux de Mantouë sont vils en matiere de receuoir les amis, & portent des habillemens qui sentent l'enfance, & non la grauité virile, qu'ils escorchent les Estrangers, & taschent d'en tirer iusques à la derniere maille. Quant aux femmes, on dit qu'elles sont hardies, & reuesches tout ensemble. Les Montferrandois tiennent de l'humeur des Piedmontois: si bien que l'ayant descrite dans l'Estat du Duc de Sauoye, ce seroit chose superfluë de la ramenteuoir en ce lieu.

RICHESSES.

VIII. LE pays du Duc de Mantouë est bon pour entretenir ses maistres, mais non pour tirer de l'argent des autres Princes, si bien que les habitans peuuent bien viure de ce que la terre leur apporte, mais non faire trafic, & se rendre riches par le moyen de ce qu'ils en tirent. On tient que le Duc de Mantouë en tire plus de 500000. escus toutes les années, & en auroit encore plus s'il ne traittoit ses sujets auec toute la douceur qu'on peut desirer.

FORCES.

IX. LA ville de Mantouë est forte au possible, tant par le moyen de son assiette, qu'à cause des fortifications qu'on y a faites, outre lesquelles elle a cette particularité, qu'on n'y sçauroit entrer que par des ponts, qui rendent l'accez bien difficile à ceux qui voudroient entreprendre de s'en rendre maistres. Quant à Cazal, ses murailles sont tres-fortes, comme ayant esté basties par les anciens Marquis de Montferrat, qui y faisoient leur demeure, & qui y bastirent vn tres-fort Chasteu. Mais en l'an 1590. Vincent Gonzague, Duc de Mantouë, & de Montferrat, y bastit vn autre Fort tenu pour imprenable, que l'on nomme communément Citadelle. Outre cela, ce Duc a vne bonne fortereſſe à S. Sauueur, & vne des meilleures places que l'on voye à Ponstouse. Il en a encore plusieurs autres, mais le dénombrement en seroit trop importun. On tient la Canalerie de Mantouë pour la meilleure d'Italie, au moins les Italiens mesmes luy donnent cette reputation.

GOVVERNEMENT.

X. LE Duc de Mantouë a dans sa principale ville son Senat, qui connoist de toutes les choses qui appartiennent à la Iustice en dernier ressort, & au Montferrat: il y a vn Gouuerneur qui se tient dans la ville de Gazal, auec vn siege de Iustice, pour toute la Duché de Montferrat.

LES DVCS DE MANTOVE'.

XI. IEan François de Gonzague succeda à son pere Iean François seigneur de Mantoüe, & en fut fait premier Marquis l'an 1433. par l'Empereur Sigismond qui luy donna aussi les armes de l'Aigle de sable en chāp d'argent, auec la Croix rouge. Il mourut plein de gloire, ayant partagé sa Principauté entre ses enfans l'an 1444.

Iean François mourāt, laissa à son fils Loüys Mantoüe, & tout ce qui est assis

tirant à Verone. Louys combatit longuement contre ſon frere Charles, & en fin demeura victorieux : il mourut l'an 1478.

Federic II. Marquis de Mantouë eſtoit ſi bon à ſes ſujets qu'il leur preſtoit meſme de l'argent, & fut extrémement liberal. Il mourut l'an 1484.

François ſon fils fut ſon ſucceſſeur, & fut le premier de tous les Princes d'Italie qui nourrit touſiours vne longue barbe. Il fut eſtimé l'vn des meilleurs Capitaines de ſon temps, & fut eſleu General de l'armée des Venitiens qui eurent deux victoires ſous ſa conduite. Il mourut l'an 1519.

Federic V. Marquis de Mantouë luy ſucceda, & fut eſleu General de l'armée du Pape & des Florentins eſtant encor ieune. Il fut nommé Duc de Mantouë par Charles V. Empereur, ainſi qu'il venoit d'eſtre couronné par le Pape Clement VII. à Bologne. Il eſpouſa l'an 1531. Marguerite fille de Guillaume Paleologue Marquis de Montferrat, & eut ledit Marquiſat en dot. Il mourut l'an 1540.

François II. Duc de Mantouë, & Marquis de Montferrat ſucceda en la Principauté, n'ayant encor que ſept ans, & fut ſous la tutelle de ſon oncle le Cardinal Hercule. Quelque temps apres ſon mariage auec Catherine fille de l'Empereur Ferdinand, eſtant tombé dans le Minel, & en ayant eſté retiré il prit vne fiévre qui l'emmena bien-tôt. Il mourut l'an 1550.

Guillaume ſucceda à ſon frere François aux Eſtats de Mantouë, & de Montferrat, qui fut érigé en Duché par l'Empereur Maximilian II. l'an 1573. & ledit Guillaume mourut l'an 1587.

Vincent ſucceda à ſon pere Guillaume aux Eſtats de Mantouë, & de Montferrat.

L'ESTAT DV DVC DE MODENE.

SOMMAIRE.

1. Raison pour lesquelles les Papes pretendent la Duché de Ferrare appartenir au S. Siege. 2. Ferrare rẽduë au Pape par Dom Cesar d'Est: & quel fut le traité & accord entre sa saincteté & ledit Dom Cesar, auãt qu'en sortir. 3. Modene ville iadis seigneuriée par les Romains, puis ruinée par les Gots, Huns, & Lombards: quand & comment rebastie. 4. Seigneuriée par diuers possesseurs. 5. De Rhegge, & ses diuers Seigneurs auant que venir en la possession de Dom Cesar d'Est. 6. Terroirs de Modene, & Rhegge situez en bon air, abondans en bleds, fèbves & vins. 7. Citoyens de Modene & Rhegge subtils d'esprit, & aymans la liberté.

1. CEs années passées le Pape sçeut si bien debattre son fait contre Dom Cesar d'Est, qu'il le mit hors de Ferrare, pour plusieurs raisons, par lesquelles il pretendoit que la Duché de Ferrare appartenoit au S. Siege.

Il disoit premierement que la confession & declaration du peuple de Ferrare qui l'aduoüoit pour son vray Seigneur, luy deuoit suffire pour toute preuue. En 2. lieu, qu'il y auoit des reconnoissances de tous les Ducs de la maison d'Est: Et en 3. lieu vne infinité de Bulles, octrois & inuestitures des Papes, cõmençant à Innocent III. D'auantage il alleguoit que les Papes auoient bien souuent recouuré Ferrare par voye de droict & par armes, de la main de diuers qui la vouloient occuper. Outre ce que plusieurs Empereurs auoient declaré que la ville de Ferrare estoit du S. Siege: comme l'Empereur Charles fils de Charles le Grand, qui fut au temps du Pape Pascal I. qui confirma la donation que Pepin auoit faite, & nõma Ferrare du S. Siege: puis Othon I. en la donation qu'il fit au Pape Iean II. confirma ladite donation, qui fut aussi confirmée au Concile de Lyon auec tous les priuileges.

Quant au peuple il disoit qu'au temps de Gregoire 9. il fit au son de la cloche en pleine assẽblée vn Procureur nommé Bonin pour prester obeyssance au Pape, & le Pape luy octroya certains reuenus: qu'au temps d'Vrbain 4. d'Honorius 4. & de Boniface 8. ledit peuple reconnoissoit le S. Siege en luy payant certain cens; qu'au tẽps de Clemẽt 5. qui fut l'an 1301. la 5. année ledit peuple reconnut le S. Siege, & le Pape y enuoya vn Lieutenant & Gouuerneur, y fit des statuts, & ordonna la façon de son gouuernement, & fit vn nombre d'officiers, & le peuple fit vne infinité d'actes en reconnoissance du S. Siege.

Et pource qu'au temps de Gregoire 9. ceux de la maison d'Est commencerent à gouuerner pour le Pape, partant il disoit que lesdits Seigneurs d'Est

non seulement auoient tousiours gouuerné pour le S. Siege ; mais encore l'auoient reconnu pour Seigneur de cette ville, & que le premier qui fut Azon d'Est, y auoit esté estably gouuerneur par le Pape Gregoire 9.

Qu'apres cela au temps de Gregoire 9. l'an de grace 1472. la premiere année qu'il donna inuestiture ausdits Seigneurs d'Est tenant à Ferrare le Cardinal Pierre Legat, il luy enuoya vne inuestiture en la personne de Nicolas & Albert enfans dudit Azon, leur vie durant, auec vn cens de 4. mille ducats, commandant audit Legat de ne leur donner ladite inuestiture s'ils ne promettoient auparauant auec serment de rendre ladite ville apres le temps de l'inuestiture expiré, sans retenir les meliorations ou autres despences, & sans qu'ils reconnûssent & declarassent premierement que ladite ville appartenoit au S. Siege, comme ils firent en l'an 1372. le 15. May.

Que lesdits d'Est auoient tousiours obtenu nouuelle inuestiture en prolongeant le premier octroy, depuis Boniface 9. qui leur confirma ladite inuestiture, & pour abreger qu'Alexandre 4. ayant fait alliance auec lesdits d'Est l'an 1501. confirmant toutes les inuestitures, commençant depuis Sixte 4. leur octroya vne nouuelle inuestiture iusqu'à la troisiéme generation, reduisant les cens à mille escus, à cause de tant de despences faites à la melioration de la ville. Que Leon X. au commencement de son Pontificat, remit le Duc en son Estat qu'il tenoit auant la priuation de Iules, & qu'apres ledit Leon à cause de Modene & de Rhegge, priua & excommunia ledit Duc, qui fut remis par Adrian 6. auec certaines conditions, qui ont tousiours esté obseruées que le Duc ne pourroit faire du sel à Comaquie, mais seulement le S. Siege. Que Clement 7. à cause que le Duc estoit entré à Rhegge durant le siege vacquant l'excommunia, appellant les Princes Chrestiens à son ayde pour le recouurement de Ferrare, mais pource que le Duc fit plusieurs belles offres au Pape il en aduint autrement.

Paul 3. inuestit ledit Duc, tant pour luy que pour les descendans d'Alfonce, luy octroyans la Duché de Ferrare auec ses appartenances, & les gabelles que ses predecesseurs exigeoient iustement, & l'inuestit encor de tous les droits que le S. Siege pretendoient en toutes les autres terres tenuës par le Duc, à sçauoir Modene & Rhegge, & ils s'accorderent qu'en cas de deuolution par ligne finie on citeroit les successeurs du Duc par contradiction, au cas qu'il n'y eut point de Procureur à Rome : ce qui estoit lors arriué. Et pource qu'on alleguoit que l'inuestiture de Paul 3. estoit pour la ligne descendante d'Alfonce grand pere du Duc deffunct, de qui on disoit que Dom Cesar estoit fils, le Pape respondit que ladite inuestiture estoit de la ligne des descendans masles, naturels & legitimes, & que ledit Dom Cesar estant seulement naturel n'y pouuoit estre compris.

Et pour monstrer qu'il estoit naturel ils faisoient voir l'arbre de la maison d'Est fait & imprimé par Ieroſme Folet, & adressé au deffunct Duc Alfonce où il mettoit que le pere de Dom Cesar qui se nõmoit Alfonce n'estoit né de Laure Eustoique, & du Duc Alfonce, mettant la femme qu'il eut, & ne mettant cette-cy pour sa femme ; & qu'il n'apparoissoit pas qu'il eut esté legitimé par mariage subsequent, & quand on le voudroit prouuer, les paroles de Paul 3. ne doiuent estre entenduës que des enfans legitimes, non legitimez.

Quant à ce qu'on pouuoit dire qu'il y auoit eu vn Duc naturel, & qu'à cette cause la nature du fief passoit aux autres, le Pape respondit qu'en tant

d'années on ne trouuoit cela qu'vne fois, & que par vn seul acte il ne failloit pas inferer vne coustume, & de plus il disoit que ledit acte ne prouuoit par vne coustume: mais tout le contraire, d'autant que ce naturel qui fut admis à ladite Duché fut en cela expressément habilité par le Pape, si bien qu'on voyoit que sans cette habilitation telles personnes estoient d'elles mesmes incapables, outre qu'il y auoit la Bulle du Pape Pie V. qui rendoit les naturels inhabiles à tels fiefs de l'Eglise.

Il disoit aussi qu'on ne deuoit auoir nul esgard à la pretention des meliorations qu'il disoit auoir esté faites en ladite Duché, & monter à tant de millions, pource qu'outre que par la Bulle du Pape Pie V. il estoit dit qu'elle ne seroit pas retenuë pour les meliorations, on deuoit tenir pour plusieurs raisons que ce n'estoient pas des dettes, premierement pource que c'estoit vne speciale conuention & renonciation faite par lesdits Ducs au temps du Pape Gregoire XI. vû qu'ils promirent de rendre ledit fief la ligne estant finie, sans pouuoir rien demander: & apres que lesdites despences & meliorations auoient esté faites par taxes sur les vassaux, & sur les benefices de la Duché, & par consequent qu'on ne pouuoit rien pretendre de ce costé-là, puis que ces meliorations estoient faites auec l'argent octroyé par le S. Siege, & recueilly de ses vassaux: & d'ailleurs qu'y ayant vne pache par laquelle il estoit dit qu'ils ne pouuoient bastir sans la permission du S. Siege, ils ne pouuoient rien pretendre pour ce regard.

Et quant à ce que Dom Cesar pretendoit que la nomination de la Duché appartint au peuple, par lequel il pretendoit estre nommé, le Pape respondoit que le peuple n'y auoit nul droict, suiuant vne declaration qu'il auoit faite au temps de Clement V. & qu'elle cessoit, au cas qu'il y en eut, par tant d'inuestitures faites par les Papes. Que s'il y auoit vne inuestiture de Gregoire IX. qui portoit en inuestissant le Duc qui le faisoit tel, pource qu'il estoit agreable au peuple, il n'y auoit toutesfois nulle nomination du peuple, ains le peuple disoit qu'il le faisoit, pource qu'il estoit compris en l'inuestiture de Iean 22.

II. En fin le Pape auec ces raisons, & vne armée qu'il leua fit que Dom Cesar sortit de Ferrare, & demeura Duc de Modene & de Rhegge, & le sommaire de l'accord fait entre sa Saincteté, & luy fut tel.

Que Dom Cesar vuideroit de Ferrare tout ce qu'il y auroit dans le mois de Ianuier.

Qu'il renonceroit & quitteroit le tiltre de Duc de Ferrare, & de Comte de Rouique.

Qu'apres que Dom Cesar seroit sorty de Ferrare & de sa Iurisdiction, il ne pourroit plus retourner à Ferrare, ny dans ses limites.

Que l'artillerie seroit diuisée entre le Pape & Dom Cesar, & que le Pape prendroit le premier.

Que dans l'espace de trois ans Dom Cesar vendroit tout ce qu'il auoit à Ferrare ou au Ferrarois, autrement que tout seroit tenu pour confisqué.

Et quant à toutes les dignitez que luy ou quelqu'vn des siens obtiendroit à l'aduenir, ils le reconnoistroient du S. Siege.

III. La ville de Modene esprouua beaucoup de miseres depuis qu'elle fut entre les mains des Romains, principalement lors que M. Anthoine y assiega Dace Brute, & apres elle fut remise sus, mais non fortifiée cõme auparauãt, afin de ne seruir de retraitte aux seditieux. Puis ayant esté ruinée par les Gots, Huns,

& Lombards elle fut rebastie en cette sorte. Charles le grand ayant dompté les Lombards, & fait Pepin Roy d'Italie, ainsi que les Italiens se virent asseurez en leurs biens, & qu'ils jouïssoient de la liberté par le moyen des Gaulois, ceux qui estoient yssus des anciens citoyens de Modene, & qui se tenoiẽt encor par quelques bourgades voisines complotterent ensemble de rebastir leur ville, & en firent le dessein, le long du riuage du fleuue Panare, où elle est à present assise, & pour faciliter ce dessein, il fut aduisé que chacun des principaux Seigneurs du pays sorty de parens Modenois feroit à ses despens vne des portes de la ville. La premiere porte nommée Salvet fut faite par les Bosquets, la porte de S. Pierre par les Freddi, ou Froids, la porte Sarragosse par les Gazzons, & celle de Rodecorque par les Gorzans. Les Sazzoles bastirent celle que l'on nomme Bazzouarie, les Sauignans dresserent la porte de la cité neufve, les Manfredi, Pedocchi, & Pandettes, celle de Ganacette, les Pics, Pies & Papazzons celle d'Albaret, & ceux de la famille Rodée auec leurs amis firent bastir celle de S. Iean. Ainsi cette ville fut rebastie, mais vn peu loin de l'ancienne. Mais ce fut long temps apres le regne de Charles le Grand que cecy aduint, au moins si l'on veut croire Volaterran, vû qu'il dit que cecy aduint seulement l'an de grace 1100. Mais cette ville apres s'estre maintenuë assez longuement en liberté sous la protection des Empereurs, deuint en fin sujette du Marquis de Ferrare nomé Oppizze fils de Renault d'Est, auquel elle fut liurée par le Legat du Pape Benedict XI. le Pape y consentant, moyennant dix mille escus de tribut que le nouueau Seigneur en deuoit faire au S. Siege, & cecy fut accordé l'an de grace 1304. Toutesfois l'Empereur Henry VII. comme ne trouuant rien de bon de ce que les Papes faisoient, & vsurpant sur l'Eglise le droict des terres qui estoient du Patrimoine d'icelle, fit François Pic de la Mirande son Lieutenant à Modene, de laquelle toutesfois il se reserua la Seigneurie. Ce Pic en fut chassé par les Guelphes, & Passarin, Butrion & Bonacorse la tindrent paisiblement iusqu'en l'an 1327. que leur tyrannie trop violente les en chassa plustost que la conjuration des citoyens. Derechef les Pies, Manfroy & Guy entrerent au gouuernement par le moyen du Roy Iean de Boheme, qui ne fut si tost hors d'Italie que ces Seigneurs Pies liurerent Modene à son vray Seigneur le Marquis de Ferrare Obizze, qui fut apres inuesty par le Legat du Pape Benedict XII. du Vicariat perpetuel de cette ville dont la maison de Ferrare a iouy iusques à l'an 1510. que le Pape Iules II. la luy rauit, & la donna à l'Empereur Maximilian qui l'engagea au Pape Leon X. pour 4000. escus. Mais depuis le Pape Clement VII. estant assiegé au Chasteau S. Ange par les gens de l'Empereur Charles V. Alfonce d'Est III. Duc de Ferrare s'aydant de cette occasion recouura le sien & rentra en la possession de Modene.

Rhegge, que quelques-vns ont tenu pour colonie de Lepide, & l'on tient qu'il fut ruiné lors que les Gots irritez contre Stilicon rauagerent l'Italie, & s'esleuerent en l'an 314. des enfans de ceux qui estoient restez de sa ruine, ceignerent cette ville de murailles. Les Comtes de Canosse en vsurperent la Seigneurie l'an 1286. mais ils furent chassez la troisiéme année apres leur vsurpation par les Boulonnois, qui firent present de cette ville à Obizze d'Est I. du nom Marquis de Ferrare l'an 1291. mais l'an 1326. les citoyens se rendirent à l'Eglise, & les Gouuerneurs que le Pape y mit furent tuez par le peuple, pour s'estre portez indiscrettement. A la fin Martin de l'Escale Seigneur

de Verone achepta cette ville des Foglians, qui l'auoient vsurpée, mais auant que l'Escale y entrât pour en prendre possession, Loüys Gonzague y entrant occupa la Seigneurie, & fit bastir vne Citadelle prés la porte S. Nazaire. Apres cecy Feltrin Gonzague ne pouuant tenir contre les forces de son frere Seigneur de Mâtouë, qui luy faisoit la guerre, la remit pour 60000. ducats à Barnabé Vicomte Seigneur de Milan, l'an 1370. & elle demeura à ses successeurs iusqu'en l'an 1402. que plusieurs tyrans se firent Seigneurs de diuerses citez d'Italie. Ce fut lors qu'Ottobon se fit Prince de Rhegge, mais il fut tué par Sforce Cotignole incité par Nicole II. de la maison d'Est, & Marquis de Ferrare, qui s'en rendât maistre la laissa pour heritage à sa maison iusqu'à ceque en l'année 1512. le Pape Iules II. l'osta aux Ferrarois, & la soumit à l'Eglise, sous l'obeyssãce de laquelle elle demeura iusqu'à ce que le Duc Alfonce l'osta au Pape, & la laissa pour patrimoine à ses successeurs. Ces deux villes sont demeurées à Dom Cesar d'Est, qui en iouyt à present.

QVALITE'.

VI. LE terroir des enuirons de Modene abonde en bleds, & en fébves, & autres choses necessaires à la vie des hommes, & sur tout il porte des vins excellens. Et quant à Rhegge son terroir est aussi fertil au possible, & porte aussi quantité de froment, de fébves, d'orge, & de toutes sortes de grains & de vins blancs qui ne doiuent rien à nuls autres qui soient en Italie. Les enuirons de cette ville sont d'vn air qui est bon & sain, & l'õ y voit regner peu de maladies.

MOEVRS.

VII. LEs citoyens de Modene se sont touiours monstrez fort desireux de la liberté, & ont souuent exposé leurs vies pour la maintenir, & ceux de Rhegge ont esté de mesme. On a vû sortir de Modene d'excellens personnage aux armes, & aux lettres. Les Italiens disent que ceux de Modene sont subtils, aigus en leurs conseils, & aisez à appaiser lors qu'on les a offencez, & longs à traicter leurs hostes. On dit aussi que leurs femmes sont de douce humeur, & nullement reueschc. Pour ceux de Rhegge ils sont affables, subtils, de bon esprit, & adroits en tout ce qu'on les veut employer, & finalement il ont autant aymé la liberté que gens qui soient en Italie, & l'ont conseruée le mieux qu'ils ont pû, ainsi qu'on voit par la peine qu'ont euë ceux qui l'ont assujettie.

RICHESSES, FORCES, ET, GOVVERNEMENT.

CEs deux villes, & tous leurs enuirons sont assez riches: mais on ne peut encore bien parler de ce qu'en peut tirer le Prince. Quant à la forteresse ces deux villes sont assez bonnes, & Rhegge plus que Modene, à raison d'vne bonne Citadelle qu'elle a, & ce nouueau Duc tient en toutes deux des gens de guerre, pour se conseruer. Quant au gouuernement, il est encor si nouueau qu'on n'en peut parler auec assurance, si bien qu'il vaut mieux le passer sous silence, attendant que le temps y ait meury toutes choses.

LA REPVBLIQVE DE LVQVES.

SOMMAIRE.

1. *Origine du nom de la ville de Luques. 2. Sa situation, enceinte & confins. 3. Croix d'or de grand prix en l'Eglise S. Croix, engagée par les Pisans aux Luquois. 4. Ville de Luques dominée par les Gots, par les Empereurs de Constãtinople & plusieurs autres Seigneurs. 5. Son terroir de grand rapport & situé en vn bon air. 6. Luquois de subtil esprit: d'vn naturel courtois, aymant la liberté, & d'vn langage doux & pur. 7. Leur richesse consistant en argent, & au trafic de soye. 8. Republique de Luques foible & de petite resistance. 9. Du conseil de Luques composé de trois sortes de personnes: Du Gonfalonier chef de la Republique & de son election par les Assorteurs. Du Commandeur de la Seigneurie & son authorité. 10. Des trois Secretaires, & quel est leur pouuoir & iurisdiction. 11. Du Conseil du Colloque, composé de dix huict citoyens. 12. De six hommes establis sur les finances. 13. De la Rote composée de trois Docteurs estrãgers. 14. De la Cour des Marchands, composée de neuf hommes. Et de l'office nommé de l'Abondance. 15. Des commissaires establis sur les gens de guerre. 16. Du Conseil des Discoles, & quel est sa charge. 17. De l'office du Logement composé de huict personnes, qui prennent garde aux estrangers. 18. De la garde du Palais.*

LVques est vne fort bonne ville assise en la Toscane ainsi nõmée de Luccumon Roy des Toscans. Strabõ dit que Luques est vne ville proche des montagnes de la Lune. Mais pour parler de ce qui est de nostre temps. Mais pour cela de ce qui est de nostre temps, ie diray que Luques se trouue aujourd'huy auoir trois milles de tour. Elle est en vne plaine non gueres loin de quelques costaux sur la riuiere de Seruie. Elle est ceinte de bonnes murailles, ornée d'assez belles maisons. Du costé du Septentrion, elle confine auec la Carfamane bõne vallée, & pleine d'vn peuple guerrier & prompt à la main. Et tout le reste elle est enuironnée de toutes parts du grand Duc. L'Eglise principale est nommée de Sainte Croix. Il y a dans cette Eglise vne Croix d'or que les Pisans engagerent aux Luquois à condition de rachapt, mais elle n'a iamais esté racheptée. On tient qu'elle vaut 15. mille escus. Cette ville a eu diuers maistres, vû qu'elle a esté dominée par les Gots, par les Empereurs de Constantinople par les Phaseoles, Castruces, Spinoles, par ceux de l'Escale, par

I. II. III. IV.

les Florentins & les Pisans. Et en fin elle fut sous la domination de Charles Roy de Boheme qui en vsurpa la Seigneurie & establit en son lieu pour gouuerneur vn Cardinal: qui mit cette ville en franchise pour 35. mille escus. Ce fut la premiere ville de Toscane, qui receut la foy Chrestienne.

QVALITE'.

v. LE terroir de Luques est de petite estenduë, mais ce qui s'y trouue est bon, & de grand rapport à ses maistres. L'air y est assez bon, & les maladies n'y sont guere en regne.

MOEVRS.

vi. LEs hommes y sont naturellement courtois & fort modestes, & de grande bonté, procedent auec beaucoup de franchise en leur affaires, ont l'esprit subtil; & reüssissét aux arts ausquels ils s'employent. Ils ayment leur liberté tout ce qui se peut: à raison dequoy on tient qu'ils employeroient iusqu'à la derniere piece pour la conseruer. Presque tous les citoyens s'adonnent à la marchandise. Les Italiens disent que les Luquois en matiere de science ayment fort l'estude des Saintes lettres, qu'ils sont gentils à la reception de leurs hostes & fidelles enuers eux; de mesme que debonnaires aux offences receuës, & fort prompts à pardonner, & qu'en leur traffic ils ont leur foy en singuliere recommandation, & que leurs femmes sont volontiers chastes. La langue de Luques est estimée en Toscane fort douce & pure, & d'autãt qu'elle n'a pas les accens ennuyeux qui sont presque communs à toutes les villes de cette Prouince.

RICHESSES.

vii. IL y a des riches familles, pource que les hommes de cette ville font de grands trafics, & ont des correspondances par tous les Estats de la Chrestienté, & encor ailleurs. Mais leur principal trafic est en soye, pour laquelle ils ont grande reputation entre les Chrestiens, & au temps de Castruccio Castracani qui s'en fit Seigneur, plusieurs familles en estans parties pour ne vouloir pas obeyr au tyran, ceux qui s'en estoient retirez porterent l'art de la soye auec plusieurs richesses en diuers endroits d'Italie, & encor ils porterent à Florence l'art de faire le drap d'or, auquel ils excellent. La Republique n'est pas riche comme ayant vne bien petite Iurisdiction, mais il y a beaucoup de particuliers aisez, & accommodez au possible, & toute leur richesse consiste en argent.

FORCES.

viii. LA ville de Luques est forte d'assiette, ceinte de bonnes murailles, & bien pourueuë de munitions & d'artillerie, & comprend vingt-quatre mille personnes dans son pourpris: mais nonobstant tout cela, & quoy que les Gots qui estoient dedans ayent autresfois soustenu six mois le siege qui auoit esté mis deuant par Narses Capitaine de l'Empereur Iustinian, toutesfois on tient qu'elle ne seroit capable de resister guere long-temps au grand Duc, s'il

entreprenoit de s'en rendre maistre, sinon qu'elle fut assistée de quelque autre. Mais on croit qu'il en tire plus de profit, & de commodité la laissant ainsi libre que s'il s'en estoit emparé.

GOVVERNEMENT.

LE Conseil est le fondement de cette Republique, de mesme que de toutes les autres, pource que c'est de luy que despend, & naissent tous les autres Magistrats qui sont membres de ce corps ordinaire. 11.

Ce Conseil manie toutes les affaires d'Estat, & pour abbreger, il est maistre de cette Republique. Il est composé de trois sortes de personnes, vû qu'il y en a quelques-vns ordinaires du Conseil qui y demeurent vne annee, quelques autres sont limitez à volonté, & ne sont pas ordinaires, & quelques autres sont subrogez en la place de ceux qui meurent, & durent vne année en cette charge. Somme que ce Conseil est de 160. citoyens, & d'ordinaire ils sont tousiours 120.

La ville de Luques est diuisée en trois parties qu'on nomme Tierciers, l'vne est de S. Sauueur, l'autre de S. Paulin, & la troisieme de S. Martin. Le Conseil, esslit donc la Seigneurie de trois susdits Tierciers, c'est à dire elle crée pour chaque Tiercier trois hommes, qui font en tout neuf hommes.

Outre les susdits ils esslisent vn Gonfalonier qui est chef de la Republique & cettuy-cy est esleu vne fois du Tiercier de S. Sauueur, l'autre de celuy de S. Paulin, & la 3. de S. Martin, les Tierciers estans finis on se remet à créer le Gonfalonier de S. Sauueur, & ainsi successiuement selon ledit ordre. Ces dix sont esleus en tout, en toutes les trois années, & tous excepté le Gonfalonier sont nommez anciens. L'esslection se fait en cette maniere. On crée 3. hommes nommez Assorteurs, en prenant vn de chaque Tiercier. Ceux-cy ont charge de compter les balottes de ceux qui sont esleus, & apres que le Conseil a esleu quelque nombre d'hommes, ceux-cy esslisent le Gonfalonier, & prennent tousiours pour cette charge celuy qui leur semble plus propre, & plus capable. Or lors que la susdite esslection se fait lesdits Assorteurs demeurent en vn lieu separé, & comptent les balottes iusqu'à ce qu'elles attiennent au nombre, & lors qu'elles n'y sont pas, ils font balotter de nouueau iusqu'à ce qu'il y en ait à cent quatre vingts, & de plus on ne publie les subrogez, ny les balottes au Conseil, ains cela est seulement sçeu des Assorteurs. Et afin qu'il n'y puisse auoir de la tromperie du costé des Assorteurs, ils ont pour Assesseurs deux Religieux principaux; l'vn de l'ordre de S. Dominique, & l'autre de S. François. Ces Assorteurs ont authorité de mettre les hommes qui sont esleus pour Magistrats pour le temps que bon leur semble: comme d'en restablir l'vn pour tel mois, & l'autre pour tel, & ceci estant fait par les Assorteurs qui sont les premiers hommes de Luques ils le tiennent secret, & ont par serment de ne reueler point.

Apres que les Assorteurs sont créez on crée la Seigneurie, la charge de laquelle est d'oüyr les choses de Iustice, & de voir les graces qu'on demande, & les requestes. Ceux qui sont de ce corps demeurét tousiours au Palais, & n'en peuuent sortir sous peine de la vie. La R publique les effraye. Du susdit,

corps de dix on en eſlit vn auec tiltre de Commandeur, & ces neuf ſont alternatiuement, & ſa puiſſance eſt de trois iours, durant leſquels il a l'authorité de commander les autres, & meſmes au Gonfalonier. Il eſt bien vray que les Requeſtes qui s'adreſſent à la Seigneurie ſont preſentees au Commandeur & s'il ne les veut propoſer aux Seigneurs, il peut le faire, toutesfois il ne peut diſpoſer les affaires ſans l'authorite de la Seigneurie. Que ſi le Commandeur propoſe ſa requeſte à la Seigneurie, & qu'elle paſſe deux tiers, le Gonfalonier la propoſe apres au Conſeil. L'authorité de la Seigneurie s'eſtend ſur les eſtrangers, mais non ſur les citoyens, & elle propoſe toute choſe, mais n'en peut conclurre aucune.

X. L'Office des Secretaires qui ſont au nombre de trois eſt fort important. Ceux-cy ont ſeulement authorité aux choſes qui concernent l'offence de la Majeſté de la Republique, & pour ce regard ils ſont abſolus, & par deſſus le Gonfalonier. Mais auant qu'ils faſſent aucune choſe ils en doiuent faire entendre la raiſon au grand Conſeil. Et quelquesfois il aduient que le cas le requerant, ainſi ils executent & rendent raiſon au Conſeil apres la choſe faite, ou pour n'auoir pû aſſembler le Conſeil tout d'vn coup, ou pource que le fait requeroit vne prompte expedition.

XI. Le Conſeil du Colloque eſt compoſé de dix-huict citoyens, qui ſont eſleus par le Cõſeil. Ceux cy au cas que les Seigneurs ayent quelque doute en quelque matiere, & ne vueillent ſi facilement deliberer, ils s'aſſemblent & conſultent la choſe qui doit eſtre propoſée au Conſeil, & apres les diſcours faits par eux ils deliberent enſemble auec la Seigneurie, ſi l'on la doit propoſer au non, au Conſeil.

XII. Les ſix hommes ont charge de la deſpence & du reuenu du public, & pourueoyent, commandent à toutes les choſes qui concernent les finances, & ſont comme Gouuerneurs des reuenus. Ils ont vn Chambellan qui eſt executeur de leurs deliberations, & tous ceux cy ſont eſleus par le grand Conſeil.

XIII. La Rote qui eſt ordinaire en pluſieurs villes d'Italie, eſt de trois Docteurs eſtrangers qui doiuent eſtre de cinquante mille de loin de Luques. On change ceux cy alternatiuement, & au bout de tous les ſix mois vn d'iceux eſt fait Poteſtat, l'autre eſt Iuge Criminel, & l'autre Ciuil, & celuy qui eſt Poteſtat a premierement eſté Iuge Criminel, & le Poteſtat precedent entre en la place de ce Iuge Criminel, de ſorte que chacun de ceux cy eſt Poteſtat, Iuge Criminel, & Iuge Ciuil à ſon tour. Si le Poteſtat à par fortune entre ſes mains vn citoyen, il forme ſeulement le procez, & met par eſcrit ſon opinion touchant ce que le criminel a merité, & lors il eſt beſoin qu'on aille au Conſeil, qui approuue, ou deſ-approuue, on modere l'aduis & la Sentence du Poteſtat, qui en ce cas entre au Conſeil. Quant aux eſtrangers le Poteſtat peut executer abſolument ſa ſentence ſans autre formalité. Et en ſomme ces trois traittent auſſi toutes les choſes ciuiles.

XIV. La Cour des Marchands eſt compoſée en tout de neuf hommes, dont on en eſlit trois pour Tiercier. Ils ont vn Iuge Docteur eſtranger qui eſt leur Aſſeſſeur. Ils iugent les choſes qui concernent la marchandiſe, & ont authorité meſme iuſqu'au ſang aux ſuſdites choſes.

Il y a encor vn autre office qu'on nomme de l'Abondance. Il eſt compoſé de neuf hommes qui ſont eſleus des Tierciers, de chacun deſquels on en prend trois. Ceux cy ont charge de tenir la ville pourueuë de froment, &

oyent toutes les choſes qui concernent cette matiere.

Ceux qui ſont de l'Office de la munition ont charge de faire que la munition des bleds ne manque de trois annees continuelles. Ils renoyent ſouuent les lieux où ſon tient les munitions, & y en remettent exceſſiuement à meſure qu'ils ſe conſument.

Et pource que dans la Iurisdiction de Luques, on a ordonné quelques aſſemblées de perſonnes propres à manier les armes en vne neceſſité de guerre, il y a ſix Commiſſaires qui ont authorité ſur les ſuſdites trouppes, & toutes les choſes qui arriuent pour ce regard, paſſent par leurs mains, & ils en donnent Sentence. XV.

Il y a preillement trois Seigneurs qui ont charge de la ſanté du pays. Ceux-cy prennent garde que les viures ſoient bons, qu'on jette dehors les imondices de la ville, que les habitans vſent de toute diligence pour la preſeruer de peſte & de tout autre ſemblables accidens qui pourroient arriuer à la ville.

Et pource que preſque en toutes les villes on trouue aſſez de perſonnes qui ne voulant s'adonner à nul bien, pourchaſſent leur vie & leur entretien auec mille meſchancetez, & ne pratiquent ordinairement que les choſes contraires aux bonnes regles de la vie ciuille & politique : à cette occaſion les Luquois ont vn Conſeil qui ſe nomme des Diſcoles, c'eſt à dire des hommes de mauuaiſe vie, vagabonds, de mauuais exemple, & meſchans en leurs actions. Ce Conſeil s'aſſemble vn des iours de la ſemaine Sainte, & il eſt permis à tous ceux qui entrent au ſuſdit Conſeil de mettre dans vne boite appareillée pour cét effet, des billets auſquels ils eſcriuent le nom du perdu, ou deſbauché qu'il connoit, ou veritablement ils n'eſcriuent rien dans ces billets, & ſi par fortune on trouue le nom de quelqu'vn en pluſieurs de ces billets, on le ballotte au grand Conſeil pour Deſcole, & lors que les deux tiers des balottes luy ſont contraires, il eſt banny comme tel. XVI.

La Sentence porte qu'il de[illegible] ans pour le moins à cinquante mille loin de la ville & de ſa [illegible]ction. Que s'il n'obeyt durant ces trois ans, & vient à contrarier à ſon ban, il y va de la vie. Or auſſi toſt apres que les deux tiers des balottes ſe ſont trouuez contre ce vagabond auant que le Conſeil deſcende, on le publie pour [illegible] aux quatre coins de la place, & il faut que celuy qui eſt banny parte ce ſoir meſme de la ville. Les trois ans eſtans finis, & le banny eſtãt de retour en la ville, s'il ne s'amende, ſon ban eſt renouuellé auec le meſme ordre. Et vrayement cecy a quelque reſſemblance auec l'Oſtraciſme dont vſoient les Atheniens, mais il y a cette difference qu'on banniſſoit d'Athenes pour dix années, ceux dont la grandeur & puiſſance eſtoit ſuſpecte au peuple.

Il y a encor l'office du Logement compoſé de 8. perſonnes, qui ont charge de prendre garde aux deportemens des eſtrangers qui viennent à Luques, & de reconnoiſtre ce qu'ils y vont faire, & les hoſtes ſont obligez de donner par eſcrit à cét Office les noms de ceux qui viennent à Luques, lors qu'ils ne ſont pas de la ville. Et ſi par fortune quelqu'vn mentoit donnant à entendre vne choſe pour vne autre, ils luy donnent l'eſtrapade pour tirer la verité. Que ſi l'on connoit quelqu'vn de la ville, & l'on le nomme à ces Seigneurs, ils s'enquierent ſoigneuſement de celuy qu'ils ont pour ſuſpect, & le trouuant homme de bien ils le laiſſent aller. XVII.

VIII. La Seigneurie eſlit cent ſoldats eſtrangers, qui doiuent eſtre pour le moins de cinquante milles loin de Luques, pour la garde de ſon Palais. De ces cent on tire les Capitaines & les Colonels. Il eſt deffendu à ceux-cy ſur peine de la vie de s'approcher des murailles de nuict, ny ſeuls, ny accompagnez, ains ils demeurent ſeulement à garder la Seigneurie. Car quant à la garde des murailles elle eſt faite par les artiſans de la ville, qui ont femme & enfans, & ceux-cy ont trois eſcus de paye à chacun par mois. Aux portes il y a des hommes de la ville, & chaque porte a deux citoyens pour Commiſſaires, l'vn deſquels y demeure depuis le matin quand la porte s'ouure, iuſques à l'heure du diſner, puis s'en va: & l'autre depuis le diſner iuſqu'à ce que la porte ſe ferme.

LA REPVB.

LA REPVBLIQVE DE GENNES.

SOMMAIRE.

1. *Description & diuision de la Ligurie & contrée de Gennes, & ses principales villes.* 2. *Assiette de la ville de Gennes, son circuit, & de son ancienne puissance sur mer.* 3. *A changé souuent de Seigneurs, gouuernée par des Comtes, puis des Ducs.* 4. *De la ville de Sauone.* 5. *De l'Isle Corsegue, sa largeur, circuit & confins : ses parties, & ses villes ou chasteaux.* 6. *Ligurie & pays de Gennes montueux & plein de precipices, abondãt en oliuiers, citronniers, orangers.* 7. *Corsegue Isle abondante en miel, cire, raizine, huyles, figues, buys, alun, cristal, coral.* 8. *Des bains de* Pietra Pola, *dont les eaux sont chaudes, ensoulfrées & medecinales.* 9. *Des poules sauuages de l'Isle Gallinaire.* 10. *Liguriens anciennement grands Pyrates, & la façon brutale des Corses, Genevois & Lygnriens modernes de vif & subtil esprit, altiers, & factieux, adonnez au traffic.* 11. *Corses d'vn naturel sauuage & vindicatif.* 12. *Quel est le reuenu de la ville de Gennes, & en quoy consiste celuy de la Republique.* 13. *Quelles sont les fortes places de la Seigneurie de Gennes : & les Galeres qu'ils entretiennent sur mer.* 14. *Quelle est la forme de son gouuernement : du Conseil des quatre cens, & du petit Conseil des cent de Nobles.* 15. *De l'election du Duc, chef de la Republique : ses vestemens & son authorité.* 16. *Des huict Gouuerneurs, & quel est leur office.* 17. *Du Potestat estranger, & sa Iurisdiction.* 18. *Des Syndics souuerains & leur pouuoir.* 19. *De la Rote, où se traittent des matieres & affaires ciuiles.* 20. *De l'authorité & offices des Consuls.* 21. *De l'origine de l'office S. George, & ses grands priuileges.* 22. *Des Protecteurs de l'office S. George : & la façon de les eslire.* 23. *De l'office des Quarante quatre, & la cause de leur creation.* 24. *De l'Archeuesché de Gennes, & ses suffragantes Eueschez.*

LA Ligurie est assise entre la riuiere de Var & celle de Macre, ou Maigee, & a du Couchãt pour sa borne les Alpes qui diuisent la Prouence de l'Italie : du Leuant la Toscane, du Midy la mer Ligustique, qui s'estend enuirõ 160. milles, & du Nord l'Apennin, & vne partie de la Lombardie deçà Po. Elle est proprement nõmée Lugurie par delà le Po, pour la distinguer de la Ligurie de deçà le Po, qui est le Monferrat, & auiourd'huy on l'appelle riuiere de Gennes, ou coste du nõ de la premiere ville de Ligurie. Or la riuiere, coste, ou contrée de Gennes est diuisée en Orientale & Occidentale, ayant au milieu Gennes pour sa ville metropolitaine. La partie Orientale est 1.

celle qui est depuis le port de Lune iusqu'à Gennes, & l'Occidentale celle qui s'estend depuis Gennes iusqu'à Monaco. Les places d'importance de cette contrée, & dont on peut faire estat, outre Nizze & Ville-franche qui sont au Duc de Sauoye & Monaco que le Roy d'Espagne a achepté depuis quelques années du Seigneur qui le possedoit, auquel on croit qu'il a donné cent mille escus, il y a Vincimille bonne ville, Arbenque, Cure, Final illustre Marquisat, ainsi nommé de la subtilité de l'air, Noble auec vn port raisonnable, & Sauone: & prés de Sauone l'Apennin commence à se hausser, & s'estendant du long de la mer iusquà la ville de Bobbio commence à se retirer là vers le Nord, & va fendant l'Italie par le milieu iusques à la ville d'Ascoli de Poüille. Là il se diuise en deux cornes, l'vn finit auec le mont S. Ange, autresfois Gargane, & l'autre estant arriué fait deux branches assez prés de Venose, & en estend vne iusqu'à Terre de Bari, & l'autre iusques en Calabre. Mais retournant à la marine on trouue Gennes ville capitale de la Ligurie, qui commande à la pluspart de cette contrée, pareillement à l'Isle Gallinaire qui est aupres, & encor à l'Isle de Corses

II. Gennes est assise au riuage de la mer Ligustique, auec vn port beau & magnifique, qui s'ouurant du costé d'Affrique a son regard au Midy, & la ville là aussi vers la partie Australe tournant le dos au Nord. Elle est partie en pendant, & partie en plaine & entre 2. vallées, ayant six mille de tour, vn grand nombre d'habitans & de Palais magnifiques, principalement le long du riuage, de sorte qu'on ne peut rien voir de plus beau, ny de plus agreable, & ce n'est pas sans raison qu'on la nõme Gennes la superbe. Cette ville a touſiours esté en reputation, & tenuë pour l'vne des clefs d'Italie à cause de son assiette. Elle fut, autresfois merueilleusement puissante sur la mer. De sorte que ses citoyés ont obtenu des victoires signalées, & ont estendu les bornes de leur domination iusques à la riuiere de Dom, ou Tanais. Car ils acquierent la ville de Theodosie, qu'on nõme maintenant Casse en la Cheronese Taurrique, & outre ce mirent sous leur puissance les Isles de Cypre, Lesbos, & Chie, & encor la ville de Pere en Thrace. Ils furent au commencement sujets aux Romains, iusques à l'an de grace 600. Car alors Rotares Roy des Lombards la prit & la pilla. Mais apres qu'elle eut esté recouuerte Charlemagne & Pepin son fils Roy d'Italie, & leurs successeurs Rois de France l'ont gouuernée par l'espace de cent ans ou enuiron, y establissant des Gouuerneurs qu'ils appelloiét Comtes.

III. Et quand les Sarrazins se ietterét dans l'Isle de Corsegue, & en prindrent possession, le Comte Ademar équipant des galeres s'en alla auec les siens en cette Isle, la retira des mains des infidelles, & la retint sous la puissance des Genevois. Enfin cette ville a esté fort excellente en guerre sur la mer: de sorte qu'elle y commanda long-temps, & empescha que les Pyrates n'exerçassent leurs vols à leur aise. Apres Charlemagne & ses enfans elle a sousteu beaucoup de tyrannies de ses citoyens, & pour cette cause a esté quelquesfois contrainte de receuoir des Seigneurs estrangers, & qui plus est elle perdit par ses dissentions ciuiles toute la domination qu'elle auoit sur la mer. L'an 1258. il suruint vn grãd discord entre les Genevois & les Venitiens à cause de Tyr & de Ptolemaide, où les habitans de ces deux villes trafiquoiét. Car les Genevois ayans receu vn grand eschet des Venitiens appellerent à leur secours l'Empereur de Constantinople nõmé Michel Paleologue, & pillerent la ville de Gaze qui apartenoit aux Venitiens, puis prisonnier leur Duc, & s'en al-

lerent iusqu'à la riuiere de Dom, mettant en leur suiection plusieurs Isles & citez. L'année 1337. ils instituerent vn Duc à la façon des Venitiens, lequel ils enuoyerent en Cypre, qui fut reduite sous leur puissance, prirent le Roy & la Reyne, & les menerẽt prisonniers à Gennes: mais vn peu apres ils les deliurerent, leur imposant vn tribut annuel, & retindrent audit Royaume la ville de Famagoste. Au reste le premier Duc de Gennes leua vne armée contre les Venitiens & fut deffaite; à raison dequoy il fut priué de sa charge & mis en prison, puis on mit vn autre en son lieu, qui assaillit vaillammẽt les Venitiens, & leur fit beaucoup de dõmages, mais à la fin il mourut en guerre. Lors les Genevois créerent vn autre Duc qui alla trouuer l'Empereur de Constantinople, & fit si bien son deuoir aux guerres où il fut employé, qu'il eut de l'Empereur l'Isle de Mitylene, ou Metelin; que les Genevois ont tenuë iusques à l'an 1354. Apres ce Duc, les Genevois en créerent encor vn autre l'an 1381. qui fut le dernier, & apres luy ils prindrent Charles 7. Roy de France pour Protecteur; qui y mit vn Lieutenant pour luy. Mais ces inconstans faschez des François se ioignirent au Duc de Milan qu'ils eurent pour leur deffenseur iusques à l'an 1435. Lors abandonnant le Duc Philippes ils créerent vn Duc: ce qui ne fut toutesfois agreable à plusieurs, pource que les vns tenoient le party des François, les autres du Duc de Milan. En fin ils vindrent sous la puissance des François & y demeurerent iusqu'à ce qu'André Dorie faisant cesser les seditions & debats des Adornes & des Fregoses, dont les vns tenoient pour la noblesse, & les autres pour le peuple mit cette ville en l'estat auquel elle est l'an 1528. Autour de la ville il y a des maisons plus superbement basties que dans Gennes mesme, comme à Alban, Bisagus, Misagno, Marrasi, & autres lieux.

IV. Sauone est aussi en Ligurie, & est ville ancienne qui selon quelques-vns se nommoit iadis Sabatie ou Sobate. Son circuit est de mil cinq cens pas, & il y a des bastimens magnifiques. Elle a esté sous la puissance de diuers, comme des Genevois, des Vicomtes, & des Sforces Ducs de Milan, & pareillement des François, & quelquesfois aussi à elle mesme. Mais maintenant elle obeyt aux Genevois. Il est sorty de cette ville trois Papes, c'est à sçauoir Gregoire VII. Iules II. & Sixte IV.

Or passant à la riuiere qu'on nomme de Leuant, on trouue derriere Capo dy Monte, Porto-fino, & Ripalle auec son golfe, & plus outre Chinari & Sestri, & Leuanto assez bons lieux, & les cinq places. On voit apres vn petit golfe qui est tout port auec les places de Portouenere, & de la Spetie, & plus outre Lerice. Ils possedent encor Heresane, qui est vne place forte, frontiere des Florentins, & de ce lieu despendent la cité de Vintimille, & beaucoup de villages, de chasteaux & de bourgs, & Piene.

V. La Corsegue est la moindre des 3. Isles qui sont ioignant l'Italie, dont les 2. autres sont Sicile & Sardaigne. Les Grecs l'ont nõmée Cyrnos, ou Cyrne d'vn fils d'Hercule, & quelqu'vn a tenu que c'est celle qu'Ouide nõme Teraphne. Elle a pour ses bornes du costé d'Occident & Septentriõ la mer Ligustique; du Leuant la mer Tyrrene, & l'Ionique, & du Midy le destroit de mer qui est entre elle & la Sardaigne. Car elle a du Nord le cap de Corse, & regarde du mesme costé Portouenere, où le Port de Venus de la riuiere de Gennes duquel il est esloigné de 60. milles, & non de 120. cõme aucuns ont dit. Elle est esloignée de Sardaigne, selon Strabon, de 60. stades, qui font 7. mille & demy. Les autres mettent vne lieuë d'Allemagne qu'on peut faire en vne heure.

Leandre met dix milles d'Italie, & les autres 19. ce qui ne peut estre en nulle sorte. Mais Mercator qui a calcu[lé] plus exactement que nul autre, ne met que six milles. Strabon fait cette Isle longue de 160. milles; mais veritablement elle ne l'est de plus de 120. Pline la fait large de 60. milles, & Strabon de 70. ce qui est veritable. Son circuit selon Pline est de 322. milles, & selon les autres de 305. & selon d'autres encore de 390. mais la verité est qu'il est iustement de 325. milles. Elle est au cinquiéme climat, & occupe le douziéme & traiziéme paralelle, & son plus grand iour d'Esté est de quatorze heures trois quarts, & quinze minutes.

Cette Isle fut premierement occupée par les Tyrrhenes ou Toscans, puis par les Carthaginois ausquels elle fut ostée par les Romains, qui en ioüirent iusqu'à ce que les Sarrazins les en mirent hors, & ceux-cy furent chassez par les Genevois, & ceux-là par les Pisans, & finalement elle fut sous la puissance des Papes. Mais en dernier lieu elle reuint entre les mains des Genevois ausquels elle obeyt.

On diuise auiourd'huy cette Isle en quatre parties, c'est à sçauoir au costé exterieur, & en celuy de dedãs, & au pays qui est deçà les monts, & en celuy qui est delà. Car la partie qui regarde le Soleil leuant se nomme costé interieur, & celle qui luy est oppose le costé exterieur. La partie qui est plus proche de l'Italie se nomme deçà les mõts, & celle qui regarde la Sardaigne delà les mõts. Toutesfois les habitans s'appellent les vns les autres deçà & delà les monts selon leur demeure.

Pline dit qu'il y auoit en cette Isle 33. villes, ce qui a esté aussi remarqué par Martian Capella. Et Strabon dit que ce n'estoient villes, mais chasteaux, & ne conte que quatre villes de son temps, entre lesquelles il y auoit deux colonies; l'vne nommée Mariane de Marius: & l'autre Alerie enuoyée par Sylla. Mais auiourd'huy elle n'a presque qu'vne seule ville apellée la Bastie, prés de la mer; encor est-elle bien petite, en l'extremité de Corsegue qui regarde la Sardaigne il y a vn Chasteau nommé Boniface, jadis nõmé port de Syracuse, où il y a vn bon port. Il y a quelques années que les Genevois y enuoyerent vne Colonie de gens de leur natiõ pour y habiter, qui bastirent vne petite ville aupres de Boniface, au port de la mer qu'ils nomment Portouecchio, c'est à dire Vieil-port, enuiron demie iournée loin de Boniface. Quãt à la ville d'Alerie elle est à trois lieuës d'Allemagne, ou enuiron loin de la Bastie: mais elle est auiourd'huy ruynée, & n'y a que des Pasteurs qui y habitẽt. Son Euesché a esté transporté à la Bastie. Quant à Ajazze, quoy que les Corses en facent assez de cas, toutesfois ce n'est pas grande chose. Cette Isle ayant esté possedée par les François quelques années fut renduë aux Genevois par la paix faite l'an 1559. entre les Roys de France & d'Espagne.

QVALITE'.

VI. LE pays de Ligurie est pour la plus grande part aspre & montueux, & de tous costez on voit que les rochers & les precipices, qui laissent prés de la mer des passages fort estroits, & selon Strabon, il a esté jadis entierement sterile & n'auoit rien digne de recit, sinon qu'au dedans (où il est presque tout montueux & plein de forests & de precipices) il y auoit de fort grands arbres, comme il y en a encor, dont ils vsoient à faire des vaisseaux, auec lesquels ils

iusques au destroit de Gibraltar. Mais maintenant la terre est mieux cultiuée, & principalement il y a grande quantité de fort bon vin, vû qu'au terroir qui est prés de la ville de Tabie, on en fait qui ne cede nullement à la malmoisie de Candie, & c'est celuy qu'on nomme Apian. Il y a aussi en Ligurie fort grande quantité d'huile, tellement qu'il en rend quelquesfois iusqu'à 20. mille barils. Prés de la ville de S. Reme il y a force citrons, oranges, palmiers, limoniers, & autres arbres fruictiers. Tout ce qui est aupres d'Andorie est plein de vignoble. En fin toute la contrée de Ligurie est fort agreable, à cause des citronniers, orangers, oliuiers, & autres arbres dont elle est remplie. Mais toute la grace & toute la beauté de la riuiere de Gennes est ramassée en vn petit lieu proche de la ville, qui se nomme Nerui : car ce lieu a le meilleur air, & le plus temperé qu'on puisse desirer, tant de diuerses fleurs, qu'il est impossible de voir rien qui contente plus la veuë, tant de fruict, que ce lieu semble vn Paradis terrestre, & ce mesme lieu ne connoit point d'autres saisons que le Printemps & l'Automne, qui ne l'abandonnent iamais. Le deffaut de ce pays est qu'il n'a guere de bled, ny de chair, mais ce peu qui s'y trouue, est bon au possible.

Quant à la Corsegue, elle est encore auiourd'huy pleine de forests, & mesme au dedans du pays : à raison dequoy elle est peu propre à estre cultiuée, & ne porte gueres de froment, ny de legumes, qu'en quelque lieux où le pays est descouuert & arrousé, & engraissé par quelques eaux & riuieres. Toutesfois elle produit de bons fruicts, & des vins excellens & delicats. Cette isle abonde en miel, en cire, & en resine, & pareillement en huile & en figues. Il y naist force buys, selon Pline & Diodore, & aussi l'on y voit vn grand nombre d'arbres venimeux, dont les mouches à miel ayant succé quelque chose, font vn miel qui est fort amer. Elle produit des chenaux forts & fougueux au possible, & des chiens courans des plus grands qu'on voye, comme aussi vne espece de bellier, que Pline nomme *Musmo*, & les habitans *Mussolt*, qui a du poil comme vne chiévre au lieu de laine. On y trouue aussi de l'alun & des mines de fer en la Comté de Nibie. Il y a pareillement des Salines qu'on y nomme communément de la *Reya*, assez prés du port saint Florent. Et prés de Niobe il y a des profondes vallées qui sont perpetuellement couuertes de neige, sous lesquelles on dit qu'il y a force crystal. On trouue du coral dans la mer, entre la Corsegue & la Sardaigne du costé de S. Boniface. VII.

Il y a aussi des eaux chaudes ensouffrées, que l'on nomme communément Bains de *Pietra Pola*, qui sont bonnes pour la gale & pour les nerfs retirez, & ailleurs encore il y a plusieurs eaux tant chaudes que froides, qui sont bonnes à diuerses maladies. Les trois principales riuieres sont Galum, Liamon, & Tauignan qui se vont rendre dans la mer. VIII.

En l'isle Gallinaire il y a force poules, qui ne sont gueres dissemblables des nostres, toutesfois elles ont ie ne sçay quoy de sauuage, vû qu'elles ne font leurs œufs, ny leurs petits dans les maisons, mais seulement dans les bois. IX.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs haditans de Ligurie auoient anciennement la reputation d'estre grands escumeurs de mer, & d'aller cercher par ce moyen ce qui leur faisoit besoin, & outre ce ils soulloient changer le bois de leurs grãds arbres à de l'huile X.

du vin, & d'autres choſes qui leur eſtoient neceſſaires: car la plus grande partie du temps ils ne viuoient que de laict, & de la chair de brebis, ou de mouton auec vn breuuage qu'ils compoſoient d'eau & d'orge. Quelques autheurs ont eſtimé que cette nation eſtoit deſcenduë de quelques Grecs, au moins c'eſt l'opinion de Strabon: mais Thucydide eſtime qu'elle eſt venuë des Silliciens, Flore fait mention des Ligures qui ſe cachoient aux montagnes dans des grottes & cauernes, comme les Oſſubes, Deciat, & Buriat. Il en eſt ſorty autres fois de grands Capitaines.

Quant aux Corſes, Strabon dit que quand les Capitaines Romains faiſoient quelques courſes en cette Iſle, & qu'ils emmenoient vn grand nombre deſclaues à Rome, on regardoit auec admiration que ces barbares eſtoient tous ſauuages, & tenoient plus de la beſte que de l'homme: car où ils ſe pourchaſſoient la mort en toutes les façons qui eſtoient poſſibles, ou bien ils ennuyoient ſi fort leurs maiſtres auec leur impatience & leur peu d'eſprit qu'ils ſe faſchoient d'y auoir mis leur argent, encore qu'ils ne leur euſſent couſté que fort peu.

MOEVRS DE CE TEMPS.

AVjourd'huy que les Genevois & Liguriens ont deſpoüillé cette brutalité dont ils eſtoient pleins, on ne voit en eux qu'vne fort grande induſtrie, & vn eſprit vif & ſubtil, lequel ils font paroiſtre en leurs affaires, & au grand trafic qu'ils font, où ils meſnagent ſi bien leur fait, que la plus grande partie en eſt riche. Ils s'expoſent volontairement à de grands dangers pour le profit, & font de plus grands nauires qu'aucuns autres qui voyager [illegible]nr. Ils ſe ſçauent extrémement bien conduire en ce qui eſt de leur R[illegible]e, combien qu'ils ſoient encore altiers & factieux au poſſible, ne deſirans que choſes nouuelles. De ſorte qu'ainſi qu'on vint dire au Roy François que les Genevois ſe vouloient donner à luy, il reſpondit promptement, qu'il n'en vouloit point, & qu'il les donnoit à tous les diables, tant leurs reſolutions ont peu d'aſſurance. Ils ſont pour la plus grande partie aſſez hauts & agreables de viſage. Ils viuent chez eux fort meſquinement; mais lors qu'il eſt queſtion de faire quelque deſpence qui paroiſſe, ils ſont du tout ſplendides, & pour mieux dire exceſſifs. Il y a encor entr'eux force bons hommes de guerre, & de bons Capitaines, comme on peut remarquer en la maiſon des Dories, & au Marquis de Spinola l'vn des plus aſſeurez, plus vigilans, & plus aduiſez chefs qu'on connoiſſe. Ils ſont encore vaillans ſur la mer, entendent ſur tout fort bien le commerce.

XI. Quant aux Corſes, ils ne ſont pour la pluſpart guere ciuiliſez, & on ne trouue pas en eux cette politezze qu'on voit aux Italiens. Ils ſont extrémement cruels, & retiennent encores ce que Ceſar a dit d'eux pour ce regard: mais il y a de bien bons ſoldats, & des hommes fort courageux; & quand cette nation n'auroit point d'autre grand Capitaine que M. le Mareſchal d'Ornano, (comme en effect c'eſt tout l'honneur de cette nation) encores peut-elle eſtre à iamais glorieuſe pour cette conſideration. Au reſte, ils ſont tellement vindicatifs, que les Italiens ont vn prouerbe commun qui dit, qu'il ne ſe faut fier en vn Corſe, ny vif, ny mort, pource qu'auſſi tôt que quelqu'vn a eſté tué ſoudain tous ſes parens s'aſſemblent pour faire mourir le meurtrier, s'il leur eſt poſſible: combien qu'il ſe faſſe quelque accord entr'eux, toutesfois c'eſt vne paix en laquelle il ne ſe faut gueres fier; vû qu'on ſeroit ſurpris lors

qu'on y penſeroit le moins, de ſorte que le meilleur eſt de prendre garde de prés à ſoy, & de ne faire guere eſtoitte amitié auec ſes ennemis reconciliez. Quand les Corſes ſont en vn pays eſtranger, ils ſont ſoigneux d'ayder les vns aux autres, & de ſe dire de maiſon & de qualité, combien que la pluſpart de ceux qu'on voit venir de leur Iſle ſoient rudes, & mal veſtus tout ce qui ſe peut: auſſi taſchent ils de les parer le mieux qu'ils peuuent, auant que de les laiſſer paroiſtre. Il y en a qui reüſſiſſent en pratiquant les autres nations, comme en effect i'en ay vû de bien ciuiliſez; mais le nombre de ceux-cy eſt fort petit. Il ne ſe trouuent entr'eux gueres de perſonnes qui affectionnent les lettres, ou qui y ayent eſté nourris, toutesfois ils les admirent aux autres. Mais auant que mettre fin à cette partie, ie trouue à propos de mettre icy ce qu'on dit communément en Italie des Genevois; on les nomme ignorans en matiere de conſeil. On dit qu'ils traittent leurs hoſtes aſſez modeſtement, & meſme qu'ils ne prennent pas plaiſir à les receuoir, qu'ils ne viuent que de laictuës; qu'ils ſont fort propres en leurs habits: & quant à la marchandiſe, on dit qu'ils ſont extrémement patiens, & qu'ils ſont touſiours eſcumeurs, vilains, meſquins, enuieux, & affamez; & quant aux femmes de Gennes, on dit qu'elles ſont fort laſciues.

RICHESSES.

XII. ON porte beaucoup de citrons, limons, oranges, & huyles, de la riuiere de Gennes par l'Italie, & encores en d'autres Prouinces, auec vn remarquable profit des Genevois. La Corſegue porte des vins qu'on eſtime grandement à Rome où on les porte; dequoy les Corſes tirét de notables ſommes d'argent. Au reſte les Genevois ſe ſont tous mis ſur les changes, ſur certaine ſorte de grain, qui eſt vtile aux particuliers, mais qui ne porte nul profit à la Republique. Car le reuenu ordinaire de la ville n'eſt que de trente mil eſcus, qu'on tire en prenant tant pour feu, comme vne eſpece de cens. Quant au reuenu de la Republique, il conſiſte en doüanes, gabelles, & autres droits, & eſt employé en la deſpence du Palais, pource que les autres terres de la Seigneurie fourniſſent les gages de leurs officiers & de leurs gardes. Et ce reuenu qui peut reuenir à 4000000. eſcus, eſt hypotequé & aſſigné au mont S. George, qui le gouuerne ſagement, & le depart à ceux qui participent au mont, & fait fonds pour les neceſſitez de la Republique. Ils tirent d'Eſpagne tant de richeſſes, qu'il n'y a ville en Italie dont les particuliers ſoient ſi riches. Pluſieurs ont eu pour payement, ou pour aſſurance du credit qu'ils auoient fait, des Eſtats d'importance, & en Eſpagne, & au Royaume de Naples. On peut aſſez connoiſtre la richeſſe des Genevois aux aduances que le Marquis de Spinola a faites de ſes deniers, dont il a payé l'armée des Pays-bas; vû qu'on ſçait aſſez que ſa mere eſt allée ſouuent ſur le change demander à qui c'eſtoit que ſon fils deuoit, afin de l'acquitter, combien que le tout ſe montât à de groſſes ſommes, ainſi qu'on peut aſſez iuger. Or le Roy d'Eſpagne eſt tellement obligé aux Genevois, qu'on tient que l'année 1600. ils comptoient ſur la place que ce Roy leur deuoit dix huict millions. On peut aſſez eſtimer à quoy cette ſomme eſt maintenant venuë, ſi tant eſt qu'ils ayent continué de compter ſelon le cours de la place.

Quant à la Republique, l'on ne ſçauroit dire ce qu'elle tire de net des pays

qu'elle poſſede ; & pluſieurs tiennent qu'elle n'eſt pas riche, & que s'il luy ſuruenoit quelque affaire, les ſeuls particuliers deſireux de ſe maintenir, fourniroient à ce qu'il faudroit, vû qu'il n'y a point, ou pour le mois il y a bien peu d'argent public à Gennes, qui n'a pas vn threſor plein d'or & d'argent, comme celuy de Veniſe. Ce qui les rend peu ſoigneux de telle choſe, c'eſt l'aſſurance qu'ils ont de la protection du Roy d'Eſpagne, qui eſt en effect comme leur maiſtre. Auſſi comme tel il leur ſçait bien tirer en ſes neceſſitez de bonnes plumes de l'aiſle, à rendre quand la vololonté l'en prendra ; vû qu'ils n'en ſçauroient tirer nulle choſe d'autre ſorte. Pour l'Iſle de Corſegue, la Seigneurie deſpend bien en garniſons & autres choſes ce qu'elle en peut tirer.

FORCES.

XIII. LA Seigneurie de Gennes ne ſe peut gueres dire forte en Italie, pour le regard des places: car quant à la principale ville, elle a bien de bonnes murailles & forces canons mais non pour faire longue reſiſtance. Mais elle ſe tient aſſez forte, comme i'ay ja dit, de ce qu'elle eſt ſous la protection du Roy d'Eſpagne. Quant à la Corſegue, on fait eſtat de la Baſtie comme d'vne forte place, & auſſi de l'Ajaſſe, & du Chaſteau S. Boniface. Cette Seigneurie tient ordinairement dans Gennes quelques Compagnies de Corſes pour la garde de la ville, & en Corſegues des Genevois qui ſont en garniſon dans les bonnes places, & outre cela il y a quelques compagnies de chevaux legers, qui courent du lõg de la coſte, pour empeſcher les ſurpriſes & riuages des Turcs, qui toutesfois emmeinent bien ſouuent beaucoup de perſonnes en Alger, ou en quelques autres lieux d'Affrique. De ſorte qu'il ne faut faire grand eſtat des forces des Genevois ſinon ſur la mer, où ils ſont encores aſſez puiſſans, & auſſi pour l'appuy qu'ils ont, qui leur pourroit bien manquer s'il auoit luy meſme de la beſogne taillée. Elle entretient auſſi ordinairement quatre galeres, pour garder la riuiere de Gennes; outre que par les anciennes ordonnances il y doit touſiours auoir vingt-cinq galeres en l'Arſenal, preſtes à armer au beſoin.

GOVVERNEMENT.

XIV. GEnnes print en l'année 1528. auec ſa nouuelle reformation la forme du gouuernement qu'elle tient à cette heure, qui eſt telle. On fit vne deſcription de toutes les familles riches, tant nobles que populaires, qui auoient ſix maiſons ouuertes dans la ville de Gennes, & le conte eſtant fait, on en trouua 28. de cette ſorte.

Tous les autres qui reſterent, & qui eſtoient aſſez cõſiderables, mais n'auoiẽt pas ſix maiſons ouuertes, furent jointes au nombre deſdites 28. familles, de ſorte que le gouuernement demeura entre les mains des 28. familles, auec tiltres de nobles, en excluant le reſte du peuple, laiſſant toutesfois cette ouuerture qu'ils peuuent adiouſter au nombre des nobles dix perſonnes, qui s'ennobliſſent ou par richeſſe, ou par vertu, toutes les années, & qui deuiennent de leur corps.

Or de tout le corps de ces familles on fait vn Conſeil de quatre cens perſonnes tous les ans, qui a auec le Duc & les Gouuerneurs, la conduite de la Republique.

Ce Conſeil eſlit le Duc, & les huict Gouuerneurs ; & ces Gouuerneurs ont charge de l'Eſtat durant deux années.

Ce Conſeil traitte les affaires d'importance, & les choſes qui concernent le bien de la Seigneurie, & les Gouuerneurs auec le Duc ſont nommez particulierement, la Seigneurie.

Mais ſi par fortune il faut manier quelque autre choſe moins grande, & toutesfois de quelque conſideration, la Seigneurie ſe ſert d'vn petit Conſeil, qui eſt de cent nobles, eſleus par la Seigneurie auec les balottes, & ceux-cy ſont pris du corps des quatre cens.

Le Duc eſt chef de la Republique & a le tiltre, & les honneurs qui luy conuiennent. C'eſt vne ancienne dignité en cette ville, & celuy qui y eſt eſtably, demeure en cét Eſtat deux années, & habite au Palais public durant le temps de ſa Principauté, & tient pour ſa garde cinq cens Allemands, repreſentant preſque en cecy la forme d'vne Principauté abſoluë. xv.

Lors qu'il eſt eſleu Duc, il eſt veſtu deux iours à la Ducale, & apres il porte tout le reſte du temps de ſon Magiſtrat l'autre habit, mais pourtant de velours, & de ſatin rouge cramoiſi, & quelquesfois violet. Son authorité eſt fort grande, vû qu'il peut tout ſeul propoſer au Conſeil & au Senat quelque choſe que ce ſoit, ce que tout autre Senateur n'oſeroit faire. A raiſon dequoy quiconque veut propoſer quelque loy, & quelque party à la Republique eſt contraint d'en informer le Duc, & de paſſer par ſes mains.

La façon d'eſlire le Duc eſt telle. Le 3. de Ianuier le Senat aſſemble auec le petit Conſeil, ſans la perſonne du Duc precedent, pource qu'ayant acheué le terme de deux ans, s'en retourne le premier de Ianuier en ſa maiſon, & demeure comme perſonne priuée Procureur à vie de la Republique.

Le petit Conſeil auec le Senat eſlit vingt-huict nobles, vn de chaque famille, & qui ſont appellez du Palais auſſi-tôt qu'ils ſont eſleuz, & ſont enfermez en vn lieu ſeparé, & auec les Senateurs, qui pour raiſon de leur âge, ou pour la contumace de la famille, ſont inhabiles à eſtre Ducs, ils eſlifent dix-huict hommes entr'eux, vn pour famille, qui font eſlection auec les meſmes vingt-huict, leſquels eſtant appellez, & enfermez auec leſdits Senateurs, balottent ceux qui doiuent eſtre propoſez au grand Conſeil, pour eſtre Ducs.

Mais il faut remarquer que l'on ne peut propoſer au grand Conſeil, plus de quatre perſonnes, & il eſt neceſſaire qu'en l'eſlection de ceux-cy les deux tiers des vingt-huict s'accordent entr'eux auec la partie deſdits Senateurs ; & cette action eſtãt finie, ils eſliſent auant que de ſortir delà autres vingt-huict, vn pour famille, qui retournent balotter auec les quatre ſuſdits, & leur peuuent oſter de leur eſlection des deux tiers, & en mettre au lieu de ceux qui ne ſeroient approuuez, vn, ou, d'auantage, mais du nombre du Senat. Ce que eſtant fait, le Conſeil s'aſſemble, & l'on y propoſe les quatre hommes choiſis, & propoſez par les Electeurs, & celuy des quatre qui a plus de balottes demeure Duc. xvi.

Il y a huict Gouuerneurs qui ſont aſſis ſur le banc auec le Duc, comme ſes Conſeillers. L'office de ceux-cy dure deux ans, & ils ont auec le Duc le nom de Seigneurie.

Ils gouuernent la Republique, & toutesfois ils ne peuuent reſoudre ſeuls aucune choſe, où il s'agit de l'intereſt du public, ou qui ſoit de grande im-

portance, ains appellent pour cét effect le grand Conseil. Ces Gouuerneurs sont esleus à deux, parfois de six en six mois. Leur election se fait en cette sorte.

On assemble le petit Conseil auec le Senat, & auec le Duc. Ceux-cy en esliſent 28. vn pour famille, lesquels esleus auec le Senat, & auec le Duc, proposent tantôt 12. tantôt 14. hommes au grand Conseil, qui auec les balottes fait election de l'vn d'entr'eux à la fois.

Le iour suiuant ils obseruent la mesme chose à faire election du second, c'est à sçauoir le petit Conseil en esliſt autres vingt-huict, & les vingt-huict, font le reste, comme il a esté dit.

Chacun desdits huict Gouuerneurs apres le temps de son office finy, demeure Procureur de saint Ceorge pour deux ans: de sorte qu'au College des Procureurs on void touſiours les huict qui ont esté au Gouuernement de la Republique, & tous ceux qui interuiennent au Senat auec le Duc, & les huict Gouuerneurs, deliberans des choſes d'importance, & ces Gouuerneurs ont charge de tout l'Estat, & deux d'entr'eux demeurent au Palais auec le Duc, & les autres six en leurs maiſons, & ſe changent alternatiuement à deux par fois de trois en trois mois.

De ces Procureurs il y en a quelques-vns à vie, & ce ſont ceux qui ont esté Ducs; & quelques-vns le ſont ſeulement deux ans, c'est à ſçauoir, ceux qui ont esté Gouuerneurs. Ceux-cy ont la charge de faire les affaires du public touchant les reuenus & choſes ſemblables. Ce ſont perſonnages de grande reputation, & qui ſont en grande eſtime.

XVII. Tous leſdits Magiſtrats entendent ſeulement au gouuernement de la Republique. Or quant aux iugements, parlant premierement des criminels, on a cõmunement vn Poteſtat eſtranger qui eſt Docteur, auquel on donne d'honneſtes gages. Cettuy-cy demeure en vn Palais proche de celuy du Duc. Il connoit & donne iugement de tous crimes: mais il ne peut executer ſa Sentence, ſi elle porte peine de mort, ſans le conſentement du Senat.

Il y a auec luy deux autres Docteurs eſtrangers, dont l'vn eſt appellé Iuge de malefice, & l'autre Fiſcal, & auecques l'aide de ces deux Iuges le Poteſtat forme le procez aux criminels, & fait choſes ſemblables. Outre les ſuſdits Poteſtat a ſon Lieutenant, qui a ſoin des choſes ciuiles, qui concernent ſeulement l'execution.

Il y a vn office de ſept hommes appellez extraordinaire, qui repreſente preſque la perſonne du Prince, à cauſe qu'il eſt occupé en la conduite de la Republique.

Ils ont la charge de prolonger, & d'acourcir le procez, & de donner des tuteurs aux pupils, & s'il aduient que les parens ayent procez entr'eux, ou qu'il y en ait entre le pauure & le riche, ceux-cy donnent ordinairement en tel cas le Magiſtrat que bon leur ſemble, pour oüyr les parens, ou le pauure, & le riche qui plaident. L'office de ceux-cy dure ſix mois, & eſt de grande dignité,

XVIII. Il y a pareillement vn Magiſtrat de cinq hommes, appellez Syndics ſouuerains qui ont l'authorité de ſyndiquer tant le Duc que les Gouuerneurs, quãd ils ſont à la fin de leur terme. Ils ſont encore meſme choſe que les autres Magiſtrats de la Republique & ont l'authorité de punir le Duc, & les Gouuerneurs, s'ils trouuent qu'ils ayent failly.

Et quãd le Iuge eſt hors de charge, & que le temps de celle des Gouuerneurs

est expiré, on fait crier par ordonnance des Souuerains, que si quelqu'vn a à dire quelque chose contre le Duc, & contre les Gouuerneurs, il vienne en leur presence, & pour cette cause le Duc & les Gouuerneurs demeurent huict iours au Syndicat, lesquels estãs passez, on les punit si on les trouue en faute, & au contraire on leur donne vne attestation de leur innocence, auec laquelle ils les font apres procureurs, si bien qu'ils ne peuuent estre s'ils n'ont cette patente ou certificat. D'auantage on appelle par deuant ceux-cy de plusieurs Magistrats de la Republique, & finalement la grandeur de cet office est telle, que la Republique esleut pour vn des premiers Syndics le Prince André Dorie, & ils sont assis auec le Senat, & au Palais du Duc.

XIX. Et pource que nous auons parlé cy dessus des choses criminelles, afin de dire desormais quelque chose des ciuiles, il faut sçauoir que la Republique donne gage à cinq Docteurs estrangers, toutes les deux années, & ce corps de cinq se nomme la Rote.

Ces Docteurs prennent connoissance des choses ciuiles, & demeurent au Palais du Duc, & les choses qui sont traictées deuant eux se iugent par la voye ordinaire des loix Imperiales, & les procez se font selon l'ordre iudiciaire ordonné par la Cité, qui vit à la façon ancienne.

XX. Quant aux choses qui concernent les arts, il y a des Censeurs qui donnent ordre que les vendeurs, & tous les autre qui trafiquent de leur mestier, ayent des *mesures* & autres choses semblables iustes, & selon les loix: il pourvoyent aussi à leurs chefs qui sont nommez Consuls, & esleus entre les artisans.

Ces Consuls ont authorité aux choses de leur art & mestier, & entre les autres Consuls ceux de la soye peuuent beaucoup sur les hommes: de sorte que ils ont authorité de faire donner la corde, de bannir, d'enuoyer en galere, & d'ordonner autres peines à ceux qui font quelque faute.

On trouue en la ville de Gennes 40. Capitaines du nombre, & du corps des nobles, qui sont changez tous les ans. Chacun de ceux-cy a sous luy cent hõmes du peuple, de sorte qu'ils font en tout 4000. personnes, & la Republique se sert de ceux-cy en toute occurrence, vû qu'ils font la garde quand on a quelque doute, & quand la Seigneurie sort dehors ces 40. Capitaines l'accompagnent tous vestus de velours, qui est l'ornement de ces Seigneurs.

Dauantage les hommes de toute la ville, & des faux-bourgs qui sont propres aux armes, sont enrollez depuis l'aage de 20. ans iusques à 60. rangez sous des Capitaines, qui sont obligez de se trouuer au besoin auec les armes en la main, selon qu'il leur sera ordonné.

XXI. La Republique a continuellement vn General, qui est intendant sur les armes, pour s'en seruir aux occurences, & en temps de guerre.

L'office & Magistrat de S. Georges, noble entre tous les autres en cette ville, fut ordonné l'an 1407. Il a conserué durant long-temps cette Republique, qui n'ayant point de richesses naturelles, à cause que la qualité du pays ne le porte pas, a toutesfois eu des hommes d'esprit subtil, & de grand iugement, à trouuer de la forme, & le moyen d'auoir de l'argent, pour les entreprises, & necessitez de cette Republique.

C'est pourquoy au temps passé, ceux qui gouuernoient les affaires publiques, prenoient de l'argent des personnes particulieres, tantost volontairement, tantost par contrainte. Il est bien vray qu'à raison de l'argent que les particuliers desboursoient, le public leur donnoit de profit, 7. 8. neuf & dix,

pour cent, selon la diuersité des temps, afin que telles gens ne receussent du dommage de ce seruice fait au public. Et afin que ces personnes prestassent plus volontiers, on leur donne assurance de leur argent sur les reuenus publics, vendant par exemple à quelques-vns les droicts & iurisdiction du peage des grains, à quelques-vns la gabelle du vin, & à d'autres la gabelle du bled, & ce contract entre le public & le particulier, fut nommé parmy eux COMPERA, ou achept, comme si les particuliers auoient achepté (car COMPERA ou COMPRAR veut dire achepter) les droicts du public: & il fut ordonné que quiconque presteroit cent liures, fut dit auoir vn lieu sur la Compera, & qui en presteroient deux cens, deux, & ainsi des autres: de sorte que tels achepts multiplierent grandement, & il y en auoit qui estoient nommez achepts du Chapitre, quelques autres de S. Paul, & d'autres du Soleil, & chacun estoit particulierement gouuerné par plusieurs citoyens qui auoyent charge de payer iustement, & selon le deuoir, le profit deu aux Prestеurs, & de compter entr'eux & la Republique. Et à cause du grand nombre des achepts faits mesmes par les nations estrangeres, & pour le grand nombre des Gouuerneurs il s'en ensuiuoit beaucoup de confusion: si bien que la Seigneurie resout que tous les achapts seroient reduits à vn seul, nommé l'achapt de S. George, & qu'il seroit gouuerné année par année par les citoyens qui deuoient pouruoir, & donner ordre qu'on fit raison aux Prestеurs, & delà nasquit le commencement de l'office S. George.

Et pource qu'on connût que ledit office gouuernoit les choses susdites auec prudence & Iustice, & qu'il y eut beaucoup d'affaires en cette Republique, le nombre des lieux s'accrût grandement. Si bien que le commun alienant ses rentes, la charge de cét office deuint tousiours plus grande, submettant à son gouuernement diuerses places & communautez. A raison dequoy il aduint que cét office obtint plusieurs priuileges, premierement de la Seigneurie, puis de plusieurs Papes & des Empereurs, & des Seigneurs qui ont commandé à la ville de Gennes. De sorte que l'office saint Georges, encore qu'il dépende du public & de la Seigneurie de Gennes, & de ceux qui gouuernent le Palais, n'est toutesfois soubmis à la Seigneurie, ains tous ceux qui sont admis à la Seigneurie, ou au gouuernement de la ville, iurent de conseruer les priuileges du Magistrat de saint George, & de la maintenir. Et pource que naturellement les choses ont de foibles commencements, puis auec temps deuiennent parfaites; ce Magistrat est mieux reglé maintenant qu'il n'estoit quand il commença. Or il ne respond aux Prestеurs pour le regard du profit vne somme determinée, mais selon la proportion de ses reuenus, plus & moins selon les occasions qu'il a de despencer pour la conseruation des choses qui concernent sa charge, & selon que les gabelles, & les autres reuenus que la Republique a assignez aux Prestеurs, profitent.

D'auantage il a acquis Seigneurie auec plusieurs bons reuenus, ce qu'il n'auoit pas au commencement. Apres cecy l'on a fait de nouuelles regles, & ordonnances: de sorte qu'il est beaucoup plus puissant, touchant les expeditions des causes, la punition des delinquans, & la façon de gouuerner les peuples qui sont soubmis.

Et celuy qui considerera bien toute chose, verra que pour raison de ce Magistrat le corps de la ville contient presque deux communautez, l'vne grande, & l'autre petite,

La grande est gouuernée par le Palais,& cõprend toute la ville : la petite est gouuernée par S. George seulement quant aux choses susdites, & comprend tous les Presteurs.

La premiere ou la grande est sujette à changemens, & a esté souuent sous vn gouuernement plustôt violent qu'autre : mais la petite a touſiours esté libre, ferme, & sous ses citoyens.

Il y a sur cét office de S. George huict Gouuerneurs qu'ils nomment Protecteurs. Ils durent vn an,& sont esleus tous les six mois quatre à la fois de tous le nombre des Presteurs, creanciers du pays ou estrangers, toutesfois iusques à certaine somme, & ils sont faits en cette sorte. xxii.

On tire au sort de tout le nombre des creanciers 80. hommes, qui estant assemblez aussi tôt qu'ils ont esté tirez, on remet de nouueau dans la boite lesdits 80. dont on tire au sort 34. qui estãs enfermez ensemble ne peuuent partir du lieu où ils sont sans auoir esleu en balottant les huict Protecteurs,& il faut que celuy qui est esleu aye 16. balottes, afin de passer.

Or l'année 1444. on crea vn autre office de huict hommes qui se nomme l'office des Quarante quatre, à cause de l'année laquelle il fut creé. xxiii.

La cause de la creation de ces huict hommes fut, que l'office estant beaucoup augmenté en l'espace de 37. ans: de sorte que les 8. Protecteurs ne pouuoient terminer, ny restraindre en vn an les affaires qui suruenoiẽt, à raison dequoy ils auoient de reste des émolumens, & des rentes en diuerses façons, afin de mettre ordre a ces restes, qui sont en effet la substance, & la richesse de l'office, il sembla necessaire à ceux qui auoient part à l'achapt de créer quelques-vns qui eussent charge desdites choses faisant que tout fut au profit du Magistrat de S. George, & donnant ordre que tout fut conduit secrettement, pour oster tout sujet de mal faire aux Seigneurs tirãs: & de cette sorte on fit 8. Citoyens, dont on en change deux tous les ans, & leur charge est de ramasser & gouuerner ce qui reste tous les ans des choses que les huict Protecteurs ont maniées.

Cét office a sous luy le gouuernement de l'Isle de Corsegue, & de plusieurs villes & places d'importance, & c'est du mesme que sortent les despences qui se font pour la conseruation de la Republique.

Cette Seigneurie enuoye toutes les années en Corsegue vn Gouuerneur general qui se tient dans la Bastie, de mesme que la Iustice, que les Genevois y ont establie, qui est veritablemẽt rigoureuse aux Corses, & presque du tout insupportable.

RELIGION, ET CHOSES DE L'EGLISE.

Les Genevois & les Corses sont tous Catholiques. Gẽes est vne Archeuesché qui a sous elle les Eueschez de Lune, maintenãt Sarzane, de Bobie, de Aprum, ou Brunac, de Metene, ou Maran, d'Accie, ou d'Amprun, de Noli, & d'Albengue, & en Corsegue l'Eueschè de Nebie. xxiv.

En Corsegue il y a les Eueschez de Mariane, de Nebie, d'Ajasse, d'Alerie, & de Ciuita, dont quelques-vns sont sous l'Archeuesché de Pise.

LA REPVBLIQVE DE VENISE.

SOMMAIRE.

1. Denombremẽt des chasteaux, villes & Estats sousmis à la Seigneurie de Venise. 2. Descriptiõ de la ville de Venise. 3. Bresse. 4. Verone. 5. Bergame, Vincẽce, Creme, &c. 6. Le Friuli & son estenduë, ses villes, entre autres Aquilée bastie par les Romains. 7. L'Istrie, & les principales villes de cette presqu'Isle. 8. Corcyre à present nommée Corfou. Assiette de cette Isle & confins: sa longueur: quand rangée sous la domination des Venitiens. 9. Cephalonie son circuit, ses villes & ports. 10. Zanthe, sa situation & circuit. 11. L'Isle de Crete, sa longueur, largeur, & assiette, ses ports, rivieres, montagnes: Contenant iadis cent villes dans son enceinte, dont elle fut appellée Hecatonpolis des anciens. 12. Bonté de l'air de la Marque Treuisane; & ses principales rivieres. Verone abondante en huyle, vins fruicts & fine laine. Oliuiers de Bergame. Vins excellens de Friuli. Herbes medecinales de l'Istrie. 13. Corfou abondante en mil, cire, huile, salines, oranges, citrons, & de la Fontaine Cordachie. 14. Candie abondante en maluoisie. laict miel, cyprez, infectée des Phalanges araignées venimeuses. 15. Description du Bouc-estain de Candie, semblable au cerf en agilité; & comment est pris des chasseurs. 16. Peschеurs premiers habitans & fondateurs de Venise & Rialto. 17. Venitiens d'vn naturel graue & amateur de liberté. 18. Cretois anciennement estimez les meilleurs archers du mõde. Inuenteurs de la dãce Pyrrique cõtinuée iusques à ce tẽps entre les paysans. Leurs loix pratiquées par toute la Grece. 19. De l'humeur graue des Venitiens de ce siecle leur grãd iugemẽt és affaires, leur industrie és arts magnifiques, rusés & rauissãts: les Veronois studieux & fideles: les Padouans irresolus: les Vincẽtins vindicatifs, les Cãdiots mẽteurs. 20. Quels sõt les reuenus de la Republique de Venise & à quelle sõme mõtent par an. 21. Voyes extraordinaires d'exactions pour soudoyer les armées, & subuenir aux affaires de l'Estat. 22. Du Depost de Cõseil, & autres manieres de tirer argent pour la Seigneurie. 23. Des forteresses qui sõt entour l'Estat des Venitiens. 24. Des Cernides, gendarmerie destinée pour la deffẽce des forteresses. 25. Quelle est l'infaterie & caualerie de cette Republique. 26. Des forces maritimes & armées nauales: de l'admirable Arsenal de Venise, & du grãd nõbre de ses galeres, canons, ouuriers continuellement trauaillans. 27. Police de cette Seigneurie, & premieremẽt du Doge ou Duc, & sõ pouuoir. 28. Du Conseil de dix & Senat qu'õ apelle Li Pregadi, & quelles affaires s'y traittent. 29. Republique de Venise mise en paralelle auec la Romaine. 30. Des deffauts & imperfectiõs de cette Seigneurie. 31. Religiõ des Grecs Schismatiques tolerée és Isles de Corfou & Cãdie. 32. Denombrement & liste des Ducs de Venise, leur vie & actions plus remarquables.

LEs Venitiens poſſedent en Lombardie, & en la Marque ſept villes riches, grandes & fort peuplées, outre pluſieurs belles places, & diuers chaſteaux. I.

Les villes ſont Bergame, Creme, Breſſe, Veronne, Vicence, & Padouë.

Les autres places ſont Baſſan, Ceſtelfranc en la Marque, & autres que ie laiſſe pour fuyr la longueur.

Vers le Nord elle poſſede preſque tout le Friuli auec l'Iſtrie, qui eſt la derniere Prouince d'Italie.

Elle maiſtriſe preſque tous les riuages, & toutes les Iſles de la Dalmacie, & & Sclauonie, où il y a quelques bonnes villes, comme Zara, & Catarro.

Elle poſſede encor à l'emboucheure de la mer Adriatique l'Iſle de Corfou, & outre ce l'Iſle de Cefalonie, de Zante, de Cerigo, & de Lucerigo, & en l'Archipelague l'Iſle de Zara.

Ces Prouinces paſſées elle eſt maiſtre de l'Iſle de Candie, & voila tous les Eſtats qui ſont ſoubſmis à cette Seigneurie.

Quant à Veniſe ſi on conſidere ſa beauté, non ſeulement on l'eſtimera belle entre toutes les villes d'Italie, mais encor admirable, tant à cauſe du grand nombre de ſes palais, qui ſemblent plutôt baſtis pour des Roys, que pour des perſonnes qui ſemblent rechercher vne mediocrité honneſte en toute choſe, qu'à raiſon de la multitude de ſes temples. Veniſe eſt encor admirable à cauſe de ſes beaux ponts, de ſes grandes places, de ſes boutiques plaines de toutes ſortes de marchandiſes. II.

Breſſe eſt la ſeconde ville de Lombardie. non pour le tour de ſes murailles, ou pour la multitude de ſes habitans (vû qu'il n'y a pas plus de 50. mille perſonnes) mais pour la grãdeur de ſa iuriſdiction, pource qu'elle embraſſe beaucoup de bonnes & belles places & des vallées importantes, & peuplées. Entre les places qui luy ſont ſujettes on donne le prix à Aſcola, & Salo ſur le lac de la Garde; & entre les vallées à Valmonica, qui a de long cinquante milles, & pleine d'habitans. Elle comprend auſſi les lacs d'Iſée, & d'Idre. III.

Verone eſt grande ville, & fort agreable, contenant enuiron quatre-vingts mille perſonnes. Entre Veronne & Padouë il n'y a pas grande difference quãt au tour des murailles, mais Veronne a du peuple deux fois autãt que Padouë, & c'eſt le ſujet pour lequel les Venitiens entretiennent tant qu'ils peuuent les eſtudes dans la derniere, afin de la rendre plus habitée. IV.

Bergame, Vicence, Creme, & Treuis ſont peu differentes quant au nombre des habitans, & vallent bien autant que Modene qui a ſon Duc particulier. Mais Vicence a vn grand territoire; celuy de Creme eſt petit, & celuy de Bergame aſſez grand. V.

Le Friuli s'eſtend entre la Liuence, l'Iſtre, les Alpes, & le Golfe de Veniſe. Il commence auec les Alpes, qui diminuans peu à peu finiſſent en belles campagnes. On void en ce pays la riuiere de Liuence, qui pour eſtre trop proche de la mer, ainſi qu'elle tombe des Alpes n'a pas aſſez de temps pour arreſter ſon cours rapide. Sur cette riuiere on void les Chaſteaux de Conteau, de Sicile, & de la motte. Pareillement ſur la riuiere de Lemon qui paſſe auſſi par ce pays on void la ville de Concorde, Port-Gruare. Sur celle de la Tagliamento les places de Latiſane, VI.

& Spilinbergue, & non guere loin saint Daniel & Osoppe. Sur le Natisone on void la ville de Ciuidal d'Austria bonne & riche : puis sur le Lisone celles de Gradisque, & Gorice, places suiettes aux Princes d'Austriche. On void apres l'emboucheure du Timaue, & plus outre Treste, ville qui donne sur nom au prochain golfe. La Capitale de Friuli fut Aquilée grande ville, comme ce qui en reste encore le monstre. Elle fut bastie en ce lieu par les Romains pour garder le passage des Alpes (qui ne sont pas icy si aspres qu'ailleurs) contre les Barbares ennemis du repos de l'Italie. Elle fut razée par Attila, si bien que cét empeschement estant osté les Hurles, Huns, & Lombards passerent à leur aise, & vn peu auant nostre aage les Turcs mesmes. Autourd'huy Aquilée semble plutôt vn village qu'autre chose. Toutesfois elle garde encore son Eglise Patriarchale, illustre pour la memoire de saint Marc, pour la puissance des anciens Patriarches qui y faisoient leur demeure. Ce siege fut transporté à Grado à cause des frequentes courses des Barbares, par le Pape Pelage. Mais les Venitiens ayans plusieurs années apres obtenu vn Euesque, la dignité de Patriarche fut finalement transportée de l'Eglise de Grabo à Venise sous Nicolas V. & Aquilée demeura auec son tiltre : mais pource que l'air de la ville est mal sain, le gouuernement de Friuli, & tout ce qui importe a esté reduit à Vdene, ville qui a de tour cinq milles, & fait saize mille ames.

VII. L'Istrie commence à la riuiere de Risan, ou Formion, & s'estend iusques à saint Vite, ou comme les autres veulent iusques à l'Arsie, qui est vne espace de deux cens milles. Les meilleures villes de cette presqu'Isle sont assises sur des petites Isles, comme à Iustinopoli, Rauigno : les autres sont Pisan, Vmague, Citanoua, Parenze, Pole, qui du temps de Strabon estoit la limite de l'Italie. Les Venitiens qui desirent la peupler, donnent à ceux qui y veulent aller tenir maison, certaine quantité de terre, auec diuerses exemptions & franchises. Aux lieux qui sont au milieu du pays il n'y a point de places d'importance.

VIII. Corcyre Isle renommée par les escrits des anciens est celle qu'à present on nomme Corfou, assise en la mer Ionique, ou golfe de Venise, regardant l'Italie du costé de la Calabre & auoisinant l'Empire, ou l'Albine vers le Septentrion, n'en estant guere plus loin que d'vne mille d'Italie, du costé qu'elle regarde la ville de Butrine, au lieu que cette Isle est à 60. mille d'Italie, ayant la ville d'Otrante opposée. Cette Isle a esté le joüet de tous ceux qui ont commandé sur mer, iusqu'à ce qu'en l'an de nostre Seigneur 1382. les Corfois se voyans exposez aux iniures de tout le monde, se donnerent aux Venitiens, qui les ont deffendus plusieurs fois de la furie des Turcs, & ont tellement fortifié cette Isle qu'il semble impossible qu'on s'en rende maistre. Elle est beaucoup plus longue que large ; est faite en demy Lune, ou demy cercle ayant deux pointes, dont l'vne qui regarde l'Orient se nomme Cap de Leuchim, prés laquelle & en la mesme assiette dans le golfe on voit vne autre pointe nommée le Cap Blanc : l'autre regarde le Nord, & s'appelle de sainte Catherine, où l'on void le port de Cassope, & la troisiéme qui est au milieu de l'Isle est la pointe saint Sidere, où est assise la Ville de Corfou, non loin de laquelle on void la pointe saint Nicolas, ayant vis à vis l'Isle de S. Vite, & celle de Candiloniſſi. Et de la pointe de Leuchim iusques à celle du port Cassope est la longueur de l'Isle, qui a cinquante quatre milles d'Italie,

mais

mais ſa largeur eſt conſiderée depuis le Chaſteau S. Angè, elle eſt d'enuiron 24. milles d'Italie. Son circuit eſt d'enuion 80. milles, quoy que quelques-vns luy en ayent donné autresfois trois cens. Elle eſt diuiſée en quatre quartiers, que les Venitiens appellent Balies, ou Gouuernemens, dont le premier qui regarde le Leuant ſe nomme Leuchim, celuy du Ponant Laguire, le 3. eſt la Balie du milieu, & le 4. porte le nom & tiltre de Loros. La ville de Corfou eſt la capitale de cette Iſle, & des autres adjacentes ſur leſquelles les Venitiens ont commandement. Il y a encor à Corfou vne autre ville qu'on nomme maintenant Pagiopoli, ou Palopoli. Le port de la ville de Corfou eſt fort grand, & capable d'vne grande quantité de vaiſſeaux. Il y a encor les ports de Caſope, de S. Sidere, de Timon, de Guni, de Spile, & d'Euripe, mais ceux de Sidere & de Timon ſont generaux à l'abord. C'eſtoit en cette Iſle que ſe tenoit jadis Alcinous Roy des Pheaciens, & Nauſicas ſa fille, qui poſſedoient les beaux jardins dont Homere parle.

La Cephalonie a cent milles d'Italie de circuit, & n'eſt guere eſloignée du continent d'Albanie, du coſté d'Acarnanie, regardant à l'Orient l'Iſle d'Itaque, à preſent Val de Compare, & au Midy celle de Zante, au Ponant elle voit la Sicile, & au Septentrion le pays d'Epire. Cette Iſle auoit autresfois quatre villes, dõt il ne reſte vne ſeule marque. On y voit auiourd'huy le port Guiſcard, & en iceluy la ville de Petilie, ou Polaqui. Il y a auſſi les villes de Sidre & Vardan, & le port de Sidre regarde le Midy. IX.

Zanthe jadis Zacynthe eſt aſſiſe vis à vis du Golphe de Corinthe, maintenant nommé de Lepante, ayant quelque 60. milles de circuit. X.

L'Iſle de Crete ou de Candie a de longueur de l'Orient à l'Occident enuiron 60. lieuës de France, & ſa largeur ne contient plus haut de 16. lieuës. Son circuit eſt d'enuiron ſix vingts lieuës à en faire le tour par mer. Elle a au Ponant la mer Hadriatique, au Nord celle qui porte le nom de Cretique, au Midy la Libique, au Leuant la Carpathienne: car c'eſt comme la deſcrit Ptolomée. Elle fut jadis renommée pour auoir cent villes, & pource le Poëte Grec l'a nommée Hecatonpolis. Son aſſiette eſt plus Orientale que celle du pays de la Morée, eſtant poſée entre le pays d'Attique & celuy de Cyrene d'Afrique, & n'ayant que deux iournées de mer, pour aller à l'vne ou à l'autre Prouince. Il n'y a auiourd'huy en cette Iſle ſelon Belon, que trois villes renommées, c'eſt à ſçauoir Candie, jadis Matium capitale de cette Iſle, qui en prend ſon nom, puis Canée, autresfois Cidon, & apres Rhetynno, que les Anciens nommoient Rhetynne. Elle a vn port qui n'eſt guere commode: mais ceux de Canée, & Candie ſont extrémement aſſurez & propres. On y voit les riuieres de Melipotame, Scaſin, Cladile, Epicidome, Giffo, & Diuotro vers le Nord, Populiar, vers l'Occident, & Limens au Midy. Ses montagnes plus renommées ſont Ida, nommée par les habitans Philoriti, Leuci, que Pline nomme Caduſſi qu'on nomme auiourd'huy de Madure & Dicte, qui eſt nommé Sethie. Cette Iſle ſemble faite pour dominer toute la Grece, d'autant qu'elle eſt peu eſloignée du Peloponeſe, & pour commander à toute la mer qui regarde la Grece. Elle fut venduë aux Venitiens par le Marquis de Montferrat, l'an mil cent nonante quatre. XI.

QVALITE'.

XII. LA Marque Treuisane a vn assez bon air & bien temperé, ses champs sont agreables, & rapportent assez de froment & d'autres grains, & de toute sorte de fruicts; mais elle est principalement abondante en vin. On y trouue quelques metaux, & elle ne manque aussi de force troupeaux de bestail. Les riuieres principales de cette contrée sont la Piae, la Brente, le Bacgilio, le Tesin, l'Adde, l'Oglio & l'Adige. La vallee de Valcamonique est pleine de mines de fer. Quant à Verone l'air y est fort sain, son terroir est en plusieurs lieux sterile, & le froment ny vient iamais en abondance. Mais il rapporte force huiles & force vins excelens, mais fort espais & des fruicts de toute sorte, & l'on y trouue de la laine fine en grande quantité. Elle a aupres le lac de Benac qui est plein de poissons de toutes sortes. Il y a vne montague fort haute au dessus de la ville qui est renommée pour les herbes qui y viennent. Prés la ville de Bergame le pays est raboteux & aspre, sterile du costé du Nord à cause des montagnes mais aux autres endroits il n'y manque riẽ de ce qui est necessaire à la nourriture de l'homme, toutesfois le vin n'y croit point à cause de la froidure. Mais aux vallons voisins, & sujets à cette ville on recueille force oliues, & en aucuns endroits d'assez bõs vins, mais non en grande quantité. Autour de Creme, il y a force bleds, vins & fruicts, de belles & bonnes eaux, & du poisson en abondance. Le territoire de Treuis est agreable, gras & fertil.

Quant au Friuly il porte de tresbons vins & en abondance, mais il ne produit guere de froment, n'y d'autres choses. Il est exposé aux changemens de l'air & des vents. L'Istrie est montueuse, mais non aspre, & abonde en vins, huiles, fromens & pasturages. Entre les autres montagnes il y en a vne qu'on nomme plus Grande, auec vne belle fontaine au sommet, où l'on trouue des meilleurs simples que la medecine puisse demander, & pour cette cause les Medecins des pays lointains y vont pour les cueillir, ou les remarquer. Pole a vn mauuais air, de mesme que la plus grande partie de l'Istrie, en la coste de la mer on fait force sel, & l'on trouue beaucoup de poisson en cette mer, à cause de la grande multitude des Isles & des Golfes.

Pour le regard de l'Isle de Corfou, elle est montueuse, & le pays taboteux vers le Midy: mais aussi il y a plus de fleuues & de ruisseaux qu'aux autres endroits, cõme le fleuue Pinize, Mesongi, Euripe & Potami. Du costé du Nord elle est pleine, sauf qu'il y a vne montagne qui entre en la mer, au sommet de laquelle est assis Castel Noue. Il y a prés de palopoli vne fontaine nommée Catdachie qui est si abondante en sa source, que non seulement ceux de Corfou en sont substantez, à cause que la ville est pourueuë d'vne eau grossiere & mal saine, & pource que les citoyens s'en vont fournir auec des batques, mais encore les galeres & grands vaisseaux y vont faire aigade. Prés du mesme lieu on voit les plus belles Salines de tous les pays d'alentour, dont ceux du pays tirent le sel, pour en payer gabelle à la Seigneurie de Venise. Mais sur le destroit du Golfe de ce promontoire de Pagiopoli, prés le lieu dit Necrotalassi on voit vn petit Golfe, dans lequel il y a comme vn grand reseruoir du meilleur poisson qui soit en la mer Mediterranée, & outre ce durant l'Hyuer, le gibier, & les oyseaux de riuiere y foisonnent. Cette Isle ioüit d'vn tresbon air,

& eſt fort ſaine. Elle porte quantité d'orengers, de citronniers, & autres ſemblables arbres. Corfou abonde encor en miel & en cire. Le vin y croit bon & en abondãce, mais ſur tout on louë l'huyle de Corfou à cauſe de ſa ſinguliere bonté. Au reſte cette Iſle produit ſuffiſamment des bleds & des fruits. Il ne s'y trouue ny Loup, ny Ours pour nuire aux troupeaux: mais il s'y trouue quantité d'autres animaux bons à manger, & que les hommes ont accouſtumé de pourſuiure en chaſſant.

En l'Iſle de Cephalonie il n'y a fleuue, ny ruiſſeau, ny fontaine d'eau douce, tellement que les beſtes qui ne ſont domeſtiques voulans boire ouurent la bouche le ſoir, & le matin pour receuoir la roſée.

Il y en a qui diſent, & entre autres Herodote, qu'en l'Iſle de Zante il y auoit des fontaines qui vomiſſoient auec l'eau de la poix en grande abondance. On n'y trouue guere autre choſe qui ſoit digne d'eſtre remarquée.

L'Iſle de Candie quoy que montueuſe a force vallons de grand rapport & extrémement fertiles à cauſe qu'elle eſt arroſée d'vne infinité de fontaines, ruiſſeaux & riuieres. D'auantage la vigne y vient à ſouhait, & produit en abondance de bon vin que ceux du pays nomment Maluoiſie. Le laict & le miel y abondent pareillement, & l'on y a de la chair à ſuffiſance, ſi bien que les anciens l'ont nommée à bon droit l'Iſle bien-heureuſe. Il y naît de plus beaux cyprez qu'on ſçauroit voir, & des arbres de toutes ſortes propre à faire nauires, ce qui eſt de grand profit à la Seigneurie de Veniſe. On n'y voit aucune eſpece d'animal nuiſible, farouche, ny venimeux, horſmis des Phalanges qui ſont comme araignées; mais en Candie elles ne ſont dangereuſes. XIV.

Elle abonde encor en Chevreux, Dains & Yſards, ou Chamois: mais on n'y voit guere de Sangliers ſi ce n'eſt du coſté de Canée. Il y a des Boucs eſtains, qui ne ſont plus grands qu'vne chévre, & ont autant de chair que pourroit auoir vn grand Cerf; auſſi il a le poil fauue, & court, & porte outre ce vne grande barbe noiraſtre. On le prend quelquesfois, lors qu'il eſt encore fort petit, afin de ſe nourrir parmy les troupeaux des chévres, & en tirer de la race, tant pour ſa beauté, que pour le gouſt de ſa chair. Ses cornes ſont fort grandes, eu eſgard au corps, qui eſt comme celuy de la chévre: mais il eſt ſi agile, qu'il ſurpaſſe les Cerfs à courir, & les chiens à flairer: vû qu'il ſent les chaſſeurs qui le pourſuiuent de plus de cent pas: ſi bien que pour le prendre on lie des chévres domeſtiques aux aduenuës & paſſages de la montagne, & le Bouc eſtain les ſentant va vers elles, & ainſi qu'il s'y arreſte les chaſſeurs ont beau loiſir de le bleſſer. Mais ſi le coup n'eſt mortel, quoy que le fer ſoit enuenimé, & luy demeure dans le corps il ſe guerit en prenant de l'herbe que les Simpliſtes appellent Dictame, qui eſt bonne entre les venins, ainſi que dit Dioſcoride: vû que la ſeule odeur fait mourir les Serpens, & autres beſtes venimeuſes. XV.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs premiers qui demeurerent aux enuirons de Veniſe furent peſcheurs qui ne viuoient que du poiſſon qu'ils pouuoient prendre. Apres ils commencerẽt à dreſſer quelques baſtimens, principalemẽt à Riualto, & cette ville cõmença à florir par la deſtructiõ des villes d'Aquilée, de Cõcorde, d'Alcine, XVI.

de Padouë, du mont Oppiterge, d'Heraclée, d'Aquilin, de Grade, de Capreole, & de Laureote à la venuë d'Attile, l'an 456. & les habitans retindrent les diuerses humeurs, & mœurs de tous ces lieux. Au reste ces citoyens ont esté de tout temps fort graues & desireux de conseruer leur liberté de toute leur puissance.

XVII. Quant aux autres lieux de la Marque Treuisane, & de Friuli ils ont embrassé les mœurs de ceux qui s'en sont rendus maistres, mais sur tout les factions y regne comme au reste de l'Italie.

XVIII. Quant à l'Isle de Candie elle a fleury tellement jadis que ses Rois tenoient en bride presque toute la Grece. Les Cretois estoient estimez des meilleurs archers de la terre. Ils inuenterent la dance Pyrrique, du temps de leur Roy Cydon. Ils estoient tous armez lors qu'il la dançoient, & elle a esté tellement continuée en cette Isle, que les payſans la dançent encores les festes au plus chaud du iour en plein Esté, sans se soucier de l'ombre, & auec leurs armes, à sçauoir l'arc, la trousse & l'espée, comme si sans cela ils ne pouuoient auoir bonne grace en dançant. Les peuples plus excellens d'entre les Grecs ont pris leurs loix des Condiots, ainsi que Platon mesme tesmoigne, & Platon apres luy, & sur tous les Lacedemoniens en prindrent la pratique. Vne de leurs loix portoit que les enfans fussent nourris en public, afin que les pauures ayans mesme nourriture que les riches, n'eussent aucun sujet de les enuier, & il estoit aussi porté par les loix que pour accoustumer les enfans à ne craindre rien, ains plutôt à supporter toute chose auec patience on les accoustumât aux armes, & à leur faire mespriser le chaud, le froid, la faim, & la soif, & qu'ils vsassent de l'arc, & de la flesche en dançant, & eussent des habillemens propres à la guerre. Tous Candiots estoient contraints de se marier estans d'âge, & dessors qu'ils sortoient de la troupe de ceux qui estoient en adolescence. Ils ne conduisoient pas leurs espouses tout soudain en leurs maisons, mais attendoiẽt qu'elles fussent capables de manier les affaires du mesnage, & les parens se marioient indifferemment les vns auec les autres. La loy portoit que si la sœur estoit mariée à son frere, il falloit qu'il la dotât de la moitié de son patrimoine. Le rauissement des filles y estoit plus estimé que si l'on eut obtenu de leur franche volonté ce qu'on desiroit. Et en fin les Candiots laissant leur ancienne discipline, deuindrent Pyrates, comme ceux qui de tout temps auoient tenu le premier lieu sur la mer, & qui s'estoient portez vaillamment que d'auoir vaincu ceux de l'Attique, & conduit des armées heureusement iusques en Sicile.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XIX. LEs Venitiens ont vne grãde grauité & contenance en leurs actions, mais sont fort seueres où ils ont de la puissance, mesmes iusques à l'excez. Ils ne parlent pas volontiers lors qu'ils sont à table, & ne sont bons hommes de cheual, pource qu'ils se trouuent dans vne ville où l'on ne vaque guere à cét exercice, à cause que les principaux voyages & combats des Gentils-hommes Venitiens se font sur mer. Leurs esprits ne sont ordinairemẽt si vifs que ceux de quelques-autres nations d'Italie : mais ils ont tres-grand iugement, & reüssissent lors qu'ils s'adonnent à quelque science. Dans cette ville il y a force excellens, & rares hommes en tous arts, & toutes sciences.

On y laiſſe viure les Iuifs, & les Grecs en leur Religion, ſans les troubler en aucune ſorte. Pour le reſte, on dit communément que ceux de Veniſe ſont magnifiques, ruſez & rauiſſans, que les Veronois ſont ſtudieux & fidelles, & ceux de Padouë, branſlans au manche & ceux de Vicence, deſireux de vengeance. D'auantage on dit que les Venitiens apportent à la guerre de l'argent, ceux de Treuis des eſpées, que les Breſſans ſont propres à faire des retranchemens, les Venitiens à faire vn appareil d'armée de mer, ceux de Padouë à manier les cheuaux, & ceux de Bergame à dreſſer des embuſcades. On dit auſſi quant aux femmes que celles de Creme ſont trompeuſes, celles de Vicence conſtantes, celles de Veniſe ſont inſolentes, & ſont les Princeſſes, celles de Verone ſont gratieuſes, celles de Breſſe diligentes, celles de Treuis jalouſes, & celles de Bergame ruzées: comme auſſi qu'elle a beaucoup d'hommes qui parlent mal, Padouë de bons ſoldats, Vicence beaucoup de Comtes, & Breſſe des habitans peu charitables enuers les pauures. Ceux de Friuli ſont ardans, prompts, touſiours au guet, & merueilleuſement induſtrieux, ayant l'eſprit vif & ſubtil au poſſible. Les habitans d'Iſtrie ne ſont ny de grande vie, ny de grand courage.

Les habitans de Candie ſont de leur naturel prompts à mal faire. Les Anciens meſmes leur ont donné le nom de menteurs. Ils ſont ruſez, auaricieux, portent aſſez mal-aiſément le trauail, & n'apprennent aucun art ny aucune ſcience parfaitement. Il eſt vray qu'auiourd'huy à ce que dit Bellon, ils s'accouſtument dés leur enfance, ſuiuant leur ancienne couſtume, à tirer de l'arc en quoy ils excellent, ſurpaſſant meſme en cela les Turcs: & meſme ils ſont adroits, diſpoſts & vaillans ſur la mer, autant qu'ils ſont autresfois eſté.

RICHESSES.

LA Seigneurie de Veniſe tire des Eſtats qui luy obeyſſent deux millions d'or toutes les années en temps de paix en la façon qui s'enſuit. Elle reçoit huict cens mille eſcus des villes d'Italie, & de cét argent Breſſe & Bergame toutes ſeules en donnent plus de trois cens mille. Elle tire de Veniſe ſept cens mille eſcus de diuerſes daces & gabelles, vû qu'on afferme celle du vin toute ſeule cent trente mille eſcus l'année. On tire encor de l'argent de diuerſes decimes & taxes impoſées aux Gentis-hommes & au peuple de la ville meſme, & les autres cinq cens ſont tirez du ſel, qui ſe fait ſur les lieux qui ſont du long de la mer, & des daces & gabelles, & aydes que les villes maritimes donnent à la Seigneurie. Et quelques-vns diſent qu'elle en tiroit plus de cinq cens mille du Royaume de Cypre, leſquels toutesfois on tient qu'elle tire de ſes ſujets par vne autre voye.

Voilà les reuenus de cette Republique, qui eſt ſujette à l'accident des autres Principautez de la Chreſtienté: c'eſt à ſçauoir qu'elle conſume preſque tout cét argent en deſpences ordinaires qui ſe font en l'entretien de la Gendarmerie, aux armées de mer, en la fortification des villes & des chaſteaux dont elle a beſoin, & aux gages des Magiſtrats & des Officiers de la ville. A raiſon dequoy l'on ne croit pas qu'elle en eſpargne aucune choſe, & quand elle en auroit de reſte, cela s'en iroit à payer les anciennes dettes qu'elles a

faites. Si bien qu'on conclud que les reuenus ordinaires viennent à estre tous consumez ou la plus grande partie aux despences ordinaires qui se font en temps de paix. Mais il ne faut croire pour cela que cette Republique ne soit fort puissante, pource que les Princes, & les communautez qui ont plus de manieres de tirer extraordinairement de l'argent, ont plus de puissance: & elle a de ses moyens à suffisance, & mesme elle en peut tirer auec moins de crainte, & de danger que les autres Princes Chrestiens ne font de leurs peuples. Car lors que quelque guerre arriue à cette Seigneurie, ou bien qu'il faut armer outre l'ordinaire, encore qu'il n'y ait point de guerre, comme il aduient quand le Turc leue quelque grosse armée, elle recourt aux voyes extraordinaires, qui sont en grand nombre, & de diuerses sortes, qui se peuuent toutesfois reduire à trois.

XXI. La premiere est d'accroistre les Decimes qui sont desia imposées aux Gentils-hommes, & aux Bourgeois qui ont quelques reuenus des biens immeubles, & cecy se fait en augmentant le nombre, c'est à sçauoir en faisant, qu'au lieu qu'on ne payoit qu'vne fois l'année auparauant, on paye deux ou trois fois selon la volonté du Senat: & semblablement quand on redouble les taxes que la Seigneurie fait payer aux marchands selon la valeur de leurs marchandises, qui est presque la dixiéme partie de leur gain, & ces choses sont aussi payées par les nobles, & citoyens plus aisez que les autres. On peut enclorre encor en cette maniere premiere, vne taille que le peuple paye quand on arme extraordinairement vû que pour toutes les armées, il est tenu de payer tant d'hommes à la Republique.

Lors donc qu'elle recourt à cette premiere maniere, elle le fait aisément, pource que tous payent volontiers, & donnent franchement aide à leur patrie. Mais si cette-cy ne suffit elle recourt à la seconde, qui est que les Gentils-hõmes seruent pour quelque temps en leurs Magistrats sans payement, & d'auantage elle ordonne que les premiers honneurs qui ont accoustumé d'estre donnez aux Gentils-hommes plus meritans soient vendus, mais non à perpetuité, ny à qui donne d'auantage, vû que plustot que de les donner à vne personne indigne, ils les donnent souuent à celuy qui offre le moins, à cause que le moins offrant est de plus grande valeur & plus remply de merite. Or par vn semblable moyen la guerre que tous les Princes Chrestiens firent en la Ligue de Cambray aux Venitiens, ils tirerent plus de cinq cens mille escus.

XXII. Vne autre façon de trouuer de l'argent se pratique aussi par cette Republique, laquelle ils appellent Depost de Conseil, qui est telle que par argent, ils declarent les ieunes hommes mineurs capables d'entrer au Conseil, & de pouuoir obtenir des Offices.

La 3. façon de tirer de l'argent est quand la Republique par vne grande necessité est contrainte de prendre de l'argent à emprunt des particuliers, desquels n'en pouuant auoir amiablement, elle en a par force en vendant les meubles ou les immeubles des citoyens, si la necessité le requiert: ce qui estant effectué n'engẽdre pas comme en d'autres sujets vn tumulte, & vne esmotion generale, ny considerable, comme par exemple. Si le Senat auoit resolu que le tiers des biens de tous particuliers citoyens fut vendu, & que selon le prix des biens de l'vn & de l'autre, il se fit vne masse, la Republique se diroit debitrice de ces particuliers, ausquels selon que le Senat ordonne elle s'oblige

de la rendre apres tant d'années la guerre eſtant finie, à tant pour an, c'eſt à ſçauoir à deux pour cent, qu'elle vient à payer en trente ans, & la Republique paye les vieilles dettes en cette ſorte, qui ſe nomment Profit du vieil Mont; ou bien elle paye à cinq pour cent l'année, & cecy ſe nomme Mont nouueau, & encore Mont de ſubſide. Et ces intereſts ſont payez par la Republique pour dettes moins vieilles que les premieres, ou bien elle paye d'auantage, & s'oblige à rendre en bref le principal, & cecy ſe nomme Mont tres-nouueau, lors qu'il a eſté payé, & toutes dettes qui ſe payent dans 25. ou 30. ans qui ſe paſſent ſans guerre, qui eſt vne choſe qu'elle fuyt le plus qu'elle peut, s'eſteignent facilement.

Elle a pareillement accouſtumé de prendre l'argent à change, & d'en donner huict pour cent à qui en a voulu donner, toutesfois pour dix-huict ans ſeulement. Outre ce ils ont fait de pluſieurs biens publics immeubles vn Lot qui eſt vne eſpece de blanque tirée par billets publiquement en preſence des principaux Senateurs.

Ce ſont les manieres de trouuer de l'argent dont la Seigneurie s'eſt ſeruie aux guerres paſſées, & dont elle pourra ſeruir deſormais à ſa volonté. Elle peut encore accroiſtre les daces & les gabelles des marchandiſes, ſelon que le Senat determine.

Et pour abreger elle a infinis moyens de tirer de l'argent ſans bruit, & en toute aſſurance des nobles, des citoyens & du peuple, meſmes aux grandes neceſſitez à l'exemple du Prince, & pluſieurs Gentils-hommes, & Bourgeois ont donné de leur franche volonté à la Republique quantité d'argent, & il y en a eu quelques-vns qui ont donné les joyaux & ornemens de leurs femmes, conſiderant que la Republique affligée en auoit plus de beſoin en ſes deſtreſſes que leurs femmes pour s'en parer. Et non ſeulement les particuliers de la ville de Veniſe ont donné de l'argent au public, mais auſſi les villes qui luy ſont ſujettes ont ſelon leur puiſſance donné à la Republique tout ſecours, outre les tailles qui leur eſtoient impoſées d'vne grande quantité d'argent. Ce qui aduient à cauſe que tous aymẽt la douce façon de gouuerner de cette Republique, & pareillement la droite Iuſtice qu'elle obſerue inuiolablement tant enuers les pauures que les riches. On a donc accouſtumé de dire à bon droit dans Veniſe, qu'il n'importe que le public n'ait pas grande quantité d'argent, pourvû que les particuliers ſoient riches, comme ils ſont, pource que comme nous auons deſia dit, la Republique ſe peut facilement ſeruir de leurs biens.

Il faut donc croire que ce n'eſt choſe aiſée de ſçauoir au vray la quantité qui ſe trouue au threſor de Veniſe. Maintenant voyons vn peu quelles ſont les forces de cette Republique, puis que nous auons aſſez amplement diſcouru de ſes richeſſes.

FORCES.

CEtte Seigneurie a pour ſon but principal de n'eſtre pas offencée, & de faire en telle ſorte qu'elle n'ait aucun ſujet d'auoir quelque crainte. XXIII. Pour cette cauſe elle a fait, & fera touſiours pluſieurs Forts pour la ſeureté de cét Eſtat. Et quant à ces Forts, parlant en general) il n'y a Prince qui en ait de ſi importans ny ſi accomplis, vû qu'ils ont de gros & bons remparts & des foſſez profonds & ſpacieux, & il y a pluſieurs villes fortes au poſſible, comme Teuiſe, Lignago & Creme, quelques autres ont vn ſi grand

circuit qu'elles ne peuuent estre assiegées que par vne armée inombrable comme Padouë & Verone. Les autres ont leurs Citadelles & fortereſſes qui les maiſtriſent en telle ſorte qu'elles peuuent aiſément eſtre ſecouruës, comme on voit à Breſſe, Bergame & Verone, qui a deux Chaſteaux l'vn ſur l'autre au milieu. Les Chaſteaux, de la Marque reduits en fortereſſe ſont les Occinoues, Aſſola de Breſſan, Peſquiera, & Lignago: & ſur tout il faut admirer Palme la Neufve en figure En decagone, ou à vnze baſtions, qui a ſes principales portes & ruës droictes au poſſible, qui reſpondent toutes à vne place qui eſt au milieu de la ville, qu'on tient comme imprenable. Elle a auſſi en Lombardie les Poleſines de Rouigue, où il y a pluſieurs places, qui doiuent eſtre beaucoup eſtimées, & qui ſont bien miſes en deffence. Au Friuli, il n'y a point de fort Chaſteau que celuy de Marran, aſſis entre des eſtangs & mareſcages, proche de la mer, mais fort au poſſible, pource qu'il eſt preſque ſeparé de terre ferme, horſmis d'vn coſté qui ſe peut auec peu de gens deffendre ayſément. Il y a encor le Chaſteau d'Oſoppe ſur vne montagne tres-forte, qui empeſche l'entrée à celuy qui voudroit paſſer en Italie auec vne armée par le principal chemin, & par les autres on n'y peut mener du canon. Quant à la ville d'Vdine elle n'eſt guere forte, à cauſe de la terre mal propre à la fortification. En Iſtrie elle n'a point de bonne place que le Cap d'Iſtrie. Aux riuages & Iſles de Dalmacie, & l'Eſclauonie, elle a quelques villes auec quelques forts comme Zata, & Catarro: mais les villes de la Dalmacie n'ont beſoin d'eſtre fortifiées, pource qu'on n'y peut aller par terre auec vne armée, ſinon pour y faire des courſes de peu d'importance, & l'occaſion de cecy procede des aſpres montagnes, & des chemins fort eſtroits qui y ſont.

En l'Iſle de Corfou, il y a vne excellente fortereſſe, qui eſt comme la clef, ou la porte pour entrer au Golfe, ſi bien qu'auec vne moyenne armée on peut empeſcher l'entrée à la plus puiſſante qui pourroit venir.

En l'Iſle de Candie la ville dont cette Iſle prend nom, & Canée auſſi ſont tres-fortes tant par art, qu'à cauſe de leur aſſiette, mais Rethymo, & Sciue ne peuuent eſtre renommées fortes qu'à raiſon du lieu où elles ſont aſſiſes: & en la ville de Candie il y a vn aſſez beau Arſenal de Galeres.

XXXIV. Or pour la deffence de ces villes, & fortereſſes, cette Seigneurie ſe ſert des hommes du pays qui ſont tres-fidelles, & en Lombardie elle en fait exercer enuiron 25000. qu'on nomme Cernides, pource que de toutes les iuriſdictions du pays de cette Seigneurie ceux-là ſont eſleus qui ſe trouuent plus propres à l'exercice des armes & de ceux-cy, ont fait pluſieurs monſtres particulieres. Mais pour la pluſpart ce ſont payſans, qui ne ſont parfaitement propres pour combattre en campagne, ny pour demeurer fermes en ordonnance. Et lors que la Seigneurie veut compoſer vne parfaite armée pour combattre, elle ſoudoye de ceux qui habitent aux villes qui luy ſont ſujettes, & encores des eſtrangers, qui ne ſont de moindre valeur que les autres. L'Infanterie Italienne eſt courageuſe, diſpoſe & forte pour donner la charge aux eſcarmouches, & aſſaillir les villes: & toutesfois elle n'a pas vne ordonnance ferme comme l'Allemande, qui eſt eſtimée fort bonne, à raiſon dequoy cette Seigneurie à eu autresfois tant de ſes ſujets que d'eſtrangers enuiron quinze à vingt mille hommes, & pour les raiſons ſuſdites elle donne ſolde à quelques Cantons des Suiſſes, & des Griſons, en telle ſorte que l'Infanterie bonne ou moyenne de ſes armées pourroit monter iuſqu'au nombre d'en-

uiron 35000. hommes & plus, & moins & ſelon que le cas le requiert. Le teſte eſt diſtribué pour la garde des villes, & pour les Galeres. Les gens de pied ont trois eſcus de ſolde chacun tous les 45. iours, quand ils ſont employez, & aux grandes neceſſitez ils ont iuſqu'à cinq eſcus le mois.

Quant à la Caualerie, la Seigneurie a pour garde, & pour reputation ſix cens hommes d'armes bien choiſis, qui ſouloiẽt jadis auoir chacun trois cheuaux; mais auiourd'huy ils n'en tiennent plus que deux: toutesfois il faut qu'ils ſoient beaux, & ceux-cy ont de ſolde chacun ſix vingts ducats l'année, & ſont pour la plus grande part Gentils-hommes des villes de Lombardie ſujets à cette Seigneurie; & combien qu'elle n'ait point de race de cheuaux, toutesfois cette quantité pourroit bien s'accroiſtre iuſques à mille; ou quinze cens.

Elle auoit ſemblablement accouſtumé de tenir en Lombardie enuiron mille cheuaux legers, mais elle ceſſe de faire cette deſpence ſuperfluë, à cauſe que celuy eſtoit choſe fort aiſée d'en pouuoir touſiours auoir vn bon nõbre outre qu'on ſe pourroit encor ſeruir des ſtradiots & capellets, qui ſont en la Dalmacie & autres lieux, & qui ſont tres-propres pour empeſcher les viures aux ennemis, & pour donner à la queuë des armées. Ces hommes ſont experimentez & prompts au poſſible, & s'ils ſont rompus ils ſe mettent en ordonnance, & ſe reünifſent fort facillement. Elle pourroit tirer de la Dalmacie, & autres Iſles enuiron trois cens de ces ſoldats, & des villes d'Italie vn peu moins de cheuaux legers.

Aux armées de terre ferme cette Seigneurie ſe ſert de Capitaines eſtrangers, ie dy le plus ſouuent, & ſpecialement en la creation d'vn Capitaine general, ou d'vn Gouuerneur, & pour cette cauſe elle a eu ſouuent à ſon ſeruice des Seigneurs abſolus, comme des Marquis & des Ducs, leſquels elle payoit, & recompenſoit laſchement de leurs peines.

Elle donne à ſes Capitaines en temps de guerre, comme pour compagnons deux Gentils-hommes de la Republique, hommes ſignalez en merite, auec le tiltre de Pouruoyeurs generaux, ſans le conſentement deſquels le ſuſdit chef ne peut entreprendre aucun combat, n'y aucune faction d'importance.

XXXVI. Or pour traitter maintenant de la milice de la mer, comme peut-eſtre de la choſe principale & de plus grande importance, ie parleray premierement de ſon origine, afin que le fait ſoit mieux entendu. Ie dy donc que ce n'eſt autre choſe que l'Admirable Arcenal de Veniſe, qui non ſeulement eſt fort grãd mais encore le plus beau, & le mieux fourny de toute choſe neceſſaire à ſemblable meſtier qu'Arcenal qui ſoit auiourd'huy au monde. Il eſt en vn bout de la ville, & ſi proche de la mer qu'il ne ſemble pas eſtre diuiſé; ains que s'en ſoit vne partie: choſe qui luy donne plus de grandeur, en iugement de ceux qui le conſiderent.

Il eſt enuironné de fort bonnes murailles, mais ſans ramparts, pource qu'il ne peut eſtre battu, & l'on peut dire qu'il eſt aſſis en vne Iſle, à cauſe qu'il eſt enuironné d'vn canal, & ſi nous le voulons nommer autrement il luy faut donner le nom de Fort, ou de Serrail de Veniſe.

On y conte bien ſouuent deux cens galleres, outre beaucoup d'autres qui ſont ſur la mer qui ont accouſtumé de monter iuſqu'au nombre de 40. & il y en auoit 10. groſſes, qui au regard des menuës ſe peuuent nommer gens d'armes, pource qu'elles ne ſont ſi legeres, ny à rames ſi propres que les autres: mais

auſſi elles donnent vn plus grand hurt, & quand celles-là ſeules auroient bon vent en vn fait d'armes, elles ſeroient capables d'en attaquer cent menuës, & rendroient leur armée inuincible, pource qu'elles ſeruent beaucoup plus que les nauires de guerre, à cauſe qu'outre les voiles elles ſe peuuent ſeruir des auirons. Or il y a tant & de ſi diuerſes façons d'armer vne infinité de gens, que c'eſt vne choſe merueilleuſe de le voir, & il y a tant de canons, non ſeulement ſuffiſans pour tant de vaiſſeaux, auec les armes offenſiues & deffenſiues pour les ſoldats & mariniers, mais encore vne ſi grande quantité de toute autre choſe, que cét Arcenal pourroit fournir les nauires particuliers, les forteresſes, & les armées de terre meſme, quand il ſeroit neceſſaire.

Quant au bois pour faire des vaiſſeaux neufs il y en a grande abondance, non tant pour la quantité & grandeur des bois que la Seigneurie à prés de la mer, que pour le ſoin qu'on a par tout cét Eſtat de conſeruer les cheſnes qui ſont aiſement portez à Veniſe par la mer, & par les riuieres qui ſe vont rendre dans la mer aſſez prés de cette ville.

Mais pour dire en vne ſeule parole ce qu'on peut aſſurer de l'Arcenal, ie dy qu'en tout le monde on n'en peut trouuer vn ſemblable, ny mieux fourny de bons ouuriers, qui ſont enuiron au nombre de 300. à trauailler ſans ceſſe, & auec telle diligence que c'eſt vne merueille: tellement qu'on a vû ſouuent en moins de dix iours armer 30. Galeres de tout point, & toutes preſtes à combattre, & l'on doit croire qu'en fort peu de temps on les pourroit armer toutes.

Ils dépenſent dont beaucoup d'argent en cét Arcenal, auquel on ne fait autre choſe que les galeres groſſes & menuës, & des Fuſtes, pource que les particuliers ayans d'aſſez grands Nauires, la Republique n'en fait point cõme ſe pouuant ſeruir de ces vaiſſeaux en toutes ſes neceſſitez.

Ils n'ont faute de vogueurs, pource que toutes les villes maritimes, & encor de terre ferme, auec la ville de Veniſe meſme en fourniſſent autant qu'il faut, & pour les ſoldats des Galeres ils ſe ſeruent des hommes des Cernides.

Les Capitaines & Surcomites des Galeres ſont pour la pluſpart Gentils-hommes Venitiens, dont le nombre eſt fort grand, de ſorte que chaque Galere outre le Surcomite a deux autres Gentils-hommes de Veniſe pour les exercer en la diſcipline de la mer. Tellement qu'ils n'ont faute de rien que de biſcuit, principalement quand il eſt cher: toutesfois ils y mettent bon ordre, ayans beaucoup de grands greniers, dans leſquels ils conſeruent vne grande quantité de froment, & d'autre ſorte de bled, & du biſcuit encore.

Pour la grande ſeureté du Golfe de Veniſe, & des Iſles de la mer Ionique ils tiennent continuellement ſur mer des armées de 35. à 40. Galeres, auec vn Proueditor, ou Pouruoyeur, & vn Capitaine du Golfe: & cecy couſte toutes les années à la Seigneurie 5000. ducats, comptant le biſcuit.

Ces Galeres rendent non ſeulement la mer aſſurée des Corſaires, mais ſont encore cauſe que pluſieurs Gentils-hommes s'exercent aux armées de mer, encor qu'on n'y faſſe point de guerre de grande importance, & d'ailleurs cela donne vne grande reputation à la Seigneurie.

Toutes les fois que le Turc arme, on groſſit ce nombre de Galeres d'vn ſemblable, & en tel cas on fait vn General de l'armée, dont le nom eſt tant eſtimé des Turcs, qu'ils n'oſent s'approcher beaucoup du Golfe, tant s'en faut qu'ils viennent prés de la ville de Veniſe. Mais encor que ladite garde

soit fort puissante, toutesfois elle n'est capable d'assurer tous les vaisseaux qui vont par ce Golfe, pource que les moindres qui ne s'esloignent guere de terre en Dalmatie sont pillez par certaine sorte de Corsaires, appellez Vicoques, qui se retirent à Segne & au Fleuue, terre de la maison d'Austriche : vû que ceux-cy venans auec quelques barques armées molestent en telle sorte les petits nauires qu'il faut que la Seigneurie tienne continuellement sur la mer vn Capitaine auec cinq Fustes armées, qui n'a autre charge que d'exterminer cette engeance, & combien que ce soit chose de grande despence, toutesfois ce n'est pas peu de profit de chastier vne infinité de voleurs.

Or ce n'est chose mal-aisée de s'imaginer combien la Seigneurie peut enuoyer dehors les Galeres, & des nauires, pource que le bois, ny les rames, ny les hommes, ny l'argent ne luy manquent point, elle peut armer la quantité qu'il luy plaît : & combien que depuis long-temps on n'ait vû dehors plus de cent Galeres & peu de nauires, toutesfois celuy qui voudra considerer la chose plus auant trouuera qu'il y a deux & trois cens ans que la Seigneurie n'auoit tant de forces, & toutesfois elle arma pour la conqueste de la Terre Sainte deux cens nauires ou galeres, & autant en la conqueste de Constantinople, lors que les Venitiens y allerent auec les François.

Doncques si la necessité pressoit les Venitiens, il faut croire qu'auiourd'huy qu'ils sont plus abondans en argent & fort puissans en sujets, & qu'ils ont vn Arcenal mieux fourny qu'il n'a iamais esté, ils pourroient non seulement arriuer à cette quantité de voiles, mais encores la surpasser : & s'ils ne le font c'est pour ne mettre pas au hazard tant de vaisseaux en vne seule fois : & combien qu'ils ne cedent aux Turcs en nombre, ils ne sont pas moindres en puissance : & c'est chose toute certaine que s'ils estoient assaillis par les galeres Turquesques ils ne craindroient de les combattre, & pour cette cause les Turcs n'ont iamais osé entreprendre de les attaquer.

GOVVERNEMENT.

VEnons maintenant à discourir de l'ordre auec lequel vne si belle Seigneurie s'est si long-temps gouuernée, & comme elle a duré plus longuement qu'aucune autre qui soit paruenuë à nostre connoissance, & de quelle sorte elle se conserue entierement parmy tant de guerres & de troubles qu'il semble que ses sujets au respect des autres ioüissent du siecle d'or, viuant en tranquilité & paix assurée, & croissans tous les iours en prosperité & en richesse. Ce que i'estime proceder principalement de la volonté de Dieu qui a soin particulier de cette Republique, & d'ailleurs on ne peut nier que cela ne prouienne d'vn gouuernement bien reglé, institué par des hommes fort prudens, qui eussent esté tenus pour Philosophes moraux, ou actifs, s'ils eussent vescu durant les premiers siecles. Encor que cette Republique soit gouuernée par les nobles & non par le peuple, toutesfois on ne peut dire que ce soit vn gouuernement de beaucoup ny de peu de gens, & qu'encor qu'elle ait son Prince, ou son Duc, que ce soit le gouuernement d'vn seul : mais elle est de telle qualité, qu'elle est composée de toutes les trois especes de gouuernement, d'où l'on en voit proceder vn seul tres-parfait. XXVII.

Elle a donc vn seul chef qui represente la Majesté de l'Empire en l'habillement, & en la gratuité ou reputation, & cettuy-cy est appellé Dogue, c'est à

dire Duc ou Capitaine, qui eſt vn homme par lequel il ſemble que les autres ſoient conduits, à voir ſon habillement, & toute la façon exterieure d'vn Prince abſolu, & cettuy-cy eſt creé par les nobles, meſme par election: mais pour l'authorité il n'eſt rien plus que l'vn des principaux nobles, vû qu'aux conſeils il n'a qu'vne ſeule voix comme les autres, & a en apparence la charge de reſpondre au nom de la Republique aux Ambaſſadeurs, & aux lettres des Princes; mais il ne reſpond, ny eſcrit, ſinon ce que le Senat determine. Il a l'authorité d'entrer en tous les Conſeils, & de dire ſon aduis ainſi que les autres, toutesfois chacun luy peut contredire comme bon ſemble.

XXVIII. On voit apres le gouuernement de peu de gens, non des plus riches, ou des plus puiſſans, mais des plus ſages & plus remplis de merite: ce gouuernement eſt de pluſieurs, ou de dix tous ſeuls, & cecy ſe nomme le Conſeil de 10. qui auec 15. autres Senateurs, & la perſonne du Prince, & de 6. Conſeillers, a puiſſance de faire toutes deliberations, ſans que ſa reſolution puiſſe eſtre reuoquée. Il y a beaucoup d'eſpeces de gouuernement qui peuuent eſtre appellées de beaucoup de gens. Si ie voulois parler de chacun en particulier ie me rendrois ennuyeux, au lieu que i'ay propoſé de me rendre tel le moins qu'il me ſera poſſible. Mais ie diray ſeulement que toutes les ſortes des ſuſdits gouuernemens compoſent vn ſeul Conſeil qui ne peut-eſtre appellé de pluſieurs, pource qu'il n'arriue pas au nombre de 225. & cettuy-cy eſt vrayement Senat qui ſe nomme *Li Pregadi*, les Priez: pource qu'au commencement de la Republique on prioit les ſages citoyens de venir donner leurs voix, & dire leurs opinions, afin de deliberer & de pouruoir aux neceſſitez de la Republique. Ces Senateurs ſont donc choiſis d'vn autre Conſeil beaucoup plus grand, duquel l'on prend les plus aduiſez, pource que c'eſt a eux de determiner les matieres de plus grande importance. Comme par exemple celles de guerre & de paix, ou quand il s'agit de fortification de places, de faire venir des Capitaines, d'enuoyer des Ambaſſadeurs aux Princes. C'eſt en ce Conſeil qu'on lit toutes les lettres qui viennent à la Republique, & pour concluſion, c'eſt celuy qui reſout toutes les affaires de conſequence. En dernier lieu ce Conſeil la fait ſembler Republique, combien qu'en effect elle ne le ſoit pas, & pour cette cauſe il n'y entre que des nobles, dont on tient regiſtre & conte particulier, & le noble ne peut entrer en ce Conſeil pour donner ſa voix auant qu'il ait prouué qu'il a paſſé l'aage de 25. ans, & combien qu'il y en ait quelques-vns qui par faueur peuuent entrer à 20. ans ou peu plus, toutesfois l'ordinaire eſt qu'on n'y entre qu'à 25. ans. Or les Gentils-hommes qui peuuent entrer en ce Conſeil, ſont au nombre de 2500. Mais pource que pluſieurs ſont touſiours dehors aux exercices des Magiſtrats, & d'autres ſont empeſchez en d'autres affaires il ne s'y en aſſemble iamais preſque plus de 1600.

Ceux-cy s'aſſemblent tous les 8. iours vne fois, c'eſt à ſçauoir le Dimanche matin, & auſſi la matinée des autres feſtes: & c'eſt là qu'on crée les Magiſtrats & qu'on diſtribuë les gouuernemens de la Repub. auec vn merueilleux ordre.

On eſlit donc par plus grand nombre de voix qui doiuent entrer au Pregadi ou Conſeil de 10. de meſme qu'aux autres Conſeils, & ceux-cy ſont touſiours les plus ſages & plus entendus de toute la nobleſſe, & combien qu'il ſemble que la bonne fortune ayde à obtenir les Magiſtrats, toutesfois ils ne ſont dõnez à perſonne qui ne le merite, pource que ſi celuy qu'õ propoſe n'eſt

Ie pourrois m'eſtendre icy ſur le merueilleux ordre que ces Seigneurs tiennent à creér ces Magiſtrats, & à dire comme toute choſe s'y paſſe paiſiblement & auec beaucoup de douceur; mais ie ſerois trop long, & peut-eſtre ennuyeux. C'eſt pourquoy ie m'en deporteray, pour venir aux autres particularitez de la conduite des Seigneurs de cette Republique. Ils admettent quelques-vns d'entre les ieunes gens à dire leur aduis aux deliberations de la ville, choſe qui ſemble ayder beaucoup à conuier plus fort la ieuneſſe à s'addonner aux choſes graues & profitables à la Republique, outre qu'auec leur ardeur ils viennent à reſchauffer la froideur des vieillards. En fin l'on ne void entr'eux qu'vne eſgalité digne d'vne merueilleuſe loüange. On n'y a eſgard ny à pauures, n'y à riches, ny à gentils-hommes, ny à roturiers, & ceux-cy ont encore quelque part en cette Republique, ioüiſſans de pluſieurss offices, qui ſont eſleuez, & de grand profit, comme de ceux de Capitaines de quelques chaſteaux, Secretaires & ſemblables. Et de là vient que le peuple eſt tres affectionné à l'endroit des nobles, & ſe monſtre pareillement fort humble, & les nobles ſont ſes protecteurs, le fauoriſent en toutes ſes neceſſitez, & l'aduancent aux honneurs, auſquels il peuuent paruenir. Cette Seigneurie a grand égard à la pauureté, à laquelle elle pouruoit par pluſieurs voyes, par leſquelles elle ſe rend les miſerables, ie ne diray pas ſujets, mais eſclaues: vû que la Republique deſpence vne grande quantité d'argent pour maintenir à bon marché le pain, & les autres choſes neceſſaires à la vie de l'homme. C'eſt pourquoy il ne ſe faut eſtonner ſi le peuple ſupporte ſans bruit toute charge aux neceſſitez de la Republique.

Les peuples des autres villes ſujettes luy ſont pareillement fort fidelles parce que celuy qui va pour gouuerner, n'a point d'autre but que de faire iuſtice à vn chacun, & d'aider aux villes qui ſont ſous ſa charge. vû qu'en ce faiſant, il vient à obtenir à ſon retour de plus grands honneurs: mais s'y gouuernant d'autre ſorte, il eſt puny & non employé.

L'autre raiſon pour laquelle les peuples ayment le gouuernement des Venitiens eſt, parce qu'ils ne ſont pas chargez de gabelles exceſſiues, comme quelques miſerables villes ſont par des tyrans.

Il me ſemble que i'ay fait voir en peu de paroles la forme de cette Republique, que l'on verra ſi on veut, plus amplement dans le liure que Contaren en a fait.

Or ſi nous la comparons aux autres qui ont eſté deuãt elle, ſans parler toutesfois de leur grandeur & de leurs forces, mais ſeulement de la maniere, & de la compoſition interieure du gouuernement & de bonnes loix, nous connoiſtrons cõme elle deuance en cette particularité toutes les autres: pource que l'on peut dire que celles-là ont eſté gouuernées par des hõmes auides de proye & de ſang humain: & cette-cy l'a eſté par le Createur de toutes choſes, & trouuée & fondée par des Philoſophes, auec vne parfaite compoſition. Et ie ne ſçay qui nous pourroit ſeruir de plus grand exemple, ou argument en cecy, que la Republique Romaine: qui ayant preſque aſſujetty tout le monde, ne ſe peut toutesfois maintenir libre plus de 700. ans: au lieu que cette-cy enuironnée de tãt de puiſſans ennemis, qui ont touſiours cherché de la ruiner, sãs auoir iamais eu aucun Prince bien amy entre ſes voiſins, a pû par l'eſpace de deux cens ans & plus, ſe conſeruer libre & entiere, voire meſme a toute ſeule pû reſiſter à la puiſſance deſmeſurée du grand Turc, & autresfois à celle de

XXIX.

tous les Princes Chreſtiens. Et ie ne ſçay veritablemẽt quelle force peut eſtre auiourd'huy capable de la vaincre ou ruiner, pourvû que la diſcorde ſeul inſtrument capable de l'abbattre, n'entre dans cette Republique.

Mais il y a la plus grande partie de ces ſages & bons Senateurs qui veillent continuellement afin que cela n'arriue, & combien qu'il ſemble à quelques-vns que pour les grandes meſchãcetez qui ſe commettent tous les iours dans la ville de Veniſe, elle ne peut éuiter guere long-temps ſa ruine entiere, toutesfois les autres ſçauent qu'outre que le Magiſtrat fait tout ſon effort pour remedier à tant de maux, il y a encore pluſieurs deuotes perſonnes qui empeſcheront que ce mal n'aduienne.

Or puis que nous auons racontéles perfections de cette Republique, il ne ſera mal à propos de particulariſer ſes deffauts, encores qu'ils ſoyent aſſez peu conſiderable.

xxx. Le 1. & peut eſtre plus grand eſt, qu'elle poſſede tant de pays ſi peuplé, pour la nourriture duquel elle a beſoin des viures des autres, vû que ſi elle n'auoit la mer par laquelle on conduit à Veniſe grande quantité de grains, ſon pays endureroit preſque vne continuelle neceſſité de pain, qui eſt vne choſe faſcheuſe aux peuples. C'eſt auſſi la ſeule occaſion pour laquelle elle eſtime tant la paix auec le Turc, pource qu'il vient des pays de ſa domination aſſez bonne quantité de grains aux Venitiens. Et pour cette meſme cauſe elle fait auſſi grand eſtat du Roy d'Eſpagne, qui luy octroye biẽ ſouuent la traitte des grains de Sicile, & de la Poüille.

Le 2. eſt, qu'elle ne ſe ſert que d'Infanterie Italienne, combien qu'il ſoit certain qu'elle a beaucoup perdu de ſon ancienne reputation; ce qui eſt venu de la diuerſité de combattre: ſi bien qu'aux ordonnances fermées elle n'a rien de ſemblable à la Suiſſe, & Allemande. Tellement que cette Republique devroit auoir en ſes armées vn bon nombre de Suiſſes & Allemands, & par ce moyen ſon infanterie en ſeroit bien plus eſtimée.

Le 3. eſt qu'elle ne fait General d'armée vn de ſes ſujets, mais vn eſtranger. Ce qui eſt ſe mettre à la diſcretion d'autruy, outre qu'il luy faut beaucoup deſpencer aux fortereſſes, pource que les hommes trouuans tous les iours de nouuelles façons d'attaquer, il eſt neceſſaire de les changer de tẽps en temps. Enquoy elle a fait de grandes deſpences bien ſouuent, qui eſt vne choſe qui diminuë grandement l'heur de cette Republique.

Mais ces defauts ne ſont pas tous ſans remede, & pour cette cauſe ces ſages Senateurs ne regardent ſans ceſſe qu'à remedier à tous les inconueniens de leur Republique, & n'ont autre but que de conſeruer l'Eſtat en paix, & en liberté. Et vrayement ils ne ſeront pas troublez d'eux-meſmes, pource qu'ils ne laiſſent iamais aduancer les querelles particulieres qui naiſſent parmy eux; & les appaiſent à la meſme heure, ou par amour, ou par la force du ſouuerain Conſeil de dix. D'auantage les citoyens, ou les nobles ne montent iamais à telle reputation, & ne paruiennent iamais à tel degré, ou à ſi grande richeſſe, qu'ils puiſſent penſer à ſe rendre tyrans, ains ils viuent entr'eux en grande paix & concorde.

RELIGION.

xxi. LEs Venitiens ſont bons & fermes Catholiques, de meſme que tous leurs ſujets qui demeurent en Italie: mais ceux de l'Iſle de Corfou ſuiuent la

religion des Grecs Schiſmatiques,& cette Republique ne les trouble point en cela, afin de faire que ce peuple ne s'eſmeuue,ne ſe faſche de la domination des Latins,& ne conuie les ennemis de ce nom à attenter quelque choſe,combien toutesfois que la Seigneurie l'ayt bridé par vn fort & par la garniſon qu'elle y tient,qui empeſcheront touſiours que ceux qui voudront broüiller, n'y feront guere aiſément leurs affaires.Il en eſt preſque de meſme en Candie, dont le peuple eſt extrémement ennemy du nom,& de la religion des Latins. Il eſt vray qu'il y en a quelques-vns qui ſont affectionnez à l'Egliſe Romaine, & ſont deſueloppez du ſchiſme, auquel le reſte perſiſte.

LES DVCS ET PRINCES DE LA REPVBLIQVE de Veniſe, & ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable pendant le Gouuernement de chacun d'iceux.

PAulutius Anafeſte fut le premier Prince du peuple,choiſi en Heraclée,en l'an 697. homme de ſinguliere iuſtice : Il iura entre les mains de Chriſtofle Patriarche de Grade, de gouuerner ſelon les loix, & n'auoit eſgard qu'au bien public.Il pacifia les differens auec Luitprand Roy des Lombards, & fit amitié auec le Roy Aripert.Autant par ſon authorité que par ſes armes, il r'amena à l'obeyſſance les Equilins rebelles, accrût le domaine, & gouuerna 20. ans 6. mois 8. iours. xxxii.

2. Marcel Tegalian, du meſme lieu d'Heraclée fut eſleu ſucceſſeur par la commune voix du peuple. Il eſtoit deuot, affable & modeſte, & beaucoup moins diligent au gouuernement que ſon deuancier. Le Patriarchat de Grade fut transferé en Aquilée de ſon temps par Luitprand, & y ayant eu de grandes guerres pour le debat des Eueſchez,il ne s'en entremit point,& mourut ayant eſté Duc 9. ans 21. iours.

3. Hortée Hippate, ſurnommé Vrſe, noble d'Heraclée, s'acquit vne grande reputation par ſes faits illuſtres. Paul Exarche eut recours à luy, l'armée Grecque eſtant rompuë & le ſiege mis deuant Rauenne par Luitprand. Il reprit Rauenne,fit le neveu du Roy ſon priſonnier, tua le Duc de Vicence, & remit l'Exarche en ſes droits. Il refrena ceux d'Aquilée qui troubloient le repos public,& mit le courage en l'ame de la ieuneſſe,fut tué à l'occaſion des diſſentions des Ieſulains le 11. an & 5. mois de la Principauté.

Apres la mort du 3. Duc, l'an 737. il fut fait vne aſſemblée, en laquelle il fut arreſté, & conclud, que l'on n'eſliroit aucun Duc de ſix ans que l'on eſtabliroit vn Maiſtre de la gendarmerie qui ſeroit annuel:ce qui ne dura cinq ans,car l'an 742. on proceda à l'eſlection d'vn Duc, & depuis ce temps-là la Republique de Veniſe a eu touſiours des Ducs iuſqu'à preſent. Le 1. qui fut eſleu en cét Eſtat fut Dominique Leon : Le 2. Felix Cornicula: Le 3. Theodat fils d'Vrſe, r'appellé depuis n'agueres de ſon exil, & fut continué l'année d'apres: mais il mourut auant que ſon temps fut expiré. Le 4. Iulien Ceno. fut ſubrogé en ſon lieu. Le 5. fut Ciane Fabritiatie, qui eut les yeux creuez, & fut puis apres demis.

4. Theodat Hepate,fils de Vrſe,fut declaré Duc, cinq ans apres la mort de ſon pere : durant leſquels le peuple s'eſtoit gouuerné par vn maiſtre des ſoldats, & quittant Heraclée.ſe reduiſit à Malamoc. Là il fut le premier creé & limita les confins auec Aiſtulfe Roy des Lombards.Il fut tué par Galla citadin de Malamoc, l'an 13. de ſa Principauté.

5. Galia de Malamoc, homme meschant & seditieux, s'estant monstré comme protecteur de la liberté, publique, fut estably en la place de Theodat: mais sa meschanceté ayant esté reconnuë, & qu'il vouloit se rendre seigneur absolu; qui fut le sujet qu'il auoit pris pour faire tuer Theodat, le peuple luy creua les yeux, & dans l'an luy osta la dignité qu'il auoit vsurpée.

6. Domeniquo Monegatie de Malmocco, fut mis au lieu de Galla. Le peuple luy donna pour refrener l'authorité de Duc, deux Tribuns annuels: mais luy estant homme audacieux & arrogant, voulut tyranniser le peuple, lequel irrité, luy creua les yeux le 5. an de sa Principauté.

7. Maurice Galbrie noble Heraclean pour sa sageſſe, iustice & richesses, fut choisi à cette dignité. Il fit son fils Duc auec luy, & gouuernerent ensemble. De son temps l'Eglise de Grade estant molestée, il enuoya vn Ambassadeur vers le Pape Estienne pour accorder le different. L'Euesché de saint Pierre de Castel Oliuolo fut erigé, & mourut ayant gouuerné vint-trois ans.

8. Iean Galbaie ayant esté Duc neuf ans auec son pere, gouuerna encore seul la Republique neuf ans. Il fit apres ledit temps Maurice son fils compagnon de sa Principauté: mais tous deux estans de mauuaise vie, & insupportables, pour auoir tué Iean Patriarche de Grade, le precipitant d'vne fort haute tour. Fortunat successeur au Patriarchat, fit vne coniuration contr'eux & vn autre fut esleu Duc, dont estans estonnez, le pere se retira en France, & le fils à Mantouë le 16. an.

9. Obelerie estant esleu Prince par ceux de l'intelligence de Fortunat, prit son frere Beat pour compagnon, & encores Valentin leur 3. frere fut associé par eux à cette dignité. Est à remarquer que de ces trois Beat est mis au rang des Ducs en la Salle du Conseil de Venise, à cause que Obelerie incita Pepin Roy d'Italie à faire la guerre aux Venitiens, & que Beat soustint la Republique, ayant regné 5. ans.

10. Ange Partitiatie apres s'estre bien comporté en la guerre contre Pepin, fut esleu Duc, le peuple s'estant retiré à Realte. Il fonda le Palais Ducal au lieu où est encores celuy qui a esté basty depuis, La diuision de l'Empire s'estant faite de son temps, les Venitiens furent laissez en leur liberté. La Cité fut diuisée en sestiers, le Pregadi, & la Quarantaine criminelle instituez. Il gouuerna 18. ans.

11. Iustinian Partitiatie ayant esté associé à la dignité par son pere, fut apres la mort d'iceluy confirmé par le peuple. Il rappella Iean son frere qui estoit à Constantinople, & le prit pour compagnon. Il agrandit l'authorité du peuple, & secourut Michel l'Empereur de Constantinople contre les Sarrazins. Le corps de saint Marc fut de son temps apporté d'Alexandrie, pris pour protecteur; & l'Eglise qui est auiourd'huy, fut consacrée à son honneur. Il mourut la 2. année.

12. Iean Partitiatie frere de Iustinian, demeura en la dignité, & accrût l'Eglise saint Marc, qu'il fit seruir par bon nombre de Prestres, establissant le Primicerio. Il fit trencher la teste à Obelerius qu'il assiegea en l'Isle de Curtia: destruſit Malamoc qui s'estoit rebellé, & le peuple tourné du party d'Obelerie. Il fit la guerre aux Narantains, qu'il surmonta. En fin se fit vne coniuration contre luy, & estant surpris par ses ennemis prés l'Eglise S. Pierre, où il alloit à la Messe, & despoüillé par eux des enseignes de la dignité, ils le

ils le confinerent à Grade, la barbe raze le 8. an de sa Principauté, il se fit moyne, & y mourut.

13. Pierre Tradonic de Pola s'estant comporté au contentement du peuple en la guerre de Pepin, fut esleu Duc. Il s'associa Iean son fils, & donnerent secours à l'Empereur de Constantinople, qui les en fit requerir par Theodose Patrice. Il fut fait Protospataire de l'Empire, au secours duquel il enuoya soixante galeres, Louys II. luy accorda beaucoup de priuileges, & en fin fut tué par vne sedition l'an 27.

14. Vrse Partitiatie ayant appaisé la sedition, fut fait Duc. Les Turcs ayant rauagé la Dalmatie iusques à Grade, furent deffaits par luy auec Iean son fils qu'il auoit associé. Basile Empereur l'honora fort pour cette occasion, & le fit Protospataire de l'Empire. Il gouuerna 17. ans.

15. Iean Partitiatie fils de Vrse, ayant este cõfirmé en sa dignité, prit & brusla Comachie, rauagea la Comté de Rauenne pour se venger du Comte de Comachie, qui auoit fait prisonnier & blessé à mort Badoarie son frere. Estant deuenu valetudinaire, il fit bastir l'Eglise des saints Cornelie, & Cyprian à Malamot, & ayant gouuerné 5. ans 9. mois, renonça à la dignité.

16. Pierre Candan fut esleu apres la permission volõtaire de son predecesseur. Il estoit vaillant & expert aux armes, & neantmoins homme deuot. Il alla en personne auec dix galeres contre les Narãtains, lesquels comme larrons rauageoient & couroient sus aux Venitiés. Cõbattant valeureusemẽt contre iceux, il mourut à la seconde fois les armes en main. Il ne gouuerna que 5. mois.

Dominique Tribun est mis au rang des Ducs par quelques-vns: Les autres qui ont moins curieusement recherché l'histoire, l'ont obmis, n'ayant esté que trois mois Duc & treize iours. Il ne se remarque rien de son temps qu'vn certain priuilege accordé à Chioggia.

17. Pierre surnommé Tribun, fils de Dominique esleu Duc, obtint de Guyon Empereur & Roy d'Italie, la confirmation des anciens priuileges. Les Barbares Hunn vindrent en Italie, bruslerent Heraclée, Capio d'Arger, & Chioggia. Ce prince les deffit auec beaucoup d'honneur, & ce fut la troisiesme fois que les estrangers voulurent vsurper cét Estat. Il gouuerna 24. ans.

18. Vrse Badoaire s'appelloit Partitiatie, & fut le premier qui chãgea ce nom. Il ennoya Pierre son fils à Constantinople, lequel fut fait Protospataire. L'an 920. Il obtint de Rodolfe Empereur & Roy d'Italie la confirmation de l'ancienne authorité des Venitiés de battre monnoye. S'adonna du tout à la pieté, & l'an 20. il renõça à la dignité pour se faire Moyne, & vescut fort saintemẽt.

19. Pierre Candian II. estoit homme vaillant, & fit la guerre à Lanterio Marquis d'Istria, qui empeschoit le traffic des Venitiens, le surmonta, & reconquit les peuples de Capo d'Istria. Il vainquit Albert fils de Berengarius Empereur, qui s'estant impatronisé de Rauenne, empeschoit le passage aux vaisseaux Venitiens. De son temps furent rauies les filles à marier par les Triestains, & recouurées. Il gouuerna 7. ans.

20. Pierre Badoaire fils de Vrse fut racheté par luy des Esclauons. Il ne gouuerna que 2. ans 7. mois, touiours en bonne paix, dont il se monstra fort amateur. Berengarius Empereur luy fit plusieurs faueurs pour ses merites.

21. Pierre Candian III. fils du II. Candian, associa à la dignité son fils Pierre, & par deux fois arma 33. vaisseaux contre les Natantains. A la seconde fois il fit paix auec eux. Son fils estant blasmé par luy de ses mauuais comportemẽs,

se reuolta contre luy, & contre la Republique. Le peuple le voulut tuer, & fut enuoyé en exil, où s'accostant de Guyon fils de Berengarius, il endommagea la Republique, dont son pere estant trauaillé, mourut l'an 15.

22. Pierre Candian IV. estant r'appellé d'exil (encores que le peuple eut fait serment de ne le receuoir) fut fait Prince auec tres grand applaudissement. Il fit en sorte enuers le Pape Iean douziesme, que l'Eglise de Grade fut faite Patriarchale, & Metropolitaine de tout l'Estat des Venitiens, & de l'Istrie. Othon Empereur luy accorda plusieurs honorables priuileges. Il ruina Vderze, & fut tué par vne sedition du peuple auec son fils, ayant gouuerné vingt ans.

23. Pierre Vrseole estoit homme tout deuotieux, & fut esleu par le peuple contre sa volonté. Il alloit souuent en habit inconnu visiter les pauures, & hospitaux; & appaisa les dissentions des Venitiés auec ceux de Capo d'Istria, qui se rendirét tributaires. Il s'en alla auec Beato Romualdo de Rauéne, pour viure religieusement. Il gouuerna 2. ans 4. mois 20. iours, & fit plusieurs miracles.

24. Vital Candian fils de Pierre 3. fit la confederation auec l'Empereur Othon. Il deuint malade tout au commencement qu'il voulut exercer sa charge; de maniere qu'ayant fait vn vœu de se rendre Moyne, s'il recouuroit sa santé, il l'accomplit, ayant gouuerné vn an, ou enuiron.

25. Tribun Mesme estoit fort riche, & non homme d'Estat. Il y eut de son temps grandes dessentions entre les familles Morosins & Caloprins, à l'occasion dequoy se firent de grands meurtres. Il tint le party des Morosins: ce qui donna sujet aux autres de se retirer à Verone vers l'Empereur Othon. Il donna l'Isle de S. George à l'Abbé Morosin: renonça à la Principauté le 11. an pour se faire Religieux.

26. Pierre Vrseole II. estoit homme accort, lequel fit en sorte auec les Empereurs Basile, & Alexius, que les Venitiens furent exempts de gabelles. Othon Empereur estant à Verone le fauotisa entre autres choses, de tenir au Bapteſme vn sien fils. Il fut le premier qui estendit les confins sur mer, acquerant plusieurs places en Istrie, & Dalmatie. Ayant fait acheuer l'Eglise & Palais, il mourut l'an 18. de sa Principauté.

27. Othon Vrseole ayant gouuerné quelque temps auec Pierre son pere, fut confirmé en la dignité à l'aage de 18. ans. Il s'acquit vne telle reputation, que Geisca Roy de Hongrie luy donna vne sienne sœur pour femme. Il vainquit ceux d'Istrie qui s'estoient rebellez, & alla en personne en Dalmatie à l'entrepriſe contre Cresmur. En fin les enuieux de sa gloire luy dresserét vne conspiration, qui apres luy auoir fait raser la barbe, il fut confiné en Grece l'an 27.

28. Pierre Centrainc, ou Barbolan succeda à Othon: mais n'ayant pû appaiſer les dissentions, tant pour le remuëment des citoyens, que circonuoisins, fut contraint de quitter la dignité, & se faire moyne. Orso frere d'Othon retiré à Constantinople, qui estoit Patriarche de Grade, & fut constitué en attendant son retour. Il demeura enuiron vn an au Palais, & quitta la Principauté, entendant la nouuelle de la mort d'Othon. Dominique Vrseole voulut vsurper la dignité, & fut chassé par le peuple dés le lendemain, & mourut à Rauenne.

29. Dominique Flabenic fut esleu pendant son exil par la faction de ceux qui auoient chassé Dominique Vrseole. De son temps l'an 1040. fut fait vn Concile national pour le reglement des Ecclesiastiques. Il rendit la famille Vrseole soupçonnée à l'Estat pour ses moyens, & s'efforça de la supplanter entierement. Il gouuerna 10. ans 4. mois 12. iours.

30. Dominique Contaren fut fort abreable au peuple. Il remit en paix la Dalmatie fort trauaillée pour la rebellion de Zara ; fauoriſa les Normands contre Robert de la Poüille. La diſcorde qui eſtoit entre la Republique & Pepo Patriarche d'Aquilée fut appaiſée par luy. Il fit baſtir le Monaſtere de S. Nicolas ſur le Lido, & mourut l'an 28.

31. Dominique Siluie eſtant au conuoy de ſon predeceſſeur, fut au milieu du conuoy par viue acclamation du peuple ſalué Duc, & s'acquit vne telle reputation, que Nicephore Empereur de Conſtantinople luy donna ſa ſœur en mariage. A la perſuaſion d'icelle il fit guerre contre le ſuſdit Robert Roy, & à la premiere fois il remporta vne honorable victoire ſur luy, s'emparant de Duras. A la ſeconde fois il combatit auec beaucoup de deſauantage, dont ſuiuit la diminution de ſon credit. Il encrouſta de marbre l'Egliſe S. Marc le premier, & y fit trauailler de Moſaïque, mourut le 13. an.

32. Vital Faliere eſtant fait Duc, obtint incontinent d'Alexis Empereur la ſouueraineté de Dalmatie & Croatie. Henry ſucceſſeur à l'Empire luy fit de grandes faueurs. & eſtant venu par deuotion à Veniſe, tint au Bapteſme vne ſienne fille. L'office de Proprio fut conſtitué de ſon temps, & l'ouurage de l'Egliſe S. Marc continué. Il gouuerna 12. ans.

33. Vital Michel par ſa valeur fut met eſtendit au long les limites de la Republique. Il fit la guerre en Leuant à la perſuaſion du Pape Vrbain II. pour conquerir la Terre Sainte auec les Princes Chreſtiens. L'Iſle de Smirne, la Syrie, & Ieruſalem furent oſtées aux infideles. Il mourut le 6. an.

34. Ordelaſius Falierius fils de Vital, aſſiſta Baldoin Roy contre les infideles à la conqueſte de la Terre ſainte, & firent tels progrez qu'ils diuiſerent l'Empire entr'eux par tout le Royaume de Iudée. Au 8. an de ſa Principauté Malamoc fut preſque du tout bruſlé & ſubmergé, ce qui occaſionna de transferer le ſiege Epiſcopal à Chioggia. Il alla en perſonne à la guerre contre Zara, qui s'eſtoit rebellée, & ayant gagné la victoire, y eſtant retourné vne ſeconde fois, mourut les armes en main l'an 15. de ſa Principauté.

35 Dominique Michel eſtant fait Duc par ſa grande reputation & merites, alla par l'entremiſe du Pape Calixte donner ſecours aux Chreſtiens en la Terre ſainte. Il fit auec 200. vaiſſeaux leuer le ſiege aux infideles de deuant Ioppe. Il prit Tyro qu'il donna à Vaumond Patriarche de Ieruſalem. Emanuel Empereur luy fit guerre, contre lequel il prit Chio, Rhodes, Samos, Metellin & Iſtre. Il renonça à la Principauté l'an 13.

36. Pierre Polan gendre de Michel eſtoit fort ſage, de maniere qu'il fut Arbitre du different entre Conrand, & Emanuël Empereur. Il fit guerre à ceux de Piſe & Padouë, qu'il vainquit. Il arma contre le Duc de la Poüille en faueur du ſuſdit Emanuël, auquel il recouura pluſieurs poſſeſſions priſes ſur l'Empire. Aucuns diſent que ce fut ſon fils qui gaigna les batailles, & que luy eſtant tombé malade, s'en retourna, & mourut le 18. an.

37. Dominique Moroſin nettoya le golfe de certains Corſaires d'Ancone, dõt le chef Guiſcard fut pris & pendu. Il fit aſſieger Pola, qu'il prit auec Parenzo, leſquelles villes s'eſtoient rebellées en Iſtrie. Eut cõfederation auec Guillaume Roy de Sicile, duquel il obtint pluſieurs exemptions pour le traffic des marchands. Zara fut faite Metropolitaine à ſon inſtance, & fit que Dominique 9. ſon fils en fut eſleu Comte. Il orna d'édifice la cité de Veniſe, & fit commencer la tour de Saint Marc. Mourut 7. mois apres la 8. année de ſon Eſlection.

38. Vital Michel II. subiugua les Tarantains qui s'estoient rebellez pour la troisiesme fois. Il fit prisonnier Vlric Patriarche d'Aquilée, & douze Chanoines. En cent iours il mit cent Galeres & 20. Nauires en mer contre l'Empereur Emanuël. La famille de Iustiniani se trouua de son temps reduitte en vn seul, qui estoit Religieux, lequel il retira du Monastere par consentement du Pape, & luy donna vne sienne fille en mariage. Il vint vne grande peste de son temps, de laquelle le peuple luy attribuant la faute il fut blessé & mourut, ayant gouuerné 17. ans & 27. iours.

39. Sebastian Ziani fut le premier esleu par dix Electeurs. De son temps y eut vn grand schisme en l'Eglise pour l'occasion de l'Empereur Federic Barberousse qui occasionna qu'Alexandre III. abandonna le saint Siege, Octauian ayant esté fait Antipape. Alexandre se retira à Venise, où ayant long temps seruy au monastere de la Charité il fut en fin reconnu & leué par le Prince, & la Seigneurie, Barberousse fit la guerre contre les Venitiens à cette occasion. Octauiá son fils fut pris, qui moyenna la reconciliation, & que son pere vint à Venise baiser les pieds du Pape. Il obtint plusieurs priuileges en reconnoissance & mourut l'an 5.

40. Aurie Maripiere fut le premier Duc esleu par les 40. créez cét effect apres la mort de Ziasti. On luy donna six Conseillers pour authoriser ses deliberations. Il reconquît Zara, qui s'estoit rebellée pour la quatrieſme fois. Il enuoya au secours des Chrestiens contre les Mores qui vsurpoient la Terre Sainte 88. ans, apres que Baldoin l'auoit deliurée. Ptolemaide fut reprise, & Androcinius successeur d'Emanuël Empereur, delivra plusieurs marchands Venitiens. Il renonça à la Principauté le 14. an, pour se faire Religieux.

41. Henry Dandule fut encores esleu par les 40. Ceux de Zara furent encores vne fois vaincus, & Polaconqueste. De son temps se fit la prise de Constantinople, & l'acquisition de l'Empire du Leuãt, à quoy il assista les Princes & Barõs François. Il mourut le 13. an, estant General de toute l'armée Chrestienne.

42. Pierre Zaine fils de Sebastien fut fait Duc vn certain temps apres la mort de Dandolo, les Correcteurs estant lors instituez. De son temps vindrent des Ambassadeurs d'Athenes & d'Achaïe, pour se soulsmetre à l'obeyssance de la Republique. Candie fut peuplée d'vne colonie de Nobles Venitiens. Il espousa Constance fille de Tancrede Roy de Sicilie. En fin il renonça à la Principauté ayant gouuerné 24. ans.

43. Iacques Tepulus fut fait Duc par sort en concurrence de Renieri Candolo qui eut autant de voix comme luy. Candie se rebella, & furent les seditieux chastiez. Zara qui auoit secoüé le joug fut remise à l'obeyssãce. Il y eut guerre contre les Ferrarois, & contre Ezzelin qui s'estoit impatronisé de Padouë. En fin il quitta la Principauté le 20. an, & mourut peu apres.

44. Marin Morosin fut fait Duc par les 40. à cause de la concurrence precedente. De son temps fut encores enuoyée vne colonie de Nobles en Candie, qui y bastirent Canea. Il fit guerre contre Ezzelin qui assiegeoit Mantouë, lequel de rage fit mettre en piece 12. mille Paudoüás qu'il auoit en son armée. Il mourut l'an 4. de sa Principauté.

45. Raynier Zene estant Podesta à Fermo fut esleu Duc, & enuoyé leuer auec quatre Galeres. Sous luy la Republique obtint vne signalée victoire contre ceux de Gennes: mais le cõtentement en fut bref, d'autant que Michel Paleologue chassa les François & Venitiens de Constantinople, aydé par les armes

des Geneuois l'an 58. apres la priſe d'icelle ville. Vne autrefois ceux de Gennes furent encores vaincus, & ayant gouuerné 16. ans il mourut.

46. Laurent Tepulus fut fait Duc pour la reſſouuenance de la victoire qu'il remporta ſur ceux de Gennes à Tiro. Il allia fort noblement deux de ſes fils auec des Dames eſtrangeres, à l'occaſion dequoy ſe fit vne loy pour l'aduenir que cela ne pût eſtre. Ceruia ſe mit en l'obeyſſance de la Repub. & les Bolognois furent vaincus. Il gouuerna 7. ans 25. iours.

47. Iacques Contrain à l'aage de 80. ans fut de Procureur de S. Marc fait Duc. La loy contre les illegitimes fut publiée & eux exclus de toutes chargespubliques. Il s'eſmût quelques rebellions en Iſtrie, & par ceux de Gennes, qui furent appaiſees. En fin pour ſon aage trop grand, il renonça à la dignité par l'aduis du Senat, ayant gouuerné 4. ans 6. mois.

48. Dandule fut eſleu eſtant abſent. La cité fut de ſon temps affligée par eau & tremblement de terre. Il fit guerre en Iſtrie contre le Patriarche d'Aquilée & le Comte de Goritia. A l'inſtance du Pape Nicolas il ſecourut auec vingt-cinq Galeres l'Archeueſque de Tripoli. Mourut ſept mois apres l'an huict.

49. Pierre Gradonic homme courageux, deliura la Republ. de deux grands dangers, l'vn pour vne grande diſgrace aduenuë en vne bataille contre ceux de Gennes: L'autre pour la coniuration de Baiamonte, qui fut reprimée les armes en main ſur la place S. Marc. Il fut ordonné que la Nobleſſe ſeulement auroit le gouuernement, & le Conſeil des 10. inſtitué. Ayant gouuerné 22. ans 9. mois il mourut.

50. Martin George eſtoit ſi bon que l'on le ſurnomma le ſaint. Veniſe fut touſiours excommuniée de ſon temps, à cauſe de la priſe de Ferrare. Zara ſe rebella pour la ſixieſme fois, & y eut beaucoup de peine à la ranger à ſon deuoir. Il fit baſtir le monaſtere de S. Dominique, & mourut aagé de 81. ans la premiere année, ayant gouuerné 10. mois 10. iours.

51. Iean Sourance eut l'honneur du recouurement de Zara, & autres lieux alienez du viuant de ſon deuancier. Negrepont fut recouuré, & ſe fit guerre contre ceux de Gennes. L'excommunication fut leuée à Veniſe par l'entremiſe de François Dandule, qui ſe ietta aux pieds du S. Pere, vne chaiſne de fer au col. Le nombre des Procureurs S. Marc fut accrû iuſques à ſix. Il gouuerna 16. ans 6. mois.

52. François Dandule qui s'eſtoit tant humilié pour ſa partie fut eſleué à la plus haute dignité qu'elle ayt. Ceux de Pola & Valeſe ſe ſouſmirent à la Republique. Ce qui occaſionna la guerre contre le Patriarche d'Aquilée. Padouë fut repriſe ſur Albert Scaliger, & Treuiſe, & la Comté demeurerent à la Republique. Il fut de la ligue des Princes Chreſtiens contre le Turc, & de ſon temps ſe trouuerent ſoixante Ambaſſadeurs à Veniſe. Il gouuerna dix ans dix mois.

53. Barthelemy Grandonic Procureur de S. Marc fut fait Duc à 76. ans par la ceſſion de André Dandule. De ſon temps aduint le renommé miracle de ſaint Marc, S. Georges, S. Nicolas qui deliurerent Veniſe d'vne horrible innondation éminente. Candie ſe rebella, & les rebelles furent ſeuerement punis. Il y eut vne grande cherté en la cité, qui occaſionna vn meſcontentement du peuple, & mourut l'an 4.

54. André Dandule qui auoit quitté au Gradonic fit cesser la cherté ayant enuoyé charger des bleds en Sicile. Il obtint du Roy de Babilone la nauigation libre en Egypte. Zara se rebella la septiesme fois, & fut reprise. La guerre se fit à ceux de Gennes, & la cité fut trauaillée de deux grands accidens, vn de tremblement de terre, l'autre de peste. Il gouuerna douze ans, moins quelques mois.

55. Marin Phalere fut esleu estant Ambassadeur à Rome. Ayant receu vne iniure de quelque particuliers qui ne fut pas vangée selon son desir, il delibera en l'aage de 80. ans se faire Seigneur absolut. La conjuration descouuerte par Nicolo Lion, il eut sa teste tranchée dans le Palais, & fut ordonné qu'au lieu de son portrait seroit escrit, *Icy est la place de Marin Phalere, qui pour sa griefue faute a eu la teste tranchée.* Il fut Duc dix mois.

56. Iean Gradonic le surnommé Nason fut beau d'esprit, & laid de visage. La guerre se renouuella contre Gennes qui se termina en vne paix. Il eut encore guerre contre le Roy de Hongrie pour la Dalmatie. Treuise fut assiegée de son temps, & y alla en personne. Il gouuerna vn an trois mois quatorze iours.

57. Iean Dauphin fut esleu Duc lors qu'il estoit dans Treuise pour la deffendre contre le Roy de Hongrie. Le Senat enuoya demander passage libre pour luy, lequel refusé il sortit auec deux cens cheuaux à la barbe de l'ennemy, & se rendit à Margliera où le Senat l'alla leuer. En peu de temps il termina cette guerre là, & recouura Conilian, Seraual, & Asolo. Il fit la paix pour la souueraineté de la Dalmatie, & mourut l'an 45. ayant gouuerné 4. ans 2. mois onze iours.

58. Laurent Celse sur le faux bruit d'vne victoire contre ceux de Gennes fut fait Duc en concurrence de Pierre Gradonic, Leonard Dandule, & Marc Cornare. Candie se rebella, & eut de grands difficultez à la rauoir. A cette occasion se fit vne iouste & feste publique en la place S. Marc. Il mourut deux iours apres, le 4. an de sa Principauté.

59. Marc Cornare homme fort docte & sage enuoya en Candie qui s'estoit rebellée, & s'y fit vne fort cruelle guerre, le Pape ayant mesmement donné indulgence pleniere à ceux qui y iroient. Les rebelles ayans esté seuerement punis, la Republ. fit present au Pape Vrbain V. de certain nombre de galeres. Il gouuerna 2. ans 5. mois 24. iours.

60. André Contarin s'enfuit sur le Padoüan de crainte d'estre esleu Duc, comme presageant la ruine qui de son temps deuoit arriuer à la Republique. Premierement se fit la guerre par ceux de Trieste, puis apres par le Carrara pour les confins de Padoüe, qui fut telle que Chioggia estant pris, la cité de Venise se trouua en extréme danger. Mais en fin il alla en personne s'opposer aux ennemis, les vainquit, & reprit Chioggie. Il mourut ayant gouuerné 15. ans 4. mois 15. iours.

61. Michel Morosin estoit homme remply de doctrine & sagesse. Aucuns disent que de son temps l'Isle de Thenedos fut prise, & non du temps de Contarin son predecesseur. Il fut fait diuerses loix, & entre autres celle qui ordonne que les homicides qui estoient pendus fussent à l'aduenir la teste tranchee. Il ne vescut que quatre mois cinq iours, & mourut au soixante & quatorziesme an de son aage.

62. Anthoine Venier rigoureux obseruateur de la Iustice fit confiner vn sien fils en exil pour auoir trop legeremẽt offencé la famille d'vn noble Venitien. Il fit ligue auec Galeazzo Vicomte contre le Carrara, sur lequel se prit Padouë. Il secourut l'Empereur Emanuël contre le Turc, & ayda à Sigismond Roy de Hongrie, qui depuis vint à l'Empire. La place de S. Marc, & celle de Realte furent grandement embellies de son temps. Il mourut vn mois 3. iours apres l'an 18.

63. Michel Stene eut la dignité de Procureur de S. Marc auec elle de Duc. Se gagna vne bataille importante contre les Genevois. Le Carrara fut vaincu pour la derniere fois, & Padouë & Verone pris. Ceux de Vicence pour se deliurer de la tyrannie se rendirent à la Repub. Ladislas Roy de Hongrie quitta semblablement Zara. Il mourut ayant gouuerné 13. ans 3. iours.

64. Thomas Mocenige fut premierement general du Golfe. Il embrassa la paix pour faire que les citoyens trafiquassent. Vdine vient à l'obeyssance de la Republique, auec la partie du Friuli, par la faueur des Seigneurs Sauorgnani qui furent faits nobles de Venise. Les Florentins furent secourus contre le Duc de Milan. Il mourut le 10. ans 3. mois.

65. François Foscare reprima fort le Duc de Milan qui empietoit sur la liberté d'Italie, Bresçia, Bergamo & autres villes de la Lombardie furẽt acquises, entre lesquelles Lode & Parme, & Rauenne en la Romaine. Il fut aussi fait de grands progrez en mer, & en la Morée. Le Senat secourut Paleologue Empereur contre les Turcs qui vsurperent Constantinople l'an 1453. Il fut esleu arbitre par le Duc de Milan en certains differens de voisinage. Le Roy de Dalie fut fait noble Venitien, puis le Duc pour sa grande caducité fut desmis, ayant gouuerné 34. ans 6. mois.

66. Paschal Malipiere fut mis en la place de Foscare estant Procureur de S. Marc, qui mourut deux iours apres sa demission. Il se fit vne loy, que pour l'aduenir le Duc ne pût estre deposé. De son temps l'Imprimerie est introduite à Venise. L'Arsenal fut grandement accreu & entretint le peuple en paix, pendant 4. ans 6. mois 5. iours qu'il gouuerna.

67. Christofle More encores fait de Procureur de S. Marc Duc, s'entretint quelque temps en paix, tant que le deuxiesme an de son gouuernement le Turc enorgueilly pour la prise de Constantinople declara la guerre aux Venitiens. Ils firent ligue auec le Pape Pie II. & le Duc de Bourgongne, mais le Pape venant à mourir ils demeurerẽt seuls & soustindrent 20. ans la guerre. Il mourut ayant regné 9. ans 6. mois.

86. Nicolas Tron eut le bon-heur que de son temps les affaires de la Repub. allerent assez bien contre le Turc, Pierre Mocenige General en l'Archipelago vny auec le Pape, le Roy de Naples & ceux de Rhodes mit 85. galeres ensemble, & prit Satalie cité de la Panfilie. Il se fit encore ligue auec le Roy de Perse contre le Turc. Iacques Roy de Cypre estant venu à Venise espousa Catherine Cornara fille adoptiue de S. Marc. Il gouuerna vn an 8. mois 5. iours.

69. Nicolas Marcel Procureur de S. Marc, apres quelques loix faites par les Correcteurs fut esleu Duc. De son temps se fit vne coniuration en Cypre pour faire tomber le Royaume entre les mains de Ferdinand Roy de Naples. Pierro Mocenigo y alla auec vne grosse armée, appaisa tout & fit seuerement punir les rebelles. Scutari fut assiegé du Turc & vaillamment deffendu par Antonio Loredano. Ce Duc gouuerna vn an 4. mois 17. iours.

70. Pierre Monſenigue fut eſleu Duc pour la reſſouuenãce de ſes braues faits. Lepante fut aſſiegé de ſon temps par les Turcs, & vaillamment deffenduë par Anthoine Loredan. Ils porterent leurs armes contre l'Iſle de Stalimene, & le meſme Loredan ſa valeur à la deffendre. La fille du Roy Ferdinand vint à Veniſe auec le Cardinal ſon frere, où ils furent regalez. Ce Prince fit battre vne monnoye qu'il ſurnomma deſon nom, & ne gouuerna qu'vn an, deux mois & neuf iours.

71. André Vendramine eut de malheur en ſon gouuernement, que l'armée Venitienne fut deux fois miſe en route par les Turcs, l'vne pres Croya en Albanie l'autre dans la partie du Friuli. En ſa perſonne il eut l'heur qu'eſtant fort beau il eut vne femme tres-belle, & de beaux enfans, qu'il allia par mariage aux premieres familles. Il gouuerna vn an 8. mois.

72. Iean Moſenigue frere de Pierre Moſenigue, ayant continué la guerre contre le Turc, fit en fin la paix auec luy, moyennant qu'il laiſſât à Scutari & Stipula liberté du commerce, & pouuoir tenir vn Balle à Conſtantinople. Il ſe fit guerre contre Ferdinand Roy de Naples à l'inſtance du Pape Sixte IX. qui occaſionna la longue guerre Sociale. En fin ſe fit la paix, la Republique ayant acquis Rouige & le Poleſan. La cité fut diformée de feu & de peſte, & ce Prince mourut le 7. an 6. mois.

73. Mais Barbadie la peſte eſtant ceſſée fit rebaſtir ce que le feu auoit bruſlé au Palais. Il auoit vne maxime differente de tous autres Princes, de ſçauoir pardonner, oublier les iniures particulieres qui luy eſtoient faites, & venger ſeuerement celles qui ſe faiſoient contre l'Eſtat. Le grand Seigneur luy enuoya vn Ambaſſadeur particulier pour congratuler ſon élection. Il ne gouuerna que 9. mois.

74. Auguſtin Barbadic reſiſta aux progrez de Charles 8. Roy de France, lors qu'il fit la guerre contre ceux d'Arragon pour le Royaume de Naples qu'il conquit. Le Turc vſurpa ſur la Republique Lepante, Modone, Coronne. Le Royaume de Cypere fut mis ſous la tutelle du Senat, & la Reyne Catherine amenée à Veniſe. L'office de la ſanté fut crée par l'occaſion de la peſte. Le Duc gouuerna 15. ans 21. iour.

75. Leonard Loredan ſouſtint vne tres-rigoureuſe guerre contre les premiers Princes du monde, s'eſtant fait à Cambray vne ligue entre l'Empereur Maximilian, le Roy de France, celuy de Naples, les Duc de Sauoye, Ferrare & Mantouë, incitez par le Pape Iules II. Tout l'eſtat de la terre ferme fut pris fors Treuiſe, mais en fin il fut recouuré. Il veſcut en Principauté. 19. ans 8. mois, 20. iours.

76. Anthoine Grimanie eſtant General en vne deſroute ſignalée, pour occaſion de laquelle il fut démis de la charge de Procureur S. Marc & confiné à Cherſos. Il rompit ſon ban & ſe retira à Rome prés le Cardinal ſon fils, où il rendit de ſi bons offices, que non ſeulement il fut reſtably en ſa dignité de Procureur, mais encores fait Duc en l'âge de 8?. ans, & ne gouuerna qu'vn an 10. mois 2. iours.

77. André Gritti ayant remporté la meilleure part la gloire pour la repriſe de Padouë, fut en grande eſtime. Il fit tant enuers le Roy de France, où il eſtoit priſonnier, que ſa Majeſté s'allia auec la Republique, & que Verone & Breſcia furent reconquis. Il ſçût ſi bien ſe comporter au gré du Senat pendant les guerres entre l'Empereur Charles cinquieſme & François premier,

& encores Soliman. Il gouuerna 15. ans 7. mois & 8. iours.

78. Pierre Laude continua la deffence de la Republique contre le Turc, auec lequel il fit en fin vne paix, dont il sçût ioüyr, & se maintenir pendant les guerres des susdits Charles & François. Il gouuerna 26. ans 8. iours.

79. François Donat vsant de benefice de la paix, orna la cité de diuers beaux édifices, entr'autres celuy du Palais. Il enuoya du secours à l'Empereur, contre certains rebelles en Allemagne. Les Princes de Guise estans venus de son tẽps à Venise y furent regalez selon leur dignité. Il gouuerna 7. ans 6. mois.

80. Marc Anthoine Treuisan homme du tout deuotieux, rechercha que la Republique fut abondante en biens & en bonnes mœurs, empeschant par son bon exemple, que les vices ne se glissassent comme ils font en vne trop longue paix. Il gouuerna 1. an moins 3. iours.

81. François Viuier sçût tellement gouuerner la Republique, qu'encores que de son temps le Turc fit guerre en la Poüille, & le Roy de France en la Toscane, la Reyne de Pologne fut regalée à Venise. Il gouuerna 2. ans 1. mois 20. iours.

82. Laurens Prioli fut sollicité par le Pape, de faire la guerre à l'Empereur, mais estant amy de la Repub. il ne voulut l'offencer, & moyenna la patification des affaires. De son temps se fit la paix entre France & Espagne. Charles V. mourut. Ce Prince gouuerna 3. ans 11. mois 8. iours.

83. Ieroſme Prioli frere du precedent ioüyt des grands honneurs que le Pape Pie IV. fit à la Repub. laquelle il fauorisa singulierement d'oüyr les Ambassadeurs d'icelle en la Salle des Roys. De son temps fut conclud le Concile de Trente, où il auoit enuoyé pour Ambassadeur Nicolo de Ponte & Matteo Dandolo. La Republique tint au baptesme le fils du Duc de Sauoye, né de Marguerite de France. Il mourut ayant gouuerné 8. ans 2. mois 4. iours.

84. Pierre Loredan pour la concurrence de deux autres, fut esleu contre l'esperance de tous & de soy mesme. L'Arsenal bruſla de son temps, & y eut vne grande cherté de toutes choses. Selim successeur de Soliman prit de la occasion de rompre auec la Republique, à laquelle il demanda le Royaume de Cipre. Et se meut guerre à ce sujet. Il gouuerna 4. ans 5. mois 8. iours.

85. Loüys Monsenigue, la guerre s'estant enflammée contre le Turc, perdit le Royaume de Cipre, Nicosia ayãt esté prise & Famagouste rendue. La Republique fit ligue auec le Pape Pie V. & le Roy Philippe d'Espagne, de sorte que les armes jointes ensemble elle obtint l'an 1571. vne signalée victoire contre les Turcs. Peu apres Henry III. Roy de France passa à Venise, où il fut magnifiquement regalé. Ce Prince mourut le 7. an.

86. Sebastien le Venier fut esleu d'vne commune voix, auec tel aplaudissement que certains Turcs luy allerent mesmement baiser les pieds. Il se créa cinq Correcteurs sur les loix, pour le reglement des affaires du Palais. La Cité fut delivrée d'vne cruelle peste, apres le vœu fait d'édifier l'Eglise du Redempteur. Le feu se mit au Palais, qui l'endommagea fort. Ce Prince ne gouuerna pas vn an entier.

87. Nicolas du Pont fut crée Duc, homme tres-docte en toutes sciences, dont il auoit fait profession publique à Venise. Il passa par tous les honneurs dont la Repub. peut gratifier ses citoyens. Le Seminaire de S. Marc fut institué par luy. Certains Princes du Iappon estans arriuez à Venise y furent tres-fauorablemẽt caressez. Il fit bastir le põt de Canal reggio, & gouuerna 7. ans 9. mois

traize iours.

88. Paſcal Cicogne Procureur de Saint Marc, fut eſleu ainſi qu'il oyoit Meſſe en vne Egliſe. De ſon temps y eut de grandes guerres en France & Eſpagne pour le Piedmont. Et entre l'Empereur & le Turc pour la Hongrie. Il fit baſtir la ville de Palma és confins de la partie de Friuli, & vne fortreſſe nouuelle en l'Iſle de Cefalonie. Il eut l'honneur de l'eſmerueillable pont de Realte qu'il fit baſtir: Et gouuerna dix ans ou enuiron.

89. Martin Grymani Procureur de ſaint Marc, fut tant au contentement du peuple que le iour de ſon eſlection ſe firent des ſignes extraordinaires de ioye continuez pluſieurs iours ſuiuans. Le ſecond an de ſa principauté, il fit couronner en triomphe la Ducheſſe ſa femme, à laquelle le Pape Clement VIII. enuoya la roſe d'or. De ſon temps ſe firent de grandes allegreſſes pour la paix concluë entre les Roys de Frãce & d'Eſpagne. Sur l'occaſion de la venuë du Pape à Ferrare, acquis à l'Eſtat Eccleſiaſtique, le Cardinal Aldobrandin paſſant à Veniſe y fut tres-honorablement careſſé auec d'autres Cardinaux. Il y eut vn ſi grand deſbordemẽt d'eauës le 5. an de ſa Principauté, que les gondoles & barques eſtoient ſur la place S. Marc, comme en pleine lagune. Il mourut auec tres-grand regret du peuple, ayant gouuerné 10. ans 8. mois.

90. Leonard Donat, ayant pour ſes merites, prudence ſingulier & dexterité au maniement des affaires, paſſé par tous les honneurs que la Republique peut faire à ceux qu'elle reconnoît fidelles, fut mis en la place de Grimani le 10. Ianuier. 1606. Il auoit eſté enuoyé Ambaſſadeur à Conſtantinople vers Mahomet nouuellement venu à l'Empire d'Orient, pour luy faire au nom de la Repub. les cõplimens accouſtumez. Il a vne telle pratique des affaires & memoire ſi heureuſe, dans vne ame reconnuë ſi ſaintement zelée au bien commun que le Senat luy defere plus qu'à aucun de tous ſes predeceſſeurs. La cité a eſté excommuniée de ſon temps par N. S. P. Paul V. pour des pretentions du S. Siege, & ſe peut dire que contre ces foudres il s'eſt monſtré comme vn rocher immobile à la deffence de l'Eſtat. Ainſi deux principaux pilliers de la Chreſtienté, menaçoient vne grande ruyne, n'eut eſté que le Tres-Chreſtien Henry IV. Roy de France, embraſſa ces deux colomnes, les ſouſtint l'vne & l'autre pour les redreſſer, par l'entremiſe de ſes Ambaſſadeurs, qui en ont erigé vn arc triomphant à l'immortalité de ſa gloire. Ce Prince qui ioüit du bon heur de la paix, en fait iournellement reconnoiſſance à la France par l'affection particuliere qu'il teſmoigne luy auoir.

LA REPVBLIQVE DE RAGOVSE

SOMMAIRE.

1. *Ragouſe anciennement appellée Epidaure, & de l'aſſiette des* Epidaures *où l'on adoroit Eſculape.* 2. *Origine du mot* Eſclauonie, *ſon eſtenduë. ſa longueur, largeur, ſon climat, & ſes principales villes.* 3. *Ragouſe ville d'Eſclauonie, tributaire au Turc: ſa ſituation & ſes Iſles.* 4. *Son terroir portant huyle, vins, fruits, poiſſons gras, & des arbres chargez d'huytres qu'on cueille de trois en trois ans.* 5. *La* Grauoſe Iſle *pleine de Iardins d'Orangers, Citronniers, & Grenadiers.* Langoſte *autre Iſle abondantes en Olines & Raiſins, renommée pour la peſche des Sardines.* 6. *Le naturel barbare & cruel des anciens habitans de Ragouſe, & tenans de l'humeur des Scythes dont ils ſont deſcendus.* 7. *Couſtume des Ragouſois d'aller teſte raſe à moitié & ſans cheueux, au contraire des Hongrois. Amateurs de l'eſgalité. La façon de leurs veſtemens, & les couleurs plus en prix.* 8. *De leurs mariages & alliances, limitez par la loy à mille ducats d'or.* 9. *De leur langage, & inſtruction aux lettres diuines & humaines.* 10. *Richeſſes des Ragouſois conſiſtans au trafic.* 11. *Leurs petites forces.* 12. *Du gouuernement de Ragouſe conforme à celuy de Veniſe: & premierement du* Grand Conſeil. 13. *Des* Pregads, *Magiſtrats annuels, & leur Iuriſdiction.* 14. *Du* Petit Conſeil, *la charge & durée de ce Magiſtrat.* 15. *De l'eſlection du* Recteur *Chef de toutes Conſeils.* 16. *Des* Pourvoyeurs. 17. *Des ſix* Conſuls *inſtituez pour les cauſes ciuiles en premiere inſtance.* 18. *Des cinq Iuges criminels.* 19. *Des Officiers ſur l'arc de la laine.* 20. *Du College des Trente: commis ſur les cauſes d'appel.* 21. *Des cinq hommes appellez* Pourvoyeurs *de la ſanté; & leur authorité.* 22. *Des Commis ſur la Doüane.* 23. *Des Carmelinques.* 24. *Des trois* Threſoriers *commis à la garde du Threſor public, derniers pupilaires & depoſts.* 25. *Des Officiers de l'armurerie.* 26. *Autres Officiers eſtablis ſur la vente des formens, vins, & reparations des chemins.* 27. *Des ſix Capitaines de nuict.* 28. *Du Notaire Secretaire.* 29. *Des Chancelliers.* 30. *Des Capitaines & Comtes enuoyez aux Gouuernemens de dehors Ragouſe.* 31. *Des trois Procureurs de l'Egliſe Cathedrale de Ragouſe.*

AVant que de m'engager d'auantage en ce discours, ie desire oster à ceux qui liront cette œuure la confusion de l'equiuoque des noms qui les pourroit faire chopper dés l'entrée. Car puis que nous auons entrepris de parler de Ragouse, qui se nommoit anciennement Epidaure, & qu'il y a eu d'autres villes de mesme nom, il est à propos de monstrer qui est celle-cy, & de ne la confondre pas indiscrettement auec les autres. Il faut donc sçauoir qu'il y a le long de la mer depuis Venise iusques à Corinthe trois Epidaures, dont le premier est assis au Golphe de Venise iusques à Corinthe trois Epidaures, dont le premier est assis au Golphe de Venise, & est celuy que nous appellons maintenant Ragouse.

L'autre est au pays de Laconie, ou Golphe de Napoli, cette ville est nommée à present Maluaisie, & la troisiesme ville d'Epidaure, est celle du Golphe d'Engie ou sein Saronique, qu'on nomme Cherronese, ou Piguiade. Et afin d'Esclaircir encor mieux la chose, c'est en la derniere qu'on adoroit Esculape.

Or pour venir à celle dont nous voulons faire mention, elle est assise en Esclauonie, qui est l'ancienne Dalmace, & qui prit son dernier nom des Slaues qui au temps de l'Empereur Iustinian premier, estant venus de Sarmatie, passerent le Danube, & lors vne partie se rua sur la Macedoine, & l'autre sur la Thrace, puis au temps de l'Empereur Maurice, qui mourut l'an six cens deux, & apres de Phocas son successeur ils se rendirent maistres de la Dalmacie. Il est vray qu'auiourd'huy le nom d'Esclauonie s'estend depuis la riuiere d'Arse iusques à celle de Drin; & sa longueur depuis vne riuiere iusques à l'autre, est d'enuiron quatre cens quatre-vingts milles, & sa largeur depuis les monts de Croatie iusques à la mer, est d'enuiron cent vingt-milles. Elle est entre le milieu du cinquiesme Climat, prés du troisiesme paralelle, & le milieu du sixiesme, où le plus grand iour d'Esté n'est de plus de quinze heures & demie. Son Meridien plus Oriental passe par le quarante-sixiesme degré, & le plus Occidental par le trente-sixiesme. Au reste la mer qui est entre l'Italie, & la fin de l'Esclauonie; se nomme Adriatique, & s'estend par l'espace de six cens milles, & la plus grande largeur est de deux cens, la moindre de cent cinquante, & celle de son emboucheure de soixante, mais le reste qui va lescher l'Albanie & la Macedoine, se nomme mer Ionique. Vne partie de ce pays obeyt à la Seigneurie de Venise, l'autre aux Archiducs d'Austriche, & le reste au Turc. Ses villes plus renommées sont Zamone, Segne, Hone, Zare, pour laquelle les Venitiens, & les Hongrois ont guerre continuelle Sebenic & Spalare. Mais la meilleure ville de toute l'Esclauonie c'est Ragouse, qui se maintient en liberté payant au Turc quatorze milleZequins, & en despençant encor autant en presens, & en logement des Turcs. Cette Republique a peu de pays en terre ferme, mais elle a sous sa puissance quelques petites Isles assez bonnes, qui sont assises entre Curzole, & le Golphe de Cattaro.

VII. L'ancienne ville d'Epidaure estoit au mesme lieu qu'on nomme auiourd'huy la vieille Ragouse. Mais les Gots s'estans emparez de l'Italie, & par mesme moyen de la plus grande partie de l'Esclauonie, & entr'autres d'Epidaure, la raserent entierement. A raison dequoy les habitans qui ne sçauoient où ils se pourroient retirer, commencerent de bastir la nouuelle

Ragouſe, qu'on voit maintenant, des ruines de la ville. La ville eſt fort bien habitée & en fort bonne aſſiette ſur la mer. Elle eſt toute pleine de fontaines d'eaües douces, qui ont eſté cõduites des montagnes voiſines, au grãd profit de ceux du pays. Elle a vn petit port fait à la main, qui eſt aſſez commandé d'vn coſté, il y a vne montagne fort haute, & droite, au pied de laquelle la ville eſt baſtie. Ils poſſedent autour de leur ville vn pays fort eſtroit, & outre ce ils ont pluſieurs belles petites Iſles ſous leur obeyſſance, entre autres celle de Langoſte, dont la forme eſt pareille à celle d'vn Amphiteatre.

QVALITE'.

IV. Le terroir eſt de ſa nature ſterile; mais les Ragouſois employent tant de peine & d'induſtrie à le rendre bon qu'ils en tirent de l'huyle, du vin, & des fruicts excellens. Il y a vne certaine vallée où il s'aſſemble en Hyuer tant d'eau qu'il fait vn lac, où il ſe nourrit du poiſſon qui deuient tellement gras, qu'on le faſſe ſans huile auec ſa graiſſe toute ſeule. Apres cela l'eau venant à ſeicher au Printemps, on ſeme au meſme lieu du grain, qui y viẽt heureuſement, auſſi bien qu'vn meſme lieu rend du poiſſon, & du bled dans vne année. Ils font apres cela de diuerſes induſtries en la mer, & entr'autres choſes ils font que les arbres leur apportent des huiſtres. Car ils font baiſer les branches des arbres, & les arreſtent ſous l'eau auec des cailloux, & dans deux ans il s'attache tant d'huyſtres às ces brãches que c'eſt vne choſe merueilleuſe, puis la troiſieſme année elles ſont preſque bonnes à manger.

V. Il y a ſur la mer la Grãouſe, qui eſt vn lieu fort agreable, & plein de iardins d'Orengers, de Citronniers & de Grenadiers. Ses principales riuieres ſont le Saue, & le Drau. L'Iſle de l'Angoſte eſt enuironnée de tous coſtez de fort hautes montagnes, où ſont les metairies des Ragouſois, & au milieu on voit vne belle plaine qui produit grande quãtité d'Oliues & de Raiſins. On y peſche force ſardines.

MOEVRS ANCIENNES.

VI. Les habitans de ce pays eſtoient autresfois cruels & barbares & ne s'adonnoient qu'à eſcumer continuellement. Flote dit d'eux qu'en la premiere guerre contre les Cartaginois du temps de la Reyne Teure, ils ne ſe contentoient pas de pillerimais exerçoient toute ſorte de meſchãcetez. Ce furent les Eſclauons qui firent trencher la teſte aux Ambaſſadeurs des Romains, & qui bruſlerent ceux qui gouuernoient leurs vaiſſeaux, & ce qui augmenta la honte des Romains ce fut que ces peuples eſtoient alors gouuernez par vne femme. Procope dit auſſi que les Eſclauons (peuple Scythique) entrerẽt par force dãs ce pays du temps de Iuſtinian, & en fin s'y arreſterent; de ſorte que les anciens habitans embraſſerent en partie les mœurs de ces eſtrangers nouuellement venus. Tite Liue appelle cette nation farouche, & adonnée à faire des courſes

sur la mer pour y escumer quelque chose. Aussi les Romains auoiét touſiours des legions en ces pays, tant pour d'autres occasions, que pour brider le naturel & l'humeur barbare de ces peuples.

MOEVRS DE CE TEMPS.

VII. CEux de Ragouse laissent croistre leurs cheueux depuis le milieu de la teste en sus, & portent raz tout le reste. Au contraire les Hongrois ont cét endroit raz, & des cheueux par tout ailleurs. Les femmes n'y portent les cheueux guere longs, & les rendent noirs auec artifice. Tous viuent esgalement sans beaucoup de ceremonies, vû qu'ils n'vsent point de reuerence comme nous, & n'ostent ny chappeau, ny bonnet, mais saluënt simplement l'vn l'autre, ou de parole ou par quelque action qui descouure naturellement leur intention. Ils ayment fort l'egalité entr'eux; de sorte qu'il y a vne loy qui porte qu'aucun citoyen ne peut estre Euesque de Ragouse, afin qu'il n'y ait aucun d'entr'eux qui aye plus grande preéminence en leur Republique, que celle qui leur est permise par les loix.

Ils sont habillez diuersement; vû que les plus ieunes vont vestus à la Florentine, les autres portent des manteaux, & les plus vieux des manches cõme les Seigneurs de Venise, & il est deffendu de porter des habits de soye, excepté à celuy qui est Recteur de la Republique, aux Docteurs & aux Cheualiers.

En Esté lors qu'il fait bien chaud ils portent des iuppes de simple taffetas armoisin. On peut voir le mesme retranchemẽt aux habits des femmes, vû que elles ne portent toute leur vie que du drap, excepté que quãd vne fille se marie, il luy est permis de porter de la soye durant vn mois. Il y a encor quelque chose entre les fẽmes, qui monstre la difference des qualitez, vû que les iours de festes les Damoiselles ont accoustumé de porter vne chappe de drap, doublée d'vn sandail rouge, qu'elles sõt obligées de porter apres qu'elles sont mariées.

Au reste elles portent du drap tanné, rouge & bleu, & il leur est seulement permis de porter des manches de soye, comme bon leur semble.

VIII. QVant aux mariages ils ont coustume de s'allier seulement auec des personnes de leur condition, c'est à sçauoir le noble auec le noble, & vn Gentil-hõme ne peut prendre vne bourgeoise ou vne estrangere, afin de n'introduire pas en sa race vn sang moins genereux, corrompant son ancienne noblesse; & de là viẽt que les familles sõt tellemẽt diminuées, qu'il n'y en a plus que vingt-trois ou vingt-quatre qui gouuernent: pource que les maisons venans à manquer, comme toutes les choses du monde font aussi, & les nobles ne s'alliant point auec bourgeoises: ou des estrangeres, & n'en meslant aucune parmy eux, ces maisons sont venuës auec le temps à ce petit nombre.

Il est vray que si quelque noble vouloit ou pour quelque dessein, ou pour quelque cõmodité prendre vne femme qui ne fut pas du pays, il le peut faire pourvû qu'il prenne vne Damoiselle dans le pays qui est depuis Zare, iusques à Cattaro, & non autrement, mais quicõque prend pour femme vne estrangere telle que nous auõs dit, il doit auoir vaillant pour le moins mille ducats.

d'or pour l'aſſurance de cette femme, combien que cecy s'obſerue fort peu. Et quant aux mariages ils ſont limitez par la loy à mille ducats d'or, mais auiourd'huy l'on paſſe par deſſus cette ordonnance, tellement qu'vn pere donnera trois, quatre cinq & ſix mille ducats, voire plus, ſelon ſes moyens, & la qualité de la fille.

On donne le mariage en argent auãt que le mary futur voye la femme qu'il doit prendre, & lors que le contract eſt eſcrit, toutes les autres ceremonies ſont acheuées, il s'en va la voir en ſa maiſon. Car c'eſt leur couſtume de ne muguetter point vne femme qu'apres l'auoir eſpouſée, ſelon l'ordre preſcrit par l'Egliſe Romaine.

Quãd à leur langage, tous les ieunes hommes ſçauent ordinairement la langue Italienne qu'ils appellent Franque: mais ils vſent ſeulement entr'eux de leur langue Sclauonne. Pluſieurs d'entr'eux s'adonnent aux lettres, & pour cét effect la Republique tient ordinairement dans Ragouſe auec gros gages, vn Lecteur qui enſeigne les bonnes lettres aux ieunes hommes, auec trois ou quatre Repetiteurs. Ils font venir auſſi toutes les années vn bon Predicateur, qui preſche ſeulement aux hommes, à cauſe qu'il parle Italien, & les femmes ne le peuuent entendre ne ſçachans la langue.

Outre ce la Republique tient outre les Medecins de l'ame, des hommes pour remedier au corps, c'eſt à ſçauoir deux Medecins & deux Chirurgiens auec de fort bons gages. Ceux-cy ſont obligez de viſiter tous les malades ſans tirer aucune reconnoiſſance, ſpecialement des pauures, & de faire tout ce qui eſt neceſſaire ſelon leur profeſſion, pour la ſanté des citoyens.

RICHESSES.

CE n'eſt pas le pays des Ragouſois qui les rend riches, vû que c'eſt bien aſſez s'il les entretient, combien qu'ils viuent auec autant d'eſpargne qu'on ſçauroit faire. Leurs grandes commoditez viennent du tres-grand trafic qu'ils exercent; vû qu'ils ont beaucoup de bons vaiſſeaux auec leſquels ils vont en diuers lieux, & gagent gros auec le commerce. Ce qui leur fait grand bien, c'eſt que moyennant les quatorze mille Zequins, ou Secquins qu'ils donnent au Turc toutes les années ils ſont frans, & exempts de toutes ſortes d'impoſitions, & de gabelles par tout l'Empire du Turc. x.

Mais il ne faut conclurre pour cela que ce ſoit vne Republique fort riche, vû que ſans le ſupport, & l'appuy du Turc, elle auroit eſté bien ſouuent en proye à pluſieurs, & principalement aux Venitiens, & elle ſeroit bien empeſchée, s'il falloit faire quelque groſſe deſpence à entretenir des gens durant quelques années.

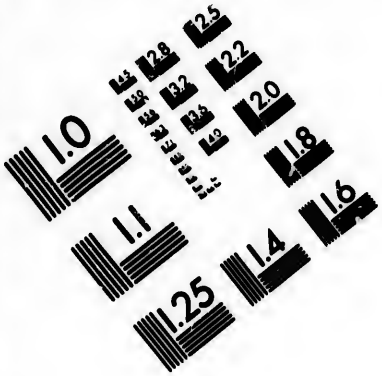

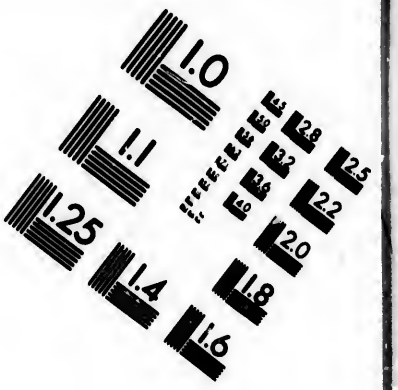

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

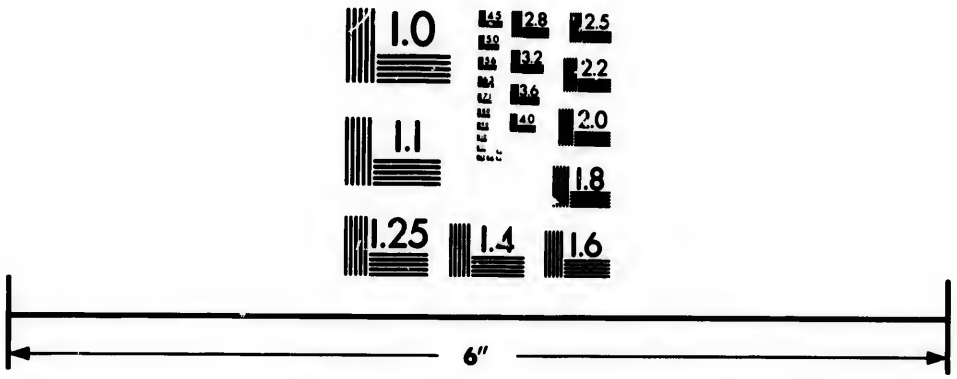

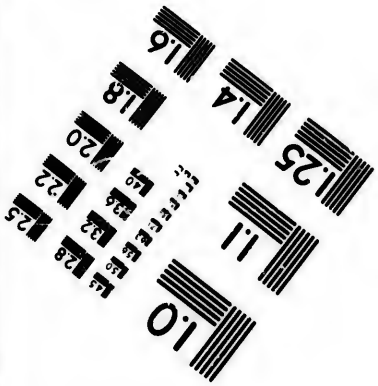

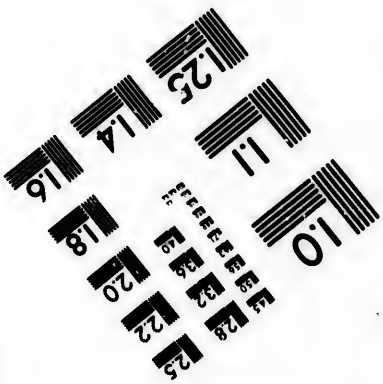

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.5
2.2
2.0
1.8
1.0

FORCES.

LE deffaut des grandes commoditez fait auſſi que les Ragouſois ne peuuent auoir de grandes forces, & s'ils ſubſiſtent c'eſt à cauſe du ſupport dont i'ay parlé. Leur ville eſt aſſez bien fortifiée; mais outre que celle eſt au pied d'vne montagne qui luy commande, elle ne ſçauroit ſouſtenir vn grand effort. Quant aux gens de guerre ils n'en tiennent que fort peu, vû qu'ils ont ſeulement leur garde de cent Hõgrois auec vn Capitaine: mais la Republique ſe ſert de ceux-cy plutôt aux executions qu'en autre choſe qui leur ſoit neceſſaire; Pource que ces hommes là ne reſpectent perſonne, & pour cette cauſe font tout ce qui leur eſt enioint, & ſont fort fideles, de meſme que les Suiſſes dont les Princes ſe ſeruent pour la garde de leurs perſonnes. Ils ont auſſi le chaſteau S. Laurens hors la ville, qui eſt aſſez bon, & la nouuelle forteresſe vers la porte qui eſt du coſté du Leuant. Mais toutes ces choſes ſont aſſés peu conſiderables, & ſeulement bonnes pour reſiſter à des gens qui ne ſe veulent pas opiniaſtrer à vne entrepriſe.

GOVVERNEMENT.

RAgouſe n'a pas touſiours eſté Republique, vû qu'elle a obey en diuers temps à diuers Seigneurs, tantſtot Grecs, tantſtot Albanois. Mais depuis qu'elle a embraſſé la façon de viure auec laquelle elle ſe gouuerne maintenant elle s'eſt maintenuë auec quelque reputation. Or les Ragouſois, lors qu'ils voulurent reduire leur ville en Republique, ſuiuirent, pour la plus grande part l'ordre de la Republique de Veniſe. Ainſi donc qu'ils ſe furent reſolus de l'ordonner ils inſtituerent vn grand Conſeil, ſçachant que c'eſtoit le fondement d'vne Republique, & comme vne baſe aſſurée de leur ville. Tous les gentils-hommes de la ville entrent en ce Conſeil, ſi toſt qu'ils ont atteint l'aage de vingt-ans, & ſont receus en prouuãt qu'ils ſont nobles, & ſortis de nobles. On crée en ce Conſeil tous les Magiſtrats de la ville, qui ſont tels que ie vous les vay deſduire.

Il y a premierement les Pregads, qui doiuent eſtre d'ordinaire ſoixante, tous Gentils-hommes: mais il arriue bien peu ſouuent que ce Magiſtrat face nombre. Pluſieurs Gentils-hommes de meſme famille en peuuent eſtre, pource que (comme i'ay dit cy-deſſus) les familles ont eſté reduites auec le temps à vn petit nombre. Ceux-cy ont charge des affaires de la Republique, & iugent encore les cauſes ciuiles par appel de trois cens ducats en bas. Ils iugent auſſi toutes les cauſes criminelles qui ſont importantes pour la qualité des perſonnes, comme ſi quelque Gentil-homme eſt accuſé, ou s'il a commis quelque crime.

Ils demeurent vne année en cette charge, & l'on les change ſelon qu'ils vaquent, d'autant qu'ils ne ſont pas tous creez à la fois, mais peu a peu, & les vns apres les autres ſelon qu'ils finiſſent, & meſme ils peuuent eſtre reconfirmez.

Le petit Conſeil ainſi nommé au regard du Grãd, eſt le Conſeil du Recteur qui eſt compoſé d'onze perſonnes, toutes de diuerſes familles, qui aſſiſtent le

Recteur

Recteur, ou chef de cette Republique. Ils reçoiuent & oyent les requeſtes, & les demandes des eſtrangers, & des hommes priuez, les lettres, les Ambaſſades, & choſes ſemblables, & ſont preſque comme vne autre main, qui preſente aux autres Magiſtrats les choſes qui viennent deuant eux, & qui vont apres ſelon leur qualité aux offices deſtinez à telle matieres. Et ceux cy pour le regard des choſes qui s'offrent à eux, en decident quelques-vnes, & rapportent les autres aux Pregads. Ils ne demeurent en cette charge qu'vne année ſeulement, & ſortent tous enſemble, & les autres vnze qui ſont créez par le grand Conſeil entrent auſſi tous enſemble au nouueau Magiſtrat, le premier de Ianuier, auec le nouueau Recteur.

Ce Recteur, qui eſt chef de tous les Conſeils, eſt eſleu au grand Conſeil par trois ſortes d'eſlections, ainſi qu'on fait encor de tous les autres offices. Et de ces eſlections en tous offices, l'vn ſe fait par la voye de Scrutin (que ie vous ay expliquée en parlant de l'eſlection des Papes) par trois Conſeillers du Recteur & les deux autres ſont faites au ſort. Le Recteur ne demeure qu'vn mois en charge, & il eſt obligé durant ce mois de ſe tenir au Palais. Il porte l'accouſtrement du Duc, c'eſt à ſçauoir vne robbe à manches ouuertes, & differente des autres, à cauſe de ſon authorité. On luy donne d'eſtat ſept ducats, & non dauantage pour tout ce mois. Il eſt vray que quand il eſt Pregad pour le regard des appellations il a vn ducat le iour qu'il y aſſiſte. XV.

Ce Recteur s'aſſemble auec les Conſeillers les iours ouuriers apres le diſner, & les feſtes auſſi, mais pour quelque ſuiet. Il donne ordinairement le matin aux Pregads, ou au grand Conſeil ſelon l'occurrence, & le beſoin. Et ſi le Recteur n'y eſt par fortune, le plus ancien Conſeiller entre à la place, & l'on n'expedie aucune choſe ſans ſa preſence. On donne à ce Recteur vn Lieutenant qui a ſeulement iuriſdiction iuſques a trois ducats d'or: & ceſtuy-cy eſt ſon Lieutenant ſeulement aux choſes ciuiles, & non aux autres: & les Conſeillers ne peuuent eſtre eſlus Recteurs l'année qu'ils ſont en leur Magiſtrat.

Il y a apres les 5. Pourueoyeurs, qui ſont hõmes de cinquante ans en ſus, & doiuent eſtre de diuerſes familles. Ils ont l'authorité de faire receuoir toutes expeditions faites par quelque Magiſtrat que ce ſoit, & doiuent eſtre preſents lors que les Conſeils s'aſſemblent. Ceux-cy peuuent eſtre faits Recteurs durant leur Magiſtrat, & le ſont meſme ordinairement. Ce ſont des principaux de la ville qui ont grande authorité, & ſont preſque touſiours du nombre des Conſeillers. XVI.

Il y a apres les ſix Conſuls, qui eſcoutent les cauſes ciuiles en premiere inſtance pour quelque ſomme que ce ſoit. Ce ſont ordinairement des hommes de grande authorité, & qui entrent au Conſeil des Pregads, l'on forme ſouuent des procez aux choſes qu'ils iugent. Or les parties n'ont pas de couſtume de faire des allegations, comme on fait en pluſieurs lieux; ains ceux-cy voyans les procez, deliberẽt ce que la Iuſtice requiert, & tirent de chaque cauſe deux ducats pour cent. Ils ne peuuent eſtre Recteurs de deux ans. afin de ne deſtourner point les cauſes ciuiles, afin que le peuple ait la commodité de pouuoir eſtre tôt expedié au procez qu'il a, d'autant que ceux cy vaquent continuellement à les iuger. XVII.

On y void auſſi cinq Iuges criminels, & les expeditions partent d'eux ſe XVIII.

lon le iugement qu'ils font. Il eſt vray que les nobles en ſont exceptez, vû qu'aux choſes criminelles ils vont par deuant les Pregads, ceux qui ſont gagez par la Republique reſpondent par deuant le petit Conſeil. Et il y a encore quelquesfois d'autres cauſes que les cinq ne iugent pas, pource qu'il ſemble bon aux Pregads d'en prendre connoiſſance. Ces Iuges pour n'eſtre ordinairement beaucoup occupez ſont faits Recteurs, de meſme que les Pouruoyeurs.

XIX. Il y a encore trois Officiers ſur l'art de la laine. Ceux cy oyent ordinairement les differents qui naiſſent entre les perſonnes qui exercent tel art. Ils entrent dans le nombre des Pregads, & peuuent meſme eſtre Recteurs.

XX. Cette Republique a encor vn College de trente, dans lequel il peut entrer pluſieurs perſonnes d'vne meſme famille. Ils connoiſſent des cauſes d'appel iuſques à la ſomme de 100. ducats, & ont de gages chacun trois ducats l'année, ce qui ſe fait à cauſe que tous les Officiers de la ville ſont ſujets à quelque peine s'ils ne vaquent à leurs charges: car autrement ils ne les accepteroient pas, puis qu'elles ſont ſi peu vtiles. Lors que quelque office vient à vacquer on ſupplée à ce manquement par le moyen de l'vn de ceux qui ſont en quelque autre office.

Quant à ce College il n'a charge d'autre choſe que de connoiſtre des appellations, comme nous auons jà dit. Et quand aux Pregads on ſupplée auſſi au deffaut de leur nombre lors que quelqu'vn vient à manquer, en prenant vn des Pouruoyeurs, ou de ce College.

XXI. Elle a pareillement cinq hommes qui pouruoyent à la ſanté, & de qui la charge eſt de prendre garde que la ville ſe maintienne ſaine, & pour cette cauſe ils ſont appellez Pouruoyeurs de la ſanté. Leur authorité eſt grande, pource qu'ils puniſſent ceux qui ſont trouuez en faute, & qui vont contre les ordonnances de cét office, & ſont fort ſemblables aux Pouruoyeurs de la ſanté de Veniſe, & ils peuuent durant le temps de leur charge eſtre Recteurs.

XXII. Il y a quatre homme eſtablis ſur la Doüane, qui ont ſoin des choſes appartenantes à cét office, & exigent l'argent qu'on doit aux Doüanes, & font toute autre choſe en cette matiere.

XXIII. Il y a encor deux. Carmelingues, ou Chambellans qui reconurent l'argent qui eſt appliqué à leurs caiſſes, mais ils n'ont pas pour cela le maniement du threſor public, & leur argent eſt employé en quelques occurrences de la Republique, & ſelon la volonté de ceux qui ont charge de gouuerner.

XXIV. On y void encor trois Threſoriers, qui ſont volontiers hommes de grande authorité, tant pour leur richeſſe, que pour leur bonne vie. Ceux-cy ont le threſor public entre leurs mains, & outre ce l'argent des puplis qu'on leur donne en depoſt & en garde. Ils demeurent en leur office cinq ans, & peuuent eſtre faits Recteurs, & ordinairement les Recteurs ont auparauant eſté Threſoriers.

Il y a ſemblablement des Iuſticiers qui pourchaſſent que les choſes qui concernent les viures aillent comme il faut, & prennent garde à ce que les poids, & les meſures, & autres inſtruments des Marchands & des artiſans

aillent ſelon les ordonnances: & en leur office les a[illegible]s qui leur ſont ſouſmis ſont marquez.

Et pource qu'en leur ville ils ont vn petit Arſenal ſelon leurs forces, ils ont vn Magiſtrat, nommé les Officiers de l'Armurerie. Ceux-cy ont ſoin de cét Arſenal, & pouruoyent aux munitions par mer & par terre. Ce ſont de ieunes hommes qui ont encores des ſuruoyeurs, ou ſurueillans de plus grande experience qu'eux, & on les fait de temps en temps ſelon les occaſions qui ſe preſentent.

Dauantage on mene à Ragouſe le froment d'ailleurs, & cecy ſe fait aux deſpens du public. Il y a donc deux Officiers qui ont charge de telle choſe, & de vendre ce froment pour la Republique.

Les reuenus des Ragouſois conſiſte pour la plus grande partie en vin, & pour cette cauſe ils ont eſtably trois officiers ſur les contrebandes, & ceux-cy ont la charge de les expedier quand on les fait de vin, & il y a vne grande peine ordonnée contre les contreuenans, pource que la loy commande qu'on ne face entrer nuls vins deffendus.

Il y en a encore qui ont ſoin des ruës de la ville, & des lieux publics, faiſans reparer les chemins & les places, & ſemblables choſes, ſelon le beſoin; & ceux-cy ſont ieunes hommes, pource que ce ne ſont pas offices de grande importance.

Il y a encore ſix Capitaines de nuict, qui ſont l'vn apres l'autre la garde par la ville durant la nuict, auec les Hongrois, qui ſont enuiron cent auec leur Capitaine, & obeyſſent à ceux-cy, qui ouurent & ferment les portes de la ville. Ils demeurent deux mois en cette charge, & l'on y garde cét ordre que ceux qui ferment la nuict les portes de la ville, ne les ouurent pas, pource qu'on les change à minuict.

Ils ont vn Secretaire, qu'ils nomment Notaire, qui ſe trouue en toutes les choſes ſecrettes.

Il y en a apres vn autre qui a le meſme tiltre, mais entre en connoiſſance des ſecrets importans de la Republique. Et ces deux Secretaires ſeruent aux occurrences à eſcrire des lettres, & font encore l'office des Notaires ordinaires.

Outre les ſuſdits il y a trois Chanceliers, qui ſeruent aux Conſuls & aux choſes ciuiles, & ſont encore des inſtrumens, & l'vn eſt au criminel auec le meſme office.

Tous les ſoirs ils enuoyent vn Capitaine au Chaſteau de S. Laurens, qui eſt hors de la ville: & ceſtuy-cy n'a aucun appointement, mais eſt contraint de ce faire. Ils en enuoyent encor vn autre au nouueau fort, & ceux-cy y vont par ordre de roolle, & ſont ordinairement ieunes gens: mais lors que quelqu'vn a paſſé quarante ans il eſt hors de cette ſujection.

Les Capitaines & les Comtes qui vont aux Gouuernemens de dehors par l'Eſtat de cette republique ſont tous créez par le grand Conſeil, & quelques-uns d'entr'eux demeurent en charge ſept mois, & les autre douze.

RELIGION.

XXXI. CE peuple est tout Chrestien, & veritablement Catholique. La ville de Ragouse a son Euesque qui y fait sa demeure ordinaire. Il y a trois Procureurs de l'Eglise Cathedrale, qui ont soin de la principale Eglise, & ont en gouuernemẽt les reliques qui y sont, pource qu'il y en a fort grande quantité, & qui sont enrichies d'or, d'argent, & de pierres precieuses. Ces Procureurs demeurent en charge toute leur vie, & peuuent estre Resteurs & entrer aux Magistrats, comme de Conseillers, de Tresoriers, & autres offices.

DISCOVRS DES ESTATS DE L'EMPEREVR.

SOMMAIRE.

1. *Estendue & grandeur de l'ancien Empire des Romains: son declin & l'affoiblissement notable par des guerres ciuiles, par le transport du siege de Rome à Constantinople, & vn notable temps par le partage qu'en fit l'Empereur Constantin à ses enfans, le diuisant en trois parties.* 2. *Diuision de l'Empire d'Orient & d'Occident: & quel en fut le partage au siecle de Charlemagne.* 3. *Description generale de* l'Allemagne, *son estendue, ses bornes & ses Prouinces, & premierement d'*Alsace, *& ses principales villes.* 4. *De* Virtemberg, *ses villes & chasteaux.* 5. Franconie, *vulgairement* Frankendal, *subiecte à cinq Princes: ses limites & bonnes villes.* 6. *De* Sueue: *& du Royaume de Boheme, vulgairement* Bchaim, *la longueur, & cousins de ces deux Estats les riuieres & villes capitales.* 7. Morauie, *ses riuieres, ses Comtez, Seigneuries, & sa ville capitale* Olmus 8. Bauiere, *ou* Bayern, *haute & basse: ses principales villes.* 9. L'austriche, *ou* Oesterreich, *ses confins & riuieres.* 10. *la Comté de* Tirol. 11. *La* Stire, *ou* Steirmak, *ses Comtez & villes principales.* 12. *La* Carinthie, *ou* Kaerdten, *& ses meilleures villes.* 13. *Les deux* Carnoiles: *& principales villes.* 14. Westphalie, *ses limites & villes.* 15. *Duché de Cleues: ses meilleures villes.* 16. *Pays de* Iuliers. 17. Landgrauiat *de Hessen.* 18. Turinge. 19. *L'ancienne* Saxe, *haute & basse: ses Comtez & villes.* 20. *Marquisat de* Brandenbourg, *diuisé en deux Marches.* 21. *La Comté de* Mansfeld. 22. *La* Lusace. 23. Silesie. 24. Misne, *ou* Meyssen. 25. Liege. L'*Archeuesché de* Treues. 27. *La* Holsace. 28. Besançon. 29 *Sous quel climat est l'Allemagne, son air faschenx, & dur Hyver: abondante en toute sorte de bleds & legumes: mines d'argent, cuiure, fer, plomb, or: fontaines, & mines de sel: vignes, saffran, sapins.* 30. *Particuliere remarque des choses que chaque Prouince d'Allemagne porte & produit, & premierement de l'Alsace, abondante en froment, vins & pasturages.* 31. *Allemands pourquoy appellez anciennement* Germains: *n'ayans l'vsage d'or, d'argent, n'y d'espée. Quelles estoyent leurs armes & façons de combattre. Election de leurs Roys & chef d'armée: Leurs femmes Martiales & courageuses: leurs*

sacrifices d'hommes à Mercure. Observation de la nouuelle Lune en leurs entrepriſes: leurs aſſemblées en armes: leur exercice hors la guerre & en temps de paix. Leurs habillemens. Chaſteté de leurs femmes. Peines d'adulteres & homicides. Leurs banquets & feſtins, ou ſe traitent auſſi les affaires de paix & de guerre. Exercice de la ieuneſſe aux armes. Leur année garnie en trois ſaiſons. 32. Remarque particuliere des mœurs de quelques peuples de la Germanie. 33. Des Saxes diuiſez en quatre Eſtats. Adonnez à la ſuperſtition des Idoles, au culte & adoration des arbres, fontaines foreſts & bois de haute fuſtaye. 34. De l'art de deuiner dont ils ſe ſeruoient. 35. Façons de viure & loix de Saube, ou Suane. 36. Deueux de Bauiere. 37. Allemande à preſent diuiſée en quatre Eſtats, & quelles ſont leurs mœurs en general, leurs façons de viure, d'habits & exercices. 38. Particularitez de chaque Prouince en leurs loix, & pour la maniere de viure, veſtemens, & naturel de corps & d'eſprit. 39. Richeſſes de l'Allemagne en mines d'argent & autres metaux: fontaines & puits d'eau ſalée: trafics & ouurages de diuers arts: foires de Francfort: Reuenus des villes & Princes ſeculiers. 40. Du reuenu de l'Empereur. 41. Quelles forces les Empereurs Charles V. & Maximilian II. ont tiré d'Allemagne lors qu'ils ont armé contre le Turc. 42. Nombre de ſoldats que l'Empire peut mettre en campagne. Et de l'Infanterie Allemande, & Caualerie. 43. Ses forces maritimes, & Alliez. 44. De deux choſes qui manquent à l'Empire. 45. Quand & par qui l'Empire d'hereditaire a eſté fait electif. 46. De trois membres de l'Empire, dont les Sept Electeurs *font le premier. 47. Du ſecond membre des grands & des nobles. 48. Du troiſieſme membre de l'Empire, compoſé de villes franches. 49. Des Conſeils des Cercles, & à quelle fin inſtituez. 50. Inſtitution & erection de la* Chambre Imperiale *à Spire. 51. Des charges & dignitez de l'Empire, reduites au nombre de quatre. 52. Quelles ſont les* Seances *aux* Diettes, *& de l'ordre gardé aux Proceſſions publiques. 53. De trois* Conſeils, *qui ſe tiennent aux Diettes, & de quelles perſonnes chaque Conſeil eſt compoſé. 54. De la Religion des Allemands, du commencement & progrez de l'hereſie Lutherienne, Zanglienne & autres en ce payz: & de l'eſtat auquel elle eſt maintenant. 55. En quel eſtat eſt à preſent la Religion Catholique és Allemagnes, & quelle Religion tiennent les ſept Metropolitaines. 56. Liſte & Catalogue des Empereurs d'Occident, leur vie, regne & mort.*

L'Empire Romain : qui s'estendoit sous Traian depuis la mer d'Espagne iusques par delà le Tybre, & de l'Ocean Atlantique iusques au Gofe de Perse, & depuis le mont d'Altas iusques à la foresť Caledoine, & touchoit la riuiere d'Albis, & passoit le Danois, commença à decliner premierement par le moyen des guerres ciuiles Galbe, d'Hoton & de Vitellius, au temps desquels l'armée qui estoit en la grande Bretagne, passa en terre ferme, & la Hollande, & les pays voisins se reuolterent, & en peu de temps les frontieres estant despourueuës de gens de guerre, les Sarmates passerent la Donouë, & les Alains les portes Caspies : les Perſans acquirent de la puissance, & de la reputation, les Gots coururent la Mesie, & la Macedoine, & les Francons entrerent en Gaule.

Constantin remit apres l'Empire en son ancienne splendeur, pource qu'il esteignit les guerres domestiques & les tyrans, brida les barbares, & fit arrester & demeurer en repos les nations ennemies du nom Romain. Toutesfois il fit deux choses qui affoiblirent en partie cette Monarchie. L'vne fut qu'il transporta le siege de l'Empire de Rome à Constantinople, au moyen dequoy il *desnua* la ville de Rome, & affoiblit l'Empire: & pource que c'est chose toute *claire*, que de mesme que les plantes transportées en des terres fort differentes de climat & de qualité, retiennent bien peu de leur vertu naturelle, aussi les choses humaines, & particulierement les Seigneuries perdent beaucoup de leurs forces auec les grands changemens. Ce fut le sujet qui conuia le Senat Romain à ne cõsentir iamais que le peuple laissât la ville de Rome pour celle de Veies, qui estoit beaucoup plus belle & plus commode, principalement apres que Rome eut esté ruinée par les Gaulois. L'autre chose fut, qu'il diuisa l'Empire en trois parties pour le distribuer à ses enfans : ce qui aduint l'an de grace trois cens quarante & vn. Tellement que d'vn grand & puissant Estat, il en fit presque trois, auec vne remarquable diminution de l'authorité & des forces : & ses fils estans venus à s'entrefaire la guerre, se consommerent tellement l'vn l'autre, que l'Empire en demeura presque comme vn corps priué de sang: & combien qu'il se reünit quelquesfois sous vn Prince, toutesfois il fut dés lors si facile à se laisser emporter aux diuisions, qu'on vit bien souuent partagé en deux: si bien que l'Orient eut vn Empereur, & l'Occident vn autre, iusqu'à tant qu'Odacre Roy des Herule, estant venu en Italie auec vne grãde armée, contraignit Augustule de quitter par desespoir l'Empire d'Occident, ce qui aduint en l'an de grace 466. pource que les Huns auoient desia passé le Danube, Alaric Roy des Vandales auoit pris Rome, & les Alians le Portugal, les Gots plus grande partie de l'Espagne, & les Anglois la grande Bretagne, les Bourguignons la Prouence, les Francons la Gaule, & les Huns la Pannonie, auiourd'huy Hongrie.

L'Empereur Iustinian soustint vn peu cét Estat : vû que par le moyen de ses Capitaines, il chassa les Vandales d'Affrique, & les Gots d'Italie l'an cinq cens cinquante six, mais cela dura bien peu : pource qu'en l'année 613. les armes & la secte de Mahomet cõmencerent à trauailler tous les deux Empires, qui demeurerent en peu de temps oppressez par les Sarrazins, lors qu'ils se rendirent presque entierement maistres d'vn costé de la Surie, de l'Egypte, & de

l'Archipelage, & de l'autre de l'Affrique, de la Sicile, & de l'Espagne, & qu'en l'an 735. ils se saisirent encor de Narbonne, d'Auignon, de Tolose, & des pays voisins. De sorte que peu à peu l'Empire d'Occident fut ruiné tout à fait, & celuy du Leuant demeura si foible, que la ville de Constantinople, à grande peine se defendre contre les Mahometans, tant s'en faltoit qu'elle pût donner secours à ceux du Ponant. Ce que Leon III. ayant bien considéré (outre que les Empereurs Grecs fomentoient l'impieté, & les heresies) resolut de donner l'Empire d'Occident au grand Charles Roy de France, ce qui aduint l'an de salut 800.

11. L'Empire d'Occident fut donc diuisé de celuy d'Orient en telle sorte, que les Grecs eurent pour leur part depuis Naples & depuis Sponte, en tirant vers le Leuant, auec la Sicile, Beneuent resta aux Lombards; les Venitiens comme neutres demeurent libres, & le reste fut à Charles, le Grand, ou Charlemagne. Blonde dit que cette diuision fut premierement approuuée pas l'Imperatrice Irene, puis confirmée par l'Empereur Nicephore. On dit que par ce moyen le Pape Leon transporta l'Empire aux Allemands, pource que Charles estoit Allemand de sang & d'origine, de mesme que tous les Francs qui vindrent en Gaule estoient de Franconie Prouince d'Allemagne.

L'Empire demeura donc par ce moyen diuisé en telle sorte qu'il n'a iamais pû estre vny depuis, combien qu'Emanuël Comnene ayant sçeu la priuation de Federic I. fit de grandes offres au Pape Alexandre III. Tellement que cette desvnion commença par le transport du siege Imperial de Rome à Constantinople, & arriua à son comble en la creation de Charlemagne, qui demeura possesseur de ce qui luy auoit esté assigné par le Pape. Depuis l'Empire fut reduit à l'estroit, tellement qu'il n'auoit que l'Allemagne & vne partie d'Italie, pource que le Pape ioüyssoit paisiblemẽt en Italie de beaucoup de pays, & les Venitiens qui estoient presque entre les deux Empires, viuoient auec vne liberté absoluë, auec tout leur Estat, sãs despendre d'aucun, & les Royaumes de Naples, & de Sicile, que les Normands auoient osté aux Grecs, estoient deuenus fiefs de l'Eglise, premierement sous l'Antipape Clement, puis sous Nicolas II. & ses successeurs, qui approuuerent en cela pour le bien public ce que l'Antipape auoit fait, & la Lombardie, & la Toscane, en partie par la felonnie de Henry 4. & 5. & de Federic I. & 2. Empereurs, à l'endroit des Papes, en partie à cause de la mutine humeur des peuples, donnerent tousiours plus de peine, & de despence aux Empereurs, qu'elle ne leur apporterent d'ayde ou de profit. C'est pourquoy Rodolfe non seulemẽt ne se soucia d'aller en Italie (à cause que les aduersitez & les desastres de ses predecesseurs l'estonnoiẽt) mais encor vendit la liberté aux peuples qui la voulurent achepter, à fort bõ marché. Car elle ne couста pas plus de dix mille escus aux Luquois, ny plus de six mille aux Florentins. Ainsi la force manquãt en Italie à l'Empire, auec la reputation, il ne luy resta presque autre chose que le nom, & les Viscomtes à Milan, & quelques autres ailleurs s'emparerent de tout ce qu'ils peurent, sans porter autre honneur à l'Empereur que de luy demander l'inuestiture. Mesme François Sforce ayant conquis l'Estat de Milan auec les armes, ne se soucia d'en obtenir l'inuestiture, estimant qu'il se pouuoit maintenir en possession de cét Estat par les mesmes moyens qui l'auoit acquis. Pour conclure, l'Empire est aujourd'hui entierement reduit à l'Allemagne, & mesme en

beaucoup de lieux l'authorité de l'Empereur est comme anéantie.

Mais pour venir à sa description il faut parler en premier lieu generalement de ce pays, dont les confins sont en dispute. Les plus anciens ont borné l'Allemagne de la riuiere du Rhin, du Danube, de la mer, du Don, ou Tanis, & du Pont Euxin, ou de la mer Majour. Ceux qui sont venus aprés, cõme Strabon, Ptolomée, Pompone, Dele, Pline, & plusieurs autres, tant Grecs, que Latins, l'enferment entre le Rhim, & la Vistule. Tacite dit que les Allemans sont plustôt separez des Sarmates, & des Daces, par vne mutuelle crainte, & par des montagnes, que par la Vistule. III.

Or aujourd'huy on donne à l'Allemagne toutes les Prouinces, dont les habitans vsent de la langue Allemande: si bien qu'elle contient au delà des limites de Ptolemée, & du Danube, la Rethie, ou le pays des Grisons, la haute Pannonie, & vne partie de l'Esclauonie, iusques au pays de Trente.

Les Allemans ont aussi occupé au delà du Rhim, les villes de Constance, Ausbourg, Strasbourg, Wormes Mayence, Confluence; Bonne, Bologne, & beaucoup d'autres lieux iusques à la mer. On range aussi les Suisses auiourd'huy entre les Allemans, de mesme que les Prussiens qui demeurent au delà de la Vestule. Tellement que l'Allemagne s'estendroit au delà du Rhin iusques en Picardie, & en Bourgongne du costé d'Occident, & iusques aux Alpes du costé du Midy; contiendroit du costé du Leuant la Prusse au delà de la Vistile, & seroit bornée de la mer du costé au Nord.

Mais laissant à part ce que i'ay dit ailleurs de la basse Allemagne, en parlant des Pays-bas, & aussi de la Suisse, en parlant de la Republique des Suisses, & passant aussi sous silence les Estats qui ne connoissent pas l'Empereur, ie commenceray par l'Alsace, ou le pays d'Elsas, qui est aux frontieres de la Suisse Cette Prouince est diuisée en haute, & basse: la haute est vn Lãdgrauiat, & contient la Suntgoye, & la Prisgoye. Toute cette contree contient grand nombre des villes, de bourgs, & de villages, & est habitée de tous costez. Ses principales villes sont Rubeaquum, qui fut bastie par les Romains, maintenant Rufach, & Schlestat, ou Selestad en la haute Alsace, Fribourg en Brisgoye, & Argentinne, ou Strasbourg en la haute Alsace. Ce dernier lieu est fort au possible, & l'on y void vne tour admirable, vû qu'elle est haute de 574. pas Geometriques.

Le pays de Wittemberg, ou Wirtemberg confine du Leuant, & a Midy auec partie de la Suabe, du Nord auec la Franconie, du Couchant auec le Palatinat du Rhin. Le Neccar passe par le beau milieu de ce pays. Il y a en cette contrée force villes, & chasteaux, outre vne infinité de villages. Sa capitale ville est Stutgarde: les autres villes principales sont Tubinge, où il y a Vniuersité, & Wirtemberg, qui communique son nom à toute la Prouince. IV.

La Franconie, autrement France Orientale, & vulgairement Frankenland, a pour ses limites du Midy la Suabe, & la Bauiere: du Couchant le Rhin, du Leuant la Boheme, & le pays de Turinge: & du Nord le pays de Hesse, & la Turinge sus-mentionnée. Ses principales villes sont Herbipolis, communément Wirtzbourg, dont l'Euesque se nomme Duc de Franconie, non toutesfois de tout le pays, mais de la plus grande partie. On y void apres Bamberg, belle & bonne ville. Toute cette Prouince obeyt à cinq Princes, à sçauoir aux Euesques de Witzbourg, de Bamberg & de Mayence, au Burgraue de Noremberg, & au Comte Palatin du Rhin. V.

Allez prés de Franconie, prés de la riuiere du Rhin, on voit la ville de Spire,

où est la Chambre Imperiale, puis Wormes, qui est renommée à cause des Diettes, & Assemblées : apres cela Mayence, vulgairement Mentz, dont l'Archeuesque est Electeur de l'Empire. Cette ville est forte, tant à cause de son assiette, que de ses murailles, & de son peuple. Elle est assise sur le Rhin & sur le Mein. Francfort sur le Mein est renómé à cause des foires qui s'y tiennent deux fois toutes les années, & à raison aussi que c'est le lieu où l'Empereur est éleu.

VI. La Sueue, ou Suabe est la plus haute partie de toute l'Allemagne : elle est bornée du Leuant de la Boheme, du Nord de la Franconie, du Couchant de l'Alsace, & de la riuiere du Rhin : & du Midy de la Bauiere, & des Alpes. La source du Danube est en ce pays, qui fut autresfois vn Royaume, puis deuint Duché, & est maintenant sous diuers Princes, dont chacun ne porte le tiltre de Duc de ce pays. Toutesfois le Duc de Wittemberg en tient la meilleure partie. Ses principales villes sont Aspurg, ou Ausbourg, assise sur la riuiere de Lech, & aussi riche qu'aucune autre qui soit en Allemagne. Vlme sur le Danube, qui n'est pas du tout si grande, & est toutesfois fort riche, & marchande : & Norlinge assise en vne belle plaine, ayant trois milles de tour. Il y a encores beaucoup d'autres villes Imperiales, qui se nomment Franches.

L'Empereur qui regne auiourd'huy possede aussi le Royaume de Boheme, communément Behaim, qui est dans les limites de l'Allemagne. Ce Royaume a pour ses confins du Leuant la Morauie, & vne partie de Slesie : & du Midy l'Austriche & Bauiere, du Couchant le pays de Noremberg, & du Nord la Saxe, & la Misne. La foreſt Hercynie l'enuironne de tous costez : il est de forme ronde, & l'on passe son diametre en trois iours de chemin. Les autres disent qu'il a de longueur trente-six lieuës de Boheme. Les riuieres qui passent par ce Royaume sont l'Albis : que les Bohemes nóment Labe. Multaue, communément Vltaue, & en Allemand Wolda, & outre ce l'Egre, Sassaue, Gisere, Misle, & Vatto, qui se desgorgent dans le Labe. Prague, autresfois Bubien, & Morabuda est sa capitale ville, & contient trois, c'est à sçauoir la vieille Prague, la nouuelle, & la petite, qui est separée des deux autres par la riuiere d'Vltaue.

VII. La Morauie, iadis Marcomanie, vulgairement Metheren, tire son nom de la riuiere de Morauie, elle est separée de la Hongrie, & de la Pologne du Leuant, de la Boheme du Couchant, & de la Slesie du Nord par des montagnes, & des foreſts, ou des riuieres : mais elle est plaine du costé de l'Austriche, qui la confine du Midy. Ses riuieres sont la Morane, la Noire, la Suitte, Tayze, Igle, Haue, & Suarte. Il y a en Morauie deux Comtez, auec quelques autres seigneuries. Sa principale ville est Olmuz, que les Bohemes nomment Holomatz : celle qui la suit se nomme Prunne, en Allemand Brien, & en Bohemois Brino.

VIII. Bauiere, communément Bayern, contient la contrée que tenoient iadis les Narisses, que l'on nomme auiourd'huy Nordaouu, & est separée des autres par le Danube : & pareillemẽt elle embrasse le pays des Noriciens, & les Vindeliques, communément Licatiens, ou Lechrains. Ce pays est borné du Nord de la Franconie, du Couchant la Suabe, du Midy les Alpes, & du Leuant l'Austriche, & la Boheme. Il y a deux Bauieres, à sçauoir la haute, & la basse : la haute est au deça du Danube, du costé des Alpes, & du Midy. Ses princip-

les villes sont Monachie, vulgairement Munchen, sur le bord de l'Iser (c'est la demeure du Duc) Ingolstad, où il y a vne fameuse Vniuersité. Freisin ville Episcopale, & generalement en tout le pays il y a trente-quatre villes assez bonnes.

La basse Bauiere au delà du Danube, contient 24. villes, 45. bourgs, & plusieurs chasteaux & villages. Cette partie s'appelle Nortgoye: sa ville capitale est Noremberg, qui a huict milles de circuit, contient beaucoup de beaux & superbes bastimens, & est ceinte de deux murailles. Les autres villes principales sont Ratisbonne, vulgairement Regenspurg, iadis Augusta Tyberia, & auparauant Artobria, assise sur le Danube. Passauu sur l'emboucheure de la riuiere d'Inn, qui se decharge dans le Danube: Lanshut sur l'Iser, & Saltzbourg ville Archiepiscopale, sur la riuiere de Saltz. IX.

L'Austriche, communément Oesterreich, ou Austorlich, ou bien Osterland, c'est à dire terre Orientale, s'appelloit iadis la haute Pannonie. Elle a pour ses confins du Leuant la Hongrie, du Sud les monts de Stirie, qui s'estendent depuis les Alpes, iusques en Hongrie, & au delà: du Ponat la Bauiere, & du Nord la riuiere de Teye, & la Morauie. Les riuieres d'Austriche sont le Danube, qui passe par le milieu du pays, l'Onase, le Traune, l'Etlaf, la Traisie, l'Ipsie, la Melice, la Marchie, la Teye, & la Leyte. L'Austriche est vne Archiduché, dont la capitale ville est Vienne, iadis Flauiana, ou Iulio bona, qui est belle, riche, & fort peuplée, & a vne belle Vniuersité.

La Comté de Tirol est assise entre le Thesin & l'Oen, ou l'Inn, & les Alpes, & a tiré son nom de la petite ville de Tirol. Ce pays fut iadis vne partie de la Rhetie: ses confins sont du Nord la Bauiere, du Midy la Lombardie, du Leuant la Marche Treuisane, & le Friuli, & du Couchant le pays de Suisse. Ses principales villes sont Insprug, demeure du Seigneur de la Prouince, & lieu où est la Chambre & le Parlement des pays d'Austriche: puis Bixen sur l'Ise, & apres Trente, ville renõmée à cause du Concile qui s'y tint l'an 1546. sous Paul III. Il y a vn fort beau chasteau. On y void aussi la ville de Maran sur le Thesin, & celle de Bolzan, & encore la Hale. X.

La Stirie, iadis Valteria, & communément Steïrmack, est ... petit pays qui confine du Nord auec l'Austriche, du Couchant auec la Carinthie, du Midy auec la Croace, & l'Esclauonie, & du Leuant auec la Hongrie. Elle fut erigée en Duché par l'Empereur Federic Barberousse. Il y a plusieurs Comtez en ce pays, & entre autres celuy de Waraſdin sur le Drauu, & celuy de Lebnan sur la Mure. Ses principales villes sont Celie, ou Cilte, Fruch, & Greczie, auecques vn tres-fort chasteau, qui regarde l'Austriche, & pareillement la ville de Sepian. XI.

La Carinthie, communément Kaerndten, confine du Couchant, & du Midy auec le Friuli, & la Carniole; du Leuant & du Nord auec la Stirie. Ses meilleures villes son Wolfkmarch, & Villac, toutes deux sur le Drauu, Marchburg, Clagensfurt, iadis Claudia, ville bien fortifiée: mais S. Veit est la ville capitale de la Prouince, XII.

Il y a deux Carnioles, l'vne qu'on nomme seiche, & vulgairement Vnderkrain. Les Princes d'Austriche y possedent plusieurs villes, & entr'autres Gorice, assise sur le bord de la riuiere du Sonte. L'autre Carniole se nomme Oderkrain, & est assise entre les montagnes Noriques, & pierreuses. Sa principale ville est Lubiane, que les Allemands appellent Loubach. XIII.

XIV. Le pays de Vvestphalie est pris par quelques-vns pour la vraye & ancienne Saxe: ses limites sont du Leuant la riuiere de Viser, du Nord la Frise, & le pays d'Vtrec&, du Couchãt le Rhin, & du Midy les montagnes de Hessen, nommees Obnobies par Ptolemée. Ses principales villes sont Munster, Dusseldrop, Vvesal, Oldembourg, Osnabourg, Minde, & Heruorde. Vne bonne partie de ce pays obeyt à l'Eueſque de Cologne, qui est assise sur le Rhin, & a double fossé, double muraille, 84. tours, & 19. parroisses.

XV. La Duché de Cleues est assise deçà & delà le Rhin, entre Cologne & le bas pays d'Vtrec&. La Seigneurie de Ranistein est jointe à la Duché de Cleues, ses meilleures villes sont Cleues, Vvesel, Reez, sur le Rhin, Ringelbourg, Kernendonck, Duysbourg, & quelques autres.

XVI. Le pays de Iuliers, ou de Guelich, a pris son nom de sa capitale ville, qui est forte, & qui a esté prise les années passées par le Marquis de Brandenbourg, & Duc de Neuf-bourg. Ce pays, & celuy de Cleues sont maintenant disputé par plusieurs qui pretendent y auoir droict.

XVII. Le pays, ou Langrauiat de Hessen, confine du Leuant auec la Turinge, du Midy auec la Franconie, du Couchant auec la Vvestphalie, & du Septentrion auec le Duc de Brunsvic, l'Eueſque de Minde, & quelques autres Seigneurs: ses principales villes sont Marpourg où il y a vne bonne Vniuersité, Cassel, où le Landgraue se tient, & apres Bubac, & Asfled. Il y a quelques Comtez sous ce Landgraue, dont la principale est celle de Valdeck.

XVIII. Le pays de Turinge a du Leuant la riuiere de Sal, du Nord la foreſt Hercinie, du Couchant la riuiere d'Vver, & du Midy la foreſt Turinge, que l'on nomme Thuringerwald. Ce pays est vn Landgrauiat, qui n'a de longueur & de largeur, que douze lieuës d'Allemagne: & toutesfois il contient douze Comtez, auec autant d'Abbayes, cent quarante quatre Citez, & autant de bourgs, ou petites villes outre 200. villages, & 250. chasteaux. Sa capitale ville est Erfourt assise sur la riuiere de Gere, & l'vne des plus grandes d'Allemagne: les autres meilleures villes sont Vveymar sur l'Ilm, & Isenac sur le Nesse, où il y a bonne Vniuersité.

XIX. L'ancienne Saxe ou Sachsen, comprenoit autresfois la Vvestphalie, l'ancienne Marche, Misne, Lusace, Mansfeld, & quelques autres pays: vû qu'elle embrassoit tout ce qui estoit entre le Rhin, & l'Elb, & la mer Germanique, & la riuiere de Leydore iusques en Hessen, & aux frontieres de Turinge. Tellement que Brunsvic estoit comme au milieu de ce pays. Mais maintenãt on diuise la Saxe en haute & basse: la capitale ville de la haute c'est Vvittemberg sur la riuiere d'Elb. Quelques-vns mettent aussi Torge en cette haute Saxe: mais il est plus à propos de la loger au pays de Misne.

La capitale ville du bas pays de Saxe, c'est Albe, assez prés de laquelle est la ville de Mansfeld, capitale d'vne Comté. Les Comtez de Lauuemburg, Mekelemburg, Lunembourg sont aussi sous le mesme bas pays de Saxe, selon quelques-vns de mesme que les pays de Holsace, Stormar, & Dithmarsie. Au dessus de Saxe, du costé du Nord on void Magdebourg assis sur l'Elb, & fort d'assiette & de muraille dont l'Archeueſque porte le nom de Primat d'Allemagne: combien que les Archeueſques de Mayence, de Treues & de Cologne, qui sont Electeurs, ne luy cedent nullement, non plus que l'Archeueſque de Saltzbourg.

XX. Le marquisat de Brandebourg est au Leuant de la nouuelle Saxe, & est di-

niſe en deux parties, c'eſt à ſçauoir en la vieille Marche, arrouſée par la riuiere de Spree. La capitale ville de cette vieille Marche c'eſt Brandebourg, ſur la riuiere de Hauel. Mais la principale ville de la nouuelle Marche c'eſt Francfort ſur l'Oder. On y void auſſi Berlin, demeure du Marquis, qui eſt vn des Electeurs de l'Empire, & doit eſtre mis entre les puiſſans Princes d'Allemagne, vû qu'outre ces deux Marches il poſſede quelque villes, & Comtez au pays de Luſace, & de Sleſe, & l'on tient que ſon Eſtat a de longueur 60. lieuës d'Allemagne, où l'on conte 55. villes, & 64. bourgs.

La Comté de Mansfeld eſt vne partie de vieille Saxe, & a pour ſes confins du Leuant la riuiere de Sal, auec l'Archeueſché de Magdebourg, & le *Dioceſe* de Merſebourg: du Midy la Turinge, du Couchant les Comtez de Shuuartzembourg, de Stolberge, quelques autres petites Seigneuries voiſines. Il y a ſous cette Comté quatre autres Comtez à ſçauoir Arnſtet, Vutpre, Wethin, & Quernfurt outre le Palatinat de Saxe, & quelque autres Principautez. Ses principales villes ſont Mansfeld, aſſez prés de laquelle eſt Leimbach, puis Eiſzloben, & Wypre. XXI.

La Luſace aſſiſe entre l'Elb, l'Odere, & les montagnes de Boheme, eſt diuiſée en haute & baſſe, & toutes deux appartiennent à la Saxe. Elle eſt arrouſée de la riuiere de Neſſe. Sa principale ville c'eſt Gorlitz, apres laquelle eſt Zitaw ſur la Neſſe. XXII.

La *Sileſie*, vulgairement Die Scheleſte, eſt bornée du Sud de la Moraüie, & de la foreſt Hercynie, de l'Oüeſt de la Luſace, & d'vne partie de Boheme, du Nord, & de l'Eſt de la Pologne. Sa longueur eſt de 200. mille pas, & ſa largeur de 80. mille. Il y a en ce pays pluſieurs Vniuerſitez. Sa ville capitale eſt Vratiſlanie, communément Breſlaw, où il y a Eueſché & Vniuerſité. Vne autre de ſes meilleures villes c'eſt Niſſe, ou Neyſſe qui eſt auſſi Eueſché. Il y a quinze Duchez en cette Prouince, dont ſix ont eſté partagées à trois anciennes familles, & les autres ſont eſcheuës au Roy de Boheme. XXIII.

Le pays de Miſne communément Meyſſen a du Leuant la Luſace, du Midy la Boheme, du Nord la Marche, ou le Marquiſat, & la Saxe du Ponant la Turinge. Il y a en cette Prouince beaucoup de citez & de chaſteaux. Sa capitale ville c'eſt Miſne, qui a vn chaſteau fort aupoſſible. Les autres principales ſont Dreſden, demeure du Prince, & ces deux premieres ſont ſur l'Elb, & Lipſe, où il y a bonne Vniuerſité. On y met auſſi Torge, mais quelques-vns mettent les deux dernieres en Saxe, confondant la Miſne auec le pays de Saxe. XXIV.

La Duché & Eueſché du Liege a du Nord & de l'Oüeſt le Brabant, du Leuant la Meuſe auec la Duché de Lembourg, & du Sud la Comté de Namur. Cette Eueſché embraſſe la Duché de Boüillon, le Marquiſat de Frachemont, la Comté de Borchlon, ou de Loos, & la Comté d'Hesbanie, dont la principale ville eſt Borhvvorm, outre pluſieurs Baronnies, & Abbayes. Il y a au reſte vingt-quatre villes, outre celles qui ſont de la Dioceſe d'Vtrect, dont la principale eſt celle du Liege aſſiſe en vne plaiſante vallée, & proche de la Meuſe. XXV.

L'Archeueſché de Treues, vulgairement de Trier, eſt bornée du Nord de la Comté de Naſſau, de la Duché de Monts, & de l'Eueſché de Cologne. Du Leuant de la Ringouie, & du pays de Heſſen, du Sud du pays Weeſtrich, & de la Duché des deux Ponts, & du Couchant de la Duché de Luxembourg. Il y a en cette Dioceſe de Treues 4. Comtez, auec quelques Baronnies, & autres Sei- XXVI.

gneuries. Au reste la ville capitale du pays c'est Treues, qui est vne des plus anciennes du monde. On y voit aussi l'ancienne ville de Confluence.

xxvii. La Holsace, vulgairement Holstein, a pour ses bornes du Leuant la riuiere de Bilene, du Couchant la Dithmasie, du Midy l'Elb, & du Nord la riuiere d'Eldore, qui est de ce costé la limite de Dannemarc. Mais ie ne veux parler plus amplement de la Holsace, pource qu'elle appartient au Roy de Dannemarc, à qui nous reseruons vn discours particulier.

xxviii. Il y a aussi en la Comté de Bourgongne Besançon, qui est ville Imperiale, & qui fut iadis nommée Chrysopolis. Le Doux passe par le milieu presque par tout, & en toute la meilleure partie: mais ce fleuue n'arrouse pas le costé de la porte par laquelle on va à Dole.

QVALITE'.

xxix. L'Allemagne est sous le 6. 7. & 8. climat, entre le 47. & 55 degré de hauteur, & le 24. & 46. de longueur. Le plus grand iour d'Esté au paralelle du costé du Sud est de 15. heures & demie: & du costé plus proche du Nord de 17. & vn quart: Or combien que Corneille Tacite escriue que l'air y est fascheux, & Senecque que l'Hyuer y dure touſiours, toutesfois elle iouyt d'vn air assez doux & temperé, qui est vn peu froid, mais qui ayde à la santé & à la force. La terre y porte du froment, de l'orge, du seigle, du millet de l'auoine & toute sorte de bleds & de legumes en abondance. Les champs y sont fertiles, & les prairies y produisent grande quantité d'herbe. Il y a aussi en Allemagne plusieurs mines d'argent, de cuyure, de fer, de plomb & d'autres metaux, & mesme il y a de l'or en quelques endroits. Il y a aussi de fort bonnes fontaines & mines de sel. Pline a dit qu'en l'ancienne Germanie on trouuoit du cryſtal, des onyces, des topazes, & autres pierreries. Il y a aussi de fort beaux iardins & vergers dont la veuë est merueilleusement agreable en Esté, & en Automne.

On a tellemẽt cultiué ce pays qu'il y a mesme bien peu de reste de la foreſt Hercynie, sõbien qu'elle contint 60. iournees de chemin, & il n'y a que la foreſt Noire, celle d'Othon & celle de Boheme, dont on ne se ſert que bien peu. Toutesfois elles ne ſont pas ſi espouuentables qu'au temps passé, ains ſont pleines de villages & de Monasteres. Il y a aussi grãde quãtité de vignes principalement vis à vis de la foreſt Noire, du long du Rhin, de mesme que du long du riuage du Neccar & du Mein. Mais du costé qu'elle confine auec la haute Pannonie, non seulement elle porte d'excellent vin, mais encore du saffran qui est bon au possible. On y void aussi grãde quantité d'arbres qui portent fruict: mais elle est moins fertile du costé qu'elle s'estend vers la mer & la Viſtule: & toutesfois elle porte en ces lieux-là du froment en abondance. Au reste la haute Allemagne a peu de marescages, & de montagnes fascheuses; vu que celles qui y ſont se trouuent fort fertiles, & mesmes les Alpes dõt le ſommet est touſiours couuert de neige, ont à leur pied de tres-bons paſturages. Les montagnes de la foreſt Noire portent force ſapins, dont l'on tire grãde quantité de poix, & mesme les bornes de ces montagnes produiſent de fort bons vins. Cette Prouince ne nourrit point de vers à ſoye, & ne produit nuls oliviers.

Mais venons aux particularitez de chaque Prouince, apres auoir consideré generalement toute l'Allemagne.

L'Alsace produit du froment en abondance, principalement en la plaine, où il y a aussi de tres-bons fruicts. Les montagnes & les collines portent de bon vin, & les pasturages sont aussi extrémement bons aux montagnes & aux vallées.

Le terroir de Witemberg est en partie aspre, & ne peut produire du vin; mais a d'excellens pasturages, & en partie est pierreux & plein de sable, mais propre à porter des fruicts: & il est aussi partie champestre, & plus propre à l'agriculture. Il y a aussi des riuieres peuplées de poisson, de mesme que des lacs & des estangs.

La Franconie est en partie plaine, & en partie est bossée de quelques collines. Et quoy que son terroir ne soit pas gras en quelques endroits, ains plein de sable, toutesfois il porte assez de froment & de legumes, comme aussi des oignons & des raues plus grandes qu'en aucune autre prouince, de mesme que des choux pommez. Le pays est aussi couuert d'arbres fruictiers, il y a pareillement force prairies, qui nourrissent grande quantité de bestail de toutes sortes; & en plusieurs lieux on void de fort bonnes vignes principalement prés de Wittzbourg. Il y a plusieurs forests, ou l'on trouue force chasse. Prés Bamberg on trouue grande quantité de regliſſe.

La Suabe est partie plaine & en partie montueuse. Mais elle est fertille, & bien cultiuée par tout, sinon aux lieux où il y a des lacs, des forests, ou des mõtagnes. Il y a grande quantité de chasse, & force gibier, du froment en abondance, & grand nombre de bestail. On y voit aussi force riuieres qui viennent de tous costez se ietter dedans le Rhin. Tout le pays est au reste bien plain, & l'on trouue aux montagnes à l'entour, du fer, de l'argent & d'autres metaux.

La Boheme abonde en orge & en froment: mais elle manque d'oliuiers, & a fort peu de vignes, qui ne produisẽt mesme guerre, à cause du vent du Nord, auquel elle est entierement expolée, qui laisse fort rarement meurir le raisin. Elle produit force saffran, dont la couleur, le suc & l'odeur, est fort agreable. Elle abonde tellement en argent qu'on ne void presque rien que de l'argent aux veines qu'on y trouue. Ses mines sont au terroir de Cromlauu, & pareillement en ceux de Budvueesz, & Kutumbergi. On tire aussi de tres-bon or de quelques pays, & l'on y trouue aussi de l'estain, du plomb, du cuyure, & du fer, dont ce pays abonde. Mais il y a principalement de fort bonnes mines de fer prés de la ville de Berain. On y trouue aussi des escarboucles & des athemistes.

La Moranie a la pluspart de son terroir gras, & par consequent propre à porter des bleds, & les collines y sont pareillement propres pour la vigne; dont cette terre n'est pas ennemie, comme celle de Boheme. Tout y est cultiué, & si remply de gens qui s'adonnent à trauailler en la terre, qu'on n'y a presque laissé aucun lieu pour faire paistre le bestail. Iean Dubraue a escrit qu'on trouue de l'Encens & de la Myrrhe, non qui tombe de quelque arbre, mais qui est tirée de la terre, & l'on en trouue seulement en vn lieu qu'on nomme Radisque.

Le haut pays de Bauiere est tout presque plein de montagnes & de forests, & trouué de lacs & de riuieres rapides, & pour cette cause bon au pasturage, &

à porter des arbres fruictiers, qui produisent du fruict en abondance, Mais aux lieux de campagne elle porte assez de froment.

La basse abonde en froment, bestail, poissons, oyseaux, bestes sauuages, & autres choses necessaires à la vie humaine. Ce pays nourrit aussi grand nombre de pourceaux par le moyen de ses glands, & de ses pommes sauuages. Il y a aussi en ce pays force fontaines de sel : mais pour la plus part faute de vin. On y trouue aussi quantité de cuyure & de fer.

Le pays d'Austriche est plain & exposé aux vents du Nord. Il produit assez de froment, de vin, & d'autres fruits. L'air y est sain. On y trouue de l'argent en abondance.

Quant à la Comté de Tirol elle abonde en mines d'argent, d'airain, & de laton. Les montagnes de cette contrée sont fort hautes, tousiours couuertes de neige, & abondent en bestes sauuages.

Pour le regard de la Stirie c'est vn pays tout montueux, excepté du costé du Leuant, où l'on void de belles plaines. Il y a de belles mines de fer & d'argent.

La Carinthie a des vallées & des collines qui produisent force bled. Il y a aussi vn grand nombre de lacs & de riuieres.

La Westphalie est plus propre à nourrir le bestail qu'à porter du bled. Il y a des forests en quelques endroits. Le terroir est mal propre pour la vigne: mais ils y vient diuers fruicts, comme des pommes, des noix, & des glands, dont ils nourrissent grande quantité de pourceaux. Il y a aussi force metaux au terroir de Cologne.

La Duché de Cleues iouyt d'vn air doux & temperé, & son terroir produit du froment en assez grande quantité. Il y a aussi de bons pasturages, & assez bon nombre de riuieres qui l'arrousent.

Quant au pays de Iuliers il produit du froment en abondance, & vne herbe de laquelle les teinturiers vsent. Il y a plusieurs animaux domestiques, principalement de fort bons cheuaux.

Le pays de Hessen porte en abondance toutes choses necessaires à la vie de l'homme, fors du vin, dont toutesfois il n'est entierement depourvû, vû que aupres du Rhin il en produit. Il y a du bestail en fort grand nombre. Le terroir de Waldée particulierement porte beaucoup de bled & de vin, est arrousé de plusieurs riuieres, & riche d'vne grande quantité de mines, d'où l'on tire de l'or, de l'argent, du cuyure, du vif argent, du fer, du plomb, du sel & de l'alun.

La Turinge produit du bled en assez grande quantité, & vne herbe que les Latins nomment Isaride, & nous de la guesde, qui sert aux teintures.

En Saxe on trouue grande quantité de metaux, & l'on y void plusieurs belles riuieres qui portent du poisson à foison, & outre ce grandes commodités aux habitans.

En la Comté de Mansfeld on trouue force metaux, & des cailloux aisez à briser, qui estans eschauffez rendent du cuyure auec vne assez grande quantité d'argent. Il y a aussi en ce pays vn lac salé, dans lequel si les pescheurs iettent leurs filets trop auant ils se bruslent de mesme que s'ils estoient mis au feu.

La Lusace porte du froment, & d'autre sorte de bleds en abondance: de mesme que la Silesie, qui a aussi grand nombre de reseruoirs à poisson.

La Misnie produit aussi quantité de froment, de vin, du miel, & nourrit for-

git force bestail. On trouue aussi en ce pays des mines d'or.

Le pays de Liege est beau & fertil au possible, & a plusieurs belles riuieres pleines de poisson, & pareillement de belles forests où l'on trouue force bestes sauuages, comme aussi des montagnes & des vallées qui portent quantité de vins & de fruicts. Il y a aussi des mines de fer & de charbons qu'ils nomment Lilanthraces. On y trouue semblablement beaucoup de salpestre, & de fort bonnes eauës propres à guerir diuerses maladies, entre lesquelles est celle de Tongres, dont Pline & quelques autres font mention.

Quant au pays de Treues il est inégal vû qu'en quelques endroits il a des montagnes aspres & steriles, & ne porte que de l'auoine, & en quelques autres il a des montagnes verdoyantes & fertiles, & qui produisent principalement du vin. Il porte encore beaucoup plus du costé du Rhin & de la Moselle. Au reste elle est arrousée presque par tout de riuieres de torrens, & de petits ruisseaux qui viennent à se messer auec la Moselle, & de là se deschargent dans le Rhin. Cette grande quantité d'eauës fait que les habitans sont pourueus abondamment de poisson. Les forests de cette contrée sont pleines de sauuagine: il y a en ce pays deux lacs d'vne profondeur admirable, à sçauoir celuy de Vlme & celuy de Laiche, au dernier desquels on trouue des pierres verdes, jaunes & rouges, qui ne sont guerre moins belles que les esmeraudes, les hyacinthes & les rubis. Il y a aussi par tout ce pays force mines d'airain, de plomb, d'argent & de fer, pareillement des eauës propres & salutaires aux malades.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Allemans, nommez autresfois Germains, à cause de leur force, selon quelques-vns, pource que ce mot Germain signifie tout masle & tout robuste, & selon Strabon, pource qu'ils imitoient les façons de faire, & estoient comme semblables à eux en naturel & en grandeur de corps, & couleur de visage: si bien que les Romains leur donnerent ce nom de Germains, comme s'ils les eussent reconnus pour freres des Gaulois, à cause que le Latin appelle Germains ceux qui sont freres & sortis d'vn mesme ventre: les Allemands (dis-ie) ont de tout temps esté tenus pour vaillans & courageux au possible. Auant qu'entrer en bataille ils chantoient vn Hymne en l'honneur d'Hercule, lequel ils disoient auoir esté quelquesfois en leur pays, & vsoient de nombres & mesures, quoy que sans aucune proportion en leur chant, qui estoit inuenté pour estonner les ennemis. Ils estoient soudain, & marchoient auec vne grande precipitation en leurs affaires. Ils estoient mal propres au trauail, & ne pouuoient endurer long temps les incommoditez qu'apporte la guerre, principalement la soif & la chaleur. xxxi.

Ils n'auoient jadis aucun vsage d'or n'y d'argent, & faisoient aussi peu d'estat de la vaisselle d'argent qu'on donnoit à leurs Capitaines, ou dont on faisoit present à leurs Princes, que si c'eust esté de la terre. Lor & l'argent a esté connu & estimé par eux, seulement à cause des traffics & des commerces. Il y en auoit peu jadis entr'eux qui vsassent d'espée, ains plutôt ils auoient de longs bastons & espieux, ou piques auec vn peu de fer au bout, armes propres pour combatre l'ennemy, soit qu'il fallut l'attaquer de loin, soit qu'il fut besoin de venir aux mains. Les hommes de cheual portoient des lances & des

escus, ceux de pied lançoient plusieurs traicts entrant au combat : ou bien ils combattoient nuds, ou bien ils vsoient d'vn hoqueton court, & n'y auoit nulle diuersité d'habits qui distinguât les compagnies : & seulement ils peignoient leurs escus diuersement, afin de s'entreconnoistre. Il y en auoit peu qui vsassent de corselet ny corps de cuirasse, & peu qui armassent leur teste de morion, bourguignote, ou salade. Ils n'auoient grand soin de la beauté & viteſſe de leurs cheuaux, ny de les faire volter en rond, & se contenoient de leur apprendre à passer vne carriere bien droite.

Celuy qui perdoit son escu au combat estoit tellement hay & detesté, qu'il n'estoit receu ny aux sacrifices, ny aux conseils & assemblées publiques ; ce qui causoit que plusieurs ne voulans suruiure à cette honte aduançoient leur mort auec vne corde.

Leur Roy estoit choisi du corps des nobles, & n'auoit puissance de faire tout à sa fantasie, ny vser de toute chose à son plaisir absolument.

Ils eslisoient pour leurs chefs d'armées ceux qui surpassoient les autres en vertu, & qui sçauoient mieux effectuer que commander. Il n'estoit permis à aucun de battre ou faire mourir les autres, fors au seul Prestre, afin qu'on crût que c'estoit Dieu seul qui chastioit les forfaits.

Ils portoient ordinairement en guerre quelques tableaux qui representoient leurs Dieux, & pour cét effect les tiroient des Temples bastis aux forests. Lors qu'ils alloient à la guerre, ils vouloient que leurs plus proches, & les choses qui leur estoient plus cheres ne s'esloignassent guere d'eux, afin qu'en presence de leurs amis, ou ils vainquissent glorieusement, ou ils mourussent auec honneur & loüange. Quand ils estoient blessez ils se retiroient vers leurs meres & leurs femmes, qui n'estoient pas si delicates qu'elles ne comptassent les playes, ne les visitassent & n'appreſtassent à manger aux soldats, en les incitant à bien combattre. Aussi l'on trouue par escrit, que les Germains estans presque deffaits, ont rembarré bien souuent leurs ennemis à l'inclination de leurs femmes, à l'esprit desquelles ils donnoient quelque preuoyance & saincteté, à raison dequoy ils ne rejettoient point leurs conseils, & ne mesprisoient leurs aduis en leurs assemblées.

Ils auoient certains iours ausquels ils immoloient des hommes à Mercure ; mais ils n'offroient que des beſtes à Mars & à Hercule. Ils vsoient aussi de sort & d'augures. Aux choses de peu d'importance la resolution des affaires despendoit des chefs des Citez : mais aux faits de consequence il falloit que tout le corps de la ville fut assemblé pour en determiner.

Ils ne commençoient aucune entrepriſe que durant la nouuelle Lune, ou lors qu'elle estoit pleine, & ne contoient pas les iours, mais faisoient le denombrement par les nuicts. Lors qu'ils venoient aux assemblées ils estoient armez, & s'ils vouloient montrer qu'ils s'accordoient à l'aduis de quelques-vns ils ne faisoient que branſler leurs piques, qui estoit le plus honorable signe de leur approbation : mais si la chose leur desplaisoit ils le signifioient par vn grand murmure.

Ceux qui s'enfuyoient de la guerre, ou qui trahissoient leurs amis estoient pendus au premier arbre qu'on trouuoit, & les laſches, & ceux qui n'auoient aucune force estoient jettez dans les bourbiers, & couuerts de fange, ou bien precipitez dans les marais, & l'on y mettoit vne claye de bois afin qu'ils n'en pûssent sortir, comme s'ils eussent esté d'aduis qu'il falloit punir publique-

ment vn forfait, & toutesfois cacher & couurir la honte de la faute.

Il n'estoit permis au Magistrat de faire chose quelconque, fut en priué, fut en public, sans auoir ses armes. Ils estoient fort curieux d'estre bien suiuis: d'autant que ceux qui auoient la plus gentille, & plus belle troupe de ieunesse à leur suitte estoient renommez sur tous autres. C'estoit infamie au soldat de suruiure à son chef mort en la guerre, sinon qu'il fut decedé apres auoir emporté la victoire. Aussi le Prince combattoit pour vaincre, & ceux qui le suiuoient batailloient pour sa conseruation & deffence. Ils embrassoient la guerre de gayeté de cœur, & sans aucune necessité, comme ceux qui ne pouuoient viure sans combattre: de sorte qu'ils tenoient à lascheté de se pourueoir en trauaillant de quelque chose necessaire, si on la pouuoit acquerir par la force, & en combattant.

Lors qu'ils n'estoient plus à la guerre, les plus vaillans & illustres n'auoient autre soucy que de dormir, manger & de boire, laissant à leurs femmes la charge de leurs maisons & labourages: à quoy les vieillards estoient pareillement employez. Leur demeure ordinaire estoit en des villages & hameaux, dont les maisons estoient separées.

Leur habillement estoit vn hoqueton fermé & attaché d'vne boucle, ou d'vn lasset, au deffaut de ce d'espines. Les plus riches differoient en habit des pauures, non pour le porter plus large, mais pource qu'il estoit plus estroit, & si bien approprié au corps, qu'il sembloit estre collé contre les membres qu'il couuroit, & l'habillement des hommes & des femmes estoit semblable.

Les Germains entre toutes les nations tant Orientales que Septentrionales, se sont dés le commencement contentez d'vne seule femme, cõbien qu'il y en eut qui en espousoient plusieurs. Ce n'estoit pas la femme qui portoit le doüaire à son mary, ains l'homme le donnoit à son espouse. Ils ne se soucioient de parer leurs femmes, ou d'employer leurs biens en bagues, & en meubles, ains ils donnoient vne paire de bœufs attelez, vn cheual tout bridé, vn escu, la pique & l'espée. C'estoit vne chose merueilleuse de voir la pudicité & la continence de leurs femmes, vû qu'on ne les voyoit presque iamais aux jeux publics, ny aux festins. Aussi l'on oyoit dire peu souuent parmy vne nation si peuplée qu'il y eut vn adultere.

Que s'il aduenoit qu'vne femme fut conuaincuë de ce crime, on luy coupoit premierement les cheueux, puis son mary la conduisoit toute nuë en pleine place deuant ses parens, la priuant du droict de sa maison, & apres elle estoit foüettée par tout le village. Il n'y auoit nul moyen, ny espoir de reconciliation depuis qu'vne femme s'estoit oubliée.

Il n'estoit permis entr'eux de se mocquer des vices d'autruy, disant qu'ils estimoient que cette coustume estoit plus propre à corrompre les bonnes mœurs, que bonne pour remedier aux mauuaises.

Les ieunes hommes commençoient tard à sçauoir que c'est de l'accointance des femmes, & par ce moyen leur ieunesse estoit plus gaillarde: & l'on ne precipitoit aussi guere les mariages des filles, afin que les deux parties fussent plus puissantes pour la generation.

L'homicide cõmis estoit recompencé par certain prix & nõbre de bestail, & le meurtrier accordant auec partie satisfaisoit à la maison de celuy qui auoit

esté meurtry. Ils prenoient grand plaisir à receuoir & loger les estrangers ; & c'estoit vne grande faute entr'eux de refuser sa maison & sa table aux suruenans. Il prenoient plaisir à s'entrefaire des presens, sans se reprocher toutesfois aucune chose, pource qu'ils ne s'estimoient nullement redeuables les vns aux autres pour chose qu'ils eussent receuë.

Il passoient les iours & les nuicts à faire grande chere, de sorte qu'ils ne tenoient nullement pour vice l'yvrongnerie. Aussi apres boire l'on ne voyoit que querelles, & toutesfois on y voyoit plutôt faire vn meurtre, qu'on n'y oyoit dire vne parole iniurieuse. Ils traittoient des affaires de paix & de guerre en banquetant. Ils n'estoient iadis anciennement rusez, ains disoient simplement & naifuement leur pensée.

Le iour d'apres qu'ils auoient consulté ils retractoient les choses resoluës, afin d'y deliberer encore, comme ceux qui ne sçauoient que c'estoit de feindre ny dissimuler, & s'arrestoient à cette seconde deliberation, comme ne pouuant errer apres auoir consulté si bien vne affaire. Leur boisson estoit composée d'orge, & faite à la semblance de vin : mais ceux qui se tenoient prés des riuieres auoient du vin qu'on leur apportoit des pays estrangers. Pour leur viande ils auoient des pommes sauuages, de la farine fraischement mouluë, & du laict caillé.

Ils apprenoient à leur jeunesse à passer d'extrement par des rangs de piques, & d'espées nuës, afin de rendre les hommes adroits aux combats. Ils estoient tellement adonnez au jeu, qu'apres auoir perdu tout leur bien ils engageoient encor, & vendoient la liberté de leurs personnes : de sorte que celuy qui perdoit demeuroit esclaue de l'autre : & quoy que le perdant fut ieune & robuste ; si se laissoit-il lier & vendre comme vne beste au marché.

Ils partissoient l'année en trois saisons, à sçauoir en Hyuer, Printemps, & Esté, comme ceux qui ne connoissoient l'Automne, à cause qu'ils n'auoient ny vin, ny fruicts, à recueillir en ce temps.

Leurs larmes estoient bien-tôt passées au trespas de quelqu'vn, mais la douleur demeuroit longuement emprainte dans leur ame. C'estoit l'office des femmes de pleurer & lamenter, & celuy des hommes estoit d'auoir seulement memoire du mort.

XXXII. Mais pour parler en particulier des mœurs de quelques peuples de Germanie, les Saxons estoient grands escumeurs de mer, cõme nous apprenons d'Apollinaire. Auant que de quitter le pays qu'ils auoient rauagé, ils auoient de coustume de prendre chaque dixiéme de leurs prisonniers qu'ils massacroient auec vne execrable ceremonie. Ils croyoient que par ce moyen ils s'acquittoient enuers leurs Dieux, en sacrifiant ceux qu'ils prenoient en guerre.

Ils ne laissoient guere leurs voisins en paix, mais ils viuoient paisiblement entr'eux, & les Seigneurs pourueoiẽt auec grande courtoisie aux choses qui estoient necessaires à leurs citoyens. Ils estoient extrémement curieux de la conseruation des familles & races de leur ancienne noblesse, & ne vouloient guere s'accointer des estrangers, ny s'allier de moindres qu'eux.

XXXIII. Ce peuple estoit diuisé generalement en quatre Estats, c'est à sçauoir de nobles, de francs & d'affranchis & d'esclaues, & il estoit deffendu par leur loy de quitter son rang en contractant mariage. Tellement qu'il falloit que le noble espousât vne femme de sa condition, & ainsi des autres, & si quelqu'vn contreuenoit à cette ordonnance il y alloit de sa vie. Ils auoient de bonne

loix, pour la punition des forfaits: comme si quelque meurtre auoit esté commis on auoit esgard à la condition de celuy qui auoit esté tué, & n'y auoit presque iamais peine de mort, sinon pour celuy qui faisoit homicide en quelque Temple; vû qu'il n'y auoit lors aucune remission, mesme quiconque se mettoit en embusche, & qui espioit l'occasion de ce faire, encor qu'il n'executât pas son mauuais dessein, il estoit banny, & condamné à grosses amendes.

Les larcins y estoient punis auec p us grande seuerité, vû que trois sols anciens estans desrobez, il n'y alloit que de la teste de celuy qui les auoit pris. Les boute feux, & ceux qui vsoient de violence passoient sous la rigueur de mesme sentence. Quant aux heritages nul ne pouuoit priuer son legitime heritier, ou ayant droict de succession pour la donner à vn autre, sinon qu'il la donnât à l'Eglise, ou qu'il fit le Roy son h ritier.

Au reste les Saxons estoient jadis adonnez à la superstition des idoles, & adoroient les arbres fort verds, fueillus & chargez de branches, & pareillement les belles fontaines. Ils auoient encor vn gros tronc d'arbre fiché en terre en lieu descouuert qu'ils appelloient Irminsual, qui signifie colomne vniuerselle, cõme s'il eut soustenu toutes choses. Ce tronc fut abbatu par Charles le Grand, lors qu'il eut subiugué les Saxons, & qu'il les transporta en Flandres & en Brabant, afin qu'ils ne remuassent plus mesnage en leur pays. Ils adoroient aussi Mercure, auquel ils sacrifioient (comme les autres Allemans) à iours certains ceux qu'ils prenoient en la guerre. Ils ne trouuoient nullement conuenable à la Majesté de leurs Dieux qu'on les enfermât dans les Temples, ou qu'on fit aucune statuë pour les representer, iugeant qu'il estoit impossible à l'homme de comprendre ce qui est de la diuine Majesté. Ils dedioient les bois de haute fustaye, & les forests plus sombres & plus espaisses à leurs Dieux, & y disputoient des plus grands secrets de la nature auec beaucoup d'honneur & de reuerence. Ce peuple fut encor adonné à la contemplation du vol, du manger, & des entrailles des oyseaux, afin de deuiner par ce moyen les choses à venir.

Ce peuple deuinoit iadis en cette maniere. Ceux qui vouloient sçauoir quelque chose prenoient des verges de quelque arbre fruictier, & les mettoient en plusieurs pieces, lesquelles ils marquoient de diuerses sortes & couleurs, & les estendoient sur quelque habillement blanc & net, sans vser d'aucun ordre en ce faisant. Si la consultation touchoit le public, le Prestre presidoit à cette façon de sort; & si c'estoit pour quelque cas particulier, le pere de famille, & maistre de la maison où cela se pratiquoit, ayant fait sa priere aux Dieux, auec les yeux esleuez en haut, leuoit trois fois ces verges ainsi espanduës, & selon que la marque tournoit, il presidoit l'heureuse ou malheureuse yssuë de l'affaire: & si les marques deffendoient l'entreprise, on la differoit à vne autrefois. Si les verges du sort marquoient qu'on l'entreprît, il falloit encor que le sort en signifiât l'issuë.

Ils nourrissoient aussi des cheuaux blancs dans les bois & forests, aux despens du public, & prenoient garde qu'ils n'vssent iamais seruy. Ils les attelloient à vn chariot dedié pour ce seul effet, qui estoit accompagné du Prestre & du Roy, ou chef de la Cité ou de la Prouince, qui prenoient garde au hennissement & du bruit de ces cheuaux: tellement qu'il n'y auoit sorte de deuination à laquelle ils adioustassent plus de foy qu'à cette-cy, d'autant

qu'ils estimoient ces animaux comme ministres des Dieux, & qui sçauoient leurs secrets. Ils auoient encore vne autre maniere de sort, par laquelle ils prenoient coniecture de l'euenement des guerres de plus grande importance. Car ils contraignoient chacun de leurs captifs pris en guerre, & qui se trouuoit de la nation à qu'ils auoient à faire, de combatre contre celuy des leurs qu'ils choisissoient, & quiconque emportoit le dessus seruoit de prejugé pour la victoire future.

Quand à ceux de Suaue ou Sueue, Cesar dit en ses Commentaires, que c'estoit vn grand peuple fort adonné aux armes, voire plus que tout le reste des Germains: qu'ils auoient cent bourgades & cantons, dont chacun fournissoit tous les ans mille soldats aguerris, qui sortoient de leur pays pour attaquer leurs voisins: & que cependant ceux qui demeuroient trauailloient, tant pour nourrir, que pour fournir aux frais de ceux qui alloient à la guerre, & que ceux-cy qui estoient demeurez y alloient au bout de l'an, quand les autres se venoient rafreschir. Il dit aussi qu'ils n'auoient ny champ, ny terroir qui fut à quelqu'vn en particulier: & qu'il ne leur estoit permis d'arrester plus d'vn an en vn lieu pour y habiter: qu'ils ne viuoient guerre de pain, mais de laict & de chair, & s'adonnoient du tout à la chasse, & aussi qu'ils n'estoient accoustumez dés leur enfance à aucun deuoir, ny assujettis sous la rigueur d'aucune discipline. Ils estoient tellement endurcis au trauail, qu'encor qu'ils habitassent en vn pays bien froid, toutesfois ils n'auoient autre habit que de peaux, qui estoiẽt mesmes si courtes & si estroites que la plus grande partie de leur corps demeuroit descouuerte, & ils se baignent aussi souuent és riuieres.

Ils permetoient aux marchands l'entrée en leurs pays, plus pour vendre le pillage qu'ils faisoient durant la guerre, que de desir d'auoir quelque chose des pays estrangers. Ils ne prenoient plaisir d'estre bien montez comme les Gaulois: vû qu'ils se contentoient des cheuaux qui naissoient en leur pays, & les accoustumoient si bien au trauail, qu'ils les rendoient bons pour leur seruice. Ils descendoient souuent de cheual pour combatre à pied, & ayant apris à leurs cheuaux à ne bouger cependant d'vne place. Ils n'estimoient rien plus vilain que d'vser de selles, tellement qu'encor qu'ils visent vn grand nombre de gens, qui auoient leurs cheuaux sellez, ils ne craignoient point de donner dedans & les assaillir. Ils ne souffroient qu'on portât du vin en leur pays, disant que cela ramolliſſoit les hommes, & ne seruoit qu'à les effeminer. Ils estimoient que ce leur estoit beaucoup d'honneur s'il y auoit beaucoup du pays voisin du leur en friche, d'autant que c'estoit signe qu'il y auoit grand nombre de peuples qui n'auoient pû soustenir leurs efforts. Tellement que d'vn costé des Sueuiens il y auoit plus de 600000. pas de terre non cultiuée.

Tacite dit qu'ils s'accourcissoient les cheueux en les noüant & entortillant sur la teste, & que les Princes les portoient mieux peignez & ageancez que les autres. En certaine saison de l'année on enuoyoit en vne forest sacrée certains deputez de chaque quartier de la Germanie, & là ils massacroient & sacrifioient vn homme en vn lieu touffu & fort couuert d'arbres. Il n'estoit permis de mettre le pied en ce lieu sans auoir les mains liées, afin d'auoüer qu'on estoit moindre que les Dieux: & si par hazard quelqu'vn tomboit en terre, il ne luy estoit loisible de se leuer, ains il se trainoit. Cette folle superstition tendoit à reconnoistre d'où ils auoient pris origine, & le lieu où Dieu re-

gnoit. Vne partie des Sueuiens sacrifioit aussi à la Deesse Isis. Au reste les Romains ayans attiré les Sueuiens à leur obeyssance & amitié, ils leur firent touſiours cét honneur de les mettre des premiers aux armées, & de leur donner la pointe aux combats plutôt qu'à toute autre nation.

Ceux de Bauiere descendus des Boiens, selon Polybe, habitoient en des hameaux bastis sans aucune muraille ny closture, & la terre estoit leur lict auec vn peu de paille. Ils viuoient de chair, & s'adonnoient seulement à la guerre & au labourage, viuant fort eschartement, & ne faisant aucun estat des arts & sciences. Leur richesse consistoit en or & bestail, à cause qu'ils pouuoient facilement transporter ces choses s'ils estoient contraints de changer de demeure. Chacun d'eux taschoit d'acquerir autant d'amis qu'il luy estoit possible, & ainsi tant plus vn homme auoit de gens à sa deuotion, tant plus il estoit estimé & redouté.

MOEVRS DE CE TEMPS.

AVjourd'huy les Allemands sont diuisez en 4. Estats & manieres de gens. Le 1. est du Clergé qui comprend les gens d'Eglise seculiers, & reguliers ou religieux. Ceux-cy ont de grands reuenus, & sont fort honorez de tous autres lors qu'ils se trouuent sçauans & de bonne vie. Car ce peuple mesprise aisément les Prelats & ministres de l'Eglise qui sont ignorans & desbordez. Les Religieux portent des habits seans à leur condition. Les Prestres non Moines ont des robbes larges & longues de couleur noire. Leurs bonnets sont de laine & fort creux, & non pointus, qui leur entrent en la teste iusques aux oreilles. Lors qu'ils vont par la ruë ils portent des chapperons sur les espaules qui sõt ou de soye ou de laine. Ils ont aussi des mules auec des souliers dedans, ou bien des mules seules sans escarpins, lesquels ils laissent estãs au logis. La plus grande partie de ceux-cy s'adonnent à oysiueté, & n'a grand soucy des lettres, ains seulement de boire, & ioüer & faire bonne chere.

Le 2. Estat est de la Noblesse, qui comprend les Princes, Comtes, Barons, Cheualiers & simples Gentils-hommes. Les Princes sont plus prisez que les autres, non tant pour leur grandeur, ou pour l'ancienneté de leur maison, qu'à cause qu'ils sont plus puissans que les autres, comme ayans force terres seigneuries & reuenus. Mais c'est vne merueille de voir que les Princes, les Comtes & les Barons, & leurs semblables obeyssent aussi-tôt qu'ils ont mandement de l'Empereur, comme ses sujets & hommes liges: & cependant les plus petits Gentils-hommes se disent exempts de telle sujection, & ne vont à la guerre s'ils ne sont payez, & toutesfois ils appellent l'Empereur leur Prince, & le reconnoissent pour tel. Tous les nobles penseroient se faire grand tort s'ils s'adonnoient au traffic & à la marchandise, & exerçoient quelque art mecanique, & croyent qu'il leur tourneroit à deshonneur s'ils prenoient vne femme roturiere, & qui ne fut de leur qualité. Ils mesprisent la compagnie & frequentation des bourgeois des villes, & pour cette cause batissent des Chasteaux & Forteresses aux champs, où ils viuent en liberté auec leurs familles. Quelques-vns d'entr'eux frequentent les Cours des Princes, & les suiuent à la guerre, d'autres se tiennent cazaniers en leurs maisons, viuans de leurs rentes.

Tous les Gentils-hõmes vont à la chasse, & disent que cét exercice n'appartient qu'à eux, & qu'ils ont l'octroy & priuilege des Princes. Que si vn passant

ou quelqu'vn du tiers Estat est conuaincu d'auoir chassé, principalement aux Liévres, Biches, Daims, Cheureux & Cerfs, il y a plusieurs endroits où l'on luy creue les yeux pour punition du fait, & en quelques autres, il en perd la vie. Il est toutesfois permis à chacun de chasser aux bestes qui portent dommage. Au reste les nobles font grand chere, & s'habillent magnifiquement. Les hommes & femmes portent force chaines d'or & belles bagues, & les vns & les autres portent des habits de soye de toutes couleurs.

Lors qu'ils vont dehors ils sont suiuis d'vne grande troupe de leurs domestiques, & marchent auec telle grauité, qu'on les distingue aisément du peuple. S'ils vont vn peu loin c'est à cheual, d'autant qu'ils tiennent que ce leur seroit deshonneur d'aller à pied, & disent que c'est signe d'vne estrange misere & pauureté, & toutesfois lors qu'ils ont faute de quelques choses necessaires ils ne trouuent pas messeant de le piller & le rauir. S'ils ont receu quelque offence, ils ne s'addressent que fort rarement & bien tard à la Iustice, & font assemblée de force gens de cheual, s'essayant de prendre vengeance par la voye des armes, tellement que pillant, bruslant, & rauageant les terres de leurs ennemis, ils contraignent ceux qui les ont offencez de leur faire reparation suffisante. Ils sont superbes, pleins d'inquietude, auares, & tiennent les pauures payſans en estrange seruitude.

Le 3. Estat comprend les citoyens & bourgeois des villes, dont les vns sont immediatement sujets à l'Empire, sans reconnoistre autre Seigneur, les autres outre l'Empereur ont des Princes, ou sont sujets aux Ecclesiastiques. Les citoyens des villes viuent en grande amitié & concorde, se portent fort honnestement ensemble, traffiquent ensemble en public & en particulier, & bien souuent se festiuent les vns les autres. Ils s'entre-deçoiuent bien peu souuent, & ont fort peu de noises ensemble. En quelque tẽps, heure ou lieu qu'ils se rencontrent, ils se salüent courtoisement & auec beaucoupd'honneur. Tous vont vestus assez simplement, & viuent mesnagerement les iours ouuriers; mais aux iours de feste ils sont vn peu plus liberaux. Ceux qui trauaillent font 4. repas le iour, & les hommes qui demeurent en repos n'en prennent que deux.

Le vestement ordinaire des hommes est de laine, & celuy des femmes de toiles ou de treilles, quelquesfois aussi de laine, mais fort bigarré. Ils ayment sur tout d'estre habillez à la Françoise. Ils s'habillent de noir aux funerailles de leurs parens, & en portent le dueil trente iours, & pendant ce terme ils font prier trois fois pour le deffunct, c'est à sçauoir le iour de l'enterrement le septiéme & le trentiéme. C'est vn peuple affectionné au seruice de Dieu, tellement qu'il n'y a artisan quelconque qui ne se mette en priere auant que de faire sa besogne.

On y entretient les ieunes gens qui pour estudier se sont volontairement bannis de leur pays, & errent par le monde, & l'on en voit quelquesfois si grand nombre en vne ville, qu'on pourroit s'estonner à bon droict comme il est possible qu'on en entretienne tant. Les citoyens les logent pour l'honneur de Dieu, puis ils vont mendiant leur pain, en chantant de porte en porte, & ils en sont fournis en abondance. Ioignant chaque Eglise de parroisse il y a vne maison qui est au public, où on lit les arts liberaux, & ces pauures, & les enfans de la ville & autres y sont enseignez par gens gagez pour cét effect, qui sont remplis de sçauoir.

Las bastimens des riches sont de pierre, & à chaux & sable: les pauures ont

leurs loges basses & faites de bois & de terre. Les vns & les autres couurent leurs maisons de thuile ou d'ardoise. Au pays de Saxe & en plusieurs autres endroits ils les couurent de lattes.

Le dernier rang & Estat est des paysans & gens de village, qui cultiuent les terres, & dont la condition est miserable. Ils demeurent loin les vns des autres, chacun auec sa famille, viuant pauurement & mesquinement. Leur pain est bis, & la plus part d'auoine. Pour les viandes ils ont des féves & des poix, pour breuuage de l'eau toute pure ou de la biere. Leurs habits sont vn hoquecon de toile, des gueistres, & quelque meschant chappeau de feutre. Ces gens sont tousiours sans repos & mal propres, & sales en leur mesnage. Ils portent vendre ce qu'ils ont aux villes voisines, soit fruict, bestail, ou autre chose, & de l'argent qu'ils en font ils en acheptent ce qui leur est neceſſaire, d'autant qu'ils ont peu ou point d'artisans qui se tiennent parmy eux en leurs villages. Les iours de feste ils s'assemblent apres midy sous quelque arbre, & en lieu public, où ils communiquent de leurs affaires. Apres cela les ieunes paysans se mettent à dancer au son de la flute, & les plus anciens vont à la tauerne où ils boiuent d'autant. Les hommes ne marchent iamais en public sans quelques armes, pour s'en seruir si besoin y escheoit. Ils font souuent des corvées pour le seruice de leurs Seigneurs labourant leurs terres, ensemençant & recueillant les fruicts, portant les grains aux greniers, fendant & abbatant les bois, & seruant d'aide aux Maçons qui bastissent. Bref il n'y a seruitude à laquelle les Seigneurs ne disent que cette sorte de gens est obligée.

Mais apres auoir parlé en general des mœurs des Allemands, voyons vn peu les particularitez qu'on remarque en beaucoup de Prouinces. xxxviii.

Ceux de Saxe boiuent si demesurément que ceux qui versent ne sçauroient presque fournir aux beuueurs. Tellement qu'on met vn grand pot sur la table où chacun en prend autant qu'il veut, & par ce moyen ils font carroux à outrance. Ils sont tellement adonnez à l'yvrongnerie qu'ils conuient, voire mesme contraignent à boire chacun. Le pis est qu'ils ne se contentent pas d'auoir beu iusques à s'enyvrer, & rendre leur gorge, vû qu'ils continuent iour & nuict cette vie. Celuy de la troupe qui boit le mieux, non seulement rapporte loüange & honneur de sa vilenie, mais encor est couronné d'vn chappeau de roses ou d'autres fleurs, & herbes, ou gagne quelque gentillesse pour le prix de sa victoire. Leur façon de faire s'est espanduë par toute l'Allemagne. Tandis qu'ils banquettent, si quelqu'vn passe prés d'eux, soit le maistre du logis, ou autre, tous ceux qui ont quelque verre plein se leuent & boiuent à sa bonne grace, & cela veut dire qu'il faut aussi qu'il boiue à eux. Ils tiennent pour leur ennemy celuy qui estant souuent conuié à boire, ne leur fait raison : tellement que ce mespris est plusieurs fois vengé par quelque meurtre.

Les viandes des Saxons sont dures, mal-appreſtées & de grosse digestion, cõme du lard, des saucisses & andoüilles sechées à la fumée, des oignons crus & du beurre salé, & en quelques endroits ils font cuire le Dimanche la viande qu'ils mangent apres tout le long de la sepmaine. Quant aux enfans ils ne les nourrissent pas auec de la boüillie, ains leur dõnent la viande solide, mais fort maschée par la mere ou nourrice ; à raison dequoy les Saxons accoustumez à cette nourriture sont plus robustes que les autres, & souffrent les incommoditez de la vie auec plus de patience. Ils ont vn langage particulier mais quant à l'habillement ils ne differe guere du reste des Allemands.

Les Westphaliens sont ingenieux, & bons guerriers, mais vicieux & rusez.

Les Francons ne different ny en proportion de corps, ny en façon d'habits du reste des Allemands. Ils endurent fort le trauail, & sont addonnez, tant hommes que femmes, à cultiuer les vignes, tellement qu'aucun ny demeure sans rien faire.

Ce peuple pressé de pauureté vend son vin, & boit de l'eau, d'autant qu'il mesprise la biere. Ils sont insolens, fiers de leur naturel, ayans bonne opinion d'eux-mesmes, & mesprisent toutes les autres nations, voire mesme médisent si fort des autres, que les estrangers qui frequentent auec eux n'ont garde de leur dire le pays de leur naissance, s'ils ne sont trop legers à parler. Ceux qui souffrent patiemment leur arrogance sont les bien venus, & lors qu'ils les ont essayez auec cette fascheuse façon, ils les reçoiuent souuent pour leurs alliez, & leur donnent leurs filles & parentes en mariage. Ils sont au reste forts deuots & toutesfois adonnez au blasme & au larcin, dont l'vn leur semble beau, & l'autre loisible.

Cinq semaines deuant Noël on void tous les Ieudis les enfans, tant filles que garçons, qui vont heurtant de porte en porte, & chantent des chansons qui contiennent la prochaine Natiuité de nostre Seigneur, & par lesquelles ils souhaittent le bon an à toute la cõpagnie, & pour cét office plusieurs leur donnent des pommes, des poires, des noix, & d'autres les estrenent de quelque petite piece d'argent.

Le iour de Noël ils posent la representation d'vn enfant nouuellement né sur l'Autel, autour duquel les garçons & les filles vont sautant & dançant, & les vieilles gens chantent.

Le premier iour de l'année les parens & amis s'entre-saluënt, & se touchant la main se souhaittent l'an nouueau heureux, passent ce iour à faire grande chere ensemble, & suiuant l'ancienne coustume de leurs ayeulx ils s'enuoyent des presens les vns aux autres.

Le iour des Rois chaque maison fait vn gasteau composé de farine blanche, de miel, de poyure & de gingembre, puis vn Roy est creé, comme s'ensuit.

La Dame du logis est celle qui fait le gasteau, auquel en le paistrissant elle met vne petite piece d'argent, puis le faisant cuire en l'astre bien net, le coupe en autant de pieces qu'il y a de personnes en la maison, & donne à chacun la sienne. Toutesfois il y a des pieces assignées, premieremẽt à nostre Seigneur, puis à la Vierge, & aux 3. Sages qui le vindrent adorer, & toutes ces parts sont données aux pauures. Celuy qui se trouue auoir la part où est la piece d'argent est saluë cõme Roy, assis en chaire & esleué 3. fois auec cris & resiouyssãce de toute la cõpagnie. Le Roy ainsi leué en haut a de la craye en la main droicte, & toutes les fois qu'on le hausse il fait autant de croix au plancher de la chambre où l'assemblée se fait. Durant les 12. iours qui sont entre Noël & la feste des Roys il n'y a maison en Fráconie qu'on ne parfume auec encens ou autre chose odoriferante, pour empescher les sorcelleries.

Par Careſme prenant les Franconiens vestus en diables ou Satyres vont courant par les ruës, & frappent sans discretion les passans auec de petits sacs pleins de cendres. Le iour des Cendres en plusieurs lieux les garçons de toute vne parroisse s'assemblent, prennent toutes les filles qui durant toute l'année ont plus frequenté les dances que les autres, & les attellent comme cheuaux,

en jumens à vn chariot, sur lequel est assis vn menestrier qui iouë de quelque instrument, puis les conduisent en cét équipage iusques à la premiere eau qu'ils rencontrent.

Durant les Rogations plusieurs parroisses s'assemblent, & les filles & petits garçons marchent aux processions auec des chappeaux de fleurs sur leurs testes, & des bastons de saule verd en leurs mains. Les Prestres de chaque Eglise escoutent attentiuement le chant de leurs parroissiens, & ceux qui ont mieux chanté, ont suiuant leur sentence & l'ancienne coustume, certaines mesures de vin pour se desalterer.

Durant les iours de Pentecoste on obserue, tant en ce pays que presque en toute l'Allemagne, que tous ceux qui ont des cheuaux, ou qui en trouuent d'emprunt s'assemblent, & menent aussi à cheual vn Prestre qui porte le sainct Sacrement, & en cét équipage ils font le tour par tout le territoire, chantant des hymnes & oraisons, & priant Dieu qui vueille garder les fruits de la terre.

Le iour de S. Vrbain, les vignerons aux lieux où le vin croît, mettent vne table en quelque lieu public, & la couurent d'vne belle nape, de fueilles, herbes & fleurs odoriferantes, & posent dessus l'image de S. Vrbin. Que si le iour est clair & serain, ils boiuent à grands traicts, & se resiouyssent en l'honneur du S. mais s'il pleut, ou si le temps est couuert ils iettent de la bouë contre son image, & saliſſent d'eau vilaine & puante la nape, & ce qui est dessus; pource qu'ils croyent que la vigne qui est encor en fleur portera du vin, ou ne produira que bien peu, selon que cette iournée est belle ou laide.

Le iour de S. Iean Baptiste les hommes & femmes vont dançant autour du feu de ioye, & se font des chapeaux d'armoise, & de verveine, & portent des bouquets de fleurs qu'ils appellent Esperons, & regardent seulement le feu par les entr'ouuertures de ces fleurs, estimant que ce regard empesche que de toute l'année ils n'auront mal aux yeux. Ceux qui s'en veulent aller auant que le feu soit esteint, y jettent premierement les herbes dont ils sont ceints, puis disent telles ou semblables paroles: Auec cecy s'en aillent, & soient mis à neant, & deuorez du feu tous mes malheurs. En mesme saison ils ont des pots de terre tous percez, que les filles couurent de roses & autres fleurs, puis y mettent dedans vne chandelle allumée, & les posent au haut des maisons pour y seruir de falots.

Au villages les ieunes gens à marier portent des pins tous entiers, & en coupent toutes les branches d'embas, & embellissent le haut de l'arbre de miroirs, pieces de verre, escussons, & autres choses luysantes, & plantent cét arbre qui demeure ainsi paré tant que l'Esté dure.

En Automne lors que les raisins sont meurs, il n'est permis à personne de vendanger sans le congé du Seigneur à qui l'on doit la dixme, & faut que tous ceux qui ont des vignes en vn quartier vendangent ensemble, & aux vallons on met au pied du Vignoble qui est aux costaux, ce qui appartient au Seigneur. Il faut que ceux qui veulent vendanger plus tard que les autres, non seulement ayent permission de ce faire, mais encor qu'à leurs propres despens ils facent porter les dixmes au pressoüer du Seigneur. Les vendanges finies, à cause qu'à Vvirtzbourg il y a des ieunes hommes commis à controoller ceux qui payent, ces ieunes gens font des torches de paille & les allument, & entrent auec clarté le soir en chantant dans la ville, estimant qu'auec cette ceremonie ils purgent & bruslent l'Automne.

Les Franconiens celebrent auec grande ioye les feſtes de S. Martin, & de S. Nicolas, l'vne à table, & en beuuant d'autant : l'autre à l'Egliſe, & en priant. Auſſi lors chacun taſte ſes vins, & meſme à Vitzbourg, & en pluſieurs autres lieux on en donne aux pauures. On y fait combattre en vn parc & clos deux Sangliers échauffez, afin qu'ils s'entre-deſchirent l'vn l'autre à belles dents, & lors qu'ils ſont tous deux à bas & fort bleſſez, le peuple en a vne partie, & l'autre eſt diſtribuée aux Magiſtrats. Le iour de S. Nicolas les enfans qui vont à l'eſcole en eſliſent 3. d'entr'eux, & l'vn deſquels eſt l'Eueſque, & les autres ſont ſes Diacres. Cét Eueſque fait à plaiſir, eſt ce iour-là conduit à l'Egliſe par toute la troupe des Eſcoliers, reueſtu d'habits Pontificaux, auec leſquels il aſſiſte au ſeruice diuin, à la fin duquel luy & ſes Diacres s'en vont chanter de porte en porte pour ramaſſer quelque argent, & nient que ce ſoit aumoſne, ains ſeulement ſecours charitable deu à l'Egliſe. On aprend aux enfans à ieuſner la veille de ce S. & à cet effect on leur met la nuict lors qu'ils dormét quelque piece d'argent dans leurs ſouliers, leur faiſant entendre que c'eſt de la liberalité du Saint, tellement qu'il y en a qui ieuſnent auec tant d'ardeur qu'on eſt contraint pour leur ſanté de les forcer de manger.

Quant à ceux de Sueue, les plus riches & plus puiſſans d'entr'eux s'adonnent preſque tous à la marchandiſe, & font vne bource commune pour cét effet, où chacun ſçait quelle ſomme il doit mettre, & de cét argent ils acheptent enſemble non ſeulement des ſoyes & des eſpiceries, mais encor des quinquailleries & menuës nippes, comme cueillers, eſguilles, miroirs, poupées & achepptent auſſi les vins, & les bleds pour garder, & les reuendre apres au double de ce qu'ils leur couſtent. Et meſme ceux-cy ont lettres des Princes, par leſquelles il eſt deffendu de prendre ailleurs des vins, ou des bleds qu'aux lieux où ſe font leurs marchez, comme à Sturgarol & autres villes où ſont leurs magaſins. Il eſt vray que ce ne ſont pas eux qui font le trafic, mais ils ont des facteurs qui leur rende conte.

Quant à ceux de baſſe qualité, le meſtier auquel ils s'employent le plus, c'eſt à faire les toiles, à quoy ils ſont tellement adonnez, que durant l'hyuer on void en pluſieurs endroits non ſeulement prendre la quenoüille aux femmes & filles, mais encor aux hommes & aux garçons, qui filent auec elles. Ils font certain drap de lin entretiſſu de cotton, qu'ils nomment Pargath, & du treillis qui eſt tout de toile, lequel ils appellent Golſch en leur langue.

Les Sueuiens ſont fort enclins à la paillardiſe, & les femmes y ſont d'auſſi bonne compoſition que les hommes ſçauroit ſouhaitter, & l'vn & l'autre ſexe commence de bonne heure à ſe meſler de cette beſongne, & s'en retire bien tard. Auſſi il court vn commun prouerbe, que le ſeul pays de Sueue ſuffit pour fournir toute l'Allemagne de femmes qui s'abandonnent, ainſi que la Franconie de Brigands & de gueux, la Boheme d'heretiques, la Bauiere des larrons, la Vveſtphalie de faux teſmoings & de parjures, & la Marche du Rhin de gourmands.

Pour le regard de ceux de Bauiere, ils ſont ſi ſales, ſi rudes, & ſi brutaux, que ſi l'on vient à les comparer au reſte des Allemans, on les pourra iuſtement nommer barbares. Mais les vices dont ils ſont plus entachez, ſont la diſcourtoiſie & le laſcin. Ils s'habillent volontiers de bleu, & portent plus volontiers des botines, ou brodequins qu'autre chauſſure. Les plus deuots d'entr'eux vont ſouuent en pelerinage à grandes troupes, ſur tout à Aix la Chappelle,

L'Austriche a des Princes qui portent le tiltre d'Archiduc, & lors que quelqu'vn paruient à cette dignité, ils vsent de ceremonies estranges, car non gueres loin de la ville de S. Vite, en vne grande & profonde vallée, l'on voit des ruines d'vne ville, dont l'on ignore le nom, & prés de ces ruines en vne belle prairie est dressée vne grande pierre de marbre; ils y font monter dessus vn payſan, à qui ce droit escheoit par succession, & qui a vne vache noire, & pleine prés de luy à sa main droite, & à la gauche vne iument maigre & deffaite, & tout autour vne infinité de payſans, & d'autre peuple.

Le Duc arriue apres cela, accompagné d'vne grande troupe de noblesse, & l'on porte deuant luy les habits & ornemens ducaux, & tous ceux de sa suitte sont superbement équippez; mais le Prince est vestu assez simplement, comme celuy qui porte l'habillement d'vn payſan, le bonnet, les souliers & la houlette d'vn Berger; si bien qu'on le prendroit plustôt pour vn homme de cette condition, que pour vn Prince. Celuy qui est assis sur la pierre, voyant venir l'Archiduc, s'escrie en langue Esclauonne; Qui est cettuy-cy qui marche si superbement? Et la multitude qui l'assiste respond que c'est le Seigneur de tout le pays. Lors le payſan demande s'il sera iuste en ses iugemens, s'il desire le bien du pays, s'il est de libre condition, & de sang illustre, s'il merite cette dignité, s'il gardera les commandemens de Dieu, comme bon Catholique & deffenseur de l'Eglise. Lors tous crient qu'oüy: celuy qui est sur la pierre dit apres; Par quel moyen me pourra-il oster de cette place? Lors le Maistre d'hostel du nouueau Prince respond: ce lieu sera racheté de vous par le prix de soixante pieces d'argent, ces bestes seront vostres, & ces habits que le Duc a sur luy, & outre ce vous & vostre maison serez exempts de toutes tailles, impost & subsides. Apres cela le payſan frappe doucement de sa main la ioüe du Duc, l'aduisant d'estre iugé équitable, & ce fait, descend de son siege, prend ses despoüilles & se retire, le Duc monte sur la pierre, & desgainant son espée, se tourne de tous costez, & promet au peuple tout deuoir de bon Prince, & de Iuge équitable. Quelques-vns tiennent qu'on luy porte encor de l'eau dans vn chappeau de villageois, & qu'il en boit pour assurance de sa future sobrieté. Delà ils vont à l'Eglise voisine du lieu, dediée à la Vierge Marie, & le Duc y assiste au saint seruice auec toute sa troupe. Les ceremonies estans finies, le Prince despoüillant son habit rustique, prend celuy de Duc, & festine auec la noblesse. Apres disner on reuient au pré, où le Duc oyt les complaintes d'vn chacun, & fait droit à tous receuant la foy, & l'hommage de tous ses vassaux & sujets. Les payſans ont ce priuilege d'inuestir le Duc de sa dignité, pource que ce furent les premiers qui receurent l'Euangile en cette contrée.

Ils ont vne estrange façon de proceder contre les larrons, & ce vers le quartier où est assise la ville de Klagen. Si vn homme est soupçonné de larcin, il est soudain pendu & estranglé, puis on luy fait son procez, & s'il est trouué innocent, il est despendu & enterré, & ses funerailles sont faites aux despens de la communauté de la ville: mais s'il est iugé coulpable on le laisse au gibet, iusques à tant qu'il tombe par pieces à terre.

L'habillement des Corinthiens est de laine sans aucune teinture, & ceux-cy portent ordinairement les chappeaux, & parlent tout Esclauon. Mais les Syriens sont grossiers & rudes, & ont tous de si grosses lonpes autour du gosier, qu'elles les empeschent de parler. Ceux-cy toutesfois imitent les Allemands

en façons de faire & en habillemens, & mesme en parole, exceptez ceux qui se tiennent le long de la riuiere du Drauu, qui vsent de la lãgue Esclauonne. Quant à ceux de Boheme, ils ne parlent Allemand, mais Esclauon: toutesfois on en trouue plusieurs qui vsent encores auiourd'huy de la langue Allemande, principalement en preschant. Ce peuple ne fut iamais lié en general d'aucune loy qui les achemine à la vertu, ains la volonté a seruy de loy à chacun d'eux. Ils sont au reste grands, ont l'estomach large, & les cheueux blonds, sont ambitieux, glorieux, arrogants, mesprisent les autres, & ne sont gueres differens des Allemands en tout le reste.

Pour conclusion, les peuples d'Allemagne font profession d'estre fort loyaux, & pour dire vray, ils sont plustôt nez à la simplesse, qu'à la ruse, laquelle ils ne sçauent pas imaginer d'eux-mesmes: mais en vn pays estranger ils sont d'autant plus propres à tromper les autres, que l'on se deffie moins d'eux; & l'on peut dire que la chasteté est plus loüée, que gardée en cette Prouince. Ce n'est pas parmy eux vn vice de s'enyurer, & mesme ils disent que les fins & trompeurs ont introduit l'abstinence du vin, afin de ne descouurir leurs mauuaises pensées apres auoir beu.

RICHESSES.

xxxix. L'Allemagne ne peut faillir d'estre riche, puis qu'elle a tant de belles mines d'argent, & de tous metaux, voire mesme d'or, plus que tout autre Prouince de l'Europe, & qu'outre ce qu'elle est fertile en beaucoup d'endroits elle est fort marchande, pource que les Allemands sont plus soigneux de traffiquer, que toute autre nation, & s'addonnent à diuers arts & mestiers: si bien qu'ils font des ouurages merueilleux & rares. D'auantage, elle est naturellement pourueuë de plusieurs grosses riuieres nauigables, tellement que les viures & les marchandises se transportent aisément d'vn lieu en vn autre. Outre cela nature luy a encore fait ce bien de luy donner en des lieux fort esloignez de la mer, des fontaines & des puits d'eau salée, laquelle ils font cuire, & en tirent du sel parfaitement bon.

Ils tirent de l'argent de leur poix, & de leurs vins qui sont portez loin de leur pays. Leurs foires sont aussi considerables, principalement celles de Francfort, où arriue des marchands de toute l'Europe, & mesme quelquesfois d'Afrique & Asie.

L'Alsace fait beaucoup de deniers de sont argent, de son cuyvre, & de son plomb: la Francouie de ses vins & de sa regliſſe, dont l'on charge de grands chariots qu'on mene aux pays estrangers: la Morauie de son encens, & de la myrrhe: la Bauiere de ses pourceaux gras qu'elle enuoye en diuers endroits de l'Europe, de mesme que de son autre bestail, & du froment, & du sel, dont elle a forces fontaines: & semblablement d'vne grande quantité de fer, & de cuyvre qu'on enuoye au Danube toutes les semaines, & qu'on distribuë apres à diuerses parties de l'Europe. Quant à l'Austriche, elle tire aussi de grandes sommes de l'argent de ses mines, de mesme que la Comté de Tirol, qui abonde aussi en cuyvre.

Le pays de Iuliers tire beaucoup d'argent de sa guesde qui est propre aux teinturiers: celuy de Hessen enuoye dehors force laines, & pareillement de fer, de l'argent, du cuyvre, du vif argent, du fer, du plomb, du sel, & de l'alun

en grande quantité. La Turinge reçoit aussi de grandes commoditez de sa gueſde, & la Miſne de l'or de ſes mines. Bref à parler generalement de l'Allemagne, elle ne cede en richeſſes à aucune autre Prouince de l'Europe.

Mais pour venir au particulier, il faut ſçauoir que les reuenus des villes, & des Princes ſeculiers, ſont grandement acrûs par le moyen de l'vſurpation des biens d'Egliſe, & des charges impoſées ſur le peuple.

Mais pour le regard des reuenus de l'Empereur, premierement les villes XL. franches, qui ſont en nombre de 60. & eſtoient autresfois 69. ſont obligées de contribuer les deux quints ou cinquiémes, de ce qu'on reſout aux Diettes: mais entre celles-cy il y en a quelques-vnes qu'on appelle Imperiales, pource qu'elles payent à l'Empereur certains cens, qui ſe monte en tout 15. mille florins ou francs. Ces villes ont toutes d'aſſez bons reuenus, qui ſurpaſſent de beaucoup la deſpence, & l'on eſtime que l'Empire a plus de 7. millions de rente en tout; dequoy l'on ne doit faire peu d'eſtat, pource que les peuples n'eſtans pas chargez comme en Italie, donnent outre l'ordinaire, de fort gros ſubſides quand la neceſſité le requiert, à leurs Princes.

L'Empire eſt obligé au moins par couſtume, de payer à l'Empereur, quand il va à Rome pour receuoir la couronne, 20. mille hommes de pied & 4. mille cheuaux pour 8. mois, & cecy s'appelle l'ayde de Rome, dont l'Empereur peut embourſer vne bonne partie. Quelquefois auſſi on octroye à l'Empereur des expeditions contre les heretiques, tantſtot contre les Turcs, en vertu deſquelles il a leué vne fois 400. mille florins ou francs. Enfin l'Empereur a mieux dequoy que beaucoup de gens ne ſe perſuadent; vû qu'il tire ſeulement de l'Alſace, de la Souabe, & du pays des Griſons, où la maiſon d'Auſtriche a 14. Communautez qui ſont ſous ſa Iuriſdiction, enuiron 2. millions & demy de rente ordinaire, & autant d'extraordinaire.

FORCES.

AVant qu'entrer plus auant, il ſera bon de conſiderer quelles forces les XLI.
Empereurs precedents ont tiré de l'Allemagne, puis que c'eſt d'elle preſque toute ſeule qui les peuuent auoir. Charles V. eut enuiron 90. mil hommes de pied, & 30. mille cheuaux, lors qu'il alla à Vienne contre les Turcs, & meſme il y en auoit beaucoup de ceux-cy qui eſtoient d'Eſpagne ou d'Italie. Maximilian II. auoit pres de cent mille hommes de pied, & de 35. mille cheuaux à Iauarin contre les meſmes Turcs, ſans que l'on vit iamais deffaut, ou cherté de viures. Lors que l'Empereur Charles V. faiſoit la guerre aux Proteſtans, les deux armées qui tindrent quelques mois la campagne, eſtoient compoſées d'enuiron 150. mille hommes.

Et pour en parler à fonds, les forces d'Allemagne ſont veritablement fort XLII.
grandes, à cauſe qu'ils ont les viures en grande abondance, & que le moyen d'vnir ces forces eſt aiſé à cauſe des riuieres qui s'y trouuent. Quant aux gens, l'on croit que l'Empire peut mettre en campagne 200. mille hommes en tout, dont l'on a vû l'experience en ce que nous auons deſia dit, & encores en d'autres occaſions. Car depuis l'an 1560. l'on n'a preſque iamais ceſſé de faire la guerre en France & aux Pays-bas, auec vn bon nombre d'Allemands; dont on fait ſouuent de groſſes leuées, tant d'infanterie, que de Cauallerie. En meſme temps on vid mener en France au Duc des deux Ponts,

douze mille hommes de pied, & huict mille Reistres pour ceux de la Religion, & d'autre costé il y auoit 5. mille cheuaux Allemans sous le Duc d'Aumale, & deux mille sous le Comte de Mansfeld pour les Catholiques: & Guillaume de Nassau auoit aux frontieres de Flandres, & de France huict mille cheuaux & dix mille Fantassins de cette mesme nation, & le Duc d'Albe trois mille. Ie laisse à par le nombre des Allemands qui entrerent au Pays-bas sous la conduite de Casimir, & en France sous le mesme, l'an 1587. & depuis bien souuent. Finalement en quelque endroit de l'Europe qu'on face la guerre, il y a tousiours force Allemands, au nombre desquels ie ne mets pas les Flamans, qui ont fait quelquesfois des armées de huictante mille hommes ny les Suisses, qu'on estime pouuoir faire six vingts mille hommes de pied pour leur deffence, & qui en ont quelquesfois enuoyé dehors trente mille; comme ils firent lors qu'il fut question de deffendre l'Estat de Milan contre le grand Roy François.

Mais retournant à nostre discours, la meilleure Infanterie Allemande vient des pays de Tirol, de Suene & de Vvestphalie, & la meilleure Cauallerie est celle de Brunsvic, mais beaucoup plus celle de Cleues & de Franconie. Ils manient beaucoup mieux l'espadon, la pique & l'espieu, que l'arquebuse. Ils reüssissent grandement aux batailles, & en plaine campagne, tant pour rompre, que pour soustenir l'ennemy. En quoy ils sont aidez de l'ordonnance qui leur est presque naturelle, & de leur façon de marcher graue & lente, & des armes de deffence dont ils vsent.

Mais il faut qu'ils ayent vn chef de quelqu'autre nation, qui se sçache seruir accortement de ce qu'ils ont de bon, pource qu'on a vû rarement qu'ils ayent fait quelque chose digne de leur gloire ancienne sous la conduite d'vn chef Allemand. Ils ne sont pas propres aux assauts, à cause qu'ils sont ordinairement pesants, & chargez de cuisine, comme on dit. Ils sont plutôt constans que hardis & furieux, que vaillans: vû qu'ils n'entreprennent choses où ils facent paroistre vn grand courage, & lors qu'ils sont victorieux, ils tuent sans esgard d'aage, n'y de sexe, tous ceux qu'ils rencontrent, & si la guerre dure, & qu'ils soient assiegez, ils se rendent bien-tôt: & s'ils campent, ils ne peuuent auoir la patience de chercher la victoire en temporisant. Si le premier effort ne leur reüssit, ils demeurent comme stupides, & n'entreprennent plus outre: s'ils sont vne fois rompus & mis en fuite, ils ne se remettét iamais plus.

Leurs armées sont de grande despence, & de grand empeschement, pource qu'il menent leurs femmes à la guerre & consument tant de viures, que c'est chose mal-aisée de les conduire & impossible de les maintenir, & l'on sçait assez qu'on ne peut rien esperer de bon sans les viures. Leurs cheuaux sont aussi plutôt forts que courageux, & pource que de dix cheuaux qu'ils menent à la guerre, il y en a 8. qui partent de la charruë & du labourage, ils ne font pas bon seruice à leurs maistres, & deuiennent lasches voyant le sang, au contraire de Genets, qui prennent alors plus de courage; & pour conclusion l'Infanterie Allemande vaut plus en son genre, que la Cauallerie.

CLIIII. Or les forces de la mer ne sont pas moindres que celles de la terre, combien qu'elles ne soient pas tant employées, vû qu'il y a des villes qui ont les vns cent, les autres cent cinquante vaisseaux, par le moyen desquels ils peuuent faire teste aux forces des Roy de Danemarck & de Suede. L'Allemagne est puissante auec toutes ses forces, qu'estant bien vnie, elle ne peut craindre a

eũ ennemy. Il faut adiouſter à ces forces en ſes neceſſitez les ſecours des Princes d'Italie, de Sauoye, & de Lorraine. Car ces Princes n'ont iamais manqué aux Empereurs au beſoin, & en la guerre de Segeth, Emanuël Duc de Sauoye enuoya à l'Empereur ſix cens arquebuſiers à cheual, Coſme Duc de Florence trois mille hommes de pied ſoudoyez, Alfonce ſecond Duc de Ferrare y alla en perſonne auec 1500. cheuaux ſi bien en ordre qu'il n'y auoit point de meilleure caualerie en cette armée. Le Duc Guillaume de Mantouë y alla auſſi auec beaucoup de gens fort aleſtis : de meſme que Henry de Lorraine Duc de Guiſe auec trois cens Gentils-hommes. De ſorte qu'auec ces troupes, & celles que le Pape Pie V. y adiouſta : Maximilian ſecond (à qui l'Empire en vne Diette tenuë l'an mil cinq cens ſoixante ſix à Auſbourg, auoit accordé quarante mil hommes de pied, & huict mille cheuaux pour huict mois, & vingt mille Fantaſſins, & quatre mille cheuaux pour trois années d'apres) eut ſous les enſeignes outre les garniſons, cent mille hommes de pied, & trente-cinq mille cheuaux.

Mais il y a deux choſes qui manquent à l'Empire, dont l'vne eſt l'vnion des courages, l'autre la promptitude des forces. Les courages ſont deſ-vnis, tant pour le ſoupçon que les villes franches ont des Princes, qu'à cauſe des differentes Religions qui donnent de la deffiance aux vnes & aux autres, vû qu'outre le debat ordinaire des Catholiques auec les heretiques : ces derniers ſont encores tellement contraires entr'eux, qu'ils ſe hayſſent furieuſement les vns les autres, de ſorte que les Lutheriens veulent vn mal mortel aux Caluiniſtes, aux Anabaptiſtes, & autres ; & ceux-cy leur rendent le change. A raiſon dequoy tous viennent fort froidement aux Dietes, & y eſtans employent plus de temps aux choſes qui concernent la Religion, qu'en celles d'Eſtat. XLIV.

La promptitude leur manque pareillement, pource qu'il eſt aſſez mal-aiſé de faire aſſembler les Dietes, ſans leſquelles on ne peut rien faire, & il faut laiſſer paſſer trois mois depuis le iour de la ſignification de la tenuë de ces Eſtats, ou Dietes, iuſques aux Dietes meſmes ; & lors que tous ſont aſſemblez, l'on perd beaucoup de temps à cauſe de la diuerſité & contrarieté des opinions & les reſolutions priſes ſont executées fort lentement, combien que la guerre requiere la diligẽce, & que les occaſions eſchappent en vn moment.

Il y a encores vn autre inconuenient, c'eſt à ſçauoir, que lors que l'on a deliberé de donner tant de gens à l'Empereur pour tant de temps, ils ne ſont iamais tous enſemble ; pource que quand les vns s'acheminent à l'entrepriſe, les autres eſtans deſia au bout de leur terme s'en retournent chez eux, & les autres ne ſe ſont encores mis en campagne. Tellement que l'Empereur ne peut iamais faire eſtat aſſuré du ſecours qui luy a eſté promis. Maximilian ſecond penſoit de remedier à cét inconuenient qu'il auoit eſprouué en l'entrepriſe de Segeth, en ſe faiſant donner ce ſecours non pas en hommes, mais en argent ; pource qu'il croyoit qu'il feroit marcher auec l'argent tous les gens dont il auroit beſoin, ou du moins vne bonne partie. Mais c'eſt folie de penſer que l'on puiſſe vnir l'Allemagne, ou que l'on puiſſe effectuer aucune choſe d'importance, tandis que ces opinions la tiendront ainſi diuiſée.

Pour concluſion, il ne faut eſtimer pour toutes les choſes dites cy deſſus, que l'Empereur ſoit foible, comme quelques ignorans aux affaires du monde voudroient faire croire : car il a beaucoup de pays & beaucoup de gens, grande quantité de viures : & aſſez d'argent pour fournir a quelque entrepriſe.

Mais tout son mal vient du voisinage du Turc, qui le confine depuis les mõts Carpathiens, iusques à la mer Hadriatique, & qui est capable non seulement d'affoiblir, mais encore de consumer de plus grandes forces que les siennes. Et de fait on voit assez que tous les Princes voisins des Ottomans par terre, demeurent espuisez d'argent tandis qu'ils ont la paix auec eux, à cause des grands frais qu'il leur faut faire aux fortifications, & à l'entretien des garnisons; & entrent encores en plus grãde despence durant la guerre: car le Turc, a de si grandes forces, & si promptes en toute saison, qu'il est mieux armé en temps de paix, que la plus grande partie des autres Prouinces n'est en temps de guerre. Tellement que ceux qui le confinent doiuent estre tousiours en alarme, & auoir crainte d'vn ennemy si puissant. Or auant que l'Empereur remît le Royaume de Hongrie à l'Archiduc Matthias, qui est maintenant Roy, il entretenoit aux frontieres prés de vingt mille soldats, & outre ce faisoit de grand frais à fortifier, & à d'autres choses. Maintenant il y a vn peu retranché de cette despence, tant à cause qu'il la laisse faire au Roy Matthias, qu'à raison qu'il a trefue auec le Turc. Toutesfois il faut qu'il fourniſſe tousiours beaucoup de choses à ce nouueau Roy, qui n'est encores bien installé, & qui a trouué des dissentions en son Royaume.

GOVVERNEMENT.

I. XLV. CE fut le Pape Gregoire cinquiesme, qui institua les sept Electeurs. Et combien que Charles le Grand par l'ordonnance du Pape mît l'Empire à l'election des Princes d'Allemagne, toutesfois cela n'ût lieu qu'apres que la race de Charles fut faillie, vû que tandis qu'elle dura, le fils succeda en l'Empire au pere: mais le Statut de Gregoire cinquiesme, qui vint à forclorre tout droict de succession, mît l'Empire à la libre election de sept Princes, l'an de grace 1002. Le sujet qui conuia le Pape à rendre electif l'Empire, qui estoit demeuré hereditaire en la maison de Charles le Grand, fut pource que Otton troisiesme n'ût aucuns enfans: mais les causes en furent diuerses; car en premier lieu l'Empire estant grandement affoibly, le Pape & l'Empereur penserent qu'il le remettroient, & fortifieroient par le moyen du personnage qui seroit esleu, sans esgard de succession: & apres cela on voulut assoupir les dissentions qui procedoient du trop grand nombre des Electeurs.

L'Empereur est doncques chef de l'Empire, & a sous luy trois membres aux assemblées desquels on consulte, & prend resolution de toutes les affaires de l'Empire.

Le premier est celuy des sept Electeurs, qui sont:

L'Archeuesque de Mayence, grand Chancelier de l'Empire en Allemagne, qui a en sa Chancellerie toutes les escritures des Diettes:

L'Archeuesque de Treues grand Chancelier de l'Empire en France.

L'Archeuesque de Cologne grand Chancelier de l'Empire en Italie.

Le Roy de Boheme grand Eschanson de l'Empire.

Le Comte Palatin du Rhin, grand Escuyer trenchant, ou plustot grand Maistre d'hostel de l'Empire.

Le Duc de Saxe grand Mareschal, & Iuge de la Cour, qui porte l'espée deuant l'Empereur.

Le Marquis de Brandenbourg, grand Chambellan de l'Empire.

Ceux-cy ont pleine puissance d'Eslire l'Empire, afin que nul ne s'attribuë la dignité Imperialle comme hereditaire.

Le second membre est des grands, & des nobles, qui sont:

Les Archeuesques de Magdebourg, de Saltzbourg, de Bezançon & de Breme.

Les Euesques de

Bamberg.
Wtzpurg.
Worms.
Spire.
Strasburg.
Eichstat.
Pr. Auspurg.
Costnitz
Hildesheim.
Paderborn.
Chur.
Halberstat.
Ferden.
Munster.
Osemburg.
Passavv.
Frisingen.
Kempse.
Gurck, ou Goritz.
Seckew.
Hauandt.
Basse, ou Basel.
Sitten, ou Wallis.
Regensburg.
Maissen.
Naumburg.
Minden.
Lubek.
Vtrich.
Camin.
Swetin.
Geneve.
Cannerick, ou Cambray.
Verdun.
Losanne.
Metz.
Toul.
Luick.
Trente.
Brixen.
Merspurg.
Labach.
Vienne.
Brandenbourg.
Ratzenbourg.
Schlesvvic.
Hauelburg.

Les Princes & Seigneurs seculiers.

Le Duc de Bauiere.
L'Archiduc d'Austriche.
Le Duc de Saxe.
Le Palatin de Bauiere.
Le Duc de Iuliers, de Cleues & de Berg.
Le Marquis de Brandebourg.
Le Duc ne Brunsvic.
Le Duc de Lunenbourg.
Le Duc de Pomeren.
Le Duc de Makelbourg.
Le Duc de Lauvembourg.
Le Duc de Holsten.
Le Duc de Lorraine.
De Landgraue de Hessen.
Le Duc de Wittemberg.
Le Duc de Zvveybrug.
Le Duc, & Comte de Spanheim.
Le Marquis Bade.
Le Landgraue de Luchtemberg.
Le Prince d'Anhalt.
Le Comte de Hennenberg.
Le Burgraue de Meissen.

Les Ecclesiastiques.

Le Prince & Abbé de Fuld.
Le Pr. & Ab. de Hiersfedt.
Le Pr. & Ab. de Kempten.
L'Ab. de Recheuavv.

Le Pr. Preuoſt de Wiſſemburg.
Le Pr. A. de ſaint Gal.
Le Pr. A. de Saliſelde.
Le Pr. Preuoſt d'Elwangen.
Le Maiſtre de l'Ordre des Fr. Teutoniens.
Le maiſtre de l'Ordre des Cheualiers de S. Iean.

Les Abbez de

Waingarten.
Salmanſweiller.
Kreutzlingen.
Murpach.
Walkenriedr.
Shuttern.
Weiſſenow, ou Minderaw.
Saint Blaiſe.
Maulprun.
Le Pr. & Ab. de Corbey.

Les Abbez de

Schuſſenriedt.
Rittershauſſen.
Steinam Rein.
Schafhauſſen.
Kempeſech.
Waldaſchſen.
Finſidelin.
Rockembourg.
Ochſenhauſen.
Le Preuoſt de Selts.

Les Abbez de

Saint Gilgen de Noremberg.
Nouembourg.
S. Maximilian prés de Treues.
Heueldshanſen.
S. Iean de Curtel.
Gengenbach.
Konihſbrun.
Rodt, ou Roden.
Markthal.
Rockenhauſen.
S. Pierre in Schwartzwald.
Le Preuoſt d'Odenheim.
Le Prince & Abbé de Stable.

Les Abbez de

Saint Didier.
Berkenhauſen.
Elchingen.
Hentzlingen.
Vtſſenis.
Plankembourg.
Yſſui.
Pfeſſers.
S. Iean de Turtal
Peters hauſen de Conſtance.
Pruim.
Reishaim.
S. Heimeram de Ratiſbonne.
S. Gregoire de Munſter.
Muncherode.
S. Corneille de Munſter.
Werden.
Auſperg.
Yrſe.
Brun.
Echternaken.
Heruorden.

Les Preuoſts de

Camberg.
Berchtoſgoſden.

Les Abbés de

Queldenbourg.
Eſſen.
Alt Munſter to Regenſburg.
Pr. Ober Munſter to Regenſburg.
Kauffingen.
Lindow.
Pr. Gernrode.
Buchaw.
Rotemmunſter.
Hippach.
Gutzel.
Beundt.

Baley { Coblentz. / Elſas. / Oſterich. / Inder Etſch. }

Les Comtes de

Helfenſtein.
Kirchberg.

Vvisenstaig.
Lauffen.
Montfort.
Furstemberg.
Zimmeren.
Ottingen.
Sultz.
Hohen Zollern
Castel.
Vertheim.
Reinec.
Hohenloe.
Erpohe.
Leningen.
Falestein.
Hanaw.
Luchtemberg.
Nassaw, Breda, & Dillembourg.
Visbaden, & Itratain.
Salbroken.
Vvaldepurg.
Nassau en Vveilpurg.
Beilstein.
Konigstein, & Epstein.
Eisemberg le haut.
Eisemberg le bas.
Mersen.
Budinghen.
Vvirnemberg.
Solms.
Arsuberg.

LES COMTES DV RHIN.

Les Comtes de

Horn.
Seyn.
Vvintzlingen.
Reyen.
Bistch.
Salm.
Vveldentz.
Dengen.
Kappin.
Hardech.
Hohenstein.
Vvolkenstein.
Schaumburg, & Giengen.
Vieremburg, & en Sometaw.
Mansfeld.
Stolberg.
Buchlingen.
Barbey, & Mullingen.
Gleichem.
Scwartzemburg.
Suemberg.
Iude, Seigneur de Ruech.
Ples.
Plawen.
Vveda, & Ringelberg.
Olnbrug.
Lochenstain.
Regenstain.
Vdestfreislandt.
Ostfreislandt.
Vander Lippe, ou de la Lippe.
Oldemburg.
Hose.
Delmenhorst.
Vvstemburg.
Munxemburg.
Lemgow.
Vvaldec.
Diepholt.
Steinfort.
Benthem.
Brunchorst.
Vvisgenstein.
Spigelberg.
Biuersdorff.
Tckelnborg.
Dortmund.
Vvindorff.
Ripperthoden.
Hagen, ou de la Haye.
Hoonfels.
Leisenec.
Bergen.
Mandercheid.
Reiferscheidt.
Egmont, & Isselstein.
Tubinge.
Blankemberg, ou Blammont.
Kirchingen, Krehanges.

Les Barons de

Guendelfingen.

Geroltzeck.
Ober Hewen.
Rapoleſtain.
Stauffen.
Sonnenberg.
Winenberg, ou Wanneberg peut-eſtre.
Degenberg.
Oberſulzberg.
Tautenberg.

Les Seigneurs de

Tuſſen.
Sturgart.
Inſtingen.
Schenſlingen.
Rapoltkirchen.
Hohen Rechperg.
Bertlezik.
Hohen Koniſperg.
Hohenfeldt, & Tripoltzkirch.
Braides.
Reichelſperg.
Limburg.
Kuneſehe.
Kunſeckerberg.
Geraw.
Reichenſtein.
Muntzenburg.
Loſtenſtein.
Ridberg.
Linge.
Semiriſſ.
Bergen, & Waelhem.
Wildenfels, ou peut eſtre Widenfels.
Haber, ou Hauer.
Senſter.
Roggendorff.
Alendorff.
Kuniefuckerberg.
Morſpurg, & Befort.
Brandeſtein, & Ranſſ.
Wolfſtein.
Permont.
Fronſbec.
Flackenſtein.
Witten.

Le troiſieſme membre de l'Empire eſt celuy des villes franches, qui ſont:

XLVIII. Aix la Chapelle au pays de Iuilers.
Anuers au Duché de Brabant.
Auſbourg au pays de Suabe.
Baſle en Suiſſe, } *à preſent Cantons non*
Berne en Suiſſe, } *contribuables.*
Byberach en Suabe.
Boppert ſur le Rhin.
Boichorn.
Campen en Oueryſſel.
Cologne ſur le Rhin.
Colmar en Elſaten.
Conſtance en Suabe.
Deuenter en Oueryſſel.
Dormondt en Weſtphalen.
Dunquelſpoel en Suabe.
Duyren en Iuliers.
Euer en Bermewout.
Erfort en Turinge.
Eſlingen en Suabe.
Francfort ſur le Mein.
Francfort ſur l'Oder.
Fridberch en Wederewate.
Friburch en Briſgawave.
Ghelhuyſen en Vbedewave.
Ghinhen en Suabe.
Gottinghen en Saxe.
Groeninghen en Friſe.
Gemunde en Suabe.
Hagenau en Elſaten.
Halle en Suabe.
Halle en Turinge.
Helpron en Suabe ſur le Nechar.
Hamburch en Ooſtlande.
Heydeſſelt.
Iſnen.
Angelsheim au deſſus de Rhineau.
Kauffſtouren.
Keyſerſberch.

Keysers-lotern en Weystrych.
Kempen en Suabe.
Kuyr en Swits.
Landau prés de Spyere.
Landaw en Suabe.
Lubec en Saxe.
Luceme en Suisse.
Luneburch en Saxe.
Meydenburg en Saxe.
Memminghen en Suabe.
Mets en Lorraine, à present France.
Mayence sur le Rhin.
Mulhuysen en Turingen.
Mulhuysen en Sonchaure.
Noorthuysen en Turingen.
Neurenbergh.
Nymegen en Gueldre.
Noortlingen en Suabe.
Odernheym sur le Rhin.
Oppenhen sur le Rhin.
Pollendorp.
Poppinghen en Suaben.
Ravesburg.
Regensburg en Bauiere.
Rottenburg sur le Tuber.
Rosem ou Rosheym.
Rootwyl en Suaben.
Ruylingen en Suaben.
Saint Gal en Suisse.
Sleystadt en Elsate.
Spyers sur le Rhin.
Swynfort en Franconie.
Treues sur la Moselle.
Werlinghen en Suaben.
Weerde sur le Danube.
Vlm en Suabe.
Wanghen en Suabe.
Wesel sur le Rhin.
Wesel en Cleves.
Wetzelaer en Hessen.
Wyle en Suabe.
Wimpsen sur le Nechar.
Weynsheym en Franconie
Wyssenburch.
Wormis sur le Rhin.
Zurich en Suisse.
Zwol en Overyssel.

Outre cét ordre des trois membres, afin d'empescher les diuisions de l'Empire, & pour conseruer vne paix commune en Allemagne, les Prouinces de l'Empire ont esté diuisées en quelques Seigneuries qu'ils appellent cercles, où sont les Conseils particuliers de l'Empire. On institua premierement six cercles à Ausbourg l'an 1500. puis dix l'année 1522. à Norimberg. Or chaque cercle eslit de son corps vn Gouuerneur seculier, ou plustôt intendant du Conseil, qui est Prince, Comte, ou Baron, ou Gentil-homme fort releué, à qui l'on donne du mesme corps six Conseillers, hommes seculiers, honorables, & fort aduisez. XLIX.

Le premier cercle est celuy de Franconie.
Le 2. de Bauiere.
Le 3. d'Austriche.
Le 4. de Suabe.
de 5. du Rhin.
Le 6. les Electeurs du Rhin.
Le 7. de la basse Allemagne, ou de Westphalie.
Le 8. de la haute Saxe.
Le 9. de la basse Saxe.
Le 10. de Bourgongne.

Outre ces Conseils des cercles, afin de iuger comme il faut les causes de plus grande importance, on a institué la chambre Imperiale de Spire, dont le chef ou souuerain Iuge est Prince, ou du moins Comte, ou Baron seculier, si l'on en trouue quelqu'vn qui soit capable de cette charge. On a donné à cettuy-cy six Assesseurs, à sçauoir deux Comtes ou Barons, deux Iurisconsultes, & deux Cheualiers, que l'Empereur y met à raison de terre qu'il possede hereditairement en l'Empire. Chaque Electeur y en a encor mis vn, & chaque cercle deux & tous ces Assesseurs, ou Conseillers sont moitié Iurisconsultes, moitié choisis entre les Cheualiers.

Or quant à ce que nous auons dit des membres de l'Empire, & des Officiers, Munster dit qu'apres les sept Electeurs on ordonna 4. Ducs. 4. Marquis, 4. Landgraues, 4. Bourgraues, 4. Comtes, 4. Barons, 4. Cheualliers, 4. Villes, 4. Villages, & 4. Payſans. Et encores les Empereurs non contens creérent à pluſieurs fois d'autres Ducs, & de nouueaux Comtes, & qui plus eſt ont erigé pluſieurs Comtes en Duchez, combien que par ſucceſſion de temps pluſieurs Duchez ayant eſté abolies, comme celles de Souabe, de Limbourg, de Zeringen, de Woitland, & quelques autres.

Les charges & dignitez reduites au nombre de quatre.

Les quatre Ducs.

Brunſvic.
Bauieres.
Souabe.
Lorraine.

Les quatre bourgs de l'Empire

Aldenbourg.
Meidenbourg.
Rotembourg.
Meckelbourg.

Les quatre grands Mareſchaux.

Bappenheim.
Iuliers.
Miſne.
Vinſtinge.

Les 4. Chenaliers.

Andlaun.
Meldingen.
Strondec.
Frongerg.

Les quatre Landgraues.

Turinge.
Heſſen.
Luchtemberg.
Alſace.

Les 4. villes Metropolitaines.

Auſbourg.
Aix la chapelle.
Metz.
Lubec.

Les quatre Bourgraues.

Meidenbourg.
Nurnberg.
Reneck.
Stronbourg.

Les 4. villages.

Bamberg.
Vlme.
Hagnenau.
Seleſtad.

Les quatre Comtes Chefs de guerre.

Flandre.
Tirol.
Aldenbourg.
Ferrare.

Les 4. Ruſtiques.

Cologne.
Ratiſbonne.
Conſtance.
Saltzbourg.

Les quatre Abbez principaux.

Fuld.
Kempten.
Wiſſembourg.
Murbach.

Les 4. Marquis.

Miſnie.
Brandendourg.
Morauie.
La baſſe Bade.

Les quatre Comtes.

Cleue.
Schvvartzembourg en Saxe.
Cilie, ou Gretz.
Sauoye.

Des quatre possessions de l'Empire.

Ingelheim.
Altdorff.
Liechtenauu.
Denckrendorff.

Les quatre Seigneurs.

Milan.
Scale.
Padouë.
Mirandole.

Les quatre veneurs.

Hurn.
Vrath.
Schombourg.
Mesth prés de Coures.

Les quatre montagnes de l'Empire.

Munnerberg.
Friberg.
Heidelberg.
Nurnberg.

Les quatre offices heredit. de Souabe.

Le Trenchant de Walpourg.
L'Eschanson de Radath.
Le Mareschal de Maaredorff.
Le Chambellan de Kemuat.

Les quatre Barons.

Limbourg en Franconie.
Thusis & Raconie Seigh. de Tockenbourg.
Westerbourg.
Aldenuuaden.

Les quatre seruiteurs.

Waldech.
Hirten de Fulchen.
Arnsperg.
Rabnauu.

Toutesfois plusieurs de ces dignitez sont changées, ou du tout abolies par la mort de ceux qui les possedoient. LII.

Les seances aux Diettes doiuent estre telles.

Quand l'Empereur est assis, l'Archeuesque de Treues doit estre assis vis à vis de luy, l'Archeuesque de Mayence à son coste droit, & l'Archeuesque de Cologne au gauche. Le Roy de Boheme lors que ce Royaume n'appartenoit pas à l'Empereur, estoit à la main droicte de l'Archeuesque. Le Comte de Palatin du Rhin doit estre assis prés de luy; puis le Duc de Saxe à la main gauche de l'Archeuesque, & prés de luy le Marquis de Brandenbourg.

Quant on fait des Processions publiques il doit garder cét ordre.

L'Archeuesque de Treues doit aller deuant l'Empereur, & les deux autres le costoyent l'vn deçà, l'autre delà, & le Roy de Boheme suit incontinent apres.

Or l'Archiduc d'Austriche, comme Prince de l'Empire, n'a point de place entre les Princes seculiers, à cause du differend de la preseance, mais entre les Ecclesiastiques qui precedent. En la Diette d'Ausbourg tenuë l'an 1548. toutes les Prouinces de Bourgongne furent mises sous la protection de l'Empire, & la place du Prince de ces pays fut assignée particulierement entre les Ecclesiastiques, combien qu'en la Diette de Ratisbonne qui se fit depuis, le Roy d'Espagne n'enuoya pas vn homme en sa place.

Le Duc de Lorraine souloit estre tenu pour Prince de l'Empire; mais maintenant cette maison est passée en France.

Les Citez franches de l'Empire qui ne reconnoissent point d'autre Seigneur que l'Empereur viuant auec leurs loix, & presque tous vont vn, estant populaire, & meslé, cõbien qu'en quelques-vnes, entre lesquelles est Noremberg,

les Principaux gouuernent. Leur forme du gouuernement n'estoit pas au cõmencement en grande estime, lors qu'auec argent, ou faueur elles acquirent leur liberté des Empereurs, ou Princes qui les dominoient.

XIII. Il n'y a personne qui puisse estre nommé Empereur si le Pape ne l'a couronné : mais il peut bien estre appellé Cesar, ou Roy des Romains, ou Roy de Germanie, s'il a esté esleu par les Electeurs.

L'Empereur ne commande pas absolument en Allemagne, ains la gouuerne par la voye des Diettes ; à raison dequoy il est plus, ou moins puissant, selon que pour obtenir quelque chose aux Diettes, il empesche, ou n'empesche pas qu'on luy contredie, se faisant aymer & craindre tout ensemble.

Les trois Estats viennent aux Diettes, & de ceux-cy on fait trois Conseils.

Les Electeurs entrent au premier, quand le Roy de Boheme se trouue autre qu'Empereur il ne vient pas aux Diettes, & est absent des consultations, & plustôt arbitre qu'Electeur, d'autant que si les voix des autres sont esgalement diuisées, c'est à sçauoir qu'il y en ait trois d'vn aduis, & trois d'vne autre, celuy à qui il donne sa voix est esleu.

Le second Conseil est composé de tous les autres Princes, tant de seculiers que Ecclesiastiques, auquel entre aussi deux pour tous les autres, & deux autres pour tous les Comtes & Barons de l'Empire. Le troisieme Conseil est des villes.

L'Empereur, ou le Roy des Romains propose à tous ceux-cy ce que bon luy semble, & chaque Conseil se retire pour voir ce qu'on doit resoudre sur les choses proposées. Mais quant aux villes, encor qu'elles puissent dire leur opinion par maniere de Conseil, elles n'ont toutes-fois aucune voix aux deliberations. Le Conseil des Electeurs est le dernier à dire son aduis & le plus estimé.

L'Estat de l'Allemagne est maintenant fort peruerty, de sorte que si l'Empereur publie vne Diette, les Princes n'y veulent pas venir, & y mandent leurs Agens, ausquels ils ne donnent authorité de resoudre aucune chose, s'ils ne sont premierement aduertis de ce dont on veut traitter, & pour cette cause on expedie fort peu d'affaires.

RELIGION.

L'Allemagne fut infestée d'heresie en cette maniere. Luther commença de s'esleuer contre l'Eglise l'an mil cinq cens dix-sept, à quoy il fut
XIV. poussé par l'enuie conceuë contre les Iacobins, que le Pape Leon dixiesme auoit preferez en la publication des Indulgences aux Augustins, du nombre desquels il estoit. Cecy dépite tellement Iean Staupice Vicaire general de l'ordre de S. Augustin en Allemagne, & ledit Martin Luther Lecteur ordinaire à Witemberg, qu'ils renuerserent toute chose. Il commença donc à mesdire du Clergé par escrit & viue voix, ayant beaucoup de sujet de faire des inuectiues contre la dissolution & le desbordement qui regnoit entre les Ecclesiastiques. Il commença de crier cõtre les reuenus de l'Eglise qui estoient employez en pompes, en vanitez & en choses pires. Il fut aydé en cecy des Poëtes ; & des Orateurs de son temps, qui commencerent à se ruer sur les mœurs des Prestres & des Moynes : & les Peintres encor luy presterent la main, peignant les Prestres & les Euesques en forme de loups, de renards, de diables, & choses semblables, & en rempliſſant les boutiques, & les lieux publics & pri-

tiez. De sorte que l'Allemagne fut seduite en peu d'années ; oyant tant de maux des gens d'Eglise,& en voyant les figures qui exprimoient vne certaine ruze & meschanceté. Ce qui fit encore mieux croire ce qu'on disoit du Pape, & de la vie du Clergé de Rome, ce fut la mauuaise opinion que les Allemans, ont des Italiens, d'autant qu'ils les tiennent pour trompeurs & malicieux, & de peu de conscience ; tellement qu'on se persuadoit toute chose à leur desauantage, & principalement sur le sujet des Indulgences publiées par Leon dixiesme, & de l'argent qu'on amassoit. Mais ce qui ayda grandement à l'heresie, ce fut que Luther esleua la puissance seculiere au dessus de l'Ecclesiastique, au moyen dequoy il attira de son costé plusieurs Princes, & entre les autres Iean Federic Electeur de Saxe, & vn certain Sichingi Capitaine renommé parmy les Allemands. Mais il n'y eut rien qui luy acquit plus d'applaudissement & de faueur que la sensualité de sa doctrine : Car Luther connoissant le naturel des Allemands adonnez à faire grande chere, & à boire auec excez, ne leur proposa pas des heresies speculatiues, qui eussent besoin d'vne grande subtilité d'esprit, mais proportionnée à leur capacité, & à leur sens, c'est à sçauoir materielles & charnelles. Il osta l'abstinence & les ieusnes, le vœu de chasteté & la discipline de la Religion, & permit aux Moynes, & aux Religieuses de se marier : puis il osta l'authorité premierement au Pape, & aux Euesques, puis aux Princes, aux Magistrats seculiers. De sorte que ce ne fut pas vne merueille de voir que les peuples à qui l'on proposoit vne doctrine si agreable aux sens, & si fauorable à la chair, l'acceptassent si promptement. Dauantage pour s'authoriser de plus en plus il permit aux laycs d'vsurper les richesses & les reuenus de l'Eglise, de prendre les calices & les reliquaires d'or & d'argent, & de rendre les Abbayes & mesme les Euesches hereditaires.

Mais encor que l'heresie de Luther fut pour les susdites raisons, & pour plusieurs autres, receuë auec tant de facilité des Allemands, elle ne manqua d'estre contrariée mesme par d'autres heretiques. Car l'an mil cinq cens vingt cinq, on vit esleuer contre Luther Vlric Zuingle qui renouuella l'heresie de Berengaire ; & eut pour compagnons Ecolampade & Carlastade mortels ennemis de Luther : puis Bucer tascha de se mesler parmy eux, & apres Caluin inuenteur d'vne nouuelle Cene.

Or les Lutheriens & les Zuinglient ont souuent essayé de s'accorder mais ils sont tousiours demeurez en plus grand debat. Ils firent pour cét effet vne assemblée à Maspourg, à l'instance de Philippe Landgraue de Hessen, & laquelle toutesfois on ne pût obtenir ; qu'encor qu'ils ne fussent d'accord touchant la Cene, ils fussent amis & en bonne intelligence quant au reste. Mesme Luther deffendit aux habitans de Francfort de communiquer auec les Zuingliens : & Zuingle en vn sien liure nommé Luther faux Prophete, bouffon, effronté, heretique incorrigible, seducteur, & finalement Antechrist. Caluin d'autre costé s'attaqua à Luther & aux siens, les nommant gens sans esprit, race de Geans, & leur donnant semblables Epithetes. Ils s'assemblerent enfin les vns auec les autres à Constance l'an 1534. & à Wittemberg l'an 1536. afin de trouuer quelque forme de concorde : mais ce fut en vain.

Or les premiers qui receurent l'heresie de Luther en Allemagne, furent ceux de Mansfeld, patrie de Luther, & ceux de Saxe, dont le Duc Iean Federic prit

la protection de sa personne, & de la doctrine de cét Apostat. Et pource que les premiers qui en furent attains furent les escoliers, & les Docteurs de Wittemberg, cette heresie vint s'épandre delà par toute l'Allemagne.

Cependant le Duc George de Saxe deffendoit son Estat de cette peste: mais il ne pût faire longue resistance, pource que Henry son frere estoit ja perverty, & luy ayant succedé en son Estat l'an 1530. incontinent il fit transporter Luther de Wittemberg à Lipse, & en mesme temps tous les pays de Misne, de Turinge, & de Saxe qui estoient sous sa domination receurent cette malheureuse doctrine: pource que les terres qui estoient de l'Electorat estoient desia corrompuës, & des l'an 1525. Henry de Zuphen auoit infecté Breme, & Ioachim Wesfale Hambourg. L'heresie estoit entree dans Lubec par permission de Henry de Bastal qui en estoit Euesque, & dont les successeurs ne se souciant beaucoup du reste se contenterent des reuenus temporels. Finalement George d'Aol Euesque de ce lieu fut si effrontement meschant, & impie, qu'entre autres choses il fit enterrer le Messel Romain, auec pompe solemnelle. La Religion Catholique fut vn peu soustenuë par le moyen de la victoire que l'Empereur Charles cinquiesme obtint contre les Protestans l'an 1547. Mais elle fut apres beaucoup abbatuë par la rebellion, & par la guerre que luy firent Maurice Electeur de Saxe, & Albert Marquis de Brandenbourg.

Finalement l'Empereur en vne Diette tenuë à Spire, fut induit sous pretexte de garder la paix publique, à signer le decret de laisser l'exercice de la confession d'Ausbourg libre en Allemagne, iusques à ce que par vn Concile general, ou par quelque autre voye, on eut mis ordre aux affaires de la religion, & l'an 1552. en la Diette de Posse, il fut deffendu aux Protestans d'interdire aux Catholiques, & en particulier aux Ecclesiastiques l'exercice de l'ancienne religion en leurs Estats, & l'an 1555, en la Diette d'Ausbourg on donna liberté à tous les Princes, & Estats de l'Empire, de suiure la Religion Catholique, ou la secte de Luther, & de passer de l'vn à l'autre, auec condition que le Prince seculier ne perdroit par ce changement non seulement son Estat, mais mesme ne feroit aucune perte de sa reputation, mais que l'Ecclesiastique perdroit son Estat & que ceux à qui il appartiendroit en esliroient soudain vn autre qui seroit Catholique.

Les heretiques demanderent encor apres qu'on permit aux sujets de viure à leur volonté, & que les Princes fussent obligez de leur octroyer cette liberté de conscience: mais les Princes d'Austriche, & de Bauiere s'y opposerent.

Depuis ce decret l'heresie se respandit sans empeschement par toute l'Allemagne, vû que l'an 1556. Othon Henry Palatin du Rhin, & charles Marquis de Bade exterminerent la Messe, & la foy Catholique de leurs Estats & apres Nicolas Galle sema l'heresie de Luther à Ratisbonne, & Martin Kemnice à Brusuic, & la mesme secte s'espandit par les pays d'aupres de Strasbourg.

Cependant il naquit d'autres heresies: vû que les Anabatistes entrerent en Westphalie l'an 1532. & se saisirent de la ville de Munster l'an 1534. & apres auoir creé vn Roy furent en fin ruinez par l'Archeuesque de Cologne. Et l'an mil cinq cens cinquante & vn, André Osiandre se rendit autheur d'vne nouuelle heresie; & mesme de la secte des Lutheriens on vit naistre celle des

Vbiquitaires. Mais pource qu'Auguſte Electeur de Saxe deffendoit l'erreur de Luther pour ſe maintenir grand & puiſſant par le moyen des Lutheriens, & le Comte Palatin pour meſme effect aduançoit de tout ſon pouuoir le Caluiniſme, pource que la diſcorde eſt fille naturelle de l'hereſie, ils ne ſe peurent iamais accorder quelque aſſemblée qu'ils fiſſent.

Ayant ainſi monſtré le commencement & le progrez des hereſies en Allemagne, voyons maintenant l'eſtat auquel elle ſe trouue pour ce regard. Veritablement de noſtre temps il ſemble que d'vn coſté l'hereſie s'eſtende & s'auance & de l'autre que la foy Catholique prenne accroiſſement. L'hereſie croit pource que les Princes Caluiniſtes & Lautheriens ſe mettent en poſſeſſion des Abbayes & des Eueſchez, & les laiſſent cõme vne partie de leur heritage à leurs ſucceſſeurs. Or les Princes heretiques s'eſſayent d'introduire leur ſecte par tout où ils mettent le pied. Toutesfois il reſte en la plus grande partie des villes quelques Egliſes & marques de la Religion Catholique, cõme à Minde, quoy que preſque toute heretique, on voit encor des Chanoines Catholiques, & en la grande Egliſe on celebre le ſeruice diuin à la Catholique. A Vlm, à Straſbourg, à Neubourg, aux Eſtats de Brandenbourg, de Saxe, de Brunſvic, il y a encor force Conuents de Religieuſes, toutesfois il eſt deffendu en quelques lieux d'y enmettre d'autres & de les voiler, & meſme on ne le ſçauroit quelquesfois faire à faute d'vn Eueſque Catholique, ou de quelqu'vn qui ait cette charge.

Pour reuenir à noſtre propos, ceux du Palatinat du Rhin ont eſté forcez de paſſer quatre ou cinq fois de la ſecte de Caluin à celle de Luther, ſelon qu'il a plû à leur Comte-Auguſte Duc de Saxe, qui fut chef de la ſecte de Luther, & Chriſtierne ſon fils apres la mort de ſon pere introduiſit en Saxe le Cauiniſme, & cettuy-cy eſtant mort le Duc Federic ſon tuteur a chaſſé le Caluiniſme, & introduit la ſecte de Luther.

Tous les Princes d'Allemagne ſuiuẽt la ſecte de Caluin, ou celle de Luther.

Les ſectateurs de Luther ſont les Marquis de Brandenbourg, les Ducs de Saxe, de Brunſvic, & de Witemberg, les Comtes de Mansfeld, & les villes franches heretiques qui confinent auec la mer & la France. Caluin eſt ſuiuy des Comtes Palatins du Rhin, de ceux de Straſbourg, & de la pluſpart des villes maritimes.

A parler generalement, les nobles ſont plus infectez d'hereſie que les autres, & les riches que pauures, & les villes que les villages, & les villes franches plus que les Princes; choſe digne de conſideration, vû que de tant de terres franches qui ſont en Allemagne, il ne s'en preſenta en vne Diette qui fut tenuë il y a quelques annees pour les Catholiques, que trois petites terres de Sonabe, d'Auſtriche, les Ducs de Bauieres & de Cleues (qui ſont maintenant finis) & Philippe de Bade, & de Landgraue de Leutimberg ſe sõt conſtamment maintenus en la foy Catholique, & l'on a vû retourner à la foy le Comte Vlric d'Elphreſtein, & Iacques Marquis de Bade: & quelques autres. Pour reuenir à noſtre propos, les Citez franches ſont toutes ſoüillées d'hereſies, excepté les trois que nous auons nommées. Toutesfois il y a quelque nõbre de Catholiques à Norimberg, à Vlme, à Francfort, à Aix la Chappelle, & en quelques autres lieux.

Mais pour monſtrer l'eſtat auquel la Religion Catholique eſt en cette Pro- LV.

uince il faut que nous conſiderions les Egliſes Cathedrales, d'autant que l'authorité des Eueſques, & des Chapitres a entretenu en grande partie la religion qui y reſte, L'Allemagne a donc ſept Metropolitains, qui ſont ceux de Magdebourg, de Treues, de Mayence, de Cologne, de Saltbourg, de Beſançon, & de Prague. L'Archeueſque de Magdebourg auec les Egliſes de Maſbourg, Masberg, Nambourg, Nauelbourg, Brandelbourg, Lubec, Seuerine, Seburge, Celuth, Racenbourg,) auſquelles celles de Miſnie qui en eſtoit exempte a eſté adiouſtée) eſt non ſeulement heretique, mais encor ſous la puiſſance des Princes Lutheriens qui en diſpoſent comme de leur heritage.

L'Archeueſché de Treues eſt la plus nette de toute l'Allemagne, vû que non ſeulement dans la ville, mais encor par tout le Dioceſe on ne ſouffre autre Religion que celle qui merite veritablemẽt ce nom. Ce qui eſt procedé en grande partie de ce que cette ville n'a iamais eu Eueſque qui ne fut Catholique, & d'ordinaire fort zelé.

L'Archeueſque de Cologne s'eſt auec beaucoup de peine maintenuë conſtamment en la Religion Catholique, n'ayant iamais voulu permettre aux heretiques l'exercice de leur Religion, & l'an 1543. quelques-vns ayant deſcouuert que l'Archeueſque Herman auoit intention d'introduire l'hereſie dans la ville, & dans tout le Dioceſe, ayant fait venir de Lipſe pour cét effect, Philippe Melancton, & de Stransbourg, Martin Bucer, le Senat & le Chapitre s'oppoſerent à ſon mauuais deſſein, & firent tant que l'an 1549. Herman fut depoſé par ordonnance du Pape, & Adolfe mis en ſa place. Toutesfois il ne s'eſt pû faire que quelques lieux (cette Archeueſché à dix-ſept bonnes places, & terres) n'ayent eſté infeſtez. On met ſous cette Archeueſché les Egliſes de Liege, de Munſter, d'Oſnaburg, & de Minde. Quant au Liege la foy Catholique s'y eſt maintenuë iuſques à preſent, de meſme qu'en toute la Dioceſe qui eſt fort grande.

Munſter a eſté trauaillé des Anabaptiſtes, comme nous auons dit cy-deſſus, mais ceux cy ayãt eſté eſteints la ville retourna en ſon premier eſtat. L'Egliſe d'Oſnaburg a eſté grandement trauaillée par cy-deuant & de noſtre temps. Car l'erreur de Luther y prit pied dés l'an 1521. & bien que dix ans apres les Miniſtres Lutheriens en fuſſent chaſſez, toutesfois ils furent apres admis & ſupportez par les Chanoines & l'Eueſque. Depuis l'an 1574. iuſques à l'an 1586. Henry de Saxe vſurpa cette Egliſe de meſme que celle de Breme. Quant à Minde il n'y a rien plus qui ſente ſa Religion Catholique qu'vne partie du Chapitre, & la celebration du ſeruice Diuin.

Pour le regard de l'Archeueſché de Mayence l'hereſie y eſt en diuers endroits, meſme en la grande ville d'Erford; & les Gentils-hommes, & l'Archeueſque taſchent de ſe deffendre des Conſeillers Lutheriens. Les Ieſuites qui ont ſoin de l'Vniuerſité aydent fort à cela. Ils ont en la meſme Dioceſe deux autres Colleges, l'vn à Confluence, l'autre à Helingenſtad aux frontiers d'Italie. Prés d'Helingenſtad on void le lieu de Molins, où depuis quelque temps les Lutheriens ont publié vne forme de priere contre le Turc, le Pape & les Ieſuites. Or quoy qu'Erford ſoit preſque tout Lutherien, toutesfois le Clergé s'y eſt aſſez bien maintenu auec quelques autres, & le Senat bien qu'heretique a fait crier qu'aucun ne ſoit ſi hardy de dõner de l'ennuy aux Catholiques tandis qu'ils preſchent, ou font leur exercice en leurs Egliſes, & par le cõmandement de l'Empereur les Lutheriens ont eſté cõtraints de rẽdre vne

Egliſe qu'ils auoient oſtée aux Catholiques. L'Egliſe de Straſbourg eſt en fort grande reputation en Allemagne, à cauſe de la nobleſſe qui eſt requiſe aux Chanoines qui y ſont. Mais preſque tous y ſont Heretiques. Bamberg eſt diuiſé en deux parties de meſme que ſa Dioceſe, où il y a vne bonne partie de Catholiques.

Pour le regard de Spire le nõbre des heretiques ſurpaſſe de beaucoup celuy des Catholiques. Les Chanoines de l'Egliſe Cathedrale deſireux de conſeruer ce peu qui reſte, ont inſtitué vn petit Seminaire de 12. ieunes hommes, par le moyen duquel, & du College de Ieſuites on eſpere d'augmenter la foy.

Quant aux habitans de Wormes ils ſe ſont premierement ſouſtraits de la Iuriſdiction temporelle, puis de la ſpirituelle de leur Eueſque, & l'exercice de l'hereſie eſt fort libre entr'eux, bien que le Clergé y ſoit pour la pluſpart Catholique.

Ceux d'Herbipoli ſont preſque tous Catholiques, à cauſe du grand ſoin que leurs Eueſques ont eu d'en chaſſer l'hereſie. Ceux de la Dioceſe d'Auſbourg ſont preſque tous Lutheriens, à cauſe qu'il y a ordinairemẽt dans la ville ſeule quinze Miniſtres qui preſchent. Mais il y a deux choſes qui aydent à la verité de la Religion Catholique; l'vne la conſtance du Senat en la foy, l'autre vn College de Ieſuites que les Foucres y ont baſty. Il y a d'ailleurs plus de Catholiques que d'autres à Ginſbourg, & Vertinge, & Allemangauie, & diuers Conuents de Religieuſes. Quand à Hyeſtad il n'y a point d'exercice public de l'hereſie. En la Dioceſe d'Hildeſie, il y a vn grand nombre de Lutheriens: mais le Clergé de l'Egliſe Cathedrale s'eſt touſiours maintenu en ſon entier.

Venons maintenant à l'Archeueſché de Saltzbourg, c'eſt choſe aſſuree que cette ville eſt preſque exempte d'hereſie. Mais à Ratiſbonne qui en deſpend on fait profeſſion publique de l'erreur de Luther, & il y a peu de Catholiques, en oſtant le Clergé, qui s'y maintient aſſez bien par l'aſſiſtance du Duc de Bauieres.

La Boheme a receu l'hereſie des Huſſites, dont l'autheur fut bruſlé à Conſtance auec Ieroſme de Prague l'an mil quatre cens dix-ſept. Leur principale hereſie eſtoit que la communion ſous les deux eſpeces eſtoit neceſſaire, tant aux laïcs, qu'aux Preſtres. Cette hereſie ouurit encor la porte aux Anabaptiſtes, qui ſont deteſtez des Lutheriens, des Caluiniſtes, & des Picards. Ces derniers tirent leur origine d'vn certain Picard, qui porta de Flandres en Boheme l'hereſie des Adamites qui ont auſſi embraſſé des hereſies de Luther, de Caluin, & de quelques autres ce qu'il leur a plû. Le Picard apprit à cette nation de ſe meſler publiquement, & ſans aucun reſpect de ſang, ny de parentage auec les femmes: à quoy l'on adiouſta de grands crimes, leſquels on execute auiourd'huy le plus ſecretement qu'il eſt poſſible. Car il y en a quelques-vns en Boheme, qui vont ſacrifier en des lieux ſouſterrains, & pour cette cauſe on les appelle Grueberhaimer en leur langue, & durant leur ſeruice, ſi tôt que le Miniſtre dit ces paroles de l'Eſcriture *Croiſſez & multipliez, & rempliſſez la terre*, on eſtaint toutes les chandelles, & chacun empoigne la premiere femme qui luy vient en main. Apres cette meſlange chacun ſe remet en ſa place, & les chandelles eſtans rallumées on paracheue l'office.

Les Bohemiens Huſſites ſe mocquent des obſeques anniuerſaires, & prieres faites pour les morts, diſant que c'eſt vne inuention pour raſſaſier l'aua-

rice des Prestres. Ils font aussi risée des benedictions faites sur l'eau, sur les cierges, & les Rameaux, & tiennent que les diables sont inuenteurs des Religions des quatre Mendians. Ils disent qu'il est permis à chacun de prescher l'Euangile. Les Hussites ne reçoiuent point la Confirmation & l'Extréme-Onction pour Sacremens de l'Eglise; & tiennent beaucoup de poincts touchant la Confession, le Bapteſme, & choses semblables auec les Caluinistes. Mais il y a auiourd'huy peu d'Hussites en Boheme, il y a grand nombre d'Anabaptistes, & de Picards.

La Morauie est pleine de toute sorte d'heresies, mais particulierement de celles des Anabaptistes, & des Picards. On tient qu'il y a bien cent mille Anabaptistes, mais que les Picards surpassent de beaucoup ce nombre. Toutesfois la ville d'Olmus capitale de la Prouince est presque entierement Catholique. On peut dire le mesme de quelques autres bonnes villes de la Iurisdiction de l'Euesque. Il y a à Olmus vn College de Iesuites, & vn Seminaire fondé par le Pape Gregoire treiziesme. Nichelbourg qui est vne bonne ville de Morauie, se fit entierement Catholique l'an 1581. auec les bourgades voisines, & l'Euesque donna l'année d'apres le Sacrement de la Confirmation à 400. personnes.

La Slesie est plus infectée que la Morauie. Il y a plus de soixante ans que l'erreur de Luther y regne, & il y a des Zuingliens; outre les Anabaptistes, & les Picards. Vratislauie capitale ville de la Prouince est priuée de Catholiques, hors mis du Chapitre de l'Eglise Cathedrale qui a fait venir de bons Predicateurs depuis quelques années, qui ont conuerty beaucoup de personnes.

Quant à l'Austriche, il y a la ville de Vienne, qui est pour la plus grande partie Catholique: pour le moins les Ministres n'y preschent nullement. Les heretiques n'ont aucune Eglise à Neostat, & l'on n'y fait publiquement profession d'autre Religion que la Catholique. Il y a long temps que les villes de Crens, & de Stetin furent infectées de l'erreur de Luther, & quoy que l'an 1583. l'Empereur Rodolfe en chassat ceux qui semoient cette secte, toutesfois on y auoit fort peu aduancé. L'Euesque de Posse y enuoya apres vn Predicateur Catholique, qui y fit tel fruit que la ville sembla soudain estre presque toute changée. Guillaume de Sconchirochena reduit par mesme voye sa ville d'Anteche, où tous se sont conuertis, fors que trois ou quatre, qui demeurent comme tesmoins de la conuersion des autres.

En Sirie où est la ville de Segouie sur la riuiere de Cailo, & en Carinthie où sont les villes de Gourque & de Lauante. Les nobles qui s'y tiennent, & en tout le pays ont presque tous quitté la foy, sinon à Strasbourg, où la residence de l'Euesque les maintient vn peu en deuoir. Mais les gens de village sont presque tous Catholiques, & s'ils errent c'est plutôt par faute de quelqu'vn qui les enseigne, que par malice, ou par obstination. Toutesfois les nobles & les bourgeois s'aydent vn peu à releuer la bonne religion. Car en la ville de Crats capitale de la Sirie & le Senat qui estoit tout heretique l'an 1586. & qui auoit deffendu au peuple d'aller aux predications de ceux qu'ils nommoient Romains, est maintenant pour la plus part Catholique, & le Pere Michel Cardan reduisit à la foy les places de Fuustenfeld, & d'Aritperg l'an 1586. & n'aduança pas peu en la ville de Pœtonie.

Ent

Entre les Estats que la maison d'Austriche possede, celuy de Tirol est le plus exempt d'heresies, à cause du soin qu'en ont eu ses Seigneurs. Tellement qu'il se maintient presque entierement net, & si quelqu'vn y erre c'est secrettement, & mesme les bons exemples & les saintes instructions que donnent de tous costez beaucoup de Religieux & gens d'Eglise, maintiennent les vns & remettent les autres. L'Empereur Ferdinand fonda en cét Estat deux Colleges pour l'instruction de la ieunesse, l'vn à Ale, l'autre à Ispurch, & par ce moyen l'Euesque de Brissine ville assise au milieu de la Prouince, maintient sa Dioceſe nette d'heresies. Cette Eglise confine auec celle de Trente qui est aussi fort Catholique. Cét Euesché à sous sa Iurisdiction temporelle enuiron 60. mille ames, & sous la spirituelle pres de deux cens mille. Quant au pays de Bauiere il est tout Catholique.

BRIEFVE DESCRIPTION DES EMPEREVRS D'OCCIDENT, commençant à IVLES CÆSAR fondateur de cét Empire, & continuant insques à MATHIAS II. à present regnant.

1. IVles Cæsar fut fondateur de la Monarchie Romaine, & toutesfois il print le nom de Dictateur perpetuel, au lieu de celuy d'Empereur. Il vescut 56. ans, regna trois ans & sept mois apres ses guerres finies, & fut tué par Brutus, Cassius, & autres conspirateurs l'an du monde 3886. qui fut 708. ans apres Rome bastie, & en l'Olympiade 184. & auant la naissance de nostre Sauueur Iesus-Christ 47. LVI.

2. Octaue Auguste nommé pareillement Cæsar nepveu de Iules luy succede, & prend le nom d'Empereur, qui signifioit chef d'armée, & en fait le tiltre d'vne domination absoluë sur tout ce qui obeyssoit aux Romains. Il vescut 75. ans moins 25. iours, regna 56. ans, c'est à sçauoir 12. ans auec Anthoine, & Lepide Triumuiris, & mourut l'an du monde 3943. de Rome bastie 765. & en l'Olympiade 198. l'an de grace 14.

3. Tybere beau-fils d'Auguste de par Liuie, adopté par luy, l'an du monde 3979. apres la fondation de Rome 760. ans, & le 17. an de grace fut esleu Empereur. Il tint l'Empire 23. ans, de sa nature il estoit fascheux, moqueur, vilain, cruel & malicieux. L'an 15. de son Empire nostre Seigneur Iesus-Christ aagé de 30. ans fut baptisé par S. Iean. Le 18. an de l'Empire de Tybere il fut Crucifié. Le 19. an, saint Paul alla en Damas & fut conuerty à la foy. Vescut 78. ans, regna, 23.

4. Caius Canicule petit nepveu de Tybere né de Germanicus fils de Druse, qui estoit frere de Tybere, l'an du monde 4001. de la fondation de Rome 789. & de l'an de grace 39. ce fut vn monstre horrible, cruel & espouuantable, qui se souilla en toutes sortes de meschancetez : il eut la compagnie de ses trois sœurs. Vescut 28. ans, & regna 3. ans 10. mois 8. iours.

5. Claude nepveu de Tybere fils de Druse, succeda l'an du monde 4005. de la fondation de Rome 793. & de l'an de grace 43. estant aagé de 50. ans, il paruint à l'Empire à beaux deniers comptans : promettant à chaque soldat 150. escus. Il auoit profité és bonnes lettres, ayant eu Tite-Liue pour precepteur. Il fut empoisonné par sa femme estant aagé de soixante-quatre ans, & regna quatorze ans.

6. Neron beau-fils de Claude & de son gendre adopté par la ruse d'Agrip-

pine, l'an du monde 4019. de la fondation de Rome 807. & de l'an de grace 57. aagé de 17. ans fut creé Empereur par les Gensdarmes, auſquels il promit autant d'argent que Claude leur auoit donné. Il fit tuer ſa mere Octauie, Popea, & ſes deux femmes Seneque ſon Precepteur, & pluſieurs autres, les Chreſtiens furent ſous luy horriblement maſſacrez. Il ſe tua luy meſme ſe perçant de ſon eſpée de part en autre. Veſcut 33. ans, & regna vn peu moins de 14. La famille des Cæſars defaillit en luy.

7. Sergius Galbe de la maiſon des Sulpices fut eſleu par les legions d'Eſpagne, & puis confirmé par le Senat, c'eſtoit vn Prince. Mais par les menées d'Othon il fut tué dans le marché de Rome, ſa teſte portée à Othon. Veſcut 73. ans, & ne regna que 7. mois 7. iours.

8. Siluius Othon, de qui les ſoldats auoient tué Galbe, paruint à l'Empire par la mort d'iceluy, c'eſtoit vn monſtre vilain, compagnon des paillardiſes de Neron, eshonté, impudent, ambitieux. Mais eſtant vaincu par Vitellius ſe tuë auec vn poignard, apres auoir regné ſeulement quatre mois : & veſcut cinquante huict ans.

9. Aulius Vitellius grand gourmand, & fort cruel & paillard, il eſtoit ſanguinaire & cruel, ayant fait maſſacrer pluſieurs Gentils-hommes Romains, tellement que les ſoldats le tuerent, & ietterent ſa charongne dans le Tybre. Et ne veſcut que 57. ans & regna 8. mois.

10. Fl. Veſpaſian de la race des Flauiens apres les grands deſordres & cruautez, exerça ſous les Caligula, Claude, Neron, Othon, & Vitellius fut ſalüé Empereur du viuant des autres, il reſtablit vn bon ordre aux Prouinces, legions, armées, loix, & en la Iuſtice : il enuoya ſon fils Tite aſſieger Ieruſalem le 14. Auril, l'an 2. de ſon Empire, l'an de grace 72. ans : il mourut d'vn flux de ventre ayant 69. ans 3. mois & 6. iours, il regna 10. ans.

11. Tite Veſpaſian ſucceda à ſon pere l'an du monde 4034. de la fondation de Rome 831. & de l'an de grace 81. ſurnommé *les delices du genre humain*, à cauſe de ſa iuſtice & liberalité : il pardonna à ſon frere Domitian qui auoit machiné ſa mort : ſaiſi d'vne fiévre mourut à l'aage de 39. ans 5. mois & 15. iours ayant regné 2. ans 2. mois 20. iours.

12. Domitian ſucceda à ſon frere l'an du monde 4045. de la fondation de Rome 833. & de l'an de grace 83. il ne reſſembloit à ſon pere, ny à ſon frere, eſtant cruel, couuert, deffiant, ſoupçonneux, traiſtre, vilain, rapineux, & perſecuteur des Chreſtiens : c'eſt la 2. perſecution contant celle de Neron pour la premiere : il ſe limita tous les iours vne heure pour s'eſbatre à prendre des mouches & fut appellé chaſſeur de mouches. Il fut inceſtueux, paillard, & pour laquelle il perdit la vie aagé de 45. ans, & le 15. de ſon Empire.

13. Nerua eſtant jà fort aagé fut Empereur l'an du monde 4061. de la fondation de Rome huict cens quarante neuf, & l'an de grace nonante neuf : c'eſtoit vn bon Prince & iuſte, & remit les biens & eſtats à ceux que Domitian les auoit à tort oſtez. Il fit ceſſer les perſecutions contre les Chreſtiens : il abolit les jeux publics, il adopta pour fils Marc Vlpe Trajan né en Eſpagne & rendit ſon Empire floriſſant ſur tous les autres : & mourut aagé de 71. an ayant regné vn an 4. mois.

14. Vlpe Trajan entra à l'Empire quand Nerua luy enuoya à Cologne le decret de ſon adoption l'an 42. de ſon âge, l'an du monde 4062. de la fondation de Rome 850. & de l'an de grace 100. Il eſtoit ſage, grand Iuſticier, bien a

uisé en guerre, hardy & heureux à l'execution, par le decret du Senat il fut appellé *le tres-bon Prince*: il fit dreſſer des Bibliotheques, il eſcoutoit ſouuent Plutarque, & comme il alloit pour reprimer les Iuifs il mourut aagé de 64. ans, & regna 19. ans 6. mois 15. iours.

15. Adrien l'an du monde 4080. de la fondation de Rome 868. & de l'an de grace 118. tint l'Empire: il fut adopté par Trajan, mais il eſcriuit au Senat, qu'il n'acceptoit l'Empire ſi le Senat ne luy cõmandoit: il eſtoit ſage & bien verſé aux affaires, ſçauant & bien diſant, tantſtot doux, tantſtot cruel, qui parcourut les Prouinces de l'Empire Romain plus que tous les autres Empereurs, ſa vie fut tellement odieuſe ſur la fin de ſes iours qu'il demãdoit qu'õ le fit mourir: il veſcut 72. ans & 5. mois, & regna 21. an 11. mois, ſes os furent enterrez au chaſteau S. Ange à Rome.

16. Antonin Pie l'an du monde 4102. de la fondation de Rome 889. & de l'an de grace 139. gendre d'Adrian & ſon fils adoptif, fut Empereur, homme beau & plein d'eſprit, d'éloquence & tres-debonnaire, c'eſt le ſeul Prince pur du ſang de ſes ſujets: il reuera grandement l'authorité du Senat, il ordonna gage aux Profeſſeurs de Philoſophie & autres ſciences, il fit oſter les daces des limites de l'Empire: il auoit ſouuent à la bouche, *qu'il aymoit mieux ſauuer la vie à vn de ſes ſujets de l'Empire, que tuer mille des ennemis.* Parquoy le *Senat* l'appella le pere de la patrie: il mourut aagé de 70. ans, ayant regné 23. ans: ſon corps fut enterré au ſepulchre d'Adrian.

17. Antonin Verus, ou veritable, gendre de l'autre Antonin luy ſucceda à l'Empire, au commencement ils s'adjoignit de ſon frere Lucius Verus, & lors l'Empire fut gouuerné par deux Empereurs, ayãs puiſſance eſgale. Mais cét Antonin fut bon, ſage, iuſte, modeſte, liberal aux hommes doctes, & aſſez heureux en guerre. Il y eut ſous luy perſecution eſmeuë cõtre les Chreſtiens laquelle ceſſa, ayant obtenu vne bataille par le moyen d'vne legion de Chreſtiens, apres laquelle il abolit les Edits faits contre les Chreſtiens: il ſurueſcut Lucius Verus de 8. ans, & il mourut aagé de 61. an, & fut Empereur 18. ans.

18. Lucius Verus ayant eſté aſſocié à l'Empire par Marc Antonin ſon frere pour le peu de temps de ſon regne, n'eſt pas nommé entre les bons ny les mauuais Princes: il regna auec Antonin 11. ans: il mourut âgé de 42. ans, puis porté au ſepulchre d'Adrian.

19. Commodus l'an du monde 4143. de la fondation de Rome 931. & de l'an de grace 182. ſucceda à ſon pere Marc Antonin Verus: la Monarchie Romaine a eſté en la fleur depuis Iules Cæſar iuſques à Marc Antonin; mais depuis elle fut agitée de continuelles ſeditions & guerre ciuiles. Commodus dés l'âge de 12. ans eſtant aux eſtuues par vn ſoudain deſpit il fit jetter le maiſtre dans la fournaiſe ardante d'icelle, preſage de ſa cruauté: il beuuoit d'ordinaire toute la nuict iuſques au iour, ſe veautroit en toute ſorte de vices execrables auec 300. concubines & autãt de ieunes garçons, il forma ſa vie à celle de Caligula, il occit miſerablemẽt l'Infante Lucila ſa ſœur, & viola les autres. il fut tué par Martia ſa concubine & par Letus grãd Preuoſt de l'Empire, ſon corps fut par le cõmandemẽt du Senat ietté dãs le Tybre. Il regna 13. ans.

20. Pertinax ſucceda à Commodus l'an du monde 4156. de la fondation de Rome 940. & de l'an de grace 194. ſon pere eſtoit vn ſerf affranchy, & il auoit eſté maiſtre d'eſcole, puis ſoldat, & finalement fut aduancé de telle

sorte qu'il gouuerna les Prouinces de Rhetie, Notique, Misie & d'Asie. Et d'autant qu'il estoit Romain les meurtriers de Commodus l'esleurent Empereur, mais voulant reformer les soldats Pretoriens il fut hay d'eux, & pour cét effect tous le meurtrirent: puis porterent sa teste au bout d'vne lance au camp de Iulian son successeur: il estoit aagé de 60. ans, & ne regna que 6. mois.

21. Iulian pource qu'en vn siecle si corrompu les grands n'auoient point d'authorité, les gens de guerre estoient insolens & audacieux iusques au bout. Sulpitian Preuost de Rome, & Didius Iulian furent si effrontez de marchander à quel prix ils auroient l'Empire: Sulpitian promit à chaque soldat Pretorien, 500. escus, Iulian promit 625. escus, à chacun: & par ainsi il fut esleu Empereur, c'estoit vn gourmand, ioueur de dez, & lequel ne tenoit pas promesse aux soldats: de là on commença à le hayr, & deuint si lasche, auare & vilain, que pour cét effect il fut tué par vn soldat inconnu, & ne fut Empereur que 7. mois 14. iours.

22. Pescenius Niger gouuerneur de Syrie fut salüé Empereur par les Gensdarmes de Syrie, mais Seuerus qui auoit esté esleu par le Senat alla au deuant de Niger lequel il combattit par trois fois: & Pescenius Niger & sa femme furent tuez en la troisiéme bataille, & Seuerus demeura seul Empereur: les biens de Pescenius furent tous confisquez, & sa race esteinte.

23. Seuerus l'an 4157. du monde, de la fondation de Rome 945. & de l'an de grace 195. succeda à Iulian: & fut honorablement receu du Senat & des gens de guerre, & proclamé Empereur: estant arriué au C[illegible]tole il degrada les soldats qui auoient tué Pertinax, & les bannit de l'Em[illegible] il fit mourir Letus aussi qui auoit esté autheur du meurtre de Commodus & Pertinax, il subiugua Pescenius Niger en Syrie: fit vn voyage en Angleterre où il mourut à Yorc: il estoit hõme fort vaillant, qui laissa en mourant autant de bled au peuple de Rome qu'il en falloit pour 7. années: il vescut 65. ans 9. mois 25. iours: il regna 18. ans.

24. Claudius Albinus se fit Empereur en France, Seuerus ayant deffait Pescenius reuint à Rome pour faire la guerre à Albinus qu'il auoit associé à l'Empire auec luy, mais Albinus deuint traistre & perfide, machinant la mort de Seuerus, ce qui causa Seuerus de mener vne grosse armée contre Claudius Albinus, lequel commandoit en France comme vn Empereur des Romains, & luy donna bataile prés la ville de Lyon, où Albinus fut deffait & pris, & mené à demy vif à Seuerus, lequel le fit decapiter, & puis jetter à la riuiere, & fit exterminer toute la famille & les amis d'Albinus; cela fait, Seuerus fut seul Empereur.

25. Antonin Bassian Caracale fils de Seuerus fut Empereur l'an du monde 4175. l'an de Rome 963. l'an de grace deux cens trois, c'estoit vn incestueux & monstre cruel: il tua de sa main son frere Geta pendu au col de sa mere Iulia, criant à l'ayde ma mere on me tuë, elle fut toute couuerte du sang de son fils, & fut blessée à la main: neantmoins depuis elle se maria à son beau fils Bassian. Il fit mourir à Rome grand nombre de Senateurs, entr'autres Papinian Preuost de la ville. En fin il fut tué à l'instigation de Macrain, grand Preuost de l'Empire, par vn soldat nommé Martial, duquel il auoit fait mourir le frere. Le corps fut enuoyé à Iulia sa marastre & femme: elle le voyant se ietta dessus & s'y fit mourir. Voila la fin des incestieux. Il vescut quarante trois ans, & regna six ans.

26. Antonin Getta du viuant de l'Empereur Seuerus son pere, fut associé auec luy & estoit son puisné, ieune Prince qui monstroit qu'il seroit heritier des vertus de son pere : mais l'Empereur Bassian conspira sa mort, & pour y paruenir, il espia de le trouuer seul, & vn iour estant en la chambre de sa mere Iulia, seconde fẽme de l'Empereur Seuerus, il le tua. Ce meurtre tant execrable acquit beaucoup d'ennemis à Bassian.

29. Macrin l'an du monde 4182. l'an de Rome 970. l'an de grace 220. grand Preuost de l'Empire, fut creé Empereur par l'armee qui estoit en Assyrie. C'estoit vn serf affranchy qui auoit esté Tabellion du temps de Commodus. Il fit son fils Diadumenus Empereur au commencement de son Empire. Il s'adonna à ioüer & cõmença à estre hay des soldats, à cause de son naturel chiche & reuesche : il fut cruel & inuenteur de supplice : il fit coudre deux soldats (pour auoir violé leur hosteſſe) en des peaux de bœuf, leur laissant la teste dehors afin qu'ils pûssent parler l'vn à l'autre, iusques à tant que la vermine & puanteur, & autres sortes de tourmens les fissent mourir. Il fut tué en Antioche, apres auoir regné 14. mois.

28. Varius Heliogabale fils de Bassian, comme on estimoit, fut Empereur par les artifices de son ayeule Maesa l'an du monde 4184. l'an de Rome 972. l'an de grace 222. Il associa à l'Empire son cousin Alexandre : il amena sa mere au Senat, & la fit opiner comme Senateur. Là elle publia maintes loix appellez Matrimoniales : il se licentia à toutes dissolutions abominables, & surpassa en vilanie Neron, & Caligula se monstra plus monstre qu'humain, il viola les vierges Vestales, il se fit couper les parties honteuses pour penser estre comme les femmes, & se maria comme femme, & habita auec luy cõme femme : finalement paruenu au comble de sa meschanceté fut tué auec sa mere dans vn retraict où il s'estoit caché, son corps ietté à la voirie par la conspiration des soldats, aagé de 17. ans & regna 2. ans 8. mois.

29. Alexandre Seuere fut du consentement des soldats Pretoriens & du Senat fait Empereur l'an du monde 4187. l'an de Rome 975. l'an de grace 225. estant encore fort ieune & gouuerna l'Empire par le conseil d'Vlpian. L'Acte le plus seuere qu'il fit est la mort de Thurinus Veteonius, lequel il fit enfumer d'autant qu'il ne faisoit iustice & prenoit argent des parties. Il fit vn Edit lequel il voulut estre obserué inuiolablement, & entr'autres choses il y auoit, *Ne fais à autruy chose que tu ne voudrois qu'on te fit.* Il commença à estre hay à cause de sa seuerité & fut tué en Gaule par les soldats à la solicitation de Maximin : il ne vescut que trente-neuf ans, trois mois, sept iours, & regna quinze ans.

30. Maximin né de bas lieu en Thrace, & de pere & mere barbares, nommé Empereur par les soldats sans le consentement du Senat, l'an du mõde 4200. l'an de Rome 988. l'an de grace 238. fit aussi son fils Maximin Empereur. De son premier mestier il estoit berger en Thrace : il vint à Rome du temps de Seuerus, & il estoit fort & robuste à merueille, couroit aussi viste à pied que le cheual de Seuerus : il fut receu Archer sous Bassian, il eut charge de mille hommes de pied. Estant deuenu Empereur fort cruel & superbe, le Senat le declara ennemy de l'Empire, à cause de ses meschancetez : il fit mourir cruellement tous les seruiteurs d'Alexandre son predecesseur, tellemẽt que les soldats ayans sçeu la volonté du Senat, couperent la gorge à Maximin & à son fils dans sa tente, comme ils dormoient en plein midy, le pere aagé de soixãte

ans, & le fils de 19. ans, ayant regné trois ans.

31. Gordian l'aisné fut malgré luy auec son fils poussé au siege, Imperial, estant aagé de 60. ans pour deliurer le peuple de la tirannie de Maximin. Le Prince Gordian son fils fut occis à la sollicitation de Capellus, & le bon Empereur redoutant par trop la fureur de ses ennemis se pendit, afin de ne tomber vif entre leurs mains : il ne regna que cinq mois, il fut regretté de tous les gens de bien, il estoit bon peintre, sculteur & sçauant.

32. Pupienus Maximus fils d'vn serrurier s'estant par ses hauts faits d'armes obtenu toutes les dignitez que l'on pourroit desirer, il deuint si fier & si superbe, tellement qu'il exerça de grandes cruautez sur les Romains, qui occasiõna les soldats à le hayr & conspirerent contre luy & contre Albinus, & esmeurent grand tumulte contr'eux au Palais, duquel déchassez ils les traînerent à leurs tentes & là les tuerent ayant regné deux ans.

33. Cælius Balbinus fut esleu Empereur auec Pupienus, pour reprimer la meschanceté de Maximin : il estoit Espagnol, sçauant appaisoit les seditions qui iournellement naissoient à Rome, par sa belle éloquence & sçauoir: mais la fortune tallonna tellement ce Prince, qu'estans les deux Gordians tuez en Affrique, le peuple de Rome aspiroit à vn autre Gordian & eussent desiré que Balbinus & Maximus eussent cedé leur dignité à iceluy Gordian, lesquels par la haine des soldats & du peuple Romain furent tuez & ne tindrent l'Empire que deux ans.

34. Gordian II. aagé de seize ans, commença à gouuerner l'Empire l'an du monde 4203. l'an de Rome 991. & de nostre salut 241. apres que Maximin, & son fils furent massacrez au siege d'Aquilée, & que Pupienus & Balbinus aussi furent tuez à Rome. Il fut Prince amy de Iustice, honneste, paisible, fort aymé & reueré des siens plus que nul autre Prince. Bref rien ne manquoit en luy sinon l'aage, qui seruit de sujet à vn Arabe nommé Philippe, de le rendre odieux aux gens d'armes, leur remonstrant le bas aage de cét Empereur & gagna neuf soldats Pretoriens qui tuerent ce bon Prince en l'aage de 22. ans, & de son Empire le 6.

35. C. Valens Hostilianus fut creé Empereur par le Senat à Rome pour empescher que l'ordre de la Republique ne fut peruerty, apres les nouuelles receuës de la mort de l'Empereur Gordian qui les troubla fort. L'Empereur Hostilianus estoit vn braue Prince, mais il estoit jà oppressé de maladie, qui luy fit finir bien tost ses iours.

36. Philippe Arrabe, apres auoir fait tuer Gordian, paruint à l'Empire l'an du monde 4209. l'an de Rome 997. & l'an de salut 248. il vint à Rome l'an 2. de son Empire : il fit celebrer les jeux Seculaires qui ne se faisoient qu'au cõmencement d'vn siecle, le premier iour de May au 1000. an de la fondation de Rome. En ces jeux vne grande partie de Rome fut bruslée, pour le grand nombre de flambeaux allumez de nuict. On lit qui fut le premier Empereur Chrestien, & en haine de ce, Decius son Lieutenant en Illyrie se reuolta, & fut nommé Empereur ; il se resolut d'aller à l'encontre de Decius, laissa son fils à Rome : mais les soldats Pretoriens luy couperent la gorge, cela entendu à l'armée de Philippes, les soldats le tuerent aussi estant à Veronne. Il regna cinq ans.

Decius fut esleu Empereur l'an du monde 4214. de Rome 1002. & de il estoit d'Hongrie, de noble famille : il le fut du consentement du

37. L
Grace 252.

Senat: son fils Decius fut aussi nommé Empereur: il persecuta fort cruellemẽt les Chrestiens, il fit mourir à Rome Fabian Pape, Alexandre en Ierusalem, Babias en Antioche auec ses trois fils furent martyrisez: En diuers lieux l'on n'oyoit que gemissemens de pauures Chrestiens, qui estoient contraints de faire leurs demeures aux deserts, parmy les bestes sauuages: il combattit les Gots par deux fois, dont à la derniere luy & son fils furent tuez, le pere aagé de 50. ans, n'ayáns regné tous deux que deux ans six mois.

38. Q. Herennius Hetruscus n'est pas mis par quelques historiens entre les Empereurs, toutesfois son portraict se trouue au liure de Hubert Goltius, & qu'il estoit fils de Decius.

39. Vibius Gallus Hostilianus succeda à l'Empire apres la mort de Decius, ayant esté esleu par la legion qui demeura entiere en la guerre des Scites, & de là trouua accez au Senat, lequel consentit à l'appeller Auguste, & de fait le salüa pour tel; ainsi il le fut plus par fraude que par vertu, & plus propre à porter vne quenoüille, qu'vne espée, qui fut cause que l'Empire fut grandement troublé.

40. Volusian apres que l'obscurité de ses troubles fut cessée par la deffence du preux Æmilian; & que la splendeur de la paix parut, l'Empereur Gallus retourna à Rome, establit Volusian son fils compagnon à l'Empire, & commanda qu'il fut salué Cæsar comme luy, & leur regne eut esté plus court (pour estre connus vicieux tout outre) si la peste si horrible ne fut suruenuë par l'espace de dix ans sur la terre, & il n'y eut aucun endroit exempt. Cependant Æmilian fut esleu par les soldats Empereur, dont les Gallus & Volusian pere & fils, preparent vne forte armée pour aller combattre Æmilian, & il y eut vne sanglante bataille, en laquelle le pere & le fils furent defaits, & iceux tuez sur le champ: ainsi Æmilian se saisit de l'Empire, & fit guerre ouuerte aux amis de Gallus, les faisant mourir par tout où ils les pouuoit attraper. Gallus ne regna que 2. ans 8. mois, & Volusian 2. ans.

41. Æmilian apres la deffaite du pere & du fils en Mauritanie, de pauure race; mais à cause de ses victoires obtenuës en plusieurs lieux, il deuint si presomptueux, & se promettoit tãt de faueur, qu'il osa bié escrire au Senat que en peu de iours ils deliureroit la Thrace, Mesopotamie, & l'Armenie, de l'oppression de ses ennemis: mais il fut bien trompé, car il receut nouuelles cõme les soldats d'Appius auoient institué vn autre Prince pour le mettre hors de l'Empire: mais les chefs de guerre cõsiderans la grandeur du nouueau Empereur, & la race d'Æmilian les deux armées consentirent à sa mort, & fut tué par les soldats, de son aage 40. ans, & auoir regné 3. mois.

42. Licinius Valerian l'an du monde 4218. de Rome 1600. & de grace 256. desia vieil, fut esleu par l'armée qui estoit en Bauiere: il estoit de la race des Corneliens à Rome, & aymé du Senat à cause de sa vertu & vaillance, & fut du consentemẽt du Senat & de toutes les autres armées receu Empereur. Du commencement il se monstra benin enuers les Chrestiens, mais apres vn Magicien d'Egypte l'incita à les persecuter, & de sacrifier des hommes aux idoles; ce qui ne dura long temps, car estant allé faire la guerre aux Perses, fut deffait & pris prisonnier: le Roy de Perse nommé Saporez, se seruoit du dos, & de la teste de Valerian en lieu d'escabeau toutes les fois qu'il vouloit monter à cheual: & finalement le fit escorcher tout vif. Il ne tint l'Empire que deux ans.

43. Gallien apres la prise de son pere, fut nommé Empereur l'an du monde 4223. de Rome 1011. & de grace 261. monstre semblable à Neron, la peste du genre humain, & le plus vilain, & cruel qui fut oncques, addonné à ses plaisirs, sans se soucier de retirer son pere, se faisant hayr des gens de guerre. De son temps il y eut trente de ses Lieutenans qui furent saluez Empereurs: chacun à son armée tous tyrans, dont ils s'entretuerent la plus part; ce qui affoiblit beaucoup l'Empire, & luy apres auoir perdu plusieurs batailles contre Postumus, fut tué par vn Esclauon. Il regna quinze ans. C'est en l'histoire de ce Gallien qu'il est premierement parlé des François, qui ont secouru les Romains en leurs guerres.

44. Salonin Valerian regna deuant la captiuité de Valerian son pere auec son frere Gallien; mais il estoit au contraire de son frere vn Prince bon, sçauant, sage & modeste, sobre, liberal, & fort docte: le Senat le tenoit en grande reputation; mais la haine que le peuple portoit au vicieux Gallien son frere, empescha l'amitié du peuple: tellement qu'estant auec son frere à la bataille contre Postumus, il fut poursuiuy iusques à Milan, là où les François les mirent au fil de l'espée, & leurs corps furent enterrez audit lieu.

45. Latienus Postumus, estant la Republique Romaine presque ruinée, fut esleu Empereur par les Gaulois: Gallien & Vallerian freres ne voulans point de compagnon, vindrent vers la France pour combattre Postumus, lequel les ayant deffaits, se rendit maistres de toutes les Gaules, & en auoit desia fait vn Royaume à part: mais vn nommé Lollianus, l'vn des Capitaines occit ledit Postumus ensemble son fils, que le pere auoit associé auec luy à l'Empire, & fait proclamer Auguste par les François.

46. Flaue Claude fut esleu Empereur par l'armée qui estoit prés de Milan, & le Senat l'approuua, en l'an du monde 4203. de Rome 1201. & de salut 271. Les mots qui sont recitez au Senat son tels: *Claude Empereur, tu és nostre frere, tu és nostre pere, tu és nostre amy, tu és bon Senateur, tu és vn vray Prince.* Par là on peut voir cõbien ce personnage estoit excellent: il chassa les Gots, & les tailla en pieces: il chassa le Tyran Aureole de la Republique, & mourut apres auoir regné deux ans.

47. Aurelle Quintille, frere de l'Empereur Claude, fut esleu par le Senat pour le merite des vertus de son frere: mais il estoit merueilleusement craintif, & peureux, lequel aymoit la vie priuée: c'est pourquoy les gens de guerre connoissans son humeur, esleurent Aurelian en l'armée; cela entendu par Quintille, deuint triste, & faſché, & vn de ſeſpoir le prit, il se fit seigner le pied en l'eau, afin de ne sentir point la mort si rigoureuse, mourant le 27. iour apres son election.

48. Aurelian esleu Empereur par les gens de guerre, l'an du monde 4235. de Rome 1023. & de grace 273. homme vaillant, & bien exercé à la guerre: il deffit Marcomanée, & Sueues: l'Italie pacifiée, il entra dans Rome, appaisa les seditions qui y estoient, fit mourir les seditieux, mena son armée contre Zenobia, Reyne de grand courage: la print, & la mena en triomphe à Rome: il mena son armée en Suabe, dont il chassa les Bohemiens, & s'en voulant aller en Orient, les gens de guerre le tuerent prés de Bisance, & regna cinq ans, six mois.

49. Tacite l'an du monde 4141. de Rome 1021. & de nostre salut 279. pour sa vertu fut esleu Empereur par le decret du Senat, auquel les armées de l'Em-

pire en auoient laissé la charge. Il fut pris, & esleu du corps du Senat, & esleué au throsne Imperal: alors la Republique Romaine vsa de son ingeniét à l'eslection des Empereurs: il mourut d'vne fiévre en la ville de Tarse, le 6. mois, 20. iours de son Empire.

50. Annius Florian apres la mort de son frere Tacite, se saisit de l'Empire: mais d'autant que c'estoit vn Prince mal à droict, & de mauuaise façon, tant d'esprit que de corps, les gens-darmes esleurent Probus: ce que voyant Florian, il se fit seigner le pied en l'eau, dont il mourut le second mois apres son election.

51. Valerius Probus l'an du monde 4242. de Rome 1030. & de grace 280. fut par les voix de l'armée qui estoit en Tarse, du consentement du Senat, & de toutes les armées de l'Empire, esleu Empereur: si tôt qu'il fut Empereur, il ramena toutes les forces & armées d'Orient en Gaule, il vainquit les François & Allemands; il reprima les Gots en Asie, il nettoya la Cilicie de tous brigands; prés de Sirmuim il pressa les soldats de trauailler à dessecher certains lieux aquatiques: mais les soldats se mutinerent contre luy, & le tuerent là, & regna six ans.

52. Carus natif de Narbonne, grand Preuost de l'Empire, fut creé l'an du monde quatre mille deux cens quarante huict de Rome 1036. & de grace 286. Il associa ses deux fils auec luy, Numerian, & Carin; il fit guerre aux Perses qui s'estoient reuoltez, & les rangea à l'Empire: il donna bataille aux Sarmates, à laquelle il tua mil six cens hommes, & prit vingt-mille prisonniers, & de grand butin: il entreprit la conqueste de Cresiphont: mais estant paruenu au fleuue de Tigris, suruint vn si grand & si effroyable orage, foudres, & tonnerres impetueux, que ce bon Empereur en fut accablé, apres auoir regné deux ans.

53. Numerian succeda à l'Empire par la mort de son pere, Prince des plus parfaits, & accomply de son temps, docte & sçauant, bon orateur, vaillant Cheualier qui auoit esté auec son pere en la guerre Persique: ce Prince estant seul au gouuernement de l'armée, tout malade, desolé de la mort de son pere: Aper son beau Pere grand Preuost de l'Empire, espia l'heure, & le temps de tuer ce Prince, lequel estant ainsi malade, se faisoit porter en lictiere, à laquelle Aper arriuant, feignant le vouloir consoler, le tua miserablement, & puis ferma la lictiere sans que personne s'en apperceut, & ne regna que deux ans.

54. Carin durant ces choses sejournoit en Gaule, viuant en liesse, & bon temps qui print fin par la mort déplorable de son pere & de son frere, il s'empara de l'Empire Occidental des Gaules: ce qui causa de grandes, & sanglantes guerres, lequel on peut appeller la peste, & la poison du genre humain, le plus abominable que le Ciel ait fait naistre: ce monstre espousa neuf femmes, desquelles il faisoit auorter les enfans quand elles deuenoient grosses. Diocletian esleu à Rome, regnoit paisiblement; Carin marche auec vne puissante armée contre luy, & se donnerent plusieurs batailles rangées l'vn l'autre, finalement à la derniere, celle de Carin fut deffaite, & demeura mort sur le champ, ayant regné deux ans.

55. Diocletian magnanime, & prudent, fut esleu Empereur l'an du monde 4250. de Rome 1038. & de nostre salut 288. fit Maximilian son compagnon d'Empire, & pource qu'il estoit besoin d'auoir plusieurs chefs, ils en

nomment encores des autres : Diocletian nomma Galere Maximin, & Maximian nomma Flauius Constantius pere du grand Constantin. Les Empereurs Diocletian, & Maximilian s'assemblerent à Nicomedie, afin d'exterminer les Chrestiens, ils firent vn Edit que tous, & en quelque lieu que ce fut, sacrifiassent aux Dieux, à peine de la vie. Cette persecution dura dix ans, & fut remarqué qu'en vn mois ils firent mourir dix-sept mille personnes. Diocletian, & Maximian en vn mesme iour de leur volonté quitterent l'Empire, & peu de temps apres Diocletian se fit mourir soy-mesme, & beut du poison, ayant regné 25. ans.

56. Valere Maximian associé à l'Empire, homme cruel, furieux, & rude d'entendement, appaisa vn grand tumulte des paysans qui s'estoient reuoltez : il alla en Affrique, où il mit fin à de grandes entrepriſes : il deffit les Gentians, & erigea sur eux vn trophée immortel de sa victoire insigne; il quitta le sceptre Imperial apres auoir regné vingt ans, pour retourner à l'estat priué de sa premiere condition.

57. Constans Prince fort doux & humain, ayant esté appellé à l'administration de l'Empire, il la partagea auec Galere Maximin, & eut pour sa part la Gaule, l'Espagne, l'Italie, & le Dauphiné, lesquels il gouuerna paisiblement il passa en Asie, & dompta les Perses, & mourut en Angleterre, ayant esté Empereur 4. ans.

58. Gallere Maximin ayant partagé l'Empire auec Constans, il eut pour appennage Illyrie de Grece, & d'Orient; il estoit fils d'vn berger, mais cruel, sanguinaire, barbare, vaillant & hardy, qui luy causa de grandes victoires, & conqueſtes, il esleut auec luy pour Empereurs Maximian, & Seuerus, & se reserua pour luy le pays Illyriques, où il se retira auec sa femme, il fut saisi d'vne griefve maladie, & voyant qu'on ne le pouuoit guarir, il se tua luy mesme.

59. Maximin II. fut fait Empereur, & eut pour appennage la Prouince Orientale : il associa auec luy Licinius, homme vaillant, dont il se repentit, mais trop tard ; il estoit vaillant, & droit, gaigna plusieurs batailles contre les Perses, & autres nations barbares d'Orient : il persecuta les pauures Chrestiens, desquels il faisoit vne cruelle boucherie. Dieu luy enuoya vne cruelle maladie qui luy print aux parties honteuses d'vne puanteur si horrible que nul ne pouuoit approcher de luy : & voyant que son mal continuoit, il se tua luy-mesme, ayant regné seize ans auec ses compagnons, & deux ans luy tout seul.

60. Seuere associé à l'Empire par Gallere Maximin c'estoit vn bon Prince, & vaillant : il eut de cruelles, & sanglantes guerres contre Maxence, lequel pratiqua si bien ses soldats Pretoriens que sans contradiction du Senat, il fut esleu Empereur Seuere apres auoir perdu la bataille, s'enfuyt honteusement, fut pris à Rauenne, où il fut meurtry cruellement.

61. Maxence paruint à l'Empire par ruse, cautelle, & fineſſe, se faisant eslire par les soldats Pretoriens, & confirmer par le Senat : il estoit grandement turbulent, cauteleux, & malicieux, fort cruel, & meschant; de sorte que Seuere qui auoit este esleu Empereur par toute l'Italie, & Affrique, fut deffait & meurtry par luy : ce qu'ayãt entendu Constantin qui estoit pour lors en Gaule, voulut en auoir la raison, & passa en Italie, & donna bataille à Maxence, en laquelle il fut deffait prés le pont Miluius par Cõstantin, ayant regné l'espace de sept

ans en tiran, cruel & vicieux.

62. Licinius successeur de Maximin, lequel l'auoit associé à l'Empire, estoit de bas lieu, & fort ignorant, brutal & hayssoit les lettres, il persecuta fort les Chrestiens, à l'occasion dequoy Constantin le Grand luy fit rude guerre l'ayant vaincu il fut occis par ses gens mesmes, estant aagé de 70. ans, ayant regné 14. ans : il auoit espousé Constantia sœur de Constantin le Grand, de laquelle il eut vn fils nommé Licinius le ieune, lequel Constantin créa Empereur.

63. Martinian fut esleu Empereur par Licinius, lors que Constantin luy faisoit la guerre : il estoit inconstant, mais hardy : il dressa vne armée pour secourir Licinius contre Constantin, mais il fut deffait & mis en route : il hayssoit fort les Chrestiens : il finit miserablement ses iours, ayant vescu 40. ans & regné deux ans.

64. Constantin le Grand estant en France, fut mandé par le Senat pour chasser Maxence, mais il doutoit s'il deuoit mener ses forces, ou non : mais Dieu luy fit voir au Ciel vne croix de couleur de feu, auecques vn escriteau contenant : *Sois victorieux en cecy.* Ce qui le fit resoudre & marcha vers Rome, & vainquit Maxence, & le noya puis apres dans le Tybre. Tellement qu'apres la deffaitte de Maxence, Canstantin & Licinius furent Empereurs ensemble, l'an du monde quatre mille deux cens septante deux, de Rome 1060. & de salut 310. à sçauoir Constantin en Occident, & Licinius en Orient : ils vescurent en paix enuiron cinq ans, mais Licinius descouurant sa hayne contre les Chrestiens & les persecutans à outrance, ils se retirerent vers Constantin, lequel dressa vne armée & auec son fils Crispus attaqua prés de la ville d'Andrinopole en bataille rangée Licinius, lequel y fut tué, ainsi Constantin demeura seul Empereur & remit toutes choses en bon estat, comme l'Eglise, la Iustice & ses loix. Le vingt-sixiesme an de son Empire on commença de bastir les murailles de Bisance, & par luy nommée Constantinople, & y fit transporter le siege de l'Empire : il vescut soixante-six ans, & regna trente ans, dix mois onze iours : il auoit deliberé auant sa mort de se faire baptiser au fleuue de Iourdain.

65. Crispus fils aisné de Constantin le Grand, apres la mort de Licinius, fut joint à l'Empire par son pere : il estoit docte & sçauant & fut instituë és bonnes lettres par Lactance Firmian. Il fut à la guerre coutre Licinius, mais il ne vescut pas long temps. Aucuns disent que sa belle mere seconde femme de Constantin nommée Fausta, le requit d'auoir sa compagnie, voyant l'enormité du peché, il se retira, & elle se voyant refusée, alla trouuer l'Empereur son mary, luy declarant que Crispus son fils l'auoit sollicitée de son honneur, auec vne voix plaintiue & entremeslée de larmes hypocrites : cela entendu par Constantin, adjoustant foy aux paroles de sa femme, commanda soudainement qu'on le tuât ce qui fut fait incontinent. Aucuns disent que l'Empereur fit tuer Fausta sa femme, apres auoir descouuert toute la verité du fait.

66. Constantin II. l'an du monde 4303. de Rome 1090. & de nostre salut 341. auec ses deux freres, tous trois fils de Constantin le Grand, succederent à leur pere, qui par son testament leur auoit partagé l'Empire : c'est à sçauoir Constantin qui estoit l'aisné, eut la France, l'Espagne, les Alpes, & l'Angleterre. Constans eut l'Italie, Affrique, Grece & Illyrie. Le puisné

Constantius, ou Constance eut l'Orient & fut seul Empereur : car l'aisné estoit plus superbe & fretillant que les deux autres, non content de son partage fit la guerre à son frere Constans pour luy oster l'Italie, là où estant auec son armée, il fut desfait prés d'Aquilée, & foulé aux pieds des cheuaux, dont il mourut aagé de vingt-cinq ans, ayans regné par l'espace de trois ans.

67. Constans au moyen de la mort de Constantin, sa part fut augmentée de tous les pays de son frere : il estoit aagé de 10. ans quand il deffit son frere. Au commencement il fut iuste & fort vaillant, fut Arrien & persecuta grandemẽt les Catholiques & commit beaucoup de cruautez. Qui fut cause qu'en Ausbourg l'on fit Empereur Magnentius, lequel tua Constance dormant au lit. Sa mort est noble en ce que luy mesme auoit sauué en Esclauonie ce Magnentius que les Soldats vouloient tuer & l'auoit couuert de la robbe : il regna 13. ans.

68. Constance le dernier des trois fils de Constantin le Grand, mena vne armée de soixante mille hommes contre ce meurtrier Magnentius, qui vint au deuant en Esclauonie auec le nombre de trente mille hommes tant François qu'Allemands: Constãce gaigna la bataille, Magnentius s'enfuit à Lyon où apres auoir tué ses amis desquels il se defioit, il se tua luy mesme. Constance demeura seul Empereur: il eut plusieurs guerres contre les François & aussi contre les Allemands; il fit Iulian son cousin Empereur pour les contrequarrer, pendat qu'il faisoit la guerre contre les Sarmates & les Perses : Il mourut d'vne fiévre en Cilicie, aagé de quarante & vn an & regna vingt quatre-ans.

69. Magnentius ayant tué son maistre Constance, se saisit de l'Empire, qu'il ne garda guere, ayans esté mis en fuite & son armée deffaite : il regna trois ans six mois.

70. Iulian l'Apostat, qui auparauant auoit esté compagnon de Constans en l'an de grace trois cens soixante-cinq, l'espace de six ans & demeura seul Empereur vn an & sept mois. Estant encore ieune l'Euesque de Nicomedie l'instruisit à la Religion Chrestienne, de laquelle il fit profession & lisoit en l'Eglise. En secret il alloit ouyr la Sophiste Libanius, lequel luy fit prendre les liures & opinions de Iamblique Maximus Philosophe payen & dés lors desdaigna la doctrine Chrestienne, & suiuit les opinions payennes. Il deuint ennemy iuré des Chrestiens : se voyant seul Empereur, il sacrifia des hommes, il publia des Edicts contre les Chrestiens, fit ouurir les Temples des Idoles, deffend de bailler aucuns Estats aux Chrestiens, ne permet que leurs enfans fussent receus aux escoles de Rhetorique, escrit contre les Chrestiens, & en despit d'eux exhorte des Iuifs à restablir leur Estat, finalement il mourut miserablement aagé de 30. ans.

71. Iouian, ou Iouinian, l'an du monde 4329. de Rome 1117. & de nostre salut 367. bon Prince & Catholique : il pacifia auec les Perses, il reuint en Asie, remit plusieurs peuples & les Eglises en bonne paix, rappella les bannis pour la Religion, commanda qu'on restituât aux Eglises les reuenus que Iulian leur auoit ostez, fit fermer les Temples des Idoles, & mourut ayant regné seulement 8. mois.

72. Valentinian l'an du monde 4330. de Rome 1118. de nostre salut 368. il estoit de Hongrie: du temps de Iulian il auoit esté priué de ses Estats,

d'autant qu'il estoit Chrestien, il fut bon Prince & prudent, il fit venir son frere Valens d'Hongrie, & le fit Empereur auec luy, puis quelque temps apres son fils Gratian aussi. Valentinian laissa à son frere l'Orient, & luy s'achemina és Gaules; il deffit les Allemands, il deffit les Saxons, il fit punir rigoureusement ceux qui vendoient à faux poids & fausse mesure, leur faisant couper les mains; il mourut de fiévre en Hongrie aagé de 55. ans, & regna 11. ans 8. mois 20. iours.

73. Valens qui auoit esté Empereur auec son frere, il le surueseut de 3. ans; c'estoit vn ignorant, cruel, qui nonobstant les remonstrances de son frere, fut *Arrien*: il traita fort cruellement les Chrestiens, il fit la guerre à Procopius *qui* se vouloit faire Empereur, duquel ses Gensdarmes le livrerent à Valens, lequel le fit mourir: il alla contre les Gots prés d'Andrinopole là où il fut blessé, on le porta dans vne cabane, en laquelle les ennemis mirent le feu où il fut bruslé tout vif, & regna 13. ans 5. mois.

74. Gratian & Valentian II. fils de Valentinian I. furent Empereurs ensemble l'an du monde 4344. de Rome 1132. de grace 382. Gratian fit part de l'Empire à Theodose, auec lequel il regna 4. ans, ayant regné auparauant 8. ans auec son pere, & 3. ans auec son Oncle Valens: il estoit docte, Poëte & vn des premiers Orateurs de son temps: apres la mort de Valens il rappella les Euesques Chrestiens, & chassa les heretiques, & commanda à toutes les Eglises de tenir d'vn commun accord le Symbole de Nicée: il reuint en France là où il tenoit plus de compte des soldats Allemands que des Romains: tellement que le Gouuerneur de Lyon luy couppa la gorge aagé de 32. ans.

75. Maximus homme cruel & meschant, apres auoir fait mourir l'Empereur Gratian son maistre qui se laissoit gouuerner par luy, se saisit de l'Empire, & deffit l'Empereur Valentinian II. frere de Gratian en bataille, lequel fut contraint de se retirer en Orient vers Theodose, lequel assembla vne puissante armée, & deffit Maximus qui fut pris & mis à mort, & ne regna qu'vn an.

76. Valentinian II. par le secours de Theodose retourna en France, laquelle il gouuerna 7. ans comme Empereur: mais Eugene Secretaire & Arbogastus Got de nation Colonel, corrompirent par argent les valets de chambre de Valentinian, tellement qu'estant à Vienne en Dauphiné ils l'estranglerent auec vne corde. Eugene se fit nommer Empereur, fut pris & amené à Theodose, aux pieds duquel il se jetta, mais les soldats le mirent en pieces, & Arbogastus se tua luy-mesme.

77. Theodose l'an du monde 4545. de Rome 1133. de nostre salut 383. Espagnol & de race noble, fut le dernier Empereur d'Orient & d'Occident ensemble apres auoir vaincu Maximus & fait mourir, il retourna à Rome où il fit fermer les Temples des Idoles, & abolit du tout les sacrifices des Payens, & leurs Bachanales qui auoit duré iusques au temps de Valens. Il redressa la Religion Chrestienne, les bonnes Loix, la Iustice: mais les nouuelles luy vindrent que Valentinian auoit esté estranglé, & que Eugene & Arbogastus auoient vne grosse armée vers les Alpes, qu'ils auoient declaré qu'ils restabliroient les sacrifices des Payens. Par ainsi Theodose se resoult de les aller attaquer, fait peindre à ses estendarts le nom de CHRIST, d'autant qu'vne nuict estant en priere & sommeillant luy apparut quelqu'vn qui l'exhorta à aller attaquer ses ennemis qu'il deffit en pieces, & mourut à Milan l'an 65. de son aage le 17. de Septembre, apres auoir regné 17. ans,

78. Arcadius apres la mort de ſon pere Theodoſe, ſucceda auec ſon frere Honorius à l'Empire, à ſçauoir Arcadius en Orient, l'an du monde 4362. de Rome 1150. & de grace 400. il fut Prince debonnaire & bon Catholique, ſon pere luy auoit laiſſé pour tuteur Rufin, eſtimãt qu'il luy ſeroit fidelle, mais Rufin François de nation ſe propoſa de ſe faire Empereur : car il attira Alaric Roy des Gots pour effrayer Arcadius, mais la trahiſon eſtant deſcouuerte, il fut tué par les ſoldats Italiens. Il veſcut traize ans apres la mort de ſon pere.

79. Honorius fils de Theodoſe & frere d'Arcadius fut Empereur d'Occident, & eut pour Tuteur Stilicon. En l'an vnziéme de ſon Empire, & de l'an de grace quatre cens neuf, Redegiſé mena vne armée de 200000. Gots en Italie, laquelle fut deffaite & exterminée par Stilicon, & Redegiſé pris, & il fut eſtranglé. Apres cette victoire Honorius eut opinion que Stilicon ſe vouloit faire Empereur, à cauſe dequoy il le fit tuer auec ſon fils Eucherius. Alaric Roy des Gots vint à Rome, apres auoir eſté deuant deux ans, la prit le premier iour d'Avril l'an ſaize de l'Empire d'Honorius, & de l'an de grace quatre cens quatorze, & du monde quatre mil trois cens ſeptante ſix, il regna ſaize ans.

80. Theodoſe II. fils d'Arcadius, aagé de ſix ans, ſucceda à ſon pere l'an du monde quatre mil trois cens ſeptante quatre, de Rome mil cent ſoixante ſix, de grace quatre cens douze, & de l'an quinziéme de l'Empire d'Honorius, ſon Tuteur s'appelloit Anthenius, par la ſageſſe duquel il fut bien inſtruit en la crainte de Dieu, & les affaires publiques bien gouuernées. Il pacifia auec les Gots, & s'en ſeruit contre les Huns & Perſes : & finalement fit auſſi paix auec eux. Il remit les Egliſes d'accord, & aſſembla vn Concile en la ville d'Epheſe contre Neſtorius, puis mourut à Conſtantinople ayant regné 42. ans, & ayant veſcu 51. an.

81. Valentinian III. fut aſſocié à l'Empire par Theodoſe II. apres la mort d'Honorius, l'an du monde 4392. de Rome 1180. de noſtre ſalut 430. & de l'an 9. de l'Empire Theodoſe II. & fut le dernier Empereur d'Occident iuſques à Charlemagne : il eſtoit adultere, magicien, meurtrier de grands Capitaines qui luy auoient fait ſeruice. Boniface ſon Lieutenant en Affrique fut deffait par les Vandales, tellement qu'ils s'emparerent de Carthage l'an 34. de l'Empire de Theodoſe II. le 17. de Valentinian III. de l'an de noſtre ſalut 445. il regna 30. ans.

82. Martian, Lieutenant de Theodoſe II. ſucceda à ſon maiſtre, fut Empereur d'Orient l'an du monde 4416. de Rome 1214. & de grace 454. homme ſage, vaillant & craignant Dieu, pour appaiſer les troubles de l'Egliſe, il fit paix auec les Perſes & auec les Vandales en Affrique, ayant regné ſix ans, il mourut à Conſtantinople.

Il faut remarquer qu'apres la mort de Valentinian l'Empire Romain fut diſſipé & mis en pieces : car les François tenoient vne grande partie de la Germanie & des Gaules, les Oſtgots, la Hongrie, les Vueſtgots, les Eſpagnes, les Vandales, l'Affrique, & pluſieurs ſe nommerent Cæſars en Italie, tellement qu'il y eut en l'eſpace de vingt ans neuf Empereurs qui regnerent & ſuccederent l'vn à l'autre, & ſe tuerent l'vn l'autre, le dernier fut appellé Auguſte, ce nom diminutif d'Auguſte donna ſujet de dire que l'Empire des Auguſtes deuoit perir en Italie : car vn nommé Odacre de Rugie durant ces horribles confuſions ſe ietta en

Italie, & la fourragea par l'espace de quatorze ans, en l'an de Christ quatre cens soixante-cinq, Leon le Grand viuant à Constantinople, & print Rome, se fit appeller Roy de Rome & d'Italie, & monta en triomphe au Capitole, & se fit couronner, exposa Rome au sang, carnage & pillage, & plusieurs autres villes circonuoisines: il donna la tierce partie des terres aux siens, & commit vne infinité de meschancetez, & dominairent en Italie iusques au regne de Iustinian.

83. Leon le Grand de Thrace l'an du monde 4423. de Rome 1221. & de nostre salut 461. fut esleu Empereur à Constantinople, par les suffrages du Senat & gens de guerre; puis couronné par le Patriarche Anatolius; c'estoit vn bon Prince craignant Dieu: Il regna dix sept ans.

84. Zenon estoit gendre & Lieutenant de l'armée de Leon, fut l'an du monde 4441. de Rome 1239. de grace 479. fait Empereur par son fils, d'autant que par le testament de Leon le Grãd il auoit nommé Leon II. fils de Zenõ mais Leon II. venant à mourir fit son pere Empereur, lequel enuoya Theodoric Roy des Gots en Italie comme son Lieutenant contre Odacre, lequel fut vaincu & tué par Theodoric. De son viuant Constantinople fut presque toute bruslée par le feu violẽt qui y print, & a ce feu bruslé plus de six vints mil volumes de bons liures manuscrits, qui fut vn grand dommage. Zenon fut fort cruel, miserable, grand yvrongne, & se soüilliant en son yvrongnerie estant plein de vin, tellement que l'Imperatrice sa femme le fit enterrer tout viuant, ayant regné dix sept ans.

85. Anastase sournommé double prunelle, fut en l'an du monde 4456. de Rome 1244. de nostre salut 494. Empereur par la faueur de la femme de Zenon, il gagna la faueur du peuple en aboliſſant quelque tribut annuel, il reprima quelques seditions, fit trefve auec les Perses, il maintint ouuertement l'heresie d'Eutiches, chassa de Constantinople Euphemius qui l'auoit couronné, puis fit tuer Macedonius son successeur, & fit beaucoup de maux à l'Eglise, son regne fut fort pernicieux aux Chrestiens, estant ja vieil de 87. ans, la foudre & le tonnerre tomba sur luy & fut reduit en cendre, ayant regné vingt-sept ans.

86. Iustin fils d'vn Berger de Thrace l'an du monde 4483. de Rome 1271. de grace 521. estant deuenu par sa vaillance Capitaine des gardes d'Anastase, & respecté des soldats, receut quelques deniers d'Amantius pour gagner les soldats & achepter les voix pour Theocretian son amy: mais Iustin les pratiqua pour luy, & du consentement du Senat & des gens de guerre receu Empereur. Amantius & Theocretian taschent de leur en venger, ce qu'ayãt descouuert Iustin, il les fit mour... Il fut bon Catholique, chassa les Arriens, & fit beaucoup pour les Eglises d'Orient. O. estant vieil il crea Empereur de son viuant Iustinian son nev u en la presence d'Epiphanius Patriarche de Constantinople & du Senat, lequel Epiphanius couronna Iustiniã & sa femme, & Iustin mourut l'vnziéme de son Empire, ayant laissé Iustin qu'il auoit adopté pour fils.

87. Iustinian qui en l'an du monde 4490. de Rome 1278. & de grace cinq cens vingt-huict auoit esté colloqué de Iustin l'espace de quatre mois, & demeura apres seul Empereur, il estoit nepveu de Iustin, il enuoya Belliſſaire son Lieutenant contre les Perses, lesquels il reprima & pacifia. Il fut aussi enuoyé en Affrique où Carthage se rendit, & fut Gilimer Roy des

Vandales pris, & l'Affrique remise sous l'Empire, & fut le dernier Roy des Vandales. Bellisaire fut enuoyé encore en Italie, en laquelle en cinq ans reprint toutes les villes occupées par les Gots, specialement Rome en l'vnziéme an du regne de Iustinian, & en l'an de grace 537. & retourna à Constantinople; mais derechef Totilas releua la puissance des Gots en Italie, & Narses y fut enuoyé qui les chassa heureusement hors d'Italie, mais il y attira les Lombards. Du temps de Iustinian le recueil des loix fut fait, & depuis appellé le *Droict Ciuil*. Le Concile fut tenu à Constantinople: les fortifications pour brider les courses des Barbares, il regna 38. ans.

88. Iustin II. l'an du monde 4528. de Rome 1317. & de grace 566. petit fils de Iustinian fut creé Empereur, modera les impostz & vsures: mais à cause de sa maladie ne pût manier les affaires. Martin son Lieutenant fit la guerre durant quatre ans aux Perses, & sous son regne fut le commencement des Exarques à Rauennes, & du regne des Lombards en Italie. Et ne regna qu'vnze ans.

89. Tybere II. l'an du monde 4539. de Rome 1327. de grace 576. fut seul Empereur, & furent couronnez luy & sa femme par le Patriarche Eutiche, il perseuera en l'Eglise Catholique, & fit beaucoup d'aumosnes pour l'entretenement des pauures familles, fit exercer bonne Iustice, comme il faisoit oster de terre vne croix d'or enchassée dans du marbre, il ne vouloit qu'on marchât dessus, il enuoya à Maurice de Capadoce contre les Perses, lequel les deffit, & recouura Mesopotamie; à son retour Tybere luy donna pour femme sa fille Constantine, & le designa Empereur en presence de l'armée, & mourut ayant regné 7. ans.

90. Maurice de Capadoce succeda à son beau-pere l'an de Rome 1333. & de grace 584. & fut couronné par le Patriarche nommé le Ieusneur. Caignan Roy d'Hongrie prit Syrme ville de l'Empire, & gagna vne bataille contre Maurice, & print 12000. prisonniers Romains, & suruint vne peste en l'armée qui fit mourir 7. fils de Caignan en vn mesme iour, cela le fit retirer, & manda à Maurice, qu'il luy payat vn escu pour chacun prisonnier, & les luy renuoyeroit, ce que Maurice ne voulut faire, irrité de ce, il fit couper la teste aux 12000. prisonniers, à cette occasion & pour autres lascheté, les soldats se mutinerent, & pensa estre tué à coups de pierres vn iour de Noël comme il entroit en l'Eglise. Finalement les troupes qui estoient du long du Danube esleurent Phocas & le saluërent Empereur, lequel fit tuer Maurice & toute sa famille aagé de 63. ans, & regna 20. ans.

91. Phocas l'an du monde 4566. de Rome 1355. & de salut 604. Thracien de nation & de bas lieu, ayant esté couronné aux faux bourg de Constantinople par le Patriarche Cyriaque apres le meurtre de Maurice il fit mourir ses amis, il fut cruel, meschant, dissolu, rauisseur des femmes d'autruy, massacreur des innocens, exacteur & pilleur des Prouinces, yvrongne & paillard: & pendant qu'il s'amusoit à exercer ce que dessus. Caignan Roy de Hongrie & les Perses fourrageoient l'Empire. Car Cosroës Roy de Perse osta aux Romains la ville de Ierusalem, & print la Syrie, tua 90. mille Chrestiens, & emporta la vraye Croix où N.S. auoit esté Crucifié, à cause de ce Phocas fut hay du peuple. Priscus Gendre de Phocas se joignit auec Heraclius Gouuerneur d'Affrique, & vn nommé Photius à qui Phocas auoit rauy sa femme, se ligueren & arriuerent en mesme temps à Constantinople auec leurs armées, se saisirent

de Phocas

de Phocas, auquel les soldats luy coupperent les bras & les iambes & les parties honteuses, puis ils luy trancherent la teste, ayant regné 8. ans.

92. Heraclius fils d'Heraclius Gouuerneur d'Afrique, apres l'execution de Phocas, fut du consentement du Senat & des armees esleu Empereur, l'an du monde 4373. de Rome 1363. & de nostre salut 612. Il fut couronné par le Pape Sergius, le mesme iour espousa Fabia Eudoxia qui fut aussi couronnée. Il pacifia auec Caignan Roy des Huns, il enuoya aussi pour pacifier auec Cosroës Roy des Perses il fit responce qu'il ne poseroit point les armes, que le Dieu des Perses ne fut adoré par tout, & qu'il vouloit abolir le seruice de Dieu, & des Chrestiens. Heraclius ne s'estonne, se fie en Dieu, mene son armée en Syrie prés d'Arot. Cosroës s'estoit retiré chez soy & fut puny de son orgueil par vn moyen notable choisi de Dieu, qui est que Cosroës nomma pour successeur son fils puisné nommé Mardassez, Siroës qui estoit l'aisné, print son pere Cosroës, auquel il couppa la gorge, apres auoir tué son frere Mardassez & se fit Roy par ce moyen, & pour estre plus asseuré, il fit paix auec Heraclius & mit en liberté les prisonniers, entre lesquels estoit Zacharie Patriarche de Ierusalem & rendit aussi la vraye Croix. Sous cét Empereur, commença la detestable secte & religion de Mahomet, & regna 31. an.

93. Constantin III. fils de Heraclius fut fait Empereur par le Senat l'an du monde 4605. de Rome 1396. & de nostre salut 644. Il fut fort mal-heureux en guerre contre les Sarrazins, il tua son frere Theodose & fit mourir des gens de bien qui le reprenoient de ce qu'il adheroit aux erreurs des Monothelites, Par son mandement Theodore Calioppa, exarque de Rauenne, prit par trahison le Pape Martin & l'enuoya prisonnier à Constantinople, d'où Constantin le relegua en la Chersonese Taurique, où il mourut de faim tôt apres. Constantin fut en Italie contre les Lombards, là où il fut deffait & auec lesquels il fait trefves & apres auoir pillé Rome vint en Sicile, où il fut estranglé, comme il se lauoit en vn bain, & regna 27. ans.

94. Constantin IV. le Barbu son pere l'associa à l'Empire l'an du monde 4632. de Rome 1323. & de nostre salut 670. lors que l'armée de mer des Sarrazins approcha de Constantinople, d'où elle fut repoussée, & finalement furent contraints de faire paix auec les Gots pour trente ans. L'Empereur assembla à Constantinople le sixiesme Concile contre les Monothelites, & apres auoir pacifié l'Empire d'Orient à l'Eglise, mourut paisiblement ayant regné dix-sept ans.

95. Iustinian II. fils de Cõstantin le Barbu fut fait Empereur par son pere l'an du monde 4649. de Rome mil quatre cens quarante, de grace 687. homme cruel, sanguinaire, il y eut deux flatteurs qui furent cause de sa ruine, à sçauoir Theodose Moyne, qui fut en tel credit que Iustinian l'appelloit general ou Grand Maistre, l'autre Estienne, Chappelain de l'Empereur. Ces deux mignons traitterent rudement les Capitaines de l'Empire, entr'autres Lontius qu'ils tindrent prisonnier deux ans: mais estant eschappé il se fit Empereur à l'ayde du Patriarche & coupa le nez à Iustinian & l'enuoya en exil en vne Isle où il fit attacher des cordes aux pieds de ces deux mignons, lesquels furent traisnez par la ville, & furent bruslez par apres. Tybere III. d'Apsimare regnant d'Afrique, d'où il auoit esté chassé par les Sarrazins auec son armée l'osant se trouuer prés Leõtius, fut salué Empereur par cette armée, & s'estãt saisi de Leontius, il luy coupa le nez & le tint prisonnier. Et Iustinian trou-

uant le moyen de reconurir son Estat par le moyen du Roy de Bulgarie, lors il fit lier Leontius & Tybere d'Apsimare & les fit trainer par les ruës, puis leur ayant mis le pied sur le col, leur fit arracher les yeux & trancher les testes, & fit pendre Heraclius frere de Tybere d'Apsimare. Cela fait les gens de guerre d'autre costé esleurẽt Empereur Philippicus Bardanes, lequel prit son chemin vers Constantinople: fit arracher d'vn Autel Iustinian & son fils Tybere, lesquels furent tuez par son commandement. Il regna dix ans auant son exil, & 6. ans apres son retour, voilà en peu de temps trois Empereurs mis à mort.

96. Leonce ou Leon estoit Prestre & Patrice de Constantinople, il conspira auec certains seditieux de chasser l'Empereur Iustinian, ce qu'il fit & executa & entra auec sa troupe seditieuse au Palais & le fait confiner en exil, comme il a esté dit, & se fait saluer Empereur Auguste & ne fut Empereur que 3. ans.

97. Tybere III. Apsimare vsurpa l'Empire sur Leonce & fit prendre Leonce luy ayant fait coupper le nez, le tint prisonnier. Et pendant ces choses Iustinian banny alla vers son oncle le Roy de Bulgarie, auiourd'huy dite Hongrie par son moyen vint & entra dans Constãtinople, fit prendre Tybere Apsimare vsurpateur & Leonce qui estoit prisonnier, les fit traisner à la queuë des cheuaux par les ruës, à la presence du peuple & estoient presque tous demembrez & puis on leur coupa les testes, ayant Tybere regné sept ans.

98. Philippicus Badenes conduisoit l'armée de mer de Iustinian, & fut esleu Empereur par ladite armée. Cela fait il vint à Constantinople: là où il fit tuer Iustinian & son fils Tybere. Philippicus estãt paisible possesseur de l'Empire, casse & annulle les decrets du sixiesme Concile & à la persuasion d'vn Moyne & pour le fauoriser, d'autant qu'auparauant il luy auoit predit qu'il seroit Empereur par l'augure qu'il en vid d'vn Aigle, ombrageant le chef dudit Philippicus dormant. Par son commandement les images furent abbatuës & iettées hors des Temples, ce qui fascha extrémement Anastase II. lequel par son impatience & temerité grande, auec ses consors luy creua les yeux, & le chassa hors de l'Empire, apres auoir regné deux ans, il fut Protecteur des Monothelites, & autres heresies.

99. Anastase II. homme fort docte, fut l'an du monde 4666. de Rome 1468. & degrace 715. esleu Empereur: & d'autant qu'il aymoit la paix de l'Eglise, il reprima tous les ennemis du 6. Concile, il amassa vne forte armée, & l'enuoya contre les Barbares & Arrabes, mais les Capitaines n'eurent pas de fidelité: car rebroussant le chemin coururent sus à l'Empereur, & l'assaillent de mesmes armes qu'il auoit preparé pour autruy, en cette furieuse rencontre Constantinople fut prise & saccagée, & Anastase desmis, puis enclos & relegué en vn Monastere, apres auoir regné vn an trois mois.

100. Theodose III. ayant esté autheur de la sedition & saccagement fait par les soldats de Constantinople, & du despoüillement d'Anastase de l'Empire, se fit nommer Empereur, il estoit de Constantinople, & de bas lieu: mais de grand esprit, toutesfois aucuns escriuent qu'il fut contraint d'accepter le gouuernement de l'Empire. Au commencement il fit remettre les Images aux Temples, sa domination acquit par sa vertu obeyssance & amour de son peuple, neantmoins Leon Isaure son mortel ennemy, luy faisoit cruellement la guerre, dont le peuple estoit affligé: mais Theodose estant las de tant de guerres ciuiles, se resolut de quitter l'Empire de son bon gré, ayant gouuerné deux ans il se rendit moyne dans vn Monastere.

101. Leon III. auparauant nõmé Isaure Conon, estãt en l'armée contre les Sarrazins, & ayant entendu que Theodose estoit esleu Empereur, il reuint de Nicomedie ayant pris le fils de Theodose, composa tellement auec le pere, qu'il quitta l'Empire. Ainsi se fit prester le serment par les Capitaines & soldats, l'an du mõde 4670. & de Rome 1471. & de grace 718. & le 2. an de son Empire, les Sarrazins assiegerent Constantinople: mais ils furent chassez, & leurs nauires bruslez, & les ayant chassez, il fit la guerre aux Images, & commanda par Edict qu'elles fussent ostées des temples, à cette occasion il fut nommé *Icnomache*, c'est à dire ennemy des Images, & regna 24. ans.

102. Constantin V. surnommé Capronyme, parce que quand il fut baptisé, il lascha son ventre sur les fonds: il fut couronné du viuant de son pere Leon Isaure, par le Patriarche Germain, l'an du monde 4704. de Rome 1495. & de grace 742. Il fut bien plus vehement à chasser les Images hors des Temples que son pere: ce qui occasionna qu'vn nommé Artabardus fut esleu Empereur, du consentement du Patriarche & de la noblesse: mais Capronyme au bout de 2. ans deffit Artabardus en vne bataille, & l'ayant pris, luy fit creuer les yeux, & à ses deux fils, & au Patriarche, il le fit foüetter, monter sur vne asne, la face vers la queuë qu'il tenoit d'vne main, & fut ainsi pourmené par les ruës, il estoit Magicien, homme adonné à tous vices, il regna 35. ans.

103. Constantin VI. l'an du mõde 4744. l'an de Rome 1535. & de Christ 782. fils de Leon & d'Irene, estant aagé de 20. ans voulut manier luy mesme les affaires de l'Empire, & pour cét effet cassa quelques seruiteurs de sa mere, elles quecques ses complices, sollicita l'armée de iurer qu'elle ne reconnoistroit point Constantin pour Empereur: mais l'armée d'Armenie detestans cela fit le serment au fils, puis apres les autres armées ensuiuirent cette exemple, & pour cela la trahison ne cessoit. Car Constantin ayant regné sept ans, sa mere prenant occasion sur ce qu'il auoit laissé sa femme & mise en vn Monastere pour en prendre vne autre, enuoya certains soldats prendre prisonnier son fils, estant en leurs mains, luy creuerent les yeux, dont il mourut de tristesse peu de iours apres & Irene regna trois ans apres son fils, & son fils 15. ans.

En ce temps l'Empire fut diuisé en deux, qui fut l'an de grace 801. Mais nous lairrons les Empereurs d'Orient, & commencerons aux Empereurs d'Occident.

104. CHarlemagne apres la mort de Constantin VI. fut appellé en Italie contre les Lombards, lesquels il chassa d'Italie, conquit à force d'armes les villes de Rome, Rauenne, Milan, & toutes les forteresses de la Poüille, & Campanie, donna la paix à l'Eglise qui auoit esté oprimée l'espace de 200. ans par les Lõbards, tellemẽt qu'il fut declaré Empereur des Romains, par le Pape Leon, à la grande ioye de tout le peuple. Voyant que sa mort approchoit il declara son fils Loüys Empereur & Roy des Romains, & il fit son neueu Benard Roy d'Italie en l'an 813. & peu apres il mourut aagé de 72. ans l'an de grace 814. ayant regné Empereur 14. ans.

105. Loüys surnommé le Debonnaire seul fils de Charlemagne, apres la mort de son pere, fut couronné à Aix. Il fut hay des Princes de l'Empire, à cause de sa cruauté contre Bernard, & les parens & alliez d'iceluy. Il fit Lothaire sõ fils aisné Roy de Bauiere, Pepin Roy d'Aquitaine, & retint le puisné prés de soy, luy dõna le tiltre de Roy d'Italie, ce qui esmeut Bernard fils de Pepin Roy d'Italie, de leuer les armes cõtre l'Empereur: mais sa venuë en Italie effroya & mit

en fuitte Bernard & ses alliez lequel se liura luy mesme à l'Empereur & l'emmena prisonnier à Aix, luy fit creuer les yeux, puis il le mit à vn Monastere sã huict cens dix-huict, au lieu de Bernard il fit son fils Lothaire Roy d'Italie & Empereur, ses enfans conspirent contre luy & contraignerent leur pere de se rendre à eux, & se rendit Moyne à Soissons, mais les autres fils de Louys quelque temps apres eurent compassion de leur pere, le mirent en sa dignité Imperiale. Ainsi Louys fut remis vn an apres, & pardonna à ses enfãs qui luy crierent mercy, au retour de ce voyage Louys mourut aagé de 64. ans, ayãt regné 27. ans : il fut enterré à Mets.

106. Lothaire succeda apres la mort du pere: il s'alluma vne sanglante guerre entre les freres, laquelle affoiblit tellement les François qu'ils en furent presque entierement ruinez. Les Historiens disent qu'en la premiere bataille il y en eut plus de 100000. hommes de tuez, mais les Seigneurs de l'Empire les accorderent tellement que des Royaumes de Louys Debonnaire fut fait quatre parts, Louys eut la Germanie, Charles fut Roy de France, Lothaire eut l'Empire, l'Italie, & les pays qui sont entre le Rhin & la Moselle, Mets & Treues : Pepin fils de Pepin eut l'Aquitaine : cette transaction fut publiée l'an de grace 843. Quelque temps apres Lothaire quitta volontairement l'Empire, & se rendit Moyne au Monastere de Brume l'an de grace 855. où il mourut l'an suiuant, ayant regné 15. ans.

107. Louys fils aisné de Lothaire, descendit en Italie pour chasser les Sarrazins: mais la peste se mit en son armée & fut cõtraint de laisser le pays de Beneuent en garde à Agadise Lombard Prince de Salerne, lequel en l'absence de l'Empereur print le party des Grecs, & fit reuolter presque toute l'Italie, apres que Loüys eut receu ces nouuelles, il retourna en Italie pour chastier ses traistres ayant repris les villes qui s'estoient reuoltées, & contraignit d'Agadise de s'enfuyr, il fit executer ses compagnons, & l'Italie estãt pacifiée, mourut à Milan l'an de grace 874. ayãt regne 19. ans, il estoit docte, prudent, religieux, & prompt à donner conseil.

108. Charles le Chauue, fils de Loüys Debonnaire, ayant entendu la mort de Loüys sans enfans, dresse vne armée, passe en Italie, pour oster l'Empire aux Allemans, & arriua à Rome, où il fut declaré Empereur le 25. iour de Decembre l'an de grace 875. mourut à Mantouë, & estimoit on qu'vn Medecin luif son familier nommé Sedechias l'auoit empoisonné, il deceda l'an du monde 4840. & de grace 878. ayant esté Roy de France 36. ans, & Empereur 2.

109. Charles le Gros fils de Loüys surnommé Germanique, heritier du Royaume d'Italie de par Carloman, & d'Allemagne à cause de Loüys, apres que le Pape Iean l'eut declaré Empereur, chassa heureusement les Sarrazins hors d'Italie, puis apres il retourna en Allemagne, & gouuerna la Frãce en qualité de tuteur de Charles le Simple. Finalement il fut hay & mespriſé de ses sujets, à cause de ses maladies, & que son esprit se portoit aussi mal que sõ corps, on le fit renonçer à l'Empire, & Arnoul fut mis en son lieu, il mourut tôt apres en vn petit village de Suabe, le 31. Ianuier l'an du mõde 4850. & de grace 888.

110. Arnoul fils bastard de Carloman estant Empereur, l'Italie se remplit de tumultes & seditions. Berengere & vn Duc de Spolette s'entrebattoient à qui seroit Roy d'Italie. Arnoul empesché en vne guerre contre les Esclauons de Morauie ne peut aller en Italie qu'il n'eut dompté ces peuples, ce qu'ayant fait il passe en Italie, où il appaisa les troubles qui estoient à Rome, & fut pa

le Pape Formoſe, qu'il y auoit fait venir, declaré Empereur, l'an dixieſme apres auoir pris le gouuernemẽt de l'Empire, & finalement ayant pris Spolete par force, il vint aſſieger le chaſteau de Cauarin, dans lequel eſtoit la femme de Guy: laquelle cauteleuſe, voyãt qu'il n'y auoit moyen de reſiſter, corrõpt à force d'argent, vn des domeſtiques de l'Empereur, lequel donna vn breuage empoiſonné à ſon maiſtre, duquel Arnoul mourut le 29. Nouembre l'an du monde 4802. & de l'an de grace 900. & de ſon Empire 12. ans.

111. Louys III. ayant eſté creé Empereur apres la mort de ſon pere Arnoult, gouuerna quelque temps l'Empire, par l'aide d'Othon Duc de Saxe & de Othon Archeueſque de Mayence, ſes tuteurs, les diſcordes ciuiles qui auoient commencé du viuant de ſon pere prindrent accroiſſement par tout. L'Italie & l'Allemagne ſont remplies de diuiſions & de guerres ciuiles. Les Hongrois amaſſez courent & pillent les limites de Bauiere, l'Empereur Louys alla au deuant auec le plus de force qu'il pût & leur donna bataille qui dura depuis le 9. d'Aouſt iuſques au 12. mais enfin il fut deffait & mis en route, & il perdit la plus braue nobleſſe d'Allemagne, les Hongrois victorieux gaignerent pays, iuſques à ce que Louys accepta la paix à grand prix, ce qui fut cauſe de ſa mort, car de regret, il tomba malade le 12. Ianuier l'an du monde 4873. de grace 911. & de ſon Empire 12. ans.

112. Henry l'Oiſeleur fut eſleu à l'Empire l'an de grace 919. & procura tant qu'il pût d'appaiſer les guerres ciuiles & remettre l'Allemagne en paix, ce qu'il fit. Il fit la guerre aux Sclauons leſquels il ſurmonta en bataille, puis fit la guerre aux Danois, leſquels il ſurmonta auſſi en pluſieurs batailles: ce fait il alla en Boheme, & print Prague, ville capitale du pays, il rendit Boheme tributaire de l'Empire, & tandis les Hongrois reuindrent en Allemagne, Henry alla au deuant, leur donna bataille, où ils perdirent plus de 40. mil hommes, & chaſſa le reſte hors d'Allemagne. Apres cette grande victoire, il s'appreſtoit pour aller en Italie, il fut ſurpris d'vne apoplexie qui ſe tourna en paralyſie, tellement que apres auoir deſigné ſon fils Othon Empereur, il mourut âgé de 60. ans, regna 18. ans, à 937. ans apres la natiuité de Ieſ. Chriſt.

113. Othon II. ſucceda à ſon pere Henry l'Oyſeleur. Il fut ſurnõmé le grand à cauſe de ſes beaux exploits, ayant pacifié la Germanie, & les Royaumes eſtrangers & affermy l'Empire. Il fut ſacré à Aix par Hildeberg, Eueſque de Mayence, l'an de grace 939. & apres il paſſa en Italie, où il reſtablit le Pape Iean III. & fit declarer ſon fils Othõ Empereur, eſtãt de retour en Allemagne, fut ſurpris d'vne apoplexie dont il mourut l'an de grace 974. & le 37. de ſon regne. 114. Othon III. ſucceda à ſon pere l'an de grace 975. le commencement de ſon Empire fut heureux, la fin ne le fut pas, ayant donné ordre à l'eſtat d'Allemagne, il dreſſa vne grande armée pour aller contre les Grecs & Sarrazins: eſtant arriué donna bataille aux Grecs & Sarrazins, où il fut deffait & mis en route: l'Empereur iettant ſes armes, print la fuitte vers le Golfe de Tarente & Roſame ſe ietta en la mer en nage pour ſe ſauuer: mais il fut pris des nauires des ennemis, & n'eſtant point reconnu, paya rençon aux Marinieres, Othon ayant perdu ſon armée & preſque tout l'Empire recueillit tout ce peu de reſte de ſon armée, puis recommença la guerre, en laquelle il tailla en pieces toutes les garniſons des Sarrazins, & fut ſurnommé le paſſe port des Sarrazins, & mourut d'vn flux de ventre le 8. Decembre, de l'an de grace 983. & du monde 4945. & au 10. an de ſon Empire, il fut enterré à Rome,

115. Othon IV. fut declaré Empereur, à son aduenemẽt remet l'Allemagne en paix, l'Italie estoit affligée de seditions, il s'estudia cõme il pourroit la mettre en repos. Crescens auoit vsurpé à Rome vne puissance de Consul, & chassa le Pape de son Siege. L'Empereur y alla auec son armée, & s'arreste à Rauenne, reçoit nouuelles de la mort du Pape, incontinent ordonne pour successeur son cousin Bruno fils d'Othon, lequel fut appellé Gregoire V. Il l'enuoye à Rome deuant & va apres, où ayãt esté receu, il pardõna à Crescẽs, se fait declarer Empereur par le Pape, resout de s'en retourner en Allemagne: à peine est-il dehors que Crescens de son authorité priuée chasse le Pape Gregoire, fait Pape vn nõmé Iean de Plaisance, l'Empereur oyãt ces nouuelles, reuint à Rome, entra dãs la ville & print Crescens, l'ayant fait mettre sur vn Asne, la teste tournée vers la queuë le fit pourmener par les ruës, & apres auoir souffert mille maux, il le fit pendre à la porte auec 12. de ses cõpagnons. L'Empereur ayãt restably Gregoire, fit vne ordonnance du consentement du Pape, qui le confirma & publia à sçauoir qu'à l'aduenir les Allemans seulemẽt, auroient tout droit & pouuoir d'eslire l'Empereur Romain, & ne seroit loisible au Pape de proclamer Empereur Prince quelconque, sinon celuy que les Seigneurs d'Allemagne auroient esleu, les Romains se mutinerẽt d'autãt qu'on leur ostoit toute puissãce de dõner leurs voix en l'eslectiõ des Empereurs. Othon va à Rome pour la derniere fois amouraché de la veufve de Crescens, elle voyãt que l'Empereur se preparoit pour retourner en Allemagne, & ne l'espouseroit point, de despit l'empoisonna & mourut le 20. Octobre l'an de grace 1001. ayant regné 19. ans.

116. Henry II. surnommé le Saint, paruint à l'Empire vn an apres la mort d'Othon, il surmonta ceux qui s'estoient opposez à son eslection, il surmonta les Henetiens qui auoient reietté la religion Chrestienne, & apres auoir mis ordre aux affaires d'Allemagne, dressa vne armée, passa en Italie, pour trois raisons, la premiere afin de cõfirmer la possession de l'Empire aux Allemans. La 2. afin de dompter le Marquis d'Androuin que les Euesques & la noblesse d'Italie auoient fait Empereur à Milan, le 3. pour faire teste aux Sarrazins & Grecs, estant entré en Italie, il gagna deux batailles contre Androuin, lequel fut vaincu & tué en cette guerre, Henry fut prins, & ayant trompé ses gardes, il se precipita d'vne muraille en bas, mais il se dénoüa la cuisse, & depuis il fut nommé le Boiteux. Finalement il mourut le 12. Iuillet, l'an de grace 1014. & du monde 4986. & au 24. an de son Empire.

117. Conrad le Salique fut esleu Empereur. Il passa en Italie, afin de tenir en bride tous ceux qui voudroient tendre à reuolte, il confirma la possession de l'Empire baillée aux Allemans, & pour ce faire declarer Empereur, auant que partir d'Allemagne, il designa son fils Henry pour Empereur, estant de retour en Allemagne, il mourut de mort soudaine, le 5. de Iuin, l'an de grace 1039. & du monde 5001. ayant esté Empereur 15. ans, il est enterré à Spire.

118. Henry surnommé le noir, succeda à son pere, au commencement, il se trouua enueloppé de 2. grosses guerres, l'vne cõtre les Bohemiens qui refuserẽt de payer tous les ans le tribut qu'ils deuoiẽt, Henry les surmonta qui les cõtraignit de payer, & retourner sous le joug de l'Empire. L'autre pour restablir Pierre Roy de Hongrie, qui auoit esté chassé par Othon chef des Bohemiens. Henry marcha en Hongrie, où il defit Othõ prés Iauarin, & lequel fut pris & mené au Roy, qui luy fit trãcher la teste, qui fut le 4. Iuillet 1044. Pẽdant ces guerres, l'Italie & la ville de Rome sont troublez par Benoist 9. Silueſtre 3. &

Gregoire 6. à qui seroit Pape, l'Empereur va en Italie, & par l'aduis d'vn Concile assemblé par sõ authorité Imperiale, ces 3. Papes sõt deboutez, & au lieu fut estably Clement 2. & ayant esté declaré Empereur par le Pape, il ramena son armée en Allemagne, il n'estoit pas encore en Germanie que le Pape mourut de poison, & apres luy vn autre Pape nõmé Damase, qui ne veseut que 23. iours: l'Empereur establit vn autre Pape nommé Leon 9. lequel suiuit l'Empereur en Allemagne, & quelque tẽps apres l'Empereur rẽuoya Leon en Italie, laquelle estoit pleine de seditions, l'Empereur y retourne derechef, & auant que partir il fit couronner son fils aagé de 4. ans à Aix, Empereur, il demeura en Italie vn an, où il remit toutes choses en paix, à son retour il dressa vne armée contre les Sclauons, laquelle fut toute desfaite. L'Empereur faschẽ demeure malade & mourut, pour auoir voulu aualler vn trop gros morceau de pain, le 5. Octobre l'an de grace 1056. il auoit regné 17. ans, & vescu 40. ans, & fut enterré à Spire.

119. Henry IV. aagé de 7. ans commença à estre Empereur durant sa ieunesse, il y eut des sanglãtes guerres ciuiles, & fut cõtraint de mettre la main aux affaires à l'âge de 13. ans. L'Allemagne fut embrasée de guerres ciuiles, il surmonta Othon Duc de Bauiere, le Pape Gregoire 7. l'excommunia à la poursuite des Saxons, enuoye vne bulle par laquelle Henry estoit prescrit de l'Eglise, & le Pape enuoya à Raoul Duc de Suabe, vne courõne d'or, & commãda aux Eueſques d'Allemagne, de quitter le party de Henry, & se ranger auec Raoul, lequel accepta le nom d'Empereur, & fut courõné à Mayẽce. Il y eut neuf batailles entre Henry & les Saxons, Raoul est defait & blessé à mort: car la main droicte luy fut couppée, auant que mourir, on luy rapporta sa main, lors addressant la parole aux Eueſques qui estoient prés de luy; Voila (dit-il) la main qui a presté le serment & la foy que i'ay faussée par vostre perfidie à l'Empereur, de laquelle vous rendrez comte deuant Dieu.

L'Empereur ayant donné & soustenu 62. bataille cõtre ses ennemis, se vid despoüiller de la dignité Imperiale par son propre fils. Or comme il vouloit venger vn tel outrage, dressant vne armee, il mourut au Liege âgé de 56. ans, le 7. Aoust 1106. ayant regné 50. ans.

120 Henry V. succeda à son aduenement, il surmonta Henry Duc de Lorraine, & Robert Cõte de Flandres, & les contraignit de luy iurer fidelité, il mena son armee à Rome, il fut en l'an 1111. proclamé Empereur par le Pape Pascal, & par vne publique declaration furent cõfirmez les anciens priuileges de l'Empire. A peine l'Empereur estoit-il hors de Rome, que le Pape ne rescindât toutes les ordonnances d'iceluy, & retracta sa promesse, & à sa suscitation les Saxons leuerent vne grosse armee, & donnerent bataille à l'Empereut, l'an 1115. le 11. Ianuier, en laquelle il fut defait, derechef l'Empereur retourne en Italie, mais se voyant ainsi agité par les armes du Pape, & par infinies seditiõs de ses sujets, transporté de rage & fureur, ne se souciãt plus de sa patrie, joint la priere des Eueſques, qui le prioient de quitter quelque chose de son droit, il accorda au Pape ce qu'il demandoit, ce qui fut publié à Wormes, l'an 1122. le 23. Septemb. Ayant appaisé la haute Allemagne, il alla à Vtrech, pour y mettre le pays en paix, où il tomba malade & mourut, le 23. Iuillet, l'an de grace 1125. & du monde 5807. ayant regné 2. ans.

121. Lothaire de Saxe enuahit l'Empire malgré les Princes Allemans, il entra en concurrence auec Conard, qui estoit fils de la sœur de Henry 5. mais S. Bernard appointa ces 2. Princes. Et l'Empire demeura à Lothaire. L'Empereur alla

par deux fois en Italie & pacifia les affaires, dressa l'Estude des loix, & l'ordre de la Iustice pour l'ornement du pays. Comme il retournoit en Allemagne fut surprins d'vne maladie, dont il mourut en chemin le 6. Decembre 1138. & de l'an du monde 5100. ayant regné 11. ans.

122. Conrad II. apres la mort de Lothaire fut esleu Empereur par les Estats tenus à Mayence. Il surmonta Henry le superbe Duc de Saxe & de Bauiere, qui vouloit estre Empereur. Guelphe son frere s'enferme en la ville de Vinsberg, & apres vn long siege, accablé de famine, est contraint de se rendre, la ville est donnée en proye aux soldats, les femmes supplierent l'Empereur qui leur permit de sortir auec tout ce qu'ils pourroient emporter, l'Empereur leur accorde cette requeste, & pensoit qu'ils deussent emporter ce qu'ils pourroient de leurs richesses, mais elles les laisserent & chargerent leurs maris sur leurs espaules & prindrent leurs enfans à leur bras, & sortirent en tels équipages. L'Empereur voyant l'amitié de ces femmes leur fit vn banquet & leur pardõna, depuis il fut en Asie auec le Roy Louys, il cõbattit le Turc en bataille rangée prés la riuiere de Meandre où il en fit vne telle bouche ie que cette riuiere deuint rouge comme sang, & couuerte de corps morts, ayant par telle victoire chassé ses ennemis, le chemin fut libre pour aller en Ieruſalem. L'Empereur reuint en Allemagne, ayant demeuré 4. ans audit voyage, il mourut à Bãberg, le 15. Février 1150. ayant regné 15. ans.

123. Frideric surnommé Barberousse fut esleu par le testament de Conrad, il accepte l'Empire, vient à Rome où le Pape Adrian IV. le couronna le 18. Iuin, il retourne en Allemagne, l'Italie se reuolte contre l'Empereur, il s'y achemine, leur donne bataille en laquelle il y eut 12000. Romains tuez sur le chãp: puis assiegea & print Rome. Le Pape Alexandre excõmunia l'Empereur, vint à Venise où il s'est prosterné aux pieds du Pape, lequel mit le pied sur le col de l'Empereur & fit crier à haute voix, *Tu marcheras sur l'Aspic & le Basilic*, l'Empereur respandit au Pape, *I'obeyray, Non à toy, mais à S. Pierre*, le Pape respõdit, *& à moy & à S. Pierre*, apres que l'Empereur eut l'absolution, & ayant pacifié l'Italie, reuient en Allemagne, se prepare à la guerre d'Asie & gagna trois batailles sur les Turcs prés d'Icone, les mit en toute. Saladin s'enfuit hors d'Asie, Frideric poursuiuit les victoires, conquît la Cilicie, taille en piece l'armée des Sarrasins: chasse les troupes de Saladin hors de la petite Armenie. L'Empereur battu de chaleur se voulãt baigner en vne riuiere, s'y noya le 10. de Iuin 1189. & regna 27. ans.

124. Henry VI. succeda à son pere Frideric, l'an de grace 1190. du consentement des Princes de l'Empire. Il espousa Constance fille de Roger Roy de Sicile, laquelle apporta à son mary, pour doüaire le Royaume de Sicile. Henry passa en Italie où il fut couronné par le Pape Celestin. Estant poussé par le Pape il enuoya vne belle armee en Asie accõpagnée des plus grãds Seigneurs & Princes de l'Empire, mais la mort inopinée de Henry rompit le cours de leurs entrepriſes. Henry estoit allé en Sicile pour faire armer & esquiper sa gallere, à fin de suyure l'armée: mais estant à Messine fut empoisonné par sa fẽme, pour la hayne qu'elle luy portoit à cause de ses adulteres, il mourut l'ã du monde 5160. & de grace, 1168. & regna 7. ans, & laissa son fils Frideric aagé de 5. ans sous la tutelle de son frere Philippe.

125. Philippe II. fils de Barberousse fut esleu Empereur, il y eut de grandes guerres, la pluspart des Princes estoient du costé de Philippe, mais le Pape &

autres Princes empeſchoient Philippe qu'il ne fut Empereur, & le Pape auoit promis la couronne à Othon fils de Henry V. & excõmunia Philippe. Ce qui occaſionna de grandes guerres entre Othon & Philippe: & en fin l'Empire demeura à Philippe. Alors le Pape enuoya deux Cardinaux pour donner l'abſolution à Philippe, lequel il reconcilia auec Othon par le moyen du mariage de ſa fille. Toutes choſes ainſi accordées l'Empereur eſtãt à Bamberg pour ſe faire medeciner, fit ſortir de ſa chambre tous ceux qui y eſtoient, & demeura ſeul auec Henry Truchefs, auec lequel il paſſoit le temps: ſur ce Othon de Vuitelsbach ſurnommé le Ieune ſans monſtrer mauuais viſage entre dans la chãbre, & donna vn coup de poignard dans la gorge de l'Empereur, dont il mourut le 22. Iuin l'an de grace 1208. & du monde 5170. ayant regné dix ans, l'Imperatrice voyant ſon mary ainſi tué mourut de triſteſſe.

116. Othon V. eut l'Empire apres la mort de Philippe, mais il n'en ioüyt pas long-tẽps: car il en fut debouté par la ſentence du Pape qui l'y auoit eſleué, il fut couronné à Rome par le Pape Innocent 3. mais l'Empereur s'eſtant rendu maiſtre de la Romagne, Ancone & la Poüille, le Pape l'excõmunia, l'Eueſque de Mayence publia l'excommunication en Allemagne, dont ſortirent pluſieurs guerres ciuiles: Othon ſe voyant aſſailly ce tous coſtez, & que les Princes auoient eſleu Empereur Federic II. ſe retira en Brabant, où apres auoir perdu vne bataille contre Federic, & ſe voyant abandonné des ſiens, renonça de ſon gré à l'Empire le 3. an de ſon gouuernement.

117. Federic II. fut couronné à Aix l'an de grace 1213 il fit alliance auec Philippe Roy de France. Othon quite l'Empire, Federic pacifie l'Allemagne, on luy propoſe de faire la guerre en Aſie, ce qu'il promit: part de Brunſvic auec ſon armée pour y aller le 11. Aouſt 1228. joint l'armée des Chreſtiens à Ptolemaide, fit vne trefve de deux ans auec le Sultan fort auãtageuſe: il rẽtra en la poſſeſſion du Royaume de Ieruſalem, les priſonniers Chreſtiens relaſchez, ſans payer rançon, & apres auoir dõné bon ordre en la Paleſtine, reuint en Italie, le Pape excommunia l'Empereur, dont ſortirent de grands troubles, ayant reconnû que les amis & le bon-heur luy deffailloient, ſe retire en Sicile, en chemin il fut empoiſonné, & mourut au chaſteau de Poüille le 3. Decembre 1250. aagé de 54. ans, ayant regné 32. ans.

Apres le deceds de Federic il y eut des Schiſmes en l'Empire iuſques à Rodolphe, dõt la plus part des Hiſtoriens qui eſcriuent les vies des Empereurs, mettẽt pour interregene & vacance de l'Empire tout ce tẽps là ne voulant pas tenir pour Empereurs les ſuiuans iuſqu'à Rodolphe, qui furent eſleus par diuers partis durant les guerres ciuiles, & d'autant auſſi qu'ils ne furent pas couronnez à Rome, c'eſt pourquoy auſſi nous ne les compterons point pour Empereurs, & les mettrons ſeulement ſelon l'ordre.

Conrad fils de Federic 2. fut creé Roy des Romains du viuant de ſon pere, & empoiſonné par Manfred ſon frere baſtard l'an de grace 1254.

Henry Landgraue de Tutinge fut eſleu Roy des Romains en haine de Federic 2. & de Conrad ſon fils, mourut d'vn coup de fleche deuant Vlme au meſme an qu'il fut eſleu Roy des Romains.

Guillaume Comte de Hollande fut eſleu Roy des Romains, & approuué par le Pape Alexandre, & comme il eſperoit aller à Rome ſe faire couronner il mourut de ſon regne le 9. & de ſalut 1255.

Richard frere du Roy d'Angleterre fut aussi esleu Roy des Romains par Conard Archeuesque de Cologne, & Loüys Comte du Palatin du Rhin, & mourut [illegible] an de son regne en Ianuier 1257.

Alphonse Roy d'Espagne qui auoit aussi esté esleu par l'Archeuesque de Treues, & le Marquis de Brandebourg l'an 1257. en Ianuier, les Electeurs ne se pouuans accorder.

128. Rodolphe de Haspourg aagé de 54. ans fut esleu en la ville de Francfort solennellement par les Electeurs de l'Empire le 1. Octobre 1273. & fut couronné auec grãde solennité, il se resolut d'estaindre en Alemagne toutes seditiõs, tumultes, brigandages, & guerres; & pour cét effect il fit marcher les troupes cõtre les Marquis de Bade & les confederez de Suabe, & les contraignit de demander paix. Puis marche en Austriche contre Ottacrus Roy de Boheme, & le surmõta en deux batailles, lequel fut tué en la seconde le 26. Aoust 1278. il fit raser plus de 70. chasteaux & places fortes, qui seruoient de retraite aux brigands, fit mourir par Iustice 29. des principaux chefs, il n'entra point en Italie, mais il se tint en deuoir auec le Pape. Tellemẽt que par sa sagesse, prudẽce, vertu & felicité esteignit les guerres ciuiles, & fut cause que l'Alemagne fut restaurée apres auoir esté si longuement troublée, estant jà vieil il mourut le 15. Iuil. let l'an de grace 1291. & du mõde 5253. ayãt regné 19. ans, est enterré à Spire.

129. Adolphe de Nassau fut le 1. de May 1292. à Francfort par vne iournée Imperiale esleu Empereur. A son aduenemẽt il se presta au Roy d'Angleterre qui auoit guerre cõtre le Roy de France, moyennant cent mille escus, qui fut cause que les Princes de l'Empire ne tindrent plus compte de luy, & se mocquerent ouuertement. Finalement Albert d'Austriche estant inuesti de l'Empire se mit en campagne. Adolphe vint au deuãt de luy, ils se rencontrent prés de Spire où la bataille fut dõnée le 2. Iuillet 1298. en laquelle Adolphe fut tué de la main d'Albert comme il se releuoit ayãt esté renuersé par terre, & apres auoir regné 8. ans.

130. Albert fils de Raoul Duc d'Austriche fut receu au gouuernement de l'Empire par les 7. Electeurs, qui tous d'vne voix le proclamerent Empereur le 25. Iuillet, où se trouua si grãde foule de gens que le Duc de Saxe y fut estouffé. Albert n'ẽtra point en Italie, toutesfois il y establit des gouuerneurs, & pria le Pape Boniface 8. de le vouloir proclamer Empereur, ce qu'il fit, & auec cela le Pape donna à l'Empereur le Royaume de Frãce, d'autant qu'il auoit excõmunié Philippe le Bel. Albert ne fit point la guerre hors l'Alemagne, mais dãs le pays à diuers Seigneurs & Princes pour plusieurs & diuerses occurrẽces: il fut tué prés du Rhin par son propre neveu, auquel il auoit osté la Duché de Suabe, comme à vn prodigue, estant accompagné de quelques Barons, le premier de May l'an de grace 1308. & du monde 5270. ayant regné dix ans.

131. Henry VII. Comte de Luxembourg fut le 1. de Nouembre esleu par les Electeurs à Francfort, & confirmé par le Pape, à la charge qu'il rendroit l'Italie paisile dãs 2. ans. L'Italie qui n'auoit vû Empereur depuis 60. ans nageoit en son propre sang, espuisée de richesses par des tyrans qui la tenoient esclaue d'vne estrãge sorte, à cause dequoy elle imploroit le secours de l'Empereur. Il mene sõ armée en Italie, toutes les villes se mettẽt en sa sauue garde, il se fait couronner à Milan. Les Guelphes & Gibelins sont en trouble, l'Empereur fauorise les Gibelins, & surmõta les Guelphes, & fit faire de terribles executiõs. Cela fait il va à Rome où il fut declaré Empereur le 1. d'Aoust 1312. Il assiege

les Florentins, lesquels n'en pouuás plus apostetẽt vn Moyne Iacobin, lequel empoisonna l'Empereur à Beneuent, en luy baillant le S. Sacrement par vne Hostie: ainsi mourut ce grand Prince le iour S. Barthelemy 24. Aoust 1313. ayant regné 6. ans. Gist à Pise.

132. Federic III. d'Austriche fut esleu Empereur, & ensemble Louys de Bauiere fut esleu aussi. Louys fut courõné à Aix, & Federic auec moindre suite fut aussi couronné à Bonne par l'Archeuesque de Cologne, incontinent l'Allemagne fut partie en deux factiõs, & cela alluma vne cruelle guerre ciuile, laquelle dura 8. ans: il y eut des trefves, & essaya-on de pacifier ces differens, tellement que le iour S. Michel l'ã 1323. Federic fut defait & ptis prisonnier, & mis en vn chasteau sur le Nabe, fut deliuré à cõdition qu'il pourroit tenir le titre d'Empereur auec Loüys sa vie durant, & non point les droicts & la puissance d'Empire. Il fut empoisonné d'vn breuuage amatoire l'an 1330. le 13. de Ianuier.

133. Louys IV. demeura apres la mort de Federic seul Empereur, il passa en Italie où il se fit couronner luy & sa femme: il eut de grãdes contentions cõtre le Pape Iean 22. qui residoit lors à Auignõ, tellemẽt que ce Pape l'excommunia, & fit eslire Charles fils du Roy de Boheme. Louys fit publier vn Edit d'abolition touchãt ceux qui auoient suiuy le party de Federic, par ce moyẽ il remit à soy les Princes Allemans, il fit tenir vne chambre Imperiale à Strasbourg, où il declara la cause pourquoy le Pape l'auoit excõmunié, & qu'il se soulsmettroit à vn Concile, le Pape cõmanda à tous les Princes Alemans & Italiens de quitter le party de Loüys, tellemẽt qu'il ne pût auoir l'absolution, ce qui causa de grands troubles; il mourut vn an apres l'eslection de Charles le 11. Octobre l'an de grace 1347. l'an du monde 5039. & gouuerna l'Emprre 33. ans.

134. Charles IV. du viuant de Louys fut esleu Empereur, mais apres la mort de Louys, les Electeurs le reietterent, & esleurent en son lieu Gontier Cõte de Schwartzembourg, en Turinge l'ã 1349. le 2. Février, mais il ne vescut gueres, car Charles corrompit son Medecin par argent, tellement qu'vn iour Gontier estãt indisposé au lieu d'vn breuuage fut empoisõné par ce medecin: il se douta d'estre empoisõné, il contraint le Medecin d'aualer le reste, il le vit tomber mort deuant luy, & Gontier ne vescut guere apres. Git à S. Barthelemy à Francfort. Charles estant demeuré seul Empereur passe en Italie l'an 1354. receut la courõne de fer à Milan, il alla à Rome où il fut declaré Empereur, estãt de retour à Metz il tint vne grande iournée Imperiale où fut fait ce tant celebre Edit de Charles, sous le nom de la Bulle d'Or. Il solicita les Electeurs que son fils fut designé Empereur, ce qui fut fait en l'an 1376. car Vẽceslas fut couronné Empereur, & espousa Ieane fille du Duc de Bauiere Comtesse de Hollãde & Zelande. L'Empereur ioyeux d'auoir esleué son fils en la plus excellẽte dominatiõ de la Chrestiẽté, mourut à Prague le 17. May 1375. ayãt regné 30 ãs.

135. Venceslas aagé de 15. ans 6. iours, apres son eslection fut couronné Empereur: ce Prince auoit la face tres-difforme & contrefaite, il ressembloit mieux à vn Magot qu'à vn Prince, il estoit hebeté, vilain, lascif, cruel & sãguinaire: il auoit mauuaise grace, son corps n'estoit propre que pour gourmãder, paillarder, yurongner: il estoit soupçonneux & cruel, tuant des hõmes à sa table, à sa chambre de sa propre main. Finalement ses sujets le prindrent prisonnier, le mirent en vn cachot l'espace de 4. mois, dont il eschappa: tous les Electeurs le desmirent de sa dignité Imperiale, 22. ans apres la mort de son pere il mourut à Prague aagé de 57. ans, de son regne fut inuenté l'artillerie par vn Moyne,

136. Robert Comte Palatin du Rhin (apres que Wenceslas fut dejetté de l'Empire) fut esleu Empereur Prince de vif esprit, sage & vaillant en guerre, fut couronné à Cologne par l'Euesque dudit lieu, estant couronné passa en Italie pour empescher que Galias Duc de Milan ne vint au bout de ses desseins, mais l'Empereur ayant perdu la bataille se retira en Allemagne, & laissa les Italiens s'entretuer, ayant pacifié l'Allemagne mourut en paix chez soy le 18. May 1410. & l'an du monde 5372. ayant regné dix ans.

137. Sigismond Roy d'Hongrie & de Boheme fut esleu Empereur, & si tôt qu'il le fut il tascha d'appaiser les troubles de la Chrestienté, & d'vnir tous les Princes pour recommencer la guerre contre le Turc. Lors il y auoit trois Papes, à sçauoir Benoist 3. à Auignon, Iean 23. à Bologne, Gregoire 12. à Riminy. Sigismond poursuit vn Concile pour remedier à ces maux, il fit vn voyage par l'Italie, la France, l'Espagne & l'Angleterre en grande diligence, il fit tant que les Roys & Princes accorderent que l'on tiendroit vn Concile à Constance, là où se trouuerent les Roys & Princes Chrestiens, & les Empereurs de Grece & Trebisonde aussi en presence : l'Empereur retourné en Italie le 27. Decembre 1431. fit son entree à Milan & ayant receu la couronne de fer, il prit son chemin à Rome, où il fut couronné le iour de la Pentecoste en Boheme à cause de la mort de Iean Hus qui fut bruslé au Cõcile de Constance. Finalement il deuint malade & mourut à Zuonne l'an du monde 5376. & de grace 1437. ayant esté Empereur vingt-sept ans, Roy de Hongrie 51. Roy de Boheme 17. aagé de 71. an : c'estoit vn excellent Prince, mais malheureux en femme & en guerre.

138. Albert d'Austtiche gendre de Sigismond luy succeda à l'Empire & aux deux Royaumes d'Hongrie & de Boheme l'an 1438. il eut quelques guerres en Boheme, mais elles furent tôt assoupies, & l'année suiuante il fut surpris d'vne dissenterie pour auoir trop mãgé de melõs, il mourut en Hongrie le 27. Octobre 1439. cette mort precipitée fut la semence de nouueaux troubles.

139. Federic IV. d'Austriche fut esleu Empereur le 30. Mars 144. il osta le schisme suruenu en l'Eglise touchant le Concile de Basle: il alla à Rome, il espousa Eleonor fille d'Edoüard Roy de Portugal, fut declaré Roy de Lombardie & 2. iours apres il fut auec sa femme declaré Empereur des Romains l'an 1441. ayant entendu que l'Allemagne estoit en grand trouble, se hasta d'y retourner, mais si tôt qu'il y fut arriué il appaisa tout. Finalement mourut d'vn flux de ventre fort âgé, ayant regné 53. ans. En ce temps l'Art de l'Imprimerie fut inuentée en Allemagne, & les premiers liures Imprimez à Mayence, & l'an 1440. la ville de Constantinople fut prise par le Turc.

140. Maximilian fils de Federic paruint à l'Empire le 6. Février 1486. il fut fort amateur de gens doctes, & fit reuiure en Allemagne les bõnes sciẽces qui estoient presque enseuelies, il eut plusieurs guerres dedans & dehors l'Empire, il fut aux guerres sanglantes d'Italie, esquelles il fut peu heureux: mais il eut forte guerre pour la Sicile contre Charles 8. Roy de France. Il eut aussi guerre contre les Suisses. Finalement il tint la derniere iournée Imperiale en grande compagnie des Princes de l'Empire, en la ville d'Ausbourg, où il fut parlé de guerre contre le Turc. Car Semil auoit exterminé les Mamelus, & fait pendre le dernier Sultan d'Egypte: & il mourut d'vn flux de entre le 12. Iauier 1519. aagé de 59. ans 1. mois & 20. iours, & auoit regné 32. ans 11. mois.

141. Charles V. Roy d'Eſpagne fut eſleu Empereur par les Electeurs, le 18. Iuin 1520. prît les armes contre le grand Roy François ſon competiteur en l'Empire, fit ligue auec le Pape, & le Roy d'Angleterre; il enuoya le Duc de Bourbon en Italie, pour ſecourir Antoine de Leue, qui eſtoit aſſiegé dans Pauie: ces deux chefs donnent bataille aux François, le Roy François & les principaux chefs furent pris priſonniers, donna pour femme Eleonor ſa ſœur au Roy de France, apres luy auoir fait payer deux millions d'or de rançon; il retourna en Allemagne, & ſe delibera d'aller au deuant du Turc à Vienne, & luy preſenter bataille: mais le Turc s'enfuit auec beaucoup de perte: les Princes Proteſtans d'Allemagne luy firent la guerre, leſquels il mit en route; il pacifia l'Allemagne, fit vne ligue auec Iules III. pour chaſſer les François d'Italie: leua vne puiſſante armée en Allemagne, vint aſſieger Mets, là où il trouua que ſa bonne fortune commençoit à le laiſſer apres que ſon fils eut eſpouſé Marie Royne d'Angleterre, il luy donna le Royaume de Naples, & ſe trouuant fort tourmenté de gouttes renonça à tous ſes Eſtats, & quitta l'Empire à Ferdinand ſon frere, l'an 1555. & puis fut à Bruxelles, où il fit faire le ſerment à tous les Seigneurs d'obeyr à ſon fils Philippes, & puis ſe retira en Eſpagne, & mourut le 21. Septembre 1558. âgé de 57. ans 8. mois & 21. iours ayant regné 38. ans Empereur, & 44. Roy d'Eſpagne.

142. Ferdinand d'Auſtriche, frere de Charles le V. fut le 5. de Ianuier 1531. proclamé Roy des Romains en la ville de Cologne, & couronné à Aix le 11. du meſme mois, nonobſtant la proteſtation de nullité faite par l'Eſlecteur de Saxe des Proteſtans. Ce different dura quelques années, mais il fut aſſoupy. Maintenant il faut venir à l'eſlection de Ferdinand pour eſtre Empereur, l'an 1558. les Eſlecteurs aſſemblez à la maniere accouſtumée, ils eſleurent Ferdinand Empereur, lequel enuoya Cuzman ſon Ambaſſadeur à Rome pour faire entendre au Pape ſon eſlection. Il tint l'an 1559. vne iournée Imperiale à Francfort, en laquelle on traitta de la paix, & de la Religion. L'an 1561. les Princes Proteſtans d'Alemagne s'aſſemblerent à Noremberg: comme ils eſtoient là ſuruindrent deux Legats du Pape Pie, pour les exhorter, & prier de ſe trouuer au Concile de Trente, & qu'ils auroient audience; preſenterent lettres du Pape aux Princes. Au mois de Nouembre 1562. l'Empereur, les Electeurs & autres Princes aſſemblez pour eſlire vn nouueau Roy des Romains. Maximilian fils de l'Empereur Ferdinand, peu auparauant couronné Roy de Boheme, fut eſleu Empereur, & couronné Roy auec grandes pompes & ceremonies le 25. Iuillet 1564. Ferdinand mourut à Vienne en Auſtriche, aagé de 60. ans 6. mois & quelques iours, ayant eſté ſeul Empereur ſept ans. Gît à Pragues, il eut quinze enfans de Anne Royne de Hongrie.

143. Maximilian II. fils de Ferdinand d'Auſtriche, fut eſleu Empereur peu apres la mort de ſon pere: il tient ſa premiere Diette à Auſbourg, où ſpecialement fut traitté de la guerre contre le Turc, & les Vaiuode de Tranſiluanie, & quelles forces il falloit employer à la deffence du Royaume de Hongrie contre le Turc, ennemy hereditaire des Chreſtiens: l'Empereur demanda aux Eſtats d'Allemagne 40000. hommes de pied, & huict mille cheuaux pour faire teſte au Turc, qui deſia eſtoit entré en la Hongrie. En cette année 1566. Soliman Empereur des Turcs paſſa en la Hongrie: auec vne armée de 60000. hommes de pied, & grand nombre de gens de cheual: & auec cette armée il paſſa le Danube, puis la Draue, ſur laquelle il auoit fait baſtir vn pont pour

passer son armée ; ce pont fut dressé en 14. iours, il estoit long de & large de 42. toises, il fut fait en extréme diligence, auec basteaux liez, & enchaisnez ensemble par vn artifice admirable ; assiege Segeth petite ville de Hongrie ; deuant laquelle il mourut d'vn flux de sang. Cependant Mahomet celant la mort de Soliman, print la ville d'assaut, qui fut vne grande perte, tant de la mort du Comte Setim, que des autres braues soldats morts en cette place, & bien cent pieces d'artillerie prinses en cette place. Derechef, à l'instance de l'Empereur l'Archeuesque de Mayence assigna vne iournée Imperiale à Fulden, pour aduiser aux moyens de maintenir l'Allemagne en bonne paix. Au reste il tascha à joindre le Royaume de Pologne à sa maison, pour rendre l'Empire plus ferme, & pour repousser l'impetuosité du Turc ; il fut marié 29. ans, & eut de sa femme seize enfans ; il mourut le 12. Octobre 1576. ayant regné 12. ans.

144. Rodolphe II. fils aisné de Maximilian, par le decez de son pere paruint à l'Empire, & succeda au Royaume de Boheme, & Hongrie, aagé de 25. ans : il a eu à diuerses fois de grãdes guerres en Hongrie contre le Turc, auec diuers succez de part & d'autre. Finalement trefves furent accordées le 12. de Nouembre 1605. entre l'Empereur, & le grand Seigneur : lesquelles durent encores à present : depuis il est arriué de terribles changemens en Transiluanie & Hongrie tant en l'Estat qu'en la Religion : tellement qu'en l'année 1608. il fut contraint de ceder, & quitter à l'Archiduc Matthias son frere le Royaume de Hongrie, & tout l'Archiduché d'Austriche, sans en rien reseruer, & mourut sans enfans le 10. Février 1612. ayant regné 35. ans quatre mois aagé de 60. ans.

145. Matthias frere de Rodolphe luy succeda à l'Empire, & fut esleu Roy des Romains en Francfort le 13. du mois de Iuin l'an 1612. Ie raporteray icy briefvement la forme, & ceremonies de son Election, & Couronnement, & ce qui s'y passa de plus remarquable.

Arriuée de Messieurs les Electeurs du saint Empire en la ville de Francfort au Main, deputée à cette Election.

Le Dimanche 20. 10. de May 1612. arriuerent le tres-Reuerend en Dieu, & tres-Illustre Prince & Seigneur, Sieur Iean Schweikhard Archeuesque de Mayence, & le tres-Reuerend en Dieu, & tres-Illustre Prince & Seigneur, S. Ferdinand Archeuesque de Cologne, & respectiuement Archichancelliers de l'Empire par l'Allemagne & Italie, & Electeurs Semblablement aussi les tres-Illustres Princes, & Seigneurs, Sieur Iean Comte Palatin du Rhin, Duc de Bauiere, Administrateur, & Tuteur de l'Electorat Palatin, & le tres-Illustre Prince & Seigneur, Sieur Iean George Duc de Saxe, Iulliers Cleues, & de Berg, Archimareschal du S. Empire, & Electeurs pour leurs suspecteurs, & Vicaire du S. Empire chacun és places dénommées par la bulle d'or.

Le Lundy suiuant le 21. 11. de May sont arriuez en la ville de Francfort le tres-Reuerend en Dieu, & tres-Illustre Prince, & Seigneur, Sieur Lothaire Archeuesque de Trier, Archichancelier du S. Empire en France, & au Royaume d'Arles, & Electeur, comme aussi le soir du mesme iour Ambassadeur du tres-Illustre Prince & Seigneur, Sieur Iean Sigismond, Marquis de Brandenbourg, Archicambellan du saint Empire. Electeur, Duc de Prusse, Iuliers,

Cleue, Berg, Stetin &c.

Finalement le Mercredy ensuiuant le 23. 13. de May, arriua aussi le tres-Illustre, tres-puissant Prince & Seigneur, Sieur Matthias II. Roy de Hongrie & de Bobeme, &c. Archiduc d'Austriche. Duc de Bourgongne, Styr, Kernten, Crain & Vvrtenberg, Marquis de Maraue, Comte de Habspurg, Tirol, &c. auec braue & grand train & bel appareil, auquel il y auoit iusques à cent Arquebusiers à cheual, lesquels Seigneurs & Electeurs & Ambassades susdits furent tous receus & introduits splendidement en la ville de Francfort, par la cheualerie qui auoit este leuée par la ville, & dont la plus grande part estoient bourgeois.

Ordre & Seance des Electeurs, Seigneurs, & Ambassadeurs au Conseil tenu au Rommer, ou maison de ville.

Orapres que les Electeurs du Saint Empire, de Mayence, Trier, Cologne; l'Administrateur de l'Electorat Palatin, le Duc de Saxe; & les Ambassades de l'Electeur de Brandenbourg, comme a esté dit cy dessus, furent arriuez dés le Mardy ensuiuant le 22. 12. de May, comme aussi en apres par diuerses fois, ils tindrét conseil par ensemble au Rommer, ou la maison de ville, en vne sale specialement à ce dediée. Il y eut en cette sale sept sieges couuerts de velours noir & coussins de mesme, disposez par ordre, l'vn apres l'autre prés la fenestre, dans lesquels s'assirent lesdits Electeurs, l'Administrateur & l'Ambassadeur, à sçauoir pour commencer à la main droicte, premierement le Palatin, apres luy le Roy de Boheme, en qualité d'Electeur: & apres sadite Majesté, l'Electeur de Mayence, puis celuy de Trier, celuy de Cologne, celuy de Saxe, & en fin celuy de Brandenbourg. Au deuant d'eux estoit dressée vne table longue, couuerte de velours noir, à laquelle estoient assis les Chanceliers & Secretaires desdits Seigneurs, & sur les bancs d'alentour & autres, estoient assis leurs principaux Conseillers.

Mais entr'autres choses, desquelles (qui furent tout aussi-tôt tirées en consultation) le poinct du jurement en fut vne: lequel selon la teneure de la bulle d'or, les bourgeois de la ville sont tenus de iurer. Parquoy & apres que Messieurs les Electeurs l'eurent requis, tant du Senat, que de la bourgeoisie & des soldats gagez de la ville, & pour cét effet eurent designé le Samedy 26. 16. de May, auec exprés commandement de faire sortir de la ville tous ceux qui n'appartenoient à la suitte des Electeurs. Dequoy l'honorable Magistrat en aduisa ses bourgeois & habitans, dés le Vendredy au deuant, par le son du tambourin, & cry public.

Forme du Serment que le Magistrat, le Senat & soldats de Francfort, prestent aux Electeurs du saint Empire.

Et le Samedy ensuiuant, qui estoit le 26. 16. de May, auant le disner, Messieurs les Electeurs & l'Ambassade de l'Electeur de Brandenbourg, le Sieur Adam Gans, noble, Seigneur de Putlitz, estans assis sur les chaires de velours noir, en l'ordre que dessus, en la sale haute de la Maison de ville, en vn lieu releué de planches d'enuiron d'vn pied de hauteur; l'honorable Magistrat de Francfort leur presta le premier dit serment, en la forme qui leur

fut proposé par le Chancelier de l'Electeur de Mayence, le sieur François Philippe Eaust & à peu prés de cette teneur. A sçauoir qu'auant toutes choses le Magistrat de Francfort deuoit en toute fidelité promettre & iurer au tres-Reuerend Prince, & Sr. Sr. Iean Schweikard Archeuesque de Mayence & Electeur, &c. se representant en son nom, & au nom des autres Seigneurs Electeurs joint à l'Administrateur de l'Electorat Palatin, & à l'Ambassadeur de l'Electeur de Brandenbourg, de vouloir maintenir en toute fidelle diligence & serieuse prenoyance tous & vn chacun des Electeurs, soit de la surprinse l'vn de l'autre, en cas qu'il suruint de la mesentente entr'eux, soit contre toute iniure qui pourroit estre faite à eux, ou à aucun de ceux-qu'ils ont en leur suitte à Francfort au nombre de 200. cheuaux, à peine des punitions inthimées par la bulle d'or. Et pendant le temps de l'Election, de ne laisser, ny permettre en aucune personne, de quelque estat & qualité qu'il puisse estre en aucune façon entrer en la ville de Francfort, horsmis à leurs messagers & gens de commandement : Aussi ceux qui durant, ou apres l'entrée des Princes s'y pourroyent estre fourrez, de faire sortir de la ville sans delay par voye de fait, sous peine mentionnée en la bulle d'or.

Aussi-tôt apres cela, le Senat le leur promit en main & iura publiquement & en presence de beaucoup d'assistans, selon la forme du serment proposé par le Chancelier de l'Electeur de Mayence. Cela fait, l'Administrateur de l'Electeur Palatin, & l'Ambassadeur de l'Ecteur de Brandenbourh, se leuerent pour s'en aller vers la fenestre de la sale qui regarde sur la place, & de là virét la bourgeoisie, qui selon l'aduis qu'elle en auoit receu le iour de deuant, s'y estoit rassemblée pour faire le mesme serment. Et en mesme temps les soldats qu'on auoit rassemblez de tous les quartiers de la ville en vne place qu'on nomme le Ranhoff, & depuis conduit en bel ordre sur la place deuant le Rommer, ayans fait vn cercle, presterent de mesme le serment qui leur fut proposé, & ce à la veuë de Messieurs les Electeurs. Les iours ensuiuans Messieurs les Electeurs à diuerses fois & presque tous les iours retournerent à leurs sessions, & consulations, comme auparauant & au mesme lieu, & finalement destinerent le 13. 3. de Iuin pour le iour de l'Election qui s'est aussi tenu & obserué comme s'ensuit.

Le Mardy 2. de Iuin le iour precedent l'Election, deuant midy l'honorable Magistrat de la ville de Francfort fit de nouueau sonner le tambour & proclamer, que tous & vn chacun des estrangers & de ceux qui n'estoient compris en la suitte des Electeurs, ou qui ne fut obligé par serment au Senat, eut quant & quant à vuider la ville. Et apres midy toutes les portes de la ville furent closes & fermées.

Ceremonies obseruées en l'Election Royale qui se fait au Temple de S. Barthelemy, les habits & vestemens Electoraux, l'ordre & rang que tiennent les Electeurs, allans audit Temple & le serment qu'ils prestent à l'Autel auant qu'entrer au Conclaue d'Election.

Mercredy le 13. 3. Iuin 1612. se fit l'Election Royale : & premierement la bourgeoisie fut en armes, rassemblée en diuers endroits de la ville, singulierement ceux qui auoyent esté mis à deux rangs depuis le Rommer, iusques à l'Eglise de S. Barthelemy, parurent en tres-bel équipage.

En apr

En aprés le Magiſtrat fit ſonner vne demie heure durant vne groſſe cloche, qu'on nomme la cloche de l'alarme. Apres 7. heures les Electeurs ſe raſſemblerent au Rommer, ou Maiſon de ville, y eſtans venus tres-pompeuſement à cheual, & y ayans tardé enuiron vne heure à s'habiller de leur habits Electoraux, en diuerſes chambres; eſtans habillez, vindrent à s'entr'attendre en la grãde ſalle du Cõſeil. Sur les 8. heures ils deſcendirent du Rommer, monterẽt à cheual, & cheuaucherent ſelon l'ordre qui s'enſuit, vers le Temple de S. Barthelemy. Premierement vn grand nombre de Conſeillers, Nobles, & d'autres eſtats, au ſeruice des Electeurs marchoit deuãt, les Mareſchaux des Electeurs de Mayence, & de Trier, Iean Philippe de Hohenec̃k, & Melchior Sr. d'Eltz, chacun d'eux portant en main vne eſpée en vn fourreau doré, ſuiuoiẽt à cheual: apres eux le Tres-Reuer. en Dieu Prince & Sr. Sr. Iean Schweickard Electeur de Mayence, & le Tres-Reuer. en Dieu Prince & Sr. Sr. Lothaire Archeueſque de Trier, ſuiuirẽt veſtus de leurs habits Electoraux, à ſçauoir de robbes eſcarlattes fourrées, & parée par dehors d'hermine blanche, & d'vne mittre de meſme couleur & fourrure: en apres cheuaucherent les Mareſchaux de l'Archeueſque de Cologne, & du Royaume de Boheme, l'vn deſquels, à ſçauoir celuy de Cologne, portoit en ſa main vne eſpée en vn fourreau doré, & le Mareſchal de Boheme vn autre en vn fourreau de velours rouge. Et immediatemẽt apres eux ſuiuoit le Tres-Reuerend, Tres-Illuſtre & Tres-genereux Prince & Sr. Sr. Ferdinãd Archeueſque de Cologne, &c. à droite, & ſa Majeſté Royale, comme Roy de Boheme, & en qualité d'Electeur, à gauche, veſtus & parez de meſmes habits & bonnets, que les deux premiers Electeurs Eccleſ. mais ſa Majeſté Royale eſtoit encor ornée par deſſus ſon bonnet, de la Couronne de Boheme. Apres luy marchoient Pleickhard de Helmeſtet Mareſchal du Palatinat, & le Sr. Maximilian de Pappenheim Mareſchal du S. Empire, chacun deſquels portoit ſemblablement en main vne eſpée dans vn fourreau doré, & apres ſuiuoient à cheual les Tres-Illuſt. Prince & Sr. Sr. Iean Palatin du Rhin, adminiſtrateur de l'Electorat Palatin à droicte: Sr Iean Georges Duc de Saxe, Iuliers, Cleue & Berg, &c. Electeur, au milieu: & le Sr. Adam Gans Sr de Putlits, &c. comme Ambaſſadeur de l'Electeur de Brandenbourg à gauche: entre leſquels les deux Electeurs du Palatinat, & Saxe, auoient auſſi chacun vne robbe de velours rouge, fourrée, & parée, par dehors d'ermine, & vn bonnet ſemblable aux autres Electeurs Eccleſ. mais l'Ambaſſadeur de Brandenbourg eſtoit habillé de noir ainſi qu'à l'ordinaire, on ne portoit auſſi deuant luy aucune eſpée, d'autãt que l'Electeur de Brandenbourg n'eſtoit luy-meſme preſent en perſonne. En cét ordre eſtans paſſez entre les deux rangs des bourgeois bien eſquipez, & arriuez à ſaint Barthelemy, qui eſt vne grande Egliſe baſtie en Croix, & ornée d'vne belle & haute tour deuers Septentrion, ils deſcẽdirent, & entrerent au Temple, là où dés leur arriuée les trompettes des Electeurs, dont il y auoit bon nõbre, & qui eſtoient colloquez ſur vn eſchaffaut fait à propos, commencerent tous enſemble à ſonner, & au deſſous les tãbours de camp à battre: ce qui rẽdit de ſoy vn ſingulier eſclat lequel ils cõtinuerent iuſques à ce que les Electeurs fuſſẽt tous entrez au cœur qui eſtoit fort bien orné de toutes ſortes de belles & riches tapiſſeries tiſſuës d'or & de ſoye, comme auſſi les ſieges des Electeurs eſtoient couuerts de velours noir, & les couſſins de meſme, horſmis ceux du Roy de Boheme qui eſtoit tres-richement paré d'vne piece de drap d'or. Or chacun des Electeurs ayant

pris le ſiege qui luy auoit eſté preparé, à ſçauoir les Electeurs de Mayence, & Boheme, & du Palatinat, à droitte du chœur : au milieu là où le Chantre a accouſtumé de ſe ſeoir, celuy de Trier ; & à gauche celuy de Cologne, & de Saxe, enſemble l'Ambaſſadeur de l'Electeur de Brandenbourg, & quelques-vns de leurs principaux Conſeillers, & du Clergé ayans eu entrée, le Sieur & Mareſchal de Pappenheim ferma les huys. Et tôt apres on commença à ſonner les Orgues & à chanter *Veni ſancte Spiritus*, que les Muſiciens acheuerent du haut de la gallerie qui reſpond dans le chœur.

Sur ce le Suffragan de Mayence ſe mit à faire l'office de la Meſſe: mais le Palatin, auſſi Saxe & Brandenbourg, qui n'ont pas accouſtumé d'aſſiſter à ces ſacres ſe retirerent auec leurs gens au cõclaue de l'election, qui eſt tout ioignant le chœur, au droict coſté, & s'y arreſterent iuſqu'apres la Meſſe dite, qui fut entre meſlée de tres-bonne muſique, puis retournerent à leurs places, & apres qu'on eut chanté & acheué l'hymne *Veni ſancte Spiritus*, les Electeurs auec l'Ambaſſadeur de Brandenbourg, ſe rendirent deuant l'Autel, où ils furent conduits chacun par ſon Mareſchal, portans vn glaiue au fourreau, horſmis le ſuſdit Ambaſſadeur de Brandenbourg : & là en vertu de la bulle d'or, ils preſterent le ſerment en cette ſorte, à ſçauoir qu'vn chacun d'eux monta ſur le plus haut degré de l'Autel, ſe retourna deuers les aſſiſtans ; & l'Electeur de Mayence entre deux leur ramentût les cauſes de leur aſſemblée, & que c'eſtoit pour faire le ſerment porté par la bulle, & qui ſe doit faire auparauant l'Election. Et là deſſus luy meſme le premier le rendit és mains de l'Electeur de Trier; puis l'ayant requis, & leu aux autres Electeurs, en meſme ſorte, il iurerent auſſi tous les Eccleſiaſtiques mettans la main ſur l'eſtomach, & les ſeculiers ſur les Euangiles.

L'Electeur de Mayence requit auſſi que deux Notaires en prinſſent acte, & la miſſent par notte, & qu'il en fiſſent vn ou pluſieurs inſtrumens : il y en eut qui le preſenterent, & toute la Nobleſſe & autres aſſiſtans furent requis, & prins à teſmoins.

Le ſerment fait, les Electeurs s'en retournerent vers leurs ſieges, & apres que l'on eut acheué de chanter l'Antiphone *Veni ſancte Spiritus*, auec les autres collectes qui y dependent, ils entrerent en la Chapelle Imperiale, ou Conclaue d'Election, qui eſt vne place eſtroicte, & en long, ioignant au chœur deuers Midy, & ayant vn Autel bien paré, comme elle eſtoit outre cette en ce temps de belles & riches tapiſſeries tiſſuës de fil d'or & de ſoye : & là ſe mirent à proceder à l'Election d'vn Roy des Romains, & Empereur pour l'aduenir.

Or auoit-on auſſi appreſté au jeune Prince Palatin vne place ornée & tapiſſée de drap d'or: ſemblablement à la Reyne, & aux Damoiſelles de ſa ſuitte, en haut ſur la voute du Temple, vis à vis du chœur à la feneſtre du milieu, d'où il ſe pouuoit voir bien commodément tout ce qui ſe traictoit dedans, & hors le chœur.

Mais apres que les Electeurs eurent eſté enſemble en la Chapelle ou Conclaue d'Election, & que pendant ce temps ils eurent par deux diuerſes fois fait entrer & reſſortir leurs Conſeillers principaux & Notaires, en fin eſtans tombez d'accord de l'Election, & la proclamation faite en la Chapelle d'Election, ils en ſortirent, le tout ayant duré viron vne heure. Et en premier lieu ſortit l'Electeur de Mayence, puis celuy de Cologne, & de Trier, qui conduiſoient au milieu ſa Majeſté Royale d'Hongrie & de Boheme, & comme eſleu

Roy des Romains. A la fin sortirent le Palatin, Saxe, & Brandenbourg, les trompettes, & clairons recommencerent à sonner, & les tambours à fraper : ce qui donna vn grand retentissement en l'Eglise, cõme encore toutes les grosses cloches qui furent sonnées sur les tours en signe d'applaudissement, & les gros canons qu'on lascha de ioye sur les ramparts de la ville. Cependant sa Majesté fut menée vers le haut Autel du chœur, & elle s'agenoüilla sur le plus haut degré d'iceluy; mais les Electeurs demeurerent debout à costé d'icelle, puis on commença à chanter *Aditorium nostrum in nomine Domini* : Item le Psaume, *In virtute tua lætabitur Rex*, &c. & autres prieres conuenables à l'action, & en faueur du Roy nouuellement esleu: icelles acheuées, les Electeurs mirent le Roy sur l'Autel, & on chanta le *Te Deum laudamus*, depuis vn bout iusques à l'autre, & ce à trois chœurs, à sçauoir sur les orgues, en musique, & tiercement sur les trompettes & clairons du Roy, & des Electeurs.

Theatre erigé au deuãt du chœur pour le Roy des Romains nouuellement esleu, & pour les sept Electeurs.

Cela fait, on r'ouurit vne porte à la mãin droicte du chœur, & on releua sa Majesté Royale de dessus l'Autel, & les Electeurs, & l'Ambassadeur de Brandenbourg la reconduisirent par le chœur vers vn theatre erigé par dehors au deuant du chœur, suspendu, & couuert de tous les costez de toutes sortes de belles tapisseries: il y auoit sur ce theatre sept chaires couuertes de velours noir pour les Electeurs.

Etourre ces sept, il y en auoit encore vne autre releuée d'vn degré plus haut que les autres, & couuerte de drap d'or, sur laquelle s'assit le Roy nouuellemẽt esleu : mais les Electeurs s'assirent chacun en son rang, à sçauoir l'Electeur de Mayence, & l'Administrateur Palatin à sa droite ; l'Electeur de Cologne, celuy de Saxe, & l'Ambasseur de Brandenbourg, à sa gauche de Trier au milieu : l'Administrateur tenoit en main la pomme de l'Empire, Saxe l'espée, & l'Ambassadeur de Brandenbourg le sceptre. Cependant que chacun des Electeurs prenoit sa place, les trompettes sonnoient, & les tambours battoient, & eux ayans cessé, la proclamation se faisoit par le Reuerend Sieur *Georc Foiederich Greiffenglor de Bolraht*, grand Preuost de Mayence & Wormes, presque en ces sens.

Proclamation & publication de l'Election.

Que vû par la mort de feu tres-Illustre, & tres-puissant Prince & Sr. Sr. Rodolphe II. Empereur Romain de tres-heureuse memoire, le saint Empire estoit demeuré vaquant, les tres-Reuerends, tres-Illustres, tres-genereux Princes & Srs. Srs. Electeurs & Ambassadeurs icy presens, s'estoiẽt ainsi qu'il conuient, & selon la teneur des loix Imperiales dressez sur ce fait, mutuellement accordez de l'election & choix d'vn autre Chef, à l'hõneur & gloire du Tout-puissant, à Vtilité & salut de l'Empire Romain, & l'augmentation de la Chrestienté : & que pour lors il denommoient & declaroient le tres-Illustre & tres-puissãs Prince & Sr. Sr. Matth. II. Roy de Hongrie, & de Boheme, &c. Archiduc d'Austriche, nostre tres-clement Sr. & l'eslisoient au nom du Tout-puissant, pour Roy des Romains, & Empereur à venir. Cette mutuelle Esle-

ction ſe publioit de la part des Electeurs & leurs deputez, afin qu'vn chacun d'oreſnauãt ſçache rendre l'honneur & le deuoir comme il conuient, à ſa Majeſté Royale eſleuë.

Apres cette publication, les trompettes & tambours recommencerent leurs ſons de reſiouïyſſance, & cependant les Electeurs auec ſa Majeſté Royale ſe leuerent de leurs chaires, & deſcendirent du theatre: & premierement celuy de Trier, puis les trois Electeurs ſeculiers, enſemble l'Ambaſſadeur de Brandenbourg, l'vn à coſté de l'autre, à ſçauoir le Palatin auec la pomme de l'Empire à la droite, le Saxe auec l'eſpée nuë au milieu, Brandenbourg auec le ſceptre à la gauche, ſa Majeſté Royale ſuiuoit, & peu apres Mayence à dextre, Cologne à ſeneſtre.

Ainſi ils ſortirent du Temple, & monterent à cheual deuant la grande porte d'iceluy, conduiſirent ſa Majeſté en l'ordre que deſſus, iuſques à ſon palais, en la maiſon appellée au grand Braunfels: mais au deuant d'eux marchoient en premier lieu les Officiers de ſa Majeſté, puis ceux de Saxe, & apres eux tous les autres officiers des autres Electeurs, comme auſſi les Trompettes de ſa Majeſté, leſquels les vns apres les autres rempliſſoient les ruës du retentiſſement de leurs trompettes & tambours. En fin apres les principaux Conſeillers des Electeurs ſuiuoient les Electeurs eux-meſmes auec ſa Majeſté en l'ordre que dit eſt. Ainſi par la grace de Dieu s'eſt heureuſement acheuée l'élection Royale; & ſa Majeſté Royale d'Hongrie, & Boheme, Mathias II. eſt d'vn vnanime conſentement des Electeurs, & à la ioye, & applaudiſſement d'vn chacun, eſleu pour Roy des Romains, & chef du S. Empire.

Or combien que l'eſlection fut faite ſelon le recit qui en a eſté deduit, ſi eſt-ce que les Electeurs cõtinuerent à ſe raſſembler les auant-midy au Rommer, en la maiſon de ville, pour y deliberer & reſoudre des affaires importans & concernans l'Empire.

Le reſte du temps ſe paſſoit en mutuelles careſſes, feſtes & banquets qui ſe ſont faits à diuerſes fois, & tres-ſomptueux, auec grand appareil, tant de la part des Princes Electeurs, que des autres Princes, Comtes & Seigneurs, qui dés auſſi-tôt apres l'eſlection aborderent en grand nombre en la ville. Apres les banquets il ſe voyoit toutes ſortes de beaux & nobles exercices, courſes, cõme à courir la bague & manier cheuaux, iuſques à ce que le couronnemẽt Imperial, pour lequel on faiſoit toutes ſortes d'appareils ſe parfit heureuſement le Dimanche 24. 14. de Iuin, comme il ſera dit cy-apres.

Pendant ce temps, & le Ieudy 22. 11. de Iuin deuant le Couronnement, la feſte du Corps de Chriſt eſcheut; on fit lors vne proceſſion depuis le temple de S. Barthelemy, iuſques au Conuent des Predicateurs, à laquelle ſa Majeſté auec les Electeurs Eccleſiaſtiques, & pluſieurs autres de haut & bas eſtat aſſiſterent en grand nombre.

DV ROYAVME DE HONGRIE.

SOMMAIRE.

1. *Quelles Prouinces & pays ſont compris ſous la* Hongrie, *& d'où elle a pris ſon nom.* 2. *Quels ſont les bornes de ce Royaume, & ſon climat.* 3. *Diuiſion du pays de* Hongrie *en deux parties, & d'où vient le nom de* Bude, *ville capitale du Royaume, ſa belle & forte aſſiette.* 4. *Deſcription des autres principales villes, entre leſquelles eſt* Stridon, *patrie & lieu de naiſſance de S. Ieroſme : & lauarin, vulgairement* Rab, *ville imprenable en apparence, & neantmoins priſe ſur le Turc par vn Gentil-homme François le ſieur de Vaubecourt.* 5. *Des fromens de Hongrie ſe changeans en autre meilleure eſpece la troiſieſme année. Des vins ſulphurez de forte odeur, & enyvrans ſoudainement.* 6. *Deſcription des riuieres, lacs, fontaines d'eaux chaudes medecinales, & montagnes plus renommées du pays.* 7. *Du ſel mineral de Muromaruſie, & eaux miraculeuſes conuertiſſans le bois en pierre. Autres eaux boüillantes transformans leur élement en pierre. Autres nitreuſes qui coulant en Hyuer ſe glacent & gelent en Eſté. Autres qui amoliſſent, le fer comme boüe. Autres qui font la chryſocolle ou ſoudure d'or.* 8. *Des mines d'airain de Menſole : & de l'abyſme du Comté de Zolie de ſi mortelle odeur qu'elle tuë les oyſeaux volans par deſſus.* 9. *Hongrie habitée en diuers temps par diuerſes nations barbares de Pannoniens, Gots, Huns, Scythes.* 10. *De la diſpoſition des neuf Cercles qui enuironnoient anciennement tout le pays, & du mot du guet qui ſe donnoit d'vn Cercle à autre.* 11. *Hongrois anciennement farouches, ſeditieux, vindicatifs : aniourd'huy ciuiliſez & adonnez à l'exercice des armes. Leur maniere de viure & d'habillemens, de leurs mariages & funerailles. Leur langage & façon d'eſcrire particuliere.* 12. *Couſtume des Hongrois porter mouſtaches longues & barbe raze.* 13. *Leur richeſſe en beſtail & abondance de viure : & les petites forces de ce Royaume.* 14. *Des deux Magiſtrats principaux de la Hongrie, dont le Palatin eſt le premier, & des autres officiers du Roy.* 15. *Du duel & combat d'armes ordonné és cauſes difficiles à iuger.* 16. *Des ſucceſſions dont les ſeuls maſles ſont capables.* 17. *Diuerſité de ſectes de Religion qui regnent en Hongrie, & de la grande conformité du Caluiniſme auec le Mahometiſme.* 18. *Du nombre des Archeueſchez & Eueſchez de cét Eſtat.* 19. *Liſte des Roys de Hongrie, leur regne & mort.* 20. *Relation des differens & troubles ſurueuus l'an* 1605. *en ce Royaume pour le fait de la Religion, & pour les charges & dignitez aux armées.* 21. *Articles de la paix faite pour la Hongrie auec Boſcay en Septembre* 1606. 22. *Conferance de Debrita entre les Ambaſſadeurs & Deputez de l'Empereur & de l'Archiduc Matthias : & de ce qui y fut conclu pour la deciſion de leurs differens.* 23. *Ceremonies obſeruées en Hongrie en la reception, Sacre & Couronnement du Roy Matthias.*

I. PVIS que cét Estat a touſiours eſté ſeparé de l'Empire, il eſt à propos d'en faire vn diſcours particulier afin qu'on reconnoiſſe le pays que le Roy Matthias auoit ſous ſa puiſſance n'eſtant que Roy de Hongrie.

La Hongrie comprend aujourd'huy toute la baſſe Pannonie, nommée la ſeconde Proconſulaire, tout le pays des Iazygiens Metanates, que Ptolomée enferme entre le Danube & le Tibiſce, & les monts de Sarmace : & embraſſe encor la partie de la Dace, qu'on nomme Tranſyluanie, qui a toutesfois ſes Vayuodes, & n'obeyt pas à ce nouueau Prince. Elle a tiré ce nom des Huns ou Hongres, peuples de Scythie qui s'y ſont habituez, & qui ſont ſortis de Iuhre ou Iugre pays de Scythie aſſis du coſté du Nordoüeſt, qui eſt maintenant tributaire du Duc de Moſcouie.

II. Ce Royaume a pour ſes bornes du Midy la riuiere du Saue, qui le ſepare de la Croace, & de la Seruie, qui ſont en la partie de l'Eſclauonie qui regarde la mer Hadriatique ; du Nord la Pologne & la Ruſſie, diuiſées par le mont de Carpathe : du Ponant l'Auſtriche iadis Prouince capitale de la haute Pannonie, auec la Morauie & la Stirie ; & du Leuant la riuiere de Tibiſce, aujourd'huy Tiſſe ou Patiſſe. Mais ſi nous voulons enclorre en ce Royaume la Tranſyluanie, il aura pour limite du Leuant les deux Valachies, c'eſt à ſçauoir la ſouſalpine, & la Moldauie, ſeparées par la riuiere d'Aulte, nommée pour le preſent Oli par les Hongrois, & Ali par les Allemans.

III. On loge ce Royaume entre le milieu du ſixieſme & du ſeptieſme climat, tellement qu'il comprend le ſeizieſme & dix-ſeptieſme paralelles, & ſon plus grand iour d'Eſté eſt au deſſus de quinze heures & demie iuſques à ſeize.

La Hongrie eſt diuiſée en deux parties, dont on nomme l'vne au deçà du Danube, & l'autre au de là, & le milieu de la derniere eſt arrouſé de la riuiere de Tiſſe. La ville capitale du Royaume eſt Bude, qui porte, comme on dit, le nom du frere d'Atile, ou bien l'a tiré des Budins peuples de Scythie, dont Herodote fait mention. Appian, Itenique, & Althamere le prennent pour la Curte de Ptolomée. Les autres pour l'Aquincum de meſme Autheur, & d'Antonin. Elle eſt vulgairemeut appellée Offen. Si l'on conſidere l'aſſiette de cette ville, qui eſt en partie montueuſe & bien fortifiée, on iugera qu'il eſt impoſſible de voir rien de plus agreable, ou de plus fort en toute la Hongrie. Elle fut priſe par Solyman Empereur des Turcs le vingtieſme d'Aouſt l'an mil cinq cens vingt-ſix. Les autres ſont Boſonie, communément Preſzborgh, bonne

IV. ville, où la riuiere de Lext diuiſant la haute Pannonie d'auec la baſſe, ſe meſle dans le Danube. Cette ville eſt ancienne, ioüyt d'vne agreable aſſiette, & d'vn bon air, & ſurpaſſe en beauté pluſieurs villes de Hongrie. Il y a au faux-bourg au ſommet d'vne haute mõtagne vn chaſteau fort au poſſible. On void pareillement en Hongrie Belgrade, nommée par les anciens Taurunum, vulgairement Albegreque, & en Allemand Griechs Weiſſenburg, qui fut priſe par Solyman l'an de ſalut 1520. Apres cela du long du Danube on trouue Singidun, que le Turc prit l'an 1439. A my chemin de ces deux villes on voit le champ de Maxons, où Iean Huniade emporta vne victoire ſignalée ſur Mahomet Empereur des Turcs l'an mil quatre cens cinquante-ſix. Contremont le fleuue on trouue pluſieurs lieux emportez par les Turcs ſur les Chreſtiens, comme la Ville de Valpe priſe l'an 1543. celle de Cinq-Egliſes ſur le Draue, priſe en

la meſme année 1543. celle de Zigeth priſe l'an 1566. On void encor en ce Royaume Strigogne-ſur le Danube, communément Gran, iadis Archeueſché, maintenant la proye des Turcs. Albe Regale, ou Royale, autrement Stulwiſſenburg, place deſtinée à la ſepulture & au couronnement des Roys de Hongrie, & priſe par le Turc l'an 1543. Preſque en la meſme contrée on voit ...don, patrie de S. Ieroſme, & pareillement la forte ville de Komore, que les Turcs ont tant de fois attaquée en vain, & qui eſt en vne Iſle de meſme nom. Il y a auſſi Lauarin, vulgairement Rab, place aſſiſe ſur le Danube, qui ſemble imprenable, & toutesfois a eſté premierement priſe par le Turc, puis repriſe par l'induſtrie du ſieur de Vaubecot, Gentil-homme François. Ie paſſe ſous ſilence les autres villes comme peu conſiderables.

QVALITE'.

LE Royaume de Hongrie eſt naturellement pourueu de toutes choſes, vû qu'il y vient des grains de toutes ſortes, & diuers fruits en grande abondance. Car la terre y eſt ſi fertile que le froment ſe change la troiſieſme année en vne meilleure eſpece, & il y a en ce pays des ſortes de fromẽt qui different des noſtres & le terroir produit du bled ſans eſtre preſque cultiué. Elle porte auſſi diuerſes ſortes de vins qui ſont fort ſains, & ſi excellẽs qu'il y en a quelques-vns qui ne cedent nullement à ceux de Candie. Celuy qui croit prés de la ville de Sirmie eſt des meilleurs, mais celuy qui vient en la Comté de Piſſil eſt d'vne faſcheuſe odeur, & enyvre auſſi tôt à cauſe des eaux chaudes & ſoufrees. Elle abonde tellement en bœufs & en montons, que c'eſt choſe merueilleuſe. Il y a auſſi force liévres, dains, chevreux, cerfs, ſangliers, loups, ours, & ſemblables beſtes: de meſme que diuerſes ſortes d'oiſeaux, principalement des vautours, des perdrix & des faiſans. Dauantage on y trouue force veine d'or, d'argent, de cuivre, d'acier & de fer: & non ſeulement on y rencontre de l'or aux mines, mais encor dans le ſablon des riuieres. Il y a toutesfois peu d'eſtain & de plomb. V.

Au reſte il n'y a preſque pays qui aye plus grãd nombre de groſſes riuieres que la Hongrie, ny qui ſoient plus nauigeables, ou plus abõdantes en poiſſon. Vous y voyez le Danube, le Saue, le Draue, & le Tiſſe, dont les trois premiers ſont communs à quelques autres Prouinces, mais le Tiſſe n'appartient qu'à la Hongrie. Cettuy-cy naît en Maromaruſie ſous les hauts ſõmets du mont de Carpathe, & eſt plus abondant en poiſſon que tous les autres fleuues de Hongrie. Car on y prend grande quantité d'eſturgeons, de brochets, dõt le foye a quelquesfois demie aulne de longueur, de carpes & d'autres poiſſons. Il y a encor d'autres riuieres, outre les ſuſnommées, qui nourriſſent grande quantité de truites, ſaumons, perches, lamproyes, barbeaux & autres poiſſons, & l'on void auſſi rouler de l'or parmy leur ſable. VI.

Il y a auſſi de grandes montagnes, dont la plus renõmée eſt celle de Zarchzal, iadis nommée par les Grecs Carpathe, à cauſe du fruict & rapport de ſes mines. La ſeconde eſt celle de Matran qui eſt couuerte de vignoble prés d'Agrie. La troiſieſme & plus grande de toutes eſt Erdel.

On void ſemblablemẽt en Hongrie pluſieurs lacs, dõt le principal eſt celuy de Balatõ, en Allemãd Plathe, qui a de longueur 40. mille d'Italie, & huict

VII. lieuës de Hógrie. Ce pays abonde auſſi en ſel mineral, qu'on coupe ainſi que de la pierre à Maromaruſie, & ailleurs; & il y a auſſi vne fondaine, dont l'eau tombant en terre s'endurcit, & transforme en pierre. Il y a force bains & eauës medecinales, principalement aux enuirons de Bude. On y void auſſi des eauës chaudes, d'où les poiſſons eſtans tirez viennent à mourir s'ils ſont mis dans de l'eau froide. Les eauës de la Comté de Liptouë prés du village de S. Iean, ſont bonnes contre la gale. Au teroir de Zepus il y a des eauës où le bois ſe transforme comme en pierre, & pres de l'Egliſe de S. Martin au meſme lieu il ſort vne eau qui ſemble boüillir, qui ſe conuertit en pierre tant deſſus que deſſous la terre, & cette pierre eſt preſque ſemblable àcelle de Ponce. On trouue auſſi prés delà des eauës nitreuſes qui coulent en Hyuer, & ſe gelent tellement en Eſté, qu'on a accouſtume d'y aller lors chercher de la glace.

Il y a en la Comté de Zolie vn abyſme, ou vne ouuerture de terre qui iette vne ſi grande & mortelle puanteur, qu'elle fait mourir les oyſeaux qui volent deſſus.

VIII. Prés de la ville de Smolnice dans les montagnes il y a certaine eau qui tombe dans des foſſes où le fer deuient en peu de temps auſſi mol que de la boüe, & ſi l'on vient à le fondre on en fait de tres-bon cuiure.

Prés de la ville Biſtric, en Allemand Menſole, il y a de fort riches mines d'airain, qu'on appelle maintenant Royales, d'où il ſort vne eau verde, qui fait la chryſocolle, ou ſoudure de l'or.

MOEVRS ANCIENNES.

IX. LA Hongrie a eſté long temps la traitte de pluſieurs eſtranges nations. Car elle a eſté premierement habitée des Pannoniens, & Peoniens, puis ſur la decadence de l'Empire Romain, des Gots, qui en furent chaſſez par les Huns. Les Lombards les en ſortirent apres, & s'y tindrent 42. ans: puis les Huns leur ſuccederent ſous leur Roy Attile, qui enrichit ces pays des deſpoüilles des autres nations. Mais Charles le Grand les vainquit, & leur oſta vn grand threſor qu'ils auoient principalement aſſemblé à Bude. En fin l'an de grace 900. du temps de l'Empereur Arnould on vid fondre en ce pays les Hongrois venus de Scythie, qui s'eſtans joints aux reſtes des Huns, rauagerent toute l'Allemagne, & furent en fin vn peu mattez par la perte qu'ils receurent ſous l'Empereur Othon prés d'Auſbourg, l'an 954.

X. Iadis les habitans de ce pays l'auoient tout enuironné de neuf cercles, que les Allemands nomment Hagues, dont chacun eſtoit tellement dreſſé, & fait de pieces de bois de heſtre, ou de cheſne, ou de ſapin, qu'il contenoit vingt pieds de large d'vn bord à l'autre, & auoit autant de hauteur.

Or tous les lieux ainſi entourez eſtoient remplis de craye fort gluante, & ferme ou de pierres fort dures, & le deſſus des ramparts eſtoit couuert de groſſes mottes de terre encores toutes barbuës, & aux coings de ces ramparts ils auoient planté des arbriſſeaux, qui eſtans eſpars ça & là repreſentoient des arbres, & des herbes tout le lõg de la fortereſſe. D'vn cercle à l'autre il y auoit l'eſpace de vingt-lieuës d'Allemagne, & là dedans les bourgs, villages & hameaux eſtoient tellement diſpoſez, qu'on pouuoit entendre de l'vn à l'autre la voix d'vn homme. Les portes eſtoiẽt baſſes & eſtroittes, & en lieu eſcarté, afin qu'ils puſſent plus facilement, & mieux à couuert ſortir pour aller faire leurs

courses,& pilleries : & chaque cercle donnoit le mot du guet à l'autre de tout ce qui arriuoit, ou se projettoit par le son des trompettes.

Procopie distingue les Huns, appellant les vns blancs, & les autres Nomades. Il parle des blancs en cette sorte. Les Huns Euthalites ne meinent pas vne vie pastorale, comme le reste des Huns, ains se tiennent fort propres, & sont les plus beaux & blancs d'entre les Huns. Ceux-cy ne vindrent iamais faire des courses aux terres des Romains, & ne sont d'vn farouche regard comme les autres. Ils ont vn Roy qui leur commande, & les plus heureux d'entr'eux ont vingt amis, qui sont ordinairement à leur table, & ont part à leur puissance, & bource & fortune.

Les Peoniens n'auoient aucunes villes, selon Appian Alexandrin, ains se tenoient en des hameaux selon leurs familles, & n'vsoient d'aucun iugement commun, n'ayant aucun Prince qui leur commandât, ou qui presidât sur les autres.

Les habitans de Hõgtie ont esté iadis estimez farouches, remuans, seditieux, inconstans, auaricieux, desireux de vengeance, & peu amis des estrangers. XI.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Hongrois sont auiourd'huy d'vn assez doux naturel, & assez polis & ciuilisez. Il aiment l'oisiueté, & à demeurer sans rien faire, ou s'amusent à l'exercice des armes. Mais ils s'adonnent bien peu aux arts & mestiers, non plus qu'au traffic & cõmerce, ils sont robustes au possible. Leurs mœurs sont toutes-fois naturellement rudes, & leurs courages plus propres & disposez à la guerre qu'à la paix. Ils mesprisent leurs aises & commoditez, & ne se tiennent aux villes que comme estrangers, & auec dessein d'en sortir bien tôt. Les grands logent leur delices en leurs jardins, & en leurs bains, & ne se soucient en leurs bastimens que d'estre au large. Le reste se tient en des cabanes & loges petites & mal-faites. Ils ne dorment dans le lict jusques à ce qu'ils soient mariez, mais se couchent sur des tapis, ou sur le foing : chose commune à la plus grande partie des nations voisines.

Leurs habillemens sont longs & magnifiques. Ils ne donnent aux femmes pour toute chose en les mariant qu'vn accoustrement neuf. L'habit des femmes est estroit, & les couure jusques au col. Elles portent par dessus leurs robbes de longs manteaux, & couurent leurs testes de coiffes, ou d'autres attours de soye, ou de lin, & cachent tout excepté les yeux, & la plus part portent des perles & des pierreries.. Dauantage les hommes & les femmes portent des prodequins qui vont iusques à my-greue. Ils portent le dueil de leurs parens & amis trespassez vn an entier, & quelquesfois l'espace de deux ans. Ils rasent toute leur barbe, & laissent venir quelques mousthaches, qui sont quelquesfois fort grandes.

Ils ont vn langage particulier qui approche toutesfois fort du Bohemois. Ils ont aussi vne particuliere forme de lettres : toutesfois ils vsent le plus souuent de celle des lettres Romaines. Ils sont fort superbes & hautains, puissans en guerre, & plus adroits à cheual qu'à pied. Ils sont fort obeyssans à leur Princes & à ses Lieutenans. XII.

RICHESSES, ET FORCES.

XIII. COmbien que la Hongrie enuoye en Italie & en Allemagne grãde quantité de bœufs & de montõs, dont le nombre est cõme incroyable; & que quelques-vnes rapportẽt qu'il y a tel payſan qui aura cent bœufs aux paſtis, & ne les verra qu'ils n'ayent triplé, tellement qu'on tient que des chairs de cette Prouince on pourroit nourrir toute l'Europe; & combien qu'il y ait force argent, cuiure, fer, & acier, meſme de l'or, & qu'elle enuoye en diuers endroits du monde beaucoup de calcanthe qui eſt verd, & qui ſe vend aſſez bien, toutesfois on peut aſſez iuger que ce Royaume n'eſt guere riche, & qu'il fait aſſez de s'entretenir par le moyen des fruicts qui y prouiennent, & qui ſont ſes principales richeſſes. Auſſi il n'y a rien eu qui l'ait plus fait ſubſiſter, ny qui ait maintenu ſes armées que l'abondance des viures qui s'y trouuent. Il eſt vray qu'auiourd'huy depuis que les Turcs ſe sõt rendus maiſtres d'vne grande partie du pays, les terres y ſont moins cultiuées, & ne rapportent plus tant quelles ſouloyent faire. Toutes-fois ce que les Chreſtiens tiennent eſt bien entretenu, & capable de nourrir aſſez de gens, combien que les guerres qui ont longuement duré l'ayent rendu moins peuplé. Mais le nouueau Roy Matthias eſtant paruenu à l'Empire, il peut conſeruer ce qui reſte aux Hongrois, ſi durant ce calme il ſe pouruoit pour les occurrences de la guerre. Et ie croy que ſi le Turc venoit fondre ſur ce pays, difficilement le pourroit-il ſouſtenir ſans les forces de l'Empire. La puiſſãce de ce Royaume n'eſt baſtante à celle des Ottomans, ſes richeſſes ſont trop petites pour pouuoir faire de grandes leuées, pour ce que le pays n'eſt guere riche de ſoy, pour le deffaut des ports de mer, & du trafic, d'où l'argent vient aux Royaumes, & outre ce le Turc en occupe la meilleure partie. Ie confeſſe que les Hongrois ſont bons guerriers, mais on ne doit auſſi meſpriſer les Turcs, qui les ſurpaſſent en nombre, & ne leur cedent pas en valeur.

GOVVERNEMENT.

XIV. LE Roy de Hongrie gouuerne ſon Royaume par le moyen de deux Magiſtrats, dont le plus haut eſt diuiſé en trois Magiſtrats. Le premier gouuerne le Royaume au nom du Roy. On comte en ce rang le Palatin du Royaume, qui eſt le premier apres le Roy, & Iuge du Roy meſme, s'il eſt accuſé, & cettuy-cy eſt eſleu par ceux du Royaume, & ſon office n'eſt pas heredi aire. Il y a encor le Iuge de la Cour, qui eſt vn des Iuges ordinaires du Royaume puis le Chancelier perpetuel, qui eſt Archeueſque de Strigogne, & Primat de Royaume, & eſt nommé premier Secretaire, & a la charge d'oſtroyer le Roy quand il eſt eſleu, & de ſeeller les Patentes & les priuileges. Il y a encor Maiſtre de la Cour, qui eſt contraint de ſuiure le Roy, & eſt ſon Conſeil intime. Dauantage le Maiſtre de Tauerniers Royaux, a la charge des mines des Salines, & connoît, & iuge des cauſes des villes, bourgades & chaſteaux en ce qui concerne le fiſc du Roy.

Le ſecond Magiſtrat eſt commis aux iugemens, & ce Magiſtrat compren trois Officiers de fort grãde authorité, c'eſt à ſçauoir le vice-Palatin du Roy aume, le Iuge perſonnel de la preſence, qui tient la place du Roy aux iugemẽ & eſt ſur les Iuges; & le vice-Iuge de la Cour. Les moindres ſont ceux qui ſon

plutôt executeurs des Iugemens que Magistrats, c'est à sçauoir deux Protonotaires du Iuge personel, le Protonotaire du Vice-Palatin, & le Protonotaire Vice-iuge de la Cour. Tous ceux-cy sont appellez Maistres, & ont pour adjoints ceux qui s'ensuiuent. Le Secretaire de l'Archeuesque de Strigogne, qui est appellé Fiscal, douze Assesseurs, & quelques Notaires iurez.

Il y a outre cela des Officiers du Roy, comme le Tresorier du Roy, le grand Chambellan, & les autres Chambellans, le grand Maistre de l'Hostel du Roy. & les autres Maistres d'Hostel, le grand Eschanson, les Gentils-hommes seruans, les Huissiers & plusieurs autres moindres Officiers.

Ils iugent selon le droict escrit. Mais ils ont encor vne autre maniere de vuider les differens qui surviennent entr'eux. Car si la chose est difficile à iuger, il ordonnent qu'elle se decidera par le combat des deux parties : qui se fait en presence du Roy, ou de son Lieutenant. La victoire est adjugée au plus fort, & celuy est tenu pour victorieux qui estonne tellemẽt d'abord son ennemy qu'il recule en entrant dedans le camp, où estant entré est si viuement pourſuiuy qu'il est contraint de sortir hors du lieu qui leur est limité. Ceux qui combattent à cheual courent premierement auec leurs lances l'vn contre l'autre, puis mettent la main aux espées ; & quant à ceux qui combattent à pied ils ont leurs parties honteuses cachées, & le reste du corps tout nud. XV.

Les seuls masles heritent en Hongrie, & s'ils decedent sans enfans masles les femmes ne leur succedent pas, ains le Roy, à qui les biens du deffunct demeurent acquis. XVI.

RELIGION.

OVtre la secte de Mahomet qui est fort espanduë en ce Royaume à cause des places que les Turcs y tiennent, c'est chose assurée qu'il y a plusieurs sortes d'heresies. Car non seulement on y voit regner celles d'Allemagne, mais encor l'Arrianisme y a pris pied, l'Atheïsme s'y est estably. Et c'est chose digne de consideration que les villes sujettes au Turc sont fort peu infectées d'heresie, & qu'au contraire les autres qui sont demeurées aux Chrestiens en sont toutes pleines. Ce qui vient de ce que le Turc n'endure pas aisément qu'on altere quelque chose en ses estats pour petite qu'elle soit, & les heretiques ne sont pas si insolens parmy ces barbares qu'entre les Chrestiens, de crainte d'estre empalez. Anthoine Posseuin raconte qu'vn Ministre Caluiniste voulant vne fois persuader au Bassa de Bude de luy permettre d'enseigner sa secte aux Chrestiens, alleguoit entr'autres raisons qu'il n'y auoit grande difference entre la loy de Mahomet & le Caluinisme. Car, disoit-il, nous nions comme vous la priere des Saints ; nous tenons le Purgatoire pour vne chose fabuleuse, & les images & statuës pour idoles. Vous prenez plusieurs femmes, ou concubines, & nous ne faisons pas grand scrupule qu'vne femme laisse son mary, & se ioigne auec vn autre bien que marié. Dauantage c'est chose commune à vous & à nous de faire des Eglises des estables, & de conuertir les Autels en mangeoires. Vous ne faites conte de la virginité, & nous auons mis par terre les anciens conuents des Vierges. A quoy le Bassa respondit : à ce que ie voy nous serons aisément d'accord en toute chose, sinon que vous nous laissiez l'eau, & vous en y vseriez volontiers de vin. XVII.

XVIII. Mais pource que i'ay dit que les villes sujettes au Turc, sont communément nettes d'heresie, & que le contraire se trouue en celle des Chrestiens, il faut sçauoir que la Hongrie a deux Archeuesches & 17. Eueschez. Les Archeuesches sont Strigogne, & Colasse. Celle-là a sous elle six Eueschez, & cette cy huict. Le reste reconnoit l'Archeuesque de Spalatre. Les Eueschez sujettes à Strigogne sont celle d'Agrie, où il n'y a nuls Turcs, mais la ville & la Dioceſe est pleine d'heresie : celle de Iauarin (vn tiers de la Dioceſe est du Turc) celle de Nitre, où l'Eueſque se tient, & le Chapitre, mais auec vn peu de la Dioceſe libre ; celle de Cinq Egliſes, & celle de Vaccie (toutes deux entierement du Turc,) celle de Veſprin, qui s'est entierement perduë auec la priſe de la ville; car quant à la Dioceſe elle eſtoit deſia toute aux Turcs. La metropolitaine, qui est Strigogne, fut priſe auec la plus grande partie de la Dioceſe l'an 1542. & le Chapitre se retira, & se maintient à Tirnanie, & l'Egliſe est gouuernée par vn adminiſtrateur que l'Empereur y a mis. L'Archeueſché de Colaſſe est toute du Turc, & toutes les Eueſchez luy sont auſſi ſujettes, excepté celle de Tranſyluanie (qui est vne choſe hors de noſtre diſcours) & celle de Zagabrie, dont l'Eueſque qui demeure dans la ville, a mille florins, ou liures de rente : mais la Dioceſe est du Turc.

L'Archeueſque de Spalatre a ſous luy trois Eueſchez ; c'est à ſçauoir celle de Segene, habitée des Vſocques, auec huict ou dix Preſtres au plus, celle de Moſdruch, partie ſous le Turc, & partie ſous le Comte de Sdrin, & celle de Ticin, toute ſous le Turc. Le Cardinal George Draſcauit, pour aider à ſa nation, obtint de l'Empereur Rodolphe vne partie des reuenus de la Preuoſté de Turrochie pour l'inſtitution d'vn Seminaire de la jeuneſſe Hongroiſe en la ville de Vienne ; & deſia les Hongrois reprennent auec allegreſſe la doctrine Chreſtienne, & les ceremonies de l'Egliſe.

ROYS DE HONGRIE.

XIX. LE premier Roy Chreſtien de Hongrie fut Geiza, qui s'eſtant fait baptiſer, voulut eſtendre la foy Chreſtienne par ſon Royaume, & fut en cela aſſiſté des Allemands.

Eſtienne ſon fils, qui est mis au nombre des Saints, fut Roy de Hongrie l'an de grace 997. Il eſpouſa la ſœur de l'Empereur ſaint Henry, nommée Gizele, & en eut entr'autres enfans ſaint Emery, qui mourut ieune auant ſon pere.

Pierre neueu d'Eſtienne de par ſa ſœur luy ſucceda, & ſe rendit inſupportable par ſa paillardiſe. Il fut chaſſé hors du Royaume par les Hongrois, qui mirent en ſon lieu le beau frere de S. Eſtienne

Aba, qui gouuerna le Royaume plus debordement que Pierre, & ſe rendit odieux par ſon orgueil. Il fut tué en guerre le 3. an de ſon regne, & depuis Pierre fut rappellé, qui ſe gouuerna plus en tyran qu'en vray Roy, & exerça grande cruauté contre les Preſtres, & prophana les Egliſes, & les pilla. Il fut finalement pris, & les yeux luy furent creuez la deuxieſme année apres qu'il fut Remis en ſon Royaume, & mourut le meſme an.

André couſin de S. Eſtienne fut fait Roy l'an 1007. reſtablit la religion Chreſtienne en Hongrie, & fit redreſſer les Temples qui auoient eſté abbatus : puis ſe voyant vieil ordonna Roy ſon fils Salomon.

Bela frere d'André le pourſuit par guerre, & obtint victoire ſur luy, & apres ſa mort, il s'en alla à Albe-royal, où il ſe fit couronner. Ce Bela cheut ſi lourdement la 3. année de ſon regne qu'il ſe briſa tout le corps, & mourut bien tôt apres, laiſſant le Royaume à Salomon ſon neveu.

Salomon apres la mort de Bela fut remis au Royaume, l'an 1063. par le moyen de Henry IV. qui luy auoit donné ſa ſœur en mariage.

Geyſa chaſſa Salomon du Royaume, & fut proclamé Roy à Albe-royal: puis ainſi qu'il vouloit de ſon bõ gré rẽdre le Royaume à Salomon, il mourut apres auoir regné trois ans, & lors les Hongrois ne voulurent pas r'appeller Salomon qui mourut en vn hermitage, où il ſe retira en fin apres auoir beaucoup tracaſſé, & taſché de rauoir ſon Royaume.

Ladiſlas homme de bien, ſaint, & iuſte, & qui ſe contint en perpetuelle chaſteté fut eſleu Roy du conſentement de tous, combien qu'il le refusât, & apres pluſieurs victoires, il mourut l'an de grace 1095. & de ſon regne le 10. apres auoir ordonné, que ſon fils Alme luy ſuccederoit au Royaume, cõbien qu'il fut le plus ieune.

Alme quitta le Royaume à Coloman ſon aiſné, mais apres cela les freres entrerent en debat, & les Hongrois qui ne vouloient endurer vne guerre inteſtine entre les freres, ordonnerent qu'ils combattroient l'vn contre l'autre, & que le victorieux ſeroit Roy. Goloman refuſa le combat, pource qu'il eſtoit boſſu, boiteux, & louche. En fin il fit creuer les yeux à Alme, & à ſon neveu, & voulut faire arracher les deux bources à Bela ſon neveu afin qu'il ne pût, auoir lignée. Mais le bourreau craignant l'ire de Dieu, & que le Royaume demeurât ſans hoirs arracha celles d'vn petit chien, & les luy portant le contenta par cette feinte tromperie Coloman mourut d'vne faſcheuſe maladie, l'an de ſalut 1114. & de ſon regne le 21.

Eſtienne ſon fils fut Roy n'ayant pas encore huict ans, & cependant vn autre gouuerna le Royaume en ſon nom. Il regna 18. ans, & pource qu'il n'auoit enfans, il adopta ſon couſin germain Bela fils d'Alme, & le declara Roy par ſon teſtament.

Bela quoy qu'aueugle il gouuerna le Royaume en paix, & mourut d'hydropiſie, l'an de grace 1141. & de ſon regne le 9.

Geyſa ſon fils regna apres luy, mourut l'an de grace 1161.

Eſtiẽne fils aiſné de Geyſa fut ſon ſucceſſeur au Royaume, & mourut l'a 1173.

Bela frere d'Eſtienne.

Emeric frere aiſné regna 8. ans, & mourut l'an de ſalut 1200.

Ladiſlas ſon fils ne regna que 6. mois.

André frere d'Emeric, ſucceda à ſon neveu Ladiſlas, & mourut l'an de grace 1235. de ſon regne le 34.

Bela fils aiſné d'André regna ſix ans, & mourut l'an 1275.

Eſtienne ſon fils luy ſucceda, & mourut le 3. an de ſon regne.

Ladiſlas fils d'Eſtienne ſurnommé Chune, fut tué l'an 1299. apres auoir regné enuiron 14. ans.

André fils d'Eſtienne regna 11. ans, & mourut l'an 1301.

Apres la mort d'André les vns eſleurent Venceſlas Roy de Boheme, les autres Otton Duc de Bauiere, qui fut honteuſement chaſſé de Hongrie, apres eſtre entré auec grandes magnificences.

Charles, fils de Charles Martel Roy de Sicile, que quelques-vns appellent

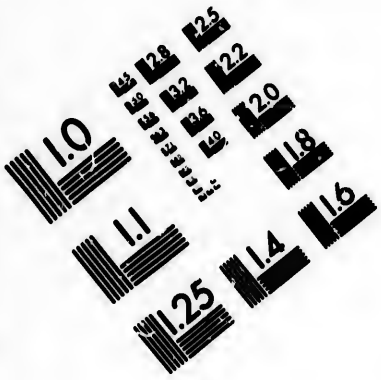

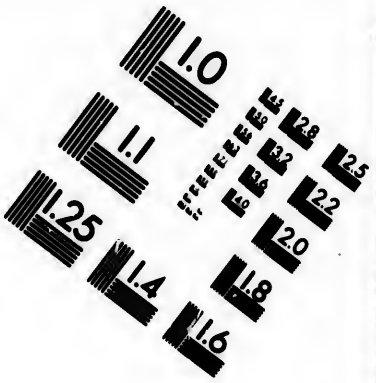

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

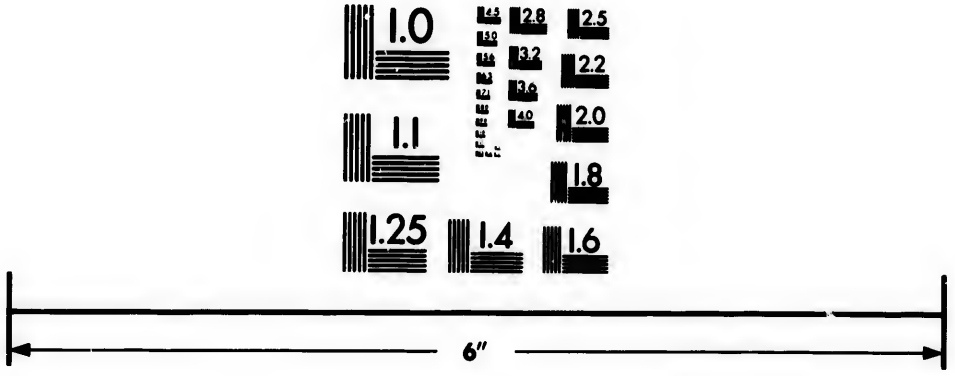

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Carolobert fut eſleu Roy de Hongrie l'an mille trois cens dix.

Loüys ſon fils aiſné encore ieune fut fait Roy, fit groſſe guerre aux Napolitains, & obtint pluſieurs victoires ſur les Italiens. Il mourut aagé de 56. ans l'an de ſalut 1382. apres auoir laiſſé ſon Royaume entre les mains de ſa fille Marie, à laquelle il bailla en Mariage à Sigiſmond fils de l'Empereur Charles. Marie gouuerna quelque temps le Royaume ſous la conduite, & par le Conſeil de Nicolas de Gare, à cauſe qu'elle eſtoit encor fort ieune. Mais en fin les Hongrois enuoyerent l'Eueſque de Sagabrie en Poüille vers Charles fils d'André pour l'inciter à venir en Hongrie pour eſtre Roy. Il y vint, & le Roy Sigiſmond ayant vn peu auparauant eſpouſé ſolennellement Marie qui eſtoit paruenuë en aage, s'enfuyt vers ſon frere Venceſlas. Mais Charles fut tué l'an 1385. par les menées de Marie, & de ſa Mere, & de Nicolas de Gare. En fin la Reyne mere Eliſabeth fut noyée par Hornarch amy de Charles, & la ieune Reyne menée priſonniere en Croace, & miſe en ſeure garde. Sigiſmond leua vne grande armée, prit Hornach, le fit attacher à la queuë d'vn cheual, & trainer par diuers lieux, puis tenailler, & finalement mettre en 4. quartiers. Ce fut ce Sigiſmond qui ayant dreſſé vne grande armée l'an 1396. & meſme eu des François à ſon ſecours, fut deffait auec vne perte de gens ſignalée, par Bajazet Empereur des Turcs, prés de Nicopolis. On tient qu'il y eut en cette bataille 20. mille Chreſtiens, & 60. mille Turcs tuez. Ce Roy & Empereur tout enſemble mourut l'an de grace 1437. de ſon aage le 70. de ſon regne de Hongrie le 15. de ſon regne des Romains, le 27. de ſon regne de Boheme, le 17. & de ſon Empire le 5.

Albert Duc d'Auſtriche gendre de Sigiſmond fut en meſme temps creé Roy de Hongrie, & Empereur des Romains. Il mourut d'vn flux de ſang, pour auoir mangé trop de melons, l'an 1439.

Vladiſlas frere de Caſimire Roy de Pologne eſt appellé pour eſtre Roy. Il vient en Hongrie, & eſt receu comme tel. La veufve du Roy Albert fait vn fils apres la mort de ſon mary, & fait tant auec quelques Princes qu'on oingt, & couronne ſolemnellement à Alberoyale, vn iour de Pentecoſte Ladiſlas, qui n'auoit pas alors encore 4. mois. En fin ceux qui ſuiuoient le party Vladiſlas furent miſerablement deffaits par Amurat Empereur des Turcs.

Ladiſlas fut creé Roy apres la mort de Vladiſlas. Mais à cauſe que l'Empereur Friderin refuſa de leur donner Huniade fut eſleu gouuerneur de Hongrie, & entra par force en Auſtriche, & y fit beaucoup de dommages. Apres pluſieurs debats. Ladiſlas fut mené à Vienne, & receu en grand-hõneur par les Bohemois, & Hongrois. L'an de ſalut 1458. Ladiſlas fut fiancé à Magdaleine fille de Charles Roy de France, & ainſi qu'on preſſoit l'appareil des nopces, il mourut preſque ſoudainement âgé de 16. ans, & ne languit que 16. heures.

Matthias Coruin, fils d'Huniade fut eſleu Roy de Hongrie en l'âge de 18. ans. Et combien que l'Empereur Frideric eut eſté eſleu en meſme temps il s'accorda auec Matthias, qui fut couronné par les mains de Frideric la 6. année de ſon regne, & de ſalut 1464. il mourut ſans aucuns enfans apres auoir regné 37. ans.

Vladiſlas fils de Caſimire Roy de Pologne, que les Bohemiens auoient receu pour leur Roy, fut auſſi eſleu Roy de Hongrie apres la mort de Matthias.

Loüys ſucceda à ſon pere Vladiſlas au Royaume de Hongrie, & mourut en bataille contre les Turcs l'an 1526

Ferdinand d'Auſtriche Empereur luy ſucceda & fit la guerre aux Turcs en Hongrie l'eſpace de 38. ans.

Maximilian d'Auſtriche Empereur.

Rodolphe II. Empereur apres auoir tenu long-temps le Royaume de Hongrie tel qu'il eſt l'a remis entre les mains de Matthias d'Auſtriche, qui à preſent eſt Empereur & les gouuerne.

Sommaire recit des differens ſuruenus audit Royaume, depuis la paix faite auec le Turc en l'année 1605. iuſques à preſent, pour l'intelligence tant du Gouuernement que de la Religion de cét Eſtat.

Les differens qui arriuerent en Hongrie, tant pour les religiõs que pour les charges & dignitez aux armées furent cauſe de grands maux: car Botſcay Bethan, Duc de Kiſmarie ſe reuolta contre l'Empereur en la haute Hongrie & Tranſiluanie, ayãt attiré pluſieurs grãds Seigneurs de ſon party, ſur l'aſſeurãce que luy donna le Turc, ce Botſcay ſe met aux champs auec nõbre de Heiduques qui ſont gẽs de cheual, & ſe fait nõmer Prince de Trãſiluanie, & heritier de Battory, fait vne declaration contre les Lieutenans de l'Empereur, leſquels eſtoient 4. leſquels ioignẽt leurs trouppes enſemble, & vont au deuant de Botſcay, viennent aux mains, les Hongriens tant de pied que de cheual ſe rendẽt à Botſcay, & ſe battẽt 6. heures durant, où Bellieuſe prẽd la fuitte: les Allemãs Sileſiens taillez en pieces. Pets, & Pallas Lippay demeurent priſonniers de Botſcay, lequel enuoya Pets à Herdar Baſcha, & quelques drappeaux pour luy teſtifier ſon affection enuers le Turc, & Pallas Lippay fut Lieutenant de Botſcay, & publierent qu'ils ne prenoiẽt les armes que pour la liberté de leurs cõſciẽces, & pour empeſcher les perſecutiõs Euangeliques cõtre le Clergé, & les Iuiſtes, leſquels furent cõtraints de ſe ſauuer à Vienne, ceux des Caſſouuie ſe reuoltẽt & mirent les Preſtres & le Clergé hors leurs villes, & ſe font Proteſtans, ſelon la confeſſion d'ausbourg. Baſte Lieutenant de l'Empereur fait publier vn pardõ general de l'Empereur, qui ne ſeruit de rien, aſſiege Caſſouuie, en vain, ayãt vne garniſõ dedãs de 6000. hõmes, leue le ſiege, à ſon retour prẽd Tepper & autres places aux cõditions de les laiſſer viure en leur religion ſuiuãt la cõfeſſiõ d'Ausbourg: mais pourſuiuy par Botſcay il perdit 30. chariots d'argẽt & draps qui venoiẽt de Viẽne, cette armée de Botſcay eſpouuẽta les places voiſines, les Allemãs & ſoldats eſtrãgers furẽt taillées en pieces. Baſte exhorte Botſcay par ſes lettres d'entendre à la paix, & ramener tous les ſujets de l'Empereur à leur deuoir, Botſcay fait reſponce qu'il eſt content, à la charge que la Principauté de Tranſiluanie luy demeureroit, & ſeroit Lieutenant en Hõgrie, que les François & Valons ſortiroient, que les gens de guerre ſeroient payez, que la religion Proteſtante ne ſeroit empeſchée, que Bellieuſe qui auoit occaſionné les troubles ſeroit mis entre ſes mains pour en faire juſtice, que l'Empereur viendroit en perſonne aux Eſtats à Ponſon, & que les Allemãs ne ſortiroiẽt de leurs garniſons pour picorer. Baſte voyant ces demandes ne fait reſpõce, toute la Tranſiluanie obeyt à Botſcay, reçoit quelques deniers du Turc, dont il en paya ſa gendarmerie, & conuoqua les Eſtats de Hongrie en vne aſſemblée generale au dernier Auril, les Comtes de Herin, Nadaſte & Bude, leſquels auoient combattu le Turc, ſe rendent du party de Botſcay, lequel auoit vne armée de 25000. hommes, tellement que la Tranſiluanie, la Moldauie, & la Valachie obeyſſoient à Boſcay: ce qui donna occaſion à l'Archiduc

Matthias au nom de l'Empereur, de le rechercher de paix auec conditions advantageuſes, Botſcay, pour cét effet députe Helie Hali, lequel confere auec le Commiſſaire de l'Empereur, & luy donne à connoiſtre que ſon maiſtre ne s'éloigneroit iamais de la paix, en luy accordant, ce qu'il auoit premierement demandé, & que dauantage, qu'au Senat de Hongrie, il n'y auroit autre Eueſque que celuy qui ſeroit Chancelier; que perſonne ne ſeroit contraint en ſa Religion, que les Eueſques ſeroiẽt nobles & enfans du pays, & que tout le paſſé fut aboly de part & d'autre. Pẽdãt ces choſes la guerre ſe cõtinua de part & d'autre, mais le Turc ayãt aduis des allées & venuës pour vn accord entre l'Empereur & Botſcay, enuoya ſon grãd Vezir en Hongrie, pour traicter de paix auſſi auec l'Empereur, Botſcay enuoya vers le grand Vezir qui eſtoit arriué à Bude, & demãde des Ambaſſadeurs, pour s'informer des propoſitions faites pour la paix de Hongrie, ne voulãt contreuenir aux promeſſes faites au grãd Turc, de ne faire paix auec l'Empereur ſans luy donner aduis, & qu'il fit maintenir les Turcs en leur camp. Le Vezir ne demandant pas mieux que la paix s'y reſont, tellement qu'il fut arreſté que Botſcay deputeroit des Ambaſſadeurs de ſa part à Vienne, pour faire la paix d'Hongrie entre l'Empereur & luy, & que l'Empereur & le Vezir deputeroient perſonnages de qualité pour accorder quelques trefves & vuider leurs differens, & s'aſſembleroient aux enuirons de Komorre, ce qui fut executé apres vne guerre de quinze années. Le traicté de la paix pour la Hongrie faite auec Botſcay au mois de Septembre 1606. Vienne, contenoit 6. articles, deſquels voicy le ſommaire.

Premierement que l'on vivroit en liberté de conſcience par toute la Hongrie, comme les Catholiques, Lutheriens & Caluiniſtes, & n'y auroit que ces trois religions. 2. Que l'Archiduc Matthias demeureroit Lieutenant General de l'Empereur par toute la Hongrie & que tout demeureroit en l'eſtat qu'il eſt. 3. Que botſcay demeureroit Prince de Tranſiluanie, Comte des Sicules & Palatin de la haute Hongrie, & que ſes enfans maſles luy ſuccederoient, & à faute le tout retourneroit à l'Empereur, les filles ſeroient mariées ſelon leur qualité, aux deſpens de l'Empereur.

4. Que pour l'aduenir le Palatin, les Threſoriers generaux ſeroient eſleus par les Eſtats du pays. 5. Que nul ne tiendroit benefices, s'il n'eſt du pays. 6. Qu'vne abolition generale ſeroit publiée afin que tout fut mis en oubly de part & d'autre. Pour vne ſi heureuſe paix, les feux de ioye en furent faits à Vienne, & par tout. Mais la ioye ne dura beaucoup pour Botſcay: car apres tant de trauaux au lieu de ioüyr de cette paix, ſon Chancelier l'empoiſonna pour ioüyr de ſes Eſtats, ce qu'ayant apperçeu, le fit prendre & ayant confeſſé il luy fit trancher la teſte. Apres tous les remedes faits à ſa maladie, Botſcay ne laiſſa de mourir à Caſſouuiue le 13. Decembre: mais premier que mourir fait aſſembler ſes Eſtats, auquel il recommanda d'obeyr à l'Empereur, & luy faire bon & loyal ſeruice, & de viure en paix les vns auec les autres.

Cette paix de Hongrie faite & ſignée à Vienne, l'Archiduc Matthias enuoya deux des députez bien accompagnez trouuer les députez du Vezir, & il fut aduiſé entr'eux des lieux qui ſeroient comprins en la trefve, & afin d'eſtre plus en ſeureté ſur le lieu prés de Komorre, les Ambaſſadeurs de Botſcay s'eſloignerent de ladite aſſemblée enuiron 7. lieuës Françoiſes, afin d'eſtre arbitres des differents qui pourront ſuruenir. En fin le 6. Octobre partirent de Vienne les députez ſous la conduitte de Colonia Budian & de ſes trou-

all

allant quant & eux les deux Bachats de Bude prisonniers à Vienne, l'vn nommé Soliman, l'autre Aly, & menoient aussi six chariots, sur lesquels y auoit 20000. florins, & vne horloge tres belle, & quelques vases d'argent, lon deuoit faire present de ces choses au grand Turc. Le Bascha de Bube auec vingt-quatre Nauires montât le Danube y arriua aussi, comme font aussi les Deputez de Botsçay pour donner leur conclusion à cette paix tant desirée. Les Deputez donc de l'Empereur du Turc, & de Botsçay, apres plusieurs assemblées, en fin ils accorderent 15. articles, & les signerent dequoy voicy le sommaire.

Chacun rentrera en ses biens, rebastira maisons & chasteaux, & remettra en l'estat qu'ils estoient auant la guerre. Que l'Empereur s'appellera pere, & le Turc fils, & seront les tiltres qui de donneront l'vn à l'autre par leurs Ambassadeurs, & s'escriuant respectiuement ils vseront du mot d'Empereur, & non de Roy: les Tartares seront compris en cette paix auec deffence à eux faite de faire aucun dommage sur les terres de l'Empereur ny en Hongrie.

Les Royaumes, terres, & Seigneuries de la maison d'Austriche seront compris en cette paix, que tous actes d'hostilité seront deffenduës, & les transgresseurs punis par iustice exemplaire. Ne sera permis de costé ny d'autre de surprendre quelque forteresse, ville, maison, ny autre prisonnier, & n'enuoyer aucun espion à la Hongrie. Que le traitté de paix faità Botsçay sera gardé de bõne foy. Les marchands pourront librement trafiquer & voyager sur les limites du pays, & se tiendra quatre ou cinq foires par an aux lieux qui seront nõmez pour cét effet: les partialitez & diuisions qui pourront arriuer selon les occurrences du fait. Le Bascha de Bude, le Gouuerneur de Iauarin, & celuy d'Esclauonie auront authorité de les appaiser, & si elle est d'importance. l'Empereur & le Turc en seront mediateurs. Les prisonniers seront mis en liberté selon leur qualité, sera enuoyé par l'Archiduc Matthias vn Ambassadeur auec present, comme pareillement fera le Vezir Amurathes à l'Archiduc Matthias, l'Empereur en fera autant vn grand Turc, auec vn present de deux cens mille florins. Le Turc en fera autant à l'Empereur de pareille valeur. Cette paix sera ferme & stable pour vingt ans entre leurs Majestez, enfans, ou leurs Successeurs, & s'entr'enuoyeront Ambassadeurs de trois ans en trois ans, auec presens exquis. Sera permis de part & d'autre de se faire payer de leurs dettes, que chacun ioüyra de tous ses Priuileges & franchises comme auant la guerre: & Vaccia demeurera à l'Empereur, & Gran au Turc. Le Bascha de Bude traitta magnifiquement les Chrestiens, donna à vn chacun d'eux de beaux presens: il y eut grande resioüyssance à Constantinople & au pays de l'Empereur pour la paix.

La mort de Botsçay suruenant apres, apporta diuers changemens à ces Prouinces, & la paix estant mal obseruée en Hongrie par les courses que faisoient les Imperiaux, & autres. Or pour remedier à ces desordres, se fit vne assemblée des Seigneurs de la Hongrie & Transyluanie, lesquels desiroiẽt que leur Roy demeurât dãs le pays, afin que sa presence dissipât tous ces nouueaux remuëmens, & font vne protestation dans l'Eglise Cathedrale de Presbourg, qu'apres auoir attendu en vain sept sepmaines, l'Archiduc Matthias depuis le iour assigné de l'attente, & des Estats qu'ils s'en retourneroient vers ceux qui les auoiẽt enuoyez. Les Seigneurs de la haute Hongrie font vne autre assemblée à Cassouie le quatorziesme Octobre, où ils resolurent de ne separer la Hongrie d'auec la Transyluanie. Les Heldugues mal-contens ne laissent pour

toutes ses assemblées de continuer leurs rauages, prennent quelques Chasteaux, se declarent amis des Turcs, & ennemis des Allemands, & des Vvallons. L'Archiduc Matthias s'achemine à Presbourg où se tenoient les Estats de Hongrie, le 13. Ianuier auec cent chariots & deux cens cheuaux: l'Euesque de Iauarin & tous les Seigneurs le furẽt receuoir, le Cardinal Archeuesque de Gran y arriua aussi, & Helie Haski s'y rendit auec douze chariots où estoient plusieurs Deputez de la haute Hongrie, l'ouuerture des Estats se fit le 23. Ianuier 1603. le Cardinal & les Ecclesiastiques veulent moderer les articles de la paix de Vienne auec Botscay, mais Helie Hasky y resiste auec les Deputez de la haute Hongrie, & remonstre que cette assemblée n'estoit que pour reprimer les Heiducques. Les Deputez de l'Archiduc proposent à l'Assemblée vne ligue offensiue & deffensiue: il y eut quelques dissentions entre les Ecclesiastiques & Politiques, ainsi appelloit-on les Seigneurs de la haute Hõgrie, le tout appaisé ils s'assemblerent tous chez Helie Haski, où il fut conclu qu'il ne se chãgeroit rien aux articles de paix de Viẽne, & que ladite ligue seroit faite entre les Estats & le pays. Quant pour les Heiducques mal contens, Helie Haski & Turso prindrent la charge d'aller vers eux pour les rẽger à leur deuoir, ou leur declarer la guerre. L'Archiduc Matthias retourna à Vienne, où il fit derechef assembler les Estats, où tout ce qui s'estoit passé à Presbourg, leur fut communiqué, & la peine qu'il auoit euë enuers les Seigneurs de la Hõgrie, à ce qu'ils ne fussent distraits de l'Empire, & les prioit de tenir prests quelques deniers, si les Heiducques rebelles ne mettoiẽt les armes bas. L'Archiduc Matthias qui aspiroit à estre Roy de Hongrie pour paruenir à ses desseins, se resolut de mettre toute la Hõgrie en repos & en paix, tant auec les Heiducques mutinez qu'auec le Turc; & pour cét effet Helie Haski & Turso qui auoient la charge de traiter auec eux, firent si bien qu'ils attirerent à la solde cinq compagnies de cheual, tellement tout à l'instant ne fut qu'vne dissention entr'eux, & leur armée dissipée. L'Archiduc Matthias assemble vne armée sur les confins de la Morauie, l'Empereur estant aduerty de ce soulleuemẽt, enuoye le Cardinal Districhstein vers l'Archiduc à Vienne, lequel luy porte la ratification de ce qui s'estoit passé, tant auec le Turc qu'auec les Seigneurs de Hongrie, & vouloit sa Majesté que la Ligue offensiue & deffensiue faite à Presbourg fut rompuë, ce que l'Archiduc voulut accorder. Le Cardinal ayãt reconnu la volonté de l'Archiduc en dõne aduis à l'Empereur, lequel entre en crainte & de defy son frere, & luy donne occasion de preuoir à sa seureté, fait assembler ses Estats de Boheme à Prague, commande à toutes les villes de se mettre en armes, leue gens de guerre, lesquels il fait tenir prés de sa personne, & rescrit aux Electeurs, Princes, & Estats de l'Empire de le secourir.

Pendant que l'Empereur est en allarme, l'Archiduc part de Vienne, arriue sur la Morauie à la ville de Canaym, où estoit le rendez-vous, son armée estãt composée de 20000. vieils soldats, tant de pied que de cheual, 18. pieces de canon; & grand nombre de Seigneurs qui l'estoient venu trouuer, escrit lettres, lesquelles il fit publier, les adresse aux Estats de Boheme, dont il enjoint d'enuoyer deux Deputez de chaque ville à Crassa, pour entẽdre de sa bouche la prise des armes. Le Cardinal fut renuoyé derechef par l'Empereur à l'Archiduc pour entẽdre ses plaintes, le Nonce du Pape, & plusieurs Ambassadeurs de diuers Princes vont vers luy: mais luy estãt ja entré dans le pays de Boheme, les Ambassadeurs de Saxe & de Brandenbourg le viẽnent trouuer, le prient d'ac-

corder vne trefve de 8. iours, & de ne passer outre, ce qu'il ne pûrent obtenir. Luy se cãpe deuant Prague, prend 80000. des siens, & cõmanda à Colonita de le suiure auec le gros de l'armée, qui y arriua le 17. May, l'Empereur ayãt deux ennemis à combattre son frere hors les murailles de la ville, & les Estats dans la ville, se trouua bien empesché car les deputez estans de diuerses Religions, chacun demandoit à son aduantage, lequel fut contraint de leur accorder tout ce qu'ils demandoient, excepté ce qui touchoit la religion. Pour ratifier les articles l'Empereur alla en personne à l'assemblée, apres sa harangue faite, les Estats iurerent d'employer leurs vies & leurs moyens pour sadite Majesté.

Apres plusieurs allées & venuës, sur le passe-port de l'Empereur & des Estats, & les Ambassadeurs de l'Archiduc entrent dans Prague le 26. de May: le Comte Theratin chef de l'Ambassade fut mis en l'assemblée, laquelle il salüa au nom de l'Archiduc, & bailla ses demandes, lesquelles estãt communiquées à l'Empereur, il eut pour responce, qu'il feroit bon de deputer personnes de qualité pour en conferer ensemble, & que la conference se fit à Debrita, ce qui fut accordé & arresté en la façon qui ensuit.

Qu'il feroit deliurer la Couronne d'Hongrie à l'Archiduc Matthias, luy cederoit le Royaume, & remettroit le serment aux Hongres, qu'ils esliroient pour Roy. Que l'Empereur fera tenir vne Diette pour leuer vne contribution pour payer les gens de guerre des frontieres. Sera mis entre les mains de l'Archiduc tous tiltres, enseignemens, priuileges du Royaume d'Hongrie, dans 2. mois & que l'Empereur cedera à l'Archiduc, sans y reseruer aucun droit, & à ses enfans masles toute l'Archiduché. Que la paix seroit ratifiée entre les Seigneurs d'Hongrie & le Turc, du consentement de sa Majesté: & qu'aduenant la mort de l'Empereur sans enfans masles, l'Archiduc succedera au Royaume de Boheme, & s'il y a des masles il sera leur tuteur pendant la minorité auec les Estats dudit Royaume. L'Archiduc promettra aux Estats (en cas que le Royaume de Boheme luy aduienne par succession) de prester le serment de tous leurs priuileges: où en cas qu'il fut esleu Roy, cõme les Roys ont accoustumé de faire, & que l'Archiduc mettra en ses tiltres, designé Roy de Boheme, & qu'il aura aussi l'administration de la Morauie. Que l'Archiduc sera raconnû en la temporalité de l'Eueschè d'Esmuts, lequel est sujet au Royaume de Boheme. Que la Silesie auroit ses priuileges par l'interceſſiõ de l'Empereur, que l'Empereur leur auoit accordé, qu'il ne sera contribué par les Estats de Boheme pour la guerre que ce qu'ils auoient accoustumé pour les frontieres de la Hõgrie cõtre le Turc, & que l'Empereur portera en ses tiltres toutes les qualitez des Prouinces qu'il a cedées à l'Archiduc, & par mesme moyen l'Archiduc renõce à la Comté de Tirol, & la cedera à l'Empereur, & l'Archiduc fera faire cõtribution annuelle à l'Empereur à l'assemblée des Estats, & que tout ce qui s'est passé de part & d'autre ne sera nullement recherché.

Ce sommaire des dix-sept articles, apres auoir esté leuz, accordez & signez de part & d'autre, la Couronne d'Hongrie & toutes les marques Royales furent deliurées à l'Archiduc, sçauoir l'espée du Roy Estienne, la pomme d'or, les brodequins, vn vestement antique, & le Sceptre Royal: lesquelles choses furent enuoyées iusques au camp par l'Empereur, ou l'Archiduc pour les receuoir auoit fait mettre son armée en bataille; & les fit receuoir auec nombre des Seigneurs, l'artillerie fut tirée par trois fois, & les Soldats tirerent trois coups chacun, & apres toutes ces choses l'Archiduc

leua le siege de deuant Prague, ayant separé son armée en trois pour se retirer à Vienne.

Le Roy Matthias arriuant à Vienne, les habitans le vont receuoir le 14. Iuillet, & luy firent entrée comme à leur souuerain Seigneur. Au mesme tẽps arriua à Vienne l'Ambassadeur du Turc, enuoyé par le Bascha de Bude pour la confirmation de la paix auec le Roy, auec presens: & ayant eu audience, s'en retourna auec ratification de ce qu'il demandoit, puis en fut enuoyé de par le Roy vn Ambassadeur à Constantinople auec riches presens.

Le Roy Matthias part de Vienne, & arriua à Presbourg, le 22. Octobre, il fut receu en grande magnificence par les Seigneurs d'Hongrie, il y auoit plus de 10000. hommes en armes. Il luy fut presenté le 6. Nouembre les articles conformes en l'Edict 1606. de pacification, dont en voicy vn sommaire du tout.

Premierement. Que l'exercice des religions Protestantes demeureroit libre par toutes les villes du Royaume, & mesmes en celle où il est pour le present, & esliroit son siege. Que nul Gouuerneur Allemand ne seroit installé en aucune place de l'Hongrie, & qu'à toutes les villes frontieres du costé du Turc il y sera posé des Gouuerneurs nés audit Royaume, la Couronne de Hongrie sera gardée par les seculiers, sera esleu vn Palatin auant toutes choses, que le Roy tera sa residence dans le pays, & à son absence le Palatin aura toute puissance auec les Senateurs, & ce qu'ils feront le Roy l'aura pour agreable. Que les Estats du Royaume ne seront venaux, & ne seront donnez qu'à ceux qui seront nez du pays. Que les Iesuistes restablis dans le Royaume, & les Ecclesiastiques, n'auront la vogue comme par le passé.

Que la reddition des deniers royaux ne se fera qu'en la Chãbre des Comtes à Presbourg, & que les monnoyes estrangeres seront mises au billon, & aduenant la mort du Palatin pendant l'election d'vn autre, le President de la Cour de chaque Prouince gouuernera.

Les articles cy-dessus furent presentez au Roy, & apres quelques modificatiõs que le Roy y voulut apporter, Helie Harki fut esleu Palatin, & Matthias proclamé Roy de Hongrie le 14. dudit mois, & fut sacré & couronné dans l'Eglise S. Martin le 19. dudit mois, dont en voicy les ceremonies.

La Couronne est apportée sur vn chariot Royal depuis le Chasteau iusques à l'Eglise, auec dix enseignes, & le coffret couuert d'vn drap d'or, le tout fut mis dans la Sacristie, quatre des premiers Senateurs estoient aux quatre coings du Chariot, & les autres Senateurs & grands Seigneurs le suiuoiẽt: le Roy vestu à l'Hongrienne monté sur vn cheual richement enharnaché, accompagné de son frere l'Archiduc & de plusieurs Seigneurs de diuerses nations, arriua à ladite Egiise: & ayant esté quelque peu dãs la Sacristie, deux Euesques le viennent querir pour le mener deuant l'Autel: mais premier que luy marchoient des Seigneurs qui portoient les dix enseignes, & cinq autres qui portoient ce qui ensuit: Le premier portoit la Croix, le 2. la paix, le 3. l'espée Royale, le 4. le Sceptre, le 5. qui estoit le Palatin Helie Harki la Couröne, le Cardinal Fortgasi faisoit l'office assisté de plusieurs Euesques & Prelats, lequel oignit & sacra le Roy des le commencemẽt de la Messe, & luy mit la Couronne sur la teste durant l'Euangile, le peuple criant tout d'vne voix, Viue le Roy de Hongrie: sur la fin de la Messe, le Roy prins l'espée Royale, que tenoit Colitina Mareschal d'Hongrie, laquelle il ietta par trois fois sur les Ecclesiastiques en forme de Croix, puis receut la Communion de la main dudit

Cardinal. La Messe dicte, on fit largesse de pieces d'or & d'argent : ce fait le Roy, entra par vne galerie de l'Eglise S. Martin, dans celle des Deschaussez, où apres luy auoir leu l'Euangile, il fit vingt-deux Chevaliers: de là estant vestu d'ornemens Royaux, la Couronne en la teste, monta à cheual, sortit par la porte saint Michel, & y arriua à vne colomne couuerte d'vn drap, & prestà là le serment aux Hongriens, & eux à luy, puis monta sur vn cheual indoit à saut vne bosse de terre, laquelle il sapta par trois fois, puis ietta l'espée en fait par trois fois en forme de Croix : Cela fait, il remonta au Chasteau, où le festin estoit preparé. Apres ce Couronnement, il fut contraint d'oster aux Allemans leurs Dignitez, Charges, Estats, & Offices, qu'ils tenoient en Hongrie, ayant pacifié la Hongrie, & remis sous sa Couronne ce que les Chrestiens y tenoient : Il s'en retourna à Vienne pour y pacifier aussi les troubles eimeuz pour la Religion. Enfin Matthias en sept mois s'est fait couronner Roy de Hongrie, reconnu Archiduc d'Austriche, & Marquis de la Morauie, dont il a ioüy iusqu'à present.

DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DE POLOGNE.

SOMMAIRE.

1. ORIGINE, & etymologie du nom de Pologne, l'estendue & les Prouinces de ce Royaume. 2. Diuision de la Pologne, en haute, & basse, & leurs principales villes. 3. Description de Cracouie, ville capitale de la basse Pologne: ses places voisines & Duchez. 4. de Liuonie, sa capitale, & autres principales villes. 5. Lithuanie, ses bornes sa capitale ville, ses Duchez & Palatinats. 6. Samogitie, sa longueur, & confins. 7. La Masouie, etymologie, & origine du nom de cette prouince: sa capitale, & autres principales villes. 8. Volhinie, son assiette, & Prouinces. 9. Podolie, ses limites, & capitale ville. 10. Russie, etymologie de son nom, ses bornes, pays & ville capitale. 11. Podlassie, quand, & par qui vnie à la Pologne: ses villes principales 12. Pomeranie, ses confins, son estendue, ses villes principales, & Isles. 13. La Prusse, ses bornes, & longueur: ses principales riuieres: quand reduite en Principauté seculiere, diuisée iadis en douze Duchez, maintenant en deux pays: sa capitale ville Mariembourg. 14. En quelles choses abonde la Pologne: & l'incroyable nombre d'abeilles dont les forests sont pleines. Des mines d'azur, de plomb, fer, cuyure & de sel. 15. Polonois originaires & descendus des Slaues, leurs ceremonies à l'imposition des noms de leurs enfans: quels dieux ils adoroient en general. 16. Le feu, le bois, & les serpens adorez iadis des Lithuaniens, & consultez par leurs Prestres en leurs maladies: leur sacrifice du Coq, leurs festes & leurs ceremonies és obseques & sepultures. 17. Maniere de viure des Polonois de ce temps, la forme de leurs caracteres à escrire, & de l'vsage de la langue Latine commun aux villes & villages: le naturel hautain & magnanime des Nobles, leurs façons d'habits & armes. 18. Leurs richesses en grains, & bleds de toute sorte, miel, cire, lin, chanvres, bestail, & notamment des salins d'Olcen, & Vilisques: azur, mines de fer, ambre fourrures, & peaux de Martres, & autres bestes. 19. Des reuenus du Roy de Pologne, à quoy se monte toutes les années: & des biẽs de la Noblesse. 20. Les forces Polonnoises en quoy cõsistent: du nõbre grand de leur cauallerie: de la cõduite de leur artillerie, & autres munitiõs de guerre des fortes places de ce Royaume, de leurs nauires, Galeres, & autres forces maritimes. 21. Leurs cõfins, tant ennemis qu'amis, & leurs puissãs Alliez. 22. Leur forme de gouuernemẽt & police moderne plus sẽblable à vne Republique, qu'à vn Royaume: Des Nonces terrestres, leur authorité és assẽblées, & deliberations publiques de cét Estat. De l'authorité de leur Roy, de la No-

bleſſez. 23. De la diſcorde des Ordres de Senateurs & Cheualiers: des familles Nobles, & des Prouinces. 24. Des deux membres qui compoſent tout l'eſtat de Pologne: & quel eſt le nombre des Archeueſchez & Eueſchez, des Palatins, Mareſchaux, & autres dignitez de ce Royaume. 25. De l'hereſie Lutherienne, & autres ſectes introduites en Pruſſe, & en tout l'Eſtat de Pologne par des Marchands, & par l'Apoſtaſie d'Albere de Brandebourg, & quelles ſont les Prouinces qui ont retenu la foy de l'Egliſe Romaine. 26. Genealogie des Ducs & Roys de Pologne.

LA Pologne, ou Polanie, eſt ainſi nommée à cauſe deſes plaines, qui ſont au langage du pays appellées Poles, & a pareillement le nom de Royaume des Lechites, de Lecus premier Roy habitant en Pologne, qui eſtablit ſon ſiege à Gneſne enuiron l'an de ſalut 550. Ce Royaume eſt plus grãd auiourd'huy qu'il ne fut iamais, à cauſe de la Lithuanie, & de la Liuonie, qui ont eſté adjouſtez à cét eſtat. Il s'eſtend depuis les riuieres de Note & d'Orbe, qui la diuiſẽt de la Marque, & de l'Odere, qui la ſepare preſque de la Sileſie, iuſques à la Bereſine, & au Nieper, qui la diuiſent de la Moſcouie, & de la mer Balthique, iuſques à la riuiere de Meſter, qui la diuiſent de la Moldauie, & s'eſtend encores iuſques aux monts de Carpathie, qui la ſeparent de la Hongrie. Tellement que depuis les confins de Sileſie, iuſques aux frontieres de Moſcouie, entre le Ponant & le Leuant, il occupe preſque ſix vingt lieuës d'Alemagne, & autant depuis les extrémitez de la Liuonie, iuſques aux frontieres de la Hongrie. Et pource qu'il eſt d'vne forme qui approche de la rõdeur, il eſt beaucoup plus grãd qu'on ne croyroit. Il contient vn bon nombre de grãdes Prouinces: c'eſt à ſçauoir la haute, & la baſſe Pologne, la Moſcouie, la Pruſſe, la Podolie, la Ruſſie, la Volhinie, la Liuonie, & la Lithuanie. La Pologne fut trouuée cõme deſerte: la Pruſſe, & partie de la Pomeranie, Podolie, Volhinie, Maſcouie, & Liuonie, ont eſté conquiſes par force d'armes: & la Lithuanie, à laquelle la Sarmogithie & partie de la Ruſſie appartenoit premieremẽt auoit eſté du patrimoine de la maiſon des Iagellons: car l'an 1386. Iagellon iadis Duc de Lithuanie, eſpouſa la Princeſſe Ediege, qui eſtoit reſtée ſeule de la maiſon Royale de Pologne, & fut fait Roy auec trois conditions, c'eſt à ſçauoir qu'il ſe feroit Chreſtien, qu'il induiroit auſſi les ſiens à embraſſer la foy Chreſtienne, & qui vniroit ſon Eſtat à la Courõne de Pologne. Les deux premieres conditions furent accomplies, mais non la troiſieſme, qui ne l'a eſté que de noſtre temps, lors que la maiſon des Iagellons eſt venuë à deffaillir: car les Roys ne ſe voulans priuer d'vn Eſtat patrimonial, & duquel ils eſtoient Seigneurs abſolus, ny le ſouſmettre à l'election des Polonois, differerent touſiours l'accõpliſſement de cecy, ſous pretexte qu'ils craignoient que les Lithuaniens ſe reuoltaſſent, & que par ce moyen ne vinſſent à leur faire perdre ce qui leur appartenoit. Mais voyant d'vn coſté que les Princes de leur ſang venoient à manquer (vû que la race a pris fin, quant aux maſles, en Sigiſmond Auguſte Roy de Pologne) & d'autre part redoutans la puiſſance des Moſcouites, ils ont eſté contraints de ſe vnir à cette Couronne.

Quant à la Liuonie, elle eſtoit anciennement des Cheualiers Teutoniques, qui y auoient vn grãd maiſtre: Mais ayans eſté priuez d'vne grande partie de leur Eſtat, par le grãd Duc de Moſcouie, l'an 1558. pour punition de l'hereſie

qu'ils auoient embraſſée: ils ſe recommanderent à Sigiſmond Roy de Pologne qui les prit en protection : il eſt vray que la Prouince ne fut delivrée de la domination du Moſcouite, que par le Roy Eſtienne, l'an 1582.

II. Or venant maintenant à dire quelque choſe en particulier des Prouinces, apres en auoir parlé en general: la Pologne eſt diuiſée en haute & baſſe; la haute, qu'on nomme auſſi Septentrionale, eſt couppée preſque en deux parties par la riuiere de Varte & la baſſe qu'on appelle Meridionale, eſt arroſée de la riuiere de Viſtule.

La haute Pologne, qui a pour voiſins les Saxons, & les Prutheniens, a receu ce nom de haute, ou de grande, pource que, comme nous auons dit, Lechus premier fondateur des Polonois, y mit ſon ſiege en y baſtiſſant la ville de Gneſne. Cette Prouince contient ces villes principales, qui en ont d'autres moindres en leur diſtrict, & iuriſdiction, c'eſt a ſçauoir Poſnanie ville capitale & Metropolitaine, qui a ſous elle les villes de Kokiem, Medzyrzeczu, Oſtrefow, Vvalchaw, Stemk, Prenecz, Rogozno: Caliz qui a ſous elle Gneſne, Pizdry, Vvarte, Naklu, Land, Konin, Slupezo, Kolo, Siradie, que l'on prenoit pour vne grãde Duché, qui appartenoit aux ſeconds fils des Roys de Pologne, à ces villes ſous elle. Otluuie, Piatchk, Breſinie, Karnazew, Inoulodz, Bichaow, & autres; Cujauie, ou Vladiſlauie, qui a ſous elle Bidbgoſti; Breſte, qui a ſous elle Radzaieow, Cruſpichie, & Kowalovv : Rauam, qui a ſous elle Sochaczouie Goſtinin, & Gambin: Ploczko, qui a ſous elle les villes de Bichko, Raczyayes, Siegrez, Srenko, Mlauue, Ployczko, & Radzanevv: Dobine, qui a ſous elle les villes de Slonck, Ripin, & Gorzno.

Quand à la baſſe Pologne, depuis que le ſiege Royal a eſté tranſporté à Cracouie: on l'a preferée à la haute: & cette-cy a trois villes principales, à ſçauoir Cracouie, ou Cracou, Sandomire, & Iublin, dont la chacune a ſous elle pluſieurs autres villes.

III. Cracouie, ou Krahovv, eſt la ville capitale de la baſſe Pologne: & c'eſt celle que Pierre Appian dit eſtre meſme choſe que Carrodumuu de Ptolemée: mais ſans m'arreſter à luy debattre cette opinion, & voulant ſeulement pourſuiure mon diſcours, ie dis qu'en cette ville on void le chaſteau ou Palais des Roys de Pologne, & que c'eſt le lieu où on les couronne, & enterre à raiſon dequoy c'eſt la plus renõmée place de tout le Royaume. Il y a auſſi vne belle & grãde Vniuerſité au meſme lieu. Le plus grãd iour d'Eſté y eſt de ſaize heures, & de la huictieſme partie d'vne heure. Il y a trois autres villes qui ſont cõtinuës à Cracouie, à ſçauoir Clepardie, Stradomie, & Caſimire : & cette ville a ſous elles celle de Biecz, Vvoynicz, Lelouian, Kzyaz, & Proſzouice. Il y a auſſi au diſtrict de Cracouie deux Duchez, à ſçauoir celuy de Zaron, d'Oſwiecine, Sadomire a ſous elle les villes de Checiny, Korczin, Vviſlicie, Pilzne, Opozno, Polouiec, Zavvihoſt, Zatnovv, & Malegoſt. Iubin a ſous elle les villes d'Vrzendvv, Lulovv, & Caſimire.

IV. La Liuonie eſt vne fort grande Prouince, qui a de longueur prés de la mer Balthique enuiron ſix-vingt & cinq lieuës d'Allemagne, & ſa largeur eſt pour le moins de quarante. Elle a pour ſa borne du Leuant la Ruſſie, ſujette au Moſcouite, ſeparée toutesfois par la riuiere de Neruc. Et le lac de Beibas: du Midy la Samogithie, du Couchant la mer Balthique, & du Septentrional la Finlande, ſeparée par le golphe Finique ou Finland.

La capitale ville de Liuonie ſe nõme Rige, ou Rig, aſſiſe aſſez prés de l'en-

boucheure de la Diuine: & les principales apres celle cy sõt Riualie vulgairement Reuuel, ou selon les Russiens, Rolsuue, qui a vn grand & beau Port au golphe de la mer Balthique, Derpt, ou Derbten, & selon les Russiens, Iuryowgrod, assise prés du bord de la riuiere de Bec, entre deux lacs, au milieu de la Prouince. Les autres grandes villes accompagnées de beaux chasteaux, outre les susnommez, sont Vende, ou Wendem au milieu du pays, Venio, Reuuonie, Volmarie, ou Walmer, Wesembert, Viretten & Narua. Ce pays obeyt pour la pluspart au Roy de Pologne: mais il y a quelques lieux en petit nõbre, qui reconnoissoient le Moscouite, & le Roy de Dannemarc: & quelques autres obeyssent au Roy de Suede, comme Reuuel, & Narue, & d'autres petites places.

La Lithuanie, qui a grande estenduë, est proche de la Moscouie, & a pour ses bornes du Leuant la partie de la Russie, qui reconnoit le grand Knez du Couchant la Podlassie, Masouie, & Pologne, & se destournant vn peu vers le Nord, la Prusse: du Nord la Liuonie, & la Samogithie: & du Midy la Podolie & Volhinie. V.

Cette Prouince contient plusieurs Duchez & pays, & est diuisée en certains Palatinats, de mesme que la Pologne: comme aux Palatinats de Vilne, de Troc, de Minsée, de Nouogrod, de Brest, de Kioxie, & autres qui peuuent estre *prins* pour des pays; toutesfois il y a peu de villes, mais beaucoup de villages. La capitale ville de Lithuanie c'est Vilne, qui est aussi grande que Cracouie auec tous ses faux-bourgs. On y conte aussi Nouogord, qui a de circuit sept lieuës d'Alemagne: mais elle est sous le grand Duc de Moscouie, & fut prise par les Moscouites l'an 1477. La principale riuiere de Lithuanie c'est celle de Neper, ou Nyeper (nommée Borysthene par Ptolomée) qui venant de Moscouie, & coulant au dessous de Chiouie, se descharge dedans la mer Pontique. .X

Samogithie est proche de la Lithuanie, & a cinquante milles de long. Elle a pour ses confins du Nord la Liuonie: du Couchant la mer Balthique, ou Germanique qui est appellée proprement le golphe Balthique, & cette mer la borde tournant vn peu vers le Septentrion. La Prusse en est aussi proche. Il n'y a point de belles villes qui la rendent remarquable: bien y a il plusieurs villettes & villages qui appartiennent tant au Roy, qu'aux Gentilshõmes, mais les maisons y sont du tout mal-bastiies. VI.

La Masouie est vne Prouince de grande estenduë, jointe à la Pologne, & porte le nom d'vn Massaé qui en estoit Duc, & qui estant entierement deffait par Casimir Duc des Polonois en l'an 1045, s'enfuit en Prusse; où apres auoir esté diuersement tourmenté, il finit sa vie auec vn licol. Elle confine du Leuant auec la Lithuanie du Couchant auec la Pologne du Septentrion auec la Prusse, & du Midy auec la Russie & la Pologne. Cette Prouince auoit autresfois son Prince particulier, & estoit destinée aux seconds fils des Roys de Pologne: mais Iean, & Stanislas vniques heritiers de cét Estat, estans morts ieunes en l'an 1526. cette Duché reuint à la Couronne de Pologne. VII.

Marschouie est la ville capitale de cette Prouince, & a sous elle les villes de Ciitko, Egrod, Zekrozin, Cziechanovv, Czerniensk, Poltovvosk, Rosan, Vskri, Blonic, Ziarsin, Gadzionk, Prasui, & Lorãza. Cette Prouince fut estrangement ruinée & rauagée par Mendog Duc de Lithuanie, principalement en l'an 1246. & 1260. VIII.

La Volhinie est assise entre la Lithuanie, la Podolie, & Russie : elle appartenoit au grãd Duc de Lithuanie: mais maintenant elle est vnie au Royaume de Pologne. On la diuise en trois Prouinces, à sçauoir de Leuczho, de Vvolodomire, & de Ryzemenec, qui sont aussi les noms de trois villes capitales, qui en ont beaucoup d'autres sous elles.

IX. La Podolie a pour ses limites du costé du Midy la Moldauie prés de la riuiere de Tyre, maintenant appellée Niister, du Leuant de grandes campagnes desertes, & inhabitées iusques au mareſt Meotide, ou mer des Zabaques. On ne void presque en tout ce pays que de petits village fort espars, à cause des cõtinuelles courses des Tartares. Sa capitale ville est Camyenic, presque diuinement bastie entre des precipices, & si forte que les Tartares en ont esté souuent repoussez auec grande perte, de mesme que les Valaques, & les Turcs. On y trouue aussi la ville de Lemporg, renommée à cause des chairs salées qu'elle enuoye en beaucoup d'endroits.

X. La Russie, qu'on nõme aussi Roxolanie, ou Ruthenie, a esté iadis selon quelques-vns, appellée Rosseye, qui veut autãt dire que peuples espars, à cause que ces peuples occuperent toute la Sarmatie d'Europe, & vne partie de celle d'Asie, & estẽdirent leurs colonies depuis la mer Majeur iusqu'à la Mediterranée, & au golfe Adriatique, & depuis la mer Majeur iusqu'à la mer Baltique: de sorte que tous les peuples qui vsent de la lãgue Esclauonne, & suiuent la Religion, & ceremonies des Chrestiens Grecs sont communément appellez Russiens ou Rutheniens. Or ie ne veux pas parler en ce lieu de toute la Russie dõt la plus grande partie obeyt au grand Knez, mais seulement de celle que l'on nomme Noire, & selon les autres Rouge, ou Meridionale.

Dõt la Russie noire est bornée du costé du Midy des monts de Sarmatie, qui sont aussi nommez Carpathiens, & Tartes du Leuant de la Volhinie, Podolie, & Moldauie, du Nord de la Lithuanie, & du Couchant de la Pologne.

Cette Russie contient les pays & villes de Lemporg, d'Halicie, de Belze, de Chelmo & de Premistie, qui en ont beaucoup d'autres sous elles. La capitale ville de toute la Prouince c'est Lemporg, où est le siege de l'Archeuesque.

XI. La Podlassie grande Prouince du Couchant la Masouie, & du Leuant touche la Lithuanie: elle fut autresfois sous la dominatiõ des Lithuaniens: mais l'an 1569 elle fut vnie au Royaume de Pologne par Sigismõd Roy de Pologne & grãd Duc de Lithuanie. On y void les villes de Byelsko, Bransko, Suras & Vykolzin, où l'on garde le tresor du Roy: on y void aussi Knyssin, où est vne maison Royale, auec vn grand parc remply de diuerses sortes d'animaux, & de beaux canaux, & reseruois tous pleins de poissons. Vous y trouuerez aussi les villes de Narevu, & de Vasilkovu, & semblablement celle d'Augustovu, ville fort grande, fondée par le Roy Sigismond Auguste.

XII. La Pomeranie cõfine auec la mer Baltique, & s'estend par vn long espace de terre depuis les extrémitez del'Holsace iusqu'aux frõtieres de Liuonie. Elle est nommée Pomeranie, ou la Prouince de Pomeran : cõme qui diroit maritime, & ce en langue Esclauõne. Ses premiers habitans l'appelloient le pays de Pamorcy, & les habitans mesmes estoient nõmez Sidines. Il y a 40 villes entourées de mer & de fossez, outre plusieurs autres, & beaucoup de chasteaux & monasteres. Ses principales villes sont assises prés du riuage de la mer, & il y a bien peu auant dans le pays : & le riuage est si bien fortifié par la nature, & accommodé en telle sorte qu'il ne craint aucun deshordement de la mer, & donne vn grand accez aux Nauires.

Ses villes qui sont dedãs le pays, sont Stetin, capitale de toute le pays, qui donne son nom à vne Duché, Neugarde, Lemburg, Stargard, Bergard, Camenez, Publin, Griffemburg, & plusieurs autres: celles du riuage sont de Colberg, Camin, Cullin, Gribivvald, où il y a accademie fondée l'an 1546. Sund, Puck Revvcol, Louëburg, Hechel, Stransunde, ville agreable, & de tres grãd trafic, & plusieurs autres. On y voyoit autresfois la belle ville de Iulinum, maintenant Voltin, qui est pour le iourd'huy ruinée : mais sur tout on y void la ville de Gdan, Dantz, ou Dantzic, qui est enuiron à cinq mille loing de la mer. Il y en a qui mettent cette ville en Prusse.

Il y a tout aupres du pays de Pomeran trois Isles à sçauoir Rugen, où l'on compte cinq villes, Vsedam, ou Vsedom, où l'on en compte trois, & Voline, où l'on n'en met qu'vne.

La Prusse, que quelques autres nomment Borusse, Prutenie, Vlmigauie, & Hulmigerie a pour ses bornes la mer Balthique du Septentrion, la Lithuanie & Samogithie du Leuant, le pays de Pomeran du Couchant, & la Pologne & la Masouie du Midy. Sa longueur qui s'estend du Nord au Sud, contient 58. lieuës de Pologne, à sçauoir depuis la ville de Torunie, qui est sur la frontiere de la Masouie iusqu'au chasteau de Memule : & sa largeur est de 50. lieuës Ses principales riuieres sont la Vistule, Nemen, ou Cronon, Nogat, Elbing, Vvsere, Passarie, Alle, Pregel, Osse, Drebnicz, Lique & Lauie.

Cette Prouince a esté quelques temps sous les Cheualiers Teutoniques mais vn peu apres l'an 1419. les pays & villes de Prusse voulurent reconnoistre Casimir Roy de Pologne, & se reuolterent contre les Cheualiers, & depuis encor apres l'an 1450. la Prusse ne voulut pas obeyr à ces Cheualiers, & se soumit au Roy de Pologne, & les soldats de l'ordre qui estoient en garnison, vendirent Mariembourg, auec plusieurs autres villes & chasteaux, l'an 1557. 47000 florins. Toutesfois les Cheualiers ne voulans prester serment au Roy de Pologne l'an 1498. ils s'entrefirent la guerre auec diuers éuenemens, iusques à ce que la Prusse fut reduite en Principauté seculiere, sous Albert Marquis de Brandebourg trente quatriesme ; & au dernier grand Maistre de ces Croisez, qui fut Cheualier de l'Ordre, & Prince seculier, à Cracouie, par Sigismond Roy de Pologne, apres qu'il eut presté serment solemnel ; & le susdit Roy luy donna toutes les terres de Prusse, pour les tenir de luy, comme son homme lige.

Or la Prusse fut iadis diuisée en douze Duchez, ou Prouinces, l'an 573. par Venedus son Prince, selon le nombre de ses enfans, chacun desquels il assigna vne Prouince, qui portoit le nom de son Seigneur. Ces Prouinces ou Duchez sont Sudanie, qui fut entierement rauagée par les Croisez ; Sambie, aujourd'huy Szamlãd, Narangie, Nadrauie, Bartonie, Galinde, Varmie, ou Vvermelande, Hogketlande, Culme, Pomsanie & Michlouie. Chacune de ces Prouinces contient beaucoup de villes basties en diuers temps par les Cheualiers Teutoniques: vû qu'apres que la Religion Chrestienne fut establie en ce pays les Croisez y bastirent 72. Chasteaux, & 62. villes principales, dont le nombre est maintenant augmenté, tellement qu'il n'y a pour le present Prouince en Pologne où l'on trouue tant de villes, & de si beaux Chasteaux.

Maintenant la Prusse est diuisée en deux pays, à sçauoir en celuy du Duc ; & du Roy : le Duc a son siege à Mont royal, que les habitãs nõment Cunisberg, ville maritime, où l'on void vne Vniuersité fondée par Albert premier Duc,

qui a commencé par le moyen du Roy de Pologne, de iouyr entierement de toutes ces terres comme vassal du Royaume de Pologne. Mariembourg est la capitale ville de la Prusse, c'est à dire de celles que le Roy possede particulierement, outre ce qu'il a accordé au Duc. Il y a aussi vne belle Vniuersité à Konigsperg.

QVALITE'.

XIV. LA Pologne est vn Pays plain, couuert de beaucoup de forests, & remparé au dedans de peu de montagnes: ce Pays est froid, à raison dequoy il est priué d'oliviers & vignes, mais il abonde en toutes autres choses que la terre a accoustumé de produire: car il vient grande quantité de froment, d'orge, & de toutes sortes de legumes, tellement que les autres Pays qui sont au delà de la mer, se sentent de sa fertilité. Elle abonde aussi en bestail de toutes sortes, & en poissons. Il est vray que selon sa grandeur elle est trop peu cultiuée, vû qu'il y a beaucoup de grandes forests, où l'on trouue vn grand nombre de bestes sauuages. Il y a aussi force oyseaux, & grande quantité de fruits, de beurre & de cire. Et quant au miel, il s'y en trouue en telle abondance, qu'il n'y a presque assez de place pour le loger: car tous les arbres & tous les bois nourrissent de ruches d'abeilles.

On n'y trouue point de mines d'or ny d'argent, excepté au terroir de Cracouie, où l'on dit qu'il y en a vne d'argent, de mesme qu'à Sandomire, où l'on en trouue aussi vne d'azur: mais ce Pays produit du plomb, du fer, du cuivre bon en perfection; & il y a grande quantité de sel, principalement de celuy de mine, qui est excellent. En Pologne le plus grand iour d'Esté n'est pas moindre de 16. heures, & ne passe pas aussi lesdits 16. heures & 40. minutes.

La Liuonie est vn pays plein de marescages, plain pour la plus grande partie & n'ayant aucunes montagnes. Il y a beaucoup de riuieres qui l'arrosent, & toutesfois beaucoup de lieux demeurent sans estre cultiuez, combien qu'ils fõlent capables de produire beaucoup: car il porte du froment, & toutes sortes de fruits en si grãde abondãce, qu'il en enuoye vne bonne partie aux Prouinces estrangeres. Ce pays abonde semblablement en poissons & en bestes domestiques & sauuages, principalement en cheuaux qui sont asseurez au possible. Il s'y trouue aussi grande quantité de cire, de miel & de poix seche. Il ne porte point d'oliviers ny de vignes. Il y a beaucoup de lacs, dont le principal nommé Peybas, qui a 45. mille de long, abonde en diuerses sortes de poissons.

La Lithuanie est aussi pour la plus grande partie marescageuse, & pleine de forests, & pour cette cause peu accessible. Il y a de fort grand lacs, qui semblent des mers en quelques endroits. Il y a aussi beaucoup de riuieres nauigeables, qui sont plus frequentes en hyver qu'en autre temps, à cause que les estangs & les marais estans glacez, le chemin est plus aysé. L'air n'y est pas tẽperé, ains fascheux & froid au possible. Il n'y naît aucuns animaux qui ne soient petits: & il y a outre les bestes qu'on trouue en Allemagne des beuffles, des Elephans, & des cheuaux sauuages. Ce pays produit aussi du froment en abondance, mais il y meurit fort peu souuent. Il n'y croit aucune vigne, & manque aussi de sel, qui y vient d'Angleterre. Il s'y trouue force Martes, Zibelines, & grands nombre d'Hermines, comme aussi beaucoup de poix, de miel & de cire. A Vilne le plus grand iour d'Esté est de 17. heures, & la huictiesme partie d'vne heure, & n'est pas moindre en toute la Prouince de 16. heures

& vne huictiesme toutesfois aux extremitez qui tirent vers le Nort le plus grand iour d'Eſté eſt preſque de dix huict heures.

Quant à la Samogitie elle eſt du tout froide, & preſque touſiours gelée. Elle abonde en foreſts, aux arbres deſquelles on trouue grande quantité de miel, qui eſt meilleur, plus delicat, & plus blanc, & a moins de cire meſlée en ce lieu qu'en aucun autre.

La Maſouie eſt pour la plus grande partie pleine de bois, où l'on trouue grande quantité de beuffle, & des Vres, ou Taureaux ſauuages.

La Volhinie produit en abondance toutes ſortes de grains, & de fruicts, & a force foreſts, où l'on trouue grand nombre de beſtes ſauuages, & des eſtangs qui foiſonnent en poiſſons. Il y a quantité de bons paſturages, & de miel.

Pour le regard de la Podolie elle eſt auſſi fertile tout ce qui ſe peut, tellemẽt que pour vn on a accouſtumé de recueillir cent, & en remuant vn peu les terres, & y ſemant du froment elles portent trois années de ſuitte, & meſme il n'eſt pas beſoin de ſemer les champs toutes les années, ains ſeulement il faut ſecoüer vn peu la moiſſon, & les grains qui y demeurent ſeruent de ſemence pour l'année ſuiuante. Les prez y portent auſſi du foin en abondance, & tellement grand qu'on ne voit point preſque paroiſtre les cornes des bœufs au deſſus de l'herbe, & meſme elle couure vne perche dans trois iours. Toutesfois la terre y eſt dure & pleine de pierres, tellement qu'il y faut du moins ſix paires de bœufs pour labourer: ce qui trauaille grandement les bœufs & ceux qui les menent. On trouue pareillement en ce pays force troupeaux de bœufs & de brebis, grand nombre de beſtes ſauuages, & du miel à foiſon. Il abonde auſſi en ſel & en cheuaux.

La Ruſſie meridionale eſt fertile au poſſible, & abõde en cheuaux, en bœufs en brebis, en martes & en renards. Il y a telle quãtité d'abeilles, que non ſeulement elles cachent & logent leur miel dãs leurs ruches & dans les creux des arbres, mais encore aux rochers & dans les cauernes de la terre. Il n'y croit point de vigne. Il y a force riuieres qui l'arouſent & beaucoup d'eſtangs qui foiſonnent en poiſſon. On dit qu'au terroir de Chelme, les branches du pin couppées & laiſſées ſur la terre deux ou trois années s'endurciſſent, & transforme en cailloux. On y trouue auſſi force craye blanche.

Le pays Pomeran eſt plain, & n'a que fort peu de montagnes. Il eſt fertil à parler generalement, & arroſé de beaucoup d'eaux. Il a ſes champs bien cultiuez & force riuieres nauigeables. Il abonde tellement en animaux ruiuez, en froment, beurre, miel & eire, & choſes ſemblables, qui fournit de toutes ces choſes aux autres pays.

Les habitans de ce pays recueillent de l'ambre que le flux de la mer iette au riuage, mais ils en trouuent bien moins que ceux de Pruſſe.

La Pruſſe produit toutes choſes en abõdance, & eſt beaucoup plus heureuſe que toutes les cõtrées qui luy ſont voiſines. Car elle eſt de tous coſtez agreable & commode au poſſible, à cauſe du grand nombre de ports qu'elle a ſur la mer Balthique, & des diuers golphes de mer, & coſtes. L'air y eſt doux & temperé, tellement qu'on y void grande quantité de beſtail de toutes ſortes. La terre y porte auſſi à foiſon du froment, qui ſurpaſſe de beaucoup en bonté celuy de Pologne & de Lithuanie. Ce pays abõde en abeilles & en miel, de meſme que toutes les contrées Septentionnales, & ces mouches font leur miel

dans les creux des arbres. Il y a de fort grandes forests, & du tout espaisses, remplies de grandes & puissantes bestes sauuages, entre lesquelles on compte les beuffles, & les élans, & les cheuaux sauuages. D'auantage il y a force riuieres, estangs & lacs qui abondent en poissons: & mesme il y a quelques lacs de cette nature qui ont de tour sept lieuës de Pologne. Les habitans trouuent aussi au dessus de la mer Balthique de l'ambre, nommé Burstin par les habitans, qui est ietté par le flux de la mer, & par les tempestes au riuage.

MOEVRS ANCIENNES.

XV. COMME ainsi soit que les Polonois sont descendus des Slaues, aussi ont ils retenus leurs mœurs assez longuemét, si bien qu'en sçachant celles des vns, on vient aussi tôt à auoir connoissance des autres. Pour en dire quelque chose, lors qu'ils vouloient imposer le nom à quelqu'vn de leurs enfás, ce qui ne se faisoit qu'ils ne fussent desia grands, ils le conduisoient au temple de leurs Dieux, & luy coupoient ses premiers cheueux qu'il leur offroient comme pour arres du seruice qu'il leur deuoit rendre. A cét effect on appelloit les parens & les amis pour se resioüyr, & l'on y sacrifioit vn pourceau, & de l'eau mixtionnée & faite comme nous faisons l'hydromel. Les Dieux qu'ils adoroient estoient Iessan, c'est à dire Iupiter, Ladon, qui estoit Pluton, Niam, Diane, Marzan, Mars, Zizilia, Ceres, & Zieuane qui estoit Venus, ayant pareille opinion de ces Dieux que les autres nations, leur sacrifiant en la mesme façon que les Grecs & les Romains solemnisent leurs festes & banquets, danses, chansons & toutes sortes de resioüyssances. Et mesme Dlugosse historien, dit que cette façon de se resioüyr auoit duré iusques à son temps, qui fut quelques années apres que les Polonois eurent receu la religion Chrestienne: voire mesme à present, lors que les Lithuaniens se resioüyssent & dancét, ils repetent plusieurs fois ce mot de Ladon, en chantãt auec vn grãd battement de mains. Ils auoient encor, comme dit Dlugosse, pour Dieu Zinie, qui signifie cette force vitale de l'air qui donne vigueur aux choses animées. Ils adoroient encor le Dieu ou la Deesse Pogode, qui estoit la serenité & temperie de l'air.

XVI. Quant aux Lithuaniens ils auoient anciennement pour leurs Dieux, le feu, les bois, & les Serpens, qu'ils nourrissoient mesme en leurs maisons, comme leurs dieux domestiques, & leur offroient sacrifices. Ils adoroient le feu sacré, & l'entretenoiét en telle sorte qu'il ne s'esteignoit iamais: & les Sacrificateurs & Ministres de leurs Temples luy fournissoient touſiours force matiere, afin qu'il ne deffaillît point. Quãd quelqu'vn estoit malade, ses amis se retiroient vers ces Sacrificateurs, & leur demandoient s'il couroit fortune de mourir, ou s'il deuoit demeurer en vie. Ces Sacrificateurs venoient au feu de nuict, & le lendemain donnoient response à ceux qui leur auoient fait la demande, disant qu'ils auoient vû prés le feu l'ombre du Malade. Il y en auoit d'autres plus auant dãs le pays qui adoroient le Soleil & les bois, & selon qu'vn arbre estoit plus haut ils luy rẽdoient plus d'hõneur, ils estoiẽt iadis si pauures & de si petite reputation enuers les Russiens que les Seigneurs & Princes de Kinie ne pouuoient tirer d'eux en signe de sujection que des haillons, des drapeaux, du liege, & autres choses viles, tant ils estoient pauures. I'ay oublié de dire qu'ils immoloient des coqs à leurs serpens, & les nourrissoient de laict. Ils auoiẽt de festes solemnelles tous les ans apres la moisson vers le mois de Septembre,

& lors qu'ils reuenoiét de la guerre, ils brusloient pour sacrifice les despoüilles prises sur leurs aduersaires, & mesme vn des ennemis prisonniers seruoit de victime. Quand quelqu'vn d'entr'eux mouroit, ils brusloient auec son corps ses plus riches meubles, & ses plus beaux cheuaux, offrant du laict & du miel sur le tombeau. Auant qu'ils eussent receu la foy Chrestienne, il n'y auoit que les nobles qui eussent l'vsage du drap & des souliers, vû que le peuple s'habilloit de lin, & se couuroit de peaux de bestes sauuages.

Pour le regard des Samogites, ou Samogetes, il n'y a pas long-tẽps qu'ils ne sçauoient que c'estoit d'or ny d'argent, ny de cuiure, ny de fer, ny de vin. Il estoit permis entr'eux à vn hõme d'auoir plusieurs femmes, & au fils d'espouser sa belle mere apres la mort de son pere, & au frere sa belle sœur. Ce peuple auoit pour son plus grand Dieu le feu qu'il estimoit sacré, & qui ne s'esteignoit iamais, estant entretenu en vne haute montagne par le Sacrificateur. Ils auoient des forests qu'ils adoroient comme saintes, & comme demeures de leurs Dieux, & estoient tombez en telle folie, qu'ils pensoient que ces forests, & les bestes qui y demeuroient, estoient saintes, & que tout ce qui y entroit deuoit estre reputé pour saint. Ils auoient en ce bois des foyers separez les vns des autres pour leurs maisons & familles, dans lesquels ils brusloient les corps de leurs grands amis auec leurs cheuaux, selles, & harnois, & leurs meilleurs accoustremens. Ils mettoient prés de ses foyers des escabeaux ou quelques sieges faits de lieges, sur lesquels ils apprestoient des viandes faites de farine en forme de fromage, & versoient de la biere sur le feu, estans abusez iusques-là qu'ils croyoient que les ames de leurs morts, dont ils auoient brusté les corps, venoyent là de nuict, & y prenoient leur refection. Si quelqu'vn d'eux venoit faire la moindre violence à ces forests, ou aux oyseaux, ou aux autres bestes qui y estoient, les mains ou les pieds luy deuenoient courbez par art diabolique.

Ceux de Liuonie ont esté longuement barbares & inciuils, & adonnez à l'adoration des dieux, presque semblable à celle que nous auons à d'escrire en parlant des autres. La simplesse de ce peuple estoit si grande, qu'apres auoir pressé le miel, ils portoient hors la cire comme vne ordure & superfluité. Ils auoient ordinairement ce mot de Iehu en la bouche, dont ceux de ce temps en sçauent l'explication.

Ceux de Prusse furent anciennement fort cruels & barbares & grands beuueurs, ayans pour leurs plus grands delices le laict des Iumens auant qu'ils eussent l'vsage de l'hydromel. Ils prenoient autant de femmes que bon leur sembloit en mariage, & les tenoient aussi sujettes que si elles eussent esté leurs esclaues. Lors qu'ils estoient las ou de trauail, ou de trop boire, les bains & les fontaines leur aidoient à se remettre, & mesmes au plus fort de l'hyuer ils auoiét accoustumé de se baigner dans l'eau froide. Ils enterroient leurs morts auec leurs plus riches meubles, armes, & cheuaux, & sacrifioient à ceux qui mouroient en la bataille quelqu'vn des ennemis qu'ils auoient pris. Ils adoroient le feu, le Soleil, la Lune, les bestes, les serpens, & plusieurs autres choses. Ils estoient fort charitables enuers les necessiteux, & mesmes alloient au deuãt de ceux qui estoient en danger de la mer, & les secouroient, ou bien ayoient à ceux qui estoient trauaillez par les Corsaires. Ils ne faisoient nul estat de l'or, ny de l'argent. Ils auoient quantité de belles fourrures qu'ils donnoient pour d'autres vestemens de laine.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XVII. LEs Polonois sont à present entierement esloignez de la cruauté des Sarmates anciens, & de leur rudesse. Ils sont sages & discrets en leurs actions, & fort courtois à l'endroit des estrangers, excepté le menu peuple qui tire d'eux iusques au dernier denier lors qu'il le peut faire. Ils boiuent volontiers, ainsi que tous les peuples Septentrionaux, mais l'vsage du vin y est fort rare, & les habitants ne sçauent que c'est de cultiuer les vignes. Ils font certaine boisson auec du bled & autres choses, qu'ils nomment ceruoise, & qui est cõme la biere. Les characteres dont ils vsent en escriuant sont composez en partie du Grec, & en partie du naturel de leur pays, & les hommes & les femmes s'y habillent presque à la façon des Grecs. Les Polonois abhorrent le larcin & la vollerie, & le pays est tellement assuré de ce costé-là, qu'en hyver on verra faire vn grand chemin à vn homme tout seul, auec vn petit chariot tiré par vn ou deux cheuaux. Ce sont des hommes remplis de grande industrie, & qui ont la connoissance de plusieurs langues, principalemẽt de la Latine, dont chacun vse comme de sa langue vulgaire aux villes & aux villages, & elle est cõmunement aux riches qu'aux pauures. Les Gentils-hommes Polonois aiment à estre superbement vestus & armez. Ils sont vaillãs de leur naturel, & quoy que leurs ennemis ayent de l'aduantage sur eux pour le regard du nõbre, ils ne laissent de les attendre, voire mesme de les attaquer. Les nobles qui ne sont pas de condition releuée n'endurent pas aisément les outrages qu'ils ont receus des grands Seigneurs, mais l'offencé s'essaye d'en tirer raison en assemblant autant de ses parens & amis qu'il luy est possible. Enfin pour parler generalemẽt des Polonois ils sont plutôt prodigues que liberaux, pource qu'ils ne font que festiner, & se plaisent à traitter force personnes, & à nourir grand nombre de seruiteurs.

Quant aux Lithuaniẽs, ils se conduisent allãt par leur pays en hyuer par l'estoille du Nord, ainsi qu'on fait sur mer. Ils n'ont aucun vsage de monnoye. Les fẽmes de ce pays ont des amis par la permission de leurs maris, & s'en seruent au lieu d'amour quãd bon leur semble, & toutesfois si vn homme marié auoit quelque maistresse il en seroit blasmé. Les mariages sont entr'eux si peu assurez, qu'ils les rompent aisément, & se quittent d'vn commun accord, se mariant & remariant autant de fois qu'ils en prennent fantasie. Le vin n'y est gueres en vsage, le pain y est fort bis àcause que le bled n'est gueres criblé, ny la farine sassée. Les troupeaux les pourroyent de breuuage, pource qu'ils ont du lait & en abondance dont ils se seruent en lieu de vin. Ils parlent Esclauon de mesme que les Polonois. Lors que les Lithuaniẽs ont guerre cõtre quelqu'vn ils y vont plutôt auec grand appareil, que bien en point pour combattre. Aussi leurs forces s'escoulent incontinent : & s'ils sont contraints de poursuiure, ils renuoyent soudain ce qu'ils ont de plus precieux & de plus cher, soit cheuaux ou bagage en leurs maisons, & suiuent leur General plus par force que de desir, qu'ils ayent de le seruir & de combattre. Cecy se voit encore que les grãds qui sont obligez de seruir le Roy auec quelque nombre de gens, racheptẽt cette seruitude & sujection auec grande somme d'argent : & cecy est tellement ordinaire entr'eux & leur tourne à si peu de honte, que les Chefs & Caporaux font crier à son de trõpe parmy les armées, que s'il y en a quelques-vns qui veul-

vueillent retirer, ils le pourront faire en apportant de l'argent, & qu'on leur donnera le congé. Ils sont si licencieusement disposez de tout faire, que cette liberté si desbordée les fait abuser de la condition en laquelle ils viuent.

Ils portent les habillemens longs à la façon de Tartares, mais ils ont la lance & l'escu comme les Hongres. Ils ont de bons cheuaux, mais ils sont tous chastrez, & iamais ils ne les ferrent. Ils les conduisent à leur fantasie auec vn simple canon, sans vser d'aucun mords qui soit fascheux ou rude.

Le peuple y est miserable, & tenu en grãde captiuité, d'autant que les grands qui vont par le pays accompagnez d'vn bon nombre d'estafiers, entrent dans les maisons des Paysans, & y rauissent ce que bon leur semble, & mesme les battent bien souuent à outrance. Il n'y est loisible à vn fermier de venir auec les mains vuides deuãt son maistre, & quant aux autres, outre le sens & la rente ils sont obligez de donner toutes les semaines trois ou quatre coruées: que si la femme de leur Curé est morte, ou s'il se marie, ou que quelque enfant luy soit né, ils sont contraints de luy bailler certaine somme d'argent; sur cette consideration seulement qu'il les oyt de confession durant toute l'année. Si quelqu'vn a commis vn crime digne de mort, il faut qu'il se pende luy mesme si tôt que le commandement luy en est fait de par le Prince, autrement il est battu, tourmenté, & deschiré cruellement auant qu'on le face mourir.

Les Liuoniens sont fort adonnez à la gourmandise & à l'ivrognerie, & cette dissolution & desbauche se pratique plus aux maisons des grands Seigneurs qu'en tout autre lieu. Celuy qui peut porter plus de vin, & tenir plus longuement coup à manger, & à boire, est le bien venu: mais finalement il est payé de gale, goute, flux de sang, hydropysie, ou quelque autre semblable mal. Quelques Gentils-hommes vsent de liberalité enuers ces goulus, & yvrongnes; & cependant pour entretenir cette liberalité, rançonnent les payſans, tellement que tout ce que leurs deniers peuuent acquerir auec beaucoup de sueur & de peine. Les premiers les despensent en excez & desbordement. Les payſans sont presque tous serfs, & quand quelqu'vn ne pouuãt porter la faim ny le foüet, ou la grãde tyrannie des Seigneurs, s'en va, si les Gentils-hommes le peuuent attraper apres, ils luy coupent le pied, afin qu'il ne s'en puisse plus fuyr. Ces pauures serfs sont nourris de viandes si aspres, que les pourceaux ne daigneroient presque taster ce qu'ils mangent. Ils portent des souliers faits d'escorce, & la paire ne leur couste que trois deniers. Au lieu de chanter, ils hurlent comme les loups, & ont sans cesse, comme au temps passé le mot Iehu en la bouche. Quand on leur demãde ce qu'ils entendent par ce mot de Iehu, ils respondent qu'ils ne sçauent; mais qu'ils suiuent en cela la coustume de leurs predecesseurs. Bref ces pauures gens viuent comme des bestes, & sont traittez presque de mesme. Quand ils veulent mettre en terre quelque homme mort, ils tournent au tour de luy, en beuuant d'autant, & le conuient à boire espandant sa part sur luy. Et quand ils le iettent dans la fosse ils mettent prés de luy vne poignée du vin & des viandes, & vn peu d'argẽt pour faire son voyage, & tandis qu'ils estoient tenus sujets par les Cheualiers Teutoniens, ils disoient à leur mot: Va t'en en l'autre monde, où tu auras domination sur les Teutoniens comme ils l'ont euë sur toy en ce monde. Quant aux mariages, si quelqu'vn veut espouser quelque femme, il faut bien souuent qu'il la rauisse. Les habitans de Liuonie sont de diuerses nations, vû qu'il y a des Liuoniens, des Curons, & des Letiens, qui ont de diuers langages. Toutesfois au cha-

steaux, & dans les villes on parle pour la pluspart Alle mand.

On tient que les femmes de la ville de Rig en Liuonie sont braues & pompeuses & mesprisent les autres qui viennent de quelque autre pays. Elles seroient bien marries, si on les appelloit Dames. Elles ne s'adonnent presque à faire chose que ce soit, ains viuent continuellement en oysiueté & en delices. Au lieu de filer leurs quenoüilles, ou de faire quelque autre besogne de fẽme, elles ont des Coches ou Chariots bruslans, dans lesquels elles se vont promener l'Hiuer, & des nasselles en Esté pour s'aller esbattre sur l'eau.

Les Samogitiens sont de belle & grande taille, mais peu ciuils, rudes & barbares. Ils sont audacieux, & prompts à la guerre, & ont des corielets, & s'aident d'espieux semblables à ceux dont nous vsons, mais ils sont plus courts. Leurs cheuaux sont fort petits, & toutesfois ils leurs donnent tant de peine que c'est chose estrange. Ils rõpent la terre pour forte qu'elle soit non auec le fer, ains auec des socs de bois, de mesme que les Moscouites. Vn de leurs Gouuerneurs qui les vouloit soulager, leur fit porter des socs de fer: mais estant aduenu que durãt deux ou trois ans la terre ne rapporta que bié peu, à cause que l'air estoit mal temperé, ce peuple lourd commença à se mutiner, & à dire que ce malheur procedoit de ce qu'on faisoit cultiuer cõtre la coustume auec le fer, qui rẽdoit leurs terres infertiles, tellement que le Gouuerneur fut contraint afin d'euiter sedition, de les laisser labourer à leur fãtasie. Et à cause que le peuple y est si grossier, le diable les estonne bien souuent auec des visions fort estranges.

Ils espousent plusieurs femmes, & sans aucune consideration de sang, ny de parentage: vû que le fils apres la mort de son pere espouse sa belle mere, & le frere ne fait conscience de prendre sa belle-sœur à femme. Ils n'vsent d'aucune monnoye, & bastissent leurs maisons fort basses, couurant ces logettes de bouë, & de chaume, & faisant le toict ainsi que les barques ou galeres, & au sommet ils font vne feneſtre si grande, quelle donne clarté à toute la maison. Le feu bruſle touſiours là dedans, tãt pour appreſter leur viãde, qu'à cause du froid qui est si vehement, que presque tout le long de l'année les riuieres demeurent glacées. Ils font l'astre ou le foyer au milieu de la maison, afin que le pere de famille estans assis, puisse en se chauffant prẽdre garde à son mesnage, & à ses troupeaux, pource que les hõmes & les bestes couchent sous vn mesme couuert, sans aucune separation.

Les plus riches & puissans au lieu de vases & coupes d'or, en ont qui sont faites de cornes de beufles. Ils n'vsent point d'estuues, ny de poisles comme leurs voisins; mais ils sont naturellement enclins à la diuination, aux charmes & sorcelleries, & l'obseruation des augures. Ils mangent presque tous du pain fort bis, & qui ne vaut gueres. Ils ne boiuent le plus souuent que de l'eau, & vsent rarement de biere, & de medon. Quant à l'habillement & langage, ils ne differe gueres des Lithuaniens.

Les Moscouiens ne sont differens des Polonois, quant aux mœurs & aux habits, & vsent de mesme lãgage, excepté qu'ils y adjoustent encor quelques sifflemens, qui les rend vn peu differens. Au reste, ils sont courageux & vaillans au possible. Le Volhiniens sont aussi pleins de valeur & de courage, mais ils ont mesmes mœurs & mesme langage que les Russiens.

Les Russiens Meridionaux sont forts & vaillans, & vsent en guerre de l'arc, & d'vne picque de douze pieds de long. Ils hayssent estrangement le nom de Roy. Les Polonois ont des colonies presque en toute cette Russie, & presque

tous les Cheualiers, & les principaux du pays sont Polonois.

Les habitans du pays de Pomeran ont gardé la langue & les mœurs des Vandales, iusques au temps qu'ils ont receu la foy Chrestienne, vû qu'ils ont appris dessors le Saxon, lequel ils parlent encor auiourd'huy.

Les Prussiens, principalement les Nobles, descendent des Alemans, & retiennent beaucoup de leur naturel. Ils bastissent plus haut que les Polonois, & leurs coustumes sõt de plus lõgue durée que celle des autres. Ils ont aussi plus d'art & d'industrie, & vne beaucoup plus grande police que les autres: pource qu'à parler à la verité, les Alemãs deuancent beaucoup tous les autres peuples du Nord soit en artifices, soit en administration & reglement des villes.

RICHESSES.

XVIII.

LEs richesses des Polonois consistent en la grande quantité de grains, & de bleds de toutes sortes, dont le pays abonde en telle façon, qu'il secourut l'an 1590. non seulement les pays voisins, mais encor la riuiere de Gennes, Rome, & le pays de Toscane, combien que leur voisinage fut en grãde necessité de semblable viures. Ils font aussi force argent de leur miel & de leurs cires, de mesme que de leurs lins, chanvres, & de leurs bœufs & moutõs, de leurs cheuaux, & de leurs beuftes. Mais la principale richesse vient des Salins d'Ocen, qui furent trouuez en l'an 1252. & pareillement de ceux de Velisque. Ce sel vient en partie de quelques mines, & en partie de quelques fontaines: de maniere qu'on en tire d'vne sorte en grande quantité de la terre, & l'on y fait aussi du sel par decoction.

Ils ne tirent pas aussi peu de profit de leur azur, & de leurs mines de fer & de cuyure, lequel ils treuuent en abondance. Quãd à l'ambre qu'ils trouuent sur le riuage de la mer ils en font de grands deniers toutes les années, & encor ils en peuuent tirer quelque peu de leurs mines de souffre.

Au reste si l'on oste le port de Dantzic, on n'y trouuera guere autre place marchande qui soit de grãde importance. Car quãd à ce qu'on tire des autres Ports de Prusse & de Liuonie, il n'enrichit pas le Royaume d'argent, & mesme ne peut presque payer les draps de soye, & de laine qu'on y porte de Flãdres, & d'Angleterre, ou biẽ les vins & succres, fruicts & espices qu'õ y porte d'Espagne, & de Portugal, ou biẽ la maluoisie de Candie qu'on y vend 60. escus le tonneau, voire dauantage. Mais pour dire quelque chose de Dantzic, on tient pour chose assurée, qu'il s'y vend, ou change tous les iours plus de mille charges de froment, & seigle, outre le bois, la poix seiches & liquide, le lin, le chanvre, la biere, & vne infinité d'autres marchandises.

Pour reuenir à nostre discours, les Polonois vendent aussi grande quantité de fourrures, & de peaux de diuerses bestes, comme des martres & Renards, qui sont fort cheres. Mais pour conclusion ce pays n'estant pour tout cela trop marchand, horsmis le lieu de Dantzic que nous auons dit, & n'y ayant gueres de trafic aux villes, ny trop d'industrie aux habitans du pays, & d'ailleurs, les Polonois estans de tel naturel qu'ils ayment à faire bõne chere, principalement les nobles, & despencent excessiuement en festins & en habits, si bien qu'ils consument plus que leur reuenu ne porte: vû qu'ils mãgent plus d'espices qu'aucune autre natiõ, & que les vins & les draps de soye, & mesme la plus grande partie de ceux de laine, leur viennent de dehors, il est force que le pays soit pauure d'or, & d'argent: parce qu'vn

Royaume ne peut estre riche, s'il n'est tel qu'il en sorte beaucoup de marchandises, & qu'il y en entre fort peu, afin que la sortie luy apporte de l'argent, & l'entrée ne luy en fasse pas desbourcer. Et de fait c'est d'où vient la richesse du Royaume de Naples, & de l'estat de Milan, dont l'vn enuoye dehors grande quãtité de grains, de vins, d'huyles, de soyes, de safrã, de fruits, de chevaux, & d'autres choses, par le moyen desquelles il tire de grandes sommes de deniers des estrangers: l'autre pourueoit beaucoup de pays de grains, de ris, de draps, & de ferremens, & de toute sorte de marchandises, & en reçoit bien peu des autres. Que si le Royaume de Naples (on peut dire le mesme de la Sicile) auoit autant d'ouvriers & de gens d'industrie qu'il a de fruits & de biens naturels, il ne trouueroit guere de pays qui luy pussent estre comparez.

XIX. Mais pour reuenir à la Pologne, ses reuenus ne sont si petits que quelques-vns estiment. Car premierement les reuenus du Roy, qu'on tire principalemẽt des mines de sel & d'argent, montent à six cens mille escus toutes les années. Il est vray que le Roy Sigismond Auguste en engagea vne partie, & le Roy Hẽry vne année auparauant qu'il en partit, voulant obliger vne partie de la Noblesse, en aliena pour plus de 300000. tolars de rente. Mais les Rois peuuent augmenter grandement le reuenu par la mort des possesseurs, appliquant à la Couronne les biens qu'ils ont accoustumé d'octroyer aux particuliers. Or le Roy peut espargner la plus grande partie de ce reuenu, d'autãt qu'il est defrayé auec sa Cour par la Lithuanie, & encore au moins en partie de la Pologne tandis qu'il demeure en ces Prouinces. Et veritablement on estimera cecy peu de chose, si l'on considere que les Royaumes d'Escosse, de Nauarre, & de Sardaigne ne passent pas cent mille escus de rente, ny le Royaume d'Arragon six cens mille en trois ans. Les reuenus du Roy de Pologne seroient plus grãds s'il n'estoit si liberal à l'endroit de ses Palatins & Chastelains, ausquels il donne ordinairement les deux tiers, & quelquesfois plus de tous les droits de leurs gouuernemens. Mais aux neccessitez de la guerre, & des entreprises d'importance, apres la deliberation des Diettes, on charge le peuple de grosses tailles, qui se payẽt sur les terres ou sur les daces de labiere, qu'il arriue à telle sõme, que par le moyen de cét argent le Roy Estienne soustint vne fort grand guerre contre le Duc de Moscouie l'espace de trois années.

Quant à la Noblesse les biens sont ordinairement assez bien partagez entre les Seigneurs & les Gentils-hõmes. Car il n'y en a aucun qui soit de beaucoup plus riche que les autres, & les plus grands reuenus ne sont de plus de 25. mille escus. Il faut excepter de ce nombre les Ducs de Curlande, & de Cunisberg. Mais quãd à ceux-cy, quoy qu'ils reconnoissent pour Superieur le Roy de Pologne, duquel ils sont feudataires, toutesfois ne sont pas membres vifs du Royaume, pource qu'ils ne s'assemblent & ne se trouuent pas aux Diettes, & n'ont aucune part en l'election du Roy, ou bien au gouuernement du Royaume: & ne passent cõme Seigneurs du pays, ains comme estrangers, comme ils sont veritablemẽt: pource que l'vn est de la maison de Dãnemarc, à sçauoir le Duc de Curlande: & celuy de Cunisberg est de la maison de Brãdebourg. Car toute la Prusse fut iadis des Cheualiers Teutoniens, qui y auoient vn grand Maistre particulier: mais ne pouuãs resister aux forces des polonois, ils se soumirent comme feudataires au Roy Casimir. Finalement la grande Maistrise estant tombée entre les mains d'Albert de Brandebourg, il deuint Lutherien, & de grand Maistre Duc de Prussie.

FORCES.

LEs forces de ce Royaume consistent en viures, argent, gens de pied & de cheual, armes & munitions de guerre. Nous auons parlé cy deuant des viures, & de l'argent, venons maintenant au reste. Les nobles sont obligez de seruir le Roy à leurs despens pour la deffence de cét Estat. Ceux cy seruent à cheual armez, partie à la façon de nos hommes d'armes, partie vn peu plus legerement, & partie aussi à la maniere des Tartares. Ces derniers sont nommez Cosaques, le mestier desquels est de piller, saccager, & ruiner toute chose, & tous vont à la guerre magnifiquement vestus, auec des casaques bordées d'or, & d'argent bigarrées d'vne infinité de couleurs, auec force plumes, aisles d'aigle, peaux de leopard, & d'ours, & auec beaucoup d'enseignes de diuerses façons & couleurs, & plusieurs autres ornemens propres pour les faire regarder aux leurs, ou pour les faire paroistre terribles aux ennemis. Ils ont des cheuaux de moyenne trape, mais beaucoup plus prompts, plus adroicts, & plus courageux que ne sont ceux d'Alemagne. On tient que la Pologne feroit en vn besoin cent mille cheuaux, & la Lithuanie soixante & dix mille, qui reuiendroient enuiron à cent mille, qui pourroient seruir. Il est vray que les cheuaux de Pologne sont beaucoup meilleurs que ceux de Lithuanie.

Ils font tel estat d'vn grand nombre de Cauallerie, que mesprisant toutes les forces des autres, ils ne se soucient gueres de faire des fortereresses. Ils croyent que les armées conduittes par des lieux couuerts contre les ennemis, doiuent cõbattre de meilleur courage pour la patrie, pour les femmes, pour les enfans, pour la liberté, & pour tout leur bien. Ils font profession de ne tourner iamais le dos aux ennemis, quelque accident qu'il leur arriue.

Sigismond Auguste Roy de Pologne, essaya bien souuent de faire resoudre les Diettes à la fortification de Cracouie à cause du voisinage de l'Empereur, mais il ne les pût iamais induire à faire ce qu'il desiroit, tãt pource qu'ils ne veulent pas donner aux Roys occasion de se rendre maistres absoluts par le moyen des garnisons, qu'aussi pource qu'ils disent qu'ils ont assez de courage & de force pour deffendre le Royaume.

Ils n'ont point de gens de pied, pource que tout le peuple du Royaume est diuisé en marchands & artisans qui habitent dans les villes, & en laboureurs qui se tiennent aux champs & aux villages, auec la sujection que nous auons dite: tellement que les armes restent entre les mains des seuls Gentilshommes, qui n'ont accoustumé d'aller à pied à la guerre. Mais lors qu'ils ont eu besoin de quelque Infanterie, ils se sont seruis de celle d'Allemagne, & de Hongrie. De sorte que le Roy Estienne eut en son entrepriſe de Liuonie enuiron seize mille hommes de pied de ces deux nations, & plus de quarante mille cheuaux du Royaume en son armée.

Quant à la conduitte de l'artillerie, & aux gastadours, ils se seruent pour cét effet des Tartares, & des payſans du Royaume. Ce Royaume est assez bien pourvû de canons & de munitions de guerre: tant pource que la Noblesse en a beaucoup en ses chasteaux, & maisons particulieres: qu'à cause que la Pologne estant si proche de l'Alemagne qui produit beaucoup de metaux, & qui a force maistres pour fondre, & manier l'artillerie, & tout ce qui appartient au mestier des armes, elle n'en peut manquer en aucune sorte, & elle en abonde

d'autant plus qu'elle a moins de fortereſſes.

Il n'eſt pas qu'il n'y ait des places d'importance, & qui ſont de quelque conſideration : comme les fortereſſes de Lemburg, & de Camenez en la Ruſſie Meridionale : le Chaſteau de Cracouie en la baſſe Pologne, Polaſque aux frontieres de Moſcouie, & Mariembourg, auec quelques autres places qui ſont en Pruſſe, & en Liuonie, & qui ont eſté fortifiées, non par les Polonois, mais par les Cheualiers Teutoniens qui en eſtoient maiſtres.

Ces forces de Pologne dont nous auons fait mention, ſont telles & en nombre, & en qualité, qu'il y a peu de Royaumes en Europe, ie ne diray pas qui les ſurmõte, mais qui les eſgalent. Il ne manque à ſes forces que la promptitude: Car il y a quatre conditiõs qui ſont requiſes aux forces de quelque Eſtat que ce ſoit, à ſçauoir qu'elles ſoient propres de cét Eſtat, & non empruntées ny mendiées d'ailleurs, nombreuſes, vaillantes, & agiles, propres, pource qu'on ne ſe doit fier en autruy, que mal-ayſémẽt: nombreuſes, afin que quelque inconuenient eſtant arriué, on en aye touſiours de reſte, qui puiſſe reparer la perte, ou empeſcher vne plus grãde: vaillãce, pource que le nõbre ne vaut rien ſans la valeur, & meſme il nuit bien ſouuent beaucoup plus qu'il n'ayde: agile afin qu'on les puiſſe aiſément, & promptement mettre enſemble, & les pouſſer où le beſoin le requerra. Or les Polonois manquent de la derniere de ces quatre conditions. Car l'agilité d'vne milice deſpend principalement de deux choſes, à ſçauoir de l'authorité du Prince, & de la promptitude de l'argent: en Pologne le Roy ne peut reſoudre, ny entreprendre vne guerre, ny impoſer des tailles pour faire de l'argent ſans le conſentement des Diettes. Les Diettes, où il faut aſſembler beaucoup de gens, ſont comme des machines de beaucoup de pieces, qui n'aduancent gueres qu'en vn fort long temps: & au maniement des armes on doit tenir pour prompt, & tôt preſts les Princes qui ſe peuuent reſoudre d'eux meſmes, & qui ont l'argent à commandement : autrement lors qu'il faut aſſembler ou diſpoſer les Diettes, ou les Eſtats à la reſolution de ce qu'on propoſe, & qu'il faut apres cela exiger, & ramaſſer de l'argent, on met tant de temps à ces choſes, qu'il en reſte peu pour l'entrepriſe, & l'occaſion eſchappe cependant. D'ailleurs en Pologne les Seigneurs, & Gentils-hommes font de ſi grandes deſpenſes allant aux Diettes, & y demeurans, qu'ils n'ont que bien peu d'argent pour ſe pouuoir entretenir apres en vne armée.

Il ſe pourroit bien faire toutesfois qu'on ſe reſoudroit promptement s'il eſtoit queſtion de la deffence & conſeruation de l'Eſtat, pource que la crainte du mal, & la conſideration du danger rendroit chacun diligent. Mais ie croy qu'il y auroit beaucoup de lõgueur s'il falloit pẽſer à l'entrepriſe de quelque conqueſte : pource que l'eſperance du bien ne nous eſmeut pas auec tant de force que la crainte & l'apprehenſion du mal. Toutesfois on a vû que le Moſcouite oſta à Sigiſmond I. l'Eſtat de Pologne, & de Smolenque, ſans qu'il en monſtrât quelque reſſentiment digne d'vn Roy, & d'vn ſi grand Royaume. Et le meſme Moſcouite aſſaillit la Liuonie, qui s'eſtoit miſe ſous la protectiõ de Sigiſmond, ſans qu'il y trouuât aucune reſiſtance. Mais il faut dire que les forces de Pologne nombreuſes, vaillantes, qui ne deſpendent de perſonne, auront touſiours autant d'agilité & de promptitude, que le Roy aura d'authorité & s'y acquerra de puiſſance.

Nous en auons vne exemple en la perſonne d'Eſtienne Battori, au temps du-

quel la Pologne non seulement s'est maintenuë en reputation d'estre capable de se defendre des forces estrangeres, mais encore de faire des conquestes d'importance sur de puissans ennemis. Mais pource que nous auons parlé de l'agilité, qui est vne chose extrémement importante aux forces d'vn Estat, il ne sera hors de propos d'adiouster icy les causes de cette agilité. Les principales sont donc, comme nous auons ja dit, l'authorité du Prince, qui donne le mouuement à l'assurance de l'argent prest qui le maintient: pource que nous auons vû de puissantes armées qui consommoient le temps inutilement, à cause que le chef estoit lent, nous auons encor vû des victoires importantes au possible qui n'ont profité d'aucune chose à faute d'argẽt, sans lequel on ne peut faire marcher les soldats. La qualité des soldats est aussi grandemẽt considerable. Car on peut nier que l'Infanterie Alemãde & Bohemienne, ne manque d'agilité, qui est le propre du François, de l'Italien & de l'Espagnol, non seulement pource qu'ils sont plus dispos de leur personne: mais encor pource qu'ils se contentent de moins en la guerre. S'ils manquent de vin ils ne defaillent pour cela, & ne perdent pas courage s'ils viennent à estre sans chair, & touſiours ils supportent mieux les mes-aises, & les incommoditez de la guerre.

Dauantage la qualité des cheuaux importe de beaucoup en cecy, vû que les Flamans surpassent de beaucoup les Frisons, & les cheuaux d'Allemagne, aussi bien que les Polonois & les Hongres: les genets d'Espagne surpassent les cheuaux Turcs, & les Barbes sont plus vistes que les autres. Quant aux courſiers de Naples ils ne sont pas si vistes que les genets, mais ils durent beaucoup plus au trauail, & ont auec cela assez de viteſſe.

Or l'experience a monstré que la caualerie Alemande n'est pas propre pour dõner la chasse aux ennemis ou pour les fuyr, à cause qu'elle est trop pesante, au contraire si les Valaques, les Hongrois, les Polonois, les Turcs, & les Mores de Barbarie ont mis quelqu'vn en route, il ne leur peut eschapper, & si quelqu'vn les a mis en desordre il ne les peut suiure: pource que maintenant ils sont au dos de leurs ennemis, & soudain ils en sont beaucoup esloignez.

Quant aux entrepriſes maritimes, les nauires ont fort peu d'agilité, pource qu'elles ne se peuuent remuer, ny tourner, sans vent: les grosses Galeres se remuent vn peu mieux, mais non gueres, si bien qu'il n'y a que les Galeres communes qui soient bonnes à cét effect. C'est pourquoy nous auons vû que les armes Chrestiennes, qui mettent vne bonne partie de leurs forces aux nauires, ont perdu bien souuent vne bonne partie de l'Esté qui est le temps auquel il falloit faire quelque effect; & que les armes Turquesques s'en despeschoient promptement. Mais il n'y a rien qui rende les Turcs plus agiles que nous que leur coustume de viure, & se contenter de peu, pource que le vin & sẽblables delicateſſes empeschent plus nos armées, que tous les vivres des Turcs ensemble ne font les leurs. De sorte qu'il ne se faut estonner si lors qu'ils vont à quelque entrepriſe, ils sont si bien pourvûs de canons, de bales, de poudre, & de toute sorte de munitions: pource qu'ils chargent de ces choses les chariots par terre, & les Galetes par mer, & non de vins, ou choses semblables, & pour conclusion ils vont à la guerre pour combattre, non pour yvrongner.

Mais pour reuenir à noſtre propos, les Polonois confinent auec les Suedois qui ont quelques places en Liuonie, & auec le Marquis de Brandebourg, & l'Empereur, en tant que le Roy de Boheme, & il y a enuiron cent ans que les Roys de Pologne, n'ont eu guerre auec ces Princes: meſme le legitime Roy de Suede eſtant Roy de Pologne, il ne ſe peut faire la guerre à luy-meſme, & eſt ſeulement apres à demander vne partie de ſon Royaume, detenuë par ſon oncle Charles. D'ailleurs ce Prince ayant eſpouſé vne fille de la maiſon d'Auſtriche, il peut viure en paix du coſté de l'Empereur. Et quant aux Princes d'Alemagne, les forces ſont tellement contre-peſées que les Alemans ne craignent pas que les Polonois forcent leurs villes qui ſont bien fortifiées, & munies de tout ce qui leur eſt neceſſaire, ſçachant auſſi que l'Infanterie leur manque, & les Polonois n'ont auſſi peur des Allemans en campagne.

De l'autre coſté les Polonois confinent auec les Moſcouites, le Precop, & le Turc. Quãt au Moſcouite, i'en ay dit ce qu'il faut au diſcours de la Moſcouie. Pour le regard du Precop des Tartares de la Cherſoneſe Tauriqne, il peut mettre en campagne enuiron cinquãte mille cheuaux, & beaucoup plus auec l'ayde des autres Tartares ſes amis, comme il fit l'an 1569. lors qu'à la ſolicitation du Turc, il en mena quatre vingts mille contre le Moſcouite, & quãd il bruſla la ville de Moſque l'an 1561. Mais cettuy-cy ne peut continuer longuemẽt vne entrepriſe d'importance: & c'eſt plutôt ſon fait de pillier, de picorer, & d'aſſaſiner, que de faire la guerre comme il faut, & de combattre tellement qu'il eſt plus dommageable que dangereux. Ses gens trauaillent grandement la Podolie, & la Voline. On a quelquesfois conſulté enquelle façon on pourroit remedier à leurs courſes: & l'on a propoſé de fortifier quelques Iſles de Boryſtene, que les Tartares paſſent pour entrer dans les Eſtats des Polonois, & d'y tenir quelque vaiſſeaux, & toutesfois la choſe n'a pas eſté executée.

Le grand Turc s'eſt fort aproché de la Pologne, en ſe rendant maiſtre de la Valaquie, qui eſtoit iadis feudataire de la Couronne de Pologne, ſuiuãt quelques conuentions qui s'eſtoient paſſées entre Alexandre Palatin de Valaquie, & Ladiſlas Roy de Pologne l'année 1403. & encor l'an 1432. entre Elie Palatin & Ladiſlas 3. Cette Prouince faiſoit iuſques à cinquante mille cheuaux, & abõdoit en toute ſorte de biẽs: mais les guerres l'ont preſque renduë deſerte, ſi bien qu'elle feroit à grand peine vingt-cinq mille cheuaux. Mais i'ay aſſez fait voir au diſcours de l'Empire du Turc, & les aduantages, ou deſaduantages qu'on peut trouuer en ces deux Princes: ſi bien que ie remets les Lecteurs à ce que i'en ay dit en ce lieu.

GOVVERNEMENT.

AVoir le gouuernement de Pologne, & le conſiderer ſoigneuſement, & de pres il ſemble que ce ſoit pluſtôt celuy d'vne Republique que d'vn Royaume. Car les nobles, qui ont grãde authorité aux Diettes, & aux Cõſeils eſliſent le Roy, luy donnent telle authorité que bon leur ſemble: la puiſſance de ces nobles s'agrandit & s'augmente tous les iours: vû que pour le regard de l'eſlection du Roy, ils n'õt aucune loy, regle, ou forme de la faire, ny par eſcrit ny par traditiõ. On ſçait ſeulemẽt que l'Archeueſque de Gneſne a ſouueraine

authorité aux interregnes. (C'eſt luy qui denonce les Diettes, preſide au Senat & proclame le nouueau Roy) & que le meſme auec l'Archeueſque de Leunpurg & leurs Suffragans qui eſtoient au nombre de traize, & les Palatins au nombre de vingt huict & les grands Chaſtelains qui eſtoient trente en nombre, auant que le Roy Eſtiēne eut inſtitué de nouueaux Eueſques Palatins & Chaſtelains en Liuonie lors qu'il a conduit, & quelque petit nombre d'autres perſōnes entrent en cette eſlection. Les Nonces terreſtres y ont encor vne certaine authorité. Ils appellent ainſi certains, qui ſont cōme Agens des tours, ou cercles de la nobleſſe, qui ſe tiennent & ſe font par les Prouinces, cōme on void en France les tours des Barons, principalement aux Prouinces qui ſe conduiſent par Eſtats, & non par Eſleus. Ceux-cy au tēps des Diettes s'aſſemblēt en vn lieu proche du Senat. Ils eſliſent là deux Mareſchaux, par le moyen deſquels ils ſignifient leur deſir au Senat: & ils ont depuis quelque tēps en çà acquis tāt de reputation & d'authorité, qu'ils ſemblent les autheurs & les chefs des publiques deliberations du Royaume, & il y en a eu quelques-vns qui ont mieux aymé eſtre Nonces que Senateurs. Tous ceux-cy enſemble reſtreignent de plus en plus la puiſſāce de leurs Princes, toutes & quātesfois qu'ils procedēt à quelque nouuelle eſlection. Mais encore que la courōne de Pologne dépende de la libre eſlectiō de la nobleſſe, on ne lit pas toutesfois qu'ils ayēt iamais priué le sāg Royal de la ſucceſſiō, pour trāſporter le Royaume en quelque autre famille, ſinon vne fois, lors qu'ayāt d'émis Ladiſlas (qui fut toutefois remis apres) ils eſleurent Venceſlas de Bohéme: meſme ils ont touſiours porté honneur & reſpect aux enfans de leurs Roys, comme anciennement & Edige, qu'ils marierent au Roy Iagellon, & de noſtre temps à Anne mariée au Roy Eſtienne. Et l'on ſçait aſſez auſſi que Sigiſmond 3. a obtenu la courōne de Pologne, principalement pource qu'il eſtoit fils de Catherine ſœur de Sigiſmond Auguſte & de la ſuſdite Anne. Mais jaçoit que l'authorité du Roy comme nous auons ja dit, dépende d'autruy en ce qui eſt de l'eſlection: toutesfois elle eſt abſoluë en beaucoup de choſes depuis qu'il a eſté eſleu. C'eſt luy qui fait publier les Diettes, & qui preſcrit le temps & le lieu que bon luy ſemble. C'eſt luy qui eſlit les Conſeillers ſeculiers, & qui nomme les Eueſques qui demeurent apres Conſeillers ſans qu'ō y obſerue autre formalité. Il eſt Maiſtre abſolu des reuenus de la Courōne ou du domaine, & Seigneur abſolu immediatemēt de ſes ſujets (il n'a nul droit ſur ceux des nobles) & execute abſolument les deliberations faites aux Diettes. Il eſt ſouuerain Iuge des nobles aux cauſes criminelles, a entre les mains tout le moyen de biē faire à qui bon luy ſemble. Finalement il a autant de pouuoir qu'il a d'accortiſe & de prudence.

Or à raiſō des choſes que nous auōs dites les nobles viuent en Pologne auec vne fort grande liberté. Ils font ce qui leur plaît, & les Ordonnances du Roy (comme ils diſent eux meſmes) ne durent que trois iours, & ils ſe portent en ſon endroit comme s'ils eſtoient freres. Et de meſme que le Roy gouuerne ſes ſuiets, qui ſont tels immediatement, auec vne authorité abſoluë: auſſi ils diſpoſent immediatement de leurs vaſſaux, ſur leſquels chacun d'eux a vn pouuoir plus que Royal, tellement qu'ils les traittent comme des eſclaues.

Les Roys de Pologne pour affermir leur Empire on fait vne choſe remarquable, vû que de meſme que les Romains augmenterent leurs forces, en communiquant la Bourgeoiſie de Rome & le droit du pays Latin aux habitans des villes & des Prouinces conquiſes: auſſi ils ont grandement eſtendu,

vny & affermy leur estat, en faisãt part des priuileges de la noblesse Polonoise aux Prouinces cõquises ou par force d'armes, ou par autre voye, & en egalãt leur Noblesse à celle de Pologne. Ce fut en cette sorte que le Roy Ladislas vnit la Russie, & la Podolie à la Pologne. Sigismond premier la Prusse, Sigismond Auguste la Lithuanie, & Estienue la Liuonie: en quoy ils se monstrerent fort iudicieux & aduisez, pource que les honneurs estans pareils, & les commoditez égales, les hommes en deuiennent plus vnis aux necessitez & aux dangers.

Les choses dignes de consideration touchant le gouuernement sont, que la diuersité des sectes qui se trouuent au Royaume de Pologne produit de perpetuelles noises & inimitiez entre ces peuples, & fait qu'elles ne penetrent pas seulement aux Prouinces, aux villes & aux maisons, mais s'engendrent encor entre le pere & le fils, & entre le mary & la femme.

Dauantage la discorde des dependances est grande en ce Royaume, pource que cette Couronne estant sujette à election pousse les cœurs de plusieurs à l'esperer, & à pourchasser d'obliger les Polonois par diuerses voyes, & principalement à l'occasion de leurs voyages, pource que la ieunesse de ce Royaume delireuse de voir les autres pays arriue en d'autres Estats, où elle est caressée par les Princes, & ces ieunes gens estant de retour en Pologne sont commis par les courtoisies receuës à se rendre partisans des Princes qui les ont obligez: & ils ne peuuent monstrer cette partialité qu'en l'election du nouueau Roy, où l'vn peut autant que l'autre: & par ce moyẽ on void naistre vne diuision de courage, qui n'apporte point de desordre durãt la vie du Roy, vû que cette nation est extrémemẽt fidelle à son Prince, mais il se pourroit faire que ces differens & professions ouuertes de faueur & d'affection les feroient secrettement entrer en d'é fiance l'vn de l'autre.

XXIII. Il y a vn autre differẽt qui est celuy des ordres du Royaume, à sçauoir de l'ordre des Senateurs, & de celuy des Cheualiers. Pour l'intelligẽce dequoy il faut sçauoir qu'encor que leur principale intentiõ soit touſiours de maintenir leur cõmune liberté, qui est égale en tout chef de noblesse, neantmoins la necessité du gouuernement a introduit que ceux qui se trouuent dignes de quelque cõduite sont plus estimez & de plus grande puissance que les autres: & pourtant cette dignité superieure est reduite à deux degrez, à sçauoir au Palatinat, & à la Chastellenie, pource que les Roys du tẽps passé introduisirẽt peu à peu d'appeller ces hõmes de grande dignité aux consultations publiques, cõbien qu'ils euſſent pouuoir de faire toute chose sans eux, de cõmander, de disposer, de recompenser, & de punir de leur propre mouuemẽt. Depuis on ordonna que ces dignitez feroiẽt vn corps de Senat, sans lequel le Roy ne pourroit cõsulter ny deliberer de choses publiques. Le reste de la noblesse est presque en nombre infiny à cause de la grãdeur de ce Royaume, & afin que chacun des nobles, lors que l'occasion requiert qu'on face des ordonnances publiques, y puisse interposer son authorité & son consentement, ou au contraire, chaque Palatin à la requisitiõ du Roy doit appeller toute la noblesse de son Palatinat en vne ville particuliere, & ayãt exposé les choses qui se doiuent traitter, & leur volonté estant arrestée suiuant le desir des plus signalez, ils esliſent quatre ou six de leurs corps, qui se nomment Nonces ou Messagers terrestres, qui se trouuent auec les autres deputez des autres Prouinces au lieu ordõné par le Roy, où les Estats generaux se doiuent tenir, & ces deputez vnis font vn corps qu'on appelle l'ordre des Cheualiers, moindre en dignité que le premier mais égal en authorité, & partãt cettuy-cy est coustumier de contredire à l'approbation de

l'ordre des Senateurs.

La cauſe de cette diſcorde naît de ce que l'Ordre des Senateurs a pour but de complaire à la volonté du Roy, à laquelle ils s'accordent touſiours, cõme ceux qui ſont recompenſez du Roy meſme, & l'ordre des Cheualiers a pour but le bien public, & ceux-cy croyent que s'ils ne reſiſtent, ils ne peuuent maintenir leur liberté, & empeſcher le ſoupçon de la tyrannie : ſi bien qu'ils s'oppoſent tant qu'il leur eſt poſſible à l'autre.

L'autre diſcorde eſt celle des familles nobles, entre leſquelles il reſte peu d'intelligence, & au cas qu'on vint à l'eſlection de quelqu'vn de ces maiſons, lors que l'interregne arriue, il pourroit naiſtre de grandes fautes, ſelon qu'ils auroient plus ou moins de puiſſance.

La derniere diſcorde eſt celle des Prouinces, comme de la Lithuanie, Ruſſie & Liuonie, d'autant que les Gentils-hõmes de ces Prouinces endurent peu volontiers, leurs pays eſtãs plus grands, d'eſtre gouuernez & ſujets des Polonois.

Mais il y auroit bon moyen de remedier à toutes ces choſes, ſuiuant l'exemple du Roy Eſtienne, qui eſſayoit aux Eſtats generaux d'accorder les poincts de la Religion, & d'eſtablir vne forme aux futures eſlections, afin que les partis des nobles demeuraſſent vains, & qu'on empeſchât par ce moyen pluſieurs deſordres qui pourroient naiſtre de ces diſcordes & affections diuerſes. Quant aux differens des ordres des Senateurs & des Cheualiers il taſchoit de les eſteindre le mieux qu'il luy eſtoit poſſible. Il appaiſoit les diſſentions des nobles, ſe monſtrant ſemblable à tous, & les appellant eſgalement aux dignitez du Senat, en diſtribuant pour recompenſe les reuenus publics, eſtant ſeuere aux remuans & ſeditieux, & finalement en ſe rendant protecteur des bons & paiſibles de quelque condition qu'ils fuſſent.

Pour le regard des differens des Prouinces il faudroit faire cõme luy, qui les eſteignoit auec beaucoup d'art, principalement ayant eſleu pour ſa demeure la ville de Grodne auſſiſe aux frõtieres de la Lithuanie & de la Pologne, à cauſe dequoy il ſembloit qu'il fit eſgalement part de ſa faueur & de ſa diſgrace aux vns & aux autres, & pour concluſiõ il taſchoit de contenter toutes les parties.

Maintenant pour particulariſer & ſpecifier mieux les choſes qui concernent le gouuernement de ce Royaume, il faut ſçauoir qu'il y a deux membres qui compoſent ſon Eſtat Politique.

Le premier eſt celuy des Princes Eccleſiaſtiques, c'eſt à ſçauoir de deux Archeueſques, dont le premier eſt celuy de Gneſne, Primat du Royaume, & Legat né du Pape en toute la Sarmace, qui a authorité de couronner les Roys : l'autre eſt celuy de Leunpurg en la Ruſſie Meridionale. Ce nombre eſt encor compoſé de pluſieurs Eueſques, qui ſont preſque tous grand Princes, comme celuy de Krachow en la baſſe Pologne, celuy de Poſnan en la haute : celuy de Ploco en Maſouie, celuy de Chalme en Volhinie, celuy de Preſmil en Ruſſie, celuy de Camenes en Podolie, celuy de Kiouie, & pluſieurs autres.

L'autre membre eſt des nobles layz qui ſont les Palatins, Chaſtelains, grands Mareſchaux, Chanceliers, Vice-chanceliers, Colonels, Capitaines, & autres. Mais apres les Princes Eccleſiaſtiques, le Chaſtelain de Cracouie, tient le premier lieu prés du Roy, & eſt ſuiuy des Palatins de Cracouie & de Vilne. Parmy les Palatins il y a quelques principaux Chaſtelains meſlez, & apres les autres Chaſtelains grands & petits occupent les places.

Les Palatins de tout le Royaume de Pologne ſont ceux de Cracouie, de San-

domir, de Lublin en la basse Pologne, de Posnon, de Calis, de Sirad, de Lancicie, d'Vladislauie, de Brest: de Rau, de Ploc en la haute Pologne: le Palatin general de Masouie: celuy de Drohic general de Russie, celuy de Belz en Palatin general de Podolie: celuy de Volhine, en Lithuanie, celuy de Vilne, celuy de Troc, celuy de Minsce, celuy de Kiouie, celuy de Misciszlaue, celuy de Vitebscie, & celuy de Polonie. Dauantage ceux de Culme, de Mariembourg, & de Pomeranie. Il y a enuiron en tout le Royaume 60. Chastelains, & deux Archimareschaux en Pologne, & autant en Lithuanie. Il y a pareil nombre de Mareschaux en l'vne & en l'autre de ces deux Prouinces, & les vns & les autres ont diuers noms: car on appelle les vns terrestres, les autres de court. Il y a pareillement deux Chanceliers, & autant de Vichanceliers, qui ont deux sceaux, & vont apres les Mareschaux. Il y a deux Generaux d'armée, dont l'vn est en Pologne, & l'autre en Lithuanie. Il y a pareillemẽt 40. Capitaines generaux en la basse Pologne 30. en la haute, & 12. en Masouie, qui sont au choix du Roy.

RELIGION.

xxv. AV commencement de l'heresie des Hussites, cette peste commença à s'espandre par les pays sujets à la couronne de Pologne: mais le Roy Ladislas assisté des Seigneurs & des Euesques du Royaume, s'y opposa de toute sa puissance. Car ce Roy refusa la couronne, que ceux de Boheme luy offroiẽt, & par ce moyen empescha que cette heresie ne passa de Boheme en Pologne, & l'on ordonna vne Diette generale du Royaume, que quiconque recevroit, ou fauoriseroit l'heresie en quelque sorte que ce fut, fut puny sans *exception*. Mais pource qu'au commencement que Luther sema son heresie les ieunes gẽs alloient estudier à Lipse & à Wittemberg, en partie pour apprendre la langue Alemande auec les lettres, en partie par curiosité, ils retournoiẽt en leurs maisons ou heretiques tout à fait, ou moins affectionnez Catholiques. Si bien que Sigismond qui regnoit lors, deffendit aux ieunes gens d'aller estudier en ces lieux. Cette deffence arresta quelque peu le cours de ce mal, mais non pas du tout, pource qu'en partie à cause de la liberté des Gentils-hommes Polonois, en partie à cause du voisinage des pays infectez d'heresie, & pareillement par le moyẽ du commerce de la mer Balthique, l'heresie prit pied en ce Royaume, & mesmes quelques-vns y renouuellerent les opinions d'Arrius & d'Elbion.

Les premiers qui receurent la doctrine de Luther & de quelques autres heretiques furent ceux de Prusse, pource que les marchands y porterent auec leurs marchandises ce venin d'Allemagne, & l'espandirẽt en partie auec les liures, & apres cela les Ministres & Maistres d'escole l'aduancerent encore mieux. Tellement que l'an 1525. le peuple de Dantzic desireux de nouueauté, cõme poussé par la fureur de la secte de Luther, despossa le vieil Senat, & en crea vn nouueau de gens indignes, fit Consul vn Notaire, prophana les Eglises & en emporta les meubles, & fit mille indignitez aux Prestres & Religieux. Et biẽ que le Roy s'y estãt trãsporté appaisât la ville en quelque sorte, toutesfois la religiõ Catholique y demeura tellement en desordre, que les Catholiques perdirẽt les Eglises, & le seruice de Dieu en fut presque du tout banny. De sorte qu'il ne reste pour le present à Dantzic qu'vn conuẽt de Religieux de l'ordre de S. Dominique, qui y officient encor auiourd'huy librement, & vn Monastere de religieuses dãs la ville, & vn autre dehors. Depuis quelques années en çà on y a permis l'entrée à quelques Iesuistes qui n'y ont aucun college & y preschent seulemẽt, & font leurs autres exercices, & ceux-cy en ont conuerty vn assez bon nombre.

Mais pour retourner à l'hiſtoire du progrez de l'erreur de Luther, & des autres ſectes en Pruſſe, les deſordres dont i'ay parlé furent ſuiuis de l'apoſtaſie d'Albert de Brandebourg, qui à la perſuaſion de Henry, & de Georges ſes freres deuint Lutherien : & le grãd Maiſtre des Cheualiers Teutoniens de Pruſſe, ſe fit Duc d'vne bonne partie de cette Prouince. Les peuples de ſon pays embraſſerent auſſi tôt cette ſecte à l'exemple de leur Duc, & apres cela elle entra dans la Pruſſe du Roy de Pologne, où elle ſe fut beaucoup plus eſtenduë, ſi le ſoin des Eueſques, ne s'y fut oppoſé. En la Pruſſe du Duc, outre l'hereſie de Luther & d'autres, celle des Anabaptiſtes y a mis le pied, principalement à Cuniſbergue : il y a auſſi des gens qui ſuiuent l'opinion d'Oſiandre.

Quant à la Liuonie, il y paſſa au temps de Federic I. Empereur, quelques Predicateurs qui y firent vn grand fruict, & entr'autres vn Meinard de Lubec, qui fut pour cette cauſe conſacré Eueſque de Liuonie par l'Archeueſque de Breme. Il eut pour ſucceſſeur Bertold Abbé de Ciſteaux, qui eſtant entré au combat contre les ennemis de la foy, y fut tué. Pour cette cauſe on introduiſit en Liuonie l'ordre des Cheualiers de l'eſpée, pour deffendre auec les armes les Predicateurs, & la foy Chreſtienne. Cét ordre ſe voyãt foible à la longue, s'vnit par l'authorité du Pape auec les Cheualiers Teutoniens, & au lieu des Cheualiers de l'Eſpée, ils furent appellez Porte-Croix, & depuis ce temps les grands Maiſtres de Liuonie commencerent à reconnoiſtre le grand Maiſtre de Pruſſe pour Superieur ; ce qui dura iuſqu'au temps d'Albert de Brandebourg, qui les affranchit moyennant quelque ſomme d'argent en l'an 1513. Il y auoit lors cinq Eueſchez en Liuonie, à ſçauoir Derpt, Aſilie, Oeſilie, Curland & Riuaille, l'Archeueſché de Rig. En l'an 1528. le grand Maiſtre, & les Cheualiers embraſſerent ouuertement l'opinion de Luther qui eſtoit entrée de main en main en Liuonie, de la meſme façon que nous auons dit qu'elle auoit eſté introduite en Pruſſe. Toutesfois les Eueſques demeurerent fermes quelque temps. L'an 1537. les Cheualiers mûrent guerre à l'Archeueſque de Rig, de la maiſon de Brandebourg, pource qu'il ne vouloit pas ſuiure leur opinion, & le firent priſonnier : mais craignans Sigiſmond Roy de Pologne, qui s'eſtoit mis en armes en ſa faueur, ils le deliurerent, & remirent au premier eſtat : & apres ſa mort Rig vint au pouuoir des Polonois. Aſſez tôt apres, l'ordre des Porte-Croix finit par la mort de Guillaume de Furſtẽberg : mais auãt que cét Ordre fut eſteint, ces Cheualiers aſſaillis par le Duc de Moſcouie, & deſpoüillez de la plus grande partie de leurs Eſtats, ſe mirent ſous la protection de Sigiſmond Roy de Pologne, qui leur dõna toutesfois fort peu de ſecours. Cependant le Moſcouite gaigna la ville de Derpt, & la plus grãde partie des autres : & tranſportant les Liuoniens ailleurs, y mît des Colonies des Moſcouites. D'autre part Iean Roy de Suede s'eſtant mis en armes contre le Moſcouite ſe ſaiſit de Riuaille, & de Nerue, & de quelques autres places de la Prouince, & Magne, ou le grand frere du Roy de Dannemarc, ſe fit maiſtre d'Oeſilie & de Curland, où eſt l'Eueſché de Vinde. Finalemẽt le Roy Eſtiẽne de Pologne fit la guerre à Iean grand Duc le Moſcouie, & le contraignit à luy ceder la Liuonie, pour éuiter vn plus grand dommage.

Il y a en cette prouince ſix ſortes de gens, à ſçauoir Eſtons, Allemans, Suedois, Danois, Moſcouites, & Polonois. Les Eſtons ſont les originaires du pays, & ceux-cy vſent d'vne langue particuliere, & parmy tãt de changemens (vû qu'ils ont eſté tantôt ſous les Cheualiers, tantôt ſous les Suedois,

dont les vns & les autres estoient heretiques, tantôt sous le Moscouite, qui est Schismatique) ont sans aucune ayde spirituelle conserué quelque semẽce de l'ancienne Religion. On ne sçauroit croire combien ils honorent les Prestres: ils leur portent le sel, les chandelles, & les fruicts nouueaux, afin qu'ils les benissent. Ils ont par le pays des Eglises fondées depuis long-temps, & les frequentent auec grande deuotion, & font grand estat de l'eau beniste. Chacun d'eux, a de coustume de prendre vn Apostre pour son protecteur: ils vsent de la Confession, mais cét vsage est presque esteint, à cause du long-tẽps qu'il y a qu'ils sont sans Prestres. Il faut dire le mesme de l'Extréme-onction, & par consequent de la sainte Eucharistie, & beaucoup plus de la Confirmation. En fin ils ignorent tellement les ceremonies de la Religion Chrestienne, que quelquesfois on trouuera à grãde peine en vn village vne seule personne qui sçache faire le signe de la Croix, ou dire la Patenostre; & il y a de la difficulté à leur ayder en cela, à cause de la difference de leur langue.

Les Allemands habitent aux Citez qu'ils ont basties pour la plus part. Rig est la Metropolitaine de Liuonie, où l'on ne voyoit autre reste de Chrestienté qu'vn Conuent de Religieuses, où il n'y en auoit que deux, l'an 1587. (& l'vne de celle-cy auoit cent ans, l'autre n'en auoit guere moins) iusques à tant que le Roy Estienne y fonda vn College de Iesuites, qui furent chassez à l'instigation des Ministres, l'an 1587. Et ainsi qu'on parloit de les r'appeller, la mort du Roy Estienne rompit ce dessein: mais ils y furent remis l'an 1591. par l'authorité du Roy Sigismond, & des Estats du Royaume.

Les lieux qui sont possedez par les Roys de Suede, & de Dannemarc, ont seulement retenu quelque foible estincelle de la foy, & demeurent priuez de tout secours spirituel.

Quant aux lieux où les Polonois se sont habituez, l'on a taché de reduire leurs habitãs à la voye de salut, & l'on y trauaille tousiours. Il y a pour cét effet vn college des Iesuites à Derpt, ville presque esgale au Rig, & aux frõtieres de la Moscouie. Et pour cõclurre le discours de ce pays, le Roy Sigismond fit vn Edit l'an 1589. par lequel il deffendit aux Ministres Lutheriens de prescher en Liuonie.

Mais pour le regard de la Pologne, l'heresie de Luther y estant desia espanduë, quelques Ministres Caluinistes, ou Zuingliens, y allerẽt l'an 1560. & y furent receus par vn certain François Lismanin Apostat, & apres auoir presché contre le Pape, les Saints, les Religieux, & la Messe, ils s'attaquerent mesme au mystere de la S. Trinité, & semerent en peu de iours de si meschãtes doctrines, que la moins mauuaise estoit l'Arrianisme. De là nasquirent en toutes les deux Pologne, haute, & basse, les secrets & blasphemes des Druites, Triteites, Trinitaires, Arriens, sectateurs de Paul de Samosate. Le Roy Sigismond Auguste qui n'auoit nuls successeurs, leur permit presque toute liberté, estant bien aise de contenter en cela les Nobles, & de leur laisser suiure la secte qui leur plairoit. Et pource que les Gentils-hõmes furent abbreuuez les premiers de ces doctrines, ils corrompirent aysément beaucoup de gens, partie en desobligeant les Catholiques, partie en donnant les chaires des Colleges aux heretiques, & partie en publiant de nouueaux Cathechismes. Et ceux-cy eussent fait encores pis, si Sigismond ne fut mort en bref: mais ayans eu pour successeur Henry, puis Estienne Battori, le cours de ces mauuaises doctrines fut vn peu arresté. Ce dernier pourchassa pour cét effect que les Eueschez fussent

miſes entre les mains des perſonnes de bonne vie. Il vſa de meſme ſoin en l'eſlection des Senateurs & Officiers de la Couronne. Il inſtitua des Seminaires dreſſa des Colleges, & reforma l'Egliſe de Cracouie.

L'an 1589. le Miniſtre Caluiniſte de Cracouie ſe conuertit, & abjura publiquement ſon hereſie, & le temple de ceux de cette ſecte fut bruſle par les enfans l'an 1587. & depuis encore en l'an 1592. Or encore qu'en toutes les deux Pologne il y ait beaucoup d'heretiques, toutefois il y en a plus en la baſſe que en la haute. Il y a pluſieurs Caluiniſtes, Ebionites & Anabaptiſtes, principalemẽt aux enuirons de Lublin. A quatre lieuës ou enuiron de cette ville, eſt celle de Leuathonie, où les heretiques enuoyent leurs enfans aux eſtudes.

Quant aux Lithuaniens, ils eſtoient jadis ſujets aux Moſcouites: mais Batti grand Cam de Tartarie, ayãt preſque atterré les Ruſſiens, ceux de Lithuanie, dont Erdiznil eſtoit alors Prince, vindrent à ſe ſouſtraire de leur domination. Depuis Mindoch grand Duc de Lithuanie ſe fit Chreſtien, & fut honoré du titre de Roy par le Pape Innocent 3. mais il retourna bien-tôt à l'idolatrie. Finalement l'an 1386. & le 4. iour de Février, Iagellon grãd Duc de Lithuanie receut la foy Chreſtienne, & fut baptiſé, & ayant eſpouſé l'Infante de Pologne fit baptiſer auſſi ſes ſujets de Lithuanie.

Mais à cauſe du peu de ſoin qu'on a eu de les inſtruire, depuis, de la grandeur du pays, de la meſlange des Ruſſiens (qui outre l'hereſie, & le ſchiſme, ont encore mille eſtranges ſuperſtitions) & à raiſon auſſi du deſtourbier de l'hereſie de Luther, & d'autres ſectes de ce temps, les habitans n'ont pas eſté bien confirmez en la vraye foy: car en Lithuanie & en Samogitie qui eſt vne de ſes dependances, l'on deſcouure en beaucoup de lieux pluſieurs reſtes d'idolatrie. En quelques lieux ils adorent vn Dieu domeſtique, qu'ils nomment Dinſtipin, c'eſt à dire, Seigneur de la fumée, ou de la cheminée, & luy offrent vne paire de poulets, & font de grands feſtins à ſon honneur. A quatre mille loin de Vilne en vn village du Roy nommé Louanaſchy, on adore encore aujourd'huy les ſerpens.

Les Samogithiens nourriſſent encore en beaucoup d'endroits certains ſerpens noirs qui ont quatre pieds, les regardent ſortir de chez eux, & y retourner auec grande ſuperſtition: s'il leur aduient quelque inconuenient, ils eſtiment que le peu d'hõneur qu'ils portent à ces ſerpens en eſt cauſe. Les meſmes portent grãd honneur au feu, au foudre, au bois, au Soleil, à la Lune, & aux arbres qui ſont fort hauts, ou qui ſont remarquables pour leur vieilleſſe. En pluſieurs endroits de la Lithuanie ils ſacrifient des truyes graſſes à la deeſſe Telſus ou Terre, & diuers animaux au dieu Ziemienni. Il y a auſſi quelques Mahometans, depuis que Vitolde Prince de Lithuanie emmena l'an 1396. vne horde de Tartares, & la logea ſur la riuiere de Vache, à deux mille loin de Vilne, & leur permit de viure à la Mahometane: & il y en a encore en quelques autres lieux. Les Zuingliens dreſſerent il y a beaucoup d'années vn College à Vilne auec grands frais, & y corrompirent preſque toute la ieuneſſe de la Lithuanie: mais il eſt aujourd'huy preſque deſert par le moyen des Ieſuiſtes, aux eſcoles deſquels, à cauſe de la reputation de la doctrine, les heretiques meſmes, & les ſchiſmatiques mandent leurs enfans, & tous les iours il s'y conuertit beaucoup de perſonnes ſignalées. L'authorité & le zele incroyable de la maiſon de Radiuil, ayde grandement en Lithuanie à la conuerſion des heretiques, & à edification des Catholiques.

Pour le regard des Ruſſiens Meridionaux, les nobles ſuiuent la pluſpart l'Egliſe Romaine (combien qu'il y en a quelques-vns d'entr'eux qui ſont heretiques) & le peuple reconnoiſt l'authorité du Patriarche de Conſtantinople, & ſuit les erreurs des Grecs. A preſent en toute la Ruſſie, y comprenant auſſi la Lithuanie, on ne compte que cinq Eueſchez Romains, ou Latins, à ſçauoir Vilne, Samogitie, Kiouie, Ianovu, & Luceotie, auec l'Archeueſché de Leunpurg. Mais les Ruſſiens ont deux Archeueſchez, à ſçauoir celuy de Vilne, & celuy de Leunpurg (cette-cy porte encor le titre de Metropolitaine) & ſix Eueſchez, à ſçauoir de Poloſque, de Volodemire, du Luceorie, de Piſce, de Kiouie, & de Preſmil. Il y a encore à Leunpurg vn Archeſque, ou Patriarche des Armeniens, à cauſe que ce peuple trafique en grãd nombre en la ſuſdite ville, & à Camenis, & aux enuirons. Volhinie qui eſt compriſe ſous la Ruſſie (de meſme que la Podolie) eſt la demeure du Duc d'Oſtrogoye, qui a ſous luy plus de quatre mille feudataires. Cettuy-cy eſt chef de ceux qui viuent à la Grecque.

Somme des Prouinces ſujettes à la couronne de Pologne, qui ſont proches de la mer Balthique, participent grandement aux hereſies d'Alemagne; & celles-cy ſont la Pruſſe, & la Liuonie. Celles qui confinent auec la Sileſie, la Morauie & la Hongrie ſont tachées des hereſies de leurs voiſins: mais celles qui s'aduãcent vers le Midy & le Leuant, ſuiuent pour la pluſpart les erreurs des Grecs, & ne ſont pas exemptes des hereſies de ce temps.

Mais afin qu'on reconnoiſſe & puiſſe iuger le nombre des Schiſmatiques, i'en donneray icy deux exemples. Luceotie ville de Volhinie, contient enuiron mille feux: il y en a cent & ſept de Catholiques, & les autres ſont de Ruſſiens Grecs, & quelques-vns d'Armeniens. En la ville de Paloce, que le Roy Eſtienne gagna ſur les Moſcouites, les Grecs ont ſept Egliſes, & les Latins vne, qui eſt meſme demeurée ſans Preſtres l'eſpace de pluſieurs années. Il y en a pluſieurs en la baſſe Pologne qui ſuiuent les hereſies modernes, neantmoins le nombre des Catholiques y eſt beaucoup plus grand que celuy des heretiques. Quant à la haute Pologne, elle eſt beaucoup moins infectée d'hereſie, ce qui eſt entr'autres choſes prouenu du ſoin des Archeueſques de Gneſne, la iuriſdiction deſquels elle appartient preſque toute. On trouue encore peu d'heretiques à la Ploſque, de meſme qu'à Vladiſlauie: mais il n'y a pays qui en ſoit plus exempt que la Maſouie, où l'on ne ſçauroit preſque trouuer vn heretique public.

Genealogie des Ducs & Roys de Pologne.

XXVI. LECH fut le premier qui eut commandement ſur les Polonois: mais les Hiſtoires de Pologne ne diſent pas en quel temps il obtint cette principauté.

Apres ſa mort, ſes enfans & les enfans de ſes enfans dominerent ſelon l'ancienneſſe: leurs faits & les temps de leur domination ne ſont point marquez dans les hiſtoires.

Apres que la race de Lech fut toute eſteinte, les Princes & grands Seigneurs delibererent au commencement de choiſir, & d'eſtablir ſur eux quelque Prince: mais enfin tous furent de viure en liberté, ſi bien qu'ils eſleurent

dou

douze Vvoyewodes, ou Palatins, seulement pour administrer iustice à vn chacun, & pour gouuerner les charges publiques.

Long-temps apres les Polonois s'ennuyans du gouuernement des Palatins, d'autant qu'ils cerchoiẽt plustot leur profit particulier, que le bien commun, voulurent auoir vn Prince pour les gouuerner, & esleurent Gracchus, qui demeuroit au pied des montagnes Sarmatiques, pres de la riuiere de Vistule. Ce fut luy qui fit bastir Gracchouie.

Il laissa pour son successeur Gracchus son fils aisné. On tient que cecy estoit 400. ans auant la Natiuité de nostre Seigneur. Ce Gracchus fils aisné du premier, ayant prins possession de la Pologne, fut tué par son frere, qui se rendit par cét homicide odieux & detestable à tous : & apres se voyant ainsi hay, mourut de tristesse. Lors les habitans de Gracchouie receurent Vande leur sœur pour leur Princesse. On dit qu'elle s'immola aux Dieux pour vne grande victoire qu'elle obtint contre les Teutons, & se ietta du haut du pont de la riuiere de Vistule.

Apres que la posterité de Gracchus fut faillie, le peuple choisit encor douze hommes pour gouuerner le pays: mais ils entrerent en dissention, & cependãt les ennemis entrerent par force dans la Pologne, saccagerent & rauagerẽt tout sans que les gouuerneurs leur resistassent. Le peuple voyant cecy, esleut pour Prince souuerain vn homme vaillant, bien experimenté à la guerre & fort aduisé, nommé Premislaus, à qui ils baillerent le nom de Lesko, à cause de sa grande finesse. Il fut le 5. Gouuerneur apres Lech premier du nom.

Apres sa mort on fit Duc vn ieune homme, qui fut appellé Lesko II.

Il laissa pour successeur vn sien fils nommé Lesko 3, qui regna fort sagement, & eut vn fils legitime nommé Popyel, & vingt bastards. Il laissa la Principauté a Popyel, & bailla à chacun des autres vne Prouince.

Les enfans de Lesk troisiéme.	Popyel legitime.	Semouite.
	Boleslaus.	Semonislaus.
	Casimire.	Bogdale.
	Vladislaus.	Spirzigure.
	Vratislaus.	Spirzmere.
	Oddo.	Sbignée.
	Bernin.	Sobeslaus.
	Pribislaus.	Vissimire.
	Premislaus.	Czessimire.
	Iaxa.	Vislaus.
	Semian.	

Popyel estant instalé, se fascha des montagnes de Gracchouie, & transporta son siege à Gnesne qui est en plat pays : puis ce lieu luy desplût: si bien qu'il choisit vne nouuelle demeure entre des lacs & y bastit la ville de Cruinize: où il y establit le siege de sa principauté. Enfin il fut mangé des rats.

Apres la mort de Popyel, les Polonois esleurent pour leur Duc vn hõme de village, nommé Pyast, qui faisoit du miel il estoit homme d'assez petite stature, mais fort robuste.

Semonite fils de Pyast luy succeda & pousſa bien loin les limites du Royaume : il laissa vn fils en bas aage, nommé,

Lesko, qui fut du temps de l'Empereur Arnoul, & de Michel Empereur de Grece.

Lemomislamus son fils luy succeda, & laissa apres la principauté à son fils.

Miesko, qui regna l'an de salut 963. Quelques vns le nomment Mietlaus: il se fit Chrestien à l'instance de Boleslaus Roy de Bolie me, de qui il espousa sa fille nommée Dambrowke.

Boleslaus son fils luy succeda, & espousa en l'an de salut 984. Iudith fille de Geysa de Hongrie. Cestuy cy fut crée Roy par l'Empereur Othon, & couronné l'an 1001. Car auparauant tout cét Estat n'estoit qu'vne Duché, & ses Princes estoient nommez Ducs, ou Gouuerneurs. Il mourut l'an de grace 1014.

Mietzko, ou Mietzlaus son fils luy succeda: il ne faisoit rien que par le conseil de sa femme, & estoit du tout adonné à toute sorte de plaisirs. Pour cette cause les peuples que son pere auoit subiugez, se retirerent de son obeyssãce, comme les Bohemiens & les Moraviens, toutesfois il retint en sa sujection les Russiens qui se vouloient aussi reuolter.

Casimir son fils apres s'estre rendu Moyne à Clugny, fut fait Roy, & quitta le cloistre par la permission du Pape, à la charge que chasque chef de maison du Royaume de Pologne (excepté les Gentils-hommes) payeroit vn denier de rente toutes les années aux Successeurs de saint Pierre. Il fut couronné à Gnesne, l'an de grace 1041. & mourut l'an 1058.

Boleslaus son aisné fut couronné Roy la mesme année 1058. Cettuy-cy s'adonna à toutes dissolutions, & en estant repris par Stanislaus Euesque de Gracchouie, qui l'excommunia, le voyant endurcy en son peché, il le tua d'vn coup d'espée. Le Pape l'ayant seeu, osta la couronne au Royaume de Pologne, & rendit tous les sujets absous de l'obeyssance du Roy, qui deuint bien tôt apres enragé en Hongrie, où il s'estoit retiré, & mourut.

Vladislaus son frere luy succeda l'an de grace 1082. mais il ne fut point couronné, combien qu'il se fit appeller Roy, pource que les Euesques craignoient de desobeyr au Pape. Finalement se sentant accablé de vieillesse, il diuisa le Royaume à ses deux fils: il dõna la meilleure part au legitime, nommé Boleslaus, & à Sbignée son bastard la Massouie, la haute Pologne, Pomeran & Prusse: il mourut l'an de salut 1102.

Le Royaume de Pologne estant ainsi diuisé, à Sbignée mût la guerre à son frere Boleslaus, qui n'eut pas grand' peine à le vaincre, & rangea sous son obeyssance tout ce que Sbignée possedoit: de sorte que ce miserable fut contraint de se jetter aux pieds de sõ frere, & obtint de luy qu'il demeureroit Duc de Massouie. Finalement pource que son frere l'importunoit touſiours, & luy estoit rebelle, il le fit tuer. Apres plusieurs beaux faits, ayant perdu vne bataille, il mourut, à ce qu'on dit, de tristesse l'an 1139.

Vladislaus son fils aisné, qui auoit eu pour sa part les terres de Gracchouie, Stradie, Lancicie, Slese, Pomeran, & la souueraineté du Royaume, fut esleu Prince souuerain selon son testament, mais n'estant pas content de sa portion qui estoit la huictiesme partie du Royaume, il manda à tous de se retirer de l'obeyssance de ses freres, & leua gens contre eux: mais ils entrerent en Gracchouie, & gagnerent le chasteau, & le contraignirent de sortir hors de Pologne, & de s'enfuyr en Allemagne vers Conrad Roy des Romains.

Boleslaus le Crespe son frere par le consentement des freres, & des grands Seigneurs du pays, fut fait souuerain Seigneur du pays, apres la fuite de Vladislaus, l'an de grace 1146. Il mourut l'an 1173. & fit testament au profit de son fils vnique Lesko.

Mietzlans oncle de Lesko & frere de Casimire, fut esleu pour souuerain Duc de la haute Pologne, & Duc de Pomerá, & on luy adjousta encore Gracchouie, auec toute la Prouince: Mais d'autãt qu'il deuint tyran, on mit en son lieu Casimire son plus ieune frere, qui mourut soudainement l'an 1192. apres auoir pris certain breuuage.

Lesko fils aisné de Casimire, surnommé le Blond, luy succeda. Mietzlaus marry de cela, fit tant enuers Helene mere de Lesko, qu'estant desia fort ancien, il r'entra en possession de la Monarchie, & de Gracchouie: mais depuis ce Mietzlaus s'en estant allé en la haute Pologne, Lesko fut derechef mis dans le chasteau de Cracouie: toutesfois Mietzlaus fut remis en la souueraine principauté de Cracouie l'an 1202. Mais il mourut tôt apres, & laissa la Seigneurie à Lesko, qui mourut l'an 1227.

Boleslaus le Chaste succeda à son pere Lesko, & mourut l'an 1274. apres auoir regné 37. ans. Surquoy il faut remarquer que Conard qui s'estoit porté comme tuteur des enfans de Lesko, gouuerna depuis l'an 1227. iusques à 1243.

Henry le Barbu fut successeur de Boleslaus le Chaste.

Lesko le Noir vint apres, & mourut l'an 1289.

Boleslaus Duc de Moscouie fut esleu apres luy, mais bien tôt apres démis.

Henry surnommé Preud'homme, luy succeda, & mourut l'an 1290.

Henry fils de Boleslaus Duc de Legnits fut son successeur, & apres sa mort ses deux Duchez furent diuisées en deux Ducs. Celle de Cracchouie escheut à Premislaus, & Vladislaus Locehteck eut la Duché de Sandomirie.

Les Polonois ayant consideré apres cela, que le meilleur estoit de n'auoir qu'vn Prince qui fut reconnû de tous esleurẽt l'an 1295. au mois de Iuin, Premislaus 2. pour leur Roy, il fut oingt & sacré en l'Eglise de Gnesne. Il fut enfin tué par l'enuie des grands du Royaume, en l'âge de 38. ans, apres auoir regné 7. mois & 11. iours.

Vladislaus Locheteck fils de Casimire, fut apres esleu Roy: mais depuis à cause de sa dissolution il fut démis l'an 1300. & on esleut.

Venceslaus Roy de Boheme qui fut sacré à Gnesne, & mourut l'an 1505.

Vladislaus Locheteck trouua apres moyen de se faire Duc de Gracchouie: mais quelques Polonois esleurent cependant pour leur Prince, Henry Duc de Glagouie, & ce furent ceux de la haute Pologne, de Posnau, & de Calisie, toutesfois Locheteck eut tousiours victoire contre son competiteur Henry, & fut accepté pour souuerain, pour tous les autres Polonois. Ce Locheteck obtint du Pape la Couronne Royale qu'il prît au temple de Gracchouie, l'an 1320. Il mourut l'an 1333.

Casimire son fils luy succeda, & regna 40. ans.

Loüys Roy de Hongrie, fils de la sœur de Casimire, fut esleu Roy de Pologne, & couronné l'an 1370. & gouuerna le Royaume 12. ans.

Huduigne la plus ieune des deux filles de Loüys fut sacrée Royne de Pologne, les Polonois luy baillerent pouuoir de gouuerner le Royaume iusques à ce qu'elle eut espousé quelque Prince. En fin Iagello grand Duc de Lithuanie, encor idolatre l'espousa, à la charge de se rendre Chrestien, & d'vnir la Duché de Lithuanie à la Couronne de Pologne.

Iagello grand Duc de Lithuanie fut Roy de Pologne, par le moyen de son mariage auec Huduigne, l'an mil trois cens octante six, & à son Baptesme il

fut nommé Vladiſlaus : il mourut l'an de grace 1434.

Vladiſlaus ſon fils luy ſucceda, & regna dix ans, & mourut l'an vingt & vn de ſon aage.

Caſimire ſon frere grand Duc de Lithuanie, fut appellé à la Couronne de Pologne l'an 1445. & mourut l'an de grace 1492.

Iean Albert fils aiſné de Caſimire luy ſucceda, & mourut l'an 1501.

Apres la mort de Iean Albert les Polonois eſleurent Alexandre ſon frere, qui mourut à Vilne, au voyage contre les Tartares, ayant quarante-cinq ans delia paſſez.

Sigiſmond le plus ieune de tous les enfans de Caſimire, fut eſleu Roy de Pologne l'an 1506. il mourut l'an 1549.

Sigiſmond Auguſte ſon fils ſucceda à ſon pere la meſme année, & mourut l'an 1573.

Henry de Valois fut appellé à la Couronne de Pologne la meſme année 1573. & partit environ la my-Octobre pour y aller: mais Charles 9. Roy de France ſon frere eſtant mort, il laiſſa la Pologne pour venir regner au pays de ſa naiſſance, l'an 1574.

Eſtienne Battori de la maiſon des Princes de Tranſyluanie luy ſucceda, & fit longuement la guerre aux Moſcouites & autres, auec de grandes auantages, il mourut l'an 1587.

Sigiſmond fils aiſné du Roy de Suede, & de la fille de l'Empereur Sigiſmond & d'Anne Royne de Pologne luy a ſuccedé. Il debat l'heritage paternel cõtre ſon oncle le Duc Charles depuis fort long-temps, tantôt auec perte, tantôt auec auantage. Cette guerre deſtourne les Polonois de faire valoir leurs armes, & leur courage contre le Turc ou Moſcouite.

DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY
DE DANNEMARC.

SOMMAIRE.

1. QVELLES *Isles & pays comprend le Royaume de* DANNEMARC, *ses bornes & parties principales de squelles la premiere est appellée* Iulie *ou* Iutland, *ancienne habitation des Cimbres : sa limite, longueur & largeur.* 2. *Des quatre grands Eueschez compris dans la Iulie, & quels Gouuernemens, Isles, Citez & Chasteaux sont contenus sous chaque Eueschè.* 3. *Du rocher* Skarrinklint *d'énorme grandeur, & redoutable angle de Iulie, & description des Duchez de* Schleszwich *&* d'Holsace, *assises dans la Iulie Meridionale : Origine de ses deux noms, leurs ville, & Chasteaux.* 4. *De la* Scanie, *Prouince iadis diuisée en deux Duchez : ses Gouuernemens, villes & Chasteaux, & de l'admirable* Horloge *de Londe, representant tous les mouuemens des Astres & Spheres du Ciel.* 5. *De l'Isle* Selande, *sa longueur, largeur, ses villes & Chasteaux.* 6. *De l'Isle* Fionie *ou* Fuynen, *diuisée en vingt quatre Gouuernemens : son assiette & limites, ses principales villes, chasteaux & Isles contenuës dans son enceinte.* 7. *De la* Noruege *& ses bornes, ses chasteaux, gouuernemens, & villes.* 8. *De l'assiette de* l'Islande *diuisée en quatre parties ses Eueschez & Monasteres.* 9. *De la bonté de l'air, & fertilité des Prouinces de* Dannemarc : *de leurs bons pasturages, & puissans cheuaux, des champs rapportans alternatiuement les troisiesmes années, poissons & grains. Mines d'or, argent, plomb & airain. Des peschs des Merlus.* 11. *Fontaine dont la fumée transforme en pierre ce qu'elle touche* 11. *Des poissons veneneux & excessiue longueur.* 12. *Des montagnes d'Islande couuertes de neiges, & vomissantes flammes & feux par le pied.* 13. *De l'origine des Cimbres & descente de cette nation en Italie.* 14. *De la bonne complexion & disposition de corps & d'esprit des peuples de Dannemarc, leur naturel & maniere de viure & vestemens.* 15. *Leurs richesses au trafic de bestail, grains, poissons, cheuaux, draps de Walman, soulphre, beurre salé.* 16. *Des richesses du Roy de Dannemarc, & en quoy elles consistent.* 17. *Quel nombre de vaisseaux il peut armer.* 18. *Combien il y a de Gouuernemens (appellez Hareis) en Dannemarc. De la forme & ceremonies obseruées au couronnement & sacre des Roys.* 19. *Des cinq Ordres qui sont en tout le Dannemarc, & des principales dignitez & offices de ce Royaume.* 20. *Du gouuernement & police particuliere de chaque Prouince.* 21. *Heresie de Luther, quand & par qui introduite en ce Royaume.* 22. *Liste des Roys qui ont regné en Dannemarc.*

I. LE Royaume de Dannemarc comprend vn grand espace de terre, & de mer auec plusieurs Isles, c'est à sçauoir la Chersonese Cimbrique, maintenant Iutie, la Dithmasie, Scauie, Hallande, & toutes les Isles, qui sont encloses dans le Golfe Codan entre la Iutie & la Scanie, & ce Royaume a sous sa puissance toutes les nauigations de la Noruege, qui est maintenant vnie à cette Couronne. On y met aussi Duché d'Holsace & Isle d'Islande.

Le Dannemarc est seulement joint en deux endroits à la terre ferme. Il est borné du Ponent de la mer Germanique, du Leuant de la Balthique, du Septentrion de la Nouerge & Suede, & du midy de l'Holsace & du Pomeran. Or tout le pays des Danois est composé de plusieurs parties, dont les principales sont la Iutie. Fionie, Selande, & Scanie, outre les Isles proches de chacune des ses parties.

La Iutie cõmunément Iutland, que quelques-vns veulent nõmer Gothie, demeure ancienne des Cimbres, est nommée Chersonese Cimbrique par les Histoiriens & Geographes, & diuisée en Meridionale & Septentrionale. Sa borne du costé du Midy est la riuiere d'Eyder, & sa longueur est d'enuiron 80. milles en tirant du fleuue d'Elb vers le Nord. Sa plus grande largeur est de 20. milles. La Septentrionale s'estendant vers la Nouerge finit prés de Scage, ville renommée entre les mariniers, à cause des bancs qui se rencontrent aupres. Ce pays a sa plus grande largeur aupres d'Alebourg, d'autant que le Golfe de Limford coulant par là, & perçant toute la Iutie du costé du Ponát, & excepté vn petit espace separant la Iurisdiction de Wensusle du reste fait presque vne Isle de toute cette contrée, & s'estandant en fin par vn large canal, & faisant beaucoup d'Isles auec ses branches, distingue & limite beaucoup de Prouinces auec son cours. Cette Iutie est diuisée en quatre grands Eueschez, c'est à sçauoir de Rip, d'Arthus d'Alebourg, de Wibourg.

L'Eueschê de Rip comprend 30. gouuernemens, sept citez, & dix chasteaux
II. Royaux la Reyne Dorothée vefue de Christienne. 3. fonda vne Accademie à ses despens à Koldinge. Le Dioceſe d'Arthus contient trente & vn gouuernement, sept citez & cinq chasteaux. La ville d'Arthus est renommée à cause du Port que fait le grand Cap de Hellenis qui s'estend enuiron l'espace de deux milles, depuis le chasteau de Kahoe, par le pays de mols iusqu'à la haute montagne d'Ellemsbanergh. Cette Dioceſe a sous elles les Isles de Somsot, Hielm, Zueu, Hiarnœ, Gerno, peut estre Hilgenes & plusieurs autres. L'Eueschê de Vandalie, d'Aalbourg ou de Burgiauie comprend trente gouuernemens & six citez. Ses parties plus signalées sõt Wendsyssel, Hhandheret, Thyland, & Morsoe. Wendissel on Vendisilie, c'est à dire terre & siege des Vandales, comprend six gouuernemens, trois villes & vn chasteau.

On voit en ce pays le mõt Alberg, où l'õ trouue quelques marques & restes des anciens Geans. Ses Isles proches sont Grysholm, Herizholm, Tydsholm &
III. autres. On void en Hanheret vn rocher d'estrange grandeur nõme Skaringtklint. Ce pays à sous luy les Isles d'Olãde & d'Oxcholm, quatre gouuernemés vne ville nommée Thystad, ou Crittierne. 3. fonda vne accademie, & le chasteau Orunme. Il a sous luy les Isles d'Hasholm, Ostholm, Iegeu, Cisland, Egholm, Bodum, & Morsée, trois gouuernemens, vne cité nommée Nicapie, & le chasteau de Lundflod, qui a aupres vne Isle nommée Ageroe. Le Dioceſe

de Wibourg embrasse seize gouuernemẽs, trois citez, & autant de chasteaux. Prés de là presqu'isle de Wenslie, où elle finit en pointe, on void l'Angle de la Iutie qui est si redoutable a ceux qui voyagẽt sur la mer. Tout le riuage Occidental de la Iutie est tel, que ceux qui veulẽt aller par mer en Norueige ou en Leuant, sont contraints d'éuiter & de fuyr cette coste par vn long destour.

La Iutie Meridionale dite Nordalbinge cõprend les deux Duchez de Schlesswick, & d'Holsace. La Duché de Schlesswick tire son nom de sa ville capitale. Ce pays se nommoit jadis la Duché de Iutie, que Waldemar petit neveu d'Abel Roy de Dannemarc receut le premier en fief du Roy Henry, environ l'an de grace 1280. Or le general gouuernement de ses deux Duchez appartient au Roy de Dannemarc & à Adolphe Duc d'Holsace, alternatiuemẽt, & l'vn apres l'autre. Crantzius nomme la ville de Schlesswick Heidebui ou Hieneba, disãt qu'vne Royne de Dannemarc, nommée Hethe luy donna ce nom. Cette ville est fort cõmode pour le trafic à cause d'vn bon Port qu'elle a. On void assez pres de ce lieu le Fort ou Chasteau de Gotorpe, où il y a vne doane qui est si bõne qu'on a vû telle année 500000. bœufs de Dannemarc qu'õ menoit en Almagne qui ont payé le peage. On void encor en cette Duché la ville de Flensbourg assise entre de fort hautes montagnes, & sur le bord de la mer Orientale, sur laquelle son Port s'estend qui est si cõmode, si profond, & si assuré que presque tous les habitans peuuent de leurs maisons charger & descharger les vaisseaux de marchandise. On trouue encor en ce pays les places d'Hussene & de Haderslebie. Les Princes Seigneurs & Gentils-hommes y ont force maisons & chasteaux.

L'Horsace qui tire ce nom de l'abondãce du bois qui y est, qui s'appelle Holt en Alemand, a pour ses bornes du Leuant la riuiere de Bilen, du Couchant la Store, du Midy d'Elb, & du Nord l'Eidere. Elle est diuisée en quatre parties, c'est à sçauoir en Dithmasie, Holsace, Stormarie & Wagrie. Les principales villes d'Holsace sont Segeberg qui est en Wagrie à quatre milles de Lubec: Ilzohora belle d'assiette: Store qui est entourée d'vne belle riuiere nauigable. Chilonie, vulgairemẽt Kile, qui a vn bõ Port où les marchãds viennent se rendre d'Allemagne, de Liuonie, de Dannemarc, & de Suede. On voit encor les places de Crempe & de Reinholdsbourg, & encor en Dithmarsie Meldarps, Heiminkste & Tellinckste, & en Stormarie Hambourg sur l'Elb.

La Scanie est vne grãde Prouince du Royaume de Dãnemarc jointe à la Suede. Quelques-vns la nomment Scandinauie, au lieu de Scondanie, c'est à dire plaisãte Danie, ou plaisant pays de Dãnemarc: les autres l'appellent Scanie, les autres Sconingie, & vulgairemẽt Sconen. Cette Scanie est entourée de mer de toutes parts, excepté d'vn costé où il y a vn bras de terre qui s'estend vers le Nord, & delà se recourbe vers le Leuãt où il se joint à la Suede; mais il y a entre deux de grãdes forests & d'aspres rochers, par lesquels on va si malaisemẽt de Scanie en Gothie, partie de Suede, qu'on a beaucoup moins de peine à y aller par mer. Cette Prouince a esté jadis diuisée en deux Duchez, c'est à sçauoir en celles d'Hallãde, & de Blekinge, & maintenãt elle cõtient 23. gouuernemẽs & 15. citez. Sa ville capitale est Londe, demeure de l'Archeuesque du Royaume. Il y a aussi la cité de Malmoge ou d'Ellebogen principale ville de tout le pays, à cause de ses Foires, & du trafic qui s'y fait. On void en Hollãde le chasteau de Warbourg basty sur le sommet d'vne fort haute mõtagne. Les Isles proches de la Scanie sont celles de Landoë, Hannoë, Bornholm, Isle fameuse,

IV.

diuisé en quatre Gouuernemens,& contenant trois citez & vn chasteau: Gotlande,où est l'ancienne ville marchande de Wisby,maintenant moins peuplée & moins riche. Pres du destroit de Sunde il y a vn chasteau Royal nõmé Cronebourg,où est la garnison de l'extremité de la coste de l'Isle de Selande,Federic 2. Roy de Dannemarc fit ietter ses fondemẽs dãs la mer auec de fort grãds frais,& maintenant ce bastiment est si assuré,qu'il n'y a rien qui le puisse esbranler. Il y a en la ville de Londe vn Horloge merueilleux,& fait auec vn grand artifice où l'on void les mouuemens du Soleil & de la Lune,& choses sẽblables,& toutesfois & quantes que l'heure veut sonner,on void venir deux Cheualiers l'vn contre l'autre qui se donnent autant de coups que la grosse cloche pẽduë en la tour sonne d'heures. Il y a encor beaucoup d'autres singularitez en cét Horloge,comme les trois Roys ou Mages qui vont adorer Iesus Christ entre les bras de la Vierge lors que l'heure sonne. Mais si l'on ne vouloit faire la description entiere elle pourroit estre ennuyeuse.

L'Isle de Selande ou Sialand est la plus grãde de toutes celles de Dannemarc Sa longueur est d'enuirõ deux iournées,& sa largeur est presque d'autãt. Elle comprend quinze citez & douze chasteaux Royaux. On conte entre ses villes Haffnie,ou Copenhagen ville capitale de tout le Dannemarc grande & riche,& pourueuë d'vn port fort cõmode & assuré à cause du voisinage de l'Isle d'Amager. Au dessus d'Haffnie on void Helsingore,& apres le chasteau de Cronebourg dõt i'ay parlé,& de l'autre costé au de là dela mer,le chasteau de Helsinbourg,auec vne ville de mesme nom. C'est là que la Selãde & la Scanie s'approchent tellement l'vne de l'autre auec leurs Caps,qu'elles ne laissent entr'elles qu'vn petit espace de mer appellé Diesund. C'est là que tous les vaisseaux qui tendent vers le Leuãt sont contraints de passer,& de payer le peage au Roy de Dannemarc. Et d'autãt qu'il y a vn chasteau de chaque costé, lors que la necessité le requiert, le Roy peut tellemẽt boucher ce passage auec les navires,qu'il empeschera quelque armée que ce soit de passer outre : Il aduiẽt bien souuẽt qu'õ y void arriuer en vn iour 200. voire 300. vaisseaux de diuers endroits d'Europe. On void encor en ce pays Roeschildie, jadis Eueschẽ, où l'on void encor de belles tõbes de plusieurs Roys & Ducs, mais elle est maintenant pauure & dépeuplée. Or la Selande a sous elle les Isles d'Amagrie, Huen, ou Wen, Mœneslaud où est la cité de Siegoe, & plusieurs autres.

La Fionie,vulgairement Fuynen tient le premier rang entre les Isles du Golphe Codan apres la Selande. Elle tire son nom de sa beauté,vû qu'elle est extrémement agreable,tãt a cause de son assiette que de ce qu'on y aperçoit:& elle est separée de Dannemarc par vn si petit destroit nõmé Middelfar Sunt, qu'elle semble y estre jointe. Elle regarde la Iulie du costé du Couchant,& la Selande du Leuant, & l'on croit qu'elle est au milieu de tout le Royaume de Dannemarc. Elle est longue de douze mille pas,& large de quatre. Sa ville capitale est d'Otensche,assise presque au milieu de l'Isle. La Fionie est diuisé en vingts-quatre Gouuernemens,saize citez,& six chasteaux Royaux. Les autres citez autour d'Otensche, qui est comme leur centre,sont presque égallement esloignées & tellement basties au bord de la mer,qu'elles trafiquent commodément non seulement en la mer Balthique, mais encor par la Suede, Noruege,Russie,Flandre,& Alemagne. Entre les villes ou compte Nibourch,Sienbourch, Faboch, Assens, Bogens, Middelfar, Ketteminde. Les principaux chasteaux sont Neubourg, Hagenschow, Hinsgagel, Elcheborg,& la Cour

du Rugard. Il y a en cette Isle beaucoup de villages, & de maisons de Gentils hommes. On voit en la ville d'Otensche deux belles Eglises, l'vne dediée a S. Canut, l'autre à saint François.

Les Isles compriſes ſous la Fionie ſont au nombre de 90. aſſiſes du coſté du Midy, & pour la pluſpart habitables. Les principales ſont Langelãd. Lawlande, Falſtrie, Arre, Alſe, Toginge, Arroe. Celle de Langeland a de lõgueur ſept lieuës d'Alemagne. On y void la ville de Rudkepinge, & le chaſteau Royal de Tranckere, & pluſieurs villages, parroiſſes, & maiſons de Gentils-hommes. Falſtrie a de longueur enuiron 4. lieuës d'Alemagne, & contient les villes de Stubecopen, & Nicopen. Arie eſloignée d'Elyſie de demie lieuë a troisparroiſſes & quelques maiſons de Gentils-hommes, auec la ville, & le chaſteau de Koping. Elle appartient auec l'Elyſie à la Duché de Sleſuic. Eliſie, ou Alſe, ou Alſen ayant deux lieuës, & quatre de longueur, n'eſtant guere eſloignée de la Duché de Sleſuic, regardant le Golphe de Flenbourg, eſt ſeparées des premieres terres des Anglois par le meſme Golphe. Il y a en l'Isle d'Alſen la ville de Sundebourg, auec vn chaſteau de meſme nom, puis Norborch, Oſterholm, Die Holle, & Gammelgard. Elle a treize parroiſſes fort peuplées qui peuuent fournir promptement vn bon nombre de gens de guerre.

Taſſinge ou Toſſinge Isle principalement entre pluſieurs autres prés de Svvinebourg ville de Fionie, a vne lieuë de longueur. De cette Isle de la ville d'Aſcens il y a deux lieuës iuſques en Iutie: & de Nibourg en Selãde quatre lieuës par la mer Balthique, qui eſt bien ſouuent fort dangereuſe.

Aroe aſſiſe à l'entrée de la Duché de Sleuiſc, où l'on paſſe en Fionie par le Golphe d'Arſe à la ville d'Aſcens contient quatre villages peuplez. On cõpte encor prés de là les Isles de Romſo, Endelo, Ebelo, Boko, Brando, Zoroe, Aggernis, Hellenis, Iordo, Birkolm, & autres. On voit encor l'Isle d'Huene où l'on voit le Chaſteau d'Vranibourg, plein d'inſtrumens de Mathematique fort admirables, & fort aſſurez. Il y a auſſi l'Isle de Malmogie petite, mais bonne, où l'on voyoit autresfois les chaſteaux de Syndebourh, de Nordbourg, Kathecidie & Hamere, mais on n'en voit auiourd'huy que les fondemens, & les ruines.

La Noruege, qui obeyt au Roy de Dannemarc a pour ſes bornes du coſté du Midy de Dãnemarc, du Ponent de la mer Oceane, du Leuãt la Suede, & du coſté du Nord les Lapponiens, deſquels elle eſt ſeparée par de fort hautes mõtagnes touſiours couuertes de neige. La Noruege fut jadis vn Royaume floriſſant, dont la puiſſance s'eſtendoit bien loin: Mais il eſt aujourd'huy ſous la domination des Danois. On y compte cinq chaſteaux Royaux, & ſept principaux Gouuernemens, dont le premier du coſté du Midy eſt Bahus. Les villes qui luy ſont ſujettes ſont Marſtrand aſſiſe en vne preſqu'iſle, puis Koengeef, Congel, & Oddevvold, ou Odvvad. Le ſecond chaſteau eſt Aggethuſe, qui a ſous luy les villes d'Anſloye, ſiege Epiſcopal, puis Tonſberg, ou Konigbert, Fridrichſtad, Saſtzbourg, & Schin, ou Schon, & la grande, & petite Hammarie.

Le troiſieſme chaſteau eſt Bergerhuſe, ſous lequel ſont les Citez de Berg, & de Staffanger, Berg ou Bergue eſt la ville la plus marchande, & le grenier de toute la Noruege, & demeure du Gouuerneur, & de l'Eueſque. Il y a auſſi vn port du tout commode & aſſuré.

Le 4. chaſteau eſt celuy de Nidroſie, vulgairemẽt Trundtheim & jadis Tron-

don, jadis place Metropolitaine de toute la Noruege maintenant reduit'en forme de bourg.

Le cinquiesme chasteau est Wardus, qui n'est nullement fortifié, & est seulement ordonné pour la demeure du Gouuerneur de ce pays en esté.

VIII. L'Islande que quelques-vns prennent pour Thule, & qui sont cõbattus en cela par Saxon-Grammairien, Crantzius, Milius, Ioue & Peucer, est assise, non sous le premier Meridien cõme quelqu'vn la marquée, mais à huict degrez au de là. Sa lõgueur est de cent lieuës d'Alemagne, & mesme il y en a qui y en adjoustent encor 44. Sa largeur est de 65. lieuës d'Alemagne. Elle est sujette aux Roys de Dannemarc, depuis l'an de grace 1260. & est diuisées en quatre parties. On nomme la partie Orientale Aust Lendingafiordung, l'Occidentale Westfiordung, la Septentrionale Nortlendingafiordung, & la Meridionale Suydlendingafiordung. Ils n'ont point de villes, & ont en leur lieu des montagnes. Cette Isle a deux Eueschez, c'est à sçauoir Holam, qui a sous soy les Monasteres ne Pingore Remested, Modur, & Munkeniere, & celle de Scalholt, qui a sous soy les Monasteres de Videy, Pirnebar, Circkebar, & Sckirdes.

QVALITE'.

IX. LA Iutie Septentrionale produit grande quantité de froment, de seigle, & d'orge, & choses semblables. Elle abonde aussi en pasturages en quelques endroits, & nourrit tant de bœufs & de vaches, qu'on en meine vn nombre incroyable aux Prouinces estrangeres, principalement en Alemagne, où il en passe tous les ans apres de cent cinquãte mille. Il y naît aussi de beaux & puissans cheuaux, qu'on transporte ailleurs en grand nombre. On prend force poissons en cette mer, & principalement des harens. Les habitans de ce pays sont fort sujets aux rhumes & catharres, à l'esquinance & aux pleuresies.

Quãt à la Meridionale, la Duché de Slesuic abonde aussi en bestail, & quãt à celle d'Holsace elle est pleine de bois & de forests. Mais on n'y trouue guere de grands & fort chesnes, ains seulement presque par tout des saux, du fruict desquels les pourceaux, qui y sont en grand nombre s'engraissent. Les chãps rapportent alternatiuement toutes les troisiémes années force poisson, & force grain. Car durãt trois ans on laboure, en peine & l'on moissõne vn champ, puis durant trois ans on lasche dessus les estangs, afin que le poisson se nourrisse de l'herbe, & que les champs s'engraissent de la bourbe que l'eau emmeine. Il n'y a en ce pays, ny vignes, ny oliuiers: mais on y trouue grand nombre de bestes sauuages, & pareillement beaucoup de cheuaux. Il y a beaucoup de riuieres qui arrosent ce pays, dont la principale est Eidere. Il y en a encor quelques autres, mais on en doit nommer plusieurs plustôt ruisseaux que riuieres. Au reste du costé par la mer Baltique arrose l Holsace & la Duché Slesuic, elle fait de beaux Golphes, qui sont fort cõmodes pour les marchands: & en quelques endroits on pesche grãde quantité de poissons, & principalement de saumons: Le pays est plein, & a bien peu de montagnes.

La Scanie ne cede à aucun pays en bon air, en bonne terre, en commodité de Ports, en richesses maritimes, en pescherie de lacs & de riuieres, en bestes sauuages, en mines d'or, d'argent, dairain & de plomb.

L'Isle de Gotlande abonde en froment, en beurre, fromage, & en diuerses sortes d'animaux. Il y a aussi de fort grãds sapins, & de belles pierres propres à bastir: La Selande porte toute sorte de grains en abondance.

La Fionie a vn bon terroir, & de grand rapport. Car elle produit du bled en

abondance,& principalement du seigle & de l'orge,& cecy arriue sans qu'on le meilliore auec le fumier. De sorte que Munster a escrit qu'il put fort à l'entrée des villes à cause du fiẽt du fumier qu'on y jette,sãs s'en seruir à engraisser les champs. Elle nourrit aussi vn nombre presque infiny de bœufs,de vaches & de cheuaux. Il y a aussi dans cette Isle beaucoup de forests, où l'on trouue force chévres, cerfs, liévres, & renards. La mer voisine fournit vne grande quantité de poissons.

L'Isle de Lawlãde porte tant de froment & de noisettes que c'est chose presque incroyable: & celle de Falstrie,rapporte aussi beaucoup de froment,& en pouruoit ses voisins. Celle d'Alsen est pleine de forests, & l'on y trouue force cerfs & plusieurs autres bestes tant fauues que noires. Il y vient aussi du seigle à foison,l'on y trouue pareillemẽt quantité de poisson de mer & d'eau douce. Les pasturages y sont beaux,& pour cette cause ils'y nourrit du bestail en grãd nombre. La Malmogie n'est sterile ny vtile en aucun endroict, & porte force grains,& abondance de fruits,de mesme qu'elle nourrit beaucoup de cheuaux,de daims,de liévres,conils,& perdrix. Elle est fort commode, & propre pour la pescherie. Il y a vne petite forests de coudriers, dont les noisettes ne sont iamais cariées de vers,& cette terre ne souffre point de tessons. Et combiẽ que l'Isle soit petite,il y a force ruisseaux & fontaines d'eau douce: & entr'autre *il y* a vne fontaine qui ny gelle iamais,ce qui est fort rare en ces contrées.

L'air est fort doux en Nouerge, & de sorte que la mer n'y gelle point, & la neige y dure fort peu de temps. Mais la terre n'y est pas des plus fertiles,& ne suffit presque pour nourrir ses habitãs. Elle abõde en menu bestail,& en plusieurs bestes sauuages. On y voit entre les autres des Ours blancs d'vne grandeur extraordinaire,& pareillemẽt des castors. Au reste le riuage de Nouerge, qui est du costé d'Oüest est plein de forces Balcines, cõtre la fureur desquelles les mariniers vsent de Castoreum destrempé,qui est vn remede fort present: pource que tout aussi-tôt qu'on l'a jetté dans la mer, ses mõstres se cachentau fond de l'eau. On prend en cette mer grande quantité de merlus qu'ils appellent Stockaisch. Ils le prennent principalement au mois de Ianuier, pource qu'il se seche plutôt à cause du froid.

Quant à l'Islande elle est tres froide,& pour la plus part n'est nullement cultiuée,principalemẽt du costé du Nord,à cause de la bize qui y soufle auec tãt de vehemence,qu'elle n'y laisse croistre aucune chose. La terre n'est aussi propre pour receuoir la semence,& ne porte aucun froment: mais on tient qu'elle produit tãt d'herbe que si l'on empesche quelquesfois le bestail de paistre il est en danger de mourir pour trop manger. Ionas confesse qu'il n'y a en ce pays autres bestes de trauail que des cheuaux & des bœufs,& les bœufs & les vaches sont sans cornes: mais les moutõs ne sont pas de mesme. Ils ont de petit chiẽs en grand nombe,de mesme que des faucons blancs,& des corbeaux blãcs qui sont ennemis des aigneaux & des pourceaux,& les trauaillent au possible. Il y a aussi des Ours & des liévres blãcs,& des aigles qui ont la queuë blãche, qui sont appellez par Pline Pygarges. Il y a peu de bois par toute l'Isle,où l'on ne trouue presque que des genevriers. On y trouue vne fontaine dõt l'exhalaison & la fumée transforme en pierre tout ce quelle atteint. Il y en a vne autre, dõt l'eau tuë de mesme que si l'on beuuoit du poison. Quãd à la mer proche de cette Isle elle fournit vn nõbre infiny de poissons à ses habitãs. Ie me tendrois ennuyeux si ie voulois faire le dénõbremẽt de tous ceux qu'on y trouue: ie parleray

de quelques-vns. Il y a vn poisson nommé Nahual, dont la chair fait mourir aussi-tôt ceux qui en mangét. Il a vne dent en la partie de deuant la teste, qui s'auance dehors de la longueur de sept coudées. Quelques-vns l'ont venduë pour vne corne de Licorne. On croit qu'elle est contraire au venin. Ce monstre entier est de la longueur de quarãte aulnes. Le Roider a de longueur cent trente aulnes, & n'a point de dents. Sa chair est bonne & agreable à mãger, & sa graisse guerit plusieurs maux. La baleine de Bretagne est de la longueur de trente aunes, n'a nulles dents, & à la langue longue de sept aulnes. Il y a encor vne espece de Baleine qu'on y void rarement, qui semble plutôt vne Isle qu'vn poisson. Il y a encor le Statusualur sẽblable en quelque sorte à la raye: mais par maniere de dire, infiniment plus grand, qui semble vne Isle & renuerse les Nauires auec ses aisles. On y trouue encor des Seeuans, & bœufs marins de couleur grise, & plusieurs autres.

Il y a en Islande trois montagnes fort hautes, dont les sommets sont tousjours couuerts de neige, & le pied est tousiours tout en feu. La premiere s'appelle Hecle, la seconde de la Croix, la troisiesme Helge, c'est à dire Sainte. Il y a assez prés de celle d'Hecle des mines de souffre. Quelquesfois cette montagne tonne à bon escient, & iette des cailloux d'estrange grandeur, vomit du soulfre, remplit tous les enuirons de cendres, tellement qu'à vingt milles de là l'on ne peut cultiuer la terre. Ceux qui veulent rechercher la cause de cét embrazement tombent bien souuent tous vifs dans des ouuertures & goulfres, qui sont tellement couuerts de cendre, qu'on ne s'en peut prendre garde. A cause de quoy l'on nomme ce lieu là prisõ des ames soüillées. Il faut adjouster à cela que la glace qui se fond au bout de huict mois venant à donner, & faire grand bruit contre le riuage, les habitans disent que c'est la plainte & le cry des ames dannées. Le mont Helge est de mesme nature. Il y a toutesfois de plus vn goulfre, ou bien vne ouuerture, on l'on voit plusieurs illusions, & fantosmes.

MOEVRS ANCIENNES.

POurce que ce pays a jadis esté la demeure des Cimbres, il sera bon de dire quelque chose de ce que les Anciens nous ont appris de cette nation. Les Cimbres vindrent fondre en Italie cent cinq années auant la natiuité de Iesus Christ. Silanus ne peut soustenir leur premier effort, ny Manile le second, ny Cepion le troisiesme, Tous ceux-cy furent deffaits & mis en fuitte, & l'Italie estoit perduë si Marius ne se fut trouué de ce temps-là. Ces Cimbres sont venus des Cimmeriens, qui estant entrez fort auant dans l'Asie, estans chassez par les Scythes, & tendans tousiours vers l'Occident, passerent en Scandie, puis en la Cherſonese Cimbrique. Plutarque en la vie de Marius rapporte qu'on disoit que toutes & quantesfois que les Cimbres se remuoient) ce qui n'estoit pas tousiours, mais lors que la commodité de la saison le permettoit (ils attaquoient les pays voisins, & appelloient d'vn nom commun Celtoscythes tous les peuples qui estoient en leur armée. Les autres disent que les Cimmeriens qui ont esté connus des Grecs presque de toute ancienneté, n'estoient pas vn grand nombre, ains estoient certains seditieux chassez par les Scythes, qui partirent du mareſt Meotide en Asie sous la conduite de Lygdame; & que les plus vaillans s'arresterent sur le bord de la mer, & se mirent à habiter vn pays

couuert, & plein de bois s'estendoient iusques à la foreſt Hercynie. Feſtus dit que ce mot de Cimbres ſignifie en lãgage Gaulois des larrons ou voleurs.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XIV. Les habitans de ces pays Septentrionaux de Iutie ſont froids & ſecs, aſſez grands, beaux de viſage, de bonne couleur, plaiſans, ſoupçonneux, ruſez, & pleins de pouruoyance en leurs affaires. Ils ſont volontiers ſains, mais ſuperbes, & ayment les leurs, & eſtiment ce qu'ils font, mangent & boiuent beaucoup, digerent bien, & pour cette cauſe ſont de longue vie. Ils ont vne grande ſeuerité en leurs mœurs, & à cauſe de la grande chaleur qu'ils ont au cœur ils ſont volontiers querelleux, ſe precipitent aux dangers, ayment à voyager & à chaſſer, deffendent obſtinément leurs opinions, & toutesfois ſont enclins à la Iuſtice. Ils apprennent aiſément toutes langues, ayment les lettres, obſeruent religieuſement les paches qu'ils ont faites. Ils ont beaucoup d'enfans, & leurs femmes enfantent mal-ayſément, ſont belles, bien aduiſées, & auaricieuſes, & ſçauent bien conduire leur meſnage. Archille Gaſſarus dit que c'eſt en ce pays qu'vn Moyne a inuenté l'artillerie. Les habitans de Noruegue ſont ſimples, aymẽt les eſtrangers, & les recueillent, & il n'y a chez eux ny voleurs, ny larrons, ny eſcumeurs de mer : du moins telles gens ſont en petit nombre.

Les Iſlandois couchent ſous vn meſme toict, auec les bœufs & les cheuaux. Ils viuent fort ſimplement, & ne recherchent autre choſe que ce que la nature octroye aux hommes. Leurs montagnes leur ſeruent de villes, & les fontaines de delices. Il eſt vray que les marchands Anglois ne laiſſent pas viure ces gens en repos, ny auec leur ancien contentement, pource que frequentant cette Iſle pour en rapporter du poiſſon, ils y ont porté beaucoup de vices auec les marchandiſes eſtrangeres. Il mettent en vers les faits memorables de leurs anceſtres, ou les grauent dans le rocher. Ils viuent pour la pluſpart de poiſſon lequel ils ſeichent, puis reduiſent cõme en farine, & en vſent en lieu de pain : & les plus magnifiques, & plus delicats d'entr'eux vſent de biſcuit. L'eau leur ſeruoit iadis de breuuages, & les plus riches beuuoient du laict, mais auiourd'huy ils y ſçauent meſler du bled qu'on y porte d'ailleurs, & hayſſent l'eau toute ſeule. Ceux de Lubec, d'Hambourg, & Roſtoch, qui frequentent cette Iſle y portent de la farine, du pain, de la biere, du vin, des draps d'Angleterre, de la toille, du fer, de l'acier, de l'or, de l'argent, des rubens pour les femmes, & du bois pour les baſtimens, & pour les vaiſſeaux.

RICHESSES.

XV. L'Iutie Septentrionale enuoye en Allemagne vn fort grand nombre de bœufs, comme i'ay ja dit, & outre ce force beurre, & fromage, & grande quantité de ſuif & cuirs, comme auſſi beaucoup de cheuaux, qu'on meine encor en beaucoup d'autres contrées, qui ſont fort eſtimées pour leur bonté. Elle fait auſſi beaucoup d'argent de ſon poiſſon, & principalement du haran que ces habitans prennent. L'Holſace enuoye grand nombre de ces cheuaux aux autres Prouinces. Ceux de Fionie tirent de grandes ſommes du poiſſon qu'ils prennent, & de meſme que de leur froment qu'ils enuoyent dehors, mais prin-

cipalement de leur seigle & orge. Elle enuoye aussi en Allemagne & ailleurs vn grand nombre de cheuaux & de bœufs. La Scanie debite grãde quantité de poisson, d'argent, de cuyvre & de plomb, & la Goliande vend force froment, formage, beurre, peaux, sapins pour faire des masts de Nauire, & encore force chaux.

La Noruegue reçoit beaucoup d'argent de ce poisson qu'on nõme poisson de Berg: qui est delicat au possible, est porté bien loin par les marchands qui y abordent. Elle ne tire pas moins du profit des merlus qui s'y prend & pareillement de beaucoup de belles peaux qu'on y va querir, d'vne grãde quantité de beurre, de suif, de cuirs, de graisse de baleine, de pois liquide, de chevrons de chesne, de mastz, & d'aiz.

Les marchands enrichissent aussi grãdement les Islandois d'autãt qu'ils emportent de cette Isle du drap nommé vulgairement Warman, de grands monceaux de souffre, du poisson endurcy, & seché, du beurre, du suif, de la laine, force peaux, des faucons blancs, des cheuaux, & choses sẽblables. Ils y ont telle abondãce de poisson qu'ils en dressent des monceaux fort hauts au descouuert, & les vendent en cette sorte. Il y a aussi tãt de beurre salé qu'ils en rempliſſent des caisses longues de 40. pieds, hautes de 5. outre les tonneaux ordinaires.

Quant aux richesses du Roy de Dannemarc, elles consistent au grand nombre du bestail, & du poisson de la Cherſoneſe, & des Isles voisines, où l'õ trouue tant de poisson, que les harans seuls montent a vne sõme presque incroyable, & il y en a si grãde foison d'autre sorte qu'on ne sçauroit presque nauiger par ce destroit, qui est tout plein de retraites propres & agreables à ces animaux. Il tire encor vn grand profit du merlus qui est enuoyé en diuers lieux. Mais ce qui luy rapporte d'auãtage, c'est le destroit qui est entre Elsinore, & Elsinbourg qui se nomme le Destroit du Zont: pource que c'est vn passage si estroit qu'aucun vaisseau n'y peut passer sans permissiõ des gardes que le Roy y tient. Or il est force que tous les vaisseaux qui passent par là, payẽt vne bõne gabelle au Roy de Dannemarc. On peut cõprendre à quelle sõme peut arriuer cette gabelle par la multitude des Nauires de Hollande, Zelande, France, Angleterre, Escosse, Norуegue, & de la mer Balthique qui passe continuellement par cette mer, dõt les peuples ont besoin des vins du Rhin, & de France, & d'Espagne des sucres, & espices de Portugal, & des lieux voisins, des fruicts d'Andalousie, de mesme que ces pays ont besoin du miel, de la cire, des peaux, & des grains de Prusse, Liuonie, Moscouie, & pays voisins. Toutesfois il y en a plusieurs qui tiennent que le Roy de Dannemarc ne peut auoir grãd argent, tant pource qu'en ces Royaumes il n'y a nulle chose d'importance fors que le poisson, ny aucune ville de grand trafic, qui puisse attirer l'argent, & entretenir le commerce. Il ne reste donc que les gabelles des passages, & le profit de quelques mines de Scanie, & les cheuaux & le bestail de Iutie, & le bois & le poisson de Norуegue & des Isles. La place de Vardus raporte encor quelque profit à ce Roy: pource que depuis quelques années en çà, les Anglois ont commencé de voyager entre la Noruege, & la Groenlande, & quelques autres passent à Colmigraf, les autres à Chilchene proche de saint Nicolas. Ils trafiquent là auec les Russiens, & en rapportent du suif, de la cire, du miel & du lin. Les Escossois & François pratiquent le mesme. Presque au milieu de ce Golfe on y voit l'Isle, & la place de Vardus bien fortifiée par Frideric

deuxiesme. Les susdits Marchands payent en ce lieu la gabelle de leurs marchandises.

FORCES.

XVII. LEs guerres que les Danois ont eu contre ceux de Suede, monstrent assez quel nombre de gens le Roy de Dannemarc peut faire ordinairement, & de quelle façõ ils se portent aux guerres qu'ils entreprennent. Mais pour discourir particulierement de ce que ce Prince peut faire par terre, on ne la guere pû voir iusques à present, pource qu'il n'a fait aucune entreprise d'importance sinon contre les Ditmarsiens, qui ayãs esté subjuguez par le Roy de Valdemar, puis s'estans reuoltez, furẽt apres diuers accidens qui arriuerent depuis l'an 1500. iusques à l'an 1559. subjugnez finalement par Federic II. Roy de Dannemarc : mais ils auoient deffait auparauant en vn combat Iean fils de Christierne I. Pour le regard de ce qu'il peut par mer, on le peut iuger par les armées qu'il a dressees quelquefois, vû que Christierne II. à l'instance de Henry II. Roy de France, enuoya en Escosse contre les Anglois vne armée de cent vaisseaux, sur lesquels il y auoit dix mille soldats. Ie croy bien qu'ayant vne si grande estenduë de coste de mer, & tant de ports en Dannemarc, Scanie & Noruegue, & vn si grand nombre d'Isles dedans & dehors la mer Balthique, il peut mettre ensemble vne grande flotte, pourveu qu'il y ait de l'argent, mais nous auons desia monstré, comme il n'en sçauroit auoir grande quantité. Quant aux fortereresses, ses pays en sont assez bien pourueus de tous costez, & c'est aussi la chose qui l'assure d'auantage.

GOVVERNEMENT.

XVIII. TOut le Dannemarc est diuisé en 164. gouuernemens qu'ils nomment Harets, & est diuisé par autant de Gouuerneurs sçauants & entendus aux loix du Royaume. Le Roy est plutôt esleu par les principaux qu'il ne paruient au Royaume par succession. On couronne les Roys à Hafnie en l'Eglise nostre Dame deuant l'Autel les Senateurs du Royaume les y meinent, & l'on porte deuant eux vne espée, vne boule & vne couronne.

Le port de ces choses n'est particulier à aucune famille, mais selon que quelqu'vn a du merite, il est employé à tel office. Apres cela le Roy est cõtraint de iurer de garder les articles qu'on luy propose, qui ont esté en vsage depuis quelque temps, & de deffendre la Religion Chrestienne, & les droits & coustumes du Royaume. L'Euesque de Roechil poingt apres, & la Couronne luy est mise sur la teste par les Senateurs, qui luy prestẽt alors le serment, s'ils ne l'ont fait auant son couronnement. Cela fait, le Roy fait quelques Gentilshommes Cheualiers en les frappant doucement auec l'espée. Les Senateurs & principaux du Royaume ont tousiours eu libre authorité d'eslire les Roys, & l'ont encore : mais ils ont presque tousiours mis au Trosne Royal le fils aisné du Roy, sinon qu'il y ait eu cause suffisante pour les en destourner. Ils n'ont permis que le Royaume fut diuisé, sinon qu'ils n'ayent esté contraints par quelque guerre ciuile. Il y a cinq Ordres en tout le Dannemarc.

Le premier est de la maison du Roy.

xxi. Le second de la Noblesse. Mais il faut sçauoir qu'entre ces Nobles il n'y a nuls Comtes, ny Barons, ains que tous peuuét monstrer leur Noblesse par vne longue suitte d'Ancestres. Ils portent des boucliers simples & pensent que ce seroit déroger à Noblesse de les changer & agrandir.

Il y a encore quelques-vns qui restent des familles de ceux qui assisterent au traicté fait entre Charlemagne & Hemming Roy de Dannemarc, comme les Vrens, & quelques autres. Ceux-cy possedent leurs biens auec iurisdiction haute & basse, & ont pouuoir de chasser sur leurs biens, comme les Comtes, en Allemagne.

Tous les biens, tant meubles qu'immeubles, laissez par les peres & meres, sont esgalement partagez entre les freres, & les sœurs sont aussi par special priuilege admises en ce partage, en telle sorte toutesfois que le frere prend deux parts & la sœur vne, & si les masles ont par preciput les Chasteaux. Ainsi les aisnez n'emporte pas la plus grande partie.

On esslit de cét ordre des Nobles les Senateurs du Royaume, qui ne passent guere souuent le nombre de 28. Le Royaume les nourrit, & chacun d'eux à vn chasteau, tádis qu'il est en office, & ne paye riẽ au Roy de ce qu'il tient, excepté qu'en temps de paix & de guerre chacun d'eux est obligé de nourrir certain nombre de gens de cheual, & de les auoir prests toutes & quantesfois que le Roy les mande, à leurs despens. Si l'on enuoye des Ambassadeurs hors du Royaume le Roy les entretient, & leur dõne dequoy se maintenir honorablemẽt. Le Roy dõne aussi quelque entretient aux autres Gentils-hommes, soit qu'ils demeurent à la Cour, soitqu'ils ne s'y tiennent pas. Car le Roy a certaines terres nommées en Danois Verlehninge, c'est à dire bien faits, dont il pouruoit ceux qui le meritent, ou par toute leur vie, ou pour quelques années. Ceux-cy sont obligez d'entretenir quelques hommes de cheual, & de payer certaine somme au Roy: toutesfois en telle sorte que pour leur trauail, & pour leurs seruices, ils prennent aussi quelque partie du profit.

Il y a aussi vne ordonnance en Dannemarc, par laquelle il est deffendu au Roy d'achepter des biens immeubles des nobles, afin qu'il n'arriue quelque sedition entre le Roy & les principaux du Royaume. Toutesfois il est permis au Roy d'eschanger des biens auec les Nobles, mais les Nobles ne peuuent achepter nuls bien des payſans royaux. Car quelques payſans ont des biens heréditaires qui sont presque francs.

Il y a en Dannemarc vn grand Maistre pareil à celuy de la France. Cettuy-cy se tient le plus souuent à Hafnie, comme Lieutenant du Roy.

Apres cela le Mareschal a soin en temps de paix & de guerre de ce qui appartient à la guerre. L'Admiral fait faire & refaire les vaisseaux, ordonne toutes les années ce qui est necessaire pour la marine. Cettuy-cy a sous luy vn autre Admiral, & en chaque nauire vn Capitaine qui est de race de Cheualiers.

Il y a aussi le Chancelier du Royaume, par deuant qui l'on appelle de toutes les Prouinces, & Isles, & de luy au Roy.

Toutes les Prouinces sont diuisées en Hærets, ou Dioceses, qui comprennent beaucoup de paroisses. Ceux qui plaident debattent premierement là leur droit: puis il est permis d'appeller au Iuge de la terre où l'on est, & de luy au Chancelier, & en dernier lieu au Roy, & aux Senateurs qui donnent l'arrest diffinitif.

Les Danois ont droict escrit dressé par Valdemar I. & par les Euesques Senateurs de Dannemarc. Si les premiers Iuges donnent vne Sentence iniuste ils sont condamnez à l'amende de la moitié de leurs biens, dont le Roy prend vne moitié, & la partie interessée l'autre.

Le Chancelier qui suit volontiers la Cour a pour Adjoints sept ou huict nobles Secretaires, & le Roy mesme traitte toutes affaires. Que s'il arriue quelque cas d'importance, le Roy fait assembler le Conseil. Il n'est permis au Roy d'imposer aucune taille sur le Royaume & sur les Paysans des Nobles sans le consentement des Senateurs & des principaux du Royaume.

Il y a vn Intendant general des Finances qui reçoit tous les reuenus du Royaume & de tous les peages, tant de mer que de terre, entend les comptes, le controolle, & donne quittãce à ceux qui apportent l'argent. Cettuy-cy a deux Commis nobles & plusieurs du peuple, & a pour cecy de bons gages.

Le 3. ordre est celuy du Clergé auquel il a eu sept Euesques comme l'Archeuesque de Londe & les Euesques de Roschilde, d'Ottensche, de Rip, de Wibourg, d'Arthus & de Slesuit, & cét ordre comprend aussi les Chanoines. Ceux cy ont les Decimes du Royaume, qui sont toutes fois diuersement partagées en diuerses Prouinces. Les Euesques reçoiuent la moitié des Decimes, le Roy en a l'autre moitié: toutesfois les Chanoines & Pasteurs tirent de la part de l'vn & de l'autre quelque portion. Les Nominations des Euesques & autres Prelats appartiennent de tout tẽps aux Roys de Dannemarc, ainsi qu'on void par la response de Valdemar I. Roy de Dannemarc, qui respiuit au Pape qui luy demandoit choses semblables: Nous auons receu le Royaume de nos sujets, la vie de nos parents, & la Religion de l'Eglise Romaine, laquelle si tu redemande ie te la renuoye par les presentes.

Christierne 3. ordonna que les Ecclesiastiques ne vendroient aucune chose sans exprés commandement du Roy.

Les 4. Ordre des bourgeois & des marchands qui se tiennent aux villes & bourgades. Ceux-cy ont leurs particuliers priuileges dont ils ioüyssent & ont aussi leur champs propres & leurs forests limitées. De ceux-cy de mesme que des enfans des paysans ont eslit Euesques, Chanoines, Pasteurs & Senateurs des villes, des Secretaires pour les chasteaux & forteresses, des Gouuerneurs & Capitaines des nauires, & l'on en establit aussi quelques-vns sur les peages. Ceux-cy iugent les petites causes, & ont le plus souuent pour President vn du corps de la Noblesse.

Le 5. Ordre est des paysans qui sont de deux sortes. Les premiers sont nõmez Freibunden, qui signifie francs laboureurs. Ceux-cy possedent des fonds hereditaires, & en payẽt quelque tribut toutes les années. Ils s'adonnent aussi à la marchãdise & à la pescherie. Ils ne sont sujets à nulles coruées, & ne payent aucunes tailles que du consentemẽt des Senateurs & Conseillers du Roy. Les autres ne possedent aucuns biens hereditaires, ains les afferment du Roy, des Nobles ou du Clergé, & se sont obligez enuers leurs Seigneurs à plusieurs coruées selon qu'ils ont conuenu auec le maistre des fonds qu'iis tiennent. Or d'autãt que tous les nobles sont égaux en ce Royaume & qu'il n'y a aucun titre de Duc, de Comte, ny de Baron, il n'y a personne qui soit riche qu'il ose opposer à la famille des Roys, pource que l'heritage paternel se partage plusiours entre les fils & les filles. Les Cheualiers tiennent le premier rãg en Dannemarc, & le Roy ne dõne cét ordre qu'à des personnes pleines de merite.

Il y a à Vibourg vn Conseil où se vuident les causes ciuiles presque tout le long de l'année, & c'est là qu'on iuge les differens des terres & des heritages, & choses semblables, & pareillement de tous crimes.

Les villes de la Duché de Sleuic ioüyssent des mesmes priuileges que celles de Dannemarc & leurs habitans vsent de mesme droict. Les sujets peuuent appeller de quelque Magistrat que ce soit aux Senateurs & non plus outre.

L'Ordre des Senateurs est composé le plus souuent de vingt quatre hommes qui sont de l'ordre des Cheualiers, & l'on leur adjouste vn Chancelier general, & deux Docteurs au nom de chaque Prince.

Ceux d'Holsace auoient autresfois quarante-huict hommes qui presidoient à tout le pays, & les appellations de toutes les Parroisses alloient par deuãt eux. Mais depuis qu'ils ont esté subiuguez & diuisez en deux parties, on choisit en la chacune 12. hommes auec vn Gouuerneur, qui est le plus souuent Docteur ou Licẽtié en droict. Tous ceux-cy ont assez bons gages des Princes, & l'on leur adjouste vn Secretaire & vn Presideut du corps de la Noblesse de Holsace. Celuy qui y est de la part du Roy est le plus souuent le Gouuerneur de Steinbourg & celuy qui y met Duc est Gouuerneur de Gottorpe. Mais il est permis aux sujets d'appeller par deuant les Senateurs des deux Duchez de Sleuic & de Holsace & non plus outre. Ils ont eu iadis vn droict escrit qui est vn peu changé & reformé selon le droict commun.

L'Holsace a quatre Ordres, c'est à sçauoir de la Noblesse, du Clergé, des bourgeois & des laboureurs qui sont eux sortes, de mesme qu'en Dannemarc.

Les nobles ont leurs terres auec iustice haute, moyenne & basse, & droict de chasser.

Ces terres sont la pluspart alliodalles & hereditaires. Il y en a aussi quelques-vnes qui sont feodales. Il n'y a pas plus de vingt quatre tiges de familles nobles, mais il y a plusieurs maisons, qui sont sorties & descẽduës de la chacune, comme les Ranzouiens tiennẽt plus de cent cinquante chasteaux, & beaucoup de terres. On en trouue presque autãt des familles, des Aleseldes & des Powilches. Les causes des nobles sont iugées par le Senat des Duchez. Il est permis en dõnant suffisante caution d'apeller des Arrests du Senat à la Chambre Imperiale. Les Bourgeois ont des priuileges particuliers & vsent du droict Romain, ou de celuy de Lubec. Les sujets peuuent appeller des Sentences du Senat des villes, aux citez destinées pour cét effect, & il est permis encor d'appeller de celles-cy aux Senateurs d'Holsace, & encor de là à la Chambre Imperialle, moyennant caution. Les causes des paysans se plaident en pleine cãpagne par leurs Aduocats. Elles se plaident en presence de quelques Nobles du lieu auec les Gouuerneurs & deux Accesseurs qui sont comme tesmoins: & apres qu'on a oüy les demandes, & deffenses des vns & des autres on fait retirer toute l'assemblée des paysans, puis apres auoir meurement deliberé sur le tout, on rappelle les plaidans & lors l'on prononce leur Sentence.

Quant à l'Islande il y a deux Eueſques qui sont cõme Gouuerneurs, l'vn de la partie Septentrionale, l'autre de la Meridionale, & chacun d'eux a vne escole publique jointe à sa maison, où il est tenu d'entretenir à ses despens vingt quatre enfans, & les faire instruire.

RELIGION.

CHristierne 2. Roy de Dannemarc ayant donné entrée en Suede à l'Heresie de Luther, fut aussi cause qu'elle s'espandit par le Dannemarc. Car y estant retourné de son voyage de Suede, il descouurit dans peu de temps qu'il estoit Lutherien. Mais il fut bien tôt puny de son impieté, vû qu'estant pris par les siens, fut chassé du Royaume auec sa femme & trois enfans, l'an mil cinq cens vingt-trois, il demeura long-temps en la basse Allemagne, sous l'ombre & la protection de Charles V. son beau frere. Depuis ayant dressé en l'an 1532. vne armée de mer, il print la route de Dannemarc. Mais ayant premierement esté combattu d'vne furieuse tempeste, qui mit à fonds beaucoup de ses vaisseaux & de ses gens, estant apres cela defait par ses ennemis il vint entre les mains de Christierne son successeur, & mourut en prison. Christierne qui luy succeda, s'estant allié de Gustaue Roy de Suede (tous deux prindrent deux sœurs de Iean Duc de Saxe, fauteurs de Luther) tourna sõ esprit à l'entiere destruction de la foy en ses Royaumes. Ce qu'il obtint facilement, mettant tous les Euesques de ses Estats en prisõ où ils moururẽt. Et c'est chose digne d'estre ramentuë, que de tant d'Euesques de Dannemarc, Noruege, Islande, Suede, & Gothie, il n'y en eut pas vn qui abandonnât la foy Catholique, ny pour les grãdes promesses qu'on leur fit, ny pour la longueur de la prison, ny pour aucun rude traittemẽt qui leur fut fait. Les peuples de Dannemarc, de Noruege, & des autres pays sujets à cette Couronne, estans donc demeurez sans Pasteurs sous vn Roy Lutherien, ne fut pas chose mal-aysée de les seduire & peruertir par le moyen de Ioachim Pomeran Ministre Lutherien, Christierne eut pour successeur Federic, qui fut Lutherien, adõné à la gourmandise & yvrongnerie. Aussi mourut-il en faisant grand chere le Vendredy Saint. Sous luy les Danois sont non seulemẽt deuenus plus obstinez en l'erreur de Luther, mais encor se sont adonnez à l'art magique plus qu'aux bonnes lettres. Celuy qui regne auiourd'huy est aussi Lutherien, & maintient passionnément cette heresie en ses Royaumes.

ROYS DE DANNEMARC.

LOng-temps auant Iesus-Christ, Dan qui a donné son nom à tout le pays, estoit Seigneur de Dannemarc.

Il engendra Humble & Lother.

Humble succeda premierement, puis fut chassé par Lother.

Son fils Schiold succeda apres.

Gran fut son successeur, & mourut en la guerre qu'il eut contre Suibdager Roy de Noruege, qui espousa par force la fille du Roy de Dãnemarc, & conquesta ce Royaume.

Froton son fils.

Haldan fils de Froton, meurtrier de Roen, & Scatz ses freres.

Helgon par la mort de Roen son frere, est absolu Seigneur de Dannemarc.

Rolfo son fils luy succeda & est tué, & le Royaume fut mis sous l'obeyssance d'Atisle Roy de Suede, Hotier frere d'Atisle fut Roy des deux Royaumes, Roric fils d'Atisle.

Vviclef.
Vvermond ſon fils.
Vfo fils de Vvermond qui rendit le pays de Saxe tributaire, & de lourd, niais & laſche, deuint ſage, bien aduiſé, magnanime, & de begue, bien parlant.
Dan ſon fils.
Huclet.
Froton ſecond.
Dan troiſieſme.
Fridleue.
Froton troiſieſme ſon fils, lequel on tient auoir eſté du temps que Ieſus Chriſt noſtre Seigneur vint au monde.
Hiarne.
Firdleue.
Froton quatrieſme.
Ingel.
Olaue.
Harald premier.
Froton cinquieſme.
Haldan deuxieſme.
Harald 2. qui fut vaincu par Eric ou Henry Roy de Suede, qui rengea le Dannemarc ſous ſon obeyſſance: mais Haldā en redeuint maiſtre, & pareillement de Suede. Vnguin eſtoit lors Roy de Gotie, & Haldan l'ordonna pour gouuerner le Royaume de Dannemarc apres luy.
Vnguin eut pour ſucceſſeurs.
Siuald premier.
Sigar.
Siuald deuxieſme.
Holdan troiſieſme.
Harald 3. qui fit la guerre 7. ans en Suede & y mourut.
Olo fils de Siuard Roy de Noruege, & neveu de Haralde par ſa ſœur.
Emond.
Siuard, ou Siuatd 3.
Buthlus ſon frere.
Iameric, fils de Siuard.
Broder ſon fils.
Siuard quatrieſme inconnū, & de qui l'on ignoroit la race.
Bior, fils de Snio ſucceda à ſon pere.
Harald quatrieſme.
Germo ſon fils.
Gotric, ou Godefroy, qui fut du temps de l'Empereur Charlemagne. Il fut homme vertueux, & adonné à la guerre, & fort liberal.
Olaue ſon fils.
Huminge fils d'Olaue.
Siuard fils de ſa fille de Gotric, & du Roy de Noruege.
Regnier fils de Siuard, qui eſtoit prompt à fraper, & adonné à la paillardiſe
Siuard.
Eric, ou Henry, qui fut baptiſé auec ſon frere Harald à Mayence.
Eric fils de Siuard, neveu de Regnier, qui eſtoit demeuré preſque ſeul du

sang Royal qui ayant perſecuté les Chreſtiens en ſa ieuneſſe, mourut toutesfois Chreſtiennement, s'eſtant conuerty par les remonſtrances d'Anſchar Archeueſque de Hambourg.

Canute ſon fils regna apres luy, & mourut ſans monſtrer aucun ſigne de Chreſtien.

Froton.

Gormo.

Harald: ces trois furent bons Chreſtiens.

Gormo 3. ſucceda apres & fut perſecuteur de la Religion Chreſtienne.

Harald fils de Gormo Chreſtien.

Sueuo Otton ſon fils qui vſurpa le Royaume du viuant de ſon pere, puis quitta la Foy Chreſtienne, & apres ſe conuertit, eſtant chaſſé de ſon Royaume où il retourna apres la mort d'Eric Roy de Suede, qui s'en eſtoit rendu maiſtre.

Canute fils de Sueuo Otton ſurnommé le Grand, à cauſe qu'il rangea ſous ſon obeyſſance cinq Royaumes, c'eſt à ſçauoir Suede, Noruege, Angleterre, Dannemarc & Normandie. L'Empereur Henry troiſieſme eſpouſa ſa fille Gunilde.

Canute 3. qui mourut ayant regné deux ans ſans laiſſer aucuns enfans.

Magnus fils d'Olaue Roy de Noruege.

Sueuo neveu de Canute le Grand, de par ſa ſœur.

Harald ſon fils, qui mourut ayant regné deux ans.

Canute frere de Harald, qui fut tué par ſes propres ſujets en Iutie, dans vne Egliſe, à cauſe qu'il les contraignoit de payer la dixieſme partie de leurs biens.

Olaue ſon frere, qui mourut en Cypre.

Harald ſon fils, qui fut chaſſé pour ſon orgueil.

Nicolas fils de Sueuo fut mis en ſon lieu, & fut tué par les ſiens.

Eric luy ſucceda, & fut tué pareillement.

Eric fils d'Aquin neveu d'Eric le Grand, qui fut rendu Moine, & pourtant le Royaume eſcheut à Sueuo, neveu d'Eric le Grand.

Vvaldemar, enuiron l'an 1161.

Canute ſon fils.

Vvaldemar ſon frere, qui mourut l'an 1242. apres auoir regné 40. ans, ſouuent victorieux, & ſouuent vaincu.

Eric ſon fils aiſné luy ſucceda, & fut tué par ſon frere Abel.

Abel ſucceda au Royaume, mais il fut accablé par les villageois en Friſe.

Chriſtofle ſon frere.

Eric ſon fils, qui mourut l'an 1286. & fut tué par ſes domeſtiques.

Eric ſon fils aiſné luy ſucceda, & mourut l'an de grace 1321. apres auoir regné 35. ans.

Chriſtophe frere d'Eric, mourut l'an 1333.

Valdemar ſon fils luy ſucceda, & fut chaſſé du Royaume, puis remis, & derechef chaſſé, apres reſtably, finalement il mourut l'an 1375.

Marguerite fille vnique de Valdemar, ayant eſpouſé Aquin Roy de Noruege, fut Royne des deux Royaumes de Dannemarc & de Noruege, puis vainquit Albert Duc de Meklbourg, qui auoit eſté appellé par les Suedois, pour regner ſur eux, & par ce moyen elle fut auſſi maiſtreſſe de Suede.

Eric Duc de Pometan adopté par Marguerite, fut eſleu Roy l'an de grace 1411. mais il ſe retira apres en Pomeran l'an 1438.

Chriſtophe Duc de Bauiere eſt eſleu apres luy Roy de Dannemarc l'an 1439. & mourut l'an 1448.

Chreſtien, ou bien en Danois Chriſtierne, Comte d'Aldenbourg, fut eſleu Roy de Dannemarc & de Noruege, apres la mort de Chriſtophe. Il mourut au Royal Chaſteau de Coppenhagen l'an 1481. apres auoir regné 34. ans.

Iean ſon fils ſucceda au Royaume.

Chriſtierne 2. fils de Iean, fit longuement la guerre aux Suedois, & finalement fut chaſſé meſme du Royaume de Dannemarc, à cauſe de ſa tyrannie: & voulant recouurer ſon Royaume, il fut pris par Chriſtierne ſon oncle, & mis en priſon à Sundebourg en Holſace, où il mourut.

Federic Duc d'Holſace, oncle de Chriſtierne, fut apres ſa mort Roy de Dannemarc.

Chriſtierne 3. fils aiſné de Frideric.

Chriſtierne 4. qui regne en la preſente année.

DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY DE SVEDE.

SOMMAIRE.

1. Grãde estenduë du Royaume de Suede, ses principales Prouinces, & ses bornes. 2. Description de la Gothie, ses limites & meilleures places. 3. De la Finlande, & ses villes. 4. De la Boddie, ou Bothnie, 5. De la Lapponie, son estenduë & limites. 6. Auec diuision de la Suede en vnze Prouinces, contenant vnze Duchez, & douze Comtez. 7. Autre partition de ce Royaume en sept Eueschez, & combien chaque Eueschè contient de Parroisses. 8. Fertilité de la Suede en miel, argent, airain, plomb, acier poissons de toute sorte: aspre & mõtueuse en plusieurs endroits, d'vn air tẽperé, pur & sain. 9. Particuliere description des choses dont chaque Prouince abõde. 10. Naturel valeureux des anciens habitãs de Suede leurs coustumes & loix, leurs Dieux & diuerses sortes de sacrifices, leurs armes & façons de cõbattre. 11. Constitution robuste de corps, & bonté, d'esprit des modernes Suedois: la simplicité de leurs mœurs, les diuerses sortes de pain & viandes dont ils vsent: la façon de leurs vestemens, habitations & edifices. 12. Leurs richesses consistans en abondance de viures, mines de plõb, d'airain & d'argent. 13. Des reuenus ordinaires & extraordinaires du Roy, & cõbien de tonnes d'or entrent tous les ans dans ses coffres d'espargne. 14. De la gendarmerie Suedoise, & qu'elles compagnies d'infanterie & caualerie sont ordinairement entretenuës en chaque Prouince. 15. Des forces nauales de cét Estat, & quel nõbre de vaisseaux peut armer le Roy en temps de guerre. 16. Dénombrement des principales forteresses de ce Royaume, ses Alliez, & confins aduersaires. 17 Des Vicõtes, Lamens, Lansmans & autres Iuges & Officiers cõmis à l'administration des Iustices de chaque Prouince. 18. Des loix establies contre les vsuriers, adulteres, & homicides. 19. Des Officiers commis sur les reuenus & finances du Roy. 20. Sectes de Luther & Caluin, comment & quand introduites en Suede. 21. Catalogue & dénombrement des Roys qui y ont regné iusques à present.

LEs affaires de Suede sont en tel estat, que l'oncle vsurpe & detient à son neveu le Royaume qui luy appartenoit legitimement, de sorte que le Duc Charles s'est rendu comme Roy d'vne partie de cette Monarchie: & le Roy Sigismond de Pologne, vray heritier de Suede, en a conquis l'autre auec les armes, & dispute le reste tous les iours. Or encores que cela soit, ie ne laisseray de representer ce Royaume comme s'il estoit entre les mains de son Seigneur legitime, afin de contenter le Lecteur curieux qui desirera estre aussi bien informé, de cét Estat que des autres.

I. Pour venir au point, le Royaume de Suede comprend la Duché de Finlande, & la Gothie, la Boddie, ou Bothnique vne partie du pays des Lappons, la Scrifinie, & vne partie de la Corelie, les Isles Alandes, & quelques autres, bien que de petite estime. Or on peut aisément recueillir de la quantité des degrez sous lesquels diuerses Prouinces du Royaume de Suede sõt assises, que le pays est de grande estenduë, vû que de Stokolme qui est au soixantiesme degré, & est la demeure des Roys de Suede, iusques aux Lappons seulement, où l'on cõte plus de mille milles d'Italie, & depuis les limites de Dannemarc iusques à Stokolme, qui est quant à la longueur comme au milieu du Royaume, il faut vingt grandes iournées de cheual si l'on y veut arriuer: & ceux qui ont voyagé le long & de large par la Suede, la tiennent plus grande de beaucoup que toute l'Italie & la France ensemble, & encores beaucoup plus en y adjoustans les Lappons, & la Duché de Finlande.

Le pays de Suede a pour ses bornes du Couchant la Noruege, du Nord la Lappie & la Bothnie, du Leuãt la Finlande separée par le Golphe Bothnique & la Liuonie, diuisée aussi par la mer, & du Sud la Gothie. Il y a en cette Prouince beaucoup de Duchez & de Seigneuries, comme la Duché d'Angermannie aux frontieres des Lappons, puis celles de Midelphar, ou Midelpad, de Ientie, Dalecarlie, Vermelande, Dalie, Helsinge, Gestricie, Fieringe, Caperdalie, c'est à dire Vallée de Latone, & Ouplande, ou Vplande. La ville Royalle & capitale est Holme, que les habitãs appellent Stokolme & les Russiens Stecolne, qui est forte par art & par nature: car elle est assise dãs des marescages ainsi que Venise. On y void encore la ville d'Vpsale, où il y a Vniuersité, & celle de Nicopie qui est maritime.

II. La Gothie, qui signifie en Alemand bonne terre, est limitée du Leuant de la mer Oceane, du Couchant des montagnes de Noruege, & vne partie du Royaume de Dannemarc, qu'on nomme Scanie, du Septentrion la Suede, & du Midy la mer Oceane. Les meilleures places de Gothie sõt Lodusie, où il y a vn bon Port, Waldburg, ville accõpagnée de son chasteau, Calmur grãde ville ayant vn bon Port, & plusieurs autres, dont quelques-vnes portent le tiltre de Duché.

III. La Finlande est bornée du Leuant, du Midy & du Ponent de la mer & separée de l'Estat de Moscouie par le Golphe Finnique, ou de Finlande, & par la riuiere de Polme: mais il a pour borne du Nord la Boddie, ou Bothnie Occidentale, & la Corelie. Les Russiens nomment ce pays Chainskasemla. Ses meilleures villes sont Abo assise au pays d'Vplande, & Wibourg aux extremitez du pays.

La Bothie ou Bothnie eſt diuiſée en Orientale, & Occidentale, ſelon Magin: mais ſelon les autres en Septentrionalle, & Meridionale. IV.

La Lapponie s'eſtend depuis la frontiere de Suede iuſqu'à la mer du Nord. Là eſt le marais de Lule, long de trois cens mille. Il faut remarquer que ceux qui ſont plus Orientaux, payent du tribut au Moſcouite, & ſont nómez Di Kiloppes, c'eſt à dire Loppes, ou Lapons ſauuages: mais les Occidentaux obeyſſent au Roy de Suede, & tiennent le pays que l'on nomme Scrifinie. V.

Colerie, ou Calerie ſelon Iean le grand, eſt au delà du Golfe de Finland, & s'eſtéd iuſques à la mer glacée: ſon plus grãd iour d'Eſté eſt de vingt heures, & demie, Hexholin, ou Kexholin eſt ſa ville capitale.

Le Roy de Suede tient encore en Liuonie Riuaille, Narue, Pernouie, & quelques autres. Outre ce il a les Iſles Aſlandes, où ſont les villes de Vãmes, Vibourg & Caſtrolme.

Il y en a qui font vne autre diuiſion de la Suede, c'eſt à ſçauoir en vnze Prouinces, qui contiennent vnze Duchez, & douze Comtez. Les Duchez ſont Vplande, Gothie Occidentale, appellée Vveſtrogothie, Gothie Orientale, appellée Oſtrogotie, Smoladie, Veſmanie, Dalakarlie, la grande Duché de Finlande, en laquelle ſont compriſes celles de Saragonde, de Calerie, & de Tanaſtie. Les Comtez ſont Heſlinge, Angermanie, Geſtrice, Midelpadie, Bothnie, Orientale, & Occidentale: Vlande, Verinlande, Nuice, Dalie, & celle de l'Iſle d'Vlande, qui appartient toutesfois à la Finlande. VI.

L'autre diuiſion eſt en Eueſchez, qui eſtoient anciennement au nombre de ſept, en y comptant l'Archeueſché d'Vpſale. A celles-cy l'Eueſché de Vibourg en Finlande fut adiouſtée: les autres ſont celles de Licopie, de Vetros, appellée Aroſcroiſe, celle de Scare, l'Imperiale, appellée de Stregonie, celle de Veximе, & celle d'Abe, nommée Aboen en Finlande.

En la dioceſe d'Vſpale il y a cent ſeptante & vne paroiſſe, & cette Dioceſe s'eſtend iuſques aux Lappons, & comprend la Fimmachie, & en celle-cy il y a huict paroiſſes fort grãdes. Le Dioceſe de Lincopie a deux cens vingts ſix paroiſſes: celles de Veximе deux cens dix: celle de Scare autant que celle de Lincopie: celle de Stregnie a cent paroiſſes: celle d'Abé, a cinq cens parroiſſes, qui ſont pour la plus grande partie fort peuplées. De ſorte qu'en Finlande il y en a quelques-vnes qui contiennent mille familles, d'autres huict cens, d'autres cinq cens, quelques autres moins. Le nombre de ces Parroiſſes eſt tel que i'ay dit, ſans y compter celles de pluſieurs villes ou places, qui peuuent mõter à vn bon nombre. VII.

QVALITÈ.

LA Suede eſt la plus fertile Prouince de toutes celles du Nord, & porte grãde quantité de grains. Il y a auſſi beaucoup de miel, d'argent, d'airain, de plomb, d'acier, & de fer, & principalement prés de Salbourg, on trouue de l'argent, pur qui n'eſt meſlé auec aucun autre metail. Il abonde merueilleuſement en poiſſons de toutes ſortes, ſoit de lac, de mer, ou de riuiere: toutesfois elle eſt en beaucoup d'endroits aſpre, montueuſe, humide, & mareſcageuſe: ces endroits rapportent moins de bleds & de fruicts que les autres. Tout le riuage vers la Liuonie eſt plein de rochers fort pointus, qui rendent cette coſte inacceſſible, & où les loups paſſent lors que la mer eſt gelée, & y deuiennent VIII.

aueugles de trop grand froid, ainsi qu'on dit. Il y forces grandes plaines, où l'on void toutesfois beaucoup de pins, de sapins, & de chesnes : toutesfois l'on seme communément entre ces arbres. Le pays ne manque pas de fleuues, mais ils ne portent point de vaisseaux pour la plus grande partie, à cause qu'ils sõt empeschez par les arbres qui tõbent dedans, ou par de grands rochers, ou bien leurs canaux ne sont pas bien dressez pour les ayder à couler, & aussi pource qu'ils sont gelez plusieurs mois de l'année.

L'air y est communément bien pur, & par consequent toute la Suede est fort saine, & il n'y a pas vn air si aspre ny si insupportable, ny de si grandes froidures qu'on se persuade : toutesfois aux lieux où il y a des marescages, & des eaux qui croupissent, l'on sent vn air pesant, & l'on void de grands broüillards. On y vit beaucoup ordinairement & principalemẽt aux montagnes, & autres lieux plus exposez au vent du Nord, & mesme on y void des hommes qui paruiennent à l'âge de cent trente, ou cent quarante ans, & encore beaucoup de gens y vivroiẽt autãt, s'ils n'abregeoient leur vie par trop manger & trop boire, outre que mesme en la Cour du Roy l'on ne trouue pas presque deux Medecins ou Apotiquaires. On prend en ces pays force beuſles, qui sont d'vne grandeur extraordinaire.

xi. La Gothie abonde en grains, en bestail, & cheuaux, en poisson de mer & d'eau douce, en plomb, en fer & en argent : elle a plus de pasturages que les autres pays Septentrionnaux, sur tout on y trouue force letton & prés de la ville de Tragaulle de fort bon fer.

La Finlande est encor plus agreable que la Prouince qu'on nomme particulierement Suede, la surpasse en bonté, & rapporte plus de bled qu'elle, parce qu'elle est pour la plus grãde part plaine, & n'est si montueuse, ny si marescageuse. La Bothnie n'est pas de grand rapport mais en l'vne & l'autre on trouue force animaux qui ont des belles peaux, & part illemẽt du poisson en abondance.

La Lapponie ne produit nuls bleds : il y a force Ours blancs, & quantité d'hermines. En lieu de cheuaux ils ont des Rangers qui sõt de la grãdeur d'vn mulet, & de poil d'asne, & ont des cornes presque sẽblable au bois d'vn cerf, horsmis qu'elles sont plus courtes, & ont moins de branches. Ces animaux ne portent pas la charge sur le dos, mais tirent les charettes si legerement, & si viste, qu'ils feront en vn iour & vne nuict cent cinquante milles. Au Solstice d'Hyuer, c'est à dire quand le Soleil est paruenu au signe du Capricorne, & qu'il est en l'Hypogée, où au lieu oppose à l'Angle : la nuict y est de trois mois auec vn peu de lumiere qui dure peu d'heures.

MOEVRS ANCIENNES.

xii. LEs Gots sont anciennement sortis de Suede, & de pays voisins, & ont assez monstré qu'elle estoit l'humeur de toutes les nations de la Presqu'isle de Scandie, ou Scandinauie, où est la Suede. Les Gots ont donc assez tesmoigné que ceux de ce pays estoiẽt vaillãs & ne pouuoient croupir sans rien faire, vû qu'ils sont sortis en grand nombre de ces pays, & ont dominé en beaucoup d'endroits de l'Europe assez longuemẽt, mesme ont tenu l'Italie par beaucoup d'années. Ils estoiẽt cruels, mais non toutesfois si barbares qu'on les veut faire comme nous pouuons voir par leur conduite lors qu'ils ont occupé quelque

pays,& par leurs actions de faire ordinaires, particulierement par vne Epistre de Sidonius Appollinaire,qui descrit les façons de faire de Theodoric. Leurs loix nous rapportent pareillement assez,que cette nation estoit assez ciuilisée & policée,mais que les autres peuples se flattoient,& hayssans ces nouueaux conquerás,ne trouuoient agreables aucune de leurs actions,& les blasmoient en toutce qu'ils pouuoiẽt.Quelques-vns ont tenu qu'il y auoit vne loy parmi eux,par laquelle il estoit porté qu'on ne pourroit eslire aucun pour leur Roy, qui ne fut gras,& de grosse corpulence. Ces Gots ont tousiours hay mortellement les Danois, ou habitans de la Chersonese Cimbrique. On tient que leurs caracteres,qu'on nõme Gotthiques,sont fort anciens, & pour cette cause que cette nation auoit joint les armes aux lettres.Leurs femmes alloiẽt à la guerre,& se mesloient parmy les coups, de mesme que les hommes, ils mettoient en vers les faits de leurs ancestres, & les chantoient.

Ils adoroient le Dieu Thore, comme le plus puissant de tous les Dieux, qui auoit vne couronne en la teste,vn Sceptre en la main,& douze couronnes autour de luy.On tient que c'estoit le mesme que Iupiter,pource queces peuples Septentrionaux chomoiẽt fort religieusement le Ieudy,qui estoit le Ieudy de Iupiter.Ce qui persuade encore cela mesme, c'est qu'aujourd'huy on appelle encore en Suede les esclairs,les tonnerres,les foudres,& choses semblables,le bruit de Thoron.Ce Dieu en auoit à ses costez deux autres,sçauoir Othin,& Frigge:Othin representoit Mars,estant tout armé, & les Gots croyoient qu'il les assistoit en toutes leurs guerres:& toutesfois ils luy dedierent leMercredy, qui est le iour de Mercure.Ils luy sacrifioieut ceux qu'ils prenoient en guerre. Frigge estoit la Deesse de la beauté,de la grace,des amours, & presidoit selon leur opinion aux nopces, & à toutes sortes de plaisirs. On luy auoit dedié le Vendredy,ou le iour de Venus,& mesme aujourd'huy on nomme encore en Suede quelques estoilles la quenoüille &le fuseau de Frigge,par vne tradition ancienne.On donnoit à cette Deesse vn arc & vne espée,à cause qu'en ces pays les femmes estoient nées à la guerre, & combattoient, comme i'ay dit ainsi que les hommes. Outre ces trois diuinitez ils en auoient plusieurs autres. Ils adoroient vn Meothim qui auoit esté grand Magicien,qui auoit ordonné plusieurs ceremonies particulieres pour le seruice des Dieux. Fro Satrape des Dieux fut aussi logé parmy eux,& adoré prés d'Vpsale:on luy sacrifioit des victimes noires,& l'on faisoit des ieux de nuict en son honneur toutes les années. Ils adoroient encore Hollere,qui fut grand guerrier,& si grãd Magicien qu'il vsoit d'vn os couuert de carracteres au lieu de vaisseau pour passer la mer. Ils adjoustoient à ceux-cy Vagnost,& Hadinge,& Rostiolph de Finlande,à cause qu'il prediſoit beaucoup de choses.

On met auec ceux-cy Rostare, qui ce plût tant au sang humain, qu'on luy veüoit les ames de ceux contre qui l'on faisoit la guere. Il y en auoit encores beaucoup d'autres qu'on estimoit enfans du grand Thoron, ou d'Othin.

Les Gots obseruoient en leurs sacrifices le nombr de neuf, considerant peut estre à la Pythagorique,que ce nõbre impair qui viẽt de trois fois trois,deuoit estre preferé aux autres.Et de fait Zamolxis, & quelques autres Philosophes leur pouuoient bien auoir apris cela.Et cõbien qu'ils rendissent tous les iours quelque honneur aux Dieux,toutesfois ils les honoroient encores plus solemnellement chaque mois,leur sacrifiant durant neuf iours, chaque iour neuf sortes d'animaux,adjoustans encores à cela des victimes humaines.Et quant à

l'hõme qui deuoit eſtre ſacrifié, il eſtoit plongé tout vif dans vne fontaine qui eſtoit là pres, & s'il mouroit, on tenoit cela pour bon ſigne, & les Preſtres le tirant de là, l'alloient pendre en vne foreſt qu'ils tenoient pour ſacrée, croyãt qu'il auoit eſté tranſporté entre les Dieux. Ils croyoient l'immortalité des ames & qu'elles alloient en vn lieu plus agreable, où preſidoit certain Dieu nommé Bleixe, à qui ils enuoyoient ſur vn vaiſſeau à cinq tames vn meſſager, auquel ils commandoient de demander à ce Dieu, ce dont ils auoient beſoin. Ils eſtoient tellement affectionnez au ſeruice de leurs Dieux, que lors qu'ils oyoient quelque bruit en l'air, ils deſcochoient leurs fleſches, monſtrãt qu'ils vouloient ſecourir leurs Dieux. leſquels ils croyoient eſtre lors aſſaillis par quelques autres. Dauantage ils auoient des marteaux d'airain, auec leſquels ils faiſoient grand bruit, & imitoient le tonnerre.

Ils auoient auſſi de couſtume lors qu'ils alloient au combat, d'immoler des cheuaux, & d'emporter les teſtes au deuant de leurs armées, apres les victoires ils ſacrifioient auſſi à leurs Dieux, & faiſoient des ieux en leur honneur. Leurs armes eſtoient l'arc, & la fronde. Voila à peu pres ce qn'on peut dire des anciennes façons de faire des Gots, & de ceux du Royaume de Suede. On pourroit rapporter icy les mœurs des Herules, Vandales & Lombards qui ſont ſortis de Scandie. Mais c'eſt aſſez d'auoir rapporté icy celles que les Gots & Suedois ont ſuiuies, ſelon le recit de Iean le Grand Archeueſque d'Vpſale.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Suedois ſont naturellement forts & robuſtes, & vaillans tant à pied qu'à cheual, & ſur la mer. Ils receuoient les eſtrangers auec beaucoup de courtoiſie, & eſchangeoient auec eux leurs poiſſons, belles peaux, cuirs de beſtes ſauuages & autres, leur beurre, leur ſuif, & leurs metaux. Leurs parroiſſes ſont eſparſes par les foreſts, & autres lieux plus couuerts, où la commodité de baſtir des maiſons, d'auoir grande commodité de bois, & d'eſtre deffendus du vent du Nord, les retient plus volontiers, & ils ont en leurs maiſons leurs troupeaux, & les artifices pour accommoder tout ce qui eſt neceſſaire pour le viure ou le veſtement. Cela cauſe qu'on ne trouue pas en ce Royaume de ſi grandes villes, ny ſi peuplées qu'aux autres.

On vſe en tous les pays ſujets à la Couronne de Suede, de leurs langues diuerſes, à ſçauoir de la Suedoiſe, dõt on ſe ſert en toutes les Prouinces de Suede & en Gothie, Noruege, & Dannemarc. Surquoy l'on peut remarquer que le langage Saxon approche fort du Suedois en pluſieurs mots, comme le Flamand, & l'Anglois. Apres il y a la langue Finlandoiſe, dont on vſe non ſeulement en la grande Duché de Finlande (excepté en vne Prouince, où la Suedoiſe ſe conſerue, & ſe pratique) mais encore en vne bonne partie des enuirons de Ripaille, ville de Liuonie. Et les gens de qualité y parlent & entendent la lãgue Allemande.

Les eſprits de Suede ſont aſſez propres à apprendre non ſeulement les arts manuels, & les meſtiers, mais encor les diſciplines, & ſciences ſpeculatiues, & les langues, entre leſquelles ceux qui tiennent quelque rang dans le pays, & qui ſont qualifiez, apprennent communément la langue Allemande, ou la Latine, ou bien toutes les deux enſemble, & quand ils apprennent les autres, ils n'ont pas meſme difficulté en la prononciation, que les Allemands ont en l'Italienne ou en la Latine.

Leurs mœurs ſont communément ſimples, & telles que le peuuent auoir des perſonnes qui n'ayant pas vû les grandeurs du monde, ny des choſes qui leur aiguiſent l'eſprit ou picquent leur volôté, viuent ſans beaucoup de deſir d'honneur ou d'autre choſe, eſtans contens de la nourriture naturelle, & pour cette cauſe ils ne ſe ſoucient pas de cultiuer plus grãde quantité de terres, que celle qui leur eſt neceſſaire, vû que s'ils vouloient couper pluſieurs grãdes foreſts inutiles, ils recueilliroient grande quantité de grain, qui eſtant ſemé au mois de May vient à eſtre moiſſonné en Aouſt, à cauſe de la grande chaleur & force du Soleil qui eſt preſque touſiours ſur la terre. Mais quoy que cette ancienne ſimplicité regne encor à pluſieurs, toutesfois depuis la venuë des ſoldats eſtrangers, c'eſt à ſçauoir des Alemands, Anglois, Eſcoſſois & autres, ils ont perdu beaucoup de cette naïfueté, ayãs augmenté leur défiãce naturelle, & leurs Hoſtelleries ne ſont pas ouuertes ſans bource deſlier, comme elles ont eſté quelquefois. Il eſt vray que les voyageurs dépenſent fort peu, d'autãt que les Suedois n'ont accouſtumé de demãder aucune choſe pour le logis, où les viures, & le plus ſouuent ceux qui voyagent logent aux anciennes Cures, qui eſt vn ſigne d'hoſpitalité qu'on y pratiquoit au tẽps que la Religion Catholique y regnoit: & il n'y ſouloit auoir nuls voleurs, & s'il y en a c'eſt depuis que vn grãd nõbre de vagabõds s'eſt allé rẽdre en ce pays à cauſe de la guerre.

Ils vſent de force bains, principalement aux villes où les perſonnes d'vn & d'autre ſexe vont aſſez communément.

Les femmes y ſont aſſez modeſtes & ſages, comme celles qui s'abſtiennent de yvrongnerie. Leurs viandes ſont communément du grain de deux ſortes. Ils ſement l'vn au mois de May, & l'autre au mois de Nouembre. Ils cueillent en Aouſt du ſeigle qui eſt fort commun, & font diuerſes ſortes de pain, à ſçauoir de grain pur, & de grain meſlé. L'orge qui y vient eſt aſſez bõ, & pour cette cauſe ils employent vne bõne partie de leur froment à faire la biere, qui eſt communément leur breuuage, cõbien qu'ils en ayent d'autres dont les riches vſent comme les vins du Rhin, d'Eſpagne, & de France, & le medon appellé hydromel, & l'eau de vie.

Quelques pauures gens en temps de cherté mangent du pain de farine faite d'ecorce de pin, & quelques autres de celle de ſapin qui eſtãt de qualité plus chaude, ayde, comme on dit à l'eſtomach, & non ſeulement ils en viuent, mais en deuiennent robuſtes.

Ils ont de la chair en abondance, dont ils ſalent la plus grande partie, cõme des bœufs, de pourceaux, des oyes, & ſemblables animaux. Ils ne mangent iamais preſque du veau. Ils vſent de poiſſõ frais ſalé & fumé, & d'autre non ſalé durant le grand froid, & pareillement de faiſans & de perdrix, dont la chair eſt plus dure que celle des pays plus temperez. Ils auroient des legumes en abondance, & de toutes ſortes s'ils y mettoient ſoin: mais ils n'vſent guere que de poix communs, ou d'autres qui ſont comme des poix chiches, ronds & blancs, & de quelque peu de féves. Le beurre & le fromage leur ſeruent pour l'entrée & iſſuë du repas. Ils ne ſe ſoucient guere communément du fruict, combien qu'ils ayent grãde quantité de poires, prunes, ceriſes & fraizes. Combien que les herbes y naiſſent trois ou quatre mois de l'ãnée, toutesfois ils s'en ſoucient fort peu, ſinon des choux qu'ils ſalent & gardent pour l'hyuer.

L'habillemẽt du menu peuple eſt ſimple & preſque pareil à celuy du peuple de Lombardie, quãd à la forme. Toutesfois ils vſent des bonnets & autres ha-

billements de peu, mais c'est fort simplement.

Les femmes des villes & principalemẽt à Stokolme portent sur leur robes vn long manteau de drap noir auec force plis.

Les Gentils hommes sont vestus à l'Alemande, & quelques-vns de la Cour à l'Italienne, mais le plus souuent à la Françoise.

Quand ils voyagent, les paysans portent pour leurs armes des cognées en lieu d'espées. Les Gentils-hõmes & leurs seruiteurs portent auec leurs espées de petites arquebuses.

Leurs maisons (excepté les Eglises qui sont de pierre) sont de bois, mais beaucoup mieux faites que celles qui sont aux cãpagnes de Pologne. Toutesfois il y a desvilles qui ont leurs maisons de pierre. On n'y vse pas proprement d'estuues, mais des cheminées qui se peuuent apres que le bois est reduit en charbons ardans, fermer auec vne lame de fer qu'on peut pousser par dedans, & retirer quand on veut, excepté en quelque lieu où il y a des marescages.

Les Lappons sont petits mais fort adroits. Ils manient l'arc des mieux, ils vsent d'habillemẽts estroits. En Hyuer ils portent des peaux de veaux marins, ou d'ours toutes entieres, les noüent sur leur teste, & n'y laissent de l'ouuerture que pour la veuë, ce qui a dõné sujet à quelques-vns d'escrire qu'ils sont tous velus. Ils demeurẽt en des logis fort bas qui sont couuerts d'escorces d'arbres, ou de gazons & mottes de terres. Quelques autres disent qu'ils viuent sous des tentes à la façon des Tartares. Ils sont grandement adonnez à la chasse & à la pesche, & par ce moyen ils s'entretiennent & font part de leur poisson à leurs voisins. Ils accommodent les vaisseaux non auec des cloux, mais auec desnerfs & des crochets. Ils ont vne lãgue particuliere qui est fort mal-aisée au estrangers. Ils sont grands sorciers, & font venir les vents, les nuées & les tempestes, & font beaucoup de choses estranges. Ils n'ont ny du pain ny du sel, & ne viuent que de poissons & bestes sauuages. Ils sõt d'vn naturel amoureux & lascif, & ne se tiennent presque iamais en vn lieu. Ils sont fort sauuages & soupçonneux, & fuyent l'abord des estrangers, se cachans si tôt qu'ils les apperçoiuent. Ils eschangent leurs peaux à d'autres marchandises. Ils commencent vn peu maintenant à s'apriuoiser à cause de la frequentation des Estrangers.

RICHESSES.

LEs richesses de ce Royaume consistent en l'abondance des viures qui y est fort grãde. Car ils ont force grains, chair, poisson frais, salé & fumé, tellement qu'on y trouue presque vn seul mandiant, & les passans estoient jadis & sont mesme encore en plusieurs endroits logez presque pour neant. Mais ses principaux tresors viennent des mines de plomb, d'airain & d'argent, & de quelque peu d'or: & les premiers mettaux s'y trouuent en si grãde quantité, qu'on tient qu'il n'y a cõtrée en Europe qui deuance en cecy le Royaume de Suede. On descouure ces mines partout, bien que les paysans les cachent autãt qu'il leur est possible, afin de ny porter pas le bois neccessaire, & de ny trauailler pas ainsi qu'ils sont obligez. On tire de l'argẽt extrémemẽt fin du pays de Vestrots, & si ceux de la Prouince n'estoient tãt ennemis de l'industrie des estrangers, leurs richesses seroient encore plus grãdes, pource que les Suedois ne sçauent ny espargner le bois, ny recueillir la fumée des mineraux pour les couleurs, & ne trouuent pas bon qu'on descouure les veines des mines, & ce qu'ils fuyent les estrangers procede non de haine qu'ils leur portent, mais de

crainte d'estre deceus par eux, pource qu'ils sont fort simples en leurs mœurs, actions & manieres de faire, & peu trauaillez d'ambition & d'auarice.

Quand aux reuenus du Roy, il y a quatre sortes de choses qui font le corps de ses reuenus ordinaires, depuis que ce Royaume a laissé la Religion Catholique. Ses reuenus viennent donc des fruits des biens Ecclesiastiques des mines, des tailles, des dismes, des grains & autres viures, comme aussi des peaux, & finalement des gabelles ou doüanes.

I'ay dit depuis que les Suedois se sont distraicts de la Religion Catholique vû qu'auparauant l'Archeuesché d'Vpsale, & les autres six Eueschez & beaucoup de Monasteres possedoient de fort grands fonds, dont ils receuoient de bons reuenus. Mais les Ministres ont si bien ioüé de la lágue qu'ils ont persuadé aux Roys de s'emparer des biens meubles & immeubles, assignant de beaucoup moindre reuenus aux Eueſques. Ce qui fit au commencement qu'on assembla vn grand tresor, qui tombant entre les mains du Roy Henry fut dissipé en fort peu de temps par le moyen des guerres.

Les mines produisent de l'argent dõt on fait les talers de Suede, qui sont fort estimez pour leur bonté. Et pource qu'il si trouue de l'or en petite quantité on y bat fort peu d'escus. Outre les talers il y a des quarts & demy quarts de talers & vne sorte de monnoye appellée rosques, & vne moindre de demie rosques, ce qui signifie monnoye ronde, & vn taler en fait trente deux. Or combien qu'ils abondent en cuivre, toutesfois on n'y bat point de monnoye de ce metal, excepté qu'on en met quelque peu dans les rosques.

On trouua pareillement il y a quelques années certaines mines de sel, mais elles disparurent apres, comme quelques-vns pensent, par la non-chalance de ceux qui s'en deuoient prendre garde.

Le Roy a la dixiesme de toutes les mines où l'on ne trauaille pas à ses despẽs & pour cette cause il paye les siens auec du cuivre & autres mettaux, & si les paysans ne cachoient les veines de diuerses mines qu'on descouure tous les iours, & s'il y auoit vn nombre de bons & diligens maistres, on iuge que le profit qu'on en tireroit, monteroit à vne grande somme.

Outre cecy le Roy a par tout son Royaume la taille & les dismes de grains de seigle & d'orge, du beurre, des poissons, des bœufs, des peaux & choses semblables, & l'on n'a pû sçauoir la somme de tout cecy, combien qu'on en tienne certain compte en la Chambre Royale & treſoriere. Tant ya qu'il en entretint non seulement l'armée & les officiers de mer, mais aussi les autres de terre ferme, & les officiers du Royaume & sa Cour.

Quand le Roy doit faire la guerre pour la deffence de son Royaume, ou bié enuoyer des gens dehors, il le fait signifier aux Prouinces qui fournissent la quantité de viures qui est neceſſaire.

Il y a toutesfois cette difference en la contribution, que les nobles ny leurs sujets ne contribuent ordinairement: mais quand on fait contributions generales pour la guerre, du consentement des Nobles, leurs sujets ont accoustumé de payer la moitié de ce que ceux qui sont immediatement sujets au Roy doiuent donner.

Le peuple est pareillement obligé de contribuer pour le dot de chaque fille du Roy quand elle se marie, & la somme de cette contribution a esté depuis long-temps de cent mille talers, outre la vaisselle d'argent, & les ameublemens de sa maison.

Le reuenu des peaux eſt tantôt plus grand, tantôt plus petit, ſelon que les neiges ſont grandes ou petites, vû que tant plus il y en a, tant plus on a accouſtumé de prendre des beſtes.

Du pays des Lappons plus Septentrionaux, le Roy tire la plus grande partie des peaux, & ſa Majeſté pour en ſçauoir la verité enuoye tous les ans vn Commis qui vſe de telle diligence, à ſçauoir combien on a pris de beſtes que le Roy ne peut eſtre trompé. Les peaux qui ſont ſeparées & choiſies pour le Roy, ſont diſtribuées en ſa Cour à ſes parens & amis, pour recompenſe aux Marchands qui ont donné ou doinent donner des marchandiſes pour l'vſage de ſa Cour.

Le Roy n'a autre tribut de ces Lappons, d'autant qu'ils ne s'occupent qu'à chaſſer aux beſtes, leſquels ils chãgent apres en autres choſes neceſſaires, combien qu'il y en a quelques-vns qui trauaillent de l'aiguille, & font de leur main pluſieurs beaux ouurages, qui monſtrent qu'ils ſont ingenieux.

Il n'y a preſque aucunes daces, gabelles, ou impoſitions que celles des ports de mer. Il eſt vray que le Roy a accouſtumé d'auoir de ceux du pays qui ne luy donnent pas des viures, à proportion de leurs biens, de qui cinq talers, de qui ſix, de qui huict, & dauantage par année, & quand le Roy fait du bien à quelques-vns, il a de couſtume de luy octroyer certain nombre de payſans, comme ſujets & tributaires, à qui plus, & à qui moins, ſelon leurs merites.

On comptoit en l'année 1578. qu'on mettoit d'ordinaire au treſor du Roy toutes les années, en deduiſant les charges extraordinaires, & les deſpences, environ ſix ou ſept tonnes d'or, dont chacune eſt priſe pour cent mille talers d'Allemagne.

Toutesfois les ſeules fortereſſes de Riualle & de Vibourg, qui ſont ſur les frontieres de l'Eſtat de Moſcouie, couſtent par an cent mille talers de deſpenſe. Beaucoup de perſonnes de iugement tiennent que le Roy auroit beaucoup plus de reuenu, ſila diſpoſition du temps, & la multitude des artiſãs & autres eut eſté telle qu'on le deſiroit, vû que ſa Majeſté ayant beaucoup de vaiſſeaux qui pourroit pour la plus grande partie voyager bien loin, on tient qu'il pourroit enuoyer aux autres pays grande quantité de beaux arbres, & de maſts de nauires & beaucoup de grains, & en rapporter pour l'vſage du pays du ſel & d'autres choſes neceſſaires que les marchands eſtrangers vendent au double de ce qu'elles valent, au lieu que d'autre ſorte on les auroit à beaucoup meilleur compte.

Semblablement on tireroit dauantage des mines, ſi l'on y employoit les eſtrãgers, tant pour épargner le bois, comme i'ay jà dit, que pour d'autres choſes. Toutesfois du ſeul airain qu'on tire en deux ou trois mines ſeulement, la dixieſme du Roy montoit l'an 78. à 500. ſquipons & dauantage, & la valeur de ces ſquipons eſt de trente mille talers. Il eſt vray qu'on tire neuf fois plus de cuiure, mais cela s'en va au profit de ceux qui trouuent les mines en leurs fonds ou bien au payement de ceux qui les tirent. Mais ſi le Roy veut ſatisfaire à ceux-cy par vne autre voye, il peut retenir pour luy tout le cuiure, & l'airain qu'on tire des mines: & pour cette cauſe il y a vn Surintendant du Roy, qu'ils appellent Faue, qui eſt comme Facteur ou commis general.

FORCES.

CHaque Prouince a ſes gens de pied, & de cheual ordinaires. Aux Royaumes de Suede & de Gothie on comtoit enuiron trente-deux Enſeignes de gens de pied, & chaque Enſeigne a enuiron ſept cens hommes. Ceux-cy ſont preſts en toutes occaſions à marcher où il faut, & ſont preſque tous Arquebuſiers. On y trouue bien peu de Picquiers, à cauſe de la multitude & de l'epaiſſeur des bois, qui les empeſcheroient de manier, ou porter leurs picques & la caualerie pour la meſme raiſon n'vſent auſſi de lances, mais d'eſcopettes, ou de piſtolets à la façon des Reiſtres.

Ces ſoldats eſtans nez dans le pays, & accouſtumez aux viandes qui ſe conſeruent, ſupportent aiſément le froid, & ne ſe ſoucient nullement de la delicateſſe, ou diuerſité des viandes: outre que chacun de ceux-cy fait ſes ſouliers & ſes habits, le bois des arquebuſes & autres choſes neceſſaires. Et l'on a vû bien ſouuent au Chaſteau de Stokolm des ſoldats en ſentinelle, qui veilloient auec vne grande patience durant les plus grandes froidures, ſans eſtre releuez preſque de toute la nuict, encore qu'en Hyuer elle dure dix huict heures.

Chaque Compagnie a ſon Capitaine, ſon Lieutenant & ſon Enſeigne. Le Capitaine, meſme en temps de guerre, quād on combattoit dans le pays contre le Roy de Dannemarc, ou le Moſcouite n'auoit pas plus d'vn habillement l'année auec quarāte talers de ſolde, & l'exemption tant pour luy que pour vn petit nombre d'autres, du tribut qu'on paye ordinairement au Roy. Le ſoldat ne joüyt d'aucune exemption, ſi ce n'eſt tandis que la guerre dure, ou qu'on eſt en quelque deffiance, & qu'à cette cauſe on ſe tient en armes, & jadis il n'auoit autre paye par mois que cinq parties d'vn taler. Ainſi qu'ils marchent les Fourriers les departent, & logent en diuerſes maiſons: mais lors que tout eſt enſemble, & qu'ils marchent en bataille, ou qu'ils campent, le Roy leur donne des viures ſans les faire conter ſur la paye, & ſi l'ennemy les prend le Roy eſt couſtumier de les rachepter du ſien, & de payer leur rançon, & ſi quelqu'vn a perdu vn cheual au combat, le Roy eſt obligé de luy en donner vn autre.

La Caualerie ſemblablement en chaque Compagnie, qui eſt moindre en nombre que celle de l'Infanterie, a vn Capitaine, vn Lieutenant & vn Enſeigne & l'on n'auoit accouſtumé de donner aux hommes de cheual que vingt talers par an, & vn habillement, auec les exemptions, & conditions, dont i'ay parlé cy-deuant. Toutesfois les Chefs des Compagnies & ainſi à proportion les autres plus conſiderables, receuoient autant de payes, qu'ils auoient de ſeruiteurs apres eux, s'ils les ſuiuoient à cheual.

Il y a vnze Compagnies ordinaires de Caualerie en Suede & Gothie, & deux en Finlande: toutesfois ſi le Roy en deſire auoir vn plus grand nombre, il le peut bien ayſément, pourvû qu'il y ait de l'argent.

En Finlande, il y a deux compagnies l'vne de ſimple ſoldats, l'autre de gentils-hommes: & le ſujet pour lequel il y a peu de gens en vn ſi grand pays, c'eſt à cauſe qu'il eſt contraint de fournir la plus grande partie des mariniers, & gens pour ſeruir aux armées de mer: de meſme que ſont encor quelques

Prouinces plus Septentrionales, qui, ou pource qu'elles sont montueuses & steriles, comme l'Angermanie, ou pource qu'elles manquent de cheuaux, comme la Dalecarlie, sont sujettes à fournir l'armée de mer d'vn bon nombre de mariniers.

En Smolande & en Vvestrogothie & Ostrogotie, il y a quelques compagnies de gentils-hommes à cheual, & la Vvestrogothie abonde en noblesse plus que les autres; & nul ne peut estre Capitaine de gens de pied ou de cheual s'il n'est noble.

Leurs cheuaux sont vn peu moindres que les Frisons, mais puissans & accoustumez à la peine, & à manger peu de chose.

L'ordre du Royaume est de faire toutes les années, la reueuë de toutes ces Compagnies, & d'aduertir les Seneschaux, du lieu, & du iour, auquel elle se doit faire. Dauantage en la Cour du Roy, les Gentils-hommes seruoient en telle sorte, qu'il y en auoit tousiours trois cens cinq, tous prests à monter à cheual auec leurs armes, toutesfois les Conseillers, & quelques autres Nobles en estoient exempts. Il est vray qu'on donnoit aux Gentils-hommes qui seruoient, pour raison de leurs seruiteurs, quelque estat par mois, & pour chaque seruiteur à cheual, on donnoit tous les mois au moins cinq talers.

Le Roy estant paisible, auoit ordinairement cinquante nauires de guerre sous la charge d'vn Admiral. En l'an 1587. sept de ces nauires estoient comme de bons Gallions, les autres portoient enuiron cinquante pieces de canon de fonte l'vn portant l'autre.

Le Roy sçait ordinairement où il peut prendre six mille mariniers, en comptant auec ceux-cy non seulement la chorme, mais encor les Officiers des nauires, & il en pourroit auoir beaucoup d'auãtage, d'autant que toute la coste de Finlande, qui est longue de plus de 400. mille, celles de la mer Bothnique, qui l'est presque au double, le riuage du Royaume de Suede, & quelques Isles, donnent continuel sujet aux gens de ces pays d'aller sur la mer, & par consequent de se rendre hardis & experimentez.

En la guerre que Iean 3. Roy de Suede eut auec le Roy de Dannemarc auãt que leur accord fut fait à Strein, le Suedois mena 70. nauires, outre plusieurs autres bons vaisseaux, & outre la Caualerie qu'il auoit en terre ferme, il auoit sur les nauires dix-huict milles hommes, qui lors qu'il en estoit temps, prenoient terre pour combattre: pource qu'en ces contrées on a de coustume de combattre en hyuer sur la glace, tant pour la facilité de passer les lacs & les fleuues glacez, qu'à cause qu'on porte alors les viures plus aisément, & l'esté l'on combat sur la mer.

La façon d'entretenir ce nombre de mariniers couste vne grande somme d'argent au Roy: mais du tribut que les Prouinces luy payent, il leur distribuë de la chair, du poisson, du beurre, du seigle & de l'orge sur la plus grande partie des payes.

De là vient que le Roy peut mettre en mer à peu de frais quelques vaisseaux de guerre toutes les années, d'autãt qu'il ne donne aux mariniers que des viures au lieu d'argent, & toutesfois ils en sont beaucoup plus contents que du reste, cõme gens à qui il suffit d'auoir leurs necessitez, outre que le Roy a plusieurs beaux bois & des mines abondantes en fer & en airain, dont quelques Eglises sont mesme couuertes: tellement que le Roy Iean troisiesme disoit

qu'vne guerre qui couſtoit vn million au Roy d'Eſpagne ne luy reuenoit pas à cent mille talers.

La quantité des mines fait encores qu'en ces pays-là il y a grand nombre de canons, tant aux fortereſſes que pour armer les nauires. On a compté au ſeul chaſteau de Stokolm quatre cens pieces, partie double canons, partie coulevrines, & autres moindres, & l'on peut iuger par là quel nõbre il y en peut auoir en tout le Royaume.

Les plus grands vaiſſeaux ſont au port de Stokolme, & y demeurent aſſurez ſans anchre, pource que depuis la haute mer iuſques à Stokolme, on nauige entre des eſcueils environ quarante milles d'Italie. On compte ordinairement en ce port lors que la glace eſt deſia fonduë, & que les vaiſſeaux eſtrangers arriuent, de deux à trois cens nauires.

Les autres nauires ſont en quelques Ports de Suede, mais beaucoup plus en ceux de Finlande pour faire teſte au Moſcouite, & pour empeſcher qu'on ne luy porte d'Alemagne, ou d'autres endroits, des choſes qui luy donnent plus de moyen de nuire à la Suede.

Il y ſouloit auoir en ces pays beaucoup de fortereſſes: mais par diuers accidents de guerres, par diuerſes deffiances & autres occaſions, il y en a eu beaucoup qui ont eſté ruynées: combien toutesfois que depuis la guerre que Sigiſmond Roy de Pologne & legitime heritier de Suede, fait à ſon oncle Charles iniuſte vſurpateur de ce qu'il luy appartient, on en a dreſſé vn grand nombre.

Les principales qui ſont aujourd'huy en eſtre, ſont celles qui s'enſuiuent, xvi.
vers la mer d'Oüeſt à Elſbourg place proche du lac Venus, il y a la fortereſſe d'Elſesbourg, & non loin de là encores deux autres, dont l'vne eſt nommée Goltbourg, comme qui diroit Chaſteau d'or, & l'autre Croneberg.

On void apres vers la mer Balthique, & à ſix lieuës loin de Scanie, Prouince du Royaume de Dãnemarc, le Chaſteau & la place de Calmas eſt en Oſtrogothie, le Chaſteau de Vaſſene. Il y a la fortereſſe de Borzomie en l'Iſle d'Vlande, puis celles de Scechorgne, Nicopie, Vicerbin, Gripſelmie, & le Chaſteau d'Vpſale. On void encor les forts Chaſteaux de Stokolme, & d'Ourbou, qui en eſt eſloigné d'vnze lieuës. Ce ſont les fortereſſes qu'on compte au Royaume de Suede.

Quant à celles de Finlande il y en a vne en la vile d'Albe: vne autre plus auant appellée Elſingofors: vne autre à Tauaſtie appellée laffauſthaaus, qui ſignifie meſme choſe que maiſon de Tauaſt. Elle eſt encor appellée Hiſter c'eſt à dire Chaſteau neuf. Il y en a auſſi vne à Vibourg ville proche de Moſcouie.

Il y a encore en Liuonie le fort de Riuaille, & outre celuy d'Ennueſpel.

Le Roy de Suede confine du Ponant auec le Roy de Dannemarc, & du Leuant auec le Moſcouite. Les Suedois ont receu beaucoup de dõmages des Danois, vû qu'entre les autres Chriſtierne 2. aſſiegea Stokolme, la força de ſe rẽdre, & vſant d'vne extréme cruauté à l'endroit de ſes habitans, la rẽplit de ſang & de corps morts. Leur hayne procede des pretentions que le Roy de Dannemarc a ſur la Suede: mais le moyen de la moleſter ainſi vient de la commodité des lieux, & des Ports, principalement de l'Iſle de Gotlande,

qui est membré de la Golthie. A raison dequoy les Suedois pretendent qu'elle est de leur domination, & qu'ils y ont droict. Mais depuis que Gustaue eut recouuré le Royaume, & que Henry, & Iean ses fils l'ont gouuerné l'vn apres l'autre, combien qu'il y ait eu de grandes guerres entre les Danois, & Gustaue, toutesfois ce Royaume s'est bien maintenu, & la ville de Lubec, qui est fort puissante en ces mers-là, se mettant tantôt d'vn party, tantôt de l'autre, contrebalãce tellement les forces de ces deux Roys qu'elle ne permet que l'vn ny l'autre s'agrandisse excessiuement, à cause du danger auquel elle seroit aussitôt reduite.

Le Guedois fait la guerre au Moscouite auec plus d'auantage, pource que Finlande, qui confine auec la Russie, par le moyen des lacs, & marescages dõt elle est pleine, a ses entrées mal-aysées & dãgereuses, & il est arriué plus d'vne fois que les armées des ennemis se sont perduës en ces eaux glacées.

Dauantage le Suedois est coustumier de tenir en ces mers-là, la plus part de ses vaisseaux. Il y a la fortereſſe de Vibourg qui est extrémemẽt bien munie. Il a encor aux confins du grãd Duc de Moscouite, Natue, & Riuaille, dont nous auons parlé cy-dessus, & quelques autres places, par le moyen desquelles il le bride, & en verité l'on doit estimer bonnes les fortereſſes qui se maintiennent dans les terres d'autruy, d'autant qu'elles deffendent leur pays, & trauaillent celuy de l'ennemy: & deffendent tant mieux le leur qu'elles s'en trouuẽt plus esloignées; pource que tandis que l'ennemy prend beaucoup de peine apres elles, le pays amy demeure paisible, & par ce moyẽ l'on conserue les gẽs, & l'argent, & l'on fait les prouisions qui sont requises pour les secourir, & maintenir. Dauantage elles trauaillent tant plus l'ennemy qu'elles en sont plus voisines. Mais les fortereſſes qui sont en tout pays ne font que deffendre le tien: & le deffendent auec vn fort grãd desauantage pource que toutes les fois qu'elles sont attaquées, il est force que les pays voisins endurent de fort grand dommages, & que ton estat soit plein de troubles, & de bruit, & exposé en proye aux ennemis. Mais pour reuenir au Roy de Suede, il a autãt d'auantage sur le Moscouite pour la deffense de ses Estats, que les forces maritimes jointes à celles de terre ferme en peuuent apporter contre vn Prince qui n'a point de forces sur la mer.

GOVVERNEMENT.

POur discourir du Gouuernement de Suede, il faut sçauoir que les affaires de ce Royaume estant paisibles, il est gouuerné par vn Roy qui ayant esté cy deuant electif, fut fait hereditaire au temps de Gustaue.

Le Roy a ordinairement douze Conseillers, & outre ceux-cy plusieurs autres, en Prouinces, Duchez, & Comtez: mais encor chaque Prouince est diuisée en Territoires, ou Distraits, & Iurisdictions, qui comprennent quelques paroisses, qui plus, qui moins, & chacune d'elles à son Lansman, ou Consul. Apres cela chaque Territoire à son Vicomte, qui est comme vn Podestat d'Italie.

Il y a par dessus les Vicomtes, d'autres Officiers, qui sont comme les Seneschaux de France, appellez par les Suedois Lamens, comme souuerains Iuges de sorte qu'on appelle des Vicomtes à ces Lamens, & des Lamens au Conseil

du Roy, & de ce Conseil un Roy mesme. Ces Lamans visitent vne partie de leur iurisdiction chasque année, iusqu'à ce qu'ayant acheué de faire leur visite entiere, ils la recommencent, & de mesme que cecy ayde à connoistre plus clairement l'estat des affaires, & à y mettre vn plus present remede: aussi apporte-il du soulagement au peuple: vû qu'ils exigent le tribut des parroisses qu'ils visitent vne année, sans en chager les autres.

Or les territoires estoient autresfois departis en telle sorte, qu'à chasque centaine de familles qui habitoient hors des villes on assignoit comme vn centenier, ou moindre Iuge, qui en certain temps de l'année, encor qu'il ne fasse pas sa demeure parmy eux, leur va pourtant administrer la iustice & le Roy selon la valeur & le merite des personnes, donne quelquesfois à vn de ses Iuges deux cens familles. Toutes ses charges sont données à des hommes partie nobles, & partie qui meritent tels offices par leur esprit, & preud'homie.

Le Lansman, ou Consul de châque parroisse est ordinairement pris du corps des paysans mesmes, & aux occurrences il a recours au Viconte, & entr'autre choses ce Lansman à charge de se trouuer au lieu où le Roy fait sa demeure, lors qu'il demande les deputez de quelques Prouinces, afin d'oüyr ce qu'il faut faire, & cecy arriue coustumierement presque vne fois toutes les années.

Le Lansman à encor la charge de faire que les voyageurs soiét adressez aux logis, & qu'on les pouruoye de cheuaux, ou de Sletes en temps de glace, ou de neige, ces Sletes sont de petits chariots sans rouës.

Les Vicontes ont peu d'estat, vû qu'ils reçoiuent des exacteurs Royaux qui sont disposez par tout le Royaume vn habillement toutes les annees, outre quarante talers, pour hommes: toutesfois ils ont des exemptions, des presens, & choses semblables.

La Smolande seule qui confine auec le Royaume de Dannemarc, & est vne Prouince assez ample, a enuiron cinquante deux Vicõtes, où sont les plus vaillans hommes de Suede, & quelquesfois elle s'est mutinée auec tente mille hommes propres à porter les armes.

Quand à Stokolme, il faut sçauoir que la ville mesme fait quatre Consuls pour son Gouuernement politic & ordinaire. Ceux-cy demeurent en cét estat toute leur vie. Deux d'entr'eux precedent successiuement les autres toutes les années, & tous quatre (combien qu'assistez de quelques-vns qu'ils nomment Senateurs & qui sont Bourgeois) s'assemblent & deliberent des choses de la police Neantmoins ils distribuét entr'eux quelques charges particulieres, comme des bastimens, de iuger & de publier les nouuelles ordonnances, ce qui ne se fait toutesfois sans que le Lieutenant du Chasteau du Stokolme y intervienne, & ce Lieutenant est par dessus les Consuls, & aux faits de consequence, les Conseillers du Roy qui se trouuent à la Cour, renuoyent les matieres.

Le nombre des Senateurs qui assistent les quatre Consuls est de douze, l'office desquels dure toute leur vie, sinon qu'ils fussent demis pour quelque faute ou qu'ils recherchent d'en estre deschargez pour d'autres causes.

Les loix dont ils vsent generalement sont anciennes, & depuis le temps de XVIII.

saint Henry Roy de Suede. Elles ont enduré iusques à present en ce Royaume, excepté les loix Ecclesiastiques, qui demeurent toutesfois incorporées auec les autres, & quand le Cardinal Raymond alla en ses pays du Nord, on y adiousta vn article qui est appellé Ecclesiastiques, auquel on a declaré que les enfans des Prestres ou Moynes seront tenus en pareil degté que ceux qui sont nais d'adultere.

Les loix de Suede ne font particuliere mention d'aucune vsure, sinon au cas qu'vn debiteur fut pressé par plusieurs creãciers de payer ce qu'il devroit, & si quelqu'vn des creanciers auoit presté au debiteur auec quelque pache d'interest, le creancier perd le droict de luy demander la dette : & mesme on a de coustume de punir non seulement l'vsurier, mais encor celuy qui s'embroüille auec des gens de cette sorte.

Et toutesfois d'autant qu'en ses Royaumes on ne souloit prester que gratuitement, ce vice n'est pas frequent, sinon à Stokolme, où plusieurs ont porté cette meschanceté d'Allemagne auec beaucoup d'autres.

L'adultere y est puny de mort, & beaucoup plus irremissiblement si vn homme marié commet auec vne femme mariée : pource qu'on le met alors au pouuoir du mary, afin qu'il soit chastié : & s'il n'est pas marié on le condamne pour la premiere fois à vne grande amende pecuniaire, mais il arriue peu souuent qu'estant surpris la seconde fois il n'ait la teste tranchée.

Celuy qui bat vn autre paye cinq talers d'amende, & s'il luy coupe quelque partie, comme vn droigt, ou autre chose, il paye le double, & s'il demeure estropié de quelque membre on donne entiere recompense.

S'il blesse en la teste, ou en la poictrine, & que le blessé meure auant la fin de l'année, celuy qui a blessé est condanné à mort comme homicide. Les corps de ceux qui ont esté tuez, si le criminel n'est present, ne sont enterrez iusques à tant qu'on aye fait mourir le meurtrier, combien que plusieurs semaines se passent quelquesfois sans qu'on en puisse faire l'execution.

On impose peine au Iuge, qui estant requis pour la seconde fois de donner Sentence diffinitiue la differe, & par ce moyen les procez n'y sont nullement menez en longueur. Cecy procede presque d'vne ancienne ordonnance par laquelle il est deffendu d'auoir ny Procureur, ny Aduocat, tellement que chacun propose son fait deuant le Iuge.

Mais si c'estoit vne veufve, ou vn pupil, ou vne personne incensée, ou du tout lourde & grossiere, le plus proche parent en poursuit le procez, & s'il n'y en a point, le Senat crée vn tuteur, & l'affaire s'expedie en peu de temps. Il est vray que le Iuge est excusé pour quelques circonstances quand il estime auec raison qu'il ne peut prononcer si tôt la Sentence.

Quant aux Officiers establis sur les reuenus du Roy, il y a premierement vn Commissaire qui signe les Mandats de tout ce qui est assigné pour pension, ou gages chaque Officier, & combien que le Commissaire general ne manie pas l'argent à raison dequoy ses heritiers ne sont en danger d'en rendre comte, toutesfois on ne paye aucuns gages, ny aucune pension sans signature.

Ce Commissaire general a sous luy vn Tresorier qui reçoit l'argent du Roy, le garde, & le met au Tresor du Roy, & en tient compte. Auec ce Tresorier il y a dix Chambriers ou Maistres des Comptes qui ont, & tiennent en la Secretairie les regiſtres de tous les reuenus du Roy: & ceux-cy s'assemblent auec le Tresorier selon les occurences, & rendent compte toutes les années deuant le Commissaire general, & en presence aussi de quelques Conseillers du Roy: & le Tresorier a en chasque Prouince diuers Exacteurs qui luy portent des tailles, & tout ce qui appartient au Roy, qui est apres mis au threſor.

RELIGION.

LE Roy Gustaue solicitté par vn certain Olaus, Pierre Nenicius Lutherien, & par vn Laurens André Archidiacre de Strenge, mais desia peruerty, & infecté d'Heresie, introduit la secte de Luther en Suede, pour le desir qu'il eut de s'approprier les biens de l'Egliſe à son nouueau aduenement à la Couronne. Tellement qu'il s'empara de toutce qu'il voulut, & fit vne ordonnance par laquelle il fut dit que les Eueſques ne poſſederoiẽt que ce qu'il plairoit au Roy, Il mit les Vniuerſitez de son Royaume entre les mains des Lutheriens, deffendit à tous d'aller eſtudier hors du Royaume, excepté à Witemberg, & en quelques autres Academies heretiques, & faisant bruſler les anciennes Librairies, & porter en son Royaume force liures heretiques, & traduire en lãgue vulgaire la Bible auec poſtiles, & des interpretations fauſſes & faites à plaiſir: tellement qu'il abolit en ſes Eſtats la foy Catholique, & auança l'erreur de Luther autant qu'il luy fut poſſible. Toutesfois le Caluiniſme s'eſpãdit aux pays ſuiets à Charles troiſieſme fils du Roy de Guſtaue, Duc de Vermelãde, de Sudermanie, & de Nericie. Henry fils de Guſtaue, & ſon ſucceſſeur plus proche n'y mit nul remede. Iean ſon frere qui luy ſucceda, ayant bon entendement reconnoiſſoit aſſez cét erreur & liſoit des liures des anciens Peres, mais de crainte de quelque reuolte, & de ſon frere Charles il ne s'oſa pas deſcouurir entierement. Toutesfois la conuerſation de ſa femme Catherine, fille de Sigiſmond Roy de Pologne, luy fit garder beaucoup de couſtume Catholiques vû qu'il obſeruoit le Careſme s'abſtenoit le Vendredy de manger de la chair, conſerua le Monaſtere de Vaſſene, porta beaucoup d'honneur à ſainte Brigide, & luy donna vne Chaſſe d'argent, de meſme qu'aux os de ſaint Henry Roy de Suede, leſquels il fit porter aux Preſtres Catholiques en l'Egliſe d'Vpſale, reprocha bien ſouuẽt aux Miniſtres Lutheriens, & Caluiniſtes leur ignorance, & leur erreur & effronterie, redreſſa les Egliſes qu'ils auoient abbatuës, & meſme il fit refaire l'Autel d'où il ſe ſouuenoit auoir vû diſtribuer au peuple la ſainte Euchariſtie. Il enuoya premierement vn Ambaſſadeur à Pie quatrieſme, puis à Gregoire treizieſme, laiſſa l'exercice de la foy Catholique libre à la Royne, & luy permit de nourrir auſſi Catholiquement Sigiſmond leur fils, qui eſt auiourd'huy Roy de Pologne, & legitime heritier de Suede. Meſme la Royne obtint quelques Ieſuites pour ſa conſolation, & pour l'aſſiſtance des peuples. Ces Ieſuites firent quelque profit iuſques

xx.

à la mort de la Royne qui aduint l'an 1583. Et bien tôt apres ils furent chassez du Royaume: de sorte qu'il y a bien peu de restes de la Religion Catholique. Et aujourd'huy que Charles oncle de Sigismond vsurpe sur son neveu le Royaume de Suede, il a du tout aduacé l'erreur de Calvin, duquel il suit l'opinion: de sorte que les habitans des Prouinces qui le reconnoissent, sont deuenus presque tous Caluinistes, toutesfois il y reste beaucoup de Lutheriens.

DES ROYS DE SVEDE.

xxi. IEan Olaus le grãd fait vn long dénombrement des Roys de Suede, dont les noms seroient ennuyeux. Il me suffira donc de commencer comme quelques autres, par Sicttug, qui fut Roy de Suede long-temps auant le Natiuité de Iesus-Christ, & fut tué par Gran Roy de Dannemarc, qui mit ce Royaume sous son obeyssance. Mais Suibdager Roy de Noruege vainquit Gran & fut Roy de Noruege Suede & Dannemarc.

Hasmond son fils succeda aux Royaumes de Suede de Noruege.

Vsto fut succedeur de Hasmond.

Hundin regna apres luy, puis.

Hunding.

Regnier fils de Hunding.

Horbrod fils de Regnier, sous qui le Royaume de Suede fut soubmis aux Danois.

Atisle & Hothier ses fils recouurerent le Royaume de leur pere moyennant certain tribut qu'ils deuoient payer. Mais Rolfo Roy de Dannemarc vainquit Atisle, & mit la Suede sous son obeyssance. Lors Hiartuat natif de Suede, gaigna tellement les bonnes graces de ce Roy qui luy octroya le pays de Suede en tiltre de Duché, à condition de certain tribut, & pour se rendre plus fidelle luy bailla sa sœur en mariage. En fin Hiartuat trencha la teste à Rolfo, & les Danois tuerent Hiartuar. Lors Oothier frere d'Atisle se mit en possession du Royaume & reigea le Dannemarc sous son obeyssance: mais il en fut chassé par Baldeer.

Or laissant icy quelque temps auquel les Suedois n'ont rien fait de memorable, ie viendray au temps d'Auguste, auquel Abric estoit Roy de Suede.

Eric son meurtrier luy succeda du temps de nostre Seigneur Iesus-Christ.

Haldan fils d'Eric regna apres luy, & fut tué.

Siuald son fils luy succeda.

Apres luy Eric fils de sa fille, & de Froton Roy de Dannemarc regna en Suede.

Eric fut tué en guerre, & eut pour successeurs.

Haldan qui ne se souciant d'auoir des enfans declara son successeur.

Vnguin qui ne laissa à son fils Siuald ces deux Royaumes de Dãnemarc, & de Suede.

Regnaut fut Roy apres Siuard, puis

Aluier qui estoit l'vn des plus grands Seigneurs de Suede.

Iugo fils aisné d'Aluier.

Iangel frere d'Aluier.

Riugo fils d'Ingel succeda estant encor enfant. Il esleut pour successeur.

Gotar qui fut tué en guerre par les Danois.

Iameric fut apres luy Roy de Dannemarc & de Suede, enuiron l'an de grace 380.

Il faut icy faire vn grand saut par fautes de bonnes & veritables histoires, vû que ie passe de Iameric iusques à Frotton qui tenoit le Royaume de Suede, lors que Loüys fils de Charlemagne estoit Empereur. Cettuy-cy fut tué par des femmes de Noruege.

Herot, ou Gerot.

Sort qui fut vaincu par Regnier Roy de Dannemarc, & laissa le Royaume à Biorn fils de ce Regnier, qui eut pour successeur.

Wichsert son frere.

Eric troisiesme fils de Regnier.

Ostene le tua, & succeda au Royaume. Mais les freres d'Eric vengerent sa mort & chasserét Ostene, & le Royaume échent à Stubiorn fils du Roy Biorn.

Eric fils d'Olaue, neveu de Regnier chassa Eric, & deuint Roy de Suede.

Eric son fils succeda, & fut le premier des Roys de Suede qui receut publiquement la Religion Chrestienne, & en son Bapteſme fut nommé Iacques. Cela aduint l'an de salut 1000. au temps de l'Empereur Henry.

Esmond frere bastard de Iacques seulemẽt Chrestien de nom, luy succeda.

Stinkel bon Roy & bon Chrestien regna apres luy. Il abolit l'Idole que le peuple adoroit en la ville d'Vpsale, & mourut enuiron l'an 1100.

Depuis il y eut deux Henrics, ou Erics, qui debatirent le Royaume longuement, & enfin s'entretuerent l'vn l'autre.

Halstene fils de Stinkel premier regna apres leur mort: mais il fut bien tôt chassé par la mutinerie du peuple.

Anaximandre fut lors esleu Roy: mais pource qu'il ne vouloit rien quitter de la rigueur de la Religion il fut chassé, & Aquin mis en sa place.

Magnus fils de Nicolas Roy de Dannemarc luy succeda.

Suerco.

Charles son fils.

Eric regna apres Charles, & veseut iusques à l'an de salut 1240.

Birgier.

Valdemar succeda à Birgier, & ainsiqu'il estoit au voyage de la terre Saincte, sõ frere Magnus s'épara du Royaume, & ne le rendit iamais tãt qu'il veſquit.

Birgier fut son successeur, & associa son fils Magnus au Royaume, & pource que ses freres luy auoient donné beaucoup d'ennuys, il les fit tuer apres les auoir festinez. Ce fait esmeut contre luy les Princes & Seigneurs du pays qui le chasserent auec sa femme, & firent trencher la teste à son fils Magnus. Lors ils firent Roy.

Magnus fils d'Eric, à qui Birgier auoit fait trancher la teste. Cettuy-cy adiousta la Nouerge au Royaume de Suede, & mourut l'an 1326.

Magnus son fils luy succeda en ces deux Royaumes. Il fut enfin démis.

Albert fils du Duc de Meokelbourg est mis en la place de Magnus 7. Cettuy-cy fut pris auec son fils Eric par Marguerite femme d'Aquin fils de Magnus, & detenu sept ans prisonnier, & lors Marguerite deuint Royne de Suede, Noruege, & Dannemarc.

Eric Duc de Pomeran fils adoptif de Marguerite luy succeda en ces trois Royaumes, mais en fin il fut contraint de quitter tout, & se retirer en Prusse. Cristophe Prince Palatin & Duc de Bauiere, neveu de cét Eric de par sa sœur, fut esleu Roy des trois Royaumes d'vn commun accord de tous ses grands Seigneurs des trois pays.

Apres la mort de Christophe, les Suedois voulurent auoir vn Roy à part, qui fut de leur nation, & esleurent Charles Canut, qui n'estoit pas de fort noble race. Cettuy-cy ayant regné presque sept ans, cõmença à connoistre qu'il s'estoit rendu odieux à chacun, & pource ayant mis le tresor du Royaume en lieu sœur, & estant mõté sur vn nauire il se retira à Dantzic. Lors les Seigneurs du Royaume appellerẽt Christierne pour estre leur Roy. Ce Christierne auoit esté esleu Roy de Dannemarc & de Noruege, & par ce moyen ces trois Royaumes furent derechef sujets à vn Prince. Les Suedois luy firent longuement la guerre à cause qu'il n'auoit gardé les conuentions faites en sa reception, qui fut l'an de grace 1469. de sorte qu'il fut enfin chassé de Suede où il resta seulement deux forteresses. Sur ces entrefaites Charles qui auoit esté autresfois Roy vint à mourir.

Iean fils de Christierne apres auoir longuement fait la guerre à la Suede rengea ce Royaume sous son obeyssance. Mais il en fut apres chassé, & en partit secrettement.

Christierne fils de Iean continua d'vn grand courage les guerres que son pere auoit commencées, & sur tout tascha de se faire Roy de Suede, Mais quãd il vit que les Suedois le repoussoient & deffendoient vaillamment, il y voulut proceder par ruze, tascha de les desvnir, & solicita principalement vn certain Gustaue ou Gostaue, qui se disoit Archeuesque d'Vpsale. Cettuy-cy l'an 1517. en gagna plusieurs, & les fit resoudre de livrer le Royaume entre les mains de Christierne. Apres quelques guerres Gostaue est despoüillé de son Archeuesché, & lors Christierne vint auec vne grande armée, & en fin apres auoir eu du pire, fit tréue auec ceux de Suede pour sortir de leur Royaume. Il teuint apres mettre le siege deuant Stokolme, & y estant entré par composition, fit meurtrir cruellement les Senateurs, & les Citoyens.

Gostaue fils d'Eric, autre que le meschant Archeuesque d'Vpsale s'estãt sauue de Dannemarc, où il auoit esté emmené entre les autres ostages que le Roy Christierne auoit receus par finesse de ceux de Stokolme, commença à se declarer Protecteur du pays, & le 4. an apres la guerre commencée il s'habilla en pauure homme, & s'en alla par tout le pays remõstrer sa misere au peuple. En fin il chassa les Danois, & fut couronné Roy de Suede.

Eric, ou Henry son fils luy succeda, & pour ses mauuais deportemens fut mis en prison par ses sujets, & y mourut.

Iean son frere, & fils de Gostaue Prince lettré & de bon entendement regna apres luy.

Sigismond fils de Iean luy a succedé, sans ioüyr toutesfois paisiblement du Royaume de Suede, dont il possede seulement vne partie, debatant le reste contre son oncle le Duc Charles qui le luy vsurpe, aigrissant principalement les Suedois contre luy qui est Catholique, par le moyen des sectes de Caluin & de Luther, qu'ils ont embrassées.

DISCOVRS
DE L'ESTAT DV GRAND DVC, OV EMPEREVR DE MOSCOVIE.

SOMMAIRE.

1. CIRCVIT *& limites du pays de* Moſcouie. 2. *En quel paralelle & climat eſt aſsis cét Empire.* 3. *Deſcriptiõ de ſes Prouinces, & de* Moskwa *ou* Moskeuille *capitale de l'Empire.* 4. *De la Duché de* Volodimer. 5. *De la Duché de la baſſe* Nouogrod. 6. *De la Prouince de* Rhezan, *& ſes villes.* 7. *De la Prouince & ville de* Smolenske. 8. *Du pays de* Moſaiski : *ſa longeur, & largeur, & par qui conquis ſur la Pologne.* 9. *De la Duché de* Roſchoue. 10. *Du pays de* Twer, *& de la renommée ville de* Twerde. 11. *De la Prouince de* Pleskonie, *ſon eſtenduë & ville capitale de Pleskauu.* 12. *De Monograde la grande.* 13. *Du pays de Volske, & ſa ſituation.* 14. *De la Prouince de* Biolyſero, Volckde, Iaroſlaue. 15. *De la Prouince de* Dwine. 16. *De* Suſdali Vuiatka *Prouince priſe ſur le Tartare.* 17. *De* Permie, Petzore, Iugarie, Obdore, *& autres pays ſujets aux Moſcouites.* 18. *Sterilité du terroir compenſée du grand nombre d'animaux, élans, beufles, ours, cerfs, loups, liévres, mouches à miel, abondance de lins & chanvres, & bonté de l'air.* 19. *Deſcription des plus celebres riuieres & lacs de Moſcouie, & de l'origine & ſource du* Boriſthene *reconnuë de noſtre temps & ignorée des anciens.* 20. *Particuliere remarque de la fertilité ou infertilité de chaque Prouince, & des rochers Riphées ou Hyperborée d'admirable hauteur.* 21. *Couſtume eſtrange des anciens Moſcouites en l'eſlection de leurs Princes, & au traittement de leurs femmes.* 22. *Leur robuſte complexion de corps, leurs ſayes & autres façons d'habillements, leurs armes & maniere de combatre en fuyant: leurs viandes & breuuages ordinaires, leur naturel barbare, perfide, ruzé, paillard, & leur iuſtice venale.* 23. *Deſcription plus particuliere des mœurs & couſtumes de chaque pays.* 24. *Leurs richeſſes en peaux d'élens, de cerfs, ours, loups, matres en lins, chanvres, miel & cire.* 25. *Richeſſes du Roy, & quels ſont ſes reuenus.* 26. *Relation notable du magnifique traittement fait à Permiſten Ambaſſadeur de l'Empereur par le Moſcouite.* 27. *Forteresſe du pays Moſcouite en mareſcages & riuieres: en l'eſpaiſſeur des bois ſeruans de ramparts, & le rendans de difficile accez, & en la grãde cauallerie.* 28. *Du grand nombre de cauallerie de ce Royaume, & ſçauoir s'il peut mettre en campagne trois cens mille cheuaux.* 29. *Des puiſſans ennemis voiſins, & qui confinent auec cét eſtat, & premierement du Precop Prince des Tartares.* 30. *De deux autres voiſins, ennemis, les Roys de Suede & Pologne.* 31. *De la ſouueraine authorité du Grand Duc en ſon Eſtat, & le moyen qu'il tient pour la maintenir.* 32. *En quel temps la Religion Chreſtienne y fut introduite: & quelles ſont leurs ceremonies en la celebration de la Meſſe.* 33. *De la Circonciſion & Religion des Mordvois, viuans ſelon la loy de nature*

LORS que nous faisons en nos communs discours mention de quelque Duc, il semble que ses Estats soyent de fort petite estenduë, pource que nous voyons ordinairement que ceux qui possedent aujourd'huy ce tiltre, soit parmy nous, soit parmy nos voisins ne joüyssent que de petites Prouinces, & trouuent aussi-tôt de tous costez les bornes de leur domination & Seigneurie. Mais celuy de qui nous voulons parler maintenant est bien Duc à meilleures enseignes que tous les autres que nous connoissons en nostre Europe. Car non seulement ses pays sont égaux en grandeur à ceux de plusieurs grands Roys, mais les surpassent encore en telle sorte que celuy qui voudra conferer leur principautez auec celle-cy, trouuera qu'ils ne font la loy qu'en vn bien petit espace de terre, au regard de celuy qui reconnoit le grand Duc ou Knez de Moscouie. Aussi les siens suffisamment informez de la grandeur des pays qui luy rendent obeyssance le nomment Cesar ou Empereur, & luy portent autant d'honneur que iamais on en ait vû rendre à Prince du monde. Et veritablement si l'on prend la peine de considerer ce que son Empire embrasse, on remarquera qu'il merite vne plus haute qualité que celle qu'on luy donne ordinairement, faute du nom de Roy qu'on a sçû estre extrémement odieux aux Moscouites.

I. Voyons maintenant à fonds jusques où s'estendent ses limites, & s'il est si puissant que nous auons dit à l'entrée de ce discours. Ie dy donc que tout l'Empire de Moscouite occupe à present toute la Russie, en exceptant toutesfois la Pologne & la Lithuanie, qui sont aussi comprises sous ce mesme nom de Russie.

Or ces estats sont partie en Europe, partie en Asie, & cette separation est faite par la riuiere de Tanais, autrement de Don, qui est la commune borne de l'Asie & de l'Europe. Ils sont encore confinez du costé du Nord de la mer glacée, comme ils sont aussi du Leuant en refléchissant vers le Midy, des Tartares & du costé du Midy de la Lithuanie, de mesme qu'ils ont pour leurs plus proches voisins du costé d'Oüest ou d'Occident ceux de Liffland ou Liuonie, & pareillemẽt la Finlande, pays diuisé par la riuiere de Polne, & appartenant au Roy de Suede. Tous ces Estats tirent leur nom general d'vn pays assis au milieu de la Russie blanche, qui s'estend vers les Septentrion & l'Orient, & qui s'appelle particulierement Moscouie.

Or il est à considerer que la partie de la Russie qui obeyt au grand Knez se nomme Blanche Russie, & celle qui reconnoit le Roy de Pologne Noire Russie, combien que le Roy de Pologne possede aussi vn peu de la blanche.

Cét Empire est assis entre le dix-neufiesme parallele à cinquante deux degrez de latitude ou d'élevation de pole, & le quarante-troisiesme parallele, qui est à soixante-six degrez de l'Equateur, ou bien en l'expliquant d'autre sorte il est entre le milieu du huictiesme climat & le milieu du vingtiesme, & est comprins entre le Tropique de l'Escreuisse, & le Cercle Arctique. Tellement qu'on y remarque vn tres-grand changement en la quantité du plus long iour d'Esté. Car au parallele plus Meridional de Moscouie le plus long iour n'est que de seixe heures & demie, au lieu

II.

qu'au paralelle le plus Septentrional de ce mesme Empire, le plus grad iour est de vingt-deux heures & demie : ce qui monstre assez la grãde distance qu'il y a de l'vne à l'autre frõtiere : car à prendre chaque degré pour trente lieuës de France comme on fait ordinairement : on trouuera qu'il contient de largeur seulemẽt en tirant de la partie qui approche plus du Midy, à celle qui est plus voisine du Nord, 420. lieuës, & en longueur la moitié autant, voire dauantage, ou pour parler selon quelque Italiens, ces Estats ont de long iour 3000. lieuës & de largeur 1500.

La seule Prouince particuliere de Moscouie contient de l'Est à l'Oest, ou du Leuant au Ponent, enuiron 500. lieuës, & c'est en cette Prouince qu'est la ville capitale de l'Empire qu'on nomme Moskuua, ou Moske, du nom d'vne riuiere qui coule aupres. Le chasteau du grãd Knez est au milieu de la ville entre les riuieres de Moske & d'Heglime, qui vient à se ioindre auec le Moske au dessous de ce chasteau, qui est si grand qu'on le prendroit pour vne grãde ville, il est garny de dix-sept tours & trois bastions, & c'est là que le grand Duc se tient d'ordinaire, accompagné d'enuiron vingt-cinq mille hommes. La ville n'a ny bon fossé, ny muraille, ny rampart qui la puisse deffendre : & les maisons y sont presque toutes de bois elle est grãde, & fort bouëuse. Il y peut auoir enuiron 41500. maisons, & l'on y void beaucoup de places, mais dispersées & fort escartées, & au milieu de grandes campagnes. Le plus long iour d'Esté en la ville de Moske est de pres de 18. heures. III.

Les autres Prouinces sont la Duché de Volodimer, où l'on void vne grande ville de mesme nom, auec vn chasteau basty de bois : Elle est esloignée de la ville de Moske du costé du Leuant, d'enuiron 36. lieuës de Pologne. IV.

Il y a de plus la Duché de la basse Nouograd, où l'on void pareillement vne ville portant mesme nom, bastie de bois & esloignée de Moske d'enuiron cent lieuës de Pologne. V.

Dauantage, la Prouince de Rezan est assise entre les riuieres d'Ocque & de Don, de laquelle le grand Duc porte le tiltre : & outre ce, on void la Duché de Vorotine, comme aussi la Prouince de Seuere, qui est fort grãde : elle contient plusieurs villes, entre lesquelles on compte pour les plus fameuses, celles de Statobud, Potiwle, & Czernigow. VI.

La Prouince de Smolenke est assise sur la riuiere de Neper, ou Deneper, nõme Boristene par Ptolomée. Ce pays fut pris par Basile Duc des Moscouites sur le Roy de Pologne qui en estoit protecteur. Sa principale ville se nõme aussi Smolenke, qui est assez grande, & esloignée de Moske enuiron 80. lieuës de Pologne. VII.

Le pays de Mosaiski a de lõgueur enuiron trois cens cinquantes milles d'Italie, & autant de largeur. Il fut emporté par Iean Duc de Moscouie predecesseur de Basile, sur Alexandre Roy de Pologne. Bicle, ou Bielski est semblablement vne Principauté, ou Prouince de Russie, ayant vne ville & vn chasteau de mesme nom sur la riuiere d'Opske, ce lieu est 60. lieuës d'Alemagne loin de Mosque, & 36. de Smolenke. VIII.

La Duché de Roscoue a vne ville de mesme nom, auec vn chasteau de bois, & loin de Moske tirant vers le Ponant d'enuiron 23. lieuës. La ville est assise sur la renommée riuiere de Volgue. IX.

Le pays de Tuuer, ou Otuuer, l'vn des plus grands de Russie, a vne ville nommée Tuuerde, qui est plus grande & plus magnifique, que celle de Mos- X.

ke, de laquelle eſt eſloignée de la diſtance de trente ſix lieuës.

XI. La Prouince de Pleskonie, ou Pleskonie, a d'eſtenduë trois cens trente milles d'Italie, & eſt d'vn tiers plus lõgue que large: ſa ville capitale eſt Pleskow grande & puiſſante, & ceinte de murailles, qui manque à toutes les autres villes de Moſcouie.

XII. Nouograde la grande eſt la plus grande Duché de toute la Ruſſie, & prend ſon nom de la grãde & riche ville de Nouogrod, qui ſurpaſſe toutes celles qui ſont aſſiſes du coſté du Nord, combien qu'elle ayt la plus grãde partie de ſes maiſons faites de bois: cette ville eſt a deux cens milles, ou enuiron de la mer Balthique, à cent vingt de Moske, en tirant vers ce Sudoueſt, & trente-ſix de Pleskow, & à quarante de Iuuanovvogrod.

XIII. Le pays de Volske, ou Voizke, eſt aſſis entre l'Occident, & le Septentrion, & a à main gauche le chaſteau de Iuuanovvgrod, & la Prouince de Cotelle eſt eſloignée de Nouogrod de ſoixante lieuës de Pologne du coſté du Nord, elle s'eſtend iuſques à la mer glacée, & ſon plus long iour d'Eſté eſt de 20. heures & demie, durant leſquelles le Soleil y luit: tellement que l'on n'y void point alors de nuict bien obſcure.

XIV. La Prouince de Breleiezioro, ou Biolyſero, ayant vne ville appellée de meſme, tire ſon nõ du lac blanc, prés duquel elle eſt aſſiſe, & dans lequel on voit vne fortereſſe que l'on tient imprenable, où le grand Duc met ordinairement ſon treſor, & où il ſe retire en temps de neceſſité, quand les ennemis le preſſent. Ce pays eſt eſloigné de cent lieuës tant de Moske, que de Nouogrod la grande. Volokde eſt auſſi vne Prouince en laquelle on trouue vne place extrémement forte, où le grand Knez retire auſſi quelquesfois vne partie de ſes treſors. La Duché de Iaroſlaue auec vne ville & vn chaſteau de meſme nom, ſur la riuiere de Volgue, eſt à quarãte-ſix lieuës loing de Moske. On met auſſi la principauté de Roſtovv prés Nouogrod la grande.

XV. La Prouince de Dvvine tirant le nom de la riuiere qui l'arroſe, eſtoit autresfois du reſſort de Nouogrod, & la riuiere a receu ſon nom du concours des riuieres de Iuch, & de Suchane, vû que Dvvine en langue Ruthenique ſignifie deux. Or encore que ce pays ayt 100. lieuës de largeur, toutesfois il n'a autres places que le chaſteau de Colmogor, celuy de Pitegue, & la ville de Dvvine aſſiſe au milieu de la Prouince, Il y a toutesfois aſſez grand nõbre de villages, mais fort eſloignez l'vn de l'autre à cauſe de la ſterilité du pays. Le Soleil y luyt au Solſtice d'Eſté lors qu'il eſt paruenu au tropique de l'Eſcreuice, vingt & vne heure & demie, tellement que la nuict y reſſemble lors à l'aube: mais lors que le Soleil eſt au ſolſtice d'Hyuer, il ne demeure ſur ce pays que deux heures & demie.

XVI. On loge en la Prouince de Suſdali, auec vne ville & vn chaſteau de meſme nõ, entre Roſtovv & Volodimer. La ville de Suſdalia a vn ſiege Epiſcopal, & eſtoit autresfois belle & peuplée, c'eſt à ſçauoir lors que les Ducs de Moſcouie ſe tenoient à Volodimer, mais à cette heure elle eſt preſque deſerte, à cauſe des continuelles courſes des Tartares. La Prouince de Wiathka au delà de la riuiere de Kamme, eſt eſloignée d'enuiron cinquante lieuës de Moske: elle obeyſſoit iadis aux Tartares, mais elle fut priſe ſur eux par Baſile grãd Duc de Moſcouie.

XVII. Permie eſt vne fort grãde Prouince, eſloignée de deux cens cinquante lieuës de Moske, & a vne ville de meſme nom ſur la riuiere de Viſchore, ou Viſſo

roie. Le plus grand iour d'Eſté y eſt de dix-huict heures. Le pays de Iugre, ou Iuhre, ou Iugarie eſt aſſis du coſté de la mer du Nord, & c'eſt de là que les Hongrois eſtans autresfois ſortis, ſe ſaiſirent de la Pannonie qu'ils appellerent de leur nom Iugarie, Hongrie.

La Prouince de Petzore a ſon eſtenduë qui eſt fort longue en tirant vers le Leuant & le Nord, iuſques à la mer glacée. Les habitans de cette Prouince ont leur plus grand iour de vingt-deux heures.

Le Moſcouite a encore ſous ſon Empire les Czeremiſſes qui ſont au deſſous de Nouogrod, de meſme que les mordues prés de la Volgue au deſſous de la baſſe Nouograde. Il y a encore d'autre pays aſſis du coſté du Nord, qui reconnoiſſent le grand Knez, comme celuy d'Obdore, Condore, Culomorie, & Lappie, & pareillement quelques Hordres de Tartares, comme la Horde de Caſan, la ville d'Aſtracham, ou Citracham, les Hordres des Nohaicois & quelques autres.

QVALITE'.

POut diſcourir en general de tout ce pays, il eſt plein de mareſcages, boüeux & humide & peu fertil à cauſe que l'air y eſt rude, & peu temperé, & que les champs y ſont pleins de ſable, & la terre n'y eſt guere bonne, de ſorte que les grains n'y meuriſſent guere ſouuent, à raiſon de la violence du froid d'vn long Hyver, c'eſt pourquoy ils font ſeicher les gerbes dans leurs poilles. Ils ont toutesfois aſſez grande quãtité de froment & d'herbes. La terre n'y porte ny vigne, n'y oliuier, non plus que des ceriſes & des noix: elle produict les noiſettes & quelques autres ſortes de fruits, mais ils ne ſont gueres d'vn gouſt agreable. Le haut pays eſt plein de bois & de grandes foreſts, où les arbres ſont hauts & eſpais, & ces bois ſont quelques parties de la foreſt Hercinie. Au reſte on y trouue grand nombre d'élans, de beufles, d'ours, de cerfs, de loups, & principalement de liévres. Les brebris y ſont beaucoup plus petites que les noſtres. Il y a grande quantité de mouſches à miel, qui non ſeulement ſe tiennent dans les ruches qu'on leur a expreſſément dreſſées, mais encore rempliſſent de miel les creux de quelques arbres qui ſont dans les foreſts: voire en telle ſorte, qu'vn Moſcouite nommé Demetrius, enuoyé à Rome en Ambaſſade, raconta vn iour qu'vn villageois de ſa connoiſſance, & ſon voiſin s'eſtoit laiſſé couler du haut d'vn fort grand arbre creux, pour chercher du miel, & qu'eſtant en bas il ſe trouua dans le miel iuſques à la poictrine, & demeura deux iours en cét eſtat, ne viuant d'autre choſe que de miel, juſqu'à ce qu'ayãt apperceu vne Ourſe qui eſtoit la venuë pour manger de ce miel, & s'eſtoit laiſſée à la façon des hommes: il l'empoigna de ſes bras, & l'effraya à grands cris, tellement qu'il l'eſmeut à ſortir delà, & s'eſtant attaché à elle, ſe retira par ſon moyen de cette fondriere. Les beſtes à cornes y ſont pour la plus grande partie eſcornées. La terre y produit grande abondance de lin, & auſſi du chanvre que l'on porte en beaucoup de lieux de l'Europe pour faire des cordes. On ne trouue en ces pays aucune veine d'or n'y d'argent, ou autre metail excepté de fer. Il y a force paſturages, & par conſequent grande abondance de beſtail & de chair.

Au reſte la Moſcouie iouyt d'vn ſi bon air, que ce ſeroit vne merueille d'y voir la peſte: toutesfois ils ont vn mal chaud qui les tourmente ſi fort, s'atta-

quãd principalement à la teſte & aux inteſtins qu'ils meurent en peu de iours. La terre s'y ouure, & deuient beante pour le grand froid, comme elle fait en nos contrées pour l'excez d'vne trop longue chaleur. Ce n'eſt pas qu'il ny faſſe quelquesfois bien chaud, vû que l'an 1527. l'ardeur de l'eſté s'y trouua ſi violente, que les froments & les foreſts meſmes bruſlerent, ainſi qu'eſcrit Sigiſmond.

Il y a grand nombre de belles riuieres entre leſquelles il y en a pluſieurs fort renommées, tant à cauſe de la nauigation, que pour la grandeur, & pour l'abondance des poiſſons qu'on y trouue. Les principales qui naiſſent, & ont leur ſource dans le pays meſme, ou bien qu'ils arroſent, ſont le Boriſtene, vulgairement Dnieper, Denepter, ou Neper, & Neſter, ou Dneſter, dont la ſource a eſté ignorée d'Herodote, mais reconnuë de noſtre temps pres de Dnieperke, village de Moſcouite, en la foreſt de Vvoikonzki. Cette riuiere coulant vers le Midy, & moüillant premierement la ville de Smolenske, puis Kiouie & quelques autres villes, eſtant groſſie de pluſieurs autres eaux, ſe va deſgorger dans le Pont Euxin, ou la mer majour. Le Turente, maintenant la Duine, & ſelon Herbeſtein Rubo, part du lac de Duine, aſſez pres de la ſource du Neper, en la meſme foreſt. Le Rha, maintenant la Volgue & d'Edil, eſt encore vne autre riuiere de Moſcouie, qui tire ſon nom d'vn lac appellé de meſme, qui eſt eſloigné de vingt-cinq lieuës de Moſque, en tirant vers la Lithuanie. La riuiere de Tanais, ou de Don ne vient pas des monts Riphées, comme quelques vns ont creu, mais d'vn fort grand lac, qui eſt dans vne foreſt aſſez prés de la riuiere de Tolle.

Doncques la riuiere de Don venant de Moſcouie, apres auoir fait vn long chemin, rebroſſe vers le Midy, & fait les maraiz qu'on nommoit Meotides, & qui ſont aujourd'huy appellez de Temerinde. Ce fleuue porte force poiſſons, & a de beaux riuages couuerts d'herbes, & d'arbres fruictiers, & c'eſt auſſi là qu'on trouue des racines d'vn gouſt agreable. Herbeſtein dit que ce fleuue croit tellement en Automne, qu'il eſt capable de porter de grands nauires marchands bien chargez.

La riuiere d'Ocque prend ſa ſource en la Prouince de Miſcenek, & rend fertilles toutes les terres qu'elle arroſe: elle abonde en poiſſons, qu'on eſtime plus que tous les autres de Moſcouie. Il y a dauantage beaucoup de lacs, dont quelques-vns ſont grands au poſſible: car outre le lac de Volgue, de Duine, & autres, d'où les riuieres de Moſcouie prennent leur ſource, on y void le lac d'Ilmen, que les Rutheniens nomment Ilmer au deſſus de Nouograde, ou Nouogrod la grande, qui a douze lieuës d'allemagne de long, & huict de large.

Mais afin de particulariſer encore mieux la qualité de ces pays, c'eſt choſe aſſurée qu'en la Prouince de Volodimer, la terre eſt ſi bonne & ſi fertile, que vne meſure de bled ſemée, y rapporte bien ſouuent vingt, voire meſme quelquesfois vingt-cinq meſures.

Il eſt vray que celle de Rhezan eſt beaucoup plus fertile, & de plus grand rapport, que toutes les autres qui ſont ſous le Moſcouite, vû qu'on dit que bien ſouuent vn grain de bled produit deux eſpics, voire d'auantage, & les tuyaux y croiſſent ſi eſpais, que les cheuaux n'y peuuent ayſément paſſer, ni les cailles s'envoller & s'en retirer, qu'auec beaucoup de difficulté. Il y a en cette Prouince grande abondance de miel, de poiſſons, & d'oyſeaux, & ſemblablement grande quantité d'hermines & de caſtors, & les fruits des arbres

sont meilleurs qu'en vn autre pays de Moscouie: c'est en ce pays qu'on trouue la source de la riuiere de Don.

Quant au pays de Senere, il abonde en toute chose, combien qu'il y ait force grandes campagnes desertes, & prés de Branki vn bois de fort longue estenduë. Les Forests y sont pleines d'hermines & de martes zibelines. Pour le regard de la Duché de Smolenke, il y a grãd nombre de forests fort espaisses, d'où l'on emporte vne grande quantité de diuerses peaux. Mais si nous considerons la Prouince de Vosque, nous y trouuerons vne chose merueilleuse, vû qu'on tient pour chose certaine que les animaux qu'on y porte, de quelque poil ou couleur qu'ils soient, y deuiennent tous blancs apres qu'ils y ont fait quelque demeure. Quant à la Prouince de Bieleiziore, elle est presque toute pleine de bois & de marescages. Pour le regard de celle d'Vstyug, il n'y a gueres de bled, mais force chair & poisson. Il y a grand nombre d'animaux de toutes sortes, & par consequent force belles peaux, exepté les martes qui n'y sont ny belles, ny en grande quantité. Le pays de Rostow a ses terres assez fertiles, & abonde en sel & en poisson.

La Prouince de Dwine est assez sterile: mais elle est pourueuë de force poissons, & d'vn grand nombre d'animaux terrestres. Aux lieux maritimes de ce pays il y a grande quantité d'Ours blancs qui se tiennent le plus souuent dãs la mer, à ce que ceux du pays rapportent. Celle de Viuatke est sterile & marescageuse mais il y a grande quantité de miel, de poissons & de bestes sauuages. En la Prouince de Permie il n'y a nul grain, mais en recompense ils ont grand nombre de cerfs, & d'autres animaux.

Au pays de Petzore on void de grandes montagnes, & des rochers merueilleusemẽt esleuez, ausquels les anciens ont donné le nom de Riphées, oud'Hyperborées, où l'on void tousiours force neige. Ils sont de telle hauteur, qu'il y en a qui ont mis 17. iours à y monter, & n'ont pû paruenir iusques au sommet. Il n'y a aucun bled en ce pays là: mais on y void force bestes sauuages.

MOEVRS ANCIENNES.

CEux qui se tenoient jadis dans la ville de Mosque, auoient vne coustume, que la succession des grands Ducs a du tout abolie. Il y auoit vne pierre carée au milieu du marché, & si quelqu'vn pouuoit monter dessus sans estre abbatu, il obtenoit la principauté de la ville. Les habitãs combattoient auec grande ardeur l'vn contre l'autre pour monter sur cette pierre, & pour empescher d'y mõter ceux qui s'essayoient de le faire. Plusieurs ont raporté que les femmes des Mosconites plenroient autresfois, & se plaignoient à bon escient de leurs maris s'ils ne les battoient souuẽt, croyans qu'ils manquoit d'amour en leur endroit, pource qu'elles ne leur voyoient produire nuls effects de jalousie: tellement que ceux-là mesmes qui estoient plus passionnez de leurs femmes estoient contraints de les battre vne ou deux fois la semaine, pour les rendre contentes, & leur donner quelque assurance de l'affection qu'ils leur portoient, & par ce moyen toutes noises estoient assoupies. XXI.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XII. LEs Moſcouites ſont pour la plus grande partie robuſtes, & viſtes. Ils ſont de moyenne taille, mais quarrez d'eſpaules & renforcez : ils portent volontiers la barbe longue, & des ſayes forts longs & ſans plis, qui leur battent iuſques aux talons, auec les manches fort eſtroittes, à la façon des Hongrois, & leurs habits ſont volõtiers ou blancs, ou de couleur d'azur: ils portent des bottines qui ſont pour la pluſpart rouges, & qui ne vont pas iuſques aux genoux: mais la ſemelle eſt vn peu relenée ſur le bout, & garnie de petits cloux de fer. Ils ont cela de bon maintenant, que chacun porte des habits ſelon ſa condition, & ſuiuent les ordonnances du grand Duc, qui a limité à chacun ce dequoy il peut aller veſtu. Ils ont pour leurs armes la trouſſe pleine de fléches, l'arc, la hache, l'eſpieu, de longs couſteaux, & des gands de pluſieurs doubles garnis de plomb, dont l'on vſoit autresfois en Grece. Les gens de pied meſme portent des lances. Ils ſont armez de lõgues cuiraſſes, & portent auſſi des ſalades & morions. Ils vſent de cheuaux hongres & chaſtrez qui ſont petits, & harnachez fort legerement. Ils cheuauchent à la Genette, & tirent leurs coups de traict meſme en fuyant, auec vne merueilleuſe adreſſe. Si tôt qu'ils commencent de fuyr, ils n'ont plus aucun eſpoir qu'en leur fuitte, & lors que leurs ennemis les ont atteints, ils ne ſe deffendent nullement, & eſtans pris, on ne les void iamais demander la vie, ou quelque bon traittement, ny vſer d'aucune ſorte de priere. D'auantage ils viuent aſſez miſerablemẽt, n'ayant pour breuuage que de l'eau, de la biere, ou du medon, & ne leur eſtant permis de boire de quelque liqueur qui enyvre, excepté deux ou trois fois de l'année. Ils ſont outre cela accablez d'vn rude & inſupportable tyrannie, vû que les nobles & les plus grãds ſont aſſeruis au grãd Duc qui en diſpoſe cõme de ſerfs, & le peuple eſt tyranniſé par les grãds & les nobles. Ils ont ie ne ſçay quelle naturelle inclinatiõ qui les pouſſe à ſe dire des outrages, & s'étrepoüiller les vns les autres ſans s'eſpargner en aucune ſorte, & pareillemẽt de s'accuſer, ſoit auec raiſon, ſoit à tort, & ſans cauſe. Ils ont meſme cette ruſe, ou meſchãceté de tranſporter aux maiſons d'autruy à la deſrobée & en cachette, ce qui leur appartient, afin qu'en faiſant la recherche, on condamne ceux au logis deſquels les choſes perduës ſe retrouuẽt. Ils ſont tellemẽt barbares & perfides qu'on ne trouue parmy eux aucune franchiſe, ou ſincerité, leur naturel eſt si mauuais, qu'on ne void iamais qu'ils s'entreportent vne amitié bien ferme, & bien aſſurée, & meſme on ne void point qu'ils gardẽt la foy à ceux à qui ils la promettent, ou qu'ils ayent quelque eſgard au parentage & à l'alliance. Ils ſont auſſi ruſez & trõpeurs tout ce qui ſe peut, & meſme en toutes leurs paroles ils ont quelque arriere boutique, & quelque double entente, auec laquelle ils taſchent de s'abuſer les vns les autres, & de trouuer moyen de rompre leurs contracts, ou de les interpreter à leur fantaſie: & c'eſt choſe tellement commune parmy eux, & ſi bien publiée & reconnuë, qu'eux-meſmes ſe ſentans attaints de ce vice, feignẽt de n'eſtre pas Moſcouites lors qu'ils ont affaire auec quelques eſtrãgers, & qu'ils veulent pactiſer & trafiquer auec eux. La Iuſtice par maniere de dire, s'y vend à l'encan au premier offrant, & dernier encheriſſeur, & cette meſchanceté ſe pratique preſque publiquement, & les pauures n'ont aucunement accez prés du Prince, mais ſeulement prés de ſes

Conſeillers, meſmes auec vne extréme difficulté, & qui eſt encore plus eſtrange, les pauures & les hommes inconnus ne peuuent que mal-aiſément aborder les Gentils-hommes communs, & qui ne ſont des plus releuez dans vne Prouince: & les Gentils-hommes paroiſſent fort peu ſouuent, afin d'acquerir plus d'authorité, & d'eſtre plus reſpectez, en ſe laiſſant voir rarement au peuple.

Les femmes y portent ordinairement quantité de perles, & de pierres precieuſes, & ne manquent ſur tout d'en pendre à leurs oreilles. Celle qui eſt mariée pour la ſeconde fois, ſera reputée pour aſſez chaſte, mais celle qui viendra juſques aux troiſieſmes nopces, eſt tenuë pour impudique: ils ont meſme opinion des hommes. Le peuple y eſt pour la plus grãde partie extrémement addonné à la paillardiſe, & à l'yvrongnerie: ils ſont fort ſoigneux des malades: ils labourẽt auec cheuaux: au lieu qu'autresfois ils n'auoient aucune ſorte de monnoye marquée, ils en vſent maintenant: le langage qu'ils ont eſt Sclauon, mais tellement meſlé d'autres langues, & ſi corrompu que les Sclauons & les Moſcouites ne ſe peuuent entendre les vns les autres.

Ce grand Duc ne permet à ſes ſujets de ſortir de ſes Eſtats, & c'eſt ce qui fait que les Moſcouites ne connoiſſans autre monde que leur pays, & croyans qu'il y aye aucun autre Prince qui ſoit ſi puiſſãt que le leur, ils ſont extrémement fiers, & pleins d'vn orgueil inſupportable: ils n'ont parmy eux ny Medecins, ny Apoticaires.

Mais pour dire quelque choſe en particulier de certaines Prouinces de Moſcouie, ceux du pays de Rhezan ſont eſtimez courageux, & nais à la guerre, & ceux de Seuer combattent auſſi auec vn grand courage, à cauſe des continuelles gueres qu'ils ont auec les Tartares. Ceux de la grãde Nouograde eſtoient autrefois courtois, & gracieux au poſſible: mais ils ſont maintenãt fort corrompus, & ont perdu leur bon naturel par la frequentation qu'ils ont euë auec les Moſcouites. Ceux de Volſque ont vn langage particulier, qui n'eſt gueres different de celuy des Pruſſiens. Les habitãs du pays de Permie n'vſent nullement de pain, mais viuent de chair de cerf & d'autres animaux. Ils ont vn langage particulier, & des caracteres pareillement, qui different de ceux de Ruſſie. Ils vſent de chiens, & de cerfs grands & forts, au lieu de cheuaux pour charier, & pour porter quelque choſe. Ceux de Iugre, ou Iugarie parlent Hongrois, & ceux qui demeurent en la Prouince de Petzore, ſont hommes du tout ſimples, qui ont vn langage particulier, & ne mangent iamais de pain. Les Czeremiſſois ſe tiennent dans des grandes foreſts, & n'y ont aucunes maiſons baſties. Ils vſent d'vn langage different des autres, ſont grãds coureurs, & archers fort aſſurez. Ils portent continuellement leurs arcs en main, & l'ayment en telle ſorte, qu'ils ne donnent iamais à mãger à leur enfans qui ſont vn peu grãds iuſques à ce qu'ils ayẽt frappé vn blanc qu'ils leur propoſent. Ils viuent pour la pluſpart de miel, & de chair de beſtes ſauuages, mangent rarement du pain, & ſont habillez de peau. Les Morduois ſont ſemblables en toute choſe aux Czeremiſſois, excepté qu'ils ſe tiennent preſque tous dans des maiſons, & ont vn langage particulier.

RICHESSES.

XXIV. LEs Moſcouites ont grande quantité de peaux d'eſlans, de cerfs, d'ours, de loups, & de matres, qu'ils vendent cherement aux marchands d'Europe, de meſme que du lin, & du chanvre, qu'on eſtime bon au poſſible. Ils vendent auſſi aux eſtrangers vne grande quantité de miel, & de cire. Ils ont vn port appellé de ſaint Nicolas, qui eſt d'aſſez grand trafic. Les Anglois y viennent trafiquer, & il y a quelques années que ceux de Londres y firent vne groſſe compagnie pour taſcher d'y faire quelque grand profit: mais apres qu'ils y eurent fait vn, ou deux voyages, le grãd Duc rõpit le traicté qu'il auoit fait auec eux, & ne voulant tenir ce qu'il leur auoit promis, leur fit ie ne ſçay quel tort: tellement qu'ils abandonnerent l'entrepriſe d'y entretenir le commerce. Mais pour tout ce que deſſus, il ne faut pas eſtimer que ce pays ſoit beaucoup marchand, tant pource que les habitans ne ſont gueres induſtrieux, & que le pays où les arts, les meſtiers, & les ouurages ne floriſſent, ne ſçauroit eſtre gueres marchand ny recherché des eſtrangers, qu'auſſi pource qu'il n'eſt nullement permis aux Moſcouites de ſortir des Eſtats de leur Prince: à raiſon dequoy ils ne ſçauent que c'eſt des choſes maritimes. Ils changẽt ſeulemẽt ce que le pays produit, à ſçauoir de la poix, du miel, de la cire & des peaux: à des draps, & choſes ſemblables, que les Armeniens conduiſent à Aſtracan ſur la mer Caſpie, de Bachu, & les Anglois à ſaint Nicolas ſur le Golfe de Gramic.

XXV. Quant aux richeſſes du Roy, l'on peut aſſez iuger combien elles deuoient eſtre grandes, puis qu'eſtant Seigneur, & Maiſtre abſolu de toutes choſes, il ſe ſert du trauail de ſes ſujets, & de telle partie de leurs biens que bon luy ſemble: il prend pour luy les plus cheres, & plus precieuſes peaux qui ſe trouuent en ſes pays, & en fait ſa portion à ſa volõté: il en vſe de meſme des poiſſons de toutes ſortes. Il vend les peaux, ou les donne: & quant aux poiſſons, on les met ſeicher au vent, on les garde pour la prouiſion des forteresſes. Il n'y a perſonne qui puiſſe rien vendre aux places auãt que l'on ayt achepté ce que le Prince enuoye. Les lieux plus marchands d'où il tire la plus grãde partie de ſes reuenus, ſont Aſtracan, qui eſt ſur la mer Caſpie, où l'on void arriuer les marchandiſes, de Perſe, & d'Armenie: ſaint Nicolas ſur le golfe de Gramic, où l'on void les nauires d'Angleterre & de Hollande chargez de cuyure, & d'autres marchandiſes, que l'on meine de là à Vologde.

Lors que les Ambaſſadeurs du grand Knez retournent en Moſcouie il leur oſte les preſens qu'ils ont receu des Princes, leur donnant quelque choſe de peu de valeur en contr'eſchange, & quelquesfois rien du tout. Pour concluſion il tire à luy tout ce qu'il trouue de bon, & de beau de ſes Eſtats. A raiſon dequoy l'on tient qu'il a quelque treſor aux forteresſes de Moſque, de Iaroſlaue, & du Lac blanc, & c'eſt choſe qui a quelque apparence de verité: car le grand Duc Iean emporta preſque tous les calices, & les Reliquaires, toutes les croix, & tout l'argent de la Liuonie: & il n'eſt permis de ſortir aucun argent de ſes Eſtats, ſi ce n'eſt pour rachepter les eſclaues, & auſſi pour payer la rançon de ceux qui ſont pris des ennemis en quelque guerre. Il eſt vray que par la perte de la Liuonie cedée par le grãd Duc à Eſtienne Roy de Pologne l'an 1582. il a eſté priué de la plus riche partie du trafic de la mer

baltique & du meilleur pays qu'il eut. Les grands Ducs ne laiſſent toutesfois d'eſtre fort riches, tãt pource que i'ay dit cy-deſſus, qu'à raiſõ de quelques autres profits qui leur arriuẽt. Car ils ont quelques magaſins à ſel en tirant vers la Liuonie, qui leur portent vn million d'or toutes les années, & vn grãd preiudice à la France, qui a debité longuemẽt ſes ſels en ce pays là. Ils enuoyent auſſi grande quantité de bleds en Suede. Dannemarc, & pays circonuoiſins, & pareillement vers la mer Caſpie & la mer Major. Il enuoye encor auſdits pays du fer, du ſuif, du bois, des cendres, des chanvres, & toute ſorte de peaux, & tire de tout ce que deſſus de grandes ſommes d'argent. XXVI.

Mais afin de vous repreſenter en quelque ſorte la grandeur & richeſſe de ce Prince, ie croy qu'il ſera fort àpropos de mettre icy en peu de mots ce que Philippes Perniſten Ambaſſadeur de l'Empereur prés du grand Duc de Moſcouie, rapportent du traittemẽt qu'il receut de luy & de ſa magnificẽce. Il dit que le grand Duc portoit vne Couronne qui ſurpaſſoit en valeur celle du Pape, du Roy de France, du Roy d'Eſpagne, & celle de l'Empereur, & qu'elle eſtoit d'vne valeur ineſtimable. Sa robbe eſtoit toute ſemée de Diamant, Rubis, Eſmeraudes, & autres pierres grandes comme des noiſettes : de ſorte que Perniſten s'eſtonnoit cõme il pouuoit porter vn ſi grãd fardeau. Son fils aiſné eſtoit veſtu de meſme que luy. Ils furent ſeruis à leur repas par cent Gentils-hõmes ou enuiron, qui portoient touſiours autant de plats d'or ſur la table, metant ceux qu'ils leuoient ſur vn certain buffet fort grand l'vn ſur l'autre, ſans ſe ſoucier des viandes qui eſtoient dedans. Il enuoya à Perniſten lors qu'il partit de ſa Cour huict quarãtaines de Zoboles, & de Martes zibelines dont la chacune fut eſtimée à Vienne en Auſtriche, deux cens liures, & l'entretint durant tout le temps qu'il demeura dans ſes Eſtats, ſans qu'il deſbourſât vn denier. Il dit auſſi que lors que le grãd Knez le traitta, il y auoit dans l'antipoile vne grãde quãtité de plats ronds, talles & ſemblables vaiſſeaux d'or & d'argent, ſi grãds que trente chariots n'ûſſent pû porter toute cette vaiſſelle, & toutesfois ce n'eſtoit pas la ſienne principale, ains ſeulemẽt celle du chaſteau où il diſna. Il doit auoir vne grande quantité d'argent, vû qu'vn de ſes Ducs apres la priſe & le ſac de Horcograde emmena trois cens chariots chargez d'argent monnoyé, auec vne quantité infinie d'autre or & argent. Il a infinis moyens de tirer de l'argent, vû qu'il manie ſeul toutes ſortes de marchandiſes de tout le Royaume, comme nous auons ja dit, ſans deſpencer vn ſeul denier en aucune occaſion, & tous ceux qu'il mande aux enuirons de ſes Eſtats, ſe deffrayent eux meſmes. Il ne donne ſemblablement aucune choſe aux Soldats, ains en allant à la guerre, & en retournant ils luy payent chaque fois enuiron ſix blancs pour homme. Voilà ce qu'on peut dire briefuement des richeſſes de ce grand Prince, venons maintenant à ſes forces.

FORCES.

C'Eſt choſe aſſurée que les courſes des Tartares Precopites, & des Nogayers qui ne demeurent iamais en repos, & n'y peuuent laiſſer leurs voiſins, ains emmeinent les peuples entiers, qu'ils vendent apres aux Turcs, & à quelques autres, ſont cauſe que la Moſcouie eſt fort depeuplée. D'ailleurs les XXVII.

entrepriſes faites par les grãds Ducs aux pays lointains ont grandemẽt diminué le nõbre du peuple en Moſcouie. Il n'y a rien qui faſſe mieux remarquer la prudence d'vn Prince, que la diſcretion qu'il a de connoiſtre quelle entrepriſe eſt vtile à ſes Eſtats, & quel deſſein leur eſt dommageable, & ſon iugement à ne ſe laiſſer pas eſbranler à ie ne ſçay quelles apparences de grandeur, qui le mettent hors des bornes de ſa ſeureté, & le reduiſent à des extrémitez dangereuſes. Car celuy qui affoiblit ſes Eſtats de gens, ou de moyens ſous eſpoir de s'agrandir, eſt ſemblable à celuy qui ruineroit le fondemẽt de ſa maiſon pour leuer les murailles, ou pour faire le couuert: & l'on ſçait aſſez que le premier chef de l'Eſtat eſt de ſe conſeruer, & les conqueſtes qu'on fait auec diminution de ſes forces ſont contraires à cette maxime qui doit eſtre ſoigneuſement obſeruée.

Les conqueſtes ſont comme des entes qui doiuent meilleurer la condition de quelque Seigneurie, & non l'empirer. Car de meſme qu'on fait les entes, ou pour rendre plus beau quelque arbre ſaũuage, ou pour faire porter du fruict à quelque plante qui n'en produit aucun: auſſi les entrepriſes doiuent eſtre de telle ſorte, qu'elles apportent de la commodité, ou de la richeſſe: autrement elles ne ſeruent que de charge & d'ennuy, & ſont plus propres pour conſumer & perdre, que pour agrandir & pour aſſurer vn Eſtat.

Telles ſont ordinairement les guerres qui ſe font pour conqueſter des pays, qui n'ont nulle ſorte de communication auec les noſtres, qui ſont eſloignez, ou qui ont beſoin de plus grandes forces que les noſtres pour eſtre conſeruez. Car c'eſt choſe trop certaine que toutes les entrepriſes doiuent eſtre fondées ſur trois chefs, dont l'vn eſt le droict qu'on a ſur ce qu'on pretend de conquerir: l'autre la facilité de vaincre, & le tiers le fruict de la victoire: tellement que les guerres qu'on entreprend ſans eſperance de fruict ne ſont que pures folies.

Les grands Ducs de Moſcouie ont veritablement eſtendu les bornes de leur domination bien auant, mais pour tout cela ils n'ont nullement augmenté leurs forces. Et l'on peut dire qu'aucun d'eux n'a entrepris plus loin, ny fait plus de deſpence que le grand Duc Iean, qui prit les Royaumes de Caſan ſur la Volgue, & d'Aſtracan ſur la mer Caſpie, & ſubiugua vne bonne partie de la Liuonie, mais il fit perir beaucoup de ſes gens aux voyages, aux batailles, & aux aſſauts, ou par les mains des ennemis, ou de maladie, ou de faim, ou de trauail: & depuis la conqueſte, il y fallut entretenir de groſſes garniſons dans des fortereſſes, ou y mener des colonies. A raiſon dequoy les hommes eſtans employez loin de leurs maiſons, ou pour acquerir ou pour conſeruer ce qui eſtoit acquis, les femmes demeuroient au logis comme veufves ſans eſperance de lignée. Ainſi le cœur demeuroit deſpourvû de ſang, qui s'eſpandoit aux extrémitez. De ſorte qu'eſtãt par apres aſſailly par Eſtienne Roy de Pologne, il n'eut pas aſſez de forces pour deffendre l'Eſtat de Liuonie, & tant d'autres places importantes qui luy furent oſtées: ſi bien qu'il fut contraint de quitter toute la Liuonie aux Polonois.

La plus grande partie des baſtimens des Moſcouites eſtans des ſoliues jointes enſẽble auec de la terre au milieu, ils font auſſi pour la pluſpart des tours de ſoliues qui ſont ſi fortes qu'elles ſouſtiennent & portent toutes pieces d'artillerie pour groſſes & peſantes qu'elles ſoient. Quelques-vns diſputent quelles fortereſſes ſont meilleures, ou celles qui ſont baſties de pierres & de

chaux, ou celles qui ſont ſeulement de bois & de terre, & les vns alleguent de faueur des deniers, qu'elles ſe font plus prõtement, & auec moins de deſpence, & ſeruent mieux contre les batteries, & que ſi elles ſont ayſément deffaites on les refait auſſi en fort peu de temps, & qu'on les peut accommoder auec plus de facilité à diuerſes manieres de deffence. Toutesfois c'eſt choſe aſſurée que les fortifications faites de pierre doiuent eſtre preferées, pource qu'ayant pluſieurs moyens d'offencer vne fortereſſe, c'eſt à ſçauoir auec le canon, la mine, la ſappe, & le feu, poſſible que la muraille dure moins en cedant au canon, que la terre en luy reſiſtant, mais elle eſt beaucoup meilleure que la terre contre le reſte.

La fortereſſe du pays conſiſte partie en la multitude des mareſcages, & des riuieres, partie en l'eſpaiſſeur des bois qu'on y trouue. Et les Mocouites ont accouſtumé de laiſſer entieremẽt deſerts les pays voiſins des ennemis, afin qu'ils y croiſſent de grãds bois (ce qui arriue infailliblement à cauſe de l'humidité de la terre) & que cela ſerue comme d'vn rampart aux villes. Auſſi c'eſt choſe qui a donné beaucoup de peine aux Polonois, d'autant que pour ſe faire voye iuſqu'aux terres de leurs ennemis, ils furent contraints de couper force bois, & d'y perdre beaucoup de temps.

Il y a auſſi quelques fortereſſes baſties en partie de pierre, en partie de gazons de terre, mais ſans aucuns flancs, & ſans aucun art de fortification, comme sõt celles de Moſque, de Nouogrod, de Pleſcouie, de Procouie, de Staricie, de Slobode d'Alexandre, & de Smolenque. Mais les murs des places fortes ſont ordinairement fait de groſſes poultres, leſquelles on range en telle ſorte qu'õ y laiſſe au milieu vne eſpace pour y mettre de la terre qu'on y aſſure & affermit le mieux qu'il eſt poſſible, y laiſſant quelques trous ou canonnieres pour les arquebuſiers, & cette ſorte de deffence eſt aſſez bonne pour l'artillerie, mais ne reſiſte pas au feu, comme nous auons ja dit.

Les ſujets du grãd Knez ſeruent leur Prince en la guerre en telle ſorte qu'ils monſtrent pluſtôt d'auoir peur d'eſtre punis s'ils ne font bien, que d'auoir quelque valeur & courage. Ils obeyſſent promptement à leurs Capitaines, voire au moindre clin d'œil, ſupportent patiemment toutes ſortes d'incõmoditez, ne ſe ſoucient ny de froid, ny de pluye, endurent la faim plus que gens du monde, & ſe contentent de peu. C'eſt pourquoy l'on tient qu'ils ſont plus propres pour deffendre les fortereſſes, que pour combattre en campagne, d'autant que la patience eſt requiſe au premier : mais il faut du courage, & de la hardieſſe pour l'autre. Au contraire les Polonois ſont beaucoup plus propres pour combattre l'ennemy en raze campagne que pour deffendre quelque place.

Le grand Duc Iean connoiſſant par experience la grande laſcheté des ſiens aux eſcarmouches & batailles, & au cõtraire la hardieſſe des Polonois, diſoit que les ſiens auoient beſoin d'eſperon pour aller contre les ennemis, & les Polonois de bride.

Les principales forces de ce Prince conſiſtent en la cauallerie, mais il eſt mal aiſé de ſçauoir au vray, combien il peut faire d'hommes de cheual. Toutesfois ie ne croy pas qu'il en puiſſe mettre en campagne trois cens mille comme quelques-vns ont dit, pource que ſon pays eſt deſert & non cultiué en beaucoup d'endroits. Car on ne trouue preſque vn ſeul village de Caſan à Aſtracan, combien qu'il y ait deux iournees de l'vn à l'autre, & en la

guerre que le Roy Eſtienne de Pologne fit aux Moſcouites, encore qu'il n'eut pas d'auantage que le nombre de ſoixante mille hommes de pied, ou de cheual, le grand Duc ne peut iamais mettre tant de gens enſemble, qu'il eut le pouuoir de s'oppoſer à luy en cãpagne, ny d'empeſcher la priſe de Poloſque, de Vilchiluque, & de quelques autres places, ou de le diuertir du ſiege de Pleſcouie. Et l'an 1560. le Prince des Tartares paſſa auec quatre vingt-mille cheuaux juſques au cœur de l'Empire du Moſcouite, & bruſla la ville de Moſque, demeure ordinaire des grands Ducs. Mais ceux qui diſent que le grand Duc de Moſcouie peut faire trois cens mille cheuaux, & le Roy de Pologne, deux cens mille, font plutôt compte des cheuaux que des hommes. Que s'il y a grand nombre de cheuaux en Moſcouie, on ſçait aſſez que tous ne ſont bons, ny propres pour la guerre, que chacun n'a pas moyen de ſe monter, & de s'armer, & que les vns manquent d'argent, les autres de force, & les autres de courage: & combien qu'il y eut en Moſcouie tant de milliers de cheuaux & d'hõmes, il n'eſt pas au poſſible de les mettre tous enſẽble en vn lieu, ou pource que le Prince n'a pas aſſez d'argẽt pour ce faire, ou pource qu'il ne peut faire ſi grãde prouiſion de viures neceſſaires, d'autant qu'il faut trois cens mille cheuaux de charge, & de bagage à deux cens cheuaux de guerre en Moſcouie, & apres ceux-cy tant de viuandiers, de marchands, d'artiſans, & des goujats ou garçõs de bagage, que pour les entretenir, il faudroit reduire toute la Moſcouie en vn lieu, & ſi tout cela faiſoit vn voyage, on verroit manquer depuis vn bout juſques à l'autre la plus grande partie des beſtes & des hommes. Mais encor qu'il fut poſſible d'vnir & de joindre tout cela, ce n'eſt pas choſe qui ſe doiue faire ſi l'on a égard au bien de cét Eſtat, pource qu'il faudroit par ce moyen degarnir les frontieres de leurs garniſons, les Prouinces de leur nerf, & de leur ſouſtien, de meſme que les villes de Magiſtrats, & les champs de laboureurs. Tellement qu'on void aſſez qu'vn Prince qui ne peut faire en ces Eſtats cent cinquante mille cheuaux, fait aſſez d'en mettre ſur pied vn tiers lors qu'il luy arriue quelque grande guerre. Quelques-vns plus retenus eſcriuent que le Moſcouite peut mettre enſemble cent cinquante mille cheuaux lors qu'il a beſoin de ſe deffendre contre quelqu'vn qui l'attaque, & que Iean troiſieſme grand Duc de Moſcouie mena en l'entrepriſe d'Aſtracan ſix vingt mille cheuaux, & vingt mille hommes de pied. Le meſme aſſaillit la Liuonie au temps d'Alexandre Roy de Pologne auec trois groſſes armées, & en retint vne autre ſur la frontiere.

Le grand Duc Iean adiouſta à la cauallerie quelque milliers d'arquebuſiers entre leſquels il y auoit beaucoup de ſoldats eſtrãgers, qui luy firent de ſignalez ſeruices en la deffence de ſes terres. Ce Prince fait faire de deux en deux ans par toutes ſes Prouinces le dénombrement de ceux qui ſont propres pour la guerre, & l'on y met les fils des Gentils-hommes auec le nombre des ſeruiteurs, & des cheuaux qu'ils peuuent mener. Les gens de cheual, principalement les riches vſent de cuiraſſes, & des ſalades faites de lames fines & deſliées, qui viennent de Perſe, & ſe ſeruent auſſi de la lãce. Les autres portẽt des caſaques de cotton, qui ſont tellement couſuës & doublées qu'elles reſiſtent aux coups de traict: & quelques-vns de ceux-cy portent l'arc, & les autres l'Arquebuze, & tous l'eſpée & le poignard. Ce Prince ſe ſert auſſi des Allemans pour la guerre, & des Italiens pour les fortifications.

Il confine auec le Precop Prince des Tartares de la Cherſoneſe Taurique:

auec les Circassiens des cinq mõtagnes (ceux-cy habitent vn pays qui a huict iournées d'estenduë, & sont gouuernez par sept chefs à la maniere des Suisses) auec les Tartares Nogayers, auec le Roy de Suede, & les Polonois. Il reçoit beaucoup de dõmages du Precop, sans aucun espoir d'en pouuoir tirer quelque reuãge: pource que le Precop s'est allié du Turc, qui le pouruoit d'arquebuzes, d'artillerie, & d'ailleurs il a en son Estat assez bon nombre de places fortes auec bonnes garnisons de Turcs. De sorte que c'est vne forte entreprise que de se resoudre à l'attaquer: & d'ailleurs c'est vne chose aisée au Precop de faire des courses dans les terres du grãd Duc, comme il a fait bien souuent, & de mesme qu'il fait en celles du Roy de Pologne, & de rauager tout ce qui se rencontre deuant luy.

Que si le grãd Duc a subiugué les Tartares du Casan, & d'Astracan, ç'a esté par le moyen de l'artillerie qui mãquoit à tous ces peuples. Il mena entre autres choses, contre ceux de Casan quelques machines faites comme s'ensuit. Il attachoit aux timõs de quelques chars, vne grosse & large table auec plusieurs trous, par lesquels ses soldats tiroient leurs arquebuzes & mousquets, & de cette sorte blessant les ennemis, qui n'vsoient que de fléches, sans en receuoir aucun dommage, ce fut chose assez aisée au grand Duc de vaincre ces Tartares & les asseruir. Mais le Precop a l'vsage des arquebuses, & de plus l'amitié & la protection du Turc, qui pour s'ouurir le chemin en Moscouie, ou en la mer Caspie, s'est essayé depuis quelques années de tirer vn Canal depuis la riuiere de Don iusques à la Volgue, chose qui monstroit plus de iugement & de courage, qu'on n'en reconnoit ordinairemẽt aux Turcs: mais ses gens furent defaits par les Moscouites, assistez en cela des Tartares, qui craignoient par ce moyen de tomber entierement sous la domination du Turc, si cette entreprise reüssissoit, & non seulemẽt ils defirent l'armée qui estoit sur le Don, & prirent vne bõne partie de ceux qui s'y trouuerent: mais encores mirent en route celle de la terre, en laquelle on comptoit quatre vingt-mille Tartares, vingt-mille Turcs, & entre eux trois mille Ianissaires. Les Circassiens viuent cõme nous auõs ja dit, à la façon des Suisses: ne se soucient de faire des conquestes: mais seruent moyennant la solde, tantôt le Turc, tantôt le Sophy, & tantôt le Moscouite, & sont tellement esloignez qu'ils n'ont pas sujet de craindre ses forces.

Les Tartares Nogayers sont plus redoutables à cause de la promptitude de leurs courses furieuses, que pour aucun moyen qu'ils ayent d'assembler des forces pour faire de grandes entreprises, & il y a quelques années que s'estant aduancez sur le pays des Moscouites, ils furent appaisez, & s'en retournerent par le moyen des presens qui leur furent faits. Et de fait ces Tartares estans de mesmes que les Arabes addonnez à voler, & assasiner, il est plus aisé de les arrester en leur donnant quelque chose qu'en les combattant.

D'auantage on entreroit en despence sans espoir d'aucun gain si l'on entreprenoit de leur faire la guerre, pource qu'ils n'ont ny ville, ny place forte, par la prise, & possession de laquelle on les puisse tenir en bride. Le grand Duc entretient pour les arrester vn bon nõbre de caualerie à Citracan, à Casan, & à Viatique, de mesme qu'il fait aussi à Gulugan prés du Don pour faire teste aux Precopites.

xxx. Le Moſcouite cõfine auec le Roy de Suede du coſté de la Finlãde, le Suedois cõtre lequel les Moſcouites ont longuement fait la guerre, a perdu les fortereſſes de Sereneſque, & de la grãde & petite Parnauie en Liuonie, & quelques autres places, tandis qu'Eſtienne Roy de Pologne le trauailloit. Le Roy de Suede tient au bout du Golphe de Finlande la fortereſſe de Vibourg, auec groſſe garniſon pour faire teſte aux Moſcouites. Il tient encor en cette mer & aux ports voiſins vne partie de ſes nauires de guerre, tant pour trauerſer tous les deſſeins du grand Duc, que pour empeſcher qu'on ne luy puiſſe mener ny armes, ny munitions d'Alemagne. L'aduãtage de cette armée de mer a rendu le Roy de Suede plus fort que le Moſcouite aux lieux deſquels ces forces maritimes peuuent s'approcher. Et par ce moyen il a oſté beaucoup de places à ſon ennemy ſur la coſte de Liuonie, & aux lieux voiſins, mais il ſemble que le grand Duc a touſiours eu de l'aduantage aux endroits où la caualerie ſe peut manier à l'aiſe, & où l'on peut faire combattre vn bon nombre d'hommes, c'eſt à ſçauoir aux grandes campagnes, toutesfois ils ſe peuuent faire fort peu de dommage l'vn à l'autre, à cauſe de l'aſpreté des montagnes, du froid, de la glace, & de la neige.

Il reſte maintenant de parler du Roy de Pologne qui a vn pays mieux habité, & plus ciuiliſé que le grãd Duc: mais non de ſi grãde eſtenduë. Il y a auſſi cette difference entre ces deux Princes, que les Moſcouites ſont plus obeyſſãs à leur Duc, & les Polonois plus hardys & plus courageux. Les premiers ſont plus propres à reſiſter, les ſeconds à aſſaillir, ceux-là ſẽblent nais à deffendre les fortereſſes, & ceux-cy à combattre en pleine campagne: ceux-là ſont plus vnis, & ceux-cy plus reſolus aux factions & aux entrepriſes: ceux-là craignent moins la faim & l'incommodité, ceux-cy redoutent moins le fer & la mort: mais les vns & les autres valent autant que le courage, & la conduite de leur Prince les fait valoir: Car nous ſçauons aſſez que le grand Duc Baſile prit la Duché de Smolenque, & de Poloſque, & conquit vn fort grand pays en Liuonie. Et au contraire Eſtienne Roy de Pologne prit ſur le grand Duc Iean fils de Baſile, Poloſque, auec pluſieurs autres places d'importance.

GOVVERNEMENT.

xxxi. IL eſt tres-certain que le grãd Duc de Moſcouie diſpoſe auſſi abſolument de ſes ſujets que Prince du monde, cõme on a deſia pû voir en quelques endroits de ce diſcours, vû qu'il a puiſſance ſur leur vie, & ſur leurs biens, & eſt tellement redouté, que lors qu'il a commandé quelque choſe, on ne peut aller au contraire, & n'y a perſonne qui en oſe former quelque plainte. C'eſt pourquoy Mehemet Viſir du grand Seigneur, diſoit que le Moſcouite, & le Turc eſtoient ſeuls entre tous les Princes, maiſtres abſolus de leurs biens, à raiſon dequoy il tenoit pour mal-aiſée l'entrepriſe du Roy Eſtienne de Pologne. Or le grand Duc vſe d'vn ſoin, & d'vn art incroyable pour ſe maintenir en cette authorité. Car en premier lieu, il n'eſt permis à aucun de ſes ſujets de ſortir de ſes Eſtats sãs permiſſiõ ſur peine de la vie. Et pour cette cauſe il n'y a perſõne des ſiens qui voyage ſur mer, & meſme ils n'oſent, & ne peuuent parler à vn Ambaſſadeur, ny ſe ſeruir d'vn Medecin eſtrãger en leurs maladies, ſans auoir eu premieremẽt congé de ce faire. Il taſche auſſi de ſe rẽdre plein de Majeſté par la pompe & magnificence de ſes habits, vû que joignant preſque la gra-

nité de Pontife auec la Royale, il porte en teſte vn mitre garny de fort belles & fines perles & de riches pierreries, & s'il ne la porte, il la tient deuant ſoy en ſon Troſne, & enchangé bien ſouuẽt pour monſtrer ſa grandeur & ſa richeſſe. Il tient en la main gauche vne eſpece de croſſe fort riche: il porte vne robbe lõgue ſéblable à celle du Pape, lors qu'il va à la chappelle Pontificalle, auec les mains pleines de bagues de grand prix. Il tient à ſa main droite l'image de Ieſus-Chriſt, & au haut de ſa chaire celle de la Vierge Marie. On voit a ſa châbre & en ſon antichãbre des hõmes tous veſtus & couuerts d'or, iuſques aux pieds. Afin qu'aucun ne puiſſe ſçauoir pl⁹ que luy, il n'y a point d'eſcoles que pour apprendre à lire & à eſcrire, & l'on n'y lit que les Euangiles, & la vie de quelque Saint, ou quelque Homelie de S. Iea Chryſoſtome, ou de quelque autre. Que ſi quelqu'vn faiſoit ſemblant de vouloir paſſer plus outre aux ſciences, on le ſoupçõneroit auſſi-tôt de quelque mauuais deſſein, & ſon entrepriſe ne demeureroit ſans punition: ce que le grand Duc fait obſeruer, afin qu'aucun des ſiens ne ſoit plus ſçauant, ou meſme ne ſache pas tant que luy. Delà vient que les Secretaires, & le grand Chancelier n'eſcriuent & ne reſpondent ordinairement aux Ambaſſadeurs des Princes eſtrangers, que ce que le grand Duc leur dite. On ne nomme iamais le grand Knez aux affaires qu'on traitte, que tous ne ſe leuent auec grand honneur & reuerence. Le meſme ſe fait à table, lors qu'il conuie quelqu'vn à boire, on luy fait part de ſon plat, & en pluſieurs autres ſemblables occaſions. On leur apprend auſſi dés leur enfance à parler & faire eſtat de leur Prince comme d'vn Dieu. Dieu ſeul (diſent-ils) & le grand Seigneur ſçait cecy. Noſtre grand Seigneur ſçait tout: toute la ſanté, & toutes les commoditez que nous auons, procedent du grand Seigneur. Ainſi les ſujets inſtruits à cét honneur, & voyans tant de grandeur & de Majeſté en leur Prince, & n'en connoiſſant nul autre, le reuerent & luy obeyſſent non comme ſujets, mais comme eſclaues, en faiſant eſtat, non comme de leur Prince, mais comme d'vn Dieu. Il n'y a en Moſcouie nuls Seigneurs de tiltre, comme nous voyons parmy nous des Duc & des Barons, & s'il octroye à quelqu'vn la poſſeſſion de quelque lieu, cela ne paſſe point à ſes ſucceſſeurs s'il ne le confirme: & quoyqu'il donne cette Seigneurie, les payſans & villageois ne laiſſent de luy payer partie des fruits, & de luy deuoir des coruées. Enfin tout deſpend de la volonté du grand Duc, & tant plus vn homme eſt riche, tant plus il luy eſt obligé. Pour le regard des conjurations, afin d'empeſcher qu'on n'en faſſe aucune en ſes eſtats, il tranſporte les familles entieres d'vn lieu en l'autre, & enuoye les vns, & les autres aux garniſons, loin de leurs maiſons & comme en exil.

RELIGION.

XXXII. LEs Ruſſiens & Moſcouites receurent la Religion Chreſtienne des Grecs, l'an de ſalut 987. ou comme quelques-vns diſent ſan 942. Ils eſtoient auparauant adonnez à l'adoration des faux Dieux, leſquels ils laiſſerent lors auec tant de reſolution, qu'ils ont touſiours perſiſté depuis en la Religion qu'ils auoient receuë, combien toutesfois qu'ils ayent adjouſté beaucoup de ſuperſtitions par ſucceſſion de temps. Ils diſent qu'eux & les Grecs ſont ſeuls vrays Chreſtiens, & que les Romains & les autres Chreſtiens ſont des deſerteurs de la primitiue Egliſe, & ne le tiennent pas aux ſept ſacrez Synodes. Ils vſent de la langue Sclauonne, de meſme que les Polonois & Lithuaniens, & celebrent

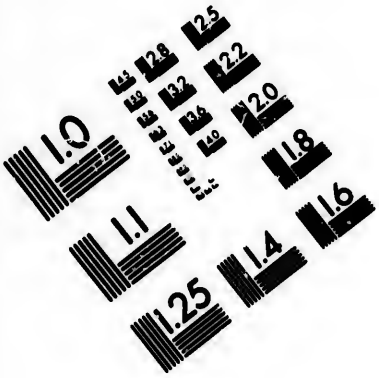

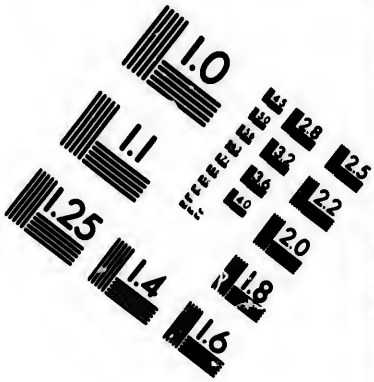

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

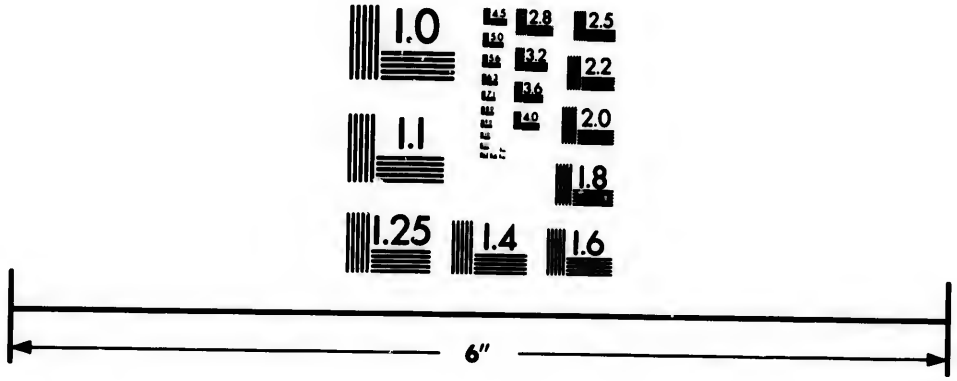

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

leur Messe & leurs ceremonies au mesme langage, en y meslant quelques fois des chansons, & l'Euangile, & l'Epistre en Grec. Ils hayssent les Iuifs au possible, & ne leur permettent aucunement de demeurer parmy eux. Ils tiennent pour grand meffait de tuer vn veau & de mãger de sa chair. Permisten rapporte que lors qu'il y fut Ambassadeur pour l'Empereur, tous les Mosconites mõstroient vn grand desir de voir Rome, & de visiter les lieux où ils entendoient que tant de saints auoient esté martirisez & ensevelis : & principalement ils tesmoignoiẽt d'auoir vn extréme desir de voir nostre Dame de Lorette. Ils portent grand honneur à S. Nicolas duquel ils gardent le corps fort soigneusement & auec vne extréme reuerence. Ils sont beaucoup plus ceremonieux que nous aux choses de la Religion, vû qu'ils ne passent iamais deuant vn Monastere, ou vne Eglise, ou deuant quelque Croix, dont toutes les ruës sont pleines, aussi bien que les carrefours, sans mettre pied à terre, s'ils se trouuent à cheual, puis s'agenoüiller, de mesme que les gens de pied, en faisant le signe de la Croix & disant les paroles qui suiuent. *Miloy Hospodi, Miloy Hospodi, Miloy Hospodi*, c'est à dire, *Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison*, Seigneur ayez pitié de nous. Le mesme Pernistẽ dit, que lors que ceux qu'on luy auoit baillez pour luy tenir compagnie approchoient de quelque Eglise où l'on disoit la Messe, il n'y auoit moyen de les faire passer plus auant, sans l'auoir ouye, & en se iettant à deux genoux, & frappant plusieurs fois la terre, ou le lieu voisin auec le front principalement lors qu'on leuoit, & portoit l'Eucharistie. Ils n'osent entrer aux Eglises, ains demeurent dehors, lors qu'ils ont esté auec les femmes, jusques à ce qu'ils se soient baignez & lauez. Quand ils celebrent ils sont vestus cõme nos Prestres. Mais vne de leurs Messes durent autant que deux des nostres, ils la disent en langue vulgaire. Il y a tousiours deux ou trois Diacres presens qui chantent continuellemẽt *Miloy Hospodi*, & *Alleluya*, & tous les assistans chantent auec eux, faisant bien souuent le signe de la Croix, ils vsent des chandelles de cire, d'images, & autres choses de mesme que nous, & specialement de l'eau benistе, & du sel benit.

A la fin de la Messe le Prestre diuise certains petits pains benis, & les distribuë aux peuples, & tous les ayans receus & portez auec grande reuerence chez eux, tachent de donner au moins vne petite parcelle à chacun de leur maison.

Aux Monasteres on dit tousiours à l'aube du iour vne Messe, à laquelle assistent les hommes seuls, & plusieurs par grande ferueur de deuotion demeurẽt toute la nuict dans l'Eglise, auec les Religieux, qui successiuement, sans iamais finir, psalmodient & loüent Dieu.

Ils sont semblablement fort deuots en leurs affaires: vû qu'ils ne sortent iamais du logis, & n'y entrent iamais aussi sãs s'encliner par trois fois deuãt vne Image de Crucifix ou de la Vierge Marie, qu'ils tiennent auec quelque lumiere en tous leurs poiles, ou en leurs chambres, & font le signe de la Croix, en disant trois fois ces paroles *Miloy Hospodi*.

Cette ceremonie estant faite, ils commencent de parler à ceux qui se trouuent pres d'eux, ou bien ils prennent congé. Ils font le mesme à la table, lors qu'ils veulent prendre leur repas.

Les processions y sont aussi fort frequentes, & quoyqu'il face fort froid, elles ne laissent d'aller bien loin. Le Baptesme est estimé & administré par eux cõme par nous, excepté qu'ils disent. *Que l'enfant soit baptisé en cette fõtaine, au nom du Pere, &c.* Le Sacrement de Penitence est pratiqué de mesme par le C[illegible]

fesseur, & le Penitent, qui demeure debout au milieu de l'Eglise sans s'asseoir iamais. La satisfaction est fort frequente, & rigoureuse entr'eux aussi bien que en la primitiue Eglise.

Ils se communient, & vont tous les ans receuoir le S. Sacrement qui est consacré pour les malades seulemẽt le Ieudy Saint, & gardé dãs l'Eglise auec fort grande reuerence sous la seule espece du pain, duquel ils rompent vne petite partie auec vne cueillier d'argent, & la mettent apres dans vn pen d'eau tiede & la donnent au malade l'adorant touſiours deuotement : de sorte qu'ils ne s'éloignent gueres de nous en cecy, sinon en ce qu'ils v... de pain leué selon la coustume des Grecs.

Ils honorent les saints au possible, & les inuoquent afin qu'ils prient Dieu pour eux, & mesme ils portent vn hõneur particulier à S. Nicolas leur Patron, comme i'ay ja dit. Son image est en la ville de Massouie, & le Prince fait offrir tous les matins au lieu où elle est, grande quantité de pain, de chair, & d'autres choses, qui sont apres distribuées aux Ministres de l'Eglise, qui officient sans cesse, & y psalmodient, priant Dieu pour la prosperité de ce grand Prince, qui nourrit encore vn autre Monastere assez proche de celuy où est l'image de S. Nicolas, appellé Sainte Trinité, où il y a continuellement deux cens Religieux, en l'Eglise desquels est enseuely S. Ignace, qui fait souuent des miracles, Dieu voulant rendre ce saint glorieux, mesme entre ses ennemis.

Les Religieux sont tous de l'ordre de S. Basile, & viuent fort exemplairement de mesme aussi que les Hermites, & l'on ne sçauroit faire deux ou trois lieuës, sans trouuer vn Monastere.

Il est permis aux Prestres de se marier vne seule fois, lors que leur femme vient à mourir, il faut qu'il demeure en Celibat, sans pouuoir rechercher de secondes nopces. Ils nient le Purgatoire : & toutesfois en leurs Messes, & oraisons ils prient Dieu pour les fidelles trespassez, c'est à sçauoir que sa diuine Majesté leur veuille pardonner les peines qu'ils ont meritées, & les receuoir en la patrie celeste.

Leur plus grand erreur à mon iugement, & qu'ils asseurent qu'il n'est permis à aucun de celebrer d'autres Conciles que les sept premiers : & de mesme qu'ils embrassent entierement ceux-cy, aussi ils refusent tous les autres suiuans, & c'est de là que vient leur discord auec le S. Siege de Rome.

Ils ont leur Metropolitain, de qui le Clergé & tous les Euesques dependent. Ils defferent à cettuy-cy autant que nous faisons par deçà au Pape.

Ce Metropolitain deuoit despendre selon ceux du Patriarche de Constantinople, mais il est tres vray qu'il y a fort peu d'intelligence entr'eux, à cause que le Patriarche est au pays du Turc, & l'autre en celuy des Moscouite, qui sont naturellement fort grands ennemis. Ce Metropolitain celebre tous les ans vn Synode, auquel se trouuent tous les Euesques, & autres Prelats, qui font porter deuant eux leur baston pastoral, cõme les Legats du Pape ont accoustumé de faire porter la Croix, & chacun est accompagné de quelques Religieux & seruiteurs.

On ne fait aucun Euesque qui ne soit Religieux, tellemẽt que ceux qui sont dans les Monasteres taschent d'y bien viure pour obtenir cette dignité. Le grand Prince ne resoult, ny determine aucune chose d'importance sans l'aduis du Metropolitain.

Ils ieuſnent le Careſme fort eſtroitement, ne mãgeant aucune choſe cuitte ſinon qu'ils ſoient cõtraints de le faire à cauſe de leur foibleſſe, & leur jeuſne dure vne ſemaine plus que le noſtre. Durant tout le temps de l'Aduent ils fõt le meſme, appellant cela le jeuſne de S. Philippes.

Quant au Prince il obſerue ſoigneuſement, & eſtroittement toutes ceremonies appartenantes à la Religion, & tout ce qu'elle cõmande: vû qu'eſtant à table, toutes les fois qu'on luy chãge de plat, ou qu'il veut boire, il fait pluſieurs ſignes de Croix. Il ne manque à aucun jeuſne, & frappe la terre auec le front par deuotion comme les autres.

Les Morduois qui ſe tiennent ſur les frontieres de la Moſcouie, vſent de la Circonciſion, de meſme que les Turcs & les Iuifs, ils n'adorent pas les Idoles comme les Payens, & ne ſe font auſſi baptiſer cõme les Chreſtiens. Ils viuent ſelon la Loy naturelle. Ils adorent vn ſeul Dieu Createur de l'Vniuers. Ils ſortent & vont peu ſouuent en campagne, & lors qu'ils y ſont, boiuent & mangent enſemble, & offrent à Dieu les premices de tout ce qu'ils doiuent manger, ou boire, en les iettant contre le Ciel ils font le meſme de tout ce qu'il recueillent.

DISCOVRS DE L'EMPIRE DV GRAND CHAM DE TARTARIE.

SOMMAIRE.

QVel eſt le contenu & eſtenduë des terres de l'Empire du grand Cham de Tartarie, ſes bornes & ſon climat. 2. Situation & circuit de Cambalu, ſa capitale ville 3. Quelle eſt la conſtitution de l'air de ces pays, leur abondance en ris, froment, ſoye, rubarbe, muſc chameaux & chenaux, en pierres qui bruſlent comme bois, en faiſans, & autres oyſeaux. 4. Des terribles foudres & vents dont ces contrées ſont infeſtes. 5. Deſcription du Lac de Caniclu plein de perles & autres rivieres de cét Empire. 6. Vaillance & façon de viure des Scythes anceſtres des Tartares leur barbare couſtume de boire dans le teſt, & ſe reueſtir de la peau de leurs ennemis eſcorchez. 7. Quelles eſtoient leurs principales Deitez leurs ſacrifices, leurs ſanguinaires ceremonies en contractant alliance & aux funerailles & ſepultures de leurs Roys ſur leſquels, ils ſegorgeoient & immoloient les ſeruiteurs & Officiers de la Couronne 8. Autre ceremonie obſeruée aux ſepultures des perſonnes priuées. 9. Du fard dont vſent les femmes Scythiennes du ſerment des Scythes & leur loix. 10. De l'origine de l'Empire des Tartares & comme ils furent deliurez de la domination de leurs voiſins par vn Mareſchal nommé Canguiſſe. 11. Proſopographie & deſcription du naturel, mœurs, couſtumes, loix, viandes & breuuages, forme d'habillemens, exercice, & maniere de viure des Tartares, leurs armes & façons de combattre en guerre, leurs ceremonies és funerailles & ſepultures de leurs Roys. 12. Leurs richeſſes en trafic de ris, laine, ſoye, chanvre, rubarbe, muſc, camelots de poil de chameaux, gingembre, canelle giroſle, ſable d'or des rivieres, corail mines d'or & d'azur. 13. Leur monnoye faite de peau d'eſcorce d'arbres, & de coquilles de mer. 14. Leurs forces conſiſtans en la forte aſſiette & grandeur des Prouinces, & des villes & gens de guerre campans hors des villes. 15. Noms des Empereurs de Tartarie grauez en lettre d'or, & mis ſur les Temples des principales villes. Leur puiſſance abſoluë de vie & de mort ſur leurs ſujets. 16. Loix & ordre militaire eſtably par Canguiſte, leur 1. Empereur. 17. Ceremonies obſeruées au couronnement du nouueau Prince. 18. Du Seau dont vſe le grand Cham en ſes Patentes, & de ſa rigoureuſe Iuſtice. 19. Des deux Conſeils de guerre & d'Eſtat, leur Iuriſdiction, de la puiſſance & authorité des Aſtrologues en ces Pays. 20. De la punition & ſupplice des larrons & criminels. 21. Explication du mot Hordes. 22. De la Religion des Tartares compoſée du Mahometiſme, du Paganiſme & du Chriſtianiſme : leurs Dieux. la forme de leurs prieres, & leur creance tou-

Chant l'immortalité des Ames. 23. L'Origine & descente des Tartares Iuifs. 24. De l'Erreur des Chrestiens Tartares suiuant l'heresie de Nestorius. 25. Genealogie des Empereurs Tartares.

CEvx qui ont soigneusemẽt consideré & calculé en bons Geographes le contenu de l'Empire de ce grand Prince qui ne cede à nul autre en estẽduë de pays, fors au Roy d'Espagne, lequel il surpasse d'ailleurs en ce que ses terres sõt vnies, & ont toutes quelque lieu qui les joint ensemble, au lieu que celles de l'Espagnol sont esparses, & diuisées au possible: ceux disje qui ont pris la peine de vouloir iuger à peu pres du vray le contenu des pays que ce Monarque possede, ont reconnu qu'il estoit de pres de deux milions deux cens mille milles carrez d'Italie.

I. Or ce grand Empire nommé des habitans Mongul, qui tire le nom de Tartarie de la riuiere de Tartar, qui en arrouse vne grãde partie, a pour ses bornes du costé du Leuãt, le grand Royaume de la Chine, la mer de Cin, & le destroit d'Anian: du couchant le mont Imaus, qui le rend clos de ce coste-là, si l'on en excepte quelques Hordes de Tartares qui sont encor au deçà de ce mõt, & qui reconnoissent le grãd Cham: du Midy, l'Indostan, la riuiere de Gange, & celle d'Oxe, maintenãt dite Abiam, & mesme en sa plus haute partie, le Royaume de la Chine: & du Septentrion, la mer glacée, qui a ses riuages si froids, à cause de la proximité du Pole que tout ce pays est inconnu, & tenu de nous pour desert inhabité. Bref ce Prince commande à tout le pays nommé par les anciens la Scythie par delà le mont Imaus, qu'on appelle maintenant *Altay*, & la region des Seres, qui a pour le jourd'huy le nom de Catay. Ou selon quelques-vns qui semblent plus entendus, son Empire s'estend depuis le desert de Lop d'vn costé, & le lac de Kytay de l'autre, iusques à la muraille tirée entre le quarante trois & quarante-cinquiesme degré, depuis la ville d'Ochioy assise entre deux monts, iusques à vne autre montagne qui aboutit la mer, diuise les Tartares des Chinois, & depuis l'Ocean Scithique, iusques aux frontieres de Tipure, & des pays voisins. Cét espace comprend beaucoup de grands Royaumes, & des Prouinces de longue estenduë, embellies d'vn grand nombre de bonnes villes.

La capitale ville de cét Empire se nomme Cambalu, que quelques-vns veulent auoir esté nommée autrefois, *Issedon Serica* bastie en forme carrée, assise sur la riuiere de Polisangi, & ayant de tout enuirõ vingt-quatre mille d'Italie, auec douze portes, chacune desquelles est accõpagnée d'vn faux-bourg, où les estrangers & les marchands demeurent. Cette ville est au milieu de la Prouince de Catay, & comme le centre de tous les pays d'alentour.

II. Outre le grand & riche Royaume de Catay, il y a plusieurs autres beaux & grands Royaumes: comme ceux de Tangut, de Camul, de Tenduc, de Tainfur, de Thebet, & la ville & Prouince de Caido, de tous lesquels pays on ne peut faire vne guere curieuse description, pource qu'il ne se trouue personne qui en ait eu entiere connoissance, ou qui l'ait donnée aux autres.

QVALITE'.

ON tient que le pays de Catay abonde en ris, en froment, & autres choſes ſemblables, combien que l'air y ſoit froid. Il y a auſſi grãde quantité d'argent & d'or, de ſoye, de rhubarbe, & de muſc, & grand nombre d'animaux, & pour acheuer en vn mot, on y trouue tout ce qui eſt neceſſaire, non ſeulement pour viure, mais encor pour s'entretenir delicieuſemẽt. On y voit vn fort grãd nõbre de chameaux, de meſme qu'on y trouue auſſi des cheuaux en telle abõdance, que quelques-vns ont eſcrit que le grãd Cham nourriſſoit dix milles cauales blãches, deſquelles il beuuoit le laict. On n'eſcrit point qu'il s'y recueille beaucoup de vin, meſme c'eſt choſe aſſurée que la Prouince de Catay n'en produit nullemẽt. On y trouue auſſi des pierres qui bruſlent, dont on fait feu de meſme que des tourbes aux pays bas, & d'ouilles au Liege. L'air n'y eſt gueres tẽperé, les tonnerres & les foudres y ſont ſi terribles & eſtrages en Eſté, que les hõmes meurent preſque de peur en les oyant. Il y fait tantôt extrémemẽt chaud, & bien tôt apres il y fait du tout froid, & lon y void tõber grãde quantité de neige. Les vents y ſont quelquesfois ſi rudes & ſi vehemẽts, qu'ils arrachent ceux qui vont à cheual, ou bien les iettent par terre, réuerſent les arbres, & les arrachẽt meſme iuſques aux racines, & en vn mot ils y portẽt beaucoup de dõmage. Il n'y pleut iamais en hyuer, & lon y void tomber peu ſouuent la pluye en Eſté, & l'eau qui tombe eſt ſi menuë qu'elle ne moüille point preſque la terre. Il y a en ce pays grand nõbre d'oiſeaux, principalement de faiſans, & autres ſemblables. Il y a beaucoup de lacs, dont le dénombrement ſeroit ennuyeux, toutesfois ie mettray icy les noms de quelques-vns pour le contentemẽt des Lecteurs. En la Prouince de Caniclu il y a vn lac où lon trouue tant de perles qu'elles ſeroiẽt incontinẽt à vil prix s'il eſtoit permis à chacun d'en emporter autant qu'il voudroit. Mais il eſt deffẽdu de peſcher des perles en ce lac ſans la permiſſiõ du grãd Cham. On trouue en ce meſme lac grãde quantité de poiſſons. Il y en a vn autre auſſi abondãt en poiſſons ayãt cent mille de tour en la Prouince de Caraim. Ces pays ſont arroſez de pluſieurs riuieres, entre leſquelles celle de Poliſange eſt fort renommé. Elle ſe deſcharge dans la mer, & c'eſt par elle qu'on void mõter pluſieurs vaiſſeaux chargez de marchandiſe. Il y a auſſi le fleuue de Coromoran qui ſe dégorge dans la mer, & eſt ſi haut & ſi large, qu'il n'y a point de pont qui le trauerſe. La riuiere de Quianfu large de demy mille eſt auſſi fort profonde & abondante en poiſſon. On y void auſſi celle de Quiam que Paul Venitien eſtime la plus grande du monde. Car il eſcrit qu'en quelques endroits elle eſt large de dix mille, en d'autres de huict, & en quelques autres de ſix. Sa longueur eſt de cent iournées de chemin. Mais à fin de ſpecifier quelque choſe il faut dire ce qu'on à pû ſçauoir des particularitez de quelques Prouinces.

Il vient au Royaume de Tangut force rhubarbe, qui eſt tranſportée par tout le monde. En la Prouince de Tenduc on trouue de fort riches mines d'or, & d'azur. Le Royaume de Tainfur eſt des mieux cultiuez, & abonde en vignes. Le pays de Thebet eſt mareſcageux, plein de foreſts, & de beſtes ſauuages, & abonde en corail. On y trouue auſſi grande quantité de muſc, de canelle, & d'autre eſpicerie.

Voilà ce qu'õ peut dire de la qualité de ces pays tant en general qu'en parti-

culier : voyons maintenant les façons de viure anciennes de leurs habitans pour venir apres à celles qui se pratiquent entr'eux, & aux qualitez & humeurs qu'il ont de nostre âge.

MOEVRS ANCIENNES.

CEvx que nous appellons auiourd'huy Tartares estoient tous compris sous le nom des Scythes, dont les vns se tenoiẽt au deçà, les autres au delà du mont Imaus. Les Scythes n'anoient au commencement guere grande estenduë de pays, mais par succession de temps, & par leur grande vaillance ils s'accrûrent tellement qu'ayant assujetty plusieurs Prouinces, & vaincu diuerses nations, ils firent vn fort grand Empire, & se rendirent illustres & renommez par tout le monde. Iamais ils n'ont esté domptez, & peu souuent on les a vûs assaillis pour estre soûmis à l'empire de quelqu'vn. Ils contraignirent Darie de s'enfuyr auec grãde perte de ses gens, & deffirent Cyre auec toute son armée estans conduits par vne femme. Alexandre le Grand y perdit le chef, & les soldats qu'il y auoit enuoyez, & n'en eut pas meilleur marché que les autres. Les Scythes oüyrent bien parler du nom des Romains, mais iamais ils n'esprouuerẽt leur force, ny ne ployerent le col sous le joug de leur domination. Ce peuple viuoit selon la nature, & n'vsoit d'aucune loy. Ils detestoient le larcin comme ceux qui n'enfermoient point leurs troupeaux dans des clos & palissades, ou dans des loges bien murées, ains les tenoient en belle campagnes. Ils n'auoient aucun vsage d'or ny d'argent: le laict, & le miel leur seruoient de nourriture. Ils s'armoient contre le froid de peaux de bestes sauuages, ne sçachant que c'estoit de faire des accoustremens de laine. Si tôt que les Schytes anciens auoiẽt prins vn homme en guerre, ils en humoient le sang & estoient obligez de porter à leur Roy les testes de tous ceux qu'ils auoient mis à mort, s'ils vouloient auoir part au butin: autrement ils n'y pouuoient rien demander. Ils vsoient de cette sorte en couppant la teste à leurs ennemis. Ils l'inciſoiẽt en rond tout autour des oreilles, & en ayãt tiré le test secoüoiẽt ce qui estoit dedans, en ostoiẽt la peau par mesme moyen, ainsi qu'ils faisoiẽt le reste du cuir de tout le corps, & le tannoient comme celuy d'vn bœuf, s'en habilloient, & en faisoiẽt des resnes pour des brides de leurs cheuaux, ou bien en vsoient, comme des seruiettes prenant leur repas, & tant plus vn homme auoit de tel seruice, tant plus il estoit illustre parmy eux. Quelques-vns coupoient encore les mains droittes de leurs ennemis, & les escorchant à belles ongles en paroient la couuerture de leurs mains, & les autres ayans escorché l'homme tout entier, estendoient le cuir sur des ais, & le portoient pour parade sur leurs cheuaux.

Quant aux testes dont i'ay fait mention, apres les auoir escorchées, & couuertes de cuir de bœuf par dehors, ils les doroient au dedans s'ils estoient riches, en faisoient des tasses pour boire, & les donnoient aux hommes de marque estrangers qui les venoient voir, leur faisant recit de leurs proüesses.

Chacun de leurs Princes donnoit du vin vne fois l'année à ceux de leurs soldats qui auoient tué quelques-vns des ennemis, & ceux qui n'en auoient mis à mort aucun, & n'auoient rien fait de signalé, estoient mis à part sans aucun honneur, qui estoit vne infamie insuportable parmy eux ; au lieu que

celuy qui en auoit fait mourir plusieurs, estoit estrené de deux tasses de vin : car ils portoient autant de gobelets pour parade.

Leurs principales Deitez estoient la Deesse Veste qui presidoit sur tout, & apres Iupiter, & Tellus, ou la Terre, qu'ils tenoiét pour espouse de Iupiter, & c'estoient là les Dieux qu'ils honoroient & taschoiét de se rendre propices. Ils adoroient outre ceux-cy Apollon, & Venus celeste, Mars, & Hercule, sans toutesfois qu'ils dressassent nul Temple, ou Autel à chacun d'eux, excepté à Mars à qui ils sacrifioiét le centiesme de tous ceux qu'ils prenoient en guerre. Ils sacrifioient aux autres des bestes, & principalement des cheuaux. Pour le regard des pourceaux ils en faisoient si peu de compte, qu'ils ne vouloient qu'on en nourrit vn seul parmy leurs troupeaux. VII.

Quand leur Roy condamnoit quelqu'vn à la mort, ce n'estoit sur luy seul que la peine s'estendoit, vû qu'elle tomboit aussi sur tous ses enfans masles.

Quand les Scythes faisoient alliance auec quelqu'vn, ils prenoient vn grand hanap de terre, & y versant du vin y mesloient aussi du sang de toutes les deux parties, puis ils arrosoient la pointe de leurs espées de ce vin, & faisoient le mesme de leurs haches, fléches, & dards: puis ayát fait vn grand serment auec de longues & terribles imprecations contre ceux qui tromproient l'alliance, il falloit que tous beussent du vin de ce hanap, non seulement les parties principales, mais encore tous les plus grands qui assistoient comme compagnons de ceux qui faisoient la ligue.

Quand leur Roy venoit à mourir, ils faisoient vne fosse fort profonde en figure carrée, puis prenant le corps ils en tiroient les entrailles, & au lieu de ce qui auoit esté osté du ventre, ils y mettoient des poudres odoriferantes, de la semence d'ache, & d'anis, & cela fait ils le cousoient, & mettoient sur vn chariot, le renuoyant d'vne nation à l'autre, chacune luy faisát semblable seruice, & cependant les courtisans, & gens de la maison du Roy se fendoient les aureilles, & coupoient les cheueux en signe de tristesse, se decoupoient les bras & pinsetoient le nez iusques à effusion de sang, & se perçoiét la main gauche d'vne fleche: & apres que le corps auoit passé par tous les pays de la iurisdictiõ du deffunct, ils le laissoiét en la Prouince la plus esloignee de son Empire. C'estoit là que le sepulchre estant dressé, & le corps estant mis en vn cercueil, & descendu dans la fosse, l'on plantoit des lances & autres longs bastons à l'entour auec des verges par dessus, & pareillement quelques habits, & outre ce l'on mettoit en l'espace vuide du cercueil vne des cõcubines du Roy qui auoit esté mieux aimée de luy, tandis qu'il estoit en vie. Il falloit aussi qu'il eut des Officiers qui l'accompagnassent pour l'aller seruir en l'autre monde: & pour cet effect ils estrangloient prés du tombeau vn chambellan, vn cuisinier, vn sommelier, vn courrier ou sergent, & vn muletier, qui n'auoient tous ensemble pour porter leurs hardes & bagage, qu'vn cheual qui estoit massacré auec eux, & en mesme tẽps ils estoient enterrez auec leur Prince, & auec sa vaisselle & ses meubles plus precieux.

Ils auoient cette coustume qu'ils luy faisoient encor au bout de l'an vn pareil seruice, aux despens encor de la vie de ses meilleurs seruiteurs, & officiers, qui estoient tous Scythes naturels, & de franche & noble race, & tels qu'il plaisoit au Roy de les choisir, d'autant que nul esclaue n'estoit receu à son seruice. Ils esliſoient encores cinquante de ses derniers, auec pareil nombre de cheuaux qu'ils estrangloient, leur ostant les entrailles,

& leurs coulant apres le ventre, puis ils les couuroiét de leurs manteaux & les attachoient autour du tombeau fait & couuert d'vne voûte, eux eſtans à cheual, & poſez de telle ſorte qu'on les pouuoit voir de loin en cét équipage, comme ſi c'eut eſté vn trouppe de Cauallerie ordonnée pour la garde du Roy decedé. Telles eſtoient les ceremonies, & funerailles des Roys, lors qu'on les mettoit en terre. Il y auoit encor vne façon particuliere de ſepulture pour les perſonnes priuées, vû que quelqu'vn eſtant treſpaſſé, les ſiens le mettoient ſur vn char, & le portoient vers ſes parens & amis, chacun deſquels dreſſoit vn banquet au lieu de la demeure, à tous les parens du mort, & aux autres qui accompagnoient le corps. Ils le pourmenoient ainſi l'eſpace de quarante iours, au bout deſquels ils mettoient trois pieces de bois enſemble qui ſe baiſſoient également, & poſoient deſſus des tentes de laine, le plus gentiment qu'il leur eſtoit poſſible, puis jettoient dans vn vaiſſeau fait comme vne barque, & mis ſur le tombeau, entre les voiles & les bois, les pierres plus luiſantes qu'ils pouoient choiſir. Voila ce qu'on peut dire de la façon qu'ils obſeruent à l'enterrement de leurs morts : paſſons maintenant aux autres qu'ils ont pratiquées.

xxi.

ix. Les hommes ne ſe lauoient point, mais leurs femmes frottoient leurs corps nud contre quelque pierre aſpre & taboteuſe, apres y auoir eſpandu de l'eau par deſſus, & leur chair s'eſtant enflée par ce moyen, elles ſe frottoient encor de bois de cyprez, de cedre & d'encens, & employét auſſi pour la face certains medicamés compoſez de ſemblables drogues, au moyen dequoy elles ſentoiét bon, puis le iour ſuiuant ayant oſté ces emplaſtres & drogueries, elles paroiſſoient plus belles, & auoient le teint plus agreable. Ce peuple ne iuroit que par le treſne Royal, & ſi quelqu'vn venoit à ſe parjurer, où à faire vn faux ſerment, s'il eſtoit conuaincu par les enchanteurs qui faiſoient la preuue auec des verges de ſaule, il perdoit auſſi-tôt la teſte, & ſes biens eſtoient confiſquez à ceux qui auoient prouué ſon crime & ſon parjurement.

Ceux de Catay qu'on nómoit les Seres, viuoient debonnairement, & paiſiblement enſemble, & nonobſtant cette douceur ils fuyoient la conuerſation & hantiſe de tous autres hommes: tellement qu'ils ne vouloient trafiquer par parole auec aucun eſtranger. Mais s'ils vouloient faire quelque pache & vendre leurs denrees, ou en achepter d'autres, l'eſtranger eſtoit contraint de paſſer la riuiere, ſur le bord de laquelle chacun mettoit ſa marchandiſe, & lors les Seres donnoient pris à toutes choſes en les regardant, & l'eſtranger eſtoit contraint de les payer à la diſcretion du Sere, & ſans marchander nullement.

La femme paillarde, ny l'adultere, ny le larron n'eſtoient point appellez entr'eux en iugement, & l'on ne vît iamais anciennement qu'vn ſeul meurtre y eut eſté commis, vû qu'ils auoient plus de crainte d'eſtre veus deſobeyſſants à leurs Loix, que de la menace des conſtellations ny des predictions de ceux qui dreſſoient leurs natiuitez, & leur annonçoient leur fortune.

Nul d'entr'eux n'accoſtoit ſa femme tandis qu'elle eſtoit enceinte, ny lors qu'elle auoit le flux de ſes mois. Il n'y auoit perſonne entr'eux qui mengeât beſte qui fut ſoüillée. Ils ne faiſoient non plus aucun ſacrifice, & chacun eſtoit iuge de ſoy-meſme, enſuiuant naturellement ce qui eſtoit raiſonnable.

Or les peuples de Tartarie, qui reconnoissent aujourd'huy le grand Cham, furent anciennement sujets à leurs voisins, & leur payoient tribut, tant ils estoient lâches & abbatus, quoy qu'ils fussent gouuernez par des Seigneurs & Capitaines, qui auoient la souueraineté du maniement des affaires. Mais en fin ils secoüerent le joug par le moyen d'vn vieillard, Mareschal de son Estat, qui dit auoir eu certaine vision d'vn Cheualier armé à blanc, & monté sur vn cheual de pareille couleur, qui l'ayãt appellé par son nom, luy dit ces paroles Canguiste, car tel estoit le nom de ce Mareschal, la volonté du Dieu immortel est que tu deliures ce peuple de la sujection de ses voisins, & que tu sois gouuerneur & Roy des Tartares, qui assuiettiront les autres, ainsi qu'ils sont à present tributaires de leurs voisins. Cela fut cause que les Tartares desireux de se voir libres & de commander aux autres, esleurent pour Roy Canguiste, qui fut le premier Prince de ce peuple. Cecy aduint l'an de nostre Seigneur 187. Ce Canguiste nommé Chinghie par quelques autres, estoit homme sage accord & de bonne vie, & fut le premier qui tâcha d'oster l'idolatrie d'entre les Tartares, deffendant par Edict dés qu'il fut Roy l'adoration des Idoles, enjoignãt qu'on adorât vn seul Dieu, par le moyen duquel il estimoit auoir acquis vne si grande dignité. En fin Canguiste se voyant fort, ne manqua de se ruer soudain sur les Scythes ses voisins, tant deçà que delà le mont Imaë, & les fit ses sujets & tributaires, & rendit les Tartares plus hardis & plus redoutables, au lieu qu'ils ne se mesloient auparauant que d'estre pasteurs.

MOEVRS DES TARTARES DE CE TEMPS.

LEs Tartares sont de moyenne taille, ont la poictrine, & les espaules fort larges, les yeux gros, & hors de la teste, couuerts de paupieres grosses, & espaisses ils ont la face large, & peu de barbe, sinon qu'ils ont de grandes mousstaches sur les lévres : ils font raire communément leurs cheueux derriere la teste, & de l'autre part les laissent, & font venir longs, puis en font deux cordons, & les font tenir derriere l'oreille. Et non seulement les Tartares sont tondus en cette sorte, mais encore tous ceux qui vont en leur pays pour y faire leur demeure. Ils sont adroits à cheual & fort legers & dispos : mais mauuais pietons. Nul d'eux ne va à pied, mais tous sont montez sur des cheuaux ou des bœufs, quand ils vont par pays, pour petits qu'ils puissent estre. Ils tiennent pour chose fort honorable quand leurs cheuaux portent des petites clochettes penduës au col, & qui sonnent clair. Ils sont grands criards, voire mesme quand ils parlent familierement entr'eux, & quand ils chantent on diroit que ce sont des loups qui hurlent, & tous en chantant ils secoüent & branlent la teste. Quand ils boiuent, ils ne cessent iamais iusques à tant qu'ils se soient enyurez, & font gloire de cette vilanie. Il y en a beaucoup parmy eux qui n'ont ny villes, ny villages pour leur ordinaire sejour, mais viuent emmy les champs sous des tentes. En Hyuer ils ont accoustumé de demeurer en la plaine, mais en Esté ils habitent aux montagnes, cherchans les bons pasturages. Ils n'ont pour la pluspart aucun pain, ne paistrissent point, & n'ont ny nappes, ny seruiettes. Ce peuple mespriſe tout le reste du mõde, en sorte qu'il croit qu'il n'y en a pas vn plus digne d'honneur que son Prince, & ne souffre point qu'on inuoque le nom d'vn autre. Ils appellent tous les Chrestiens chiens & idolatres : ils vsent d'arts magiques, & s'amusent à interpreter les

ſouges, & ont des Magiciens qui ſont truchemens de leurs reſueries, & qui s'adreſſent aux Idoles, pour ouyr leurs oracles & explications. Ils ſont tellement conuoiteux de biens, que quand quelqu'vn a vû quelque choſe qu'il deſire auoir, il la rauit par force, s'il n'en peut ioüir du conſentement de celuy à qui elle appartient pourvû qu'elle ne ſoit pas à vn Tartare, & chacun d'eux croit que cela luy eſt permis par les ordonnances de leurs Roys. Quand les Tartares trouuent par les chemins vnhomme qui ne porte point de lettres, ou de ſauf-conduit du Roy, ils s'en ſaiſiſſent & ſe l'approprient, & depuis en vſent comme de leur eſclaue. Ils preſtent de l'argẽt à ceux qui en ont beſoin, mais c'eſt auec grande vſure. Ils ne donnent iamais l'aumoſne aux mendians: mais ils ont cela de loüable, que ſi quelqu'vn arriue ſur leur diſner, ou ſoupper, il peut manger, & boire auec eux, vû qu'au lieu de le congedier, ils le conuient courtoiſement, & luy donnent de bon cœur de ce qu'ils ont. Ils ſont du tout ſales en leur boire & manger, vû qu'outre qu'ils n'ont nappe, ny ſeruiettes, ils ne lauent iamais leurs mains. Ils n'vſent ny d'herbes ny de poix, ny de féves, mais ont pour toutes viandes les chairs de toute ſorte de beſtes, meſme de chiens, de chats & de gros rats. Quelques-vns d'entr'eux ont de couſtume lors qu'ils ont pris quelqu'vn de leurs ennemis, de le faire roſtir, pour mõſtrer le deſir qu'ils ont de ſe vanger: & cela fait, ils s'aſſemblent ordinairement en grand nombre & mangent & deuorent ce corps comme loups affamez: mais auant que de le faire roſtir, ils reçoiuent le ſang & le mettent dans des taſſes, ou gobelets, & le boiuent. Ils vſent pour leur breuuage ordinaire de laict de iument. Ils tiennent pour grand peché de laiſſer perdre quelque choſe de leur viande, ou breuuage: & pour cette cauſe ils ne iettent point les os aux chiens ou aux chats, ſans auoir premierement tiré la moüelle de dedans. Dauantage ils ſont ſi chiches & vilains, qu'ils ne mangeront iamais vne beſte entiere, & ſaine, mais attendront qu'elle ſoit boiteuſe, ou autrement mal atournée ou malade, ou bien ſi vieille qu'elle ne faſſe plus que läguir. Ils ſe contentent de bien peu de choſe, ils boiuent le matin deux ou trois gobelets de laict, & apres cela ils ſont quelquesfois tout le iour ſans boire, ny manger. Chacun d'eux, ſoit hommes ou femmes, n'a preſque qu'vn habillement. Les hommes au lieu de bonnets portent des mitres qui ne ſont gueres profondes, plattes par deuant, & ayans par derriere vne longue queuë. Et afin de les faire tenir & d'empeſcher qu'elles ne tombent, & que le vent ne les abbatte, ils les attachent auec des petites bandes couſuës pres des oreilles & liés ſous le menton. Les femmes mariées vſent d'vn habillement de teſte fait en forme d'vn panier rond d'oſier, long d'vn pied & demy enrichy de belle ſoye, & de plumes de paon, & auec cela ils portent des perles de pierreries, & beaucoup de dorures, & quant au reſte du corps, elles ſont accouſtrées ſelon leurs moyens, & les plus riches y ſont veſtuës de ſoye ou d'eſcarlate. Leurs robes ſont faites en cette ſorte: la fente eſt au coſté gauche, & c'eſt par là qu'elle s'habillent & ſe deſpoüillent, & y ont quatre ou cinq boutons qui les ferment. Les habillemens qu'elles portent en Eſté ſont couſtumierement noirs, & ceux qu'elles portent en Hyuer, ou en temps de pluye ſont blancs, & ne paſſẽt point les genoux. Les Tartares portent des fourrures & veſtemens de peaux, dont ils vſent d'ordinaire, au contraire des autres: vû que pour faire parade de la beauté du poil, ils le mettent par dehors, & la peau contre la chair. Ils ſont fort bons archers, bien adroits à cheual, bien exercez à la guerre, & y ſçauent

bien faire leurs besongnes: ils meinent leurs femmes & leurs enfans auec eux, & mettent quelquefois des Images d'hõmes sur leurs cheuaux, afin qu'il semble aux ennemis que leur armée est plus grãde, & que par ce moyẽ il les estõnent d'auãtage. Ils n'ont honte de fuyr lors qu'il est necessaire, & qu'il y a apparence d'estre battus en resistant. Ils combattent par troupes, & fuyent aussi par bandes ou troupes : & quand les ennemis les poursuiuent, ils ont encor des flesches toutes prestes pour leur tirer: mais s'ils se voyent fuyuis de bien peu de gens, ils se remettent en ordre, recommencent le combat, & se font faire place à grands coups de traicts, blessant leurs ennemis, & leurs cheuaux de toutes parts, & finalement ils obtiennent la victoire, lors qu'on iuge qu'ils sont vaincus. Quand ils veulent attaquer quelque pays, ils diuisent leur armée, & l'assaillent de tous costez, afin qu'on ne puisse venir au deuant d'eux, & que nul des habitans ne puisse eschapper, & par ce moyen ils demeurent ordinairemẽt victorieux. Ils vsent de la victoire auec insolence : vû qu'ils n'espargnent aucun de tous ceux qu'ils ont pris, ny femmes, ny enfans, ny vieux, ny ieunes, & les tuent tous indifferemment, excepté les ouuriers, lesquels ils gardent pour faire leurs ouurages. Quand ils les veulent tuer, ils les distribuent aux Capitaines, qui en assignent dix ou d'auantage, à chaque seruiteur pour les tuer, selon que le nombre est grand, & tous sont soudain tuez comme bestes auec vne hache ou coignée, afin que les autres soient estonnez & intimidez par cét exemple. Ils en prennent de mille vn, & le pendent à vne perche la teste contre bas au milieu des autres qui ont esté mis à mort, en sorte qu'il sẽble qu'il admonneste, & qu'il esconte parler ses cõpagnons. Il y en a plusieurs d'entre les Tartares qui s'approchent des corps morts gisans par terre, & hument le sang sortant des playes encor toutes fraiches. Ils ne gardent nullement la foy promise, quelque parole qu'ils ayent passée, & qui pis est, ils exercent par ce moyen beaucoup plus grãde cruauté à l'endroit de ceux qui se sont rendus à eux. Ce sont les hommes du monde les plus adonnez à la paillardise, vû qu'encores qu'ils ayent autant de fẽmes qu'ils en peuuent nourrir, & que nul degré d'affinité, & de parentage ne les empesche de se marier ensemble, si ce n'est auec la mere, la fille, ou la sœur, nonobstãt ils sont execrablement adonnez à l'horrible peché de Sodomie. Ils ne tiennẽt pour leur femme celle qu'ils prennent iusqu'à ce qu'elle leur a fait des enfans, & n'en reçoiuẽt aussi nul dõuaire que cela ne soit : & par ce mesme moyen ils peuuent repudier celle qui se trouue sterile, & en prẽdre vne autre en sa place. Si quelqu'vn est surpris en adultere, il est puny par la loy, soit homme, ou femme. Chaque femme a son logis, son mesnage, & sa famille à part, & tous viuent chastement au possible. Apres que les hõmes sont de retour de la guerre, ils meinent les bestes au champs, les gardent, s'amusent à chasser, & s'exercent à la luitte. Les femmes ont charge de tout le reste, & soin des choses qui concernent le boire, le manger, & les vestemens. Ce peuple est addonné à beaucoup de superstition. Il n'est loisible à persõne depisser aux lieux publics, & s'il arriuoit que quelqu'vn se voulût opiniastrer au cõtraire, il seroit tué sans remission mais si la necessité contraint, il y a là vn pauillon auquel si quelqu'vn a pissé il le purgent, & tout ce qui est dedãs en cette maniere. Ils font deux feux, dãs lesquels ils fichent deux piques, & attachent vne corde qui tient par l'vn des bouts à l'vn, & par l'autre à l'autre, & font passer par le milieu des piques, cõme par vne porte, les choses qu'ils veulent purifier. Il y a là mesme deux femmes, l'vn d'vn costé, & l'autre

de l'autre qui respandent de l'eau dessus, marmottant quelques charmes, & sorcelleries. Nul estranger n'est admis deuant la face du Roy, de quelque dignité qu'il soit, & quelque affaire d'importance qu'il puisse auoir s'il n'est premierement purgé. Celuy qui marche sur l'entrée du pauillon où le Roy, ou quelque Prince, ou grand Seigneur fait sa demeure ordinaire, est mis à mort sur le champ. Il y a plusieurs autres choses qu'ils tiennent pour fautes irremissibles: mais s'il est question de tuer, ou blesser vn homme, d'enuahir les terres des autres, de rauir contre tout droict les biens d'autruy, & mespriser les commandemens de Dieu, ils tiennent pour chose de neant, & le font sans aucun scrupule. Quand quelqu'vn est deuenu malade, & approche de la mort, ils fichent vne pique, ou halebarde auec vn penonceau noir, pres du lieu où il gît malade, afin que ceux qui passent parlà n'y entrent point. Apres qu'il est trespassé, toute sa famille s'assemble, & l'on porte son corps hors du pauillon en vn lieu qu'il auoit choisi auparauant, puis apres luy auoir fait vne fosse large & profonde, ils dressent vne petite tente, y mettant vne table chargée de viandes, & jettent là le corps trespassé reuestu des plus precieux habits qu'il eut, & tous ensemble le couurent de terre. On enterre aussi auec luy vne iument & vn cheual caparassonné. Les plus riches éliſſent durant leur vie vn de leurs esclaues, le marquent d'vn fer chaud, & le font enterrer auec eux, afin de s'en seruir en l'autre monde. Apres cela les amis du trespassé prennent vn autre cheual, & le tuent, puis le mangent. Les femmes du defunct bruslent ses os pour la purgation de son ame. Pour conclusion de leurs manieres de viure, ie diray que leurs meilleurs breuuages sont de ris, & d'espices, qui enyurent encor mieux que le vin. Ils aiment aussi le laict aigre, de mesme que les Arabes, & le laict distillé, & passé par l'alambic, qui a grand force à enyurer, & mesme ils accommodent en telle sorte le laict de leurs iuments, qu'il semble du vin blanc, & est assez agreable à boire. Ils s'abstiennent entierement de chair de pourceau. Et pource qu'ils sont vagabonds, & n'arrestent guere en vn lieu, ils se conduisent en leurs voyage par l'estoille du Nord, & comme ceux qui tiennent ordinairement la campagne, ils ont grande connoissance des Astres. Il n'y a que bié peu d'artisãs parmy eux, & mesme il n'y a aucun vsage d'argent monnoyé qu'entre les marchands, vû que le reste eschange vne chose à quelque autre. Leurs cheuaux sont volontiers chastrez & petits, mais forts, ils les nomment Bachmat, & les harnachent de selles, auecques des estuiers de bois, & de brides fort legeres: ils vsent de foüets au lieu d'esperons: que s'il aduient qu'ils soient portez par terre & desarmez, & mesme griefuement blessez; ils ont accoustumé de se deffendre des pieds, & des mains, voire à belles dents: iusques au dernier souspir. Ils supportent aisément le trauail, & le defaut de viures, & ne sont que fort peu adonnez à la molleſſe, & aux delices. Leurs Roys sont enterrez au mont Altay, nommé par Hayton Armerian, la montagne de Belgian, & lors qu'on porte le corps pour le mettre en terre, ceux qui l'accompagnent, tuent tous ceux qu'ils rencontrent par chemin, disans, Allez, & seruez nostre Roy en l'autre vie. Et pour preuue de cela, Marc Pol rapporte que lors que Mongu Cham fut porté en terre, qui fut du temps que Pol se trouua en Tartarie, les soldats qui accõpagnoient le corps, tuerẽt: pour cette cause plus de dix mille hõmes qui passoiẽt par le mesme chemin. Les habitans de la Prouince de Camul s'adonnent aux jeux, & aux dances, & reçoiuent courtoisement les estrangers, iusqu'à leur prostituer leurs propres femmes.

RICHESSES.

CE seroit estre despourvû de iugement de croire que les Tartares qui ont fait tant de courses en Europe, & en Asie, qui ont rapporté de si grands butins de Moscouie, & d'autres endroits, & principalement de la Chine, qu'ils ont possedée assez longuement, ce seroit dis-je, vne grãde folie de croire qu'ils ne sõt pour le iourd'huy guere riches, puisque l'on sçait assez que ces peuples ayãs emporté de tant de prises de Prouinces les choses plus precieuses qu'ils y ont trouuées, se sont depuis si bien maintenus en leur pays, qu'aucun ne leur a arraché ce dont ils s'estoient rendus maistres : de sorte que toutes choses leur sont demeurées. Voilà ce qui peut persuader facilemẽt à chacun que les Tartares ioüyssent de grandes richesses. Et ce qui les conserue encore en cét Estat, c'est l'assiette de leur pays extrémement propre à la communication, & au cõmerce, & trafic d'vne ville auec l'autre. Ce qui procede en partie de ce que le pays est plein, en partie de la grãdeur des lacs, entre lesquels on void celuy de Cazaye auec sõ eau salée, celuy de Gujam, celuy de Dangu, & ceux de Xandu & de Catacora, & en partie aussi de la grãdeur des riuieres qui trauersent ces Estats, auec vn long cours. Ce qui les rend pareillemẽt riches, c'est la diuersité des marchandises qui y naissent, vû que ce pays abonde vniuersellement en bis, laine, soye, chanvre, rhubarbe, musc & camelots excellents de poil de chameau. Marc Pol escrit que le pays de Caindu produit aussi du gingẽbre, de la canelle, & du girofle, combien que ce soit chose assez mal-aisée à croire. Il y a aussi quelques riuieres qui font rouler l'or parmy leur sablon.

Or d'autãt que la monnoye dõt l'on y vse, n'est pas tout d'vne sorte, d'autant qu'en Catay on employe certaine sorte de mõnoye noire, qui se fait de cette petite peau desliée qu'on trouue entre l'escorce, & le tronc des arbres, & qui estant apres pilee, & accõmodee auec certaine colle, est marquee du sceau du grand Cham, & aux Royaumes de Cajacan, & de Corazan, on vse de certaines coquilles de mer, le Prince tire à luy tout l'or & l'argent du pays, & le faisant fondre, le conserue en des lieux forts & assurez, sans le tirer iamais hors de là : tellement qu'on croit que cét Empereur possede des tresors inestimables. C'est auec semblable artifice que le Prete-Ian qui fait courir pour monnoye des grains de sel ou de poyure, a de fort grandes richesses. Or d'autant que la ville de Cambalu est au milieu de la grande Prouince de Catay, l'on y porte de toutes les Indes Orientales, de la Chine & d'autres pays, beaucoup de belles marchãdises, & entr'autres des pierreries, des perles, de la soye, des espiceries, & choses semblables. Quant au rhubarbe qui est consumé par toute la terre, on le tire du Royaume de Tangur, qui est sous la domination du grand Cham. Il y a en la Prouince de Tenduc de tres-riches mines d'or & d'azur, dont les habitans tirent de fort grãds deniers : de mesme que ceux du pays de Thebet s'enrichissent par le moyen du corail dont il abonde, comme aussi du musc, de la canelle, & autres espices, qui luy portent vn grand profit. Bref on ne sçauroit trouuer guere de principautez qui puissent faire plus grãd amas d'argent, & toute l'incommodité qui est en ce grand Empire, tombe sur ceux qui approchẽt plus du Nord, qui ont faute d'vne infinité de choses mesmes neccessaires à la vie, que leurs voisins sujets d'vn mesme Prince, ont en abondance. XIIII.

FORCES.

xiv. CEvx qui considereront attentiuement les forces de ce grand Empereur, pourront iuger aisément qu'elles consistent premierement en l'assiette de ses pays que nous auons cy-deuant monstrée estre forte au possible, en grandeur & estenduë de ses Estats, en la grandeur des villes, comme de Sucuir, & de Campion, bastiës & fortifiées à nostre mode, d'Ergimul de Corazam, de Tebet & de Caindu, toutes capitales d'autant de Royaumes, & pareillement en l'abondance des viures qui s'y trouuent, & en la grandeur de ses reuenus, vû qu'entre autres choses il tire la dixme des laines, des soyes, des chanvres, des grains, & du bestail, & il est Seigneur absolu de tout ce que les Tartares possedent : mais le nerf de ses forces consiste en ses gens de guerre qu'il tient continuellement sur pied & en armes. Ceux-cy demeurent en la campagne à plus de quatre mille loin de toutes les villes, & outre la solde qu'ils tirent du Prince, ils reçoiuent encores vn grand profit d'vn gros nombre de bestail qui leur appartient, de leur laict, & de leur laine. Que s'il aduient que le grand Cham ayt besoin de leuer vne grande armée, il prend le nombre qui luy est necessaire de tous ces hommes espars à la façon des legions Romaines, par les Prouinces. Les Tartares ne combattent point ordinairement à pied, excepté les Vachens, qui ne sont pas sous l'Empire du grand Cham. Leurs principales armes sont l'arc & la fléche, dont ils se seruent, ainsi que nous auons *dessa dit*, autãt en fuyant qu'en attaquant. Ils ne se chargent de guere des choses, lors qu'ils s'en vont à la guerre: vû que leur principal bagage cõsiste en des tentes de feutre, sous lesquelles ils se retirent quãd la pluye arriue. Ils viuẽt pour la plus grande part de laict, qu'ils sechent au Soleil, apres en auoir tiré premierement le beurre: & lors que la neccessité les presse, ils viuent de sang qu'ils tirent de leurs cheuaux. Ils ne viennent que bien rarement aux mains auec les ennemis, mais les combattent tantôt de front, tantôt ils les attaquent par les flancs auec vn perpetuel décochement de traicts à la façon des Parthes. Ceux qui se portent vaillamment, ont de fort belles recompenses, & sont esleuez à de plus hautes charges, & honorez de presens exquis, & de fort beaux priuileges.

Cét Empereur tient ordinairement pour la garde de sa personne douze mille hommes de cheual, & l'on estime qu'il peut mettre ensemble vn plus grand nombre de caualerie que tout autre Prince que l'on connoisse. De sorte que ses forces ont deux qualitez du tout remarquables: l'vn est qu'il a force gens cõme on peut comprendre par la grandeur de ses Estats, qui ne peuuent estre que bien habitez, puis qu'en la plus grãde part on y trouue toutes choses necessaires en abondance: l'autre est qu'il a tous ces gens de guerre en poinct, & en tel estat que chacun se trouue prest à marcher au premier mandement qu'il reçoit : d'autant que tous sont continuellemẽt bien payez, chose qui est de grande importance. Car de mesme qu'on fait plus d'estat de la dispositiõ, & agilité d'vn soldat, que de sa force, aussi l'on estime beaucoup plus les armées qui sont promptes & prestes à marcher où l'on veut, & qui n'ont guere de bagage qui les empesche : que celles qui sont grãdes & nombreuses : mais les Princes qui les ont & grosses & prestes à mettre en campagne, doiuent estre tenus pour puissants & forts au possible : car ceux-cy sont comme des

Aigles, des Tygres ou des Lyons, que l'on tient pour Princes des autres animaux, seulement pource qu'ils ont la disposition & agilité jointe à la force du corps, si bien qu'auec ces deux parties ils obtiennent victoire sur les autres.

On dit que les Tartares ne se sçauent ayder de bouclier, ny de rondace & qu'il y en a bien peu qui vsent de lances, ou de longues espées : celles qu'ils portent sont faites en façon de cimeterre Turquesques, pointus & tranchans d'vn coste, & de la longueur du bras afin d'en frapper ceux qui les accostent de trop pres. Celuy d'entr'eux est estimé le plus vaillant, qui sçait mieux obeyr à son Capitaine.

GOVVERNEMENT.

CEt Empereur que les Turcs nomment Vlucam, c'est à dire grand Prince, & les Moscouites Czar Cataiski, c'est à dire Cesar de Catay, le nom duquel ils mettent en vne table rouge en lettre d'or sur les Tẽples de leurs principales villes, l'appellant fils de Dieu, ombre de Dieu, & ame de Dieu, est tellement obey en toutes les Prouinces qui luy sont sujettes, qu'on reçoit pour rigoureuses & inuiolables loix toutes ses paroles, Cette puissãce absoluë est venuë de Canguiste, qui estant esleu Empereur des Tartares & voulant essayer s'ils seroient prompts à executer ses volontez, commanda à sept Princes, qui gouuernoient auparauant tous les peuples, de tuer leurs enfans de leurs propres mains, & combien que les peres trouuassent ce commandement fort rude & fascheux au possible, toutesfois soit qu'ils redoutassent la fureur du peuple, que tenoit ce Roy comme chose diuine : soit que la Religion les esmeut, pource qu'ils croyent que Dieu auoit donné commencement à cét Empire, & que ce seroit mespriser Dieu de desobeyr au commandement du Roy : ils mirent la main à l'œuure & esgorgerent eux-mesmes leurs propres enfans. De sorte que depuis ce temps, la vie & la mort des Tartares despendent de la volonté & parole du Roy, & ne font chose qui puisse contrarier à son intention, tant ils le reuerent. Ce Canguiste ou Chingis ordonna que ceux à qui l'aage permettoit de porter armes, eussent à se trouuer à certain iour au lieu où il luy plairoit leur commander, & là il distribua l'ordre de sa gendarmerie en cette sorte, que les Dixeniers obeyroient aux Centeniers, & ceux-cy aux Chefs qui commandoient à mille hommes, & que ces derniers porteroient encor obeyssance aux Colonels de chaque regiment. Le mesme ordonna que quiconque des Tartares, ou de leurs esclaues trouueroit vn homme, vne femme vn cheual, ou quelque autre chose, sans passe-port du Prince, s'en pourroit saisir, & en joüyroit tousiours comme chose sienne & par luy iustement acquise. Les impositions, exactions & gabelles y sont si grandes, qu'on ne lit point qu'aucune autre nation ayt iamais esté tant trauaillée de semblables charges. XV. XVI.

Quant au Couronnement de leurs Roys, soit qu'ils regnent par succession hereditaire, comme font les fils aisnez des Empereurs, soit qu'ils paruiennent à cette dignité par faute d'hoirs capables de gouuerner cét Empire : quelques-vns ont dit que les Princes de leurs sept Tribus, ou generations, vestus de blanc, qui est la coulour dont ils vsent aussi en portant le dueil (cõme font aussi les Iaponois) font asseoir le Prince nouueau sur vn feutre noir estendu par terre luy disant qu'il regarde le Soleil, & reconnoisse Dieu immortel, & que s'il le fait, il recevra de luy au Ciel vne recompense beaucoup XVII.

plus grande que sur la terre: autrement il ne luy restera que ce feutre noir pour se reposer dessus aux champs, encore ce sera auec beaucoup de peine qu'il aura cela de reste, & qu'il passera sa vie auec mille incommoditez & miseres. Ceux-là mesme rapportent qu'apres cecy on le couronne, & que les grands luy viennent baiser les pieds & iurer fidelité, luy faisans vne infinité de riches presens & cela fait, qu'on escrit son nom en lettres d'or, & qu'on le met aux temples des villes capitales de l'Empire. Les autres disẽt que lors qu'il est question de couronner vn nouueau Empereur, les Princes & Seigneurs Tartares suiuis du peuple, qui accourt de tous les costez de l'Empire, s'assemblent en vne campagne à ce destinée, & où telle ceremonie se fait coustumierement. En ce lieu celuy à qui l'Empire vient à eschoir, est assis sur vn trosne d'or, deuant lequel tous, tant petits que grands, se prosternent, & d'vne voix luy disent tout haut ces paroles: Nous te prions, & le voulons, & le commandons, que tu ayes puissance sur nous. A quoy le nouueau Prince respond: Si vous voulez que ie vous obeysse en cecy, il faut que ie le fasse: cependant appareillez vous à faire tout ce que ie commanderay, de venir quand ie vous appelleray, & d'aller où il me plaira de vous enuoyer & de laisser entre mes mains tout l'Estat de l'Empire pour en disposer à ma fantasie. Les Tartares ayant consenty à ce que dessus, l'Empereur leur dit encore. Doncques la parole de ma bouche vous seruira desormais de glaiue, & fera vengeance des rebelles. Le peuple applaudit des mains à ces propos, signifiant par là qu'il accepte cette condition, & cela fait, les Princes le tirant de son trosne Royal, le mettent à terre sur vn feutre & luy disent, comme nous auons dit cy dessus. Regarde en haut, & reconnois Dieu, ensemble vois le lieu où tu és à present assis: Si tu gouuernes bien ton Estat, toutes choses te succederont à souhait: mais si tu ne conduis ton peuple cõme il est raisonnable, assure-toy que tu seras tellement annean-ty, abbatu, & desnué de grandeurs & de richesses, que ce feutre qui te sert maintenant de siege, ne te sera peut estre laissé pour ton seruice. Cela dit, ils luy donnent celle de ses femmes qu'il ayme le mieux, & les haussãs tous deux auec le feutre, les proclament Empereur & Imperatrice des Tartares, & sur l'heure les grands de l'Empire, & les Deputez des Prouinces, sur lesquelles il a commandement, luy portent despresens en signe de reconnoissance. On porte aussi au mesme lieu les meubles precieux laissez par le Roy defunct, dont le nouueau Prince en distribuë partie aux grands Seigneurs du pays, & fait garder le reste pour s'en seruir, & toutes les ceremonies estans paracheuées, chacun se retire en sa Prouince.

XVIII. Cét Empereur tient tout sous sa main, & n'y a homme de ses sujets qui ose, ou puisse dire qu'il a la proprieté de quelque chose. Il n'est permis à personne d'habiter en autre terre qu'en celle qui luy a esté assignée par l'Empereur, qui choisit aussi les Gouuerneurs, & generaux d'armées, & les Colonels, & ceux-cy esliſent les Capitaines, & les Capitaines font choix des membres de leurs compagnies, & ceux-cy du reste qui est necessaire pour parfaire leurs troupes. Le seau dont le grand Cham vse en ses patentes, porte ces paroles; Dieu au Ciel, Chuichuch Cham en terre, l'Empereur est la force de Dieu, & des hommes. Ce Prince ne parle iamais aux Ambassadeurs estrangers, & ne souffre pas mesme qu'ils luy soient presentez, si eux & leurs presens (car c'est forfait de venir deuant ce grand Seigneur les mains vuides) ne sont purifiez par des femmes deputées à cét effet. Lors il leur respond par truchement

& tandis que ces personnes tierces & interposées parlent, il faut que les estrangers, de quelque condition qu'ils soyent, demeurent tousiours à genoux, & soient si attentifs que leur truchemẽt ne laisse eschapper vne seule des paroles que le Prince profere. Car il n'est permis à personne de changer vne seule des paroles de cét Empereur, ou de manquer à executer quoy qu'il ordonne. Ce Prince maintient la Iustice auec vne extréme rigueur, vû que les criminels ayãs esté foüettez la premiere fois qu'ils ont commis quelque faute, sont sciez la seconde fois par le milieu pour quelque crime que ce soit. En quoy il semble qu'ils suiuent les opinions que les Stoïques auoient de l'égalité des pechez : Il a deux conseils, l'vn de guerre de douze hõmes sages & experimentez, l'autre d'Estat d'autant de gens de grand iugement, & pleins de connoissance des affaires. Ceux-cy manient tout le gouuernemẽt, & ont soin de punir les meschans, & de recompenser les personnes de merite : & ceux-cy n'vsent pas de moindre diligence à reconnoistre les faits signalez, & les seruices faits à l'Empereur, tãt en temps de paix que de guerre, qu'à chastier ceux qui font mal, ou qui se sont portez laschemẽt en quelque occasion. Et certainement la bonne conduite d'vn Estat consiste tellement en ces deux choses, c'est à sçauoir en la punition & recompense, qu'on peut dire que c'est par leur seul moyen que la plus grãde partie des Princes barbares maintient sa grandeur. Et de fait, le Turc, le Serif, le Mogor, & le Sophy se conduisent-ils d'autre sorte. Ils n'vsent de cecy qu'en guerre, pource qu'ils ne fõdent leur domination que sur la force des armes, & ne se soucient de la paix, ny du repos, mais seulemẽt de la victoire, & de la grandeur : si bien qu'ayãt ce seul but ils n'vsent d'aucune moderation, ny en la punition des coüards & des laschez, ny en la reconnoissance des vaillans & des courageux. Et iamais il n'y eut Republique où l'on proposãt tant de belles recompenses aux hõmes hardys, qu'on fait entre ces barbares. Mais on en propose beaucoup plus parmy les Turcs, qu'ailleurs : pource que les Tartares, les Arabes, & les Persans font quelque estat de la noblesse, mais les Turcs abattent & destruisent par tout les familles nobles, & n'estimẽt rien que la valeur & la hardiesse, & mettent tout leur Empire entre les mains de gens yssus de bas lieu, pourvû qu'ils se soyent fait cõnoistre capables de quelque grãde fortune. Ce qui se pratiquoit aussi parmy les Mamelus. Mais pour retourner au gouuernement des Tartares, il semble qu'on faisse parmy eux grand estat des Astrologues, & qu'ils conduisent en ce pays-là presque toutes choses. Paul escrit qu'il y auoit de son tẽps en la ville de Cãbalu enuiron 5. mille, & que Cubali Cam ayãt apris d'eux que cette ville se deuoit vn iour reuolter, en fit faire vne autre nõmée Taidu, qui en est fort proche. Au reste si quelqu'vn a dérobé vne chose de peu de prix, pour laquelle il ne merite pas de perdre la vie, il est battu par sept fois à coups de baston, & reçoit 17. ou 27. ou 47. playes, selon la grãdeur du meffait : & en cette punition l'on peut donner iusques à cent coups, en adiouſtant tousiours dix. Il y en a quelques-vns qui meurent estãs battus de cette sorte. Que si quelqu'vn a desrobé vn cheual ou quelque chose de prix, pour laquelle il semble meriter la mort, on le tuë d'vn coup d'espée, & s'il veut rachepter sa vie, il le peut en payant neuf fois autant que la chose desrobee est estimée : Mais auant que de quitter ce discours du gouuernemẽt, pource que ie vous ay parlé de quelques Hordes qui obeyssent au grãd Cam, i'estime qu'il sera fort à propos d'expliquer ce mot qui pourroit arrester les Lecteurs moins entendus, & estant entendu pourra cõtenter

XIX.

XX.

ceux qui sont plus curieux. Horde est vne assemblée de plusieurs hommes
XXI. rangez en façon de Republique, mais distribuez en telle sorte qu'en cas de guerre il y a des Dizeniers qui obeyssent aux Centeniers, ceux-cy à ceux qui commandent à mille hommes, ces deniers à ceux qui ont commandement sur dix mille, & ainsi de suitte. Entre ces ordres il y en a quelques-vnes qui reconnoissent les Ducs particuliers, d'autres qui obeyssent au Moscouite, & qui sont ses tributaires : d'autres qui sont sujettes à l'Empereur, dõt nous faisons mention à cette heure.

RELIGION.

XXII. LEs Tartares qui obeyssent au grand Cham, ne sont pas tous de mesme Religion, ains sont differens en creance, vû que quelques-vns suiuent la fausse doctrine de Mahomet, qui fut receuë en ce pays la enuiron l'an mil deux cens quarante six. Ils obeyssent au Pentateuque de Moyse, & obseruent les choses commandées par la loy ancienne, & crient tous les iours Iahi Illo Illoloth, il n'y a qu'vn Dieu. Parmy ceux de Catay il y a quelques Mahometans, mais beaucoup plus d'idolatres dont la creance est telle. Ils tiennent qu'il y a deux Dieux, l'vn du Ciel, l'autre de la terre. Ils ne demandent au premier, lequel ils encensent chaque iour, que la santé & bon entendement : & à l'autre qu'abondance de fruicts, grand nombre de bestail, & choses semblables. Ils disent aussi que ce dernier a femme & enfans, & a soin du bestail, des semences & de leurs affaires: & toutes & quãtesfois qu'ils mangent, ils frottent auec la plus grasse chair la bouche de l'idole de la femme & des enfans, vû qu'ils en ont force petites effigies en leurs maisons, & iettent apres du boüillon de la chair aux esprits hors de la maison. Ils tiennent leur Dieu du Ciel en lieu fort haut, & celuy de la terre en bas. Ils croyent que nos ames sont immortelles, mais qu'elles passent d'vn corps en autre, & sont logées mieux, ou plus mal, selon leurs actions precedentes: enquoy ils suiuent la Metempsychose de Pythagore. Ils honorent encor le Soleil, la Lune, & les quatre Elemens, & leur font des sacrifices. Ils appellent le Pape, & tous les Chrestiens Dzinthis, qui signifie Payens, & Chaur, c'est à dire infideles, chiens, & idolatres. Ce qui est arriué depuis, qu'ayãs esté cõuiez par le Pape Innocẽt 4. à receuoir la foy Chrestienne, ils furent incitez par les Mahometans à suiure la Religiõ de l'Alcorá, cõme la plus pure, disant qu'elle n'enseignoit que l'adoration d'vn seul Dieu au lieu que celles des Chrestiens est farcie d'idoles : & d'ailleurs que la leur estoit gaillarde, & permettoit tout à l'homme libre, luy mettant les armes aux mains, au lieu que celle de Christ n'estoit bonne que pour les effeminez, & pour ceux qui demandent le repos. Ils font leurs idoles de feutre, où de drap de soye, & leur portent grande reuerence. Ils ne chomẽt ny solemnisent vn iour plus que l'autre, & ne ieusnent ny ne s'abstiennent en vne saison plus qu'en l'autre, cõme sont les Mahometans, ains les iours & les saisons coulent
XXIII. chez eux d'vne mesme sorte. Quant aux Tartares Iuifs ils sont descendus des dix tributs d'Israël, transportées par le commandement de Salmanazar Roy d'Assirie au pays d'Arsareth, du tẽps du Roy Osée. Les escriuains sont en different touchant ce pays d'Arsareth, & en parlent diuersement. Quelques vns veulent que ce soit le pays de Colchos appellé pour le iourd'huy Mingrelie, pource qu'Herodote escrit que les Colchois vsoient de la circõcision. Mais la plus grãde partie estime qu'Arsareth est la Prouince de Belgian, d'où les Iuifs sortirent sous le nom de Tartares l'an 1200, sous le grand Chingis fondateur

de l'Empire de Catay, & pource qu'ils auoient retenu la Circoncision, & quelque autre chose de la loy Mosaïque, ils deuindrent aisément Mahometans. Toutesfois ils sõt presque tous idolatres encore en Catay, hormis qu'outre les Mahometans, dont nous auons parlé, il y a encor quelque Iuifs & Chrestiens mais en petit nombre. Et quant aux Chrestiens leur Religion est fort alterée & corrompuë comme l'effect le declare, vû que voyans leurs parens ja vieux afin d'en dépescher le monde, ils les nourrissent de graisse plus que de raison, si biẽ qu'ils s'en vont languissant depuis cela, & si tôt qu'ils sont morts, ils brusient leurs corps, en recueillent fort soigneusement les cendres qu'ils gardent comme chose precieuse, en mettãt sur leurs viandes lors qu'ils prennent leurs refections. D'ailleurs ils ont suiuy l'heresie de Nestorius, qui s'est estendnë jusqu'à la ville de Campion, & regne encor en quelques-vns qui demeurent à Tangus, à Sucuir, à Cambalu & en d'autres villes de cét Empire. Ces Nestoriens quoy qu'ils parlẽt plusieurs lãgages selõ les pays où ils se trouuẽt, celebrẽt toutesfois seulement leur office en Chaldaiq. Leurs erreurs sont, qu'ils tiẽnent que la nature humaine en Iesus-Christ est sans personne semblablement humaine defectueuse, & pour cette cause ils mettent en Christ deux personnes. Ils n'appellent pas la Vierge Marie mere de Dieu, pource qu'ils disent, que le nõ de Dieu comprenant le Pere, le Fils & le S. Esprit, il s'ensuiuroit qu'elle seroit mere de toutes les trois Personnes diuines: toutesfois ils confessent à present qu'elle est mere de Dieu le Fils. Ils tiennent pour saint Nestorius, Theodore de Mopsueste, Diodore de Tarse, & Paul de Samosate, & condamnent S. Cyrille Alexandrin. Ils disent que c'est autre chose d'estre Dieu le Verbe, autre chose d'estre Christ. Ils n'ont pas le premier Concile d'Ephese, ny les suiuans. Leurs Patriarches ne sont pas esleus, mais viennent par succession de pere en fils. Ils le créent premierement grand Archeuesque puis sans autre ceremonie il succede au Patriarche qui vient à mourir. L'an 1119. le Prete Ian qui commandoit en la Prouince de Hatay ou comme quelques autres disent en celle de Tẽduc (les habitans du pays le nommoient Ioane) receut cette heresie Nestorienne, mais il fut ruiné par le grãd Chingis, ou Canguiste Roy des Tartares l'an 1162. & quarante ans apres qu'il eut receu cét erreur. Toutesfois il resta vn Seigneur d'vn petit Estat, qui fut recommandé par certains Religieux de S. Dominique au grand Cham par le commandement d'Innocent IV. Et l'on trouue encor aujourd'huy par les Estats qui sont sujets à cét Empereur beaucoup de Chrestiens qui suiuent toutesfois cette secte condamnée. Et mesme quelques Anglois qui ont esté en ces pays-là rapportent que l'Archeuesque de Cambalu couronne le grand Cham lors qu'il vient à succeder à l'Empire.

GENEALOGIE DES EMPEREVRS TARTARES.

IL faudroit auoir d'autres relations que celles qui nous sont tombées entre les mains, ou bien, estre plus proches du pays dont nous parlons pour faire le dénombrement des Empereurs qui y ont regné jusques à ce iour, & les specifier tous l'vn apres l'autre. Mais pource que nous n'en pouuons auoir une si parfaite & entiere connoissance, il se faut contenter seulement de ce qu'on a pû apprendre de ceux qui se sont aduancez plus que les autres à discourir de la succession de ces Princes. Paul Venitien tient cét ordre en nõmant les Empereurs qui ont dominé en Catay. Il met premier Canguiste, ou

Chingis, ou Cinchis, puis loge au second rang Chuy, au troisiesme Bachim, au quatriesme Allau, puis Mongu, & nomme apres Cublay, en la Cour duquel Paul demeura quelque temps. Mais Hayton Armenien leur a baillé les noms qui s'ensuiuent. Il nomme premier Changy Cam, puis Hoccora Cam, & apres Gino Cam, & met apres ceux-cy Mange Cam, puis Cobila Cam, qui bastit la ville de Lons en Cathay, qu'on tient estre la mesme que Cambalu. Il fait suiure en cette liste d'Empereurs Tamor Cam, qui regnoit en Cathay du temps de Hayton en l'an 1308. Entre les autres Hoccora Cam eut beaucoup d'enfãs, le plus vieil desquels estoit nommé Gino Cam, qui succeda à son pere en l'Empire de Cathay, & Iochy son frere vint aux parties Occidentales, & s'empara du pays de Perse, de Turquestan, & de quelques autres Prouinces, & vn autre frere nommé Baydo conquit les pays Septentrionaux, & prenant le chemin d'Europe vint en Hongrie, & engendra Tamerlan, celuy qui fit tant de maux aux Prouinces Occidentales d'Asie, & à quelques-vnes d'Europe. Or Gino Cam mourut ieune en Orient, & le plus proche apres luy nommé Mango fut fait Empereur. Cettuy-cy assaillit certaine Isle Orientale dont les habitans estoient rebelles. Mais les assaillis se plongerent secrettemẽt dans l'eau, & percerent le nauire où estoit Mango, de sorte qu'il perit auec tous ceux qui estoient dedans. Lors son frere Cobila nommé Cublay par Paul, fut crée Empereur, & fit profession de la Religion Chrestienne, que les successeurs n'ont toutesfois maintenuë. Celuy qui a fait l'abregé de l'Atlas de Gerad Mercator, descrit encor cette genealogie d'autre sorte. Il s'accorde auec les autres touchant le premier, & le nomme Cangy Can ou Cam, disant que c'est celuy-là mesme que Paul Venitien nomme Chinchis, qui viuoit environ l'an de grace 1202. Les Tartares viuoient auant sa domination brutalement sans loix, & sãs ciuilité, n'auoient aucune reputation parmy les Scythes, ny les autres nations, & payoient tribut à leurs voisins du bestail qu'ils auoient. Ce Changy estẽdit son Empire depuis la Chine jusques à la mer Caspie en bien peu de temps. Il eut pour fils Iochucham, qui engendra Zain Cham troisiesme Empereur nommé Bathi par quelques autres. Ce fut cettuy-cy qui rauagea la Russie, la Pologne, la Silesie, la Moranie, & la Hongrie. Le quatriesme Empereur fils de Bathi fut Temir Cultu, que nos histoires nomment Tamerlan, qui courut toute l'Asie, perça jusques en Egypte, prit Bajazet Empereur des Turcs, & le mena lié de chaines d'or par toute l'Asie. Le cinquiesme Empereur fils de Themir Curlu fut Temir Gzar, qu'on dit auoir esté tué en combattant vaillamment contre les Cheualiers Porte-croix de Prusse. Les sixiesme sorty de Temir Gzar fut Macmetzar, qui eut pour successeur Armetzar, & celuy-cy engendra Sziachmet huictiesme Empereur de Tartares.

DISCOVR

DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY, DE LA CHINE.

SOMMAIRE.

DIVERSES appellations du Royaume de la CHINE, tant anciennes que modernes. 2. Son circuit, & cõbien il contient de lieuës. 3. Partition de ce Royaume en quinze Prouinces. Le nombre de villes & citez qui sont en chacune Prouince. Leur situation forme de bastimẽs & grand chemins pauez vnis iusques aux montagnes, & taillez à coups de marteaux. 4. Description de la muraille qui separe les Chinois d'auec les Tartares, contenant cinq cens lieuës. 5. Du Palais & demeure Royale des Monarques de la Chine. 6. De la couleur & compositiõ d'humeur des Chinois. Fertilité incomparable des terres du pays qui portent trois & quatre fois l'année fruicts de diuerses sortes, qui produit miel, sucre, melons, prunes oranges de trois sortes. Abondance de soye, lins, chanvres, cottons, bleds, riuieres, arbres, musc, bestiaux & poissons de toutes sortes, herbes medecinales, mines d'or, d'argent & autres metaux & perles precieuses 7. Chinois industrieux, dispos, laborieux & naturellement enclins à faire bonne chere, & estre bien vestus, la forme de leur visage & hauteur de corps. 8. Façon de faire le musc en la Chine. 9. Forme & couleur des habits du peuple, des hommes & des femmes, la façon de leurs cheueux & fard. 10. Coustumes des Chinoises de porter petits souliers & les pieds ferrez de bandes & pourquoy. 11. Industrie grande des Chinois en l'art de sculpture & peinture, & à faire chariots à vents & à voiles. 12. Quelles sont les marchandises que les marchands vendent communément aux estrangers. 13. Comment se fait la vaisselle de Porcelaine en ce pays. 14. Du dot, mariage, festins nuptiaux & Poligamie des peuples de la Chine, & leurs loix touchant les successions & heredités. 15. Leur coustume estrange, par laquelle ils se contraints dans certains temps se marier ou d'entrer en Religion 16. Du mariage des Roys & de leurs enfans, & les festins solemnels qu'on y celebre. 17. Ceremonies pratiquées ès funerailles & obseques, festins funeraux & dueil des Chinois. 18. Leur breuuage fait de l'herbe Chia, au lieu de vin. Et quelles viandes sont appresties, leurs festins & banquets solemnels. 19. De l'inuention de leur artillerie & de leurs caracteres ou lettres hyeroglifiques, & façon estrange d'escrire & tirer leurs lignes du bout de la page en bas 20. Quelles sont leurs montures & carrosses en leurs voyages, & quels leurs vaisseaux & équipage de marine. 21. De la pesche qui se fait par l'industrie des Corbeaux marins ou Plongeons. 2. Des respectueuses requestes presentées au Loytia, & des façons de faire estranges en leurs visites, & conuersations des

compagnies. 23. Richesses de la Chine en mines d'or, d'argent & autres metaux, per-
les, vases de porcelaine, fourrures precieuses, de lin, de laine, cotton, soye, sucre,
miel, rhubarbe, camphe, vermillon, pastel, musc. 24. Revenus du Roy à quoy se mon-
tent, & quel tribut il leue sur chacune sorte de marchandise. 25. Quelles sont ses for-
ces, ses gens de guerre & l'ordre qu'il y tient, & premierement du Conseil de guerre
estably en chaque Prouince. 26. De l'infanterie & caualerie Chinoise, leurs appareils
de guerre, leurs armes & façons de combattre. 27. Des forces nauales. 28. Particu-
liere relation des gens de guerre entretenus & soudoyez en chaque Prouince. 29. Des
Academies de la Chine, des Visiteurs establis sur icelles par le Roy, & des Promo-
tions solemnelles qui s'y font de trois en trois ans au grade de Loytias. 30. Serment
que prestent par deuant les Visiteurs, ceux qui doiuent receuoir le degré de Loytias,
31. Du Conseil des douze Auditeurs, *érigé en la ville de Taybin. 32. Des Vice-*
Roys & Gouuerneurs des Prouinces appellez Comon, Insuanto. *33. Des autres Of-*
ficiers particuliers comme le Tompo, Quinchay *& autres Iuges, & leur forme de*
proceder en l'administration de la Iustice. 34. Des supplices dont ils vsent contre les
criminels. 35. Leurs loix touchant les voyageurs & mendians. 36. De l'idolatrie
des Chinois, & quels Idoles ils adorent, leurs Sacrifices au diable, & leur croyan-
ce touchant le Ciel & choses celestes. 37. Description de plusieurs manieres de sor-
dont ils vsent 38. Leur opinion touchant la creation du monde qu'ils disent auoir est
bastÿ par le Tain, *Deité logée au Ciel. 39. Leur croyance touchant l'estat des Ames*
separées du corps. Et la forme de leurs prieres pour les Trespassez. 40. De leurs
Monasteres & des quatres ordres de Religion, qui ont chacun leur General appell
Tricon. *41. Genealogie des Roys de la Chine.*

LE grand Royaume des Sinois dont Ptolomée a connu l
nom, & ignoré la puissãce, est celuy mesme que Marc Paul
nomme la Prouince de Mangi, & que nous appellons ordi-
nairement la Chine sans qu'on puisse sçauoir quel fonde-
mẽt on a eu qui pût cõnier les premiers autheurs de ce nom
à l'imposer en cette sorte, si ce n'est que la chose soit arri-
uée par corruption du mot, & que de la Sine on ait fait la Chine, changeant
vne lettre en deux, & que la coustume & la continuation ait eu cét aduan-
tage sur l'antiquité de le faire passer ainsi alteré iusqu'à nostre siecle.

Ceux qui sont voisins de cét Estat luy donnerent ordinairement le nom d
Sangley, mais les Chinois selon Magin & Mergator, luy baillent celuy d
Tame, ou bien selon l'Autheur de l'Histoire generale de la Chine, celu
de Taybinco, qui ne signifie autre chose que le Royaume, & les habita
se nomment eux-mesmes Tangis. C'est le pays le plus Oriental de tou
l'Asie, ayant pour voisin du costé d'Orient la mer Oceane, & vn peu p
auant l'Isle de Coree, puis les Isles du Iapon, du Midy, en partie de la m
Oceane, & en partie le Royaume de Conchinchine, du Couchant les Br
mas ou Brachmanes, & vne partie, & de la Tartarie, & du Nord, la seule T
tarie, de laquelle ce Royaume est separé par des montagnes, & à leur
faut par des murailles. Il s'estend presque depuis le Tropique de l'Esq
uice iusques au cinquante-troisiesme degré de latitude, & contient en
longueur tous les Meridiens compris entre le cent trente & le cent soix

tieſme degré. Mais afin de ſçauoir plus exactement ſon eſtenduë, & ſa grandeur nous rapporterons icy ce que les Chinois meſme en ont eſcrit, & qu'on a trouué dans leurs liures.

Ce Royaume contient donc en circuit ſelon eux ſoixante neuf mille cinq cens ſaize Diez, qui eſt vne meſure dont ils vſent: & ces Diez reduittes à la façon de compter d'Eſpagne font preſque trois mille lieuës de tour, & mille huict cens lieuës de long.

On a trouué dans le meſme liure d'où ce calcul a eſté tiré, que les Chinois ont ſeulement trois meſures pour arpenter, qu'ils appellent en leur langue Lij, Pu, & Icham, qui eſt autant preſque que ſi nous diſions ſtade qui eſtoit de cent vingt-cinq pas, lieuë, iournée. La meſure qu'ils nomment Lij comprend autant d'eſpace qu'on en peut aſſigner à la voix qu'vn homme pouſſe de toute ſa force en vn temps coy, & en vne belle plaine. Dix de ces Lijs font vn Pu, qui eſt vne grande lieuë Eſpagnole: & dix Pus font vne iournée entiere par eux appellée Icham, qui reuient à douze grãdes lieuës. Suiuãt ce compte on trouue que ce Royaume contient les lieuës ſuſmentionnées. Il eſt vray que par le calcul de quelques autres liures, on a trouué plus de lieuës: mais par le P. Martin de Herrade Prouincial des Auguſtins aux Philipines & tres excellent Geometrien, & Coſmographe a vû & conneu que ceux que nous auons ſuiuis eſtoient veritables, & que ce pays auoit trois mille lieuës de tour, & mille huict cens de long, commençant à la Prouince d'Olam, qui tire plus vers le Midy, & eſt plus proche de Malaca.

Ce Royaume eſt diuiſé en quinze Prouinces, dont la chacune a plus d'eſtenduë que le plus grãd Royaume dont nous ayons connoiſſance en Europe. Quelques-vnes de ces Prouinces portent le nõ de la ville capitale ou ſe tiennent les Gouuerneurs, Preſidents, & Vice-Roys. Entre ces Prouinces il y en a deux, Paguia, & Tolanchia, qui ſont gouuernées par le Roy en perſonne, & par ſon Conſeil, à cauſe que ce Prince reſide touſiours en l'vne de ces deux qui ſont les plus grãdes de tout ſon Eſtat, & les mieux peuplées. Ce n'eſt pas toutesfois que ce ſeul ſujet le conuie à s'y tenir ordinairement, vû qu'il le fait pluſtôt à cauſe du voiſinage des Tartares, auec leſquels les Chinois ſont cõtinuellement en guerre.

Et afin que le Roy de la Chine pût plus aiſément remedier aux troubles & inconueniens qui pourroient ſuruenir de ce coſté-là, & par meſme moyen offenſer ſon ennemy auec plus de commodité, il y a logé ſa Cour, & eſtably ſa demeure.

Les quinze Prouinces s'appellent Paſquia, Canton, Foquiem, Olam, Cincay, Suſuam, Tolanchia, Canſay, Oquiam, Auchco, Honam, Zanton, Quicheu, Chequeam, & Saxij, ou Sancij. Toutes, mais principalement les dix qui ſont maritimes, & aſſiſes prés des coſtes de la mer, ſont preſque de tous coſtez ſeparées par de belles riuieres d'eaux douces profõdes & nauigeables, & bordées de part & d'autre de grands riuages, & de beaucoup de bonnes villes, qu'on peut non ſeulement nombrer, mais nommer, à cauſe que les Chinois ſont ſi curieux qu'ils mettent en leurs liures iuſques aux noms des maiſons de plaiſir que les Seigneurs, & Loytias y poſſedent. Mais il me ſuffira de mettre le nombre des villes & Citez qui y

ſont en chaque Prouince, & d'eſtre bref en cecy pour n'ennuyer pas mon Lecteur.

La Prouince de Paquia, où le Roy & ſon Conſeil demeurent ordinairement contient quarante-ſept Citez, & cent cinquante Villes. La Prouince de Canton contient trente-ſix Citez, & cent quatre vingts dix Villes. Celle de Fequiem trente trois Citez, & cent quatre vingts dix Villes. Celle d'Olam 90. Citez, cent trente Villes. Celle de Cinſay trente-hui& Citez & 124. Villes. Suſnan quarante quatre Citez, & cent cinquante Villes. Tolanchia cinquante & vne Cité, & ſix vingts trois Villes. Canſay vingt quatre Citez, & cent douze Villes. Oquiam dix-neuf Citez, & ſoixante & quatorze Villes. Aucheo vingt cinq Citez, & vingt-neuf Villes. Honam vingt Citez, & cent deux Villes. Xiton trente-ſept Citez, & ſoixante & dix-hui& Villes. Quicheu quarante cinq Citez, & cent treize Villes. Chequeam trente-neuf Citez, & quatre vingt quinze Villes. Sxij ou Scaneij quarante-deux Citez, & cent cinq villes. Or les Chinois ont couſtume de terminer le nom des Citez par cette ſyllabe Fu, qui vaut autant à dire que Cité, comme Taybinfu, Contanfu, & le nom des Villes par cette ſyllabe Cheu.

Entre ce grand nombre de villes & de Citez, il y en a pres de deux cens de marque, qui ſont pour la pluſpart baſties ſur des riuieres qui portent bateaux & ceintes de foſſez larges, & profõds, cloſes de murailles de pierre de taille depuis le bas juſqu'au haut, & ſur le haut il y a de la brique faite de meſme matiere que la vaiſſelle de Porcelaine, & ſi proprement cimentée qu'en peu de tẽps elle durcit en telle ſorte qu'on ne peut meſme en deſioindre les carreaux à coups de pics, & de matteaux. Les murailles ſont ſi eſpaiſſes que quatre hommes pour le moins y peuuent marcher de front, voire ſix en quelques endroits outre les guerites, galeries, & promenoirs cachez, où les Gouuerneurs vont à plaiſir; le patapet dedans & dehors eſtant ſi ſpacieux & libre, que ſix hommes de cheual peuuent marcher enſemble tout de front. Pour la commodité des batteries, & deffenſes il y a des tours, & des bouleuars proches les vns des autres, qui ont leurs ſentinelles commodément diſpoſées, & leurs caſemattes propres. On trouue que quelques-vnes de ces murailles ſont debout depuis plus de deux mille ans, ſans qu'il y paroiſſe nulle creuaſſe ou ouuerture, tant les Voyers, & Controolleurs des baſtimens publics prennent garde à ce qu'il ne s'y face aucune fente, ou ouuerture. Chaque ville de marque eſt baſtie comme s'enſuit. Il y a deux grandes, & larges ruës droites, my parties en Croix, & longues autãt que la portée de l'œil le plus vif ſe peut eſtendre, qui aboutiſſent à quatre portes eſgalement diſtantes, toutes garnies de fer, & magnifiquement baſties, & dont la veuë eſt merueilleuſemẽt agreable. Ces deux ruës croyſées ſont entrecoupées d'autres ruës, & ruettes, & enrichies de baſtimens publics, & particuliers qui ſeruent à la remarque des places, & des deſtours diuers. On void aux deux coſtez des ruës des portiques qui s'aduancent & ſeruent à cõtregarder les allans & les venans, outre ce les boutiques des artiſans, les garantiſſe des pluyes, & autres incommoditez de l'air.

D'auantage on y void de grandes & belles arcades de pierres polies, magnifiquement dreſſées, que les Gouuerneurs font faire, auec diuerſes inſcriptions auant que de ſe retirer des villes, apres y auoir ſeruy le temps que le Roy leur a preſcrit. Aux plus commodes, & frequents endroits de chaque ville on void les ſuperbes baſtimens, & logis des Gouuerneurs, auec leurs

beaux iardins, vergers, fontaines d'eaux viues, & ruisseaux qui arrosent artificiellement les parterres pour le plaisir de ses Seigneurs qui ont aussi leurs voliers, parcs, garennes & boccages, tellement qu'il n'y a Palais de Gouuerneur qu'on ne puisse comparer à vne ville. Les maisons des particuliers aupres de la mer, sont basses & en terre ferme, elles ont diuers estages, & sont peintes par dehors, ou enduites d'vn blanc clair & net au possible.

On void à l'entrée vn porche spacieux, & ouuert, garny d'armoires proprement agencées qu'ils rempliſſent d'Idoles, & apres on void des viuiers pleins de poissons, des iardins au haut des maisons. Les pierres des bastimens sont soigneusement polies, & tellement enduites, qu'on diroit qu'elles sont dorées. Le couuert est poly de mesme, & cimenté si proprement que les pluyes ne luy peuuent nuire: & ces toicts là durent plus de cent ans, les goutieres estans faites de marbre ingenieusement mis en œuure. On y void au deuant des portes des maisons, des arbres touffus & verds, arrangez par ordre & par compas, si plaisans à voir que les yeux plus las, & plus foibles en sont aussi tôt recreez. Or outre que plusieurs de ses villes sont trauersées de grands fleuues, il y en a aussi quelques-vnes accomodées de canaux pour donner entrée aux vaisseaux marchands qui y chargent & deschargent force biens, de mesme qu'on void à Vtrec & autres villes du Pays Bas, & il y a des leuées propres pour aller aussi par terre, outre les ponts de pierre qui sont tant aux villes qu'en plusieurs endroits de la campagne.

Quant aux riuieres qui enflent & haussent, tellement qu'on ne peut y planter des pauls, ou bastir des arches, on dresse dessus les ponts de batteaux. Hors des villes sur tout maritimes, on void des faux-bourgs superbemẽt bastis, auec de belles grandes ruës, où sont les tauernes & hostelleries pour les marchands estrangers, & l'on trouue en ces lieux-là outre les boissons delicieuses selon la coustume du pays toutes sortes de viandes cuites & cruës.

Pour le regard des petites villes & bourgades, dont quelques-vnes sont composées de trois mille feux, y compris les villages fort proches les vns des autres, il y en a tant qu'on n'en sçait pas le conte. Elles sont pour la pluspart en fort belle assiette, bien fournies d'eaux & de bois, & l'on ne void presque autre chose par les campagnes que des maisons des riches laboureurs qui sont fort hautes.

Toutes les maisons ont ordinairement trois portes, celles du milieu qui est grande, & celles des deux costez plus petites, & faites à proportion selon leur mode de bastir.

Il faut aduoüer qu'il y a d'excellens Architectes en ce Royaume, & si les ouuriers y sont bons, les materiaux pour bastir y sont les meilleurs du monde, pource que, comme i'ay desia dit, il y a vne terre blanche dont l'on fait des carreaux qui sont si forts, qu'il faut auoir de bons marteaux, & vne grande force pour les rompre. En toutes les Citez capitales on void le logis du Roy, demeure du Gouuerneur, qui est touſiours magnifique. Les chemins y sont les meilleurs, & les mieux pauez de toutes les terres descouuertes, & si plains & vnis par tout, que iusques aux montagnes il y a de grands chemins taillez à coups de marteau, & pauez de pierre, & de carreau, de sorte qu'au dire de ceux qui l'ont vû, c'est vne des plus remarquables ouurages, & des plus commodes qu'il y en aye en tout le Royaume. On void

en la ville de Fucheo vne tour deuant le logis du Treſorier General du Roy, qui ſurpaſſe ſelon le témoignage de ceux qui l'ont vûë, tous les édifices Romains, eſtant fondée ſur quarante colomnes, dont la chacune eſt baſtie d'vne ſeule pierre, qui eſt ſi grande & ſi groſſe qu'elle eſtonne ceux qui la conſiderent.

Mais pource que nous auons cy-deuant parlé de la muraille qui ſepare les Chinois d'auec les Tartares, il me ſemble qu'il eſt à propos d'en diſcourir icy plus particulierement pour ſatisfaire au deſir de ceux qui deſirent en eſtre informez au long.

Cette muraille ou enceinte qui a cinq cens lieuës de long, & commence depuis la ville d'Ochioy, qui eſt entre deux montagnes fort hautes, & s'eſtend du Ponant au Leuant fut faite par vn Roy nommé Tzintzon, afin de deffendre la Chine des Tartares. Toutesfois il faut entendre que de ces cinq cens lieuës que contient cette muraille, il y en a quatre qui ſont fermées de fort hautes montagnes, pour le regard de ces cent autres qui eſtoient pour clorre la diſtance qu'il y auoit entre ces montagnes, ce Roy fit faire des murailles de pierre de taille tres-forte, qui a ſept braſſées de large par bas, & autant par haut. Elle commence du coſté de la mer en la Prouince de Canton, & va par celle de Paquia, & de Canſay, & finit à celle de Suſuan.

Ce Roy voulant faire cét œuure admirable prît la troiſieſme partie des habitans de ſon Royaume, qui moururent preſque tous en cette beſongne, ou à cauſe du chemin, ou pour le changement d'air, combien que chaque Prouince aboutît à la partie la plus voiſine. Auſſi cét ouurage ſi ſuperbe fut cauſe que tout le Royaume ſe reuolta, & qu'on tua le Roy, apres qu'il eut regné quarante ans, & vn ſien fils nommé Agntzi autant que luy.

Venons maintenant à la demeure du Roy pour acheuer la deſcription de ce qu'on void de plus remarquable en ce Royaume. Il ſe tient ordinairement en la Prouince de Paquia en la ville de Taybin, au Suntien, ou comme nous auons ja dit à cauſe des Tartares dont elle eſt voiſine, ou peut eſtre plutôt à cauſe de l'air du pays qui eſt plus ſain, & plus doux en cette Prouince qu'aux autres, cõme on peut connoiſtre par le mot de Suntien, qui vaut autant à dire en leur langue que ville celeſte. Cette ville eſt ſi grande que pour la trauerſer de porte en porte, il faut qu'vn homme marche toute vne iournée ſur vn bon cheual & en diligence: encor n'y comprend-on pas les faux-bourgs, qui ont autant de tour ou peu s'en faut que la ville.

Il y a ſi grand nombre de peuple dedans, que les Chinois aſſurent que s'il eſtoit beſoin de faire leuée de gens pour quelque preſſante occaſion, on pourroit aſſembler deux cents mille hommes armez, dont les cent mille ſeroient gens de cheual.

On void à l'entrée de la ville vers le Leuant, le grand & ſuperbe Palais du Roy où il demeure d'ordinaire, combien qu'il en ayt deux autres, l'vn au milieu de la ville, l'autre au bout deuers l'Occident. Ce premier Palais eſt ſi grãd & plein de tant de ſingularitez, qu'il faut quatre iours entiers pour le bien voir à loiſir, ainſi qu'on rapporte.

Premierement il eſt entouré de ſept murailles rangées, en telle ſorte qu'en l'eſpace qu'il y a d'vne muraille à l'autre, on peut aiſemẽt faire tenir dix mille

soldats, qui font en garde ordinairement au logis du Roy.

Il y a au dedans soixante & dix-neuf sales magnifiques, & d'vn artifice admirable, où l'on void vn grand nombre de femmes qui seruent le Roy en lieu de Pages, & de Gentils-hommes. Mais les principales pieces de ce Palais sont quatre belles sales, où le Roy donne audience aux Ambassadeurs, qui viennent des pays & Royaumes estrangers, & pareillement aux Seigneurs & principaux de ses Estats, lors qu'il tient sa Court: ce qui n'arriue guere souuent, pource qu'il ne se laisse guere voir au peuple hors de son logis, & presque tousiours il ne paroit qu'à trauers vne verriere.

La premiere de ces sales est faite de fonte auec grande curiosité, & grand nombre de belles figures. La seconde a le plancher de l'aire fait de massonnerie d'argent de grande valeur. La troisiesme est de fin or parfaictement bien esmaillé. La quatriesme est de si grand prix, & l'on y void tant de richesses, qu'elle surpasse de beaucoup les trois autres, d'autant qu'elle represente la puissance & les moyens de ce grand Roy, & pour cette cause ils l'appellent en leur langue, la sale du Tresor du Roy, assurant qu'elle est bien digne de ce nom, attendu qu'elle contient le plus grand tresor qu'aucun Roy puisse auoir.

Encor outre le tresor, il y a grande quantité de ioyaux de valeur inestimable, & vne chaire où ce Prince s'assiet en Majesté faite de marbre, dans lequel on void plusieurs pierres precieuses enchassées, & des escarboucles si riches, qu'en la plus grande obscurité de la nuict elle rendent la sale aussi claire que s'il y auoit beaucoup de chandelles allumées.

Les parois de cette sale sont de diuerses pierres de grande valeur, mises en œuure auec beaucoup d'industrie, & pour comprendre en vn mot tout ce qui se dit de cette sale, il suffit de sçauoir que c'est la plus belle piece qui se puisse voir en tout le Royaume, & qu'elle contient tout ce qui est de meilleur, & de plus riche.

QVALITE'.

NOus auons vû l'estenduë de ce grand Royaume, nous auons fait le dénombrement de ses villes, & remarqué la magnificence de ses bastimens, voyons maintenant si le pays merite de telles despenses, & s'il est capable de fournir aux frais excessifs de ces édifices. Pour cõmencer donc il faut sçauoir que le remparement des Estats sujets à ce puissant Monarque est fort diuers, à cause qu'ils sont presque tous assis en tirant du Midy au Septentrion, & ont vne si grande estenduë de pays, qu'encor que l'Isle d'Aynan qui est proche de ce Royaume soit à dix-neuf degrez de hauteur, ou latitude on a toutesfois connoissance de quelques Prouinces esloignées de l'Equateur de plus de cinquante degrez, ainsi que nous auons ja dit en descriuant ce Royaume. VI.

Or l'on peut assez cõnoistre la distance qu'il y a d'vne extremité du Royaume à l'autre par la grande difference des couleurs qu'il y a entre ses habitans. Car les Portugais qui ont trafiqué, ordinairemẽt à Canton auec les Chinois,

pource que cette ville est assez pres de Macao, où lesdits Pōrtugais se sont habituez dés long-temps, rapportent qu'on void en ceux qui trafiquent des visages de couleurs fort differentes.

Ceux qui naissent en la Prouince de Canton, & en toute cette coste sont noiraux, comme ceux de Fez en Afrique, pource que ce pays est enmesme parallele que la Barbarie. Mais ceux des autres Prouinces en dedans sont blancs la pluspart, les vns toutesfois plus que les autres selon qu'ils sont plus aduancez dans le pays froid, vû qu'il y en a quelques-vns qui retirent aux Espagnols & d'autres qui sont plus blonds, qui ressemblent à peu pres à des Alemands, estāt blonds & rouges. Bref on ne peut dire en general de ce grand Royaume qu'il soit chaud ou froid d'autant qu'il est enclos dans la zone, ou ceinture, que les Geographes appellent Temperée, & aussi pource qu'il s'estend vers vn mesme Climat que l'Italie. Et par là l'on peut assez entendre sa fertilité, qui est sās doute la plus grande qui soit au monde, encor qu'on luy vueille comparer le Peru, & la nouuelle Espagne.

Car c'est chose assurée que la terre y porte trois & quatre fois l'année, & ce qui fait encore connoistre la bonté de l'air, c'est que le pays y fourmille d'enfans, qui sont beaux à merueilles en leur petitesse. Mais afin de specifier quelque chose, ce pays produit toute sorte de verdure, & grande quantité de diuers fruicts pareils à ceux qui viennēt en Espagne, outre beaucoup d'autres qu'on ne connoit par deçà, pource qu'ils sont differens des nostres, & tous ses fruicts sont bons comme on dit, par excellence. Il y a trois sortes d'oranges, les vnes si douces qu'elles surpassent le succre en douceur, les autres vn peu moins, & les autres qui ont vne petite pointe d'aigreur fort plaisante au goust.

Il y a aussi vne sorte de prunes qu'ils appellent Lechais, qui sont d'vn goust extrémement agreable, & ont outre cela telle proprieté qu'elles ne soulent iamais, & ne font point de mal à l'estomach, combien qu'on en mange beaucoup. Il produit des melons en aboundance, qui sont fort gros, & excellemment sauoureux, & vne sorte de pommes de couleur brune, qui sont grosses, & de tres-bon goust. Il y a grande quantité de succre par tout ce Royaume, qui est cause qu'il est à bon marché, que cent liures du plus fin, & du plus blanc, mesme lors qu'il est plus cher, ne vaut pas plus de six reales.

Il y a du miel en grande abondance, tellement qu'il y est à fort bon prix de mesme que la cire, dont l'on peut charger des Nauires entiers, & des floutes mesmes. Ils ont beaucoup de soye & parfaitemēt bonne, il y vient beaucoup de lin, dont le cōmun peuple s'habille ordinairement & du chanvre aussi auquel ils se seruēt à calfeutrer leur Nauire, & à faire des cordes & des chables. Aux terres dures & seiches, encor qu'elles soient pierreuses, ils recueillent beaucoup de coton, & y sement du bled, de l'orge, & du seigle, de l'auoine, & plusieurs autres sortes de grains, qui rapportent tous beaucoup, & autant les vns que les autres, Aux terroirs humides, & aquatiques qui y sont en grand nōbre à cause de l'abondance de belles riuieres qui sont en ce Royaume, ils y sement du ris, qui est la cōmune viande de cette nation, & en recueillent en telle quātité, qu'au tēps qu'il est le plus cher vne haneque mesure d'Espagne assez grāde ne vient à valoir qu'vne reale, & la terre porte ordinairement de

ce grain, & de tous les autres trois & quatre fois l'année, comme nous auons jà dit. Aux hauts pays qui ne sõt pas propres pour semer, ils ont de belles rangées de pins, qui portent de gros pignons fort sauoureux, & des chastagniers aussi, & outre ces arbres ils y sement du maiz, qui est le manger & pain ordinaire des Indiens de Mexique, & du Peru, auec beaucoup de paniz, pour ne perdre vn espan de terre. Toute la plaine cãpagne est tres-agreable à voir, l'on y sent beaucoup de diuerses fleurs odorantes de toutes sortes qu'elle produit. Dauantage elle est embellie de belles rangées d'arbres, qui bordent communément les riuieres & les ruisseaux.

Les Loytias ont coustume de planter de grandes forests fort espaisses, où ils nourrissent force sangliers, daims, conils, liévres, & autres bestes diuerses, des peaux desquelles ils font de tres-bonnes fourrures, & specialemẽt de martres zibelines qui y sont en grand nombre. Il y a du mule en grãde abondance qui vient d'vne espece de petites bestes, qui ne mãgent autre chose qu'vne racine odoriferante nõmée Camarue, qui est de la grosseur d'vn doigt. Outre ce il y a grande quãtité de bœufs & de vaches, qui valent si peu qu'on en a vne bien bonne pour moins d'vn escu & demy, & aussi des beuffes qui valent la moitié moins, & des pieces de venaison qu'on trouue entieres pour dix sols ou enuiron, & beaucoup de pourceaux qui ont la chair aussi bõne & aussi saine que le mouton en France ou en Espagne. Il y a grande abondance de chévres, & si grand nombre d'oyseaux qui se nourrissent aux lacs & riuieres, qu'il s'en cõsume chaque iour aux moyennes villes du Royaume beaucoup de milliers, cõbien que ce soyent canards pour la pluspart, l'on a remarqué particulierement qu'à Canton, qui n'est pas des plus grandes villes, on en mange tous les iours douze mille. Il y a force poules & chappons, de sorte que deux liures de cette chair sans plume & toute habillée ne vaut ordinairemẽt que deux fois, qui est vne espece de monnoye valant enuiron deux doubles tournois, & ainsi des autres. Il y a aussi beaucoup d'herbes propres pour la medecine & du rhubarbe tres fin, & en fort grãde quantité & de la racine nõmée Chine du nom du Royaume, & des muscades en telle abondance qu'on en peut charger de grandes flottes, & toutes à si bon marché que quatre cens ne valent qu'vne reale, & six liures de girofle demie reale. C'est vne merueille de voir le poisson qui y est de toutes sortes, non seulement aux costes de la mer, mais aussi aux dernieres Prouinces du Royaume, & qui en sont plus esloignées, à cause des belles grãdes riuieres qui se trouuẽt par tous ces pays. Outre cela il y a force mines d'or & d'argent, & autres metaux. Il se trouue aussi vne infinité de perles par tout ce Royaume, toutesfois elles ne sont gueres rondes pour la pluspart. Venons maintenant à esplucher les mœurs & les humeurs de ces gens qui iouyssent de toutes ces commoditez & delices, & n'ont pour contre-poix que de grands tremblemens de terre qui ruinent quelquesfois des villes entieres.

MOEVRS DE CE TEMPS.

C'Est chose estrange qu'au lieu de voir en ce grand Royaume force gens oisifs, qui se cõtentent de ce que la terre y produit, on n'y apperçoit que force bõs mesnagers qui aident à la felicité du pays par leur peine & industrie, veritablement telle, qu'ils ne pardonnent à montagnes, vallées, bords & ri-

uages quelconques tellement qu'ils y sement & plãtent tout ce qu'ils croyent que le terroir peut porter. Ils supportent plus facilemẽt ce trauail, pource que chacun ioüyt paisiblemẽt de son bien, & qu'on n'y souffre aussi nuls faineans ny vagabons, ains telles personnes sont reputées infames, & rigoureusement punis. Dauantage ils sont cõuiez à ce labeur par la deffence qui leur est faite de sortir hors du Royaume, lequel il faut par cõsequent qu'ils cultiuent s'ils y veulent bien viure, & d'ailleurs les Chinois estans naturellement enclins à faire bonne chere, & à estre touſiours bien vestus, & auoir leurs maisons bien accommodées, cela les pouſſe à bien mesnager, & trauailler en ce qu'ils possedent. Ils ne mesurent nulle sorte de marchandise, encore que ce soit mesme du linge, mais vendent toutes choses au poids, pource qu'il n'y peut pas auoir tant de tromperie. Ils ne laissent pourtãt de tromper quelquefois les estrãgers qui trafiquent auec eux, & principalement au musc, qui se fait en cette sorte. Ils battent les muscs, qui sont de petites bestes, comme nous auons dit, & les meurtrissent à force de coups, tellemẽt, qu'ils les tuent, puis les mettent en vn lieu où elles se corrompent plus facilement, leur liant premieremẽt bien fort les parties par où le sang peut sortir, & laissant tremper en iceluy les os qui sõt cassez bien menu, & apres que tout leur semble estre assez pourry, ils les coupent par pieces auec leur peau, & en font de petits sachets que les Portugais qui les acheptent appellent Papos : & ce musc est le meilleur, & le plus fin qu'on apporte des Indes, mais sujet à tromperie, d'autant qu'ils ont accoustumé d'y mettre & cacher dedãs de petits morceaux de plomb, & autres choses pour les faire peser dauantage.

VIII. Les habitans de la Chine sont tous de bonne disposition de corps, dispos & gaillards de leur personne, mais vn peu plus grands que petits. Ils ont tous communément le visage large, de petits yeux, le nez plat & camus, & n'ont point de barbe, mais vn peu de poil seulement aux deux costez du menton. Il est vray qu'il y en a quelques-vns qui ont les yeux grãds, la barbe bien faite, & les traicts du visage bien beaux : mais le nombre de ceux-là est petit au regard des autres : & l'on croit mesme qu'ils sont venus d'vne nation estrangere, qui s'est meslée anciennement auec les Chinois lors qu'il estoit permis de sortir du Royaume. Ils laissent tous venir les ongles de la main gauche fort grãdes, & portent courtes celles de la droite. Ils ont aussi les cheueux longs, & en sont tous fort curieux, & cette mode de porter de longs cheueux, & de grãdes ongles n'est sans superstition, vû qu'ils disent qu'ils seront enleuez au Ciel par ces longs cheueux, & ces grandes ongles. Ils les entortillent sur la teste auec vn reseul d'or bien mignonnement accommodé, ou bien auec des espingles qui sont aussi d'or.

IX. Les habits dont les nobles & les principaux vsent, sont de soye de diuerses couleurs, qui est tres-belle en ce pays-là, & de haut lustre. Le commun peuple & les pauures gens s'habillent d'autre soye qui est moindre, ou bien de lin, ou de sarge, ou de cotton. Cét habit est leger & propre selon la qualité du pays, qui est temperé pour la pluspart, & ils ne peuuent porter des estoffes plus pesantes, vû que quãt au drap, il ne s'en fait point en tout le Royaume. Ils vsent de sayes faites à la mode du temps passé, qui sont à grãds cartiers plissez bien menu, où il y a vne pochette qui ferme sur le costé gauche, & leurs manches sont grandes & grosses. Sur ces sayes ils portent de grandes robes qui sont faites à nostre mode, horsmis qu'elles ont les manches plus larges.

Les Princes du sang Royal, ou ceux qui sont estáblis en dignité sont differens en habits des Cheualiers ordinaires, en ce que les Princes portét le saye brodé d'or & d'argent par le milieu de la ceinture, les autres ne l'ont que garny d'or par les bords. Ils vsent de chausses fort bien faites auec l'arriere poinct, & portent des botines & des souliers de velours fort mignards. Ils portent durant l'hyver, combien qu'il n'y faille pas grand froid, leurs sayes & leurs robes fourrées de peaux de bestes, principalement de martres zibelines, & en portét tousjours autour du col. Ceux aussi qui ne sont pas mariez sont differens de ceux qui le sont, en ce qu'ils portét les cheueux dessus le front, & vsent de plus hauts bonnets. Les femmes se parent fort curieusement, & s'habillét d'vne façon qui retire fort à l'Espagnole. Elles portent beaucoup de bagues, de ioyaux d'or & de pierreries, & vsent de demy sayons à mãche large qui ne leur viennent que jusqu'au dessous des mammelles. Elles s'habillét de brocats ou toiles simples, ou soyes, les plus pauures portent du veloux ras & de la sarge. Leurs cheueux sont beaux, & elles en sont fort curieuses, & les portét cordonnez & entortillez autour de la teste, auec vn large ruban de soye garny de perles & de pierreries. Elles vsent de fard, & tiennent pour grande gẽtillesse d'auoir les pieds petits, & pour cette cause dés leur enfãce on les leur lie biẽ serré auec des petites bandes qu'elles endurent patiemmẽt, pource que celles qui les ont plus petits sont estimées plus gentilles. Mais cette coustume n'est seulemẽt venuë de leur curiosité, mais encor de la ialousie des hõmes qui l'õt introduite, afin qu'elles ne puissent presque marcher, & ne pouuant aller que pesamment & de mauuaise grace, elles ne sortent guere de la maison. Et cette coustume est tellement ancienne & receuë en ce pays qu'elle est comme passée en force de loy, de sorte que la fẽme qui l'enfraindroit auec ses filles, en courroit note d'infamie, & seroit punie. Au surplus elles sont fort hõnestes & resserrées, de sorte qu'õ n'en voit iamais vne à la fenestre ny à la porte, & si les maris inuitent quelques-vns à disner, elles ne se monstrẽt point, & ne s'assient iamais à table, si celuy qui est conuié, n'est parent ou grãd amy. Quand quelqu'vne va voir son pere, sa mere ou quelqu'vne de ses parẽtes, elle va tousiours dãs vne chaire à bras portée par quatre hommes, toute entourée de cages, & de jalousies de fil d'or & d'argent ou de soye prés à prés de peur qu'on les voye: nonobstãt qu'elles puissent voir tous ceux qui vont par la ruë, & outre ce elles sont accompagnées d'vn grãd nombre de seruiteurs. Ainsi l'on trouue peu souuent par les ruës vne femme de marque, & semble qu'il n'y en ait presque aucune en toutes les villes. X.

Ils sont ingenieux au possible, vsent de sculpture, & sont grands peintres de fueillages, d'oiseaux, & de chasse, comme on peut voir par les licts & tables qu'on aporte de ce Royaume. Ils vsent au plat pays d'vne espece de chariots à vent & à voile. Les Holandois en ont voulu faire vn de mesme pour plaisir, mais il n'a guere duré, & auec cela il ne faisoit pas grãd chemin comme les autres. Ils sont fins & bien entendus à vendre & achepter, de sorte qu'en fait de trafic, ils partiroient vn petit cheueu. Les marchãds qui sont en grand nombre en chaque ville, estallent à leur huys vne table, ou toutes les marchandises qu'ils ont à vendre sont escrites: & celles qu'ils vendent communément sont brocatels & toiles d'or, & diuerses pieces de soye de tres-belles couleurs. Les autres qui ne sont pas si riches, vendent des sarges, des pieces de cotton, de la toile, & de la fustaine de toutes couleurs. Ceux qui tiennent ces drogues font pareille monstre de tout ce qu'ils ont: Il y a d'autres boutiques de porcelaines XI. XII.

de diuerses sortes, à sçauoir de rouges, de verds, de dorées, & de pasles: qui sont à si bon marché, qu'on en a cinquante pieces pour quatre reales. Elles se font d'vne terre forte qu'ils deffont, destrempent, & versent dans des estangs garnis autour, & pauez de pierre de taille: & apres l'auoir bien maniée dans l'eau, ils font les plus fines du plus gras qui nage par dessus: & quant au reste plus il
XIII. va au fond, & plus il est grossier & espais. Ils leur donnent la forme qu'ils veulent, & les dorent apres, & leur donnent la couleur que bon leur semble, qui ne se perd iamais, puis les font cuire dans vn four. Quelques-vns tiennent que la vaisselle de porcelaine se fait de coques d'œufs cuittées, & gardées en terre l'espace de cent ans, ou bien d'escargots de mer qu'ils destrempent & mettent sous terre, pour s'affiner par mesme espace de temps, ainsi qu'vn certain Edoüard Barbose a escrit. Mais si cela estoit, il n'y auroit pas si grande quantité de porcelaines en la Chine, & l'on n'en porteroit aussi tant en Portugal, au Peru, en la nouuelle Espagne, & en d'autres parties du monde. La plus fine se fait en la Prouince de Saxij, & ne sort iamais du Royaume, pource qu'elle est toute employée au seruice du Roy & des Gouuerneurs, & est si belle à voir qu'il semble que ce soit du cristal.

Les artisans & gens de mestier demeurent en certaines ruës, où l'on ne void habiter aucun qui ne soit de leur estat: de sorte que voyãt de quel estat se mesle le premier de la ruë, on peut connoistre aussi-tôt que toute cette ruë est pleine de gens de ce mesme estat.

XIV. Ceux de ce Royaume sont soigneux sur toute chose de donner de bonne heure vn estat à leurs enfans, auant qu'ils se desbauchent & se puissent corrõpre: & ce soin est cause qu'il y a moins de vices en ce Royaume qu'en beaucoup d'autres. Or ils vsent en ce fait de si grãde diligẽce qu'il aduient souuent que les enfans estans encore tous petits, & mesme auant qu'ils soyent nez, les peres se sont desia accordez de les marier, & mettant par escrit leurs conuentions & contracts de mariage. La coustume du pays porte que le mary dote la femme qu'il veut espouser. Quand le temps de la consommation du mariage est venu, le pere de la fille fait vn grand festin en sa maison, conuiant les pere & mere & les parens amis du gendre, & le iour d'apres le pere de l'espoux ou le plus proche parẽt en fait de mesme. Apres le festin le mary donne la dot à sa femme en presence de tous, & elle la donne à son pere ou à sa mere, s'ils sont viuãs pour la peine qu'ils ont euë à l'esleuer. De là vient qu'en ce Royaume celuy qui a plus de filles est tenu pour le plus riche. Et quant à ce qui est donné aux filles, les peres s'en peuuent seruir s'ils en ont besoin, & lors qu'il meurent, tout demeure à la fille, afin de le laisser à ses enfans, ou en disposer autrement à sa volonté. Les hommes peuuent prendre autant de femmes qu'ils en peuuent entretenir, pourvû que ce ne soient leurs sœurs, ou leurs cousines germaines, & si quelqu'vn se marie en ces deux degrez de parentage il est griefuement puny. Ils tiennent la premiere de ces femmes pour leur legitime espouse, & les autres pour amies. Ils viuent & demeurent auec la premiere, & quant aux autres, ou ils les tiennent en diuers logis, ou bien ils les departent çà & là, si ce sont marchands & gens de trafic, & par les lieux où ils font leurs commerces, & telles femmes sont comme seruantes au regard de la premiere. Le pere venant à mourir, le fils aisné succede en la plus grande part du bien de la premiere femme, & les autres freres d'apres succedent entr'eux par esgales portions, soit qu'ils se trouuent fils de la premiere fẽme, ou des autres

Au defaut du fils de la premiere, le premier qui vient à naistre de quelqu'vne des autres, emporte la plus grande part de la succession, par ce moyen ils meurent bien peu souuent sans laisser des successeurs de leur legitime espouse ou des autres femmes.

On dit qu'aux Prouinces proches de la Tartarie, il y a vne certaine coustume fort estrãge, qui est que les Vice-Roys, ou Gouuerneurs limitent aux hommes, & aux femmes certain temps, dans lequel ils sont obligez de se mettre en Religion, ou bien de se marier. Ce temps estãt venu, tous ceux qui se veulent marier, viennent à certains iours en vne ville destinée pour cét effect en chaque Prouince. Lors qu'ils y sont attiuez, ils se vont presenter deuant douze hommes des plus principaux & anciens que le Roy a nommez pour ce fait, qui prennent par memoire le nom des hõmes & des femmes, & leurs qualitez, & s'informent en mesme temps du bien que les hommes ont pour doter les femmes qu'ils veulent prendre. Apres cela ils regardent la liste des hommes & des femmes qui se presentent, & s'ils trouuent plus d'hommes que de femmes, ou au contraire ils iettent le sort, & laissent ceux qui restent pour estre mariez les premiers l'année apres. Les six de ces douze susmentionnez font trois bandes des hommes, mettant en la premiere les riches, sans auoir esgard à la gentillesse, ny à beauté, en la seconde ceux qui sont moyennemẽt riches, & en la derniere les pauures. Cependant que ces six font le departement des hommes, les autres six font celuy des femmes en trois autres bãdes, mettant en l'vne les plus belles, en l'autre celles qui ne le sont pas tãt, & en la troisiéme les laides. Cela fait, ils donnẽt les belles aux riches, qui baillent certaine somme à laquelle ils sont taxez par les Iuges, puis on donne à ceux qui ne sont pas si riches celles qui ne sont pas si belles, sans qu'ils baillent aucune chose pour elles: & apres ils donnent aux pauures les laides auec tout ce que les riches ont donné pour les belles, qui est partagé esgallement entr'eux. Les mariages estans acheuez, on fait de grãdes festes aux maisons que le Roy a en chaque ville, qui sont garnies pour cét effect de grãd nombre de licts, de buffets & autres choses neccessaires à vn mesnage, afin que les mariez prennent ce qui leur est neccessaire, cependant que la feste dure, apres cinquante iours chacun des nouueaux mariez s'en retourne en sa maison. Ce que dessus doit estre entendu du peuple, & non des Seigneurs & gens de qualité, qui ne sont obligez d'obeyr à cette ordonnance, ains se marient à leur volonté.

Pour le regard du Roy de la Chine, apres qu'il est marié, il choisit trente concubines les premieres de tout le Royaume, qui demeurent dãs son Palais tout le temps qu'il vit, & lors qu'il est mort & qu'on a fait ses obseques, le successeur du Royaume habille ces trente femmes somptueusement, puis les fait mettre sur vn magnifique siege dressé en l'vne des belles sales dont nous auõs parlé, & estant-là, elles ont le visage couuert, de sorte qu'elles ne sçauroient estre connuës. Apres qu'elles sont placées, on void venir trente cheualiers des principaux du Royaume, que le Roy deffunct a nommez en son testament, qui vont selon leur ordre d'ancienneté, ou selon la nomination que le Roy en a faite, & lors chacun d'eux prend l'vne de ces femmes par la main, & l'emmeine couuerte cõme il la trouuée, iusques à ce qu'il soit en sa maison, où il la tient de là en auant pour sa femme: au moyen dequoy on luy fait de grãds dons tous les ans pour ayder à sa despence.

Anciennement quand les Roys de la Chine marioient leurs enfans, ou leurs

parens, ils faisoiét vn festin solemnel en leur Palais, auquel ils cõuioient tous les Cheualiers, & les plus grands Seigneurs de la Cour, les mandant qu'ils meuassent auec eux tous les enfans, ce qu'ils faisoient volontiers, voire tellement, que chacun taschoit de faire que les siens fussent plus richemẽt vestus que les autres. Le festin estant acheué, chacun des Princes alloit au lieu où les Dames estoient assises de rang selon leur âge, & choisissoit pour femme celle qui luy estoit plus agreable: & les Princesses faisoiét le mesme des Cheualiers du Royaume: mais telle coustume n'a maintenãt plus de lieu, pource que tãt les Princes que les Cheualiers, se marient tous à leurs parentes, horsmis au premier, ou second degré, & mesme quelquesfois ils ne font difficulté du second.

XVII. Quant aux funerailles & ceremonies qui concernent les morts, elles se pratiquent en cette sorte. Lors que quelqu'vn meurt, ils luy lauent à l'instant tout le corps, & l'habillent des meilleurs accoustremens qu'il ait eu durãt sa vie, qui sont parfumez, & sentent fort bon. Apres l'auoir ainsi vestu, ils l'assisient sur la plus belle chaire qu'il eut, & lors ses enfans, & sa femme, ou bien son pere, sa mere, & ses freres viennent prés du mort, & apres s'estre mis à genoux deuant luy, se retirent chacun à part tous esplorez. Apres on void venir selon leur ordre, tous les parens & amis du trespassé, & finalement ses seruiteurs, si le defunct en auoit. Cette ceremonie estant faite, ils le mettent dans vn cercueil fait de quelque bois odoriferant, & aromatique, qui est bien clos & fermé, de peur de quelque mauuaise odeur, & soudainement ils le posent sur deux bancs, ou sur vne table, dans vne chambre parée des plus beaux draps & tapis qu'ils peuuent auoir, puis le couurent d'vn linceul bien blanc qui va traisnant iusques à terre, sur lequel l'on void l'effigie du mort, tirée au plus pres du naturel qu'il est possible. En la chãbre qui est deuant celle où le mort repose, ou bien à l'entrée de la porte, ils dressent vne table auec des chãdelles ardantes, qui est toute couuerte de pain, & de plusieurs sortes de fruicts, & le tiennent en cette façon plus de quinze iours, durãt lesquels on void arriuer chaque nuict leurs Prestres & Religieux, qui chantent des prieres, offrent des sacrifices, & font d'autres ceremonies payennes: car ils portent beaucoup de papiers peints, & les bruslent en la presence du mort; & en mettent deuant luy beaucoup d'autres pendus à de petites cordes, qui sont mises là pour cét effect, & remuent ces papiers par plusieurs fois, & font de grands cris, par le moyen desquels ils disent qu'il enuoyent au Ciel, l'ame du defunct. Apres les quinze iours, durãt lesquels les tables sont touiours dressées auec beaucoup de viandes, pour faire boire & manger leurs Prestres, & les parens & amis qui viennent visiter le mort, ils prennent le cercueil où est le corps, & le portent aux champs, & lors tous ses parens & amis vont à son conuoy, auecques vn grand nombre de Prestres, & force chandelles ardantes. Ils l'enterrent ordinairement sur vn petit terme, & dãs des sepultures qui leur appartiennent & leur sont particulierement dediées pour cét effet, & qui sont toutes faites de pierre de taille. Ils dressent sur le champ prés de la sepulture vn pin, lequel ils ne coupent iamais, & s'il arriue qu'il tõbe, ils le laissent là iusqu'à ce qu'il se cõsume par long traict de temps, & le tiennent pour chose sacrée. Ceux qui suiuent le conuoy, vont par ordre, & en forme de procession, menans auec eux des musiciens, & ioüeurs d'instrumens, qui chantent & ioüent tout le iours, iusqu'à ce qu'ils ayent laissé le corps dans le tombeau, & l'on tire

pour plus honorable, l'enterrement auquel l'on void plus de Prestres & de menestriers. Ils chantent au son de leurs instrumens beaucoup de prieres qu'ils font à leurs Idoles, en dernier lieu ils bruslét sur la sepulture plusieurs papiers, où l'on void en peinture des esclaues, des cheuaux, de l'or, de l'argent, de la soye, & beaucoup d'autres choses, qu'ils disent que le mort possedera en l'autre vie. Ils se resioüyssent grandement, & font des festins en le mettát au sepulchre, tenans pour certain que les Anges & les Saints qui sont au Ciel, font la mesme feste au deffunct. Les parens sont tous en ce temps couuerts de dueil, qui est de soyes de grosse laine poisse contre la chair, & sanglez de cordes. Ils ont encor pour lors sur la teste de grands bonnets de mesme laine, faits à grands bords comme vn chappeau, qui leur viennent jusques sur les yeux. Ils portent ce dueil pour leur pere, ou leur mere vn an ou deux, & si le fils est Gouuerneur, il se retire le plus souuent auec congé du Roy, laissant la charge qu'il a. Ceux qui ne sont pas si proches parens, s'habillent l'espace de quelques mois de linge creu teint, & pareillement les autres parens & amis: mais c'est seulement jusques à ce que le deffunct soit enterré. Voilà ce qui se peut dire touchant leurs enterremens.

Encore que les costaux abondent en vignes, l'on n'y fait toutesfois point de vin de raisins comme par deçà: mais ils ont accoustumé de confire les grappes & en faire reserue pour l'Hyuer. En eschange ils tirent vn suc de fort bon goust d'vne herbe nommée Chic, qu'ils boiuent chaud comme font les Iapponois. Ce breuuage les purge de phlegme, de pesanteur de teste, de chassie & de mal des yeux: & de cette sorte ils viuent longuement, sans estre iamais presque malades.

Pour remedier en quelque sorte aux vehementes chaleurs de l'Esté, ils s'aydent dumoyen qui s'ensuit, ils creuzent assez auát en terre quelques caueaux, d'où ils donnent air en tous les endroits de leurs maisons, fort, ou foible, comme bon leur semble, auec vn merueilleux artifice.

Ils comptent leurs années par douze Lunes, de sorte que de trois en trois ans, ils adjoustent vn mois Lunaire à leur année, & commencent l'on à la nouuelle Lune de Mars. Ils font lors vne solennelle resioüyssance, comme aussi le iour de leur natiuité qu'ils celebrent aux maisons, s'enuoyans les vns aux autres des presens magnifiques. Ils font des festins sóptueux, & representent la nuict des comedies & tragedies, où rien n'est espargné. Ce sont poëtes composées à plaisir, ou histoires anciennes. Apres ils font venir des sauteurs, des basteleurs, des ioüeurs de farces, & des faiseurs de tours de soupplesse. Les murailles des maisons, & les portes sont couuertes de verdures, de rozes & de tapis de prix, les ruës sont parfumées & couuertes de fleurs odoriferantes. On ne void alors que falots & flambeaux, les arbres, les treilles, & les feneſtres sont comme en feu: toutes les ruës retentissent au bruit des instrumens de musique, des fluſtes, & des voix entremeslées. L'ordre de leurs festins est tel: chacun des conuiez a sa table, & si l'on met deux personnes à vne table, c'est le plus. Cette table est de bois luysant, comme ébeine, madré de figures de bestes sauuages auec de certains filets d'or ou d'argent, entrelassez fort dextrement, ouurage particulier aux Chinois. XVIII.

Cette belle marqueterie sert de nappe, & la table est garnie de paremens de soye pendans jusqu'à terre. Les conuiez sont assis en des chaires à dos, garnies de coussins propres à reposer ayséement. Ainsi qu'ils sont en cét estat, l'on

apporte premierement des corbeilles couronnées de chappeaux de fleurs & chargées de fruict le long des bords. Les viandes sont au dedans : Or combien que les Chinois ayent grande abondance de volaille, de venaison & de poissons, de coquille, & d'escaille, voire de toutes viandes exquises: si est-ce que la viande la plus estimée entr'eux, c'est la chair de pourceau. Ce sont gens si delicats, qu'ils nomment lourdise de porter la viande à la bouche auec les doigts. Ils s'aident de poinçons, de fourchettes d'or & d'argent, pour prendre les morceaux couppez menus & les mettre en la bouche sans y toucher des mains. Ils boiuent à diuerses reprises en de petits gobelets, pour appaiser la soif & conuient auec beaucoup de ceremonies ceux qui mangẽt auec eux à leur faire raison. Cependant les valets seruent & desseruent en grand silence & bon ordre. Les hommes mangent à part, & les femmes, dont les maris sont extrémement jaloux, en quelque chambre particuliere & escartée. Quand aux salutations le menu peuple y procede ainsi: ils ferment la main gauche & la couurent de la droicte, puis portent plusieurs fois la main à la poictrine, & accommodant des paroles à la contenance, monstrent qu'ils ayment passionnément la my qu'ils saluẽt. Les riches & principaux font vne profonde reuerence estẽdans & courbans les bras en forme d'arc, puis en trauersans les doigts des mains les vns entre les autres & auec beaucoup de paroles de compliment s'efforcent de se surmonter en courtoisie. Ils ont esté si industrieux qu'ils ont fait que les fourneaux de leurs forges n'ont besoin d'hommes qui hausse & baisse les soufflets, vû qu'ils ont inuenté certaine sorte de tuyaux si bien agencez & recevans l'air de quelque creux par tels contre-poids, que iamais ils n'ont faute de vent.

Ils ont vne inuention en fait d'artillerie, d'en fondre certaines qui se démontent par pieces qui sont aysément portées par bestes de voictures, ou des porte faix au lieu que l'on desire: Ils s'aydent de longues feuilles de papier fin au possible tirant les ligues, non de la gauche à la droite, comme les Grecs, Latins & autres peuples de l'Europe: ny de la droite à la gauche, comme les Hebreux Turcs, Arabes, & autres : mais du haut de la page en bas. Leurs lettres ressemblent aux hieroglyfiques des Egyptiens: chacune figuifient vn mot, & par fois des periodes, voire des sentences entieres. De là vient que les Chinois, qui pour estre esloignez les vns des autres, à cause de la grande estenduë de tant de Prouinces, ont diuers langages, entendent bien toutesfois ce qui est contenu dans les liures imprimez. Outre le langage commun au peuple, & particulier en chaque Prouince, les hommes sçauans en ont vn qui leur est propre: ils l'appellent le Mandarin, qui est familier aux courtisans, aux Secretaires, aux Iurisconsultes, aux Iuges & aux Magistrats.

En leurs voyages, outre les montures de diuerses façons, ils se seruent de lictieres & carosses trainées, par des cheuaux attelez, ou bien de chariots à vent dont nous auons parlé cy-dessus. Ils nourrissent soigneusement des oyseaux, ausquels ils apprennent à parler & à sauter en diuerses sortes, & les parent & habillent fantasquement, outre leurs couleurs naturelles. Leurs esquipages de marine sont presque incroyables : ils ont leurs grands vaisseaux appellez Ioncs, qui ne vont qu'à la voile. Aucuns d'iceux sont esquipez pour la guerre ayans en poupe & en proüe de hauts Chastelets, les autres sont plus bas, & leur seruent à porter les marchandises & matieres pesantes. Ils ont encores d'autres vaisseaux nommez Lantes, Bençons, & Longs. Chaque Lante vogue à

doux

douze grandes rames, six d'vn costé, & six de l'autre, & en chaque banc il y a quatre, ou six hommes pour tirer à la rame. Le bançon n'en a que la moitié autant. Quant aux Longs, ils ont quelque rapport auec nos galeres, mais ils ne sont propres que pour aller sur les riuieres. On voit d'autres vaisseaux qui ne seruent presque qu'à l'esbattement des riches au long des riuages, ayans les pouppes, les chambrettes, & les fenestres treillissées, & les portiques tous garnis & couuerts d'or & d'argent, puis des iardins de plaisance au haut des vaisseaux, presque en despit de la mer.

Ils godronnent leurs nauires de certaine matiere fort propre à empescher la vermoulure, & à tuer les animaux qui percent le bois. Pour espuiser vn jong, ils y appliquent en dedans prés du tillac vne pompe garnie de plusieurs petits vaisseaux auec tel artifice, que le premier qui se trouue là, remuant doucemẽt les pieds l'vn apres l'autre, met en peu d'heure la sentine à sec. Il demeure sur les riuieres, & dãs des batteaux plusieurs familles entieres: les vns y trafiquẽt, les autres y cuisinent & nourrissent les passãs, les autres y exercent diuers mestiers, & pour conclusion rien ne deffaut à la vie humaine en ces maisons flottantes: tellement qu'on y trouue autant de cõmoditez qu'aux villes assises en terre ferme. On trouue dans ces batteaux des gens qui nourrissẽt force volailles, sur tout des canards par troupes: ce qui leur est aisé, d'autant qu'au lieu de bailler les œufs à couuer à la femelle, ils les accõmodent si proprement en des lieux chauds, qu'ils font esclorre autant de petits que bon leur semble. La nuict venuë, ils serrẽt toute leur vollaille dãs des batteaux, & dés le poinct du iour ils les lâchent pour aller paistre aux montagnes pleines de riz: lors pour le grand soulagemẽt des paysans, ces bestes se nourrissent des herbes qui nuisent au riz semé. Sur le soir au son d'vne cloche, ou d'vn tambour, ils retournent en volant dans leurs batteaux. Les barquettes & nasselles fournissent à ceux qui habitent en terre ferme force poisson d'eau douce, & de mer aussi, en cette sorte: Au Printemps lors que les neiges & les pluyes font enfler les riuieres, & que les poissons de mer accourent par troupes aux emboucheures d'eau douces pour frayer plus à l'aise, on voit venir des contrées voisines force gens allechez du gain qui se presentẽt à la pesche qu'ils font auec les filets. Les pescheurs d'eau douce achettent lors à vil prix force bons poissõs des mariniers, puis enferment leur emploitte dans des nasses proprement couuertes & empaquetées de parchemin poissé, & changeant souuent d'eau, & baillant souuent quelque chose à manger à leurs poissons, les transportẽt auant en terre ferme où ils les déchargẽt en des reseruoirs, viuiers & larges fossez des villes, où l'on les pesche pour fournir durãt toute l'année les tables des riches. Pour les prẽdre, ils ont vne adresse bien gentille entr'autres: ils nourrissent des corbeaux marins, ou plongeons priuez, fort grands, & accoûtumez à viure de poisson, lesquels ils serrent par le col d'vn lac coulant vn peu lâche, tellement qu'ils peuuent engloutir vn poisson, mais non l'aualler. Lors qu'on lâche ces corbeaux ainsi équippez, on les void plonger auec vne adresse merueilleuse au fond de ces viuiers & fossez, où ils prennent les poissons, puis s'en retournẽt d'où ils ont esté lâchez, & lors on leur peut oster la proye. C'est à quoy les Magistrats passent volontiers vne partie du temps. On a pû voir ces années passées à Fontaine-bleau faire le mesme à des Cormorans gouuernez par des Anglois: à quoy toute la Cour prenoit grand plaisir.

XXI.

Il se trouue beaucoup de Chinois, qui s'adonnent fort à l'estude: mais peu

se rangent à la Medecine, à la Philosophie & à l'Astrologie. Ils se tiénent prou-messe autant que la necessité du commerce, & l'opinion qu'ils ont de s'enrichir au desaduantage d'autruy, le peut porter. L'estranger leur est suspect, & odieux, & ne le veulent ny loger, ny frequenter : s'ils sont pressez de deniers, ils vendent leurs enfans pour se dégager, ou bien en font vn courtage infame & detestable. Au reste ils ne prisent rien que leurs inuentions, dont ils se vantent auec beaucoup de babil : disans qu'ils ont deux yeux, & que ceux d'Europe en ont vn, & tous les autres sont aueugles.

XII. Quand quelqu'vn de basse condition va parler à vn Loytia il se met à genoux dés qu'il entre en la sale où est le Loytia, en baissant la teste, & les yeux cõtre terre & va tousiours à genoux de cette sorte iusques au milieu de la sale où il s'arreste, & fait sa requeste auec vne voix fort humble, ou la donne par escrit, puis ayant receu sa responce, il s'en retourne à reculons tousiours à genoux, iusques à tant qu'il soit dehors, sans tourner iamais le dos au Loytia. Et si quelques-vns du peuple trouuent par la ruë quelqu'vn des principaux du pays, ou qui est en dignité, ou noble, ils s'arrestent incontinent de pied ferme, & attendent au mesme lieu en baissant la teste, & auec vn grand silence, iusques à tant qu'il soit passé : & s'ils y manquoient, ils seroient sur le champ fustigez bien asprement. Quãd l'vn va visiter l'autre, celuy qui est visité, sort iusques à la ruë, accompagnant celuy qui l'est venu voir. Ils vsent aussi d'vne façon de faire fort estrange, qui est, que si par fortune quelqu'vn de dehors, ou bien de la ville les vient voir, & si lors qu'on appelle à leur porte, ou que l'on trouue parmy la ruë ceux que l'on va visiter, n'estãt pas bien en ordre, encore que celuy qui les vient voir, parle à eux, & soit leur plus proche parẽt, ou connû de longue main, toutesfois ils ne respondent vn seul mot & ne font semblant de le voir ny connoistre, ains luy tournent le dos, & s'en vont de ce pas chez eux, où ils prennent promptement leurs plus beaux habits : puis ils sortent dehors pour receuoir celuy qui les vient voir, auec aussi bonne mine, que s'ils ne l'auoient vû auparauant, ny fait tout ce badinage. Ils font grãde caresse à leurs hostes, en leur donnant aussi tôt la collation auec force fruicts & cõfitures, & leur faisant boire d'vne sorte de breuuage dont ils vsent generallement par tout le Royaume, qui est fait de certaines herbes medecinales propres pour conforter le cœur. Cette ceremonie se pratique aussi entre les voisins quand ils se visitent. Mais quand il aduiẽt que quelqu'vn d'vn lieu rencõtre vn autre de dehors lequel il connoît, ou vn qui est du mesme lieu, mais qu'il n'aura pas vû depuis quelque temps, incontinent il luy demande s'il a bû & mangé : & s'il luy dit que non, il le mene de ce pas à la plus prochaine tauerne, où il le traitte magnifiquemẽt : car en tout ce pays il y a bon moyen de ce faire à cause qu'aux places, & aux ruës des villes, & aux faux-bourgs mesme, il y a beaucoup de tauernes où l'on fait grãde chere & à peu de frais, à raison des viures qui y abõdẽt, & sont à fort bon marché. Que si celuy de dehors respond à l'autre qu'il a desia bû & mangé, il le mene en certaines boutiques où il y a tout plein de confitures & telles autres friandises, & luy donne en ce lieu la collation fort liberalemẽt. Ils vsent aussi d'vn fort grãd respect à l'endroit des femmes tant estrangeres, que du pays, de quelque qualité & condition, qu'elles soient, specialement à l'endroit des mariées : tenant pour chose du tout blasmable de leur dire des paroles deshonnestes, & de ne les saluer, ny leur faire place quand elles passent par la ruë.

RICHESSES.

ON peut asſurer que ce pays eſt vn des plus riches, ou pour mieux dire eſt le plus riche qui ſoit au monde, vû que toutes choſes y abondent en telle ſorte, qu'outre la prouiſion des Chinois, ils ont encor dequoy fournir les terres voiſines & eſlognées. La coſte de la mer qui eſt de grande eſtenduë, a beaucoup de ports, & de havres fort commodes pour y receuoir & en enuoyer hors toutes ſortes de marchandiſes. Les habitans amaſſent de pluſieurs mines grande quantité d'or, d'argent, & d'autres metaux. On tire de la Chine vne grande quantité de perles, de vaſes, de porcelaine, de fourrures precieuſes, de lin, de laine, de coton de ſoye, & de toute ſorte d'eſtoffes, comme auſſi force ſucre, miel, cire, rhubarbe, camphre, vermeillon, & paſtel pour les taincture, comme auſſi du muſc qu'ils ont en abondance. Quant aux reuenus du Roy de la Chine, on tient qu'ils montent à ſix vingt millions d'or toutes les années, qui eſt bien vne grande ſomme, que ce grand & chiche Empereur Veſpaſian n'en amaſſa iamais tant en toute ſa vie. Ie ſçay bien qu'il y en a beaucoup qui en doutent, mais c'eſt choſe bien auerée que du ſeul port de Canton, qui n'eſt pas des plus riches & renommez de la coſte maritime, le Roy tire par an cent quatre-vingt mille eſcus de la gabelle du ſel, & en vne autre petite ville proche, plus de cét mille eſcus des diſmes du riz ſeulemẽt. Ainſi il ne faut douter qu'il n'entre annuellement aux coffres du Roy des mõceaux merueilleux d'or & d'argent, ſi l'on conſidere l'eſtenduë de tant de Prouinces, le grand nombre du peuple, les contributions pour chaque teſte, & porter les peages des marchandiſes, les diſmes de toutes ſortes de fruicts, le reuenu des mines, & les autres aydes, tailles impoſts & ſubuentions. Mais afin d'informer le Lecteur, il ſera fort àpropos de ſpecifier, & de declarer mieux par le menu toutes choſes.

Pour venir à noſtre but, il faut voir le nõbre des tributaires qu'il y a en chaque Prouince & dont les Officiers du Roy tiennent regiſtre par deuers eux, afin de leuer les tailles, & impoſitions, & auec cela il faut remarquer qu'il y a autant de gens qui ne payent rien, qu'il y en a qui payent, d'autant que nul des Loytias, & des Officiers de Iuſtice n'y eſt taxé, non plus que les ſoldats tant de mer, que de terre, qui en ſont tous exempts.

Venant donc à noſtre point, ie dis auec ceux qui ſe ſont meſlez d'en eſcrire, & ſont ſçeu ſur le pays, ou apris de quelques relations aſſurées qu'en la Prouince de Paquia le Roy a deux milliõs ſept cens quatre mille hõmes qui luy payẽt tribut, la Prouince de Cãton trois millions ſix cens mille: celle de Foquien deux millions quatre cens ſept mille: celle d'Olam deux millions deux cens quarante mille: celle de Cinſay trois millions traize cens quatre vingt mille, celle de Suſuan deux millions cinquãte mille, celle de Tolenchia qui eſt la Prouince où le Roy demeure ſix millions quatre vingt dix mille: celle de Canſay deux millions traize cens cinq mille: celle d'Oquiam trois millions huict cens mille: celle d'Aucheo deux millions huict cens quatre mille: celle d'Honan vn million deux cens mille: celle de Xanton vn million neuf cens quarante quatre mille: celle de Quicheu deux millions trente quatre mille: celle de Chequeam deux millions deux cens quarante quatre mille: & celle de Sancij, qui eſt la plus petite des quinze Prouinces, vn million ſix cens ſoixante douze mille, & cinq cens.

Or le tribut ordinaire qui eſt deu par chacun d'eux qui a feu,& lieu,eſt de deux maſſes l'année,qui eſt vne eſpece de monnoye, valant autant que deux reales d'Eſpagne.Et quoy que ce tribut ſoit ſi petit,& que les Loytias qui sõt vne bonne partie du Royaume,ny les Gouuerneurs, & Officiers,ny pareillement les Capitaines & ſoldats,n'en payent aucune choſe:toutesfois la multitude du peuple y eſt ſi grande,que ſeulement ce qu'il donne pour la deſpence de la perſonne du Roy& de ſon palais,auec ce que valent les droits des doüanes,ports,& autres rẽtes,en ne cõptant point ce qui ſe paye aux mortes payes, gens de garniſõ,& autres ſoldats du Royaume,ny auſſi ce qui s'employe à la reparation des murailles des villes,enſemble les frais de toutes les armées de mer & de terre,auec les gages des Gouuerneurs, & Officiers de Iuſtice, qui n'entrent point en ce compte,il demeure au Roy de reuenu ordinaire ce que ie mettray en ce lieu,qui a eſté tiré du liure & regiſtre de ſes comptes.Encore les Chinois diſent que c'eſt beaucoup moins que ce qu'on luy paye aujourd'huy , & que ce compte eſt du plus vieil temps.

En fin or de 17.à 22.carats on luy donne 4.millions deux cens cinquãte ſix milles neuf cens Tahes,dont la chacune vaut dix reales,& vingt quatre marauedis de Caſtille,le marauedis valant enuiron vn double tournois de France. En argent fin trois millions cent cinquante trois mille deux cens dix-neuf Tahes.Les perles qui ſont en grande abondance par tout , combien qu'elles ne ſoient gueres rondes, luy valent ordinairement deux millions ſix cens trente milles Tahes.En pierreries de toute ſorte,& traictes de mines,vn million quatre cens ſoixante & dix milles Tahes.En muſc & ambre,vn million & trente cinq mille Tahes, & en porcelaine quatre vingt dix mille Tahes.Outre ce le Roy a par tout sõ Royaume beaucoup de terres qu'il a dõnées à *ſes ſujets*,à la charge de luy bailler vne partie de ce qu'ils y recueillent, ou qui *y croît*, pour cette cauſe ils, luy payent que ce qui s'enſuit.

En riz,qui eſt la viande & nourriture du Royaume & des circonuoiſins.60. millions cent ſoixante & onze mille huict cens 32. meſures.En orge 29.millions trois cens nonante & vn mille neuf cens quatre vingt & deux meſures. En froment 33. millions ſix vingt mille deux cens meſures.En ſel 25.millions trois cens quarante mille quatre cens meſures,qui recueille en ſes ſalines, & dont il reçoit vn tres grãd reuenu tous les ans.En bled appellé maiz,20.millions deux cens cinquante mille meſures.En millet 24. millions de meſures. En paruiz 14. millions & deux cens mille meſures. Puis en autres grains, & diuers legumes 40. millions & deux cens mille meſures.

En pieces de ſoye de 14.aulnes de long,deux cens cinq mille cinq cens quatre vingt & dix pieces.En ſoye en maſſe cinq cens quarante mil liures.En coton 300. mille liures : Couuertures faites & ouurées de couleurs 800. mille quatre cens.Chimãtes de ſoye creuë du poids de 12.liures & demie,trois cens quatre vingt.Couuertures de cotton de 14. aulnes chacune,ſix cens ſoixante dix-huict mille huict cens ſoixante & dix.Chimãtes de cotton trois cens quatre mille ſix cens quarante huict.Toutes ces choſes ſe leuent par le Roy de la Chine,qui ſe ſert d'vne partie pour ayder à la deſpenſe de ſa maiſon , qui eſt tres grande,& de l'autre pour garder & reſeruer au treſor de ſon eſpargne, dans lequel on aſſure qu'il a beaucoup de millions: ce qui ne peut eſtre autrement , eu eſgard à vn ſi grand reuenu.

FORCES.

CEluy qui ne iugeroit des forces du Roy de la Chine par le grand nombre d'hommes qui ſont en tous ſes Eſtats, ſeroit deſpourvû d'entendement, pource qu'on ſçait aſſez que cette force contiét en elle toutes les autres. Mais pour en dire quelque choſe en particulier, les forces du Roy de la Chine ſont plus propres pour conſeruer, que pour accroiſtre. On peut voir auſſi que ſon deſſein eſt de maintenir & deffendre ce qu'il a, ſans chercher de s'eſtendre plus auant: dequoy la muraille faite ſur les frõtieres de la Tartarie eſt vn ſuffiſant teſmoignage. Veritablement il a raiſon de ſe contenter de ce qu'il poſſede, puiſque les plus grands Princes de la terre ont ſujet de luy porter enuie. D'ailleurs, s'il entreprenoit quelque conqueſte, elle ne luy reüſſiroit pas, pour ce qu'encor qu'il ait vn grand nombre d'hommes, ils ſont pour la plus grãde part lâches & coüards, tant à cauſe des delices parmy leſquelles ils viuẽt, qu'à cauſe de la ſujection en laquelle ils ſont, & de la forme du gouuernement qui les rend timides au poſſible. Or afin que nous puiſſions voir par le menu de quelque ſorte ce Roy ſe conſerue, il ſera bon de cõſiderer ſes appareils, ſes gens de guerre, & l'ordre qu'il tient en ſes Eſtats pour empeſcher qu'aucun inconuenient ne luy arriue. Car encor qu'à preſent & depuis quelque temps en çà le Roy de la Chine ſe voye en paix & ſans guerre, au moins qui ſoit d'importance, il eſt toutesfois auſſi ſoigneux de pourueoir à tout, que s'il auoit pluſieurs guerres ſur les bras, & de grands ennemis qui l'attaquaſſent. XXV.

Outre ce qu'il a en chaque Prouince vn Conſeil de guerre, & pareillement vn Capitaine general & force gens entretenus, tellement qu'il peut leuer incontinent de grandes armées de mer & de terre, ſelon les occaſions qui ſe peuuent preſenter, il tient encor en chaque ville des Capitaines, & ſoldats pour la deffendre, qui font le guet & la ronde, & poſent les ſentinelles de nuict, comme s'ils auoient leurs ennemis à la porte. Ils tiennẽt aux portes des villes leurs cõpagnies de gens de guerre, ils ne laiſſent entrer ny ſortir perſonne ſans permiſſion du Iuge de la ville & les portes s'ouurent & ferment par l'ordonnance de ſes Capitaines, qui l'enuoyent tous les iours miſe par eſcrit ſur vn aiz blanchy de plaſtre & paraphée de leur main. Ils tiẽnent en ſes portes toute la force & deffence des villes, & y logent leur artillerie. Quand ils les ferment au ſoir, ils mettent vn papier collé ſur les iointures d'icelles, puis ſeelent & cachetent ce papier auec le cachet que le Gouuerneur où le Iuge de la ville porte en ſon doigt, & pour cét effet il y va en perſonne, ou bien il y enuoye quelqu'vn qui luy eſt fort affidé, & l'on ne les peut ouurir le matin iuſqu'à ce qu'õ ait reconnu le meſme cachet, & qu'on ſoit bien aſſuré qu'il eſt en meſme eſtat que l'on l'auoit laiſſé le ſoir. De ſorte que ſi quelqu'vn veut aller hors la ville, ou faire quelque voyage en diligence, il ſort le ſoir auant qu'on ferme les portes & va loger aux faux-bourgs: autrement il luy eſt impoſſible de partir de bon matin, pource qu'elles ne s'ouurent qu'apres le Soleil leué.

Ils poſent de nuict les ſentinelles, & les changent à leurs heures, il y a touſiours des gens qui vont faire les rondes auec vn bon nõbre de ſoldats. Et afin de tenir les villes plus en repos, il n'eſt permis à aucun de porter armes offenſiues, ou deffenſiues, ſi ce n'eſt aux gens de guerre que le Roy entretient, & ne leur eſt permis d'en auoir en leurs maiſons, n'y d'en porter ſur les champs.

Outre tout cela le Roy tient en la ville de Taybin, autremẽt Suntien, & pareillement aux villes circonuoiſines vne grande armée de gens de pied & de cheual, dont il ſe ſert pour ſuruenir aux neceſſitez qui pourroient arriuer en ces lieux, & auſſi pour la garde, ſeureté & Majeſté de ſa perſonne.

XXVI. Les ſoldats de ce Royaume ſont de deux ſortes: les vns ſont natifs des villes, à la garde deſquelles ils ſont eſtablis, ceux-là s'appellent Cum en leur langue. Ils ſuccedent à ces places des ſoldats de pere en fils, & ſi quelques-vns viennent à mourir ſans heritiers, le Roy en met d'autres en leur lieu. Chacun d'eux a ſon nom eſcrit en vn creneau des murailles, où il eſt obligé d'aller s'il vient des ennemis contre la ville. Les autres ſoldats ſont eſtrangers, & ordonnez par mois ou par années, & ce ſont eux qui font ordinairement les ſentinelles, & qui reçoiuent & accompagnent les Capitaines, & outre ce ſont ſujets d'aller par tout où l'on leur commande, & ceux-cy s'appellent Pon en leur langue.

Chaque compagnie de mille hommes a vn Capitaine & vn Porte-enſeigne, & chaque centaine de ſoldats ſemblablemẽt vn Capitaine, & vn Porte-enſeigne qui dépendent des autres: & partant pour ſçauoir le nombre des gens qui ſont en vne grande armée, il ne faut que regarder & compter les enſeignes de mille hommes qui ſont fort connuës. Chaque Capitaine tant de cent que de mille hommes a vne maiſon baſtie ſur la muraille, & ſon nom y eſt eſcrit, & c'eſt en ce lieu qu'il doit demeurer tandis que la guerre dure. Les Capitaines font faire tous les mois l'exercice aux ſoldats, tant en temps de paix que de guerre, & leur font apprende à ſe ſeruir promptement & auec adreſſe des armes dont ils vſent, qui ſont ordinairement arquebuſes, piques, rondelles, coutelas, baguettes ferrées, & d'autres faites en demie Lune, haches d'armes, dagues & cuiraſſes.

Les gens de cheual ont quatre eſpées penduës aux arçons, & combattent de deux à la fois auec grande dexterité. Ils ont de coûtume d'entrer en bataille eſtans entourez de beaucoup de ſeruiteurs & domeſtiques à pied bien armez, équippez le mieux qu'il leur eſt poſſible. Ces gens de cheual ſont ruſez & experts au fait de la guerre auſſi bien que les gens de pied, & ſçauent vſer de beaucoup de ſtratagemes, & ſe ſeruent de grands engins à feu, & principalement de certaines boüettes de feu pleines d'aiguillettes de fer & de longues fleſches faites de poudre à canon, auec quoy ils font vn fort grand dommage à leurs ennemis.

Les gens de cheual combattent auec des arcs, des fléches & des lances, & auec deux eſpées que nous auons dit, & quelques-vns portẽt encor des arquebuſes. Ils ne font pas bien manier leurs cheuaux à cauſe qu'ils ne leur mettẽt en la bouche qu'vn fer qui leur ſert de mors, & pour les faire arreſter, ils les tirent auec vn reſne, en vſant de cris & de foüets qu'ils portent. Leurs ſelles ne ſont pas bien faites, & preſque tous ſont armez à la legere, & mauuais hommes de cheual.

XXVII. Quant à la mer, le Roy y vſe de meſme ſoin qu'il fait ſur la terre, & y tient ordinairement vn grand nombre de flottes auec leurs Generaux & Capitaines qui gardent ſoigneuſemẽt les coſtes de tout le Royaume. Ils payent fort bien leur gendarmerie tant de mer que de terre, & ceux qui ſe portent vaillammẽt ſont recompenſez ſelon leur merite. Quand les Chinois prennent quelque priſonnier en guerre, ils n'ont pas accouſtumé de le tuer, ains le font ſeule-

ment seruir des motte-paye aux frontieres qui sont loin de son pays, auquel lieu il est soudoyé du Roy comme les autres. Ses soldats portent tous des bonnets rouges pour estre distinguez des autres : & quand au reste de l'habillement ils ne different point des Chinois: & ceux qui sont aussi condamnez pour quelques crimes à seruir sur les frontieres portent semblables bonnets rouges.

Il reste maintenant de traitter en particulier des gens de guerre que tout le Royaume en general & chaque Prouince entretient ariere-soy. Il y a, comme i'ay dit, en la ville capitale de chaque Prouince vn Conseil de guerre composé de quatre Conseillers & vn President qui sont ceux qui doiuent auoir soin de la conseruation & deffense de telle Prouince. Ils sont appellez entr'eux Capitaines, & pouruoyent de tous officiers, & de toutes munitions de guerre qu'ils enuoyent aux lieux qui en ont besoin. Et afin que rien ne manque en ce fait, ceux du Conseil des finances ont charge de leur bailler tout ce qu'ils demáderont sans aucun delay. Le nombre des gens de guerre qu'il y auoit en chaque Prouince l'année 1577. lors que le P. Martin Herrade fut en ce Royaume, qui fut en temps de paix, estoit tel que s'ensuit.

En la Prouince de Panquia où le Roy se tient ordinairement, il y auoit deux millions cent cinquante mille hommes de pied, & quatre cens mille hommes de cheual. En celle de Canton six vingts mille hommes de pied, & quarante mille de cheual. En celle de Foquien cinquante-huict mille & neuf cens hommes de pied, & deux mille quatre cens de cheual. En celle d'Olam soixante & seize mille hommes de pied, & vingt-cinq mille cinq cens de cheual. En celle de Cinsay quatre vingts mille trois cens homme de pied, & bien peu ou point de gens de cheual, à cause qu'elle est toute pleine de mõtagnes. En celle d'Oquian six vingt mille six cens hommes de pied, & nul homme de cheual non plus qu'en l'autre pour la mesme raison. En celle de Susuan quatre-vingt six mille hommes de pied, & trente-quatre mille cinq cens de cheual. En celle de Tolanchia qui cõfine auec les Tartares deux millions huict cens mille hommes de pied, & deux cens quatre vingt dix mille hommes de cheual, qui sont les meilleurs de tout le Royaume, & les plus renõmez, pource qu'ils sont naiz & nourris parmy les armes, qu'ils ont maintesfois maniées lors qu'ils auoiẽt guerre ordinaire cõtre les Tartares. En celles de Cansay cinquante mille hõmes de pied, & vingt mille deux cens cinquante de cheual: En celle de Honan quarante quatre mille hõmes de pied, & dix-huict mille neuf cens de cheual. En celle de Quicheu quarante huict mille sept cens hõmes de pied, & quinze mille trois cens de cheual. En celle de Chequeam trente quatre mille hommes de pied, & traize mille de cheual. En celle de Sancij quarante mille hommes de pied, & six mille hommes de cheual seulement. Suiuant ce comte on void que ces quinze Prouinces contiennent cinq millions huict cens quarante six mille & cinq cens hommes de pied, & neuf cens quarante huict mille, & trois cens cinquãte de cheual. Leurs cheuaux sont propres pour faire beaucoup de chemin, mais petits pour la plus part, toutesfois on dit qu'au dedãs du Royaume il y en a de grands qui sont fort bons.

Sur les frontieres du Royaume on void grand nõbre de petites fortereſſes, mais du costé des Tartares ils ont leur muraille dont nous auons desia parlé, qui est vn rampart fort assuré par tout le Royaume. S'il y a quelque bruit de guerre de ce costé, les gardes n'ont pas plustôt donné le signal, que des

chasteaux & bourgs d'alentour on accourt aux forteresses jusques à ce que les Generaux & Capitaines soient arriuez auec leur armée. Bref ce Royaume est bien gardé de tous costez tant par mer que par terre, & quiconque feroit dessein de l'assaillir, entreprendroit vne affaire qui ne sçauroit que reüssir à son mescontentement selon les apparences humaines. Il faut que nous voyõs maintenant les voisins du Roy de la Chine, afin de reconnoistre mieux ce qui luy peut nuire. Il n'y a par terre aucun Prince dont il doiue craindre la puissance, excepté le grand Cham de Tartarie. Mais par mer il confine auec les Iaponois & les Espagnols. Quant au Iapon il est diuersement distant de la Chine. On cõpte soixante lieues depuis Gore Isle du Iapon jusques à la ville de Liampo, & deux cens quatre vingts dix sept jusques à la ville de Canton. Les Iaponois trauaillent ordinairement ceux de la Chine, courant toutes leurs costes, & rauageant mesme quelquefois la terre où ils descendent, & pour conclusion ils donnent plus de peine aux Chinois par courses, voleries, & assassinats que par vne guerre ouuerte: pource que le Iapon estãt diuisé en plusieurs Isles & Principautez qui sont presque toutes de mauuais accord, ils ne peuuent aller cõtre les Chinois qu'en petit nombre, toutesfois ils sont plus courageux & mieux aguerris que ceux de la Chine. D'autre part ce Royaume confine auec les Philippines possedées par les Espagnols, qui sont suspects en ce pays-là, non sans raison, vû que les Philippines sont assises en telle sorte qu'elles sont capables de donner beaucoup de peine aux Chinois. Ils ont aussi en mesme consideration les Portugais qui sont pareillement sujets du Roy d'Espagne. Toutesfois le Roy de la Chine leur a permis de s'arrester pour raison du trafic en la petite Isle de Macao, où ils ont fondé vne colonie, mais fort foible, pource qu'ils sont entierement sujets à la volonté des Chinois, qui se deffians d'eux pour l'amitié & intelligence qu'ils ont auec les Espagnols des Philippines, leur restraignent tous les iours la liberté du trafic, & taschent de faire que de leur bon gré ils se retirent aux Indes.

GOVVERNEMENT.

XXIX. LA grande estenduë de toutes ces Prouinces que nous auons *descrites* cy dessus est sous la domination d'vn seul Roy, & les Chinois ne sçauent que c'est de ces noms de Comte, Marquis, ou Duc, n'y ayant personne autre à qui l'on paye impost ny peage. Le Roy donne tous les offices, à la Noblesse mesme, & il est non seulement reueré comme Roy, mais adoré presque comme Dieu. Cecy se void en ce qu'en chaque Prouince il y a vn portrait du Roy, qui est d'or & touſiours couuert d'vn voile, sinon qu'aux nouuelles Lunes, auquel temps les Magistrats le vont mettre à genoux deuant luy comme deuant le Roy mesme. Ce qui abbat extrémement le courage des peuples, & les rend plustôt esclaues que sujets de leur Prince.

Ils ont des loix escrites depuis plus de deux mille ans qui sont demeurées en mesme estat qu'au commencement ainsi que les Chinois le maintiennent. Et pource que telle iurisprudence est la porte pour entrer aux honneurs & charges publiques, plusieurs y estudient à bon escient, & ne fõt que disputer entre eux d'affaires politiques, des moyens de bien gouuerner l'Estat: & quãd l'occasion s'en presente ils s'en enquierent soigneusemẽt des estrangers qui arriuent en leurs ports. Le Roy entretient des Professeurs en toutes les villes,

On choisit aux petites escoles les enfans, & ieunes hommes bien aduancez, qu'on enuoye aux Academies, où il y a des gens qui prennent soigneusement garde à eux, & s'ils descouurent quelques escoliers desbauchez, ou paresseux, ils se contentent pour la premiere fois d'vser de remõstrance, & reprimandes: les chastient à la seconde, & à la troisiéme les chasse ignominieusement: & d'autre part loüent, & encouragent ceux qui font bien leur deuoir. Dauantage les Visiteurs ordonnez par le Roy font de trois en trois ans, la publique visite des Academies, où ils font des promotions solemnelles.

Lors que quelque Visiteur a acheué la visite de la Prouince, il fait faire vn cry public, par lequel il ordonne que tous les Escoliers qui veulent prendre le degré de Loytia, qui est autant que celuy de Docteur entre nous, combien que le mot de Loytia signifie en leur langue vn Cheualier, ayent à se trouuer en la ville capitale. Tous estans donc assemblez au iour assigné, & se presentans deuant le Visiteur, il fait vne liste de tous, & détermine à quel iour se doit faire leur examen. Ce iour estant venu le Visiteur inuite tous les Loytias de lettres qui sont en la ville, & apres le festin, ils font ensemble l'examen à toute rigueur, interrogeant les Escoliers sur toutes choses, & specialement sur les loix, & ordonnances du Royaume, selon lesquelles ils doiuent iuger, & gouuerner. S'il en trouue quelques-vns sçauans, & outre cela s'il sçait qu'ils sont vertueux, il les met par liste, leur assigne le iour auquel il leur doit donner le degré: ce qui a coustume de se faire auec grandes ceremonies, & deuant plusieurs personnes: en presence desquelles le Visiteur leur dõne au nom du Roy les marques & enseignes de ce degré, ensemble le nom & tiltre de Loytias, & ces marques sont vne ceinture garnie d'or, ou d'argent, & vn chappeau qui a deux fanons pendant par derriere. Et combien que les Loytias autant ceux qui le sont par le moyen des lettres, que ceux qui le sont par la voye des armes, ou de grace du Roy ayent tous le mesme nom & tiltre de Loytias, si ne sont-ils en pareille estime & authorité. Car ceux du Conseil Royal, ensemble les Gouuerneurs, Vice-Roys, & Visiteurs sont Loytias par examen, & les Capitaines generaux, & Tresoriers le sont de grace du Roy en recompense de quelques seruices. Ces derniers ne ioüyssent pas de plus grande franchise ou noblesse: & n'ont point plus d'honneur que les autres Loytias, & d'iceux il y en a grand nombre en chaque ville.

Il y en a encore d'autres de grãde estime qui sont mis au second degré, & ce sont ceux qui paruiennent à telle dignité par la discipline militaire, estãs faits tels par les Generaux, qui en ont le pouuoir du Roy apres qu'ils ont fait preuue de leurs personnes en presence de tesmoins dignes de foy. On donne, à ceux cy outre le tiltre, des moyens pour s'entretenir honorablement & auec profit, & cela fait que tous les soldats s'efforcent de bien faire pour receuoir cette recompense. Quant à leur maniere de pourmener le gradué par la ville, elle est telle.

Au iour assigné pour donner le degré, tous les Loytias s'assemblent derechef auec le Visiteur en la maison & sale Royale, où ils ont fait l'examen, estans tous bien en ordre, & vestus de leurs plus beaux accoustremens, & comme ils sont ainsi assemblez, on voit entrer ceux qui doiuent receuoir le degré, qui sont en chausses & en pourpoint, ayant chacun deuãt eux vn parrain auec les marques qu'on doit dõner au filleul, lesquelles marques chacun d'eux demande au Visiteur auec grande humilité, en se mettant à genoux: Surquoy le

xxx. Viſiteur leur fait faire le ſerment en cette forme: Qu'aux eſtats & offices qui leur ſeront conferez ſe porteront en gens de bien, faiſant iuſtice également à toutes perſonnes & ne receuant aucun preſent: qu'ils ſeront fidelles au Roy ſans conſentir iamais à aucune trahiſon contre luy, & pluſieurs autres choſes auſquelles ils s'arreſtent aſſez long-temps. Le ſerment eſtãt preſté, le Viſiteur parlãt à eux en la perſonne du Roy, leur met les marques & enſeignes ſuſdites: en meſme temps les embraſſe, eſtant ſuiuy en cela des autres Loytias qui ſont preſens. Apres cela ils ſortent de la ſale en bon ordre, & lors on sõne les cloches de la ville, qui ſont bonnes & en grand nõbre par tout le Royaume, & en meſme inſtant on tire beaucoup de pieces d'artillerie: quoy fait, ils menent promener les nouueaux graduez par toute la ville auec bonne cõpagnie & comme ie diray preſentement. En premier lieu l'on voit marcher deuant vn bon nombre de ſoldats auec des tambours, des trompettes, & autres inſtrumens de muſique: & apres eux force maſſiers, puis les Loytias à cheual, ou dãs des chaires couuertes toutes en rang. Apres on voit marcher les parrains, & derriere eux les nouueaux Graduez en chauſſe & pourpoint, montez ſur de beaux cheuaux blancs tous couuerts de riches houſſes de toille d'or, chacun d'eux portãt vne liurée de taffetas ſur l'eſpaule, & ſur la teſte vn chapeau, qui a deux fanons pendans par derriere, cõme ceux qui ſont aux mitres des Eueſques. Sur ce chapeau il y a deux bouquets qui ſont d'or ou d'argent doré, faits en façon d'vne brãche de Palme. Deuant chacun d'eux on porte ſix enchaſſeures de bois, chacune portée par quatre hommes, & là dedans eſt tenduë vne piece de ſatin, où eſt eſcrit en lettres d'or, l'examen fait au Gradué, enſemble le tiltre qu'on luy a donné pour cette cauſe, & ſes armoiries y ſont auſſi, auec pluſieurs autres choſes que ie laiſſe, pour n'eſtre auſſi lõg que leur pourmenade quidure huict heures entieres. Depuis ce iour les nouueaux Loytias deuiennent capables de tenir tout Office, d'auoir quelque gouuernement que ce ſoit, & pour cette cauſe il s'en va incontinent en Cour pour y paruenir, & en y allant il eſt honoré de tous, receu & logé aux maiſons du Roy qui ſont en chaque lieu pour ceux de ſa qualité. Eſtant arriué à la Cour, il va rendre l'honneur qu'il doit au Preſident, & Auditeur du Conſeil du Roy, dont chacun luy promet de le pouruoir quãd l'occaſion s'en preſentera, & deſlors il eſt couché ſur le regiſtre du Conſeil, & ſe met de là en auant à faire la Cour aux Auditeurs pour eſtre pourvû de quelque charge.

xxxi. Le Roy a en la ville de Taybin vn Conſeil compoſé de douze Auditeurs, ou Conſeillers, & vn Preſident, hommes choiſis & experimentez aux affaires. Pour eſtre de ce Conſeil, outre qu'ils doiuent eſtre tres-ſçauans en la Philoſophie morale & naturelle, & bié verſez aux loix du Royaume, il eſt requis encores qu'ils ſoient Aſtrologues & Iudiciaires pource qu'ils diſent, que quicõque doit eſtre de ce Cõſeil ſouuerain, par lequel toutes les quinze Prouinces ſont gouuernées, il faut qu'ils s'entendent à prognoſtiquer les temps, & les choſes futures, afin de pouruoir aux neceſſitez aduenir du Royaume. Ces douze Auditeurs tiennent le Conſeil d'ordinaire au Palais du Roy, où il y a vne ſale richement accouſtrée auec treize ſieges, c'eſt à ſçauoir ſix d'or, ſix d'argent: mais le treizieſme eſt plus riche que les autres, pource qu'il eſt enrichy de beaucoup de pierres precieuſes de grãde valeur. Ce ſiege eſt au milieu des douze ſous vn daiz de toile d'or, auquel sõt brodées les armoiries du Roy, qui ſont ſerpens tiſſus auec vn fil d'or. C'eſt là que le Preſident eſt aſſis

si le Roy ne se trouue pas au Conseil, & s'il s'y trouue, ce qui aduient rarement, le Président s'assied au premier siege de la main droite, ou sont les six sieges d'or. Chacun en son rang d'ancienneté suiuant lequel ils succedent en ces sieges les vns aux autres. Quand vn siege vient à vaquer, les Auditeurs, & le Président y vont par election, & si celuy qui a plus de voix est absent, & gouuerne quelque Prouince, on l'enuoye querir, & s'il est au lieu mesme, ils le mènent deuant le Roy, à ce qu'ils rendent raison de l'election qu'ils ont faite, & lors il la peut confirmer s'il en a la volonté, ou bien la desaduoüer. S'il est confirmé par le Roy il preste entre ses mains vn serment presque semblable à celuy que nous auons mis cy-dessus. Ce serment estant fait, ils le mènent au siege vaquant de sa main gauche, & le mettent en possession auec grande solemnité.

Il n'y a que le Président de ce Conseil qui parle au Roy quand il est besoin, ou s'il vient à estre malade, c'est le plus ancien Auditeur des sieges d'or. Ils sçauent en ce Conseil chaque mois tout ce qui se passe au Royaume digne d'estre sceu, à quoy l'on ne manque iamais: d'autant que les Gouuerneurs des Prouinces ont cõmandement expres de mander par escrit tout ce qui futuient en chaque Prouince, soit affaire de guerre, d'estat, de finance ou autre chose: ce qu'ils effectuent si soigneusement, qu'encor qu'vne Prouince soit distante de cinq cens lieuës de la Cour, toutesfois le Courrier ne manque pas de s'y rendre au iour limité, pource que ceux qui arriuent les premiers, attendent les derniers iusques au iour assigné pour donner les aduertissemens, & ceux qui sont loin, voulant faire arriuer leurs Courriers aussi à point que ceux qui sont prés, les enuoyent si dru, & leur enjoignent de faire telle diligence qu'ils se recontrent les vns les autres. Les aduertissemens estans venus par le Conseil, & le discours sommaire de tout estant pris par le Présidẽt, il en fait apres le rapport au Roy & s'il y a quelque chose à laquelle il faille remedier, luy & son Conseil y pouruoyent incontinent, & si quelque Iuge doit aller en commission pour ce fait, il y va si secrettement qu'il est sur les lieux à faire l'enqueste, sans que personne sçache aucune chose de l'affaire, ny de la ville où elle se fait.

Or quoy que ces Officiers ayent grande authorité, & que ce Royaume soit de si grande estẽduë, toutesfois il n'y a Vice-Roy, Gouuerneur, ou Iuge quelconque qui puisse faire mourir quelqu'vn par iustice, si le Roy ne confirme la sentence auec son Conseil, excepté lors qu'il y a guerre, auquel temps il est permis au General d'armée, ou à son Lieutenãt de faire executer le soldat qui aura commis quelque crime, sans en aduertir le Roy ny son Conseil, en prenant seulement l'aduis du Tresorier du Roy, & du Maistre de Camp qui sont deux hommes, de grande authorité, qui doiuent estre tous deux conformes en opinions, autrement on n'en peut faire aucune iustice.

XXII. Les Prouinces de Paquia & de Tolenchia sont gouuernées par le grand Conseil du Roy, par le moyen des Officiers qu'on y enuoye, & les 13. autres Prouinces ont chacune vn Vice-Roy ou Gouuerneur qu'ils appellent Insanto, qui fait touſiours sa demeure en la ville capitale. Et combien que les Officiers, & gens de Iustice du Royaume s'appellent tous generalement Loytias, si est-ce que chacun d'eux a vn nom particulier selon l'Office qu'il exerce. Le Vice-Roy qui est le souuerain Magistrat en chaque Prouince, & qui represente la personne du Roy se nõme Comon. Le 2. en dignité, est le Gouuerneur de toute la Prouince s'appelle Insuãto. Le Correcteur qui demeure en chaque

ville où il n'y a ny Vice-Roy, ny Gouuerneur, s'appelle Tutan, & ce Corregidor va traitter des affaires d'importance de chaque ville auec l'Insuanto, & cettui-cy en va conferer auec le Comon, qui a charge d'enuoyer au Roy & à son Conseil, le courtier dont nous auons parlé cy-dessus. Le troisiesme s'appelle Ponchasi & est comme le President du Conseil des Finances, ayant des Auditeurs ou Conseillers & beaucoup d'Officiers sous luy comme des Sergeans qui seruẽt à leuer le reuenu du Roy en chaque Prouince, lequel reuenu est porté par le Ponchasi ou Tutan, apres qu'il paye les gages & frais ordinaires & extraordinaires des Officiers Royaux qui sont en la Prouince. Le cinquiesme est l'Anchasi, qui est le President de la Iustice ciuile & criminelle, qui decide auec ses Auditeurs de tous procez, & differens qui viennent à luy par appel des autres Iuges de la Prouince. Le sixiesme est l'Aytao, qui est le pourvoyeur general, & President du Conseil de guerre, qui a charge de leuer des gens quand il est necessaire & d'aprester des vaisseaux, & des munitions pour les armées de mer & de terre, pour les garnisons ordinaires des villes & places frontieres. C'est luy qui a charge d'interroger les estrangers qui viennent en sa Prouince, de sçauoir d'eux d'où ils sont, & pourquoy ils viennent, & choses semblables, pour donner aduis de tout au Vice Roy. Chacun de ces six a en son Conseil dix Auditeurs tous gens d'eslite, qui l'assistent en l'expedition des affaires.

Quand ils sont en la sale où ils tiennent le Conseil (ce qui se fait au logis du Vice-Roy) dans lequel il y a aussi pour chaque Conseil vne sale particuliere, cinq d'iceux s'assiẽt au costé droit du President, & les cinq autres au costé gauche. Ceux du costé droit sont plus anciens, & en outre differens des autres en ce qu'ils portent des riches ceintures garnies d'or, & des chappeaux de couleur passe, au lieu que les autres ont des ceintures d'argent & des chappeaux bleus. Or tant les Auditeurs que les Presidents portent sur la poictrine, & sur les espaules les armoires du Roy brodées d'or en leurs robes, & ne peuuẽt sans cela faire aucun acte public, s'ils le vouloient attenter outre ils ne seroient pas obeys, ils seroient encor rigoureusement punis au temps de la visite generale.

Outre ces six Iuges susnommez, il y en a d'autres inferieurs, & subalternes, qui sont le Cautoc, qui est le grand Gonfalonnier & Porte enseigne, le Pochin qui est le secõd Threforier, le Pochinsi qui tient le sceau du Roy, l'Autzatzi qui est comme le Maire ou Preuost de la ville. Il y en a aussi trois qui sont cõme les Alquades, Preuosts ou Iuges de Cour en Espagne, nommez en leur langue Huitay, Tzia & Tonnay qui donnent audiẽce en leurs maisons vne fois la semaine, & quand il est temps d'ouurir les portes, ils font lascher quatre petites pieces de canon pour faire sçauoir qu'ils se vont mettre en leurs sieges, où ils escoutent tous ceux qui leur vont demander iustice. Et s'ils trouuent que qu'vn qui ait failly, ils l'enuoyẽt auec vn Sergent (car chacun de ces Iuges a dix ou douze) par deuers les Iuges ordinaires de la ville qui se nõment Zopau, sont departis & ordonnez par chaque quartier, auec vn escrit où est marquée la punitiõ qu'on doit faire de celuy qui a fait faire. Chacun de ces Iuges ordinaires a mille habitãs sous sa charge, & leur Iurisdiction ne s'estend hors de leur quartier, & n'y a aucun qui puisse estre Iuge du quartier où sa maison est assise. Chacun d'eux va de nuict faire le tour par son quartier, & met ordre que chacun se tienne coy en sa maison, & qu'on esteigne les lumieres de bõne heure pour éviter le danger du feu qui s'y est mis souuent, à cause des mai-

qui ſont ſerrées & proches les vnes des autres, ayãt toutes le haut fait de bois à la mode de celles de Biſcaye. Celuy qu'ils trouuent à heure induë auec de la lumiere eſt puny rigoureuſement. Il y a appel de ceux-cy aux Preuoſts, ou Iuges de la Cour, mais non des autres, & cét appel va iuſques au Viſiteur general, qui repare les griefs commis par eux tous, & pour cette cauſe, il s'appelle en leur langue Hondin, c'eſt à dire repareur du mal.

Outre les ſuſdits, il y a encores d'autres Officiers particuliers, cõme le Tompo, qui pouruoit aux viures, & y met le taux: le Tibuc qui apprehende & punit les faineans & vagabonds: le Quinche qui eſt cõme le grand Preuoſt, & le Chomean qui eſt l'Intendant de la priſon, qui eſt vn Officier dont ils font grand cas, à cauſe de la prerogatiue qu'il a de parler debout aux Iuges, apres s'eſtre mis à genoux deuant eux en entrant, car tous les autres parlent à eux à genoux.

Par deſſus tous ces Officiers, il y en a vn qui s'appelle Quinchay, c'eſt à dire en leur langue Seel d'or, qui ne part iamais de la Cour que pour quelque grãde affaire d'importance, cõcernant la paix & trãquilité de tout le Royaume.

Ils regardent principalement que le Viceroy, Gouuerneur ou Auditeur ne ſoit pas natif du lieu où il va, pourvû de quelqu'vne de ces charges, afin d'éviter les dangers, inconueniens, qui pourroient arriuer par le moyen de l'amitié des parens, ou mal-veillance des ennemis, qui empeſcheroient le cours de la Iuſtice.

Le Roy leur donne à tous des gages ſuffiſans pource qu'il eſt deffendu ſur grandes peines à tous ceux qui plaident de donner aucuns preſens à leurs Iuges, & de meſmes aux Iuges de ne prendre aucune choſe. Et quand le grand Conſeil les enuoye, il leur ordõne de ne permettre à aucun plaideur ou ſolliciteur de les aller voir en leur logis, & de ne prononcer aucun acte iudiciaire qu'en pleine audience, & leurs Officiers preſens & cela ſe fait en cette ſorte.

Le Iuge s'eſtant mis au Siege, les Huiſſiers s'en vont à l'entrée de la ſalle, & nõment à haute voix la perſonne qui vient pour auoir Iuſtice, & diſent auſſi ce qu'elle demãde. Le ſuppliant entre & ſe met incontinent à genoux vn peu loin du Iuge, puis au meſme lieu propoſe ce qu'il demãde à haute voix comme les Huiſſiers ou bien par eſcrit. Si la demãde eſt par eſcrit, vn des Greffiers la prend & la lit deuãt le Iuge, qui l'ayant oüye ordonne ſur le champ ce qui luy ſemble eſtre de Iuſtice, en marquãt la demãde de ſa propre main auec de l'encre rouge, & demande ce qu'il veut, & entend eſtre fait.

Les Iuges ſont obligez par exprés commandemẽt du Roy d'aller tenir l'audience à ieun, & c'eſt vne couſtume tellement inuiolable entr'eux, que celuy qui y cõtreuiendroit ſeroit puny. Au moyen de ces façons de faire qui ſe gardent ainſi rigoureuſemẽt en public, il eſt impoſſible à vn Officier de ſe laiſſer corrompre ſans que quelqu'vn de ſes compagnons d'office le ſçache.

Si quelqu'vn mãque en ce qui eſt de ſa charge, on luy met ſoudain vne petite banderolle en la main, & l'on le fait tenir à genoux auec cette marque iuſqu'à tant que l'audience ſe leue, & lors le Iuge commande aux bourreaux qui ſont là preſens de fuſtiger celuy qui a failly, & luy fait donner autãt de coups que ſa faute ſemble meriter, & cecy n'eſt pas autrement ignominieux entr'eux, pource que c'eſt choſe ordinaire.

En tous procez tant ciuils que criminels, les Iuges procedent touſiours par eſcrit, & font leurs actes, & examinent les teſmoins publiquement en preſence

des Officiers, de peur qu'ils n'vſẽt en leur endroit de quelque ruſe, ou fauſſeté en les interrogeant ſur ce qu'il n'eſt pas beſoin de leur demander, ou en eſcriuãt ce qu'ils ne depoſent pas. Ils examinent particulieremẽt chaque teſmoin, & s'ils ſont cõtraires en leurs depoſitions, ils les recolent, & confrontent tous les raiſons qu'ils alleguent, la verité ſoit mieux connuë, & quãd ils ne la peuuent tirer clairemẽt par ce moyen, ils leur baillent la geſne pour leur faire dire vray, excepté aux perſonnes de qualité qu'ils tiennent pour veritables, adiouſtant foy à leurs propos ſans geſne quelconque. Aux affaires de grãde importance, & qui touchent des grãds perſonnages, les Iuges ne ſe fient pas aux Greffiers pour eſcrire les informatiõs, mais eux-meſmes eſcriuent de leur propre main tous les actes, & leur diligence eſt cauſe qu'il y en a biẽ peu ſouuent qui ſe plaignent d'auoir receu quelque grief de leurs Iuges. Les Iuges comptent par tous les endroits de leur iuriſdiction, les maiſons qui y ſont, & les mettent dix à dix en des tableaux qui sõt pendus à chaque maiſon, qui fait la derniere de ſa dizaine: & là ſont mis les nõs des dix maiſtres des maiſons auec vne ordonnance par laquelle il eſt dit, & enjoint à tous, qu'auſſi tôt qu'ils entendront que quelqu'vn d'eux aura fait quelque choſe au preiudice de la Republique, ou du voiſinage, ils l'aillent incontinent dénoncer à la Iuſtice, afin que la punition de celuy qui a failly luy ſerue d'amendement & d'exemple aux autres, & quiconque manquera d'aller faire cette declaration, ſera contraint de ſubir la peine que l'autre auoit meritée.

Quand l'vn de ces dix veut chãger de ruë ou aller demeurer en vne autre ville, ou faire quelque long voyage, il eſt obligé de ſonner vne clochette, ou bien vn baſſin de cuyvre par toute ſa dizaine, & ſon quartier, dix iours deuãt qu'il s'en aille, & d'aduertir tous les voiſins de ſon deſſein, de l'endroit où il va afin que s'il doit de l'argent, ou ſi on luy preſté quelque choſe, on le luy puiſſe demander auant ſon depart. Et ſi quelqu'vn s'en va ſans auoir vſé de cette diligence, les Iuges contraignent les autres de la dizaine nommez au tableau, de payer pour luy ce qu'il doit, à faute d'auoir fait ſçauoir ſon deſlogement, & d'auoir aduerty les creanciers, & la Iuſtice.

Quant à ceux qui doiuent, & ne veulent pas payer, la dette eſtãt verifiée, on les execute en leurs biens, s'ils n'en ont point on les fait mettre en priſon leur donnant vn certain terme, dans lequel ils doiuent payer, & ſi dans le terme ils n'ont payé, ou contenté leur creancier, ils ſont foüettez moderément pour la premiere fois, l'on leur limite vn ſecond terme dãs lequel s'ils ne ſatisfont ils ſont fuſtigez pour la ſecõde fois plus aſprement que la premiere, & par meſme moyen on leur dõne vn troiſiéme terme dãs lequel s'ils ne payent ils sõt battus cruellemẽt au poſſible. Cela cauſe que chacun d'eux eſt ſoigneux de payer ce qu'il doit, ou recerche ſes parens pour luy aider à s'aquitter, ou ſe dõne pour eſclaue au creancier, de peur de ſouffrir tel tourmẽt. Ces meſmes Iuges vſẽt de deux ſortes de geſne. Ils en donnent l'vne aux pieds, & l'autre aux mains, l'vne ny l'autre ne ſe dõne iamais qu'iln'y aye tãt d'indices que cela ſerue de preuue ſuffiſãte. Les Iuges ſouuerains aſſiſtẽt lors qu'on dõne ces deux ſortes de geſne dont on vſe peu ſouuent, pource les criminels confeſſent la verité deuant que de s'y voir expoſez. Quãt aux priſons elles y sõt du tout fâcheuſes, & cruelles. Or quoy que chacun de ſes Iuges ne ſoit que trois ans en charge & qu'il doiue rendre conte de tout ce qu'il aura fait durãt ce tẽps par deuant les Iuges à ce deputez, qu'on nõme Chaenes, toutesfois le Prince depeſche tous les ans en

chaque Prouince d'autres visiteurs nommez Leuchiz, qui sont gens reconnus pour grands iusticiers & de bõne vie. Ces visiteurs s'enquierent de lieu en lieu sans se donner à connoistre, & s'informent secrettement des torts & griefs que font les Iuges de la Prouince, & si ceux-cy trouuent les Iuges en faute, ils les peuuent prendre & punir, ou les suspendre pour vn temps, ou les priuer entierement de leurs charges, & en somme faire tout ce que bon leur semblera; pourvû qu'ils ne s'aduancent point à donner sentence de mort, vû que nul Magistrat ne le peut faire sans demander premierement aduis au Roy. Ces visiteurs ont aussi pouuoir quelquefois de recompenser ceux qu'ils trouuent auoir bien exercé leurs charges, voire mesme jusques à leur donner des places & charges plus honorables. De sorte que la recompence & la punition estans si assurees, chacun s'essaye de bien faire, & la mesme chose fait que ce Royaume est vn des mieux ordonnez qui sont au monde.

Les sortes de supplice dont ils vsent, sont de pendre, de brusler & d'empaler, & la peine du feu est seulement ordonnée à ceux qui ont esté traistres au Roy. Les adulteres y sont tous condamnez à la mort, & ceux qui les souffrent & y consentent, sont aussi chastiez exemplairement, auec des peines inuentées pour cét effect. Il est deffendu qu'aucun sur peine de la vie ne commence ny fasse la guerre en aucun lieu sans exprés congé du Roy & de son Conseil, & pareillemẽt qu'aucun ne voyage par mer sans mesme congé, & il y a aussi vne ordonnance qui porte qu'aucun n'aille trafiquer qu'en baillant caution de reuenir dans le terme qui luy sera limité, sur peine d'estre banny, & desnaturalisé, & pareillement qu'aucun estranger n'entre par terre, ny par mer au Royaume sans expresse permission du Roy, ou des Gouuerneurs des ports, & autres lieux où il arriuera, & que les Gouuerneurs ne le permettent sans grande consideration, & sans en aduertir premierement le Roy. xxxi. xxxv.

Aujourd'huy les Gouuerneurs des ports dispensent quelquefois de sortir nonobstant cette loy, & ce par le moyen de quelques presens que leur font les marchands, ausquels ils donnent congé secrettement d'aller trafiquer aux Prouinces & Isles circonuoisines: comme aux Philippines, & ailleurs, mesme il y eut trois marchands Chinois qui allerent jusques à Mexique l'an 1585. Toutefois ils n'ont iamais ce congé sans auoir auparauant baillé caution de retourner au pays dans vn an.

Les Iuges & Gouuerneurs permettent pareillement aux estrangers moyennant quelques presens d'entrer aux ports & y vendre & acheter quelques marchandises, leur dõnant toutefois ce congé à condition qu'ils n'iront point par les villes, n'y seiourneront pour voir les choses secrettes. On baille ce congé par escrit sur vn aix plastré que les estrangers esleuent en la prouë de leurs vaisseaux, quand ils vont surgir en quelque port, afin que les gardes du lieu ne leur facent point d'ennuy, & les laissẽt vendre & acheter en payant les droits ordinaires du Roy. En chaque port y a vn Greffier commis de la part des Gouuerneurs qui met par memoire l'heure & le iour que chaque nauire est entré, auec reglement à chacun comme il doit charger selon leur entrée au port. Ce qui fait qu'encor qu'on voye souuent en vn port deux mille vaisseaux tant grands que petits, toutesfois on les charge ou dépesche auec aussi peu de bruit que s'il n'y en auoit qu'vn seul.

Les pauures n'y vont point demandant par les ruës, ny par les Temples, où ils font priere à leurs Idoles, il y a vne ordonnance par laquelle il leur est deffé-

du d'aller mandiant,& commãde aux autres de ne rien donner à ceux qui demandent,mais de le dénoncer auſſi-tôt au Iuge des pauures qui eſt touſiours vn des principaux de chaque lieu,& n'a point d'autre ſoinque de pourueoir aux neceſſitez des pauures,ſans contreuenir à la loy. Ce Iuge fait crier par tout le premier iour qu'il commence à exercer ſon office,que tout homme ou femme qui aura vn enfãt tellement gaſté qu'il ne puiſſe pas trauailler,aye à le luy venir declarer, afin qu'il pouruoye à ce qui ſera neceſſaire ſuiuant l'ordonnance du Roy,qui porte que l'enfant eſtant apporté,apres auoir vû le deffaut qu'il a s'il eſt jugé capable de pouuoir exercer quelque art & office,on limite au pere vn terme dãs lequel il eſt obligé de le mettre à meſtier,& de luy faire apprendre ce à quoy le Iuge aura connu qu'il eſt propre. Que ſi l'ẽfant eſt ſi mal qu'il ne puiſſe exercer aucun eſtat, le Iuge mãde au pere qu'il ayt à le nourrir en ſa maiſon toute ſa vie s'il a dequoy,& s'il n'a pas le moyẽ,ou s'il n'a point de pere,il s'addreſſe au plus proche & plus riche parent,à faute de ce,enjoint à tous les parens de contribüer à ſa nourriture & de bailler quelque choſe pour leur part à celuy qui tient l'enfant chez luy. Et s'il n'a point de parens,ou s'ils ſont ſi pauures qu'ils ne puiſſent pas entretenir cét enfãt,le Roy le nourrit entieremẽt à ſes deſpens & le tient en ſes hoſpitaux royaux qui ſont en chacune ville de ſon Royaume, où l'on met pareillemẽt tous les hommes vieux & neceſſiteux,qui ont vſé leur ieuneſſe en la guerre au ſeruice du Roy & du pays. Aucun pauure ne peut ſortir hors l'enclos del'hoſpital ſans la permiſſion du Iuge,ou du maiſtre adminiſtrateur qui eſt ſous luy ce cõgé ne leur eſt iamais octroyé que pour quelque voyage qu'ils veulent , qui leur eſt neceſſaire. Ces meſmes pauures & vieux hommes nourriſſent là dedans des poulles,des cochons, & pluſieurs autres beſtes dont ils ſe peuuẽt ſeruir,tãt pour leur recreation que pour leur profit. Le Iuge viſite fort ſouuent l'adminiſtrateur & eſt auſſi viſité par vn autre qui part de la Cour expreſſément pour viſiter les hoſpitaux de la Prouince. Les aueugles du Royaume ne ſont point tenus pour gens que le Roy ou leurs parẽs doiuent nourrir,pource qu'ils les font trauailler à moudre aux moulins de froment & de ris,ou à remuer les ſoufflets aux forges des mareſchaux,ou à choſes ſemblables,où la veuë n'eſt nullement requiſe. Et ſi c'eſt vne fille aueugle,quand elle eſt deuenuë grãde,elle fait le meſtier des filles de ioye,& ces filles ont vne mere entr'elles qui les pare & accommode,& eſt du nõbre de celles qui ont quitté le meſtier pour eſtre vieilles & inutiles. Or toutes ces femmes d'amour logent aux faux-bourgs & hors des villes,& il leur eſt enjoint eſtroitemẽt de ſe tenir en ce lieu ſans pouuoir mettre le pied hors de la porte,tandis qu'elles font ce meſtier. Les pauures veufves qui ſont en neceſſité, peuuent vendre leurs enfans pour ſe ſecourir,& pource il y a tout plein de riches marchands qui font trafic en cecy , achetant de petites filles qu'ils nourriſſent fort ſoigneuſement,leur apprenant à chanter,à joüer des inſtrumens,& choſes ſemblables: puis quand elles ſont grandes , ils les menent aux maiſons aſſignées aux fẽmes publiques. Le premier iour qu'ils mettẽt vne fille à ce meſtier,auant que de la proſtituer au lieu public,ils la menent deuãt vn Iuge que le Roy entretient en chaque ville pour prendre garde à telles femmes. Ce Iuge la reçoit & l'inſtale de ſa main en ce lieu public,& depuis ce iour-là le nourricier n'a plus de Iuriſdiction ſur elle,mais vient ſeulement chaque mois trouuer le Iuge pour receuoir ce qui luy a deſia eſté taxé par le meſme Iuge, & outre ce il eſt payé de tout le temps qu'il l'a nourrie , & rembourſé de

l'argent

l'argent qu'il a donné en l'achetant, & de ce que l'apprentissage de toutes ses gentillesses luy a cousté. Il y en a donc entr'elles d'aueugles & d'autres qui baillent tout ce qui leur reste apres que le nourricier est payé à leur Iuge, qui le leur garde fidelement, & en rend compte tous les ans aux Visiteurs, puis quand elles sont vieilles, le leur baille & distribuë de sa main, aduisant à le leur mesurer, si bien qu'elles n'en ayent pas necessité, & si cela aduient, on leur donne gages pour se nourrir, afin qu'elles parent les femmes aueugles, ou bien on les met à l'Hospital que le Roy tient pour ceux qui n'ont pas moyen de viure. Quant aux petits garçons que les meres vendent aussi par necessité, on les met à mestier, & quand ils ont appris, ils doiuēt seruir leur nourricier iusques à certain temps, apres lequel les nourriciers sont tenus de leur donner liberté, & outre ce de leur chercher femme, les marier, & les mettre en quelque lieu & train où ils puissent gagner leur vie, à quoy faire, ils sont contraints par toutes voyes de iustice, au cas qu'ils ne le vueillēt faire de leur bon gré. D'autre costé les ieunes hommes sont obligez en signe de reconnoissance du bienfait receu, d'aller chez leurs nourriciers tous les premiers iours de l'année, & certains autres iours auec quelques presens.

En l'achapt des marchandises ils ne s'aydent de pieces de monnoye marquée, mais pour empescher toute tromperie ils vendent & achetent à poids d'argent cizaillé, portant pour cét effet en leur sein des cizeaux propres, & vn tresbuchet bien adiusté dans vn estuy de bois. S'il est question d'vn poids pesant, ils ont en leurs maisons des balances & des poids auec la marque Royale, & ne battent monoye que de pieces de cuiure de la valeur d'vn liard, percées & enfilées ensemble qui seruent au supplément de l'argent pesé ou pour achetter de menuës denrées. Les vsuriers pestes de l'Estat public surpris en leur meschanceté, sont entr'autres punitions condānez à de grande amendes. Il est seulement permis aux estropiez, impotens & aueugles d'entre le menu peuple, de prester quelque argent à interest pour se secourir.

RELIGION.

XXXXI.

ILs sont tous idolatres en la Chine, excepté quelques-vns que les Iesuites y ont conuertis, & ceux-cy sont en bien petit nombre. Or pour descrire les Idoles qu'ils adorent, ils en ont vne d'estrāge figure, à laquelle ils portent fort grand honneur. Ils la dépeignent auec vn corps, des espaules duquel sortent trois testes qui regardent l'vne l'autre, qui signifient, disent-ils, que toutes trois ont mesme vouloir, ce qui fait croire qu'ils ont eu iadis quelque cōnoissance de la Religion Chrestienne. Il y a aussi à ce qu'ils disent, quelques peintures à la façon & auec les marques des douze Apostres. Mais quand on demande à ceux du pays quels hommes ont esté ces douze Apostres, ils respondent, que c'estoient de grands Philosophes, qui ont vescu vertueusement, à raison dequoy ils ont esté faits Anges des Cieux. Ils ont aussi la peinture d'vne femme belle à merueille, tenant vn enfant entre ses bras, laquelle ils disent auoir enfanté estant Vierge, & auoir esté fille d'vn grand Roy.

Ils croyent que le Ciel est Createur de toutes choses visibles & inuisibles, & le marquēt par le premier charactere de leur Alphabet, & disent que ce Ciel a vn Gouuerneur pour les choses de là haut, qui s'apelle Laocō Tzantey, c'est à dire en leur langue, gouuerneur du grand Dieu, ils adorent cettuy-cy cōme le plus grand apres le Soleil. Ils disent que le Gouuerneur n'a point esté creé,

mais a eſté de tout temps,& qui n'a point de corps,mais qu'il eſt eſcrit.Ils diſẽt encor qu'il y en a vne autre de meſme nature qui s'appelle Canſay,qui eſt auſſi eſprit,& qu'il a baillé à ce ſecond la charge des choſes de çà bas,& que la vie & la mort des hommes eſt en ſa main. Ce Canſay a trois ſujets ſous luy, qui ſont pareillement eſprits,& qui luy aident au gouuernement.Leurs noms ſont Tanquam,Teiquam & Tzuiquam, & chacun d'eux à vne puiſſance diſtincte.Tanquam a la charge des pluyes & de pouruoir d'eau à la terre. Teiquam eſt celuy qui par les hommes naiſſent,& qui a la charge des guerres,des ſemences & des fruits;Tzuiquam a le gouuernement de la mer & de ceux qui y voyagent.Ils leur font des ſacrifices,& leur demandent les choſes qu'ils ont en leur puiſſance.Ils leur font auſſi pluſieurs vœux,& leur promettẽt des jeux & des farces , qu'ils repreſentent deuant les meſmes Idoles.

Ils tiennent encore pour ſaints vn grãd nombre d'hommes qui ont ſurpaſſé les autres en valeur ou en ſçauoir,ou en induſtrie,ou à mener vne vie auſtere, & pareillement ceux qui ont veſcu ſans faire tort à perſonne, leſquels ils appellent en leur langue Pauſaos,qui veut dire bien-heureux.Ils ſacrifient auſſi au diable,quoy qu'ils ſçachent qu'il eſt meſchant & reprouué,afin,diſent-ils, qu'il ne leur faſſe nul mal en leurs perſonnes,ou en leurs biens.Ils ont ſẽblablement pluſieurs Idoles,qui ſont en ſi grand nombre , que pour n'eſtre trop long , i'en choiſiray ſeulement trois principales qu'ils honorent au poſſible.

Le premier ſaint de ceux-cy s'appelloit Sichia qui vint du Royaume de Trãtheyco,qui eſt deuers l'Occident.Cettuy-cy fut l'inuenteur de la forme de viure des Religieux & des Religieuſes qui ſont au Royaume,qui demeurent en communauté ſans ſe marier , & demeurent perpetuellement reclus. Et pource que Sichia ne portoit nuls cheueux,ceux qui l'enſuiuent,n'en ont point auſſi. Ils ont dauãtage vne Deeſſe ou ſainte nommée Quanina, qui fut fille du Roy Tzontõ,qui eut trois filles dont il en maria deux,& voulant auſſi marier Quanina,elle ne le voulut iamais,luy diſãt qu'elle auoit fait vœu au Ciel de viure touſiours en chaſteté.Le pere en fut fâché & par deſpit la mit en vn lieu en façon de Monaſtere , luy faiſant porter de l'eau & du bois, & nettoyer vn grand iardin qu'il y auoit. Les Chinois racontent d'elle que les Singes la venoient trouuer,& luy aidoient,que les Saints du Ciel luy tiroient de l'eau,que les oiſeaux luy ballioient le iardin auec le bec,que de grandes beſtes deſcendoient de la mõtagne pour luy porter du bois,ce que le Roy ſon pere ſçachant & s'imaginant qu'elle le faiſoit par enchantement,fit mettre le feu , où elle eſtoit Elle voyãt qu'on bruſloit ce lieu à ſon occaſiõ, ſe voulut mettre dans la bouche vne grande eſpingle d'argent qu'elle portoit pour faire tenir ſes cheueux, mais à l'inſtãt ſuruint vne grãde rauine d'eau qui eſteignit tout le feu.Lors elle s'enfuit.& s'alla cacher en vne montagne où elle fit grande penitẽce,& veſcut fort ſainctement,& le pere fut mãgé de lepre & des vers,ſans que les Medecins y pûſſent donner remede, à cauſe du peché qu'il auoit commis. Sa fille ayãt ſceu ſa maladie par eſprit de diuination vint à luy pour le guerir,& ſoudain qu'il lût reconnuë , il luy demanda pardon & l'adora. Au meſme inſtant la fille voyant que ſon pere la vouloit encor adorer, l'en voulut empeſcher,& ne le pouuant faire,vn Saint ſe mit au deuant,pour donner à entẽdre que l'adoration ſe faiſoit à luy,& non à elle:& ſoudain ſans s'arreſter elle retourna en la ſolitude où elle mourut religieuſement. Ils la tiennent pour vne grande Sainte,& la prient d'obtenir pardõ du Ciel,où ils croyent qu'elle eſt

Ils tiennent encore pour Sainte vne appellée Neoma, natiue de Cochi en la Prouince d'Oquiã. Ils disent qu'elle estoit fille d'vn des principaux du pays. & que ne voulãt point estre mariée elle s'enfuit en vne petite Isle qui est vis à vis d'Ingoa, où elle mourut menãt vne vie fort austere, & faisant beaucoup de faux miracles. Ceux qui voyagent sur mer portent son Idole sur la pouppe de leurs vaisseaux, & l'inuoquent ordinairement, en luy offrant des sacrifices.

Ils vsent d'vne certaine sorte de sort telle que ie la vay descrire lors qu'ils entreprennent quelque chose. Ils ont deux petites pieces de bois faites cõme deux moitiez de noix rondes d'vn costé & plates de l'autre, & liees ensemble auec vn fil. Ils les iettẽt deuant leurs Idoles, deuãt que les ietter parlẽt à leurs faux Dieux auec grande ceremonie, & des paroles fort douces, les priant de leur vouloir dõner le bon sort, & leur promettãt que s'il leur vient, ils leur offriront, ou de la viãde, ou vn beau paremẽt, ou quelque autre chose de valeur. Cela fait, ils iettent les deux morceaux de bois, & si par cas fortuit ils tõbent tous deux, tellemẽt que le plat soit dessus, ou que l'vn soit de plat, & l'autre de rond, ils tiennent cela pour vn mauuais signe, & s'en prenant aux Idoles, leur disant fortes paroles iniurieuses, les appellans chiens, vilains, infames, & choses semblables. Apres les auoir ainsi outragez, ils se remettent à les flatter, en leur demandant pardon du passé, & leur promettant plus de presens si le sort leur reüssit bien. Et lors ils procedent de mesme sorte qu'auparauant. Quand la chose qu'ils demandent est importante, & que le bon sort demeure trop à venir, ils vont à leurs Idoles, les iettent par terre, & les foulent aux pieds, ou bien les plongent dans la mer, ou les approchẽt du feu les laissãt vn peu bruler, & quelquesfois les battent & foüettent iusqu'à ce que les deux morceaux de bois viennent à tomber comme il desirent, c'est à sçauoir le rond dessus. Ce sort venãt ainsi à leur souhait, ils font grãd feste à leurs Idoles auec quelques chansons & loüanges, & leur offrent vne teste de pourceau cuitte, qui est la viande qu'ils estiment la plus exquise de toutes. De tout ce qu'ils leur offrent, ils ostent tousiours la pointe du bec, les serres des oiseaux, & le groin du pourceau, & quelques grains de riz, & en arrosant leur offrande de quelques gouttes de vin, la posent dans vn plat dessus l'Autel, & quant à eux, ils mangent le reste au mesme lieu en presence de leurs Idoles. xxxvi

Ils vsent aussi d'vne autre sorte de sors en iettãt plusieurs buchettes dãs vn vase en chacune desquelles y a vne lettre escrite, & apres auoir bien remué ces buchettes, vn enfant met la main dans le vase, & en tire vne, & voyant quelle lettre il y a, ils cherchent en vn liure le fueillet qui cõmence par cette lettre, & interpretent ce qu'ils trouuent en ce fueillet, pour la chose qui les a cõuiez à faire le sort.

Ils ont tous cette coustume de recourir au diable quand quelque affliction leur arriue. L'ordre qu'ils tiennent à l'inuoquer est, qu'vn hõme s'estend tout de son long la bouche contre terre, & vn autre commence à lire chantant en vn liure, vne partie des assistans se met à respondre, & les autres font du bruit auec des clochettes & des tambours, vn peu apres cét homme estendu cõmence à faire des grandes grimaces, des gestes horribles, qui signifient que le diable est desia entré dans son corps. Lors ils luy demandent ce qu'ils desirẽt sçauoir, & celuy qui est possedé respond le plus souuent en sens douteux, & quand le diable ne veut respondre de parole, ils tirent de luy réponce par lettres en cette maniere. Ils estendent vne mante rouge par terre, & mettent dessus certaine

quantité de riz espars également par la mante, puis à l'instãt y posent vn homme qui ne sçait pas escrire, auec vn baston en main, & les assistans commẽcent à châter ou à sonner comme en l'autre inuocation dont nous venons de parler. Vn peu apres le diable entre dans le corps de celuy qui tient le baston, & le demoniaque commence à escrire auec ce baston sur le rix, & les assistãs copient les lettress qu'il forme, puis en les assemblant toutes, ils trouuent la response de ce qu'ils demandent, mais le plus souuent auec menterie.

Ils tiennent que le Ciel, la terre & l'eau estoient joints ensemble de tout temps, & qu'vn certain qui est au Ciel nommé Tayn, par le sçauoir qu'il eut separa la terre d'auec le Ciel, le Ciel demeura en la partie superieure, la terre descendant en bas suiuant son inclination naturelle. Ce Tayn crea de rien vn homme qu'ils nõment Pausõn, & vne femme qu'ils appellent Pansone. Ce Pãson par le pouuoir que luy donna le Tayn crea aussi de rien vn autre hõme qui fut nommé Tanhom, auec 13. autres tous freres. Tanhom fut homme de grand sçauoir tellement qu'il imposa le nom à toutes choses creées, & connut par la doctrine du Tayn la vertu de toutes, la maniere de les appliquer au corps pour guerir toutes sortes de maladies. Ce Tanhom & ses freres eurẽt beaucoup d'ẽfans, principalement le plus grand appellé Teyencom en eut douze, & l'aisné de tous nommé Tuhucom en eut neuf, & les autres aussi en eurent grand nõbre. Ils croyent que les lignées de ceux-cy ont duré quatre vingt & dix mille ans, & qu'au bout de ce temps, tous les hommes finirent, pource que Tayn se voulut venger de quelque iniure qu'ils luy firẽt, & aussi d'enuie qu'il eut de ce qu'outre qu'il leur auoit enseigné: ils sçauoient desia presque autant que luy, & ne le reconnoissent point pour superieur, comme ils luy auoient promis lors qu'il leur influa sa science. Apres cela il aduint que le Ciel tõba, & soudain Tayn vint à le releuer, & créa vn autre homme sur terre nõmé Lotzitzan auec deux cornes d'où sortoit vne odeur soüefue, de laquelle venoiẽt à naistre plusieurs hõmes & femmes. En fin ce Lotzitzan disparut, laissant desia beaucoup d'hommes & de femmes au monde, d'où sont venus tous ceux qu'on y void auiourd'huy. Ils disent que le premier qui nasquit de ce Lotzitzan se nõmoit Azalan qui vescut 900. ans. Aussi-tôt apres sa mort le Ciel créa vn hõme nommé Atzipn, rendant grosse sa mere nommée Lutin, auec vne teste de Lyon qui estoit au Ciel. Il nasquit en la ville de Truchin en la Prouince de Canton, & vescut 800. ans depuis vint à naistre Vsao, & lors il y auoit desia beaucoup de gens au monde, qui ne mangeoient que des choses cruës. Cét Vsao leur donna l'industrie de faire de petites cahuettes auec des arbres, pour se garder & deffendre des bestes farouches qui leur faisoient beaucoup de dommage, & il leur monstra aussi la maniere de faire des habillemens.

Apres cela vint vn nõmé Huntzuy, qui fut l'inuenteur du feu, & qui enseigna comme il le falloit faire: & comme il falloit rostir & cuire les viandes, & la maniere de vendre & troquer vne chose auec l'autre. Ils disent qu'apres cela vne certaine femme nommée Hautzibon eut vn enfant qui fut appellé Ocheutez, qui inuenta maintes choses, & ordonna les mariages. Ils assurent qu'il vint miraculeusement du Ciel pour le bien de la terre, d'autant que sa mere allant par vn chemin rencontra vne trace d'homme, & posant son pied dessus fut enuironnée d'vn esclair qui vint du Ciel, & demeura sur le champ grosse de luy. Cét Ocheutey eut vn fils apellé Ezomlon qui fut inuenteur de la Medecine, de l'Astrologie, & de la Iudicature, & mõstra à labourer la terre,

Ils racontent de cettuy-cy qu'il mangeoit de sept sortes d'herbes venimeuses & mortelles, sans qu'elles luy fissent aucun mal, & qu'il vescut 400. ans. Il eut vn fils nõmé Vitey, qui reduisit la Chine en ce Royaume. Voila ce qu'ils croyent de la creation & du progrez du monde.

Ils croyent tous l'immortalité de l'ame, & pareillement la recompense, ou punition qu'elle doit auoir en l'autre vie, selon les œuures qu'elle aura faites en la compagnie du corps. Ils tiennent aussi que l'ame a son commencement du Ciel, qui luy a donné vn estre immortel, & que celle qui aura tousiours vescu selon les loix du pays estant dans le corps, n'aura point fait de mal, ny de tort à personne, sera enleuée au Ciel où elle viura eternellement en grande ioye, deuenant Ange, & celle qui aura mal vescu, ira en la compagnie des diables dans des prisons obscures, où elle souffrira des tourmens qui ne finiront iamais. XXXIX.

Ils confessent qu'il y a vn lieu où les ames qui doiuent deuenir Anges se purgent de tout le mal qui les a soüillées; tandis qu'elles estoient dans le corps, & que le bien que les parens & les amis font, sert de beaucoup à faire aduancer cette purgation.

Quand ils veulent prier pour les Trespassez, l'vn d'eux qui est comme le Prestre & Sacrificateur porte vn petit tambour, l'vn des nouices à vne espece de cliquette, l'autre vne clochette, & ils font vn autel où ils posent ceux qu'ils tiennent pour Saints & Aduocats des deffunts, & à l'instant les parfument de storax, d'encens, & autres bonnes odeurs. Apres cela ils dressent cinq ou six tables couuertes de beaucoup de viandes pour les morts & pour les Saints, incontinẽt au son du tambour, des cliquettes & de la clochette, ils commencent à chanter certains cantiques, & les disent à tour de chœur, & de temps à autre, les petits nouices vont à l'autel offrir certaines oraisons escrites sur du papier. Ils passent presque toute la nuict auec ces ceremonies & plusieurs autres, & apres tout, commencent à manger des viandes qui sont sur les tables que nous auons dites.

Quant au menu peuple, il croit que les ames qui viuent mal, auant que d'aller en enfer (qui est vn lieu qu'ils pensent ne deuoir point estre estably que le monde n'ayt pris fin) sont enuoyées pour leurs meffaits dans des corps de beuffles & d'autres bestes, & celles qui ont bien vescu, dans des corps des Roys & Seigneurs où elles sont en grande ioye.

Il se trouue entr'eux beaucoup de lieux faits cõme des Monasteres par toutes les villes & bourgades, & mesme parmy les champs, où il y a beaucoup d'hõmes & de femmes qui escriuẽt en communauté & en Cloistre à la mode de nos Religieux.

Il y a seulement quatres sortes de Religions, dõt chacune à son General, qui demeure ordinairemẽt en la ville de Suntien: ce General s'appelle Tricon en leur langue, & pouruoit en chaque Prouince d'vn Prouincial, qui visite tous les Conuents, corrigeant ceux qu'il trouue auoir failly en leur regle & maniere de viure. Ce Prouincial pouruoit aussi d'vn homme en chaque Conuent, qui est comme Prieur ou Gardien, auquel tous ceux qui s'y tiennent, doiuent obeyr. Ce General exerce toute sa vie la charge qui luy est donnée, sinon que l'on trouue qu'il ayt commis quelques fautes, pour lesquelles il merite d'estre priué. Ce ne sont pas les Religieux qui l'eslisent en leurs Chapitres; mais le Roy, ou son Conseil le nõme. Cettuy-cy va vestu de soye de la couleur de sa XL.

Religion, à sçauoir, de noir, ou de passe, ou de blanc, ou de brun, qui sont les quatre couleurs de ces Religions, & le mesme ne sort iamais de son logis, que dans vne chaire de marbre, ou d'or qui est portée par quatre ou six hõmes vestus de mesme habit. Les Religieux font la queste parmy les ruës, chantans & faisans sonner de petites cliquettes & certains autres instrumens. Ils ont tous la barbe & la teste raze, mangent en cõmun & leur habit ordinaire est de sarge. En priant ils parlent au Ciel, qu'ils tiennent & reputent pour Dieu, & a vn Sinquian, qu'ils disent auoir inuenté cette maniere de viure, & qu'ils tiennent pour saint. Par les loix du Royaume le fils aisné d'vne maisõ ne se peut mettre en Religion, & la cause de cela, est que tout fils aisné est obligé de nourrir ses pere & mere en vieil aage. Ils offrent au matin & au soir à leurs idoles de l'encens, du benjoin, du bois d'aloës, & du cayolac qui sent fort bon, & quelques sortes de pastes de tres-bonne odeur. Quand on met quelques vaisseaux sur l'eau, ces Religieux s'y en vont pour faire leurs sacrifices en la Poupe, où les Chinois ont leurs oratoires, & là ils presentent du papier peint de diuerses figures, lequel ils mettent en pieces deuant leurs idoles auec des Cantiques, & en sonnans de petites clochettes, & lors ils font la reuerence au diable & le tiennent peint en leurs vaisseaux, afin qu'il ne leur face aucun mal. Cela fait, ils mangent & boiuent au mesme lieu tout leur saoul, & par ce moyen il leur est aduis que le vaisseau demeure sanctifié, & que tous ceux qui iront dessus auront bonne fortune.

GENEALOGIE DES ROYS DE LA CHINE.

POurce que Vitey fut celuy qui comme nous auons dit, reduisit la Chine en Royaume, nous commencerons par luy, & viendrons jusqu'au Roy qui regne à present, en disant quelque chose des faits, & choses remarquables de ces Princes.

Vitey fut donc le premier Roy de la Chine, l'on raconte de luy entr'autres choses qu'il estoit aussi haut que sept mesures de la Chine, chacune desquelles fait autant que 2. tiers d'Espagne, de sorte qu'il auoit enuiron 4. aulnes & 2. tiers de haut. D'auãtage ils disent qu'entre deux espaules il auoit 6. espans de large, & qu'il fut aussi vaillant, que grand de corps. Il eut vn Capitaine nommé Licheon, qui outre la valeur & la force auoit encore vne fort grande prudence, de sorte qu'ils assuiettit au Roy Vitey toute cette grande estenduë de pays, & le rendit redoutable à tout le monde. Ils tiennent que ce Roy inuenta la façon des robbes, les teintures & les navires, & pareillement la scie pour couper le bois. Sur tout ils disent qu'il estoit grand Architecte, qu'il fit vn grand nombre de bastimẽs magnifiques. Il inuenta encore le touret de soye, dont ils vsent audit Royaume, & fut le premier qui amena en ce pays-là l'vsage de porter de l'or, des perles, des pierreries & des habits de toile d'or, d'argent & de soye. Il departit tous les habitans de son Royaume en citez, villes & villages, & ordonna tous les mestiers, offices, commandant qu'aucun n'ût à se mesler d'autre estat que de celuy de son pere, sans permission speciale du Roy, ou des Gouuerneurs du Royaume. Il mit tous ceux d'vn mesme estat en des ruës particulieres, & ordonna aussi qu'aucune femme ne demeurât sans trauailler, ou à l'estat de son mary, ou du moins à filer, ou à ouurer de l'aiguille, & cette loy fut si generale, qu'elle fut gardée par sa femme mesme,

Ce Roy eut quatre femmes, & vingt-cinq enfans d'elles, & regna cent ans, & y eut depuis luy jusques à celuy qui fit la grãde muraille, cent saize Roys, tous de la lignée de ce Vitey, qui regnerent deux mille deux cents cinquãte & sept ans. Ie ne les nommeray point icy, de peur d'estre trop long mais ie me contenteray d'y mettre seulement ceux qui me semblent necessaires pour declarer la succession de la Couronne depuis les cent saize Roys dont nous auons fait mention, jusques à celuy qui regne à present.

Le dernier Roy de la lignée de Vitey s'appelloit Tzintzon & ce fut luy qui fit cette grande enceinte se voyant assailly des Tartares par beaucoup d'endroits. Enfin, pource qu'en la faisant il mourut vn grand nombre d'hommes, il vint à estre hay de tous, tellement qu'ils conspirerent ensemble pour le tuer, comme ils firent apres qu'il eut regné quarante ans, & vn sien fils heritier du Royaume, nommé Agnizi auec luy. Ce Tzintzon estant mort, & son fils aussi, ils prindrent pour leur Roy vn qui se nommoit Anchosau, homme de grand esprit, & plein de valeur, qui regna douze ans.

A cettui-cy succeda vn sien fils appellé Futey, qui regna sept ans, & mourut ieune.

Par le trespas de cettuy-cy, sa mere qui estoit de sang Royal, vint à regner, & gouuerna le Royaume au grand contentement de tous l'espace de dix-huict ans: & d'autant qu'elle ne laissa iamais hoirs masles, vn fils que son mary Anchosau auoit eu d'vne autre femme, luy succeda. Cettui-cy regna 33. ans, & eut pour successeur.

Cuntey son fils, qui regna 16. ans. 8. mois.
Huntey fils de Cuntey regna apres luy 54. ans, & laissa pour successeur,
Chantey son fils qui regna 13. ans.
Ochantey son fils luy succeda, regna 25. ans 3. mois.
Cantey fils d'Ochentay, regna 26. ans 4. mois.
Tzentzey son fils regna 26. ans 4. mois.
Authey fils de Tzentzey regna seulement 6. ans.
Pintatey fils d'Authey regna 5. ans.

Tzintzumy frere de Pintatey succeda à son frere, pource qu'il n'estoit pas encores marié quand il mourut: & cettui-cy regna seulement 3. ans, 7. mois.

Huybannon encore frere de Tzintzumy & de Pintatey leur succeda & regna six ans.

Cubum fils de Huybannon regna 31. ans
Benthey fils de Cubun regna 18. ans.
Vantey son fils, regna 13. ans.
Othey luy succeda, & regna 17. ans. 5. mois.
Vanthey fils d'Othey regna seulement 8. mois.
Anthey son fils regna 19. ans.

Tantey son fils mourut aussi-tôt presque apres son pere, n'ayant regné que trois mois. Chitey son frere regna vn an seulement.

Quantey frere de Tentey & de Chitey, leur succeda & regna 21. an.
Linthey son fils regna 22. ans.

Yantey fils de Linthey regna 31. Cettui-cy auoit peu d'entendement: si bien que ceux du Royaume le hayssoient, & en fin vn sien neveu nommé Laupy, se reuolta contre luy, estant assisté de deux Chenaliers Freres, qui estoient lors à la Cour, vaillans hommes, dont l'vn estoit appellé Quinthey

& l'autre Trunthey, qui pourchasserent de faire Roy Laupy. L'oncle le sçût & fut si lasche & mal assisté, qu'il n'eut pas la hardiesse, ny le moyé d'y remedier: qui fut cause que plusieurs partis s'esleuerent par le Royaume, & specialement quatre Tyrans, dont les noms estoient Cincoan, Sosoc, Guansian, & Guanser. Laupy leur fit la guerre sous couleur de fauoriser, & d'assister son oncle: & apres auoir fait durer la guerre quelque temps, fit paix auec Cincoan prenant vne sienne fille en mariage, & fit aussi-tôt la guerre aux trois autres Tyrans auec la faueur de son beau pere.

Lors ce Royaume fut diuisé en trois parties, dont l'vne, & la principale suiuoit Laupy apres la mort de son oncle, l'autre Sosoc, & l'autre Cincoan beau-pere de Laupy.

Le Royaume demeura ainsi quelque temps, jusques à ce que Cuithey fils de Laupy vint à regner apres son pere, Vn tyran nommé Chimbutey s'esleua contre luy: mais il le tua, & fut si vaillant, qu'il reünit tout le Royaume qui auoit esté diuisé l'espace de quarante & vn an, regnant depuis tout seul vingt cinq ans.

Fontey son fils regna apres luy 17. ans.

Pour abreger, il y eut de cette lignée quinze Roys, qui regnerent cent septante-six ans.

Le dernier de ces Roys fut Quiontey, contre qui s'esleua le tiran Tzobu. Il y eut du sang de cettui-cy huict Roys qui regnerent soixante deux ans. Contre le dernier nommé Sutey s'esleua vn nommé Cotey, de la lignee duquel il y eut cinq Roys qui regnerent 24. ans.

Le dernier nommé Othey fut tué par vn appellé Dian, & il y eut de sa lignée cinq Roys, qui regnerent 31. an. Cõtre le dernier de cette maison s'esleua vn certain Tzuy, & y eut de sa lignée trois Roys, qui regnerent trente & sept ans.

Contre le dernier s'esleua Tonco, qui gouuerna fort bien le Royaume, & eut pour successeurs vingt & vn Roys de sa lignée, qui regnerent deux cens nonante-quatre ans.

Le dernier appellé Troncon, se maria à vne qui auoit esté féme de son pere, & s'appelloit Bausa, belle à merueilles: & pour l'espouser il la tira d'vn Monastere où elle s'estoit mise Religieuse. En fin cette femme le fit tuer, & gouuerna apres le Royaume toute seule l'espace de quarante ans. Leurs histoires disent que cette femme fut fort desbordée, & que s'estãt abandõnée aux grands Seigneurs du Royaume, elle espousa vn hõme de basse estoffé, afin d'auoir moyé de suiure ses volontez, mais auant que de se marier elle fit mourir les enfans masles qu'elle auoit eus de son premier mary, afin qu'vn sien neveu succedât à la Couronne

Ceux du Royaume ayãs sçeu son intentiõ, & indignez de sa façon de viure enuoyerent chercher vn fils de son mary, quoy qu'il fut bastard, & d'vn commun consentement l'esleurent Roy: cettuy-cy se nommoit Tautzon, qui fit faire rigoureuse iustice de cette meschante femme. Il y eut de sa lignée sept Roys, qui regnerent six vingts ans.

Le dernier fut Couchatn, contre qui s'esleua vn nõmé Diam, qui se saisit du Royaume, & il y eut deux Roys de sa lignée, qui regnerent 18. ans.

Outon s'esleua contre le dernier de ceux-cy, & il y eut de sa lignée trois Roys qui ne regnerent que quinze ans.

Outzin s'esleua contre le dernier de ces trois, & laissa apres luy deux successeurs de sa lignée, qui regnerent seulement 9. ans trois mois.

Toyois s'esleua contre le dernier, & luy & vn sien fils regnerent seulement quatre ans.

Anchiu eut guerre cõtre le fils de Tozo, & le tua, & luy succeda au Royaume, & deux autres de sa lignée regnerent seulement dix ans.

Zaitzon de la lignée de Vitey premier Roy, s'esleua contre le dernier de la race d'Anchiu & le tua. Il eut de la lignée de ce Zaiton 17. Roys, qui regnerent tous en paix l'espace de 320. ans.

Le dernier de cette lignée s'appelloit Tepim, contre lequel vint le grand Cham de Tartarie nommé Vzon, qui entra dans la Chine, & s'en rendit maistre, tellement que neuf Roys Tartares y regnerent l'espace de quatre-vingts & treize ans.

Trintzoum le dernier des 9. fut si meschant qu'il fut cause que ce Royaume se reünit, & que tous esleurent secrettement pour leur Roy, vn nommé Hombu, homme de grande valeur de la lignée des anciens Roys, qui assemblant beaucoup de gens, fit tant qu'il chassa les Tartares hors de tout le Royaume.

Il y a eu douze Roys de la lignée de ce Hombu, en comptant celuy qui regne à present: les vnze precedens ont regné l'espace de deux cens ans. Celuy du iourd'huy se nomme Bonog, & a succedé au Royaume par la mort de son frere aisné, qui mourut d'vne cheute de cheual. On le tient pour gentil, plein d'entendement, & grand iusticier. Il est marié à vne sienne cousine, & en a vn fils.

DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY DV IAPON.

SOMMAIRE.

1. *LA longueur largeur, estenduë & confins du* Iapon, *diuisé en trois membres. Et cõbien chacun d'iceux contient de Royaumes & Seigneuries.* 2. *Description de l'Estat ancien de ce pays gouuerné lors par vn seul Prince appellé* Vo ou Dair. 3. Meaco, *principal ville du Iapon,* Ossacaye, Bunquo, *& autres celebres Citez leur situation & grandeur.* 4. *Bonté de l'air du Royaumme, abondãt en ris, metaux, & or, hauts cedres, & d'estrange grosseur : en animaux terrestres & volailles. De deux admirables montagnes, dont l'vne passe les nuées en hauteur : & l'autre brusle tousiours & vomit flammes.* 5. *De la subtilité d'esprit, & disposition de corps des Iaponois : la façon de leur cheueleure, de leur breuuage, manger, & dormir : la couleur de leur visage, leur langue, & lettres dont ils dressent leur escriture, leurs armes, & leur Academie pour instruire la ieunesse.* 6. *Leur richesse au trafic du riz perles, or, pierres precieuses.* 7. *Du reuenu de leur Roy.* 8. *Des forces maritimes, & gouuernement de cét Estat, & premierement du frequent changement des Princes, & Gouuerneurs des Prouinces.* 9. *Des trois principaux Magistrats* Zaco, Vco, Cubacana, *& des cinq ordres desquels le peuple est diuisé.* 10. *Des supplices des criminels.* 11. *De l'impieté des Iaponois, nians la prouidence de Dieu & l'immortalité des ames : de leurs Prestres appellez* Bonzes, *diuisez en onze sectes differentes & contraires.* 12. *De leurs Temples & Dieux,* Foroques & Cames, *de la frequente apparition des demons & diables en diuerses formes : & la ruse & force dont ils vsent pour se faire adorer.* 13. *Ceremonies és pompes funebres & obseques des Iaponois.* 14. *Des Iesuites du Iapon, & de l'admirable conuersion du peuple au Christianisme, par la predication du Pere Xauier & autres de cette Compagnie.*

LE Iapon, ou Iapan, anciennement nommé Chryſe, & ſelon Marc Paul, Zipangry, eſt vn corps & amas de plusieurs Iſles, ſeparées par de petits golfes, deſtroits, & tournoyemens de mer, & cét amas s'eſtend depuis les 31. degré de hauteur, juſques au 39. La longueur de toute cette terre eſt de prés de 200. lieuës: ſa largeur n'eſt pas eſgale, vû qu'en quelques endroits elle n'eſt que de dix lieuës, & pour le plus de trente. Ces Iſles regardent du Leuant la nouuelle Eſpagne, du Nord les Tartares & autres peuples inconnus, & ſauuages du Couchant la Chine, & du Sud des terres inconnuës, auec vn grand eſpace de mer au milieu. Elles contiennent ſoixante & ſix petits Royaumes, & ſont diuiſées en trois membres principaux, dont le premier & principal nommé Iapan, contient cinquante trois Seigneuries, ou Royaumes, dont les plus puiſſants ſont ceux de Meaco, & d'Amagunce. Le Roy Meaco a ſous luy vingt-quatre ou vingt-ſix Royaumes, & celuy d'Amagunce douze ou traize. Le 2. membre eſt appellé Ximo, & comprend 9. Royaumes, dont les principaux ſont ceux de Bungo, & de Figen. Le 3. membre eſt celuy de Xicoum, qui contient quatre Royaumes, ou Seigneuries. I.

Les plus illuſtres de toutes ces principautez ſont celles de Coquinay, où eſt la renommée ville de Meaco. Autresfois tout le Iapon a obey à vn ſeul Prince, qu'on appelloit Vo, ou Dair, juſqu'à ce qu'vn de ces Monarques s'eſtant trop plongé dans les delices, fut meſpriſé des Gouuerneurs de ſes Prouinces, & principalement des Cubes qui eſtoient les deux principaux (dont l'vn ruina apres la puiſſance de l'autre) tellement que ces deux s'emparerent de tout ce qu'ils pûrent, & en deſpoüillerent le Dair. L'ambition crût de main en main, & tantôt l'vn, tantôt l'autre ſe reuoltant, les vns ſe ſaiſirent d'vne partie, les autres d'vn autre ſous le nom de Iacatis, qui veut dire Roys. Toutesfois ils laiſſerét au Dair le nom du Seigneur vniuerſel du Iapon, mais ſans aucune Iuriſdiction, ou puiſſance & Seigneurie, & c'eſt à grande peine que les Princes qui ont leurs Eſtats voiſins de Meaco, luy fourniſſent des viures & des veſtemens: tellement que ce Dair n'eſt plus que comme l'ombre de l'ancien Monarque du Iapon. Mais au lieu du Dair depuis 500. ans en çà, celuy qui ſe fait Seigneur du Coquinay, & s'appelle Prince de la Tenze, où ſont les 5. Royaumes d'autour de la ville de Meaco: ſe dit ſouuerain Monarque du Iapon, tel qu'a eſté Nobunaga, & apres luy Faxiba l'vn de ſes principaux Capitaines qui ſubiuga du moins 50. Royaumes, & tel qu'eſt à preſét Taïcoſama, ou Taïco. II.

La principale ville du Iapon c'eſt Meaco, qui a eu de tour vingt & vn mille: mais eſt maintenant moindre d'vn tiers par le moyen des guerres ciuiles des Iaponois. C'eſt là que ſe tient le ſouuerain Magiſtrat du Iapon, compoſé de trois hommes. Il y a apres la ville d'Oſſacaye, qui eſt grande & puiſſante, & comme on tient, la plus riche du Leuant. Il demeure en cette ville beaucoup de marchands, dont ceux qui ont moyennement dequoy, ſont du moins riches de trente mille eſcus, & ceux qui ſont plus riches, poſſedent des ſommes incroyables. Bungo eſt la principale ville de ſa contrée en vne aſſiette fort commode. Coye eſt vne ville dediée à certain Bonze, qu'ils appellent Combodaſſi. Tous les Princes ſont enterrez en cette ville, ou ſi on loge leurs corps ailleurs, on y enuoye pour le moins vne de leurs dents. III.

On compte encore en ces Isles la ville de Fiongo, esloignée de Meaco de dix-huict lieuës. Cette ville fut ruinée pour la plus grande partie du temps de Nobunanga: & vn tremblement de terre l'esbranla tellement l'an 1596. qu'vne grande partie est allée par terre, & peu apres la plus grande partie, comme on tient a esté bruslée. On y loge aussi Amangasaqui, ville assez belle, à 5. lieuës loin de la mer, & opposée à Sacaij, & pareillement celle de Vosuquin, Funay, Tosam, & plusieurs autres.

QVALITE'.

L'Air de ce pays est fort sain, combien qu'il soit fort sujet au froid & aux neiges, de mesme que montueux & sterile. Ils recueillent le riz au mois de Septembre, & en quelques lieux le froment au mois de May. Les habitans tirent de la terre diuers metaux: & Marc Paul Venitien dit, qu'en ce pays il se trouue si grande quantité d'or, que de son temps le Palais du Roy estoit couuert de lames d'or, de mesme qu'on void des Eglises en France couuertes de plomb. Il y a force arbres qui sont semblables aux nostres, & l'on void en diuers endroits des cedres si hauts & si gros, que les charpentiers en font des pilliers de leurs Temples, & des masts de quelque nauire que ce soit. On y void par les prez, & par les champs force troupeaux de bœufs & de cheuaux, & par les forests des loups, liévres, sangliers & cerfs: il y a aussi force faisans, canards de riuiere, tourterelles, cailles & gelinotes: ils n'ont ny beurre, ny huile d'oliue, mais seulement de l'huile tirée des Balaines. Les animaux domestiques que nous auons en ces pays, sont au leur. Entre les montagnes qui sont en toutes ces Isles il y en a deux principales: dont l'vne est si haute qu'elle surpasse de beaucoup les nuées & appellée Figenoiama, l'autre brusle continuellement & iette force flammes.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Iaponois sont pour la plus part subtils, aduisez, fins & de bon entendement, dociles & de bonne memoire. On n'y reproche à aucun sa pauureté, & l'on y fuyt & deteste la mesdisance, le larcin, la coustume de iurer, & toutes sortes de jeux de hazard. Ils se tiennent glorieux d'estre de belle taille. Ils sont pour la plus part vigoureux & robustes, & l'aage de porter les armes s'estend jusques à soixante ans. Ils ont peu de barbe, & pour le regard des cheueux, les vns tirent ceux de deuant, les autres ceux de derriere, & les paysans ont la moitié de la teste pelée, aussi bien que le menu peuple. Les nobles ne laissent que fort peu de cheueux derriere, & si quelqu'vn touchoit à ce qui reste, ils le prendroient pour vne grande offence. Ils couurent le bas plancher de leurs chambres de nattes, enflées en façon de coette, & fort nettes. Ils n'ont moins de soin de la proprieté que les Chinois. Ils vsent en mangeant de deux petits bastons si propremẽt, qu'ils ne laissent tomber aucune chose, & s'ils n'ont nul besoin de se torcher les doigts, & les essuyer à quelque seruiette.

Ils prennent leur repas sur ces nattes, dont i'ay parlé, & dorment aussi dessus. Ils se deschaussent, allãt prendre leurs repas, afin de ne salir la natte auec leurs souliers. Les pauures principalemẽt du long de la mer, viuent d'herbes, de riz,

& de poisson, mais les riches y font grande chere, & s'y traittent magnifiquement & delicatement ; & à chaque mets lors qu'ils festinent, on change aux conuiez la table sans nappe qu'ils ont deuant eux, qui est de cedre, ou de pin, de la hauteur d'vn pied ou enuiron. Les confitures y sont faites en forme de pyramide, & sont couuertes d'or, & ont de petites branches de cypres qui s'aduancent dehors pour leur dõner grace. Bien souuent on porte la volaille auec le bec & les pieds dorez. Ils sont plustôt oliuatres que blancs, supportent patiemment la peine, sont de sireux de gloire, ne peuuent souffrir les offences, mais sçauent bien dissimuler le desir de vengeance : c'est pourquoy l'on les tient pour traistres. Il y en a parmy eux qui estouffent leurs enfans à mesure qu'ils naissent, afin d'éuiter la peine de les nourrir. Ils n'ôtqu'vn lãgage, mais tellement meslé de diuers mots, qu'il semble que ce soient plustôt plusieurs langues qu'vne seule. Leurs caracteres ne signifient pas simplement des lettres, mais des mots entiers. Leurs armes sont des arquebuses, coutelas, poignards, & autres armes aduantageuses qui sont fort legeres. Ils vont le plus souuent teste nuë, & quand ils portent le deüil ils s'habillent de blanc. Ils ont pour vn breuuage delicieux de l'eau où ils meslent certaine poudre precieuse qu'ils nomment Chie. Quelques-vns boiuent aussi du vin qu'ils achieptent des estrangers. Ils ayment beaucoup plus la venaison, que la chair des animaux domestiques, & ont vne Escole ou Academie en la ville de Banoum, où les Bonzes enseignent. Il y a aussi entr'autres vn Seminaire de Iesuites à Bungo, où les Iaponois apprennent le Portugais, & ceux d'Europe le Iaponois. Ceux du Iapon vsent de l'Imprimerie de mesme que nous.

RICHESSES.

VI. Il y a fort grand trafic de plusieurs choses au Iapon, vû qu'outre le riz que l'on y vend aux estrangers, & dont on charge force nauires, on y trouue aussi des perles en grande quantité, qui sont rondes & grosses, mais rouges, & toutesfois autant ou plus estimées que les blanches. Il y a aussi force pierres precieuses, & force or : tellement que ces deux choses rendent ce Royaume fort riche.

VII. Quant au Roy, outre l'obligation que les autres Roys ont de luy faire des presens, & de le seruir en temps de paix & de guerre, il a deux millions d'or de rente du riz qui se recueille aux possessions qu'il s'est reserué & l'on peut iuger par là, à combien se monte le reste de ses reuenus, dont le calcul n'a esté fait par aucun que ie sçache.

FORCES ET GOVVERNEMENT.

VIII. ON peut assez cõnoistre quelles sont les forces de ce Prince, puisque Faxiba qui dominoit auant celuy qui regne à present auoit fait dessein, apres qu'il se fut rendu maistre de tout le Iapon, où il conquit cinquante Royaumes, où il auoit vne grande armée, & de passer à la conqueste de la Chine, & pour cét effect auoit fait couper du bois pour deux mille vaisseaux pour passer dessus son armée. D'ailleurs les Iaponois sont vaillans au possible, tellement qu'vn petit nombre de ses gens en defferа vn bien grand des Chinois.

Or le gouuernement du Iapon est fort different des façons de gouuerner

que nous connoissons en Europe, vû que la puissance & la grandeur de ce Prince, ne consiste point en ses reuenus ordinaires, ou en l'amitié des peuples, mais en l'authorité, & en l'Empire, vû qu'aussi tôt qu'il a acquis quelques estats ils les diuise à ses amis & à ses affidez, à la charge qu'ils le seruiront à leurs despens, tant en temps de paix que de guerre, auec certain nõbre de gens. Ceux-cy partagent encor leurs Estats à leurs confidents, pour les auoir plus prompts à leur seruice. Tellement que tous les biẽs du Iapon, tant publics que particuliers dépendent de peu de gens, & ce peu d'vn seul, qui est le Seigneur de la Tenze, qui donne & oste en vn moment ce qu'il veut, hausse & baisse, enrichit, & appauurit les Princes, & lors qu'il oste quelque estat à l'vn, on chãge tous les nobles & les soldats de ce pays-là, où il ne demeure que les artisans & les laboureurs. Cette forme de gouuernemẽt engendre de perpetuelles reuolutions, premieremẽt, pource que le Dair (qui cõbien qu'il n'ait aucune puissance, ny Seigneurie, est toutesfois en grande estime parmy ces peuples) fait que les Seigneurs de Tenze, & les autres Princes semblent tous tyrans, vsurpateurs du bien d'autruy, destructeurs de la Monarchie, ennemis de la grandeur du Iapon, ce qui leur oste la reputation & la bien veillãce des peuples. De là vient qu'ils prennent ayſément les armes, & que l'vn espere de s'esleuer facilement en abaissant son compagnon.

D'auantage d'autant que les Princes se chãgent tous les iours, ils ne peuuent estre aymez des peuples, comme Seigneurs naturels, & ces Princes n'estans asſurez de la continuation de leur authorité, ne s'affectionnent pas plus à vn estat qu'à l'autre: ains esperant qu'auec la mesme facilité qu'ils ont en l'vn, ils en acquerront vn meilleur, ils mettent celuy là au hazard pour cettuy-cy, & maintenant tous seuls, maintenãt auec quelques autres, poursuiuent diuerses entrepriſes, & tiennent par ce moyen toutes ces Isles en guerre perpetuelle.

Or Faxiba, pour demeurer plus absolu, auoit de coustume de trãſporter ſouuent les Princes d'vn pays à l'autre, afin que les Seigneurs estans chassez des Seigneuries, & mis parmy des sujets estrangers, demeuraſſent foibles, & ſans moyen de se reuolter contre luy, & afin qu'ils le pûſſent encor moins, il diuisoit les Royaumes & les Estats. Tellement que chaque Seigneur n'auoit pas vn grand Estat, & à cause que leur pays estoit estroit, ils ne manquoient iamais de sujet de discordes & de guerres.

Outre ce il voulut qu'en tous ces changemens, tãt ceux qu'il logeoit mieux, que ceux qu'il partageoit plus mal, luy allaſſent faire la reuerẽce, prester hõmage, & faire de riches preſens toutes les années: au moyen dequoy il tiroit à luy la plus grande partie des richeſſes du Iapon. D'ailleurs il entretenoit les peuples au baſtiment de diuers Palais merueilleux, de Temples magnifiques, de bonnes forteresſes, & de belles villes, & auoit aux deſpens de ſes sujets plus de cent mille ouuriers tous les iours, qui trauailloient à toutes choſes. Il entreprit de faire vn Temple, où il fit deſſein d'employer tout le fer du Iapon, vû qu'il commanda que tous les marchands & le menu peuple, portaſſent leurs armes en vn certain lieu, pour ayder au baſtiment de ce Temple: ſi bien qu'en meſme temps il deſarmoit le peuple, & faiſoit des ouurages qui eſtoient admirables.

Quittãt ce diſcours, ie deſire faire cõnoiſtre par quelles gens ce Royaume eſt gouuerné. Premierement il y a à Meaco trois hommes, qui ſont les principaux Magiſtrats de tout cét Eſtat, qui ont ſouueraine authorité, & diſpoſent de tout

tes choſes. Le premier qui eſt comme le Pontiſe, eſt nommé Zao, eſt eſtably ſur les choſes ſacrées ſelon eux. Le ſecond appellé Vco ſur les dignitez & honneurs. Le troiſieſme ſe nomme Cubacama, diſpoſe de la paix & de la guerre.

Ce peuple eſt diuiſé en cinq ordres, dont le premier eſt de ceux qui ont quelque authorité & domination, & ceux-cy, ſont tous appellez Tones d'vn nom commun, combien qu'entr'eux il y ayt d'autres degrez de dignité, comme parmy nous ceux des Roys, Ducs, Marquis & Cõtes. L'autre ordre eſt de ceux qui ont la charge des ſacrifices & du ſeruice diuin, ceux-cy ont la teſte & le menton ras, font profeſſiõ de viure ſans femme, & ſont diuiſez en beaucoup de ſectes: mais ils ſont appellez d'vn nom commun Bonzes. Le troiſieſme eſt des bourgeois & du reſte de la nobleſſe. Le quatrieſme comprend les gens de meſtier, de marine, & le dernier des laboureurs.

XI. Tous criminels ſont punis de mort, ou du moins banis, pour fauorable que ſoyent les Iuges. On les fait preſque tous mourir à coups d'eſpée, il eſt vray qu'en quelques lieux on a de couſtume de mener les larrons qui ſont attrappez ſur vn chariot, afin que tout le monde les voye, puis les pendent.

RELIGION.

XII. LEs Iaponois ſont plongez en toute ſorte d'impietez, & ont des opinions ſi eſtranges, qu'il n'y a homme de iugement qui ne s'en eſtonne. Ils ont pour Preſtres & pour Docteurs de leur loy les Bonzes, qui ſont diuiſez en vnze Sectes differentes & contraires, toutesfois elles s'accordent toutes à nier la prouidence de Dieu, & l'immortalité des ames. Mais ils ne communiquent ces ſecrets de leur impieté qu'aux nobles, vû qu'ils traictent auec le peuple des peines d'Enfer, & de l'autre vie. Ils ont des logis magnifiques, & viuent pour la pluſpart en commun. Ils ne peuuent ſe marier non plus que les Bonzes Religieuſes, qui vont veſtuës diuerſement. Ils ont diuerſes Academies dont la plus fameuſe eſt celle de Frenoiama à 9000. de la ville de Meaco. Il y a enuiron 800. ans qu'vn Roy du Iapon baſtit en ce lieu trois mille huict cens temples, auec leurs conuents de Bonzes eſpars en diuerſes vallées, & afin qu'ils pûſſent vaquer à l'eſtude plus aiſément, il baſtit au pied de la montagne de Frenoiama deux villages, qui les deuoient pourueoir de toutes choſes. Cette Academie monta à telle reputation qu'on n'en dõnoit la principauté & conduitte qu'aux fils, ou aux parens fort proches du Roy, d'autant que les Bonzes de ce lieu jouyſſoient preſque d'vn tiers du reuenu du Royaume de Vome, & gouuernoient auec authorité celuy de Meaco. Apres cela les choſes venant au declin, tous ces temples furent reduits à 800. & les Bonzes laiſſerent l'eſtude pour ſuiure les armes: tellement que l'an 1535. apres pluſieurs aſſaſſinats & voleries, ils entrerent en la ville de Meaco, & en bruſlerent la plus grande partie. Depuis ces Bonzes ayans fait quelque deſplaiſir à Nobunanga, l'an 1551. il aſſaillit leur montagne, & en fit mourir pluſieurs, & ruina 400. Temples.

Les Dieux plus eſtimez du Iapon, ſõt les Fotoques & les Cames, dont les premiers furẽt mis au nombre des Dieux à cauſe de leur grãde doctrine & auſterité de vie, les ſeconds pour leurs beaux faits, & leurs inuentions ſingulieres. Ceux là furent pour la pluſpart Preſtres & Bonzes, ceux-cy Princes & grands perſonnages, à raiſon dequoy ils demandent aux Fotoques des biens de l'autre monde, & aux Cames des biens terriens. Mais l'idolatrie des Iaponois ne

s'arreste paslà, vû que quelques-vns adorent le Soleil & les estoilles, les autres n'adorent que le Ciel, quelques autres donnent de la diuinité aux cerfs & autres bestes sauuages. Prés de Meaco on void vn Temple dedié à vn qu'ils estiment Dieu des lettres & science. Le diable vse d'vn grand artifice, & mesme de force pour se faire adorer à ces miserables en forme de diuerses bestes. Il entre dans le corps de ces infidelles & les trauaille cruellemẽt, & lors qu'on luy demande qu'il est, il respond par exemple qu'il est Roy des bœufs, & les menace qu'il ne partira delà qu'on ne luy bastisse vn tẽple, & si l'on ne luy tient parole, il retourne & trauaille le patient jusqu'à ce que tout soit accomply. On y void encor le Dieu d'Enfer auec vn regard espouuentable, ayant prés de luy deux démons, l'vn desquels escrit les pechez des hommes, & l'autre les lit. Les murailles du temple sont toutes couuertes de figures des peines que les diables donnent aux damnez. Le diable monstre à ces gens en plusieurs manieres, l'on leur donne à entendre que les bons ou mauuais succez dépendent de luy, selõ l'honneur qu'on luy porte. Il auoit de coustume de se presenter en vn lieu en telle sorte. Celuy qui bruloit de desir du bon heur de l'autre vie, montoit sur vn mont où il attendoit que le diable se laissât voir à luy. On voyoit apres le fantosme qui luy apparoissoit en certains lieux solitaires jusqu'à tant qu'il se precipitoit en quelque lieu où il mouroit. Cette tromperie fut découuerte par vn ieune hõme en cette sorte. Vn ieune homme n'ayant pû retirer son pere de telle superstition, se resoult d'aller en secret apres luy auec l'arc en main pour en voir le succez. Le diable vint en vne certaine semblance lumineuse, tandis que le vieillard prosterné en terre l'adore, le fils tend son arc soudainemẽt, & trãsperce de la flèche vn renard en lieu du diable. Apres cela suiuãt la trace & le sãg de ce renard il arriua à ce precipice que i'ay dit, où il trouua plusieurs ossemens de morts. Par ce moyẽ il delivra son pere de mort, & les autres de trõperie. Il faut ajouster à cette folie celle des obseques des morts, qu'õ fait auec vne grãde pompe & ceremonie. Car les Iaponois qui sont desireux d'hõneur

XIII. font vne infinité de frais aux funerailles de leurs trespassez, & les Bõzes amassent force argẽt par cette voye. Ceux dont les heritiers ne peuuẽt porter cette despence sont enterrez de nuict secrettement, ou bien iettez aux voiries. Ceux qui sont plus deuots à Amide, qui est vn de leurs principaux Dieux, lors qu'ils sont saouls, & faschez de viure, se mettẽt dans vne grotte tellement fermée de tous costez, qu'il ne leur reste autre souspirail, que d'vne petite cãne percée. Ils demeurent là sans manger, inuoquãt Amide iusqu'à la mort. Aux lieux maritimes ils vont d'eux-mesmes à la mort en telle sorte. Ils amassent premieremẽt force argent d'aumosne, & l'ayant mis dans leurs besaces, preschent publiquement au peuple, & declarent l'intention qu'ils ont de passer à l'autre vie pour voir Amide: ce qui est loüé de tous, qui s'estonnent d'vne si grande deuotion. Ils se pourueoyẽt apres de faux pour couper les ronces & buissons qu'ils trouuent par chemin, & montẽt sur vne barque neufue, ayãs le col, les bras, le dos, les cuisses & les pieds chargez de cailloux, puis ainsi qu'ils sont en pleine mer, ils se lãcent dans l'eau où ils se noyent. Ils adorent outre les Feroques, les Cames, & Amide, le Dieu Xaque, qui est vne des principales deïtez qu'ils ayent. On void la secte des Iensuans qui ne croyent que ce qu'ils voyent & touchẽt. Il y a parmy tous ces idolatres vn assez bon nõbre de Chrestiens qui sont plus pleins de zele & d'ardeur que nous, tellemẽt qu'encor que les Roys de la Zenze en ayent fait executer plusieurs, que les Chrestiens y ayent enduré de

for

fort grands tourmens & ennuis. Il y en a toutesfois encor beaucoup qui n'ont iamais quitté la Religion qu'ils auoient embrassée. Les Peres Xauier & Turian Iesuites y ont longuement trauaillé & conuerty beaucoup d'ames, vû qu'en Amanguce on compta deux mille Chrestiens l'an 1556. & en Funie autant l'an 1559. le nombre des Neofites, ou nouuellement conuertis estoit de 1300. à Firande l'an 1562. deux beaux freres du Roy Cangoxima furent baptisez auec leurs femmes, l'an 1563. Sumitancle Roy d'Omure se fit Chrestien, & fut appellé Barthelemy, puis le Prince Simbara fit de mesme, & au pays d'Imori on baptisa cinq mille personnes, en l'espace de 50. mille autour de Meaco on bastit 50. Eglises, dõt les principales estoyẽt Imory, Aye, Tochi Saue & Cabinoqui terre du Royaume d'Arime, où les Iesuittes auoient maison, & 450. Neophites l'an 1563. La foy s'estendoit cependant en la petite Isle d'Amacuse, en Fondo & à Xiqui Chasteau voisin d'Amacuse. L'an 1569. Le Roy de Bungose fit Chrestien, & fut nommé François, & le Roy d'Arime fut baptisé & appellé Prothais: de sorte qu'en ce temps il y auoit en ces pays environ 140. mille Chrestiens, & plus de 200. Eglises. Il y auoit 113. Iesuites, dont il y auoit 40. Prestres & 73. Lais, & de ceux-cy 47. estoient du Iapon, & les autres d'Europe. On vit encor conuertir apres 40. mille sujets de Iust de Vacondono. L'an 1587. il s'y conuertit enuiron six mille personnes, & l'année d'apres presque autant. Le Roy de Bugen & le successeur des Royaumes de Cicungo & de Cicuge, & les Seigneurs des Isles d'Ojan, de Gommotte, de Genzure & de Xiqui, qui est vne partie de l'isle d'Amacuse firent de mesme. Voila l'estat de la Religion Chrestienne au Iapon, jusques à l'an 1590. Depuis il y a eu de grandes guerres au Iapon, & persecutions contre les Chrestiens, mesme sous Taicosama regnant à present. Toutesfois la foy ne cesse d'y fruir & de s'estendre en beaucoup d'endroits.

DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY
DE BRAME, OV DE PEGV.

SOMMAIRE.

1. *Conquestes notables d'vn Lieutenant du* Pegu, *s'estãt reuolté contre son Roy.* 2. *D'où vient qu'on leue facilement en ces pays d'Afrique & au Leuant de si grosses & si nombreuses armées, quels sont les moyens de les entretenir.* 3. *Armée de douze cens mille Ethiopiens mise en route par Paul Dias Capitaine Portugais.* 4. *Quels Royaumes possede auiourd'huy le Roy de Pegu. Situation & estenduë de cét Estat & ses ports principaux.* 5. *Description du Royaume de* Siam, *sa situation & circuit, ses Prouinces & villes principales.* 6. *De* Muntay. 7. *De* Cambaye 8. *De* Campae, Syncapure, Quedoe, Aua, Vermc. 9. *Pegu abondant en ris, petits cheuaux, eſtephans, perroquets, cinettes, cannes de la groſſeur d'vn tonneau, rubis, laque ou gomme, poyvre, benjoin, muſc, aloës, or, tygres, lyons.* 10. *Naturel de ceux de Pegu, adonnez aux fẽmes, delices à la muſique & aux ſciences.* 11. *Barbares mœurs des habitans de Cambaye où les femmes ſe iettent dans le feu & bucher de leurs marys, les Nobles dans celuy de leur Prince.* 12. *Habillemens cottonnez ſeruants d'armes à ceux de Tarmaſſery, leurs boucliers d'eſcorces d'arbres, leur breuuage d'eau ſucrée & leurs licts de cotton.* 13. *Funerailles ſolemnelles des Sacrificateurs & leurs ceremonies* 14. *Leurs richeſſes au trafic de leurs ris, cheuaux, elephans, or, argent, laque, benjoin, muſc, pierreries, beurre, huyle & poyvre.* 15. *De la garde du Roy compoſée de ſix mille hommes & trente mille elephans. Des Timares & le grand nombre de gens de guerre qui ſe trouue par tout le Royaume de Pegu.* 16. *Des terres du Royaume tenuës toutes en fief du Roy à vie & non à perpetuité. Et des ſupplices & peines ordonnées contre les homicides & detteurs.* 17. *De la Religion de ces pays, quelle eſt leur creance de la Diuinité. Des deux eſprits qu'ils attribuent à l'homme. De la ſtatuë du Pere des hommes longue de cinquãte pas, entr'autres dreſſée dans leurs Temples. Leurs Preſtres & ſacrifices.* 18. *Quelle opinion ils ont de la creation & durée du monde. Quels ſont les Dieux qu'ils adorent, de la condition & lieu des ames apres qu'elles ſont ſeparees des corps.* 19. *Des Conuents de leurs Preſtres portans teſte & barbe raze, partie rentez, partie viuans d'aumoſne.*

AVANT que paſſer plus outre en ce diſcours, il faut ſçauoir que quelques Royaumes des Brames, ou Bracmanes, obeyſſoient jadis au Roy de Pegu, le long de la riuiere, & vers le lac de Chyamay où il tenoit ſes Lieutenãs. Or il y a environ ſoixãte & tant d'années, qu'vn Lieutenãt qu'il auoit au Royaume de Tangu, ſe confiant aux gens qui le ſuiuoiẽt, & en l'authorité qu'il s'eſtoit acquiſe par ſes faits d'armes, ſe reuolta contre ce Roy, & luy oſta ce Royaume en tuant tous les principaux, & prit encores les villes & Royaumes de Prom, Melintay, Calã, Bacam, Mirandu, & Aua, pays habitez des Brames, qui rendẽt vers le Septentrion, & ont de longueur plus de cent cinquante lieuës.

Il entreprit encore de ſe rendre maiſtre de Siam, & vint iuſqu'à la ville d'Odie, capitale du Royaume de Muantay: mais il n'y pût aduancer aucune choſe. Il ſe mit à cette entrepriſe auec trois cens mille perſonnes, employa trois mois à ſe faire chemin par des montagnes fort aſpres, par de grandes foreſts, & par des lieux inacceſſibles, où il perdit ſix vingt mille hommes, & emmena deux cens mille Samois priſonniers. Eſtant pres de retour en ſon premier eſtat, il aſſaillit le Royaume meſme Pegu, & le conquit, puis l'an 1567. retourna à l'entrepriſe de Siam, en vainquit le Roy, qui ſe fit mourir par poiſon: mais ſes enfans demeurerent priſonniers, de ſorte qu'il conquit vne bonne partie de ce Royaume. Cettuy-cy auec ſes ſucceſſeurs eſt nommé par les Hiſtoriẽs modernes Roy de Brame, ou ſelon quelques autres de Barme, pource que ſa grãdeur commença par la conqueſte des Royaumes des Brames. Mais les Portugais luy donnant le nom de la plus noble & plus connuë partie de ſes conqueſtes l'appelle Roy de Pegu. Il a eſſayé depuis bien ſouuent de ſe rendre maiſtre de la ville d'Odie, eſt venu à cette entrepriſe auec vn million de perſonnes. Et afin que cela ne ſemble choſe fabuleuſe (pource que nous auons dit ailleurs choſes ſemblable) il ne ſera pas hors de propos de monſtrer icy d'où vient, qu'en ces quartiers là, & en quelques autres, on met en campagne de ſi grandes armées.

Ie dis donc premierement que les guerres ſe font ou ſur les frontieres, ou en pays eſloignez, & que celuy qui n'a force reuenus, & grande quantité d'argent en main ne peut faire la guerre longuement, ny auec de grandes armées. Car de meſme que les membres de noſtre corps ne ſe peuuent mouuoir, ny continuer leur mouuemẽt ſans nerfs: ainſi les armées ne ſe peuuẽt dreſſer, ny pouſſer où il eſt beſoin, ny ſe maintenir vnis aux entrepriſes ſans argent comptãt, qui les entretienne, les rafraichiſſe par maniere de dire en ſon tẽps, & qui faſſe venir apres elles des armes, des munitions, des viures, & autres choſes neceſſaires à l'vſage de la vie, & au maniement des armes. Et pource que les reuenus des Princes (de meſme que les moyens des ſujets d'où ils ſe tirent) ſont limitez, que s'il tire durant vn ou deux ans force deniers hors de ſon pays, il s'appauurira ſoudain, & demeurera bien-tôt eſpuiſé d'or, & d'argent, de là vient que les guerres eſloignées ne ſe peuuent entreprendre, & ſe peuuent encore moins continuer, ſi ce n'eſt par les Princes qui ont de grands treſors aſſemblez de longue main, ou pour le moins des mines, qui ne peuuẽt faillir, vû qu'il eſt certain que les treſors pour grands qu'ils ſoiẽt prendront fin en peu de temps, d'autant que ce qui s'amaſſe peu à peu, par le menu en tẽps de paix, ſe deſpenſe en gros en tẽps de guerre: de ſorte qu'vne année en cõſume beaucoup d'autres. C'eſt pourquoy vn Capitaine Portugais dit auec raiſon à Don Sebaſtien Roy

de Portugal, lors qu'il conſultoit l'entrepriſe de Barbarie qu'on auoit beſoin de trois torrens pour cette guerre, l'vn de viures, l'autre d'hommes & l'autre d'argent, & vn autre diſoit à bon droict que pour faire la guerre il falloit de l'argent ſans fin. Mais ſi toutes les guerres requierent vne grande deſpenſe, celle qui ſe fait au loin, la demande comme infinie.

Le grand Turc a eſprouué cecy en la guerre de Perſe, où vn Prince ſi puiſſant a conſumé ſes treſors, de telle ſorte qu'il fut contraint d'abaiſſer l'alloy de l'or & de l'argent, d'en hauſſer le prix au double, & de ſouffrir la fauſſeté des monnoyes, & mille choſes ſemblables, pour leſquelles les Ianiſſaires ſe ſont ſouuent mutinez, ont couru furieuſement la ville de Conſtantinople, en bruſlant, & ſaccageant vne grande partie. Et certainement l'argent eſt vne choſe ſi neceſſaire à vn Prince qui entreprẽd quelque guerre, que Iean Iacques Triuulce, Capitaine fort renommé, lors qu'on luy demanda quelles choſes eſtoiẽt neceſſaires à la guerre, dit qu'il en falloit auoir trois touſiours preſtes, c'eſt à ſçauoir, de l'argent, puis de l'argent, & encore apres de l'argent. Ce que ie dy ſe doit entendre lors qu'vn Prince tire de ſes Eſtats la deſpẽſe de la guerre, pource qu'il aduient quelquefois qu'vne armée s'entretient d'elle-meſme en faiſant chemin & de ſa propre conqueſte, & que la pourſuitte d'vne entrepriſe donne meſme des forces pour la continuer. Ainſi les Huns, les Vandales, les Gots, les Arabes, Alexandre le Grand, & du temps de nos ayeuls le grand Tamberlan, entretindrent de fort grandes armées hors de leur pays bien longuement, pource que ceux-cy entrant dans des Prouinces ſans trouuer preſque aucun qui s'oppoſât à eux, ſaccageoient les villes & les pays, & s'entretenoiẽt de ce degaſt. Le meſme eſt aduenu aux Portugais, aux Indes Orientales, & aux Caſtillans aux Occidentales, plus à ceux-cy qu'à ceux-là: vû qu'il n'y eut iamais peuple, qui ſans deſpenſer aucune choſe du ſien fit de ſi grandes conqueſtes que les Eſpagnols en ont fait de noſtre temps en la nouuelle Eſpagne & au Peru. Mais cecy n'eſt pas ſi aiſé à preſent qu'au tẽps paſſé, & ſe peut pratiquer encore moins en Europe qu'en Aſie, ou en Afrique, à cauſe du grand nombre des fortereſſes, capables d'arreſter l'eſpace de pluſieurs mois, voire de pluſieurs années de fort puiſſants ennemis, & de les laſſer, ainſi que les Turcs eſprouuerent à Ziphet petit Chaſteau de Hongrie: vû que Soliman l'eſtant venu aſſieger l'an 1566 auec trois cens cinquante mille hommes, il le prit finalement, mais auec vne ſi grãde perte des ſiens, que d'vne ſi grande armée il n'en ramena pas vn tiers: & les Portugais qui au commencement de l'entrepriſe des Indes firent auec peu de gens, & en peu de temps des cõqueſtes ſignalées, n'ont pas paſſé outre depuis que ces peuples ont eſté pourueus d'artillerie, & d'ingenieurs, & qu'ils ont baſty des fortereſſes. Le meſme eſt aduenu aux Eſpagnols au nouueau monde: vû que depuis leurs premieres victoires, ils ont trouué en la nouuelle Eſpagne les Chichmeques, & au Peru les Pilcoſſons, Cirguans, & Cuques, il y a deſia beaucoup d'années qu'ils n'ont pû gagner vn poulce de terre en la vallée d'Arauque, & de Tucapel au pays de Chile, où ces gens ayans vû que les Eſpagnols mouroient à coups de fleſches, & d'autres armes, ne les ont eſtimez comme auparauant immortels, & enfans du Ciel, & auec l'expe ience, & la pratique ne craignent plus ny les cheuaux, ny les arquebuzes.

Mais ſi l'on ne fait la guerre loin du pays, ce n'eſt choſe mal ayſée de mettre ſur pied dans peu de temps de groſſes armées: & pour n'amener des

exemples anciens, nous lisons que les Gantois en Flandre se sont quelquefois opposez à la puissance du Roy de France auec quatre-vingt mille cõbattans, d'autãt que leur pays estoit bon & bien peuplé, & que la guerre se faisant sur leurs frontieres, ou dans leur Prouince, chacun couroit à la guerre auec de la prouision pour se nourrir quelques iours. Mais ils ne pouuoient cõtinuer longuement en cét estat, pource que la prouision & l'argent leur mãquoit, & ils estoiẽt contraints de s'en retourner, les vns au labourage, les autres aux boutiques, d'où ils tiroiẽt leur entretien. Ainsi les Escossois qui par faute d'argent n'ont iamais fait entreprise d'importance hors de l'Isle, aux necessitez de leur patrie, ont bien souuẽt mis ensemblẽ vn grand nõbre d'hommes en vn instant & ont auec cela assailly leurs ennemis, ont deffendu leurs frõtieres, ainsi que faisoient les Romains, qui durant quelques années tandis qu'il combattoient contre les peuples voisins de Rome, faisoient la guerre à leurs despens. Car ils sortoient pourvûs de viure pour vn ou deux iours, & finissoient la guerre par vn combat en peu d'heures, mais la longueur de l'entreprise de Veies, força le Senat de souldoyer les gens de guerre. Mais il est beaucoup plus aisé en Afrique & en Leuant qu'en Europe, de leuer des armées pour les entreprises voisines sans grande despence, pour beaucoup de raison. Premierement, pource que les pays sont vniuersellement plus abondans en choses necessaires à la vie humaine. Apres cela les peuples Meridionaux, & ceux du Leuant se contentent pour la plus part du moins que nous. Ils sont chiches en leur mãger & en leur boire, & plus simples que nous, vû que ceux d'Europe coutument à manger & à boire, non seulement ce qui leur suffiroit pour les nourrir, mais encor pour les armer contre le froid; au lieu que les autres ne recherchent de leurs viandes que le moyen de se nourrir sans delicatesse. Le vinqui est parmy nous de plus grande despence que le pain n'est pas en vsage par eux, & leurs vins sont beaucoup meilleures que les nostres. L'art des cuisiniers n'y est pas si subtilisé que parmy nous, & l'on ne s'y amuse à donner vn goust si delicat aux viandes. Les Turcs finissent leurs festins par le riz & le mouton, & les vestemens des Orientaux sont de beaucoup moins de despence que les nostres. Ils vont my-nuds à la guerre, & ne couurent autre chose que les parties honteuses: d'où vient qu'il n'y a parmy eux tant d'artisans & d'ouuriers que parmy nous: Et outre leur despence se resoult pour la plus grande partie, en vne piece de bombasin, qui les couure depuis le nombril, jusques aux genoux.

Doncques pour toutes ces raisons, on entretiendra plustot là dix mille soldats, que quatre mille parmy nous. Il faut adjouster à cela que l'attirail, & la conduitte de l'artillerie, des munitions, & tout ce qui est requis pour ce regard est d'inestimable despence, de laquelle la plus part des peuples de Leuant sont exempts, principalement ceux qui n'ont pratiqué les Arabes, ny les Portugais, & qui se tiẽnent loin de la mer & auant dans le pays. Ce n'est pas aussi chose peu considerable que ces peuples vont à la guerre sans armes deffensiues, sans cuirasses, sans morion, sans maille, & sans plastron, en quoy nous despensons beaucoup, & outre ce nous ne les charions d'vn lieu à l'autre sans vne autre despence, estant en cela fort differens des Romains qui portoient sur eux les armes offensiues & deffensiues, lors qu'ils alloient à la guerre; & bien souuent encor leurs viures pour dix ou douze iours.

Or ces peuples ayans ces aduantages de la bonté du pays, de la facilité de se

nourrir, se vestir & s'armer, il leur est aisé de mettre en vn besoin de beaucoup plus grãdes armées, qu'à nous, à qui il faut beaucoup de choses, dont ils n'ont pas connoissance. Ainsi nous lisons de fort grands effets des armées des Assyriens & des Ethiopiés, de Belus, de Nine, de Semiramis, de Cambyses, de Cyre, de Daire, de Sesostris: & aux temps moins anciens, des Arabes, des Tartares & des Mogores: & pour n'alleguer pas des exemples si esloignées, voire mesme pour les acquerir de la creance aux choses passées par les succez presens, celle qui aduint en Angole l'an 1584. est fort signalée.

II. Angole est vne riche Prouince de l'Ethiopie Occidentale, voisine du Royaume de Congo. Paul Dias, Capitaine Portugais, rencontra en ce pays le second iour de Février, vne armée de douze cens mille Ethiopiens, que le Roy d'Angole luy opposa, qui fut toutesfois rõpuë & mise en fuitte. Il est vray que les grandes armées durent peu, & sont plus semblables aux torrens qu'aux riuieres: vû qu'on les peut bien mettre ensemble, mais non les entretenir, sinon autant que ce qu'ils portent auec eux dure. De là vient qu'elles sont dissipées en peu de iours, & abandonnent bien tôt l'entrepriſe, d'autant qu'ils ne menent rien qui puisse tirer auec eux les marchands & les viuandiers auec les choses necessaires pour le soustiẽ de la vie, pour l'vsage de la guerre, outre que pour pourueoir vn million de Soldats de ce qui leur est necessaire, il faudroit vn autre million d'hommes, de charettes, de bestes de charge & de goujats, de marchands & de viuandiers qui les suiuissent, & les riuieres ne pourroient presque pourueoir vne telle multitude d'eau ny les campagnes de bleds, à raison dequoy il faudroit qu'elle se ruinât, & s'aneantit d'elle mesme. Ces Roys de Leuant qui mirent sur pied des armes extraordinaires, & les menerent à la guerre en pays loingtains, & connoissant bien ce que nous venons de dire, firent premierement grande prouision d'argent & de viures, de munitions, & de toutes autres choses necessaires. Entre les autres Xerces qui mit en campagne la plus grande armée dont on ait iamais ouy parler, dressa tout son appareil l'espace de sept années.

Mais pour retourner au Roy de Brame, il prit ces années dernieres les ports de Martabane & de Tarnasser, puis retournant ses armes tantost du costé du Nord, tantost du Ponent, il trauailla les Princes de Caor & de Tipure, & se rendit maistre du Royaume de Macin, & Aracan, ayant mené à cette entrepriſe trois cens mille hommes & quarante mille Elephans.

Ce Roy possede aujourd'huy les Royaumes de Pegu & de Tangu, de Prom, Melintay, Calam, Bacam, Mirandu, Aua & Brame, qui sont exposez au Nord, puis le Royaume de Siam, & les ports de Martabane & de Tarnasser, & encor les Royaumes d'Aracan & de Macin.

Le Royaume de Pegu est assis en forme de demie Lune entre les montagnes habitées de Brames & des Iangomes, & s'estend le long de la mer, depuis la ville de Roy posée sur la coste au 14. degré, & vn tiers iusques à Sedoc, qui est au 17. degré pareillemẽt sur la coste, l'espace de 90. lieuës, & comprend bien enuiron autant en largeur dans les pays. Les autres disent que le Royaume de Pegu, occupe de coste de mer le riuage Occidental du Golphe de Bengale 300. mille, prenant cét espace depuis la ville de Tauay iusqu'au cap de Negrais. Il est trauersé par le milieu de la riuiere de Pegu, qui donne son nom [illegible] Royaume. Ses ports principaux son Pegu, sur la riuiere du mesme [illegible] Tauay, Martabane & Losmin.

Le Royaume de Siam, qu'on nomme auſſi de Sorneo eſt tres-grand, s'eſtend tant du coſté d'Eſt, que d'Oueſt juſques à la mer. Il eſt aſſis entre le pays de Chauchinchine & le Royaume de Terme, pour le regard de ce qui eſt auant en terre, pour le regard de la coſte, il s'eſtend depuis la ville de Campae juſques à celle de Tauay, cét eſpace fait environ 500. lieuës. Il eſt vray que les Mores & Arabes en ont vſurpé pres de 200. & tiennent les villes de Patane, de Paam, d'Ior & de Pere, les Portugais ſe ſont ſaiſis de la ville de Malaque. Or ce Royaume en compréd quelques particuliers, c'eſt à ſçauoir celuy de Siam, ou Chamua premierement, puis celuy de Muãtay, où eſt la ville d'Odie, ceux de Brame, Caipumo, Cheneram, Cambaye & Campae, & outre ce Iangome, Cucceray & Lancaam, leſquels trois Royaumes ſont habitez des Layes. Les principales villes de tout ce Royaume ſont Siam, Odie, Cambaye, Campae, Sincapure, Malaque & Quedoe.

VI. Siam, eſt vne fort grande ville propre au commerce : vû qu'elle eſt aſſiſe ſur le bord de la large & profonde riuiere de Menam, il y a grãd nombre d'habitans, vû qu'outre les naturels, on y compte pres de 30000. familles de marchands Mores. Odie capitale du Royaume de Maantay eſt plus grande que Siam, qu'on y compte pres de 40000. maiſons.

Cette ville eſt baſtie à la façon de Veniſe, tellement qu'on ſe peut pourmener par tout ſur des batteaux ; on dit qu'on y trouue bien 200. mille.

VII. Cambaye eſt aſſiſe ſur le bord de la riuiere de Menon, qui venant de la Chine, auant que ſe deſcharger dans la mer des Indes, reçoit beaucoup de riuieres, pres de ſon emboucheure ſe forme vn lac qui a de tour environ 200. milles. Cette ville eſt la capitale du Royaume de Cambaye.

VIII. Campae eſt vne ville maritime qui cõmunique ſon nom à tout vn Royaume. Celle de Sincapure eſt aſſiſe en l'extremité Meridionale de ce pays ſur vn Cap, que quelques-vns prennent pour le grand promontoire, où Ptolomée met la ville de Zabe, mais Magin eſtime que c'eſt pluſtôt Palure ou Ptolomée, d'où partent ceux qui veulent aller par mer en Chryſe ou au Iapon. Quãd à la ville de Malaque ie l'ay deſcrite au diſcours du Roy d'Eſpagne. Quedoë eſt vne ville renommée à cauſe du poivre qui naît en ſon terroir.

Aua eſtoit vn riche Royaume de Brames ou Bracmanes, auant que le Roy de Brames s'en emparât. Sa ville capitale eſt Aua, aſſiſe ſur vne riuiere de meſme nom.

Le petit Royaume de Verme eſt voiſin de celuy de Bengale, & n'a aucun port de mer. Quãd à celuy d'Aracham il eſt aſſis au Nord du Royaume de Bengale, pres la riuiere de Chabery. La ville capitale qui dõne ſon nom à ce Royaume eſt aſſiſe ſur ce fleuue, à 45. milles loin de la mer.

QVALITE'.

IX. LE terroir du Royaume de Pegu eſt extrémement fertil, & propre à porter du froment. On y recueille ordinairement vne incroyable quãtité de riz, à cauſe de la riuiere de Pegu, qui courant par tout le Royaume s'enfle quelquefois ſi fort, qu'elle inonde vn grand eſpace de terre. Ce pays nourrît auſſi force animaux entre leſquels il y a vn nõbre preſque infiny de petits cheuaux, qui ſont toutesfois bons & propres à porter, & force Elephans qu'on prend en certaines montagnes fort hautes, & qu'on garde pour l'vſage de la guerre.

Il y a pareillement des perroquets qui ont la voix meilleure, & ſont plus beaux qu'aucuns autres qu'on voye ailleurs. On y trouue auſſi grand nombre de ciuettes: il y croit des cannes de la groſſeur d'vn tonneau. On y voit auſſi force rubis qui naiſſent. Il y vient auſſi force laque, que quelques-vns diſent eſtre la gomme de quelques arbres, les autres diſent qu'on l'amaſſe ſur les fueilles comme la manne.

Le pays de Siam eſt plain: mais entouré de montagnes, fort herbu, plaiſant, gras & fertil, & abondant en ris, en bled, & autres choſes neceſſaires à la vie. Il porte quantité de poivre, de benjoin, d'or, d'argent, d'eſtain, d'autres metaux. Il s'y trouue auſſi force muſc, grand nombre de cheuaux, & d'Elephans.

On voit en ce pays le lac de Chyaneay, duquel ſortent les riuieres d'Aua, Caipuno, Menan, Menon, & autres qui arrouſent pluſieurs Prouinces, & rendent leurs terres graſſes, ainſi que le Nil fait en Egypte. Il y a du coſté du Leuant ſur la frontiere de Chauchinchine de grãdes foreſts, où ſe nourriſſent force tygres, lyons, & autres beſtes ſauuages.

Le pays de Cambaye eſt abondant en riz, en chair, & en poiſſon, de meſme qu'en cheuaux, & en Elephans, & produit auſſi quelque peu d'or.

Le Royaume de Cãpae abonde en or, & en toutes choſes neceſſaire à la vie. Il produit du meilleur aloez qu'on puiſſe voir, & qui naiſſe aux montagnes, n'eſt moins eſtimé de tous les peuples d'Orient que l'argent.

Le Royaume d'Aua porte force ſpinelles, & rubis qu'on amaſſe en ces montagnes. Il nourrit auſſi des animaux qui portent le muſc, & ſemblablement grand nombre d'Elephans, de cheuaux, & la terre abonde en toutes choſes neceſſaires à la vie.

MOEVRS ANCIENNES.

AFin de n'ennuyer le Lecteur par des redites importunes, ie le remets pour ce chef au diſcours du Royaume de Narſinge, où il pourra voir premierement en general les mœurs anciennes des Indiens, & en particulier celles de quelques pays qui ſont a preſent ſujets au Roy de Brame.

MOEVRS DE CE TEMPS.

CEux du Royaume de Pegu ſont de moyenne taille, & pluſtôt gros, que deſliez. Ils ſont agiles, & robuſtes, & toutesfois peu propres à la guerre. Ils vont tous nuds, excepté qu'ils couurent leurs parties honteuſes. Ils couurent leur teſte d'vn drap blanc, qui eſt accõmodé en façon de mitre. Ils ſont extrémement adonnez à l'amour des femmes, & portent pour l'amour d'elles des clochettes d'or ou d'argent penduës à leurs membre, afin qu'elles ſonnent lors qu'ils vont par la ville. Quelques Iuifs tiennent, que les mines d'Ofir renõmées en l'Eſcriture eſtoient en Sumatre, & quelques autres en ce Royaume, & que ceux du Pegu ont tiré leur origine de quelques Iuifs qui y furent cõfinez par Salomon. Mais les ſots Peguns, diſent qu'ils ſont ſortis d'vn chien & d'vne féme Chinoiſe, qui reſta au pays du bris d'vn nauire. Ils ſont du tout adonnez à toutes ſortes de plaiſirs, mille ſuperſtitions eſtranges & ridicules. Ceux du Royaume de Siam plõgez en toutesſortes de delices, aymẽt paſſionnément les femmes, & ſont ſujets à gourmander au poſſible. Ils affectionnẽt

la Musique, & s'y plaisent tout ce qui se peut. Ils n'exercent point d'arts mechaniques, mais ont grands nõbre d'esclaues dont ils se seruent pour cét effet, toutesfois ils vaquent au labourage. Ils ont des escoles publiques, où ils enseignent leurs loix & leur Religion en langue vulgaire: quãt aux sciences, ils les enseignent en vne autre langue differente de la commune. Ils s'estiment des plus nobles, qui font profession de l'hõneur. Ils sont magnifiques en leurs habits. Les Roys de Siam estoient obligez à leur aduenement à la couronne de commencer quelque temple, lequel ils ornoient de fort hautes pyramides & d'vne infinité d'Idoles.

XI. Les habitans du Royaume de Cambaye sont vaillans au possible, s'adonnent à la nauigation, & au trafic, toutesfois leurs mœurs sont fort barbares, vû qu'ils pensent que les hommes & bestes sont de mesmes condition. Leurs femmes se iettent dans le feu, où elles bruslent apres la mort de leurs marys: & apres la mort de leurs Roys non seulement leurs femmes, mais encor quelques nobles se precipitoient volontairemẽt dans le feu où brusloient les corps de leurs Princes.

Ceux de Campae vsent fort du bois d'aloës, tant en leurs bains, qu'aux funerailles des principaux de la Prouince.

XII. Ceux de Tarnassety s'arment d'hablimens fort cotonnez, d'espées courtes, des boucliers ronds faits d'escorces d'arbres, viuãs de toute sorte d'animaux, excepté de vaches. Ils mãgent à terre sans nappe, ny seruiette, & ont pour leur breuuage de l'eau sucrée. Leurs licts sont haut esleuez, faits de coton, & leurs habits sont aussi de coton ou de soye. Ils cultiuent les terres de mesme sorte que nous, & viuent presque de mesme façon. Mais ils y ont de coustume de ne despucelet point leurs fẽmes, ny les toucher que quelque blanc, soit Chrestien ou Mahometan n'y ait dõné la premiere attainte, & de là en auant si les maris les trouuent en faute il leur est permis de les tuer. Lors que les Sacrificateurs

XIII. viennent à mourir ils bruslent leurs corps, & font vn sacrifice solemnel au diable, & les cendres estans recueillies, ils les mettent dans des vrnes, ou pour mieux s'expliquer, dans de grands vases bien clos & bouchez, qu'ils enfoüyssent sous terre, & tãdis que le corps bruslent ils y iettent force aloës, myrrhe, benjoin, corail, encens, sandal & autres odeurs soüefues aromatiques, & cependant les trompettes & les fluteurs sonnent.

Durant cette solemnité il y a 20. ou 30. hommes desguisez en diables, ainsi qu'ils les peignent, qui vont autour du bucher, sautelant & trepignant de joye, & comme assurant le monde du repos du defunt, de qui la femme est toute seule pres du lieu battant sa poitrine, pleurant, gemissant, & s'escriant, iuée vn grand tesmoignage de tristesse, & tout cela se fait enuiron la minuict. Quinze iours apres cecy la femme du deffunct conuie tous ses parens les plus proches du trespassé, & leur fait vn grand festin au lieu mesme où son mary a esté brusle, où elle se trouue parée de ses robes & ioyaux que ses parens y portent, & faisãt vne fosse profonde ou bien vn puits, ils l'empliſſent de bois sec & aromatique, l'entourant de roseaux cõme vne haye ou closture, & couurent ce lieu d'vn drap de soye, afin que le puits ne soit apperceu. Apres le festin plusieurs menestriers ioüent de leurs instrumẽs autour de cette fosse, & cela fait on sacrifie au diable, & soudain que le sacrifice est finy, la femme vient comme toute forcenée, dançant & sautãt en tirãt vers ce puits qui est tout en feu, & qui vomit force flammes, se recõmande aux prieres de ceux qui sont deguisez en dia-

bles, afin que Satan la reçoiue en sa cõpagnie, & luy rendre le voyage seur & aisé. Ces propos acheuez, elle court vers le puits, s'enueloppant de son drap de soye, & se lance toute viue dans la flamme, & soudain ses parens la chargent de bois & de poix-raisine, afin que ces matieres ainsi cõbustibles la facent plustôt mourir. Que si la femme oublioit ce deuoir à l'endroit de son mary, elle seroit deshonorée à iamais. Il faut toutesfois noter que cette coutume est seulement obseruée par les grandes Dames, & que les plus grands du pays assistent ordinairement à cette ceremonie.

Les habitans de Verme sont noirs, & vont tous nuds, excepté qu'ils couurent de toile de coton leurs parties honteuses.

RICHESSES.

LA Richesse de ces Royaumes peut estre compriſe par leur fertilité. Car le pays estant plain & arrousé de plusieurs belles & grandes riuieres qui engraissent les terres, ainsi que le Nil fait en Egypte, on ne sçauroit dire cõbien toutes choses y abõdent. Ils tirent beaucoup de leurs ris, cheuaux & Elephans, de leur or, argent & estain. Les marchãs y abordent de tous costez, emportent du Pegu force riz, comme i'ay ja dit, de la laque, du benjoin, du muse, des pierreries, de l'argent, du beurre, de l'huyle, du sel des oignons, & choses semblables propres à manger. On tire de ses ports quarãte vaisseaux, voire dauantage chargez de riz pour Sumatre.

Le Royaume de Siam enuoye dehors du poiure, du muse, du benjoin, de l'or, de l'argent, & de l'estain, & vn nombre presque infiny de cheuaux & d'Elephans. Celuy de Cambaye porte quelque peu d'or, & pouruoit les Estrangers de force cheuaux & Elephans. Celuy de Campae ne tire peu de profit de son bois d'aloës.

Quedoë est renommée à cause de son poiure qui est fort bon, & pour cette cause est recherché des marchãds estrangers qui abordẽt les pays de par delà.

Il y a au Royaume d'Aua grand nõbre de marchands de pierreries, principalement de rubis & de spinelles. Ils vendent aussi quantité de muse, force cheuaux & Elephans.

Par ce que dessus on peut iuger si le Roy de Brame qui a des pays fournis de tant de choses qui sont recherchées de toutes parts, doit auoir de grandes richesses.

FORCES.

ON ne peut douter que le Roy de Brame ne soit vn puissãt Monarque, puis que le seul Roy de Siam, qu'il a despoüillé de son Royaume, qui n'est presque qu'vne quatriesme ou cinquiesme partie de ses Estats, auoit ordinairement six mille hommes de garde, & trente mille Elephans, dont il y en auoit trois milles propres pour la guerre: ce qui doit estre beaucoup estimé à cause de la grande defence de ces animaux. Il auoit comme des Timars par son Royaume, & par ce moyen vingt mille cheuaux, & deux cens cinquante mille hommes de pied tous prests à le suiure à la guerre sans charger autrement le Royaume: & s'il eut voulu mettre sur pied de plus grandes forces, elles se fussent montées à vn million d'hommes, pource que le Royaume est fort grand, les villes & Prouinces y sont du tout pleines & peuplées. Car la seule ville d'Vdie capitale du Royaume de Siam, peut enuoyer dehors cinquante mille hommes. On peut comprendre par ce que dessus combien ce Prince est puissant, puis qu'il abonde non seulement en viures, & en toutes sortes de richesses, mais encor en hommes.

GOVVERNEMENT.

LE Roy de ces pays est Seigneur absolu de toutes les terres de ses Estats, & les baille à tenir à des laboureurs pour certaines sommes, ou bien il les donne aux grands de son Royaume pour leur entretenement & pour quelque temps, ou bien pour leur vie: mais non iamais à perpetuité pour en disposer & les laisser aux leurs comme vn droict hereditaire. Il donne encor aux principaux des villes, des terres auec iurisdiction, pour quelque temps, ou pour leur vie, à condition qu'ils le viendront seruir aux occasions de la guerre auec tant de gens de pied, de cheuaux, ou d'Elephans. Le Roy de Pegu souloit auoir autresfois entr'autres soldats de garde mille Chrestiens ausquels il se fioit, & qui manioient toutes les affaires de sa cour. On tient que ce Prince les charge d'estranges imposts. XVI.

Entre ceux de Tarnasser, l'homicide est puny de mort, sans qu'aucune grace luy soit faite. Les detteurs sont condamnez à satisfaire, si le creancier monstre la cedule, vû qu'ils escriuent en du parchemin presque semblable au nostre, au lieu que ceux de Calicut escriuent en des escorces & tablettes de bois. Si vn estranger y decede sans hoirs, le Roy succede à son heritage, d'autant qu'aucun n'y peut tester, le Roy se disant Seigneur de tout.

RELIGION.

CEux de Siam qui sont estimez autheurs de presque toutes les superstitiõs des contrées de par de là, tiennent Dieu pour Createur du Ciel & de la terre, & pour celuy qui doit recompenser les bons, & punir les meschans. Ils croyent que l'homme a deux esprits autour de luy, dont l'vn le guide au bien & le garde, & l'autre le tente & le trauaille. Ils bastissent plusieurs Temples somptueux, & y dressent beaucoup de statuës d'hommes qu'ils estiment estre montez au Ciel pour leur bonne vie. Entre les autres statuës on en voit vne du pere des hommes, comme ils disent, qui est longue de 50. pas. Ils ont opinion que cettui-cy fut enuoyé du Ciel, & que de luy nasquirent certains personnages qui endurerent de griefs & fascheux tourmens pour l'amour de Dieu. XVII.

Les Prestres qui sont fort honorez en ce pays, vont vestus de drap iaune (vû que tout ce qui est iaune pour la ressemblance qu'il a auec le Soleil, l'or est là dedié à Dieu) & les femmes n'entrent nullement en leurs maisons, où ces Prestres ne nourrissent point de poules, pource qu'elles sont femelles. C'est vn si grand forfait parmy eux de boire du vin, qu'on lapide les Prestres qui sont conuaincus d'en auoir beu. Ils ieusnent souuent, mais principalemẽt en vn temps auquel tout le peuple accourt aux temples & aux Predications qu'ils font. Ils font leurs offices à heures determinées, partie du iour, partie de nuict. Ils tiennent que le monde a eu commencement, & doit durer huict mille ans, & qu'ils en ont desia passé six mille. Ils tiennent aussi que le monde finira par feu, que lors on verra ouurir au Ciel sept yeux du Soleil qui secherõt les riuieres & la mer & brusleront la terre, & qu'il restera parmy les cendres deux œufs, d'où sortiront vn grand homme & vne femme qui renouuelleront le monde, & lors il n'y aura plus de mer qui ait son eau salée, mais de plaisans lacs, estangs, ruisseaux & fleuues, qui arrouseront la terre de toutes parts, en telle sorte qu'elle abondera en tous biens sans trauail d'homme. XVIII.

Ils ont vne infinité d'Idoles, & adorent entr'autres choſes les quatre Elemens, & chacun eſlit en ſa mort la façon de ſes funerailles, ſelon l'Element qu'il a adoré. Ceux qui ont adoré la terre ſont enterrez, & ceux qui ont porté honneur au feu ſont bruſlez, ceux qui ont reueré l'air, ſont pendus, afin d'eſtre deuorez des oyſeaux, & ceux qui ont eu l'eau en particuliere veneration, ſont noyez.

Au Pegu les plus ſages mettent des mondes innombrables ſucceſſiuement l'vn apres l'autre & vne infinité de Dieux, mais non tous enſemble, ains plus & moins à chaque monde. Ils en donnent cinq à celuy auquel nous ſommes, & dient qu'il y en a deſia paſſé quatre. Ils croyent que le monde finira par feu, & qu'il ſe renouuelle continuellement auec ſes propres dieux. Ils mettent encor au nombre des Dieux quelques hommes, mais auec condition qu'ils ſoient auparauant paſſez en des poiſſons, des animaux terreſtres & des oiſeaux de toute ſorte. Ils tiennent qu'il y a trois lieux eſtablis apres cette vie, c'eſt à ſçauoir vn de tourmens, l'autre de delices, & le troiſieſme d'aneantiſſement, qu'ils appelleut Miba. Ils diſent que les ames demeurent tant aux deux premiers lieux, & en ſortent, retournans en ce monde tant de fois, qu'elles ſont en fin dignes d'eſtre admiſes au Miba. De ſes principales naiſſent tant de vanitez & de ſuperſtitions, & tant de folles ceremonies & opinions, que tout homme de iugement les pourra mieux imaginer qu'on ne les ſçauroit exprimer. Ils adorent auſſi certaines maſſes de terre de chaux dorées d'or, de fueilles faites à la façon des pyramides d'Egypte, leſquelles ils nomment Varelles, qui ſont de
XIX. telle hauteur, que la moindre eſt de la hauteur de 40. braſſées. La plus grande eſt en la ville de Degum, de telle hauteur, & qu'on en deſcouure la plus grãde partie du Royaume. Il y a au fait quelques maſſes de fer auec vne pomme & vn chappeau de bronze entouré de clochettes, où ils pendent les ioyaux & toutes autres choſes qu'ils luy offrent. Ils adorent ces Varelles comme leurs Dieux, & les font hautes, pour ſignifier leur grandeur, ainſi qu'ils dient. Ils ont auſſi des Conuents de Preſtres voiſins des temples de leurs Idoles, en nombre de plus de trois cens pour chacun lieu. Ceux-cy ont la teſte raze & le menton ſans barbe, & vſent de robbes longues auec la manche qui va juſqu'aux pieds. Ils ne frequentent nullement les femmes, & pratiquent peu auec les hommes: toutesfois ils reçoiuent fort courtoiſement les eſtrangers. Quelques-vns de ces Conuents viuent de leurs reuenus, les autres d'aumoſnes. Il y a pareillement des maiſons deſtinées pour les femmes qui ſe veulent retirer. Ils ont quelques logis qui ne ſeruent que comme d'armoires d'Idoles qu'ils y mettent & gardent par deuotion, & il y en a vn où l'on tient qu'il y en a plus de ſix-vingt mille. Ils ieuſnent trente iours de l'année, & ne mangent rien juſques au ſoir. Ils croyẽt qu'en l'autre vie le larron ſera eſclaue de la perſonne à qui il a deſrobé quelque choſe, & croyent que c'eſt peché de tuer quelque choſe que ce ſoit qui ait vie: à raiſon dequoy le Roy commande ſouuent par deuotion, qu'on ne peche point, & qu'on ne faſſe mourir aucune choſe qui viue, mais cela eſt peu obſerué à cauſe de l'auarice des officiers qui ſe laiſſent aiſément corrompre auec l'argent.

DISCOVRS.

DV GRAND MOGOR.

SOMMAIRE.

1. *De la grãde estẽdue de l'Empire du* Grand Mogor, *qui cõtient* 47. *Royaumes, de l'establiſſemẽt de deux nouueaux Princes en cét Eſtat.* 2. *Deſcriptiõ des Royaumes qu'il poſſede, en premier lieu de celuy de* Cambaye, *ſa longueur, ſes bornes, ſes places plus fameuſes & remarquables.* 3. *Du Royaume de* Bengale. 4. *De* Sanque. 5. Dely. 6. *De l'origine & ſource d'*Inder, *principalement du Royaume de Cambaye, de l'abondance du pays en froment, vis, cire, ſucre, encens, fruicts, eſpiceries, cotton ſoye, elephãs, dromadaires, cheuaux, pierres, groſſes cannes.* 7. *Des riches armes des anciens habitans, leur libre conjonction, eshontée accointance des femmes en public, & la cruelle couſtume de maſſacrer leurs parens deuenus vieils & ſus l'âge.* 8. *De la barbarie de cette nation, mangeant les corps de leurs parens treſpaſſez.* 9. *Quels eſtoient leurs Dieux & ſacrifices.* 10. *Du naturel de ce peuple, leur couleur & conſtitution de corps, leurs veſtemens, mariages & ſorcelleries.* 11. *Leur richeſſe au trafic du cotton, ſoye, eſpiceries, & pierreries, treſor d'or & d'argent du Roy.* 12. *Leurs forces au grand nõbre de caualerie, canons de bronze, elephans de charge, & armes.* 13. *Nombre de caualerie, infanterie, & elephans qui en vn beſoin le grand Mogor peut mettre en campagne.* 14. *Diſcours des empeſchemens du progrez & accroiſſement de cét Empire.* 15. *De trois ſectes de Religion de ce peuple, Paganiſme, Mahometiſme & Iudaiſme.*

L'Empire de ce Prince embraſſe la plus grande partie de ce qui eſt contenu entre le mont Caucaſe, aujourd'huy Dalanguer, ou Naugrocor, la mer, entre le Gange & la riuiére d'Inde, ou Inder. Il poſſede force Royaumes (vû que quelques-vns en mettent iuſques à quarante ſept,) toutesfois le Niſſamaluc, & l'Idelcan, ſont deux grands Princes preſque nouuellement eſtablis, & tiennent vn fort grand pays, qui ſe nomme Decan, qui a de longueur de coſte de mer ſeulement deux cens cinquante milles. L'vn de ces Princes, c'eſt à ſçauoir le Niſſamaluc, ſe tient en la ville de Danager, & l'Idelcan en celle de Viſapore, combien que la principale ville du Royaume ſoit Bider, apres laquelle on met celle de Decan, qui a dõné ſon nom à toute la contrée. I'ay dit cecy afin qu'on eut quelque connoiſſance de ces deux grands Princes proches du Mogor, puis que nous ne la pouuõs auoir entiere, & qu'on ne leur peut dõner vn diſcours particulier. Mais pour reuenir au grãd Mogor, les principaux Royaumes qu'il tient ſont ceux de Cambaye, Dely, Sangue, Mandro, Bengala, outre pluſieurs autres, la ville de ſa demeure s'appelle Dely, de laquelle tout vn Royaume prend ſon nom.

II. Le Royaume de Cambaye, qui ſe nomme auſſi Guzarate, a de longueur de coſte de mer cinq cens mille, depuis la riuiere de Bate, qui ſe deſcharge dãs la mer pres de la ville de Caul, iuſqu'au pays de Circam de Perſe, & des autres coſtez il joint aux Royaumes de Dulcinde, & Demandao. Tellement qu'il a pour ſes bornes du Leuant le pays de Dandaco, du Ponẽt les Nautaces, ou Gedroſiens, du Nort les Royaumes de Sangue, & de Dulcinde, du Midy la mer Oceane, & les frõtieres du Royaume de Decan. Ce Royaume dõc eſt de fort grande eſtenduë, & plein de villes, bourgs, villages & d'habitans: tellement qu'on y cõpte 60. mille lieux peuplez, Les places plus fameuſes & remarquables de ce pays du long de la coſte, ſont la ville de Daman, Bandore, Curar, Ranel, & Bazuin, dont les deux premieres ont eſté quelquesfois ruinées par les Portugais. Mais au milieu du pays on trouue Madabar, ou Amedabar, Cambaye, qui a communiqué ſon nom à tout le Royame, & qui contient 130. familles, eſt la plus belle ville de ces quartiers là, à raiſon dequoy on la nomme le Caire des Indes, Campanel, qui eſt l'ancienne demeure des Roys du pays, aſſiſe au ſommet d'vne montagne, & ayant ſept enceintes de muraille, puis la ville de Tanaé, & quelques autres, entre leſquelles eſt Diu, poſſedée par les Portugais de meſme que Daman, dont nous auons deſia fait mention.

III. Le Royaume de Bengale eſt auſſi tres grãd, & contient pluſieurs villes tant maritimes qu'autres, & a de longueur de coſte 120. lieuës & autant dans le pays. Le grand Mogor s'eſt rendu maiſtre de ce grand Royaume depuis peu de temps. La ville de Gouro eſtoit la demeure des Roys du pays, & celle de Bengale, qui donne ſon nom à toute la Prouince, eſt miſe entre les plus belles, & plus grandes de toutes les Indes.

IV. Le Royaume de Sangué, nommé par quelque autre de Citor, a pour ſa ville capitale le Citor, qui (ſelon Maffée) eſt aſſiſe en lieu aduãtageux, à 12. mille de circuit, & force belle maiſons, tant publiques que particulieres, eſt fortifiée de baſtions beaux & bons par excellence, & ceinte de bonnes murailles. Ce pays a eſté preſque de noſtre temps ſujet à vne femme nommée Crementine, autant courageuſe, que belle, qui s'eſtãt reuoltée contre le Roy Badurie, à qui elle payoit auparauant quelque tribut, fut deſpoüillée de la ville de Citor, où elle s'eſtoit fortifiée, auec trente mille hõmes de pied, & deux mille cheuaux & depuis le grand Mogor s'eſt rendu maiſtre de la plus grande partie.

V. Le Royaume de Delly eſt aſſis entre les Royaumes de Decan, de Narſingue, d'Oxire & de Cambaye, mais il eſt ſeparé de celuy de Cambaye par des montagnes. Il fut iadis habité de vaillantes femmes, ou Amazones, dont il en reſte encore quelques-vnes, qui vont à cheual comme des hommes. Il y auoit vn Roy Mahometan qui regnoit n'agueres en ce pays, & de qui la femme marchoit ordinairement accompagnée de deux mille femmes à cheual: mais en fin ce Royaume eſt tombé entre les mains du grand Mogor, qui en eſt à preſent maiſtre. Ce grãd Prince ſe tiẽt en la ville de Delly capitale du Royaume.

QVALITE'.

VI. LE Royaume de Cãbaye eſt arrouſé de pluſieurs riuieres, dont la principale eſt celle d'Inder qui paſſe au milieu. Cette riuiere vient du mont Caucaſe, auiourd'huy Nangrotor, & apres vn long cours d'enuiron 900. mille, ſe

va rendre dans la mer Oceane, par deux embouchures fort grandes. Le pays abõde en froment, riz, cire, succre, encens fruicts de toutes sortes, & espiceries, & il y a grãde quantité de cotton & de soye, qu'on en charge quelquefois 40. voire 50. Nauires pour les porter ailleurs. On y trouue pareillement grãd nombre de cheuaux & d'Elephans, d'Abades qui sont deux fois aussi grands que des taureaux, ayans sur le musle vne petite corne, & ont la peau si dure, qu'il n'y a homme qui la puisse percer d'vn coup d'estoc, & dãs les mõtagnes la pierre d'Onix, vulgairement Cornaline & force diamants, & chalcedoine, ce pays abonde encores grandement en storax liquide.

Le Royaume de Bengale est arrosé de la riuiere de Chaberis, à qui quelques-vns donnent auiourd'huy le nom de Guenge, pensant que ce soit le Gange des anciens, combien qu'ils mettent vn autre fleuue assez prés de cettuy-cy, qui partant du mont de Gate se descharge dans le Golphe de Bengale assez prés de l'embouchure du Chaberis. Ce pays produit abondãment toute sorte de choses necessaires à la vie humaine: vû qu'il porte grande quantité de riz, de froment, de succre, de tres-bon gingembre & du poivre long. Dauantage il n'y a pays où l'on trouue plus de cotton & de soye, quant à la chair & au poisson, il est impossible d'en rencontrer d'auantage en aucune autre contrée: & le meilleur est que tout son pays joüyt d'vn air doux & temperé, qui fait que de tous costez beaucoup de gens y abordent. Il y a des arbres nommez Moses, qui portent vn fruict si doux & si delicieux, que les Iuifs & Mahometans qui s'y tiennent, croyent que c'est le fruict qui fit pecher Adam. Il y a aussi de si grosses canes, qu'elles seruent de barils & semblables vaisseaux, & à grande peine vn homme en peut embrasser vne seule.

Le pays de Dely, outre les choses que nous auons trouuées aux autres Royaumes abondent en cheuaux, en elephans, & en dromadaires.

MOEVRS ANCIENNES.

VII.

POurce que le grand Mogor & ceux qui auec luy se sont emparez de cette partie des Indes sont venus de Zaghetay, à raison dequoy ce Prince se vante d'estre yssu de la race de Tamerlan, & que les Massagetes ont esté habitans de cette contrée, il ne sera mal à propos de dire quelque chose des anciennes mœurs de ce peuple.

Ils enrichissoient d'or leurs baudriers, morions, salades & les espaulieres de leurs harnois, outre ce les poictrails de leurs cheuaux estoient couuerts de fin or, duquel ils faisoient aussi les mors des brides, selon Strabon les bardes & les chanfrains. Le bout de leur lance estoit d'airain, dont ils garnissoient aussi leurs carquois, n'ayans aucun vsage de fer ny d'argent. Chacun d'eux prenoit vne femme, quoy que tous les accointassent en public, & sans aucune honte. Si quelqu'vn d'entr'eux desiroit d'auoir affaire à sa femme, il ne faisoit que pendre son carquois à son chariot & empoignoit sa femme sans se soucier aucunement de tous ceux qui la pouuoient regarder.

Ce peuple auoit cette coustume, qu'aussi-tôt que quelqu'vn estoit deuenu vieil, ses parens & alliez s'assembloiẽt & massacroient auec luy quelques brebis pour luy faire compagnie, faisãt cuire ensemble indifferemmẽt la chair de l'homme & celle des brebis, en dressoient leur festin, & tenoient cette mort pour

la plus heureuse qui leur eut sçeu arriuer. Ils ne mangeoient point ceux qui
VIII. mouroient en langeur & de maladie, mais les enterroient desplorans leur fortune, pour n'auoir eu ce bon-heur d'estre mangez par leurs parens & amis. Ils ne semoient chose quelconque pour pourvoir à leur vie, d'autant qu'ils se contentoient de leurs troupeaux, & du poisson que leurs riuieres leurs fournissent, & vsoient de laict pour breuuage.

IX. Entre les Dieux ils honoroient sur tout le Soleil, à l'honneur duquel ils immoloient le cheual comme s'ils eussent eu esgard de sacrifier au plus bel astre le plus courageux de tous les animaux.

MOEVRS DE CE TEMPS.

X. LEs habitans de Cambaye s'adonnent pour la plus grande partie à la marchandise, & sont inutils à la guerre. Ils sont de couleur oliuatre, & vont tous nuds, excepté qu'ils couurent leurs parties honteuses. Quant à leur teste, ils portent dessus vne mante, comme vn chapeau de couleur de pourpre, & n'ont la pluspart du temps qu'vne chemise. Ils ne mangẽt point de chair, ains viuent seulement de laict, de riz, d'orge, & d'autres choses inanimées. Ils peignent mignonnement leur barbe, & auallent leurs cheueux à l'imitation des femmes, faisans comme vne chaisne de leur poil entortillé. Les femmes ne se marient iamais qu'à vn seul homme, & les hommes de mesme, & viuent fort chastement estans en viduité. Ils sont grands sorciers, & se meslent de predire les choses à venir. Ils auoient accoustumé lors qu'ils auoient vn Prince particulier, de venir les vns à cheual, les autres sur des elephans, le matin deuant le Palais de leur Roy pour le salüer, donnant plusieurs chamades auec des trompettes, & des cors, & vsoient de mesme ceremonies lors que le Roy se vouloit mettre à la table.

Le Royaume de Bengale est habité de plusieurs sortes de nations, à cause de la bonté & temperature de l'air & de la richesse du pays. Les originaires sont pour la pluspart blancs, de subtil esprit, d'vn doux & courtois naturel, & bien entendus aux choses dont ils se meslent: il est vray qu'ils sont quelque peu trompeurs. Ils sont adonnez au trafic, & sçauent bien le train de la marchandise. Ils nevont pas nuds, comme font presque tous les autres Indiens, ains se couurent d'vne chemise assez blanche, qui leur va iusqu'aux pieds & ont encores par dessus d'autres habits de soye. Ils portent des turbans à la façon des Turcs. Leur Roy d'auparauant estoit ordinairement esleu d'entre les esclaues Abissins, dont toute la Cour estoit presque remplie. Ils sont delicats & magnifiques, tant en leur viure, qu'en leur vestement. Ils sont ignorans pour le regard des sciences, de mesme que ceux de Cambaye: il est vray que quelques vns ont voulu dire qu'il y en a parmy eux qui sõt quelque peu sçauãs en Philosophie, Astrologie & Medecine. On dit que les habitans du pays portent grand honneur au Gange, & ne se mettent iamais dessus qu'auec grand respect, croyans fermement quand ils se lauent dedans, son eau emporte tous les pechez dont ils se sont soüillez. Mais l'auarice de leurs Princes a esté si grande qu'ils ne peuuent s'aller baigner dans cette riuiere, sans payer certaine somme à leur Roy.

RICHESSES.

OVtre ce que i'ay dit du cotton & de la ſoye qui ſont en ſi grande abondãce en ce pays, qu'on en charge bien ſouuent à la fois quarãte, voire cinquante vaiſſeaux pour conduire cette marchandiſe en des pays extrémement eſloignez, & outre l'eſpicerie & les pierreries que les habitans vendent aux eſtrangers & par leſquelles on peut connoiſtre la richeſſe de ce Royaume, ie diray ſeulement ce mot, que pour eſtre mieux aſſuré du grãd threſor qu'il y peut auoir en ces contrées, & principalement de celuy que le Roy poſſede, il faut conſiderer ſans plus ce que Maffée rapporte de Badurie, qui ne poſſedoit que le Royaume de Cambaye. Il dit donc entr'autres choſes que lors qu'il ſe mit en cãpagne l'an 1536. pour combattre contre le grand Mogor, qui eſtoit venu au ſecours du Roy de Mandao, il faiſoit mener cinq cens tõneaux pleins d'or & d'argent pour payer sõ armée, & apres auoir eſté deffait par deux fois, & auoir perdu tout ce qui eſtoit en ſon Camp, il enuoya à Solymã Empereur des Turcs, vn preſent qui fut eſtimé ſix cens mille eſcus, en luy demandãt ſecours: puis ſe repentant de s'eſtre adreſſé à vn Prince qui ne le pourroit ſi tôt aſſiſter, il s'eſſaya de gaigner l'amitié des Portugais ſes voiſins, non ſeulemẽt en leur laiſſant dreſſer vn Fort en l'Iſle de Diu, mais encore auec des preſens exquis. On peut comprendre par là quelles ſont les richeſſes du grand Mogor, puis qu'il poſſede non ſeulement la plus grande partie du pays que tenoit Badurie, mais encore vn grand nombre d'autres Prouinces, dont la pluſpart ne cede nullement à celle de Cambaye.

FORCES.

APres auoir monſtré qu'elle peut eſtre la richeſſe de ce Prince, il faut venir à ſes forces, & conſiderer de meſme l'armée de Badurie, qui eſtoit compoſée d'vn nombre preſque infiny de Soldats: vû qu'on y comptoit cent cinquante mille cheuaux, dont il y en auoit trente cinq mille bardez, & outre ce il y auoit cinq cens mille hõmes de pied, d'auantage il y auoit vn ſi grãd eſquipage & tant de munitions, que le rapport de Maffée ſemble vne choſe incroyable, ſi l'on veut conferer ces forces auec celles des Roys d'Europe. Il auoit auec cela deux mille canons de bronze, & entre ces pieces quatre baſilics tirez par autant de centaines de bœufs: cinq cens charettes chargées de poudre & de bales & 200. Elephans armez. De ſorte que prenant vne ſemblable concluſion à celle que nous auons faite pour le regard des richeſſes, il faut dire que puiſque le grand Mogor poſſede tant d'autres pays outre ceux de Badurie qu'il peut dreſſer des armées, dont le ſeul nombre ſeroit capable de donner de la terreur à tous ſes voiſins, s'ils ne ſe trouuoiẽt pourueus de beaucoup d'hommes de meſme que luy, à proportion des terres qu'ils tiennent. Et certainement ce ne leur eſt pas choſe mal-aiſée de mettre tant d'hõmes ſur pied, pour le peu qui leur fait beſoin, ſoit à les nourrir, ſoit à les armer: & de meſme ils peuuent aſſembler vne ineſtimable quantité de munitions, & de machines de guerre, pource qu'ils ne meinẽt autre choſe que ce qui eſt neceſſaire à la guerre. L'abondance du vin, la diuerſité des viandes & choſes ſemblables, qu'on ne peut mener ſans vne fort grande deſpenſe & ſans vn grand embarraſſemẽt

& destourbier, n'ont point de lieu, parmy eux toute chose y est ordonnée pour la guerre, le cuivre, le fer, l'acier, l'estain, pour faire les pieces, & autres machines de guerre, le fer & le plomb pour faire des bales, & le fer & l'acier pour faire des espées, & les bœufs & les élephans pour les tirer. Or tous ces Princes sont tyrans, si bien que pour assurer & accroistre leur Estat, ils foulent les peuples & mettent tout entre les mains des soldats, afin qu'il leur soi[illegible] plus fidelles. Mesmes les Princes Mahometans ne fient ny leurs places, ny leurs entreprises d'importance qu'à leurs esclaues qui se reuoltent bien souuent & s'emparent des Estats de leurs maistres, & pour se maintenir en possession mettent les peuples en proye; car il faut necessairemẽt que la Puissance d'vn Prince s'appuye sur l'amitié de ses sujets, ou de quelques autres, pource que celuy qui est craint de tous ne se peut maintenir long-temps en estat. Or d'autant que les tyrans ne se peuuent promettre la bien-veillance des peuples, qu'ils traittent non comme sujets, mais comme esclaues, il est force qu'ils s'apuyent sur les soldats & qu'ils les gagnent en leur promettant toute chose. Ainsi le Turc s'appuye sur les Ianissaires, qui ne reconnoissent non seulement point d'autre maistre, mais point d'autre pere: & pour estre aymé & s'entretenir d'eux il leur donne permission & liberté de tout faire. Ainsi plusieurs Princes de Malabat tiennent leurs peuples comme des bestes, & fondent leur puissance sur les Naigres. Les Roys d'Ormus, de Cambaye, de Decan & d'Acen font estat des esclaues. Or pource qu'ils logent le fondement de leur grandeur en leurs soldats libres, ou esclaues, naturels ou estrangers, il est force que la guerre soit entr'eux le but de toute chose, qu'ils n'espargnent rien pour se maintenir pourvûs de soldats & de munitions.

Pour reuenir à nostre grand Mogor, on tient qu'il peut mettre en campagne par maniere de dire dans vn moment trois cens mille cheuaux, cinquante mille Elephans, & vn nombre infiny de gens de pied.

Mais dira quelqu'vn, d'où vient que ce Prince estant si puissãt, il ne se rend maistre du reste des Indes, & du Leuant? A quoy ie respons, qu'il y a beaucoup de choses qui l'en empeschent: L'vne est, que comme l'esprit & l'art de l'homme ne peut produire vn mouuement perpetuel, effet propre de la nature, & de Dieu: aussi l'on ne peut donner vn cours continuel aux entreprises humaines: car encore que les grands Empires ne soient trauaillez des forces estrangeres, ils tombent sous leur propre pesanteur, & s'accablent eux mesmes. Dauantage, lors que la puissance croist, l'agilité manque: & quoy que les forces soyent plus grandes, elles sont toutesfois peu propres, ie ne diray pas à faire des courses, mais à se mouuoir. Ces forces donc ne se meuuent que fort lentement, & l'on sçait assez combien la promptitude est importante en la guerre. La grandeur des conquestes porte auec elle le soin de les maintenir & assurer, & pour ce faire il faut du temps. Cependant les voisins se fortifient & pouruoyent à leur seureté, & la facilité de vaincre s'enfuyt auec l'occasion.

D'auantage celuy qui a vaincu ses ennemis, craint ordinairement ses cõpagnons & ceux qui ont participé à la victoire: & pour s'assurer d'eux, il faut interrompre les entreprises & faire tout ce qui est plus tôt que l'on ne desireroit & devroit. Outre ce les victoires rendent les Capitaines insolens, & les soldats peu obeyssans: & si ceux-là veulent aller plus auant, ceux-cy ne veulent pas suiure, comme il aduint à Alexandre & à Luculle. Il ne faut aussi passer sous

silence que les grandes entrepriſes qui reüſſiſſent, enrichiſſent les particuliers, mais le plus ſouuẽt laiſſent le Prince ſans argent, qui eſt la choſe qui rend les armées mieux vnies, & plus promptes aux factions. Il faut dire encore, qu'vne grãde armée, telle que fut celle de Badurie, par le moyen de la ruyne des pays par leſquels elle paſſe, & s'arreſte, ſe priue elle meſme du moyẽ de s'entretenir. C'eſt pourquoy encores que les ennemis ne la deffacent, elle eſt conſommée par la faim, qui eſt ordinairement accompagnée de la peſte, Et pour cette cauſe on ne ſçauroit prendre vne meilleure reſolution contre ces groſſes armées, que de temporiſer, & demeurer ſur la deffenſe, pource que c'eſt choſe certaine qu'elles ne peuuent demeurer long-tẽps en cét eſtat, & qu'il faut que par faute d'argent ou de viures, ou par le moyen de l'infection de l'air, ou par maladie, elles ſe diſſipent.

Ce qui reſiſte encore au progrez du Mogor, c'eſt la nature des lieux : car le Caucaſe s'eſpand par ces contrées là auec mille branches, dont quelques-vnes bornent les autres Royaumes: les autres non contentes de les borner, les ceignent de toutes parts, & leur ſeruent de muraille : les autres bouchent entierement les paſſages, les autres les rendent fort mal-ayſez: & ces difficultez ſont plus grandes au Mogor, qu'elles ne ſeroient à d'autres, pource que la force de ſes gens de guerre conſiſte en la caualerie: de ſorte qu'ainſi qu'il eſt puiſſãt en raze campagne, il ne peut guere aduancer aux pays montueux: ce qu'on peut aſſez iuger par les Reſbutes, qui s'eſtans rendus forts aux montagnes de Cambaye, n'ont aucune peur de ce Prince. Ces Reſbutes ſont les reſtes de la Nobleſſe idolatre de ce pays, qui la premiere fois que les Mahometans s'en ſaiſirent, ſe retirerent aux mõtagnes qui ſont entre la ville de Cambaye & Diu: & maintiennent en ce lieu leur liberté auec les armes en main, faiſans bien ſouuent de grãds rauages en la plaine. Il y a apres des pays ſteriles, voire qui ont faute d'eau, comme eſt celuy de Dulcinde aux frontieres de Cambaye : tellement qu'il n'eſt poſſible d'y conduire des armées.

Il faut adiouſter à cela la grande perte de temps que les Princes qui ont de grands Eſtats, font en leurs voyages : pource que l'Eſté paſſe le plus ſouuent auant qu'on arriue au lieu deſtiné: & quand l'on y eſt auec les cheuaux demy-morts, & les ſoldats diminuez de nombre & affoiblis, on void ſuruenir l'Hyuer contraire à celuy qui attaque, & fauorable aux ennemis, pource qu'il faut que l'aſſaillant tienne la campagne parmy la bouë, ou la glace : & les autres ſont cependant à couuert, & auec toute ſorte de commoditez. De là vient que tous les Princes qui ont projetté d'executer de grãdes entrepriſes, à cauſe des difficultez qui ſe trouue à mener de grandes armées d'vn pays à l'autre : ont eſté contraints de mettre leurs gens, ou ſur la mer, ou ſur des riuieres, comme fit Germanique en la guerre d'Allemagne.

Or le Mogor n'a nulle ſorte de forces Nauales, tant à cauſe qu'il mãque de Ports, qu'à raiſon qu'il a pour voiſins les Portugais qui ferment tout le Golfe de Cambaye, auec deux fortereſſes importantes, qui ſont celles de Daman, & de Diu.

La derniere choſe qui a arreſté les Mogores ; ç'à eſté la puiſſance de ceux auec leſquels il confine, qui l'empeſchent de s'eſtendre du coſté du Leuant : car il a pour voiſin le Roy de Brame, qui ne luy cede nullemẽt en puiſſance, & en force : vû qu'il poſſede tant de Royaume, & d'Eſtats, & a ſous luy tant de nations guerrieres, & en met vn ſi grand nombre en campagne, qu'il

ne redoute aucune puiſſance contraire. Que ſi le Mogor a eſtendu ſon Empire entre le Gange & l'Inde, cettuy-cy ne la pas moins acrû entre le Gange, & le Royaume de Siam. Et finalemẽt la fortification eſt aujourd'huy en tels termes, qu'vne petite place de guerre eſt capable de laſſer & d'affoiblir la puiſſance d'vn grand Empire : tellement que par cét art peu de gens reſiſtent à pluſieurs, & conſument les forces, & les treſors de ceux qui les attaquent.

RELIGION.

LA mal-heureuſe ſecte de Mahomet s'eſt tellement eſpanduë en Europe, en Afrique, & en Aſie, que les plus grands Royaumes de ces deux dernieres parties du monde ſont infectez de cette erreur. Or entre les autres l'Empire du Mogor qui ſuit la Loy de ce faux Prophete, eſt pour la plus grãde partie Mahometane. Il y a encore force idolatres, dõt nous parlerõs au diſcours du Roy de Narſinge, auquel ie remets ce propos, pour n'eſtre contraint de dire deux fois vne meſme choſe. Il y a pareillement aſſez bon nombre de Iuifs, qui s'adonnent à la marchandiſe ſur toute choſe, & pareillement quelques Chreſtiens Abyſſins, que le trafic, & le deſir de gagner a attirez en cette contrée,

DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY DE CALICVT.

SOMMAIRE.

1. LONGVEVR & largeur du Royaume de Calicut & description de sa principale ville & la forme de ses bastimens & maisons. 2. Son terroir abondant en poyvre, & quelle sorte d'arbrisseau porte cette espicerie, le temps & la façon de le cultiuer & cueillir. 3. Du gingembre, aloez & autres fruicts que produit ce pays : auec la maniere de le cueillir. 4. Description des animaux & oyseaux que cette contrée nourrit, entr'autres le Sarau chantant plus doucement que le Perroquet. 5. Des Singes & Guenons, & d'vn merueilleux Arbre qui porte dattes ou noix, & duquel on tire & fait des cordages, des draps semblables au Satin, du vin, sucre & huyle. 6. De deux sortes de serpens de ce pays, dont l'vn ne porte venin. 7. Du mariage des Roys de Calicut, qui n'espousent femme qu'elle n'ait esté depucelée par le plus honorable de leurs Prestres. 8. Des cinq ordres du Royaume : & la maniere de viure de chacun estat: notamment des Nobles & Marchands. 9. Leur façon d'escrire sur fueilles de palmier auec plumes de fer. 10. Leur richesse au trafic du poyvre, gingembre, canelle, cloux de girofle, noix, muscades macis, musc, perles, gousses de nard & mirobolans, encens, aloé, camphre, casse. 11. Leurs forces en Infanterie & armée de mer. Leurs armes & façon de combattre & faire la guerre. 12. Quelles forces le Roy peut mettre tant en campagne que sur mer. 13. Succession de la Couronne de Calicut deferée aux enfans de la sœur du Roy deffunct, & pourquoy. Et comment le creancier poursuit en ce pays le detteur. 14. De l'idolatrie abominable des Calicutains adorans le diable mytré en vne Oratoire plein de figures de diables. 15. Des sacrifices que font au diable les Sacrificateurs Bramins. 16. Pardon general celebré tous les ans par les Bramins, & octroyé à ce peuple en vn certain Temple de la Prouince.

10. LE principal des Royaumes de la Prouince de Malabar eſt celuy de Calicut, combien qu'il aye ſeulemẽt vingt-cinq lieuës de coſte de mer. Le Roy de ce pays eſt puiſſant & renommé, ſurpaſſe au moins en dignité tous ceux de ces contrées, & eſt appelle Zamorin, qui veut dire Empereur, ſuiuant le commandement de Pereimal Roy de tout le Malabar, qui ayant diuiſé ſon Eſtat en pluſieurs parties, lors qu'il voulut aller à la Meque pour y finir ſes iours, voulut laiſſer le nom de Zamorin à ce Roy de Calicut. Ce Royaume a donc vingt-cinq lieuës de longueur, & ſa largeur n'en paſſe pas dix. La ville capitale qui communique ſon nom à tout le Royaume, eſt aſſiſe ſur le bord de la mer, & a trois mille d'eſtenduë. Elle n'eſt point enceinte de murailles, & contient enuiron ſix mille maiſons ſeparées d'vn aſſez grand eſpace l'vn de l'autre. Elle a à vn mille loin delà ſon Port qui eſt nommé Capadoce. Les maiſons de cette ville ſont baſſes & de peu de prix, pource que l'on trouue l'eau ſi tôt qu'on a foüy cinq pieds auant en terre : de ſorte qu'on ne ſçauroit jetter des fondemens guere profonds. Les maiſons des marchands y ſont eſtimées enuiron vingt eſcus, mais celles des autres ne ſe vendent au plus que deux eſcus. La hauteur de ces maiſons eſt eſgale à celle d'vn homme qui eſt à cheual.

QVALITE'.

11. LE terroir de Calicut produit du poyure, & l'on en cueille auſſi quelque peu dans la ville. La tige du poyure eſt foible, & ne ſe peut tenir droite, ains elle a beſoin d'eſchallas comme la vigne. Il reſſemble en cela au lierre, qui s'aduance en croiſſant, & ſi tôt qu'il ſe peut joindre à vn arbre voiſin, il l'embraſſe & ſe lie auec luy. Cét arbre, ou pluſtot arbriſſeau a pluſieurs rameaux longs de deux ou trois eſpans. Ses fueilles ſont comme celles d'vn pommier d'Aſſyrie, ſinon que celles-cy ſont vn peu plus eſpaiſſes & plus groſſes, & ont de petites veines à trauers. En chaque plante on void ſix grappes pendantes, longues d'vn pied & ces grappes ont la couleur ſemblable à des raiſins qui ne ſont pas meurs. On les cueille au mois d'Octobre & de Nouembre lors qu'ils tirent encor ſur le verd, & l'on les met ſeicher au Soleil ſur des nattes, ou couuertures de joncs, & en trois iours le grain deuient noir, ainſi qu'on l'apporte par deçà. Au reſte on ne le taille point, & l'on n'a nul beſoin de le cultiuer, d'autãt que la terre le produit ſans y mettre la main. Pline dit, que les arbriſſeaux du poyure ſont ſemblables aux genevriers que nous auons par deçà, & quelques-vns de ſon temps ont dit qu'ils ne croiſſent qu'en droict du mont Caucaſe qui eſt droittement expoſé au Soleil. Mais nous auons aujourd'huy appris le contraire par les nauigations des Portugais.

12. Le pays de Calicut porte auſſi du gingẽbre, qui eſt vne racine, qui n'eſt profonde pour le plus que de trois ou quatre eſpans en façon de roſeaux. Quand on arrache le gingẽbre, on laiſſe vn entre-deux de nœus dedans la foſſe dont on l'a arraché, & l'on couure de terre la racine ou ſa ſemence & l'année d'apres on en cueille le fruict, c'eſt à ſçauoir du gingembre. On en trouue aux lieux pleins qui eſt ſemblable au mytobolan, mais aux terres rouges il s'en cueille

de toutes sortes. On y trouue aussi quelques autres fruits, & arbrisseaux comme des jaceres, l'ambe corocapel, comolangue, & beaucoup d'autres qui nous sont inconnus entre lesquels quelques-vns ont le gouſt de l'auberge, les autres de la prune de Damas, les autres de la figue, & quelques autres du melon.

Il y croit aussi de l'aloës, qui est vne gomme qu'on cueille sur vn arbrisseau, qui n'a qu'vne racine, comme vn baston fiché en terre. Il a le tronc tendre & rouge, la senteur forte, & le gouſt amer.

On trouue en Calicut plusieurs sortes de bestes, comme lyons, sangliers, cerfs, chévreux, loups, bœufs, beufles, élephans, & autres : toutesfois on dit qu'il n'y a pas vne de ces bestes qui y naisse, & qu'on les y meine d'ailleurs. IV.

Quand aux oyseaux il y a des perroquets verds, d'autres qui sont rouges, & d'autres de diuerses couleurs. Il y en a si grande quantité qu'on met expressément des hommes aux chãps pour garder le ris, de peur que les perroquets ne le mangent. Ils gazouïllent merueilleusement, & ne coustent pas beaucoup. Il y a aussi vne sorte d'oiseau nommé Sarau, qui sont vn peu plus petits que les perroquets, mais chantent plus doucement. Les fleurs y sont tousiours en vigueur, & les arbres verts tout le long de l'année, à cause que l'air y est doux & temperé, & qu'il semble qu'on y soit tousiours au Printemps.

Ce pays produit aussi des Singes & des Guenons, qui font beaucoup d'ennuys aux laboureurs principalement à ceux qui sont pauures, pource qu'ils montent sur les arbres qui sont comme noyers, & respandant la liqueur dont les Indiens font leur breuuage, & renuersent les vaisseaux dans lesquels on le reçoit. Car ils ont vne sorte d'arbre qui surmonte en bonté tous les autres. V.

Ils portent des dattes cõme le palmier: on en fait du bois pour se chauffer, on en cueille des noix qui sont de bon gouſt : on en fait des coudages, on en tire de petits draps déliez, du vin, du succre, & de l'huile, & les premiers fruicts que cét arbre porte sont des noix semblables aux dattes. Ils leur ostẽt la premiere pelure, & la mettent au feu. Il y a vn autre arbre qui n'est guere different de celuy-là qui porte le cotton & crespe. De ses fueilles on en fait du drap presque semblable au satin ou taffetas, puis on file la coste, & l'on en fait des cordons. Sous la derniere escorce il y a vne noix grosse comme le petit doigt : Au reste il s'engendre de l'eau auec la noix, & selon que la noix croit cette eau croit aussi voire en telle sorte que quãd la noix est venuë à sa perfection, le dedãs de la noix est plein d'eau, qui est fort claire, & non guere differente de l'eau rozé, & de cette eau ils fõt de l'huyle fort grasse. Ils font aussi le matin & le soir vne incision au tronc, & en tirent vne liqueur fort excellente, qui leur tient lieu de vin doux.

Les serpens de ce pays sõt fort hauts pour la plus grande partie, & presque aussi grãds que des pourceaux. Ils ont la teste beaucoup plus large & grosse que des sangliers, & quatre pieds longs de quatre coudées, & naissent, & se tiennent en des lieux maresçageux. Les habitãs disent que ces serpents n'õt point de venin. Il y en a d'autres qui ont vn venin si mortel que s'ils ont vne fois succé tãt soit peu du sang d'vn hõme, il mourra soudainemẽt. Il y en a d'autres grands comme aspics, & d'autres beaucoup plus grands, qui tuent vn hõme d'vne seule morsure, & ceux-cy sont en fort grand nombre. VI.

MOEVRS.

VII. QVand le Roy veut prendre femme il n'a point de couſtume de coucher auec elle, qu'apres qu'elle a eſté depucelée par le plus honorable de tous les Preſtres,& le Roy luy donne pour ce beaucoup qui fait 500. eſcus. Quand le Roy veut prendre ſa refection il ſe couche par terre ſans couuerte ny tapis & a autour de luy des Preſtres qui aſſiſtent à ſon diſner ou ſouper,& n'approchent de luy que de quatre pas, eſcoutant auec reuerence les paroles du Roy.

VIII. Apres le Roy, les plus honorables ſont les Preſtres,& apres eux les Naires, qui ſont en meſme eſtime par delà que les Gentils-hommes en ces contrées. Ceux cy peuuent porter l'eſpée, le bouclier, la pique, ou hallebarde quand ils ſortent dehors. Le tiers ordre eſt des artiſans & gens de meſtier. Le quatrieſme eſt des peſcheurs. Le cinquieſme de ceux qui recueillent le poyure, le vin,& les noix: & le dernier eſt de ceux qui ſement & recueillent le ris,& ceux-cy ne ſont pas beaucoup eſtimez des Gentils-hommes & des Preſtres. Le Roy & la Royne ne portent des habits guere magnifiques, & les habitans de la ville ſont preſque tous nuds, n'ayans qu'vn petit tyſſu de coton deuant leurs parties honteuſes. Quand le Roy va dehors pour chaſſer, ou pour autre choſe, les Preſtres gardét la Royne en ſa maiſon. Les Gentils-hõmes& marchands viuent à la façon qui s'enſuit. S'il y a quelques amis qui ſoient arriuez, il arriue ſouuent qu'ils chãgent de femmes pour rendre leur amitié plus ferme: & quãt aux enfans ils demeurent à celuy qui en eſt le pere. Il y en a quelques autres qui ont bien d'autres façons de faire, vû qu'vne femme eſpouſe ſept marys qui couchent l'vn apres l'autre auec elle,& s'il aduiẽt qu'elle ſoit groſſe elle baille l'enfant à l'vn des ſept tel que bon luy ſemble,& cettuy-là ne le peut refuſer. Ils ſe couchent par terre quand ils veulent prendre leur repas,& en lieu de cueillers, ont des fueilles d'arbres. Ceux qui ſuiuent le Roy portent en leur teſte des bandes de ſoye teintes en eſcarlates. Tous y laiſſent merueilleuſement croiſtre leurs cheueux. Apres le treſpas du Roy tous ſes ſujets ſe font coupper les cheueux & la barbe en ſigne de triſteſſe, les vns d'vne ſorte les autres de l'autre.

IX. Les femmes ne s'adonnent à faire choſe que ce ſoit, fors à ſe parer & rendre, le plus qu'ils peuuent agreables: tellement que lors quelles ſortent en la ruë quoy que nuës, elles ſont chargées d'or & de pierreries, vû qu'elles en ont aux oreilles au col, aux bras,& aux iambes, & encor qui leur pendent ſur la poictrine. Ils eſcriuent ſur des fueilles de palmier auec des plumes de fer, ſans aucune ancre.

RICHESSES.

X. LE grand trafic qui ſe fait en Calicut rend le pays extrémement riche, vû que non ſeulement ils vendẽt le poyure& leur gingembre aux marchands eſtrangers, mais ils leur font encore charger de l'eſpicerie qu'on apporte d'ailleurs en ce pays-là. Car on y cõduit de la canelle qui vient d'vne Iſle nõmée Zeylon à cinquante lieuës d'Allemagne par delà Calicut en tirãt au Leuãt, de meſme que du poyure de Comnucol qui eſt douze lieuës par delà Calicut: des cloux de girofle de Meluze, qui eſt diſtant de Calicut de quelques lieuës: des noix muſcades, & du macis des Moluques, du Muſc du Pegu des perles

de l'Isle d'Ormus, des gousses de Nard, & des mirabolans de Cambaye, de l'encens d'Arabie, de l'aloës, & du camphre de Liny, ou China, distant de Calicut 50. lieuës, du poivre long du Sumatre, & du bresil de Darnasser, ou Tarnasser, Calicut enuoye aussi dehors la casse qui croit en son terroir. Toutes ces marchandises qu'on emporte de cette ville, qui est presque le commun abord des marchãds Arabes qui trafiquent au Leuant: à cause quelle est vne des plus riches des Indes: & l'on peut aussi cõnoistre par là les richesses de son Prince, des reuenus duquel nous n'auons aucun rapport assuré.

On peut dire seulemẽt que le trafic de l'espicerie qui s'y fait est de telle consequence, que non seulemẽt, il rend les Princes riches par le moyen des gabelles, & des daces, mais encor enrichit les marchands en telle sorte que quelques-vns d'entr'eux se peuuent esgaler en moyens à des Ducs d'Europe, & des Roys d'Afrique.

FORCES.

EN la Prouince de Malabar on ne fait pas la guerre continuellemẽt à cheual, non tant pource que le pays n'engendre nuls cheuaux (vû qu'il y en vient vn grand nõbre de Perse & d'Arabie) que pource que le pays ne le porte pas. Car de mesme qu'en Suede les gens de pied n'vsent point de piques, ny ceux de cheual de lãces à cause des bois qui les empeschent de les manier, ainsi en Malabar on n'vse pas ordinairemẽt de cheuaux, à cause que le pays est estroit & trauersé en vne infinité d'endroirs, de riuieres, de bras de mer, & de mareschages. Il faut dõc que leurs forces cõsistent en l'Infãterie, & aux armées de mer. L'Infanterie de ce pays est aussi bien ordonnée qu'il est possible.

Premierement les soldats sont tous nobles, & s'appellent Naires. Ceux-cy estans aagez de sept ans sont mis comme à l'escole de la guerre, où l'on leur estend par le moyen de quelques hommes excellents en cela, les nerfs, & les jointures, lesquelles ils s'oignent bien souuent d'huile de Sesame, & par ce moyen ils acquierent vne disposition presque incroyable, vû qu'ils tornent & ployent leurs membres aisément de tous costez comme s'ils n'auoiẽt point d'os. Apres cela ils s'exercent sans cesse au maniement des armes, & estimans que nul ne peut deuenir excellent en plusieurs choses, ne s'adonnent qu'à vne sorte d'armes, selon qu'ils se sentent plus disposez. Leurs armes estoiẽt autrefois la pique, l'arc l'espée, & le bouclier, mais depuis que les Portugais arriuerent en ces contrées, ils ont appris l'art de fondre l'artillerie, & de faire les arquebuses & les manier, & mesme de faire tout ce qui est necessaire pour s'en seruir, tellemẽt que leur poudre est beaucoup meilleure que la nostre. Ils võt à la guerre tous nuds, excepté le nõbril, & n'vsẽt ny de motion, ny de corselet.

Delà vient qu'ils sont fort dispostes au cõbat, & en toutes factions militaires. Ils se presentent à l'ennemy à l'impourvû, & s'en esloignent en vn instant comme des faucons. Quand on croit qu'ils sont plus esloignez ils sont au dos de leurs ennemis: tellemẽt qu'il est mal-aisé de les fuyr, & de les suiure, vû qu'ils ne sont moins legers à pied, que les Parthes estoient à cheual. S'il est besoin de venir aux mains (ce qu'ils ne font que par necessité, ou par occasiõ) ils frappent le plus souuent de pointe. Ils portent certaines lames d'airain ou d'argent attachée à la poignée de leur espée, & le son de ces lames leur sert de trompette, ou de tambour, pour les animer au combat.

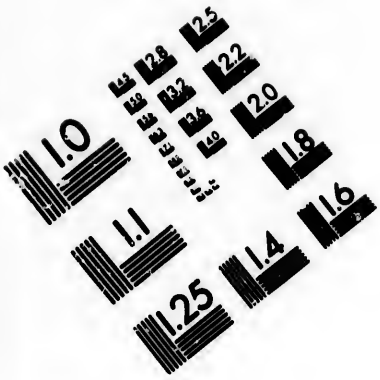

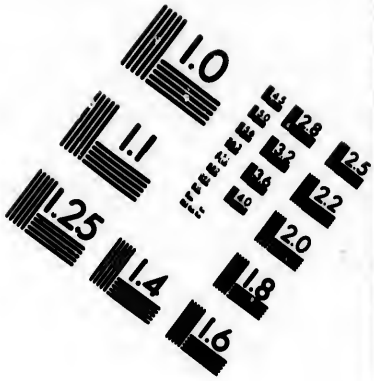

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

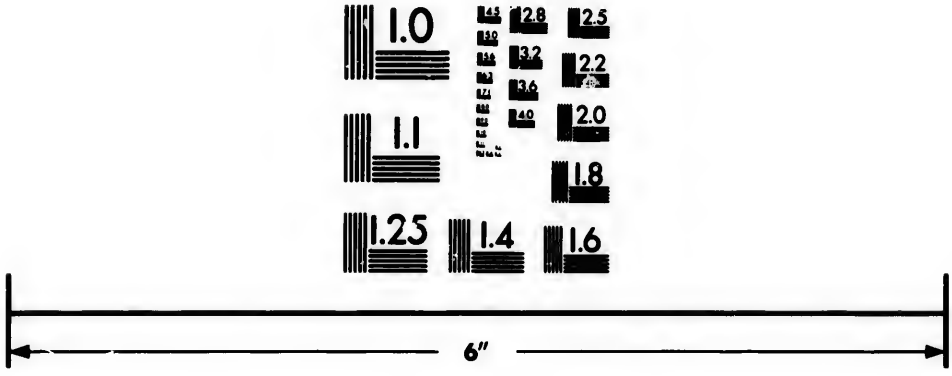

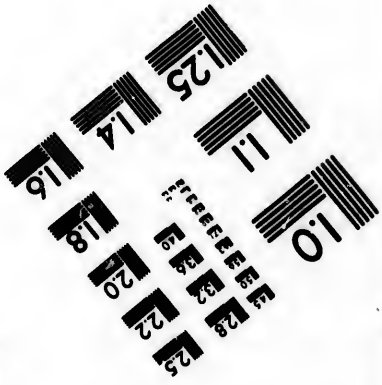

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
2.2
2.0
1.8
1.0

Il y a parmy les Naires vn rang de soldats qu'on nomme Amoques, qui auec de grandes execrations, ausquelles ils soumettent auec leur famille, & posterité, font profession de venger les offences faites à leurs compagnons.

Mais si lon tuë le Roy, ils courent auec tant de fureur à la vengeance que les plus grands dangers ne les peuuent arrester. A raison dequoy selon que le nombre des Amoques est grand ou petit, les Roys des Indes sont estimez plus ou moins puissãs. Ce qui augmente la hardiesse des Naires, & le peu d'estat qu'ils font des dangers, c'est qu'ils n'ont point de fẽme particuliere. Car il y a beaucoup de siecles qu'vn Prince de ces pays y introduisit la cõmunauté des femmes. Il faut adiouster à cela la grãde licence ou plustôt arrogance de ces Naires: vû qu'il n'est permis au peuple de s'approcher d'eux autrement ceux qui s'en approchent sont mal-traittez. Ces Naires enuoyent deuãt leurs seruiteurs aux destours des ruës pour aduertir le mõde de leur venuë, & faire que le menu peuple se retire & s'escarte. Que s'il est vray que les laniſſaires deuiennẽt courageux à la guerre pour la liberté qu'on leur donne durant la paix: les Naires qui ne se laissent seulement regarder aux hõmes de basse condition deuroient bien estre plus courageux. C'est ce qui fait qu'ordinairemẽt ils ne se tiennent dans les villes, mais dehors ayãt leurs maisons entourées de fossez, & de terre, de hayes fort espaisses, & de bocages, auec les chemins tellement embroüillez l'vn dans l'autre, qu'ils semblent des labyrinthes.

XII. Or si l'on desire sçauoir quelles forces le Roy de Calicut peut mettre en cãpagne, on le peut connoistre par les entrepriſes qu'il a faites contre les Portugais, vû que l'an 1503 il mit ensemble 60. mille combattans contre Edoüard Pancheque, Capitaine d'Emanuel Roy de Portugal, qui defendoit alors le Roy & le Royaume de Cochin, & deux cens vaisseaux de guerre, & perseuerã en cette entrepriſe l'espace de cinq mois. L'ã 1529. il assiegea la forteresse que les Portugais auoient faite à Calicut, auec cent mille hommes, & continua la guerre durant tout l'Hyuer. Et bien que les Portugais mõstrassent vne grãde valeur en la deffẽce de cette place, toutesfois ils la ruinerent eux-mesmes, cõsiderant la puissãce de ce Roy. Le mesme auec 90. mille hõmes assiegea l'an 1560. la forteresse de Chiael, qu'il emporta contraignãt le Capitaine Portugais qui estoit dedans de se rendre.

Quant aux forces maritimes il a aussi monstré sa puissance plus d'vne fois, vû qu'estant maistre de beaucoup de ports, où il y a grand abort, il arme toutes les fois qu'il luy plaist, vn grand nõbre de vaisseaux. Il est vray qu'auiourd'huy toutes les forces maritimes des Indes cedent de beaucoup tãt pour le regard des vaisseaux, que des soldats, à celles des Portugais, à qui l'vsage des armes deffensiues donne vn grãd aduãtage tant sur mer, que sur terre. Car certainement il est mal-aisé qu'vn homme nud ne craigne le fer, & qu'vn hõme couuert de bõnes armes ne soit plus hardy qu'vn qui est desarmé. C'est pourquoy nous voyons que les peuples qui n'vsent en guerre d'armes deffensiues font plustôt profession d'agilité que de force, & de combattre en fuyant, que de pied ferme, & se fient au plus grand nombre, qu'en la valeur.

GOVVERNEMENT.

XIII. QVand le Roy est mort ses enfans ne luy succedent pas, ains le fils de la sœur du defunct demeure Prince de Calicut, à cause comme ils disent

que c'eſt le Bramin & non le Roy qui a depucelé la Royne: joint qu'il y a touſiours quelqu'vn de ces Preſtres auec la Royne pour luy tenir compagnie, ils vſent de telle iuſtice, que ſi quelqu'vn a tué vn homme il eſt empalé tout vif & apres pendu: mais s'il ne l'a que bleſſé, il en eſt quitte en payant l'amende au Prince.

Quant aux dettes, le creancier voyant que celuy à qui il a preſté, luy ſatisfait ſeulement de parole, retire le contract & prenãt vne eſcorce verde de quelque arbre s'en va pourſuiure le detteur, & l'ayant attaint le lie auec cette eſcorce, le coniurãt de la part des Bramins & du Roy, de ne bouger de la place juſques à ce qu'il ait ſatisfait. Celuy qui eſt ainſi adiuré ne bouge de ce lieu qu'il n'ait payé: car s'il faiſoit ſemblant de vouloir fuyr, il ſeroit mis à mort ſans remiſſion.

RELIGION.

XIV. CEux de Calicut croyent vn Dieu, Createur du Ciel & de la terre, & la cauſe premiere de tout ce qui eſt en l'Vniuers: mais ils le font oyſif, & diſent que pour ſe repoſer, il a donné le gouuernement du monde au diable, qu'ils diſent eſtre celeſte, afin qu'il ſoit Iuge de la terre, & qu'il puniſſe ou recompenſe les hommes ſelon leurs actions & merites. Ils appellent ce diable Deume, & Dieu Tameran.

Or le Roy de Calicut a vn Oratoire en ſon Palais, tout ſemé de figures de diables, auſſi effroyables qu'on nous les peint par deçà, & non guere plus grãdes que des medailles: mais au milieu de cette chappelle, il y a vn throſne d'airain, où l'on voit aſſis vn diable de meſme matiere, ayant ſur la teſte vn tyare ou mitre pareille à celle de nos Papes. Il y a trois grãdes cornes ſur cette tyare, & le front de l'idole en porte quatre. Il a la gueule beante, auec quatre groſſes & longues dents, fort aiguës de chaque coſte, le nez difforme, & fait comme le bec d'vn oyſeau, les yeux eſtincelans & hydeux, la face furieuſe & eſpouuentable, des doigts faits en hameçon, & les pieds tout ainſi que les ergots d'vn coq. Ce diable tient encor en ſa gueulle l'ame d'vn homme, & l'autre en la main, preſt à en faire de meſme.

XV. Les Sacrificateurs qu'ils nomment Bramins ſont obligez de lauer tous les matins d'eau roze, & d'autres liqueurs odoreuſes, le monſtre eſpandant deuant luy force odeurs aromatiques. Lors qu'ils l'encenſent, ils ſe proſternent & ſacrifiét quelquesfois ſur la ſemaine à cet idole. Leur ſacrifice ſe fait en cette maniere. Ils ont vn comptoir fait comme vn Autel, ayant vn pied & demy de hauteur, deux pieds de largeur & prés de trois de longueur, & eſpandét deſſus toute ſorte de fleurs & de poudres de lenteur. Apres cela ils ont vn vaſe d'argent plein de ſang de coq qu'ils mettent ſur des charbons ardans, auec vne infinité de choſes aromatiques pour encenſer, & prenant l'encenſoir, ils environnent l'Autel en le parfumant, & tandis que cela ſe fait, il y a vne clochette d'argent qui ne ceſſe de ſonner. Ils coupent la gorge au coq deſtiné pour le ſacrifice auec vn couſteau d'argent, auec lequel ils s'eſcriment quelque temps. Cependant que le Preſtre fait ce ſacrifice, il a les pieds & les bras enrichis de pieces d'argent, qui rendent vn ſon pareil à celuy des ſonnettes, & auec ce il a vne bague qui luy pend au col ſur l'eſtomach, & c'eſt la marque qui fait reconnoiſtre les Bramins d'entre le reſte du peuple. Le ſacrifice eſtant finy il prend du froment en chacune de ſes mains, & ſort du Temple à reculõs, tenãt touſiours ſes yeux

arreſtez ſur l'idole, juſqu'à ce qu'il eſt pres d'vn arbre qui eſt hors du pourpris & lors il reſpand le grain qu'il auoit entre les mains, leſquel les il met ſur ſa teſte, & rentrant dans l'Oratoire oſte l'ornement de l'Autel. Le Roy ne prend iamais ſon repas qu'vn de ces Bramins n'aille auparauant offrir quelques viãdes au diable, & ſoudain qu'il a diſné, ces Preſtres recueillent les reſtes, & les vont donner aux corneilles.

Le Roy, ny les principaux de la ville n'oſeroient manger de la chair, ſans la permiſſion des Bramins, au lieu que les autres en vſent indifferemment, excepté que nul ne touche aux vaches.

Ie ne veux oublier vn pardon general qu'ils ont tous les ans au mois de Decembre, qui fait que le peuple vient de toutes les contrées & Prouinces voiſines, viſiter vn Temple de leur idole, qui eſt baſty au milieu d'vn lac, & où l'on voit deux beaux rangs de colonnes, & vne grande lampe faite comme vn nauire, & pleine d'huile pour eſclairer tout autour. Ce Tẽple eſt grand, & enuironné d'arbres de toutes parts, & nul n'entre dans le Temple ſans ſe lauer dãs l'eſtang, & lors que quelques-vns entrent en ce lieu, les Bramins les arrouſent de l'huile de la lampe, puis ils ſe vont preſenter au ſacrifice, & ayans adoré & prié le diable, chacun ſe retire. Cependãt les Bramins leur promettent pardon general de leurs fautes, & l'eſpace de trois iours, ce lieu eſt comme vn azile & retraitte de franchiſe à chacun, tellement qu'on n'y oſeroit meffaire à perſonne, ny ſe vanger de ſon ennemy, non pas meſme pourſuiure vn criminel par Iuſtice.

DISCOVRS.

DE L'ESTAT DV ROY DE NARSINGE.

SOMMAIRE.

1. SItvation *du pays de* Narsinge, *sa longueur & villes principales* Narsinge & Bisnagar : 2. *De la Prouince de* Canatia *ou* Concan, *& ses principales villes maritimes.* 3. *De la fertilité de ce pays abondant en bleds, sucre, gingembre, & autres espiceries, soye, cotton, figues, & neix.* 4. *Mœurs & façons de faire de ce peuple, & generalement de tous les Indiens diuisez en* Brachmanes *descendus d'Abraham, &* Germains : *selon la partition d'Onesicrite & Strabon.* 5. *Des* Hioboles, *ou* Gymnosophistes *portans habits faits d'escorce d'arbre ou de lin incombustible, leur austerité de vie, & abstinence de vin, & de l'acte venerien : leurs exercices pour conseruer les forces du corps & de l'esprit, leur doctrine, philosophie, & subtils discours auec les Roys, des choses diuines & humaines, du mouuement des Cieux & secrets de Nature.* 6. *Des* Germains *adonnez à la speculation du corps humain, à la cure des maladies, & aux Diuinations & Necromancie.* 7. *Des autres Ordres & Estats dont estoit composé ce peuple Indien : sçauoir est,* Laboureurs *exempts d'aller en guerre,* Pasteurs *demeurans aux champs en des tentes hors les villes & villages,* Artisans *faisans les instrumens de guerre & du labourage, le cinquiesme ordre de* Soldats, *le sixiéme de* Magistrats, *le septiéme de* Conseillers. 8. *Vestemens des modernes Indiens : & quels habits le Roy porte allant en guerre.* 9. *Des grands reuenus du Roy montans à douze millions d'or par an.* 10. *Enquoy consiste, ses forces : Quelle est son Infanterie, Caualerie, ses armes & munitions de guerre.* 11. *De l'Idolatrie de ceux de Narsinge adorans le diable & luy dressans dans des Temples.* 12. *De deux sortes de sectes gouuernans la Religion de ce peuple, appellez* Baneane & Bramins : *leur doctrine & maniere de viure austere, & les Dieux qu'ils adorent.*

I. CE Prince est vn des plus puissãts Monarques qui soyent entre la riuiere d'Inder & du Gange, vû qu'il est maistre d'vn grãd pays assis entre le Cap de Comorin, & celuy de Guadanerin, & entre les montagnes de Gate, & le Golphe de Bengale, & sa lõgueur est de 200. lieuës. ou 600. milles. Quelques-vns disent que ce Royaume tient autant de pays qu'on pourroit faire de chemin en vn voyage de six mois. Il y a deux villes Royales, c'est à sçauoir, Narsinge & Bisnagar, nõmée Besenagal par quelques-vns, qui a trois enceintes, & renommée pour le cõmerce. A cause de ces deux grãdes villes, on appelle ce Prince tantôt Roy de Narsinge, & tantôt de Bisnagar. La ville de Tatnasser appartient à ce Royaume, cõme quelques-vns disent, mais elle a esté occupée par le Roy de Barme. Il y a en ce Royaume deux villes maritimes habitées des Chrestiens, c'est à sçauoir Cormandel, ou Colmander, & Malipur, où les Portugais se tiennent.

II. Le Roy de Narsinge possede aussi la Prouince de Canara autrement Concá, qui est en quelque façon vne partie du Royaume de Decan. Les principalles villes maritimes de cette Prouince sont Onor Batticale, Magindre, & Mangalor. Mais les Portugais se sõt saisis de la ville d'Onor & celle de Batticale leur est tributaire. Le Roy de Trauãcor, qui est en la Prouince de Malabar est pareillement sujet au Roy de Narsinge.

QVALITE'.

III. CE Royaume abõde en toutes choses, tellement qu'on y peut trouuer tout ce qui est necessaire à la vie humaine. Car il y a grande quãtité de bled, de sucre, de gir gembre, & d'autres espiceries, & l'on ne sçauroit trouuer au mõde vn pays plus abondãt en soye & en cotton. Le terroir de Bisnagar est de grãd rapport, & il y a aupres des forests fort agreables. La Prouince de Canara produit du ris, du sucre, des figues, & des noix, mais elle ne porte ny du froment, ny de l'orge, ny des legumes. Le terroir de Trauancor est maigre, & peu propre à porter du bled, ou des fruicts.

MOEVRS ANCIENNES.

IV. POurce que beaucoup de mœurs anciennes de ceux de Narsinge se peuuẽt rapporter aux autres Indiens, i'ay reserué ce lieu-cy pour en faire le discours entier, qui donne à connoistre en general leurs façons de faire. Les Indiens donc fuyoient le larcin sur toutes choses, & auoient des Loix non escrites, vû qu'ils n'auoient aucun vsage des lettres, ains apprenoient par cœur les vns des autres. Ils beuuoient du vin seulemẽt lors qu'ils faisoient quelque sacrifice, & leur breuuage ordinaire estoit composé d'orge & de riz, dont ils faisoient aussi pottages. Ils ne plaidoient point ensemble, & n'y auoit aucune Loy parmy eux, qui fit mention de la garde de chose qui fut, & n'auroit besoin de tesmoins, ny de cedulles, de sceaux ou escritures, d'autant que chacun croyoit à la simple parole de l'autre. Ils laissoient aussi leurs maisons seules, sans garde, qui estoient tous signes d'vne grande bonté, & innocence de peuple. Dauantage ils viuoient tous seuls, & n'auoient point d'heure determinée pour leur repas, lequel ils prenoient à mesure qu'ils entroient en appetit ou qu'ils en auoient fantasie: Ils se faisoient souuent frotter le corps lequel ils se polissoient aussi auec de l'ebene ils estoient peu magnifiques à dresser les tombeaux, & sepulchres des trespassez, & au contraire ils se monstroient

perflus en leurs habillemens, vû qu'ils portoient sur eux beaucoup d'or, & de pierreries. Ils auoient aussi pour ornemēt vn linge fort delié, duquel ils se couvroient le visage depeur du hasle faisant tout ce qu'ils pouuoiēt pour se maintenir ou se rendre beaux. La verité estoit tenuë entr'eux pour grande vertu, & les vieillars n'estoient nullement estimez s'ils n'estoient prudens. Ils pouuoiēt auoir plusieurs femmes & les acheptoient en donnant à leurs parens vne paire de bœufs. Ils choisissoient les vnes pour leur seruice, les autres pour auoir des enfans, & les autres pour leur passe-temps, & ne les contraignoiēt de viure chastement, ains il leur estoit permis de paillarder à leur ayse. Ils ne sacrifioient, ny encensoient les Autels ayās chappeaux de fleurs sur la teste ainsi que plusieurs autres nations & ne massacroient, ny esgorgoient les bestes du sacrifice, ains les estouffoiēt en leur sang. On couppoit aux faux tesmoins le bout des doigts, & celuy qui auoit couppé & estropié quelque membre à vn autre, non seulement enduroit pareille peine, mais perdoit encor la main qui auoit fait la faute. Mais qui creuoit l'œil, ou coupoit la main à vn artisā perdoit la teste sans remission.

C'estoit aux femmes esclaues à garder & seruir le Roy, & l'armée se tenoit hors des villes sous des tentes. Si vne femme tuoit le Roy en le voyāt yvre elle espousoit son successeur, & les enfans succedoient legitimement au pere. Il n'estoit permis au Roy de dormir sur iour, & durant la nuict il changeoit à toute heure de giste, craignant les surprises. Lors qu'il n'estoit point en guerre il sortoit souuent hors sa maison, mesme afin d'oüyr les parties, & leur faire iustice, & si durant le tēps qu'il se faisoit frotter il luy falloit oüyr quelqu'vn il ne laissoit d'entēdre les parties & de leur respondre. Il sortoit encor pour sacrifier & pour aller à la chasse, où vne grande trouppe de Soldats couroit apres la beste. Le lieu où le Roy prenoit ce plaisir estoit enceint de cordages & les gardes de son corps se tenoient hors de l'enceinte, & si quelqu'vn entroit cependant dans les tentes du Roy pour se ioüer auec quelqu'vne des Dames de sa suitte, il perdoit la vie.

Lors que le Roy marchoit par pays il y auoit des clochettes, & des tambours qui alloient deuant luy, & s'il entroit dans quelque parc clos pour y chasser il auoit touſiours prés de sa personne trois ou quatre femmes armées, mais s'il couroit en pleine cāpagne il il estoit monté sur vn élephant, & auoit autour de luy forces femmes, les vnes sur des chariots, d'autres sur des élephans ou des cheuaux & ces femmes manioient fort dextremement toutes sortes d'armes. Les Indiens adoroient Iupiter le pleuuieux, & leur riuiere de Gange, & les Genies & ceux qu'ils nommoient Dieux de chaque pays. Lors que les Roys faisoient lauer leurs cheueux, chacun solemnisoit ce iour comme vne grande feste, & les vns faisoient de grands & riches presens aux autres. Ce peuple fut diuisé en sept ordres & estats, dont le premier estoit celuy des Sages, ou Philosophes, Gymnosophistes & Brachmanes, qui estoient honorez plus que tous les autres. Ceux-cy estoient francs de tout labeur, & ne seruoient à perſō-ne non plus qu'ils ne commandoient à aucun & receuoient seulement de chacun en particulier ce qui seruoit pour les sacrifices des Dieux. Ils auoiēt le soin de trespasſez, cōme estans tenus pour bien aymez des Dieux & qui sçauoient les choses qui se faisoient aux enfers. Ces sages leur predisoient dés le commencement de l'année les seicheresses, vents, pluyes, maladies & autres telles choses qui deuoiēt aduenir, & dont la connoissance leur estoit profitable d'autant que le Roy & le peuple taschoient d'éviter le malheur dōt ils estoiēt menacez. Mais

ſi quelqu'vn de ces Philoſophes prediſoit quelque choſe fauſſe il luy eſtoit enjoint pour peine de garder perpetuel ſilence. Les Gimnoſophiſtes alloiẽt tous nuds, ainſi que leur nom le marque & ſe tenoient en des lieux deſerts & eſcartez, où ils diſputoient des cauſes naturelles & eſtoient attentifs dés le matin juſques au ſoir à regarder le Soleil, ſans remuer preſque l'œil. Ces hommes eſtoiẽt ſi patiens qu'ils ſouffroient de tenir tout le long du iour les pieds nuds dans le ſable ardant. Entre ces Sages eſtoient encor les Bachmanes, qui ne deſiroient que ce que la nature requeroit, & ne viuoient que de ce que la terre produit de ſon bon gré. On tient que ceux-cy ſortirent des enfans de concubines d'Abraham qui les enuoya au Leuant ainſi que nous liſons aux ſaintes lettres, où il eſt dit qu'ils emporterent de luy quelques dons. Or ces dons d'Abraham, outre l'or & les habillemens, ſont les arts & les ſciences, principalement l'Aſtrologie & la Magie naturelle, auſquelles non ſeulement ils ont excellé: mais ſont encore parfaictement ſçauans, ſi nous voulons croire les Portugais, qui en parlent comme l'ayans vû. Strabon, ſuiuant Oneſirite les diuiſe en Brachmanes & Germains. Les Brachmanes mettoiẽt en vſage la ſcience qu'ils auoient receuë de leurs anceſtres & receuoient à l'eſtude de la Philoſophie les Germains qui eſtoient eſtrangers, & qui n'eſtoient de la race des Sages.

Les plus honorez de tous eſtoient le Hyoboles ou Gymnoſophiſtes, qui n'eſtoient couuerts que d'eſcorce d'arbre, ou de lin fort deſlié qu'on ne lauoit pas auec de l'eau, mais qu'õ mettoit dãs le feu pour le nettoyer lors qu'il eſtoit ſale ſans qu'il receut aucun dommage. Ils ne beuuoient du vin & ne ſe marioient, ny auoient connoiſſance des femmes qu'apres auoir mené cette vie l'eſpace de 37. ans. Ils diſcouroiẽt ſubtillemẽt auec les Roys de la Republique des choſes diuines & humaines, du cours & mouuement des Cieux, des ſecrets de nature. Ils fortifioient leurs corps auec vn ſi grand exercice, & par meſme moyen ils donnoient auſſi de la force à leurs eſprits, & les rendoient immuables en leurs conſultations & iugemẽs. Toute leur Philoſophie tendoit à faire qu'vne bonne mort terminât vne bonne vie: Apolonius de Thiane alla trouuer ceux-cy auec beaucoup de peine, afin d'oüyr diſcourir la raque leur Prince de la nature, du mouuement des Cieux, & du changement des iours.

Ils reprindrent Alexandre victorieux de ce que n'eſtant pas content de ſon Royaume, il moleſtoit auec ſon armée tout le Leuant. Voilà ce qu'en dit Strabon qui eſt ſuiuy de Pline en ſon hiſtoire naturelle. Ils ont grandement enrichy la ſcience morale comme on peut voir par ces paroles d'Apulée. l'admire ceux-cy qui ſçauent non pas prouigner vne vigne, ou labourer la terre, ou enter ou greffer, ou dompter vn cheual, ou vn taureau, ou tondre, ou paiſtre vne chévre, ou vne brebis: mais qui s'adonnent à la ſapience, & encor ie ne loüe rien tant de ce qu'ils font, que la hayne qu'ils monſtrẽt porter à l'oyſiueté. Car lors que la table eſt miſe, auant qu'on porte la viande, tous les ieunes hommes s'aſſemblent, & arriuent là de diuers lieux & offices. Les maiſtres demandent ce qu'ils ont fait de bon, depuis la pointe du iour juſques à cette heure: & lors l'vn d'eux dit, qu'il a eſté eſleu arbitre pour mettre deux hommes d'accord, & qu'il les a rendus bons amis: l'autre qu'il a obey à ſes parens qui l'ont commandé quelque choſe: l'autre qu'il a trouué quelque choſe de luy même ou qu'il l'a appriſe d'autruy & choſes ſemblables. Celuy qui ne s'eſt employé à choſe du monde, & qui ne peut monſtrer ce qu'il a fait eſt renuoyé hors ſans diſner.

Or les Germains s'arrestoient à connoistre le corps humain, se tenoient à conner, viuoient de riz & de farine, & remedioient aux maux lesquels entre les medicaments, principalement les onctions, & les cataplasmes. Quelques-vns d'entr'eux estoient adonnez aux deuinations & enchantemens, exerçoient la Necromance, & alloient vagabondant de ville en ville, & de lieu en autre.

Les Premmes estoient ennemis de tous ceux-cy & ne se plaisoient qu'à reprendre les autres, & ses Premmes estoient diuisez en Montagnars, Gymnetes & Ciuils.

Le second rang fut des laboureurs, qui surmontant tout le reste du nombre, estoient exempts d'aller à la guerre. L'ennemy ne leur faisoit iamais ennuy, ains chacun les laissoit viure paisiblement, comme les estimans nez pour le bien & profit de tout le monde. Par ce moyen on voyoit abondance de toutes choses en ce pays, & ses hommes viuoient aux champs auec leurs femmes & enfans, payant au Roy son tribut.

Le tiers Ordre estoit de toutes sortes de Pasteurs, qui ne demeuroient aux villes ny aux bourgades, mais aux champs en des tentes, où ils viuoient de la chasse, & dressoient des pieges aux bestes, & par ce moyen ils assuroient les semences des bestes, qui fourmillent en ces pays, & endommagent grandement les fruicts & les semences.

Les artisains tenoient le quatriesme rang, & les vns faisoient les harnois, & instrumẽs de guerre, & les autres les outils du labourage, & autres instrumens profitables & necessaires, dont on se deuoit seruir. Ceux-cy n'estoient pas seulement exempts de tributs & de subsides, mais encor on leur distribuoit du bled des greniers du Roy.

Le cinquiesme Ordre estoit des soldats, qui estoient toutesfois le second en nombre. Ceux-cy se rendoient par vn exercice ordinaire adroits à la guerre & quelque grand nombre qu'il y en eut, leurs cheuaux & eléphans propres pour la guerre étoient nourtis aux despens du Prince.

Le sixiéme rang étoit celuy des Magistrats, qui prenans garde à tout ce qui se passoit, en aduertissoient le Roy, afin qu'il y remediât.

Le septiéme & dernier Ordre contenoit ceux qui presidoient aux Conseils publics, qui étoient en fort petit nombre, mais signalez en prudence & en noblesse. C'estoit de ce nõbre qu'on choisissoit les Conseillers des Roys, & ceux qui auoiẽt le maniement des grãdes affaires & qui iugeoient de tous differés. On éliſoit encores d'étre ceux-cy les Capitaines & Gouuerneurs des Prouinces.

Il y auoit aussi des Seigneurs deputez pour empescher qu'on ne fit aucun tort aux étrangers, & quand quelqu'vn deux tomboit malade, on auoit soin de le secourir, & s'il mouroit, ils le faisoient enterrer, rendant son argent & sa marchandise à ceux qui se disoient ses plus proches parens. Les Iuges de chaque lieu auoient puissance de punir ceux qui étoient atteints de quelque crime.

Vers la mer de Sur & de Malaca il y auoit des Pasteurs qui viuoient de chair cruë, qui s'appelloient Pades, dont les façons étoient telles: Quand quelqu'vn des leurs, fut homme ou femme, estoit malade, ceux qui le touchoient de plus prés, ne manquoient à le tuër, disans que s'il languissoit longuement, ainsi, il causeroit la corruption de leur chair par sa maladie & apres qu'ils l'auoient tué, ils le mangeoient, & ils [illegible] étoient de mesme les vieilles gens.

En d'autres endroits il y en auoit qui ne faisoiẽt mourir ny homme ny beste, voire-mesme ne semoient ny bastissoient, & ne se tenoient en aucune maison,

viuans seulement d'herbes, & d'autant qu'ils auoient certain grãd semblable au millet qui naissoit de son bon gré, & sans aucune industrie, ils le cueilloient, & le cuisãt s'en aidoiẽt pour leur viure. Dés que quelqu'vn d'entr'eux tomboit malade, il se retiroit aux deserts, & soit qu'il y vescût, soit qu'il y mourût, on n'auoit soucy de le penser, ny de sa sepulture.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LXIII. LEs plus riches de ce pays portent vne saye, ou hoquetõ assez court, & portent sur la teste des Turbans de diuerses couleurs à la façon des Turcs. Le menu peuple pour tout habillemẽt couure ses parties honteuses, & le reste du corps est nud. Quand le Roy veut aller en guerre, il prẽd vne robbe de cotton, & sur cette robbe il porte vn manteau couuert & enrichi de petites fueilles d'or. En lieu de broderie il y a tout autour de riches pierreries de toutes sortes. Son cheual est estimé d'vn prix excessif, à cause du harnois qui est tout couuert de pierreries. Les habitãs de ce Royaume ne mangent point de pain, mais viuent de ris, de chair, de poisson, & des noix que ce pays produit.

Quant à ceux de Comomandel, s'il aduiẽt que quelque année passe sans qu'il y pleuue, ils tombent en telle extremité, qu'ils sont cõtraints de vendre leurs enfans pour vn real: toutesfois cela arriue presque en toutes les Indes, vû que les peres vendent leurs enfans à fort vil prix, & plusieurs se vendent eux mesmes. Les Princes font beaucoup d'estat d'auoir des esclaues nobles, qui demeurent souuent marys des filles, & heritiers des biens de leurs maistres.

RICHESSES.

LXIV. ON tient pour chose certaine que le Roy de Narsinge a douze *milliõs* d'or de rente, & qu'il en espargne trois ou deux & demy toutes les années. Il employe le reste à l'entretien de sa maison, ou des gens de guerre. Outre ce il a deux cens Capitaines, ausquels il distribuë des terres de son Estat, à la charge qu'ils entretiendront tant de cheuaux, d'élephans, & de gens de pied: & ses reuenus sont si grãds, qu'il y a de ses Capitaines qui ont vn million d'or de reuenu toutes les années. Ce qui ne doit pas sembler incroyable, vû qu'en ce pays comme en la plus grande partie du Leuant, toutes les terres, les mines, les forests, & mesme les eaux de quelques riuieres sont des Princes: tellement que aucun ne se peut lauer de l'eau du Gange, qui court par le Royaume de Bengale, ou de celle de la Gangue qui coule par le Royaume d'Oryxe, sans payer certaine somme aux Roys de ces deux pays, & le Roy mesme de Narsinge achete l'eau de ces deux fleuues, & se la fait porter de loin pour se baigner, & s'en purger superstitieusement.

Le Roy estant donc maistre des fontaines de son Estat: il ne reste au peuple que les bras & le trauail, & c'est chose vray semblable, que puis que le Roy partage toutes les terres entre luy & ses Capitaines, il en tire vn tiers pour luy & ses Capitaines ont les autres deux tiers, il faut que quelques-vns d'entr'eux tirent de grosses sommes.

FORCES.

ON tient que le Roy de Narsinge entretient ordinairement quarante mille Naires, qui sont comme Gentils-hommes destinez à la guerre, & payez en tout temps, & outre ce vingt mille cheuaux, qu'il reçoit partie de Perse, & partie des Arabes, & 200. Elephans. Mais lors qu'il est besoin d'aller à la guerre, il met en campagne vn beaucoup plus grand nombre d'hommes & d'elephans, vû que quelques-vns ont escrit que son armée occupe quelquesfois l'espace de trente mille. Iean de Barros nous monstre assez quelles forces se peuuét tirer de ce Royaume, lors qu'il descrit l'armée que Chesnatare Roy de Narsinge mena contre l'Idalcan en l'entreprise de Rachiol. Il dit donc que l'armée estoit diuisée en plusieurs membres qui estoient sous leurs Capitaines. On voyoit marcher en l'auãt-garde Camaraique auec mille cheuaux, dix-sept elephans, & trente mille hommes de pied: Tierabitata auec deux mille cheuaux, vingt elephans, & cinquante mille Fantassins: & apres Timar apaique auec trois mille cinq cens cheuaux, trente elephans & soixante mille soldats à pied: Hadapanaique venoit apres, & menoit cinq mille cheuaux, cinquãte elephãs, & cent mille hommes de pied: Condomare auoit six mille cheuaux, soixante elephans, & 120. mille hommes de pied: Comore conduisoit deux mille cinq cens cheuaux, quarante elephans, & trente mille hommes de pied, Gendraye mille cheuaux, dix elephans, & trence mille hommes de pied. Apres cettui-cy marchoient deux Eunuques de la maison du Roy, auec mille cheuaux, quinze elephans, & quarante mille hommes de pied. Le Page de Betel menoit deux cens cheuaux, vingt elephans, & quinze mille soldats. Comarbeque conduisoit 400. cheuaux, 20. elephans, & huict mille hõme de pied. Le Roy venoit apres auec les gens de sa garde, c'est à sçauoir six mille cheuaux, trois cens elephans, & quarante mille hommes de pied, & à ses costez on voyoit marcher le Gouuerneur de la ville de Bengapor auec diuers Capitaines, sous les enseignes desquels il y auoit quatre mille & deux cens cheuaux, vingt-cinq elephans, & 60. mille hommes de pied. Outre ses gens il y auoit deux mille cheuaux, & cent mille hõmes de pied diuisez en petites cõpagnies, qui en formes de coureurs descouuroient le pays par les costez, par derriere & par deuant, auec tel ordre qu'on sçauoit en vn instãt la moindre chose qui suruenoit. On voyoit aller, auec ceux cy douze mille porteurs d'eau, vingt mille putains, & des goujars, marchãds, artisans, blanchisseurs, qu'ils nõment Mainates, bœufs & beufles de charge sans nõbre. On connût la multitude de ses gens au passage d'vne riuiere, pource que l'eau qui venoit iusqu'à my-cuisse aux premiers, ne pouuoit presque suffire pour abbreuuer les derniers. Le Roy auãt qu'aller à cette entreprise sacrifia en neuf iours vingt mille sept cens trẽte six animaux, la chair desquels on dõnoit aux pauures à l'hõneur de l'Idole à qui l'on sacrifioit. Ses gens estoiẽt vestus d'habits de coton si fermes & forts, qu'ils resistoiẽt à quelque coup de lance qu'on ent peu dõner, aussi bien que si c'ûssent esté des plastrons de fer, & les cheuaux & les elephans estoiẽt couuerts de coton façonné de mesme. Chasque elephant auoit son chasteau, auec quatre hommes armez au dedans. Ils portoient auec cela entre les dents certains coutelas, qui coupoient tout ce qui se trouuoit deuant eux.

L'infanterie estoit diuisee en archers, piquiers, & gens qui portoiẽt l'espee

la targue: & pource que ses dernières portent de si grandes targues, que toute la personne en est ailément couuerte, ils ne portent autre arme deffensiue. Ie ne veux taire qu'en cette guerre l'Idalcan ayant fait vne grande desroute en l'armée du Roy de Narsinge auec son artillerie, ce Prince s'encourageant luy mesme dit des parolles veritablement dignes d'vn grand Prince: c'est à sçauoir qu'il vouloit plutôt que l'Idalcan se vantât de l'auoir tué, que vaincu: & ayãt dit ces mots il s'adnãça, & donna courage aux siens, & défit son ennemy. Entr'autres choses on prit en cette deffaite quatre mille chemaux Arabes, cent élephans, quatre cens gros canons, outre les petites pieces, & vn nombre infiny de bœufs, de beusles, de tentes, & de prisonniers. Il y auoit en cette guerre quarante Portugais auec l'Idalcan, & vingt auec le Roy de Narsinge. De nostre temps il y a eu deux Capitaines qui se sont reuoltez contre ce Roy, dont l'vn qui se nomme Virapanay demeure à Nagapatan, & l'autre qui s'appelle Vencapatir s'est rendu maistre des lieux voisins de Malipur.

Le Roy de Narsinge pour tenir ses Capitaines plus prests à toutes occurences, fait faire tous les ans certaines monstres où tous doiuent comparoistre. Il priue là de leurs charges ceux qui meinent moins de gens qu'ils ne doiuent, ou qui ne sont bien en poinct.

RELIGION.

XL. LEs peuples de Narsinge croyent premierement en vn Dieu, Seigneur de l'Vniuers, puis aux diables autheurs de tout mal, lesquels ils honorent plus que le Createur de toutes choses, leur bâtissant beaucoup de magnifiques temples, ou Pagodes bien rentez. Il se tient en quelques-vns de ses temples des hommes qui ont charge du seruice de l'Idole, & en quelques autres des fémes d'amour, qui gaignent auec le corps quelque chose pour entretenir ce seruice, & nourrissent plusieurs petites filles pour le mesme mestier.

Or il y a, tant en ce pays, que presque en toutes les Indes, deux sorte de gens qui gouuernent les ceremonies de leur detestable religiõ, & manient la simple cõscience de ce pauure peuple. Ce sont les Baneanes, & les Bramanes, ou Bramions. Quant aux Baneanes, qui sont en grand nombre en ce pays, combien qu'ils different en sectes, s'accordent toutesfois tous à ne faire mourir aucune chose viuante, & à ne mãger de celle qui a esté tuée. Ils gardẽt cecy si estroitement qu'ils racheptent les oyseaux qu'on a pris, & les remettent en liberté. Ils ne mãgent ny naueaux ny aulx, & n'vsent ny de vin, ny de vinaigre: ny pareillemẽt de nympe, ny d'ortague, sorte de breuuage des Indes. Ils se mattent par de grands jeusnes, prenans seulemẽt le soir vn peu de succre auec du laict & les superstitieux d'entre eux demeurent quelquesfois vingt iours sans mãger chose que ce soit. Ils dõnent à boire de l'eau succrée aux oyseaux, & aux formis: & mesme en Cãbaye ils ont dressé vn Hospital où l'on a soin de guerir les oyseaux malades. Il y en a quelques-vns d'entr'eux qui se voyãs proches de la mort ont de coustume de leguer à d'autres certaine partie de leurs biens afin qu'ils aillent par les deserts & lieux du tout escartez, presenter de l'eau aux passãs & voyageurs pour apaiser leur soif. Ils portẽt au col vn caillou de la grosseur d'vn œuf, auec certaines lignes qui sont tirées par le milieu pour leur Dieu. Ils tiennent les chandelles allumées dans des lanternes, afin que les papillons ne s'y bruslent. Ils appellent bien souuent certains autres de leur secte, mais plus austeres qu'eux, afin qu'ils leur tirent du dos les poux qu'ils ont, & les prennent pour les nourrir.

Ils se marient seulement vne fois, & quand ils meurent, leurs femmes sont enterrées auec eux. On n'enterre pas les autres hommes, mais on les brusle, de mesme que les femmes. Les veuues qui ne veulent pas se jetter dans le feu, demeurent infames, comme si elles estoiẽt conuaincuës d'adulteres. Les Baneames vsent de mesmes habits que les anciens Brachmanes, & croyent la metempsicose, & que les ames passent d'vn corps à vn autre. Pour le regard des Bramans ou Bramins, ils sont beaucoup plus estimez que les Baneames, & sont diuisez en deux sectes, vû que quelques-vns se marient & demeurent dans les villes, & ceux cy retiennẽt le nom de Bramans: les autres ne se marient iamais & s'appellent Ioques. Ceux-cy n'ont aucunes rentes, se maintiennent en fort grande austerité, viuent d'aumosnes, voyagent en façon de pelerins par les Indes, & s'abstiennent de tous plaisirs charnels iusqu'à certain temps, apres lequel ils deuiennent Abdurs, c'est à dire, exempts de toutes loix & comme incapables de peché. Lors ils se plongent en toute saleté, vilanie, & prennent tous les plaisirs dont ils se peuuẽt aduiser. Ils ont vn chef qui dispose d'vn grãd reuenu, & le distribuë, & enuoye en certain tẽps plusieurs Ioques pour prescher deçà delà leurs folies. Or les Bramins adorent vn certain Parabramme & trois sens fils, en l'honneur desquels ils portent trois cordons attachez au col. Ils rangent entre les Dieux non seulement les hommes qui ont fait quelque grande proüesse, mais encore les bestes, & leur bastissent des temples magnifiques & à tres grands frais. Ils adorẽt les singes & les elephãs, mais encore plus les bœufs & les vaches. Tellement que quand le Roy cree les Naires qui sont cõme Cheualiers, il leur recommande de garder les Bramins & les vaches. Le sujet pour lequel ils font tant estat de vaches & de bœufs, c'est pource qu'ils estiment que les ames des morts passent en ces animaux plutôt qu'aux autres Ceux d'entre les Bramins qui se tiennent aux lieux maritimes appellez Cucamme, mangent de toutes sortes d'animaux, excepté de chair de bœuf & de pourceau. Ils ont certains liures & Prophetes, par le moyen desquels ils establissent leur superstition. Ils tiennent que Dieu est noir, estimãt cette couleur la plus belle de toutes à raison dequoy leurs Idoles sont noirs & tous huylez & si vilains, qu'ils font horreur à ceux qui les regardent. Ils persuadẽt au peuple que leurs Dieux sont fort grands mãgeurs, & pour cette cause qu'il leur faut porter force argent & diuerses viandes, & par ce mensonge ils acquierent dequoy faire bonne chere, à cause que le peuple credule fait deux fois le iour des offrandes aux Idoles, & ces Bramins les mangent. Il y en a quelques-vns parmy eux qui sont sçauans en Astrologie, mais presque tous ont plus de malice que de doctrine. Ils tiennent ordinairement plusieurs femmes, & sçauent les dix commandemẽs de la loy & leur explication. Ils contraignent ceux qu'ils reçoiuent en leur discipline, de iurer qu'ils ne reuelerõt à personne du monde les mysteres qu'ils entendront. La premiere chose qu'on leur enjoint, c'est de ne publier iamais qu'il faille adorer vn Dieu, Createur du Ciel & de la terre. Ils ont certaine langue estrangere, cõme nous auons la Latine, & enseignent en leurs escoles la Magie & les enchantemens. Leurs Docteurs vaquent le Dimanche au seruice diuin, prians Dieu Createur du Ciel & de la terre, redisans souuent ces paroles: Ie t'adore, ô Dieu, auec ta grace & ton secours éternellement. Ils laissent croistre leurs cheueux presque dés leur enfance, & iugent que c'est vn sacrilege de prendre leur viande de la main des Chrestiens.

DISCOVRS
DE L'ESTAT DV SOPHI DE PERSE.

SOMMAIRE.

1. ORIGINE *du Sophi de Perſe, & de l'eſtabliſſement & progrez de la loy de Mahomet.* 2. *Situation, limites & confins du Royaume de Perſe.* 3. *Deſcription des Prouinces de cét Eſtat, & premierement de la* Medie, *diuiſée en la Haute, & l'Atropatie, & de leurs principales villes.* 4. *de l'*Aſſyrie. 5. *La* Suſiane *& ſes bornes.* 6. *La* Meſopotamie. 7. *La* Panchaye, *ſes bornes & ſa ville Royale* Siras. 8. *La* Parthie *& ſes principales villes.* 9. L'Hircanie, *ſes limites.* 10. *La* Bactriane, *ſes bornes, & ville capitale* Bactre. 11. Paropamiſſe, *& ſes limites.* 12. L'Arie, *& ſes principales riuieres.* 13. *De la Prouince de* Drangiane, *& ſes bornes.* 14. *La* Gedroſie. 15. *La* Carmanie, *diuiſée en deux, dont l'vne s'appelle Deſerte : leur eſtenduë, & villes capitales.* 16. *Relation plus moderne des plus notables Prouinces, & qui ont le plus duré ſous la Seigneurie de la Perſe.* 17. *De la Prouince appellée maintenant* Parc. 18. *De* Hierack. 19. *De Kachon.* 20. *Aderbaion.* 21. *Gueylon.* 22. *Koraſon.* 23. *Kermon.* 24. *Maurenahar.* 25. *Vzbek.* 26. *Deſcription de la fertilité d'vne partie des Prouinces de ce Royaume, ſterilité & ſechereſſe de l'autre partie.* 27. *Abondance en ce pays de bitun & naphte, amone, cotton, dattes froment, figues, arbres diſtillans miel vins, raiſins longs de deux coudées, pierres precieuſes, eſmerandes, hyacintes, chriſolites, ſaphirs noirs & iaunes, nard myrrhe beſtes ſauuages, tygres, pantheres, leopards.* 28. *Couſtumes & façon de viure des anciens Perſans, & premierement l'habitation des Roys és montagnes, & quels tributs ils leuoient ſur leur peuple.* 29. *De la celebration de leurs nopces : pluralité de femme permiſe, & quel eſtoit l'exercice & nourriture de la ieuneſſe, & la forme de leurs armes & habillemens.* 30. *Ceremonie de leurs obſeques, de leurs ſacrifices, & les Deïtez qu'ils adoroient.* 31. *De l'ancienne valeur des Parthes & ſimplicité de mœurs & d'habits : leurs ſortes d'armes, & maniere de combattre : leurs viandes ordinaires & couſtume barbare touchant la ſepulture des morts, d'expoſer les corps aux chiens, & oyſeaux, puis enterrer apres les os.* 32. *Du naturel efféminé des* Medois, *leurs alliances faites auec effuſion de ſang : leur pain fait de farine d'amandes, & leur baiſſon compoſée de racines.* 33. *Veſtemens des anciens Aſſyriens, & leur couſtume de porter anneau & ſceptre en main.* 34. *Loy & couſtume Aſſyrienne d'expoſer en vente les belles filles, pour du prix en marier les laides.* 35. *Autre couſtume d'expo-*

ſer les malades en la place publique, pour receuoir conſeil & remede de ceux qui auoiẽt eſté trauaillez de ſemblable maladie. 36. de l'oignement de corps morts auec miel, & de leur ſepulture & funerailles pareilles à celles d'Egypte. 37. Conjonction charnelle des Dames Aſſyriennes auec les eſtrangers, en l'honneur de la Deeſſe Venus. 38. Des Mages Aſſyriens, appellez Chaldeens, en pareil honneur que les Gymnoſophiſtes, & Preſtres d'Egypte. Quelle fut leur doctrine touchant la Diuinité, mortalité, & choſes naturelles. 39. Couſtume des Carmaniens *d'aller en guerre, & combattre montez ſur des aſnes, & de ne ſe marier iamais qu'ils n'euſſent fait feſtin de quelque teſte de leurs ennemis tuez en la bataille. 40. Sexagenaires de la Margiane, par la couſtume du pays, aſſommez, & leurs corps mangez par leurs parens. 41. Ciuilité, & naturel courtois des Perſans modernes, adonnez aux ſciences, au trafic, commerce, & arts mecaniques courtiſans les Dames, magnifiques & ſomptueux en habits, & vſans à preſent de langage Arabique. 32. Leurs richeſſes conſiſtans en drap d'or & de ſoye, & pareillement en trafic de Perles & pierreries. 43. Queis ſont les reuenus & richeſſes du Prince Perſan. 44. Quelles ſes forces, infanterie & milice Perſane, & quel nombre de cauallerie il peut mettre aux champs. 45. Des puiſſants Eſtats ennemis auec leſquels il confine. 46. Gouuernement du Royaume de Perſe, different de celuy des Turcs. 47. Des quatre ſectes principales de la Religion Mahometane & quelle des quatre eſt ſuiuie des Perſans de ce ſiecle. 48. Des Iuifs & Chreſtiens Melchites, Neſtoriens, Armeniens habituez en Perſe. 49. Abregé de la Chronique des Roys de Perſe, ſelon l'Hiſtoriographe Miskond.*

L'EMPIRE des Sophis eſt auiourd'huy mis entre les plus puiſſantes Monarchies de tout l'Orient, & quoy qu'il aye demeuré quelque temps accablé par le moyen des Sarrazins, puis encores par les Tartares, qui le mirent bas premierement ſous Chingis puis ſous Tamerlan, ou Taberlan : toutesfois il a recouuert ſa gloire ancienne preſque de noſtre aage, par la valeur d'Iſmaël Sophi, de l'origine duquel il ſera bon de diſcourir en ce lieu, pource que c'eſt choſe qui importe à la connoiſſance de l'Eſtat, & du Royaume de Perſe.

Il faut doncques ſçauoir que Mahomet, autheur de cette mal-heureuſe ſecte qui regne auiourd'huy en tant d'endroits, ayant acquis grãde reputation auprés des Arabes auecques ſa nouuelle doctrine: eut pour ſecõde femme Aiſſe, fille d'vn certain Bubac, homme de grande authorité, & extrémement riche, & moyennant la faueur de ce Bubac, d'Omar, & d'Ottomar, & ſes parens, aſſẽbla vn grand nombre d'Arabes, & cõquit ſous couleur de Religion beaucoup de pays voiſins.

Cependant il donna en mariage à Ally ſon couſin Fatime ſa fille, née de ſa premiere femme, & venant à mourir en l'aage de ſoixante & trois ans, luy laiſſa l'Eſtat & la ſuperiorité de toute ſa ſecte, auecques le nom de Calife. Mais Bubar marry & indigné de ce que Mahomet qui s'eſtoit fait grãd auecques ſa faueur, luy auoit preferé Ally, qui n'eſtoit encores qu'vn ieune homme, chaſſa Ally de cét Eſtat, eſtant aſſiſté d'Omar & d'Ottomar, qui vouloient pluſtôt cettuy-cy que l'autre pour Calife, d'autant qu'il eſtoit de leur ſang, & auſſi pource que ſon aage leur donnoit quelque eſpoir d'vne

prompte ſucceſſion, comme il aduint. Bubac eut donc pour ſucceſſeurs ces deux-cy l'vn apres l'autre,& Omar fut tué par vne eſclaue,& Ottomar en vne ſedition:tellement que la charge de Calife reuint à Ally,qui n'en ioüyt pas toutesfois paiſiblement, pource que Mauie ſous pretexte qu'il auoit preſté la main à la mort d'Ottomar ſon maiſtre,luy fit la guerre,& finalemẽt le fit mourir en la ville de Cufe,aſſiſe prés del'Euphrate au deſſous de Bagader,qui s'appelle pour cette cauſe Maſſada,c'eſt à dire maiſon d'Ally, pource qu'il y fut enterré. Apres ſa mort ceux de Cufa declarerent Calife Occen fils de Fatime,qui fut encore démis, puis empoiſonné par Mauie, qui ſe rendit Calife abſolu,& eut pour ſucceſſeur Iaſil ſon fils. Ocen laiſſa douze fils entre leſquels fut Mahomet Mahadin, que les Mahometans tiennent n'eſtre encore mort; de ſorte qu'ils l'attendent,diſans qu'il doit venir conuertir tout le monde:& pour cette cauſe à Maſſadal, ou ſelon eux, cette conuerſion doit commencer,il y a touſiours vn cheual en poinct, que l'on offre à la Moſquée auec grande feſte. Or à cauſe des differents qu'Ally eut auec Bubac, Omar, Ottomar,& Mauie,il y a eu apres eux de grands debats, pource que les Perſans tiennent qu'Ally eſtoit par le teſtamẽt de Mahomet declaré vray Calife,& les Arabes fauoriſent les trois premiers. Les choſes eſtans ainſi irreſoluës,& environ l'an 1366. les Mahomettans,ou Mores (pour ſuiure la façon de parler plus briefue des Italiens & Eſpagnols)ſe trouuans ſans Calife (car ceux-cy finirẽt l'an 1255. en Muſtacem Mumbila,qui fut tué par Allacu Roy des Tartares)ilſe leua en Perſe vn nõmé Sophi,ſeigneur de la ville d'Ardeuel, qui ſe diſoit iſſu du ſang d'Ally,du coſté de ſon neveu Muſe Cercin,qui eſtoit vn des douze fils d'Ocen,en memoire duquel il changea la façon du Turban, y adjouſtant douze pointes, & mit en credit & en reputation ſa ſecte. Cettuy-cy eut pour ſucceſſeur Guinne ſon fils, & ce dernier eut pour le ſien Aidar, qui eſpouſa vne fille d'Aſſembec, Prince puiſſant en Syrie, & en Perſe,mais nouuellement eſtably: mais ſon fils nommé Iacob Bec, le fit tuer,craignant le Credit & l'authorité d'Aidar: puis dõna deux fils,d'Aidar: c'eſt à ſçauoir, Iſmaël,& Soliman, à Amanzar ſon Capitaine, auec commandement de les mettre à Zalque, lieu fort, aſſis aux montagnes: mais Amanzar deteſtant la cruauté de ſon maiſtre, les fit nourir en ſa maiſon auec ſes enfans, & eſtant deuenu extrémement malade, ayant peur qui leur arriuât quelque mal,leur donna deux cens eſcus & des cheuaux: leur conſeillant d'aller trouuer leur mere. Iſmaël,qui eſtoit l'aiſné,eſtãt arriué en ſa maiſõ, fit auſſi tôt deſſein de vanger la mort de ſon pere,& apres quelques entrepriſes heureuſement executées,prit le tiltre de Protecteur des faits d'Ally, duquel il deſcendoit: fit ſon Turban plus haut,& mãda des Ambaſſadeurs à tous les Princes Mahometans du Leuant,les exhortant à receuoir ſon enſeigne auec ſa ſecte,Par cette voye,& par le moyen de bonne fortune qu'il eut en ſes entrepriſes, il ſe rendit redoutable à tout le Leuant,tua Ocen,qui ſe nõmoit Roy de Perſe,auec dix de ſes freres, tellement qu'il ne reſta que Morabec,qui alla demãder ſecours à Selim premier de ce nom,Empereur des Turcs,Il vainquit en bataille rangée prés du lac de Van,Sabacan Roy des Tartares du Zacatay,& voulant pourſuiure la victoire,& pour cét effect paſſer la riuiere d'Abbian auec ſon armée,il en fut deſtourné par vn Aſtrologue,auquel il adjouſtoit beaucoup de foy,qui luy dit qu'il voyoit beaucoup d'heureux ſuccez à l'aller, mais qu'il ne voyoit aucune diſpoſitiõ pour le retour. Cettuy-cy laiſſa à ſes ſucceſſeurs vn

tres grand Eſtat qui contient beaucoup de grands pays, qui le reconnoiſſoient tous pour ſouuerain, cõbien qu'ils ne fuſſent pas tous immediatement ſous ſa Couronne, cõme le Royaume de Macram, de Patuni, de Guadel & d'Ormus, qui eſt maintenant tributaire des Portugais. Les Georgiens luy obeyſſoient auſſi, ou du moins faiſoient la guerre ſous luy: mais pour le iourd'huy l'Empire du Sophi n'a pas ſes bornes ſi eſloignées, & eſt limité de cette ſorte.

Il eſt aſſis entre l'Empire du Turc, les Tartares du Zacatay, le Royaume de Cambaye, la mer Caſpie ou de Bachu, & le Golphe de Perſe. Tellement que du Leuant il eſt ſeparé des Indes, & du Royaume de Cãbaye par des deſerts, & des montagnes, & confiné du Nord en partie auec les Tartares pres du fleuue d'Oxe, ou d'Abiam, en partie auec la mer de Bachu: du Couchant auec les Turcs pres de la riuiere du Tygre, & du lac de Gioco, & du Midy il eſt borné du Golphe de Perſe. II

Cét eſpace de terre eſt fort grand, & comprend enuiron trente huict degrez du Leuant au Couchant, vû que ſon Meridien plus Oriental eſt au degré cent vingt, & le plus Occidental par le 82. degré de l'Equateur. Apres cela il occupe du Sud au Nord enuiron vingt degrez, c'eſt à ſçauoir depuis le vingt troiſiéme degré, iuſques au quarante troiſiéme.

Or le Royaume de Perſe contient les Prouinces de Medie, d'Aſſyrie, de Suſe, de Meſopotamie, de Perſe, de Parthie, d'Hircanie, & de Margiane, de Bactre, de Paropamiſſe, d'Arie, de Dragiane, de Gedroſie, & de Carmonie, & cõbien que le Turc en ait gagné quelques-vnes, toutesfois le Sophi en a recouuré auiourd'huy la plus grande partie. III

La Medie ſe nõme pour auiourd'huy Seruan, & borne du Leuant auecques l'Hircanie, & la Parthie, du Couchant auec la haute Armenie, & l'Aſſyrie, du Midy auec la Prouince particuliere de Perſe, & du Septentrion auec la mer Caſpie, Ce fut autresfois le pays le plus puiſſant de l'Aſie, & eſtoit diuiſé en haute Medie, & Attropatie.

La haute Medie contient maintenant le pays qui eſt autour de la ville de Tauris, que quelques-vns croyent eſtre meſme choſe qu'Ecbitane, du moins Ortelius, & Minardor ſont de cette opiniõ: au lieu que Paul Ioue tient que ce doit eſtre Terua, & Niger Tigranoama: mais fauſſement ſelon l'opinion du docte Mogin. Cette ville eſt aſſiſe au pied de la montagne d'Oronte, & eſloignée de la mer de Bachu d'enuiron huict iournées, ſon circuit eſt d'enuiron ſeize mille: mais elle n'eſt pas cloſe de murailles. Il y auoit 200. mille habitãs auant qu'Amurat la prit l'an 1585. mais depuis elle en a beaucoup perdu, cõme l'on tient. Ce fut autresfois le ſiege Royal des Sophis, auant que Tamas ſe tranſportât en la ville de Casbin, qui eſt la derniere demeure de ces Roys & plus meridionale que Tauris, Il y auſſi la ville de Turquomá entre Tauris & Casbin, & outre ce en la haute Medie on conte les villes de Saru, de Sultanie, & de Naſſiuan, qui eſt ſelon quelques-vns meſme choſe que l'ancienne Naſuane, ou Arraxate. On y voit auſſi la ville d'Ardoüille, en laquelle ont regné Guinet, Saderdin, & quelques autres autheurs de la ſecte des Sophis. On y conte ſemblablement Marant au bout de la Medie, & Sancazin, lieu proche de Tauris, renõmé par la guerre qui a eſté entre Amurat Empereur des Turcs & le Sophi de Perſe. Et combien que les Turcs ayent tenu aſſez long tẽps vne partie de ce pays, ſi le peut on bien attribuer auiourd'huy au Roy de Perſe, d'autant qu'il a preſque tout reconquis ſur le Turc depuis peu d'années.

L'Atropatie est la plus Septentrionale partie de la Medie, pres de la mer de Bachu, & est separée de l'Armenie par la riuiere de Canac: sa ville capitale est Sumaque, assise entre Derben & Erée: Il y a encores les villes de Sechi, sur les frontieres de Gurgestan, Iauat aux cõfins de la haute Medie & Eres, qui a esté iadis renommée à cause de la grande quantité de soye qui en venoit.

L'Assyrie, que Niger nomme Adrise, Giraua Azemie, Pinet Mosul, Mercator Sath, & Castald Atzerum, à qui quelques-vns donnent aussi le nom de Cussesta, est assise entre la haute Armenie du Septentrion, la Mesopotamie du Couchant, la Susiane du Sud, y ayant des montagnes entre deux, & le pays des Medes du Leuant. Elle a esté iadis en reputation à cause de l'Empire qui y estoit estably, & de la ville de Ninive assise pres de la riuiere du Tygre, & plus grãde que Babylone. Elle contenoit iadis les Prouinces d'Arapachir, d'Adiaben & de Sittacen, que quelques-vns nomment auiourd'huy Botan, Sarca, & Rabia.

V. La Susiane, ou la Prouince de Suses, à qui Viger donne le nom de Chus, & Mercator de Cusistan, est bornée du Nord de l'Assyrie, du Couchãt de Babylone pres de la riuiere du Tygre, du Leuãt d'vne partie de la Perse, & du Midy du Golphe Persique. Elle a pris ce nom du Susiane de la renõmée ville de Suses, qu'on appelle maintenant Chus selon Niger, & selon quelques autres Sustre, & qui est bastie sur la riuiere d'Euele, maintenant Tirtir, & auoit iadis

VI. quinze mille pas de tour, estant plustôt longue que d'autre figure.

La Mesopotamie nommée dans l'Escriture Aram, ou Charam, pour le iourd'huy Diarbech, selon, Mercator, mais seulement partie de l'Azemie dont l'Assyrie fait le reste, selon Belon, est assise entre les deux fameuses riuieres d'Euphrate, & du Tygre, & a pour ses bornes du Septentrion, la haute Armenie pres du mont Taurus, du Couchant la Syrie pres du fleuue Euphrate, du Leuant l'Assyrie separée par le Tygre, & du Midy l'Arabie deserte. Ses principales villes sont Orfe qui a sept mille pas de circuit, & est renommée pour la mort de Crassus, Caiamic, c'est à dire en Turc ville noire, qui se nommoit iadis Amida, & est au pays, qu'on nomme Alech, & capitale de toute la Mesopotamie, qui fut prise par Selin Empereur des Turcs: Merdin, du Patriarche des Chaldeens, & Mosus siege du Patriarche des Nestoriens, dont l'authorité s'estend iusques au Catay & aux Indes.

VII. La particuliere Prouince de Perse, fut iadis nommée Panchaye du nom de son Roy Pauchée, puis les Grecs luy donnerent le nom de Cephene, & apres elle receut celuy de Perse, à raison de Perse, qui fut transporté de Grece en Asie: mais maintenant elle s'appelle Frasi, ou Frasistan selon Mercator, combien que quelques-vns estiment que ce soit l'Azemie, & que Cedren, nõme au dedans du pays Chorosan, Elle a pour bornes du costé du Nord la Medie, du Couchant la Susiane, du Leuant la Carmanie, & du Sud le Golphe de Perse, qui reçoit son nõ de cette Prouince, & s'estend du long d'icelle de la lõgueur d'enuiron 600. mille pas. Sa ville Royale c'est Siras, qui se nõmoit iadis Persepolis selon quelques-vns, ou Cyropolis selon les autres, & fut autresfois la demeure des Mages Roys d'Orient. C'est auiourd'huy vne des plus belles & des plus grandes villes du Leuant: vû qu'elle a vingt mille pas de tour, en y comprenant quelquefois les faux bourgs, & est assise sur la riuiere de Bindimir, & contient soixante mille maisons.

VIII. La Partgie, maintenant Charassien, selon Niger, prenant le nom de sa ville

capitale Charas, ſelon Mercator, nommée Arach, ou ſelon Alphonſe Hadrian lex, a pour ſes confins du Leuant la Prouince d'Arie du Midy la Carmanie deſerte, du Couchant le ppays des Medes, & du Septentrion l'Hircanie. Ces principales villes ſont Caſſan, qui eſt fort riche, Sembran, Teracan, Amadan, Imãmudulaſar, Malã, Maſſiat, Saſuar, Coram, Cuibat, Cur, Ciem, Turbat, Turſis & autres. Mais ſa capitale eſt Hiſpaham, que quelques-vns diſent eſtre l'Ecatompyle des anciens, & qui eſt ſi grande & ſi belle, que les Perſes diſent que c'eſt la moitié du monde.

L'Hircanie eſt ommée par quelques Barbares ſelon Niger Girgiam, ou Corcam: mais il dit qu'elle eſt nommée Meſandre du coſté des villes de Straue, & d'Errit. Minado eſcrit que toute l'Hircanie s'appelle Meſandre, mais Erythrée la nomme Hyrach. Marie Angioleſſe luy donne le nom de Straue, & Mercator de Diargumene. Ses limites ſont du Couchant la Medie. du Leuant la Margiane, du Midy la Pathie, le mont Coron eſtant au milieu, & la mer de Bachu du Nord. La capitale ville de cette Prouince eſt appellée Hircan, eſt tres-forte d'aſſiette. Les Scythes la nomment Charizat ſelon Pinet. Les autres villes ſont Beſtan, Meſandran & quelques, autres. IX.

La Margiane eſt nommée Tremigan par Pinet, & Niger tient que c'eſt vne partie de la Tartarie de Zacatay: mais Caſtalde & quelques autres l'appellent Ieſelbas. Elle a pour ſes limites du coſté du Leuant la Bactriane, du Couchant l'Hircanie, du Septentrion la riuiere d'Oxe & du Midy vne partie de l'Arie capitale ville de la Margiane eſt Antioche, à qui quelques-vns donnent aujourd'huy le nom d'Indioy, On met icy le mareſt d'Oxiane, qu'on nomme maintenant le lac de Barbacamber, ou de Maru. X.

La Bactriane porte aujourd'huy le nom de Batter ſelon Remuſius, mais Caſtald & d'autres la nomment Charaſſã, & Niger veut que ce ſoit vne partie de la Tartarie de Zacatay. Elle a pour ſes bornes du Leuant & du Septentrion la Sogdainde prés de la riuiere d'Oxe, & du Couchant la Margiane pres des montagnes, & du Midy la Prouince d'Atie, le mont de Paropaniſe eſtat au milieu. Il y a eu anciennement de belles villes en ce pays, dont quelques vnes furent baſties, & les autres ruinées par Alxandre. Mais ſa ville Royale fut Bactre qui tira ſon nom d'vne riuiere, qui s'appelle aujourd'huy Bochara ſelon Niger, & ſelon le meſme eſt encor capitale du Pays, & le lieu de la naiſſance du Medecin Auicennes & de Zoroaſtre. Quelques autres diſent qu'Iſtigias eſt la capitale ville de cette Prouince, qui n'eſt pas toute ſous la domination des Sophis. XI.

Le pays de Paropamiſſe, ainſi nommé, pource qu'il eſt fait en façon d'Iſle, vû qu'il eſt arroſé des riuieres preſque de tous coſtez, a le nom de Dacheſe ſelõ Nige mais Minadoc luy donne celuy de Candahar, & les autres de Sableſtan. Ses limites ſont du coſté du Nord vne partie de la Bactriane, prés du mont de Paropamiſſe, du Leuant l'Arie, du Sud l'Aracoſie, & du Leuant les Indes. Candahar eſt la ville capitale du pays. XII.

L'Atie à qui Niger donne encore aujourd'huy meſme nom, & les autres celuy d'Ery, eſt nommée par Caſtalde Corſen, & par Mercator Sernere, eſt enclоſe entre la Margiane, & la Bactriane du Septentrion, & a pour ſa borne du Couchant la Parthie & la Carmanie deſerte, du midy la Dranginat, & du Leuãt le pays de Paropamiſſe. Il y a en ce pays trois riuieres principales, à ſçauoir Arie, Tonelet & Arapen. On y void auſſi le Marais Arien, qu'on nõme aujou- XIII.

d'huy le lac de Burgian. Sa ville capitale est Eri, qui a de tour traize mille pas.

La Prouince de Drangiane se nomme maintenant Sigestan, selon Mercator, & plusieurs autres: mais Niger dit que l'Aracosie auec la Drangiane, s'appellent Segestan. Quelques autres disent qu'on nomme cela le Royaume de Cabul, qui est sur la frontiere du Royaume du Sophi du costé de l'Oüest, & qu'il y a vn Roy particulier qui est Mahometá. Ses bornes sõt de Nord, & de l'Oüest l'Arie, au dessous du mont Bagoé, du Midy vne partie de la Gedrosie, & de l'Est l'Aracosie. Cette Prouince est diuisée en deux par la riuiere de Drangie, que les nouueaux faiseurs de cartes nomment Ilment, & ce pays est tellement clos de montagnes, que cette riuiere n'y trouue presque point de passage. XIV.

La Gedrosie porte aujourd'huy le nom de Charman, selon Niger, & de Circan, selon Castalde. Mercator la nomme Geit & Giraua, & Molet l'appellent Guzarare: mais c'est chose assurée que Guzarare est le Royaume de Cambaye. Elle a pour ses limites de Septentrion la Drangiane & l'Aracosie, du Couchant la Carmanie, du Leuant vne partie des Indes, ou le Royaume de Camboye, & du Sud la mer des Indes. XV.

La Carmanie, aujourd'huy Chermaiu, est diuisée en deux, selon Ptolomée. Vne partie s'appelle deserte, & l'autre est comprise sous le seul nom de Carmanie, & est nommée la haute par quelques autres. Quelques-vns nomment maintenant Dulcinde la Carmanie deserte, où il n'y a nulles villes, mais seulement quelques villages fort espars. Ses limites sont du Septentrion la Parthie, du Couchant vne partie de la Prouince de Perse, du Midy l'autre Carmanie, & du Leuant l'Arie. XVI.

L'autre Carmanie est assise entre la Gedrosie deserte, vne partie de la Perse & la mer Indique, & est appellée haute, ou grande pour la distinguer de la deserte. Toute cette Prouince a d'estenduë prés de la mer 200. lieuës: mais il n'y a nul bon port, ny abord pour les Nauires, à cause de ses escueils & des bans. La ville capitale du pays est Chirmã. Quelques-vns diuisent aujourd'huy la Carmanie en deux parties, dont l'vne se nomme Dulcinde, & est sa partie plus Orientale aux frontieres de la Camboye, & contient les Royaumes de Macran, Eracan, Guadel & Patan, qui estoient jadis tributaires des Roys de Perse, & tout ce pays-là est mal habité. L'autre partie de la Carmanie est plus Occidentale, à des ports plus commodes, & beaucoup de villes.

C'est succinctement ce qu'on en retrouue parmy les autheurs, & les relations de quelques-vns qui ont voyagé en ces contrées-là: mais il semble que Texiere, duquel il sera parlé cy-apres plus particulierement, l'ait aucunement mieux distinguée, nommant toutes choses par leurs noms propres, faisant par ce moyen connoistre & remarquer plus clairement les lieux où se sont passées les actions plus signalées, qui se verront dans le sommaire de l'histoire en suitte de cette petite relation. Car comme il a esté fort exact à rechercher tout ce qui estoit de rare par tout où il a passé, encore s'est-il dauãtage estudié d'auoir vne plus signalée connoissãce des affaires, & de la situation de ce grand Royaume, pour le dessein qu'il auoit d'en escrire quelquesfois l'abregé de l'histoire cõme il a fait. Il intitule donc ainsi ce petit discours, qu'il a escrit sur ce suiet

BRIEVE RELATION DES PLVS NOTABLES PROVINCES, & qui ont le plus longuement duré ſous la Seigneurie de la Perſe.

LA Perſe (dit-il) que les naturels du pays appellent Parc ou Agen, d'où vient qu'on appelle communément les habitans Paty ou Agemy, eſtant vne des plus grãdes Monarchies, des plus celebres, & des plus peuplées qui ſoient au mõde, ne ſe peut pas deſcouurir ny borner certainemẽt pour la varieté qui ſe trouue en ſa dominatiõ, les Royaumes des Prouinces de laquelle ont eſté tantôt de fort grãde, & toutesfois de bien petite eſtenduë, deſquelles ie rapporteray briefuement celles qui ont le plus longuemẽt perſiſté ſous ce gouuernement, & qui ont le moins changé, & des principaux peuples encore, pour ſeruir de plus grande lumiere à ce qui en a eſté eſcrit, laiſſãt le dire de la ſcituation aux Profeſſeurs de la Coſmographie. XVII.

PARC. Cette Prouince n'eſt pas des plus grandes du Royaume, ayãt la grãde & noble ville de Scyraz pour capitale, elle eſt abondãte en bleds, chairs & fruicts, ayant grande quantité d'eaux roſes, & de cordoüans, ou marroquins, deſquelles choſes elle fait vn grand trafic auec tous les Royaumes ſujets à la Perſe: on y trauaille auſſi en quelques eſtoffes de ſoye, de celle qui croit aux enuirons. Celle qui a par apres le plus de reputatiõ, c'eſt la ville de Lar ou Lara, comme diſent les Portugais, de laquelle les Laris ont pris leur nom, vne ſorte de monnoye d'argent tres-fin, fort connuë, & qui a grãd cours par tout l'Orient. Cette-cy eſt chef d'vn Royaume, on y fait les meilleurs arcs pour tirer, qui ſoient en toute la Perſe. En cette ville au mois de Septemb. l'an de ſalut 1593. il s'y fit vn ſi grãd tremblement de terre qu'outre plus de 1200. maiſons qui furent renuerſées, la plus grãde partie des murs fut ruïnée, & pluſieurs citernes (car ils n'õt point d'autre eau en ces quartiers-là que celle qui vient de la pluye) & fit mourir trois mille perſonnes. Il y a encor en cette Prouince de Parc, Taron, Iaharom, Kazron & Laſtam, qui porte l'Ingo (qui eſt Laſſafretida, Stahabanon, les habitãs de laquelle ſont tous chauues.) Nerij, les terres de laquelle ſont abondantes en veines de fer & de fin azur: il ſe fait là auſſi de fort bonnes armes, & autres choſes fort curieuſes. Paçach & Daraguerb celebres, à cauſe des fruicts verds & ſecs, dont ils ont en abondance, auec de l'eau roſe. Il y a encore outre ceux-cy pluſieurs autres lieux qui ſont de moindre eſtime. XVIII.

Hienak, c'eſt vne autre Prouince de la Perſe, grande & importante, qui a pour ſa metropolitaine Luſphaon Cité fort peuplée, & qui a eſté quelquesfois le ſiege des Rois de Perſe. Il y a vn grand commerce, eſtant bien fourny de tout ce qui luy eſt neceſſaire. Les lieux & villes plus remarquables de cette Prouince ſont Yazd renommée, non par ſa grandeur: mais pour eſtre fort plaiſante & delicieuſe, & pour les riches tapis Perſiens qui ſe font en icelle, qui ſont les meilleurs de tout le monde. Il y a auſſi quantité de ſoye, & d'excellente eau roze. XIX.

Kachon eſt renommée pour la grande abondance de ſoyes de toutes ſortes qu'ils ont là dedans. Son territoire eſt fort fertille en toutes ſortes de fruicts, entres leſquels on fait fort grand cas des çoings de Kachon, cõme fort excellens. Il y a encore Kom, Saoah, Kazuin, Cité celebre, la Cour à preſẽt des Roys XX.

de Perse, depuis la derniere porte de Tabariz, Amedon, Nuhaoand, Iathasin, Damaoand, Taharon, Roy Charear, où on recueille grãde quãtité de manne: mais non pas de la plus pure, & plusieurs autres lieux de moindre reputation.

XXI. *Aderbaion*, ou *Azarbaion*. Quant à cette Prouince elle est fort grande, la principale ville de laquelle est la fameuse Tabariz, la Cour des Roys de Perse, auparauant qu'elle fut en la puissance du Turc, on trouue en elle abondance de plusieurs choses rares, estant outre cela fort bien fournie de tout ce qui luy est necessaire, elle a aussi vn grand commerce auec la Russie, Pologne, Moscouie, Cicassie, Gurgestam, & auec toutes les Prouinces de Perse: elle produit de l'argent en quelques endroits, quantité d'alun, & de garence ou pastel, que les habitans appellent Calanges. En cette Prouince y a encor Seyman, Nakthom, Hordobat, Ardauel, ou Hardouil, Halkan, & plusieurs autres.

XXII. *Gueylon* ou *Guylan*. Cette autre Prouince est sous la domination de la Perse, & de grande estenduë, aussi contient-elle plusieurs grandes & riches cõtrées: elle costoye la mer Caspie, qui a pris son nom de cette Prouince, car les Perses l'appellent *Duryach*, *Guylany*, c'est à dire mer de Gueylon, elle est diuisee en cinq gouuernemens, les Citez principales desquels sont Rach, Laion, Gaechkar, Langar, Kanou, Kudam, & quant à Gueylon ils l'appellent communémẽt *Eudsafet*, c'est à dire l'Inde blãche, à cause, que c'est vne terre plaisante & fertile, elle confine la Moscouie, que les Perses appellent Mosew,

Ces villes suiuantes sont sur le riuage, & aux enuirons de la mer Caspie.

Mazandaron, Strabat, Bostam, Sabzabah, Nichabur, d'où sõt venus les Turcs & autres, qui toutes souloient estre jadis chefs de Royaumes & Prouinces: mais maintenant elles sont reduites sous des gouuernemens particuliers de la Perse: toutes ces Citez sont fort peuplées.

XXIII. *Karason*. Les Portugais l'appellent communément Carason, qui est vne autre Prouince sujette au Royaume de Perse, en laquelle il y a plusieurs peuples, & villes de fort grande reputation, la premiere de toutes lesquelles est Meched ville grãde & peuplée, & en laquelle les Roys de Perse, & depuis encor Schach Ismaël Sophi ont leur sepulture, Il y a aussi la ville de Thun tres-abondãte en plusieurs fines soyes: Tabas fort peuplée, Kahera fertile en safran, Hrey, où se recueille grande quãtité de tres-bonne manne: les murs de laquelle sont baignez de la fraische riuiere de Habra, Marwo Merat, & autres en grãd nõbre. On tire aussi de cette Prouince grãde quantité de tapis Persiens, de Lassafrerida, & autres choses, abondãte encore en ce qui est necessaire pour la vie, elle auoit esté touiours sujette aux Roys de Perse: mais elle est maintenant en partie sous la domination des Vsbeques, qui les voyans occupez à la guerre contre les Turcs, entrerent en leurs terres, & s'emparerent en cette Prouince de beaucoup de places.

XXIV. *Kermon*. Cette Prouince est entre la Perse & Karason: la Cité principale de laquelle s'appelle du mesme nom, qui est fort peuplée: mais qui n'est pas fort vieille, elle dõne quantité d'eau rose, de tapis Persiens, Tutiede, l'herbe contre les vers, & du surmach.

Il y a encor en la Perse plusieurs autres Prouinces.

Sagistam, Tubarstan, Kablestam, Nim, Ruz, Pharphar, Sistam, Curdestum, Lorestam, & plusieurs autres qui ne sont pas si celebres, lesquelles ne sont point nommées icy, de crainte d'ennuyer le Lecteur.

Toute la terre de Perse, ou pour le moins la plus grãde partie est fort bien

fournie de bled, de chairs, fruits verds & ſecs, tant de ceux de noſtre Europe, que d'autres, le tout à bon prix: le peuple eſt blanc, beau, & de gentille diſpoſition, leur habillement eſt quaſi ſemblable au Turqueſque: ils ſuyuent la ſecte de Morth Aly, qui eſt differente de quelques articles de celle de Mahomet. Ils combatent pour la pluſpart du temps à cheual auec la lance, & l'eſcu, les arcs, les fléches, le coutelas, ou cimeterre, chemiſes de mailles, maſſes à la genette. Ils ſont forts en la guerre, ſouffrent beaucoup en icelle. Les Perſes ſont tous adonnez à la lecture des liures, dont ils font grands cas. Ils ſont fort verſez à la Poëſie, en laquelle ils ont eu des hommes fort excellẽts, leſquels leur ont laiſſé des œuures fort polies. Ils ſont d'amoureuſe complexion, & ont la connoiſſance de tous les arts & ſciences ſpeculatiues, & les Profeſſeurs d'icelles les traittent auec beaucoup de curioſité & de ſubtilité. Leur droict commun ne tient point plus de volumes que celuy de la ſecte, de laquelle ils font profeſſiõ commettant l'adminiſtration de la Iuſtice à perſonne de reputation. Les hommes y ſont fort jaloux, & les femmes peu chaſtes. En fin la Perſe eſt vne des plus polies Monarchies du monde, & qui ne doit pas eſtre miſe entre les plus petites.

Il vient ordinairement de toutes les parties de la Perſe à Harmus, de grandes caruanes pour trafiquer auec les Portugais, & beaucoup de Chreſtiens, Gentils & Mores qui y reſident, auec leſquels ils trafiquent de ce qu'ils ont, à ſçauoir, or, argent, ſoyes effilées & miſes en œuure, des brocadors, tapis Perſiens, cheuaux, paſtel, alun, iuthie, rhubarbe, eau roſe, & autres diuerſes marchandiſes, comme en contr'eſchange, ils enleuent de là des robbes & des toques tres-fines, du cloud, de la canelle, de Agnus caſtus, cardamome, gingembre, du macis, noix, muſcades, du ſucre, de l'eſtain, du ſandal, & ſapam, qui eſt de bois de breſil, de la porcelaine, de la chine, du muſc, de l'ambre, bois d'aloës, pierres fines, ſemences de perles, de l'inde (couleur qu'on employe au lieu de paſte) de l'acre, & pluſieurs autes ſortes de choſes. Les Perſes n'ont point d'autre nauigation que celle de la mer Caſpie, & quelques-vns qui paſſent en l'Inde, le font par Harmus en nauires Portugaiſes, ou autres auec leur permiſſion.

Tous les habitans de Perſe ſont Mores Chyais, qui ſont la meilleure partie, ou Payens Gaoryazdye qui adorent le feu, leſquels bien qu'ils ſoient pluſieurs, ſont peu toutesfois au regard des autres. Il y a auſſi des Iuifs qui viuent en leur liberté par toutes les Prouinces de la Perſe, & y ont bien de huict à ſix mille maiſons. Il n'y a pas peu auſſi de Chreſtiens, Armeniens, & Neſtoriens.

Mauerenahar. Ainſi appellent-ils les terres qui ſont au delà du fleuue Getum; il les ſepare du Karaſon, là eſt Koarrazin & Gazuetien, apres ſuit Turquemen, Vſbek, Tatur, Ketao, Kotan, & autres quaſi ſans nombre, non moins riches & opulentes que belliqueuſes. xxv.

Vſbek. C'eſt vne tres-grande Prouince, qui auoit eſté de tout temps ſujette à la Perſe, maintenant elle n'eſt pas ſeulement ſeparée, mais luy faict la guerre, & luy a vſurpé quelques terres de ſa domination. Cette Prouince eſt d'vne fort belle eſtenduë, & contient pluſieurs peuples & Citez de reputation. La Metropolitaine eſt Balk, là eſt auſſi Samalkand, partie de Teymur langh, Dalkand, Bokara, partie de Bealy ou Auicenne, Kachgar, & Achikar, d'où vient la bonne rhubarbe, & pluſieurs autres choſes. xxvi.

Les habitans sont belliqueux, ils combattent à cheual auec l'arc & les flé-ches, la lance, l'espée, l'escu, & la cotte de maille, fuyãt touſiours: mais ils n'ont pas laiſſé de nos iours, d'accroiſtre beaucoup leur Seigneurie, entr'autres ils ont conquis le Royaume de Kandar, le Roy duquel il y a quinze ans, ſe voulãt fortifier ſe fit vaſſal du grãd Mogal, lequel encore qu'il ſoit bien puiſſant, n'a pû toutesfois le reſtablir en ſon Royaume. Les Vſbekes n'ont point de Roy qui viennent à la Couronne par heredité, mais quand le chef qui les gouuerne eſt mort, ils en eſliſent vn autre. Ces peuples ſont membrus & forts, & parlent du milieu des narrines comme les Chinois, auſquels ils reſſemblent fort en geſtes, en façon de faire, & en leur prononciation: c'eſt ce qu'en dit ſommairement Texiere, qui ſert comme d'vne introduction à ſon hiſtoire, d'autant qu'il parle de tous ces peuples, & les noms eſtans changez, & ne ſe rapportans nullement aux anciens, le Lecteur ſe trouueroit quelquefois bien embroüillé aux narrations qui s'y rencontrent, principalement aux temps que les affaires de la Perſe ont eſté en leur grande confuſion.

QVALITE'.

XVII. EN toute cette longue eſtenduë de pays, on trouue vne grande difference touchant la qualité de la terre, vû qu'en quelques endroits elle eſt extrémement fertile, comme du coſté du Golphe Perſique, à cauſe du grand nõbre de riuieres qui l'arroſent, & pareillemẽt du coſté de la mer Caſpie, tant à cauſe de la commodité des fleuues, qu'à cauſe auſſi que l'air y eſt plus temperé, & le vent plus frais. Le reſte eſt du tout ſujet à ſechereſſe, & deſpourvû d'eaux, & il y a beaucoup de deſerts, & des montagnes fort aſpres. D'auantage il n'y a point de riuiere cõmune, & meſme tous les fleuues y ſont fort peu nauigables, toutesfois le pays abonde en metaux, & en pierreries. Mais il faut eſpucher toutes les parties de cét Empire, & conſiderer la qualité de chaque Prouince. Quand aux pays des Medes, il eſt pour la plus grãde partie montueux, & froid, principalement du coſté du Nord, à raiſon dequoy l'on y void peu de grains, & l'on n'y trouue preſque des fruits, des arbres, & des beſtes ſauuages. Car le blé n'y vient guere biẽ, & l'on n'y nourrit point d'animaux priuez. Mais la partie qui eſt du coſté du Midy abonde au poſſible en fromẽt, en vin, & animaux domeſtiques. La haute Medie ioüyt d'vn bon air pres de Tauris, combien que les vents y regnẽt, & qu'il y face vn peude froid. Le terroir de cette ville eſt fertile en toutes choſes. Quãd à l'Aitropatie elle eſt fort fertille à cauſe des riuieres d'Araxe & de Cire qui l'arroſent: & il y auoit jadis grande quantité de ſoye.

L'Aſſyrie eſt en pays plain, abondant en fleuues, & fertil au poſſible. Quant à la Suſiane du coſté du Golphe Perſique, elle eſt marecageuſe. Il y fait extremement chaud, à cauſe de quelques montagnes fort hautes, qui y ſont du coſté du Nord, & qui la deffendent de ce vent de bize. Il produit force forment, & grande quantité d'orge, toutesfois il y a quelques lieux pleins de bitum, où les plantes ne croiſſent que mal aiſément, & les eaux qui en ſortent ſentent le bitum, & engendrent du mal aux inteſtins, à raiſon dequoy les hommes y viuent fort peu. Il y a ſur tout force naphte qui ſort prez de la ville du Suſe. On trouue auſſi grand nombre de ſerpents dangereux, & qui font beaucoup de maux aux perſonnes.

La meſopotamie eſt merueilleuſement fertile en quelques endroits, & pro-

à la nourriture du beſtail ; mais en quelques autres endroits elle eſt ſi ſujette aux grandes ardeurs que beaucoup d'animaux y endurent pour ſon extréme chaleur. Il y a en ces lieux là peu de fontaines, & meſme les habitans ſont ſi ruſez & ſi malicieux qu'ils les cachét. Il fait fort mauuais en hyuer en ce pays là, à cauſe de la bouë, d'où ceux qui voyagét, ne peuuent preſque retirer leurs pieds. Il y a encor en cette Prouince de grands deſerts, & beaucoup de lieux de grãde eſtenduë où l'on ne trouue que ſable, ſans y pouuoir appercenoir aucun fruict. Toutesfois il y vient de l'amome qui eſt vne drogue de bonde odeur. Il y vient auſſi force napte, ou bitun liquide. Le terroir de la ville de Caramit eſt noir, & fertil au poſſible & celuy de la ville de Merdin abonde en cotton.

Quant à la Prouince de Perſe elle eſt de diuerſe nature, vû que ſa partie Septentrionale eſt montueuſe & froide, & peu propre à porter des fruits. On y trouue des eſmeraudes, mais elles ne ſont guerres claires. Le milieu de ce pays eſt aſſez plain & pourvû de beaucoup de rinieres & de lacs, & produit abondamment toutes choſes. Mais la partie qui tire vers le Midy, & qui tend au Golphe Perſique eſt chaude, venteuſe & mareſcageuſe, & ne porte autre fruict que des dattes de palmier.

Pour le regard de la Parthe, elle eſt fort pleine de bois, & ceinte de fort hautes montagnes, & combien qu'elle ſoit ſujette aux grandes chaleurs, elle porte toutesfois toutes choſes, & principalement de grands arbres: mais elle ne porte nuls oliuiers. Elle eſt arroſée d'vne aſſez grande quantité d'eaux.

L'Hircanie eſt pleine & fertile, vû qu'elle produit en abondance du fromẽt. du vin, des figues & des fruicts, & porte auſſi des arbres qui diſtillent du miel, il fait auſſi force ſoye. La partie qui tire vers le Septentrion eſt pleine de grandes foreſts où l'on voit force cheſnes, pins, ſapins; & il y a auſſi grand nombre de beſtes ſauuages, comme tygres, pantheres & leopars: mais la partie qui eſt proche de la mer de Bachu eſt touſiours pleine d'herbes & de fleurs, à cauſe de l'humeur des eaux douces qui ſortent des rochers qui ſont au deſſus.

La Margiane eſt pour la plus grande partie deſerte & pleine de ſable, excepté la partie qui eſt arroſée des riuieres de Marge, d'Arie, vû que cét endroit eſt fertil au poſſible. La partie deſerte eſt maintenant appellée le deſert de Bigul: mais celle qui eſt cultiuée, fut jadis nõmée le Champ Margien, ayant de tour cent quatre vingt & dix mille pas. Anthiocus Sother, ſelon Niger, l'enuironna de murailles: car c'eſt vn lieu où il vient de beaux ceps de vigne, qui ſont tels que deux hommes n'en peuuent quelquesfois embraſſer vn ſeul. Ces ceps portant bien ſouuent des raiſins de deux coudées de long, & la nature du terroir, & l'air de ce lieu porte qu'il n'y a que cét endroit en toutes ces contrées où l'on voye des vignes : & qui eſt plus admirable, ce pays eſt de tous coſtez entouré de montagnes & preſque par tout de ſable.

La Bactriane eſt de diuerſe nature, vû qu'elle eſt cultiuée en partie, & en partie deſerte. La partie cultiuée eſt proche de la riuiere d'Oxe, & produit du froment, & choſes ſemblables. Il y a d'aſſez bons paſturages, & beaucoup d'eaux, & elle porte preſque toutes ſortes d'arbres, excepté l'oliuier. Quant à la partie deſerte on n'y voit rien que du ſable, & les voyageurs y paſſẽt comme en vne mer en ſe cõduiſant par les eſtoilles: d'autãt que bien ſouuẽt il n'y a point de chemin à cauſe du mouuemẽt du ſable, principalemẽt lors que leuent d'Oueſt vient à ſouffler, qui remuë quelquefois tellement le ſable que les paſſans en demeurent couuerts, & y meurent. Dauantage ce pays produit des metaux, &

quelques pierres precieuses, cõme des esmeraudes, hiacynthes, & chrysolites & est arrousée de plusieurs riuieres, qui se rendent toutes dans l'Oxe.

La Prouince d'Arie est sujette aux grandes chaleurs, & enuironnée de deserts, de forests, & de montagnes. Elle a toutesfois quelques lieux champestres qui portent des fruicts, prés des montagnes qui les defendent de l'ardeur du Soleil. En ces champs outre les autres fruicts, il y vient de bon vin, qui dure iusques à quatre vingt-dix ans. On y recueille aussi vne drogue semblable à la myrrhe, & il y vient aussi des saphirs noirs, & comme jaunes.

La Georosie, est pour la plus grande partie deserte, & pleine de sable, & a grande faute d'eau, combien qu'elle ait des pluyes en Esté, & est sujette aux ardeurs du Soleil: à raison dequoy elle est infertile, toutesfois elle produit le nard & la myrrhe.

La Caramanie deserte est aussi infertile, & exposée aux grandes chaleurs, & quant à la haute, les endroits maritimes sont deserts & dénuez d'arbres, excepté qu'on y void des palmiers de la branche Vrsine & des bruyeres: mais le milieu du pays est assez bon, & porte beaucoup de fruicts, mesme de bon vin.

MOEVRS ANCIENNES.

xxix. LEs Roys Persans faisoient bastir leur Palais sur des montagnes où ils tenoient leurs thresors, & argent des tailles & tributs leuez sur le peuple, & ce en tesmoignage de leur espargne, & bon mesnage. Or ils exigeoient les gabelles, & les tributs, & les peages diuersement, prenant argent du trafic qui se faisoit sur mer, mais de ce qui passoit en terre ferme, ils se contentoient des choses dont chaque pays aboudoit, comme laines, drogues, medicamens, & choses semblables, iusques à y comprẽdre le bestail. Quelque grandeur que le Roy eut entre les Perses, il n'eut osé faire mourir vn homme s'il n'auoit commis qu'vn simple crime, & nul Persan ne pouuoit vser d'aucune rudesse contre ses domestiques. Chacun espousoit plusieurs femmes, afin d'auoir lignée, & encor il luy estoit permis d'auoir grand nombre de concubines. Aussi les Roys proposoient prix & recõpense à ceux qui en vn an engendroient grande multitude d'enfans, lesquels estant nez n'estoient representez à leurs peres qu'ils n'eussent atteint l'aage de cinq ans: car la loy du pays vouloit qu'ils fussent nourris durant ce temps delicatement en la compagnie des femmes. La raison de cecy estoit, afin que si durant ce temps quelque enfant venoit à deceder, le pere ne l'ayant pas vû, n'en receut si grande fascherie.

Ils celebroiẽt leurs nopces sur le Printemps, enuiron l'Equinoxe. La premiere nuict l'espoux ne mangeoit en tout son souper qu'vne pomme, ou quelque peu de moüelle de chameau, & apres cela s'alloit coucher le lõgde son épouse.

xxx. La ieunesse de Perse dés le cinquiéme an de son âge, iusques au 24. aprenoit à se tenir à cheual, à voltiger, à tirer le d'ard, & la fléche, & sur tout à parler veritablement. Aussi les ieunes gens auoient pour maistres & gouuerneurs les plus sages & vertueux, sobres, & continens qu'on pouuoit choisir, qui leur enseignoient & racontoient des histoires & fables honnestes, les loüanges des Dieux, & des chansons qui cõtenoient les faits des vaillans & illustres personnages, & ce quelquesfois en chantant, & d'autrefois en leur recitant cõme vne leçon. Les enfans s'assẽbloient pour ouyr cela au son d'vne clochette au lieu ordonné pour cét effet, & là l'on demandoit comte aux enfans de ce qu'ils auoient oüy dire. Ils se rendoient fort adoits à la course, choisissant quelque

enfant de grande maiſon pour leur Capitaine, & falloit que le Camp où ils couroient contint au moins trente ſtades, dont la chacune eſt de 125. pas. Afin de s'endurcir cõtre le froid & le chaud, ils s'exerçoient à paſſer à nage les torrens & les riuieres impetueuſes, trauaillant touſiours ſans ceſſer, & eſtoiẽt ſoigneus de tenir leurs habits biẽ nets, & leurs armes sãs roüilleure. Leurs fruicts plus delicieux eſtoient des raiſins du Terebinthe, qui eſt l'arbre qui porte la poix raiſine, & les glands, & les poires ſauuages & aigrettes, & leur viande ordinaire apres auoir couru, ſué, & trauaillé en leur long exercice, eſtoit du pain tres dur, d'aſſez mauuais gouſt, du creſſon alenois auec vn grain de ſel, de la chair boüillie & roſtie, & de l'eau claire pour tout breuuage.

Lors qu'ils alloient à la chaſſe ils ſuiuoient leur proye à cheual auec des dards & jauelots acerez, & forces fleſches, & vſoient auſſi du jet de la pierre auec des frondes. Leur ordinaire exercice auant Midy, eſtoit de planter & enter les arbres, d'arracher les racines, de s'occuper aux jardinages, & à cultiuer les terres, ou à forger, tremper, & accouſtrer leurs armes, & d'autres s'amuſoient à tiſtre du lin, ou à faire des filets pour la chaſſe & la peſche. Les enfans eſtoient parez richement, & nourris ſi delicatement durant leur enfance, qu'il n'eſtoit permis de les mener à la chaſſe.

Ils auoient vne certaine pierre nommée Pyrope, de grand prix entr'eux, qu'ils n'ûſſent point rien laiſſé toucher à vn corps mort, tant ils l'eſtimoient, & le feu meſme n'eſtoit point porté aux funerailles, afin qu'il ne ſemblât qu'ils tinſſent peu de compte de celuy qu'ils auoient en ſi grande reuerence. Dés l'aage de 20. iuſques à 50. ans, ils ſuiuoient les armes, ne ſçachant que c'eſtoit de plaider, ny du trafic de marchandiſe. Ils vſoient de petits boucliers faits en forme de lozange, & outre le carquois & l'arc, ils portoient l'eſpee & la dague allant à la guerre, & vn bonnet fait en pointe, & auoient deuant le corſelet fait d'eſcaille bien forte. Les Princes portoient des haut de chauſſes, & leur hoqueton à manches venant iuſques aux genoux, & doublé de blanc & par le dehors peint ou teint diuerſement. En eſté ils alloient veſtus de pourpre, & en Hyuer diuerſement & ſelon leur fantaſie. Le peuple portoit double habit, qui leur alloit iuſqu'à my-cuiſſe, & en teſte vne grande entortilleure de linge, preſque sẽblable à leurs Turbans du iourd'huy. Leurs licts, & vaſes à boire eſtoient enrichis d'or. Ils conſultoient de leurs affaires à jeun; mais ils n'en prenoient, ny donnoient reſolution qu'apres auoir bien beu, eſtimant les affaires mieux traittées quand l'eſtomac & le cerueau eſtoient vn peu eſchauffez de vin, que lors que le jeuſne les rendoit languiſſans & ſans force.

Ceux qui s'entreconnoiſſoient & eſtoient eſgaux en fortune, âge & grãdeur, xxxi.
ſe carreſſoient en ſe rencõtrant, & ſe baiſoient en la bouche. Ils baiſoient ceux qui eſtoient vn peu moindres qu'eux à la joüe: mais ceux qui eſtoient de baſſe condition paſſant deuãt les grands leur faiſoient vne grande reuerence. Ils enterroient les corps des Treſpaſſez oingts de cire, excepté ceux de leurs Mages, qu'ils laiſſoiẽt ſans ſepulture, pour eſtre deuorez des chiens. Ils auoiẽt vne ſale & vilaine couſtume de toute ancienneté que les fils ſe meſloient auec leurs propres meres. Ils eſtimoient vn grand forfait de cracher deuant leurs Roys, diſoient que les Grecs eſtoient deteſtables, en ce qu'ils aſſuroiẽt que les Dieux eſtoient ſortis des hõmes. Ils tenoient pour choſe vilaine d'eſtre endetté, mais ſur tout de dire menſonge. Ils permettoient auſſi aux peres qui tomboient en neceſſité de ſe ſoulager & ſecourir en proſtituant & abandonnant leurs filles

Ils estimoient que le Ciel estoit Iupiter,& adoroient le Soleil,qu'ils appelloient Mithra,selon quelques-vns. Sur toute autre Deïté ils adoroiét encor la Lune,Venus,le feu,la terre,l'eau & le vent, sans vser toutefois de statuë, ny d'Autel quelconque,voire & sans auoir aucun Temple,sacrifiant en lieu haut, & sur quelque colline,afin que chacun le vit,& que la chose fut plus proche des Cieux. Ils offroient la beste du sacrifice à l'Autel toute couronnée, mais chargée de maledictions, & apres l'auoir mise en pieces (le Prestre faisant cét office) chacun en portoit sa part en sa maison,sans que les Dieux en eussent aucune reserue,d'autant que leur opinion estoit que les Dieux ne demandoient que l'ame de la chose sacrifiée: toutesfois quelques-vns d'entr'eux auoiét coustume de bruslet les entrailles,suiuant la façon des Grecs,& des autres nations en leurs sacrifices.

Lors qu'ils sacrifioient au feu c'estoit du bois sec en ostant l'escorce, & jettant par dessus la graisse plus voisine des os,& puis y espandant de l'huyle. Ils ne souffloient iamais le feu auec la bouche, ains auec vn esuentail;& si quelqu'vn estoit si hardy que d'y souffler,ou jetter dedans quelque chose morte ou sale, on le faisoit mourir sans remission.

Il n'y auoit aucun entr'eux qui se lauât dans les riuieres,& nul n'y pissoit,ny jettoit aucune beste morte,voire mesme il estoit deffendu d'y cracher,& finalment ils honoroient l'eau en cette sorte. Lors qu'ils arriuoient prés de quelque lac,riuiere,ou fontaine,ils faisoient vne fosse, dans laquelle ils couppoiét la gorge à l'Hostie,& beste du sacrifice, prenant sur tout garde que le sang ne coulât point jusqu'à l'eau prochaine, à cause qu'il eut pollu & soüillé toute leur ceremonie, & la chair de la beste ruée estoit mise par les Prestres sur du myrthe,& du laurier,& bruslée auec des buches fort menuës & deliées,& non sans vser de certaines imprecations & maudissons, durant lesquelles ils messloient à leur sacrifice du laict,du miel & de l'huyle. Ces maudissons n'estoiét adressées à l'eau ny au feu,mais plustôt à la terre, & ils les continuoient assez long temps, tenant cependant vn faisseau de verges fort menuës de myrthe. Celuy qui dessobeyssoit au Roy, apres qu'on luy auoit coupé la teste & les bras estoit ietté aux champs, & priué de sepulture.

Quant aux Parthes,qui ont esté tenus pour extrémement vaillans,auant que la richesse les rendit superbes,ils alloient vestus assez grossierement,& auoiét vn habit particulier à leur nation: mais si tôt qu'ils furent deuenus puissans, leurs habillemés furent riches & pleins d'or & de pierrerie,ou blancs en perfection, enquoy ils imitent les superfluitez des Medois.

XXXII. Quant au fait des armes ils auoient leurs soldats & gend'armes non choisis d'entre les hommes francs & libres de condition, mais pris entre leurs esclaues:ce qui estoit cause qu'il n'estoit permis à aucun du peuple d'affranchir vn serf,si bien que le nombre en croissoit de iour à autre,& leurs forces en deuenoient plus grãdes. Ils les tenoient aussi cherement, & les nourrissoient auec pareil soucy que leurs enfans propres,les dressãs à bien tirer de l'arc, & à manier vn cheual,afin de s'en seruir en guerre,& delà venoit que le Roy marchãt en guerre auoit touiours vne puissante Caualerie preste à tous éuenemés. Aussi lors qu'ils s'attaquerent à Marc Antoine,entre cinquante mille hommes de cheual qu'il y auoit, il ne s'en trouua que huict cens qui fussent de libre condition, tous les autres estans esclaues.

Ils ne sçauoient combattre bras à bras, & venir aux mains en bataille ran-

gée, & moins encor aller à l'aſſaut de quelque ville & la forcer. Leur combat eſtoit à courſe de cheual, ou en fuyant & quelquesfois diſſimulãt leur fuyte, afin de ſe ruer ſur l'ennemy s'il ſe mettoit en deſordre, & n'vſoient point de trompettes, ainſi que fait noſtre caualerie, mais de tambours, comme nos gens de pied.

Ce peuple faiſoit jadis ſi peu d'eſtat de l'or & de l'argent, qu'il ne s'en ſeruoit que pour l'ornement de leurs armes. Quant à la vie priuée, ils eſtoient fort ſujets à leurs plaiſirs: c'eſt pourquoy la pluralité des femmes y eſtoit receuë, mais ils eſtoiẽt ſi jaloux de leur reputation que la ſeule mort purgeoit la faute des adulteres. Et afin de ne tomber en tels inconueniens, les marys ne ſouffroient iamais que leurs femmes ſe trouuaſſent, ie ne diray pas aux feſtins des hommes, mais en leur preſence. Quelques-vns ont laiſſé par eſcrit que les Parthes qui ne pouuoient auoir lignee, proſtituoient leurs femmes à ceux qu'ils tenoiẽt pour leurs bons amis, afinqu'ils en euſſent des enfans par leur moyen.

Ils ne viuoient que de beſtes qu'ils prenoient à la chaſſe, & trafiquoient, & parlementoient enſemble à cheual. La differẽce des eſtats & conditions entre les Parthes fut jadis remarquable en cecy, que les nobles & francs, marchans par pays alloient à cheual, & les ſerfs alloient à pied comme eſtafiers.

Les morts n'y eſtoient gueres honorez: vû que leurs corps eſtoient laiſſez ſur terre pour la paſture des chiens & des oyſeaux, & lors qu'ils auoient mangé toute la chair, ils enterroient leurs os aſſez ſoigneuſement.

Ils eſtoient aſſez deuotieux & adonnez au ſeruice de leurs Dieux, mais ſuperbes, ſeditieux, fins, trompeurs & opiniaſtres, comme ceux qui tenoient que la cruauté, & violence eſtoit choſe vertueuſe aux hommes, & la douceur & courtoiſie aux femmes. Cela faiſoit qu'ils n'eſtoient iamais en repos, ains falloit ou qu'ils s'entrefiſſent la guerre, ou qu'il attaquaſſent leurs voiſins.

Ils eſtoient fort ſecrets en leurs affaires & de peu de paroles, & s'ils obeyſſoient à leurs Roys & Magiſtrats, c'eſtoit pluſtot pour crainte du chaſtiment, que pour inclinatiõ qu'ils euſſent à telle choſe. Ils ont eſté loüez d'vne grande ſobrieté en leur manger: mais on a tenu qu'ils faiſoiẽt peu d'eſtat de leurs promeſſes, ſinon en tant que la neceſſité le ſembloit requerir.

Les Medois ont touſiours eſté tenus pour mols & effeminez: mais ils eſtoient fort adroits à cheual & à tirer de l'arc, & portoiẽt vn ſingulier honneur à leurs Princes. Ils portoient vne tyare & bonnet rond en forme de turban, & leurs robbes auec des manches. Les Roys de ce peuple auoient le priuilege d'auoir pluſieurs femmes, mais enfin chacun vſurpa pareille licence, ſauf que la difference eſtoit telle que le Roy en tenoit autant qu'il vouloit, au lieu que les autres n'en pouuoient eſpouſer & tenir que ſept. Les femmes meſmes tenoient à grande honte ſi quelqu'vne ſe contentoit d'vn mary, & penſoit que cela cauſât ſterilité, ſi pour le moins chacune n'en auoit plus de quatre pour ſon paſſe-temps.

Ce peuple faiſoit alliance à l'imitation des Grecs, & d'autresfois en ſe bleſſant au bas & aux joinctures de l'eſpaule, d'où ſortoit grande abondance de ſang, pour témoignage & aſſurance de la foy iurée. Et d'autant que du coſté que ce pays eſt plus proche du Nord, il eſt ſterile, ils faiſoiẽt ſeicher des amãdes, dont ils faiſoient de la farine, & du pain pour leur nourriture, y adiouſtant des pommes qu'ils paiſtriſſoient en faiſant des maſſes pour leur vſage. Leur boiſſon eſtoit faite de certaines racines, & ils ne mãgeoient que chair de

sauuagine, ne tenant conte des animaux qui leur estoient domestiques.

XXXIV. Les Assyriens vsoient jadis de deux robbes, dont l'vne estoit longue, leur allant iusques aux talons, & l'autre courte par dessus : toutes deux estoient de lin, & par dessus encor ils portoient vne robbe fort blanche, ayant des souliers semblables à ceux des Thebains. Ils nourrissoient leurs cheueux portant de hauts bonnets pointus à la façon des mitres & Caselbas des anciens Persans, & ne sortoient iamais dehors sans estre masquez & parfumez. Chacun d'eux auoit vn anneau qui luy seruoit de cachet, & portoit vn Sceptre en main, sur lequel estoit proprement tiré quelque fleur, ou quelque sorte de fruict ou chose semblable: car c'estoit vne chose messeãte entr'eux de sortir de leurs maisons & de paroistre en public sans auoir le Sceptre, & quelque figure qui l'ornât.

XXXV. Quant aux loix dont ce peuple vsoit, elles portoient que les filles vierges qui estoient d'âge d'estre mariées, fussent menées tous les ans au marché, & mises en vente à cry public à quiconque les voudroit prendre en mariage, & l'on mettoit en auant premierement les plus belles, afin qu'on y mît l'enchere. Mais celles qui n'estoient pas si recommandables par leur beauté, qu'elles pûssent conuier les hommes à y mettre leur argent pour les auoir, ou bien celles qui se trouuoient si laides, qu'elles n'ûssent trouué qui les eut voulu receuoir chez eux, quoy qu'elles ne leur eussent rien cousté, estoient mariées de l'argent auec lequel les belles auoient esté achettées. Herodote tient que les anciens Venitiens qui se tenoient en la coste d'Illyrie, vsoient de pareille façon de faire.

XXXVI. Il estoit ordonné pareillement que si tôt que quelqu'vn seroit malade, il demanderoit conseil à celuy qui auroit esté atteint de semblable mal, & tascheroit de suiure l'ordre que l'autre auoit tenu afin de guerir: & cecy se pratiquoit au commencement, lors qu'ils n'auoient encore nulle connoissance de Medecins. Quelques autres escriuent qu'ils portoiẽt leurs malades en la place publique, & que la loy commandoit que tous ceux qui auoient autrefois essayé semblable incommodité, vinssent vers le patient pour luy dire par quels moyens ils auoient recouuré la santé.

XXXVII. Les corps de leurs trespassez estoient oincts de miel, & leurs obseques & funerailles se faisoient de mesme entr'eux qu'entre les Egyptiens. L'homme Assyrien estant couché auec sa femme n'osoit la toucher, ny elle luy, sans se lauer auparauant d'eau fraische.

L'ancienne coustume de quelques Dames d'Assyrie estoit de se mesler charnellemẽt auec quelque estranger en l'honneur de la Déesse Venus. Et lors que elles vouloient le faire, elles alloient au temple de cette Déesse en grande trouppe, couronnées & fort richement parées pour se presenter & rendre plus agreables aux hommes. Chacun des estrangers qui vouloit ioüyr d'elles, regardoit celle qui luy plaisoit le plus, puis mettoit sur ses genoux telle sõme d'argent que luy sembloit, & elle estoit tenuë de le suiure vn peu loin du temple, où ils entroient en parfaite connoissance ensemble, & le prix de cette impudicité estoit employé pour le seruice du temple. Il y auoit entre les Assyriens des maisons & des familles qui ne viuoiẽt que de poisson, qu'ils faisoient secher au Soleil, & puis estant sec, ils le piloient dans vn mortier, & de cette farine conseruée ils faisoient des gasteaux bien paistris, dont ils se seruoient au lieu de pain.

Il y auoit en Assyrie des Mages, surnommez Chaldéens, qui estoient en pa-

teille reputation que les Preſtres & Deuins en Egypte, ayans la charge des choſes ſacrées, & des Temples & Sacrifices, s'adonnans toute leur vie à l'eſtude & contemplation de la Philoſophie, & s'exerçãs en la ſcience des Aſtres pour ſçauoir par le cours d'iceux les éuenemens d'icy bas, taſchant de profiter à tous & de les deliurer de danger & d'incommodité, & donnant preſque raiſon aſſurée de toutes choſes.

Ces ſages Chaldeens n'alloient pas hors de leur pays pour apprendre ces ſciences, ainſi que les Grecs; ains vn chacun les apprenoit de ſes parens, les tenant d'eux comme par ſucceſſion, & les enfans eſtoiẽt inſtruicts aux maiſons, afin que par ce ſoin ordinaire ils pûſſent mieux profiter. Leur ſciẽce n'eſtoit point fondée ſur des doutes & opinions, ainſi que celle des Grecs, ains ils perſiſtoient conſtamment aux choſes qu'ils auoient vne fois appriſes, au lieu que les autres auoient diuerſes opinions touchãt les principes & cauſes de chaſque choſe. Les Chaldeens tenoient pour choſe veritable & aſſurée que le monde n'auoit pas eſté creé, & ſouſtenoient qu'il eſtoit ſans commencement & qu'il n'auroit iamais fin, que la diſpoſition de l'vniuers eſtoit conduitte par la prouidence diuine, que les corps celeſtes ne ſe mouuoient pas d'eux-meſmes, ny par hazard & par accidẽt; mais qu'il y auoit quelque vertu diuine qui les mouuoit, & cauſoit leur influence. Ils attribuoient vne grande force aux planettes, & meſme à celuy que les Aſtrologues apellent Saturne, eſtimãt le Soleil le plus plaiſant & agreable aſtre de tous, & luy donnant vne force ſinguliere plus qu'aux autres. Toutesfois en leurs deuinations ils s'arreſtoient plus ſur les aſpects de Mars, de Venus, de Mercure, & de Iupiter, à cauſe que ceux-là (comme ayans vn cours qui leur eſt propre) donnoient connoiſſance de l'aduenir, comme s'ils euſſent eſté meſſagers, & interpretes de la volonté des Dieux. Ces Chaldeens prediſoient auſſi ce qui deuoit arriuer par le ſouffler des vents, la force des pluyes, ardeurs de l'Eſté par l'aparition des Cometes & defaut du Soleil & de la Lune; & par tremblement de terre, & choſes ſemblables. Ils imaginoient outre ce d'autres eſtoilles ſujettes aux premieres, & diſoiẽt que les vnes alloiẽt errant, & auoiẽt leur courſe par noſtre hemiſphere, & les autres alloiẽt viſiter le reſte du rõd au deſſous de nous. Ils ſe feignirent douze Dieux principaux, à chacun deſquels ils dõnerent place au Zodiaque, & aſſignerẽt sõ mois à chacun. Ils contoient hors du Zodiaque 24. eſtoilles, dõt il y en auoit douze qui regardoient le Septentrion, & douze autres le Midy. Ils croyoient que celles qui apparoiſſent eſtoiẽt pour le ſeruice des viuans, & que les autres eſtoiẽt pour le ſeruice des treſpaſſez, & leur eſclairoient ſous terre. Ils faiſoiẽt vn calcul ſi ridicule des années, qu'ils comtoient 43000. ans depuis leur plus ancienne memoire iuſqu'à la venuë d'Alexandre en Babylone: toutesfois quelques vns les excuſent, diſant que c'eſtoient des années lunaires.

XL. Les habitans de Carmenie vſoient jadis d'aſnes en la gueree, pource qu'ils auoient faute de cheuaux, & ſacrifioient vne aſne à Mars. Nul ne prenoit femme entr'eux qu'il n'ût couppé la teſte de quelque ennemy, qui eſtoit portée au Roy, qui la faiſoit mettre en ſon Palais, & couper menu la langue, laquelle il meſloit auec du pain, en gouſtoit, & la bailloit à manger à celuy qui l'auoit apportée, & à ſes familiers. Celuy qui en auoit plus apporté eſtoit en meilleur eſtime que les autres.

XLI Quãt à ceux de la Margiane Strabõ eſcrit que de ſon tẽps lors que quelqu'vn eſtoit paruenu à l'âge de 70. ans, on le mettoit à mort pour vne bien legere

faute,& ſes proches parens venoient apres manger ſon cõrps. Quant aux vieilles femmes ils les ſuffoquoient,puis leur donnoient ſepulture. Arriuant qui mourut enuiron la 70. anuée n'eſtoit point mangé, mais enterré.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Perſans ſont auiourd'huy à parler generalement les plus doux,& plus gracieux hommes qu'on puiſſe voir au reſte du monde, & c'eſt choſe fort aſſutée qu'ils ſont plus liberaux qu'aucuns autres qu'on connoiſſe. Leurs mœurs ne ſont pas barbares comme celle des Turcs,des Indiens, & des Scythes leurs voiſins;ains ils ſont gentils au poſſibles,s'adonnent à tenir en leur pays vne fort belle police,& outre ce ne meſpriſent pas les lettres.Il y a beaucoup parmy eux qui ſont conſommez, & fort ſçauans en Medecine, & en Aſtrologie,& d'autres qui affectionnent la Poëſie,& y reüſſiſſent en telle ſorte,qu'on trouue leur inuentions & leurs façons de parler du tout,ie ne diray pas gentilles,mais admirables. Vn Poëme Perſan paruenu à Rome entre les mains d'vn Cardinal François extrémement entendu en toutes choſes,qui ſe le fit expliquer, en rend ſuffiſant teſmoignage.

Ils s'adonnent pareillement au commerce,& aux arts mechaniques,& font vne grande quantité de draps de ſoye. Les freres,ſœurs, & autres parens gardent vne grande amitié entr'eux,& l'on y fait grãd eſtat de la nobleſſe,en quoy ils ſont contraires aux Turcs qui la meſpriſent,& n'eſtiment que ceux qui ſe rendent recommandables par leurs actions.Il y a auſſi parmy eux beaucoup d'hommes illuſtres,& qui ſont venus d'vne ancienne tige,& ſont riches de longue-main:& finalement ils doiuent eſtre de beaucoup preferez aux Turcs,tant pour le regard de la nobleſſe,que de la felicité, & de la gentilleſſe de l'eſprit. D'auantage ils ſont courtois au poſſible à l'endroit des eſtrãgers,& leur font vn gracieux accueil,& les traittent ſelõ le pays,le mieux qu'ils peuuent:mais ils ſont grandement ſujets à la jalouſie. A raiſon dequoy les fẽmes n'ont pas permiſſion de ſe monſtrer aux eſtrangers,combien qu'en toute autre choſe ils leur donnent tout le contentement qu'elles deſirent,& qu'ils les adorent par maniere de dire au contraire des Turcs qui tiennent leurs femmes comme des eſclaues.Les femmes y ſont merueilleuſement belles,& y vont ſi bien parées pour donner encor quelque plus grand eſclat à cette beauté, qu'on ne peut rien voir de plus agreable.

Les Perſans ſe laiſſent volontiers emporter à leur paſſions autant que gens qui ſoient au monde, & ſe plongent dãs toutes ſortes de plaiſirs, cheriſſant le jeu d'amour ſur toute choſe.Ils vont magnifiquement veſtus, ſont ordinairement parfumez,& portent meſme des pierreries.Ils ont ce mal-heur,qu'encor qu'ils eſpouſent pluſieurs femmes, ils ayment toutesfois les ieunes enfans,& ſeruent à la pourſuitte des maſles auſſi ardamment,on peut eſtre plus que des femmes.Enquoy ils imitent les Turcs,& d'abondant ils ont des lieux deteſtables deſtinez à ces voluptez, où l'on garde des ieunes enfans pour cét effect.

Leur lãgage eſt gentil & fort agreable,eſt pratiqué par vne bonne partie des Cours des Princes du Leuant. Ils auoient autresfois des caracteres particuliers,qu'õ ne trouue plus preſque auiourd'huy parmy les anciens monumẽs. Mais depuis le temps qu'ils ont receu la ſecte du mal-heureux Mahomet,ils ont auſſi vſé de la langue Arabique.

On les nomme Ayames,ou Azamies, à cauſe de l'Aſſyrie,qui porte le nom d'Azamie, comme quelques-vns eſtiment.Ils ont auſſi le nom de Perſans, à

raiſon de la Prouince de Perſe, qui eſt la principale du Royaume, & celuy de Cheſelbas, à cauſe du bonnet rouge qu'ils portent, & encor ils s'appellent Sophiens pource qu'ils ſont ſous la domination du Sophi.

RICHESSES.

xliii. ON fait vne ſi grande quantité de draps de ſoye en Perſe que les habitans du Royaume en ont non ſeulemẽt à ſuffiſãce pour eux, mais en vendent encor beaucoup aux nations qui ſont meſme aſſez eſloignées de la Perſe, vû qu'on ne porte par tous les pays du Leuant, & meſme iuſqu'en Syrie. Il ſe fait pareillement en Perſe grande vente & grand trafic de perles, & de pierreries. Ce qui rend le pays de Perſe riche, c'eſt la commodité de la mer, par le moyen de laquelle on y aborde de beaucoup d'endroits pour aller querir ce qu'õ deſire. Mais pour particulariſer quelque choſe on trouue en la Prouince de Perſe des eſmeraudes que les marchands acheptent à bon prix, pource qu'elles ne ſont pas trop claires. C'eſt auſſi cette Prouince qui fait part de ſes ſoyes à beaucoup d'autres, meſme que fait l'Hircanie, ou le pays de Diargument.

La Bactriane produit auſſi des metaux, & quelques pierres precieuſes, cõme des eſmeraudes, hyacinthes, & chryſolites, dont ſes habitans tirent vn profit remarquable. En la Prouince d'Arie on recueille ie ne ſçay quelle drogue ſemblable à la myrrhe, que les Perſans vendent aſſez bien aux eſtrangers: de meſme que leurs ſaphirs noirs & jaunes. La ville de Chirmain en Carmanie eſt renommée à cauſe de la grande quantité de draps d'or & d'argent que les habitans y font & debitent.

xliv. Venons maintenant aux reuenus que le Roy peut auoir, apres auoir vû en quoy conſiſtent les richeſſes de ſon peuple. Veritablement on n'a pû ſçauoir iuſqu'à preſent à quelle ſomme montent les reuenus de ce Prince, vû que ceux meſmes qui y ont eſté expreſſément pour s'enquerir des moyens de ce Monarque n'en parlẽt pas tout de meſme ſorte. Car les vns luy donnent trois milions d'or de rente, & les autres cinq millions. Toutesfois il y a deux choſes qui peuuent faire cõprendre aiſément que ce Prince ne peut eſtre que fort riche: L'vne eſt que Tammas Sophi de Perſe, qui regnoit n'a guere, ordonna qu'on ne leueroit plus la gabelle de ce qui entroit dãs ſes Eſtats, & en ſortoit & cette gabelle montoit à quatre vingt dix mille Tomas, c'eſt à dire (pource qu'vn Tomã vaut vingt eſcus) à vn million huit cens mille eſcus: ce qu'il n'auroit fait ſans doute s'il n'eut eu de grands reuenus d'ailleurs, qu'ils fuſſent cõuié à ſoulager en cette ſorte les eſtrãgers, & ſes ſujets qui ſe meſloient du trafic. L'autre choſe eſt, que tous les Eſtats de Perſe sõt diuiſez par les Perſans en ſept Prouinces, ou pour mieux dire generalitez, dont celle d'Iſpaan rend ſept cens mille eſcus, & celle de Siras autant, qui ne ſont pas toutesfois les plus riches, vû que celles de Coraſſan, & Diargument les ſurpaſſent de beaucoup, dont l'vne abonde en metaux, & en turquoiſes, & l'autre en ſoyes.

Mais ſi quelqu'vn demãde d'où il tire ſon reuenu, puis qu'il s'eſt dépoüillé de la gabelle que luy pouuoit apporter l'entrée & ſortie des marchãdiſes: ie luy reſpondray qu'il le tire des terres de ſa dominatiõ, de la dixme des fruicts, & du profit des mines & des boutiques, vû que celuy qui veut dreſſer vne boutique ou vn magazin de quoy que ce ſoit eſt obligé de payer certaine ſõme au Roy toutes les années. Il reçoit auſſi beaucoup de preſens des particu-

liers, & des dons des cõmunautez, & les confiscations & choses semblables, luy apportent des sommes assez notables, outre les tributs des Princes sujets à la couronne, comme celuy de Lar, & quelques autres.

FORCES.

xlv. LEs forces de ce Royaume consistent plus en la valeur qu'au nombre des hommes. Il y a trois sortes de soldats, l'vne est de ceux que le Roy entretient continuellement pres de luy, l'autre est des Timariotes, vû qu'il a vn grand nombre de gens de cheual, qui en leur solde ont des terres qui leur sont assignées pour leur entretien à la façon des Turcs. La troisiéme sorte est d'estrangers qu'on tire pour de l'argent, ou de Gurgistan, ou de Tartarie Mais parlant des deux premieres sortes qui sont proprement du Royaume, & qui appartiennent au Roy, les vns & les autres de ses soldats ne combattent qu'à cheual, d'autãt que lors que les armes sont entre les mains des nobles, il n'y a volontiers guerre d'infanterie: & de là vient aussi que les Persans sont entieremẽt priuez de forces maritimes. De sorte qu'encor qu'ils ayent d'vn costé de la mer de Bachu, & de l'autre Golphe Persique, toutesfois ils ne se sont iamais seruis d'armées de mer ny d'vn costé n'y d'autre. Et mesme bien que la mer de Bachu ait huict cens mille de longueur, & six cens de large, toutesfois on ny voyage point dessus, & põ ne void en tous ces lieux de par de là autres vaisseaux que ceux des Portugais, qui costoyant le riuage du Colphe Persique se maintiennent maistres, par le moyen des flottes qu'ils tiennent ordinairement en l'Isle d'Ormus.

Et combien que le pays abonde en metaux, & en trempes excellentes, principalement la Prouince de Corassan, toutesfois ils n'ont guere d'vsage de l'artillerie, & encore moins de pratique de fortifier, de battre, d'assieger, degarder, & de defendre vne place, pource que toutes ces choses sont propres de l'infanterie, au lieu qu'il appartient à la caualerie de combattre en campagne, où les Perses sont certainement capables de faire plusieurs grands effects.

Outre ce la milice Persane a vn autre defaut important, qui est le manquement d'vnion, & cette diuision procede de deux causes, l'vne est la grandeur des Princes, qui est ordinairement accompagnée d'orgueil, & d'opiniastrise: l'autre est la difficulté de la conduitte, & des voyages: & ce defaut vient du manquemẽt des eaux & des riuieres nauigables. Car les riuieres de Perse sont telles qu'on ne va point dessus, ou si l'on y va c'est si peu, que ce n'est pas chose qui puisse grandement seruir. Toutes ces riuieres courent, ou au Golphe Persique, ou à la mer Caspie, laissant les pays du milieu sans eau, à raison dequoy elles seruent peu pour voir les forces des Persans, & les mettre ensemble, vû que le milieu du Royaume demeure sec, & n'y a aucune riuiere qui soit commune presque à tout l'Estat comme pourroit estre la riuiere de Loire à la France, le Po à la Lombardie, la Vistule à la Pologne, la Schelde à la Flandre. Il y a outre ce force deserts, & montagnes qui trauersent & diuisent le pays: à raison dequoy ce Royaume est fort semblable à l'Espagne, où il n'y a point de riuieres de grand trafic, si ce n'est aux extremitez, où il y a fort montagnes, & beaucoup de contrées comme desertes à cause de leur secheresse. Toutesfois la nature voulant aider au commerce, & à la commodité

la vie humaine, a pourvû la Perſe au lieux qui manquent de riuieres nauigables de chameaux qui ſont du tout propres à porter la charge, vû qu'ils ſupportent beaucoup plus pesante qu'vn cheual, & durẽt plus longuement à la peine, car le chameau portera vne charge de mille liures, & continuera ſon voyage l'eſpace de quarante iours & dauãtage, & pource qu'il doit aller par ces lieux ſecs, tels que la Lybie, l'Arabie & la Perſe, où l'eau & la paſture manquent, il ne boit ordinairement que de cinq en cinq iours vne fois, & en vn beſoin il demeurera ſept, voire dix iours entiers ſans boire: & pour le regard du manger, apres qu'on l'a deſchargé, il luy ſuffit de manger vn peu d'herbe, ou de branches d'arbres, tellement qu'il n'y a point d'animal qui dure dauãtage à la peine, ou qui ſoit de moindre deſpẽce. A raiſon dequoy il eſt fort propre pour les pays ſecs de l'Aſie & de l'Afrique, où les hommes ont grande faute d'eau & de viures: de ſorte que les chameaux n'en ayans pas grand beſoin pour eux, en peuuent porter grande quantité pour leurs maiſtres. Il y en a de trois ſortes, les vns ſont petits, & ne ſeruent que pour porter les hommes: les mediocres ont deux boſſes, & ſont encore bons pour porter des charges, les plus grands & plus gros ſont ceux qui portent juſques à mille liures.

Pour le regard du nombre de gens de cheual que le Roy de Perſe peut mettre en campagne, on l'a vû aux guerres qui ſe ſont paſſées entre Iſmaël, & Selim premier de ce nom Empereur des Turcs: & encor entre le meſme Iſmaël, & Soliman, & entre Codabande & Amurat troiſieſme, vû qu'aucun de ces Roys n'a iamais mis enſemble contre les Turcs plus de trente mille cheuaux: mais armez en telle ſorte qu'ils n'ont iamais craint la rencontre d'vne beaucoup plus grande armée. Ceux qui ſont plus aiſez, & plus riches s'arment ainſi que nos hommes d'armes, les autres qui ſont les deux tiers, ſe contentent de ſalades, de mailles & d'eſcus, & ſe ſeruent tantôt de l'arc, tantôt de la lance.

Le Sophi confine du Leuant auec les Mogores, du Septentrion auec les Tartares du Zacatay, du Ponant il a le pays du Turc qui le borne par vn long eſpace, & le Midy a le Royaume d'Ormus, autrefois tributaire des Sophis, & pour le preſent du Roy d'Eſpagne.

Il n'a guere affaire auec les Mogores, pource que de meſme que la France & l'Eſpagne ne ſe peuuent offencer l'vne l'autre, à cauſe que les paſſages ſont eſtroits, & que l'aſſiette des frontieres eſt aſpre & faſcheuſe: ſi bien qu'elle rẽd difficile la conduite des viures & l'entretien des armées: ainſi entre les confins des Indes & de Cambaye occupez par les Mogores, & par les Perſans, il y a des montagnes & des deſerts, qui ne permettent pas que ces Princes puiſſent attaquer l'vn l'autre, au moins auec de grandes armées, principalement à cauſe que la caualerie en laquelle conſiſtent les plus grãdes forces des vns & des autres, ne ſe peut manier aiſément en des lieux eſtroits, & en des paſſages ſi mal aiſez. Toutesfois ils combattent aux frontieres de Gacul, & de Sableſtan, dont quelques Princes Mogores ſe ſont rendus maiſtres. xlvi.

Le Sophi ne confine pas immediatement auec le grand Cam, d'autant qu'il y a entr'eux d'eux premierement quelques Princes, puis vn grand deſert, & il ſemble que la riuiere d'Oxe, ou d'Abian ait eſté de tout temps deſtinée pour ſeruir de borne à ſon Empire. Cette riuiere naiſſant au pays de Sableſtan, ſous la montagne de Dalanguer, apres vn fort long cours, durant lequel elle croit

grandement, à cauſe d'vn grand nombre de riuieres qu'elle reçoit, ſe deſgorge dans la mer de Bachu, & vient à ſe ſeparer du coſté du Nord le Sophi du Zagatay. Or le Sophi n'a iamais eu la hardieſſe de paſſer cette riuiere, & Saba Roy de Zagatay l'ayant paſſée fut deffait par Iſmaël en vne grande bataille. Cyrus Roy de Perſe fit faire ſur cette riuiere vn Pont ſur lequel il paſſa auec vne grãde armée, voulant aller contre Tomyris Royne des Scythes, qui le mirent en pieces auec tous ſes gens.

Le Sophi confine auec le grand Turc par toute la longueur Occidentale de ſõ Empire: c'eſt à ſçauoir depuis la mer de Bachu juſques au Golphe de Saure, qui eſt l'eſpace preſque de quinze degrez, & veritablement il n'a point d'ennemy plus dangereux, ny qui luy doiue donner plus de crainte: vû qu'autant de fois que le Turc eſt entré dãs ſon pays, il a touſiours fait quelque perte, excepté depuis quelques années que le Sophi a chauſſé les eſperons au Turc, & en a rapporté des victoires ſignalées.

Toutesfois on peut dire que ce qui cauſoit tant de pertes au Sophi, c'eſtoit ſa façon de mener la guerre, d'autãt que s'aſſurant ſur le nombre & la valeur de ſa caualerie, & ſur ſon artillerie & ſes munitiõs de guerre, il ne faiſoit nul eſtat de fortereſſes, ains ruinoient celles qu'ils prenoient, faiſoient peu d'eſtat de celles qu'ils auoient retenuës, iugeant que celuy qui employe ſes forces à la conſeruation des places, ne peut eſtre gueres fort en campagne. Mais depuis eſtãs contraints par la neceſſité ils ſe ſont fortifiez de tous coſtez, ont dreſſé de bonnes places aux lieux de paſſage, & en ceux qui eſtoient propres pour cet effet, & ont baſty des Citadelles aux villes d'importance, les pourueyant de canons, de ſoldats, & de tout ce qui leur eſtoit neceſſaire.

Quant aux Portugais d'Ormus il n'a rien à demeſler auec eux, pource qu'il n'a point de forces maritimes ſans leſquelles on ne ſçauroit recouurer ce Royaume, & d'ailleurs les Portugais n'ont moyen de faire des conqueſtes auant en terre. Et meſme le Sophi Tammas eſtant vne fois pouſſé à l'entrepriſe du Royaume d'Ormus, demanda quelles choſes naiſſoient en cette Iſle, ſi c'eſtoient des grains, des raiſins, des fruicts ou quelqu'autre choſe, & ayant appris que le terroir de ce pays eſtoit ſterile, & que tout y manquoit, mais que le trafic de la marchandiſe qui rendoit ce Royaume riche, luy pourroit apporter de grandes commoditez, il s'en mocqua, diſant qu'il auoit donné à ſon peuple quatre vingts & dix mille Tomans de pareille nature, qui venoient dans ſes coffres toutes les années.

GOVVERNEMENT.

XLII. IL faut aduoüer que les Perſans ſont gouuernez plus politiquement que tous les autres Mahometans dont on peut auoir connoiſſance, & que la puiſſante Royale eſt veritablement mieux reglée parmy eux, qu'elle n'eſt en aucun Royaume de leur ſecte. Car on ſçait aſſez que preſque tous les autres Roys exterminent la nobleſſe, & ſe ſeruent des eſclaues, & meſmes font mourir leurs freres, ou bien les aueuglent. Mais la nobleſſe eſt grandement eſtimée parmy les Perſans. Les Roys traictent gracieuſement leurs freres, & ont ordinairement ſous eux des Princes, qui ſont riches & puiſſans, ce qui n'eſt pas parmy les Turcs, qui ne peuuent nullement ſouffrir la Nobleſſe en aucun lieu, & ne permettent qu'aucun demeure Prince, ou Seigneur d

quelques pays, au cõtraire ſi tôt qu'ils ſont les plus forts ils deffont le mode des maiſtres naturels, & mettent en leur lieu des gens venus de peu, qui n'en deuiennent pas Seigneurs : mais gouuerneurs ſeulement, qui peuuent eſtre changez à toute heure. En fin c'eſt choſe aſſuree, que ce Royaume eſt tellement policé, & ſi bien cõduit, que ſon gouuernemẽt ne cede point à celuy des principautez de noſtre Europe, à ce que diſent ceux qui y ont eſté, & qui ont conſideré les façons deviure de ce peuple: Mais le mal-heur a touſiours eſté tel, qu'aucun n'a pris la peine de ſpecifier la façon de ce gouuernement, de ſorte que ce defaut cauſera que nous n'en pourrons diſcourir qu'en general, ſans en particulariſer aucune choſe.

RELIGION.

APres la mort de Mahomet autheur de la mal-heureuſe ſecte, qui a pour le iourd'huy ſi grand cours par le monde, Ally, Abubequer, Omar, & Odman ſes parens eſcriuirent chacun pour ſoy, d'autãt qu'il n'y eut aucun d'eux, qui ne ſe pretendît ſon vray ſucceſſeur. Et ce debat fut la ſource de quatre ſectes principales : Alli fut autheur de celle qu'on nõme Imemie, qui fut ſuiuie des Perſans, des Indiens, de pluſieurs Arabes, & des Gelbins d'Afrique. Quant aux autres ſectes, i'en ay remis le diſcours au recit de la Religiõ des Turcs, où i'ay reſolu d'en parler amplement, & tout au long. Les Perſans ont plus du raiſonnable, & du naturel que les autres, & ſe ſont mis en reputation, quand à leur ſecte, preſque de noſtre aage, comme nous auons ja dit, par la valeur d'Iſmaël Sophi, qui ſe diſant eſtre de la race d'Alli mit ſa ſecte en credit, denonça la guerre à ſes voiſins qui ne la voulurent accepter. Il portoit le turbãt rouge auec douze pointes, en memoire des douze fils d'Ocen, fils d'Alli, & voulut que tous ceux qui le ſuiuroiẽt le portaſſent demeſme. Beaucoup de gẽs ſe rangerent à ſa ſuitte & ſecte, & principalemẽt tous ceux qui habitent entre l'Euphrate & l'Abian, & la mer Caſpie, & le Golphe Perſique : De ſorte que depuis tous ces peuples ſe ſont arreſtez à cette opinion. XVIII.

Il y a auſſi en l'Empire de Sophy quelques Iuifs, dont les predeceſſeurs demeurerent en Aſſyrie, lors qu'Eſdras, & Nehemie ramenerẽt le reſte en la terre ſainte, & ceux-cy qui s'arreſterẽt en ce pays-là eſleurent, comme dit Origene, vn chef de la maiſon de Dauid, & le nommerent chef des bannis, puis ils baſtirent vne ville ſur le bord de l'Euphrate, & la nommerent Neardée, qui veut dire fleuue de ſcience.

Il y a pareillement en Coraſan Prouince de Perſe des Melchites, qui retiennent toutes les erreurs jadis condamnées par les Grecs au Cõcile de Florence, & ceux cy obeyſſent au Patriarche d'Antioche.

Il s'y trouue auſſi des Neſtoriens introduits en Perſe, ſuiuant Paul Diacre, par la malice de Coſroé Roy de Perſe, qui voulant faire deſpit à l'Empereur Heraclie, par qui il auoit eſté deffait & mal mené, ſaccagea toutes les Egliſes des Chreſtiens qui eſtoient en ſes Eſtats, en ayant chaſſé les Catholiques, mit en leur place des Neſtoriens, qui ſe sõt meſlez parmy les Aſſyriens, les Meſopotamiens, les Medois & les Parthes.

Il y a auſſi beaucoup de Chreſtiens Armeniens qui ſont paſſez en Perſe de crainte des armes Turqueſqus, & ceux-cy ont deux Patriarches, dont l'vn qui eſt reconnû en la haute Armenie demeure au monaſtere d'Ecmeazin prés de

la ville d'Eroan en Perſe, l'autre qui eſt obey en la baſſe Armenie ſe tient en la ville de Sis en Caramanie. Mais nous remettons à parler de leur creance au diſcours des Religions, qui ſe trouuent dans les pays du grand Turc. Voila tout ce qu'on peut dire des Religions des Perſans, qui ſont tellement ennemis des Turcs, qu'encor qu'ils reconnoiſſent tous deux Mahomet pour premier autheur de leurs ſectes, toutesfois ils ne hayſſent pas moins ces barbares, que nous faiſons, & l'on eſtime que ſi les Princes Chreſtiens euſſent fait plus d'eſtat de l'Ambaſſade, que le Sophi manda en Europe ces années paſſées, qu'ils ne firent, il y eut eu quelque eſperance de reduire peu à peu ce Prince à la foy Chreſtienne.

DISCOVRS
DES ROYS DE PERSE
SELON QVE LES AVTHEVRS Grecs & Latins en ont escrit.

SOMMAIRE.

1. Chronique abregée des Roys de Perse selon la sainte Bible, Philon & autres Autheurs. 2. Autre Chronique abregée selon Herodote, Xenophon, Iustin & autres beaucoup plus ample que la precedẽte. 3. Cyrus ruyne la Monarchie des Medes, & establit celle des Perses. 4. Histoire de Daniel ietté dãs la fosse aux Lyons, & pourquoy les Iuifs ont permission de bastir leur temple, Cyrus conqueste la Lydie, prend Cresus Roy d'icelle, fait la guerre aux Scythes, desquels il fut vaincu, sa mort. 5. Son Eloge, fut le premier appellé le Roy des Roys, apporta aux Perses l'vsage de la robbe longue, & de la Thare selon quelques-vns. 6. Cambyses conqueste l'Egypte, fait tuer son frere Smerdis, ses sacrileges & sa cruauté, finalement sa mort. 7. Smerdis vn des Mages se fait reconnoistre pour Roy, & comment il fut descouuert. 8. Comment Darius Histaspe vint à la Couronne de Perse, ses reglemens & ses conquestes, restablit la souueraine sacrificature entre les Iuifs, la grande armée qu'il preparoit pour fondre sur la Grece, si la mort ne l'eut preuenu. 9. Xerxes declaré successeur de son pere, à cause qu'il estoit né, son pere estant Roy, & les autres auparauãt, il chastie rigoureusement les Egyptiens qui s'estoyẽt reuoltez, sa puissãte armée tant par mer que par terre, pour ruiuer la Grece, ses deffaites & sa mort. 10. Pretentions d'Artraban sa meschanceté descouuerte, & son chastimẽt. 11. Artaxerces prend la vengeance de la mort de son pere Xerxes, enuoye vne armée de 30000. hommes contre les Egyptiens, renuoye Esdras en Ierusalem, & luy fit de grãdes courtoisies; les Egyptiens secoüent le joug de la domination des Perses, Cyrus fils de Darius fait prisonnier & pourquoy, en quel tẽps mourut Darius le Bastard. 12. Cyrus se sauue de la prison, les perfections de ce Prince & sa mort, Artaxerxes Mnemon ayme la paix, & tasche de mettre les Grecs d'accord entre eux. 13. Les Iuifs ne se pouuãt accorder, Darius, Ochus, enuoye contre eux Bagose qui leur impose tribut, Origine des Iuifs Abramis, reuolte d'Artabaze & sa mort cause que le pays d'Egypte, Pheniſe & Chypre retourne sous la domination des Perses. Darius & ses enfans empoisonnez par Bagoas. 14 Darius despoüillé de son Empire par Alexandre le grand, & en quel tẽps. 15. Quand & cõment le Royaume de Perse retourna en son ancienne splendeur. Origine d'Artaxare & sa grandeur, perd vne bataille contre l'Empereur Alexandre Mamée, estoit fort versé en la sciẽce des Mages. 16. Sapore cõqueste vne partie de la Mesopotamie, & plusieurs villes sur les Romains, perd vne bataille contre l'Empereur Gordiã, en gagne vne autre contre Valerian où il print cét Empereur prisonnier, Odenal Roy des Parmireniens deffait Sapore en vne grande bataille qui luy empescha le cours de ses cõqueſtes. 17. Vardane fait paix auec l'Empereur Probus, Carus reconquiſt sur les Perses la Mesopotamie. 18. Narses homme de grandes entrepriſes, vaincu par Maximian en vne grãde & notable bataille, qui ruyna les affaires des Perses 19. Misdalé couronné dés le

ventre de ſa mere, Sapere grand ennemy des Chreſtiens obtint huict fois la victoire contre l'Empereur Conſtãs: mais il fut vaincu en Armenie par Arſace, deffait l'armée de Iulià l'Apoſtat, & fait la paix auec l'Empereur Iouian. 20. Diſputes pour la ſucceſſiõ de la courõne de Perſe entre les enfans de Sapore, cruauté d'Artaxerxes. 21. Iſnigertes tuteur du ieune Empereur Theodoſe, & les bõs offices qu'il fit à ſon pupille. Il perſecuta du commencement les Chreſtiens: mais en fin ils s'appaiſa à la perſuaſion d'Antioque, le Gouuerneur du ieune Empereur Chreſtien ſon fils qui eſtoit demoniaque, guery par les prieres du bon Eueſque Mathunte. 21. Veranẽ perſecute les Chreſtiens, vaincu par Theodoſe le ieune, qui arreſte la perſecution, paix entre l'Empereur & luy. 22. Guerre entre Peroſe & les Enthalites, Peroſe rend hõmage, & iure fidelité au Roy des Enthalites, ſa perfidie qui luy couſte la vie. 23. Valent ſe rend tributaire des Enthalites, Canade en ſecoüe le ioug, cruauté de ce Prince, & ſon eſtrange ordonnance pour rendre les femmes communes. 24. Les regens du Royaume de Perſe deuoient eſtre du ſang Royal, conſeil de Guſan: ſcadé ſur ce qu'on feroit de Canade, deliurãce de ce Prince par le moyẽ de ſa fẽme, & de Seoſé. ſe retire deuers l'Empereur Anaſtaſe ſecouru par le Roy des Enthalites, rentre en poſſeſſiõ de ſon Royaume, diſpoſe d'iceluy deuãt ſa mort, pourquoy il s'adonic contre les Chreſtiẽs. 25. Coſroé addõné aux lettres honore les gens de ſçauoir, ſa guerre à l'Empereur Iuſtinian, auec lequel il fut contraint de faire la paix, appellée la paix ſans fin, qu'il rompit incõtinent, deffait pluſieurs fois par Beliſaire, meurt de regret, & pourquoy. 26. Guerre de Hormiſda cõtre les Romains, grãde & notable deffaite d'Hormiſda par l'Empereur Tybere: autre deffaite notable d'iceluy par Philipique Capitaine Romain. perd Niſibin, & vne partie de la Meſopotamie, & la ville d'Aſememe, rẽdles Turcs ſes tributaires, depoſé de ſõ Royaume, cruauté execrable de Coſroé enuers ſa fẽme & les enfans de ſon pere qu'il fait mourir à coups de baſton. 27. Conſpiratiõ cõtre Coſroé qui ſe ſauue pour auoir inuoqué le Dieu Chreſtiẽ remis en ſon Royaume hiſtoire remarquable des Turcs, marquez d'vne Croix ſur le front, prend les Chreſtiens pour garde de ſon corps. Narſé ſe reuolte contre l'Empereur Phocas ſecouru par Coſroé. 28. Toute la Meſopotamie & pays Syriẽ cõquis par Coſroé, la Paleſtine, Armenie, Capadoce Galatie, & Paphlagonie, les villes d'Edeſſe & Capeſſe, Ceſſarée de Capadoce, & la ville de Damas, auec la ſainte Cité de Ieruſalẽ, emporta la ſainte Croix en Perſe, deffait finalemẽt par l'Empereur Eracleus ſon fils, le fait mourir en priſon au pain & à l'eau Siroé delivre tous les Chreſtiens captifs qui eſtoient en Perſe. 29. Des Roys de Perſe, Mahomerãs chaſſez par les Tartares, Tamerlan ſe fait Seigneur de la pluſpart de l'Orient, Vſun Chaſſan deſcẽdu de Tamerlã. 30. Vſun Chaſſan eſpouſe la fille de l'Empereur, Trebizõde donne ſa fille à Secaidar, ſainteté de vie de la femme d'Vſun Chaſſan, les guerres de ce Prince contre l'Emp. Turc Mahomet, deffait par eux & ſon fils Zogneloccis, reuolte de Vguely Mehemet cõtre ſon pere, qui ſe retourne vers les Turcs, ruſe d'Vſun Chaſſã pour ſe deffaire de ſon fils. 31. Hiſtoire tragique de la mort de Iacub Patiſcha de ſa fẽme & de ſon fils, Secaidar prend les armes contre ſon Prince. 32. Deffaite & mort de Secaidar, nourriture d'Iſmaël Sophy, ſa premiere entrepriſe, mauuais ordre de Alumut Roy de Perſe, bataille contre luy & le Sophy, qui obtint la victoire, prẽd Tauris & ſa grãde cruauté meſmes enuers ſa propre mere. 33. Iſmaël prend le Turban rouge d'où eſt venu le nom de Kalcebas, victoire d'Iſmaël contre Murat Can, conqueſte le Diarbet, ſes ruſes pour ſe deffaire des principaux ſeigneurs du pays, conqueſte la meilleure partie de la Sydulie, tuë le Roy de ſa propre main, autre deffaite de Murat Can, les Tartares fõt guerre au Sophy, prẽd Sumachia & la Cité de Darbãc, amour des ſoldats enuers Iſmaël, quelle deuiſe il fait mettre en ſa monnoye, Solim Empereur des Turcs fait la guerre à Iſmaël, qui fut la cauſe de linimitié de ces deux Princes, bataille de Zalderane perdu

pa

par le Sophi, Tauris ranagée par Selin. 34. Reuolte de Vlams Perſe cõtre Tamas, conqueſte de Soliman ſur les Perſes, qui ſe rend Maiſtre de l'Aſſirie & Meſopotamie, prend Bagadet & ranage deux fois Tauris : ſon Armée deffaite par Deliment Capitaine de Perſe. 35. Roſe d'Iſmaël cauſe de luy faire perdre le Royaume & la vie. Conqueſtes d'Amurat Empereur des Turcs ſur Mahomet dit l'Aueugle. Deffaite des Turcs par Abas Roy de Perſe, qui enuoye des Ambaſſadeurs à l'Empereur Rodol.

Chroniques des Roys de Perſe, ſelon la Sainte Bible, Philon, & autres Autheurs.

ENCORE que parlant des autres nations on a iuſques icy tenu cét ordre de deſcrire non ſeulement la ſituation des Prouinces, mœurs, & Religions des peuples, leurs forces, leurs richeſſes & choſes plus rares qui ſe retrouuent entr'elles : mais auſſi de traitter ſommairement des Prince qui leur ont commandé, de leurs guerres & conqueſtes, accroiſſement, changement, ou decadence : il ſemble qu'on feroit tort à la nation des Perſes ayant autrefois tenu la Monarchie de l'Vniuers, & commandant encor à preſent à de ſi fieres & puiſſantes nations, on paſſoit ſous ſilence leurs plus ſignalées actions & les noms des Princes qui luy ont commandé, comment encor leur ſeigneurie a eſté ſouuent changée de famille en autre, au moins ſelon que en vn tel eſloignement dans vne ſi profonde antiquité & la diuerſité des opinions que les plus anciens & modernes autheurs ont tenuës ſur ce ſujet, pourront permettre.

Or entre les Modernes il ſe troune vn Eſpagnol nommé Teixiere, lequel ayant leu vne Hiſtoire Perſienne eſcrite par vn nommé Turik Mirkon, Perſe de nation, en a fait vn ſommaire, par lequel il ſemble auoir eſclarcy & deduy en bon ordre la ſucceſſion de ces grands Princes, depuis l'origine de cette Monarchie, iuſqu'à preſent : Mais d'ailleurs c'eſt auec vne telle diſſemblance de tout ce qu'en ont eſcrit les Autheurs qui l'õt precedé, qu'il eſt tres-difficile de les accorder, & neantmoins on ne fera peut-eſtre point vn mauuais iugement de croire qu'il a le plus approché de la verité, & que s'il contredit en quelque choſe tant à ce qui en eſt eſcrit en la ſainte Bible, qu'ailleurs, c'eſt plus à cauſe du changement des noms que chacune nation a voulu conuertir en ſa langue, que des perſonnes, ou des actions qui ſe ſont paſſées durant le temps au moins contenu aux liures ſaints : Car pour les autres elles y ſont ſouuent bien differentes. Toutesfois pour contenter l'eſprit de ceux qui adiouſtent plus de foy à la Chronologie & Genealogie de ces Princes, deſcrite par l'antiquité : On a penſé qu'il eſtoit plus à propos d'en faire premierement la deſcription le plus ſuccinctement qu'il ſera poſſible, ſelon ce qui en a eſté tenu iuſques icy, puis y adiouſter les relations de Teixiere, afin qu'on puiſſe plus nettemẽt iuger quelle Foy doit eſtre adiouſtée aux vns ou aux autres, me reſeruãt neantmoins d'y adiouſter ſelon les occurences, non pour contredire l'Autheur de Teixiere : mais pour quelques actiõs notables qui pourroiẽt auoir eſté obmiſes, ſignamment contre les Turcs. Et d'autant que Philon & Metaſthenes Autheurs anciens, ſont de differente opinion auec les Grecs, & neantmoins s'accordent à ce qui s'en troune en la ſainte Bible : Il ſera bien à propos de rapporter icy ce qu'ils en diſẽt, à ſçauoir que Cyrus ayant conquis le Royaume des Medes ſur Aſtiages, laiſſa le Royaume des Medes à ſon oncle Darius, auec l'aide duquel

il prit Babylone & transporta la Monarchie Assyrienne aux Perses. Deux ans apres ledit Darius retourna en Medée & Cyrus regna seul en Babylone & depuis ayans entrepris de faire guerre contre les Scythes, il laissa son fils Cambises Roy en son absence, selon la coustume des Perses, qui estoit de donner Roy au pays le plus proche du sang de celuy qui estoit Roy, quand ce Roy marchoit pour faire guerre à quelque nation estrangere, qui pourroit estre la cause pourquoy ces autheurs ne mettent point Cambises en l'ordre successif des Monarques & qu'il n'est aussi parlé de deux freres Mages qui vsurperent frauduleusement l'Empire, comme il sera dit en son lieu & ne durerent que peu de mois. Darius fils d'Hystaspes ayant esté esleu Roy. Xerxes *fils de* Darius luy succeda, mais ils ne le mettent point non plus au nombre des Monarques, d'autant que s'en allant incõtinent faire la guerre aux Grecs, il laissa le Royaume à Darius Longuemain son fils : mais les historiens Grecs n'ont pas laissé de conter Xerxes & Cambises en ordre successif entre lesdits Monarques; ce qui est cause qu'ils nombrent plus d'années en ladite Monarchie, à sçauoir 226. & ceux-cy 191. en cette sorte.

Cyrus auec Darius son oncle regna 2. ans
Cyrus seul regna 22. ans.
Darius fils d'Hystaspes esleu Roy, surnommé Artaxerxes Assuerus, regna vingt ans.
Darius Artaxerxes Longuemain 37. Darius Notus 19. ans.
Artaxerxe Mnemon 55. ans. Darius Ochus 26. ans.
Arsenes 4. ans.
Darius dernier Monarque, deffait par Alexandre le Grand, qui transporte la Monarchie aux Grecs 6. ans.

Autre Chronique abregée selon les autres Autheurs Grecs & Latins.

II. POur desduire maintenant ce qu'en disent Herodote, Xenophon, Iustin, Agathie, Procope & plusieurs autres autheurs qui ont parlé de cette nation les vns cõme en passans, les autres de propos de liberté: il sera à propos d'oüyr parler Iosephe sur leur origine. Sem, dit-il, fils de Noé eut 5. fils lesquels possederent l'Asie depuis l'Euphrate iusqu'à l'Ocean Indien : car Elyme laissa de son sang les Elycaïtes, desquels les Perses sont descendus. Mais quant à l'appellation Persienne, elle n'est pas de si longue main: car ils furent depuis dits Paueliens d'vn Roy portãt ce nom, puis Cepheniens & Arteens & à la fin Persans de Perseus fils de Iupiter & d'Andromede, selon que dit Herodote: mais quelle sur la succession de ce Perseus, il ne s'en trouue rien par escrit, & non sans cause: car incõtinent le pays Persan fut soûmis à la Monarchie Assyrienne, sous laquelle il demeura iusqu'àce que Sardanapale fut chassé de son siege, & occis par Arbacé premier Prince Medois & Belochphul Roy de Babylone: la Monarchie des Medes comprenant les Persans, Bactriens, Parthes & Hircamẽs, à laquelle le dernier qui y cõmanda fut Astiagé, lequel perdit sa Seigneurie à la sollicitatiõ de Harpage marry cõtre le Roy de ce qu'il luy auoit occis son fils, & fait manger la chair cuitte d'iceluy. Car cét Harpage cherchant les moyens de se vanger, manda à Cyrus petit fils d'Astiage qui estoit lors en Perse auec son pere, viuant en homme priué que s'il vouloit venger son iniure
III. & la sienne (son ayeul l'ayãt voulu faire mourir) qu'il auoit moyẽ de luy dõner telle entrée au Royaume des Medes, qu'il se feroit aisément Monarque, & delivreroit les Perses de seruitude. Ce qu'ayant entendu Cyrus, il fit tant en-

uers les ſiens qu'ils ſe reuolterent, ſecoüerent le ioug des medes, leur refuſent tribut & obeyſſance. Aſtiagé aduerty des ces nouuelles, manda à Cyrus qu'il eut à luy venir rẽdre cõpte de ſa rebellion, à qui le Prince reſpõdit qu'il iroit plutôt vers Aſtiagé qu'il ne voudroit, ce qui fit mettre le Roy en armes & ne ſe ſouciant plus du tort qu'il auoit fait à Harpagus, il luy donna la charge de toute l'armée à ſon grand mal-heur : car venant au combat tous les grands qui auoient intelligẽce auec Harpagus, ſe mirent du coſté de Cyrus, & les autres qui n'en ſçauoient rien, s'enfuoient ſe voyans abandonnez de leuss cõpagnõs, & de là s'enſuiuit la déroute de l'armée d'Aſtiagé, lequel fut cõtraint de s'enfuir, non ſans menacer Cyrus de le faire mourir. Et s'eſtant apres adreſſé à ſes Mages & Deuins pour ſçauoir l'euenement de ſes affaires, tous luy conſeillerent de neplus ſuiure ſon nevea, ains de luy laiſſer joüyr du bon-heur que les deſtinées luy auoiẽt mis en main mais luy croyant que ceux qui luy donnoiẽt ce conſeil, fuſſent partiſans de ſon ennemi, il les fit tout pẽdre, puis aſſemblant derechef tout ce qu'il auoit de forces, il vint luy meſme à la bataille comme il auoit eſté à l'autre, mais non à ſi bõ marché, car ſes troupes deffaites il fut fait priſonnier de Cyrus, qui le deſpoüilla de ſa Monarchie, ſans toutesfois le faire mourir, ains voulut qu'il commandât ſur les Hircaniẽs: car l'Empire d'Aſtiagé s'eſtẽdoit juſques là, & du coſté d'Occidẽt, il venoit (oſté les Aſſyriens, Syriẽs & Iuifs) juſqu'au fleuue Halys & à la Capadocie, le reſte eſtãt au Roy de Lydie.

Regne de Cyrus, & Ciaxaré, ou Darius.

Cyrus ayant ainſi vaincu ſon ayeul, commença de regner auec ſon oncle Ciaxaré, autrement Darius, fils d'Aſtiages, ſelon quelques-vns, & qui auroit plutôt eſté ſon frere, car Zonare la fait fort vieil, & neantmoins Aſtiages quãd il fut deffait par Cyrus qui eſtoit cette meſme annee, eſtoit luy meſme à la bataille qu'il perdit. Ce fut ce Ciaxaré qui fit ietter le Prophete Daniel dãs la foſſe aux lyons : car cõme il y eut vne grãde jalouſie entre ces 2. Princes à cauſe du grand honneur que chacun rendoit à Cyrus pour ſa vaillance : les courtiſans de Darius prenans vn ſujet la deſſus pour ſe venger de Daniel, luy perſuaderent de faire vn Edit, par lequel durãt 30. iours nul de ſon Royaume ne preſentât aucune requeſte à Prince, Seigneur, ny Roy quelconque, non pas meſme à aucun Dieu, qu'à luy ſeul: car par ce moyen, diſoiẽt-ils, on retrãcheroit le chemin à ſes ſujets d'auoir touſiours recours à Cyrus, ainſi qu'ils auoiẽt en toutes leurs affaires, luy preſentans leurs requeſtes cõme à leur ſouuerain Roy, qui toutesfois n'auroit aucun ſoupçon ny meſcontentemẽt ſur cét Edit vû, dit Zonare, qu'on n'en exceptoit pas meſme les hauts dieux. Or ces 2. Princes n'ayant regné que 2. ans enſemble, Cyrus commença de regner ſeul par la mort de Ciaxaré lequel auoit auparauant rauagé l'Aſſyrie, & deffait en champ de bataille le Monarque Aſſyrien: mais cettuy-cy s'eſtant alliéde pluſieurs grãds Princes tel que ceux des Arabes, Syriens & Lydiens, ceux-cy faiſoient apres des maux infinis aux Medes, qui fut cauſe de faire reſoudre Cyrus d'abattre cette gloire Babylonienne, comme de fait apres pluſieurs routes & deffaites qu'il leur fit ſouffrir, il vint mettre le ſiege deuant la ſuperbe & ancienne ville de Babylone, & la prit d'aſſaut: apres laquelle cõqueſte il print en grace les Iuifs, leur donna licence d'aller rabaſtir le Temple, de ſeruir Dieu ſelon leur loy, & le premier pour luy & ſon Royaume. Si qu'ils cõmencerent lors à baſtir le Temple, & clorre la Cité de Ieruſalem : ce qui aduint l'an du monde 3427. en l'Olympiade 60. regnant à Rome Seruius Tullius. 17

Regne de Cyrus ſeul premier Monarque des Perſes.

Les Medecins ainſi ſubiuguez,& les Aſſyriens accablez,Cyrus pour ſe vẽger de Lydien,lors le plus puiſſant Prince de l'Aſie,paſſa le mont de Taur ou Cortheſtan,& l'Aman ou montagne noire, & enuoyãt ſon grand amy Harpagnus en la petite Aſie pour la dompter,il fut quant à luy contre Creſus,le vainquit en bataille,le prit priſonier,& peu s'en falut qu'il ne le fit bruſler ſans le ſouuenir du bon aduis que Solon auoit autresfois dõné à ce Roy Lydie,à ſçauoir que l'homme ne ſe deuoit dire heureux juſqu'à ſa mort,cõme l'hiſtoire en eſt aſſez triuiale. En la ruine du royaume Lydien fut enueloppée toute,l'Aſie,depuis l'Helleſpõt juſqu'au Chorteſtã,laquelle branſloit ſous Creſus,bien que les Grecs Ioniẽs d'Aſie veſcuſſent en liberté,alliez ſeulement du Lydien,leſquels toutesfois furent cõtrains de faire ioug ſous le Perſan,& le reconnoiſtre pour ſouuerain:de ſorte que Cyrus cõmandoit alors depuis la mer Egée,& le Propontide,juſqu'aux Indes & terres Orientales : mais comme l'ambition eſt inſatiable,non content de cette grandeur, ſe reſolut de s'aſſujettir les Scythes qui auoient fait de grãds rauages en l'Aſie,ſi qu'auec ſon armée il tira vers ce coſté Scythique,qui eſt outre le fleuue Araxe,& par delà les Bactriens & Hircaniens, en la region des Maſſagetes & Iſſedons,qui eſtoient ceux que l'on appelle Tartares,& la region de Samureund. Or Cyrus n'ayant encor rencõtré aucun Prince aſſez puiſſant pour luy faire teſte,& ſçachãt qu'il n'y auoit pour lors qu'vne femme qui commandât à ces Scytes & Maſſagetes, qu'on appelloit Tomiris,l'enuoya demander en mariage,non qu'il ſe ſouciât d'elle, mais pour auoir moyen d'empieter ſon royaume. Mais elle entendant les deſſeins du Perſan, luy deffendit l'entrée en ſes terres, & arma ce qu'elle pût de forces, pour faire teſte à Cyrus,faisãt vn ſié fils vnique General de ſõ armée, lequel n'eſtãt encor pratiqué aux ruſes de la guerre,fut ſurpris en vn ſtratageme de Cyrus,car cettuy-cy feignant de s'enfuyr,laiſſa ſon camp rẽply de vins & de viãdes, où entrans ces pauure Maſſagetes nõ accouſtumez à telle delicateſſes banqueterent, & bûrent de telle ſorte,qu'ils s'endormirent en cette yureſſe: mais ſe fut leur dernier ſommeil : car Cyrus qui eſtoit aux eſcoutes ſuruint là deſſus qui en tailla vne partie en pieces,& prit le reſte priſonnier. Entre les captifs fut Spagarpiſé fils de Tomiris & chef de l'armée. La Royne aduertie du deſaſtre de ſon fils,dépeſcha vn heraut vers Cyrus pour le r'auoir,l'admonneſtant de ſortir de ſa terre,ou qu'elle le ſaouleroit de guerre plus qu'il ne voudroit. Cependant Spagarpiſé ſupplia Cyrus de le faire deſlier, ce qu'il fit par courtoiſie,& alors ce Prince ſe voyãt à delivre,& ayant encor l'eſpée au coſté, deteſtãt ſon malheur de ſe voir ainſi captif,s'occit deuãt le Roy de ſa propre main. Tomiris ayant reſponce de refus de Cyrus, vint le cõbatre auec le reſte de ſes forces, & bien que les Perſans & Medois fiſſent merueille de bien combattre,ſi eſt-ce qu'ils furent à la fin vaincus,& la pluſpart taillez en pieces:& entre les morts fut auſſi le grãd Cyrus, pour s'eſtre par trop fir en ſon bon-heur,& n'auoit prins exemple ſur le deſſaſtre des Roys plus puiſſans que luy,leſquels il auoit ruinez,& priuez de leurs Seigneuries. Tomiris ſçachant cette mort,en fit auſſi tôt chercher le corps,lequel l'ayant trouué, elle luy fit trencher la teſte qu'elle mît dedans vn vaſe plein de ſang, en luy diſant par mocquerie,Raſſaſie toy du ſang en ta mort,duquel tu fus ſi inſatiable en ta vie,telle fut la fin du grãd Cyrus,les Perſes emporterent le corps qu'ils porterent à Paſagarde, où ſon tombeau fut dreſſé. Cette Paſagarde eſtoit an-

ciennement le siege des Roys de Perse: aussi Alexandre le Grand y fut-il apres qu'il eut bruslé Persepolis: c'estoit là aussi ou les Prestres sacroient les Roys.

Quant à Cyrus, c'estoit vn fort courtois, liberal, vertueux & gentil Prince, aimant ce qu'estoit digne d'estre respecté, assez iuste & équitable, vaillant aux combats & des plus grands entrepreneurs de la terre: sa demeure ordinaire, quand il n'estoit point occupé à la guerre, c'estoit és citez Suze, Ecbatane ou Babylone: ce fut luy ce sêble qui fut le premier appellé le Roy des Roys, car on le trouua en l'inscription de son tombeau au rapport de Strabon, lequel tiltre fut continué à ses successeurs, ainsi le peut on voir chez Esdras, liure 1. chap. 7. & aux Epistres meslangées d'Hypocrates, en celle qu'Artaxerxes escriuit à Poëtus: ce fut aussi Cyrus qui apporta l'vsage de la robbe longue aux Roys de Perse, qui estoit vn vestement, selon Procope, & d'or & de pourpre, diuersifié de plusieurs figures d'animaux terrestres & d'oiseaux: les Grecs appellent ce vestement *candys* outre ce ils auoient la tunique qu'ils appelloient *peditis* quelquesfois vn manteau de pourpre: on dit toutesfois que ce manteau estoit plutôt vne sorte de robbe ayant les manches pendantes iusques sur la main. On ne peut pas asseurer si ce fut luy ou Artaxerxes qui commença à porter la tyare, mais tant y a qu'elle se portoit dés ces plus anciens temps. Cyrus laissa enfin pour successeur son fils aisné qu'il auoit eu de sa femme Cassandane, fille de Pharnaspé (qu'il aimoit de telle sorte, qu'il porta non seulement le dueil à sa mort, mais il voulut encore que ses sujets fissent le semblable) apres auoir regné 29. ans, ce qui aduint l'an du monde enuiron 3435.

CAMBISES. II. *Monarque des Perses.*

Cambises plus cruel que vaillant & autant insolent, superbe & ennemy de vertu, que son pere auoit esté doux & affable & doüé de belles parties dignes d'vn grãd Roy, sans pieté encore & qui mesprisoit toute religion, aussi empescha-il aux Iuifs de bastir leur têple en Ierusalem & deffendit qu'on leur fournit rien pour ce faire, comme on faisoit auparauãt par le commandement de Cyrus. La premiere expedition de ce Roy fut cõtre Amasis Roy d'Egypte, la fille duquel il demanda en mariage, y estãt induit par son Medecin, qui estoit Egyptien & ennemy du Roy Amasis, car il sçauoit bien qu'Amasis recevroit vne grãde affliction de bailler sa fille & la refusãt qu'il estoit impossible qu'il eschapãt de la main des Perses. Amasis qui ne pẽsoit pas à la trahison que celuy-cy luy brüoit & encore moins qu'elle estoit celle qu'il enuoyoit, fut si mal aduisé qu'au lieu d'ẽuoyer sa fille à Cyrus il mit en sa place vne belle Princesse nõmée Niretis fille du Roy Egyptié Apiré, qu'Amasis auoit fait mourir, laquelle estant en Perse, comme le Roy la salluãt l'appella fille d'Amasis: Vous vous trompez dit-elle, Sire, car ie suis fille d'vn plus homme de bien qu'Amasis, à sçauoir du Roy Apiré, qu'Amasis a fait traistreusemẽt mourir & s'est emparé de son royaume. Cecy aida beaucoup à irriter Cambises se voyãt moqué par Amasis: si qu'ayant iuste occasion de venger la mort de son beaupere, & de recouurer l'heritage de sa fẽme, il passa en Egypte par le moyen du Roy d'Arabe, defit Amasis & son fils Phãmenée & estant arriué à Memphis il fit tirer le Roy Amasis de son tõbeau & le fit fouetter tout ainsi que s'il eut eu quelque sentimẽt & non content de cela le fit ietter au feu, bien que ce fut contre la religion de Perse, lesquels adoroiẽt pour lors le feu: puis il se resolut d'aller contre le Roy d'Ethiopie, mais il fut cõtraint de quitter son entrepriſe, & s'en retourner en Egypte où il guina alors les Tẽples d'Apis & tua le bœuf sa

oré que les Egyptiens adoroient, le bleſſât à la cuiſſe: il auoit auſſi enuoyé vne grande troupe de ſoldats pour ruiner le temple d'Amon en Lybie, mais ils furent repouſſez par les pluyes, orages, tempeſtes & foudres, de ſorte qu'ils s'en retournerẽt ſans rien faire. Mais bien que ceux-cy ne fuſſẽt que des faux dieux il en fut toutesfois rigoureuſement chaſtié, car premieremẽt il deuint comme furieux, faiſant mourir ſes plus proches & ſes plus grands amis, entr'autres ſon frere Smerdis pour vn ſonge qu'il auoit fait que Smerdis eſtoit aſſis ſur le trône Royal & que du ciel il touchoit les eſtoilles: cela fut cauſe qu'il enuoya en Perſe Prexaſpé l'vn des Mages & le plus grãd & fidele amy qu'il eut, pour tuer Smerdis, ce que l'autre executa, puis il eſtablit la loy licentieuſe d'eſpouſer ſa propre ſœur, choſe non auparauant pratiquée entre les Perſes: ſurquoy ayãt cõſulté les Iuges, ils luy dirent qu'il ny auoit loy quelcõque qui octroyât telle accointãce, trop bien y auoit il vne autre loy qui diſpẽſoit les Roys de faire ce que bon leur ſembleroit, garãtiſſant ainſi leurs teſtes, s'ils euſſent dit autrement que ſelon les volontez de ce tyran, lequel ayant eſpouſé deux de ſes ſœurs il tua la pl⁹ ieune d'autãt qu'elle auoit pleuré ſon frere Smerdis n'agueres occis. Il eſtoit fort adonné au vin & s'enyvroit preſque tous les iours, encor que le vin luy fut contraire, d'autant qu'il eſtoit ſujet au haut mal, & comme durãt ſon yvrõgnerie il eut demãdé à Prexaſpé qui auoit occis Smerdis, quelle opinion auoiẽt de luy les Perſans: l'autre luy reſpondit qu'ils l'auoient treſbonne, excepté qu'ils trouuoient eſtrãge qu'il ſe troublât par trop boire dequoy Cambiſes coleré, il ſe fit amener le fils de Prexaſpé & décochant ſon arc luy aſſena droit dãs l'eſtomac, diſant que s'il ne luy auoit atteint le cœur qu'õ le pouuoit à bon eſciẽt appeller yvrongne & de fait l'enfant ayant eſté ouuert on trouua la flêche auoir paſſé par le milieu du cœur: le pere le voyãt & eſtãt contraint de loüer celuy qui l'auoit priué de ſucceſſeur & de là en auant il faiſoit maſſacrer les plus braues de ſa ſuitte à la moindre fãtaſie qui luy venoit leſquels apres il demandoit, ne ſe ſouuenant pas de les auoir fait mourir.

Mais Cambiſes fut payé tout à coup de ſes méchancetez, car s'en allant d'Egypte, il oüit nouuelles que les Mages s'eſtoient reuoltez & auoient occupé le Royaume de Perſe. Et principalement Paziſité auquel il ſe fioit le plus, & Smerdis frere de Paziſité: cela luy cauſa beaucoup d'ẽnuy, tãt pour la trahiſon de ce Mage que pour le ſouuenir qu'il auoit d'auoir fait mourir sõ frere à tort mais comme il ſe voulut mettre en chemin pour aller contre les rebelles, ainſi qu'il mõtoit à cheual, ſon eſpée ſe dégainãt luy donna dans la cuiſſe, au meſme endroit qu'il auoit frapé Apis, duquel coup, l'os eſtant offencé, & la gangrene s'y eſtant engẽdrée il mourut prés d'Ecbatane, ſelon l'oracle qui luy en auoit eſté donné, apres auoit eſté Monarque des Perſes 7 ans & 5 mois, ſans laiſſer aucuns enfans qui luy puſſent ſucceder, car les fẽmes ne venoient point à la ſucceſſion en Perſe.

Regne du Mage Smerdis.

VII. Or perſonne ne croyoit que Cãbiſes eut fait tuer ſon frere bien que deuãt ſon trépas il l'ût declaré, car on croyoit qu'il le diſoit afin que les Perſãs le vẽgeaſſent de ce qu'il auoit vſurpé la couronne, joint que Prexaſpé qui l'auoit occis n'auoit garde de le confeſſer. De ſorte que tous les Seigneurs recûrent d'vn cõmun accord Smerdis pour Roy, le croyans eſtre enfant de Cirus. Le Mage ainſi paruenu à l'Empire pour s'y eſtablir & gagner les cœurs d'vn chacun, enuoya par toutes les prouinces vn tabais des tailles & impoſitiõs qu'on ſouloit leuer ſur les peuples, ce qui loy concilia les volontez d'vn chacun: de

sorte qu'il n'y auoit personne qui ne fut à son commandement, les Perses excepteż car Smerdis s'assurant bien s'il se laissoit voir qu'il seroit reconnu, ne se mõstroit en façon du monde en public: si qu'ils cõmencerent à soupçonner que c'estoit le Mage, & pour s'en esclarcir voici comme ils y procederent: Otã fils de Pharnaspé vn des plus grands Seigneurs de Perse, s'adressa à vne sienne fille nommée Phedyue, laquelle auoit esté à Cambises, & lors seruoit encore au Mage de concubine; Otan demande auec qui elle couchoit, mais elle ne luy en peut rendre raison, d'autant qu'elle n'auoit iamais vû Smerdis fils de Cirus: depuis elle luy manda que pas vne des femmes ne parloit à sa compagne, car le Roy les auoit separées l'vn de l'autre, cela fit croire d'auantage au Persan que c'estoit le Mage, & pour s'en esclarcir du tout, il dit à sa fille que comme elle seroit couchée auec luy, qu'elle tatât s'il auoit des oreilles, à cause qu'il sçauoit que le Magne Smerdis auoit eu les siennes couppées par le commãdement de Cirus: la fille ayãt obey & trouué que son mari estoit esborillé en aduertit son pere, lequel descouurit toute cette affaire à Aspolatine & Gobria, principaux entre les Persans, ces trois cy en gagnerent trois autres, à sçauoir Intapherne, Megabise, & Hidarne. Darius estant arriué de son gouuernement de Suse fut encor associé à cette conspiration, disant estre asseuré que Smerdis frere de Cambises estoit mort, Si bien que ces sept Seigneurs conduisirent si heureusement leur entreprise que les Mages furent taillez en pieces, & Prexaspé meurtrier de Smerdis fils de Cirus, se precipita luy mesme du haut du Palais Royal, apres auoir declaré la verite du fait, & irrité tout le monde contre les Mages, qui regnerent environ 8. mois, de sorte que la race de Cyrus ne fut pas de grande durée entre les Perses, & le troisiéme heritier ne ioüit point de ses conquestes.

DARIVS *fils de Histaspé 4. Monarque des Perses.*

Apres donc le mort des Mages il fallut venir à l'election, & d'autant que les sept Seigneurs susnommez estoient égaux en grãdeur, ils resolurent qu'au leuer du Soleil ils sortiroient tous sept aux chãps, & que le cheual qui hanniroit le premier seroit celuy qui donneroit la couronne à son maistre: ce qu'estant aduenu à Darius par la ruse de son escuyer, il fut aussi iugé digne de cõmander sur la Monarchie des Perses. Il estoit fils d'Histaspé vn des plus grands de Perse, & lequel Cirus auoit voulu faire mourir, d'autãt qu'il auoit songé qu'il rauisoit à ses enfans la couronne. Or cõme il auoit la reputation d'vn des plus vaillans du Royaume, tous les Asiriaques luy rendirent volontairemẽt obeissance, excepté les Arabes, lesquels bien qu'ils eussent esté domptez par Cirus & Cambises, si ne les auoit on iamais pû ranger à se rendre tributaires. Ce Darius espousa les deux filles de Cyrus, tãt pour illustrer d'auãtage sa famille, que pour se rendre les Perses plus affectionnez: puis ayant pacifié toutes choses en son Empire en l'an quatriéme de son regne: Il donna puissance aux Iuifs de rebastir le temple & les murs de la cité de Ierusalem, leur fournissãt d'or, argent, materiaux & viures pour ce faire: leur cõmandant de prier Dieu pour sa santé, & pour l'establissement de sa Couronne. C'est ce Prince cy qui est appellé Assuerus en la S. Escriture, & pour raison duquel a esté faite l'histoire d'Ester ou Hadassa, par le moyẽ de laquelle les Iuifs furent sauuez de la cõspiration d'Aman, & aduãcez en honneur en la maison du Prince. Le premier reglemẽt que ce Prince fit par tout sõ Empire ce fut de le departir en 19. gouuernemẽs & prouinces qu'il appella Satrapies, sur lesquelles il imposa des tailles & impostz pour l'entretien de sa maison, & fournir aux frais de la guerre:

VIII.

& ſur chacune Satrapie il mit vn gouuerneur, ce qui fut cauſe que les Perſans tenãs cela pour auarice, & non pour preuoyãce, diſoient que Cyrus auoit eſté le pere du peuple. Cambiſes ſeigneur & tyrã, mais que Darius eſtoit marchãd. Les choſes ainſi miſes en bon ordre, il alla faire la guerre aux Babyloniens qui s'eſtoient reuoltez, s'eſtans reſolus à ſouſtenir tout malheur plutôt que de ſe rendre, mais Zopire fils de Magabiſe vn des ſept Princes qui occirent les Mages, s'eſtans fait inciſer le nez & les oreilles, & couper ignominieuſement les cheueux, il s'alla rendre aux Babyloniens, feignãt que Darius l'auoit ainſi outragé, leſquels n'ignorãs point la qualité ny la grandeur du perſonnage, creurent facilement ce qu'il diſoit: & l'ayans introduit dans leur ville, ils le firent leur General, où du commencement il fit merueilles contre les Perſans en faueur de ceux de dedans, leſquels par cet artifice admirãs ſa valeur ſe fierent tellement en luy, qu'ils luy mirent les clefs de leur ville entre ſes mains. Zopire ayant lors ce qu'il deſiroit, fit ſi bien qu'il introduiſit ſon Prince dãs la ville, lequel ayant puny ſeuerement les Babyloniens de leur reuolte, donna la cité appartenances & dependances à Zopire, voulant que pour l'amour de luy elle fut exempte de tous ſubſides. Cette guerre ainſi acheuée, Darius voulant prendre vengeance tant de la mort de Cyrus, que de la deffaite des Perſes par les Scythes, ſe reſolut de faire la guerre à cette nation, mais il ne prit pas le chemin de Cyrus vers le Leuant, ains de l'Helleſpont, & paſſant en la Thrace joignit auec vn pont le Boſphore & deſtroit de Bizance à preſent Conſtãtinople, & entrant en Europe fut vers les Moſcouites & autres Scytes ſe tenans le lõg de la mer Majour, du fleuue Boriſthen & du Danube, mais voyãt que les Scythes ne faiſoient que harceler ſon armée ſans vouloir venir à vn combat general, & cependãt par diuerſes ſurpriſes luy tuoient pluſieurs de ſes gens, craignant auſſi qu'ils ne rompiſſent les ponts du Danube, & ne luy empeſchaſſent le retour en ſõ pays: il quitta là ſon entrepriſe ayãt perdu quatre vingt dix mil hommes, ce qui ſembloit n'eſtre rien, car on tenoit que cette armée n'eſtoit pas moindre de ſept cens mille combattans: ce fut qu'il ſubiugua la Macedoine, la Trace, & les Perniens, ſous la conduite de Magabize fils de Zopire, qui eſtoit chef d'vne partie de ſes forces, s'eſtant principalement rué ſur ces Prouinces, à cauſe qu'Aminte Roy de Macedoine auoit fait mourir des Ambaſſadeurs qu'il luy auoit enuoyez, comme auſſi en ce meſme tẽps il enuoya Amaſis contre les Africains, à cauſe qu'ils auoiẽt ſurpris quelques-vns de ſes vaiſſeaux, & occis Arceſilaus General ſur iceux, lequel eſtoit Roy du pays Cyreneen qui auoiſine l'Egypte, mais ſa mort fut vãgée par cét Amaſis en la priſe de la ville de Barcé qui eſt en l'Afrique Occidentale. Bien-tôt apres, Otanque Darius auoit laiſſé Gouuerneur de la Thrace print les villes de Bizance & de Chalcedon auec les Iſles de Leſbos, Andros & Imbros. Et d'autant que les Ioniens s'eſtoient reuoltez contre Darius perſuadez par Ariſtogore leur Seigneur qui auoit eſté incité àce faire par Hiſtice Mileſien. Il fit marcher ſes forces contr'eux, & lors les Atheniens ſe faiſans de la partie allerent aſſieger la cité de Sardis en Lydie, qu'ils prindrent & bruſlerent, ce qui cauſa entr'eux vne longue & cruelle guerre, car Darius ayant enuoyé cõtre eux Atrapherne cettuy-cy vint aux mains auec les Grecs, Ioniens, & Mileſiens, les vainquit, & print la cité de Milet, & pluſieurs autres de l'Aſie, qu'il rẽdit tributaires, comme furent auſſi la pluſpart des Iſles domptées par Madonius General de ſon armée de mer, lequel ſubiugua de tech les Macedoniens, & encore qu'il eut

perdu vingt mille hommes par vn grand orage & tempeſte de mer, ne laiſſa pas d'entrer en la Thrace, battre les Thraciens; prendre leurs villes, & les aſſubjettir à l'Empire de Perſe, tellemẽt que Darius eſtoit lors le plus puiſſãt Prince de tous ceux qui ayent porté le tiltre de Monarque auparauant luy.

Darius reſtablit auſſi alors la ſouueraine ſacrificature entre les Iuifs, leur faiſant toutes les faueurs qu'il luy eſtoit poſſible, à cauſe de ſon eſpouſe Eſter, & cõme les Cariens peuple de la petite Aſie, voiſins de la Cilicie, ores Caramanie, euſſent voulu rompre le cours de ſes proſperitez, il arma contre eux, & les vainquit, comme il fit les Eretriens, mais en recompenſe les Atheniens plus fauoriſez du Ciel qu'aidez & deffendus par leurs propres forces ſous la cõduite de leur Capitaine Miltiades, deffirent ſes armées en bataille rangée en la plaine de Marathon, Mardonius eſtant general des troupes Perſiennes, cela fut cauſe que Darius delibera de mettre ſus vne ſi puiſſãte armée, qu'elle fut ſuffiſante de foudroyer & ruiner la Grece, & de fait, il fut trois ans à la preparer: mais comme il la vouloit faire marcher, eut aduis de la reuolte d'Egypte: toutesfois ayant plus à cœur le deſir de ſe vanger de l'affrõt qu'il auoit receu, il ne laiſſa point de ſe mettre en chemin contre les Grecs, la mort ſeule arreſta le cours de ſes entrepriſes, vne maladie l'ayant ſurpris par le chemin qui l'oſta de cette vie, l'an 36. de ſon regne, du monde, trois mille quatre cens nonãte huit, en la ſeptante & troiſiéme Olympiade. XI.

XERXES V. *Monarque de Perſe.*

Darius ayant ainſi finy ſes iours, il laiſſa vne grãde contention entre ſes enfans pour la ſucceſſion à la Royauté: car Ariamene, ou ſelon d'autres Artabaxane eſtant l'aiſné de tous ſes fils diſoit, que ſelon la couſtume des Perſes qui donne le droit à l'aiſné d'eſtre heritier preſomptif, la Couronne luy appartenoit, cettuy-cy eſtoit fils de la fille de Gabrias. Au cõtraire Xerxes fils d'Atoſſe, fille de Cyrus, bien qu'il fut le plus ieune de tous, diſoit que les autres n'eſtoiẽt point fils de Roy, ains d'vn hõme priué, le different fut vuidé par cette ſentẽce des Eſtats du pays, à ſçauoir que les autres eſtoient enfans de Darius, mais que Xerxes eſtoit né fils de Roy, ce droict d'aiſneſſe a touſiours eſté conſerué aux lignées Royales des Rois de Perſe. Il n'y eut que Coſroé qui fut preferé à ſon frere Cabada, lequel eſtoit l'aiſné à cauſe que cettuy-cy eſtoit laid.

Auſſi tôt que Xerxes ſe veit paiſible poſſeſſeur du Royaume, il alla contre les Egyptiens leſquels ayant domptez, il aſſujettit plus rigoureuſement que n'auoit fait Darius, & leur donna pour gouuerneur Achmené ſon frere de pere, lequel fut depuis tué par Inare Africain, & Roy de Libie. L'Egypte pacifiée, il continua le deſſein qu'auoit feu ſon pere, de ſubiuguer la Grece, ayans eſté quatre ans à en dreſſer l'appareil, outre ce que Darius auoit fait auparauant, ſi bien qu'il ſurmonta les forces aſſemblées par tous les Roys qui auoient eſté auparauant luy, ſon armée ſe montant inſques au nõbre d'vn million d'hommes, & s'en fit l'aſſemblée en la ville de Sardis. Mais, comme il ſe perſuadoit non ſeulement de dompter les hommes, mais encore d'arreſter les flots impetueux de la mer faiſãt dõner le foüet à l'Helleſpõt, pour ne laiſſer pas vn paſſage libre à ſõ armée au milieu de ſes ondes. Il ſe veit deffait par vne poignée de gens, premierement à Salamine, par les Atheniens, ſous la conduite de Themiſtocles, depuis à Platées ſous celle d'Ariſtide, ſi bien que ce qu'il fit de plus remarquable en cette expedition, ce fut d'auoir rauagé les cõtrée par où il auoit paſſé, bruſlé la ville d'Athenes, & fait vn pont ſur la mer, depuis ayãt

encore raſſemblé des forces auſſi puiſſantes qu'auparauãt, ayant vne flotte de ſix cens voiles, ou 35. ſelon les autres, ſous la conduite de Tithrauſtes, & vne tres puiſſante armée de terre ſous celle de Pherandates, l'vne & l'autre armée fut deffaite prés le fleuue Eurymedon par la valeur & bonne cõduite de Cymon Athenien. Ce qui rabaiſſa tellemẽt l'orgueil & la preſomption de Xerxes qu'il fut cõtraint de ſe retirer ſur ſoy, & de faire ce notable traité de paix auec les Grecs, par lequel il promit & iura que de là en auãt ſes armées n'aprocheroient point plus prés de la Grece que de la carriere d'vn cheual, & ne nauigeroiẽt point plus auant que les Iſles Chelidoniẽnes & Cyanées auec galeres n'y autres vaiſſeaux de guerre. Bien tôt apres, il fut occis ainſi qu'il dormoit, par Artabanne meſpriſant à cauſe de ſes deſaſtres, & ſe perſuadant de ſe pouuoir faire Roy: mais il tõba luy meſme dãs le piege qu'ils'eſtoit preparé, ainſi mourut Xerxes, qui auoit fait trembler toutes les nations de l'Vniuers, par les puiſſantes armees, leſquelles toutesfois ne firent aucun effect digne d'vn ſi grand appareil apres auoir regné vingt & vn an.

x. Artaban ayãt ainſi aſſaſſiné traiſtreuſemẽt ſon Prince, s'adreſſe au plus ieune des enfãs Royaux nõmé Artaxerxes luy diſant, que Darius ſon frere aiſné auoit tué le Roy ſon pere, le priant de ſe joindre auec luy auant que Darius occupãt le Royaume: mais qu'il le deuançât en vangeant ſur luy vne ſi cruelle mort. Ce qu'ayant entendu Artaxerxes meu d'vn iuſte deſdain s'arme, & ſe fit ſuiure ſurprenãt ſon pauure frere qui ne s'attendoit rien moins qu'à cela & le fit mourir. Artaban depeſchéde celuy duquel il ſe doutoit le plus ſe fortifia de ſes enfãs, & entrãt au Palais vint ſe ruer ſur Artaxerxes, lequel il bleſſa, mais non pas mortellemẽt ſi que le Prince s'eſtãt à l'heure ſauué à la fuite, recueillit toutes ſes forces, & en la plus grande diligence qu'il luy fut poſſible ſe vint ruer ſur le traiſtre qu'il tailla en pieces, demeurant par ce moyen en vne ioüyſſance paiſible de ſa Royauté, Artaban s'eſtant aſſis ſur le throſne Royal 7. mois ſeulement qui acheuent la derniere année des Perſes:

ARTAXERXES VI. *Monarque des Perſes.*

xi. Dés auſſi tôt qu'Artaxerxes fut eſtabli en la Royauté, il pourſuiuit cruellement tous ceux qui auoient conſenti & donné la main à la conſpiration faite contre Xerxes ſon pere changeant ou ruinant les gouuerneurs des Sattrapies, deſquels il ne ſe fioit point, & poliſſant ſi bien ſon Royaume que tout le monde loüoit la ſageſſe de ce jeune Prince, vers lequel s'enfuit Themiſtocles Athenien chaſſé par l'enuie de ſes concitoyens, & fut le bien receu & carraſſé par ce grand Monarque, cependant les Egyptiens voyans à leur aduis les affaires des Perſes bien eſbranlez ſe reuolterent & firent vn Roy chaſſant les Gouuerneurs, Iuges, Threſoriers & Receveurs & autres Officiers qui eſtoient pour le Perſan en Egypte & s'allierent des Atheniens pour dõner plus d'effroy au Roy de Perſe, lequel enuoyant Acamené fils de Darius auec trois cens mille combatans, eut preſque auſſi tôt la nouuelle comme les Atheniens auoient deffait toute ſon armée, taſche d'inciter les Lacedemoniens contre les Atheniens, ce que n'ayant pû faire il enuoya encore trois cens mille hommes contre les Egyptiens ſous la conduite de deux excellens Capitaines Megabize & Artabaze, leſquels apres pluſieurs combats, aſſauts & ſieges de villes contraignirent les Egyptiens de s'eſtranger de l'alliance Athenienne & à la fin accorderent auec les Atheniens qu'õ les laiſſeroit ſortir en ſeureté de la Prouince: pourvû qu'ils ne ſe meſlaſſent des affaires du Roy

de Perſe en Egipte, puis mourut ayant regné 44. ans, il fut bon Prince & qui embraſſa la paix vſant de grande courtoiſie aux Iuifs enuoyãt Eſdras en Ieruſalem pour l'eſtabliſſement de leur police, auancement du temple & reuenus ordonnez pour l'entretien & ſacrifices d'iceluy.

XERXES. II. *du nom*

Artaxerxes laiſſa à ſa mort deux fils, l'aiſné nommé Xerxes II. du nom qui ne regna que deux mois.

SOGDIAN.

L'autre nommé Sogdian qui ne regna que huict mois ſans que l'vn ny l'autre ayant fait choſe digne de memoire, c'eſt pourquoy ils ne ſont point ordinairement mis au rang des Roys, mais i'ay ſuiuy en cecy Euſebe qui les a compris en ce nombre en ſa chronique. XII.

DARIVS *ſurnommé le baſtard VII. ou ſelon les autres onzieſme Monarque de Perſe.*

Apres la mort des Princes ſuſdits Darius ſurnõmé le baſtard paruint à l'Empire, ſous lequel les Egyptiens s'emanciperẽt & ſe firent libres & regna ſur eux vn nommé Sayt, auec ce Darius, s'allierent les Lacedemoniens & les Medes ſe reuoltans furent par luy ſubiuguez & contraints deuenir le reconnoiſtre pour Seigneur, ce Roy auoit deux enfans de Pariſat, de ſa femme, l'aiſné appellé Artaxerxes & le plus ieune Cirus, cettuy-cy eſtoit vaillant, ſage, courtois & bien-aimé de chacun, lequel le Roy fit Satrape de Lidie & Ionie & luy commãda de donner ſecours aux Lacedemoniens contre leurs aduerſaires. Mais ſon inſolence contre quelques Seigneurs du ſang qui ne l'auoient ſalüé à la Royale, à ſçauoir les mains encloſes dans les manches de leurs robbes qu'il fit mourir pour cette occaſion, fut cauſe que ſon pere eſtant malade le mande venir pour rendre raiſon de ſon forfait & en eſtre puny ſuiuant le iugement des Sages, à quoy obeyſſãt Cirus laiſſa ſon Lieutenãt Liſandre Lacedemonien, duquel & des autres Grecs, il ſe ſeruit depuis contre ſon frere, luy eſtant ſur le chemin, il fut aduerty de la mort de ſon pere, fut neantmoins cõduit vers ſon frere, qui le detint priſonnier & mourut Darius le baſtard en l'andu mõde trois mille cinq cens ſoixante & deux l'année meſme que la cité d'Athene fut priſe & bruſlée par les Lacedemoniens & Denis le Tiran fut chaſſé de Sicile & lequel an fut eſtimé remarquable à cauſe de ces trois choſes, la mort d'vn grand Roy, la depoſition d'vn autre, la ruine de la plus illuſtre cité de Grece & regna Darius dix-neuf ans.

ARTAXERXES. II. *du nom VIII. Monarque de Perſe.*

Artaxerxes ſecond du nom, ſucceda à ſon pere, & fut ſurnommé Mnemon cettui-cy tenant ſon frere Cirus en priſon, & ne luy braſſant rien moins que ſa ruyne, le ieune Prince qui n'en eſperoit pas moins, fit tant par ſes menées qu'il força les priſons, ſe ſauua & s'enfuit en Grece, où eſtant, il aſſembla des forces & fut ſuiuy des Grecs & Ioniens, à cauſe qu'il auoit eſté nourry parmy eux & ſans mentir ſi dés le commencement le malheur ne l'eut ſuiuy, & que ſon trop de cœur & vaillance n'euſſent acheminé ſes pas à ſe fourrer trop auãt en la bataille, il eut chaſſé ſon frere de ſon ſiege: car il auoit la grace de ſa mere, eſtoit deſiré des Perſes & auoit preſque tout le monde. Mais ayant receu en vn combat vne bleſſure en la teſte, le pauure Prince en mourut en la fleur de ſon aage tenant deſia ſon frere en tel eſtat qu'il ne ſçauoit preſque de quel bois faire fleſche. XIII.

Ce Roy aimoit fort le repos & la paix & ayant appaiſé les troubles ſuſciten par ſon frere: n'ût autre eſtude qu'à mettre accord entre les Grecs, comme il fit, tout au contraire de ſes predeceſſeurs qui n'auoient taſché que de les tenir en diuiſion, auſſi les Grecs enuoyerent vers luy vne ſolennelle & grande Ambaſſade en laquelle eſtant Pelopidas Thebain fut, comme recite Plutarque, honoré ſur tous les autres & ayant regné ce Prince 36. ans, il mourut, laiſſant pour heritier & ſucceſſeur Darius Artaxerxes.

DARIVS ARTAXERXES. *ſurnommé Occhus* IX. *Monarque de Perſe.*

L'entrée du commencement du regne de ce Monarque fut contre les Iuifs, leſquels faiſans des brigues pour le fait de la ſouuenance Preſtriſe, il y eut entr'iceux vn nommé Iean, lequel occit dedans le Temple Ieſus ſon frere, qui eſtoit ſouuerain Pontife: mais Dieu ne laiſſa ce forfait impuny : car le peuple perdit ſa liberté & le Temple fut pollu par l'entrée de Bagoſe, lequel y punit le delinquant & impoſa la taille de ſept ans aux Iuifs, & quelque temps apres Occhus prenant certaine ville d'iceux, en bannit les Citoyens d'icelle, & les tranſporta prés de la mer Caſpie qui ſont ceux qu'Euſebe appelle Abramis, & leſquels obſeruent encore quelque choſe du Iudaïſme. Contre ce Darius ſe reuolta vn de ſes Satrapes & principaux Capitaines appellé Artabaze & tint teſte longuement contre les Lieutenãs du Roy, ſouſtenu des forces des Prouinces voiſines: mais en fin il perdit la vie, & le Roy recouura le pays d'Egypte, Cypre & Pheniſſe & prit par trahiſon la cité de Sidon faiſãt occir celuy qui la luy auoit trahie. Enfin ayant regné vingt & ſix ans, il fut empoiſonné (auec tous ſes enfans vn excepté) par Bagoas Eunuque & Arſamé eſchappé de ce venin, regna en la place de ſon pere: mais ſon regne ne fut guere long, car dedans l'an quatrieſme, le meſme Bagoas l'empoiſonna auec tout le ſang Royal, & toutesfois ne pût-il empieter le Royaume qui vint à Colomac grand Seigneur Perſan & qui ſe fit appeller Darius IV. du nom, lequel Bagoas penſãt empoiſonner comme il auoit fait les autres, il luy fit à luy-meſme prendre le poiſon qu'il luy vouloit donner & par ainſi fut puny de ſes meſchancetez.

DARIVS. IV. *du nom & dernier Monarque de Perſe.*

XIV. Darius ainſi vengé de Bagoas paruint à l'Empire, où il ne fut pas longuement car ayant regné ſix ans, Alexãdre le Grãd luy fit la guerre, le deſpoüilla de ſon Empire & de ſa vie & ruina la Monarchie de Perſe en l'an du mõde trois mille ſix cens trẽte cinq, en la cẽt douzieſme Olimpiade & depuis que Cyrus la rauit aux Medes, deux cens vingt huict ans, qui n'eſt pas grãd choſe, qui prendra eſgard à celle des Aſſiriens qui dura par tant de ſiecles : mais elle ne fut pas ſi puiſſante que celle des Perſes :

Le Royaume de Perſe retourné en ſa premiere ſplendeur, quand, & comment.

XV. La Monarchie des Perſes ainſi abbatuë demeura eſclaue & comme enſeuelie dans celle des Macedoniens, laquelle dura bien l'eſpace de 293. ans : mais neantmoins, ils ne commanderent pas long-temps en la Perſe, car apres la mort d'Alexandre le Grand, les Seigneurs Macedoniens ſe faiſans la guerre les vns aux autres, à qui ſeroit le ſouuerain entr'eux, vn Arſace gẽtil-homme Parthe d'autres diſent Bactrian, pour l'amour duquel tous les Roys des Parthes ſe nommerent Arſacides prenant ſon tẽps ſur cette diuiſion, ſe rua ſur Andiagore Perſan, auquel Alexãdre auoit donné le gouuernemẽt des Parthes, le deſpoüilla du pays Parthien & s'en rendit ſouuerain, ſans vouloir dependre ny releuer du Prince de Macedoine, ce qui aduint en l'an de la creation du monde,

trois mille sept cent dix-sept, Olympiade cent trête trois. Si bié que la puissance Grecque s'aneantissant en Leuant, les Parthes auparauãt inconnus, & sans force se firent Monarques d'Orient, ce qui dura l'espace de 200. ans iusques au tẽps d'Artaban dernier Roy des Parthes, lequel fut priué de la Monarchie, & de la vie par Artaxaré ou Artaxerxes Persan de nation, mais yssu de bas lieu, lorigine duquel on raconte en cette sorte. C'est que sa mere fut mariée à vn nommé Pauec, homme de basse & ville condition, comme estant Conroyeur de son mestier, lequel neantmoins estant grand iudiciaire, & preuoyant comme on dit par sa science, ce qui deuoit aduenir, il aduint vn iour qu'vn certain gentil-hõme appellé Sanné, passãt par le terroir des Caduſiens, vint heberger chez ce Pauec, bien que sa demeure fut fort pauure, lequel voyant, par ses arts, que son hoste deuoit estre le chef d'vne famille tres-grande, & tres-illustre, il le contrista de premier abord ce qu'il n'auoit ny sœur, ny fille, ou autre fẽme en sa maison qu'il luy touchãt de sang, pour luy faire auoir la compagnie de Sanné, & auoir de luy des enfans, qui luy touchassent de consanguinité, en fin voyãt qu'il n'auoit point d'autre moyen pour paruenir à ce bon-heur, il benda les yeux à toute cõsideration, & luy mit la nuict sa propre femme coucher auec luy, esperant de chãger d'estat & de fortune. De cét accouplement illicitement fait, sortit cét Artaxaré duquel est question, lequel fut nourry en la maison de son pere putatif: mais l'enfãt ayãt acquis de grands honneurs par sa vaillance, tous deux vindrent en debat à qui il estoit. Pauec le disant estre sien, & Sanné l'auoir engendré: mais en fin, il fut conclud qu'il seroit appellé fils de Pauec, issu de la semence de Sanné. Telle fut selon Agathie l'origine de ce Roy, lequel se mit presque en vn moment Roy de toute l'Asie, ce qui aduint l'an de nostre Seigneur 228. seant à Rome au S. Siege, Vrbain I. & tenant l'Empire, Alexandre fils de Mamée, contre lequel le Persan eut guerre, qui contraignit le Romain de se retirer, qui estoit passé iusques au pays des Medes, toutesfois il y a grãde apparence qu'il deffit seulement quelque camp volant de l'Empereur, & qu'Alexandre auec toutes ses forces, ayãt liuré la bataille au Persan, le deffit, d'autãt qu'il demeura tousiours en la Syrie & Mesopotamie, attendant la guerison de son armée, le Persan n'ayãt l'asseurance de l'attaquer, ce qu'il n'eut fait, s'il fut demeuré vainqueur au premier combat, & ce qui tesmoigne bien que les Perses n'ûrent pas du meilleur, c'est ainsi qu'on peut accorder Lampride auec Herodian.

Or cét Artaxerxes mourut ayant regné quinze ans, il estoit fort versé en la science & ceremonie des Mages & Philosophes entre les Perses, ce qui fut cause que cette sorte de gens fut plus en credit & insolẽte que iamais: car ils n'estoient onc paruenus au degré de licence si effrenée, que lors que regnoit cettuy-cy leur cõpagnon, car sans leur aushorité, il n'y auoit rien debié fait. XVI.

SAPOREI. *du nom* II. *Roy de Perse.*

Sapore premier du nõ & deuxiéme en rang de cette nouuelle race des Roys de Perse qui vient à la courõne, l'an de grace 243. seant au saint Siege Authere, & tenant l'Empire Gordian, qui eut vne grande guerre contre ce Roy, lequel faisant profit de la discorde qui estoit entre le Senat & les deux Maximins occupa la pluspart de la Mesopotamie & Syrie, de sorte que le jeune Empereur Gordian, fut contraint d'armer contre luy, enquoy il fut si heureux qu'il le vainquit, luy ostant plusieurs villes qu'il auoit occupées sur l'Empire, ce que

declare Gordian meſme en vne ſienne Epiſtre qu'il en eſcriuit au Senat. Mais Gordian ayant eſté occis par l'Arabe Philippe, lequel on dit auoir eſté le premier des Empereurs qui fit profeſſion du nom Chreſtien, Saporé ne laiſſe de ſuiure ſa pointe: car Philippe ne fut longuement en l'Empire, comme auſſi ne fut le tyran & perſecuteur du nō Chreſtien, ains ſe rüa ſur la Syrie & Cilicie, & Capadoce au deuant duquel, comme Valerian fut allé penſant l'effrayer de ſa preſence, cettuy-cy en obtint vne ſi glorieuſe victoire, qu'ayant deffait les Legions Romaines, il print l'Empereur Valerian, & le conduiſit priſonnier en Perſe où il mourut en miſerable ſeruitude, choſe non iamais encor aduenuë à l'Empire Romain, que de voir captif ſō ſouuerain, toutesfois Odenat Roy des Palmireniens, occupant l'Empire du Leuant, s'oppoſa aux efforts de Saporé, eſtans venu aux mains, le Perſan fut vaincu & pourſuiui iuſques en Aſſyrie, Odenat ioüyt du bagage & concubines du Perſan, & de fait ſi ce Palmyrenien ne fut oppoſé au Perſan, c'eſtoit fait de l'Empire de Rome.

Ormisdate III. *Roy de Perſes.*

Ormiſdate ne regna qu'vn an ſans faire rien digne de remarque.

Vardane' IV. *Roy de Perſes.*

Vardané fut ſucceſſeur d'Ormiſdate, mais on ne trouue rien de luy non plus que de l'autre: Car les Perſes furent long-temps ſans rien remuer, voire cōme dit Vopiſque: ils enuoyerent des Ambaſſadeurs & preſens à l'Empereur des Romains, Aurelian.

Vardane' II. *du nom* V. *Roy de Perſes.*

A Vardané I. ſucceda Vardané II. du nom, & V. au rang des Roys de Perſe, lequel aucuns appellent Narſée, cettuy-cy eut guerre cōtre Probus Empereur: mais ils firēt la paix, quelques villes demeurās aux Perſes, de celles qu'il auoit conquiſes: & cecy fit, Probus ne pouuant contenir ſes ſoldats en deuoir, auſſi fut-il occis bien tôt apres, & eut Vardané beau loiſir de ſe pourmener, & de conquerir en Orient. Sicarus natif de Narbonne, auec ſes enfans Carin & Numerien, s'eſtant fait Empereur, ne luy eut fait empeſchement lequel reconquit la Meſopotamie ſur Vardané, paſſa iuſques bien auant en l'Aſſyrie, & eut fait d'auantage, ſi la mort ne l'eut ſaiſi. Vardané regna ſaize ans.

Vardane' II. *du nom* VI. *Roy de Perſes.*

Vardané III. du nom, qui ne veſquit que 4. mois pource Narſée vint à la couronne.

Narsee VII. *Roy de Perſes.*

Cettuy-cy fut hōme de grandes entrepriſes & ſe faſchant que les Romains tinſſent en l'Aſie les terres qui luy ſembloient eſtre de l'ancien apanage des Perſans en voulut auoir la raiſon, pource fut cōtre l'Armenie & Meſopotamie qu'il eſbrāla fort par guerre: mais il fut repouſſé par Galere Maximiā, la premiere fois qu'il batailla contre luy, & eut la fortune fauorable: mais la ſeconde fois lors qu'il cōbattit entre Carra & Callique cōme il y fut allé plus temerairement que laſchement, à cauſe qu'à peu de forces, il auoit aſſailly vne treſpuiſſāte armee, il fut chaſſé & batu & ſe retira vers Diocletian, duquel il fut mal receu, qu'on dit qu'il le ſuiuit à pied tout veſtu de pourpre, vn lōg eſpace de chemin ſans que iamais l'Empereur voulut qu'ō arreſtât ſon chariot pour

loy parler, cela fut cauſe qu'il fit auſſi-tôt vne grãde leuée d'hõmes par l'Illyrie & pays Meſien, & prenant la route de Leuant, il rencontra Narsée, Aſeub, Dormiſde & Sapore en Armenie mineur, le cõbatit auec tres-heureux ſuccez, & auec non moindre conſeil que force & vaillãce, vû que luy-meſme ſuiuy de deux ou trois hommes à cheual fit l'office d'eſpion, & fut viſiter le champ de l'ennemy lequel ayant vaincu il chaſſa Narsée, prit ſon bagage, & butina ſes threſors, eut pour priſonnieres ſes femmes ſœurs & enfans, & emmena vn nombre infiny de la nobleſſe de Perſe, & des richeſſes deſquelles il ne ſçauroit dire la valeur, & força le Roy de Narsée de ſe retirer fuyant és plus cachées ſolitudes de ſon Royaume, pour laquelle ſi grãde victoire luy retournãt en Meſopotamie, où Diocletian eſtoit auec forces pour le ſeconder, il fut receu amiablement, & auec honneur tel qu'on fait à ceux qui triomphent, & emmena les femmes & ſœurs de Narsée en Italie. comme encor ſes enfans, leſquels furent menez deuant ſon chariot, lors que triomphant il entra dedans Rome : ainſi Narsée qui aſpiroit à l'Empire d'Aſie perdit, & ce qu'il auoit conquis, & cinq de ſes propres Prouinces outre le Tigre, leſquelles tomberent en la main & ſous la puiſſance des Romains. Apres ce malheur ſi grand, les affaires de Perſe furent bien reculez, & Narsée ne veſquit guere plus longuemẽt, ains treſpaſſa celle année meſme de ſa deffaite, & de ſon regne le ſeptiéme.

MISDATE' VIII. *Roy de Perſe.*

Miſdaté ſon fils luy ſucceda, qui fut VIII. Roy de Perſe, & vinoit du tẽps de Cõſtantin le Grãd, il fut par le commãdement de ſon pere couronné au ventre de ſa mere, choſe nõ leuë d'autre que vn fruict non encor en lumiere aye porté la couronne d'vn Royaume, il mourut ayant regné ſept ans neuf mois, l'an de noſtre Seigneur 310. ſeant à Rome, Marcel & tenãs l'Empire Maximian Galerius & Conſtantin le Grãd, ſans auoir fait aucune choſe digne de memoire. XIX.

SAPORE'. II. *du nom &* IX. *Roy de Perſe.*

Saporé fils de Miſdaré paruenu en âge pour commander, recouura tout ce que ſes predeceſſeurs auoient perdu outre le Tigre en l'Aſſyrie & Meſopotamie & en l'an de noſtre Salut trois cents cinquante neuf, au meſme temps que les Chreſtiens commencerent à paroiſtre en ſes terres, ſollicité par les Mages & Sacrificateurs, de la volõté deſquels deſpẽdoit fort toute cette famille d'Artaxaté, ſorty d'vn homme de meſme vocation, il ſe mit à perſecuter ſerieuſemẽt noſtre Sainte Religion, & fit mourir le Saint Eueſque Symeon auec cent autres bons & fideles hommes en vn ſeul iour, ſon gouuerneur meſme & auant proceda par exactions & ſubſides & à la fin par banniſſement & ſupplices iuſqu'à ce que Conſtantin le Grand, le priapar lettres de ceſſer d'ainſi traicter les amis de l'Empereur de Rome. Apres la mort de Conſtantin, Saporé ſe mit à perſecuter les Chreſtiens plus que iamais, comme on le peut recueillir de l'hiſtoire Eccleſiaſtique, de ſorte que les pauures ſolitaires qui ſe tenoient par les deſerts & ſolitudes d'Aſſyrie & Meſopotamie, ſentitent la fureur de ce tyran, lequel ſe fit Seigneur des pays l'auoiſinans, & pource recommença la guerre entre luy & les enfans de Conſtantin, en laquelle les Romains ne gagnerent autre cas que des baſtonnades, ainſi que le rapporte Europe Hiſtorien Romain diſant, Conſtant eut la fortune diuerſe, & fort contraire; car il ſouffrit de grandes afflictions des Perſans, qui luy prindrent ſouuent

ues villes en aſſiegerent d'autres, luy mirent au fil de l'eſpée pluſieurs de ſes armées & en ſomme iamais il n'eut combat contre Sapore : duquel le barbare n'emportât la victoire, ſauf que prés la Cité de Syngare où le meilleur eſtant de ſon coſté, la furieuſe temerité des ſoldats, luy oſta cette felicité, que de dompter à celle fois l'orgueil de ſon aduerſaire.

Puis clairement en parle Pomponius Letus, lors qu'il dit ainſi Conſtãs ne fit onc rien en Leuãt, qui luy reüſſit heureuſement, d'autãt que touſiours ſon ennemy eut le deſſus, car l'an vnxieſme de ſon Empire, la palme & victoire eſtãt rauie vneſeule fois fut reperduë par la temerité des ſoldats prés de Singar, auſſi Conſtans ayant huict fois eſté vaincu, comme en cette bataille, la victoire fut pour luy, elle demeura aux ennemis, non ſans grãde perte, d'autant que Singar fut perduë & Bizabde & Amide. Apres cette bataille Sapore ſe rua ſur les Armeniens & fut aſſieger la Cité de Niſibis, mais les Meſſagers l'aſſaillirent, & il alla contr'eux, non que pour cela on laiſſât le ſiege: & tandis Conſtãs enuoya vers luy pour auoir la paix, laquelle luy fut octroyée. Sapore apres ce, fut guerroyer les Armeniens: mais il aprit que la fortune ne le ſuiuoit pas par tout; Car Arſace le vainquit & le força de ſe retirer en Perſe: mais cette guerre Armeniéne ne fut de grand couſt, & cauſa des ruines & deffaictes inſignes à l'Empire de Rome: car Iulian l'Apoſtat penſant faire mieux ſes beſongnes contre Sapore, que ſon predeceſſeur, y alla auec ſes forces, toutesfois il s'y fit maſſacrer & ſon armée miſe en route, d'autant qu'il combattoit contre celuy qui auoit Dieu pour garãd, quoy qu'infidelle: mais il s'en ſeruoit pour la punitiõ de cét Apoſtat, le plus deſloyal & infidele hõme de la terre, lequel fut occis le deuxieſme an de ſon Empire, & de noſtre ſalut trois cents ſoixante & ſept, & le cinquante huictieſme du regne de Sapore Roy de Perſe. La mort de cét Empereur, & la deffaicte des Romains ne hauſſa le cœur à Sapore, comme celuy qui conſidera le nombre infiny des ſiens deffaits, la multitude des elephans occis, choſe non encore veuë, & veid les Romains encore diſpoſts & preſts à recommencer la noiſe, ayant vn chef ſi bon & ſi vaillant qu'eſtoit Iouinian, & pour cela il n'oſa paſſer outre, ce qui fut cauſe que la paix fut faite: quoy que non trop aduantageuſe pour les Romains, & qui toutesfois leur eſtoit neceſſaire, vû l'eſchec que le Perſan auoit fait d'eux, & qu'ayant cettui-cy en teſte, & d'autres ſe reuoltans, il ſeroit aiſé d'eſbranler la grandeur de l'Empire & neantmoins Ammian condamne fort cette paix, comme procedant d'vn cœur mol & effeminé, & accuſe Iouinian comme homme coüard & de peu d'effet: mais il luy faut pardonner à cauſe qu'il ſe tranſporte en ſes affections, & que preſque il ne peut loüer que ſon Iulian l'Apoſtat, à la ſuite duquel il fut à la guerre.

ARTAXERXES X. *Roy de Perſe.*

XX. Sapore aagé de ſeptante ans, & ayans regné autant que veſcu, mourut l'an de noſtre ſalut trois cens ſeptante-neuf, laiſſant ſon fils Artaxerxes heritier & ſucceſſeur de la couronne, mais non de ſon bon-heur : Car Sapore ayant eu pluſieurs femmes, auoit eu des plus illuſtres trois enfans Ormiſda, Adarnaſſé & Narſé & de celle qui eſtoit de plus bas lieu, excellente toutesfois en beauté, il eut Artaxerxes, quant à Ormiſda, il tenoit le party des Romains, ce qui donnoit le droit d'aiſneſſe à Adarnaſſé qui deuoit ſucceder à la couronne: mais ſon pere l'ayant reconnu d'vn naturel trop cruel ne voulut oncques entendre à le faire ſon ſucceſſeur. Car comme les Meſopotamiens

euſſent

eussent fait present d'vne tente de cuir de chamaux, entichie d'or & autre broderie, il la donna à son fils Ardanasse luy demandãt si ce prefẽt là ne luy estoit pas fort agreable: il respondit que s'il estoit Roy il auroit biẽ plus de plaisir de voir vn pauillon fait de cuir & de peau des hommes: tellement que cette response & plusieurs actions cruelles de ce Prince luy firent perdre la succession: car son pere ayant assemblé le Conseil il fut conclud par le commun consentement que Saporé commanderoit & succederoit apres à son pere, mais il ne rencontrerent pas mieux en Sapore: car son pere estant decedé, il fit aussi tôt mourir son frere Ardanasse, creua les yeux à Narse, mit en prison Ormisda & donna commencement à son regne auec vne infinité de cruautez & de tirannies; de sorte qu'il ne se faut pas estonner s'il se porta si rigoureusement contre les Chrestiens, puis qu'il ne pardonnoit pas à son propre sang. Ormisda estant prisonnier, sa mere, sa femme & sa sœur furent le voir auec le congé du Roy, lesquelles luy donnerent vne lime auec laquelle il lima & rompit ses fers & s'enfuit, se retirant à l'Empereur Constantin le Grand, auquel il fit des signalez seruices.

Artaxerxes donc ioüyt de la paix que son pere auoit iurée auec les Romains & des Prouinces qu'on luy auoit quittées, sans qu'il eut guerre a personne: & ayant regné vnze ans, il mourut, laissant pour successeur Saporé son fils.

SAPORE' II. *du nom.* II. *Roy de Perse.*

Saporé II. du nom fils d'Artaxerxes regna cinq ans sans faire chose digne de memoire.

VARANE' XII. *Roy de Perse.*

A Saporé succeda Varané, lequel garda encore fidelement la paix auec les Romains voyant l'heur qui les accompagnoit, depuis que Theodose le Grand estoit venu à l'Empire & sous le regne des enfans duquel, à sçauoir d'Honorius & Arcadius, il tenoit le Royaume de Perse, lequel ayant gouuerné dix ans mourut.

ISDISGERTE XIII. *Roy de Perse.*

Isdigerte vint à la Couronne l'an de grace 406. seant à Rome Innocent premier du nom, ce fut en cettuy-cy qu'Arcadius eut vne telle confiance, qu'il le constitua tuteur du ieune Theodose son fils, tant pour tenir en bride les remuans, que pour empescher que du costé d'Orient son fils ne fut inquieté en sa Seigneurie: & comme on luy eut porté ce testament, il le receût auec grande ioye, maintenant la paix auec les Romains, que son pere & ayeul auoient iurée auec vne grande équité & fidelité, & qui plus est il enuoya vn gouuerneur pour le petit Prince nommé Antioque, homme excellent, vertueux & sage & digne d'vne telle charge, lequel se rendit le Protecteur de l'Empire, & le Conseruateur des droicts de son mineur: ce qu'il manda au Senat en cette maniere, au raport de Paul Diacre: *Arcadius estant mort & n'ayant esté tuteur de son fils, ie vous enuoye vn homme capable de tenir ma place qu'il n'y ait donc homme si hardy de dresser embusches à l'enfant, afin qu'vne guerre intolerable ne soit cause de la ruine des Romains.* Et afin qu'on n'eût aucun doute de ses intentions il renouuella les alliances d'entre les Perses & les Grecs, mesme qu'Antioque écriuoit sonnent à Isdigerte, pour le bien & support des Chrestiens: de sorte que la foy Chrestienne s'épandit grandement par le pays de Perse, à quoy trauailloit beaucoup le bon Marunthe Euesque de Mesopotamie. Car auparauant tout cecy ce Roy les persecutoit cruellement, plus poussé à

ce faire par les Mages & Sacrificateurs de ses Dieux, que par sa propre malice & instinct naturel : Ce fut en cette persecution que Auda Euesque de sainte vie abbatit assez mal à propos le Temple du feu adoré par les Perses, & le Roy luy commandant de le rebastir, il aima mieux mourir que ce faire : en quoy il estoit plus loüable qu'en le démolissant, ayant en voulant bien faire, esté cause de tant de mal, toutesfois, comme il a esté dit, elle cessa du viuant mesme de ce Roy, qui voulut en cela satisfaire non seulement aux Empereurs, mais encore au bon Euesque Marunthe : lequel selon Paul Diacre, luy auoit guery Varané fils du Roy susdit, lequel estoit demoniacle. Mais Socrates en son Histoire Ecclesiastique rapporte que cela aduint à cause que Isdigerté estoit sujet en vn grand mal de teste que les Mages ne luy auoient sçeu guerir, Marunthe auec le seul signe de la Croix luy osta, sans que jamais le Roy en fut par apres tourmenté : ce qui fut cause en partie que ce Roy donna licence à ce bon Euesque de bastir tout autant d'Eglises que bon luy sembleroit en ses terres & Seigneuries : de sorte qu'il y a grand apparence qu'il se fut fait Chrestien sans les Mages, qui auoient vn grand pouuoir dans le pays. Il mourut l'an de grace 427. ayant regné vingt & vn an, laissant son fils Varané heritier de la Couronne.

VARANE'. II. *du nom.* XIV. *Roy de Perse.*

Varané, II. du nom paruenu à la Couronne des Perses, se montra d'autant plus seuere persecuteur des Chrestiens, que son pere les auoit fauorisez. Et des aussi tôt que son pere fut decedé il declara la guerre à l'Empereur Theodose II. du nom & surnommé le Ieune, lequel toutesfois luy estant venu à l'encontre le vainquit & fût poursuiuy auec plus de violence n'eust esté que les Chrestiens qui estoient en Perse luy estoient en soucy, craignant que ce Tyran ne les tourmentât encor pis que deuant. Il auoient commencé sa persecution aux Princes & grands Seigneurs qui auoient reçû la foy, lesquels il desappointoit & reduisoit en telle extremité, qu'ils estoiét contraints d'aller garder les chameaux, ou de faire quelque mestier plus vil : puis les voyant fermes en la foy, il les faisoit mourir du plus cruel genre de mort que les Mages pouuoient excogiter, lesquels estoient ses Conseillers ordinaires : mais cette derniere deffaite qu'il reçût par Theodose fit cesser cette persecution. Car l'Empereur sans auoir égard à l'aduantage qu'il auoit sur luy, pour le bien & repos des Chrestiens, enuoya Helion Patrice & Anatolius Preteur d'Orient, en Perse pour rechercher de paix Varané, lequel ne refusa point la condition, ains promit de faire la volonté de l'Empereur, & desiors cessa la persecution. Il regna vingt ans, & mourut l'an 447. seant à Rome Leon premier du nom, & lors Theodose faisoit la guerre contre les Vandales.

VARANE'. III. *du nom.* XV. *Roy de Perse.*

Varané. III. du nom estant pressé de la necessité qui auoit fait accepter le repos à son pere, ne remua rien, ains se contint touſiours en ce repos que son pere auoit obtenu & mourut apres auoir regné dix-sept ans quatre mois.

PEROSE'. XVI. *Roy de Perse.*

XXI. Perosé luy succeda au Royaume, grand guerrier, hardy & d'vn fort haut courage, lequel plus par temerité que par bon conseil perit en l'entreprise contre les Nepthalites, non tant par la force de ses ennemis que par son indis-

cretion & folie : car au lieu de marcher en deffiance par le pays de ses ennemis il auoit vne telle presomption, se fiant en ces forces, que les autres eurent le moyen de le surprendre lors qu'il esperoit le moins, perissant ainsi auec toute son armée, sans auoir acquis aucune gloire ny reputation. C'est ce qu'en dit Agathias mais Procope appelle ces Nepthalites Euthalites, & dit ainsi : Perosé Roy des Perses vint en dispute pour les limites de son pays auec les Humus Euthalites, lesquels on appelle Albes, contre lesquels il alla auec vne puissante armée.

Or ces Euthalites sont de la race des Huns, & toutesfois ne sont point leurs voisins, auec lesquels ils ne marchassent point, ny ne leur sont point limitrophes : ains auoisinent les Perses du Costé de Septentrion : la Cité principale desquels est dite Gonza sur les limites des Persans, lesquels ont souuent cõbatu pour les confins de leurs terres auec leurs voisins, & ne sont point Nomades (c'est à dire Pasteurs) comme le reste des Huns, aussi n'entrerent-ils iamais dans les terres des Romains pour le guerroyer, si ce n'a esté en la compagnie des Persans. Ils sont, dit-il, blancs en couleur, propres, & n'ont le regard furieux comme les autres, aussi ne les imitent-ils pas en leur bestialité, ayans quelque police entr'eux. Car les Euthalites obeyssent à vn Prince & seul Monarque, & s'occupent à viure ciuilement & politiquement vsans de raison & iustice auec leurs voisins, comme font toutes les nations ciuilisées. Ceux qui entr'eux sont estimez les plus heureux, sont ceux qui ont jusques à vingt amis ou d'auãtage, auec lesquels ils mangent d'ordinaire, ayans leurs biens & la Seigneurie commune ensemble, & ont coustume que si quelqu'vn des leur mourant, le portent en terre. Puis il adjouste, que Perosé se voyãt en lieu d'où il luy estoit impossible d'eschapper, le Roy des Euthalites luy manda, que s'il vouloit se delivrer de ce peril, il n'y auoit point d'autre moyen que de luy venir faire hommage, & iurer, suiuant la coustume de son pays, que iamais les Persans ne feroient guerre aux Euthalites. Perosé en ayant demandé conseil aux Mages, ils luy respondirent que quant au serment il en pouuoit faire à sa discretion, mais quãt à l'adoration, reuerence, & hommage que le Roy des Euthalites demãdoit, que cela estoit impossible, vû que les Perses n'auoient licence d'adorer autre chose que le Soleil.

Mais luy donnerent ce conseil, à sçauoir que le matin sur le poinct du iour il allât vers l'Euthalie, & que se tournant vers le Soleil leuant il luy fit la reuerence, & adorât le Soleil, car par ce moyen il eschapperoit du peril, conserueroit son humeur, & ne violeroit en aucune façon les coustumes de Perse.

Ainsi se sauua-il pour lors, mais il fut aussi desloyal à garder sa promesse, comme il auoit esté inconsideré en sa conduitte : car il ne fut pas si tôt de retour en son pays, qu'il assembla vne armée pour marcher contre les Euthalites, ayant laissé son fils Cauadé au pays pour gouuerner en son absence : & ce fut lors qu'il y demeura auec ses autres enfans, toute sa Noblesse, & les plus vaillans hommes d'entre les Perses, apres auoir regné vingt ans, l'an de nostre Seigneur quatre cens octante quatre : seant pour lors à Rome le Pape Simplicius, & Leon tenant l'Empire des Grecs, portant aussi le tiltre d'Empereur de Rome.

VALENT. XXII. *Roy de Perse.*

Cettuy-cy estoit frere du Roy deffunct, lequel gouuerna le Royaume apres XLIII.

la mort de sõ frere, à cauſe du bas aage de Cauadé, mais il ne fut qu'vn ombre de Roy, ſans faire rien digne de memoire: & la verité c'eſtoient les Euthalites qui gouuernoient plutôt que luy, & auſquels il ſe rendit tributaire, à cauſe de ſon humeur paiſible, & nullement propre à manier les affaires ſi embroüillées qu'eſtoient lors celles des Perſes: cela toutesfois ne dura pas long-temps, car il mourut ayant regné quatre ans, & payé deux ans de tribut.

CAVADE'. XVIII. *Roy de Perſe.*

Valent eſtant mort, Cauadé fils de Perosé vint en fin à la Couronne: à ſon aduenement il trouua les Perſes fort tyranniſez par les Euthalites, mais cõme il eſtoit Prince belliqueux, & qui n'eut pas pû demeurer en repos quand bien il eut eu la paix de toutes parts: il print bien-tôt les armes contre ſes ennemis, commençant par les Euthalites, & les vainquit, ſecoüant le joug de leur domination: il fit auſſi la guerre aux Romains, & autres peuples ſes voiſins, deſquels il emporta ſouuent la victoire. Il eſtoit naturellement cruel & ſi colere qu'il eſtoit impoſſible de l'appaiſer quand il s'y eſtoit mis: ſon eſprit remuant ne luy pouuoit permettre, auſſi de s'arreſter qu'il ne broüillât quelque choſe, ſoit auec autruy ou auec les ſiens, & en ſon Eſtat: de ſorte qu'il prenoit plaiſir à changer les anciẽnes conſtitutions & ordonnãces de Perſe, & en faire de nouuelles: vne entr'autres indignes d'vn grand Roy, & qui penſa renuerſer ſon Eſtat, celle à ſçauoir par laquelle il vouloit que toutes les fẽmes fuſſent cõmunes: car tous les Eſtats de ſes pays trouuerent la choſe ſi hors de raiſon & de la bien ſeance, que les Seigneurs & le peuple, cõme au ſon d'vn tocſin ſe reuolterẽt vn animement contre luy, le prindrent & le mirent en priſon, ayant regné vnze ans.

BLASE' *ou* LAMASE. XIX. *Roy de Perſe.*

Cauadé ainſi mis priſonnier, & n'ayant aucun hoir maſle pour tenir ſa place: les Perſes s'aſſeblerent pour eſlire vn Roy, & choiſirent Blasé frere du feu Roy Perosé, car ſelon leur coûtume il ne leur eſtoit pas loiſible de faire aucun Regẽt du Royaume s'il n'eſtoit du ſang Royal, ſi ce n'eſtoit que ce ſang fut venu de quelque famille de baſſe cõdition. Cettuy-cy eſtant eſleu Roy mit auſſi-tôt en deliberation au Conſeil que c'eſt qu'on deuoit faire de Cauadé: le peuple ne vouloit point en ſorte aucune qu'on le fit mourir, quoy qu'au Conſeil les opinions fuſſent diuerſes: car Gusanaſcade qui eſtoit Chanarangé, c'eſt à dire le Gouuerneur du pays, voyãt le peu de reſolution du Conſeil, tira vn petit couſteau long d'vn doigt, & gros à l'aduenãt que les Perſes portoient ordinairemẽt pour rongner leurs ongles, & le monſtrant aux autres leur dit que ce petit couſteau ſuffiſoit pour lors à faire ce que vingt mille hommes, apres ne pourroient executer, declarant par là les maux que feroit Cauadé s'il eſchapoit vne fois de leurs mains: mais toutes ces perſuaſions ne pûrent rien gagner ſur les Perſes de faire mourir leur Roy, bien conſentit-on que ce Prince qui eſtoit cruel & mal-aduiſé fut mis en priſon perpetuelle, & Blazé ou Lamasé Zambasé (car on luy donne tous ces noms) commença lors à regner, hõme iuſte, courtois: & fort debonnaire, & ſous lequel les Perſes ſe faiſoient fort deſormais de viure à leur aiſe, mais Cauadé leur fit bien changer de penſée, par le moyen d'vn ſien amy qui ſe nommoit Seosé, lequel ſe tenoit pres de la priſon.

Cettuy-cy eſtant iour & nuict à réuer ſur les moyens qu'il pourroit trouuer pour deſiurer ſon Prince, ne tâchoit que de rechercher les moyens pour parler à luy, & d'autant qu'il eſtoit permis à la femme de Cauadé de l'aller voir, & luy donner ce qui luy ſeroit neceſſaire: Seoſé luy fit entendre par elle que là où il auroit moyen de ſortir, Seoſé auoit les cheuaux & autres choſes preſtes pour le cõduire de la part où il voudroit aller, & luy deſigna le lieu où tout ſapareil ſeroit dreſſé. Ce qui fut ſoudain executé: car la Dame eſtant en la priſon dépoüilla ſes habits & veſtit ceux de ſon mary, & luy veſtu en femme, ſortit aiſément de la geole & auec Seoſé & les troupes qu'il auoit ſecrettemẽt amaſſées, il s'enfuit vers le Roy des Euthalites, qui luy donna ſa fille en mariage. D'autres diſent qu'il s'en alla de là vers l'Empereur Anaſtaſe, mais il y a fort peu d'aparence que cét Empereur Chreſtien ait voulu donner ſa fille à cét infidele qui auoit deſia pluſieurs femmes: cela eſtant bien plus vray ſemblable ce diſent les autres, que ce fut auec la fille du Roy des Eutalites qu'il épouſa pour lors, vû meſme que les Perſes auoient fait mourir celle qui auoit preferé la liberté de ſon mary à ſon contentement, & mis ſa vie au hazard pour le tirer de ſeruitude. En quoy les Perſes firent bien connoiſtre leur animoſité contre ce Prince, puis qu'ils ne pardonnerent pas meſme à la charité coniugale, laquelle ils deuoient pluſtot reuerer que chaſtier en cette Princeſſe.

Auec les forces donc du Roy des Euthalites, Cauadé s'achemina contre les Perſes, leſquels luy venans à l'encõtre, il mit ſoudain en fuitte, & de là s'en venant au pays & Satrapie de ce Guſanaſeadé, qui auoit donné conſeil qu'on le fit mourir, il le deſapointa de ſa charge de *Chanarangé*, ou Gouuerneur, & y mit Adergnibadé en ſa place: puis eſtant venu au Palais Royal, il s'en ſaiſit ſans grãde difficulté, faiſant mourir Lambaſé & Guſanaſeadé, puis il fit ſon grand amy Seoſé qui l'auoit deliuré de priſon, *Adraſtadarum Selané* qui eſtoit vn Magiſtrat ayant charge ſur toute la gendarmerie, tel à peu prés que le Conneſtable en Frãce. Et Seoſé fut le premier & le dernier auquel iamais vn tel Eſtat fut conferé en Perſe.

CAVADE'. *ſorty de priſon, derechef Roy des Perſes.*

Cauadé ayant ainſi reconquis ſon Royaume & deuenu ſage par ce reuers de fortune, ſe gouuerna par apres plus modeſtemẽt qu'il n'auoit fait auparauant. Or deuoit-il de grands deniers au Roy des Euthalites, cela fut cauſe qu'il enuoya emprunter à l'Empereur Anaſtaſe: mais en ayant eſté refuſé, cela luy ſeruit de pretexte de luy faire la guerre, tellement que les Perſes ſe ruerent ſur l'Armenie, & y firent des maux infinis, prirent auſſi la Cité d'Amide, & voulant paſſer plus outre, ils en furent deſtournez par les Euthalites qui leur firẽt la guerre. Ce qui fut cauſe qu'Amide fut reconuerte par les Romains, leſquels comme dit Procope, corrompirent à force d'argent le Gouuerneur de la ville que Cauadé y auoit laiſſé. Cependãt Cauadé ſe voyant vieil & craignãt quelque changement d'Eſtat en Perſe apres ſa mort, il reſolut d'ordonner de ſon ſucceſſeur. Comme donc il eut trois fils, il tâcha de donner le Royaume au plus ieune nõmé Coſroé, d'autant que l'aiſné qui ſe nommoit Cauadé, ne luy eſtoit point agreable, & le ſecond appellé Bazé, eſtant borgne, ne pouuoit venir à la Couronne, pource que la loy de Perſe en exclud tous les eſtropiats, ou qui ont faute de quelque membre. Mais le troiſiéme luy eſtoit plus agreable, à cauſe meſme qu'il l'auoit eu de ſa propre ſœur nommée Abenede: & pratiqua tant cecy qu'enfin il l'obtint. Deſlors il ſe mit à perſecuter les Chre-

ſtiens, faiſans à quelques vns coupper vn jarret, qui pour cela ne laiſſerent de cheminer: mais aſſiegeant vn certain chaſteau des Indiens, apellé Azubdabar, & ne le pouuant forcer, il l'emporta par la priere des Chreſtiens, dedans lequel il trouua vn threſor ineſtimable. Ce qui fut cauſe que deſormais il ne fut plus ſi cruel, ains qui plus eſt, il permit à quiconque voudroit de ſe faire baptizer & en fit ſurſeoir les recherches & punitions. Il eut guerre contre l'Empereur Iuſtin qui ne fut de grande durée : car la paix s'enſuiuit tôt apres, & Cauadé fit mourir tout tant qu'il trouua de Manicheens en ſon Royaume, à cauſe qu'ils auoient tâché de faire ſon fils Roy luy eſtant encor ſain & plein de vie, & ayât regné depuis ſa deliurance de priſon trente ans, & vnze ans auparauant. Il tint en tout le Royaume quarâte & vn an, qu'il laiſſa paiſible à Coſroé, à cauſe que l'aiſné de ſes enfans fut occis auec les Manicheens, pour auoir conſpiré contre ſon pere : & aduint la mort de Cauadé l'an de grace 532. ſeant à Rome Boniface II. & Iuſtinian tenant l'Empire.

COSROE'. XX. *Roy de Perſe.*

Coſroé vint apres ſon pere à la Monarchie des Perſes, des loüanges duquel parle Agathie en ceſte ſorte. Non ſeulement, dit-il, ce Roy eſt loüe & admiré par les Perſans qui le priſent plus que de raiſon, ains en ont pluſieurs d'entre les Romains le font hõme ſtudieux & amy des bõnes lettres, qui paruint à la connoiſſance parfaite de noſtre Philoſophie, & tourna pluſieurs œuures Grecques en ſa lãgue Perſienne, & y en a meſmes qui le font ſi bon Platonique, que Thimée n'eſtoit pas pour le ſurpaſſer : mais Agathie ayant propoſé cecy, dit franchement cela eſtre impoſſible en vn homme barbare, né, nourry & eſleué entre les courtiſans mols, effeminez, ignorans & flatteurs; de ſorte que les gens de ſçauoir ne pouuoient auoir loiſir d'inſtruire ainſi ce Prince. Et ce qui *ley* donna ce bruit, fut pour la plus grande multitude d'hommes de ſçauoir *qui* frequentoiẽt en ſa Cour, chacun s'eſbahiſſant qu'vn Roy grãd, puiſſant & ſur tout barbare, aimât de telle ſorte les bonnes ſciences, & fit tel conte de ceux qui en faiſoiẽt profeſſiõ. Ailleurs toutesfois Agathie le loüe par deſſus Cirus & Xerxes. XXV.

Quant aux affaires de la guerre, ayant eu affaire contre l'Empereur Iuſtinian qui auoit ſurmonté les Goths, la plus fiere, orgueilleuſe & puiſſante nation de la terre & fait teſte aux Wandales & autres ſortis de Septẽtrion, auec leſquels neantmoins il fut contraint de faire paix pour cent & dix ans, laquelle on appella la paix ſans fin. Mais Coſroé ne la pût tenir, ains dans trois ans apres il la rompit & courut iuſqu'en Cilicie & Syrie, prenant la grande Cité d'Antioche. Mais Beliſaire luy allant à l'encontre, le fit retirer & le vainquit, ainſi que deſia il auoit fait à la premiere guerre.

Apres cette deffaite, il ſe retira en Perſe : mais il ne demeura pas long temps qu'il ne reuint ſur les terres de l'Empire, cõme celuy qui aſpiroit à plus grande choſe qu'au Royaume Perſan, & ſe rua ſur la Camagene, jadis Euphratiſie: mais Beliſaire luy empêcha encor ſes deſſeins & le vainquit. Cette guerre fut fort longue, car elle continua 34. ans du temps des Empereurs Iuſtinian & Iuſtin & iuſqu'à tant que Martin couſin de l'Empereur Iuſtin, vint cõtre les barbares & leur donna bataille en vn lieu apellé Sagarthe, où il les vainquit. Ce fut cette meſme année que mourut Coſroé ayant regné 42. ans, ayant eu touſiours quelque choſe à demeſler auec les Romains. Agathie dit qu'il mourut de regret en la cité royale de Seleucie, d'autant que Maurice General de l'armée de l'Empereur Iuſtin en Orient eſtoit venu fortuitemẽt faire des courſes vers les cõ

fins des Arpiãs voisins d'vn village où Cosroé estoit pour lors de sejour, mettãt le feu de toutes parts, & passant le fleuue de Zirma, mettoit tout à feu, & à sãg par où il passoit: & luy qui n'auoit point accoustumé d'estre ainsi braué en sa presence, prit cela si à cœur, qu'on fut contraint de l'emporter du lieu où il estoit, à Seleucie où il mourut, ayant regné selon Agatie 48. ans. Cecy aduint l'an de nostre Seigneur 574. seant à Rome Iean 3. tenant l'Empire Iustin le ieune, & regnant en France Clotaire sorty du sang de Clouis.

HORMISDA. XXI. *Roy de Perse.*

Hormisda fils de Cosroé, paruenu à la Couronne apres la mort de son pere, xvi.
esperant bien mieux faire ses affaires contre les Romains, que n'auoit fait son pere, vint courir les terres Imperiales, enuoyant Armiadané son General, lequel ayant fait ses courses, s'en retourna riche des despoüilles en la maison, emmenant quant & soy vn nombre infiny de prisonniers: mais il fut repoussé la seconde fois qu'il se mit en campagne: car Tybere estant venu à l'Empire apres Iustin le ieune, enuoya vers Hormisda ses Ambassadeurs pour luy offrir la paix à son nouuel aduenement. Mais le Persan deuenu plus superbe par son heureux succez, refusa tout appointement, & ne voulut entendre à aucune composition. Ce qui irrita grandement Tybere, & fut cause qu'il assembla vne tres-puissante armée auec plusieurs Camps volans, pour assaillir le Persan de toutes parts. Hormisda cependant estoit allé rauager l'Armenie, & les deux armées s'estans finalement rencontrées, ils se donnerent vne fort sanglante bataille, mais à la finles Babyloniens tournans le dos, furent cause d'esbrãler tout le reste, & de la perte entiere du Persan, si qu'il fut entierement défait, son pauillon & bagage pris, ses élephans & ce qu'il auoit de plus riche. Et pour la confusion qui fut en cette bataille Hormisda fit vne loy, par laquelle il est deffendu que d'oresnauant les Roys de Perse n'ûssent à se hazarder d'entrer aux combats de crainte de la perte de leurs personnes. Apres cette deffaite Hormisda arma derechef, mais Tybere ayant enuoyé contre luy deux vaillans chefs de guerre, Maurice, & Narsetes, les Perses furent à celle fois si bien battus, qu'ils leurs osterent ce qu'ils auoient auparauant sous leur puissance, & qu'ils auoient conquis du temps des Empereurs Iustinian, & Iustin. Neantmoins Hormisda taschant d'effacer sa honte par quelque genereuse action s'efforça de poursuiure vengeãce des torts qu'il auoit receus, mais le tout en vain: car il ne faisoit qu'accroistre sa perte, d'autant que Philipique Lieutenãt de l'Empereur prit sur luy Nisibin, cité de Mesopotamie, & passa bien auant dans le Royaume de Perse, d'où il emmena vne grande proye qu'il conduisit seurement en la region des Medes. Et deux ans apres Maurice tenant l'Empire, le mesme Philipique entra en Perse, & rauageant de toutes parts dõna vn grãd estonnement à tout le pays, ayant pris la Cité d'Arcemene, & vaincu les Persans en vne bataille, de laquelle ils se faisoient forts d'emporter la victoire, à cause que les Mages les en auoiẽt asseurez: mais l'euenement démentit leurs fausses predictions, car ils y receurent vne lourde secousse. En sõme tout le temps que regna Hormisda, il ne combatit qu'vne fois heureusement cõtre les Romains; pour laquelle défaite l'Empereur Maurice deposa Philipique de la charge de General de son armée, & mit vn nommé Commentiel en sa place qui estoit gouuerneur d'Orient.

En ce mesme temps Hormisda fit les Turcs tributaires, les prenans apres à sa solde pour marcher contre les Romains: mais tout cecy n'empescha point que Bara General de l'armée Persienne, ne fut mis en fuitte,

& la pluſpart de ſes ſoldats taillez en pieces Ce qui fut cauſe qu'Hormiſda le deſapointa de ſa charge; ce que cettui-cy ne pouuant ſupporter, ſe reuolta contre ſon Roy, faiſant vne telle conſpiration contre luy, qu'en fin Hormiſda fut deposé de ſon ſiege, empriſonné & iniurié par Brindoé, que ce Roy tenoit en priſon, & que Beſta ſon frere auoit deliuré par la coniuration du ſuſdit Bara: de ſorte que Coſroé fils de Hormiſda fut mis en la place de ſon pere, quelques proteſtations, ou remonſtrances que pût faire ce pauure Roy captif, & qu'il mit en auant les biens qu'il auoit faits aux Perſes de les auoir deffendus contre la puiſſance des Romains, d'auoir tant de fois expoſé ſa vie pour leur ſalut, & de leur auoir encores de nouueau rendu les Turcs tributaires: mais tout cela ne pût faire changer de reſolution à ſes ſujets mutinez. Il les pria encores, que puis qu'ils auoient ainſi ſi opiniaſtrement reſolu de le demettre de la Couronne, de ne luy point donner Coſroé pour ſucceſſeur, qu'il auoit vn autre fils plus propre à regner: homme doux & paiſible; au lieu que cettui-cy eſtoit naturellement cruel & ambitieux. Mais ce fut ce qui haſta encore dauantage ſa totale ruine: car Coſroé voyant que ſon pere luy eſtoit contraire, vſant de la fortune qui ſe preſentoit, ſe fit couronner Roy de Perſe l'an de noſtre Seigneur 589. & les factieux prenans le pauure Hormiſda, ſa femme, & l'autre fils, vſerent d'vne tres-grande cruauté, tant ſur la mere que ſur l'enfant, les faiſans ſcier comme vne piece de bois, à la veuë de Hormiſda, lequel fut contraint de contempler ce piteux ſpectacle, & voir mourir ſa femme, & ſon fils mieux aimé, d'vne façon toute eſtrange & cruelle, puis on luy creua les yeux à luy-meſme, & condamné à paſſer le reſte de ſes iours en vne priſon perpetuelle, où Coſroé le traitta pour quelque temps aſſez doucement: mais le pere ne ſe pouuant empeſcher d'accuſer ſon ambition, trahiſon & felonnie: à la fin ce fils deteſtable fit tant battre ſon pere à coups de baſton, que le pauure Prince en perdit la vie.

COSROE'. II. *du nom, 22. Roy de Perſe.*

Cét execrable parricide s'eſtant ainſi eſtaby ſur le Throſne des Roys de Perſe, par le ſang & la vie de ſon pere, les Perſes trouuerent le fait ſi eſtrange, qu'il n'y eut pas vn d'entr'eux qui ne ſe reſolût d'en prendre la vengeance, & qui ne connût bien que ce Roy eſtoit tel que ſon pere l'auoit depeint, à ſçauoir, ambitieux, cruel, & ſans aucune pitié. De ſorte que ceux qui s'eſtoient auparauant reuoltez contre le deffunct, & auoient eſté cauſe de ſa ruine, furent ceux-là meſme qui conſpirerent contre celuy qu'ils auoient eux meſme eſtably, vengeans ainſi le ſang d'Hormiſda, de la mort duquel ils auoient eſté cauſe: car le meſme Bara, ou Varané, ne pouuant ſupporter vne telle meſchanceté, fit vne nouuelle conſpiration contre Coſroé, lequel entendant que cettuy-cy marchoit contre luy auec les forces du Royaume, luy allant au deuant auec vne autre armée qui n'eſtoit point à meſpriſer, & ſe vindrent rencontrer en vne campagne prés le fleuue Zabe: mais Coſroé voyant que de iour à autre ſes ſoldats s'en alloient au Camp de l'ennemy, & qu'on luy dreſſoit des embuſches pour le faire mourir, il tua premierement pluſieurs de ſon armée deſquels il ſe defioit, dequoy le Camp s'eſtant tout eſmeu, & mis en armes, ils ſe ſauua ſoudainement à Corceſe auec ſes femmes, trois enfans, & quelques-vns de la nobleſſe de Perſe qui le voulurent accompagner, (& comme luy meſme confeſſa depuis) il paruint iuſques à ce lieu par miracle, ayant prié en ſon cœur & inuoqué le Dieu des Chreſtiens comme ſon Sauueur, & ſa meilleure & plus

seure guide. En fin il se vint jetter entre les bras de l'Empereur Maurice, où il trouua en luy ce qu'il en esperoit: car il luy donna de telles & si puissantes forces, qu'il mit son ennemy en route, & outre le nombre infiny des morts, Narsé General du camp Romain, prit six mille Perses naturels qu'il donna à Cosroé: & quant aux Turcs, ils les enuoya à l'Empereur à Constantinople.

L'histoire est fort remarquable de ces Turcs, qui furent enuoyez à l'Empereur Chrestien, car comme ils estoient tous marquez au front auec vn fer & de l'ancre bien noire, & qu'en icelle marque il y eut vne croix empraincte, l'Empereur s'enquit d'eux dequoy leur seruoit cette figure, puis qu'ils ne l'honoroient point, ny celuy encore qui auoit souffert mort en icelle, ils respondirent que quelque temps auparauant ils auoient eu vne peste fort estrange au pays Persien, de sorte que presque personne n'en eschappoit: mais ayant quelques Chrestiens parmy eux, ils leur apprirent de porter ainsi le signe de la Croix, & que sans faillir ils verroient cesser cette pestilence, ce qu'ils firent, & aussi-tôt ils sentirent l'effet de cette delivrance, & que c'estoit la cause pourquoy ils portoient ainsi la marque de leur salut & guerison.

Apres cette victoire Cosroé estant restitué en son throsne, ne se fia plus aux Persans, ains retint mille Chrestiens pres de sa personne, que Narsé luy donna des plus gentils compagnons de ses troupes, & ainsi la necessité de Cosroé mit fin à la guerre des Romains auec les Perses, laquelle dura 16. ans, & iusques à ce que Phocas ayant occis Maurice, occupa tyranniquement l'Empire des Romains l'an de grace 604. seant à Rome le saint Pape Gregoire, surnommé le Grand: car alors Narsé qui auoit seruy Maurice, & fait de grands & notables seruices à l'Empire, le voyant maintenant entre les mains de ce tyran, se reuolta & s'empara de la Cité d'Edesse en Mesopotamie. Ce que voyant Phocas, il commanda à Germain Gouuerneur d'Orient de l'assieger: mais Narsé eut recours à Cosroé qu'il auoit remis en son trosne, le priant de le secourir en ce sien affaire, & d'assembler le plus de forces qu'il pourroit, afin de courir sus les terres des Romains. Cosroé se sentãt redoutable à Narsé, ne faillit aussi-tôt d'enuoyer toutes ses forces, qu'ils liurerent le cõbat à Germain, lequel perdit la bataille, & luy blessé à l'espaule, mourut à quelques iours de là de sa blessure. Cosroé eut encores vne autre victoire contre les Romains, en laquelle il fit trencher la teste à tout autant de Chrestiens portans les armes, qui luy tomberent en main, ce qu'entendant Phocas, il trouua moyen de faire venir Narsé vers luy, promettãt par serment de ne luy faire aucun desplaisir: mais dés qu'il le tint, il le fit bruler tout vif.

Cependant Cosroé se fit maistre de toute la Mesopotamie, & pays Syrien, & emmena vn fort grand nõbre de prisonniers, sans que pas vn luy fit resistance, tant les affaires de l'Empire estoient lors en mauuais terme. Et l'année d'apres Cosroé vint derechef sur les terres Romaines, & se saisit de la Palestine, & de la Phenicie, & des terres & Prouinces d'Armenie, Capadoce, Galathie, & Paphlagonie, & vindrent enfin iusques à Chalcedoine, gastans, bruslans, butinans, & emmenans hommes, femmes, enfans, & bestail en leurs terres. Si grand dommage porta à la Chrestienté la tyrannie de Phocas, & le despit de Narsé, qui ayma mieux voir vn Barbare ruiner tout, que non pas vn sien ennemy ioüyr en liberté de l'Empire. XXXVII.

Mais apres la mort de Phocas Heraclius tenant l'Empire, & seant à Rome Boniface 4. Cosroé affriandé aux conquestes des terres des Chrestiens, se mit

derechef en campagne, l'an de noſtre Seigneur ſix cens traize, & vint en Syrie, où il print les Citez d'Edeſſe & Capeſſe, & courut iuſques à Antioche, où les Romains luy venans faire, teſte, furent rompus & mis en fuite, & y fut fait vn tel & ſi grand, maſſacre que peu de Romains ſe guarantirent à cette fois de paſſer ſous l'eſpée de leurs ennemis : puis Coſroé continuant ſes conqueſtes, print la Cité de Ceſarée, de Capadoce, & en cette meſme ſaiſon les Sarrazins commencerent à faire des courſes ſur le pays de Syrie, en laquelle Prouince Coſroé print la Cité de Damas, & emmena vne infinie multitude de peuple en captiuité. Ce qui cauſa que l'Empereur Heraclius luy eſcriuit, le priant de ſe déporter de l'effuſion de tant de ſang humain: & prenãt tribut des Prouinces qu'il tenoit condeſcendre à la paix. Mais le Peſan qui aſpiroit à la Monorchie n'y voulut point entendre : mais vint en la ſainte Cité de Ieruſalem, l'an ſix cens quinze, laquelle il print, comme auſſi Zachatie le Patriarche fut mené priſõnier en Perſe, & les ornemens Eccleſiaſtiques, joyaux & richeſſes des lieux ſaints. Sur tout il emporta la ſainte Croix, en laquelle Ieſus-Chriſt noſtre Seigneur ſouffrit mort pour le rachapt des hommes. Apres cela, Coſroé ſe rendit ſi effroyable, que l'Egypte, Alexandrie, & Lybie, & iuſques en Ethiopie, tout luy obeyſſant : il conquit pluſieurs villes encores en l'Aſie, de ſorte que pluſieurs commencerent à douter s'il n'emporteroit point la Monarchie du monde.

Cecy eſguillonna tellement Heraclius, que faiſant la paix auec les Anarres, & les Huns, il vint contre les Perſes, ſecouru des Sarrazins, & venans aux mains, il les défit en prenant cinquante mille priſonniers, leſquels il laiſſa aller depuis ſans rãçon, mais Sarbora General de l'armée Perſienne, vſant de l'Infidelité naturelle aux barbares, courut encores ſur les Chreſtiens. A cette cauſe Heraclius s'arma derechef, & reconquit tout le pays vſurpé par les Perſans, iuſques à la terre des Medes, recouura la ſainte Croix, & la rapporta en Ieruſalem. Enfin Coſroé ayant regné l'eſpace de 39. ans, mourut miſerablement eſtant occis par ſõ propre fils, qui le fit mettre en priſon, auec vne chaiſne de fer au col le nourriſſant de pain, & d'eau, & luy reprochant qu'il auoit fait mourir pluſieurs de tel genre de ſupplice, receuant ainſi par ſon propre fils le chaſtiment de la cruauté qu'il auoit exercée enuers ſon pere.

SIROE'. XXIII. *Roy de Perſe.*

Siroé ayant ainſi fait miſerablement mourir ſon pere, vint à la Couronne des Perſes mais ſõ regne ne fut pas long, car il ne dura qu'vn an; durant lequel il delivra tous les Chreſtiens qui eſtoient lors captifs en Perſe, & renuoya ſain & ſauf le Patriarche de Ieruſalem, auec les ornemens & joyaux Eccleſiaſtiques, en ſon pays de Paleſtine.

ADHESIR. XXIV. *Roy de Perſe.*

Apres la mort de Siroé regna Adheſir ſon fils, lequel ne tint la Principauté que ſept mois, à cauſe que Sarbara luy courut ſus, l'occit, & s'empara du Royaume, ſur lequel il pretendoit il y auoit long temps.

SARBARA. XXV. *Roy de Perſe.*

Sarbara ne fut pas long-temps en la ioüyſſance de ce qu'il auoit tant deſiré : car ayant regné ſix mois, ſes ſujets l'occirent comme n'eſtant point du ſang Royal.

BORNAN. XXVI. *Roy de Perſe.*

Les Perſans s'eſtans ainſi desfaits de Sarbara, ils eſleurent en ſon lieu Bornan

fils de Coſroé, lequel ne joüyt de la Couronne que ſept mois.

HORSMIDA. II. *du nom. 27. Roy de Perſe.*

Hormiſda II. du nom, luy ſucceda & fut le dernier des Roys de Perſes, de la race d'Artaxerxes, ſur lequel les Sarrazins & Mahometans conquirent le pays Perſan, l'an de grace 634. & 413. depuis qu'Artaxaré oſta la Monarchie aux Parthes, ayant occis Artaban leur ſouuerain.

Des Roys de Perſe Mahometans.

D'Eſcrire maintenant la Genealogie & la ſucceſſion des Arabes, qui ont poſſedé la Perſe lors que le Mahometiſme s'eſtablit en ces quartiers-là, cela eſt ſi confus, & ceux qui en ont eſcrit en parlent auec ſi peu d'ordre, qu'à peine le lecteur en pourroit-il tirer quelque inſtruction, ces ſiecles là n'ayans point rencontré des Hiſtoriens ſi diligens qu'vn Agathias qui en ayent voulu obſeruer l'ordre particulierement. Laiſſant doncques les choſes en leur obſcurité, cét abregé ne permettant pas de s'eſtendre ſur ce ſujet comme la choſe le deſiroit, il ſuffira de dire que les Arabes ayant tenu longuement cette Prouince, les Turcs vindrent apres qui les en depoſſederent en leurs premieres courſes: leſquels paſſans outre, vindrent en la petite Aſie, où ils dreſſerent apres cette Monarchie que nous voyons à preſent, deſquels ſortirent alors ces Noradins & Saladins, qui depuis firent tant d'ennuis aux Chreſtiens en la terre ſainte. Mais ceux-cy eſtans chaſſez de leur pays Turqueſtan, & de la Perſe par les Tartares. Auec le changement de races aduint auſſi celuy de l'Eſtat, & du nom des Prouinces: car Zacatay frere du grand Cham de Tartarie, ayant, pris les terres jadis nommées Margiane, Sogdiane & Bactriane, elles furent auſſi dites Royaumes de Zacatay, comme à preſent elles ſont appellées. Apres cecy Oratacham vſurpant les Royaumes de Mede, Parthie & Perſe; il voulut que tout cela fut dit Azamie. De là eſt venu que les Perſans ſont appellez Azameniens.

Cette race de Tartares regna en Perſe depuis environ l'an 1260. juſques à ce que Tamerlan ſe fit Seigneur de la pluſpart de l'Orient, apres auoir vaincu Bajazet Empereur des Turcs. Car des enfans de Tamerlan ſont ſortis les Roys de Perſe qui ont regné juſqu'au Sophi, le regne deſquels n'a eſté de guere longue durée car Tamerlan mourut l'an de grace 1403. & le Sophi empieta le pays de Perſe environ l'an de noſtre Seigneur 1478. de ſorte que ce grand Vſun Chaſſan qui eut ſi long-temps affaire contre les Turcs, eſtoit fils de Tamerlan, ou de l'vn de ſes enfans, comme ainſi ſoit que les terres de Zacatay ſont demeurées ſans guerre ſous la Seigneurie des Roys de Perſe, depuis qu'Vſun Chaſſan en eut chaſſé vn certain nommé Iauſa, que lon diſoit eſtre encore de l'ancienne race des Sarrazins.

VSVN CHASSAN, *ou* VSSAMBEY, *Roy de Perſe.*

Vſun chaſſan s'eſtant ainſi rendu paiſible poſſeſſeur de ſon pays s'allia auec l'Empereur de Trebizonde, eſpouſant Deſpinacaton, que cét Empereur Chreſtien luy bailla en mariage, pour auoir du ſupport contre Mahomet II. du nom Empereur des Turcs, qui luy faiſoit la guerre. Cette Dame eut permiſſion d'Vſun Chaſſan de viure en liberté de conſcience, & auec exercice de ſa Religion, ayant ordinairement auec elle des Caloyers qui celebroient le diuin ſeruice deuant elle: eut d'Vſun Chaſſan vn fils, & trois filles, la premiere deſquelles fut donnée pour eſpouſe à Sechaidarpere du Sophi, & les deux autres ſe tindrent auec ſa mere lors qu'elle ſe retira auec le congé de ſon mary, pour viure xxx.

ſolitairement en vne ville d'Aſſyrie nommée Iſcartibiet, où elle fut vn long-temps auec ſes filles nourrie aux deſpens du Roy, qui luy faiſoit richement fournir toutes choſes neceſſaire, juſqu'à la mort: & elle decedée, fut enterrée en la Cité d'Amide, en l'Egliſe S. Georges, où encores l'on voit ſon tombeau. Vſun Chaſſan eut guerre contre le Turc, & pour le fait de ſon beau pere l'Empereur de Trebizonde, & pource que le Perſan querelloit le pays de Cilicie, à preſent Caramanie, que le Turc diſoit eſtre ſien. Or comme il perdit la Caramanie, le Turcs'en eſtant fait le maiſtre, auſſi ne pût-il rien faire pour le ſupport du pauure Trapeſontin, lequel Mahomet vainquit & ſe fit Seigneur de ſes terres, ainſi qu'il auoit fait de celles de Caraman, non que les Perſes ne ſoyent auſſi vaillans que les Turcs; mais pource que l'vſage du canon eſtant entr'eux inconnu, & le Turc en ayant en abondance, il les eſtonna & rompit auec cette tempeſte orageuſe de l'artillerie. Ce qui fut cauſe que Aſſambey requit aux Venitiens de faire guerre au Turc, & que de ſon coſté il ne failliroit de l'aſſaillir, & qu'au teſte les Turcs l'ayant mis en route auec leur artillerie, ils ſeroient bien de l'en ſecourir, afin qu'à forces pareilles ils puſſent affronter leur aduerſaire.

Le Turc cependant fit grande aſſemblée pour courir ſus au Perſan, & luy faire la guerre en vengeance de ce qu'il auoit ſecouru Pitohamat Roy de Caramanie, & ayant paſſé la Paleſtine & Syrie, trauerſa le fleuue Fraat, & vint juſqu'au lac d'Argis ou Gelucalat, & prit la Cité d'Arſigan, pour n'eſtre point forte ny tenable. En ces quartiers luy vint au deuant Vſun Chaſſan auec ſes forces, & ayant ſes enfans en ſa troupe, le premier nommé Calul, le ſecond Vgurlimehemeth, le troiſiéme Zaynel, & ſon camp aſſemblé de diuerſes nations, telles que ſont les Perſes, Parthes, Albanois, Georgiens & Tartares, & ce neantmoins Vſun Chaſſan voyant l'ordre que tenoient les Turcs à ſe camper, il en fut tout eſtonné, & ayant eſté long-temps ſans mot dire, à la fin il dit ces paroles, *Baycabexem ne deriadir*, qui ſignifie, Ha fils de putain, quelle mer voicy: car il diſoit que l'oſt. Turqueſque reſſembloit vne mer, puis voyant comme les Turcs commençoient à paſſer, il enuoya vne troupe & eſcadron des ſiens pour leur empeſcher le paſſage, & là s'attacha vne furieuſe eſcarmouche, où mourut grande multitude de peuple tant d'vn coſté que d'autre: mais la deffaite, des Turcs eſtoit plus grande, à cauſe que les Perſans ſe pouuoient donner ſecours les vns aux autres, ce qui n'eſtoit loiſible aux Turcs, pluſieurs deſquels eſtoyent noyez, ne ſçachans ſuiure le gué du fleuue. Et à la fin mis en route, Vſun Chaſſan en fit vn piteux maſſacre, & la nuict venant les fit retirer chacun ſonnant la retraitte; mais la victoire demeura à Vſun Chaſſan, à cauſe qu'il perdit peu d'hommes des ſiens, ou par glaiue, ou par la force & impetuoſité des eaux, voire vn ſeul n'en fut fait priſonnier; là où les Turcs perdirent douze mille hommes, entre leſquels il y auoit pluſieurs hommes de remarque. Et cecy fut l'occaſion que Mahomet n'oſa paſſer plus outre au pays du Roy de Perſe, voyant la difficulté ſi grande de le vaincre, à cauſe des riuieres, deſerts, & montagnes qu'il failloit paſſer. Le Turc ſe retirant, les Perſans prindrent plus grand cœur, & paſſans le fleuue, furent ſi fols que de donner deſſus les Turcs: mais cette furie ne leur dura guerre, car Vſun Chaſſan fuyant ſur vn cheual Arabe, donna occaſion aux autres de faire le ſemblable, & en ce deſordre fut occis Zaynel ſon fils. Il eſt vray que les Perſes cõbattirent ſept à huict heures, & euſſent encor tenu teſte plus long-temps n'ût eſté qu'Vſun Chaſſan

craignant que Mustapha fils de Mahomet Roy Ture ne l'enfermât auec ses troupes, print la fuite cõme dit est, & causa la mort de son fils, & de dix mille hommes de ses soldats, & de la perte de la Cité de Caratsar, qui estoit chef du pays sujet au gouuernement de Iancel fils d'Vsun Cassan ; qui fut occis en la susdite bataille : apres laquelle en l'an mil quatre cens septante quatre, comme le Roy Persan fut sur le propos d'aller à l'herbe, suiuãt la coustume de ces pays, que pour le chaud on est contraint de changer de pasture deux ou trois fois l'annee, estant pres de la Cité de Soltanie, il luy fut porté nouuelle comme Vgurlimehemet s'estoit reuolté de luy, & auoit pris la cité de Siras, & pource le pere dressant son armée s'en alla aussi-tôt pour punir son fils de telle folie. Vgurlimehemet oyant que le Roy venoit contre luy n'eut garde de l'attendre, ains prenans sa femme, enfans, meubles & joyaux, il s'enfuit vers le Turc, enuoyans de ses gens pour auoir sauf conduit de Bajazeth second du nom, lequel le fit soudain entendre à Mahomet son pere, qui voulut que le sauf-cõduit luy fut donné : mais il defendit à son fils de ne sortir de la Cité d'Amasie pour aller au deuant du Persan, lequel il desiroit bien qu'il fut honoré, mais que cependant on prît garde qu'en son fait ny eut quelque cautelle & tromperie. Vgurlimehemet le douta de cette défiance, pource enuoya il sa femme & ses enfans deuant comme pour ostages, puis il arriua auec quelques trois cens chemaux, & Bajazeth le receut fort courtoisement, le traita & banqueta auec grande magnificence. Apres cecy le fils du Persan fut vers le Turc Mahomet, qui luy fit encor meilleur visage que son fils, & luy promit de le faire Roy de Perse, & destruire Vsun Cassan qui luy estoit mortel ennemy.

Ainsi il luy donna forces, & Vgurlimehemet reprenant la route de son pays auec les troupes Turquesques, ne fut pas si tôt à Siras, qu'il se mit à faire des courses sur les terres de son pere, Vsun Cassan enuoya quelques soldats pour luy faire teste : mais non en si grand nombre qu'on ne vît bien qu'il ne se soucioit pas beaucoup de ce que son fils entreprenoit, mais c'estoient ruses pour le plustôt attraper, car il fit courir le bruit d'estre fort passionné de la reuolte de ce sien fils, & qu'il l'eut ainsi perdu, & pource on feignoit encor qu'il estoit fort malade, & pour mieux le faire croire il fut quelque temps sans sortir de sa chambre & sans que personne y entrât, que ceux ausquels il auoit plus de fiance : si bien que le bruit courut iusqu'à Constantinople que Vsun Cassan estoit griefuement malade de melancholie, de ce que son fils l'auoit ainsi delaissé. Or ce bruit de sa maladie croissãt de iour à autre, quelques-vns de ses plus loyaux donnerent à entendre qu'il estoit mort, enuoyerent lettres à Vgurlimehemet qu'il s'en vint occuper la Seigneurie, auant que pas vn de ses autres freres le deuançât, & afin qu'il ne se doutât de la fraude, on celebra les obseques du Roy par tout le pays, ce qui donna plus d'assurance à Vgurlimehemet, qui auoit reçeu trois messagers secrets qu'on luy auoit enuoyez pour cét affaire, de s'en aller à Tauris où il fut reçeu & conduit au Palais, auquel il trouua son pere, sain, sauf & sans maladie quelconque, qui le fit empoigner & mourir sans aucun esgard que ce fut son fils, & celuy que iustement il deuoit ordonner son successeur à la Couronne.

Apres la mort de ce pauure Prince rebellé, Vssun Cassan dressa vne grosse armée en l'an mil quatre cens septante sept, feignant d'aller contre le Turc mais ce fut pour courir sus au Roy de la Georgeanie, jadis Iberie, à cause que les Georgeaniens luy auoient refusé secours lors qu'il estoit allé cõtre le Turc,

Mais le Roy, & encore vn autre ſien voiſin pratiquerẽt l'accord auec quelq
ſomme de deniers qu'ils luy donnerent, & ainſi retenant vn fort qui eſt ſur l
paſſages appellé Tiflis ; il ſe retira à Tauris, où en l'an de noſtre Seigneur m
quatre cens ſeptante huict il mourut, laiſſãt quatre fils, trois d'vne meſme mer
& le quatrieſme qui eſtoit ſorty de Deſpinatacon Princeſſe de Tapezonde, l
quel eſtant âgé d'enuiron vingt & vn an, fut eſtranglé par la conſpiration de
freres, leſquels ne vouloient pas que le fils d'vne Chreſtienne, & luy meſme p
eſtre ſe reſſentant de la profeſſion de ſa mere eut quelque commandement ſu
la Perſe.

IACVB PATISCHA. II. *Roy de Perſe de la race d'Vſun Caſſan.*

xxxi. Le ſecond des enfans d'Vſun Caſſan qui s'appelloit Iacub Patiſcha fit accor
auec ſõ troiſieſme frere nommé Mango, qui fut cauſe que l'aiſné fut contrain
de s'enfuir, ſi bien que Iacub ſe fit Roy l'an mil quatre cens ſeptante & neu
Cettuy-cy eut guerre auec le Soudan d'Egypte, lequel enuoya ſes Mammelo
iuſques en Aſſyrie en l'an mil quatre cens octante deux: & apres longue guer
diuers combats, eſcarmouches, & ſurpriſes, les Perſans emporterent la victo
re, repouſſerent l'Egyptien, & chaſſerent de l'Aſſyrie & Meſopotamie où il
eſtoit entré : ce qui aduint l'an de grace 1487, Ce Iacub Patiſcha qui vſurpa l
Seigneurie de Perſe, prit à femme la fille du Seigneur de Sammurra, laquell
fut cauſe de ſa ruine, car elle eſtant extrémemẽt deſbordée, s'amouracha d'v
Gentil-homme de la ſuitte de ſon mary, & d'autant que ſon galand n'eſtoit pa
petit compagnon, elle ne cherchoit auſſi que le moyens de faire mourir ſo
mary, afin que ce Seigneur vint à la Couronne, lequel elle voyoit eſtre de
plus proches pour luy ſucceder. Ainſi ayant intelligence auec ſon paillard, elle
compoſa & meſla auec luy vn poiſõ fort ſubtil & dangereux, puis dreſſant v
bain odoriferant cõme les Perſes ont de couſtume d'en vſer. Iacub y vint auec
vn ſien fils âgé de ſept à huict ans, & entrant au bain y fut vn fort long temps
puis s'en venant au ſerrail des Dames, elle qui ſçauoit que ſon mary ſonloi
boire ſortant du bain, luy vint au deuant, luy preſenta en vn vaſe d'or le breu-
uage de ſa mort, auec vne contenance plus gaye que de couſtume, ſauf que la
traiſtreſſe n'auoit ſi bonne couleur, ce qui donna quelque ſoupçon au miſera
ble Prince: & pour cette cauſe il voulut que ſa femme fit l'eſſay, ce qu'elle n'oſa
refuſer, ainſi elle bût, puis le Roy lequel en donna à ſon pauure enfant q
ſur cette mixtion de telle & ſi violente operation, que dedans la minuict e
ſuiuant tous trois en moururent, ce qui en donna vn grand eſtonnement &
confuſion à toute la Cour, voyant les Princes & Seigneurs vne mort ſi ſoudai
ne, laquelle cauſa de grands troubles par tout le Royaume de Perſe, qui vi
comme en conqueſte & partage entre les plus forts : car ceux qui eſtoient d
ſang d'Vſun Caſſan vſurperent des Seigneuries, celles qui leur vindrent l
mieux à propos.

IVLAVER. III. *Roy de Perſe de cette lignée.*

Iulauer parent du deffunct Roy ſucceda, car l'autre eſtoit mort ſans hoir
lequel regna trois ans, & ne fit choſe digne de memoire.

BAYSINGIR. IV. *Roy de Perſe de cette lignée.*

A Iulauer ſucceda Bayſingir, celuy qui auoit conſpiré la mort de Iacub au
ſa paillarde eſpouſe, lequel ne regna que deux ans.

RVSTAN. V. *Roy de Perſe de cette lignée.*

Apres luy vint vn nommé Ruſtan, ieune Seigneur aagé d'enuiron vingt a

& lequel en regna ſept: ce fut cõtre luy que le pere du Sophy fit la guerre. Ceſtuy-cy ſe nommoit Secaidar, & auoit (comme il a eſté dit) eſpouſé l'aiſnée des filles d'Vſun Caſſan, eſtant le chef de la ſecte de ceux qui depuis on appella Sophis c'eſt à dire, de ceux qui ne reçeuoient point l'Alcotan qui ſuiuant l'interpretation de Haly gendre de Mahomet, lequel auoit dreſſé vne nouuelle ſecte en la doctrine du Mahometiſme.

Or ſous ce Secaidar il y en auoit pluſieurs eſpars çà & là qui ſuiuoient ſon opinion, & le reueroient comme vn ſaint homme, lequel ſe tenant à Ardueil Cité aſſiſe non guere loin du lac de Vaſthan, preſchoit ſa doctrine au peuple & en auoit attiré vn nombre infiny à ſa ſuitte. Il auoit ſix enfans, trois maſles, & autant de femelles, ennemy mortel des Chreſtiens. Les Mahometans croyans faire paroiſtre leur perfection, d'autant plus qu'il porte de haine aux Chreſtiens: cettui-cy alloit fort ſouuent faire des courſes ſur les Circaſſiens, leſquels ſe voyans ainſi preſſez par ſa grande puiſſance des Sophians, eurent recours au Roy de Perſe, qui lors ſe nommoit Alamut.

ALAMVT. VI. *Roy de Perſe de cette lignée.*

Cét Alamut auoit ſuccedé à Ruſtan, & eſtoit lors à Tauris quand on luy apporta les nouuelles que Secaidar s'eſtoit emparé de la ville de Derbẽt aſſiſe ſur la mer Caſpie, & ſeruant de paſſage & deffenſe d'aller de pays en autre pour n'y auoir qu'vn deſtroit. Cela fut cauſe qu'Alamut enuoya vne armée contre les Sophians, leſquels ſe preparent à la bataille, & venans aux mains, quelque reſiſtance que les Sophians ſceuſſent faire, & qu'ils euſſent fait mourir plus de quatre mille Perſiens, ſi eſt-ce toutesfois en fin qu'ils perdirent la bataille: Secaidar eſtant occis, ſa teſte luy fut tranchée & donnée aux chiens pour la deſchirer, le reſte des Sophians fut mis en route, & la pluſpart taillez en pieces: tãt la haine qu'on leur portoit eſtoit ſi grande, que quelque part qu'on en ſceût quelqu'vn il eſtoit impoſſible de luy ſauuer la vie. XXVII.

Les enfans de Secaidar aduertis de cette nouuelle s'enfuirent, l'vn en la Natolie, l'autre en Alep, & le troiſiéme en vne Iſle nommée Armining, aſſiſe ſur le lac de Vaſthan ou Gelucat: cettui-cy ſe nommoit Iſmaël aagé de treize ou quatorze ans, beau à merueilles, la façon graue & neantmoins courtoiſe, & qui promettoit en ſa face quelque choſe de grand à l'aduenir. Le Preſtre Armenien qui print cét enfant en garde eſtoit grand Aſtrologue, & ſçauant en la iudiciaire, lequel fut de tant plus ſoigneux de l'eſleuer, qu'il reconnut par ſa ſcience que cét enfant eſtoit pour paruenir vn iour à vne grande Seigneurie. A cette cauſe il le tenoit ſecret à cauſe qu'on le cherchoit par tout pour le faire mourir. Ce Preſtre taſchoit de l'endoctriner en la loy Chreſtienne, à quoy peut-être il eut gaigné quelque choſe, ſi l'ambition n'eut d'auantage poſſedé le cœur de ce jeune Prince que la pieté: mais luy qui auoit d'autres intentions demanda congé à ſon maiſtre & gouuerneur qu'il tenoit au lieu de pere, comme reſpecta auſſi toute ſa vie le lieu d'Armining, ſe monſtrant aſſez fauorable aux Chreſtiens. Et partant d'Armining il s'en alla à Chilan, où il ſe tint chez vn orphevre grand amy de la ſecte Sophiane, & affectionué ſeruiteur à la maiſon de Secaidar. De là il eſcriuoit ſouuent à ſes amis ſe tenans à Ardueil, auec leſquels pratiquant ainſi par lettres & ſecrets meſſages, en fin ayans ce leur ſembloit fort bien diſpoſé leurs affaires, il reſolurent de venger & la mort de leur Prophete Secaidar, & la deffaite & maſſacre des Sophians à Derbent, par les ſoldats d'Alamut.

La premiere entrepriſe d'Iſmaël fut ſur le chaſteau de Maumutaga aſſis ſur la mer Caſpie, lequel il emporta par ſurpriſe, à cauſe que nul ne penſoit à luy, & que la place eſtoit ſans aucune forces, & ſans que les gardes ſe ſouciaſſent beaucoup de ſe tenir aux portes. Ce chaſteau leur ſeruit de retraite, apres auoir fait leurs courſes, comme eſtant en vn lieu imprenable, & ayant tout moyen de ſe fournir de viures ſur la mer, à cauſe que là abordẽt tous vaiſſeaux qui voguent le long de la mer Caſpie.

Or voulu le bon-heur d'Iſmaël qu'au bourg aſſis au deſſous du chaſteau, il trouua vn threſor d'vn prix ineſtimable, auec lequel il commença à gaigner le cœur des hommes, à faire leuée de ſoldats, enuoyer des preſens aux grands, & à ſe ſeruir de tous les artifices qu'ont accouſtumé d'vſer ceux qui aſpirẽt à l'vſurpation des Empires, ne laiſſant rien en arriere qui pût ſeruir à l'aduancement de ſa cauſe: ſi bien que luy qui n'auoit que deux cens hommes lors qu'il print le chaſteau ſuſdit, neantmois en moins de rien il ſe vit cinq ou ſix mille Sophiãs à ſa ſuitte, auec leſquels il commença plus hardiment à courir les terres d'Alamut & à gaigner pays, comme querellant la Couronne à luy deuë pour eſtre yſſu de la fille d'Aſſambey, & que celuy qui regnoit n'eſtoit point, comme il diſoit, du ſang Royal de Perſe.

Alamut d'autre part voyant l'impoſſibilité de prendre & forcer Maumutaga ne voulut y enuoyer armée pour l'aſſieger, joint qu'il penſoit que le Sophy ne paſſeroit point outre, ains ſe contenteroit de cette piece, & que cependant luy tenant le bec en l'eau, & faiſant ſon comte de l'aſſaillir, il ceſſeroit de ſe tenir ſur ſes gardes, & ainſi il auroit auec le temps le moyen de l'attraper, & le punir de ſes fautes tout à vne fois. Mais c'eſtoit compter ſans ſon hoſte, car Iſmaël ayant aſſemblé vne armée aſſez puiſſante vint aſſieger la Cité de Sumachia grãde & riche ville aſſiſe entre les Armeniens & les Medes, non loin de la mer Caſpie. Sermanglogli Roy d'icelle, ne ſe voyant pas aſſez fort pour tenir teſte aux Sophians, quitta la ville & s'enfuit au chaſteau de Caliſtan, qui eſtoit vne place imprenable; & Iſmaël print Sumachia: & y fit vn furieux maſſacre d'habitãs, en laquelle il s'enrichit, & les autres ſoldats de ſon armée tellement qu'il les attiroit par ſes largeſſes & courtoiſies, ſi que le bruit eſtoit preſque eſpars par toute l'Aſie, que Iſmaël eſtoit le plus ſage, vaillant, courtois & liberal Prince de la terre: ce qui eſtoit cauſe que pluſieurs ſe faiſoient Sophians ſeulement pour participer aux butins & conqueſts de ce Prince.

Cependant Alamut voyãt l'heureux ſuccez de ſon ennemy aſſembla ſes forces, comme le Sophi de ſon coſté, ne s'oublia point, & enuoya vers les Roys d'Ibernie ou Georgeanie, qui eſtoient trois, l'vn appellé Scenderbey, le ſecond Gargarambey, & le troiſieme Mirzambey, pour leur demander ſecours auec grandes promeſſes d'affranchir les Chreſtiens par toute la Perſe (car les Georgiens font profeſſion de la Religion Chreſtienne) propoſant encore d'enrichir tous ceux qui le voudroient ſuiure.

Ces trois Princes luy enuoyerent chacun d'eux 3000. Cheualiers, & juſques à ſix mille Iberiens tous vaillans & hardis guerriers, & des meilleurs combatans qui ſe trouuerent en tout l'Orient, leſquels venans trouuer Iſmaël à Sumachia furent par luy courtoiſement reçeus, & leur fit de grands preſens des richeſſes qu'il auoit gaignées à Sumachia. Alamut qui n'eſtoit lors aagé que d'environ ſeize ans, & Iſmaël de dix-neuf, oyant le grãd appareil de ſon adſaire vint à Tauris, & de là print la route de Sumachia, en reſolution de l'a-

troq-

trouuer & de combattre, comme aussi Ismaël luy alla au deuant accompagné seulement, à ce qu'on dit, de seize à vingt mille hommes: mais tous gens d'elité & tres bons combattans. Ces deux ieunes & courageux Princes se rencontrerent entre Tauris & Sumachia, ou ayans vn grand fleuue seruant de barriere à l'vn & à l'autre, le Sophy fit tant qu'il en trouua le gué, & de nuict au deceu de son ennemy, vint sur le point du iour donner dessus l'armée d'Alamut de telle furie qu'auant presque que ses gens fussent desenyurez & esueillez, Ismaël en auoit mis la pluspart en pieces; de sorte qu'Alamut fit beaucoup de se sauuer à Tauris, auec quelque petite trouppe des siens: car le reste fut mis au fil de l'espée par Ismaël, lequel ayant reposé son Camp l'espace de quatre iours, il s'achemina vers Tauris, où il entra sans resistãce, pour n'estre la ville telle que elle pût faire resistance à vne armée, à cause qu'elle n'est point ceinte de muraille, ne le peuple d'icelle guere propre pour la guerre. Ismaël exerça la de grandes cruautez sur toute la race de Iacub, de laquelle il ne laissa pas en vie, ains faisoit ouurir les ventres des femmes enceintes, & en tirer le fruict, qu'il fit massacrer, & non contẽt de s'acharner sur les viuans, il faisoit la guerre aux morts: car ayãt fait cercher le corps de Iacub & d'autres Seigneurs, & sur tout de ceux qui se trouuerent à la bataille de Derbent où Secaidar son pere fut occis, les ossemens desquels il fit bruſler à la place publique, & pour montrer combien l'effusion de sang luy estoit agreable, il commanda qu'on luy amenât trois cens paillardes publiques, ausquelles il fit trancher les testes, & autant en fit-il de quatre cens hommes de ceux qui estoient de la suitte du Roy Alamut, comme aussi on ne sçait pour quelles raisons il fit tuer tous les chiens qui se trouuerent en la cité de Tauris, & pour comble de toute méchanceté & cruauté, il fit mourir sa propre mere, laquelle comme il a esté dit, estoit de la famille d'Vsunchassan: mais que le Sophy auoit en horreur, à cause qu'elle estãt encore ieune apres la mort de Secaidar elle s'estoit remariée à vn grãd Seigneur de Perse, l'vn de ceux qui s'estoient trouuez en la bataille de Derbent: car de là il faisoit consequence qu'elle hayssoit son premier mary, & auoit en horreur tout ce qui en estoit sorty, & que partant elle s'estoit remariée à cettuy-cy, afin que le fruict qui en sortiroit, pût paruenir à la Couronne, & en priuer ceux du premier lict: mais en quelque façon, & pour quelque occasion que ce puisse estre qu'il commit ce parricide, il a touſiours fait paroistre qu'il a esté vn des cruels Princes qui iamais porta Couronne, & ainsi faillit la lignée Royale des décendans d'Vsunchassan, apres auoir tenu la Couronne de Perse l'espace de trente huict ans.

LIGNE'E DES SOPHIANS.

Ismael Sophy. I. *Roy de Perse de ceux de cette lignée.*

Ismaël s'estant ainsi estably en la ioüyssance du Royaume, continua ses victoires & rigueurs tout ensemble cõtre ceux qui luy voulurent resister, ce qui xxxiii. fut cause que plusieurs grands Seigneurs vindrent luy faire hõmage, luy baiser la main, & prenoiẽt le Casselbas ou Turban au bout rouge, qui est la propre marque des Sophians, comme faisans profession de sa secte: quoy que dedans leur cœur ils eussent vne opinion tout au contraire, & yeut fort peu de gens qui refusassent d'accepter le Casselbas, craignant sa force & sa fureur, or

tandis qu'Iſmaël ſe tenoit à Tauris faiſant feſte & s'eſioüyſſant auec ſes Capitaines, voicy Murarchan Sultan de Bagadeth, ſorty du ſang d'Aſſãbey, qui luy vint faire la guerre, ce qui mit fort en cerueille Iſmaël, lequel toutesfois ne perdant point courage, aſſembla ſes forces, exhortant ſes ſoldats, les animant, de ſorte qu'encore que Murarchan fit le ſemblable & tout le deuoir d'vn bon & vaillãt chef de guerre, ſi bien que le combat dura vn iour tout entier auec vne telle opiniaſtreté & ſi grand maſſacre de part & d'autre, qu'on tient depuis Darius il ne s'eſtoit point donné en Perſe vne ſemblable bataille, la victoire & l'honneur en demeura neantmoins à Iſmaël, l'autre eſtant contraint de s'enfuyr en Babylone, cette victoire aduint enuiron l'an 1499. Iſmaël n'ayant pas encore atteint l'an 19. de ſon aage.

Apres cecy Iſmaël ſe reſoult de reduire ſous ſa puiſſance la Prouince de Diarbek ou Meſopotamie, qu'il ſçauoit auoir eſté de tout temps ſous la domination des Roys de Perſe, & eſtoit pour lors ſous la puiſſance de pluſieurs particuliers, entr'autres Sultan Calib Seigneur d'Aſchiſe, lequel aduerty des deſſeins d'Iſmaël, vint de ſon mouuement, & auparauant que d'en eſtre ſemond, pour l'obliger d'auantage à le bien traitter, luy baiſer la main, print le Caſſelbas, & s'offrit pour luy eſtre bon & fidele ſujet & ſeruiteur, ce qu'Iſmaël eut ſi agreable, qu'il luy confirma ſon Eſtat, & luy donna ſa ſœur en mariage, il vſa encores de beaucoup de courtoiſie à l'endroit de quelques Turcs venus de la Natolie, qui luy preſenterent leur ſeruice, & prindrent le Caſſelbas, le principal deſquels auoit nom Vſtagialu Momutbeg, auquel le Sophy donna le gouuernement de Diarbek, ſauf les Citez d'Aranchef & Amide, qui demeurerent à ſon beau frere, Sultan Calib, lequel ayant paſſé les bornes qui luy auoient eſté limitées par le Sophy, comme on en faiſoit courir le bruit, on luy fit commandement de quitter ces Citez à Vſtagialu, auquel auſſi on manda que bien que Calib fut beau frere du Roy, ſi eſt-ce que ſa Majeſté entendoit qu'il eut ſuperintendance de la Prouince, qui fut cauſe que Calib refuſant d'obeyr à ce mandement, pource que les Curdes, de la nation deſquels il eſtoit, obeyſſant fort mal volontiers aux Sophians, fut pourſuiuy par Vſtagialu, que le Sophy auoit auſſi honoré du mariage d'vne autre ſienne ſœur qui luy oſta la pluſpart de ſa Seigneurie, & le tout par les menées du Sophy, qui le faiſoit exprés pour ruiner tous les Princes naturels du pays qui luy pouuoient faire teſte, aſſuré que les eſtrangers par luy aduancez, n'auroient moyen de long temps de luy faire reſiſtance, le pays de Diarbek reduit ſous ſon obeyſſance, il aſpira incontinent à celuy des Aliduliens peuples de la petite Armenie, qui auoient vſurpé quelques terres du viuant de Iacub, aſſembla de grandes forces l'an 1510. Vſtagialu qu'il y auoit enuoyé auparauãt n'y ayant ſçû rien faire. Il y vint doncques en perſonne, & fit vn plus grand amas de gens de guerre que de coûtume, non qu'il en fut de beſoin pour ruiner ceux à qui on auoit affaire, ains ſeulemẽt pource qu'il craignoit que le Turc ou l'Egyptien n'entrepriſſent la deffence de celuy qu'il vouloir chaſtier: auſſi enuoya il à l'vn & à l'autre les prier de ne ſe meſler point des affaire de l'Aliduli, & quant à luy il proteſtoit de ne rien entreprẽdre ſur quel que ce fut de ces deux Princes, ayant cette aſſurance, il courut le pays d'Aliduli qu'il conquit pour la plus grande partie, occit quelques-vns des enfans Royaux, & fit vn grand maſſacre de ce peuple: mais à la fin il fallut qu'il ſe retirãt, à cauſe des grandes & exceſſiues froidures qu'il fait en ce pays: mais en s'en allãt il print la ville de

Caiſſie ou Ceſarée, deffenduë par le Carbey fils d'Aliduli, quoy que ce Prince fut bien accompagné, & que la place fut fournie de toutes choſes neceſſaires en laquelle s'eſtãt ſaiſi de ce ieune Prince, il print plaiſir de luy trãcher la teſte de ſa propre main, comme il fit auſſi incontinent apres à ſon predeceſſeur Alamur: car ayant eſté trahy par Amubey, auquel il auoit toute confiance, ſi tôt qu'il fut amené deuant Iſmaël, il le tua de ſa propre main.

Or eſtoit-il d'vn naturel du tout impatient de repos, cela fut cauſe qu'ayant mis fin à la guerre d'Aliduli, & voyant que le Sultan de Babylone, Muratchan, dont nous auons parlé cy deſſus, luy pouuoit quereller ſa couronne; il reſolut de le ruiner du tout, & print ſon ſujet ſur ce que cettui-cy apres la mort d'Alamur s'eſtoit mis en poſſeſſion de la grande Cité de Siras, Chef & Metropolitaine de la Perſe, comme ſe diſant le plus proche du ſang Royal, des enfans ſortis d'Vſunchaſſan, & tous les deux Princes auoient grand nombre de peuple: mais Iſmaël auoit les plus vaillans, & Murathon s'eſtoit plus fortifié, en forçant plus ſes ſujets à le ſuiure, que de bonne volonté qu'ils euſſent de marcher ſous ſon enſeigne, ſe reſſouuenant que l'autre fois que Muratchan auoit bataillé contre le Sophy pres de Tauris, de 30. mille combattans qu'ils eſtoiẽt, il ne s'en ſauua preſque vn ſeul. Cette contrainte de ſes gens luy donna vne mauuaiſe eſperance de la victoire, pource enuoya-il vers Iſmaël le prier le receuoir pour ſon vaſſal, mais Iſmaël fit trancher les teſtes aux Meſſagers, diſans que ſi Murarchan auoit deſir de le reconnoiſtre pour ſon ſeigneur, il fut venu luy-meſme luy preſenter ſon ſeruice, ſans luy enuoyer d'autres pour ce faire: cecy entendu par Murarchan, & craignant qu'il ne luy en aduint comme au Roy Alamut, ſe deſroba de ſon Camp, & prenant trois mille homme choiſis entre ceux qu'il penſoit luy eſtre plus fideles, s'enfuit en Alep: mais eſtant arriué au fleuue Euphrate il fit rompre les ponts, dont bien luy en print: car le Sophy le faiſant pourſuiure auec ques vne fois autãt de gens de guerre, il n'eut pas ſi tôt paſſé le fleuue qu'il ſe vit à dos les Sophians, qui s'en retournerẽt par ce moyen ſans rien faire, & Murarchan ſe ſauua en Alep, où auec Aliduli, il fut traité & entretenu aux deſpens du Soudan d'Egypte.

Les affaires du Sophy proſperant ainſi, il commença d'eſtre redoutable à ſes voiſins, de ſorte que le Camp des Tartares qu'ils appelloient Ieſelbas, à cauſe qu'ils portent le Turban verd, voulant deſtourner le cours de ſes proſperitez vint courir ſur le pays de Coraſan, & print pluſieurs belles villes le long de la mer Caſpie, telles que ſont Eyé Straui, où ſe font de fort bonnes ſoyes, Amixandaran & Saré, ce qui fut cauſe que le Sophy vint ſur les frontieres pour empeſcher le Tartare de paſſer outre, comme il fit, encores que le Tartare taſchãt de le ſurprendre, feignant d'aller viſiter le ſepulchre de ſon Prophete Mahomet, & faire ce pelerinage de la Mecque. Mais le Perſan n'y voulut onc entendre. Apres cecy comme Sermodoli Roy de Seruan, qui eſt le pays des Medes, eut rompu l'accord fait entre luy & Iſmaël; le Sophy courut ſur luy, ruina le pays & luy oſta la ſeigneurie, & de là paſſa en Carabec, où il choiſit deux Capitaines, l'vn appellé Dalabey l'autre Bairabey, auſquels il laiſſa la charge de la conqueſte de Surmachia qu'ils prindrent ſans aucune reſiſtance; comme auſſi fut pris depuis le chaſteau de Calaſtan, & tous les Forts qui ſont depuis le mont de Taur iuſques au plus haut coin de la mer Caſpie, & à la Cité de Derbent; ſi bien que tous les Seigneurs de ce pays prindrent le Caſſelbas, & firent hommage au Sophy.

Au demeurant il eſtoit en telle reputation parmy les ſiens, que peu s'en fal-loit que ſes ſubiects ne l'adoraſſent, ayans telle confiance en luy qu'ils alloient à la guerre pour ſon ſeruice ſans aucunes armes deffenſiues, & combattans, auec la poictrine & l'eſtomach à deſcouuert, ils crioyent Schiac, Schiac, qui ſignifie en langue Perſienne Dieu, Dieu: comme l'appellans à teſmoin de leur bonne volonté. Or c'eſtoit au Sophy que ce nom de Schiac eſtoit rapporté: car encores en ſes tiltres aujourd'huy on appelle Schiach Iſmaël, & en ſa monnoye, il auoit fait grauer d'vn coſté ces mots là, *Illahe Illallaha Mahammeduis ſeſul allahe*, c'eſt à dire, il n'y a point de Dieux, qu'vn ſeul Dieu, & Mahomet eſt Meſſager de Dieu, & au reuers, il y auoit ces mots *Iſmaël halife hillahé*, c'eſt à dire, Iſmaël eſt vicaire de Dieu. Que ſi quelqu'vn vouloit bien prier il n'vſoit point d'autres termes, dit Leonclauius, Schiach accompliſſe ton deſir, & qu'il ſoit fauorable à tes entrepriſes; il changea auſſi la forme des prieres que Mahomet auoit inſtituées, & en fit d'autres toutes differentes, voyla comment pour l'amour de luy, les Perſes prindrent en haine les autres ſectateurs de Mahomet: de ſorte que celuy qui auoit commis tant de cruautez & fait mourir ſa propre mere qui eſtoit heretique en ſa loy, & auoit remply ſon pays de flammes & de ſang, fut neantmoins tenu par les ſiens comme vn Dieu, & luy-meſme ſouffrit qu'on le nommât ainſi: tant l'eſprit de l'homme ſe laiſſe aiſément tranſporter par la preſomption, & tant nous auons vn groſſier & lourd ſentiment de Diuinité, de le rapporter à choſes ſi baſſes & ſi imparfaites. Voila doncques ſommairement l'origine des Sophians, & comme ils ſont paruenus à la grandeur de laquelle ils joüyſſent à preſent.

Mais comme il venoit de ſortir de cette guerre, il rentra bien-tôt dans vne autre: car la maiſon Otthomane ayant eſté de tout temps ennemie, non ſeulement des Sophians: mais encores de la famille d'Vſun Chaſſan, & de leurs deuanciers, eſtans les ſeuls qui repreſentent auiourd'huy le party du Caraman, les deſcendans duquel ſe sõt autresfois retirez en Perſe, & leſquels ayant touſiours eſté les mortels aduerſaires des Monarques Turcs, la hayne leur eſt d'autant augmentee, que ceux cy ſe sõt emparez de leur Seigneurie à cette vieille querelle deux occaſions ſe preſenterent pour leur mettre les armes en la main deux ieunes Princes, à ſçauoir Selim Empereur des Turcs, & Iſmaël nouueau Roy de Perſe, tous deux ambitieux, vaillans, entreprenans, cruels, & forts heureux en leurs entrepriſes. Or ce qui doit entretenir les volontez, & qui concilie le plus les amitiez, ce fut la cauſe de leur guerre, car Iſmaël ayant enuoyé des Ambaſſadeurs vers Selim, pour ſe conioüyr auec luy de ſon ioyeux aduenement, pour tous preſens il luy enuoya vn grand Lyon. Selim qui comprenoit aſſez que ce Hieroglyphe, le vouloit taxer de cruauté, ſe mit en fort grande colere contre l'Ambaſſadeur, ſi bien que quoy qu'il luy pût dire, que ce que le Roy sõ maiſtre en faiſoit, n'eſtoit que pour preſẽter à vn grand & Royal courage, la beſte la plus courageuſe, & la plus royale de toutes, cela ne le pût ſatisfaire, de ſorte qu'il renuoya l'Ambaſſadeur ſans aucun honneur, n'y ſans en faire aucun cas, & quand il fut en ſon logis il luy enuoya quelques grands chiens qui auoient la bouche toute enſanglãtée pour les emmener quãt & luy en Perſe, cõmandant aux ſiens que ſans aucun delay cét Ambaſſadeur eut à ſe retirer, & qu'on l'accompagnât iuſques à ce qu'il fut hors des terres des Seigneurs Otthomans.

Cettuy-cy retourné vers ſon maiſtre, mit en ſi grande furie Iſmaël, qu'il iura des s'en venger, comme il eſperoit faire par le moyen d'Amurat Zelebi neveu de Selim; qui apres la mort de ſon pere Achmet auoit eſté contraint de ſe retirer à ſoreté en Perſe, ce fut cettuy-cy que le Sophy arma cõtre le Turc, ſi bien que cettuy-cy vint le premier coutir les terres de ſon oncle, lequel reduit alors la deffenſiue, mena vne tres-puiſſante armée en Perſe, lors qu'Iſmaël y penſoit le moins, ne s'attendant pas que ſon ennemy dût vſer d'vne telle diligence, ſi que mal informé meſme de leurs deſſeins, il eſtoit allé faire la guerre aux Coraſéens, peuples qui habitent les riuages de la mer Hircanienne, quand on l'aſſura que les Turcs eſtoient entrez dans ſon pays, cela le fit retourner plus viſte que le pas: car ſes ennemis eſtoient arriuez prés de Tauris, enfin ils ſe donnerẽt cette ſignalée bataille de Zalderone, la victoire de laquelle demeura aux Turcs, apres auoir eſté bien diſputée, & Iſmaël contraint de ſe ſauuer dans vn mareſt tout fangeux, perdant la meilleure partie de ſes gens & tout ſon bagage. Cette bataille fut donnée l'an 1513. en ſuitte de laquelle Selim print la ville de Tauris, laquelle ayant conſeruée quelque temps en ſon entier, il pilla depuis & emmena vn bon nombre des habitans à Conſtantinople. Ainſi comme il ſe retiroit, Iſmaël luy donna ſur la queuë, & deffit vne partie de ſes gens, auec le pillage de tout ſon bagage, enfin Iſmaël apres auoir regné vingt ans, il paſſa de cette vie l'an 1525. ayant laiſſé quatre enfans, auec vne tres-belle & ample Seigneurie, à laquelle il auoit donné vn commencement fort heureux.

SCHAH ou XA THAMAS ou TACMAS. II. Roy de Perſe, de la famille des Sophians.

Xa Thamas le fils aiſné d'Iſmaël, paruint à la Couronne des Perſes, apres la mort de ſon pere, ayant eu preſque tout du long de ſon regne quelque choſe à demeſler auec les Turcs, vn Seigneur du pays nommé Vlama, ayant eſté vne des cauſes principales de la guerre, s'eſtant reuolté contre ſon Roy, & rangé du party des Turcs, ſi bien que Soliman, qui regnoit pour lors ſur eux entra auec vne puiſſante armée en la Perſe, print & pilla la ville de Tauris, & y fit baſtir vn Fort, lequel toutesfois les Perſes reprindrent apres auec grand maſſacre des Turcs: mais cela n'empeſcha pas que Soliman ne ſe rendit le maiſtre de toute l'Aſſirie & Meſopotamie, & particulierement de Bagadet la capitale du pays, où il fut couronné Roy de Perſe par le Calife, & depuis y ayant ſejourné quelque temps, il retourna encore pour la ſeconde fois à Tauris, contraignant Tachmas de s'enfuyr: les Turcs y firent à cette fois vn merueilleux degât, enleuans de là tout ce qu'il y pouuoit auoir de rare & de beau, & mettant le feu en tous les lieux circonuoiſins: mais Delyment vn Capitaine Perſan eut bien apres la raiſon, car ſuiuãt l'arriere garde à la trace, il fit en ſorte qu'il la ſurprint à ſon aduantage, la tailla en pieces, & mit Vlama en fuitte. Cette deffaite aduint le treiziéme iour d'Octobre l'an mil cinq cens trente ſix. Delyment ſe retirãt ainſi plein de gloire & d'honneurs vers ſon Roy, tant y a qu'encores que les Turcs ayent rauagé pour lors tant de Prouinces, ſi eſt-ce que quelques-vns ont laiſſé par écrit que de prés de cinq cens mille (nombre merueilleux) qui paſſerent l'Euphrate, il n'en retourna pas de ſains &

diſpos plus de quatre vingt mille. Depuis encore Bajazet le fils de Soliman s'alla ranger vers les Perſes, leſquels ſe ſeruirent vn temps de cette occaſion auec de l'aduantage, mais en fin Soliman craignant que cette guerre allât en longueur, & que ſur ſes vieux ans il luy en aduint du mal-heur, il negocia en ſorte auec Tachmas qui luy perſuada faire mourir Bajazet, qui s'eſtoit refugié chez luy, trahiſſant ainſi ſon hoſte pour quelque argent qu'il en receut. Il regna cinquante trois ans, & mourut l'an 1576. laiſſant deux fils Schaël, Iſmaël, & Mahamed l'Aueugle.

SCHAEL ISMAEL. III. *Roy de Perſe de la lignée des Sophians.*

Iſmaël fils aiſné de Tachmas, ſucceda à ſon pere à la Couronne de Perſe, mais ce fut pour peu de temps: il mourut vn an dix mois apres, ſans auoir rien fait digne de remarque, on raconte toutesfois cette hiſtoire d'vne autre ſorte: c'eſt que le plus ieune des enfans de Tachmas nommé Cardar s'empara du Royaume. Cettuy-cy ayant mis ſes freres en priſon, comme il ſe void en aſſurance de ſa Royauté, il ſe monſtra d'vn courage ſi laſche, que les grands du Royaume commencerent à le mépriſer, puis à le hayr, ſi qu'ils le maſſacrerent & tirerent ſon frere Iſmaël hors de priſon, & l'aſſirent ſur le Thrône Royal, auquel ne ſe trouuant trop aſſuré par l'exemple, tout recent qu'il auoit de la mort de ſon frere, voulant reconnoiſtre en fonds la bonne volonté de ſes ſujets, il ſe cacha en ſes Palais, & ſe conduiſit ſi ſecrettement en ſon deſſein, qu'ayant fait publier ſa mort, elle fut facilement cruë, principalement par ſes ennemis, leſquels auec cette creance ſe diſpenſerent de découurir toutes leurs plus ſecrettes penſées, aſſurez, ce leur ſembloit, qu'il ne leur en pouuoit arriuer aucun mal, puis qu'il eſtoit mort: mais les mouchars qui auoient eſté mis au guet pour reconnoiſtre les actions & les paroles d'vn chacun, en aduertirent fidelement Iſmaël, lequel ſortant de ſon ſepulchre, comme vn corps nouuellement reſſuſcité, parut à ſes ennemis, non comme vn fantôme, mais comme vn Prince iuſtement irrité: mais il s'y comporta ſi criminellement, qu'il remplit tout de meurtres, ce qui cauſa de nouueaux troubles & des confuſions inopinées entre ſes ſujets, qui augmenterent encores par la publication de ſa nouuelle loy, qu'il vouloit eſtre embraſſée à Caſbin, faiſans mourir les deſobeyſſans qui ne la vouloient pas ſuiure. Toutes ſes cruautez furent cauſe qu'il ſe fit vne fort grãde coniuration des Sultans, c'eſt à dire des plus grands du pays, qui vint à tel point, que ſa propre ſœur nommée Perca, qui s'entendoit auec les Sultans, le tua: ce qui confondit vniuerſellement tout cét Empire, de ſorte qu'il ſembloit que la Perſe s'en alloit ruinée, & qu'il n'y auoit choſe qui fut capable de reſiſter aux moindres attaques de ſes ennemis, cette foibleſſe & confuſion d'Eſtat allant empirant tous les iours, ils eſleurent au Thrône Royal Codabante, hõme ignorant de ſes affaires du gouuernement & de la guerre, malade des yeux, qui a fait dire à quelques-vns qu'il eſtoit aueugle, craintif, & incõſideré en ſes actions, & ce qui emportoit le plus peu ou point eſtimé des Sultãs. Si bien qu'à raiſõ de toutes ces choſes, ce Royaume jadis tant redouté, commença d'eſtre mépriſé de ſes voiſins, & de ceux qui en eſtoient eſloignez.

SCAH MAHAMED. *dit l'Aueugle* I. *Roy de Perſe de la race des Sophians.*

Apres donc tous ces remuëmens que vous auez entendus eſtre arriuez ſous Iſmaël, Mahamed l'Aueugle vint à la Courõne, lequel eſtãt tel qu'il a eſté dit

sy-dessus, cela donna sujet à Amurat Empereur des Turcs, de faire plusieurs entreprises sur la Perse, y enuoyant vn de ses Bassats nommé Mustapha, lequel print le fort d'Eres, les villes du Sumachi & Dennenopi, & se rendit maistre de tout le Seruan, toutesfois les Perses en reprindrent vne partie par apres: tout le regne de ce Prince, qui ne dura que six ans, se passant ainsi en prises & reprises, & quelques deffaites qu'ils souffrirent tant de part que d'autre.

SCHAN. ABAS. V. *Roy de Perse de la race des Sophians.*

Ce Prince commençoit desia à manier les affaires du viuant de son pere, & depuis estant paruenu à l'Empire reprint sur les Turcs Tauris & deliura vne bonne partie de la Perse, auec plusieurs deffaites tant d'vne part que d'autre. Il fit treues toutesfois auec eux: mais ce n'estoit que pour reprẽdre haleine: car quelque temps apres principalement sous Achmet Empereur des Turcs qui regne à present, laquelle recommença plus sanglante qu'auparauant, il enuoya quelques Ambassades, tant vers l'Empereur Rodolphe, que vers l'Archiduc d'Austriche, pour empescher de conclurre la paix, qui se negocioit lors entre les Chrestiens & les Turcs, afin de pouuoir plus facilemẽt deffaire son ennemy: mais les forces de la Chrestienté estoient si descousuës, & leurs forces si debiles, qu'il fut contraint de s'accommoder à ce qui estoit de plus necessaire: mais quant à luy, il ne laissa pas de continuer la guerre, & en estoit encor en ces termes en l'an 1609 ayant desia regné 33. ans.

C'est succinctement ce qui se trouue des Roys de Perse dans les Autheurs, tant anciẽs que modernes, reste maintenãt à voir vn Catalogue d'iceux pour le soulagement du Lecteur, les distinguant selon les diuerses lignées.

MONARQVES DE PERSE.

Ans du monde.	*Ans du regne.*		*Mois.*
3427.	1. Cyrus & Ciaxaré ou Darius.	2.	
	1. Cyrus seul.	2.	
	2. Cambises. En luy finit la race de Cyrus.	7.	5.
	3. Smerdis Nage du costé des masles.	0.	8.
3463.	4. Darius fils de Histaspé.	36.	
	5. Xerxes.	21.	
	6. Artaxerxes.	44.	
	7. Xerxes II. du nom.	0.	2.
	8. Sogdian.	0.	8.
	9. Darius le Bastard.	19.	
	10. Artaxerxes.	36.	
	11. Darius Artaxerxes surnommé Occhus.	4.	
	12. Darius IIII. du nom.	6.	

LIGNEE DES ARTAXARIDES.

Ans de salut.			
	1. Artaxare ou Artaxerxes.	15.	
	2. Saporé.	0.	
	3. Hormisdaté.	1.	

Ans de ſalut.		Ans du regne.	Mois.
	4. Vardané.	0.	
	5. Vardané II. du nom.	16.	
	6. Vardané III.	0.	
	7. Narſée.	7.	4
	8. Miſdaté.	7.	
	9. Saporé. (:)	70.	9.
	10. Artaxerxes.	11.	
	11. Saporé II.	5.	
	12. Varanné.	10.	
	13. Idegerté.	21.	
	14. Varanné II.	20.	
	15. Varanné III. (:)	17.	
	16. Perosé.	20.	
	17. Valent.	4.	
	18. Cauadé.	11.	
	19. Blasé ou Lamasé.	2.	
	20. Cauadé derechef.	44.	
	21. Hormiſda.	15.	
	22. Coſroé. (:)	39.	
	23. Siroé.	1.	
	24. Adheſir.	0.	
	25. Barbara.	0.	7.
	26. Bornan.	●	6.
634.	27. Hormiſda.	4.	7.

LIGNEE D'VSVN CHASSAN OV ASSAMBEY.

1403.	1. Vſun chaſſan.	11.	6.
	2. Iacub. Patiſſu.	12.	10.
	Iulauert. (:)	13.	
	Bay Singir.	3.	
	Ruſtum.	7.	
	Alamut & Murat.	3.	

LIGNEE DES SOPHIANS.

1495.	Iſmaël Sophy.	20.	
	Schaeh Tachmas.	53.	
	Scaeh Iſmaël.	1.	10.
	Schaeh Mahamed aueugle.	7.	
Iuſques en l'an 1609.	Schaeh Abas.	34.	

PREFACE.

Cette Hiſtoire abregée des Perſes eſt ſi remplie d'action dignes de remarques que ſi on les vouloit particulariſer ſelon la methode qu'on a tenuë pour ce liure, il faudroit plaſtôt faire vne Relation qu'vn Sommaire, & cette longue repetition ſeroit plus ennuyeuſe & mal agreable, qu'vtile & profitable au Lecteur, qui auroit pluſtôt fait de lire tout ce petit abregé, la lecture duquel eſt ſi ſuccinte qu'elle ne luy peut apporter que du contentement. Il ſuffira ſeulement de dire pour vn plus grand éclairciſſement, & pour luy donner quelque lumiere, que cette Chonique abregée des Roys de Perſe ſe diuiſe en pluſieurs familles la premiere cõmençant à Kayumaras fils d'Aram, fils de Sem fils de Noé, iuſques à Alexandre le Grand, par l'eſpace de pres de mille ans. Apres Alexandrie il y eut vn entre regne ſeptante ans, & depuis icelluy les Perſes eſtans rentrez dans leurs nominatiõs, vn des deſcendans de Darab rentra dans cette ſucceſſion interrompuë qui dura encor plus de trois cens: de ſorte que cette premiere famille Kaymaras premier Roy de Perſe dura plus de mil trois cens, le dernier Roy d'icelle fut Iazdegerd qui en fut depoſſedé par les Arabes, & Califes de Bagadet, leſquels ſont diſtinguez en trois, familles, la premiere de Homar qui ne dura que dix-ſept ans: la ſeconde fut celle de Ben Humya qui dura enuiron quatre vingt dix ans: apres vint celle de Ben Abas qui dura ſix cens & douze ans ou enuiron, mais les derniers Califes ne portoient plus que le nom chacune Prouince eſtant commandé par vn Roy qui toutesfois eſtoit Arabe: mais il en furent enfin chaſſez par les Tartares ſous leur chef Chinguis Kam qui depoſſeda du Califat Almoſtocem le cinquante huictiéme, & dernier Calife par les armes victorieuſes de Olakukan Tartare ſien Capitaine, lequel fit mourir le Calife. Les Mogoles ou Tartares de la race de Chinguis Kam cõmanderent nonante ſept ans ou enuiron. Apres eux vindrent les deſcendans de Teymurlang, qui gouuernerent non pas vn ſeul, mais pluſieurs en vn meſme temps, ce qui rend cette famille la plus embroüillée en cette hiſtoire, & ce l'eſpace de deux cens ans: le dernier d'iceux nommé Mirzab Abubacar fut chaſſé & & fait mourir par Kara Iſſuf Turkoman, la Perſe eſtant lors diuiſée en deux parties de Kara Kyonlu, & des Hkuyonlu: cettuy-cy fut le premier des Kara Kyonlu qui commanda à la Perſe: mais ils ne durerent que ſoixante & trois ans, car ils furent chaſſez par les Akuyonlu qui eurent pour chef Ozun Acembek: mais cette famille ne dura que trente quatre ans, ayans eſté chaſſez par les Sophians qui eurent pour chef Cha Iſmaël Sophi qui commença de conquerir la Perſe, l'an mil cinq cens vn, les deſcendans duquel regnent encor à preſent ayans à preſent ayans deſia regné plus de cent ans.

APres auoir ſuccintement deſcrit de la Perſe, & des Roys qui luy ont commandé depuis qu'ils commencerent à tenir la Monarchie ſous Cyrus leur premier Roy iuſques à preſent, ſelon que les Autheurs tant anciens que modernes en ont eſcrit: il ſera maintenant bien à propos d'en faire voir l'ordre, & la ſucceſſion comme elle ſe trouue dans les Annales eſcrites par les Perſes meſme, & compillées par Carik Mirkond; ainſi qu'il a eſté promis au commencement de ce petit ſommaire. Il dit donc qu'en la Prouince de Azerbajon ou Aderbajon, comme elle s'ap-

pelle à preſent, qui a pour capitale la riche & fameuſe Cité de Tauris ou Tebris, l'vne des plus peuplées qui ſoit en l'Orient. Les habitans de cette Prouince voyans les diuiſions qui naiſſoient iournellement entr'eux pour n'auoir point de chef qui leur commandât ſouuerainement, eſlûrent d'vn commun accord vn Roy appellé Kayumarras, lequel du commencement s'excuſa autant qu'il luy fut poſſible, s'eſtimant trop foible pour vne ſi grande charge: toutesfois il fut tellement importuné par les prieres de tous en general, qu'en fin il conſentit à l'election qu'ils auoient faite de ſa perſonne, & alors le tranſportant en vn lieu public, ceux qui eſtoient deputez à cela le veſtirent en preſence de tout le peuple de robbes differentes à celles du commun, & pour marque de Royauté ils luy mirent en la teſte vne ſorte de petite capuche, qu'ils appellent tagé, qui eſt autant entr'eux comme à nous vne Couronne: & pour reconnoiſſance d'obeyſſãce & de vaſſelage, ils luy allerent tous baiſer la main, couſtume qui ſe pratique encor en ces contrées-là. Ce Kayumarras, ſelon Mircond eſtoit fils de Aram fils de Sem, fils de Noé, que les Perſes appellent Adam Aſſany, c'eſt à dire, ſecond Adam: d'autant qu'auſſi tôt que cettuy-cy fut creé Roy il voulut qu'on l'appellât Adam: de la eſt venu l'erreur entre les Perſes du temps du Paganiſme, leſquels tenoient que leur premier Roy auoit eſté Adam premier pere de tous les hommes.

KAYVMARRAS. *premier Roy de Perſe.*

Ce Roy comme il fut le premier en commandement en la Perſe: auſſi fut il le premier qui y apporta de l'ordre & de la police, faiſant regner la iuſtice entre les ſiens, leſquels il deffendit valeureuſement cõtre tous leurs ennemis laiſſant ainſi ſon Royaume paiſible à ſa poſterité, apres auoir regné quarante ans.

Or ce Kayumarras auoit vn fils nommé Nacek, adonné à la vie ſolitaire & contemplation des choſes naturelles, qui ſe retira auec ſa femme en la Prouince de Damaond, depuis Aderbajon, & à preſent de Hyerab, & comme ce Prince eſtoit de fort bon entendement, ſon pere alloit quelquesfois le viſiter de ſon viuant lors qu'il pouuoit auoir quelque relaſche de ſes plus grãdes affaires: mais on ne ſçait pourquoy ny cõment il fut trouué mort dans ſa petite retraite, ayant receu pluſieurs playes, ſans que ſa femme ny pas vn des ſiens euſſent pû deſcouurir qui auoit fait le coup. Apres dõc auoir eſté pleuré de ſa famille, & qu'on eut bruſlé le corps ſelon la couſtume de ce tẽps là, comme chacun eſtoit deſireux de ſçauoir qui auoit commis vn ſi meſchant acte, ils trouuerent en fin que c'eſtoit quelques coureurs des contrées voiſines: dequoy ayant eſté aduerty Kayumarras, il aſſembla des forces de toutes parts, & alla les rencontrer en la contrée de Macharek, & obtint victoire contr'eux en la Prouince de Tabarſtam ou apres en auoir taillé pluſieurs en pieces il emmena pluſieurs captifs en la maiſon, leſquels ils luy ſeruirent apres à baſtir la Cité de Balk, laquelle il fonda, comme il fit auſſi celles de Stahar où il tenoit la Cour, Ardauel, Kabuſtan, Komus, Macron Nachibem, qui eſt Niniue, Gerion, Sagiſton, & Goms, toutes leſquelles eſtoient ſujettes au Domaine de Perſe, il en fonda encores pluſieurs autres en diuerſes Prouinces, comme il ſe dira ſelon les occurrences. Celle de Balk eſtoit en la Prouince de Vzbek fort peuplée, riche & belliqueuſe comme ſont celles de cette contrée.

SIAMEK. *ſecond Roy de Perſe.*

Nachek ayant à ſa mort laiſſé ſa femme enceinte, au bout de quelque temps, de là elle accoucha d'vn fils appellé Siamek, lequel ſon ayeul fit mourir & in-

ſtruire ſelon les loix du pays, puis arriué en l'aage de diſcretion, auec le conſentement du peuple il le declara ſon ſucceſſeur. Et enfin renonçant au gouuernement il le remit entre les mains de Siabek, lequel à peu de iours de là alla courir les terres de ſes ennemis, & les ayans rencontrez auec leur armée, il leur liura la bataille; en laquelle il demeura victorieux : mais il achepta cherement cette victoire, car y ayant receu vne mortelle bleſſeure, il fut emporté diligemment en ſa tente, ou il mourut, laiſſa ſa femme enceinte, laquelle il coniura en mourant, que ſi elle accouchoit d'vn enfant maſle, qu'elle fit en ſorte qu'il prit vengeance de ſes ennemis, & en diſant ſes paroles il rendit l'eſprit: de ſorte que le Royaume retourna entre les mains de Kayumarras, lequel à l'inſtant alla contre ſes ennemis, qui eſtoient entrez en la Perſe, les vainquit & emmena pluſieurs captifs, entre leſquels il y auoit pluſieurs qui auoient eſté cauſe de la mort des Princes cy deſſus nommez. On attribuë à ce Kayumarras l'inuention de la pluſpart des armes, deſquelles on vſe en ces quartiers là, & particulierement pour les bardes & autres enharnachemens de cheuaux.

OVCHANGH III. *Roy de Perſe.*

Apres la mort de Kayumarras, Ouchangh fils de Siamek entra en poſſeſſion du Royaume, lequel il gouuerna auec le contentement d'vn chacun, & comme il eut aſſemblé vne armée, ſes ennemis eſtans venus l'aſſaillir en vne terre qui eſt proche de Damaond, il leur liura le combat où il fut bleſſé d'vn coup de pierre, duquel coup il mourut, laiſſant vn fils apres luy, qui ſe nommoit Thamures, apres auoir regné cinquante ans.

TAMVRES DIVBAND IV. *Roy de Perſe.*

Ouchang eſtant mort, Thamures ſon fils luy ſucceda, lequel fut ſurnommé Diuband, c'eſt à dire, en langue Perſienne dompteur de diable, à cauſe des inſignes victoires qu'il obtint contre les ennemis des Perſes, qu'ils hayſſoient comme le diable. Et d'autant que ſon peuple auoit beaucoup ſouffert durant les guerres paſſées, il le deſchargea pour trois ans de tous impoſts, & comme il eſtoit autant amateur de la paix, qu'enclin aux armes, deſirant laiſſer ſon Royaume mieux policé qu'il ne l'auoit trouué, il fit pluſieurs belles ordonnances pour le repos d'iceluy. Ce fut luy qui créa premierement en Perſe vn premier Vizir ou Wazir, que quelques-vns par corruption de langage appellent Guazir, qui eſt le premier & plus ſouuerain Magiſtrat apres le Prince. Il eſtablit pareillement des garniſons ſur la frontiere de Aderbaion, comme celle qui eſt vne des principales de Perſe, & la plus importante.

Les victoires & ſage conduite de ce Prince furent cauſe que pluſieurs Seigneurs ſes voiſins ſe vindrent ranger ſous ſa domination. Mais apres toutes ces proſperitez il ſuruint vne grande peſte en la Prouince qui fit mourir beaucoup d'hommes & grande quantité de beſtail, de laquelle Tamures ne ſe pût exempter qu'il ne mourut en la Prouince de Vzbek, en la ville de Balk, ayant regné trente ans.

IAMBXED. V. *Roy de Perſe.*

A Tamures Diuband ſucceda au Royaume Iambxed, qui ſelon les vns eſtoit

fils du deffunct, les autres diſent ſon frere, & d'autres ſon couſin, homme de grande prudence & de grand entendement, & qui outre ce n'auoit pas moins de vaillance, ayant adjouſté à ſa domination ſept grandes Prouinces, qui ſe gouuernoient toute par leurs loix & coutumes, faiſant pluſieurs bonnes & grandes choſes pour les maintenir en paix, & deliurer des maladies contagieuſes, auſquelles elles eſtoient ſubjettes par le conſeil de deux forts renommez Medecins, qui floriſſoient en ce temps, l'vn deſquels s'appelloit Faclaſuf Rabon, & l'autre Gaey Chagorres, & ſe ſouuenant de la peine qu'on auoit euë du temps de Tamures, à cauſe de la neceſſité deſirant y pouruoir pour l'aduenir, il fit faire pluſieurs grands greniers, dans leſquels il fit mettre toutes ſortes de proniſions pour s'en ſeruir à la neceſſité. Il inuenta les cottes d'armes, les poignards, & ſi on luy donne l'inuention d'auoir le premier fait faire des joyaux d'or, & d'auoir fait mettre en œuure les pierres precieuſes. Il fit faire auſſi des eſtoffes de ſoye de couleur, deſquelles il portoit des robbes. Il aymoit fort les choſes aromatiques & d'agreable odeur, qu'il faiſoit venir à grands frais des contrées plus eſloignées. On tient encor que ce fut luy qui apporta en Perſe l'vſage du vin, duquel toutesfois il vſoit ſobrement. A propos dequoy on raconte vne hiſtoire d'vne ſienne eſclaue qu'il aymoit fort pour ſa grande beauté, laquelle eſtant fort tourmentée d'vne grande douleur de teſte, & le Prince luy faiſant faire tout ce qui luy eſtoit poſſible pour la guarir, ſans qu'aucun remede luy pût donner de l'allegeance, elle toute deſeſperée de recouurer ſa ſanté, ſe cacha ſecrettement au lieu où l'on enfermoit le vin, & qui eſtoit gardé en ce pays-là comme vn threſor : elle en beut en bonne quantité, & apres quelques heures ſe ſentans allegée en ſa grande douleur, elle retourna boire plus qu'auparauant, ce qu'ayant fait, & ſe trouuant entierement guarie, elle deſcouurit auſſi-tôt au Roy comme le tout s'eſtoit paſſé, lequel admirant la force de cette liqueur, en fit bien plus grande eſtime qu'il ne faiſoit auparauant.

Ce Prince reſidoit la meilleure partie du temps en la Prouince & Cité de Sagiſtan, & pour pouuoir mieux deſcouurir ce qui ſe paſſoit par ſes Prouinces, & y donner l'ordre qu'il verroit y eſtre neceſſaire. Il fonda en la Cité de Scyraz, laquelle eſt chef du Royaume qu'on appelle proprement la Perſe. La Cité de Scyraz eſtant fondée, Iambxed y fit ſa demeure ordinaire, où il commença à traitter du gouuernement & des choſes qui auoient juſques alors eſté en confuſion & ſans ordre, donnant aux Sages le ſoin & le gouuernement general de tout, il voulut que les gens de guerre euſſent vne Iuriſdiction diſtincte des autres, ne voulant point que les laboureurs & ceux qui cultiuoient la terre s'entremiſſent de faire autre choſe. Il donna auſſi quelques reglements aux Arts mecaniques, les accommodant à l'vſage & vtilité de tous : en ſorte qu'autant qu'il eſtoit poſſible, chacun fut content de ſon meſtier.

Outre ce, il ordonna de bonnes loix procurant le bien de ſon peuple : de ſorte que la Perſe ioüyt de ſon temps de la paix, ſanté & richeſſe, toutesfois cette proſperité ſe conuertit bien-tôt en trauail & miſere : car Iambxed voyant ces pays ſi floriſſãs & attribuãt le tout à ſont ſçauoir, & bonne conduitte fut ſi priué d'entendement, qu'il ſe fit adorer comme Dieu, faiſant mettre en tous les lieux publics de ſes Eſtats, que tous ſur peine de la vie euſſent à l'adorer, mais il ne demeura pas long-temps impuny de cette impieté : car en la contrée de Sagiſtan s'eſleua contre luy vn fort renommé Capitaine nommé Ahad, parent

de Iambxed, lequel assemblant vne grosse armée, en donna la conduite à vn sien cousin nommé Zoahk, qui vint au dessous de Scyras, où il trouua Iambxed qui luy venoit au deuant auec vn autre puissant exercite, & s'estant liurez le combat, la victoire demeura à Zoahk, & Iambxed demeura prisonnier, & fut mené à son ennemy, lequel le fit massacrer en sa presence. Il laissa vn fils à l'âge de trois ans, nommé Frayhdun, qu'il auoit eu d'vne femme nommée Framak, laquelle se cacha auec sõ fils, de sorte qu'elle ne fut point trouuée. On ne trouue point combien ce Prince a regné.

Zoahk *Tyran de Perse.*

Le tyran Zoahk ayant ainsi fait mourir son Roy, s'empara du Royaume. Il estoit cousin de Iambxed des descendans de Kayumaras, & fils de Heluuan, homme illustre, & qui estoit descendu en droite ligne des Roys d'Arabie. Ce Zoahk fut fort adonné à l'estude des choses naturelles, ausquelles il se rendit fort excellent, & neantmoins auoit l'inclination fort maligne, le visage laid, d'vn regard terrible, hay de tous, apres auoir regné quelque temps, il luy vint vn mal, auquel les Medecins ne pûrent iamais donner aucun remede, si que desesperé de recouurer la santé, esmeu par vne illusion diabolique, & suiuant mesme le conseil d'vn sorcier, il se persuade qu'il n'y auoit aucun remede qui le pût deliurer du mal qu'il souffroit, sinon en se frottant de sang humain, si qu'il commença vne pitoyable execution de tous âges & sexes, faisant vn grand deluge en la Cité de Scyras. Ce que voyant les plus sages, s'allerent trouuer pour l'en dissuader, & luy oster l'vsage d'vn remede tant inhumain, luy conseillant d'vser de moutons au lieu d'hommes, luy monstrans par plusieurs raisons que cela estoit plus propre pour sa santé, ausquels il afferma que deux couleuures luy rongeoient continuellemẽt les entrailles, & passa plusieurs années en ce martyre, au milieu desquelles on dit qu'il songea vne nuict que trois hommes le lioient, l'vn desquels le tua d'vn coup de massuë qui luy donna à la teste, les deux autres luy ostant la ceinture de laquelle il estoit ceint, l'attacherent auec icelle par les pieds, & le transporterent en la terre d'Almaond.

Zoahk ayant fait ce songe, comme hors de soy, fit appeller tous les Sages du pays, lesquels luy dirent que cela signifioit qu'il seroit priué du Royaume, & de la vie: car entre les Perses la ceinture est marque d'honneur, & de dignité, laquelle on luy auoit ostée. Or craignoit-il que ce mal-heur luy arriuât par Frayhdun fils de Iambxede, cela fut cause qu'il le fit chercher de toutes parts: mais sa mere Framak l'auoit destourné, dequoy estant grandement irrité Zoahk, il deschargea sa colere sur Aspeon pere de Bramak, & le tua. La mere qui craignoit qu'elle ne pût tousiours garder son enfant si secrettement qu'il ne fut descouuert, le bailla à vn vacher pour le garder. Ce qu'oyant Zoahk, il vint luy-mesme trouuer le vacher: mais il l'auoit preuenu, car il l'auoit caché dans vn petit cuuier qu'il auoit fait exprés: de sorte que Zoahk ne l'ayant point trouué, il s'en vengea sur les vaches, dont il fit mourir vne grande quantité.

En la Cité de Hispaon chef de la Prouince Hyerak en la Perse, qui estoit autrefois le siege des Roys, il y auoit vn homme d'importance, & de valeur nommé Kaoh, & surnommé Angan, qui en langage Persien signifie feronnier, ou forgeron: à qui Zoahk auoit fait mourir deux fils qui estoient desia en aage d'homme, & de grande reputation, desireux de se venger, fit vne conspira-

tion de pluſieurs qui hayſſoient Zoahk, & ayant aſſemblé bon nõbre de gens de guerre, print pluſieurs Citez de la Perſe, qu'il courut au long & au large, & y fit vn grand rauage, les armées des Zoahk le rencontrant pluſieurs fois: mais il en fut touſiours le vainqueur. Si bien qu'encouragé par ce bon ſuccez, il groſſit ſon camp, & print la volte d'Amaond, ou Zoahk tenoit ſa Cour, & en chemin ſe ſaiſit de la ville de Hrey, chef anciennement du Royaume, & incontinent apres celle Karaſon. Cette ville de Hrey eſt encore celebre, tant pour ſa grandeur, que pour les choſes excellentes qui ſe retrouuent en elle, entr'autre la manne, pour la plus parfaite, & la plus pure qui ſoit en aucun lieu, laquelle ſe tranſporte en grande quantité à Ormus, ou Harmus, & de la par tout l'Orient. Zaoah Angar s'eſtant ainſi emparé de Hray, il aſſembla à l'entour de luy tout le peuple, & tous les ſiens, auſquels il declara que ce qui l'auoit mû à cette entrepriſe, n'eſtoit qu'vn zele de la liberté de ſa patrie, pour laquelle luy ſembloit deuoir faire tous ſes efforts de la delivrer, auparauãt que de partir de cette vie, remettant aux Dieux apres ſa victoire de donner le gouuernement du Royaume à qui il leur plairoit. Alors tous d'vne voix s'eſcrierent qu'ils le reconnoiſſoient pour Roy & Seigneur, & qu'à luy ſeul appartenoit le Royaume pour ſa valeur. Mais luy en s'excuſant dit qu'il ne donneroit iamais vne telle tache à ſa famille, & à ſa renommée, que d'auoir le nom de Tyran: mais qu'ils n'auoient Fraihdun le fils de Iambxed, lequel il deſiroit, qu'ils reconnûſſent, & luy obeyſſent comme à leur Roy. Ce qu'eſtãt accordé par toute l'aſſemblée, on ne parla plus que d'aller cõbattre Zoahk, lequel leur vint à la rencontre, & ſe donnerent vne grãde & ſanglante bataille que Zoahk perdit, & eſtant pris fut emmené deuant Frayhdun, où eſtant, il fut tué d'vn coup de maſſuë qu'on luy donna à la teſte: puis luy ayãt deſfait ſa ceinture, luy lierent les pieds, & le trainerent en la terre d'Amaond, ainſi qu'il auoit ſongé. Les Perſes font grand cas de la ſcience de ce Prince aux choſes naturelles, & de ſa longue vie, toutesfois on ne dit point combien il a regné, la reſſemblance du nom a fait penſer à pluſieurs que ce Zoahk fut Zoroaſtes ce grand & celebre Magicien.

FRAYHDVN. VII. *Roy de Perſe.*

Frayhdun ayant ainſi obtenu la victoire de Zoahk, paruint par ſa mort au gouuernement du Royaume, & ayant rangé toutes choſes ſous ſon obeyſſance, fit Kaoah Capitaine general de ſes armées, auecques vn fort bon appointement, & l'enuoya vers les terres Magareb, qui ſont terres deuers le Ponent, & à Garchacef ſon parent vn autre bon appointement à Macharek qui eſt la partie Oriente. Kaoah fut vingt ans en ſon entrepriſe durant leſquels il reduiſit en l'obeyſſance de Frayhdun pluſieurs Prouinces, & Royaumes à la fin deſquels il fut contremandé par Frayhdun, qui le fit Seigneur de Hisfaon, & Aderbajon, où il fut fort bien receu des naturels habitans qu'il gouuerna l'eſpace de dix ans, auecques beaucoup de ſatisfaction d'iceux & du Roy, au bout deſquels il mourut. Ce qui cauſa vne grande triſteſſe à Frayhdun, lequel laiſſa la ioüyſſance de ſes poſſeſſions à ſes parents, & pour le regard de ſes enfans, il les fit reſider à ſa Cour, les honorant beaucoup, & leur faiſant de grands biens. Quant à luy, il eſpouſa vne des filles de Zoahk, qu'il auoit fait mourir: il auoit eu auparauant vn fils nommé Irege, d'vne grande Dame Perſienne: il en eut depuis deux autres de cette derniere femme, l'vn nommé Salm, & l'autre Tuc, qui furent d'vn auſſi mauuais naturel que leur

ayeul Zoahk Quant à Irege, il estoit fort courtois, & à cette occasion aymé, seruy & respecté de tous, ce qui donnoit vn grand contentement à son pere, qui l'aymoit par dessus les autres. La Perse florissoit alors en vne grande paix, & Frayhdun se voyant chargé d'ans & de maladies, desirant d'ordonner de ses affaires deuant que de mourir, assembla les plus grands de son Royaume pour sentir d'eux leurs volontez sur celuy qu'ils desiroient pour son successeur, tous d'vn commun consentement demanderent Irege. Ce qui ne desplut nullement à Frayhdun, lequel toutesfois pour oster tout sujet de mescontentement aux autres, donna à Salm les terres de Magareb, qui sont vers le Ponent, & à Tur celles de Macharek, qui estoient vers l'Orient, à Irege il laissa la Perse, Assyrie & Mesopotamie, auecques le tiltre de Roy, afin qu'il fut reconnu de ses freres : & marquant à chacun les bornes de sa iurisdiction, il enuoya les deux derniers en leurs terres, auec chacun vne armée pour la deffence d'icelles.

Quant à Tur, il fonda vne ville, qu'il nomma de son nom Turon, de laquelle le Royaume & la region fut depuis nommée Turquestan, comme elle s'appelle encore aujourd'huy. Cette ville est scituée prés la mer Caspie vers l'Orient & aux terres qu'ils appellent de Maure-nahar. Ce fut icy le commencement & l'origine d'où sont yssus les Turcs, & de là occuperent-ils ce qu'ils possedent aujourd'huy. De sorte que ce n'est point des Teucres, ou Troyens, ny des Thraces qu'ils sont descendus, mais de Tur fils de Frayhdun, qui donna à ces pays là le nom de Turquestan, c'est à dire, Prouince, ou region de Tur. Salm, & Tur ayans ainsi leur partage, furent fort mal contens de se voir reduits sous la subjection de leur frere qu'ils disoient estre bastard, si bien qu'ils commencerent à faire chacun à part soy quelques entreprises, puis ayans communiqué leurs desseins par lettres les vns aux autres, ils assemblerent leurs forces, & s'en vindrent à la Prouince d'Aderbaion, d'où ils escriuirent à Frayhdun leur pere, se plaignans de ce qu'il auoit preferé leur frere bastard, luy ayant donné la souueraine authorité, que s'il vouloit l'en priuer, ils s'en retourneroient en paix, sinon qu'ils seroient contraints de deffendre leur droict.

Frayhdun le fit aussi-tôt entendre à Irege, luy demandant que sans aucun retardement il eut à se preparer pour marcher à l'encontre d'eux : mais Irege desirant de sortir de cette affaire par des moyens plus doux que son pere ne desiroit, il luy proposa de les aller trouuer : dequoy le pere le reprint aigrement, sans y vouloir consentir. Mais Irege qui desiroit la paix & le soulagement du Royaume, prenant auecques soy les plus sages, & les plus prudens de sa Cour les alla trouuer pour conferer auecques eux, sans que son pere en sçeut rien. Eux qui ne desiroient autre chose, se saisirent aussi-tôt de sa personne, & luy firent trencher la teste, qu'ils enuoyerent à leur pere, lequel pour vn cas si lamentable deschira ses vestemens, monstrant des signes d'vne extréme douleur. Irege laissa vn fils nommé Manucher, lequel Frayhdun mit à la place du pere. Cettui-cy fit la guerre à Salam & à Tur, & les vainquit en vne bataille : & eux pour se sauuer, se cacherent entre les morts, où estans cherchez en diligence, & trouuez furent emmenez deuant Manucher, lequel tout à cheual donna vn si grand coup d'espée à Tur, qu'il luy mit la teste à bas, dequoy Salm print vne telle espouuente, qu'il tomba mort subitement à ses pieds. Ainsi moururent ces deux, auec plus de douze mille hommes de leur armée, que morts, que prisonniers. En ce temps Frayhdun estoit aueugle & fort maladif, vers

lequel s'en alla Manucher victorieux, & comme le bon homme ne le pût voir & qu'il eut demandé, que c'eſtoit, l'autre luy reſpondit, ie ſuis voſtre petit fils Manucher, vengeur du ſang d'Igeré Maſſacreur, de Solin & de Tur. Ce qu'entendant Frayhdun, il le receut à bras ouuerts, auec les autres demonſtrations d'amour & d'allegreſſe, & oſtãt de ſa teſte la Tyare d'or qu'il portoit, il la mit ſur celle de ſon petit fils, comme en confirmation du Royaume qu'il luy auoit donné, & voulut qu'il eut pour Wazir Som, fils de Narimon, homme ſage, & de grande valeur. Ce qu'ayant fait, il mourut bien-tôt apres. Frayhdun fut vn bon Roy, ſage & amy de ceux qui l'eſtoyent, fort courageux & liberal. On recite de luy pluſieurs belles & grandes choſes, leſquelles ne peuuent eſtre deduites en la briefueté de ce ſommaire, en la ſupputation des temps que font les Perſes : ils diſent que ce Frayhdun eſtoit du temps d'Abraham.

MANVCHER. VIII. *Roy de Perſe.*

Par la mort de Frayhdun Manucher fils d'Irege, commença de gouuerner ſeul ſes Royaumes, & comme ils eſtoient de grande eſtenduë, il fut contraint d'enuoyer ſon Wazir Som, Narimon vers les parties Orientales. Comme cettui-cy eſtoit en ſon gouuernement, il luy naſquit vn fils, lequel dés le ventre de ſa mere ſe trouua tout couuert de poil grand & blanc. Son Narimon triſte & eſpouuanté d'vn cas ſi eſtrange, le fit nommer Zal. Cecy paruint juſqu'aux oreilles du Roy, lequel eſcriuit au pere qu'il luy enuoyât ce ieune enfant pour le voir, ce qu'ayant fait, le Roy conſulta tous les Sages ſur cette nouueauté, tous leſquels aſſurent que ce petit ſeroit vn iour fort vaillant aux armées, & fidelle à ſon Prince. Ce qui fut cauſe qu'il voulut qu'il fut eſleué à la Cour juſques à ce qu'il fut paruenu en aage de pouuoir aider à ſon pere, en intention de le faire apres Gouuerneur des terres de Nim Ruës, c'eſt à dire, les terres du Midy, qui fut la retraite de Zal. Par apres comme certui-cy s'exerçoit vn iour qu'il eſtoit de repos à la maiſon, il luy print envie de ſortir de ſes limites, & d'aller au Gouuernement de Kabuſcam, qui toutesfois dépendoit de celuy de ſon pere, auſſi y auoit il mis pour Gouuerneur vn Capitaine qui eſtoit fait de ſa main, nommé Merabah, lequel ſçachant ſa venuë, alla au deuant le receuoir auec preſens de grand prix, & pour auoir l'honneur de luy baiſer la main, & l'emmena ſur le champ chez luy ne ſe pouuant laſſer de le loüer deuant ſa femme : & de ſa fille, qui eſtoit d'vne grande extréme beauté, nommée Rudabah, les vertus & la valeur de Zal. Ce qui plût tant à la fille, que ſans l'auoir vû, elle s'eſtoit affectionnée à ce ieune homme, ne ſçachant toutesfois les moyens de luy faire connoiſtre ſa paſſion. Mais enfin s'aduiſa d'enuoyer ſes eſclaues ſe pourmeder vers le pauillon de Zal, faiſant ſemblant de cueillir des fleurs : ſi que paſſant par là, il eut quelque ſujet de demander à qui elles eſtoient, celles-cy ayans dextremement executé ce qui leur eſtoit commandé, rencontrerent Zal, lequel leur ayant demandé à qui elles eſtoient, elles reſpondirent qu'elles eſtoient à Rudabah, fille de Merabah, les beautez & les perfections de laquelle luy raconterent ſi particulierement, qu'il ne fut pas moins affectionné de ſon coſté qu'elle l'eſtoit du ſien. Cette affaire ayant eſté negociée depuis ſi diſcrettement de part & d'autre, qu'enfin ils trouuerent moyen de ſe voir ſecrettement, & ils ſe donnerent la foy & promeſſe de mariage. Ce qu'eſtant fait, Zal ſe retira de Merabah, & s'en retourna à Nim Ruës, où eſtant arriué il deuint ſi triſte & plein d'inquietudes, pour l'abſence de celle qu'il

qu'il aimoit, que ne pouuant plus supporter, il se resolut d'aller trouuer son pere, & luy descouurir sa passion, le suppliant qu'ils allassent tous deux trouuer le Roy, pour impetrer de sa Majesté permission de se marier: ausquelles prieres le pere n'ayant pû resister, ils furent donc en Cour, ou du commencement le Roy se monstroit difficile à luy permettre ce mariage. Toutesfois vaincu enfin de leurs importunitez, il leur permit, si que s'en retournant apres à Kabulstam, ils celebrent les nopces de Zal & Rudabah, lesquels eurent bien tôt apres vn fils nommé Rostam, duquel il sera fait souuent mention cy-apres, Aussi est-ce à son occasion que cette histoire est racontée.

Manucher auoit desia gouuerné son Royaume en paix l'espace de cinquante ans, quand il se sousleua contre luy au pays de Turquestan vn Capitaine nommé Afraciab, fils de Pachangh, Roy de Turquestan, sous pretexte de venger la mort de Tur. Cettuy-cy ayant assemblé gens de toutes parts, mis sus vne puissante armée, auecques laquelle il entra en Perse, Manucher le scût, mais il en fit si peu d'estat, qu'ayant donné assez mauuais ordre à ses affaires, il fut contraint de receuoir le combat à son grand desaduantage, laissant la victoire à son ennemy, pour se retirer en grand haste en la forteresse de Amal, où le victorieux le poursuiuit, & l'assiegea de toutes parts. Il fit toutesfois ce qu'il pût pour le faire entendre à quelque composition de reditiõ: mais ce Prince s'estant opiniastré à la resistance, l'autre se resolut aussi à le forcer, & se rendre maistre de la place. Mais ce n'estoit pas l'intention des siens, lesquels voyant l'Hyuer s'aprocher, deliberoient desia de quitter tout pour s'en retourner en leur pays. Dequoy estant aduerty Afraciab, craignant quelque chose de pis, pensa qu'il estoit plus à propos de traitter de la paix, que de faire vne si honteuse retraicte. Quelques-vns furent doncques deputez de part & d'autre pour cét effet: en sorte que la paix fut concluë, à condition que le fameux fleuue de Iehun seroit d'oresnauant les bornes de la Perse & du Turquestan

La paix ainsi accordée entr'eux, & Afraciab auecques son armée retiré au logis, Manucher sortit de la forteresse, prenant le chemin de la Royale cité de Sagistam, où il tenoit pour lors sa Cour. Mais à peine Afraciab estoit-il sorty de la Perse, que Manucher fit tous ses efforts d'assembler vne grande & puissante armée, pour marcher contre luy: dequoy l'autre estant aduerty, & n'ayant point encore licentié ses trouppes, vint se ruer sur la Perse où il fit de grands rauages. Mais à bien assailly, bien deffendu: car Manucher plus prouident qu'il n'auoit esté la premiere fois, ayant son armée toute preste, donna auecques vne telle impetuosité cõtre ses ennemis qu'il les deffit, & en emmena vn fort grand nombre de captifs. Ce qui luy acquit la paix le reste de son regne, qui fut fort long: car on tient qu'il ne regna pas moins de six vingt ans, laissant vn fils nommé Naudar, auquel il donna plusieurs bons & sages conseils auparauant que de mourir, touchant le gouuernement de ses Royaumes.

NAVDAR IX. *Roy de Perse.*

Les nouuelles de la mort de Manucher & du nouuel aduenement a la Couronne de Naudar, estans portées au Turquestan, Pachangh Roy de cette Prouince appella ses fils pres de sa personne, pour les inciter à ne perdre pas cette occasion sur ce changement de Prince non encores bien estably: Afra-

Afraciab fut celuy qui donna le premier ſon conſentement, comme eſtant plus pratiqué aux affaires de Perſe que ſes freres : ſi bien que mettans la main à l'œuure, il aſſembla vne armée (comme l'on dit) de quatre cens mille hommes, tant à pied qu'à cheual, qu'il fit marcher droit à Sagiſtan : Naudar en eſtant aduerty, appella auſſi toſt Som Narimon, pere de Zal, qui gouuernoit Kabulſtam, à ce que ſans auoir eſgard à ſon grand aage, il le vint trouuer, comme il fit, auec de fort belles troupes. Eſtans enſemble, ils traicterent de ce qui eſtoit de faire pour le meilleur. Som s'en alla donc au deuant d'Afraciab: mais ſa grande vieilleſſe ne luy pouuant permettre le trauail du chemin, la maladie luy ſuruenant le fit mourir : ce qui apporta vne grande reſioüyſſance à Afraciab.

Naudar qui penſoit ſuiure incontinent Som auec le reſte de ſon armée, s'en allant vers Maſandaron, ſe rencontra ſans y penſer dans ſes ennemis. Ayãt donc fait alte, & les deux Camps eſtans l'vn deuant l'autre, vn ſoldat des Turcs ſe mit en auant, demandant le combat contre quelqu'vn des Perſes: à l'encontre duquel ſe preſenta vn nommé Kobad, petit fils de Kaoah Angar, duquel il a eſté parlé en la vie de Frayhdun. Le combat fut à l'aduantage de Kobad, qui tua Baſmon, & l'ayant deſpoüillé, ſe retira en ſon logement. Les Turcs ayans ſouffert vn ſi bon ſuccez auec vn grand meſcontentement, raſſemblerent auſſi tôt lours trouppes, & vindrent inueſtir celles de Naudar, luy donnant la bataille, durant laquelle il ſuruint vne ſi grande pluye, qu'ils furent contraints de ſe ſeparer, à cauſe principalement de l'obſcurité. En cette ſeparation Naudar reconnût bien qu'il n'eſtoit pas baſtant pour reſiſter aux forces d'Afraciab. Ce qui fut cauſe qu'il fit encore venir à ſon ſecours deux de ſes fils, l'vn nommé Thus, & l'autre Goſtam, accompagnez de Caren frere de Kobad, qui eſtoit ſorty de Sagiſtan, d'où il auoit tiré toute ſa famille & threſors, & les auoit tranſportez à Albors Kuh (c'eſt vne certaine contrée où les Perſes Payens ſouloient adorer le feu.

Afraciab ſceut auſſi toſt la deliberation de Naudar : cela fut cauſe qu'il enuoya au deuant d'eux vn ſien Capitaine nommé Karahon, qui les rencontra, & combattit contr'eux. Car en y demeura ſur la place, & les principaux de cette trouppe ſe ſauuerent comme ils pûrent. Durant que ces choſes ſe paſſoient ainſi, Afraciab combattit pour la ſeconde fois contre Naudar & le vainquit, auec la perte de pluſieurs Perſes & grand nombre de captifs, du nombre deſquels eſtoit Naudar, leſquels Afraciab vouloit faire tailler en pieces ſans Agarires ſon frere, leſquels firent mener les Capitaines en vne forteresſe. Cette victoire ſi ſignalée obtenuë par Afraciab, luy donna l'aſſurance d'enuoyer vne armée de trente mille hommes à Sagiſtan, lieu de la Cour de Naudar, laquelle ville ſe rendit bien toſt. La nouuelle de cette victoire s'eſpandit par toutes les Prouinces de Perſe, paruint iuſques au lieu où ſe tenoit Merahb beau pere de Zal, lequel prepara auſſi toſt vn preſent de ce qu'il auoit de plus precieux, & l'enuoya à Afraciab, luy faiſant dire qu'il décendoit de la famille de Zoahk, duquel il eſtoit parent : ſi que pour ne pouuoir faire autrement, il auoit eſté contraint de rendre obeyſſance au Roy de Perſe: mais puis qu'il auoit maintenant l'honneur de luy appartenir, il luy rendoit bien plus volontiers toute ſorte de ſeruice & d'obeyſſance, & luy payeroit autant, ou plus qu'il faiſoit aux autres. D'autre coſté il aduiſa ſecrettement & en diligence ſon gendre Zal de ce qui ſe paſſoit: ce qu'entendant, il fit vne leuée, & au pluſtot qui luy fut

poſſible ſans qu'on s'en doutat n'y eſtre apperceu, il ſe ſaiſit de Sagiſtan. Ce qu'Afraciab reſſentit grandement, de ſorte que plein de colere & d'ennuy, il enuoya trancher la teſte à Naudar, mourant ainſi, apres auoir regne 7. ans.

Afraciab X. *Roy de Perſe.*

Afraciab s'eſtant ainſi emparé de la Perſe, le manda à ſon pere Pachangh, Roy de Turqueſtan, & auec quel ſuccez ſes affaires auoient heureuſemẽt reüſſi, depuis il ſe conduiſit ſi tyranniquement enuers ſon peuple, que tous les Perſes conſpirerent contre luy, demandant Agarires, auquel ils eſcriuirent par le moyen d'vn Perſe nommé Kaharan, le priant de les aſſiſter. Cettui-cy leur reſpondit qu'ils appellaſſent à leur ſecours Zal, & qu'ils commençaſſent la guerre de leur coſté, ce qu'ils firent dés le Printemps prochain, & Zal qui eſtoit lors à Sagiſtan, donna ordre à tout ce qui eſtoit neceſſaire à la guerre, enuoyant Ghechuad Capitaine de grande reputation, vers Tabraſtam, pour faire des menées en ces contrées-là. Ces choſes ne ſe purent negocier ſi diſcrettement, qu'elles ne vinſſent à la connoiſſance d'Afraciab, lequel aſſuré de tout ce qui ſe paſſoit, & de leurs intelligences, meſmes que sõ frere Agarires tenoit le party des Perſes, l'enuoya tuer: & Zal pour vengeance de cette mort qu'il reſſentit auec beaucoup d'impatience, incita tout ouuertement les Perſes à la guerre contre les Turcs, leſquels s'eſtans aſſemblez de toutes parts, ils allerent preſenter la bataille à leurs ennemis, laquelle dura tout vn iour auec grand meurtre tant d'vne part que d'autre, la nuict les ſeparant ſans qu'on pût remarquer qui auoit l'aduãtage. Et de là s'eſtans retirez chacun chez ſoy, ils continuerent à s'eſcarmoucher ſix mois entiers, où il perdit beaucoup de peuple en toutes ces rencontres. Et là deſſus ſuruint vne grande cherté & famine, ſuiuie d'vne maladie contagieuſe: ſi que la maladie ayant gaigné tous les deux camps, chacun fut obligé de rechercher la paix, laquelle ne fut point deſagreable à Afraciab qui fut content de ſe retirer à Turon, laiſſant la Perſe apres l'auoir tenuë l'eſpace de douze ans.

Bazab. XI. *Roy de Perſe.*

Afraciab ayãt ainſi quitté le Royaume, les Perſes en donnerent le gouuernement à Bazab qui eſtoit de la maiſon Royale, laquelle recût: mais cõme il auoit deſia 80. ans, il prit pour compagnon vn ſien couſin nõmé Garchaſef. Et d'ailleurs cõſiderant Bazab la miſere & le tourment auquel auoient veſcu les Perſes durant les guerres paſſées, il procura à ſon poſſible de conſeruer la paix, cõme il fit tant qu'il veſcut, qui fut bien peu, quittant liberalement à ſon peuple les droits Royaux, pour ſe pouuoir r'auoir de leurs pertes paſſées, & pour la commodité de la Perſe il attira deux riuieres, encore que leur lict en fut fort eſloigné; l'vne deſquelles il appella Habin, & l'autre Razhabin. Iamais il n'ût de threſor, ny n'en voulut auoir, que s'il receuoit quelque ſomme, il la diſtribuoit à ſes Capitaines & ſoldats. Mais d'ailleurs il eſtoit fort gourmand, & adonné à boire & à mãger, & inuenta pluſieurs ſortes de ſauſſes & potage. C'eſt ce que Mirkond dit de plus remarquable.

Kaykobad. XII. *Roy de Perſe.*

Par la mort de Bazab Kaykobad neveu de Nardard paruint au Royaume, & fit ſon Capitaine General Roſtam, fils de Zal, & eſtant accompagné de Gechuad, Kaharen, & autres Capitaines en grãd nõbre, ſe mirent en embuſcade au deuãt d'Afraciab qui leur venoit à l'encõtre auec vne groſſe armee, de ſorte qu'il fut deffait, la victoire demeurant aux autres: Roſtam feint tant d'armées, qu'il

contraignit Afraciab à demander treſue pour deux iours, pour la grande crainte en laquelle il eſtoit pour lors, leſquels luy furent accordez, à condition de traitter de paix, laquelle ſes ſujets luy approuuerent, & enuoyerent vers Kaykobab pour l'accepter, mais les Perſes ny ayans point voulu entendre, ils vindrent à vne ſeconde bataille, en laquelle Afraciab fut vaincu, où ils combattirent plus opiniaſtrement qu'auparauant. Et comme l'on eſtoit en la plus grande, ardeur du combat, Roſtam demanda qu'on luy montrât Afraciab, lequel voyant il ſe mit à courre à toute bride contre luy, & comme cettui-cy eſtoit d'vne grande force & dexterité, il le jetta par terre, luy lia les pieds auec vne corde, d'autant que c'eſtoit la couſtume en Perſe, & laquelle eſt encores auiourd'huy en vſage, de porter vn cordeau auec ſoy pour tirer de l'eau aux ciſternes, qui ſont fort communes en ce pays-là, le mena à courſe de cheual, & le laiſſa entre les morts. Or comme Afraciab eſtoit fort aduiſé, il fit en ſorte qu'il ſe deſtacha, & y mit vn autre mort en ſa place, puis ſans qu'il fut apperçû il fit en ſorte qu'il ſortit de là, & eſchappa pour cette fois. Roſtam tout joyeux, vint porter ces bonnes nouuelles au Roy, penſant qu'il n'y eut qu'à enleuer Afraciab, ce qu'il offrit de faire : mais voyant la tromperie, tout confus & plein de honte, luy damanda pardon, iurant qu'il ne le tromperoit pas vne autrefois. Quant à Afraciab, il s'en alla au Turqueſtan, d'où il enuoya vn Ambaſſadeur à Kaycobab luy demander la paix, laquelle luy fut accordée. Cela fait, Kaycobab ayant departy ſes threſors à ſes gens de guerre, ſe retira en ſes terres, auſquelles il adminiſtra iuſtice, faiſant office de bon Prince tout le temps qu'il veſcut. Il perdit la veuë long temps apres, & ſon indiſpoſition augmentant de iour à autre, il mourut en Iſfaon chef de Kayrac, où il tenoit ſa Cour, laiſſant en ſon lieu ſon fils Kaykaus, apres auoir regné cent ans.

KAYKAVS, ou SALOMON. IX. *Roy de Perſe.*

Loccaſion des querelles precedentes auoit donné l'aſſurance à vn Capitaine Perſien de faire des menees en la ville & Prouince de Maſandaron, & l'aduenement de ce nouueau Roy à la Couronne. Ce qui fut cauſe que Kaykaus leua vne puiſſante armée contre luy, & l'enuironna de toutes parts. La ville eſtoit forte & bien pourvûë de gens, & de baſtions pour ſe bien deffendre. Cela fit rechercher quelque ſtratageme à Kaykaus, puis que ſa force n'eſtoit pas ſuffiſante pour en auoir la raiſon. Il feignit donc dauoir faute de prouiſion, & trouua moyen d'auoir quelques intelligences auec les aſſiegez, leſquels gagnez par le prix exceſſif qu'on leur donnoit de leur denrées, les vendoient ſans conſideration, & comme il s'en fuſſent deſia deſgarnis d'vne grande quantité, ils eſprouuerent bien tôt que par faute d'iceux ils viendroient en la puiſſance de Kaykaus : ce que luy meſme tenoit autrement du tout impoſſible. Cette ville de Maſandaron eſt des plus fameuſes de ces quartiers-là, au dela des terres Gueylon, ſe joignant du coſté du Nord à la mer Caſpie. Les naturels habitans de cette nation ſont forts & belliqueux, & ſont nombrez entre les ſujets des Roys de Perſe.

Maſandaron ainſi conquis, Kaykaus viſitant ſes terres entra en celles de l'Arabie, entre laquelle & la Perſe, il y a vn deſtroit de mer, nômé le Sein, Perſique, au deuant duquel le Roy Arabe nommé Zaulzogar, vint auec toute ſon armée pour le combattre, où l'Arabe fut vaincu, & s'enfuit (laiſſant ſon pays) en vne forteresſe, en laquelle il ſe fioit beaucoup, & où il tenoit pour lors toute ſa famille, & vne fille qu'il auoit d'vne rare & excellente beauté. Quelques

pourparlers ſe traicterent ; qui ſe terminent en vne paix , moyennant que Zaulzogar donneroit ſa fille Sodaba pour femme à Kaykaus , vn ſien frere l'a luy amena auec mille belles eſclaues , & ainſi celebrerent les nopces auec l'vniuerſel contentement de tous.

Cependant que ces choſes ſe paſſoient ainſi en Arabie , Afraciab entra ſur les terres des Perſes auec ſon armée , où il fit de grands degaſts : il fut toutesfois repouſſé & battu , ſi qu'il fut contraint de ſe retirer. Quant à Kaykaus ayant ordonné les choſes neceſſaires au Royaume d'Amon, & en la meilleure partie des terres qu'il poſſedoit en cette contrée, il s'en retourna en Perſe auec ſa femme Sodaba, où arriué qu'il fut, il donna à Roſtam ſes gouuernemens de Sagiſtam & Kabuluam, auec pluſieurs autres honneurs, préeminences & liberalitez. Ce Prince auparauant que d'aller en Arabie auoit vn fils qu'on appelloit Syauex, auquel Roſtam auoit voüé beaucoup de ſeruice & d'affection: cettuy-cy eſtoit vertueux , aimé de tous pour ſa douceur & courtoiſie : ce qui ne pût guerre à Sodaba, propoſant dés l'heure de le mettre mal auec le Roy, feignant donc de l'aimer, luy fit entendre ſon deſir, ce que le ieune Prince ayant en horreur s'en deffendit autãt qu'il luy fut poſſible: mais la malicieuſe Sodaba deſirãt d'executer ſon deſſein, vn iour que le Roy eſtoit fort mal accompagné, elle entra tout courant dans la ſalle où il eſtoit, les cheueux eſpartpillez plorant & ſe donnant de grands coups à la poictrine, ſe plaignant que Syauex l'auoit voulu forcer : auſſi tôt on ſe ſaiſit de Syauex, & le mit on en vne fort eſtroite & obſcure priſon : mais la cauſe ayant eſté examinée à la rigueur , il fut declaré innocent : le Roy la manda venir incontinent apres pour la faire bruſler : mais ſes prieres & l'affection qu'il luy portoit, l'en empeſcherent,

Il a eſté dit cy deuant qu'Afraciab en s'en-retournant le long du riuage de Ichun alla cõtre la Cité de Balk capitale de Vzbec, Kaykaus enuoya lors contre icelle ſon fils Syauex auec douze mille cheuaux & autant d'infanterie , luy ordonnant de paſſer par Sagiſtan, & ſe joindre à Roſtam auec les plus grandes forces que l'autre pourroit amener quant & ſoy.

Syauex donc partit de Isfaon; où eſtoit la Cour de ſon pere, & s'en alla à Sagiſtan, où Roſtan luy ayant fait vne reception digne de ſa grandeur , il commencerent à traicter quel chemin ils prendroient pour marcher contre l'ennemy. S'eſtans donc mis en chemin ils arriuerent à deux lieuës de l'ennemy , & comme ils alloient reconnoiſtre par quel endroit on l'attaqueroit, on aſſura qu'Afraciab trois nuicts apres donna ſa bataille, en laquelle il fut mis en route & mal mené: dequoy il eut vne ſi grande crainte , qu'il ſe reſolut d'entendre à bon eſcien à la paix , & de ſe deliurer de ce ſoin continuel , employant à cette negociation vn ſien Conſin nommé Garceues , qui ſçût ſi bien manier cette affaire, que Syauex, Roſtan, & ceux du Conſeil la luy accorderent, en donnant aduis au Roy Kaykaus, lequel trouua fort mauuais, depeſchant ſur l'heure ſon oncle Thus fils de Naudar, auec des lettres fort aigres à Syauex, luy commandant qu'il ſuiuit Afraciab en quelque lieu qu'il fut , & qu'il luy liurãt la bataille là où il le trouueroit , & à faute de le trouuer , qu'il fit vn rauage en la terre de Thus, & pour le regard de Roſtan, à cauſe de ſon vieil aage, il luy permit de ſe retirer.

Syauex pour accomplir le commandement de ſon pere , & l'accord fait auec Afraciab, fit marcher ſon armée à Thus, & luy s'en alla trouuer Afraciab Cettui-cy auoit en ſon camp vn Capitaine appellé Prioad Vayſa, auec lequel Sya-

ueux auoit quelque cõnoiſſance & amitié, & le voyant venir, l'alla dire auec vn grand contentement à Afraciab, lequel ſçachant ſa venuë, alla fort loin au deuant de luy, & le mena en ſa tente, luy donnant vn ſiege eſgal au ſien; & pour monſtrer combien il l'eſtimoit, il le maria auec vne ſienne fille nommée Franguys. Ce mariage ne pleut point à Garceues frere d'Afraciab, ny aux grands de la Cour, qui tenoient cela pour vne honte qu'on leur faiſoit; de maniere qu'ils conſpirerent de tuer Syauex, lequel l'ayãt ſçû, le cõmuniqua à ſa femme Franguys qui eſtoit groſſe, la priant qu'au cas que telle choſe luy aduint, & qu'elle accouchât d'vn fils, qu'elle le mit entre les mains de quelque perſonne de la Perſe. Peu de iours ſe paſſerent ſans que les coniurez ne miſſent à execution leur deſſein & le maſſacrerent, voulans faire le meſme à ſa femme Franguys, afin de faire perir la creature qu'elle diſoit auoir dans le ventre. Mais Pirond Vayſa la deffendit. Cette-cy ayant enfanté en ſon temps vn fils, on l'appella Caycozrrao, lequel le meſme Pirond Vayſa fit cacher au Camp iuſqu'à ce que Guyu fils de Gudarz l'enleua par apres en Perſe, laquelle eut beaucoup de reſſentiment de la mort de Syauex, & principalement le pere, lequel voulant ſe venger de la mort de ſon fils, donna vne puiſſante armée à Roſtay, auec commandement exprés de liurer la bataille à Afraciab, ce qu'il fit, le deffit & vainquit, faiſant mourir Garceues ſon frere: ſi que Roſtan s'en alloit victorieux, quãd il eut aduis que Chaydah fils d'Afraciab venoit au deuãt de luy auec vne autre armée. Roſtan alors (en la compagnie duquel eſtoit Fraybortz fils du Roy Caycus & frere du mort Syauex) recommença le combat auec le plus d'animoſité qu'auparauãt, & reconnoiſſant Chaydah courut contre luy la lãce en l'arreſt, & le renuerſa mort par terre, ce qui fut cauſe de mettre le reſte des Turcs en fuitte. Roſtan pourſuiuant ſa victoire entra dedans Turon, le lieu où eſtoit la Cour d'Afraciab & le chef du Turqueſtan, que les Perſes pillerent & mirent à ſac, oſtant tous les threſors & richeſſes des habitans d'icelle. Franguis femme de Syauex eſtoit pour lors en cette ville, laquelle Roſtan enuoya prier de luy montrer ſon fils: dequoy elle s'excuſa, diſant qu'elle ne ſçauoit où il eſtoit: ſi bien que Roſtan s'en retourna en la Perſe, auquel le Roy fit pluſieurs honneurs & preſens, & le renuoya ainſi en ſon gouuernement.

Le Roy Caycaus deſiroit infiniment d'auoir ſon petit fils Caycozrrao fils de Syauex & de Franguis qui eſtoiẽt lors à Turon, cela fut cauſe qu'il enuoya au Turqueſtan Guyu fils de Gudarz noble Perſien & de grande ſuffiſance, pour negocier cette affaire, laquelle il fit ſi dextrément reüſſir, qu'il entra à Turon, vid Franguis & le petit Caycozrrao, auſquels il perſuada d'abandonner ce pays-là, & s'en venir en Perſe, ce qu'Ils firent accompagnez ſeulement du meſme Guyu & de Pirond Vayſa, leur aydant le long du chemin iuſques à ce qu'ils fuſſent arriuez à la Cour du Roy de Perſe, où ils furent receus comme il leur appartenoit. Au bout de quelque temps le Roy Caycaus voyant reluire pluſieurs vertus & perfections en ſon petit fils Caycozrrao, le fit Capitaine general de ſes armées, faiſant auſſi pluſieurs recompenſes à Guyu pour ſes ſeruices. Cecy fut cauſe d'vn grand remuëment à la Cour Royale entre Thus oncle de Caycaus à cauſe de Fraybortz autre fils de Caycaus, & Caycozrrao: car cettuy-cy ſupportoit impatiemment que les deſcendants d'vn ſang ſi cruel & ſi ennemy de la Perſe fut preferé aux naturels du pays, ſi bien que la Cour fut diuiſée en deux partialitez, l'vne de Fraybortz, l'autre de Caycozrrao, auquel Guyu s'eſtoit joint pour le ſecourir. Tous ces

diuorces eſtoient fort contraires à l'intention du Roy, lequel pour y remedier fit ce qui enſuit.

A l'heure gouuernoit la ville d'Ardauel vn Bahaman, lequel couroit & infectoit toute la terre de Perſe. Caycaus fit donc deux Camps égaux en nombre d'hommes, & en forces, en donnant vn à chacun des pretendans, leur diſant que celuy qui auroit le premier le deſſus de l'ennemy, ce ſeroit auſſi celuy qui deuanceroit ſon compagnon en grandeur & en dignité : dequoy ils furent tous deux contens. Frayborz partit le premier, & ne fit aucune choſe digne de memoire: mais Caycozrrao combatit contre Bahaman, le vainquit, & s'aſſuietit la Cité d'Ardauel, & retourné à la Cour fut declaré heritier du Royaume, & Guyu ſon Capitaine general. Et quant à Caycaus il ſe retira en ſolitude, apres auoir regné, comme on dit, cent cinquante ans.

Cette ville d'Ardauel ou Ardueil eſt vne Cité en la Perſe en la Prouince de Ardebajon diſtante de peu de iournées de Tabris ou Tauris, non moins grande que renommée, à cauſe qu'elle a eſté la partie de Chaque Aydar, pere de Gheque ou Cha Iſmaël Sophi, les deſcendans duquel regnent encor auiourd'huy.

CAYCOZRRAO, IV. *Roy de Perſe.*

Caycozrrao ainſi paruenu à la Royauté, autant par ſa valeur & bon-heur, que par la particuliere bien veillance de ſon ayeul dés ſon aduenement à la Couronne, pour donner vne preuue à ſon peuple qu'il n'auoit point fait mauuais iugement de luy : il reforma la Iuſtice qui s'eſtoit toute deprauée & corrompuë pendant les guerres paſſées, taſchant de remedier aux pertes & ruines d'vn chacun par ſa liberalité & manſuetude, puis il aſſembla les Eſtats auſquels il propoſa la guerre qu'il pretendoit de faire aux Turcs, en ſatisfaction de la mort qu'ils auoient donnée à ſon pere : ce que tous approuuerent, & s'offrirent de le ſuiure, de ſorte qu'il enuoya Frayborz frere de ſõ pere, & Thus ſõ grand oncle & fils de Naudar, auec trente mille cheuaux pour courir les terres du Turqueſtan. Caycozrrao auoit vn fils nommé Syauex, lequel prenant de fort mauuaiſe part que ſon pere fit la guerre à ſon ayeul, comme s'il eut receu quelque grande injure ſe retira à Turon. Pirond Vayſa, lequel comme il a eſté dit cy-deſſus eſtoit venu en la Perſe auec Guyu, quand il y mena Caycozrrao auec ſa mere Franguis, & s'y eſtoit marié, ayant eu vn fils qu'on appelloit Ferud, lequel comme il fut venu en âge s'en alla à Turqueſtan. Le Roy aimoit ce ieune homme comme ſon fils : ſi bien que lors qu'il enuoya Frayborz au Turqueſtan, ayant entendu que Ferud auoit la garde d'vne forteresſe, il cõmanda expreſſément à ſes Capitaines qu'ils ſe deſtournaſſent d'icelle: mais eux eſtans obligez par le chemin qui les conduiſoit d'y paſſer, ils prirent leur chemin à l'entour d'icelle : ce qu'ayãt entendu Ferud, il fit vne ſortie ſur iceux, & les combatit, mais il y demeura ſur la place: ce qu'ayãt entendu le Roy de Perſe il en eut vn extréme deſplaiſir, & comme on luy dit que Thus en auoit eſté la cauſe, il le fit venir en ſa Cour, & mettre en priſon. Frayborz & Gudarz continuerent la guerre contre les Turcs, où ils eurent mauuais ſuccez, d'autant que Pirond Vayſa les vainquit auec vn grãd maſſacre des Perſes, & entr'autres 7. Caualiers tous de la famille de Gudarz, lequel auec Frayborz ſe retirerent en la Perſe : le Roy toutesfois ne ſe rebuta point de cette deſconuenuë : ains dépeſche vne autrefois Gudarz auec vne autre armée, & auec luy Thus qui eſtoit retourné en grace, ils partirent dõc pour aller à Turõ

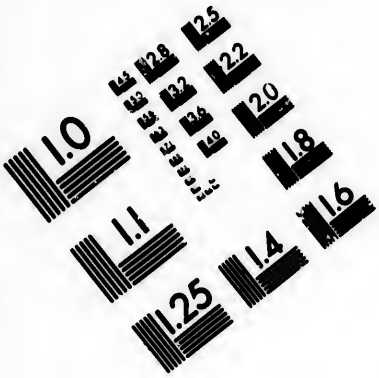
1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10
11
12
13
14
16
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
56
63
71
80
90
100
110
125
140
160
180
200
220
250
280
320
360
400
450
500
560
630
710
800
900
1000
1100
1250
1400
1600
1800
2000
2200
2500
2800
3200
3600
4000
4500
5000
5600
6300
7100
8000
9000
10000
11000
12500
14000
16000
18000
20000
22000
25000
28000
32000
36000
40000
45000
50000
56000
63000
71000
80000
90000
100000
110000
125000
140000
160000
180000
200000
220000
250000
280000
320000
360000
400000
450000
500000
560000
630000
710000
800000
900000
1000000
1100000
1250000
1400000
1600000
1800000
2000000
2200000
2500000
2800000
3200000
3600000
4000000
4500000
5000000
5600000
6300000
7100000
8000000
9000000
10000000
11000000
12500000
14000000
16000000
18000000
20000000
22000000
25000000
28000000
32000000
36000000
40000000
45000000
50000000
56000000
63000000
71000000
80000000
90000000
100000000
110000000
125000000
140000000
160000000
180000000
200000000
220000000
250000000
280000000
320000000
360000000
400000000
450000000
500000000
560000000
630000000
710000000
800000000
900000000
1000000000
1100000000
1250000000
1400000000
1600000000
1800000000
2000000000
2200000000
2500000000
2800000000
3200000000
3600000000
4000000000
4500000000
5000000000
5600000000
6300000000
7100000000
8000000000
9000000000
10000000000
11000000000
12500000000
14000000000
16000000000
18000000000
20000000000
22000000000
25000000000
28000000000
32000000000
36000000000
40000000000
45000000000
50000000000
56000000000
63000000000
71000000000
80000000000
90000000000
100000000000
110000000000
125000000000
140000000000
160000000000
180000000000
200000000000
220000000000
250000000000
280000000000
320000000000
360000000000
400000000000
450000000000
500000000000
560000000000
630000000000
710000000000
800000000000
900000000000
1000000000000
1100000000000
1250000000000
1400000000000
1600000000000
1800000000000
2000000000000
2200000000000
2500000000000
2800000000000
3200000000000
3600000000000
4000000000000
4500000000000
5000000000000
5600000000000
6300000000000
7100000000000
8000000000000
9000000000000
10000000000000
11000000000000
12500000000000
14000000000000
16000000000000
18000000000000
20000000000000
22000000000000
25000000000000
28000000000000
32000000000000
36000000000000
40000000000000
45000000000000
50000000000000
56000000000000
63000000000000
71000000000000
80000000000000
90000000000000
100000000000000
110000000000000
125000000000000
140000000000000
160000000000000
180000000000000
200000000000000
220000000000000
250000000000000
280000000000000
320000000000000
360000000000000
400000000000000
450000000000000
500000000000000
560000000000000
630000000000000
710000000000000
800000000000000
900000000000000
1000000000000000
1100000000000000
1250000000000000
1400000000000000
1600000000000000
1800000000000000
2000000000000000
2200000000000000
2500000000000000
2800000000000000
3200000000000000
3600000000000000
4000000000000000
4500000000000000
5000000000000000
5600000000000000
6300000000000000
7100000000000000
8000000000000000
9000000000000000
10000000000000000
11000000000000000
12500000000000000
14000000000000000
16000000000000000
18000000000000000
20000000000000000
22000000000000000
25000000000000000
28000000000000000
32000000000000000
36000000000000000
40000000000000000
45000000000000000
50000000000000000
56000000000000000
63000000000000000
71000000000000000
80000000000000000
90000000000000000
100000000000000000
110000000000000000
125000000000000000
140000000000000000
160000000000000000
180000000000000000
200000000000000000
220000000000000000
250000000000000000
280000000000000000
320000000000000000
360000000000000000
400000000000000000
450000000000000000
500000000000000000
560000000000000000
630000000000000000
710000000000000000
800000000000000000
900000000000000000
1000000000000000000
1100000000000000000
1250000000000000000
1400000000000000000
1600000000000000000
1800000000000000000
2000000000000000000
2200000000000000000
2500000000000000000
2800000000000000000
3200000000000000000
3600000000000000000
4000000000000000000
4500000000000000000
5000000000000000000
5600000000000000000
6300000000000000000
7100000000000000000
8000000000000000000
9000000000000000000
10000000000000000000
11000000000000000000
12500000000000000000
14000000000000000000
16000000000000000000
18000000000000000000
20000000000000000000
22000000000000000000
25000000000000000000
28000000000000000000
32000000000000000000
36000000000000000000
40000000000000000000
45000000000000000000
50000000000000000000
56000000000000000000
63000000000000000000
71000000000000000000
80000000000000000000
90000000000000000000
100000000000000000000
110000000000000000000
125000000000000000000
140000000000000000000
160000000000000000000
180000000000000000000
200000000000000000000
220000000000000000000
250000000000000000000
280000000000000000000
320000000000000000000
360000000000000000000
400000000000000000000
450000000000000000000
500000000000000000000
560000000000000000000
630000000000000000000
710000000000000000000
800000000000000000000
900000000000000000000
1000000000000000000000
1100000000000000000000
1250000000000000000000
1400000000000000000000
1600000000000000000000
1800000000000000000000
2000000000000000000000
2200000000000000000000
2500000000000000000000
2800000000000000000000
3200000000000000000000
3600000000000000000000
4000000000000000000000
4500000000000000000000
5000000000000000000000
5600000000000000000000
6300000000000000000000
7100000000000000000000
8000000000000000000000
9000000000000000000000
10000000000000000000000
11000000000000000000000
12500000000000000000000
14000000000000000000000
16000000000000000000000
18000000000000000000000
20000000000000000000000
22000000000000000000000
25000000000000000000000
28000000000000000000000
32000000000000000000000
36000000000000000000000
40000000000000000000000
45000000000000000000000
50000000000000000000000
56000000000000000000000
63000000000000000000000
71000000000000000000000
80000000000000000000000
90000000000000000000000
100000000000000000000000
110000000000000000000000
125000000000000000000000
140000000000000000000000
160000000000000000000000
180000000000000000000000
200000000000000000000000
220000000000000000000000
250000000000000000000000
280000000000000000000000
320000000000000000000000
360000000000000000000000
400000000000000000000000
450000000000000000000000
500000000000000000000000
560000000000000000000000
630000000000000000000000
710000000000000000000000
800000000000000000000000
900000000000000000000000
1000000000000000000000000
1100000000000000000000000
1250000000000000000000000
1400000000000000000000000
1600000000000000000000000
1800000000000000000000000
2000000000000000000000000
2200000000000000000000000
2500000000000000000000000
2800000000000000000000000
3200000000000000000000000
3600000000000000000000000
4000000000000000000000000
4500000000000000000000000
5000000000000000000000000
5600000000000000000000000
6300000000000000000000000
7100000000000000000000000
8000000000000000000000000
9000000000000000000000000
10000000000000000000000000
11000000000000000000000000
12500000000000000000000000
14000000000000000000000000
16000000000000000000000000
18000000000000000000000000
20000000000000000000000000
22000000000000000000000000
25000000000000000000000000
28000000000000000000000000
32000000000000000000000000
36000000000000000000000000
40000000000000000000000000
45000000000000000000000000
50000000000000000000000000
56000000000000000000000000
63000000000000000000000000
71000000000000000000000000
80000000000000000000000000
90000000000000000000000000
100000000000000000000000000
110000000000000000000000000
125000000000000000000000000
140000000000000000000000000
160000000000000000000000000
180000000000000000000000000
200000000000000000000000000
220000000000000000000000000
250000000000000000000000000
280000000000000000000000000
320000000000000000000000000
360000000000000000000000000
400000000000000000000000000
450000000000000000000000000
500000000000000000000000000
560000000000000000000000000
630000000000000000000000000
710000000000000000000000000
800000000000000000000000000
900000000000000000000000000
1000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000
1250000000000000000000000000
1400000000000000000000000000
1600000000000000000000000000
1800000000000000000000000000
2000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000
2500000000000000000000000000
2800000000000000000000000000
3200000000000000000000000000
3600000000000000000000000000
4000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000
5000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000
6300000000000000000000000000
7100000000000000000000000000
8000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000
14000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50

ils n'eſtoient pas encores ſortis de la Perſe, qu'ils trouuerent leurs ennemis qui deſtruiſoient tout deuant eux, leſquels ils combattirent: mais les autres leur reſiſterent auec vne telle impetuoſité, que les Perſes furẽt contraints de ſe retirer dans la terre de Damaon, où ils les enuironnerent de toutes parts, leur oſtans tous les paſſages.

A la renommée du ſiege, vindrent deux Roys voiſins du Turc, l'vn nommé Hakon, l'autre Changal, auec chacun vne armée pour le ſecours des Turcs, ce qui mit les Perſes en extréme deſtreſſe, ſe tenant pour abandonnez de tout ſecours: mais Kaikozrrao eſtant aduerty de la miſere où ils eſtoient reduits, manda incontinent à Roſtan qu'il eut à partir en plus grande diligence qui luy ſeroit poſſible: auſſi chemina-il ſans ſe donner aucun relaſche iuſques à ce qu'il eut attaint ſes ennemis. Les Perſes eſtans aduertis de ſa venuë en receurent vne telle joye, que tous en baiſerent la terre en action de grace, & ſe joignans à luy, allerent combattre leurs ennemis auec tant de courage & de valeur, que la meilleure partie d'iceux demeura ſur la place, & entre autres Hakon l'vn des Roys de leurs alliez. Kaykozrrao ne ſe contenta pas encore de cette deffaitte, mais enuoya quatre autres armées en differents endroits pour ruyner le Turqueſtan, la principale que conduiſoit Gudarz allant contre Balk, lequel eut à combatre Pirond Vayſſa celuy qui auoit la meilleure armée des quatre que Afraciab auoit enuoyé contre les Perſes, leſquels emporterent l'honneur de la victoire par la mort de Pirond Vayſſa, la teſte duquel fut enuoyée à Kaykozrrao, laquelle il vit auec vn grand deſplaiſir pour la nourriture qu'il auoit receuë de luy. On dit qu'en cette guerre demeurerẽt que morts que captifs plus de cent mille Turcs, & vnze de leurs principaux Capitaines. Kaykozrrao fit de grãdes recompenſes à tous ceux qui auoient bien ſeruy en ces iournées, donnant à Frayborz la terre de Kyché ou Kaché, & Macron, Royaumes qui ſont vers Goadel, à l'entrée du Sein Perſique.

Afraciab ayant refait ſon armée entra derechef auec vn ſien fils en la terre de Kaorrazin ſur les confins de la terre de Turon, où eſtoit lors l'armée des Perſes, leſquels vainquirent les Turcs, firent mourir le fils d'Afraciab, & le contraignirent de ſe retirer en vne fortereſſe auec ſa famille, où ne ſe tenant par fort aſſuré, & voulant ſe retirer ailleurs il tomba entre les mains de Kaykozrrao auec ſa femme & ſes filles, qui furent priſes quelque temps auparauant, & traitées auec beaucoup d'honneur & de reſpect. Quelque mois apres Afraciab fut pris luy meſme & tué: donnant ainſi par ſa mort la fin à cette longue & faſcheuſe guerre, laquelle eſtãt terminée de la ſorte, Kaykozrrao à l'imitatiõ des Roys ſes deuanciers, ſe voulut retirer de la Cour & des affaires: & n'ayant aucuns fils, il mit en ſa place Loraſph néveu d'vn frere de Kaykaus, y contrediſans quelques vns des plus grands, puis mourut peu de temps apres, ayant premierement rendu toutes les terres & les facultez que ſes predeceſſeurs auoient oſtées à leurs ſujets, & payé toutes leurs dettes, il fauoriſa les pauures, rendit la Iuſtice eſgale à vn chacun, & contenta les gens de guerre qu'il auoit employées. Iamais n'entreprit affaire d'importance ſans bon & meur conſeil.

Du temps de Kaykozrrao, il y auoit en la Perſe deux celebres Philoſophes, l'vn nommé Hhortez, l'autre Dekmon: de ce dernier il ſe trouue quelques œuures entre les Perſes, qui teſmoignent qu'il eſtoit d'vn grand eſprit, entre les autres vn liure de comparaiſons & exemples fort ſemblables à celle d'Eſope:

aussi y a-il grande apparence que c'est de luy qu'il veulent parler, d'autãt que racontant sa vie, ils disent qu'estant grand Philosophe, il auoit esté esclaue fort fidelle, gracieux, & qu'il mourut condamné, vne chose seulement met en doute qu'il assure qu'il estoit Iuif, ils ont vn Prouerbe entr'eux qui dit, il n'est point de besoin d'enseigner Lokman, pour monstrer le profond sçauoir de ce personnage.

LORASPH. XV. *Roy de Perse.*

Kaykozrrao n'ayant laissé aucun enfant masle, la Couronne vint entre les mains de Lorasph, selon l'eslection qu'il en auoit faite auparauant de mourir, proche à succeder à Kaykozrrao : mais d'autant qu'il estoit reconnû pour vn homme seuere & cruel, son establissement fut empesché par les plus grands du Royaume, & particulierement de Zalk pere de Rostan : toutesfois il l'emporta contre tous, & fut declaré Roy, apres cela il sortir de Isfaon, & visita ses terres iusques à Balk, enuoyant de là Gudars auec vne armée contre la Mesopotamie, Syrie, & Palestine, lequel en peu de temps mit sous sa puissance toutes les terres de Babylone, & de Dimes Kycan, qui sont celles de Damas, puis marcha contre Beyt Almokadas, c'est à dire Ierusalem : car en langue Arabesque Beyt signifie maison, & Almokadas, c'est à dire des saints, le Roy d'icelle se rendit à condition de payer tribut, pour seureté duquel accord il donna plusieurs personnes notables en ostage, lesquelles Gudars fit massacrer à peu de iours de là ; ayant esté assuré que les Iuifs se vouloient rebeller contre son Roy, & s'estoient assemblez en intention de luy faire la guerre, ce qui fut cause que Gudars ayant rassemblé ses forces, retourna contre Ierusalem, laquelle il battit & força : à la prise de laquelle, les Perses vserent de terribles cruautez enuers les Iuifs, en emmenant vn grãd nombre de captifs en Perses ou Gudars se retira auec plusieurs autres victoires. Le Roy Iorasph auoit deux fils, l'aisné s'appelloit Gustasph, le plus ieune s'appelloit Zaria, Gustasph estoit fort superbe & altier : mais d'ailleurs fort belliqueux, lequel ayant disposé quelque siens amis à des nouueautez qu'il desiroit, il fit en sorte qu'ils se rebellerent auec luy contre son pere, pour le chasser du Royaume, bonne partie d'iceux le suiuit du commencement : mais le pere ayant amassé le plus de gens qui luy fut possible : le poursuiuant sãs perdre temps ny occasion, le fit sortir du Royaume, ne sentans pas ses forces bastantes pour resister à celles de son pere, ny pour se conseruer dans le pays, si bien qu'il se sauua seul & en mauuais équipage passa au Turqestan, où estant arriué par certaine aduanture, il se maria sans estre conu à la fille du Roy de ce qui aduint en cette maniere.

C'estoit vne coustume ancienne au Turqestan, que lors que le Roy vouloit marier quelque sienne fille, de s'assembler en vn camp où tout le peuple s'assembloit, qui estoit en cette saison là en la Cour, chacun le mieux en point qui luy estoit possible, lesquels s'estãs tous mis en ordre, celle qui deuoit estre mariée estoit prise du Roy sõ pere par vne main, & en l'autre tenoit vne pomme d'or, de la figure & grandeur d'vn orange, toute enrichie de tres fines pierreries, puis estoit mise en lieu où elle pouuoit voir particulierement cette assemblée, regardoit & consideroit l'vn apres l'autre fort long-temps, finalement en ayant remarqué quelqu'vn qui luy plaisoit, elle luy alloit dõner cette pomme, & cettuy-là estoit tenu inuiolablement pour sõ mary. Or il arriua au temps que Gustasph entra en la Cour, le Roy vouloit marier vne de ses filles, laquelle par curiosité, ce nouueau venu voulut aller voir : mais sõ aduenture voulut qu'il plût à cette Princesse, si qu'elle luy donna la pomme, de-

quoy le Roy ſon pere fut fort mary pour ne connoiſtre Guſtaſph, & les grands qui ſe trouuerent là firent pluſieurs plaintes, comme ſi tout ordre eut eſté renuerſé, de ſorte que pour éviter qu'à l'aduenir, il n'arriuât ſemblable choſe, on fit la loy par laquelle il ne ſeroit plus permis d'oreſnauant aux filles du Roy d'eſtre mariées à d'autre qu'à ceux de leur qualité & merite. Ce Roy auoit encore deux autres filles d'vne rare beauté, qui luy furent demãdées par deux fils d'vn Roy ſien voiſin auſquels il les promit à condition qu'ils reduiroient ſous ſa puiſſance deux des plus grãds Seigneurs de ſes pays, & qui auoient eſté cauſe de beaucoup de mal en ſõ Royaume, le party & l'entrepriſe leur ſemblerent fort difficile: mais ayant eu connoiſſance de la valeur de Guſtaſph, ils trouuerent moyen de luy faire entreprendre cette charge à la perſuaſion de ſes amis: feignant donc qu'il s'en alloit à la chaſſe auec vne ſuitte coſſaire à ſõ deſſein, il donna vn ſi bon ordre, & ſe conduit ſi dextrement en cette entrepriſe, qu'il les print & les dõpta, les mettans en la puiſſance des deux freres qui eſtoient auec luy, leſquels les allerent preſẽter au Roy, lequel fit grand cas de ce fait d'armes là, & leur donna ſes deux filles, peu de iours apres le Roy ayant dreſſé des iouſtes, Guſtaſph s'y comportant auec tant d'adreſſe & de galanterie que Roy le loüa fort, à quoy il reſpõdit qu'il ne falloit pas s'eſtonner s'il auoit vne telle dexterité à ſe battre à cheual, auec vn baſton de Canne, luy qui auoit nettoyé le Royaume des perturbateurs d'icelluy, ce que le Roy ayant entendu & informé comme le tout s'eſtoit paſſé, en demeura d'auantage ſatisfait.

Guſtaſph cependãt ſçachant cõbien ſõ pere luy vouloit de mal pour s'eſtre retiré chez ſes ennemis, & qu'il cerchoit moyen de s'en vẽger, pensãt au grand different qu'il auoit eu auec ſon pere, & combien il auoit dû reſſentir ſon abſẽce ne ſçachãt point encor en quel lieu il s'eſtoit perdu, il reſolut de luy faire la guerre, & auec ce deſir, il perſuada à ſõ beau pere de luy refuſer le tribut qu'il luy payoit pour ſõ pays, ce que le Turc fit cõtre ſa volonté, luy enuoyã vn Ambaſſadeur de ſa part luy donner la guerre. Cette nouueauté eſtonna fort le Roy Loraſph, & s'enquerant de la cauſe principale qui mouuoit le Roy des Turcs à ſe reuolter trouuant les raiſons de l'Ambaſſadeur trop foibles pour vne affaire ſi importante, il deſcouurit en fin que c'eſtoit vn eſtranger hõme de valeur qui par vne inopinée aduãture auoit eſpouſé la fille de ce Roy qui eſtoit cauſe de tout ce mal. Cela fut cauſe qu'il s'informa plus particulierem qui eſtoit cét eſtranger, & trouua en fin que c'eſtoit ſon fils Guſtaſph, dequ eſtãt bien aſſuré, il dépeſcha vn Ambaſſadeur vers ſon ieune fils nõmé Zarir fr re de Guſtaſph, afin qu'eux d'eux enſemble l'allaſſent trouuer, & l'incitaſſent venir prendre la poſſeſſion du Royaume, Guſtaſph ayant eu aduis de cette d peſche, partir de la Cour, au deuant d'eux auparauant que ſõ beau pere en e la connoiſſance, & parla à ſõ frere Zarir receuant la Tiare que ſon pere luy e uoyoit, il l'a mit en ſa teſte, & fut auſſi-tôt proclamé Roy de Perſe de toute c te aſſemblée, ce qu'eſtãt fait, il fit appeller ſon beau pere, lequel eſtãt arriué & le voyant en cet eſtat fut troublé & confus, pensãt que ce fut quelque men & trahiſon pour le depoſſeder de ſon Royaume: mais ayant ſçû comm tout s'eſtoit paſſé, il l'ẽbraſſa pluſieurs fois auec grãd joye, Guſtaſph ayãt incontinent apres congé de ſon beau pere, il s'en alla en Perſe emmenant & ſoy ſa femme Katabun (car ainſi s'appelloit la fille du Roy qui luy auoit né la pomme) & grande compagnie de gens & de chameaux chargez de gr richeſſes. Loraſph ſon pere le receut auec des monſtrations de grand amo qui crût encor dauantage pour ſes ſeruices qu'il luy rendit par apres, en fi

pere ayant passé quelques ans auec ses fils, lassé du maniement des affaires, se retira de la Cour pour passer ses iours en vne vie solitaire, où il mourut quelque temps apres, donnant à son fils de tresbons & necessaires conseils, pour le gouuernement de son Estat, on l'auoit surnommé Lorasph, Balkah, d'autant que meilleure partie du temps, il residoit à Balk.

GVSTAPH. XVI. *Roy de Perse.*

Quand Lorasph se retira de la Cour, il laissa son fils Gustasph ou Gustasef, commandant au Royaume: cettui-cy fut vn Prince fort vaillant à la guerre, & prudent à la paix, fort adonné à l'idolatrie & veneration du feu, à laquelle superstition il fut tellement zelé qu'il fit la guerre à ceux qui ne vouloiẽt pas suiure son opinion, cõme il fit à Ariaseph ou Ariaseph Roy de Turon, pour l'auoir repris en vne de ses lettres sur ce qu'il luy mandoit, qu'il suiuit la secte de Zarducht, qui estoit celle du feu, c'estoit la Prouince d'Aderbaion ou Azarbaion, c'est à dire Prouince du feu, que cette superstition auoit pris son cours & celuy qui fut le premier inuenteur de cette secte l'appelloit Zarducht, c'est à dire amy du feu. Gustasph donc en colere du peu de respect qu'Ariasph auoit rendu à le reprendre en ses lettres, se mit en campagne, accompagné de son frere Zarir, & de Spandiar son fils, auec le plus grand nombre de gens de guerre qu'il pût, prenant la volte de Turon donna la bataille contre Ariasph, le vainquit, mettãt à mort ses fils & ses freres, & sans perdre temps s'en alla contre Turon, lequel l'eil prit & saccagea, & de là s'en retourna en Perse, où arriué, il fit mettre en prison son fils Sphãdiar, en vne forteresse nommée Guerdkuh en la contrée du Rudbar, pour quelque soupçon qu'il auoit de luy. Durant que cecy se passoit en Perse, Ariasph ayant assemblé vne nouuelle armée entra dans le pays, print Balk qu'il saccagea, emmenant captiues quelques filles de Gustasph, & ne se contenta pas de cela, il entra plus auant dans la Prouince, auec vne telle promptitude, que Gustasph n'ayant pas assez d'assurance pour l'attendre seul, ayant appellé son conseil, delibera de deliurer son fils Sphandiar, & luy donner la charge de cette guerre, laquelle cettui-cy ne voulut point receuoir ny sortir de prison, enfin toutesfois aux prieres de son frere Iamasph, & auec la parole que son pere luy donna, de luy laisser la charge du Royaume s'il reuenoit victorieux, il se mit en chemin auec vn bon nõbre de gens de guerre, il marcha contre Ariasph luy donna la bataille & emporta la victoire, & s'en retourna auec celle en Perse, son pere s'en alla tôt au deuant, luy demonstrant toute la bienueillance qu'il se pouuoit, il luy dit toutesfois que cette victoire deuoit estre estimée peu de chose, tant que les sœurs seroiẽt captiues entre les mains de l'ennemy: dequoy Sphandiar ayant honte, & pour ne faillir à son obligation, il fit une eslite de toute son armée de 24. mille hommes, 12. mille de pied, & douze mille de cheual, & accompagné de Buchutan son ieune frere, poursuiuit son ennemy: mais ils aduiserent par le chemin de se separer, ce qu'ils firent à vn carrefour, dont les trois chemins alloient tous à Turon, donnant le plus grand chemin à Buchutan son frere, où il y auoit de grãdes prairies, le chemin estant plus fort à tenir, auec commandement, qu'estant arriué en vn lieu nommé Paruin, il se mit en embuscade auec ses troupes, & se tint là coy sans bruit, de crainte qu'ils ne fussent entendus de ceux de Turon, & comme il estoit desia nuict, estoit la coustume en cette ville, d'allumer alors de grands feux, se fut alors qu'il donnât dedans auec la plus grande impetuosité qu'ils pouuoient.

Quant à Sphandia, prenant auec luy quelque compagnie, allerent par vn autre chemin habillez en marchands, à Aphtcon, c'est à dire sept Roys, ou sept

Seigneurs ayans porté auec ſoy force joyaux & pierreries de grande valeur: car c'eſtoit la couſtume des Perſes, allans à la guerre de porter quant & eux toutes leurs richeſſes, lequel chemin eſtoit beaucoup plus court que celuy de Puchutan, ſi bien que Suphandiar arriua à Turon auec ſes compagnons enſept ou 8. iours, ſe preſentant ainſi en accouſtrement de marchand deuant Ariaſph, auec les joyaux qu'il portoit, ſe conduiſant de ſorte en ſon entrepriſe qu'il fut logé dans le Palais, meſme du Roy, & comme il eut eu aduis que ſon frere eſtoit arriué au rendez vous, il demanda permiſſion de faire le iour ſuiuant vn banquet au Roy & à ceux de ſa Cour, qu'il auoit intentiõ de dreſſer en la cãpagne voiſine de la ville, & ſur l'occaſion de ce feſtin, il fit pluſieurs feux prés de la muraille d'icelle. Buchutan qui auoit l'œil au guet, les deſcouurit incontinent, & alors ſortant de ſon embuſche vint occuper tous les chemins, & auec vne grande impetuoſité entra dans la ville, où il fit vn grand maſſacre & la ſaccagea, ne reſeruant pour luy de tout le pillage qu'vn throſne d'or, enrichy de fines pierreries d'vne merueilleuſe beauté, auec vn Elephant blanc: cela fait, il déliura ſes deux ſœurs que Sphandiar liura à ſon frere Buchutan, pour les remener en Perſe, & quant à luy, il prit ſon chemin vers la mer de l'Inde pour forcer quelques nations à ſuiure ſa ſuperſtitieuſe opinion du feu, de là il s'en retourna en Perſe où il fut fort bien receu de ſon pere, lequel au lieu du Royaume qu'il luy auoit promis, il luy fit faire pluſieurs grandes & perilleuſes entrepriſes, deſquelles il ſortit à ſon honneur, finalement ſon pere voulut qu'il allât cercher Roſtan qui s'eſtoit retiré en Siſton, ſans le venir trouuer au commencement de ſon regne. Sphandiar y fut: mais contre ſa volonté, & ſeulement pour obeyr à ſon pere auquel il dit que ce n'eſtoit pas accomplir ce qu'il luy auoit promis, & que c'eſtoit mal reconnu l'obligation qu'il auoit à Roſtan: il s'en alla donc à Siſton menant auec ſoy vn ſien fils nommé Bahaman, lequel cõme il alloit deuant ſon pere, il vit de loin deſcendre d'vne coline Roſtan, au deuant duquel il fut, & luy dit qui eſtoit toute cette troupe qu'il voyoit venir de loin, dequoy Roſtã ſe trouua tout eſtonné, toutesfois eſtant allé au deuant baiſer la main à Sphandiar, & comme cettui-cy luy eut declaré la cauſe de ſa venuë qui n'eſtoit autre que pour le faire venir à la Cour de ſon pere, l'autre luy reſpondit que ſon aage le deuoit maintenant diſpenſer de telles obligations, & qu'en cas de neceſſité on le trouueroit touſiours à propos. Sphandiar inſiſtoit au contraire, ſi bien qu'en ces diſputes ils en vindrent aux paroles plus aigres, & ſe defierent mettant ſoudain la main aux armes: quant à Sphandiar, il eſtoit tenu pour vn des plus rudes & hardis cheualiers de la Perſe, auſſi reduiſit-il ſon aduerſaire en tel termes, qu'il ne faiſoit plus que parer aux coups, toutesfois comme l'extréme neceſſité fait renaiſtre ſouuent nouuelles forces, il fit vn ſi grãd effort qu'il bleſſa mortellement Sphandiar, lequel mourut incontinent de cette bleſſure, recõmandant ſon fils Bahaman à Roſtan, auparauant que de rendre l'eſprit, & ſon corps à ſon frere Buchutan qui le fit emporter en Perſe, où on luy donna ſepulture condigne à ſa grandeur, ſon pere Guſtaſphé en eut vn grand reſſentimẽt de douleur, ne tenant plus conte de rien entreprendre, cette mort toutefois le Roy de Turqueſtan eſtant venu courir les terres de Perſe, il fut contraint de mettre ſus vne nouuelle armée, auec laquelle il baſtit & vainquit ſon ennemy, ſe retirant apres chez ſoy, où il fit venir ſon petit fils Bahaman, qui eſtoit lors à Siſton, auquel il reſigna ſon Royaumé, & ſe retira en vn lieu nommé Ghezgezar, pour y paſſer le reſte de ſes iours en vie ſolitaire, ce lieu eſtoit vne maiſ

déplaiſance, laquelle pour ſa belle architecture, ceux du pays diſoiét eſtre vne œuure de Soliman Bendaud, c'eſt à dire Salomon fils de Dauid, diſtante de Scias de trente mil. Guſtaſph, fonda la Cité de Aſuartah, qu'il ſurnomma Herbōt, & ayant veſcu quelques annees, apres il mourut ayant regné ſix vingt ans.

Bahaman Daraz Dast XVII. *Roy de Perſe.*

Apres la retraite de Guſtaſph Bahaman ſon petit fils luy ſucceda, qui ſurnommé Daradaſt, c'eſt à dire à la longue main : on l'appelle auſſi Ardchi, qui eſt le nom le plus commun qu'on luy donne aux Chroniques de Perſe, qui luy fut donné par vne telle occaſion, comme ſa mere eſtoit groſſe de luy, vn Aſtrologue vint voir ſon ayeul Guſtaſph, & ſon pere Sphandiar, lequel apres les auoir ſaluez s'adreſſant à Sphandiar, & luy preſentant vn petit panier luy dit, que c'eſtoit pour mettre le fils qui naiſtroit de luy, dans lequel ayant deſcouuert, il n'y auoit autre choſe dedans qu'vn vaiſſeau plein de laict, & vn peu de farine, leur diſant que ſon pouuoir ne s'eſtendoit pas à plus grand preſent, ſes Princes demeurerēt fort ſatisfaits au diſcours de ce Sage, & prindrent ſi grand plaiſir à ſon preſent, qu'ils donnerent vn nom à leur fils des choſes qu'ils auoit offertes: car Ard en langue Perſienne, c'eſt à dire farine & chir, c'eſt à dire laict, ces deux noms eſtant joint enſemble font le nom de Ardchir, qui eſt le meſme que les Grecs & Latins diſent Artaxerxes, & luy pluſieurs de ſes ſucceſſeurs, ont voulu eſtre nommez Ardchir.

Ce Prince fut de fort bonne & ſaine compoſition, ayant le bras & la main droite remarquablement plus longue que l'autre, il fut doüé de toutes les parties qui ſe peuuent deſirer en vn Prince, & entr'autres ſi jaloux du bien public, que lors qu'il enuoyoit de ſes Officiers pour viſiter ſon Royaume, il meſloit quelques vns parmy eux, auſquels il auoit de la confiance, pour ſeruir de teſmoin à ce qu'ils leur verroient faire, afin qu'il recompenſât & accrût les diguitez de ceux qui auroient bien verſé en leurs charges, & au cōtraire chaſtiât ceux qui s'y ſeroient conduits mal à propos vn an apres qu'il fut Roy, il tint ſes Eſtats auſquels il declara particulierement ſes intentions, les priant de luy dire publiquement & ſans crainte, ce qu'il y auoit de defauts en luy, afin de les pouuoir éuiter, & que s'il faiſoit quelque choſe indigne d'vn Roy, qu'ils le depoſaſſent, luy eſtant bien plus agreable d'obeyr, & qu'en ce faiſant il en arriuât du bien au public, que de gouuerner ſans ordre au dommage du Royaume, tous loüerent fort ſon zele, & auec grand cris, prierent les Dieux qu'ils donnaſſent bonne vie & longue, & apres leur auoir accordé quelque choſe neceſſaire pour leur particulier, il les licentia.

Ardchir fit reedifier pluſieurs edifices qui eſtoient ruinez, & dōna ordre pour l'adminiſtration du Royaume, cela eſtant fait, il penſa comment il prendroit ſa raiſon de la mort de Sphandiar ſon pere, & cela luy fit aſſembler vne puiſſante armée à laquelle il leur fit prendre le chemin de Siſton : mais cōme il eſtoit au milieu du chemin, on le vint aduertir que Roſtan eſtoit mort, & que Framarz ſon fils venoit en ſa place à l'encontre de luy auec bon nombre de gens qui luy preſenterent la bataille, laquelle fut fort ſanglāte, la victoire toutesfois fut du coſté d'Ardchir qui luy couſta la vie de pluſieurs des ſiens: mais Framarz fils de Roſtan y fut tué, & Zal ſon ayeul qui eſtoit encore pour lors en vie, fut pris priſonnier, apres laquelle bataille Ardchir s'en retourna victorieux en Perſe, ayant Siſton & Kabul ſous ſon obeyſſāce, il fit la guerre par ſes Capitaines, à toute la Sytie & Paleſtine, rangeant pluſieurs peuples ſous ſon Empire, &

emmenant pluſieurs Iuifs en captiuité en Perſe, il auoit vn fils qu'on appelloit Saſan, qui eſtoit grand Philoſophe & Aſtrologue, lequel pour vacquer plus librement à l'eſtude quitta la Cour, & toutes les grandeurs où il eſtoit appellé, meſme ne pretendit point au Royaume apres la mort de ſon pere, laquelle aduint auec vn regret & vne douleur generalle de tous les ſujets, laiſſant ſa femme Homay groſſe d'vn fils qu'elle enfanta apres ſa mort. De ſon temps floriſſoit Hippocrates, que les Perſes appellent Bokorat, & Democrite deſquels ils ont les eſcrits par deuers eux, auec les œuures de Platon qu'ils appellent Aplilatum, de Socrates qu'ils appellent Sokorat, & d'Ariſtote, qu'ils nomment Araſto, & Araſtatalis, ceux auſſi de Galien : ils font auſſi grād cas de pluſieurs autres Autheurs Grecs, & cela eſt en vſage entre les Perſes d'eſtimer les gens de lettres, deſquels ils recerchent la conuerſation, ſe ſeruant de leurs authoritez conceptions, & ſentences, le Roy Ardchir ſouloit dire que la maiſon du Prince, ne deuoit iamais tenir ſa porte fermée.

Mais d'autant que Roſtan à eſté vne perſonne fort ſignalée en cette hiſtoire il eſt bien à propos auſſi de ſçauoir la cauſe de ſa mort, laquelle arriua en cette maniere, Roſtan auoit vn frere nommé Chagad, auquel il auoit donné charge de viſiter ſes Prouinces, & recueillir ſes rentes & tributs qui luy eſtoient deus cettuy-cy eſtāt allé à Kabel pour cét effect, deuint amoureux de la fille du gouuerneur de ce pays-là, qui eſtoit fort belle, & la demanda au pere, lequel voyāt l'autre en faiſoit vne plus grāde pourſuite, iuſques à ce qu'il vint à luy promettre, à condition qu'il le delivreroit de ſa ſubjection de Roſtan ſon frere, le faiſant mourir, cecy eſtant accordé Chagad s'en retourna à Siſton, ou diſcourant auec ſon frere, il luy fit pluſieurs plaintes du gouuerneur de Kabul, qui l'auoit meſpriſé, & fort mal traité : Roſtan tout en colere, reprint ſon frere, de ſon peu de courage, & fit aſſembler gens de guerre de toutes parts pour chaſtier ce gouuerneur. Chagal l'en empeſcha tant qu'il pût, luy diſant que ſa preſence eſtoit ſuffiſante pour en tirer ſa raiſon, ce cōſeil plût à Roſtan, & partit auec ſon frere, & vn ſien autre ſujet nommé Zarada, & quelque peu de ſes ſeruiteurs pour s'en aller à Kabul, dequoy Chagad aduiſa ſecrettement en diligence ſon beau pere. Celuy de Kabul ſortit au deuant comme pour le receuoir, ayāt mis pluſieurs de ſes gens en embuſche, ayant abordé Roſtan. il luy demanda pardon comme homme qui ſe repentoit des fautes qu'il auoit commiſes, & Roſtan luy ayant pardōné, celuy de Kabul le pria de ſe venir repoſer en vne ſienne maiſon de plaiſir, le guidāt de ſorte qu'ils arriuerent à des foſſes qu'il auoit faites à ce deſſein couuertes de ramée, dans l'vne deſquelles tomba Roſtan auec ſon cheual fort empeſtrez, lequel voyant apertement qu'il eſtoit trōpé par la meſchāceté de ces conducteurs, & que ſon mal eſtoit ſans remede ny eſperance, apres leur auoir dit mille iniures, il les prie de luy donner vn arc & des fleſches, pour ſe deffendre des beſtes farouches, afin qu'ils ne le miſſent point en pieces de ſa viuant. Ceux-cy approuuerent ſon dire : mais auſſi tôt que Roſtan les eut en main, il encocha deux fleſches ſur ſon arc, les tirant auec vne telle force qu'encor que ſon frere, & ſon beau pere euſſent mis au deuāt d'eux le tronc d'vn arbre qui leur eſtoit voiſin, les perça toutesfois d'outre en outre & les tua. Or tirer deux ou trois fléches en vn coup, cela eſt commun entre les Perſes, c'eſt ce qui rend le coup de Roſtan moins eſtrange, & en cette façon moururent auec luy ceux qui auoiēt machiné ſa mort : car luy y demeura auſſi auec les autres, toutesfois l'hiſtoire ſe taît cōme cela aduint. Quād à Kabul duquel a eſté fait ſou

nent mention, afin d'en informer particulierement le Lecteur, c'est vn Royaume qui fut autrefois sujet à la Perse, & qui est sur les confins d'Inde, & falloit anciennement pour aller de Kabul à Lahor, qui est auiourd'huy la Cour du grand Roy de Mogol, & le centre de tout ce s'appelle Inde estre trois mois entiers, au lieu qu'onn'y est auiourd'huy que vingt ou vingt-cinq iours, la cause de cela en partie, c'estoit qu'il falloit faire vn grand circuit à cause de la grande quantité de voleurs.

HOMAY *Royne de Perse, & mise au rang des Roys la 38.*

Pour retourner maintenant à l'histoire, apres la mort de Ardchir, le gouuernement du Royaume demeura à Homay, sa femme qui comme a esté dit, estoit grosse, & au bout de cinq mois, elle enfanta vn fils d'vne rare beauté, aussi-tôt on appella selon la coustume des Astrologues pour sçauoir son horoscope, & ce qui deuoit arriuer à cét enfant Royal. Ceux-cy respondirent qu'il deuoit estre cause de grands maux aux Royaumes, si bien que plusieurs furent d'aduis de le faire mourir : la tendre affection de la mere ne pût consentir à la mort de son enfant, ains le fit mettre dãs vn petit berceau, puis enclorre en vn coffre de bois dans lequel elle mit plusieurs pierreries de grane valeur, afin que si quelque pauure homme le trouuoit, cela luy aydât à le nourrir & esleuer, auec tout cela le fit mettre sur le fleuue de Iehun, le courant duquel l'ût bien-tôt enleué fort loin delà, & comme il arriuoit au bord, il se rencontra là vn pauure homme qui lauoit du linge, tant à luy qu'à autruy, les Orientaux appellent ces hommes là Blaynatos, cettui-cy voyant voguer sur l'eau ce coffret espouuenté de la nouueauté de la chose, & ouurãt le coffre pour voir ce qui estoit dedans, il y trouua vn petit enfant, de la beauté duquel estant tout esmeu, il le fut encor beaucoup d'auantage, quant il vit les richesses qui estoient dedans, ce qui fit croire au lauandier qu'il venoit de quelque illustre maison, l'enleuant donc de là auec tout ce qu'il auoit quant & soy, il le porta à sa femme, laquelle le nourrit & esleua auec vn fort grand soin & l'appella Darab, formant son nom de la cassette où il auoit esté enclos, & de l'eau sur laquelle il auoit esté exposé: car Dar en langue Persienne signifie quelque table ou bois, & Ab signifie eau, à quelques ans de là Darab estant assez grãd pour apprendre quelque chose, le lauandier qui le vouloit dresser, selon l'estat où il se trouuoit pour lors, luy voulut faire apprendre quelque mestier: mais l'inclination de Darab y estoit toute contraire, l'estat de la fortune ne luy ayant pû faire perdre le ressentiment de son extraction, il tesmoigna assez à son pere putatif, qu'il occuperoit à ces choses-là auec grand regret, & qu'il estoit plus porté aux armes qu'à toute autre vacatiõ, cela fut cause que le lauãdier connoissant son humeur luy achetades armes; & le mit en equipage le mieux qu'il pût, luy donnant vne petite prouision pour sa vie, & l'enuoya chercher quelque place aux compagnies. Alors la Royne Homay estoit en guerre contre la nation de Rumestan, contre laquelle elle vouloit enuoyer vne puissante armée: ce fut là ou Darab s'enroola & fit son premier apprentissage, les Perses de cette armée eurent iournée auec leurs ennemis, en laquelle Darab fit de si estranges faits d'armes qu'il remplit d'estonnement tous ses compagnons lesquels ne parloient plus que de ses faits. Les affaires de Rumestan estans pacifiées, le Capitaine general vint rendre compte de ce qui s'estoit passé à Homay, & entr'autres d'vn ieune soldat tout nouueau venu aux armées, lequel il ne se pouuoit lasser de loüer, ce qui fut cause que la Royne voulut que il fut emmené deuant elle, où estant elle s'enquit de luy cõme il auoit nom, de quel pere il estoit fils, il luy respondit que son nõ estoit Darab, & que pour pere,

& mere il ne reconnoiſſoit qu'vn lauandier & ſa femme, raconta la cauſe de ſon nom, & comment il auoit eſté trouué, ainſi qu'il l'auoit entendu d'eux: par ce diſcours la Royne vint à connoiſtre que cettui-cy eſtoit ſon fils, & en eſtant aſſurée luy remit entre les mains le Royaume, duquel elle auoit ioüy trente-deux ans, elle fonda la ville de Gerbathon, & fit eſleuer par la Perſe, juſques à mille Pirамides d'vne eſtrange Architecture, leſquelles Alexandre fit toutes abattre par apres.

DARAB KEBAR. XIX. *Roy de Perſe.*

Darab fils de Homay paruenu ainſi à la Couronne de Perſe, entra au gouuernement auec le contentement & reſioüyſſance de tous ceux du Royaume, pour la grande opinion qu'on auoit de luy, laquelle ne fut point vaine: car en bonté & en ſageſſe il deuança ſes anceſtres, meſme ceux qui auoient eſté tenus pour bons Princes, ſi qu'il fut aymé non ſeulement des ſiens, mais encore des Roys ſes voiſins, excepté de Phaylacus Roy de Yunon (c'eſt celuy que nous nommerons Philippe Roy de Macedoine & du peredu grãd Alexandre) lequel en orgueilly pour les victoires qu'il auoit obtenuës en la Grece, refuſa de payer le tribut, que ſes Predeceſſeurs ſouloient payer long temps auparauant aux Roys de Perſe, ce qui fut cauſe qu'il prit les armes contre Darab, lequel luy fit la guerre, premierement par ſes Capitaines, & depuis en propre perſonne, en laquelle Phaylacus fut vaincu & contraint de ſe retirer en vne forteresſe, où Darab l'aſſiegea: La paix toutesfois fut concluë entr'eux, moyennant quarante mille peſans d'or, que Phaylacus & les ſiens payeroit chacun an à Darab, & à ſes ſucceſſeurs, & afin que ce traicté fut plus inuiolable, Darab demanda à Phaylacus vne ſienne fille tenuë pour vne des belles Princeſſes de ſon temps, ce qui fut fait: mais elle fut fort peu auec Darab qui la repudia, à cauſe qu'elle auoit l'haleine mauuaiſe. Ce fut en ce temps que Karimac femme de Phaylacus deuint groſſe (non de ſon mary, comme diſent quelques-vns) & accoucha en ſon temps d'vn fils nommé Aſcandar, ou Alexandre. Darab apres cette guerre s'en retourna en Perſe & mourut bien-tôt apres, laiſſant ſon Royaume à ſon fils. Darab apres auoir regné quatre ans.

DARAB SECVER OU KVCHEC XX. *Roy de Perſe.*

Darab ſurnommé le petit, ſecond du nom, & fils du premier Darab, apres la mort de ſon pere paruint au Royaume, il auoit vne mauuaiſe inclination ſans courtoiſie, deſloyal, d'vn regard farouche: ſi que pour toutes ſes mauuaiſes conditions, fut autant hay des eſtrangers & des ſiens, que ſon pere en auoit eſté aymé, & s'acquit tellement la diſgrace de ſes ſujets, qu'ils conſpirerent contre luy, & reſolurent de ſe mettre entre les mains d'Aſcandar, ou Alexandre fils de Philippes, auquel tous les Wazirs ou Seigneurs eſcriuirent d'vn commun conſentement qu'il vint en diligence en Perſe auec le plus grand nombre d'hommes qui luy ſeroit poſſible, luy promettant toute aſſiſtance, & donnant conſeil pour commencer la guerre auec quelque apparence de refuſer le tribut de quarante mil peſans d'or, auquel ſon pere l'auoit obligé.

Aſcandar qui naturellement eſtoit belliqueux, voyant vne offre ſi conforme à ce qu'il deſiroit le plus, ne perdit pas l'occaſion, ains ſuiuit le conſeil qui luy donnoit, & refuſa le tribut. Darab qui vid que ſon ſujet vouloit ſecoüer le joug, luy enuoya demander par vn Ambaſſadeur, auquel Alexandre reſpondit que ceux qui payoient les tributs eſtoient morts. Darab luy enuoya apres vne ſeconde Ambaſſade, de par laquelle il enuoya vne petite cahuette,

boulette, vn sac plein de son butin, & vn bufet de deniers. Il y a plusieurs opinions entre les Historiens de Perse, ce que vouloient signifier ces choses mais la plus commune, c'est que par le premier il vouloit dire qu'il estoit encore vn ieune garçon sans iugement ny consideration : par la seconde il signifioit le grand nõbre de peuple qui estoit en ses Royaumes: & par le dernier la grande abondance d'or & d'argent qu'il possedoit, le tout ensemble, voulant dire que c'estoit vne grãde temerité à luy si petit compagnon, de s'adresser à vn si riche & puissant Monarque: (car c'est la coustume entre les Orientaux de se faire entendre plutôt par figures & comparaisons que par long discours.)

Alcandar reçût cette Ambassade comme il estoit desia en campagne auec vne armée non grande en nõbre, mais toute de gens d'eslite & de grande experience à la guerre: & faisant vne allusion de tout que luy enuoyoit Darab, il conuertit le tout à l'aduantage d'vn heureux succez pour ses desseins, & poursuiuant son chemin entra dans l'Asie sans aucune notable resistance. Il fonda en Egypte en vn Port fort cõmode pour ses affaires vne ville qu'il nomma de son nom Alexandrie. Cette ville de qui la renõmée s'est espanduë par tout le mõde; il prit aussi Meceré qui est le grãd Caire, laquelle a tousiours esté la premiere & principale de toute l'Egypte, comme les Autheurs font laissé par tradition, c'est celle que les Latins appellent Memphis, Mesrrahen des Hebreux & depuis les Arabes, Perses, & Turcs par corruption de langage l'appellent, Misseré qui n'est distant que d'vn mil de sa premiere situation, ce fut là qu'arriua la fortune du chaste Ioseph: là aussi où nâquit le Prophete Moyse, & la ou il fut exposé sur le Nil, lequel baigne les murs de la ville : & quant au nom de Caire qui est celuy que nous luy donnons à present: Mircond en la quatriéme partie de son histoire au rapport de Techiere en la relation qu'il fait des Califes du Caire, apres plusieurs: & diuers succez, il dit que Messeré (ainsi s'appelloit-elle alors) vint au pouuoir d'vn Roy nommé Mohez, lequel enuoya de Damas vn sien esclaue grand Capitaine & conquerant nommé Iauuarcaden pour gouuerner cette Cité: qui estoit sous sa puissãce, pour la seureté de laquelle cettuy-cy fit bastir vne forteresse proche d'icelle, qu'il nomma Kayrch en l'honneur d'vne des femmes de son Seigneur, qui estoit ainsi nommée, & à la suitte du temps ce nouueau bastiment crût de telle sorte qu'on mit quasi en oubly le nom de Meceré, si qu'on ne la reconnoît plus en l'Europe que par le nom de Kayrch ou Caire, peu de lettre changées.

Alexandre passa de la en Armenie, où estant il reçût vne lettre de Darab, par laquelle il l'exhortoit à ne se pas hazarder à la bataille, tantôt luy voulant persuader, comme s'il eut esté curieux de son bien, tantôt vsant de menaces. Alexandre luy respondit que les Royaumes & les Empires n'estoient tenus d'autre que de Dieu, lequel les donnoit & ostoit ainsi qu'il luy plaisoit, & comme il estoit seruy, ses Ambassadeurs expediez il continua son chemin en la Prouince de Ardabajon, où il combattit vn Capitaine de Darab qui la gardoit & la vainquit, & de là entra en la Prouince de Gueylon.

Ce Gueylon fut autresfois vn grand Royaume, maintenant reduit en Prouince, & diuisée en cinq gouuernemens: les Perses, appellent Gueylon ou Guylon: mais les naturels la nomment Endsafet, c'est à dire, Inde, Blanche, pour estre fort gaye & plaisante à comparaison de la vraye Inde : elle tient les ports & l'entrée de plusieurs Royaumes, & cette Cité principale des Tar-

cares, & le fleuue de Aſtracam, peuple de Moſcouie qui a pluſieurs autres richieres marchandes qui ont leur confluant en iceluy.

Mais pour retourner maintenant à Alexandrie, laiſſant les terres de Gueylon, il s'en alla en la contrée de Nacudunya, & s'adreſſant à la ville principale du lieu, il la fit bruſler iuſques aux fondemens : de là il entra en la Perſe, où Darab luy vint à l'encontre auec vne armée innumerable, où il ſe donna vne grande & ſanglante bataille, de laquelle Aſcandar eut la victoire, & Darab s'éfuit du Camp, laiſſant en iceluy la meilleure partie des ſiens ſur la place, & tous ſes threſors, ſes femmes & ſes filles captiues, & au pouuoir d'Alexandre. Pluſieurs des ſoldats de Darab le ſuiuirent en la fuitte, bon nombre deſquels ſe noya au paſſage d'vne riuiere, à cauſe qu'eſtant glacée pluſieurs eſtoient paſſez deuãt pour ſonder le gué, & l'ayans trouué à propos, Darab paſſa, puis apres tout le reſte de ſes gens deſquels pluſieurs ſe noyerent.

Apres que Darab fut en lieu de ſeureté, il enuoya des Ambaſſadeurs à Aſcandar, luy promettant que s'il vouloit luy rendre ſes femmes & ſes filles, & s'é retourner en la Grece, qu'il le déchargeroit du tribut qu'il luy deuoit pour ſes terres, & meſmes le tiendroit quitte des années qui luy eſtoient dûës. Et cependant que ce traitté ſe negocioit, il enuoya d'autres Ambaſſadeurs aux Roys de Macharec & de l'Inde ſes vaſſaux & amis, leſquels ſçachans l'eſtat de ſes affaires, le ſecoururent, de ſorte qu'il mit ſus vne armée plus puiſſante que la premiere.

Quant à Alexandre il ſe mocqua des conditions de Darab, & luy preſenta derechef le combat, duquel il demeura victorieux, contraignant Darab de ſe retirer en vne forteresſe, où quelques-vns de ſes ſujets luy donnerent pluſieurs coups de poignard, & le laiſſant pour mort ſe retirerent au Camp d'Alexandre, lequel ayans eu aduis de leur trahiſon, alla en grand' haſte où eſtoit pour lors Darab, & l'ayant trouué preſt de rendre les derniers ſoûpirs, auec vn regret extréme de l'eſtat où il le voyoit, il reſpandit beaucoup de larmes leuant les yeux au Ciel, qu'il prenoit pour témoin de ſon innocẽce en cette actiõ là: Darab luy reſpondit auec paroles de remerciement, qu'il le croyoit, le priant de prendre le chaſtiment, & le venger de ſes traiſtres, d'eſpouſer ſa fille Ruchanch, & de ne permettre point que ſes Royaumes vinſſent en main eſtrãgere. Alexandre luy promit d'accomplir le tout, puis Darab ayant fait pluſieurs plaintes fort lamentables ſur la miſere de la vie humaine, & l'inconſtance des biens temporels (que Mircond eſcrit fort amplement) il rendit l'eſprit, ayant regné quatorze ans.

MONARCHIE DES MACEDONIENS.

ASCANDAR ou ALEXANDRE XXI. *Roy de Perſe.*

ASCandar ou Sacandar, ainſi appellé des Perſes, Arabes & Turcs, & par autre nom Zul Karneh, qui eſt le meſme que nous diſons Alexãdre paruint non ſeulement à l'Empire de Perſe, mais encore à celuy de la Grece, Inde, Tartarie, & d'vne bonne partie du monde.

Les Arabes parlans de la Perſe la diuiſent en deux Prouinces, qu'ils appellent toutes deux Hierakhen, l'vne qui a pour Cité metropolitaine Iſphaon, & l'autre où s'appelle Hierakagemi, qui eſt le Hierak de la Perſe : l'autre de Baby-

lone ou Bagadet, qui fut vne partie de l'Arabie, & contient l'Egypte, & autres Prouinces: cette-cy s'appelle Hieracaraby, mais quand ils disent Hieraklhen, c'est à dire, deux Prouinces ensemble.

Tous les Autheurs Persiens disent qu'Alexandre ne fut point fils de Failakus ou Philippes, mais disent qu'vn sien vassal nommé Kolus deuint amoureux de la Royne sa féme, lequel crût que le moyen de iouïr d'elle auec plus de liberté, estoit de faire mourir le Roy Philippes: ce qu'il mit à execution quelque temps apres: ce que sçachant Alexandre accompagné d'vn nómé Barkus son principal Capitaine: & allant trouuer le traistre Kolus le tua de sa main, ce qu'ayant fait il s'en alla trouuer Philippes quasi expirant: & apres plusieurs plaintes, Philippes connoissant sa mort, print Alexandre, & le mit au milieu de tous les Grands qui estoient là presens: les requerant qu'ils le receussent pour Roy, & luy rendissent obeyssance: apres cela il le remit entre les mains d'Aristote, pour estre d'oresnauant son maistre, comme il fut auec vn fort grand soin, il luy enseigna aussi ce qu'il deuoit faire pour bien & équitablement regir ses sujets, puis il mourut.

Alexandre donc ayant conquis la Perse, apres la mort de Darab, espousa sa fille Ruchanch, lequel nom signifie lumiere, telle que peut faire vne chandelle allumée. Il mit aussi le Royaume de Perse entre les mains d'vn parent de Darab, & diuisa toute cette Monarchie en nonante Gouuernemens, qu'il donna à autant de ses Capitaines.

Il fit traduire de langue Persienne en la Grecque trois liures, l'vn nommé Teb qui traictoit de la Medecine, l'autre Noiun de l'Astrologie & Mathematique. (Noiun est le mesme qu'estoilles en langue Persienne:) & l'autre de Philosophie. Il fonda sur le fleuue Iehun vne ville appellée Marwoh ou Koracó, autrement Herat, & celle de Lamarcand en Vsbec. Puis ayant donné ordre aux affaires de la Perse, il s'en alla cóquerir l'Orient: & ayant passé plusieurs aspres & dangereux chemins arriua en l'Inde. Mais tout cecy a esté fort particulierement escrit par plusieurs Autheurs, qui empeschera d'en desduire l'Histoire plus particulierement. Et apres toutes ses grandes conquestes il vint en fin mourir en Babylone en l'aage de trente-six ans, en ayant regné dix-sept.

Il commanda durant sa vie sur vingt deux grãdes Prouinces aux trois parties du monde de treize, desquelles les Roys l'accompagnerent tousiours.

Les Perses tiennent la vie de ce Prince pour merueilleuse, & ont escrit plusieurs liures de ses beaux-faits, tant en prose qu'en rime, pleins d'excellentes conceptions & sentences, que Mircond deduit fort amplement.

ENTRE-REGNE DE PERSE.

Apres la mort d'Alexandre les affaires vindrent en trouble & en confusion touchant le gouuernement: si bien, que la Perse eut vn entre-regne qui dura soixante & douze ans, durant lesquels elle fut gouuernée par Vzazirs & Tatrapes, iusques à ce qu'enfin le Royaume retourna en la puissance des descendãs des autres Roys precedents, qui continuent depuis comme il s'ensuit.

Les Perses sont derechef commandez par ceux de leur pays.

Chapvt XXII. *Roy de Perſe.*

Les ſoixante & douze ans de l'entre-regne eſtans paſſez depuis la mort d'Alexãdre les Perſes firent vn Roy ſur eux nommé Chapur parent de Darab, que Mircond appelle ſon frere, ſelon la commune maniere de parler des Perſes & Arabes, qui appellent tous leurs parens freres, couſtume qui s'obſerue encore en l'Eſcriture Sainte. Durant le temps de Chapur il ne laiſſa aucune choſe notable de laquelle on aye eſcrit ny fait aucune mention, bien qu'il aye regné comme on dit ſoixante ans.

Ardchir Babakhon XXIII. *Roy de Perſe.*

Au Roy Chapur ſucceda Ardchir Babakhon, qui eſt en langage Perſien le meſme que Abumalek, c'eſt à dire pere & Seigneur, ou pere Roy: cettui-cy fut fort bon Prince, & gouuerna ſon pays au grand contentement d'vn chacun ſelon la computation des Perſes. Ce Roy regnoit lors que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt eſtoit ſur la terre : àquoy on pourroit faire quelques obiections qui ſeroient trop longues pour ce petit ſommaire : on ne trouue point que durant le temps de Ardchir il ſe ſoit fait aucune guerre, ce Roy paſſãt touſiours en paix les cinquante ans qu'il regna.

Chapvt Zabel Ketaf XXIIII. *Roy de Perſe.*

Ardchir laiſſa pour ſucceſſeur au Royaume de Perſe deux enfans, à ſçauoir Chapur, & vn autre plus ieune que luy, & d'autant qu'ils eſtoient en trop bas aage furent mis en la garde & tutelle d'vn de leurs oncles nommé Ardchir fils de Hormos, lequel pluſieurs des principaux du Royaume voulurent reconnoiſtre pour Roy, & pluſieurs des Hiſtoriens Perſiens le mettent en ce nombre & en ce rang: toutesfois Mircond dit qu'il le refuſa, & qu'il gouuerna le pays auec vne fort grande prudence au milieu de pluſieurs menées & conſpirations: puis ayant gouuerné quelques années, lors qu'il iugea à propos il fit venir Chapur Zabel Ketaf, lequel gouuerna le temps qu'il veſcut auec vne grande ſatisfaction de tous pour eſtre doüé de prudence & vertu: laquelle, comme elle ne manque iamais d'enuieux, comme Chapur dormoit vne nuict en campagne, où il auoit fait tendre ſes pauillons : on ne ſçauroit dire qui entra dans ſa tente, & qui l'eſtrangla, mais tant y a que ceux-cy eſtans ſortis dehors ils coupperent les cordes qui la ſouſtenoient, & la laiſſerent ainſi tomber : de fortune cette nuict eſtoit fort pluuieuſe & venteuſe, que ceux-cy auoient ainſi choiſie afin qu'on pût dire qu'vn tourbillon de vent l'auoit emportée, & fait mourir le Roy, lequel mourut en cette ſorte, ſans qu'on ait pû deſcouurir la conſpiration : toute la Perſe pleura la mort de ce Prince à cauſe de ſa bonté, il regna ſoixante ans.

Baharon Kermoncna XXV. *Roy de Perſe.*

Il a eſté parlé cy deuant d'vn ieune frere qu'auoit Chapur Zabel Ketaf. Cettui-cy s'appelloit Baharon, lequel ſon frere auoit fait gouuerneur de Kermon d'ou luy vint le ſurnom de Kermoncna, comme ſi on diſoit Roy de Chermon, qui eſt vne grande Prouince & des principales en la Perſe : en elle eſt la contrée de Karachõ celebre en l'Oriẽt pour les choſes qui ſe tirent d'elle. Or parlant de Chiaraz il a eſté remarqué qu'il ſe tiroit de là vne grande quãtité d'eau roſe, cõme on fait encor à Yard, laquelle ils font par infuſion & decoction : le meſme ſe fait en Kermon & Duſgon, l'eau roſe s'appelle de deux noms en langage Perſien, les vns diſent *Gulap*, & les autres *Arcka Gul*, qui veut dire ſueur de roſe, non tres-propre, pour monſtrer qu'elle ſe fait par diſtillatiõ,

desquelles il se tire fort grande quantité de Kermon tous les ans, qui se transporte apres par tout l'Orient.

En trois parties de la Perse, il se fait des tapis qu'on appelle du nom du pays Persiens, & en Perse on l'appelle Kalichey, les plus riches desquels, & qui sont les plus estimez, se font en la contrée de Yad, de telle excellence, qu'il y en a qui vaut plus de mille ducats: les seconds en bonté sont ceux du Royaume de Kermon: les troisiesmes ceux de Karasson. En Kermon se trouue aussi la Tutie, qui se trouue seulemet en ce lieu, laquelle en propre langue Persienne s'appelle Tutyah, en vn canton de cette Prouince distant de la ville de douze farsanghes, qui sont trente-six mille, & de là se transporte en grande quantité par tout le monde, laquelle ils font en cette maniere. Ils prennent de la terre de cette contrée, l'amassent auec de l'eau pure, puis prenant de certains gazons de terre grasse, ils la mettent cuire apres dans des fours cõme des pots, & apres estre bien cuite, la polissent & esclaircissent, iusqu'à ce qu'elle vienne en la forme de Tutie, puis ils la mettent dans des quesses, & l'enuoyent vendre à Ormus. C'est en quoy le Docteur Garcia a esté mal informé, lequel en ses Dialogues qu'il a fait des simples de l'Inde, dit que la Tutie se fait de la cẽdre d'vn certain arbre nommé Guné. Il est bien vray qu'en la Perse il se trouue vn fruict qu'ils appellent Gaon, de la forme & grandeur d'vn noyau de cerise couuert d'vne petite peau verte & iaune, de laquelle les Naturalistes vsent en plusieurs choses semblables à ce que nous faisons du pigeon: car cecy fait bien vn contraire effet à la Tutie qui se fait en Kermon, auquel lieu on trouue encore vne chose non moins profitable que la precedente, à sçauoir de Lauronne, ou arderobe propre contre les vers, qu'ils appellent en la langue Persienne Dramnah Kermony, & ce nom que nous disons de Kermez, est équiuoque de celuy de Kermon: car Kermez est vn singulier, & Kermon est vn plurier, & de Kermez, c'est à dire de la graine, se font des vers d'vn mesme nom. C'est de ce Kermez que les Medecins font leur confection, qu'ils appellent encores de ce nom.

Mais pour reuenir à Baharon, il estoit d'vne fort saine composition, d'vn grand iugement & d'vne grande prudence, ce qui le fit regner auec vn contentement vniuersel de tous ses sujets, lesquels il gouuerna l'espace de vnze ans, au bout desquels vne grãde sedition s'esmût en sa Cour, de telle importance, que Baharon fut cõtraint d'aller en personne l'appaiser. Et comme toutes choses estoient desia pacifiées, vn sien sujet qui ne desiroit que cette occasion pour luy faire du desplaisir, du milieu de la presse il tira vne flêche seurement, qu'il le passa de part en part, & demeura mort sur la place, auec vn regret extréme de tous les sujets de ses Royaumes, qui viuoient en repos sous sa domination.

YARZD GERD, VI. *Roy de Perse.*

Les Perses ayans assez regretté la mort de Baharon, esleurent en sa place Yarzd gerd son fils. Cettuy-cy auparauant que de prendre le gouuernement estoit fort aimé & respecté de tous, prenant plaisir à se rendre affable, & courtois enuers vn chacun. Mais si tôt qu'il se vid Roy, il changea ses bonnes habitudes en arrogance, cruauté & auarice, se monstrant d'autant plus implacable, s'il estoit prié de quelqu'vn auec larmes & humilité de luy faire misericorde. Il souloit dire aussi qu'on ne deuoit point esperer de cõpassion en trois choses, au feu, en la mer, & en vn Roy irrité. Il estoit marié, mais il viuoit en

vn fort grand diuorce auec ſa fẽme, d'autant qu'ayant eu pluſieurs enfans elle n'en auoit ſçû eſleuer pas vn : mais parmy ſes meſcontentemens elle deuint groſſe & enfanta vn fils qu'on appella Baharon, lequel ayant vû viure plus que les autres, qui n'auoiẽt pas duré chacun plus d'vn mois, par le conſeil des Medecins, il l'enuoya hors de ſa Cour en vne certaine contrée de l'Arabie, & le mit entre les mains d'vn Roy ſien vaſſal, nommé Neamanben Amatahulkeis, perſonne de fort grande confiance, lequel eſleua le petit en ce bon air, luy faiſant apprẽdre la doctrine conuenable à la religion, de laquelle il faiſoit profeſſion, & eſtant arriué à l'âge de diſcretion, Neaman mourut, laiſſant en ſa place vn fils nommé Manzar, de telle valeur & fidelité que ſon pere, lequel auoit regné quinze ans. Or cependant que les choſes ſe paſſoient ainſi, Yazd Gerd gouuernoit ſon Royaume auec la diſgrace, & vniuerſel meſcontentemẽt de tous, pour ſes tyrannies & cruautez, eſquelles il perſeuera iuſqu'à la fin qui fut telle que ſa vie : car vn iour qu'il regardoit vn cheual de grand prix, & qui luy plaiſoit fort, la beſte ſans aucune apparente occaſion luy tira deux grands coups de pied, deſquels il mourut ſur le champ ſans proferer aucune parole, ayant regné 22. ans & cinq mois. Sa mort bien qu'elle ne fut point regretée, cauſa neantmoins de grandes diſſentions entre les grands, les vns voulans eſlire vn Roy à leur fantaſie, & les autres deſirãs que la coûtume du Royaume fut entretenuë. Mais ils craignoient que Baharon imitât ſon pere en ſes mauuaiſes mœurs, diſans que l'on deuoit donner le Royaume à quelqu'vn qui le meritât pour ſa vertu. Si bien que ceux de ce party là eſtans les plus forts, preualurent contre ceux qui vouloient eſlire le fils du deffunt Roy, & donnerent le Royaume à vn nommé Kezeté Khozrrao ſon parent fort proche, qui outre les bonnes parties qu'il auoit en luy, il s'eſtoit encor acquis ce Royaume à force de belles promeſſes.

Baharon qui eſtoit en Arabie, ayant eu aduis de la mort de ſon pere, & pareillement des nouueautez qui ſe paſſoient au pays, il le communiqua à Manzar fils de Neaman, le priãt de luy ayder & le fauoriſer à recouurer vn Royaume qui de droict luy appartenoit, & lequel Kezeré Khozrrao luy vſurpoient iniuſtement. Manzar inclina fauorablement à ſa priere, & luy donna dix mille hommes de cheual, auecques leſquels il ſe mît en chemin, les ſuiuant de loin auecques autres trente mille hõmes qui tous enſemble faiſoient le nombre de quarante mille, laquelle arriuée donna aſſez dequoy penſer aux Perſes. Si que beaucoup des principaux s'allerent joindre à luy : toutesfois Kezeré Khozrrao luy fut au deuant auec vne puiſſante armée. Pluſieurs cependant auoient grãd regret de cette guerre ciuile, ſi bien que deuant que de venir aux mains, ils tâcherent de compoſer leurs differens, traittans cela, de ſorte que Baharon fut reçû & obey pour Roy. Et le premier qui le reconnut & luy obeyt, fut le meſme Kezeré Khozrrao, lequel pluſieurs des Hiſtoriens Perſes mettent au nombre de leurs Roys.

BAHARON GVR. XXVI. *Roy de Perſe.*

Baharon eſtant mis ainſi en poſſeſſion du Royaume, la premiere choſe qu'il fit à l'inſtance de Manzar, fut de pardonner à tous en general ce qui s'eſtoit paſſé durant les diſſentions ciuiles, & ce que l'on auoit entrepris contre luy. Apres cela, il ſe mît à reformer la Iuſtice & la police, embelliſſant ſon Royaumes d'edifices publiques, reparant les anciens qui eſtoient allez en decadence durant les guerres & en baſtiſſant de nouueaux. Et quant à Manzar,

qu'il l'auoit esleué, & qui auoit esté cause qu'il auoit recouuert son Royaume, il luy enuoya plusieurs beaux & riches presens, auecques de grands & affectionnez remerciemens, faisant demeurer en sa Cour vn sien fils iusqu'à ce qu'il fut grand.

Ce Prince se comporta auecques les siens auec telle sagesse & prudence, & son humaine conuersation accompagnée de liberalité, le rendirent si chery, & estimé de tous, qu'ils benissoient le Ciel de leur auoit fait la grace d'estre venus au monde sous vn si bon Prince, & en vn temps si comblé de felicité: car il auoit donné vn tel ordre à toutes choses, & auoit tellement pourvû ses frontieres de fortes garnisons, & Gouuerneurs sages & aduisez, qu'il ioüyt longuement d'vne bien heureuse paix, durãt laquelle les Perses ne pensoient qu'à se donner toutes sortes de plaisirs, ausquels ils prirent vne telle habitude, principalement le vulgaire, que chacun croyoit que les armes leur deuoient estre d'oresenauant inutiles, pour la continuation de ce profond repos.

Quant au milieu de ce calme, & lors qu'ils pensoient ioüyr en plus grande asseurance de leur tranquilité, il leur vint nouuelle que *Hbakhon Chiny*, Roy des Tartares, voyant l'oisiueté en laquelle les Perses auoient desia pris de l'habitude, s'assurant qu'il les surprendroit au milieu de leurs esbatemens, il leua vne armée de deux cens cinquante mille hommes, & entra dans les Prouinces de la Perse qui luy estoient voisines, où il fit de grands rauages. Cela donna vn estrange espouuante à tous les Barons & principaux Seigneurs du pays, ne se voyant aucunes forces prestes pour s'opposer à la violence d'vn si puissant aduersaire; & s'en vindrent tous trouuer Baharon leur Roy, luy representant la presente necessité, lequel leur respondit fort froidement, comme s'il n'eût pas fait grand compte de ce qu'ils luy disoient. Et sur cela il commanda qu'on appreſtât tout l'équipage necessaire pour la chasse. Il auoit d'ordinaire en sa Cour 7. Roys ses vassaux, ausquels il fit sçauoir qu'il vouloit qu'ils l'accompagnassent à la chasse. Ceux-cy se tindrent prests auec vne suitte mediocre, & luy-mesme ne print que trois cens hommes de ses gardes, mais les meilleurs qu'il eut. Et ainsi tous ensemble sortirent en la campagne auec faucons, leuriers, & toutes sortes d'instrumens de chasse pour faire quelque bonne prise.

Les Roys & principaux Seigneurs entre les Perses, sont de tout temps fort addonnez à la chasse, pour lequel exercice ils font tous de fort grandes despenses, tenans cela pour vne marque de grandeur. Ce fut à cause d'iceluy que Baharon fut surnommé Gur: car ce mot est équiuoque, & veut dire en cét endroit Asne sauuage. Ses sujets l'ayans ainsi surnommé, à cause que ce Prince estoit fort adonné à la chasse de cét animal. Il signifie aussi la fosse où l'on doit enterrer vn corps mort. De sorte qu'apres la mort de Baharon, les Poëtes qui chanterent ses loüanges apres sa mort, disent qu'il aimoit fort cette sorte de chasse. Et quant à ce que Gur signifie fosse, cela conuient fort bien à la maniere que l'on chasse ordinairement en Perse. Ils dressent aussi leur faucons & autres oyseaux de proye; de sorte qu'ils se rendent maistres de ce grand & furieux animal. Car l'oyseau venant fondre entre les cornes de la beste, il luy piquotte tellement les yeux, & luy donne tant d'inquietudes, qu'ils le force de s'arrester, & cependant les chasseurs arriuent, qui le tuent. Ils chassent aussi outre les leuriers, & autres chiens qu'ils ont tres bons & tres-viſtes en tout l'Orient, auec des Onces & Leopards domestiques, lesquelles ils font traisner quant & eux dãs des charettes, & les particuliers les portent sur la crouppe

de leurs cheuaux qu'ils arment de lames de fer, de crainte que les ongles de ces bestes ne les deschirent. La sorte de chasse qu'ils estiment le plus entr'eux, c'est celle d'vn animal qu'ils appellent Gazal, qui a le corsage à peu pres comme en nos contrées le cheureuil, ayant les cornes aiguës, droictes & retortillées, les yeux grands, & qui est d'vne extréme viteſſe. Ils ont aussi vne sorte de belier sauuages.

En l'Inde ils font bien souuent leurs chasses de bestes sauuages contre d'autres : car ils en ont en leurs maisons vne quantité de domestiques qu'ils ont dressées à cét exercice, lesquelles ils mettent en lesse comme des léuriers, & les meinent en pays de chasse, où ils les laschent contre d'autres de pareille espece dont le pays est fort peuplé. Mais voicy la ruse, c'est que les domestiques allans requester dans les prez, & rencontrans de la venaison, elles touchent de leurs cornes à celles des autres en signe d'amitié: mais en cette corne il y a vne corde accommodée, de sorte que lors que celles-cy se retirent, les autres demeurent prises dans ces lacs. Mais en la Prouince de Zeïlan ils ont vne estrange inuention pour prendre l'Elephant, voicy ce qu'ils font: Ils enuoyent aux forests vne femme qu'ils appellent entr'eux Aleah, auec vn Cornaca, qui est vn Indien qui sçait parler, & gouuerner l'Elephant, lequel il attache industrieusement au ventre de Aleah, puis se mettant entr'eux, il luy dit en sa langue les caresses & mignardises qu'elle luy doit faire pour le prouoquer, & quand l'Indien sent qu'il est assez esmeu, alors il dit à la femme qu'elle s'en retourne : & alors l'Elephant la suit en la caressant, jusqu'à entrer auec elle, & de là en auant il s'appriuoise du tout.

Quant à la chasse des Tygres, desquels il y a fort grand nombre par tout l'Orient, ceux de l'Isle de Seylan les chassent en cette maniere : Vn homme s'arme le bras gauche iusqu'au coude auec vn gantelet de lames bien fortes & acerées, & tient en la main droite vn poignard fort pointu, puis faisant vn sault se lance contre l'animal auquel il donne plusieurs coups dans le ventre, & le tuë. Enquoy il y a des hommes si adroits, qu'ils en viennent heureusement à bout : mais il y en a d'autres aussi à qui il en couste la vie ; car tous les Tygres de l'Orient sont fort grands, & fort cruels. Les Nayres de cette terre qui sont les Payens de Malauar en l'Inde, tiennent à grand honneur de tuer des Tygres. Teixieres qui a fait cette recherche, & voyagé par tout l'Orient, tient que cét animal au respect des autres est fort tardif, bien qu'il le tienne extrémement cruel : mais il dit que l'experience apprend tous les iours que quelque animal que ce soit qui a le sentiment de luy, se sauue touſiours à la fuitte, sans que l'autre le puisse atteindre. De sorte que sa chasse est ordinairement contre les hommes, à cause qu'ils peuuent moins courir que tous les autres animaux, & se sauuer quād ils sont poursuiuis; qui est la vraye raison pourquoy ils s'addressent pluſtôt à eux, & non pour desirer leur sang, ny à cause que leur chair est plus delicate, dit Teixiere, encore que cecy les y pourroit bien rendre plus aspres apres, qu'ils en ont desia deuoré.

Mais à propos de Tygre, le mesme autheur raconte qu'en Malaca sur le fleuue de Parannaque, en l'an 1900. vn Tygre combattit vn Crocodille, & que le mesme estoit aduenu sur le fleuue du Cuama.

Et afin de ne rien laisser passer de ces choses dignes de remarque, qui ont esté curieusement recherchées par cét Autheur, joint que cela est en quelque façon des despendances de la chasse. Il dit qu'au Royaume de Campa, qui est entre

Comboya, & Cochin China ſur la mer de Sur de l'Inde, par toute la coſte de Mardel il vient de certains paſſereaux reſſemblans à peu prés aux arondelles, qui en vn certain temps de l'an entrent en chaleur, & cependant que cela leur dure, il ſort de leur bec vne certaine baue & humeur gluante, auec laquelle (enſeignez qu'ils ſont par la prouidente nature) ils vont par les rochers, & precipices faiſans leurs nids auec vn merueilleux artifice, en faiſant vn ſur vn autre, tant qu'ils ſoyent arriuez en lieu fort ſec, faiſant vn nid en forme d'vne cueiller, auec les bords vn peu plus eſleuez: ſortans de chaleur, & acheuans leur nid preſque en vn meſme temps, dans lequel ils mettent leurs œufs, & y vont eſclorre leurs petits. Ces nids fabriquez en cette ſorte, on les aſſemble en vn, deſquels on fait pluſieurs quintaux que l'on enleue de là pour vendre & trafiquer, deſquels les Chinois acheptent chaque quintal cinquante Taheis, qui ſont enuiron cinq cens ducats, leſquels ils mangent, d'autant qu'ils diſent qu'ils ſont fort profitables pour le cerueau & l'eſtomac, & quelques Portugais qui en ont mangé, qui diſent s'en eſtre tres bien trouuez. Mais cette diſgreſſion a eſté iuſques icy aſſez longue pour ces petits ſommaires, laquelle toutesfois i'ay iugé ne deuoir point paſſer ſous ſilence, comme choſes aſſez curieuſes pour contenter le Lecteur.

Pour retourner maintenant à Baharon, s'eſtant accompagné comme nous auons dit: il ſe mit à chaſſer par les chemins, en tenant vn tour contraire à Karaſon où eſtoit ſon ennemy, ayãt laiſſé pour Gouuerneur en ſa place vn ſien parent appellé Narſy, que quelques vns d'entre les Perſes mettent au rang des Roys, lequel auec les grands du Royaume s'eſtant perſuadé que Baharon s'en eſtoit enfuy, ils enuoyerent des Ambaſſadeurs à Hhakhon Chiny, pour traiter de paix auec luy, pour ſe liberer en quelque maniere des dangers où ils ſe retrouuoient pour lors. Hhakhon ne refuſa point l'offre, laquelle il accepta, & aſſuré qu'il fut de la fuite de Bagaron, il relaſcha ſa premiere impetuoſité, & ſe tint moins ſur ſes gardes, ſon armée fit auſſi le ſemblable. Cependant Baharon s'eſloignant de la Cite, print le chemin le plus approchant de Aderbajon, & de l'Armenie, ayant ſeulement auec luy ſes gardes, & deux mille hommes de cheual qu'il auoit remarquez pour gens de valeur, & auec ce peu de forces il s'en alla par chemins deſtournez, & le plus ſecrettement qu'il luy fut poſſible, s'enquerant touſiours de ſon ennemy; puis comme il ſçût qu'il eſtoit fort proche de luy, il enuoya par trois diuers endroits trois eſpions pour remarquer particulierement l'aſſiette de leur champ, & leur nombre. Et ceux-cy eſtans retournez, & l'ayant aſſuré de tout, meſmes que ceux-cy viuoient en toute aſſurance ſans ſe tenir ſur leurs gardes. Deſirant ne point perdre de temps, il diuiſa ſa petite trouppe qui n'eſtoit que de quatre mille hommes (mais tous gens de main) en quatre compagnies, & prenans l'occaſion d'vne nuict fort obſcure, au ſon de leurs Trompettes & Araboles, ils allerent charger par quatre endroit leurs ennemis auec vne telle furie, qu'eux eſtans tous diuiſez ſans ſe pouuoir r'aſſembler, en vn ſi grand embarraſſement, & parmy l'obſcurité ſe deſbanderent & ſe mirent bien-tôt en fuitte. Quant à Bagaron, il s'en alla au pauillon de Hhakhon qui commençoit de s'armer: mais ſans luy donner dauantage de temps, il entra en iceluy & luy trancha la teſte, puis ſuiuant la trace de ceux qui fuyoient, il les courut iuſques au fleuue de Ichun, en faiſant mourir grand nombre d'iceux. Quelques-vns eſcriuent cecy diuerſement: mais on tient que nous en venons de dire pour le plus veritable. Voila comment ſe termi-

na la guerre contre Hhakhon Chiby Roy des Tartares, & comme ſe pacifierent les affaires de ces quartiers-là. Baharon s'en retourna en Perſe plein d'honneur & de richeſſes, auec grande admiration de tous ſes ſujets, qui le reçûrent auec vn grand & vniuerſel contentement de tous, Baharon eut par apres deſir de voir le pays de l'Inde: ce qu'il fit accompagné de peu de ſes ſujets, laiſſant de nouueau le gouuernement à Narſy (lequel eſt encor compté par quelques-vns pour Roy de Perſe) allant ainſi par pays il ſe diſoit eſtre vn Vazir du Roy de Perſe, lequel pour quelque meſcontentement s'en eſtoit retiré. Eſtant là il ſe mit au ſeruice du plus grand Roy de ces quartiers-là, pour lequel il fit pluſieurs belles & grandes choſes, & par ce moyen ce Roy obtint de grandes victoires contre ſes ennemis, de ſorte que ſe ſentant fort ſon obligé, pour reconnoiſtre ſes grands ſeruices, il luy donna vne fille vnique qu'il auoit pour femme. Baharon eſtant marié, & voyant qu'il n'auoit plus que craindre, ſe declara à ſon beau pere, auquel cette nouuelle ne fut guere agreable craignant en cette occaſion qu'il arriuât quelque nouueauté en ſon pays: car Baharon ayant deſia acquis vne grande reputation pour ſa valeur, il craignoit qu'eſtant reconnû de ſes ſujets le cheriſſent encores dauantage. Mais ſon deſſein eſtoit tout autre, & pour l'en aſſurer d'auantage, il prit la femme, & luy offrit quelques terres de la Perſe confines aux ſiennes, puis s'en retourna en ſon Royaume, ou s'eſtant repoſé quelques iours, il enuoya vn ſien Capitaine auec vne belle armée courir les terres de Rumeſtam, c'eſt à dire les terres de l'Empire Romain, deſquelles pluſieurs ſe rendirent ſans aucune reſiſtance. Le meſme Baharon auec vne autre armée paſſa en Arabie, & courut ſur les terres ſujettes au Royaume de Hamon, & y a differences entre Hyaman, & Hamon, qui ſont Royaumes en Arabie, voiſins du Royaume de Sabah, d'où eſtoit. Dame cette Royne, qui fut trouuer Salomon en Ieruſalem, qui ſont terres voiſines, & le chemin court, & frequenté: car elle n'eſtoit point du Royaume des Abiſſins, ou de l'Ethiopie, comme quelques-vns ont eſtimé, qui ſont terres fort eſloignées, Baharon ayant obtenu en ſa conqueſte pluſieurs grandes victoires, vne nuict qu'il ſuiuoit la trace des ennemis qu'il auoit vaincus, il donna ſans penſer dans vn certain eſtang ou paluz où il fut ſuffoqué, & diſparut. Ce qui fut ignoré de ſes ſujets, d'autant que c'eſtoit de nuict: mais le matin s'en eſtant aduertis, ils l'allerent chercher en grande diligence: mais il n'eſtoit plus temps. Telle fut la fin de Baharon Gur, apres auoir regné vingt trois ans, laiſſant pour ſucceſſeur vn fils nommé Yazd Gerd.

YAZD GERD. XXVII. *Roy de Perſe.*

Apres la mort de Baharon Gur Yazd Gerd eſtant paruenu à la Couronne, lequel fit Narſi ſon parent Gouuerneur du Royaume, comme ſon pere auoit fait: ſi qu'il fut Gouuerneur pour la troiſieme fois du Royaume, & eſt encor compté entre les Roys de Perſe. Cét Yazd Gerd aymoit fort la iuſtice, en laquelle il fut ſi entier, que pour aucun reſpect il ne laiſſoit point de l'executer. A cauſe dequoy il fut fort aymé de ſes ſujets tant qu'il veſcut. Au quatorzieſme an de ſon regne il leua vne armée contre le Roy de Rumeſtam, mais ils ne battirent point pour l'accord qui interuint entr'eux incontinent apres auecques certaines conditions.

Yazd Gerd eut deux fils, l'aiſné appellé Pheruz, le plus ieune Hormas lequel le pere aymoit dauantage que l'autre, & deſiroit de luy laiſſer le Royaume apres ſa mort. Cela fut cauſe qu'il enuoya Pheruz gouuerner la Prouin

de Nimrus, afin que par son absence la succession ne fut point disputée auec l'autre, & le peuple s'affectionnât à luy, puis ayant regné dix-huict ans, il mourut, laissant Hormoz pour Roy. On le surnomma Yarzd Gerd Sepahduxt, c'est à dire amy des soldats.

HORMOZ XXVIII. *Roy de Perse.*

Hormoz fut receu pour Roy apres la mort de son pere, auec vnanime consentement de tout le peuple. Dequoy il se repentit bien tôt apres: car Hormoz estant naturellement meschant, il auoit dissimulé son mauuais naturel, iusqu'à ce qu'il fut paruenu à la Royauté: de sorte que l'amour premier de ses sujets se conuertit en hayne. Ce que sçachant Pheruz son frere aisné, auquel le pere auoit iniustement osté le Royaume, ne mespriſa pas l'occasion: mais se seruit d'icelle, & de la faueur de ses amis, entr'autres du Roy de Abtelah, auquel Pheruz s'obligea à quitter les terres de Termed qui sont à l'entrée de celles de Karason, entre les siennes, & Nimrus, à condition qu'il assisteroit de trente mille hommes de cheual, ce que l'autre fit. Si bien que Pheruz auec d'autres troupes qu'il amassa d'ailleurs, entra en la Perse, de l'atriuée duquel Hormoz estant aduerty, luy vint à l'encontre, & luy presenta le combat; mais son armée fut defaite, luy mis en route & pris prisonnier. Et quelques iours apres Pheruz le fit mourir comme il sera dit cy-apres, n'ayant esté Roy qu'vn an. Il fut surnommé Farzand, c'est à dire fils.

PHERVZ XXIX. *Roy de Perse.*

Pheruz s'estant ainsi emparé du Royaume, comme il s'estudioit à pouruoir à ce qui estoit necessaire pour vn bon gouuernement, il eut quelque ombrage de son frere Hormoz, lequel viuoit encores, fit quelques menées auec ses sujets, principalement auec trois de ses familiers, & s'en estant aucunement esclaircy, il leur fit à tous trencher la teste. Le commencement du regne de ce Prince a esté fort remarquable, à cause d'vne tres-grande seichereſſe qui fut par toute la Perse sept années consecutiues, si estrange, que toutes les fontaines tarirent, & le mesme s'assure encores des fameux fleuues de Iehun & de Dgilah, qui est Tigris: de sorte que grande quantité de peuple, & de bestail moururent de faim & de mesaise: les champs estoient couuerts d'oyseaux qui alloient de l'air faute d'eau, & la terre estoit entierement sterile, sans rapporter aucune chose. Pheruz eut vn grand ressentiment de cette vniuerselle calamité, & fit ce qui luy fut possible pour y remedier. Mais le mal estoit si grand, que son trauail, ny sa liberté ne furent pas bastans pour y remedier. Et voyant que toute sa prouoyance luy estoit inutile, il assembla vne grande multitude de peuple de tout sexe & aage, auec lequel il sortit aux champs, faisant penitence, & implorant la misericorde diuine. En quoy ils perseuerent plusieurs iours, iusques à ce qu'il plût: de sorte que la terre commença à fructifier, & les grains à profiter & multiplier.

Apres cela quelques peuples se vindrent plaindre à Pheruz, que le Roy de Dgilah couroit & rauageoit leurs terres. Ce Roy estoit celuy auquel Pheruz auoit rendu les terres de Termed pour le secours de trente mille hommes, desquels il l'auoit secouru pour le recouurement de la Perse. De ce Roy d'Atelah les historiens Athio, & Tornamire escriuent qu'ils s'appelloit Euthalitas, & qu'il fut luy dans les fosses duquel mourut Pheruz, qu'ils nomment Peruza: ce qui ne doit point sembler estrange pour la proximité qu'il y a en l'escriture Arabique & Persienne, entre les lettres P & F, & mesmes en la pronon-

ciations & quant à ce mot Euthalitas, c'eſt le meſme que les Perſes appellent Abtelah, l'vn & l'autre ſignifiant *Eau d'or* : vne nation qui eſt Septentrionale en la Perſe. Pheruz ayant dont eu aduis de ces rauages, ſe prepara pour luy faire la guerre : ce qui ſçût auſſi tôt Gox Nawaz (ainſi s'appelloit ce Roy d'Abtelah) c'eſt à dire bon ioüeur d'inſtrumens, qui fut fort eſtonné & confus : car il n'eſtoit pas ignorant de la puiſſance du Roy de Perſe, ny du grand courage de Pheruz. Mais vn ſien Wazir reconnoiſſant en quelle perplexité ſon Prince eſtoit reduit pour lors, il s'offrit à le tirer de cette peine, pourvû qu'il ſe ſouuint apres ſa mort du ſeruice qu'il luy rendoit & fauoriſât ſa femme & ſes enfans. Ce que luy ayant eſté promis auecques toutes les aſſurances que peut donner la parole d'vn Prince reduit en cette extremité. Le Wazir ſe ſepara de luy, & s'eſtant fait couper les mains, les pieds & le nez, ainſi mutilé il ſe fit porter en vne certaine retraitte par où il ſçauoit qu'il falloit de neceſſité que Pheruz & ſon armée vinſſent paſſer. Auſſi fut-il trouué des auant coureurs de cette armée, leſquels l'enleuerent de là, & le portent au camp de Pheruz, lequel espouuanté de cette cruauté, luy demanda qu'il eſtoit, & qu'il fauoit ainſi mal traitté. Et l'autre luy reſpondit auec paroles dignes de compaſſion, qu'il eſtoit le Wazir de Gox Nawaz Roy de Abtelah, lequel faiſant ſes appreſts en intention de faire la guerre au Roy de Perſe, & voulant ſelon le deuoir de ſa charge en quel danger il ſe precipitoit, le deſtourner par ſes raiſons de ſon entrepriſe qui luy ſembloit trop difficile pour en venir heureuſement à chef : qu'il auoit pris ſa ſincere affection & fidelité de ſi mauuaiſe part, qu'au lieu de reconnoiſtre qu'il luy diſoit la verité, qu'il l'auoit fait tronçonner comme il pouuoit voir, & l'auoit fait apres jetter dans ce bois, afin que n'ayant ny pieds, ny mains il fut hors ſon pouuoir de ſe deffendre contre les beſtes farouches, qui l'acheuoient de mettre en pieces, Pheruz ayant en horreur la cruauté de ce Prince, iugeant ce que cettui-cy luy racontoit pour tout veritable, le conſola en luy donnant eſperance que dans peu de temps il le vengeroit d'vn ſi meſchant acte & de toutes les autres meſchancetez que ce Prince auoit commiſes. Et comme apres les remerciemens & loüanges que l'autre luy eut renduës, Pheruz le pria pourſuiure ſon chemin, le Wazir feignant d'eſtre pouſſé d'vn grand deſir de vengeance, il luy dit que s'il le vouloit ſuiure qu'il le conduiroit par vn chemin bien plus court, ſans pouuoir eſtre deſcouuert de l'ennemy. Pheruz commanda auſſi-tôt qu'on le mît à la teſte de l'armée & qu'on le ſuiuît. Et cettui-cy ſçût conduire ſi dextrement, qu'en fin la meilleure partie d'entr'eux perit de ſoif, ſans qu'ils en peuſſent iamais garantir, & le reſte auec Pheruz qui eſchapperent de ce mauuais pas, qui eſtoit fort peu de reſte, ils vindrent au pouuoir de Gox Nawaz, lequel vſant enuers tous d'vne grande clemence, les mit en liberté auec de certaines conditions, l'vne deſquelles fut que Pheruz s'obligeoit ne luy faire iamais la guerre par ſoy, ny par autres : ce que l'autre luy accorda pour demeurer libre.

Mais il ne fut pas plutôt retourné en Perſe, qu'il ne fit vne grande aſſemblée de gens de toutes parts, pour retourner contre Gox Nawaz, encore que tous ſes ſujets l'en deſtournaſſent autant qu'il leur eſtoit poſſible : mais leurs prieres, & leurs raiſons furent inutiles : ſi bien qu'il enuoya querir vn ſien parent qui eſtoit Gouuerneur de Siſtom, appellé Sufurah, & que quelques-vns mettent au rang des Roys de Perſe par deux fois, l'vne en ce lieu cy, & l'autre cy deuant : & luy donna le gouuernement de ſon Royaume, & de deux

auoit, l'vn appellé Belac, & l'autre Cobad, auec ordre de ce qu'il deuoit faire pour le gouuernement, iceluy emmenant auec soy vne sienne fille d'vne fort rare & excellente beauté, arriué qu'il fut vers Abtelah, Goxnauuaz luy vint au deuant pour luy empescher de passer outre, l'enuoyát neantmoins requerir de garder ce qui auoit esté accordé entr'eux : à quoy Pheruz fit la sourde oreille. Or Goxnauuaz auoit fait faire par les chemins plusieurs grãdes fosses pleines d'eaux couuertes auec tel artifice, que personne n'ût iamais iugé qu'il y en eut eu, & voyant que Pheruz s'opiniastroit à la guerre il feignoit de fuir, ce qui donna plus de hardiesse aux soldats de Pheruz de le poursuiure, lesquels comme asseurez de tout dãger, sans faire visiter les lieux par où ils deuoient passer, s'allerent precipiter dans ces fosses, où ils se noyerent tous auec Pheruz, ayant regné vingt six ans.

Sufarah qui estoit demeuré en la Perse pour Gouuerneur, estant asseuré de cette perte assembla à grand'haste vne puissante armée, & se mit en chemin auec icelle prenant la voye de Abtelab, contraignant le Roy de demander la paix, à condition encore de rendre les captifs, les despoüilles, & la fille de Pheruz, laquelle Goxnauuaz rendit auec grand regret d'autant qu'il luy estoit fort affectionné, ce qu'estant fait, Sufarah s'en retourna en Perse, de laquelle il fit Roy Belac fils aisné de Pheruz. Quant à Kobad le plus ieune qui y pretendoit s'estant mocqué & iniurié de Sufarah, il s'en alla seruir le Roy de Turquestan.

BELAX. XXX. *Roy de Perse.*

Ce fut ainsi que Belax demeura pour lors paisible possesseur de la Couronne de Perse : & quant à Kobad cachant le plus secret de ses intentions, il continua son chemin du Turquestan, accompagné de Bezarmehed fils de Sufarah son grand amy, qui estoit marié, & auoit sa maison & famille en Nichabur. Cettui-cy pria Kobad de luy vouloir faire tant d'honneur que de prendre son chemin de ce costé là, afin qu'il les pût receuoir en sa maison, & luy donner quelque contentement parmy ses tristesses, cettuy-cy fit en sorte qu'il luy emmena. Or ce Bezarmeher auoit vne fille nommée Zarmeher d'vne fort grande beauté, laquelle Kobad ayant veuë il en deuint extrémement passionné, ce que voyant Bezarmeher qui estoit la chose qu'il desiroit le plus, il la luy offrit dequoy le Prince demeura extrémement content, & la print à femme, de laquelle auec le temps il eut vn fils que les vns nomment Anuchiron, & les autres Anuchiruan.

Kobad ayant ainsi demeuré quelques iours apres ses nopces, il laissa sa femme en la maison de son pere, & luy continua son chemin du Turquestan, ou arriué il se mit tout aussi tôt au seruice de Hhachon Chini, qui pour lors gouuernoit ce Royaume, auec lequel il demeura quatre ans, au bout desquels il demanda à Hhachon vne bonne armée pour recompense de ses services, ce qu'il obtint auec laquelle Kobad s'en alla en Perse contre son frere Belax Roy d'icelle qui la gouuernoit auec vn grand contentement d'vn chacun, Kobad fut voir sa femme en Nichabur, & s'estant resioüy quelques iours auec elle, & auec son fils qu'il n'auoit point encore veu, comme il s'estoit mis en chemin pour continuer son voyage, il eut nouuelle que son frere Belax estoit mort : n'ayant regné que cinq ans.

Quant à Nicabur c'estoit vne Prouince sujette au Roy de Perse, située entre Carazon, Vsbec & Tartar, terre fort grande, & pleine de deserts & sablons,

leſquels on tient pour choſe veritable qu'ils boüillonnent continuellement. Ce fut en cette Prouince qu'on dit que Tammerlan ou Teymurlágh fit mourir en vn iour (ſelon que racontent les Hiſtoires de Perſe) quatre cens mille perſonnes. C'eſt à Nichabur que croiſſét les pierres qu'on appelle Turquoiſes, nommées ainſi à cauſe que cette Prouince eſt limitrophe du Turqueſtan, & ne ſe trouue en la Perſe aucune pierre precieuſe qu'en ce lieu excepté les Bezoars les plus parfaits, leſquels croiſſent en la Perſe : ce nom de pierre ſe dit en langage Perſien Sangh, & en Arabe Ager : mais quant à celle de Beozar ou Bezar, les Perſes l'appellent par excellence Pazahar, c'eſt à dire, Antidote ou remede contre le poiſon : car Zahar eſt vn nom general qui veut dire poiſon. En vn certain deſtroit de la Perſe nommé Sthabanō d'vne Cité qui porte le meſme nom, il y a vne ville nommée Lara à trois iournées de ce chemin, aux campagnes de laquelle il y a grande quātité d'vne plante fort ſemblable à celle du ſafran, laquelle paiſſent les moutons de ce quartier-là, dans l'eſtomac deſquels s'engendre vne certaine pierre, qui en bonté & vertu eſt preferée à toute autre : de ſorte que Scach Abas à preſent Roy de Perſe les tient ſi cheres, que celles qui paſſent vn certain poids luy appartiennent. La cauſe naturelle de cét effet vient de la nourriture : car les moutons tranſportez en vne autre terre ne produiſent plus ces pierres-là, les habitans de cette Prouince n'ont point de poil à la teſte. Ce qu'ayant remarqué vn ſeruiteur de Scach Abas, il luy demanda en ſatisfaction de ſes ſeruices, que chaque chaue de ſon Royaume eut à luy payer vn Cherafin, qui eſt vne piece de monnoye de la valeur d'vn ducat, laquelle demande ayant tenuë pour ridicule il luy accorda. Cettui-cy qui ſçauoit bien le ſecret, la mit en pratique & deuint fort riche en peu de temps. Quant aux Bezoars de l'Amerique ils ſont de nul valeur.

COBAD. XXXI. *Roy de Perſe.*

La nouuelle de la mort de Belax fut cauſe que Cobad entra en la ioüyſſance du Royaume de Perſe plus paiſiblement qu'il n'eſperoit, ſon frere n'ayāt laiſſé aucun fils pour luy ſucceder : de ſorte que pluſieurs furent au deuant de luy pour le receuoir auec toute la demonſtration de bien-veillance qu'il eut ſçū deſirer en ſes ſujets. Le Royaume eſtoit cependant gouuerné par Sufarax, lequel pour ſa grande bonté & preud'hommie eſtoit vniuerſellement bien voulu de tous, excepté de Cobad, lequel le voyoit en cette authorité auec grand regret, deſirant infiniement de l'abaiſſer, & de s'en deffaire, ce qu'il delibera d'executer par le moyen d'vn hardy & vaillāt Capitaine, qui eſtoit en la ſuite de ſa Cour, auquel ayant deſcouuert ſon intention, il le fit conſentir à la mort de Sufarax, lequel à quelques iours de là cettuy-cy alla viſiter, & de propos en autres discourant de diuerſes affaires, il entrerent en different l'vn contre l'autre, de ſorte qu'il mirent la main aux armes, & Xamole le tua.

Enuiron le dixiéme du regne de Cobad il s'eſleua en Perſe vn homme nommé Mezdahk, qui eſtoit venu de la contrée de Sthahar, lequel s'efforçoit faire vne nouuelle ſecte touchant la veneration de feu y trouuāt de nouuelles folies & ſuperſtition. On l'appelloit Prophete, & feignoit que le feu parloit luy, & luy reueloit pluſieurs hautes & grandes choſes, leſquelles il faiſoit entendre au vulgaire, auec quelques autres inuentiōs deſquelles il vſoit. Il permettoit vne communauté en toutes choſes, en biens, femmes & enfans, & en toute teſte il deffendoit de tuer aucune choſe viuante, & auoit encores pluſieurs autres choſes abſurdes qu'il donnoit à entēdre au peuple, pluſieurs qui n'auoient

point encore reconnu la fausseté de sa doctrine, le suiuirent pour viure dissolument & en liberté, entre lesquels fut le Roy Cobad, lequel le loüoit beaucoup, & ceux qui estoient de ses sectateurs, & qui le suiuoient, l'honoroient grandement, en faisant conte comme d'vn saint homme. Les grands & sages du Royaume qui considerojent le danger que cela trainoit apres soy, & combié le Roy estoit trompé, le prierent de s'en deffaire & de le faire mourir, ou de le bannir, & l'ennoyer à Mezdahk: dequoy l'ayant prié plusieurs fois, & voyant qu'il ne vouloit point entendre à leur requeste, tous d'vn commun consentement le deposerent du Royaume, & le mirent en prison bien fermée, donnans l'inuestiture du Royaume à Iamasp vn sien proche parent, lequel toutesfois est contesté de quelques vns pour Roy de Perse. Cobad estant pris, les Perses tascherent de se deffaire de Mezdahk & de le faire mourir: mais ils n'en pûrent venir à bout pour la grande multitude qui le suiuoit, & qu'il se tenoit fort bien sur ses gardes, toutesfois il y demeura à la fin, comme il sera dit cy apres. Or Cobad auoit vne sœur d'vne excellente beauté, de laquelle estant deuenu extrémement amoureux, il se maria auec elle, ayant eu dispense de Mezdahk qui n'estoit pas homme fort scrupuleux. Cette-cy voyãt son frere & son mary prisonnier, obligée par des liens si estroits à l'affectionner plus que l'ordinaire, elle recherchoit les moyens autant qu'il luy estoit possible de le deliurer, enfin elle s'en aduisa d'vn qui luy sembla qu'elle pourroit venir àbout de son entreprise, elle se vestit donc de ses robes & joyaux plus precieux, pour donner encor plus d'eslat à sa naturelle beauté puis s'en alla à la prison où estoit Cobad, où auec presens & promesses qui n'estoient gueres licites, elle eut tant de pouuoir à l'endroit de ceux qui le gardoient, qu'il luy permirent de dormir cette nuict là auec luy, laquelle estãt passée, elle fit tirer son lict & le fit enuelopper en iceluy, & en cette façon emporter en sa maisõ. Elle cependãt entretenoit les gardes, afin de donner temps à Cobad de se retirer à sauueté, ce qu'il fit si secrettement & auec telle vitesse, qu'ils ne s'en apperceurent qu'alors qu'il estoit en lieu de seureté. Estant ainsi sorty des terres de Perse, il s'en alla au Royaume de Abtelah, auec esperance de tirer quelque secours du Roy, lequel le receut fort humainement, encore qu'il ne le secourût pas sur le chãp: il le fit toutesfois quelques années apres, luy donna trente mille hommes de cheual, auec lesquels, & autres qu'il fit reconurer, lesquels se joignirent à luy, entra en la Perse: ce qui apporta vne grande combustion entre tous ceux du pays, à sçauoir s'ils le deuoient receuoir, les vns voulans que ce fut comme ennemy, & les autres pacifiquement. A la fin ils conclurent de le receuoir auec toute submission, & le premier qui le reconnut, & qui se mit sous sa puissance fut Iamasp, auquel on auoit commis le gouuernement: ce qui fut cause que Cobad recompensa cette obeyssance par vn pardon general de toutes ses offences passées qu'il mit en oubly. Il employa le reste de son regne à reformer son Royaume. Il fut fort curieux de bastir & edifia les Citez de Bardah & Guania, & en peupla plusieurs autres, il mourut en fin de maladie, ayant regné 43. ans.

KESERE' ANVXIRON XXXII. *Roy de Perse.*

Keseré Anuxiron ou Nauchiruan, car on le nomme de l'vn & l'autre nom, fils de Cobad & de Zarmeher sa femme luy succeda au royaume, cettui-cy fut doüé de plusieurs grandes vertus qui le rendirent chery & honoré, tant des siens que des estrãgers, apres auoir donné l'ordre & la reformation necessaire à ses Estats, la premiere chose qu'il fit fut de cõdãner à mort Mezdakh, & tous ses sectateurs,

ce qui fut executé auec tant de rigueur, qu'en peu de temps ils furent du tout eſteints, encor que le nombre en fut preſque innumerable, deliurant ainſi la Perſe de cette pernicieuſe ſecte, & afin qu'il pût gouuerner d'oreſnauant ſes Royaumes, ſans vn ſi grand trauail de ſa perſonne, il les diuiſa tous en quatre Wazilas ou Wizirs, c'eſt à dire Gouuerneurs, qu'il mit entre les mains de perſonnes en qui il auoit confiance & fidelité, & qui eſtoient alliez à ſa Majeſté. Le premier des Gouuerneurs auoit les Prouinces de Karazon, Sagiſtan, Kermon, Maurenahar: Le ſecond Iſphaon, Kom, Aderbajon & Armenie: Le troiſieſme auoit Farc ou Parc, qui eſt la Perſe, & Ahwa: Le quatrieſme Hierac ce qui eſt à l'entour de Babylone & des terres de Rumeſtan, qui eſt la Grece. Ayant ainſi donné ordre à toutes choſes, ſe leua vne grãde armée, auec laquelle il conquit Tachartſtar, Zabulſtam, Cabulſtan, Iuganyan, Abtelah: mais comme il eſtoit en cette entrepriſe, Ahachon Chiny Roy des Tartares, entra dans ſes terres, & luy prit Barchach, Ferana, Caich, Neſaf, Samarcand, Bocara. Cette Sarmacand eſt vne ville fort puiſſante en la contrée de Morenagar de laquelle naſquit Tamorlan ou Tamborlam, Prince ſi fameux & renommé par l'Vniuers, lequel naſquit de parens nobles, n'eſtant point deſcendu ni d'vn Paſtre ny d'vn Bandoulier, ou autre ſemblable origine, comme on luy attribuë, ains du ſang de Chinguis Cam Roy des Tartares, duquel il ſera parlé cy-apres: eſtant paruenu au Royaume, non pour ſa beauté, car il eſtoit manchot, boiteux & borgne: mais pour ſa grande valeur & dexterité aux armes il ſe rendit le maiſtre d'vne grande partie de la terre habitable, ſe rendant humain & gracieux à ceux qui ſe rendoient à luy, & tres-cruel à ceux qui luy faiſoient reſiſtãce. On l'appelloit en ſon propre nom Teimr, & fut ſurnommé Langh, c'eſt à dire boiteux: delà eſt venu ſa corruption du nom que nous luy donnons de Tamberlan: les Perſes l'appellent ordinairement Sahaybcharon, c'eſt à dire dominateur de la fortune. Il y a vn liure particulier de ſa vie en langue Perſienne d'vn ſtyle fort elegant.

Il laiſſa apres ſa mort pluſieurs fils qui partagerent ſes terres, & encor à preſent le grand Roy de Mogol, eſt vn de ceux que les Perſes tiennent des plus grands & puiſſans Monarques du monde nommé Gelaladinacbar, eſt le huictieſme deſcendu d'iceluy en ligne directe. Les noms de ces grands Monarques que tiennent les Perſes, ſont ceux-cy, celuy des Turcs, des Perſes, des Tartares de la Chine, & de Mogol, la puiſſance duquel s'eſtend depuis le fleuue Gange juſques au Royaume de Macron, au Sein Perſique: entre lequel eſpace ſont contenus pluſieurs grands Royaumes & riches Prouinces, il eſt Payen mais tout different des autres, parce qu'il ne ſuit aucune ſecte, pretendant en auoir vne particuliere: il ſe fait honorer des ſiens comme choſe diuine, tient touſiours aupres de ſoy des Eſcriuains qui ne font autre choſe que remarquer & eſcrire tout ce qu'il dit & fait, les gardes ordinaires de ſon corps ſont ſix Roys ſes vaſſaux qui ſont continuellement à ſa Cour. Il y a pluſieurs choſes dignes de remarque en cette Prouince, qui ſeroient trop longues à raconter.

Quant à Bocara, c'eſt vne ville en la Prouince d'Vſbec, de laquelle naſquit Auicenne, que les Perſes appellent par nom propre Boaly fort ſçauant & experimenté en la Medecine, & de ſes eſcrits duquel ils font vn grãd cas, & le nomment ordinairement Chequereis, Boaly Sina, ou Eben Sina, c'eſt à dire le ſeigneur Boaly fils de Sina, il eſtoit noble, mais non pas Prince d'Vſbec, ny Co-

dou

doüan, ny l'Eſpagnol : il écriuit pluſieurs choſes qui ſe voyent encore à preſent, & particulierement vn volume contenant vingt liures de muſique, & compoſa toutes ſes œuures en langue Arabeſque pluſtot qu'en la Perſienne, d'autant que la langue eſt plus vniuerſelle & éloquente, on tient qu'il ſçauoit mal de la loy Mahometane, & à propos des Medecins, cecy eſt à remarquer que en Perſe tous les Medecins tiennent boutique, donnant des drogues & medecines à ceux qui ont affaire d'eux, ils les appellent Mulhah, c'eſt à dire Maiſtres: mais pour retourner à Keſeré Anukiton, ſçachant l'entrée de Hhakhonchiny en ſes terres, il enuoya contre luy ſon fils Hormoz, auec le plus grand nombre de gens de guerre qu'il pût, cettuy-cy fit telle diligence qu'il approcha bien tôt de ſon ennemy, auquel il donna tant d'aſſauts & d'eſcarmouches, & vſa de tant de ſtratagemes, qu'ayant reçû vn tres-grand dommage, remply de crainte & de frayeur, il ſe retira en ſon pays, abandonnant tout ce qu'il auoit conquis, ſi bien que Hormoz s'en retourna en la Perſe auec beaucoup de gloire & d'honneur. Cette guerre du Tartare ayant ainſi pris fin, Keſeré eut auſſi tôt aduis que Kaled, Beniulas, Guaſanii Capitaine du Roy de Rumeſtan eſtoit entré dans les terres de Manzur Roy d'Arabie ſon vaſſal, auſquelles il fit vn eſtrange rauage, & mit à mort pluſieurs de ſes ſujets, dequoy Keſeré enuoya ſe plaindre par vn ſien Ambaſſadeur au Roy de Rumeſtan, demandãt que le tout luy fut reſtitué, & Kaled chaſtié, de laquelle Ambaſſade, l'Empereur Grec (qui eſt le meſme que Rumeſtan) fit fort peu de cas, ce qu'ayant entendu Keſeré, il leua vne grande armée & entra dans les terres de celuy de Rumeſtã par la Meſopotamie qu'ils appellent Zazirat, & print Dara Medineyraha Zanfrin, de là paſſant en Surie, luy oſta Antioche & autres, de ſorte qu'il contraignit l'Empereur Grec : à luy demander la paix, ce qu'il luy accorda, en luy payant chacun an vn gros tribut, moyennant lequel, il luy rendit les terres de Chã Iazirat, Hayaz, Hyamã, Thaef, Bargré, Homan, toutes terres de l'Empire, leſquelles il auoit occupées en cette guerre. Keſeré s'eſtoit marié quelques ans auparauant à vne femme Chreſtienne pour la grande beauté, laquelle fut fort perſecutée par ce Roy qui eſtoit Payen, la voulant contraindre à renoncer ſa Religion, en laquelle elle perſeuera conſtamment: de cette cy Keſeré Anuchiron eut vn fils nommé Nuchzad, lequel ayant ſuccé auec le laict la Religion de ſa mere, quelques menaces que luy pût faire ſon pere, il ne voulut iamais quitter dequoy le Roy grandement irrité contre luy, le fit mettre en vne eſtroite & obſcure priſon, où il le faiſoit traitter comme le plus vil de la populace, ſans que la conſtante patience, ny la perſeuerance de ce ieune Prince le pût eſmouuoir à pitié. En ce temps les peuples de la terre de Chan, qui eſt la Surie, ſe reuolterent contre Anuchiron, de ſorte qu'il fut contraint d'y aller en perſonne, il tomba malade d'vne grande maladie, de laquelle on ne croyoit pas en Perſe qu'il dût rechapper, ce qu'ayant entendu Nuchzad qui eſtoit encore priſonnier, trouua moyen de ſe ſauuer de la priſon, & ayant ramaſſé tous les Chreſtiens qui eſtoient au Royaume, leſquels n'eſtoient pas en petit nombre, ayant encor attiré de ſon party grand nombre de ſoldats, mais ce qui eſtoit de plus important, c'eſt qu'il s'eſtoit ſaiſi des threſors de ſon pere, leſquels il departit fort liberalement aux ſiens, mettant de nouueaux Capitaines aux frontieres & places fortes du Royaume, & depoſant ceux que ſon pere y auoit laiſſez lequel ayant auſſi tôt aduis de toutes ces nouueautez, enuoya Rambarzin fort renommé Capitaine qu'il auoit laiſſé à Hierahk, ce qu'en

plus grande diligence qui luy ſeroit poſſible, il fit vne leuée de gens de toutes parts, & empeſcha les deſſeins de Nuchzad, luy commandant toutesfois de faire en ſorte qu'il ne mourut pas : mais qu'on s'efforçât de le prendre vif, & de le mettre apres en vn lieu ſeur, digne toutesfois de ſa qualité.

Nuchzad auoit pour Capitaine vn nommé Chamas Rumy, cettuy-cy preſenta la bataille à Rambarzin, & ſembloit du commencement que la victoire panchât de ſon coſté : mais la valeur de Rambarzin qui ſe mit au milieu des ſiens, combattant plus courageuſement que pas vn autre, fit en ſorte que par ſon exemple il renouuella le combat plus fort que deuant, & fit tourner la chance du coſté de ſon ennemy, lequel le mit en fuitte, en laquelle Nuchzad fut bleſſé d'vne fléche en l'eſtomach, ſon armeure n'eſtant pas aſſez forte pour y reſiſter, ſi qu'à peu de iours de là il en mourut, ſans qu'il pût eſtre ſecouru au grand regret de Rambarzin, lequel le fit enterrer auec la pompe & ceremonie qu'on a accouſtumé d'vſer entre les Chreſtiens, cependant Kereſé eſtant retourné en conualeſcence, & pacifié les remuëmens de Cham, il s'en retourna en Perſe, où il aſſoupit pluſieurs menées qui ſe pratiquoient en ſon Eſtat, puis alla faire la guerre en Inde, en Seládyne, ou Scylan, qui eſt ce que nous diſons la Taprobrane, & fit paix auec le Roy de cette Iſle, en luy payant certain tribut, de ſorte que ce Roy Anuchiron commandoit ſur les Prouinces de Maurenahar, Karazon, Darband, Hhezrram, Hiama, Tarbaſtan, Gerion, partie de l'inde, Kermon, Parſi qui eſt la Perſe, Aderbayon, Hyerakhen, Iazirat, Homan, iuſques à Hyaman en Arabie, & pluſieurs autres terres, iuſques au Mugareb en Rumeſtan.

Du temps de ce Roy fut apporté de l'Inde en Perſe, deux liures de Philoſophie, fort celebres, l'vn nommé Kelilah, & l'autre de Wademana, & vn jeu deſchets que les Indiens enuoyerent aux Perſes, leur voulant repreſenter l'inconſtance & mutabilité des choſes humaines, & de la vie qui eſt vne continuelle guerre, qu'ils euſſent donc à ſe gouuerner auec prudence. Mirkond dit que pour réponce, les Perſes leur enuoyerent vn jeu de Damier, leur mandant que encore que la prudence fut tres-neceſſaire en la vie, toutesfois qu'il falloit y eſtre vn peu aidé du hazard, comme ils pourroient voir par ce jeu. Les vns & les autres de ces deux peuples, ſont fort adonnez à ces deux jeux, & ſont fort excellens en iceux ; & principalement au jeu des eſchets, mais qui eſt de plus remarquable, c'eſt qu'ils ont non ſeulement les meſmes noms : car ils appellent le Roy Scha, qui eſt la meſme ſignification que le Roy, & la Dame Vazir, qui eſt celuy qui a la ſupréme dignité, celuy que les Eſpagnols appellent Del fils, ils l'appellent Fil, c'eſt à dire, vn Elephant qui ſert aux guerres que ce ſont les Orietaux, le cheual Aſp, ou farats, qui eſt la meſme choſe, le pion peada, qui eſt à dire ſoldat à pied, & ce que nous diſons donner Eſchec, eux diſent Scha, qui eſt à dire aduiſer le Roy, & au lieu que nous diſons Ouat, eux diſent Schamate, qui en la meſme lãgue ſignifie le Roy eſt mort, & quant au nom des Eſchets, eux diſent Schatrank, comme ſi on diſoit, vn jeu & entretenement de Roy, on tient que ce jeu fut inuẽté en Babylone. Quant à Kezeré Anuchiron, il fut fort ſage, & fauoriſoit en toutes choſes ceux qu'il recõnoiſſoit tels en ſes pays, il auoit pluſieurs fils : mais celuy qui eſtoit le mieux nay d'être tous eſtoit Hormoz, auſſi ſon pere l'affectionnoit il plus que tous les autres, & fit en ſorte qu'il le fit declarer ſon ſucceſſeur auant ſa mort, qui aduint le quarantiéſme an de ſon regne, luy recommandant fort, auant que de mourir l

pair, la concorde & l'amour de ſes ſujets. Mirkond a deſcrit particulierement les vertus & grandeur d'eſprit & de courage de ce Roy, adjouſtant que la Perſe florit de ſon temps auec toute ſorte de proſperité, il fut ſurnommé Adel, c'eſt à dire, le Iuſticier, à cauſe de ſa grande integrité en l'adminiſtration d'icelle.

HORMOZ XXXIII. *Roy de Perſe.*

Les choſes les plus deſirées ne ſont pas touſiours les meilleures ny les plus viles. Hormoz, comme vous auez pû voir cy deſſus, eſtoit tenu pour bon Prince, changeant bien-tôt auſſi tôt qu'il eut en main les reſnes de la domination, cettui-cy eſtoit iſſu d'vne fille du Roy de Tartar ou Tartarie, lequel auſſi tôt qu'il ſe vit en poſſeſſion paiſible de ſon Royaume, il ſe fit connoiſtre pour vn Prince fort cruel, vicieux & tyran, & afin de n'auoir perſonne qui luy contredit en ſes vicieuſes manieres de viure, il fit mourir tous les plus grands de ſes Royaumes, priuant de leurs charges tous les Officiers de la Iuſtice, iugeant pour vne choſe indecente & mal conuenable, qu'il y eut en ſon Royaume vn autre Iuge que luy, & ſe gouuerna ſi cruellement enuers tous, qu'on oſe aſſurer qu'il fit mourir les douze premieres années de ſon regne, par toutes ſes terres, iuſques à treize milles perſonnes illuſtres, ſans vn autre grand nombre de ceux dont on ne fait point d'eſtat, ſi que pluſieurs pour fuyr cette peſtilence s'exilerent volontairement de leur pays.

L'Empereur de Conſtantinople aduerty de tous les deportemens de ce Prince, & comme les choſes ſe paſſoient en la Perſe, ne voulut pas laiſſer eſcouler, vne ſi belle occaſion, voulant s'efforcer de recouurer les terres que les predeceſſeurs de Hormoz auoient vſurpées ſur l'Empire Romain, & print les armes, ſurprenant les Perſes, de ſorte qu'il eſtoit deſia entré dans la contrée de Naciben, ſans en eſtre appercû. Ce Naciben, ſelon la tradition des Perſes, eſt Niniue, que eux & les Arabes appellent aujourd'huy Moſul en Diabec ou Caramite, & tiennent cecy pour veritable, diſant que ce fut là où preſcha le Pehhanber, ainſi appellent ils celuy que les Arabes appellent Naby, & nous autres Prophetes, & diſent que c'eſt celuy qui fut englouty de la Baleine: que s'il eſt ainſi, Niniue ne fut iamais entierement deſtruite, puis qu'elle florit encore à preſent. L'Empereur Chreſtien eſtant donc entré en la contrée de Naciben, enuoya dire à Hormoz, que s'il luy vouloit rendre ce qui appartenoit à l'Empire Romain, qu'il ſe retireroit ſans faire aucun dommage: mais le Perſien ne luy ayant pas fait reſponſe à ſon gré, il paſſa outre, deſtruiſant toute l'Armenie & Aderbajon, enuoya deux Capitaines pour faire le dégaſt au pays de Babylone, l'vn nommé Abas, Auuel, l'autre Homer Azarec auec vn bon nombre de gens de guerre, leſquels rauagerent de toutes parts cette contrée. Alors eſtoit Roy de Tartar ou Tartarie vn oncle de Hormoz nommé Chabacha Hhakon Chiny frere de ſa mere, lequel voyant la peine en laquelle eſtoit ſon neveu, leua vne grande armée qu'on dit auoir eſté de quarante mille hommes, non pour ſecourir ſon neveu, mais pour s'emparer de ſes terres, comme il fit: paſſant le fleuue de Iehun, il vint en la contrée de Karaſon, ce fut lors que Hormoz reconnût la faute qu'il auoit faite, de faire mourir les principaux hommes de ſon pays, n'ayãt preſque main-

tenant perſonne pour oppoſer à ſes ennemis, & en cette confuſion d'eſprit ayant appellé ceux de ſon conſeil, il fut reſolu qu'on quitteroit à l'Empereur de Rumeſtan les terres qu'il demandoit, afin qu'ayant quelque aſſurance de ce coſté-là ils conuertiſſent toutes leurs forces contre les Tartares, comme ils firent : car le Roy Hoſmoz ayant aſſemblé ſes forces de toutes parts, il en donna la charge à vn Capitaine Perſſen, le plus courageux qui fut pour lors en toutes les contrées de l'Orient nommé Baharon Chuby, qui eſtoit gouuerneur des frontieres de l'Armenie, lequel arriué à la Cour, & receu le commandement de ſon Prince, ſans perdre temps il fit aduancer ſon armée contre les Tartares, n'ayant toutesfois auec ſoy que douze mille ſoldats, vieux routiers, toutesfois, & fort experimentez, auec leſquels il eut bien l'aſſurance d'attaquer vne ſi puiſſante armée que celle de Chabacha, auec vn ſi heureux ſuccez que le Roy Tartare y fut tué auec la meilleure partie de ſes gens, & grand nombre de priſonniers. Chabacha eſtant mort, les Tartares mirent ſon fils en ſa place, lequel continua la guerre auec la meſme diſgrace qu'auoit fait ſon pere : car les Perſes demeurerent touſiours vainqueurs, & principalement en vne grande bataille où les Tartares furent entierement deffaits, faiſant vn tel butin, que Baharon Chuby enuoya preſenter par vn ſien fils au Roy Hormoz, douze cens cinquante chameaux chargez d'or & d'argent, monnoyé & non monnoyé, auec pluſieurs autres riches meubles : mais tous les beaux faits de ce vaillant homme furent fort mal recompenſez, car ceux qui eſtoiẽt en la Cour du Prince enuieux de ſa gloire & de ſa proſperité, le calomnierent de ſorte vers Harmoz, qu'entrant en apprehenſion que cettui-cy eut quelque entrepriſe contre ſon Eſtat, à ſon arriuée on luy donna pour ſa bien-venuë vne priſon: dequoy Baharon ſe reſſentit tellement de cette ingratitude, qu'ayãt trouué le moyen d'eſchapper, il pratiqua Kozrrao Paruez fils aiſné de Hormoz, luy donnant les moyens de ſe rebeller contre ſon pere, lequel auſſi-tôt fit battre monnoye en ſon nom, & marquée du coin de ſes armes, ſe faiſant appeller Roy de Perſe. Or auoit il deux oncles de ſa mere, qui luy ſeruoient d'appuy, l'vn nommé Bandhuié, & l'autre Boſtan. Le Roy Hormoz ayant ſçû toutes ſes conſpirations, s'efforça d'y donner ordre & d'en empeſcher le cours, ce que les autres ayant entendu, & ne ſe iugeans pas aſſez forts pour luy reſiſter, ils ſe mirent en fuitte. Kozrrao ſe retirant en Armenie, & de là en Aderbajon quant aux deux beaux freres de Hormoz, ils furent pris priſonniers : mais ayant briſé les priſons, ils amaſſerent de nouuelles forces, & vindrent ſurprendre Hormoz, lors qu'il y penſoit le moins, ſi bien qu'il tomba en leur puiſſance à ſon tour : mais ils ne luy firent pas pareil traittement qu'ils auoient reçû de luy : car ils luy firent creuer les yeux. Kozrrao, cependant aduerty de tous ces troubles, s'en retourna en Perſe, où il fut reconnû pour Roy, & ſe voyant paiſible en ſon Eſtat, il alla demander pardon à ſon pere, ce qu'il luy accorda, pourvû qu'il le vengeât de ces deux oncles qui luy auoient fait perdre la veuë.

La Perſe eſtant ainſi toute en troubles de toutes parts, Baharon Chuby, qui auoit eſté le principal moteur de ces diuiſions ; qu'il ſembloit n'auoir entrepris que pour ſe vanger de l'iniure receuë : conuertit ſa vengeance en ambition, aſpirant au Royaume de Perſe, ſi bien qu'auec vne puiſſante armée qu'il auoit, il courut toute la Perſe, & y fit vn fort grand dégaſt, contre lequel Kozrrao Paruez, eſtant venu au combat, le Roy fut vaincu & contraint de s'en

fuyr à Conſtantinople auec ſes deux oncles qui l'accompagnerẽt, leſquels luy conſeillerent pour oſter tout pretexte à ſes ennemis de faire mourir ſon pere, car en ce faiſant il n'auoit plus que craindre : mais ceux-cy voyãs que l'amour paternel auoit plus de pouuoir ſur ce Prince, que le deſir de regner, ils feignirent vne occaſion pour ſe retirer, & laiſſant la Paruez, ils s'en allerent au lieu où eſtoit Hormoz, lequel ils eſtranglerẽt auec la corde d'vn arc, telle fut la fin digne de la vie & de la cruauté de ce Prince. Quant à Kozrrao Paruez, qui comme nous auons dit, s'eſtoit retiré à ſauueté vers les Grecs, il eſpouſa la fille de l'Empereur, lequel luy dõna pour luy ayder à recouurer ſes terres cent mille hommes enuoyant auec luy vn ſien fils nommé Ben Athus, en recompenſe dequoy Kozrrao Paruez luy donna vn grand morceau de bois de la tres-ſaincte Croix que ſon pere Hormoz auoit. Kozrrao s'eſtant donc mis en chemin auec vne ſi belle armée, rencõtra en la Perſe ſon ennemy Baharon, lequel ſelon pluſieurs eſt mis au nombre des Roys, & comme les armées eſtoient plantées l'vne deuant l'autre, il ſortit de celle de Baharon trois capitaines, leſquels deffierent les plus vaillans du party contraire : Kozrrao voyant la brauade de ceux cy, ſe fit armer ſur le champ, & ſortit de ſon Camp pour les aller combattre, contre la volonté de ſon beaufrere qui l'en diſſuadoit, auquel combat il ſe comporta auec tant de valeur, qu'il les vainquit tous trois l'vn apres l'autre, ce qu'admirant les ſoldats de Baharon, ils abandonnerent leur Capitaine, & ſe rengerent du party de Kozrrao, ſi bien que Baharon fut contraint de s'enfuyr au Turqueſtan & abãdonner la Perſe, il ſe mit depuis au ſeruice de Hhakhon Chiny, où il mourut quelque temps apres.

KOZRRAO PARVEZ. XXXIV. *Roy de Perſe.*

Kozrrao Paruez ainſi deliuré de tous ſes embarraſſemens, & rendu Roy pacifique de la Perſe, acomplit lors ce qu'il auoit promis à ſon pere & fit mettre en priſon ſes oncles Boſtan & Banduhye qui l'auoient fait mourir, leſquels il fit fort ſeuerement chaſtier. Au 14. an du gouuernement de ce Prince, les Grecs ſe reuolterent contre leur Empereur, qu'ils tuerent, & ſon fils Benathus qui auoit accompagné comme il a eſté dit, Kozrrao au recouurement de la Perſe, & à peine ſe pût échapper ſon plus ieune frere, lequel ſe retira vers Paruez qui le reçût & traitta auec beaucoup d'honneur, luy donnant de belles trouppes conduites par de forts bons Capitaines pour le recouurement de ſon Eſtat, leſquels au ſortir de la Perſe, entrerent en la Surie & Paleſtine, prenant la voye de Conſtantinople, faiſant de grands degâts, & emmenant quant & eux vn nombre innombrable de captifs. Les Grecs apres la mort de leur Empereur, auoient eſleu en ſa place vn nommé Arcol, ou Heraclius homme de grande prudence & fort belliqueux, lequel ſçachant l'arriuée des Perſes, marcha à l'encontre d'eaux, les combattit & vainquit, & demeura en cette deffaitte ſaize mille Perſes ſur la place, la meilleure partie d'entr'eux tournant les eſpaules & fuyant iuſques à ce qu'ils fuſſent en leur pays.

Enuiron la trentieſme année du regne de Kozrrao s'eſleua à Medine en Arabie, le faux & pernicieux Prophete Mahomet, lequel eſcriuit à pluſieurs Princes & Seigneurs de ces contrées là, les priant comme de la part de Dieu, de ſoüyr & ſuiure ſa doctrine : entre les autres, il eſcriuit à Kozrrao, lequel tant s'en faut qu'il le voulût eſcouter, qu'il luy donna mille maledictions : mais ſa mal heureuſe ſecte ne laiſſa pas de pulluer en Arabie & autres Prouinces cir-

conuoiſines. Pour retourner maintenant à Kozrrao la guerre des Grecs appaiſée, il viuoit en paix en ſon pays, & comme il eſtoit en ſa ville de Madahem, il ſongea vne nuict qu'il eſtoit en ville enuironnée de fortes murailles auec vnze tours, leſquelles toutes ſe ruinoient iuſques aux fondemens ſucceſſiuement l'vne apres l'autre, iuſques à ce que la Cité demeura ſans fortifications, à ſon reſueil tout eſtonné & confus en ſoy meſme de ce ſonge, il enuoya querir les Deuins & Aſtrologues, leur demandant la ſignification d'iceluy: vn entr'autres luy répondit que les vnze tours ſignifioient vnze Roys qui deuoient encore gouuerner la Perſe, apres leſquels cette Monarchie prendroit fin. Kozrrao pour empeſcher, ce luy ſembloit, cette prediction, & éuiter cette ruine, il crût que ce qui pourroit eſtre cauſe de ce changement, ſeroit la diſcorde de ſes enfans, c'eſt pourquoy il les fit prendre tous, deffendant à chacun d'iceux de frequenter ny parler à perſonne, & meſme de ne communiquer pas auec leurs propres femmes. Entre ſes enfans il y en auoit vn nommé Charear, lequel aimoit ſur toutes ſes femmes, vne appellée Cherin pour ſa ſinguliere beauté, ce mot Cherin en langue Perſienne ſignifie doux, & ſe trouue vn liure en cette langue intitulé Kozrrao Cherin, qu'vn Prince du pays (non celuy de qui nous écriuons la vie, mais vn de moindre qualité) a compoſé en vers fort mignards & élegans, & deſquels les Perſes font vn fort grand cas, comme eſtant plein de pluſieurs belles conceptions & inuentions, auſquelles ils ſont grands Maiſtres. Charear donc ſe ſouuenant de ſa Cherin, & ſouffrant des inquietudes nompareilles pour ſe voir priué de ſa chere vûë, comme l'amour ne manque iamais d'inuention, il trouua vn moyen pour remedier à ſa peine: feignant d'eſtre malade, & qu'il auoit beſoin d'eſtre ſaigné, & ſelon l'aduis qu'il auoit donné à Cherin, elle ſe deſguiſa en barbier, & vint le trouuer en la priſon, où ayãt eſté quelque temps auec ſon mary, elle ſe retira: mais enceinte d'vn fils, qu'elle nomma Yaſdgerd, lequel fut eſleué en la maiſon du Roy Kozrrao ſon ayeul, iuſques à l'âge de cinq ans, ſans qu'il en ſcût rien: mais en ayant eſté aduerty, il commanda que on le mit à mort, en quoy il ſe montra fort entier ſans vouloir changer d'opinion: ce que la mere ayant ſcû, elle le vint trouuer, où elle fit tant par ſes prieres & ſes larmes, qu'elle gagna ſur luy qu'on ne le mît point à mort: mais qu'il fut porté en quelque bocage ou bruyeres à la mercy des beſtes ſauuages (ce qui eſt rapporté en ce lieu, pour l'intelligence de ce qui ſe dira cy apres) ſi bien que la croyance que Kozrrao adiouſta à ce Deuin, le rendit ſoupçonneux, timide, auare & ſuperbe, mal voulu & hay des ſiens, deſquels il faiſoit mourir pluſieurs ſans autre raiſon que ſa fantaſie, entre leſquels fut vn nõmé Neaman neueu de Manzar, qui luy auoit rendu fort grands ſeruices.

Il y auoit deſia trente huict ans que Kozrrao Paruez regnoit en Perſe, quand ſes ſujets ne pouuant plus ſupporter ſa cruauté & ſes tyrannies, d'vn commun conſentement ils le depoſerent de ſa Royauté, le mettant entre les mains d'vn Capitaine auquel ils auoient fort grande confiance, & eſtablirent au Siege Royal ſon fils Kobal Chiruyhé qui luy ſucceda, cecy aduint la 9. année de l'Egire ſelon le conte des Mahometans, & l'an 731. de noſtre ſalut peu plus, ou peu moins, & ce Kozrrao Paruez eſt celuy que nous appellons Koſdroez.

KOBAD CHYRVYHE'. XXXV. *Roy de Perſe.*

Les Perſes penſans par ce changement auoir aucunement adoucy leur

miſere & qu'il recevroient de ce Prince tout bon traictement, eurent bien-tôt ſujet de ſe repentir, d'autant que cettui cy ſe voyant confirmé en la Royauté, la premiere choſe qu'il fit, fut de faire tuer ſon pere qui eſtoit priſonnier, ce qui luy acquit tout d'vn coup la haine vniuerſelle de ſes ſujets, car encore que ce Prince fut hay pour ſes mauuaiſes conditions, toutesfois pas vn d'entr'eux n'auoit voulu ſoüiller ſes mains du ſang Royal: mais bien peu de iours s'eſtans paſſez depuis ſon Election, vn Mereſé Hormoz fils d'vn Mordomcha que Paruez auoit commandé de tuer, s'offrit à Cobad de faire ce parricide, entrant donc dans la priſon où eſtoit Kozrrao ſans autre reſpect ny compliment, il luy dit ces paroles: Il eſt iuſte de tuer celuy qui a tué mon pere: & en diſant cela il luy trencha la teſte, lequel eſtant retourné vers Cobad, qui eſtoit fort content du fait, il demanda à cettui-cy, comment il auoit procedé en cette action, lequel penſant en auoir vne bonne recompenſe, luy dit les meſmes paroles qu'il auoit proferées en tranchant la teſte à ſon pere, & lors Cobad ſans s'eſtonner autrement, luy dit tout de meſme, il eſt raiſonnable de tuer celuy qui a tué mon pere, & le fit mourir ſur le champ, & non content de s'eſtre ainſi deffait de celuy qui luy auoit donné la vie, il fit tant enuers ſes Wazirs & Gouuerneurs, qu'il fit mourir quinze freres qu'il auoit, ce qui s'executa fort promptement. Sur cecy, il ſuruint en la Perſe vne grande peſtilence, de laquelle elle fut fort affligée, & ſur le ſujet de ces calamitez, les deux ſœurs de Cobad, l'aiſnée deſquelles s'appelloit Turon Doct, & la plus ieune Azarmidoct, prindrent occaſion de luy faire vne grande reprimande, luy diſans que ſes pechez & meſchancetez, & ſon impieté, d'auoir fait mourir ſon pere & ſes freres eſtoient cauſes de tous ces mal-heurs, que les Dieux leur enuoyoient, le menaſſans encores de plus grands, & partant qu'il ſe repentît des maux qu'il auoit commis & amendât à l'aduenir ſa vie, tant pour la crainte qu'il deuoit auoir de Dieu, que pour la honte des hommes. Telles & ſemblables paroles luy dirent ſes ſœurs, ce qui luy fit auoir vn tel reſſentiment de tant de maux qu'il auoit commis, que la violence de ſa triſteſſe le fit tomber en vne grande maladie, de laquelle il mourut en peu de iours, ayant regné ſeulement huict mois il laiſſa vn fils qui luy ſucceda au Royaume.

ARDCHIR CHYRVYHE'. XXXIX. *Roy de Perſe.*

Apres la mort de Cobad les Perſes aſſirent auſſi-tôt ſur le Throſne Royal ſõ fils vnique Ardchir Chyruyhé, bien qu'il fut fort ieune', & qu'il n'ût pas plus de ſept ans. Mais vn ſien parent nommé Charear, autrement Gher Chan, qui eſtoit alors Gouuerneur de la Prouince d'Agen, ayant entendu la mort de Cobad, & ſçachant le bas aage de ſon ſucceſſeur, l'occaſion luy ſemblant tres-propre pour bien faire ſes affaires, il aſſembla le plus grand nombre de gens de guerre qu'il pût, & s'en vint à la Cour, où il tua le petit auec pluſieurs de ceux qui le voulurent deffendre, & puis eſtant fauoriſé de la malice, principalement de celle qu'il auoit emmenée quant & luy, il ſe declara Roy de Perſe, le ieune Ardchir n'ayant porté le nom du Roy que cinquante iours.

CHAREAR TIRAN XL. *Roy de Perse.*

Charear s'estant donc ainsi emparé de la Perse, par la mort de Ardchir, & de ceux qui l'en vouloient empescher. Il fit ce qu'il pût, pour gaigner les cœurs des grands du Royaume, les tentans par tous les moyens qu'il luy fut possible: mais il ne les pût gaigner. Il y auoit lors en Cour trois freres fort nobles: & de grande valeur, qui voyoient regner cettui-cy auec vn fort grand regret, ne pouuans souffrir qu'vn tyran leur commandât: estât donc tous trois conformes en mesme ressentiment, ils resolurent de le faire mourir, ce qu'ils firent; car vn iour qu'il montoit à cheual, à la porte de son Palais, ils se ruerent sur luy, & le ietterent par terre le faisant mourir à coup de poignard, fauorilez qu'ils estoient du peuple qui desiroit fort cette mort, n'ayant regné qu'vn an, d'autres disent seulement quarante iours.

IOON CHIR XLI. *Roy de Perse.*

Les Perses ainsi deliurez de la tyrannie de Charear, donnerent le Royaume à Ioon Chir (ce mot signifie beau Lyon ou ieune Lyon) parent des Roys deffunts, il estoit cousin de Baharon Chuby qui fit la guerre à Kozrao Paruez. Il donnoit de grandes esperances d'estre vn genereux Prince, si la mort n'ût preuû ses inuentions, le priuant en mesme temps de la vie & du Royaume, duquel il ne joüyt qu'vn an.

TVRON DOKT XLII. *Royne de Perse.*

A Ioon Chir succeda au Royaume de Perse, Turon Dokt fille de Kozrao Paruez l'aisnée des deux qui auoient fait vne si grande reprimande à Cobad leur frere, ce nom de Turõ est vn nom propre de femme, & Dokt, c'est à dire Damoiselle ou Vierge, cette-cy fut vne femme fort prudente & de bon gouuernement, mettant ses Royaumes en repos & tranquilité, chastiât seuremẽt les seditieux, & qui y apportoit quelque trouble, reforma la Iustice, reedifia plusieurs edifices publics qui auoient esté ruinées par l'iniure du temps: elle fit supréme Wazir de tous les Royaumes, vn des trois freres qui auoiẽt fait mourir le tyran Charear, & contracta vne estroite amitié auec le Roy de Rumez, c'est à dire, l'Empereur de Constantinople: mais lors que ses sujets commençoient à tirer vne grande vtilité & contentement de sa conduite, la mort leur enleua, n'ayant gouuerné que six mois & six iours.

IASANCEDAH. XLIII. *Roy de Perse.*

Apres la mort de Turon Dokt, les Perses esliurent Iasancedah, l'election duquel, il y eut de fort grandes disputes: mais enfin il fut admis, on dit que lors qu'on luy mit le Tage sur la teste, qui est ce que nous appellons Couröne, il dit que cela le chargeoit trop & qu'il n'en vouloit point: quelques-vns disent que c'estoit pour monstrer la charge & le poids des gouuernemẽs: autres que c'estoit par pure ignorance, comme c'est la plus probable opinion, de sorte que les Perses estans fort mal satisfaits de sa personne, ils le deposerent aussi ignominieusement qu'ils l'auoient promptement esleu, n'ayant regné que six iours.

AZARMY DOKT. XLIV. *Royne de Perse.*

Iasancedah ainsi depossedé du Royaume, les Persos en donnerẽt le gouuernement à Azarmy Dokt secõde fille du Roy Kozrao Paruez & ieune sœur de Turon Dokt doüée d'vne rare beauté, & d'vn grand entendement. Alors estoit gouuerneur de la Prouince de Karason, & des le tẽps mesme de Paruez vn sa-

meux & renommé Capitaine nommé Ferroc Hormoz, lequel iuerte par la renommée de la beauté de Azarmy dokt, comme s'il eut eſté contraint par la diſpoſition des affaires du Royaume de quitter ſa Prouince, s'en vint à la Cour, laiſſant vn ſien fils en ſa place pour gouuerner, en intention de rechercher la Royne, & de luy faire l'amour, ce qu'il fit auec tant d'importunité & d'inciuilité, qu'elle fut forcée pour ſon honneur de ſe deffaire de luy, & le faire mourir: ce qu'ayant ſçû ſon fils nommé Iuego qui eſtoit en Caraſon, ſe mit en vne telle furie, qu'ayant aſſemblé promptement vne armée entra inopinément à la Cour, où il fit cruellement mourir la Royne, ſans auoir aucun eſgard aux prieres ny aux plaintes qu'elle luy fit, n'ayant regné que ſix mois.

KESERE' *fils de Iaſancedah*, 45. *Roy de Perſe.*

Azarmy dokt ſucceda au Royaume Keſeré fils de Iaſancedah, lequel nous auons dit cy-deſſus auoir eſté depoſé au Royaume pour ſon incapacité: mais cettuy-cy n'eſtant ny plus capable ny de meilleure vie & gouuernemẽt que ſõ pere, il donna occaſion à ſes ſujets, pour ſes imprudences, de le faire mourir, n'ayant regné qu'vn an.

FERROGZAD. 46. *Roy de Perſe.*

En parlant du regne de Kobad Kyruyh, il a eſté dit qu'il fit tuer quinze freres qu'il auoit, ce qui donna vne telle crainte à tout le reſte de ſes parens, que chacun deſirant d'eviter la furie de ce Prince, chacun ſe ſauuoit où il pouuoit: mais apres ſa mort quelques-vns retournerent en Perſe, entre leſquels fut Perogzad fils de Kozrrao & neveu de Kozrrao Paruez, lequel eſtant reconnû pour ce qu'il eſtoit, fut fait Roy, donnant grande eſperance d'eſtre fort bon Prince s'il eut veſcu plus longuement qu'vn mois, au bout duquel il mourut empoiſonné par vn ſien eſclaue.

IAZDGERD. 47. *& dernier Roy des Perſes de ceux de leur nation.*

En la vie de Kozrrao Paruez il a eſté remarqué que du temps de Charear ſon fils eſtoit priſonnier, voulant empeſcher l'effect de la prediction de ſon ſonge, que cettuy-cy eut de ſa femme Cherin vn fils nommé Iazdgerd, lequel eſtant apres reconnû par ſon ayeul, il auoit fait expoſer aux beſtes farouches dans vne foreſt, où ayant eſté quelque temps, quelques Paſtres paſſans par là l'enleuerent, & par compaſſion l'eſleuerent ſans ſçauoir qu'il eſtoit: mais comme tout ſe ſçait auec le temps, ce ieune enfant venu en âge fit en ſorte qu'il deſcouurit ſon origine, par laquelle connoiſſance eſtant porté à plus hautes, & grandes choſes que ne portoit le lieu où il auoit eſté nourry, partit de là, & s'en vint à la Cour du Roy de Perſe, ſe conduiſant ſi dextrement, qu'en fin il fut reconnû, pour ce qu'il eſtoit, de ſorte qu'on le fit en fin Roy de Perſe, lequel ayant aſſez bien gouuerné l'eſpace de 19. ans, vne grande multitude de Turcs vindrent du Turqueſtan, entrant en la Perſe par Nahaoand, faiſant vn fort grand rauage par tout ou ils paſſerent: ſi bien qu'ils obligerent Iazdgerd d'aller au deuant d'eux, & de ſe retirer en fin en la contrée de Karaſon, ou eſtant il eut vn autre aduis que les Arabes Capitaines de Mahomet eſtoient entrez en ſes terres par vn autre coſté, & cõme il s'appreſtoit à marcher contr'eux, il ſcût qu'ils eſtoiẽt proches de luy, & le venoient trouuer: ce qui ſçachant il s'en retourna à Karaſon ou il mourut ſubitement, ayant regné 30. ans. Il fut le dernier des Perſes deſcendant de Cayumarraz, & auquel finit la Monarchie Perſienne, & paſſa aux Califes ſucceſſeurs de Mahomet, qui mirent leur ſiege premierement en Kufa, & depuis en Bagadet, comme il ſe dira cy-apres.

ROYS DE PERSE DEPVIS QVE LES ARABES ONT commencé d'y commander iuſques à nos iours, ſelon l'Hiſtoriographe Perſien Mirkond.

TOutes choſes ſe trouuent ſi confuſes à ce nouueau changement de Seigneurs en Perſe, qu'à peine ſçauroit on dõner aucun commencement à vne bonne & veritable narration : toutesfois l'Hiſtoriographe Mirkond en ayant aucunement eſclaircy la Chronologie, le Lecteur ne lairra pas de trouuer vne ſuitte de Roys auſſi continuée de cette famille des Califes, & autres Princes Arabes qui ont gouuerné la Perſe, comme il a fait en celle de Kayumarraz. Il dit donc que Mahomet le faux Prophete ayant commandé à pluſieurs nations l'eſpace de dix ans, laiſſa par ſa mort ſon Eſtat fort embroüillé pour les diuiſions qui naſquirent entre ſes principaux Capitaines : mais qu'apres pluſieurs grandes diſputes la ſouueraineté tomba entre les mains de Abubacar, lequel fut le premier qui ſe fit apeller le Calife, tiltre lequel ſes ſucceſſeurs voulurent auoir depuis, car comme ces Tyrans vouloient fonder leur Empire ſur vne apparence de Religion, ils couurirent leur ambition & auarice par des noms ſpecieux de ſainteté & de pieté : comme cettuy-cy entr'autres qui ſignifie Dieu donné par vne rencontre toutesfois toute contraire à leur intentiõ, car ils vouloient dire qu'ils eſtoient donnez de Dieu pour le ſalut des peuples, & ils eſtoient enuoyez de luy comme vn fleau pour punition & chaſtiment. Cét Abubacar continua les conqueſtes de ſon predeceſſeur, mais ce fut fort peu de temps car il ne gouuerna que deux ans & demy.

HOMAR. 2. *Calife & premier de Perſe depuis que les Arabes l'eurent conquiſe.*

Apres la mort de Abubacar le Sceptre Mahometan vint entre les mains de Homar, lequel l'ayant deſia tenu dix ans & demy, voyant les entrepriſes luy ſucceder en toutes choſes, aduerty qu'il fut combien la Perſe eſtoit deſia tourmentée par les Turcs, il penſa qu'il donneroit vn grand accroiſſement à la domination s'il ſe venoit ietter à la trauerſe, comme il fit du temps de Iazdgerd, comme il a eſte dit-cy deſſus, ce qui luy reüſſit ſi heureuſement par la mort ſubite du Roy de Perſe, qu'il ſe rendit Seigneur ſouuerain de cette Prouince, auec plus de promptitude & facilité qu'il ne ſe peut oſé perſuader, eſtabliſſant par luy & ſes ſucceſſeurs Califes ſon ſiege Royal à Bagadet, & mourut vn an apres enuiron l'an de noſtre ſalut 655. & de l'Egire, ou des ans de Mahomet. 33

OSMAN *ou* OTMAN. 3. *Calife.*

A Homar ſucceda Otman, duquel noſtre Hiſtorien ne dit autre choſe ſinon qui regna vnze ans & demy, comme auſſi les guerres des Mahometans, & la pointe de leurs armes ſe tournoit pluſtôt contre l'Europe, que contre l'Aſie qui eſtoit preſque toute à leur deuotion.

ALY. 4. *Calife.*

Mahomet le faux Prophete, apres ſa mort laiſſa vn ſien couſin germain, qui eſtoit auſſi ſon gendre nommé Aly, & des Perſes Morts Aly, lequel vint à la Couronne Mahometane apres Otman, les ſectateurs duquel content de grandes conqueſtes qu'il fit, & diſent des merueilles de ſa valeur pluſtôt dignes de riſée que de verité. Ce fut cettuy-cy qui apporta le premier diuorce en la ſecte Mahometane, qui par ſucceſſion de temps a duré iuſques aux Sophians, qui s'en diſent deſcendus : auſſi ont-il eſté de tout temps ennemis des Eunis, qui

sont ceux qui tiennent la mesme croyance que font les Turcs. Cettui-cy ne regna que quatre ans & demy, ayant esté tué en trahison par vn sien seruiteur, qui estoit en la Cité de Gusa en l'Arabie: ceux de sa secte disent que les siens l'ayant trouué mort, lauerent le corps, & l'embaumerent selon leur coustume, puis le mirent sur vn chameau (car on dit qu'il auoit ainsi ordonné auant que mourir) lequel ils laisserent aller à sa volonté, le suiuant touſiours jusques à ce que apres plusieurs destours il vint s'arrester en vn desert d'Arabie proche de Cusa, où ils luy erigerent vne fort riche sepulture, à laquelle comme auec le temps on eut apporté plusieurs dons & offrandes par là deuotion de ses sectateurs, qui y venoient comme en pelerinage, on y bastit vne fort sompteuse Mosquée, & d'vne architecture fort curieuse: mais comme auec le temps, la deuotion s'est refroidie, & que les presens & offrandes ont manqué, l'edifice a aussi beaucoup perdu de son lustre, vne bonne partie tombant en ruine.

ACEM. 5. *Calife.*

La mort de Aly apporta de grandes dissentions entre les Arabes sur la succession du Califat, d'autant que les vns vouloient que Acem fils du defunct Aly succeda à son pere: les autres vouloient que ce fut Mawia fils de Sasion, fils de Harb de la race de Benhumia, toutesfois apres plusieurs debats ils esleurent pour Calife Acem, duquel ne joüyt que six mois.

MAWIA. 6. *Calife.*

Mawia vint en fin à la joüyssance du Califat apres la mort de son competiteur l'an de nostre salut 962. & de l'Egire 41. duquel il joüyt l'espace de vingt années, sans toutesfois auoir fait aucune chose pour la Perse digne de memoire. Du temps de ses differens contre son predecesseur il auoit esté fort bien seruy & secouru par vn grand & renommé Capitaine Abdalazyad, auquel pour recompense Mawia donna la Cité de Basora, qui est proche des deux fleuues Tigris & Eufrates, enuiron le lieu où ils confluent ensemble, & se viennent engoulpher dans le Sein Persique, Mawia mourut l'an de nostre salut 682. & de l'Egire soixante & vn.

YHEZID. 7. *Calife.*

Yhezid fils de Mawia succeda à son pere au Califat & à la Seigneurie de Perse, en la joüyssance de laquelle il fut pas plutôt entré que Ocem fils de Aly neveu de Mahomet & frere de Acem luy fit la guerre, se livrerent bataille en la campagne de Kalbelah, où il y a aujourd'huy vne ville appellée Mechet Ocem fondée en ce desert pour la deuotion de sa sepulture. Sur le sujet de la mort de Ocem, vn Capitaine Arabe nommé Abdalazuder print les armes contre Yhezid, comme pour venger la mort de Ocem, & luy fit vne cruelle guerre l'espace de trois ans qu'il gouuerna, & apres sa mort il entra dans toutes les Prouinces de son Empire, ranageant l'Arabie, la Perse, Aderbajon, Karason & autres: puis s'estant jetté sus l'Egypte, il prit son chemin par la Mecque cité d'Arabie, où il y a vn port des plus remarquables de la mer rouge, & mourut Yhezid en l'an de salut 985. & de l'Egire 94.

MAWIA. *Second du nom* 8. *Calife.*

Mawia second du nom neveu du premier Mawia, & fils du defunct Yhezid fut instalé au throsne de son pere incontinent apres sa mort: mais sa grande lascheté & son incapacité, luy en osterent la joüyssance presque aussi-tôt qu'il l'eut receuë, ayant esté deposé 41. iour de son regne, laquelle

depoſition apporta vn grand remuëment à tout cét Eſtat, chacun des plus grands Seigneurs aſpirant à la principauté: mais en fin le party de Maruan fils de Akam Ebenhumya parent du Calife, qui auoit eſté deposé, preualut contre tous les autres, moyennant le ſupport & la faueur que luy fit Abdalaziad, auquel nous auons dit que Mawya premier du nom auoit donné la Cité de Basora.

MARWAN. IX. *Calife.*

Marwan parent de Mawya & de la meſme race aduint au Califat en l'aage de quatre vingt-ans, où il ne fut pas ſi paiſiblement receu qu'il ne fut fort forcé de leuer vne grande armée pour empeſcher les Arabes de la Mecque (qui n'auoit point voulu reconnoiſtre pour Seigneur) de paſſer outre, leſquels vouloient eſtablir en l'Empire les deſcendans de Aly; car ils tenoient pour tyrans ceux qui n'eſtoient point de ſa race: pour cét effet ils s'eſtoient aſſemblez de toutes parts, ayant eſleu ſur eux vn Chef nommé Soleyman Ben Moncael, & vindrent attaquer la Cité de Gufa, pour lors fort renommée en l'Arabie, & la principale de l'Empire des Califes, auiourd'huy totalement ruinée, auſſi fut elle deſtruite dés ce temps-là par ceux-cy qui firent vn grand maſſacre de tout ce qu'ils trouuerent de la lignée de Benhumia, de laquelle eſtoit Marwan, lequel aduerty du chemin & du deſſein de ſes ennemis, leur vint au deuant juſques à la ville de Orfa en la Meſopotamie, ainſi appellée à preſent, a pour vn autre nom Raha, c'eſtoit anciennement la ville de Vr où les Caldéens voulurent bruſler le Patriarche Abraham, pour l'adoration du vray Dieu, ceux-cy eſtans idolaſtres. Ce fut en ce lieu-là où Marwan donna la bataille à ſes ennemis, de laquelle il demeura victorieux, auec la mort de Soleymon leur General.

Apres cette grande victoire, Marwan s'en retourna tout triomphant à la maiſon: mais elle luy couſta bien cher, car ſa femme qui eſtoit parente de Soleymon, deſirant de venger ſa mort, & celle de ſes autres parens & amis qui eſtoient demeurez en cette bataille, l'eſtrangla la nuict comme il dormoit, mourant ainſi en l'aage de 81. an, en l'an 946. de noſtre ſalut, & de l'Egire 65. ayant regné vn an.

ABDELMALEK. X. *Calife.*

La victoire obtenuë par Marwan, donna vne facile entrée au throſne Royal à ſon fils Abdemalek, où il ne demeura pas long-temps en repos car vn Capitaine des Chiahis, qui ſont ceux qui tiennent le party de Aly appellé Moktar. Eben Ebiabeb Zakafy accompagné d'vn autre nommé Ebrigem Achtar, mirent enſemble fort grand nombre de ſoldats en campagne & s'en vindrent rauager les Prouinces de Aderbaion, Diarbek, Auuas, autres Prouinces de la Perſe, & Meſopotamie, faiſans vne ſi cruelle guerre par tout où ils paſſoient, qu'ils ne laiſſoient pas vn de ceux du party contraire, qu'ils ne taillaſſent en pieces. Contre ceux-cy Abdelmalek leua vne armée de ſeptante mille hommes de guerre, & s'en alla premierement attaquer Abdalahziad, contre lequel il combattit, & luy fit perdre la bataille & la vie apres auoir eſté Seigneur de Baſora quarante & vn an, puis il donna le Gouuernement des terres de Iazirey, qui eſt la Meſopotamie à Abraham Malek & mit pour Gouuerneur à Baſora Mazaeb Benzober frere de Abdela Zobe il fit apres la guerre à Moktar, & le deffit, & tua en vne rencontre qu'eurent enſemble. A quelque temps de là le Calife Abdelmalek leua enco

vne puissante armée contre Masaebzoer, qu'il combatit, & vainquit, recouura les terres que cettuy-cy possedoit en Perse. Delà il s'en alla à Damas, d'où il depescha Osiasgé, ou Asiagé, contre Abdalazober qui s'estoit reuolté, & se tenoit fort dans la Mecque, lequel fut semblablement vaincu, & mis à mort comme les autres rebelles, apres laquelle mort Abdelmalek ioüyt en paix de ses Estats, donnant à Osiasge pour recompense de ses seruices le Gouuernement de Ayerakhen, & de Karason. Abdelmalek fonda apres vne grande & populeuse Cité nommée Wacet, c'est à dire milieu, d'autant qu'elle est située entre deux fleuues, & au milieu de la Mesopotamie, de laquelle il ne reste plus que les ruines. Puis ayant Abdelmalek regne vingt & vn an, & vn mois, il mourut l'an de nostre salut 706. & de l'Egire 86. laissant quatre fils Oelid, Soliman, Yhezid, & Ochon.

Oelid. XI. *Calife.*

Apres la mort de Abdelmalek Oelid succeda à la principauté. Cettuy-cy surpassa ses deuanciers en pouuoir & richesses, dilatant son Empire par le moyen de ses Capitaines, entre lesquels vn nõmé Koteybath Eben Moselem courut, & conquit le Karason iusques au Turqueſtan, conquestant toutes les terres de Maurenahar, & de Kozarrazm. D'autre costé Moseleimaben Abdelmalek entra auec vne puissante armée sur les terres de l'Empereur Grec, vers le costé de Constantinople conquerant plusieurs d'icelles, & obligeant l'Empereur à luy payer certain tribut. Or si Oelid se rend redoutable, & quasi inuinsible pour son grand trauail au fait des armes, il ne print pas moins de contentement pour bastir & construire plusieurs edifices publiques en diuers lieux, & sur tous les plus fameux fut la Mosquée de Damas, laquelle il fit edifier auec vne architecture & artifice admirable, outre la richesse & sumptuosité d'icelle.

Enuiron ce temps mourut Osiasgé en Karason, celuy de Oelid auoit enuoyé pour gouuerner ces terres-là, aagé seulement de 45. ans, lequel on assure auoir esté si cruel, qu'il fit mourir en cette estenduë de pays durant le temps de son gouuernement, plus de cent mille hommes, sans vn nombre infiny de ceux qu'il fit mourir durant les guerres qu'il eut, & les batailles qu'il donna. Il laissa trente mille esclaues captifs de diuerses nations, qui est bien vne marque de son grand pouuoir. A la fin de la mesme année, qui fut celle de nostre salut 715. & de l'Egire 95. mourut Oedil aagé de mesme son Capitaine, de 45. ans, ayant regné 9. ans & huict mois.

Soleyman. XII. *Calife.*

Soleyman fils de Abdel Malec, & frere de Oelid, luy succeda au Califat. Or comme la Perse n'estoit pas encores toute reduite à l'obeyssance des Califes, aussi y auoit il tousiours quelque nouueauté, & quelque sujet de guerre, soit en vne Prouince, soit en vne autre. Entre les autres il y en auoit deux qui ne s'estoient point encore renduës, Gerion, & Tarbastam, contre lesquelles il enuoya Yezid Eben Mahalep, fort bon Capitaine, auec vne bastante armée pour les conquerir, lequel fit si bien qu'il se les assujettit du temps de Soleyman, par le conseil de Iafar Barmaki son Wazir, on fit vn reglement sur la valeur des monnoyes, qui iusques alors auoit eu cours auec vne grande confusion, & grãd interest des peuples: & peu apres il mourut à Damas d'vne grande douleur de teste, ayant regné deux ans & demy.

Homar. XIII. *Calife.*

A Soleyman ſuceeda Harma ou Homar, fils de Abda, la Aziz, fils de Marc-uan,& frere aiſné du deffunt Calife : les vns diſent volontairement, & les autres que ce fut par force,nonobſtãt les empeſchemens que luy voulurent donner ſes autres freres.Encores y en a-il qui diſent que Soleyman deuant que de mourir l'introduiſit à l'Empire.Mais en quelque façon que cela ſe ſoit paſſé,il eſt bien certain qu'il ſucceda.Ce More eſtoit fort jaloux,& ſuperſtitieux de ſa ſecte. On eſtoit lors en l'an 98.de l'Egire,& de ſalut 718.quand les deſcendans de Abas oncle de Mahomet, s'eſleuerent contre Homar, & luy firent la guerre pretendans que Califas leur appartenoit de droit, principalemẽt en Aly Eben Abas,lequel enuoya pluſieurs Ambaſſades à diuerſes Princes,les perſuadans & ſollicitans de ſecoüer le joug de Homar, & qu'ils le reconnûſſent pour Seigneur , ayant eſgard à la iuſtice de ſon droict qui luy donnoit legitimement l'Empire. Mais durant ces traittez Ochon fils de Abdel Malek,& force de Soleyman,empoiſonna Homor, de ſorte qu'il mourut en l'âge de 40. ans,ayant regné deux ans , & cinq mois. Ce qui aduint en l'an de noſtre ſalut 720. & de l'Egire 101.

Yezid. II. *du nom*, 14. *Calife.*

La mort de Homar dõna l'Empire à Yezid troiſiéme fils de Abdel Malek. Tout au commencement de ſon regne vn Abu Mocelem Caraſony ſe reuolta à la perſuaſion de Aly Ben Abas, & firent enſemblement la guerre contre Yezid deux ans continuels, à la fin deſquels ce Calife mourut,ſans auoir fait aucune choſe digne de memoire,l'an de ſalut 724. & de l'Egire 150. ayant regné quatre ans , & huict mois.

Ochon. II. *du nom*, 15. *Calife.*

Ochon, celuy qui auoit donné le poiſon à Homar , & frere du deffunct Yezid,paruint à ſon tour au Califat,durant le temps duquel il y eut quelques remuëmens en la Perſe auſquels Nacer Sayar, & Yucef Eben Homarel Sacafy deuxCapitaines de fort grande reputation,luy firent de notables ſeruices Auſi les recompenſa il de bons gouuernemens , donnant à Sayar les terres de Karaſon , & à Yucef Eben Homar celles de Hyerachen. Le reſte du regne de ce Calife,qui fut dix-neuf ans , & huict mois la Perſe fut touſiours paiſible , iuſques à ſa mort , qui aduint l'an de ſalut 743. & de l'Egire, 124.

Oelid. II. *du nom*, 16. *Calife.*

Apres la mort de Ochon, Oelid fils de Yezid fut eſleu Calife.Cettuy cy eut de grandes guerres contre ceux de la famille de Abas , d'autre leſquels mourut vn Abdalah Ben Abas, vn des principaux pretendans au Califat , par la mort duquel il croyoit qu'il deuoit eſtre beaucoup fortifié en ſon Empire. Et pour s'y aſſurer d'auantage, il fit aduoüer pour Princes ſucceſſeurs en ce gouuernement deux fils du deffunct Abdalah,penſant par ce moyen appaiſer les courages de ceux de cette famille , l'vn deſquels s'appelloit Ebrahemel Safa : mais toute ſa prenoyãce luy fut de peu de profit,parce qu'il eſtoit ſi terrible,& d'vn ſi mauuais naturel , qu'il s'acquit vne haine vniuerſelle de tous ſes ſujets, principalement des gens de guerre , qui le tuerent , n'ayant joüy de ſa domination que 14, mois.

Yezid. III. *du nom*, 17. *Calife.*

Yezid fils de Oelid , appellé communément Yhezid Noches , comme ſi l'on diſoit l'amoindry , pour auoir retiré ce que ſes Anceſtres auoient donné ,

ceda au Royaume en l'aage de quarante ans, duquel il ne joüit que six mois, au bout desquels il mourut en Damas.

EBRAHEM XVIII. *Calife.*

A Yezid succeda son frere Ebrahem, lequel n'ayant encores tenu le sceptre que deux mois, les plus grands de ses sujets voyans son peu d'industrie, se comporterent fort audacieusement en son endroit, & entr'autres vn Mar Wan, qui estoit mesme de sa famille, lequel se reuolta contre luy & le print puis le mit en prison, ou il le tint trois mois, au bout desquel il le fit mourir.

MAR WAN II. *du nom*, XIX. *Calife.*

Mar Wan s'estant emparé violentement du Royaume, les affaires furent en fort grand trouble, les Mores ne se pouuans guere bien accorder entr'eux. La Prouince de Karason estoit alors gouuernée par Nacer Sayar, lequel ayant pris les armes contre Malab, qui auoit le gouuernement du Royaume de Kermon. Cette guerre fut fort sanglante & cruelle. D'ailleurs en Marwo ceux de la famille de Abas se soulleuerent, contre lesquels ceux de Karason & de Kermon s'vnirent entr'eux pour s'opposer à leur fureur, & firent en sorte qu'ils vindrent aux mains, mais ceux de Abat les vainquirent, & y demeura de ceux de Kermon plus de cent mille hommes, principalement de ceux de Benhumia Quant à ceux de Karason, ceux qui resterent de ce conflict, s'enfuirent à Saua. Ils auoient pris pour Capitaine vn nommé Abu Mocelem, lequel prenant occasion sur ce dinorce, & non content de la charge qu'il auoit, aspirant à choses plus grandes, il enuoya Carabey, Eben, Echabib auec vne puissante armée, pour s'emparer de la contrée de Hierac, comme il fit, & de là s'en alla à Cufa en Arabie, ou il rencontra Marwan qui estoit party de Wacot pour luy aller au rencontre. Ce qu'il fit, mais ce fut la nuict, tout joignant le fleuue Eufrates, ou sans attendre d'auantage ils combattirent, en laquelle rencontre ceux de Morwan assaillirent leurs aduersaires auec vne telle impetuosité, qu'ils les contraignirent de se retirer vers le fleuue pour se sauuer à nage, dans lequel Catabey s'abisma sans que cela fut reconnu des siens, lesquels reprenans courage, & pensans auoir leur Capitaine au milieu d'eux, retournerent à la charge contre ceux de Marwan auec tant de courage, qu'ils les vainquirent. Cela arriua enuiron le poinct du iour, lequel comme il fit vn peu plus clair, les vainqueurs reconnoissans que leur Capitaine leur defailloit, esleurent aussi tôt en sa place Acem son fils, lequel sans autre delay poursuiuit ses ennemis, qui fuyoient à Cufa, & trouuant de rencontre en leur chemin Safa, qui estoit de la famille d'Abas, vn des deux que Oelid auoit fait reconnoistre pour Prince, comme il a esté dit cy-deuant, ils le declarerent Calife contre sa volonté, neantmoins cettui-cy se voyant le commandement entre les mains, enuoya trois de ses oncles Safa, Abdula, & Abdsamet, auec de grandes forces, contre le fils de Marwan, lequel ayant rassemblé ses trouppes, s'en reuint vne autrefois pres le fleuue d'Eufrates, où derechef il leur donna la bataille, en laquelle il fut vaincu & contraint de s'enfuir à Mecere en Egypte, qui est le Caire où il fut pris, & fait, mourir l'an de nostre salut 551. & de l'Egire 132. apres auoir regné cinq ans, auecques lequel moururent plus de octante personnes de la lignée de Benhumia : & à ceux qui estoient desia morts, ils rompirent leurs sepultures : & en brusserent les os, sans pardonner à qui que ce fut de cette lignée, excepté à vn nommé Hamarben Abdala Azis, auquel pour sa grande

bonté tous ſes ennemis d'vn commun conſentement donnerent la vie & la li-
berté, tant la vertu a de force, meſmes entre les plus mortels aduerſaires. C'eſt
ainſi que l'Empire de ceux de la lignée de Benhumia finit au fils de Maiwan
pour paſſer en celle de Eben Abas, qui tindrent fort longuement l'Empire com-
me il ſe dira cy-apres.

ROYS DE PERSE DE LA LIGNEE DE BEN ABAS.

SAFAH XX. *Calife.*

Safah fils de Abdala, fils de Aly, fils de Abdala, & fils de Abas, s'eſtant ainſi
defait de ſon ennemy, s'eſtablit, & confirma du tout en la poſſeſſion du Royau-
me, auquel ſe voyans paiſible, & ſans competiteur: il enuoya ſes deux oncles
l'vn nommé Abdula, pour gouuerner la Surie, Egypte & Afrique, qui eſtoient
en ſon obeyſſance, & l'autre nommé Dauid, c'eſt à dire Dauid, il l'enuoya
Medine & à la Mecque. Il enuoya Safa à Wacet vers ſon frere Abuiafar pour
pacifier ces contrées qui eſtoient toutes en combuſtion : & de là le fit aller
Karaſon Prouince fort notable, & des plus fameuſes de la Perſe, pour ſa gran-
deur, richeſſe & opulence, la capitale de laquelle s'appelle Mechad, ou Ilmaſ
Sophy & ſes ſucceſſeurs ſont enſepulturez. Cette ville eſt fortifiée de trois cen
tours en ſon enceinte, diſtante l'vne de l'autre de la portée d'vn mouſquet,
contrée de laquelle eſt fort fertile: le peuple en eſt blanc & belliqueux, tenant
les meſmes couſtumes qu'ils font en Perſe. Entre cette Prouince de Karaſon
& celle de Turqueſtan & Vſbec court le tres renommé fleuue de Iehun : & ce
qui paſſe ces contrées là, ils l'appellent en Perſe Maurenahar, c'eſt à dire, ou
le fleuue qui eſt deuers Septentrion. Cecy ſeruira pour entendre plus clai-
ment les choſes quand on parle de quelques-vnes des Prouinces : car comme
a deſia eſté dit, cette contrée de Karaſon auoit eſté vſurpée par Abuſalem, le
quel voyant venir contre luy, Abuiafar frere du Calife, il luy rendit non ſeu
lement obeyſſance, mais il ſe mit en ſes mains, le ſeruant, & ayant encores au
beaucoup de fidelité. Ce qui eſt plus remarquable pour le temps d'alors, d
l'humeur de cette nation naturellement fort infidele & inconſtante, Safa auo
pour Wazir vn Abuzalemah, homme de grande ſuffiſance, auquel pour ſ
bons ſeruices il eſtoit fort affectionné: toutesfois ayant deſcouuert qu'il traito
auec quelques perſonnes, & conſpiroit contre ſa vie, il le fit mourir, & donn
la charge à Kaleb Barmaqui, lequel s'y comporta fort prudemment. En
Safa ayant regné quatre ans & neuf mois, mourut l'an de noſtre ſalut 755.
de l'Egire 136.

ABVIAFAR XXI. *Calife.*

A grande peine Abuiafar frere de deffunct Calife, fut-il paruenu au Calif
par la mort de ſon frere, qu'il eut aduis que Abuſalem Gouuerneur de Ka
ſon, lequel nous auons dit auoir vſé de tant de reſpect enuers le meſme Abu
far, quand durant la vie de ſon frere il auoit eſté viſiter la Prouince, ſe voul
reuolter: mais ce Prince trouua moyen de le faire venir en ſa preſence, & au
tôt le fit tuer par la mort duquel, les affaires de Perſe furent plus paiſib
Mais cela n'alla pas ainſi en l'Arabie, ou ceux de Mekay Baſora s'eſtoient
uoltez, contre leſquels il enuoya ſes Capitaines auec forces baſtantes pour
faire r'entrer en la connoiſſance de leur deuoir, comme ils firent, non t
teſ

tesfois sans y répandre beaucoup de sang. En l'an de nostre salut 793. & de l'Egire 145. Abuiafar au sortir de cette guerre voulut visiter son Royaume, & partant de Cufa, trauersa la Mesopotamie, & arriuant sur les bords du fleuue Tigris, la situation luy en fut si agreable, & la bonté de la terre, & commodité du lieu pour visiter de là ses Prouinces; il y fonda vne grande Cité, laquelle à cause de plusieurs delicieux & plaisans jardins qui sont en toute cette contrée, le peuple le nomma Bagadad de Baga, parole Persienne, qui veut dire Iardin: puis ayant regné 23. ans, il mourut au chemin de la Mecque, au desert de Byr Maymum, c'est à dire le puits de Maymum, le nom de celuy qui le fit creuser en l'année 777. & de l'Egire.

MAHADI BILA. XXI. *Calife.*

Abuiafar laissa apres sa mort vn fils nommé Mahadi Bila, lequel paruint au Califat, & gouuerna paisiblement l'Empire, sans qu'il y eut aucun remuëment notable, l'espace de quatre ans, au bout desquels vn sien Capitaine appellé Akemben Ocem, qui auoit esté Secretaire de Abu Masalem, Gouuerneur de Carazon, que Abuiafar auoit fait mourir, se reuolta contre son Prince, rendant ces Prouinces là participantes de sa rebellion.

Cetuy-cy auoit vn œil creué, le geste & la façõ terrible, lequel ne se vouloit pas seulement faire reconnoistre pour Roy, mais s'efforça encores, tant il estoit abominable de se faire adorer pour Dieu. Et afin qu'on fût à pareil respect, il couuroit sa face auec vn voile, disant que les hommes estoient indignes de voir sa face. Et comme ces monstres ne manquent iamais de sectateurs pour les libertez & insolences qui leur sont permises en leur compagnie, plusieurs se rengent sous l'enseigne de ce méchant, soit par crainte ou par ignorance, les peuples estans naturellement portez à sa nouueauté. Si bien que plusieurs Prouinces le recûrent pour Roy.

Cela fut cause que le Calife Mahady ayant eu aduis de toutes ces menées, enuoya contre luy vne puissante armée, de laquelle il donna la conduite à vn nõmé Monsaeb lequel faisant la plus grande diligence qui luy fut possible, arriua à Carazon. Ce que sçachant les parens & plus proches partisans de Akem, voyans leurs forces trop debiles pour resister à vne telle puissance, pour sauuer leur vie, ils empoisonnerent Akem croyans par sa mort tirer vne meilleure cõdition du Capitaine Persien, publians par tout qu'il estoit monté aux Cieux: toutesfois Monsaeb apres auoir subiugué toutes ces terres là, voyant qu'il ne pouuoit auoir son ennemy, ny mort ny vif, il print vne seuere punition de ses parens & de ses partisans, en faisant bruler autant qu'il en pouuoit auoir, qui ne furent pas en petit nombre. Tout cecy arriua en l'an de nostre salut 786. & de l'Egire 169. en laquelle année mourut Mahadi Bila en l'âge de 23. ans, ayant vescu Calife dix ans & vn mois.

ELADY BILA MVSA. XXIII. *Calife.*

A Mahady succeda son fils Elady Bila Musa, mais ce fut pour peu de temps, au grand regret de tous les siens, pour estre vn Prince fort affable & de bon naturel mais toute sa gaye humeur, ny la belle disposition qu'on disoit qu'il auoit, ne le pûrent garantir qu'il ne mourut, n'ayant regné qu'vn an & trois mois, l'an 787. & le 150. de l'Egire.

ARACHID BILA HARVN. XXIV. *Calife.*

Arachid second fils de Mahady, par la mort de son frere succeda à l'Empire,

Il eut pour Wazir Hyahya Raled Bermaky, homme de grande prudence en affaires de gouuernement. Ce Prince en l'an de ſalut 804. & de l'Egire 187. enuoya maſſacrer les Berameques, qui eſtoient de fort noble famille & ſes Wazirs, pour le ſoupçon qu'il auoit que ceux cy vouluſſent attenter quelque choſe contre luy, & trois ans apres les Grecs luy firent la guerre: mais enuoyant vne armée contr'eux, il en ſceût prendre telle raiſon, qu'il contraignit l'Empereur à le rechercher de paix, & de l'achepter auec grande ſomme de deniers. Cette guerre acheuée, il en eut vne autre en Maurenahar, d'où s'eſtoit fait nommer Roy vn nommé Rafh Eben Nacer de Smarkand, contre lequel Arrachid voulut aller en perſonne: mais la mort le ſurprit en chemin, qui luy fit perdre la vie à Thus ville capitale du Royanme, & de la Prouince du meſme nom, ayant tenu l'Empire 23. ans. Cecy aduint l'an de ſalut 810. & de l'Egire 193. Ce Prince eut quatre fils, à ſçauoir Hamed, Hammi, auquel il donna toute qu'il poſſedoit en Alep & aux enuirons, vers le Couchant: Mahamun, auquel il donna la Perſe, Karazon & toutes les terres dependantes d'icelles, & au troiſieſme Kacem, il donna le gouuernement des Prouinces de Aderbajon & de Diarbek. Quant au quatrieſme nommé Matacon, d'autant qu'il ne l'aimoit point, auſſi ne luy fit-il part de rien, mais toutesfois la ſienne ne fut pas en fin la pire.

MAHAMED AMIN. XXV. *Calife.*

Arrachid Harun auoit nommé pour ſucceſſeur au Califat Mahamet Amin ſon fils, auquel eſtant inſtallé, il luy fâchoit fort de voir ſon Empire ſi diuiſé & d'en auoir ſi petite part: ſi qu'auec cette penſée la premiere choſe notable qu'il fit, fut de penſer aux moyens qu'il auroit pour dépoſſeder quelqu'vn de ſiens, & ſur cela il aſſembla vne puiſſante armée, commandant aux Chefs d'icelle d'entrer dans la Perſe. Mahamun à qui nous auons dit que le pere auoit donné cette contrée, ne ſe tenant point aſſuré du remuëment de ſon frere Amin, ſe tenoit ſur ſes gardes, & voyant que l'orage eſtoit preſt de tomber ſur luy, il leua vne puiſſante armée, de laquelle il donna la charge à vn ſien Wazir nommé Taher Ben Ocen, lequel alla auſſi tôt attaquer ſes ennemis, leur liura la bataille, & les vainquit, les pourſuiuant iuſques à Begader, dans laquelle il entra par force, & print le Calife Mahamet Amin, lequel il emmena quant & ſoy, & le fit mourir par le chemin, apres auoir tenu l'Empire quatre ans & ſept mois, l'an de ſalut 814. & 198. de l'Egire.

MAHAMVN BEN ARVN XXVI. *Calife.*

Mahamun Ben Arun frere du deffunt que le Wazir Taher auoit fait mourir luy ſucceda au Califat. Il fit lors ſon principal Wazir Fazele Ben Saleh, homme prudent & fort entendu au gouuernement: & comme les affaires de ſon Empire eſtoient lors paiſible, il fit vne grande deſpenſe pour faire traduire de la langue Grecque & Surienne, en Arabeſque, tous les liures qu'il put recouurer de Philoſophie, Mathematique, Aſtrologie & Medecine: mais cette paix ne dura pas long temps en Perſe, vn nommé Babec Coramdin ſe reuolta en Aderbajon, contre lequel il enuoya quelques trouppes: Mais la guerre ne laiſſa pas de durer quelque temps, à la fin toutesfois ils s'accorderent l'an de ſalut huict cens vingt & vn, & de l'Egire 205. Ce fut en cette année que Mahamun enuoya Taher Zulem pour gouuerner les terres de Karazon: mais Mahamun s'en repentit bien tôt: car il ſceût que cettuy-cy aſpiroit à plus grande choſe que le gouuernement, & braſſoit quelque nouueauté

Cela fut cauſe qu'il fit appreſter Hamed Abiehaled, pour s'oppoſer aux entrepriſes de cettui-cy: mais cela fut incontinent appaiſé par la mort de Taher. Le Calife toutesfois, nonobſtant les menées du deffunct, ne laiſſa pas de donner le gouuernemẽt à vn ſien fils nommé Talabel Ben Taher, mais le deffunct Taher auoit vn autre fils nommé Abdula, lequel le pere auoit ennoyé faire la guerre aux Vſbekes, d'autant qu'ils ne vouloient pas receuoir ſa ſecte, & eſtant retourné victorieux de cette iournée, il trouua ſon pere mort, & ſon frere en poſſeſſion du gouuernement. Ce qui luy fut vne choſe fort faſcheuſe à ſouffrir, mais ſon frere, auec le conſentement du Calife, le print pour compagnon au gouuernement, & ainſi toutes choſes demeurerent paiſibles, en laquelle paix elles continuerent le reſte de la vie de Mahamun, qui mourut l'an de ſalut 826. & de l'Egire 210. ayant regné douze ans & ſept mois.

Abv Ezach Mavtcon. XXVII. *Calife*

Apres la mort de ces deux, cettui-cy paruint en fin à l'empire, lequel le pere auoit autresfois tant meſpriſé que de ne luy point faire de partage en ſon heritage: car il eſtoit fils de Haron, & frere des deffunts. Cettui-cy à ſon aduenement à la Couronne fonda vne ville a coſté de Bagadet vers le Septentrion, diſtante de celle-cy d'enuiron trois mille, ſur le fleuue Tigris, qu'il nomma Samarrah, laquelle fut quelque temps floriſſante; mais elle vint depuis en telle decadence, qu'il n'en reſte auiourd'huy que les ruines. A la mort de Mahamun Babek Coram qui auoit le gouuernement de Aderbajon, s'eſtoit reuolté par deux fois: mais la derniere Matacon y enuoya vne ſi puiſſante armée contre luy, qu'il fut deffait & prins priſonnier, auquel ce Prince fit coupper les pieds & les mains, puis le fit pendre & eſtrangler. Il y eut toutesfois encores quelques remuëmẽs en la Prouince de Karazon, à cauſe de la Prouince de Siſton, qui eſt au pays Bas de Karazon, & Karmon, vers le coſté du ſein Perſique, & eſt contiguë d'vn coſté à la Perſe, au gouuernemẽt de laquelle Siſton eſt ſujette, & d'vn autre coſté au Royaume de Macron, voiſin des terres de l'Inde. Car il s'eſleua en ce temps vn homme en cette Prouince de Siſton, qui accompagné de tous ceux qui le vouloient ſuiure, occupa à force d'armes la meilleure partie d'icelle. Et comme cela dequoy il s'eſtoit emparé reſſortît à la Iuriſdiction de Karazon, Talahe qui y commandoit pour lors, arma en diligence, & alla au deuant de Amzah, ainſi s'appelloit le rebelle qui continuoit ſes conqueſtes, le combattit & emporta victoire, de là s'en retourna à Karazon, où il tomba malade incontinent apres, & mourut en l'an de ſalut 829. & de l'Egire 213. laiſſant en ſon lieu Aly Ben Talahe ſon fils, contre lequel les Princes ſes voiſins firent vne longue & faſcheuſe guerre, iuſques à ce qu'en fin Aly, fut tué en vne rencontre qu'il eut auec eux. Mais la guerre ne ceſſa pas toutesfois, au contraire ſembla que cette mort ne l'auroit fait qu'enflammer d'auantage. Durant que ces troubles remuëmens ſe faiſoient en Karazon, Maracon faiſoit la guerre à l'Empereur Grec, ſur lequel il emporta pluſieurs victoires, puis mourut en l'âge de 8. ans, l'an de ſalut 833. & de l'Egire 217. ayant regné 8. ans. Il laiſſa apres ſa mort huict fils & huict filles, huict mille eſclaues, print huict citez capitales de huict Royaumes, deſquels il fit mourir huict Roys. On trouua auſſi huict millions d'or en ſon threſor, tous leſquels octonaires ſont fort remarquables. C'eſtoit vn fort grand guerrier affable neantmoins, & liberal, aimé de tous, mais principalement des gens de guerre.

WACEK XXVIII. *Calife.*

Wacek ſucceda à ſon pere Matacem, duquel Calife il ne ſe trouue rien d notable. Voicy ſeulement ce qui aduint en Karazon, c'eſt que par la mort d Aly Ben Talahe ſon oncle, Abdula Ben Taher luy ſucceda au Gouuernem du Royaume de Karazon, du temps duquel encores que les terres de cette co trée ſoient tres-fertiles & abondantes, il aduint vne terrible & vniuerſelle fam ne, cauſée d'vne fort grande ſeichereſſe, qui dura quaſi trois ans en toute cet contrée: ce qui la rendit preſque toute depeuplée. Mais il vint apres de grand pluyes qui la rendirent fertile cõme auparauant: ſi que les peuples retournere chacun chez ſoy. Or en cette reünion les Perſes & les Mores s'aſſemblerent pour faire la guerre aux Gentils qui eſtoient encore pour lors en cette terre, de la meſme nation qu'ils appellent toutesfois vulgairement Mayuſi, qui ſon ceux qui reuerent le feu, deſquels il y a encores auiourd'huy grand nombre e la Perſe: mais ceux-cy en firent toutesfois alors vn fort grand maſſacre, & alo mourut Abdula Taher en Karazon, auquel ſucceda ſon fils Taher Ben Abdu la, y eſtãt confirmé par le Calife Wacek, lequel mourut auſſi à deux ans de l ayant commandé cinq ans & neuf mois, en l'an de ſalut 838. & de l'Egire 22 laiſſant le Califat à ſon frere Iafar.

ALMOTO WAKEL BILA IAFAR XXIX. *Calife.*

Almoto Wakel Bila Iafar ſucceda à ſon frere Waceck, du regne duquel le deſcendans de Aly s'eſleuerent, auſquels il empeſcha de tout ſon pouuoir leur pelerinages à ſa ſepulture qui eſt en Mechat Ocem, aux deſerts de Kalbelah comme il a eſté dit cy-deſſus. Et afin que cela luy pût reüſſir plus heureuſe ment il fit rompre les chauſſées de l'Euphrate en pluſieurs endroits, afin qu noyans les champs de toutes parts, il leur empeſcha ainſi ſans grand trauai le paſſage de toutes parts, par la grande pleine de ce deſert.

Du temps de ce Calife, Taher Ben Abdula mourut en Karazon, laiſſant ſo Gouuernement à ſon fils Mahomet, lequel donna à vn ſien oncle frere de ſo pere, les terres de Tabarſtan, pour viure & demeurer en icelle, deſquelles tou tesfois il joüit peu de temps, comme il ſera dit en ſon lieu.

Quant au Calife Wakel, il auoit vn fils nommé Montacer, deſireux infinie ment de regner, ſi bien que ſon ambition le porta à vne ſi grãde meſchanceté qu'il fit tuer ſon pere par les mains de ces eſclaues, ayant regné douze ans, l de ſalut 850. & l'Egire 234.

MONTACER BILA. XXX. *Calife.*

C'et execrable parricide paruint ainſi à l'Empire: mais celuy fut vne cou te ioye, car au bout de ſix mois vne grande maladie le priua de la vie, & de qu'il auoit tant deſiré.

ABVL ABRAS HAMED XXXI. *Calife.*

Abud Abas Hamed fils de Mahamed, fils de Matacon, comme plus proch parent du deffunct, luy ſucceda au Califat: mais ayant commandé cinq a & neuf mois auec fort peu de ſatisfaction des ſiens, ſes ſoldats le prindrent, le ietterent en vne forte eſtroitte priſon, où ils le laiſſerent mourir de faim. l'heure les affaires de Perſe eſtoient vn peu confuſes, parce qu'en la Proui de Tabarſtan, que nous auons dit cy deſſus auoit eſté baillée par Taher à ſ oncle Soleymon, ſe ſouſleua vn nommé Acem Ben Zeyd Alauuy, c'eſt à di enuoyé de Dieu, lequel s'empara de la contrée de Tabarſtan, contraign Soleymon de s'enfuyr à Bagadet, où il fut fort benignement recueilly par

Calife qui regnoit lors, qu'on appelloit Mostahhin, lequel luy fit beaucoup d'honneur. Cependant Acembenzeyd ayant mis de bonnes garnisons par toute la Prouince qu'il auoit conquise, il entra dans la Perse, où il fit de grands rauages, prenant Deylon, Gueylon, Habar, Zenon, & Casuin: ce qui aduint en l'an 756. & de l'Egire 240.

Mostahhin. XXXII. *Calife.*

Les soldats ayans ainsi fait mourir de faim leur Roy, il y eut de grands differents entre les Mores sur la creation d'vn autre, mais en fin ils s'accorderent tous à l'election de Mostahhin parent du deffunt Calife, & l'installerent sur le thrône Royal, duquel il joüit fort peu de temps; car au bout de saize mois estant tombé malade, il mourut l'an de salut 858. & de l'Egire 242.

Almatez Bila. XXXIII. *Calife.*

Aussi tôt qu'Amaltez Bila fut paruenu à l'Empire, il enuoya vne forte puissante armée contre Acemben Zeid, sous la conduite d'vn Capitaine nommé Muça Ben Buka, lequel entrant en la Perse, combattit contre ses ennemis, eut victoire d'eux, recouurant par ce moyen la Royale cité de Charear, Casuin, Habar, Zenion, & contraignit Dahé Alawy frere de Acemben Zeid à Tabarstan où il mourut: si que Acem fut contraint d'enuoyer vn sien autre frere en sa place nommé Mahamel Eben Zeid. Tandis que ces choses se passoient ainsi en Perse, les soldats du Calife Almatez tous mal contens & ennuyez de luy, le firent mourir en cette maniere: Ils entrerent dans vne estuue où il estoit au bain, & le forcerent de boire plein vn grand bocal d'eau fort froide, qui le fit mourir fort promptement, ayant regné trois ans & demy, l'an de salut 862. & de l'Egire 246.

Motady Bila. XXXIV. *Calife.*

Apres la mort de Almatez, on esluût pour Calife Motady Bila, mais il ne joüit de sa Principauté que vnze mois, au bout desquels les soldats le firent mourir, l'an 863. & de l'Egire 247.

Almat Hamed Bila. XXXV. *Calife.*

Almat Hamet Bila Hamed Eben Emoto Wakel par la mort de Motady fut fait Calife, lequel pour s'assurer de ses parens & amis, desquels il falloit pour lors se tenir plus en garde que des autres: il trouua moyen de leur dõner à tous diuerses charges, & de les enuoyer par la contrée de Hyaman & de Medine en l'Arabie. Et d'autant que par toute cette Histoire on parle souuent du nom de Medine, Il sera ce semble bien à propos de donner aduis que ce mot est vn nom commun qui signifie quelque peuple. Voila pourquoy on a accoustumé d'y en adjoustet vn autre, ainsi qu'en Espagne on dit Medina Celi. Medina Cidoni. ou Medina del Campo, qui sont mots qui viennent des Mores: aussi par excellence les Perses & Arabes appellent la ville de la sepulture du faux Prophete Mahomet, Medinael Naby: c'est à dire, peuple du Prophete. Et quand ils vont en pelerinage à sa sepulture, bien qu'ils disent qu'ils aillent à la Mecque toutesfois c'est à Medinael Naby, car ce n'est pas vne mesme chose que ces deux villes, estant bien esloignées l'vne de l'autre: Medina estant Mediterranée & distãte de l'autre de quatre iournées, & la Mecque ou Mokah est vne ville maritime située sur le riuage de la mer Rouge: & le principal abord des vaisseaux des Mores qui nauigent de cette mer en l'Orient: mais d'autant que ceux qui viennent des parties Orientales à Medine se desembarquent à la Mecque,

Ils diſent qu'ils viennent de la Mecque, & le meſme diſent ceux qui viennent des parties Occidentales, d'autant qu'ayans accomply leurs vœux & peleri-nages à Medine, ils paſſent à la Mecque pour faire leur emploitte de diuerſes mar-chandiſes qui arriuent là de l'Orient: & d'autant que cette ville eſt ſur le riua-ge de la mer Rouge comme il a eſté dit, & qu'elle eſt la plus frequentée de tou-tes celles de ce coſté-là, les Portugais l'appellent le deſtroit de la Mecque, & de cette façon ſe peut entendre que c'eſt que Medine ou Mecque, qui eſt en cet-te mer-là, & non ſur le Sein Perſique, comme quelques-vns ont voulu dire.

Reuenant maintenant aux affaires de la Perſe, qui furent en grande confu-ſion toutes ces années, il aduint qu'vn nouueau Capitaine nommé Yacub Leys, ſe reuolta en la contrée de Siſton, lequel du commencement n'eût pas beaucoup de gens de ſon party, mais le bon-heur luy voulut tant, qu'auec ſes petites trouppes il print la ville capitale de la Prouince, & d'vn meſme nom, & de là entra dans les terres de Karazon auec vn fort heureux ſuccez iuſques à Harat, terre de Maurenahar, ou Mahamed Ben Taher auoit des garniſons, auec leſquelles Yacub Leys combattit & gagna la ville, ce qui luy donna l'aſſu-rance d'aller attaquer Mahamed Ben Taher, qui eſtoit Gouuerneur de Kara-zon, lequel ayant eu aduis de ſa venuë, abandonnant ſes terres, s'enfuyt à Nichabur. D'autre coſté Acem Ben Zeid Alawy continuoit touſiours ſes con-queſtes, & occupoit les terres de Gerion, par lequel Mahamed fut arreſté, cet-tui-cy leur empeſchant le paſſage: de ſorte que ſe voyant ſans eſperance d'au-cun remede, aſſemblant autour de luy le plus de forces qu'il pût: il ſe reſolut de ſe deffendre contre Yacub Leys & de le combattre, comme il fit, mais il fut vaincu, & luy laiſſant vn fort riche butin auec les terres de Siſton & de Kara-zon, & Acem Ben Yeid Alawy celles de Gerion iuſques à Rey Chatear, il s'enfuyt eſtant accompagné de peu de gens à Nichabut, où il fut pourſuiuy par Yacub Leys, lequel vint à rencontrer Abdula Salehh Wazir de Taher, & s'e-ſtans embouchez enſemble, cettui-cy luy demanda auec quelle authorité il faiſoit cette guerre, d'autant que ſi c'eſtoit de la part du Calife qu'on ne luy feroit aucune reſiſtance: mais Yacub reſpondit tirant ſon eſpée de la gaine, que c'eſtoit celle-là qui luy donnoit ſon droict & authorité: & comme Taher eut tâché de le faire venir vers luy auec bonne ſeureté, & que Yacub n'y eut point voulu entendre: ils combattirent encore vne autrefois, en laquelle Taher de-meura au pouuoir de Yacub, qui le fit mourir, eſtant le dernier de ceux de ce nom qui ayent tenu ce Gouuernement: il eſtoit d'vne plus royale nature & de plus grande vertu que tous ces anceſtres: mais d'autant que les faits de Leys ſont dignes d'admiration, & qu'il ſe void pluſieurs rencontres & accidens fort notables en la vie de ce perſonnage, il ſera peut eſtre bien àpropos de le dédui-re plus au long, vû que la connoiſſance d'icelle ſert beaucoup à l'hiſtoire.

En la Prouince de Siſton viuoit vn Officier du Roy qui eſt cõme nous dirions entre nous vn chauderonnier appellé Leys, lequel eut trois fils, Yacub, Hamer, & Aly, d'entre leſquels Yacub apprit l'art de ſon pere, & eſtant vn ieune compa-gnõ qui alloit pour gaigner deçà & delà quelque pauure iournée pour nour-rir ſon pere & luy, il reſeruoit touſiours quelque choſe pour pouuoir dépendre auec ſes compagnons & amis, ſoit à faire bonne chere ou à paſſer le temps à di-uerſes ſortes de jeux, diſſipant ainſi ce qu'il pouuoit auoir de reſerué, & conti-nuant cette vie iuſqu'à ce qu'il fut en âge de diſcretion, auquel ſes compagnons qui eſtoient d'vn meſme âge paruindrent auſſi tôt que luy, & ce fut lors que

de jeux puerilles & feints ils vindrent aux veritables. De ſorte que Yacub ayãt obligé ceux cy par ſa liberalité, qui a touſiours accouſtumé deſmouuoir les plus refroidis, il les trouua bien tôt diſpoſez à le ſuiure: leſquels il arma de telles quelles armes qu'il pût recouurer, commença d'eſpier les chemins, vſant touſiours de ſa naturelle liberalité enuers ſes compagnõs, deſquels il fut apellé Capitaine, ayant parmy cela compaſſion des miſerables qui tomboient entre ſes mains, leur oſtant ſeulement vne partie de ce qu'ils auoient. Alors gouuernoit à Karazon Taher Ben Abdula, duquel il a eſté parlé cy-deſſus, auquel s'addreſſerent ceux qui auoient eſté, ainſi deſtrouſſez, luy diſans qu'vn certain Salekh Ben Aſar auoit attiré en ſa compagnie Yacub Leys auec les ſiens, & qu'il luy auoit donné qualité de Capitaine, & l'auoit pris à ſa ſolde: que cettui-cy eſtãt entré en la cõtrée de Siſton auoit pris la ville & l'auoit pillée. Cela fut cauſe que Taher Ben Abdula enuoya ſes forces contre ceux-cy, qui les firent ſortir de Siſton. A peu de temps de là mourut Taher Abdula, laiſſant à ſa plate ſon fils Mahamet Ben Taher: & auſſi-tôt que cettui-cy entra en poſſeſſion du gouuernement, vn autre Capitaine appellé Dram Ben Nacer, attirant auſſi Leys de ſon parti, il fit encor vn autre rauage aux meſmes terres, & s'empara d'icelles, & Dram deſirant pourſuiure ſon entrepriſe laiſſa le gouuernement de Siſton à Leys. Taher ayant ſçeu toutes ces intelligences, contraignit Dram Ben Nacer de venir aux mains, où le Calife le fit mettre en vne fort eſtroitte priſon, en laquelle il fut fort long-temps.

Cependant Yacub Leys ne perdant aucune occaſion, ſe voyant deſchargé de l'obligation qu'il auoit à Dram, ſe fit Seigneur de Siſton, ſe gouuernant cependãt en ſorte, que de iour à autre l'amour des ſiens croiſſoit touſiours en ſon endroit, ſi bien qu'il fortifia la ville, & mit en icelle, & par toute la Prouince les garniſons neceſſaires pour la deffendre, puis il commença de courir ſur les terres de Karazõ en l'an de noſtre ſalut 863. & de l'Egire 253. auec vn fort puiſſant exercice, aſſujettiſſant tout à ſon pouuoir par où il paſſoit. De là il prit Herat & Fuchangh, & deſcendant à Kermon il le prit, chaſſant les garniſons de cette Prouince qu'auoit miſe le Gouuerneur de Sciras, laquelle ville aſſiegea, & ne pouuant ſe deffendre contre ſes forces, elle ſe rendit, où ſes ſoldats firent vn tres grand butin, de tout lequel il ne voulut que vingt faucons qui auoient eſté au Seigneur de Chiras, dix blancs, & dix de diuerſes couleurs, & 200. mains de muſc tres pur, qui ſont quelques 450. liures, leſquelles choſes il enuoya au Calife de Bagaget, s'offrãt à ſon ſeruice auec tout ce qu'il poſſedoit.

De là ayãt ordonné toutes choſes comme il iugeoit à propos, il s'en retourna à Siſton. Mais en l'an de ſalut 872. & de l'Egire 257. ayãt entendu qu'il ſe faiſoit quelque remuëment à Sciras, il y retourna pour remettre toutes choſes en bon ordre. Or le Calife Yacub Leys gouſtoit fort mal tous les progrez de cettuy-cy: de ſorte que nonobſtant toutes les offres qu'il luy auoit fait faire, il luy enuoya dire qu'il ſortit promptemẽt de Sciras, & des terres de la Perſe, & qu'il n'ût iamais la hardieſſe d'entrer en icelles, ſe contentant de ce qu'il auoit tyranniquemẽt acquis. Leys qui ne ſe trouuoit pas en eſtat de reſiſter avne ſi grãde puiſſãce que celle du Calife ne reſpondit autre choſe ſinon de luy obeyr, & ſortir de Perſe, s'en allant de là à Balte en Maurenahar, & de là il paſſa à Cabul vne contrée qui eſt entre Karazon & l'Inde, laquelle il ſubjugua, puis il print ſon chemin par Herat & deſcendit à Nichabur, où il combattit Mahamed Ben Taher, comme il a eſté dit, & puis s'en allans à Karazon il paſſa par Tarba-

ſtam,& s'arreſta à Sary ou Acem Ben Zeid Alauuy, duquel il a eſté deſia fait mention,vint rencontrer Leys auec vne tres-belle armée,le combattit, mais il fut vaincu & contraint de s'efuyr à Delmon,Delimon, ou Delon, car on appelle cette ville là de tous ces noms là,& eſt ſituée en la Prouince de Gueylon, Leys s'eſtant oſté cette eſpine du pied,pourſuiuit ſon ennemy iuſques a Amal: on eſtoit alors entré deſia bien auant en l'hyuer, & ces contrées ſont ordinairement fort froides. Outre cela il ſuruint tant de neiges & de tempeſtes ſi terribles,qu'elles le forcerent pour l'heure de quitter ſon chemin,auec la perte de quarante mille combattans qui perirent par l'inclemence de l'air.

Le Calife ayant ſçeu cette deſconuenuë, & ſe voulant ſeruir de l'occaſion propre, ce luy ſembloit,pour diminuer les forces de Leys, deſpeſcha en diligence des Courriers par toutes les terres ſujettes à Leys,perſuadans à ceux qui gouuernoient pour luy de ſe reuolter, & de ne luy obeyr:mais il ſucceda tout au contraire de ce que le Calife pretendoit, par ce que Mahamed Ben Wacel, Tamimy Capitaine Arabe de ceux qui eſtoient pour lors en bon nombre en la Perſe, fit vne entrepriſe contre les garniſons que le Calife auoit pour lors par les citez & forteresſes, deſquelles il tua vne partie, & fit reuolter le reſte. Cependant vn nommé Muca Ben Bugau Seigneur de Bacora, de Hauuas & de Hyamama terres de l'Arabie,& voiſines de la Perſe,ayant aduis de tous ces remuëmens,aſſembla vne belle armée, & la mit entre les mains de Abberramon Ben Moſſeh, lequel marcha incontinent contre Mahamed Ben Wacel Tamimy, auec lequel il vint aux mains, mais il fut vaincu & pris de l'autre.

Leys cependant ne dormit pas, ains durant toutes ces reuoltes ſe tenoit en garde,tout preſt à faire quelque bon effet quand il verroit les choſes diſpoſées & prenant ſon temps entra dans la Perſe ſi à propos qu'il s'en rendit le Souuerain,faiſant mourir tous ceux qui y pouuoient pretendre quelque choſe, & ſe reconnoiſſant aſſez puiſſant pour pouuoir paſſer plus outre il tira à Bagadet.

Le Calife eut auſſi-tôt aduis du deſſein de Leys, & pour l'en deſtourner il luy eſcriuit,le priant de ne paſſer point plus outre,luy octroyant librement & volontairement tout ce qu'il auoit occupé:il luy fit reſponſe,que ce deſir de le voir le faiſoit venir à Bagadet, & qu'il ne ſe deſiſteroit point de ſon deſſein en façon du monde. Le Calife voyant ſa reſſolution aſſembla à grand haſte vne armée, la conduite de laquelle il donna à vn ſien frere, lequel marcha contre Leys en intention de le combattre:mais cettuy-cy auoit bien vne autre intention,car il deſcampa vne nuict, & par chemins deſtournez & peu frequentez, print celuy de Bagadet,laiſſant le frere du Calife confus & embarraſſé ne ſçachant quel coſté il deuoit tenir pour le ſuiure. Mais Yacub Leys ſans s'arreſter cheminoit tant qu'il pouuoit renforçant ſon armée par tout où il paſſoit: Il eſtoit deſia arriué au milieu du chemin, comme il luy ſuruint vne collique paſſion qui luy cauſa de grandes douleurs: ſur quoy les Medecins ayans eſté aſſemblez, ils furent tous d'aduis qu'il deuoit prendre vn cliſtere: ce qu'il ne voulut iamais faire, diſãt qu'il luy eſtoit plus facile de mourir que de le prendre: Et comme au plus fort de ſes douleurs luy fut venu vn Ambaſſade du Calife,le perſuadant de ne paſſer point plus outre,il s'aſſit le mieux qu'il pût, & prenant en ſa main droite vne eſpée nuë, & en la gauche vne ſorte de pain que les Perſes appellent Gerda,ou Apa, & de Pail: il reſpondit aux Ambaſſadeurs. Dites au Calife voſtre maiſtre que ſi ie meurs de cét accident, la mort mettra fin à nos contentions: & ſi ie vis,que cette eſpée pacifiera le tout,que ſi

ie perds le jeu sans auoir plus de pretention aux Royaumes, ie me contenteray d'estre en vn lieu fort esloigné auec ce pain & cét ail, & auec cette response, il les congedia : mais ils ne furent pas plustôt arriuez à Bagadet, qu'ils eurent nouuelles qu'il estoit mort de cette maladie, en l'an de nostre salut 882. & de l'Egire deux cens soixante huict, ayant desia commandé onze ans à la Perse, ce fut vn fort excellent & vaillant Capitaine, prudent, & liberal, & affable, & grand iusticier : on tuoit d'ordinaire chacun iour en sa cuisine vingt moutons, cinq Œufs, & plusieurs oyseaux, toutes lesquelles choses apres son repas qui estoit fort sobre, il faisoit donner tout le reste aux pauures necessiteux. On ne trouua apres sa mort aucune chose de valeur en sa tente que les armes desquelles il se seruoit, vn tapis Persien, & vn oreiller, sur lequel il s'appuyoit, il ne laissa point d'enfans, qui fut cause que son frere luy succeda.

Yacub Leys estant mort son frere Hamer Benleys ayant herité de ses conquestes il crût que c'estoit le plus à propos pour luy d'estre en bon mesnage auec le Calife : C'est pourquoy il enuoya aussi-tôt par deuers luy, pour luy rendre obeyssance, & le prier de le receuoir en sa grace ceque le Calife estima tant que non seulemẽt il le confirma en la possession de la Perse, du Karazon, & de toutes les terres que son frere auoit conquises, mais il luy donna encor de nouueau l'inuestiture de Hierak, le chef de laquelle est Hispahon, le faisant encore Cena de Bagadet, qui est le souuerain de la Iustice apres le Calife, laquelle charge toutesfois, il donna auec sa permission à Abduna Ben Taher, & de là il passa auec son armée à Casuin, puis à la Cité de Rey, laissant pour Gouuerneur à Seyras vn Mahamed Ben Leys son parent, lequel voyant l'autre absent se declara Roy : mais Hamer Ben Leys retourna incontinent contre luy, ce que sçachant Mahomet, il s'enfuit laissant vne riche despoüille, laquelle Hamer enuoya depuis comme vn present precieux au Califat, auquel plusieurs peuples se vindrent plaindre des grandes insolences & tyrannies desquelles vsoit Hamet Ben Leys, ce qui fut cause que par vn Edit public il le priua des terres qui luy auoit données, assemblant ses forces de toutes parts, il en donna la charge à Sayd Ben Mochaled qui le combattit, & vainquit. Hamer auoit en sa compagnie vn nommé Dram, lequel auoit esté long-temps prisonnier à Bagdet lequel voyant vn si mauuais succez, s'enfuit du camp : Hamer fit apres le semblable auec fort peu de gens, Depuis ayant recouuert nouuelles forces, & rassemblé les restes de son armée desconfite, il tenta vne autrefois de rentrer dans Syras : mais Monsek frere du Calife ayãt esté aduerty de son dessein, s'alla mettre à grand haste dans la ville, ce que sçachant Hamer estant desesperé de la recouurer, il s'en retourna à Kermon visiter les terres de Siston, & de là passa à Sarason. Ce fut en ce temps que mourut le Calife Almat. Hamed Bila ayant regné 23. ans, l'an de salut 893. & le 279. de l'Egire.

Matazed Bila Hamed. 36. *Calife.*

Matazed Bila Hamed, succeda au Califat à son pere Almat Hamed, cettuy-cy fut fort prudent & courageaux, & neantmoins fort sensuel. Or comme il a esté dit Hamer Leys ayant perdu l'esperance de recouurer Seyras passa à Karazon, ou vn des Gouuerneurs de cette Prouince appellé Rafeahy Ben Arsuma, estant rebellé contre le Calife, print le party de Mahamed Ben Zeyd Alamy, contre lequel Hamer Ben Leys, auec la permission du Calife, fit marcher son armée, vainquit & print captif, & l'ayant fait mourir, il en enuoya la teste au Calife, qui estima beaucoup ce seruice, d'autant que Rafeahy auoit fort trou-

blé ces Prouinces, de ſorte que pour recompenſer Hamer: il luy fit vn nou-
ueau don de Karazon, Maurenahar, Parcy, Kermon & Siſton, voulant qu
ſon nom fut eſcrit aux bannieres publiques afin que ſon obeyſſance & fidelit
fut reconnuë de tous: ce qui ſe paſſa l'an de ſalut 898. & de l'Egire 284.
d'ailleurs Hamer Ben Leys, en reconnoiſſance de tous ces bien-faits, il enuoy
pour preſent au Calife vne grande quantité d'argent monnoyé, pluſieurs va
d'or & d'argent, quantité d'ambre, muſc, & cyuette, & pluſieurs robbes de fo
riches brocardors.

Il y auoit long-temps que les terres de Maurenahar eſtoient paiſibles, & q
auoiét quaſi ſecoüé le joug de la Seigneurie de la Perſe, vn Iſmaël Ben Hame
les tenoit pour lors, contre lequel Hamer Ben Leys fit vne leuée de gens d
guerre, & marcha contre luy, lequel l'attendoit pres le fleuue de Gehon q
ſepare les terres de Maurenahar, de celles de Karazon, ou apres pluſieurs
diuerſes rencontres, Hamer fut vaincu & pris d'Iſmaël, on dit que cettuy-c
eſtoit aſſisté de l'argent du Calife qui eſtoit bien aiſé de ſe deffaire de Hame
toutesfois cettuy-cy le traita fort bien, apres qu'il maintiendroit la paix, & l'
mitié entr'eux, & qu'il ne feroit iamais la guerre ny par ſoy, ny par autruy,
l'emmeine quant & ſoy à Maurenahar, dequoy il aduertit le Calife, & de to
le ſuccez de cette affaire, lequel luy eſcriuit qu'il ne luy enuoyât à Bagadet,
que fit Iſmaël: mais quand il y fut le Calife le fit tuer y ayant vingt trois a
qu'il eſtoit Roy, il eſtoit borgne & fort colere, auparauant cela Iſmaël en l'
de ſalut 894. & de l'Egire 280. eſtoit paſſé de Maurenahar au Turqueſtan,
apres auoir eu pluſieurs victoires ſur les Turcs, en fin il print en vne bataille
Roy de Turqueſtan, ſon pere & ſa mere & dix mille hommes, & dit-on que
priſe & le butin fut tel de cette victoire, que chacun des ſoldats d'Iſmaël e
bien pour ſa part mil deniers d'or qui ſont enuiron 1500. ducats. Ayãt obten
cette victoire, il s'en vint à Samarcand, & delà il vint combattre contre Ham
Leys auec vne armée de ſoixante & dix mille combattans, lequel il vainqu
comme il a eſté dit, & pour cette cauſe le Calife Matazed luy donna le tilt
de Roy de Maurenahar, Karazon, Scyras, Siſton, & Kermon.

Cela s'eſtant ainſi paſſé Iſmaël ſçût que Mahamed Ben Zeid Alawy, co
roit, & rauageoit les terres de Tabarſtan, cela luy fit eſcrire qu'il eut à s'en d
ſiſter, cependant prepara vne puiſſante armée qu'il enuoya contre luy ſous
conduite de Mahamed Ben Aron Somony, laquelle vainquit ſi bien qu'il a
jouſta encore à la domination d'Iſmaël, les terres de Gerion & de Tabarſta
deſquelles Prouinces il eut le gouuernement ſous l'authorité de Iſmaël, ce
arriua en l'an de ſalut 901. & de l'Egire 287. & le Calife Matazed Bila mo
rut deux ans apres, à ſçauoir en l'an 903. & de l'Egire 289. ayant regné 9. a
& neuf mois.

Moctafy Bila. 37. *Calife.*

Moctafi Bila fils de Matazed ſucceda à ſon pere, du temps duquel pluſie
compagnies d'Arabes s'eſleuerent & ſe mirent à courir par l'Arabie, deſtro
ſant les paſſans & empeſchans le pelerinage de la Mecque, & en la Perſe.
ber Ben Hamed, Ben-Hamer Leys, qui au lieu de ſon ayeul auoit eſté fait R
de Siſton entra au meſme temps en la Perſe, auec vne puiſſante armée, en
tention de s'en rendre le maiſtre, apres auoir deffait les garniſons du Cali

comme il fit, & la reduisit toute sous son obeyssance, passant apres à Awas, le Gouuerneur de laquelle Prouince s'appelloit Abdula, lequel demanda aussi-tôt secours à Ismaël Roy de Maurenahar qui l'escriuit à Taher Leys, le priant de se desister de son entrepriſe, ce que cettui-cy soit par amour ou par crainte fut d'accord de faire, pourueu qu'Ismaël obtint du Calife qu'il possedât les terres que son pere & luy auoient conquises, & que il luy en confirmât la possession, le Calife ne trouua point le party mauuais, & le fit pour l'amour d'Ismaël & Taher ayant cette nouuelle donation s'en retourna à Scyras, ce qui aduint l'an de salut 907. & de l'Egire 293. & en la mesme année mourut le Calife Moctafi de debilité pour les excez qu'il auoit faits, ayant regné 4. ans.

Moctader Bila 38. *Calife.*

Moctafi n'ayans point laissé d'enfans on donna le Califat à son frere Moctader, sous le regne duquel Mahamed Ben Arun Somoni, qui comme il a esté dit, vainquit & fit mourir Ben Zeid d'Alwy, & ayant recouuert les terres de Gerion & de Tarbastan qu'Ismaël luy en auoit donné le gouuernement, se rebella & ayant leué vne armée par le moyen des intelligences qu'il auoit auec les habitans de la ville de Rey, il s'empara d'icelle, ce qu'ayant scû Ismaël luy alla à l'encontre, mais l'autre s'enfuit de bonne heure, toutesfois il le poursuiuit à Casuin, Zenian & Tabarstan: lesquelles Prouinces il reduisit sous son obeyssance: mais il ne pût attraper Ben Arun, si bien qu'ayant mis des garnisons necessaires pour la deffence du pays, il passa pour la seconde fois au Turqueſtan y conquestant de nouuelles terres & nouueaux Royaumes, où il fit vn butin inestimable, auec lequel il s'en retourna à Maurenahar, en l'an de salut 909. & de l'Egire 295. laissant au Royaume son fils Hamed, auquel le Calife confirma ses Gouuernemens auec plusieurs aduantages: car d'autant que les Califes estoiét tenus pour souuerains tant au spirituel qu'au temporel, ceux-là estoient tenus de posseder pas leur Seigneurie à bon tiltre, qu'ils tenoient sans leur confirmation. Cependant Taher iouyssoit de Scyras & des autres terres que le Calife luy auoit accordées, & s'en estant allé à la chasse en la contrée de Siston, Sangary vn esclaue de Leys fils de Aly son oncle s'empara à l'impourueu de Scyras & Taher, estant venu pour luy faire laſcher sa prise, cettui-cy, à sçauoir Sangary eut l'assurance de luy liurer la bataille, en laquelle Taher fut vaincu, & mis prisonnier auec vn sien frere, & enuoyez à Bagadet apres auoir regné six mois, & pour iouyr de sa conqueste auec plus d'assurance, il print encore le fils de Leys nommé Aly, & vn autre sien frere appellé Madet, & les enuoya à Bagadet, qui aduint en l'an de salut 914. & de l'Egire 300.

Cependant Hamet fils de Yacub, petit neveu de Leys, voyant la contrée de Sisto reuoltée & tout en trouble, entra à main armée en icelle, & la subiugua en trois mois, faisant mourir plusieurs des seditieux: mais il mourut à peu de temps de là, laissant en sa place Kalec Ben Hamed son frere aisné, cettui-cy voulant aller en pelerinage à la Mecque, laissa pour gouuerner en sa place, vn sien parent nommé Taher Benocen, lequel le voyãt absent, se reuolta aussi tôt contre luy. s'empara de son pays, si bien que l'autre estant retourné de son pelerinage, trouua les portes closes pour luy, de sorte qu'il fut contraint de s'en aller à Nacara en Maurenahar demander secours à Mansu, lequel luy donna de belles forces, auec lesquelles il reconquit son pays de Sisto, Taher s'en estant enfuy, Kalef se voyant ainsi remis en son Royaume, & dessa tout paisible, il renuoya

à Manſur les trouppes qu'il luy auoit données, ce que ſçachant Taher, vint de-
rechef à Siſton qu'il conquit pour la ſeconde fois, ſi bien que Kalef fut con-
trainct d'auoir encore recours à Manſur qui luy donna vne nouuelle armée, a-
comme il s'en venoit à Siſton, il eut nouuelles par le chemin que Taher eſtoit
mort, & que ſon fils Ocem luy auoit ſuccedé, lequel ayant eu aduis de l'arri-
uée de Kalef en la Prouince de Siſton, il ſe retira en vne forteresſe, en laquelle
Kalef l'aſſiegea ſi eſtroictement, que toute eſperance de ſecours luy eſtant oſté,
& cettui-cy ſe voyant reduit à l'extremité, il mendia la faueur de Manſur
pour obtenir quelque grace de Kalef, lequel luy eſcriuit que pour ſon reſpect
il donnoit liberté à Ocem & aux ſiens, auec moyen de ſe pouuoir retirer iuſ-
ques à Bokara, & que là il leur donneroit des terres pour viure. Tous ces
Royaumes eſtoient tributaires à Manſur : mais Kalef ſe voyant paiſible de-
ſien, oubliant les miſeres paſſées, & le ſecours qu'il auoit tiré de Manſur, ne
fit pas grand conte de payer le tribut qu'il luy deuoit, bien qu'il en eut eſté
requis, ce qui fut cauſe que Manſur leua vne puiſſante armée, de laquelle il
donna la conduite au meſme Ocem pour marcher contre Kalef, lequel ne s'e-
ſtant point tenu ſur ſes gardes fut contrainct de ſe ſauuer dans vne forteresſe
qui par nature & par art eſtoit imprenable : de ſorte que cettui-cy la tint aſſie-
gée ſept ans, & voyant qu'il n'eſtoit pas baſtant pour la forcer, Manſur y en-
uoya vn autre Capitaine nommé Aboaly Ben Seniur, lequel auec les plus gran-
des forces qu'il pût aſſembler, ſe joignit à Ocem : l'arriuée de cettui-cy fit
ſortir Kalef de la forteresſe nommée Darek, laquelle il laiſſa à l'armée de
Manſur, qui le remit apres en ſon Royaume, elle eſtoit l'inconſtance de la
fortune de ce Prince, d'eſtre à tout propos changé & remis : mais la diſgrace qui
le toucha de plus prés fut la reuolte d'vn ſien fils nommé Taher, qui le chaſſa
de ſon Royaume, & ne voyant aucun moyen d'y pouuoir rentrer ny ſatisfaire
à cét enfant ingrat, il feignit d'eſtre malade, faiſant publier par tout, qu'il
eſtoit reduit à l'extremité, & qu'il deſiroit fort de voir ſon fils auant que de
mourir, & luy deſcouurir de certains threſors, l'amour paternel l'obligeant de
le preferer à tout autre, & de ne ſe point fier en ſes ſeruices, le mal aduiſé &
conuoiteux ieune homme eſtant aduerty de la volonté de ſon pere, & croyant
deſia tenir ce grand threſor qu'il eſperoit, vint trouuer Kalef, lequel à ſon ar-
riuée en l'embraſſant pour ſa bien venuë le tua de ſes propres mains, &
ainſi entra en la poſſeſſion de ſon Royaume, depuis il le perdit & reconquit
encore par deux fois : & en fin il mourut, le laiſſant à vn ſien fils appellé Ab-
Afes.

Hamed fils d'Iſmaël, qui par la mort de ſon pere eſtoit paruenu en la poſ-
ſeſſion du Royaume, auec le conſentement du Calife Mauctader viſita ſon
Royaume, & entrant dans Samarkant print le Gouuerneur d'icelle, qui
eſtoit ſon oncle nommé Ezach, pour quelque ſoupçon qu'on auoit qu'il ſe vou-
lut rebeller, & le mit en priſon : toutesfois à quelque temps de là il luy ren-
dit la liberté, & le Gouuernement de la Prouince. Tabariſtan ſe reuolta par
deux fois : mais cettui-cy en eut touſiours la raiſon, & chaſtia les rebelles :
il print auſſi Siſton l'an de ſalut neuf cens, & de l'Egire deux cens nonante
huict, & l'année ſuiuante il donna le Gouuernement de Nichabur à Man-
ſur fils aiſné du meſme Ezach, l'année neuf cens quatorze, & de l'Egire trois
cens vn. Eſtant à la chaſſe, il luy vint nouuelles que la Prouince de Ta-
bariſtan s'eſtoit reuoltée pour la troiſiéme fois, ſur laquelle nouuelle ſ'

eſtant retiré fort mal-content en ſa tente, il fut tué par ſes eſclaues comme il dormoit ſon corps fut enſepulturé à Bocara, apres auoir regne ſix ans & quatre mois : C'eſtoit vn Prince d'vn grand courage: mais d'ailleurs extremement colere & ſujet à ſon plaiſir, il laiſſa vn fils appellé Nacere Ben Hamet en l'âge de dix ans, lequel vn nommé Hamet Ben Hemet, Leys gouuerneur de Bocara print ſur ſes eſpaules, & accõpagné d'vn fort grand peuple qui le ſuiuoit, criant par toute la Cité que c'eſtoit le Roy, le fit ainſi reconnoiſtre pour tel : mais cependant le ieune Prince ſe voyant emporté en cette façon, ploroit tendrement, demandant à ceux qui eſtoient à l'entour de luy, ſi on le vouloit tuer comme on auoit fait ſon pere : mais chacun l'aſſura, & luy fit perdre le doute auquel il eſtoit.

Cependant Ezak oncle du Roy deffunct eſtoit de ſejour à Samarkand, qui entendant la mort de ſon neveu, & la ieuneſſe en laquelle eſtoit ſon fils, leua vne grande armée pour s'emparer de cét eſtat : Nacere, qui autrement s'appelle Amer Seyd, fut conſeillé d'enuoyer contre luy vn Capitaine nommé Hamuyhé, lequel defit Ezach, par deux fois ; à la derniere il fut contraint de s'enfuir de deuant Hamuyhé à Samarkant, de laquelle il auoit laiſſé pour gouuerneur vn ſien fils nommé Alias ou Elias, lequel abandonna la ville & s'enfuit: ſi bien que Ezach eſtant pourſuiuy de fort pres par Hamuyhé fut contraint de ſe rendre à ſa diſcretion, lequel l'enuoya à Bokara où Nacere le fit mettre en priſon en laquelle il mourut: cette mort fut cauſe que Manſur ſon fils qui eſtoit gouuerneur à Nichabur, print les armes contre Nacere, & s'accoſta de Ocem Ben Aly Capitaine du meſme Nacere qui ſe joignit à Manſur, à cauſe de quelques meſcontentemens qu'il auoit reçû de luy, Hamuyhé ſe prepara pour aller contr'eux: mais il ſceût par le chemin que Manſur eſtoit mort, Ocem Ben Aly continua toutesfois la guerre : mais elle ne fut pas de longue durée, d'autant qu'en la premiere bataille il fut deffait pris priſonnier, & enuoyé à Bokara. Au meſme tẽps que cecy ſe paſſoit Nacere auoit enuoyé vn gouuerneur à Karazon nommé Hamet Ben Sal, lequel s'eſtant reuolté auec la Prouince leua des troupes & s'empara de Gerion, & Marruo Hamuyhé fut auſſi combattre cettuy-cy, le vainquit & l'enuoya à Bokara, où il mourut en priſon: ce qui aduint en l'an de ſalut 914. & de l'Egire 301. auquel temps mourut le Calife Mauktader apres auoir tenu l'Empire ſept ans.

Iafar Ben Matazed. XXXIX. *Calife.*

Apres la mort de Mauktader on donna le Califat à Iafar Ben Matazed ſon frere, lequel ne joüyt pas de plus grande paix que ſes deuanciers : Car en la Prouince de Tabariſtan il s'eſleua vn nommé Leylahé Ben Neamen, lequel fit quelque rauage aux Prouinces voiſines, auec heureux ſuccez. Nacere fut contraint d'enuoyer vne armée contre luy, & luy liurer vne bataille, en laquelle Leylahé fut vaincu, apres laquelle victoire ſes ſoldats ſe voyans mal-heureux aux armes ſe mirent à eſpier les chemins, & à voler les paſſans, ce que voyans les ſujets de Nacere s'aſſemblerent de toutes parts, & firent en ſorte qu'ils firent perdre à ceux-cy, & la vie, & ce qu'ils auoient deſrobé, prenans meſme Leylahé, auquel ils trancherent la teſte. En ce meſme temps, il y eut vn autre

rebelle en la ville de Rey, contre lequel fut Nacere qui reprit la ville, & y laiſſa vn Capitaine nommé Sinjur, auec vne puiſſãte garniſon, puis s'en alla à Maurenahar: où eſtoit lors en l'année neuf cens vingt-ſix, & de l'Egire trois cens traize, quand vn nommé Azfar Ben Scyruihé fit vn nouueau remuëmẽt en la Perſe pour telle occaſion.

Vn homme de Perſe nommé Abuſuia fort pauure, mais de grande & illuſtre maiſon: comme celuy qui eſtoit deſcendu des anciens Roys de Perſe, eut trois fils, l'vn nommé Emaududaulch Aly, Acem, & Armet: cettuy-cy ſongea vne fois, que de ſa partie virile il luy ſortoit vn feu qui embraſoit vne grande partie de la terre, puis qu'il ſe diuiſoit en trois, & ſe conſeruoit fort long-temps. Alors plein d'eſtonnement il alla communiquer ſon ſonge à vn Aſtrologue, lequel luy dit que cela ſignifioit qu'il commanderoit à de grandes Prouinces, auſquelles luy ſuccederoient apres ſes trois fils. Alors eſtoit Seigneur de Tabarſtan vn Macon Ben Kacy au ſeruice de qui ſe mit Abuſuia auec ſes trois fils, ſous la conduite de Arfar Ben Scyruyhé, & Mardauuege Benzal, & Waſmaguir ſon frere. Or il aduint que Azfar ſe rebella contre Macon, auquel il fit la guerre vn an entier, au bout duquel mourut Macon: apres ſa mort Azphar s'empara de Roſtande, Rey, Caſuin, Habar, Zenion, Taromin, & Amedon, par toutes leſquelles terres il fit vn eſtrange dégaſt: de ſorte que Nacere fut contraint de marcher contre luy auec vne groſſe armée, & apres pluſieurs & diuerſes rencontres, ils s'accorderent en fin à condition qu'vne bonne partie de ce Arfar auoit conquis luy demeureroit: durant l'abſence de Nacere il s'eſtoit fait quelque remuëment en ſes terres, mais tout fut appaiſé par ſa preſence, toutesfois il y eut touſiours guerre en quelques-vnes de ces Prouinces durant ſon regne.

Durant que ces choſes ſe paſſoient ainſi en la Perſe, de grandes troupes d'Arabes s'eſleuerent en l'Arabie, leſquels entrerent en la Mecque, Medine, qu'ils pillerent & deſpoüillerent de pluſieurs grandes richeſſes, que la ſuperſtitieuſe deuotion des Mores auoit offerte en ce lieu: oſtant meſme vne pierre qui eſtoit tenuë de tous en grande reuerence, & l'emporterent à Cufa, de laquelle pierre, les Mores contẽt vne infinité de Fables, entr'autres qu'Adam l'auoit emportée du Paradis terreſtre quand il fut chaſſé d'iceluy: & que depuis elle vint au pouuoir de Iſmaël premier fils d'Abraham, & qu'auecques le temps on l'apporta à la Mecque, ou Medine, ils diſent auſſi que ſon naturel elle eſt tres-blanche: mais que ſi elle eſt maniee par les pecheurs qu'elle deuient fort noire, de ſorte que c'eſtoit comme vne pierre de touche aux pechez: mais tout cela eſtant digne de riſée, nous retournerons au Calife Iafar, lequel apres auoir regne vingt ans, mourut l'an de ſalut neuf cens trente-trois, & de l'Egire trois cens vingt, ayant eſté durant ſon regne fort aymé de ſes ſoldats.

KABERBILA MAHAMET. 40. *Calife.*

Iafar eſtant mort, les ſoldats donnerent l'Empire à ſon frere Kaberbila. Mahamet Ben Mathazed: mais ils ne le laiſſerent pas longuement ioüyr de ſon Califat: car au bout d'vn an & demy ils luy creuerent les yeux, l'an de ſalut neuf cens trente cinq, & de l'Egire trois cens vingt-deux, donnans le gouuernement à Razybila.

RAZY BILA MAHAMED 41. *Calife.*

Les ſoldats ayans ainſi eſleu Razy Bila Mahamed fils du Calife Mauctader, fit ſon Wazir Eben Mocaſe, auquel peu de mois apres il fit couper la main droite & pendre à vn gibet, pour auoir eſcrit en ſon nom vne lettre de peu d'importance, ſans la luy auoir communiquée. C'eſtoit la couſtume en ce temps-là, que les Califes preſchaſſent eux meſmes la loy au peuple: mais cettuicy ordonna que ce ſeroit d'oreſnauant les Wazirs. Razibila regna quatre ans, & mourut l'an de ſalut 939. & de l'Egire.

MAVCTAFY BILA EBRAHEM 42. *Calife.*

Mauctafi Bila Ebrahem fils de Mauctader fut creé Calife apres la mort de ſon frere Razy, du temps duquel il y eut vne fort grande famine en Bagader, qui fut ſuiuie d'vne ſi grande peſtilence qu'elle dépeupla vne grande partie de cette contrée, & quant a Mauctafi les ſoldats luy creuerent les yeux l'an de ſalut 643. & de l'Egire 330. n'ayant regné que quatre ans, il ne laiſſa pas de viure encore 24. ans apres auoir eu les yeux creuez, ſans toutesfois joüyr de l'empire: car on auoit mis ſon fils en ſon lieu.

MOSTACHFY ABDELA 42. *Roy de Perſe, & 43. Calife.*

Au lieu de Mauctafi Bila les ſoldats eſleurent ſon fils Moſtachfi Abdela ſous le regne duquel Nacere ayant accordé auec Azfar, il tomba malade de Phtiſie que les Perſes appellent ſel. Ce Prince eut, comme il a eſté dit, pluſieurs guerres durant le temps de ſon regne, qui fut de 38. ans, & mourut l'an de ſalut 994. & de l'Egire 331. Il fut Prince fort affable & liberal durant ſa vie, il auoit fait declarer pour Prince, & ſon heritier preſomptif ſon fils aiſné nommé Iſmaël: mais cettui-cy eſtant mort deuant ſon pere, ſon plus ieune frere nommé Nuë Ben ſucceda à ſa place.

Quant à Abuſuia & ſes fils qui combattoient pour Azfar, voicy comme il alla de leur affaire. Azfar apres s'eſtre accordé auec Nacere, enuoya Emaudu Daulé Aly le plus grand des trois fils d'Abuſuia auec ſes deux autres freres, & grand nombre de gens de guerre pour aller contre Haſphaon capitale de Hierac, laquelle gouuernoit pour lors pour le Calife, vn nommé Mozafat Ben Yacut, lequel ne ſe connoiſſant point à combattre contre ceux-cy, leur quitta la terre & s'enfuyt à Scyras, vers ſon pere Yacut qui en eſtoit gouuerneur & alors eux deux joints enſemble allerent combattre contre leur ennemy, & rencontrant Mardawege combatirent contre luy, & le vainquirent, de ſorte qu'il fut contraint de s'enfuyr & d'appeller à ſon ſecours Emaudu Daulé Aly & ſes deux freres, à Loreſtam, contre leſquels Yacut marcha auec ſon armée, faiſant marcher deuant ſon infanterie auec ce ſtratageme, il leur auoit baillé vne ſorte de pots ou bouteille comme grenades à jetter du feu d'artifice, leſquelles il emplit de betume & de Napht, auec des meſches allumées en icelles, pour les jetter contre leurs ennemis, comme ils firent: mais le vent leur eſtant contraire, non ſeulement ces feux ne firent aucun mal à leurs ennemis: mais ils en brulerent eux-meſmes bruſlez, & la Caualerie de Yacut ſuruenant là deſſus, la eſpouuanta tellement les cheuaux que prenant le mords aux dents, ils ſe mirent à courir à toute bride. Emaudu Daulé les pourſuiuit, & eut de cette fuite pluſieurs riches deſpoüilles, & quantité d'or & d'argent: ce qui fit croiſtre le pouuoir & le courage de Aly & des ſiens, accompagné deſquels entr'autres de ſes freres, il entra en la Perſe, laquelle il s'aſſujettit ſans

grande effuſion de ſang, allant apres mettre ſon ſiege deuant Scytas chef d'i-celle, le ſac de laquelle a cauſe de la nobleſſe & reputation de cette ville, il ra-chepta des ſoldats auec ſes propres deniers.

Emandu Daulé s'eſtant quelque temps reposé en la maiſon de Yacut, i commença d'entrer en ſoucy pour la paye des ſoldats, n'ayant point d'argen pour ce faire, & voyant deſia l'inſolence d'iceux, & qu'ils commençoient à mu murer ſi on retardoit d'auantage, tout triſte donc & ennuyé qu'il eſtoit, il ſ coucha en vne chambre ſur vn lict, où penſant profondement à ce qu'il auoit faire, & leuant les yeux en haut il vid en vn trou vne couleuvre eſpouenta ble, qui monſtroit par fois la teſte, puis la reſſerroit: Aly effrayé de cela, com manda que tout à l'heure on eut à rompre le toict de cette maiſon qui eſtoit e plate forme, comme ſont tous ceux de la Perſe, & qu'ils tuaſſent cette couleu vre à peine l'eut il dit, que cela fut fait, & la couleuvre leuée auec quelques au tres qui y eſtoient auec elle mais en ce faiſant, ils deſcouurirent vn grand thr for que Yacut auoit caché là, lequel fut ſuffiſant pour payer les ſoldats. A que que temps de là, il arriua encores à Emandu Daulé vn accident plaiſant & v le tout enſemble, c'eſt que voulant vn iour ſe faire faire quelques habillemen pour ſa perſonne, il ſe fit amener vn tailleur d'habits, lequel eſtant deuant lu au lieu de demander vne meſure, il demande vn baſton, le tailleur qui au eſté celuy de Yacut, penſant que ce fut pour luy donner des baſtonnades, ſupplie de luy pardonner, & que ſans cela il luy confeſſeroit la verité, qui eſt telle, qu'il auoit en ſa maiſon dix ſept coffres que Yacut luy auoit bailler garder, Aly fit vn fort grand cas de cette bonne rencontre, & ayant enuo querir les coffres, ils furent trouuez pleins de brocadors, & toutes ſor d'eſtoffes de ſoye, de fort grande valeur, deſquelles le tailleur eut auſſi part.

Cependant que cecy ſe paſſoit ainſi en la Perſe, Nuë fils de Nacere par mort de ſon pere auoit ſuccedé au gouuernement de Maurenahar, Karazon Nichabut & autres terres voiſines. O Hamuyhé ce fameux Capitaine, duq il a eſté fait mention cy deſſus, auoit eu quelques meſcontentemens de Nuë, le voyant maintenant aſſis ſur le throſne Royal, & voulant taſcher de ce v ger de l'iniure receuë, il s'eſtoit retiré ſecrettement de ſes terres: mais Nuë eſcriuit de ſi gracieuſes lettres, & luy donna tant d'aſſurance que Hamu retourna, auquel Nuë donna le gouuernement de Semar Kand. Nuë fit a cela la guerre en pluſieurs endroits par ſes Capitaines: mais preſque touſi auec vn ſuccez infortuné: mais ſa fortune le voulut eſprouuer luy meſme: ayant fait Gouuerneur de la ville de Rey, vn nommé Aboaly, & ayant q que ſujet de meſcontentement de cettuy cy, il luy enuoya pour ſucce Ebrahen, Ben, Siniur. Dequoy Aboaly eſtant mal content, il ſe rebella co Nuë, lequel vint en perſonne contre luy: mais il fut vaincu deux fois, & tre s'en vint à Bokara, dans laquelle il entra, & la vouloit bruſler & raze pieds rets terre, ſans les prieres qu'on luy fit de pardonner à cette pauure v Mais Nuë ayant depuis recouuert ce qu'il auoit perdu, fit vn cruel & e plaire chaſtiment à l'endroit de ceux qui s'eſtoient reuoltez, qui fut cauſe pluſieurs le laiſſerent & ſe tengerent du party de ſon ennemy. Emandu D eſtoit alors en la ville de Scytas, auquel vindrent nouuelles que Marda au ſeruice duquel il eſtoit, auoit eſté tué par ſes eſclaues eſtant au bain. cet aduis il deſpeſcha en diligence ſon frere Rokna Daulé Acem pour H

&

& Rey desquels il s'empara, & conferans auec Aboly qui estoit auec Nué : cettuy-cy impetra du Calife l'inuestiture de Karazon, ce que le Calife ayant accordé, Aboaly s'en alla pour en prendre possession. A peu de iours de la Nué mourut de grande tristesse, comme on dit, laissant vn fils en son lieu nommé Abul Malek.

Apres que Emandu Daulé eut enuoyé son frere Rokna Daulé Acem, comme il a esté dit, pour la conqueste de Hierach, il enuoya aussi son autre frere Mohayze du Daulé Achmet contre Kermon, qu'il conquit, & y ayant mis de bonnes garnisons, il s'en alla contre Bagadet, laquelle se rendit par force, & dans laquelle il print le Calife Mostachsi Abdala, auquel fit arracher les yeux ayant regné 4. ans & 4. mois, ce qui aduint l'an de salut 447. & de l'Egire 334.

Motyah Bila fazele. 44. *Calife.*

Mohayze du Daulé Achmet ayant ainsi fait creuer les yeux au Calife Mostachsi, il mit en sa place Motyah Bila Fazele fils de Moktader: en ce temps on retrouua cette pierre, de laquelle il a esté parlé cy-dessus que les Arabes auoient emportée à Cufa, mais elle fut encore vne autre fois apporrée à la Mecque, donnant pour icelle autant d'or qu'elle estoit pesante : on estoit lors en l'an de salut 949. & de l'Egire 337.

Quand Emandu Daulé Aly tomba malade, & se sentant proche de la mort, il fit venir Azudu Daulé son neveu fils de son frere Rokna Daulé Acem, lequel il laissa en son lieu, car il mourut incontinent apres.

Au mesme temps moururent aussi plusieurs, Princes, comme Wax Maguit allant à la chasse, car vn sanglier s'estant mis entre les iambes de son cheual, & l'ayant fait tomber, se rua sur luy, & le tua. Moeze du Daulé Achmet mourut aussi en Bagadet, Acem ben Feruzen en Tarbastam, Cafur Hachidy au Caire, & l'Empereur de Constantinople Aboaly Ben Mahamed Aly en Bokara, & en Damas Seyf Daulé l'an neuf cens cinquante-sept, & de l'Egire trois cens quarante-cinq, il y eut par tout le Karazon, Koestam, & plusieurs autres terres de la Perse vne grãde & vniuerselle pestilence: & outre ce il y auoit la plus grãde confusion qui se soit peut-estre iamais veuë iusques alors, parce que tous s'offencerent, & tous craignoient, & personne n'estoit en seureté durant ce trouble vniuersel qui dura quelques années. En l'an neuf cens soixante deux, & de l'Egire trois cens cinquante, Abdul Malek fils de Nué jouſtant à cheual (car les Perses s'exercent fort souuent à la jouste) il tomba de son cheual & mourut, ayant regné sept ans & six mois, en la place duquel succeda Mansur son frere, lequel auoit de son viuant pour Wazir vn nommé Albataquin, lequel s'oppoſa à l'eſlection de Mansur autant qu'il luy fut possible, mais le party de Mansur preualut, & Albataquin estant accompagné de trois mille soldats s'enfuit à Gasmin, à la suitte duquel Mansur enuoya quinze mille soldats, qui combattirent contre luy sur les confins de Balk, & furent deffaits : il y enuoya encore pour la seconde fois : mais ceux-cy ne furent pas mieux fortunez que les autres: de sorte que Mansur voyant le bon succez de cettuy-cy, tourna ses armes contre Aierah & la ville de Rey; Rokna Daulé Acem qui la possedoit se mit aussi tost en campagne, enuoyant cependant son fils auec de belles troupes faire des courses en la Prouince de Karazon, pour diuertir Mansur de Capitaine General de l'armée. Rokna Daulé Acem s'appelloit Changuir,

lequel eſtant mort de maladie on donna ſa charge à Abul Ocem. Cettuy-cy voyant tant l'vn que l'autre Prince diſpoſez à la paix, on commença d'en traiter, & en fin fut concluë, à condition que Kokan Daulé payeroit de tribut par chacun an cinquante mille deniers d'or, qui ſont 220000. ducats : & pour plus grande aſſurance de cét accord, Manſur print pour femme vne niepce de Rokna Daulé fille d'vn ſien frere : ce qui aduint l'an de ſalut 975. & de l'Egire 363. auquel mourut Calife Mothiah Bila d'vne grande paraliſie, ayant regné 29. ans, & ayant laiſſé auparauant le gouuernement à vn ſien fils nommé Tahaya Abdel Carim. Il mourut à deux mois de là. Et quant à Manſur, il mourut deux ans apres, à ſçauoir l'an de ſalut 977. & de l'Egire 365. ayant regné quinze ans, laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Nué.

TAYAHA ABDEL CARIM. 45. *Calife.*

Tayaha Abdel Carim fils de Motiah paruint ainſi au Califat par la mort de ſon pere, comme il a eſté dit, durant le regard duquel, ou pluſtoſt l'ombre de la Royauté d'iceluy, car les Califes commencerent à n'eſtre plus Seigneurs que de nom, pluſieurs choſes notables aduindrent en la Perſe. Deux ans apres qu'il fut Calife mourut Rokna Daulé, qui declara ſon fils Azudu Daulé pour Roy de Hierak, lequel acrût grandement ſon Royaume.

Quant à Mué Ben Manſur qui auoit ſuccedé à ſon pere à celuy de Maurenahar : il trouua aſſez dequoy s'exercer, d'autant qu'encor qu'Albataquin, lequel il auoit ſujet de craindre, fut mort, Kabus fils de Changuir Capitaine de ſon pere Manſur ſe reuolta, & print les Prouinces de Gerion, & de Tabarſtam.

Au meſme temps auſſi il y eut de grands differens, Azudu Daulé & Facoro Daulé ſon frere, contre lequel Azudu Daulé leua vne armée, & contraignit Facoro de s'enfuir en la Prouince de Kabus, qui le recût & traitta auec beaucoup de courtoiſie & de reſpect, luy offrant ſa perſonne, & tout ce qu'il auoit pour ſon ſeruice. Azudu Daulé marry de cette accointance, marcha contr'eux les vainquit, & recouvra Gerion & Tabarſtam : de ſorte que Kabus & Facoro Daulé furent contraints d'auoir recours à Nué Ben Manſur, lequel leur donnant du ſecours, ils retournerent contre Azudu Daulé, & recouurant Gerion le forcerent de ſe retirer dans vne fortereſſe, laquelle ils aſſiegerent : mais comme ce ſiege eut deſia duré deux mois, les aſſiegez ſentans leurs munitions leur defaillir, prindrent intelligence auec vn des Capitaines de ceux de dehors, auquel ils donnerent bonne ſomme de deniers, pourvû qu'il voulut eſtre à leur deuotion, & s'eſtans accordez entr'eux de ce qu'ils auoient à faire, ils prindrent le temps que les aſſiegeans y penſoient le moins, & firent vne ſortie ſur eux du coſté où eſtoit ce Capitaine qu'ils auoient corrompu lequel cõmença auſſi tôt à fuir auec ce qu'il auoit de trouppes ſous ſon commandement, ce qui donna l'eſpouuante à tout le reſte qui ſe mit en fuite, & la place deliurée par ce moyen du ſiege : ce que ſçachant Nué qui eſtoit lors à Nichabur, ayant ſcû la diſgrace de ſes alliez, il commanda à Abul Ocem ſon Wazir de leuer vn bon nombre de gens de guerre pour marcher contre Azudu Daulé : mais cettuy-cy ſe ſentant le plus foible, il éuita le combat, & Facoro Daulé mourant depuis, ſon frere vint à eſtre Seigneur de toutes ſes terres.

En ce temps mourut aussi Abul Ocem Wazir de Nué, la mort duquel est remarquable.

C'est que cettui-cy voulant auoir la compagnie d'vne sienne esclaue qu'il aimoit extrémement, comme il estoit auec elle il mourut subitement : ce qui donna de l'espouuante à tous pour la nouueauté du cas. Il laissa deux fils, l'vn nommé Boali, qui luy succeda en la charge & gouuernement de Karazon & Nichabut, l'autre appellé Faech, à qui Nué donna le Vazirat de Hierac, lesquels par enuie & jalousie des vns des autres, s'armerent tous deux, & se firent la guerre.

Mais Boali ayant esté plus diligent que son frere, marcha aussi le premier contre luy à Bokara, lequel s'enfuit à Marwo, où il assembla ses forces de toutes parts: ce que sçachant Nué il enuoya contre eux Innabac & Basturun deux de ses Capitaines, pour faire venir Boali à la raison, Ceux-cy suiuant ce commandement le poursuiuirent & le defirent, le contraignant de s'enfuir à Balc, & de là à Tremed, d'où il escriuit à Bocracham Roy de Turqueſtam, l'incitant à la guerre contre Nué.

Durant toutes ces dissentions, Aboali Ben Ocem escriuit à Nué, luy demandant pour recompense des seruices signalez que luy & les siens auoient faits à luy & à ses ancestres, le gouuernement suprémesur toutes les terres de Karason & Maurenahar: ce que Nué luy accorda sans grand difficulté à, condition de les tenir comme son vassal.

Mais Aboali se voyant en possession de ces terres, se comporta par apres en Tyran: dequoy ayant esté plusieurs fois excité à se desister, & se moderer : il ne fit non seulement aucune response à ce qu'on luy mandoit : mais se preparant secretement à la rebellion, il escriuit à Bocracam Roy de Turqueſtam, luy persuadant qu'eux deux ensemble vinssent courir sur les terres de Nué, & qu'ils partageassent apres entr'eux ce qu'ils auroient conquis.

Le Turqueſtam trouua cette proposition si à propos qu'il mit incontinent vne armée en campagne : aussi fit Aboali, & ainsi commencerent tous deux à faire de grands rauages aux terres de Nué, lequel auoit aussi armé de son costé, donnant la charge de son armée à Innabac, qui auoit vaincu Faech, lequel presenta le combat aux autres, il fut vaincu, & enuoyé prisonnier au Turqueſtam.

Nué sçachant cette perte, & se voyant reduit à l'extremité, taschant de faire les amis de ses ennemis, se reconcilia à Faech, & auec toutes les carresses & cõpliments qu'il pût, l'auoit rangé, ce luy sembloit à sa deuotion, de sorte qu'il l'enuoya à la deffence de Samarkand, ou estant arriué il sçût que Bocracham venoit contre luy, il ne se voulut point deffendre : ains abandonna la terre, & s'en alla à Bakara en despit de Nué, lequel il publioit l'auoir beaucoup offensé.

Cette trahison fit perdre tout courage à Nué, lequel ne voyant aucun moyen de pouuoir s'opposer à la puissance de son ennemy, luy abandonna son Royaume, & sortit d'iceluy. Bocracham cependant se saisit de Samarkand, & de là passa à Bokara, ou Faech se joignit à luy, & Bocracham, l'enuoya auec vne armée contre Balc, & terres despendantes d'icelle. Nué cependant le plus secrettement qu'il peut passa le fleuue de Gehun, & se mit aux enuirons de Hamulchet, ou plusieurs de ses subjets lesquels le cherchoient arriuerent autour de luy par diuers chemins, si que le nombre

croiſſant de iour à autre commençoit deſia à faire vn corps d'armée : dequoy Nué commença d'auoir quelque eſperance d'vn meilleur ſuccez ; & pour eſ- prouuer toutes choſes il eſcrit à Aboali, luy repreſentant les biens & les ad- uantages qu'il auoit receus de luy, luy en promettant encore de plus grands s'il ſe vouloit conuertir & retourner à ſon ſeruice : Mais Aboali ne luy reſpondit qu'auec des eſperances feintes & diſſimulées, cherchant cependant les moyens comme il le pourroit tuer.

Durant ce temps Bocrachan deuint malade, & ayant eſté penſé ſans qu'on y vit aucun amendement, par le conſeil des Medecins il s'en retourna au Tur- queſtan, eſperant de pouuoir mieux recouurer ſa ſanté en ſa patrie, mais le mal croiſſant de iour en iour, il mourut par le chemin: ce que ceux de Bocara ayans ſceu, ils ſortirent ſur ſon armée, laquelle eſtant ſans chef, fut déconfite, & en firent leurs ennemis vn merueilleux carnage, & vn tres-grand & rich butin qu'ils eurent de leurs deſpoüilles. Alors Nué ſe ſeruant d'vne ſi bonne oc- caſion s'en retourna en ſon Royaume, auquel il fut receu auec vn vniuerſel contentement.

Aboali voyant la mort du Roy de Turqueſtan, delibera de ſe vanger ſous la puiſſance de Nué: ce qu'ayant entendu Faech ſon frere, bien qu'il fut ſon capi- tal ennemy, il taſcha de le diuertir de cette deliberation, comme il fit, s'accor- dant eux d'eux de faire la guerre enſemble à Nué, lequel auparauant tous ces ſouſleuemens auoit enuoyé en l'Inde pour faire nouuelle conqueſte, vn ſien Capitaine nommé Sabutaquin, lequel eſtoit à l'heure de retour, riche & victo- rieux, ayant acquis la reputation d'vn homme rare & tres-experimenté aux ar- mes. A cettui-cy Nué donna la charge de cette guere, & ayant fait la plus grande leuée de ſoldats qui luy fut poſſible, auec ceux que l'autre auoit deſia: il l'enuoya à Gaznehen contrée celebre en Karazon.

Aboali ſçachant les preparatifs qu'on faiſoit contre luy, & deſirant preuenir ſes ennemis par quelque heureux ſuccez, rechercha l'amitié de Fakoro Daulé, qu'il gaigna par le moyen des riches & precieux preſens qu'il luy fit. Cepen- dant Nué & Sabutaquin ſortirent de Nichabur cherchans Aboali, accompa- gnez encore des Gouuerneurs de Bale, Gerion, & Gergeſtam.

Quant à Aboali il auoit reçû quelques compagnies de vieux ſoldats que luy auoit enuoyées Fakoro Daulé ; que Darab Kabus auoit joints auec vne puiſ- ſante armée, & ainſi ſortans de Hierak, les deux armées ſe camperent vis à vis l'vne de l'autre, où ils ne furent pas long-temps qu'ils ne vinſſent à la ba- taille.

Aboali diſpoſa ainſi la ſienne, il donna l'aiſle droite à Faech, & à vn ſien au- tre frere appellé Abalkacem Ben Samur la gauche: quant à luy il ſe mit au mi- lieu.

Quant à celle de Nué, les pointes de ſa bataille furent dõnéer à ſes meilleurs Capitaines, mais Amir Sabutaquin & Seifa Daulé ſe mirent au milieu : les deux armées s'eſtans ainſi affrontées, chacun fit merueille de bien combattre de ſon coſté, mais ceux de Nué firent vn tel deuoir, qu'ils forcerent les aiſles de la bataille de Aboali de tourner le dos, ce qui augmenta tellement le courge leurs ennemis, qu'auec tout le gros de leur armée ils donnerent dedans le reſte auec telle impetuoſité qu'ils leur firent perdre leurs rangs, & en fin prendre la fuitte.

En ce meſlange Darab Cabus quittant le party de Aboali ſe rangea de celuy

de Nice ; ce qui aida bien encore à acheuer de deffaire cette armée, laquelle taillée en pieces en partie, le reste fort mal mené se retira comme il pût à Nichabur.

La victoire ainsi acquise & les dépoüilles qui furent fort grandes partagées, Nué fit son Capitaine General Mahamed fils de Amir Sabutaquin, à la requeste mesmes de son pere. Et quant à Nué, il s'en alla à Bacara, Sabutaquin à Gaznehen, Mahamed à Nichabur, & quant aux freres de Aboaly & Faech, ils s'en allerent à Gerion de la domination de Facoro Daulé, qui les reçût, & traitta auec beaucoup de bien veillance : toutesfois ils se comporterent si mal en toutes choses, qu'ils ne demeurerent pas long temps en sa grace ; dequoy s'apperceuant Aboaly, ingrat & méconnoissant qu'il estoit des biens faits qu'il auoit reçûs de Facoro, il rechercha les moyens de le tuer. A quoy ne voulut point consentir Faech, au contraire il le diuertit tant qu'il pût de ce dessein, luy conseillant de se ruer plustot sur celuy de Nichabur, & le surprendre auparauant que l'autre eut reconnu leur dessein, duquel toutesfois se deffiant, il enuoya demander secours au Roy & à son pere : mais auparauant qu'il fut arriué, ces deux-cy auoient desia combattu contre luy, l'auoient vaincu & chassé de la Prouince. Ce qu'ayant sçû Sabutaquin, leua des trouppes auec la plus grande diligence qu'il luy fut possible, & partit de Siston pour s'en venir à Nichabur, & rencontrant Aboaly à Thus, il le combattit : mais comme ils estoient au plus fort du combat, Mahamud suruint auec vne nouuelle armée qu'il auoit assemblée, & donnant à dos de ses ennemis, en fit vn terrible massacre, prenans captifs presque tous ceux qui resterent en vie. Et quant aux deux freres, ils se mirent auec grande difficulté dans Calat place merueilleusement forte, & de là accompagnez de quelques-vns des restes de leur defaitte, ils passerent à Marwo, où estans ils s'efforcerent d'obtenir pardon de Nué, lequel l'accorda à Aboaly, sous condition qu'il ne sortiroit point de Geriania, & sans son expresse permission : à quoy il s'accorda contre la volonté de Faech, lequel se retira vers Ilechen Roy de Turquestam, qui auoit succedé à Bocracham.

Or il y auoit vn Abu Abdula gouuerneur de Koarrazm, qui estoit ennemy de Aboaly. Cettuy-cy donnant vn assaut à l'improuiste à Geriania, l'emmena prisonnier. Le gouuerneur de Geriania qui l'auoit en garde par le commandement du Roy Nué, assembla ses forces, & s'en alla à Kat, où estoit celuy de Koarrazin, il print prisonnier, & deliura Aboaly, & retourné qu'il fut en sa Prouince, il mit le gouuerneur de Koarrazin en prison. Et quant à Aboaly, il le traitta fort humainement, banquetant tous les iours auec luy. Et vn iour entr'autres comme ils auoient desia bien bû. Mahamun qui estoit gouuerneur de Gariana, fit tirer de prison le gouuerneur de Koarrazm, & luy fit trancher la teste. Cela estant ainsi passé, il écriuit le tout à Nué, luy demandant pardon pour Aboaly, lequel respondit qu'il y auoit desia long-temps qu'il luy auoit pardonné, luy enchargeant de luy enuoyer, d'autant qu'il auoit quelques affaires d'importance à luy communiquer : Mahamun l'enuoya : mais aussi-tôt qu'il fut à Bocara, Nué le fit mettre en vne estroitte prison où il mourut. Quant à Faech son frere, qui estoit retiré vers Ilechkan, il le persuada de faire la guerre à Nué, lequel ayant eu aduis de tous leurs desseins, manda à Sabutaquin qu'auec les compagnies d'Ordonnances qu'il auoit, qu'il les deuançât entre Kehz & Necaf, enjoignant aussi à son fils Mahamun qui estoit à Nichabur,

d'aller trouuer ſon pere auec le plus de force qu'il pourroit, enuoyant à ces deux-cy encores de belles trouppes, ſi que le tout eſtant aſſemblé en vn, ils auoient lors vne puiſſante armée. Ce que ſçachant le Roy de Turqueſtan, voyant qu'il n'y faiſoit pas bon pour luy, traitta d'accord, lequel Nué ne refuſa point, par le moyen duquel on donna le gouuernement de Samarkand à Faech. Ce fut par le moyen de cette paix que tous ces troubles furent appaiſez en l'an de ſalut 996. & de l'Egire 385. Nué demeurant paiſible iuſques à ſa mort, qui aduint deux ans apres, à ſçauoir l'an de ſalut 998. & de l'Egire 387. ayant regné vingt-deux ans, & laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Abul Hares Manſur.

Tandis que ces choſes ſe paſſoient ainſi à Vſbec, Maurenahar & Karazon, le bas pays de la Perſe ne demouroit pas oyſif, d'autant que les Daulez, deſquels il a eſté parlé cy-deſſus (qu'on a laiſſez de propos deliberé en arriere, pour ne s'embroüiller point dans cette multiplicité d'affaires, & donner plus d'eſclairciſſement à cette narration) continua leurs remuëmens, la trauaillerent fort parce que Azudu Daulé, auquel eſtoit arriué ce que nous auons dit, ſuccedant au Royaume, enuoya Abul Fauares ſon fils à Kermon, pour retenir en ſon deuoir vn ſien gouuerneur qui s'eſtoit reuolté : duquel il demeura victorieux. En cette ſaiſon mourut Moezedu Daulé Roy de Bagadet, frere de Azudu, en ſa place duquel fut mis Bakteat ſon fils, auquel le pere enchargea deuant que de mourir, qu'il ſuiuit en toutes choſes le conſeil de ſon oncle, & des prudens Wazirs qu'il luy laiſſoit. Mais cettuy-cy fit tout autrement qu'on ne luy auoit encharge : car il donna ſujet à Saburaquin, & depuis à Albataquin, d'entrer dans ſes terres auec grande compagnie de Turcs, leſquels eſtans arriuez à Wacer, le mirent en grande deſtreſſe. Bactear demanda ſecours à Azudu, lequel y vint en grande diligence, combattirent les Turcs, & les mirent en route les pourſuiuans iuſques à Bagadet, où ils furent aſſiegez par Bactear. Et apres auoir fait choſes merueilleuſes pour leur deffence, forcez de la neceſſité, ils laiſſerent la Cité, & s'en allerent auec le Calife à Tecrit peuple de Diarbec ſur le riuage du fleuue Tigris, ſi que la ville vint en la puiſſance de Bactear qui fit retourner le Calife, & la luy conſigna. Azudu Daulé eut beaucoup d'ennuy de tout cecy, de ſorte qu'il ſe ſaiſit en fin de la perſonne de ſon neveu, & le mit en priſon, de laquelle il le deliura toutesfois incontinent apres.

Ces affaires ainſi miſes à fin, Azudu Daulé fit marcher ſon armée contre Hierac d'Arabie & Bactear le voyant abſent, entra auſſi tôt en ſes terres, où il fit vn fort grand rauage: ce que ſon oncle ayant ſçû à ſon retour, Bactear fut contraint de ſe retirer à Muſul grande cité en Diarbec (que pluſieurs tiennent eſtre Niniue) elle eſtoit lors gouuernée par vn nommé Abuſaleb, lequel auec vne armée de vingt mille combattans ſe vint joindre à Bactear, & rencontrerent Azudu Daulé à Tecrit qui les vainquit, Abuſaleb s'enfuit & Bactear fut prins, auquel ſon oncle fit trancher la teſte, âgé de 36. ans, & ayant tenu le Royaume vnze ans & quelques mois. Apres cela la contrée de Muſul ſemblant fort bonne (comme elle eſt) à Azudu Daulé, il s'arreſta en icelles, auſquelles il en adjouſta pluſieurs autres l'an de ſalut 980. & de l'Egire 368. & enuoya reedifier Bagadet qui eſtoit quaſi ruinée des guerres paſſées, déchargea les peuples de pluſieurs tributs qu'ils ſouloient payer, fit ouurir pluſieurs puits par les chemins, ſe montra fauorable aux Sages de ſa ſecte, aux Philoſophes, Medecins & Poëtes qu'il reconnut exceller les autres, donnant permiſſion aux Chreſtiens

qui estoient en ses terres, qu'ils edifiassent des Eglises, leur aidant à vne partie des frais à ses despens. En l'an de salut 982. & de l'Egire 371. il fit bastir vn fort bel Hospital à Bagadet, qu'il dota d'vne grosse rente: & à Sciras vn autre non moindre que cettui-cy, puis ayant fait plusieurs autres choses dignes de memoire, & d'vn bon Prince, il tomba malade d'vn mal qu'ils appellẽt Sara, qui est vne espece de manie, & mourut l'an de salut 983. & de l'Egire 372. ayant regné 34. ans, laissant 3. fils Scerfa Daulé, Scams Daulé & autrement Abulganiar, Marsabane, & le 3. Bahao Daulé. Les deux premiers diuiserent entr'eux les terres, sans demeurer toutesfois contens. Scerfa Daulé s'en alla en la Perse, & Scams Daulé à Bagadet, lequel prit Scerfa en vne entreueuë qu'il eurent ensemble: mais il mourut bien tôt apres, l'an de salut 980. & de l'Egire 379. Cela fut cause qu'on tira de prison son frere Scams Daulé, ou Abul Ganiar Marsabana, & fut mis en la place. Cettui-cy s'associa au gouuernement de son ieune frere Bahao Daulé; mais ayans eu quelque different ensemble, ils vindrent en fin aux mains, & Scams Daulé luy fit la guerre auec vn Boali Ben Hostad Hormoz, qui le poursuiuit en toute rigueur: mais lors qu'il auoit le moins d'esperance d'aucun secours, il luy vint nouuelles que les soldats ayans demandé vne paye à Scams Daulé, & luy leur ayãt refusées, se mutinerẽt, si qu'ayans pris par escalade vne forteresse, où il y auoit dedans quatre fils, & quelque parens de Bactear, il les tirerent de là, & s'estans joints à eux quelques autres troupes: ils donnerent vn assaut à Scyras, où estoit Scams Daulé, qui print aussi tôt la fuitte: mais ils le suiuirent, & fut pris à Dudmon, à deux farsanguës ou lieuës de la cité, en laquelle on le remena, & le firent mourir auec sa mere apres auoir esté Roy neuf ans & huict mois, l'an de salut 881. & de l'Egire 380. auquel Bahao Daulé succeda sans aucune controuerse. Alors estoit Roy de Gerion, comme il a esté dit, Facoro Daulé qui fit la guerre contre vn nommé Sahayd Hebad, plus riche d'argent que d'hommes, lequel il vainquit, & fut seigneur de son thresor, puis ayant terminé cette guerre, & plusieurs autres, qui ne furent pas de petite durée. S'en estans allé en l'an de salut 989. & de l'Egire 378. en Tabarac vne sienne forteresse: estant vn iour à table il mangea auec tel excez d'vne vache salée qu'on luy auoit seruie, & sur le champ vne si grande quantité de raisins que cela luy causa vne telle douleur d'estomac, qu'il en mourut dans peu d'heure, estãt fort peu regretté à cause des tyrannies qu'il auoit exercées en sa vie.

Aux nouuelles de cette mort il y eut vne telle confusion & reuolte en la ville, qu'on n'ût pas seulement le temps de l'enseuelir, iusques à ce que l'excessiue puanteur de ce corps mort les forcerent de le mettre en terre. Il eut trois fils, l'aisné desquel & de sa mere Suida, il sera parlé en son lieu. Bahaodaulé ayant donc succedé au Royaume, print pour principal Capitaine, & conducteur de ses armées Boali ce Capitaine qui faisoit la guerre pour son frere, auquel il donna la charge de faire sortir de Perse les fils de Bactear, desquels le plus grand appellé Ahu Naceré, s'en alla à Kermon auec quelques trouppes qu'il auoit, surprenant de sorte le Gouuerneur de cette contrée, qu'il le contraignit de l'abandonner, & s'empara de ces terres là Bahaodaulé enuoya contre luy Mousec, qui le combattit & desconfit: & comme il s'enfuyoit, vn sien seruiteur se mit au deuant de luy, qui luy passa l'espée au trauers du corps, laquelle mort luy auoit esté pronostiquée long-temps auparauant. Mousec mit par tout des Gouuerneurs ausquels on pouuoit auoir de la confidence, & con-

tent de sa victoire, il s'en retourna vers le Roy, qui le receût auec beaucoup d'honneur: mais estant calomnié par ses ennemis, il fut pris le mesme iour, & peu de temps apres on le fit mourir. Bahaodaule le premier an de son regne deposa le Calife Tayha Abdelcarim Ben Mutia, ayant ioüy de son Califat dix-sept ans, & deux mois. En telle maniere estoit alors reduit l'estat de cette Principauté, que luy qui souloit commander aux autres, estoit lors commandé de tous. Boali mourut aussi en Bagadet l'an de salut 1012. & de l'Egire 401. Bahoadaule mourut vn an apres, ayant vescu quarante deux ans & neuf mois, & regné vingt-quatre.

Kader Billa Hamed 46. *Calife.*

Encores que les affaires du Califat fussent d'oresnauant reduittes à tel estat que ces Princes n'auoient plus que le nom, & que leur commandement fut plutôt à leur maniere pour les choses spirituelles, n'ayans authorité que celle que les Princes qui regnoient alors leur donnoit, ayans mesme perdu cét ombre de puissance temporelle qu'ils s'estoient conseruées iusques à ces Daulets, desquels nous auons fait mention cy-dessus: toutesfois d'autant que tout commençoit par eux, & que Mirkond mesme, & Teiziere les mettent touiours au rang des Princes, cette succession personnelle seruant touiours d'vne regle plus assurée, qui oste toute confusion: nous auons suiuy le mesme ordre, ioint que les grandes confusions & remuëmens qui regnerent en la Perse durant ce siecle, qui font perdre bien souuent la trace de leur Chronologie, & aussi moins en ces Califes on trouue touiours le nom. Bahaodaule, ayant donc deposé le Calife Tayha Abdelcatim, il donna sa place à Kader Billa Hamed, fils de Ezah, fils de Moktader. Sous le nom de cettui-cy voicy comme les choses passerent.

Fakorodaule Roy de Gerion estant mort, comme vous auez pû voir par l'excez qu'ils auoit fait, son fils Maiududaulé luy succeda, lequel bien qu'il n'eût que trois ans, fut proclamé Roy. Sa mere Sayda gouuerna pour luy, qui estoit femme d'vn fort grand entendement, & qu'il luy seruit beaucoup pour maintenir ce Royaume en paix & en prosperité durant le bas âge de son fils. Mais comme il fut deuenu grand, il voulut disposer du Royaume à sa fantasie, & mettre les Gouuerneurs de sa main, tels qu'il luy plaisoit, sans l'aduis ny le conseil de sa mere: dequoy elle estant mal contente, se retira en la forteresse de Tabarac. Or son fils auoit fait vn Aboali son Vazir, contre la volonté d'elle, Cettuy-cy craignant donc qu'elle sortît du Royaume, fut cause de troubler tout, ayant mis des gardes par les chemins pour la retenir. Mais cela ne pût pas empescher cette Princesse de sortir d'iceluy, & de s'en aller à Cusestam, de laquelle estoit Gouuerneur Badre Acem Nuyphe, qui la voyant & s'estant informé comme les choses s'estoient passées auec son fils, leua grandes forces qu'ils conduisirent eux deux, & allerent de compagnie trouuer Maiududaulé, ainsi s'appelloit le fils de Sayda, & son Vazir Aboali, les vainquirent, & les prindrent captifs, Maiududaulé estant en la ville de Rey, si bien que le Royaume vint vne autre fois au pouuoir de Sayda, qui le gouuerna auec vne grande prudence & conseil.

En ce temps regnoit en Karazon & Maurenahar Mamud Gasney, comme il se dira en son lieu, lequel ayant fait sentir ses armes victorieuses par tout les Royaumes circonuoisins, enuoya des Ambassadeurs à Sayda, luy demandant qu'en son Royaume il ne courût autre monnoye que la sienne, & que cel-

qui s'y forgeoit fut faite en son nom, & marquée de ses armes, luy donnant à entendre que faisant autrement il auroit sujet de se mescontenter. Elle auec vne asseurance virile luy fit response que si son mary viuoit, qu'elle craindroit grandement ses menaces, à cause qu'estans hommes tous deux, ils se pourroient rencontrer : mais qu'estant maintenant veufve, qu'elle estoit certaine & asseurée qu'il ne voudroit point tant abaisser son genereux courage que de l'offencer. Ce qui eut le pouuoir pour lors de l'appaiser. A quelques iours de là elle pardonna à son fils Maiudu Daulé: mais elle ne luy donna pas l'entier gouuernement du Royaume, donnant au second nommé Scams Daulé, le gouuernement de Amadon, le troisiesme qui auoit nom Abaiafar, elle le mit en Hisphaon, si bien que cette Royne conserua son Royaume en paix & tranquillité iusques à sa mort, qui aduint en l'an de salut 3030. & en l'Egire quatre cens vingt, laquelle y apporta bien tôt vn grand trouble, parce que le Sultan Mamud Gazney fit marcher son armée contre Hyerac, & estant arriué à Maudaron, Manucher fils de Cabus, neveu de Wax Maguir, duquel il a esté faict mention ailleurs, tenant son Estat peu asseuré pendant qu'il seroit en cette compagnie, s'en retourna en ses terres, sortans du camp sans la licence de Mamud : mais craignant que l'autre en fut offencé, il tascha de l'appaiser auec plusieurs grands & riches presens qu'il luy enuoya, plusieurs vestemens pour les soldats, & quatre cens mille deniers d'or monnoyez, qui fut enuiron six cens mille ducats. Mais d'autant qu'il y a long-temps que nous n'auons rien dit de Karazon, il sera bien à propos de reprendre le fil de cette narration, & voir ce que son y faisoit cependant que ces choses se faisoient ailleurs.

Comme donc il a esté dit, par la mort de Nué son fils Abul Hares, Mansut luy succeda au Royaume. Cettuy-cy eut pour Capitaine general Bactuzun, contre lequel Abul Illeckan au Roy de Turqueſtan luy fit la guerre, comme il auoit fait au pere : & arriué à Samarkond, Faech qui en estoit Gouuerneur se soûmit à luy, lequel auec des forces suffisantes pour l'execution de son dessein s'en alla contre Bocara où estoit Mansur, qui abandonnant la Cité s'enfuit & passa de l'autre costé du fleuue Amuye. Faech entra dans la ville, asseurant les habitans qu'il ne venoit pour offencer le Roy, mais pour luy faire seruice, & le secourir : si qu'il le fit retourner vne autrefois, & estant bien asseuré que telle estoit l'intention de Faech, il luy donna la charge de Bactuzun, & à Bazuzun le gouuernement de Karazon.

En ce temps mourut Sabutaquin, qui fut encores vn sujet de nouueaux troubles entre ses enfans, Mamud, & Ismaël, bien qu'Ismaël fut contraint de s'enfuir. Apres cela Mamud s'empara de Karazon d'où il estoit gouuerneur, l'ayant vsurpé sur Bactuzun à qui le Roy l'auoit donné : dequoy il se plaignit à son Prince par lettres, le suppliant par son authorité de le remettre en son gouuernement, ce qui fut fait. Et on donna pour recompense à Mamud le gouuernement, de Balc, Termel, & Herat : dequoy Mamud n'estant point contant, il fit vne leuée de gens qu'il fit marcher contre Nizabur, où le Roy estoit, qui ne se tenant point sur ses gardes fut contraint de s'enfuir, ne se tenant point asseuré dans cette closture. Toutesfois Mamud craignant le nom de rebelle, ne passa point plus outre sur ce nouueau remuëment. Il estoit venu vn des sujets du Roy Mansur, nommé Mactuzun, si bien que ce Prince se voyant appuyé, s'en retourna de sa fuitte. Or cettuy-cy se plaignit à Faech, que le Roy ne l'auoit point traité auec l'honneur qu'il esperoit : Faech prenant oc-

caſion de luy ouurit ſon cœur, luy deſcouurit de quel pied il marchoit auec Manſur, & la mauuaiſe volonté en ſon endroit; ſibien que ces deux-cy s'accor dans enſemble conſpirerent contre leur Roy, & donnerent ſi bon ordre à leur entrepriſe qu'en vn banquet il luy creuerent les yeux, mettãt pour Roy en ſa place vn ſien ieune frere nommé Abdel Malec, n'ayant regné qu'vn an, & ſept mois. Mamud d'ailleurs ſçachant cét accident, leua des forces de toutes parts pour aller cõtre les traiſtres, leſquels eſtans ſurpris furent contraints de ſe ſau uer. Bactuzun à ſçauoir à Nichabur, le Roy auec Faech vers Bocara, & Abu Kacem, Simur à Koeſtam: ſi qu'en ce faiſant Mamud demeura ſeul Seigneur de Karazon, contre lequel les autres armerent, & s'eſtans vnis enſemble eſtoient preſts de ſe donner iournée pour combattre; mais la mort de Faech qui ſuruint là deſſus, en empeſcha l'euenement. Ilechkan Roy de Turon que Turqueſtan aduerty de tous ces remuëmens, leua vne puiſſante armée qu'il fit aduancer Bocara, d'où il fit entendre au Roy Abdel Malec qu'il deſiroit le ſecourir, qu'il eſtoit venu là pour cét effect: ce que le pauure ieune Prince croyant legerement, luy enuoya les meilleurs de ſes Capitaines pour le remercier, leſquels Ilech fit prendre auſſi tôt priſonniers: ce qui eſtonna tellement Abdel Malec qui ne cherchoit que quelque lieu pour faire vne retraitte, & cependant il ſe cacha le plus ſecrettement qu'il pût. Mais Ilech eſtant entré dans la ville, mit des gardes ſur tous les chemins, aux portes & aux murs, puis fit faire vne recherche par la ville en laquelle on trouua Abdel Malec, lequel fut enleué de là, & enuoyé à Vſcand où il mourut en priſon: ſes ſujets mirent en ſa place vn ſien ieune frere, lequel regna fort peu de temps. Cecy aduint l'an 1000. de noſtre ſalut, 389. de l'Egire. Ilechkan ſe voyant en poſſeſſion de Bocara, prit le Roy Abu Hares Manſur, luy fit creuer les yeux, à ſes deux freres Abu Ebrahem Montecer, & Abu Yacub, tous deux fils de Nué, à ſes deux oncles encores, à ſçauoir Abu Zacharie, & Abu Saleck & autres de la maiſon Royale, les mettãt tous en priſõs ſeparées les vns des autres, où il y auoit des eſclaues du meſme Ilech qui les ſeruoient, entre leſquelles il y en eut vne qui s'affectionna à Abu Ebrahem Montecer, & deſirant le delivrer, elle le couurit vn iour auec ſon Chaudel (vn certain veſtement duquel les femmes vſent pour ſe couurir, comme ce que nous diſons vne mante) & ainſi deſguiſé qu'il eſtoit elle le tira delà, & le fit aller, en la maiſon d'vne ſienne amie, ou il fut caché quelque temps, iuſques à ce qu'enfin elles le laiſſerent aller, puis ſe retirans apres de Bocara, il paſſa à Koarraz où il eut bien-tôt fait vne leuée de gens qu'il enuoya contre Bocara, ſous la conduite d'vn Capitaine nommé Arſalon Balu, qui combattant contre Taquin Capitaine d'Ilechkan, le vainquit, & print priſonnier auec pluſieurs autres caualiers de la compagnie.

Et quant à Arſalon Balu, il deſtruiſit toute la contrée iuſques au petit Catarey, à l'encontre duquel vint Taquin Kham, Gouuerneur de Samarkan pour Ilechkan, qui fut deſconfit auſſi bien que l'autre. Apres cela Montecer ſe retira à Bokara, ou il fut fort bien reçû de tous, & s'eſtant joint à Arſalon Balu, ils paſſerent enſemble le fleuue de Gehun, & arriuerent à Nichabur. Amit Nacer fils de Mamud qui en eſtoit Gouuerneur, abandonnant le pays s'en alla à Herat ou ſon pere reſidoit, lequel ſçachant que ceux-cy eſtoient dans ſes terres: mit ſes gens en campagne contre Montecer, qui n'ayant pas l'asſurance de l'attendre, ſe retira a Eſfarahan, en la contrée de Kabus, lequel luy enuoya au deuant des preſens preſques ineſtimables, ſi l'on doit adjouſter

Mirkond, car il dit qu'il enuoya dix cheuaux auec leurs enharnachemens
l'or, trente auec leurs enharnachemens d'argent, trente autres qui n'estoient
ge de soye, trente chameaux chargez de fin tapis Persiens & plusieurs autres
ieces de grand prix, plusieurs robbes de riches brocadors, & vne grande
omme de deniers, enuoyant encores quelques dons particuliers à tous ses Ca-
itaines. Kabus auoit desiré qu'il luy aidât comme il seroit arriué en la ville
e Rey, où il luy enuoyeroit vn bon secours auecques ses deux fils Darab &
anucher pour luy aider à la prendre. Toutesfois ayant depuis changé d'a-
, & estant passé de Rey à Damion, Darab & Manucher s'en retournerent
s leur pere Kabus. Cecy aduint l'an de salut 1002. & de l'Egire trois cens
uante & vn.

n ce temps-là mesme Mamud enuoya auec Amir Nacer son fils, vn Capi-
ine appellé Altuntax, pour recouurer Nichabur, & Montecer enuoya à l'en-
ntre Abul Kacem & Arsalon Balu, qui perdirent la bataille. Nacer fut à
ichabur & Montecer s'enfuit à Iburd où Nacer le suiuit : mais Montecer
int la voye de Gerion. Ce qu'ayant entendu Kabus, marry du mauuais pro-
ler dont Montecer auoit vsé en son endroit mit deux mille hommes au pas-
ge pour luy empescher l'entrée de ses terres : si que Montecer fut contraint
prendre vn autre chemin, sur lequel pour vn fol leger sujet il fit tuer Ar-
lon Balu, ce qui luy fut cause d'acquerir la haine de tous les siens. Depuis la
erre continua entre Nacer & luy auecques diuerses succez, iusques à ce que
ontecer fut entierement desfait en vne bataille, de laquelle Nacer obtint la
ctoire, & où cettuy-là perdit la meilleure partie de ses gens : puis auec vn
en petit nombre qui l'accompagnoit comme il s'enfuyoit, il tomba entre les
ains de Turcomans : ce sont pastres qui vont paissans leurs trouppeaux en
erses campagnes, & font leurs retraittes dans des cabanes, lesquels
yant reconnu, le traicterent auec beaucoup de courtoisie pour l'amitié qu'ils
oient euë auec son pere. De ceux-cy il s'assembla incontinent autour de
y vn fort grand nombre, auec lesquels il passa à Maurenahar. Ilech Kam
fut à l'encontre, mais les Turcomans l'ayans surpris vne nuict à l'improui-
, firent mourir grand nombre de ses soldats & le mirent en fuitte, & prin-
nt la meilleure partie du butin. Ils s'en retournerent en leurs cabannes &
ontecer passa le fleuue de Gehun: mais d'autant que c'estoit en l'hyuer, & de
ct qui sont tres-froides en cette contrée, il estoit impossible de le passer sans
que, ny pont. Les Turcomans qui luy auoient aidé, ayans regret aux des-
illes qui luy auoient laissées, ils se preparerent pour luy courir sus, & le
ndre: mais estant arriué au fleuue qu'il estoit desia iour, ils le trouuerent
lé, de sorte qu'ils ne peurent suiure Montecer, & luy trouua moyen de se
r de la sans estre offencé d'eux. Tout cecy aduint l'an de salut. 1004. & de
e 393.

auoit en ce temps vn nommé Abuiafar, homme de basse condition, le-
de guetteur de chemins estoit paruenu à telle puissance, qu'il comman-
toute cette contrée. Montecer luy demanda quelque secours, mais cet-
y au lieu de le gratifier, s'opposa tant qu'il pût au progrez de l'autre, de
qu'ils furent contraints de venir aux mains : Montecer le vainquit, &
nt de là la route de Iburd, il trouua vne autre rencontre auec Abu Nacer
erneur de la Prouince qui fut fort sanglante & cruelle, d'autant que ce fut
ict, & Abu Nacer fut tué deuant le combat. Cependant Montecer n'auoit

aucun lieu de refuge & allant le long du fleuue, pour taſcher de le paſſer, il le rencontra auec le Xena ou Gouuerneur de Bocara, & perdit la meilleure partie de ſes gens, ſi qu'auec ceux qui le pûrent ſuiure, il ſe retira à Darban, ou aidé du Gouuerneur de Samarkand, & des nobles Turcs qui demeurerent en la meſme Cité, & de quelques troupes dont il fit le choix, il alla donner vn aſſaut à Bocara & la print. Ce qu'ayant ſceu Ilechkan, luy alla au deuant & le combatit: mais il fut vaincu, de la deſpoüille duquel les ſoldats de Montecer deuindrent riches. Ce qui aduint l'an de ſalut 100. & de l'Egire 394. Ilechkan ayant refait ſon armée, vint derechef attaquer Montecer, prenant le temps que les ſoldats qui l'aſſiſterent, auoient fait retraitte: mais entr'autre contre vn ſien Capitaine, lequel auec cinq mille hommes eſtoit paſſé du coſté d'Ilechkan. Cela fut cauſe de ſa deroute. car n'ayant pas la puiſſance de reſiſter à ſon ennemy, il ſe mit en fuite, & arriua au fleuue Gehun, lequel ne pouuant gayer, à faute d'autre commodité il fut contraint de paſſer là la nuict, & luy & les ſiens de ſe contenter de la chair des animaux qui eſtoient deſia morts. Apres cela il tint plus courts chemins deſtournez pour éuiter la rencontre de ſon ennemy, & s'en alla à Roeſtan où eſtant pourſuiuy & hay de tous pour les diuers changemens & reuers de fortune qu'il auoit ſoufferts: il arriua preſque ſeul à Bocara d'autant que ceux d'entre les ſiens qui eſtoient les plus mal-contens, eſtoient paſſés du coſté de Soleymon & Safy, Capitaines de Ilechkan. Le Gouuerneur de Bocara luy promit de l'aſſiſter: mais ſçachant que ces deux-cy eſtoient en embuſche, il le fit ſortir de la ville. Mamud qui eſtoit pour lors Seigneur de Karazon auoit donné à cens de certaines terres à vn nommé Ebendayg Capitaine Arabe en la iuriſdiction duquel ſe retira Montecer, & ſe cacha en vne pauure maiſon: mais vn autre nommé Maruyh l'ayant ſçû, vne nuict accompagné de quelques Arabes, l'alla chercher & le fit mourir. C'eſt ainſi que Montecer acheua ſa vie ennuyeuſe & laborieuſe vie l'an de ſalut 1006. & de l'Egire 365. de la mort duquel Mahamud bien qu'il fut ſon ennemy, receut beaucoup d'ennuy & fit mourir Maruyh qui l'auoit tué auec de fort cruels tourments.

Il y auoit dix-huict ans, que Kabus Ben Waxmaguir poſſedoit paiſiblement quelques terres à la contrée de Karazon. Cettui-cy eſtoit des deſcendans des anciens Roys de Perſe, & le ſeul qui ne s'eſtoit point meſlé parmy tant de confuſions que vous auez entenduës, car eſtant fort prudent & fort riche, il auoit ſe conduire ſi dextrement, qu'il obligeoit ceux qui par leur ambition & par leurs armes ne pardonner à perſonne. Quant à Amir Sabutaquin ayant obtenu la victoire de Aboaly en Karazon, vint à Bocara où il eut vne eſtroite amitié auec Kabus, deſiroit luy faire quelque ſeruice. Alors eſtoit Seigneur de Gerion, comme il a eſté dit, Facoro Daulé, Sabutaquin taſchoit de l'opprimer, afin d'introduire Kabus en ce gouuernement: pour ce faire il demanda mille ſoldats à Ilechkan, leſquels joints auec les troupes qu'il auoit, firent puiſſant exercice, le rendez-vous duquel eſtoit à Balk, où tandis que Sabutaquin attendoit ſes troupes, la mort le ſurprit. Auſſi fit elle Facoro Daulé de la place duquel ſucceda Maindu Daulé ſon fils, ſous la tutelle de Sayda ſa mere comme nous auons dit. Abul Kacem reſidoit en Kumes, comme nous auons dit, qui apres la mort de Sabutaquin s'addreſſa à Kabus, auec lequel il accorda qu'ils occuperoient les terres du deffunct Facoro Daulé, & en roüyroient entr'eux, & ainſi mirent leurs armée en campagne, entrant dans ce pays par diuers endroits: Kabus ſe mit en Nichabut, d'où il deſpeſcha vn Sfabed.

ses sien Capitaine, lequel estant rencontré par Marzabah oncle du defunct, qui estoit auec vne armée dans la Prouince de Gerion, pour la defence d'icelle, il le combatit, & le rõpit, & ayant eu de cette victoire vne fort bonne prise mit vne grande partie de cette Prouince sous l'obeyssance de Kabus, & en celle de Tabarstam: ils occuperent Amal place d'importance, au secours de laquelle, comme Aceh Ferucan fut venu auec vne bonne armée, ceux de dedans allerent à l'encontre auec Siabed Scharear, & luy donnerent bataille, laquelle il perdit, demeurant prisonnier auec plus de 20. Capitaines des siens.

Ces succez donnerent tousiours plus grande esperance à Kabus, qui luy fit aspirer à plus grandes choses, & pour ne point perdre le temps, & sans donner aucun relasche il vint à Gerion, où il fut proclamé Roy en l'année xii. & de l'Egire 400. Il eut encore depuis quelques rencontres auec ses ennemis, mais le tout luy succeda tousiours fort heureusement, de sorte qu'il commanda enfin par tout le Geylon, qui sont Prouinces de fort grande estenduë, au gouuernement desquelles il mit son fils Manucher, enuoyant de grands presens à Mamud, afin de se fortifier par cette reconnoissance en son nouuel estat.

Or Kabus faisoit si grand cas de la Iustice, & l'administroit auec tant de rigueur, qu'au lieu qu'il estoit fort aymé des siens auparauant, il fut en horreur à tous, rapportans cela à la cruauté: si que ne le pouuans plus souffrir, comme il estoit vn iour en son camp ils entrerent en sa tente pour le faire mourir, il eschappa toutesfois de leurs mains; mais ce ne fut pas sans vne tres grande difficulté, & se sauua à Bostam: mais ceux-cy conuertissans leur rage contre sa tente, ils mirent à sac tout ce qui y estoit, qui n'estoit pas peu ny peu de valeur, voulans mettre en son lieu Manucher son fils, qui gouuernoit en Gueylon: à condition qu'il ne se vangeroit point de ce qu'ils luy auoient fait, & ne donneroit point aide à son pere contr'eux. Mais il refusa le Royaume, si son pere n'en estoit consentant, preferant le respect paternel à la Couronne Royale: si que quelques-vns d'entr'eux furent trouuer le pere, lequel estimant beaucoup l'obeyssance de son fils, il ne voulut pas qu'il demeurât à son seruice, comme il desiroit, mais le fit retourner, luy donnant liberalement le Royaume, & tout ce qui luy appartenoit, dequoy Manucher print la possession auec vn applaudissement vniuersel de tous: & Kabus se retira pour passer le reste de ses iours en la forteresse de Kakek, où ceux de Gerion, craignans que tant qu'il viuroit s'il leur fit du mal, ils trouuerent moyen de le faire tuer, sans que Manucher fit pour lors qui auoient esté les agresseurs: mais quãd il les sçût il print d'eux vne seuere chastiment.

Manucher fils de Kabus appellé autrement Malech Almali, se voyant Roy de ces terres que le pere auoit acquises en celles de Gerion & Gueylon (dans lesquelles Maindu Daulé en tenoit vne bonne partie) enuoya ses Ambassadeurs à Sultan Mamud, pour se declarer son vassal, & luy offrir de tribut cinquante mille deniers d'or par an, qui sont enuiron soixante mille ducats, Mamud luy donna pour femme vne sienne fille, mais quelques iours apres qu'ils furent espousez, Manucher mourut, demeurant en sa place Darab son frere.

Darab fils de Kabus & frere de Manucher se mesla fort, comme il a esté dit, parmy les differens de Nué & le Boali, le party duquel il suiuit, & par apres celuy de Nué, par la mort duquel son pere occupant le Royaume de Gerion, il

le fut ſeruir, lequel l'enuoya auec troupes à Tabarſtam, pour la garde des ter-
res qu'il poſſedoit en cette Prouince : mais ayant eſté accuſé de quelques cri-
mes en ſon gouuernement, il s'en purgea deuant ſon pere : cette accuſation lu
apportant toutesfois vn tel meſcontentement qu'il ſe reſolut de ſe retirer ver
Mamud, lequel le recût auec honneur, toutesfois par ſa mauuaiſe conduit
il tomba en fin en ſa diſgrace, ce que reconnoiſſant il l'abandonna, &
ſe retira deuers Schachar Roy de Gurgeſtam, qui fut la priere de Mamud l
fit retirer d'aupres de luy : en fin il ſucceda à ſon frere où il demeura peu d
temps.

Mirkond recite en cét endroit les prouëſſes de Sabutaquin en l'Inde qui ſe
roient trop longues à reciter, joint que cela ſeroit hors des termes de la brie
veté qu'on s'eſt preſcrite en ces ſommaires. Or comme il a eſté dit-cy deſſus, i
y auoit eu pluſieurs differents entre Mamud & Iſmaël ſon frere, apres la mo
de leur pere, leſquels s'eſtoient terminez par les armes au deſaduãtage d'Iſma
qui auoit eſté contraint de s'enfuir, & Mamud ſe voyant en repos de ce coſté l
auoit fait paix, & cõtracté amitié auec Ilechkam, pour le deſir qu'ils auoit d'a
ler, comme auoit fait ſon pere, à la conqueſte de l'Inde, où il obtint de grand
& ſignalées victoires, & en emporta de tres-riches deſpoüilles. Parquoy. Ilec
kan enuieux de ſon bon-heur, & ſans auoir aucun reſpect à la foy qu'il au
donnée, voyant cettuy-cy abſent entra dans ſes terres, & enuoya la ſartaqu
ſon parent contre Balc.

Arſalon Balu tenoit lors le gouuernement de Herat, & de tout le Gazneh
iuſques à Baſion (qui ſont Prouinces fort grandes) pour Mamud : cettuy-
s'oppoſa auec les garniſons de la Prouince contre les efforts d'Ilechkan & l
ſat Taquin.

Mamud eut auſſi-tôt aduis de la perfidie de ſon allié, ſi que laiſſãt là ſes co
queſtes de l'Inde il retourna en diligence pour la deffenſe de ſon *pays*, do
nant tel ordre à ſes affaires par le moyen d'Arſalon Balu Capitaine fort expe
menté, qu'il deffit premierement Abu Abdula Capitaine Arabe, qui conduiſ
l'armée de Taquin, laquelle fut finalement miſe entierement en route, le r
en fuite, & tailla en pieces la meilleure partie de ſes gens, le reſte ſe ſauu
à la faueur du fleuue Gehun qu'il paſſerent auec leur General, lequel perdit
cette iournée pluſieurs de ſes parens, & laiſſa vn ſien frere priſonnier.

Cette deffaite toucha de bien pres Ilechkan, car il voyoit bien qu'il luy eſt
du tout impoſſible de reſſiſter à la force, & au bon-heur de ſon ennemy, cela
cauſe qu'il fit alliance auec Kaderkhan Roy de Ketao Dotan, que nous
ſons Catay, afin qu'il le ſecourût en cette guerre, & empeſchaſſent le cours
victoires de Mamud, lequel fit vne grande leuée tant au Catay qu'au Turq
ſtam, & Maurenahar & ſe joignirent aux forces de Ilechkan, ils paſſeren
compagnie le fleuue de Gehun.

La nouuelle de ce grand appareil fut bien apportée à Mamud, qui c
lors à Tabarſtam, lequel s'en alla en diligence à Balc, où il aſſembla vne
belle armée de Turcs, Calanges, Gazneys, & Aueganis, & allant au de
de ſes ennemis leur liura la bataille, en laquelle ceux de Ilechkan eure
commencement de l'aduantage, ce que voyant Mamud quaſi deſeſperé d
victoire, il monta ſur vn Elephant, qu'il pouſſa auec grande fureur au m
de ſes ennemis, deſquels il fit vn grand abatis, quelque effort que fiſſent
d'Ilech, à cauſe que l'Elephant s'eſtoit mis en colere, ce qui redonna nou

courage à ceux de Mamud: car voyant ainsi leur Prince en tel danger, firent tous leurs efforts pour l'en tirer, & ainsi obtindrent la victoire, mettans leurs ennemis en fuitte.

On tient que cette bataille a esté des plus sanglantes qui ayent esté données en ce siecle là. Cecy aduint l'an de salut 1008. & de l'Egire 397.

Cette victoire rendit tellement paisible Mamud, que nul ne luy pût empescher ny escher son dessein, qui estoit de faire tous les ans luy ou ses Capitaines vn voyage aux Indes pour couuertir ces peuples-là à sa secte: ce que voyans les Roys du pays, mais principalement vn nommé Bal, il trouua moyen, tant par ses propres forces, que par celle de ses alliez, de leuer vne tres-grande & puissante armée, & vint au deuant de Mamud, contre lequel il combatit tout le iour: mais Mamud obtint la victoire des Indiens, où il fit vn tres grand & riche butin, & y gaigna quarante Elephans de guerre, le reste se retira apres en vne forteresse tenuë pour imprenable, pour estre située au milieu d'vn grand estang, en laquelle ils auoient amassé tout leur thresor & richesses de leurs Pagodes ou maisons de leurs Idoles, qui estoient inestimable. Mais le bastiment estant foible, Mamud trouua le moyen d'y entrer.

Il y auoit dans cette forteresse (selon Mirkond) sept millions de dragmes d'or, & sept cens lingots d'or pesans deux mille huict cens marcs, auec grande quantité de perles & de pierres precieuses, & plusieurs autres riches pieces de grande valeur, mettant le tout en vne maison qui seruoit de depositaire à ce thresor.

Mamud ayant fait vne si belle prise, il s'en retourna à Gaznehen, laissant ce qu'il auoit conquis à personnes de confiance. Cecy aduint l'an mil onze, & de l'egire quatre cens.

Il eut encore vne autre iournée contre les Gaores qui sont ceux de Guzarate, & comme vn nommé Mahamed Ben Sury Capitaine des Vaneanes, eut voulu prendre leur deffence en main, il fut deffait, & vn sien fils pris prisonnier, lequel mourut en chemin, s'estant luy-mesme empoisonné auec le poison qu'il portoit en vne petite malle.

Il y eut en ce temps vne grande famine en la contrée de Karazon: de sorte que les hommes & les femmes se mangeoient les vns les autres, sans aucun respect de sexe, aage, ny condition.

Apres cette grande bataille susdite, Ilechkan s'estoit retiré à Maurenahar, ayant entendu que Togam Kam son frere qui auoit esté des siens en icelle, vouloit separer de Mamud, il print les armes contre luy: mais Mamud surprenant là dessus ils s'accorderent.

Ces troubles ainsi appaisez, Mamud s'en alla contre Bagadet qu'il assiegea, de sorte que le Calife Kader Bila qui estoit dedans, fut contrainct de se rendre & le contenter auec cinq millions de dragmes, chaque dragme vallant vne liure d'argent, moyennant laquelle somme il le laissa en paix, & se retira en la sienne.

Au temps de Nué fils de Mansur, Chachar, Abu Nacer fils de Abu Mahamed print le gouuernement de son pere, lequel luy auoit donné lors qu'il fut en Perse, & s'estoit retiré pour viure d'vne vie priuée, quand Aboaly rebelle de Perse arma contre Chachur, & le depossseda de ses terres, lequel Amir Sabutagin pere de Mamud receut en son seruice, & ses terres venant par apres en son pouuoir, il les luy rendit.

Abu Nacer ſe mit par apres au ſeruice de Mamud, lequel le recompenſa de
confirmation du Royaume & d'autres grands preſens. Mamud toutesfois
ſirant retourner en l'Inde, & le voulant mener auec ſoy, il s'excuſa de cette co
uée: ce que Mamud diſſimula pour lors : mais eſtant de retour il enuoya co
tre luy Altuntax, & Abu Mahamed le pere de cettui-cy, il l'enuoya en Bag
det: mais il priua le fils du Royaume, lequel s'eſtant ſauué en vne forteresſe,
fut pris & mis à la queſtion, pour luy faire confeſſer où il auoit mis vn gra
threſor, qu'on diſoit qu'il auoit, & depuis eſtant emmené deuant Mamud,
le fit encore foüetter cruellement, & le mit en vne eſtroitte priſon, puis ay
fait venir le pere de Bagadet, il luy donna le prix de tout ce qu'il poſſedoit
paſſé au Gurgeſtam, & au Gaznehen, & luy fit pluſieurs autres aduantage
afin qu'il eut moyen de viure honorablement prés de luy, iuſques en l'an
1616. & de l'Egire 406. qu'il mourut.

Ces choſes ainſi pacifiées. Mamud retourna derechef en l'Inde, où il
gna encore pluſieurs batailles, & en rapporta de tres-belles & riches deſpoi
les.

Alors gouuernoit le pays de Koarrazm Mamun, qui mourut bien-tôt ap
& laiſſa pour ſucceſſeur ſon fils Aboali: cettui-cy eſpouſa vne ſœur de Mam
qui luy porta beaucoup d'affection, de ſorte qu'il paſſa en paix le peu de tem
qu'il veſcut, par la mort duquel vint à la ſucceſſion du Royaume vn ſien fr
nommé Mamun Ben Mamun, lequel mourut a peu de iours de là ſubitem
non ſans ſoupçon de poiſon, qu'on auoit opinion luy auoir eſté donnée par
nommé Nealataquin vn ſien Capitaine. Vn de ſes fils fut mis en ſa place.

Mais Mamud fort faſché de la mort de Mamun, delibera de s'en venger
pour ce faire il leua vne armée qu'il fit marcher à Koarrazm. Mais Nealata
la ſaillit vne matinée au deſpourueu, & apporta vne grande eſpouuente à t
te ſon armée, ſi que la victoire fut fort en branſle, elle ſe tourna toutesfois
coſté de Mamud Nealataquin eſtant contrainct de s'enfuir, & comme il v
loit paſſer vne riuiere, il print querelle auec vn baſtelier, lequel l'ayant rec
nu, le diſſimula iuſques à ce qu'ayant donné le mot du guet à ſes compagn
ils luy lierent les mains, & les menerent à Mamud, lequel auoit du commen
ment intention de luy pardonner : mais il parla à luy auec vne telle hardi
& ſi peu de reſpect, qu'il le fit pendre, donnant le gouuernement de Koarra
à Altuntax.

Mamud paſſa encore vne autrefois en l'Inde, où il eut vne fort ſignalée
ctoire contre Gulkand Roy Payen, qui ſe voyant vaincu auec la perte de
quante mille homme, de crainte qu'vne femme qu'il auoit, & qu'il aymoit
niement pour ſon extréme beauté, ne vint en la puiſſance de ſes ennemis,
tua, s'en faiſant à luy-meſme autant ſur le champ.

Mamud alla pluſieurs fois en l'Inde, où il vainquit les Roys Gipal & la
bal, d'où il remporta encor de riches deſpoüilles : puis eſtant retourné à
nehen il y fit faire vne fort ſuperbe Moſquée, en action de graces de ſes vi
res: & de là il entra en Perſe, où il print la ville de Rey, & celle d'Hiſ
en Hierk, qui appartenoit à Magidu Daulé : le gouuernement deſqu
donna à Maſud ſon fils, puis ayant eſté deux ans malade il mourut en l'an
& de l'Egire 421. Deux iours auparauant que de mourir, il fit appo
ſoy tout le meilleur & plus precieux de ſes threſo rs, & comme il les vid
pandit beaucoup de larmes ſans dire mot : de ſorte qu'on ne ſçait ſur q

conſider

conſideration : mais d'autant qu'il commanda qu'on les gardât ſoigneuſemẽt, on iugea que ſa triſteſſe procedoit de ce qu'il n'en pouuoit pas ioüyr longuement. Quand il voulut mourir, il fit venir le plus ieune de ſes fils, qu'il croyoit deuoir eſtre fort remuant, lequel il pria de luy donner parole qu'apres ſa mort il viuroit doucement auec ſes freres, & qu'il reſpecteroit & obeyroit à l'aiſné comme la raiſon le vouloit, l'autre luy répondit qu'il ne ſe mit point en peine de cela, & qu'il ſe gouuerneroit auec eux comme il auoit fait auec le ſien.

Tandis que ces choſes ſe paſſoient ainſi à Karazon Maurenahar & Vſbek, les affaires de la Perſe n'eſtoient pas moins troublées, ny confuſes, car Magidu Daulé, eſtant Roy de Gerion, ſe gouuernoit fort nonchalamment, & auec beaucoup d'improuidence. Mamud Prince tres-ambitieux, ne voulant pas perdre vne ſi belle occaſion, enuoye contre luy vne puiſſante armée conduite par vn de ſes plus experimentez Capitaines, auquel Magidu Daulé ſe rendit ſans coup ferir, ſe fiant ſur ce n'ayant point offencé Mamud, il ne le priueroit point de ſon Royaume, mais il ſe trompa : car eſtant priſonnier, & vn ſien fils nommé Abuzeyf, à peine le ſceût Mamud qui eſtoit lors en la ville de Rey qu'il ſe fit apporter le threſor de Magidu, où il y auoit vn milion de deniers d'or ou monnóye, qui eſt quaſi vn milion & demy de la noſtre, quinze mille deniers d'or en ioyaux, & grand nombre de vaſes d'or & d'argent, & autres pieces de grand prix : Puis il fit emmener deuant ſoy Magidu Daulé, il luy demanda s'il auoit iamais leu Chanoma, qui eſt la Chronique de leurs Roys, auquel il répondit qu'oüy : puis il luy demanda s'il ſçauoit ioüer aux Eſchets, l'autre dit qu'oüy. Auez-vous iamais leu, dit lors Mamud, que deux Roys poſſedaſſent enſemblement vn meſme Royaume : où auez-vous vû ce ieu des eſchets que deux Roys fuſſent en vne meſme place : à quoy Magidu Daulé diſant que non, Mamud luy fit lors vne fort aigre reprimande de ſes ignorances, & nonchalances : puis l'enuoya auec ſon fils & vn Wazir à Gaznehen, où Mamud auoit vne fort belle Librairie, laquelle il fit apporter à Karazon, où il auoit laiſſé pour Roy ſon fils Maſud.

Il ſe fit encor pluſieurs remuëmens entre les Daules, tant en Perſe comme en Kermon, entre principalement Albufallates & Gelala meres de Sulton Daulé qui auoit ſuccedé à ſon pere Baodaule, mais enfin ils s'accorderent en l'an mille dix neuf, & de l'Egire quatre cens neuf. En Diarbek il y auoit Acem Ben Baodaule, autrement nommé Mocharaf Daulé, qui eut intelligence auec vn des principaux Capitaines de Sulton Daulé, laquelle eſtant deſcouuerte, il fut mal-aiſé d'y remedier ſans venir aux armes, & apres pluſieurs rencontres ils s'accorderẽt, à la charge que Mocharaf Daulé gouuerneroit la Prouince de Hierak d'Arabie, & Sulton Daulé auroit Aunaz, & la Perſe : mais Sulton Daulé eſtant retourné à la maiſon, aſſembla vne plus puiſſante armée qu'auparauant ſous la conduitte de Eben Salak, qu'il enuoya contre Mocharaf : mais cettui-cy vaincu, & aſſiegé dans vne fortereſſe où il s'eſtoit retiré, & enfin contraint par la neceſſité de ſe rendre à ſon ennemy la vie ſauue. Ce qui eſleua tellement Mocharaf qu'il s'en fit apres apeller le Roy des Roys. Ce qui aduint l'an mille vingt & vn, & de l'Egire quatre cens vnze, & l'année d'apres il fit creuer les yeux à Eben Salak. En cette meſme année Gelala Daulé fut fait Roy de Bagadet, qui eut pour Wazir Abugaleb, lequel les ſoldats maſſacrerent, d'autãt qu'il eſtoit vn donneur de caſſades. Il ſe fit apres vn mau-

nais accord entre Mocharaf Daulé, & Sulton Daulé, par le moyen du fils de Sulton, à condition que Hierak d'Arabie demeureroit à Mocharaf, & la Perſe & Karmon à Sulton, lequel mourut deux ans apres, à ſçauoir l'an mille vingt-trois, & quatre cens treize de l'Egire. Apres ſa mort Abu Mocatram vn de ſes premiers Capitaines, enuoya auec forces ſon fils Abulganiar à Awas: mais les Turcs, ou Turcomans, qui reſidoient en la Perſe appellerent Abulfauares frere de Sultan qui eſtoit en Kermon, & l'introduiſirent en Scyras auparauant qu'il ſe fut mis en chemin. Ce que ſçachant Abulganiar leua vne nouuelle armée qu'il enuoya contre Scyras, ce qui fut cauſe que ſon competiteur fut contraint de ſe retirer à Kermon : mais cela ne mit pas dauantage le pays en repos, d'autant que les vns demandoient la paix, les autres voulans qu'on fit la guerre à Abulfauares, & le Roy n'ayant point d'argent fut contraint de s'en aller à Noabandian, ſa grande ieuneſſe ne luy ayant pas encore donné aſſez d'experience pour remedier à tant de trauerſes. Cela fut cauſe que les partiſans d'Abulfauares le firent retourner à Scyras, & le declarerent Roy, comme ceux auſſi du party d'Abulganiar luy mirent tellement le cœur au ventre qu'il s'arma contre ſon oncle, & apres pluſieurs bons & mauuais ſuccez en fin il le contraignit derechef d'abandonner Scyras, où l'autre entra, & fut de nouueau declaré Roy.

L'an mille vingt-ſix, & de l'Egire quatre cens ſeize, Mocharaf Daulé mourut à Bagadet en l'aage de vingt-trois ans & trois mois, ayant regné cinq ans & vingt-cinq iours. Sa mort fut cauſe qu'on manda de Baſora Gelala Daulé pour luy ſucceder, lequel n'eſtant pas venu auec la diligence requiſe en telles affaires, on donna le gouuernement à vn autre : Dequoy ſe voulant venger Gelala, il vint contre Bagadet, le Calife Kader tafcha de l'appaiſer auec raiſons & prieres : mais tout cela ne les pût empeſcher de venir aux mains au deſaduantage de Gelala qui fut deffait & contraint de s'enfuir à Baſora ayant perdu la meilleure partie de ſes gens, & vn tres-bon butin. L'année ſuiuante les Turcs vindrent à grandes trouppes à Bagadet qu'ils prindrent, ſaccagerent & y mirent le feu : Ce qu'ils firent pour s'aſſurer contre les Arabes qui demeuroient en ce pays-là, cela fut cauſe que les habitans appellerent Gelala à leur ſecours, & le declarerent Roy de Bagadet, dans laquelle entrant il alla en la maiſon du Calife pour luy baiſer le pied, qui le reçût benignement. Cela aduint en l'an mille vingt-neuf, & de l'Egire quatre cens dix-neuf. Mais en ces entrefaites les Turcs qu'il auoit emmenez quant & luy demandoient leur paye: & comme Gelala n'auoit point d'argent, ils firent de grandes inſolences principalement en la maiſon de Aboaly Ben Makula Wazir de Gelala qu'ils ſaccagerent & emporterent tout ce qui eſtoit dedans, qui n'eſtoit pas peu, & enfermerent le meſme Gelala dans vne maiſon, d'où ils ne le voulurent point laiſſer ſortir qu'ils n'euſſent eu le Calife pour reſpondant, qu'on les payeroit, comme il fit auſſi vendant pour ce faire pluſieurs pieces de grand valeur. C'eſtoit en ce temps que Mamud Gaznehy taſchoit de s'emparer de la Perſe ce que Abulganiar fit entendre à ſon oncle Gelala Daulé, afin de s'vnir enſéble, & reſiſter à leur commun ennemy: mais l'autre au lieu de marcher contre Mamud, il alla ſaccager Awez qui eſtoit des terres de ſon couſin, de laquelle il tira grande ſomme de deniers.

Les diſſentions n'eſtoient pas moindres en Baſora entre les Turcs, & ceux de Dialema, les vns fauoriſans Malec Aziz fils de Abu Manſur, & neueu

le Gelala Daulé, duquel ne vouloient point ceux de Dialema, mais durant leurs discordes Abulganiar prenant son temps les print à son aduantage, & s'empara de Basora, & de là passa à Wacer, si que tous les biens de ses parens vindrent en sa puissance, à quoy Gelala vouloit donner tout l'empeschement à luy possible: mais les soldats ne voulurent iamais marcher pour luy qu'ils n'eussent receu vne paye, & à faute d'argent, il en demanda par maniere d'emprunt aux plus riches de Bagadet, ce qui luy acquit l'inimitié de tous. Cependant Abul-Fauores qui regnoit en Kermon, voyant ainsi les affaires troublées en Perse, leua vne armée pour tascher d'y faire ses affaires: mais il mourut en chemin, ce qui fut cause que tous les grands de Kermon d'vn commun accord appellerent Abal Ganiar, auquel ils donnerent le gouuernement, & ainsi fut declaré Roy de Perse & de Kermon: puis sans perdre temps, il vint auec vne bonne armée contre Bagadet, mais Gelala estant venu au deuant luy liura la bataille, laquelle Abul Ganiar perdit, & fut contrainct de se retirer à Awax, & Gelala laissant à Wacer des garnisons suffisantes pour la garder, il s'en retourna à Bagadet en l'an mille trente-deux, & de l'Egire 422. en laquelle année Kader Calife mourut ayant tenu le siege 41. an, & 4. mois en la place duquel on mit Kahem ou Alachem Beamarila Abuiafar Abdula son fils.

KAKEM OV ALZAHEM BEAMARYLA ABVIAFAR ABDVLA 47. *Calife.*

Le temps de Kahem ou Alacham Beamarila Abuiafar Abdula fils de Kader ne fut pas plus paisible que celuy des autres, & commençant par le Karason, il a esté parlé cy-deuant de la mort de Mamud, en la place duquel on mit Mahamed son fils. Or cettuy-cy auoit vn frere auquel le pere dés son viuant auoit donné le gouuernement de Hisphaon: lequel aussi-tôt qu'il sçût la mort de son Pere arma contre son frere: mais cettuy-cy commandoit à ses sujets auec tant de rigueur, que l'ayant tous en horreur le voyant absent, ils se reuolterent: mais Mamud retourna promptement entourer la ville, qu'il print, & chassia les rebelles, puis continua son entreprise contre Karason: auparauant que d'y arriuer, il escriuit à son frere Mahamed, l'assurant que sa venuë n'estoit que pour le seruir, parce que les terres qu'il possedoit, estoient plus que suffisantes pour luy faire passer ioyeusement sa vie. Mahamed qui ne desiroit point cette visite, luy fit dire qu'il le prioit de l'en excuser, & qu'il s'en retourrât, ce qui offença fort Masud, de sorte qu'il se declara tout apparemment ennemy de Mahamed auquel on conseilla fort de se reconcilier: mais il y fit la sourde oreille, & enuoya contre son frere vn Capitaine nommé Issuf Sabutaquin, & luy-mesme le suiuant auec le plus grand nombre de gens qu'il luy fut possible; mais il s'arresta vn mois à Tanganabar, où il fit le Ramedon ou Caresme Mahometan. Enfin Masud l'enuironna, & par la trahison de Issuf, & la meschanceté d'vn Amir Aly vn des principaux hommes de Mahamed, il fut pris & liuré à Masud, lequel recompensa les traistres comme ils auoient merité: car il fit mettre Issuf chargé de fers en vne basse fosse, & fit pendre Amir Aly, & quant à son frere Mahamed, il luy fit creuer les yeux, demeurant ainsi maistre des Royaumes de Karason & de Gaznehen, outre

la Prouince de Hierac que ſon pere luy auoit donnée. Ce qui aduint l'an mil trente-deux, & de l'Egire quatre cens vingt-deux. Apres cela enuoya Altuntax gouuerneur de Koarrazm contre Ali Taquin qui tenoit Samarkand & Bohara, & y eut bataille entr'eux en laquelle Altuntax eut du pire du commencement à cauſe d'vn ſtratageme dont ſe ſeruit Taquin, toutesfois la victoire demeura en fin à l'autre, mais elle luy couſta bien cher: car il y perdit beaucoup de ſes gens, & laiſſa la vie la fin de laquelle ſe ſentant aprocher il fit accorder les ſiens auec l'ennemy, de crainte qu'ils n'encouruſſent quelque danger quand ils ſeroient ſans chef.

En l'an 1034. & de l'Egire quatre cens vingt-ſix, la contrée de Cibal & la ville de Rey ſe reuolterent contre Maſud, comme firent encores les garniſons que ſon pere auoit laiſſées en l'Inde, mais en recompenſe il ſubiugua Getion & Tabarſtan. Et comme durant ſon abſence deux Capitaines Turcs ſe fuſſent ſouſleuez contre luy, l'vn nommé Togorel ou Togozelbec, & Iakurbec Sallinquis, il les ſubiugua à ſon retour, delà il fit vn voyage en Inde, mais les Turcs ne s'eſtant qu'eſcartez ſans auoir eſté rompus, ſe raſſemblerent, & à la faueur de ſon abſence ſubiuguerent pluſieurs villes en Karaſon, & contraignirent Alan Daulé Ben Kakuya, & Abuſale de ſortir hors de leurs gouuernemens, ce qui fut cauſe que Maſud vint auſſi tôt à Gerion: & comme en pourſuiuant ſon chemin il eut ſcû qu'vn guetteur de chemin s'eſtoit retiré en vne Fortereſſe auec cent de ſes compagnons, il les fit venir ſous ſon ſauf-conduit & aſſurance: mais quand ils furent venus deuant luy il les enuoya pendre, diſant que telles manieres de gens deuoient eſtre chaſtiez en quelque maniere que ce fut, & continuant ſon chemin on luy fit pluſieurs plaintes des tyrannies de Nur Taquin gouuerneur de Balk; mais il eſtoit bien mal-aiſé de ſatisfaire à leur demande, à cauſe que c'eſtoit l'hyuer, & qu'il faiſoit de grandes pluyes: Toutes-fois pourſuiuant ſon chemin, il eut nouuelles que Daud Capitaine Turc amenoit de grandes forces pour le ſecours de Balk en faueur de Nur Taquin, de ſorte que Maſud craignant d'eſtre enclos alla au deuant de Daud, ce que ſçachant Nur Taquin il le pourſuiuit, & luy donna ſur la queuë ou il fit mourir grand nombre de ſes gens, & emporta vn fort bon butin. Maſud ainſi mal traitté ne laiſſa pas de pourſuiure ſon chemin contre Daud lequel le vainquit, & le contraignit de s'enfuir à Gaznehen, ou il fit mourir pluſieurs Turcs qui eſtoient de ſes ſoldats, d'autant qu'ils auoient trop laſchement combattu en la bataille qu'il auoit euë auec Daud Salink, puis ayant enuoyé ſon fils Mandud à Balk, accompagné de Nacer Hamed ſon Wazir, & de bon nombre de gens de guerre, emmena auec ſoy ſon frere qui eſtoit aueugle, & ſes fils, & s'en allant à l'Inde, & arriué qu'il fut à vn paſſage du fleuue de Send, que les Perſes appellent Pang, & qui n'eſt autre que l'Indus, il paſſa luy & les ſiens: de l'autre coſté demeurerent ſur l'autre riue ſon frere aueugle auec ſes threſors, en la garde d'vn Capitaine appellé Nuſtaquin, lequel ſe ſeruant de cette occaſion il departit aux ſoldats les threſors, & ſaluërent l'aueugle Roy, lequel le refuſoit: mais en fin il l'accepta, pour la crainte qu'il auoit de la mort de laquelle ils le menaçoient s'il n'y conſentoit: puis paſſerent le fleuue auec luy, & ſe ruerent ſur les gens de Mandud, qui ne firent pas grande reſiſtance, ne s'attendans pas à cette ſecouſſe, de ſorte que Mandud fut pris, toutesfois ils ne luy demanderent point d'autre ſatisfaction, ſinon qu'il ſe contenteroit de viure

en paix, en quelque lieu, ce qu'il accepta, & demanda la Forteresse de Kobra-quebir, laquelle luy fut accordée auec bonne garde, au departir Masud pria son frere de luy enuoyer quelque argent pour faire son voyage : mais Mahamed qui estoit fort auare, dit qu'on luy donnât cinq cens dragmes qui sont environ cinq cens reales, ce que Masud souffrit auec vn grand ressentiment : mais celuy qui luy portoit l'argent luy en donna encore du sien mil cinq cens deniers d'or, qui sont environ deux mille ducats, lesquels luy furent apres bien payez.

Quant au Roy aueugle se voyant mal propre au gouuernement, à cause de son aueuglement, il resigna son Royaume à son fils Hamed, lequel par le conseil d'vn fils de Issuf Taquin, & de Amir Aly Kachoand, les peres desquels Masud auoit fait mourir en vengeance, aussi bien qu'il auoit fait au Roy aueugle, ils allerent secrettement à Kobra Kebir, & tuerent Masud, ayant esté Roy dix ans. Il estoit fort courageux & liberal : & comme il a esté dit, il auoit enuoyé son fils Maodud à Balk, où ayant entendu l'aduanture de son pere, & le retour de Mahamed de l'Inde, il les fut attendre au passage à Gaznehen, où il les prit si mal à propos, qu'il les combattit les vainquant, & print prisonniers Mahamed, son fils Hamed, & d'autres encore qui y estoient. Nustaquin & les deux conseillers de la mort de Masud, auec vn bon nombre de ceux de la maison Royale qu'il fit tous mourir excepté vn Abderrhayn fils de l'aueugle auquel il sauua la vie pour vne telle occasion, c'est que Masud estant prisonnier, vn sien frere Abderramon le trouua auec la Tage ou Couronne sur la teste, laquelle Abderramon ayant jetté par grand mépris en terre, Abder Rhain trouuant ce fait fort estrange, & la leuant du lieu où cette Tage auoit esté jettée, il la mit sur la teste de son oncle auec paroles de grande consolation, & cét acte de pieté estant venu à la connoissance de Maodud, il suruint en cette occasion, & la recompensa de la vie.

Moadud ayant obtenu cette victoire, il fit bastir vn fort somptueux édifice, qu'ils appellent Fal Hibad, & selon le langage de Karazon, le lieu de Adogané. La mort de Masud apporta encore plusieurs remuëmens en la Perse & en l'Inde, d'où Moadud craignoit fort que son frere Maiudud reuint, & qu'il luy fit quelque trouble : mais cettuy-cy mourut en chemin, si bien que Maurenahar & les terres de l'Inde vindrent en la puissance de Moadud. Toutesfois les Turcs Saliuquis qui estoient lors à Maurenahar, & Karacon, ne le reconnoissoient point, contre lesquels il enuoya son armée l'an mille quarante cinq, & de l'Egire quatre cens trente cinq, à laquelle s'opposant Olob Arslan fils de Iakarbek auec de fort belles trouppes, combatit l'armée de Maodud & remporta la victoire. D'autre costé les Turcs ayans sorty de Turquestan à grande multitude pillant & rauageant les contrées de Garmées, & Candahar : mais les garnisons de Maodud les attendirent au passage, & en firent vn grand carnage. En ce temps les Roys de l'Inde qui estoient vassaux de Moadud se rebellerent contre luy, & ayant fait alliance entr'eux vindrent assieger Lahor, que Maodud enuoya secourir en grande diligence : mais les dissensions que ces Roys eurent entr'eux, fut cause que Maodud pacifia le tout plus facilement, & fit retourner les autres en leur precedente obeyssance, & comme il eut terminé ce different, il fit marcher son armée contre les Turcs. Saliuquin occupoit le Carason, il mourut en chemin d'vne collique, l'an mille

cinquante, & de l'Egire 441. Or encore qu'il eut deux fils, les ſoldats voulurent toutesfois que Aly Ben Maſud ſon frere luy ſuccedât, mais cettuy-cy ne ioüyt pas long-temps de la Royauté, car vn Wazir de Maodud mit en liberté Abd Rachid & le declara Roy, le portant de ſorte, que l'autre fut contraint de luy quitter la place.

Quant à Bagadet, les choſes eſtoient touſiours en confuſion : car le peuple ſe reuolta encore vne autrefois contre Gelala Daulé, en mépris duquel ils proclamerent Roy de Bagadet Abulganiar, & l'enuoyerent querir, mais il s'en excuſa, & bien pour luy : car les Turcs s'accorderent bien-tôt apres auec Gelala Daulé, toutesfois cette reconciliation ne fut pas de longue durée : car ils firent vn nouueau rauage dans la ville, où ils mirent le feu, pour auoir plus d'occaſion de la piller, & voulurent faire ſortir Gelala : ſi bien que tous ſes remuëmens durerent tout l'an mil trente-ſept, & de l'Egire quatre cens vingt-ſept, & le ſuiuant encore, auquel il fit vn ſi grand froid que le fleuue Degil qui eſt le Tigris, fut gelé douze iours continuels, & tomba tant de neiges aux environs de Bagadet que toute la terre en eſtoit couuerte à la hauteur de trois palmes, ce qui eſt aſſez digne d'admiration, vû la ſcituation de la terre. Gelala fut quelque temps d'accord auec les Turcs : mais l'an mille quarante quatre, & de l'Egire quatre cens trente-quatre, vn de leurs Capitaines Ebrahen Neal Saliuqui entra en la Perſe, en la Prouince de Hierac, & print Amedon ; Tokzelbec autre Capitaine print auſſi la ville de Rey, & ſur ces entrefaites mourut Gelala Daulé ayant regné dix-ſept ans, ſon fils Abu Manſur eſtoit à Wacet que l'on manda : mais les troubles eſtoient ſi grands de toutes parts qu'il n'oſa abandonner le pays, de ſorte qu'on donna le gouuernement à Abul Ganiar. Tokzelbec cependant auec vne armée victorieuſe rauageoit toute la Perſe. Cela fut cauſe qu'Abul-Ganiat voulut faire alliance auec luy, & maria ſon fils auec vne fille de Dauid Saliuquis couſine de Toczelbec, & l'an ſuiuant qui fut l'année mille quarante neuf, & de l'Egire 440. il mourut en Kermon laiſſant cinq enfans, Abu Manſurfulad, Sorum Koztrao, Feruz Abu, Taher Abucaid, Aboalikay Koztrao. Sorun, comme l'aiſné penſoit ſucceder, mais Coztrao Feruz s'empara du Royaume, & changeant de nom ſe nomma Malec Rhaim, ſi qu'il y eut de grandes guerres entre tous ces freres, auec diuers ſuccez : enfin Rhaim à l'ayde de Toczelbec print Scyras, & la meilleure partie de la Perſe, tout y eſtant en confuſion, & puis s'en retourna à Wacet.

Les troubles continuoient auſſi à Bagadet qui auoient eſté continuez depuis la mort de Gelala, par le moyen du Calife de Damas qui eſtoit de la famille de ceux d'Iſmaël, qui vouloit faire chaſſer de Bagadet le Calife Cahem, ou Alcahem, Comme de fait il fut contraint de quitter le ſiege, & s'en aller ſe refugier à Toczelbec, auec lequel il aucit quelque amitié : cettuy-cy entra en Bagadet, laquelle il mit à feu & à ſang, ſans pardonner ny aux viuans, ny aux morts, faiſant ouurir iuſques aux ſepulchres, pour voir s'il n'y auoit point quelqu'vn de caché, & le remit ainſi en ſon Califat. En ces entrefaites arriua à Bagadet Malec Rhaim, lequel nonobſtant toutes ſes allegations & bien qu'il ſe fut retiré en la maiſon du Calife, il ne pût empeſcher qu'il ne vint en la puiſſance de Toczelbec qui le mit en priſon, en laquelle il mourut : mais cette mort n'apporta plus de concorde entre ſes autres frere Manſur, & abuſay : de ſorte qu'en fin ce dernier, apres plu

urs diuers euenemens fut pris prisonnier par Mansur qui le fit mourir, il le mesme apres à vn sien Wasir qui auoit esté aussi à feu son pere, & mit sa place Fazel Ben Acen, lequel se voyant bien estably en sa charge, pour compense il print son Roy Mansur, & le mit prisonnier en vne Tour où il mourut.

Il y auoit en Kermon vn Capitaine Turc nommé Saliuqui, autrement Malek Kaoerd, qui ayant entendu ce que Fazel auoit fait contre Mansur, leua vne grande armée contre luy : de sorte que l'autre fut contraint de s'enfuir & se retirer vers Olob Arsalom, auec lequel il acquit de grandes richesses, toutefois ce ne fut pas auec tant de seureté pour luy qu'il ne fut pris prisonnier auec vn sien fils à Nazom de Moik, & mis prisonniers en la Forteresse de Stahar, où ils moururent en l'an mille cinquante-sept, & de l'Egire quatre cens quarante huict. Quant à Aboaly Kay Kozrrao fils de Abul Ganiar, auquel auoit esté laissé le gouuernement du pere, il s'en desmit volontairement entre les mains de Olob Arsalom, qui luy donna les terres de Naoband, Ian, & Akhak, où il passa le reste de ses iours, Arsalom le traitât tousiours auec beaucoup de courtoisie: Il vescut encore quarante ans apres ses freres, & mourut en l'an mil nonante cinq, & de l'Egire 487. qui fut la fin du gouuernement des Daules en la Perse.

Quant à Togotel, ou Tazelbec, il poursuiuit Abd Rachid, lequel s'estoit retiré en vne Forteresse si forte, que voyant qu'il ne gaignoit rien deuât, il fit en sorte par presens qu'il corrompit les Gardes, sans ceux qui estoient dedans. Si que Abd Rachi luy fut liuré auec plusieurs autres de ses parens, lesquels il fit massacrer, & puis se declara Roy, espousant vne sœur du deffunct : mais à peu de iours de là, estans en la place publique pour y receuoir la salutation qu'ō a accoustumé de faire en ces quartiers là, dix des principaux hōmes du païs bien unis ensemble vindrent pour la luy donner, & s'estans mis en rond à l'entour de luy mirent tous la main à l'espée, & le massacrerent. Bien peu de temps apres Charkit vn Capitaine qui venoit des Indes, fit sortir de prison Ferrogozad fils de Masud, & frere de Abd Rachid, & le fit Roy, Daud Saliuqui, de qui Ferrogozad auoit eu la victoire, leua vne armée pour aller contre Carazon, contre lequel Saliuqui Roy de Turqueſtan enuoya plusieurs de ses Capitaines, lesquels furent vaincus, en fin Olob Arsalom combattit & le vainquit, prenant plusieurs Gazneys prisonniers, lesquels s'en reuengerent apres sur les Turcs qui estoient captifs en Gaznehen. Ferrogozad ayant gouuerné six ans, mourut, laissant pour successeur son frere Ebrahem Ben Masud. En ce temps mesme mourut Kahem ou Alkahem ou Calife l'an mil septante quatre, & de l'Egire 497. ayant tenu le Califat quarante-quatre ans & quatre mois.

Almgltddy Bila. 48. *Calife.*

Apres la mort de Kahem Almoktady Bila fut mis en sa place, au temps duquel il se fit plusieurs remuëmens en la Perse, mais de peu d'importance: quant & au Karazon & terres de Maurenahar Ebrahem frere de Ferrogozad qui par sa mort luy auoit succedé, s'accorde auec les Turcs. Et ayant mis son Royaume en paix fit vn voyage en l'Inde, où il fit de grandes conquestes, & gaigna de tres-riches despoüilles : mais Malekcha Roy de Tur-

queſtant voyant la Perſe ioüir d'vne profonde paix, penſa que le temps eſt
propre pour y bien faire ſes affaires,& leua pour cét effect vne grande armé
dequoy ayant eu aduis Ebrahem luy enuoya des Ambaſſadeurs, qui firent
ſorte qu'ils le deſtournerent de ſon deſſein;& pour la plus grande aſſurance
leur amitié,Ebrahem maria ſon fils Maſud auec la fille de Malekcha, ce qu'
ſtant fait Ebrahem mourut l'an de ſalut mille octante neuf,& de l'Egire 481.
ans apres,à ſçauoir l'année 1095.& de l'Egire 487.mourut le Calife Almek
Bila, ayant gouuerné 19. ans cinq mois.

Almostazer Bila 49. *Calife.*

Almoſtazer fils de Almotkadi, ſucceda à ſon pere au Califat. Du temps
cettui-cy Bagadet ayant eſté ruinée par les deſbordemens du fleuue Tigris
changée de ſituation,& baſtie de l'autre partie du fleuue vers l'Orient,où
eſt maintenant aſſiſe en vne aſſiette plus commode que la premiere, ayant
25. Califes depuis ſa premiere fondation faite par Abuiafat, ſans que pas
ſoit mort en icelle,ce qui eſt digne d'eſtre conſideré. Quant à Almoſtazer Bil
il eut quaſi la paix tout le temps de ſon gouuernement,qui fut de 25.ans &
mois, à la fin deſquels il mourut l'an de ſalut 1129. & de l'Egire 512.

Almos tarched Bila Fazdle 5. *Calife.*

A ce Calife tout pacifique, ſucceda ſon fils Almoſtarched fort courageux
enclin à la guerre, laquelle il fit à quelques Princes de Perſe,& ayant occu
quelques Prouinces de Maſud Saliuquis Roy de Karaſon,ils combattirent e
ſemble auec diuers ſuccez,mais la victoire demeura en fin à Maſud pres de T
bris,où Almoſtarched fut vaincu,& ſe ſauua à la fuitte: Il fut toutesfois p
incontinent apres, & preſenté à Maſud qui le fit tuer, l'an de ſalut 1136. &
l'Egire 529. ayant gouuerné dix ſept ans & deux mois.

Rached Bila 51. *Calife.*

Rached Bila fils de Almoſtarched paruint au Califat apres la mort de ſo
pere, de laquelle voulant prendre vengeance il arma le plus de gens qu'il p
& s'en alla contre Maſud en Perſe, de laquelle il conquit vne grande partie
mais s'eſtant rencõtré auec ſon ennemy qui luy liura la bataille, il fut vainc
& s'enfuit à Iſfao chef de Hierak en la Perſe,où Maſud le fit tuer en l'an 113
& de l'Egire 532.apres la mort duquel Maſud vint en Bagadet,ou il entra la
aucune reſiſtance.

Almoktafi Bila. 52. *Calife.*

Maſud s'eſtant rendu le maiſtre de Bagadet, mit en la place de Rached A
moktafi Bila oncle du deffunct, & bien peu apres Maſud mourut en la Per
chacun de ſes Capitaines ſe contentant de ce qu'il auoit en gouuernement:
qui donna aſſurance à Almoktafi d'aſſembler vne belle armée & s'en aller
la Perſe, ou il recouura ſans grande reſiſtance ce que Maſud y auoit vſurp
laquelle ayant poſſedé l'eſpace de 24. ans ſans aucune notable nouueauté
mourut en l'an 1161. & de l'Egire 555.

Almostanget Bila Issvf. 53. *Calife.*

Au Calife Almoktafi ſucceda ſon fils Almoſtanger Bila Iſſuf, & com
du viuant de ſon pere Maſud fut mort en la Perſe comme il a eſté dit, A

loncha son fils aisné luy auoit succedé en Gaznehen, lequel à peine fut il paruenu à la Couronne qu'il fit prendre tous ses freres, qui estoient en grand nombre, vn seul excepté nommé Baharoncha, qui eschappa. Or ceux-cy auoient deux parens, l'vn Gouuerneur de Karazon appellé Saniar, & l'autre de Hierac de Perse, qui s'appelloit Mahamed. Ces deux-cy estoient freres, Baharoncha se retira vers Saniar, lequel tascha de l'accorder auec Arsalon, lequel n'y ayãt voulu entendre, Saniar luy fit guerre, & entra dans le Gaznehen: Mais Saniar à la persuasion de Baharoncha retourna aux armes, & ayãt eu vne secõde victoire de Arsaloncha, il entra derechef au Gaznehen, ou il fit vn tresriche butin, puis ayant mis Baharon en possession de cette contrée, il s'en retourna chez soy. Arsalon le voyant absent retourna derechef au Gaznehen, contraignant Baharon de s'enfuir, que Saniar restablit apres, & Arsalon s'enfuyant il fut pris, & emmené à son frere qui le fit tuer, ayant regné trois ans, en l'an 1119. & de l'Egire 512. Baharon demeurant ainsi paisible possesseur, il fut fort bon Prince, gracieux, & liberal, qui aimoit les gens de lettre, & luy-mesme estoit fort sçauant: de sorte qu'il escriuit quelques œuures en Philosophie, l'estude ne luy fit pas perdre toutesfois son courage guerrier, de sorte qu'il fit quelque entreprise en l'Inde & en la Perse, où il mourut, l'an 1153. & de l'Egire 547. ayant regné 35. ans.

Kozrrao son fils, luy succeda. mais estant arriué plusieurs remuëmens à ce nouueau regne, & ne se tenant point assuré en son païs, il s'en alla en Inde, en la Prouince de Laboa; il retourna depuis à Gaznehen: mais trouuant son Royaume occupé par Saniar Roy de Karason, & qu'il n'estoit pas assez fort pour s'opposer à sa puissance, il s'en retourna à Lahor, où il mourut, l'an 1161. & de l'Egire 555. ayant regné 9. ans. Son fils Kozrrao Malek luy succeda Lahor, chef du Royaume de Multon en l'Inde: car pour là Perse tous ses Royaumes estoient occupez, & pour les r'auoir il falloit vn esprit plus belliqueux & moins vicieux que le sien, qui fut cause de le faire hayr de tous, & principalement des gens de guerre. Vne partie des terres de Gaznehen estoient possedées par vn Sultan Guya Cadin Mahamed Gaury: Cettuy-cy fit quelques courses en l'Inde vers Lahor, laquelle il prit, de sorte que Kozrrao Malek retourna au Gaznehen où il mourut, l'an 1169. & de l'Egire 563. & en luy prindrent fin les Sabutaguis: trois ans apres mourut le Calife Almostanger, à sçauoir l'an 1172. & de l'Egire 566. ayant gouuerné vnze ans.

ALMOSTANZY BENVR ELAH ACEN. 54. *Calife.*

Almostanzy Benur Elah eut le Califat par la mort de son pere, il fut bon Prince, liberal, & aimé des siens: il gouuerna neuf ans & huict mois, & mourut l'an 1180. & de l'Egire 575. sans que durant ce temps il soit arriué chose digne de remarque.

NACER OU NACERE LADIN. 55. *Calife.*

Almostanzy estant mort, son fils Nacer ou Nacere Ladin, vint au Califat lequel il tint quarante sept ans, sous lequel Bagadet florit grandement. Durant le gouuernement d'iceluy ceux de Koatrazm vindrent contre les Saliuquis les vainquirent, & assujettirent, & les Tartares sous la conduite de Chinguiskam s'emparerent des contrées de Turon, & Agem, les mettant à feu & à sang, auquel temps mourut le Calife Nacer, à sçauoir l'an 1216. & de l'Egire si cens vingt-deux.

ALZAHER OV ALTAHE BILA MAHAMED. 56. *Calife.*

Le fils de Nacer nommé Alzaher ou Altaher Bila Mahamed fut fait Calife au lieu de ſon pere, mais ce ne fut que pour neuf mois, car il mourut en l'an de ſalut 1227. & de l'Egire 623.

ALMOSTANCER BILA. 57. *Calife.*

Almoſtancer Bila Manſur, ſucceda à ſon pere Alzaher, cettuy-cy fit tant cas de la liberalité, qu'ayant donné en prodigue il deuint pauure. Du temps de cettuy-cy la Perſe ioüyſſoit d'vne grande paix : mais les Mogoles ou Tartares y ayans fait leur premiere entrée ſe rendirent les maiſtres de quelques Prouinces d'icelle, auſquels s'oppoſa le Calife Almoſtancer, les contraignant de quitter la meilleure partie de ce qu'ils auoient acquis, & les ayant battus par pluſieurs & diuerſes fois, il mourut le 17. an de ſon gouuernement, l'an de ſalut 1244. & de l'Egire 640.

ALMOSTACEM BILA ARDVLA. 58. *& dernier Calife de ceux de Bagadet.*

Les Tartares ayans eſté vaincus, comme vous auez entendu par Almoſtancer Bila, ils en eurent leur raiſon ſous le gouuernement de ſon fils Almoſtacem : car Olacukan Tartare le vainquit & le fit mourir: & apres auoir tenu le Califat quinze ans & ſix mois : ainſi finirent en luy les Califes de Bagadet, que nous diſons Babylone ou Baldak, les Tartares s'emparans d'icelle & de toute la Perſe, ayant eſté 37. de cette famille, & commandé 523. ans, peu plus, peu moins, deſquels on a traitté particulierement, d'autant qu'ils ſont comptez en la Chronique de Perſe pour Roys, d'icelle, tant par Tauarich que Mirkond. Almoſtacem, mourut l'an de ſalut 1258. & l'an 655. de l'Egire.

DES MOGOLES OV TARTARES QVI ONT COMMANDÉ EN LA PERSE.

CHINGVISKAN *premier Roy de Perſe des Tartares.*

Chinguiskan qui fût le premier des Tartares qui fit voir ſes armes en la Perſe, eſtoit fils de Sukyh Badur, c'eſt à dire vaillant, duquel voicy la genealogie : Badur eſtoit fils de Partē Baduc, fils de Filkā, fils de Thomonahkā, fils de Bayſangorkan, fils de Kaydukhā, fils de Tominkā, fils de Bukachcan, fils de Buzaniar, qui eſtoit en ce faiſant le huictiéme ayeul de Chinguiskan, lequel naſquit en l'an de ſalut 1152. & de l'Egire 546. Cettuy-cy perdit ſon pere n'ayāt encor que 13. ans, & cōme on le vit ſi petit, on fit auſſi pluſieurs entrepriſes & remuëmens qui s'eſmûrent, de ſorte qu'ils ne finirent que iuſques en l'an 1166. & de l'Egire 599. en laquelle année Chinguiskan vainquit tous ſes empeſchemens, & ceux qui luy diſputoient le Royaume, ioüyſſant en fin de tout ce que ſon pere & ſes anceſtres auoiēt poſſedé. On l'appelloit auparauant Tamachin, mais quād il fut eſtably au Royaume, qui fut l'an de ſalut 1207. de l'Egire 904. il ſe fit nōmer Chinguishan, c'eſt à dire en leur langue Roy des Roys : cettuy-cy fut vn tres-puiſſant Prince, reduiſant ſous ſon Empire & obeïſſance toutes les Hordes ou familles des Tartares, auec les Royaumes de Karao Korā Helā Tangar, & autres, leſquels ayant ſubiuguez en l'an que l'on comptoit 1219. & de l'Egire 615. il ſortit de ſes confins auec vne armée preſque innumerable, ſe vint ruer ſur les terres de Maurenahar, à laquelle puiſſance s'eſtant oppoſé Mahomet Koarrazmcha, & voyant combien ſes efforts eſtoient de peu d'effet

contre vn si terrible ennemy, il luy abandonna la terre & s'enfuit en Karazon. Chinguiscan entra en Maurenahar l'an 1224. & de l'Egire 620. mettant au fil de l'espée tout ce qu'il trouua de viuant en cette contrée-là, & fit le mesme à Balc, d'où il enuoya 30000. hommes à la poursuite de Mahamet Coarrazmcha, qui fuyoit tousiours deuant luy : mais en fin il fut ratteint à Abiscor en Gueilon où ils le massacrerent, mettant toutes ses terres à feu & à sang. Delà il s'en alla contre la ville de Rey, en laquelle & aux enuirons, on tiét que les Mogoles ou Tartares firent mourir 600000. personnes, & aux Prouinces de Nichabur, sans les femmes & petits enfans 1500000. hommes, encore y en a-il qui disent 1600000. faisant le mesme rauage vn an durant par toutes les contrées de la Perse. Almostancer Bila Mansur ben Alzaher Calife pour lors de Bagadet, assembla le plus de forces qu'il pût pour s'opposer à cét orage & empescher qu'il ne vint fondre sur ses terres. Et de fait ceux-cy estans tous diuisez & separez en diuerses contrées il les prit si à propos qu'il les contraignit de sortir quasi de toute la Perse, & se retirer à Maurenahar en l'an 1227. & de l'Egire 623.

Par la mort de Mahamet Roy de Koarrazm son fils se voyant n'estre pas bastant pour resister aux Tartares, s'enfuit en l'Inde : cettui-cy s'appelloit Sultan Gelaladin, lequel les Mogoles suiuirent à la trace, & l'ayant trouué prés le fleuue Indus luy donnerent bataille en laquelle il fut vaincu, & contraint de se retirer à Multon, vn Royaume situé en la plus interieure partie de l'Inde. Quant à Chinguiscan, apres auoir ainsi frayé le chemin aux siens, & donné le premier l'entrée en la Perse, il s'en retourna à Ketao Kotan, ou il mourut en l'an de salut 1228. & de l'Egire 624. de son aage le 78. & depuis qu'il fut paisible possesseur de ses Royaumes le 25. Il eut cinq fils, l'aisné desquels s'appelloit Tuchichon auquel le pere donna les gouuernements des Royaumes de Dast, Rapechab Rosi. Albugar qui mourut six mois deuant son pere Chagaraycon, qui eut le gouuernement des Royaumes de Maurenahar, Aygor & Koarrazm, ayant possedé ces Royaumes iusques en l'an 1241. & de l'Egire 658. le quatriéme Octaycalion, lequel succeda à son pere : & le cinquiéme fut Tulichan, auquel le pere donna quelques Prouinces auec tous ses thresors. Cettui-cy mourut aussi en l'an 1232. & de l'Egire 628. de sorte que des cinq fils de Chinguiscan Octaycahon demeura seul en vie pour embrasser cette grande succession : les autres toutesfois eurent quelques enfans, la succession desquels sera declarée cy apres. Ce que rapporte Mircond ne doit pas estre aussi passé sous silence, c'est que l'on tient pour chose assurée que lors que Chinguiscan nasquit au monde il auoit les deux mains ouuertes, & en chacune d'icelles vn peu de sang, pronostic certain de sa tres-grande cruauté.

Octaycahon 2. *Roy des Mogoles ou Tartares.*

Octaycahon quatriéme fils de Chinguiscan luy succeda à l'Empire en l'an mil deux cens trente, & de l'Egire six cens vingt-six : cettui-cy fut aussi bon que son pere auoit esté mauuais, & entr'autres belles & grandes parties qu'il auoit en luy, la liberalité luy fut fort recommandable : de sorte que Mircond tient que ses dons & recompenses extraordinaires durant sa vie il dépendoit 666. bolt (maniere de parler des Perses) de mille romanis, valant chacun roman cent ducats, qui reuiendroit le tout à la somme de dix millions six cens cinquante six mille ducats. Item pour Wazir vn nommé Gerbahhon Noyn, vn grand guerrier & fort prudent, lequel il enuoya contre Gelaladin qui s'estoit retiré à Multon, lequel ayant assemblé ses forces alla au deuant de cettui-cy

pour le combattre, mais il fut vaincu & mourut au combat, la famille de ceux de Koarrazm Cha finiſſant ainſi en luy : apres il conuertit ſes armes contre la Perſe, & la reduiſit toute ſous ſon obeyſſance, excepté Bagadet, puis ayant regné treize ans, il mourut tout bruſlé au dedans, par l'vſage immodere du vin qu'il benuoit, l'an de ſalut 1232. & de l'Egire 649. Il laiſſa vn fils nommé Gayuk Chan, lequel à cauſe de ſon bas aage fut mis ſous la tutelle de la mere, qui gouuerna cét Empire quatre ans.

GAYVKKHAN 3. *Roy de Perſe des Tartares.*

Gayukhan fils de Octay Kahn commença à regner en l'an 1246. & de l'Egire 643. il donna de grandes eſperances qu'il ſeroit bon Prince, eſtant fort amy de la Iuſtice, liberal, & à qui les Chreſtiens n'eſtoient point deſagreables, leſquelles choſes le firent aymer de tous, mais il ne regna qu'vn an, à la fin duquel il mourut, de l'Egire 644. & de ſalut 1247.

MANCHVKAHON 4. *Roy de Perſe des Tartares.*

Manchukahon fils aiſné de Tuly Chan cinquiéme fils de Chinguys Chan vint à la Couronne, ſon couſin n'ayant laiſſé aucuns enfans. Il fut bon Prince, courageux, liberal & benin. Il fauoriſoit fort les Mores, & n'eſtoit pas toutesfois contraire aux Chreſtiens, mais il auoit les Iuifs en horreur, & les perſecutoit. Il donna à Kablay Kahon ſon frere les terres de Kerao Cotan, qui les accrût beaucoup. Ce Prince fonda la fameuſe ville de Cambulu, aujourd'huy la Cour du grand Tartare, & à ſon autre frere Vlach Kuchan il donna les terres de la Perſe, puis ayant regné 13. ans il mourut l'an 1260. & de l'Egire 657.

VLAH CVKAN 5. *Roy de Perſe des Tartares.*

Vlah Cukan ayant eu, comme il a eſté dit les Prouinces de la Perſe en gouuernement dés le viuant de ſon frere, & ce dés l'an 1256. & de l'Egire 653. il mit auſſi tôt la main à l'œuure, & attaqua Iſmaëli place d'importance qu'il emporta, ne donnant la vie à perſonne de tant d'ames qui ſe retrouuerent en icelle. Il paſſa depuis à Aierak, qu'il ſubiugua, & l'année ſuiuante mena ſon armée contre Bagadet, à l'encontre duquel ſaillit Almoſtacem Calife qui fut vaincu & maſſacré auec ſes quatre fils, taillant en pieces tout ce qui ſe trouua tant à Bagadet qu'aux enuirons, ſi qu'on dit qu'il ne fit pas mourir moins d'vn million ſix cens mille perſonnes: puis en l'année 1261. & de l'Egire 658. il alla aſſieger Alep & Damas, qu'il ſubiugua, laiſſant pour Gouuerneur en ces parties de Surie Captucahon, puis s'en retourna en la Perſe en la Prouince d'Adebaion, en vn lieu appellé Meragah aux enuirons de Tabriz, où il mourut l'an 1266. & de l'Egire 663. Deuant que de mourir il departit ſes terres à trois de qu'il auoit, à l'aiſné nommé Habkaikahon il donna les Royaumes de Hierſ Mayandaron & Carazon, au ſecond nommé Hyachemet il donna Aron, qui l'Armenie, & Aderbaion. A Taudon qui eſtoit le troiſiéme il laiſſa les ter de Diarbek & Rabyah, qui eſt la Meſopotamie de plus il donna à Aſalm Iawiny vn de ſes Wazirs Bagadet, pour le reparer comme il fit, & à vn au appellé Mahyncdin Paroaney, quelques terres en Rumeſtam. Il floriſſoit al en la Perſe vn fort excellent Aſtrologue appellé Nacyradin Tuſſi, qui a co poſé vn liure intitulé Zichel Cony, des iugemens & figures, fort celebres en les Perſes.

Outre ces trois fils cy-deſſus nommez, Vlah Kukhan en auoit encores deux autres, l'vn nommé Nicudar Oglan, l'autre Targabekhan, auquel le pere n'auoit point fait de part, comme eſtans les plus ieunes, mais il ne laiſſa pas de l'auoir, & les enfans de l'autre en eurent auſſi leur part.

HAYAKAYRAAN. 6. *Roy de Perſe des Tartares.*

Haybkaykhan fils de Vlah Kukhan, ſucceda à ſon pere en la ſeingneurie de Perſe. Cettui-cy eut guerre auec Borakhan, qui tira vne grãde armée du Charay, l'an de ſalut 1271. & de l'Egire 668. contre lequel Haybkaykehan cõuint, & le vainquit, le faiſãt retirer iuſques à Maurenahar. Il fut Roy 17. ans. A la fin deſquels il mourut en Amadon, l'an de ſalut 1282. & de l'Egire 680. Et d'autant qu'il n'auoit point d'enfans, on mit en ſa place ſon frere Nicudat Oglan, qui ſe fit appeller Hamed Khan.

HAMED KHAN, *auparauant Nicudar Oglan, ſeptieſme Roy de Perſe des Tartares.*

Hamet Khan, qui s'appelloit auparauant Nicudar Oglan, ſe fit More, & changea ſon premier nom, & regna ſeulement deux ans & deux mois, à la fin deſquels il mourut l'an de ſalut 1283. & de l'Egire 683. de ſorte que le Royaume retourna aux enfans de Haykaykhan.

ARGONKON. 8. *Roy de Perſe des Tartares.*

Argonkon fils de Haybkaykhan l'aiſné des enfans de Haybkaykhan, paruint au Royaume par la mort de ſõ oncle, duquel il ioüyt 17. ans, puis mourut l'an de ſalut 1292. & de l'Egire 690. laiſſant le gouuernement à ſon frere Ganiathukon.

GANIATVKON. 9. *Roy de Perſe des Tartares.*

Cinq mois apres la mort de Argon Ganiatukehon, ſon frere fut introduit au Royaume. Ce Prince fut fort liberal, & auoit pluſieurs belles parties, leſquelles furent toutes obſcurcies par ſa ſenſualité. Eſtant fort neceſſiteux il voulut introduire en la Perſe l'vſage de la monnoye de carte, ou de papier, comme aux Prouinces de Ketaokotan, mais perſonne n'y voulut conſentir : & celuy qui luy fut le plus contraire, fut vn ſien oncle nommé Baidu Kon, qui ſur ce ſujet luy fit la guerre, & le tua en vne bataille, apres auoir eſté Roy trois ans, l'an de ſalut 1295. & de l'Egire 693.

BADVKAN 10. *Roy de Perſe des Tartares.*

Badukan fils de Turgahé, fils de Vlagkukhan oncle du dernier Roy, s'eſtant introduit ainſi au Royaume auec violence, Gazun fils de Arghon khon, vint contre luy auec vne belle armée toute compoſée de Mores, & ſe rencontrerent à Badukhem, & à Nakchoan, où il fut vaincu, & contraint de s'enfuir : mais il fut pris par vn Vazir de Gazun qui l'emmena à Tabriz, où il le fit mourir l'an de ſalut mil deux cens nonante & ſix, n'ayant poſſedé le Royaume que l'vn an.

GAZVN. 11. *Roy de Perſe des Tartares.*

Gazun fils de Argon, fils de Habkay khan, fils de Vlaheuchan, le fit Roy de Perſe par la mort de Baidu, il fut fort grand iuſticier. En l'an 1298. & de l'Egire 696. Ceux de Damas, & de quelques autres terres de Surie, faiſant alliance auec Bendpkdar Roy d'Egypte, ſe reuolterent contre luy, mais ayant mené ſon armee contre eux il les vainquit, & les reduiſit à ſon obeyſſance, retournant ainſi victorieux en la Perſe à Kaſuin, qui fut apres la Cour des Roys, où il mourut l'an de ſalut 1305. & de l'Egire 703. ayant regné ſeulement huict ou

neuf mois. Il fut enſeueli à Tabriz à Zambgazvn, en vne ſomptueuſe moſquée qu'il auoit fait faire durant ſa vie : & de tous ceux de cette lignée, il n'y a que cette ſepulture là qui ſoit auiourd'huy debout, & qui ſe ſoit conſeruée de l'iniure du temps.

ALYAPTV. 12. *Roy de Perſe des Tartares.*

Le gouuernement du Royaume tomba entre les mains de Aliaptu [illegible] du Roy deffunct, lequel s'eſtant fait More, ſe fit nommer Sulton Mahamed ben Argon : Il n'auoit que vingt-trois ans quand il commença à gouuerner, & tint ſa Cour à Tabriz: il fut fort ſeuere en l'execution de la iuſtice, par le moyen de laquelle il tint ſes peuples en repos, & contens. Ce fut le premier qui introduiſit la couſtume de prendre vn tribut ſur les enfans des Chreſtiens, & des Iuifs, pour les former à ſa mode, & s'en ſeruir, en l'an de ſalut 1306. & de l'Egire 705. Il fonda la ville de Sultanie, & en l'an ſuiuant il s'empara de Gueilon, & Racht Il s'arma encore contre Cham, ou Damas, qui s'eſtoit reuolté pour la ſeconde fois en l'an de ſalut 1313, & de l'Egire 712. Mais les ayant fait retourner à la raiſon, il s'en retourna en la Perſe, & mourut en la ville de Sultanie, l'an de ſalut 1317. & de l'Egire 716. ayant eſté Roy 12. ans & neuf mois.

ABVZAID BAHEDERKON. 13. *Roy de Perſe des Tartares.*

Sultan Abuſaid Bahedercon fils de Aliaptu, herita du Royaume de ſon pere en l'âge de douze ans. Il eut pour Vazir vn nommé Amir Chupor, lequel auoit vne fille d'vne rare beauté qui eſtoit mariée, de laquelle le Roy deuint paſſionnément amoureux, de ſorte qu'il la demanda à ſon pere, lequel s'en excuſa, & ne la luy voulut point bailler, diſant qu'elle eſtoit mariée, & qu'il n'y auoit que ſon mary qui eut pouuoir ſur elle: mais Abuſaid plein de colere & tranſporté d'affection, l'enleua de force, faiſant mourir le pere & le mary eſtans ceux qui s'efforçoient de l'en empeſcher, & luy donna le nom de Koncar, qui eſt vn tiltre Royal, laquelle s'acquit vne telle puiſſance ſur luy qu'en peu de temps de là il luy mit en main tout le gouuernement du Royaume, où elle ſe comporta prudẽment & ſagement & luy cependant menoit vne vie vertueuſe, s'adonnant à la lecture des liures auſquels il eſtoit fort affectionné. Il eſtoit de gentille diſpoſition & de bon entendement. Il paſſoit ordinairement les Eſtez en Sultanie, & les Hyuers en Bagadet, & ayant regné 19. ans mourut l'an de ſalut 1337. & de l'Egire 736. Par ſa mort le pouuoir des Tartares ſe diuiſa en la Perſe, chacun ſe diſant Roy de ce qu'il auoit en ſon Gouuernement, & demeura ainſi iuſques à l'arriuée de Teymurlang, qui fut enuiron ſoixante & trois ans.

TARTARES QVI COMMANDERENT A LA PERSE des deſcendans de Teimurlang.

TEIMVRLANG. *Premier Roy de Perſe de cette lignée.*

TEYMVRLANG qu'on appelle vulgairement Tamberlang, c'eſt à dire Teymur le boiteux, fut fils de Baiankan, & le 14. ſucceſſeur de Chinguis Kan, du ſang duquel il deſcendit: car il n'eſtoit point comme l'on a voulu dire vn voleur, ny vn muletier, ny vn paſtre: mais vn homme de guerre & d'vn tres grand courage, comme ſes actions l'on fait aſſez paroiſtre. Il naſquit on

mercand,& suiuit les armes conte ses majeurs, & son cinquiesme ayeul nommé Carachar Nuyon,partie de la Tartarie auec Chinguiskan au temps que le mesme Roy enuoya Chagataychon son deuxiesme fils pour gouuerner les Royaumes de Maurenahar,Aygor & Korrazm, où il fut fait premier Wazir, en laquelle dignité luy & les siens continuerẽt iusques à Teymur,auec d'autres charges conuenables à sa qualité & à son illustre origine. Or du temps de Teymur regnoit en Chagatay Soyorga Mechcon, au seruice duquel fut Teymur auec qualité de Wazir & grand Capitaine,& estant arriué à la mort de Soyorga en l'an de salut 1370.& de l'Egire 771. Teymurlang fut proclamé Roy auec vnanime consentement de tous,puisse voyãt estably au Royaume il sortit d'icelluy auec vne armée innumerable,n'entreprenant rien qu'il ne luy reüssit heureusement: De sorte qu'en l'espace de 36.ans qu'il regna, contre les Royaumes qu'il possedoit,il conquit encor ceux de Maurenahar,Turquestam, Korrazm, Sarazon,Sistam,Industam,Hierachen, Parc Kermon, Manzandaron, Aderbijon Kusistã,tous lesquels, & autres encor ses enfans & les Capitaines diuiserent entr'eux aprs sa mort. On contoit 1388. de l'an de salut, & 789. de l'Egire, quand Teymur aduerty de certaine rebellió qui s'estoit faite à Hisphaon chef de cette Prouince de Hierach en la Perse,s'y en alla en personne pour y remedier, comme de fait il mit au fil de l'espée iusques à 60 mille personnes. Bestamechchon estoit Roy de Capechac par la grace de Teymur qui se voulut rebeller cõme les autres,mais il n'y gaigna que des coups; car Teymur enuoya contre luy vne armée, laquelle le contraignit d'abandonner son Royaume,& des'enfuyr en Gurgestam. En l'an de salut 1402. & de l'Egire 803. Teymur mena vne puissante armée en Surie, print & destruisit Alep & Damas, rompit en bataille Sultan Farache Roy d'Egypte, de là il retourna contre Baiazet, qu'il prit aussi, puis s'en alla à Cabra aux enuirons de Tabriz, où il hyuerna: & l'an suiuant ayant assemblé vne plus puissante armée qu'auparauant,il s'en alla en la plaine d'Angory contre le grand Turc Baiazet,lequel il combatit & vainquit l'emmenant prisonnier, conquestant & destruisant plusieurs de ses terres: Quant à Baiazet, il mourut prisonnier l'année d'apres. Aucuns disque Teymur estoit ainsi occupé contre les Turcs, vn nommé Kara Iusuf print à l'improuiste vn assaut à Bagadet, en fit sortir Weyshelcony, auquel Teymur l'auoit donnée:mais comme il fut de retour de Rumestan, il enuoya contre Kara Iusuf son neveu nommé Abubacat, qui recouura la Cité, & la rendit à Sulton Weys,comme il se dira cy-apres. Teymur passa apres a Ardiuil, y demeura quelques iours,& fit grace à Cheque Safi d'vn grand nombre de rebelles, comme il se dira en son lieu: Puis laissant la Perse il s'en retourna en Mogolon,d'où il s'achemina puis apres à Samarkand sa Patrie, où il fut quelques mois en festes & en grandes resiouÿssances, faisant contracter plusieurs mariages entre ses citoyens. Finalement il s'en alla à Anzar vne contrée qui confine du Catay,ou il mourut,l'an de salut mil quatre cens cinq, & de l'Egire huict cens sept.

Teymurlãg eut quatre fils, l'aisné desquels s'appelloit Ioon Guyr qui mourut deuãt son pere laissant deux enfans,Mahamed Sulton,& Pyr Mahamed, lequel Teymur ordonna par son testament qu'il luy succedât en ses Royaumes de Catanehen,& de l'Inde,mais Pyr Aly le fit mourir. Le 2. fils de Teymur appellé Miramat Cheque,estoit du viuant du pere gouuerneur de la Perse: Mais il mourut en la Forteresse de Chormaru, qu'on appelle Cormawat en Loresta

& le troiſieſme nommé Miruncha, ſucceda au gouuernement des terres que te-
noit Vlahcuchen en Hierachen, Aderbajon, & juſques à Damas. Il mourut l'a-
de ſalut 1408. & de l'Egire 810. par la main de Kara Iſſur Turcoman. Le qua-
trieſme fils de Teymur nommé Mirzahecharoc, qui auoit touſiours accompa-
gné le pere, luy ſucceda auſſi à l'Empire.

MIRZAH AROC 2. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Mirzacharoc le plus ieune des quatre fils de Teymurlang, eſtoit en Kara-
zon quand ſon pere mourut à Anzar. Luy eſtant donc paruenu à l'Empire, il
ne trouua pas ſon Royaume paiſible comme il eſperoit, car ceux de Hyron &
Turon ne le voulurent pas reconnoiſtre pour Roy: puis ayant appaiſé tous ces
remuëmens, il mena ſon armée contre Kara Iſſuf en Aderbajon, lequel eſtant
armé en intention de ſe bien deffendre, il mourut en chemin, laiſſant deux fils,
l'vn nommé Mirſah Scandar, & l'autre Myrzah Iooncha, qui vindrent com-
battre Charoc, mais ils furent vaincus. Il reçût depuis neantmoins en ſon ſe-
uice Mirzah Iooncha, & le remit en poſſeſſion du Royaume de Aderbajon.
Charoc fonda apres en Maurenahar vne ville qu'on appelle de ſon nom Cha-
roquia, puis ayant regné quarante & trois ans il mourut, l'an de ſalut 1447.
& de l'Egire 850. Il eut cinq fils, à l'aiſné deſquels nommé Mirzab Olog-
bec, il donna les terres de Turqueſtam & Maurenahar, & le ſecond d'Ebrahim
Sultan mourut deuant le pere, ayant gouuerné la Perſe vingt ans, l'an de ſalut
1435. & de l'Egire 838. Ayant fait baſtir pluſieurs edifices dignes de memoi-
re. Vn an auparauant la mort de cettui-cy mourut ſon troiſieſme fils nom-
Baesfangor. Le quatrieſme nommé Mirzah Soyogar Mechchon, qui gouuer-
noit les Prouinces de Gazna, ou Gaznehen, & de l'Inde, mourut du viuant de
pere. Et le cinquieſme nommé Mirzah Mahamed Iuguy, mourut auſſi de-
uant de Charoc.

Lors que Teymurlang mourut, ceux de Sarmacand auoient ſaliié pour
vn ſien parent nommé Sultoncalil, contre lequel ſe reuolta vn ſien vaſſal nom-
mé Kodahdat Hoſceny, & le print, puis appella à ſon ſecours Chama Ioon,
de Magolſtam, ou Tartarie, & luy donna entrée en cette Prouince: mais ce-
cy en eſtant en poſſeſſion, il fit mourir Kodahdat Hoſceny, le payant ainſi de
trahiſon, & donna vn autre Royaume à Kalil au lieu du ſien, où il veſcut
tent le reſte de ſes iours.

MIRZAH OLOCHBEC 3. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Ológhbec, qui du viuant de ſon pere Charroc eſtoit Gouuerneur du
Turqueſtam & Maurenahar, vint à Balk en l'an de ſalut mille quatre cens
rante huict, & de l'Egire 851. Où il eut aduis qu'en Herat & Karazon M
Alahdaoler ſon parent ſe faiſoit appeller Roy: s'arma contre luy, & le fu
contrer à Morgab, où il le combattit & vainquit, l'autre eſtant contrai
s'enfuit vers vn ſien frere nommé Mirzah Bahor, en la compagnie du
s'en retourna contre Ologhbec, qui laiſſant Herat, alla pour aſſembler
ces à Balc: mais il trouua qu'vn ſien fils nommé Mirzah Abdelatife s'eſ
uolté contre luy, de ſorte qu'il fut contrainct de luy donner vne batail
quelle Ologhbec perdit auec la vie, & celle d'vn ſien fils qui eſtoit qu
luy nommé Mirzah Abd-Rabis, ayant commandé 41. an en ces contré
& deux ans ſeulement depuis la mort de ſon pere; & qu'il auoit embraſſ
la ſucceſſion, l'an de ſalut 1450. & de l'Egire 853.

Mi

MIRZACA ABDELATIFE 4. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirazach Abdelatife s'estant ainsi défait de son pere & de son frere, il demeura paisible possesseur du Royaume : mais ce ne fut pas pour long-temps, car au bout de six mois ses soldats le tuerent à coups de fléches.

MIRZACH ABDVLA 5. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Abdelatife ainsi iustement payé de son parricide, son frere Mirzah Abdula eut le Royaume par la mort d'iceluy, duquel ayant joüy vn an, Mirzah Sulton Abusay Roy de Karason vint rauager ses terres, au deuant duquel fut Abdula: mais il perdit la bataille & la vie, l'an de salut 1453. & de l'Egire 855.

MIRZACH SVLTON ABVSAYD 6. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirzah Sulton Abusayd fils de Mahamed, fils Miromcha, fils de Teymur ayant ainsi mis à mort Abdula, s'empara du Royaume. Or nouuelles guerres s'esmûrent entre Mirzah Ebrahem, & Mirzahcha Mahamed, contre lesquels fut Mirzah Iooncha, duquel ces deux cy s'enfuyrent, & print leurs terres : qui fut cause que les autres armerent contre luy, mais ils n'en vindrent pas iusques aux coups, car ils s'accorderent en faisant des departemens de leurs gouuernemens. A peine cét accord estoit-il fait, quand Mirzah Saniar accompagné de Mirzah Aladaolet & son fils Mirzah Ebrahem Princes particuliers vindrent combattre Abusayd à Sarak: mais il les vainquit, Sanjar y demeurant pour les gages, les deux autres se mirent en fuitte. Abusay possedoit lors les Royaumes de Badachon, Gaznehan, Kabul, Siston & Koarrazm. En l'an de salut 1468. & de l'Egire 872. Mirzah Acembek ben Alybek ben Kara Orman, tua Mirzah Iooncha : à l'occasion de laquelle mort on appella Abusay au gouuernement de Kermon, Hyerac & Aderbajon, Acembec s'estant tenu caché, le fit requerir de paix par vn Ambassadeur, lequel n'y voulut point entendre. Cela fut cause que Acembec se retira à Karabag (ce sont des montagnes aux environs de Tabris, & sur le chemin) où il se saisit de tous les passages, mettant Abusayd en telle necessité de viures, que desesperé de tout secours, il se mit en fuitte : mais il fut pris & amené à Mirzahyadigar Mahamed, qui alloit en la compagnie de Acembec, lequel le tua, l'an de salut 1469. & de l'Egire 873.

MIRZACH SVLTON HAMED 7. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Abusayd ayant esté ainsi mis à mort, Mirzah Sulton Hamed son fils, luy succeda au Royaume de Maurenahar, duquel joüit l'espace de 28. ans, à la fin desquel il mourut, l'an de salut 1495. & de l'Egire 899.

MIRZAH BABOR 8. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirzah Babor cousin de Hamed, & neveu de Abusayd, succeda au Royaume de Maurenahar par la mort de son oncle, en l'an de salut 1500. & de l'Egire 904. mais Iehaybekan vint d'Vsbec qui le depossedá de son Royaume, auquel n'y eut plus de Roy du sang de Teymurlang, Mirzah Babor ainsi eschappé de Maurenahar, passe en Gaznehan, & de là en l'Inde, où il fit sa demeure, & ayant regné en l'vn & en l'autre pays 38. ans il mourut l'an de salut 1532. de l'Egire 937. laissant deux fils Homayon Mirzah & Kamoran Mirzah, qui furent Roys apres le pere : Momayon eut les meilleures Prouinces de l'Inde. Il auoit vn Wazir appellé Chirkan, qui se reuolta contre luy, & luy fit la guerre, contraignant de luy quitter ses Royaumes, & de s'enfuyr en la Perse, ou re-

gnoit lors Charamas, lequel luy ayda de douze mille hommes choiſis ſous la conduite d'vn ſien Capitaine nommé Beyramkan, lequel emmenant auec ſoy à Homayon, le remit en ſes Royaumes, les reduiſans tous à ſon obeyſſance, auec la mort du rebelle Chucham : & de ce Homayon & fils Gelaladin Acbar qui eſt le grand Mogol, qui viuoit l'an 609,

MIRZACH HYADIGAR. 9. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Mirzach Hyadigar fils de Mirzah Sulton Mahamed, fils de Mirzah Baeſfangor, ou Bayſangor de Mirzah Charroc, fils de Teymurlang. Apres qu'en l'an de l'Egire, huict cens ſeptante trois, eſtant accompagné d'Acenbec, il eut tué Abuſayd, comme il a eſté dit, cettuy-là le ſecourut d'vne armée auec laquelle il s'achemina contre Strabat. Alors eſtoit Roy en Karaſon Ocem Mirzah fils de Manſur, fils de Bahckara, fils de Hamar Cheque, qui eſtoit fils de Teymur, lequel entendant le deſſein de Hyadigar, vint à grande haſte au ſecours de Strabat, & le combatit, & vainquit, l'an de grace mille quatre cens ſeptante, & de l'Egire huit cens ſeptante quatre, lequel, ainſi deconfit, s'en retourne à Tabris vers Acembec, qui le ſecourut vne autrefois d'vne plus grande armée que la premiere, auec laquelle il alla attaquer Ocem Mirzah duquel il remporta la victoire, & le mit en fuitte, le faiſant ſortir du Royaume, & prendre la route de Fariab & Mayman du coſté de Balc, Hyadigar ainſi introduit au gouuernemẽt du païs, ſe donna tant de bon tẽps, s'adonnant à toute ſorte de vices, que cette nonchalance & oyſiueté dõna courage à Ocem de le venir attaquer à vne nuict, accompagné ſeulement de mille bons ſoldats, auec leſquels il conduiſit ſi dextrement ſon entrepriſe, qu'il ſe ſaiſit de la perſonne de ſon ennemy, lequel ayãt entre les mains, il fit mourir, & en cette façon rentra derechef en la poſſeſſion du Royaume. Cecy aduint l'an de ſalut 1471. & de l'Egire 875. En Hyadigar finit la race de Mircharoc, & d'autant que cy-deuant nous auons deſia compté l'année 1532. & que neantmoins les choſes qui arriuerent ſous ce Prince, furent executées en l'an 1471. comme il a eſté dit, bien que nous ayons mis Hyadigar apres Mirzahbaber: le Lecteur ſera aduerty que les Prouinces de la Perſe eſtoient pour lors diuiſées, & commandées par pluſieurs Roys en vn meſme temps. Et d'autant qu'ils ont quelquesfois chacun à leur tour commandé au total du Royaume, ils ſont auſſi tous comptez pour Roys, ſinon de toute la Perſe, au moins des Prouinces qui en deſpendent, l'vn apres l'autre, ſans que pour cela il y ait de la confuſion en la Chronologie, comme l'on pourra aſſez facillement remarquer.

MIRZACH SVLTAN OCEM 10. *Roy des deſcendant de Teymurlang.*

Mirzah Sultan Ocem fils de Manſur, fils de Bakckara, fils de Hamer Cheque, fils de Teymur, ayãt ainſi recouuert le Royaume que Hyadigar luy auoit oſté, gouuerna ſon peuple long temps en paix, laquelle luy fut autant recommandable, comme il eſtoit zelateur de la iuſtice. Il orna ſon Royaume de pluſieurs ſuperbes édifices, entre leſquels & le plus fameux fut vne Madreſe, ou Hoſpital, pour y receuoir les pauures pelerins eſtrangers : œuure digne d'vn grand Prince.

En ſon temps les Vſbeks vindrent à Maurenahar, où ils prirent quelques terres & les oſterent du pouuoir des deſcendans de Teymurlang, qui iuſques alors les auoient poſſedées, auſquels ſe voulant oppoſer Ocem, il leua vne armée pour marcher contr'eux, & s'eſtant mis en chemin, il mourut à Wade-

kis, l'an de salut mil cinq cens six, & de l'Egire 911. ayant regné 34. ans, & quatre mois Roy de tout le Karason, il vescut 70. ans, vingt desquels il fut tousiours malade de paralysie, sans qu'il pût monter à cheual. Il eut quatorze fils, deux desquels luy succederent.

BAHADY OV PEDV AMASON, ET MVSAFAR MIRSACH II. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Bahady, ou Pedy Amazon, & Musafar Mirchach, freres, & fils du deffunct Ocem, regnerent apres leur pere ensemblement contre lesquels vint Chaybek Vibec: mais eux ne se sentans pas assez puissants pour luy resister, abandonnerent la, terre & sortirent d'icelle: Bahady Amazon s'en alla à Truchis, où ayant assemblé quelque armée, il vint contre Vibec, duquel il fut vaincu, & contrainct de s'enfuyr en la Perse vers Cha Ismaël qui regnoit pour lors, lequel le recueillit, & traicta humainement, & luy donna les terres de Gambé Gazon en Tabris, desquels il vescut, & outre ce dix Serafs d'or par chacun iour pour son plat, chacun Seraf d'or de Perse vaut huict larmes, & chaque larin vaut deux reales d'argent, peu plus, peu moins. Bahady fut en Tabris 7. ans, iusques en l'an 1515. & de l'Egire 920. que Selim Empereur Turc print la ville de Tabris, & l'emena auec luy à Constantinople où il mourut de peste, l'an de salut 1518. & de l'Egire 923.

MIRZACH HOMAR 12. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Miromcha troisiesme fils de Teymurlaug, eut deux fils, l'vn nommé Mirzah Homyr, qui luy succeda au gouuernement de Aderbayon, & Abubacar en Bagadet apres la mort de Teymur Homar se declara Roy, & s'emparant des terres de son frere, il le print en la ville de Sultanie, mais le Prince prisonnier ayant trouué moyen de corrompre quelques-vns de ses gardes, massacra le demeurãt qui luy vouloit empescher de sortir de la prison, puis se mit à rauager la Perse d'où il tira bon nombre de gens, auec lesquels il vint attaquer son frere, lequel il vainquit, & contraignit de s'enfuyr en Karason, vers son oncle Mirzah Charrok, qui luy donna Strabat, & Masandaton, desquels il vescut, mais ne pouuant demeurer en repos, il fit la guerre au mesme Charrok, lequel le vainquit; si que l'autre ne sçachant plus ou auoir de retraitte, s'enfuyr à Morgab, & de là se voulant retirer à Samarkand, il mourut par le chemin, l'an 1406. & de l'Egire 305.

MIRZACH ABVBACAR. 13. *Roy des descendans de Teymurlang.*

Mirzah Abubacar frere de Homar, fils de Mironcha & petit fils de Teymur, demeura par la mort de son frere Roy pacifique en Tabris. Cettuy-cy fut vn fort grãd & courageux Capitaine: mais mal fortuné, car Karayssuf Tukimon, qui s'en estoit fuy dans Meceré en Egypte; le combattit deux fois pres le fleuue d'Euphrates, en la premiere desquelles son frere y demeura, Abubacar ainsi desconfit en l'an de salut 1407. & de l'Egire 810. s'en alla à Kermon, & de là à Siston, où l'année suiuãt voulant retourner contre son ennemy auec vne puissante armée, il mourut en chemin, & en luy finit la race & les successeurs de Chinguiskhan, & de Thymur Tartares, qui commanderent à la Perse, de laquelle l'on parlera cy apres plus particulierement.

DES DESCENDANS DE KARAKVYONLV, CES? à dire, Mouton noir, qui commanderent en la Perſe.

KARAYSSVF *premier Roy de famille.*

KArayſſuf ben Cara Mahamed Turkimon alla au ſeruice de Weys Helcony Sultã de Bagadet, lequel pour les bõs ſeruices qu'il luy auoit faits, le fit Capitaine des Turkimans de la bande de ceux qu'on appelloit Caraquionla, comme ſi l'on diſoit, les moutons noirs à la difference des autres qu'on appelloit les moutons blancs, comme il ſe dira en ſon lieu. Et cecy eſt à remarquer, qu'il y auoit en ce meſme temps en Italie les partialitez des blancs & des noirs, leſquels comme ils eſtoient ſemblables de nom, firent auſſi les meſmes effets que ces autres là en la Perſe. Caara Mahamet pere de Carayſſuf, auoit eſté Capitaine de ce party tant qu'il y auoit veſcu: & cette charge comme vous auez entendu, eſtoit demeurée à ſon fils apres ſa mort, lequel pour recompenſe des biens faits que luy auoit fait Sulton Weys, il donna vn aſſaut à ſa ville de Baſſadet, & la luy oſta, laquelle auoit eſté donnée à Weys par Teimu, lequel comme il a eſté dit cy-deſſus, eſtoit pour lors en Rumeſtan contre Bajazet: mais eſtant retourné de cette expedition, voyant la trahiſon de Carayſſuf, enuoya ſon néveu Abubacar, qui recõquit ce que cettui cy auoit pris, & remit dans Bagadet Sulton Weys Helcony. Toutesfois il en ioüyt peu de temps, car Mironcha la luy fit quitter par force, y mettant dans le meſme Abubacar ſon fils.

Carayſſuf ainſi deſconfit, & ne ſçachant ou faire vne retraite aſſurée s'enfuit en Egypte ou le Roy d'icelle le fit prendre & mettre en priſon, ou il fut iuſques à ce qu'il vint nouuelle de la mort de Teimur, de laquelle Carayſſuf ayant eu aduis, chercha les moyens de ſe ſauuer, comme il fit, & prenant le chemin en la Perſe, il fit tant par ſon induſtrie qu'il aſſembla vne armée auec laquelle il eut bien l'aſſurance de combattre Abubacar. Helconi cependant qui auoit eſté depoſſedé de Begadet, & qui eſtoit aux eſpies pour rencontrer quelque bonne occaſion, ne laiſſa pas perdre cette-cy car cependant qu'Abubacar alloit contre Carayſſuf, il s'empara de Bagadet, au meſme temps que Carayſſuf, & Abubacar ſe rencontrerent à Nacchoan: ou cettuy-cy fut vaincu: ſi que Tabriz vint au pouuoir de Carayſſuf, laquelle laiſſant pourvûë de ce qu'il luy eſtoit neceſſaire pour ſa deffence fut contre Cara Oſmon Bayanduri qui poſſedoit la contrée de Diarbec, lequel les luy quitta & s'enfuit. Iſſuf y mit de bonnes garniſons, & s'en retourna à Tabriz, & leuant vne nouuelle armée marcha contre Herconi, qu'il vainquit en vne bataille, & l'ayant fait mourir, s'empara de la Cité en l'an 1413. & de l'Egire 815. De là il paſſa eu Scynan, ou Seruan, y entrant par la contrée de Gurgeſtam. Il tua en bataille le Roy d'icelle appellé Conſtantin, prenant Cheque Ebrahem Roy de Seruan, qu'il emmena à Tabriz priſonnier, lequel ſe rachepta depuis moyennant grãde ſomme de deniers. Cara Iſſuf gaigna encores les villes de Sultanie, Cazuin, & Taron, & en l'an 1420. & de l'Egire 822. il s'en alla contre Anteb cité de la Surie proche d'Allep: mais Mirzach Charroc ſuruenant de Caraſon, il ſe deſiſta de l'entrepriſe, & alla au deuant de ſon ennemy auparauant qu'ils ſe fuſſẽt

rencontres. Kara Issuf mourut en Olon aux enuirons de Tabriz, & n'ayant auec luy ny fils parent, ny aucun vray amy (car iamais les tyrans n'en ont) les soldats ayant saccagé sa tente le laisserent sans sepulture, luy ayans osté sa chemise & couppé les oreilles pour auoir quelques ioyaux qui y estoient pendus, & demeura ainsi en cette façon quelques iours en la campagne iusques à ce qu'estant trouué par personnes qui le connoissoiét ayant pitié de sa misere l'enleuerent de là, & l'enseuelirent à Ergris, ayant regné 14. ans: il mourut l'an de salut 1421. & de l'Egire 823. il eut six fils, l'aisné desquels s'appelloit Pyr Budah Khan qui mourut deuant le pere, le second Amir Scandar, le troisiesme Mirzah Iouncha, le quatriesme Cha Mahamed, qui eut le gouuernement de Parç, & le tint 23. ans, & iusques en l'année 1431. & de l'Egire 833. que Hamed Hamadony le fit mourir: le cinquiesme Amir Apsal qui mourut du viuant du pere: le sixiesme Abusayd qui fit mourir son frere Amir Scandar, comme il se dira incontinent apres.

Amir Scandar *Fils de Kara Issuf.*

Amir Scandar second fils de Kara Issuf, succeda à son pere l'an de salut 1422. & de l'Egire 822. lequel si tôt qu'il fut paruenu à la Couronne continua la guerre contre Mirzah Charrok, duquel il fut vaincu en la Mesopotamie, si qu'il fut contraint de se retirer vers le fleuue Euphrates, & Charrok print le chemin de Trabris, où on ne le voulut point receuoir, pour l'amour & la reuerẽce qu'il portoient à Scandar: de sorte que Charrok iugeant sa demeure inutile en ce lieu s'en retourna à Caraſon & Scãdar à Tabris en l'an 1426. & de l'Egire 828. où estãt il priua de la vie & du Royaume Armir Chamçadin Roy de Kala l'an 1428. & de l'Egire 830. il fit le mesme à Sultã Hamed Curd gouuerneur de la Prouince de Curdesta. En l'an 1430. & de l'Egire 832. il gagna Sultanie, chassant les garnisons de Mirzahcharrok, lequel ayãt entendu cette mauuaise nouuelle, vint auec son armée contre Scandar & Iouncha son frere, lesquels le rencontrerent à Salmas assez pres de Tabris, ou Scandar perd'it la bataille, & se retira au Rumestam, toutesfois Tabris ne vint point encore pour cette fois en la puissance de Charrok, lequel estant retourné à Karason & refait vn peu son armée, il la fit marcher contre la ville de Rey, laquelle il print, puis s'estant reconcilié auec Iouncha frere de Scandar, il luy donna Tabris. Cettuy-cy en vertu de cette donation (d'vne chose que l'autre ne possedoit point) print les armes contre son frere, le combatit, & en obtint la victoire, contraignant Scandar de se retirer en Kala Aleniak Iouncha le poursuiuit, & tâchoit de l'enuironner: mais vn propre fils de Scandar nõmé Cha Cobad qui estoit pour lors en la disgrace de son pere le tua, l'an de salut 1438. & de l'Egire 841. Scandar quelque tẽps deuant la mort auoit fait mourir son frere Abusayd, pour quelques soupçons qu'il auoit de luy.

Iouncha *de ceux de Kara Kionlu qui ont commandé à la Perse.*

Le frere de Iouncha estant mort, comme vous auez entendu, cettui-cy s'empara aussi-tôt du Royaume, auquel se voyãt estably, il leua vne armée pour aller contre celuy de Gurgestam, il luy osta cette Prouince, puis faisant plusieurs entrepriſes sur les terres de la Perse, il les reduisit toutes à son obeyssãce, chassant d'aucunes les garnisons que Miraah Mamud fils de Baysangor y auoit mis, qui estoit mort pour lors, ce qui aduint l'an 1453. & de l'Egire 856. & en 1458. & de l'Egire 861. il mena son armée à Karason pour faire la guerre à Mirzah Ebraham fils de Aladaolet, qu'il vainquit & mourut en ce combat.

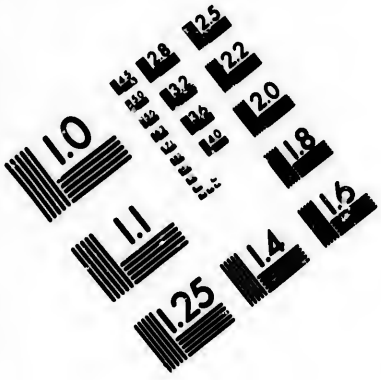

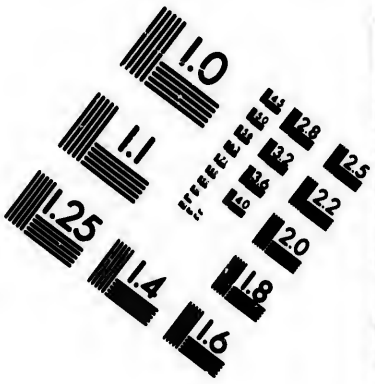

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

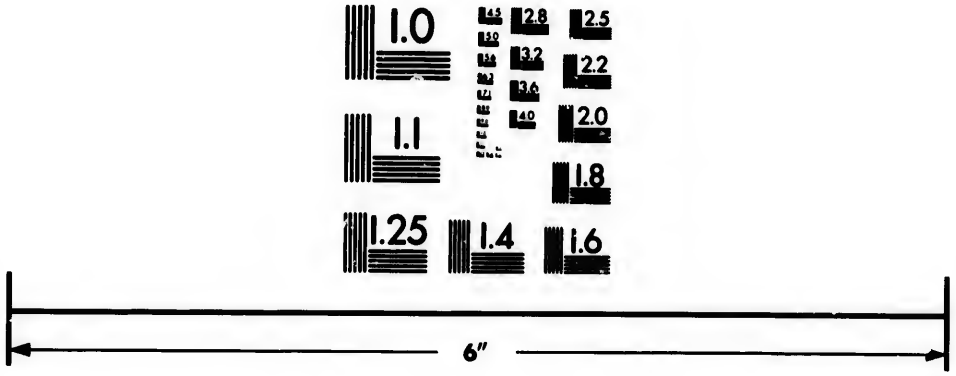

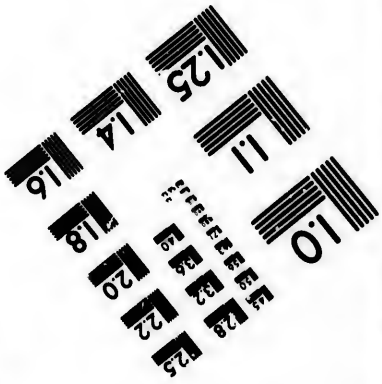

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Amir Zudaha Zagatay. Sultan Abucayd regnoit pour lors, Balk qui alla con-
tre Iooncha, lequel s'accorda bien tôt auec cettuy-cy, d'autant qu'il eut aduis
qu'vn ſien fils s'eſtoit reuolté contre luy à Tabris, où il retourna incontinent
& le print, le faiſans mettre en vne eſtroitte priſon. A peine ce trouble eſtoit-il
paſſé qu'on l'aduertit qu'vn autre fils qu'il auoit nommé Pyr Budak, & qui
gouuernoit Bagadet ſe reuolta de ſorte que Iooncha fut cõtraint de tourner la
pointe de ſes armes cõtre cettuy-cy qu'il tint aſſiegé dans Bagadet vn an entier
qui fut l'an de grace 1466. & de l'Egire 869. toutesfois par le moyen de plu-
ſieurs perſonnes qui s'en entremirent, ils s'accorderent entr'eux: & comme cet-
te affaire eſtoit deſia concluë, vn frere du rebellé nommé Mahamedy le tuë a
deſcû de ſon pere, lequel s'en retourna en Tabris, en laquelle il commanda ſou-
uerainement: & à tout l'Aderbajon Hierakhen de Parç, Kermon & grand
partie de Surie.

Or en l'an 1468. & de l'Egire 872. il voulut aller contre le Gouuerneur de
Diarbec nommé Ozun Acembec, & de fait auoit deſia tiré ſon armée hors de
logis, mais la rigueur de l'hiuer qu'il fit alors le contraignit de s'en retourner
& ſurſeoir cette expedition iuſqu'au Printemps, auquel il mit ſon armée en
campagne.

C'eſtoit la couſtume de Iooncha, ſoit pour le faire dormir ou le diuertir d'au-
tres penſées, ou bien qu'il fut adonné au vin, de s'enyurer toutes les nuicts, &
dormir apres iuſques au grand iour: & comme on ſçauoit la couſtume l'arme
ne laiſſoit pas de marcher, & luy la ſuiuoit apres accõpagné de mille homme
de cheual de ſa garde. Cecy vint à la connoiſſance de Ozun Acembec, lequ
prenant auec luy cinq mille ſoldats d'eſlite. Il print ſi bien ſon temps qu'il l'a
ſaillit lors qu'il ne pouuoit eſtre ſecouru: de ſorte que ſes gẽs taillez en piece
il demeura luy meſme ſur la place, & deux de ſes fils pris priſonniers, l'vn
nommé Mahamet Mirzah, lequel Ozun fit maſſacrer, & à l'autre nommé Iſſ
Mirzah il fit creuer les yeux. Ainſi mourut Iooncha, ayant regné 33. ans, & ve
cut 70. Ce fut vn mauuais Prince & le plus voluptueux de tous ceux qui re
gnerent en ces contrées là de ſon temps.

ACEN ALY 4. *de ceux de Karakuionlu qui commanderent a la Perſe.*

Acen Aly fils de Iooncha herita par la mort de ſon pere de ſon Royaume,
de ſes threſors qui vindrent tous en ſa puiſſance, & comme ils eſtoient fo
grands, & luy fort imprudent; il fit vne ieuée de deux cens milles hommes, ta
de pied que de cheual, auſquels il aduança vne année de leur paye, laquel
ayant recûë, la meilleure partie s'en alla vers Abuſayd Roy de Caraſon, q
marcha auſſi tôt contre luy: de ſorte qu'il le mit en fuitte, & ſon mal-heur vo
lut encore qu'il tombât entre les mains de Ozun Acembec, contre lequel
combatit: mais il fut vaincu & mis à mort finiſſant ainſi en luy la lignée
ceux de Caracuionlu, qui auoiẽt commandé à la Perſe ce qui aduint l'an 146
& de l'Egire 873.

Famille de Akayonlu ou Moutons blancs, autrement nommez Bayenduryah, qui
commandé à la Perſe, Ozun Acembec le premier de la lignée des Acuyonlu.

LE party des Caracuionlu ayant ainſi pris fin par la mort de Acen Aly,
party des Acuionlu monta auſſi tôt à la Royauté par le moyen de Oz
Acembec: cettuy-cy eſtoit fils de Oſmanbec fils de Cotoluc Bec, il ſ

Torcoman,& si vaillant &genereux a la guerre qu'il conquit la meilleure par-
e de la Perse: on l'appelle communément Vsun Caçan. Osmon ou Otmonbec
yeul de Acembec possedoit, comme il a esté dit, les terres de Diarbec, lesquel-
s Caraysuf luy auoit quittées par sa mort, duquel apres la seconde succession
nt en Perse du temps de Iooncha, lequel ayant fait mourir, comme il a esté
t, il reconquit ces terres, & s'empara encore de Tabris, & Aderbaion, tua Mir-
ab Sulton Abusaid, qui estoit party de Karason pour venir le combattre. Or
omme nous auons dit, Iooncha ayant laissé deux fils, Acembec en fit mourir
n, & creua les yeux à l'autre, lequel se retira à Sciraz, où il fut reconnu
tous
our Roy & souuerain Seigneur: mais Acembec ayant mené son armée contre
a ville la prit par force faisant mourir l'aueugle Yssuf, & de la passe en Kermõ
où il conquit cõme fit le mesme de Bagadet, & ayant reduit sous son obeyssan-
e Yerakhen, Aderbaion, Parç, Kermon, & autres prouinces de la Perse en l'an
472. & de l'Egire 876. il fut combattre Sultan Mahamet Roy des Rumes ou
s Turcs, par lequel Ozun Acembec fut desconfit en Arzenion auec la mort de
einel Bec son fils qui estoit Gouuerneur de Casuin. Acembec vaincu s'enfuit à
Tabris, & les Turcs s'en retournerent à Constantinople. Peu de temps apres
mourut Ozun Acembec, à sçauoir l'an 1478. & de l'Egire 882. & au mesme
emps mourut Ogotlu Mahamed son filsaisné de sept qu'il auoit, lesquels le se-
ond fut Sultan Calil: le 3. Yacub Mirzah, le 4. Maçiah Mirzah, le 5. Issuf Mir-
ach, le 6. Maksud Bec, qui tua Sultan Calil son frere, & le 7. Zeinel Bec mou-
ut à la guerre contre les Turcs.

SVLTAN CALIL ou HHALIL 2. *Roy de Perse, de la famille des Acuyonlu.*

Sultan Calil ou Hhalil par la mort d'Acembec son pere demeura possesseur
u Royaume, il enuoya son frere Yacub Bec gouuerner les terres Diarbec, &
rint les armes contre Calil ou Marab Bec, contre lequel il combattit, & le mit
a fuitte, le contraignit de se retirer en la forteresse de Ferazkuh, dans laquel-
e il y auoit vn Capitaine d'Ocembec appellé Gelohy, lequel ayant reçu Oce-
bec amiablement dans sa forteresse l'enuoya apres prisonnier à Calil, qui le fit
ueren Carason ou il estoit pour lors. En ce temps se reuolta Yacub Bec frere
e Calil, & Gouuerneur de Diarbec, menant vne armée contre Tabris accõ-
pagné de Maksud Bec son frere, lesquels prenans Calil au despourvû le des-
onfirent, & Maksud le mit à mort de ses propres mains n'ayant regné que six
ois.

YACVB BEC 2. *Roy de Perse de la famille des Acuyonlu.*

Yacub Bec fils de Azun Acembec ayant depossedé & fait mourir son frere,
aruint à la Couronne: mais en l'an 1482. & de l'Egire 886. vn sien Capitaine
omme Bayandur Bec luy fit la guerre, lequel Yacub Bec vainquit, & fit mou-
ir en Sauah aux enuirons de Kam. En cette mesme année mourut à Constanti-
ople Sultan Mahamet fils de Sultan Murat, & luy succeda en l'Empire Sul-
an Bayazet son fils. En ce temps aussi Sultan Aldar ou Ardauel faisoit la
uerre à ceux de Gurgestam, & prenant le chemin de Scyruan, esperant occu-
er ce Royaume, Farroc Iacar Roy du mesme Scyruan le preuint, se forti-
iant de Yacub Bec, luy demandant secours, lequel luy enuoya bon nom-
re de gens sous la cõduite de Soleymon Bec Bigen fort bon Capitaine, lequel
ncontrant Aklar en Tabarason le vainquit & fit mourir sur le champ pre-
ant deux de ses fils qui estoient encore fort jeunes, l'aisné desquels s'appelloit
ly Muzah, & le second Cha Ismaël, lesquels furent mis en la forteresse de

Stefac, deſquels il ſe parlera cy-apres. Quant à Yacub Bek ayant regné douze ans, il mourut en Carabagé aux enuirons de Tabris, l'an 1492. & de l'Egire 896.

BAYSANGOR MIRZAH 3. *Roy de Perſe de la famille des Akoyonlu.*

Bayſangor Mirzah de Yacub Bek paruint au Royaume par la mort de ſon pere, mais d'autant qu'il eſtoit encore en bas aage, on luy donna pour gouuerneur vn ſien Capitaine nommé Sufy kaly Muſulu: à ſon aduenemẽt au Royaume il ſuruint de grandes partialitez, d'autant que ceux du party de Bayonderiah pretendoient de faire Roy Maçiah Mirzah oncle du ieune frere de ſon pere, & ſe mettant du coſté de cettui-cy firent la guerre à Sufy, Kalil, qui s'eſtant mis en campagne gaigna vne bataille ſur eux, en laquelle demeura Maçiah ſur la place, & ſon neveu Roſtanbek fils de Makſud ſon frere fut pris priſonnier & emmené en la fortereſſe de Aleniac.

En ce temps vint de Diarbec contre Kalil Soleimon Bigen, que nous auons dit auoir vaincu, & faitmourir Cheque ou Sultã Aidar en faueur de Farrokyçar Roy de Scyruan, duquel Calil eut la victoire, & le fit mourir à Woram.

Tandis que les choſes ſe paſſoient ainſi, Sulton Saxondur, prenant quelques compagnies auec luy donna vn aſſaut à Aleniak, où Raſtanbec eſtoit priſonnier, & le mettant en liberté le proclamerent Roy: ceux-cy auec d'autres qui ſe reuolterent quant & eux prindrent auſſi tôt le chemin de Tabris pour ſurprendre Bayſongor, lequel fut contrainct d'abandonner le pays auec Calil, & s'en aller à Diarbec, où ils furent pourſuiuis par Roſtam, lequel enuoya ſon armée contre Calil, qui fut deffait & tué. Et quant à Baiſangor il eſchappa pour lors la poſſeſſion du Royaume, demeurant à Roſtanbec. Cecy aduint l'année 1363. & de l'Egire 697.

ROSTANBEK 4. *Roy de Perſe de la famille des Acuyonlu.*

Baiſangor ainſi mis en fuitte Roſtanbec fils de Makſud commença de joüyr du Royaume, lequel auſſi tôt qu'il fut entré en Tabris fit ſortir du lieu où eſtoient priſonniers Aly Mirzah ou Aly Parcha, & Cho Iſmaël les fils d'Aidar, & mettant vne armée en campagne print auec luy Aly Mirzah pour pourſuiure Baiſangor qui vint au deuãt d'eux en Guania & Bardah, où il leur liura la bataille, en laquelle il fut vaincu, & mourut au combat.

Apres cette victoire, Roſtam s'en retourna en Tabris, & Aly Mirzah auec la permiſſion ſe retira à Ardauel ſa patrie, & l'ancienne demeure de ſon pere. Roſtanbec ſe repentit bien-tôt apres de l'auoir laiſſé aller, craignant que ſa preſence & la memoire de ſon pere fut cauſe de quelque grand remuëment au pays: de ſorte que ſans y penſer d'auantage il fit ſuiure, & cõme celuy qui ne ſe tenoit point ſur ſes gardes fut aiſément attrappé, & maſſacré, ſon frere Cho Iſmaël eſchappa comme il pût, & ſe ſauua en Gueilon, ou regnoit pour lors Cerka Mirzah Aly, auquel Roſtambec enuoya ſes Ambaſſadeurs pour le prier de luy remettre Iſmaël entre les mains: mais l'autre n'en voulut rien faire, nous eſtions lors en l'an de ſalut 1498. & de l'Egire 902. quant Hagmet Bek fils d'Ogorlu Mahamet & petit fils d'Ozum Acembec vint auec vne belle armée qu'il leua en Diarbec pour venir combattre Roſtam comme de fait ils ſe donnerent bataille pres de Tabris, de laquelle Hagmet Bek eut la victoire, contraignant Roſtam de s'enfuir en Gurgeſtã, ou il mourut en la meſme année, ayãt regné cinq ans & ſix mois.

Hagmet Bek *Roy de Perſe de la famille des Akuyonlu.*

La mort de Roſtan Bec rendit le Royaume paiſible à Hagmet Bec petit fils, comme il a eſté dit, de Ozun Acembec, il fit gouuerneur du Royaume de Kerman Haibé Sulton & Cacam Bec Bernaque, il donna le gouuernement de la Perſe, ces deux-cy conſpirerent contre luy, & luy firent la guerre, & apres quelques rencontres, il perdit vne bataille aux enuirons de Hiſfaon en Hierac laquelle il mourut; de ſorte qu'il ne reſtoit plus de la maiſó de Ozun Acembec que trois ieunes petits fils à ſçauoir Sulten Morat: fils de Yacub qui eſtoit en Sciruam Alwan Bec fils de Yſſuf Bec en Aderbajon & vn frere de Mahamed Mirzah en Yazd ces trois cy partagerẽt toutes les terres que ceux d'Akuyonlu poſſedoient en la Perſe.

Alwan Bek 6. *Roy de Perſe de la famille des Akuyonlu.*

Pernaque ayant ainſi depoſſedé ſon bien faicteur fit declarer Roy Alwan fils de Yſſuf Bec, & petit fils de Ozun Acem Bec, lequel à l'aide de Gazy Bayendur, & autres ſiens Capitaines & parens, vint à Tabris ſe joindre à Haibé Sulton. Mahamed Mizab frere de Alwan qui eſtoit en Yard, s'appelle Roy d'Iſfaon ou Hierac, contre cettuy-cy Alwan fit marcher ſon armée le ſuiuit ſans l'attendre ſe retira en la forteresſe de Stha, de laquelle eſtoit Capitaine Abdeem Quiah Gelohy, lequel joint auec Mahamed, furent contre Alwan, qui s'en eſtoit deſia retourné, & ſe rencontrans, ils ſe donnerent vne cruelle bataille, laquelle Alvvan perdit & ſe retira à Tabris où Mahamed le ſuiuit Alvvan donna vne autrefois contre luy: mais il fut derechef mis en route. En cette bataille mourut Haibé Sulton, & quant à Alvvan il s'enfuit à Diarbek: durant toutes ces reuoltes, deux freres de Haibé Sulton s'eſleuerent contre le Roy de Hierac Sulton Morat, qui eſtoit en Sciruan, & y ayant mené de grandes compagnies de gens de guerre allerent contre Mahamed Mirzah, le rencontrerent pres de Iſfaon où ils ſe donnerent vne bataille laquelle Mahamed perdit auec vie l'an 1500. & de l'Egire 995. n'ayant regné qu'vn an.

Sultan Morad 7. *Roy de Perſe de la famille des Akuyonlu.*

Sultan Morat fils de Yacub Bec eut par la mort de Mahamed Mirzah les royaumes de Parc & Hierac & Alvvan demeura auec la Seigneurie de Tabris & Aderbajon, mais en l'an mil cinq cens & vn, & de l'Egire, neuf cens dix, tous deux firent vne leuée de gens de guerre, pour vſurper le bien de ſon compagnon, de ſorte que mettans leurs gens en campagne, ils ſe rencontrerent à Cazuin, ils ne combattirent point, toutesfois par l'entremiſe de quelques hommes qui les firent accorder à condition que chacun ſe tiendroit à ce qu'il tenoit: En ce temps, la Perſe eſtoit pleine de vollerie, de violences de faim, de famine, & de mortalité auec vn trouble vniuerſel, on comptoit l'an 1582. & l'Egire 907. quant Cha Iſmaël fils de Cheque Aidar ſortant de Nakchoan auec vne armée, & s'en vint contre Tabris ou eſtoit Alvvan qui quitta bien-tost le pays & s'enfuit à Bagadet, & de là il paſſa à Diarbec ou il mourut bien-tost apres, l'an de ſalut 1505. & de l'Egire 610. de ſorte que Tabris vint au pouuoir de Cha Iſmaël lequel en l'année 1503. & de l'Egire 908. print les armes

contre Sulton Morad qui ſortit de Syras & vint le cõbattre en Amadon: mais Morad perdit la bataille & ſe retira à Scyras, & de là à Bagadet, de laquelle Barbiek eſtoit gouuerneur qui le recueillit, & le prit en ſa protection: puis l'année ſuiuante à ſçauoir 1504. & de l'Egire 909. Iſmaël vint contr'eux leſquels furent contraints de luy quitter le pays, & ſe retirerent en Catamine, de là Morad s'en retourna à Diarbec, où les Kazelabach, ou Caſſelbas le tuerent l'an de ſalut 1515. & de l'Egire 920. de ſorte que cettuy-cy finit le gouuernement de ceux des Acuyonlu ſur la Perſe.

DES DESCENDANS DE CHINGVYSKAN QVI commanderent en Vsbek & Maurenahar.

CHAIBEN KHON. *Roy de Maurenahar.*

Cependant que les choſes paiſoient en la Perſe, comme il a eſté dit, les deſcendans de Tuchikon fils de Chinguiſcan commandoient en Vsbec, & tenoient toutes ces terres là qui ſont de fort grande eſtenduë. Or l'an 1496. & de l'Egire 900. Chaibeon fils de Budac Sulton partit de Vſbec auec de grandes forces, & s'en vint courir & rauager les terres de Maurenahar & de Karaſon leſquelles en l'eſpace de 4. ans, il occupa quaſi toutes iuſques à l'annee 1500. de l'Egire 904. qu'il fut contraint de les quitter aux deſcendans de Teymurlangh & en l'an 1508. & de l'Egire 913. Sultan Ocem Mirzah s'eſtant rencontré auec Chaibe khon vers Herat en Maurenahar où il regnoit, & eſtant mort ſur le champ, il donna ſa place à ſon fils Pady Azamon Mirzah, lequel n'eſtant pas baſtant pour luy reſiſter s'enfuit à Candar où ayãt reconuert quelques gens il vint pour combattre Chaybec lequel eut la victoire forçant Pali de s'enfuir en la Perſe, & de ſe preualoir de la faueur de Cha Iſmaël Sufy qui le traitta auec honneur, puis en l'année 1511. & de l'Egire 916. Cha Iſmaël fut contre Chibec & ſe rencontrerent tous deux Marwo ou ils combattirent : mais Kaydekhon fut vaincu, & mourut au combat ayant tenu ſa Seigneurie 12. ans.

CVCHENGI KAON. *Roy de Maurenahar des deſcendans de Chinguiſcan.*

Cuchengy Khon demeura à Maurenahar au lieu de Chaibec en l'annee 151 & de l'Egire 918. Cha Iſmaël enuoya vne puiſſante armée à Maurenahar ſous la conduite de Nagemy Sony lequel ſe vint joindre à Babor Roy de l'Inde, lequel auec vnis enſemble, vindrent pour combattre Vzbekes en Cagydaon : mais ceux-cy les vainquirent, Nagemi Soni demeurant ſur la place : & quant à Babor tout deſconfit fut contraint de ſe retirer en l'Inde : Cuchengy Chon voulant apres auoir ſa reuange, l'année 1530. & de l'Egire 935. entra auec ſon armée dans la Perſe, en laquelle eſtoit pour lors Cha Thamas, fils de Cha Iſmaël lequel s'oppoſa à ſes forces, le combattit & obtint la victoire, ſi que celuy d'Vsbec ſe retira vaincu à Maurenahar, d'où il vint encore vne autrefois en Maurenahar en intention d'entrer en la Perſe: mais la paix ſe conclud entr'eux qui empeſcha Cuchengy de paſſer outre, & le fit retourner en Maurenahar ou il mourut le meſme an, ayant regné 20. ans.

ABVZAYD KON. *Roy de Maurenahar des deſcendans de Chinguiſcan.*

Abuzaid Kon fils de Cuchengy par la mort de ſon pere, paruint à la Couronne, laquelle il poſſeda 4. ans, à la fin deſquels il mourut ſans auoir fait choſe digne de memoire l'an de ſalut 1533. & de l'Egire 939.

OBEYD KON. *Roy de Maurenahar des deſcendans de Chinguiſcan.*

Obeyd Kon frere aisné du deffunct Abusayd fils de Mahamud Kon frere de Chaybec aussi tôt qu'il fut declaré Roy fit passer vne puissante armée en Caraſon, en intention de la faire entrer en la Perse : mais il fut empesché par Cha Tamas qui le força de quitter les terres de Caraſon, & Cha Tamas s'estant retiré il reuint pour la seconde fois, & les rauagea auec son armée desia fort haraſſée iusques en l'an 1540. & de l'Egire 949. auquel il mourut ayans regné 6. ans.

ABDVLA KON. *Roy de Maurenahar, des descendans de Chinguiscan.*

Abdula Kon fils de Cuchengy Kon eut le Royaume de Maurenahar par la mort de Obdey Kon, auquel toutesfois, il ne fut que six mois, au bout desquels il mourut l'an 1541. & de l'Egire 947.

ABDELATIFE KON. *Roy de Maurenahar, des descendans de Chinguyscan.*

Abdelatife Kon fils de Abdula Kon succeda au Royaume, lequel il tint iuſques à la fin de l'année 1542. & de l'Egire 948. en laquelle, il mourut finissant en luy le gouuernement des descendans de Chinguiscan en Maurenahar.

Origine de Schacha Ismaël Sophy, & de ceux qui sont descendus de luy, & ont commandé à la Perse iusques en ce temps.

Poursuiuant maintenãt la suitte des Roys de Perse, il sera bien à propos auparauant que de parler des actiõs d'Ismaël Sophy de traicter de son origine le plus briefuement toutesfois qu'il se pourra, cettui-cy donc fut fils de Cheque Aydar fils de Sultan Iuneyd fils de Cheque Ebrahen, fils de Cheque. Aly fils de Cheque Mucha fils de Cheque Safy : & en fin le 13. petit fils des descendans de morts Aly cousin & gendre de Mahamed. Quand Teymurlang retourna en la Perse apres la deffaite de Baiazete, il emmena auec luy vne grande multitude d'esclaues, tant de la Caramanie que d'autres nations, lesquels il auoit deliberé de faire tous mourir, & auec cette resolution il entra en Ardeuel, ou il s'arresta quelques iours : il y auoit en cette ville vn Cheque Safy qui estoit tenu de tous en non seulement de la ville, mais encore des enuirons, pour vn saint homme, si qu'il estoit honoré & respecté de tous : la renommée de la vertu & de la bonne vie de cettui-cy paruint iusques à Teymurlang qui en voulut auoir la cognoissance, & procurer son amitié, de sorte que luy-mesme l'alla visiter chez luy plusieurs fois & s'en voulant aller d'Ardeuel, il s'offrit à luy accorder ce qu'il luy demanderoit. Cheque Safy qui sçauoit l'intention de Teymur pour le regard des prisonniers prenant son temps sur l'offre que ce Prince luy faisoit, le pria de leur pardonner. Teymur qui desiroit luy complaire non seulement leur pardonna, mais les luy remit tous entre les mains pour en disposer à sa volonté, Cheque Sophy les receut & leur pourueut à tous le mieux qu'il pût de robes, & autres choses necessaires, les renuoyant libres chacun en sa maison, dequoy non seulement les captifs, mais ceux encore des nations desquelles ceux-cy estoient, se tindrent tellement obligez au Sophy, qu'en signe de reconnoissance d'vn si grand bien-fait, il ne se passoit gueres de iours qu'il ne fut visité de plusieurs auec dons & presens, continuans tousiours cette reconnoissance aux descendans mesmes du Sophy & iusques à Sultan Iuneyd son traisiesme neveu, ou de ses fils, qui viuoit du temps de Ioncha fils de Charatsuf, duquel il a cy parlé cy deuant : car ce Prince là voyant les visites cõtinuelles qu'on faisoit

à Iuneyd,& le grand nombre de gens, tant de pied que de cheual, qui eſtoi
d'ordinaire à ſa porte,la grande authorité encore qu'il auoit:toutes ces choſe
enſemble,luy donnerent ſujet d'auoir quelque ſoupçon de luy,de ſorte qu'
luy dit qu'il ne vouloit plus qu'il fut vilité de tant de gens,dequoy Iuneyd ſ
ſentant grandement offenſé ſans y penſer d'auantage,ſortis auſſi tôt de Ard
uel accompagné de ſes deuots,& print le chemin de Diarbek:Ozun Acembe
qui eſtoit alors Roy de cette Prouince, le receut benignement luy donnan
pour femme vne ſienne ſœur nommée Kadija Katun,de laquelle il eut vn fi
nommé Aydar,ce Iuneyd auoit ordinairement autour de luy de certains co
reurs qui infectoient tout le Gurgeſtam ſous le tiltre de Xeloa,de ſa ſecte,ſo
çant ceux qu'ils prenoient captifs de la receuoir,& en continuant ſes courſes,
arriua qu'vne fois eſtans entrez dans le Royaume de Trazibonde,ils tuerent
Roy,& s'en emparerent,metant en icelle Aidar ſon fils qui eſtoit auec luy,
arriua depuis que Acembek fit mourir Iooncha, comme il a eſté dit, cela f
cauſe que Aydar paſſa en Ardauel, où il ſe maria auec vne fille de Acembe
nõmé Alemcha,laquelle luy enfanta Aly Patcha &Cha Iſmaël qui naſquit e
l'an 1488. & de l'Egire 862. qui s'appella Sophy pour la cauſe qui a deſia eſ
dite ailleurs.

L'an enſuiuant Aydar eſtant entré au Royaume de Scyruan Barrok Yaſſ
Roy de cette Prouince auec l'aide de Yacub Bek deffit ſon armée, Aydar d
meurant mort ſur la place, & ſes deux fils Aly Patcha & Cha Iſmaël pris p
ſonniers leſquels Sulton Roſtan Bek mit depuis en liberté;toutesfois ayãt ap
fait tuer Aly Patcha qui eſtoit l'aiſné.Cha Iſmaël ſe retira à Gueylon ou il f
ſix ans à la fin deſquels la Perſe eſtant toute en confuſion pour les reuoltes
Akuyonlu,il s'en alla à Arzenion,ou ayant aſſemblé iuſques à ſept mille ho
mes,Caramanes tous Sophieus des familles de Eſtayalu,Camlu,Takkluh Ve
ſatlu,Romlu,Zulakderlu Auchar Cayar,Sufiah Carayadak, & pluſieurs a
tres qui le ſuiuirent l'an de ſaint 1501.& de l'Egire 966.n'ayant atteint enco
que l'âge de 14.ans,il vint en Sciruan,ou il combattit contre Farrok Yaſſat q
auoit fait mourir ſon pere ,obtint la victoire de luy,& luy fit perdre la vie,
bien qu'il ſe mit en poſſeſſion de ſon Royaume,& l'an ſuiuant,il fit la guerr
Alwan en Nachoan,& le contraignant de s'enfuir, Iſmaël print Tabris,ay
obtenu cette victoire, il inſtituë la Tage qui eſt vn Turban ou Chaperon ro
ge auec douze bandes à l'entour,qu'il fit porter aux ſiens en memoire des do
fils de Ocem,fils de Bly, tenus entr'eux pour Saints: & deſquels il ſe vant
eſtre deſcendu,appellans cette nouuelle milice les Cazel Bach,comme ſi on
ſoit teſte rouge. Cela eſtant fait il paſſa à Arzenion, où il aſſembla ſon arm
pour conqueſter le Royaume de Zulcadet: mais en ſon abſence Alwan re
contre Tabris, au ſecours de laquelle Iſmaël accourut incontinent & cont
gnit l'autre de s'enfuyr à Bagadet, & de là en Diarbec, où il mourut deux
apres;il mourut en l'an mil cinq cens trois, & de l'Egire neuf cens huict. Ap
laquelle mort Iſmaël s'eſtant vn peu repoſé à Tabris mena ſon armée en
Perſe contre Morad Bec qui fut par luy deſconfit, auec la perte de
milles ſoldats en l'an mil cinq cens quatre, & de l'Egire neuf cens neu
& luy abandonna la Perſe & le Kermon, qui vindrent au pouuoir d'Iſma
lequel alla paſſer ſon Hyuer à Kon, d'où il deſpeſcha Ehaſbec auec vne
mée contre la ville de Cey, lequel Ocembek Celohay Capitaine de
lut Perus Kud s'eſtant mis en embuſcade ſur les aduenuës des chemi

y preſenta la bataille, que l'autre perdit auec la vie. Iſmaël ſçachant cette
ute s'en alla contre Ocembek Gelohay qui ſe retira à Ferux Kuh lieu tres-
, tant par nature que par art, ce que ſçachant Iſmaël, & ne voyant point de
yen d'en auoir la raiſon, luy retrancha l'eau qui entroit la dedans, mais en-
e qu'il ne fut pas long, cela n'empeſcha pas qu'il ne mourut en cette guerre
s de 30. mille hõmes. Cecy eſtant appaiſé, Iſmaël print le chemin de Kara-
, mais ſi tôt qu'il fut party, vn Roy nommé Mahamed Karrahi ayant auec
quelques trouppes s'en partit en la cõtrée de Yard, & s'en rendit le maiſtre,
aël vint contre cettui-cy lequel ſe deffendit courageuſement, en fin toutes-
il entra dans la ville, & print Karrahy, lequel Iſmaël fit bruſler l'an mil
ens ſix, & de l'Egire neuf cens onze.

Celà Iſmaël ſe retira à Seiraz, où il fit vn edit en forme de preſcription,
lequel il cõmanda que tous ceux qui auoient porté les armes en la bataille
eſtoit mort ſon pere Aidar euſſent à mourir, de ſorte que celà fit perir plus
uante ou quarante mille hommes. Et comme il hyuernoit à Taron, il ſçût
e Sulton Ocem Mirzad Roy de Raraſon eſtoit mort, des terres duquel s'em-
a Chaybekkon Vzbec, & les fils du deffunct Roy, ſe retirerent vers Iſmaël,
el partit auſſi tôt auec ſon armée, & s'en vint courir ſur les terres de Ro-
an ou des Turcs, ayant donné le gouuernement de Diarbek à Mahamed
n Eſtayalu, & l'an mil cinq cens onze, & de l'Egire, neuf cens ſaize, il fut
tre Bagadet que Bathiek gouuernoit pour lors, lequel fut cõtraint de s'en-
& de ſe retirer vers les Turcs, ce fut lors qu'il perdit vn fort grand nom-
de ſoldats au paſſage du fleuue Tigris qu'il ne pût guayer, il quõquit apres
uſtam qui eſt le meſme, que le pays de Suſe, où eſtoit jadis Aſtuerus &
r, & au plus fort de l'hyuer, il mena ſes gens contre Sciruan Baku & Dar-
qu'il conquit en l'an mil cinq cens douze : & de l'Egire neuf cens dix ſept
a en Karaſon contre Chaybekkon, lequel ſçachant ſa venuë ſe retira à
wo: mais Iſmaël fit tant qu'il l'attira en la campagne, où il luy donna ba-
ille, laquelle Khaybekkon perdit auec la vie, & par ce moyen le Karaſon
au pouuoir d'Iſmaël.

En cette année mourut Bayazet Roy de Rume ou Turc, & luy ſucceda à
pire Sultan ſon fils, & en l'an mil cinq cens quatorze, naſquit Cha Tha-
le fils d'Iſmaël Sofy, l'année ſuiuãte à ſçauoir de ſalut mil cinq cens quin-
& de l'Egire neuf cens vingt. Selim vint auec vne puiſſante armée à Arze-
, & fit partir Iſmaël de Hiſphaon, & vint rencontrer ſon ennemy à Chal-
n, où il ſe donna vne grande bataille, laquelle Iſmaël perdit, & ſe retira en
uis, & de là à Gazin. Sulton Selim entre dans Tabris où il fut quinze
, leſquels paſſez il ſe retira en Amaſiah. Cette année les Caſelbas firent
ir en Diarbec Sulton Mrad, & en enuoyerent la teſte au Sophy, & l'an
nt Selim print Kamec, place fort importante en Saladulie, & zucadel, &
en Surie, puis en l'an mille cinq cens dix-ſept, & de l'Egire neuf cens
& deux, ſubiugua Damas & l'Egypte, & l'année d'apres Diarbec & la
potamie: il mourut finalement en l'an mil cinq cens vingt & vn, & de l'E-
euf cens vingt ſix, auquel ſucceda ſon fils Soleiman. Quant à Iſmaël
, ayant commandé ſur toute la Perſe l'eſpace de vingt ans, il mourut
5. & de l'Egire 930. en l'âge de 39. ans, il fut terrible à la guerre, reſolu
ſa crainte, plus cruel & ſeuere que doux & humain, il ſouloit dire que
il n'y auoit qu'vn Dieu au Ciel, qu'il falloit auſſi qu'il n'y eut qu'vn

Roy en la terre, c'eſt à quoy aſpiroit ſon inſatiable ambitiõ: il fut tãt eſtimé reſpecte des ſiens qu'ils le tenoient pour vn homme Religieux & ſaint, que quefois il y eut quelques vns de ceux qui le ſuiuoient qui luy attribuerent l'honneur deu à la Diuinité, ce qu'il faiſoit ſemblãt de rejetter: mais ce n'eſt qu'en mine: car vne fois entr'autre, apres auoir obtenu vne grande & ſignal victoire, & de tres-grande importance, comme les vns l'appelloient Prophe les autres Ange, & les autres Dieu, tant s'en faut qu'il les diſſuadãt qu'ay fait creuſer vne grande & profonde foſſe, il ietta dedans ſon ſoulier diſa que ceux qui l'aymeroiẽt le mieux l'allaſſent requerir: à peine eut il dit la pa que pluſieurs milliers ſe ietterent dedãs, où ils ne furent pas ſi tôt que la t qui auoit eſté tirée de cette foſſe, ſe bouleuerſa ſur eux, & les enterra tous vi payans ainſi la peine qu'auoit meritée leur impieté. Il eut quatre fils à ſ Cha Thamas, Aleas ou Elias Mirzah, le troiſieſme Son Mirzah, & le quatie Barhon Mirzah.

Cha Thamas. 2. *Roy de Perſe, de la race des Sophiens.*

Cha Thamas ſucceda à Iſmaël Sophy ſon pere, il eũt pluſieurs guerres ſant ſon regne qui dura 53. ans, les plus importantes deſquelles furent cõtr Turcs, il mourut l'an 1576. & de l'Egire 683. laiſſant deux fils Cha Iſmaël Mahamed l'aueugle.

Cha Ismael. 3. *Roy de Perſe, de la lignée des Sophiens.*

Cha Iſmaël fils aiſné ce Cha Thamas ne fut qu'vn an & dix mois Roy Perſe, la fin deſquels il mourut laiſſant le Royaume à ſon frere Mahamet ueugle l'an 1578. & de l'Egire 985.

Cha Mahamed. 4. *Roy de Perſe, de la race des Sophiens.*

Iſmaël n'ayant laiſſé aucuns enfans, ſon frere Mahamed ſecond fils de Thamas luy ſucceda, lequel encor qu'il fut aueugle, il ne laiſſa pas de go ner 7. ans, à la fin deſquels il mourut l'an de ſalut 1585. & de l'Egire 992. ſant Cha Abas ſon fils pour ſucceſſeur.

Cha Abas. 5. *Roy de Perſe, de la race des Sophiens.*

Par la mort de l'aueugle Mahamet ſon fils Cha Abas entra en poſſeſſi Royaume de Perſe, lequel il poſſede encore à preſent durant ſon regne il pluſieurs guerres, auſquelles il a donné pluſieurs batailles, les plus ſign deſquelles furent celles de Gueilon qui s'eſtoit rebellé, lequel il reduiſit obeyſſance, non ſans vn manifeſte danger de luy & des ſiens: il fut a Balken Vsbec, tint le ſiege quelque mois deuant qu'il fut contraint de l deſtruiſit le Royaume de Laa ou Lara en la Perſe, & print le Roy d'icell fit mourir à cauſe des larcins & violences qu'il faiſoit au Karauanes de chands qui paſſoient par là, il quitta Tabris aux Turcs, laquelle ils poſſe dés le temps Cha Thamas ſon ayeul. Pluſieurs choſes memorables ſ paſſées durant le temps de ce Prince, & principalement contre les Tur quels ont depuis perdu Tauris & la meilleure partie des places, qu'ils te ſur le Perſien: mais la briefueté de cét Abbregé ne permet pas d'en di plus amplement & joint que les choſes qui ſe paſſent en pays ſi eſloign peuuent deſcouurir qu'auec le temps qui ſeul peut faire paroiſtre la ve

ys qui ont commandé en la Perse iusques à ce que les Arabes entrerent en icelle selon Mirkond: La supputation generale est en la marge, ceux à qui la lettre a adiouſtée, c'est à dire qu'ils ont esté Gouuerneurs, & que neantmoins quelques-vns les mettent au nombre des Roys: la marque ç enferme le Roy sous lequel ceux-cy ont gouuerné ceux qui n'ont point de nombre, c'est d'autant qu'on est en doute du temps de leur regne, on a mis à coſté les ans de salut, & ceux de l'Egire, ausquels ils ont gouuerné, quand ils ont esté remarquez par l'Histoire.

		Ans.	Mois.	Iours
Kayumarras	40.	0.		0
Syamec,		0.		0
Ouchangh,	50.	0.		0
Thamures Diuband	30.	0.		0
Iambched,		0.		0
Zoahk,	0.	0.		0
Fraydhun,	0.	0.		0
Manucher,	120.	0.		0
Naudar,	7.	0.		0
Afraciab,	12.	0.		0
Zaab, ou Bazad,	5.	0.		0
Kay Cobad,	100.	0.		0
Kay Caus,	150.	0.		0
Kay Cozrrao,	60.	0.		0
Loraſp, ou Loraſeph,	120.	0.		0
Guſtaſp, ou Guſtaſeph,	120.	0.		0
Bahamandaras daſt, ou Ardchir,	112.	0.		0
Homay Royne,	30.	0.		0
Darab,	12.	0.		0
Darab,	14.	0.		0
Schander, ou Aſchander.	14.	0.		0
		0.		0
ENTREREGNE.	27.	0.		0
		0.		0
Chapur	60.	0.		0
Ardchir Babachon,	30.	0.		0
Chapur Zabel Ketaf, G,	0.	0.		0
Ardchir Farzand Hormoz,	0.	0.		0
Chapur.	60.	0.		0
Baharon kermon Cha,	15.	0.		0
Yazd Gead,	22.	0.		8

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Iours.
		Keseré Kozrrao	0.	0.	
		Baharon Gur.	9.	0.	
		Narsy, O. Narsa G.	0.	0.	
		Baharon Gur.	0.	0.	
		Narsy, O. Narsa G.	0.	0.	
		Baharon Gur.	23.	0.	
		Yard Gerd.	0.	0.	
		Narsy G.	0.	0.	
		Yard Gerd.	18.	0.	
		Yard Gerd.	21.	0.	
		Hormoz. Farzand.	1.	0.	
		Feruz.	0.	0.	
		Sufara G.	0.	0.	
		Feruz.	0.	0.	
		Sufara G.	0.	0.	
		Feruz.	26.	0.	
		Belax.	5.	0.	
		Iamasp. G.	0.	0.	
		Kobad.	43.	0.	
		Keseré Anuchion.		0.	
		O. Nauchiruan.	48.	0.	
		Hormoz.	12.	6.	
		Baharon Chuby.		0.	
		Kozrran Paruez.	38.	0.	
		Kobad Chyruyhe.	0.	8.	
		Ardchir Chyruyhe,	0.	2.	
		Charear.	1.	0.	
		Ioen Chir.	1.	0.	
		Turon dokt Royne.	1.	4.	
		Iaçançedo.	0.	0.	
		Azarmy dokt Royne.	0.	6.	
		Keseré.	1.	0.	
		Ferroghzad.	0.	1.	
		Yard Gerd.	20.	0.	

CALIFES DE BAGADET QVI COMMANDEREN à la Perse, depuis que les Arabes entrerent en icelle.

732.	2.	Abubazar.	2.	0.
643.	22.	Homar.	1.	0.
944.	23.	Osmen ou Otman.	1.	6.
656.	35.	Morts Aly,	4.	6.
661.	40.	Acem.	0.	6.

DE LA FAMILLE DE BEN HVMYA.

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Iours.
662.	41.	Mawya.	20.	0.	0
681.	61.	Yezid.	3.	0.	0
685.	64.	Mawya. 2.		1.	10.
687.	66.	Marwan.	1.	0.	0
688.	67.	Abdel Melck.	21.	1.	0
706.	86.	Oelid.	19.	8.	0
716.	96.	Soleyman.	2.	6.	0
718.	98.	Hamar, ou Homer.	2.	5.	0
720.	100.	Yezid 2.	4.	8.	0
724.	105.	Ochon.	19.	8.	0
743.	124.	Oleyd 2.	1.	2.	0
744.	125.	Yezid 3.	0.	6.	9
745.	125.	Ehrahem.	0.	2.	0
748.	125.	Marwan 2.	5.	0.	0

DE LA FAMILLE DE EBEN ABAS.

751.	132.	Safa	4.	9.	0
754.	136.	Abu Iafar.	23.	0.	0
777.	159.	Mahady Bila.	10.	0.	0
786.	169.	Elady Bila Muſa.	1.	3.	0
787.	170.	Arachid Bila Harun.	23.	0.	0
810.	193.	Mohamed Amin.	4.	7.	0
815.	198.	Mahamon.	12.	7.	0
826.	210.	Abu Ezach Mataçon.	8.	0.	0
833.	217.	Wacek.	5.	9.	0
838.	222.	Almotowakal Bila Iafar.	12.	6.	0
850.	234.	Montecer.	0.	6.	0
851.	235.	Abul Abas Hamed.	5.	9.	0

VACANCE DV CALIFAT.

860.	243.	Mooſtahhin.	1.	4.	0
862.	247.	Almarez Bila.	3.	6.	0
865.	250.	Motady Bilaj.	0.	11	0
866.	251.	Almat Hamed Bila Hamed.	23.	0.	0
893.	279.	Marazed Bila Hamed.	9.	6.	0
903.	289.	Mokafi Bila.	4.	0.	0
907.	293.	Mokatader Bila.	7.	0.	0
914.	301.	Iafar.	20.	0.	0
933.	320.	Kaher Bila Mahamed.	1.	6.	0
935.	322.	Razi Bila Mahamed.	4.	0.	0

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Iours.
939.	326.	Moktafy Bila Ebrahem 2.	4.	0.	0
943.	330.	Moſtachfy Abdala.	4.	4.	0
947.	334.	Mutya Bila Fazele.	29.	6.	0
977.	365.	Tahyra Abel Karim.	17.	2.	0
1013.	403.	Kader Bila Hamed.	21.	4.	0
1032.	422.	Kahem, ou Alkahem beamaryla Abu Iafar Abdula.	44.	4.	0
1074.	467.	Almoktady Bila.	19.	5.	0
1095.	487.	Almoſtazer Bila.	25.	6.	0
1119.	512.	Almoſtacherd Bila Fazele.	17.	2.	0
1136.	529.	Rachet Bila.	2.	0.	0
1139.	531.	Almoktafy Bila 3.	24.	0.	0
1161.	555.	Almoſtanget Bila Iſſuf.	11.	0.	0
1117.	566.	Almonſtanzy benur Elah Acen.	9.	8.	0
1180.	575.	Nacer, ou Nacere ladinla.	47.	0.	0
1226.	622.	Alzahe, ou Altaher Bila Mahamed.	0.	9.	0
1227.	623.	Almonſtanzer Bila Manſur.	7.	0.	0
1244.	640.	Almoſtacem Bila Abdula.	15.	17	0

LES MOGOLES DES TARTARES DES DESCENDANS de Chinguiſkan, qui commanderent à la Perſe.

1207.	602.	Chinguiſkan.	1.	0.	0
1230.	626.	Othay Khaon.	13.	0.	0
1246.	643.	Gayuk Khaon.	1.	0.	0
1247.	644.	Manchu Khaon.	13.	0.	0
1260.	657.	Vlaku Khaon.	6.	0.	0
1266.	663.	Haybkay Khaon.	17.	0.	0
1282.	680.	Hamed Khan ou Nicudar Oglan.	2.	2.	0
1283.	683.	Argon Khon.	7.	0.	0
1292.	690.	Ganiarukhon.		0.	0

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Iours.
1265.	693.	Budukan.	1.	0.	0
1199.	664	Gazunkhan.	8.	0.	0
1305.	703.	Alyaptukan, qui apres s'appella Sultan Hamed.	12.	9.	0
1317.	719.	Sulton Abnzaid Bahader Khan.	19.	0.	0

MOGOLES OV TARTARES DES DESCENDANS DE Teymurlangh, qui commanderent à la Perſe.

1388.	789.	Teymurlangh.	36.	0.	0
1405.	807.	Mirzah Karrok.	43.	0.	0
1447.	850.	Ologhbek,	2.	0.	0
1450.	853.	Mirzah Abdelatife,	0.	6.	0
1451.	854.	Mirzah Abdula.	1.	0.	0
		En Maurenahar.			
1422.	854.	Mirzah Sulton Abuſayd.	18.	0.	0
1469.	873.	Mirzah Sulton Hamed.	28.	0.	0
1332.	937.	Mirzah Bahor.	30.	0.	0
		En Karaſon.			
1469.	873.	Mirzah Hyadigar.	2.	0.	0
1471.	875.	Mirzah Sulton Ocen.	38.	4.	0
1556.	911.	Bahady ou Pedy Azamon. & Mozafa Mirzah freres, enſemblement.	1.	0.	0.
		En Aderbaien.			
1406.	809.	Myronchà.			
1407.	810.	Mirzah Abubakar.			

TVRKOMANS DE LA FAMILLE DES KARAKVYONLV, qui commanderent à la Perſe.

1413.	815.	Kara Iſſuf.	14.	0.	0.
1421.	843.	Amir Scandar;	16.	0.	0.
1431.	841.	Iooncha.	32.	0.	0.
1468.	871.	Acen Aly.	2.	0.	0.

TVRKOMANS DE LA FAMILLE DES AKVYONLV qui commanderent à la Perſe.

1472.	876.	Ozun Acembek.	11.	0.	0
1478.	882.	Sulton Kalil.	0.	6.	0
1482.	886.	Yacub Bek Baiſangot.	12.	10.	0
1492.	896.	Mirzah.	1.	0.	0
1493.	897.	Roſtambek.	5.	6.	0
1498.	902.	Hagmet Bek.	1.	0.	0
1499.	903.	Alwam Bek.	1.	0.	0
1500.	905.	Morad Bek.	1.	0.	0

LIGNES DES SOPHYANS DES DESCENDANS d'Iſmaël Sophy, qui commanderent à la Perſe.

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Iours.
1501.	906.	Cha Iſmaël Sophy.	20.	0.	0
1525.	930.	Cha Thomas.	53.	0.	0
1576.	983.	Cha Iſmaël.	1.	10.	0
1578.	985.	Cha Mahamed l'Aueugle	7.	0.	0
1585.	992.	Cha Abas.	33.	0.	0

DISCOVRS DES ESTATS DV TVRC.

SOMMAIRE.

1. Description de l'estenduë de l'Empire du Turc, & les pays qu'ils occupe à present és parties du monde, Europe, Afrique, Asie. 2. Particuliers description des Royaumes & Provinces de l'Europe sujettes à l'Empire Turquesque. En premier lieu de la Thrace, ou Romanie. Pourquoy ainsi appellée, ses bornes, sa situation, & en quel degré d'eleuation du Pole: ses villes principales. 3. Topographie & ample relatiõ de la fondatiõ, étymologie du nom, assiettes, magnificences & singularitez de la ville de Constantinople. 4. Fertilité de la Thrace en bleds & vins: ses montagnes où sont mines d'argent: ses riuieres entr'autres l'Hebre portant l'or dãs son sable, le Bosphore, à trente ports, quel est son cours & où il se va décharger. 5. Mœurs farouches & rudes des anciens Thraces, ciuilisez & polissez par le Legislateur Zamolxis, reueré cõme Dieu, auquels ils sacrifioient des hommes. 6. Leur constume de tirer fléches contre le tonnerre, & de mener dueil à la naissance de leurs enfans, de sacrifier les fẽmes plus fauorites sur le tombeau du mary. Leurs libres amours & ventes des filles au plus offrant, & larcins permis. 7. Des Deïtez qu'ils adoroient, esslection de leurs Roys. Des obseques & ceremonies funebres des grands Seigneurs du pays, & la façon de leurs armes pour combattre en guerre. 8. Mœurs modernes & façons de viure au boire & mãger, habits & mariages: leur arrogance, paillardise, desloyauté, auarice, hayne contre les Chrestiens, & autres vices de cette nation Turquesque. 9. Des ceremonies pratiquées és iours de feste dites Beelan, en la ville de Constantinople. 10. De la façon de viure, conseruation & vestemens des Chrestiens & Iuifs, demeurant parmy les Turcs. 11. Description des pays de la Grece, ses bornes, son paralelle degré de hauteur & lõgitude. Et premieremẽt de la Macedoine, sa situation & limites, ses six contrées, ses montagnes fameuses d'Olympe & Osse habitées iadis & dediées aux Caloyers, ou Moynes Grecs de l'ordre de S. Basile. Ses quatre principaux Golphes, ses riuieres plus renõmées, & ses villes plus celebres. 12. De l'Epire, ses bornes, ses ports, & ses principalles villes. 13. De l'Achaïe diuisée en neuf regions ou contrées, ses riuieres & golphes. 14. Du Peloponnese, ou Morée, sa situation, ses bornes, sa longueur: ses principales riuieres, ses Prouinces ou Regions, ses villes & ses montagnes plus celebres. 15. De la qualité de l'air, fertilité & infertilité des pays de la Grece, & premierement de la Macedoine, abondante en mines d'or, argent asphalte, La Thessalie en cheuaux le mont Olympe en Buys, & L'auriers. L'Athos en arbres fruitiers. Vignes, Oliuiers, & en sel mineral, la vallée de Iempé. 16. Sterilité des pays d'Epire, & Attique. Fertilité du Peloponese & asprete du pays d'Arcadie, où se faisoit vn vin rẽdant les femmes fecondes & les hommes enragez & où naist l'If, arbre duquel le fruict & l'ombrage mesme sont venenenx, & font mourir les personnes qui en vsent. 18. Du naturel des anciens peuples de la Grece, & premierement des Macedoniens guerriers,

adonnez aux sciences, & somptueux en festins: les Thessaliens trõpeurs gourmands, p
lards, belliqueux: ceux de la vallée de Tempé Religieux, aymans les sacrifices & f
& ainsi consecutivement de l'inclination & mœurs de chaque peuple. 19. De l'Or
admirable de Dodone, & de ses bois, ou forests. Antiquité des peuples Doriens & Pelo
giens, vaillance des Æoliens, Rusticité des Phociens: 20. Subtilité d'esprit des Ath
niens, & peuple d'Attique, leurs deitez, festes, mysteres & sacrifices. 21. Du vail
& genereux courage des Lacedemoniens: Ceremonies de leurs mariages, & autres
bles coustumes. 22. De la Barbarie qui regne parmy les Grecs modernes; lesq
approchãt plus de l'ancien Grec, que de l'Italien, ou Latin. Leur façon de boire & m
ger, leurs vestemens & autres meubles. 23. Quelle estoit l'ancienne police & g
ment d'Athenes, leur origine les trois Ordres, ou Estats dont estoit composée cette R
publique & les loix que Solon Legislateur leur donna. 24. De l'origine des Tribu
d'Athenes. De l'election des Magistrats qui se faisoit de trois sortes. Du Senat d
Areopagites, & de la severité de leurs iugemens. Des Nomothetes & leurs differ
ces d'auec les Nemophylaces. De la iurisdiction des 500. hommes pour les causes ci
les. Du Tribunal Illique, & Iliaste. Des Logistes, Demarques, Greoostes, Sitofylaces
autres Magistrats & dignitez en fort grand nombre, establis sur diuerses parties de
Republique. 25. De l'ancienne police de Sparte, & comment gouvernée par les loix
Lycurgue. De leurs mariages, de la naissance de leurs enfans, & la façon austere de
esleuer, nourrir & instruire aux larcins. De la maniere de faire & traitter l'amour
les filles de Lacedemone. De l'institution des ieunes hommes & d'aage viril, & les
exercices ordinaires. De l'espece de monnoye dont ils vsoient. De l'ordre & discipli
militaire de cette Republique. De leur Infanterie & Cavalerie, de leurs armes & fa
de camper & de combattre. De l'authorité du Roy dans les armées & ailleurs. Fin
ment de l'institution des festins publics, & quelle estoit la portion du Roy en ces b
quets. 26. Quelle Religion tiennent les Grecs de ce siecle. 27. Des Isles de l'Archipel
gue qui appartiennent au Turc, & ce qu'il possede en Esclauonie. Leur situation, c
cuit & villes principales. La fertilité de ses cõtrées, & les singularitez qui se trouv
Leurs mœurs, coustumes & façon de viure tant anciennes que modernes. 28. De l'Isle
Chypre diuisée en quatre parties, sa situation, longueur & bornes. Naturel & mœu
police & Religion des habitans d'icelle. 29. De l'Isle de Rhodes, sa situation & circ
& du celebre Colosse d'airain iadis esleué en la ville de Rhodes ayant septante cond
de hauteur. 30. Description des pays de la Bosline, la Bulgarie, Seruie, Rascie, &
que le Turc possede en Hongrie. Quelles sont les villes principales, les mœurs & façõ
de faire des habitans de ces contrées. 31. Des Royaumes d'Alger de Tunes, & Tr
misen, situez en Afrique. De l'Egypte & la Trogloditique sa voisine. Ensemble v
ample description des terres que le Turc possede en Asie & finalemẽt vn discours
Turcs en general, contenant leurs mœurs, forces gouvernement auec vne liste, ou ca
logne des Empereurs de Constantinople tant Chrestiens que Turcs, depuis que l'Em
re d'Occident fut separé de celuy d'Orient, & donné à Charlemagne.

LE grand Monarque qui s'eſt rendu ſi redoutable à la Chreſtienté durant vn ſi grand nombre d'années, & qui a touſiours empieté ſur nous iuſques à cette heure que la guerre de Perſe le tient en ceruelle, & les reuoltes des ſiens luy donnent aſſez d'occupation; ne donne qu'auec beaucoup de ſujet ſalarme aux Eſtats de la Chreſtienté qu'il auoiſine, vû qu'il a tãt de moyen de faire vne groſſe armée, en la leuant ſur le pays qu'il poſſede, que ceux qui ſeroient ſans apprehenſion d'vn tel deluge de gens, ſurmonteroient du tout de iugement, & ſe rendroient dignes de ſouffrir le mal, dont ils n'auroient eu la crainte, & contre lequel ils ne ſe ſeroient pourveus de remede. Et afin que l'on voye combien de pays il a ſous ſa domination, & combien il eſt puiſſant de tous coſtez, ayant par tout ſon Empire lié & joinct enſemble en quelque maniere: i'en vay faire premierement la deſcription le mieux qu'il me ſera poſſible: puis ayant fait le dénombremẽt de tout ce qui luy obeyt, i'viendray aux deſcriptions particulieres des Royaumes, ou des Prouinces, & conſideteray ſeparément toute choſe.

L'Empire du Turc s'eſtend en Europe du long des riuages du Golphe de Venize, depuis les frontieres des Ragouſois, en enuironnant tout l'Archipelague & le Propontide, ou la mer de Marmore, & vne bonne partie du Pont Euxin, & de la mer Majour, iuſques à la ville de Theodoſie, maintenant Caffa, aſſiſe en la Cherſonneſe Taurique, autrement Peroposka, Gazara, ou Gazaria, ou bien Procopli, ſelon Poſtel. Mais en ce qui eſt plus auant dans le pays, il s'eſtend depuis Bude iuſques à Conſtantinople: & tout cét eſpace contient la plus grande, & meilleure partie de la haute Hongrie, la Thrace, autrement Romeli, ou Romanie, tout le pays de la Grece, c'eſt à ſçauoir, la Macedoine, l'Epire ou Albanie, l'Achaïe, le Peloponneſe, maintenant Moree, auec toutes les Iſles de la mer Egee, à preſent l'Archipelague, horſmis quelques vnes qui ſont ſouſmiſes aux Venitiens, & vne partie de l'Illyrie, ou Eſclauonie: & outre ce le Royaume de Boſne, la Seruie, la Raſcie, & la Bulgarie.

Doncques ce que le Turc tient en Europe, eſt borné du Leuant de la mer de Marmore, du Pont Euxin, ou mer Majour, & de la mer Egee: du coſté du Midy de la mer Cretique, ou de Candie, & encores de la mer Mediterranee: du coſté d'Occident de la mer Hadriatique: & du Nord d'vne partie de la Hongrie, de la Tranſyluanie, & de la Moldauie. Le circuit des riuages de ſes eſtats en Europe peut eſtre de dix mille, & enuiron cinq cens milles d'Italie: & en meſurant la ſuperficie, & reduiſant le tout aux mille carrez, il peut eſtre enuiron de trois cens douze milles cent cinquante-neuf milles d'Italie.

En Afrique il poſſede toute la coſte de la mer depuis la ville de Velez de Comera iuſques à la mer rouge, exceptez quelques lieux qui reconnoiſſent le Roy d'Eſpagne, & luy obeyſſent, & en cét eſpace on met les Royaumes d'Algier, de Tunes, & Tripoli de Barbarie, & toute l'Egypte, c'eſt à ſçauoir depuis Alexandre, iuſques à la ville de Siene, maintenant Aſne, auecques vne partie de l'Arabie Troglodiitique, depuis la ville de Sues, au Golphe Arabique

iusques en la ville de Suaquen. Tout le riuage que le Turc domine en Afriq
est de mille sept cens cinquantes milles, & la superficie de toute l'Egypte pe
estre d'enuiron 350160. milles,

Mais pource que ces pays sont inhabitez en plusieurs endroits, & pleins d
lieux deserts, & aussi habitez en partie de gens qui n'obeyssent pas au Turc
nous pouuons dire qu'il domine en Afrique, quand à la superficie la moitié d
cette quantité, qui seroit enuiron 178080. mille carrez.

En Asie il possede ce que Ptolomée met en la premiere table de cette pa
de la terre, c'est à sçauoir le Pont, & la Bithinie, que l'on nomme Turquie,
la partie que l'on appelle proprement Asie, auiourd'huy Natolie: la Phrigie
nommée de nostre temps Parie, & Bebrycie, la Licie appellée vulgaireme
Briquie, la Paphlagonie, la Galacie, la Pamphilie, la Cappadoce, l'Armen
mineur nommée Anadule, & la Cilicie appellée Caramanie, qui sont auiou
d'huy toutes compriſes en cette partie qui porte le nom general de Natoli
dont les Prouinces, & partie ont toutes changé de nom, & principalem
les villes. Le circuit de cette Presqu'isle de la petite Asie, ou de la Natolie, e
prenant depuis Alexandrie, iusques à Trebizonde, appellée Trapezus par Pt
lomée, est de 2400. milles ou enuiron.

Le Turc possede encor vne bonne partie de ce que Ptolomée met en la tro
sieſme Table de l'Asie ie reste estant occupé par les Tartares & Perses: & cet
partie est la grande Armenie, que les Turcs appellent Turcomanie.

Il domine encores ce que Ptolomée met en la quatrieſme table de l'A
c'est à sçauoir l'Isle de Cypre, la Syrie appellée Surie, la Palestine, ou Iudée,
le riuage de la Surie, en prenant depuis Piramide iusques en Alexandrie, est
430. milles, ou enuiron l'Arabie pierreuse, auiourd'huy Baraab, la Meſop
tamie ditte Diarbech, l'Arabie deserte, & Babylone, ou Bagadet, où deme
roient les Chaldees.

Il tient encores partie de ce que Ptolomée met en la cinquieſme table de l'A
sie, c'est à sçauoir l'Asznie, appellée Asnie par ses habitans. En partant do
de Trebisonde, il monte vers le Septentrion iusques au destroit que les ancie
nommoient Bosfore Cimesien, que les Italiens appellent Bouche de Sai
Iean, ou mer de la Zone qui borne auec le Chersoneſe que l'on nomme G
zarie du costé du Nord, c'est à sçauoir iusques à Matrique, qui est peut estre
que Ptolomée appelle Hermanassa, & il y a de chemin de riuage, ou de co
enuiron quatre cens cinquante milles, & partant apres de Sues, que Ptolom
a peut estre mis sous le nom de *Clisma presidium*, & enuironnant l'Arabie he
reuse, iusques à l'emboucheure de la riuiere du Tigre, appellee Tigil, il y a
chemin du long du riuage 3750. milles.

Et assemblant tout ce que le Turc possede de maritime en l'Asie, l'on trou
qu'il y a 7036. milles ou enuiron, & la surface de tout le pays qu'il domi
en Asie est de 710640. milles carrez,

Mais pource qu'en tout ce pays il y a vne bonne partie de lieux deserts, o
qui n'obeyssent pas au Turc, comme en l'Arabie heureuse: pour cette cau
venant à soustraire de cette quantité le quart, qui est de 177660, mille carre
il reste 53280. mille carrez.

Or tout ce que le Turc possede en Asie, est borné du Leuant du Golphe Pe
sique, ou de la mer d'Ecalif, de la riuiere du Tygre appellee Tigil, & d'v
partie du riuage de la mer Caspie, que l'on nõme auiourd'huy la mer de Ba

te, de l'Occident du Golphe Arabique, ou de la mer rouge, de l'Archipelague, au destroit de Constantinople, & de la mer Majour, du Nord de la mer Majour, & d'vne partie du mareſt Meotide, autrement mer des Zabacques, & d'vne partie de la Sarmatique Aſiatique, du Midy, de l'Ocean Meridional, ou Indique de la mer Mediterranee, & de la mer Majour.

Or r'aſſemblant tout ce que le Turc poſſede aux riuages de la mer aux trois ſuſdites parties, nous trouuerons que le tout monte à vnze mil deux cens quatre vingt milles, & la ſurface de toute ſa Seigneurie aux ſuſdites trois parties eſt d'vn million deux cens trois mille deux cens dix-neuf milles.

THRACE, OV ROMANIE.

POource que la capitale ville de l'Empire du Turc eſt en Thrace, que l'on nomme auiourd'huy Romely, ou Romanie, i'ay crû qu'il falloit commencer par cette partie. Et pource le dy que la Romanie eſt vne Prouince pres du Pont Euxin, ainſi nommée, à cauſe que ſa principale ville, qui eſt Conſtantinople, a eſté nommée Nouuelle Rome. Cette prouince a eſté auſſi nommee Thrace, Perce, Odryſe, Emonie, Piſtonie, Chreſtonie, & Scythonie, & Thyras en Hebreu, ſelon le teſmoignage de Ioſephe. Ses habitans eſtoient iadis nommez Cimmeriens, Bardes, Dolonges, Briges, & Sithines.

Elle a pour ſes bornes du Leuant la mer Majour, que les Turcs nomment Caratalaſſa, ou Caradeniz, le deſtroit de Conſtantinople, la mer de Marmore, & l'Helleſpont, ou deſtroit de Gallipoli. Du Nord elle a pour ſes limites, le mont Heme, que les Italiens nomment Chaiſne du monde, Montagne arrentée, & Contegnazze, les Turcs Balkan, & les Eſclauons Cumonize: du Couchant la haute Myſie, & vne partie de la Macedoine, du Midy l'Archipelague. Elle commence à la riuiere de Strymon, auiourd'huy Stromone, ou ſelon Belon, Marmare, & ſelon les autres Rhendiue, & Rhendin, qui eſt le bornage de la Macedoine de ce coſté là, & du coſté de la mer Majour. Elle a de long vingt iournées: ſa largeur depuis le mont Heme, iuſques au deſtroit de Conſtantinople.

La Thrace eſt aſſiſe entre le quarante-deuxieſme degré d'elevation du Pole, iuſques au quarante quatrieſme, où le plus long iour eſt de quinze heures, & vn quart. Sa longueur contient depuis le quarante-ſeptieſme degré, iuſques au cinquante-ſixieſme.

Les lieux plus renommez de cette conttée ſont Abdere, que les autres veulent nommer Clazomene, partie de Democrite, maintenant Poliſtyle ſelon Ptolomée, & Aſtrizza ſelon quelques autres. Nicopoli, aſſiſe au mont Heme, Philippopoli, baſtie en vn coſtau, dont les ruynes ſont auſſi admirables, que celles d'aucune autre ville. Il y a vn Amphiteatre fort beau, qui eſt demeuré entier iuſques à preſent, & pourroit durer encores longuement, ſi les Turcs n'en oſtoient les degrez, qui ſont de marbre: il eſt de figure Sphetique. Il y a auſſi d'autres reſtes de l'Antiquité, comme quatre colomnes fort hautes, & groſſes, qui reſtent de l'Egliſe dediee à S. Claude, & encore pluſieurs ſtatuës de marbre. Cette ville eſt auiourd'huy aſſez peuplee.

Hadrianople, que les Turcs nomment Endrem, eſt plus grande ville que Philippopoli, ou la ville de Philippe: mais elle n'eſt point ceinte de murailles, & ſes baſtimens ne ſont gueres beaux, toutesfois elle en tient le premier rang

apres Conſtantinople en toute la Thrace, & a jadis eſté la demeure des Empereurs des Turcs, comme d'Amurah premier l'an 1363.

Trajanapoli, où la ville de Trajan, eſt encores auiourd'huy aſſez peuplée. Selymbrie au riuage du Propontide, a vn port capable de petits vaiſſeaux & des ſeins pour les plus grands, Perinthe, maintenant nómée Heraclée ainſi qu'autrefois, eſt aſſiſe ſur le ſein Maillac ou Golphe de Zithon a vn beau port, capable des nauires marchands, & des galeres. Il y auoit autresfois vn Amphiteatre de marbre, qui eſtoit merueilleuſement eſtimé, Appollonie, au riuage du Pont, maintenant Siſopoli.

Il faut maintenant conſiderer vn peu plus particulierement Conſtantinople, ville capitale de cét Empire, qui fut premierement baſtie par Pauſanias Roy de Sparte, l'an du monde trois mille cinq cens trente ſix, & auant l'Incarnation de noſtre Seigneur, ſix cens ſoixante & dix ans, & nommée Bizance.

Ce nom luy demeura iuſques à Conſtantin, ſous qui elle fut nommée Conſtantinople, & nouuelle Rome. Ce fut premierement le ſiege des Empereurs Romains, ainſi qu'ils abandonnerent Rome; puis des Grecs, apres la diuiſion de l'Empire, & finalement apres ſa priſe, qui arriua ſous Mahomet ſecond Empereur des Turcs, l'an 1453. Elle fut choiſie pour la demeure des Ottomans.

A raiſon dequoy cette ville eſt auiourd'huy fort riche, merueilleuſemẽt peuplee, & comme le centre de toutes les nauigations, & de toutes les commerces de l'Empire du Turc. Le tour de la ville eſt de traize milles, & ſelon quelques vns de ſaize, voire meſme ſelon les autres de dix huict. On tient qu'il y a ſept cens mille perſonnes. Les Turcs nomment cette ville Stambul, ou Stambol. Elle a du Nord la mer Majour, du Midy l'Archipelague, partie de la mer Mediterranee, du Leuãt l'Aſie, de laquelle elle eſt ſeparée en cét endroit d'vn canal large de deux milles, qui va d'vne mer à l'autre, & ſert à la ville de port, qui eſt ſi commode, que quelque grand vaiſſeau que ce ſoit peut aiſément deſcharger en terre, il contient en ſa largeur enuiron ſix milles.

L'aſſiette de toute la ville eſt ſi belle, ſi agreable, & en lieu ſi propre, qu'il ſemble qu'elle ſoit faite pour commander, & pour eſtre la demeure de quelques grands Princes. Elle eſt baſtie ſur le pendant d'vne colline, preſque en figure triangulaire, le premier coſté eſtant au long du port iuſques au Serail: le ſecond depuis ce lieu iuſques au chaſteau où l'on tient des priſonniers, qui eſt appellé les ſept tours; & ces deux coſtez ſont enuironnez de la mer, le Serail faiſant la pointe. Le troiſieſme eſt en terre ferme, enuirõné de double muraille & de quelques tours, & d'vn foſſé au dehors qui ne vaut gueres. Et toute cette ville contente merueilleuſement la veuë, tant à cauſe de cette aſſiette, que pource qu'il y a ſept collines, ſur chacune deſquelles l'on void vne belle Moſquée, dont nous parlerons cy-apres.

Le plus magnifique lieu qui ſoit à Conſtantinople, c'eſt le Serail ſejour du grand Seigneur aſſis à la pointe de la ville, qui s'aduance ſur la mer, & qui eſt comme ſeparé du reſte, ayant quatre mille de tour. Du coſté de la mer il deſcouure pluſieurs petites tourelles, & des galleries ſouſtenuës de pilliers de marbre, où le grand Seigneur ſe va eſbattre quelquesfois.

Ainſi que l'on eſt entré dans la premiere court du Serail, à main gauche, l'on void comme vne Moſquee, qui eſtoit anciennement vne Egliſe: mais auiourd

d'huy le grand Seigneur s'en ſert comme d'vn petit Arſenal, y reſeruant les armes pour la deffenſe de ſa maiſon. Plus haut il y a vne petite tour percée, de 50. ou 60. feneſtres où ſont diſtribuez les commandemens du grand Seigneur, & à main droite on void les cuiſines.

Sortant de cette court, on entre en vne autre faite comme vn cloiſtre, auec vne galerie à l'entour ſouſtenuë de pilliers de marbre, & couuerte de plomb, en laquelle on void vne fontaine à main gauche, où le grand Seigneur fait quelquesfois taſter la ceſte aux plus grands de ſa Cour.

De là on entre au Diuant, qui eſt vne aſſez petite chambre. Plus outre eſt la chambre du treſor.

Voila tout ce que l'on a pû ſçauoir du Serail du grand Seigneur. Et ſortant de là l'on void vne belle Moſquée qui eſt aupres. C'eſtoit anciennement l'Egliſe de ſainte Sophie, baſtie par l'Empereur Iuſtin. Elle eſtoit de ſon temps beaucoup plus grande, auecques vne Abbaye, qui s'eſtendoit bien auant dedans la place, où eſt à preſent le Serail : mais les Turcs deuenus maiſtres de la ville, la rognerent, ne laiſſans rien que le Chœur, qu'ils ont reſerué pour leur Moſquée.

L'on y void pluſieurs hautes & groſſes colomnes, dont il y en a huict de Porphyre, ſaize de ſerpentin, & quatre de marbre blanc, & au deſſus vne belle galerie pauée de marbre tranſparant, auec pluſieurs petites colomnes de marbre, & de ſerpentin.

Entr'autres il y a vne pierre de marbre, ſur laquelle les Turcs croyent que noſtre Dame laua les linges de noſtre Seigneur, & pour cette cauſe ils luy portent vn grand honneur, d'autant qu'ils tiennent Ieſus Chriſt pour vn grand Prophete. Le reſte de l'Egliſe eſt embelly de Maſaïque ancienne, faite du temps des Chreſtiens.

Au ſortir de là on void pluſieurs Cubées, qui ſont des lieux faits en forme de Chappelles couuertes en Doſmes, & toutes de marbre, où ſont enterrez les fils des grands Seigneurs.

Les principales Moſquées ſont celles qui ſont aſſiſes ſur les ſept montagnes, ſçauoir celles de ſainte Sophie, dont nous auons deſia fait mention cy-deſſus, celle d'Alibacha, celle de Sultan Bajazet, celle de Sultan Solyman, celle de Sultan Mehemet, celle de Sultan Selim, & celle de Selim fils de Solyman : mais la plus ſuperbe & plus belle, pour vne Moſquée moderne, eſt celle de Sultan Soliman.

Cette Moſquée a quatre grandes portes accompagnées d'vn fort beau frontiſpice, releué de marbre, & aux quatre coins il y a quatre tours aſſez hautes, mais bien eſtroittes, & vne galerie en haut qui va tout autour, & le dedans eſt voutty auec quelques colomnes de marbre.

Deuant la principale porte de la Moſquée il y a vne grande court pauée de marbre, enuironnée d'vne galerie, & de quelques colomnes de meſme eſtoffe, & au milieu vne fort belle fontaine, couuerte de plomb, auſſi bien que la galerie, & le Temple.

Aupres de Sainte Sophie l'on void le Logis de Laſnadar, duquel il faut aller ſous terre, & par eau pource neantmoins, iuſques dedans le Serail.

Proche de là l'on void vn ancien Hippodrome nommé des Turcs, Amedan, contenant enuiron cinq cens pas en ſa longueur, & cent en largeur, au milieu

duquel il a vne esguille toute gravée de Hieroglifiques, non du tout si haute que celle du Populo à Rome.

Plus auant il y a trois Serpens de bronze, plus haut que deux hommes, & entortillez ensemble. Les Turcs disent qu'autresfois, ainsi que trois Serpens persecutoient ceux de la ville, le peuple eut enfin recours aux prieres addressées au Ciel, & estant deliuré par ce moyen de ces animaux, laissa ceux-cy pour memoire.

Il y a aussi en cette mesme place vne fort belle colomne, d'œuure rustique, dont toutes les pierres, sont liées ensemble sans chaux ny ciment, ayant au dedans vn escalier. C'est en cette place que les Caualiers s'exercent les Vendredis, & les autres iours de feste, nommez Beelan.

Assez pres de l'Hyppodrome l'on voit Bisistan, qui est comme le Palais de Paris. L'on y vend les pierreries, les orphevreries, & toutes sortes de belles besongnes, des draps de soye, des esclaues, hommes, femmes, filles, & garçons.

Dans vne autre ruë l'on voit vne grosse colomne de Porphyre, semée en plusieurs endroits de cercles de fer. D'vn autre costé il y a vne autre colomne appellée Historiale, fort haute, toute de marbre, releuée à personnages, comme celle de saint Pierre & de saint Paul qui est à Rome. Au dedans il y a vn escalier qui va iusques en haut, qui est tout rompu, & n'estoient quelques liens de fer qui le tiennent, il courroit grande fortune de tomber.

Delà l'on va voir vne fort belle place plus grande que celle de l'Hippodrome, particuliere aux Ianissaires, toute enuironnée des logis desdits Ianissaires.

On voit apres cela l'ancien Palais de Constantin, qui n'est autrement beau, mais il a cela de bon qu'il est assis en bel air.

Il y a encore dans la ville deux Eglises de Chrestiens, l'vne dediée à S. Nicolas, & l'autre à nostre Dame surnommée de Constantinople, qui est petite, mais assez entiere. Voila ce qui est plus remarquable dans la ville, si bien qu'il faut maintenant venir aux faux-bourgs, & de là aux lieux circonuoisins, pour voir ce qu'il y a de plus beau.

Premierement l'on voit au bout de la ville de l'autre costé du port, prés les eaux douces, la Mosquée d'Ajong Sultan, en laquelle le grand Seigneur lors qu'il paruient à l'Empire, va prendre son espée. De l'autre costé l'on voit les Escuries, auecques quelque iardin du grand Seigneur. Plus auant au bort du port de l'Arsenal, où il y a enuiron le nombre de cent cinquante Galeres desarmées hors de l'eau, & enuiron soixante dedans l'eau, toutes prestes, & plus auant il y a vne place appellée Topona, où l'on voit vn grand nombre de canons desmontez, dont quelques-vns sont tournez contre le port.

Il n'est pas raisonnable de laisser derriere vne petite Isle de rocher, qui est au bout du canal, deux milles dans la mer noire, toute deserte, mais remarquable pour vne colomne de marbre blanc mise au sommet d'icelle par le grand Pompée, apres qu'il eut deffait Mitridate.

Retournant pres de Constantinople, l'on trouue sur le canal de la mer deux tours l'vne deçà, l'autre de là, qui gardent cette embouchure. C'est en ce lieu icy que l'on met en prison les Chevaliers de Malthe, & d'au-

Chrestiens de qualité prins en la guerre. Il y a de là à la ville enuiron dix-huict mil, & l'on void d'vn costé & d'autre vn grãd nombre de maisons de plaisir, & de beaux jardins, puis vis à vis de la ville & en Asie est Galata, aujourd'huy Pé-, située entre l'Arsenal & la place de Topona, & habitée la plus part de Chrestiens. Franques & Grecs, les vns & les autres y ont vn bon nombre d'Eglises dont la plus belle, & de nostre creance est celle de Saint François, les autres sont Sainte Marie, Saint Iean, Saint Antoine, Saint Benoist Saint Pierre, & Sainte Anne, toutes seruies à la Romaine, Autour de ce lieu il y a plusieurs maisons & villages, comme Casanbacha, Besistat & la demeure des Ambassadeurs, tant de France, que d'Angleterre, & de Venise.

Plus loin & du mesme costé, l'on voit vn grand village nommé Scutary, qui appartenoit à la Sultane mere de Mahomet, qui y fit bastir vne Mosquée de grand prix, & vne fort grande & belle maison, où tous les passans de quelque religion qu'ils soient peuuent loger, & sont nourris durant trois iours. Les Turcs nomment ce lieu Caruaserat. Voila tout ce qu'on peut dire des enuirons de Constantinople.

Or prés de cette Prouince on trouue la Cherſonese dite de Thrace, & commencement le bras de Saint George, où est la ville de Gallipoli, qui est à quatre iournées de Constantinople. Ce fut la premiere place d'Europe que print Amurath premier, l'an 1363. Elle n'a aucune muraille, & son port n'est capable de grands vaisseaux: toutesfois il y a vn Sein ou Golphe, qui peut assez contenir. Cette ville est habitée par des Grecs, Iuifs, & Turcs, c'est vn grand passage de l'Europe en Asie.

Or tout le destroit de mer, depuis Gallipoli où finit le Propontide, iusques à l'Archipelague, est nommé Hellespont, ou est le destroit des chasteaux, qui n'ont vn quart de lieuë de large. C'est ou sont les deux chasteaux de Sests, & d'Abide (renommez pour les amours de Leandre & de Hero) nommez communement, Dardanels, & par les Turcs Bogazasser. Sests est en cette Cherſonese de Thrace au pendant d'vne colline, en forme de trefle. Abide est en Natollie. Quant au Propontide, c'est la mer qui est enfermée entre les deux destroits, à sçauoir entre celuy de Thrace, ou de Constantinople, & celuy de Gallipoli, & maintenant on le nomme comme i'ay jà dit, mer de Marmore.

QVALITE'.

Le pays est froid pour la plus grand part, & abondant en hommes. On y void force belles plaines, ou il se fait grande recolte de bleds, & de legumes: & outre ce tirant vers la mer on recueille de bon vin. Pline mesme louë cette Prouince de fertilité, & estime son bled pour sa pesanteur, & son vin pour sa bonté & sa force. Mais dans le pays & loin de la mer, la Thrace est plus froide, à raison dequoy elle est moins propre à porter du bled & du vin. Elle est toute d'arbres vniuersellement, & ses grandes plaines sont entre-coupées en plusieurs lieux de quelques petites collines. On accommode icy l'alun au village Chapsylar, qui estoit autrefois vne ville nommee Cypsele.

Les montagnes de cette contrée sont celle de d'Heme, celle de Rhodope, qui sont aspre, & touſiours blanchissantes de neige: Orbele, & Pangée, qui a des mines d'argent, de mesme qu'autrefois: puis Messape non guere loin de la mer, admirable, pour l'aspreté de ses Rochers.

Ses riuieres sont Hebre aujourd'huy Mariſe, ſelon Mercator, ou Valiſe ſuiuant Nicolas de Nicolai; Neſſe aujourd'huy Charaſon ſelon Belon: Mela maintenant Genſui, & Strymon, qui eſt la borne de la Macedoine.

L'Hebre porte, comme on dit, de l'or dans ſon ſable, & il eſt ſi lent qu'on ne ſçauroit iuger de quel coſté il coule. Son eau eſt trouble, mais douce, & en Eſté elle eſt ſi froide, qu'on diroit que c'eſt de la glace. Or il vient tât d'eau des montagnes en Hyuer qu'elle deuient plus rapide, & inonde vn grâd pré qu'on nommoit autrefois Doriſque, où l'on ne fait nuls baſtimens, mais en Eſté on y nourrit force cheuaux, & il y a auſſi des vergers qui porte force fruicts d'Eſté.

L'Hebre reçoit la riuiere de Theare qui eſt la meilleure de tout ce pays contre les maladies, & principalement contre la gale des hommes, & des cheuaux. Elle a trente huict fontaines, parties froides, & parties chaudes, qui coulent d'vn meſme rocher. Darius ayant pris plaiſir au bon gouſt de ſon eau clere, dreſſa tout aupres vne colomne auec vne inſcription à ſa loüange en lettres Grecques.

La riuiere de Neſſe ou Charaſon, deſcendant de la montagne d'Heme est fort lente, & vn peu plus petite que le Strymon, ou Stromone, toutesfois il traine beaucoup de ſable. On voit pareillement icy le lac de Biſton, et Bouron qui eſt maritime, & qui porte de fort bon poiſſon.

Le Bosfore Thracien contient trente bons ports, partie en Aſie, partie en Europe: mais plus en cette partie cy qu'en celle là. Il change ſon cours qui eſt fort rapide en ſept lieux remarquables, ou rencontrant quelques Caps, la mer eſt grandement agitée, à cauſe dequoy l'on ne peut voyager en quelques endroits vers la mer Noire, ſi ce n'eſt en tirant les vaiſſeaux auec leurs cordes le long du riuage, ou changeant de route d'vn lieu à l'autre.

Du temps de l'Empereur Coptonyme, tout le Bosfore & vne bonne partie de la mer Majour gela tellement, que la glace eſtoit haute de vingt cinq coudées, & grande quantité de neige eſtant tombée là deſſus, la glace crût ſur la ſuperficie de la mer encor vingt coudées, de ſorte qu'on marchoit librement deſſus, & les hommes & les beſtes, & les charettes meſmes toutes chargées paſſoient d'Europe en Aſie, & de Conſtantinople iuſques aux embouchemens du Danube, comme par terre. La glace s'eſtant apres rompuë en Eévrier, fut miſe en fort grandes pieces, qui ſembloient des petites Iſles chargées d'animaux, partie en vie, & partie morts, les glaçons furent pouſſez du coſté de Conſtantinople, où ils abbatirent quelques baſtimens d'importance aſſis ſur le bort de la mer.

Il n'y a partie de la mer Mediteranée qui abonde plus en poiſſons que le Bosfore. Il en paſſe delà au commencement de l'Hyuer vne infinité vers le Pontide, puis ils retournerent au Printemps à la mer Noire, pource qui ay des groſſes riuieres qui entrent dans la mer Noire, l'eau y deuient plus froide qu'ailleurs en Hyuer, & pource qu'il eſt meſme fort bas, les tempeſtes l'agitent & le tourmentent au poſſible. Cela fait que les poiſſons fuyant le froid & la furie des vents changent de lieu, & ſe retirent en la mer de Marmore en Hyuer: mais au Printemps ils retournent au Bosfore, à cauſe des eaux de cette mer, qui n'eſt pas ſi ſalée que les autres, & des riuieres qui s'y deſgorgent. Tellement qu'on ne ſçauroit dire combien on prend alors de poiſſons dans le deſtroit du Bosfore, principalement à Conſtantinople, ou les

mes mesmes, quand elles n'ont autre choses à faire, peschent des fenestres de leurs maisons: mais principalement on y prend de ieunes Tons, que les Grecs appellent Pelomides.

MOEVRS ANCIENNES.

Les habitans de Thrace estoient estimez farouches & rudes, & leur nombre estoit si grand, que Herodote a dit, que s'ils eussent esté gouuernez par vn seul Prince, & qu'ils fussent demeurez d'accord, il eut esté impossible de les vaincre, pource que c'estoient les plus forts hommes de toute la terre, mais on estimoit qu'ils estoient foibles à cause de leurs diuisions. Mais combien qu'ils ne fussent pas tous de bon accord, toutesfois ils auoient mesmes mœurs, excepté les Getes, & Thranses, & ceux qui demeuroient au dessus des Crestones. Les Getes se persuadoient qu'ils ne mouroient point: mais qu'au partir d'icy s'en alloient trouuer leur Dieu Zamolxis.

Ce Zamolxis fut vn disciple de Pythagore, qui estant retourné en son pays, voyant que les Thraces viuoient barbarement, & presque à la brutale, leur donna des Loix & les enseigna à ceux du pays, puis leur persuada que s'ils les obseruoient ils iroient au partir de cette vie en vn lieu ou ils ioüyroient de toute sorte de contentemens.

Ayant donc acquis quelque reputation de diuinité parmy les Thraces, il se retira d'eux, & les quitta, sans qu'on sçût la route qu'il auoit prise, leur laissant vn grand desir de le reuoir.

Ils luy enuoyoient ordinairement quelqu'vn sur qui le sort tomboit auec vn batteau auec cinq hommes de rame, afin de luy aller remonstrer leurs necessitez en quelque lieu où il le trouueroit.

On donnoit la charge à quelques-vns d'entr'eux de tenir trois dards, & aux autres de prendre cét homme qui auoit les pieds & les poings liez, de le ietter en haut, afin qu'il tombât sur les dards & s'enferrât. Et s'il mouroit en mesme temps ils croyoient que leur Dieu leur estoit propice: mais s'il demeuroit en vie, accusoient ce messager d'estre meschant homme. Cettuy-là estant ainsi blasmé ils en enuoyoient aussi tôt vn autre, luy faisant entendre leur volonté.

Lors qu'il tonnoit & esclairoit, les Thraces décochoient des flesches contre le Ciel, menaçant Dieu, vû qu'ils n'en croyoient point d'autres que le leur.

Les Thranses faisoient les mesmes choses, mais en la naissance, ou mort de quelqu'vn des leurs pratiquoient vne façon de faire particuliere. L'enfant estant nay tous les parens assis autour de luy lamentoient son entrée en ce monde, racontant toutes les necessitez & miseres ausquelles il estoit engagé, & deplorant sa condition, comme entierement malheureuse. Mais si quelqu'vn venoit à mourir, ils l'enterroient en riant, & se resiouïssoient de ce qu'il estoit affranchy des miseres de cette vie.

Or chacun de ceux qui demeuroient au delà des Crestones auoit plusieurs femmes, & lors que quelqu'vn mouroit, ses femmes entroient en grand débat, sur ce que chacune aduançoit qu'elle auoit esté plus aymée de son mary que les autres. Il y auoit grosse assemblée pour escouter leurs

raisons & celle qu'on iugeoit auoir esté plus aymée, estoit menée sur la tombe de son mary, & son plus proche parent luy tranchoit la teste, & soudain l'enterroit auec son mary, & lors toutes les autres s'estimoiēt du tout malheureuses, & pleuroient pour le iugement donné en faueur de l'autre, pource qu'elles se tenoient par ce moyen fort deshonorées.

Les autres Thraces vendoient leurs enfans, suiuant l'ancienne coustume de leur pays, & les peres, meres, ou proches parens ne gardoient nullement leurs filles, mais leur laissoient faire l'amour auec ceux qui leurs estoient les plus agreables.

Ils auoient toutesfois vn soin fort particulier de la chasteté de leurs femmes, lesquelles ils acheptoient cherement. Elles auoient quelques marques qu'on leur auoit imprimées sur le front, & celles qui n'en auoient aucune estoient estimées de basse estoffe.

On les vendoit au plus offrant & dernier encherisseur: les plus belles estoient exposées premierement en vente, & emportoient le prix auquel elles auoient esté taxées. Mais les laides acheptoient les hommes qu'elles vouloient espouser. Les hommes & les femmes faisoient bonne chere ensemble pres du feu, iettant de la graisse & semence de certaines herbes sur la braise, & cette odeur les ayant vn peu estourdis, ils tenoient pour vne grande resiouyssance de ce monstrer comme yvres, ayant les sens hebetez.

Ils tenoient pour chose honorable de ne rien faire & de viure de larcin, comme au contraire ceux d'entr'eux qui cultiuoient la terre estoient mesprisez & tenus pour vilains & vils au possible.

Ils honoroient communément Mars, Bachus, Diane & Mercure, & iuroient par le dernier, se croyant descendus de luy.

Tous les Thraces auoient les maisons fort basses, leurs viures estoient tousiours à mesme prix, & quant aux vignes elles ny estoient nullement en vsage.

Lors qu'il estoit question d'eslire vn Roy, la Noblesse ne l'emportoit pas sur le reste, mais celuy qui auoit plus de voix estoit preferé à tous les autres. Ce peuple eslisoit quelqu'vn dont les mœurs estoient sans reproche & la clemence fort reconnuë & qui outre cela fut desia aduancé en aage. Mais on demandoit ces choses à celuy s'il n'auoit nuls enfans: car en ayant, on ne l'eslisoit iamais combien que ses actions le rendissent recommandable, & s'il en engendroit apres son election, il estoit priué de la Royauté, tant les Thraces fuyoient de rendre le Royaume hereditaire.

Encore que le Roy se monstrât fort équitable, toutesfois ils ne vouloient pas que toutes choses luy fussent permises. Tellement qu'on luy donnoit trente hommes, qui estoient comme ses Assesseurs, afin qu'il ne fut pas seul iuge aux matieres criminelles. Et s'il estoit trouué coulpable, on le condamnoit soudain à la mort: toutesfois on luy portoit cét honneur qu'aucun ne mettoit la main sur luy: mais toutes choses luy estans deffenduës & deniées par vn public consentement il estoit contraint de mourir de faim.

On faisoit les obseques des grands Seigneurs en cette sorte. Le corps estoit porté en la place publique, où durant trois iours tuant diuerses bestes pour Sacrifice, ils faisoient grand'chere, puis ayant fait quelque plainte sur la mort, ils l'enterroient ou bruslоient, mettant les cendres sous la terre, & ayans dressé vn tombeau dessus, il proposoient toutes sortes de combats, dont le plus solennel estoit celuy d'homme à homme.

Les armes dont ils vſerent en l'expedition de Darius, à ce que dit Herodote, eſtoient telles. Ils portoient des morions de peau de renard, & des chemiſes ſur leſquelles ils auoient des ſayes de beaucoup de façons, & quant aux jambes, ils portoient des chauſſes de peau de chévreüil, & portoient outre cela des dards, des eſcus, & des petits poignards.

Ils eſtoient fort adroits à tirer de l'arc, deſquels ils ſe diſoient inuenteurs. Ils vſoient de meſme langue que les Sythes. Pline écrit que contre la Thrace eſtoit diuiſée autrefois en 50. bandes. Voila tout ce qu'on peut preſque dire des mœurs anciennes des peuples de Thrace, voyons vn peu maintenant comme on y vit en noſtre ſiecle.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs habitans de ce pays ont les cheueux fort eſpais au ſommet de la teſte, ſont extrémement forts, farouches, furieux, & pleins de cruauté. Ils aiment à boire autant que nation qui ſoit ſur la terre, de ſorte qu'on en voit pluſieurs qui s'enyvrent à toute heure : & n'eſtoit la defence que Mahomet a faite aux Turcs de ne boire point de vin, on verroit bien pratiquer d'autres diſſolutions en cette Prouince. Mais pource que la Thrace eſt compoſée de pluſieurs ſortes de perſonnes, & principalement Conſtantinople de Turcs, de Iuifs, & de Chreſtiens, & qu'on ne ſçauroit pour cette cauſe diſcourir generalement de tous les trois, d'autant qu'ils ont des particulieres façons qui les diſtinguent les vns des autres, ie prendray chacun de ces trois à part, pour conſiderer ce qui eſt en eux de plus remarquable.

Les Turcs ne ſont pas ciuiliſez, comme beaucoup d'autres nations qu'on voit en Europe, & leurs habits ont ie ne ſçay quoy de mal propre, & que nous ne pouuons regarder ſans deſdain. Car le linge ne couure pas les extrémitez de leurs accouſtremens, & ce qu'ils portent eſt ſi mal baſty, qu'il ſemble qu'il ne faut pas vn tailleur entendu pour les habiller : ains ſeulement vn homme qui ſçache tant ſoit peu bien coudre.

Il n'y a aucun entr'eux qui mange eſtant aſſis ſur quelque banc, chaire, ou eſcabeau, ains tous prennent leurs repas aſſis à terre : comme les tailleurs font ordinairement par deça dans leurs boutiques, lors qu'ils trauaillent ſur quelque grande nappe. Leur nappe & table eſt le plus ſouuent de cuir de bœuf, ou de cerf non couroyé, & encore velu, fait & taillé en rond, & ayant deux pieds & demy de large, auec des boucles & anneaux de fer, qui ſeruent à le fermer auec vne courroye, ainſi qu'on fait vne bourſe, & elle s'eſtend auſſi tôt, & eſt bien aiſément portée. Ils n'vſent d'aucunes ſeruiettes pour s'eſſuyer les mains. En quelque lieu qu'ils s'aſſient, ſoit en leurs maiſons, ſoit aux Moſquées, ils ont des tapis velus, ou des nattes de jonc : & il y a des endroits qu'ils font plancher de bois, pource qu'ils ſont trop bas, ou trop tales. Ils n'ont aucun vſage de cloches, & ne ſouffrent que les Chreſtiens qui demeurent parmy eux, & dans leurs terres en ayent.

Tant hommes que femmes portent leur habillement aſſez long & large, & ouuert par deuant, afin qu'en ſe baiſſant ils ſe puiſſent plus aiſément couurir, & cacher ce qui eſt de honteux aux hommes faiſant leurs affaires.

Ils regardent n'auoir le dos tourné contre le Midy, lors qu'ils vuident leur vrine, à cauſe que c'eſt la partie qu'ils regardent en faiſant leur priere, & ſe-

roient bien marris que quelqu'vn les vît en cét estat, tant ils ont peur qu'on prenne garde comme i'ay ja dit, à ce que les hommes sont naturellement soigneux de se cacher.

Les Turcs mangent du bouc chastré plus que d'aucune autre viande, & c'est le sujet pour lequel il vient par deça tant de bons marroquins de Turquie. Ils mangent aussi de la brebis & du mouton, & grand nombre de chevreaux, & d'aigneaux; mais aussi peu de bœuf, & toutes ces viandes sont plûtôt rosties que d'autre sorte. Au reste ils mettent dans vn grand plat, ou plûtôt s'il le faut ainsi dire, dans vne grande jatte, toute la chair pesle mesle, sans auoir quantité de plats comme nous, pour ranger à part chaque chose sur la table. Ils n'vsent iamais de chair de pourceau, & leurs sauces plus appetissantes sont composées d'aux & d'oignons, dont le plaisir s'estend mesme iusques aux personnes de noble condition & aux Princes. Leur pain ordinaire est assez bis, & ce qui est cause, c'est qu'ils mettent dedans plusieurs semences qui font qu'il ne peut estre bien apresté comme il faut.

Mais pour venir à leurs autres conditions & façons de viure, il n'y a nation plus arrogante, ny qui vueille plus auoir le dessus en tout, que la Turque, qui méprise toutes les autres. Et cette fierté procede des victoires que ces barbares ont obtenuës de tous costez, & pour la grande estenduë de la domination de leurs Princes. Ils sont extrémemẽt adonnez à la paillardise & à toutes sortes de saleté iusques à la Sodomie qu'ils exercent comme publiquement, mesme dans les galeres, où elle leur est du tout commune, aussi bien que le manger & le boire. Ils sont desloyaux tout ce qui se peut, & ne se soucient nullement de manquer à leurs promesses: tellement que leur infidelité a esté cause de la perte de beaucoup de Chrestiens qui s'assurans sur leur parole se sont rendus, & ont apres esté miserablement massacrez, ou menez en seruitude. Il ne faut croire que les Turcs portent honneur aux Ambassadeurs, & que le droict des gens soit gardé parmy eux, comme il est entre les Chrestiens: vû que si le grand Seigneur soupçonne quelque Ambassadeur, il le fait soudain mourir sans qu'il ait beaucoup de pretexte de ce faire, & mesme les principaux de sa Cour n'estans pas bien satisfaits de quelque Ambassadeur Chrestien ne manqueront de luy dresser des aguets, & de luy faire des affronts insupportables.

Cette nation n'est nullement née aux lettres, ains seulemẽt aux armes, ou leur multitude, obeyssance & assurance du Paradis de Mahomet, & de la destinée seruent beaucoup plus que leur courage. Toutesfois quant aux lettres ils ont parmy eux quelques liures, & quelques Docteurs, non pour les lettres humaines, ou la Philosophie, mais seulement pour l'intelligence de la doctrine de Mahomet, sur laquelle on a composé vne infinité de volumes pleins de dispute.

Ils ont les Chrestiens tellement en haine, qu'ils ne les sçauroient nommer que aussi tôt ils ne les appellent chiens, comme i'ay vû moy-mesme estant auec vn Chiaous du Viceroy d'Alger, auec qui i'estois assez familier, vû qu'encor qu'il me témoignât beaucoup d'affection, & me rendit autant d'honneur que le peu de courtoisie de cette nation en peut permettre: toutesfois il ne se pouuoit tenir en me faisant quelque discours des Chrestiens de les nommer chiens en tous propos, découurant vne animosité contr'eux par ses paroles.

Ils sont si auaricieux, qu'ils font leur profit de toutes choses, & ce qui les conuie à faire amas d'argent auec tant de soin, c'est que le grand Seigneur ne donne les terres aux Turcs que pour en joüir durant leur vie: tellement qu'eux

ulent laisser quelque chose à leurs enfans, assemblent tout l'argent qu'ils uuent, afin qu'ils ayent dequoy s'entretenir, sans ravaller leur condition: ombien qu'ordinairement lors que les Peres ont bien seruy, & que les enfans ont paroistre quelque generosité de courage; on leur laisse bien souuent la uissance de ce que les peres ont possedé, en attendant qu'auec l'aage ils puis- nt paruenir à leurs charges. Ie diray encor ce mot, que les Turcs n'eussent ia- is enduré la demeure des Crestiens, tant Religieux qu'autre dans leurs rres, s'ils n'y eussent esté conuiez par l'esperance du profit, qu'ils tirent du ibut qu'on exige sur eux toutes les années, & le saint Sepulchre mesme, qui t resté entier dans la ville de Ierusalem, seroit maintenant en pieces, si les urcs n'eussent creu que les Chrestiens attirez par ce saint & venerable lieu, viendroient en pelerinage, & y porteroient force argent. Aussi monstrent-ils ssez ce qui les a poussez à le souffrir, vû qu'on ne vit iamais gens plus aspres la curée, ny qui rançonnent plus insolemment les deuots: mais miserables restiens qui s'engagent à ce voyage, & qui sont curieux de voir les lieux où stre redemption a esté consommée.

Les femmes Turques sont hõnestes en leurs habits, sont si proprement agean- es qu'on ne sçauroit guere voir rien de plus propre, & de plus modeste. Leur ssiere est pointuë, & au dessus elles portent vn voile si gentiment accoustré, qu'encor qu'vne partie pende, si elles veulent sortir dehors, ou se trouuer en ompagnie, où il y ait des hommes, elles s'en couurent soudain le visage: sauf yeux, & outre ce elles portẽt sur leurs habits vn linge blanc deslié, couurant ut le reste en telle sorte que les hommes ne peuuent presque reconnoistre urs femmes parmy les autres, alors qu'elle sont en trouppe. Elles ne se trou- nt aussi iamais en lieu où les hommes soient assemblez, & c'est chose telle- nt rare, & contre la coustume que l'homme parle à vne femme en public; ne si vous demeuriez vn an en leur compagnie, vous ne les pourriez presque oir vne seule fois durãt tout ce temps. Que si l'on voyoit vn homme en public scourant auec vne femme, ou allant auec elle aux champs, on le trouueroit du tout estrange.

Ceux qui sont mariez ne se ioüent iamais tant soit peu auec leurs femmes en presence des autres, & n'ont iamais aussi parole auec elles à cause que l'hõme garde tousiours vne mesme seuteté enuers sa femme, qui ne manque d'estre ominuellement fort respectueuse en son droit.

Les grands Seigneurs qui ne peuuent tousiours estre auec leurs femmes les isent sous la charge de certains Eunuques, qui les gardent si soigneusement, 'il est impossible qu'vn autre que leur mary les entretienne, & qu'elles vien- nt aux effects qui les peuuent deshonorer. Car encor qu'elles en eussent la olonté, cõme quelquesfois elles n'en manquent nullement, elle ne sçauroient ffectuer en aucune sorte. Toutesfois les esclaues dont elles disposent à leur antasie, & qui ne sont pas ordinairement soupçonnez comme les autres, fran- hissent cette difficulté, & font plustôt leurs maistres cornards que nuls autres. ais s'ils sont trouuez sur le fait, ou qu'on les conuainque d'auoir fait l'amour leurs maistresses, ils sont punis auec des tourmens qui font mesme horreur à eux qui les imaginent.

Mais afin de dire quelque chose de ce que les Turcs pratiquent ordinairemẽt IX.
Constantinople, il faut sçauoir qu'aux iours de leurs festes qu'ils nom- nt Beelan, les Caualiers viennent ordinairement en l'Hipodrome à cheual,

chacun vn baston en la main, en forme de lance gaye, ou Zagaye, & estant diuisez en plusieurs bandes, lancent cette espée de dards les vns contre les autres. En quelques autres endroits les Cheualiers galopant autour d'vne perche, tirét de l'arc contre vne boule coupée, qui est au bout de cette perche.

En la place où sont les logis des Ianissaires, ces soldats s'exercent ordinairement à tirer de l'arc, de l'arquebuse, & autres choses semblables.

Dans toute la ville de Constantinople on n'vse point de charroy, ains l'on se sert d'Armeniens, comme de faquins, & crocheteurs, pour porter tout ce qui est necessaire, ceux-cy sont Chrestiens, de creance semblable à celle des Grecs.

Vous voyez quelquefois aller par Constantinople des Turcs yvres auec tant d'insolence, qu'il ne se pratique rien de semblable en toute l'Europe, qui ne fust Chrestienne. S'ils rencontrent durant la fumée de leur vin quelque Chrestien par la ville, ils se ruent aussi tôt dessus, luy font mille outrages, & le pis que i'y voy, c'est qu'il n'y a nul moyen de tirer sa reuãche de ces injures, autrement on recevroit aussi tôt quelque grande punition, tant les Turcs sont curieux de faire respecter les leurs, encor que coulpables, & tant ils desirent que les autres souffrent, combien qu'innocens, ne prenans pas garde que voulant conserver par ce moyen leur authorité, ils aneantissent la iustice par la mesme voye.

Les Turcs ont cela de bon qu'ils se monstrent fort charitables, & grands aumosniers: mais c'est sans discretion & iugement, vû qu'ils donneront aussi bien de l'argent pour l'entretien des bestes, que pour celuy des hommes.

Quant aux Chrestiens qui viuent parmy les Turcs, ils vsent presques tous de leurs façon de faire, horsmis ceux d'estrange contrée qui viuent chacun à leur mode, mais ils ont de coustume presque tous d'aller entierement vestus à la Turque, excepté qu'on les reconnoit par l'habillement de teste, qui n'est pas semblable à celuy des Turcs, ie dy cecy de ceux qui ne sont pas de ces terres, & qui viennent des pays où cette façon d'habillemens n'est en vsage.

Les femmes de la Perse vont si proprement vestuës, ou pour mieux dire pompeusement, qu'elles conuient le plus retenu à quelque pensee amoureuse à cause des attraits dont elles vsent d'ordinaire pour chatoüiller les cœurs, & volontiers ces Franques font l'amour fort librement, & semblent estre au monde pour seulement plaire aux plus curieux, qui trouuent assez de sujet de se contenter en les accostant, vû que leur conferuation est plus libre, & plus familiere que celles des Turques.

Ces Iuifs sont aspres au gain, & s'adonnent principalemẽt à la marchandise laquelle ils exercent auec tant de tromperie & d'vsure, qu'ils semblent auoir entierement mis leur conscience à l'abandon, & n'auoir autre soin que de devenir riche, & de se mettre à leur aise. Il y en a quelques-vns entr'eux qui se donnent à la Medecine, & qui reüssissent tellemẽt, que les Princes & Seigneurs voire mesme les autres Turcs se seruent volontiers de telles personnes

RICHESSE, FORCE, GOVVERNEMENT. ET RELIGION.

POurce que nous auons entrepris de discourir à la fin de toutes ces choses nous y renuoyons le Lecteur qui les verra deduites bien amplement en leur lieu: & pour cette cause j'en quitte icy le discours, afin de venir aux autres Prouinces.

LA GRECE.

LE nom de Grece est pris en diuerses façons chez les autheurs. Car ils appellent veritablement Grece la Prouince que Ptolomée nomme Attique, en laquelle estoit la fameuse ville d'Athenes, & en second lieu en estendans ce nõ plus outre, on cõprend sous luy quatre Prouinces, qui sont la Macedoine, l'Epire, l'Achaïe & de Peloponnese, & les autres pays qui sont contenus sous ces quatre, & apres les Isles de la mer Ionique & de l'Egée, & c'est en cette sorte qu'on prend communément aujourd'huy le nom de la Grece. Finalement on peut aussi estendre ce nom en telle maniere, qu'il comprendra la Thrace, vne assez bonne partie de la petite Asie ou Natolie, outre les susdites Prouinces que les Grecs ont autresfois possedées, où ils ont jadis enuoyé leurs colonies, outre ce fendroit de l'Italie qui fut autrefois nommée la grande Grece, & qui porte maintenant le nom de haute Calabre.

Mais à la prendre comme on fait cõmunément, elle a trois mers qui la bornẽt, c'est à sçauoir l'Ionique du Couchant, la Lybique du Midy, & de l'Egée du Leuant, & quant au Septentrion elle est bornée par les montagnes, qui separent la Macedoine de la Thrace de la haute Mysie & de la Dalmatie.

Cette Grece prise cõme nous auons dit, y comprenant aussi l'Isle de Candie, de laquelle nous auons discouru parlant de l'Estat de Venise, est enclose entre le paralelle du 34. degré de hauteur qui est le dixiesme, ou le plus long iour est de 14. heures & vn quart, & le paralelle de 43. degrez de latitude, ou éleuation qui est le 14. où le plus long iour est de 15. heures & vn quart, tellement qu'en tout cét espace, le iour artificiel n'a point de plus grande difference, & diuersité que d'vne heure.

Quant à la longitude elle est enfermée entre le Meridien du degré, & celuy du 55. au moins il ne s'en faut que bien peu. Les Venitiens y tiennent quelques pieces: mais elles sont de si peu de valeur, qu'elles ne meritẽt pas d'estre ramentuës. Tellemẽt qu'il faut donner tout au Turc, de mesme qu'on ne laisse de dõner à l'Empereur de Marroc, toutes les Prouinces que nous auons descrites en leur lieu, encor que les Portugais y tiennent des pieces plus importantes, & y soient plus assurez que ceux qui y sont pour la Seigneurie de Venise. Mais afin de venir aux particularitez, considerons la Grece selon ses parties, & faisons en vne description suffisante.

La Macedoine se nõmoit anciennement Emathie, selon Pline, & Peonie, puis Emonie, selon Tite Liue. Mais aujourd'huy Gerbele & Niger tiennent qu'elle s'appelle Albanie, toutesfois l'opinion de Magin est qu'on nomme seulement ainsi la partie de la Macedoine qui est vers la mer Ionique. Mais la partie Orientale entre le sein Strymonique, maintenãt le Golphe de Contesa, & le sein Thermaïque, auiourd'huy Golfe de Salonique, est appellée Iamboli. Et quant à celle qui est au milieu, elle retient encor aujourd'huy le nom de Macedoine.

Le pays est assis entre deux grandes mers, c'est à sçauoir entre Egée, en l'Archipelague, où il fait deux pointes, du Leuant, & la mer Ionique du Ponant, entre les riuieres de Drilon, maintenant Drino ou Lodrina, & Celidne, que quelques-vns nomment faussement Salnich du Nord, la Macedoine a pour sa borne la Damalcie, la haute Mysie, & vne partie de la Thrace, separée par les riuieres de Drylon & de Strymon, & du costé du Midy l'Epire, proprement Al-

banie & l'Achaïe.

Gerbele met ſix Prouinces en la Macedoine du coſté qu'elle touche la Grece c'eſt à ſçauoir l'Emathie, la Pierie, la Pelagie, l'Eſtiote: la Theſſalie & la Pthiotie, entre leſquelles la Theſſalie, maintenant Comenolitari, ſelon Caſtalde, eſt la meilleure. Vous y auez les montagnes d'Olympe auiourd'huy Lacha, ſelon Caſtalde, qui eſt haut au poſſible, vû qu'il y a plus de dix ſtades ſelon Pline iuſqu'à ſon ſommet, & par ce moyen, ſi nous prenons huict ſtades pour vne lieuë, il y aura plus d'vne lieuë à monter: à raiſon dequoy les habitans du pays nomment ſon ſommet ciel, d'autant que les vents n'y ſoufflent en aucune ſorte. Il y a auſſi Pelion, maintenant Petras, ſelon quelques-vns. Cette montagne eſt ſi haute que Dicearque, ſelon le témoignage de Pline, l'ayant meſurée trouua qu'elle auoit 1250. pas de hauteur. La montagne d'Oſſa, que Sophian appelle Colono & Pinel Ollira, eſt auſſi en cette contrée: de meſme que celle de Pinde, maintenant Mezzono, du pied duquel ſort la riuiere de Penée.

Vous y voyez le mõt Nymphée: mais le plus fameux de tous, c'eſt celuy d'Athos, qui s'appelle auiourd'huy mõtagne ſainte, ou ſelon les Grecs qui s'y tiennent *Agios oros*, qui eſt meſme choſe. Il eſt en forme de Cherſoneſe, y ayant vn deſtroit de 1504. pas, joint à la plaine. Son circuit eſt de 75. mille, ſa longueur contient trois iournées de chemin, & ſa largeur n'eſt qu'enuiron demy iournée. Ceux qui voyagent ſur la mer voyẽt ſon ſommet de plus de 30. mille loin. Ce fut cette montagne qu'vn Architecte voulut tailler en figure d'homme au tẽps d'Alexandre qui ne preſta guere l'oreille à ce deſſein. Cette mõtagne eſtoit jadis dédiée aux Caloyers, moines Grecs de l'ordre de S. Baſile, & l'on leur auoit donné vn priuilege qu'on leur maintient encor auiourd'huy qui eſt qu'aucun Grec, ny Turc n'y peut habiter, s'il n'eſt Calois Grec. Auſſi il demeure enuiron ſix mille de ces Caloyers en diuers lieux de cette montagne, où il y a enuiron 24. grands Monaſteres clos de bonnes murailles. Il y en a entre les autres deux fort renommez, c'eſt à ſçauoir celuy d'Vnropedi & celuy *d'Agiat laura*.

La Macedoine a 4. principaux Golphes du coſté de la mer Egée, c'eſt à ſçauoir le golphe de Conteſſe, le Syngitique, autrement golphe du mont ſaint, le Toronniaque, maintenant le golphe d'Aiomama, & celuy de Theſſalonique, ou Salonique, outre le ſein Pelagique, qu'on nomme maintenant le golphe d'Armiro.

Les riuieres plus renommées de Macedoine ſont outre celle de Strymon, ou Stromon, ſur la frontiere de la Thrace celle d'Axius, que les vns nomment Bardate, les autres Vardari, & c'eſt la plus belle de toutes, & a vne eau fort douce qui coulant du mont Scãdie apres vn long cours ſe vont rendre dans le golphe de Salonique. Les anciens diſoient que les brebis qui beuuoient de cette eau deuenoient noires. Il y a encor l'Erigone, qui s'appelle maintenant Viſtriza ſelon Sophian, & Deuode ſelon Mercator. Cette riuiere ſortant des monts d'Illyrie ou Eſclauonie, & coulant par la Peonie, & du long des villes d'Heraclée & d'Edeſe, ſe va rendre dans le Vardare.

L'Aliacmon, maintenant Pelecas ſelon Sophian, & Platamon, ſelon Mercator, vient des monts Canaluies de Peonie, & ſepare la Mecedoine de la Thrace. Son riuage eſt extrémement mal aiſé. On tient que ſi l'on veut auoir des brebis blanches, il leur faut faire boire de cette eau.

La riuiere de Penée, auiourd'huy Salempire & Lycoſtome ſelon Sophian, Bazin ſelon Theuet, & Azababa, ſelon Mercator, & quelques autres, eſtant grosſe de quatre fleuues ſe va rendre dans le golphe de Theſſalonique.

On voit auſſi en Theſſalie le lieu de plaiſir que les anciens Eſcriuains ont nommé Tempé, qui a cinq mille pas de long, & preſque ſix mille de large, eſtãt aſſis entre les deux montagnes d'Oſſe, & de l'Olympe, & arroſé tout au beau milieu de la belle riuiere de Penée, ou Azababa.

Il y a encor le Cherſoneſe de Patalene, en l'extremité duquel on void le Promontoire Canaſtrée maintenant Capo Caniſtro; & ce lieu eſtoit autrefois ſeparée du reſte de la Macedoine par vne muraille.

Les villes renommées de Macedoine furent autrefois Theſſalique, Pelle, Stagire, Apollonie, Dirrachium, Aulon, qui ſont encor à preſent habitées. Theſſalonique fut floriſſante entre toutes les autres au temps d'Auguſte, & fut la capitale de toute la Macedoine ayant vn grand nombre de peuple, & eſtãt aſſiſe en bon lieu: entre les riuieres de Chabris, & d'Echedore. On la nõme auiourd'huy Salonique, & cette ville eſt grande, renommée, & tellement riche & marchande, qu'on la peut comparer à Naples en Italie: ſur tout il y a force marchands qui tiennent toute ſorte de marchandiſe des Indes. Elle fut quelque temps entre les mains de la Seigneurie de Veniſe, mais en fin Amurath fils de Mahomet oſta à cette Republique. On voit aſſez prés de là le village de Siderocapſe, comme dit Belon, qui ſemble vne ville. Il s'appelloit autresfois Cheriſilles.

Pella, qui ſe nomme maintenant Ianiza, ſelon Sophian, & Zuchria, ſelon Niger, renommée par la nourriture que Philippe, & Alexandre le Grand ſon fils y print, fut autrefois fort illuſtre. Stagire, ville où ce grand Philoſophe Ariſtote prit naiſſance eſt aſſiſe prés du mont Athos, au riuage du Golfe de Conteſe, où l'on voit encor beaucoup de ſes ruines. Elle ſe nomme maintenant Stelar, ſelon Niger, ſelon Sophian Libanoua, & au rapport de Nicetas Macra, Apolonie a eſté ville fort renõmée ſur la riuiere d'Echedore. Ce fut où Ceſar Auguſte apprit les lettres Grecques. Niger la nomme Ceres, & quelques autres Piergo.

Dyrrachium, qu'on nõma pareillement Epidaume, & qu'on appelle auiourd'huy cõmunément Durazzo, eſt vne ville aſſiſe au riuage de la mer Ionique. Elle eſt fort peu habitée à cauſe du mauuais air qui procede des marеſcages qui ſont à l'entour. Bajazet l'oſta aux Venitiẽs l'an 1749. Elle eſt eſloignée de Brindes, autresfois Brunduſe, ville de Poüille au Royaume de Naples d'enuiron cẽt milles. La ville d'Aulon, qui a auſſi vn port eſt ſur la mer Ionique, & ſe nõme maintenãt Valone. Il y a vn fort chaſteau, mais le reſte ſans muraille. Cette ville eſt eſloignée de la terre ferme d'Italie d'enuiron ſoixante milles de chemin de mer c'eſt à ſçauoir de la ville d'Hidronte, ou d'Otrante.

Belon met auſſi la ville de Cauale en Macedoine, qu'il croit mal à propos auoir eſté nommée Bucephale. Il dit qu'elle eſt maintenant fort peuplée (au lieu qu'autrefois elle eſtoit preſque deſpourvuë d'habitans) à cauſe de la cõmodité d'vne eau de fõtaine dõt Abrahin Baſſa fit refaire le canal, ceignãt en meſme temps la ville de nouuelles murailles, y baſtiſſãt auſſi vn logis, appellé Charbaeaca, pour receuoir & nourrir toute ſorte de paſſãs. On met sẽblablemẽt icy Croye, qui eſt dãs le pays, nõ loin de la riuiere de Liſã, que Sophiã tiẽt pour l'Antigonie des anciẽs, mais on croit qu'il s'abuſe, pource qu'Antigonie eſtoit au pays d'Epire ſur le fleuue Celidate: tellement que ce ſeroit pluſtôt Epicarie ſelon la ſituation que luy dõne Ptolomée. Cette ville a eſté rudement aſſiegée par les Turcs, tãt auant Scanderbeg, ou George Caſtrior, qu'apres ſa reuolte, & en fin elle eſt venuë ſous leur puiſſance, apres auoir enduré mille maux.

L'Epire eſt vne partie de l'Albanie, & le reſte eſt compris en la partie de la

Macedoine, qui tend vers la mer Ionique. Castalde estime que l'Epire y
maintenant le pays de Ianne: mais la situation fait aisément connoistre que la
Prouince de Ianne ainsi nómée de la ville de Iáne est par delà le mót Pinde de
Thessalie Richer, & Ene Syluius ou Pape Pie II. nomment l'Epire Larte; mais
ce pays n'est qu'vne partie de l'Epire. Cette Prouince a pour ses bornes du Le-
uant la riuiere d'Achelois autrement Aspri, selon Sophian, Catochi, suiuant
Niger, Aracheus, selon l'aduis de Mercator, & de Castalde. Et encore selon les
autres Aspropotamo: du Midy la mer Hadriatique, du Ponant l'Ionique, iuf-
ques à la riuiere de Celydne ou Pepylychne que Castalde nommé Salnich faul-
sement: d'autant que Salnich est plutôt le fleuue, Lous, de Ptolomée. Ce
Celydne est vne petite riuiere qu'on void pres du port de Ragouse entre la Va-
lone, & les monts Acroceraunie, qu'on nomme maintenant de Chimare. E
ce pays a du Nord la Macedoine.

Il s'estent vers la mer Mediterranée l'espace de deux cens vingt mille pa
entre les riuieres de Celydne, & d'Achelois. On diuisoit autresfois cette Pro-
uince en Chaonie, qui estoit appellée proprement Epire, & qui tend vers l'O-
cident, & en Acarnanie, qu'on nomme auiourd'huy Duché, ou Desporat, où
petite Grece, & cette partie tend vers le Soleil leuant iusques à la riuiere d'A-
chelois.

Gerbe le met outre ces Prouinces Thesprotie Amphilochie, & Ambracie, &
Ptolomée Cassiopée, Dolopie, & Atmene, qui sont toutes entre la Chaonie &
l'Arcananie. Mercator diuise l'Epire en ancienne & nouuelle, nommant vieille
Epire, ce que les Latins nommoient ainsi & prenant pour nouuelle la partie d
Macedoine qu'on nomme maintenant Albanie.

Les ports de cette contree sont Panorme, Oncheme, Cassiope, vulgairement
Cassopo, Buthiro, où est la ville de Butrinte: mais le Golphe de Larte, autrefois
sein d'Abracie est meilleur que tout le reste.

La ville d'Ambracie a esté jadis capitale de tout le pays, & la demeure de
Roys d'Epire. Elle se nomme maintenant Larte, prenant ce nom d'vne riuie-
re qui en est proche. Nicapoli a esté autrefois vne bonne ville, & fort peuplee.
Elle s'appelle maintenant Preueſe. Auguste la bastit en memoire de la victoir
nauale qu'ils obtint sur Marc Antoine. Gerbele met aussi Actie colonie d'Au-
guste entre les villes d'Acarnanie. Les nouuelles tables la nómét Capo Figalo.

L'Achaïe, que Ptolomee apelle Hellade, a maintenant le nom de Liuadie
aux nouuelles tables. Elle a pour ses bornes du Nord la Thessalie, pres de la ri-
uiere de Sperchie, du Sein Maluc, & du mont Oete; du Couchant le fleuue d'A-
chelois, du Leuant en refléchissant quelque peu vers le Nord la mer Egee, & le
Myrtos, iusques au Promontoire Surie, qu'on appelle maintenant le Cap de
colonnes, à cause qu'on y voit les ruynes des colonnes du temple de Neptune,
& du Midy, elle regarde le Peloponneſe, ou la Moree, qui luy est cõjointe seu-
lement par vn Isthme, ou Destroit large de cinq mille, enuiron sur son milieu.
Ie trouue ces neuf regions chez les Autheurs; la Doride, l'Hellade, l'Etolie, le
pays des Locrenses, & des Opuntiens, la Phocide, la Beoce, l'Attique, & la Me-
garide.

La Doride est assise pres du Mont de Parnasse, où estoit la lágue Dorique, qu
fut trouuee entre les autres fort douce & gentille. Gerbele dit que l'Hellade e
enuironnee des autres Prouinces, qui sont du Nord la Phtiotide du Midy, l
Phocide, du Leuant l'Attique, la Beoce, & du Leuant & du Ponant la Doride

L'Etolie eſt aſſiſe entre le mont Callidromene, & la mer Ionique. Il y a eu autresfois de belles Villes, dont la principale eſtoit Calydon, qui eſt aujourd'huy ruinee, ainſi que les autres.

Le pays des Locrois, & Opuntiens auoit pour ſa principalle ville Amphiſſe, qu'on met encor auec le meſme nom aux nouuelles tables, combien que Niger dit qu'elle ſe trouue Lambino. On met auſſi en ce pays la ville de Naupacte, & quelques autres logent en Etolie, au Port de Lepante, qui s'appelle ainſi à cauſe de la ville qui a aujourd'huy le nom de Lepante. Le Turc oſta cette ville par force aux Venitiens au meſme temps que Durazze en Macedoine, & Modon, autresfois Mothone, & Coron furent reduittes ſous ſa puiſſance.

La Phocide eſt prés du mont Parnaſſe. Sa principalle ville a eſté Delfes, à cauſe de l'oracle d'Apollon, qui conuioit beaucoup de gens à y aller pour oüyr ce qui leur deuoit arriuer, & ce fut auſſi le ſujet pour lequel tant de perſonnes y enuoyerent des preſens ineſtimables.

La Beoce auoit pour ſa principalle ville Thebes, aſſiſe entre les riuieres Iſmene, & d'Aſape, & maintenant l'on nomme ſes ruines Stibes, ou Thiua.

L'Attique eſt toute du long de la mer, vers laquelle elle s'eſtend auec deux Caps, dont l'vn eſt nommé Sunie, autrement Cap des colonnes, & l'autre Cinoſure. La ville d'Athenes eſtoit autresfois capitalle de cette Prouince. Elle porte aujourd'huy le nom de Setines, & n'eſt plus qu'vn bourg, où il y a vn chaſteau qui eſtoit jadis le temple de Minerue.

La contree Megaride qui print ſon nom de la ville de Megare, eſt aſſiſe pres le deſtroit. Les montagnes plus renommees d'Achaïe ſont celle de Parnaſſe, Citheron, Helicon, & Hymette. Parnaſſe eſt tout entouré de foreſts, & a deux ſommets. Citheron eſt vne montagne haute, rude, & mal-aiſee, contiguë aux montagnes de Megare, & d'Attique.

Les plus fameuſes riuieres de ces pays ſont d'Iſmene, que Strabon appelle Cinope, & apres l'Aſopie, & l'Euene.

Il y a auſſi pluſieurs ſeins, ou golphes, dont les plus remarquables ſont du coſté du Midy vis à vis de la Moree, c'eſt à ſçauoir le Sein Naupacte, ou Golfe de Lepante, & le Sein Corinthiaque. Et vers la mer Egee il y a le Sein Pegaſique, maintenant le Golphe d'Armite, & le Sein Maliac, auiourd'huy le Golphe de Ziton.

XIV. Le Peloponneſe fut jadis appellé Egiale, Apie, Argios, & Pelaſgie, & auiourd'huy on le nomme communément Moree. Il eſt aſſis entre la mer Egee, l'Ionique, & n'eſt jointe à l'Achaïe que par le ſeul Iſthme, qui eſt ſi ſolide, qu'aucun ne l'a pû encore couper. Car quelques Princes curieux, cõme le Roy Demetrius, Iules Ceſar, Caligule, Neron, & quelques autres l'ont voulu ſeparer de tout le reſte de la Grece, afin que la nauigatiõ de la mer Adriatique à l'Egee fut plus courte, & moins perilleuſe, & le Peloponneſe fut plus aſſuré, par raiſon dequoy l'on a quelquefois dreſſé vne muraille ſur l'Iſthme depuis vne extremité iuſques à l'autre du deſtroit de terre, afin de rendre la Moree plus forte.

Cette muraille eſtoit nommée Hexamite, & auoit de longueur cinq mille. Amurath Empereur des Turcs l'abbattit, & la mecagea toute cette preſqu'Iſle. En l'annee mil quatre cens cinquante-trois elle fut rebaſtie en quinze jours par les Seigneurs Venitiens, qui y enuoyerent expreſſément trente mille hom-

mes pour y trauailler, toutesfois elle fut en fin ruinée par les Turcs. Cét Isthme se nommoit Corinthiaque, à cause que la ville de Corinthe y estoit bastie. C'est veritablement le plus fameux destroit de terre qui soit en toute l'Europe.

Au reste la Moree a du Leuant la mer Cretique, & du Ponant la mer Ionique ou Adriatique, du Nord le Sein de Corinthe, que Strabon appelle la mer Crysse, & Actionique, & Solphien golfe de Patras, & pareillement le Sein Saronique, nommé par Castalde Golphe d'Engie, & c'est entre ces golphes que le destroit est posé. Et quand au costé du Midy le Peloponnese a la mer Meditetranée.

Sa Longueur depuis l'Isthme iusques à Modon de cent septante cinq milles, & son circuit d'enuiron six cens. Il est fort capable à cause de la figure qui approche de la rondeur, car il ressemble fort à la fueille d'vn Platan, ou Plane.

Les Arcadiens, Cynuriens, Dryopes, Lemniens, & Corinthiens ont habité ce pays.

Cette presqu'Isle est comme le bouleuert de toute la Grece, & encor s'en est auiourd'huy la partie mieux peuplée, Elle a esté fort renommée, à cause de la ville de Mycenes, & des Republiques & Principautez des Argiues, Lacedemoniens, Sycioniens, Eliens, Arcadiens, Pyliens, & Messeniens. Mais auiourd'huy tout ce pays est sujet au Turc, de mesme que le reste de la Grece, cõbien qu'il ait esté opiniastrement deffendu par quelque Despores, ou Seigneurs de Grece, & par les Seigneurs de Venise.

Les principales riuieres de ce pays sont Asope, maintenant Arbon, Selemi, Theuet, Eneie, auiourd'huy Igliac, Alphée, maintenant Rophea, ou Rophean, selon Sophian, & Niger, & Carbon, si l'on veut s'arrester aux modernes Italiens. Il y a cent quarante petites riuieres qui se vont rendre dans le fleuue.

Panise, que Niger nomme Stromin, & Castalde, & Mercator Pirnaze, Inachotas, auiourd'huy Balisopotame, selon Sophian, Mercator, & quelques autres, mais Iris selon l'opinion de Niger, & Inachus, qui s'appelle auiourd'huy Planizze.

Le pays de Corinthe est du long de l'Isthme. Il auoit pour sa capitale vne Corinthe, de qui le circuit estoit d'vnze mille: & cette ville estoit forte par moyen d'vn chasteau qui regardoit la mer Ionique, & l'Egée.

Le pays d'Argie suit celuy de Corinthe du costé du Leuant, où la mer Cretique vient moüiller le bort de la contrée. Ortelius dit qu'on la nõme auiourd'huy Romanie.

La riuiere d'Inaque, ou de Planizze y passe, & se va rendre dans le Sein Argolique, ou le Golphe de Napoli, ainsi appellé à cause d'vne ville maritime qui se nomme Napoli, ou Naples de Romanie, autresfois *Nauplia nauale*.

La ville d'Argos estoit iadis la plus renommée de cette Prouince. Elle se appelle encor auiourd'huy de mesme, & est assise en vn lieu fort agreable, à la rosée de la Planizze.

La ville d'Epidaure estoit pareillement icy, & c'estoit celle qui se rendoit nommée par le Temple d'Esculape, où tant de malades recevoient prompte guerison.

Le pays Laconique exposé au Midy est le plus beau de tous, & s'

vers les promontoires Capo Matapan, & [illegible] desquels est celuy [illegible] ne.

La riuiere d'Eurotas Prouince, & se va [illegible]

La ville de Lacedemone, aussi Sparte, & maintenant d'Epidaure au Sein encor auiourd'huy [illegible]

Le pays des Messeniens Golphe Coron, & la [illegible] bique. Sa principale ville quelques autres Mos[illegible]

C'est en ce pays que demeure d'vn Sangiac des Turcs sur les Veni[illegible] maintenant Arcadie. Il y a en ce pays [illegible] phase, & maintenant

L'Elide regarde le Co[illegible] die.

Ses meilleures villes propos auoir auiourd'huy [illegible] reganico, & Pise, qui [illegible] pie.

Le Promontoire Chelonite ourd'huy Capo Tornese [illegible] che.

Il y a vn autre pays dit pour le distinguer de celui de autrement Hellas. Il [illegible] le Stimphale, & le Sein [illegible] vn costeau rude & mal [illegible] stro.

On voyoit pareillement [illegible] Bastizan, & ruinée par [illegible] la ville de Patras se voit [illegible] intenant abattuë, & [illegible] chain Cap, qu'on appelle [illegible] void icy le Promontoire [illegible] os de la grece qui enferme [illegible] d'huy Destroit des Dardanelles [illegible] ux de Lepante, vulgairement [illegible] petit pays de Sycione [illegible] Sa principalle ville [illegible] Mercator met Vasili[illegible] il les met toutes deux

vers les promontoires de Malée, & Tenazie, maintenant Capo Mallo, & Capo Matapan, & embrasse plusieurs beaux Seins, ou Golphes, le plus large desquels est celuy qu'on nomme Laconique, auiourd'huy Golphe de Colochine.

La riuiere d'Eurotas, maintenant Vasilopotamo, passe par le milieu de cette Prouince, & se va rendre dans le Sein Laconique.

La ville de Lacedemone estoit capitale de cette Prouince. On la nommoit aussi Sparte, & maintenant elle s'appelle Misithre. On voit aussi vne autre ville d'Epidaure au Sein Argolique, autre que celle qui est au Varonique. Elle est encor auiourd'huy assez peuplée, & se nomme Maluasie.

Le pays des Messeniens est enfermé entre le Sein Messenien, maintenant le Golphe Coron, & la mer Ionique. Il s'estend en long vers le Midy, & la met Lybique. Sa principale ville estoit Messenes, que Castalde appelle Martagie, & quelques autres Mosenigue & Nisin.

C'est en ce pays que sont les fameuses villes de Methone aujourd'huy Modó, demeure d'vn Sangiac Turc & Coron, lesquelles deux villes ont esté prises par les Turcs sur les Venitiens: puis on y void Pyle, maintenant Nauarin: Cyparissi, maintenant Arcadie qui fait nommer le Sein qui luy est voisin, Golphe d'Arcadie. Il y a en ce pays vn Cap difficile & fascheux, autrefois nommé Coryphase, & maintenant Capo Zunhio.

L'Elide regarde le Couchant, & est posée entre la Messenie, l'Achaïe, & l'Arcadie.

Ses meilleures villes estoient Elis, que quelques-vns disent mal à propos auoir auiourd'huy le nom de Beluedere: Olympie, maintenant Lagaüico, & Pise, que quelques-vns veulent estre mesme choses qu'Olympie.

Le Promontoire Chelonite appartient aussi à ce pays. On l'appelle auiourd'huy Capo Tornese, à cause du nom d'vne ville qui en est fort proche.

Il y a vn autre pays du Peloponnese, qu'on nomme maintenant Achaïe, pour le distinguer de celuy qui est dans le contient de la grece, qu'on nomme autrement Hellas. Il est assis du costé du Septentrion entre la montagne Stimphale, & le Sein Corinthiaque. Sa principalle ville fut Egire, assise en vn costeau rude & mal-aisé. Elle est maintenant ruinée, & se nomme Xilocastro.

On voyoit pareillement icy la ville d'Egie, appellée par les modernes Vostize Bastizan, & ruinée par les Turcs.

La ville de Patras se void aussi en cette Prouince. Et quant à Dyme, elle est maintenant abattuë, & se nomme Chiarenza, communiquant son nom au plus prochain Cap, qu'on appelloit autresfois le Promontoire d'Araxe.

On void icy le Promontoire Rhie, & vis à vis celuy d'Antirrhie, qui font deux bouts de la grece qui enferment le Sein de Corinthe: & ce lieu se nomme auiourd'huy Destroit des chasteaux de Lepante, & les Caps sont appellez chasteaux de Lepante, vulgairement Dardanels.

Le petit pays de Sycione est entre l'Achaïe proprement dite, & la riuiere d'Asopus. Sa principalle ville estoit Sycion, auiourd'huy Basilique, selon Sophian: mais Mercator met Vasilicon en ses tables, la distinguant de Sicyone, d'autant qu'il les met toutes deux.

L'Arcadie jadis aussi Pelasgie, est au milieu du Peloponneso. Ses montagnes plus renommées estoient Cyllene, Pholoé, Lycée, Menale & Parthenie. La principale ville de ce pays estoit Megalopis, auiourd'huy Leontari, si nous nous arrestons à Sophian & Londatio, si nous croyons quelques autres.

QVALITE'.

APres auoir descrit le plus exactement qu'il nous a esté possible, en telle sorte que le Lecteur ne puisse receuoir de l'ennuy, il nous faut considerer la qualité de tous ces pays, dont nous auons fait cy-deuant quelque mention.

Ce pays surpassoit autrefois tous les autres de l'Europe en temperature, en bonté d'air, & son terroir estoit merueilleusement agreable, portoit toutes sortes de fruicts, nourrissoit force troupeaux de bestail : les poissons abondoient en ses mers & en ses riuieres, & toutes richesses fondoient en ce lieu par maniere de dire, pource qu'on y peut aller aisément, à cause d'vn grand nombre de Golfes, de ports, d'Isles, & de presqu'Isles, & tant de fleuues nauigable. Mais il faut considerer l'estat present de toutes ces Prouinces, afin de sçauoir s'il respond à celuy du temps passé.

La Macedoine est fertile de tous costez, & enuironnée de grandes montagnes. Ce qui est du costé de la mer Ionique est plein : mais fort couuert de forests.

Toute la partie qu'on nomme Albanie, est assez grande, mais fertile & bien agreable. Dauantage elle porte de l'or & de l'argent, & mesme selon le tesmoignage d'Aristote, on y trouua jadis vne espece d'or qui estoit inconnuë.

On tire encore de l'Asphalte des veines de la terre, assez prés des villes d'Apollonie, & d'Aulon, ou la Valonne.

La Thessalie, ou Comenolitari est la meilleure contrée de Mammoine, car c'est vne fort grande plaine tout entourée de hautes montagnes, de fort grand rapport, & merueilleusement agreable, & où il se nourrit des chemaux qui sont beaucoup estimez.

Le Mont Olympe porte grande quantité de boüis & de lauriers, & son nom qu'il n'y a nuls loups en cette montagne.

Le Mont Osse, Collono, ou Olire est couuerte de neige, & de grand forests, il y a principalement tant de pins, que leurs branches lors que le vent [illegible] font vn bruit semblable au tonnere. Le Mont Pinde est aussi sujet à estre ordinairement couuert de neige.

Quant au Mont Athos son plus haut sommet est continuellement blanc, & la neige ne s'en retire iamais. Il y a de l'herbe en grande abondance, beaucoup de plantes, & vne infinité d'arbres fruictiers. On y void aussi grande quantité de vignes & d'oliuiers, & beaucoup d'autres arbres, qui sont continuellement verts comme des lauriers, des oliuiers sauuages & des myrtes.

La vallée de Temple est touſiours merueilleusement agreable. La Chersonese de Patalene estoit jadis si fertile qu'il y auoit sept villes : mais maintenant elle est toute couuerte de bois, & ne rapporte que bien peu de chose. Prés de la ville Aulonne on tire du sel mineral en abondance, & le terroir y porte d'aussi bon qu'on en puisse boire en aucun lieu d'Europe.

Quant, à l'Epire, il est aujourd'huy fort despeuplé, & son pays est sterile, & [illegible] de forests en beaucoup d'endroits: toutesfois en tirant vers le riuage de la mer, il est d'assez bon rapport. Il y naît aussi de grandes bestes à quatre pieds, principalemẽt des bœufs, & des chiens, de mesme que des moutons: mais on n'y [illegible] naistre nul asne. Les monts Acrocerannes sont sujets à estre frappez du foudre, & fort redoutez de ceux qui voyagent sur la mer, car toutes & quantesfois que l'on void esleuer de petites nuées, il se leue en mesme temps de grandes tempestes.

Pour le regard de l'Attique, son terroir est maintenant sec & aride: mais du temps que le pays estoit gouuerné par les originaires, ce deffaut naturel estoit reparé par l'industrie & la diligence des habitans, qui tiroient de leur pays une bonne prouision de ce qui estoit necessaire à la vie: l'air y est extrémement doux, & temperé, & il y fait aussi bon demeurer qu'en lieu que l'on puisse choisir.

Le pays de Beoce a son terroir humide, & marescageux, mais gras & fertil: & parce qu'il est assis au milieu des montagnes, d'où sortent plusieurs riuieres, [illegible], & marests, l'air y est grossier au possible.

La Prouince Doride jouït d'vn assez bon air, & son terroir produiroit assez de [illegible] s'il estoit bien cultiué: mais maintenant que les Turcs en sont maistres, [illegible] y va en decadence, & la plus grande part des terres est en friche.

Quant à la region de Megare, le pays est aspre. Le mont de Parnasse est tout [illegible] de forests, & ses sommets de neige. Le mont de Citheron porte du [illegible] abondance, mais la montagne d'Himette a le meilleur terroir que [illegible] puisse voir, & qui est capable de porter toutes sortes de fruicts. Il y a grande [illegible] de fleurs ordinairement, & grand nombre d'abeilles qui les vont succer, [illegible] de là vn miel excellent, qui est tant loüé par Alexandre [illegible].

La [illegible] abonde en toutes choses qui sont necessaires à la vie, & qui [illegible] aux delices: car il y a de fort belles plaines, & des costaux [illegible] toutes sortes de fruicts. Aussi c'est encore aujourd'huy l'endroit le [illegible] peuplé de la Grece. xviij

Le pays de Laconie est le plus beau de tous ceux de la Morée: il y a de grãdes [illegible] labourables qui sont fertilles, mais mal-aisées à cultiuer, pource que [illegible] entre les montagnes, & l'on y rencontre de l'aspreté à cause [illegible] qui l'enuironnent. Pline asseure que la terre trembloit bien souuent [illegible] pays, ce qui se fait paroistre qu'il y a force lieux creux.

[illegible] promontoire de Mallée est tellement fascheux, & la mer qui est autour [illegible] agitée des vents, que ceux qui voyagent le passent faisans vn [illegible] & s'ils en viennent [illegible], ils croyoient plus souuent grande [illegible].

Quant au pays d'Arcadie, il est plus aspre que tout le reste de la Morée: il est [illegible] froid, & sujet à de grands brouillards. Pline dit qu'il se faisoit [illegible] certain vin qui rendoit les femmes fecondes, & les hommes enragez: [illegible] ou graines de l'If qu'on cueilloit en cette contrée, estoient si veni[illegible], que quiconque dormoit sous cet arbre, ou mangeoit de ce mauuais [illegible] venoit à mourir.

MOEVRS ANCIENNES.

PVis que nous auons mis la Macedoine premiere en la description de la Grece, il nous faut aussi considerer premierement les anciennes mœurs de ses habitans.

Les Macedoniens ont esté grands guerriers, ainsi que l'on peut iuger aisément par les conquestes qu'ils firent sous Philippes, & encore plus sous Alexandre le Grand. Que si ce Royaume a produit force hommes guerriers, les lettres y ont esté aussi en grande estime: ce que l'on peut connoistre aux Epithetes que les sçauans, & nommément les Poëtes, donnent aux Muses; vû que l'on trouuera que les lieux plus signalez où ils ont estably le sejour des Muses, sont en Macedoine. Car elles ont esté nommees Pimpleides, de la fontaine de Pimplee, & Libetrides, de la ville de Libetre, assise sur le mont Olimpe. Dauantage, Aristote seul qui print naissance en la ville de Stagire en Macedoine, nous seruira de garant pour ce regard, puis que l'on n'a iamais vû homme plus comblé de toutes sortes de sciences.

Les Macedoniens ont esté fort somptueux en leurs festins, ainsi qu'on peut voir en Athenee, lors qu'il fait mention des nopces de Caran premier Roy de Macedoine ausquelles chaque estranger reçût à son partement vn vase d'argent en pur don: cas extraordinaire en ce temps-là, auquel vne petite magnificence estoit tenu pour chose rare.

Quant aux Thessaliens qu'on loge en ce Royaume, les anciens autheurs ont remarqué qu'ils estoient trompeurs, & qu'ils ne gardoient presque iamais la foy qu'ils auoient promise. D'auantage ils estoiẽt remarquez pour les plus solus des Grecs, non tant en habits, qu'en festins, & le seul desir de viure licencieusement, & sans auoir des voisins qui les blamassent, fut cause qu'ils furent enclins à receuoir en leur pays les Perses, qu'ils imitoient en delices: aussi taschoient-ils par tous moyens de les introduire en Grece.

Ils estoient pareillement accusez de grande gourmandise, & tenus pour hommes qui ne pouuoient iamais estre rassasiez. On les tenoit aussi pour tellement addonnez à la paillardise, que leur desbordement en ce fait a esté blasmé de ce qui se peut par ceux qui ont escrit de leurs façons de faire. Mais tous ces vices n'épescherent pas qu'ils ne fussent vaillãs hõmes, & tels qu'ils ont fait paroistre aux autres Grecs, que leur dissolution ne les rendoit pas si mols & si lasches qu'on les estimoit, & que leur bõne chere ne les rendoit pas incapables de manier les armes, & de battre ceux qui se pẽsoient estre plus braues que les autres.

Ils firent connoistre cecy aux Peloponnesiens cõbattans contr'eux, en faueur des Atheniens: mais ils eurent ce mal que ne pouuãs oublier leur naturelle inconstance, ils trahirent leurs amis, & souffrirent que les Atheniens fussent défaits par ceux de Lacedemone, non sans vn grand blasme de la cauallerie Thessallienne, qui estoit renommee entre toutes celles de la Grece.

Ceux qui demeuroient en la delicieuse vallee de Tempé, & qui se tenoient nommément du long de la riuiere de Penee, s'assembloient souuent, faisoient des Sacrifices aux Dieux, & banquetoient tous de compagnie, ayans mis chacun leurs fols offices. Et d'autant qu'il y en auoit tousiours quelques-vns qui sacrifioient aux Dieux, & sacrifioient en ce lieu: ceux qui voyageoient sur ceste riuiere sentoient tousiours de bonnes odeurs, passans du long de cette vallee

eſtoit auſſi pourquoy l'on honoroit ce lieu, & qu'on l'eſtimoit ſacré aux Dieux. En la ville de Dion, ſelon Polybe, il y auoit de belles Eſcoles, ce qui monſtroit aſſez qu'ils eſtoient curieux des bonnes lettres. L'Idole à qui l'on portoit plus d'honneur en cette ville, eſtoit celuy d'Adonis, & cecy teſmoignoit combien les citoyens priſoient les delices de l'amour.

A Tricale on honoroit Eſculape, & l'on y voyoit vn temple fort magnifique baſty à ſon honneur, & au dedans vn nombre infiny de tableaux où eſtoient les noms & les portraits de ceux qui auoient eſté deliurez de diuerſes maladies par ce malin eſprit: Dieu permettant que le diable fit des miracles en ſon regne entre parmy ceux qui s'eſtoient attachez à la creance de ſon pouuoir.

Quant à l'Epire on tient que les Chaoniens ſortirent jadis de Thrace: & ceux de Troyen mis entre les plus barbares. On dit auſſi que la Prouince de Chaonie fut ainſi nommée à cauſe que les habitans tenoient ordinairement la bouche beante & entr'ouuerte.

Les Acarnaniens portoient ordinarement vne longue cheuelure, & ne la faiſoient couper en aucune ſorte. Ils eſtoient tenus pour bons coureurs, & bons conducteurs de chariots ſur leſquels on cõbattoit, ou l'on alloit aux courſes Olympiques, comme on void en Pauſanie, qui fait gaigner le prix à vn Acarnanien, nommé Polycle, non à la ſeule courſe d'Olimpie, mais encor en la Pithie, Iſtmie & Nemée. On attribuoit encor a ce peuple la dexterité de bien tirer de la fronde. On tenoit auſſi les Acarnaniens pour ſages & bien aduiſez, qui auoient bien dreſſé l'eſtat de leur police: de ſorte qu'il y en a qui diſent qu'Ariſtote fit vn.liures ſur le ſeul ſujet du gouuernement & des loix de cette nation: mais ces liures ſe ſont perdus auec la police.

En Epire on voyoit auſſi l'oracle de Dodone, auquel on accouroit de toutes parts. Herodote dit ſur ce ſujet que les Preſtres de Dodone diſoient qu'il ſortit miraculeuſement 2. colombes noires du pays d'Egypte, dont l'vne vola vers l'Afrique, & l'autre tira vers l'Epire, & que cette derniere s'arreſtant ſur vn Heſtre parla en voix humaine, diſant qu'il falloit dreſſer vn oracle en ce lieu là, & que Iupiter declaroit la volonté des Dieux, ainſi qu'elle fit depuis: Il adiouſte apres que c'eſtoient des femmes, & que les Dodoneens receurent d'elles les reſponſes de leurs Dieux. Les bois de Dodone donna lieu, à ce qu'on dit que les hommes au commencement viuoient de glands: à cauſe que les Pelagiens ſe tenans en ce lieu, & n'ayans encor l'induſtrie de s'ayder du bled & en faire du pain, viuoient des fruits des arbres & pource que le gland leur eſtoit plus à commandement en ce lieu, que tout autre fruict, ils en tiroient leur nourriture.

Les d'Ambracie auoient vne Lyonne pour leur Deeſſe, qu'ils honoroient depuis ce que Periandre Corinthien tyrannisant jadis cette ville, fut mis à mort par vne ſéme qu'il entretenoit, qui portoit le nom de Lyonne, & par ſon moyen les Ambraciots furent deliurez des cruautez & fureurs de ce tyran. Ils eſtoient fort curieux, ainſi que Pline nous apprend en ſon hiſtoire naturelle, lors qu'il dit, que Fuluie Flacque Capitaine Romain ayant pris Abracie emporta les ſtatues des neuf Muſes qu'il y trouua merueilleuſement bien faites de la main d'Arciſis, excellent peintre de ſon aage.

Venons maintenant à l'Achaïe. Les Doriens ſont eſtimez apres les Pelagiens les plus anciens de la Grece: de ſorte que Pline oſe nommer tout le reſte de ce pays ſorte le nom Grec, Barbare: ſauf les Ioniens, Doriens & habitans d'Etolie. Mais les Ioniens & Doriens ſont ceux qui le ſont fait renommer plus que tous

les autres peuples de la Grece, & qui ont plus conduit de colonie en p
estrange, comme ayant surmonté vne partie de l'Asie, & s'estans faits conn
en Sicile.

Les Dotiens ont conduit de leurs citoyens à Chalcedoine, ville bastie s
l'emboucheure de la mer de Majour, ou Pont Euxin : ils ont esté fort adon
à la guerre, vaillans & hardis entre tous les Grecs : ils portoient sur leurs m
rions & bourguignottes des crestes d'où pendoient des queuës de cheuau
qu'ils ageançoient en cette sorte pour se rendre plus terribles, & donner p
d'estonnement à leurs ennemis aux combats.

Pour le regard des Locrois Opuntins, suiuant Pausanie, les premiers ha
tans de leurs pays ignorans l'vsage des habits, s'armoient contre le froid
peaux cruës de bestes qu'ils tuoyent, ainsi que font encore à present les peup
plus voisins du Nord : & mettoient le poil contre leur chair, afin de se d
ner plus de chaleur. Ces Locrois honoroient Minerue Zosterie, entre to
les autres deïtez, à cause des ceintures ou Baudriers qu'ils portoient ainsi c
Minerue, les lians à leurs espaules en escharpe, & y pendans leurs espées, a
que l'on peut encore voir aux statués des soldats & Capitaines, tant Grecs
Barbares, que Romains. Les mesmes estoient anciennement fort reco
mandez pour leur vaillance, estans tres bien armez, ainsi que tesmoigne P
sanie, disant que du temps de la guerre Persique, les Locrois furent armez
samment, & porterent de bien fortes armes. Il adjouste encor, qu'Hom
dit que ce peuple se trouua en la guerre contre les Troyens auecques l'arc, f
fonde.

Les Etoliens eurent aussi la reputation d'estre vaillants hommes : telle
que Pausanie dit que lors que les Gaulois passerent en Grece sous la cond
de Brenne, les Etoliens furent des premiers qui leur resisterent. Aussi les lo
comme les plus forts d'entre les Grecs d'alors, tesmoignant que leur ieu
estoit la plus florissante & gaillarde de toute la Grece. Ils vsoient en guer
fondes, & s'en aidoient mieux que des arcs, ou des flesches, ainsi que dit E
thie sur Homere. Allans à la guerre ils auoient le pied droit couuert de q
que chaussure, & le gauche nud.

Pour le regard des Phocences, combien qu'on mette en leur pays le M
Helicon, où l'on disoit que les Muses, faisoient leur sejour, comme si cette
uince eut esté la demeure des hommes de sçauoir, toutesfois Strabon sui
l'opinion d'Ephore, dit que c'estoient gens rustiques, grossiers, & qui ab
roient du tout les lettres. Ce qui fut cause que quelque vaillance qu'il y
en eux, ils ne pûrent iamais conseruer la grandeur & la puissance que leu
pitaine Epaminonde leur auoit acquise : de sorte que la guerre estoit leur
exercice.

Mais afin de voir encore quelle estoit leur naturelle fureur, on dit d'e
qui se lit aussi des habitans des Isles Baleares, que sortans de leur pays
voyager sur mer, ils alloient tous nuds, portant trois fondes, l'vne au col,
tre ceinte sur les flancs, & la troisiesme en la main : & qu'ils estoient me
leusement adroits à tirer des pierres. Ce peuple a esté tenu pour stupide
d'vn esprit du tout lourd. Si quelque homme d'entre les Beotiens est
detté, & ne satisfaisoit à sa dette si tôt qu'il eut esté raisonnable, on
noit en plein marché, & place publique, où le faisant seoir, on le couuroi
panier, en se mocquant de luy, & cecy seruoit d'amende honorable, & d
te d

de d'infamie à ceux qui auoient esté traictez de telle sorte. Mais touchant ce que nous auons dit de leur peu d'esprit, ce n'est pas à dire qu'il n'y ait eu des hommes doüez d'vn gentil esprit, vû qu'Amphion vn des plus anciens Poëtes Lyriques en sortit, puis ce grand deuin Amphitas, & outre le renommé Poëte Pindare.

Ceux du pays d'Attique estoient hommes fort entendus en ce qui est de la mer & en marchãdise. Ce fut aussi en ce pays qu'on vid fourmiller les gens de sçauoir, qui sortoient tous d'Athenes, & s'espandoient apres par toute la Grece, & ailleurs. C'est pourquoy l'on a écrit que Minerue planta & produisit l'Oliuier en donnant son nom à la ville d'Athenes, d'autant que l'abondance & la douceur du fruict de cét arbre, à vn grand rapport à la fluidité de l'eloquence, & à la douceur des lettres & sciences. Ils furent les premiers qui inuenterent la drapperie & l'vsage des laines, & qui enseignerent aux Grecs les commoditez des bleds & de la vigne, leur apprenans à labourer les champs, & y jetter la semence: au lieu qu'auparauant ils n'vsoient que de fruictages. Cecrops Roy des Atheniens institua le premier entre les siens l'accouplement de l'homme & de la femme par legitime mariage, & pour cette cause l'antiquité luy a donné deux faces.

Il y auoit en Athenes dans le temple de Minerue des vierges voilées, & dediées à cette Deesse, qui gardoient perpetuellement certain feu prés de sa statuë qu'ils tenoient auoir esté enuoyé du Ciel. Cette statuë auoit la forme d'vne femme belle & grande, ayant vne robbe iusques aux talons, & sus la teste vne espece de bourguignotte, sur le timbre de laquelle on voyoit le monstre Sphinx & des Griffons grauez de chaque costé de la bourguignotte. Elle auoit apres sur l'estomach la teste de Meduse, vne lance en la main, & à ses pieds son bouclier & vn dragon qui se tenoit prés de sa lance, & quelques-vns tiennent qu'elle auoit vne Choüette sur la creste de son armet, à cause que cét oyseau luy estoit sacré: C'est pourquoy Demosthene allant en exil, dit que Pallas preuoit plaisir à trois bestes desagreables, c'est à sçauoir au Dragon, à la Choüette, & au peuple.

On a fait les Atheniens inuenteurs de l'huyle, à cause qu'il n'y auoit point d'Oliuiers en toute la Grece ailleurs qu'en Athenes. On ne peut nier que les Atheniens n'ayent esté fort courageux, vû que les guerres faites, tant par mer que par terre, en rendent fort suffisant tesmoignage.

En la ville d'Athenes & d'Eleusis, l'on honoroit particulierement Ceres qui auoit sa feste nommée Tesmophories. En cette solemnité les femmes, comme dit Plutarque, s'abstenoient de toute viande, & couchoient sur la terre, à l'imitation des sacrifices des Egyptiens: & nous pouuons voir dans Ouide, qu'elles demeuroient neuf iours sans auoir la compagnie des hommes. Elian tesmoigne que durant cette feste les femmes mettoient en leurs licts de l'herbe nommée Hagne, tant à cause qu'elle chassoit les Serpens, que pource qu'elle amortit l'ardeur de l'amour, & fait qu'on n'est nullement violenté par cette passion.

Quant aux mysteres d'Eleusis, differents des Thesmophories, il estoit defendu de ne les publier, à peine de la vie, & pour cette cause Alcibiade estant accusé de les auoir découuerts, fut contrainct d'aller en exil, & s'il eut esté dans Athenes, on l'eut mal traitté. Aussi fut-il excommunié (s'il faut ainsi dire) en l'ordonnance de tous les Sacrifices, ce qui fut la cause qu'il se reuolta

contre les Atheniens, & leur fit la guerre. Or de mesme que ces sacrifices pour estre tenus plus excellents que les autres, estoient appellez mysteres, ainsi les ministres auoient le nom de Mystes. Il y auoit deux sortes de mysteres, c'est à sçauoir les grands & les petits : les grands estoient priuilegiez, & l'on n'y receuoit aucun estranger, suiuant l'ordonnance d'Eumolpe. Tellement qu'Hercule desirant y estre receû, ne pût l'obtenir iusqu'à ce qu'il eut esté fait naturel du pays, estant adopté par vn Gentil-homme Athenien, nommé Pilie. Ces sacrifices estoient si pleins d'abominations, que le diable voyant bien que si l'on venoit à les publier, ils seroient abolis, deffendoit par visions à ceux qui en pouuoient écrire, de ne les découurir en aucune sorte. Pausanie conteste que la Deesse luy commanda en songe de ne prophaner ses mysteres, en les faisant connoistre à tout le monde.

Mais afin de faire mieux sçauoir ce qui se peut dire touchant ce fait, il ne sera mal à propos de le prendre de plus haut. Voicy comme Clement Alexandrin en parle en son Oraison aux Gentils. Les enfans de la Terre, Baude, Disaule, Triptoleme, & outre ce Eumolpe & Ebulée demeuroient à Eleusis. Triptoleme estoit Bouuier, & Eumolpe Pasteur, de qui sont sortis les Eumolpides qui auoient charge d'aller annoncer la feste de Ceres. Baube ayant logé en sa maison la Deesse, luy presenta à boire de ie ne sçay quel breuuage composé qu'elle ne vouloit prendre, pource qu'elle estoit toute éplorée pour la perte de sa fille. Baube se fâchant de ce refus, & croyant que cette femme ne meritoit gueres de respect, pource qu'elle estoit en assez mauuais équipage, découurit ses parties honteuses, & les montra à Ceres. Elle prenant plaisir à ce spectacle, prit la tasse, & la mit en son panier. De sorte que toute la ceremonie de cette feste n'estoit que la representation de ce badinage, vû que le mot du guet de ces mysteres estoit, i'ay ieusné, i'ay bû maintenant du breuuage, ie l'ay pris de la corbeille, & l'ay mis en mon panier.

Afin de specifier doncques toutes ces sottises, l'on y portoit des corbeilles en l'vne desquelles il y auoit des fleurs, & en l'autre des espics (l'vne signifiant le Printemps, & l'autre l'Esté) & la moisson, & outre ce on y porte la figure de la nature d'vne femme, à cause que cette folle Baube auoit monstré son deuant à Ceres.

Et d'autant que cette femme auoit vsé d'vne grande diligence à la poursuitte de sa fille, aussi l'on allumoit vne infinité de torches & de flambeaux, mettant sur vn chariot les choses que ces Porte-paniers honoroient : & il n'y auoit autre chose dans les paniers que l'on mettoit sur le chariot, que des quenoüilles & des fuseaux, de la laine mise en œuure, de petits gasteaux, vne poignée de sel, & la figure d'vn dragon dedié à Bacchus, de grenades, de concombres, du lierre & du pauot. Les grands mysteres d'Eleusie se celebroient au mois de Iuin, & les petits au mois de Nouembre.

Les Opuntins reuerent Hercule, en l'honneur duquel ils celebrent tous les ans vne feste, en laquelle on luy sacrifioit vn bouc, vn belier & six taureaux. Ils auoient encores vne autre sorte de sacrifice non sanglant, dont Plutarque parle en cette maniere. Qui est celuy que les Opuntins nomment Critologue ? Le mot qui signifie vn qui amasse de l'orge, d'autant que les Grecs aux plus anciens Sacrifices vsoient de ce grain, & chacun de ces citoyens offroit les premiers espics de l'orge : d'où vint que le Prestre qui auoit la charge de leuer les premices fruicts, estoit appellé Critologue. Or les Opuntins auoient de

crificateurs. L'vn qui auoit la charge de sacrifier aux Dieux, & l'autre aux dons & genies. A ce propos ie diray, que les premiers Grecs, & mesme quelques-vns entre les Romains, ont detesté l'effusion de sang en leurs sacrifices: forte que les Opuntins se contentoient de cette simplicité, d'offrir à leurs Dieux des pains d'orge, ou des gasteaux faits de ce mesme grain auec vn peu de sel. Ceux de Megare sacrifians à Terée, vsoient en ce lieu d'orges de petites pierres, comme si leur Dieu eut esté sans connoissance, puis qu'il se contentoit de peu de chose. Mais les Prestresses Eleusines qui seruoient deuant Propylée, n'eussent osé offrir à l'Idole que des gasteaux d'orge, qui fut veue du temoin d'Eleusie.

Pres de la ville de Calidon l'on voyoit le temple d'Apollon Lathrée, & dans la ville celuy de Diane, à laquelle on sacrifioit en cette sorte. On dressoit en premier lieu autour de l'Autel sur lequel on vouloit sacrifier, du bois verd, dont chaque piece auoit saize coudées de long; & au dedans de l'Autel tout estoit plein de bois menu fort sec, & aisé à brusler. Ainsi que le iour de sa solemnité approchoit, on prepatoit des degrez de terre molle, afin de pouuoir monter à l'Autel: & le iour venu l'on faisoit vne magnifique procession, où la Prestresse, qui deuoit estre vierge, marchoit apres les autres, assise sur vn chariot que deux cerfs deuoient tirer. Le lendemain de la feste on celebroit le sacrifice general, auquel on mettoit sur l'Autel toute sorte d'oyseaux bons à manger, & toute espece de victimes, puis des sangliers, des biches, des cerfs, & des cheureux. Quelques-vns y mettoient des loups, & des petits ours, les autres des bestes plus grandes, & plus farouches: & l'on y offroit aussi des fruicts des arbres domestiques. Le feu estant mis, on brusloit ces bestes, dont quelques-vnes venans à fuyr, il falloit qu'elles fussent ramenees, afin de parfaire le deuoir du sacrifice.

A Lepante, ou Naupacte, l'on honoroit autres-fois Neptune, comme aussi Diane, & semblablement Venus dans des grottes, & lieux souterrains.

Il y auoit encores vn temple dedié à Esculape.

Les Orchomeniens qui estoient en la Phocide, ont esté grands guerriers, & forts en canalerie: si bien que les Thebains furent vn lóg-temps leurs tributaires, iusques à ce qu'Hercule les deliura de cette seruitude. Ils auoient vn temple dedié aux Graces.

Les Labiens ont esté plus renommez pour la superstition, que pour autre chose, d'autant que les Grecs estoient de telle humeur, qu'ils croyoient que le vray moyen de se rendre immortels, estoit d'inuenter quelque nouuelle ceremonie, ou religion.

C'estoit là que l'on trouuoit l'antre de Trophonie, où l'on ne pouuoit descendre sans s'estre premierement tenu au logis qui estoit sur l'entrée de cét antre (ce logis estoit dedié au Genie, & à la bonne Fortune) & tandis qu'il se tenoit là, il falloit qu'il vesquit chastement, & sobrement, & qu'il se lauât en des bains chauds, & encores qu'il sacrifiât à Trophonie & à ses enfans: & ouurce, à Iupiter surnommé le Roy, à Apollon, & Saturne, & à Ceres que l'on appelle Europé; laquelle on disoit auoir esté nourrice de Trophonie. Il falloit que le Prestre assistât au sacrifice qu'on faisoit de chaque beste, afin de considerer ses entrailles, & dire à celuy qui vouloit descendre, s'il trouueroit Trophonie fauorable.

La nuict que quelqu'vn deuoit entrer dãs la grotte, il falloit qu'il sacrifiât vn

belier sur la fosse, inuoquant Agamedes & quelque bon-heur que les precedens sacrifices eussent monstré, si les entrailles de ce belier n'estoient correspondantes aux autres, on n'auoit rien aduancé: mais si elles estoient semblables, on y pouuoit descendre auec asseurance.

Celuy qui deuoit descendre estoit premierement conduit au fleuue Hercine, où les Prestres loignoient d'huyle, & deux enfans âgez de treize ans, & filz de quelques citoyens de Lebadie, qu'ils nommoient Mercure, le lauoient de l'eau de ce fleuue. Apres cela il n'estoit pas soudain conduit vers l'oracle, ains vers la source de ce fleuue, où il falloit qu'il beut de l'eau d'oubly, comme ils disoient, afin qu'il ne se souuint plus de chose qu'il eut auparauant pour penser. Apres cela il goustoit d'vne autre eau qu'on appelloit, de memoire, pour se souuenir de tout ce qu'il verroit estant au trou de cét oracle. Il regardoit apres la statuë qu'il n'estoit loisible de voir à autre qu'à celuy qui descendoit dans l'antre, qui faisoit ses prieres deuant cét Idole, & l'ayant adorée, s'en alloit vers l'oracle reuestu d'vne robbe de lin, ceinct de petites bandes, & ayant en ses pieds des pantoufles prises en mesme lieu. Celuy qui descendoit auoit deux gasteaux miellez, & ainsi qu'il y auoit vn peu sejourné, il se sentoit attiré comme par l'impetuosité de quelque riuiere rapide, qui l'emmenât, & le couurit auec ses eaux.

Ils sortoient par le mesme lieu qu'ils estoient entrez, & les pieds premiers. Les Prestres le recevoient soudain, & l'asseoient sur vn siege, qu'ils nommoient de la memoire, non gueres loin de l'entrée, où ils s'enqueroient de luy de ce qu'il auoit vû, & ouy dans l'antre.

Cela fait, ils le recommandoient à ceux qui auoient charge de le traicter iusques à ce qu'il fut reuenu à luy. Ceux-cy le menoient au logis de genie, & de la bonne Fortune, encores tout estonné, & en tel estat, qu'il n'auoit connoissance ny de soy-mesme, ny des personnes qui le seruoient: & il falloit que ceux qui entroient dedans cét antre, y laissassent vn tableau, où tout ce qu'ils auoient vû & oüy, deuoit estre graué, afin qu'il en demeurât quelque memoire à la posterité.

Les Cheroneens honoroient sur tout Dieu vn Sceptre Royal, disant que Vulcan l'auoit forgé pour Iupiter, & que cettuy-cy l'ayant donné à Mercure, ce dernier en fit present à Pelope, apres lequel il paruint à Attee, puis à Thyeste, puis à l'Agamemnon. Il est vray qu'ils ne luy bastirent aucun temple, ains seulement celuy qui estoit esleu Prestre: toutes les annees pour les ceremonies de ce Dieu ridicule, tenoit ce Sceptre en sa maison, & luy offroit tous les iours des sacrifices, dressant vne table sur laquelle on mettoit toutes sortes de chairs & de viandes, comme vn festin.

On faisoit aussi à Cheronee (ville celebre pour la naissance de Plutarque) des senteurs de fleurs incorporees ensemble, comme de roses, de lys, & d'Iris, ou flamme: & cette composition appaisoit les douleurs, de mesme que par le moyen de l'onguent fait de roses, ils gardoient les statuës de bois de vermoulure.

Les Cheroneens auoient encores cette coustume, que sacrifiant à Leucothee, Deesse marine, & nourrice de Bacchus, le Secretain se tenoit à la porte du temple auec vn foüet en la main, & crioit qu'il n'y eut serf, ny femme esclaue ny etolien, ny etolienne, qui print la hardiesse d'entrer aux lieux saincts, ains que les sacrifices se feroient.

A Platées on ordonna pour perpetuelle memoire de la victoire obtenuë sur les Perſans, la feſte de la Deliurance, & l'on dreſſa l'image de Iupiter Eleutherie ou liberateur, au lieu où la bataille s'eſtoit donnée, où les Grecs s'aſſembloient toutes les années, & s'exerçoient à la courſe tous armez, à l'honneur de leur Conſeruateur: & il y auoit vn prix aſſigné pour ceux qui vainquoient les autres à la courſe.

On adora premierement à Orope cét Amphiaraé Thebain qui fut englouty tout vif par la terre, & apres que les Oropiens l'eurent deïfié, tous les Grecs rendirent des honneurs diuins à ce Deuin, à qui l'on dedia vn temple & des jeux, & combats qui furent nommez Amphiates.

Ceux de Megare adoroient l'Idole de Iupiter, où ils auoient mis les heures, & les Parques, & auoient auſſi baſty vn temple à la nuict, qu'ils honoroient comme Deeſſe. Ils adoroient auſſi Iupiter le poudreux, l'oratoire duquel n'auoit nulle couuerture, non plus qu'à Rome celuy qui eſtoit dedié au Dieu Terme.

Pour le regard de la Morée, on ſçait aſſez combien les citoyens de Corinthe ont eſté vaillans, & combien ils ont aimé & deffendu leur liberté. Ils adoroient la Deeſſe Venus, & Iſſis y eſtoit auſſi honorée en vn bois où l'on luy faiſoit des ſacrifices. On y a meſme rendu des honneurs diuins aux Cyclopes, auſquels les Corinthiens baſtirent vn temple & dreſſerent vn autel, ſur lequel ils leur ſacrifioient. Ils auoient encor vn lieu ſouſterrain dedié à Palemon, où ils croyoient qu'il s'eſtoit caché. Ce lieu ſeruoit pour faire ſerment des choſes douteuſes, & quiconque ſe parjuroit (dit Pauſanie) fut-il Corinthien ou eſtranger, ne pouuoit éuiter la punition de ſon parjurement. Mais pour reuenir à Venus, que nous auons dit y auoir eſté honorée, on pouuoit paillarder dans ſon temple ſans crainte d'eſtre puny: & la couſtume du lieu eſtoit telle, qu'on y nourriſſoit iuſqu'à mille femmes débauchées, qui s'abandonnoient à tous ceux qui vouloient auoir iouyſſance d'elles.

Les Corinthiens, quoy qu'eſtimez bons guerriers, eſtoient toutesfois tant adonnez aux delices, que leur molleſſe fut cauſe de la loy publiée à Lacedemone, que nul eſtranger y fut reçû ou communiquât auec les Spartains, pource que par le moyen de l'accointance des eſtrangers, la ville de Corinthe eſtoit tombée en cette corruption de mœurs.

Les Trezeniens auoient vn bois & vn temple dedié à Hippolite, où l'on luy faiſoit des ſacrifices. Il n'y auoit fille preſte à ſe marier, qui ne fut obligée par la loy des Trezeniens d'aller offrir ſa cheuelure en ce temple auant qu'eſpouſer, & Lucian adjouſte qu'il falloit que ceux qui eſtoient en adoleſcence, offriſſent la premiere dépoüille de leur barbe.

Les Lacedemoniens eſtoient braues & vaillans au poſſible, comme ils monſtrerent par la longue authorité qu'ils eurent ſur toute la Grece. Auſſi n'eſtoient nullemét adonnez aux choſes qui leur pouuoient apporter de la moleſſe, comme nous ferons voir au diſcours particulier de leur gouuernement. Ils auoient certaines feſtes Gymnopedies, ou des enfans nuds, qui eſtoient les plus ſolennelles de toutes, & les ieunes hommes y dançoient tous nuds en l'honneur d'Appollon. Ils adoroient les Parques, & leur auoient dedié vn temple au lieu le plus apparent de leur ville. Il y auoit à Sparte vn lieu nommé Ephebée, où les ieunes hommes immoloient à Mars vn petit chien, eſtimant que cette victime luy eſtoit du tout agreable, & ce ſacrifice ſe faiſoit de nuict. Tandis que

ces ieunes gens estoient attentifs à leurs sacrifices, ils faisoient battre ensemble des sangliers qu'ils auoient appriuoisez, & lors qu'ils combattoient au lieu des exercices, il aduenoit le plus souuent que celuy dont le sanglier auoit vaincu les autres, emportoit la victoire sur ses compagnons.

Ce lieu où les ieunes hommes combattoient, estoit enuironné d'eau comme vne Isle, & il y falloit passer par deux ponts, en l'vn desquels l'on voyoit l'effigie d'Hercule, & en l'autre celle de Lycurgue. Ils y venoient par bandes, dont l'vne estoit pour assaillir & l'autre pour soustenir. Ils combattoient là à coups de pied & de poing, sans épargner aucunement le visage, employant les ongles & mesme les dents en ce combat.

Ils auoient vne statuë de Mars qui auoit les fers aux pieds, afin, comme ils disoient, qu'il ne s'enfuit de leur ville & allât fauoriser leurs aduersaires. Ils n'affectionnent gueres les lettres, & s'ils auoient vn temple des Muses, c'estoit pource qu'ils aimoient la Musique & marchoient au combat au son des flustes. Ils se marioient plus pour auoir lignée, & afin d'auoir des citoyens qui suiuissent les armes, que pour aucun soin qu'ils eussent de la chasteté, & les femmes estoient tellement honorées parmy eux, que les marys les appelloient dames & maistresses. On faisoit accoustumer & exercer les filles à la course, à l'escrime, au jeu de la balle de fer, au traict, & au jeu des Zagayes, ou lances, gayes, afin qu'oubliant la delicatesse ordinaire des Dames, elles se rendissent plus robustes & plus propres à souffrir le trauail de l'enfantement. Elles s'exerçoient toutes nuës comme les garçons, chantant & dançant en certaines solemnitez, en la presence des ieunes hommes de leur âge, & quoy qu'elles fussent ainsi découuertes, si n'y remarquoit-on rien de lascif. De là venoit cette gaillardise & promptitude des Dames de Lacedemone, qui estoient plustot meures & propres au trauail qu'aucunes autres de la Grece.

Les filles prestes à marier estoient rauies par ceux qui les deuoient *épouser*, & le iour des nopces l'épousée ayant esté conduite en la chambre de son espoux, on luy razoit les cheueux, puis à la venuë de l'espoux on luy ostoit sa ceinture, & il luy estoit seulement permis d'estre durant la nuict auec elle.

Les vieillards qui se voyoient inhabiles à faire des enfans, pouuoient donner leurs femmes à quelque ieune homme bon & vertueux pour en auoir lignée, & quoy qu'elle fut grosse du fait d'autruy, si est-ce que les enfans estoient au mary sans qu'on leur en pût faire reproche. Ils se mocquoient de quelques nations qui suppposoient tant auec argent, tantôt d'autres sortes de chiennes, & des iumens aux bons animaux de leur espece, & tenoient cependant leurs femmes en seure garde: car quant à eux, fussent-ils puissans ou foibles, ils ne vouloient estre sans lignée. Les femmes ne lauoient pas leurs enfans auec de l'eau, ains le vin en faisoit l'office, à cause que l'eau refout les membres & les affoiblit. Elles n'enueloppoient nullement ces enfans, & ne les tenoient dans des berceaux, ou des langes, & les accoustumoient aux tenebres & à la solitude. Cela faisoit que plusieurs estrangers pourchassoient d'auoir des nourrices de Sparte pour nourrir & esleuer leurs enfans.

Tout le peuple estoit diuisé en trois rangs & ordres. Chaque ordre auoit son mot particulier, vû qu'aux festes solemnelles les plus anciens disoiét en chantant. Nous fusmes jadis fort robustes & ieunes: & ceux qui estoient en aage parfait & en leur plus grande force les suiuoient, disans: Nous sommes ieunes & puissans & prests à en faire l'espreuue. Lors les enfans venoient à dire, Nous

ferons auſſi bons & gaillards que vous,& meſme vous ſurpaſſerons tous deux. Plutarque dit qu'encor de ſon temps les Lacedemoniens vſoient de certaines chanſons ſur leurs flutes quand ils marchoient en bataille. Et quant à cét vſage des flutes au combat, ils ne l'auoient pas introduit pour donner du courage à ceux qui alloiẽt combattre,mais afin que par le moyen de cette douce harmonie ils marchaſſent vn pas eſgal, & s'allaſſent preſenter à l'ennemy ſans deſordre. Ils aimoient au poſſible la briefveté du langage,tellement que le Prouerbe du parler Laconique eſt encor à preſent en vſage.

Si ie voulois rapporter icy tout ce qui ſe pourroit dire des mœurs & couſtumes anciennes des Grecs, ie meſcontenterois le Lecteur ,'en m'eſſayant de luy ſatisfaire: ſi bien que ie trouue meilleur de quitter le reſte,puis que i'ay mis en auant le principal ,& de venir aux mœurs de ceux qui ſont auiourd'huy leur ſeiour en Grece.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Grecs qui ſont maintenant ſe trouuent reduits à vne miſerable ſeruitude, l'excepté bienpeu qui obeyſſent encor à la Seigneurie de Veniſe. Car le Turc tient la plus grande partie de la Grece, tant en terre ferme que dans la mer: & les lieux qui reconnoiſſent les Venitiens ne ſont qu'Iſles,comme Gorfou, Cephalonie, Zacynthe , Candie., & quelques autres peu conſiderables.

Ceux qui ſont ſujets aux Venitiens viuent plus doucement pour le regard de la religion,comme dit Belon,que les autres qui obeyſſent au Turc: & en les conſiderant tous deux,on trouue que ceux qui ſont ſous les Venitiens viuent à la façon de leurs Seigneurs,comme auſſi ceux qui ſe trouuent engagez ſous la domination des Turcs s'accommodent aux façons de faire de leurs maiſtres,& les imitent preſque entieremẽt. Mais il faut aduoüer que la barbarie regne tellement parmy les vns & les autres , qu'on n'y trouue point d'Academie en aucune ville,& il n'y a plus aucun entr'eux qui ſe ſoucie de faire inſtruire ſes enfans, & de leur donner connoiſſance des lettres.

Tous vſent indifferemment d'vn langage fait & tiré de l'ancien Grec corrompu: mais les vns parlent plus gentimẽt & plus correctement que les autres. Toutesfois leurs mots approchent plus du vieil langage Grec que l'Italien ne fait du Latin.

Les habitans des villes qui ſont ſouſmiſes aux Venitiens parlent auſſi parfaitement Italien que Grec: mais les payſans & villageois n'vſent d'autre langue que de la Grecque. Il faut faire pareil iugemẽt de ceux qui ſont ſous la puiſſãce des Turcs. Car ceux qui ſont aux bonnes villes parlent eſgalement Grec & Turc: mais ceux qui ſe tiennent aux villages & hameaux ont ſeulemẽt cõnoiſſance de la langue Grecque. Ils retiennent encor les propres noms des choſes, excepté aux lieux où les autres natiõs ont eſté plus ſouuent,& ce la ſe voit plus aux villes maritimes qu'en celles qui ſont auant dedãs le pays. Car ils ont pratiqué ſi longuemẽt les Turcs & les Italiens,qu'ils ont meſlé parmy leur langue beaucoup de mots de ces nations qui les frequentent. Les Turcs ont auſſi emprunté beaucoup de mots des Grecs,pour exprimer des choſes qu'ils trouuoiẽt en Grece , dont ils n'auoient auparauant connoiſſance.

Or combien que les Grecs n'vſent pas d'vn meſme mot en toutes les Prouinces pour exprimer vne meſme choſe toutesfois ils approchent fort des mots anciens, principalement aux choſes qui ont des noms propres.

Les nobles,& les plus riches s'habillent à la mode de ceux qu'ils reconnoissent pour superieurs: mais le menu peuple,tant de la domination des Venitiens que de celle des Turcs,soit qu'il habite aux Isles,ou en terre ferme, ne retient aucune chose des mœurs anciennes. Tous ceux qui en sont portent ordinairement les cheueux fort longs,& coupent ceux qui sont sur le front,& au deuant de la teste. Ils vsent de bonnets doubles & fort espais. Tous ont le plus souuent peu de meubles,de mesme que les Turcs,& ne couchent pas sur des licts de plume, mais sur des matelats pleins de bourre. Ils sont coustumiers de ne mettre point d'eau dans leur vin, & font encor auiourd'huy des carous à toute reste. Mais les femmes n'assistét pas à leurs dissolutions,ny ne festinent pas auec eux. Ils ayment aussi beaucoup mieux manger du poisson que de la viande.

Les Macedoniens, principalement ceux qui sont de l'Albanie que nous auons mise en Macedoine sont farouches,& semblables aux Scytes. Ils sont vaillans au possible,principalement aux combats qui se font à pied. Il n'y a homme au monde qui prenne plus de peine pour butiner quelque chose qu'eux. Ces Albanois ont vn langage particulier, different du Grec & de l'Esclauon.

Quant à l'Epire, qui est vne partie de l'Albanie, ses habitans sortent en Esté par troupes hors de leurs pays à cause de sa sterilité,& vont en Macedoine,Romanie,& Natolie,où ils trauaillent pour les Turs, & se loüent pour moissonner les bleds, & les cribler & nettoyer. Ceux-cy s'en retournent apres en Automne chez eux,pour y viure durant l'Hyuer,& le Prin-temps auec leurs femmes & enfans. Ils ont vn langage particulier different de celuy des Grecs,lequel toutesfois ils n'ignorent.

C'est de ce pays que viennent les Aidones, Vscocques,Marteloſſes, & Morlaques,qui sont des hommes vistes au possible, indomptez, propres à supporter toute peine,& vaillans tout ce qui se peut,qui ne s'amusent qu'à voler au mõtagnes d'Albanie, & en tout le Royaume de Bosne & en Dalmatie, *ou ils se* meslent aussi d'escumer auec de petits esquifs.

GOVVERNEMENT ANCIEN D'ATHENES.

CXIII. POurce que nous remettons le discours des richesses, des forces, & du gouuernement de la Grece à la consideration generalle de l'Estat du Turc,que nous destinons pour la fin,& que plusieurs qui sçauent combien la police des Atheniens estoit sagement ordonnee, pourroient desirer cette piece,aussi bien que celle des Lacedemoniẽs,ie me suis resolu de mettre le gouuernemẽt des vns & des autres, afin qu'on ne puisse desirer en cét œuure chose de celles qui sont estimees comme essentielles & necessaires.

La ville d'Athenes fut jadis extrémement estimee & gouuernee par des hommes du tout aduisez qui formerent sa Republique. On attribua le commencement de cette ville à Minerue, pour signifier que c'estoit la sageſſe & la prudence qui l'auoit bastie. Thesee fut son restaurateur,mais Solon fut celuy qui luy fit plus de bien, vû qu'il donna de telles loix aux Atheniens, que les autres nations n'ont pas dedaigné de suiure les mesmes ordonnances,& les Romain fondans leur Estat,enuoyerent des Ambassadeurs pour auoir les loix de Solon, les aduoüant par cette action pour les plus excellentes qui fussent a

monde. Voicy dont l'ordre de cette Republique.

Les Atheniens qui prenoient plaisir à se dire originaires du pays, & non descendus de quelque autre nation, ny venus de quelque autre lieu, furent distinguez par trois nõs, dont le premier estoit celuy d'Eupatrides, c'est à dire nobles, car tels en Athenes, que les Patriciens estoient à Rome: le secõd estoit celuy de Geomares, c'est à dire rustiques, ainsi nommez, pource qu'ils obtindrent jadis une partie des champs de l'Attique pour les labourer, les troisiesmes furent les artisans qui exerçoient dãs la ville les arts, & les mestiers mecaniques. Mais ce nõ de Dimiourge, qui veut dire artisan, signifioit encor le mesme que Peageur.

Ceux qui surpassoient les autres en honneur, & en âge, se nommoient Demogerontes, comme Senateurs, qui receuoient du peuple vne souueraine authorité. Le premier nom d'Indigene ne fut pas donné au fonds, au lieu du peuple, ny à la cité, mais seulement à ceux, dont les predecesseurs par cõmun consentement de tous auoient seulement vescu dans Athenes, & qui pouuoiẽt asseurer qu'ils n'auoient eu d'ailleurs leur origine. Ils garderent ces noms iusques à ce qu'on vit naistre ceux des factions, par le moyẽ desquelles arriua la diuision entre le menu peuple, & la Republique, qui dura iusqu'au temps que Dracon ordonna les Magistrats, & fit que les Atheniens establirent l'Oligarchie, c'est à dire la domination de peu de personnes. Leurs noms estoient les Eupatrides, Diacres, Parales, & Etimoties. Les premiers fauorisoient comme tous forts auec leurs richesses l'Oligarchie. Les Diacres embrassoiẽt le gouuernement populaire, comme estans marris que les plus puissants tinssent le premier rang en la Republique. Les Parales fauorisant tantôt vn party, & tantôt l'autre, se rangeoient au costé que bon leur sembloit, empeschant leur propre liberté & celle des autres. Cependant toutes les injures tomboient sur les miserables Etimories: qui estoient les hommes de peu de moyens: pource qu'ils estoiẽt contraints toutes les annees de donner la sixiesme partie de leurs biens aux plus puissans. Et par ce moyen il arriuoit que les miserables citoyens destituez de toute assistance estoient contraints de faire bas, & de se soumettre à la volonté des plus riches.

Mais afin qu'on puisse mieux connoistre le peuple d'Athenes, & quel soin & quel esprit les Magistrats eurent de le retenir en son deuoir, il m'a semblé à propos de rapporter icy ce qu'en dit Polybe en son 6. liure.

Le peuple d'Athenes, dit-il, fut semblable au Pilote de quelque nef abandonnee & esgaree. Car de mesme que le Pilote commande à ses vaisseaux, de sorte qu'ils luy obeyssent promptement, lors qu'ils sont reünis apres auoir esté en desordre, ou à cause de quelque furieuse tempeste, ou pour la crainte des ennemis: & de mesme que ces vaisseaux estant en asseurance commencent en quelque sorte à mespriser leur chef, tellement que chacun est de differente opinion, d'autant que ceux-cy veulent passer outre, & ceux-là forcent le Patron de prendre port: de mesme, dy-ie, qu'on peut trouuer estranges ces debats, & de voir que les vns calent les voiles, les autres s'efforcent d'aller plus auant par le moyen des auirons qu'ils manient: d'où vient qu'ils tombent souuent en de grands dangers, il en arriuera tout ainsi à ceux d'Athenes. Car leur Republique ayant surmonté beaucoup de grands dangers tant par la vertu du peuple, que de celle de plusieurs Magistrats & Capitaines, se ruina finalement parmy des choses de peu d'importance, & des escueils qui n'estoient nullement à craindre. Voila ce qu'en dit Polibe.

Mais pour venir aux remuëmens des seditieux, ces hommes estant de si mau-
uais accord & ayant des volontez si diuerses, ils ne pouuoient faire autre chose
que rechercher la Monarchie, ou faire vn chef qui gouuernât des esprits si dis-
cordans & bigarrez. Doncques par le consentement de tous, & specialemẽt du
menu peuple, Solon fut appellé au gouuernement tant pour son integrité, que
pource qu'il n'auoit iamais cõsenty à aucune chose de celles qui se faisoient au
preiudice du peuple.

Or encor qu'il refusât cette dignité, toutesfois il ne voulut manquer au se-
cours de la Republique desia desesperee, & pource il s'essaya de la remettre
auec sa prudence & son conseil. Mais il pensa premierement qu'il falloit re-
uoquer ceux qui estoient accablez par la puissance des grands, si bien qu'il fit vne
loy, par laquelle il declara nulles toutes les obligations que les pauures auoient
passées aux riches, iusques à soufmettre leur corps à seruitude, & ordonna
qu'on n'auroit aucun droict sur la liberté des personnes pour raisõ de quelque
interest qui fut deub. Ceux à qui il communiqua cette loy auant qu'il la pu-
bliât, furent appellez Creocopides, c'est à dire, coupeurs des dettes des autres,
ce qu'ils firent pour gratifier à ceux qu'ils connoissoient desireux d'vne telle
loy. Quelques autres disent que les hommes de basse condition, & depeu de
moyens se pouuoient affranchir de leurs dettes, & que pour cette cause le
prix de l'argent fut augmenté, si bien que ce qui valoit auparauant septante
drachmes, fut depuis estimé cent mines, & les dettes estoient payees à raison du
prix ancien.

Mais toutes ces deux choses ne sont pas inse- rtables l'vne sans l'autre.
pource que le retranchement des dettes auroit et Si fascheux aux creã-
ciers, que agreable aux pauures; tellement que ce n'auroit pas esté vn mo-
yen d'esteindre le feu de ces factions, mais plustôt vne occasion de le renfor-
cer. L'accroissement des mines adjoustez n'auroit pas esté suffisante aux pau-
ures pour payer: au lieu qu'il faut croire, que Solon fit en mesme temps
tous les deux, c'est à sçauoir qu'il augmenta aux riches ce qu'ils ne pos-
uoient auoir recouuré des pauures suyuant la loy. Et pource que tous
Legislateurs doiuent commencer de donner exemple par eux mesmes, il re-
mit du sien six talents d'or qui estoient enuiron quarante, ou quarante cinq
mille escus.

Au temps que les affaires estoient sur le point de se changer, la loy qu'il
auoit faite ne plût pas, pource que les riches disoient qu'ils auoient este mal
traittez, & les pauures attendoiẽt les champs Attiques toutesfois auec le temps
& eu esgard à la paix qui estoit nee de telle loy, elle fut tellement approuuee
d'vn chacun, qu'ils luy donnerent le nom de Sisachtie, & la mirent entre les
choses plus sacrees.

Les affaires estant ainsi accommodees peu à peu, il resolut comme bon me-
cin, de faire qu'on ne tõbât plus en cette misere, & pource il voulut qu'on ré-
mât le bien du peuple, afin que chacun selon ses moyens, estant de bonne
pût auoir des honneurs & dignitez en la Republique, ne faisant nulle dif-
rence entre le peuple & les Gentils hommes: prenant garde toutesfois à ce
les Nobles qui se trouuoient lors en quelque Magistrat ne fussent contraints
le laisser malgré eux.

Et par ce moyen il joignit ceux qui estoient de condition releuée a

es autres qui se trouuoient de plus basse qualité, & ce d'autant plus qu'il n'e-
loit permis auparauant à aucun du peuple d'estre en charge, & d'exercer quel-
que office en la Republique.

Il diuisa donc le peuple en quatre parties, par le moyen de cette inuention du
tribut qu'on deuoit payer, & leurs noms furent Pentacosiomedimnes, Hippes,
Zefrite, & Thite.

Le vaillant des premiers hommes en dignité, estoit estimé cinq cens muits,
l'estoit le premier cent, & ceux-cy estoient les premiers hommes d'Athenes
pres l'ordre des Senateurs. La charge des Pentacosiomedimnes estoit
uand il arriuoit quelque besoin de faire ce qui estoit necessaire à la Republi-
ue.

Ceux cy estoient suiuis de ceux qui auoient vaillant trois cens muits, &
on les nommoit Hippes, pource qu'ils pouuoient nourrir des cheuaux, &
n temps de guerre ils estoient obligez de payer ce qui suffisoit pour en-
retenir vn homme, & vn cheual toute vne année. Les Zeftites alloient
pres, qui auoient vaillant cent cinquante medines, c'est à dire, demies
ines.

Aristote ne fait mention de ceux-cy aux institutions de Solon dont il a
ité aux Politiques. Les orphevres, teinturiers, & autres artisans de pareille
ofie, estoient les Thites, & ceux-cy ne payoient à la Republique qu'vn
cu, qu'ils nommoient Thitique. Ces derniers ne pouuoient iamais obtenir
cun Magistrat, tandis qu'ils estoient pour leur peu de moyens en ce bas
egré.

Solon ayant ordonné les choses en cette sorte rendit saine la Republique, qui
stoit auparauant en mauuais estat. Et afin que le pouuoir d'approuuer les loix
plus grand, en les imposant aux nobles, & au peuple, il les fit approuuer aux
emiers en leur promettant la durée des tables, & à ceux-cy en leur faisant es-
rer la diuision des champs Attiques.

Et ayant connu que c'estoit vn fort grand bien, il leur plût en telle sorte qu'ils
onfacrerent cette loy à l'immortalité.

Apres auoir vû comme la paix fut renduë au peuple, il me semble qu'il est
isonnable de voir vn peu la premiere origine des Tributs. Toutes les nations
villes, comme dit Tite-Liue, ont accoustumé de dire qu'elles viennent
quelques hommes Illustres, ou veritablement de ceux que la folle antiqui-
a mis au nombre des Dieux, & pource plusieurs font leurs protecteurs
fondateurs Iupiter, Mars, Mercure, Pallas, Vulcan, & semblables mon-
es.

Les Atheniens furent de ceux qui ne se contentans pas d'vne seule no-
lle, c'est à sçauoir de celle de Pallas, donnerent beaucoup de noms à
erses parties de leur peuple, qu'ils appelloient Tributs, & ces noms
ient tirez des Eponomes, ou Heros, dont la memoire duroit parmy
hommes, pource qu'ils auoient des statuës, non tant pour leur ver-
, qu'afin que les autres les imitassent, & essayassent deuenir meil-
es.

y eut au commencement quatre Tributs. L'vn fut nommé Cecropide
ancien Cecrops, l'autre Autochton, c'est à dire Indigene, ou originaire :

la troisiesme Actée, & la quatriesme Paralie. Or Cranaus recherchant ces noms de plus loin en fait quatre differens. Il nomme vne de ces Tribus Cranaide de luy-mesme, l'autre Attide, la tierce Diacrite, & la quatriesme Mezogene. Autres de du nom du pays, Diacrite d'vn lieu esleué d'Athenes, & les Mezogenes de la partie du milieu.

La mere d'Erichtonie pour couurir son adultere, fit semblant qu'il estoit fils de Iupiter, & ce fils feignant de rendre graces à son pere, ostant les vieux noms, en mit aux Atheniens quatre tirez de ceux des Dieux: bien qu'il nomma vne Tribu Diade du nom de Iupiter, l'autre Atheade de celuy de Minerue, la troisiesme Ephestiade de Vulcan, & la quatriesme Possidonie de Neptune, & ayant diuisé chacune de celles cy en trois parties leur nombre paruint à douze.

Ces douze parties diuisées durerent iusqu'au temps d'Alcmeon enuiron cinq cens & soixante années. Cettui-cy pour la responce de l'Oracle d'Apollon nomma dix Tribus, en consideration des Princes de grande reputation qui regnerent auant luy.

On leur donna le nom de Cecropie, Erectée, Egee, Pandionie, Acamante, Leonte, Eneyde, Hippotoonte, Antioque, & Eante, ausquelles on adiousta l'Antigonie & Demetrie, pour parfaire le nombre de douze, & chacune de celles-cy fut diuisée en trois parties: tellement que toutes ensemble faisoient le nombre de trente-six. On verra de quelle importance fut cet establissement en la suitte de nostre discours. Ayant donc connu le peuple et fait le dénombrement de ses parties. Il est temps de venir au discours de ses Magistrats.

On esliſoit donc les Magistrats en trois sortes, c'est à sçauoir par sort, au le balotement du peuple, & auec l'election par dignité. On eſliſoit par sort tous les Magistrats qui estoient establis pour les iugemens. Le Senat qui estoit esleu en cette sorte, se nommoit le conseil des cinq cens hommes. Le balotement du peuple se faisoit lors qu'on vouloit eslire les Capitaines, les Maistres de Camp, & les Generaux des armées.

Ceux qui estoient esleus par dignité, par noblesse, & par richesses estoient appellez Chorages, & seruoient aux jeux & aux sacrifices, ausquelles ils vsoient de grandes liberalitez & magnificences, & ceux-cy estoient au nombre de dix. On voit donc que la Republique estoit assemblée par ces trois liens. Car les Iuges deffendoient auec la raison, la ville des injures des citoyens, des voisins, des estrangers: les soldats conseruoient & augmentoient l'estenduë de la domination, & la Religion maintenoit les ames nettes. Ie traicteray maintenant par ordre de ces dignitez, commençant aux Areopagites.

Le Senat des Areopagites a esté pour sa iustice & seuerité renommé entre tous ceux dont les histoires ont fait quelque mention. Et de mesme qu'il estoit en grand honneur, aussi son nombre n'estoit pas petit, combien toutesfois il fut incertain, & cette incertitude procedoit de neuf Thesmothetes, dont nous parlerons en leur lieu: pource qu'ainsi qu'ils auoient acheué le temps de leurs Magistrats, qui duroit vn an, & rendu compte de leur charge aux Logistes, quelques-vns estoient receus entre les Areopagistes. Ceux qui deuoient aller aux Logistes, dont le Magistrat estoit estably pour raison du public, disoient leur nom à vn homme public, qui deuoit crier ces paroles. Qui veut accuser de quelque meschanceté vn tel qui est à la fin de son Magistrat. P

ry tous les accuſateurs qui pouuoient prouuer eſtoient admis. Le iugement euere de ces Logiſtes faiſoit que peu de gens ſe trouuoient innocens & irre-rehenſibles, pour augmenter le nombre de cét ordre. Quiconque eſtoit accuſé auarice, ou choſe ſemblable, n'eſtoit iamais reçû en cette compagnie. Et fin qu'aucun ne pût vſer de tromperie, on examinoit les perſonnes, en la preſence du peuple & du Senat. Les Theſmotheres en oſtant donc pluſieurs ous les ans, laiſſoient le nombre incertain. Cette inſtitution fut inuentée par olon auec la ſeuerité des Effetes, qui eſtoient au nombre de cinquante & vn ant Solon, & iugeoient des cauſes capitales, choſe qui appartenoit au Roy ant qu'ils fuſſent eſtablis. Doncques auec le nom de ceux-cy Solon eſtablit Senat de grande authorité en la Republique, vû qu'il connoiſſoit non ulement des crimes, mais encor des autres choſes qui eſtoient de plus grande portance : Le Magiſtrat des Areopagites eſtoit nommé par les Grecs ſindoyon, c'eſt à dire perpetuel, & plein de ſoucy. Et combien qu'il punît bligquement tous les criminels, toutesfois leur propre matiere eſtoit lle des empoiſonnemens ; des meurtres, des bleſſures, embraſemens, des mbuſches, & des trahiſons braſſées contre la partie, & pluſieurs autres cho-s.

ls auoient accouſtumé de iuger en cette ſorte. Celuy qui eſtoit accuſé eſtant uant eux, apres la premiere queſtion accompagnée de conjectures, de teſ-oins, & de preuues, ils donnoient ſoudain leurs iugemens, ſans donner de ngs delais au preuenu. Il n'eſtoit loiſible aux Areopagites de ſe laiſſer mou-oir à compaſſion. Ils reſſembloient en ſeuerité aux Effetes en ce qu'ils puniſ-oient le crime ſelon la grandeur du fait.

l eſtoit auſſi deffendu aux Orateurs de chercher des diſcours pour eſmouuoir s iuges. Le criminel eſtant mis en priſon (prenons le cas que ce fut pour quel-e meurtre) on faiſoit appeller aux crieurs publics, les parens, domeſtiques, is de mort, Paduis deſquels on impoſoit la peine, & la ſentence eſtoit ſelon le ommage reçû.

Mais de meſme que les Areopagites vſoient de grande diligence à donner s iugemens, auſſi il aduenoit peu ſouuent qu'ils euſſent la charge de ce ire. Ils iugeoient ſeulement trois iours en vn mois, & ne s'aſſembloient au beſoin, & pour des affaires d'importance. Lucian dit que les Areopagi-auoient accouſtumé de iuger la nuict, & auec ſilence, afin qu'ils ne fuſſent pris par l'artifice de ceux qui parloient en preſence de pluſieurs, & pareille-t afin qu'on ne vint à interrompre les iugemens, & les playdoyers des res cependant qu'ils eſcoutoient. Et veritablement ils prattiquerent le ſi-ce auec beaucoup de raiſon, vû qu'ils eſtoient plus attentifs à oüyr criminel, & ne deſcouvroient les ſecrets des iugemens, & ils eſcriuoient ſentences afin de ne ſe departir iamais de Paduis de ceux qui eſtoient s aduancez en ſçauoir, & en âge, ou bien afin de reſpondre à meſme .

Valere le grand dit que ce Senat auoit le ſoin de ſçauoir, ce que chacun des emiens faiſoit, & de quels moyens il entretenoit, & outre ce de faire que les mes fuſſent honneſtes & qu'ils ſe ſouuinſſent qu'ils deuoient rendre raiſon eur vie. Le meſme Senat voulut que les bons citoyens fuſſent ornez d'vne ronne, & mit cette couſtume en auant, comme ſçachant que l'honneur eſt ray entretien de la vertu.

Venons maintenant aux Nomotheres, dont le nom comprend pluſieurs ſortes de dignitez que ie declareray auant que dire autre choſe. Ie trouue en Suide qu'il y eut trois Nomothetes, ou Legiſlateurs à Athenes, c'eſt à ſçauoir Dracon, Solon, & Eſchile, non le Poëte, mais vn autre natif d'Athenes.

Outre ce les Atheniens entendoient par ce mot de Nemothete vne aſſemblee de mille citoyens, qui auoient puiſſance de faire obſeruer les loix, & de les voir, les changer, & les accommoder, ainſi qu'ils iugeoient eſtre neceſſaires.

Ceux-cy auoient l'authorité de dire au peuple ſi les loix propoſees leur plaiſoient, ou non, & les propoſitions qu'on en faiſoit ne pouuoient eſtre valables ſi elles n'eſtoient ſignées de tous les Magiſtrats Nemothetes.

Ceux cy ſouloient encor aſſiſter aux iugemens des cauſes d'importance, & ſi le demandeur, ou le deffendeur n'obeyſſoit à leurs ſentence, ils le condamnoient à trois drachmes d'amende en preſence de l'Arcon. C'eſt icy l'opinion de Pollux. Mais Budee raconte plus amplement ce fait, & en quelle ſorte l'on auoit accouſtumé de propoſer ces loix. Voicy ſes paroles.

Demoſthene rapporte que Solon ordonna entre autres choſes, que quand quelque loy ſeroit propoſee au peuple, elle ſeroit premierement recitee par le Legiſlateur, puis eſcrite en quelque lieu de la ville qui fut remarquable, & fort frequenté du peuple : & apres que le Secretaire la donnât à lire à l'aſſemblée, afin que ſi quelque choſe n'eſtoit pas comme il falloit, on la pût corriger, & qu'en dernier lieu elle fut monſtree aux Nomothetes, afin qu'ils l'approuuaſſent, & que par ce moyen elle vint à eſtre obſeruee.

Ces Nomothetes differoient des Nomophilaces, ou gardiens des loix, pource que les Nomothetes les euſſent en vain approuuees, ſi elles n'euſſent eſté miſes en vſage, & gardees, & qu'on n'ût iugé ſelon ce qu'elles portoient : qui eſtoit la particuliere charge des Nomophilaces. Ciceron exprime leur office au troiſieſme liure des loix en ces paroles. Les Grecs plus diligens, qui creoyent les Nomophilaces, non ſeulement remarquoient les lettres, mais encore les faits des hommes, & les reduiſoient à la loy.

Au ſecond rang de dignité l'on mettoit les Nomophilaces, le chef deſquels auoit vn bonnet de lin. Et combien que les Areopagites euſſent quelquefois le ſoin de faire, & de conſeruer les loix, toutesfois cela n'oſte rien aux Nomophilaces, puis qu'il n'y a choſe qui empeſche qu'vn office ne ſe mesle d'autres choſes que de celles qui luy ſont ordinaires, lors que le temps le requiert.

Il y auoit apres les cinq cens hommes qui ſouloient connoiſtre de choſes ciuiles, & des actions iournalieres des hommes. Ceux-cy eſtoient bien ſouuent Lieutenans des Areopagites, & leur nombre faiſoit que la meſchante n'y pouuoit trouuer place. Et pource qu'vne telle multitude aſſemblee en vn lieu pouuoit à grande peine executer ce qui eſtoit neceſſaire, on la ſouloit diuiſer en dix parties ſelon le nombre des tributs, & chaque cinquantaine auoit des iours auſquels elle iugeoit, & il y auoit trente cinq iours auſquels ils faiſoient le dû de leur charge. Or ce nombre de iours repeté dix fois vient à faire ſe

es Atheniens l'an lunaire de 350. iours. Mais le noſtre Solaire a plus que le leur
5. iours & vn quart, & à cauſe du trop grand nombre de ces 50. ils en eſliſoient
ix, qu'ils appelloient Preſidents, dont on en tiroit ſept au ſort toutes les ſep-
maines, & tous les iours chacun preſidoit aux choſes qu'il falloit expedier, & le
oir on portoit les clefs des forterelles à celuy qui auoit eſté Preſident durãt ce
ps. Mais nous parlerons de cecy plus bas. Ce nombre de cinq cens eſtant au
out de ſon terme, que l'on nommoit lors Pritanie, l'aſſemblée de ceux-cy, qui
ncient, comme pluſieurs tiennent le ſoin des fromẽts, de reconurer les deniers
u threſor public, de faire qu'on ne commençât pas le procez mal à propos, &
mblables choſes.

Ces Pritanes payoient de l'argent aſſemblé des conſignations de ceux qui
laidoient, les Iuges & ceux qui auoient fait quelque bon ſeruice à la Republi-
que. Ils eſtoient ainſi nommez pour le lieu où ils rendoient iuſtice, & ou ceux
ui auoient merité quelque choſe de la Republique, eſtoient nourris. Cét or-
re prenoit ordinairement garde aux Edits, aux Decrets & aux loix, & donnoit
entence des Loix priſes au rebours, & au contraire du ſens auquel elles de-
oient eſtre entenduës. Et veritablement le peuple ſe fut aiſément pû reuolter
ns cette pourueoyance : pource qu'il demande & approuue bien ſouuent des
hoſes qui luy ſont dommageables, ſi la prudence & le conſeil des autres n'y
medie. Ceux-cy auoient le ſoin du temps de la guerre, de la paix, des treſves,
s Ambaſſades & des Edicts.

On ſouloit eſcrire en cette forme au deſſus de ces ordonnances, Policle Prince
16. de Iuillet, les Iuges de la Republique eſtans de la Tribu de Pandio, De-
oſthene Peatoné en fit le Decret: & celuy qui eſtoit là nommé, eſtoit Arcon,
le l'office duquel nous parlerons en ſon lieu, & la Tribu nommée eſtoit de ces
inquante hommes qui eſtans tirez des cinq cens, gouuernoient la Republi-
ue.

Pource que le nombre des cauſes ciuiles croiſſoit tous les iours, & les cinquan-
n'eſtoient ſuffiſans pour les entendre, ils prenoient pour leur ayder quarante-
autres arbitres, en partie par ſort, & en partie par eſlection. Il falloit qu'ils
uſſent ſoixante ans, & qu'ils fuſſent eſtimez gens de bonne vie. Ils eſtoient
alours en des lieux où ceux qui plaidoient, en pouuoient trouuer à tout mo-
nt vne bonne partie, & ceux-cy ſe gouuernoient en cette ſorte. Le demandeur
le deffendeur eſliſoient de ce nombre ceux que bon leur ſembloit, auec pache
e s'ils commençoient de conteſter deuant eux, il falloit acheuer : autrement
y qui n'obeyſſoit à leur Sentence eſtoit puny. Ceux qui eſtoient eſleus par
, n'eſtoient point receus pour examiner la cauſe, mais pour rapporter au
at, afin qu'il en iugeât. Les Grecs au lieu des balottes d'or & d'argẽt, vſoient
fèves blanches, & noires.

es Ziziettes, c'eſt à dire enqueſteurs, differoient fort peu des Diettes, l'office
quels ſelon Pollux eſtoit de rechercher les cauſes dont la nature n'eſtoit cui-
te pour en rapporter la verité au Senat. Quant aux arbitres eſleus, ſi quel-
n d'eux commettoit quelque choſe indigne de ce rang, où il eſtoit griefue-
t puny, ou bien chaſſé auec grande infamie de la compagnie des autres.
traictoit tous les iugemens des choſes ſaintes deuant eux, comme deuant
ſaints hommes. Pollux eſcrit auſſi qu'ils ne pouuoient ouyr aucune cauſe
paſſãt la valeur de dix drachmes.

Ils auoient auſſi des Capitaines des galeres nommez Trietarques ; dont l
autheurs n'eſcriuent pas le nombre, pource que ſelon que la neceſſité le r
queroit, on en augmentoit ou diminuoit le nombre. On ſçait ſeulemen
qu'il y en auoit douze qui auoient cette charge, & qui au temps de la pa
auoient le gouuernement du lieu où les nefs eſtoient arreſtées. Au temps
la guerre ils obeyſſoient aux Capitaines & aux Generaux. Les Trietarque
auoient auſſi la charge de refaire & gouuerner les galeres à leurs deſpens po
la Republique.

Ce Magiſtrat n'eſtoit pas contraint, ains on donnoit cette charge au no
bre des citoyens. Cette office deffait peu à peu fut mis en meilleur eſ
par Demoſthene, qui fit vne loy touchant ceux qui ſeroient eſleuz po
telle charge, comme on en voit en beaucoup de lieux, & particulieteme
en l'Oraiſon contre Eſchine. Voyez vous, dit-il, Autheurs combien
commoditez ie vous ay apportées gouuernant la Republique ? Car voy
le deffaut des choſes qui appartiennent à la mer, & les citoyens exempts
tribut, ayant payé peu d'argent, & peu ceux qui auoient moyenne
du bien recevoient la charge, & que par ce moyen voſtre Republique s'
piroit, ie fis vne loy par laquelle les citoyens eſtoient contraincts de pa
ſelon la taxe, ce qui ſe deuoit de droict, & i'ay deffendu les pauures
tort qu'ils recevoient de telle choſe. Vn peu plus bas il le dit plus cl
ment.

Par la premiere conſtitution des loix, ils ſouloient bien payer enſembl
frais d'vne galere, en quoy les riches ne mettoient que fort peu, tandis qu
pauures citoyens eſtoient accablez de charges. Mais il fut ordonné par ma
qu'on feroit l'eſtime des moyens d'vn chacun, & que celuy qui fourniſſoit
parauant la dixieſme partie des frais d'vne galere pourroit ſatisfaire à deu
tout. A raiſon dequoy ils ne vouloient premierement eſtre nommez Tri
ques, mais Contributeurs.

On trouue dans Polux qu'il y auoit onze hommes appellez Nomo
laces, & Eparques, c'eſt à dire Preſidents. Les dix hommes, dit-il, eſt
eſleus de chaque Tribut, & le Chancelier parfaiſoit le nombre. L'O
de ceux-cy eſtoit de conuaincre les larrons, iuger ceux qui eſtoient reten
priſon, & les punir de meſme que les autres mal faicteurs, qui niant le fait d
eux eſtoient enuoyez deuant autres Iuges, & s'ils confeſſoient le crime de
ces derniers, les premiers leur impoſoient la peine. Ces onze hommes eſt
ſemblables à ceux qu'on nomme en France Preuoſts des Mareſchaux. Le li
ces onze iugeoient, ſe nommoit Nomophylachion, & ce lieu auoit vne
nommée Xaronion, par laquelle on ſouloit mener les criminels aux ſupp
Suide remarque que ces Nomophylaces eſtoient differens des premiers, p
que ceux-là forçoient les Iuges à viure ſelon les loix, & ceux-cy contraig
tout le menu peuple.

Quant aux dix-hommes qui preſidoient, combien qu'ils deuoient eſt
auec les cinq cens hommes, d'entre leſquels ils eſtoient eſleus, toutesfois
ce que i'ay ſuiuy le plus grand nombre aux Magiſtrats, & que ceux-cy e
remarquables, i'en ay voulu faire mention particulier.

On tiroit doncques cinquante hommes des cinq cens qui c

en dix Tributs, & des cinquãte on tiroit dix hommes qui gouuernoiẽt la Republique. Mais quelqu'vn me pourra demander en quelle sorte on peut eslire celuy que la vertu rend illustre & loüable. A quoy ie respons que cela se fait aisément, ainsi qu'on voit entre les Venitiens, qui ordonnent premierement les Electeurs par sort, qui appellent, & finalement les noms des appellez estans mis dans le vase, on tire les sorts selõ les voix. I'ay desia dit qu'apres qu'on en auoit choisi cinquãte de cette troupe, on en eslisoit de ce nõbre dix par sort, auec des voix muettes, c'est à sçauoir auec la pluralité des féves. On voit donc que cecy estoit meslé auec le sort, & toutesfois ce n'estoit pas oster la recompence à la vertu, ains iuger selon elle. De ces dix qu'on choisissoit, il n'y en auoit que dix qui pûssent obtenir l'office de President. Ainsi le sort tomboit en telle sorte entre ces dix hommes, que les trois qui restoient, ne se tenoient nullement offencez pour telle chose. Et pource que celuy qui estoit en Magistrat, estoit nommé *President*, tous auoient part à l'honneur de ce nõ, & l'on regardoit soigneusemẽt qu'aucun ne fut deux fois dans vne mesme année en cette charge, durant laquelle il auoit tousiours derriere luy les clefs du chasteau du Thresor public, & le sceau de la Republique : & toutes les fois que les Pritanes appelloient le Senat, il eslisoit dans les neuf Tributs, neuf Presidẽs : mais de celle qui estoit nommée Pritanese, de laquelle il estoit chef, on ne souloit point en prendre vn autre. Apres cela il eslisoit par sort de ces neuf vn successeur, auquel on pût commettre le gouuernement de la Republique.

En son Audience il auoit le soin de faire qu'on ne laissât en arriere aucune chose de celles qui pouuoient instruire & esclaircir le Iuge.

Harpocration dit cecy des Epithetes, parlant de la Sentence d'Isée contre Elpagore : Il y a, dit-il, deux Epithetes, en Athenes, l'vn eslen par sort par les Pritanes, & l'autre par les Proedres, l'office desquels est declaré par Aristote.

Hipperide remarque qu'on nomme communément Epithete tout homme qui a l'intendance de quelque affaire. Le Proedre estoit comme le chef de la Police. Leur dignité estoit fort grande, comme on voit en ces propos de Demostene,

L'onziéme iour du premier mois, apres que le Crieur public l'aura fait sçauoir, qu'on aille donner les voix, pour approuuer les loix : premierement celles qui appartiennent au Senat, puis celles qui concernent le peuple : & en troisiéme lieu, celles qui sont introduites par les neuf hommes.

Que la premiere partie de ceux qui doiuent donner les voix, soit de ceux ausquels il semble que ces loix qui sont pour le Conseil & pour le Senat, doiuent estre approuuées. La seconde de ceux ausquels il semble à propos de contredire.

Ce second balotement des loix sera prescrit : & s'il arriue qu'il faille abreger quelques loix qui ont esté auparauant introduites, les Pritanes qui sont lors en charge feront le dernier iour des ballotemens auec le Senat pour ce fait, & les Proedres ingeront aussi de la mesme chose. Apres qu'on commandera de quel lieu on doit tirer l'argent pour donner aux Nomothetes, afin qu'ils puissent gouuerner la Republique. Que ces Nomothetes soient de l'ordre de ceux qui iurerent en Elie. Apres l'Esiée, si les Pritanies n'ont le Senat selon les loix prescrites, & si les Proedres ne se gouuernent équitablement, que chacun des Pritanes soit condamné à mille drachmes, qui soient consacrées au

Threſor de Pallas, & de chacun des Proedres en donne quatre cens à la meſme Deeſſe, & qu'on donne leur accuſation à l'office des Teſmothetes. Qu'on voy ſi eſtant en Magiſtrat, ils doiuent quelque choſe au public. Que les Teſmothetes les mettent en priſon s'ils les connainquēt, & s'ils refuſēt de ce faire qu'ils ſoient ſouſmis à la notte d'infamie, & chaſſez de la cōpagnie de l'Areopage comme mépriſans le gouuernement des loix. Auant que le Senat s'aſſemble pour donner les voix, celuy qui voudra propoſer quelque loy, l'écrira au lieu des Eponimes, afin que ſelon leur nombre le peuple pût auoir des Nomothetes le temps de les pouuoir premierement examiner. Et quiconque demandera qu'vne nouuelle loy ſoit introduite, la mettra non ſeulement vne fois, mais tous les iours au lieu des Eponimes, iuſques à ce que le Senat s'aſſemble. Que l'Eponime éliſe de tout le nombre des Atheniens cinq hommes qui auront la charge de deffendre les loix.

C'eſt aſſez parlé des loix, il faut mettre maintenant la forme du ſerment rée du meſme Autheur: il ſe faiſoit donc cette ſorte.

Les tyrans ny les principaux ne ſeront iamais aſſiſtez par ma faueur, ny par mon ſecours en la Republique, & ie ne feray iamais du coſté de celuy qui aura corrompu le peuple Athenien, ou qui ordonnera, ou voudra le contraire. Ie ne permettray iamais qu'on faſſe les nouuelles tables, & le partage des dettes actiues des autres, ny celle des champs Attiques, & des maiſons. Ie ne rappelleray nul banny. I'endureray qu'on chaſſe de la ville celuy qui ne ſuiura point ſes loix, ny les ordonnances du Senat & du peuple Athenien, & ie ne permettray qu'on faſſe tort à aucun. Ie n'eſtabliray aucun Magiſtrat, afin que celuy qui n'a rendu conte du Magiſtrat paſſé, ne puiſſe auoir vn autre, ou des hommes, ou de ceux qui ſont eſleus par les Proedres auec des féves: & ie ne permettray qu'aucun exerce deux fois vn Magiſtrat en vne meſme année, ny deux Magiſtrats auſſi dans le meſme temps. Ie ne recevray aucune recompenſe. Apres auoir oüy l'accuſateur & le deffendeur, ie le condamneray auec le droict & ſans affection, & ſans acception de perſonnes, lors que ie connoiſtray qu'il le merite. Ie iure par Iupiter, par Nepton & par Ceres, qu'ils me ruinent auec ma famille & mes enfans, ſi ie n'obſerue les choſes ſuſdites: Voila les paroles de Demoſthene.

Or ayant parlé ſuffiſamment des dix hommes & de leur office, il eſt temps de diſcourir des aſſemblées pour les voix ou ſuffrages.

Iliaque & Iliaſe eſtoit le plus grand Tribunal, auquel les Iugemens publics ſe traittoient par mille ou quinze cens citoyens des plus ſignalez de la ville. Il y en auoit cinq cens en vn lieu, mille en deux iugemens, quinze cens en trois. Iliaſeſtay eſtoit meſme choſe que rendre le droict en ce lieu, & l'Iliaſtes eſtoit s'aſſembler aux iugemens. Lyſias vſa de ces deux mots en meſme ſignification.

Les balettes dont ils vſoient pour donner leur voix, eſtoient de deux ſortes. L'vne eſtoit entiere, & l'autre percée & vuide, & auec celle-là ils venoient à abſoudre & à cōdamner, à affermer & à contredire. Ils auoient vn vaſe par lequel ils mettoient le ſuffrage en deux vrnes, dont l'vne eſtoit de bois, & l'autre de bronze. L'interprete de l'Oraiſon de Demoſthene pour Timocrate eſt fort different, pource qu'il dit qu'au lieu de pierres ils vſoient de féves noires & blanches, afin qu'on les pût diſtinguer à meſme qu'vne des pierres eſtoit pleine, & l'autre creuſe: au lieu que Chiamaſtetai ſignifie eſlire vn Magiſtrat

ec les féves. Surquoy on dit que Pythagore vouloit qu'on s'abſtint des fé-
s, non pource qu'elles ſont venteuſes, mais pour ſignifier que celuy qui vou-
it viure paiſiblement, & ſans ambition, & n'eſtre point ſujet aux corps de la
rune, ne devoit s'empeſcher d'aucun Magiſtrat, ny deſirer les dignitez qui ſe
nnoient par le moyen des féves.

Il y en auoit dix Apodectes, c'eſt à ſçauoir vn pour chaque Tribu. Ceux-cy
oient ſemblables à ceux qu'on nomme auiourd'huy communément Col-
teurs des tailles. La charge de ces Apodectes eſtoit telle : Apres qu'il auoit
eu les lettres de la Republique (comme les Eſleus ont accouſtumé de faire
France, quand il faut exiger quelque ſomme de ceux de la Prouince pour
elque importante affaire du Roy) ils contraignoient ceux qui deuoient à la
epublique de payer ſelon leurs moyens. L'Antigreffier, ou Controolleur
iſtoit à la reception des deniers, & lors qu'ils eſtoient receus, il eſcriuoit la
art de chacun : & les diſtributions des autres comptes eſtoient remiſes aux
ogiſtes.

Apres le compte fait il reſtoit quelque choſe à payer, auſſi tôt ils le payoient
elon leur puiſſance. Mais s'il naiſſoit, comme il aduient bien ſouuent, quelque
oſe pour laquelle il fallut plaider, on conteſtoit deuant les neuf hommes,
ils promettoient de payer ce qui ſeroit iugé en donnant caution.

Les Apodectes differoient ſans plus de ceux-cy, en ce qu'ils pouuoient ſeule-
ent receuoir, mais non pas pour contraindre. Apres ceux-là on eſtabliſſoit les
reſoriers, les Capitaines des guerres, ceux qui auoient la charge de la chaſſe,
is les receveurs des preſens, & ceux qui auoient ſoin des autres œuures ne-
eſſaires.

Il y auoit apres les Logiſtes, ou Maiſtres des Comptes, au nombre de dix
rez des Tributs. Or tous ceux qui eſtoient ſur la fin de leur Magiſtrat, dãs les
nte iours qui precedoient leur terme, eſtoient obligez de leur rendre compte
e tout ce qu'ils auoient manié. Ariſtote eſcrit que ceux-cy different des Euti-
es qui oyoient vn autre ſorte de compte.

Les Eutines eſtoient aſſis auec les neuf Princes, & voyoient tout ce qu'on
oit pris au public, lors que quelqu'vn eſtoit à la fin de ſon Magiſtrat.

Il y auoit deux Logiſtes, dit Pollux, en Athenes, les vns qui manioient les af-
ires du Senat, & les autres ce qui eſtoit neceſſaire hors du Senat. Tout ceux
y eſtoient eſleus par le Senat, afin qu'ils pûſſent voir les comptes de tout le
niement de la Republique.

On peut tirer de l'Oraiſon d'Eſchine contre Demoſthene Creſifon l'Office
ces Logiſtes. Premierement la loy commande, dit-il, que le Senat des
reopagites ſoit eſcrit chez les Logiſtes, & ne ſoit exempt de leur rendre
mpte, & là elle veut que les Logiſtes ſoient maiſtres de ce venerable Senat, &
res que les cinq cens hommes rendent compte de leur Magiſtrat. Car la Re-
blique ſe deffie tellement de ceux qui n'ont rendu compte des choſes qu'ils
t maniees, qu'elle veut ſoudain que telles gens ne puiſſent aller hors de la
lle, qu'ils n'ayent nulle puiſſance ſur leurs biens & ne puiſſent conſacrer au-
ne choſe aux dieux, ny affranchir leurs eſclaues, ains que tous leurs biens
ent engagez à la Republique. Quelqu'vn dira qu'il n'eſt pas raiſõnable que
loy qui n'a rien deſpencé ny exigé pour la Republique rendre compte. Mais
y a aucun qui doiue eſtre exempt de rendre le compte de la ville. Il adjouſte
peu apres : Il falloit, ô Demoſthene, laiſſer de dire au Crieur public,

ſelon la couſtume du pays, s'il y auoit quelqu'vn qui voulut accuſer. Voyla ce que dit Eſchine.

Veritablement ſi cette loy auoit lieu parmy nous, on oſteroit le larcin des Collecteurs & de pluſieurs autres, principalement ſi l'on receuoit vne fois les plaintes de ceux qui les pourroient accuſer & conuaincre.

Il y auoit des Controlleurs, ou Antigraphes, qui eſcriuoient les comptes.

Eſchine dit que l'on éliſoit premierement l'Antigraphe par ſuffrages, & cette cy deuoit en tous les aduenemens des Pritanes reciter au peuple le compte des reuenus.

Suide dit qu'il y eut vn Antigraphe au Senat, & l'autre en l'adminiſtration publique. Il y auoit encor ſelon le meſme Autheur, trois Secretaires, qui eſcriuoient les actes du Senat, & les gardoient.

Les Grecs veulent qu'il y en eut vn en chaque Tribu, ce qui eſt vray ſemblable, pource qu'il eut preſque eſté impoſſible qu'vn tel fardeau de la Republique, né de la ſedition du peuple, fut ſouſtenu ſeulement par trois Secretaires, puis qu'il y auoit tant de Iuges, & qu'ils eſtoient diſtribuez en tant d'ordres.

Eſchine adiouſte que les Secretaires gardoient dans leurs liures les noms de ceux qui n'auoyent pas encor rendu compte à la Republique de ce qu'ils auoient manié.

Les Atheniens auoient encor des Demarques, ou Tribuns du peuple, non toutesfois entierement tels, comme nous connoiſtrons, en conſiderant leur charge.

Pluſieurs eſcriuent qu'il y eut dix chefs des Tributs. Pollux dit qu'ils ſuccederent au lieu des Nacraires, & qu'il y eut en chaque Tribu douze parties, dont la chacune ſe nommoit Nacraire, à laquelle vne Demarque commandoit.

Les Nacraires eſtoient tenus de fournir à la Republique en temps de guerre deux cheuaux, & vn nauire. Il y auoit donc ſix vingts Nacraires, autant de Demarques, & autant de nauires, & deux cens quarante cheuaux en temps de guerre, ſans ceux qui eſtoient entretenus du Threſor public. Ils auoient premierement ſoin de ce qui appartenoit aux choſes nauales, à raiſon dequoy ils eſtoient du tout faſcheux aux pauures, d'autant que chacun d'eux payoit à raiſon des champs, des maiſons, & des marchandiſes qu'il poſſedoit, & de l'art, ou meſtier qu'il exerçoit: & s'ils ne payoient on les pouuoit gager iuſqu'à la valeur de la ſomme dûë.

Or afin que les Demarques pûſſent recouurer argent du peuple auec moins de foule, ils eſcriuoient aux Prouinces & aux champs Attiques, ce que chacun y auoit de ſterile, ou de bon rapport, & exigeoient ſelon les moyens, & les meſtiers dont ils ſe meſloient.

Apres que les Demarques auoient reçû l'argent, leur ſecond office eſtoit d'eſcrire tous les iennes hommes, auſquels l'âge permettoit de gouuerner les ſucceſſions & heritages ce qui reuenoit au grãd profit de la Republique, pource qu'il n'eſtoit permis aux mineurs, qui manquoient de l'experience des choſes, de manier leurs biens, tandis qu'on les voyoit en eſtat de diſſiper toute chaſe. D'auantage toutes & quantesfois qu'il n'aiſſoit quelque debat ſur l'aage de quelqu'vn, on auoit recours au liure, auſquels ils eſcriuoient tous ceux qui naiſſoient, & par ce moyen on venoit à s'eſclaircir de ce doute.

Le troisiesme profit que l'on en tiroit, c'estoit l'eslite des hommes propres à la guerre: chose qui estant imitée par les Tartes, les fait abonder en soldats qui se rendent bons au possible.

Il y auoit dix Ephores, ou Crooctes, pour reconnoistre les dettes, dresser, & voir les comptes. Ceux-cy esleus par les neuf principaux hommes, aux plus grandes necessitez de leur patrie, augmentoient les gabelles, & les tailles, & exigeoient tout ce qui estoit deu. C'estoit à eux que l'on comptoit l'argent, lors que l'on auoit rendu compte aux Logistes. Ils oyoient les comptes des moindres Magistrats, & traictoient de ce qui auoit esté receu par le Magistrat, outre le salaire ordonné par la chambre publique. Ils oyoient outre cela les fautes des Ambassades finies. Ils auoient ordinairement auec eux vn Secretaire ou Greffier, qui leur disoit le nom de chacun, afin qu'on les chargeât selon les moyens. Et quand il arriuoit deuant eux quelque procez des choses du Fisc, ils menoient les defendeurs deuant de plus grands Iuges, & pareillement ceux qui n'auoient dequoy payer: dequoy Isocrate fait mention sur la fin de son Trapezitique. Ce Greffier tenoit compte du froment que chacun contribuoit, afin qu'il fut mis au grenier public. Ceux qui manioient ce grain, estoient nommez Sitonomes: ceux qui le gardoient, Sytofylaces, & le lieu où il estoit s'appelloit Barofylacie. Ceux qui auoient la charge de faire qu'il fut porté par toute la ville, se nommoient Sitones, ou Chefs des viures. Surquoy ie diray que les Romains eurent vn soin si particulier de ce qui concernoit les viures, qu'ils voulurent aux despens du public conduire dans le Nil des riuieres, par lesquelles on pût mener grande quantité de froment en Alexandrie, & finalement à Rome, & ils eurent le soin d'en faire les canaux, auec des frais incroyables, auec vne loy qui condamnoit à la mort ceux qui romproient les leuées du Nil, qui estoient les bords des canaux. Mais retournons aux Sitons qui n'estoient gueres differents des Secretaires qui se nommoient Logographes, ou Escriuains des comptes, pource qu'on les mettoit au lieu des Epigraphes.

Pource que nous auons parlé des ieunes gens qui estoient escrits dans les journaux, nous en ferons maintenant plus ample mention. Auant qu'ils eussent pouuoir de gouuerner les heritages, ils alloient durant deux ans par les pays circonuoisins, comme cherchans d'apprendre le mestier des armes, & lors depuis la dix huictiesme année de leur aage, iusques à la vingtiesme, ils estoient nommez Periopoles, c'est à dire faiseurs de tours, ou allans à l'entour: & Ephebes, c'est à dire, ieunes, à causes de l'aage: & Ephodes, pour le voyage qu'ils faisoient. On les nommoit encores Episcopes, qui est le nom donné à nos Euesques, c'est à dire Enquesteurs, ou Visiteurs du pays: non qu'ils eussent cette charge, mais pource qu'au besoin ils se trouuoient instruits des lieux & des chemins du pays. Apres ces deux années, comme pour recompense de leur trauail ils acqueroient le nom de Lisiarchoées, pource qu'on laissoit leur heritage. Et lors qu'on leur donnoit la puissance de le gouuerner, & d'en disposer, ils faisoient ce serment: Iamais ie n'auray honte de porter les armes: ie n'abandonneray iamais le Capitaine sous lequel i'auray esté mis: Ie combattray pour ma patrie, ou seul, ou auec plusieurs: I'iray contre quelque pays que ce soit, auquel on m'enuoyera: Ie consentiray à l'equité des iugemens établis: Si quelqu'vn n'obeyt à la loy & la veut abolir, ie l'empescheray de le faire: I'adoreray touſiours les Sages de ma patrie.

Au reſte il y auoit particulierement ſix hommes qui eſtoient nommez Liſtat-ques. Ceux-cy toutes les fois que les grands Conſeils s'aſſembloient, auoient puiſſance d'eſlire trente Coadiuteurs, qui marquoient auec vn fil rouge tous ceux qui eſtoiét pareſſeux à ouyr les loix, & venir au Senat, & faiſoient ſi bien qu'ils eſtoient punis.

Le Tribunal des Eliets eſtoit remply des Teſmothetes, & le Roy y commandoit. Il eſtoit cinquante pieds loin du lieu des Iuges, afin que les Officiers qui eſtoient preſens prinſſent garde qu'aucun ne paſſât auant qu'il eut preſté ſerment.

Il y auoit neuf hommes principaux, qui ne pouuoient eſtre eſleus pour cet office, qu'apres auoir iuré qu'ils eſtoient nez de pere & de mere Atheniens, & que leurs predeceſſeurs eſtoient de la ville d'Athenes. On leur demandoit apres s'ils eſtoient Indigenes & originaires de ce lieu, ou s'ils auoient tiré leur origine de quelque autre peuple: puis ſi Iupiter tutelaire eſtoit leur Dieu, & Apollon leur Autheur. On s'enqueroit d'eux touchant leur vie paſſée, s'ils auoient vſé de bien faits à l'endroit de leurs parens, s'ils auoient prins les armes pour leur patrie & pour les autels, & s'ils auoient merité les honneurs qu'ils auoient obtenus: & s'il ſe trouuoit que tout cela fut, ils eſtoient recús, & non autrement.

Les Areopagites leur demandoient toutes ces choſes. Ce premier ſerment fait, ils adiouſtoient: Qu'ils obeyſſent aux loix à perpetuité, qu'ils ne demandaſſent iamais la ſtatuë d'or, pour quelque grand bien qu'ils euſſent fait à la Republique: qu'ils ne cherchaſſent pas le gain aux iugemens. Ainſi qu'ils auoient promis tout cecy, ils eſtoient menez & conduits par le Senat en l'Acropoli, fortereſſe des Atheniens, où ils refaiſoient les meſmes promeſſes.

Quand ils eſtoient dans le Fort, combien que tous fuſſent appellez Arcontes toutesfois il y en auoit ſix qui ſouloient auoir le nom de Teſmothetes, & quant aux autres l'vn ſe nommoit Arcon Eponime, l'autre Roy, & le troiſieſme Polemarque, ou Maiſtre de la guerre.

L'Eponime gouuernoit les Bacchanales, & les feſtes d'Apollon, & de Diane. Il oyoit les debats entre le mary & la femme, & ceux auſſi qui eſtoiét entre les parens. Il condamnoit à quelque peine ceux qui offençoient les autres, ou leur faiſoient tort par arrogance. Ils auoient ſoin des orphelins, auſquels ils ſouloient donner des tuteurs hommes de bien, qui ſouloient rendre droict entre les legitimes, & les heritiers inſtituez. Ceux-cy ſe nommoyent en Grec *Chiropi Epritropri*, s'eſt à dire Protecteur de veufves, ou bien *Orfanum Epitropi*, Tuteurs des orphelins. Ils conſeruoient les veufves qui eſtoient demeurées enceintes apres la mort de leurs maris. Ils auoient ſoin des Poſthumes & de faire que les veufves fuſſent exemptes de toutes charges.

Quant au Roy, ſa premiere charge eſtoit qu'il auoit ſoin de faire faire les ſacrifices à Bacchus & à Ceres ſelon la couſtume, auec ceux qui auoient charge des jeux. Les Atheniens auoient en tous leurs jeux des Coadjuteurs, qui non ſeulement preſidoient aux jeux, & aux feſtins qui ſe faiſoient, mais encore deſpenſoient du leur, ſelon les moyens qu'ils auoient, ſeulement pour auoir le nom de Chefs de toutes ces ſolemnitez & magnificences: & ceux-cy meſme propoſoient les recompenſes, en partie du leur, & en partie du public. Le Roy connoiſſoit apres les ſacrifices, des diſſentions qui naiſſoient entre les

netes ; qui estoient ceux qui participoient à mesme famille & generation, ...ource que le peuple d'Athenes estant diuisé en certaines parties, elles estoient ...mmées Tyles, c'est à dire, Tribus, qui estans encores particulierem&t diuisées ... trois parties, creoient les Triples, qui estoient aussi nommez Frairies, donc chacune diuisée en trente parties, à cause des serments, engendroit la nonante ...sme partie des Atheniens, les peres desquels on souloit appeller Genetes, en... lesquels on rendoit raison de l'administration des choses sacrées. Harpocration rapporte aussi qu'Isée parlant pour l'heritage d'Appollodore en son oraison, appelle Genetes ceux-là mesmes, dont ie fay mention.

Outre ce, ils introduisoient les causes criminelles, ausquelles il s'agissoit de vie deuant les Areopagites, & estoient les premiers à donner sentence selon ...crime.

Dauantage: ils souloient connoistre des debats de choses inanimées, comme ...fendommagement du chemin public, de la ruine des maisons, & choses ...blables.

Le troisiesme Prince estoit le Polemarque, qui presidoit aux choses sacrées ...Diane, & de Mars Enialien, pource qu'ils croyoient que ces deux auoient ...endance sur les guerres. Il auoit encore le soin des combats, qui se faisoient ...estocade, & pour la patrie. Ce fut jadis vne belle coustume en Athenes, que ...s ceux qui estoient morts combatans pour leur patrie, estans mis au liure ...enal, estoient souuent ramenteuz auecques allegresse publique, tellement ...'on recitoit leurs noms, & leurs beaux faits d'armes, auec mille loüanges, & ...s les ieunes hommes faisoient vn combat, que l'on nommoit Epitaphique, ou ...la sepulture, auquel ils s'animoient à preferer le bien de leur Republique à ...e vie.

Outre cecy le Polemarque auoit le soin des vers, & des chansons que l'on ...nnoit aux ieunes hommes, afin qu'ils les chantassent aux jeux publics. Dauantage, il presentoit aux Areopagites ceux qui auoient abandonné leurs ...gs en la guerre & qui auoient fuy au milieu des dangers, & requeroit que ...s les condamnât, & pour conclusion, il se mesloit de la conduite des choses militaires.

Plusieurs ont escrit qu'il gardoit la nuict & les clefs des portes de la ville, & ...oit soin desdites portes, comme les Maires & Eschevins en France. Et pource ...e ce Polemarque auoit l'intendance des choses de la guerre, ie desire parler ...intenant des Capitaines.

Le Polemarque estoit suiuy de deux Hipparques, ou Colonels de la cauale...ie, ausquels selon Aristote, non seulement les gens de cheual obeyssent, mais ...esme toute l'armee, & ceux-cy chastioient les meschans, & ceux qui se mocquoient de leurs commandemens.

Ils auoient aussi soin de faire que nul ne quittât son rang, ou le Capitaine ...'il auoit esleu vne fois, sans cause legitime, & sans leur congé, sous peine de ...vie, que nul ne fit outrage au peuple, & semblables choses que l'on deffend ...ustumierement aux soldats. Ceux-cy mettoient en ordre les Centeniers, les ...teniers, & les moindres soldats. Il y auoit apres en Athenes dix Philarques, ...Capitaine des Tributs.

Les Tesmothetes souloient eslire les Colonels de la cauallerie, & d'ailleurs ...r office estoit de faire que les Iuges gardassent les choses escrites, & iugeassent selon les loix. Ils pouuoient faire assembler le Senat à leur volonté,

Ils auoient le soin d'annoncer au peuple ce que le Senat auoit resolu. Ils denoient de la peine aux Magistrats qui publioient les loix auſquelles tous n'auoient pas consenty, & c'estoit aussi leur charge d'ordonner des peines aux faux tesmoins, de condamner ceux qui accusoient faussement, & de donner place aux Iuges selon leur rang.

Aux Conseils du Tribunal auquel le Roy dont nous auons parlé cy deuant, les Conseillers & amis du Roy estoient assis, & lors qu'ils estoient apres à iuger vn procez criminel, s'ils ne pouuoient trouuer d'auteur de quelque dommage, ils rompoient le procez, & le iettoient dans l'eau, pour marque de peine.

Aux iugemens plus solemnels on voyoit assister six Paredres, qui deuoient tous estre hommes de fort bonne vie, & sans reproche: & pour cette cause afin qu'ils puſſent mieux seoir prés des autres, il falloit qu'ils rendiſſent compte de leurs actions passées, deuant les cinq cens Prytanes la premiere fois, la seconde deuant les Areopagites, & lors on oyoit tous ceux qui les vouloient accuſer de quelque faute.

La cauſe de cette seuere enqueſte estoit, qu'on leur remettoit entre les mains des choſes pleines de danger, & de grande importance, & auſquelles il estoit besoin d'vne grande integrité. Ils prenoient garde aux Secretaires, & à ceux qui eſcriuoient ce que le Iuge dictoit, afin qu'ils ne changeaſſent aucune chose.

Ils auoient encores des Capitaines des colonies, qui remarquoient, & enuoyoient ceux qui estoient esleus pour peupler des lieux, ou de l'ancienne poſſeſſion des Atheniens, ou nouuellement acquis par eux, & ceux-cy partageoient les terres du pays, ou de la ville, ſelon le ſort qui eſcheoit à chacun.

Il y auoit encores dix hommes, nommez Tamies, qui estoient gardiens du threſor public, & qui en preſence des Senateurs oſtoient du threſor ce qui estoit neceſſaire pour l'vſage du public, & principalement pour conſeruer en bon eſtat les nauires & choſes appartenantes à la mer, dont l'on a vû ſouuent deſpendre la conſeruation, non ſeulement d'Athenes, mais encore de toute la Grece.

Mais ils auoient particulierement ſoin de leurs vaiſſeaux de merueilleuſe grandeur, l'vn deſquels estoit nommé Paralie, & l'autre Ammon: combien qu'il y a des Autheurs qui adjouſtent au Paralie, Salaminie.

Outre ce que deſſus, lors qu'ils venoient au deuant du Senat aux publiques ſupplications, ils ſouloient porter l'image d'or de Pallas, les enſeignes de la victoire donnée jadis par leurs Capitaines, & les autres ornemens des choſes ſacrees. Cecy eſt dit ſuiuant l'opinion d'Hapocration.

Les Tamies m'ont remis en memoire les Ellinotamies, l'office deſquels estoit de conſeruer, & manier les deniers que l'on tiroit de la partie de la Grece qui estoit ſous la denomination des Atheniens, afin que ceux-là ſe portaſſent de meſme aux choſes ſacrees, que ceux-cy aux Tributs. Pollux dit encor qu'ils auoient accouſtumé d'exiger, & d'amaſſer l'argent des Iſles. Les autheurs Grecs rendent la raiſon de ce nom en telle ſorte. Apres que le Roy des Perſes eut eſté vaincu par les Atheniens par mer, ces victorieux diligens à conſeruer leur authorité, commanderent que tous les autres leur fiſſent tribut pour payer les frais de la guerre nauale, par le moyen de laquelle le commun ennemy des Grecs auoit eſté chaſſé, pource que la plus grande partie de la de

...ose auoit esté premierement faite par eux, & pour cette cause ils nommerent ...eux qui recouvroient cét argent, Ellinotamies, c'est à dire, Gardiens de la ...ecus. Il faut joindre à ceux-cy les Hellanodices, qui auoiét charge des choses sacrees ...tout le pays sujet aux Atheniens, de mesme que les autres de garder le thre-...public. Ils recevoient doncques les deniers que l'on donnoit pour les choses ...ntes, & les remettoient apres aux Chorages pour la despense des sacrifices: ...qu'ils auoient accoustumé de faire aux sacrifices, & jeux de la ville, exigeant ...Citoyens, & des habitans d'Athenes.

Les Ginaiconomes deliberoient des ornemens des Damoiselles, puis de toutes ...autres femmes, afin qu'il n'y en eut aucune qui portât chose indigne de son ...ng, & que chacune s'habilla selon ses moyens. Ceux-cy ordonnoiét vn amen-...e pecuniaire contre celles qui en vsoient autrement, & leur sentence estoit ...ssi-tôt executee.

Il y auoit encore vne loy du marcher, proposee par vncertain fils de Philippe. ...le portoit que si quelqu'vn estoit peu honneste en son alleure, elle deuoit ...re condamnée à mille drachmes d'amende. Pollux escrit que ceux-cy estoiét ...nombre de vingt.

C'estoit aussi la coustume de ces Ginaiconomes, de prendre garde aux fe-...s & aux conuiez, & à leur nombre. Ie tiens cecy d'Athenes, qui dit que ces ...aiconomes, auec les Areopagites, prenoient garde aux cópagnies des hom-...s en chaque maison, tát aux nopces qu'aux sacrifices, pource que l'on y sou-...manger excessiuement, & puis s'enyvrer. Mais cét Autheur ne s'accorde pas ...Platon touchant le nóbre des conuiez: vû qu'il ne veut pas qu'il y ait aux ...pces plus de dix personnes, c'est à sçauoir, cinq hommes, & autát de femmes: ...is cettuy là escrit vne chose aduenuë, & cettuy-cy vne imaginee, ainsi que ...te sa Republique.

Ceux que les autres Autheurs ont nommez Oinottes, c'est à dire, qui pren-...nt garde au vin, sont nommez par Platon en sa Republique, Mnamonés, à ...son (comme ie crois) qu'ils ramenoient les loix: pource que demesme que les ...naiconomes empeschoient que les femmes passassent certaines bornes en ...s habits & ornemens, & prenoient garde au nombre des conuiez, & à la fa-...n des viandes: aussi ceux-cy imposoient des loix touchant l'vsage du vin ...que si quelqu'vn estoit códamné pour auoir trop bû, il apprît à ses despens ...ne boire pas tant à l'aduenir.

Mais ces Oinottes n'estoient pas gens de grande consideration: il y en auoit ...is, qui furent aussi nommez Oftalmes, pource qu'auec leurs aduertissemens ...rendoient les yeux de l'entendement à ceux qui pour auoir trop bû, les ...ient perdu, ou esgarez. Les Symposiarques ne differoient de ceux-cy que ...le regard du nom.

Il y eut aussi dix hommes qui auoient soin du Palais, & mettoient ...prix aux choses, afin que l'on achept ât, non pas à la volonté des ven-...es, mais selon le iuste prix, & à celle fin aussi que l'on n'achetât quelque ...se qui ne valut rien, au lieu de la bonne marchandise. Ils prenoient aussi ...de à ce qu'aucun Citoyen ne gardât plus de bled, & de vin, qu'il ne luy en ...loit pour son entretien, & celuy de sa famille, & ceux-cy m smes faisoient ...tout le froment qui venoit dans la ville, au dessus de ce qui estoit neces-...re, estoit mis en des lieux publics, au nom de la Republique: & c'estoit là

qu'ils le vendoient à iuſte prix, combien que la diſette des viures fut fo grande.

Les Epiſcopes, ou Eueſques, eſtoient ceux qui auoient ſoin des affaires d Prouinces. Ceux-cy eſtant ordonnez comme arbitres par toutes les Prouinces recherchoient ce qui concernoit les procez, les offences publiques, & la iuri diction. Si quelqu'vn auoit voulu cõteſter deuant eux, ils donnoient ſentenc à laquelle il falloit obeyr, comme ſi elle eut eſté donnee par le principal M giſtrat.

Les Iuriſconſultes diſent que les Eueſques ſont eſtablis ſur toutes les cho qui ſont expoſez en vente. Et c'eſt de la diligence dont ils vſoient à prend garde à toute choſe, que les Chreſtiens ont donné le nom d'Eueſque à chaq chef de Dioceſe.

GOVVERNEMENT ANCIEN DES LACEDEMONIENS.

XXV. LA ville de Sparte, autrement de Lacedemone, fut illuſtree par les beaux fai de pluſieurs grands Capitaines, au temps que la Grece floriſſoit, & ce d'a tant plus que Lycurgue l'ayant reglee auec ſes loix, fut cauſe qu'elle demeu long-temps en vigueur. Mais depuis qu'elle cõmença de les meſpriſer, elle v incontinent ſa decadence & ſa ruine. Or pource que i'ay trouué l'eſtabliſſem de ce Legiſlateur du tout remarquable, ou pour mieux dire merueilleux, j'a penſé que ie deuois, à mon Lecteur le diſcours de la façon auec laquelle co Republique s'eſt gouuernee.

Lycurgue ne ſuiuit pas en cecy l'opinion des autres, mais eſtant pluſtôt contraire aduis à pluſieurs, fit en telle ſorte que ſa partie ſurmonta en bo heur toutes les autres. Car quant à la multiplication des enfans, il y en a qu ques-vns qui nourriſſent auec peu de viandes, mais delicates tout ce qui peut, les filles qui leur ſemblent propres à engendrer. Ils leur deffendent ent rement le vin, ou bien le leur font boire fort trempé. Mais peut on eſp de voir iamais naiſtre quelque choſe de grand de ces femmes eſleuees en ce ſorte; Mais Lycurgue iugea qu'il ſuffiſoit que les femmes eſclaues fiſſent habillemens. Ayant donc vû que s'eſtoit choſe fort importante d'auoir enfans de femmes de libre condition, il ordonna principalement que les fe mes exerceroient leurs corps, de meſme que les hommes. Apres il inſtitua entre les hommes, qu'entre les femmes, la courſe & les combats: pou qu'il iugea que les enfans qui naiſtroient de telles perſonnes, ſeroient fort buſtes.

Mais lors que l'homme & la femme eſtoient mariez enſemble, il eſtoit joint au mary (comme j'ay remarqué en paſſant dans les mœurs des Gre d'aller voir, & de quitter ſa femme en telle ſorte qu'il ne fut vû de perſon En quoy Lycurgue eut bonne raiſon: vû qu'il conſidera que l'on paruenoit ce moyen auec plus de deſir & de douceur aux plaiſirs du mariage, & qu'il empeſchoit auſſi de tomber malades, combien qu'ils fuſſent robuſtes, ſer ainſi le bouton à la premiere ardeur, & ne le laſchant que lors que l'vn & l tre n'eſtoit plus ſi affamé de ce plaiſir.

Dauantage, il ordonna qu'il ne ſeroit pas permis à chacun de ſe marier fantaſie, & que l'on ne feroit les nopces ſinon quand l'on ſeroit paruenu à âge meur, d'autãt qu'il iugea que cela deuoit beaucoup ayder à la fœcond

à la force. Et s'il arriuoit que quelque vieillard eut rencontré vne ieune femme, à cauſe que c'eſt la couſtume des gens de cét aage, de garder ſoigneuſement leurs femmes, il eſtoit ordonné que le vieillard choiſiroit vn homme dont le courage & le corps luy ſatisferoit plus, & que le menant en ſa maiſon luy mettoit ſa femme entre les mains, afin d'en auoir des enfans. Et au cas qu'il n'y eut perſonne qui voulut ſa femme, & qu'il deſirât d'auoir des enfans libres, il fit pareillement vne loy, qui portoit que s'il en auoit vû vne ſœconde, auec la permiſſion de ſon mary, il pouuoit auoir des enfans d'elle.

Il y a beaucoup de choſes ſemblables contenuës aux loix de Lycurgue. Car elles veulent que les hommes puiſſent tenir deux femmes chez eux, & que les enfans puiſſent acquerir des freres aux enfans nez d'elles, qui ayent eſgale part à la famille, mais non aux moyens. Par cette inſtitution d'engendrer des enfans differente de celle des autres Grecs, chacun ſe pût aſſez imaginer de combien il rendoit les Lacedemoniens plus excellens en grandeur, & en force que les autres Grecs.

Maintenant apres auoir diſcouru de la naiſſance des enfans, ie veux parler de la façon de les eſleuer, tant parmy les Lacedemoniens, que les autres Grecs: car ceux qui demeuroient au reſte de la Grece, & pareillement ceux qui deſiroient de nourrir noblement leurs enfans, auſſi tôt qu'il entendoient ce qu'on leur diſoit, les mettoient entre les mains de leurs eſclaues lettrez, & leurs enuoyoient encores incontinent apres des maiſtres, pour apprendre les lettres, la Muſique, & les choſes qui appartenoient à la lutte. Outre ce, ils amolliſſoient auecques les ſouliers les pieds des enfans, les paroient de diuers habits, & leur donnoient de la viande ſelon la capacité de leur ventre. Mais Lycurgue, au lieu de ces eſclaues Pedans, auſquels chacun donnoit particulierement ſes enfans à gouuerner, voulut qu'ils fuſſent ſous la charge, & conduite de l'vn de ceux, du nombre deſquels l'on eſliſoit les plus grands Magiſtrats, & pource qu'il inſtruiſoit les enfans, on le nommoit Poidonome. Il donna à cettuy-cy l'authorité d'aſſembler les enfans, & de pouuoir chaſtier ceux qu'il trouueroit faiſans quelque choſe auecques fineſſe, & meſchanceté.

Il luy adjouſta encores, du nombre de ceux qui eſtoient deſia cruës quelques vns qui deuoient porter les verges, quand il eſtoit beſoin, & en frapper les enfans, voulant de là que les enfans eſtoient honteux de ces coups & obeyſſoient facilement à ce qui leur eſtoit commandé.

Au lieu de porter des bas, il ordonna qu'ils iroient pieds nuds pource qu'il croyoit qu'auec vn tel exercice ils pourroient plus aiſément monter & deſcendre, & eſtre plus viſtes à la courſe ſans ſouliers & bas, s'ils auoient exercé leurs pieds que d'autre ſorte. Et à cauſe de la diuerſité des habits qui eſtoit auparauant introduite, il voulut qu'ils s'accouſtumaſſent toute l'année à vn ſeul accouſtrement, iugeant que par ce moyen ils ſeroient plus capables de reſiſter au chaud & froid.

Dauantage, il voulut que l'on donnât à manger à l'homme en telle ſorte qu'il ne fut pas accablé de trop de viande, & qu'il s'accoutumât à ſouffrir les incommoditez, d'autant qu'il connût que ceux qui ſeroient faits à cette façon de viure, ſeroient beaucoup plus capables au beſoin de ſupporter plus aiſément le trauail ſans manger, & outre ce qu'ils auroient moins beſoin

de pitance, & mangeroient quelque viande qu'on leur presentât, & mesme vid bien que pour conseruer la santé, & augmenter la beauté de la taille, valloit mieux vser d'vn aliment qui rendit le corps sec & deslié, que d'vn le rendit gras & plein de chair. Mais afin qu'ils ne fussent aussi trop presse faim, il ne voulut que ceux qui enduroient quelque necessité, eussent auec neantise les choses dont ils auoient besoin: ains il leur permit de les desrob crainte de mourir de faim: ce qu'il fit, afin que celuy qui ne sçauoit au moyen d'en auoir, en acquit auec son industrie. Et veritablement c'est cho claire qu'il faut que celuy qui veut desrober quelque chose veille la nuict, n'espargne durant le iour ses artifices s'il veut obtenir ce qu'il desire. C donc chose toute claire, que celuy qui veut rendre les enfans plus accords te chant les choses necessaires à la vie que courageux, il les doit instruire en ce sorte.

Mais quelqu'vn dira : Pourquoy il vouloit que celuy qui seroit surpris desrobant, fut battu bien rudement, puis qu'il tenoit le larcin pour v bonne chose. A quoy ie respons, que ce fut pour la mesme raison pour quelle aux autres choses que les hommes enseignent, ils punissent celuy qui les fait pas comme il faut : & que de mesme il vouloit que l'on chastiât ce qui se laissoient surprendre, pource qu'ils manquent d'esprit, & d'industri desrober.

Il vouloit encores que ceux qu'il auoit fait battre, desrobassent d'vn lieu pre & mal-aisé, grande quantité de fromages, voulant inferer par là, que ce qui a eu du mal durant peu de temps, a accoustumé de se resiouyr longuem lors qu'il rencontre quelque fortune.

On voit encores qu'en cecy vn homme lent & delicat, n'est nullement p pre lors qu'il est besoin d'vser de diligence, & qu'au contraire il tombe en p sieurs inconueniens.

S'il arriuoit que le Plaidonorme partit, afin que les enfans ne fussent a sans maistre, il voulut que le citoyen qui se trouuoit present, eut authorit commander aux enfans ce qui luy sembloit bon à faire, & qu'il les punit failloient en quelque chose : & par ce moyen il fit que les enfans se comp toient auec plus de retenuë, & viuoient auec plus de honte: pource que les fans ny les hommes, n'ont accoustumé de craindre personne plus que l maistres. Et afin que quand quelque homme ne se trouuoit present, il y quelqu'vn qui prit garde aux enfans, il ordonna que celuy qui seroit plus rec & plus graue en toute chose que les autres, les gouuernât, & par ce moyen n'estoient iamais sans maistre.

Il est à cette heure temps de parler de l'amour des filles, pource que appartient encores à la discipline. Les autre Grecs, comme les Beotiens, couſtumoient ensemble les garçons, & les filles, mais il y en auoit quelq autres qui ne permettoient pas seulement que les Amants parlassent auec filles. Lycurgus estoit de contraire opinion : vû que s'il y en auoit quelq qui fut espris de l'amour de quelque fille, ayant reconnu la beauté de son prit, il leur permit de demeurer ensemble, & iugea que c'estoit vne tres-h neste discipline. Que si l'on iugeoit que quelqu'vn fut seulement amour du corps de la fille, il ordonna qu'il s'abstint autant de cette fille, q pere s'abstient de son fils, & le frere du frere, en ce qui estoit des pla de Venus.

Nous auons assez discouru de la discipline des enfans, & chacun pourra considerer bien aisément à part luy auec quelle discipline des Grecs, les enfans pouuoient deuenir plus obeyssans & plus honnestes, & finalement où c'estoit que les hommes se rendoient plus continens aux choses necessaires. Car depuis que les autres sortans de l'escole de l'enfance estoient paruenus à la ieunesse, soudain quelques-vns n'auoient plus de maistres, ny de gouuerneurs, ains viuoient en toute liberté.

Mais Lycurgue connoissant que les ieunes hommes auoient naturellement courage altier auec vn desbordement estrange, & vne fort grande inclination à toute sorte de plaisirs, il les soumit lors à de grands trauaux, & s'essaya de faire qu'ils fussent continuellement occupez. Et adjoustant encore que si quelqu'vn refusoit de faire ce qu'il enjoignoit, il ne paruiendroit iamais à aucune chose honorable, il ordonna que non seulement les personnes publiques destinées à ce gouuernement, mais encor les parens prissent garde aux leurs afin que demeurant sans aucune crainte dans la ville, ils ne deuinssent vagabonds, & insolens. Dauantage leur voulant donner vne honnesteté naturelle, il commanda qu'en marchand ils tinssent les mains sous le manteau, & ne discourussent nullement, ny regardassent autour d'eux, mais tinssent la vûë fixe. Et veritablement on voit en cecy que le naturel des hommes est plus honteux en ce qui regarde la pudicité, que celuy des femmes. On ne pouuoit point ouïr leur voix, non plus que s'ils eussent esté de pierre, ny leur voir aucunement tourner les yeux, non plus que s'ils eussent esté proprement de bronze.

Quand ils se trouuoient en quelque banquet, il leur suffisoit de respondre à ce qu'on leur demandoit. Il voulut aussi qu'on eut vn grand soin touchant l'institution des ieunes hommes, pource qu'il iugeoit que s'ils deuenoient tels qu'il falloit, il en viendroit sans doute vn tres-grand bien à la Republique.

Voyant donc que de tous ceux qui se souloient exercer naturellement à l'escrime, les cœurs estoient escoutez auec grande attention, & les jeux de la lutte regardez auec grande allegresse, il iugea qu'il seroit à propos d'encourager les ieunes gens en cette sorte au debat de la vertu, & qu'ils pourroient arriuer par ce moyen à vne grande perfection de bonté. Ie vous monstreray donc en quelle sorte il les enflammoit à telle chose.

Les Ephores esliſoient trois hommes des plus florissans nommez Hippogrites, à cause qu'ils assembloient la cauallerie. Chacun de ceux-cy choisissoit cent hommes, declarant pour quel respect il preferoit les vns en honneur, & refusoit les autres.

Ceux qui se trouuoient deshonorez venoient au combat, & contre ceux, par lesquels il n'auoient pas esté commandez, & contre les autres qui leur auoient esté preferez, & l'vn prenoit garde à l'autre, s'il voyoit qu'on fit quelque chose qui ne fut honneste.

De là venoit qu'on voyoit vn debat fort vtile à la Republique, où l'on montroit ce qu'vn homme de bien deuoit faire : & les deux partis s'essayoient autant qu'il leur estoit possible de se rendre pleins de vertu : & si la Republique auoit besoin de quelque chose ils la secouroient aussi tôt à l'enuy l'vn de l'autre.

Ils estoient encore contraints d'auoir soin de leur santé, pource qu'ils se

battoient à coups de poing toutes les fois qu'ils se rencontroient, & luttoient aussi ensemble, tant ils auoient d'enuie de se surmonter l'vn l'autre en toute chose.

Tandis qu'ils combattoient en cette sorte, tout homme qui s'y trouuoit present & qui auoit quelque auctorité, les pouuoit separer, & s'il y en auoit quelqu'vn qui ne voulut pas obeyr, le Paidonome le faisoit appeller en iugement deuant les Ephores qui le punissoient seuerement, comme ceux qui auoient ordonné qu'aucun ne se laissât surmonter à sa colere, en telle sorte qu'il refusât d'obeyr aux loix.

Or quand ils estoient paruenus à vn âge plus meur, & à de grands Magistrats, quelques Grecs sans se soucier de la force du corps les chargeoient de l'entreprise de la guerre. Mais Lycurgue fit vne loy qui portoit que c'estoit chose loüable aux hommes de cét âge d'aller à la chasse, si ce n'estoit en tant qu'elle empeschât quelque office, afin qu'ils supportassent aussi bien que les ieunes gens le trauail de la guerre.

Or Lycurgue connoissant bien que les Lacedemoniens de mesme que les autres Grecs, faisoient des festins en leurs maisons, & considerant combien telles choses tendent au vice, il les attira à manger en public, estimant que par ce moyen ils ne pourroient passer au delà de ce qui leur seroit permis.

Les hommes oysifs ont accoustumé de faire mal à propos plusieurs choses, & les riches ressemblent aussi quelquefois aux oysifs, d'où vient que tandis qu'ils estoient assis à table, elle n'estoit iamais ny vuide, ny somptueuse, pource qu'ostant tous les breuuages, superflus, qui nuisoient au corps & à l'esprit, il permit à chacun de boire quand il auroit soif, sçachant que c'estoit vne chose du tout saine & agreable de boire en cette sorte. Car en s'assemblât ainsi, qui eut esté celuy qui eut pû ruiner en son bien, ou son corps à manger & à boire excessiuement?

Aux autres villes les hommes d'égale condition ont accoustomé de se frequenter, d'où vient qu'ils n'ont aucune honte entr'eux: mais Lycurgue mesla dans la ville de Sparte la discipline & l'experience des vieux auec la gaillardise des ieunes. Et c'est chose qui touche la patrie de permettre à chacun de dire ce qu'il aura fait honorablement dans la ville, à raison dequoy on ne voyoit là nulle vilanie, ny yvrongnerie, ny aucun acte deshonneste, & pour conclusion on n'y oyoit aucune parole honteuse. Et il naissoit encore ce bien de manger publiquement ensemble, que quand ils retournoient au logis ils estoient contraints de se pourmener, & de prendre soigneusement garde de n'estre point accablez de vin, comme ceux qui sçauoient fort bien qu'ils ne deuoient pas demeurer au lieu où ils auoient soupé, & qu'il leur estoit besoin de se seruir de la nuict de mesme que du iour, pource que celuy qui estoit encore sous le gouuernement de quelqu'vn ne pouuoit se faire esclairer de nuict.

Ce grand personnage considera apres que ceux qui se mettoient à trauailler apres le repas auoient bonne couleur, & estoient sains & robustes, au lieu que les autres qui viuoient en oysiueté deuenoient mal sains, il pourvût salutablement à cecy: & pource il ordonna, que le plus aduancé en âge de la troupe, prendroit garde que les autres ne mangeassent pas auec beaucoup. Auquel ie croy, qu'on en trouueroit mal-aisément quelques-vns qui surmontassent les Lacedemoniens en santé, & en force de corps, pource qu'ils estoient

rpetuel exercice de tous leurs membres.

Outre ce que dessus, au lieu qu'aux autres villes chacun est maistre de ses nfans, de ses esclaues & de son argent, Lycurgue voulant faire que les citoyẽs ns s'offencer nullement entr'eux, ioüyssent d'vn bien reciproque, ordonna ne chacun pourroit commander à ses enfans, & à ceux d'autruy des choses sonnables. Et si quelque enfant battu par vn autre s'en plaignoit à son pere, estoit blasmé s'il ne le battoit encore, tant on estimoit qu'ils ne commanient aux enfans rien qui fut mauuais. Il ordonna encor mesme chose tout les esclaues, tant propres, qu'appartenans à autruy, s'ils estoient conints de se seruir d'eux en quelque chose.

l voulut encor que les chiens de chasse fussent mis ensemble. Ils appelloient acceux qui estoient incommodez à la chasse, & s'il y en auoit quelqu'vn qui y plût moins, il y enuoyoit volontiers ses chiens dehors. Ils se seruoient en esme sorte des cheuaux, vû qu'vn qui ne pouuoit pas marcher, ou qui n'aoit point de charette, ou qui auoit besoin d'aller promptement en quelque u, prenoit librement le premier cheual qu'il trouuoit, & lors qu'il s'en estoit ruy, le rendoit gracieusement. En tous les lieux où ceux qui s'estoient retirez la chasse, auoient besoin des choses necessaires à la vie, il ordonna que ceux i auoient souppé, laissassent les choses appreſtées, & que ceux qui en auoient soin, les reconnussent, & apres auoir prins ce qui leur seroit besoin, vinssent emettre tout le reste. Ainsi les pauures communiquant auec eux, particiient aux choses qui se trouuoient en ce lieu, toutes les fois qu'elles leur oient necessaires.

ux autres villes chacun est attentif selon ses forces, à assembler de l'argent que l'vn s'adonne à l'agriculture, l'autre à la marchandise, l'autre à la nauigan, & quelques autres viuent d'artifice, Mais Lycurgue deffendit aux hommes res de toucher à aucune chose qui tendit à amasser de l'argent, & ordonna lement qu'ils s'occuperoiẽt aux choses qui apportent la liberté aux citoyẽs. r quel besoin auoit-il d'assembler des richesses en vn lieu où les choses neceſres estoient esgalement partagées.

ec cette institution il fit encore qu'on ne desiroit pas l'argent pour en prenquelque plaisir. Mais qui est beaucoup plus, il ne falloit pas penser au gain s'habiller, puis qu'ils n'vsoient pas d'accoustremens de parade. Ils ne laisnt pas de faire amas d'argent pour le despenser en compagnie, vû qu'il iuque les hommes pouuoient mieux seruir leurs amis auec les trauaux du s, qu'auec les despenses, comme celuy qui voyoit que l'vn partoit de l'inrie de l'esprit, l'autre des richesses. Toutesfois il ne voulut pas qu'en ces es aucun se peut enrichir par le dommage de l'autre. Il ordonna aussi vne te de monnoye de dix mines, qui estant portée en vne maison ne pouuoit cachée aux maistres ny aux seruiteurs, pource qu'en voulant tenir beaucret, il estoit besoin d'vn grand lieu & d'vne charette. Car on faisoit rieuse recherche de l'or & de l'argent, & si l'on en trouuoit en quelque le possesseur estoit puny. Pouuoit on donc trouuer quelqu'vn qui se vouuailler à assembler de l'argent dans vne ville, où cette acquisition appors de mal, qu'on ne receuoit de plaisir de son vsage?

oit par là que les Lacedemoniens estoient fort obeyssans aux Magistrats loix, & ie croy que Lycurgue n'entreprit iamais de dresser si bien sa blique, sans auoir auparauant accordé ensemble les Gentils-hommes

qui se trouuoient à Sparte. Ie fay cette coniecture, pource qu'aux autres vil
les plus puissans ne veulent qu'on estime qu'ils craignent les Magistrats: m
à Sparte les Princes mesmes obeyssoient principalement aux Magistrats,
tenoient à beaucoup de gloire de se monstrer humbles, & d'obeyr, croy
que par ce moyen les autres suivtoient leur exemple: ce qui aduint veritab
ment.

Mais il est encore vray-semblable qu'il ordonna la puissance des Ephor
connoissant que l'obeyssance estoit vn fort grand bien, tant en la Republi
qu'en la guerre, & durant la paix, pource qu'il estima que tant plus le M
strat auoit de grands hommes, tant plus les citoyens craindroient de de
beyr.

Les Ephores pouuoient donc punir ceux qu'ils vouloient, & pouuoient a
auant le terme priuer de leur office ceux qui exerçoient quelque Magistrat,
mettre en prison, & mesme les mettre en iugement & en danger de leur v
s'ils estoient coulpables. Mais ceux qui auoient si grande authorité, ne l
soient dominer touſiours à leur volonté ceux qui estoient establis en quel
Magistrat, ains plutôt, comme ceux qui presidoient aux combats Gymniq
ils punissoient promptement ceux qui commettoient quelque chose contre
loix.

Mais ie trouue belle sur toutes les autres l'inuention que Lycurgue prat
pour rendre les citoyens obeyssans aux loix. Car il ne publia pas des loi
peuple qu'il n'eut auparauant esté auec les Princes à Delphes pour dema
à l'Oracle, si la Cité de Sparte seroit heureuse en obeyssant aux loix qu'il
auoit données. Et lors que l'Oracle eut respondu que c'estoit chose vtile au
cedemoniens, il les publia iugeant que ce seroit vne chose impie de n'obey
aux loix confirmées par l'Oracle d'Apollon.

Il faut encore trouuer Lycurgue admirable en vne chose, qui est, qu'
donna aux Lacedemoniens de preferer vne mort honorable à vne vie hont
Il fit donc en telle sorte que les bons viuoient heureusement, & les mesc
miserablement: pource qu'aux autres villes quand quelqu'vn deuient mesc
il en acquiert seulement le nom, & nonobstant le bon, & le meschant p
quent en mesmes places: mais à Sparte chacun eut eu honte d'estre en la c
pagnie d'vn homme vicieux, ou de s'esprouuer auec luy à la lutte. Et bien
uent encor vn meschant lors que ceux qui iouoyent ensemble à la ball
stoient separez, n'estoit pas receu d'vn costé n'y d'autre, & au bal il estoi
au lieu moins honorable, & par les ruës chacun le fuyoit autant qu'il luy
possible, de mesme qu'aux assemblées: & mesme entre les plus ieunes il ce
vn chacun.

Il se rendit aussi digne d'admiration lors qu'il voulut qu'on s'adonnât
vertu iusques à l'extréme vieillesse. Car ayant mis le iugement de cét-aa
la borne de la vie, il ordonna que les vieillards seroient obligez d'auoi
de l'honnesteté & de la bonté. Et ayant ordonné que le combat de la v
entre les mains des vieillards, il voulut que la vieillesse fut beaucoup
estimée que la force de la ieunesse. Et certainement elle se doit exercer
combat entre toutes les choses humaines, pource qu'encor que les exe
de la lutte soient beaux, toutesfois ce sont exercices du corps: mais le
bat de la vieillesse rend tesmoignage du bon esprit & courage. Or d'autan
l'esprit est plus excellent que le corps, d'autant les exercices de l'esp
mo

montent ceux du corps. Pourquoy ne loüerons-nous donc grandement cette ordonnance de Lycurgus, qui ayant connû que ceux qui s'adonnent lentement & laschement à la vertu, ne peuuent mettre en honneur leur patrie, voulut qu'on exerçât publiquement toutes les vertus à Sparte.

Lycurgue voulut qu'on ne punit moins celuy qui manifestement ne se soucioit soucié de deuenir tres bon, pource qu'il iugea que ceux qui volent quelque chose, faisoient seulement tort à ceux à qui ils la prenoient, mais il estimoit que les Republiques estoient trahis par les faineants, & vicieux. Il semble donc qu'il auoit raison d'ordonner de griefues peines contre telle sorte de personnes.

Il adiousta encor à cecy vn necessaire ornement de la vie ciuile. Car il voulut que ceux qui ne manquoient nullement à leur deuoir, eussent esgale part en la Republique, ne faisant aucun compte de la foiblesse du corps, ny du manquement des moyens. Mais si quelqu'vn se monstroit nonchalant & lasche en son office, il ne vouloit pas seulement qu'il fut compté entre les citoyens.

Quant aux choses de la guerre. les Ephores deuoient donner aduis du temps auquel il falloit enuoyer l'armée dehors: tant aux hommes de cheual, qu'à ceux qui estoient armez pesamment, & premierement aux gens de pied, puis aux nauisans. Il ordonna pareillement que les instrumens qui sont necessaires à la guerre, y fussent tous menez, ou auec des charettes, ou autrement, & en cette sorte chacun pouuoit voir aisement ce qui manquoit.

Il vouloit premierement que les soldats eussent vne casaque vermeille, & vn escu de bronze, pource qu'il connût que cét habillement estoit tres propre à la guerre, & nullemẽt cõmun auec celuy des femmes, d'autant qu'il estoit plus-tost net & plus tard sale. Il permit encor à ceux qui passoient les ans de l'enfance de porter vne longue perruque, iugeant que par ce moyen ils sembleroient plus grands & plus heureux.

Cecy estant ordonné en cette sorte, il distribua les gens de pied, & de cheual en six Tributs. Chacune de ces Tributs de la ville auoit vn Tribun, quatre porte-enseignes, huit cinquanteniers, & saize chefs d'escadre. Mais à cause qu'il y en a beaucoup qui estiment que l'ordre des Lacedemoniens estoit embroüillé, ie desire leur faire voir qu'ils croyent autre chose qu'il ne faut: pource qu'en l'ordre des Lacedemoniens on voit que les chefs sont ordonnez, & chaque rang a les choses qui luy sont necessaires. Et cette institution est aisée à apprendre, qu'aucun de ceux qui peuuent connoistre les hommes ne s'y abusera iamais. Car les vns auoient charge de conduire, & les autres commandement de suiure. La façon de faire mouuoir la troupe estoit reconnuë par vne parole du Chef de l'ordonnance. Les esquadrons estoient tantôt plus serrez, & tantôt moins, & il n'y a là chose qui soit difficile à apprendre. Combien qu'il aduienne quelquesfois qu'ils se mettent en grand desordre, on trouue mal aisément quelqu'vn qui puisse entendre l'ordonnance qu'elles ont à la rencontre de l'ennemy, si ce n'est vn qui soit instruit en la doctrine de Lycurgus.

Les Lacedemoniens trouuoient encor bien aisées les choses que les autres iugement pour fort difficiles en combattant: pource que quand ils marchoient la pointe l'escadron venoit à la fin, & si la bataille des ennemis venoit contre cét ordre, on commandoit lors au Chef de l'escadron, de se mettre à main gauche au front en façon d'escu, & de demeurer touiours en cét estat, tandis que la bataille des ennemis se tiendroit ferme. Que si cependant les ennemis

attaquoient par derriere, tous les rangs se tournoient, afin que les plus fort s'opposassent tousiours aux ennemis.

Mais quand le Prince se mettoit du costé gauche, ils ne iugeoient pas tou tesfois qu'on leur eut donné les pires endroits, à cause que si quelques-un eussent essayé de les enuironner de tous costez, ils auoient cét aduantage, qu'il ne doiuent pas trouuer les parties nuës, mais les armées. Que si pour quelq consideration il sembloit vtile, que le general de l'armée eut la pointe droit en faisant la pointe de la bataille, ils ordonnoient leurs gens en telle sorte, q le general se trouuoit du costé droit, & les derniers du gauche. Et si la batail le deuoit assurément estre attaquée par la pointe droite des ennemis, ils ne s soucioient que de tourner toutes les enseignes en façon de galere, auec l prouë contre les ennemis. Mais si les ennemis les attaquoient du costé gauch ils ne leur laissoient pas faire, ains les repoussoient, & ainsi la derniere esca estoit ordonnée en façon d'escu.

Pour le regard de la façon de camper, Lucurgus iugeant inutiles les coin d'vne ordonnance cartée, vouloit que les Lacedemoniens campassent en ron si ce n'estoit qu'ils fussent plus assurez à cause de quelque montagne. Il ordo na les corps de garde de iour & de nuict, & pour ceux qui tâchoient de sort la nuict du Camp, il ordonna qu'ils seroient remarquez par les Scirites, q auoient charge de ne laisser sortir aucun de son rang, & auoient encor soin d estrangers, qui alloient autour.

Et quant à ce qu'ils marchoient tousiours auec des armes d'ast, il faut sç uoir que cela se faisoit, pource qu'ils ne laissoient point les armes aux esclaue Et il ne faut aussi s'estonner de ce qu'ils ne se tenoient esloignez l'vn de l'autr ny des armes, sinon autant qu'ils se pouuoient empescher entr'eux, parce qu' faisoient cecy pour leur seureté.

Mais il est temps de parler de l'honneur & de l'authorité que Lycurgue don au Roy dans l'armée.

Premierement la ville nourrissoit le Roy, & ceux qui estoient auec lu On voyoit en garde les compagnons, ou qui mangeoient ensemble, & au eux les Tribuns des soldats, afin que se trouuans tousiours presens, ils se pû sent mieux conseiller s'il en estoit besoin. Les compagnons sont trois autr hommes ensemble de mesme rang. Ces deux ensemble auoient tel soin toutes les choses necessaires, qu'ils estoient continuellement attentifs à ce q appartenoit à la guerre.

Quand le Roy vouloit mener l'armée dehors, il sacrifioit premierem dans la ville à Iupiter le conducteur, & aux autres Dieux : & s'il auoit s crifié là quelque chose, le Prestre qui estoit nommé Pyrphore à cause feu qu'il portoit, prenant le feu de l'autel, marchoit deuant iusques aux fro tieres du pays, où le Roy sacrifioit de nouueau à Iupiter, & à Miner Or aussi tost qu'on auoit sacrifié à ces deux, on passoit lors aux frontieres, le feu perpetuel, pris de ces sacrifices marchoit deuant, & des victimes de to tes sortes marchoient apres, pour les sacrifier quand il en estoit besoin. Il faisoit le mesme à la poincte du iour, voulant acquerir premierement la bie ueillance de Dieu. On voyoit autour du sacrifice ceux qui auoient charge l'armée.

On y voyoit encor assister deux Ephores qui ne faisoient rien, si le Roy les appelloit: mais estans attentifs à regarder ce que chacun faisoit, chastioit

ux qui tomboient en faute. Les sacrifices estans paracheuez le Roy faisoit ssembler le Conseil, & commandoit ce qui se deuoit faire.

Quand le Roy menoit dehors l'armée, s'il ne paroissoit personne qui se vint pposer à luy, nul ne marchoit deuant luy fors les Scirites, & les gens de che-al qu'on auoit enuoyez pour descouurir. Mais s'ils iugeoient qu'il fallut cõ-attre, le Roy prenant auecluy l'escadron de la premiere Tribu le conduisoit, faisant tourner iusqu'à ce qu'il vinst à se trouuer au milieu de deux Tribus, entre deux Tribuns ou maistre de Camp.

Lors qu'on tuoit la chévre à veuë des ennemis, la loy vouloit que toutes s trompettes sonnassent, & que nul Lacedemonien ne se trouuât sans cou-onne & elle commandoit aussi qu'on eut à tenir ses armes nettes. Mais Licur-ue voulut que le Roy ordonnât quand il seroit temps de camper, & qu'il montrât le lieu où il falloit s'arrester, & faire le logement de l'armée.

L'authorité d'enuoyer des Ambassadeurs, de traitter des alliances & de mou-oir la guerre appartenoit encor au Roy, que tous alloient trouuer lors qu'ils ouloient faire quelque chose. Et s'il naissoit quelque different le Roy le re-ettoit aux Iuges des debats, si c'estoit pour raisõ de quelque argent aux Thre-soriers, & si c'estoit pour quelque butin à ceux qui le vendoient.

Licurgue assigna encor au Roy les dons qu'il voudroit prendre des choses qu'on sacrifioit: & apres il luy ordonna des fonds en telle quãtité qu'il n'auoit rop. Et afin que les Roys mangeassent en public, il ordonna les festins publics & au souper il les honota d'vne double portion, non point afin qu'ils mãgeas-sent deux fois autant que les autres, mais afin qu'ils en pûssent donner à qui bon leur sembleroit. Il leur donna encor deux compagnons, qu'il pouuoit choisir à sa volonté, & ceux-cy se nommoient Pities. Il leur donna encor vn ochon à chaque cochonnement de truye: afin que s'il estoit besoin d'auoir le conseil des Dieux en quelque affaire, on eut des victimes à commandement Il leur fit encore faire vn estang prés de leur Palais, sçachant combien il estoit ecessaire en beaucoup de choses.

Tous les Magistrats faisoient honneur au Roy de leurs sieges, excepté les Ephores. Le Roy & les Ephores prestoient tous les mois serment l'vn deuant autre: les Ephores au nom de la ville, & le Roy pour luy-mesme. Le serment du Roy estoit, qu'il commanderoit selon les loix à la ville, & celuy de la ville qu'il maintiendroit le regne touſiours en estat. Quant aux honneurs qu'on faisoit aux Roys de Lacedemone lors qu'ils estoient morts, Ie diray seulement ce mot, que les loix de Licurgue portoient qu'on les honorât non comme hom-mes, mais comme demy Dieux.

RELIGION.

POurce que nous auons assez parlé dans les mœurs des Grecs de leur an-cienne Religion, lors qu'ils estoient addonnez à l'Idolatrie, nous viendrons à celle qu'ils tiennent maintenant. Les Grecs sont retirez de l'Eglise Romaine depuis bien long-temps, & se sont establis des Patriar-ches qui reconnoissent pour leurs Chefs. Au reste il y a quatre Patriarches

des Egliſe Grecques, à ſçauoir celuy de Conſtantinople, celuy d'Alexandrie, celuy de Ieruſalem, & celuy d'Antioche deſquels nous parlerons en leur lieu: mais ceux qui ſont dans le vray pays de Grece, ne reconnoiſſent pour leur Chef que le Patriarche de Conſtantinople. Quant à leur creance nous la mettrons tout au long en parlant des Moſcouites, qui ne different d'eux qu'en bien peu de choſes.

Au reſte il y a force Caloyers, c'eſt à dire, Preſtres, & Moynes Grecs qui ſont eſpandus par la Grece, où chacun ioüyt du libre exercice de la Religion en payant tribut, non toutesfois ſans receuoir par fois mille deſplaiſirs de ces Barbares, qui dominent auec vne cruauté du tout inſupportable.

Mais afin de dire quelque particularité de cecy, le Mont Athos fut jadis deſtiné pour la demeure des Caloyers de ſaint Baſile, auſquels, comme dit Belon, on donna vn priuilege qui leur eſt demeuré iuſqu'à maintenant, à ſçauoir qu'il n'y a aucun qui y puiſſe demeurer s'il n'eſt Caloyer Grec. Il y a enuiron ſix mille de ces Caloyers qui demeurent en diuers endroits de cette montagne où il y a environ vingt-quatre anciens & grands Monaſteres, clos de bonnes murailles pour reſiſter aux ennemis, & aux Corſaires qui ne les vont toutesfois trouuer gueres ſouuent pour leur faire outrage. Il y a deux principaux Monaſteres, dont l'vn ſe nomme *Vntopedi*, l'autre *Agiaslaura*, & là dedans on voit de belles reliques qu'on va voir de toutes parts, & des Temples ſuperbement baſtis, & richement ornez. Au reſte les Grecs eſtiment ce Mont de meſme que nous faiſons Rome: & les ceremonies Grecques y ſont ſoigneuſement obſeruées, & ces Caloyers ont acquis plus de reputation de ſainctété que les autres de toute la Grece.

Les Turcs meſmes en ont ſi bonne eſtime qu'ils leur font de grandes aumoſnes. Il n'y a perſonne entr'eux qui viue ſans rien faire, & qui n'exerce quelque art mecanique. Car tous ſortent le matin des Monaſteres, portant leurs inſtrumens auec leſquels ils trauaillent pour entretenir toute la famille. Les vns trauaillent aux vignes, les autres couppent des arbres, les autres font des nauires, bref chacun exerce quelque art. Ils portent des habits de peu de prix, & ſont veſtus à la façon des Hermites. Ils ne portent point de chemiſes de chanvre, ny de lin, mais de laine qu'ils filent & couſent eux-meſmes. Ils ne s'adonnent nullement à l'eſtude des lettres, & meſme il y en a beaucoup parmy eux qui ne ſçauent lire, ny eſcrire. Que s'il y a quelqu'vn qui paſſe de fortune par cette Montagne pour quelque affaire que ce ſoit, les Caloyers luy fourniſſent des viures ſans en tirer iamais argent.

LES ISLES DE L'ARCHIPELAGE, QVI APPARTIENNENT AV TVRC, & ce qu'il poſſede en Eſclauonie.

SOMMAIRE.

En ce preſent diſcours l'Autheur faiſant vne deſcription des Iſles de l'Archipelage ſubiettes au Turc declare leurs noms, tant anciens que modernes: la ſituation, eſtenduë & circuit de chacune, leurs ports & villes. En ſecond lieu il fait vne remarque de ce qui y croiſt & ſe voit de ſingulier & exquis en chaque contrée commençant par l'Iſle de Candie abondante en marbre blanc, en pins & ſapins, & jadis en mines qui rendoient au Roy Philippe de Macedoine tous les ans quatre-vingts talens: Samothrace *en miel & en Dains:* Lemnos *en lin, chanvre, bleds, legumes, vins, chairs, laines, ſignes, noix, amandes, olines, huiſtres appellées Gaideropedes, ſources d'eau chaude, la terre Sigillée medicinale contre la peſte & défluxions.* Negrepont, *remarquable en ſon deſtroit de mer pour ſon flux & reflux de cinq à ſix fois le iour, abondante en brebis ſans fiel, en figues & vins, en carrieres de marbre & en Amiante, pierre qui ſe reduit en lin, dont ſe fait la toile qui ſe blãchit dans le feu.* Melo *Iſle fameuſe pour ſes ſources d'eaux ſulfurées, oliniers, veines d'argent & carrieres de marbre: & pour vn certain lieu la terre duquel ne ſe peut eſpuiſer: ains cauée ſe rẽplit auſſi tôt ſans main d'hõme. L'on trouue auſſi des Grenoüilles qui ne croiſſent iamais en l'Iſle* Polyandre : *La Calamite en* Sifano: *marbre blanc, Lychnite & la pierre ſarde en* Paros. *L'Ophite ou pierre Crapaudine, & les gueſpes mortelles picqueures en* Naxe. *Le marbre & l'Aloës en l'Iſle de* Lero : *vin Hippocoon, les Cypres & Terebinthe en* Coos : *Oranges, maluoiſie & maſtic en* Chio : *L'Agathe le vin excellent & le Crimon & maza en* Leſbos. *Le miel & les Dains en Samothrace. En troiſieſme lieu ſuit la deſcription des mœurs, & naturel, tant des anciens que des modernes habitans de ces Iſles, leurs loix & couſtumes de chaque pays. Deïtez qu'ils adoroient leurs ſacrifices & ſuperſtitions, & quelle eſt la Religion de ces contrées en ce preſent ſiecle.*

XXXII. LA mer Egée eſt vne partie de la mer Mediterranee, qui ſepare la Grece & l'Europe de ce coſté-là de l'Aſie. Les modernes l'appellent Archipelage, & les Turcs la mer blanche. Les Iſles de cette mer ſont ordinairement diuiſées par les anciens en Cyclades & Sporades. Ils nomment Cyclades celles qui ſont proches l'vne de l'autre en façon de cercle, & ce ſont toutes celles qu'on voit autour de Dele enuiron au nombre de 50. Selon Iſidore, combien que quelques autres n'en mettent que douze. Mais on appelle Sporades celles qui ſont eſparſes en la mer Egée vers la Grece & l'Aſie, & qui ſont de ça ſans ordre. Or de meſme que nous auons commencé par la Thrace au diſcours de la terre ferme, nous ferons auſſi l'entrée de la deſcription de ces Iſles, par celles qui ſont vis à vis de cette Prouince.

L'Iſle de Thaſſe, que Ptolomée appelle Thalaſſie & qui a eu iadis le nom d'Aerie & d'Aethrie, ſelon Euſebe & Pline eſt proche de la Thrace, entre la bouche du fleuue Neſſe & du mont Athos. Elle a de tour quarante mille ſelon Nauger, ou cinquante ainſi que quelques autres diſent. Il y a vne ville qui porte le nom de Thaſſe, & eſt aſſiſe en la plaine, pres du grand Golphe vers le Nord, ſon port eſt eſloigné de deux milles de la terre ferme de Macedoine. Du coſté du Midy, il y a deux villes aſſiſes en pendant : vû qu'en cét endroit elle eſt toute montueuſe.

L'Iſle de Samotrace eſt eſloignée d'enuiron dix milles de la terre ferme de Thrace. Pline dit qu'on la nommoit iadis Dardanie, mais auiourd'huy on la nomme Samandrachi. Il y a grand nombre de ports en cette Iſle où l'on voit vne ville aſſiſe ſur vne fort haute montagne du coſté du Septentrion.

L'Iſle d'Imbre, maintenant l'Embre ſelon Sophian, s'eſtend en *longueur* du Septentrion au Midy, & eſt plus longue que large. Son circuit eſt *d'enuiron* 30 milles, elle eſt aſſiſe preſque au millieu de la Cherſone ſe de Thrace, & de l'Iſle de Samotrace, & eſt eſloignee preſque egalement de l'vn & de l'autre d'enuiron dix milles, il y a vne ville aſſiſe au pied des montagnes.

L'Iſle de Lemnos iadis appellée Ophiuſe, à cauſe de la multitude des ſerpens qu'on y trouuoit qui moururent tous, comme quelques-vns ont dit, eut apres nom de Dioſpolis à cauſe de deux villes qu'elle auoit: mais à cette heure elle eſt nommée cõmunément Stalimene. Elle eſt plus longue que large, tirant de l'Eſt à l'oueſt, & comprend en tout enuiron cent milles. Il y eut iadis en cette Iſle deux principales villes, à ſçauoir Lemnos, autremẽt Mirine, qui eſt maintenant peu celebre, combien qu'elle ne ſoit pas ruinée : & ſon mal vient de ce qu'elle eſt moins peuplée qu'elle n'a iamais eſté. Elle eſt aſſiſe ſur vne colline, qui pend ſur la mer, & a vne place où l'ombre du mont Athos paruient au Solſtice, encor qu'il y ait de l'vn à l'autre enuiron 87. milles, & combien meſme que le Soleil ne ſoit pas preſt à ce coucher. L'autre ville eſt Hepheſtie, maintenant Cochin entierement ruinée. Au reſte encor que ladite Iſle n'aye pas grand tour, toutesfois il y a 75. bourgs ou villages. Pline dit qu'il y auoit en cette Iſle vn Labyrinthe ſemblable à ceux d'Egypte & de Candie, mais Belon dit qu'on n'y en voit plus aucune marque.

Mais l'Iſle d'Eubée, maintenant de Negrepont ſurpaſſe veritablement toutes celles de cette mer en grandeur, & eſt comme Royne de l'Archipelage. Elle eſt ſeparée du riuage d'Atique ſeulement par vn petit Deſtroit

l'esgale presque toute la coste de l'Attique,& de la Beoce en sa longueur. Sa
rgeur est d'environ vingt-mille, & tout son circuit est de trois cens soixante
inq. Elle fut iadis nommée Macra,& Macris,Abantias, Chalcis, Chalcodon-
s,& Assopis à ce que Pline rapporte. Nous la nommons Negrepont, & les
Turcs Egribos,comme Melie estime. Les anciens ont tenu que cette Isle estoit
ointe à la terre ferme de Grece,& qu'elle en fut arrachée par vn tremblement
e terre, ce qu'on se peut assez persuader tant pour le voisinage, qu'à cause
u'elle est encor sujette à estre esbranlée par ces tremblemens.Sa ville capita-
e estoit Chalcis,qu'on appelle maintenant Negrepont du nom de l'Isle. Elle est
ssise en plaine du costé que la mer est restrainte dans vn petit Destroit, & est
ointe par vn pont à la terre ferme. Cette ville fut prise par Mahomet II. l'an
mil quatre cens cinquante & vn,auec grand meurtre de Chrestiens, & mainte-
nant les Turcs y habitent auec eux pesle mesle. Il y a encor la ville de Caryste
qui se nommoit autrefois Chironie, & Egée. On voit icy le promontoire de
Caphare,fameux par les naufrages des Grecs,nõmé Eigere par Niger,& Chimi
par Sophian.

Melos est releuée assez haut en mer vis à vis du Promontoire Malic, Cap du
Peloponnese. Elle fut iadis appellée aussi Mimallide de Siphne, Acyton, &
Zephirie,& est plus ronde qu'aucune qui soit en la mer Meditetrannée, ayant
quelques vingt lieuës Françoises de circuit. Il y a vne ville au pied d'vne
montagne, deuant laquelle on voit vne belle campagne qui s'estend iusques à
la mer,

Pres de Melo on voit vne autre petite Isle nommée autrefois Polygie, &
à present Fauconniere, qui est maintenant deserte,comme la pluspart de celles
qui luy sont voisines : & vers l'Orient on voit Cynuse,ou Elchinuse, que les
Modernes nomment Polino, ayant vne ville qui porte mesme nom.

On voit apres celle qu'on nommoit jadis Phelocandie,& qui porte mainte-
nant le nom de Policandre. On trouue pres de cette Isle celle de Laguse main-
tenant Chrestienne, & celle de Sichin, jadis Oenos, & maintenant Sicandre
toutes presque de pareille grandeur, qui ont vers le Midy l'Isle Therasie,à pre-
sent There,celle de Saturnin, jadis Calista,c'est à dire tres-belle, fameuse par
la naissance du Poëte Callimaque.

Pres de Therasie vers le Leuant, on voit Anaphé que les Modernes appellent
Namphio,au beau milieu de la mer,ayant vne ville assise sur vn rocher, & au
pied d'icelle vn fleuue qui arrouse la plaine.

Assez prés de là on voit la petite Isle d'Iues,maintenant Palme, où quelques-
vns assurent que le Poëte Homere fut jadis enterré. Cette Isle a vn beau port,
mais est mal habitee, à cause des Corsaires qui y abordent à toute heure.

L'Isle de Zie,jadis Cee,est loin du Promontoire Surie,ou Cap des Corbonnes
enuiron dix lieuës, & en a 13. de circuit. Elle est creuse du costé du Nord &
faite en forme d'vn croissant de l'vne. Elle fut aussi nommee Ceos d'vn Geant
fils de Titan,qui y habita le premier.Elle a sõ port vers la partie Occidentale.
On la aussi nommee autrefois Hydreuse.

Pres de cette Isle on voit celle de Fermenie, que les anciens nommoient Scy-
tie,& Oenos,qui n'est gueres moindre que Zie, puis on trouue Zephene qu'on
appelloit Seriphe, ayant vne ville de mesme non vers le Midy, & vne large
cãpagne,qui s'estend iusques à la mer. Elle a de circuit quelques treize lieuës
Françoises.

Au dessous de l'Isle de Zerphene on voit celle de Siphano, qu'on nommoit autresfois Siphe, ou Syphe, Acis, Merope, fort belles à voir. Elle a dix lieuës Françoises de tour, & vne ville bastie sur le Leuant, qui est assez bonne, on voit du costé d'Occident le Golphe nommé Schinost, & du midy le Port où estoit jadis la ville capitalle de tout le pays Insulaire.

Les Isles susnommées sont la plus part des Ciclades qui sont autour de l'Isle de Dele. Mais entre elles vers l'Orient on voit encor l'Isle de Paros, qui a retenu son ancien nom: Elle fut autrefois nommée Demetriade, Zacynte, tout ainsi que Zame, Hurie, Hileesse, Cabarnis, & Minoc. Elle a cinquante milles de circuit qui sont pres de vingt lieuës, & s'estend en longueur du Ponant au Leuant, & au milieu on voit vne belle & large campagne, auec plusieurs beaux bastimens, & vn Temple ancien qui est encor en son entier. On y voit aussi le mont de Campiese, qui est fort haut, au pied duquel est assise vne ville bastie auec des pierres d'vne grandeur demesurée. Ce mont se nommoit iadis Marphesie. La ville de Paro est du costé d'Occident, quoy que l'ancienne fut sur le bord de la mer le long du riuage du fleuue Asope. Le port est vers le Septentrion pres d'vn chasteau qu'on nommoit Cephalo, & le port est appelle Bon. Le reste du costé du Nord est tout environné de montagnes. Cette Isle parvint entre les mains des Venitiens du temps de l'Empereur Henry frere de Baudouin Comte de Flandres: mais Mahomet prenant Negrepont se saisit aussi de cette Isle.

L'Isle de Nixe, autresfois Naxos, a vingt bonnes lieuës Françoise de circuit, & auoit il n'y a pas long-temps vn Duc, comme Candie sous la puissance des Venitiens, mais Selim pere de Soliman l'osta à la Seigneurie de Venise. La ville qui a commandement sur tout le pays, & de laquelle l'Isle prend le nom de Nixie est assise vers le Septentrion sur vne haute montagne, elle a esté nommee autrefois Isle de Venus, Die, & Dionisie: comme aussi petite *Sicile*, & Calipolis.

Vers le Leuant de Nixie on voyoit l'Isle d'Amurge, jadis Brutore, qui a vingt lieuës de tour, & trois ports, dont l'vne porte le nom de Sainte Anne, l'autre de Calors, & le troisiesme de Catapla.

Tirant vers la coste de la petite Asie pres d'Amurgospoli, ou Brutore, on descouure l'Isle de Claros, à present appellee Calamo, qui a quelques dix lieuës de tour, & de fort hautes montagnes. On y voit les ruines d'vne ancienne Cité qui est du costé du Leuant. Il y a le long de cette Isle vn Golphe nommé Calamo, & vne ville portant mesme nom.

Plus hauts que Claros on voit l'Isle de Lero, maintenant Lerte, qui a quelques dix huict milles de circuit. On y voit encor vn chasteau du costé du Leuant, & du Midy le port de Lepide, ou fut jadis assise la ville capitale de l'Isle au pied d'vne montagne.

Assez pres de ces Isles on voit celle de Pathmos, maintenant Palmose, où Saint Iean l'Euangeliste fut confiné par Domitian. Et quoy que cette Isle, & plusieurs autres ses voisines soient Asiatiques, si est-ce que ie les embrasse auec les Grecques, tant pource qu'elles tenoient la langue de Grece, & obeyssoient à ses Empereurs, qu'à cause qu'il m'est plus aisé de les descrire en les voyant proches, que si ie voulois suiure trop exactement celles qui appartiennent à l'Europe, sans rapporter aucun fruict au Lecteur auec toute ma peine

Cette Isle n'a qu'enuiron sept ou huict lieuës Françoises de circuit, & est comptee entre les Isles Sporades, tant par les anciens que par les Modernes.

L'Isle de Coos, maintenant Lango, est des dernieres tirant vers le Leuant le long de la coste d'Asie. Elle a son estenduë du Nort au Midy, & contient de longueur enuiron dix-huict lieuës. Elle fut jadis nommée premierement, Meropis. Les Turcs ont accoustumé de l'appeller Stancou. Vers le Leuant on voit la ville capitalle nõmee Arangee, qui a vn lac au milieu qui tarit en Esté. On y voit de magnifiques bastimẽs tous de marbre. On voit encor hors de la ville les murailles du Palais du grand Medecin Hippocrate natif de cette Isle de mesme qu'Apelles. On y voit encor la ville de Cœ, que les Turcs nomment Stancou, de mesme que l'Isle qui n'est gueres esloignee de la petite Asie, & est vis à vis de celle de Cypte.

Autour de Lango on voit plusieurs petites Isles peu renommees, comme Hiali, Nisari, Chiraue, Lesindre, Piscopie, Iire, Carchi, Limone, Lenise, Zinare, dont nous laissons la description comme peu vtile.

L'Isle de Samos retient encor son ancien nom, & est plus renommee que grande, s'estendant du Leuant au Ponant, & ayant vingt lieuës de circuit. Elle fut nommee apres que les Cariens l'eurent abandonnee, Dryuse, Antemuse, Delamphile, Cyparysse, & Stephane, c'est à dire couronnee. Il y eut jadis vne bonne ville, les ruines de laquelle paroissent encore le long de la mer, y ayant vn port, & vn Arsenal qui est fort beau & spacieux auec vne fort haute leuee.

Micone l'vne des Ciclades vers l'Occident auiourd'huy Micolé, a quelques huict lieuës de circuit. Elle a vn port auec son mole, & Arsenal, & est toute habitee, ayant au Leuant le port & bourg de Sainte Anne, au Midy S. Estienne, & entre l'est & le Nort le port de Pendarme.

Pres de là l'on voit l'Isle de Giare, maintenant Stopodie, qui n'est guere grande, & ceinte de plusieurs rochers. Les Romains y enuoyoient en exil ceux qu'ils condamnoient comme dignes de mort, comme aussi les autres Isles desertes d'entre les Ciclades seruoient pour mesme chose.

Dele est la plus renommee des Ciclades à cause que l'Oracle d'Apollon. On la nomme auiourd'huy Dile. Elle fut jadis appellee Ortigie, à cause des cailles qu'on y voit plustôt qu'ailleurs. Elle a eu aussi les noms d'Asterie, Lagie, Cerne, Midie, Cinethe, & Piropile, & encore de Cinthie, à cause d'vne montagne qui y est. Cette Isle estoit diuisee par le moyen d'vn petit canal en deux parties en l'vne desquelles on y voyoit le grand Temple d'Apollon, duquel on voit encor quelques restes.

Pres de Dele on voit l'Isle de Rhene, jadis Celadusse, & Arthemite, & l'on la nomme auiourd'huy Dile, aussi bien que Dele.

Andro est aussi vne des Ciclades, & a pour le moins vingt lieuës de France de tour. Elle fut jadis nommee, comme dit Mirsyle Lesbien, Cauron, Antandre, Lassie, Nouagrie, & Epage. Sa ville est vers l'Orient, & le Fort est assis sur vn escueil, & pour y aller il faut passer sur vn Pont-leuis.

L'Isle de Chios est opposee à la Chersonese d'Ionie, maintenant nommee de Smirne, n'y ayant entre deux qu'vn canal d'eau d'enuiron deux lieuës & demie, tout entouré de bancs & d'escueils. Elle est assise entre les Isles de Metelin, & de Samos, & fut premierement nommee Ethalie. Son circuit est d'en-

airon trente lieuës. Sa longueur s'eſtend du Septentrion au Midy, & eſt diui-
fee en deux parties, l'vne nommee Aponomeree, qui ſignifie partie d'enhaut,
& l'autre Catomeree, c'eſt à dire quartier d'embas. Elle fut priſe par Soly ma
l'an 1566.

On voit à l'oppoſite du pays de Phrigie, que les Turcs appellent maintenant
Sarcum la belle Iſle de Leſbos, auiourd'huy Metelin, du nom de ſa ville capita-
le autrefois Mytilene. Elle fut jadis appellee Antiſſe, puis Pelaſgie, & apres
Macaree du nom d'vn fils de Iupiter ſurnommé Cyrnace. Elle eut encor le nom
d'Emerthé, Ethalaſie, & Egire, ainſi que Pline nous enſeigne. Son circuit eſt
d'enuiron quarante de nos lieuës.

Quant aux lieux qui appartiennent au Turc en Eſclauonie, on compte pre-
mierement en terre ferme Caſtelnouo, ou Chaſteau neuf aſſis ſur vne baſſe co-
line pres du Sein Rizonique, maintenant le Golphe de Cataro. Les Turcs l'ont
oſté aux Eſpagnols depuis n'a gueres.

La ville de Scodre qu'on nomme communément Scuttri, a eſté quelquesfois
ſous la puiſſance des Venitiens, mais maintenant elle obeyt aux Turcs. Elle eſt
à 18. mille loin de la mer, & ſur vn rocher fort droit, ayant au deſſous du coſté
du Leuant vn lac qui a de circuit enuiron 130. mille, & tout autour des mon-
tagnes, fors que du coſté du Septentrion.

Le Turc y poſſede encor les petites & mal peuplees villes de Bodue, Antiuari
& Dulcigno, que Ptolomee nomme Vlcinium, & quelques autres Olchiuiens
qui furent pris ſur les Venitiens par Selim II. Empereur des Turcs.

QVALITE'.

QVant à l'Iſle de Thaſſe elle abonde en marbre blanc, dont les Romains
faiſoient grand eſtat, & en ſes montagnes on trouue auſſi vn fort grand
nombre de pins, & de ſapins: & l'on peut voir par des morceaux d'eſcume de
metail qu'on y voit encore, qu'il y auoit autresfois de fort bonnes mines:
qu'on peut auſſi connoiſtre aiſément, pource qu'elles rendoient toutes les an-
nees à Philippes Roy de Macedoine quatre vingts talens.

L'Iſle de Samothrace abonde en miel, & en laines: & celle de Lemnos eſt fer-
tile plus qu'elle ne fut iamais, & porte du lin du chanvre, du bled des legumes
& du vin en abondance. Il y a auſſi grande quantité de chairs, de laine, &
pluſieurs autres choſes. Elle a toutesfois faute de bois, principalement vers la
partie Orientale qui eſt plus ſeiche. Mais celle qui regarde l'Occident, &
Midy eſt plus humide & verdoyant.

Les lieux qui ſont humides, & aſſis entre les coſtaux, portent des figues,
noix, des amandes, & quelques olives. Il n'y a point de riuieres en cette Iſle,
mais les habitans font vne grande peſche au riuage de la mer, où ils trouuent
force poiſſon, & particulierement des huyttres qu'ils nomment Gaideropeda,
c'eſt à dire, pieds d'aſne, qui different grandement des noſtres. Il y a auſſi
ſources d'eau chaude, qui n'a pas toutesfois tant de chaleur que beaucoup
d'autres.

On trouue en cette Iſle, & non ailleurs, la terre qu'on nomme Sigillee,
Seellee, qui eſt bonne principalement contre la peſte, & les fluxions. On en
fait de petites maſſes, qui ſont marquees de characteres Turcs. On vſe d'vne
grande ceremonie pour la tirer, vû qu'on vient ſeulement le ſixieſme jour

au mois d'Aouſt déboucher le trou où elle eſt, & il n'eſt permis de le voir tout le reſte de l'année : & meſme il eſt deffendu aux habitans de le tranſporter ailleurs ſur peine de la vie. Les Ambaſſadeurs des Princes en emportent le plus ſouuent lors qu'ils viennent de Conſtantinople, & croyent faire vn bon preſent lors qu'ils en donnent à des hommes de condition releuée.

Pour le regard du Negrepont, la mer eſt fort rapide en ſon deſtroict, & l'on dit qu'il y a flux & reflux quatre, & ſelon les autres ſix fois chaque iour : tellement que les vaiſſeaux meſmes qui ont bon vent ne peuuent bien ſouuent rien auancer. Ariſtote ne pouuant ſçauoir la cauſe de cecy en mourut de faſcherie.

Cette Iſle au reſte abonde en bled, legumes, vin & huile, & l'on y voit auſſi fort grande quantité d'arbres, principalement de ceux qui ſont propres à faire des vaiſſeaux. On dit que les brebis de cette Iſle n'ont point de fiel, mais ie ne ſçay ſi c'eſt choſe controuuée ou non.

On trouue prés la ville de Cariſte de grandes carrieres de marbre, & pareillement la pierre Amiante qu'on reduit en fil, comme le lin. On en fait de la toile qui ſe blanchit eſtant iettée au feu lors qu'elle eſt ſale.

En l'Iſle de Melo on trouue de bonnes ſources d'eaux ſulphurées ou ſoufrées propres pour la ſanté des hommes. Le terroir de cette Iſle eſt ſi gras & fertil qu'on y ſemoit iadis des grains, qui eſtoient paruenus à leur plus grande hauteur dans quarante iours, au bout deſquels on en faiſoit la recolte. Elle abonde auſſi en oliuiers, & porte encores quelques vignes. Il y a quelques veines d'argent, & du meilleur ſoulphre qui ſe trouue. On y a vû autresfois de beau marbre de pluſieurs couleurs, que Luculles porta le premier à Rome. On dit d'vn certain lieu de cette Iſle, que l'on y vient à cauer, la terre ſurcroiſt auſſi tôt, & les creux qu'on y fait ſe rempliſſent, ſans que perſonne y mette la main.

L'Iſle de Policandre eſt aſpre pierreuſe & difficile à cultiuer : & celle de Seriphe, ou Serfene a des grenoüilles qui ne croüaſſent iamais, & ſi l'on porte de ces beſtes ailleurs, comme dit Pline, elles crient ainſi que les autres.

En l'Iſle de Sifano on trouue la calamite, mais on ne ſçait où ſont les mines d'or & d'argent, qui la rendoient autresfois ſi renommée, vû qu'il n'y en a nulle marque.

Quant à Parois il y auoit force marbre blanc qu'on nomma Lychnie, à cauſe qu'on le tailloit au commencement pour en faire des lampes. Solin dit qu'il croiſt à Paros vne ſorte de pierre, qu'il nomme Sarne, qui eſtoit plus excellente que le marbre, & toutesfois ne pouuoit eſtre miſe au rang des pierres precieuſes. Mais Pline (de qui Solin eſt le ſinge) n'a fait aucune mention de cette pierre Sarde en l'Iſle de Paros. On dit que mettant dans la mer du coſté où eſt l'Arcenal, quelque choſe blanche, elle deuient incontinent noire. L'air de cette Iſle eſt ſi bon & ſerain, que ſes habitans viuent longuement, & meſmes ceux qui ſont chargez d'ans, y ſentent fort peu les incommoditez de la vieilleſſe.

L'Iſle de Nixie ou Naxe a encore grande quantité de vignes, auſſi bien qu'au temps paſſé. On y trouue vne pierre que les Grecs appellent Ophites. Nous la nommons Serpentine, ou Crapaudine, qui ne naiſt point parmy les carrieres, ains ſous terre. Il y a auſſi quantité des Gueſpes, ou plutôt des

taons, dont la morſure eſt mortelle, auſſi bien que celle d'vn Scorpion, ſi l'on n'y remedie de bonne heure. Il y a auſſi des veines d'or aſſez bonnes: mais ſoit que les habitans n'ayent l'induſtrie de le tirer, ou que le Turc n'en ait fait expreſſe deffence, on n'en tient pas compte, non plus qu'aux autres endroits de la Grece.

En l'iſle de Lero ou Lerte on trouue grande abondance de marbre, & le pays eſt fertil au poſſible. On y cueille l'Aloës, qui eſt tant eſtimé de nos drogueurs pour le bien qu'il fait aux hommes. Celle de Coos, ou Langò abonde en fruicts & nourrit vne grande quantité d'animaux. On y cueille auſſi force bon vin, dont le meilleur s'appelloit anciennement Hippocoon, à cauſe que le terroir auquel il croiſſoit auoit nom Hippon. On y voit auſſi de beaux cyprez, freſnes & terebinthes, & il s'y engendre auſſi ſelon Pline, force vers à ſoye. Elle a vn lac vers l'Occident qui porte grand preiudice au pays, d'autant que ſes exhalaiſons & vapeurs ſont infectes, qu'il eſt impoſſible qu'on les ſouffre: tellement que l'iſle eſt toute deſerte de ce coſté-là, & ces vapeurs ſont plus nuiſibles en Eſté qu'en autres temps de l'année.

L'Iſle de Samos ne peut porter la vigne, quoy que ſes voiſins en ſoient fort peuplées, mais ſelon Strabon, toutes autres choſes y abondent, combien que quelques autres diſent que le froment n'y vient gueres bien, mais que les Oliuiers y croiſſent à ſouhait. On dit qu'il ſe trouua vne fois tant de rats en l'iſle de Mycole, qu'ils en chaſſerent les habitans.

En l'iſle de Chio on trouue ſi grand nombre d'Orangers qu'on en preſſe le jus dedans des tonneaux, qu'on enuoye apres à Conſtantinople, & en autres lieux pour mettre auec les viandes & en vſer comme on fait par deçà du verjus. Les arbres qui portent le maſtic ſont du long de la mer fort petits & bas, ayans la fueille comme le Bouys ou Lentiſque. On les taille treize fois l'année pres du tronc pour en faire diſtiller le maſtic, qui ſort comme des larmes. On taille pareillement d'autres arbres qui produiſent la Terebentine, & l'on tient qu'elle ne ſe trouue en vn autre lieu que là & aux Indes, où croiſt des deux ſuſdites eſpeces. On y voit encor ſur des arbres fort hauts certains fruits en forme de féves en eſcorce nommez en Italien Caroubis, & en Grec Ondorine & d'autres arbres appellez Viſques qui portent la glu, dont le fruict eſt en forme de groſſe capres. L'Iſle de Chio eſt auſſi fort recómandée pour la maluoiſie qu'elle porte, qui n'eſt toutesfois ſi bonne que celle de Candie. On portoit autresfois de Chio à Rome les vins de Cabas, ainſi qu'on les porte auiourd'huy de Prouence à Paris, & par toute la France.

L'Iſle de Leſbos, ou de Metelin eſt de grand rapport, & les fruicts qui y croiſſent ſont de fort bon gouſt. L'air y eſt fort bon, bon & ſain. On y voit force montagnes, dont on tiroit jadis du marbre, qui n'eſtoit pas toutesfois ſi beau que celuy de Paros, & la pierre d'Agate qui eſt en aſſez grande eſtime.

Le vin de cette Iſle eſt tenu pour le meilleur qui ſoit auiourd'huy en toute la Grece. Elle nourrit auſſi quantité de bons cheuaux qui ſont petits, mais forts & bien pris & proportionnez.

On y fait force fromages, & il y a du froment en grande abondance. On en fait deux ſortes de drogues dont les Turcs ſe ſeruent en leurs potages: l'vne s'appelle en langue Turqueſque Thracana, & l'autre Bouhort, que les Romains nommerent anciennement Crimnon & Maza.

Il y a en l'Isle de Samothrace grande abondance de miel, & aussi grand nombre de Dains. Quant aux lieux qui sont en Esclauonie, le discours de Ragouse de ce que les Venitiens possedent en ce pays, peut assez faire connoistre sa qualité.

MOEVRS ANCIENNES.

EN l'Isle de Zie, ou Cee, lors que les vieilles gens se faschoient de viure, ils s'empoisonnoient de leur bon gré, pour n'estre plus sujets aux foiblesses & aux ennuys de la vieillesse, & il estoit aussi permis à chacun de se faire mourir auec permission du Magistrat. Et cette coustume s'obseruoit principalement en la ville de Iulier, d'autant qu'il y auoit vne loy qui portoit ces mots: Que ceux qui ne pourront bien viure, ne meurent point au moins deshonnestement, & que ceux qui passeront l'âge de soixante ans, meurent de poizon, afin que les viures suffisent pour les autres. Elian le tesmoigne aussi en la diuerse histoire disant que ceux qui estoiēt de sia cassez, faisoient vn sacrifice solemnel, durant lequel estans couronnez de fleurs, ils beuuoient du jus de la ciguë, comme se tenans desormais incapables de profiter au pays. Les Poëtes tiennent que cette Isle fut jadis habitée par les Nymphes Corinthiennes, & que pour cette cause elle leur estoit consacree.

L'Isle de Zerphene auoit jadis pour son Dieu tutelaire Apollon, qui y estoit honoré en grande reuerence.

Ceux de l'Isle de Siphane, ou de Siphano, furent autresfois si puissans qu'ils osterent debattre contre ces Lacedemoniens de la souueraineté de la Grece, en quoy l'on peut assez connoistre que c'estoient gens courageux, & pleins d'vne fort grande resolution.

Ceux de Paros ont esté jadis accusez de desloyauté, & de n'estre point hõmes de paroles, à cause que Miltiane General de l'armee des Atheniens, les ayant remõtez, & eux luy ayans promis de luy obeyr, ne luy tindrent point la parole qu'ils luy auoient donnée, & pource l'on disoit en commun Prouerbe: Faire cõme ceux de Paros, c'est à dire, fausser sa foy.

Ceux de Nixie ou Naxe, n'estoient gueres spirituels. Plusieurs Dames se retiroient jadis en cette Isle, où en memoire du tort fait à Ariadne, & detestant la desloyauté des hommes, elles viuoient en perpetuelle chasteté.

Il y auoit jadis en l'Isle de Cos vn temple dedié à Esculape, à cause qu'Hypocrate se disoit yssu de sa race. On s'adressoit là comme aux autres temples de faux Dieu imaginé, & vray diable, pour receuoir guerison.

Les Samiens portoient vne particuliere reuerence à la Deesse Iunon, & la seruoient auec plusieurs sortes de festes, & de sacrifices. Ils firent sa statuë où elle estoit representee comme vne fille qui espouse, à cause qu'ils tenoient que Iunon estoit nee en cette Isle, & y auoit esté nourrie durant sa virginité, puis mariée à Iupiter. Ils luy dedierent aussi vn bois auquels ils nourrissoient des oyseaux portez d'outre mer. On faisoit jadis en cette Isle des plus beaux vases de terre que l'on se sçût voir.

Les Atheniens honorerent tellement l'Isle de Dele (outre les Perses) qu'ils firent oster tous les tombeaux, & ossemens des hommes, lesquels ils voulurent estre mis en l'Isle de Rhene qui en estoit voisine, & qui deuoit seruir de cimetiere à Dele, ayant esté dedice pour cét effect par Policrate tyran de Samé, lors qu'il commandoit sur la mer. Apres la dedicace faite par les Athe-

niens ils ordonnerent vne feste solemnelle tous les cinq ans, à laquelle l'on voyoit assembler tous ceux qui estoiét de la lignee des Oniens, & où l'on s'exerçoit à la course, à la lutte, & à la musique, & les Citez franches y faisoient des dances publiques en l'honneur d'Appollon. Il n'estoit loisible de nourrir aucun chien en cette Isle.

Les Chinois ont esté jadis puissans sur la mer, & y ont commandé s'estans affranchis, & ayans estably entr'eux vne belle communauté, & Republique comme les plus riches. Mais en fin ils furent contraints de venir sous la puissance des Atheniens, puis aux Macedoniens, & apres aux Romains, & de-rechef aux Grecs qui commandoient à Constantinople.

Il nasquit en l'Isle de Metelin plusieurs grands personnages: Et il semble que ce fut vne pepiniere, tant de Philosophes, que de ceux qui cherchoient les lettres agreables, & qui ne requierent pas que l'esprit soit tendu. Theophraste en est sorty, & Pittaque l'vn des sept Sages de Grece, comme aussi le Poëte Alcee, & Sapphon la Poëtesse, dont les vers sont encore trouuez si mignards. Elle porta pareillement l'Orateur d'Ophante, & Theophane l'Historien, & le grand Poëte & Ioüeur de Harpe Arion, de mesme que Terpandre grand Musicien, & Poëte.

Les Payens ont jadis adoré Bacchus, à cause comme dit Pausanias, que les pescheurs de Methymne ayans tiré de la mer vne teste faite de bois d'Olive, & voyans qu'elle ressentoit ie ne sçay quoy de grand, quoy que la forme fut estrange, & fort esloignee de celle des Dieux de la Grece, allerent demander à la Pythie, quel Dieu, ou bien quel Heros estoit representé par cette teste; & la response fut, qu'ils honorassent Bacchus, surnommé Cephalenien.

L'Isle de Samothrace fut jadis fort renommee à cause des ceremonies des Dieux que l'on y obseruoit: vû qu'il y auoit vne eschole où l'on apprenoit tous les sacrifices qu'il falloit offrir à chaque Dieu.

MOEVRS DE CE TEMPS.

COmbien que l'on viue presque en toutes ces Isles à la Grecque, toutesfois il ne sera point hors de propos de dire quelque particularitez des mœurs de ceux qui y habitent aujourd'huy.

Premierement, il faut sçauoir qu'il y a si grand nombre de Corsaires, tout autour de toutes ces Isles, que leurs habitans sont contraints d'y prendre garde en cette sorte. Il n'y a sommet de montagne aux Isles, où l'on ne mette des gardes le long du iour, afin qu'ils regardét s'ils n'appercevront point en mer quelques Corsaires: car ils iugent ayſément de loin si c'est vn vaisseau d'escumeurs ou d'autres. Or ils n'ont si tôt descouuert quelque vaisseau de cette sorte que font du feu auec leur fusil, & de iour que le feu ne paroist de gueres loin, ont des matieres qui causent beaucoup de fumee: & s'il y a plusieurs vaisseaux, l'on fait aussi des signals en diuers lieux, & lors tous les ports voisins sont aduertis de la vûë de ces pestes communes, & taschent de s'en donner garde.

Quant à la nuict, le feu est ayſé à voir, & pource ils se seruent alors de fanaux, faisans autant de feux qu'ils auront vû de vaisseaux, & les voyageurs appellent la mer nette, lors qu'ils ne voyent point de signal sur les monts

ques, & au contraire, trouble, lors qu'ils y en apperçoiuent.

L'Isle de Patmos, ou Palmose est habitée de Chrestiens Grecs, viuans en toute liberté, en payant tribut au Turc, & ayant d'ordinaire des Magistrats Turcs. Le terroir est cultiué par les Chrestiens, & l'on y void vn grand nombre de Caloyers.

Les Insulaires de Cos ont vne folle superstition, vû qu'ils disent que l'on y a vn serpent de grandeur demesurée, lequel ils tiennent pour vne Fee, disans que c'est la fille d'Hipocrate qui est encore en vie, comme celle qui fut jadis grande Magicienne.

Les Turcs habitent seuls en la ville de Stancou, sans y auoir aucun Chrestien qui s'y tienne, non plus qu'en tout autre lieu de l'Isle, excepté en deux villages au plat pays, où l'on souffre que quelques Chrestiens Grecs se tiennent.

En l'Isle de Lesbos il n'y a que des Turcs qui se tiennent dans la ville de Mereiin, ou d'autres faisans profession du Mahometisme: mais les Grecs se tiennent aux champs pour cultiuer & y labourer les vignes.

En l'Isle de Stalimene, ou Lemnos, tous les Grecs, s'adonnent au labourage, & viuent là sans crainte qu'aucun les tourmente, estans deliurez de cette peine par les soldats qui gardent les forteresses. Il y a aussi force Caloyers, de mesme qu'en toutes les autres isles qui sont en la mer Mediterranée.

Quant à l'isle de Chio, les Turcs ne veulent permettre qu'aucun Chrestien loge dans la ville, qui porte mesme nom, combien que l'Euesque des Franques n'ait laissé d'aller celebrer la Messe en l'Euesché qui est dans la ville, où il y a aussi vn certain lieu, où tous pauures Chrestiens & passagers peuuent loger trois iours & trois nuicts, sans qu'il leur en couste rien.

L'on voit prés du fossé leurs sepultures auec de grandes pierres & bandes rolles.

A quinze mille, ou environ de la ville, il y a des casals, ou grandes maisons, où logent 50. ou 60. paysans, qui ne s'adonnent en certaines saisons, qu'à nourrir des Perdrix, & ont l'industrie de les prendre trois iours apres qu'elles sont escloses.

Ils les accoustument si bien à leurs logis, qu'ils les laissent tout le iour aller par la campagne: & pour les faire retourner le soir, chacun s'en va auec vn grain de froment en la bouche & se couchent par terre. Lors les Perdrix voulans becqueter ce grain, reconnoissent chacune son maistre, & ainsi chacun reprend les siennes. Ce qui les rend fort communes & à bon prix en cette isle.

L'ISLE DE CYPRE
OV CHYPRE.

SOMMAIRE.

CE discours declare qui ont esté les premiers habitans de cette Isle, & les Seigneu qui y ont cõmandé auparauant qu'elle fut prise par Selim, & reduite au pouuoir Turc. Quelle est sa situation, son circuit, sa largeur, sa longueur, en quel climat, & s le quantiesme par allele. Quels sont ses Caps ou Promontoires. Et comme elle fut i diuisée en quatre parties, auiourd'huy en douze contrées. Ses principales villes, bourgs, ou villages, & ses montagnes. Son terroir abondant en toutes sortes de fruicts, principalement de citrons, limons, oranges, de raisins noirs, nommez Zibibes, de sucre tiré de cannes, de safran, coriandre de lentisques, terebinthe, coloquinte, rhubar scamonée, mines d'or, chrysocolle calchante, alum, fer, cuivre, pierres precieuses, esmer des, diamans, chrystal, coral blanc & rouge, & la pierre diamante, dont on fait d toile qui ne brusle pas estant mise au feu, ains s'y blanchit, cotton laine, sel. Quelles s les loix & coustumes anciennes de ce pays, auquel la paillardise estoit permise, & l' pudicité loüable: adorans Venus pour Deesse tutrice & patrone de l'Isle. Quelles nat occupent maintenant cette Isle. Quelle forme de police, & gouuernement ils ont tenu la domination des Venitiens, & quelle est celle dont ils vsent sous les Turcs, aus ils obeyssent à present.

CEtte Isle qui a esté premierement habitée, comme l'on dit, par Japhet de Noé, puis sous la domination des Tyrans Grecs, apres que la Mon chie des Assyriens fut esteinte, tomba apres sous la puissance des Romain & par leur moyen obeyt aux Ptolomees Roys d'Egypte, & lors elle tomba en les mains des Romains. Apres cela les Empereurs de Constantinople la po derent environ l'espace de huict cens ans. On la vid apres sous des Roys de maison de Lusignan de France. Depuis elle vint à estre sujete aux Venitie l'an 1473. & demeura en leur pouuoir iusques à l'annee 1570. qu'elle fut p par Selim Empereur des Turcs.

Cette Isle a esté nommée autrefois Crypte, ou Crypton, à ce que dit Vo terran, c'est à dire, soubterraine, à cause qu'il semble que les flots de la me cachent: on l'appelle aussi Cerastis, à cause du grand nombre de ses mon gnes, dont les pointes semblent des cornes. Elle eut aussi le nom de Ceth ne, puis d'Amathusie, selon Strabon, & aussi de Paphie, de mesme que Salaminie de Macaire, ou bien-heureuse, d'Achamantis, Asperie, Collinie, Etose.

Elle est assise, selon Ptolomée, au milieu du sein Issyque, communém golphe de Lajazze, & est contiguë à la mer d'Egypte, & est entre les riuage Cilice & de Syrie. Elle regarde du costé du Midy la mer d'Egypte, & celle Syrie: & est aussi bornée du Leuant de la mesme mer de Syrie, & du sein I

e; du Couchant de la mer Pamphylie, & du Nord de celle de Cilice.
La partie qui regarde le Leuant, eſt eſloignée de la Syrie, ou Sutie, enuiron
e mille qui eſt vn chemin que l'on peut faire en vne nuict. La partie qui re-
rde le Midy eſt eſloignée d'Alexandrie de la nauigation de trois, ou quatre
urs, & autant de l'Iſle de Rhodes du coſté du Couchant. Elle eſt à 60. mille
in de la Cilice, ou Caramanie.
La longueur de cette Iſle du Ponant au Leuant, & quelquesfois elle fait des
mes, ou deſtroits de terre aux coſtez qui determinent ſa largeur. Elle eſt aſſi-
au commencemẽt du quatrieſme climat ſous le dixieſme paralelle, ſelon les
odernes & ſon plus grand iour d'Eſté eſt de 14. heures & demie, ou enuiron.
le comprend trois degrez celeſtes en ſa longueur. Son circuit ſelon Strabon
de 3410. ſtades, qui font 427. mille. Pline dit que ſon tour eſt de 275. mille.
es autres diſent que voyageant par mer à l'entour l'on trouue 500. mille pas,
que ſa lõgueur eſt de 200. mille, & ſa plus grande largeur de 50. ou de 60.
il y a encore quelques-vns qui luy donnent 550. mille de circuit, 200. de
gueur, & 230. de largeur.
lle a pluſieurs promontoires, ou Caps, comme du Ponent le promontoire
amas, maintenant Cap de ſaint Piſane, ou Epiphane; le promontoire Dre-
aiourd'huy Trapan, ou Melechie, & celuy de Zephire, maintenant Pun-
ou Punte Malota, ou Melonta, ou Cap de Chelidoine. Du coſté du Midy
voit le promontoire Phœurie, nommé Cap blanc, celuy de Curie, main-
ant Capodellegatte, celuy de Dades, maintenant Cap de Chiti, celuy de
rone, maintenant Cap de Pila. Du Leuant l'on voit le promontoire Pedaſe,
intenant Capo de Griego, ou Cap de Grec, & au ſommet de l'Iſle celuy de
des, maintenant le Cap de ſaint André. Du Nord on voit le promontoire
mmyon, maintenant Cap de Cormachiti, ou Cornachiette. Au reſte, en-
le Cap de Cormachiti, & celuy de ſaint Epiphane, l'on void la mer Pam-
lie, maintenant le Golphe de Settalie, qui eſtoit autrefois fort dangereux,
pace de 300. mille.
rolomée nous apprend que cette Iſle eſtoit iadis diuiſée en quatre parties
à ſçauoir en l'Orientale que l'on donnoit à Salaminie, en l'Occidentale,
Paphio occupoit, en la Meridionale, qui eſtoit l'Amathuſie & en la Septen-
nale qui eſtoit la Lapathie. Mais auiourd'huy elle eſt diuiſée en douze par-
que l'on nomme communément contrées qui ſont Nicoſie, Famagouſte,
iie, Audime, Limiſſe, Maſote, Saline, Meſſarie, ou Siuotic, Cruſoc, Penta-
, Cerine, & Carpaſſe.
iodore, Pline & Mele aſſurent qu'elle contenoit neuf beaux Royaumes,
inze bonnes villes, dont quelques-vnes ont eſté ruinées par grands trem-
ens de terres. Ses principales villes eſtoient la nouuelle Paphos, en la re-
de Paphie. Elle porte encores auiourd'huy le tiltre de ville & ſe nomme
munément Bapho, ſelon Niger: l'ancienne Paphos, qui eſtoit en la meſme
ince: Cithere qui donna nom à toute l'Iſle, & qui n'eſt plus auiourd'huy:
en ſon lieu on void la ville de Conuelie, qui eſt des meilleures de l'Iſle. Il
it auſſi Curias, au lieu où l'on voit maintenant la ville de Piſcobie, qui eſt
des meilleures & principales. On y voyoit Amathus, qui eſt maintenant
ire.
auantage, la ville de Cerannie maintenant Cerines, baſtie par Cyrus,
qu'il eut ſubiugué les neuf Roys de l'Iſle. Cette ville eſt aſſiſe en la partie

Septentrionale de l'Isle, mais Nicosie, qui fut nommée autresfois Lettre, pui
Leuocote, & la demeure des Roys est assise en la plaine de Massare. A trente-
milles de Nicosie l'on voit Famagouste, autresfois Salamis, puis Constancie
ville signalée. Il y en a quelques-vns qui tiennẽt que Famagouste estoit aut
fois Tamasse, & quelques autres estiment que c'estoit vne des quatre ville
qui auoient le nom d'Arsinoé.

On compte outre ces villes enuiron 850. villages ou bourgs ouuerts, en m
tant toutesfois parmy ce nombre quelques villes ruynées qu'ils appellent co
munément Casaux qui comprennent enuiron 160. mille habitans. Il y a be
coup de ces lieux qui peuuent estre comparez à des villes, tant pour leur gr
deur, que pour le nombre de peuple. Les meilleurs sont Lopitho, Siguri, S
Iean de Carpasse, Lescats, S. Constantin. Limnati, Lilicu, Pellendrie, Chill
Colloste, Piscopie, Salines, Couuelie, Crime, Arzos, Omodos, Crusoc, Sol
Marsou & Lesque. Tous les Casaux ou bourgs estoient diuisez en parties, d
la moitié appartenoit à la Chambre du Roy, & le reste en trois parties à l'E
Ecclesiastique, & en partie aux nobles laiz.

Il y a plusieurs montagnes en cette Isle, mais celle d'Olympe est la plus h
te de toutes : les Grecs l'appellent Trohodos, & elle a de tour dix-huit lie
On y void par tout forces Monasteres de Coloyers Grecs de l'Ordre de S
Basile.

QVALITE'.

TOute cette Isle a esté jadis si pleine de bois, qu'on ne la pouuoit cultiue
combien que les habitans eussent consommé vne grande partie de ce
à fondre les metaux & faire des nauires, toutesfois ils ne pouuoient guere
couurir la terre, tant le bois poussoit tousiours. Enfin ils ordonnerent que
qui voudroient couper des arbres, le pourroient faire, & que chacun pos
roit comme propre les champs qu'il auroit découuerts & nettoyez. Str
dit que l'Isle de Cypre ne cedoit de son tẽps à aucune autre, vû qu'elle po
du vin & de l'huyle en abondance, & auoit assez de fromẽt pour la nourr
de ses habitans. Or elle est maintenant fertile au possible, & abonde de to
qui est necessaire à la vie humaine : car outre la grande quantité de forme
d'autres grains & fruicts de la terre qu'elle porte, elle produit de fort ex
vins que l'on garde iusques à 80. ans, & dans ce temps de noirs ils deuie
blancs ; & sont de bonne odeur & d'vn goust du tout agreable.

On emporte de Cypre ce beau & grand raisin noir qu'on nomme comm
mẽt Zibile: & on a accoustumé d'y cueillir toutes sortes de fruicts qu'on
leurs, & principalement des limons, cittrons & oranges qui surpassent en
ceux des autres pays. Elle ne porte pas des chataignes, des cormes, ny d
rises : mais elle produit force dattes, & du succre qu'on tire des cannes,
fran, la coriandre & la lentisque. Et outre les herbes communes, elle a
ues d'Egypte, ou Collocasies & autres herbes qui sont de fort bon goust
du miel qui est excellent & blanc, & du succre qui est noir, & est nomm
gairement Melazzo. Ce pays porte aussi beaucoup de choses medecinale
me le terebinthe, la coloquinte, la rheubarbe, la scammonée & chos
blables, comme aussi vne herbe des cendres de laquelle on fait du sauon

ssi quantité de mines d'or, de chrysocole, de calchante, d'alun, de fer &, de coton: mais elle a plus d'airain que d'autre chose. Elle produit aussi quelques pierres precieuses, comme l'esmeraude, le diamant, le chrystal, le coral blanc, & rouge, & la pierre d'amiante, dont on fait de la toile qui ne brusle pas estant mise au feu, ains s'y blanchit. Les habitans tirent aussi grandes commoditez de leur cotton, de la laine qu'ils ont en grande quantité, & du poil de leurs chéures dont ils font des camelots. Ils tirent aussi force sel d'vn lac qui n'est gueres loing de la mer, qui a douze milles de circuit, & dans lequel il tombe vne petite riuiere qui tombe du mont Olympe. Ceux qui demeurent en cette Isle sentent vne fort grande chaleur, pource qu'elle est assise au 35. degré ou enuiró de hauteur Boreale: à raison dequoy le Soleil n'est gueres eloigné d'eux, lors qu'il est au Tropique d'Esté de l'Escreuisse. Toutesfois le Nord souffle fort au bourg de Cerines, & adoucit cette incommodité par le refraischissement qu'il apporte au gros de l'ardeur; & l'air est fort subtil aux montagnes. Son air est le plus souuent mal sain & desagreable, à cause des estangs qui poussent de fort mauuaises vapeurs. Il n'y a point de riuieres, ains seulement s'il le faut ainsi dire des torrens, qui venans à se tarir laissent les habitans auec vn grand default d'eau, qui est peut-estre la plus grande incommodité qui puisse arriuer à ceux de Cypre. On rapporte qu'auant le temps du grand Constantin, cette isle fut abandonnée par ses habitás l'espace de 36. années, durant lesquelles on n'y veid iamais pleuuoir. Il n'y a qu'vn port propre pour l'abord des Nauires, prés de Famagouste. Il est vray qu'il y en auoit autresfois plusieurs, mais ils sont maintenant remplis, à cause de l'impetuosité de la mer.

MOEVRS ANCIENNES.

CEtte Isle a esté jadis en grande reputatió, pource que combien que les Poëtes ayent fait naistre Venus de l'escume de la mer: toutesfois la commune opinion estoit, qu'elle auoit pris naissance en l'Isle de Cypre. Et de fait, l'on croit que cette belle Deesse d'amour fut jadis dame de ce pays, & que pour couurir son impudicité, elle ordonna que les femmes y pourroient paillarder sans aucune crainte. Ce fut aussi de là que vint la coustume, que les filles de Cypre auant que prendre mary, venoiẽt à certains iours sur le bord de la mer pour se presenter au premier estranger qui en voudroit joüyr pour son argent: & auec cette sorte de gain elles assembloiẽt quelque somme pour payer leur doüaire, & satisfaire à la Deesse Venus pour le rauissement de leur honneur. Dauãtage, les Cypriots auoient appris les cruelles façons des Barbares de l'Asie: vû que Cinyras leur ayant enseigné d'immoler des hommes, & d'espandre le sang humain, en adorant le diable sous le nom de Iupiter, ils continuerent iusques à ce que l'Empereur Adrian en abolit la coustume.

Les Roys de cette Isle portoient autresfois des habillemens de teste faits comme les mitres de nos Eueſques, & à la façon des Roys de Perse auoient des robbes longues, ainsi qu'on les void porter auiourd'huy aux Turcs: & estant au reste ils viuoient à la Grecque. Les habitans ont esté jadis si riches, & puissans, qu'ils ont enuoyé des colonies en diuers lieux, & ont assez longuement commandé sur toute la mer Mediterranee, & basty plusieurs villes en Espagne.

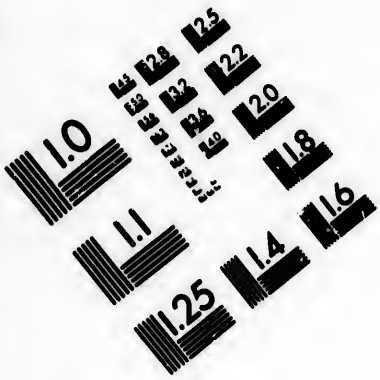

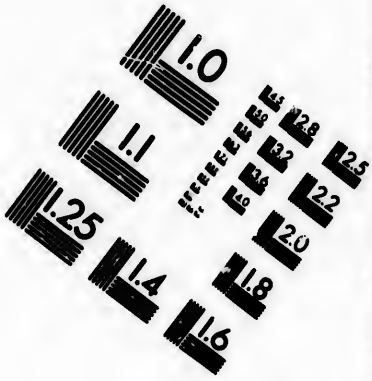

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

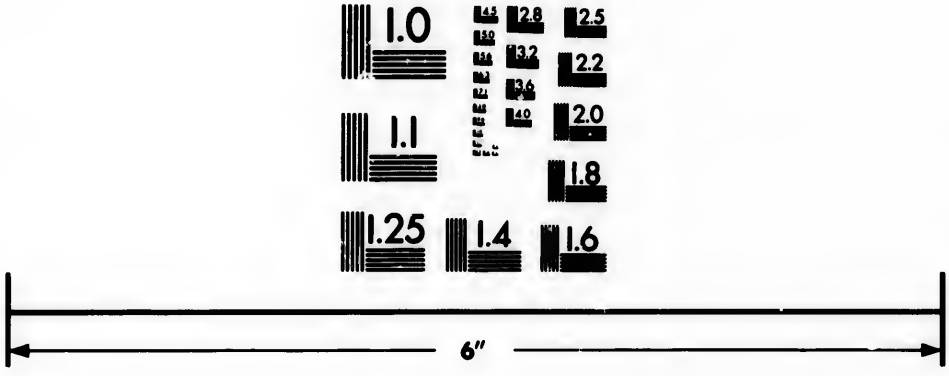

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs habitans de cette Iſle ſont ciuils, & viuent ſplendidement & delicieuſement. Ils portent de l'affection aux eſtrangers, & les traittent auec vne grande courtoiſie. Ils ſont vaillans & nez à la guerre, robuſtes tout ce qui peut & merueilleuſement diſpos, mais du tout ſujets à la melancolie.

Ceux qui s'y tiennent ſont de diuerſes nations, toutesfois l'on y void beaucoup plus de Grecs que d'autres. La plus grande partie de ces habitans vint en cette Iſle au temps du grand Conſtantin d'Egypte, de Iudée, de Syrie, de Cilicie, de Cappadoce, de Pamphylie, de Thrace, & de pluſieurs endroits de la Grece, apres que l'iſle eut eſté abandonnée à cauſe du deffaut de l'eau. Mais pour le regard des Gentils-hommes de Cypre, ils ſont pour la plus grande partie ſortis de France, car apres la perte de la Terre Sainte, il y eut beaucoup de François qui ſe retirerent en cette Iſle auec le Roy Guy de Luſignan, enuiron l'an 1187. Mais depuis que les Venitiens en deuindrent maiſtres, non ſeulement les nobles de Veniſe qui demeuroient en Cypre eſtoient reconnus pour Gentils-hommes de cette iſle; mais encores tous les citoyens des terres de la Seigneurie de Veniſe deuenoient Gentils-hommes Cypriots, lors qu'ils s'eſtoient tenus cinq ans en la ville de Nicoſie.

Il y a dans cette iſle, comme en toutes les autres, des mœurs meſlées; vû que quelques-vns y viuent à la Venitienne, n'ayans oublié leur mœurs anciennes, les autres qui ſont Turcs viuent à la Turque, & peu à peu tous commencent à s'accouſtumer aux façons de faire de ceux qui leur commandent.

GOVVERNEMENT.

TOus les Cypriots qui demeurent hors des villes ſont diuiſez en cinq diuerſes conditions, c'eſt à ſçauoir en Parices, Leſſteres, Perpiaire, Albanois, & Venitiens blancs. La condition des Pariciens eſtoit la plus miſerable, d'autant qu'ils eſtoient traittez comme des eſclaues: car ils payoient jadis certaine ſomme à leurs maiſtres toutes les annees, & ſupportoient d'autre charges fort faſcheuſes, vû qu'ils deuoient deux coruées chacun d'vn iour en an à leurs Seigneurs, toutes les ſepmaines, & outre ce leur donnoient la troiſieſme partie de tous les fruicts de la terre. Ces Seigneurs auoient tout pouuoir ſur eux, tellement qu'ils les pouuoient empriſonner, banir, battre à coup de baſton, & les tourmenter, bref ils en pouuoient faire tout ce que bon leur ſembloit, excepté qu'il leur eſtoit deffendu de les mettre à mort, car la Loy ſeule auoit cette authorité: mais il leur eſtoit permis de les vendre, & de les changer, & les Parices pouuoient auſſi ſe rachepter par le prix de 60. eſcus ou enuiron. Toutesfois leurs fonds demeuroient Parices, c'eſt à dire obligez à leurs Seigneurs, auec la meſme condition. Ceux qui s'eſtoient affranchis en cette ſorte, ſe nommoient Leſſteres, c'eſt à dire libres: & leurs enfans eſtoient de meſme condition que les peres, exceptez ceux qu'ils auoient engendrez auant leur affranchiſſance: vû que ceux-cy ſont tenus pour Parices.

Les Leſſteres payoient la 5. ou 6. partie des fruicts qu'ils auoient recueillis. Au reſte il eſtoit deffendu aux Leſſteres de ſe joindre par mariage auec les Parices, pource que les enfans qui naiſſoient de tels mariages, eſtoient tenus pour Parices.

Les Parpiaires sont quelques-uns d'entre les Parices, qui obtindrent la liberté du temps des Roys de Cypre auec tous leurs enfans & successeurs, à condition toutesfois de payer toutes les années quinze Perpirs, qui sont certaines pieces de monnoye de Constantinople : mais les fonds de ceux-cy demeurent sujets comme auparauant.

Les Albanois sont certains peuples receuans solde, qui furent autresfois mis en cette Isle pour la garder, & ceux-cy engendrerent en Cypre des enfans, qui tenoient la solde aussi bien que ceux qui portoient les armes, iusques à ce que cette Isle eut esté prise par les Turcs.

Les blancs Venitiens sont certains habitans de l'Isle qui estoient libres, tant eux que leurs enfans, en payant seulement aux Roys, ou bien à la Republique de Venise quelque somme d'argent.

Cette Isle vint à estre sujette aux Venitiens l'an 1473. & demeura en cét estat iusques à l'an 1570. qu'elle fut prise par Solim Empereur des Turcs.

Pour le gouuernement donc que le Turc y vse, nous en parlerons au discours general de la police de son Empire.

RELIGION.

Il y a eu autrefois 14. Eueschez en cette Isle qui estoient toutes Grecques : Mais elles furent reduites à quatre par le Pape Innocent 3. en faueur de la Royne Aliz. Il laissa donc l'Archeuesché de Nicosie double, l'vne Grecque, & l'autre Latine ; l'Eueschè de Famagouste pareillement double ; l'Eueschè de Paphée aussi double, de mesme que celle de Limisse.

Or ces Eueschez Latines ont leurs bourgs & leurs decimes : mais les Eueschez Grecs exigeoient tous les ans certaine somme des Prestres & Diacres qui leur estoient sujets, à la façon des Prelats Grecs des autres Prouinces.

Les Archeuesques & Eueques Grecs reconnoissoient les Eueques Latins pour leurs superieurs, voire en telle sorte qu'apres que les Grecs auoient esté faits Eueques par le Conseil du Roy, ils estoient confirmez par les Eueques Latins, & quand il y auoit quelque procez par deuant les Eueques, on appelloit des Grecs aux Latins.

Les Eueques Grecs ne demeuroient pas aux villes cy-dessus mentionnées, car le Pape Alexandre 4. leur assigna d'autres sieges, comme on lit en sa Somme Alexandrine. Car l'Archeuesque Grec de Nicosie auoit son siege en l'ancienne ville de Solie, & se nommoit Eueque de Solie, & conducteur, ou chef du peuple Grec de Nicosie : l'Eueque de Paphée se tenoit en la ville d'Arzos, celuy de Limisse eut pour sa demeure Amathote, mais pource que cette ville n'estoit habitée il se tenoit en la ville de Lescare Finalement l'Eueque de Famagouste faisoit sa residence à Carpasse, toutesfois auec le temps ils sont retournez aux susdites villes, excepté l'Eueque de Limisse, qui est demeuré touiours à Lescare. Il ne faut taire aussi que l'Archeuesque Latin de Nocosie qui s'appelloit Archeuesque de Cypre, ne reconnoissoit aucun Patriarche, ains dépendoit immediatement du Pape, à raison dequoy l'on le nommoit Primat du Royaume, & Legat né du S. Siege. Mais il faut sçauoir qu'apres cela sous le Pape Pie 4. les Seigneurs Venitiens deuindrent patrons de cét Archeuesché, lesquels vouloient eslire quatre hommes, l'vn desquels estoit nommé Archeuesque par le Pape.

Outre les Eglises Grecque & Latine, il y en a encor d'autres sectes en cette Isle comme les Armeniens, Gofres, Maronites, Indiens, Nestoriens, Georgiens, Iacobites, qui furent toutes chassées par Saladin apres la prise de Ierusalem, chacune de ces sectes a son Euesque.

Les Turcs y laissent viure vn chacun en liberté de conscience, de même qu'aux autres pays où ils dominent, pourueu qu'ils ne demandent rien que le tribut, gnourie, & le payement du tribut qu'ils exigent toutes les années.

L'ISLE DE RHODE.

SOMMAIRE.

L'Isle de Rhodes anciennement appellée de diuers noms, & renommée pour son Colosse d'airain d'enorme hauteur. Quelle est sa situation, & combien comprend de milles. La celebre ville de Rhodes fortifiée & munie de trois ceintures de murailles ses tours & cinq chasteaux donnée iadis par l'Empereur de Constantinople aux Cheualiers de S. Iean, & à present occupés par les Turcs. Fort sujette aux débordemens d'eaux. Abondante en pasturage, estrangers, citronniers, oliuiers. L'heureuse valeur & puissances Insulaires esprouuée par les Grecs & Romains. Leurs loix touchant les charges & autres publics. Adonnez à l'exercice des Sciences, Arts liberaux, à la Magie & Sorcelerie. Immolans à Saturne les hommes. Les habitans de cette Isle pour le present Turcs, Iuifs & Chrestiens Grecs viuans chacun selon sa loy.

XXIX. CEtte Isle fut iadis nómee Ophinse, Asterie, Etherce, Trinacrie, Corymbie, Poesse, Arabyrie puis Macarie, & Colosse, à cause du grád Colosse qu'on y voyoit qui fut mis entre les sept merueilles du monde. Il estoit tout d'airain, & auoit le poulce de la main si gros qu'il n'y auoit personne qui le pût embrasser à deux bras. On a laissé par escrit qu'il auoit 70. coudées de hauteur. Les aegyptiens le mirent en pieces, & en chargerent 900. chameaux. Elle est esloignee de 20. milles de la terre ferme d'Asie, & compend enuiron 140. ou selon les autres 135. mille.

Il n'y a maintenant qu'vne bonne ville, qui se nomme Rhodes de mesme nom que l'Isle, ainsi qu'elle faisoit anciennement. Elle est exposée au Soleil Leuant, assise partie sur vn costau, partie prés du riuage de la mer. Il y a trois ceintes de murailles, treize tours fort hautes, cinq chasteaux & quelques autres forteresses qui la rendent comme imprenable.

Cette ville a esté iadis fort renommée, & beaucoup plus anciennement sous les Cheualiers de S. Iean de Ierusalem & qu'elle n'est auiourd'huy les Turcs. Car apres que les Chrestiens eurent esté depossedez de la Sainte, cette ville auec l'Isle entiere fut donnee par l'Empereur de Constantinople aux Cheualiers de S. Iean l'an 1308.

Mais l'an 1522. Soliman empereur des Turcs s'en rendit maistre, ayant

ville par composition, qui fut telle que les Chevaliers sortirent de l'Isle en
ne liberté, & les habitans du pays y demeurerent s'ils voulurent.
Toutes les maisons des Chevaliers de Rhodes y sont encor auiourd'huy
ières, auec les armoiries, peintures, sculptures, & inscriptions, que les Turcs
conseruées.

QVALITE.

Res de la ville de Rhodes on void vne plaine du costé du Nord (car l'autre
est montueux qui est pierreuse, & peu large: mais elle n'a assez de longueur,
l'on void plusieurs valons, collines proches de la ville, auec vn grand nom-
de vignes, & d'arbres fruictiers, qui y viennent par l'art, & industrie des
mmes; vû que le naturel du lieu ne porte pas telle chose.
Cette Isle a esté fort sujette au débordemẽt des eaux: mais on a taſché de faire
couler les eaux, & dessecher les maraiz; tellement que le pays a esté rendu
rile, & non plus sujet à telles inondations, dont elle a esté affligée principale-
ent par trois fois: La derniere aduint apres que le Roy Antigone eut vaincu
menes, & ce fut alors que toute l'Isle fut couuerte d'eau, & que tous ses habi-
ns furent noyez. Cecy n'aduint pas par vn desbordement de la mer, mais par
s orages, & pluyes fort estranges, qui commençant par gresle sur le beau com-
encemẽt du Printemps furent si impetueuses, qu'abbatant plusieurs maisons,
rent grand nombre de personnes, qu'il s'en falut de bien peu que la ville
ui estoit basse ne fut ruinée entierement par ce rauage.
Mais pour dire encore quelque chose de la bonté de cette Isle en general, elle
onde en pasturages, & produit grande quantité d'orangiers, de citronniers,
oliuiers, & autres arbres qui gardent perpetuellement leur verdore.

MOEVRS ANCIENNES.

Es victoires que les Romains ont euës par le moyen des armees nauales
des Rhodiens, & la courageuse deffence de ces mesmes Insulaires contre
s Romains auant qu'ils fussent rangez sous leur domination, peut assez
nnoistre combien ce peuple estoit vaillant, & né aux armes.
Les Rhodiens ont aussi furieusement combattu contre Cassie. Mais assez
ng temps auparauant ils vserent diuersement de leurs forces, tantôt pour
s Lacedemoniens contre les Atheniens, tantôt pour les derniers contre les
tres, selon le party qu'on leur faisoit. Car c'estoit vn peuple qui estoit li-
re, & dont on mendioit le secours, comme on fait auiourd'huy celuy des
isses.
Il falloit suiuant vne ancienne loy que les riches soustinssent les charges des
us petits.
Il y auoit aussi des hommes destinez aux œuures du public, qui fournis-
ent des viures à ceux qui trauailloient, & prenoient garde que rien ne man-
ât de ce qui y estoit necessaire, & principalement en ce qui concernoit le
it de la marine.

Dauantage il y auoit quelques secrets en leur Arcenal, qu'il n'estoit loisible à aucun de regarder, & si quelqu'vn estoit si hardy que d'y ietter l'œil dessus ou d'y entrer, il estoit condamné à perdre la vie.

La ville de Rhodes fut loüée pour les sciences & arts liberaux qui y florissoient, tellement que les Romains mesmes y enuoyoient leurs enfans pour apprendre les bonnes lettres.

Les Rhodiens n'auoient si grande douceur en leur langage que ceux du pays d'Attique, & ressentoient trop tout ensemble la rudesse des parolles de leur voisins, & le trop de babil des Asiatiques.

Les habitans de cette Isle, quoy que fort ciuilisez, immoloient, comme dit Eusebe, vn homme à Saturne toutes les années.

Ils estoient au commencement grands sorciers, & si dangereux, qu'auec la fusion de certaine eau charmée ils gastoient les semences, & faisoient mourir les bestes. Ils estoient grands escrimeurs, subtils artisans, de gentil esprit, & remplis de belles inuentions.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LA ville est habitée de Turcs qui viuent à la mode de leur nation, & de ceux qui y sont allez d'Egypte. Mais quant aux Chrestiens ils ne peuuent demeurer la nuict, d'autant que les Turcs les soupçonnent, & ont peur de quelque sedition ou trahison. Durant le iour il leur est permis d'y demeurer tant que bon leur semble, sans qu'on le trouue mauuais.

Ceux qui demeurent aux villages sont pour la plus grande partie Chrestiens Grecs qui cultiuent les vignes & les jardins, & labourent les terres. Ceux-ci viuent presque entierement à la façon des autres Grecs.

LA BOSSINE, LA BVLGARIE, SERVIE, RASCIE Et ce que le Turc possede en Hongrie.

xxx. LA Bossine ou Bosne est vn pays d'Illyrie nommé Dardanie par Orose, & par quelques autres la haute Mesie. Elle prend son nō de la riuiere de Bosnie qui se descharge dans le Saue. Tout ce pays est diuisé en deux parties, dont l'vne s'appelle le Royaume de Bosnie, l'autre la Duché. Il est assis entre le Danou & l'Esclauonie.

Le Royaume de Bosne occupoit le bas pays, & sa capitale place estoit Cinadze, ou laieze, assise au sommet d'vne montagne entre deux riuieres, auec vn chasteau imprenable. Le Turc se rendit maistre de ce Royaume l'an 1464. & fit escorcher le Roy de Bosne nōmé Estienne, qui estoit aussi Despote de Rascie, & de Seruie.

La Duché de Bosnie occupoit le haut pays voisin des Ragousois, & le Duc s'appelloit aussi Duc de S. Sabe, ou d'Herzegouine, ou de la montagne noire. Cette Duché paruint aussi entre les mains des Turcs la mesme annee 1464. Tellement que toute la Bossine n'est auiourd'huy qu'vn gouuernement. Le demeure du Beglierbey est à Bagnialuque. Il y a encor les lieux de Posche, Clisso, Herzogouine, Lize, Sazeschn, Isuuornik, Bisrem, & Allatsch chissar.

La Seruie, que beaucoup de gens prennent pour l'ancien pays des Triballes

la haute Mesie, est assise entre le Royaume de Bosne, & la Bulgarie. La ville cipale de Seruie estoit Senderouie, que quelques-vns nomment Spendero- les autres Simandrie, ou Semendrie, les Turcs Semonder, & les Hongrois ndrem. Cette place est assez proche de Belgrade sur le riuage du Danou, ou nube. Elle fut prise par Amurat Empereur des Turcs l'an 2438. Vous auez Prisdens, ou l'Empereur prit naissance.

es autres meilleures villes de ce pays sont Vidine, nommee par les Turcs tcou, assise pres du mont Argentaire : puis Nouograde, qui est aux fron- es de la Seruie, que quelques-vns appellent mal à propos Nouueau Mont & es le Mont-noir.

Bulgarie, comme qui diroit Volgarie est ainsi nommee de certains peu- qui estans partis d'aupres de la Volgue enuiron l'an 666. s'empaterent de ys, qu'on pense estre la basse Mesie des anciens. Elle est assise entre la ie, la Romanie, & le Danube. Sa principale ville c'est Sofie, que Niger nd pour la ville de Tibisque de Ptolomee. Elle est assise en lieu fort com- le, & est grande, & bien peuplee, mais nullement forte. Il y a encor Nico- lo, que les Turcs nomment Nigeboli.

a Rascie est entre la riuiere de Termes, & le Danube. Ses principales places Zamouie, Crusouecele, Couin, Nouebarde, Seuerin, Calambes, Co- beste, Bobou. Ce pays eut autresfois vn Despot particulier, qui fut depos- par Amurath.

Turc possede encor en Bassarabie, qu'on tient pour vne des Prouinces de ldauie, les villes de Kilim, Bermen, ou Moncastre, où se tient vn Sangiac t au Beglierbey de la Grece. Ces villes furent prises par le Turc auec le y l'an 1485.

ant à la Hongrie le Turc y possede Bude ville Royale qui fut prise par les s l'an 1541. de mesme qu'vn peu apres Strigoigne, Alberegale, & les cinq les. Belgrade, aussi, ou Albe Grecque fut occupee par les mesmes l'an . Et pour abreger, & à cause que nous parlerons plus particulierement es du Royaume de Hongrie, le Roy Mathias qui a esté mis en possession Royaume de Hongrie, ne tient que ce qui est assis vers le Nord du Danube es frontieres de Pologne, & de Cassouie.

QVALITE'.

Royaume de Bosne est plein de montagnes fort aspres, & de peu de rap- ort. Tout l'aduantage qu'il a en cecy c'est qu'elle rendét le pays plus fort. aussi des mines d'argent qu'on y trouue en grande abondance. On tire de ce pays des meilleurs faucons qu'on voye.

Bulgarie est pour la plus grande partie aussi pleine de montagnes, & s'e- nt tantôt vers le Danou, tantôt vers le Danube, tantôt la Romanie, a ys du milieu plus aspre que le reste. Et combien que les lieux plus bas nent quelques plaines, & vallees, toutesfois la plus grande partie est te de forests fort espaisses, ou bien ces plaines sont toutes desertes. Aussi ce qui consuma l'armee de Ladislas Roy de Pologne.

eruie, & Rascie sont de mesme nature : mais la Seruie surpasse les

autres en ce qu'elle a des mines d'or : & est semblable à la Bosnie, à ... de celles d'argent.

Et quant au pays que le Turc possede en Hongrie, nous parlerons de sa ... lité, lors que nous ferons particuliere mention de ce Royaume.

MOEVRS.

LEs façons de faire de ceux-cy sont semblables à celles des Esclauons, ... nous auons ja descrites, pour la plus grande partie. Ils se sentent aussi ... que peu du voisinage des Polonnois. Et ces nations sont presque toutes ... nces au vin, fort rustiques & grossiers. Il ne se faut guere asseurer sur ... role, pource que sont gens qui faussent leur foy pour peu de chose. Ils sont ... à supporter toute sorte de peine & de fatigue, & ne se laissent pas ai... accabler au trauail. Mais il n'y a rien de fascheux que leur conuersa...

Ils sont pleins de courage & non de vaillance, pource que leur resolu... part d'vne brutalité qui est en eux, plustôt que des choses qui font qu'on ... ne à vn homme la qualité de vaillant.

LES ROYAVMES D'ALGER, DE TVNES, ET TREMISEN, EN AFRIQVE.

SOMMAIRE.

L'AVTHEVR *ayant discouru des pays que le Turc occupe en Europe, il vie... description de ceux ausquels il cõmande en Afrique, & commençant par le Roy... de Tremisen, declare ses bornes, son estendue en longueur & largeur, & les Pro... que jadis il comprenoit. Et ayãt descrit la ville d'*Alger *& son Royaume : Il v... parler du Royaume de* Tunes, *lequel il diuise en cinq Prouinces, remarque leur s... situation & principales villes, entr'autres s'arreste à la descriptiõ de* Carthage *l... ancienne du Royaume de Tunes & jadis capitale de toute l'Afrique. Puis di... deux autres remarques de la fertilité de ces Prouinces, & mœurs ou naturel de l... bitans : quant au premier il dit y auoir abondance de grains, huyles, olines, datte... toutes sortes de fruicts en la plus part bons, bœufs & chameaux. Pour le regard des ... & coustumes de ce pays, que les fẽmes portent la cheuelure longue, & vn cercle d'... en chasque cuisse, & qu'elles estoient anciennement communes : mais maintenant ... à la façon des Turcs, qui viuent à la façon des Turcs qui leur commandent, ... ont esté de tout temps rusez perfides & desloyaux : y ayant en ces pays deux ... gions, le Christianisme & Mahometisque, ou la loy de Mahomet, de laquelle l'... parle plus à plein cy apres, traittant de la Religion des Turcs.*

LE Royaume de Tremisen, ou Telensin, à la Mauritanie Tingitane, en laquelle sont compris les Royaumes de Fez & Marroc, du costé du Ponant, selon la riuiere de Muluie, du Leuant celle d'Ampsaga, du Midy les Numides Getuliens, & de Septentrion la mer Mediterranée qui regarde l'Isle de Sardaigne. Iean Leon d'Afrique approche fort de Ptolomée en sa description du Royaume de Telensin, lors qu'il dit, qu'il prend fin du costé d'Occident au fleuue Zha & en celuy de Muluie, pour ses bornes du Leuant le grand fleuue, qu'on tient pour celuy que modernes nomment Magrada qui a esté connu par les anciens sous nom de Bugrade : du Midy les deserts de Numidie, & du Nord la mer diterranée. xxxi.

pays fut appellé Mauritanie Cesarée du temps des Romains. Son esten- en longueur d'Orient en Occident est de 380. mille, mais la largeur n'est plus que 25. mille, c'est à sçauoir depuis la mer Mediterranée iusques aux rts de Numidie, à raison dequoy il est sujet aux continuelles courses des bes qui habitent parmy ces deserts. C'est ce qui a fait aussi que les Roys pays ont recherché l'amitié des Numides en toutes façons combien qui ne ayent iamais peu satisfaire.

Royaume de Tremisen comprenoit jadis 4. Prouinces, qui portoient les s de leurs villes capitales, c'est à sçauoir de Tremisen, Tenez, Bugie & Al- mais à present il ne luy reste que Tenez & Tremisen. Cette derniere ville oit autrefois de 16. & 17. mille feux : mais premierement à cause des guer- de Ioseph Roy de Fez qui l'assiegea l'espace de 7. ans; puis de la guerre qui entre l'Empereur Charles V. qui l'auoit prise sous sa protection, & les Turcs s'en rendirent finalement maistres, & pareillement à cause des guerres d'en- le Seif & le Turc; elle est beaucoup diminuée.

ville d'Alger estoit jadis sous le Royaume de Tremisen, mais à cause des ges insupportables, elle se reuolta & se donna au Roy de Bugie. Elle fut au Roy d'Espagne à qui Barberousse l'osta l'an 1515. maintenant elle le Turc, & est deuenuë riche & renommée, à cause des butins que font infinité de Corsaires qui s'y retirent, & pource que c'est aussi la demeure Lieutenant du grand Seigneur. Elle est assise sur le pendant de quelques agnes, à trois mille de circuit & contient environ 80. mille personnes: petite Isle luy sert de port, combien que petit & sujet au vent du Nord. Turcs ont continuellement fortifié cette place, & l'ont renduë comme mable. Cette ville est autrement nommée Gezair, & le Royaume d'Alger nd iusqu'à Tercot, ville de quatre mille feux, & iusqu'à Guargale, qui est mille.

Royaume de Tunes, comprend tout ce qui est depuis le grand fleuue à la riuiere du pays de Mefrat, si bien qu'il contiendra toute la contrée s anciens nommoient proprement Afrique ou petite Afrique, & pareil- t l'ancienne Numidie. Quelques vns diuisent ce Royaume en cinq par- qui sont la Prouince de Bugie & de Constantin, le pays de Tunes, celuy de li, & celuy d'Ezzab.

Prou. de Bugie commence au grand fleuue, & s'estend iusques aux agnes de Constantine prés de la mer Mediterranée, & cét espace est d'en- cent cinquante mille, & sa largeur est presque de quarante mille.

Il y a quelques villes qui sont petites, mais assez peuplées comme Necaus la frontiere de la Numidie & Chollo prés de la mer Mediterranée. Mais est la principale ville, qui communique son nom à tout le pays. Elle est ancienne & bastie sur vne haute montagne prés de la mer par les Rom Falzal estime que c'est celle que Ptolomee appelle Thabuaque. Sabellic prend pour Vzacat, Sanute pour Salde, mais Gastalde, à l'opinion duquel mieux entendus s'arrestent tiens que c'est Igilgili, pource que la scituation toute semblable. Il y eut iadis en cette ville de beaux Temples & Colleges des logis du tout magnifiques, & outre ce des Hospitaux & des Monast leur mode: mais la ville fut prise l'an 1508. par Pierre de Nauarre, & depuis est demeurée sans ornement & sans beauté.

Le pays de Constantine est assis entre le mont de Constantine sur la fro ze du pays de Bugie & le territoire de Tunes prés de la riuiere de Gualdi bar. Sa principale ville est Constantine, que Marmolius prend pour celle Ptolomée nomme Culcue, la mettant en la nouuelle Numidie. Tout Paule Ioue & Oliuier qui a commenté Mele, & quelques autres encores, t nent que c'est plutôt Cirte, demeure du Roy Massinisse que Ptolomée n le Iulie. La ville est ceinte de hautes & fortes murailles : qui sont fort m nes. Elle est presque toute entourée de rochers fort hauts.

On y compte maintenant enuiron huict mille familles. Il y a beaucou belles maisons, & l'on voit hors de la ville vn grand nombre de beaux anciens bastimens, entre lesquels il y a vn arc triomphal à la façon des mains.

On met aussi en ce pays la ville de Bosne, autrement Hippone, bastie pa Romains à cent mille, ou enuiron loin de la mer, & renommée à cause d Augustin qui en fut Euesque.

Le pays de Tunes est assis en la riuiere de Gualdibarbar, que les anciens nommée l'Estang Hiponite, où est la longueur du pays de Constantine, riuiere de Capes, qui fait quelques lacs, & qui estoit autrefois le Palus ou raiz Tritonide. Ce pays est renommé à cause de la ville de Tunes capitale tout le Royaume.

Il y a en cette contrée plusieurs belles villes, dont les principales sont de Tunes que nous auons desia nommée, qui est nommée par Ptolomée, T mise ou Thunise. Ce fut au commencement vne fort petite ville, mais apr ruine de Carthage elle commença merueilleusement à se peupler & enrich tellement qu'auiourd'huy elle est tenuë pour la premiere ville de toute la trée. Car on y compte enuiron dix mille familles, & son circuit est enviro cinq mille. La Goulette estoit assise prés de Tunes sur le destroict d'vn long de dix mille, par lequel on va à Tunes.

Carthage la plus ancienne ville de cette contrée, & autresfois capita toute l'Affrique fut bastie par les Pheniciens, comme on croit sept deux ans auant la ville de Rome. Quelques-vns disent que son circuit de vingt deux mille. Elle estoit presque environnée de tous costez mer.

Il y auoit au milieu vn fort nommé Byrse, qui comprenoit vn peu de deux mille pas. Cette ville fut prise & bruslée par Scipion l'an fix deux apres Rome bastie, mais ayant esté rebastie par Cesar (qui y t porta vne colonie (elle fut encor florissante, & depuis elle receut

up de maux des Vandales, Gotz, & Sarrazins, & a esté mal-traitté en telle
te qu'il n'y a qu'enuiron la vingtiesme partie de cette ville qui soit habitee.
y reste qu'vne petite partie des murailles, quelques aqueducts, & vn bien
nombre de ses anciens bastimens. On dit qu'il s'y trouue enuiron 25. bou-
es de marchands, & 500. maisons, qui sont toutesfois fort basses & mal ba-
s.

ferte, ou Benfart, est vne ville fort ancienne assise sur la mer Mediterranee,
tes d'vne riuiere, qui estant fort petite au commencement deuient peu à
merueilleusement grande. Il y a là vn beau port de mer, & capable de rece-
de grands vaisseaux. Quelques-vns disent que cette ville est mesme chose
tique, qui tenoit le premier rang apres Carthage, & qui deuint fort re-
mée par la mort de Caton. On compte aussi en ce pays la grande ville de
ron, assise en vne plaine deserte & sablonneuse, & celebre à cause des estu-
de iurisprudence, selon les loix du pays, & des superstions des Arabes qui
ont soigneusement obseruees.

e pays de Tripoly commence au Fleuue & Golphe de Capes, & s'estend
qu'au pres du pays de Mesrat, au de là de la ville de Tripoli. Quelques-vns
ent que cette Prouince s'estendoit autresfois du costé de Septentrion auant
elle fut submergee, à raison dequoy les habitans fuyans ce mal-heur se re-
rent du costé du Midy. Il y a en cette Prouince plusieurs villes dont la prin-
ale est la nouuelle Tripoli, qu'on nomme autrement Tripoli de Barbarie.
te ville a acquis de la reputation de nostre temps, à cause des Corsaires
i y demeurent, & qui escument toutes les costes d'Italie, au lieu qu'autres-
il y auoit vn grand abord de marchands Genevois, Venitiens, Siciliens, &
res.

trabe derniere Prouince du Royaume de Tunes est assis au delà de celle de
poli vers le Leuant. Elle comprend quelques villes qui ne sont pas de gran-
importance. Ce principal pays de cette Prouince se nomme Mesrat, qui est
de la mer Mediterranee, & à cent milles ou enuiron de Tripoli, & ce pays
ent plusieurs Bourgs, & villages bastis tant en la plaine qu'aux monta-

QVALITE'.

ous voulons considerer en general le Royaume de Tunes, il faut dire
'il est assez fertil, propre à nourrir force bestail, & à porter vn grand
bre d'arbres, qu'on y voit principalement du costé du Ponant: car de
y du Leuant il n'est gueres de bon rapport, & a ce mal qu'il n'y a gueres
.

is pour venir à esplucher les choses plus par le menu, le pays de Bugie est
quelques endroits agreable, & de bon rapport, vû qu'il produit assez grande
tité de grains, & de fruicts. Mais en quelques autres il est si sterile qu'on
sçauroit rien voir de plus miserable.

terroir de la ville de Bugie n'est propre à porter des bleds, mais produit
fruicts bons par excellence. Il y a en ce pays des montagnes merueilleu-
ent hautes & aspres, où l'on voit force forests, & grande quan-
de fontaines, comme aussi vn grand nombre de boucs, bœufs, & cheureux,

Au pays de Constantine on trouue force huyles, & bleds, grande quantité de beurre, à cause des troupeaux qui s'y nourrissent. On voit pres de Bone vne grande campagne, longue de 40. mille, & large de 25. qui porte des bleds abondance.

En la Prouince de Tunes on voit pres de sa principale ville, & à quatre cinq mille loing tout à l'entour des campagnes pleines d'Oliviers, mais manque de forment, & de toute autre sorte de grains, à cause que les habi n'osent labourer les champs qui sont autour de la ville de peur des Arabes courent de tous costes à toute heure.

La Prouince de Tripoli porte grande quantité de dattes, & des fruicts toutes sortes, mais elle n'est nullement propre à porter des bleds. toutefois produit de l'orge assez abondamment.

La Prouince d'Ezzab a force belles campagnes, ou le froment ne peut ve non plus que les autres grains, mais en recompence il y a grance abond d'oliues, de dattes, & de plusieurs autres fruicts.

MOEVRS ANCIENNES.

Les femmes de ce pays anoient anciennement en chacune de leurs cui vn cercle d'airain, ce qui s'obserue encore auiourd'huy en plusieurs droits d'Afrique parmy les Mores, & portoient la chenelure fort longue. estoient en quelques endroits si peu ciuils, ou pour mieux dire si sales, qu mordoient & tuoient à belles dents les poux qu'ils prenoient sur eux, & ap les jettoient en terre. Ceux-cy s'appelloient Andrimachides, qui estoient entre les Poenes, qui enuoyoient & produisoient leurs filles Vierges preste masles à leur Roy, qui depuceloit celle d'entre elles qui luy estoit plus ag ble, & en faisoit l'essay auant qu'elle vint entre les mains de son mary.

Ceux qui se tenoient vers le Marais Tritonide se razoient le deuant de la te, & portoient leurs cheueux longs par derriere. Au contraire les Auses p toient les cheueux sur le deuant, de mesme qu'on les donne à l'Occasion Les filles de cette nation dressoient toutes les annees vn combat le iour de feste de Minerue à l'honneur de cette Deesse, & combattoient à coups de pi re & de baston à outrance. Celles qui mouroient en ce combat portoient nom de fausses Vierges, & de corrompuës, & celle qui s'estoit portee plus v lamment au combat, estoit tousiours honoree par les autres pucelles, qui l menoient de toutes pieces, & sur tout d'vne bourguignone faite à la Corinth ne auec vne creste, semblable à celle de nos morions, & la faisant mo sur vn chariot branlant l'alloient pourmener en triomphe le long du lac Tritonide.

Ce peuple mesme s'accointoit des femmes confusément, & quant aux en qui naissoient de tels accouplemens, lors qu'ils estoient paruenus en âge les menoit en l'assemblee des hommes, où ils choisissoient celuy auec lequ vouloient demeurer, qui estoit tenu pour le pere, & tous les trois m s'assembloient pour ce sujet.

Ceux de ce quartier estoient estimez perfides & desloyaux, voire en t sorte que leur vice vint en prouerbe, de sorte que lors qu'on vouloit sign que quelqu'vn auoit manqué de parole, & faussé sa foy, c'estoit assez de qu'il estoit Poene.

ils estoient de tout temps rusez, comme leur Capitaine Hannibal fit assez connoistre aux Romains, & quant au courage ils n'en manquoient nullement : mais les factions & les enuies regnoient parmy eux : & cette diuision auec la molesse prise à Capouë, furent cause de leur entiere perte d'Hannibal.

Le Roy de Trebisen auoit accoustumé de ne parler qu'aux plus grands de sa court qui estoient aprés depeschez selon sa fantasie. Il auoit pour ses Officiers vn Lieutenant general, qui marchoit en guerre auec pareille authorité que le Roy mesme: vn grand Secretaire qui escriuoit, & respondoit au nom du Roy, vn Threforier, & encor vn autre qui distribuoit les finances, où il estoit requis & selon que le Roy le commandoit. Le cinquiesme estoit le Capitaine de la porte, ou plutôt le grand Maistre qui commandoit aux gardes du Roy, & quant aux Chambellans, bien qu'il y en eut, si ne seruoient-ils sinon lors que le Roy donnoit audiance, vû qu'en sa chambre il estoit seulement seruy par des esclaues & par ses femmes & ses Eunuques.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Les habitãs de ces pays viuent presque de mesme sorte que ceux des Royaumes de Fez & de Marroc, dont nous auons fait mention ailleurs. Il est vray qu'ils s'accommodent vn peu à la façon de viure des Turcs qui leur commandent. Les Arabes y viuent aussi comme ceux dont nous auons parlé traictant de l'Empire de Marroc.

Ceux qui sont originaires du pays n'ayment gueres les Turcs qui ont authorité sur eux, & s'il arriuoit quelque trouble, se feroient les premiers qui mettroient les mains contre ces vsurpateurs de leurs Prouinces.

Les habitans du Royaume de ce pays sont de bonne complexion, supportent le trauail bien aisément, & paruiennent le plus souuent à vne parfaite vieillesse : la fin de leurs iours n'est aduancée par vne mort violente. Ils sentent peu de maladies, & ne les craignent guere.

Ceux qui se tiennent en la Prouince de Bugie sont riches, nobles & gentils & aussi ciuilez qu'on en puisse trouuer au reste de la Barbarie. Ils ont vne ancienne coustume de peindre vne croix noire au dessus de leurs machoires.

Les habitans du pays nommé particulierement de Tunes ne sont gueres riches principalement ceux qui sont nobles, qui n'exercent nulle sorte de traffic. Leurs mœurs sont semblables à celles des autres Prouinces: excepté que ceux de celles-ci sont plus versez aux lettres que les autres, ceux d'aupres de Carthage sont superbes au possible, combien qu'ils soient du tout miserables.

Au reste tout le pays qui est prés de la mer est plein de Corsaires qui escument continuellement & raflent tout ce qu'ils rencontrent. Il y a force Chrestiens qui sont tous esclaues, & particulierement en la ville d'Alger on en compte 25. mille, qui ont les humeurs & les mœurs des pays où ils sont nais, mais obeissent à la discretion de ceux qui les ont sous leur puissance.

RICHESSES.

Les pays ne peuuent faillir d'estre riches, puisque les marchands y abordent de tous costez, excepté à Tripoli, où les escumeurs de mer font leur demeure ordinaire, à raison dequoy les Venitiens & Genevois, qui auoient accoustumé d'y aller trafiquer fuyent ce lieu comme d'angereux.

On voit à Constantine vn grand nombre de marchands qui vendent des draps & de la laine, cõme aussi de l'huile, de la soye & de la toille & beaucoup

d'autres choses. Les Genevois & quelques autres vont à Bonne pour faire ... ploites de grains, & de beurres, & les mesmes se transportent à Tunes en gr... nombre pour le trafic, de mesme que les Venitiens & plusieurs marchands.

La ville d'Alger a deux portes, l'vne de mer, l'autre de terre, dont l'entrée ... prés d'vn million d'or.

La nourriture du bestail rapporte vn fort grand profit aux habitans de ... pays, & le grand nombre des esclaues qu'ils font trauailler, leur est vn pro... inestimable.

RELIGION.

TOus ceux de ce pays font profession toute ouuerte de la loy de Mahom... de laquelle nous parlerons à fonds, lors que nous Traicterons en gener... de la Religion des Turcs. Et quand aux esclaues Chrestiens ils y viuent en l... Religion auec vne infinité de miseres, estans traictez de mesme, ou peut-est... plus rudement que ceux qui se trouuent dans les terres de l'Empereur ... Marroc.

L'EGYPTE ET L...

TROGLODITIQVE SA... VOYSINE.

SOMMAIRE.

AV Royaume de l'Egypte *se trouuent plusieurs choses dignes de remarque s'il y ... a au monde: mais auant que de les toucher, l'Autheur expose l'assiette du pays, ... la pluralité des noms dont les anciens ont baptisé l'Egypte. D'où les Egyptiens ont t... leur origine. L'estenduë de ceste Prouince en longueur & largeur. Sa figure ressembl... à vne bande desployée de son long. Sous quel climat & en quel paralelle. Les diuer... positions que les Anciens ont fait de ces pays, & comme iadis elle estoit diuisée en h... te & basse. Le grand nombre de ses villes montant à 26. mille, du regne d'Amasis: ... nom des plus renomées, entre lesquels est* Syene *où se monstre vn puits fort profond, ... quel on ne voit point d'ombre, le Soleil estant au signe de l'Escreuisse:* Memphis *cele... pour la demeure des Roys d'Egypte, & pour le voisinage des Pyramides mises entre ... sept miracles du monde. La ville du* Caire *de figure triangulaire qui a dans son encei... vne Tour, par le moyen de laquelle on connoit & prenoit la fertilité ou sterilité futu... de tout l'Egypte.* Alexandrie, *ville bastie en forme de Croissant, où l'on voit ... belles Cisternes, les ruynes des anciens Palais de Cleopatra & du Roy Coste pere ... sainte Catherine. Deux Esguilles hautes de dix toises & autres singularitez. D... miette & autres. Le* Nil *fleuue admirable en son nom, qui en ses lettres porte ... nombre des iours de l'année, & pour ses sept bouches qui inondans les terres d'Egy... les rend fertiles: la source duquel ignorée des Anciens a esté descouuerte de no... temps. Entre les superbes édifices de ce Royaume sont les sepultures des Roys, les phi... ques, les Sphins, les Pyramides. Vient en suitte la consideration de ses richesses, e...*

de l'abondance de toutes sortes de grains, cotton, sucere, vins de longue garde, pal-
rs, cyconores, grenades, oranges, le tamaris, l'alcane seruant au teint des Egyptiens:
aux: L'amestite & autres pierres precieuses: pierres dessites ou d'aigle doüées de telle
n qu'elles font surprendre & reconnoistre les larrons. Et prés du Caire croist l'arbre
nt le baume. Quant au naturel des Egyptiens: & grãde subtilité d'esprit, il suffit dire
l'antiquité leur a donné & attribué l'inuention des sciences: les femmes s'y trouuans
nt capables d'exercer la marchandise & faire tous autres offices de l'homme: ce qui
ratiquoit anciennement. Le reste du discours de l'Autheur est fort notable touchant
cienne forme du dueil des Egyptiens. Leur façon d'escrire de la main droicte à la
che, & les deux sortes de lettres dont ils vsoient, l'vne sacrée, & l'autre commune
profane. Les vestemens des Prestres, leurs sacrifices, leurs viandes, les festins à la fin
uelle monstroit vne schelette ou corps mort: Les pompes des funerailles & obseques,
Royales que des particuliers. Les Deytez qu'ils adoroient sous la figure de toute
e d'animaux. Leur naturel, façon de viure & Religion de ce temps. Leurs loix &
umes anciennes faites sur le trafic & larcin: & touchant le mariage de leurs Pre-
. L'authorité des Roys, l'ordre qu'ils tenoient à traitter les affaires & leurs cere-
es au sacrifice du Taureau qu'ils faisoient aux Dieux. Finalement & pour le der-
point est representé quel est l'estat de la Religion à present en Egypte, & quelle est
maniere de viure des Crestiens appellez Cofites ou Chrestiens de la Ceinture.

QVelques anciens Autheurs ont voulu que l'Egypte fut vne partie du monde, separée de l'Afrique & de l'Asie, entre lesquelles ils l'enferment. Les autres qui prennent le Nil pour la vraye borne de l'Asie & de l'Afrique, mettent vne partie de ce pays en Asie, & l'autre en Afrique.

Mais Ptolomée & plusieurs autres qui ont pris le Golphe Arabique, ou la mer rouge pour vne borne plus commode de ces deux parties, ont logé l'Egypte en Afrique.

Elle fut jadis nommée Aerie, Aetie, Potamie, Ogygie, Melambole, Heroïe, Mayre, & Ethiopie encore, à cause des Ethiopiens qui s'y tenoient, ainsi qu'Etienne & Eustathie nous rapportent. Mais le nom d'Egypte luy vint de l'vn de ses Roys, frere de Danaus, ou de la riuiere du Nil, qui se nommoit autresfois Egypte: ou des peuples de Merseu descendans de la race de Cham, qui selon le tesmoignage de Iosephe, furent appellez Egyptiens.

Ce pays a aussi receu plusieurs noms, ou epithetes de diuers Autheurs, vû qu'Apollodore la nomme la region des Melampodes, à cause de sa grande fertilité: & suiuant Plutarque en Osiris, on luy donnoit le nom de Chemie aux ceremonies sacrées des Egyptiens. Et peut-estre qu'on disoit ce mot au lieu de Cham, ainsi qu'Ortelius a fort gentiment remarqué, à cause de Cham fils de Noé.

Dans les liures sacrez des Hebreux cette contrée s'appelloit Mesraim, comme dit Iosephe & Chus, si nous voulons croire à Arias Montanus, Surquoy ie ne veux pas taire que les Egyptiens ont tiré leur origine de Mesraim fils de Cham, qui sortit de Cham fils de Noé. Les Arabes appellent ce pays Mezré & ses habitans Chibit, du nom de celuy qui domina le premier en ces quartiers.

Les Turcs les nomment Elchebits selon Pinet, ou bien Elquibet, à ce q
dit Marmolic.

Cette Prouince s'estend en longueur du Midy au Septentrion par vn lo
espace. Elle a pour ses bornes du costé d'Occident les deserts de Barce, Ly
& de Numidie, & le Royaume de Nubie: du Midy le pays de Bulgie & le N
ainsi que dit Leon d'Afrique, d'autant qu'il fait en cét endroit vn petit serp
tement, & se destourne quelque peu du Ponant au Leuant.

Mais Pline, suiuy de plusieurs pour ce regard, met la fin de l'Egypte
ce costé prés de la ville de Siene, qu'on nomme maintenant Asne. Les a
tres disent, qu'il a du costé du Midy les Cataractes, qui sont des precipic
fort estroits, par lesquels le Nil tombant auec vne grande abondance d'eau
ne semble pas couler: mais se precipiter auec vne grande & extréme viole
ce.

Il a pour sa borne du Leuant les Deserts d'Arabie, qui sont entre l'Egyp
la mer rouge, & toute cette contrée est deserte, & sans eau à huict iourn
de longueur. Il aboutit du Nort à nostre mer, qui est nommée en cét e
droit Mer d'Egypte du pays qu'elle borde. Ce qui fait assez connoistre q
les anciens ont nommé seulement Egypte ce qui est habité & arrosé du N
c'est à sçauoir le pays qui est enuironné de grands deserts, commençant depu
les lieux qui sont proches de Siene iusques à la mer Mediterranée. Et c
partie qui est assise des deux costez du Nil depuis Anse iusques à Alcair, ou
Caire, resemble à vne bande desployée de son long, si vous en excepte
destours de la riuiere, comme dit Strabon, qui sont en tres grand nom
bre.

Cette figure est faite par quelques montagnes, prés desquelles le fleu
coulant tout droit & restreint entr'elles, n'est continuellement large
plus de cinq cens stades, ou d'enuiron trente sept milles, & mesme il n
pas par tout cette mesme largeur. Mais quelques Modernes disent qu'il n'
large que de sept ou huict milles, & mesme qu'il est quelquesfois tellemen
contraint entre les montagnes, que sa largeur est seulement de quatre ou cin
milles.

Mais depuis le Caire ou prés d'iceluy cette riuiere se diuisant en deux prin
cipales branches, donne à l'Egypte vne figure triangulaire, dont les deux coste
sont deux canaux du Nil, descendant de deux costez dans la mer, c'est à sçauo
à main droite iusques à l'emboucheure Peluſiaque, ou de Damiette, & à
main gauche iusques à l'emboucheure de Canope, où est à present la ville
Rosette.

La base de ce triangle est la coste de la mer d'Egypte entre l'emboucheure
Damiette, & celle de Rosette, qui s'estend l'espace d'enuiron 300. stades, o
162. mille d'Italie, selon Strabon, ou suiuant quelques autres de cent septan
mille pas.

Doncques la partie la plus Septentrionale d'Egypte, qu'on nomme la ba
se Egypte, est en forme d'Isle, enfermée de la mer, & de ces deux canaux d
Nil, & comprise sous le nom de Delta par les anciens Historiens, Geogra
phes & Poëtes, pource qu'elle est fort semblable à cette lettre Gre
que.

Cette Isle a de circuit, selon Strabon, enuiron trois milles stades, qui fo
trois cens septante cinq milles d'Italie. Toutes fois les modernes disent, q

Delta contient de circuit environ trois cens milles, vû que depuis la ville Rosette iusqu'à Damiette on conte cent quarante milles, & chasque canal long de septante milles. Ptolomée appelle cecy le grand Delta, lequel il diuise encor en petit; & troisiéme: appellant petit Delta ce qui est contenu entre fleuue de Bubaste, & de Busire, & troisiéme ce qui est compris entre les rieres de Bubaste, & d'Athribe.

Tous prennent presque la longueur de l'Egypte, depuis la ville d'Asne iusques à la mer Mediterranée: & cette estenduë est, selon Pline de cinq cens quante cinq mille pas, mais quelques modernes disent qu'elle contient environ 500. milles.

Leon d'Afrique estend la longueur de ce pays par delà Asne, iusques à la grãde & ancienne Asne, qui est esloignée du Nil d'Egypte d'environ 80. milles du costé d'Orient: & de Midy sur la frontiere du Royaume de Nubie, & des peuples de Bugie. Le mesme autheur le fait long de quatre cens cinquante milles d'Italie: mais à caúse qu'il les fait plus grand qu'il ne faut, il est besoin selon l'opinion de Sainct d'y adiouster vn quart, tellement qu'il y aura enuiron cinq cens soixante deux milles ordinaires.

Il est assis assez pres du Tropique de l'Escreuisse, en tirant vers le cercle Arctique entre le septiéme & le dixiéme paralelle, principallement sous le second climat. A raison dequoy son plus grand iour d'Esté est d'vn peu plus de 14. heures & demye, & aux parties plus Septentrionales, il ne passe guere 14. heures. Il est enclos entre le Meridien d'Alexandrie & de Tenesse ou Teneze, dont le premier passe par le 60. degré & demy, & l'autre pres du 63. degré & vn quart.

Nous trouuõs diuerses diuisiõs de ce pays dans les autheurs, vû que ceux qui separent l'Asie de l'Afrique par le moyen de la riuiere du Nil, diuisent cette Prouince en trois parties, c'est à sçauoir en l'Egypte d'Asie autremẽt Tebaide, maintenant Seid, ou Said, en l'Egypte d'Afrique, qui est la partie qui tire au Leuant: & en la basse Egypte, comprise vers le Nord entre la diuision du Nil sous la forme de Delta.

L'Egypte estoit encor diuisee anciennement en haute & basse. On nommoit haute la partie longue & estroitte, qui commence aux cataractes au dessus de Syene sur la frontiere d'Ethiopie, & finit prés du Caire. La basse comprenoit ce qui estoit enclos entre les deux canaux du Nil depuis le Caire iusques à la mer Mediterranee sous la forme de la lettre Delta, ou d'vn triangle.

Il y en a d'autres qui diuisent cette Prouince en haute, moyenne & basse. Ils prennent la basse depuis la frontiere susdite d'Ethiopie, & l'estendent seulement iusques à Antinoë, ville assise sur le Nil, que Leon d'Afrique appelle Athiis, & cette-cy mesme chose que la Thebayde ou le pays de Sahid.

Ils prennent pour moyenne Egypte la partie qui est entre la ville d'Antibe, le sommet du grand Delta qui se nomme Heptapolis, & Heptanomie.

La basse Egypte est selon ceux-cy la partie comprise sous la figure de Delta, & cette-cy fut appellee par les Romains Augustamnique, ou Augustale. Iustinian la diuise en ses Nouuelles Constitutions en premiere & seconde.

Finalement Leon d'Afrique apporte la diuision de l'Egypte, qui fut faite lors que les Mahometans s'en rendirent maistres. Il la diuise donc en trois regions, c'est à sçauoir en celle de Sahid, c'est à dire terrestre,

qui est depuis les frontieres de Bugie iusques au Caire, & c'est icy la haute E
pte: en l'Errifie, qui est la contrée Occidentale du Nil depuis le Caire iusq
à Rosette, & en la Bechrie, ou Marennue, qui est du costé d'Orient est proche
la riuiere du Nil.

Il faut aussi sçauoir que l'Egypte fut autrefois diuisée par Alexandre en
sieurs gouuernemens : & que les Romains pratiquerent apres mesme ch
Herodote met dix hui & gouuernemens, ou Nomes: Strabon 19. Ptolomée
Pline environ 50. Mais Ortelius a recueilly de diuers autheurs plus de
Nomes.

Pour le regard de ses villes, quelques-vns ont escrit qu'il y en auoit au
fois environ 26. mille lors qu'Amasis regnoit, & Diodore dit qu'on en voy
encor en son temps trois mille. Mais Ortelius n'en a pû trouuer que
cens, quelque diligence qu'il ayt apporté en cette recherche. Tellement q
faut croire que ces anciens autheurs comprenoient en ce comte les bourg
les villages. Toutesfois nous ne nions pas que les guerres des Syriens,
Ethiopiens, & des Romains n'ayent ruiné plusieurs villes. Mais laissant c
dispute, ie dy que les plus renommées d'Egypte estoient Syene, Thebes q
nommoit aussi Diospolis, Tentyre, Heliopolis, Memphis, Babilon, Alexand
Peluse, & quelques autres.

Syene maintenant Asne est precisément sous le Tropique de Cancer, ou
l'Escreuisse. Ce fut en ce lieu, selon le tesmoignage de Pline, qu'on fit vn p
fort profond, auquel on ne voit point d'ombre lors que le Soleil est au co
mencement de l'Escreuisse.

La ville de Memphis assise par delà le Nil du costé d'Occident fut autres
la demeure des Princes d'Egypte, & les Pyramides, dont les autheurs ont
tant de mention, en sont bien peu esloignees. Le Caire succeda au lieu de c
ancienne ville, & fut le sejour ordinaire des Soudans d'Egypte.

Il est vray que plusieurs tiennẽt que le Caire est au mesme lieu où l'on voy
jadis Babylon. Car Bellon qui a esté par tous ces pays, semble asseurer que
ville nommee Babylon par les anciens estoit vn peu au dessus du Ca
Et de fait on voit plusieurs ruines, & restes de beaux & magnifiques ba
mens en ce lieu, qui est auiourd'huy vn village, ou il demeure assez bon no
bre de Chrestiens Grecs, & Armeniens, & l'on y voit vne chappelle, ou il
vne voûte sous terre : ou l'on dit que la bien-heureuse Vierge demeura cac
auec son fils nostre Seigneur, lors qu'elle s'enfuit de Iudee.

La ville du Caire est plus longue que large, & sa forme est triangulaire,
est fort grande, & ceinte de murailles, non toutesfois de tous costez, po
que la plus grande partie est bordee du Nil qui luy sert de muraille. Hors
pourpris des murailles on voit beaucoup de bastimens, & vn fort qui est
l'vn des coins sur le rocher, ou quelques degrez ont esté taillez, & dont la
montee est saine & agreable : d'autant qu'en regardant des fenestres, & iett
sa veuë tout à l'entour le plus auant qu'il est possible, on voit tout le p
d'Egypte.

La plus grande partie des maisons est couuerte d'vn double paué à c
fe de la chaleur, & les portes des maisons sont tellement basses, & estroit
qu'il se faut baisser par necessité lors qu'on y veut entrer. Toutesfois les
sons des grands ont des portes qui sont hautes comme celles qui sont en
pe.

y a en cette ville comme vne tour solide, par le moyen de laquelle l'on con-
ît la fertilité qui doit estre en Egypte toutes les années, en y remarquant
bien la riuiere du Nil vient à croistre : car il y a diuerses marques par les-
elles on iuge de la recolte. Car quand le Nil paruient en plus haut trou, l'on
ent à recueillir du bled en abondance, & de cette sorte ils iugent des biens
ils doiuent auoir selon la hauteur de cette eau. Toutesfois le Baron de Beau-
en son voyage, dit que c'est vne Mosquée nommée Elchial, que l'on mesure
bien le Nil croit en vne colomne qui s'y trouue. Mais Paloine en ses Pere-
inations dit que c'est en vne Isle pres du Caire que l'on va prendre garde à
eur de cette riuiere, de laquelle nous ferons mention en parlant de la
ilité de l'Egypte.

y a aussi dans le Caire vn lieu ceint de muraille, nommé Baleſtan où l'on
face argenterie, draps d'or, d'argent & de soye, & quelques rares espice-
. C'est là que beaucoup de gens accourent & s'assemblent ordinairement,
ce que l'on y voit ce qui se peut trouuer de plus rare en toute la ville. Quel-
uns disent que toute cette ville a plus de huit mille de circuit, & plus de
mille rues qui se ferment la nuict.

Il y a dedans & dehors la ville de fort beaux jardins, qui outre les herbes
mieres portent des cannes de caſſe, du tamaris, des palmiers, des sycomo-
, des oranges, des citrons & des limons sauuages, & encores des cannes de
re, & les hayes qui entourent ces jardins, sont toutes pleines de Chame-
.

ssus de Materée, qui est vn beau jardin assez prés du Caire, l'on voit vn
lisque dressé, plus grand & plus gros que ceux qui sont en Alexandrie, &
ur que celuy qu'on voit en l'Hyppodrome à Constantinople.

ant aux Pirámides d'Egypte, à ce que dit Bellon, elles sont en vn lieu esle-
, & commencent à paroistre de quarante mille pas loing. Les Egyptiens
ent, comme il dit, ces Pyramides Pharaons, & elles semblent plus ad-
bles à ceux qui les regardent de prés, que les Autheurs ne les ont deſcri-
car les anciens ouurages des Romains sont bien peu de chose au regard de
merueilleuses masses de pierre. On les voit en vn lieu fort desert, à quatre
loing du Caire, à trois jets de pierre par delà le Nil. La plus grande sur-
e aussi en beauté toutes les autres. Elle a par le pied trois cens pas de carru-
, qui sont douze cens de tour, & la hauteur peut auoir six cens pieds. Les
rres dont elle est faite, sont presque égales, ayans trois pieds de long, deux
rge, & autant d'espaisseur : & quoy que le sommet semble fait en pointe,
nse de sa hauteur, toutesfois il est fait en terrasse de vingt & vn pied de car-
.

Baron de Beauuau, de qui i'ay tiré ce que dessus, dit qu'en entrant dedans
descendit enuiron cinquante pas premierement, puis remontant enuiron 40.
e par vne allée large de quatre pieds, haute de cinq, & longue d'enuiron
e pas, qui auoit au pied vne petite chambre carrée d'enuiron huict pas,
toute ruinée & pleine d'ordure: & retournant par la mesme allée, il vid à
droitte la bouche d'vne cisterne fort grande & profonde, & montant
te huit marches, il entra dans vne chambre fort haute, reuestuë de mar-
longue de quarante pieds & demy, & large de vingt & vn, où l'on voit
grande pierre creuse de marbre Thebayque, espaisse de trois ou quatre
, longue de douze pans, large de cinq, & profonde de cinq & demy. La

pierre est si fine, que frappant dessus auec vne autre, elle sonne clair comme vne cloche.

Voyla ce qu'en dit ce Caualier, au dire duquel ie m'arreste, comme estimant qu'vn homme de sa qualité met les choses ainsi qu'elles sont, sans les desguiser en aucune sorte.

Selon dit qu'elle a des degrez qui s'aduancent par dehors, & 324. pas chacun de ses costez. D'auantage, qu'il y a depuis la baze iusques au sommet 250. degrez, dont le chacun est de la hauteur de cinq semelles, à raison de neuf pouces pour semelle. Il dit que sa largeur est telle, qu'vn bon & fort archer estant en son faiste, & descochant en bas vne fleche, ne la pourra pas faire aller si auant qu'elle ne tombe sur ses degrez, au lieu d'aller par de là la baze. Il dit que son sommet est plein & a deux pas de diametre, & que 50. hommes y peuuent tenir à leur aise.

Ie ne parleray point des autres, d'autant que ce seroit vne curiosité superfluë: mais le diray seulement, qu'vn peu au dessous de la Pyramide l'on voit le grand Colosse du Sphinx, proche du canal du Nil. I'en laisse la description pource que Pline, Herodote, & quelques autres l'ont assez suffisamment faite.

La ville d'Alexandrie fut toutesfois vne des premieres villes du monde, qu'elle cedoit seulement à Rome pour le regard du nombre des habitans. Elle est assise, selon le Baron de Brauuan, en vn lieu sablonneux, & sur le bord de la mer, bastie en forme de croissant, plus large que longue, & diuisée en vieille & nouuelle. La premiere a bien trois mille de long, ayant au dedans plusieurs choses rares, deux montagnes de sable qui y sont encloses. Ses anciennes murailles sont encores debout, mais le dedans est presque despeuplé. Les bastimens sont creux au dessous, & remplis de cisternes qui sont soustenuës par tout de pilliers de marbre, à cause de la necessité de l'eau, d'autant que l'on n'en a point d'autre que celle que l'on conduit du bras du Nil, appellé C[anope], par certains canaux, pour remplir ces cisternes vne fois l'année, qui est le vingtiesme d'Aoust.

Il y a là de fort belles & grandes ruës, ausquelles l'on peut voir plusieurs antiquitez, & ruines, entr'autres l'on y voit les ruines du Palais du Roy C[onstantin] pere de sainte Catherine, & prés de la six colomnes de marbre, de vingt pieds de tour, & hautes de trois toises hors de terre. On y voit aussi le long d'vne ruë le lieu où saint Marc fut decapité, & il y a là vne Eglise où les Coptes montrent la pierre sur laquelle la teste luy fut tranchée, & la chaire où il s'assoit.

Il y a encore vne Eglise dediée à sainte Catherine, où l'on voit vne colomne carrée, sur laquelle on trencha la teste à cette vierge.

Prés des murailles du port l'on voit deux esguilles presque semblables, pointes gravées de lettres hieroglyfiques, dont l'vne est toute couchée & couuerte la plus part de terre: l'autre est haute de dix toises hors de terre, ayant trente pieds de carrure.

On voit plus haut la place où estoit anciennement le Palais de Cleopatre, où elle auoit vne galletie qui aduançoit sur la mer, ainsi que l'on peut voir par ses ruines.

Hors de la ville l'on voit vne colomne que Cesar fit dresser en memoire de la deffaite de Pompée, qui est de marbre, & est assez haute; la baze & les

aux sont de quatre-vingts pieds de Roy, & il y en a vingt-huict de tout.
Quant à la ville neufve, elle est vn peu plus plaisante, assise en vne plaine, ayant à main gauche le vieil port, qui est deffendu d'vn chasteau de la vieille ville: mais à cause de sa difficulté, on ne s'en sert plus que pour mettre quelquefois des Galeres, & des Gallotes.

A main droite l'on voit le port neuf, qui n'est qu'vne plage combatuë de la tramontane, ou du vent du Nord: mais il est deffendu d'vn costé, & d'autre de deux chasteaux qu'ils nomment Farilos, dont l'vn est sur vne petite presqu'isle, & n'a point d'autre eau douce que celle que l'on y porte des cisternes de la ville.

L'autre est vis à vis, & il faut que tous les vaisseaux passent à la mercy de l'artillerie de ces deux chasteaux; & sans ces deux ports, la ville seroit en peu de temps deshabitée, pour le mauuais air qui y est.

L'Isle du Phare, que l'on met vis à vis d'Alexandrie n'est plus vne Isle, comme du temps de Cesar, & de Ptolemée: car ce lieu est joint à la terre ferme, & vn chasteau plein d'incommodité, pource qu'il y faut porter tous les iours des Chameaux de l'eau, qu'on puise aux cisternes d'Alexandrie.

A demie journée dessus d'Alexandrie, l'on voit Rosette, belle ville, assise sur le Nil, à 8. milles, ou environ de la mer. Les maisons y sont bien basties, & richies de dorure, & de peinture, choses rares en ces Prouinces.

La ville de Damiete est aussi fort renommée, & assise prés de la mer Mediterranée: c'est celle que les anciens nommoient *Pelusium*, & qui fut aussi appellée *Elispolis*, du nom du Prince Elie, ou Alie qui l'auoit ceinte de trois murailles. Suide la nomme Clef de l'Egypte. mais Ortelius estime que *Pelusium* est celle qu'on appelle auiourd'huy Teneze.

Outre ces villes il y en a encores d'autres assez renommees, comme Michalis qui est presque aussi grande que le Caire: & Fuea, ou Foua, qui est apres le Caire plus grande que toutes les autres, & vis à vis l'Isle d'Edideb, que le Nil fait en ce lieu. Il y a encores vn grand nombre de villes, & villages en Egypte, principalement prés de la riuiere du Nil, qui les rend agreables, & leur est extremement commode.

Quant aux villages qui sont esloignees du Nil, les habitans les ont fait en des lieux hauts, pour éuiter le desbordement de l'eau: les maisons y sont basties de limon espais, gras & fort tenant; & les couuerts sont pointus: toutesfois on en trouuue aussi qui sont plats.

Pour le regard des Troglodytes, ils occupent le pays qui est outre le riuage de la mer rouge, qui est à main droite, de l'Egypte. Ptolemee les appelle Arabichtiophages, & Castalde dit que ce pays se nomme maintenant Sirsie, & il semble que les modernes l'appellent à present Arabie Troglodytique. Les lieux principaux de ce pays sont Grondol, ou Corondol, auec vn assez bon port.

Cosser, ou Chozair, quelques-vns prennent pour l'ancienne Berenice de Ptolemee. C'est là que les montagnes s'ouurent pour dõner passage aux fruicts qui se porte du pays des Abyssins.

Il y a aussi Suaquen, qui est la Ptolemais de Mele, selon l'opinion d'Ortelius. Munster la nomme Epitheras, & Ptolemee Theron. Pres de cette ville il y a vn fort bon port. Le Turc y tient ordinairement vn Bassa, qui cõmande à toute la contree.

On voit aussi pres de la mer rouge, & comme à la teste du golphe Arabi la ville de Suez, que Pierre Gillies, & Belon prennent pour l'Arsinoé de P mée. Zieglere la prend pour la Potidie de Strabon: mais quelques autres nent que c'est Hero, ou la cité des Heros, qui estoit florissante au possible temps des Ptolomées Roys d'Egypte & des Romains, à cause de force marc disés qui y venoient des Indes & d'Arabie, qui estoiẽt portées de là par le Cai & par Alexandrie en Egypte. Mais auiourd'huy elle n'est guere marchande peuplée, à cause de la grande difficulté de toutes choses, combien que le T ait fait tout ce qu'il a pû pour la rendre bien habitée.

QVALITE'.

L'Egypte est seulement arrousée de la riuiere du Nil, qui rend son terroir grand rapport. On a donné beaucoup de noms à ce fleuue, dont on rapp te diuerses raisons: car Diodore l'a nommé Ætos, c'est à dire, Aigle, à cause la viteſſe de son cours vers les cataractes. Il a aussi esté nommé Egypte, d Roy du pays, qui communiqua son nom au Royaume, & à la riuiere. Festus qu'on l'a nommé Melus: & Eustathre, & plutarque Mela, Cedren, & Epi ne le nomment Chrysorrohas, c'est à dire, coulant en or: & Denis luy donn nom de Syene. Il fut aussi nommé anciennement Siris, Triton, Diris, Astape Astaboras. Les saintes lettres l'appellent Seor, ou Sihor, c'est à dire, trouble cause de la bourbe qu'il porte auec luy en Egypte, & les mesmes luy donn le nom de Gehon & de Phison.

Les Egyptiens l'ont nommé Noym: les Abissins Tacui, selon Barius, Abanhi, selon Martian, les Africains Nil, & ceux du pays Taccasij, & Ab hi. Il y a diuerses opinions touchant la source de ce fleuue, & toutes sont p ques incertaines. Mais on sçait auiourd'huy fort assurément qu'il ne vient des montagnes de la Lune, ainsi que Ptolomee, assure, ains d'vn fort grand nommé Zaire, qui est en la haute Ethiopie, entre le Royaume de Congo, Manicongo, & le pays de Monomotapa, ou Benomotapa, sous vnziẽ degré, ou enuiron de hauteur du pole Antarctique: & c'est aussi chose assu que ce fleuue courant par plusieurs & diuers pays auec beaucoup de serpen mens, fait vn grand nombre d'Isles, dont la plus grande est celle de Me Mais lors qu'il est entré dans l'Egypte, il coule entre les montagnes qui l ferment des deux costez, puis il va faire le Delta, apres s'estre espandu par p sieurs destroits & valees: car autant que les montagnes s'estendent & sont loignees l'vne de l'autre, autant ce fleuue s'estend, ou se restraicit, & fait le p habitable de diuerse figure: & de chef il s'espand par les campagnes, re nant son cours naturel.

Or le Nil, tandis qu'il coule du long de l'Egypte, est fort semblable à la uiere du Pô, à ce que dit Belon, principalement comme elle est depuis Fer iusques à son embouchcure, car on peut voyager aisément sur l'vn & sur l'a à voiles desployees & aller contremont, ou contrebas de la riuiere.

Les anciens Autheurs ne sont pas d'accord touchant le nombre des bou du Nil: car quelques vns en mettent sept, comme Mele, Strabon, Diodo & Herodote, les autres neuf auec Ptolomee, & Pline: vnze. Mais les mo nes assurent qu'il n'y en a que trois, ou quatre, comme Guillaume de Ty Pierre Belon, qui rapportent ce qu'ils en ont vû, de mesme que quelques

; car il se diuise en quatre branches à quatre milles loin du Caire, dont les
n sont les deux bouches principales, & nauigables, c'est à sçauoir, celle de
uiette, & celle de Rosette. Toutesfois au temps du desbordement plusieurs
tres auſquels la riuiere est diuisee sont nauigeables. Mais en autre tẽps les
ls vaisseaux n'y peuuent voyager, à cause des marescages, & du sable, mais
ement on les peut passer à gué

resta ce fleuue est extrémement fecond, vû qu'il nourrit beaucoup de poiſ-
fort renommez, & outre cela des animaux, & des monstres espouuentables,
des chenaux, & veaux marins, des crocodiles & autres, qui sont fort dom-
geables aux hommes. On dit qu'il ne vient point de vent de ce fleuue, & que
eau est douce sur toutes les autres du monde: & peut-estre que c'est à cause
lle est fort cuite, & par ce moyen moins espaisse, & plus subtilisee, ou bien
ie de son long cours, que l'on tient qu'il n'y a riuiere au monde qui coule
n ſi grand espace de terre.

quelques-vns nous rapportent que le Nil escrit en Grec, exprimant le nom-
que vaut chasque lettre, contient le nombre des iours de l'annee, en cette
e, N, 50. E, 5. I. 10. A. 30. O. 70. Σ, 200.

e desbordement en Egypte commence enuiron le dix-septiéme du mois de
auquel temps cette riuiere croît durant quarante iours de suitte, & decroît
esme espace de temps.

cy arriue lors que l'Ethiopie qui est au dessus de l'Egypte, a ses longues
ues, principalement aux dernieres montagnes, & lors que ces pluyes ont
, le desbordement cesse & la riuiere se retire.

Et veritablement c'est chose admirable de voir croistre ce fleuue, quand
autres decroissent, & de le voir amoindrir lors que les autres viennent à
ſſir.

r durant le temps de son accroissement iusques à la fin de sa retraite toutes
illes d'Egypte sont comme des Isles; pource qu'elles sont assises sur des
hauts, afin que le desbordement du Nil ne leur puisse nuire. Tellement
n n'y peut aller que sur des bateaux, ou en nageant: & c'est lors que pres-
toutes les bestes sauuages se noyent, & celles qui peuuent eschapper, s'en-
nt en des lieux plus esleuez; & les animaux domestiques que l'on tient lors
les estables, y sont nourris par leurs maistres, qui ont auparauant pourueu
leur nourriture.

ſte d'autant que la quantité de la creë du Nil a esté moindre autrefois
peut conjecturer quelle sera nulle quelque iour, & par le riuage esgalera la
eur du fleuue.

y en a qui tiennent, suiuant le tesmoignage de Strabon, que l'Egypte fut
e couuerte, & submergee anciennement de la mer, iusques aux marescages
ptes de Peluse, du mont Casse, & de Serbonide: mais que par le moyen du
qui porta continuellement auec son inondation du limon, & de la bourbe,
deuint telle qu'on la voit. Et ce qui fait foy de cecy, c'est vn grand nombre
coquilles de mer que l'on y trouue sous le sable.

pays d'Egypte est plein, bas, & sans montagne, à raison dequoy l'on ne
peut voir de gueres loin. Son air est chaud, & nuisible, qui fait que pour
r la grande, & insupportable ardeur de l'Esté, & pour prendre la fres-
r, & receuoir quelque vent, les habitans ont accoustumé, selon le rap-
t de Leon d'Afrique, de bastir en toutes les villes de fort hautes tours, qui

ont au plus haut, & au bas vne porte, qui est vis à vis des maisons, & le v vient au bas par le faiste. Toutesfois cette Prouince n'est pas sujette aux v du Midy, qui sont ardans, comme le reste de l'Afrique : ains elle est principal ment exposee aux vents du Nord, qui sont humides, au lieu qu'aux autres pa ils dessechent.

Le pays n'est aussi sujet au tremblement de terre, ny aux pluyes, dont il n pas besoin, à cause que la terre est tous les ans engraissee par le grossisseme du Nil. Et s'il y tõbe quelques pluyes, ce qui aduient toutesfois fort rarement elles apportent des catharres, des fiévres, des enflures des coüillons, & autre maladies.

Au reste il est fertile au possible, à cause de ce desbordement du Nil, au d faut duquel on y void vne cherté. Il y a aussi plusieurs fossez qu'on y a fai afin que les villes, qui sont loin du Nil au milieu de la Prouince, ne fuss despourueuës d'eau, lors que le Nil viendroit à s'escouler.

Troge assure que la terre d'Egypte est si feconde, qu'il n'y a pays qui po en plus grande abondance les choses qui sont necessaires pour la nourriture l'homme.

Aussi plusieurs d'entre les anciens ont nommé l'Egypte, Grenier de la ter & Pline assure que la grandeur de l'Empire Romain n'ût gueres pû dure sans la richesse & les grains d'Egypte : d'autant que l'abondance, ou la fami du peuple Romain, ne despendoit que de la riuiere du Nil.

Le mesme dit encores, que la terre d'Egypte abonde tellement en herb bonnes à manger, que ce pays se peut aisément & fort facillement passer bled.

On doit doncques plustôt admirer, que l'on ne peut estimer, les richesse d'Egypte, si l'on considere la magnificence & l'orgueil des sepultures des Ro le Labyrinthe, les Obelisques, les Pyramides, & le Sphinx, qui furent parfa auecques vne despence incroyable.

Cette Prouince abonde de toutes sortes de grains, & de legumes. Elle a tous costez de fort bons pasturages, & des Oliuiers en fort grand nomb Toutesfois la haute Egypte, ou le pays de Sahid surpasse toutes les autres pa ties en abondance de legumes, & de lin, & en nombre d'animaux, de poul & d'oyes.

La partie de la basse Egypte exposee au Leuant, qui s'appelle Ertise, prod abondance de fruicts d'orge, & de ris: & en la partie Occidentale grande qu tité de cotton & de succre. On moissonne en ce pays au commencement d' vril, & tout aussi-tôt on bat le bled, tellement qu'enuiron le 20. du mois May il ne reste plus vn seul espic à couper.

Les champs qui sont autour du Nil, pour la plus grande partie, à ce que Belon, sont pleins de ris, & de cannes de sucre. Mais au delà du riuage Nil on cultiue mal-aisémẽt les jardins, pource qu'il faut par le moyen de c tains instrumens que les bœufs portent, pour auoir perpetuellement de l'eau les arrouser.

Outre les herbes & les grains il y a de fort bon vin, & en grande ab dance en diuers lieux : vû que proche du lac Mareotide on recueille de t bon vin, qui est de longue garde. Mais il n'y a gueres d'huyles, ny de bois t lis, & mesme l'on n'y void gueres d'autres arbres que des palmiers, qui valent rien pour faire des bastimens. Ces palmiers deuiennent merueille

hautes par tout le pays d'Egypte, & l'on a vû selon le recit de Belon, sortir
un seul trong vingt grands arbres separez. Outre les palmiers, les jardins por-
tent aussi des sycomores, de la casse, des grenades, des oranges & du tamaris, dõt
plus grande partie deuient extrémement haute: mais les tamaris n'y viennẽt
ne sans estre semez, & viennent aussi bien aux lieux secs, qu'en ceux qui sont
ides. Quant aux sycomores, ils sont si verds qu'ils surpassent en verdeur
les autres arbres.

On y cultiue aussi soigneusement vn arbrisseau nommé Alcane, duquel on
des bois taillis. Ils rendent iaunes ces fueilles lors qu'elles sont seiches, &
femmes qui demeurent dans les terres du Turc en teignes leurs mains,
pieds, & vne partie de leurs cheueux. Il y a aussi grande quantité de fleurs
de bonnes senteurs, vû que Pline donne aussi des parfums precieux à l'E-
pte, combien qu'il assure que les fleurs n'y sentent gueres bon ordinaire-
ment, pource que l'air y est plein de broüillards, qui viennent du voisinage du
Nil.

Outre les bestes cruelles & nuisibles dont ce pays abonde, il nourrit vn
grand nombre d'animaux domestiques, comme des beufles, des bœufs, des
moreaux, des cheuaux, des asnes, des moutons, & des chevres: toutes les-
dites bestes y deuiennent fort grandes, à cause de la temperature de l'air, de
bondance du pasturage, & de la bonne nourriture de l'herbe, arrosée de l'eau
Nil. Entre les autres animaux, l'on y voit des moutons gros & gras au possi-
, qui ont des queuës fort espaisses qui pendent à terre, & ces moutons ont la
ine noire.

Ex pource que ce pays est fort marescageux en hyuer, il nourrit plusieurs oi-
aux d'eau; principalement des cygongnes, dont l'on voit vn si grand nombre
quelques lieux herbeux arrousez du Nil, que l'on en voit les champs & les
s tous couuerts.

Il s'engendre aussi en ce pays vne si grande quantité de grenoüilles, que si les
gongnes ne les deuoroiẽt, on ne verroit autre chose. Il y a force Chameleons
que dit Belon, que l'on trouue parmy les arbrisseaux, & qui ne viuent pas de
comme plusieurs ont escrit, combien toutesfois qu'ils pussent demeurer
manger toute vne année.

les poules n'ont pas accoustumé de faire esclorre, ny de couuer les poussins
aucun endroit d'Egypte, ains l'õ se sert pour cét effet de la chaleur des four-
ses. Dauantage ce pays a touſiours abondé en metaux, principalement aux
ux qui sont plus proches de l'Ethiopie, & l'Ametyste, plusieurs autres pierres
cieuses s'y engendrent. On trouue vne si grande quantité de pierres Ætites,
d'Aigle prés d'Alexandrie, que l'on en peut charger des Nauires: & ces pier-
ont cette particuliere vertu qu'elles font surprendre & reconnoistre vn lar-
, ainsi que Belon remarque en ses obseruations.

s femmes d'Egypte sont fecõdes à merueille, de sorte que le plus souuẽt el-
font 3. ou 4. enfans à la fois, & mesme on a remarqué que les enfans qui nais-
t en ce pays dans le huictiesme mois, ne sont pas en danger de mourir, com-
ils sont aux autres contrées.

Prés du Caire, & au lieu nommé Materée l'on trouue l'arbre qui porte le
me: & aux environs d'Alexandrie l'on voit vn grand nombre de certaines
vres que l'on nomme Gazelles, & l'on y voit aussi forces grenades, limons,

oranges, citrons, figues & cerises, & d'autres sortes de fruits que nous n'a
pas en ces contrées. On trouue encore aux environs d'Alexandrie grande q
tité de legumes, de ris, d'orge, & de peautre.

Il est vray que ce terroir seroit sterile, si les habitans ne mettoient vne g
de diligence à le cultiuer: & principalement aux endroits qui sont esloign
Nil, à cause de l'eau qu'il faut auoir par le moyen des boeufs, & de certai
strumens.

L'Isle d'Edibeb abonde en cannes de succre, en sycomores, & en palmier
toute sorte de legumes, & en ris.

Quant à l'Arabie Troglodytique, c'est vn pays sterile, sablonneux, dese
non cultiué, & mesme on l'habite fort peu, à cause que l'on n'y peut trou
l'eau que bien rarement.

Pour le regard de la ville de Suez, il n'y a point d'eaux à deux mille tout à l
tour: car ils puisent d'vn certain puits qui est à deux mille loing de la ville
l'eau, qu'ils portent sur des chameaux, mais elle est vn peu amere & salé

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Egyptiens ont esté touſiours merueilleusement ingenieux & spirituels
sorte que Macrobe nomme l'Egypte, mere des arts: pource que les habit
de ce pays ont inuenté la Geometrie, Arithmetique & Medecine, & plusieu
autres arts. Ils se sont adonnez les premiers de tous aux obseruations des Ast
à la Magie, & aux sorcelleries.

Ce furent les principaux qui inuenterent les noms de douze dieux, &
dresserent aussi des Autels, des Idoles & des Temples, & qui mirent des figu
d'animaux en leurs statuës: ce qui fait connoistre assez clairement, que
ont sans doute prins origine des Ethiopiens, qui ont introduit premi
rement toutes ces choses au monde, ainsi que Diodore Sicilien nous
conte.

Les femmes d'Egypte exerçoient jadis la marchandise, tenoient tauerne,
faisoient tout ce qui est de l'office des hommes: au lieu que leurs maris estoi
faineans, enfermez en leurs maisons: & s'il falloit porter quelque fardeau,
hommes le mettoient sur leur teste, & les femmes le portoient sur leurs esp
les. Les hommes s'accroupissoient pour pisser, & les femmes au contraire
soient de l'eau toutes droittes, alloient à leurs affaires dans leurs maisons,
banquetoient en pleine ruë.

Il n'y auoit femme en Egypte qui pût estre Prestresse au temple d'auc
Dieu, ny d'aucune Deesse. Et quant aux Egyptiens, il n'estoient consacrez à
Dieu particulier, mais à tous ensemble. Il y auoit vn souuerain Pontife
leu d'entre les Prestres, qui laissoit à son decez son fils successeur de sa dig
té, & souueraine Prestrise. Les enfans legitimes, selon l'ordonnance du pays,
refusoient de nourrir leurs parens, & n'y estoient nullement forcez, au lieu
les femmes y estoient contraintes, si par fortune elles faisoient les reuues &
gligentes.

On voyoit plusieurs autres peuples, qui auoient de coustume en portant
dueil & pleurans leurs morts, de couurir leur teste de boue, & de laisser c
stre leur barbe & leurs cheueux. Mais les Egyptiens se faisoient tondre,
coupoient leur barbe, & paistrissoient la paste auec les pieds, & auec

ins, & quelques-vns disent qu'ils ont introduit les premiers la circoncision ...y les hommes. C'est l'opinion des anciens autheurs Grecs qui ignoroient ...itoite sacree des Iuifs.

...s escriuoient en tirant de la main droicte à la gauche, comme on le voit en- ...pratiquer aux Hebrieux, aux Arabes, aux Turcs, & aux Persans. Leurs fem- ...portoient simplement vne robbe, & les hommes, comme plus mols, & ef- ...nes en auoient deux.

...vsoient aussi de deux sortes de lettres, l'vne qui estoit sacree, & l'autre per- ...à vn chacun, ou pour le dire en vn mot commune, mais cecy estoit tiré ...Ethiopiens. Il falloit que les Prestres rasassent de trois en trois iours le ...qui estoit sur tout leur corps, afin qu'ils le portassent aucune soüilleure ...temple & au sacrifice. Ils portoient des vestemens de lin touſiours freſche- ...lanez, blancs, & nets, disans qu'ils se tailloient le prepuce pour estre plus ..., & qu'il estoit plus seant d'estre sans ordure, qu'autrement en quelque ...que ce fut. Ils auoient des souliers faits du bois d'vn arbre qu'on nomme ...ier.

...ne semoient en Egypte des féves, & n'estoit permis d'en manger, si ...fortune on y en portoit de quelque autre pays : & mesme il fut deffendu ...Prestres de les regarder, pource qu'ils croyoient que cette espece de legume ...soüillee, & impure. Leur coustume estoit de se lauer tous les iours d'eau ...le, trois fois de iour bien souuent, & deux fois la nuict. Les Sacrificateurs ...piens ne mangeoient iamais les testes des animaux qu'on auoit sacrifiez, ...ils les maudissoient premierement auec des execrations estranges, & de ...s cruels & abominables, puis les vendoient au premier estranger qui pas- ..., ou s'il ne se trouuoit marchand pour les achepter, on les jettoit dans le ...

...s les Egyptiens immoloient les bœufs, les taureaux, & les veaux ; mais il ...deffendu de sacrifier les vaches & les geniſſes, à cause qu'elles estoient ...es à la Deesse Isis, à laquelle ils portoient vn honneur particulier. Ils vi- ...de pain de seigle, & vsoient de biere, à cause qu'il n'y croissoit point de ... Ils mangeoient aussi des poissons crus en partie, & seichez au Soleil, ou ... & confits en leur saumure. Ils auoient aussi pour leur viande des oyseaux ... & salez, & les plus riches d'entr'eux mangeoiẽt des cailles & des canards ...s tenoient pour leur plus grandes delices.

...ent qu'ils estoient assemblez en quel que festin, & apres que le repas estoit ..., il y en auoit qui portoient vn corps mort fait de bois, ou autrement bien ...nté, ayant vne ou deux coudees de hauteur, & monstroient cette figure ...cun de ceux qui assistoient au festin, luy disant, boy & mange, & regarde ...y-cy : car ayant vescu à ton aise, tu luy seras semblable apres ta mort. ...que les plus ieunes rencontroient ceux qui les deuançoient en aage, ils ...roumoient du chemin pour les laisser passer, & les voyans venir en vne ...blee, se leuoient pour leur faire place, & donner leur siege : & lors qu'il ...controient par les ruës, ils se lauoient sans parler, tendant seulement la ..., & l'abaissant iusques aux genoux.

...portoient des habillemens de lin frangez aux manches, qu'ils appelloient ...res, jettans par dessus des manteaux blancs pour les couurir : car les veste- ... de laine estoient deffendus quand on entroit dans les temples, & l'on ...sé les enterrer auec le corps d'vn trespassé.

Ils estoient fort sobres, vû qu'ils ne mettoient sur la table que du veau
quelque oye, & il y auoit certaine mesure de vin ordonnée à vn chacun par
pas, afin qu'on ne se remplit le ventre plus que de raison, & que personne
bût iusqu'à s'enyvrer.

Les Roys vsoient auec telle douceur enuers leurs sujets, qu'ils gaignoi
le cœur & l'amitié d'vn chacun: de sorte que non seulement les Prestres,
tous les autres auoient plus de soucy de la conseruation & prosperité du
que d'eux mesmes ou de leurs femmes & enfans.

Lors qu'vn Roy estoit mort, c'estoit pitié de voir le dueil que tous en
noient en general, deschirant leurs habits, & fermant les temples, n'allant
à foires, ny à marchez, ne solemnisent aucune feste, soüillant leurs teste
bouë l'espace de deux mois douze iours, portant vn linge ceint dessus les b
& s'assemblant deux fois le iour deux ou trois cens, tant hommes que fem
ainsi accoustrez, pour renouueller le dueil, & la complainte, chantant ce
dant en vers, les vertus & la saincteté de vie du Roy qui estoit mort en
nier lieu.

Durant tout ce temps ils ne mangeoient d'aucune viande cuite, &
stenoient de boire du vin, & de toutes viandes delicieuses. Ils ne se lauoi
ny oignoient, ny ne couchoient dans le lict, & n'auoient alors la compa
de leurs femmes, ains durant tout ce temps ils pleuroient & lamentoie
mort du Roy, comme de leur enfant propre.

Ainsi que toutes ces choses se faisoient, on dressoit tout l'appareil des f
railles, & le dernier iour, le corps estoit porté deuant la porte, & sur le
du tombeau & sepulchre, où l'on recitoit vn abregé & sommaire de la vi
des actions du Roy deffunct, & lors il estoit permis à chacun d'accuser le
passé.

Les Sacrificateurs assistoient encor en ce lieu, & loüoient la vie passée d
luy dont le corps estoit exposé à la vûë du peuple, qui approuuoit auec b
ment de mains, & force acclamations ce qui estoit de loüable, reiettant
vn grand & fascheux bruit les choses qui luy desplaisoient au discours de
vie. C'est ce qui a bien souuent causé que plusieurs Roys, dont le peuple e
ennemy, & des actions desquels le peuple s'offençoit, en oyant faire le dis
furent priuez de l'honneur de leurs obseques, & de la pompe accoustu
aux funerailles des Roys. Et ce fut veritablement cette crainte qui en
traignit plusieurs de viure iustement, pource qu'ils estoient asseurez q
peuple ne manqueroit à les deshonorer, & à desnier ces derniers offic
leurs corps.

Au reste les Egyptiens ont esté les plus superstitieux, ou pour mieux di
plus ridicules d'entre tous les idolatres, vû que non contents des statuës
hommes, ils ont encor adoré les bestes viues & mortes, comme les chats
chiens, les ichneumons, espreuiers, ibides, loups crocodiles, & vn gr
nombre d'autres animaux. Et tant s'en falloit qu'ils eussent honte de faire
blique profession de cette folie & bestialité, qu'au contraire ils s'estimo
dignes de loüanges, & d'honneur, lors qu'ils pratiquoient vne si vilaine id
trie. Ils portoient les figures & representations de ces animaux autour de l
villes, & par les villages, les monstrant de loing comme Dieux conserua
ausquels il falloit porter honneur.

Lors que quelqu'vn de ces Dieux des Egyptiens mouroit, ces so

toient dans vn beau linge, le salant auec grands cris & hurlemens & bat-
estrangement leurs poictrines, puis l'oignant auec liqueur de cedre, &
es drogues precieuses, & aromatiques, ils les enterroient en certains
destinez pour cét effect, afin que leurs charongnes durassent dauan-

quelqu'vn mettoit à mort vne de ces bestes, il n'y auoit nul moyen
y sauuer la vie, à cause que le peuple y accourant le massacroit fort cruel-
nt & sans attendre ce qui en seroit ordonné par iustice. La crainte que
eurs auoiēt d'estre mal traittez en cette sorte faisoit que lors qu'on voyoit
qu'vn de ces animaux morts, on se mettoit aussi tôt loin d'eux, en la-
ant cette perte, pour faire connoistre que cela n'estoit pas arriué par leur
te.

charge de nourrir ces deux bestes estoit donnée à des gens de qualité re-
e, qui s'y portoient soigneusement & les entretenoient à grands frais, vû
leur nourriture estoit d'vn breuuage delicat fait d'espeautre, ou escorgeon,
boüillie faite de fleur de farine, il y auoit encor pour ces animaux d'au-
viandes composées auec du laict, & outre ce on mettoit deuant eux des
ant boüillies que rosties pour les rassasier. Ils donnoient à ceux qui vi-
de chair cruë, des oyseaux prins à la chasse auec des filez, ou autrement,
ur le faire court on employoit beaucoup d'argent, & de peine pour leur
rien.

estoient si fots que voyans mourir ces bestes ils les pleuroient, & en
oient vn grand deuil, comme si leurs enfans fussent decedez, & les en-
oient auec beaucoup de frais, & de magnificence : tellement que du temps
osomee surnommé Lage Roy d'Egypte, vn bœuf estant mort à Memphis
p de vieillesse, celuy qui auoit charge de le nourrir employa en ses fu-
es vne grande somme qu'il auoit euë pour sa nourriture & emprunta en-
Roy cinquante talents d'argent pour faire la despence de ses obseques
et.

aux honneurs qu'on rendoit aux hommes morts, les Egyptiens estoient
encor en cette despense. Car aussi tôt que quelqu'vn estoit decedé, les
patens du deffunct s'assemblās, se couuroient la teste de boüe, & alloient
de la ville, lamentans & ploraus sans cesse iusques à ce que le corps
enterré.

rant ce temps ils ne se lauoient comme de coustume, ne beuuoient du vin
ptenoient nourriture d'aucune chose delicate, & tous les accoustremens
ils vsoient alors estoient de peu de valeur. Leurs enterremens estoient de
ortes, les vns somptueux, les seconds moyens, & les autres de peu d'im-
. En la premiere ils employoient vn talent d'argent : en la seconde vingt
& pour la troisiesme elle se faisoit à si peu de frais, qu'elle ne meritoit
on en tint compte.

qui auoient la charge des funerailles, comme y estans nays, & nour-
leur ieune aage, portoient les roolles des despenses pour s'enquerir des
du mort combien ils vouloient despenser, & lors qu'ils auoient conuenu
, on leur liuroit le corps, afin que les preparatifs des obseques fussent
la despense qu'on y vouloit faire.

premier lieu le Greffier, ou escriuain ayant mis le corps sur la terre
rquoit sur la hanche combien il falloit fendre & inciser du corps

du costé gauche. Celuy qui auoit charge de faire l'incision prenant vne pie
Ethiopique fendoit le costé du mort, puis s'enfuyoit soudain à toute co
estant suiuy des assistans, qui en le maudissant luy iettoient des pierres, com
s'il eut commis quelque crime, d'autant qu'ils auoient opinion que celuy
faisoit cette ouuerture au corps de quelque homme deuoit auoir vne hain
crette contre le trespassé.

Ceux qui saloient ou embaumoient le corps, estoient tenus entr'eux p
hommes signalez & recommandables, vû qu'ils pouuoient frequenter les t
ples & conuerser auec les Sacrificateurs. Lors que ceux-cy estoient pri
corps, l'vn fendoit par dedans toutes les entrailles, sauf le cœur & les roign
& soudain vn autre lauoit cét endroit auec du vin Phenicien, parmy lequ
mettoient de bonnes odeurs : puis ils oignoient tout le corps de liqueur d
dre premierement, & apres de diuerses compositions aromatiques par l'es
de plus d'vn mois: & non contens de l'auoir oingt de cette sorte ils faisoien
cor infusion de myrrhe, de canelle, & d'autres espiceries, tant pour cons
longuement le corps sans pourriture, que pour le rendre de bonne odeur.

Ce corps estant embaumé de cette façon, ils le rendoient aux parens,
auoir premierement si bien ageancé les membres & toutes les parties du c
iusques aux sourcils & paupieres, qu'on eut iugé que c'estoit vn homm
dormy.

Apres cela ils commençoient le discours de sa vie dés son enfance, & r
toient sa pieté vers les Dieux, son sçauoir l'innocence de ses mœurs, puis v
à l'aage parfait, sa religion, sa iustice, son integrité, sa continence & sa la
Cela fait ils innoquoient les Dieux infernaux, les priant de mettre le m
rang des bien-heureux. Le peuple respondoit à ces prieres, loüant haute
le mort, comme celuy qui ioüissoit de l'aise des ames fortunées. Lors ch
enterroit son mort en son propre Sepulchre : & quant à ceux qui n'en au
point de particulier, on les mettoit en leur maison dans la plus forte mu
qui fut, y dressant le cercueil tout droit & maçonnant la closture, afin q
successeurs s'estans enrichis & faisans tout deuoir de payer ce qui estoit de
le defunct, eussent moyen de l'enterrer honorablement.

Lors qu'ils empruntoient de l'argent, ils auoient coustume de mettre en
les corps de leurs parens: & s'ils manquoient à les rachepter, ce leur esto
fort grande infamie, & outre ce ils estoient eux-mesmes priuez de sepult

Pour finir ce discours, les Egyptiens s'estimoient tous Gentils-homm
ont esté quelquesfois paresseux, delicats, muables, vanteurs, grands parleu
peu veritables en leurs discours. Ils estoient naturellement superbes, fu
& plus propres à remuer & innoüer quelque chose qu'à faire quelque aff
Ils estoient iniurieux & peu vaillans, ignoroient les loix, & sur tout n
uoient souffrir la domination des estrangers. Ils estoient si sujets à esmo
des seditions & s'y laisser glisser, qu'ils ont esmeu de grands troubles p
fort legeres causes.

MOEVRS DE CE TEMPS.

reſte auiourd'huy peu de vrays Egyptiens, vû qu'ils ſont reduits à vne poignée de Chreſtiens, & les autres s'arreſtant au Mahometiſme, ſe ſont allez parmy les Afriquains & les Arabes. Car la Nobleſſe ancienne d'Egypte s'eſtoit retirée aux lieux maritimes, apres que l'Empire Romain eut eſté tranſporté en Grece, & s'en alla au chœur du pays, en la preſence de Sahid ou haute Egypte, lors que les Mahometans ſe ruerent ſur l'Egypte. Toutesfois il n'y a nation qui retienne plus quelque choſe de l'antiquité que fait cette-cy, car l'on leur voit encor porter dans les villes des habillemens tous ſemblables à ceux que les anciens autheurs nous ont deſcrits.

Ceux qui demeurent dans les villes ſont d'vne couleur qui tire ſur le blanc, mais les villageois ſont bruns au poſſible. Ils ſont pour la pluſpart bons & fort franchiſes, & plaiſans en leur conuerſation. Mais les habitans de la haute Egypte ſurpaſſent ceux de la haute en ciuilité. Car la partie qui eſt au deſſous de la Prouince n'eſt guere frequentée des eſtrangers, ſi ce n'eſt d'vn petit nombre d'Ethiopiens: mais en l'autre, qui eſt du long de la mer, on void incontinent force hommes d'Europe, de Barbarie & d'Aſſyrie. Ils ſont gays, ſur tous les cœurs des autres nations, & ont de tout temps vne grande diſpoſition à danſer & faire mille ſauts perilleux.

Ils vſent de robbes eſtroites couſuës ſur le deuant, & qui vont iuſques aux pieds, auec des manches fort eſtroites. Toutesfois ils vſent en eſté d'vne toile de cotton de diuerſes couleurs, & en Hyuer de draps à fonds de cotton. Toutesfois les Marchands & riches Bourgeois font le plus ſouuent leurs robbes de quelque drap d'Europe. Tous portent ſur la teſte vn Turban qu'ils nomment proprement Dulipan: & c'eſt par cét habillement de teſte qu'on diſtingue les hommes de diuerſes ſectes en Egypte, ainſi qu'aux autres pays qui ſont ſous l'obeïſſance du grand Turc. Ils vſent encor de la chauſſure ancienne d'Egypte, & les femmes ne paroiſſent iamais en public, ſans auoir la face voilée, de meſme couſtume que toute la Turquie.

Leon d'Afrique dit qu'ils vſent bien ſouuent en leur repas de fromage frais non point ſalé, du laict aigre, & endurcy en certain ſorte. Mais combien qu'ils eſtiment pour vne de leurs delices, toutesfois les eſtrangers n'en peuuent manger, & le mal pour ceux de quelque autre pays qui arriuent parmy eux, car qu'ils meſlent de celaict aigre preſque en toutes les viandes.

Ils font leurs maiſons ſi baſſes, qu'elles ſemblent plutôſt faites pour loger des beſtes que des hommes, pource que la pluſpart du temps ils couchent, & font leurs repas ſous des arbres, principalement ſous des palmiers, afin de ſe rafraiſchir par le moyen du vent qu'ils reçoiuent. Car les Egyptiens & Arabes prennent plaiſir ſur toutes les nations du monde de coucher la nuict à la deſcouuert ſur la terre, n'ayant qu'vne robbe pour ſe couurir.

Ils ſont bons nageurs au poſſible, & deuiennent tels par contrainte pource que ce pays eſt tout couuert de l'eau du Nil, il leur eſt neceſſaire pour leurs affaires d'aller d'vn village à l'autre: ſinon qu'ils vueillent vſer de barques, comme pluſieurs font.

Les Alexandrins & pluſieurs autres habitans des villes d'Egypte parlent naturellement l'Arabe d'Afrique: mais les Turcs qui ſont meſlez parmy eux

sent d'vn langage fort diferent.

Quant aux Troglodites ils sont communément rudes, barbares & pauures possible : mais outre les originaires, il y a beaucoup de Mahometans Turcs Arabes qui habitent en cette Prouince.

GOVVERNEMENT ANCIEN.

TOut le pays d'Egypte estoit anciennement diuisé en plusieurs parti gouuernemens : & chacun auoit vn Gouuerneur qui prenoit garde à ce qui estoit requis au maniment des affaires. Or le reuenu, domaine & estoit diuisé en trois lots, dont le premier estoit pour les Sacrificateurs estoient si extremement honorez du peuple, tant pource qu'ils estoient crez aux Dieux & auoient la charge des choses sacrées, que pour leur sin ge doctrine, par laquelle plusieurs estoient aduancez.

On distribuoit donc ce reuenu aux Prestres pour l'employer aux Sacrif ornemens des temples, & à secourir ceux qui estoient en necessité & au besoin de quelque assistance. Car les Egyptiens n'auoient garde d'oubli cune chose qui seruit aux ceremonies de leurs Dieux, & n'estimoient au ce fut bien fait de laisser sans support & nourriture, ceux qui departoi sçauoir, & seruoient de conseil pour le profit & aduantage de la Repub vû qu'ils estoient tousiours appellez au Conseil, & à l'effet des choses pl portantes; à cause qu'ils pouruoyoient à l'aduenir & predisoient les futu rez des affaires, ou par le moyen de l'Astrologie, ou en deuinant à la consi xion des victimes qui estoient immolées : outre qu'ayant les Histoires en ils produisoient les faits des anciens, afin que les Roys prinssent en les a aduis & conseil de ce qu'ils auroient à faire.

Les Egyptiens ne suiuoient pas la coustume des Grecs, qui vouloient n'y eut qu'vn homme, ou qu'vne femme qui presidât aux choses sacré que plusieurs auoient le mesme honneur & s'adonnoient au seruice des laissant la mesme charge à leurs enfans pour heritage. Ces personnes est franches de tailles & de tous subsides, & honorées sur toutes les aut Royaume apres le Roy.

L'autre portion du reuenu du Royaume estoit pour le Roy, qui l'emp aux frais des guerres & à l'entretien de sa maison, & en departoit liberal aux hommes vaillans & illustres en donnant à chacun selon son merite.

Cela faisoit que le peuple n'estoit greué ny chargé d'aucun tribut extr naire : pource que des gens de guerre estoient soudoyez ou recompensez troisiéme partie du reuenu, ce qui estoit ordonné afin qu'ils fussent plu tionnez à s'exposer aux perils & hazards pour le bien public.

Leur Republique fut aussi diuisée en trois Estats pour le seruice & fo de tout ce corps, c'est à sçauoir en laboureurs, en pasteurs & en artisa premiers ayans pris à ferme à vil prix les terres du Roy, des Prestres, ou d dats s'exerçoient dés leur enfance au labourage, où sans cesse ils emplo tout le reste de leur vie : qui estoit cause qu'ils surmontoient les plus excellens reurs de la terre, tant qu'ils sinsseurent cela de nature, & comme pour heri leurs ancestres, ou que le long exercice les en fit si bons maistres.

les Pasteurs ne s'amusoient aussi à autre chose qu'à gouuerner leurs trou-
eaux, & ainsi qu'ils l'auoient appris de leurs predecesseurs, passant toute leur
vie en cét exercice.

Pour le regard des artisans, c'est sans doute que les arts mechaniques furent
reduits en Egypte à leur perfection, pource que ceux qui s'en mesloient n'e-
xerçoient autre office, que celuy que la loy leur octroyoit, & qu'ils auoient ap-
pris & receu de leurs ancestres, & n'estoient admis au maniemẽt des affaires pu-
blics. De sorte que l'enuie de celuy sous qui ils faisoient tel apprentissage, ny
l'ambition des honneurs, ne les empeschoient de paruenir à vne parfaite con-
gnoissance de ce qu'ils recherchoient.

Leurs iugemens ne se faisoient à la volée, ains auec grande prudence, pource
qu'ils croyoient que les bien faits estoient de grande consequence pour le bien
public. Ils auoient aussi opinion que le vray moyen d'exterminer toute mes-
chanceté, c'estoit de punir les meschans, supporter les affligez, & auoir pitié de
ceux qui estoient reduits à quelque necessité & misere, & qu'au contraire tout
seroit en cõfusion & en desordre, si l'on laissoit impunies par faueur, ou par pre-
sent les fautes qui meritoient la mort.

Pour cette cause ils choisissoient dans les villes de Memphis, Heliopolis,
Diospolis Messer, & Thebes, des hommes de bonne reputation, pour en faire des
Iuges, dont les sentences n'estoiẽt moins équitables que celles des Areopagites
Atheniens. Ceux-cy estans crées trente en nombre, elisoient pour President, &
chef du Conseil celuy qu'on connoissoit pour le plus vertueux & excellent, &
mort, & l'assemblée mettoit en son lieu vn autre pour Conseiller & Accesseur,
afin que le nombre fut parfait. Ceux-cy estoient entretenus à grands frais;
mais sur tout on donnoit vn bel estat au President qui portoit vne chaisne d'or
auec vne medaille toute enrichie de pierrerie, l'on voyoit en cette medaille l'i-
mage de la verité, par laquelle ils donnoient à entendre que c'estoit elle qui de-
uoit guider le cœur du Prince en son iugement.

Quand l'Arrest de quelque cas estant dressé, & l'image de la verité mise en auant,
celuy qui portoit les liures des loix, qui estoient huict en nombre, pour ne s'esgarer
du droict en la cause proposee, & la coustume portoit que celuy qui accusoit
l'autre de quelque crime, donnât son dire par escrit, & fit entendre fort par
le menu, comme le cas auoit esté executé, & combien il estimoit cette faute
estre iudiciable.

On donnoit à l'accusé certain temps assez suffisant pour pouuoir respondre à
chaque article de l'accusateur, & mettre le tout par escrit deuant les Iuges, &
si il nioit, ou alleguoit des raisons pour se iustifier, ou remonstroit que sa
faute ne meritoit si grãde punition, ou amende que celle que l'accusateur auoit
proposee. Les Iuges ayans oüy deux fois chacune des parties, & le fait estant
mis au Conseil, toutes choses debatuës & concluës, le President tournãt l'ima-
ge de la Verité vers la partie qui auoit plus de droict, prononçoit la sentence
sur ce dont il estoit question, & voila l'ancienne façon de plaider, & de don-
ner iugement en Egypte.

Or pource que nous auons parlé des loix & ordonnances en general, il ne
sera hors de propos d'esplucher vn peu par le menu les anciens statuts de ce
peuple, afin qu'on connoisse combien ils auoient mieux ordonné leurs affaires
que tous autres, & si leur ordre n'estoit le meilleur, & plus stable,

En premier lieu celuy qui se parjuroit en jurant estoit sans remission m
mort, comme conuaincu de double crime, entant qu'il ne gardoit plus le
pect qu'il deuoit aux Dieux, & aneantissoit la foy, qui sert d'vn grand &
estroit lien pour conseruer la societé humaine.

Celuy qui voyant voler, & deualiser vn passant ne tenoit compte de l'ai
& n'empeschoit sa mort, ou la perte de ce qu'il portoit, s'il le pouuoit fa
estoit sans remissiõ mis à mort, & lorsqu'il ne le pouuoit secourir, il estoit ob
de denõcer le fait, & les voleurs qui auoient cõmis le crime s'il les connoi
Que s'il y manquoit, il estoit mis en iugement, & foüetté iusques à certai
bre de coups: & tenu trois iours prisonnier sans manger aucune chose. C
qui accusoit faussemẽt vn autre estãt cõuaincu de calomnie portoit la m
peine que celuy qu'on auoit accusé eut soufferte si sa deposition se fut t
uée veritable.

Les Egyptiens estoient contraints par la loy de porter au President
noms par escrit, & de luy declarer aussi l'estat dõt ils se mesloiẽt, & si quel
estoit trouué menteur, ou si l'on trouuoit qu'il vescut d'vn gain sale, & q
contre les loix, on le faisoit mourir par Iustice.

Si quelqu'vn auoit tué vn homme de franche condition, ou bien vn escl
de propos delibere, & sans iuste sujet, il n'y auoit nul respit pour luy, ains i
failloit perdre la vie selon les loix, qui n'auoit aucun esgard à la condi
meurtrier, ains à l'ordonnance, afin de destourner les hommes de se faire o
ge les vns aux autres, & qu'en punissant le meurtre comme en la personne
esclaue, la vie des libres fut en plus grande asseurance.

Les Legislateurs des Egyptiens n'auoient estably nul supplice contre les
qui feroient mourir leurs enfans, ains il luy estoit seulement enjoint que
l'espace de trois iours continuels, & d'autant de nuicts, ils se tinssent pr
corps mort, & afin qu'ils n'y manquassent, on y mettoit des hommes p
prendre garde. Ils vsoient de ce iugement gracieux, pource qu'ils estim
chose iniuste de faire perdre la vie, à celuy qui l'auoit donnee à son fils, &
noient plustôt pour chose raisonnable de les punir par vne douleur & te
tance de leur colere precipitee, que par vn autre tourment, qui seroit tro
ger, au prix de ce desplaisir, qui rendoit leur vie faschense, & pire que la m
Mais si quelqu'vn estoit si desnaturé que de tuer son pere, il y auoit vn su
ce cruel ordonné pour sa punition; vû qu'apres l'auoir percé & deschiqueté
des poinçons & des ganiuets, & auec des cannes aiguës, ils le faisoient br
tout vif, estimant que c'estoit le plus detestable crime du monde de priu
vie celuy de qui l'on tenoit & l'estre & la conseruation, & nourriture.

Lors que quelque femme condamnee à la mort estoit enceinte, on atten
qu'elle fut deliuree, d'autant qu'ils tenoient que ce seroit commettre vne g
iniustice, si l'on punissoit auec cette criminelle l'enfant innocent & si l'on
soit mourir deux personnes pour la faute d'vne seule.

Quant aux ordonnances de la guerre, elles estoient telles. Celuy qui a
donnoit son rang au combat, ou refusoit d'obeyr à son Capitaine, estoit
infame, cassé & priué de tout honneur & de toute esperance de gloire, & il
estoit defendu de iamais porter armes, & de retourner à son premier
ce.

Cette loy accoustumoit les hommes à bien faire, & à craindre plus q
mort vne marque si honteuse & pleine d'infamie.

Ceux qui descouvroient les secrets à l'ennemy & pratiquoient auec luy, ...ict par la loy la langue coppée, & quiconque rongnoit ou falsifioit la mon...e, changeoit, ou gastoit les poids & mesures, falsifioit les signatures, & con...faisoit les Escritures, & corrompoit les cedules & les instruments ou actes ...blics, auoit les deux mains coupées, afin que le membre qui auoit failly se ...it à iamais de sa faute, & que les autres prenans exemple à ce supplice se ...assent bien de garde de tomber en pareille faute.

...loix protegeoient encor fort rigoureusement contre ceux qui s'oublioient ...droit des femmes : vû que celuy qui forçoit vne femme de libre condition ...t chastré & perdoit le membre & ses deux adjoints, pource qu'en faisant ...al, il auoit commis trois grands & estranges forfaits, à sçauoir l'outrage, ... & corruption de la femme d'autruy, & auoit causé vne confusion & mé...des enfans bastards auec les legitimes. Celuy qui estoit surpris en quel...ultere sans violence estoit condamné à receuoir mille coups de verges ...couppoit le nez à la femme, afin que par la mutillation de ce mẽbre, elle ...punie en la partie qui est vn des plus beaux ornemens du visage.

Quant aux coustumes & ordonnances faites sur les trafics & commerces, on ... que Bacoride en fut l'Autheur.

...loix portoient que si quelqu'vn nioit d'auoir receu l'argent qui luy auoit ...presté sans cedule, le debiteur deuoit estre crû à son simple serment, vû ...les Egyptiens estoient hommes qui faisoient grãd estat de la solemnité des ...ens, comme de chose sainte & religieuse. Car pource qu'on adiouste ...ilement foy à ceux qui iurent à tous propos, aussi se donnoient-ils soi...eusement garde que les gens de bien ne fussent contraints de iurer que fort ..., afin qu'ils ne perdissent la reputation de leur preud'hommie.

...l estoit semblablement ordonné qu'il ne seroit pas raisonnable de refuser de ...re celuy à qui l'on auroit presté sans cedule, lors qu'il iureroit en sa propre ...se. Le Legislateur ne voulut que l'vsure promise par escrit égalât le double ...e qui auoit esté presté : & ordonna que le payement seroit pris seulement ...s biens du debiteur, sans qu'on le pût empoigner au corps, ny le mettre ...ison, ou le rendre esclaue, vû qu'il crût qu'il suffisoit que les biens fus...soumis à telle obligation, & que les corps des citoyens estoient obligez à ...Republique, qui s'en vouloit seruir en temps de paix & de guerre. Car il iu...oit qu'il eut esté mal à propos que les soldats qui hazardoient leur vie pour ...lut de leur patrie, fussent empriſonnez pour les dettes.

...Les Egyptiens auoient vne loy touchant les larcins qui estoit telle. Ceux ...i auoient resolu de les pratiquer, se deuoient faire enrooller au registre du ...re des Sacrificateurs & luy porter la chose desrobée, aussi tôt que le larcin ...t esté commis, & d'autre costé il falloit que celuy à qui l'õ auoit pris quel...chose vint escrire & denoncer deuant le mesme, le iour & l'heure de sa ...te. Par ce moyen les larcins estans facillement descouuerts, celuy qui auoit ...u recouvroit son bien sauf que la quatriéme partie estoit ordonnée pour ...rron, pour punition de celuy qui auoit si peu soigneusement pris garde à ...affaires, d'autant que le Legislateur estima qu'il valoit mieux qu'on perdît ...partie de ce qui auoit esté desrobé, qu'estre entierement priué de la chose ...e.

...es Prestres Egyptiens espousoient vne seule femme ; les autres en auoient

autant qu'ils vouloient & qu'ils en pouuoient nourrir. Il n'y auoit pour l
aucun entr'eux qu'il fut estimé bastard, encor qu'il eut esté engendré de q
que esclaue, d'autant qu'ils estimoient le seul pere autheur de la generation
que la mere ne seruoit que pour recevoir la semence & luy donner nourri
qui n'estoit de guere grande dépense, vû qu'ils entretenoient leurs enfan
racines de jonc, & d'autres choses qu'ils cuisoient sous la braise, ou bien ils l
donnoient des herbes qui croissent dans les marais, les faisant boüillir, ou
mettant sur les charbons, ou quelquesfois ils les leur donnoient toutes cr
Ils faisoient aller leur enfans pieds nuds, & le plus souuent sans aucun ha
lement: enquoy ils estoient fauorisez de la temperature de l'air naturelle à
te Prouince. Somme toute la despense que les parens font pour leurs enfans
qu'à ce qu'ils soyent en aage: ne leur pouuoit couster vingt drachmes, ou
moins, elle ne passoit pas cette somme.

Les Prestres introduisoient leurs enfans aux lettres tant sacrées, que pro
nes & leur apprenoient sur tout la Geometrie & l'Arithmetique. Pour le re
de l'escrime & de la lutte, ils ne vouloient qu'on les y accoustumât, à cause
ces exercices estoient trop violens & dangereux, si l'on y employoit to
iours des corps qui estoient encore si tendres.

Ceux qui voyageoient, ou estoient en guerre, estoient traittez sans faire
cune despense, s'ils tomboient malades, à cause que les medecins y est
nourris & salariez du public, & estoient tenus par la loy de prendre gard
malades, & de les guerir suiuant les ordonnances, receptes & escrits de
ciens de leur art, qui estoient authorisez, & en reputation parmy eux. Si le
decin ayant suiuy les regles du liure sacré n'auoit pû guerir le malade, o
l'accusoit point de sa mort, mais s'il le guerissoit en vsant d'autres remed
le faisoit mourir sans remission; à cause qu'ils estimoient iustement que l'o
de penser vn malade qui auoit esté depuis long-temps gardé par les Medec
& inuenté auec beaucoup de peine par les anciens estoit beaucoup meil
que les receptes nouuellement faites.

Quant aux Roys d'Egypte, ils n'abusoient pas si licentieusement de l
puissance que les Princes des autres nations, qui n'auoient pour toute loy
leur volonté, vû qu'il falloit que fut à leuer les tributs, fut en leur nou
ture, ils se gouuernassent selon les loix & ordonnances communes des p
ainsi que dit Diodore en son 2. liure.

Ceux qui estoient de la suitte du Roy, & qui le seruoient ordinaire
estoient non esclaues fussent-ils estrangers, ou nais & nourris en leurs mais
ains enfans des Gentils-hommes Prestres, qui passoient l'aage de vingt an
qui deuoient estre plus sçauans & mieux moriginez que tous les autres,
que le Roy fut conuié par la presence de ses seruiteurs si pleins de vertu,
faire chose qui pût estre blasmée, d'autant que nuict, & iour ils l'assist
& esclairoient en ses actions & affaires.

Il y auoit des heures ordonnées de iour & de nuict, ausquelles la loy
mettoit au Roy de traitter des affaires, vû que le matin il receuoit les
tres, requestes & autres memoires de ce qu'il luy failloit executer, afin
respondant à tous il y pourvût auec le temps, & à son rang & selon iust
Cecy fait, estant accompagné d'vne trouppe d'hommes meurs & sages,
lauoit le corps, puis estant vestu richement il alloit faire priere aux Die
& des sacrifices au Temple, auquel estant arriué, apres qu'on auoit

coin de l'autel les bestes destinées pour le sacrifice, le Prestre en la presence
Roy, & tout le peuple l'oyant, luy souhaitoit longue & heureuse vie, pour-
qu'il se montrât doux, & iuste enuers ses sujets. Apres la priere il se met-
à discourir des vertus du Roy, & monstroit combien il honoroit les Dieux,
oit ses hommes, & estoit iuste, sage, chaste, veritable, magnanime &
al.
quelque faute estoit arriuée au gouuernement il en purgeoit, & excusoit le
la rejettant sur ses Officiers qui luy auoient donné faux aduertissemens,
uoient mal conseillé contre la loy, & la iustice.
Cela paracheué le Prestre exhortoit le Roy a bien viure, & à se rendre par
oyen agreable aux Dieux, & luy conseilloit de suiure l'aduis de ceux qui
proposeroient la vertu, & les exercices qui rendent la vie des hommes glo-

A la fin le Roy ayant sacrifié vn Taureau à ses Dieux, le Prestre lisant les
, dits memorables des hommes plus illustres, exhortoit le Roy à gou-
er le peuple auec toute douceur & iustice à leur exemple, sans s'amuser à
rice, à l'entassement des thresors. Il falloit aussi que ses actions plus par-
ieres, comme de se pourmener, lauer, coucher auec sa femme, & autres
blables fussent mesurées selon l'ordonnance sans l'outrepasser en aucune

RELIGION.

Egypte est peuplee des Mahometans, de Chrestiens, & de Iuifs en
bien petit nombre. Quant aux Iuifs, & aux Mahomettans nous remettons
discours de leur creance ailleurs. Mais pour entamer celuy des Chrestiens,
d'Egypte sont ou estrangers ou natifs du pays. Les estrangers y viennent
raison du trafic qui s'y fait, principalement en la ville d'Alexandrie, &
Caire.
ce Royaume assis entre la mer Rouge, & la Mediterranee, voit le Po-
auec le Leuant par le moyen d'vn fort grand trafic & est comme vne es-
le, par laquelle les richesses des Indes, & du Leuant passe en Natolie, en
rique, & en Europe.
raison dequoy l'on y voit venir non seulement les Venitiens, Florentins,
Ragousois en grand nombre, mais encore les François, & les Anglois. Les
igieux de saint François qui demeurent en Ierusalem s'employent à leur
stance spirituelle, s'en allant administrer les Sacremens, prescher la parole
Dieu aux Chrestiens qui trafiquent en Egypte, & le besoin de leur assistan-
oit continuellement à cause des Heretiques Anglois qui pratiquent cette
uince.
es Chrestiens natifs d'Egypte, restez de l'inondation des Barbares, & de la
uité des Sarrazins des Mammelus, & des Turcs, ne passent pas le nombre
cinquante mille personnes qui habitent çà & là, principalement aux villes
Caire, de Messie, de Montfalut, de Buque & d'Elchaise, toutes assises sur
Nil. Il y en a encor beaucoup à Minie, dans le territoire de laquelle on voit
s Monasteres. Mais les plus fameux de toute l'Egypte sont ceux de S. An-
ine, de S. Paul, & de S. Macaire.

Le premier est en la Troglodytique et vne montagne où saint An[thoine] fut battu par les diables. Le second n'est guerre loin de cettui-cy au mi[lieu] des deserts. On voit le troisiéme parmy les deserts de Boulaque du costé d'[Oc]cident.

C'est le Monastere nommé Nitrie, dans les histoires des saints Peres, p[our] ce, comme i'estime, qu'en cette contrée les eaux du Nil condensées, & re[ti]rées par la force du Soleil aux lieux bas, se conuertissent en sel, & en nitre.

Il y a eu vn magnifique Conuent sur le Nil, à six milles de la ville de Me[mphis] sous le nom de S. George. On y a vû plus de 200. Moynes auec vne sign[alée] commodité des passans qui y estoient receus & traitez courtoisement: [mais] tous les Moynes estans morts de peste, il y a environ 150. ans, le lieu demeure abandonné.

Mais pour dire quelque chose de la qualité des Chrestiens, ils se nomm[ent] Cofites, & Chrestiens de la ceinture; pource qu'encor qu'ils soyent bap[tisez] comme nous, ils sont circoncis comme les Iuifs, tellement qu'il semble que [leur] foy ne passe plus bas que la ceinture. Mais qui est pis, ils suiuent depuis [mille] ans en çà l'heresie d'Eutiches, qui admettoit seulement vne nature en [Iesus] Christ, de sorte que par le moyen de cette heresie, ils se separerent de l'[vnion] de l'Eglise Romaine. L'occasion de ce Schisme fut le mauuais Concile d'E[phe]se, assemblé par Dioscore pour la deffence d'Eutiches, qui auoit desia esté [condamné] au Concile de Calcedoine par six cens & trente Peres assemblez [par] l'authorité de Leon I. Et les Cofites craignant que ce fut aduoüer deux h[y]stases, de mettre deux natures en Christ, deuindrent Eutychiens, pour ne se [vou]loir plonger en l'erreur de Nestorius.

Ils disent la Messe en langue Chaldayque, disant par plusieurs fois *Allel[uia]*. Ils disent l'Euangile premierement en Chaldeen, & puis en Arabe. Quand le Preste dit *Paix soit auec vous*, ou *Paix vous soit donnee*, qui est nostre *Pax v[obis]*, le plus ieune d'entre eux va touchãs la main à tout le peuple qui assiste à la Messe. Apres la consecration on donne vne petite piece de pain simple à cha[cun] des assistans. Ils obeyssent au Patriarche d'Alexandrie, & disent qu'ils tiennent la foy du Prete-Ian.

LES.

TERRES QVE LE TVRC POSSEDE EN ASIE.

SOMMAIRE.

APRES auoir descrit toutes les Prouinces & pays que le Turc possede en Europe & Afrique, il conuient maintenant voir les terres qu'il occupe en Asie, faisant vn discours separé que l'autheur fait cy apres des Turcs en general, monstrant leurs mœurs, richesses, forces, gouuernement & religion. Il commence donc sa description par l'Asie mineur qu'on appelle auiourd'huy Natolie ou Haute Turquie, diuisée en plusieurs Prouinces, & declare ses bornes, sous quel climat, en quel parallele, quelle est la largeur de tout ce pays. 2. Particuliere description des Prouinces de la Turquie, & premierement du Pont & Bithinie jadis separées, leurs bornes & villes principalles. 3. L'Asie, ses bornes & villes principales. 4. La Phrigie haute & basse, où se voyent encor les ruines de la grande ville de Troye. 5. La Carie, Mysie, Doride, Lydie, Lycie: leurs limites & villes. 6. La Galace ou Gaulegrece, leurs mœurs & son estenduë. 7. Pamphilie. 8. Cappadoce. 9. La Cilice. 10. La Basse Armenie. 11. Turcomanie. 12. La Georgie. 13. L'Arabie diuisee en Deserte & heureuse. 14. L'Arabie heureuse, sa figure & ses meilleures villes, entre lesquelles est Mocque ville en laquelle Mahomet est né. 15. Idumee. 16. La Syrie diuisee en quatre Prouinces, desquelles la premiere est la Palestine. 17. Mesopotamie ou Diarbec. Quelle est la qualité & bonté de l'air & terroir des susdites Prouinces, & en quelles choses elles abondent: & sont en premier lieu remarquables les grandes & riches mines de Natolie, les bois de Bithinie propres à faire Navires: la pierre Emblique semblable à l'albastre de l'Asie, les eaues chaudes de Hierapolis qui se congelent: la pierre d'Aimant de la Carie. Le vermillon de Ionie. Le sablon d'or des riuieres de Lydie, & le safran de Timole. Les trois sortes d'animaux de Mont Taurus en Lycie, le sommet duquel est habité de Lyons, le milieu de Chièvres, & le bas de Serpents. Les vins, fruicts, metaux, argent, cuivre, fer, alun, cristal, jaspe, onyx, albastre, cheuaux, abeilles de deux sortes de la Cappadoce. Les fruicts du mont Aman, & les forests de myrtes en Cilice: & les loups nómez Squillees: Les dattes, la manne, le coral, & la pierre Amethiste de l'Arabie Petree. Les palmes, le nard, la casse, la canelle, la myrrhe, l'encens de l'Arabie heureuse. Les roses les pommes, citrons, oliuiers, seneuers, grenades, vignes portans trois fois l'an raisins de Palestine. Le baume d'Idumee. Les eaunes de miel, & le sable de Belo propre à faire le verre en Phenice. 19. Naturel, mœurs, coustumes & loix des anciens Arabes, Sabeans, Nabateens, Iuifs Cappadociens. 20. Description de la façon de viure prescrite par Moyse, aux Iuifs, & leurs plus remarquables loix. De la sortie des enfans d'Israël hors l'Egypte, leur passage en Indee mal entreueu des Payens. Des trois sectes de Iuifs, Pharisiens, Saduceens, Esseniens. 21. Relation des mœurs, naturel & maniere de viure des Turcs. Arabes, Iuifs, & autres nations habitãs les Prouinces de l'Asie, leurs façons d'habits, leurs viandes, leurs armes, leurs logemens sous tentes, sous palmiers, ou en des maisons

sous terre. 22. Leurs richesses consistans au trafic du cotton, pierre, d'aymant, aux mines du cuyvre, aux cameles, fer, alun, cristal, iaspe, pierre d'unix, albastre, tribut des Pelerins du S. Sepulchre & de Medine: Espiceries, pierreries, perles, encens. 23. Nombre, des forteresses & places plus importantes de toutes les Prouinces d'Asie sujettes au Turc. 24. Desquelles religions & sectes sont ceux qui habitent ces pays: & premierement des Chrestiens Latins & Grecs diuisez en plusieurs sectes, sçauoir est, Melchites, Nestoriens, Diosquiens, Armeniens, Iacobites, Maronites, Cestes: leur origine, & leurs erreurs en la foy. 25. Discours des Turcs en general, contenant vne ample relation de leurs mœurs, richesses, forces, gouuernement ou police & religion. 26. Denombrement & liste des Empereurs de Constantinople tant Chrestiens que Turcs, depuis que l'Empire d'Occident fut separé de celuy d'Orient, & donné à Charlemagne.

LE grand Turc occupe tout le pays est entre le Pont Euxin, ou
mer Majour, la mer Egee, ou l'Archipelague, la mer Mediterranee,
1. l'Egypte, le Golphe Arabique, le Perque la riuiere du Tygre &
mer Caspie; & le destroit de terre, ou Isthme, qui est entre la
Caspie & le Pont Euxin.

Nous commencerons maintenant par l'Asie mineur, laquelle nous prenons
icy pour toute la Chersonese, ou presqu'Isle entre la mer, Majour, & celle
Cilice, & de Pamphilie, qui s'estend vers l'Archipelague, & se nomme auiourd'huy Natolie, ou haute Turquie. Elle comprend les Prouinces de Pont & Bithinie, la Prouince particulierement appellee Asie, la Licie, la Galace, la Pamphilie, la Cappadoce, la Cilice, & la basse Armenie. Elle a pour ses bornes costé du Leuant la riuiere d'Euphrate, qu'on nomme à present Aphrenat, Frat: du Midy la mer Mediterranee, qui prend tantôt le nom de mer de Licie, tantôt de Pamphilie, & tantôt de Cilice ou Caramanie, selon les pays par quelles elle passe: du Couchant l'Archipelague de Grece, & du Nord la mer Majour. Elle comprend vn grand espace de terre, vû qu'elle est enfermee entre le 36. degré & 21. & le 45. degré, c'est à sçauoir entre le milieu du 4. climat & de l'vnaiéme parallele, & le milieu du 6. climat, & le 25. parallele, où le croissement du plus grand iour n'est que d'vne heure. Car la partie qui approche plus de Sud a son plus grand iour de 14. heures & demie, & la partie qui approche plus du Nord de 15. heures & demie. La largeur de ce pays, selon Pline, de deux cens mille pas ou enuiron, c'est à sçauoir depuis le sein Issique, ou Golphe de Laiazze, iusqu'à Trebisonde qui est en la contree du Pont. Encore il est d'accord auec Herodote, qui dit que l'Isthme de l'Asie mineur contient enuiron cinq iournees d'vn homme qui marcheroit bien.

II. Le Pont & la Bithinie furent iadis deux Prouinces separees par la riuiere Sangar, qui passoit au milieu, mais elles furent apres reduites en vne Prouince qui se nomme auiourd'huy Bursie, selon Giraue, ou Beesangial, selon Castald & quelques autres. Cette Prouince est bornee du Couchant de l'embouchure du Pont, du Bosphore Thracien, & d'vne partie de la Propontide: du Nord d'vne partie du Pont Euxin, du Midy, de la Prouince nommee particulierement Asie, pres de la riuiere de Rhyndace, & du Leuant la Galace, pres de la Paphlagonie. En cette Prouince on voyoit iadis les fameuses villes de Chalcedoine, Nicomedie, Apamie, Prusa, Nicee, & Heraclee du Pont.

Chalcedoine colonie de ceux de Megare a esté renommee à cause du quatriéme Concile qui s'y tint: mais elle est à present ruinee. Toutesfois il y en a qui disent qu'elle est debout vis à vis de Constantinople, & diuisee en vne pa

Bosphore l'espace de sept stades, & c'est ce qu'on nomme Galata. Les autres disent que c'est ce qu'on nomme auiourd'huy Scutari, qui est vis à vis de Constantinople.

Nicomedie est vne ancienne ville assise sur vn costau fort agreable, & ayant plusieurs sources d'eaux, qui fait que beaucoup de Turcs & de Grecs y habitent combien qu'elle soit ruinée.

Prouse, auiourd'huy Bursie, ou Burse est vne grande ville assise prés du mont Olympe. Ce fut autrefois la demeure des Ottomans, auant qu'ils eussent pris Constantinople.

Nicée, maintenant Nichie, selon Niger & Isnich selon les autres, fut jadis Metropolitaine ville de la Bithinie. Elle est assise prés du lac d'Isnich.

III. La Prouince nommée particulierement Asie, maintenant Sabrum, ou Sarcum, a pour ses bornes, selon Ptolomée, du Couchant vne partie de la Propontide, l'Hellespont & l'Archipelague: du Midy la mer de Rhodes, & partie de la Lycie & de la Pamphilie: du Leuant la Galace, & du Nord le Pont, & la Bithinie, & vne partie de la Propontide. Elle comprend les pays de Phrygie, Carie, les deux Mysies, l'Eolie, Ionie, la Doride & la Lydie.

La Phrygie est diuisée en haute & basse. La haute est du costé du Leuant, & la basse du Couchant, & cette-cy est appellée Hellespontique & Troade semblablement. Castalde dit qu'on la nomme à present Sarcum.

La haute Phrygie a auiourd'huy, aussi bien qu'autresfois, plus de villages que de villes. On y compte la ville de Midaye, iadis demeure au Roy Midas, prés

IV. la riuiere de Sangar. Apamie nommée aussi autresfois Ciboris, fut la plus grande des villes de Phrygie.

La ville de Phrygie, ou la Troade est vis à vis du Mont Athos. La ville de Troye estoit assise en ce pays où l'on voit aussi le mont d'Ide, maintenant Gargare. On voit aussi les ruines admirables de la grande ville de Troye, c'est à sçauoir les masures de quelques tours, & les fondemens des murailles. Hors du circuit des murs de la ville on vois sur les grands chemins de grands Sepulchres de marbre d'vne piece. On voit encor les ruines de deux Chasteaux bastis de marbre. Il y a encor de grands Colosses anciens par terre, & autour des murailles des portes presque entieres, suiuant le rapport de Bellon, qui dit aussi que les riuieres de Simois, de Xante & de Scamandre sont de petits ruisseaux, qui tarissent en Esté, & ont bien peu d'eau en Hyuer.

La ville de Pergame estoit aussi en la Troade, & fut la capitale de cette Prouince, & la patrie du Medecin Galien. Ce fut là qu'on trouua l'vsage du parchemin. Il n'en reste plus auiourd'huy que quelques ruines, & l'on nomme encor le lieu Pergame.

V. La Carie assise entre Ionie & la Lycie, eut jadis pour sa ville capitale Halicarnasse auiourd'huy Messy. Tabu est vne fort bonne ville de Carie. Prés d'Halicarnasse à main droite commence le mont de Taurus. Quelques-vns mettent Milet en ce pays: les autres le donnent à Ionie.

La Mysie est diuisée par Ptolomée en haute & basse. Il y auoit iadis en ce pays vne ville nommée Lampsaque assise sur l'Hellespont droit à droit de Calipoli, mais elle a esté ruinée, & le lieu où elle estoit se nomme auiourd'huy par Niger, Aspico & selon Sophian, Lampsique. Abyde, maintenant Auco, vne colonie des Milesiens. C'est là qu'est le destroit de l'Hellespont, de la largeur de sept stades.

Cette ville dure encor auiourd'huy, & est assise en vn lieu marescageux, bien fortifiée, & son Chasteau auec celuy de Seste, qui est vis à vis, est vne clefs de l'Empire des Turcs. Car on tire de ses Chasteaux des coups de Ca contre les vaisseaux qui veulent entrer dans l'Hellespont, ou en sortir sans permission du Turc. On y voyoit autrefois aussi la ville d'Adramitium, col des Atheniens, maintenant nommée Landermitti. C'est en ce pays qu'est riuiere du Granique, maintenant Lassare, selon Niger, où Alexandre quit les Satrapes de Darius.

Le pays d'Eolie est au riuage de la mer Egée, & ses villes maritimes Myrynę, Cume, maintenant Castri & Foeée ayant deux ports, auiourd'h Foglia vecchia, ou Feüille vieille qui auoit iadis deux milles & demy de cuit, selon Tite-liue.

L'Ionie a de longueur en droite ligne 40. milles & 200. du long de la co où est la ville d'Epheſe, maintenant Figene, ou Fiene selon Castalde, mai tournant son nom ancien selon Sophian. Elle est renommée à cause du Co qui s'y tint, & du temple de Diane rangé entre les sept merueilles du mo Quelques-vns logent Milet en cette Prouince.

La Doride a puissance dans la mer en forme de pointe, & contient la vill Gnide, renommée à cause de la statuë de Venus. La place où elle estoit se m me Capo Chio, ou Crio. Quelques-vns mettent aussi en ce pays Halicarn auiourd'huy Mesi comme nous auons dit suiuant Sophian & Chasteau Pietre selon Niger & Vadian. Ce fut en cette ville que regna Mausole Ro Carien, à qui Artemise fit bastir vn si superbe tombeau.

La Lydie fut nommée aussi Meonie. Sa capitale ville fut Sardis, où est demeure de Cresus. Elle fut abbattuë par vn tremblement de terre, & reb par Tybere.

La Lycie fut iadis nommée Mylias & Ogygie, selon Estienne. Girau qui à present on luy a donné le nom de Briquie. Castalde luy baille celuy d dinelli : mais Theuet dit que les Arabes l'appellét Benesaacam. Cette Pro ce tend principalement à la mer qu'on nomme Lycienne à cause de ce pay a pour ses bornes du Couchant, & du Nort la Carie, du Leuant la Pamphi selon le Mont Masicyte qui va iusqu'à la mer, & du Midy elle est bornée mer de Lycie environ 200. mille pas de nauigation. Il y auoit autrefois 60. les dont on en voyoit encor 36. debout du temps de saint Paul. Les prin les estoient Xante, Patare, Pinate, Olympe, Myrrhe & Limire. La capi estoit Patare. Il y auoit aussi la ville de Telmese prés d'vn Cap, ou pro toire de mesme nom. Les Anciens Autheurs mettent icy la montagne Chi qui brusloit de nuict. Sa capitale ville du iourd'huy c'est Eisco, il y a vn bon port.

Galace ou Gaulegrece, ayant pris ce nom des Gaulois, qui se meslerent pa les peuples d'Asie du temps de Pyrrhe Roy des Epirotes, est auiourd'huy nō Chiangare, selon Castalde, elle a pour ses bornes du Couchant la Bithinie Phrygie: du Leuant la Capadoce, du Midy la Pamphilie, du Septentrion le Euxin, où son riuage s'estend 250. mille pas. Sa plus fameuse ville est Anc communément Angouri, renommée à cause des Camelots ondez & non o qui s'y font. On met en cette Prouince le pays de Paphlagonie, où est Si assise sur vne colline de là presqu'Isle sur la mer Majour auec vn bon Port a aussi Amise ville maritime, maintenant Simiso.

mphilie, nommee par Pline Popſopie, porte auiourd'huy le nom de Serilie, VII.
Giraue ; & quelques autres. Theuet dit que les Arabes l'appellent Zina : Belon aſſure que l'on a donné à cette Prouince, & à la Cilice le nom de amanie, où ſept Sangiaçs du Turc le tiennent. Elle eſt limitee du leuant de Cilicie, & d'vne partie de la Capadoce ; du couchant de la Lycie, & d'vne ie de la Prouince d'Aſie, du Nord de la Galace & du Midy, de la mer de phylie, qui eſt touſiours orageuſe. Sa coſte eſt enuiron 150. mille pas. Ses ſont Perga, qui eſt au milieu du pays ſur la riuiere de Cataracte, puis Side talie maritime. Ætalie qui eſt capitale du pays, porte maintenant le nom talie, & eſt la plus grande & plus forte de toutes les villes de la contree, & nique ſon nom au golphe qui en eſt proche.

Cappadoce, ou Leucoſyrie, ſelon Strabon & quelques autres, maintenant VIII.
, ou Amaſie, ſelon Caſtalde & Genech, ſelon Theuet, ou Toccatu Alle- ſelon Pinet, s'eſtẽd iuſques à la mer Majeur, & eſt bornee du couchant de phlagonie, d'vne partie de la Päphylie, & de la Galace, du Midy d'vne par- la Cilicie ; du Leuant de l'Antitaurus, grande montagne prés de la baſſe nie, du mont Moſchie, & d'vne partie de l'Euphrate, & du Nord du Pont . Ses riuieres ſont Halys, maintenant Ottomagiuch, jadis limitee des nes de Creſus ; puis Iris, maintenant Caſalmach, & Thermodon, auiour- Pormon. Ses meilleures villes ſont Trebiſonde, nommee Machomach par barares, jadis ſiege d'vn Empire. Quelques-vns font Amaſie, capitale de phlagonie : mais Ptolemee, & beaucoup d'autres, nous apprennent qu'elle ap- ient à cette Prouince. Cette ville retient encores auiourd'huy ce nom, & le nique aux pays voiſins. Elle eſt aſſiſe en vne profonde valee ſur la ri- de Gazalmach. Ce fut la patrie de Strabon, & c'eſt maintenãt la demeure Beglierbei du Turc, qui ſe nomme Beglierbei d'Amaſie, & de Cappadoce. ques-vns mettent la ville d'Iconium en Cilicie, mais ſelon Ptolemee elle tient à ce pays, & eſt appellé Conia ou Cogna. Elle eſt aſſiſe aſſez prés de ques hautes montagnes, & arroſee de pluſieurs ruiſſeaux qui en deſcen- . Sa figure eſt ronde, & ſes murailles ſont anciennes & ſes tours carrees : il huict portes, & vn bon nombre de belles moſquees & eſtuues.

Cilice, que Ioſephe nomme Tarſe, eſt appellee Chalah des Hebreux. IX.
tient qu'on la nomme auiourd'huy Turcomanie & Finichei, mais ceux luy donnent le nom de Caramanie, doiuẽt eſtre ſuiuis ; Car la Turcomanie autre choſe que la haute Armenie. Or la Caramanie, qui comprend auſſi ques parties de quelques autres Prouinces outre la Cilicie, & principalemẽt phylie, a pour ſes bornes du Couchant la Pamphylie, du Nord le mont s, du Leuant le mont Aman, vulgairement Mont negro, ou Mont noir : & od la mer de Cilice de la nauigatiõ d'enuiron trois cens mille pas. Sa ville le fut Hma ou Hamſa, jadis Tarſe, aſſiſe en vne belle valee, arroſee de la de Cydne. On y voit auſſi la ville d'Adene, que Ptolomee appelle Adane eſt grande, mais ouuerte, & a vn chaſteau auec quatre tours carrees. Belon qu'on trouue en Cilice, vne ville nommee Heraclee, qui eſt fort grande, prés du mont Taurus en vne belle plaine, & eſloignee de trois iournees ene, du coſté du Nord & du Ponent.

baſſe Armenie porte encore ce nom auiourd'huy, ſelon Niger : mais X.
luy donne celuy d'Anadule, Caſtalde de Pegian & quelques autres

ſappellent Geneh. Elle eſt nommee Pirme, au liure des Notices : Ses bor
ſont du Leuãt l'Euphrate, par lequel elle eſt diuiſee de la Turcomanie ou ha
Armenie, du Couchant la Cappadoce, du Midy la Cilice au deſſus du mo
Taurus, & vne partie de la Syrie ſur le mont Aman, & du Nord le Pont, auq
lieu on dit qu'elle finit en angle, que l'Euphrate & l'Antitorus viennẽt à fai
mais le Turc n'en eſt pas entierement maiſtre.

XI. Pour acheuer la deſcription de ce que le Turc poſſede en Aſie, venons mai
tenant à vne partie de la haute Armenie, compriſe ſous le nom de Turcoman
qui embraſſe auſſi la Georgie. Cette Prouince cõfine du Nord auec la Colc
de, auiourd'huy Mingrelie : du Couchãt auec l'Euphrate, & la baſſe Armen
du Leuant auec le reſte de la haute Armenie, qui eſt en la Georgie: & du Mid
auec la Meſopotamie, maintenant Diarbec, & auec la nation des Curdes.
montagnes ſont Periandre, auiourd'huy Chielder : l'Antitaure, maintenãt
tagne noire, & quelques autres. La ville capitale du pays eſt Eſechie, que q
XII. ques-vns tiennent pour ce qui eſt reſté d'Artaxate.

On trouue prés de la haute Armenie le pays de Curdiſtan, ſelon les Perſe
les Turcs, de Keldan ſelon les Arabes. Caſtalde le nomme Gorden, & le
entre le pays de la haute Armenie.

La Georgie autrement Gurgiſtan comprend l'ancienne Iberie, auec vne pa
de la haute Armenie, & peut eſtre de l'Atropatie. Cette Prouince touche
Couchãt la Mingrelie ou Colchide, du Nord la Zemrie, jadis Albanie: du Le
la moyenne Atropatie, maintenant Seruan : & du Midy la partie de la ha
Armenie qu'on nomme Seruan. Ce peuple auoit maintenu touſiours ſa lib
iuſques à noſtre tẽps, ſe joignant tantôt auec les Perſans, tantôt auec les Tu
& a eu pluſieurs Seigneurs natifs du pays : mais elle eſt maintenant pou
pluſpart ſous la puiſſance des Turcs, qui y ont pluſieurs villes & places for
XIII. comme, Teſte, Lori, Ciſque, Gori & Toman.

Toute l'Arabie priſe enſemble eſt vne fort grande Prouince, qui eſt en
mee entre deux Golphes en forme de Preſqu'iſle. Ces Golphes ſont celuy d
rabie, autrement la mer rouge d'Occident, & celuy de Perſe d'Orient.
Midy elle a la mer Oceane & du Septentrion, la Syrie & la riuiere d'Euphr
Or cette Preſqu'iſle d'Arabie eſt diuiſee en trois parties, c'eſt à ſçauoir, e
deſerte, la Petree & l'Heureuſe.

L'Arabie deſerte, nommee Aſpre par Ariſtide, baſſe par Seruius, & cr
ou profonde par Lucian, eſt appellee des Hebreux Cedar. Ses bornes ſont
Leuant les montagnes de Babylone, & vne partie du Golphe Perſique: du N
la Meſopotamie pres de la riuiere d'Euphrate : du Couchant la Syrie, & l'A
bie Petree : & du Midy les montagnes de l'Heureuſe.

La Petree touche la Syrie du Couchant, & du Septentrion, & confine du
uant auec la deſerte: & du Midy auec l'Heureuſe. Pline, Strabon & Ptol
la nõment Nabathee : Tyrins l'appellent Seconde, & quelques autres luy d
nent le nom de baſſe. Mais elle reçoit celuy de Petree de la ville de Petra
eſt capitale de cette Prouince. Cette Prouince s'appelle auiourd'huy Bar
lon Ziglere Bengaucal ſelon Caſtalde, & Battha Calha. C'eſt icy qu'eſt le m
de Sinay tant renommé en la ſainte Eſcriture, à cauſe que la loy y fut don
à Moyſe. Cette montagne eſt fort haute & faſcheuſe à monter, & il y a de
grez taillez de main d'hõmes de pierre viue, & quelquesfois dans le rocher,
que les chameaux & autres animaux y puiſſent plus aiſement paſſer. On

ce mont vn Conuent de Moines Chrestiens Maronites qui viuent à la Grec-
e. Ils sont en nombre de 50. & reçoiuent les pelerins Chrestiens, qui y vont
deuotion. Il y a encore en ce pays vne autre mõtagne fameuse, nõmé Oreb,
maintenant Orel, qui n'est pas si haute que celle de Sinay. Ces deux monta-
es sont celles que Ptolomée appelle Melanes. La capitale ville du pays fut
tra, que l'Escriture nomme Petra du secret, où l'on ne peut guere aller, à cause
mauuais chemin. Il y en a plusieurs qui tiennent que c'est mesme chose que
Mecque lieu de la Nauité de Mahomet: ce qui n'est pas vray semblable, ains
emble plûtôt que c'est ce que les Chatres nomment Petra d'Est. Et de fait l'on
t que la Mecque est en l'Arabie heureuse.

L'Arabie heureuse jointe aux autres deux, est en forme de presque Isle, entre
Golphes d'Arabie & de Perse: & la nauigation d'autour de ce pays est d'en-
on 3504. milles. Solin & quelques autres l'appellent Heureuse, & Virgile
chaye: mais à present elle porte le nom d'Ayaman, ou de Giamen. Ses meil-
es villes son Medine, Tanalbi, Meque, Ziden, Zibi & Aden, outre les autres
i ne sont paruenuës à nostre connoissance.

Medine Tanalbi: c'est à dire, la Cité du Prophete, est assise du costé de l'Arabie
erte & assez peuplée. C'est là qu'est le cercueil de Mahomet, prés duquel on
it environ trois milles lampes allumées.

La Meque en laquelle Mahomet est né, n'est guere loin de l'ancienne Petra:
uesfois n'est pas la mesme, ains ce pourroit plûtôt estre la ville de Me-
ra de Ptolomée. C'est vn lieu assez agreable, mais en fermé entre des mon-
gnes & des deserts, & sans aucunes murailles. Il y a prés de six mille mai-
ons. On voit tous les ans trois caruannes, qui partent du Caire, de Damas &
es Indes, & s'en vont à la Meque par deuotion en l'honneur de Mahomet
i y est né, puis de là s'acheminent à Medine, où est le cercueil de ce faux
ophete.

Ziden est ville maritime, & est à 40. milles loin de la Meque. Elle n'a point
murailles, mais ses maisons sont assez belles.

Zibeih, ou Zibit est vne belle ville & capitale de cette Arabie. Elle est assise
ne plaine entre deux montagnes, & sur vne riuiere de mesme nom, & à de-
iournée de la mer rouge. Elle fut prise apres Adem par le Turc, qui y en-
oye vn Beglerbey, auec force gens.

Aden est ville Royale, assise sur le bord de la mer rouge assez prés du destroit
Bábel Mandel: c'est la plus belle ville d'Arabie, & non seulement elle est
te d'assiette: mais encore de main d'homme; & il y a deux bastions, vn bon
t, & vn port bien fermé. Elle contient environ six mille maisons, & est bien
uplée. Les Turcs prirent cette ville, & tout le Royaume par ruse & finesse, l'an
38. & en perdirent le Roy. Ils y tiennent auiourd'huy vn Beglerbey auec force
s de guerre.

En sortant de l'Arabie on entre en Idumée, qui commence au lac de Sirbon
s'estend vers le Leuant iusques en Iudée. Cette Prouince contient Gaze, vil-
es ancienne, entre laquelle & le Caire, on trouue Catrie, puis Ostracine,
Nocorure, Ascalon & Azor.

La Surie, qui est vne fort grande Prouince entre l'Euphrate, la Cilice, l'Arabie
la mer Mediterranée, commence au 32. degré, & finit ou 36. Elle est diuisée
cinq Prouinces, c'est à sçauoir en Palestine, Phenice, Celesyrie, Surie & Co-
gene.

La Paleſtine, qui eſt entre la mer Mediterranée & l'Arabie, eſt diuiſée
deux parties par la riuiere du Iourdain. La tribu de Ruben & la moitié de
tribu de Manaſſez habitoient au delà ce fleuue, & les autres de l'autre co
Cette derniere eſt diuiſée en trois parties, dont l'vne ſe nomme proprement
dée, l'autre Samarie, & la troiſiéme Galilée. La Iudée eſt entre la mer m
& la Mediterranée : Ieruſalem eſt ſa ville capitale. C'eſt en ce pays qu'eſt
rico en vne plaiſante valée, longue d'environ trente milles, & large de quin
La Samarie prenoit ſon nom de ſa ville principale, qui ſe nomme auiourd'
Naplos. La Galilée eſt diuiſée en baſſe & haute: celle-là commence à la mer
Tyberiade, large de cinq milles, & longue de douze, & a preſque en ſon cen
Nazareth. Cette-cy commence au lac de Samaconite, & s'eſtend iuſques
mont de Liban. Il n'y auoit jadis Prouince qui fut à proportion ſi peuplée
la Paleſtine : car n'eſtant longue de plus de cent ſoixante milles, ny large
plus de ſoixante (vû que les bornes de ſa longueur eſtoient Dan & Berſabé
au dénombremẽt que Dauid fit faire, on y trouua vn million & trois cens m
les hommes propres à manier les armes, outre la tribu de Benjamin. Mai
nant elle eſt deſpoüillée de tous ſes ornemens, forts de la beauté de ſon terr
& de ſa bonté.

Ieruſalem, au ſiege de laquelle il mourut plus d'vn million de perſonnes,
il reſta plus de cent milles priſonniers: n'a maintenant plus de cinq mille ha
tans; & ſi la ſainɛteté du lieu n'y attiroit perpetuellement vn grand nombre
Chreſtiens, cette ville ſeroit peu de choſe. Cette Prouince eſt trauerſée du
dain, qui naiſſant au pied du mont Liban de deux fontaines, dont l'vne ſe n
lor, & l'autre Dan, paſſe par deux lacs, dont le premier eſt celuy de Galil
l'autre eſt celuy de Tybriade, qui eſt plus grand. Finalement il ſe rend dan
mer morte, nommée des Grecs Lac Alphaltite.

La Phenice eſt toute ſur la marine, vis à vis de la Iudée. Ses principales vil
furent Sidon & Tyr, auiourd'huy Sait & Sur. Tyr eſtoit vne Iſle mais ſi pro
de la terre ferme, qu'Alexandre remplit la mer de terre & la combla, lors q
y tenoit le ſiege. Le Prophete Ezechiel par le bien au long de ſa grandeur,
cheſſe & magnificence. Sidon eſtoit preſque eſgal à Tyr en beauté & en po
ſance. Toutes deux eſtoient renommées, à cauſe de la teinture de la pour
que les Poëtes nomment tantôt Tyrienne, tantôt Sidonienne. On n'en v
preſque nulles reſtes à preſent, non plus que de Ioppe & d'Acre.

La Surie s'eſtend depuis Tyr iuſques au Golphe de Lajazze, auquel eſp
ſont contenuës les villes de Barut, de Tripoli & de Tortoſe, dont Barut
Tripoli ſont fort marchandes, & au milieu du pays Damas, & Laodicée.
mas eſt vne belle ville, aſſiſe en vne grande valée; ſes maiſons ſont plus be
dedans que dehors: ſes ruës ſont eſtroittes & tortuës, mais ce qui la rend p
ſante, c'eſt la grande quantité d'eau qui va par les maiſons & arrouſe les
dins à plaiſir. Il y a vn Chaſteau excellent, baſty par Florentin Mamme
qui deuint fort riche, & Gouuerneur de cette ville, qui eſt capitale de la P
uince.

La Celeſyrie eſt proprement le pays qui eſt entre le Liban, & l'Antili
où la ſource de l'Oronte, auiourd'huy Farfare, ſur le riuage duquel eſt la
uommée ville d'Antioche, qui eſt maintenant vn Sepulchre d'elle meſme
vn amas de ruines plutôt qu'autre choſe. On y voit toutefois encore deb
les murailles, qui ſont fort belles, & tellement baſties, que trois perſon
peu

uent marcher de front tout autour. Il y a encores vn assez bon nombre de ours & vn chasteau assis sur vn costau. On y void encores la maison où saint erre se tenoit, & vn petit lieu où il Baptisa beaucoup de gens. On trouue ssi à l'embouchure de l'Oronte Seleucie Pierie à present Soldin.

La Camohene est la partie de la Syrie qui suit le cours de l'Euphrate iusques frontieres d'Armenie. Alep est sa ville capitale, qui tient le troisiéme lieu re les villes de l'Empire du grand Turc. Elle est assise sur la riuiere de Singa. vn canal d'eau sous terre d'où sortent plusieurs fontaines publiques, & pri- . Elle embrasse quatre costaux, sur l'vn desquels on voit vn fort grand steau : ses faux-bourgs sont grands, mais il n'y a autre bastiment d'impor- ce que les Mosquées & les magazins pour les marchands estrãgers. On peut r du grand nombre du peuple qui y est, parce que l'an 1555. il mourut en ville ou aux faux bourgs, plus de six vingts mille personnes en trois mois.

Le Turc possedoit encores vne partie de la Medie, & sa capitale ville Tamis: is quelques-vns tiennent que le Sophy en a repris la plus part depuis quel- s années. Il tient encore la plus grande partie de la Mesopotamie, ou du rbec. Il est encore maistre d'vne partie de l'Assyrie, où estoit la ville de Ba- lone, bastie par Semiramis & tient la Caldée portion de l'Assyrie, où est la lle de Bagdet, ou bagadet, bastie sur les riuages de Babylone par vn Cali- des Mahometans. Quelques-vns la confondent auec l'ancienne Babylone soustiennent que c'est mesme chose. Il tient encore la Balzete, où il y a vne rosse garnison, outre quelques galeres touiours prestes pour faire teste aux ortugais.

Mais pource que nous auons fait d'escription de tous ces pays, discourant des stats du Roy de Perse, & que le Sophy gaigne tous les iours quelque chose r le Turc & recouure son Estat peu à peu, tellement qu'on ne peut mainte- nt parler au vray des Seigneurs de plusieurs de ses contrées qui changent à resent de maistre à tous propos & qui appartiendroit peut estre auiourd'huy ien & seroit demain reconquises par l'autre, ie m'en tairay, pour parler de alité des Prouinces que nous venons de descrire.

QVALITE'.

LA Natolie iouit d'vn air doux & temperé, & ses champs produisoient ja- dis quantité de grains, le bestail y trouuoit des pasturages en abondance, & our abreger, ses habitans auoient tout ce qui est necessaire à la vie plus qu'à ffisance. Mais pour le iourd'huy cette contrée n'est plus si fertile, ny si bien ltiuée qu'elle estoit jadis, toutesfois aux lieux qui sont plus proches de la r elle est plus fertile, & de mesme qu'on y cultiue mieux la terre, aussi elle y oduit d'auantage. Les lieux qui sont auant dans le pays, sont la plus part de andes campagnes où l'on seme du froment, de l'orge & du cotton. Elle est ar- sée de plusieurs riuieres, dont les principales sont l'Iris, l'Halys, Parthenius à resent Dolan, & le Sangar qui se vont rendre dans la mer Majeur, puis l'Asca- e, maintenant Isnic & Phyndace, auiourd'huy Sindy, qui deschargent leurs ux dans la Propontide : D'auantage Scamandores, à present Simores, qui se- nd dãs l'Hellespont & apres cela le Caïque ou Giruasti, l'Herme, au Sarabat Caystre, que Castalde nomme Chaïci & Ortelius Chias, & le Meandre qui a-

ſix cens deſtours, & qui eſt nommé Madres. Toutes ſes riuieres ſe vont rendre dans l'Archipelague.

Il y a pareillement le fleuue de Melas, à preſent Genſoi, qui ſe deſchar dans l'Euphrate, ou pluſieurs autres qui vont deſgorger leurs eaux dans mer Mediterranée.

La Bithynie produit force bleds, & pouruoit la Cour du grand Turc de f rines, principalement ce qui eſt prés de Burſe. Ce pays abonde auſſi tellem en bois & en matiere propre pour faire les vaiſſeaux, qu'il ſemble que les ga res y tõbent naturellemẽt toutes faites dans cette mer, tant elles y ſont pro ptement deſpeſchées : Prés de Nicée on trouue de l'orpiment en aſſez gran quantité.

La Prouince particuliere d'Aſie eſtoit iadis renommée à cauſe de la pie Synnadique preſque ſemblable à l'Albaſtre, qu'on tiroit pour faire des colo nes à Rome.

En la Troade l'on trouue le pays d'aupres de Troye fort maigre & ſterile, auecques cela les eaux y manquent: mais le terroir d'aupres de Pergame eſt f bon & rapporte beaucoup. Il y a auſſi des carrieres de pierre, où l'on a tro ué autrefois des hommes qui s'y eſtoient cachez durant les guerres, conuer en pierre. Strabon met prés de Hierapolis des eaux chaudes, qu'il dit ſe co uertir aiſément en pierre de tuf où touue. On y met auſſi des eaux ſi propre teindre les laines, que la teinture faite auecques des herbes & racines ced celle là.

Quant à la Carie, l'on a iadis eſtimé le terroir d'aupres de Magneſie, pour qu'il portoit du froment en abondance, & proche de cette ville l'on trou auſſi la pierre d'Aymant, nommée des Latins *Magnes*. Il y a pareillement montagnes en Carie, où l'on prend de la pierre blanche pour baſtir, qui fort luiſante. Cette Prouince a eſté autrefois fort esbranlée des tremblem de terre.

Pour le regard de la Myſie l'on tient que les vignes qui ſont au terroir d' pic de Lampſic, portent des raiſins en abondance. En Ionie on tiroit du v millon de la terre qu'on y faiſoit cuire, & en quelques endroits on y recueil du vin bon par excellence.

La Lydie auoit autresfois pluſieurs riuieres, qui deſcendent du mont Tm lus, qui portoient de l'or parmy leur ſablon. Cette Prouince doncques au beaucoup d'or, & portoit auſſi de l'argent, & outre ce le pays eſtoit fort bon & bien cultiué. La montagne de Tmole a eſté fort eſtimée, pour eſtre fert au poſſible. Entr'autres choſes il y auoit force vignes & grande quantité ſaffan.

La Lycie eſt fort aſpre & faſcheuſe, à cauſe du mont Taurus qui y prend ſ commencement : toutesfois ſes campagnes ſont aſſez fertiles. Le ſommet mont Chimere eſtoit iadis plein de lyons, le milieu de chévres, à cauſe des bo paſturages & le bas de ſerpents. C'eſt ce qui a donné ſujet aux Poëtes de fei dre vne beſte nommée Chimere, qui auoit la teſte & la poictrine de lyon, ventre de chévre & la queuë de dragon. Les tremblemens de terre ont f beaucoup de dommage en ce pays.

En Pamphylie, de meſme qu'en Cilice, les chévres ont le poil fort doux, fort delicat, tellement qu'il ne cede pas en molleſſe à la ſoye, & ce poil a core cette proprieté qu'il eſt blanc comme la neige.

Quand à la Capadoce, elle abonde en toutes sorte de grains, en vins, & en fruicts, comme aussi en argent, en cuivre, en fer, alun, christal, iaspe, onix, & albastre, qui n'est gueres beau. Ce pays nourrit aussi grande quantité de Cheuaux. Il y en à d'autre part qui disent que ce pays est aspre, & a faute de plusieurs choses necessaires à la vie: Pline dit que prés du fleuue Thermodon il y a deux sortes d'abeilles, dont les vnes font du miel dans les arbres, les autres qui en font à trois rangs sous terre. Les sommets du mont Argée y sont couuerts de neige tant en Esté qu'en Hyuer.

Le terroir d'aupres d'Amasie, ou Gazalmach est desert, & toutefois fort propre à la nourriture du bestail. Prés de Conia l'on voit force vignes, qui portent aussi bon vin qu'on en sçauroit trouuer en autre lieu.

La Cilice est diuisée en deux. Il y en a vne partie qui est appellée Aspre, qui est du costé du Couchant, & l'autre Champestre, qui tend au Leuant. Cette-cy, à de belles riuieres, porte force fruicts, & toute sorte de biens: & nourrit grand nombre de cheuaux. Or la plus grande partie de la Cilice est moyennement cultiuée, à cause de la cómodité des eaues dont elle est arrosée. Toutesfois son terroir est plein d'argille, & desnué de bois, qu'il faut aller querir aux montagnes qui sont esloignées de plus de deux iournées, entre lesquelles est celle d'Aman, où il croît des Cedres fort hauts, & des genevriers, & diuerses autres plantes. Or il y a beaucoup de lieux en Cilice, qui sont fort agreables, vû qu'il y a plusieurs arbres qui sont touſiours verds: mais il y a d'ailleurs quelques lieux champestres, & steriles, qui sont de grande estenduë & ne sont possedez d'aucun, tellemẽt que chacun y peut faire paistre ses pourceaux, & l'on y nourrit force troupeaux de ces animaux, de mesme que de chévres, dont les habitans font grande quantité de beurre, & de fromage.

Les poils des chévres y sont aussi fort mols, & delicats comme de la soye. Il y a là des forests de myrtes, qui portent du fruict blanc, & pareillement des terebinthes, & des pins. Les fleuues de ce pays sont de Pirame, maintenant Malmistra, qui sortant du beau milieu d'vne plaine, bien loin au delà du mont Taurus, fait vn bruit semblable à vn tonnerre, qui s'entend de bien loin: & la riuiere de Cydne, qui sortant de l'Antitaurus, est froide rapide, & tres-claire. Pline a dit que son eau est propre à la goutte.

On y trouue aussi de petits loups qui vont par troupes, que les Grecs nomment vulgairement Squilaques, qui sont si larons, qu'ils ne craignent point d'aller trouuer la nuict ceux qui dormẽt, & de leur desrober tout ce qu'ils trouuent comme des bonnets, des souliers & choses semblables. Bellon dit que vers d'Heraclee il y a vne belle plaine, qui porte toute sorte d'arbres fruictiers, & qu'on y nourrit vn grand nombre de cheuaux.

La haute Armenie est toute pleine de montagnes & de costaux, toutesfois il y a des valees qui produisent force fruicts. On tient que ce pays est fort fertil, & abonde en animaux: mais il est grandement sujet aux neiges, qui y sont quelquesfois fort hautes.

La Georgie a force montagnes & forests: à raison dequoy elle est presque inaccessible aux ennemis. Toutesfois elle est fertile, & a quelques plaines, & quelques plaisantes valees, arrosees de plusieurs riuieres, dont les principales sont le Cyre, & l'Araxe.

L'Arabie deserte a de grandes solitudes, & toutesfois il y a assez bon nombre de bourgs & d'habitans, principalement pres de l'Euphrate, & des mon-

tagnes de l'Arabie heureuſe : l'autre partie du coſté du Couchant, eſt to
pleine de ſable.

La Petrée eſt tenuë par les anciens pour du tout ſterile, toutesfois ce qui
proche de la Syrie rapporte plus que le reſte. Elle eſt fort deſerte, & manq
de beaucoup de choſes neceſſaires à la vie. Elle a principalement faute de b
& d'eau douce. Il y croit des palmiers qui portent des dattes groſſes, touſ
& tendres, & qui ne ſont gueres humides. La manne y tombe pareillement,
quand aux riuages il y naît du coral qui eſt aſſez beau, mais creux par dedan
On trouue auſſi en ce pays l'Amethyſte.

L'Arabie heureuſe eſt plus cultiuée que les deux autres, & arrouſée de pl
ſieurs riuieres, dont quelques-vnes font des lacs. Elle porte de l'orge, & d'a
tres grains, du miel, de la cire, & diuers fruits, comme des pommes, des poire
des citrons & choſes ſemblables : & l'on ſeme icy deux fois de meſme qu'a
Indes. D'auantage, ce pays produit des palmiers, du nard, de la caſſe, de la c
nelle, de la myrrhe, & pluſieurs herbes odoriferantes : ſur tout elle porte
l'encens en abondance. On y trouue auſſi quelques metaux, & diuerſes pier
ries, & pres du riuage on peſche de fort belles perles. Ce pays nourrit auſſi
fort bons cheuaux, & des montons dont la queuë peſe quelquesfois 20. liure
Mais pour parler particulierement, le terroir qui eſt pres de Medine eſt ſteril
& ne rapporte que bien peu de choſe, de meſme que celuy d'aupres de la M
que, où l'on trouue fort peu d'eau.

La Paleſtine eſt fort agreable, diuerſifiée de coſtaux & de belles plaines,
arroſée de grande quantité d'eaux. Il y pleut fort peu ſouuent, & toutesfois
terre y eſt de grand rapport : car elle produit du froment, & d'autres grains,
fruicts en abondance. Les roſes y ſont de fort bonne odeur, & il y vient quant
té de ruë, de fenoüil, de ſauge, & d'autres bonnes herbes. Il vient auſſi for
oliuiers, figuiers, & grenadiers. On y voit pareillement vn grand nombre
palmiers, & beaucoup de vignes : car encores qu'on deffende l'vſage du vin au
Turcs, toutesfois il y en a icy bonne quantité, & l'on y vendange trois fois l'an
nee. Il eſt vray que ce pays ne porte pas des pommes ſemblables aux noſtres
ny des poires, ny des ceriſes, ny des noix, & autres fruicts que nous auons or
dinairement par deçà, mais on les y porte de Damas.

Il y a en cette Prouince certains fruicts que l'on garde ſur les arbres tout
long de l'annee, comme de gros citrons, & des pommes de Paradis. Dauan
tage, il y a des melons, & des concombres bons par excellence, & autres fruict
ſemblables. Elle produiſoit auſſi jadis du baume, dont elle manque à cette heu
re : mais elle a du miel, & quelques cannes ſauuages de ſucre.

On y trouue bon nombre de cheureux, de liéures, de perdrix, de cailles, &
ſemblables animaux : mais quoy que j'aye fait ce pays ſi fertil, toutesfois il y
des endroits qui ſont preſque deſerts, à cauſe du grand nombre de rats, & d
ſouris qui s'y trouuent tellement que ſi quelques oyſeaux ne les mangeoient
les habitans du pays ny pourroient ſemer aucune choſe qui leur pût eſtre d
quelque rapport.

Du long du riuage du Iordain il croît beaucoup de ſaules, de bruyeres, &
pluſieurs ſortes de cannes.

Le lac Samachonite tarit le plus ſouuent en temps d'Eſté, & il y croit des at
briſſeaux, & des herbes, ou les lyons, & quelques autres beſtes ſe cachent

Les plaines prés du lac Genezareth sont desertes à cause d'vn arbre plein d'espines, qui y vient en telle abondance, qu'il empesche qu'on n'y peut rien semer. Toutesfois les Iuifs demeurent maintenant prés de ce lac à cause de la pesche, & rendent ces lieux cultiuez mieux qu'ils n'estoient auparauant.

La mer morte qui est longue de cinq iournées en tirant du Nord au Su, & large de cinq lieuës, tendant de l'Est à l'Ouest, & selon les autres long de 70. mille, & large de 19. iette vne grande fumée, & pousse dehors de grands tortillards, qui rendent tout ce terroir sterile à demie lieuë à l'entour. Cette mer ne porte aucun poisson, & l'on ne voit aupres nuls oyseaux, & si l'on y iette quelque beste, elle ne va iamais à fonds, ains se rend au riuage, encore qu'elle ait les pieds liez.

La Galilée est naturellement fertile, & produit toute sorte d'arbres, & est fort bien cultiuée. Toutesfois la basse qui s'estend au delà du Iordain est en quelques lieux aspre & deserte.

La Samarie est partie montueuse, & partie champestre. Elle est plaisante, fertile & abonde en fontaines & eauës douces. Il y a force iardinages, & force champs pleins d'oliuiers, & toutes choses necessaires à la vie. Les costaux prochains de Naples sont couuerts d'arbres fruictiers, & les oliuiers y sont gros au possible, comme dit Belon.

Quant à la Iudée le pays qui est proche de Ierusalem est bien cultiué, & porte grande quantité de pommes, d'amandes, de figues & d'oliues. Les lieux montueux abondent de toute sorte d'arbres & d'herbes sauuages, & aromatiques, & lors qu'il y a des rochers, on y fait des degrez auec grand soin: tellement qu'on y plante force vignes, & autres arbres fruictiers, comme des oliuiers, des figuiers & des orangiers, qui portent des fruicts en grande quantité.

Pres de la ville de Rama il y a bon terroir, mais fort-peu d'habitans, à raison dequoy les champs y sont fort peu cultiuez, & les Grecs qui y demeurent, y sement du froment, de l'orge, & quelques legumes, mais il y a peu de vignes. Le terroir qui est prés de la ville de Gaza est fertil, & abonde en oliuiers, figuiers, orangiers & vignes. Il y vient aussi quelques palmiers, mais les dattes meurissent rarement, à cause que le pays est vn peu froid.

L'Idume est merueilleusement fertile aux lieux qui sont proches de la mer, & de la Iudée, mais sterile sur les frontieres de l'Arabie, où il y a aussi force montagnes. Il y croit force palmiers, & l'on y trouuoit autresfois du baume. Ceux qui en ont escrit, disent que les estrangers ne s'en peuuent gueres bien rendre maistres à cause des lieux deserts qui y sont, & du defaut de l'eau. Toutesfois il y a des fontaines, mais elles sont cachées, & n'y a que les habitans du pays qui les sçachent.

Quant à la Phenice, le terroir d'aupres de Sidon est fertile, & produit assez grande quantité de cannes de miel. Celuy d'aupres d'Acon, ou Ptolemaide est aussi de grand rapport, & l'on y trouue de bons pasturages, force vignoble, & grand nombre de vergers, où l'on recueille diuers fruicts. La riuiere de Belo qui passe pres de cette ville est renommée à cause de son sable, dont on se sert pour faire le verre.

Le pays d'aupres d'Emisse, ou d'Haman a force eauës, & produit toutes choses necessaire à la vie. On y voit vn grand nombre d'arbres fruictiers.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Arabes ne faiſoient anciennement aucun eſtat des arts & ſciences, laiſſoient tous croiſtre leurs cheueux : & quant à la barbe quelques-vns raſoient le plus prés qu'ils pouuoient, & les autres non. Celuy qui eſtoit plus ancien d'entr'eux auoit tout pouuoir par deſſus les autres. Ils poſſedoi toutes choſes en commun par lignées, & meſme iouyſſoient des femmes commun, tellement que le premier d'entr'eux qui entroit dans la maiſon, auoit laiſſé ſon baſton à la porte, iouyſſoit le premier de la femme comm & pour le regard de la nuict elle la paſſoit auec le plus ancien. En cette f ils s'eſtimoient tous freres les vns des autres, & auoient compagnie de le méres & de leurs ſœurs, tant ils eſtoient brutaux.

L'adultere y eſtoit puny de mort, & celuy eſtoit tenu pour adultere auoit iouy de quelque femme qui n'eſtoit pas ſa parente. Tous ceux qui eſt nez en la famille eſtoient tenus pour legitimes maris. Ils n'auoient aucun des corps morts : & quant à ceux de leurs Roys treſpaſſez, ils les enterroien vn fumier. Ils gardoiét leur foy & promeſſe ſur tous autres: & quand ils loient promettre quelque choſe par leur foy, vn tiers ſe mettoit entre les qui contractoient, & frappoit la paume de ſa main, à laquelle il faiſoit q plus grands doigts des contractans approchoient, & apres auoir pris vn poil de l'habit d'vn chacun d'eux, il le teignoit du ſang de ſa paume, & e pandoit ſur ſept pierres premierement preparées pour cét effet au milieu deux parties, & ce faiſant inuoquoit le Dieu Denis, & Vranie. Cela fait, ce diateur faiſoit promettre à l'vn d'eux, qu'il eſtoit obligé par l'accord de ſe dre deuant certain Iuge qu'il luy nommoit, ſoit que le contractant qui dem roit obligé fut du pays, ſoit qu'il fut eſtranger. Et cette façon eſtoit tro honneſte, & ſe gardoit entre ceux qui faiſoient quelque nouuelle amitié, alliance. La canelle eſtoit recueille par les Preſtres de leur loy, *qui ſacrifioi* auparauant quelques beſtes, & ne l'amaſſoient qu'entre les deux Soleils. Ce d'entr'eux qui auoit plus d'autorité, partageoit les monceaux de canelle a vne hache, & l'on en reſeruoit premierement vn faiſſeau en l'honneur du leil : ils eſtimoient que s'il eſtoit également diuiſé, il prenoit feu par le moy de l'ardeur des rayons du Soleil, & ſe bruſloit de luy-meſme,

Il y en auoit parmy les Arabes qu'on nommoit Ophiophages, pource q ne viuoient que de ſerpens. Quelques-vns auſſi ſe ſeruoient de chameaux pour combattre, que pour porter des charges, & ne viuoient que de laict & chair. Il y en auoit d'autres appellez Debes, qui s'adonnoient aux paſtura & à cultiuer les terres. On diſoit d'eux qu'ils trouuoient entre les mottes terre de l'or de la rõdeur & groſſeur d'vne noix, & qu'ils y enchaſſoient les p res precieuſes, & en faiſoient des carquans, dont ils paroient leurs main leurs cols. Ils vendoient l'or aux eſtrangers, & aux nations voiſines, & bailloient trois liures pour vne de cuivre, & deux d'argent pour vne d'au metaux.

Entre les Sabeans il appartenoit au ſeul Roy de iuger de tous differens. L Rois eſtoient eſleus par la faueur du peuple qui diſtribuoit cét honneur à c qui eſtoient de quelque lignée, où l'on trouuoit que quelques Roys auo eſté auparauant eſleus.

Ces Roys croyoient fermement que s'ils fussent sortis hors de leur Palais royal ils eussent esté lapidez, & pour cette cause ne mettoient iamais le pied hors de leur porte. Ils auoient des licts & de grandes chaires, dont les pieds estoient d'argent massif, & le reste de leurs meubles estoit somptueux au possible. On disoit aussi d'eux qu'ils auoient esté tousiours exempts du desir de posseder par force, ou par rapine les choses d'autruy.

Les Garcens, qui estoient d'autres Arabes, auoient tous leurs meubles d'or & d'argent, & les entrées de leurs maisons, les parois, & les couuertures estoient d'yuoire.

Les Nabatheens estoient moins magnifiques que les autres. Celuy d'entre eux qui laissoit diminuer son bien encouroit note d'infamie, & au contraire.

Les Panchayens vsoient en guerre des chariots, & diuisoient l'estat de leur royaume en trois. Ils mettoient au premier rang les Prestres de leur loy; au second les Laboureurs, & gens de trauail, & au troisiéme les gens de guerre entre lesquels estoient compris les Pasteurs. Les Prestres decidoient tous les differens qui suruenoient, tant entre les particuliers qu'aux affaires de la chose publique, sinon quand il estoit question de condamner à la mort.

Les Laboureurs apres auoir cueilly les fruicts de la terre les mettoient en commun, & ceux d'entre-eux qui estoient trouuez les meilleurs laboureurs estoient deputez iusques au nombre de dix à la requeste des autres, & par la deliberation des Prestres pour distribuer les fruicts à vn chacun.

Les Pasteurs estoient obligez de faire diligence d'apporter en public les choses qui concernoient les sacrifices, & autres choses qui se distribuoient en detail, à nombre & poids, & n'auoient rien de particulier entre eux fors leurs maisons, & jardins. Quant aux tributs, & autres choses tout estoit mis entre les mains des Prestres, qui distribuoient également à vn chacun selon sa necessité, & quant à eux ils prenoient double part du consentemẽt des deux autres Estats.

Ils vsoient de beaux habillemens pource que leurs laines estoiẽt beaucoup plus fines que nulles autres. Ils vsoient indifferemment tant hommes que femmes de dorures, & portoient des chaines au col, des bracelets aux bras, & des anneaux d'or aux oreilles à la mode des Perses, & portoient des souliers de couleur & d'estrange façon. Ils laissoient aux gens de guerre la deffence du pays. Les Prestres y viuoient en grandes delices, & toutesfois chastement. Ils portoient de longues Aubes de lin fort delicez, & quelques vns portoient des robbes de fines laine. Leurs chefs estoiẽt couuerts de mitres faits d'orfévrerie, & ils vsoient de tous ornemens d'or, comme les femmes, exceptez de ceux des oreilles. Ils vacquoient principalement au seruice de leurs Dieux, dont ils recitoient les faits en Musique en leurs hymnes. Ils se disoient descendus de Iupiter, disant qu'il estoit venu en leur pays, lors que conuersant auec les hommes, il gouuernoit l'Empire du monde.

Il n'estoit permis de transporter ailleurs l'or, l'argent, & les autres metaux, non plus qu'aux Prestres de sortir hors de leurs Temples, & lieux sacrez: tellement que celuy d'entr'eux qui eut esté trouué ailleurs eut pû estre mis à mort, sans que le meurtrier en eut esté repris.

Ils gardoient curieusement les dons qu'on auoit anciennement faits aux Temples. Le siege où estoit l'image de leur Dieu auoit six coudees de longueur, & quatre de largeur, & estoit tout d'or d'vn ouurage magnifique.

Toute la terre qui estoit à deux cens stades à l'entour du Temple estoit r
putée sainte, & le reuenu qui en prouenoit estoit dedié & appliqué au ser
ce des Dieux.

Ces Iuifs qui possederent autresfois la Iudée, la Samarie, la Galilée,
quelques autres pays receurent leur façon de viure de Moyse, à qui Dieu lim
ta ce que son peuple deuoit faire. Ie serois trop long si ie voulois dire icy to
ce qui estoit de leur loix, à raison dequoy ie ne porteray icy que les plus r
marquables, remettant pour le reste le Lecteur à ce que l'escriture, & Iosep
en dient.

Il ordonna donc premierement, que les enfans fussent dés leur ieune a
instruits en la loy, combien en celle qui contenoit toute sorte de bons enseig
mens. Que celuy qui blasphemeroit le nom de Dieu fut pendu & demeu
sans sepulture. Que rien de ce qui se trouueroit acquis par fornication ne f
destiné ou offert au Temple. Il establit en chaque ville sept personnages exc
lens en iustice & en prudence, ausquels donna authorité de iuger tous dif
rens suruenans, en appellant auec eux deux Leuites, & s'il y auoit quelque d
ficulté signalée il vouloit qu'elle fut decidée par l'aduis du plus grand Pres
de la loy. Il ne voulût qu'on adioutât foy à vn seul tesmoin ains ordonna qu
y en eut deux pour le moins, & encore sans reproche. Il ne voulut point q
vne femme fut receuë en tesmoignage, non plus qu'vn homme de seruile
dition. Il estoit deffendu de cueillir du fruit d'vn arbre sinon quatre ans ap
qu'il auoit estéplanté, & Moyse command[illegible] desiors on commençât à pa
la disme. Il voulut qu'on distribuât quelq[illegible] partie des fruicts cueillis ap
la disme payée aux proches parents, & aux hostes estranges, & que le re
fut à celuy qui l'auroit planté ou semé. Il ne voulut qu'on empeschât les p
sans d'entrer aux terres d'autruy pour cueillir le fruict dont ils auoient beso
pour leur necessité presente. Il deffendit de prendre en mariage les filles
s'estoient publiquement exposees, ou celles que les autres auoient desia
pousees. Il ordõna que la fille impudique qui auroit esté prise en mariage c
me estant pucelle, fut lapidee ou bruslee viue. Si quelqu'vn auoit eu compag
d'vne fille fiancee à quelque autre, & que la faute fut du consentement
tous deux, l'vn & l'autre estoient mis à mort, & si la fille estoit forcee, cel
qui vsoit de cette violence en portoit la peine. Celle qui auoit esté delaiss
veufve sans enfãs deuoit estre prise par le frere du mary defunct, afin queles
ghees se perpetuassent, & s'il refusoit de ce faire il falloit qu'il allegât de iust
raisons de son refus deuant les Iuges establis pour cét effect, qui ayant trou
ses causes iustes luy permettoient de se marier ailleurs. Le dueil des trespass
ne deuoit durer que trente iours. Le fils qui disoit iniure à son pere ou à sa m
re estoit pendu hors la ville. Il estoit ordonné que les ennemis qui seroient p
eux mis à mort en guerre seroient enterrez. Vn creãcier ne deuoit tenir le ga
receu d'vn pauure debteur qu'vn iour entier; & si le debiteur ne pouuoit
tisfaire, il falloit qu'il se mit au seruice de son creancier, iusqu'à ce qu'en
seruant il eut satisfait à la dette. Si quelqu'vn achetoit vn serf de sa nation
le deuoit affranchir six ans apres. Celuy qui trouuoit de l'or ou de l'argent
deuoit faire crier publiquement. Celuy qui trouuoit vne beste égaree est
obligé de la ramener à son troupeau, ou de la garder iusques à ce que le mai
la vint querir. Celuy qui estoit attaint d'auoir presenté du poizon à quelqu'
estoit cõtraint de le prendre luy-mesme. Celuy qui auoit fait perdre vn œ

quelque autre, deuoit estre puny de la perte du sien. Le Taureau qui auoit tuée la mere d'vn homme estoit accablé de pierre, & l'on ne pouuoit legitimement manger de la chair. Le fils ne deuoit souffrir en son corps, ny en ses biens pour la faute du pere, ny au contraire.

Moyse ordonna pareillement que les choses prises par force sur son peuple, sur les nations estranges, ou par quelques vns de sa nation, fussent auant que passer plus outre, redemandées par des Heraux, & qu'au cas que ceux qui les auoient emportees ne les voulussent rendre, on leur denonçât la guerre. S'il aduenoit qu'il fut question d'assieger l'ennemy, il n'estoit permis de toucher aux arbres fruictiers. Tous rebelles devoient estre mis à mort, & les autres ennemis qui se rendoient volontairement deuoient estre tributaires. En temps de guerre il n'estoit permis aux femmes de manier les armes dont les hommes se doiuent seruir.

Il estoit deffendu de manger du sang de quelque beste que ce fut. Les ladres et ceux qui perdoient leur semence estoient chassez hors des villes, de mesmes que les femmes durãt leurs mois. Ceux en la maison desquels quelqu'vn estoit mort se deuoient absenter de la ville l'espace de 7. iours. Il estoit deffendu à vne femme accouchee d'vn enfant masle d'entrer au Temple sinon 20. iours apres l'enfantement, & celle qui auoit fait vne fille n'y deuoit entrer de 80. iours. Celuy qui se deffioit de la chasteté de sa femme deuoit offrir au Temple vn tourteau de farine d'orge, & deuoit apres presenter sa fẽme aux portes du Temple, où le Prestre l'enqueroit sur son serment, si elle auoit esté chaste, & apres le serment fait, si elle s'estoit parjuree, il luy arriuoit vn desnouëment du haut de la cuisse, auec vne putrefaction de ventre, & cette miserable femme mouroit en cette sorte. Si elle auoit vescu chastement elle portoit son fruict dans dix mois sans aucune douleur de ventre, & le Prestre effaçoit apres le nom de la femme qu'il auoit auparauant escrit en parchemin, & luy donnoit à boire. Tous adulteres, incestueux, & Sodomites, estoient punis de mort. Il estoit deffendu aux Prestres qui n'auoient leurs membres sains & entiers, d'approcher de l'Autel, & toutesfois ils deuoient estre nourris de ce qu'on offroit au Temple. Toutes les terres possedees par les Iuifs deuoient estre laissees en repos de 7. en 7. ans. Toute terre qui portoit fruict d'elle-mesme, deuoit estre cõmune vne fois de 50. en 50. ans, tant à ceux du pays qu'aux estrangers, & cét an estoit nommé Iubilé. Les creanciers deuoient lors donner respit à leurs debteurs, ou les tenir quittes pour vne partie. Les serfs deuoiẽt estre alors mis en liberté, & les terres rendues à vil prix, estoient renduës à ceux qui les auoient alienees.

Les Israëlites sur tous autres peuples ont esté fort religieux, & adonnez aux ceremonies. Ils ont au commencement vsé de deux sortes de sacrifices, dont le premier estoit nommé holocauste fait par les plus riches, auquel il falloit que la beste qu'on vouloit sacrifier n'eut plus d'vn an. Le Prestre arrosoit le bord de l'autel du sang de la beste sacrifiee, & la mettoit apres en pieces, puis la bruslloit sur l'autel. Les gens de plus bas estat sacrifioient des bestes âgees au dessus d'vn an, & apres en auoir espandu le sang sur l'autel, ils mettoient dans le feu les reins, la gresse, les entrailles, & les cuisses droittes demeuroient aux Prestres, & le reste deuoit estre mangé dans deux iours apres, par ceux qui faisoient le sacrifice. Ceux qui estoient plus pauures, estoient obligez d'offrir deux colombes ou deux tourterelles; dont l'vne estoit sacrifice, & l'autre demeuroit aux Prestres. Celuy qui commettoit quelque crime par mégarde deuoit offrir

vne brebis qui n'eut qu'vn an ou bien vn bouc. Celuy qui ſe ſentoit coulpab
de quelque crime ſecret deuoit ſacrifier vn mouton. Les Preſtres ſe nourr
ſoient au Temple des chairs de toutes ces beſtes : Il faut remarquer qu'aux ſ
crifices tant publics que particuliers, on appliquoit certaine meſure de farin
au ſacrifice d'vn agneau, au ſacrifice d'vn belier double meſure, & à celu
d'vn taureau trois meſures. Ils auoient auſſi de couſtume d'arroſer les ſacrific
d'huile. La couſtume portoit de ſacrifier tous les iours vne fois le matin, & v
fois ſur le ſoir vn agneau. Au iour du Sabbath ils faiſoient double ſacrifice,
premier iour de chaque mois ils ſacrifioient deux bœufs, & ſept agneaux, vn b
lier & vn bouc pour purger les crimes. Outre ce ils adiouſtoient deux bou
dont l'vn eſtoit mis hors du Temple, & ſeruoit pour les pechez du peuple, l'a
tre eſtoit mené aux faux bourgs, & bruſlé au mois de Mars & au commen
ment de leur annee, lors que la Lune eſtoit pleine, & que le Soleil paſſoit
le ſigne du Belier, ils faiſoient le ſacrifice de l'agneau Paſchal, parce qu'en
temps ils eſtoient ſortis d'Egypte. Ils obſeruoient auſſi certains iours de feſ
des Azymes, ou pain ſans leuain, & pendant chacun de ces iours, ils bruſloi
en leurs ſacrifices deux taureaux, vn Belier & ſept Agneaux ; & l'on y adiou
ſtoit encore vn bouc. La ſeconde ſorte de ſacrifices des Azimes eſtoit à l'ent
des nouueaux fruicts, & graine qu'on preſentoit au Temple auec certaine m
ſure d'huile, & vn Agneau pour holocauſte. Il y a beaucoup d'autres choſe
dire pour ce regard, mais il faudroit vn liure entier pour les mettre toutes
ſorte qu'il me ſuffira d'en auoir touché les poincts principaux.

Or les Autheurs ſacrez, & les Payens ne s'accordent pas touchant les Iui
car Corneille Tacite ſans rapporter à la volonté de Dieu la ſortie des enf
d'Iſraël hors d'Egypte, & leur paſſage en Iudee, dit qu'il aduint en ce tẽps
maniere de gale en Egypte, qui eſtoit fort faſcheuſe. Tellement que le Roy
choris fut contraint de demander remede à Iupiter Hãmon, & l'oracle luy
pondit qu'il falloit purger ſon Royaume des Iuifs qui eſtoiẽt deſagreables
Dieux, & les enuoyer viure ailleurs: ce qu'il fit, & en fin apres qu'vne infinité
gens malade de cette gale ſe furent aſſemblez en vn lieu, l'vn d'entr'eux nõ
Moyſe les gagna ſi bien qu'il leur perſuada, qu'ils ne deuoient croire, ny à D
ny à homme fors qu'à luy, & de cette ſorte ils prirent le premier chemin qu
fortune leur offrit, & s'en allerent au hazard, & n'ûrent durant leur voy
autre trauail que la ſoif, qu'il leur conuint endurer, & qui les eut fait p
s'ils n'ûſſent aduiſé vn troupeau d'aſnes ſauuages, qui apres auoir pris leur
ſture tirerent deuers vn rocher fort couuert à cauſe de la foreſt qui eſtoit à l'
tour, auquel lieu ayant trouué à boire, ils recûrent de Moyſe des ceremo
toutes contraires à celles des autres hõmes. Il dit encor qu'ils mirent aux li
plus ſaincts de leur Temple, l'effigie de l'aſne par leſquels ils auoient trouué
lieux où ils s'eſtoient deſalterez, & auoiẽt eſté mis en bon chemin pour par
nir au pays où ils auoient depuis fait leur ſejour, & qu'ils ſacrifioient vn Be
pour ſe mocquer de Iupiter Hãmon, & vn bœuf en mépris des Egyptiẽs, qu
dorent cét animal ſous le nõ du Dieu Apis. Il dit encor que les Iuifs s'abſtien
de manger de la chair de pourceau pour éviter la gale, & la lepre, à laquelle
animal eſt ſujet, & qu'ils s'abſtenoient de toute œuure le 7. iour, pource qu
fut celuy auquel ils furent en repos, & que pour meſme ſujet, ils paſſoiẽt l
annee ſans rien faire, & que quelques-vns diſoient que c'eſtoit en l'honneu
Saturne, à cauſe de la faim qu'ils auoient endurée. Selon le meſme Auth

ne banquetoient iamais les vns auec les autres, couchoient tous à part, & oient fort enclins à paillardise. La premiere chose qu'ils faisoient, c'estoit de espriser les Dieux. Ils auoient opinion que les ames de ceux qui mouroient bataille, ou par punition de quelque crime estoient éternelles, & que tous oient au Ciel, ou en enfer, selon le bien, ou le mal qu'ils auroient fait.

Or il y auoit trois sectes entre les Iuifs qui auoient vne façon de viure toute fferente de la commune. L'vne estoit des Pharisiens, l'autre, des Esseniens, & troisiesme des Saducéens. Les Pharisiens menoient vne vie austere en appaence, interpretãt à leur volonté les traditions de Moyse. Ils portoient des cars en leurs fronts, & bras gauches, où les dix cõmandemens de la Loy estoient crits. Ces cartes ont este appellées Philacteries. Ils portoient aussi de plus randes bordures de robbes, & y cousoient des espines, afin que leur piqueure e souuenir des cõmandemens de la Loy. Ils attribuoient toutes choses à Dieu e à la Predestination. Il est vray qu'ils confessoient que l'inclination & delibeation de l'hõme luy aidoiẽt à faire, ou à mespriser les choses iustes; toutesfois qu'en toutes choses l'homme estoit conduit par la destinée, qu'ils disoient conuenir au mouuement des corps celestes. Ils n'estoient iamais contraires à l'opinion de leurs anciens, & maistres: Ils attendoient le iugemẽt de Dieu à la fin de monde, & tenoient que les ames des hommes estoient incorruptibles, & que seules ames des bien-viuans passeroient d'vn corps en autre iusques au iour la Resurrection, & que celles des meschans estoient enuoyées en des prisõs perpetuelles. Les Saducéens nioient cette destinée, disant que Dieu connoissoit toutes choses, mais qu'il estoit à la disposition de l'homme de faire bien ou mal. Quant aux trespassez ils estoient d'opinion qu'apres cette vie, il n'y auoit oye, ny tourment pour eux. Ils nioient la Resurrection des morts, & croyoient que les ames perissoient auec le corps, & n'estimoient qu'il y eut aucuns Anges. Ils receuoient seulement les cinq liures de Moyse. Ils estoient fort seueres & communiquoient bien peu entr'eux. Les Esseniens viuoient du tout comme Moynes, & s'abstenoient de mariage & de toute compagnies de femmes, non oint en horreur du mariage, ou desir de laisser perir le genre humain, mais ar crainte de la iegereté & incontinence des femmes, lesquelles ils estimoient garder peu de foy à leurs maris. Ils mettoient tout leur bien en commun, & tecient à deshonneur d'vser d'onguens, & destuues: & au contraire tenoient our chose honorable de se soucier peu de leurs personnes, & ce leur estoit assez d'auoir leurs vestemens blancs. Ils ne parloient aucunement des choses ondaines auant le Soleil leué, ains prioiẽt Dieu que le Soleil se leuât, & apres hacun deux mettoit la main à quelque besongne iusques à cinq heures qu'ils auoient leurs corps dans l'eau, puis prenoient leur refection en grand silence. l n'estoit permis entr'eux de jurer, & ils croyoient que c'estoit aussi mal-fait ue de se parjurer. Ils ne receuoient aucun en leur secte, sans qu'il fût esprouse auparauant l'espace d'vn an entier, & par apres l'auoir receu ils estoient eux ans à l'esprouuer, & à reconnoistre ses mœurs. S'ils le trouuoient en peché ls le chassoient de leur compagnie, & luy enioingnoient de ne manger que des erbages, & de faire ainsi penitence iusqu'au dernier moment de sa vie. Quand dix d'entr'eux se trouuoient assis, aucun d'eux n'ût osé parler sans e congé des neuf autres. Ils se gardoient de cracher deuant eux, ou à costé roict, & obseruoient si estroictement le Sabbat, que ces iours-là ils n'osoient esme faire leurs neceſſitez, & lors qu'ils les vouloient faire, ils portoient

vn pic de bois, duquel ils creusoient la terre pour les cacher, tãt ils craignoien de faire quelque chose qui fut au mespris de la diuine clarté, ils viuoient lo guement, à cause de la simple vie qu'ils menoient, & mangeoient la plus pa du temps du fruict des palmiers. Ils n'vsoient aucunement d'or ou d'arg monnoyé, & tenoient pour plus heureuse mort celle qui arriuoit à l'nom pour le zele de la iustice. Ils disoient encor que les ames estoient creés dés commencement, & que chacune prenoit en son temps vn corps, & que cell qui sortoient des corps en estat de bonté & d'iunocence, alloient viure au del de la mer Oceane en certain lieu, où elles iouyssoiẽt de toutes delices, au li que celles qui partoient des corps en mauuais estat, alloient en des lieux inh bitables à cause des grandes froidures. Quelques-vns d'entr'eux predisoient choses à venir: quelques vns se marioient aussi, mais n'auoient compagnie leurs femmes que bien peu: & ceux-cy disoient qu'ils prenoient des femm de peur de donner occasion, & exemple aux autres hommes de laisser perir t le monde s'ils s'en fussent entierement abstenus.

Ceux de Cappadoce estoient de tel naturel qu'ils ne pouuoient viure s Roys, l'on dit qu'ils estoient iadis fort meschans. C'estoit en ce pays qu' a dit que les Amazones se tenoient prés de la riuiere de Thermodon. Il y a en la Doride, en Ionie, & en Eolie de fort excellens hommes qui ont escrit mieux en Grec. Les Phrygiens furent les premiers qui trouuerent les augu la flute, & l'instrument à trois cordes. En Lycie la ville de Telmese estoit nommée à cause des augures, & de l'interpretation des songes. Les Cillici ont esté tenus pour grands voleurs. Les Pheniciens inuenterent les lettres & nauigation, & auoient plus de commerce auec les nations que les autres p ples. Les Iduméens estoient iadis barbares, remuans, & sedicieux, & aimoient choses nouuelles.

MOEVRS DE CE TEMPS.

EN la Natolie on voit le milieu du pays habité de gens de *basse conditi* Les Turcs naturels qui sont en tout ce pays sont plus simples, & plus na que les autres, & ne sont si cruels que ceux qui ont quitté la religion Ch stienne. Il n'y a point là de noblesse de race, ains tous sont esgaux, & tenus les Turcs en façon desclaues. Les paysans y sont du tout oisifs & paresseux, prenant que bien peu de peine à cultiuer la terre, principalement ceux qui s plus riches, & si les serfs ne faisoient le labourage, les terres y seroient bien en friche. La Capadoce est habitée des Grecs, de Turcs, de Iuifs, d'Arabes, d'Armeniens. Il y a peu de gens qui demeurẽt en Cilice, & ceux qui y font le sejour, à ce que dit Belon ne s'adonnent ny à pescher, ny à voyager sur mer, laissent la terre mal cultiuée, quoy qu'elle soit bonne, & qu'il y ait plusie eauës qui l'arrosent. En Idumée les habitãs de Carie se seruent de pigeons p donner aduis au Caire de ce qui passe. On leur met des lettres sous les ailles, ils ne s'arrestent point qu'ils ne soient arriuez au pigeonnier du chasteau, où trouuent leurs compagnons. Il y a six iournées d'vn lieu à l'autre, & par pays deserts.

La Palestine a des habitans presque de toutes nations, comme les Arabes, des Turcs, des Iuifs, des Grecs, des Syriens, Armeniens, Georgiens, Nubie Abyssins, Indiens, Egyptiens, & autres. La Galilée est habitée pour la p part des Arabes, qui sont petits, & menus, & portent vn long Doliman leur va iusques aux gras de la jambe, & fait de poil de chévre, blanc & noir

rtent par dessus vne robbe plus longue que le Doliman auec des manches
t longues & larges, ont des bonnets noirs & pointus. Ils vsent en guerre
rcs, d'espées, & de poignards.

Quant à la Iudee il y a beaucoup de gens de diuerses nations qui se vont ren-
en Ierusalem & qui y habitent, & quiconque veut entrer au S. Sepulchre
payer neuf escus. Les Pelerins qui y arriuent sont receus chacun selon la
igion dont il fait profession. Les Latins sont recueillis par les Religieux de
dre S. François qui demeurent hors de la ville au mont de Sion; les Grecs
t receus par les Caloyers qui se tiennent dans la ville pres du S. Sepulchre,
les autres comme les Abyssins, Georgiens, Armeniens, Nestoriens, Maronites,
autres logent chez ceux de leur secte, dont le chacun a vne Chapelle parti-
iere. Les Religieux de l'ordre S. François qui sont pour la plus part Italiens
t accoustumé de creér des Cheualiers du S. Sepulchre, & leur grand Maistre
ne des patentes aux Pelerins, qui y ont esté enuoyez par quelque autre, afin
rtifier qu'ils y ont esté. Pres de Rama on ne voit que des Grecs, des Turcs,
des Arabes qui sont fort attentifs à cultiuer, & entretenir leurs vignes. Les
rmeens sont presque semblables en mœurs aux Arabes leurs voisins.

s Arabes sont bruns, spirituels, subtils, superstitieux, adonnez au trafic, de-
ux de vengeance, & de troubles, aymant fort les nouueautez & les change-
n des affaires. Ils sont presque tous grands voleurs, & donnent beaucoup
eine aux voyageurs. Ils ont plus de ruse & d'industrie que de force, ils com-
nt sans ordre, & se confiant en leur nombre ils attaquent leurs ennemis de
beur coustez iusques à ce qu'ils les rompent. Et lors que leurs ennemis les
illent ils sont aussi-tôt espars deçà delà, & s'enfuyent quelquefois auec vne
diueté merueilleuse. Ils sont extrémément adonnez aux femmes, & en es-
ent plusieurs, & n'en laissent sortir aucune en public qui n'ait la face cou-
te. Plusieurs se tiennent sous les palmiers ou rochers, & en des maisons qui
t sous terre. Ils vont à demy nuds, & portent des manteaux, & des chausses
ges. Leurs armes sont des arcs, & des fléches, & des dards fort longs. Ceux
vont par l'Arabie deserte se conduisent à cause des sablons par les estoilles,
il n'y fait pas bon voyager sans estre bien accompagné, à cause des voleurs
bes, & auec cela il faut auoir des viures pour beaucoup de iours. Ceux de
ttee viuent pour la plus part de dattes, qui sont la meilleure, & la plus cõ-
ne viande qu'ils ayent. Sur le bord de la mer rouge, ils salent & seichent au
eil vne grande quantité de poissons, qui se gardent longuement. En l'Ara-
beureuse, il y a beaucoup de gens qui s'amusent apres le bestail, les autres
onnent à la marchandise.

s vrays Arabes logent sous des tentes, & ceux qui se tiennnent aux villes
appellez Mores. Ils viuent ordinairement de gasteaux cuits sous la braise.
ile est vne de leurs delices. Le thresor de ceux-cy cõsiste en Chameaux en
ques cheuaux & en leurs armes, qu'ils laissent pour heritage. Ils ne ferrent
leurs cheuaux, & vsent de selles fort legeres. Ils ont grande opinion de
noblesse.

habitans de Turcomanie sont grands voleurs, qui tirent leur origine des
ares, & passent la vie sous des tentes, gardant leurs troupeaux. Il y en a
fois qui sont natifs du pays qui s'adonnant au labourage, & aux arts me-
iques. Il s'y fait de bons tapis, & des camelots ondez & autres.

Curdes vsent de mesmes façons de faire. Les Georgiens sont en grand

nombre & vaillans au possible, principalement ceux qui se tiennent aux m
tagnes. Ils sont aussi fort robustes, & ont gardé leur liberté iusques à no
téps parmy les Mahometans: mais il a fallu en fin qu'ils ayent cedé aux Tu

RICHESSES.

LE principal reuenu de la Natolie vient du coton qui y croît en abonda
La Bithinie a son orpiment qu'elle distribuë aux autres nations. La C
tire assez d'argent de son aymant qu'elle depart & debite. La Galace a des
nes de cuivre qui luy portent vn grand profit toutes les annees.

Les Pamphiliens tirent de grandes sommes de leurs camelots ondez, &
tres qui sont des plus beaux qui se voyent. Les Capadociens font vn grãd
fit de leur argent, de leur fer, alun, crystal, iaspe, pierre d'onyx, & alba
Les Ciliciens font aussi grãde quantité de beaux camelots du poil de leurs
vres, & en tirent beaucoup d'argent des estrangers. Ceux de Iudee retirent
beaucoup de Pelerins qui vont au S. Sepulchre toutes les annees. La Phe
est encor vn pays de grand trafic, & de grand abord. Mais l'Arabie heur
est sur tout fort marchande, & ne peut qu'estre fort riche, à cause de ses
ceries, pier.eries & perles que ses habitans vendent aux marchands estra
qui les y vont querir. Entre autres choses elle porte de l'encens qui suffit à
le reste du mondé. La Meque est vn lieu de grand trafic, ou viennent beau
de marchands d'Ethiopie, & des Indes, & d'autres endroits. Il y vient vn g
argent tous les ans à cause des Pelerinages, de mesme que à Mecine. Qu
Aden, c'est le lieu le plus marchand de tous, & riche au possible à cause d
infinité de choses qu'on y porte des Indes, d'Ethiopie, & de Perse, qu'
vient apres querir, & qu'on ne tire pas d'entre les mains des marchands q
demeurent sans le bien payer. Car ces gens sont fort entendus à faire bien
loir ce qu'ils ont.

FORCES.

xxiii. PRemierement la ville de Burse en Bithinie, où les Empereurs Turcs se
tenus quelque temps, est assez bien fortifiee. En Caramanie vous voye
ville de Larande, dont la forteresse est fort estimee, tant pour son assiette,
pour ce qui y a esté fait de main d'hõme. En Paphlagonie on voit Amasie,
il y a vn bon & fort Chasteau basty sur la plus haute colline, auec vne bo
garnison de Turcs. La ville de Trebisonde en Capadoce ne doit pas estre m
prisee, vû que c'est vne place assez importante, & assez bien fortifiee de
que les Turcs la tiennent. Au pays d'Ayaman en Arabie, on voit trois gran
villes, qui sont fortes au possible, c'est à sçauoir Manta, Nazua, & Ba
& grand nombre de bons Chasteaux. Aden est assez fort, & a de bons bastio
& vn Chasteau fort tout ce qui se peut. Le port est bien clos, & le Turc y t
vne bien grosse garnison. Le Turc tient aussi vn Bassa à Zibit auec quelq
miliers de Soldats.

Quant à la Syrie le Chasteau de Damas est assez bon, & celuy qu'on vo
Antioche n'est pas à mespriser. En Camogene la ville d'Alep est de grande
portance, & son Chasteau basty sur vn costau la rend encore plus fort

le reste qui se voit en tous ces pays n'est guere considerable, & d'ailleurs ie suis peu discret en m'y arrestant par trop, puis que i'ay dessein de discourir en general des forces du Turc.

RELIGION.

Outre les Mahometans qui demeurent en tous ces pays dont nous auons parlé cy-dessus, il y a plusieurs autres qui sont de diuerses religions & sectes, dont nous ferons icy quelque discours, laissant toutesfois ce que nous en auons mis ailleurs. Car il y a premierement des Iuifs qui sont espandus par toutes les contrées, & quant aux Chrestiens il y en a quelques-vns qui obeyssent à l'Eglise Romaine, & quelques autres qui en viuent separez. Quant aux premiers ce sont les marchands Venitiens, Ragonsois, François & autres qui trafiquent en grand nombre de Tripoli à Damas & en Alep, & en quelques autres villes de Syrie & de Surie, & sont assistez aux choses spirituelles des Religieux de S. François qui habitent en Ierusalem & à Bethleem, on trouue vn petit peuple qui vit parmy les Armeniens à la Latine. Alangiacane est vn chasteau à deux iournées loin de Tauris qui a 25. villages sous sa iurisdiction, qui reconnoissent l'Eglise Romaine, iaçoit qu'on y parle Armenien.

Les habitans de ces lieux furent conuertis par le pere Barthelemy Bolognois de l'ordre de S. Dominique qui fut fait Euesque d'Armenie l'an 1337. sous Iean XII. Il y auoit lors, comme nous auons dit, 25. villages, mais à present il n'y a que douze qui persistent en l'obeyssance de l'Eglise Romaine, & des autres les vns se sont remis sous le Patriarche de la haute Armenie, les autres ont changez durant les guerres que les Turcs ont eu contre les Perses: & ces 12. villages Latins sont environ mil deux cens maisons. Ils sont assistez aux choses spirituelles des Religieux de S. Dominique sous vn Archeuesque de mesme nation, cela par leur chapitre & par les principaux des villages, puis confirmé par le Pape.

Il y a guere de temps que les Latins auoient des Eglises à Burse mesme, & Constantinople: mais par faute de Prestres les Eglises & ceremonies Latines se sont perduës, tellement que la Religion des Atheniens, ou celle des Grecs leur a succedé.

Venons maintenant aux autres Chrestiens qui sont diuisez en trois sectes, à sçauoir en Melchites, Nestoriens & Dioscoriens.

Les Melchites ont tiré ce nom de Melech qui veut dire Roy ou Prince, pour ce que ceux-cy ont suiuy tant en la foy, qu'aux Conciles l'exemple des Empereurs de Constantinople, & de cette secte sont tous ceux qui tiennent en Asie la religion des Grecs sous les Patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche & de Ierusalem, dont celuy d'Antioche ne se tient pas en Antioche, mais à Damas. Ces quatre Patriarches sont esleus par les Euesques du pays & en leur temps ne recherchent pas la confirmation du Pape comme ils faisoiét iadis par le passé: mais demandent la licence de l'election au Bassa du Turc & la confirmation du grand Seigneur, & exercent leur iurisdiction sous cette authorité qui leur est donnée. Les Patriarches eslisent, consacrent les Archeuesques & Euesques qui leur sont sujets.

Il est vray que quelques-vns d'entr'eux recourent au Pape pour receuoir de luy la confirmation. Tous ces Patriarches Melchites, & leur Archeuesq

ques & Euesques sont Moynes de S. Basile, de l'Ordre duquel il y a beaucoup
Conuens par tout le Leuant. Mais les plus renommez sont ceux de S. Sabe
Ierusalem, de sainte Catherine au mont Sinay & du mont saint sur l'Archi
lague. Ces Melchites retiénent tous les erreurs iadis condamnées par les Gr
au Concile de Florence, & l'on tient qu'il y a plus de gens de cette secte en
uant que des autres. Car toute la Natolie en est pleine, & pareillement la S
rie, & mesme elle s'estend iusques en Egypte: & de là iusques en Coraz
Prouince de Perse. On met encor entre les Melchites les Georgiens, qui re
noissent sous vn Metropolitain l'authorité du Patriarche de Constantinop
Ceux-cy inuoquent S. George comme leur Aduocat. Il y en a quelques-
d'entre eux qui se sont rendus Mahometans.

Il y a aussi en cette partie que nous auons descrite des Nestoriens, des erre
desquels nous auons parlé au discours de l'Estat du Sophy. Ces Nestoriens
lent Chaldée, Arabe, Turc, & le langage de Curdestan, selon les lieux où il
trouuent: mais ils celebrent l'office diuin en Chaldéen.

On y trouue encor des Dioscoriens qui sont diuisez en trois sectes, à sça
en Armeniens, Iacobites & Costes. Les Armeniens donnent tiltre de Pat
che à plusieurs de leurs Prelats, faits Partie auec la faueur du Turc (ceux
afferment les impositions & tributs que les maisons des Armeniens payen
Turc, & partie d'eux pour coadjuteurs des susdits Patriarches, du consen
ment des Euesques, ou du peuple. Mais ils ne donnent tiltre de Patriarches
uersels qu'à deux seuls, l'vn desquels est estably sur la haute Armenie: l'autre
la basse. Celuy-là demeure au Monastere d'Ecmeazin, proche de la ville d
uan en Perse: & cettui-cy en la ville de Sis en Caramanie, assez pres de T
Cette secte d'Armeniens est de bien peu moindre que celle des Melchites.
les villes & les Prouinces des deux Armeniens, de la Cilice, Bithynie, Surie,
sopotamie en sont pleines, & mesme on en voit bon nombre en Perse. On t
ue encor vne infinité d'Armeniens en toutes les villes de l'Empire des O
mans, où il y a quelque trafic, comme à Burse, à Angore, Tresbisonde, Alex
drie, au Caire, Constantinople & à Cassie. La raison pour laquelle ils ont
de liberté par les Estats du Turc, c'est pource qu'outre qu'ils sont de grand
prit & bien entendus au cõmerce, à cause de certains tesmoignages d'affec
que leurs predecesseurs rendirẽt à Mahomet, il les recommanda passionnẽ
a ses successeurs, tellement qu'ils ont eu de grands priuileges, par le moyen
quels ils trafiquent librement auec les Mahometans. Les Armeniens habite
Sis, en Ad, à Maras & aux environs, à Tarse, à Lajazze, en Alap & à Cara
Il y a environ 20. mille familles. Ils ont 18. Monasteres & 24. Euesques.

On voit à Sis le Palais & les ruines du chasteau du Roy d'Armenie, auec
Eglises qui en sont proches, l'vne du Sauueur qui estoit au Roy, l'autre de
te Sophie, qui estoit au Patriarche. Ils n'ont point d'autres images que
croix, d'airain & de fer, toutesfois il y a diuerses reliques en des reliqu
d'argent. Le Patriarche souloit jadis tirer vn maidin de chaque maison, m
Turc luy a osté ce droict, de sorte qu'il vit maintenant d'offrandes & d'au
nes, & pour se maintenir plus aisément, il visite continuellement la Pro
& entretient sa famille des amendes qu'il impose à ceux qui defaillent. Le
meniens celebrent l'office en leur langue, combien qu'ils en parlent bea
d'autres, & ils vsent tellement de la Turquesque à Constantinople, qu'i
sçauent pas presque la patenostre en Armenien.

Ils ont plusieurs erreurs qui sont communes, tant à eux qu'aux Dioscoriens, mais les leurs particulieres sont qu'ils consacrent en vin tout pur: qu'ils mangent des œufs & du laict le soir du Samedy Sainct, & mangent de la chair tous les Vendredis depuis Pasques iusques à l'Ascension. Ils celebrent l'Annonciation de la Vierge le 6. d'Auril, la Natiuité de nostre Seigneur le 6. Ianuier, la Purification le 14. de Fevrier: la Transfiguration le 14. d'Aoust. Ils asseurent que Iesus-Christ estoit exempt des passions & des necessitez de la nature humaine. Ils s'abstiennent durant cinq Samedis de l'année de tuer de la chair & en acheter, en memoire du temps auquel les idolatres prenoient leurs enfans & les sacrifioiét aux Idoles. Aux Messes des trespassez ils benissent vn Agneau & luy mettant dessus la robbe du Prestre ployée, ils luy donnent à manger du pain benit, & le meinent autour de l'Eglise auant que de le tuer, & apres la Messe tous le mangent. A raison desquelles choses quelques-vns les nomment Sabbatins & Iulianistes, comme adonnez aux ceremonies des Iuifs & l'Heresie de Iulian l'Apostat. Toutesfois ils pensent estre conformes auec l'Eglise Romaine pource qu'ils sont tous seuls des Sectaires Orientaux qui celebrent auec du pain sans leuain: & pour le regard de ce qu'ils ne mettent point d'eau au vin, ils disent que l'Eglise Latine en vsoit ainsi anciennement. Ils font aussi le signe de la Croix auec deux doigts & non pas auec vn seul, comme les Iacobites, & le font premierement du costé droict & puis du gauche, & non au contraire comme les Iacobites. Ils se souuiennent de leur premiere vnion auec l'Eglise Romaine au temps du Pape Syluestre & de l'Empereur Constantin.

Pour venir aux Iacobites; il faut sçauoir que Dioscore & Eutyches ne voulans consentir au Concile de Chalcedoine, eurent des Sectateurs qui se diuiserent, comme dit Leone, en douze sectes, entre lesquelles fut celle des Iacobites, ainsi nommée d'vn certain Iacob Syrien, qui vesquit du temps de Pelage 2. & de l'Empereur Maurice. On fait passer sous ce nom vne partie des Chaldéens qui habitent aux villes & villages de Mesopotamie, Babylone & Surie, en nombre de cent soixante mille maisons, ou enuiron, & les principales sont en Alep, à Caramit & en Tur montagne de Mosopotamie.

Ils estoient iadis sujets à deux Patriarches, dont l'vn demeuroit en sa susdite montagne de Tur, & l'autre au Monastere de Gifran, prés de la ville de Mardia, qui est en vne si haute montagne que les Turcs disent que ceux qui y tiennent, ne voyent iamais voler les oiseaux sur leurs testes. Mais aujourd'huy les Iacobites n'ont qu'vn Patriarche, qui est celuy de Gifran, qui pour sa plus grande commodité demeure à Caramir. Ce Patriarche a sous luy vn Metropolitain en Ierusalem, & vn autre à Musali, des Archeuesques à Damas, en Orfe, à Saur, à Caramit & en Chipre & d'autres Archeuesques, & Eueſques sur les susdites Prouinces, auec plusieurs Conuents de Religieux de l'Ordre de S. Antoine.

Les Iacobites celebrent en Chaldéen & parlent Arabe, Turc & Armenien. Outre les erreurs qui leur sont communes auec les Armeniés, ils en ont de particulieres. Quand ils font le signe de la Croix, ils se signent auec le doigt, qui est proche du poulce pour signifier vne vnité de nature, de volonté & d'operation en Iesus-Christ. Ils mangent contre la regle & coustume vniuerselle des Chrestiens du Leuant, du laictage de la chair le Mercredy & le Vendredy au soir apres le Soleil couché, disans que quand le iour est failly le terme de l'abstinence est desia passé, & que le Ieudy & le Samedy sont commencez.

Auec cette malice ils mangent de la chair toute l'année sinon en Car
Quelques Arabes qui demeurent aux mesmes villages & lieux où se tien
les Iacobites, se sont vnis auec eux & se nomment Xemsinir, c'est à dire
laires, pource qu'entre leurs autres superstitions ils ont celle-là qu'ils ad
le Soleil.

On croit encor que les Maronites sont vn rejetton des Iacobites. Ce
deux nations estoient jadis sujettes au Patriarche d'Antioche, qui est ma
nant entre les mains des Melchites, & demeurent à Damas, & toutes deu
seruent de la langue Chaldaïque, & de mesmes characteres Syriacs. Ils a
les mesmes erreurs touchant l'vnité, de la volonté, & de l'operation de
Christ. Toutes deux pretendent le Patriarche d'Antioche, tellement que
Patriarches des Iacobites laissans leur nom propre prennent celuy d'Ign
ceux des Maronites celuy de Pierre, & tous deux se nomment Patriarches d'
tioche. Ils tirent le nom de Maronites, ou de Marone village du mont Li
ou de l'Abbé Maron, ou comme on tient communément de Maron Her
que. C'est la moindre secte qui soit entre les Chrestiens d'Orient, vû qu'il
y a qu'au nombre de douze mille maisons la plus part pauures. Ils demeu
aux villages du Mont Liban, & aux villes de Surie. Toutesfois la secte la
affectionnée à l'endroit du Siege de Rome, dequoy elle a fait profession de
400. ansençà, & mesme Pierre Patriarche des Maronites enuoya des Am
sadeurs au Concile de Latran l'an 1515. Le Pape Gregoire leur enuoya deux
suistes, qui ayans fait celebrer vn Synode, où se trouuerent le Patriarche
Euesques, les induisirent à vne entiere profession de la foy Catholique. De
te qu'ils bruslerent les liures pleins d'erreurs, & reduisirent en deux Mon
res les Religieuses espatses deça, delà, donnant ordre à ce que les enfans fu
instruits en la doctrine Chrestienne.

Le Patriarche des Maronites est de l'Ordre de S. Antoine. Il est esleu pa
Euesques & les Religieux, puis confirmé par le Pape. Il se tient à Tripo
Surie. Il y a quelques Conuents de S. Antoine, & quelque petit nombre
uesques, qui n'ayans point de demeure assurée sont comme ses coadiute
Ils inuoquent entre les autres Saints, Maron, combien qu'ils dient que ce n
pas l'Heresiarche, mais vn Abbé de fort saiute vie.

Entre les Maronites on en trouue quelques-vns qui sont nommez blan
qui n'estans point baptisez se disent Chrestiens, & se confessent & com
nient secrettement, & neantmoins viuent exterieurement à la Mahometa

Les Curdes sont la plus part Iacobites & Nestoriens, mais auec beauc
d'autres erreurs, & vne extréme ignorance des choses diuines. Il y a aussi pa
eux beaucoup de Mahometans.

DISCOVRS DES TVRCS EN GENERAL.

MOVRS DE CE TEMPS.

xv. LEs Turcs sont en partie naturels, qui ont tiré leur origine des Scyth
Tartares, & descendent aussi en partie de Chrestiens Apostats. Ils ont
la plus part le visage large, & les membres bien proportionnez, & sont na

ent gros & robustes. Ils ne laissent croistre leurs cheueux, ains seulement
moustache. Ils ont l'esprit assez lourd, & sont lents & paresseux, & tardifs
eurs affaires. Ils ne sont nullement propres au labourage. Ils sont auares au
ible, & ayment l'argent sur toutes les nations du monde. Aussi la iustice
end en Turquie par maniere de dire au plus offrant & dernier encherisseur,
s Turcs ne font plaisir à personne s'ils n'en reçoiuent de l'argent. Ils sont
bles entr'eux, & obeyssent estroittement à leurs Superieurs, gardans vn
d silence, & se tenant fort cois deuant eux. Mais ils sont insupportable-
t superbes à l'endroit des estrangers, insolens, vanteurs, & si arrogans
ls n'estiment pas qu'il y ait au monde nation qui se puisse comparer à la
Ils monstrent en parlant vn grand orgueil, sont trompeurs, & ne tiennent
le, sinon entant que la chose leur est aduantageuse. D'auantage ils sont
s, faineans & adonnez à la gourmandise, & à l'yvrongnerie, tellement
ls passeront quelquesfois trois iours entiers à faire grand chere, & ils boi-
volontiers du vin, mesme auec excez, bien que leur loy le defende. Ils
fort enclins à la paillardise, & mesme sont pour la plus grande partie So-
ites, ce qu'on voit sur les vaisseaux où ils ont tousiours quelques vns de-
z pour souffrir ce malheureux effet. Ils croyent de leger, sont extréme-
t superstitieux, & adioustent foy aux songes, aux presages & aux diuina-
s, & tiennent que la destinée d'vn chacun, & l'heure de sa mort est escrite
son front, & que nul ne peut fuir cette heure : ce qui fait qu'ils se precipi-
si temerairement aux dangers.

s Turcs ont permission d'auoir tant de femmes qu'ils en peuuent entre-
r, & les maris se separent facilement, & font diuorce d'auec leurs femmes,
sortent peu souuent du logis, encor c'est auec le visage couuert. Et les vōt
peusement vestuës, & portent force or & pierreries, & elles ont aussi de
stume de teindre de rouge leurs cheueux, leurs mains, & leurs pieds, mais
cipalement leurs ongles. Elles vont aussi aux estuues deux fois la sepmaine
esme que les hommes.

ne ioüent ny aux cartes ny aux dez. Ils sont charitables & grāds aumos-
s, non seulement à l'endroit de ceux de leur secte, mais encor à l'endroit
Chrestiens & des hommes de toutes sectes, voire mesme ils se monstrent
ritables enuers les animaux, vû qu'ils acheptent quelquefois des oyseaux
ils mettent en liberté par maniere d'aumosne.

eurs habillemens sont longs & ouuerts par le deuant iusques aux pieds, ex-
é la chemise qu'ils portent hors de leurs chausses, tellement qu'on la voit
lquesfois lors qu'ils marchent. Leurs habillemens sont de fine laine & de
garnies quelquesfois de perles & de pierreries. Leur turban est blanc, ex-
é celuy de ceux qui se disent parens de Mahomet qui le portent verd.

s n'ostent pas le turban lors qu'ils veulent saluer quelqu'vn, & luy faire
neur : & chez eux le costé gauche est le plus honorable. Ceux qui sont ri-
, & qui tiennent quelque rang parmy eux vont presque ordinairement à
al. Ils sont sales en leur manger, & n'ont les delices qui sont parmy nous.
mangent trois fois le iour, c'est à sçauoir à l'aube du iour, à midy, & au soir.
'vsent nullement de nappe, ny de seruiette, & ne s'assient pas à table sur
scabeaux, ny sur des chaires, mais à terre ayans les jambes croisées com-
nos tailleurs ont quelquesfois, & ils sont en cette posture autour d'vne ta-
onde qui est fort basse.

Ils mangent au reſte toute ſorte de chair, excepté de celle de pourceau, eſt deffenduë par leur loy. Ils ſe nourriſſent le plus ſouuent de riz, & les T Aſiatiques ne mangent pas volontiers du poiſſon, mais ceux d'Europe ment beaucoup plus que la chair. Ceux qui ſont bons obſeruateurs de leur s'abſtiennent du vin, & ne boiuent que de l'eau: mais les plus riches y me du miel ou du ſucre, & en hyuer ils ont de couſtume d'eſteindre dans l'eau charbon ardant, afin qu'elle ne leur nuiſe. D'auantage les Turcs vſent fort jus de pauot, & il n'y a aucun d'entr'eux qui n'en prenne, afin d'eſtre plus dys, & de ne craindre les dangers. Ils s'accroupiſſent en piſſant.

Leurs maiſons ſont pour la pluſpart de bois & de terre, & ſont eſtroit mal baſties, & ils tiennent que c'eſt grand peché de baſtir des maiſons qui rent plus que la vie d'vn homme. Toutesfois ils baſtiſſent de belles Mo ou Meſquites, & de beaux Hoſpitaux pour receuoir les paſſans, de meſme des bains publics, auſquels ils adiouſtent de tres-belles fontaines, non ſe ment pour la commodité des hommes, mais encor des beſtes, & auſſi afin q ayent des lieux tous preſts & propres pour ſe lauer auant qu'entrer dans l Temples. D'auantage ils ſont fort curieux de faire des aqueducs & c d'eau, & des ponts publics, & de faire pauer les grands chemins, toutes quelles choſes ſont magnifiques en Turquie.

Ils pourpenſent touſiours les moyens d'auoir de l'aduantage ſur leurs voi & ce qu'ils ne peuuent obtenir par force, ils taſchent de l'auoir par ruze, & perfidie. Que ſi leurs entrepriſes ne reüſſiſſent heureuſement, ils n'ont poin honte de prendre la fuitte. Toutesfois ils ſont aſſez bons ſoldats, & qui e meilleur ils ſont ſoigneux de garder vne bonne diſcipline militaire. Ils ſ fort obeyſſans à leurs chefs, ſupportent patiemment la peine, & tou ſ d'incommoditez : ſe contentent de peu de viande, & qui ne vaut guere. ont pour leurs armes des lances, des traits, des maſſes d'armes, des haches des eſpees, qu'on nomme communément ſcymeterres, ou ils n'eſpargnen plus ſouuent or, ny l'argent pour les enrichir. Ils gardent vn grand ſilence vne grande modeſtie, non ſeulement lors qu'ils campent, ou qu'ils s'arreſt en quelque lieu: mais encor lors qu'ils font chemin: vû qu'encor qu'ils ſoi en fort grand nõbre ils partent bien ſouuent d'vn lieu deuant le iour ſi c ment, qu'il y a peu de voiſins qui s'en donnent garde. Ils n'vſent point d' ſeignes, de guidons, ou d'eſtendarts, ains ſeulement ils ont vne lance, qui a ſommet quelques houpes de diuerſes couleurs, par le moyen deſquelles c cun ſe ſçait retirer pres de ſon Capitaine. Ils ont toutesfois des fiffres, & tambours pour encourager le ſoldat.

Tandis que l'Empereur des Turcs eſt en quelque guerre, les Turcs qui ſ dans les villes prient pour les ſoldats qui ſont au camp, tant en leurs feſti qu'aux aſſemblees des Moſquees : & prient encor pour ceux qui ſont morts quelque combat, les eſtimant bien heureux de n'auoir pas mis fin à leurs io parmy les pleurs & gemiſſemens de leurs femmes. Ils deſcriuent les vict de leurs anceſtres, & les chantent fort volontiers, croyans que cette façon faire fort de beaucoup pour animer les ſoldats, & pour les rendre plus ha en toutes entrepriſes.

Ils n'vſent d'aucun ſeau ou cachet, ſoit aux patentes du Roy, ſoit aux au lettres, & ne les marquent d'aucunes figures. Ils n'ont aucun vſage de ches, & ne ſouffrent que les Chreſtiens qui demeurent en leurs terres en ay

ls quittent leurs soulliers lors qu'ils veulent entrer aux Mosquées & les re-
nent lors qu'ils en sortent.

n quelque lieu qu'ils s'assient, soit en leurs maisons, soit aux Mosquées, ils
nt des tapis velus, ou des nattes de ionc, & il y a d'autres endroits qu'ils font
ncher de bois, pource qu'ils sont trop bas, ou bien sales & bourbeux. Ils ne
e trop adonnez à la contemplation, ny à l'estude des lettres. Ils ont toutes-
s de belles & grãdes escoles, où l'on lit les loix publiques par leurs Princes,
les enfans y sont instruits, afin de seruir aux Mosquées, & d'estre capables
gouuerner la chose publique.

Les Turques ne se trouuent iamais en lieu où les hommes sont assemblez, &
leur est encore deffendu fort estroittement d'aller au marché, de vendre, &
chepter en sorte quelconque, & en la grande Mosquée elles ont vne place
uot esloignée de celle des hommes, & tellement close que personne ne peut
voir, & moins y auoir entrée. C'est chose rare de voir vn homme qui parle
ne femme en public, que si vous demeuriez vn an parmy eux, à peine les
riez vous voir vne seule fois. Ceux qui sont mariez ne se joüent iamais
t soit peu auec leurs femmes en presence des autres, & les maris tiennent
iours leur reputation prés de leurs femmes, qui leur portent d'autre part
ucoup d'honneur.

Les grands Seigneurs qui ne peuuent estre continuellement auec leurs fem-
es, les laissent sous la charge de certains Eunuques qui les gardent : telle-
nt qu'il est impossible qu'autre que leurs maris les entretiennent, & qu'el-
s facent tort à leur honneur.

RICHESSES.

L'Empire du Turc comprend des pays qui sont abondans en toutes choses
car y a il pays plus riche de froment, & de toute sorte de grains, que l'E-
pte, l'Afrique, la Surie, & l'Asie, ny qui rapporte plus de toutes sortes de cho-
s que la Hongrie, la Grece & la Thrace? En tous ces pays il a des villes, dont
richesse est inestimable, c'est à sçauoir, Constantinople, le Caire & Alep &
ulieurs autres. Constantinople est vne ville où les marchands abordent de
utes parts, & où presque tout l'argent de l'Empire du Turc vient à fondre.
Alep est la plus grande ville de Surie, & comme le centre où tout le trafic de
Asie se reduit & se vient rendre. Le Caire est comme le magazin non seule-
ent des richesses de l'Egypte, & d'vne bonne partie de l'Afrique, mais encores
s Indes, & ses thresors conduits deçà par la mer rouge, & apres sur des cha-
eaux, sont distribuez aux pays bordez de la mer Mediterranée.

Quant aux reuenus du grand Turc, il y en a quelques-vns qui tiennent qu'il
a que huict millions d'or de reuenu ordinaire, & disent qu'encores qu'il sem-
le qu'il doiue tirer beaucoup plus de tant de terres, toutesfois cela n'arriue
as, pource que les Turcs n'ont soucy que des armes, qui sont de leur nature
lus propres à ruiner & à destruire, qu'à conseruer & enrichir le pays : & les
urcs pour entretenir leurs armes & continuer leurs entreprises, consument
s peuples en telle sorte qu'ils leur laissent à grand peine ce qui leur est neces-
ire pour leur entretien. A raison dequoy les sujets desesperez de pouuoir
ioüyr non seulement des richesses, mais des cõmoditez qu'ils pourroient pour-
asser auec leur trauail & leur industrie, ne s'employent au labourage, ny au

trafic, sinon entant que la necessité les presse & les force de s'y ranger: car à quoy sert-il de semer ce qu'vn autre doit recueillir, ou de recueillir ce qu'vn autre doit consumer ? C'est pourquoy dans l'Estat des Ottomans l'on void de grands des forests & de grands pays deserts. Aux pays de par deçà la cherté procede de la multitude du peuple, mais elle prouient en Turquie du deffaut des hommes qui trauaillent, pource que les villageois & paysans meurent pour la plus grande partie, ou aux voyages qu'ils font conduisans les vivres, & les autres choses necessaires pour les armes: car de dix mille hommes qu'on tire de leurs maisons pour ramer, il n'en retourne pas ordinairement la quatriéme partie, à cause des incommoditez du changement d'air, & du grand trauail, & ce d'autant plus que les Turcs desarment tous les Hyvers, à raison de quoy ceux qui sont employez pour ramer ne sont iamais bien accoustumez à la mer & à la peine.

D'autre part, le commerce & le trafic est presque tout entre les mains des Iuifs, ou des Chrestiens d'Europe, tels que sont les Ragousois, les Venitiens, les François & les Anglois, & en vn si grand pays qu'ils possedent en Europe, ils n'ont point d'autres villes de grand trafic que Constantinople, Caffe & Salonique ou Thessalonique, en Asie, Alep, Damas, Tripoli & Adem, & en Afrique, le Caire, Alexandrie & Alger. Pour conclusion, tout le mal vient de l'abandonnement de l'agriculture qui est le fondement des reuenus. C'est elle qui fournit de la matiere aux arts, & les arts la fourniſſent à la marchandise: lors que le labourage faut toute chose manque.

Mais encore que les reuenus ordinaires ne se montent, selon ceux là que i'ay dit (vû que selon quelques autres ils vont iusqu'à 15. millions) toutesfois il faut aussi faire grand estat des extraordinaires, & principalement des confiscations & des presens: car les Bassas & autres Officiers de cette Cour, ne, qui succent le sang des sujets du Turc, assemblent des threſors inestimables qui viennent en fin pour la pluspart entre les mains du grand Seigneur. On tient qu'Abrahim Bassa emporta hors du Caire la valeur de plus de six millions, Mehemet Visir en auoit encore plus grande somme: Occhiali outre ses autres richesses auoit 5000. esclaues. La Sultane sœur de Selim 2. auoit 250 sequins de rente tous les iours, & estoit si riche qu'elle commença vn Aqueduct qui deuoit aller du Caire à la Meque, pour la commodité des pelerins, qui estoit vne entrepriſe d'vn grand Prince & vn ouurage infiny, par maniere de dire. D'ailleurs le grand Seigneur peut aisément trouuer des sujets d'oster les biens & la vie à qui bon luy semble. Apres cela les presens se montent à de grandes sommes, vû qu'aucun Ambassadeur ne se peut presenter deuant le sans present, & il n'y a personne qui puisse esperer vn office, vne dignité, ou quelque charge d'importance, qu'auec de l'argent, & nul ne retourne d'vne Prouince dont il a eu le Gouuernement, ou d'vne entrepriſe acheuée, qui s'ose presenter deuant le Turc les mains vuides: & l'on sçait assez qu'il ne faut offrir des choses de petit prix à vn si grand Seigneur. Les Vayuodes de Moldauie de Valaquie & de Transyluanie, se maintiennent en leurs Principautez à force de presens qu'ils luy font, & ceux de Valaquie, & de Moldauie, se changent tous les iours pource qu'on donne ces dignitez, à celuy qui offre d'auantage: & pour pouuoir bailler ce qu'on a promis, on destruit le pays, & l'on consume le peuple. Mais auec tout cela l'on a vû que les guerres de Perse ont espuisé les coffres, & consumé les richeses du Turc: pource que d'vne part tant

nſtantinople, que par tout l'Empire, la valeur de l'or augmenta de beaucoup rant quelque temps, tellement qu'vn eſcu valoit au double de ce qu'il auoit couſtumé de valoir: & les carats, & l'alloy de l'or & de l'argent, ſe hauſſa de lle ſorte, que cela donna ſujet aux Ianiſſaires de mettre le feu à Conſtantino-, & d'eſpouuanter non ſeulement les autres, mais encore le grand Seigneur: en Alep on demanda au nom du Prince vn emprunt de 60000. eſcus aux rchands. Voila ce que l'on peut dire de ſes richeſſes, vû que pour le regard Timars i'en reſerue le diſcours à celuy des forces.

FORCES.

Les forces du grand Seigneur conſiſtent en l'argent, en la caualerie, infan- terie, flottes & munitions. Pour le regard de l'argent, nous en auons deſia lé cy deſſus. Mais quoy, que nous ayons dit que ſes reuenus ne ſont pas ſi rands que l'eſtenduë de ce pays le ſemble requerir, toutesfois il a de ſes Eſtats profit qui eſt de plus grãde importance que ſes reuenus. Ce profit n'eſt au- choſe que le grand nombre de ſes Timars: car les Empereurs des Turcs ſe lent immediatement maiſtres de tous les fonds qu'ils acquierent auec les es, & en laiſſant ceux qui leur plaît à ceux du pays (qui n'en ont iamais que n peu) diuiſent le reſte en Timars, qui ſont comme des Commanderies, ils donnent aux ſoldats qui leur ont fait de bons ſeruices, à condition tou- ſois qu'ils entretiendront tant de cheuaux tous preſts pour la guerre. Cette on de faire a eſté vn des meilleurs ordres qu'ils ayent tenu pour la conſer- ion de leur Empire: pource que ſi les gens de guerre n'eſtoient intereſſez s terres pour le profit qu'ils en retirent, tout ſeroit deſia ruiné: car les Turcs lmes ont de couſtume de dire, qu'il ne croît plus d'herbe au lieu où le che- l du grãd Seigneur met le pied. Ces Timars entretiennent enuiron 150. mille eaux tous preſts & en point pour marcher au premier commandement qui ur en eſt fait, ſans que le Prince debource vn ſeul denier pour cét effect, & toutesfois ce nõbre de gens de cheual ne peut eſtre entretenu pour gueres moins 14. millions d'or. A raiſon dequoy ie m'eſtonne de quelques-vns qui faiſans mparaiſon des reuenus du grand Seigneur auec ceux des Princes Chreſtiens, ſont aucune mention d'vne ſi grande partie de la richeſſe des Ottomans: de fait, en la guerre que le Turc fit aux Perſans, il y a 20. ou 30. ans il con- it vn ſi grand pays, qu'il y fit 4000. Timars. Cét eſtabliſſement de Timars, l'eſlite des Azamolians, ou ieunes gens qu'on eſleue & prend pour eſtre Ia- ſaires, ſont les deux fondemens de l'Empire Turqueſque, & ſemblent inſti- s à l'imitation des Romains: Car les Empereurs Romains ſe ſeruoient meſ- pour la guerre de leurs ſujets, dont l'armee Pretorienne qui ne s'eſloignoit uis de la perſonne de l'Empereur, eſtoit compoſee, & Tacite monſtre que te qu'on faiſoit des ieunes gens pour cét effect, occaſionna la reuolte des mans: Au meſme Empire Romain, il y auoit des Timars donnez par fruict aux gens de guerre durant leur vie, & pour recompenſe des ſeruices ils auoient rendus. Alexandre Seuere octroya aux heritiers des ſoldats de uoir ioüyr de ces prouiſions pourvû qu'ils allaſſent à la guerre, & non au- ment. Conſtantin le Grand donna à ſes Capitaines qu'il reconnoiſſoit ir bien fait, les terres qui iuſques alors auoient ſeulement eſté données r en ioüyr durant la vie: & meſme en France les fiefs qui n'eſtoient que r certain temps, ſont deuenus perpetuels ſous quelques vns de nos Roys, ont voulu contenter ceux qui leur pouuoient donner des affaires.

Mais pour reuenir à nostre propos, cette Caualerie Turquesque fait de
effets importans, dont l'vn est, qu'elle tient en bride les sujets du Turc en re
le sorte, qu'ils ne se peuuent si tôt remuer, que ces gens de cheual ne soyent su
eux, & pour cette cause ils sont diuisez par tout en cét Estat : l'autre, qu'vn
partie de cette Caualerie est tousiours en poinct pour les entreprises qui surui
nent. Ainsi elle sert comme de garnison, & de soustien de l'Estat, pour empe
cher les seditions, & de nerf principal pour la guerre. Outre cette Caualerie,
Turc entretient vn bon nombre d'hommes de cheual payez pres de sa person
& ceux-cy sont diuisez en Spaques, Vlufages & Caripices, qui sont comm
les pepinieres des principaux Officiers de l'Empire, vû que c'est delà qu'on t
re ordinairement les Bassas, les Beglerbeis, & les Sangiacs. Outre ceux-cy l'o
conte encores les Alcanges, & de plus ceux qui viennent seruir le Turc
Tartarie, Valaquie, & Moldauie.

L'autre partie des forces est l'infanterie, qui consiste aux Ianissaires ausque
on considere deux choses, à sçauoir la nation, & la disposition au maniem
des armes. Quant à la nation, on ne reçoit point ordinairement au roole d
Ianissaires les hommes d'Asie, mais ceux d'Europe, pource que les Turcs tie
nent les premiers peuples pour mols & lasches, comme en effet ils ont tou
iours esté plus prests à fuir, qu'à remuer les mains. Au contraire les peupl
d'Europe ont tousiours eu la reputation de guerriers, & de gens de courag
Tellement qu'en Leuât les soldats Asiatiques du Turc portent le nõ de Tur
mais les Europeens sont nommez Rumi, c'est à dire Romains. Quant à
disposition, on prend les enfans ausquels l'on voit de plus grands indices de fo
ces d'agilité & de courage, qui sont les trois parties requises en vn soldat. O
enuoye faire cette recherche vne fois au bout de trois ans, si ce n'est que la n
cessité conuie de la faire plus souuent. Ces enfans estans menez à Constan
nople, sont visitez par l'Aga, qui fait perdre le nom de l'enfant & la connoi
sance de ses pere & mere, & mesme de sa patrie. Apres cela, l'on en man
partie en Natolie, & partie aux autres Prouinces, où apprenant la langue,
loy, les vices, & façons de faire de ceux auec lesquels ils frequentent, ils d
uiennent Mahometans, & l'on en distribuë vne partie par les Serrails du gra
Seigneur qui sont à Constantinople, & à Pere : & les plus beaux de visage
& plus dispos de leur personne sont pour le Serrail particulier de ce Prince. C
tandis qu'ils portent le nom d'Azamoglians, ils n'ont point de chef certain,
ne s'occupent en des exercices qui leur soient determinez : mais les vns so
employez aux jardins, les autres aux bastimens, les autres aux seruices dom
stiques & choses semblables. Au bout de certain tẽps ils sont appellez au Se
rail des Azamoglians (ils se nomment ainsi, iusques à ce qu'ils viennent
estre Ianissaires) sous leurs chefs. Ceux-cy les employent à diuers exercice
manuels & penibles, & auec tout cela ils sont mal nourris & mal vestus, i
dorment en des lieux fort grands, & semblables aux dortoirs des Religieu
auec de la lumiere, & des gardes, sans la licence desquels ils ne peuuent boug
de là. Ils apprennent apres à tirer de l'arc & de l'arquebuse, & ayans acqu
quelque habitude, & pratique en cela, ils sont faits Ianissaires, ou Spahes,
ceux-là ne tirent moins de cinq, ny plus de huict aspres, & ceux-cy en tire
dix. Apres qu'ils sont Ianissaires ils vont à la guerre, ou en garnison, ou demeu
rent à la porte ou Cour du grand Turc, & ces derniers ont pour leur habit
tion trois lieux qui sont grands comme des Monasteres. Ils viuent là sous le

chefs. Les jeunes seruent les plus vieux à faire la despence, & à cuisiner, & choses semblables, auec grand respect & grand silence; & ceux d'vne mesme trouppe ou esquadre, viuent ensemble à vne table, & dorment en certaines salles fort longues: & si par hazard quelqu'vn demeuroit vne nuict dehors sans congé, le soir d'apres il auroit force coups de baton: & la discipline y est si grande qu'apres que quelqu'vn a esté battu, il va baiser les mains à son chef. Ils ont plusieurs priuileges, sont respectez nonobstant leur insolence, & crainte de chacun. En leur voyages ils saccagent les maisons des Chrestiens, sans qu'on les en puisse reuancher seulement de parole, en achetant ils font le prix des choses à leur plaisir; ils ne peuuent estre iugez que par l'Aga, & ne sont punis de mort sans vn grand danger d'esmeute, à raison dequoy on les fait mourir pour la plus part par iustice, & mesme ils sont executez fort secrettement. Ils ont mille seruices des vns & des autres, vû qu'on en donne quelques-vns aux Ambassadeurs pour leur seruir de garde, & d'autres aux voyageurs de qualité, & semblables personnes qui veulent marcher en assurance par l'Estat du Turc. L'election du Prince est entre leurs mains, pource qu'on ne peut dire qu'elle soit faite, s'ils ne l'approuuent, & tous les Empereurs nouuellement receus leur donnent quelque chose, & leur augmentent leur paye. Lors qu'il arriue quelque grosse guerre, vne partie des Ianissaires y va sous la cõduite de l'Aga, ou de son Lieutenant. Le nombre des Ianissaires est de 14. mille hommes. Ces gens de guerre se sont abastardis de nostre temps, premieremẽt pource que les Turcs de race d'Asie, sont faits Ianissaires, au lieu qu'auparauant on ne receuoit en ce nombre que des Chrestiens d'Europe, d'auantage pource qu'ils se marient contre l'ancienne coustume, & sans doute la longue demeure qu'ils ont faite à Constantinople, qui est vne des plus delicieuses villes du monde: les a ramollis & rendus insupportables. On tient communément que le nerf des forces du Turc cõsiste en ces Ianissaires, outre lesquels il y a des Asapes, qui sont gens de pied de peu d'effect, & qui seruent plus auec le pic & la pœle, qu'auec l'espée, & sont plus propres pour lasser les ennemis auec le nombre, que pour les vaincre auec la valeur. Ce sont ces derniers qui ont de coustume de remplir les fossez de corps morts & de faite eschelle aux Ianissaires pour monter sur la muraille de leurs ennemis.

Quant aux forces maritimes, premierement il n'y a Prince qui aye plus grande commodité de faire des armees de mer que le Turc: car les forests d'Albanie, & de Caramanie, mais sur tout celles de Nicomedie, & des Trebisonde, sont si grandes, si espaisses, & pleines d'arbres propres pour faire des vaisseaux de toutes sortes, qu'il semble par maniere de dire, que les galeres tombent toutes faites de ces bois dans le Golphe de Nicomedie, & dans la mer noire. Il n'a pas aussi faute de gens entendus pour mettre ce bois en œuure, pource que l'auarice mene mesme en ses Arsenaux des charpentiers Chrestiens, tellement que l'annee d'apres la perte qu'il fit à Lepanthe, il mit sur la mer vne armee, qui eut le courage de tenir ferme deuant la Chrestienne. Il a pareillemẽt assez grand nombre de gens experimentez en mer, à cause des galeres qu'il tient en garde à Metelin à Rhodes, en Chypre, en Alexandrie, & pour la retraitte qu'il donne aux Corsaires à Tunes, à Bone, à Bugie, & en Alger, d'où il tire au besoin des chefs & est le nerf de ses matiniers. On a vû qu'il pouuoit faire aux armees qu'il a euës à Malte, aux Curselaires, ou à Lepanthe, & à la Goulette.

D'auantage, il a force munition de guerre, & vn grand nombre de Canons. Il en tira de Hongrie cinq mille pieces, en gagna plus de 500. en Chipre, & presque autant à la Goulette. Les Turcs ont des pieces d'artillerie si grandes, si grosses, que le seul vent, sans parler du coup, esbranle les murailles. Ils ont fort grande prouision de poudre & de balles, comme ils monstrerent à Malte, où ils tirerent plus de 60. milles balles de fer: à Famagouste où l'on en cõta dix huit milles, & à la Goulette, où en trente neuf iours ils esplanerent, & abatirent à coups de canon toutes les fortifications que les nostres auoient fait en 40. ans. Or aux lieux où ils ne font ioüer l'artillerie, ils employent le hoyau & ou cettuy-cy n'a lieu, ils rempliſſent les fossez de terre, & si cecy ne suffit, ils les comblent des corps de leurs soldats.

Les Turcs ont trois choses qui espouuentent, c'est à sçauoir, vn nombre infiny d'hommes, vne grande discipline, & force munition. La multitude cause naturellement la confusion, à raison dequoy bien souuent les grandes armees ont esté vaincuës par les petites: mais la multitude des armees Turquesques garde vn si bon ordre, que mesme par ce moyen elle vainc le plus petit nombre des ennemis, qu'on peut ordonner plus aisément. De sorte qu'ils surmontent les autres en art, & en nombre, & leur discipline est si bonne, qu'ils ne cedent en cette partie aux Romains mesmes. Elle consiste en beaucoup de choses, à sçauoir, en la distribution des viures, vû qu'ils viuent d'vn peu de pain cuit sous la cendre, & de ris, auec de la poudre de chair seichee au Soleil, & le vin leur est deffendu comme il fut aux Carthaginois. Au camp chaque dixaine de Turcs a son chef, auquel ils obeyssent sans replique. On ne voit point de femmes en leurs armees. Ils gardent vn merueilleux silence, & tant de soldats sont gouuernez par les signes qu'on leur fait de la main, & de l'œil sans parler, & mesme ils laissent quelquefois sauuer les prisonniers pour ne faire point de bruict la nuict. Ils punissent sur toutes choses les querelles & les larcins. Quand ils marchent, ils n'oseroient entrer dans les champs semez, ny dans les vignes. Les vaillans sont asseurez de la recompense, & les laschés du chastiment. Ils ne logent iamais dans les villes, & l'on ne leur permet nullemẽt d'y aller coucher. Apres cela les Ottomans ont de coustume de faire tousiours la guerre en quelque lieu pour les tenir en exercice. Mais c'est peu de chose que la discipline, si despourvûë d'armes, & d'autres choses necessaires à la guerre, pource que vn Geant nud, pour fort & puissant qu'il soit, sera vaincu par vn enfant bien armé par maniere de dire. Mais le Turc marché à la guerre auecques vn si grand appareil de machines, & d'instrumens necessaires, qu'il semble ne faire estat d'autre chose, comme l'on peut voir aux ruines qu'il laisse en tous les lieux qu'il attaque.

Il confine auec le Persan du Leuant, le long d'vne ligne qu'il faut tirer imaginairement depuis Tauris iusques à la Balzere. Il fait la guerre veritablement au Sophi auec aduantage, à cause de l'infanterie qui manque à ce Roy, & de l'artillerie, & des munitions semblablement. Que si les Persans ont vaincu quelquesfois les Turcs en cãpigne, ils ont tousiours perdu beaucoup de pays iusques à ce temps qu'ils ont commencé de se remettre. Soliman leur osta Diarbeque Amurat la Medie, & non seulement ils ont receu de grandes pertes, mais encores leurs amis: vû que Selim 1. despoüilla de l'Empire d'Egypte & de Surie les Mammelus, & Amurat 3. ruina presque entierement les Georgiens confederez auec le Sophi.

il fait la guerre auec les Portugais qui le confinent du Midy par la mer rou-
e auec grand desaduantage, pource que tout ce qu'ils ont à desmesler se doit
battre auecques des forces Nauales : en quoy les Portugais ont autant d'ad-
ntages sur luy, que l'Ocean Indique en a sur le Golphe Persique, ou sur la
r rouge: car ils ont aux Indes des places & des ports, & mesme des Estats,
des Seigneuries, où ils trouuent du bois, des viures & tous appareils, pour
mer en abondance, & mesme ils n'ont pas faute de Prince qui les assistent.
u contraire le Turc n'a autre place d'importance au Golphe Persique, que la
lzere. La coste d'Arabie, dont il se pourroit seruir, n'a que quatre places assez
ibles, & auec cela il luy est mal-aisé d'armer tant en ce lieu qu'en la mer
ge: pource que le pays manque presque entierement de bois propre à faire
s vaisseaux.

C'est pourquoy lors qu'il a voulu armer sur la mer rouge (vû qu'il le peut
core moins au Golphe Persique) il a esté contraint de faire conduire de la
ière des ports de Bithynie & de Caramanie, par le Nil iusques au Caire,
où les Chameaux la portent apres à Suez, où il y a vn Arsenal. Mais toutes
fois qu'il a entrepris quelque chose contre les Portugais, il n'en a rapporté
e de la honte & du dommage, comme il aduint l'an 1538. à Diu, & l'an 1552.
sisle d'Ormus, & l'an 1580. à Mombazze, où les Portugais prirent quatre
leres & vne galiote du Turc, qui pensoient s'arrester en ces mers sous la fa-
ur de ce Roy.

Il confine du Midy par la mer rouge auec le Prete-Ian, ou le grand Negus &
ns doute il a de l'aduantage sur luy, tant pour le regard des Capitaines &
s soldats, que des armes & des munitions : car c'est chose certaine que ce
rince a ses Estats despourvûs de fortes places & de gens de guerre sans armes,
raison dequoy le Prince ne Barnagaz qui estoit son Lieutanant du costé de la
r rouge, perdit toute cette coste de mer, & fut reduit à payer tribut au Turc,
r auoir paix.

l a bien plus de pays en Afrique que le Serif, pource qu'il occupe tout ce qui
entre la mer rouge & Velez de la Gomere: combien que celuy que le Serif
nt soit plus fertil, plus riche, plus vny & plus fort : mais ils ne s'entrefont la
rre à cause du voisinage du Roy d'Espagne,

Il nous reste maintenant de voir les Princes Chrestiens qui confinent auec
. Le premier est le Roy de Pologne : on a vû ce que ces deux Princes peu-
nt l'vn contre l'autre, aux entreprises passées. D'vn costé il semble que le
r estime & redoute presque les Polonois, d'autant qu'ayant eu sujet de leur
re la guerre plusieurs fois, comme sous le Roy Henry de Pologne durant la
erre que Iean Vayuode de Moldauie eut contre les Turcs, où plusieurs Polo-
s combattoient contr'eux, & sous Sigismond troisiéme, aux courses des
iques & au remuëment de Iean Siamoschi General du Royaume il n'a
t monstré de ressentiment auec son orgueil ordinaire, & n'a taschè de se
ger des outrages qu'on luy a faits.

l'auantage, les Polonois non seulement n'ont rien entrepris contre le Turc,
is Ladislas, mais mesme n'ont pas secouru les Moldaues & Valaques
alliez, & se sont laissé oster ce qu'ils tenoient sur la mer Majeur, ou le
Euxin, bien que cela soit plutôt venu du deffaut du courage de leurs
, que celuy de la Noblesse. Estienne Battori, bien que vaillant & coura-
Prince, tenoit pour vne entreprise fort dangereuse de venir aux mains

auec les Turcs, & toutesfois diſcourant auec ſes familiers, il monſtroit qu'il
trente mille hommes de pied, joints à la Caualerie de ſon Royaume, il en
prendroit vne guerre contre luy : & de fait il en auoit quelque deſſein.

Les Princes d'Auſtriche confinent auec le Turc plus que tous les autres
coſté du Nord. Ce qui cauſe qu'ils deſpenſent beaucoup aux garniſons de leu
forteresſes, où ils entretiennent plus de 20. mille hommes, partie à cheual,
partie à pied, & auec le ſecours d'Allemagne joint à leurs forces particulier
ils ont eſté plus attentifs à deffendre & à garder, qu'à reconqueſter le leur, ou
eſtendre leur Seigneurie, & Ferdinand tenta l'entrepriſe de Cude & de Poſ
gue auec plus de valeur que de fortune. Il eſt vray que cela ne procedoit pas
la foibleſſe des hommes, mais du defaut de l'agilité & de l'adreſſe. Ie veux di
que les armées de ce Prince eſtoient aſſez grandes & fournies de toute ch
neceſſaires: mais elles eſtoient compoſées d'Allemans & de Bohemois qui ſo
lents & tardifs & peu propres à debattre quelque choſe contre les Turcs,
ſont agiles & adroits aux factions militaires.

Les Venitiens confinent encore auec le Turc par mer & par terre l'eſpace
pluſieurs centaines de milles & ſe maintiennent contre luy en fortifiant au p
ſible leurs places en ſe pourueoyant de bled à temps par le moyen du negoce
en ſe portant vaillamment aux occaſions qui ſe ſont offertes, tant pour le b
de leurs Eſtats, que de la Chreſtienté.

Quant au Roy d'Eſpagne qui le confine pareillement, il n'y a pas grande
ference entre ſes forces, & celles des Ottomans: car quant à l'argent, on peut
ſez voir au diſcours de ce Monarque qu'il ne cede rien au Turc, quoy que
y adiouſte la valeur des Timars, en mettant toutesfois d'autre part en com
ceux qui ſont obligez de le ſeruir à leurs deſpens en ſes Royaumes. D'auant
la Caualerie que le Turc entretient par le moyen des Timars, n'eſt pas ſi red
table pour la valeur que pour le nombre, pource que les Timariots ſont ra
lis & rendus laſches par la commodité des villages & des lieux qui leur ont
aſſignez, & le deſir de s'enrichir des fruicts de leurs terres, & d'eſpargner q
que choſe, leur fait plutôt deſirer la paix que la guerre : tellement qu'ils q
tent peu volontiers leurs maiſons, & vont aux entrepriſes auec plus de deſir
s'en retourner ioüyr de leurs delices, que de combattre. Que ſi vn peu de b
acquis auecques les armes en main rend vn ſoldat moins deſireux de la gue
ou du combat: que fera vne poſſeſſion de beaucoup de biens, accompagné
femmes & d'enfans que l'on laiſſe au logis.

D'ailleurs, il eſt certain que cette Caualerie entretenuë par le moyen
Timars, a plutôt eſté inſtituée pour tenir en bride les peuples ſubiugu
que pour aller à la guerre contre ſes ennemis : car les ſuiets du Turc
obeyſſent par force, & le hayſſent au poſſible, tant à cauſe de ſa Religion,
de ſa façon de dominer. Les Arabes & les Mores luy veulent mal, à cauſ
la diuerſité de leurs ſectes, & les Chreſtiens qui ſont plus de deux tiers de
Empire, le deteſtent tant à cauſe de ſa Religion, que de la maniere de ſa d
nation: de ſorte que la plus grande partie de cette Caualerie demeure empl
en ſes maiſons, ne ſe pouuant bouger ſans danger de l'Eſtat. D'auant
elle eſt diuiſée par vn ſi grand eſpace de pays, & tellement eſparſe deçà,
qu'il n'en peut aller guere grand nombre à vne entrepriſe, n'y s'en tenir
temps aux armées ſans tomber en neceſſité, ſi elle n'a autre aide que cell
Timars.

L'experience des choses passees nous a monstré que leurs forces sont pareilles, pource qu'on oppose la fuitte de l'armee Turquesque deuant Malte, à la perte de l'armée du Roy d'Espagne en l'Isle d'Azerbe, & la prise du Pignon de Velez à la perte de la Golette. Ces deux Princes ont esté également empeschez, l'vn en Perse, l'autre aux Pays-bas, qui a esté cause qu'ils n'ont pû se faire la guerre l'vn à l'autre auec de grandes forces. Les susdites guerres ont esté d'extréme despence à ces deux Princes, à cause que les pays se sont trouuez esloignez: mais elles ont plus coustê au Roy d'Espagne qu'au Turc, pource qu'encor que la Perse soit esloignée de Constantinople, d'où la plus part des forces sortoit, toutesfois elle confine auec la Diarbeque, & quelques autres de ses Estats, à raison dequoy l'armée estoit aisément pourvûë d'argent & de viures, au lieu que les Pays-bas sont diuisez d'vn grand espace des autres Estats de ce Roy. On peut adiouster à cecy d'autres considerations que le desir de briefueté me fait passer sous silence.

GOVVERNEMENT.

LE gouuernement des Ottomans est absolu, pource que le grand Turc est actuellement maistre de tout ce qui se trouue dans ses Estats, que les habitans nomment ses esclaues: & il n'y a aucun qui se puisse dire maistre, ie ne diray pas de la maison où il se tient, ny des terres qu'il cultiue, mais encor de soy mesme, excepté quelques familles qui furent priuilegiées par Mahomet 2. à Constantinople, il n'y a si grand personnage en Turquie qui se puisse assurer (ie ne diray pas de l'estat auquel il se trouue, mais mesme de sa vie, si ce n'est par grace) du grand Seigneur. Il maintient cette Seigneurie absoluë par deux moyens: l'vn est qu'il oste entierement les armes à ses sujets, l'autre qu'il met toute chose entre les mains de ceux qui ont renié la religion Chrestienne, & qui ont esté amenez par voye de dixme de ses Estats en leur enfance. Par ces deux moyens il iuge des deux biens: l'vn est qu'il priue les Prouinces de la fleur & du nerf de leurs hommes, pource qu'on choisit les ieunes enfans plus robustes, & plus propres aux armes: l'autre que par ceux-là mesmes il s'arme, & s'assure soy-mesme.

Le premier siege des Empereurs Turcs a esté à Burse, ou Pruse ville de Bithynie, & fut apres transporté à Andrinople, & depuis à Constantinople, où il est encore. Cét Empereur a pour sa garde enuiron quatre milles Ianissaires, dont le Colonel est nõmé Aga, & outre ceux-cy il y a quinze milles hommes de cheual qui reçoiuent paye du grand Seigneur, & sont diuisez en Spacheglians, Mofages, Siliftares, & Caripices, outre les gens de cheual qui sont sous les Beglerbeis. Ceux-cy sont tous payez de la Casne, ou de l'espargne du grand Seigneur. Outre ceux-cy le Turc a dix mille autres Ianissaires espars par tout son Empire, qui sont soldóyez semblablement, & les Capitaines de ceux-cy ne reconnoissent autre Superieurs que le grand Seigneur. Il y a encor les Timariots dont nous auons parlé au discours des forces de ce Prince. Tous ceux-cy obeyssent aux Sangiacs, & les Sangiacs aux Beglerbeis.

La Cour du Turc est vulgairement nommée Capy, c'est à dire Porte, ou il y a plusieurs offices, dont le dénombrement seroit ennuyeux. Il y a des offices dans le grand Serrail pour le seruice du Prince, & ceux cy sont exercez par des Eunuques, qui ont sous eux d'autres hõmmes chastrez. Hors du Serrail il y a

plusieurs offices pour le gouuernement de l'Empire, dont le premier est celuy du Mustry, qui est l'interprete de l'Alcoran. Il y a apres cettuy-cy les Cadilesquers, qui sont souuerains Iuges de toutes causes, & comme Patriarches, desquels on interjette les appellations. Il n'y en auoit autresfois que deux en tout cét Empire, dont le premier estoit de Rumelie, c'est à dire Romanie, ou d'Europe : & l'autre de Natolie. Mais Selim premier y en adiousta vn troisiéme, qui iuge en Egypte, Syrie, Arabie & Armenie. Ces Cadilesquers ont authorité sur les autres Cadis, qui sont les Iuges particuliers des Prouinces. Apres les Cadilesquers sont les Visirs Bassas, qui sont Conseillers du grand Seigneur, & le nombre de ceux-cy est incertain. Il n'y en auoit jadis que trois ou quatre, mais il sont à present au nombre de neuf entre lesquels est le grand Vezir, que les Turcs nomment Vezirazem, qui gouuerne tout seul l'Empire auec vne grande puissance, & l'Empereur prend ordinairement conseil de luy aux affaires d'importance.

Ceux qui ont beaucoup de puissance apres ceux-cy sont les trois Beglerbeis qui sont comme Generaux d'armée. Le premier est Beglerbey de Romelie, qui a authorité sur toute la Romanie ou Grece. Le 2. est Beglerbey de Natolie, de toute l'Asie, & le 3. s'appelle Demzt Beglerbeg, c'est à dire General de la mer : & ceux-cy ont mesme rang & seance que les Visirs Bassas au Diuan, ou en l'Auditoire publie ou plusieurs autres officiers s'assient.

Les Prouinces sujettes à l'Empire du Turc sont diuisées en plusieurs Sangiacats, qui estoient jadis au nombre de 720. mais depuis la guerre de Perse ils furent beaucoup augmentez de nombre. Ceux-cy sont gouuerneurs des Prouinces, & ont au dessus d'eux des Beglerbeys ou Bassas, dont il y en a six en Europe, c'est à sçauoir le Bassa de Romelie, ou de Grece, le Demzt, ou Capitaine de la mer, le Bassa de Bude, & ceux de Tesmiuar, de Bosne & de Caffe. Il y en a quatre en Afrique, à sçauoir d'Alger, de Tunes, de Tripoli, & de Missir, qui est estably sur le Caire, & sur toute l'Egypte. Il y en a en Asie vingt-neuf, à sçauoir de Natolie, Caramanie, Siuas, Tocat, Dulgarid, Halep, Scham, Tripoli de Surie, Maras Diarbeque Bagadet, ou Babylone, Balsere, Caramanie ou Laxe, Gemen ou Aden de l'Arabie heureuse, Chebeiz de Chypre, Shehetezul en Assirie, Wan aux frontieres de Perse, Arzerum en la haute Armenie, Testis aux frontieres de Gurgistan, Fasse en Mingrelie, Sochum aux confins de Gurgistan, Batin là mesme, Reuant, & Somaquie, comme on peut voir en Leonclauius.

Il y a quatre Arsenaux du Turc. L'vn est à Pere, qui a 133. loges dediées autant de galeres. Le second est à Callipoli, de vingt loges, & le Capitaine ou General de la mer à la charge de ces deux cy auec quelques-vns de ses Sãgiacs. Le troisiéme est à Suez prez de la mer rouge, où il y a vingt cinq loges. Le dernier est à la Balzere sur le Golphe Persique, qui contient quinze galeres, & ces deux sont sous la charge des Beglerbeis de la Balzere, & du Caire.

Les Turcs ont cette coustume apres qu'ils se sont emparez de quelque Prouince d'en exterminer toute la Noblesse, principalement ceux qui sont du sang Royal, & quant aux familles riches, & puissantes ils les transportent en d'autres lieux accoustumez à leur domination. Toutesfois ils permettent à chacun de suiure la religion que bon luy semble, & ne contraignent aucun de la renier, mais ils ne permettent à leurs sujets de combattre, & d'aller à la guerre sous vn autre Prince.

RELIGION.

MAhomet fils d'Abdala idolatre de la race d'Ismaël,& d'Hennine Iuifue, tous deux d'assez basse condition, nasquit l'an 562. Ainsi qu'il fut desia grand, les Arabes Scenites accoustumez à faire des courses,& à piller, le prirent & vendirent à vn marchand de Perse, qui le connoissant propre au negoce l'affectionna, & en fit tant d'estat, qu'apres la mort de son maistre il espousa la veufve. Estant ainsi riche il esleua son esprit plus haut,& se seruit du temps qui estoit fort propre pour remuer. Les Arabes estoient lors mal satisfaits de l'Empereur Heraclius. Les heresies d'Arrius & de Nestorius auoient miserablement deschiré l'Eglise, les Iuifs faisoient vn grand nombre, les Sarrazins estoient puissans,& l'Empire Romain estoit plein d'esclaues. Mahomet voyant cette occasion forma vne loy, où tous eurent quelque part. Il fut aidé en cecy de deux Iuifs Apostats & deux heretiques, dont l'vn Iean de la secte de Nestorius,& l'autre Sergius de celle d'Arrius. A raison dequoy le principal bond de cette loy fut de renuerser la diuinité de Iesus-Christ, combattuë mal-heureusement par les Iuifs & par les Arriens. Il la persuada en premier lieu faisant entendre à sa femme & par son moyen à ses voisins que l'Ange Gabriel parloit à luy, tellement qu'il attribuoit le mal caduc dont il estoit atteint à la splendeur de cét Ange qui l'abbatoit à terre : puis il l'estendit en permettant tout ce qui agrée au sens & à la chair, & en offrant liberté aux esclaues qui recevroient sa loy. De sorte qu'estant poursuiuy par les maistres des esclaues qui s'estoient ioints à luy,& lesquels il auoit reuoltez, il s'enfuyt à Medine Tanalbi, & y demeura quelque temps. C'est de cette fuitte que les Mahomettans prennent le commencement de leur Here, ou du dénombrement de leurs années. Mais il n'y ont rien eu qui aidât dauãtage à estẽdre la secte de Mahomet que la multitude des victoires de Mahomet, qui deffit les Persans, se rendit maistre de l'Arabie, & chassa les Romains de Surie : & ses successeurs estendirent apres leur Empire depuis l'Euphrate iusques à la mer Atlantique ; occuperent les Espagnes, la Sicile,& plusieurs autres Prouinces & presque auec vn cours continuel de victoires subiuguerent ou trauaillerent le Leuant & le Ponant, durant 900. ans.

Mais pour retourner à la loy de Mahomet, elle embrasse la circoncision,& la distinction des viandes nettes & immondes, en partie pour attirer les Iuifs: elle prise la diuinité de Iesus-Christ pour allecher les Arriens qui estoient alors puissans: elle est pleine de beaucoup de fables pour s'accommoder aux idolatres, lascher la bride à la chair pour se rendre agreables à la plus part des hommes. Ils confessent vn Dieu, & honorent Iesus-Christ, non comme fils de Dieu, mais comme Prophete nay de Marie Vierge : mais ils ne croyent pas qu'il soit mort en croix. Ils ne portent point d'honneur aux Images,& n'en veulent point voir. Le Vendredy est leur iour du repos, comme le Dimanche est le nostre. Ils ont vn Careſme de trente iours, qu'ils appellent Ramadan, ou Romodan, durant lequel ils ne mangent rien le iour : mais quand la nuict est venuë, ils mangent tout ce qu'il leur plaît, horsmis de la chair de pourceau, & pareillement ils s'abstiennent du vin & des femmes. Ils ont apres cela leurs Pasques nommées Bayran qui durent trois iours,& pendant ce temps ils se resioüyssent en toutes les façons qu'ils peuuent. Toutesfois cette feste n'arriue pas touſiours

en mesme temps de l'année: ains tantôt elle est en esté, tantôt en hyver, tant
au Printemps, tantôt en Automne: ce qui arriue à cause qu'ils ne mesurent p
leur année selon le cours du Soleil, mais de la Lune. C'est pourquoy ils prenn
soigneusement garde à la nouuelle Lune & la saluënt, & portent la figure
son croissant, de mesme que nous faisons celle de la Croix.

Ils sont circoncis à la façon des Iuifs, non toutesfois apres le huictiesme ior
mais apres la huictiesme année. Ils n'ont point de cloches, mais au lieu de c
leurs Prestres vont sur des hautes tours, d'où ils appellẽt les Turcs à haute vo
par cinq fois de iour ou de nuict pour venir prier.

Les Mahometans ne veulent estre appellez Turcs, d'autant que ce nom signi
bannis en Hebreu, mais Musulmans, c'est à dire croyans bien.

Il y a quatre sectes qui sont comme quatre Ordres de Religieux entre
Turcs qui different en façon de viure, en habits & en ceremonies. Ceux
sont les Torlaques, Deruis, Kalenders & Huguiemales, qui sont tres m
chans & vicieux & deçoiuent le simple peuple. Ils conuersent sans scru
auec les Chrestiens, mangent & negocient auec eux fort librement, & q
quefois mesme prennent en mariage leurs filles, & les laissent viure selon l
loy & religion. Mais ils hayssent les Iuifs au possible, & les mesprisent com
les plus viles gens du monde, & ne daignent manger auec eux, ou espouser l
filles, & mesme vn Iuif n'est receu au nombre des Mahometans qu'apres a
esté baptisé à la Chrestienne.

Les Turcs non seulement s'abstiennent de blasphemer le nom de Dieu
de Mahomet: mais encor celuy de Iesus-Christ, & de la Vierge Marie, o
quelques Saints, & punissent griefuement les blasphemateurs de quelque
ou condition qu'ils soyent.

Ils s'assurent que ceux qui garderont estroictement les loix de leur Maho
ioüyront de la vie éternelle, & d'vn Paradis plein de delices qui sera vn j
environné de deux beaux ruisseaux, posé sous vn Ciel serain & vn bien tem
où ils auront tout ce qui leur viendra à souhait, à sçauoir force viandes exq
de toutes sortes & de belles femmes qui les seruiront à vaisselle d'or & d'arg
Ils tiennẽt aussi que les Anges leur seront là leurs eschansons, & leur porte
du laict dans des vases d'or, & du vin en des tasses d'argent. Au contraire
qui viendront à enfraindre les loix d'Alcoran, sont menacez de l'enfer & de
éternelle. Toutesfois pour adoucir cette crainte, ils ont esperance que celu
croira fermement à l'Alcoran en mourant, quelque grand pecheur qu'
esté, sera sauué sans doute quelconque.

LES EMPEREVRS DE CONSTANTINOP
tant Chrestiens que Turcs, depuis que l'Empire d'Occident fut separé de celuy d'Orient, & donné à Charlemagne.

XXVI. COnstantin 6. fils de Leon 4. fut Empereur apres son pere l'an de
780. Il regna 9. ans bien ieune auec sa mere Irene, & tous deux
persuadez par Therasius Patriarche de Constantinople, firent tenir vn Co
de 350. Euesques, par lequel il fut dit, qu'on remettroit aux Eglises les l
que Constantin 5. en auoit fait oster. Quelque temps apres Constantin p
mere du gouuernement de l'Empire, & fit arracher les yeux & couper
gue à Nicephore, sentant qu'on le vouloit secrettement faire Em
Il r

Il resserra aussi dans vn Monastere Marie sa femme fille de Charlemagne, puis print vne concubine par le conseil de sa mere qui desiroit que son fils fut hay du peuple. Peu de temps apres elle le fit prendre, l'aueugla, & le fit mettre en prison où il mourut l'an 798. puis elle regna toute seule 5. ans ou enuiron. De son temps Charlemagne fut couronné Empereur d'Occident l'an 801.

Nicephore qui estoit Praticien vsurpa l'Empire sur Irene l'an 803. Il fut bon au commencement, puis meschant, & fut tué combatant contre les Bulgaires.

Staurarius son fils fut blessé en la mesme bataille, & démis de l'Empire trois mois apres par Michel Curopalate qui auoit espousé Procopie sa sœur, & l'on luy enuoya finir ses iours en vn Monastere.

Michel Curopalate dit Rangabé Empereur l'an 811. Il estoit lasche si bien qu'en la premiere bataille qu'il eut contre les Bulgaires, il s'enfuit, & s'alla rendre en vn Monastere, ne voulant plus estre Empereur.

Leon Armenien 5. du nom fut fait Empereur l'an 813. Il estoit auparauant Colonel de la gendarmerie de Michel Curopalate. Il fit coupper les genitoires aux fils de Michel, & les bānit. Il ne voulut point remettre les images qu'il auoit fait abbattre, & fut tué dans l'Eglise durant le seruice diuin la 8. année de son Empire. Sa femme fut resserrée en vn Monastere, & ses enfans furent cachez.

Michel le Begue, ou Thraule meschant, & meurtrier de Leon 5. fut Empereur l'an 820. Il mourut d'vn flux de ventre.

Theophile fils de Michel le Begue paruint à l'Empire l'an 819. Il fut bon Iusticier, mais il detesta les Images des saints, & punit ceux qu'il leur portoient honneur. Il s'attrista à l'extremité d'estre tousiours deffait aux batailles, qu'il donnoit, & ayant quitté le manger, & ne beuuant que de l'eau froide, il print la dissenterie, & mourut.

Theodore, apres le decez de Theophile son mary, comme tutrice de son fils Michel gouuerna l'Empire assez heureusement l'an de salut 842. & remit les images des saints aux Eglises. En fin Michel estant capable de gouuerner, sa mere se rendit Religieuse, & luy quitta l'Empire l'an de salut 856.

Michel fils de Theophile succeda à son pere dés son enfance. Il fit Basile de Macedoine son compagnon d'Empire, & fut aussi tôt tué par cét ingrat, ayant regné 21. ans 9. mois & 5. iours, depuis que sa mere fut renduë Religieuse, qui sont en tout 25. ans, 10. mois & 14. iours.

Basile Macedonien fut receu Empereur l'an 867. Il fut tué par vn cerf qui luy donna de ses andoüillers dans le ventre.

Leon 6. surnommé le Philosophe commença de gouuerner l'Empire l'an de salut 886. Il alloit quelquefois tout seul la nuict en habit déguisé pour sçauoir si on faisoit bon guet. Mais vne fois les gens qui le faisoient le battirent, & le menerent en prison, puis il leur donna de l'argent pour recompense.

Alexandre, frere de Leon 6. luy succeda l'an 904. Il fut addonné à ses plaisirs & mourut d'vn flux de sang, qui luy tomboit du nez, & du membre viril, apres auoir gourmandé, & ioüé excessiuement à la paume. Car mourant tout eschauffé sur son cheual, & s'estendant il se rompit vne veine dont il mourut.

Constantin 7. fils de Leon 6. fut en l'aage de 7. ans delaissé par son pere sous la charge & tutelle de sa mere Zoé, & commença de tenir l'Empire apres son oncle Alexandre l'an 906. Il fit reuiure les lettres en Grece, & laissa à son fils vn liure traitant des affaires de l'Empire, que les Venitiens gardent cõme vn grand thresor. Il regna 14. ans auec sa mere Zoé 25. auec Romain Lecapē qui le cuida

du tout chasser de l'Empire,& enuiró 1. an,seul,qui fut en tout prés de 55. ans.

Romain Lecapen troubla si fort Constantin en l'Empire qu'il fut contrain de le receuoir pour compagnon l'an 920. Il bailla sa fille Helene en mariag audit Constantin, & voulut vsurper entierement l'Empire pour luy, & pou son fils Christofle. Mais il fut pris en vne guerre qu'il eut contre Simeon Du des Bulgaires par ses fils Estienne & Constantin,qui le dépoüillerent de l'Em pire,& le mirent en vn Monastere : mais en voulant faire de mesme à Consta tin ils furent pris, & resserrez eux-mesmes. Ainsi Constantin demeura paisibl & seul Empereur.

Romain le ieune fils de Constantin 7. fut Empereur l'an 956. sous la conduí te de Nicephore Phocas. Il chassa sa mere, & ses sœurs qui gagnerent leur v apres au ieu d'amour, & quant à luy estant adonné au ieu, & à la gourman se il mourut empoisonné.

Nicephore Phocas fut Empereur l'an 963. Il recouura la Cilice, & la pl grande partie de la Matolie des mains des Sarrazins, & incontinent apres p de nuict Antioche. Mais à cause que pour faire toutes ces guerres il mett force impositions sur son peuple,& qu'il fit battre de la monnoye de muua alloy,en fit diminuer le poids il fut hay des siens,& tué de nuict dormant da sa chambre,par Ian Zimisces,& Theophanie femme de Nicephore donna m me entrée au meurtrier, & à ceux qui estoient auec luy.

Ian Zimisces fu Empereur l'an 969. Il fut vaillant,& recouura toute la B garie que les Moxolains tenoient,& apres il fut empoisonné. Il fit compagn de son Empire Basile & Constantin freres,enfans de Romain,predecesseur Nicephore Phocas.

Basile 2. & Constantin 8. furent Empereurs, l'an 976. Sous luy toute la B garie fut assujettie à l'Empire de Constantinople s'estant touſiours auparau reuoltée. Constantin fut compagnon de l'Empire auec son frere *Basile*, m apres sa mort il fut Empereur prés de 3. ans,& mourut plongé dans les delic Romain Argire, ou Argiropile gendre de Constantin 8. luy succeda l'an salut 1029. Il fut par la trahison de sa femme Zoé,& de son paillard noyé en baignant aux estuues.

Michel Paphlagon paillard de Zoé,& qui auoit suffoqué au bain ſó mary A giropile fut par elle fait Empereur de Constantinople, l'an 1304. Il tomboit mal caduc,escumãt de la bouche. Il estoit vn peu beau,& pource il fut aimé Zoé, mais il n'auoit guere d'entendement. En fin il mourut hydropique.

Michel Calaphat fils adoptif de Zoé,luy ayant iuré qu'il ne tiendroit l'E pire que d'elle,fut fait Empereur l'an 1402. Peu apres il machina contre Z disant qu'elle le vouloit empoisonner. Ainsi il l'enferma dans vn Monaste & la fit tondre. Mais le peuple s'estant mutiné contre luy, fit Theodore sœur Zoé, Imperatrice, retira Zoé du Monastere, poursuiuit Calaphat, & luy cre les yeux, & à son frere.

Zoé retirée du Monastere fut remise au gouuernement de l'Empire auec sœur Theodore. Ce fut en la mesme année que Michel Calaphat regna 4. m Zoé aagée de 60. ans, mais encore toute amoureuse rappella d'exil Const Monomache, & le prenant pour mary le fit Empereur, lors que ses deux fe mes auoient à peine tenu l'Empire trois mois.

Constantin 9. surnommé Monomache, ou Monomaque qui estoit de r Imperiale fut fait Empereur par sa femme Zoé, l'an 1042. Il fut lasche & ad

é à ſes plaiſirs, & tint vne belle paillarde au lieu de ſa femme, toutesfois il
int à bout de deux grandes guerres ciuiles, & de quelques autres, Zoé mou-
ut aagée de 70. ans, & luy eſtant tout gouteux, & ſurpris d'vne pleureſie
mourut quelques années apres.

Theodore ſœur de Zoé qui auoit tenu l'Empire environ 3. mois auec ſa ſœur
e gouuerna toute ſeule apres la mort de Monomaque l'an 1055. environ deux
ans. Elle conduiſit ſi bien les affaires que tout fut en repos durant ſon gouuer-
nement. Mais d'autant que les maladies la preſſoient auec l'aage, par les re-
monſtrances de ſes ſeruiteurs, elle fit participant de l'Empire vn homme deſia
ieil, nommé Michel, & ne veſcut gueres apres.

Michel l'ancien fut Empereur de Conſtantinople auec, & apres Theodore. Il
ent a peine regné vn an qu'Iſaac Commene le démit de l'Empire, de ſorte que
iuant en homme priué il mourut auſſi tôt apres.

Iſaac Commene fut Empereur l'an 1058. Il priua de l'Empire Michel l'Ancien
& fut vaillant, & de grand courage, mais arrogant. Il eſtoit de noble lieu, & di-
ligent en ſes affaires. Mais vn mal de coſté le prit comme il eſtoit à la chaſſe, ſi
bien que n'eſperant plus de ſanté il ſe fit Moyne, & prononça Empereur Con-
ſtantin Ducas du conſentement du Senat, & du peuple. Conſtantin Ducas X.
de ce nom, paruint à l'Empire l'an 1060. Il fut deuot & grand iuſticier : mais
auare, & pour ce hay des ſiens & meſpriſé des ennemis. Il mourut aagé de 60.
ans, laiſſant ſa femme Eudoxie, & trois de ſes fils heritiers de l'Empire.

Eudoxie, & ſes fils tindrent l'Empire apres Conſtantin Ducas. Cette femme
pouuoit bien gouuerner les affaires, ſi la guerre ne fut venuë de dehors. Mais
pource que les eſtrangers ſe ruoient de tous coſtez ſur l'Empire l'opinion de
ceux qui tenoient qu'il falloit qu'vn hõme capable en prit la charge, l'emporta.
Si bien qu'Eudoxe cõtre la promeſſe faite à ſon mary mourãt, apres auoir regné
ſept mois & quelques iours ſe remaria à Romain Diogene, dõt elle ſe repentit
bien-tôt, eſtant faſchée de l'arrogance de cét hõme qui vouloit tout gouuerner.

Romain Diogene tint l'Empire de Conſtantinople, l'an 1068. Il fut pris en
guerre par les gens du Turc Sultan Azan, qui luy fit honneur, & le renuoya,
auec preſens, apres auoir traité paix auec luy. Mais tout fut renuerſé tandis à
Conſtantinople, Euxodie fut chaſſée. Diogene démis & Michel de Conſtantin
fut fait Empereur, & fit arracher les yeux à Diogene, puis l'enuoya en exil, au-
quel eſtat il mourut, & fut enterré par ſa femme Euxodie. Michel ſurnommé
Parapinace, à cauſe de la grande famine qui fut de ſon temps, homme mal pro-
pre à telle charge fut Empereur l'an 1071. Comme il s'amuſoit à compoſer des
vers ſous ſon maiſtre Pſellus, les Turcs aſſaillirent l'Empire de tous coſtez prin-
cipalement du coſté de l'Aſie. Lors on fut d'aduis d'eſlire vn autre Empereur, &
Michel fut mis en vn Monaſtere auec ſa femme, & ſon fils.

Nicephore Botaniat de la lignee de Phocas fut mis au lieu de Michel Para-
pinace l'an 1078. Il fut dejetté par les Commenes, & referré en vn Monaſtere,
où il veſquit peu de temps apres.

Alexius Commene fils de l'Empereur Iſaac, tint l'Empire l'an 1081. Il s'effor-
ça de rompre l'Empire des François pour le recouurement de la terre ſainte :
mais en fin il fut contraint de promettre qu'il fourniroit des viures, & autres
choſes aux François. Il mourut d'vne longue maladie en l'âge de 70. ans.

Calojan fils d'Alexius tint l'Empire l'an 1118. il mourut d'vn coup de dard que
luy meſme auoit empoiſonné, s'en frappant en la main, en le voulant lancer
contre vn ſanglier.

Manuel, frere ou comme quelques-vns dient, fils de Calojan tient l'Empire l'an 1142. Ce fut vn Prince fort perfide, & plein de meschanceté. Il fit guerre contre les Turcs, & apres auoir regné pres de 28. ans, il vescut en Moyne, & mourut de maladie.

Alexius fils de Manuel paruint à l'Empire l'an 1180. & le gouuerna sous Andronic son cousin germain qui fut son tuteur, puis son compagnon d'Empire, & en fin son meurtrier. Car il luy fit secrettement trencher la teste, & iettet son corps dans la mer, lors qu'Alexius n'auoit pas plus de 15. ans.

Andronic Comnene fils d'Isaac tint l'Empire apres Alexius l'an 1173. Guillaume Roy de Sicile luy fit la guerre pour vanger la mort d'Alexius, & comme il estoit assailly de tous costez, Isaac l'Ange luy vint donner dessus, le vainquit, chassa de l'Empire, le print, luy fit arracher vn œil, le fit monter sur vne asnesse à reculons, le couronna d'aux ou de porreaux, luy bailla en main la queuë de l'asnesse en lieu de sceptre, & luy fit faire monstre en cette sorte par Constantinople. Lors le peuple luy disant mille poüilles luy ietta de la bouë contre le visage, & le poursuit a coups de pierre & de baston. Ainsi tout meurtry & rompu il mourut, & fut pendu, & les femmes encore à beaux crochets le deschirerent & mirent en pieces.

Isaac l'Ange paruint à l'Empire l'an 1185. Son frere puisné Alexius luy arracha les yeux & l'Empire, & le tint en prison, iusques à ce qu'Alexius fils d'Isaac obtint secours des François & Venitiens, & delivra son pere qui mourut bien tôt apres, pour auoir pris trop d'air apres auoir esté si longuement en prison.

Alexius l'Ange frere d'Isaac fut Empereur apres luy l'an 1195. Mais il fut en fin chassé, comme nous auons dit par Alexius fils d'Isaac, à l'aide de Baudoüin & des Venitiens.

Alexius le ieune fils d'Isaac l'Ange fut remis au siege de l'Empire l'an 120[illegible]. Mais ainsi qu'il commençoit de gouuerner, Murziphle, sorty de bas lieu, mais esleué par luy le tua. Ce Murziphle trouuant apres de la resistance s'enfuit de nuict auec sa femme, ses putains, & ses thresors, & peu apres fut ramené de la Morée prisonnier à Constantinople, ou il mourut miserable. Tellement que la ville demeura aux François, & Baudoüin fut en Leuant premier Empereur de la nation Françoise.

Baudoüin Comte de Flandres fut fait Empereur l'an 1205. Il recouura tout ce qui estoit de l'Empire de Constantinople, fors Andrinople, qui fut prise par Theodore gendre d'Alexius le meurtrier, pour le dot de sa femme, & fut le siege de son Empire. Et comme les François l'assiegeoient, & estoient sur le point de la prendre, Baudoüin fut pris & mis à mort, ayant à peine regné vn an.

Henry frere de Baudoüin fut Empereur apres luy, l'an 1206. Il laissa heritiere sa fille Yoland, qui estoit mariée à Pierre d'Auxerre.

Pierre de Courtenay petit fils de Loüys le Gros Roy de France, Comte d'Auxerre, succeda à l'Empire par le moyen de sa femme Yolãd, l'an 1216. la teste luy fut trenchée en vn festin par Theodore. Lascare qui se disoit Empereur d'Andrinople, & des Grecs, qui l'auoit attiré sous ombre de paix, & sous vn faux serment. Quelques autres dient que Lascare auoit mis des embusches aux forests de Thessalie, au lieu appellé Tempé, & qu'il y surprit Pierre, l'emmena & le fit mourir en captiuité. Sa femme Yoland tint l'Empire 2. ans durant sa prison.

Robert fils de Pierre, ayant oüy les nouuelles du desastre de son pere, part de France, & va à Constãtinople, ou il est reçeu Empereur l'an 1220. Il prit à fe[illegible]

ne vne ieune Dame promise à vn gentil-homme de Bourgongne, qui ne pouuant souffrir ce tort monta au Palais, coupa le nez de la Dame, & ietta sa mere qui auoit dressé ce nouueau mariage dãs la mer. L'Empereur qui alloit à Rome pour prendre la couronne n'en osa dire mot, mais apres retournant en intention de se venger, il mourut de maladie en Achaye.

Baudoüyn deuxiéme fils de Robert succeda à son pere l'an 1228. en fin Michel Paleologue entra dans la ville par intelligence, ainsi que Baudoüyn estoit à l'entrée du destroit de Constantinople auec vne grosse armée. Lors les Grecs recouurerent l'Empire de Constantinople, que les François auoient tenu prés de 60. ans.

Michel Paleologue, à qui Theodore Lascare mourant laissa en garde Iean Lascare son fils, comme la brebis au loup, surprit Constantinople l'an 1259. ayant premierement chassé Guillaume Roy d'Achaye, auec l'aide des Genevois s'vsurpé son Royaume. Il vint au Concile à Lyon, & le Pape Gregoire X. & ly en deuindrent si bons amis, que pour cette cause il fut tellement hay des Grecs, qui apres sa mort il ne recût aucun honneur de sepulture. Toutesfois l'Empire demeura aux siens prés de 200. ans & iusques à ce que les Turcs le prirent.

Andronic 2. fils aisné de Paleologue succeda à son pere l'an 1283. Il fit son fils Michel, que quelques-vns tiennent auoir esté son gendre, participant de l'Empire, mais il mourut en l'an 1319. De sorte qu'il appella lors vn autre Andronic Constantin Cespot pour auoir part à l'Empire au lieu de Michel, dont Andronic fils de Michel irrité s'esleua contre l'Empereur son grand pere, & le vainquit auec l'aide des Genevois, mais les Venitiens le restablirent. En fin il mourut aagé de plus de 70. ans.

Andronic 3. fils de Michel, fit plus de 6. ans durant la guerre à son grand pere. Ils firent souuent la paix par le moyen de leurs amis: mais elle ne tint point iusques à ce qu'en fin l'an 1332. le ieune Andronic entra finement dans Constantinople, & y estant ne fit autre mal à son ayeul que de le laisser regner auec ly tant qu'il vescut. Apres la mort de son ayeul il rapporta victoire de ses ennemis puis estant aagé de 50. ans il fut surpris d'vne fiévre & d'vn mal de teste dont il mourut dans 4. iours.

Iean Cantacuzen fut tuteur de Iean de Paleologue, & son compagnon d'Empire, l'an de salut 1341.

Iean Paleologue, nommé aussi Calojan succeda à son pere l'an 1341. Son tuteur Iean Catacuzen fut chassé, mais il fit apres 5. ans la guerre contre Iean Paleologue, & sa mere, & fut le premier qui mena les Turcs armez en Europpe. En fin Constantinople se rendit à luy, & lors qu'il la tint, il ne fit tort à personne, se porta seulement pour compagnon l'Empire de Iean, à qui il donna sa fille en mariage. Apres cela Iean Paleologue ayant esté banny fit la guerre assisté principalement des Turcs, ausquels il donna la premiere habitation en Europe, & il entra dans Constant, l'an 1358. Lors Cantacuzen laissant l'Empire se retira dans vn Monastere, & Matthieu son fils voulant faire du compagnon auec Paleologue, fut contraint de s'en desister. Iean Paleologue mourut l'an 1384. ayant regné 16. ans auec Cantacuzen, & 27. tout seul, qui sont en tout 43. ans & Andronic son fils aisné, qui toutesfois n'est mis au nombre des Empereurs, tint l'Empire l'espace de trois ans.

Manuel fils de Ieã Paleologue paruint à l'Empire l'an 1287. & le plus remar-

quable de sa vie est qu'il laissa sept fils, dont l'aisné nommé Ian succeda à l'Empire.

Ian fils aisné de Manuel succeda à l'Empire l'an 1421. Cettuy-cy estant plu adonné à la paix qu'à la guerre, accompagné des Princes ou Prelats de toute la Grece assista sous l'authorité du Pape Eugene 4. de ce nom au Concile de Fer rare, qui fut depuis transporté à Florence. Lors des deux Eglises Grecques & Latines, n'en fut faite qu'vne. Estant de retour à Constantinople, il ne vescu guere apres & mourut sans laisser des enfans, l'an de grace 1445.

Constantin 11. fils de Manuel, apres la mort de son frere Ian, paruint à l'Em pire l'an 1445. Estant auparauant Roy de la Morée, il fut appellé Dragon pou la cruauté qu'il exerçoit contre les Turcs. Mais quand Constantinople fut pri se par Mahomet 2. fils d'Amurath 2. lors se retirant à la porte de la ville pou s'enfuir, il fut estouffé en la presse de ceux qui fuyoient, le 29. May 1453. Sa te ste fut portée par tout le camp des ennemis au bout d'vne lance. Ainsi Cons tinople esleuée & enrichie par Constantin fils d'Helene, sous ce Constantin fi d'vne autre Helene fut prise & reduite sous la puissance des Turcs.

Quoy qu'il semble à propos de ne mettre icy de suitte les Empereurs Tur depuis celuy qui se rendit maistre de Constantinople, toutesfois pource que discours icy de l'Empire de ces Princes, i'ay iugé meilleur de les mettre tout e ce lieu, & de commencer depuis le temps que les Turcs commencerent à viu sous vn Monarque de la famille des Ottomans.

Ottoman dont fils d'Orthogule fut Empereur des Turcs l'an 1300. Il fut premier qui renouuella la gloire de sa natiõ, qui auoit pris Ierusalem l'an 100 mais auoit esté vaincuë par les Chrestiens sous Godefroy de Boüillon, de sor que ceux qui resterent, se retirerent à Nicée, & n'eurent depuis aucun Roy renom iusqu'à cettuy-cy qui se fit Monarque, & qui tient le premier rang l'histoire des Turcs. Il subiuga grande partie de la Bithinie, & prit plusieu forts prés de la mer Pontique. Mais ce qui l'honora d'auantage, fut la prise la ville de Sina: autresfois appellée Sebastia. Il mourut vieil, la premiere ann du regne de Philippe de Valois.

Orchanes fils d'Otoman fut Empereur des Turcs apres son pere l'an 122 Il fut plus vaillant que son pere, liberal & de bonne grace. Il conquit les pa de Mysie, Lycaonie, Phrygie & Carie, prit Prusse, auiourd'huy Burse, demeu ancienne des Roys de Bithinie, & y receut vn coup dont il mourut la premie année de Ian Roy de France. Il regna 22. ans.

Soliman fils d'Orchanes regna 2. ans apres son pere, fit la guerre aux Gre passa d'Asie en Europe, où il desfit les Bulgaires, & prit en Thrace les vill d'Andrinople & de Philippopoli. Quelques autres disent qu'il mourut du v uant de son pere, estant tombé de cheual à la chasse, & que peu de temps ap son pere en mourut de dueil. C'est pourquoy quelques-vns ne le mettent p au rang des Empereurs Turcs.

Amurath I. fils d'Orchanes fut Empereur des Turcs l'an 1350. Cettuy-cy i cité par Ian Paleologue enuoya 2000. Turcs à son secours; ce qui fut la sour de la ruine de Constantinople. Car estant alleché de la richesse de l'Europe, fit passer vne autrefois dans les galeres Genevoises 9000. Turcs, sous coule de dõner secours à l'Empereur de Constantinople, mais en intention d'vsurp la Grece. Ainsi il trauersa le bras de l'Hellespon e en Abide, il prit Callipoli, autres villes, puis se rua sur l'Empereur mesme qui ne s'en doutoit point, p

Seruie & Bulgarie, en deffit les Princes. Mais vn des gens de Lazare Despote de Seruie, en vengeãce de son maistre qui estoit mort, tua Amurath l'ã 1378.

Baiazeth Empereur des Turcs. 1. du nom, apres la mort de son pere Amurath tua Soliman son frere aisné par trahisõ, & ioüyt seul de l'Empire l'an 1387. Pour venger la mort de son pere, il fit la guerre contre Marc Seigneur de Bulgarie, le vainquit & le mit à mort, & subiugua vne grãde partie de son pays. Il fut appellé Baiazeth Hilderin, c'est à dire foudre, tant il estoit prompt en ses affaires. Il subiugua presque toute la Grece, & assiegea Constantinople, mais il fut pris par Tamerlan, qui le mit en vne cage de fer, le mena en cét estat par tout le pays d'Asie & de Syrie, & en fin Baiazet mourut en cette misere. Apres son decés on tient qu'il y eut interregne iusques à Mahomet l'vn de ses fils.

Iosua, ou Cyrisclebes, qu'aucuns nomment mal Calapin, fils aisné de Baiazeth, apres la deffaite de son pere fut despoüillé de l'Asie par Tamerlan, & mené captif à l'Empereur de Constant, qui le traita en Prince, puis le laissa aller en Asie, où il recouura le Royaume de son pere. Il fut tué par son frere Mustapha, autrement Musulman en la fleur de son âge l'an de salut 1407.

Mustapha ou Musulmã fut Empereur des Turcs fort peu de tẽps. Car son frere Moyse s'empara de l'Estat & le chassa. Quelques-vns nomment ce Mustapha Orchanes 2. & disẽt qu'il a esté fils & heritier de Iosua, & qu'il fut tué par Moyse son oncle paternel. Mais Moyse en porta bien-tôt la punition qu'il meritoit. Car il fut aussi tué par son propre frere Mahomet. Il y en a qui escriuent que ce Mahomet regna immediatement apres Baiazet son pere, & ne font aucune mention de Iosua ny de Mustapha, ny de Moyse, ains mettent aussi tôt apres Baiazeth son fils Mahomet. Moyse chassa & mit à mort son frere Mahomet, ou selõ les autres son neveu Orchanes, & apres il fut aussi tué par Mahomet son frere. Ces deux ne sont mis par quelques-vns au rang des Empereurs Turcs, parce qu'ils n'ont gueres regné.

Mahomet 1. frere de Iosua Mustapha, & Moyse fut Empereur l'an 1407. Il y a qui luy attribuent ce qu'on dit de Iosua. Il reprit toutes les places que Tamerlan auoit prises sur son pere, chassa hors de Galace, du pays du Pont, & de Capadoce ses propres parens. Estãt de retour en Grece, il se tint à Andrinople, où il mit le siege de son Empire, chassant les Chrestiens qui y estoient. Il mourut le 12. an de son Empire, & de nostre salut 1418.

Amurat 2. fils de Mahomet 1. succeda à son pere l'an 1418. Il ordonna le premier pour la garde de son corps les Ianissaires Chrestiens reniez. Il assaillit les pays de Hongrie, Bosne, Albanie, Valaquie, & Grece. Il prit Thessalonique sur les Venitiẽs. Il tint l'Emp. 32. ans, & le laissa à son fils Mahomet 2. l'an 1450.

Mahomet second fit tuer aussi tôt son ieune frere. Il fut tres-meschant, & ne croyoit en aucun Dieu, & disoit que Mahomet estoit faux Prophete, & semblable à luy, & se mocquoit des saints Patriarches, & Prophetes. Il acquit, & laissa le surnom de grãd à la maison des Ottomans. Il ruina l'Empire de Constantinople, prenant cette ville par assaut le 29. May 1453. & n'en fit moins de l'Empire de Trebisonde. Il prit 12. Royaumes & 200. villes sur les Chrestiens l'an 1479. Il assiegea l'Isle de Rhodes, mais elle fut bien deffenduë par les Chevaliers & leur grand maistre Pierre d'Aubusson, ou d'Amboise François. En fin il mourut de collique, l'an 58. de son âge, & le 31. de son Empire.

Baiazet 2. fils de Mahomet 2. fut Empereur par le moyen des Ianissaires l'an 1481. Il subiugua la Valaquie, puis alla cõtre le Sultã d'Egypte, qui fut le plus

fort. Il prit sur les Venitiens Lepante, Modon & Duras.

Selim son fils puisné, qu'il auoit par le moyen des Ianissaires preferé son aî
né, & declaré Empereur de son viuant, le chassa puis l'empoisonna l'an 151
Selim fut Empereur l'an 1512. Il adiousta au meurtre de son pere celuy de s
freres Achmet, & Corcur, & fit estrangler 7. enfans de ses freres. Il vainquit, &
chassa le Sophi de Perse, & deffit les deux Souldans Campson, & Tomumbeye
auec les Mammelus, & Arabes. Il adiousta à son Empire l'Egypte, & l'Arabie
& prit le grand Caire, puis estant de retour en Grece, il s'engendra en ses rein
vn vlcere, qui croissant tousiours le fit mourir la 8. année de son Empire, & d
nostre salut 1516.

Soliman, que quelques-vns disent estre 2. de ce nom Empereur des Turcs
recouura la Syrie, défit Gazel qui s'estoit reuolté, prit Belgrade, & Rhode pui
Bude par deux fois. Il prit en l'an 1543. Strigogne, & Alberegale, en Hongrie
Il conquit les Royaumes d'Assirie, & de Mesopotamie, auec la ville de Babylo
ne. Il rauagea les frontieres d'Armenie, & de Mede, & de Perse, & prit Tauri
ville capitale de Perse par deux fois. Il fit estrangler son fils aisné Mustapha
pour complaire à sa concubine Rose, qui desiroit que son fils Selim fut Empe
reur apres son pere. Il assiegea l'Isle de Malte, & Vienne en Austriche: mais
fut repoussé par le grand maistre François nommé Pierre Parisot, ou la Vale
te, & par Charles 5. Empereur, & Soliman mourut l'an 1566. en Hongrie, d
uant le chasteau qu'il assiegeoit, apres auoir regné 47. ans.

Selim 2. par le moyen de Mehemet Bassa entra en possession de l'Empire auan
que la mort de son pere fut descouuerte. Il prit l'Isle de Chypre l'an 1571. m
il perdit son armée Nauale, la mesme année en la bataille de Lepante qu'il e
contre les Chrestiens. Toutesfois il la remit sus bien tôt apres, & ayant reco
uré en Afrique Tunes, & la Goulette sur le Royd'Espagne, il mourut l'an 157
& de son Empire, le 8. Il fit tout ce que dessus par ses Bassas, tandis qu'il pr
noit ses plaisirs, estant fort adonné aux femmes & au vin.

Amurath 3. fils de Selim joüyt de l'Empire 8. iours apres que son pere f
mort l'an 1574. Il fit tuer cinq freres qu'il auoit, & deux concubines de son pe
qui estoient enceintes. Il cõmença à gouuerner n'ayãt que 28. ans. Il estoit fo
affectionné à la religion Mahometane, & grand iusticier. Il s'adonnoit fort a
femmes, & à bien manger. Il fut pere de 102. enfans, & deuint fort gros & gra
& mourut en Ianvier 1595. la 21. annee de son Empire, n'ayant encor atteint
50. de son âge.

Mahomet 3. succeda à son pere Amurath l'an 1595. Il fit mourir 19. de ses fr
res, & noyer quelques cõcubines de son pere qui se trouuerent grosses au tẽps
sõ decez. Il fit mourir sõ fils aisné, & sa mere pour s'estre enquis des Astrologu
combien de temps il regneroit en l'an 1603. Le Sophi de Perse reprit sur lu
Tauris, & Bages, & de tres-grands pays que Selim 1. Soliman 2. auoient vsurp
sur luy. Il mourut de peste en Ianvier 1604. apres auoir regné 9. ans Achm
qui regne en cette annee 1612. succeda à l'Empire de son pere en l'an 160
n'estant aagé que de 16. à 17. ans. Il prit l'an 1605. Strigogne, & quelqu
autres places en Hongrie. On dit qu'aux armees il fait porter le corps de so
pere embaumé dans vn cercueil de plomb, ayant opinion que ses desseins a
roient meilleure issuë. Il a fait trefves auec l'Empereur Rodolphe, & ceux de
maison d'Austriche pour 15. ans & a tourné ses armes entierement contre
Sophi. C'est vn Prince debonnaire, & qui est de grande esperance.

DISCOVRS.

DE L'EMPIRE DV PRETE-IAN.

SOMMAIRE.

Opinions diuerſes des Geographes touchant l'eſtenduë, longueur, largeur & limites de l'Empire du Prete-Ian. *2. Tiltres & qualitez que ce Prince ſe donne. 3. Deſcription des Prouinces ſujettes au Prete Ian, & premierement de* Barnagas. *eſtenduë, limites de ce pays & ſituation de ſa principale ville appellee Beroée ou autre, & autres citez. Iſles lacs & caps celebres. 4. Autre deſcription des pays qu'il poſſede en terre ferme, & de ſa demeure principale, & cité de* Baimalechi *où il fait ſa Court. 5. Fertilité de ce pays abondant en orge, milet, poix chiches féves & autres legumes inconnus: Succre, vins, oranges, citrons, limons, huile de Doue, miel, cire, lin, coton, beſtes à quatre pieds, & oyſeaux de toutes ſortes, chameaux, elephans, ours, tygres (excepté les ours, conils, & chardonnerets) & ſinges, oyes, liévres. mines d'or, argent, fer, airain. Ce pays eſt encor remarquable pour y auoir deux Hyvers & deux Eſtez l'annee 6. Origine de ces Ethiopiens inuenteurs des ceremonies de ſacrifice, & des lettres hieroglifiques: idolatres de leurs Rois, faiſans peu d'eſtime de l'or au prix du cuivre: adorãs le Soleil leuant, & maudiſſant le couchant, mettãs leurs treſſaillans des vaſes de verre & croyans deux Deitez, l'vne immortelle & l'autre mortelle. 7. Deſcription de la Cour du Prete-Ian, ſon logement ordinaire ſous aes tentes, veſtemẽs & bagage lors qu'il voyage. 8. Du naturel, couleur, habits, forme d'edifices des modernes habitans de cét Empire, leur viandes ordinaires, & leur couſtume de manger ſur tapis ſans nappes en terre. Leur breuuage compoſé de fruicts des Tamaris. Leur langage, characteres, & lettres. Leurs ceremonies au dueil. Leurs nauigations. 9. Leurs richeſſes procedãs des mines d'or, argent, cuyure & fer, ſuccre, cottõs, &c. Et quel le reuenu du Prete-Ian. 10. Quelles ſont les forces de cét Empereur, le nõbre d'hommes qu'il peut armer, & auec quels Princes il confine, ſes alliez & ſes ennemis voiſins. Rigoureuſe & imperieuſe façon de cõmander du Prete-Ian, auquel les ſujets portent tel honneur & reſpect qu'à Dieu. Son origine & extraction d'vn fils de Salomon, & de la Royne de Saba. De la ſucceſſion à la Courõne. Des benefices Eccleſiaſtiques, & adminiſtration des Sacremens. Des femmes d'amour & filles de joye. Du grand nombre d'officiers de la Courõne diuiſez en trois rangs. De la punition des femmes adultere. 12. Les deux ſortes de religion introduites en l'Empire du Prete-Ian ſçauoir eſt le Chreſtianiſme & le Mahometiſme, & de quelle ſorte la foy Chreſtienne s'eſt gliſſee en ces pays. 13. De l'erreur & fauſſe creance des Abyſſins retenans la Cieconciſion. Leurs Egliſes faites en façon de Conuents. Formes de leurs Egliſes, dans leſquelles n'eſt*

permis d'entrer chauſſé, ny cracher : De leurs cimetieres : De leurs bapteſmes, confeſſions ſacramentales, & mariages. Des penitences auſteres de Religieux de l'ordre ſainct Antoine, & d'vn autre ordre appellé Ceſtifanez : & leurs ceremonies en la celebration de la ſemaine Sainte : & de deux notables Propheties portant que les Francs ſe deuoient joindre auec eux 14. Ambaſſades pour la reconciliation des Abyſſins & du Prete-Ian auec l'Egliſe Romaine.

TOvs ceux qui ont fait quelque mention par cy-deuant de ce que ce Monarque poſſedoit en ont veritablement parlé ſelon l'ancienne grandeur de ſes predeceſſeurs, mais non ſelon l'eſtenduë de l'Eſtat de celuy qui regne de noſtre temps, à l'Empire duquel les vns & les autres aſſignent diuerſes bornes. Quelques-vns font aller ſon Empire de l'vn à l'autre Tropique ; luy donnant pres de cinquante degrez ou du moins 47. de latitude, qui reviendroient à mil quatre cens lieuës de France, qui ſeroient ſa longueur, & d'autre-part ils veulent que ſa largeur aille du Leuant au Ponant, à ſçauoir de la mer rouge iuſqu'à l'Ocean Ethiopique. Et ſuiuant ceux-cy pour donner à entendre plus clairement ſes limites ils diſent, que cét Empire confine du Nort au l'Egypte, qui l'auoiſine vers la Nubie ; du Leuant la mer rouge, & partie de ce des Indes, & du Sein nommé Barbarique iuſques au pays de Melinde du Midy les monts, de la Lune, qui luy ſont ſeruir de muraille naturelle : & du Ponant le fleuue Niger, ou Senega, & les Royaumes de Nubie de Manicongo, & riuiere du Nil qui l'arrouſe. Et ce ſont les limites que belle foreſt & Mercator luy ont eſtablies apres d'autres Geographes. Les autres le confinent preſque meſme, luy donnant pour ſes bornes du Nord la Nubie, & la Bugie, qui ſont proches de l'Egypte, du Midy les montagnes de la Lune, du Leuant la mer rouge, & le golphe Barbarique, & les pays d'Aiane, & de Dancale, qui appartiennent à l'Ethiopie exterieure : & du Ponant les Royaumes de Manicongo, & de Nubie, & les rinieres du Nil & de Senega. Et voilà ce que Magin en tient auec quelques-autres. Hugues de Linſcot en ſes nauigations dit que cét Empire s'eſtend depuis l'entree de la mer rouge iuſques à l'Iſle de Siene aſſiſe ſous le Tropique de Cancer ou de l'Eſcreuiſſe, excepté la coſte de ce golphe que le Turc a occupee depuis enuiron 70. annees : tellement qu'à ſon dire le Prete-Ian auroit du Leuant la mer rouge, du Nort l'Egypte, & les deſerts de Nubie, & du Sud le Royaume de Monoemugi : de ſorte que cét Empereur auroit enuiron quatre cens mille d'Italie ſous ſa puiſſance.

Mais Iean de Baros ſuiui par Botere dit qu'auiourd'huy le lac de Barcene eſt le centre de ſon Eſtat, qui s'eſtend du Leuant du coſté de la mer rouge iuſques à Suaquem par l'eſpace de cent vingt & deux lieuës : mais entre la mer, & ſes Eſtats il y a vn rang de montagnes habitees par les Mores, qui dominent au la marine, horſmis le port d'Arcoco qui appartient au Prete-Ian. Du coſté d'Oueſt il y a vn autre rang de montagnes le long du cours du Nil, habitees par des idolatres qui luy payent tribut. On doit faire la borne de cét Empire du Nort auec vne ligne imaginaire tiree de Suaquem iuſques au commencement de l'Iſle de Meroé, appellee de noſtre temps Noble, qui s'eſtendra ſ

ce de cent vingt & cinq lieuës. Delà il faut faire vn arc, non guere courbé
es le Midy iusques au Royaume d'Adea (aux montagnes duquel naît la ri-
ere que Ptolomée appelle Ratto, qui se rend dans la mer au dessous de Me-
ade (par l'espace de deux cens cinquante neuf lieuës, bornée de certains peu-
les idolatres noirs, ayans les cheueux crespez. De là il tourne & finit au
oyaume d'Adel, dont la ville capitale est Arar, qui a neuf degrez de hauteur.
e sorte que tout cét Empire n'auroit de tour qu'environ six cens & septante
ux lieuës.

Ce Prince qui se dit estre issu de Dauid se donne les tiltres d'Empereur de la
ute & basse Ethiopie, Roy de Goe, des Caffœtes, de Fatigar, d'Agolle, & Bam,
Baliguaze, d'Adée, de Vangue de Goyame, où est la source du Nil, d'Amare,
Baguamodri, d'Ambée, de Vanguci, de Tigremahon, de Sabaim, pays de la
oyne de Sabas, de Barnagas, & Seigneur iusques en Nubie, qui s'estend vers
Egypte.

Mais prenant son Empire, ainsi qu'il est auiourd'huy, nous en descri-
ons les Prouinces auec le plus de briefueté, & le mieux qu'il nous sera
ossible.

Or entre les Prouinces sujettes au Prete-Ian, il n'y en a aucune que nous
nnoissons d'auantage que celle qu'on nomme Barnagas, à cause du voisinage
la mer rouge, vis à vis de laquelle elle s'estend depuis Suaquem, presque ius-
es à l'entrée du destroit. Toutesfois elle n'a sur la mer autre port que celuy
'Ercoco.

La ville capitale du pays s'appelle Beroe, ou Barue, & est assise sur vne ri-
iere fort agreable. Il n'y a guere d'années que les Turcs firent vn grand
ommage en ce pays, ruinant beaucoup de places, & emmenant vn grand
ombre de personnes, & finalement on s'est accordé auec le Bassa (qu'on
omme d'Abassie, qui fait sa demeure à Suaquem) en luy payant mille onces
or.

En la partie plus Occidentale de la Prouince de Barnagas on voit vne mon-
gne, qui estant assez spacieuse au commencement se va restrecissant peu à peu,
uis s'esargit de nouueau en forme de champignon, & a environ vne petite
ieuë de tour.

On void au dessus des bastimens royaux, vne Eglise, & vn Monastere, &
ur fort grandes cisternes, & vn espace de terre, qui peut entretenir aisément
nq cens hommes. On n'y peut aller que par vn endroit, & encor iusques à
rtaine marque seulement, au delà de laquelle on ne peut monter qu'auec des
rdes & des paniers: & pour conclusion ce lieu est de telle sorte qu'il ne peut
re prins par force à cause de sa hauteur, ny par famine, à cause que les viures
croissent.

ortant du Barnagas, on rencontre entre le Leuant & le Midy les montagnes
Mandafo, d'Ofale & de Grare qui separent l'Estat du Prete-Ian du Royau-
e d'Adel.

En la Prouince de Dafila qui est sujette au Royaume de Barnagas ou-
la ville d'Ercoco, dont nous auons fait mention, on compte encore
le de Sautar, Giabel, Laccati, Abarach. Apres cela le Golphe d'Er-
co va en se courbant au lieu qui est appellé par les Anciens Abulite,
i est sans doute la pointe d'Ercoco qui s'estend iusques à Bebul en

vn reflefchiſſement que la mer fait vers l'Arabie, & ſur le commencement d
deſtroit par lequel on ſort du Golphe Arabique, ou de la mer rouge, qui eſt e
ce lieu fort eſtroit, & ſon eau baſſe & chargée d'Iſles.

Apres auoir paſſé la ville d'Ercoco, qui a pour ſon objet, l'Iſle de Mazua
vous venez à Zagnani & Zama qui ſont de la Prouince de Lacca, puis au po
de Velle iadis Antiphile. Ayant paſſé la pointe d'Ercoco vous trouuez de
lacs qui nourriſſent des crocodriles cõme le Nil, & de là vous venez au po
& promontoire nommé iadis Moſylon, & maintenant le Cap de Doccono, q
eſt au Royaume & pays de Dangali. En ce lieu de Dangali & de Docono
mer fait vn petit Golphe, & vient ſoudain à ſe reſtrecir tellement, que le can
ne ſçauroit auoir plus haut de dix ou douze bonnes lieuës de large, & ſur
canal on void cinq ou ſix Iſles qui empeſchent le paſſage, tellement qu'il fa
que les voyageurs ſoient bien experimentez pour ſe garantir des rochers voiſi
de ces Iſles.

Apres le pays de Dangali on vient au port de Zeiloi, ou Zeila on vient
Daphné port ancien où eſt la ville de Bardara, prés du mont Fellez, puis le C
de Guardafuni, où eſt la ville de Matté, autresfois Acanné: c'eſt icy où l'on do
ble le Cap, & du Leuant on tourne ſelon la coſte vers le Midy, & vers l'Ethi
pie interieure. En cette coſte on trouue premierement Carfur, iadis Opené,
le cap de Zingi, & courant ce Golphe on void vn recourbement de la mer tira
vers Afun & Zazelle, iadis Eſſina, & Toniea, puis on trouue Magadazo, où
Portugais trafiquent, & apres la derniere Prouince maritime, qui eſt Bar
compriſe dans les tiltres du Prete-Ian, ayant ſur mer les deux villes de Paté
de Braues, les terres deſquelles ſeparent les terres du Roy de la grande Ethi
pie, & du Roy de Milinde. Mais ayant ainſi razé la coſte, & peut eſtre con
deré plus de lieux qu'il n'eſtoit beſoin pour la deſcription de l'Empire du Pre
Ian, voyons vn peu ce qu'il poſſede en terre ferme.

Le Royaume de Tigremahon eſt aſſis entre la riuiere de Marado, le Nil,
mer rouge & le Royaume d'Angote. L'on met ce Royaume entre les pays
jets au Prete-Ian, pource que le Roy de ce pays eſt ſon tributaire. Le Roya
me de Tigraia la bonne ville de Caxumo, qu'on dit auoir iadis eſté la demeu
de la Royne de Saba, laquelle on dit auoir eu le nom de Maqueda, qui eut
Salomon, ſelon les Ethiopiens, vn fils nommé Meilec. Cette ville ſeruit de d
meure à la Royne Candace.

Le Royaume d'Angote eſt mis entre les Royaumes de Tigremeon & d'Am
ran. Les Prouinces d'Abugane, de Iannamore & autres ſont ſous ce Royaum
En ce Royaume on void ſur la riuiere de Sabaletre les villes d'Angotin
Bachile, Corcore & Betmarie, & ſur la riuiere d'Anço eſt la ville capitale d'A
gote, aſſez prés de laquelle on void vne autre ville qui porte le nom de S. Pier

Le Royaume d'Amara, a pour ſes bornes du Nort le Royaume d'Angote,
Leuant celuy de Xoa, du Midy celuy de Damur & du Ponant, il s'eſtend pr
que iuſques à la riuiere du Nil.

Le Royaume de Xoa eſt entre les Royaumes d'Amara, de Damut & de
tigar.

Le Royaume de Sagamedre eſt plus grand qu'aucun autre de cette Ethiop
vû que ſelon la riuiere du Nil il s'eſtend depuis le Royaume de Gayame
ques par delà l'Iſle de Guegnete, iadis Meroé, & cét eſpace ne contient pas m
d'environ ſix cens mille.

L'Isle de Meroé, ou de Gueguere, n'est pas sujette au Prete-Ian, comme quelques-vns estiment, ains elle est habitée des Mahometans, qui sont ennemis iurez de l'Empereur des Abyssins.

Le Royaume de Fatigar est assis entre les Royaumes d'Adel, & de Xoa: & celuy de Damur est voisin de celuy de Xoa, & enclos entre le lac de Barcene, & le pays de Zanquabara. Quelques autres mettent le Royaume de Damu au delà des Royaumes de Vangue, & de Goyame vers l'Occident: ce que ie trouue plus à propos.

Voila tout ce que l'on peut dire de cét Empire, en la description duquel la plus grande partie des Cosmographes ne font que begayer, vû que les rapports qui leur ont esté faits par les Abyssins despaysez, sont pleins d'ignorance, ou si mal rangez, que le plus patient n'en peut trouuer la longueur gueres agreable. Au reste ceux qui ont estably la principale demeure de cét Empereur en la ville de Cazumo, se sont abusez; vû que c'est chose assurée, selon le recit mesme de ceux du pays, qu'il fait le plus souuent, & plus continuellement son sejour en la ville de Beimalechi, qu'en aucune autre, ainsi que Hugues de Linscot qui a veu toute la coste d'Ethiopie, & qui n'a pû estre trompé en cecy par les Abyssins, nous rapporte.

Ce ne seroit qu'enfler le liure, & peut estre de mensonge, de descrire plus amplement cét Empire. Il suffit que nous en ayons vû les principales pieces: car il y a fort peu de villes, & le reste ne merite pas que l'on en parle.

QVALITE'.

Tout l'Estat de ce grand Monarque, à parler generalement, est tres-fertile: car encores qu'il produise peu de froment, toutesfois il porte grande quantité d'orge, de millet, de poix chiches, de féves, & d'autres legumes: dont quelques-vns nous sont inconnûs. Il produit aussi grande abondance de ris: mais les Abyssins ne sçauent pas la façon de le faire cuire, & de l'affiner. Il y a aussi beaucoup de vignes. Il y croît vn si grand nombre d'oranges, de citrons, & de limons, que c'est chose qui surpasse presque la creance: mais il ne porte ny melons, ny raues, ny oliues, toutesfois l'on y fait de l'huyle de certain fruict que les habitans appellent Goue. Au reste on y trouue du miel en grande abondance, vû que les mouſches à miel sont entretenuës mesme dans les lieux où les hommes font leur demeure ordinaire: à raison dequoy il y a tant de cire, que ceux du pays en ont assez pour faire des chandelles, sans employer le suif à cét vsage. Ce pays porte aussi du lin: mais les habitans ignorent l'art de faire de la toille, & en font le plus souuent de coton, duquel ils font grande quantité.

Dauantage, ce pays à presque de toute sorte de bestes à quatre pieds & aussi de tous les oyseaux que nous voyons en Europe, & ailleurs comme des bœufs, moutons, brebis, des asnes, des cheuaux, & des chameaux, & outre ce des elephans, des lyons, des tygres, des onces, & des cerfs, mais il manque d'ours, de conils, & de chardonnerets. Ces pays ont ce mal, que les sauterelles y viennent quelquefois en si grand nombre, qu'elles obscurcissent l'air par leur multitude, & mangent tantôt vne Prouince, tantôt l'autre, mangeans toute la moisson, & mangeans les fueilles, & les escorces des arbres.

Les cheuaux du pays sont petits, mais ils ont force races de cheuaux d'Ara-

bie, & d'Egypte, dont ils font allaicter les poulains aux vaches, trois ou qua
iours apres leur naiſſance. Il y a de grands ſinges qui ſont furieux, & farouch
au poſſible.

Ces pays ne manquent pas auſſi de mines d'or, d'argent, de fer, & d'airain
mais les habitans ne le ſçauent pas tirer. Au Royaume de Zagamedre on tro
ue des mines de tres-bon argent; lequel ils ne ſçauent tirer qu'auec le feu
l'allongent en verges. Goyame abonde en or, & au Royaume de Damut on
tire & l'affine quelque peu mieux.

Les campagnes y ſont toutes pleines de perdrix, d'oyes, & de liévres pour
que les Abyſſins ne vont iamais à la chaſſe. En fin il n'y a pays plus propre à
generation, & multiplication des animaux, & des plantes, que celuy-c
mais les habitans ne ſe ſçauent gueres bien ſeruir de ce bon-heur, & de la bo
de leur pays, qui les pourroit rendre auſſi accommodez que gens de la terr

Les habitans de ces pays ont deux Eſtez, & deux Hyvers, que l'on ne diſt
gue pas par la chaleur ou la froidure, mais par les lõgues pluyes, & par le b
temps & l'air ſerain.

MOEVRS ANCIENNES.

xl. LEs anciens ont crû que les Ethiopiens n'eſtoient point venus d'ailleur
pays où ils habitent, & qu'ils furent les premiers qui inſtituerent le ſer
des Dieux, & les ceremonies des ſacrifices. Ils vſoient de deux ſortes de let
dont les vnes qu'ils nõmoient Sacrées, eſtoiẽt inconnuës à toute ſorte de g
fors qu'aux Preſtres, & les autres eſtoient cõmunes à tout le peuple. Toute
les figures de leurs lettres ne furent pas telles, qu'il s'en formât des ſyllab
ains fort ſemblables, & rapportãtes aux figures de quelques animaux, des ex
mitez du corps humain, & de pluſieurs inſtrumẽts des artiſans, & chaque fig
auoit ſa ſignification, comme l'eſpreuier ſignifioit la viteſſe, le crocodile
mal, l'œil vne ſoigneuſe garde, & ainſi des autres.

Ils eſtimoient le plus ſaint d'entre leurs Preſtres celuy qui couroit co
s'il eut eſté moniaque: & lors qu'ils l'auoient creé Roy comme s'il eu
quelque diuinité en luy, ou du moins qu'il leur eut eſté donné par la pr
dence diuine, ils l'adoroient, & celuy qui eſtoit eſtably en cette dignité, il
uoit viure ſelon les loix, & faire toutes choſes ſelon la couſtume du pays. I
pouuoit recompenſer, ny punir aucun de ceux qui eſtoient ſous ſa puiſſa
Mais lors qu'il deſiroit que quelqu'vn fut puny de quelque meffait, il luy
noyoit vn Sergeant qui portoit vne marque de mort, & ſoudain celuy à qui
auoit eſté portée, ne manquoit apres l'auoir vûë, de ſe faire mourir.

Ils honoroient tellement leur Roy, que s'il arriuoit par fortune qu'il fu
borgne, ou boiteux, ou ſemblable choſe, tous ſe priuoient d'vn œil, ou s'e
pioient d'vne jambe, ou de quelque autre partie du corps, eſtimans qu'il
roient mal leur deuoir s'ils demeuroient en bon eſtat lors que leur Roy e
incommodé en quelque membre ou partie. On tient auſſi que ceux qui eſto
aymez du Roy, ſe priuoient de vie lors qu'il venoit à mourir, croyant q
treſpas leurs apportoit de la gloire, & eſtoit vn aſſuré teſmoignage d'vne
table amitié.

Iadis l'Isle de Meroé estoit la demeure des Roys d'Ethiopie,& cette Isle auoit pour ses habitans des Pasteurs qui s'adonnoient à la chasse, & des laboureurs qui vaquoient à l'agriculture. Herodote dit que les Ethiopiens Macrouies estimoient plus l'airain que l'or,qui estoit tenu si vil parmy eux, que les Ambassadeurs de Cambise estans allez en ce pays là, y virent des fontaines toutes enuironnées,& comme liées de chaisnes d'or, les autres disent que c'estoit du Lote. Les femmes s'exerçoient à la guerre, & se perçans les lévres passoient dans les trous qu'elles auoient fait, vn cercle d'airain.

Quelques-vns adoroient le Soleil leuant, & maudissoient auecques mille imprecations le couchant. Les vns iettoient les trespassez dans les riuieres, les autres les mettoient dans les vaisseaux de terre, & quelques autres encores les mettoient dans du verre,où ils les gardoient en leurs maisons vne année, & les honoroient auec grande deuotion, leurs offrans mesmes des premices: Il y en a qui tiennent que l'on declaroit Roy principalement celuy qui surpassoit les autres en beauté,& à sçauoir bien nourrir le bestail,& qui estoit plus fort, & plus riche. On a dit aussi qu'ils croyoient vn Dieu immortel,Createur de toutes choses,& Roy de l'Vniuers,& vn autre mortel & incertain. Celuy qui estoit Roy, estoit honoré d'eux comme vn Dieu, de mesme celuy qui apres le Roy estoit connu plus plein de merite.

MOEVRS DE CE TEMPS.

L'Empereur des Abyssins,que les Arabes appellẽt Aticlabassa ou Aticlabassi, & quelques-vns des siens,Bel, ou Belul Gian, qui veut dire puissant Prince xii.
& de là par corruption de langage nous luy auons doné le nom de Prete Ian) les autres Aceguë,qui signifie Empereur,ou Negus,qui veut dire Roy : suiuant vne ancienne coustume, n'a point de demeure assurée & ordinaire : ains tient tantôt en vn lieu, tantôt en vn autre, & demeure la plus grande partie du temps sous des tentes qu'on porte auec luy iusques au nombre de six mille: raison dequoy sa Cour occupe presque dix ou douze milles, lors que chacun est logé en pleine campagne.

Il a vne grande quantité de vaisselle d'or & d'argent, & d'autres meubles fort precieux. On dit qu'il n'est pas noir,comme les autres Ethiopiens,ains qu'il tire sur le blanc.

Ses iournées ordinaires lors qu'il voyage, comme a aussi celles de ses sujets ne sont de douze milles, ou de six lieuës de France.

Quant il va par pays, il est environné de certains rideaux rouges, hauts, & larges par derriere,& aux costez.Il porte en la teste vne Couronne moitié d'or, moitié d'argent, & en la main vne Croix d'argent. Son visage est couuert d'vne piece de tafetas bleu,qu'il hausse & baisse plus & moins, selon qu'il veut autoriser ceux qui ont affaire à luy.

Les habitans de ces pays sont noirs & du tout ignorants, & despourueus de toute connoissance de doctrine selon quelques vns: cõbien que ce grand homme Iesuite Escale qui hors sa Religion nous a laissé beaucoup de sujet de le loüer, se tesmoigne en son liure de la Correction des temps, qu'ils n'ont pas tant d'ignorance qu'on leur en donne.Ils n'ont nul vsage de la medecine.Leurs habillemens communs sont de peaux de bestes, ou de draps de coton : mais les plus grands & plus riches portent des peaux de mouton,& les plus releuez de lyon, de tygre, ou d'once.

Leurs maisons sont basses & de peu de valeur, vû qu'elles sont basties
craye & de chaume, & ils ne demeurent qu'au plus bas estage. Ils tienne
tousiours leurs portes ouuertes, mais il n'y a aucun qui entre dans la mai
d'vn autre. Ils n'vsent ny de tables, ny de nappes, & quand ils prennent le
repas ils sont assis en terre sur des tabis, ou sur d'autres draps. Il y en a be
coup parmy eux qui mangent la chair de bœuf fresche toute cruë. Ils n'vs
point de monnoye, mais en son lieu on donne de l'or au poids. Ils vsent
trocqs presque en toutes choses, & ce dequoy l'on se sert le plus en cela, c'
le sel & le poyvre. Ils ne s'adonnent gueres à la chasse, ny a pescher, & il y
fort peu d'artisans entre eux. Ils appellent Francs tous les peuples d'Europe
cause des François qui ont fait autresfois bruire leur nom parmy le mond
principalement en la conqueste de la terre Sainte: Mais ils nomment Galibe
tous les autres peuples qui sont blancs. Encores qu'ils ayent des vignes, tou
fois il ne se fait du vin qu'en la maison du Roy, & du Patriarche, qu'ils no
ment Abuna. Mais en lieu de vin ils font vn certain breuuage du fruict
Tamarins, qui est vn peu aspre.

Ils sont pour la plus part d'vn esprit lent & tardif au possible, vû qu'ils
du lin, & n'en sçauent pas faire de la toile: ils ont des cannes de succre, & n
sçauent pas tirer du fer, & n'ont pas l'esprit de le mettre en œuure, & mesm
estiment les forgerons sorciers & meschants hommes.

Les grands y traittent fort rudement le pauure peuple, de sorte qu'il ne
me iustement que ce qui luy est necessaire, pource que les plus puissans luy
uissent tout. Leur parler est sans regle, & pour escrire vne lettre il leur
beaucoup de iours. Ils ont toutesfois de beaux characteres, plus agreable
beaucoup, que les Arabiques, ou Turquesques, ainsi que l'on peut voir au l
de la Correction des temps de Iosephe de l'Escale, & en l'Onomastique
Turnere. Les Nobles, les Bourgeois & le Peuple, ont leurs habitations s
rées, & les derniers peuuent acquerir la Noblesse en se signalant par que
beau fait.

Il n'y a point de lieu peuplé en tout le pays des Abyssins, qui ait plus de
mille feux, & mesme on y en void fort peu de cette sorte. Ils demeurent
la plus part esparts çà & là par des Hameaux. On y donne le sel au poids de
Les peuples ne iurent iamais que par la vie du Roy, enquoy les Espagnol
imitent. Ils se seruent de mulets pour porter les charges, & pour voyager
des cheuaux pour combattre. Ils ne sont iamais vestus de noir que lors q
portent le dueil, d'autant qu'ils tiennent cette couleur pour vne vraye ma
de tristesse. Ils pleurent leurs morts par l'espace de quarante iours. Lors q
font quelque grand & magnifique festin, le second seruice est de chair c
qu'ils mangent fort espicée, & trouuent que c'est vne de leurs plus delic
viandes.

Ils s'adonnent fort à la nauigation, & de fait presque tous ceux qui so
libre condition aux Indes Orientales, se meslent d'estre mariniers, &
bien entendus en ce mestier: si bien qu'ils sont distribuez par les nauires
chands de Goa, de la Chine, de Bengale, & d'autres lieux. Ils seruent à ce
stier à bien petit prix, & sont prompts à toute sorte de seruice, enduran
patiemment des coups de foüet, & d'autre chose, & n'estans gueres diffe
des esclaues. Ils ont presque toute leur famille en ses vaisseaux, & sem
proprement nais pour estre serfs. Si quelqu'vn laisse tomber dans la m

qu'il porte sur la teste, ou quelque autre chose de moindre prix, mesmes lors que les vaisseaux marchent, il y en a vn d'entr'eux qui se iette dans la mer, & en nageant recouure la chose perduë. Ils chantent presque tousiours en trauaillant, & quand ils n'ont rien à faire, principalement aux vaisseaux des Portugais, ils ne font rien qu'y vronguer auec leurs femmes, & leurs enfans, disant mille chansons au milieu de ses desbauches. Leurs femmes portent aussi de longues chausses à la Matelotte aux Indes Orientales, à la façon des Arabes, & Mahometans.

RICHESSES.

L'OR & argent qui se trouue en ce pays, feront tousiours aduoüer qu'il y a de grandes richesses, outre l'airain, & le fer, & principalement le sucre auquel il y a grande abondance, & qui luy pourroient apporter beaucoup d'argent, si ses habitans auoient aussi bien l'esprit, & la curiosité de l'affiner, que le bonheur de le recueillir en si grande quantité.

Ce Prince a trois sortes de reuenus, vû qu'il y en a qui consistent aux fruits de ses fonds & de son domaine, qu'il fait labourer par des bœufs, & par les esclaues qui multiplient continuellement, pource qu'ils se marient entr'eux, & leurs enfans demeurent en la condition de leurs peres. Les autres reuenus luy viennent des peuples qui luy payent tant pour feu, & la dixiesme partie de tous les mineraux qui sont tirez par autre que par luy: & les derniers luy viennent des Princes ses sujets, dont les vns luy donnent des cheuaux, les autres des bœufs, les autres du cotton, & les autres d'autres choses: & ceux-cy luy donnent le reuenu d'vne de leurs villes, pourvû que ce ne soit celle où ils font leur demeure ordinaire.

On tient qu'il a de grands threfors, tant de draps & de pierreries, que d'or, qu'il en a de grands lieux tous pleins. Ce que l'on peut assez conjecturer par la lettre escrite au Roy de Portugal, par laquelle il offroit de donner pour la guerre contre les infidelles, cent mille drachmes d'or, & vne infinité de gens de viures. On tient qu'il met ordinairement toutes les année trois millions d'or au chasteau d'Amara. Il est vray qu'auant le Roy Alexandre ils n'y mettoient pas tant d'or, pource qu'ils ne le sçauoiẽt pas r'affiner, ny nettoyer: mais pour recompense, ils y mettoient force pierreries & des pieces d'or. Le Vice Roy Damagaz donne tous les ans au Prete-Ian cent cinquante bons-cheuaux, & grande quantité de draps de soye. Le Roy de Tigremon luy baille aussi toutes les années deux cens cheuaux d'arabie, beaucoup de draps de soye, force cotton, vne grande quantité d'or: & les autres luy enuoyent les choses où qu'ils soient en abondance, ou qu'ils peuuent recouurer bien aisément.

FORCE.

Les peuples sujets à ce Monarque ne sont gueres vaillants, tant pource qu'il les tient comme des esclaues, à raison de quoy ils manquent de teste & crosité de courage, qui rend les hommes prompts aux armes, hardis aux dangers, si bien qu'il leur semble qu'ils ont continuellement les mains liées de le respect qu'ils portent à leur Prince, & par la crainte qu'ils ont de luy. Aussi pource qu'ils n'ont nulles armes deffensiues, excepté quelque mes-

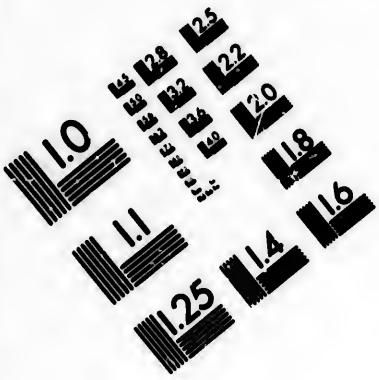

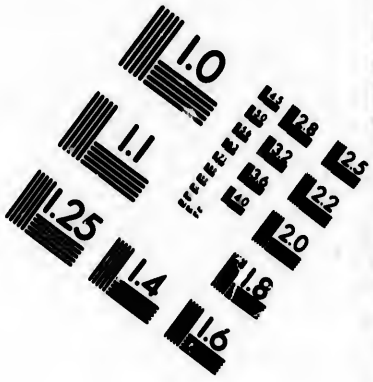

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

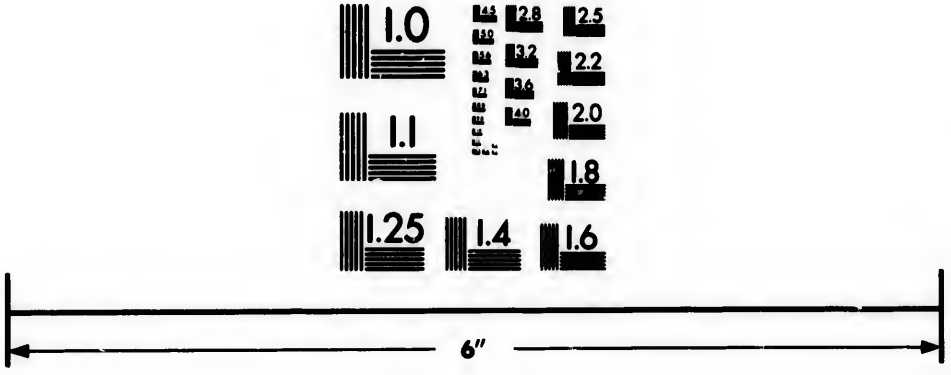

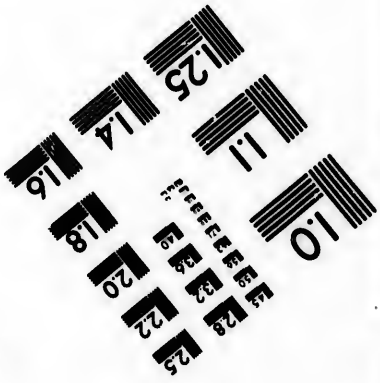

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
2.2
2.0
1.0

chante salade, quelque morion, & quelque maille, dont les Portugais les ont accommodez. Il faut adiouster à cecy le deffaut des fortereſſes, vû que ces peuples n'ayans ny des places fortes pour ſe retirer, ny des armes pour ſe deffendre, demeurent auec leurs biens en proye à leurs ennemis. Leurs armes offenſiues ſont des fleches non empennées, & la Zagaye, ou lance gaye. D'auantage, ils font vn Careſme de 50. iours, qui les extenuë, & affoiblit en telle ſorte, à cauſe de la grande abſtinence auec laquelle ils paſſent ſes iours là, qu'ils n'ont pas la force de ſe mouuoir, ny durant ce temps, ny pluſieurs iours apres. Auſſi c'eſt ce qui fait que les Mores attendent cette occaſion, & les attaquent auec vn grand aduantage. Et pource que l'on ne trouue, ainſi que nous auons dit, au pays du Prete-Ian aucune place conſiderable pour le regard de fortereſſe, ny autrement, les Portugais ont quelquefois remonſtré aux Abyſſins en diſcourant auec eux, combien il ſeroit meilleur, pour éuiter les grands rauages que les Mahometans, & les Idolaſtres font continuellement en leur pays, emmenans & les biens, & les perſonnes, que leur Prince fit baſtir des villes & des chaſteaux, & les fortifiât auec des foſſez, murailles & autres choſes neceſſaires pour mettre vne place en eſtat de deffenſe. Aquoy ils ont reſpondu que la puiſſance de leur Neguz ne conſiſte pas en des murailles de pierre, mais au bras de ſon peuple. François Aluarez eſcrit que ce Monarque peut mettre enſemble pluſieurs centaines de milliers d'hommes: toutesfois il n'a bien vû qu'au beſoin il n'en a pas mis ſur pied vn ſi grand nombre. Il y a vne Religion militaire ſous la protection de S. Antoine, à laquelle chaque gentil de famille noble doit deſtiner de trois de ſes fils vn, non pas toutesfois touſiours: & de ceux-cy on tire 12. mille hommes de cheual pour la garde du Roy. Le but de cette Religion eſt de deffendre les frontieres de cét Empire, & de faire teſte aux ennemis de la foy. Au reſte le Prete-Ian confine auec trois puiſſans Princes, dont l'vn eſt le Roy de Bourne, l'autre le Turc, & le 3. le Roy d'Adel. Le Roy de Bourne commande au pays qui s'eſtend de Guangale vers le Leuant enuiron 500. mille, entre les deſerts de Set & de Barca, & ce pays eſt aſſez inegal, d'autant qu'il contient en partie des plaines, & en partie des montagnes. Le Roy de Becurno a force gens, qu'il ne charge d'autre impoſition que la dixme des fruits, Leur meſtier eſt de voler, & d'aſſaſſiner leurs voiſins, & de les rendre eſclaues, puis de receuoir en eſchãge des cheuaux des marchands de Barbarie. Il a ſous luy pluſieurs Royaumes, & trauaille grandement les Abyſſins, prenant ce qui ſe trouue en leurs mines, & emmenant hommes captifs. Ces peuples combattent à cheual à la genette, vſent de fleches à deux pointes, de zagayes, & de fleſches, & entrent dans le pays tantoſt d'vn coſté, tantôt d'autre, à l'impourueuë: mais ceux-cy peuuent plus eſtre nommez aſſaſſins & voleurs, que iuſtes ennemis.

Le Turc qui confine auec les Abyſſins du Leuant, & le Roy d'Adel qui ont leur pays entre le Leuant & le Midy, trauaillent grandement le Prete-Ian, & ont reſtraint les limites de ſon Empire, & reduit ſon pays en vne grande mediocre car outre que les Turcs ont ſaccagé vne partie du Barnagaz, où ils entrerent l'an 1558. & combien qu'ils fuſſent repouſſez, ils ont encores oſté au Prete-Ian tout ce qu'il tenoit le long de la coſte, & principalement les ports de Suaquen & d'Ercoco, auſquels deux lieux, les montagnes qui ſont entre le pays des Abyſſins & la mer rouge, s'ouurét, pour faire le paſſage au trafic entre les Abyſſins, & les Arabes: & il n'y a pas long temps que le Barnagaz a eſté con-

le s'accomoder auec le Turc,& achepter la paix de luy auec vn tribut de mil
oces d'or toutes les annees. Mais il ne reçoit par moins de dommage du Roy
'Adel qui confine auec le Royaume de Farigar,& domine iusqu'à la mer rou-
e, où il a Assam, Salir, Met, Barbore, Bidar & Zelle. Il arriue à Babore beau-
oup de vaisseaux d'Aden & de Cambaye, auec leur marchandise à changer,
ls en reçoiuent force chair & quantité de viures, de miel, & de cire, pour
Aden: quantité d'or, d'yvoire & d'autres choses pour Cambaye, & l'on tire
ncore plus de viure de Zeila, pource qu'il y a du miel, & de la cire en abon-
ance, & force grains & fruicts diuers que l'on charge pour porter à Aden, &
n d'autres lieux d'Arabie, puis du bestail, & particulierement certains mou-
ons, dont la queuë pese 25. liures, voire dauantage, auec la teste & le col noir,
t tout le reste blanc, & certains autres tous blancs, auec la queuë longue d'v-
ebeté Tée, & tortuë comme vn cep de vigne, auec l'encoulure pendante com-
e celle des taureaux. Il y a certaines vaches qui ont des andoüilles comme le
erf. Il y en a qui sont noires, & d'autre rouges auec vne seule corne au front,
ongue d'vn pied & demy, courbée en arriere. La capitale ville de ce Royau-
e, c'est Arat, à trente huict lieuës de Zeila contre le Sudest Le Roy de ce
ays, qui est Mahometan, auec vne perpetuelle profession qu'il fait de faire la
erre aux Chrestiens du pays du Prete-Ian, s'est acquis le surnó de saint entre
s Barbares. Il attend que les Abyssins se soient affoiblis, & consumez par ce
ng & rude jeusne de cinquante iours, lors qu'ils ne se peuuent presque re-
uer pour faire ce qu'il faut en leurs maisons, & lors il entre au pays, saccage
s villages, meine en captiuité forces personnes, & fait mille maux aux Abys-
ins. Les esclaues Abyssins sont de grand profit hors de leur pays, c'est pour-
uoy les Princes en font grande estime, & plusieurs d'entre ses esclaues sont
euenus par le moyen de leur industrie a seruir, libres, & riches en Arabie, en
Cambaye, en Bengale, & à Sumatre: pource que les Princes Mahometans
'Orient, estans tous tyrans des Royaumes vsurpez sur les idolatres, ne se peu-
ent fier à leurs sujets, lors qu'ils peuuent assurer leurs Estats, ains se font
ors d'vne multitude d'esclaues estrangers, aúsquels ils fiét leurs personnes,
commettét le gouuernemét du Royaume. Et entre tous ces esclaues on fait
lus d'estat des Abyssins, à cause de leur grande fidelité, & de leur bonne
omplexiõ. Et pource que le Roy d'Adel auec le grand nombre de prisonniers
u'il fait sur les Prestres du Prete-Ian, remplit l'Egypte & l'Arabie d'esclaues
e cette nation, en eschange desquels il reçoit des armes, des munitions, & des
oldats, du Turc & des Princes d'Arabie. Claude Roy des Abyssins se trouuát
rellé l'an 1550. par Gradaamed Roy d'Adel, qui auoit dèsia fort trauaillé
ourant 14. ans, auec des courses perpetuelles, & se voyant contraint d'abádon-
er la frontiere, & se retirer au cœur de ses estats, demanda secours à Estienne
e Gamma Lieutenant de Iean 3. Roy de Portugal aux Indes, qui se trouuoit
ors sur la mer rouge auec vne bonne armee. Gáma luy enuoya Christofle son
rere auec 400. Portugais, & vn bon nombre d'arquebuses, & autres armes.
l défit deux fois auec ceux-cy son ennemy, à cause de l'aduantage des arque-
uses: mais en la 3. bataille le Roy d'Adel ayant eu mille arquebusiers Turcs
n Gouuerneur de Zebit, auec dix pieces d'artillerie, les Abyssins furent mis
n route, & beaucoup de Portugais demeurerent morts sur le champ. Mais le
Roy d'Adel ayant apres renuoyé les Turcs, fut assailly à l'impourvûë prés
e la riuiere de Zeila, & au mont Sanal par le Roy Claude auec soixante mille

hommes de pied, cinq cens chevaux Abissins, & les Portugais qui estoient re-
stez de la derniere defaite, l'vn desquels bleſſa griefuement Gradaamed. Mais
l'an mil cinq cens cinquante neuf le Roy Claude estant venu au combat ave
les Mores, demeura mort sur le champ, & le Roy des ennemis en triomph
sur vn asne. Il eut pour successeur Adamas son frere, contre lequel (pour
qu'il estoit demy Mahometan) vne bonne partie de la noblesse Abyssine se re
uolta, si bien que le Vice-Roy de Barnagez les defit l'an mil six cens soixan
deux. Mais les affaires d'Ethiopie ayant ainsi flotté quelque temps, se remire
apres quelque peu sous Alexandre, auec l'ayde des Portugais, qui y porterent
les armes offensiues, & defensiues, & esueillerent les courages, & les esprit
des Abyssins par leur exemple en la guerre: car tous ceux qui resterent de l
route de Chrystofle de Gamma, & plusieurs autres qui y sont arriuez depu
s'y sont retirez, & mariez: si bien qu'ils ont introduit nostre façon de faire l
guerre, l'vsage des armes, & la maniere de fortifier les pays, & les lieux d'im
portance: Quelques Florentins sont aussi allez en ces pays, en partie par cur
sité, en partie pour si trafiquer.

Or l'Empereur des Abyssins a accoustumé de carresser, & donner entre
nement aux Francs (ils nomment ainsi les peuples d'Europe) & leur perm
bien mal-aisément de sortir hors de son Royaume depuis qu'ils y sont v
fois. Or le Prete-Ian a beaucoup d'ennemis, outre ceux que nous auons di
comme le Roy de Dancali, à qui appartient la place, & le port de Suela sur
mer rouge. D'ailleurs les Mores qui sont en la Prouince de Dobe diuisée
quatorze Seigneuries, luy donnent beaucoup de peine, vû qu'encores qu'ils
demeurent dans les confins de l'Empire du Prete-Ian, ils ne laissent de le r
uolter la plus part du temps. Il y a vne loy parmy eux, qu'aucun ne se peut m
rier s'il n'a premierement fait mourir douze Chrestiens.

De nostre temps ce grand Prince print en vne bataille le Roy de *Mozamb*
que, mit en route la Royne de Bergasa au Cap de Bonne esperance, *défit* Te
mide Prince des Negres du costé d'Occident, & vainquit le Roy de *Manicong*
qui est vis à vis de l'Isle saint Thomas sous la ligne Equinoctiale, & apres vn
ses Capitaines mit trois fois en route Azamur Bassa du grand Turc à Suaque
& la troisiesme il prit son fils, & luy fit couper la teste, luy ostant plusieurs pi
ces d'artillerie.

Il tient l'Egypte en grande crainte & beaucoup de Seigneurs Arabes, à caus
de l'eau qui leur peut oster, pour laquelle ils luy payent tribut. Il peut affam
l'Egypte & l'inonder, comme le Pape Pie II. & plusieurs autres Autheurs e
crinent, en luy ostant l'eau du Nil. Ce que les Abyssins sçachans assez mais i
disent qu'ils ne se font pas, auec les Turcs ne destruisent le saint Sepulchre
nostre Seigneur.

En fin il ne faut nullemẽt douter que si le Prete-Ian auoit des hõmes d'Eur
pe, qui sçûssent fortifier ses pays en beaucoup d'endroits, le remplit d'armes s
lon nostre vsage & instruite les Abyssins, & les exercer à nostre façon de co
battre, il seroit capable non seulement de chasser le Turc de tous ces pays q
ses predecesseurs tenoient anciennement, mais encores de faire la loy à tous
voisins qui l'attaquent, vû la grande quantité d'or, & d'argent qu'il a, & le gr
nombre de gens de tous ses Royaumes.

GOVVERNEMENT.

CE Monarque tient ses sujets bas le plus qu'il luy est possible, & non moins les grands que les petits, & les traitte plûtost comme esclaues, que comme sujets, & pour les entretenir encore mieux en cét Estat, il se maintiét pres d'eux en telle reputation, qu'il semble que ce soit vne personne comme sacrée & diuine. Tous se baissent en oyant le nom du Prince, & touchét la terre auec la main, font reuerence à sa tente, mesme quand il n'y est pas. Les Roys des Abyssins auoient accoustumé de se monstrer au peuple vne seule fois l'année, puis ils parurent trois fois, c'est à sçauoir aux iours de Noël, de Pasques, & de la Sainte Croix de Septembre, & depuis ils sont deuenus vn peu plus familliers.

Le Roy oste & donne les Seigneuries à qui bon luy semble, & il n'est permis à celuy qui en est priué de monstrer qu'il en est mal content. De la collatiõ des Saints Ordres, & de l'administration des Sacremens en bas, il dispose tant des Religieux que des laiz & de leurs biens. Il n'y a aucun qui ait des vaisseaux que le Roy, auquel les Roys ses sujets viennent tous les ans prester hommage, & promettre obeyssance.

Ce Prince descend, comme i'ay ja dit d'vn fils de Salomon & de la Reyne de Saba, nommé Meilech, & ces peuples receurent la foy Chrestienne sous la Reyne Candace, au temps de laquelle la maison de Gaspar commença de regner en Ethiopie, & ce fut de luy que descendit apres treize generations: Iean le saint, qui mairon le temps de l'Empereur Constans n'ayant point d'enfans laissa l'Empire au fils aisné de Caie son frere, & inuestit du Royaume de Fatigar, Baltazar, & Melchior du Royaume de Goyame. A raisõ dequoy le sang Royal demeura diuisé en trois familles, de Gaspar, de Melchior & de Baltazar. Cettuy ordonna que l'Empire fut donné par election à vn des susdites trois familles, encor que ce ne fut pas l'aisné, pource que les Royaumes particuliers deuoient aux aisnez. Et pour euiter tous troubles il ordõna que les freres de l'Empereur & ses plus proches parens seroient enfermez au chasteau du mont Amate, & gardez soigneusement; & ils voulurent encor qu'on y mit les fils de l'Empereur, hors mis celuy qui est aisné au lieu duquel, s'il vient à mourir ils tirent tousiours le plus proche.

Ce Monarque dõne & oste les benefices à qui bon luy semble, & ne fait nulle difference entre les Clercs & les laics, mais l'administratiõ des Sacremens appartiennent à l'Abuna, qui est leur Patriarche. Les femmes d'amour, ou filles de ioye demeurent hors des bourgs & des villes & sont payées par les Communautez. Il ne leur est nullement permis d'entrer dans les villes, & faut qu'elles soient par necessité vestuës de iaune.

Les aisnez succedent aux biens de leurs peres, selon les loix du pays. Il est ordonné par vne loy ancienne que le Roy ne seiẽdra point enfermé plus de deux iours, à cause que si le Roy s'arrestoit longuement en vn lieu, il y souffriroit de grandes incommoditez de viures vû le nombre infini de Seigneurs, d'Officiers & d'autres gens qui sont à la suitte de sa Cour.

Le premier rãg de dignité, & le plus haut est celuy des Euesques & du Clergé: le second est celuy des Sages & sçauans qu'ils nomment Balsamates & Tẽquates: & la noblesse tient le troisiéme. Les derniers sont ceux qui reçoiuent solde en quelque estat qu'ils soient appellez.

Encor que les Iuges connoissent des crimes dignes de mort, si est-ce qu'ils sont obligez de faire leur rapport aux Gouuerneurs du lieu où ils demeurét, qui est celuy qui porte le tiltre & l'effet de Lieutenát de Roy, & qui represente sa personne. Ils n'ont aucune loy par escrit, ains tout y est vuidé selon la raison naturelle.

Si vne femme est accusée d'adultere, la punition en appartient à ceux à qui le fait touche, qui s'en ressentent comme offensez en leur honneur.

Le Vice-Roy de Barnagas demeure dans la ville de Barue, & a sous luy les gouuerneurs de Danfile & de Canfile, qui sont sur les frontieres d'Egypte.

RELIGION.

LEs sujets, du Prete-Ian sont Chrestiens pour la plus grande partie, qui demeurent obeyssans & affectionnez à leur Prince tout ce qui se peut. Il y a d'ailleurs quelques-vns de ses tributaires qui sont Mahometans: mais ceux-ne cherchent à tout propos que des occasions de reuolte.

Or pour parler de ceux qui suyuent la Religion Chrestienne & discourir leur creance qui differe aucunement de la nostre, combien que nous confessions tous vn mesme Sauueur, il est à propos ce me semble de prendre le fait plus haut, & de rapporter icy de quelle sorte la foy se glissa en ses contrées.

Les Abyssins receurent au commencement le Iudaïsme, qui s'estendit aux pays voisins par le moyen de Meilech fils de Salomon, de la Reyne Magueda sa mere & des Iuifs, qui l'accompagnerent. Pour le moins les Abyssins disent que tout cecy se trouue en vne ancienne Chronique qu'on garde auec beaucoup d'autres liures en la ville de Caxume. Ils receurent la foy Chrestienne par le moyen de l'Eunuque de la Reyne Candace, qui fut Baptisé par S. Philippe comme nous lisons aux actes des Apostres. Le premier lieu qui se conuertit à la foy fut celuy de Tigie, & l'on fait auiourd'huy toutes les Escritures publiques en la langue de Tigie. Ils tomberent apres auec les Cofites d'Egypte en l'erreur d'Eutiches, pource qu'ils dependent du Patriarche d'Alexandrie, qu'ils reconnoissent pour chef, & duquel ils reçoiuent leur Albune, ou Patriarche. Car ce peuple suiuant l'authorité de ce Patriarche d'Alexandrie, & sa doctrine vint à se corrompre: vû qu'il falloit bien que le ruisseau tint en cecy de la source: principalement à cause que les Abyssins ne pouuoient pratiquer auec ceux de Rome, si ce n'estoit par le moyen d'Alexandrie & de l'Egypte.

Mais pource que le mal va touſiours croissant, les Abyssins tiennent auec les erreurs des Cofites plusieurs autres impertinences. Leur ignorance & leur erreur s'augmentent par le moyen du commerce & de la conuersation des idolatres & des Mahometans dont ils sont enuironnez de tous costez, & mesme plusieurs idolatres demeurent au milieu des Abyssins, comme aux Royaumes de Damut, de Corague & d'Agaos.

Or afin de vous faire entendre leur creance, vous deuez sçauoir que les Abyssins retiennent opiniastrement la circonsition, & non seulement on y circoncit les hommes, mais aussi les femmes en ie ne sçay qu'elle sorte, ce que toutesfois les Iuifs ne faisoient pas.

D'auantage suiuant la loy de Moyse ils ne mangent aucun animal qui n'ait le pied fendu, & pour cette cause ils abhorrent le liévre, soye & le canard. Ils portent plus de reuerence au Samedy qu'au Dimanche, suiuant en ce

la façon des Iuifs: qui estoient si religieux & si affectionnez à garder le iour du Sabbath.

Les laiz nourrissent de longs cheueux, & se font raire le menton, & le dessus des lévres, & portent vne petite Croix au col. Au contraire les Prestres se font razer la teste, & portent la barbe longue, & la Croix en la main: (ce qui n'est permis entre les laiz qu'aux seuls Seigneurs & vn vase d'eau beniste, pour la donner à ceux qui en demandent, auec la benediction, & ils ont accoustumé de ietter de cette eau beniste dans les viandes qu'ils mangent, & dans ce qu'ils boiuent.

Le Roy Iean ordonna qu'il n'y eut plus de quatre parroisse en chaque ville. Ces parroisses sont faites à la façon de Cõuents, & en chacune il y a traize Prestres pour dire Messe: & ceux-cy iugent les causes ciuiles, de mesme que les Iuges les criminelles au nom du Roy: De tout le nõbre des Prestres on esliit douze Chanoines, qui assistent continuellement l'Euesque qui est choisi entre ces douze, de mesme qu'on tire l'Archeuesque du nombre des Euesques, & le plus ancien Euesque est fait Archeuesque.

Les Moynes portent vn habillement long trainant iusques en terre, qui est iaune pour la pluspart auec vne longue cheuelure. Les Religieuses vsent d'vn long habit qui leur va iusques en terre, ont la teste raze, & sont ceintes d'vne courroye. Elles ne sont pas renfermées dans les Monasteres, mais en certains villages sous l'obeyssance du plus proche Conuent.

Les Eglises ont deux courtines, l'vne prés de l'Autel, auec certaines petites clochettes: & il n'entre en ce lieu que des Prestres: l'autre au milieu où sont les Clercs, au moins ceux qui ont les moindres Ordres. C'est pourquoy plusieurs pour y auoir accez pourchassent de les receuoir.

Chaque Eglise n'a plus d'vn Autel, & l'on ne dit plus d'vne Messe par iour en chacune. Les murailles de ces Eglises sont couuertes d'Images de nostre Dame, & des Saints, & particulierement de saint George à Cheual. Ils n'ont point d'Image releuée en bosse, & l'on estime que ce n'est pour autre sujet que parce qu'ils n'ont point l'esprit d'en faire. Ils ne veulent pas qu'on peigne Iesus-Christ crucifié, disans qu'ils ne sont pas dignes de le voir en cette Passion, ni en ce tourment.

Ils font le pain & le vin, que les Prestres consacrent apres la Messe, auec vn soin & vne ceremonie incroyable. Ils n'entrent point aux Eglises, qu'ils n'ayẽt quitté leurs souliers. Ils n'y crachent point, & n'y laissent iamais entrer aucun animal: Et si quelqu'vn passe à cheual deuant les Eglises, il descend pour tesmoigner l'honneur qu'il leur porte.

Leurs cimetieres sont ceints de bonnes & hautes murailles, afin que les bestes ny puissent entrer. Ils ont des cloches de pierre, longues & desliees, & les battent auec vn baston. Ils en ont aussi de fer auec le batail de mesme, & ils ont cette coustume qu'ils en portent quelques vnes aux processions, & les sonnent.

Ils ne Baptisent point les enfans masles que quarante iours apres leur naissance, & les filles qu'apres soixante, & s'ils meurent cependant sans Baptesme, ils disent que la communion de la mere au temps de sa grossesse suffit, ils ne Baptisent que le Samedy, ou le Dimanche, & donnent soubs-l'Eucharistie à ceux qui sont Baptisez. En memoire du Bapteſme de nostre Seigneur, ils se font Baptiser tous les ans le iour de l'Epiphanie, ou des

trois Roys, & pour cét effet il y a des estangs, & de petits lacs où ils se trans-portent.

Ils se confessent estans tous droits, & l'on ne garde point aux confessions beaucoup de secret. Ils communient sous toutes les deux especes, & consacrent du pain sans leuain. Ils vont à la communion auec les mains ouuertes & leuées deuant les espaules, & la reçoiuent estant debout. On ne dit iamais Messe sans encens, ny sans qu'il y interuiennent trois personnes, qui sont le Prestre, le Diacre, & le Soudiacre.

Les espousailles se font par le moyen des Prestres, mais les mariages n'y sont pas stables & fermes. Les Prestres peuuent marier, mais non auoir plus d'vne femme, & si elle meurt ils ne se marient plus, ou s'ils le font ils deuiennent laiz (ce que les Moscouites font aussi) de mesme que s'ils couchent auec vne autre femme.

Les Religieux sont tous de l'Ordre de S. Anthoine. Il est vray que de cette cy il en est venu vn autre appellé Cestifanez, qui est plutôt tenu pour laiz que pour Chrestien.

Il regne en cét Empire vne heresie, qui tiét qu'on ne doit adorer autre Croix que celle où Iesus-Christ endura pour nous. Ils ne donnent pas l'extreme-Onction à ceux qui sont proches de la mort, mais ils encensent les morts, les leuent, les enueloppent, disent l'Office pour eux, & les portent en terre auec la Croix, l'encensoir, & l'eau beniste. Ils gardent le Careſme estroittement, & le passent auec vne grande abstinence. Leurs meilleures viandes d'alors sont des herbes, des raisins confits, & quelque poisson: dequoy toutesfois l'on vse en bien peu de lieux. Mais plusieurs Prestres, Religieux & Religieuses ne mangent que des herbes, ou durãt tout le Careſme, ou bien de deux en deux iours. Toutesfois aux Royaumes de Barnagaz, & de Tigremaon ils mangent de la chair le Samedy & le Dimanche.

Les Religeux & Religieuses font diuerses penitences fort rudes, comme de porter la ceinture de fer sur la chair, passer tout le Careſme sãs s'asseoir iamais, demeurer au gros du froid dans l'eau iusques au col, ou bien dans les bois, des vallees & des cauernes loing de toute conuersation: Tous les Clercs ieunent depuis la Pentecoste iusques à Noël, horsmis le Samedy & le Dimanche, & les Seculiers depuis la feste de la Trinité iusques à l'Aduent le Mercredy & le Vendredy.

Les Prestres ne se peuuent marier depuis qu'ils ont pris les Ordres: mais ils les peuuent bien receuoir estans mariez, pourvû qu'ils ne soyent pas bigames.

La sepmaine Sainte on ne dit Messe que le Ieudy & le Samedy, & durant toute cette sepmaine les Abyssins ne se saluëns pas l'vn l'autre, & s'ils se rencontrent, ils passent sans leuer les yeux: & les hommes de qualité vont entierement vestus de noir ou de bleu, & l'on n'allume point de chandelle aux egliſes. Le Ieudy absolu ils font la ceremonie de lauer les pieds aux pauures. Le Vendredy Saint ils font des actes aussi pleins de pieté, & donnent tant de tesmoignages d'vne grande douleur, que c'est chose presque incroyable. Ils se frappent les vns les autres auec les poings & des verges. Ils reçoiuent mesme des Prestres fort volontiers tãt de coups que le sang coule à plusieurs en bas par tout le corps.

Tandis qu'on tient le corps de nostre Seigneur au Sepulchre, ils s'habillent

le deuil, & ne mangent aucune chose, ny ne sortent iamais de l'Eglise.
Ils tiennent sept Eglises pour les plus anciennes, pource disent-ils qu'elles
ont été basties au mesme temps qu'ils receurent l'Euangile. Ils veulent que celle
de Caxumo sous le nom de sainte Marie de Sion soit la premiere, pource que
la premiere pierre de l'Autel y fut enuoyee de cette montagne. Il y a 150. Cha-
noines, & autant de Religieux.

Les femmes n'entrent point dans les Eglises, si ce n'est à Bazua, où l'on en voit
deux, l'vn pour les hommes sous le nom de S. Michel, & l'autre pour les fem-
mes sous le tiltre de S. Pierre, & S. Paul. On ne sçauroit dire le nombre des
Monasteres. A douze mille de Chaxune on en voit vn entre les autres, qu'on
nomme Alleluya, pource qu'vn Religieux attentif à ses prieres ordinaires,
fit chanter aux Anges en ce lieu Alleluya.

Les Moynes ne se peuuent marier, aux Conuents des hommes, il n'entre
aucune femme, ny pareillement aucun animal du mesme sexe.

On en voit beaucoup parmy ce peuple qui espousent deux femmes, voire da-
uantage tout à la fois, sans toutesfois qu'ils en soyent nullemẽt punis. Toutes-
fois il ne leur est permis d'entrer dãs l'Eglise, mais ils peuuent faire diuorce.
Ils craignent extrémement l'excommunication. Ils sont si deuots qu'on en
fait venir plusieurs au S. Sepulchre toutes les annees.

Ils confessent & tiennent l'Eglise Romaine pour la premiere du monde, & le
Pape pour le plus grand homme qui soit, & pour Vicaire de Iesus-Christ, &
successeur de S. Pierre, & leur siege qu'ils appellent de Dauid, duquel ils se
nomment yssus, le second.

Ils ont les Propheties qui portent qui ne doiuent auoir plus de cent Abunes
qu'ils dire Patriarches de l'Eglise d'Alexandrie, & celuy qu'ils auoient en l'an
1520. estoit le dernier, apres lequel ils attendent vn nouueau Recteur, & chef
de l'Eglise Romaine.

Ils ont des Propheties de deux saints Hermites qui portent que les Francs se
viendront joindre auec eux, & destruire le Tor, Ziden, & la Meque, & prendre
l'Egypte, & qu'alors le chemin pour s'vnir auec les Chrestiens de par deçà sera
ouuert: & les Mores ont vne Prophetie, qui dit que la Meque où Mahomet a sõ
Sepulchre, sera destruit par les Ethiopiens. Ils n'ont pas l'heresie des Mono-
physites: ains ils tiennent deux natures en Christ comme nous: ce qui se voit
en leur Messe Ethiopique traduite en Latine.

Le Prete-Ian dit à vne lettre enuoyee au Pape, qu'il est escrit en la vie de S.
Thor & aux liures des saints Peres, qu'vn grand Seigneur Chrestien se doit
vnir estroitement auec le Roy d'Ethiopie.

Maintenant que nous auons exposé l'Estat des Abyssins touchant les choses
spirituelles, il sera fort à propos de dire ce qui s'est fait de nostre temps pour
la reconciliation auec l'Eglise Romaine & nous commencerons par vne fort
notable Ambassade.

Vn peu auant nostre siecle, Dauid Roy des Abyssins, combien que ieune, &
viuant sous la tutelle d'Helene son ayeule, mû de la renommee des heureux
succez des Portugais aux Indes, enuoya vn nommé Matthieu, Armenien de
nation auec vn Seigneur Abyssin à Alfonce d'Albuquerque, Vice-Roy des
Indes, pour faire amitié auec le Roy Dom Emanuel, auquel ils porterent
les lettres de leur Prince en vn petit canon ou tuyau d'or, & luy presenterent
entre autres choses vne piece de la Croix de Iesus-Christ en vne boëte d'or.

Ceux-cy estans apres retournez de Portugal aux Indes furent dix ans apr
leur partement conduits à Ercocco par Sequera general des Portugais: & l
par le moyen de l'accueil & les carresses qu'on fit à Matthieu, & de l'allegre
que les Abyssins monstrerent à son retour, les Portugais asseurerent de ce do
ils auoient douté, à sçauoir qu'il estoit Ambassadeur du grand Neguz.

Auec cette occasion Sequeira fit amitié & paix perpetuelle au nom de s
Roy auec ce Monarque, au nom duquel le Vice-Roy de Barnagaz iura l'allia
ce. Sequeira en mesme temps enuoya à la Cour de ce Prince Roderic de Li
Ambassadeur, auec lequel alla François Aluarez, qui escriuit apres toute cet
histoire. Il retourna de son Ambassade six ans apres son departemẽt, c'est à sç
uoir l'an 1526. ramenãt auec luy Zagazabe, Ambassadeur enuoyé par le Pr
te-Ian au Roy de Portugal, & François Aluarez auec des presens, & des le
tres qu'il enuoyoit au Pape. Les lettres furent presentées à Boloigne à Cl
ment 7. au couronnement de l'Empereur Charles 5. L'Empereur des Abyss
faisoit mention dans ses lettres du Pape Eugene 4. qui auoit enuoyé à ses p
deceſſeurs le Concile de Florence, & rementeuoit l'vnion de l'Eglise d'Or
auec la Romaine.

L'an 1535. Iean 3. Roy de Portugal fit dessein d'essayer tous les moyens q
pourroit penser pour reconcilier entierement le Prete-Ian auec l'Eglise R
maine. Car encor que l'Ambassadeur de Dauid eut presté obeyssance à C
ment 7. au nom de son Roy, toutesfois on doutoit (cõme il y auoit appar
ce) que par faute de secours spirituel, cela seroit inutile, puis qu'ils suyoi
tousiours les heresies d'Eutiches, & de Dioscore, & despendoient de l'aut
rité du Patriarche d'Alexandrie, & recevoient de luy l'Abuna qui estoit arb
des choses Ecclesiastiques, & administrateur des Sacremens, qui dõnoit les
dres par toute l'Ethiopie, & estoit maistre des ceremonies, & Docteur de la f
A raison dequoy il ne sembloit pas qu'on pût faire chose plus vtile ny plus
cessaire que de luy ennoyer vn Patriarche legitime de Rome, pour gouuer
ces ames, & auec luy quelques Prestres de bonne vie, & de grande doctri
qui conuertissent, & maintinssent en la vraye foy ces peuples auec disput
predications, & discours publics & particuliers.

Il sembloit qu'il y eut vne grande ouuerture pour cét effet, pource que Cl
de Roy des Abyssins auoit receu quelques annees auparauãt des secours d'
portance des Portugais cõtre Gradaamet Roy d'Adel, qui l'auoit reduit à l'
tremité, & en vne lettre escrite à Estienne Gama gouuerneur des Indes, il au
appellé martyr Christofle Gama son frere, qui mourut en cette guerre. Ay
dont communiqué ce dessein premierement au Pape Iules III. & puis au P
Paul 4. Ils conclurent qu'on enuoyeroit en Ethiopie 13. Prestres de la com
gnie de Iesus tous pleins de pieté & de doctrine. Iean Nugnez Barrette fut f
Patriarche, & l'on luy donna deux Euesques coadiuteurs, c'est à sçauoir M
chior Carnee, & André Ouiede sous le tiltre d'Euesques de Nicee, & de H
rapoli. Le Roy Iean assortit cette Ambassade non veritablement de ce qui es
requis, pour le voyage, mais de tout ce qu'on pouuoit desirer pour ce qui c
cernoit les choses sacrees, & de riches presens pour le Prete-Ian.

Toutesfois pour rendre la chose encor plus aisee on enuoya deuãt par le
mandement du Roy de Portugal de la ville de Goa. Iacques Daiz, & auec
Consalue Roderic en Ethiopie, pour reconnoistre le courage du grand Ne
& la disposition de ces peuples. Ceux-cy ayans eu audience de ce Prin

y monſtrerẽt la lettre du Roy Iean, par laquelle il ſe reſioüyſſoit auec luy au
m de tous les Chreſtiens, de ce que ſuiuant l'exemple de ſon ayeul & de ſon
re, il auoit embraſſé la foy & l'vnion Catholique. Dequoy ce Monarque de-
cura du tout eſtonné, comme de choſe non penſée, & ayant recherché pour-
oy le Roy de Portugal luy auoit eſcrit ces paroles, s'excuſa ſur le Secretaire,
l'interprete de la lettre, adiouſtant qu'encor qu'il fit eſtat de ce Roy, com-
e ſon bon frere, toutesfois il n'auoit iamais eu deſſein de s'eſloigner tant ſoit
n de la foy de ſes anceſtres: Roderic ne perdit pas courage, ains fit premiere-
nt tout ce qu'il pût pour reduire Claude à la verité, & la plus grande diffi-
lté qu'il trouua en cela fut l'ignorance des Conciles, & de toutes les Hiſtoires
cleſiaſtiques, qui ſe rencontra au Roy, & en toutes les Prouinces d'Ethiopie.
Voyant donc que le grand Neguz ne luy donnoit pas volontiers audience, il
mpoſa & publia vn liure en langue Chaïque, auquel refutant clairement les
reurs des Abyſſins, il monſtroit la ſouueraine authorité de l'Egliſe Romaine:
cecy cauſa vne grande rumeur, tellement qu'il fut beſoin que le Roy le fit
ttrement ſupprimer, pour ſortir de peine.

Iacques Diaz voyant qu'il perdoit le temps & que le terme de ſon retour s'a-
choit, print congé du Prete Ian, & ayant apres declaré à Goa en quel eſtat il
oit laiſſé la choſe, il fut reſolu qu'il n'eſtoit pas à propos que le Patriarche
it en compromis auec ſa perſonne, la reputation du S. Siege. Mais on aduiſa
e pour n'abandonner pas entierement vne ſi belle entrepriſe, il falloit en-
yer auec plus d'authorité, ce que le Pere Roderic auoit deſia traicté auec ſi
n de fruict.

Cét Eueſque ayant embraſſé auec beaucoup de contentement cette entre-
priſe, ſe mit en chemin auec le Pere Emanuel Fernãdez, & quelques autres qui
oyent en petit nõbre. Eſtant arriué au pays des Abyſſins, il eut plus de ſujet
ſouffrir que de diſputer, pource que le Roy Claude ayant eſté vaincu & tué,
ent pour ſucceſſeur Adamas ſon frere, ennemy iuré du ſaint Siege. Cettuy-
y traina auec luy à la guerre cét Eueſque & ſes compagnons, & les traicta du
ut cruellement, & n'vſa de moindre rudeſſe à l'endroit des Abyſſins qui s'e-
oyent conuertis. Il fut apres deffait en vne bataille par les Turcs, qui oſterent
ſi toute choſe à l'Eueſque & à ſes compagnons: de ſorte qu'ils tõberent en
ne ſi grande miſere & pauureté, que tout ſecours leur manquant, ils furent
contraincts de pourchaſſer leur vie en labourant la terre, iuſques à tant qu'ils y
moururent tous horſmis vn qui gouuerna là enuiron cinq cens Catholiques,
partie Portugais, partie Abyſſins, auec vne merueilleuſe patience.

DISCOVRS DV

ROY DE MONOMOTAPA.

SOMMAIRE.

1. *Description de la situation, figure & circuit du Royaume de* Benomotane Monomotapa, *& sa principale ville* Benomotaxe. 2. *Temperature de l de ce pays abondant en rivieres portans l'or en leur sable, en forests, en grains élephans, en pasturages & en mines d'or.* 3. *Complexion & bonne disposition de c de ce peuple, sa moyenne taille & teinct noir, ses habits & draps de coton, leur f de vivre, de chair, de ris, poisson, millet, huyle de Susyman, la maniere de ser genoux leur Roy, ses gardes & ses armes. La generosité des femmes qui vont à la g comme Amazones.* 4. *En quoy consiste le revenu du Prince.* 5. *Police de cette & la prompte expedition de iustice qui decide sur le champ les causes par tesmoi sans prisons, & punit seurement trois crimes, sorcelleries, le larcin & l'adul* 7. *Apostasie de ce peuple qui avoit esté converty par le Pere Consalue de Sylue les lequel ils firent apres mourir à la persuasion de certains Mahometans. Et comme mort fut vangée par les Portugais.*

Bien que nous n'ayons guere de connoissance de cét Estat, to fois il en faut dire deux paroles, selon le petit rapport q nous en a fait: par ce moyen on pourra faire iugement de di Princes voisins, comme des Roys d'Adel, de Monomugi Matame & d'Angols, qui sont vn peu moindres, & moins p sans que celuy dont nous entreprenons de parler.

Doncques le Royaume de Bonomotane, Benomotaxe, ou Monomota de fort grande estenduë, & obeyt à vn Prince qui porte le nom de Monomo qui veut dire Empire en la langue de ce pays. Cét Estat est assis en façon d entre deux branches d'vne grande riuiere, qui coule du lac de Zembre ver Midy, & c'est de ce lac que le Nil prend sa source vers le Leuant & le No le Zaire vers le Ponent. La branche de cette riuiere, qui enferme le costé ptentrional de cette Isle se nõme Cuama, & l'autre qui borne cette Isle du C chant, & du Midy porte le nom du saint Esprit, puis du costé du Leuant est bornée de la mer. On tient que cette Isle a de circuit sept cens cinq lieuës ou trois milles.

La principale ville du pays s'appelle Bonomotaxe, où le Roy fait presqu dinairement sa demeure, & il y en a vn autre nommée Simbas. Outre cette ce Roy commande encor à d'autres lieux: vû que son Empire s'estend bien

uant en terre, que le long du riuage iusques aux Caps de Mozambique, de bonne Esperance, plusieurs Roys voisins sont les tributaires. Entre les tres Royaumes on compte de luy de Torre, ou de Butue qui s'estend depuis riuiere du saint Esprit iusqu'au Cap des Courantes, & encore bien auant en . On voit en ce Royaume le fameux édifice de Simbaoe, basty jadis de pier- carrées dures au possible, & d'vne grandeur merueilleuse: & l'on croit qu'on it loger en ce lieu le pays d'Agyssibe de Ptolomée, tant à cause de l'assiette, de l'approche des noms.

QVALITE'.

E Royaume est arrosé de plusieurs riuieres, comme de Panami, Luanga, Arruya, Mangiono & autres qui portent de l'or auec elles. L'air y est tem- & le pays du tout bon & agreable, toutesfois plein de forests. Il est abon- en grains, & en diuers animaux, principalement en elephans, dont il y a grand nombre, tellement, qu'à voir les dents d'elephant qu'on tire de ce , on iuge qu'il y en meurt enuiron 5000. toutes les années, & ces animaux t fort grands & gros. Mais pour en particulariser quelque chose, la partie tte Isle qui s'estend de la riuiere de Cuama au Cap des Courantes, a ses qui sont auant en terre frais, & de grand rapport. Des Courantes iusques saint Esprit, on voit des campagnes pleines d'animaux gros & menus, mais les à cause des vents qui viennent de la mer, & ces campagnes ont faute de . Le long de la riuiere de Cuama, il y a beaucoup de montagnes couuertes ruers, des collines & des vallées arrosées de fleuues, & des lieux fort peuplez agreables, & c'est en ces lieux qu'on trouue force Elephans. On trouue par cét Estat force or, tant aux mines qu'aux pierres & aux riuieres. Quant au yaume de Butue, il y a de fort riches mines d'or, & outre ce de fort bons pa- ges, mais il manque de bois: & il y fait fort froid à cause des vents qui y nent du costé du Pole Antarctique.

MOEVRS.

es Peuples sont de moyenne taille, noi , de bonne complexion & dis- posts. Ils sont vestus de drap de coton qu'ils font, ou qu'on leur porte eurs, mais le Roy en peut porter du drap venant de quelqu'autre pays, de le poisson ou de chose semblable, & les gens de basse condition sont cou- de peaux de bestes. Les plus guerriers gens que ce Prince ayt, ainsi nous veux faire croire, sont des femmes, qui se conduisent à la façon des iennes Amazones. Elles se seruent de l'arc des mieux, enuoyent les fils à peres hors de la Prouince, & retiennent les filles pour elles, qui demeu- du costé du Ponent, assez prez du Nil.

Prince n'est seruy qu'à genoux, & c'est mesme chose de s'asseoir deuant que de demeurer debout entre nous, & cecy n'est permis qu'aux grands onnages. On luy fait la creance de ce qu'on luy met deuant apres qu'il a mangé. Il a pour ses armes vn hoyau & deux dards. Il mene pour sa deux cens chiens.

habitans de ce pays viuent de chair, de ris, de poisson, millet, & de cer- huyle de Susiman. Ils sont assez courageux, & surmontent les cheuaux à rse. Ils espousent autant de femmes que bon leur semble. En quelques oits de cette Monarchie, principalement au Royaume de Butue, ils brus- le fiens en lieu de bois.

RICHESSES ET FORCES.

IV. C'Est chose toute claire, que puis qu'ils ont si grande quantité de ce m
tail qui est tant conuoité d'vn chacun, ils ne peuuent manquer d'es
fort riches.

Le Roy ne tire autre tribut de ses sujets que quelques iours de seruice &
coruée, & force presens, sans lesquels on ne peut comparoistre deuant ce Pri
ce. Pour ce qui est des forces, il y a grand nombre d'hommes en ses pays, q
se passent de peu, & sont courageux, mais le mal-heur pour eux est qu'ils so
mal armez.

GOVVERNEMENT.

V. CE Monarque tient auec luy les heritiers des Princes, ses vassaux pour s'
surer d'eux. Il n'a aucunes prisons, pource que les causes s'y decident,
mesme temps que le crime se commet auec des tesmoins, & son n'y punit
estime si seuerement, que la sorcelerie, le larcin, & l'adultere. Combien qu
espouse, autant de femmes qu'ils veulent, toutesfois la premiere a de
uantage sur le reste, tellement que les enfans sont heritiers du mary, & les
tres femmes luy obeyssent & la seruent.

RELIGION.

VI. LEs sujets du Roy de Monomotapa ne sont Idolatres, mais adorent vn
Dieu qu'ils nomment Mozimo. Du temps de Sebastien Roy de Port
le Roy d'Inaniar, vassal du Monomotapa fut conuerty par le Pere Cons
de Silue-Iesuiste, qui baptisa quelque temps apres le Prince de Monomo
& sa femme, & le Roy fut nommé Sebastien, & la Reyne Marie, & de
trois cens des principaux furent baptisez.

Mais aduint que quatre Mahometans aymez & cheris du Roy, luy do
rent à entendre que Consalue estoit Magicien, & qu'il renuersoit les R
mes auec ses enchantemens, & qu'il estoit venu là pour espier son tat,
se reuolter le peuple, tellement que le Roy qui estoit ieune, persuade p
meschans, le resolut de faire mourir le Pere Consalue, qui fut tué par
seruiteurs du Roy, tandis qu'il reposoit apres vne longue priere, & son
fut ietté dans la riuiere de Mensigine, & prés delà on tua aussi auec la m
furie cinquante personnes qui s'estoient fraischement conuertis. Cette
estant passée, apres que les principaux du Royaume, & quelques Por
querent remonstré au Roy la faute qu'il auoit faite, il s'excusa le mieux
fut possible, fit tuer de ces Mahometans qui l'auoient seduit, & fit ch
les autres qui s'estoient cachez, afin de les faire mourir. Tellemen
il sembloit que la foy se dût aduancer plus que iamais en ce Roy
Mais les Portugais, au lieu d'enuoyer en ce pays là de nouueaux
cateurs pour conseruer ce que Iesus-Christ y auoit acquis, & y fa
nouuelles conquestes, resolurent de se vanger auec les armes. Ils partire

de Portugal vne armée de mer auec vn bon nombre de Gentils-hommes Portugais, conduits par François Barret.

Le Monomotapa plein d'effroy au bruit de cette guerre qu'on luy venoit faire, enuoya demander la paix à Barret. Mais ce general aſpirant à l'or de ce Royaume, meſpriſa toutes les conditions qui luy furent offertes. L'yſſuë de cette entrepriſe fut que cette armée redoutable à vn ſi puiſſant Monarque fut conſommée par la malice de l'air qui eſt inſupportable à ceux d'Europe.

Depuis quelques Chreſtiens y ſont reſtez: mais en petit nombre, & le demeurant eſt encor pour le preſent en tenebres.

DISCOVRS
DV ROYAVME
DE CONGO.

SOMMAIRE.

1. L'Estendue & bornes du Royaume CONGO & sa diuision en six Prouinces desc
tes chacune en particulier, auec leurs villes capitales. 2. Temperature de l'air
ses contrées estimées inhabitables par les Anciens: l'egalité des iours & nuicts tout
l'année, & plutost continuelle chaleur en l'Hyuer (qui est l'esté de nostre horizon.) 3. D
cription des principales riuieres de ces pays, entre lesquelles les plus celebres sont la Za
& la Lelonde [illegible] 4. Special denom
ment des singularités qui se trouuent en ces Prouinces, Les Elephans & les Ty
en celle de Bamba, la Zebre autrement sauuage mulet, Empalangues, Beufles sauua
Cinettes, Serpens leurs [illegible] qui deuorent le grand nombre des habitans de ce pa
Beliers aisiez, Chameleons, Perroquets, Pelicans. En la Prouince de Congo, les Eleph
Singes, Christal. Au pays de Benba [illegible] de grain, de millet blanc, Fig
d'Inde, en Barnanes, & vin de Palme, & en partie de froment, huyle, vin, vinaig
fruicts, & pain, monstrueux de [illegible] En l'Isle de Loanda les coqu
grises & fort luisantes: & [illegible] qui portent certaine espece de t
qui sert pour faire habillemẽs au peuple, Balaines noires, & Sardines. 5. Quelle est la c
leur, disposition de corps & forme de visage des habitãs de ce pays; la forme de leurs m
sons & edifices: leur monnoye pour le trafic & leurs batteaux de guerre, sur lesquels
batailleut. De la peschc de leurs coquilles: Et de leurs coustumes & mœurs semblab
à celles des autres Negres. La façon de leurs salutations au matin, de leurs habit
nattes ou escorces d'arbres, de leur boire, manger, & maniere de coucher, & de se me
ciner eux-mesmes par la vertu de simples herbes, dont ils connoissent la vertu: & le
pec qu'ils portent à leur Roy. 6. Leurs richesses consistans en trafic de metaux, Elepha
Cinettes, Peschc de Coquilles, toiles de Songo, que se tirent des Palmiers, & du Chri
7. Forces de ce Royaume, leurs armes, & combien de milliers d'hommes on peut arm
8. Quel ordre tient le Roy à policer son Royaume, ses loix, & les Gouuerneurs q
cõmet en chasque Prouince pour y rendre la Iustice. Et quelle est la discipline milita
en quelle ordre marchent leur armée & les trois instrumens dont le General de l'ar
se, comme de signals pour la faire marcher ou arrester & faire entendre sa volonté
toutes les Escadres. 9. De l'Idolatrie des habitans du Royaume de Congo: En quel te
& par qui la foy Chrestienne y a esté annoncée, comment elle y est auiourd'huy re
par le moyen des Iesuistes qui y sont establis.

ENC

ENCOR que nous n'ayons pas vne assez grande connoissance de cét Estat, & qu'il soit impossible d'en parler comme des autres comme nous auons traitté, toutesfois nous estimerons auoir satisfait en partie à ce qui estoit deu au Lecteur, si nous luy rapportons ce que nous auons pû apprendre de cét Estat, qui est veritablement de grande estenduë.

Il s'estend depuis le Cap de sainte Cathetine, qui est à deux degrez & demy loin de l'Equinoctial, en tirant vers le Midy, iusques au Cap de Ledo. Il a pour ses bornes du costé d'Occident la mer Ethiopique : du Midy les montagnes de la Lune, & les Cafres: du Leuant la Montagne, d'où sortent les fleuues qui coulent aux sources du Nil, & du Nord le Royaume de Benin. Et ce Royaume qui comprend depuis la moitié du troisiéme degré du costé du Midy, iusques aux treiziéme degré de hauteur, contient par ce moyen six cens soixante mille d'Italie, ou enuiron.

Le Roy de Congo commande encore à l'Isle de Loande, qui est entre vne branche de la riuiere de Dande nommée Bengo, & la riuiere de Coanze. Il y a encor quelques Isles sur la riuiere de Zaire, dont les habitans sont feudataires du Roy de Congo. Or ce Royaume est diuisé en six fameuses Prouinces, qui sont Binga, Sungo, Sunde, Pango, Batta & Bamba.

La Prouince de Bamba est du long du riuage de la mer, depuis le fleuue de Lambrisi iusques à la riuiere de Coanze, & ce pays contient beaucoup de Seigneurie. La plus renommée ville de cette Prouince se nomme Bamba, vû que les villes capitales donnent leur nom à tout le reste du Pays. Elle est entre les riuieres de Lose & d'Ambrisi, & est esloignée de la mer enuiron cent mille d'Italie.

La seconde Prouince du Royaume de Congo se nomme Songo, & est assise autour des riuieres de Zaire & de Loango, & s'estend iusques au fleuue d'Ambrisi du costé du Nord au septiesme degré & demy, & prend fin prés des rochers rouges de la frontiere du Royaume de Loango. La ville capitale de cette Prouince s'appelle Songo, dont tout le pays prend le nom.

La Prouince de Sunde est assise autour de la ville de Congo, à laquelle les Portugais ont donné le nom de Saint Sauueur, & de là s'estend par l'espace de quarante mille d'Italie, ou de huict lieuës d'Alemagne, à prendre cinq mille pour chaque lieuës, iusques à la riuiere de Zaire. Sa principale ville se nomme aussi Sunde.

La Prouince de Pango a esté autresfois vn Royaume à part, & n'estoit subiette au Roy de Congo. Elle confine du Nord auec la Prouince de Sunde, du Midy auec celle de Batte, du Couchant auec celle de Congo, & du Leuant auec les montagnes du Soleil. La ville capitale du Pays se nomme aussi Pango, & est assise vers la partie Occidentale de la riuiere de Barbele, qui vient du lac où le Nil prend sa source.

La Prouince de Batte confine du Nord auec celle de Pango, & du Leuant auec la riuiere de Barbele, & s'estendant iusques aux montagnes du Soleil, & au pied des montagnes d'Aphronitre, du costé du Midy de ses montagnes elle se joint à la Barbele, iusques à la montagne bruslée. La principale ville se nomme Batta, & donne son nom à toute la Prouince ainsi que les autres.

En la Prouince de Pemba l'on void la ville de Congo, nommée autresfois Banze, c'est à dire Cour, & maintenant saint Sauueur. Elle est assise en vne montagne & esloignée, de la mer enuiron cent cinquante mille d'Italie. Il y a là vne montagne assez haute, qui comprend environ deux lieuës d'Alemagne. Elle est toute couuerte de bourgs, de villages & de maisons, & il s'y tient plus de cent mille personnes.

QVALITE'.

SElon l'opinion des anciens cette contrée estoit inhabitable, vû qu'ils estimoient que tout ce qui estoit sous la Zone torride, où ils la logeoient estoit tellement bruslé qu'il n'y auoit moyen d'y demeurer en aucune sorte. Mais ils en ont parlé autrement que la verité ne porte, vû que le tesmoignage d'Edoüard Loup Portugais, qui a demeuré en ces quartiers là assez long temps auec beaucoup d'autres Portugais.

Cét Autheur rapporte que l'air y est tellement temperé que l'Hyver est semblable à l'Automne de Rome, si bien qu'ils ne changent point d'habilement & ne cherchent point de feu en cette saison. Les sommets des montagnes mesmes sont exempts d'vne fascheuse froidure, & mesme generalement en Hyver la chaleur y est plus grande qu'en Esté, à cause de la pluye qui tombe sans cesse, principalement par l'espace de deux heures auant Midy, & autant apres. Et c'est cette chaleur qui est principalement insuportable aux hommes d'Europe qui s'y trouue.

La nuict y est presque esgale au iour, & en toute l'année on n'y remarque que bien peu de difference. Ils ont leur Hyver lors que nous auons le Printemps. Il commence le 15. de Mars, de mesme que l'Esté sur le milieu du mois de Septembre. Les pluyes y continuent l'espace de cinq mois, à sçauoir d'Auril, May, Iuin, Iuillet & Aouſt. On ne voit guere en tout ce temps là de iours clairs & serains, & les pluyes tombent à si grosses gouttes, que c'est presque merueille, toute l'humeur estant consumée & digerée par les pores de la terre seiche & aride. L'esté y est au contraire extrémement sec, & il arriue bien peu souuent durant cette saison qu'il y pleuue. De là vient que les riuieres se rempliſſent d'vne eau espaisse & bourbeuse, & s'estendant sur la terre, luy communique cette humeur grasse.

Il a en Esté les vents que Iules Cesar & Hippocrate auant luy, nommerent Etesies. Les Portugais nomment ce vent Maestro ou general, comme celuy qui est ordinaire à ce pays. Le mesme vent cause les pluyes par agiration de broüillards vers les sommets des montagnes, vû que venants à estre choquez ils se resoudent en pluye & tombent en terre. Et l'on voit les broüillards ordinairement sur les hautes montagnes quand la pluye approche

Ces pluyes continuelles causent la cruë des riuieres, c'est à sçauoir du Nil & du Niger, ou de Senega, & autres de cette contrée, qui se vont rendre dans la mer Oceane ou Mediterranée, & humectent & engraiſſent les terres des pays qu'elles arrosent.

Donc pource qu'il tombe de si grandes pluyes durant leur Hyver, qui est nostre Esté, tant au Royaume de Congo, qu'au pays du Prete-Ian, il ne se faut nullement estonner de la cruë & inondation des riuieres, combien qu'en Egypte, & aux pays plus arides, qui ne sont iamais arrosez d'aucune pluye, excep-

au pays qui est aux environs d'Alexandrie, ils tiennent pour merueilleuses les crues du Nil, qui ne manque toutes les années en certain temps de venir engraisser auec son eau grasse & bourbeuse les terres des Egyptiens, qui ne rapporteroient nulle chose, si elles n'estoient abbreuuees en cette sorte. A raison dequoy l'on sacrifioit autresfois au Nil, en luy donnant le nom de bon Genie, tesmoins Ptolomée, & mesme les Chrestiens de ce pays-là tiennent encor auiourd'huy pour chose miraculeuse l'inondation du Nil, sans laquelle on mourroit de faim en Egypte. Doncques l'Oüest Nortoüest qui souffle par deça au temps d'Esté, durant lequel ils ont leur Hyver, assemble les broüillards, & les vapeurs autour des sommets des montagnes, & appelle les pluyes, qui temperent à l'Hyver à cause de leurs chaudes vapeurs. Ce sont doncques ces pluyes qui causent ordinairemént le desbordement du Nil, & des autres riuieres de ces contrées.

Mais lors que ces peuples ont l'Esté, leurs vents sont contraires, vû que c'est lors que le Sudest, & le Nordest, qui sont vents froids y regnent, & rafraichissent la terre, ainsi que nos vents font en nos pays. Car ils rendent leur air tout serain, au lieu qu'ils rendent le nostre couuert de broüillards, auec menace de pluye, par vne naturelle disposition de l'air, de la terre, & des climats. Et certainement si ce vent ne rafraichissoit les pays de Congo, & d'Ethiopie, sans doute la chaleur y seroit entierement insupportable.

Les habitans de Grece, de Candie, de Cypre, de Natolie, de Syrie & d'Egypte, joüyssent du mesme vent.

Or il faut noter que la neige ne tombe iamais sur les montagnes d'Ethiopie, de Congo, ou des pays voisins sinon qu'on regarde celles qui sont portées vers le Cap de Bonne Esperance, ou bien celles qui sont aux lieux que les Portugais nomment les Montagnes de Neige.

Si le Royaume de Congo auoit de la neige, ou de la glace, sans doute l'vne de ces deux seroit beaucoup plus estimée que l'or, pource qu'on pourroit par ce moyen rafraischir la boisson. Tellement qu'il faut dire pour conclusion, que c'est beaucoup estre esloigné de la verité d'assurer que les riuieres croissent quand la neige vient à se fondre, vû que les grandes pluyes qui durent cinq mois en sont cause.

III. La principale riuiere de ces pays c'est celle de Zaire, qui vient du second lac du Nil, & est fort grande entre toutes celles d'Afrique. Son emboucheure a vingt-huict mille de largeur. Elle fait plusieurs grandes Isles durant son cours, & reçoit entre les autres riuieres la Vambe, & la Barbele, qui viennent du premier lac: & encore plusieurs autres qui prennent leur source au lac d'Aquelonde. Les principales sont la Coanze, qui borne les Royaumes de Congo, & d'Angola, & la Lelonde, qui engendre des Crocodils, & des Hippopotames, desquels l'Isle des Chenaux a tiré son nom. Elle engendre encor le poisson qu'on nomme Porceau, qui est si gras & si grand qu'il y en a du poix de cinq cens liures, voire d'auantage.

IV. L'Hippopotame ou cheual de riuiere est tanné, a peu de poil, faute en terre pour y paistre, & retourne de iour dans l'eau. Les Africains en appriuoisent quelques-vns qui sont vistes au possible, mais il se faut bien garder de passer sur eaux de riuieres profondes, vû qu'ils s'y plongent aussi-tôt. Il s'engendre encor en ces riuieres quelques bœufs d'eau, qui viuent durant quelques iours en terre.

L'abondance de l'eau jointe auec la chaleur causée par le voisinage du Soleil, rend le pays fertil au possible, & le fait abonder en plantes, herbes, fruicts, & grains, & il en porteroit encore plus si l'industrie des habitans y adoit à la nature.

Mais venons vn peu aux particularitez des Prouinces que nous auons descrite en premier lieu, puis que nous auons assez discouru en general de toutes ces contrées.

En la Prouince de Bamba il y a vne montagne où l'on trouue plusieurs mines d'argent, & d'autres metaux. On trouue aussi en ce pays plusieurs Elephans à cause de la grande quantité de forests, & de riuieres dont il est plein. Ces Elephans sont grands au possible, vû qu'ils croissent iusques à la moitié de leur aage, & ils viuent ordinairement cent cinquante ans. Ceux qui ont esté veus en Portugal, & ailleurs en nostre Europe estoient plus petits, pource qu'on les auoit emmenez encor trop ieunes. La grandeur de ces bestes peut estre connuë par leurs dents qu'on a ramassées, dont quelquesvnes ont esté trouuées du poids de deux cens liures. Au langage de Congo la dent de l'Elephant est appellée Mene Manzao. Les ieunes Elephans sont nommez Moana Manzo. Ils n'ont pas les oreilles moins grandes que les plus grandes targues des Turcs, les plus grandes les ont longues de six pieds en forme d'œuf, & elles vont en s'appointant vers l'espaule. Auec le mouuement de leurs oreilles, & de leur queuë ils chassent les mouches, de mesme qu'ils les tuënt, ainsi qu'elles se reposent sur eux, ridant, & ramassant leur peau. Ils ont les poils de la queuë fort espais & semblables à de petits jones noirs & luisans, & ceux des ieunes sont plus beaux & plus forts, & de plus grand prix.

Veritablement les anciens n'ont pas connu la nature des Elephans lors qu'ils ont dit qu'ils ne pouuoient plier le jarret, & que pour cette cause ils s'alloient appuyer contre quelques arbres pour dormir, & par ce moyen se rendoient de facile prise. Car les Portugais & les Flamens ont vû que la chose alloit autrement, vû qu'ils montent mesme sur les arbres en leuant les deux cuisses pour prendre des fueilles, ou des branches, où bien ils se baissent aisément lors qu'ils veulent boire en quelque lieu qui est bas : ce qu'ils ne pourroient faire s'ils estoient priuez de jointures.

Cette Prouince a aussi des Tygres, de la mesme forme que nous le voyons peints en ces quartiers. Ces bestes, selon le tesmoignage d'Edoüard, n'attaquent iamais les hommes blancs, mais elles se tuënt souuent sur les noirs, tellement que quelquesfois trouuant deux hommes, l'vn blanc, & l'autre noir qui dormoient l'vn pres de l'autre, ces animaux alloient de furie contre le noir sans offencer le blanc en aucune sorte. Lors que la faim les presse ils attaquent les bestes domestiques, quand ils n'en trouuent aucune par la campagne. Ceux de Congo les appellent Enquoi. Ils tiennent que les aisselles de cét animal sont venimeuses, & que si l'on en mange on en meurt tout furieux.

La mesme Prouince produit vn animal nommé Zebre par les habitans qui est du tout semblable à vn mulet, excepté qu'il engendre. Au reste la disposition de son poil est merueilleuse. Car depuis l'espine du dos iusques au ventre il a des lignes de trois couleurs, c'est à sçauoir blanches, noires, & jaunes, le tout estant disposé auec iuste proportion, & chaque bande estant de la largeur de trois doigts. Ces animaux se multiplient à bon escient

pource qu'ils font des faons toutes les années. Ils sont tous sauuages, & visles tout ce qui se peut, de sorte que les Portugais ont entré leurs Prouerbes celuy de la visteſſe de la Zebre. Cette beſte estant apprioiſée pourroit seruir au lieu du cheual aux guerres, portant & tirant les hommes & les charges, afin que son voye comme Dieu a pourvû aux choſes neceſſaires.

Mais d'autant que ce pays manque de cheuaux, & que les habitans ignorent l'art d'adomeſtiquer la Zebre, & ne ſçauent ſe ſeruir des bœufs, combien qu'il y en ait beaucoup en ſes contrées, les hommes font l'office des beſtes, vû qu'eſtans diſpoſez aux coings des ruës, ou des chemins, ils portent les litieres ou les chaires. A raiſon dequoy ceux qui ont beſoin de faire diligence en quelque voyage, changent ſouuent de gens qui les portent, & par ce moyen ont deſpeſché le chemin qu'ils ont à faire.

On y trouue encores d'autres beſtes, dont les vnes ſont de la grandeur d'vn bœuf: les autres plus petites qu'ils nomment Empalanges, puis des bœufles ſauuages, des loups qui ſentent de fort loin, & qui ayment extrémement certaine huyle que ſon tire des palmiers. On y trouue auſſi des renards, des cerfs, des chevreulx, des conils & des liévres en grand nombre, pource qu'on ne les pourſuit pas iuſqu'à la mort en chaſſant comme en Europe.

Ils ont auſſi vn grand nombre de ciuettes, qu'ils apprioiſent pour amaſſer la bonne odeur qui ſort de cette beſte qui leur eſt merueilleuſement agreable.

Il y a diuerſes ſortes de Serpens & de Viperes qui ont quelquefois vingt-cinq pieds de longueur, & cinq de largeur, & ont le ventre fort large, de meſme que l'ouuerture de la gueule, qui eſt telle qu'ils deuorent vn cerf, ou vn autre animal de pareille grandeur. Ils viuent auſſi bien ſur la terre, que dans l'eau. Lors qu'ils ſont bien ſouls, ils s'endorment aiſément, & lors les habitans les tuent, & ſe nourriſſent de leur chair qu'ils trouuẽt meilleure que celle de la volaille.

Au reſte y a des Viperes qui ont vn venin ſi puiſſant, qu'ainſi qu'elles ont mordu quelqu'vn, il meurt dans vingt cinq heures.

On y void encor des animaux de la hauteur d'vn belier, qui ſont aiſlez comme des Dragons, ont vne queuë, vn long bec & pluſieurs rangs de dents. Ils viuent de chair cruë, n'ont que deux pieds, & ont la peau rouſſe & bigarrée de verd & de bleu. La meſme Prouince a des Chameleons.

Dauantage ils ont grande quantité de poules, & coqs d'Indes, de Paons: d'oyes, de canards, de perdrix priuées & ſauuages, de faizans, pigeons, tourtres, aigles, faucons, eſpreviers & pelicans. Ce pays abonde encores en perſoquets verds & gris: & il y a auſſi vn grand nombre d'oyſeaux rouges, qui ſont fort beaux, & qui ne ſont gueres differents des Phenicopteres, ou Flambards. On y void auſſi force eſpeces de petits oyſeaux, qui chantent comme ceux de Canarie.

La Prouince de Congo nourrit beaucoup d'Elephans, & il y a auſſi beaucoup de ſortes de Singes, dont quelques-vns font mille badineries & batelages, voulans imiter les perſonnes qu'ils voyent.

Il y a pareillement pluſieurs vaches, & beaucoup de ces autres animaux que i'ay nommez cy-deſſus. Outre ces choſes il y naît grande quantité de chriſtal, & d'autres metaux, entre leſquels les habitans donnent le premier rang au fer.

Au pays de Pemba l'on trouue du fer en cette grande montagne, dont nous auons desia parlé en la description des Prouinces. La terre de cette montagne est de grand rapport, à cause de la bonté de l'air. Il y a de fort bonne eau, qui ne fait iamais mal aux hommes qui en boiuent. Il y a force herbe & grande quantité de bestail & d'arbres fruictiers, qui sont continuellement verds. Ce terroir porte toutes sortes de grains qui sont ordinairement en ces contrées, principalement celuy qu'ils appellent Luco, lequel ils estiment autant, que nous nostre meilleur bled. Il ressemble au grain de la moutarde, sinon qu'il est tant soit peu plus grand.

Ils viennent à le moudre dans vne meule qu'ils tournent à belles mains, & il en vient vne fort bonne farine, de bon goust & du tout agreable. Le pain qui en est fait, ne cede guere de bonté au nostre. Il y a grande abondance de ce grain en Congo, où il a esté porté depuis quelques années seulement du pays où le Nil prend sa source, principalement de celuy où le Nil remplit le second lac.

Cette porte encore du millet blanc en abondance, qui est appellé Mazze, c'est à dire grain de Congo. Elle produit aussi du maiz, ou bled de Turquie, qu'on estime toutesfois fort peu, & que les habitans nomment Mazza Mamprito, c'est à dire bled de Portugal. Il y a aussi force ris, mais on n'en fait nulle estime. La mesme Prouince porte diuers arbres fruictiers, dont le menu peuple se nourrit & substente, comme des citronniers, des limonniers, qui portent des fruicts d'vn goust merueilleusement agreable. Il y vient aussi des Bananes, que quelques-vns tiennent estre ceux-là mesmes que les Egyptiens & Syriens nomment Muse, & qu'on nomme autrement figues d'Inde. Leur goust est fort bon & agreable, ayant la douceur meslée auec l'aigreur, & c'est vn bon aliment qui n'a rien qui nuise.

Les campagnes y portent aussi beaucoup de sorte de palmiers, dont les vns portent des dattes, & les autres des noix d'Inde. Il vient encore vne autre espece de palmiers semblables aux deux autres, d'où l'on tire de l'huyle, du vin, du vinaigre, des fruicts & du pain. Ils tirent de l'huyle du dedans des fruicts, comme des oliues, & cette huyle à la couleur & la substance de nostre beurre; toutesfois il est vn peu plus verd tendant sur le jaune. Ils vsent de cecy au lieu d'huyle & de beurre, & en mettent dans leurs lampes & s'en frottent le corps afin de courir plus legerement. Pour conclusion elle sert fort en temps de necessité, vû que ceux de ses pays-cy qui ont voyagé par delà, fussent morts de faim sans cette huyle. Ils tirent le vin des sommets des arbres qu'ils percent, & lors il en coule vne liqueur blanche, claire & fraische. Elle est premierement douce, puis elle s'aigrit, tellement qu'on en peut mettre sur les laictuës au lieu de vinaigre. Cette liqueur estant prise fraischement, excite l'vrine, qui est cause qu'on voit bien peu de personnes en ces contrées qu'ils soyent sujets à la pierre ou à la gravelle. D'auãtage lors qu'on en boit iusqu'à l'excez, elle enyvre & nourrit au possible. Ils font du pain des noyaux de ses fruicts, & ses noyaux sont de la forme des amandes, mais vn peu plus durs. Ce qui est dedans est de fort bon goust, & tout ce fruit est verd dehors & dedans, & est bon crû. Il y a d'autres arbres qui produisent des fruits nommez Cola, grands comme vne pomme de pin, mais ayans d'autres fruits semblables aux chastagnes, dans lesquels il y a quatre noyaux rouges ou incarnats, qu'ils cassent auec les dents, & les roulent dans la bouche afin de se desalterer. Ces fruits estans jettez dans

leau la font aigrir, & la rendent agreable au palais, fortifient l'eſtomach & corrigent la corruption du foye. On y trouue encore d'autres ſortes de palmiers ſauuages, qui portent grãde quantité de fruits bons à manger, & dont les fueilles ſeruent à couurir les cahuttes, & à faire des paniers, & autres choſes propres à la maiſon & au meſnage. Il y a encores d'autres arbres nommez Ogegues, qui portent des fruits ſemblables au prunes jaunes, & qui ſont d'vne odeur & d'vn gouſt fort agreable. Ils ont outre ces fruicts d'autres qui peuuent grandement ſeruir en medecine, & qui ſont auſſi de fort bon gouſt, comme les Tamarindes qui ſont aigre doux & bons contre les fiévres chaudes. Les Motes & les Tures voyageurs par terre prennent de la poulpe de Tamarinde, & la meſlent auec de l'eau, laquelle ils boiuent apres pour rafraichir le foye, les reins & les parties interieures, comme auſſi pour laſcher le ventre, vſans auſſi de la caſſe pour le meſme effet. La meſme Prouince a des melons, des concombres, & choſes ſemblables en grande abondance.

Il y a auſſi grande quantité de pierre, & des montagnes d'auſſi beau marbre, qu'on en puiſſe voir tellement qu'on en pourroit baſtir tout vn Temple. On y void outre cela des montagnes de jaſpe, & de porphyre, comme auſſi de marbre blanc, & de pluſieurs autres couleurs, & c'eſt ce marbre qu'on appelle à Rome, de Numidie, & d'Afrique.

Au reſte il naît en quelques pierres des Hyacintes qu'on pourroit aiſément ſeparer du reſte. On pourroit faire des meſmes des colonnes entieres, des obeliſques, & autres ouurages, qui ſeroient beaux, ou plutôt merueilleux par le moyen de ces Hyacintes qui ſont meſlées. Il y a encore d'autres rochers, où l'on trouue des metaux, à ſçauoir de l'airain qui eſt verd & iaune, & l'on en pourroit faire de fort belles ſtatuës, & diuerſes autres choſes.

Mais ie ſuis d'aduis de dire encores pour concluſion de cecy, quelque choſe de la riuiere de Zaire, qui eſt la grande riuiere du Royaume de Congo, qui ſort en partie du meſme lac duquel le Nil prẽd ſa ſource. Ce fleuue a de l'eau en telle abondance, que c'eſt preſque choſe incroyable: vû qu'il a de largeur cinq mille & demy auant qu'il s'aille rendre dans la mer, & lors qu'il y eſt entré, ſon eau coule parmy la ſalée ſans perdre ſa douceur, l'eſpace de huict, de dix voire meſme de ſaize lieuës. Ce qui a fait que les mariniers conſiderent aiſément en quels lieux ils ſont. On peut aller auec de grands batteaux contremont la riuiere l'eſpace de cinq lieuës en toute aſſurance: mais l'on trouue apres des eaux rapides, & impetueuſes, à cauſe que la riuiere tombe en cét endroict d'vn precipice auec vn grand bruit, ſemblable à celuy que le Nil, & le Danube font en quelques lieux.

Quant à la riuiere de Lelonde, qui coule au pied de la montagne où la ville Royale de Congo eſt baſtie, lors que les pluyes ont ceſſé, elle eſt du tout tarie, & gueable.

On trouue ſur le riuage de l'Iſle de Loande certaines coquilles griſes, & fort luiſantes: & cõbien qu'il y en ait aux autres riuages du Royaume de Congo, toutesfois celles de Loande ſont plus eſtimées. Il y croît auſſi vn merueilleux arbre nommé Enſanda, qui eſt touſiours verd, & a force vertus. Ses branches deuiennent fort hautes, & il en deſcend de certains filets fort deliez, qui venãs à toucher la terre, prennent racine, tellement que ces arbres ſe multiplient au poſſible. Sur la premiere eſcorce de cét arbre il vient certaine eſpece de toile, qui eſtant nettoyée ſert pour faire des habits au menu peuple.

En la partie qui est plus proche de la terre ferme, il croît certains arbres, au pied desquels l'eau de la mer vient. On trouue là des huitres de la grandeur de la main de fort bon gouſt, & qui ſont aſſez connuës des habitans qui les nomment Ambizimitare, comme qui diroit poiſſon de pierre.

Pres de cette Iſle autour de ſa partie exterieure, on voit beaucoup de baleines noires, qui s'entrefont ordinairement la guerre, tellement qu'il en meurt pluſieurs que les habitans peſchent, & les ayans priſes leur oſtent la graiſſe, de laquelle meſlée auec de la poix, ils goudronnent leurs vaiſſeaux.

En cét endroit on trouue auſſi force ſardines, & grande quantité de ſoles, d'eſturgeons, de mulets, & d'eſcreuiſſes de mer qui ſont grandes.

MOEVRS.

LEs habitans de ces pays ſont noirs, combien que quelques femmes tirent ſur le jaune. Elles ont pour la pluſpart les cheueux noirs ou roux, mais ce roux tend ſur le rouge. Les hommes ſont de moyenne taille & preſque ſemblables en cela aux Portugais. Tous y ont la prunelle de l'œil de diuerſes couleurs noires, & de la couleur de l'eau de la mer. Leurs lévres ſont groſſes mais non tant que celles des habitans du Nubie, & des autres Negres. Leurs viſages auſſi ſont differents, vû qu'il y en a qui ſont maigres, d'autres qui ſont gras, & d'autres qui ſont entre deux comme ceux des Portugais, & ils different aucunement des autres Negres, qui ſont du tout laids & deſ-agreables.

Ceux de la Prouince de Bamba ſont ſi forts, qu'ils couperont vn eſclaue par le milieu, & trencheront la teſte toute nette à vn bœuf d'vn ſeul coup.

Ceux de la Prouince de Songo ſont continuellement en guerre auec les Anzicains leurs voiſins: & quant à ceux de la Prouince de Sund, ils eſtiment plus le fer que tous les autres metaux, ainſi que nous auons ja dit, pource que l'on en fait des eſpées, des couſteaux & d'autres choſes qui ſont fort vtiles, au lieu qu'on ne ſe ſert pas des autres à des vſages ſi neceſſaires.

En la Prouince de Pemba qui eſt celle où eſt la ville de Congo, les habitans découpent les branches des arbres appellez Ggegues, & en font des hayes, & pareillement des allées, & des tonnes pour eſtre à couuert du Soleil. Ils portét auſſi de la Tamarinde en la bouche pour ſe garder d'alteration.

Les maiſons des habitans du Royaume de Congo ſont baſſes, & fort eſtroites, non par faute de matiere, ainſi que nous auons deſia monſtré parlant des pierres & des marbres qui y ſont, outre leſquelles ils ont auſſi de la chaux, & du bois en grande quantité: mais à cauſe du peu d'induſtrie des habitans, qui ne ſçauent nullement baſtir, n'y ayant entr'eux ny charpentiers, ny maçons qui leur ſçachent dreſſer des maiſons telles qu'ils en pourroient faire.

Ceux de Congo vſent de coquilles au lieu d'or & de monnoye, & font auec cela tous leurs trafics.

Les Inſulaires de la riuiere de Zaire, ont autrefois eu de groſſes guerres contr'eux, & cõbattoient ſur des batteaux qu'ils font du tronc d'vn arbre creuſé. Cét arbre eſt nommé Liconde, & eſt quelquefois ſi gros, que deux ou trois hommes, voire d'auantage, ne ſe peuuent embraſſer, tellement que bien ſouuent vn batteau fait des plus grãds & gros, ſera capable de contenir deux cens hommes.

Ils font aller ces batteaux auec vne grande roideur, chacun tient l'auiron;

larc,& lors qu'il eſt queſtion de combattre,ils laiſſent l'auiron, & ſe ſeruent de leurs arcs contre les ennemis.

Quant à ceux de l'Iſle de Loande,ils font la peſche de leurs coquilles en telle ſorte. Quelques femmes deſcendent du riuage quelque peu dans la mer,& en tirent certains paniers pleins de ſable, & les mettent en terre, & oſtent le ſable des coquilles qui ſont fort menuës, & de diuerſes façons : car il y en a de rondes, & pareillement il y en a de femelles,qui ſont de plus belle couleur, & plus agreable à la vûë. Toutes choſes s'achaptent auec des coquilles, meſme l'or, l'argent & les viures. Au reſte non ſeulement on oſte l'vſage de la monnoye d'or, ou de quelque autre metail en ce Royaume (car on vſe de meſme comme i'ay ja dit,en tous les Eſtats du Roy de Congo)mais encore en d'autres endroits d'Afrique,& au Royaume de la Chine& en quelques lieux des Indes: car en Ethiopie l'on donne du poyvre au lieu de l'or ou de l'argent monnoyé, & au Royaume de Tombut prés de la riuiere de Senega, on donne des coquilles de mer.

Les Inſulaires ont des vaiſſeaux faits de palmier ou de noyer d'Inde, qui ſont à voiles & à rames. Ils ſont tellement experts à bien nager,que le plus ſouuent ils paſſent tout le deſtroit à la nage pour aller en terre ferme.

Mais pour parler à cette heure generalement des mœurs de tous les Congois, ils tiennent beaucoup de celle des autres Negres,au moins de ceux qui ſont leurs voiſins. Ils verſe touſiours quelque goutte du pot auant qu'ils ſe mettent à boire. Ils ne boiuent iamais en diſnant, mais apres le repas ils ſe delectent à bon eſcient auec de l'eau, ou du vin de palmier,ou de l'eau meſlée de miel.

Lors qu'ils ſe rencontrent le matin où ſur le iour, ils ſe ſaluënt, & quant ils trouuent quelqu'vn qui tient rang entr'eux, ils en font de meſme. Et quand ils veulent honorer quelqu'vn, ils ſe mettent à genoux, & battant des mains,demeurans en cét eſtat iuſqu'à ce que l'autre rende la ſalutation auec ces paroles *Fuio Fuio*, auec leſquelles ils ſe ſouhaittent du bon-heur.

Ils deſrobent volontiers aux eſtrangers,mais ils n'vſent guere de larcin parmy eux. Les femmes y ſont du tout adonnées à faire l'amour, principalement auec les eſtrangers,ſans ſe ſoucier nullement de leur reputation,pourvû qu'elles ſatisfaſſent à leur deſir.

Les hommes & les femmes y vont eſgalement à teſte nuë, ayans les cheueux treſbien liez, & touteſfois courts. Quelques-vns portent des chappeaux d'eſcorce d'arbre, ou bien faits de noix d'Inde. Quelques-vns portent auſſi des gros trouſſeaux de plumes attachez à leurs cheueux auec des fils de fer. Il y a beaucoup auſſi tant d'hommes que des femmes, qui portent des pendans d'oreilles fort peſans.

Leurs habits ſont preſque tous de natte faite de l'eſcorce des arbres & rouge. Ils mettent ſur ces nattes des peaux de Singes, & d'autres animaux. Pluſieurs portent des ceintures de cuir de beufle, & quelques vnes de ces ceintures ſont larges de deux ou trois pieds, voire dauantage. Beaucoup de ces femmes ceignent leurs cuiſſes de grands anneaux de fer,de cuiure, ou d'eſtain & les bouts ſont tellement vnis enſemble, que l'on ne ſçauroit preſque dire comment elles ont pû mettre en cette ſorte. Il y a meſme quelques hommes qui ſe plaiſent à faire de meſme elles.

Ils couchent ſur des nattes à terre, & mangent diuers fruicts, & pareillement

du poisson & de la chair, sans mettre ces choses separément, vû qu'ils les mettent toutes dans vn mesme plat. Les principaux d'entr'eux mangent presque ordinairement seuls estẽdus sur la natte. Ils ne font iamais leur affaires contre la terre, estimant que ce seroit pecher, mais pour cét effect ils creusent des trous qui sont fort larges. Ils vsent de tambours estroits par le bas, & larges en haut & de flustes de dent d'Elephant.

Cecy se pratique volontiers pour la pluspart entre ceux qui demeurent aux champs, combien qu'il y ait des choses dont on vse dans les villes, où l'on vit toutesfois auec plus de ciuilité, de delicatesse, & de delices.

Les habitans de Congo font honneur à leurs Roys en baleyant soigneusement tous les chemins par lesquels ils doiuent passer. I'ay dit que les hommes alloient vestus de natte. Mais maintenant ils imitent fort les habitans des Portugais. Et quant aux femmes elles ont trois juppes l'vne sur l'autre, dont elles couvrent la partie d'en bas de leurs corps. Chaque juppe a sa ceinture, & la plus basse bat iusques aux talons, la seconde va iusques aux genoux, & la troisiéme iusques aux cuisses, & par tout au lieu de bords il y a des houppes de diuerses couleurs. Elles se couvrent par deuant iusques à la ceinture d'vn voile, par derriere d'vn petit mãteau, & le tout est fait de fueilles de Palmier. Elles couvrent leur teste de quelque bonnet à la façon des hõmes, & ont le visage descouuert. Il est vray que les femmes de basse qualité, & les esclaues n'ont rien de couuert que le bas. Mais il faut sçauoir que les femmes taschent de s'abiller aussi à la Portugaise, portant sur la teste des bõnets de velours auec de la pierrerie & des chaisnes d'or. Il est vray qu'il n'y a que les femmes de condition plus relevée qui soyẽt vestuës de cette sorte, vû que les autres suiuent l'ancienne coustume.

Le Roy mange à la Portugaise, rend la iustice en public sans grãde formalité de procez, vû que toutes choses sont debattuës deuant luy en peu de parole.

Les Courtisans vsent de flustes, au son desquelles ils dancent la Moresque auec gravité & cadence d'vne gentille dispositiõ, & d'vne façon agreable.

Tous sçauent les vertus de plusieurs herbes, tellement que chacun est son Medecin & son Chirurgien. Ils gueriſſent la fiévre auec du bois de sandal pulverisé & le mal de teste en s'ouvrant la veine. Ils se purgent par le moyen de certaine poudre faite de l'escorce de quelques arbres.

RICHESSES.

VI. ON peut assez estimer combien ceux du Royaume de Congo sont riches, puis qu'ils ont si grande abondance de metaux qu'ils peuuent communiquer à leurs voisins, en retenant encor pour eux vne quantité incroyable. Et si l'on veut aussi considerer leurs Elephans on iugera bien aisément qu'ils reçoiuent en eschange de leurs dents dont ils ont grand nombre, des choses qui leur sont de petit prix. Et si l'on jette aussi les yeux sur les Ciuettes dont il abonde, on verra bien tôt combien doiuent estre recherchées des marchans estrangers qui trafiquent en ces contrées. Que si passent plus outre, on monte iusqu'à leur Roy, on ne doutera nullement que celuy qui a tous ses pays sous son obeyssance doit estre grandement riche. Il est impossible de dire ce qui tire de ses Estats, pource qu'il n'a pas ses reuenus en argent monnoyé comme nos Princes: mais on peut bien assurer auec raison que ce Roy reçoit de grandes richesses de tous costez, vû que si ses sujets sont fort riches par le moyen

grand commerce qui s'y fait, on doit estimer leur Roy puissant, fort riche, aussi fourny de toutes choses que Monarque qui soit en Afrique.

La pesche des coquilles de mer de l'Isle de Loande est de fort grand rapport ce Prince. Aussi tient-il ordinairement vn Gouuerneur en cette Isle qui a soin cette pesche.

Il tire beaucoup de la Prouince de Pamba, qui est estimée fort riche à cause ses mines d'argent & d'autres metaux, & à raison aussi des coquilles de mer l'on y trouue le long du riuage, qui seruent en ces pays au lieu d'argẽt monnoyé. On y fait aussi grand trafic d'esclaues, donc les Portugais acheptent vn nd nombre, les enuoyant vendre en d'autres Prouinces.

Apres cela les toiles de la Prouince de Songo, qui se font des Palmiers d'Inde nt fort recherchées de tous costez, & l'on en fait vn grand trafic en ses conrées: de mesme qu'on les va chercher aussi en la Prouince de Sundi, & les Portugais s'en chargent aussi fort volontiers.

Le Christal aussi qui vient en cette Prouince, n'est pas peu estimé: si bien que habitans en reçoiuent quelques commoditez, mais non comme de tout le ste dont i'ay desia fait mention.

Ce Roy reçoit aussi du Roy Angole de grands presens, qui tiennent lieu de ibut.

FORCE.

CE Monarque a tant de gens au pays de sa domination, & ceux qui s'y trouuent, sont tellement nez & propres aux armes, qu'il donnera touſiours eaucoup de peine à ceux qui voudront entreprendre sur ses Estats. Toutesfois manque de villes & places fortes, & n'a rien sur sa frontiere qui soit en defnse. Ses gens ne sçauent pas aussi bien armer, qui seroit cause que ceux d'Europe les trauailleroient grandement, s'ils entroient dans ce pays en bon nombre. Mais quant à leurs voisins ils sont assez capables de leur faire la loy, & de tenir touſiours en bride, ou mesme de les emporter en les attaquant.

Mais afin de particulariser quelque chose, Pamba est le bouleuart de tout le Royaume de Congo. C'est delà qu'on va faire la guerre à tous les rebelles, à cause que les habitans de cette contrée sont extrémement courageux, & accoutumez à la guerre. Tellement que lors qu'vne necessité arriue, le Roy en tire facilement quatre cens mille hommes, armez à la façon du pays.

Ces hommes qui sont forts au possible, ainsi que i'ay dit ailleurs, portent des espées longues & larges, semblables à celles des Suisses, & ce sont les Portugais qui les leur fournissent. Outre ces espées ils se seruent fort bien de leurs arcs & n'vsent pas moins adroitement de leurs escus qui sont faits d'escorce d'arbres.

Le Gouuerneur de Batta a des Arquebusiers, à cause que du costé des montagnes du Soleil & d'Aphronitre vers la contrée Orientale & Occidentale du Nil, il y a certains hommes nommez Giaquas parmy ceux de Congo, & en leur propre langue Agag, qui sont furieux & attentifs à faire ordinairement quelque butin: tellement qu'ils font continuellement des courses dans les Prouinces qui leur sont voisines, & en particulier dans celle de Batte, à raison dequoy habitans sont touſiours soigneux de se tenir prests pour se mettre en armes moindre bruit.

Cette Prouince peut enuoyer à la guerre 70. ou 80. mille bons hommes de erre bien armez, & propres a faire quelque bon effect. On peut iuger par ces ux Prouinces, dont nous auons fait mention, ce qui est des autres.

GOVVERNEMENT.

VIII. LE Roy tient en chaque Prouince vn Gouuerneur, qui fait sa demeure o
dinaire en la capitale ville du pays qu'il gouuerne. Il y a beaucoup de Se
gneurs en ces Estats, mais tous reconnoissent le Roy pour Seigneur absolu
tout ce qu'ils possedent. Ces Seigneurs sont nommez Mani, comme Man
Loanda, Mani Coanza, &c. Seigneur de Loande, Seigneur de Coanze. Le Ro
est extrémement honoré des siens: aussi tient-il tousiours vn bon ordre en to
son Royaume par le moyen de ses Gouuerneurs. Les loix & ordonnances n
sont pas escrites, ains seulement l'on y iuge selon les anciennes coustumes,
les apparences de plus de droict en l'vn qu'en l'autre. Il y a vne loy entr'au
qui porte que l'on ne peut vendre la peau de la Zebre, sans vendre par mes
moyen ce qu'elle a sous ses aisselles (qui est venimeux, ainsi que i'ay desia di
afin que l'on oste tout sujet & moyen de mal faire. Et quant au pourceau mar
les pescheurs sont obligez si tôt qu'ils l'ont pris, de le porter au Roy sur pei
de la vie.

Les façons de ceux de Congo en temps de guerre sont telle. Ils sont to
gens de pied, & s'espandent ou se resserrent selon la commodité du lieu, ou
diuisent en plusieurs parties. L'armée marche & est gouuernée selon les sign
& le cry qui vient du General estant au milieu: car soit qu'il vueille que l'
commence de combattre, ou que l'armée tourne à main droite, ou à main g
che, ou qu'elle aduance ou recule, ou face quelque autre chose, il a ses sign
particuliers & certains cris qui declarent sa volonté, & ce qu'il faut faire. I
a trois principaux instrumens dont on vse pour donner quelque signal que
soit: car ils vsent en premier lieu de certains instrumens de bois, qui font
horrible bruit lors qu'on les entonne, ou bien des tambours, ausquels ils m
tent vn peu sur l'escorce d'vn arbre creusé, & les battent auec des bastons d'i
voire. Ils ont encor vn instrument triangulaire fait en forme de pyramide re
uerlée, qui estant composé de lames de fer bien jointes, est batu auec des b
stons de bois. Ils vsent en troisiéme lieu de dents d'Elephant creuses, lesquel
ils percent à costé comme les fiffres, & leur font rendre vn son guerrier qui r
veille le courage, & le pousse à mespriser tous dangers.

Le General de l'armée est contraint de porter vne grande quantité de ses t
sortes d'instrumens, tant grands que petits: car lors qu'il faut donner le sig
à toute l'armée, il faut vser du grand instrument, s'il ne le faut donner qu'à
partie, on vse d'vn qui est moindre selon le nombre de cette partie: tellem
que chaque trouppe a son signal particulier qu'elle s'entend. Les soldats m
mes ont leurs signals entr'eux: car les premiers sont ordinairement hom
dispos, qui au milieu du combat donnent courage aux autres auec leurs
chettes, & les aduertissent de quelle sorte il faut éviter les dangers.

Lors qu'ils entrent au combat, ils s'eslargissent afin de pouuoir plus aisém
lancer leurs dards & éviter les coups des ennemis par leur disposition, &
que les premiers semblent lassez, on sonne la retraitte: & soudain ceux qui
battent, reculent peu à peu pour faire place à ceux qui sont frais, & cecy se
quelquefois, iusqu'à ce que toutes les deux armées viennent à se joindre.

Il n'y a personne au Royaume de Congo qui ait rien de propre, ny qui
se disposer d'aucune chose en faueur des siens, d'autant que tout appar

du Roy, qui oste & donne comme bon luy semble. Les enfans des Roys sont mesme sujets à cette loy, tellement que s'ils ne donnent au Roy ce qu'ils luy doiuent payer chaque année, ils sont priuez de ce qu'ils possedent.

Le Gouuerneur de la Prouince de Batte, qui est vne race Royale s'assied touſiours le plus prés du Roy, & a telle authorité aux consultations qu'on ne luy ose contredire. Il mange quelquefois à la table du Roy, mais debout, & personne autre ne reçoit cét honneur, non pas les enfans du Roy mesme. Il meine aussi des fluteurs & autres ioüeurs d'instrumens, qu'il meine auec luy de mesme que le Roy: & il a ce priuilege qu'il a des arquebusiers qui sont de son gouuernement, chose qui n'est pas octroyée aux enfans des Roys, ausquels on donne s'il est besoin des arquebusiers estrangers.

On n'y fait guere souuent perdre la vie aux criminels, & si quelque Congois a procez auec vn Portugais, on le iuge selon les loix des Portugais.

RELIGION.

ENcor que la Foy & Religion Chrestienne se soit glissée en ce Royaume toutesfois il est plein d'habitans idolatres, dont les vns adorent le Soleil comme mary de la Lune, & le tiennent pour souuerain Dieu: & portent honneur aussi à la Lune comme à sa femme, la tenant au second rang. Quelques autres adorent ces animaux qui ont forme de dragons, dont nous auons fait mention, traittant de la qualité du pays. Les autres adorent la terre, comme nourrissiere & mere de toutes choses. Bref ils sont pleins de tant de folies erreurs qu'on peut dire iustement que parmy toute leur creance ils ne sçauent ce qu'ils croyent.

Mais il sera fort à propos de faire voir icy au Lecteur cõme on a fait entendre le nom de Christ en ces contrées, & en quelle estime & quel honneur il y est pour le present.

Le Royaume de Congo se conuertit à la Foy Chrestienne par le moyen de Dom Iean 2. Roy de Portugal en cette sorte, Iacques Cano Capitaine de ce Roy costoyant par son commandement l'Afrique, paruint apres vne longue nauigation au grand fleuue de Zaire, & continuant sa nauigation, descouurit le long de son riuage plusieurs terres, où il trouua les habitans beaucoup plus traitables que ceux des autres pays qui auoiẽt esté descouuerts iusques alors. Et pour en pouuoir rendre raison plus particulierement à son Roy il se resolut d'aller à la Cour de ce Royaume, où estant arriué & reçû courtoisement, il se mit à remõstrer la vanité de l'Idolatrie, & la grandeur de la Foy Chrestienne, & donna ce Prince si bien disposé, que retournant en Portugal, il mena outre vn Ambassadeur, quelques enfans nobles afin qu'ils appriſſent la doctrine Chrestienne, & fussent bien instruits, puis ayans reçû le Baptesme, renuoyez en leurs maisons auec quelques Prestres Portugais propres à prescher l'Euangile, & à planter la Foy en ce Royaume.

Ces enfans demeurerent deux ans en Portugal, & y furent du tout bien entenus, soigneusement instruits en la doctrine Chrestienne, & baptisez auec grande solemnité. Lors qu'ils furent donc bien confirmez en la Foy, le Roy les renuoya en leur pays auec vne Ambassade fort honorable, enuoyant auec cela trois Peres de l'Ordre de S. Dominique pleins de vertu & d'vne singuliere doctrine, afin d'instruire tout ce peuple.

Ceux-cy eſtans arriuez à Congo conuertirent premierement l'oncle du Roy auec vn ſien fils. Le Roy & la Royne furent apres Baptiſez, & ce prince fit bastir en peu de temps vne belle Egliſe ſous le nom de ſainte Croix. On brusla cependant vne infinité d'Idoles.

Le Roy reçût au Bapteſme le nom de Iean, ſa femme celuy d'Eleonor, & leur fils aiſné celuy d'Alfonce. Cettuy-cy fut excellent en bonté, & non content de ſa conuerſion, s'employa encor auec vn zele extréme à la conuerſation des ſujets. Mais il ne faut pas eſtimer qu'on puiſſe ſemer la parole de Dieu ou planter ſa Croix ſans beaucoup de peine.

Ces Peres de S. Dominique, outre la malignité de l'air, & les chaleurs, insupportables qui les conſommoit, furent encor mal-traittez par les Congeois meſmes. Car encor que lors qu'on parla des ceremonies ſacrées, & des diuins myſteres, ils ſe monſtraſſent aſſez dociles & traittables, pource qu'il leur ſembloit que les choſes qui eſtoient au deſſus de la capacité humaine, eſtoient plus conuenables à la Majeſté de Dieu, toutesfois quand on commença de parler du bon eſcient de la temperance, continence, reſtitution du bien d'autruy, du pardon des offences reçûës, & des autres articles de la perfection Chreſtienne, on deſcouvrit non ſeulement de la difficulté, mais encor de la contrariété & reſiſtance. Le Roy meſme qui du commencement auoit monſtré tant d'ardeur, ſe refroidit entierement, & pour ne quitter les angures, & les ſortileges & ſur tout la multitude des femmes (qui eſt vne difficulté vniuerſelle entre les Barbares) ne preſtoit aucunement l'aureille aux Predicateurs, & les femmes ne pouuans ſouffrir d'eſtre chaſſez ou confinées en quelque lieu par leurs maris, ou d'eſtre poſpoſées les vnes aux autres, mirent en trouble toute la Cour & la ville ou le Roy faiſoit ſa demeure.

Cette troupe eſtoit pouſſée à tout ce bruit encore plus par Panſe Aquitima ſecond fils du Roy qui n'auoit voulu receuoir le Bapteſme: à cauſe dequoy naſquit de grandes inimitiez entre luy & ſon frere aiſné, qui eſtoit ſi affectionné à la Religion Chreſtienne, & qui ſouſtenoit la cauſe de Chriſt autant qu'il luy eſtoit poſſible.

Sur ces contrarietez le Roy mourut, & les freres vindrent aux mains. L'iſſue fut telle qu'Alfonce auec trente ſix ſoldats, inuoquant le nom de Ieſus-Chriſt & celuy de S. Iacques à la Portugaiſe, deffit ſon ennemy, qui fut meſme pris & mourut priſonnier en ſon opinion deteſtable.

Veritablement Dieu fauoriſa Alfonce en cette guerre auec des miracles tres-évidents. Car on dit qu'ainſi qu'il eſtoit ſur le poinct d'entrer au combat, il vid vne ſi grande clarté, que ſes compagnons & luy l'apperceuant demeurerent eſbloüys durant quelque temps, & auec vne telle eſperance d'oute la victoire, & vne ſi grande allegreſſe de courage, qu'il ſeroit mal aiſé de l'exprimer.

Mais leuant apres les yeux au Ciel, ils virent cinq eſpées fort luiſantes, que le Roy print lors pour ſes armes, & que ſes ſucceſſeurs gardent encor auiourd'huy. Les ennemis meſmes confeſſerent qu'ils auoient eſté vaincus, non par le Roy ou par ſes ſoldats: mais par vne femme merueilleuſement blanche, dont la ſeur eſbloüiſſoit les yeux auec vne ſplendeur inſupportable, & par vn Cheualier, qui auec vne Croix de pourpre ſur la poictrine, monté ſur vn cheual bay les frappoit & portoit par terre.

Apres la victoire obtenuë il fit aſſembler tous les Seigneurs de ſon Roy-

e, & leur commanda de faire porter en certain lieu tous les Idoles, puis
s fit bruſler ſur vne haute montagne. Il regna paiſiblement l'eſpace de
nquante ans, durant leſquels il aduança merueilleuſement la foy Chre-
ienne par ſon authorité, & par ſon exemple, & meſme auec la predica-
on.

Le Roy Dom Emanuel n'abandonna pas l'entrepriſe, vû qu'il enuoya de
ortugal en Congo douze Peres de ceux que les Portugais nomment Bleus;
ont le Pere Iean Marien eſtoit chef, auec des Architectes & des Charpentiers
Maçons pour baſtir des Egliſes, & auec vn riche appareil ſacré, & le Roy
lfonſe enuoya ſon fils Henry, & pluſieurs Princes de ſon Royaume à Ro-
e, où ils furent receus auec beaucoup de courtoiſie. Le Roy Alfonſe eut
ur ſucceſſeur ſon fils Pierre, au temps duquel on mit vn Eunuque en l'Iſle
ſaint Thomas, qui eut auſſi ſoin de Congo, où l'on eſtablit en la ville de
aint Sauueur vn College de vingt-huict Chanoines en l'Egliſe ſainte
roix.

Le ſecond Eueſque fut de la maiſon Royale de Congo, qui alla à Rome, &
ourut à ſon retour.

Pierre eut pour ſucceſſeur au Royaume François qui regna toutesfois fort
u de temps, & François eſtant mort, Diego qui eſtoit ſon parent luy ſucceda:
ce fut au temps de cettui-cy que Iean troiſieſme Roy de Portugal entendant
e le Roy ne ſe ſoucioit beaucoup de la Religion, & que les Marchands &
Preſtres d'Europe n'aidoient pas beaucoup à l'aduancer, ains ſcandali-
ient auec leur mauuaiſe vie les nouueaux Chreſtiens, y enuoya quatre Ie-
uiſtes pour remettre & redreſſer toutes choſes. Ses Religieux eſtant arriuez
remierement à Saint Thomas, & puis à Congo, furent receus du Roy aſſez
ortoiſement, & s'eſtans tout auſſi tôt employez au deſſein pour lequel ils
oient fait le voyage, l'vn d'eux ſe mit à enſeigner la doctrine Chreſtienne,
les lettres à ſix cens enfans, & les autres allerent preſcher par le pays auec
fruict ineſtimable, vû qu'en cinq mois ils conuertirent plus de cinq mille
ſonnes & baſtirent trois Egliſes. Mais eſtant depuis tombez l'vn apres l'autre
de longues & faſcheuſes maladies, ils furent contraincts de s'en retourner en
rope.

On fit en ce temps le troiſieſme Eueſque Portugais de nation, qui eut beau-
up de peine à cauſe de la contumace des Chanoines & du Clergé.

Cependant le Roy Diego mourut, & apres ſon deceds il naſquit de grands
bats ſur la ſucceſſion du Royaume, parmy leſquels preſque tous les Portu-
is qui eſtoient à Saint Sauueur furent tuez excepté les Preſtres. Finalement
nry frere de Diego obtint la Couronne, & apres luy, qui mourut bien tôt
ès en vne bataille contre les Anziques, Aluare ſon fils regna. Cettui-cy pour
reconcilier, le Portugais fit aſſembler tous ceux qui ſe trouuerent eſparts de
s coſtez par le Royaume, tant Religieux que laiz, & eſcriuit pour ſa décharge
u Roy & à l'Eueſque de S. Thomas.

Eueſque ayant vû les lettres, paſſa au Royaume de Congo, & apres auoir
né quelque ordre à la diſcipline du Clergé, s'en retourna à S. Thomas, où il
ſes iours.

aduint en partie pour l'abſence, & en partie pour le deffaut des Eueſques,
l'aduancement de la Religion fut beaucoup retardée, & meſme elle fut
grand danger de s'amoindrir en toutes ces contrées, pource qu'vn

nommé François, homme de grande authorité, tant à cauſe de ſa maiſon, que ſes richeſſes, commença à dire librement que s'eſtoit choſe vaine de tenir une ſeule femme, & en fin abandonna la foy Chreſtienne, & fut cauſe que le R perdit beaucoup de ſa premiere ardeur.

On dit que ce François eſtant mort & enterré en l'Egliſe Sainte Croix, diables deſconurirent vne partie du couuert de l'Egliſe, & auec vn bruit ponuantable le tirerent hors du tombeau & l'emporterent, choſe qui do beaucoup à penſer au Roy: mais il fut encor plus eſmû par vn accident qui uint apres. Car les Giacquas eſtans partis de leur pays entrerent en grand nom bre dans le Royaume de Congo & venus au combat auec ce Roy le mirent fuitte, & l'effroyerent tellement, que ne ſe ſentant pas aſſuré dans ſa ville ca tale, il abandonna le Royaume, & ſe retira en vne Iſle du Zaire, appellée Cheual, auec les Preſtres Portugais & les Princes de ſon Royaume. Se voya là reduit à l'extremité, pource qu'outre la perte de ſes pays, les gens mouroi de faim, & ſe vendoient pour viure, l'vn à l'autre à fort vil prix, il eut recou Dom Sebaſtien Roy de Portugal, & en obtint ſix cens ſoldats, auec la val deſquels il chaſſa les ennemis du Royaume, & fut remis en ſon premier dans vne année & demie. De ſon temps l'Eueſché de S. Thomas fut donn Anthoine de Clioue Caſtillan qui apres pluſieurs difficultez que le Gou neur de cette Iſle luy mit en auant, fut en fin conduit en Congo auec deux R ligieux & quatre Preſtres, & maintint quelque temps les choſes en eſtat.

Cependant le Roy Aluare mourut, & eut pour ſucceſſeur ſon fils porta meſme nom, qui ne manqua de ſolliciter Dom Sebaſtien & Dom Henry R de Portugal, & puis le Roy Catholique, afin qu'ils luy enuoyaſſent des Pre cateurs & d'autres gens d'Egliſe pour maintenir & augmenter la foy en ſ Royaume. Et ſur ces beaux deſſeins il vint à mourir laiſſant pour ſucceſſeur ſien fils, portant le meſme nom d'Aluare.

Au milieu de ſes troubles quelques Ieſuiſtes paſſerent en Congo & ſe mire à preſcher ce peuple. Ces Religieux ont baſty en l'Iſle de Loande vne maiſ où il demeure ſix ou ſept Preſtres, qui vont çà & là, où le beſoin les appell Car le nombre des baptiſez eſtant fort grand, il y a ſi peu de gens pour les e tretenir en deuotion, que le mauuais grain ſurpaſſe de beaucoup le bon. L' 1587. le Roy Aluare, qui pour n'eſtre pas né de legitime mariage eſtoit p eſtimé de la plus grande partie des ſiens, voulut prés de ſa perſonne de ſes P res par l'employ & l'hautorité duquel il ſe mit en reputation & vint à eſtre h noré. Et Dieu fauoriſa ſa bonne intention, pource qu'ayant contre luy v ſienne ſœur du coſté du pere, & vn frere de cette ſœur, il donna bataille à gens auec vne groſſe armée, & ſe porta ſi vaillamment au combat, que non ſe lement il deffit l'armée mais encor en mit à mort le General. Et apres il ordo na qu'au lieu où il eſtoit mort on baſtiroit vne Egliſe à l'honneur de noſtre D me: & pour inciter les autres par ſon exemple, il fut des premiers à mettre main à l'œuure, & auec les Edits fort fauorables il aduança la predication l'Euangile, & l'entrepriſe de ſes Religieux.

L'ESTA

L'ESTAT.

DE L'EMPEREVR DE MARROC.

SOMMAIRE.

Sensuyt le discours d'vn Estat qui comprend deux fameux Royaumes. En premier lieu se presente la Situation *du Royaume de Marroc, & sa diuision en sept Prouinces, desquelles est faite vne particuliere description. Et premierement de la Prouince d'Hée, son estenduë, ses bornes & villes principales. 2. Description de la Prouince de Sus, sa situation, ses limites & ses villes. 3. De Marroc. 4. De Guzale. 5. Ducale. 6. Hascora. 7. Tedle. 8. Partition du Royaume de Fez en sept Prouinces, ses bornes & son estenduë en general. 9. De* Tenesme *premiere Prouince du Royaume de Fez & ses principales villes. 10. De la Prouince de Fez, sa longueur & largeur & ses villes, auec vne ample relation de la grande & superbe ville de Fez, ses Mosquées & Temples magnifiques au nombre de 700. Hospitaux, Estuues, Colleges, Hostelleries assises en forme de Palais & autres infinis édifices somptueux. 11. De la Prouince d'Asgar, ses bornes, ses villes & fortes places. 12. D'Elhabet au Ellabet & ses villes. 13. D'Errif. 14. Garet. 15. Chauz. 16. De la qualité de l'air de ses Prouinces & de leur terroir abondant en huyles, miel, laine, soye, coton, laines de Chévre dont on fait draps, peaux de Chévre dont se fait le marroquin : mines d'or. Et quelles maladies regnent en ces contrées. 17. Diuerses opinions de l'origine & descente de ses Barbares recommandez de toute ancienneté pour la subtilité de leur esprit, & grande doctrine & science de la Medecine, excellens en l'art de chercher à la generation Hieux de Cannes, viuans iadis de chair de Singe & s'habillans de peaux de Chévre, adorans le Soleil & la Lune comme Dieux. Et leur abominable sacrifice nocturne, auquel les lumieres eteintes, ils paillardoient auec la premiere femme qui leur venoit en main. 18. Quel est le naturel des habitans de Fez & Marroc, & comme ils sont ambitieux, infideles, coleres, vanteurs, soupçonneux, dispos, mais non de grand trauail. 19. De la demeure des Arabes aux Deserts de ses contrées viuans sous des tentes & pauillons, adonnez aux labourages, à la chasse, à la Poësie. Des habillemens de leurs femmes & leurs fards & peintures, dont elles ornent leur visage. 20. Mœurs & façons de viure des Prouinces du Royaume de Marroc, & premierement de quelles viandes vsent ceux de Hée leurs vestemens & façons de licts, &c. 21. Mœurs & maniere de viure des habitans du Royaume de Fez, & specialement la ciuilité de ceux de la ville de Fez, leurs belles Mosquées, Hostelleries, trafic de Moulins habitation distinctes des Arts mechaniques & places où se fait le trafic de chaque sorte de marchandise. Les ceremonies du mariage & festins de nopces, la façon de leurs habits, & de leur boire & manger, leurs dances & ieux. Leurs festes solemnelles, la façon de leur dueil à la mort de leurs parens. Leurs*

ieux & exercices ordinaires. La discipline & nourriture de la ieunesse. 22. De
crois sortes de Devins, Philosophes Chimistes, Charmeurs & Enchanteurs de ce Royau-
me. 23. Ses richesses procedans de la fertilité du pays abondant en bleds & fruicts
citrons, oranges, succre, olives, camelos, marroquins, toiles de coton : & le gra
reuenu de leur Province qui consiste en dixmes & primices des fruicts & du bestail
en tailles qu'il exige de chaque arpent de terre, & des personnes qui ont attaint l'a
de puberté soit masle ou femelle : en Doüane & gabelles de Fez & des autres villes
successions des biens laissez par les Gouuerneurs de ses Prouinces, qu'il prend apr
leur mort. 24. Ses forces consistans en gens de guerre & canallerie, & sa gendarme
de plusieurs sortes, composée de plusieurs parties, par la consideration desquelles on p
facilement iuger quel nombre de gens ce Monarque peut mettre en campagne. 25. Qu
est la famille qui commande maintenant aux Royaumes de Marroc & de Fez : & p
quels moyens elle est paruenuë à cét Empire. 26. Conseil du Roy & Chambre de Iust
estáblie dans Marroc. 27. De la creation & Cour des Roys de Fez, ses Officier
Capitaines de Canaleries, Gouuerneurs estáblis en chaque ville, Commissaires ordon
sur les peuples pour la Iustice, Barons gardiens, Pourueyeur, Maistre d'escui
Trompettes, Maistre de Ceremonies, &c. Et quel ordre ils tiennent, le Roy march
en campagne. 28. Du Gouuerneur, Iuges, Gabelleurs, Apoticaires & police de
ville de Fez. 29. Du Mahometisme diuisé en plusieurs sectes : Et qui fut celuy
introduisit la loy de Mahomet en Barbarie. 30. De l'introduction & estáblisse
des Iuifs aux Royaumes de Fez & de Marroc : & le miserable estat des Escl
Chrestiens de ses Pays.

IE viens maintenant à faire le discours d'vn Estat qui ne peut demeurer en vn estre, & qui a souffert & esprouué tant de changemens depuis peu d'années que la chose sembleroit incroyable à celuy qui n'en seroit asseuré par vne infinité de bons tesmoignages. Ce n'est pas que les estrangers courent tous les iours à sa ruine. Ce sont les Princes d'vne maison paruenuë à la domination par mille actes meschans & indignes, qui combattent l'vne contre l'autre, & se chassent à leur tour. Car Muley Cidã qui est auiourd'huy Empereur de Marroc en auoit esté mis dehors il y a quelques années, & maintenant Muley Cheq, qui s'en estoit emparé auec son fils Abdalla est refugié en Algarbe en Portugal auec quelque nombre de Mortes, & son fils Abdalla est maintenant aux montagnes à faire amas d'Arabes, pour venir fondre sur Muled Cidan, & luy faire le mesme tour qu'il a receu. Mais pource que la chose est trop connuë, & qu'il s'appreste encor vn remuëment en ces pays-là, où les affaires seront en perpetuelle incertitude, tandis que Muled Cheq, Muley Abdalla, & Muley Boufers seront en vie, ie quitteray ce discours pour venir au dénombrement & à la description des Estats qui sont possedez par ce Prince.

L'Estat du Serif, qui comprend toute la partie de la Mauritanie que les Romains nommoient Tingitane, s'estend depuis le Cap Baiadot iusques à Tanger, & depuis la mer Atlantique iusques à la riuiere de Muluie, & encor plus outre, & dans cét espace sont les deux fameux Royaumes de Fez, & de Marroc.

Or pour venir à la description du Royaume de Marroc, il est assis entre le mont Atlas & la mer Atlantique, & tire de sa principale ville qui est ainsi appellée. Ce Royaume est diuisé en sept grandes Prouinces, qui sont Hée, Suz, Guzule, Marroc, Ducale, Hascore & Tedlete.

La Prouince d'Hée a pour ses bornes du Ponent, & de la Tramontane la mer Oceane, du Midy le mont Atlas, & du Leuant la riuiere d'Essiuale. L'vne des villes d'Hée, & des plus anciennes est celle qui se nomme Tedneſt, qui est assise en vne large plaine & belle campagne, & fut jadis appellée Tamusis, & posée sur le fleuue Tensist. Elle est bien peu habitée ou pour mieux dire abandonnée entierement, pource que ses habitans aduertis que les Arabes pratiquoient de vendre la ville aux Portugais voulurent s'enfuyr: mais ne le purent iamais faire tous, ayans vne bonne partie passé par le fil de l'espée, enuiron l'an 1514. & Teculet receût pareil traittement qui estoit ville belle & riche, ayant vn bon port de mer, & meilleur trafic que Tedneſt, Hadecchis est aussi maintenãt presque du tout ruynée. Le fort d'Isleusugaguen a eschapé cét orage, mais celuy de Tenent ne se peut garantir de tomber entre les mains des Portugais.

Outre ces places vous voyez Teselgdet, Tagteſſe, & Danet, & Culcihat Elmuridin, qui signifie la forteresse des Disciplis, à cause qu'vn certain heretique en la loy de Mahomet, s'y tenoit auec ses Disciples, y preschoit sa doctrine, & tenoit bon cõtre le Roy de Marroc. On voit aussi en la Prouince d'Hée la ville d'Iguilinguiguil assise sur la croupe d'vne mõtagne, où les habitãs naturels d'Afrique se fortifient contre les Arabes, auec lesquelles ils sont perpetuellement en guerre. En cette mesme Prouince on voit sur la mer la ville de Tefethné, qui est vn bon port de mer, non toutesfois capable des grands vaisseaux,

La principanté de Suz est maintenant erigée en Royaume, au lieu qu'au paramant que le Serif se fit Roy de Marroc, c'estoit vne particuliere seigneurie. Elle est outre le mont Atlas, tirant vers la terre des Negres, c'est à sçauoir sur l'extremité de ce qui est proprement Afrique. Elle commence à l'Ocean du costé du Ponent, & a au Midy les sablons des deserts de Lybie, au Leuant la grande riuiere de Suz, & le mont Atlas luy est au Nord, c'est à sçauoir du costé d'Hée.

La premiere de ses villes c'est Messe, ou Masse, posee sur vn Cap que les modernes appellent Cap de Gillon, & c'est vn amas de trois villes assises sur la pointe de ce Cap entre, lesquelles passe ladite riuiere de Suz. Cette ville est peu de chose, à raison du mauuais pays où elle est assise. Outre Messe vous auez la ville de Teijent assise en vne belle & large campagne, & diuisée en trois parties, comme faite en triangle, ces parties estant separées l'vne de l'autre. Tarudant est aussi vne ville de Suz, où le Lieutenant du Roy de Fez se tenoit lors que ceux de Fez commandoient à la Mauritanie. On voit encor au Royaume de Suz la ville de Tedsi, assise entre la mer Oceane, & le mont Atlas, & la derniere des places de ce Royaume, c'est Tagauost, qui est la plus grande des villes de Suz, assise en la campagne, & ayant vn peuple fort riche.

III. La Prouince de Marroc a pour ses bornes du Ponent la montagne de Nefise qui s'estend vers l'Orient iusqu'au mont Hadimei, & descend vers le Nord, iusqu'à la riuiere de Tensifit, iusqu'à ce quelle se joinct à celle d'Asifinuad, qui la separe du pays d'Hée, & est faite en ferme triangulaire.

Outre Marroc elle contient la ville de Tencze, puis Delgumubi, qui est vne forte place bastie sur vne fort haute montagne, & enclose de plusieurs autres monts, & au bas de ce lieu on trouue la source de la riuiere d'Asifinuad. On voit encor la ville d'Imizmisi assise sur vn roc du mont Atlas. Elle est assez grande, & a pres d'elle vn passage estroit du mont Atlas appellé Burris, par lequel celuy qui veut aller en Guzule est necessairement contraint de passer. Mais cette ville se dépeuple tous les iours & n'est plus si florissante qu'elle a esté.

On trouue en la campagne voisine de cette ville trois Chasteaux nommez Tumeglât. Il y a aussi la ville de Tesrât qui est à sept petites lieuës de Marroc. Quant à la ville de Marroc, elle n'est plus si belle qu'elle a esté jadis. Et ce que on y voit encor de beau c'est le Chasteau & Palais Royal que Mansor, ou Almansor le puissant Roy de toute la Barbarie, y fit bastir aussi grand qu'vne assez belle ville. Pres de Marroc on trouue Agmet bastie sur vn coustau au mont Atlas, & assise prés du fleuue Tensect. Elle est ruinée excepté le fort, où il se tient bien peu de personne.

IV. Guzule confine auec la Prouince de Suz, & a pour sa borne du Couchant le mont d'Ilde, du Nord le mont Atlas, du Leuant la Prouince d'Hée, & du Midy la Lybie, & en tout ce pays, il n'y a ville, ny cité, ny chasteau, ains seulement quelques villages & hameaux.

Quant à Ducalia c'est vne Prouince voisine de l'Ocean du costé du Ponent, & au Cap dit Vsagium par les anciens, & par d'autres mont du Soleil: mais les Modernes Europeens l'appellent Cap de Cautin, les Mores Gebelelhudic. Elle a au Midy le fleuue de Habid, au Leuant le pays de Tedle, & au Nord celle de Tesmesne. Il y a peu de villes closes, & celles qui y sont, sont presque toutes tenuës par les Portugais, qui prindrent de nostre siecle la ville d'Azasi, sous pretexte de faire vn magazin pour leur marchandise. Vous auez encor Tit-

qui se rendit presque en mesme temps aux Portugais. Elmedine fut abandonnée de ses habitans, de peur qu'ils eurent des Chrestiens, de mesme que les villes de Centpuis, Subeit, Temeracost, Terga, & Bulahuan, toutes lesquelles furent saccagées, & ruinées quand les Portugais prindrent la ville d'Azamor, assise sur l'emboucheure du fleuue Ommirabili, ce qui aduint l'an 1513. au mois de Septembre sous le regne de Dom Emanuel de Portugal.

VI. La Prouince de Hascora commence aux montagnes de Ducale vers le Septentrion, confine auec l'Ocean du Ponent, auec Tedlé du Leuant, & auec Marroc du Midy. Les villes de cette contrée sont Alemdin, Tagodast, Eluimua ville moderne, & Bzo ancienne, assise sur vne haute montagne.

VII. Tedlé est la derniere des Prouinces de Marroc, & a pour ses bornes du costé d'Occident la riuiere Quadelhabid, qui signifie riuieres des esclaues, celle d'Ommirabili du Leuant, le mont Atlas du Midy, & le pays de Tenesme du Septentrion. Cette contrée a la figure comme en Triangle, faisant sa pointe vers le Midy, & s'eslargissant du costé du Nord. La principale ville de cette Prouince est Tesza ville ancienne, & qui prend son nom de certaines pierres ainsi nommées, dont toute la ville est bastie. Elle est bastie sur la riuiere de Deymé. Pres de cette ville on void celle d'Elfza, bastie sur le fleuue Ommirabili, dans lequel entre celuy de Deymé, & tous deux sortent du mont Atlas.

Cette ville est sous la Iurisdiction de la precedente. On void apres Chithite, qui a long temps soustenu la guerre contre le Roy Fez, & la derniere place est nommée Eithiad, abondante en toute sorte de viures.

VIII. Pour le regard du Royaume de Fez, il est diuisé en sept Prouinces, qui sont Tenesme, Fez, Azaghar, Elhabet, Etrif, Garet, Elchaus, chacune desquelles fit au temps passé vne seigneurie particuliere, comme aussi Fez estoit vne simple Iurisdiction iusqu'à tant qu'vn certain Marin l'erigea en Royaume.

Tout ce Royaume a pour ses bornes du Couchant la mer Atlantique, & de ce costé il s'estend du fleuue Ommirabili, & de la ville d'Azamor iusqu'à la ville de Zanger, du Nord le Destroit de Gibraltal, & la mer Mediterrannée, & en partie aussi l'Atlantique, du Couchant la riuiere de Muluie, & du Midy le Royaume de Marroc.

IX. La Prouince de Tenesme commence sur l'Ocean Atlantique du costé d'Occident, & ses habitans sont ceux que Ptolomée nomme Cauues. Ses autres bornes sont du costé d'Orient le fleuue Buragrag, & du Nord l'Ocean, de mesme que l'Ouest, ou du Ponent, ainsi que nous auons desia dit. Ce pays est plus long que large, vû qu'il a quarante lieuës de long, & de l'Atlas à l'Ocean seulemẽt. Ce fut jadis la fleur de toute la Mauritanie. Tingitaine, vû qu'elle contenoit plus de quarante villes, & plus de trois cens chasteaux & villages.

La premiere ville de cette Prouince est Amsa, que les Romains ont jadis bastie sur le bord de la mer Oceane. Elle est à trente lieuës du mont Atlas, & a presque entierement est ruinée par les Portugais, & assez prés de là on void la ville de Mansor, qui a esté traitée comme la precedente.

On voit aussi assez prés d'vn petit fleuue nommé Guirla, la ville d'Adendum le long des murs de laquelle passe vne grande source d'eau, comme vn Estang. La ville est ruinée comme le reste de celle de Mauritanie, qui essayerent la fureur de la guerre, lors que les Mahometans se battirent sur les differends des Docteurs de leur fausse loy.

On trouue sur ce costé la ville de Tegeyet, habitée seulement d'vn pauure

peuple, & de quelque mareſchaux, que les Arabes contraignent de s'y tenir; afin de trauailler pour les laboureurs qui cultiuent la terre. Car les Arabes en ſont maiſtres, pour mieux dire les plus forts y commandent, & ce pays eſt comme terre de conqueſte. On voit encor ſur le riuage de la mer la grande ville de Rabat, ou Rubut, dont le Roy Manſor, ou Almanſor fut fondateur. Elle eſt aſſiſe ſur l'emboucheure du fleuue Burugrug, & n'eſt plus rien au regard du paſſé, vû qu'il n'y a pas cinq cens maiſons peuplées, au lieu que du temps de Manſor eſtoit des plus peuplees d'Afrique. Il n'y a maintenant en ſon enclos que des jardins, vignes & prairies.

En tirant touſiours vers le Deſtroit de Gibraltar on trouue Salà qui porte le nom ancien, quoy que les Barbares l'appellent Zala. Il y a vn Palais qui ſeruoit pour la ſepulture des Roys du pays, & des Princes de leur ſang. Apres Zalé vous voyez les ruines de Fanzarà, baſtie ſur le fleuue Subu, qui retient encor ſon ancien nom. Aſſez prés de Fanzare on voit Mahmore, ou Marmorà, enuiron demie lieuë de la mer, deuant laquelle fut deffaite l'armée des Portugais par le Roy de Fez, quoy que les Chreſtiens tinſſent la place, laquelle ils furent contraints de quitter par le peu d'intelligence qui eſtoit entre les Generaux des armées des Roys de Portugal, & de Caſtille.

Vous auez le long de cette riuiere la ville de Mecnaſé fort peuplée, & aſſiſe en belle campagne, loin du mont Atlas enuiron ſix ou ſept lieuës, & de Zalé enuiron vingt-cinq & quinze, ou ſeize de Fez. Elle eſt aſſez grande & forte, & a ſes ruës larges, & de l'eau en abondãce par le moyen d'vn aqueduc, qui monſtre aſſez qu'elle ſe reſſent de l'ancienne diligence des Romains. Il y a encor les villes de Gemiha Elchman, Camis, Metgara, & Bambaſil, qui ſont ruinées, & la derniere appartient aux Preſtres Mahometans. Mais on trouue encor la ville de Tefelfelt baſtie ſur la campagne ſablonneuſe entre les riuieres d'Oder, & de Bat, & a cinq petites lieuës de la mer.

La Prouince de Fez s'eſtend vers le Leuant, depuis la riuiere de Buragraga, iuſques à celle d'Inaue, qui eſt enuiron l'eſpace de cent mille, du Nord la riuiere de Subu, du Midy le mont Atlas. Là eſt la grande & ſuperbe ville de Fez nommée Sylde par Ptolomée. Elle fut premieremẽt diuiſée en deux, y en ayant vne partie de chaque coſté du fleuue, & chacune ayant ſon Seigneur, & Moſti, de la ſecte de Mahomet. Mais le Roy de Luntanà ſaccagea ſes deux villes, mettant à mort les Moſtiz, & des deux n'en fit qu'vne ſeule ville.

Or pour en faire la deſcription, Fez eſt vne forte grande ville, & à preſent la plus grande de toute la Mauritanie. Elle eſt aſſiſe preſque de tous coſtez ſur des montagnes & collines, de ſorte qu'il n'y a que le cœur, & le milieu de la ville qui ſoit plaine. L'eau y entre de deux coſtez, à cauſe que la riuiere ſe diuiſe en deux canaux, l'vn deſquels vers le Midy arrouſe les murs de la nouuelle ville de Fez, & l'autre qui eſt vers le Ponent laue les ruës de la vieille. Puis l'eau eſtant dans la ville, il y a pluſieurs canaux pour la conduite par les maiſons du Roy, des Seigneurs, & des citoyens, & pour le ſeruice des Moſquées & Hoſpitaux, dont il y a vn fort grand nombre, & prés deſquels il y a des lieux qui ſeruent à retenir l'eau, afin que les ruës eſtans ſales, on desbonde les canaux de ſes reſeruoirs, & que par l'impetuoſité de l'eau les ordures en ſoient emportées. Toutes les maiſons de Fez ſont preſque baſties de brique, & richement peintes d'azur, & d'autres couleurs en fueillages & arbriſſeaux.

Il n'y a logis qui n'ait ſa cour, autour de laquelle ils baſtiſſent, faiſant

des galeries pour aller d'vn corps de logis à l'autre, & n'y a maison qui n'aye vne tour bien haute, & dedans plusieurs petites chambres bien airées, où les femmes se vont promener estans lasses de la besongne.

Il a environ sept cens Temples ou Oratoires, entre lesquels on en conte 50. magnifiques & superbement bastis. Il n'y a Mosquée ny Chappelle qui n'aye sa fontaine & vne tour pour crier Alà. La principale Mosquée de Fez se nomme Carruué qui est merueilleusemẽt grãde, vû qu'elle a environ vn mille & demy de tour, & trente & vne porte pour y entrer. Il y a 38. arcs en sa voûte en longueur, & quelques vingt en largeur, & tout autour on voit plusieurs portiques, qui seruent cõme de magazins pour y garder, l'huile, les lampes, & autres choses necessaires à la Mosquée, vû qu'il n'y a arc où l'on ne voye vne lampe allumée, & l'on fait estat que toutes les nuicts il y en a neuf cens qui esclairent. Au cœur de ce Temple il y a de grands vases de brõze, où ils tiennent vn nombre infiny de lãpes allumées. Cette Mosquée a deux cens escus de reuenu tous les iours. Il y a dauãtage dans Fez deux fort beaux Colleges outre beaucoup d'autres, qui sont tels, qu'on dit que le Roy Habu Henon despença quatre vingt mille escus a en bastir vn seul. Il y a aussi force Hospitaux & estuues qui ne cedent nullement en beauté aux Colleges. Il y a aussi plus de deux cens hostelleries à Fez, qui ressemblent à des Palais ou logis de quelques Prince.

On y voit aussi plus de 400. moulins qui apartiennent pour la plus part aux Colleges & aux Mosquées, & la place des marchands est close de tous costez comme vne ville.

Pour le regard de la nouuelle ville de Fez, elle est toute ceinte de belles, fortes, & hautes murailles, & est bastie en vne assez grande pleine pres de la riuiere, & loing de l'ancienne ville enuiron demie lieuë, entre le Ponent & le Midy. Il passe entre les deux murailles vne partie de la riuiere, à sçauoir du costé du Septentrion où sont les moulins, à l'autre partie se fend encor en deux bras & canaux, l'vn desquels passe entre les deux villes, du costé de la fortereſſe, & l'autre le long de quelques vallons & jardins qui sont pres de l'ancienne ville. Iacob fils d'Abdulach premier Roy de la famille de Marin, diuise cette ville en trois, mettant en la premiere partie son Palais, & celuy de ses enfans & freres. En la seconde on ne voit guere que les Escuyers du Roy & plusieurs Hostels, & maison pour les Capitaines & autres de sa suitte, & entre ces deux murs fut dressé le corps de garde des soldats destinez pour la suitte de la Cour, & deffence de la personne du Roy, comme aussi là mesme il y a vn logis pour le Gouuerneur de la ville. La troisiéme seruoit encor à la garde du corps du Roy, & pres de là est le lieu où l'on bat la monnoye, & où l'on marque tout l'or & l'argent qui est mis en œuure.

Quant aux villes de cette Prouince on y voit Macarmeda assise sur le fleuue Inaven enyre belle cãpagne: mais elle est toute presque ruynée horsmis les murailles. A trois lieuës de Fez est Banie sur la mesme riuiere: mais les guerres ciuiles l'ont ruinée. Sur le mont Zarbon on voit la ville de Gualili, qui fut ruinée par les Africains, & rebastie par Idris qui y est enterré, & honoré comme quelque saint homme. On voit assez pres de là vne autre ancienne ville nommée le Palais de Pharaon, combien que les Egyptiens n'ayent iamais eu commandement sur cette Prouince on trouue apres Maquille ancienne place, puis les villages de Benignariben & Aseis.

La Prouince d'Asgar a pour ses bornes du costé du Nord l'Ocean, du Cou- xv.

chant la riuiere de Buragrag, nommée Lix par les anciens, du Leuant les monts de Cumere, & vne partie de Zarbon, & Zalag, qui la ſeparent du pays de Fez; & du Midy la riuiere de Bunazar. Elle a quarante lieuës d'eſtenduë en longueur, & enuiron trente en largeur.

Les villes & places de cette Prouince ſon Giumba, qui fut fondée par les anciens Africains, & n'eſt rien à preſent, vû qu'il n'en paroiſt autre choſe que les foſſez. Sur la mer on voit Larache, ou Laras, baſtie ſur la riuiere de Luccus, dont le port eſt bon, bien que ſon entrée ſoit fort difficile. On trouue apres la ville baſtie par Manſor Roy de Marroc nommée Cæſar Elcabit, qui ſignifie grand Palais de la fondation.

XII. La Prouince d'Elhabet, ou Ellabat ou Habat, a pour ſes bornes du Nord l'Ocean, du Midy la riuiere de Guargà, du Leuant les montagnes voiſines du Deſtroit de Gibraltar, & du Couchant les mareſcages d'Aſgar. Ce pays eſt de plus grande eſtenduë que celuy d'Aſgar. Ses villes ſont Exagen aſſiſe ſur la croupe d'vne montagne voiſine du fleuue Guargà ou Zuerga, & loing de Fez trente cinq lieuës. Les Portugais vont faire leurs courſes iuſques-là, & pour cette cauſe les habitans y tiennent ordinairement quatre cens cheuaux en garniſon. Sur la meſme riuiere on voit la ville de Banitendé, qui eſt peu habitée; & aſſez pres de la Mergo: puis Tanſor, Agla, & Narangia: & apres Baſra qui n'eſt maintenant qu'vn deſert: bien que ſes murailles ne ſoyent ruynées. Il y a apres Homar autresfois bien peuplée, mais deshabitée depuis que les Portugais tiennent cette coſte.

XIII. Le pays d'Errif commence du coing du Deſtroit de Gibraltar vers le Ponent, & va tirant au Leuant iuſqu'au fleuue Nochor, nommé Molochat par Ptolomée, qui eſt l'eſpace de plus de ſoixante & dix lieuës. Il y a pour borne du Midy le mont Atlas vers la riuiere de Guargà qui eſt le terroir du pays proprement appellé Fez: & du Nord il a la mer Mediterranée. Il y a peu de villes, mais vn fort grand nombre de villages. La premiere ville eſt Terga, puis Belis, aſſiſe entre deux montagnes, qui a vn bon port. Pres de là on voit les villes de Te-

XIV. gaſſa, Gebba, & Mezemme aſſiſe ſur vne montagne.

La Prouince de Garet confine du Leuant auec la riuiere de Muluie, & partie du pays de Chauz du Ponent auec la riuiere de Nocor, & partie de la cõtrée d'Errif, du Midy auec les monts voiſins des deſerts de Numidie ou Biledulgerid, & du Nord auec la mer Mediterranée, duquel coſté elle regarde l'Iſle Formentiere, & l'ancien Royaume de Valence. Elle a enuiron vingt cinq lieuës de long, & vingt de large. Ses villes & places plus cõſiderables ſont Tezzotà, aſſiſe ſur vn coſtau, vers lequel il n'y a accez que d'vn coſté, puis la ville de Miggeo, & encor ſur la mer vne autre place nommée Iaffarin, place moderne, & fondée par les Mahometans ſortis de la race de Marin. Et toute cette Prouince de Garet eſt diuiſée en trois parties: en l'vne deſquelles on voit les villes, en l'autre des montagnes, & en la troiſiéme le deſert qui s'eſtend depuis la mer Mediterranée iuſques au deſert de Chauz.

XV. Chauz derniere Prouince du Royaume de Fez en contient preſque la troiſiéme partie, vû qu'elle a de long 190. milles, c'eſt à ſçauoir depuis la riuiere de Zha du coſté du Leuant, iuſques à celle Gurguigarà du Couchant, & ſa largeur eſt de 170. milles. Car elle comprend toute la partie du mont Atlas qui regarde la Mauritanie, & vne bonne partie de la plaine, & des montagnes limitrophes de la Libie.

On met entre ſes villes Teuret aſſiſe ſur vne colline qui ſe trouue en vne large campagne. Elle eſt toute enuironnée de deſerts. On void encor les murailles d'Hadaggia qui eſt comme vn Iſle entre les riuieres de Mululo, & de Muluie. On y void auſſi la ville de Dubdu qui porte le nom ancien de ſa montagne. On trouue apres la ville de Teza, forte & riche aſſiſe en la campagne au bras de la montagne de Durdu, ſur la riuiere de Mululo. C'eſt comme l'vniuerſité des pays voiſins, & il y a des Colleges, cõme à Fez. On y void encor entre les montagnes deux villes, dont l'vne eſt nommée Sofroy à demy ruinée, & l'autre Merzedaga. Pres du mont de Cunaigel Gherben, qui ſignifie paſſage des corbeaux, on void la petite ville de Tezergue ſujette aux Arabes, qui en ont ruiné vne autre aupres qui ſe nommoit Vmen Iunaibé.

QVALITE'.

DArlant generalement du Royaume de Marroc, il abonde en bleds, fruicts, huiles, miel, cire, ſuccre, & laine de chiévres, de laquelle on fait des camelots, de meſme que des peaux de chiévres ont fait les marroquins, qui prennent le nom du Royaume où ils ſe font. Il eſt arrouſé des riuieres de Tenſiſt, & Ommirabili, qui viennent du mont Atlas : mais celle de Tenſiſt ſort au territoire de Marroc, & reçoit les riuieres de Sifelmel & Naffi. Et quant à Ommirabili elle prend ſa ſource en des montagnes fort hautes, du coſté que la Prouince de Tedles confine auec le Royaume de Fez.

Mais afin de dire en particulier la qualité de ce pays, comme n'eſtant pas tout de meſme ſorte, il vous faut ſçauoir que la Prouidence d'Hée a vn pays aſpre, pierreux, plein de hautes montagnes, & de force bois, & toutesfois qu'il y a beaucoup de vallons, & de petites riuieres. Il abonde en orge, millet, & miel, dont les habitãs ſe nourriſſent ſans faire eſtat de la cire: mais il n'y faut parler de froment. Il y a d'vne ſorte de fruict qu'ils nomment Arga, qui reſemble aux olives, mais ſon arbre eſt eſpineux, & de ce fruict ils font de l'huile de peu de valeur duquel ils ſe ſeruent à appreſter leurs viandes, & ils en mettent auſſi aux lampes. Il y a force venaiſon, comme cerfs, chevreux, & ils ne manquent auſſi de liévres. En la montagne Demenſer à qui eſt vne partie du mont Atlas, il y a force fer. Les Lentiſques & les buis croiſſent fort grands, & viennent en grand nombre en ces montagnes.

En la contrée de Suz, & le long de ſa coſte on trouue grande quantité d'ambre fin, & le terroir de la ville de Tejeur eſt gras, fertil, & abondant en orges, fromens, & autres grains. Il y croît auſſi aſſez grande quantité de ſuccre, que les habitans ne ſçauent pas bien cuire ny affiner, qui eſt cauſe qu'il eſt noir. Il y a auſſi de l'or & vn peu d'argent, & c'eſt là qu'on accouſtre les marroquins. Pres de Tarodant les Arabes ont leurs paſtis pour la nourriture de leurs beſtes, le terroir de la ville de Teldſi eſt fertile en grains, en ſuccre, & en paſtel. Il y croiſt auſſi de fort belles figues aux pays de Suz, de meſme que de peſches & des dattes, vû qu'il y a en beaucoup de lieux vn grand nombre de palmiers, mais les dattes n'en valent guere.

Il y a des mines d'or en la montagne de Halem, à raiſon, dequoy les habitans ſont continuellement en debat & guerre.

La Prouince de Marroc abonde en toute ſorte de grains, & beſtail, fruicts & bonnes eaux. Mais les montagnes qui ſont fort froides y ſont auſſi ſteriles, &

il n'y croît guere autre choſe que de l'orge. Il eſt vray qu'il y en a peu, & toute cette Prouince eſt preſque vne plaine continuelle, ſelon le teſmoignage de Leon d'Afrique.

Guzule produit grande quantité d'orge, & nourrit force beſtail. Il y a pareillement des mines de fer & d'airain.

Quant à Ducale il y a quelque bon pays, mais c'eſt tout ce qu'il peut faire que d'entretenir ſes habitans de ce qu'il produit. Il y a vn lac pres du Mont verd qui nourrit de poiſſon toute la contrée.

Haſcore abonde merueilleuſement en huile & en chévres, du poil deſquelles on fait des camelots, ainſi que des peaux les marroquins.

Les champs y ſont de fort grand rapport, & l'on y trouue vn grand nombre de vergers pleins de toute ſorte de fruicts. Les Orangers y croiſſent extrémement, & les vignes y portent des raiſins rouges, dont les grains ſont auſſi gros que des noix. Il y a icy ſemblablement grande quantité de miel, & force belles & bonnes figues. Il y a auſſi en quelques lieux des mines de fer.

Quant au pays de Tedles ſa campagne porte toute ſorte de biens neceſſaires à la vie, & ſes coſtaux abondent en orge, & nourriſſent grand nombre de chévres.

Quant au Royaume de Fez, l'air y eſt en quelques lieux bien temperé, & en d'autres vn peu faſcheux. Et combien que le pays ſoit entierement aſpre en beaucoup d'endroits, & qu'il y ait de tres-froides montagnes, & quelques deſerts, toutesfois à le conſiderer generalement il eſt fort fertile, mais en vn lieu plus, & en l'autre moins. Car il abonde tellement en grains en fruicts, qu'il cede pour ce regard à bien peu d'autres. Il y a auſſi beaucoup de vignes & d'oliviers, & grande quantité de figues & d'amandes, de meſme que de cotton. Il nourrit auſſi force beſtail, tant à corne qu'autre. Il y a force cheuaux, & vn grand nombre de chameaux, de chévreux & de liévres. Mais venons à conſiderer particulierement toutes les Prouinces.

La Prouince de Fez eſt entierement pleine, & l'air y eſt fort temperé. Il y a grande quantité de cheuaux, & vn ſi grand nombre de moutons, brebis, & ſemblables animaux, que non ſeulement elle en a pour ſa proniſion, mais en fournit toutes les montagnes de Gumere. Il y a fort peu de forests, nonobſtant cela on y void grand nombre de chévreux, & de liévres. Il y vient auſſi grande quantité de cotton.

En la Prouince de Temeſne qui eſt preſque toute plaine, & d'aſſez bon rapport, il y a le long de la riuiere Oder de grandes & eſpaiſſes foreſts pleines de Lyons les plus farouches preſque de toute l'Afrique: tellement que ceux de Tefelfelt n'oſent ſortir qu'à groſſes troupes, & les voyageurs eſtans contraints de demeurer quelquesfois en la campagne la nuict, ſe retrenchent & font le guet par neceſſité, s'ils ne veulent ſeruir de paſture à ces beſtes.

La Prouince d'Azgar eſt groſſe & fertile, aſſiſe en vne plaine & large campagne. C'eſt de cette region que ceux de Gumere tirent des viures. Le pays eſt fort agreable, & l'air des plus ſains. Il y croît grande quantité de cotton, & l'on y void meſmes choſes qu'en la Prouince de Fez.

Quant au pays d'Elhabat il eſt merueilleuſemẽt fertil, & produit toute ſorte de fruicts. Toutesfois le terroir de Tanger n'eſt guere bon, ſi ce n'eſt en certains lieux, où il ſe trouue quelques fontaines, où l'on a dreſſé des jardinages, & le reſte n'eſt rien que ſable.

Il y a force montagnes, & entre les autres huict, c'eſt à ſçauoir Rabonà, Bemiſenſecaré, Benilharos, Chebib, Benieheſſen, Angeta, Quadrez, & Benigueziarſeth, qui ſont toutes extrémement fertiles, & entre les montagnes de ce pays il s'en trouue de merueilleuſement hautes, & de fort difficile accez.

Le pays d'Errif eſt entierement aſpre, & plein de montagnes fort froides, où il y a de grandes ſolitudes, garnies d'arbres fort eſpais, qui ſont beaux & droits en poſſible. Il ne produit point de froment, mais il a grande abondance de vignes, figues, oliues, amandes. Il y a fort peu de bœufs & de brebis: mais on y voit vn grand nombre de chévres, d'aſnes, & de ſinges.

Le pays de Garet eſt ſec, ſablonneux, & deſagreable, & preſque ſemblable aux deſerts de Numidie, & ſes deſerts ſont entierement ſans eau. Il s'y trouue force beſtes farouches de diuerſes ſortes, qui cauſent que ceux qui doiuent paſſer par là, n'oſeroient le faire qu'ils ne ſoient en groſſe compagnie. La montagne de Sahid qui y eſt, abonde en fer, & en orge, & au mont Guardan il y a force cheuaux.

Pour le regard de Chauz, c'eſt vn pays aſpre & raboteux pour la plus grande partie, & il y a auſſi force deſerts.

La montagne de Dubdu eſt fertile à merueilles, à cauſe du grand nombre de fontaines qui en coulent. Mais cette fertilité n'eſt que pour le fait des jardinages, vû qu'il faut que ceux de Dubdu aillent querir les autres viures au terroir de Tezze, où l'on trouue de fort bons vins, & abondance de toutes choſes neceſſaires.

Au mont de Magara qui eſt prés de Tezze, il y a force bocages, & vn bon terroir où l'on trouue aſſez de grain, & de lin, comme auſſi de l'huyle, & des troupeaux, principalement de chévres. Au mont de Gauara on trouue grand nombre de leopards, & de ſinges dans les bois & ailleurs, des lins, & des orges en abondance. Au mont Baronis il croît des raiſins, mais les habitans qui ne boiuent point de vin, ne prennent pas peine à y multiplier la vigne. Le mont de Hertenagé eſt haut & difficile, mais abondant en grain, lin, huyle, citrons, & oranges. On void au mont de Gueblen des neiges tout le long de l'année. Ce mont de Iefferen a grand nombre de mines de fer, mais il n'y croît choſe aucune pour la nourriture des hommes. Le mont de Selelgo eſt garny de pins, & de fontaines, & plein de lyons, de leopards, & de ſinges. Au mont Beni Metaſen il y a force aſnes, & forces cheuaux, & de là vient qu'on y void vn grand nombre de mulets.

Mais afin de conclurre cette partie, & de dire tout ce qui eſt de la qualité de ces deux Royaumes, apres les auoir conſiderez l'vn apres l'autre, il ſera bon de dire maintenant en gros tout ce qui eſt neceſſaire pour auoir vne connoiſſance generale des deux tout enſemble.

Ie dy donc que tout le pays qui eſt entouré du mont Atlas participe plus du froid que du chaud, & qu'il y a aſſez de fruicts & de grains, excepté du froment: mais on ny trouue guere de bonnes eaux. Le mont Atlas eſt froid, & touſiours chargé de neige, & les vallons qui en ſont voiſins ſont fort fertiles, mais plus du coſté de l'Ocean, que de la mer Mediterranée. Le froid commence en ces pays en Octobre, mais plus auec pluyes, que gelées, & l'on n'y a froid que le matin.

Le temps y eſt inconſtant en Février, les vents y ſont vehemens au mois de Mars: & toutesfois du tout neceſſaires pour les grains, & auſſi pour les

arbres. Mais en Avril tout se va advançant : de sorte qu'à la my-May on y mange des figues meures,& en Iuin des raisins,& entre Iuin & Iuillet les pommes,poires prunes, & autres fruicts semblables sont en leur saison & maturité. En Octobre on recueille les coings, grenades, & certaines pommes,& en Nouembre les oliues. Depuis la fin de Fevrier iusques en May il y fait le plus beau temps qu'on puisse voir:toutesfois s'il n'y pleut depuis le 15. d'Avril iusques au cinquiesme de May, l'on n'espere point de bonne année, & les habitans appellent cette pluye Nasan, comme qui diroit eau beniste. L'Este y est chaud au possible,le temps estant tousiours serein,& s'il y pleut,cette eau n'est nullement saine,& cause d'horribles fiévres, qui font mourir beaucoup de personnes.Les maladies qui regnent ordinairement en ces contrées, sont des douleurs de teste,mal aux dents, & à l'estomach, la teigne aux enfans, de grandes coliques ordinaires, des sciatiques, & la goutte, & encor tous sont sujets à estre galleux : & le pis est que la grosse verolle y est si ordinaire, & s'attache tellement par tout, qu'il n'y a ville en Barbarie, où la plus grande partie des habitans n'en aye esté atteinte.

MOEVRS ANCIENNES.

XVII. LE pays de Barbarie a esté desnué d'habitans durant plusieurs siecles, mesme que la Numidie. A raison dequoy quelques-vns disent, que le peuple de ses contrées a tiré son origine de ceux de Palestine, qui y firent leur retraitte estans chassez par les Assyriens. Quelques autres disent que les Barbares sont descendus des Sabéens, peuples de l'Arabie heureuse, auant qu'ils fussent chassez par les Assyriens, ou par ceux d'Ethiopie. Les autres ont opinion qu'ils sont sortis de quelques habitans d'Asie, qui s'enfuyrent premierement en Grece,estans chassez par leurs ennemis de leur patrie, puis estans encor poursuiuis par les mesmes,au lieu où ils s'estoient retirez, vindrent en Barbarie & s'y arresterent, laissans leurs ennemis en Grece. Il y a eu autrefois trés-excellens personnages, & fort doctes en ses contrées, & ce peuple estoit exttémement ciuilisé.Car entre les Mahometans on ne sçauroit assez loüer les Roys Almansor, ou Mansor, Matin, & Hucephi hommes excellens en la superstition, du regne desquels ont flory les plus fameux Medecins & Philosophe d'entre les Arabes,comme Auicenne,Rasis,Albumazar,& Auerroës, & autres en grand nombre,tous nourris par les Roys de Marroc, qui tenoient la Barbarie, & vne partie des Espagnes. Les Colleges qui sont encor en quelques villes monstrent assez combien d'estat ils ont fait de la doctrine. Au reste il y auoit nation qui fut autrefois plus gentille pour inuenter mille galanteries pour les tournois,& choses semblables. Ce furent eux qui les porterent en Espagne, & qui les pratiquerent auec tant d'esprit & de gentillesse, que les Roys mains sont demeurez tous pleins de semblables choses. Il y porterent la façon de cheuaucher à la genette,& du jeu des cannes,auquel ils exercent encore. Ils se rendirent redoutables à tous leurs voisins, & monstrerent en tous lieux combien ils estoient pleins de courage. Quelques anciens Autheurs ont dit à bon droict qu'ils aimoient les changemens & choses nouuelles. Ils se nourrissoient autrefois des Singes qui se trouuent en leurs montagnes,& ne portoient autres habits que des peaux de chévres. Ils immoloient au Soleil & à la Lune, & enterroient leurs morts.

A Ham Lisnan qui est au pays de Chauz ils s'assembloient en certain temps de l'année au commencemẽt de la nuict, & ayãs faits en leurs sacrifices, ils esteignoient les luminaires, & chacun empoignoit la premiere femme, qu'il rencontroit, & en prenoit son plaisir : & il estoit deffendu à celles qui se trouuoient telle feste de coucher d'vn an auec leurs maris: & ce qui sortoit de cét accouplement estoit nourry par les Prestres du Temple.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XVIII. Vant que considerer particulierement les mœurs de chacun de ces peuples, il sera bon de parler de tous en general, & de discourir aussi des Arabes qui se tiennent en vne bonne partie de ces Prouinces.

Les habitans de Fez & de Marroc sont vn peu basanez, mais les vns plus que les autres. Ces peuples ont presque mesmes mœurs que les Arabes, toutesfois ils sont vn peu plus ciuils. Ils sont conuoiteux d'honneur autant que gens qui soyent au monde. On ne sçauroit voir vn peuple plus inconstant, ny pareillement plus rusé. L'infidelité y est pratiquee autant qu'en lieu de la terre. Il n'y a rien de plus colere que les habitans de ce pays, qui sont aussi grands vanteurs, pleins de soupçons, & jaloux tout ce qui se peut. D'auantage, ils sont merueilleusement agiles & dispos, principalement aux combats qui se font à cheual où ils se monstrent aussi prompts que l'on en puisse voir : mais ils ne peuuent supporter guere long temps le trauail, & leur naturel est d'achener promptement ou de quitter tôt vne besongne.

Voilà leurs mœurs generales esbauchées, & auant que de venir aux particulieres ie vay dire quelque chose des Arabes qui viuent & demeurent parmy ces peuples.

XIX. Ces gens se tiennent communément aux deserts, nourrissans leurs cheuaux, chameaux, & grand nombre de bestail, duquel ils fournissent les terres voisines. Ils sont fort puissans, tant à cause de leur valeur & adresse que de leur nombre : mais ils sont fort mal armez.

Ceux qui demeurent pres du mont Atlas, & entre iceluy & la mer Mediterranée, sont les plus aisez & plus riches de tous, s'habillent propremẽt, sont bien montez, ont de plus beaux & plus grands pauillons que les autres (car ils viuent sous des tentes) & ont des cheuaux plus gras & plus polis, mais non si legers que ceux des deserts de Numidie.

Les Arabes sont adonnez au labourage, & habitent en vn pays fertil, recueillant abondance de grains, & ont vne infinité de troupeaux, & des bœufs sans nombre, & pour cette cause il faut que de iour à autre ils changent de place, & remuent leurs pauillons pour chercher nouueau pasturage, & ceux-cy vsent d'vne assez grande liberalité & courtoisie à l'endroit des estrangers qui passent par leur contrée, au lieu que les autres Arabes leur sont fort cruels. Quelques-vns de ceux-cy payent tribut à l'Empereur de Marroc : les autres ont esté long-temps sans reconnoistre aucun Seigneur, & sans payer aucun tribut : mais depuis que les Portugais ont tenu Azamor & Asaphi, ils sont contraints de receuoir Loix d'eux.

Au reste ils sont fort adonnez à la chasse, si bien qu'ils nourrissent force chiens, & bien qu'ils logent courtoisement les passans, si sont ils si accoustumez au larcin, qu'on ne se peut presque garder de perdre quelque chose : mais

il ne s'y parle aucunemẽt de toucher aux perſonnes. Ils ſont fort adonnez à la Poëſie en leur langue, qui n'a plus ſon ancienne naïfveté, & toutesfois ils ont vne grace ſinguliere en leurs vers, & ceux qui les ſçauent mieux faire, ſont vus de bon œil de leurs chefs, reconnûs & recompenſez de leur gentilleſſe. Quant aux femmes des Arabes, elles ſont aſſez bien veſtuës à la mode du pays, ayans pour habits des chemiſes noires à grandes & larges manches, ſur leſquelles elles les portent comme vn drap de meſme couleur, ou de bleu Turquin, & elles s'enveloppent ſi gentiment de cecy, le mettant en pluſieurs plis, qu'elles viennent à le joindre ſur les eſpaules, & à l'attacher auec des agraffes d'argent faites fort proprement. Elles ont aux oreilles des bagues d'argent, de meſme aux doigts & ſe ceignent les jambes de petits cercles de meſme eſtoffe, comme font les autres femmes d'Afrique. Elles portent encores de petits maſques de toile, où il n'y a ouuerture que pour les yeux, de peur de tenter les hommes tant elles ayment à viure honneſtement: & ſi tôt que ces femmes voyent quelqu'vn qui n'eſt de leurs parens, elles ſe couvrent le viſage, & ne le veulent retenir en aucune ſorte: mais deuant leurs parens ou leurs maris, elles tiennent la face deſcouuerte. Les Arabes allant d'vn lieu à l'autre meinent leurs femmes ſur les Chameaux, & en certaines ſelles couuertes de quelques tapis afin que le chaud ne les offencent: & ces ſelles ſont faites en telle ſorte, qu'il ne peut demeurer qu'vne femme ſeule: & lors meſme qu'ils vont à la guerre, ou le propre iour de la bataille ils ont auec eux leurs femmes pour les encourager au combat. Ces femmes auant que d'aller vers leur maris, ſoit le iour de leurs nopces, ſoit en autre temps pour coucher auec eux, ſe peignent le viſage, le ſein, les bras & les mains auec certaine couleur azurée, leur eſtant ainſi qu'elles font fort gentilles en cette ſorte, & elles tiennent cette couſtume des premiers Arabes qui entrerent jadis en Afrique, & ceux-cy l'apprindrent des Africains: bien qu'à preſent les villes de Barbarie qui ſont naturels du pays, n'imitent point cette façon de faire, ains leurs femmes ayment à ſe maintenir en leur couleur naturelle. Il eſt vray que quelquefois elles ont certaine peinture noire faite de poudre de noix de gale & de ſaffran, auec laquelle elles ſe peignent les ioues, le front, & les ſourcils en forme de triangle, & ſe mettent ſur le menton quelque choſe qui reſſemble à vne fueille d'olivier, & cecy eſtant loüé par les Poëtes Arabes en leurs chanſons amoureuſes, il n'y a grand perſonnage Africain qui n'en vueille porter par gallantiſe. Mais il faut ſçauoir que ces femmes ne voloient porter ce fard que deux ou trois iours, n'y paroiſtre deuant leurs parens en cét équipage, à cauſe que cela ſent la courtiſane. Elles en donnent ſeulement la vûë & le plaiſir à leurs maris pour les inciter à l'amour, d'autant que les femmes en ayment fort le deduit, & il leur ſemble que leur beauté reçoit grand eſclat de ce fard. Mais c'eſt aſſez parlé des Arabes, venons maintenant aux mœurs des Prouinces du Royaume de Marroc.

Ceux de la Prouince d'Hée mangent du pain d'orge fait ſans leuain, en des gaſteaux, & le cuiſent en des poëſles de terre, pareilles à celles où les Italiẽs font cuire leurs tourtes ſur l'attre eſchauffé, car il s'en trouue bien peu qui cuiſent leur pain au four comme par deça. Ils viuent encores de farine d'orge trempée, & remué dans de l'eau chaude, comme qui feroit de la boüillie, y mettant de l'huyle, ſi non en Eſté, & au Printemps, qu'ils la font cuire de laict, y mettant auſſi du beurre en lieu d'huyle. Ils n'ont ny nappe, ny ſeruiette, & ſe ſeruent en leur lieu de quelque natte qu'ils eſtendent par terre

mangent en s'asseant là dessus. Ils sont vestus d'vn certain drap de laine fait comme les couuertures communes que l'on met sur les licts. Ils ageancent ce drap sur leurs corps, & le ceignent contre les fesses, & couurent leurs parties honteuses de ie ne sçay quel drap fait aussi de laine. Ils ont sur la teste des bandes de la mesme laine longues de 5. pieds, & large d'vn pied, lesquelles ils teignent en noir, & les entortillent tellement au tour de la teste que le haut leur demeure tousiours descouuert, & n'y a personne qui porte bonnet que les vieillards, ou les gens de sçauoir, s'il y en a, & ses bonnets sont ronds & doubles, comme les gens d'Eglise les portoient jadis en France. Leurs licts sont de couuertures semblables à celles que nous appellons de Cataloigne, dont l'vne leur sert de matelas, l'autre de drap & de couuerture, & leurs cheuets & oreillets sont des sacs de laine aspres & rudes. Ceux qui sont à marier n'oseroient porter barbe, mais aussi tôt qu'ils ont pris femme, ils la laissent croistre. Ils ont force maison, mais ils ne se soucient nullement d'aller à la chasse. Ils ont force riuieres & toutesfois ils n'vsent aucunement de moulins, & c'est aux femmes à piler la farine. Il n'y a presque aucun qui sçache lire, ou escrire. Il ne s'y trouue medecin, Chirurgien, ny Apoticaire, leur ordinaire est de s'ayder du feu pour tout remede. Bref la vertu de ce peuple consiste en la guerre, durant laquelle ils font iamais tort aux estrangers, ains leur donnent sauf conduit. Le peuple Benſugeghen est le plus farouche & le plus cruel de tout le Royaume.

Les habitans de Tefetné sont plus blancs que leurs voisins, & fort courtois enuers des estrangers, pour lesquels ils ont vn hospital, & encore ils logent en leurs propres maisons, chose qui n'est guere ordinaire en Afrique. Les habitans du mont Ideuacal sont grossiers, mais fort vaillans.

Au pays du Suz, & prés de la ville de Teijeut, l'on n'vse d'autre monnoye que d'or, ainsi qu'il est tiré de la terre, & pour petite monnoye ils vsent de certaines pieces de fer du poids d'vne once.

Les habitans ont cette industrie de sçauoir accoustrer les marroquins, dont ils ont fait tant d'estime, & pour abreger, le pays de Suz est peuplé d'hommes qui sont courageux au possible.

Le peuple de la Prouince de Marroc est courtois & liberal. On lit la loy de Mahomet dãs la principale ville, & il y a des Colleges rentez pour cét effet, & des hospitaux pour les passans, qui sont de leur secte. Ceux qui se trouuent au pays sont si bestiaux, que n'ayans homme suffisant entr'eux pour vuider leurs differens, ils ont accoustumé de retenir les estrangers qui passent, afin qu'ils donnent leur Sentence sur le fait duquel il s'agit, & faut que cét arbitre soit Greffier & de luge tout ensemble. La nourriture de ce peuple n'est point delicate, vû qu'il vid de farine d'orge destrempée en l'eau boüillante, & auec la chair du plus vieil bouc qu'ils ayent.

Quant à ceux de Guzule, ils sont extrémement brutaux, & toutesfois ils font de leurs mines d'assez gentils vases, qu'ils troquent à des draps, des cuirs, des espices, & autres choses qui leur sont necessaires aux foires, & marchez des pays voisins, où ils vont ordinairement. Presque par tout ce pays ne reconnoissent aucun pour Superieur: à raison dequoy ils sont en continuelle guerre, tellement que leurs trefues ne durent iamais plus haut de trois ou quatre semaine, à quoy ils sont contraints à cause du trafic. Mais lors qu'ils se rencontrent, les trefues estans expirées, ils se massacrent sans aucun respect, ny de sexe.

Ils ont pour tout vestement des chemises de laine, sans manches, & asse
estroittes par le collet : sur la teste ils portent des chapeaux faits de fueilles
palmiers.

Les iours des foires & des marchez sont si estroittement & solemnellemen
gardez, qu'il n'y a homme si hardy qui osât offencer vn autre, tant fut-il so
ennemy, pource qu'ils ont vn Capitaine esleu par toutes les parties, qui co
noit des crimes commis durant le trafic.

Les larcins y sont punis de mort sans autre forme de procez, & l'on y fai
mourir le larron auec certaine espece de pertuisane, puis on laisse le corps mo
pour exemple, & pour seruir de pasture aux bestes & aux oyseaux de proye.

Le pays de Ducale a des habitans rudes, nullement ciuilisez, & entieremen
despourvûs de courtoisie. Et quant à celuy de Hascora, il y a force tanneur
de cuirs, qui font les meilleurs marroquins d'Affrique.

Les femmes y sont belles & blanches, & se plaisent fort auec les estrangers
mais les Affricains sont jaloux au possible.

Au pays de Tedlé il y a dans les villes beaucoup de riches marchands,
des citoyens extrémement courtois. Les fémes y filent des mieux la laine & c
cellent à en faire de beaux ouurages. Elles sont blanches en quelque lieux d
cette Prouince, & porte beaucoup d'argent sur elles.

Mais si nous considerons les habitans du mont Dedez au mesme pays, no
trouuerons qu'ils n'ont ny villes, ny villages, ains se tiennent en des maiso
esparses çà & là, & la pluspart demeurent dans des cauernes, & sont larron
traistres, & si meschans, que pour peu de chose ils tuent vn homme. Et qua
à leurs femmes, ce sont les plus laides, & plus sales presque de toute l'Affri
que.

Quant au Royaume de Fez, les habitans de la Prouince d'Azgar, sont pr
que tous Arabes riches & pompeusement vestus, mais vaillans au possible,
pour cette cause le Roy Marroc s'en sert ordinairement en ses guerres.

Le peuple du pays d'Elhabat est fort vaillant & hardy, & le Roy de Ma
roc s'en assure extrémement, & en tire de grands seruices pour les courses q
ses gens font dans les terres des Chrestiens.

Les habitans d'Ettif sont fort peu ciuils : mais ils sont courageux, & rob
stes. Ils vont du tout mal vestus, & s'addonnent volontiers à l'yvrongner
Ceux des montagnes y ont des loupes de chair semblables à celles des
uoyards voisins des Alpes. Les habitans de Belis de Gomere sont grands c
saires, & font de grands maux aux Chrestiens le long de la coste d'Espagne.

Au pays de Garet les habitans du mont Sahid ne payent aucun tribut
sont tous forgerons, quis'adonnent à polir le fer, qui est porté à Fez en bal
& pieces rondes, d'autant qu'ils ne le sçauent acconstrer en barres, ainsi
l'on fait en Europe.

Les montagnes de Teza, & du pays de Chaux, ne craignent nullement le
Roys, contre lesquels ils ont souuent combattu, d'autant qu'ils sont forts d
siette, d'hommes, & de viures.

Ceux de la montagne de Gauata sont tous tisserans, & de mauuais coeu
& n'osent aller au bas de leur montagne, pource qu'ils ne veulent paye
pluspart du temps aucun tribut à leur Roy, & l'on ne les peut forcer en
montagne, qui est fournie de tout ce qui est necessaire à l'homme.

Le pa

Le peuple du mont Baronois eſt aſſez blanc: les femmes y ſont belles & en bon poinct, mais les hommes y ſont jaloux au poſſible. Les habitans du mont de Ieſſeten ſont pauures, miſerables, & des plus lourdaux qui ſoient en Afrique. Et les peuples des monts Ziz, Mezettaza, & Beni Metazen, qu'on appelle Zanagas, ſont vaillans & farouches, & les plus grands voleurs qui ſoient en Affrique, & ayans pour armes chacun trois Zagayes, ou lances gayes, qu'ils dardent auec tant d'adreſſe qu'ils ne faillent guere iamais leur coup, & auec cela ils ont l'eſpée & le poignard, & ont intelligence auec les Arabes.

Ie viens maintenant aux mœurs de ceux de la ville de Fey, qui ont à mon aduis ſurpaſſé en poliſure tous les autres habitans de ſes Royaumes. Ie dis donc en premier lieu qu'ils ont grande quantité de belles eſtuues, où l'on garde vn fort bel ordre. Il y a hors des ſalles certaines loges où les hommes ſe deſpoüillent, & laiſſent leurs habillemens. Or ainſi que l'homme veut aller en vne de ſes eſtuues, apres qu'il a paſſé la premiere porte, il paſſe en vne chambre qui eſt froide, & l'on y tient de l'eau pour rafraichir l'autre quand elle eſt trop caude. De là l'on va par vne autre porte à la ſeconde chambre, qui eſt vn peu plus chaude, & là on laue & nettoye la perſonne, qui ſe veut eſtuuer. Apres cét homme paſſe à la troiſieſme qui eſt fort chaude, & là il ſuë quelque temps. On chauffe l'eau auec du fient, à cauſe que les maiſtres des eſtuues tiennent des gens qui font chercher tout le fient des eſcuries, & les portant hors la ville, en font comme vne petite montagne, & le laiſſent ſeicher ainſi deux, ou trois mois. Apres cela, pour eſchauffer les eſtuues & ladite eau, ils le bruſlent au lieu de bois. Les femmes ont auſſi leurs eſtuues, & il y en a qui ſont communes aux hommes, & aux femmes: mais les hommes ont leurs heures limitées, ſelon la qualité des iours, & le reſte de la iournée eſt pour les femmes, & lors qu'elles entrent aux eſtuues, l'on trauerſe vne corde à l'entrée de l'eſtuue, afin que nul homme n'y aille: & ſi quelqu'vn vouloit parler à ſa femme, il ne luy eſt point permis, ains il faut qu'il luy faſſe dire ce qu'il veut par vne de ſes chambrieres. Les hommes & les femmes de la ville mangent auſſi ſouuent aux eſtuues, & le plus ſouuent les vns & les autres y paſſent le temps en diuerſes ſortes, & y chantent à haute voix. Tous les ieunes hommes entrent tous nuds dans les eſtuues ſans auoir honte l'vne de l'autre: mais ceux qui ſont de quelque condition releuée par deſſus le commun, y entrent auec certains linges autour du corps, & ne s'aſſient pas en des lieux communs, mais s'accommodent en certaines petites chambres qui ſont touſiours preſtes & ſeparées à leur mode pour les hommes de qualité. Mais il ne faut ſçauoir que quand ceux qui ſeruent aux eſtuues, lauent quelqu'vn, ils le font coucher, puis le frottent quelquesfois auec des onguens reſtauratifs, & quelquesfois auec des inſtrumens, qui oſtent toute l'ordure qui peut eſtre ſur le corps. Mais quād ils lauent quelques Dames, ils les font coucher ſur des draps de feutre, & leur font appuyer la teſte ſur des oreillets couuerts de feutres.

Il y a encore pour chaque eſtuue beaucoup de Barbiers, qui payent certaine ſomme au maiſtre des eſtuues pour y pouuoir tenir leurs inſtrumens, & y trauailler de leur art. Et la plus grande partie de ſes eſtuues appartient aux Moſquées, & aux Colleges: & les vnes leur rendent cent ducats, & les autres cinquante, qui plus, qui moins, ſelon la grandeur des lieux.

Les garçons qui ſeruent à ſes eſtuues, ont accouſtumé de faire certaine feſte toutes les années en cette ſorte. Ils conuient tous leurs amis, & vont auecques

des trompettes, des fiffres hors la ville. Apres ils prennent vn oignon & le mettent en vn beau vase de leton, puis l'ayans couuert auecques quelque linge blanc, ils retournent à la ville, sonnans iusques à la porte des estuues. Alors ils mettent l'oignon en vne corbeille, & la pendent à la porte de l'estuue, disans que cela sera cause du profit de cette estuue, & que plusieurs y iront.

Il y a dans la mesme ville des hostelleries belles & grandes, mais sans aucun lict, vû que l'on ne vous y donne pour dormir qu'vne piece de natte, & vne couuerture. Que si quelqu'vn veut manger, il faut qu'il achepte la viande, & apres qu'il la baille à cuire. Les pauures veufves qui n'ont ny maison, ny place pour les loger, se retirent encores en ses hostelleries, où l'on leur donne vne chambre, & quelquesfois on en mettra deux ensemble: & ces femmes ont soin du lict, & de la cuisine.

Quant aux hostes, ils sont d'vne race nommée Elcheua, & portent des habits de femmes, & se parent ainsi qu'elles. Ils portẽt la barbe raze, & s'essayent d'imiter les femmes au mesme parler. Chacun de ses hommes a quelque garçon qui couche auec luy, & vit auec cettuy-cy comme vn mary auec sa femme. Ils tiennent aussi des femmes qui gardent les coustumes de celles qui sont aux bordeaux d'Europe. Ceux-cy ont le pouuoir de vendre & d'achepter du vin, sans que les Officiers du Roy leur donnent aucun empeschement, & les hommes mauuaise vie frequentent ordinairement ces lieux, les vns pour s'enyurer, les autres pour passer leur fougue amoureuse, & choses semblables. Ces hostes ont vn Consul, & payent certain tribut au Gouuerneur de la ville. Outre cela ils sont obligez, quand il est besoin de donner à l'armee du Roy, ou des Prouinces vn grand nombre de leurs gens, pour apprester la viande des soldats, pource qu'il y en a peu d'autres qui entendent ce mestier.

Mais il faut remarquer qu'il n'y a homme de lettres, ny marchand, ny artisan, homme de bien, qui veuille seulement parler auec eux: & il leur est aussi deffendu d'entrer dans les Mosquées, non plus qu'aux places des marchands, aux estuues, & en leurs maisons. Ils ne peuuent aussi tenir les hostelleries qui sont proches du Temple, où logent les riches marchands. Le peuple les hait au possible, mais les Seigneurs qui s'en seruent, comme i'ay dit aux armées, leur laissent mener cette vie deshonneste.

Il y a certains marchands qui tiennent les moulins à loüage, & acheptent le grain, & le font moudre. Apres cela ils vendent la farine aux boutiques, & par ce moyen en tirent vn grand profit, pource que les artisans qui n'ont pas tant de moyens qu'ils puissent faire prouision de ce grain, acheptent cette farine, & font faire le pain chez eux: mais les hommes de qualité acheptent le grain, & le font moudre en certains moulins destinez pour les citoyens. La plus grande partie de ses moulins appartient aussi aux Temples, & aux Colleges, & on leur paye deux escus pour chaque meule.

Les arts de cette ville sont separez l'vn de l'autre, & les plus nobles sont autour de la grande Mosquée comme les Notaires, dont il y a enuiron octante boutiques, vne partie desquelles est jointe auecques les murs du Temple, & l'autre costé est vis à vis, & en chaque boutique il y a deux Notaires. Vn peu plus outre en tirant vers le Ponent, on void trente boutiques de Libraires, & du costé du Sud enuiron cinquante boutiques de marchands de souliers, qui acheptent vn grand nombre de souliers & de brodequins des cordonniers,

puis les vendent en menu. Pres de là l'on void les Cordonniers qui font des souliers pour les enfans, & du costé du Leuant l'on void ceux qui vendent des choses faites de cuivre, & de leton.

Vis à vis de la grande porte l'on void ceux qui vendent des fruicts, & apres ceux qui vendent des ouurages de cire, qui sont des plus beaux que l'on puisse voir. On void apres ceux qui vendent des fleurs, & des citrons: & ceux-cy trouuent assez d'achepteurs, pource que ceux qui sont accoustumez à boire du vin, veulent auoir touſiours des fleurs auecques eux. On trouue apres les vendeurs de laict, qui en acheptent de certains vachers tous les matins, & de ce qui n'a pas esté vendu ils font du beurre, lequel ils vendent au peuple. Outre ce l'on y void force marchans de cotton & de chanvre, dont les derniers vendent des cordes, & des licols de cheuaux. Outre ceux-cy, il y a des faiseurs de licols qui sont de cuir ouurez de soye. Il y a apres les vendeurs de mords, & brides de cheuaux, de poictraux, selles, & estriers.

On y void apres les crocheteurs, ou porteurs de charges, qui s'ayment comme freres, vû que quand quelqu'vn d'entr'eux vient à mourir, & laisse quelque petit enfant, ils entretiennent en commun la femme, iusques à ce qu'ils la remarient, & ils ont soin des enfans iusques à ce qu'ils soyent en aage pour leur faire apprendre quelque art.

Quand quelqu'vn se marie, ou a quelque enfant de nouueau, il fait vn festin à toute la compagnie, & chacun en reuanche luy fait vn present, & nul ne peut estre de leur troupe sans auoir premierement festiné les autres & s'il y entre autrement, il ne peut auoir en trauaillant que la moitié du gain que font les autres.

Quand ils trauaillent, ils ont certain habillement court, qu'ils portent tous de mesme couleur, mais lors qu'ils ne font rien, ils vont vestus comme ils veulent. Il y a vne place où l'on vend des carrottes, & des naueaux, dont l'on fait tant d'estime, qu'il n'y a personne qui les puisse achepter, que quelques-vnes qui en payent certaine somme à ceux qui tiennent la Doüane, & tous les iours l'on en vend cinquante charges, voire quelquesfois dauantage.

On vend ailleurs de petites boules de chair pilée & frite à l'huile, auecques beaucoup d'espoice, & chaque piece est grosse comme vne figue commune. On y vend aussi certains pains frits à l'huile, semblables au pain miellé qui se vend à Rome, & ceux de la ville mangent souuent de ce pain à desieuner, principalement les Festes, & auant les iours du jeusne, & ils mangent auecques de la chair rostie, ou auec du miel, ou auec certaine chair pilee, qu'ils pilent pour la seconde fois apres qu'elle est cuite, en faisant apres du broüet, lequel ils teignent auec de la terre rouge. Ils ne rostissent pas la chair auecques la broche, mais ils ont deux fours l'vn sur l'autre, & mettent le feu en celuy de dessous: & lors que celuy d'enhaut est bien chaud, ils y mettent des moutons entiers par vn trou qui est au dessus, que le feu ne leur brusle pas les mains. La chair se cuit fort bien en cette sorte, & a vn gouſt delicat, à cause qu'elle ne sent point la fumée, ny vn trop grand feu, mais est cuite auecques vne chaleur temperée, l'espace de toute la nuict, & le matin ils commencent à la vendre.

On y vend encor certaine chair fricassée, & du poisson de mesme, & vne autre sorte de pain delié qu'ils mangent auec du beurre & du miel. Les bouchers y pesent la chair: & la vendẽt à la liure, & l'õ ne tuë pas les bestes en la boucherie

mais en vn lieu à part pres de la riuiere, où ils les escorchent. Quant aux draps, si quelqu'vn en veut vendre, il faut qu'ils les donne à des Crieurs, qui les chargent sur leurs espaules, & vont crians le prix, & l'on fait ces cris depuis midy iusques au soir. Il y en a plusieurs qui font des cages de cannes pour y tenir la volaille, pource que chaque Citoyen en tient vn grand nombre qu'il engraisse, & afin de tenir les maisons nettes, on tient toute la volaille dans ces cages. Il y a aussi des gens qui vendent du grain, & les legumes pour semer, & l'on void en vne place force porteurs de ce grain auec leurs mulets, & leurs chenaux. En la place où l'on vend les toiles, on trouue quelquefois vn nombre infiny de femmes, qui viennent souuent aux paroles, & des paroles aux mains, en se disans les plus grands outrages du monde, & donnans du plaisir à ceux qui les oyent. Il y a des gens qui font des escus, & des targues de cuir, selon la coustume d'Afrique. On y void force blanchisseurs, hommes de basse condition, qui lauent le linge des mieux, & le font seicher en l'estendãt sur des cordes, ainsi que l'on fait par deça, & les plient aussi proprement que gens du monde. Ils y mettent sur la selle trois fausses housses, l'vne plus belle que l'autre. Il y a des Cordonniers qui font des souliers pour les Gentils-hommes, & ny les artisans, ny les soldats, ny les autres courtisans n'en peuuent porter de cette sorte. Il y a mesme vne ruë de certains artisans qui font des tresses au bout des draps que les habitans de Fez mettent sur leur teste. Les Apoticaires n'y sçauent faire ny juleps, ny syrops, ny electuaires, d'autant que les Medecins font toutes ces choses chez eux, puis ils les enuoyent en leurs boutiques, où ils tiennent des garçons qui les distribuent selon les ordonnances des Medecins. Mais la plus grãde partie du peuple ne connoit ny Medecin, ny Medecine. Il y a quelques boutiques de ceux qui vendent des oyseaux, tant pour manger, que pour resiouïr auec leur chant. On y trouue aussi des gens qui font certaines mules que les Gentils-hommes portent quand il fait crotté, & ces mules sont faites fort gentiment auec quelques ouurages, & sont bien ferrées, auecques certaines couuertures de cuir cousuës auecques de la soye. On y fait des balais de certaines palmes sauuages comme sont celles que l'on porte de Sicile à Rome. Ces gens icy portent leurs balais par la ville, & les trocquent auecques de la cendre, & de vieils souliers. Ils vendent la cendre aux blanchisseurs, & les souliers rompus aux sauetiers.

Il y a aussi des vendeurs de laines qui acheptent les peaux des bouchers, tenans des garçons qui les lauent. Ils en tirent la laine, & accoustrent les peaux, mais non d'autres bestes que des moutons: car il y en a d'autres qui habillent celles des bœufs. On y trouue aussi des gens qui font certains liens, auecques lesquels on attache les chenaux par les pieds. Il y a par la ville plusieurs lieux où l'on scie du bois de diuerses sortes. Les Chrestiens esclaues sont employez à cela, & leurs maistres les nourrissent d'vne partie de l'argent qu'ils tirent de leur trauail: & iamais ils ne les laissent en repos que le Vendredy depuis midy iusques au soir, & enuiron huict iours en diuers temps de l'année, lors que les Mores ont leurs festes.

Il y a aussi des bordeaux publics, où les filles d'amour donnent du plaisir pour petit prix: & celles-cy sont fauorisées ou du Capitaine du guet, ou du Gouuerneur de la ville.

Il y a certains hommes qui tiennent du vin, & des femmes en leurs maisons, & pour de l'argent on y a ces deux choses,

Ils gardent leurs grains en certaines fosses profondes, qui tiennent quelquesfoi, plus de deux cens muids de bled: & les habitans du lieu où sont ses fosses ; qui sont communément des hommes du menu peuple, viuent du profit qu'ils tirent du loüage desdites fosses, qui est vn muy pour cent toutes les années.

Les habitans de la ville sont veritablement ciuils. Ils portent en Hyver du drap de laine fait hors du pays. Leur habit est vne juppe sur la chemise, auec certaines manches fort estroittes, & là dessus ils portent quelque robbe large cousuë par deuant, & par dessus encor leurs manteaux à la Moresque, qu'ils nomment Albornoz. Ils portent sur la teste de simples bonnets faits comme quelques-vns qu'on porte la nuict en Italie: mais sans oreilles. Ils mettent dessus certaines bandes de toille entortillées sur la teste, & autour de la barbe, & ne portent pour chausse que des marones de toile faites à la matelotte excepté en Hyver, auquel tẽps voulans aller à cheual ils prennẽt des brodequins. Le peuple porte des sayes & des manteaux sans la robbe, dont nous auons fait mention, & n'ont sur la teste autre chose que des bonnets de peu de valeur.

Les Docteurs & Gentils-hommes potent des robbes auec les mãches larges comme les Gentils-hommes de Venise, qui ont quelque charge honorable. Enfin ceux qui sont du tout de basse condition portent quelques draps blancs grossiers faits de la laine du pays, & leurs manteaux sont de mesme estoffe.

Les femmes y vont assez bien vestuës, mais en Esté elles portent seulement la chemise, & ceignent leur front auec certaines bandes qui ne sont guere aggreables. En Hyver elles vsent de certaines robbes à larges manches, cousuës deuant comme celles des hommes. Mais quand elles sortent du logis elles portent des chausses à la matelotte qui leur couurent toutes les jambes, & vn voile qui leur couure la teste & tout le corps. Elles couurent pareillement leur visage auec vn drap de lin fort fin & delié, tellement qu'ils ne laissent rien paroistre que les yeux. Elles portent aussi aux oreilles certaines grandes bagues d'or auec de fort beaux ioyaux, & celles qui ne sont pas de qualité en portent d'argent sans pierrerie. Elles portent aussi des bracelets d'or, dont les deux peuuent peser enuiron cent ducats. Les autres en portent d'argent, & beaucoup de ses femmes d'vne & d'autre condition en portent de mesme aux jambes.

Quand à leur manger le peuple à accoustumé de prendre de la chair fraische deux iours de la sepmaine, mais les Gentils-hommes en mangent tous les iours selon leur appetit, & font trois repas le iour. Ils prennent celuy du matin fort legerement, vû qu'ils mangent du pain & du fruict, & certains potages faits de farine & de froment qui sont plus liquides qu'autres, & en Hyver au lieu de ce broüet ils prennent de la farine liquide auec de la chair salée. A midy ils mangent quelque chose legere, comme de la chair salée & des oliues, mais en Esté ce second repas est fort bon & à plein ventre. La nuict ils en font vn autre qui est plus leger, vû qu'ils mangent du pain auec des melons, des raisins, ou du laict. Mais en Hyver ils mangent de la chair boüillie, auec du Cuscusu, qui est fait comme nos tartes de paste, qu'ils mettent en vn vase percé à petits trous pour recenoir la fumée des autres pots sur lesquels ils le mettent, & apres ils mesient dedans du beurre & l'arrosent de boüillon: & ils n'ont pas accoustumé de manger du rost. Voylà de quelle sorte viuent les artisans & les pauures. Les hommes de qualité viuent beaucoup mieux, & plus delicatement,

Mais au regard de noſtre façon de viure, la leur eſt du tout meſquine, & miſerable non pour la petite qualité des viandes, mais à cauſe de la ſale façon dont ils vſent en leur manger, vû qu'ils prennent leurs repas en terre ſur certaines tables baſſes, ſans nappe, ny ſeruiettes, & l'on n'y vſe d'autre inſtrument que des mains. Quand ils mangent le Caſcuſu, tous ſe ſeruent d'vn ſeul plat, & mangent tous ſans cueiller. Ils mettent peſle-meſle en vn plat la chair & le broüet, & chacun prend autant de chair qu'il luy plaiſt, & la met deuãt luy, ſans auoir pour cét effet aucune aſſiette : & lors ſans vſer de couſteau il la prend à belles dents, & en prend tant qu'il peut, & le reſte luy demeure aux mains. Ils mangent fort viſte, & nul ne boit que lors qu'il eſt bien ſaoul de manger. Lors chacun boit vne grande coupe d'eau, & voila comme ils en vſent communément. Il eſt vray qu'il y a quelques Docteurs qui viuent mieux, & plus proprement. Mais pour conclure, le plus pauure Gentil-homme de France vit plus magnifiquement que les plus grands Seigneurs d'Affrique,

Pour le regard des mariages, quand quelqu'vn veut prendre femme, ſi tôt que le pere luy a promiſe ſa fille, ſi tant eſt qu'elle ait vn pere, il aſſemble ſes amis, & les prie de venir à la Moſquée, & meine auec luy deux Notaires, qui eſcriuent les pactes & conditions du mariage, le mary & la femme y eſtans preſens. Ceux de moyenne qualité ont accouſtumé de donner trente ducats en argent comptant, vne eſclaue Negre du prix de quinze ducats, vne piece de certain drap fait de ſoye & de lin de diuerſes couleurs, en façon d'eſchiquier, & certaines autres petites eſtoffes de ſoye dont les femmes portent en la teſte. On a accouſtumé auſſi de leur dõner vne paire de ſouliers bien faits, & deux paires de brodequins gentiment ouurez, plusieurs ouurages d'argent, & beaucoup d'autres petites beſongnes, comme de peignes, des parfums, & de fort beaux eſuentails. Apres que le Contract eſt paſſé, & que les deux parties ſont contentes, l'eſpoux meine diſner auec luy tous ceux qui ont aſſiſté à ſon mariage, & leur donne de cette chair fricaſſée dont nous auons parlé, auec du roſt & du miel. Le pere de l'eſpouſée fait ſemblablement ſon feſtin, & y conuie ſes amis. Que ſi le pere veut parer ſa fille, il le peut faire, mais cela vient de ſa liberalité, d'autant qu'il n'eſt tenu de donner autre choſe que de l'argent. Toutesfois celuy eſt vne honte s'il ne baille rien dauantage. Et aujourd'huy, outre les trente ducats, le pere ou celuy qui a ſoin de faire le mariage, a accouſtumé de deſpenſer deux ou trois cens ducats à fournir la nouuelle mariée tant de robbes, que de meubles: mais la couſtume eſt de ne donner aucun fonds. L'ordinaire eſt de donner aux eſpouſées trois robbes de fin drap, & trois de taffetas, ſatin, ou damas, & pluſieurs chemiſes, & beaucoup de draps de lin bien ouurez auec certaines bandes de ſoye de chaque coſté, & outre ce des chenets & des oreilles ouurez richement. Ils donnent auſſi huict matelats, dont elles en tiennent quatre pour parade ſur les buffets qui ſont aux chambres, en mettent en leur lict deux qui ſont de laine groſſiere, & elles en ont encore deux autres faits de peau pour parer leurs chambres.

Les peres leur donnent auſſi vn tapis velu d'enuiron deux aulnes & trois couuertures, couuertes d'vn coſté de drap & de toile, & l'autre de laine. Elles couurent le lict d'vne de ſes couuertures, en mettent vne partie deſſus, & l'autre deſſous, pource qu'elles ſont longues d'enuiron quatre aulnes. Ils leur en donnent encor trois de ſoye, qui ont de beaux ouurages d'vn coſté, & de la toile de l'autre : & ſes couuertures ſont pleines de coton. Ce ſont proprement

les loudiers dont nous vſons en France. Ils donnent encor vn autre loudier fort leger pour l'Eſté, puis vn petit drap de laine fine diuiſé en petites parties en façon de flammes, & plein d'autres beaux ouurages, bordé de certain cuir doré crenelé, ſur lequel on void pendre des houppes de ſoye de diuerſes couleurs, & ſur chaque houppe il y a vn bouton de ſoye, pour attacher ce drap contre la muraille.

Voilà ce que le pere adiouſte à la dot, voire quelquesfois dauantage: ſi bien que pluſieurs Gentils-hommes ſont ſouuent deuenus pauures pour auoir donné trop de ces beſongnes à leurs filles.

Quelques-vns eſtiment qu'en Afrique les hommes donnent certaine dot aux femmes, mais ils s'abuſent. Or quand l'eſpoux doit mener ſa femme chez luy, il la fait premierement entrer en vne loge de bois faite à huict faces, & couuerte de beaux draps de ſoye, & meſme de toile d'or, & des portes faix la portent ſur la teſte accompagnée de ces amis, & de ſon pere, ſi elle en a, & de ſon mary, auec des fiſtres & pluſieurs trompettes, tambours, & flambeaux, & les amis du mary vont deuant elle auec ces flambeaux, & ceux du pere la ſuiuẽt & toute cette troupe tient ordinairement le chemin de la grande place proche de la Moſquée. Lors qu'ils ſont arriuez en la place, l'eſpoux ſaluë le pere, & les parens de la nouuelle eſpouſée, & ſans guere arreſter il s'en va en ſon logis, & l'attend dans la chambre. Le pere, le frere & l'oncle l'accompagnent iuſques à la porte de ladite chambre, & tous enſemble la mettent entre les mains de la mere du mary, & ſi tôt qu'elle eſt entrée dans cette chambre le mary met ſon pied ſur celuy de la femme, & cela fait ils s'enferment tous deux auſſi tôt dedans. Cependant ceux de la maiſon appreſtent le feſtin, & il demeure vne femme derriere la porte, iuſqu'à ce que le mary a depucelé ſa fẽme: & lors celle cy luy preſente vn drap enſanglanté, auec lequel elle va parmy les cõuiez criãt à haute voix que l'eſpouſée eſtoit pucelle. Les parens du mary donnent lors à manger à cette femme, & apres elle va auec quelques autres au logis de la mere de l'eſpouſée, qui luy fait pareillement force careſſes, & bonne chere. Que ſi par fortune la nouuelle mariée ne ſe trouue vierge, le mary la rend à ſes parens, & ce leur eſt vne fort grande honte, outre que les conuiez s'en vont tous ſans y feſtiner. On fait trois feſtins, le premier la nuict qu'on meine l'eſpouſée, le ſecond le ſoir d'apres qu'on la menée, & en cettuy-cy on ne conuie que des femmes: & le troiſiéme ſe fait le ſeptiéme iour apres les nopces. Le pere enuoye ordinairemẽt ce iour-là de beaux preſens au logis de l'eſpoux qui ſont pour la pluſpart des confitures & des moutons entiers. Et ſi tôt que le mary ſort de ſon logis, qui eſt au bout de ſept iours il achepte certaine quantité de poiſſon, & le porte chez luy. Ils tiennent cela pour bon augure, & c'eſt vne ancienne couſtume. On fait encor deux banquets chez le pere, l'vn le iour auant le mariage de la fille, auquel conuiant toutes ſes amies, il les traitte le mieux qu'il peut, & les entretient en paſſe temps, & à dançer vne partie de la nuict. Le iour d'apres les femmes qui ont accouſtumé d'habiller les eſpouſées viennent. & luy ageancent les cheueux, luy mettent du vermillon aux jouës, & certaine teinture noire aux mains & aux pieds, mais cette teinture dure peu, & le ſecond feſtin ſe fait ce iour-là, & ſon met la fille ſur vn eſchaffaut, afin que chacun la voye. Lors on traitte celles qui l'ont habillée: & quand la femme eſt arriuée au logis, tous les plus particuliers amis de ſon mary luy enuoyent certains grands vaſes, leſquels ſont pleins de pain frit à l'huile, & d'autre

qui est miellé, & encor des moutons rostis tous entiers, & l'espoux conuiant plusieurs personnes partage ces presens à la compagnie. En leurs bals qui durent toute la nuict ils ont des ioüeurs d'instrumens & des chantres qui rendent vn assez agreable concert. Il ne dance qu'vne personne à la fois, & ainsi que quelqu'vn a achepté de danger il tire de sa bourse vne piece de monnoye, & la iette sur le tapis des chantres & ioüeurs d'instrumens, & si quelque amy veut faire honneur à celuy qui dance, il le fait arrester à genoux, puis il couure tout son visage de monnoye, que les chantres luy ostent soudainement.

Les femmes dancent à part, & ont à leurs bals des ioüeuses d'instrumens, & des chantereresses. On garde cette façon de faire quand la fille se marie auec sa virginité. Mais si quelqu'vne a esté mariée auparauant on fait les nopces auec moins de bruit, & l'on donne à manger de la chair de bœuf, du mouton, & de la volaille boüillie. Mais on y mesle diuerses saulses, & l'on met deuant les conuiez douze grandes escuelles en vne jatte de bois ronde, & l'on fait le festin pour dix ou douze. C'est la façon dont les Gentils-hommes, & les marchands vsent. Mais le menu peuple vse de certain potage fait de pain deslié, qu'on moüille auec du boüillon de chair couppé par grandes tranches sur vn grand vaze auquel est le potage, & ces gens le mangent sans cueiller auec la main, & sont dix autour d'vn seul pot.

On fait aussi festin le iour de la Circoncision d'vn enfant masle, qui est le septiéme iour apres sa naissance, auquel le pere ayant appellé le barbier, & conuié ses amis leur donne à soupper, apres lequel chacun des conuiez fait vn present à ce barbier, l'vn luy donnant vn ducat, l'autre deux, qui plus, qui moins, selon la qualité de chacun, & chacun l'vn apres l'autre met cét argent sur le visage de l'enfant du barbier, & le mesme enfant nomme celuy qui la mis & le remercie : Apres cecy le barbier circoncit l'enfant & lors on dance, & l'on passe le temps, comme il a esté dit. Mais il n'y a pas si grande resioüissance pour vne fille.

Il est demeuré encor à Fez quelques restes de certaines festes laissées par les Chrestiens. Ils ont accoustumé le propre iour de la Natiuité de nostre Seigneur de manger d'vn certain potage fait de sept diuerses sortes d'herbes, & ils cuisent aussi de toute sorte de legumes entieres, comme des féves, des poix chiches & choses semblables, & les mangent cette nuict-là au lieu de quelque viande delicate. Et le premier iour de l'an les enfans vont masquez aux maisons des Gentils-hommes, chantans certaines chansons enfantines.

Le iour de saint Iean ils font aussi par toutes les ruës de grands feux de paille.

Lors que les dents commencent à pousser à vn enfant, ses parens font vn festin aux autres enfans. Ils ont beaucoup d'autres coustumes, & des moyens de prendre leurs augures qui s'obseruent encor en quelques lieux d'Italie.

Quant le mary, le pere, la mere, ou le frere de quelque femme vient à mourir, lors les femmes s'assemblent, & quittans leurs habillemens ordinaires se couurent de sacs grossiers & rudes, puis elles prennent la saleté de leurs pots & s'en frottent le visage, & font venir deuant elles ces meschans hommes qui vont habillez en femmes qui portent certains tambours carrez, & en les faisans sonner chantent soudainement des vers tristes & pitoyables à la loüange du mort, & à la fin de chaque vers les femmes crient à haute voix, & se battent la poictrine & les joües, de sorte qu'il en sort du sang en grande abondance

& elles s'arrachent auſſi les cheueux, criant touſiours & pleurant tant qu'elles peuuent. Cecy dure l'eſpace de ſept iours, apres leſquelles demeurent en repos durant quarante iours, leſquels eſtans finis elles renouuellent leurs pleurs, & leurs plaintes qui durent encor trois iours de ſuite. Voilà comme le peuple en vſe. Mais les Gentils-hommes plaignent bien plus honneſtement ſans ſe frapper, ny ſe battre en aucune ſorte. Les vieillards les viennent conſoler, & tous leurs plus proches parens leur enuoyent des preſens de quelque choſe bonne à manger, pource qu'on n'a pas de couſtume de cuiſiner dans la maiſon d'vn mort tandis que le corps y eſt, & les femmes n'accompagnent point les morts, combien que ſoyent leurs peres ou freres.

Il y a beaucoup d'hommes à Fez qui prennent plaiſir à nourrir des pigeons; & en ont pluſieurs beaux, & de diuerſes couleurs. Ils les tiennent ſur le couuert des maiſons en certaines cages faites comme les armoires dont les Apotiquaires vſent, & ils les ouurent deux fois le iour, c'eſt à ſçauoir vne fois le matin, & vne fois le ſoir, prenant vn grand plaiſir à les voir voler, & celuy qui vole d'auantage eſt de plus grand prix. Et pource que le plus ſouuent les pigeons de l'vn ſe meſlent auec ceux de l'autre, ils viennent ſouuent enſemble aux mains. Il y en a tel qui auec certain petit filé en ſa main ageancé au bout de quelques cannes longues, eſtant ſur le toict prend autant de pigeons qu'il veut paſſe.

Quant au jeu, les hommes de qualité n'en vſent de nul autre que de celuy des eſchets. Ils ont bien des jeux d'autre ſorte, mais ils ſont groſſiers, & il n'y a que le menu peuple qui y jouë. En certain temps de l'année les jeunes hommes s'aſſemblent, & ceux d'vn quartier combattent auec certains baſtons contre ceux d'vn autre, & quelquesfois les deux parties s'eſchauffent tellement qu'ils viennent en fin aux armes il en demeure beaucoup ſur la place, principalement aux feſtes auſquelles ces ieunes gens s'aſſemblent hors de la ville, & lors que la meſlée eſt finie ils viennent à ruer des pierres les vns contre les autres: tellement que le Capitaine du guet ne les peut quelquesfois retirer du combat, ains eſt contraint d'en prendre quelques-vns qui ſont mis en priſon, puis foüettez par la ville. La nuict pluſieurs mauuais garnimens vont enſemble hors de la ville tous armez & courent par les jardins, & par la campagne, & s'ils en rencontre les mauuais garçons du quartier ennemy, ils commencent enſemble vn cruel combat, mais ſouuent ils en ſont rigoureuſement punis.

Il y a auſſi grand nombre de Poëtes qui font des vers en leur langue vulgaire de diuers ſujets, mais principalement d'amour, & quelques-vns deſcriuent l'amour qu'ils portent aux femmes, d'autres celuy qu'ils portent aux enfans, & meſme ils nomment bien ſouuent ſans aucune honte ceux qu'ils ayment. Ces Poëtes font toutes les années des vers à la loüange de Mahomet, au iour de ſa naiſſance, & s'aſſemblant le matin en vne place montent en chaire, & chantent par ordre l'vn apres l'autre recite ſa chanſon en preſence de force peuple. Puis celuy qu'on iuge auoir mieux fait, & recité des vers eſt publié & tenu pour Prince des Poëtes toute l'année. Mais aux temps des Roys de la maiſon de Marin, le Roy conuioit en ſon Palais tous les hommes ſçauans de la ville, faiſant vn feſtin ſolemnel à tous les bons Poëtes, ordonnoit que chacun recitaſt ſa chanſon à la loüange de Mahomet en ſa preſence, & de toute ſa Cour, qu'ils faiſoient ſur vn haut eſchaffaut, & ſelon le iugement de quelques hommes entendus en ce fait, le Roy donnoit à celuy qui eſtoit tenu pour la

meilleur cent ducats, vn cheual & vne femme eſclaue, & le manteau qu'il ſe trouuoit alors ſur luy. Et quant aux autres il faiſoit donner à chacun cinquante ducats, tellement que tous s'en alloient auec quelque recompenſe.

Mais pource qui eſt des enfans ils ont des maiſtres qui leur apprennent à lire & à eſcrire, non pas en quelque liure, mais en des grandes tables. La leçon qu'ils apprennent c'eſt tous les iours vn article de l'Alcoran, qui eſtant acheué dans deux ou trois ans, ils le recommencent encore, voire tant de fois que l'enfant l'apprend tout par cœur: & le plus ſouuent ils mettent ſept ans à cét eſtude. Apres cela les maiſtres leur monſtrent vn peu d'octographe, qu'on enſeigne par ordre auec la Grammaire aux Colleges, de meſme que les autres ſciences, & ces maiſtres ont vn bien petit ſalaire. Mais lors qu'vn enfant eſt paruenu à certains endroits de l'Alcoran le Pere eſt obligé de luy faire ie ne ſçay quel preſent. Et ainſi qu'il a appris tout l'Alcoran, ſon Pere fait vn grand feſtin à tous les Eſcoliers, & le fils eſt habillé comme s'il appartenoit à quelque grand Seigneur, & premierement il eſt monté ſur vn beau cheual, de fort grand prix, que le gouuerneur de la ville eſt obligé de luy preſter auec l'accouſtrement.

Les autres eſcoliers l'accompagnent auſſi bien montez iuſqu'au logis, auquel ils entrent diſant pluſieurs chanſons à la loüange de Mahomet, & apres on feſtine ces enfans & tous les amis du pere, chacun deſquels donne quelque choſe au maiſtre, & l'enfant luy donne vn acconſtrement neuf. Ces enfans font auſſi vne feſte à la naiſſance de Mahomet, & les Peres ſont tenus d'enuoyer vn flambeau au College, ſi bien que chaque eſcolier y porte le ſien, & il y en a tel qui peſe trente liures. Ces flambeaux ſont beaux, bien faits & tous entourez de pluſieurs fruicts faits de cire.

Ils bruſlent depuis la pointe du iour iuſqu'à ce que le Soleil ſe leue. Le maiſtre a acconſtumé d'y mener quelques chantres, qui chantent les loüanges de Mahomet, & ſi tôt que le Soleil eſt leué la feſte eſt finie. C'eſt le plus grand profit que les maiſtres ayent, pource qu'ils vendent quelquefois de la cire pour plus de cent ducats, & il n'y a aucun qui ne paye loüage, pource que les Colleges ſont faits des aumoſnes laiſſées par diuerſes perſonnes pour leurs ames.

Les fruicts & les fleurs des flambeaux ſont les preſens qu'on fait aux chantres & aux enfans. Mais les eſcoliers des Colleges ont deux iours de vacation la ſepmaine.

Il y a trois ſortes de Deuins: la premiere eſt de certains hommes qui deuinent par l'art de geomance, faiſant leurs figures. La ſeconde eſt de quelques autres qui mettent de l'eau dans vn plat de verre, & y jettant vne goutte d'huile, elle deuient claire, & tranſparente comme vn miroir, diſent qu'ils voyent les diables en grandes troupes, qui ſemblent à vne groſſe armée qui vient camper, que de ceux-cy il y en a quelques-vns qui vont par eau, les autres par terre.

Et lors que le deuin les voit coïs, il leur demande les choſes qu'il deſire ſçauoir, & les diables luy reſpondent auec des ſignes de la main ou de l'œil. Quelquefois ils mettent le plat entre les mains de quelque enfant de huict ou neuf ans, & luy demandent s'il a vû tel, & tel diable, & cét enfant qui eſt niais reſpond qu'oüy, & pluſieurs fols adiouſtent tant de foy à ces abuſeurs qu'ils dépenſent en cecy de grandes ſommes. La troiſiéme ſorte eſt des femmes qui font croire au peuple qu'elles ont amitié auec certains demons de diuerſes

res, pource que quelques-vns sont nommez diables rouges, quelques autres blancs, & d'autres noirs, & lors qu'elles veulēt deuiner à la requeste de qui que ce soit, elles se parfument auec certaines odeurs, & lors ainsi qu'elles disent le diable qu'elles appellent entre dedans elles, à raison dequoy elles changēt aussi tôt de ton, de voix, feignant que c'est l'esprit qui parle par leur langue. La personne qui est venuë pour quelque chose qu'elle desire sçauoir, demande à l'esprit ce qu'elle veut auec grande reuerence & humilité, & ayant eu response laisse vn present pour ce diable, & s'en va. Mais les hommes qui ont le sçauoir, & l'experience des choses nomment ses femmes Sahacut, qui veut dire Frotentes. Et certes ont cette mal-heureuse coustume de se frotter l'vne auec l'autre comme les Tribades, & lors qu'il se trouue quelque belle femme entre celles qui les vont trouuer, elles en deuiennent amoureuses, comme vn ieune homme deuient amoureux d'vne fille, & leur demandent pour payement de coucher auec elles, en quoy elles sont si rusées que beaucoup de pauures sottes croyant le deuoir complaire à l'esprit, y consentent bien souuent.

Il y en a aussi plusieurs qui prenant plaisir à ce jeu, se mettēt de leur compagnie. Tellement que feignant d'estre malades, elles mandent querir vne de ces femmes, & souuent le sot de mary en fait le message. Elles descouurent soudain leurs desirs à ses deuines, qui disent apres au mary qu'vn demon est entré dans le corps de sa femme, & luy remonstrent que s'il aime sa santé, il faut qu'il luy permette d'estre du nōbre des deuines, & de pratiquer secrettement auec elles. Le mary croit à ce qu'on luy dit, & faisant vn magnifique festin, fait dancer apres le repas, puis la laisse aller où bon luy semble. Mais il y en a tel qui fait sortir l'esprit du corps de sa femme auec le son des coups de baston. Quelques autres feignent d'estre possedez, abusant les deuineresses de la mesme sorte que celles ont trompé leurs femmes.

Il y a vne autre sorte de diuins qu'on nomme Muhahazzimin, c'est à dire enchanteurs. Ceux-cy sont estimez puissans pour delivrer vn qui est possedé, non pour autre sujet, que pource que le fait leur reüssit quelquesfois, & s'il aduient qu'il ne reüssisse pas, ils disent que ce demon est infidele, ou que c'est quelque esprit celeste. Leur façon de coniurer est telle qu'ils escriuent certains characteres, & font des cercles, puis quelques marques sur la main ou sur le front du possedé, & le parfument auec certains parfums. Apres ils font le charme & demandent à l'esprit comme il est entré dans ce corps, & de la part de qui, & comme il a à nom, & enfin ils luy commandent qu'il desloge. Il y en a d'autres qui operent par vne regle nommée Zeragia, c'est à dire cabale. Mais ils ne tirent par leurs operations de l'Escriture, vû que leur science est tenuë pour naselle.

Et veritablement ceux-cy sçauent donner vne response infaillible des choses qu'on leur demande. Mais cette regle est extrémement difficile, pource que celuy qui s'en veut seruir, doit estre parfait Arithmeticien & Astrologue. Ils font plusieurs cercles l'vn dans l'autre. Au premier ils forment vne Croix, aux extremitez de laquelle ils ne marquent que les quatre parties du monde. Dans la Croix, c'est à sçauoir où les deux pieces de bois se rencontrent, ils marquent les deux poles, & hors du premier cercle les quatre élemens.

Apres diuisent ce cercle en quatre parties, & le cercle suiuant en autant; apres ils diuisent chaque partie en sept, & marquent en chacune certains grands characteres Arabiques, au nombre de vingt-sept, ou vingt-huict

pour chaque élement. En l'autre cercle ils marquent les ſept planettes, en l'autre les douze ſignes. En l'autre les douze mois de l'année, en l'autre les vingt-huictieſmes maiſons, ou demeures de la Lune, en l'autre les trois cens ſoixante cinq iours de l'année, & hors de celuy-là les quatre vents principaux. Ils prennent apres ſeulement vne lettre de la choſe demandée, & vont multipliant auec toutes les choſes cy deſſus dites iuſqu'à ce qu'ils ſçauent le nombre que le charactere porte. Apres ils la diuiſent en certaine façon, puis ils la mettent en quelques parties, ſelon que le charactere eſt, & ſelon ſon element, iuſqu'à ce qu'apres la multiplication & diuiſion ils voyẽt quel charactere conuient à ce nombre qui eſt reſté, & ils font du charactere trouué ce qu'ils ont fait du premier & ainſi de ſuitte, iuſques à ce qu'ils font naiſtre vingt-huict characteres. Lors ils en compoſent vn mot, & de ce mot vne ſentence, qui eſt la reſponſe de la demande qui a touſiours le nombre de la premiere ſorte des vers Arabics, que on nomme Ethauila. Ce vers qui naît des ſuſdits characteres porte donc la vraye reſponſe, & premierement il en ſort la choſe demandée, puis la reſponſe de cette demande. Ceux-cy ne s'abuſent iamais, & leur cabale eſt vne choſe merueilleuſe.

Il y a encor pluſieurs ſçauans hommes, qui prennent le ſurnom de ſages, & de Philoſophes moraux, & gardent quelques loix outre celles que Mahomet a faites: & ceux-cy ſont tenus par quelques-vns pour vrays obſeruateurs de la loy, & par d'autres au contraire. Mais le peuple les tient pour ſaints, combien qu'ils vueillent que pluſieurs choſes deffenduës par la loy de Mahomet ſoient permiſes. Il eſt deffendu par cette loy de chanter aucune chanſon d'amour par regle de muſique, & ils diſent que cela ſe peut faire. Mais nous parlerons plus amplement de cecy lors que nous ferons mention de la Religion.

Il ſe trouue à Fez que quelques hommes nommez Elcaneſin, qui s'amuſent à chercher des threſors qu'ils croyent eſtre enterrez dans les fondemens des anciennes ruinees. Ces ſottes gens vont hors de la ville, & entrent en pluſieurs grottes & lieux qui ſont bien auant dans terre pour trouuer ſes threſors ayant ferme opinion, que quand les Romains perdirent la domination de l'Affrique & s'enfuyrent en Eſpagne en la Prouince Betique, ils enterrerent autour de ce lieu pluſieurs choſes precieuſes qu'ils ne pûrent emporter auec eux, & qu'ils firent des enchantemens, à raiſon dequoy ſes enchanteurs taſchent d'auoir ſes threſors. Il y en a meſme qui dient qu'ils ont vû en tel lieu de l'or ou de l'argent, mais qu'ils ne l'ont pû tirer, à cauſe qu'ils n'auoient pas les enchantemens, & les parfums propres, ſi bien que creuſant la terre ſur cette vaine creance, ils ruinent bien ſouuent les maiſons, & les ſepultures, & quelquesfois on les meine à dix & douze iournées bien loin de Fez: & la choſe eſt allée auant, qu'ayant des liures qui font mention de quelques montagnes, & lieux où il y a des threſors, ils les gardent comme des oracles.

Fez ne manque non plus de Chimiſtes, qui ſont les plus ſales hommes de toute la ville, & qui put le plus du monde, à cauſe du ſouffre, & autres meſchantes odeurs, parmy leſquelles ils ſont ordinairement. Le plus ſouuent ils s'aſſemblent le ſoir en bon nombre dans le grand Temple, diſputent de leurs imaginations fantaſtiques. Ils ont beaucoup de liures de cét art, compoſez par des hommes éloquens, dont le premier eſt Geber, que nous auons en Latin, qui fut cent ans apres Mahomet, & l'on dit que ce fut vn Grec renié, ils ont encor vn autre autheur nommé Attrogreh, Secretaire du Soudan de Bagadet,

fait vne autre grande œuure : & il y en a encor vne autre compoſée par cantiques, contenant tous les articles de cét art, & l'autheur ſe nommoit Mugaiti, natif de Grenade, & ſon liure fut commencé par vn Mammelu de Damas, homme fort ſçauant en cét art : mais le commentaire eſt plus mal-aiſé à entendre que le texte. Il y a deux ſortes d'Alchimiſtes : vû que les vns cherchent l'Elixis, c'eſt à dire la matiere qui teint tous metaux, & les autres s'adonnent à chercher la multiplication de la quantité des metaux, en les meſlant l'vn auec l'autre.

Il y a encore force charmeurs qui chantent par les places, ioüant de certains tambours, violons, harpes, & autres inſtrumens, & ceux-cy vendent au peuple ignorant certains brefs qui ſont bons contre diuers maux, comme ils dient. On y voit encor vne autre ſorte d'hommes fort vils qui ſont tous d'vne famille, qui vont par la ville faiſant dançer des ſinges, & portant autour du col, & aux bras plusieurs ſerpens. Ils font encor quelques figures de geomance, & predisent la fortune aux femmes. Ils meinent auſſi auec eux des eſtalons, & rendent plaines les canales de ceux qui les en requierent.

Or les hommes de la ville ſont ſuperbes, & n'ayment guere les eſtrangers. Mais les Seigneurs ſont les plus arrogans, & plus inſupportables hommes du monde, tellement que peu de gens les hantent, & il en eſt de meſme des Docteurs, & des Iuges, qui pour garder leur reputation ne veulent pratiquer beaucoup de perſonnes.

RICHESSES.

CEux qui demeurent en ces Royaumes ont tellement tout ce qui leur eſt neceſſaire, d'autant que ce qui deffaut en vn pays abonde en l'autre, qu'ils peuuent paſſer des eſtrangers, & ſi la paix y eſtoit auſſi bien eſtablie, comme la guerre s'y rencontre à tous propos, c'eſt choſe aſſurée que cét Empire ſeroit heureux & n'enuieroit les commoditez des autres. Preſque en toutes ſes montagnes, il ſe fait grande nourriture de beſtail, & elles rapportent auſſi beaucoup de grain, au moins pour la plus grande partie. Ses pleines produiſent tant de bleds & tant de fruicts qu'on porte meſme de ce qui y vient aux Prouinces eſtrangeres, & nommément des citrons, des oranges, du ſucre, & des olives, outre ce l'on porte de tous coſtez leurs camelots, dont ils tirent beaucoup d'argent, & leurs marroquins ſont recherchez de toutes parts, puis leurs toilles de coton qui ſont du tout propres, & agreables ne leur rendent pas peu de profit; celuy qu'ils tirent des ſucres n'eſt pas moindre que les autres. XXIII.

Mais pour parler des reuenus, & de la richeſſe de l'Empereur de Marroc, il eſt maiſtre de tous les biens de ſes ſujets, & des ſujets meſmes, vû que quelques charges, & impoſitions qu'il leur mette ſus, ils n'oſeroient en ouurir la bouche.

Toutefois l'vſurpation de l'Empire, la crainte d'vn accident ſemblable à celuy de Muley Cheq, & le branſle perpetuel des affaires font que cettuy-cy taſche d'entretenir ſes ſujets doucement, & de leur faire gliſſer dans l'ame vn deſir de demeurer touſiours ſous ſa domination.

Il tire de ſes ſujets taillables la dixme, & les premices des fruicts, & du beſtail. Il eſt vray que quant aux premiers il ne prend pas plus d'vn pour vingt, &

de vingt en sus, quand il y en auroit bien cent & dauantage, il n'en prend
mais plus de deux.

Il tire de chaque arpent de terre cinq quarts, de ducat, & autres cinq de ch
que feu, & autant encor de tous ceux qui ont passé l'âge de quinze ans, soye
masles ou femelles, & au besoin il en tire plus grande somme. Et afin que
peuples payent plus allaigrement ce qui leur est imposé, il demande tousiou
la moitié plus qu'on ne doit exiger : pource que par ce moyen il semble à
sujets qu'on leur face grace de ce qu'on ne leur fait pas payer.

Il est vray qu'aux montagnes il demeure des peuples indomptez : qu'on n
peut forcer au payement d'aucune chose à cause des lieux où ils se tiennent,
de leur forte assiette, & l'on n'en tire pour tout que la disme de la recolte,
mesme ils payent cecy afin d'auoir permission de descendre aux plaines. Outr
ces reuenus ce Monarque a toutes les Doüanes & les Gabelles de Fez, & d
autres villes, vû que les Citoyens de Fez payent deux pour cent, pour tout
qui entre, & les estrangers dix.

Dauantage il y a les reuenus des moulins, & de plusieurs autres choses,
montent à vne grande somme. Car pour le regard des Moulins, il tire
pres de demy real pour chaque grand boisseau de bled qui se moult à Fez, où
y a quatre cens Moulins, voire d'auantage. La Mosquée du Caruuen a
quatre-vingt mille escus de reuenu, & les Colleges & les Hospitaux de
estoient aussi rentez de beaucoup de milliers d'escus, que le Roy tire tous
iourd'huy, & outre il est heritier de tous les gouuerneurs, & de tous ceux à
il donne pension, & lors qu'ils meurent il entre en possession de leurs cheua
armes, habillemens, & pour le dire en vn mot de tous leurs biens. Il est vray
si l'vn de ceux-cy laisse des fils propres à seruir le Roy à la guerre, il leur do
la mesme pension qu'il donoit au pere. Mais si les enfans sõt petits, il entret
les masles iusqu'à ce qu'ils ont attaint l'âge de porter les armes, & les filles
qu'à ce qu'elles trouuent mary, & pour pouuoir auoir le bien des personne
chez, il leur donne quelque gouuernement, ou quelque charge auec pension
raison dequoy chacun tasche de cacher ses richesses en mourãt, afin que le
ne s'en saisisse, ou de s'esloigner de la Cour, & des yeux du Roy.

FORCES.

L'Empereur de Marroc n'a point de forteresse de grande importance
n'est sur le riuage de la mer, où il a le Cap d'Aquero, Larache, & Tet
Car il loge la force de son Estat, de mesme que le Turc & le Persan en ses
de guerre, & principalement en sa Caualerie. C'est le sujet aussi pour leq
n'est guere bien pourvû d'artillerie, combien qu'il en aye vne assez b
quantité que ses predecesseurs ont prise sur les Portugais & autres, à Fez,
roc, à Tarudant, & aux ports susdits, & chaque Empereur en fait
quand il est besoin, & pour cét effet il ne manque pas de bons maistres.
vn Arcenal plein de munitions à Marroc, ou l'on fait ordinairement so
mois quarante-six quintaux de poudre, auec plusieurs arquebuzes.

L'an mil cinq cens soixante-neuf, le feu se mit en cét Arcenal auec

furie, qu'vne partie de la ville en demeura ruinée. Mais quant à la gendarmerie de ce Monarque elle eſt de pluſieurs ſortes.

La premiere eſt de deux mille, & ſept cens cheuaux, & deux mille arquebuſiers qu'il tient partie à Fez, & partie à Marroc, mais bien plus au dernier lieu, où il fait ſa demeure ordinaire, & ceux-cy ſont preſque pour ſa garde.

La ſeconde eſt d'vn bataillon de ſix mille hommes de cheual, tous Gentilshommes, & gens de marque. Ceux-cy paroiſſent bien montez ſur des cheuaux superbement enharnachez, auec leurs armes, & il les fait extremement bon voir tant pour la diuerſité des couleurs de leurs habits & harnois, que pour leur richeſſe. Car on y voit luire force or, & argent, & grande quantité de perles, & de pierreries, & tout ce qui peut contenter les yeux, & plaire à la curioſité de ceux qui les regardent. Ceux-cy tirent outre la prouiſion de bled, d'auoine, d'huyle, de beurre & de chair, tant pour eux que pour leurs femmes & enfans de ſeptante cent onces d'atgent.

La troiſieſme ſorte de gendarmerie eſt des Timariots, pource que l'Empereur de Marroc a accouſtumé de donner à tous ſes fils, ſes freres, & autres perſonnes de marque & d'authorité qui ſont parmy les peuples d'Afrique comme auſſi aux Princes des Arabes & aux plus grands d'entr'eux l'vſufruict des terres. Ceux-cy font labourer les champs, & recueillent apres les froments des terres qu'ils tiennent pour l'entretien de la caualerie, & les Gouuerneurs tirent bled, de l'auoine, de l'huyle, du beurre, des moutons, de la volaille, & de l'argent, & diſtribuent aux ſoldats toutes ces choſes de mois en mois ſelon la qualité des perſonnes. On leur donne encor du drap, de la toile, de la ſoye pour habiller, des armes offenſiues & deffenſiues, & des cheuaux, auec leſquels ils viuent à la guerre, & s'ils meurent en quelque combat, on leur en donne d'autres. Chacun de ſes Chefs taſche de mener ſes gens bien armez, veſtus & montez, & outre cela ceux-cy tirent de vingt-quatre à trente onces d'argent toutes les années.

La quatrieſme ſorte ſont la gendarmerie eſt d'Arabes, qui viuent continuellement en leurs Auares (ils nomment ainſi leurs peuplades, dont la chacune eſt compoſée de cent ou deux cens tentes) diſtribuez ſous diuers Gouuerneurs, afin qu'ils ſoient preſts aux neceſſitez qui s'offrent. Ceux-cy ſeruent à cheual, mais ils tiennent plus du voleur que du ſoldat.

La cinquieſme ſorte de gendarmerie eſt ſemblable aux leuées que font les Princes Chreſtiens, & c'eſt en celle-cy que ſont enroollez les habitans des villes ou villages de l'Empire. Il eſt vray que les Roys font peu d'eſtat de ceux-cy, ne leur mettent pas volontiers les armes en la main, de peur des reuoltes, ni aux guerres contre les Chreſtiens, pource qu'alors ils ne les peuuent empeſcher. Car d'autant qu'ils ont en leur loy, que ſi vn Mahometan tue vn Chreſtien: ou meurt de ſa main, il s'en va droit en Paradis, les hommes & femmes de tout aage & de toute qualité, courent à la guerre, afin d'y mourir pour le moins, & par ce moyẽ acquerir le Ciel ſelon leur folle opinion. On ne voit pas moins d'ardeur à noſtre grand dommage aux Turcs, principalement pour la deffence de leur ſecte. Il ſemble qu'ils vont à nopces, & à la guerre, & ils ne peuuent preſque attendre le iour qu'on leur a preſcrit. Ils tiennent ſaints, & pour bien-heureux ceux qui meurent auec les armes en main contre les ennemis, & pour malheureux & laſches, ceux qui meurent en leurs maiſons entre les pleurs des enfans, & les cris des femmes.

On peut comprendre aisément des choses susdites quel nombre de gens ... Prince peut mettre en campagne, mais on le iugera encor mieux par l'experi... ce. Car Muley Abdala l'an 1562. assiegea Magazan auec deux cens mille ... sonnes combla le fossé auec vne montagne de terre, & esplana les murail... auec son artillerie: mais auec tout cela, il fut forcé d'abandonner l'entrepri... par la valeur des Portugais, & pour le dommage qu'il receut des mines. D... nantage ce Prince a cette incommodité qu'il ne peut continuer plus de deu... ou trois mois vne grosse guerre, à cause que ses gens ne viuent que de la pr... uision de viure qu'ils tirent de iour en iour, & cette prouision ne peut estre co... duite, où il seroit besoin pour bien faire la guerre, tellement qu'ils sont con... traincts de retourner en leurs maisons pour viure, & c'est chose claire que celu... qui n'est riche d'argent, ne peut faire la guerre long-temps. Le Moluque q... deffit Dom Sebastian Roy de Portugal, auoit quarante mille cheuaux & qu... tre vingts mille hommes de pied, outre les Arabes & les volontaires: mais o... tient qu'il eut pû mettre ensemble soixante & dix mille cheuaux, & plus d'i... fanterie qu'il n'en mit sur pied pour cette fois.

GOVVERNEMENT.

COmbien que ce soit chose difficile de discourir du gouuernement d'... Estat qui est touſiours en trouble & sujet à des changemens perpetuels ... & qu'auiourd'huy la force l'acquiert à l'vn, demain à l'autre, & que par ... moyen il n'y puisse auoir que du desordre, toutesfois ie m'essayeray d'en d... ce que i'en ay pû apprendre, & pour faire comprendre la façon du gouuern... ment de tous ses pays, ie viendray à celuy de Fez, lors qu'il estoit en la fleur... comme il est encore pour la plus grande partie, priant le Lecteur de conside... que parmy tant de confusions, il est impossible de remarquer comme il f... vne police.

GOVVERNEMENT.

xxv. POurce qu'il semble que le Lecteur n'est guere satisfait, lors qu'on luy p... le d'vn Estat où quelqu'vn domine, si au mesme temps on ne luy fait ... tendre qui est celuy qui le gouuerne, i'ay crû que ie donnerois du conte... ment à ceux qui seroient sur cette attente si ie leur faisois entendre qu'elle ... la famille qui commande maintenant aux Royaumes de Marroc, & ... Fez, & par quels moyens elle est paruenuë à cét Empire. Il y auoit vn Alfa ... ou Pontife de la loy Mahometane natif de Tigumeder, lieu de Dara hom... rusé, & non moins ambitieux, que bien instruit aux sciences, ausquelles ... Mahometans s'adonnent. Cettuy-cy qu'on nommoit Mahomet, & Benan... & qui se faisoit aussi nommer Xerif, que nous dirions Cherif en nostre la... commença d'estre en quelque reputation environ l'an 1508. Il se disoit ... yssu de la race de Mahomet, & proposa dans son esprit, voyant la diuision ... Estats d'Afrique (où les Portugais estoient alors fort puissans) de s'emp... & de se rendre maistre de la Mauritanie Tingitane. Pour cét effet il en... premierement ses trois fils Abdala, Hamet, & Mahomet en pelerinage ... Meque, & à Medine, pour visiter & honorer le sepulchre de Mahomet leur ... Prophete.

Ces ieunes gens firent le voyage auec tant de reputation de saincteté & de religion, qu'à leur retour les gens leur alloient au deuant, baisoient leur habillemens, & les honoroient comme des saints hommes. Ces abouscurs faignans d'estre esleuez à quelque fort haute contemplation marchoient par le pays, souspirans & appellans Ala ou Dieu, auec des cris interrompus de souspirs, & de gemissemens, & ne viuoient que d'aumosnes. Le pere les ayant receus en sa maison auec vne allegresse nompareille, mais ne voulant pas laisser refroidir l'applaudissement, & la creance que ses fils venoient d'acquerir par vn tel pelerinage, en enuoya deux, qui furent Hamet, & Mahomet à Fez, ou ayans esté receus fort courtoisement du Roy, l'vn d'eux deuint Lecteur de l'Amorodache College fort renommé de cette ville là, & le plus ieune Precepteur des enfans du Roy. Et lors qu'ils se virent fort aux bonnes graces du Roy, & en bonne opinion parmy le peuple, estans poussez par leur pere, prenant leur subiet sur les dommages que les Arabes & les Mores faisoient à ceux de leur loy sous les enseignes des Portugais, à la solde desquels ils combattoient, ils demanderent au Roy permission de desployer vn estandart contre les Chrestiens, luy promettant, comme il aduint en effet, qu'ils tireroient aisément à eux les Mores qui suiuoient les Portugais, & par ce moyen assuroient les Prouinces de Sus, Hée, Ducale, Marroc, & autres qui estoient mal menées, & trauaillées continuellement par les Portugais.

Muley Nazzer frere du Roy contredisoit à cette proposition & demande, disant, que si ses freres sous pretexte de religion & de saincteté faisoient quelque progrez auec les armes en la main, il seroit impossible de les arrester apres, & de les mettre bas comme auparauant, pource que les armes rendent les hommes hardis, les victoires les font insolens, & la suite des peuples les rend desireux des choses nouuelles. Mais le Roy qui auoit grande opinion de leur saincteté, faisant peu d'estat des raisons que son frere luy alleguoit, leur donna vn estandart; vn tambour d'airain, & outre ce vingt cheuaux pour les accompagner, & des lettres de recommandation aux Arabes, & aux Seigneurs & villes de Barbarie.

Auec ces commencemens beaucoup de monde estant accouru au bruit de leur voyage, ils coururent le pays de Ducale, & passerent iusques au Cap d'Aguer, qui estoit alors tenu par les Portugais, & se voyans bien suiuis, & en bonne estime, ils demanderent aux peuples (qui viuoient alors en liberté pour la plus grande partie & se ioignoient à celuy que bon leur sembloit) que puis qu'ils faisoient la guerre pour la loy de Mahomet contre les Chrestiens, ils les assistassent, en leur donnant les decimes d'euës à Dieu: ce qui leur fut soudain accordé par les peuples de Dare, & par ce moyen ils s'emparerent peu à peu de Tarauant (dont leur pere fut fait Gouuerneur) & de Suz, Hée, Ducale, & des lieux voisins.

Ils s'arresterent premierement à Tedneſt, puis à Tesarote, & deffirent en vn combat Lope Barriga, Capitaine fort renommé des Portugais: mais ils y perdirent leur frere aisné, puis estans entrez auec force belles paroles dans la ville de Marroc, ils y empoisonnerent le Roy, & Hamet Xerif se fit appeller Roy de Marroc, en son lieu & s'empara du Royaume.

Cependant les Arabes de Ducale, & de Xarquie vindrent aux mains auec ceux de Garbie, chacun de ces partis s'assurant de la faueur des Xerifs: mais eux-cy voyans qu'il en tomboit beaucoup d'vn costé & d'autre, tournerent

les armes contre ces deux ennemis, & s'enrichirent de leurs despoüilles. Ils auoient auparauant enuoyé au Roy de Fez la cinquiesme partie de tout leur butin ; mais apres cette victoire n'en faisant plus d'estime, ils luy enuoyerent seulement six cheuaux & six chameaux fort foibles. Dequoy le Roy estant piqué leur enuoya demander la cinquiesme partie du butin, & le tribut que le Roy de Marroc luy payoit, les menaçant de leur faire la guerre, au cas qu'ils y contrediſſent.

Mais ce Roy estant mort en ces entrefaites, Hamet son fils qui auoit esté disciple du ieune Xerif, non seulement s'appaisa, mais encore confirma Hamet Xerif au Royaume de Marroc, pourvû qu'il reconnût de quelque chose les Roys de Fez comme Princes souuerains.

Mais d'autre costé les Xerifs, dont la puissance & la reputation croissoit continuellement, lors que le temps de payer le tribut fut arriué, manderent dire au Roy, qu'estans legitimes successeurs de Mahomet, ils n'estoient obligez de donner aucun tribut à qui que ce fut, & qu'ils auoient plus de droict en l'Afrique que luy : que s'il les vouloit pour amis ils le seroient, mais que s'il les destournoit de la guerre contre les Chrestiens, ils ne manqueroient de courage, ny de pouuoir de se deffendre.

Le Roy irrité de cette responce leur declara aussi tôt la guerre, & se transporta en personne au siege de Marroc. Mais il fut la premiere fois contraint de desloger & leuer le siege : puis y estant retourné auec dix-huit mille cheuaux, entre lesquels il y auoit deux mille arquebusiers & arbalestiers, il fut vaincu par les Xerifs, qui n'auoient plus de sept mille cheuaux, & mil deux cens arquebusiers ainsi qu'il vouloit passer vne riuiere.

Par le moyen de cette victoire les Xerifs exigerent tribut de ce pays, & passans l'Atlas prirent Tafilet, ville importante, & partie par amour, partie par force rangerent à leur obeyssance diuers peuples de la Numidie, & des montagnes.

L'an 1536. le ieune Xerif, qui se nommoit desia Roy de Sus, ayant leué vne puissante armée, & mis en campagne vn grand nombre de canons, en partie pris au Roy de Fez, & en partie faits par des Chrestiens reniez, alla à l'entreprise du Cap d'Aguero, place de grande importance tenuë alors par les Portugais, qui l'auoient beaucoup fortifiée, premierement aux despens de Lopez Sequere, puis lors qu'ils eurent connu la commodité de son assiette, à ceux du Roy Emanuel de Portugal, & l'on combatit vaillamment d'vn costé & d'autre. En fin le feu s'estant mis aux munitions de guerre, & les soldats qui defendoient cette place estans espouuentez de cét accident, le Xerif entra dedans & prit la plus grande partie de ceux qui y estoient en garnison. Auec cette victoire toute la montagne d'Atlas, le Royaume de Marroc, & les Arabes qui s'estoient rangez auec les Portugais presterent obeyssance aux Xerifs ; & à raison dequoy le Roy Iean troisiesme de Portugal, voyant que la despence surpassoit de beaucoup le profit, abandonna volontairement les places de Safi, Azamor, Arzille, & Alcacar, qu'il possedoit en la coste de Barbarie.

Ces prosperitez furent cause d'vne fort grande discorde entre les freres, laquelle en fut telle, que le plus ieune ayant obtenu la victoire en deux batailles qu'il eut contre son aisné, & l'ayant fait prisonnier, le confina à Tafilet, puis retournant ses armes contre le Roy de Fez, apres l'auoir pris vne fois, & puis deliuré, il l'eut pour la seconde fois entre ses mains (pource qu'il auoit ma-

qué de parole: & en mesme temps se rendit maistre de son Estat, & le fit en fin mourir auec ses enfans.

Voila comme cét Empire est paruenu entre les mains de ceux de cette famille, qui y commandent encore, mais auec tant de diuisions & de changemens de fortune, que c'est chose estrange comme tant de remuemens ne les ont lassez, ou comme tant de changemens ne les ont perdus : Voyons maintenant comme on se gouuerne en ces Royaumes.

Premierement on ne sçait que c'est de faire iustice au pays d'Hée, & principalement aux montagnes, & les Gentils-hommes peuuent à peine tenir quelque police aux villes.

Au pays de Suz le peuple de la ville de Tedfy viuoit en liberté autrefois, & se gouuernoit comme par forme de Republique ; mais maintenant l'Empereur de Marroc y tient sa Chancellerie. Il faut remarquer qu'aux montagnes de la Prouince de Marroc & au pays de Guzule, il n'aduient guere souuent que les habitans rendent franchement obeïssance à leur Prince, & de mesme est-il de beaucoup d'autres endroits. Le Roy à son Conseil dans Marroc, & vne chambre de Iustice, & tient en toutes les Prouinces, & mesme en toutes les bonnes villes des Gouuerneurs, qui sont traitez comme i'ay dit par cy deuant. Et pource que c'est peu de chose que le discours du gouuernement de tout le reste, ie viendray à celuy de Fez, à la suitte qu'auoit son Roy, & à tout ce qu'on y a remarqué de plus considerable, qui fera assez iuger de l'ordre qu'on tient en tous ces pays, & en la Cour de ce Prince.

Entre tous les Seigneurs de l'Afrique on ne trouue pas qu'aucun ait iamais esté creé Roy ou Prince par election du peuple, & en la loy de Mahomet il n'y a Seigneur temporel qui se puisse dire legitime, excepté les Pontifes. Mais depuis que l'authorité des Pōtifes fut diminuée, tous les chefs des peuples qui estoient dans les deserts, commencerent à s'approcher des pays habitez, & par force d'armes establirent diuers Seigneurs contre la loy de Mahomet, & contre leurs Pontifes, cōme il est arriué en Leuant, où les Turcs, les Tartares & autres venans de mesmes contrées, s'emparerent des terres de ceux qui se trouuerent plus foibles.

Ainsi les familles de Lontuna, & de Matin regnerent en Afrique. Il est vray que les gens de Lontuna vindrent au secours des peuples d'Occident. Doncques pour cette cause on n'y fait les Seigneurs par vraye succession, ny par election du peuple, des plus grands, & du General de l'armée ; mais chaque Prince auant sa mort fait promettre aux plus grands, & plus puissans de la Cour, qu'ils créeront pour leur chef apres sa mort son fils, ou son frere. Mais cela n'empesche pas que plusieurs ne faussent souuent leur serment, pource qu'il arriue presque touſiours qu'ils eslisent pour Seigneur celuy qui leur est plus agreable.

C'est en cette sorte que se faisoit ordinairement la creation du Roy de Fez, qui n'estoit plutôt creé tel, qu'il faisoit vn des plus nobles de son Royaume son grand Conseiller, & luy assignoit aussi vn tiers du reuenu de son Royaume.

Apres il eslisoit vn Secretaire, qui luy seruoit aussi de Tresorier, & de grand maistre de son hostel.

Il creoit apres les Capitaines de la Caualerie, qui estoit destinée à la garde du Royaume, & ceux-cy demeuroient le plus souuent en

campagne. Il eſtabliſſoit auſſi en chaſque ville vn Gouuerneur, qui iouyſſ
des reuenus de la ville, & eſtoit obligé de tenir à ſes deſpẽs vn certain nomb
de cheuaux, qui deuoient eſtre preſts au beſoin, & toutes & quantesfois qu
failloit faire vne armée. Il ordonnoit encor certains Commiſſaires ſur les p
ples qui demeuroient aux montagnes, & encor ſur les Arabes qui luy eſtoi
ſujets.

Les Commiſſaires adminiſtroient la Iuſtice ſelon la diuerſité des loix de c
peuples. Ils auoient auſſi charge d'exiger les rentes, & de tenir compte de
payemens ordinaires & extraordinaires. Apres il ordonnoit certains Baron
qu'on appelle au langage de Fez par vn mot qui ſignifie autant que Gardien
dont le chacun auoit vn chaſteau, ou vn ou deux villages, & dont il tiroit cer-
tain reuenu pour viure, & maintenir ſa qualité, & pour pouuoir accompagne
le Roy en ſes armées, il tenoit auſſi des cheuaux legers à ſes deſpens, quand l
Roy tenoit la campagne; mais en temps de paix il leur donnoit du bled, de
beurre, & de la chair à ſaler pour toute l'année, mais fort peu d'argent. Il e
vray qu'il leur donnoit vn habillement toutes les années, & ceux-cy n'auoien
nul ſoin de leurs cheuaux, ny dedans la ville, ny dehors, pource que le Roy
leur fourniſſoit toutes choſes; & tous les valets d'eſtable eſtoient eſclaue
Chreſtiens, & portoient de peſans fers aux pieds: mais quand l'armée ſe mo
toit en campagne, on les faiſoit monter ſur des chameaux de bagage. Il auoi
encor vn autre Commiſſaire ſur les chameaux, qui diſtribuoit les campagnes
entre les Paſteurs, & faiſoit prouiſion des chameaux dont le Roy auoit beſoin
& chaſque Chamelier tenoit deux chameaux tous preſts, pour charger auſſi tô
qu'il en recevroit le commandement.

Il auoit apres vn Pourvoyeur qui auoit charge de fournir, garder, & diſtri-
buer les viures, tant pour le Roy, que pour ſon armée: & cettuy-cy auoit dix
ou douze grãds pauillons, où il mettoit leſdits viures, changeãt de chameaux
continuellement à en faire porter de nouueaux, afin que l'armee n'en eut faute
Sous ceux-cy eſtoient les officiers de cuiſine. Il y auoit apres vn maiſtre d'Eſ
curie, qui auoit charge de tous les cheuaux, mulets, & chameaux du Roy
& le Pourvoyeur luy fourniſſoit tout ce qui luy eſtoit beſoin. Il auoit auſſi v
Commiſſaire eſtably ſur les bleds, qui auoit charge de faire porter l'orge, &
ce qui eſtoit neceſſaire pour l'entretien deſdites beſtes: & ce Commiſſaire auoi
des Notaires pour eſcrire tout le bled qui ſe diſtribuoit, & en rendre compte a
grand maiſtre. Il auoit encor vn Capitaine de cinquante cheuaux, qui eſtoien
cõme coureurs, & faiſoient les impoſitions de la part du Secretaire du Roy, a
nom dudit Roy. Il auoit encor vn autre Capitaine, qui eſtoit cõme chef d'vn
garde ſecrette, & auoit authorité de commander de la part du Roy aux officie
qui faiſoient les executions, & les confiſcations. Il pouuoit prendre les pl
grands, les mettre en priſon, & vſer en leur endroit de la rigueur de la iuſtic
ſi le Roy le luy commandoit.

Il auoit auſſi prés de luy vn Chancelier, qui gardoit ſes ſeaux, & eſcriuoit l
lettres qu'il falloit, & les ſeelloit par meſme moyen. Il auoit vn fort gran
nombre d'eſtafiers, qui auoient vn Capitaine qui les recevoit, les chaſſoit,
leur donnoit plus ou moins de gages ſelon leur ſuffiſance. Et quand le Ro
donnoit Audience, ce Capitaine eſtoit touſiours preſent. Il auoit encor vn C
pitaine du bagage, de qui l'office eſtoit de faire porter les tentes, où l
geoient les cheuaux legers du Roy: & il faut ſçauoir que les tentes

Roy estoient portées par des mulets, & celles des soldats par des chameaux. Il auoit vne trouppe de gens qui portoient en marchant les estandarts ployez, mais il y en auoit vn qui marchoit tousiours deuant l'armée, & auoit vne enseigne haute & desployée. Tous ceux-cy seruoient de guide & sçauoient les chemins & les passages des bois & des riuieres. Il auoit aussi vn grand nombre de sonneurs de tambour qui auoient de grands tambours d'airain en façon d'vn grand plat, larges en haut & estroit par le bas, couuerts de peaux, & les portoient sur des cheuaux bastez : mais ils auoient vis à vis des tambours, certains contrepoids, pource qu'ils sont fort pesants, & ces cheuaux sont des meilleurs, & des plus vistes que l'on puisse voir, pource que c'est vne grande honte parmy eux de perdre le tambour : & lesdits tambours sonnent si haut, qu'on les oyt de bien loin, & on les bat auec des nerfs de taureau. Le Roy ne tenoit pas à ses despens les trompettes, ains ceux de Fez estoient obligez de luy en deffrayer vn certain nombre, & ceux-cy estoient aussi bien employez aux repas des Roys qu'aux armées.

Il auoit vn maistre de ceremonies, qui estoit tousiours aux pieds du Roy lors qu'il assembloit son Conseil, ou donnoit audience, ordonnant les places & faisant parler les vns apres les autres, selon leurs rangs & dignitez.

La maison du Roy estoit toute pleine d'esclaues noires, qui seruoient à la chambre de la Reyne.

Il auoit encores quelques esclaues Chrestiennes, qui estoient pour la plus grande partie Espagnoles ou Portugaises: & toutes ces femmes estoient sous la garde de certains Eunuques qui estoient esclaues noirs.

Quand le Roy vouloit aller en quelque lieu, le maistre des ceremonies le faisoit premierement entendre aux coureurs, & ceux-cy le faisoient sçauoir aux parens du Roy, aux Capitaines, aux gardes & aux autres hommes de cheual, qui s'assembloient tous en la place qui est hors du Palais, & par toutes les ruës qui en estoient proches. Et ainsi que le Roy venoit à sortir du Palais, lesdits coureurs ordonnoient la façon que l'on deuoit garder à marcher. Ceux qui portoient les enseignes alloient les premiers, puis les tambours suiuoient, & apres le maistre d'escurie auecques ses Officiers, & sa maison, puis apres le Pourueoyeur auecques les siens, puis les Gardes, le Maistre des ceremonies, les Secretaires du Roy, le Thresorier, le Iuge & le Capitaine de l'armée. Le Roy marchoit apres auecques le grand Conseiller & quelque Prince, & il y auoit tousiours quelques Officiers du Roy qui marchoient deuant sa personne, & l'vn portoit son espée, l'autre son escu & vn autre son arc. Ses estaffiers alloient autour de luy, dont l'vn portoit la pertuisane du Roy, l'autre la couuerture de la selle de son cheual auecques le licol, & quand le Roy mettoit pied à terre, on couuroit sa selle auecques cette housse & le licol sur la bride du cheual afin de le tenir.

Le Roy estoit suiuy du Chef de ses estaffiers, puis des Eunuques, puis de ceux de sa maison, puis des cheuaux legers, & finalement des arbalestiers & arquebusiers.

Quand le Roy se tenoit en campagne, l'on dressoit premierement au milieu de tous vne grande tente pour luy, qui estoit faite comme les murailles de quelque chasteau auec ses creneaux (ainsi que i'en ay vû à quelques grands Seigneurs aux armées estrangeres) & quarré de tous costez.

Cette tente auoit quatre portes, à la chacune desquelles on voyoit la garde

des Eunuques. Autour de sa tente estoient les logemens de ses Officiers & des coutisans plus fauoris: & autour de ceux-cy les tentes des gardes faites de peaux de chevres, ainsi que celle des Arabes.

Presque au milieu l'on voyoit la despence, la cuisine & la sommelerie du Roy & assez prés de là l'on voyoit les pauillons où logeoient ses cheuaux legers, qui mangeoient tous en la sommelerie du Roy.

On voyoit assez prés de là l'escurie, c'est à dire, quelques lieux couuerts, où sont logez les cheuaux; & hors de là on voyoit les muletiers du bagage du Roy, & là mesme les boutiques des bouchers. Les marchands & les artisans, qui venoient en l'armée, se logeoient à costé de ces muletiers, tellement que le tout venoit à estre comme vne ville, pource que les tentes des gardes seruoient de murailles, d'autant qu'elles estoient tellement dressées l'vne prés de l'autre, que l'on ne pouuoit entrer en ces logemens que par des lieux ordonnez: & on faisoit bonne garde toute la nuict autour de la tente du Roy: mais toutes ces gardes estoient personnes viles & qui ne portoient iamais armes. Il y en auoit de mesme sorte autour de l'escurie: mais bien souuent à cause de la faineantise & lascheté de ces gardes, non seulement l'on desroboit des cheuaux, mais encores l'on trouuoit dans la tente du Roy des ennemis qui venoient là pour le mettre à mort.

Le Roy estoit presque toute l'année en campagne, tant pour garder son Royaume, que pour maintenir en paix & en amitié les Arabes ses sujets. Nous auons assez parlé du Roy de Fez & de toute sa Cour voyons vn peu maintenant comme il conduisoit tout le reste.

En premier lieu dans Fez il y auoit des gabelles establis, pource que les draps
XXVIII se vendoient en façon d'encant, & ceux qui en auoient la charge, les portoient premierement à ces gabelleurs pour les séeler, puis les alloient crians parmy les marchands, & il y auoit enuiron 60. crieurs de cette sorte.

Les Apotiquaires auoiẽt vn quartier qui se fermoit de deux costez auec deux belles portes & tenoient à leur despens les gardes qui alloient la nuict tout à l'entour auec des lanternes, des chiens & des armes. Il y auoit des gens qui faisoient les mesures du bled, que le Consul ajustoit, prenant vn double de chacun pour ce faire. Dans la ville ils y a seulement quelques petits offices & magistrats qui ont charge de rendre le droict à vn chacun. Il y auoit le Gouuerneur qui estoit sur les causes ciuiles & criminelles; vn Iuge qui prenoit connoissance de ce qui concernoit les loix des liures de Mahomet, & vn autre Iuge qui estoit comme Lieutenant du premier & connoissoit des choses appartenantes au Mariage; auoit authorité d'examiner les tesmoins, & mesmes rendoit Iustice vniuersellement. Il y auoit vn Aduocat, lequel on consultoit sur la loy, & par deuant qui l'on appelloit des Sentẽces des Iuges, ou quand ils s'estoient abusez, ou quand ils auoient iugé par l'authorité de quelque Docteur moins excellent. Le Gouuerneur tiroit de grandes sommes des condamnations qui se faisoient en diuers temps, & presque toute la punition d'vn criminel n'estoit que d'auoir le foüet en presence du Gouuerneur, & on luy donnoit cent ou deux cens coups. Apres cela le bourreau mettoit vne chaisne au col du criminel, & le menoit en cét estat par toute la ville tout nud, excepté les parties honteuses, criant & publiant le mal qu'il auoit fait: & bien souuent l'on en menoit plusieurs enchaisnez ensemble. Le Gouuerneur auoit de chasque criminel vn ducat & vn quart, comme aussi de tous ceux qui entroient

dans la prison, il auoit certaine chose qui luy estoit donnée par certains marchands, & artisans destinez à telle chose. Les Iuges du Droict Canon, ou de la loy de Mahomet, n'auoient nuls gages, pource qu'il est dessendu par la loy de Mahomet de donner rien du monde a vn Iuge pour telle chose. Mais ils viuent d'autres gages ou recompenses, comme des lectures, ou de la Prestrise de quelque Mosquée. Semblablement les Procureurs & les Aduocats sont pour la plus part pleins d'ignorance. Les Iuges auoiẽt vn certain lieu où ils font empriſonner les debteurs & autres pour choses legeres, & de peu d'importance. Dans la ville il y auoit quatre Capitaines du guet, qui alloient par la ville depuis la nuict venuë iusques à deux heures apres, & ceux-cy n'auoient autres gages que certaine choses de ceux qu'ils prenoient, qui estoit prise sur l'amende à laquelle ils estoient condamnez. Mais il estoit permis à chacun de tenir tauerne, & d'estre maquereau. Le Gouuerneur de la ville n'auoit ny Iuge, ny Notaire, mais donnoit sentence à sa volonté, & comme bon luy sembloit. Il n'y auoit aussi qu'vn homme qui affermât la Doüane, & la gabelle, qui payoit tous les iours à la chambre du Roy trente ducats, & auoit en chasque porte des gardes & des Notaires, & toutes choses de petit prix payoient leur droict à la porte. Les autres estoient conduites à la Doüane, & accompagnées depuis la porte par vn des gardes, & il y auoit certain argent destiné pour les Notaires, & pour ces gardes, selon la quantité des choses qui entroient, & quelquefois ces gardes alloient hors de la ville pour rencõtrer les muletiers, afin qu'ils ne pûssent cacher aucune chose, & s'ils en cachoient quelqu'vne, ils payoient apres double gabelle, & l'on payoit ordinairement deux ducats pour cent. Toutesfois l'on ne payoit rien du bled, du bois, des bœufs, & de la volaille qu'on y menoit, & l'on n'auoit pas accoustumé de payer à la porte gabelle des moutons, ains seulement en la boucherie.

Le Gouuerneur chef des Consuls, auoit ordinairement douze Sergens, & alloit souuent à cheual par la ville pour voir le pain, & essayer les poids des bouchers, & considerer ce que l'on y vendoit.

C'estoit luy qui faisoit peser le pain, & s'il n'en trouuoit le poids ordonné, il le faisoit mettre en plusieurs pieces, & donnoit à celuy qui le vendoit tant de coups de poing sur le col, qu'il le laissoit tout brisé, & mesme il le faisoit quelquesfois foüetter s'il le trouuoit trop leger.

Le Roy donnoit cét office il y a cent ans, aux gentils-hommes qui le luy demandoient: mais auparauant l'on ne le donnoit qu'à des hommes sçauans, & qui auoient vne grande reputation de preud'hommie. Il y auoit plusieurs lieux où le Gouuerneur auoit accoustumé de donner audience, & de rendre iustice. Il y a aussi dans Fez vne prison qui est si longue & large, qu'il y peut demeurer trois mille personnes, & il n'y en a point de separée, pource que ce n'est pas la coustume à Fez de mettre quelqu'vn en vne prison secrette, & particuliere. Voyla à peu pres tout ce que i'ay pû apprendre touchant le gouuernement des Royaumes de Fez & de Marroc.

Et quant à ce que j'ay dit de ce qui se pratiquoit à Fez, c'est chose assurée que l'Empereur de Marroc garde presque maintenant les mesmes façons de faire tant en sa Cour qu'ailleurs, & il y a bien peu de choses changées.

RELIGION.

TOvs les habitans de ces Royaumes ſont Mahometans, excepté les eſclaues, dont nous parlerons à la fin de ce diſcours.

xxix. Or eſt-il qu'il y a en la loy de Mahomet beaucoup de ſectes, qui ont leurs Chefs, & leurs Docteurs qui les deffendent : car il s'en trouue beaucoup qui ont commencé l'Alcoran, & qui ne s'arreſtent pas formellement à ce qu'il porte, ains paſſent par deſſus, & contrediſent à beaucoup de choſes qui s'y trouuent.

Entre autres il y en a vne qui commença environ quatre vingt ans apres Mahomet, & ſon premier, & plus fameux autheur ſe nommoit Elheſembnu Abi hafen, de la ville de Baſra, qui donna certaines regles à ſes diſciples, mais ne laiſſa rien par eſcrit.

Cent ans apres il y eut vn autre homme fort habille en cette matiere, nommé Elharit Ibnu Eſed, de la ville de Bagadet, qui eſcriuit vne belle œuure vniuerſellement à tous ſes diſciples. Apres cette ſecte fut trouuée mauuaiſe par les Pontifes de la loy, & tous ceux qui obſeruoient les regles de ce Docteur, & s'arreſtoient à ſes maximes, furent declarez heretiques en la loy de Mahomet.

La meſme ſecte fut remiſe ſus de là à quatre vingt ans, par vn autre fort habille homme, qui fut ſuiuy de pluſieurs diſciples, & preſcha publiquement ſa doctrine, de ſorte que tous les Legiſtes, & leurs Pontifes condamnerent cettui-cy à la mort auecques tous ſes diſciples, & conclurent qu'il falloit trencher la teſte à tous. Ce que ce Docteur ayant entendu, il eſcriuit auſſi-tôt vne lettre aux Pontifes, les priant de luy faire tant de faueur que de luy permettre de diſputer contre leurs Legiſtes, s'offrant à mourir au cas qu'ils le ſurmontaſſent, & requerant au contraire s'il leur monſtroit que ſa doctrine eſtoit meilleure que la leur, que tant de pauures innocens ne periſſent pas par vne fauſſe calomnie. Les Pontifes trouuerent cette requeſte fort iuſte, & luy accorderent ce qu'il demandoit.

Cét homme docte eſtant doncques venu à la diſpute, vainquit aiſément tous les Legiſtes : de ſorte que le grand Mofti pleurant, ſe rangea à cette ſecte, & la fauoriſa touſiours tandis qu'il veſcut, faiſant baſtir des Colleges, & autres demeures pour ceux qui eſtoient de la meſme opinion.

Cette ſecte dura enuiron autres cent ans, iuſques à ce que l'on vid venir d'Aſie Maliſach Empereur de la race des Turcs, qui perſecuta cette ſecte, ſi bien que quelques vns s'enfuyrent au Caire, & les autres en Arabie, & demeurerent l'eſpace de vingt ans en cét eſtat, iuſques au regne de Caſelhach neveu de Maliſach, le Conſeiller duquel nommé Nidam Elmule, homme de grand eſprit, qui eſtoit de cette ſecte, la remit ſur pied, & l'affermit tellement, que par le moyen d'vn fort ſçauant homme, nommé Elgazzuli, qui en compoſa vn gros volume diuiſé en ſept liures, il accorda les Legiſtes auecques ces Sectaires, en telle ſorte que les Legiſtes eurent tiltre de Docteurs, & de Conſeruateurs de la loy du Prophete : & ceux-cy furent nommez Reformateurs de la meſme loy.

Cette vnion dura iuſques à ce que Bagadet fut ruinée par les Tartares : ce qui aduint l'an ſix cens cinquante ſix de l'Egire, ou Ærede Mahomet. Mais la di-

uision ne luy nuisit en aucune façon, pource que l'Afrique, & l'Asie estoient de-sia toutes pleines de gens qui suiuoient cette doctrine.

On ne receuoit alors en cette secte que des hommes versez en toutes sciences, & sur tout qui entendoient bien la loy, pour la pouuoir bien defendre, & rembarrer le party contraire.

Mais depuis quelques centaines d'années les ignorans y veulent entrer, disans qu'il n'est jà besoin de doctrine, pource que le S. Esprit donne connoissance de la verité à ceux qui ont le cœur pur & net, & ameinent en leur faueur quelques foibles raisons.

De là vient que laissans les commandemens tant superflus, que necessaires de la regle, ils gardent seulement mesme chose que les Legistes, quant aux offices, mais ils prennent d'ailleurs tous les plaisirs qu'ils croyent estre permis en cette secte, vû qu'ils font beaucoup de festins, chantent toutes sortes de chansons amoureuses, & dancent le plus souuent.

Quelquesfois il y en a parmy eux qui deschirans leurs habits, selon le subiet des vers qu'ils chantent, & selon la fantasie qui leur vient en la teste, disent qu'ils sont alors eschauffez des flammes de l'amour diuin, au lieu qu'ils se font veritablement d'vne trop grande quantité de viandes, vû que chacun d'eux mange plus de viande qu'il n'en feroit besoin à trois hommes, ou bien ils jettent ces cris meslez de pleurs pour l'amour qu'ils portent à certains jeunes hommes qui n'ont point de barbes : car il arriue bien souuent que quelque Gentil-homme conuie à ses nopces vn des principaux de ces maistres auecques ses disciples, qui disent des prieres, & des chansons diuines au commencement du repas, & à la fin d'iceluy les plus âgez commencent à deschirer leurs habits : & s'il arriue que quelqu'vn de ceux-cy vient à tomber en dançant apres auoir fait bonne chere, il est tout aussi-tôt releué par vn de ses jeunes disciples, qu'il baise bien souuent lasciuement, ainsi qu'il luy rend cet office.

Pour cette cause l'on dit à Fez en commun proverbe de ce vice. Que c'est le festin des Pelerins voulant signifier par là, qu'apres le banquet chacun de ces enfans deuient espoux de son maistre : & ceux-cy que l'on nomme Pelerins, ne se peuuent marier.

Parmy ces sectes il y a quelques regles que les Docteurs de toutes les deux opinions tiennent pour heretiques, pource que non seulement elles different des autres en la loy, mais encores en la foy.

Il y en a certainement quelques-vns qui tiennent pour chose assurée, & veritable, que l'homme peut acquerir vne nature toute diuine, & Angelique par le moyen de ses bonnes œuures de ses jeusnes, & abstinences, pource qu'ils disent que le jeusne espure le cœur & l'entendement de l'homme, de sorte qu'il ne peut pecher, encores qu'il en eut quelque volonté : mais qu'il est besoin qu'il passe auparauant par cinquante degrez de discipline : & combien qu'il pecche auparauant qu'il ayt passé les cinquante, Dieu toutesfois ne luy impute rien le peché.

Ceux-cy font veritablement de grandes & estranges abstinences au commencement, & apres ils prennent tous les plaisirs du monde.

Ils ont aussi vne regle estroitte faite par vn homme docte, & éloquent, nommé Esschrauard de Schrauard, qui est vne ville en Corasan.

Il y a vn autre autheur nommé Ibnul Farid, qui mit toute sa doctrine en fort

beaux vers, qui sont toutesfois pleins d'Allegories, & il semble qu'il ne traittent d'autres chose que d'amour.

Pour cette cause vn certain nommé Elfargani, commença son œuure, & en tira la regle, & les degrez que l'on doit passer. Cettui-cy fut si bon Poëte, que ceux de cette secte ne chantent en leurs festins autre chose que ces vers, pource qu'il n'y a personne qui ayt si bien parlé que luy, depuis pres de quatre cens ans en ça.

Ces gens icy tiennent que les planettes & le firmament, les élemens, & toutes les estoilles sont vn Dieu, & qu'aucune foy, ny loy ne peut aucunement errer, pource que tous les hommes pensent en leur ame, & tiennent pour tout asseuré qu'ils adorent celuy qui merite d'estre adoré : & croyent que la science de Dieu est contenuë en vn homme qui se nomme Elcorb, esleu, & participant de Dieu, & semblable à Dieu quant au sçauoir.

Il y a quarante autres hommes parmy eux, qui sont appellez Elauted, c'est à dire, les Trones, pource qu'ils sont de plus bas degré, & de moindre sçauoir. Quand l'Elcorb vient à mourir, l'on en crée vn autre du nombre de ces quarante, & cettuy-cy est esleu au sort parmy vn nombre de septante. Il y en a encores autres sept cens soixante & cinq, du nombre desquels l'on en prend vn pour le ranger parmy les septante, lors que quelqu'vn de cette troupe vient à mourir.

Leur loy veut & commande qu'ils aillent inconnuz par le monde, en façon de fols, ou de grands pecheurs, ou des plus vils hommes qui soient sur la terre.

C'est le seul sujet pour lequel beaucoup de meschans vont par l'Afrique tout nuds, monstrans leurs parties honteuses, & sont si desbordez, & pleins d'effronterie, que quelquesfois ils se meslent auecques les femmes publiquement, & en plaine place, ainsi que les bestes, & toutesfois sont tenus du vulgaire pour saints personnages.

Or maintenant il nous faut voir qui fut celuy qui introduisit l'impieté de Mahomet en Barbarie. Cette meschante, & mal-heureuse doctrine entra en Egypte l'an six cens trente-sept, par le moyen des conquestes d'Omar, & vn Capitaine d'Odman passa premier en Afrique l'an six cens cinquante, auecque quatre vingt milles hommes, & défit Gregoire Patrice. Mais ils chasserent d'Afrique à perpetuité les Romains & les gens d'Absimaque, & de Leon Empereur, l'an 699. & se rendirent entierement maistres & possesseurs de la Barbarie.

Mais les Arabes augmenterent encores dauantage ce mal-heur, premierement à force d'armes, & aux lieux où les armes ne pûrent attaindre, ils s'y pousserent auecques la predication & le trafic.

L'heresie d'Arrius, de laquelle les Vandales, & les Gots habitans d'Afrique estoient infectez, fauorisa grandement leur entrepriſe. Ils introduisirent pour faciliter leur dessein, la langue, & les lettres Arabiques : ils fonderent des Vniuersitez, & des Estudes, & joignirent de grands reuenus aux superbes bastimens qu'ils firent pour cét effet à Marroc, & à Fez. Mais il n'y a chose qui ait plus aduancé la secte de Mahomet, que les victoires des Miramamolins d'Afrique, & depuis cette peste y est touſiours demeurée.

Il y a encores en cét Empire des Iuifs, qui s'estans multipliez à bon escient en Espagne, passerent peu à peu en Barbarie, principalement ceux qui estoient

Orfévres: car cét art estant deffendu à ceux de la loy de Mahomet, est exercé de tous costez entr'eux par les Iuifs, de mesme que plusieurs autres, principalemẽt celuy de Mareschal, comme l'on void en la montagne de Sessaue en la Prouince de Marroc. On dit qu'Eideuet lieu du Royaume de Marroc estoit habité par des Iuifs, de la race de Dauid (comme ils asseuroient) qui sont toutesfois deuenus peu à peu Mahometans.

Les Iuifs s'augmenterent apres en Afrique, quand Ferdinand Roy d'Espagne surnommé Catholique, & Emanuël Roy de Portugal, les chasserent de leurs Royaumes: car il en passa beaucoup alors aux Royaumes de Fez & de Marroc, & y introduisirent les arts & les exercices d'Europe qui estoient auparauant inconnus à ces Barbares.

On en void encores pour le present les ruës pleines à Belis, à Teze, à Elmedine, à Tezze, & à Segemesse.

Quant aux Chrestiens qui sont aux Royaumes de Fez & de Marroc, horsmis ceux qui se tiennent dans les places occupées par les Portugais, il n'y en a guere qui ne soient esclaues, & le nombre de ceux-cy est fort grand, voire plus que l'on ne se peut imaginer. L'estat auquel sont ceux-cy est veritablement digne de compassion & de pitié, non seulement pour la misere en laquelle ils passent leur vie, que pour le danger de leur ame, qui court tous les iours fortune de se perdre.

Ils passent les iours en perpetuel trauail & sont sans repos la plus grande partie de la nuict, endurans force coups & portans des charges insupportables. Somme ils endurent plus de peine entre ces barbares, que les bestes mesmes ne font parmy nous: on les charge de grosses chaisnes de fer, on les bat auec des nerfs de bœufs fort endurcis, & auec des cercles de tonneaux, on les surfond auec de l'huyle ardante & de lard. Mais si la peine du corps est grande, celle de l'esprit n'est pas moindre, pource qu'outre ce que ces miserables n'ont aucun qui leur presche & annonce la parole de Dieu, & qui leur ayde à bien viure & à bien mourir auec les Sacremens, on ne sçauroit s'imaginer, encores moins exprimer combien ils souffrent de tentations pour le regard de la foy; vû que non seulement le desir de s'affranchir de cette misere les tente, mais encor l'aise & les delices, où ils voyent ceux qui ont du tout abandonné la foy.

Or ils ont deux petites consolations au milieu de tant de miseres, dont l'vne est des Prestres, qui ont esté reduits en seruitude auecques eux: d'autant que ceux-cy leur administrent tantôt les Sacremens, & tantôt leur preschent la parole de Dieu le mieux qu'ils peuuent, à raison dequoy ils sont grandement honorez & respectez des autres. L'autre consolation leur vient des Religieux qui s'employent pour leur delivrance. En quoy l'Espagne merite vne fort grande loüange, pource qu'il y a deux Religions qui ont pour leur exercice le rachapt de ces malheureux: vne de ces Religions se nomme vulgairement de la Merced, qui est en Arragon, l'autre qui est beaucop plus grande s'appelle du Rachapt, ou de la Redemption des captifs. Ces deux Religions assemblent tous les ans de fort grosses sommes d'argent, auec lesquelles elles delivrent vn tres grand nombre d'esclaues. Elles envoyent des hommes à Fez & à Marroc (de mesme aussi qu'en Alger) qui manient cét affaire auec autant de diligence, que de fidelité, & rachaptent premierement tous les Religieux & les Prestres, puis les plus ieunes, commençans par les sujets du Roy d'Espagne, & apres les autres.

Il y a touſiours vn Religieux à Fez, qui s'informe de la qualité & neceſſité des eſclaues, pour faciliter l'année d'apres leur delivrance.

Mais l'Eſpagne y a intereſt plus que nul autre pays, d'autant que la plus grande partie de ceux qui ſont eſclaues en cét Empire, eſt des ſujets du Roy d'Eſpagne.

Ie diray pour concluſion, que les Mores des Royaumes de Fez, & de Marroc different en pluſieurs points des Turcs, touchant la fauſſe loy & Religion de Mahomet, & entr'autres choſes s'aſſujettiſſent au Calife de Bagadet, laiſſant en luy du grand Caire, auquel les Turcs rendent obeyſſance.

DISCOVRS

DE L'ESTAT DES CHEVALIERS DE MALTE.

SOMMAIRE.

1. DIVERSES demeures des Chevaliers de l'ordre de S. Iean de Ierusalem auãt que s'estre establis à Malte, qu'ils ont eu par donation de l'Empereur Charles Quint. 2. Description de l'Isle de Malte, iadis appellée Melite, combien de lieuës elle a de tour, sa longueur & largeur, situation, climat parallele: & ses ports. 3. Description de l'Isle de Goze, voisine de Malte. 4. Terroir de Malte pierreux, & neantmoins portãt arbres fruictiers, comme figuiers, pommiers, amandiers, vignes, palmiers: cotton, roses de Thim, fenoüil: Elle nourrit brebis, chévres, bœufs, asnes, mulets, conils, perdrix: l'on y fait le sel & miel. Manquant d'eau douce: Estimée anciennement pour les petits chiens propres aux Damoiselles. Exempte de serpens depuis la venuë de S. Paul en cette Isle: & se tire de la grotte ou cét Apostre fut prisonnier des pierres fort souueraines contre le venin & morsure des serpens & scorpions. 5. Quelles ont esté les mœurs des anciens habitans de cette Isle: & leurs temples dediez à Hercule & à la Deesse Iunon. 6. Naturel des modernes Maltois pareil à ceux d'Afrique. Façon d'habits & humeur des femmes de ce pays. Leur passe-temps au Carneual: leur deuotion, & ceremonie pieuses au temps de Caresme. 7. Quel est le reuenu du Grand Maistre de cette Isle: & les richesses de l'Ordre consistans au Thresor, & Commanderies esparses par toute la Chrestienté. 8. Des forces consistãs és places fortes, & valeur des Chevaliers. 9. Distinction & diuision de l'Ordre des Chevaliers en trois rangs. Quelles sont les Ordonnances de la reception en cét Ordre, & les ceremonies que l'on pratique en la reception des Chevaliers. 10. En quelle sorte se fait la priuation de l'Habit, quand quelqu'vn à cõmis crime, ou faute notable: & les ceremonies auec lesquelles on rend l'habit au criminel qui a eu sa grace. 11. Du grand manteau de l'Ordre, & à quels iours les Chevaliers le doiuent porter. 12. De l'Enfermerie & du Commandeur de la petite Enfermerie Medecins & autres personnes gagees pour traitter & penser les malades: De leurs sepultures & funerailles. 13. Des Receveurs & Procureurs des derniers, Conservateurs du Thresor, Auditeurs des Comptes, leur puissance & office. 14. Du Chapitre General à qui appartient de l'assembler, quelles en sont les ceremonies: & quelles choses se traittent en iceux. 15. Des Chapitres Prouinciaux qui tiennent tous les ans, & comme on y procede. 16. L'ordre de iustice & iugemens, & des deux sortes de Conseil. & les Iuges qui y presidẽt & assistent. Des Ballotes, Audience publique: & de la forme de iugement

nommé Eſgard. 17. De l'obeiſſance que tous ceux de l'Ordre preſtent au grand Maiſtre : Sa dignité, grandeur & puiſſance : ſes droicts & primileges : & quelles ſont les Commanderies deſtinées pour ſon entretien, & deſquelles il peut diſpoſer & conferer à qui bon luy ſemble. 18. De l'office des Baillifs, Drappiers, Grand Conſervateur, Mareſchal, Grand Prieur de l'Egliſe de Malte: leurs gages, & à quelle fin inſtituez. 19. De l'eſlection du Grand Maiſtre, & ceremonies obſervées en tel acte. 20. De la capacité ou incapacité de tenir Commanderies : & à qui appartiennent les acquiſitions faites par les Commandeurs. 21. De la viſite de cinq en cinq ans, qui ſe fait des Commanderies. 22. Trafic de marchandiſe, teſtamens, & donation interdites aux Cheualiers : & de pluſieurs autres choſes qui leur ſont deffenduës. 23. Quels ſont les crimes pour leſquels on peut oſter l'habit à vn Cheualier. 24. De l'Eueſque de Malte ſujet à l'Archeueſque de Palerme: du ſeruice diuin, & des ieuſnes & abſtinences auſquelles les Cheualiers de Malte & freres de l'Ordre ſont obligez.

I. LEs Cheualiers de l'Ordre de S. Iean de Ieruſalem ayans eſté mis hors de Rhodes par les Turcs l'an 1522. la propre vigile de Noël, apres auoir tenu cette Iſle l'eſpace de 212. ans, vindrent premierement en Candie, où ils demeurerent quelque temps, puis ſe retirerent partie à Veniſe, & partie en d'autres lieux d'Italie.

Or apres qu'ils eurent fait quelque ſeiour à Veniſe, & aux autres lieux d'Italie, ils obtindrent du Duc de Savoye permiſſion de ſe pouuoir retirer à Niſſe, & d'y eſtablir le ſejour & ſiege de leur Ordre, & ce d'autant plus facilement que les Turcs, & Mores d'Afrique, & de Barbarie rauageoient toutes les coſtes de mer des Chreſtiens, & attaquoient toutes leurs villes maritimes. Ils reſolurent apres de s'aller tenir à Sarragoſſe en Sicile, comme en vn lieu plus proche de la Grece, à cauſe que le bruit couroit que le Turc deuoit venir attaquer l'Italie, & principalement l'Iſle de Sicile, & le Royaume de Naples. En fin l'Empereur Charles Quint leur donna l'Iſle de Malte, pour y demeurer comme en vn lieu commode pour empeſcher que le Turc gagnât pays par deçà, & fit reüſſir ſes entreptiſes.

Or auant que de m'engager plus outre en ce diſcours, il faut ſçauoir qu'il a eu iadis trois lieux qui ont eu ce nom de Malte ou Melite, vû qu'il y en auoit vn en Grece pres Marathon, & vn autre en Capadoce, non loin de la riuiere d'Euphrate, & cettui-cy duquel nous parlerons à cette heure.

II. L'iſle de Malte eſt eſloignée de la Sicile d'enuiron ſoixante milles du coſté du Cap Paſſaro, & d'Afrique plus de ſoixante bonnes lieuës de mer, choſe qui a donné ſujet à pluſieurs de la mettre entre les Iſles de l'Europe. Elle a de tour enuiron trente petites lieuës, & ſa plus grande longueur eſt de vingt-milles, & la largeur de douze.

Elle eſt aſſiſe en la mer d'Afrique, ayant au Nort le Cap Paſſaro de Sicile, au Midy l'Afrique, & la ville de Tripoli en Barbarie, du coſté du Ponent l'Iſle de Lampadouſe, & du Leuant la mer Mediterranée. Elle prend ſa longueur, & eſtenduë vers la Morée, & eſt poſée au commencement du cinquiéme climat & huitiéme parallele, a environ trente trois degrez de la ligne.

Elle a beaucoup de ports, mais entre autres deux capables de pluſieurs va-

ſeaux, dont l'vn ſe nomme Marzamuſetto, l'autre Marzaſirocco. Ces ports ſont faits par des golphes qui s'aduancent dans l'Iſle, qui ſont premieremẽt eſtroits, puis s'eſlargiſſent ayant paſſé l'éboucheure, & ſont des preſqu'Iſles de quelques parties de l'Iſle, qui s'eſtendant auant en mer ſont jointes à l'Iſle par vn petit eſpace de terre.

Elle a encore les ports de Saint George, de Benarat, de Saint Paul, d'Anoſegue, de Muggiar, & celuy de Marzaſcala, qui ſont mal aſſurez.

Là en vne pointe de terre, qui s'eſtend entre deux petits golphes (qui en ont diuers autres plus petits principalement le droict) les Cheualiers ont baſty depuis n'a guere vne nouuelle ville au lieu où eſtoit Saint Elme, ou Herme, & y ont donné le nom du Grand Maiſtre la Valette, qui deffendit ce lieu fort vaillamment contre les Turcs.

On void ſur vne autre pointe Saint Michel, & le Bourg. Au milieu de l'Iſle preſque, & entre ces petites preſqu'Iſles eſt la vieille Cité, que Diodore eſcrit auoir eſté baſtie par les Charthaginois, & qui a eſté iadis fort renommée pour les fins draps qui s'y faiſoient.

L'Iſle de Goze eſt celle-là meſme que quelques anciens ont nommée Glaucos, & d'autres, comme Strabon, Gaudos. Son port eſt poſé entre l'Occident, & le Midy, & eſt à vne lieuë ou environ de Malte. Elle a de tour enuiron vingt milles, & il y a vn chaſteau appartenant aux Cheualiers de Malte. Les Turcs emmenerent de cette Iſle trois milles ames l'an mil cinq cens cinquante & vn. III.

QVALITE'.

CEste Iſle a ſon terroir preſque par tout pierreux, mais la pierre eſt tendre, & aiſée à eſtre miſe en œuure. La terre eſt deux & quatre pieds par deſſus la pierre. Il porte toutesfois des figuiers, des pommiers, des amandiers, vignes, & d'autres arbres nommément des palmiers, mais il y a fort peu de vignes: & quant aux palmiers ils ſont ſteriles; mais quant au froment, & au bois il y vient de l'Iſle de Sicile. IV.

Or les choſes qu'elle produit y viennent en toute excellence, comme le coton, les fruicts, & les fleurs, principalement les roſes, le thim, le fenoüil, & certains chardons ſauuages, qui ſont bons, & encor ils ont cette proprieté que les habitans les broſlent en lieu de bois.

Il y naît auſſi force brebis, chévres. bœufs, aſnes, mulets, conils, & perdrix.

On y fait auſſi du ſel en vn lieu qui ſe nomme les ſalins.

Il s'y fait auſſi du meilleur miel qu'on puiſſe manger, & quant à ſon cotton, eſt mol, delié & blanc au poſſible.

On y fait ſouuent la recolte deux fois, principalement d'orge, & de cotton.

Elle a faute d'eau douce, tant de celle qui vient de l'air, que de la terre, & celle qu'ils ont vient preſque toute des pluyes d'hyver. Car les eaux ſont demy ſalées, & ſe ſeichent auec la grande ardeur de l'Eſté, qui rend auſſi les habitans ſalez, & noirs en telle ſorte qu'ils ſont preſque de la couleur des Mores d'Afrique. C'eſt pourquoy en hyver, & en Automne tout ce qui y naît vient auec plus de couleur plus gaye, & plus promptement qu'en Eſté.

Elle a auſſi eſté autresfois fort eſtimée pour les petits chiens qui s'y trouuoiét qui eſtoient propres pour les Dames. Elle eſt expoſée aux vents au poſſible, de meſme qu'à la chaleur, ainſi que nous auons dit. Elle a cette particularité que depuis que ſaint Paul y fut on n'y a vû nulle ſorte de ſerpens, bien que auparauant il y en eut, ainſi qu'on peut recueillir des Actes des Apoſtres ; & les Scorpions qui ſont ailleurs fort nuiſibles, & le deuroient eſtre en cette Iſle autant ou plus qu'en nul autre lieu à cauſe des chaleurs exceſſiues, ne font nulle ſorte de mal à ceux qui les manient. Et outre ce Dieu a voulu donner force & vertu aux choſes inſenſibles qui ont eu l'heur de loger les Saints. Car les pierres tirées de la grotte où Saint Paul fut priſonnier ſont portées par l'Europe, & ont vne grande vertu contre les ſerpens & leur morſure, & principalement contre le venin des ſcorpions, & des viperes, & ces morceaux de rocher ſont appellez la Grace ſaint Paul.

MOEVRS ANCIENNES.

LORS que les Romains conquirent cette Iſle ſur les Carthaginois, on eſtimoit les Maltois du tout heureux, à cauſe du commerce de diuerſes nations, & d'vn grand nombre d'arts qui ſe pratiquoient en cette Iſle, & l'on faiſoit beaucoup d'eſtat du drap de cotton qui ſe faiſoit à Malte, tellement que Ciceron n'obiecta iamais à Verres le luxe, & la delicateſſe de Malte qu'à cauſe des habits qu'il portoit. Et c'eſt bien auſſi la verité que les Maltois eſtoient extrémement delicats & delicieux, & leurs femmes pleines de molleſſe, & addonnées à la volupté. Ce fut en cette Iſle que le Roy Batte recueillit Didon, & Anne ſa ſœur : & Phalaris tyran d'Agrigente en Sicile eſtoit grand amy des Maltois, & les alloit voir ſouuent.

Appian Alexandrin dit que les Maltois s'eſtans reuoltez, Ceſar les vinquit auec vne grande & faſcheuſe guerre, à cauſe qu'ils tenoient la mer, & faiſoient des courſes par tout, tuans les petits enfans, & expoſans le reſte en vente. Et puis qu'il eut tant de peine à les dompter, il faut croire que les Maltois eſtoient riches & puiſſans, & qu'encor qu'ils euſſent eſté ſubjuguez lors que les Romains vainquirent les Carthaginois, ils auoient toutesfois repris cœur, & ſe ſentans forts reiettoient la ſeruitude Romaine.

Ils adoroient la Deeſſe Iunon, & il y auoit vn temple fort ancien, où tous les peuples voiſins portoient des dons de grands prix. Ils auoient encor vn Temple d'Hercule, dont les ruines paroiſſent encore. Il eſt auſſi certain que ceux de l'Iſle eſtoient ordinairement amis des Siciliens.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LE peuple y eſt aſſez farouche, & ſe ſent des façons de faire d'Afrique. Toutesfois il eſt fort affectionné à la Religion Catholique, & a fait tout deuoir contre les Turcs pour la deffence de ſon pays. Il vit fort meſquinement à cauſe du peu de rapport de l'Iſle. Tout le monde y a vne particuliere deuotion à Saint Paul.

Les femmes y ſont belles & gracieuſes, & demeurent enfermées dans leurs logis, ſelon l'ancienne couſtume du pays, joint que les hommes y ſont jaloux & ſoupçonneux au poſſible. Elles ne marchent iamais ſans eſtre voilées, & [illegible] plus

plus souuent, il y en a vn grand nombre de fort deuotes, vû qu'elles sont d'vn naturel d'estre extrémes en toutes leurs actions, & de sorte que si elles s'adonnent au mal, il n'y a rien qu'elles n'entreprennent & ne fassent pour satisfaire à leur mauuais dessein.

La langue de Malte est semblable à l'Afriquaine, au moins il y a fort peu de difference, & toutes deux ne sont autre chose qu'vn Arabe corrompu, ou Arabe vulgaire, qui est du tout different de celuy des Iiures, lequel on parle seulement autour de la Meque.

Il y a force esclaues Mahometans qui sont traittez assez rudement: mais non à l'esgal de ce que ceux de leur secte font souffrir aux Chrestiens qui sont sous leur puissance.

Les Cheualiers qui sont de diuerses nations ont aussi des mœurs diuerses, & il ne suffit de dire qu'ils sont fort absolus, & qu'ils disposent fort librement de tout ce qui est en l'Isle, principalement ceux qui ont quelque authorité, qui se donnent du contentement sans trouuer grande resistance lors qu'ils en desirent. Ie diray ce mot encor qu'au temps du Carneual ils inuentent mille passetemps honnestes. Les vns font des Ballets, les autres font des parties pour courre la Bague, ou pour combattre à la barriere, les autres dressent des forteresses, & y ont des gens qui les deffendent, & d'autres qui les assaillent. Mais le Careſme estant venu on ne peut rien voir de plus deuot que toute cette compagnie.

Et le Ieudy de la semaine Sainte, le grand Maistre laue les pieds à plusieurs pauures, & apres les auoir fait mettre à table, & leur auoir fait apporter plusieurs viures en dix-huit seruices tous de diuers mets, & sans compter le dernier qui est de quelque quantité de pieces d'argent, ou d'or qu'il leur donne, tellement qu'ils en ont plus qu'ils n'en sçauroient despenser en toute l'année: & apres auoir seruy ces pauures de sa propre main, les grands Croix luy ayãt apporté le seruice, il va visiter l'Hospital & porter à manger luy-mesme aux malades, qui sont tous seruis en vaisselle d'argent.

RICHESSE.

Si cette Isle tire quelque chose de son cotton & choses semblables, elle le desbourse aussi en ce qu'on luy porte de dehors. Toutesfois le grand Maistre qui ioüyt du reuenu de cette Isle, en tire tous les ans dix mille ducats: & encore afin qu'il se puisse monstrer liberal à l'endroit de chacun, on luy donne du threſor de l'Ordre, ie ne sçay combien de milliers d'escus, & outre ce il a en chaque nation vne bonne Commanderie, qui est de grand reuenu.

D'auantage si les Cheualiers gaignent quelque chose sur les ennemis, il a touſiours la dixiesme partie du butin, & l'on sçait assez que leurs prises se trouuent fort grandes à la fin de chaque année.

Quand à l'Ordre il est extrémement riche, vû le grand nombre de bonnes Commanderies qu'il possede par toute la Chrestienté. Et certainement le threſor de l'Ordre grossit fort de tout ce qui luy vient de là, & pareillemẽt des butins que les Cheualiers font en leurs courses. Aussi puis qu'il faut qu'ils soustiennent en tout temps la guerre, il faut aussi qu'ils ioüyssent d'vn beau reuenu, qui leur est escheu par la liberalité des Princes.

C'eſt la cauſe pour laquelle tous les ans il faut que tous les Baillifs, Prieurs & Commandeurs donnent le nombrement de leurs biens & reuenus au Chapitre Prouincial, & payent les charges, auſquelles ils ſont obligez au threſor public de la Religion ſelon la valeur de la Commanderie, & ſur ce, il y a vn Receueur Cheualier deputé par l'Ordre, auquel il faut que ſes deuoirs ſoyent payez tous les ans à la S. Iean Baptiſte.

Il faut encore ſçauoir que nul n'eſt receu à la profeſſion de cét Ordre qu'il ne paye le droict qu'ils appellent de paſſage au threſor public, qui vient à la valeur & concurrence de cent cinquante eſcus pour les Cheualiers, & de cent pour les freres ſeruãs, & ſi apres le paſſage ils ne les ont baillez, il faut que celuy qui les reçoit pour l'Ordre en face la maille bonne, quelque diſpenſe qu'il puiſſe monſtrer, & lors que quelqu'vn a ſatisfait à ce deuoir on ne luy peut empeſcher le droict d'ancienneté. Les deſpoüilles des Cheualiers morts viennent auſſi au threſor public, ſauf s'ils auoient parmy leurs meubles, ou vaſes d'or ou d'argent qui fuſſent propres au ſeruice de l'Egliſe, vû que ſes choſes ſont deſtinez à l'Egliſe, ſuiuant l'Ordonnance du Grand Maiſtre Leodat de Gozon: Mais quand les Officiers qui ſont à la ſuitte du Grand Maiſtre, comme le Seneſchal, le Chaſtelain & autres Cheualiers qui ſont à ſon ſeruice, viennent à mourir, leurs biens & deſpoüilles ne ſont point au threſor, ains viennent ſeulement au Grand Maiſtre.

FORCES.

VIII. L'Iſle de Malte à toutes ces aduenuës ſi bien en deffence, & toutes ſes places fortifiées en telle ſorte, qu'il eſt non ſeulement difficile, mais preſque impoſſible meſme d'y faire quelque deſcente, ou l'y ayant faite d'y pouuoir aduancer, ou gaigner quelque choſe. Mais i'eſtime plus que toutes ſes forterelles la valeur des Cheualiers qui s'y tiennent, & leur reſolution ordinaire, de meſme que celle des freres ſeruans, & des ſoldats qui y demeurent, vû qu'elle eſt veritablement telle que leur petit nombre eſt capable de deffaire vne groſſe armée, ainſi qu'ils ont aſſez teſmoigné jadis, lors qu'ils ont fait mourir vn ſi grand nombre de Turcs deuant le Chaſteau S. Elme, combien qu'ils ne fuſſent qu'vne poignée.

IX. Au reſte tant s'en faut qu'on les vienne maintenant attaquer en leur Iſle, qu'au contraire ils font tous les iours des courſes en Grece vers Rhodes, & en Barbarie, & meſme vont ſouuent iuſques bien prés de Conſtantinople. Ils ont ordinairement beaucoup de Galeres capables de tenir chacune quatre ou cinq cens ſoldats, & faize bons canons, dont ils les garniſſent, tellement qu'il n'y a munition de guerre qui y manque. Bref ils ſe ſont rendus ſi redoutables qu'on les laiſſe paiſibles en leur Iſle depuis vn long temps.

GOVVERNEMENT.

IL y a trois rangs de ceux qui font profeſſion de cette regle, vû que les vns ſont Cheualiers, qui doiuent eſtre de noble race: les autres ſont Preſtres, & les autres ſont nommez freres ſeruans. Aprés cela les Preſtres Croiſez ſont diuiſez en ceux qu'on nomme Conuentuels, & ceux-là qui ſont appellez de l'obedience: & quant aux freres ſeruans, il y a les ſeruants d'armes & les ſer-

uans d'Office, dont les derniers ne peuuent venir au degré d'honneur des armes tels que les premiers. Car les freres seruans d'armes prennent l'habit, & font profession de mesme que les Cheualiers, prestans vn serment semblable au leur, & il n'y a difference de ceux-cy aux Cheualiers que pour le regard de la Noblesse, pource que n'estans pas Nobles ils ne sont aussi receus aux Grands Croix, grands Prieurs, Baillifs, ou autres grandes charges de l'ordre. Quant aux Commanderies ils en ont, & peuuent estre faits Gouuerneurs des places de la Religion, & appellez au maniment des deniers, & à la visitation des lieux qui appartiennent à l'Ordre, au lieu que les autres seruans ne peuuent estre receus à l'Ordre de Cheualerie, non plus que les Prestres, soit Conuentuels, ou d'Obedience. Les Ordonnances de la reception sont celles qui suyuent.

Selon les Ordonnances d'Hugues Reuel grand Maistre, Nuls bastards ne doiuent estre receus en cét Ordre sans le consentement du Chapitre general, ou sans estre sortis de quelque grande maison: & d'auantage entre les legitimes & nobles, nul homme sorty d'vn Iuif, d'vn Marran ou d'vn Mahometan, fut il fils de Prince, ne doit estre admis en cette compagnie, si celuy qui voudroit entrer en cét Ordre, auoit fait profession d'vn autre, les Ordonnances portent aussi qu'il n'y soit pas receu.

Toutefois cecy n'a pas esté tousiours obserué, vû qu'on a vû que les Chanoines du saint Sepulchre ont esté joints à cét Ordre par l'authorité du Pape, combien qu'ils eussent fait profession sous autre que sous le grand Maistre. D'auantage vn homme trop endetté ne peut y estre receu, non plus qu'vn qui est marié.

Outre ce l'on n'y peut receuoir vn homme qui a commis quelque meurtre ou quelque crime infame. Il n'est permis de donner l'habit à chacun qui n'ait attaint pour le moins l'aage de dix huict ans, toutesfois le grand Maistre peut choisir six enfans de quelque nation que ce soit, & les faire Cheualiers, pourvû qu'ils soyent nobles, & s'ils sont autres les faire freres seruans, pour l'exercice des armes, & les dispencer de tout seruice, mais il faut qu'ils ayent au moins quatorze ans, & l'on ne peut oster à ceux-cy le droict d'ancienneté au rang des Commanderies. Il faut que celuy qui veut estre receu, soit sain, & bien composé de ses membres, & propre au trauail, & celuy qui veut entrer proune auparauant qu'il est Gentil-homme de nom & d'armes & de la langue, & du Prieuré, dans l'Auberge duquel il veut faire son entrée. Auberge signifie autant que maison ou domicile, & c'est vn lieu, où chaque langue s'assemble à Malte pour y manger & tenir langue, s'est à dire consulter des affaires de la maison. Apres donc que quelqu'vn a fait ses preuues deuant ceux qui ont esté deputez par le grand Prieur, & par l'assemblée de la Prouince, en la langue de laquelle il entre, lors il est solemnellement receu, mais quant à l'habit il faut qu'il le reçoiue par la seule authorité du grãd Maistre. Il faut que l'habit des Cheualiers soit vn manteau noir, & vne Croix blanche, selon l'ancien statut du grand Maistre Raymond du Poy, toutesfois il adiouste que selon le temps ou les lieux, on les dispence touchant la couleur, pourvû que la Croix soit suyuant l'Ordonnance, mais il faut entendre cecy des Religieux qui portent les armes, & non des autres. Celuy qui veut estre receu profez en cette Religion se doit confesser auant toute chose, puis auec sa robbe longue & seculiere sans ceinture, se presenter deuant l'Autel à deux genoux, tenant vn cierge ardant en sa

main ouyr la Messe, & receuoir son Createur : puis s'estant presenté deuant le frere qui le doit receuoir auec cette reuerence, luy doit demander humblement qu'il luy plaise l'admettre en la compagnie des freres, & de la sainte Religion de l'Hospital de Ierusalem. On luy fait quelque discours de ce qu'il doit faire estant receu, puis lors qu'on luy a demandé s'il est en volonté d'accomplir toutes ces choses, il respond ouy, puis celuy qui reçoit passe outre, & s'enquiert, s'il a fait quelque vœu, s'il a promis mariage à quelqu'vne, où s'il est en seruitude de quelqu'vn. Car s'il est attaint de l'vne de ces choses, on le rejette. Mais s'il en est franc, celuy qui le reçoit ouure le Messel qu'on luy offre, & prenant les deux mains de celuy qui fait profession, les luy met sur les saintes lettres, luy faisant prononcer en mesme temps ces paroles. Ie vouë & promets à Dieu, à la bien-heureuse Vierge Marie, & à saint Iean Baptiste, qu'auec la grace & secours de Dieu, ie seray tousiours obeyssant aux superieurs que Dieu & la Religion me donneront, & que desormais ie viuray chastement & sans posseder rien de propre. Apres ce il est receu, baise le Messel, & le prenant le rapporte sur l'Autel, lequel il baise, puis reprend le liure, & l'apporte encor en signe d'obedience à celuy qui le reçoit, qui prenant le manteau noir, monstre la Croix blanche au Profez, luy disant, s'il ne croit pas que c'est le signe de la Croix, où nostre Seigneur Iesus-Christ fut attaché pour nos pechez.

Il le confesse, & baise la Croix, & lors celuy qui le reçoit prend le manteau, & luy met la Croix sur l'estomach au costé gauche, & le baise, luy disant: Reçoit ce signe au nom de la sainte Trinité, de la bien-heureuse Vierge Marie mere de Dieu, & de saint Iean Baptiste, pour l'augmentation de la foy, defence du nom Chrestien, & seruice des pauures, aussi nous te mettons la Croix de ce costé, afin que tu l'aime de tout ton cœur, & qu'auec la main droite tu la defendes, & l'ayant defenduë la conseruer entiere. Car si combatant contre les ennemis de Iesus Christ, tu t'enfuis & laisse la Croix, & sa sainte enseigne, tu seras aussi à bon droict priué de ce sacré signe, & comme vn membre pourry chassé de nostre compagnie. Apres cela il luy lie le cordon du manteau, disant: Reçois le joug de nostre Seigneur qui est doux & leger, & tu y trouueras le repos de ton ame. Cela fait il le baise, comme font aussi tous les autres Cheualiers qui y assistent, & l'on dit plusieurs oraisons, selon qu'il est contenu aux liures de leurs ordonnances, par lesquelles il est porté que si quelqu'vn est reçû contre la forme ordonnée, s'il est Cheualier, il sera frere seruant, si seruant d'armes il le sera d'Office, & s'il est Chapelain, il sera frere d'obedience, sans qu'il puisse iamais tenir Commanderie, ny paruenir à aucune dignité de l'ordre, ou au maniement des biens de la Religion. Quant aux Prestres & Chapelains, nul n'y est reçû s'il n'a premierement seruy l'espace d'vn an entier, afin qu'on puisse connoistre sa vie & sa suffisance, & durãt ce temps il est nourry aux despens du thresor de l'Ordre. Il n'est permis aux Cheualiers de receuoir de leur propre authorité autre frere que les Chappelains lors qu'il y en a faute en leurs Eglises ou Chapelles, & aussi des seruans d'office pour le seruice de leurs Commanderies, mesme il faut que ceux-cy soyent approuuez, confirmez par le Chapitre Prouincial, auquel ils doiuent estre presentez, & auec l'assignation qu'on leur donne pour leur viure & leur vestement. Il y a encor des Confreres & donnez en l'Ordre qui ne voüent par les mesmes choses que les freres, ains seulement il promettent d'aymer l'Ordre, & ce qui en depend, & deffendre

le bien de la Religion de toute leur puiſſance, & de deſcouurir aux Superieurs ceux qui les trahiſſent & leur nuiſent, autant qu'ils en pourront auoir connoiſſance. Ceux cy contribuent à l'Ordre ſelon leur deuotion, comme les confreres font en vne Confrairie pour participer aux biens qui s'y font. Et toutesfois il n'eſt permis aux Prieurs, Chaſtelains & Baillifs, ou autres d'entre les Commandeurs & Cheualiers, de receuoir aucun de ſes confreres ſans le commandement du Grand Maiſtre: & ſi quelqu'vn le fait, il doit eſtre priué de ſon habit, & les receus ne ſont enroollez entre les confreres, ny ioüyront d'aucun priuilege dont les Donnez ioüyſſent ordinairement. Les Donnez ne portent pas la Croix entiere, ainſi que font tous ceux qui ſont receus à profeſſion, ains elle a ſimplement trois branches, comme on la void aux habits des Religieux de S. Antoine, où la partie de deſſus la Croix eſt oſtée : & s'ils font autrement ils perdent la ioüyſſance de leurs Priuileges.

Quant à la priuation de l'habit elle ſe fait en cette ſorte. Le Grand Maiſtre, ou ſon Lieutenant s'enquiert ſoigneuſement du crime, dont on accuſe quelqu'vn, & en ayant tiré la preuue, & vû qu'il faut proceder aux extremitez, on forme la plainte deuant l'aſſemblée qui vient là au ſon de la cloche, & propoſe le crime en preſence du criminel, qui y eſt conduit par le grand Eſcuyer. La plainte propoſée le Grand Maiſtre preſidant au Conſeil, donne charge aux Baillifs d'auoir eſgard (car c'eſt ainſi qu'on nomme les Iugemens donnez en cét Ordre) contre le criminel & d'y proceder ſelon Dieu & raiſon, & ſelon les lcüables & anciennes couſtumes de la Religion.

Apres cela le Grand Maiſtre deſtine vn chef de l'Eſgard, & vn homme de bien qui ſoit ſon Procureur fiſcal qui plaide la cauſe deuant celuy à qui l'Eſgard eſt donné en main: & le priſonnier a puiſſance de reſpondre & de ſe deffendre, & confeſſe alors, ou nie le crime. S'il le confeſſe, il demande auſſi qu'on luy faſſe grace, & lors l'Eſgard, ou le Iuge fait ſon rapport au Grand Maiſtre & à l'aſſemblée, & demande trois fois grace pour le criminel, & ſi le Grand Maiſtre ne veut entendre à la rigueur des Ordonnances, on ne paſſe point outre : mais s'il continuë à demander Iuſtice, lors l'Eſgard s'en va en lieu ſeparé pour conſulter encor la matiere, & executer ce qui eſt contenu aux Ordonnances. Mais ſi le criminel nie le fait, on vient aux teſmoins, aux preuues, & aux informations ſur ce faites, ſi bien qu'eſtant conuaincu ou par ſa propre confeſſion ou par les preuues, il eſt condamné au Conſeil de perdre l'habit. Cela fait on mãde le Procureur fiſcal, auquel on declare ce qui eſt ordonné, & cettuy-cy exhorte le criminel à ſuiure l'Eſgard qui va comparoiſtre deuant le Grand Maiſtre & l'aſſemblée, ou l'accuſé vient tout eſploré ſuppliant qu'on luy faſſe grace, comme auſſi l'Eſgard en prie le Grand Maiſtre & tous les Cheualiers qui y aſſiſtent.

Que s'ils ny veulent entendre, ains inſiſtent à la prononciation de la Sentence, apres qu'on a reïteré par trois fois le mandement de iuger ſelon la loy au chef & Baillif de l'Eſgard, il prononce la Sentence de cette dégradation en preſence du criminel, & condamne celuy qui a eſté conuaincu du crime, duquel on l'auoit accuſé.

Le condamné pour tirer quelque grace & eſmouuoir à pitié, ſe iette à genoux deuant le Grand Maiſtre, prés duquel eſt l'Eſcuyer, qui ne fait qu'attendre ſon commandement, ou celuy du Lieutenant : & l'vn d'eux parle ainſi au criminel : pource que par tes actions tu t'es rendu indigne du ſigne de la Croix

& de noſtre Ordre, auquel pour tes premieres vertus nous t'auions receu ſuiuant nos ſtatus & ordonnances, pour la loüange des bons, l'effroy des meſchans, & l'exemple de chacun, nous te priuons de noſtre habit, & te declarons indigne de la compagnie de nos freres, de laquelle nous te chaſſons, comme vn membre pourry, corrompu & contagieux.

Lors l'Eſcuyer aſſiſtant au grand Maiſtre oſte l'habit au criminel en cette ſorte: A la premiere iuſſion il ne fait que mettre la main ſur le manteau de l'accuſé, à la ſeconde il deſnouë le cordon, & outre le manteau par deuant, & à la troiſieſme il l'oſte du tout, diſant: Vſant de l'authorité que me donne le Superieur, ie deſlie ce nœud, & t'oſte le joug agreable du Seigneur, duquel tu t'es rendu indigne. Cela fait ſelon que le Grand Maiſtre l'ordonne: il mene le criminel en priſon, qui luy eſt perpetuelle depuis qu'il a eſté ainſi dégradé.

On vſe preſque de pareilles ceremonies contre vn abſent, qui aura refuſé de comparoiſtre.

Il eſt vray qu'on n'y procede que fort meurément & auec des preuues tres-euidentes. Mais les punitions n'y ſont pas telles que ſi l'on connoit que veritablement quelqu'vn eſt repentant de ſes fautes, on ne vienne à luy pardonner. De ſorte que le criminel, ayant eſté long-temps en priſon, & eſtant connû plein de deſir d'amender ſa vie, on luy fait grace, & l'on luy rend ſon habit auec cette ceremonie.

Le Grand Maiſtre, ou le Lieutenant fait ſonner la cloche pour l'aſſemblée, où le Grand Maiſtre, les Baillifs & autres eſtans aſſis, chacun ſelon ſon rang, le Grand Maiſtre, ou le Lieutenant commandent qu'on faſſe venir le priſonnier qui eſt conduit en habit ſeculier par l'Eſcuyer qui luy auoit oſté ſon habit, & quelquefois tout en chemiſe, la corde au col, ſelon la grandeur du crime, & ayant les mains liées, il tient vn cierge allumé, & en cet eſtat s'agenoüille deuant le Grand Maiſtre, & le ſupplie humblement qu'il luy plaiſe luy rendre l'habit, & le remettre en l'Ordre, & en la compagnie des freres, proteſtant de viure en homme de bien, & de ne faire iamais choſe contraire à la regle de laquelle il a fait profeſſion.

Lors le Grand Maiſtre luy reſpond. Encor que tes fautes nous ayent autresfois contraincts à t'oſter l'habit, ſi eſt-ce que ſur l'eſpoir que nous auons de ton amendement, nous te rendons ton habit, te pardonnons ton crime, & te remettons en la compagnie de nos freres. Pource ſois homme de bien, & fay que par cy-apres nous n'ayons ſujet d'vſer contre toy en toute extrémité la rigueur de noſtre iuſtice. Lors le Maiſtre Eſcuyer luy remet le manteau auec pareille ceremonie qu'il le luy auoit oſté auparauant, mais eſtãt ainſi remis, il ne ioüyt pas du droict de ſon ancienneté, ny de ſa reſidence, ſuiuant vne loy faite par le Grand Maiſtre de la Sangle.

Lors qu'ils vont en courſe, il faut qu'ils faſſent declaratiõ de tous leurs biens comme ſi deſia ils s'en deſpoüilloient, & ils appellent cecy d'vn mot propre Deſproprement, comme qui diroit renoncement de ſon propre. Ils baillent le tout ſcellé & ſigné au Prieur de l'Egliſe, ſur peine de ieuſner quarante iours, d'auoir la diſcipline au Chapitre & de perdre pour vn an leur reuenu, qui eſt appliqué au profit du threſor à ceux qui ſont Commandeurs.

Les Cheualiers ne portent pas tous les iours le grand manteau de l'Ordre qu'ils prennent, lors qu'ils font profeſſion, ains il ſuffit qu'aux cappes, &

manteaux communs la Croix ſoit couſuë au coſté gauche comme en leurs caſaques & cottes d'armes, lors qu'ils vont à la guerre. Mais il y a des iours auſquels ils ſont obligez de les porter, comme la veille de Noël à Veſpres, le iour de Noël à la Meſſe & à Veſpres, le iour de ſaint Iean à la Meſſe, le iour de la Circonciſion à la Meſſe, & pour abreger aux feſtes principales de noſtre Seigneur, de la ſacrée Vierge Marie, de ſaint Iean Baptiſte, & des bien-heureux Apoſtres, lors qu'ils doiuent communier, aux Chapitres generaux & aſſemblées, & en l'eſlection du grand Maiſtre, il faut que les Prieurs, Baillifs, & Electeurs portent le grand manteau à peine de ſubir le iugement de la quarantaine.

XII. Il y a vn Commandeur de la petite Enfermerie, & le Greffier auec deux hommes de bien choiſis pour la viſite des malades & pour les faire pouruoir de toute choſe neceſſaire, & ceux-cy font ſerment d'vſer fidelement de leur charge, & de ne diſtribuer rien aux malades que par l'ordonnance du Medecin. C'eſt à eux à faire tous les ans inuentaire de ce qui eſt en l'Enfermerie, ſoit or, ou argent, ou autres meubles, & ils ſignent cét inuentaire, & font iurer à l'Enfermier qu'il ne ſouffrira qu'aucun de ces meubles s'eſgare, & qu'il ne les employera à autre vſage qu'au ſeruice des malades: ioint qu'il faut que la boutique de l'Apoticaire ſoit viſitée tous les ans, afin que les malades ne ſoyent offenſez par la vieilleſſe, & corruption des drogues.

Il y a des Medecins, & Chirurgiens gagez de l'Ordre, pour les freres tant Cheualiers, Clers, que ſeruans, & s'ils meurent ils ſont enterrez comme il leur appartient auec leur habit & Croix blanche, & il y en a quatre veſtus de dueil qui les portent en terre, ſans qu'il ſoit permis à nul autre de porter le dueil, non pas meſme au treſpas du grand Maiſtre, ſuyuant l'ordonnance de Claude de la Sangle.

En quoy il a voulu monſtrer que c'eſt vanité de s'attriſter de la mort de ceux qu'on tient bien-heureux, ou bien que la pompe du dueil n'eſt bien-ſeante à ceux qui font profeſſion de pauureté.

L'Enfermerie de cét Ordre ſert de franchiſe, de ſorte qu'il n'eſt loiſible d'en tirer les criminels qui s'y retirent. Il eſt vray qu'on n'en iouyt pas, tous en cas tellement qu'on regarde ſi le fait merite ou non cette franchiſe. S'il la merite on enuoye le criminel auec le premier vaiſſeau qui vient hors de l'Iſle sãs qu'il luy ſoit plus permis de retourner dans les pays qui ſont de la iuriſdiction de l'Ordre: Mais ce priuilege ne ſert de rien aux voleurs, ny à ceux qui gaſtent de nuict le plat pays, ny aux boute-feux, aux Sodomites, larrons, ny conſpirateurs, ny à ceux qui de propos deliberé font mourir par poiſon, ou autrement vn homme, ny aux domeſtiques des Cheualiers qui commettent quelque crime.

Ceux auſſi qui frappent ou bleſſent quelqu'vn de l'Ordre, ou quel que ce ſoit de ſes Iuges & Officiers ne iouyſſent de ce priuilege, non plus que ceux qui ſont endettez, ny les faux teſmoins, & fauſſaires, ny les ſacrileges, ou ceux qui ont commis le crime dans la meſme Enfermerie.

XIII. Pour le regard des Receveurs & Procureurs des deniers, il faut qu'ils iurent entre les mains du grand Maiſtre, ou du Prieur, ou Baillif Conuentuel, qu'ils ferõt leur deuoir en la Recepte, & ſont tenus tous les ans de porter leurs Comptes au Chapitre Prouincial, & les noms de ceux qui ont payé, ou qui doiuent encore.

Afin d'oüyr les comptes, & prendre garde au threſor, il y en a vn qu'on nomme le grand Commandeur, & deux Procureurs choiſis d'entre les plus ſages de tous les Cheualiers, qui portent chacun vne clef, du threſor, & pareillement tous les magazins, ſoyent d'armes, ſoyent de munitions, ou autres choſes ſont ſous leur garde. Mais ce grand Commandeur ne doit bouger du Conuent, tandis qu'il eſt en charge, non plus que les Procureurs qui l'aſſiſtent & le ſeruent l'eſpace de deux ans, ne s'en peuuent aller ou laiſſer tous enſemble leur Office, ains aux changemens on y laiſſe touſiours vn des anciens, afin qu'il y en ait touſiours quelqu'vn qui entende le maniement des affaires.

Dauantage ils ont vn Conſeruateur du threſor, qui a la charge de diſtribuer les deniers ſuiuant la volonté du grand Maiſtre, & auec la licence du grand Commandeur, & ce Conſeruateur n'eſt qu'vn an en charge, & eſt changé au Chapitre toutes les années, & choiſi de quelque langue que ce ſoit. Mais on a cette maxime lors que quelqu'vn ſort de charge de ny en mettre de dix ans aucun qui ſoit de cette meſme langue.

Il y a encore huict Cheualiers vn de chaque langue, qui ſont comme Auditeurs des Comptes, & ont toutes les ſepmaines vn iour deſtiné pour cét effet. Leur puiſſance conſiſte à reconnoiſtre & voir comment les affaires ſe manient, & lors qu'ils voyent quelque faute où il eſt beſoin d'vſer de reformation, il en font le rapport au grand Maiſtre, & au Conſeil ordinaire. Ceux-cy ſont en charge deux ans, & l'on ne doit faire aucun payement des deniers du threſor commun ſans leur aſſiſtance, afin que tant de teſmoins empeſchent qu'il arriue de la faute en ce maniement.

On donne au Conſeruateur vn adjoint appellé Preud'homme, choiſi d'entre les plus expers de l'Ordre, & qui s'entend mieux au fait des comptes, & finances, & cettuy cy aſſiſte à toutes les receptes du Conſeruateur general, de meſme qu'à la rendition de ſes comptes, & de deux liures qu'il y a de la recepte, le Conſeruateur en tient vn, & cettuy-cy l'autre, y eſcriuant ce qui a eſté receu, afin qu'on en ait parfaite connoiſſance, cettuy-cy en eſt chargé autant de tẽps qu'il plaiſt au grand Maiſtre & au Conſeil ordinaire.

Or pour le regard du Chapitre general de cét Ordre, c'eſt au grand Maiſtre à l'ordonner, & à preſcrire le temps & le iour qu'il le doit tenir. Le iour eſtant venu, & tous eſtans aſſemblez auant que parler d'aucuns affaires, on va dés le point du iour à l'Egliſe, où la Meſſe eſt chantée par le Prieur Conuentuel, & apres le grand Maiſtre auec toute l'aſſemblée des Croiſez, & le Clergé va en proceſſion au lieu où le Chapitre ſe doit tenir, où l'on chante l'Hymne du S. Eſprit. Cela fait le grand Maiſtre, les Baillifs, Prieurs & autres ayans voix au Chapitre, s'aſſient ſelon ſon rang, & puis on fait vn ſermon, à la fin duquel on fait ſortir ceux qui ne doiuent pas aſſiſter au Chapitre, tels que ſont les Chapelains, & au premier iour on a eſgard à ceux qui ſont abſens, & l'on conſidere ſi leurs excuſes que leurs Procureurs alleguent deuant l'aſſemblée ſont legitimes ou autres. Apres cela les Baillifs, Prieurs, & le Chaſtelain qu'ils nomment d'Empoſte, & autres Commandeurs, portent vne bourſe, où il y a cinq pieces d'argent en ſigne de dépriement, & vn roollet autour, qui contient les noms, & la valeur de leurs eſtats, & offices, & pareillement leurs aduis ſur ce qui eſt à faire pour le profit public, & leur cachet y eſtant mis chacun d'eux va preſenter ſa bourſe ſelon ſon rang au grand Maiſtre en baiſant la main, & luy faiſant la reuerence.

Cela fait le grand Mareſchal de l'Ordre vient en ſon rang preſenter l'eſtendard de la Religion au grãd Maiſtre & les billets ou roolets preſentez ſont leus par le Vice-Chancelier à haute voix, puis on procede à l'eſlection des saize Capitulans, auſquels on doit donner la charge de vuider ce qui doit eſtre debatu & allegué au Chapitre. Ils ſont eſleus par les langues à part, & chacune en choiſit deux, qui ſçauent bien la langue, & les affaires de leur nation, & lors qu'il ny en a de ſuffiſans en quelque autre langue de ceux qui ſont du corps du Chapitre, ils en prennent d'vn autre. Ceux-cy preſtent ſerment au Grand Maiſtre, & à toute l'aſſemblée de iuger ſincerement, & ſans le laiſſer emporter à leur paſſion particuliere, tout ce qui ſera à l'honneur, & au profit de l'Ordre, & le grand Maiſtre, & autres promettent de tenir pour bon, & valable tout ce qu'ils ordonneront. Lors ils entrent en vn lieu ſecret, & auec eux le Procureur general du grand Maiſtre, qui a voix déliberatiue : mais il n'y peut définir ny iuger aucune choſe.

Il décident là ce qui touche les impoſts ſur les Commanderies, pour la ſubuention de l'Ordre, du gouuernement du Threſor public, de la reformation des mœurs, & inſtitution des loix, & en ſomme de tous les affaires qui ſuruiennent, & qui concernent le bien public. Cela fait ils ſortent, & en preſence de tous, tant Chapelains, qu'autres, on publie par la bouche du Vice-Chancelier les choſes que ceux-cy ont aduiſées, & lors les bourſes ſont renduës, de meſme que les ſeaux, & l'eſtendard aux Baillifs, Mareſchal, & Commandeurs qui les auoient mis entre les mains du grand Maiſtre, & le Chapitre prend fin en cette ſorte. Lors ils s'en reuont en proceſſion à l'Egliſe, Mais il faut remarquer que ſi l'vn des saize Capitulans void qu'il y ait quelque cas en debat qui le touche particulierement, il ne doit eſtre preſent lors qu'on le décidera, de meſme qu'il n'eſt permis à aucun de proteſter contr'eux, ou d'appeller de leur ſentence.

Pour le regard des Chapitres Prouinciaux : c'eſt aux Baillifs, & aux grands Prieurs à les faire tenir tous les ans en leurs Prouinces, qui ſont, France auec 45. Commanderies : Aquitaine ayant 65. Commandeurs en ſon gouuernement, Champagne vingt-quatre : Auuergne 77. S. Gilles 54. Toloſe 35. Rome 19. Piſe 26. Veniſe 27. Lombardie 45. Barlette & Capouë 25. Meſſine 12. Baſſe Allemagne 40. Haute Allemagne 27. Leon & Caſtille 27. Chaſtellain d'Empoſte 29. Cateloigne 28. Nauarre 17. & Portugal trente & vne. Il y en auoit jadis trente-deux, mais les Cheualiers n'en tirent plus aucune choſe depuis que la Religion Catholique y eſt eſteinte. XIV.

En ces Chapitres Prouinciaux il eſt deffendu aux Baillifs, ou grands Prieurs de ne rien faire ny dire au deſaduantage d'aucun des Cheualiers, & de troubler le repos ou le droict d'aucun de leur Prouince.

On y procede preſque comme au General quant aux prieres, puis on y lit la regle à haute voix, afin d'aduertir chacun de la garder, & l'on y parle de ſes obſeruateurs, ou ſes infracteurs de la Iuriſdiction des Prieurs, des Commanderies, & Commandeurs, des viſites, & autres affaires qui concernent le profit des maiſons de la Prouince.

Mais pource qu'il eſt impoſſible que parmy vne ſi grande trouppe, ſi differente d'humeurs, de façon de faire & de langage, il n'arriue des debats, & des noiſes, on y a auſſi ſagement pourvû pour le fait des iugemens, à cauſe que pour ne rendre les procez immortels ils ont ordonné qu'on ne mettroit par

eſcrit les differents qui arriueroient entre les freres, voire qu'il n'y auroit point d'autres Aduocats ou Procureurs que les parties, qui doiuent deduire leur fait de leurs propre bouche deuant ceux qui ſont deputez pour connoiſtre de leur cauſe. Il eſt vray qu'il y a des matieres, comme celle des dettes, où les eſcritures ſont neceſſaires, & ou il faut des teſmoins propres pour la preuue : & il faut que les cedules, & les dépoſitions ſoyent couchées par eſcrit : & que les Iuges ſe rapportent aux eſcritures qu'ils voyent. Mais afin d'entendre qui ſont ceux qu'on commet pour ces iugemens, ie le deduiray le mieux qu'il me ſera poſſible.

Les Maltois ont deux ſortes de Conſeil, l'ordinaire, & celuy qu'ils nomment Accomply, ou parfait. En l'ordinaire aſſiſtent le Grand Maiſtre, ſon Lieutenant, s'il y en a, l'Eueſque de Malte, le Prieur de l'Egliſe des Croiſez, eſgal à l'Eueſque en ce qui eſt du rang, & les huict Baillifs Conuentuels, ou leurs Lieutenants, les grands Prieurs des Prouinces qui ſont au Conuent, le grand Threſorier, ou ſon Commis, & le Seneſchal du Grand Maiſtre : mais ce dernier n'a point de voix au iugement.

Au iugement accomply outre les ſuſnommez il y a deux Cheualiers de chaque langue, & il faut que le Vice-Chancelier ſoit appellé par tout, mais il n'y a nuls autres qui ſoient neceſſairement obligez d'y aſſiſter, que les Baillifs Conuentuels, ſans leſquels on ne peut tenir l'aſſemblée, & ny ceux-cy, ny aucuns autres ne peuuent tenir Cour, ſans auoir la permiſſion du Grand Maiſtre.

Les parties intereſſées ou qui craignent la faueur de leurs aduerſes parties, peuuent refuſer quelque Iuge que ce ſoit, voire le Grand Maiſtre en donnant iuſte cauſe de recuſation, ſuiuant l'ordonnance de Baptiſte des Vrſins.

Il faut que les parties auant qu'aller au Conſeil aillent à la Chancellerie donner leur nom par eſcrit, & le ſujet pour lequel elles ſont en procez, & enregiſtrées au roolle, puis chacun eſt appellé en ſon rang & ordre par le Vice-Chancelier.

Et d'autant qu'on iuge diffinitiuement en cét Ordre, il n'eſt auſſi permis qu'autres que ceux qui en ſont s'entremettent de vuider, & iuger les cauſe de ces Religieux. Il eſt vray que les Seculiers qui ont affaire auec les Cheualiers peuuent auoir des Procureurs, & Aduocats, pour les deffendre où il pourra arriuer quelque different, & aux Chapitres Prouinciaux, & aux aſſemblées.

Il ont auſſi vn bon ordre de balotter lors qu'il y en a deux qui pretendent vn meſme office, où l'on a eſgard à l'ancienneté ſinon que ce fut vn de ceux de la grand'Croix, vû qu'on le prefere touſiours, & l'on procede au balotement en cette ſorte.

Apres le ſerment preſté par les competiteurs, on balotte pour celuy qui debat pluſtôt que pour celuy contre qui l'on intente procez : & le Vice-Chancelier met deux vaſes en ſes mains : l'vn blanc, & l'autre noir, & s'addreſſe premierement au Grand Maiſtre, puis à chacun des Conſeillers, ſelon l'ordre de leur ſeance, leur offrant ces vaſes, afin qu'ils mettent leurs balottes en celuy que bon leur ſemblera. Car s'ils veulent fauoriſer celuy qui a mû le procez ils les mettront dans le blanc, & au contraire dans le noir. Cela fait on compte les balottes publiquement, & le Vice-Chancelier met les blan

ches par escrit & vse de mesme façon de faire s'il y a deux ou trois competiteurs, puis il vient à compter toutes les balottes, & celuy qui en a le plus, est sans aucun contredit, appellé à la dignité qu'il a poursuiuie. Que s'il y a autant de balottes d'vn costé que d'autre, le plus ancien l'emportera, ou le tout sera remis à la discretion du Conseil: qui est iugé aussi en tous les autres debats où les balottes se trouuent esgales.

Les Cheualiers vsent aussi de ce balottement chacun en leur langue, lors qu'il est question des graces, ou des nominations & esiections des Bailliages & dignitez, pource qu'il n'est permis de faire grace: c'est à dire d'octroyer quelque dignité à quelqu'vn des freres auant son rang, sans le consentement de tous le Cheualiers.

Il est vray qu'il n'est point permis aux Cheualiers de deliberer en leurs Auberges, ou conseil des langues, d'autre chose que des possessions, vignes, maisons & autres choses qui appartiennent à leur langue, sans passer plus outre & sans disputer des affaires publics de la Religion.

Ils ont vne Audience publique qui se tient tous les Vendredis à Malte, où assistent ceux qui sont du Conseil ordinaire, & pareillement les Iuges des appeaux, ou appellations, & l'ordinaire, & le Vice-Chancelier, comme aussi le Capitaine de l'Isle de Malte, & encore le Iuge de la ville.

On fait là raison aux habitans de l'Isle & à tous autres seculiers, qui sont sujets des Seigneurs de cette Religion, ou qui ont affaire auec eux.

Vn Cheualier ne peut faire conuenir vn autre par deuant autre Iuge que celuy de son Ordre, pour quelque cause que ce soit, & quiconque fait le contraire perd son droict d'ancienneté, est priué l'espace de cinq ans de toute administration en cét Ordre, perd sa cause, & ne peut ioüyr de ce qu'il pretendoit, bien qu'il l'eut obtenu par Sentence. Et veritablement ils ont raison, pource que telles appellations dérogent grandement au droict de souueraineté, & s'ils laissoient passer par conniuence ces appellations, ou Sentences deuant d'autres Iuges, on les priueroit à la longue de leur ancienne authorité, comme quelques autres qui n'ont pas bien sçû conseruer ce qui leur estoit acquis.

Ces Cheualiers ont encor vne autre forme de iugement qu'ils nomment Esgard, qui est propre pour vuider bien tôt les differents de ceux qui n'ont loisir de s'amuser à démesler des procez.

On choisit vn Cheualier de chaque langue & Auberge, & l'on en adjouste vn neufiesme à ce nombre de quelque langage qu'il puisse estre. Cettuy-cy est fait President de l'Esgard par le Grand Maistre, ou par le Mareschal de l'Ordre, lors que les freres sont de sa Iurisdiction, & les autres huict sont nommez par les huict Baillifs Conuentuels, ausquels l'Escuyer en porte la parole, mais auec telle condition, que les Baillifs des Langues n'en peuuent nommer d'autre que ceux que les parties reçoiuent d'vn accord pour Iuges.

De cét Esgard on a recours au Renfort d'Esgard, où le nombre des Iuges est doublé, & encor au Renfort des Renforts, où l'on prend trois de chaque langue au lieu d'vn: sans auoir toutesfois autre President que celuy qui a esté esleu la premiere fois. Mais lors que l'affaire ne se peut vuider de la façon, le Grand Maistre y adjouste l'Esgard des Baillifs Conuentuels,

ou de leurs Vis-Baillifs : & s'il aduenoit que le Preſident fut Baillif, il eſt démis, & vn autre des plus anciens d'entre les Cheualiers eſt mis en ſa place, & tous n'ont qu'vne voix, excepté le Preſident qui en a deux. Ce Preſident demande aux parties ſi elles ont quelqu'vn des Iuges pour ſuſpect. Lors chacun deduiſant ſon fait verbalement ou leur fait ſommairement iuſtice, ſuiuant l'ordre des balottes.

XVI. Quant au Grand Maiſtre, tous ceux de l'Ordre, tant clercs, que laiz ſont tenus de luy preſter toute obeyſſance, & nul ne peut paruenir à cette dignité que celuy qui eſt Cheualier, & par conſequent de noble race, & né de legitime mariage.

Mais bien que le Grand Maiſtre ſoit chef & ſouuerain de cét Ordre, toutesfois toutes choſes ne luy ſont permiſes, vû qu'eſtant eſleu & faiſant ſon voyage (ſi par fortune il ne ſe trouuoit à Malte au temps de ſon eſlection) il ne peut prendre plus d'argent que le Conſeil en aura ordonné aux Receueurs qui luy en donnent, & s'il en veut deſpenſer d'auantage, il faut qu'il le prenne en ſa bourſe. Au reſte ſes Eſtats, Dignitez, & Commanderies vaquent dés le iour de ſon eſlection, & la collation en eſt deuë au grand Maiſtre, au Conuent & à l'aſſemblée: & meſme il ne peut rien reſigner, ains il faut que la diſtribution de toutes ces choſes paſſe par le Conſeil, bien qu'il ait ſa part de puiſſance à les conferer, puis qu'il eſt deſia Grand Maiſtre. Quand à la deſpoüille de ſon predeceſſeur il en peut ſeulement prendre la quantité de bled & de vin qui luy ſera beſoin depuis le iour qu'il aura eſté eſleu iuſques à la prochaine feſte de Noël, & le reſte vient au Threſor de l'Ordre. Pour le regard de la vaiſſelle d'argent il en aura iuſques à la concurrence de ſix cens marcs, ſans paſſer plus outre, & vne couppe & aiguiere d'or s'il y en a, & le ſurplus eſt mis au threſor public.

On a de tout temps deſtiné à la chambre du Grand Maiſtre vn bon nombre de Commanderies, tellement incorporées à ſa dignité, qu'il eſt impoſſible de les en démembrer, & cela ſe fait, afin qu'il puiſſe plus honneſtement entretenir ſon train & ſa ſuitte. Mais il a pouuoir de les donner pour vn temps à qui bon luy ſemble des Cheualiers, ou de leur ordonner là deſſus quelque penſion. Ces Commanderies ſont celles qui ſuiuent.

Au grand Prieuré de S. Gilles la Commanderie de Peſenas luy eſt affectée; en celuy de Tholoſe celle de Poyſubran, en celuy d'Auuergne la Commanderie des Salins, en celuy de France celle de Haynaut, en celuy d'Aquitaine la Commanderie du Temple de la Rochelle, au Prieuré de Champagne celle de Mets: au Prieuré de Lombardie celle d'Iuerni, au Prieuré de Rome la Commanderie du Mugnan: en celuy de Veniſe celle de Treuiſe: en celuy de Piſe celle de Pratten celuy de Capouë celle de Sician, en celuy de Barri celle de Brindes, en celuy de Meſſine en Sicile celuy de Polizi: en celuy de Cateloigne celle de Maſdée: en celuy de Nauarre celle de Calzetes, en la Chaſtellenie d'Empoſte la Commanderie d'Aliga: au Prieuré de Caſtille celle d'Olmos: en celuy de Portugal celle de la Couët au grand Prieuré d'Allemagne celle de Bucs, & en Boëme la Commanderie d'Wladiſlauie. Somme qu'il n'y a grand Prieuré en la Chreſtienté où le grand Maiſtre n'ait quelque piece.

Le grand Maiſtre eſlit vn Lieutenant tel que bon luy ſemble, & c'eſt luy qui donne permiſſion à tous les freres de ce qu'ils demandent, vû que comme nous auons jà dit, ils renoncent à leur volonté en entrant dans l'Ordre.

Mais il faut remarquer qu'auant qu'vn frere accuſé ſoit condamné, le Grand Maiſtre ne luy ſçauroit donner grace de ſon crime, ny à ceux qui ſont priuez de leur habit à perpetuité, ſans le conſentement du Chapitre general. Toutesfois il peut commuer la peine en vn autre plus legere: mais il faut que les Baillifs l'en ayent prie auparauant. Et cecy ſe fait lors qu'vn frere a bleſſé l'autre, vû que l'ancienneté eſt oſtée à celuy qui a le tort, & donné aux nouueaux venus qu'ils appellent Freres Arnaud, ſinon que la mort s'enſuiuit ou quelque mutilation de membre, vû qu'en ce cas il faut ſuiure la loy ſelon ſa rigueur.

Le grand Maiſtre ne peut auſſi faire aucun don ſur les droits, prerogatifs, & reuenus de la Maiſtriſe, qui puiſſe prejudicier à ſon ſucceſſeur, & s'il le fait, la choſe eſt de nulle valeur, & ne peut demeurer en cette ſorte.

Quant aux Baillifs, ils furent jadis inſtituez pour aſſiſter au grand Maiſtre, comme Conſeillers & Senateurs. Ceux-cy s'appellent Prieurs Conuentuels, & ont encores les tiltres du grand Commandeur, duquel nous auons parlé, de Mareſchal, duquel nous auons fait mention, d'Hoſpitalier, ancien tiltre du Chef de l'ordre d'Admiral, qui a la charge des Galeres & autres affaires de la marine. Il eſt vray que le Mareſchal eſtant en vne armée, y commande comme eſtant General ſur tous les Cheualiers & freres ſeruans qui portent les armes. Toutesfois il n'a pouuoir ſur les Baillifs tant Conuentuels, que Capitulaires, ny ſur les Prieurs, & Chaſtelains, qui ſont conſiderez comme compagnons du grand Maiſtre.

Il y a encores celuy qu'ils nommoient Drappier, qui eſt celuy des Baillifs, que l'on nomme à preſent grand Conſeruateur, & auſſi celuy qu'ils nommoiét Turcopolier, qui ſignifie Capitaine des cheuaux legers, dés le temps de la guerre ſainte, & cét office eſtoit propre à la nation Angloiſe.

C'eſt au Mareſchal à faire & commander les aſſemblées, où le grand Prieur Eccleſiaſtique eſt obligé de ſe trouuer. C'eſt encores au meſme à faire Gonfalonnier, ou porteur du grand Eſtendard de l'Ordre, celuy que bon luy ſemblera, mais non toutesfois ſans le Conſeil & conſentement du grand Maiſtre, ou de ſon Lieutenant.

Mais n'y le Mareſchal, ny l'Admiral, ny aucuns Baillifs ne peuuent oſter de leurs offices ceux qu'ils y auront mis, ains cét honneur eſt dû au grand Maiſtre, & au Conſeil ordinaire, qui iugeront des crimes pour leſquels on les veut demettre de leurs charges.

Les viures ſont ſous la charge du grand Commandeur, qui eſt auſſi comme nous auons jà dit, Surintendant des finances. Le grand Baillif d'Alemagne auoit jadis charge du chaſteau ſaint Pierre, qui ſe trouue aſſis où la ville d'Halicarnaſſe eſtoit autrefois: mais cette charge ſe perdit lors que les Turcs prindrent Rhodes.

Le Mareſchal a charge de la Tour où l'on met les priſonniers, ſans qu'il en puiſſe toutefois delivrer aucun que par le conſentement du Conſeil. C'eſt à luy auſſi à regarder ſi l'Eſcuyer fait ſon devoir, & à remedier à ſes deffauts.

Quant à l'Hoſpitalier, il a charge de l'Enfermerie, & d'y mettre vn Emfermier, qui doit eſtre de la lãgue de France s'il y en a de ſuffiſant, que ſi cela n'eſt, il en choiſit des autres à ſa volonté: & cét office d'Enfermier dure ſeulement deux ans.

Le Drappier a ſoin des habits des Croiſez, qui ne peuuent faire faire aucun

habillement ſans qu'il le permette. Les Baillifs, ont ſoixãte eſcus de gages ſeulement toutes les années, lors qu'ils demeurent au Conuent : mais lors qu'ils en ſont abſens, ils perdent leurs gages. Quant à leurs Lieutenans, ils en ont quarante, pour ſupporter la charge des Auberges, le Prieur d'Egliſe quarante-huict & le Threſorier pareille ſomme.

Le Threſorier ne peut eſtre choiſi d'autre langue que de celle de France, & il eſt mis entre les Baillifs Capitulaires, ayant en ſa garde la Bulle ferrée de l'Ordre, ſous les ſceaux du grand Maiſtre & des Baillifs. Il aſſiſte aux Conſeils, & à la rendition des comptes, & eſt choiſi tant des Cheualiers, que des ſeruans d'armes & Chapelains. Il eſt vray que les gages ſont plus grands s'il eſt Cheualier, que s'il ſe trouue de moindre qualité.

On y void apres le Chancelier qui fait le huictiéme Baillif, qui doit touſiours eſtre de la langue d'Eſpagne, & a ſous luy vn Vice-Chancelier, qui fait les depeſches en ſon abſence, & ſeelle gratuittement les patentes, ſauf le droit que le Seneſchal du grand Maiſtre a ſur telles deſpeſches.

Tous les Baillifs ſont de la grand'Croix, laquelle toutesfois ne peuuent prendre, iuſques à ce qu'ils arriuent en l'aſſemblée Continuelle de Malte. Et puis que nous auons ſi ſouuent parlé des Baillifs, il ſera fort à propos d'en faire le dénombrement, qui eſt tel. Les Baillifs de la langue de Prouence ſont le grand Commandeur, le Prieur de ſaint Gilles, le Prieur de Tholoſe, le Baillif Capitulaire de Monoſque. Ceux de ſa lãgue d'Auuergne ſont le Mareſchal, le grand Prieur d'Auuergne. Le Baillif de Lyon, qu'on nommoit anciennement de Lureoil. Ceux de la langue de France ſont le grand Hoſpitalier, les grands Prieurs de France, d'Aquitaine, & de Champagne, le Baillif Capitulaire de la Morée, & le Threſorier general. Ceux de la langue d'Italie ſont l'Admiral, les grands Prieurs de Rome, Lombardie, Veniſe, Piſe, Barri, Meſſine, Capouë : le Baillif Capitulaire de ſainte Eufemie, de ſaint Eſtienne proche de Monopoli, de la Trinité, de Venouſe, & de ſaint Iean de Naple. Ceux des langues d'Aragon, Cateloigne, & Nauarre, ſont le grand Conſeruateur, jadis appellé Drappier, le Chaſtellain d'Empoſte les grands Prieurs de Cateloigne, & de Nauarre, & les Baillifs Capitulaires de Majorque. Ceux de la langue Angloiſe eſtoient jadis le Turcopolier, les grands Prieurs d'Angleterre & d'Irlande, & le Baillif Capitulaire de l'Aigle. Ceux des langues de Caſtille, Leon, & Portugal ſont le Chancelier, les grands Prieurs de Caſtille, de Leon, & de Portugal, & le Baillif Capitulaire de la Bouede.

Au reſte les Baillifs Capitulaires, le grand Prieur de l'Egliſe de l'Ordre, & les Commandeurs de Chipre, & de Langon, ſont commis à toutes langues, au lieu que celuy de Negrepont n'eſt commis qu'aux langues d'Aragon, & de Caſtille, & tous les ſuſdits ſont de la grand'Croix, & du Conſeil Accomply

Le grand Prieur de l'Egliſe de Malte a puiſſance ſur tous les Chapelains, & autres qui ſont du corps du Clergé, ſauf ſur ceux qui ſeruent à la Chapelle du grand Maiſtre : j'entends ſur les Chapelains qui font leur demeure à Malte, car que les autres ſont ſous l'obeyſſance des grands Prieurs aux Commanderies deſquels il ſe tiennent.

Or pource que nous auons aſſez parlé du grand Maiſtre, & de ſa dignité grandeur & puiſſance, il eſt à propos de dire maintenant quelque choſe de ſon eſlection, & de ce que fait celuy qui ſe trouue en charge lors qu'il ſe voit accablé de la maladie. Ainſi donc que le grand Maiſtre ſe ſent fort malade, il

cacher en vn lieu secret les Bulles d'argent & de fer, & le seel secret, afin que personne n'en puisse abuser, & s'il ne le peut faire, que le Seneschal en prenne la charge, & si tôt qu'il est mort, il est obligé de les porter au Conseil ordinaire où le tout est rompu, afin que l'on ne s'en puisse iamais plus seruir. Apres cela l'on fait enterrer le corps le plus honorablement qu'il est possible, & toutesfois sans aucune superfluité. Apres qu'il est enterré, l'on eslit vn Lieutenant du deffunct, la dignité duquel dure iusques à tant que l'on ait nommé le Commandeur qu'ils appellent de l'Election. Cependant l'on prend garde aux biens qui se trouuent en la maison du Grand Maistre decedé, puis on se prepare pour en eslire vn autre, & l'on assigne vn iour pour l'eslection. Le iour venu, l'on s'assemble à l'Eglise, où la Messe oüye, l'on va au lieu public, où les assemblées se tiennent ordinairement. Le Lieutenant propose les causes pour lesquelles l'on est en ce lieu, & commande que les Cheualiers & autres Freres de chaque nation aillent tenir la langue chacun à part, & ceux-cy doiuent iurer qu'ils procederont en toute sincerité à l'eslection d'vn President & de trois Electeurs du Grand Maistre, à sçauoir d'vn Cheualier, d'vn Frere seruant, & d'vn Chapelain.

Huict de ses Freres choisis des langues, vont encores faire le serment pour le choix du Cheualier President de l'eslection, & ce dernier estant esleu, il faut que le Lieutenant se deporte de sa charge. Ce President de l'eslection estant en son siege, les huict susnommez des langues viennent deuant luy, & prestent serment de nommer les trois Electeurs sans faueur aucune: & il faut que ceux là eslisent ceux ausquels doit toucher l'eslection du Grand Maistre. Cela fait, ils entrent au Conclaue, & nomment là secrettement entr'eux ces trois Electeurs, puis les nomment à l'assemblée, & soudain se demettent de leur charge. Les trois derniers viennent lors prester serment entre les mains du President de l'eslection qu'ils nommeront vn quatriesme qui ne sera point de leur langue, & cettui-cy estant receu, ils iurent d'eslire de mesme le cinquiesme, & ainsi des autres, iusques à tant qu'ils viennent au nombre de huict, & de ses huict iusques à saize, tellement qu'il y en ait de chaque langue deux Freres, entre lesquels on peut mettre deux Chapelains, & trois seruans d'armes seulement, vû qu'il faut que les autres soient Cheualiers.

Ceux-cy esleuez & s'estans confessez & communiez, se vont presenter deuant le Iuge de l'eslection, où la teste nuë, & les genoux à terre, ils iurent l'vn apres l'autre à haute voix, qu'ils esliront legitimement, & suiuant les anciens statuts de leur Ordre, vn Chef & Prince homme de bien & profitable à la Religion.

Apres ce serment fait, le Commandeur de l'eslection, & tous les assistans iurent aussi qu'ils tiendront pour ferme & stable, ce que ceux-cy feront pour leur regard, & d'obeyr au Grand Maistre qui sera esleu par eux. Or estans ainsi entrez au Conclaue, ils commencent à dire librement leur aduis sur la vie, & les mœurs de ceux que l'on propose, & pour lesquels quelques-vns parlent. Apres qu'ils ont diligemment espluché la vie de chacun de ses anciens, ils mettent des balottes dans des vases, & ainsi le plus de voix l'emporte, de sorte que le Commandeur de l'eslection n'oseroit en nommer vn autre que celuy qui sera choisi par ces saize Electeurs, à cause du serment qu'ils ont fait. Cette election finie, ils viennent deuant le President de l'assemblée, demandans trois fois à tous s'ils trouueront bonne leur ordonnance, & s'ils la ratifieront

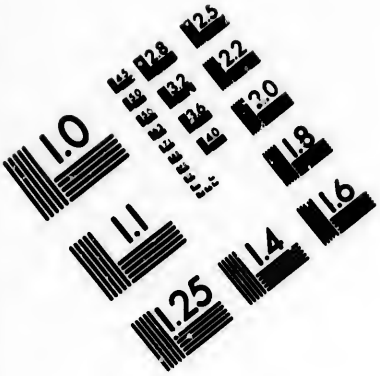

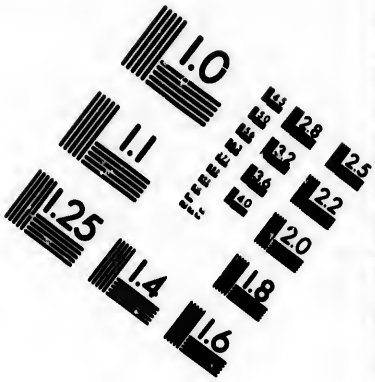

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

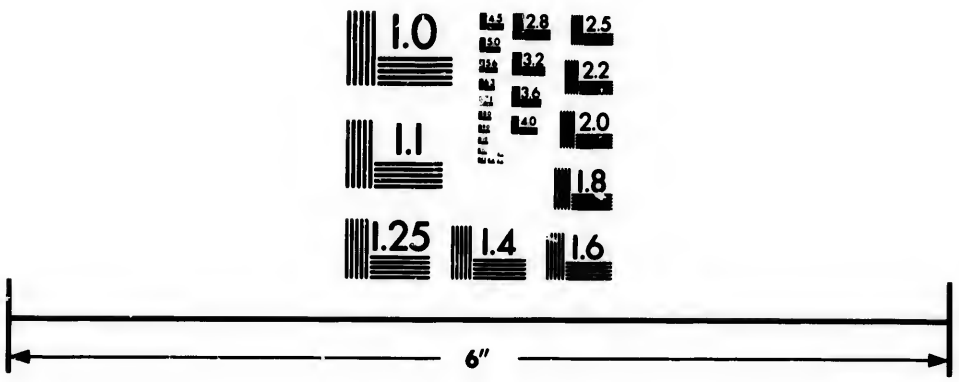

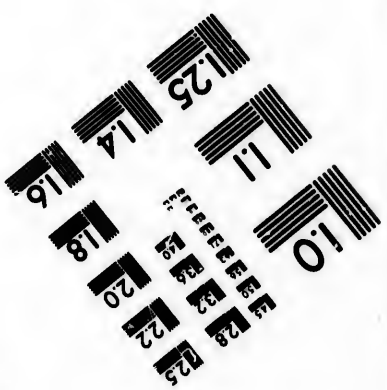

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

& chacun ayant dit oüy, le Cheualier de l'eſlection, qui eſt l'vn des trois premiers nommez, tous les autres eſtans aſſis, nomment à haute voix celuy qui a eſté eſleu Grand Maiſtre, qui eſtant preſent, eſt conduit au grand Autel, pour y faire ſerment de garder les droits de la Religion, de maintenir ſes priuileges; & de ne rien faire ſans le conſentement du Conſeil: & s'il eſt abſent, l'on entre encores en Chapitre pour eſlire vn Lieutenant iuſques à ſa venuë, au lieu que s'il eſt preſent, il choiſit vn Lieutenant à ſa volonté.

Durant le temps de l'eſlection il n'eſt permis à aucun Cheualier de porter les armes au lieu où elle ſe fait, vû qu'il perdoit le droict de ſon balotage, & ſi quelqu'vn en formoit plainte, on luy oſteroit l'habit.

Quant aux Baillifs & Prieurs Conuentuels, l'eſlection s'en fait deuant le Grand Maiſtre qui en diſpoſe, ayant auec luy le Conſeil ordinaire, qui eſt auſſi obſerué en l'eſlection du Prieur de l'Egliſe de Malte.

Les Croiſez de Malte ont ordinairement vn Procureur ou Agent en Cour de Rome, qui eſt creé aux Chapitres generaux, & bien ſouuent le Grand Maiſtre, & le Conſeil le peuuent caſſer & en mettre vn autre en ſa place, pour certaines raiſons, & ſelon qu'ils ſont connoiſtre ſon inſuffiſance.

C'eſt luy qui doit deffendre les graces, priuileges & libertez de l'Ordre, & tenir la main aux octroys, donations & prouiſions accordées tant par le Grand Maiſtre, que par le Conuent: & c'eſt encores luy qui doit s'oppoſer à ceux d'entre les Freres qui vſent de rebellion & deſobeyſſance, & les doit tancer & pourſuiure auec toute rigueur, & donner aduis au Grand Maiſtre des affaires qui touche la Religion, ſans qu'il puiſſe prendre autre choſe que les gages ordinaires qu'il a du threſor.

Somme, il n'y a office qui ne ſoit eſlection en cét Ordre, de ſorte qu'eſtant queſtion de la guerre & d'eſlire vn General par terre, il le faut prendre de la langue d'Auuergne, s'il y en a quelqu'vn qui ſoit capable & digne de cette charge: & s'il faut auoir vn Chef pour la mer, ils le prennent de la langue d'Italie: & lors qu'il n'y en a point de ſuffiſans, on en prend d'ailleurs, ſans preiudice toutesfois de la langue, ny de ſon ancienneté.

XIX. Pour le regard des Commanderies, il n'eſt permis à aucun Cheualier d'en tenir deux à la fois, ny aux grands Prieurs, ou Chaſtelains d'en auoir ailleurs qu'en leur Prouince. Il eſt vray que les Prieurs & Baillifs legitimement pourvûs, peuuent auoir les chambres magiſtrales qui leur ſont accordées, & les Commanderies qu'ils auront oſtées aux ſeculiers qui les vſurpoient, ou celle dont la joüyſſance leur artiue de droict par la priuation de quelque Pere criminel de leur Prouince.

Celuy qui auant que prendre l'habit, ayant eſté marié, aura des enfans, ne peut auoir, ny obtenir aucune Commanderie, tandis qu'ils viuent, de meſme que nul ne peut auoir vne Commanderie de grace, ou Cabiment, c'eſt à dire venant ſelon l'ordre de ſon ancienneté, s'il n'a ſeruy cinq ans pour le moins depuis la priſe de l'habit, & meſme il ne peut ioüyr d'aucune penſion, ou d'aucun membre, s'il n'a ſeruy trois ans.

Pour concluſion on ne peut ioüyr d'vne Commanderie, ſoit de grace, d'ordre, ou de melioration, ſi l'on n'a eſté au Conuent, & ſi l'on n'a eu ſon ancienneté, ou expectatiue, & il faut que les lettres de ſes expectatiues ſoient leuës dans l'année de l'execution par les Commandeurs, & nul ne peut paruenir à melioration de ſon benefice, s'il n'a ſeruy cinq ans, & ne s'eſt tenu vn an en ca-

en sa commanderie. Toutes les acquisitions faites par les Commandeurs, sont de la Religion : si ce sont immeubles, ils sont à la Commanderie voisine des terres acquises ; & si ce sont meubles le tout viendra au Threſor public. Aux lieux où il y a nominations de benefices, ou prouisions ou presentations dependantes des fiefs des Commanderies, le Commandeur en dispose, si la coustume & les priuileges des lieux n'en ordonnent autrement : & lesdits Prieurs, Baillifs, & Commandeurs n'en peuuent aussi disposer si ces benefices vacquans par mort, ou autrement, escheoient tandis que le grand Maistre seroit au lieu où la vacance aduiendroit ; veu qu'elle appartiendroit au grand Maistre, encores qu'on y dût venir par election ; sinon que ces benefices fussent assignez pour le droict du Cabiment, ou ordre d'ancienneté de quelqu'vn des Freres. Sur tout il est deffendu en cét Ordre, à tout homme qui en a fait profession, de demander ny Office, ny Commanderie, ny benefice secrettement, ny en autre sorte, directement, ou indirectement, à quelque personne que ce soit, sinon au grand Maistre, Couuent, & Religieux de cét Ordre, à qui il appartient d'en disposer : & s'il aduenoit que quelqu'vn en obtint par autre voye, il est ordonné qu'il quittera ce qu'il aura obtenu, entre les mains du grand Maistre, & s'il en fait refus, il sera priué de son habit, & mis en prison perpetuelle.

Les grands Prieurs, Baillifs & Chastelains, sont obligez de visiter tous les cinq ans les Commanderies sujettes à leur Iurisdiction, où ils sont empeschez en d'autres affaires, ou malades, ils y deuoient enuoyer vn Cheualier Commandeur & vn Chappelain, qui ait aussi vne commanderie, pour faire cette visite, & voir s'il y a rien qu'il soit mal mesnagé, si les maisons vont en ruine, & s'il y a quelque chose qui ait besoin de reparation. Il faut de mesme qu'vn Cheualier, & vn chappelain visitent les Chambres, & Commanderies des grands Prieurs & Baillifs pour semblable occasion.

Si les grands Prieurs mesprisent de faire leur deuoir en cecy, ils perdent ainsi par la coustume leur rang, Iurisdiction & preeminence de priorité : & si les Visiteurs deputez par le Chapitre fauorisent ces infracteurs de loix, ils seront priuez pour leur faute du reuenu d'vn an de leurs Commanderies.

Il n'est loisible aux Commandeurs d'exercer aucun trafic de marchandise, & moins de prester, ny receuoir de l'argent à interest ; mesme qu'ils ne peuuent vendre, ny engager rien qui soit des biens de l'Ordre, sans expresse permission du grand Maistre, & sans le consentement du Chapitre general : & mesme il est deffendu de traicter de telles alienations aux Chapitres Prouinciaux. Et combien que les Cheualiers eussent acquis quelque chose, il ne leur est pas permis de l'aliener, sans congé du Maistre & du Chapitre, veu qu'ils n'y ont que l'vsuffruict durant leur vie. Il n'est non plus permis aux receueurs de donner à rente, ou à ferme les Commanderies des freres decedez, si ce n'est au Chapitre Prouincial en la presence du grand Prieur, & de quatre Cheualiers des plus anciens.

Il n'est pareillement permis aux freres de cét Ordre de faire testament, ny donner chose quelconque non pas mesme à leurs seruiteurs, sinon leurs gages. Et quant aux creanciers, ils doiuent declarer leurs dettes. Enfin il faut qu'ils se soumettent en tout à la volonté du Superieur, qui ne leur donnera permission de tester que iusques à la concurrence de la sixiesme partie des meubles, & argent monnoyé trouué au deffunct, on payera ses dettes. Le gradd Maistre

meſme ne peut diſpoſer de ſes biens meubles s'il n'a licence du Chapitre general : & meſme il ne le peut qu'eſtant deſia proche de la mort.

Et pource qu'il aduient ſouuent que les Cheualiers ont grand nombre d'eſclaues, Mores, ou Turcs, par le moyen des courſes qu'ils font ſur la mer, il leur eſt deffendu de les affranchir, & mettre en liberté ſans la permiſſion du grand Maiſtre, & du Chapitre general.

Les ſolicitations des crimes des ſeculiers, qui ont affaire aux Iuriſdictions de cét ordre, ſont deffenduës aux Cheualiers, vû qu'il faut plutôt que comme perſonnes Eccleſiaſtiques ils en laiſſent faire au bras ſeculier ; & pareillement aux cauſes ciuiles il leur eſt deffendu de ſoliciter ny en public, ny ſecrettement. Dauantage ſi quelqu'vn des Cheualiers, ou autre des croiſez à commis quelque faute, il n'eſt permis à aucun de ſes amis, & compagnons de prier pour luy, iuſqu'à ce que la ſentence ſoit prononcée, vû qu'ils peuuent ſupplier alors le grand Maiſtre de moderer ſa peine.

Il eſt encor deffendu à vn chacun de ces freres de iurer foy ne hommage, ou de faire alliance ny confederation auec aucun Prince, ſans le congé du grand Maiſtre ou de ſon Prieur, ſemblablement de faire aucune aſſemblee, ſans permiſſion des meſmes. Cecy ſe fait à cauſe des ialouſies des Princes, des terres deſquels ces freres ſont, vû que s'ils enſuiuoient plutôt l'vn que l'autre, ce ſeroit retarder le profit de la religion. Il n'eſt permis aux Croiſez d'eſtre vagabonds, & de ſortir hors des limites de leurs Prouinces & Commanderies, ſans exprés congé de leur ſuperieur. Que s'ils ſont trouuez ainſi roulans, & ſans auoir permiſſion par eſcrit, il eſt enjoint à tous Commandeurs de s'en ſaiſir, & de les mettre en priſon; puis d'en aduertir le Grand Prieur, afin qu'il en faſſe iuſtice.

Or pour oſter tout moyen de deſrober le public, il eſt deffendu aux Cheualiers, ou autres ayans charge, eſtat, ou office en leur religion, d'armer aucune Galere, ou autre vaiſſeau pour aller en courſe ouuertement, ou ſecrettement, & par perſonnes interpoſees ; ains il faut laiſſer cela aux particuliers, qui n'oſeroient auoir intelligence auec les officiers, ſans encourir la peine des parjures: & les Cheualiers ne peuuent aller en courſe, que du conſentement du grand Maiſtre, & auec la permiſſion du Conſeil ordinaire : & meſme il faut auant ce congé qu'ils ayent fait cinq ans de ſeruice, & qu'ils iurent de ne faire aucun dommage aux terres & havres des Chreſtiens : & tandis qu'ils ſont en courſe ils ioüyſſent du droict de leur ancienneté, comme s'ils eſtoient à Malte.

Il n'eſt permis qu'au grand Maiſtre, & au Conſeil ordinaire de donner ſauf conduit aux Corſaires, & meſme il faut que ce ſoit pour vne extréme neceſſité non plus qu'aux fugitifs, & aux marchands qui ont fait banqueroute. Il n'y a auſſi que le grand Maiſtre, & le Conſeil accomply qui puiſſent faire treſue, ou accord auec les Turcs, les mores, & autres infidelles : & il eſt deffendu à vn chacun de tirer l'artillerie, les poudres, & autres munitions hors de l'Iſle, & des maiſons de l'Ordre: ſauf que le grand maiſtre, & le Conſeil y peuuent pourueoir ſelon que le requiert.

Il eſt deffendu aux Cheualiers, & ſeruans d'armes de ſe meſler des guerres qui ſont entre les Chreſtiens, ny d'y preſter ſerment, & receuoir ſolde ſi ce n'eſt que le Prince du pays leur en fit exprés commandement, vû qu'ils ſeroient alors diſpenſez : mais ils yront ſans porter les enſeignes de l'Ordre, ſi ce n'eſt pour la deffence de la Religion.

Il y a punition pour ceux qui ne portent la croix couuë à leurs manteaux. Les querelles leur ſont deffenduës aux Auberges, & ſi quelques-vns y vſent de voye de fait, il y a des peines eſtablies ſelon le cas, & ſuiuant les loix de l'Ordre.

Mais pour ce que nous auons parlé de la peine qu'on donne aux freres en leur eſtant leur habit, i'eſtime que ie dois encor dire au Lecteur les ſujets pour leſquels on leur fait cette honte. Ils reçoiuent donc cette infamie s'ils ſont accuſez, attaints & conuaincus d'hereſie, ſodomie, larcin, volerie, ou de s'eſtre rendus prés des infideles, s'ils ont abandonné l'eſtendart de l'Ordre deſployez en la guerre contre les ennemis de la foy : ſi quelqu'vn s'enfuit de la bataille, & laiſſe ſes compagnons, s'il rend quelque fortereſſe aux ennemis : mais on procede en cecy auec vne inquiſition fort diligente, afin de ne condamner pas vn homme ſans oüyr ſes iuſtifications.

Les faux teſmoins, les fauſſetez qui falſifient les lettres de la Religion, & ceux qui ſe parjurent, & qui s'amuſent à piller eſtant à la guerre, en doiuent eſtre priuez pour vn an. Ceux qui accuſent les autres de ces crimes, & ne les peuuent prouuer que leur accuſation eſt veritable, ſont ſujets à receuoir la honte de la perte de l'habit, qu'ils pourchaſſoient aux autres.

Les concubinages, & toutes ſortes de débordemens ont leurs deffences particulieres dans les regles de cét Ordre, & pour conclurre on ne peut rien voir mieux policé, & ſi toutes choſes ny vont comme il faut, ce n'eſt pas le defaut de l'inſtitution, & du reglement qui en eſt cauſe ; mais celuy des eſprits qui ne ſont diſpoſez à rien faire.

RELIGION.

ON ſçait aſſez que les Cheualiers de cette Iſle ſont les bouleuards de la Religion Catholique contre les Infidelles. Il y a vn Eueſque en l'Iſle de Malte qui eſt ſous l'Archeueſque de Palerme en Sicile. Au reſte les freres de cét Ordre ſont obligez par l'ancienne couſtume, & par leur profeſſion de dire tous les iours, ou à vne fois, ou à diuerſes heures cent cinquante Patenoſtres, au lieu des heures qu'on nomme Canonicales. Mais les Preſtres, Diacres, ou autres du Clergé ſont tenus de dire le ſeruice tous les iours, ſuiuant l'ordre, & la coutume de l'Egliſe de Ieruſalem. Tous ſont obligez de ieuſner le Careſme entier depuis le iour des Cendres iuſques à Paſques, aux Rogations & à la ſaint Marc, à la Pentecoſte, aux Quatre-Temps, les vigiles des Apoſtres, & de ſaint Jean Baptiſte, de S. Laurens, de l'Aſſomption, Natiuité, Conception, Purification, & Annonciation de noſtre Dame, de la feſte de tous les Saints, & de la Natiuité de noſtre Seigneur. Ils ſont pareillement obligez de communier à Noël, à Paſques, & à la Pentecoſte. Et lors qu'ils vont en courſe, il faut auſſi qu'ils ſe confeſſent, & ils ne ſe peuuent confeſſer qu'à leurs Preſtres, ſinon qu'ils n'en euſſent point, veu qu'alors auec la permiſſión du Prieur, ou Souſprieur, en l'abſence du chef, ils peuuent en telle neceſſité ſe confeſſer à vn autre. Les Cheualiers ſont tenus, eſtans au Conuent d'aſſiſter aux diuins ſeruices & proceſſions chacun en ſon rang, & ſelon ſon ancienneté, ſans qu'aucun ſoit ſi hardy de s'aſſeoir en la place des Prieurs, ou Baillifs Conuentuels, ny de leurs Lieutenans, afin de garder l'honneur qui eſt deu aux Eccleſiaſtiques.

On dit pour chaque frere decedé trente Messe, à la premiere desquelles tous les freres qui y assistent, vont offrir vn cierge, & vn denier, qui doit estre distribué aux pauures. Les Prestres doiuent au defunct chacun vne Messe, les Diacres, & Sousdiacres vn Psaultier, & les Seruans l'Office des Morts, ou cent cinquante Patenostres. Il est ordonné qu'il y aura vn homme docte gagé pour instruire les ieunes Clercs, & leur enseigner les lettres Latines, & vn autre pour leur apprendre à chanter, & que nul ne sera receu Sousdiacre qui n'ait dix-huict ans, ny Diacre sans en auoir vingt & deux, ny Prestre sans estre aagé de vingt & six, & de plus il faut que tous ayent fait profession de leur Ordre

DISCOVRS DE L'ORICINE DE *toutes les Religions qui iuſques à preſent ont eſté au monde, auquel on deduit ſuccinctement quels ont eſté les Autheurs d'icelles: En qu'elle Prouince, ſous quels Papes & Empereurs, & en quel temps elles ont eſté inſtituées.*

CE ne ſera point hors de propos, ſi apres la ſuitte des Royaumes & Monarchies de la terre, on comprend auſſi en ce recueil l'origine & le progrez des Religions, qui comme vne Monarchie ſpirituelle, ſe ſont eſtablies par l'Vniuers chacun Ordre & chacune maiſon particuliere: eſtant quaſi autant d'Eſtats & de Republiques, qui toutes s'aduancent, multiplient, & combattent ſous la conduitte & protection de leur Chef ſouuerain noſtre Seigneur IESVS, leurs Conſtitutions ſe rapportans fort bien aux Loix & Couſtumes des peuples: leſquelles bien qu'elles ſemblent differentes entr'elles, tendent neantmoins toute à la gloire de Dieu, & à l'eternelle felicité; ne plus ne moins que les loix des Royaumes & des Republiques n'aſpirent qu'à maintenir leur pays en honneur & reputation, & leurs peuples en paix & en tranquillité. Mais auparauant que d'entrer en cette recherche, il ſera bien à propos de faire voir au Lecteur, que nos Religieux n'ont point tiré leur origine du Paganiſme, ains des Hebreux, le plus ancien de tous les peuples, qui peuuent plus aſſurément conter leur genealogie depuis Adam le premier homme, iuſques à noſtre Seigneur: & que les vœux de Religion ont eſté plus anciens que toutes les Sectes des Philoſophes, voire meſme que les Chaldeens, Egyptiens, Brachmanes, & Gymnoſophiſtes; puis que les Iuifs & leurs anceſtres ont touſiours adoré le vray Dieu, & que neantmoins il s'eſt touſiours trouué des Religieux parmy eux.

Religions qui ont eſté parmy les Hebrieux, tant en la loy de la Nature qu'en la Loy eſcrite.

Nos le ſeptieſme homme apres Adam, commença dit l'Eſcriture, d'inuoquer le nom de Dieu. Les Rabins tiennent que c'eſt à dire, qu'il fut le premier qui aſſembla vne compagnie de gens deuots & Religieux, pour inuoquer le nom de Dieu à de certaines heures. Et de fait, & il faut neceſſairement que ce ſoit l'interpretation de ce paſſage: d'autant qu'Adam, Abel, & le

reste iusques à luy, auoit inuoqué, & adoré Dieu, comme il est tout clair par le Texte sacré : aussi tiennent les Peres de nostre Eglise, que ce qui est dit au 6. Chapitre du Genese 1. que *les fils de Dieu voyans les filles des hommes*, &c. Les fils de Dieu ne sont autres, que ceux qui s'estoient particulierement deuoüez au seruice de la Diuinité.

Abraham le premier de tous les Patriarches, n'a il pas esté aussi le premier qui a donné la forme & le commencement à la Religion : Car ne fut-ce pas par le commandement de Dieu qu'il laissa la terre de sa naissance, & qu'il abandonna sa parenté & maison paternelle pour se retirer au lieu que le Seigneur Dieu luy monstra.

En la loy Mosaïque les Nazareens tiennent le premier rang, la loy desquels est rapportee tout du long au 6. chapitre des Nombres, lesquels faisoient certains vœux, offroient certains sacrifices, & ne beuuoient point de vin : Tel fut Samson, Elie le Prophete, S. Iean Baptiste, & nostre Seigneur mesme.

Elie le Prophete, l'ordre duquel regne encore auiourd'huy, les Religieux Carmes tirans leur origine de luy, auoit vne autre maniere de vie, & de vestement que le commun : l'vn & l'autre remarqué en l'Ecriture par sa solitude, & par sa ceinture de cuir.

Elisee & les enfans des Prophetes viuoient en commun, mais separez du commun. Il se void au 3. & 4. liure des Roys.

Iudith la sainte vefue, & qui a seruy de Patron aux sages vefues qui sont venuës apres elle se fit accommoder vn lieu secret apres la mort de son mary au haut de ses Palais, où elle se retira auec ses seruantes, pour vacquer plus librement à l'oraison, elle portoit la haire, & ieusnoit tous les iours hormis les Festes de la solemnité de la maison d'Israël. Iudith chap. 8.

L'ordre des Rhecabites au trente cinquiesme chapitre de Ieremie, sous l'obedience de Ionadab, fils de Rhecad, lesquels ne beuuoient point de vin, ny habitoient point en des maisons, ains seulement sous des tentes tous les iours de leur vie, sans semer du bled ny cultiuer des vignes, dont viuoient,

Les Scribes habituez en Iabez, qui chantoient & faisoient le seruice diuin 1. Paralip. 2.

Holda Propheteſſe, & comme vne Abbesse, qui residoit en la seconde closture de Ierusalem, que le Targum, ou paraphrase Caldaïque tourne pour maison de doctrine, ainsi que pourroit estre quelque Monastere. Il est parlé de 4. des Roys chap. 22.

Samias reclus, en Nehemie 6.

Si bien qu'en tous ceux cy vous voyez vn Patron sur lequel les Religieux du Christianisme ont fondé leurs Instituts : car les Nazareens, & le Prophete Elie leur ont enseigné la pureté & l'austerité de vie, ils ont la commun auec les enfans des Prophetes, l'obedience auec les Rhecabites, les sacrifices & les chants auec les Scribes, les escholes comme la maison de Doctrine Holda, & finalement la solitude auec Samaias. Outre ceux-cy il y eut depuis trois manieres de Religions entre les Iuifs.

Les premiers les Pharisiens, ainsi nommez, parce qu'ils estoient differens des autres en habits & façons de viure, tâchans de se faire paroistre grands obseruateurs de la Loy, de là venoit qu'ils portoient ces filac

rapportées par S.Matth.c.12.(comme si on disoit deffences & armes de salut) mais leurs hipocrisies & leurs meschancetez furent descouuertes par nostre Seigneur,ce qui fut cause de la grande enuie qu'ils eurent contre luy , & qu'ils conspirerent auec les Iuifs pour le faire mourir, ils nioyent la resurrection des morts , & rendoient grande obeyssance à leurs Superieurs.

Le second ordre estoit des Saduceens , ceux-cy nioyent la resurrection des morts,ne croyoient pas qu'il y eut des Anges, estimans que l'ame mouroit auec le corps.

Le troisiesme fut des Esseens , c'est à dire Saincts , lesquels menoient vne vie du tout austere, ennemis de la volupté , mesprisoient les richesses , grands hospitaliers : viuoient en tres-grand silence en leurs maisons , n'osoient rien donner à leurs parens sans permission , ennemis mortels du iurement , faisoient iurer à leurs Profez la foy à Dieu, iustice aux hommes , obeyssance aux Princes & Magistrats,gardoient estroitement le Sabbat, viuoient en commun , ne demeuroient iamais aux villes : & bien qu'ils fussent plus de quatre mille en diuers lieux,leurs heritages, leur argent , leur prouision & vestement , leur viande , leur table , & toutes autres choses appartenantes à la vie leur estoit commune : Leur principal Temple estoit assis sur vne colline auprés de l'Estang Marie,appellé auiourd'huy le Marais de Marie:ce marais est le grand desert où furent depuis les hermitages tant renommez des Scytes,de Nestrie , & de Thebaïde.

On peut bien dire veritablement aussi , que celuy qui est plus que Prophete & le plus grand entre ceux qui sont nez de femme Saint Iean Baptiste a esté l'autheur de la vie Monastique : car il quitta parens & richesses dés sa plus tendre ieunesse pour viure au desert , il portoit vn vestement fait de peaux de Chameaux , & vne courroye ou ceinture de peau sur ses reins, sa viande estoit de miel sauuage & des locustes , & auoit auec luy plusieurs Disciples , preschant la penitence à tout le peuple qui venoit l'escouter , & baptisant en eau.

On peut dire encore que la Propheteſſe Anne , fille de Phanuel , a esté vraye & parfaite Religieuse : parce que nous lisons d'elle , qu'elle ne bougeoit du Temple à seruir Dieu iour & nuict, en ieusne & en continuelle priere & oraison. Voylà comment,depuis Enoch,iusques à nostre Seigneur Iesus-Christ,il y a eu touſiours quelques Religieux entre les Iuifs.

Mais auparauant que de passer du Vieil au nouueau Testament,ne seroit-ce pas vne espece de sacrilege de passer sous silence , la tres-sainte , & tres-glorieuse mere de Dieu , vû qu'elle a vescu auparauant qu'elle eut conçû du Saint Esprit (à sçauoir du temps de la loy Mosaïque) d'vne vie tres-parfaite & Religieuse,& depuis la Natiuité de son cher Fils nostre Seigneur,a continué iusques à la fin de ses iours,s'estant touſiours maintenuë en la plus grande pureté & sainteté , à laquelle la creature humaine puisse iamais atteindre. Car elle a non seulement esté le pourtrait & l'exemple de la vie Religieuse , ayant la premiere consacré à Dieu sa virginité tres-pure & immaculée , & gardé parfaitement les vœux de chasteté sans y auoir mãqué , non pas mesme en la moindre pensée mondaine : de sorte qu'il ne s'est iamais trouué hõme,tant desbordé fut il , qui ayt eu autre opinion d'elle que de bonté , pudicité & honnesteté : ses actions & ses regards estans si pleins de modestie & si chastes,qu'encore auiourd'huy ceux qui voyent son pourtraict, bien qu'elle soit la toute belle, n'en sçauroient pas auoir la moindre pensée impudique. Quant à la pauureté , elle

estoit descenduë de tres-illustres Patriarches, & des tres-puissans Roys; & neanmoins son cher Fils n'auoit pas ou pouuoir reposer sa teste, viuant, quant à elle du labeur de ses mains. Et son obeyssance a esté telle & auec vne si grande simplicité, qu'apres celle de son Fils, il n'y en a point qui ayt iamais approché de la sienne; C'est pour ce qui regarde les Religions votiues. Mais n'est-elle pas aussi le modelle, & la viue image de tous les fidelles qui se sont enrollez sous l'enseigne du Crucifié soit par son humilité, patience, prudence, constance, magnanimité, ayant esté vn rocher de foy, vne ancre d'esperance, vn thresor plein de charité, & tant d'autres vertus innumerables & inenarrables: que tout ainsi qu'elle est pleine de Grace par dessus toute plenitude, apres celle de son Fils, aussi faudroit-il vne plenitude de connoissance & d'éloquence pour les pouuoir exprimer. Heureuses les Congregations qui se conforment à son imitation, & tres-heureuses les ames qui la prendront pour miroir & pour Patronne en leurs plus religieuses actions. O Royne, sacrée, sainte, & beniste, belle & verdoyante Verge de Iessé, qui ne courba iamais sous le faix du peché, fleur tres-odoriferante: qui fleuris auec autant de gloire que de grace, en toute perfection, & dont la fragante odeur embausme & remplit delicieusement le Ciel de nostre Eglise, puissions-nous suiure la trace & les vestiges de vos pas, afin d'estre agreables à ce bien-heureux fruict de vostre ventre nostre Seigneur Iesus-Christ.

RELIGIONS DEPVIS LA VENÜE DE nostre Seigneur Iesus-Christ au monde.

LE premier fondateur de la Religion & vie Monastique a esté le mesme Seigneur, & tous ceux qui ont depuis fondé des Monasteres, ont tiré *leurs* regles de luy; car ayant assemblé ses douze Apostres, il leur donna la regle qu'ils deuoient garder, les aduertissant que quiconque voudroit estre son disciple, devroit estre resolu d'abandonner le monde & tout ce qu'il auoit au monde, & qui estoit le plus important falloit laisser sa propre volonté. Il voulut aussi qu'ils s'entr'aymassent, disant qu'en cela connoistroit-on qu'ils seroient ses vrays disciples. Il leur monstra la forme de parfaite obedience, leur enseignant l'humilité, les exhortans à patience. Que pour estre son disciple il falloit laisser tous les plaisirs du monde, & se preparer à endurer toutes sortes de mesaises & de persecutions. Quels commandemens de Dieu doiuent estre obseruez d'vn cœur pur & net, leur monstra la maniere comme ils deuoient presenter leur priere à Dieu: il leur loüa grandement les pauures d'esprit, les debonnaires, les misericordieux, les amateurs de iustice & de paix, ceux qui sont de cœur net, & ceux qui endurent pour la iustice & pour le Royaume des Cieux. Il ne laissa rien à les instruire & endoctriner en toutes les vertus qui leur estoient necessaires, pour les rendre parfaits & immortels: & finalement leur laissa son saint Euangile à garder, à sçauoir les preceptes comme à ceux qui estoient Chrestiens, & les conseils comme à hommes parfaits de cette regle; tous les anciens Peres ont tiré celle dont ils ont commencé leurs Religions, & leurs desseins, sur lesquelles ils ont fondé, leurs trois vœux. Car son saint College estoit vn petit Conuent, d'autant que depuis qu'il eut receu les Apostres en sa compagnie, ils alloient auec luy, mangeoient

auec luy dormoient aupres de luy, l'appelloient Seigneur & Maistre, & luy obeyssoient en toutes sortes.

Outre, ce il institua le Sacerdoce : Car comme il eut esleu les douze Apostres, à sçauoir douze Euesques, ausquels il donna le pouuoir de deslier & de consacrer & sacrifier son precieux Corps, & son precieux Sang, il les enuoya prescher en doctrine, à sçauoir l'Euangile par tout le monde, depuis il esleut encor soixante & douze disciples, lesquels ayant fait Prestres, il les enuoya aussi prescher : Et ce, comme dit Origene, afin qu'à la semblance des enfans d'Aaron, ils eussent le simple Sacerdoce comme les Prestres que nous appellons auiourd'huy. De ceux-cy dont l'ordre des Prestres a eu son origine, ainsi que de ceux-là est venuë la dignité des Euesques, parce qu'ils ont succedé en leur lieu. Quant aux disciples ils furent instituez pour le secours : La moisson venant à s'augmenter, dit le Pape Anaclet, & nostre Seigneur ayant estably ces deux ordres, il esleut S. Pierre pour estre General & souuerain Pontife de toute l'Eglise.

Au lieu de S. Pierre les Papes ayans succedé, & voulans ensuiure les Hebrieux, ils commencerent d'establir des Huissiers, & Lecteurs Exorcistes, Acolites, Diacres & Sousdiacres : tous ceux-cy toutesfois estoient ordinairement prés de ceux qu'on appelloit Clercs : Car le Prince des Apostres saint Pierre estant venu à Rome, apres auoir mis bon ordre pour le Ministere de la parole de Dieu aux Eglises Orietales, il choisit de toute la multitude des fidelles & les meilleurs obseruateurs de nostre religion (à l'exemple des Eglises de Ierusalem & d'Antioche) certains hommes meurs d'aage, bien aimez du peuple, & pleins du S. Esprit, de sapience, de fidelité & de bonté, lesquels selon Panuine Veronnois, furent appellez Clercs, lesquels il sacra auec l'imposition des mains, faisant vne partie d'iceux Prestres, & les autres Diacres, afin que le Pontife, ou Euesque Romain se seruit d'eux pour instruire les Catholiques qui lors croissoient, & estoient en si grand nombre qu'il n'y pouuoit pas satisfaire tout seul. Il donna la principale charge à sçauoir le soin des ames aux Prestres, afin qu'en administrant les Sacremens au peuple de Dieu, ils pûssent aussi auec l'Euesque, vacquer aux prieres & predications. Aux Diacres il commit la charge de subuenir aux vefues, aux orphelins, & autres pauures fidelles & leur distribuer les aumosnes des gens de bien qui leur estoient donnees à cette intention: & outre leur ordonna de seruir aux Prestres cependant qu'ils sacrifioient. Les Papes Clete & Euariste, les reduisirent apres à vn nombre prefix, car Cletus arresta le nombre des Prestres Romains à vingt-cinq. Et Euariste, conformément aux Apostres augmenta les Diacres iusques au nombre de sept, auquel outre les precedens, il donna la charge de prendre garde quand l'Euesque prescheroit s'il ne variot point en la verité de la foy. Quelques-vns ont dit que le Pape Gaius premier du nom, yssu de la race de l'Empereur Diocletian, fut aussi le premier qui mit distinction aux ordres, afin que de degré en degré on paruint à l'Estat de Prestrise. D'autres dilent que ce fut le Pape Iginius 147. ans deuant Gaye: mais c'est chose certaine que l'institution vint des Apostres qui ont ordonné sept Diacres, & que cela est contenu de temps en temps.

Apres auoir parlé du Sacerdoce, il semble bien à propos de dire vn mot des Chanoines reguliers, appelliez la Congregation de Latran, qu'on tient pour veritable auoir pris leur origine premierement des Apostres, & depuis.

restablis par saint Marc d'Alexandrie, au rapport de Castrain : & comme le desreglement s'y estoit glissé auec le temps, ils furent reformez par le Pere S. Augustin, selon Possidonius, il commença à florir en l'Eglise de Beauuais sous Maistre Yues Preuost, qui fut depuis Euesque de Chartres. Depuis en l'an 1396. vn venerable Ecclesiastique nommé Barthelemy, citoyen Romain, excellent Predicateur, s'estant associé d'vn nommé Iacques des Auogards, du pays de Bergame, remirent sur cét ordre, qui s'en alloit en décadence, en vn pauure Monastere qu'on nommoit sainte Marie de la Frisonnaye, qui pour la pauureté du lieu furent secourus par les Peres Iesuites : & quant à l'Eglise saint Iean de Latran, le Pape Gelase Affriquain de nation & disciple de saint Augustin, apres la mort de son Maistre vint à Rome & s'arresta en cette Eglise auec ses compagnons, où ils vescurent selon la regle donnée par ce saint Docteur, & ceux qui vindrent apres eux l'espace de 800. ans, & iusques en l'an 1298. que le Pape Boniface y mit des Chanoines seculiers, Gregoire XII. y remit apres des reguliers, & voulut que toute la Congregation de Latran se nommât de saint Sauueur. Caliste III. y remit des seculiers, & le Pape Paul II. du nom y restitua des reguliers : mais en fin sous Sixte IV. les reguliers en perdirent la possession, ne leur restant rien que le tiltre, & les droicts & priuileges de l'Eglise de Latran : la principale charge de ces Chanoines reguliers aux premiers temps, estoit de vacquer tous les iours principalement à l'administration des Sacremens, & aux prieres publiques, sans s'occuper à chanter, pource que le peuple faisoit alors cét office, chantant & psalmodiant. Ce qui fut apres transferé aux Moynes de l'ordre S. Benoist, quand la ferueur de deuotion commença de s'atiedir, l'Eglise de Latran n'estant plus frequentée, les Chanoines seculiers toutesfois psalmodierent quelque temps, apres que les Monasteres du Mont eussent esté destruits par les Lombards. La regle de ces Chanoines, & ceux de la Frisonnaye dont il a esté parlé cy-dessus, consistoit principalement en trois poincts : à sçauoir de n'auoir rien de propre, d'estre chastes, & de garder le Cloistre. Les Chanoines seculiers sont demeurez à Latran iusques aujourd'huy.

Outre les Chanoines reguliers de Latran, il y a encore les Chanoines de saint Marc de Mantouë, lesquels se disent auoir esté fondez premierement en Alexandrie d'Egypte par saint Marc l'Euangeliste, c'est pourquoy ils sont appellez Chanoines de saint Marc ; non seulement du tiltre de leur Eglise, mais encore du nom de leur Autheur. Quant à ce qu'ils ont eu S. Marc pour Patron, l'histoire Ecclesiastique le tesmoigne, & le Pape Innocent III. du nom le confirme, par vne Bulle dattée l'an 1205. Honnorius III. adiousta à leur Congregation quatre Conuents, plusieurs Papes leur ont confirmé leur regle & leurs priuileges. Ils souloient prendre leur repos sur des paillasses, vsoient de linceuls de laine, ieusnoient depuis l'octaue de la Resurrection, iusques bien auant en Septembre, & l'Aduent : & tous les Vendredys de l'année ils gardoient vn grand silence, & viuoient en commun sans auoir rien de propre : prenoient exercice deux heures le iour, faisoient leur profession au bout de l'an, n'admettoient aucun a l'habit qui n'eut 17. ans, s'adonnoient à l'estude & aux predications. Il y auoit aussi des Monasteres de Religieuses de leur Ordre, ils n'ont à present autre Monastere que celuy ce saint Marc de Mantouë, & vn membre despendant d'iceluy à Neisse, prés du Padouan. En leur maison ils sont habillez comme les Chanoines de Latran, auec le roquet, &

la trauerſe, mais quand ils vont par la ville ils iettent vn froc blanc deſſus. Ils portent le bonnet quarré blanc quand ils vont au chœur. Ils ne portent pas le froc, mais le roquet, & mettent deſſus vne moſſete blanche, comme ſont les camails des Eueſques. Ils portent encore la mumuſſe fourree ſur le bras, comme les Chanoines ſeculiers. Iean André ſus la premiere clementine, dit que de ſon temps ils ſe veſtoient ainſi.

Encore que le bien-heureux ſaint Paul, premier hermite, n'ayt fondé aucune Religion en ſon temps, neantmoins d'autant qu'il a eſté ſelon S. Ieroſme le chef de la vie ſolitaire, & le pere de tous les Hermites, il eſt bien raiſonnable qu'on die quelque choſe de luy. Ce ſaint homme floriſſoit l'an 258. ſous l'Empire de Decius, & Valerian, lequel durant la perſecution que ces Empereurs faiſoient aux Chreſtiens, s'eſtant retiré à vne petite ferme prés de Thebes, car il eſtoit de cette ville-là, & ſçachant que ſon beau-frere le vouloit accuſer, il s'en alla à vn deſert où il trouua vne cauerne, au dedans de laquelle il y auoit vn fort beau palmier, qui eſtendoit ſes rameaux par vne ouuerture d'enhaut: Ce palmier eſtoit ſi grand, qu'il couuroit tout ce plaiſant lieu, aupres duquel eſtoit vne claire fontaine: il y auoit encore là pluſieurs cachettes, où on ſouloit battre ſecrettement de la monnoye du temps de Marc Anthoine, & de Cleopatre. Ce fut la retraitte de ce S. Perſonnage, où il fut ſubſtanté par vn Corbeau l'eſpace de ſeptante ans, qui luy apportoit tous les iours vn demy pain à neuf heures de matin. Il prenoit du fruict de ce palmier, & ſe veſtoit de ſes fueilles, eſtant la pluſpart du iour & de la nuict en contemplation. Il demeura en ce lieu cent & dix ans, & il y entra en l'aage de ſeize, ayant mené vn vie Angelique en terre.

Quant à ſaint Anthoine, qui eſtoit le Pere des Moynes d'Egypte, il ſe retira au deſert en l'aage de dix-huict ans & demy, & y demeura 83. ans. La couſtume de ce temps là eſtoit, que qui vouloit laiſſer le monde ſe retiroit en quelque lieu à l'eſcart, où eſtant ſeparé du peuple il faiſoit telle penitence que bon luy ſembloit, & chacun prenoit l'habit qu'il penſoit eſtre le plus honneſte: mais c'eſtoit ſans forme ou regle de viure: & n'y auoit pareillement aucun qui s'obligeât par vœu, mais il eſtoit en la liberté de toutes perſonnes de s'en aller où il leur plaiſoit. Et ſi quelqu'vn changeant de volonté s'en alloit autre part il n'eſtoit point noté de legereté, comme il ſe void auiourd'huy. Ce furent tous ceux-cy que ſaint Anthoine ſe mit à viſiter, comme d'office. Tous le reconnoiſſoient pour Pere: auſſi a-il eſté d'vne ſi grande vertu, & tellement ſignalee par tout le monde, que les Empereurs, les Roys & les Princes, luy eſcriuoient ſouuent pour auoir ſon conſeil, & pour ſe recommander à ſes prieres. Il mourut l'an de noſtre ſalut 345. ſous l'Empire de Conſtantin II. qui regna auec Conſtant, & Conſtance ſes freres, auquel temps Iules ſecond ſaint perſonnage tenoit le S. Siege Apoſtolique, il a eſté fort proprement appellé le Pere des Moynes, ſi on a eſgard que ç'a eſté le plus vaillant champion, voire plus excellent Capitaine qui ſoit entré en lice contre le diable.

Toutesfois ce n'eſt pas à dire qu'il ayt eſté l'autheur de la vie Monaſtique: Car le grand S. Denys Areopagite au liure de la Celeſte Hierarchie, dit que cét ordre eſtoit le premier de trois qu'il met en auant, teſmoignant que les Apoſtres appelloient les Moynes ſeruiteurs de Dieu. Et Philon Iuif qui viuoit du temps de l'Empereur Tybere Caligula, en vn Traicté qu'il a fait de la vie Contemplatiue, auquel il magnifie grandement les Chreſtiens, leſquels il ap-

pelle seruiteurs du grand Dieu (le nom de Chrestiens qui print son commencement en l'Eglise d'Antioche, n'estant pas encore en vsage.) Il dit qu'ils n'auoyent rien de propre entr'eux, nul d'eux n'estoit riche, nul pauure, ils vacquoient ordinairement à prier Dieu, & psalmodier, desireux de sçauoir, & viuans en grande continence. Il dit aussi que leurs habitations s'appelloient *Monasteria*, c'est à dire, solitudes, S. Ieroſme tient que S. Marc l'Euangeliste a esté chef & fondateur de la vie Monastique, & que ce qu'a escrit Philon en la loüange des Chrestiens, estoit à cause des loüables deportemens qu'il voyoit de S. Marc, & de ses Moynes en Alexandrie : Ce qui est confirmé par Pierre Damian, & Cassian ; à sçauoir que l'ordre Monastique estoit du temps des Apostres, ce n'est pas toutesfois à dire que S. Anthoine n'ayt esté le Pere des Moynes, car son exemple & la reputation de sa saincteté fut cause de remplir de Moynes les deserts de l'Egypte : mais cela ne fait pas consequence qu'il n'y en eut auparauant, & non seulement en ces deserts là, mais encore en ceux de la Thebaïde, Lybie, Palestine & Arabie.

Le bien-heureux Hilarion fut chef d'vne grande multitude de Moynes en la Syrie.

Saint Macaire Disciple de S. Anthoine est du mesme temps qu'Hylarion fut le chef de ceux de la Thebaïde.

En la mesme Thebaïde vn S. Abbé nommé Apollonius, qui habitoit és confins de la Cité de Hermepol, en laquelle se retira la Vierge Marie, & le bien-heureux S. Ioseph auec le petit IESVS, fuyant le cruel Herodes : cestui-cy au rapport d'Heraclide commandoit à cinquante Moynes.

Le mesme Autheur dit que l'Abbé Isidore fit bastir aussi en la Thebaïde vn Monastere enuironné de murailles, où habitoient plus de mille Moynes.

En la montagne de Nitrie, selon le mesme Autheur, distincte d'Alexandrie de quarante mille, il y auoit plus de cinq cens Monasteres l'vn aupres de l'autre, & vn seul Pere les gouuernoit tous : ce qui sembloit du tout esmerueillable, Encore adjouste il, qu'il trouua en ces Monasteres voisins d'Alexandrie plus de deux mille Moynes de tres-grande perfection, & plus de cinq mille en la montagne de Nitrie, S. Ieroſme asſure aussi, qu'il trouua en vne ville de Thebaïde plus de vingt mille Vierges, & plus de dix mille Moynes, qui demeuroient là.

Le mesme miroir de penitence Saint Ieroſme, escriuant à Eustachius, dit qu'il y auoit en Egypte trois sortes de Moynes, à sçauoir des Cenobites, que les Gentils appelloient Sacrez, la seconde des Anachorettes, lesquels demeuroient par les deserts, les troisiesmes les Remobots, gens de peu d'estime & de valeur qui n'estoient sujets à aucune obedience : ne viuoient point seuls, ains deux à deux, trois à trois, ou d'auantage, selon qui leur venoit à leur fantasie. Ils trauailloient de leurs mains, & ce qu'ils gagnoient ils le tenoient en propre, en conferant quelque partie pour viure en commun, ils auoient leur demeure le plus communément aux villes ou aux Chasteaux, & comme si l'air estoit saint & non la vie ; ce qu'ils vendoient ils l'estimoient dauantage que le bien des autres. Il y auoit tousiours entr'eux quelque murmure ou debat, pource que viuans du leur, ils ne vouloient endurer qu'autre leur commandât. Ils auoient toutes choses excessiuement affectées, les manches de leurs vestemens larges, leurs chausses enflées, la robbe espaisse, les souspirs frequents, qui alloient courans par les Monasteres des filles mesdi-

ſans du Clergé, & les iours de Feſtes ils ſe ſaouloient iuſqu'au vomir, c'eſt ainſi que parle S. Ieroſme. Outre ces trois manieres, il y en auoit encor vne quatrieſme que S. Benoiſt y adiouſte, à ſçauoir les Tournoyeurs & vagabonds ne demeurans iamais en certain lieu, mais allans de ville en ville & s'arrangeans aux portes des Egliſes pour mandier de l'argent: Ils logeoient aux Hoſpitaux, ou aux hoſtelleries, eſtans gourmands & adonnez à leur plaiſir & ſenſualité. Quant aux Cenobites, le premier vœu qu'ils faiſoient c'eſtoit d'obeyr à tout ce qui leur ſeroit commandé par leurs Superieurs: ils eſtoient departis par dixaines & centaines, en ſorte que la dixieſme auoit la charge des neuf, & le centenier commandoit aux dix dixaines, viuoient de pain, de legumes & quelques herbages, faiſoient quelques œuures naturelles, tout le reſte du temps s'employoient à foraiſon, ieuſnant toute l'année, & le Careſme venu encore plus eſtroittement: Apres la Pentecoſte ils changeoient le ſouper au diſner pour ſatisfaire aux traditions Apoſtoliques. Les Anachorettes auant que d'entrer en ſolitude, quelques-vns entr'eux faiſoient leur probation aux Monaſteres: cela à quoy ils s'exerçoient le plus c'eſtoit à quitter leur propre volonté, & s'exerçoient en humilité & patience; puis quād ils ſe voyoient fortifiez en toute vertu, ils alloient en ſolitude faire penitence, en des lieux quelquesfois ſi fort eſloignez de ceux qui eſtoient habitez, que leurs plus proches voiſins eſtoient plus de ſept iours à les aller trouuer. L'Autheur de cette vie fut ce Paul de Thebes duquel il a eſté parlé cy deſſus, ſi mieux on n'ayme dire que celuy qui l'a le premier miſe en pratique a eſté Iean Baptiſte.

Cariton natif d'Icome, apres auoir beaucoup ſouffert ſous l'Empereur Aurelian pour la foy de Ieſus-Chriſt, finalement ayant eſté deliuré ſous l'Empereur Acite qui luy ſucceda. Comme il faiſoit le voyage de la terre Sainte, il fut prins par des voleurs qui luy lierent les mains, & luy mirent le Carcan au col, puis le menerēt en vn lieu deſert prés de la Mer morte, apellé les Marais Aſſalde, & le lac de Sodome, & le laiſſerent là attaché. Mais tandis qu'ils eſtoient allez chercher autre butin, vne Vipere entra dans cette cauerne qui beut dans le vaiſſeau où eſtoit le vin de ces volleurs qu'elle empoiſonna, de ſorte que venans apres pour en boire ils moururent tous à l'inſtant, & les fers du ſaint homme Cariton s'eſtant à l'heure miraculeuſement rompus, il demeura maiſtre de tout ce butin, qu'il diſtribua, vne portion aux pauures Chreſtiens, qui s'eſtoient retirez aux deſerts fuyans la perſecution, & du reſte il en fit baſtir au lieu meſme le Monaſtere de Laure, lequel fut depuis vn des plus fameux de tout l'Orient: l'Egliſe en fut conſacrée par S. Macaire qui fut vn des Peres qui ſe trouuerent au ſaint Concile de Nice, la multitude toutesfois du monde qui le venoit trouuer en ces lieux là, le contraignit de ſe retirer plus auant dans le deſert, où il fut auec le temps contraint de baſtir vn autre Monaſtere qu'il abandonna encore, car il aimoit grandement la ſolitude, & s'en alla dans le deſert de Tecori, où ayant conuerty pluſieurs hommes à la foy Chreſtienne, deſquels vne bonne partie print l'habit de religion. Il baſtit encore vn troiſieſme Monaſtere qui fut depuis appellé des Surieus, Sura, & par les Grecs la vieille Laure: mais en fin il ſe retira en vn autre cauerne nommée Cotruaſtris c'eſt à dire penible ou ſuppenduë, car il y fallut mōter auec vne eſchelle, ou ayāt eſté long temps il deuint malade, & fut rapporté au premier Monaſtere où il mourut du temps que Iule Romain tenoit le Saint Siege ſous l'Empereur Conſtantin ſecond, & Conſtans ſon frere qui eſtoit Arrien, qui perſecu-

ta grandement les Chreſtiens qui ne fauoriſoient point ſon erreur. Le ſaint Martir Iulien, celuy qui eſtoit de la ville d'Antioche de Surie, car il y en a eu 23. de ce nom, qui tous ont eſté canonizez, cettuy-cy ayant fait vœu de virginité, & fut par luy mis encore malgré luy au feu par vne reuelation qu'il eut luy ayant conſenty la premiere nuict de ſes nopces: il diſpoſa tellement ſa femme Baſiliſſe, qui eſtoit fort belle & de fort bonne maiſon, qu'elle fit vœu de viure auec luy en perpetuelle continence, au deceu de tout le monde. Et leurs peres & meres eſtans morts, quelque temps apres ils donnerent vne partie de leurs biens aux pauures, & du reſte ils en baſtirent vn Monaſtere d'vne grandeur ſi incroyable, qu'il pouuoit tenir dix milles Moynes. Comme auſſi y en eut-il autant ſous le gouuernement de Iulien, ils baſtirent encor vn autre de Baſiliſſe qui fut mere de mille religieuſes. Depuis du temps de la dixieſme perſecution ſous les Empereurs Diocletian & Maximian, apres auoir ſouffert pluſieurs ſortes de martyres, par le commandement de Martial le Preſident d'Antioche, finalement il en receut la Couronne auec ſes compagnons, ce Tyran les ayant fait maſſacrer à coups d'eſpée.

Cela permis, il eſt beſoin de ſçauoir pour vne plus facile intelligence, qu'il y a quatre regles qui ſont approuuées de l'Egliſe, à ſçauoir celle de S. Baſile, de S. Auguſtin, de ſaint Benoiſt, & de ſaint François, ſous leſquelles toutes les autres religions ſont compriſes. Quant à S. Baſile, ce docte & ſçauant perſonnage, qui par oracle diuin fut ſurnommé le Grand, il floriſſoit l'an de noſtre Seigneur trois cens, & naſquit en la ville d'Alaza, ou Ceſarée de Cappadoce, d'où il fut eſleu Eueſque. Cét homme fut le premier qui obligea les Moynes de faire vœu apres l'an de probation, de demeurer dans le Monaſtere iuſques à la mort: promettre de rendre entiere obedience à ſes Superieurs, & de ne contreuenir aux ordonnances d'iceux, & outre cela de vouër continence & pauureté: Ce qui fut accepté de tous ceux qui eſtoient alors, & approuué de ladite Egliſe comme choſe bonne & ſainte. C'eſt pourquoy on dit que la regle de ſaint Baſile eſt la premiere regle du monde, parce qu'il eſt le premier qui a reſtraint les Religieuſes à faire profeſſion. Il édifia en Armenie vn Monaſtere ſi grand & ſi ample, qu'il y demeuroit plus de trois mille Moynes, & finallement il reduiſit tous les Religieux de l'Orient à vne bonne forme de viure.

L'ordre de ce ſaint homme florit encore en quelque partie de la Grece, & ſpecialement en ce qui eſt ſous la dominatiõ de l'illuſtre Seigneurie de Veniſe. Il y a auſſi en Italie en quelques endroits, & principalement à Grottaferrata diſtante de douze milles de Rome. Ils celebrent leur office à l'vſage de Rome, mais en langue Grecque & caracteres Grecs, auſſi ſont-ils Grecs de nation, au Credo conformément à l'Egliſe Latine, ils diſent, *Qui ex patre filioque procedit*, ce que ne font pas ceux du Leuant, les ordres leur ſont conferées par le Vicaire du Pape, ayant eſté examinez par quelque docte perſonnage en la langue Grecque; ils font profeſſion ſous leur Archimandre, qui ſignifie chef de Conuent. Ils ne mangent point de chair ny aucune graiſſe, & auant que celebrer la Meſſe, il lauent premierement l'autel, & ſont de grandes abſtinences: ils trauaillent de leurs mains à l'imitation des Moynes parfaicts d'Egypte, & ce qu'il gaignent à la peine de leurs corps ils le rapportent en commun, ſans poſſeder aucune choſe de propre. Tous les autres Monaſteres d'Italie, qui ſont de cét Ordre, reconnoiſſent l'Abbaye de Grottaferrata pour leur mere:

ondateur de ce Monaſtere fut S. Nil natif de Calabre, tous perſeuerent en la gle qui leur fut donné au Concile tenu à Florence par le Pape Eugene IV. ce nom. Quant à S. Baſile il mourut l'an 379. du temps que Damaſe premier u nom tenoit le ſaint Siege, & que l'Empereur Valens Arrien gouuernoit Empire.

Apres ſaint Baſile, l'ordre des temps requiert qu'on parle du bon Abbé acome, lequel on tient auoir receu la loy qu'il donna depuis à ſes Religieux, crite ſur deux Tables de metal par le miniſtere d'vn Ange, lequel l'ayant bien ſtruit en tout ce qui eſtoit neceſſaire pour la vie Monaſtique, il diſparut, luy iſſant vne telle ferueur d'executer ſa commiſſion, qu'en peu de iours il aſſem- la plus de ſept mille Moynes, leſquels ſe logerent en diuers Monaſteres qu'ils ſtirent les vns aupres des autres, à l'entour du principal lieu où ſe retiroit acome; que Gennadius au liure qu'il a fait des Conſonances Eccleſiaſtiques, pelle homme doüé de grace Apoſtolique: tant pour ſa façon d'enſeigner, que ur les miracles qu'il faiſoit. Il en eut encore depuis mil cinq cens, outre les pt mille ſuſdits, tous ſous ſa diſcipline, & les diuiſa en vint-quatre ordres u claſſes ſelon la diſpoſition des lettres Grecques, ainſi qu'il luy auoit eſté en- argé par l'Ange: car par ce moyen il n'auoit qu'à enuoyer querir les chefs, ur ſçauoir tout l'eſtat de ſes Religieux. Tous ceux cy trauailloient chacun leurs mains, ainſi qu'à tous les Monaſteres d'Egypte, & ne receuoient per- nne à leur profeſſion, qu'il ne promit de trauailler de ſon meſtier, quel qu'il t: & ce qu'ils gagnoient ſe conſignoit entre les mains du deſpencier, lequel r ordonnance de l'Abbé pouruoyoit à toutes leurs neceſſitez. Ce S. homme ourut l'an 405. de ſon aage le 110. l'an 9. de l'Empire d'Arcadius & Hono- us, & du temps que l'Egliſe Romaine eſtoit gouuernée par Innocent premier u nom.

Enuiron le meſme temps de Pacome, viuoit auſſi le bon Abbé S. Simphorian, quel fit baſtir vn Monaſtere hors la ville de Milan, où il ſe retira auec plu- eurs diſciples, auſquels il donna vne regle, laquelle ne ſe trouue point, ny meſ- es comment ils eſtoient veſtus, d'autant qu'incontinent apres l'ordre Mona- ique a eſté tout reduit en vn: combien que depuis S. Benoiſt il s'eſtoit diuiſé plusieurs membres. Il viuoit du temps de S. Ambroiſe, & ce fut à luy que ſaint Eueſque enuoya S. Auguſtin apres ſon bapteſme, comme à vn homme lus ſignalé en pieté & doctrine que les autres. Il eſtoit tres-docte, & conuerſa milierement auec Victorin excellent & fameux Orateur, duquel S. Ieroſme dit auoir eſté diſciple & auditeur.

Reſte encores deux autres perſonnages qui ont fondé des Monaſteres: le emier S. Martin natif de Sabarie, chaſteau fameux en Hongrie, nourry à Pa- e, baptiſé à Poitiers par S. Hilaire Eueſque de cette ville là, fit baſtir vn Mo- ſtere à Milan & vn à Poictiers ou il s'arreſta luy & ſes religieux, viuans d'v- e ſi ſainte vie, qu'on s'eſtimoit heureux qui en pouuoit auoir vn pour Eueſ- ue, & luy meſme fut quelque temps apres eſleu Eueſque de Tours, où il fit ſtir ce celebre monaſtere de Marmontier, à demie lieuë de cette ville là. rſonnage au demeurant de grande ſainteté, tant pour ſon obeyſſance, patien- & humilité, que charité & pauureté, faiſant pluſieurs grands miracles: en- autres il reſſuſcita trois morts, il rendit la veuë a diuers aueugles, & gue- pluſieurs malades de pluſieurs infirmitez. Il trepaſſa l'an du temps des Em- reurs Arcadius & Honorius, Sirice I. du nom eſtant au S. Siege.

Mais qui pourroit passer sous silence le grand saint Ieroſme, ce miroi de penitence, qui a seruy de Pere à tous les autres Docteurs, & duquel l'Egli tire iournellement vn si grand fruict de ses labeurs. Ce grand personnage e pour pere vn Gentilhomme nommé Eusebe, Seigneur d'vn chasteau nomm Stridonie és confins de la Panome, & de la Dalmatie, lequel paruint à vne do ctrine si releuée par dessus le commun, que saint Augustin dit de luy, que tel le a esté sa connoissance en toutes les sciences liberales, & aux langues, que iu ques à son temps il n'a connu aucun Autheur qui se pût comparer à luy. I fut sept ans entiers sans faire autre chose que voyager auec grande peine difficulté apres lesquels il s'en alla aux plus aspres deserts de l'Egypte, où il fi sa demeure l'espace de quatre ans entiers. Et qui voudra sçauoir ses ieusnes, se peines & ses austeritez qu'il fit en ce lieu, lise la lettre qu'il escrit luy-mesme Eustochus, à la fin desquelles annees il s'en alla en Bethleem, cité de Iudee: hon les portes de laquelle du costé de l'Occident, non gueres loin du lieu ou n'a quit nostre Redempteur, par la permission de Cyrille Archeuesque de là, édifia vn beau Monastere dans lequel en peu de temps il assembla grand nom bre de Disciples, entre lesquels furent le saint personnage Eusebe de Crem ne, qui a depuis escrit la vie de son maistre, & Symphronie qui a aussi esc fort doctement. S. Ieroſme vescut en ce lieu auec ses disciples selon l'inst tution des Apostres, sans que pour le grand trauail auquel il s'exerçoit cont nuellement en la traduction des saintes Escritures, il relaschât de la pen tence : Son ordre s'appelle des Ieroſmiens, ou Ieroſnimites, qui sont enco auiourd'huy beaucoup, estans en Espagne, il se vestent par dessus d'vne tun que blanche, & par dessous portent vn manteau de couleur tannée plissé par haut comme on vse en la Congregation des Iesuites. Le principal Monaste de toute cette Congregation s'appelle S. Barthelemy de Lupiene, qui est assi trois lieuës prés de la ville de Gardayes, & sont de cét ordre bien 32. Mon steres en Espagne, on les appelle vulgairement les Moines de S. Ieroſme Gardeloup, ils font la profession de S. Augustin, & obseruent quelques co stitutions d'iceluy : il n'y a point de Religieux de cette profession en Italie, non qu'ils entretiennent vn Procureur. Quant à S. Ieroſme, il mourut le de nier iour de Septembre l'an 420. le douziesme de l'Empire d'Honorius, & premier an du Pontificat du Pape Boniface l'an premier.

La premiere regle approuuée de l'Egliſe, apres celle de Basile le Grand, a e celle du Docteur des Docteurs S. Augustin. Cét esprit si digne & si releué, qui ne sera iamais honoré selon son merite, nasquit enuiron l'an 338. au Ch steau de Tegast, & eut pour pere vn nommé Patrice, & sa mere Monique. l'aage de dix-huict ans la lecture d'vn liure nommé Hortense, le rendit Ma cheen: & comme il fut venu à Rome, il acquit vne telle reputation pour sa doctrine, que les Romains érigerent vne Statuë en son honneur. Et de là s estant allé à Milan, les prieres de sa mere sainte Monique, & les doctes S mons de saint Ambroise, le tirerent de l'erreur ou il auoit esté iusques trentiesme de son aage. De là il s'en retourna en son pays, & ayant obtenu l'Eueſque d'Hippone vn jardin hors la ville, il fit bastir vn Monastere, aq il viuoit du labeur de ses mains en toute integrité selon l'institutiõ de la pr tiue Egliſe. Lors qu'il print l'habit de Religion, il auoit douze Co gnons, lesquels voicy les noms, Augustin, Nembride, Enode, Alipe, P tient, Dieu-donné, Simplician, Prustin Grec, Hordule, Valere, Iustin, &

lesquels se ceignirent tous d'vne ceinture de cuir, au rapport du mesme Saint Augustin à la difference des Moynes : apres donc auoir esté quelque temps en vn Monastere auec d'autres compagnons, toutesfois que ceux qui ont esté nommez-cy dessus voyant l'affluence du peuple qui le venoit visiter, il se retira à deux mille de la ville, & ceux qui le voulurent suiure bastissoient de petites logettes sur les costaux de la montagne, de là vint l'origine des Hermites de Saint Augustin, lesquels pour lors estoient bien iusques au nombre de six vingts, sous son obeyssance : Nul d'eux ne beuuoit point de vin, sinon en cas de necessité ; ce nombre par apres multiplia de sorte, qu'en peu de temps on vid en Affrique plusieurs Monasteres de cét ordre. Mais les persecutions des Gotz & Vandales les contraignirent de quitter le pays, & de s'en aller aux autres Prouinces de Mesiresticnse, où cét Ordre fut encore tellement persecuté par les Heretiques & Infidelles qu'il fut presque du tout esteint, & ce iusques au temps de Guillaume Duc de Guyenne, qui se rendit Hermite de cét ordre, la saincteté de vie duquel fut cause qu'il obtint des Papes Anastase & Adrian, tous deux quatre de leur nom, de pouuoir laisser les Hermitages, & se retirer luy & les freres de son ordre dans les Villes, & auec cette permissiõ il fit bastir vn beau & grand Monastere à Paris, qui fut le premier de cét Ordre basty dans les Villes, & ces Religieux à cause de leur restaurateur s'appellerent Guillemins. Cela aduint l'an 1157.

Depuis enuiron l'an 1200. cét ordre commença de florir en Italie par le moyen de saint Iean, surnommé le Bon : natif de Mantouë, qui se rendit Religieux de cét Ordre: acquerant vne si grande reputation, tant pour sa saincteté, que pour sa doctrine, qu'à son occasion on fit bastir plusieurs Monasteres de l'ordre de Saint Augustin, tant en la Romagne & Duché de Spolette, qu'en la marque d'Ancone, & en Lombardie, si qu'on le peut nommer le pere & reformateur de cét ordre en Italie. Il mourut l'an 1222. son corps repose à Mantouë en l'Eglise de Sainte-Agnes, illustré de plusieurs miracles. Quelques vns tiennent qu'il a esté precepteur de S. François d'Assise, & qu'il fit profession entre les mains dudit Iean. Apres sa mort l'ordre se multiplia grandement, mais les Religieux prindrent diuers habits, les vns se nommans de Saint Augustin, les autres de saint Guillaume, d'autres saint Iean le Bon, aucuns de la congregation de Saint Fabales, autres de celle des Britins. Cela fut cause que l'an 1243. Le Pape Innocent quatriesme du nom, ordonne que tous les Hermites & autres Religieux de l'ordre saint Augustin, seroient appellez d'vn seul nom sçauoir Augustins ou Hermitans de saint Augustin, & combien qu'ils fissent leur residence dans les villes, qu'ils seroient neantmoins appellez Hermitans: & vivroient selon la profession & regle de S. Augustin, de maniere que ces diuerses sortes d'habits furent reduits en vn.

Cette Religion de Saint Augustin est diuisée en deux qu'on appelle Conuentuels, & de l'Obseruance : laquelle Obseruance est derechef diuisée en onze Congregations, lesquelles depuis ce Pape Innocent se sont reformées, à sçauoir l'Obseruance, Miletaine, la Cathonienne, la Perusienne celle de Lõbardie, celle du mont Orthõ, la 1. Baptistelle, la Poüilloise, Calabroise, Dalmatense & celle de S. Paul, desquelles il sera parlé cy-apres chacun en leur temps.

Apres auoir parlé des fondateurs, & de l'origine des Religions qui ont flory en Ægypte, Syrie, Armenie, & Affrique : Il est bien à propos de voir ce qui se passoit en Occident, où de premier abord se presenta le grand Saint Benoist

le Patriarche des Moynes de cette contrée, il nasquit quarante ans apr
Saint Augustin l'an 482. en la ville de Norsie, region des Sarbins, autremen
dite Ombrie, de la noble famille des Regards lors puissante & illustre no
seulement en Norsie, mais en tout le pays d'alentour, son pere auoit nom Pro
pre, & sa mere Abondance. Il fut enuoyé à Rome en l'aage de dix ans, pour
apprendre les sciences liberales, mais il quitta estudes & richesses & s'enfuit e
vn Chasteau nommé Effide, suiuy seulement de sa nourrice, & de là en v
desert prochain de Subiac, autresfois vne bonne ville des Latins à 40. milles
de Rome, où il fut trois ans faisant vne fort austere penitence, n'estans conn
que d'vn Moyne appellé Romain : mais ayant esté descouuert par de certain
Pasteurs, le peuple accourut le voir de toutes parts, à l'endroit duquel il e
vne telle force de persuader qu'il falloit abandonner le monde, qu'ils édifieren
en peu de temps douze Monasteres, & leur ayant donné à tous de bons Sup
rieurs il se retira auec vn nombre de ses meilleurs disciples au lieu où est mai
tenant le Monastere du Mont-Cassin, où estoit anciennement la ville de Cass
ne prés de celle d'Aquin en la Beasse, ayant auparauant ruiné tous les Temple
des Idoles, & brisé leurs Statuës, de sorte qu'il fut le premier qui annonça e
ce lieu là le nom de Iesus-Christ : là il recueillit tous les Moynes, & autres s
litaires qui estoient escartez en diuers endroits, ausquels il donna par escrit
regle selon laquelle eux, & leurs successeurs auroient à se conduire & cet
Regle fut la troisiesme, en comptant celle de Saint Basile acceptée par
saint Siege, d'vn des plus signalez Disciples de ce Saint, sous S. Maur, lequ
par sa predication & bonne vie reforma la vie Monastique en France : l'aut
fut Placide qui fit le mesme en Sicile, cét arbre a produit depuis plusieu
rameaux ; comme les Ordres de Cluny, de Comalduli, du Val d'Ombr
de Cisteaux, des Humiliez, Celestins, Oliuetains, & de ceux de sainte Iust
ne.

Comme toutes choses forlignent auec le temps, & se desuoyent qua si i
sensiblement du droict chemin, l'ordre de S. Benoist ayant flory auec gran
reputation, s'esloigna tellement de l'institution premiere de leur fondateur
que les Conciles tant generaux que particuliers, auoient desia fait plusieu
Ordonnances pour les reformer & les faire retourner à leur premier princip
Mais ce que les Decrets ny l'authorité des saints Peres n'auoient pû exec
ter, la saincteté d'vn bon Abbé de Cluny nommé Odo le fit heureusem
reüssir, faisant ressusciter presque de mort à vie l'ordre Monastique, craigna
d'obseruer, & obseruant luy mesme de point en point tout ce qui se pra
quoit du temps de S. Benoist : de sorte que plusieurs autres Abbez attirez p
son bon exemple, reformerent aussi leurs Abbayes : ce qui se fit non seulem
en France, mais en Espagne, en Allemagne, & en Italie : & d'autant que ce
reformation auoit eu son commencement à Cluny, l'vnion de tant d'Abbaye
qui estoit enuiron bien à deux mille, fut appellée la congregation de Clun
& tous les ans par la permission & sous l'authorité des Papes, tous les Abbez
cette Congregation, s'assembloient en vn certain lieu, & appelloient cel
Chapitre general ; où il se traittoit du reglement & façon de viure des R
gieux, ostant & punissant ceux qui auoient failly, ce bon saint Odo vi
l'an 953. & mourut sous l'Empire de Henry II. & durant le Papat de Iean
natif de Rauenne.

Quant à la Congregation de Camaldule ; elle eut pour fondateur

Romoald natif de Rauenne, de la famille des Saxes, lors noble & illustre en cette cité, lequel estoit naturellement porté à la solitude, encore qu'il fut l'aisné & l'vnique de sa maison, il quitta le monde en l'aage de vingt ans, & se retira au Monastere des Chasles prés de Cauerne, où il acquit par sa bonne vie infinies personnes à nostre Seigneur, de sorte que selon Pierre Damian, non seulement en la marque Treuisane, Romagne & Toscane; mais encore en la France, & en la Syrie si grand nombre se conuertissoient, que s'il n'y eut mis ordre presque la meilleure partie du monde par maniere de parler, se fut mise en Religion, plusieurs Comtes, Marquis, Ducs, & autres personnes illustres estant ordinairement ses disciples: il edifia plusieurs Abbayes en la Toscane, en la marque d'Auerne, en la Romagne, & és parties d'Istere, lesquelles il remplit toutes de Moynes, puis il bastit le fameux & celebre lieu de Camaldoli en la Toscane prés d'Arezzo, appellé ainsi d'vn certain Maldo Gentil-homme Aretin, lequel connoissant la saincteté de Romoald luy donna vne partie de l'Appennin, où est auiourd'huy basty ce Monastere, lequel Romoald voulut qu'il fut ainsi nommé en reconnoissance de son bien faicteur: ce lieu se maintient encore en sa premiere vigueur, gardant son obseruance iusques aujourd'huy, & qui le rend honorable & reueré entre tous. Quant à saint Romoald il florissoit l'an de salut cent, estant l'Empire des Grecs tenu par Basile & Constantin, & celuy des Allemands par Othon III. du nom, il mourut aagé de 120. ans, ayant esté 20. ans au monde, 3. ans Moyne, & 97. Hermite. Ceux de sa congregation se vestent de blanc à la façon Monacale, & gardent le reste de la regle saint Benoist. L'ordre de Grandmont, institué à Grandmont en Lymousin sous la regle de saint Benoist l'an 1076. par Estienne Gentil-homme d'Auuergne. L'an 1095. fut institué à l'Ordre de ceux qui seruent aux malades des Hospitaux de S. Antoine, c'est à dire, ceux qui vont perdant leurs membres peu à peu consommez, comme on dit par le feu sacré, & ce par ce Gentil homme François nommé Gaston auec Gerin son fils estans compagnons, lesquels comme ils estoient laïcs, prindrent pour marque la lettre Tau. Celle du Valombre a eu son origine de Iean Gualbert, lequel estoit Seigneur de Petriol, & du Val de Pesche: cestuy-cy ayant rencontré vn sien ennemy le iour du Vendredy Saint, lequel ayant tué son frere, & l'autre se voyant serré de si prés qu'il n'auoit aucun moyen d'eschapper, le pria de luy sauuer la vie, pour l'amour de celuy qui ce iour-là auoit voulu mourir en l'arbre de la Croix pour le salut de tous, desquelles prieres Iean fut tellement esmeu, que non seulement il luy donna la vie, mais encore ayant mis pied à terre l'embrassa tendrement, & luy promit à l'aduenir de le tenir au lieu de son frere qui estoit mort, de là il s'en alla en l'Eglise saint Miniat prés de Florence pour faire son oraison, où s'estant mis à genoux deuant l'image du Crucifix, qui estoit au milieu du Temple, inclina visiblement la teste deuers luy, auec vn croulement & fracassement du bois, dont elle estoit presque toute, monstrant par là que Dieu auoit eu agreable l'œuure qu'il auoit fait, & s'il faut ainsi parler, le remercioit de ce qu'il auoit pardonné à son ennemy pour l'amour de luy: Ce miracle l'induisit à s'aller rendre Religieux en ce Monastere S. Miniat, auquel ne pouuant demeurer pour de certaines causes raisonnables, il s'en alla sur vn bras de l'Appennin distant de Florence vint mille, & s'arresta en vn lieu nommé Valombreux, où il edifia vne simple & pauure Abbaye, laquelle deuint riche & fameuse par apres, de ce lieu print le nom &

l'origine, la Congregation du Valdombre : Il mourut l'an 1037. sous l'Empi
de Henry III. estant Pape Gregoire VII. lequel le canoniza selon quelqu
vns, d'autres disent que ce fut Caliste : Les Religieux de ce lieu se vetir
d'habit claustral de couleur de fumée, ou perse, à la difference des Moyn
noirs, & obseruent la Regle de saint Benoist.

Vn autre miracle, mais fort espouuentable, quelque temps apres l'estabiis
ment de celuy de Valdombre, fut cause de l'origine de celuy des Chartreux
sçauoir l'an 1080. de ce Docteur de Paris, homme sçauant & de reputation, l
quel estant trespassé & porté en l'Eglise, aux Vigiles qu'on chantoit sur s
corps à cette leçon qui commence, *Responde mihi*, s'estant leué en son sea
dans la biere, respondit le premier iour auec vne voix terrible, *Iusto Dei indic
accusatus sum* c'est à dire, par le iuste iugement de Dieu ie suis accusé : au s
cond iour, car on differa pour lors sa sepulture, comme on fut au mesme e
droit des Vigiles, il se leua comme le iour de deuant prononçant fort haut c
paroles, *Iusto Dei iudicio iudicatus sum* ; & comme on eut remis encore au le
demain de voir la fin de cette merueille, la nouuelle de laquelle s'estoit espa
duë par toute la ville, le peuple estant accouru de toutes parts, & les Vi
les recommencées ; comme on fut venu à la mesme leçon, & qu'on eut d
ces mesmes paroles, *Responde mihi*, il se leua comme les iours de deuant en
sant : *Iusto Dei iudicio condemnatus sum*, auec vne voix si estrange & espoun
table, qu'elle estonna non seulement ceux qui estoient là presens, mais enco
ceux qui en ouyrent parler. Or entre plusieurs Docteurs qui assisterent à
conuoy estoit vn nommé Bruno Allemand natif de Cologne de riche & no
maison, Chanoine en l'Eglise Cathedrale de Rheims en Champagne, D
cteur en Theologie & en Droict Commun, lequel esmeu de ce spectacle, n
iamais auparauant vû ny oüy, delibera de quitter le monde, & se retirer
solitude, & ayant communiqué sa deliberation à six de ses compagno
Louys Docteur Parisien, qui fut le premier Prieur de la Chartreuse ap
Bruno, deux qui portoient le nom d'Estienne, & tous deux Chanoines, F
gues Prestre, & André, & Guerin hommes layes; lesquels fleschis par les
monstrances du saint homme, se resolurent de se retirer en quelque desert,
s'en estant allez à Grenoble cité de Dauphiné en France, ils allerent se pres
ter à Hugues qui pour lors en estoit Euesque, afin d'obtenir de luy quelc
lieu solitaire, pour y passer le reste de leurs iours. Or arriué deuant l'Euesq
ayant eu vne vision que Dieu estoit descendu ce luy sembloit au lieu où e
present la grande Chartreuse, & qu'il voyoit sept estoilles de couleur d'or
s'esleuoient de terre, differentes de celles du Firmament, ce fut la nuict de
uant que le saint homme & sa trouppe arriuerent, lesquels estans venus tr
uer l'Euesque Hugues, comme il les vid au nombre de sept, & qu'ils luy eur
declaré leur dessein, il ne douta plus de l'interpretation de sa vision, de so
qu'il leur donna en don perpetuel, vn lieu desert distant de dix mille d
ville de Grenoble appellé la Chartreuse, lieu froid comme estant entre d
tres-hautes & tres-steriles montagnes, au demeurant plein d'arbres touffus
sans fruict, & habité seulement de bestes, cette donation confirmée par Hug
Archeuesque de Lyon, & par apres par Vrbain II. là ils commencerent à ba
des logettes, tellement separées, qu'on ne musoit point à la solitude de
compagnon ; édifians vne Eglise au haut de la montagne, vacquans e
lieu à meditations, oraison, & à la lecture des saintes lettres ; à l'exer

des saints Peres d'Egypte, trauailloient de leurs mains, maceroient leur chair par ieusnes & disciplines, & enfin se proposerent de s'abstenir telle nent de manger chair toute leur vie, & de porter la haire sur le dos, ce qu'il obseruent encore auiourd'huy. Ils se vestent tous de blanc fors la cappe qu'ils portent noire : & outre ce qui a esté dit ieusnent souuent, gardent vn grand silence mangent seuls chacun de substance horsmis le Dimanche, & quelques certaines festes, ausquelles ils mangent tous ensemble au Refectoire. Ont certains iours ausquels il leur est permis entre Nonne & Vespres, de pouuoir deuiser ensemble sans scrupule, leur Office est fort long, enfin il ne s'estudient qu'à la vie solitaire.

Cette congregation s'estend en diuerses parties de la Chrestienté, & est diuisée en dix sept Prouinces, ausquelles il y a nonante & trois Monasteres, ils ont esté nommez Chartreux, du lieu ou se retira premierement leur Predicateur, lequel ayant esté mandé à Rome par le Pape Vrbain qui auoit esté auparauant son disciple, il y fut & luy seruit grandement pour appaiser les troubles qui estoient lors en l'Eglise auec sa benediction. Il partit de Rome, & prenant son chemin par la Calabre, il arriua en vn desert appellé la Tour, au Diocese de Squilacée, ou il s'arresta, faisant auec ses compagnons, qu'il auoit auec soy sa residence en certaines cauernes sous terre, ce que sçachant Roger Prince de cette contrée, il alla visiter le saint homme Bruno, & luy donna & à ses Confreres tout ce desert, ou ils édifierent vne Eglise en laquelle Bruno demeuroit seul, puis ils en édifierent encore vne autre non gueres loin d'icelle, auec vn Monastere aupres ou estoient les freres. Ce fut en ce lieu ou il mourut, l'an 1011. Pascal second seant au S. Siege, & Henry IV. en l'Empire. Il fut canonizé l'an 1520.

En suitte de l'ordre des Chartreux, vient celuy de Cisteaux, fondé par Robert Abbé de l'Abbaye de Molesme, ville du Duché de Bourgongne, aux enuirons de Langres, lequel voyant qu'il ne pouuoit reformer les Religieux de son Abbaye, les grandes richesses desquels les auoient rendus superbes & lascifs print auec luy vingt & vn des plus gens de bien d'entr'eux, & partãt de Chalon vne des principales villes de Bourgongne, alla faire sa demeure en vn lieu solitaire appellé Cisteaux, ou par la permission de Gautier Euesque dudit lieu, & de Hugo Archeuesque de Lyon auec luy ce que luy fit Odo Duc de Bourgongne, il donna commencement au Monastere de Cisteaux, duquel toute cette Congregation à pris son nom & son origine, mais les Religieux de l'Abbaye de Molesme firẽt tant enuers l'Euesque qu'il retourna à Molesme, & vn d'entr'eux nommé Estienne fut esleu en sa place.

Or quinze ans apres cette fondation Bernard natif du Chasteau de Fontenay en Bourgongne, duquel son pere estoit Seigneur, auec trente de ses compagnons, entre lesquels il y auoit trois de ses Freres se rendit Religieux en ce Monastere, ou il fit vn tel progrez en la vie spirituelle, qu'il deuança de bien dire tous les autres Religieux de son temps, lequel en saincteté de vie ou semence infuse & acquise, ses doctes & diuins escrits tous remplis de la douceur & suauité diuine font foy du dernier ; & sa charité, son humilité, sa patience, ses labeurs pour le secours de l'Eglise affligée, pour lors en plusieurs endroits, & son austerité le rendront à iamais recommandable. Ce grand Saint fut enuoyé de son Superieur pour fonder la grande & celebre Abbaye de Clairuaux, assise prés la riuiere Aulbe aux enuirons de Langres, qui s'appelloit au-

parauant le Val d'Absynthe: soit à cause de la quantité de cette herbe qui croissoit ou pour la cruauté des habitans qui faisoient leur retraitte : Ce qui aduint l'an 1098. tenant l'Empire Henry IV. du nom, estant Roy de France Philippes premier, & continuant depuis a bastir grand nombres d'Abbayes és Prouinces de la France, & ailleurs : Il amplifia & enrichit tellement cét Ordre qu'il semble & le pourroit on bien dire auec raison, qu'il est le pere & restaurateur d'icelluy : car on trouue qu'il a de son temps estably & édifié de nouueau cent soixante Abbayes, estant de son viuant mesme tenu de tout le monde pour homme Saint, docte, prudent, & de conseil admirable: ceux de Cisteaux obseruent la regle de S. Benoist, portent la tunique blanche, & se ceignent de cordon de laine, la celle, le scapulaire & la cappe sont de noir : Ils n'auoient point accoustumé de manger de la chair, mais l'an 1560. ils obtindrent vn Breuet d'en pouuoir manger certains iours de la semaine on les appelle à Milan religieux de S. Ambroise, à Rome de sainte Croix, & à Ierusalem ils se nomment du tiltre de l'Eglise.

L'ordre du temps veut que nous parlions maintenant de l'ordre des Humiliez, lequel fut estably pour vne telle raison. L'Empereur Frederic Barberousse s'estant rendu le maistre de la ville de Milan, apres l'auoir toute destruite en despit des Milannois, afin qu'il ne restât aucune memoire d'eux. Il fit semer du sel, & confina plusieurs nobles & illustres personnages, non seulement de Milan, mais aussi de toutes les Citez voisines, auec leurs femmes & enfans en exil en Allemagne, entre lesquels estoit Gualuagne Vicomte, & desia Duc de Milan, fils du grand André, tous lesquels apres plusieurs années, ennuyez qu'ils estoient d'vn si long exil, ils se vestirent tous de blanc, & s'estans jettez plusieurs fois au pieds de l'Empereur, ils obtindrent enfin de retourner en leur patrie, où auec cét habit mesme ils passerent le reste de leur vie en grande chasteté & saincteté, gagnant leur vie à faire des ouurages de laine & donnant aux pauures le guain qui en prouenoit, se nourrissans du demeurant fort sobrement : mais voyant qu'il ne pouuoient pas viure ainsi longuement sans se mettre sous quelque regle, par l'aduis d'vn bon Prestre nommé Iean qui estoit Gentil-homme, & natif de la ville de Come au Duché de Milan, autres disent de Mede vne terre de Come : esloignez d'enuiron douze milles, ils se mirent sous celle de S. Benoist, la regle qui leur donna fut depuis approuuée par le Pape Innocent III. & par les autres Papes les successeurs de maniere qu'en plusieurs endroits de l'Italie, il y a plusieurs Monasteres de cette congregation. Ils ont à Milan dix Preuostez, ainsi les appellent-ils, & trois conuents de Religieuses les plus renommées, desquelles est celuy qu'on nomme le Cerceau, ils ont esté les premiers qui ont traduit à Florence l'art de besongner en laine lors qu'ils s'y allerent habiter. Cette congregation commença l'an 1180. du temps du Pape Luce III. du nom, & de l'Empereur Federic : Ils sont vestus de blanc, portent vne patience, auec vn petit capuchon cousu derriere, & mettent par dessus vne longue robbe fenduë par les costez pour passer les bras dehors, sans laquelle ils portent encore vn grand capuchon cousu qui leur couure la plus part des espaules, quasi à la maniere du camail des Cardinaux : Ils ont vn bonnet rond en la teste, & leurs Prelats pour estre remarquez les portent quarrez, comme font les autres Prestres, neantmoins de couleur blanche. Ils souloient viure en commun, mais leur reuenu estant tombé entre les mains de leurs Prelats, ils se laisserent aller à viure à leur

cence: mais l'an 1598. le S. & Illustrissime Chardinal Charles Borromée s'efforça de les remettre en l'estat premier auquel ils estoient jadis, à scauoir de viure en commun & en Religieux, mais ce ne fut pas sans faire soustrir beaucoup à ce S. Personnage, & sans qu'il aduint quelques grands scandales, plusieurs d'entreux ne s'y voulans pas reformer.

Combien que l'Ordre des Carmes ayt tiré son commencement & son origine du Prophete Ellie, duquel il a esté fait quelque mention cy-deuant, toutesfois l'ordre des temps a fait qu'on a remis à en parler iusques à maintenant. Ce saint Prophete viuoit au monde 615. ans deuant l'Aduenement de nostre Seigneur, & fut emporté en vn chariot de feu. Son pere eut nom Sabata de la terre d'Arabim, & de la lignée d'Aaron. Saint Ieroſme tient qu'il fut le premier des hommes qui ne se maria iamais: Il donna commencement à son Ordre, non au terroir de Carith, mais au mont de Carmel, où il viuoit solitairement & Religieusement, obseruant les trois points principaux de la Religion, à scauoir pauureté, obedience, & chasteté. Entre plusieurs Disciples qu'il eut, il s'en trouue quatre de fort signalez, & tous Prophetes: le premier le Prophete Elisée, le second Ionas qui prophetisa en Niniue, le troisiesme Michée de Iemla fils de Herelin qui prophetisa en Israël auparauant Helie & depuis la disparation d'iceluy, le quatriesme fut Abdias de la terre de Sichem & natif de Bethacoron: Elisée fut celuy qui demeura au mont de Carmel auec plusieurs enfans des Prophetes qui s'en allerent au jardin coupper des faseines dequoy ils firent des logettes auec du mortier: Ionas s'habitua auec ses Disciples en Sarepte, Abdias en Samarie, quelques autres en Galgala, Iericho, & Ephrain. C'est ce que dit le liure de la Concordance du vieil & du nouueau Testament, disant la vie Prophetique passa d'Elie en Elisée, lequel estant en sa plus grande vigueur, institua l'ordre des Conuents, & non seulement Elie garda chasteté, mais encore Elisée & ses Disciples. Voila le premier estat de cét Ordre.

Le second commença à Saint Iean Baptiste & en ses Disciples qui frequentoient les lieux d'aupres le Iourdain, & qui furent apres la mort de ce Saint conuertis en la profession Euangelique, deffendans constamment l'Eglise auec les Apostres, lors qu'elle estoit encore naissante, & tenant tousiours l'institution du grand Elie. Ils bastirent vne Eglise au mont de Carmel à l'honneur de la Vierge Marie, laquelle ils auoient ja esleuë pour tutrice, & cette Eglise fut la premiere dediée par les Chrestiens à la Vierge Marie, perseuerans en cette maniere de viure l'espace de 400. ans.

Mais en l'an 412. ou enuiron, Iean Docteur Grec & quarante quatre Patriarches de Ierusalem, qui auoit esté auparauant superieur des Freres du Mont de Carmel à l'instance de Caprase son successeur en cette charge escriuit vne regle aux freres de cét Ordre, laquelle il tira de l'institution du grand Elie, & de la regle de saint Basile, en ce temps les Carmes estoient appellez de diuers noms, les vns les nommans Religieux; les autres Hermites nommez Carmes & freres de la Vierge Marie. Or ceux qui tenoient Elie pour leur instituteur estoient de deux sortes, les vns voulans suiure la vie Monastique & Prophetique instituée par Elie voulans estre proprement les successeurs du Mont de Carmel sous la protection de la Vierge Marie: Les autres vouloient estre les imitateurs en la vie solitaire, viuans austerement dans des deserts & lieux inhabitez.

Cela dura iusques en l'an 636. que Homar Prince des Sarrasins auec vne grande multitude des siens, ayant démantelé plusieurs places des Chrestiens en Asie, & fait mourir grand nombre de Religieux, parce qu'il trouuoit mauuais que les freres Carmes portassent l'habit blanc, d'autant que les plus grands Satrapes du pays portoient seulement cette couleur, ils contraignit ces pauures gens à laisser cét habit. Depuis en l'an. 1099. les Chrestiens Latins s'estans rendus les maistres de la terre sainte, laquelle ils tindrent quatre vingt quatre ans. Les Carmes commencerent d'estre gouuernez par Prieurs Generaux Latins : de sorte que la regle qui leur auoit esté donnée auparauant par Iean Patriarche, fut traduit de Grec en Latin par Alimine aussi Patriarche, & quatre-vingt ans apres, Albert Patriarche de Ierusalem homme fort renommé, escriuit vne regle tirée de la vie d'Helie & du liure du susdit Patriarche Iean, & de la regle de saint Basile le Grand, la donnant à garder par sa propre authorité à Brocard homme de sainte vie, & Prieur du mont de Carmel & à ses Hermites : & c'est cette regle d'Albert qu'ils ont tousiours obseruee depuis, laquelle fut toutesfois confirmée depuis par le Pape Honoré troisiesme du nom, il apparoist par cette regle que les Carmes estoient Hermites : car ledit Patriarche Albert ordonne de dire vn nombre de *Pater noster*, à ceux qui ne sçauent pas lire : & d'autant que la sainte Vierge apparut à vn Pere de cét ordre, luy presentant vn scapulaire, & luy disant : Reçoy mon bien aymé ce scapulaire, qui a esté donné par moy à ton Ordre en signe de ma Confraternité : & le Pape Honoré quatriesme du nom, leur permit de viue voix de pouuoir porter les chapes blanches, & l'an 1287. fut ordonné vn Chapitre general à Montpelier que tous ceux de ladite Congregation les porteroient, ce que Nicolas IV. approuua.

Or il ne leur estoit-il pas permis de manger de la chair par la regle du Patriarche Albert : mais les Papes Eugene IV. & Pie II. les en dispencerent, & outre ce leur octroyerent moderation de certains ieusnes fort estroicts, ausquels ils estoient obligez : mais Maistre Iean Soret homme de grand sçauoir, reforma cét ordre, & obtint du Pape Nicolas cinquiéme du nom, que tous ceux qui empescheroiét ladite reformation seroient excommuniez, & que les Freres reformez pourroient eslire vn Prieur & Vicaire general, de là se diuisa cette Congregation en deux parties sous les noms des Conuentuels & de l'Obseruance. Depuis ce temps encore la bien heureuse Ierese d'Ahumada qui estoit de la ville d'Auila en Espagne, & depuis la reforme qu'elle apporta en cét ordre surnómée Ierese de Iesus, remit encor l'ordre des Carmes en leur premiere splendeur, commençant premierement par les Monasteres des filles dont elle fonda vne grande quantité, & par apres à ceux des hommes, lesquels on appelle encor aujourd'huy les Carmes deschaussez, ausquels elle fit quelques constitutions qu'elle comprint en vne Bulle que pour ce faire elle obtint du Pape Pie IV. en datte du 17. Iuillet 1565. & depuis confirmée par authorité Apostolique en vn Chapitre general tenu à Alcale de Henates l'an 1581. & comme cette regle est du tout portée à l'Oraison mentale, il y en a aussi vn article particulier, où elle veut que les Religieux & Religieuses hors & dedans leurs celles, ou aupres d'icelles, meditent iour & nuict en la loy du Seigneur, & veillent en oraison, s'ils ne sont employez à quelques iustes occupations. C'est ce qui se peut dire pour le present touchant l'ordre des Carmes.

Sont apres ceux cy, les Religieux de sainte Croix, non qu'ils n'ayent co-

mencé auparauant, mais ils auoient esté fort trauersez. Quelques-vns leur donnent pour fondateur vn nommé Cyriaque Eueſque de Ieruſalem, mais les Bulles des Papes Alexandre 3. Alexandre 8. & Pie 5. auec la chronique Martimade & Sabellie tiennent que Clete qui a ſuccedé immediatement à S. Pierre en fut le fondateur, ayant eſté admoneſté par oracle diuin de pourueoir de logis aux pauures pelerins Chreſtiens qui venoient à Rome par deuotion ce qu'il fit, donnant ſa propre maiſon qui eſtoit en la place des patrices Romains, pour en faire vn Hoſpital public, qu'il garnît de tous vſtencilles qu'il fit marquer d'vn grand ſigne de la Croix, donnant la charge d'iceluy à quelques-vns des plus ſignalez & deuots en la Religion Chreſtienne, & afin qu'ils fuſſent mieux reconnus, il leur enjoignit de porter en leur main vne croix, en memoire de la Paſſion de noſtre Seigneur, en l'honneur duquel il faiſoit ce ſaint œuure : en ſomme leur charge & Office eſtoit de loger, accompagner & deffendre les pauures Pelerins Chreſtiens qui venoient à Rome.

Apres la mort de Clete les Chreſtiens ayant eſté grandement perſecutez, en fin ils commencerent de reſpirer ſous Conſtantin le Grand, & la Royne Helene ſa mere, eſtant allée en Ieruſalem où elle trouua la treſſainte Croix, par le moyen des grandes promeſſes qu'elle fit à ceux qui la luy pourroient enſeigner : comme au contraire elle fit de grandes menaces à ceux qui voudroient diſſimuler ce qu'ils en ſçauroient. Enfin vn Iuif nommé Iudas luy en monſtra le lieu, auquel eſtans arriuez, ſoudain il ſe fit vn grand tremblement, & ſortit de cét endroit vne odeur ſi ſuaue qu'il ſembloit qu'on eut là eſpanché les parfums les plus odorans, ce qui fut cauſe de conuertir ce Iuif à la foy, & de luy faire crier tout haut, ô Chriſt, tu es le vray Sauueur du monde ! & receuant le S. Bapteſme, ce fit nommer Cyriaque, de là eſtant allé preſcher les vertus & miracles de la ſainte Croix auec pluſieurs diſciples : il fut enfin Eueſque de Ieruſalem, dequoy eſtans aduertis pluſieurs des diſciples de Clete, qui auoient continué iuſques alors, mais ſecrettement à exercer l'hoſpitalité, ils ſe vindrent découurir à Cyriaque qui remit ſur cét Ordre, & luy donna vne nouuelle naiſſance, l'an 325. lequel continua à ſe multiplier iuſques en l'an 365. ſous Iulian l'Apoſtat, lequel fit mourir Cyriaque en la meſme année, par la mort duquel cét Ordre fut preſque du tout eſteint, à cauſe de la grande perſecution. Depuis il fut encore reſſuſcité ſous Vrbain II. lors que les Princes Chreſtiens s'eſtans vnis allerent conquerir Atitulle, Ieruſalem, & autres Citez de l'Aſie. Le Pape Alexandre 3. long-temps apres la perſecution de Ieanne Barberouſſe donna encor à cét Ordre pluſieurs grands priuileges. Apres vint l'erreur des Albigeois, qui porta vn ſi grand trouble en l'Egliſe, que tous ceux de cette Congregation qui eſtoient propres à porter armes, furent contraints d'aller en perſonne combattre contre les heretiques. Et le Pape Innocent III. au ſaint Concile de Latran le confirma, & luy octroya pluſieurs priuileges, à cauſe du grand dommage que cét Ordre auoit receu. Depuis fut celebre vn autre Concile general en la ville de Mantouë, où il fut ordonné que les Freres de cét Ordre ſeroient veſtus de bleu turquin, ayant eſté iuſques alors veſtus de bureau. Le Concile ſe tint l'an 1460. Clement VII. du nom de la maiſon des Medicis, reforma encore cette Congregation : & l'an 1568. les Peres de cette Religion tenans leur Chapitre general en la ville de Boulongne, le Pape Pie V. leur enuoya vn Viſiteur, & depuis a approuué cét Ordre & augmenté d'Indulgences & priuileges, le tout ſelon la regle donnée par Alexan-

dre 3. & selon l'institution de Clete.

Quant à la Regle des Freres Prescheurs, elle a prins son origine de S. Dominique Espagnol comme chacun sçait, & natif d'vne ville appellée Calogora au Diocese d'Osome, ou il fut Chanoine, regulier, & depuis estant venu en Gascogne, ou il demeura l'espace de dix ans, & reduisit au bon chemin l'Eueque de Tholose : depuis il s'en alla à Rome au Concile de Latran sous Innocent troisiesme, comme il a esté dit cy-dessus, duquel il impetra de choisir de se mettre sous telle regle approuuée en l'Eglise qu'il trouueroit bon, & il esliit auec enuiron seize Disciples qu'il auoit de se mettre sous celle de saint Augustin, & ayant ordonné quelques constitutions, elle fut confirmée par Honorius III. du nom, l'an de nostre salut 1206. l'an premier du Pontificat de ce Pontife, & l'an sixiesme de l'Empire de Federic deuxiesme du nom : depuis estant allé à Tholose, il exhorta ses Freres, & les enuoya prescher deux à deux, les mettant à estre Prescheurs de fait & de nom : car le Pape Innocent leur auoit desia permis de prendre le nom de Prescheurs. Cét ordre ayant fait de grands fruicts par tout le monde & iusques aux extremitez des Indes, il est diuisé en deux, à sçauoir ceux de l'Obseruance & les Conuentuels: en Italie ceux de l'Obseruance sont encore diuisez en deux sortes, les Lombards, & les Toscans : mais les Lombards tiennent le premier lieu, ils demeurent à Rome à sainte Sabine qui estoit anciennement le Palais des Papes, & fut donné par Honorius III. à saint Dominique, lequel fut canonisé par Gregoire IV. l'an 1221.

Au mesme temps de S. Dominique floriſſoit ce grand & admirable saint François natif de la ville d'Assise, au pays d'Ombre ou Duché de Spolette loin de Perusе enuiron huict milles, lequel s'estant meslé de la marchandise iusques en l'aage de vingt-deux ans, mais vne forte maladie ayant esté cause de le faire transformer en vn autre homme, de superbe il deuint tres-humble, d'auare vn aumosnier, de riche, pauure, d'amateur du monde vn contempteur d'iceluy : & comme il passoit vn iour deuant l'Eglise S. Damian estant, entré en icelle pour prier Dieu ; on tient que l'image du Crucifix, deuant laquelle il faisoit son Oraison, parla à luy miraculeusement, & luy dit : François, va t'en reparer ma maison, laquelle comme tu vois tombe en ruyne : dellors ayant confirmé sa vie à la passion de nostre Seigneur Iesus, il mit vne haire sur sa chair nuë, & vn sac par dessus, & se ceignit d'vne corde, allant ainsi sans chausses ny souliers pour se rendre plus contemptible : de sorte que sa renommée s'estant espanduë par les contrées circonuoisines, plusieurs personnes attirées par sa Saincteté abandonnerent le monde, & se rendirent de ses Disciples, faisans profession de pauureté & de mandicité. Ce qui fut cause qu'il escriuit vne Regle, tant pour ceux qui lors estoient vnis auec luy, que pour ceux qui viendroient par apres, laquelle il presenta à Innocent III. seant pour lors au saint Siege, qui la confirma l'an de salut mil deux cens douze. Elle fut pareillement approuuée par Honorius III. du nom successeur d'Innocent. Et depuis la confirmation d'icelle, il ordonna encor que ses Freres s'appellassent Mineurs, pour tesmoigner plus grande humilité. Ce qui est remarquable en cette regle, c'est que iamais Religion inuentée par homme ne fut plustot augmentée que celle-là : car en vn moment par maniere de dire, elle remplit tout le monde de sorte que chacun s'en esmerueilloit. Quant au Seraphique S. François, il deceda le 4. Octobre 1226. & fut canonisé par Gregoire IX. l'an 1236. Ou-

tre les freres qu'il appella Mineurs, il eſtablit encore vn ſecond ordre de Religieuſes ſous la conduitte de ſainte Claire.

L'ordre du Val des Eſcoliers commença en Champagne Prouince de France, par vn Docteur Theologien nommé Guillaume, natif d'Angleterre, lequel apres auoir eſté long-temps eſcholier à Paris, depuis Profeſſeur en ladite ville, & en Bourgongne, à la fin il ſe retira en quelque Hermitage auec ſes Diſciples & Eſcoliers, & pourtant fut cét ordre nommé du Val des Eſcoliers, & fut approuué par le Pape Honoré 3. l'an 1218. Entre les premiers compagnons dudit Guillaume furent Richard, Euerard, & Manaſſes, ils tiennent la regle de ſaint Auguſtin, portent vn habit blanc, & puis vne cappe ou manteau noir. Ils ont des Conuents à Mons en Haynaut, à Malines à Lecuwen en Brabant, à Gerontſart au quartier de Namur, au Liege & à Hortalize, à Paris, & à Orleans, où ſe tient ordinairement le General de l'Ordre.

Le grand S. Louys duquel la pieté ne ſçauroit eſtre aſſez recommandée à la poſterite, eſtant incité par la Reyne Blanche ſa mere en l'an 1261. retira en vne grande maiſon ſize deuant le Palais, & de l'autre coſté de la riuiere de Seine qui paſſe par deſſous le Pont ſaint Michel, les Religieux de la Penitence de Ieſus-Chriſt, vulgairement dits en Latin *Saccarij*, c'eſt à dire ſachets, ou freres des ſacs, à cauſe qu'ils eſtoient veſtus de ſacs, leur en faiſant donc pour y demeurer à perpetuité, mais ils ny firent pas longue reſidence: car l'an 1293. le 14. d'Octobre, ils le cederent, & quitterent par contract és mains de frere Gilles de Rome, pour lors Prieur general de tout l'ordre des hermites Auguſtins, alleguant que ſans ſcrupule de conſcience, ils ne pouuoient plus tenir ledit lieu, à cauſe de la pauureté, & que leur ordre diminuoit de iour en autre. Il y auoit auſſi des Religieuſes de cette compagnie qui auoient vn Conuent derriere S. André des Arts à Paris, & leſquels on appelloit Sachette: mais elles n'en furent expulſez du temps du meſme Roy, & ont ſeulement laiſſé à la ruë le nom des Sachettes: le meſme ordre parut en Angleterre en la ville de Londres l'an 1257. au rapport de Matthieu Paris lequel appelle *Saccati*.

Incontinent apres le deceds de ſaint François commença l'ordre des Freres nommez Seruiteurs de la bien heureuſe Vierge Marie, qui print ſon origine de ſept riches marchands de Florence, qui eſtans d'vne Confrairie nommez les loüanges de la ſainte Benoiſte Vierge, leſquels eſtans vn iour de l'Aſſomptiõ en oraiſon, entendirent vne voix qui leur dit, qu'ils deuoient eſtre comme ſept eſtoilles, & que dans peu de temps ils donneroient commencement à vne Religion portant le nom de la ſainte Mere de Dieu, leur conſeillant cependant cette voix de ſe ſeparer de leurs parens, viure d'vne vie plus eſtroitte, & vacquer à l'oraiſon, ce qu'ils executerent, & prindrent la robbe noire en memoire du dueil que la ſainte Vierge auoit porté en la mort de ſon Fils, & ſe retirerent en vne haute montagne nommée Senaire, ou le mont Alenay, à huict milles de Florence, eſtant ſitué au milieu de ſix autres montagnes, où ils menerent vne vie tres-auſtere, employant tout leur temps en oraiſon, pour les neceſſitez de l'Egliſe: les noms des ſept ſont Boufils, d'autres diſent des Monaldy, Amedec, Bonaionta, Manetto d'Antelli, Alexis Fauconnier Soſtegno des Soſtegni Vgnecione de la famille des Vgnecioni: & comme vn iour des Roys, ils eſtoient venus à Florence demander l'aumoſne, les petits enfans commencerent à crier comme inſpirez diuinement, donnez l'aumoſne aux ſeruiteurs de la Vierge Marie, ſi que dés lors cét Ordre fut appellé de ce

nom, & le Pape Innocent VIII. leur confirma. Quand à la robbe noire & le scapulaire qu'ils prindrent, & qu'ils se mirent sous la regle de S. Augustin, fut à cause qu'il leur fut reuelé, ainsi comme on dit par la sainte Vierge sept ans apres qu'ils s'estoient retirez en la montagne, si qu'ayans pris cette regle, le premier chef de leur Ordre fut le Pere Bon fils, puis ils édifierent l'Eglise & le Monastere de l'Annonciade celebre par toute l'Italie, où se void le pourtraict du visage de la mere de Dieu, peint comme on tient, par les Anges vingt ans apres leur fondation : Vn nommé Philippes Binitij estant entré miraculeusement en leur ordre, il reçeut tant de graces de la sainte Vierge qu'il se rendit admirable tant en France qu'en Allemagne, conuertissant vn fort grand nombre de pecheurs, si bien que la renommée de sa saincteté, & celle de plusieurs autres de cét ordre, commença à s'espandre de toutes parts, le Pape Alexandre quatriesme l'an 1255. confirma & approuua cette Religion, leur donnant pouuoir de créer vn general, comme les quatre mendians, s'estant tellement augmentée, qu'elle s'est estenduë par tout le monde l'an 1426. Nicolas Perusien leur General diuisa cét ordre en deux, & de la est venu qu'on appelle les vns Freres seruants Conuentuels, les autres les Peres seruant de l'Obseruance. Cette congregation commença l'an 1233. du temps de Gregoire neufiesme, & que les Guelphes & Gibelains commencerent à faire leurs rauages : en Italie qui fut fort trauaillée encor de tremblement de terre, innondations & extrémes froidures.

Celuy qui fut le chef de la congregation des Celestins se nommoit premierement Pierre, & surnommé S. Moron, natif de Heruia, terre des Samnites, aujourd'huy appellée Sergue en la terre de Laben, l'an 1215. son Pere s'appelloit Angelier & sa mere Marie, homme porté du tout à l'austerité & à la solitude dés sa plus tendre enfance, & apres auoir este l'espace de trois ans sur vne montagne à faire penitence, finalement il fut receu Moyne au Monastere de Iesely de l'ordre de saint Benoist, ou ayant esté quelque temps il demanda permission à son Abbé de se retirer en vne cauerne deserte sur la montagne de Morron, de laquelle il print son surnom, mais y estant recherché de trop de peuple qui y abordoit de toutes parts, il s'en alla en la montagne de Salmonne appellée la Magelle, où finalement n'ayant pû estouffer l'odeur de sa saincteté plusieurs l'ayant suiuy, il commença à fonder la religion des Celestins, bastissant sur cette montagne vne petite Eglise qu'il nomma du S. Esprit. Il portoit touiours vne chaisne de fer sur sa chair nuë, & par dessus vne haire fort rude vacquant en continuelle priere, & reformant la regle de S. Benoist, qui en ce temps-là s'estoit abastardie. La renommée de sa saincteté decorée de plusieurs beaux miracles, s'espandit tellement par toute l'Europe que le nombre des Celestins s'augmenta grandement, & le Concile se tenant pour lors à Lyon en France, sous Gregoire X. de l'illustre maison des Viscomti. Il obtint du saint Pere la confirmation de sa religion, & de là s'en retournant en Italie, il y celebra le premier Chapitre general de sa congregation, finalement apres le deceds de Nicolas IV. l'Eglise Romaine ayans esté deux ans sans Pasteur, il fut esleu souuerain Pontife, l'an 1294. de son aage le 79. apres auoir fait ce qu'il auoit pû pour éuiter cette charge, en laquelle toutesfois il ne fut que six mois: car il s'en démit volontairement. D'autres disent par l'artifice de Boniface III. son successeur, lequel le condamna apres sans aucun sujet à tenir perpetuelle prison dans le chasteau de S. Simon, à present surnommé, où il fut dix mois;

d'autres disent deux ans faisans des miracles, predisant les choses futures, & priant Dieu pour son successeur, en laquelle prison il mourut, disant ces mots du Psalmiste : *Tout esprit loue le Seigneur*, il fut depuis canonisé par Clement V. Cette Religion est diuisée en traize Prouinces, par la France, Allemagne, & Italie, & tient à present six vingt & quatre Monasteres.

L'an de nostre Seigneur 1319. seant à Rome Iean XXII. & en Allemagne Henry VII. commença la Religion du mont Oliuet par trois Gentils hommes Siennois, le premier nommé Bernard Tolomei, l'autre Ambroise Piccolomini, le troisieſme Patrice de Patricij, lesquels à la persuasion de Bernard se retirerent en vn mont appellé Oliuet, situé au Comté de Montalein, & s'arresterent là pour faire penitence, & ayant esté accusez enuers le Pape, comme autheurs de nouuelles superstitions, ils le furent trouuer, lequel ayant oüy leurs raisons les renuoya par deuers Guido Pierramala Eueſque, & Segneur d'Arreze, sous le Dioceſe duquel estoit le susdit mont d'Oliuet, lequel auparauant qu'ils arriuassent, auoit eu vne vision en laquelle il vit la Vierge Marie, enuirounée d'vne grande multitude d'Anges, laquelle luy tendoit vne robbe blanche, & les memoires de la regle de saint Benoist, lequel leur donna l'habit blanc, en l'Egliſe de la Trinité, auec la regle de S. Benoist, sous la protection de la Vierge Marie. Apres cela ils édifierent vn beau Monastere sur le mont oliuet, appellé des Cloſtures, le chef de la congregation, laquelle ne s'estend point plus loing que l'Italie, & a iusques à soixante Monasteres, & plus. Ils portoient anciennement des sabots en leurs pieds, & il n'y a pas long-temps qu'ils les faisoient porter à leurs Nouices au mont Oliuet, mais ils se sont depuis eſlargis & licentiez.

Quand à l'ordre des Ieſuates de saint Ieroſme il a tiré son origine de S. Iean Colombin Gentil-homme Siennois des plus illustres de cette ville, lequel l'an 1355. se conuertit à Dieu par le moyen de la lecture qu'il fit de la vie de sainte Marie Egyptienne : la maniere de laquelle conuersion seroit plus longue à reciter que ne porte l'eſtenduë des preſens sommaires : mais ayant en fin vertueuſemẽt disposé sa femme qu'elle luy permit de viure en chasteté. Vn miracle d'vn ladre qu'il apporta chez luy, & lequel il luy laiſſa en garde, fut cause qu'elle fut contenté elle meſme de faire vœu de chasteté & de dõner tous leurs biens aux pauures : Car au lieu du Ladre, elle ne trouua elle meſme dans la chambre où il auoit esté laiſſé qu'vne tres-souëfue odeur, de sorte qu'ils creurent que c'estoit nostre Seigneur Ieſus-Christ, qui sous la figure d'vn Ladre s'estoit apparu à eux, & s'estant associé auec vn nommé François Vincent, des plus apparents de la meſme ville de Sienne, ils furent deux ans à mener vne vie fort austere & contemptible, si que plusieurs se mirent de leur Congregation, iusques au nombre de soixante & dix, la meilleure partie d'entr'eux estans lettrez. Ce que voyant Colombin, il s'en alla trouuer le Pape cy-dessus nommé à Viterbe l'an 1397. encore qu'il l'eut desià vû en Toscannelle : car il fut accuſé luy & les siens de tenir l'erreur des Fraticelles ; Mais ayant esté examinez par l'Inquiſiteur en la preſence du Cardinal de Marseille, & trouué que ce n'estoit que calomnie : Le Saint Pere les receut, & voulut qu'ils fuſſent tous vestus de drap blanc, & les habilla tous à ſes deſpens, leur donnant apres l'habit de sa propre main. Il voulut qu'ils se retiraſſent aux villes & bourgades & eurent pour premier protecteur le Cardinal d'Auignon frere du Pape. Ce-cy aduint l'an 1367. le iour de saint Iean Baptiſte. Quand au nom de Ieſuates,

Paul Maurice assure qu'il ne leur a point esté donné, d'autant qu'ils auoient
frequent le nom de Iesus en la bouche, mais par vn esprit prophetique les pe-
tits enfans crioient dés qu'ils les voyoient, Voila les Ieluates : & que mesme S.
Iean Colombin en esprit prophetique, dit vn iour à ses Confreres, Nous auons
beau faire, Iesus-Christ par sa puissance nous a donné son saint Nom: & d'au-
tant que leur regle qui est sous celle de S. Augustin, n'est pas commune, il ne
sera point peut-estre mal à propos de la rapporter icy particulierement, ainsi
que la desduit le mesme Paul Maurice. Il dit donc que par obligation ils ne
sont tenus de dire que cent soixante & cinq *Pater noster* & autant *d'Aue Maria*
vont trois fois à l'Oratoire, ayant à chacune fois vn certain nombre à dire,
sans que pas vn soit exempt de cela. Entre le matin & le soir ils sont en prieres
l'espace d'enuiron cinq à six heures: les prieres du matin estant finies, le Prieur
leur fait tous les iours quelque leçon, puis vn petit sermon, lequel estant
paracheué ou demeuré vn peu de temps à prier Dieu mentalement: Outre cela
deux fois le iour sans iamais y faillir, forts aux trois principales Festes de l'An-
née, chacun se discipline en son Oratoire vne fois au point du iour : & l'autre
à vne heure de nuict, tous en particulier : en quelque temps que ce soit ne tail-
lent iamais d'aller deux fois à l'Eglise, & allumer vn cierge sur l'Autel, puis
font leur oraison à part pour la sainte Eglise, pour leurs bien-faicteurs, &
principalement pour les ames de ceux en recommandation desquels leurs sont
faites plus d'aumosnes : Ioint aussi que tous les Lundis, s'il n'y escheoit quel-
que feste, tous en commun si tôt que la Messe est acheuée chantent au chœur
certains Pseaumes, & autres oraisons pour les ames des trespassez. Semblable-
ment tous les Samedis au soir, apres s'estre tous accusez de leurs fautes, ils font
prieres pour toutes manieres de gens, tant fidelles qu'infidelles, ne plus ne
moins que la sainte Eglise Romaine a accoustumé de faire le iour du Ven-
dredy saint. Autant de fois qu'ils entrent en leur Oratoire ils disent touf-
jours cinq *Pater noster*, & autant *d'Aue Maria*, en reuerence & commemoration
de la Passion de nostre Seigneur, ils ne disent point de Messe, à l'imitation des
anciens Moynes. Quant à l'office de la Vierge, lequel neantmoins tous dient
quasi vniuersellement celuy des morts, les sept Pseaumes penitentiels, &
mesme tout l'autre office Diuin n'est point d'obligation à cét Ordre, mais de
deuotion seulement. Saint Iean Colombin institua aussi l'ordre des Reli-
gieuses Ieluates, desquelles la principale a esté la bonne sainte Catherine
de Sienne, cousine d'iceluy Colombin: il y en a à Lucques vn Monastere, qu'on
appelle les Ieluates de Saint Ioseph. Quant à ce qu'ils sont nommez les Ie-
suates de saint Ieroſme, cela vient que dés le commencement de leur
Congregation ils prindrent ce grand Miroir de penitence & lumiere des Re-
ligieux pour leur particulier protecteur. Ioint que leur deuotion estant telle
enuers ce Saint, qu'ils édifierent presques toutes leurs Eglises, & secrets
Oratoires. En leur nom le Pape Alexandre sixiesme, ordonna par vne bulle
qu'ils ne s'appelleroient plus simplement Ieluates, mais les Ieluates de saint
Ieroſme.

L'ordre des temps requiert apres les Ieluates, de parler des Chanoines re-
guliers de S. Sauueur, l'origine desquels est Helie, à deux milles prés de Bou-
gongne estoit autresfois vn college de Chanoine de l'ordre S. Augustin, qu'on
appeloit Ste. Marie du Rhin, lequel ayant esté destruit par Iean Visconti Duc
& Archeuesque de Milan, lors qu'il print la ville de Boulongne, les Chanoi-

nes furent contraints de se retirer dans la ville au Monastere de saint Sauueur qui auoit esté basty long-temps auparauant, en memoire du grand miracle qui estoit aduenu en l'image du Crucifix en la cité de Batuc au pays de Syrie, viuant Athanase Eueſque d'Alexandrie l'an 785. le 9. iour de Nouembre. Durant ce temps, il y auoit vn nommé Estienne de la ville de Sienne, de l'ordre des Heremitains de Licette, lieu distant de Sienne enuiron trois milles : de la sainte vie duquel le Pape Gregoire 12. estant informé, & sçachant la bonne volonté que cestuy-cy & ses compagnons auoient de remettre sus l'ordre canonique, il donna charge a trois Cardinaux de vestir Estienne, & vn nommé frere Iacques de l'habit canonique, ce qui fut executé en la ville de Lucques, le 24. Auril 1408. & le mesme Estienne ayant par apres donné le mesme habit à plusieurs de ceux de Licette. Ils prindrent l'habit de Saint Sauueur, à cause que le lieu ou ils auoient fait profession de l'habit Heremitain s'appelloit de ce nom. Or en ce cloistre saint Sauueur dont il a esté parlé cy-dessus, estoit demeuré seul vn nommé Guillier, lequel entendant la renommée d'Estienne & de ses Chanoines desirant de voir cét Ordre Canonique remit sus, enuoya querir Estienne, & apres auoir conferé ensemble, ils enuoyerent vn Procureur au Pape Martin V. de la maison des Colomnes qui auoit succedé à Gregoire ; lequel ayant ouy leur demande, donna commission à Nicolas Dalbergati lors Eueſque le Boulongne (& qui depuis fut fait Cardinal de sainte Croix par le Pape Eugene IV.) de mettre ordre à ce qu'ils demandoient : & lors il vnit ensemble le Conuent de saint Ambroise de Gobre, & celuy de sainte Marie du Rhin, auec la Chanoinerie de saint Sauueur de Boulongne, ce qui fut confirmé par authorité Apostolique ; comme il est porté par vn breuet donné du 5. Iuin 1518. Et leur baille permission de celebrer Chapitre general par vne Bulle donnée à Mantouë le 16. Decembre l'an 2. du Pontificat du Pape Martin V. du nom, depuis l'vnion de certains conuents. Cét Ordre commença à prendre le nom de Congregation, & s'appelloient Chanoines de S. Sauueur, ils ont toutesfois esté appellez Scopetins par ceux de Florence, à cause de S. Donat de Scopette qui estoit de cette congregation, mais c'estoit le quatriesme Conuent : au contraire l'autre fut le premier, aussi furent-ils appellez plus vulgairement Chanoines de S. Sauueur.

Apres les Chanoines de S. Sauueur suit en ordre de la Congregation de saint Pierre de Pise, qui estoit de la famille des Iambes courtes, des plus illustres de cette ville-là, lequel ayant resolu d'imiter la vie de ce grand Docteur S. Ieroſme, il se trouua incontinent suiuy de plusieurs Disciples, auec lesquels il s'en alla au Comtat d'Vrbain en vne belle colline nommée Monte-bello, laquelle est enuironnée d'vne fort agreable Foreſt : il batit vne petite Egliſe qu'il nomma la Trinité, auec quelque peu de logis, fait en façon d'vn Monastere, gaignoient leur vie au trauail de leurs mains, & obseruans la communauté Euangelique, ne celebrans point de Messe : mais estans assiduellement en priere, & voulant ce bon Pere que ceux de sa Congregation s'appelleroient les Hermites de saint Ieroſme, comme ils s'appellent encor aujourd'huy, y adjoustant seulement de la congregation de saint Pierre de Pise, laquelle congregation à si bien multiplié qu'elle a encor à present 37. Monasteres en Italie seulement, car hors d'icelle ils n'en ont point. Ils sont vestus d'vne tunique, & se ceignent d'vne ceinture de cuir, portans par dessus vn manteau, sur lequel ils iettent leur scapulaire : mais quand ils vont par la ville, ils jettent

par dessus ledit manteau,& tout leur habit est entierement de couleur de bur
le Pape Pie V. voulût qu'il fissent profession : car auparauant ils pouuoie
sortir & aller où bon leur sembloit. Cette Congregation commença l'an 138

La Congregation de saint Ieroſme de Fesole commença quelque tem
apres,à sçauoir l'an 1406.du temps du Pape Innocent 7. par vn nommé Cha
les Comte de Grauelle Florentin : lequel estant inspiré de Dieu s'en alla au
montagnes, où fut autresfois l'ancienne ville de Fesol, destruicte par les Flo
rentins, où il print l'habit d'Hermite, auec luy Rhedon Grauelle, Gautie
Marsi : où ils ne furent pas long-temps que plusieurs s'assemblerent autou
d'eux, ausquels ils donnerent vne Regle, laquelle fut approuuée par le Pap
Gregoire 12. pour lors seant au S. Siege,qui leur donna vn autre habit de cou
leur grise, se ceignant par dessus leur froc d'vne ceinture de cuir, & dessous il
portent vn manteau plissé & fendu par deuant, ils portoient lors des sabots
mais depuis ils les ont laissez : & parce qu'ils auoient esté dits auheurs du tier
Ordre de S. François, comme estiment aucuns, vn habit gris qu'ils porten
encor pour le iourd'huy leur fut donné. Ils ne s'estendent point plus long qu
l'Italie,ou ils ont trente ou quarante Monasteres, ceux qui demeurent à Mila
sont appellez les Freres de sainte Anne.

L'an 1407. seant à Rome le Pape Gregoire XII. & en l'Empire Robert d
Bauiere,commença la congregation dite de S. George Dalegue surnommé A
zurine, laquelle eut pour autheur Anthoine Corrare Gentilhomme Venitien
qui estoit de compagnie des Cleres reguliers Iesuates de S. Ieroſme, les fr
res de laquelle portoient des sabots, & mendioient leur vie, cestuy-cy le
donna quelques regles, confirmées par Gregoire 8. lequel y adiousta d'a
tres : mais principalement S. Laurens Iustinian premier Patriarche de Veni
lequel fut à cette Congregation,& qu'a esté autresfois S.Bernard à celle de C
steaux. Ceux de cette congregation se vestent par dessous d'vn habillement
drap blanc, fait en maniere de soutane tout boutonné deuant, & portent de
sus vne robbe de pers ou de couleur d'azur,vn bonnet à la teste,& vn chappe
sur l'espaule de mesme couleur. Ils viuent en commun, leurs chefs s'appelle
Prieurs,& créent vn General.Ils ne souloient pas faire profession, mais il que
qu'vn d'entr'eux apres auoir esté vn temps en la religion changeoit de volon
ils luy donnoient certaine somme d'argent, & le vestoient en Prestre sec
lier, puis le laissoient aller ou sa fantasie le portoit : mais le Pape Pie V. l'a
1570. ordonna qu'ils eussent tous a faire profession solemnelle, comme il
font,sans déroger neantmoins à leurs priuileges, ny à l'ordre & preseance d
lieux aux processions publiques. Toutesfois il y en a encore quatre Monaste
de cét Ordre qui viuent à leur mode,tiennent leur Chapitres, & créent leu
Prieurs comme bon leur semble : & combien qu'ils ne soyent de ceux là qu
quatre Conuents,neantmoins ils ont vn General, & leur chef est le Monaste
de Lo-Vieil.

La congregation du Mont-cassin, qui print son origine de Louys le Beg
Gentil-homme Venitien, commença dans le Monastere de sainte Iustine,
de là fut appellée congregation de sainte Iustine l'an de nostre salut 1410. so
le Pape Iean 23. & Sigismond estant Empereur en Allemagne, ou les P
pes Martin V. & Eugene IV. voyant cette compagnie augmenter de iour
iour en saincteté de vie,ils la gratifierent de plusieurs priuileges, ce qui f
causa de la remplir de plusieurs hõmes de lettres.Depuis auec le temps,s'est

accruë de l'Abbaye du Mont-cassin, d'autant que c'estoit la premiere & la plus honorable de toutes celles de S. Benoist, elle print le nom d'icelle, & fut dite la Congregation de Mont-cassin : Par ainsi tous ces Moynes noirs qui viuent sous l'Obseruance sont les vrays & premiers Moynes de S. Benoist, lesquels ont esté par plusieurs fois destruits & reformez. Cette Congregation de saint Benoist estoit venuë en vne telle grandeur non seulement de richesses, qui auoient esté la principale cause de sa ruine, mais encore du nombre d'hommes & de Monasteres, qu'elle se trouue auoir eu iusques à trente trois milles Abbayes, & quatorze milles Preuostez & Prieurez: & lors que se fit la derniere reformation de sainte Iustine, elle estoit tellement mise bas que le nom des Moynes de S. Benoist estoit presque du tout esteint : mais depuis elle s'est tellement augmentée, qu'elle a plus de dix milles Abbayes tant en Italie qu'en Espagne, qui viuent selon cette reformation, plusieurs desquels outre ce qu'ils viuent selon la regle de S. Benoist, s'adonnent à l'estude, aux disputes publiques, & à la predication, ne plus ne moins que les mandians qui les fait grandement respecter en ces contrées là.

Il semblera de premier abord qu'il eut esté plus a propos de mettre la congregation des Freres de S. Ambroise au bois, auec les plus anciennes Religions que maintenant: mais c'est à cause qu'ils se sont dilatez, & ont paru d'auantage en leur reforme que leur origine, laquelle aduint en cette maniere aux Faux bourgs de la porte de Come à Milan, où est maintenant l'Eglise de saint Ambroise au bois. Il y eut autresfois vn beau bois fort espais au milieu duquel estoit vne petite Chappele, où estoit dépeinte l'image de la Vierge Marie, & là auprés couloit vn ruisseau d'eau claire, qui descendoit d'vne belle fontaine, laquelle y est encore aujourd'huy tenuë en telle reuerence, que plusieurs boiuent de cette eau par deuotion. En ce boccage demeuroient trois Gentils-hommes Milannois, qui viuoient comme Hermites, le premier desquels fut vn nommé Alexandre de l'illustre famille de Criuelle, le second Albert Bozosse, & l'autre Anthoine Pierre sainte, d'où est venu que les pierres saintes iusqu'aujourd'huy ont certaine Iurisdiction en vn Monastere de cette Religion nommé Casterne. Or en mesme temps que ceux-cy viuoient en leur solitude, l'admirable saint Ambroise reluisoit en la ville de Milan, lequel estant aduerty de l'admirable façon de ces personnages les alloit visiter souuent, & mesmes par fois demeuroit auec eux vn iour ou deux prians Dieu, ou discourans des choses diuines. Depuis estant mort ils demeurerent plusieurs années en ce lieu, & par succession de temps lequel on ne peut pas bien cotter. Ils adjousterent à l'habit d'Hermite qu'ils portoient, la patience & la cappe, & prirent la regle & profession de S. Augustin, les Milannois leurs firent apres bastir vn Monastere au mesme lieu, qu'ils fonderent à l'honneur de saint Ambroise, & le nommerent saint Ambroise au bois, à cause du saint qui frequentoit en ce lieu durant sa vie, ils se sont depuis augmentez à diuers lieux, mesmement au Duché de Milan. Ils ont en general des Visiteurs & Prieurs & tous les trois ans celebrent leur Chapitre general tousiours en ce lieu là, d'où ils ont eu l'origine. Ils ont plusieurs lieux où ils font le seruice selon la regle de saint Ambroise.

Le semblable peut-on dire de la Congregation des Moynes Hermitains de Saint Ieroſme, duquel il a esté dit quelque chose cy deuant, mais depuis il fut reformé par Loup Solmere Espagnol sçauant homme, lequel estant arriué

à Rome obtint du Pape la permission de reformer cét Ordre, impetrant de luy l'Eglise de Saint Alexis de Rome, assise sur le mont Auentin, auec les enuirons, & toutes les rentes & reuenus d'icelle, ausquels il donna la forme & regle de viure selon l'ordonnance des Apostres, laquelle il auoit tirée des œuures de S. Ierosme. Aucuns disent qu'ils commencerent dés le temps d'Eusebe de Cremone, disciple de S. Ierosme, & que les Moynes de Garde Loup d'Espagne, suiuant leur regle: pourroit bien estre qu'ils auroient esté reformez par iceluy Loup, & que voyans depuis leur ordre s'en aller en dissolution, ils l'auroient de nouueau reformée, & que Loup auroit diuisé ceux-cy d'auec ceux-là, & en auroit fait vne nouuelle Congregation. Ils se vestent d'vne tunique blanche, auec le scapulaire de couleur tannée. Quand ils vont par la ville ils portent vne cappe fermée deuant à la monachale, de mesme couleur que le scapulaire. Loup d'Oliuete mourut l'an 1433. l'an troisiesme du Pape Eugene IV. Cette Congregation peut auoir en Italie enuiron vingt Monasteres, desquels le chef & principal est l'hospital de Lodeiane en Lombardie. Ils auoient en Espagne six Monasteres, le chef desquels estoit S. Isidore distant de la ville de Seuille d'vne lieue. Il font profession, & obseruent la regle de S. Augustin.

L'an 1400. qui estoit le Iubilé à Rome, il regna vne grande peste à Sienne, & autres lieux prochains, de laquelle mourut grand nombre de peuple, si bien qu'à Sienne fut pour le peu d'hommes qui restoient ou pour la crainte qu'ils auoient de laisser la vie, il ne se trouuoit personne qui voulut penser les pauures malades de l'Hospital: alors viuoit à Sienne saint Bernadin, le pere duquel s'appelloit Patrice, & sa mere None, laquelle estoit de noble extraction natiue de Massede Maranne, ville prochaine & sujette de laditte ville de Sienne. Ce saint Personnage pouſſé d'vne sainte & ardante charité, s'en alla à l'Hospital, où il se mit à penser les malades tous pestiferez qu'ils estoient, & n'en bougea que la pestilence ne fut cessée, n'estant lors aagé que de vigt ans, & de là se retira solitaire en vn bois, où ayant vescu quelque temps fort austerement, il se fit en fin Religieux de l'ordre des freres Mineurs, où il ne porta rien auec soy qu'vn simple habit, & vne corde pour le ceindre: & comme desia la saincteté commençoit à se refroidir en cette Religion, il commença de mettre peine que l'ordre de la bonne Obseruance fut maintenu & gardé, ostant tous les abus qui s'estoient introduits en iceluy, de maniere qu'il le reforma & fit en sorte que les Freres furent reduits à viure en commun, sans auoir rien de propre suiuans simplement l'institution de leur Pere saint François, en quoy il fut assisté de plusieurs qui suiuirent sa nouuelle reformme: mais d'autres aussi ne voulurent point quitter ce qu'ils auoient acquis auec peine & trauail. De là est venu, au moins y a il grande apparence que la Congregation de S. François est en deux sortes, à sçauoir de Conuentuels, & d'Obseruans, lesquels s'appellent les Sabottiers, qui s'augmenta tellement depuis, qu'elle passe en nombre beaucoup d'autres Religions. Cecy aduint sous le Pape Eugene IV. du nom, & du temps de l'Empereur Federic 3. du nom.

Enuiron l'an 1450. l'ordre des Minimes commença à florir par le moyen de saint François surnommé de Paule, à cause du chasteau de Paule, où il auoit prins naissance, lequel est situé au Royaume de Naples entre la Brusse & la Lucanie, aujourd'huy appellée la principauté, voisin de la Calabre, & loin de la fameuse Cité de Cossence enuiron 30. milles. Son pere s'appela Matteille,

ſa mere Vienne ; porté dés ſa plus tendre enfance à l'auſterité & aymant ſur tout la vie religieuſe: Depuis eſtant paruenu en aage d'homme, il eut en penſee de baſtir vne Egliſe auec quelques logettes pour habiter ; & de fait ſous la permiſſion de Pyrrhus lors Archeueſque de Coſſence, auec l'ayde de ſes voiſins, il mit en effect ce qu'il auoit propoſé, & ayant édifié ce Monaſtere, il n'y fut pas long temps qu'il n'ût inconrinent vn grand nombre de diſciples tant hommes que femmes. Parquoy il eſcriuit trois regles, l'vne aux freres, l'autre aux ſœurs de ſon ordre, chacune deſquelles il diſtribua en dix chapitres ; & la troiſieſme ce fut pour les Profez ou Mantelez : voulant que les ſiens fuſſent appellez Minimes des Mineurs, & qu'entre autres choſes ils obſeruaſſent ſur tout le ieuſne. Quadrageſimal, à ſçauoir de ne manger point de chair, dœufs, beurres, ny laictage tout le temps de leur vie, qu'en cas de neceſſité. Il voulut qu'ils fuſſent habillez d'vn drap tanné obſcur auec vn capuchon de meſme couleur qui leur pend iuſques à la ceinture, & qu'ils fuſſent ceints d'vn cordon de la meſme couleur : ceux qui ſont Preſtres le portent noüé à cinq neuds ſimples, mais les Clers, Nouices & preſentez à la differences des Preſtres, ont leur capuchon qui leur pend iuſques au cordon, & le cordon noüé ſeulement à troids nœuds. Le Roy de France Louys XI. du nom, qui regnoit pour lors, enuoya prier le Pape Sixte IV. de luy enuoyer ce ſaint perſonnage, ce qu'il fit, & vint trouuer le Roy à Tours, lequel luy fit baſtir l'Egliſe & le Monaſtere, qui eſt encor auiourd'huy pres de ladite Ville au Pleſſis. Cette Congregation s'eſtend en France & en Eſpagne, en Lombardie il n'y en a point ſinon à Milan.

Du meſme temps de S. François de Paule, viuoit le ſaint homme Ami-Dieu, natif de Portugal, lequel vint en habit d'Hermite en la Lombardie, où eſtant arriué il s'arreſta en vn lieu appellé ſainte Marie en Breſanois, vers Cremone, des dependances du Duché de Milan, où il donna commencement à ſa congregation. De la à quelque temps il s'en alla à Rome, & demeura au Mont d'Or, qu'on appelle auiourd'huy ſaint Pierre *in monterio*, lieu où le Prince des Apoſtres fut crucifié la teſte contre bas, où il y a maintenant vn fort beau Monaſtere de cét ordre. Il eſtoit fort contemplatif, & a eu pluſieurs viſions pleines de Propheties, prediſans les choſes à venir. De luy cette congregation a pris ſon nom de Ami-Dieu ou Amedées : ils ſont veſtus de gris & portent des ſabots ſans haut de chauſſes, ſe ceignans d'vn cordon comme font les ſabotiers: ils poſſedent maintenant vingt-huict Conuents en Italie : car plus outre ils ne s'eſtendent point. Leur congregation commença en l'an 1460. mais le Pape Pie V. l'vnit auec celle de Cleruaux & des Sabotiers, c'eſt à dire de l'obſeruance S. François.

Quand à la congregation des Apoſtolins, autrement dits freres des Apoſtres, elle eut ſon origine de S. Barnabé Apoſtre, leſquels eſtant venu à Milan, il fut le premier qui celebra la Meſſe en cette ville là. En ce il aſſembla vn bon nombre de diſciples, qui viuoient ſelon la couſtume de la primitiue Egliſe, qu'ils appellerent pendant qu'il veſquit, diſciples Chreſtiens, & apres ſa mort Apoſtolins ; maintenant freres des Apoſtres ou Barnabites, ils ont eſté long-temps eſpars çà là, & ne celebroient point la Meſſe, ains vacquoient ſeulement à l'oraiſon, & à viure en commun, comme on faiſoit à la primitiue Egliſe : Mais l'an 1484. Innocent VIII. du nom, eſtant prié par eux, il leur permit de dire Meſſe, & leur donna l'habit, a ſcauoir le Scapulaire, & la Patience, couſus

ensemble, & vne ceinture de cuir, leur ordonnant de faire profession, & le donnant la regle de S. Augustin à obseruer. Il leur octroya de ioüyr des me mes priuileges que les Augustins : ils se vestent d'vn froc de drap tanné, au la patience & scapulaire de mesme couleur, & en cette sorte vont en publ sans porter autre cape par dessus, sinon en hyuer qu'ils portent vn manteau d la couleur mesme à la mode des Sabbotiers de S. François, Ils tiennent Chap tre, & leur chef est appellé Vicaire general. Les premiers de cét Ordre qui d rent Messe furent frere Simon de Morane, frere Iean Scarpe & frere Nicola Cesteri Geneuois.

Le commencement de la congregation des Capucins vint pour vne telle occasion. En la marque d'Ancone sous la Seigneurie de Ferme, est vn chasteau appellé Mont faucon, dans lequel les freres Zacobins ont vn Monastere : Il estoit vn Religieux, nommé Matthieu Basci, homme de bonne vie & grand obseruateur des saintes institutions. Il aduint qu'vn iour qu'il s'en alloit auec quelques-vns de ses compagnons en vn lieu là aupres pour assister à quelque Office ; comme il fut paracheué, & que tous s'en retournoient en vn Monastere, luy estant demeuré vn peu derriere, ses compagnons trouuerent vn pau- ure homme qui estoit couché par terre quasi tout nud, & tremblant de froid, pour autant que c'estoit en hyuer, & qu'il estoit force neiges; lequel leur ayant demandé l'ausmone d'vn peu de drap pour se couurir, il n'eust aucune response des autres, dont suruenant apres le susdit frere Matthieu, & voyant ce pau- ure homme meu de compassion, & craignant qu'il ne mourût de froid, il print deux bonnes pieces de drap qu'il auoit sous ses habillements selon la coustume de leur Religion, & les donna à ce pauure homme : & puis re- prenant son chemin vers le Monastere, il fut esbahy que ce pauure disparut incontinent, & ne le vit plus. Cela fit penser à ce bon Pere qu'il auoit fait profession de pauureté, & que neantmoins il y en auoit de plus pauures que luy : De sorte qu'il n'estoit pas vray imitateur de son pere saint François, & encor moins obseruateur de ce qu'il auoit promis, entrant en la regle d'iceluy si bien qu'il ne cessa depuis de prier Dieu iour & nuict, à ce qu'il plût accom- plir le vœu qu'il auoit fait. Doncques apres s'estre bien lamenté, il eut vne in- spiration qui luy dit, qu'il donnât de nouueau commencement à l'ancienne obseruance de ses peres, lesquels suiuirent premierement l'instruction de S. François : de maniere qu'il print vn froc le plus deschiré rompu qu'il pût trouuer, & y attacha vn capuchon à la mode qu'ils en vsent aujourd'huy, puis sans en parler à personne, il s'en alla à Rome trouuer le saint Pere Clement VII. luy demandant congé de porter l'habit tel que portoit au commence- ment S. François & ses Religieux, ce qu'il obtint sans difficulté, luy disant par trois fois qu'il vouloit que cette regle fut obseruée de poinct en poinct & de mot à mot : Quelque temps apres vn nommé frere Louys ; auec vn sien frere tous deux Zacobins de Fossebonne ville de Marque & Duché d'Vr- bain poussé du zele de l'obseruation de leur regle sortirent de leur religion & s'vnirent auec ledit Matthieu : mais afin que la chose fut plus permanente, & qu'il y eut moins de scrupule, Louys s'en alla au Pape, & obtint vn bref non seulement de porter l'habit & obseruer la regle, mais de la donner aussi à quiconque la demandoit, ce qui aduint l'an 1526. le 28. iour de May, & l'an troisiesme du Pontificat de Clement VII. si qu'en peu de temps ils se virent douze freres, leur premier General fut Matthieu, le premier Monastere qu'ils entre-

eurent, fut en la ville de Cameria en la marque qui leur fut donné par Catherine Cido Ducheſſe de Cameria, Cette congregation multipliant tellement qu'en l'eſpace de 42. ans elle s'accrût, en ſorte qu'elle auoit 222. Monaſteres diuiſez en quinze Prouinces, & aucient 2240. Religieux.

Outre ceux-cy il y en a encore de reformez de l'ordre S. Erançois, comme les Clairains, Clarmeaux & Recolets qui portent les Zoques, mais il s'en pourra dire quelque choſe cy apres.

Or combien qu'on ait cy-deuant diſcouru de l'origine des religions qui militent ſous la regle de S. Auguſtin, il ne ſera point mal à propos de dire quelque choſe des Congregations qui viuent ſelon cette regle ſous le nom & le tiltre d'Obſeruance, la premiere eſt la congregation de Lecette. Ce lieu eſt loin de Sienne enuiron trois milles, & s'appelloit anciennement Liſſiette Foltignan fondée de S. Sauueur, & depuis S. Sauueur de Lecette au bois lac. Ce lac à eſté habité par les Hermites de S. Auguſtin dés l'an 1050. cette place s'eſtoit touſjours conſeruée en ſainteté, & pauureté fort ſecrette, propre à la contemplation. Barthelemy Venitien y fit depuis de beaux reglemens l'an 1387. & depuis par vn maiſtre Nicolas Caſſin, & maiſtre Gerard de Rimini, tous deux Prieurs generaux de cét ordre, lequel commença depuis à s'augmenter, de ſorte qu'ils ont aujourd'huy onze Conuents, tant au pays de Sienne, que Florentin, & n'y a celuy où il n'y ayt pour le moins cent Religieux

La ſeconde Congregation de l'Obſeruance des Hermitains, eſt celle de Charbonniere en la terre de Labeur qu'on appelle aujourd'huy Champagne, laquelle eſt encor à preſent nommée la Congregation de S. Iean de Naples, elles eut ſon commencement d'vn frere Simon Cremonois grand Philoſophe & Theologien de ſon temps, qui eſtoit l'an 1399.

La Congregation Peruſienne, appellée de S. Marie du Peuple en la Prouince Dombrie. qui commença l'an 1424. & enuiron 15. Monaſteres.

La Congregation de Lombardie, ainſi nommée par ceux qui en ſont : elle fut commencée l'an 1444. par vn bon pere appellé Iean Roque de Pauie, & vn autre nommé frere Gregoire de Cremone, dedans le Chaſteau de Crane. Cette Congregation eſt la plus grande & la plus celebre de toutes celles de l'Obſeruance des Hermitains, tant à cauſe du grand nombre d'hommes qu'ils ont, qu'à cauſe que ceux de cét ordre qui ſont gens de ſçauoir & qui font grande profeſſion de preſcher. Il y a en cette Congregation 66. Monaſteres qui ſont aſſez bien rangez.

La Congregation de ſainte Marie de Mont Orton, diſtante de la ville de Pudone enuiron cinq milles, inſtituée par vn docte perſonnage nommé Frere Simon natif de Camerny ville de la marque Dauerne. Elle n'a pas plus de trois Conuents, & fut commencé l'an 1460.

La Congregation des Baptiſtes, ainſi appellée à cauſe du frere Baptiſte qui en a eſté l'Autheur, commença l'an 1484. Ils portent des ſabots, & ſont auſſi appellez Geneuois, parce que leur fondateur eſtoit de Geneve.

La Congregation des Hermites appellé Poüilloiſe, ou autrement la Doucette, qui print ſon commencement en la Poüille par vn nommé Felix, de ce pays-là, l'an 1492.

La Zumpame, laquelle fut inſtituée en Calabre l'an 1502. par vn nommé François Zumpama Calabrois, qui eſtoit en ce temps-là fort honoré pour ſes bonnes qualitez.

La mesme année, commença la Congregation, dite de S. Augustin de Dalmatie, pour auoir esté commencée en Esclauonie. Quatorze ans apres s'institua en Allemagne vne nouuelle Congregation d'Hermites, qu'on appelle la congregation d'Andrea Proles de Germanie.

La derniere congregation de cét ordre fut celle de S. Paul premier Hermite de mesme habit que les autres, laquelle cõmença l'an 1330. Il y a des Monasteres de cette congregation en Italie & en Espagne, toutesfois il n'y en a pas plus de 4. qui sont és enuirons de Rome; Or de ces Congregations des Hermites de l'Obseruance, il y en a fort peu de connuës en Italie, fors celle de Lombardie qui est la plus signalee de toutes. Mais celle des Conuentuels est espanduë non seulement en France, Italie, Espagne, Flandres, & Germanie, mais aussi elle a penetré iusqu'au monde nouueau,

La Congregation de Saint Paul premier Hermite d'Hongrie, fut commencée au Monastere de Saint Iacques de Patach en Hongrie, par vn Strigonnois nommé Eusebe, lequel obseruoit auec ses compagnons vne certaine regle & maniere de viure, qui leur auoit esté baillée par Barthelemy Euesque de cinq Eglises, l'an de nostre Seigneur 1215. Quelque temps apres estant desia cette congregation en bon nombre, ils requierent au Pape Vrbain quatriesme, qu'il leur voulut donner la regle de S. Augustin, ce que toutesfois ils ne pûrent obtenir de luy. Quoy voyant Paul Euesque de Vesprin, il leur donna la forme de viure qu'ils tiennent l'an 1263. & lors cét Ordre commença de s'appeller la Congregation de S. Paul premier Hermite, & depuis l'an 1300. ils firent leur premier Prieur general vn nommé frere Laurens, Strigonnois. Enuiron 8. ans apres, l'Ordre fut confirmé par vn Cardinal que le Pape Clement 5. auoit enuoyé Legat en Hongrie, qui s'appelloit frere Gentil, de Mont fleur, & auoit esté premierement frere Mineur, lequel donna à ceux de ladite Congregation la regle de saint Augustin, & leur octroya la permission de pouuoir faire constitutions & tenir Chapitre general Ce qui aduint le sixiesme de Decembre 1308. au monastere S. Laurens, prés la ville de Bade. Depuis estant esleu au S. Siege Iean XXII. du nom, il leur confirma leur Ordre, & le receut sous la protection du saint Siege Apostolique, & deslors il commença de croistre merueilleusement, non seulement en nombre, mais en saincteté de vie, si bien qu'en Hongrie ils estoient estimez les meilleurs Religieux qui fussent en tout le Royaume. Au temps de Nicolas V. du nom, l'Eglise de saint Estienne de la Rotonde à Rome au mont Celie leur fut donné par le Saint Siege auec tout le reuenu d'icelle, & y ont esté plus de six vingt-ans sans auoir eu en Italie nul Conuent que celuy-là, où ils n'admettent que tous Hongres, & pas vn Italien. Ils se veitent tout de blanc, portant vn scapulaire grand & rond qui leur couure toutes les espaules, & dessus cela vn manteau tel qu'on le porte ordinairement, sinon qu'il est de couleur blanche & vn peu plus court.

L'Ordre de Ste. Brigide commença sous le Pape Gregoire XI. l'an 1376. lequel le confirma à cette saincte Dame Royne de Suede, qui estoit allée à Rome, elle obtint de luy que les Monasteres dudit Ordre seroient communs, tant aux hommes, qu'aux femmes, & toutesfois qu'il y eut telle separation de murailles, que l'vn ne pût aller vers l'autre sans necessité. Il voulut aussi qu'il n'y eut qu'vne Eglise pour tous les deux, ains que les Religieux comme Ministres des choses sacrées seroient en bas, & les Religieuses en haut pour dire leur Office & Oraisons, neantmoins que l'Abbesse commanderoit aux vns

& aux autres, combien que les hommes auroient la charge de ce qui appartiendroit au diuin seruice, & ornemens de l'Eglise, & qu'il y en auroit vn d'entr'eux qui seroit appellé Prieur ou Confesseur. Fut aussi ordonné qu'ils auroient des biens & possessions dequoy ils pûssent viure, mais que la superintendance de pouruoir à tout ce qui leur seroit besoin aux vns & aux autres tant pour viure que pour le vestement, appartiendroit à l'Abbesse: qu'il leur seroit deffendu à tous & à toutes de sortir de leur Monastere sans éuidente necessité, & qu'en ce cas il demanderoient congé à l'Abbesse. Ils tiennent la regle de Saint Augustin auec quelques articles adjoustez par cette illustre Reyne. Aucuns sont d'opinion que cette forme de religion auoit esté premierement inuentee en la Grece, mais que les bons Peres auoient ordonné que les hommes demeureroient separement des filles, de peur qu'elles ne donnassent occasion de mal parler, & que partant sainte Brigide voulant remettre sus ledit ordre, qui estoit presque allé tout en decadence, elle trouua moyen que sans aucun soupçon l'Eglise & la maison seroit commune à tous les deux. Elle ordonna qu'ils porteroient l'habit gris, & dessus vn manteau de mesme auec vne Croix rouge sur l'estomach. On voulut que les Religieuses ne fussent point plus de soixante, ny les Religieux plus de vingt-cinq en chacun Monastere, sçauoir treize Prestres selon le nombre de treize Apostres, y comprenant saint Paul: Puis quatre Diacres, lesquels pouuoïent aussi estre Prestres, & representoient les quatre Docteurs de l'Eglise, & huict Conuents qui se doiuent tenir prests pour trauailler aux affaires de la maison: de maniere que tous ensemble les freres & les sœurs fut le nombre de treize Apostres, & des septante & deux Disciples de nostre Seigneur: & afin qu'on les pût entre-reconnoistre les vns des autres, les Prestres portent la Croix rouge sur le costé gauche de leur manteau, sous laquelle Croix ils mettent vne piece de drap blanc aussi large qu'vne petite Hostie pour la reuerence du saint Sacrement. Et les quatre Diacres à la difference des Prestres, portent vn rondeau de drap blanc, qui signifient ainsi qu'il disent, la sapience des quatre Docteurs, lesquels ils representent, & mettent dessus quatre petites pieces de couleur rouge faites en forme de langues pour monstrer que le Saint Esprit enflamme leur langue à reciter les sacrez mysteres de la Diuinité. Mais les freres Conuers portent sur leur manteau vne Croix blanche qui denote l'innocẽce de leur vie, sur laquelle il y a cinq pieces rouges en commemoration des cinq playes de nostre Seigneur. Cette sainte Dame mourut à Rome, & sa fille Catherine Princesse de Nerice, fit apres sa mort confirmer sa regle par le Pape Vrbain V. Elle commença ses reuelations en l'an 1344. & l'an 1346. elle fut à Rome aagée de quarante deux ans, où elle demeura vingt-huict ans, elle fut canonisée l'an 1391.

L'origine de l'ordre de Premonstré est venuë d'vn nommé Norbert natif de Colongne, & depuis esleu Archeuesque de Memdbourg, auquel la Vierge Marie estant vn iour apparuë luy disant: Norbert, prends la robbe blanche: Il quitta le monde, & auec quelques compagnons qu'il auoit, il se retira en vn lieu fort aspre & solitaire nommé Premonstré, pour faire penitence l'an 1120. ce qu'il fit sous la permission de l'Archeuesque de Lyon, à cause que ce desert estoit en son Dioceſe. Ainsi de ce lieu appellé Premonstré la congregation a pris le nom qu'elle porte encor aujourd'huy. Depuis il fit confirmer sa regle par Calixte II. l'an 1112. & derechef encor par Honoré II. son successeur

lequel leur donna la regle de S. Augustin, & institua Chanoines reguliers; laquelle ordonnance fut de nouueau approuuée par Innocent III. Cette congregation s'est tellement multipliée en France, Espagne, & ailleurs, qu'elle est diuisée en trente Prouinces, esquelles ils ont plus de trois cens Monasteres, & bien enuiron quatre cens Conuents de filles. Leurs Abbez sont perpetuels, & doiuent estre sacrez par Eueſques. Ils ont puissance de conferer à leurs Moynes les ordres Mineurs, & benir tous les ornemens de l'Egliſe, & faire toutes les ceremonies, sinon qu'en telle benediction il falut faire la consecration, ils peuuent neantmoins celebrer les Messes solemnelles & publiques, auec la mitre, la crosse, le bonnet, & autres ornemens qui appartiennent à la dignité Episcopale: il font vn office different de celuy de Rome, & ont vn Breuiaire conforme à leur Missel, & si obseruent par toute leur religion vn chant qui leur est particulier: Quand à leur accoustrement, ils portent vn froc blanc & vn rochet de fin lin, & par le dessus vne chappe blanche ouuerte deuant, comme celle des Carmes. Cecy fut institué sous henry IV. du nom, Empereur d'Allemagne. Guillaume de Tir, dit qu'en son temps vn nommé Almeric Chanoine regulier de Premonstré, fut fait Eueſque de Sienne, l'an 1. 80. Quant à leur fondateur, ayant fait plusieurs miracles tant durant son viuant qu'apres sa mort il fut canoniſé.

Le premier fondateur de la religion de Font-auellane fut saint Lodolfe, lequel estant perſecuté par vn Seigneur temporel se retira entre deux des plus hautes montagnes de l'Apennin, qui sont le mont Latria & le mont Coruo, celebrez tous deux par le Poëte Dante, lesquels sont proches de la ville de Cailles enuiron de cinq milles, & Ducale d'Vrbin cité de vingt milles, & neantmoins sous le Dioceſe d'Aggobie. Ce bon homme s'estant retiré en ce lieu ou il viuoit comme vn Hermite, il acquit en peu de temps vne telle reputation de saincteté que plusieurs s'en allerent rendre à luy, pour ensuiure sa maniere de viure, partant il fit bastir vn Monastere portant le tiltre de sainte Croix, de là vient qu'il s'appelle encor auiourd'huy par ceux des enuirons le Mont sainte Croix. Mais apres sa mort, cét ordre ayant commencé à se lascher & n'estre plus ce qu'ils souloient estre, Pierre Damian qui estoit Religieux de l'Abbaye de Cluſſi à Rauenne, de l'ordre de Camaldoli grand perſonnage non seulement pour auoir esté Eueſque & Cardinal, mais aussi pour sa grande saincteté, pour laquelle il a merité d'estre canoniſé, remit derechef cette congregation à sa premiere regle & obseruance, leur faisant obseruer, la regle de saint Benoist, & ayant fait bastir vn cloistre y mit des Hermites tels qu'ils connoiſſoit propres à tel maniement: leur habit estoit vn froc blanc, le scapulaire de laine, le colet & le capuchon blanc, ils faisoient profeſſion en la main d'vn Notaire: Depuis ils se licentierent encor, si bien que l'Abbaye fut tenuë en commande, & depuis tout ordre & diſcipline Monaſtique estant renuerſé, le Pape Pie V. donna cette Abbaye en commande perpetuelle au Cardinal de Rouere frere du Duc d'Vrbin lequel l'an 1570. print des Peres de l'ordre de Camaldoli, si que preſque tous les Religieux qui estoient dedans, prirent l'habit & firent profeſſion d'iceux: mais les ieunes ietterent bien toſt le froc aux orties, les vieux demeurerent auec les autres faisans le nõbre de trente Religieux, qui veſcurent depuis auec vne religieuſe obseruance, que ce Monaſtere s'est rendu recommandable iuſques aux Prouinces plus eſloignées: Leur premier Abbé s'appelloit Pierre Balueoli de Bagnacaualli, & leur Prieur Ambroiſe

Cagnoly Gentil-homme de Lodese. Le Poëte Dante a quelquesfois sejourné en ce lieu, & y a composé vne partie de ses vers : cét Ordre fut commencé enuiron l'an 1050.

La Congregation qu'on appelle des Hermites de Madame de Gonzague, aduint pour vne telle occasion : François de Gonzague quatriesme, Marquis de Mantouë, qui s'est fait renommer entre les plus valeureux & signalez Capitaines de son temps, s'allant vn iour esbatre en vne sienne maison, distante de Mantouë enuiron de douze milles, en passant aupres d'vn pan de muraille où estoit peinte l'image de la Vierge Marie, soudainement son cheual se dressa sur les pieds de derriere, si bien qu'il tomba à la renuerse & luy dessous: estant tellement meutry, que tous ses Gentils-hommes le tenoient pour mort : alors vn de la compagnie nommé Ierosme Regini, de Chasteau Geoffrey, qui est situé au pays Montoüan, homme deuot craignant Dieu, extremément faché de la perte d'vn si grand Prince, porté d'vne grande foy, se ietta à deux genoux en terre deuant cette image, & fit vœu à Dieu & à la sainte Mere, que s'il luy plaisoit par sa misericorde restaurer la vie au Marquis il abandonneroit le monde, & se rendroit Hermite en ce lieu mesme, laquelle priere fut exaucée sur le champ, car le Marquis se leua sain & sauf: ce qu'ayant sçeu apres le Marquis il fit bastir vn Monastere à Ierosme, auquel il assigna vn bon reuenu où cettuy-cy se retira, & fut cause que plusieurs s'y rendirent comme luy. Quelque temps apres à la faueur de l'Euesque de Rhegge, ils esleurent vne regle & maniere de viure, laquelle ils gardent encor à present, qui fut confirmee par le Pape Alexandre 6. Ils ne font point de profession, & ne s'obligent à aucun article sur peine du peché mortel. Ils ont quelques priuileges qui leur ont esté donnez par le S. Siege Ils créent vn General, & ont aujourd'huy de 60. à 70. Monasteres, desquels le chef & principal est celuy de Gonzague, où il y a enuiron 12. Hermites. Elle commença sous le Pape Innocent 8. & de l'Empire de Maximlian premier du nom.

Richard Comte de Cornuaille, frere de Henry troisiesme, Roy d'Angleterre, ayant demeuré quelque temps en Alemagne, & s'en retournant en son pays, remporta auec soy vne petite portion du sang de Iesus-Christ, & édifia vn Monastere vn peu au dessus de Biremistede vn village distant de Londres de 25. milles, où il mit ce precieux sang, introduisant cette Religion qu'on nomma des bons hommes, lesquels obseruent la Regle de S. Augustin, & s'accoustrent d'vn habillement de gris enfumé, presque semblable à celuy des Hermites. Leur Prieur ou Abbé s'appelle Recteur, le principal & plus celebre Monastere de leur Congregation est nommé Asseris : elle commença, l'an 1257.

La Congregation de la vie commune, commença au temps du Pape Gregoire II. par vn nommé Girard, homme de grande saincteté au Dioceſe de Tarante l'an 373. il estoit Allemand de nation, & a composé beaucoup de belles œuures dignes d'estre leuës par sa doctrine.

En Espagne il y a vne Congregation nommée des Deschauds, ou pieds nuds, qui se vestent de gros drap, comme sont les Capucins, mais ils portent le capuche rond. Ils font vne grande penitence, & gardent estroittement la regle de S. François : ils ont plusieurs Monasteres, tous lesquels sont en lieux retirez du monde.

A Veniſe il y a auſſi vn fort beau & honorable Monastere, qu'on appelle du

S. Esprit, qui est seul de sa congregation, sinon vn membre qui en dépend situé à Padouë, qu'on appelle S. Michel. Ils s'habillent comme les Chanoines reguliers de Latran, viuent en commun, & obseruent la regle de S. Augustin. ils sont tous Venitiens, & possedent vn grand reuenu.

L'an 1264. du temps de Clement 4. du nom, commença la Congregation de la rançon des Captifs, la charge desquels est de rachepter les prisonniers qui sont entre les mains des Turcs, afin de les remettre apres en leur pleine liberté: ils se vestent tous de blanc, & portent vn manteau ouuert deuant comme celuy des Carmes, sinon qu'il est blanc, Ils ont sur leur estomach du costé droict, vn escusson large d'vne pomme, où il y a depuis le milieu vers le haut vne croix blanche en champ rouge, en l'autre partie des armoiries du Royaume d'Arragon. Il n'y à point de freres de cette Congregation en Italie, excepté huict qui sont en l'Eglise de S. Quitie, prés de la tour du Compte à Rome, lesquels obtindrent cela du Pape, auec quelque reuenu, l'an 1564. Ils obseruent la regle de S. Augustin.

L'ordre de la sainte Trinité fut instituee pour deliurer les pauures prisonniers des mains des Turcs. Paul Morise tient que leur premier Monastere, fut Saints Thomas des monts, au mont Celie, & se fonde sur ce que dedans la petite Eglise (car la grande est toute descouuerte & à demy desmolie) on void à main droicte entrant vn arc, où sepulchre antique tout de marbre, dans lequel ces mots Latins sont grauez, en ces termes: *Anno domini & Incarnationis* 1197. *Pontificatus vero Domini Innocentij Papæ* 3. *anno primo* 15. *Calendis Ianuarij institutus est nutu Dei ordo sanctissimæ Trinitatis & captiuorum à fratre Ioanne sub propria regula sibi ab Apostolica sede concessa Sepultus est idem frate Ioannes in hoc loco anno Domini* 1213. *mense Decembris.* 21. Elle fut commencée lors que le Pape Innocent troisiesme declara Othon cinquiesme Empereur d'Occident, & le couronna, & au mesme temps que Constantinople fut prise par les François & Venitiens.

L'an de nostre Seigneur 1198. Innocent troisiesme du nom, qui pour lors seoit au saint Siege, fit edifierr à Rome le beau & celebre Hospital du Saint Esprit en Saxe (lequel lieu est ainsi appellé) d'autant que jadis les Saxons, peuple de la Germanie y habiterent, & le dota de plusieurs belles possessions pour subuenir aux pauures malades, & autres indigens, & à celle fin qu'on y fit le seruice diuin, il ordonna vne regle pour tous les freres & sœurs qui voudroient estre de cét ordre, laquelle a esté depuis confirmée par le saint Siege Apostolique: Neantmoins, l'an 1564. le Pere Bernardin Cyrilli de Aquila, Precepteur Maistre General dudit Ordre, y mit quelque reformation, ayans fait en sorte, que les malades y sont fort bien pensez, & les aumosnes augmentées, grand nombre de filles mariées, le seruice diuin bien administré, le reuenu amplifié, & le lieu tres-bien entretenu de reparations. Cette regle commande que tous les freres & sœurs viuent en obedience, & chasteté, sans auoir rien de propre, & que sur tout ils soyent soigneux des malades. Et quant ils font leur promesse & vœu, ils le font en cette sorte) toutesfois en termes Latins) le tel me donne & presente à Dieu, à la benoiste Vierge Marie, au S. Esprit, & à mes Seigneurs les pauures malades, pour estre tous les iours de ma vie leur seruiteur: ie promets de garder chasteté moyennant la grace de Dieu, & viure sans rien posseder qui me soit propre & à vous mon maistre & general, & à tous vos successeurs, de vous porter toute obeyssance, & d'auoir fidelle soin du bien des

pauures, ainsi Dieu me soit en ayde, les saintes Euangiles, ainsi le representera l'Autel auec le liure des Euangiles, Alors le precepteur, ou celuy qui est le plus ancien luy rend telle responce: Pour la promesse que tu as faite à Dieu, & à la Vierge Marie, & à tous nos Seigneurs, les pauures malades nous te receuons, & les ames de tes pere, & mere, pour participer aux Messes, Matines, ieusnes, oraisons, aumosnes, & tous autres biens qui se font, & feront en la maison du saint Esprit, Dieu t'en face telle part comme chacun de nous en attend auoir, au demeurant la maison du saint Esprit te promet pain & eau, & te donnet vne robbe humble. Cela dit, l'ancien prend vn manteau, ou il y a vne croix, laquelle il luy monstre, en luy vestant sur les espaules, & dit ainsi. En vertu de ce signe de la Croix soit chassé de toy tout mauuais esprit, & Iesus-Christ te conduise au Royaume Eternel. Cette congregation a plusieurs Hospitaux en diuers lieux de la Chrestienté, desquels celuy de Rome est le chef. Les chapitres generaux s'y assemblent, & s'y rend comte de l'administration de tous les autres. Si vn frere de cét Ordre, fut-il Recteur du lieu ou General, est trouué ayant quelque chose de propre à sa mort, on ne l'enterre pas en vn lieu saint, ains il est tenu comme excommunié. Ils sont vestus d'habit noir sacerdotal, & doiuent porter vne Croix blanche à leur robbe, comme celle des Archeuesques sur le milieu de la poictrine, & vn manteau sur le costé gauche, les enfans sont vestus de bleu.

L'Autheur de la congregation des Prestres qui recueillent les Orphelins, estoit vn Gentil-homme Venitien, appellé Ieroſme Miani, lequel ayant desia intention de faire quelque œuure qui fut agreable à Dieu, comme il persistoit en cette sainte resolution l'an 1528. il aduint vne grande cherté quasi generale à toute l'Italie, mais particulierement à Venise, où elle fut si grande que les pauures y mouroyent de faim par les ruës: Ce que voyant cét homme de bien, esmeu de charité & compassion de la calamité publique, alloit par les places publiques, les prenant par les ruës & autres lieux, en menant les vns & portant les autres, iusques à vn certain lieu qu'il auoit preparé à cét effet, où de sa propre substance il les nourrissoit, & pouruoyoit à toutes leurs neccessitez: & ne se contentant, pas de ce qu'il auoit fait en sa ville, apres auoir mis bon ordre à son Hospital, il s'en alla vers la Lombardie pour en recueillir d'autres, & vint en vne ville appellée Semasque laquelle est aux confins du pays de Bergame, & du Milanois, où il trouua que des trois parties, les deux estoient mortes de pestilence qui estoit par toute cette Prouince: & voyant ce bon personnage que les grains estoient prests à moissonner, il print auec soy quelque nombre des pauures, ne laissant pour cela tous les iours à certaines heures de dire deuotement l'Office de la Vierge Marie, auec ceux qui estoient auec luy, se nourrissans de pain & d'eau seulement, sans se soucier d'auoir d'autres viandes. Ce qu'estant diuulgué par tous les lieux d'alentour, plusieurs de ces peuples accouroient vers luy, & fut donné en cette ville-là vn logis, où luy, & les siens viuoient en toute saincteté de vie, ce qui incita plusieurs a son exemple d'abandonner leur bien pour le suiure, & viure auec luy en pauureté: s'estant ainsi estably en ce lieu, & desirant de faire encor des fruicts ailleurs, il s'en alla en la ville mesme de Bergame, ou il fit en ce lieu trois Hospitaux; vn pour les pauures Orphelins, l'autre pour les conuertis, & le troisiesme pour les petites filles orphelines. Cela fait, il print son chemin vers Milan, où estant arriué il commença à rechercher & mettre ensemble les pauures orphelins, & en assembla

bien iusques à cinquante en l'Eglise du Crucifix, où il auoit pris son logis. Il ne fut gueres en ce lieu que le bruit de sa saincteté ne paruint iusques aux oreilles du Duc, qui estoit lors François Sforce II. lequel luy ayda fort à contiuer cette sainte entreprise, luy donnant le lieu où ils logent maintenant, & s'obligea de payer le loüage d'iceluy au grand Hospital de Milan, parce qu'il estoit de ses appartenances, de maniere qu'encore auiourd'huy la chambre Ducale paye ledit loüage à cét Hospital. Or apres que ce bon Gentil-homme se fut bien trauaillé en cette sainte œuure, allant par diuerses villes pour édifier les lieux propres à receuoir les pauures orphelins : il se retira à Semasque où il estoit desia assez connu où il finit ses iours. Apres sa mort cette Congregation est tousiours allée en augmentant, si bien qu'elle s'est estenduë en plusieurs villes d'Italie, & principalement en la Lombardie. Les Prestres de cette compagnie tiennent tous les ans vne fois leur Chapitre, & peuuent confirmer leur general auec deux Conseillers pour trois ans, & demeure en la puissance de ce General d'assembler le Chapitre où bon luy semble, & là sont appellez par nom & par surnom tous ceux de la congregation tant Conuerts, que Prestres, lesquels sont changez de lieu en autre, selon qu'il est de besoin, & mettent grande peine à ce que les pauures Orphelins soyent bien gouuernez, tant pour la consideration de l'ame, que pour celle du corps, & pource le General est tenu de visiter par chacun an, du moins vne fois, tous les lieux qui sont destinez pour leur demeure & entretenement. Ils obseruent diligemment tous les points de leur institution, & ne font toutesfois point de profession solemnelle : mais qui veut viure auec eux, faut qu'il promette d'estre obeyssant aux Superieurs. Au demeurant ils viuent en commun. Cette congregation fut approuuée & confirmée par le Pape Paul Farnese III. du nom, & depuis par Pie IV. lequel leur permit de continuer ainsi comme ils auoient commencé, & accepta sous la protection de l'Eglise, non seulement tous les lieux & Conuents qu'ils se trouuerent auoir pour lors, mais aussi tous ceux qu'ils auroient à l'aduenir: depuis ils ont commencé à faire profession, laquelle leur a esté confirmée par le Pape Pie V. Elle commença l'an 1528. seant au saint Siege Clement VII. du nom, & en l'Empire Charles V.

Lors que tous les Princes Chrestiens estoient en guerre les vns contre les autres, & que l'Italie se trouuoit extrémement trauaillée, qui fut l'an 1526. François Sforce dernier Duc de cette maison fut assiegé dans Milan, & s'estant retiré dans le chasteau, fut contraint par faute de viures de se rendre à Antoine Leué, & au Marquis de la Pescaire, laissant la ville & le Chasteau à l'Empereur Charles V. Outre cecy, la ville de Milan fut tellement affligée de peste, qu'elle emporta pour le moins le tiers du peuple. En ce temps, dis-je, trois Gentils hommes, le premier nommé Iacques Antoine, de la maison des Moris, laquelle est tres-ancienne, comme on peut voir par les deux martyrs Naber, & Felix, de ladite maison, lesquels receurent la couronne de martyre sous l'Empire de Maximian & Diocletian, qui fut enuiron 70. ans deuant S. Ambroise, le second estoit Cremonois nommé François Marie Zacharie, le troisiesme estoit de Milan, & s'appelloit Barthelemy Ferrere, lesquels instituerent là congregation des Prestres reguliers de S. Paul de celle de Milan, se dedians à vne vie deuote & contemplatiue & s'abstenans des plaisirs du monde, sans cesser d'exhorter les pecheurs à penitence, & lire publiquement les Epistres de saint Paul, oüyr vn chacun en confession, & administrer les Sacremens de la sainte

communion : Au demeurant ils viuoient en commun & ne poſſedoient rien de propre, ils auoient de couſtume ſe diſcipliner deuant vn chacun par les ruës & places publiques, pour meſpriſer dauantage le monde : Apres leur mort ils ont eſté tenus & reuerez comme ſaints : ils ont quelque nombre de Monaſteres, mais le chef de tous eſt celuy de Milan fondé de S. Barnabé.

L'ordre des Preſtres reguliers Thearins a pris ſon origine de Iean Pierre Caraphe fils de Iean Antoine Caraphe, Baron illuſtre de la ville de Naples, lequel ayant eſté Eueſque de Theate, & renoncé à ſon Eueſché, pour viure ſolitairement en vn endroit du mont Piatio, enfin le iour de l'exaltation ſainte Croix en l'année 1548. du temps du Papat de Clement cinquieſme, & de l'Empire de Charles V. accompagné du Seigneur Caietan Tiennée de Vicenes, & Prothonotoire Apoſtolique, le Seigneur Boniface Colly Alexandrin, & le Seigneur Paul Romain tous quatre concurrent en vne meſme deuotion s'en allerent enſemble en l'Egliſe, de ſaint Pierre, ſi furent conduits par tout le Clergé en ſolemnelle proceſſion iuſques au grand Autel, où ſont les ſaintes Reliques de ſaint Pierre & ſaint Paul, ſur lequel Autel ils iurerent & promirent deuant tout le monde d'obſeruer les trois vœux que les autres Religieux ont accouſtumé de promettre en leur profeſſion, aſſauoir pauureté, chaſteté & obeyſſance. Ces quatre furent les premiers qui firent ainſi ce vœu, & tous les autres qui ſont entrez depuis en cette congregation on fait le ſemblable, & pource que le chef de tous fut l'Eueſque Theatin, de là eſt venu qu'on les appelle Theatins. Il eſt vray que cét Eueſque apres auoir inſtitué cette Congregation fut fait Cardinal par le Pape Paul, & depuis apres la mort de Marcel qui ne fut Pape que vingt & vn iour, il fut eſleué au Saint Siege, & appellé Paul quatrieſme, dont pluſieurs de cét Ordre ſont nommez Pauliſtes, mais plus communément Theatins.

L'ordre des Ieſuites eſt maintenant ſi connû par le monde, que ce ſeroit quaſi choſe ſuperfluë d'en eſcrire plus particulierement : Il ſuffira ſeulement de remarquer que leur fondateur fut le bien-heureux Ignace, de la noble famille dés Loyoles, qui ſont au cõfins de la ville d'Alpheitia, en la Prouince de Guiputa en Eſpagne, lequel accompagné de Pierre le Févre, Alfonce Salueron, François Xauier, Iacques Laynés Nicolas Bauadille, Simon Rodrigas, Claude Iaye, Iean Cordure & Paſquis Broët, fit vœu en la chappele des Martyrs qui eſt ſur le mont de Mont-martre proche de la ville de Paris, où apres auoir demandé l'ayde de la bien-heureuſe Vierge, & de ſaint Denis Areopagite patron & protecteur de la ville de Paris, ils firent vœu à Dieu de renoncer du tout au mõde, & de ſeruir en perpetuelle pauureté à la gloire de Dieu, & au ſalut des ames, ſignamment à iour nommé de paſſer par mer en Ieruſalem, en intention de s'employer de tout leur pouuoir à conuertir les infidelles, & taſcher par tous moyens d'acquerir la couronne de Martyre : que s'il aduenoit que leur reſolution & deſſein fut empeſché par quoy que ce fut, que l'an expiré ils s'en iroyẽt à Rome, & offriroient leur trauail & ſeruice au S. Pere, pour le ſalut & ſecours ſpirituel du prochain, purement & ſimplement ſans en pretendre aucune recõpenſe, & ſans exception de temps ny de lieux : lequel vœu ils firent l'an 1534. le 15. iour d'Aouſt que l'Egliſe ſolemniſe la feſte de l'Aſſomption de la mere de Dieu. Et depuis l'an 1540. le 28. Octobre la regle d'Ignace ayant eſté confirmée par le ſaint Siege, le Vendredy plus prochain des Calandes de May enſuiuant Ignace, & ſes compagnons, firent a l'Egliſe ſaint Paul à Rome vne

nouuelle profession. Cette regle fut confirmée & approuuée au Concile de Trente, comme il se void en la 25. session chap. 17. la vision que ce bien heureux pere eut de nostre Seigneur qui luy promit de luy estre fauorable à Rome, fut cause qu'il imposa le tres-saint nom de Iesus à sa societé.

Il y a encor des Prestres de l'Oratoire, desquels le bien-heureux Philippes Nerio Florentin fut fondateur en l'an 1564. Ses trois premiers nourrissons furent ce celebre & tant renommé personnage Cesar Baronius, le second Iean François Bourdin depuis Archeuesque d'Auignon, & le troisiesme Alexandre Fidelle. Ils commencerent leur congregation à Rome en l'Eglise de S. Ieroſme, où apres que leur nombre fut plus grand, ils esleurent par iour quatre d'entr'eux pour prescher au peuple. Il n'y auoit que le Samedy excepté, son intention principalle estoit de ramener l'ordre de Prestrise en son ancienne splendeur. Cette année derniere Pierre de Berule François natif de Paris, de bonne & noble famille, & duquel la pieté & saintete ne sçauroit estre trop recommandée, ny son zele ardent, encore qu'il a à la gloire de Dieu & au salut des ames, ayant infiniment trauaillé pour la conuersion de ceux qui sont deuoyez de la vraye Religion, a institué vn ordre de l'Oratoire, lequel est en plusieurs choses different du premier approuué: Toutesfois par le S. Pere Paul V. du nom, à present seant au S. Siege, desquels on attend de grands fruicts pour les beaux reglemens & reformations qu'on espere qu'ils apporteront en plusieurs choses.

Il y a encore quelques autres congregations pour la doctrine Chrestienne, instituées principalement pour catechiser les petits enfans, ce qui commence maintenant d'auoir grand cours en nostre France, entre lesquelles il y en a de filles nommées Vrselines, tant à Lyon, qu'en Auignon, & autres lieux qui instruisent la ieunesse, lesquelles toutesfois ne font point de vœux; mais l'année derniere, à sçauoir l'an 1612. au mois de Nouembre, le iour S. Martin, d'autres filles aussi nommées Vrselines, qui ont vne maison au Faux-bourg S. Iacques de la ville de Paris, prindrent vn nouuel habit sous la regle de S. Augustin, & firent les trois vœux solemnels, selon les Bulles qu'elles en auoient obtenuës du S. Pere Paul V. Elles ne sont encor que douze.

Apres auoir traitté des ordres approuuez de l'Eglise, il ne sera peut-estre pas hors de propos de dire vn mot aussi de ceux qui sont condamnez, Entre autres des blancs qui eurent vne telle origine. Au temps de Boniface IX. il vint d'Allemagne vn certain Prestre, lequel descendant des Alpes auec quelques-vns qui le suyuoient, il s'arresta à Luques, ou il amassa incontinent plus de trois mille personnes à sa deuotion, & se vestit tout de blanc, portant vn aube de lin auec vn capuchon en sa teste, comme ceux que portent les Religieux, comme faisoient aussi ceux qui le suiuoyent, tant hommes que femmes. Il portoit vne Image du Crucifix en sa main, & se lamentoit des miseres humaines, des calamitez de son temps, & des pechez des hommes, si bien qu'auec le grand maintien qu'il auoit, l'alleure modeste, le parler bien composé, & autres belles apparences qu'il monstroit, il estoit tenu & honoré comme vn homme saint. Adonc toute sa compagnie qui estoit grande le suiuoit deux à deux, en maniere de procession les plus apparents deuant, pour le commun peuple, & les femmes ils alloient les derniers, & allans ainsi de ville en ville, crioyent souuent tous ensemble misericorde, paix, & autres inuocations mesmement. Cette contemplation de la tres-sainte mere de Dieu composée par S. Gregoire à

ſçauoir, *Stabat Mater doloroſa*, & où la nuict les prenoit, ils couchoient à meſme terre, & viuoient de ce que les bonnes gens leur apportoient. Ce qui incitoit tellement le peuple à deuotion, que pluſieurs perſonnages meſmes de grand'maiſon, & gens d'Egliſe, ſe mirent à les ſuiure, & ſe veſtir de blanc comme eux, c'eſt pourquoy ils ont eſté appellez les blancs, Or ayant cette compagnie couru beaucoup de pays, finalement il fut reſolu par leur chef qu'il les meneroit droict à Rome: Comme ils s'y acheminoient, le Pape Boniface 9. eſtant à Vitorbe diſtante de Rome d'enuiron quarante milles en fut aduerty, & fit mettre la main ſur le chef & le fit mener à Rome, où eſtant bien examiné, il fut condamné à mort, & executé comme ſuperſtitieux, & par ainſi la guide eſtant oſtée à cette compagnie, elle ſe rompit, & s'en retournerent chacun en leur maiſon: ce qui aduint l'an 1400. Le crucifix que cét homme portoit pour banniere eſt à Lucques, & ce ſont à ce qu'on dit pluſieurs miracles par iceluy: ainſi que fait foy le grand nombre d'images qui ſont penduës en l'Egliſe où il eſt, qu'on appelle l'Egliſe du crucifix: & meſmes lors qu'il fut apporté par ceux de Luques à leur retour apres la mort de ce chef, il monſtra de grands miracles par le chemin, comme on peut voir, par les eſcritures authentiques faites par mains des Notaires publics qui ſont gardées au threſor de la Confrairie des blancs. De maniere que voyant ceux de Lucques la continuation des choſes miraculeuſes que Dieu faiſoit par cette ſainte image, ils baſtirent cette belle Egliſe qui en porte le nom, ou ils la mirent tres-honorablement ſur l'Autel principal. Ce lieu eſt adminiſtré par vne Confrairie en Confraternité, laquelle a retenu iuſques aujourd'huy le nom des blancs; on y fait le ſeruice diuin fort deuotement: Il y a encor à Florence en l'Egliſe ſaint Pierre du Moron vn autre Crucifix, qui eſt auſſi fort reueré pour les grands miracles qu'il fait, & dit-on que c'eſt celuy que portoient les femmes de la ſuſdite compagnie en proceſſion, lors qu'elles ſuiuoient cét homme d'Egliſe. Il y a auſſi en cette Egliſe vne Confrairie des blancs. Cette congregation commença enuiron l'an 1396. & fut eſteinte l'an du Iubilé 1400. en cette ville de Luques. Il y a vne Egliſe de S. Martin que le Pape Alexandre 2. fit baſtir lors qu'il eſtoit Eueſque d'icelle: & quand il fut paruenu au Papat, il octroya priuilege aux Chanoines qui y ſont de pouuoir porter mitres de ſoye blanche en de certaines ſolemnitez, ce qu'ils ont touſiours fait depuis: iuſques au temps de Paul 3. lequel non ſeulement leur confirma ce priuilege, mais y adjouſta de porter l'habit Epiſcopal entierement, & quand ils voudroient;

Apres ceux-cy on peut mettre ceux de la Coquinerie, leſquels aymans mieux endurer toutes autres incommoditez que de trauailler, auec cette laſcheté de cœur, neantmoins ils voulurent ſuſciter vne Congregation ſous eſpece de Religion: ainſi ſe veſtans d'vne Scqueme de groſſe toile, teſte nuë & pieds nuds, alloient comme vagabonds çà & là, s'arreſtans aux portes des Egliſes ou au coing des ruës pour demander l'aumoſne. On dit qu'vn faincant de Cremone appellé Iacques en fut l'autheur: ils mangeoient de toute ſortes de viandes, & tant qu'ils vouloient dormoient, & à telle heure que bon leur ſembloit: alloient ou il leur plaiſoit, & manioient de l'argent à leur volonté, & ce qui eſtoit le pire, ils n'auoient perſonne à qui ils rendiſſent obeyſſance, & viuoient à diſcretion, n'eſtans ſujets à Eueſque, Prieur, General, ny autre Seigneur temporel.

Il y a eu auſſi la Congregation des Freres de l'Opinion, laquelle print ſon

commencement l'an 1278. d'vn nommé Herman, & fut assez fauorisée de plu sieurs Princes ; mais finalement quand leurs meschancetez furent descouuerte on les suprima, & fut leur congregation excommuniée par le Pape Bonifac huictiesme.

L'an 130. commença la congregation des Doulcins, qui fut mise sus par vn certain personnage natif de Nauarre Ville du Duché de Milan, nommé Doul cin, lequel en moins d'vn an mit ensemble tant d'hommes que de femmes plus de six mille personnes qui suiuoient presque mesme ordre, ou pour mieux dire mesme desordre que ceux dont nous venons de parler. Cette congregation fut excommuniée par le Pape Clement V.

Quant à la congregation des pauures de Lyon, ils furent chassez par le Pape Iean XXII. Ils se disoient du tiers ordre de Saint François, & tenoient vne certaine opinion fantastique contre la foy Catholique: parquoy le susdit Pape ne se contenta pas de les chasser, mais ordonna qu'ils fussent tous bruslez l'an 1320. l'Autheur de cette secte fut vn frere Pierre de l'ordre des freres Mineurs.

Mais auparauant que de mettre fin à ce petit sommaire, il sera bien à propos pour contenter la curiosité du Lecteur de dire vn mot des Religions qui sont en Ethiopie. Le plus grand & principal Monastere qu'ils ayent en ce pays-là est celuy de Bisan, c'est à dire de la vision, lequel est proche de la ville d'Ercoco, qui est au gouuernement du Barnagas, sujet du Prete Iean. Il y a en ce Monastere plus de trois mille Religieux, estant cestuy-cy chef de six autres qui sont situez aux enuirons, dont le plus esloigné en est distant de trente milles. En chacun d'iceux il y a vn Dauitte, c'est à dire Gardien, lequel est sujet, & rend obeyssance à l'Abbé de la Vision : Ce Monastere est assis sur la pointe d'vn rocher fort haut, d'où on voit vne profondeur espouuantable de quel costé qu'on puisse jetter la veuë en bas. Il y a là dedans vne grande cuisine toute garnie d'vstencilles, auprés de laquelle il y a vn grand refectoir ou ils prennent tous leur refection, & mangent trois à trois dans vn plat de bois qui est bien large, & gueres profond. Les viandes dont ils vsent sont fort grossieres, & leur pain mesmement qui est fait de millet, d'orge & d'vne autre espece de petite graine noire, qu'ils appellent Tufe. Ce pain est tout rond de la grosseur d'vne pomme d'Adam, & en distribuent à chacun des Religieux trois pour sa portion, & aux Nouices chacun vn & demy seulement : On leur donne auec cela quelque peu de cloux sans sel & sans huile, de laquelle viande ainsi mal assaisonnée, ils enuoyent par honneur aux plus anciens & venerables de la maison, lesquels sont dispensez de venir au refectoir. Ils nourrissent grand nombre d'enfans au dessus de huict ans, la plus part desquels sont manchots, estropiez, ou aueugles, Mais quant aux Religieux ils ne mangent iamais de chair, ny ne boiuent iamais de vin sinon hors du Conuent, quand ils sont seuls : ont vne coustume que si tost qu'ils ont donné l'habit aux Nouices, ils les enuoyent hors du Monastere gaigner leur vie, & trauailler pendant qu'ils sont ieusnes, pour autant qu'ils ne se pourroient pas entretenir au Monastere s'ils ne s'aydoient de leur industrie, encor qu'il y ait vn grand reuenu: mais quand ils sont deuenus vieux, alors ils se tiennent tout a fait au Monastere, ou ils passent le reste de leurs iours. Ils se donnent bien de garde que femmes, ne mules, ne vaches, ne poules, ne autre beste quelconque de sexe feminin, n'approche du Conuent d'vn grand trait d'arquebuse. En chacun Monastere de cét ordre ils nourrissent vn coq. auquel

ils attachent deux ſonnettes aux pieds, & leur ſert pour leur ſignifier l'heure de Matines & de Veſpres. Ceux qui demeurent aux champs ne s'adonnent à autre choſe ſinon à cultiuer les terres pour y ſemer du millet, & à entretenir des ruches d'abeilles, & quand la nuict approche ils ſe retirent incontinent à leurs maiſons de peur des beſtes ſauuages. Le reuenu de ce Monaſtere de la viſion eſt fort grand, car en premier lieu la montagne où il eſt aſſis continent biẽ enuiron trente milles de ce pays, où il vient grande quantité de millet, orges, ſeigles & tuſes, dequoy on leur paye les diſmes, & meſme les paſtis où ſe nourrit le beſtail leur rendent tribut. Au bas de ces montagnes il y a pluſieurs bonnes fermes, deſquelles la pluſpart appartiẽnent à ce Monaſtere, & de là iuſques à vne iournée ou deux, on trouue infinis autres lieux de leurs poſſeſſions qu'ils appellent Gultus, c'eſt à dire les franchiſes de la viſion, ils ont outre cent petits villages qui leur payent tous les trois ans chacun vn cheual qui ſeroient 33. cheuaux par an: mais l'Alicaſin: c'eſt à dire le maiſtre d'hoſtel, ou Procureur du Monaſtere au lieu de cheuaux prend des vaches, à raiſon de cinquante pour chacun cheual, eſtant la couſtume telle: de maniere que tous ces lieux là qui ſont diſtans du Monaſtere iuſques à cinq iournées, il reçoit bien par an mil ſix cens cinquante vaches, outre leſquelles elles ſont encore chargées de pluſieurs redeuances de grain, qu'ils payent à ce Monaſtere, les dependãces duquel s'eſtendent plus de quinze iournées dans le Royaume de Tigremalun: ces terres s'appellent Adetyeſte, & payent par an quarante cheuaux appreciez à vaches cõme deſſus, & vne infinité d'autres droicts. Il y a encores pluſieurs autres lieux qui ſont au Roy, leſquels leur payent quantité de cheuaux, & tiennent cela d'ancienne couſtume, en fin on tient qu'ils peuuent aller plus de trente iournées ſur le leur. Quelques-vns d'entr'eux ſont fort deuots, les autres vicieux: ils ont beaucoup de ſuperſtitions, qu'il tiennent des Iuifs, ils gardent fort eſtroittement le Sabbat, faiſant cuire leurs choux & leur pain dés la veille, de peur de rien faire de leur mains ledit iour du Sabbat, non pas allumer du feu, de maniere qu'ils ſont les plus deſreglez de toute l'Ethiopie. Leurs habits ſont faits de peaux de chévres accouſtrées comme chamois, qui leurs pendent iuſques à terre, & ſont reteintes de couleur jaune, puis ils ont là deſſus vne chappe cõme celle des Iacobins, qui eſt faite de meſme peau. Quand à l'accouſtrement de leur teſte, non ſeulement eux: mais auſſi tous les Religieux de l'Ethiopie portent cheueux, ſinon les Preſtres qui ſont tondus.

Le reſte des Religieux d'Ethiopie ſont preſque tous d'vn ordre, à ſçauoir de celuy de ſaint Antoine, combien qu'ils ayent quelque diuerſitez en leurs ieuſnes & abſtinences: car ils y en a qui mangent chair, & boiuent du vin, & d'autres qui n'en veulent pas ſeulement voir, ny laiſſer entrer en leurs Conuents. Leurs habillemẽs ſont tous de couleur jaune, les vns eſtant faits de gros cotton, les autres de peaux de chévres accouſtrez comme chamois. Les femmes de religion ſont habillées de meſmes, excepté qu'elles ne portent point de manteaux par deſſus leur froc, ny de cheueux comme les hommes, ains vont auec le froc ſeulement, la teſte toute raſe, à l'entour de laquelle elles portent vn bandeau de cuir bien ſerré, ſinon quand elles ſont vieilles qu'elles y mettent par deſſus certaines coifes & voiles: elles ne demeurent point renfermées dans les Monaſteres, mais dans les fermes & villages qui en deſpendent. Et pource comme nous auons dit, que toutes leurs Religions ſont de meſme ordre, elles ſont ſujettes au plus prochain Monaſtere, où elles reçoiuent l'habit: elles n'en

trent point à l'Egliſe, non plus que les autres femmes: Aucunes d'icelles ſont de bonne & ſaincte vie, les autres qui ne ſont pas ſi reformées ont des enfans. Tous les Religieux & Preſtres de ce pays-là portent en leur main vne croix de bois noir: & quant aux Preſtres ils vont touſiours teſte raſe, & portent longue barbe: mais les hommes laiz nourriſſent leurs cheueux, & font raſer le deſſous de leur menton, & leurs mouſtaches: la plus grand part des Moynes vont nuds pieds, & n'y a gueres d'Egliſes de Preſtres où il n'y ait auſſi des Moynes, & s'en trouue aucunes ou il y a iuſques à deux cens Debeteras, c'eſt à dire Chanoines & autant de Moynes, qui ſont entretenus bien honorablement. En l'Egliſe de Caxum, qui fut la premiere edifiée par la Royne Candace, apres qu'elle eut eſté baptiſée par l'Eunuque, qui auoit premierement receu le baptesme de S. Philippes, & il y a 300. Chanoines, & autant de freres. Ils ne diſent iamais plus d'vne Meſſe le iour, & ne viennent point la dire qu'ils ne ſoient trois Preſtres tous preparez à l'Autel, & qu'ils n'ayent de l'encens, & ſont tous nuds pieds: car nul n'entre en l'Egliſe qu'il ne ſoit premierement deſchauſſé: ils ne crachent point depuis qu'il y ſont entrez: les hommes layes, ne les femmes ny entrent iamais ains demeurent dehors tout en vn rond, & là reçoiuent les Sacremens par les mains des gens d'Egliſe, ſoyent Preſtres ou Moynes. Ils ont des cloches de pierre & de fer, & les Religieux ſe leuent touſiours deux heures deuant le iour pour dire Matines, leſquelles ils diſent par cœur, & n'y a autre clarté, ſi non vne lampe qui demeure touſiours ardente au milieu de l'Egliſe, & y mettent du beurre au lieu d'huyle, parce qu'ils n'ont point d'oliuiers en ce pays là: ils chantent Matines à haute voix & de fort mauuaiſe grace: comme gens qui criét sãs art ny accord: leur ſeruice ne ſe dit pas par vers ny couplets, mais tout ainſi qu'en proſe, & conſiſte tout en Pſeaumes, auſquels ils adjouſtent aux iours de feſtes vne proſe ſelon la ſolemnité qu'ils celebrent, & tant qu'ils ſont à l'Egliſe ils demeurent touſiours de bout: A Matines ils ne diſent point plus d'vne leçon, laquelle ils entonnent auſſi mal que le reſte, & preſque de la meſme façon, que l'on a accouſtumé de repreſenter la parole des Iuifs en la Paſſion de noſtre Seigneur, & auec ce qu'ils ont la voix fort rude & mal accordante, ils courent tant que la langue peut aller, & ſe lit cette leçon deuant la feſte principale: laquelle finie, ils font la proceſſion auec quatre ou cinq croix plantees ſur des baſtons qui ne ſont pas plus long que les bourdons que portent les pelerins, & les ſouſtiennent de la main gauche, en la droicte ils tiennent vne encenſoir, car il y a touſiours autant d'encenſoirs que de croix. Au reſte ils ſe reueſtent de certaines chapes de ſoye fort mal propres, parce qu'elles n'ont pas plus de largeur que celles d'vne piece de damas, ou quelqu'autre piece de ſoye.

Quand à leurs ieuſnes, ils commencent leur Carabie dés le Lundy de la Sexageſime, qui ſont dix iours auant noſtre Careſme, prenant leur general abſtinence, pendant leur Careſme eſt de viure au pain & à l'eau: car auſſi bien ne trouueroient-ils pas du poiſſon s'ils en vouloient mãger: n'y en ayans pas beaucoup en ce pays là, pource qu'il eſt trop eſloigné de la mer. Il eſt bien vray qu'il y en a de bon & en quantité dedans leurs fleuues: mais ils ne le ſçauent pas prendre, & s'ils peſchét quelquesfois, c'eſt bien peu ſouuẽt, & à l'inſtance des grands Seigneurs, leur manger ordinaire eſt du pain, car eſtant leur Careſme iuſtement au cœur de leur Eſté, à faute de pluye ils ne peuuent auoir de choux; combien qu'en quelques Monaſteres. Ils les cultiuent ſi bien qu'ils en ont toute l'année: en d'autres endroits ils vinent de raiſins & de peſche, qui commencent à meurir

sur la fin de Février, & durent iusques à la fin d'Auril, dont il vsent, & ceux qui ont de tels fruits font beaucoup mieux traictez que les autres, outre le pain ils vsent pour viande comme vne sorte de graine qu'ils appellent Caufa, & en font vne sauce où ils trempent leur pain qui est aspre & cuit à la bouche, ils font encores vne sauce d'vne certaine graine qu'ils nomment Thebba, laquelle ils appareillent en maniere de mousterde, l'appellent Cenafrique, & de toutes ces trois choses ils vsent le long du Careſme, ils ne mangent point de laict, ny de beurre, & ne boiuent point de vin fait de raisin, ny de miel, mais leur boisson ordinaire est d'vne sorte de biere qu'il appellent Zauna, & la font auec de l'orge, ou du millet, laquelle a vn gouſt pareil à celuy de la ceruoise : Il se trouue beaucoup de Religieux qui par deuotion, ne mangeant point de pain tout au long du Careſme, autres tout le long de leur vie, & au lieu de pain ils vsent d'Agriones qui est vne herbe de ce pays-là à laquelle ils donnent vn boüillon sans sel, sans huyle, & autre assaisonnement, & quand ils n'en peuuent trouuer ils mangent du Rhabazus, ou maulne, & des lentilles, qu'ils mettent ramollir dans l'eau claire. Quelques-vns portent vn habit de cuir sans manches, ayans les bras tous nuds, & plusieurs portent sur leur chair vne ceinture de fer large de quatre doigts, dont les pieces sont joinctes ensemble auec de certaine poinctes, lesquelles sont tournées deuers la chair. Autres tout au long du Careſme ne s'asseent iamais, ains demeurent touſiours de bout : d'autres, qui durant le Careſme se mettent dans de petits instrumens de bois qui sont faits iustement à la mesure de leurs corps, & semblent estre des bieres sans couuercle, estans accommodées par derriere afin de placer, leur fesses, & en haut pour mettre leurs coudes, & par deuant il y a pour appuyer vn liure : Leur habit est vne haire faite de poil de bœuf, & par dessous sur la chair ils ont la ceinture de fer. Il y en a d'autres lesquels pendant le Careſme se vont renfermer dedans les cauernes, où ils viuent d'herbes & de lentilles seulement. Il y en a encores tant Religieux, que Religieuses, qui tous les Mercredys & Vendredys du Careſme, passent la nuict en l'eau iusques au col, aupres de la ville de Cassimur bastie pour la Royne Candece, où il y a vn lac dans lequel sont plusieurs logettes de pierre, où plusieurs Moynes Religieux, & autres Prestres se vont mettre à ces iours là : d'autres, non seulement ne mangent point de pain, mais se retirent aux profondes valées des forests les plus espaisses, ou autre homme du monde ne va, & là font penitence tout le Careſme auec de l'eau : Le ieusne, comme font la plus grande partie des Religieux pendant le Careſme, est de manger seulement de deux iours en deux iours, & touſiours le soir quand il est nuict, mais le Dimanche, ny le Samedy, ils ne ieusnent point, & pour cette raison il font cinquante iours de Careſme, & pour autant qu'il ne se dit là qu'vne Messe par iour, ils la celebrent de nuict, où tous communient, puis s'en vont soupper, alleguans à cela la Cene de nostre Seigneur, lequel consacra son vray corps, disent-ils, vn iour de ieusne comme il estoit quasi nuict : aux autres iours qu'il n'est point ieusne, ils disent la Messe dés le matin : quant à ceux qui mangent de la chair, ils n'ont point de discretion du Vendredy & Samedy, ains en mangent indifferemment : Outre le Careſme, ils ont encore diuers ieusnes premierement le Lundy d'apres la Trinité, ils commencent à ieusner tous les iours de là en auant fors le Samedy & le Dimanche, iusques au iour de la Natiuité de nostre Seigneur, depuis lequel iour iusques à la Purification de nostre Dame, qu'ils appelle la feste de

S.Sauere, ils n'ont point de ieusne. Les trois premiers iours d'apres la Pu
cation, ils ieusnent fort estroictement, ne mangent point en tous ces trois io
là plus d'vne fois, & disent que c'est la penitence de Niniue. Or ces trois iou
l'Aduent & le Careſme, tous indifferemment, Prestres seculiers, hommes, fe
mes, enfans, grands & petits ieusnent inuiolablement.

Apres auoir parlé des Religieux qui marchent sous l'estendart de la Croix,
ne sera pas peut-estre hors de propos de dire vn mot de ceux qui se sont main
nant enrollez pour la meilleure partie sous cette triomphante enseigne, & q
estoient cy-deuant attachez aux superstitions de l'idolatrie, à sçauoir ceux
l'Isle de Iapon, ou de Zipangu, ainsi que le recite le bien-heureux Francois X
uier Iesuite, en vne lettre qu'il en escrit aux Peres de sa societé de la ville
Conubre l'an 1549. où qu'ils auoient beaucoup de conformitez auec nos R
ligieux : Car il dit qu'outre leurs Bonzes ordinaires qui sont chez eux, comm
les Prestres. Ils ont encore de trois sortes qui sont comme nos Moynes, qu'i
appellent *Lequixil*, & des femmes qui sont comme nos Religieuses, qu'ils nom
ment *Hamacata*, tous lesquels ont des Monasteres tant dedans que dehors le
villes: Ceux qui se tiennent és Citez ne se marient iamais, viuent d'aumosnes
ont la teste & la barbe rase, ont de longues robbes à larges manches, l'hyuer il
ont la teste couuerte, & tout le reste de l'an ils l'ont à descouuert, mangent en
semble, & ils ieusnent plusieurs fois l'année : ne mangent point d'animal que
qu'il soit pour faire plus grande penitence, estant commune à tous les autre
Moynes du Iapon, se leuent à minuict pour prier, faisans l oraison en chan
tant par l'espace de demie heure, puis se vont coucher iusq à l'aube du iou
qu'ils se leuent encore à la priere, en font autant à Soleil leuant, à midy, & su
le soir : & lors ils font quelque bruit lequel est entendu du peuple, & sou
dain ils se mettent à genoux, & joignans les mains les leuent au Ciel & prien
tous. Ce sont ces *Lequixil*, qui preschent exhortant le peuple, & sont fort sui
uis. Ils pleurent en preschant, & induisent l'assistance à pleurer, tant ils ont de
persuasion en leurs discours. Il y a encore vne sorte de ces *Lequixil*, & *Hamacata*
qui son vestus de gris, ne se mariant point : Les Monasteres des hommes sont
proches de ceux des femmes, ce qui donne assez à parler ; ils font grand nom
bre d'oraisons, & ieusnent souuent, ceux cy sont fort rustiques ; & sans lettres
La troisiéme sorte de ces Religieux fait aussi de grandes penitences, viuent en
commun, & s'habillent de noir. Ils adorent plusieurs Idoles, comme *Xaca*
(qu'ils disent estre né 8000. ans auant que sa mere l'eut conceu) *Amida* & *Qui*
non. Ils adorent le Soleil & la Lune qu'ils appellent *Denix*, ce peuple estant
deuot à ses Superieurs, que le Pere Michel Vilette Iesuite, dit en vne Epistr
qu'il en escrit. Qu'en vne montagne proche la Royalle ville de Meac, il y eu
jadis 7000. Monasteres dediez aux Idoles, & entr'autres vn tres riche, où le
Roys & tout le reste du peuple vont faire leurs vœux & leurs necessitez, & y
offrent de tres grands & tres riches presens, le diable apparoissant en visio
à ceux qui vont offrir leur oblations en ce lieu, leur faisant entendre qu'il es
appaisé par leur deuotion, & qui les deliurera de peril & de toute fascherie,
& qu'à l'aduenir leurs affaires leur succederont bien ou mal, comme soigneu
sement, ou negligemment ils luy rendront du seruice.

C'est succinctement ce qui se peut dire des ordres & congregations qui sont
en la Chrestienté, excepté les ordres & compagnies militaires, desquelles il sera
parlé cy apres.

ORIGINE DES ORDRES MILITAIRES, tant Reguliers, qui ont eſté approuuez par le Saint Siege, ſous quelque regle, & diſcipline; que des Seculiers, inſtituez par les Empereurs, Roys, & Princes Chreſtiens, auec leurs blazons, & deuiſes.

APRES auoir fait voir par le Traicté precedent combien le delectable iardin de l'Egliſe s'eſtoit embelly en tous ſiecles, & en tous aages, par la diuerſité des Congregations qui ont eſpandu vne ſuaue odeur par l'Vniuers, d'autant plus qu'elles ſe ſont renfermées dans leurs cloiſtres, ne plus ne moins que de belles, & odorantes fleurs, leſquelles rendent d'auantage d'odeur plus elle ſont preſſées. Il ſera bien à propos maintenant de dire auſſi quelque choſe de celles qui comme le muſc, & l'ambre exhallent d'autant plus leur odeur qu'elles ſont expoſées au public. Ie veux dire des Ordres des Chevaleries, leſquels à guiſe d'autres Machabées ſe ſont efforcez de combattre les combats du Seigneur, & qui par vne vraye vaillance ont auec la force de leur bras, & leur magnanime courage, donné le plus ſouuent l'eſpouuente aux ennemis de leur Redempteur, & de ſa ſainte Religion, quelques puiſſans, & redoutables qu'ils ayent eſté, afin que ſi les autres combattoient en leur enclos les ennemis inuiſibles, ceux-cy deſniſſent, & taillaſſent en pieces les viſibles en plain champ de bataille, tous deux tendans en vne meſme fin, à ſçauoir de donner la paix à l'Egliſe, & faire que le Sauueur du monde fut reconnû pour Seigneur de l'Vniuers.

Celuy doncques auquel a eſté donnée toute puiſſance au Ciel, & en la terre, voullant faire voir les effects de ſa victoire triomphante, tant ſur les choſes ſpirituelles que corporelles, incontinent apres la naiſſance de ſon Egliſe, & que le ſang des Martyrs en eut cimenté vne bonne partie de l'edifice; fit que non ſeulement les eſprits tranquilles, & pacifiques ſe voüerent pour toute leur vie en ſainteté, mais qu'encores les eſprits les plus bellique ux conſacrerent leur valeur, & leurs armes, tant à l'accroiſſement, & augmentation de la Religion Catholique, qu'à ſa protection, & deffence. Si bien que les Monarques, & plus puiſſans Potentats du monde marcherent ſous l'eſtendart de celuy auquel ils faiſoient bien peu de temps auparauant vne ſi ſanglante, & cruelle guerre; teſmoin le grand Conſtantin, Valentinian, les Theodoſes, & autres grand nombre d'Empereurs, qui tous commencerent de porter la Croix en leurs blazons, & armoiries, toutes neantmoins de diuerſes couleurs, les vns

blanche, les autres verte, & les autres rouges. & d'autres couleurs, en la forme presque qu'elle apparut au Ciel au grand Constantin, ayant vn A, au costé droict, vn Leo au costé gauche, & vn Labarum au milieu, à sçauoir vn X, & vn P, entrelassez l'vn dans l'autre, estant crenelée par les quatre bouts. Et d'autant qu'il n'y a guerres eu de Royaume, ny de Republique au monde, qui n'ait eu quelque ordre de Cheualerie; il estoit bien raisonnable qu'il se fit quelques congregations qui prinssent l'ordre du Roy des Roys, & se deuoüassent particulierement à son seruice. Aussi tient-on que du temps mesme de Constantin le Grand l'ordre des Cheualiers du S. Sepulchre de nostre Seigneur commença de s'establir: car saincte Helene sa mere estant allée en Ierusalem pour y chercher la saincte Croix, & le S. Sepulchre, & les ayant trouuez par vne diuine reuelation, elle y fit bastir en action de grace vn Temple fort magnifique en l'honneur de la Resurrection glorieuse de Iesus Christ, lequel par traict de temps fut construit en vn Monastere de Chanoines reguliers de S. Augustin. Mais pour lors la garde du saint Sepulchre fut commise à quelques Gentilshommes de sa suitte, qui furent les premiers Cheualiers de cét ordre, qui se continua en ce lieu-là, & s'y establirent, de sorte que du temps mesmes que les Sarrazins, & les Turcs s'emparerent de tout l'Orient, & particulierement de la Palestine, tyrannisans les Chrestiens de Ierusalem, enuers lesquels ils vsoient de toute sorte de cruauté. Ceux-cy furent tolerez, moyennant le tribut annuel qu'ils leur payerent, non sans communiquer neantmoins au commun mal'heur des fidelles, ces barbares ne laissans pas de les trauerser en tout ce qu'ils pouuoient. Leur principale charge estoit de garder le saint Sepulchre, faire la guerre aux infidelles de toute leur puissance, rachepter les esclaues, ouyr tous les iours la saincte Messe en ayant l'opportunité, reciter les heures de la Croix, & porter cinq croix rouges en contéplation des cinq playes de nostre Seigneur. Quelques-vns rapportent leur origine & institution à l'Apostre saint Iacques Euesque de Ierusalem, qui endura la mort pour la foy l'an 63. Et semble qu'en consideration de cela les Cheualiers de cét ordre sont sous l'obeyssance du Patriarche de cette saincte ville.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. MAVRICE, ET DE S. Lazare entre les Sauoyards.

ON tient que l'Ordre de S. Lazare a commencé du temps du grand Sainct Basile, au rapport de S. Gregoire Nazianzene, lequel saint Basile fonda vn hospital sous le tiltre de S. Lazare, qui donna depuis le nom à cét Ordre: de quoy tant de Lazareries esparses par toutes les parties de la Chrestienté semblent porter tesmoignage. Mais cette premiere institution ayant esté comme estoufée en son berceau par les incursions des Babares, & autres iniures de ce premiers temps, elle sembla renaistre & se restablir de nouueau en cét heureux siecle, auquel les Princes Chrestiens vnis en vne saincte ligue osterent aux Sarrazins la ville de Ierusalem, & les autres lieux de la Terre Saincte: les Cheualiers de cét Ordre receuans charitablement en leurs hospitaux les fidelles qui accouroient de toutes les parties de l'Europe à vne si heureuse conqueste, voire mesme fournissant aux frais de cette glorieuse entreprise, lequel bon office fut cause que les Princes Chrestiens leur donnerent plusieurs maisons & heritages l'an 1154. lesquelles donations leur furent ratifiées par les bulles des Pa-

pes Alexandre IV. Nicolas V. Clement IV. Iean XXII. & Gregoire dixieſme.

Ils font profeſſion de la regle de S. Auguſtin, & portent pour les blazons de leur Ordre vne croix verde qu'Emanuel Philbert Duc de Sauoye, apres auoir eſté eſtably leur Grand-Maiſtre par Gregoire XIII. & conjoinct cét ordre auec celuy de S. Maurice, reueſtit autour d'vne bordure blanche, au milieu de laquelle celle de ſaint Maurice ſeroit enclauée.

Quant à celuy de ſaint Maurice, les anciens Annaliſtes de Sauoye diſent qu'il eut vne telle origine: Amedée Duc de Sauoye (lequel apres ſa promotion au ſouuerain Pontificat print le nom de Fœlix V.) ayant tout abandonné ſe confina à Ripaille prés le lac Leman, accompagné de dix Cheualiers d'illuſtre famille, où il embraſſa la vie d'Hermite en vn Monaſtere fondé par ſes anceſtres à la memoire & honneur de S. Maurice, s'eſtant veſtu d'vne longue robbe de couleur cendrée, qu'il ceignit d'vne ceinture recamée d'or, auec vn manteau par deſſus de meſme couleur que la robbe, auquel eſtoit couſuë vne croix brochée d'or. François Modius en ſes Pandectes aſſure que ces Hermites qu'il appelle Cheualiers de ſaint Maurice, aſſiſterent ainſi veſtus à la conſecration de Felix V. leur fondateur l'an 1440. monſtrant par là quelle auoit eſté la religion, & queis accouſtremens ordinaires que ce nouueau Pontife auoit portez par le paſſé.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV CHIEN ET DV COQ en France.

LEs Autheurs n'ont rien dit de certain touchant l'inſtitution de ces deux Ordres, on les attribuë neantmoins à la maiſon de Mont morency.

Le premier, d'autant que ceux de cette maiſon portent ſur la creſte de leur armet vn chien, joint que Philippes Moreus en ſes Tables des armoiries de France eſcrit que Bouchard de Montmorency vint en la Cour du Roy de France Philippes premier du nom, ſuiuy de pluſieurs autres Cheualiers portans tous vn colier remply de teſtes de cerfs, où pendoit l'effigie d'vn chien, & cela pour ſignifier la fidelité & affection ſincere qu'ils auoient, & auroient touſjours au ſeruice, protection, & deffence de la Republique Chreſtienne, & ſpecialement de la France, pour faire auſſi remarquer par là leur ancienne nobleſſe, le chien en ayant eſté le ſymbole chez toutes les nations, comme l'a remarqué Lipſius, Epiſt. 44. de la premiere Centurie.

Quant à l'ordre des Cheualiers du Coq, tout ce qu'on en peut dire, c'eſt que ceux qui ont eſcrit la genealogie de cette illuſtre maiſon rapportent qu'vn certain Pierre de Montmorency en a eſté Cheualier: quoy que ce ſoit il y a grande apparence que cét Ordre a pris pour blaſon le coq, d'autant qu'entre les volatilles il eſt le plus martial: les anciens l'appelloient Poulcin de Mars: on l'a pris quelquesfois auſſi pour le hieroglyfique de la victoire, & de la vigilance. Ces Cheualiers voulans dire qu'ils eſtoient belliqueux, vigilants, & victorieux.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA GENETTE en France.

CELVY qui rendit l'vſage des anneaux le plus commun en France fut Charles Martel ce grand & magnanime Prince, qui releua de ſon temps le ſceptre languiſſant de nos Roys, faiſant ſentir ſa redoutable valeur, & aux rebelles, & aux infideles. Or comme ce Prince eſtoit naturellement enclin aux armes, il inſtitua auſſi vn Ordre de Cheualerie qu'il nomma de la Genette, à cauſe de ſa femme dite du Haillan, qui s'appelloit Ieanne, & luy l'appelloit communément Iannette, voulant qu'ils portaſſent la figure de cét animal grauée en leurs armes : mais du Bellay eſt d'autre aduis, & tient que cét inuincible Prince ayant deffait les Sarrazins en cette memorable bataille qui leur liura prés de la ville de Tours l'an 738. pour en éterniſer la memoire, & faire voir aux ſiecles futurs la valeur & le courage de la Nobleſſe Françoiſe, de laquelle il auoit eſté particulierement aſſiſté, & qu'il donna à ceux de cét Ordre le nom de la Genette, d'autant qu'il auoit deſtruit cette nation, qui habite cette partie de l'Eſpagne, ainſi ſurnommée à cauſe qu'elle abonde en quantité de ſemblables animaux, qui ſont vne eſpece de belette, ou plutôt de renarde, ayant la peau mipartie de blanc & de cendré, auec vn beau meſlange de petites taches blanches & noires. Cét Ordre s'eſt maintenu iuſques au regne de Saint Louys.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV LYS ROYAVME de Nauarre.

DV regne de Garcias VI. Roy de Nauarre ſurnommé Nugere, lieu memorable pour la naiſſance, la nourriture, ſejour ordinaire, & ſepulture de ce Prince. Les anciens Hiſtoriens d'Eſpagne diſent, que l'image de Noſtre Dame qui eſt dans l'Egliſe du Monaſtere Royal de cette ville fut miraculeuſement trouuée, & qu'à l'honneur d'icelle ce bon Roy & Tinnette ſa femme iſſuë des maiſons de Foix & de Candalle fonderent enſemble vn Monaſtere de Saint Benoiſt : mais que Garcias inſtitua ſeul l'Ordre des Cheualiers du Lys, portans pour blazon vn pot de Lys, ſur lequel eſtoit peinte l'image de Noſtre-Dame, voulant que les robbes de ces Cheualiers fuſſent fort riches, & fort artiſtement & magnifiquement enrichies. Les enfans de la maiſon Royale entroient en cette Cheualerie, & pluſieurs grands Seigneurs François, Nauarrois, & eſtrangers.

Les Cheualiers de cét Ordre ſont obligez par l'ordonnance de Garcias leur premier fondateur de maintenir & defendre la foy contre tous les ennemis d'icelle, & l'amplifier à leur pouuoir. Ils doiuent reciter tous les iours certaines prieres, & certain nombre de *Pater noſtir*, & d'*Aue Maria*. Ferdinand d'Arragon qui fut appellé l'Infant d'Antiquera l'an 1403. entra en cette Cheualerie auec quelques autres non tant recommandables pour leur nobles extraction, que pour leur vertu, & en print l'Ordre ſolemnellement dans l'Egliſe de Noſtre Dame ancienne de la ville de Metyme. Cette deuiſe eſtoit d'vn pot de Lys & d'vn griphon.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. IEAN de Ieruſalem, dits de Malte.

QVelques vns attribuent ce commencement de cét Ordre à Iean Hircanus, l'vn des Machabees. D'autres à ſaint Iean l'Aumoſnier Patriarche d'Alexandrie; bien que les Cheualiers d'iceluy addreſſent leurs vœux à ſaint Iean Baptiſte, & le tiennent pour patron. Mais il y en a d'autres qui tiennent que leur premiere inſtitution vint d'vn nommé Gerard, lequel du tẽps de Godefroy de Buillon eſtant venu viſiter les lieux ſaints en Ieruſalẽ, eſpris d'vne deuotion extraordinaire, aſſiſté de quelques Gentils-hommes qui eurent le meſme deſſein que luy, ils ſe mirent à baſtir l'Hoſpital de ſaint Iean de Ieruſalem, donnans ainſi commencement à cét Ordre de Cheualiers, qui s'appellerent du nom de leur premiere demeure, à ſçauoir Hoſpitaliers. Le Pape Gelaſe ſecond du nom approuua premierement cét inſtitut. Leurs veſtemens furent vne robbe où eſtoit attachee vne Croix blanche en façon octogone, pour marque de leur pureté, & des huict beatitudes auſquelles ils aſpiroient, par la conceſſion du Pape Honoré ſecond. Le deuoir de leur profeſſion eſtoit de receuoir auec toute Charité ceux qui venoient de quelque quartier du monde que ce fut viſiter les ſaints lieux, les aſſiſter par les chemins, & les leurs rendre ſeurs contre les Arabes, & tous autres infidelles, contre leſquels meſme auec l'aſſiſtance & ſecours des Princes Chreſtiens ils ont dreſſé des armées entieres, & les ont heureuſement combattus. Ils auoient conquis ſur eux l'Iſle & la ville de Rhodes, mais ils la perdirent quelques ans apres. Soliman ſecond du nom Empereur des Turcs s'empara d'icelle, & durant ce temps qu'ils la poſſederent, ils furent appellez Cheualiers de Rhodes. Depuis l'Empereur Charles le Quint leur donna l'Iſle de Malthe, laquelle ils ont touſiours courageuſemedt deffenduë, & principalement durant deux ſieges que les Turcs ont mis deuant, l'vn ſous Soliman ſuſdit, & l'autre ſous Selim ſecond du nom, tous deux Monarques des Turcs, que leurs ennemis ont eſté contraints de leuer auec beaucoup de perte & de deshonneur. Du nom de cette Iſle, on les appelle encores aujourd'huy Cheualiers de Malte. Aucun ne peut paruenir à ce degré s'il n'eſt de noble extraction. Leur premier Grand Maiſtre fut Raymond de Podolie, qui depuis compoſa & publia les conſtitutions, ſelon leſquelles viuent encore à preſent ces Cheualiers. Ils obſeruent la regle de S. Auguſtin, & diſent certain nombre de *Pater noſter*, au lieu des heures Canonialles, & promettent foy, obedience, & charité. Ils portent les armes en l'honneur de Dieu & de Saint Iean Baptiſte, (lequel comme nous auons dit ils tiennent pour patron) pour la deffence de la foy Chreſtienne. Or au meſme temps que ces Cheualiers commencerent à s'eſtablir en l'Hoſpital S. Iean de Ieruſalem, il y eut auſſi des femmes qui firent le meſme pour recueillir les femmes pelerines, ainſi que Gerard en auoit fait vn pour les hommes. Celuy des femmes s'appelloit de ſainte Marie Magdeleine, le tout ſous la conduitte d'vne fort honneſte Dame nommée Agnes, laquelle auec ſa trouppe print l'habit & vie reguliere, ainſi qu'auoit fait Gerard,

L'ORDRE DES CHEVALIERS NOMMEZ TEMPLIERS.

L'Expedition de la guerre Sainte ayant esté autant heureusement acheuee que religieusement entreprise sous la victorieuse conduite de Godefroy de Buillon, l'ordre des Cheualiers du Temple ou des Templiers, (duquel l'on rapporte l'institution au temps de Gelase 2.) fut estably par les Princes François pour conseruer en la Terre Sainte, ce qu'ils auoient acquis sur les Sarrazins. Les deux premiers Autheurs de cét institut, furent Hugon de Payennes, & Godefroy de S. Aumard Cheualiers. Et d'autant que le Roy Bandoüyn leur destina certain lieu pres le Temple pour y demeurer: les Cheualiers de cét ordre furent nommez les Freres de la milice du Temple, & plus communément Templiers. Depuis le Roy, auec les principaux du Royaume, & le Patriarche Grandmont qui presidoit pour lors en l'Eglise de Ierusalem, leur assignerent quelques biens & reuenus pour leur viure & vesture. Il leur fut enchargé par le Patriarche & par les Euesques, que pour la remission de leurs pechez ils eussent à maintenir de tout leur pouuoir ces chemins libres de voleurs pour la seureté des Pelerins, lesquels ils deuoient conduire & ramener en seureté. Depuis leur institution ils demeurent l'espace de neuf ans en habit seculier, lequel leur estoit fourny par le peuple par charité & aumosne. Mais il y eut depuis vn Concile à Troyes en France, où leur fut donnee vne regle qu'on tient auoir esté dressee par S. Bernard, sans aucune Croix, par ordonnance du Pape Honoré, & d'Estienne Patriarche de Ierusalem. Ils demeurerent encor quelques ans en cét habit: mais ils commencerent dessors à multiplier selon qu'ils enrichissoiét Et au temps du Pape Eugene III. du nom, & par son authorité ils commẽcerent de coudre des Croix rouges sur leurs manteaux, afin d'estre par cette difference remarquez entre les autres, & pour monstrer qu'ils auoient consacré leur sang pour la protection & deffence de la Terre Ste. & des autres lieux de la Chrestiété cõtre les Infidelles. Cette Croix estoit octogone à l'instar de celle des Cheualiers de S. Iean, bien que Ieroſme Romain Espagnol maintiennent qu'elle estoit double, & comme Patriarchalle, telle que la portoient les Hõgres en leurs armes. Cette Religion deuint enfin si puissante, qu'elle esgaloit en richesses les plus puissans Roys. Et comme l'an 1187. Ierusalem eut esté prise par les infidelles, les Cheualiers Templiers ne laisserent point de combattre tousiours vaillamment pour la Religion. Toutesfois l'an 1311. il plût au Pape Clement V. d'abolir cét Ordre de Templiers, pour les enormes pechez & grandes fautes qu'on disoit qu'ils auoient commises. Leurs richesses furent distribuées à diuers Cheualiers, comme à ceux de Rhodes, de S. Iacques de Calatraue, & d'Alcantara en Espagne.

L'ORDRE DES CHEVALIERS TEVTONIQVES, *de l'Hospital de sainte Marie en Ierusalem appellez autrement les Porte-Croix, ou Marianes.*

ENuiron ce mesme temps Federic second, à l'instance du Pape Gregoire septiesme, ayant conduit vne grande armee en Syrie pour aduancer le progrez de la Guerre Sainte, il fut cause d'instituer cét Ordre, & de les insti-

ler en l'Egliſe & Hoſpital de ſainte Marie en Ieruſalem, & fut approuué du Pape Celeſtin troiſieſme, ſous la regle de ſaint Auguſtin. Ceux-cy auec les Cheualiers du Temple, & de ſaint Iean, conſpirerent à meſme fin & meſme intention, s'eſtans comme aſſociez à vne meſme profeſſion, n'en eſtans preſque differents que de leurs croix noires qu'ils portoient couſuës ſur leurs manteaux blancs. Henry Vvalpot fut leur premier Grand Maiſtre, depuis ils adiouſterent à leurs eſcuſſons le Roſaire qui enuironnoit la croix qui a eſté dite cy-deſſus. De là eſt venu qu'on les appelloit Marianes, & Porte-croix. Et apres la priſe de Ieruſalem s'eſtans retirez à Ptolemayde, l'Empereur Federic les tranſporta en Alemagne, & les mit en la Prouince de Pruſſe, ennemie pour lors de noſtre Religion, afin de la conquerir & l'aſſujettir au Criſtianiſme, & ce ſous l'authorité de Gregoire neufieſme. Et en fin l'an de noſtre ſalut 1279. cette Prouince ayant eſté ſubjuguée, on les appella Theutoniques & Pruſſiens. Cette conqueſte ſe fit ſous la conduite de Herman Saltza, qui arbora le premier l'enſeigne de la croix en cette Prouince. Ce qui leur concilia l'amitié, & la bien veillance de tous les Princes Chreſtiens. Depuis ils ont eu de grandes guerres contre les Lithuaniens, Polonois, & Tartares. Les Preſtres, & les cheualiers de cét ordre portent en leurs manteaux cette croix noire couſuë deſſus en broderie d'argent. Le Sereniſſime Maximilian d'Auſtriche eſt maintenant leur Grand Maiſtre, qui porte ſes armes my-parties de la maiſon d'Auſtriche, & celles de l'ordre. Et bien que la Pruſſe ſoit maintenant ſujette au Roy de Pologne toutesfois on ne laiſſe pas d'eſlire vn Grand maiſtre, qui ioüyt auec les ſiens des biens qu'ils ont en Allemagne.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. IEAN d'Accon & de ſaint Thomas.

A L'imitation des ordres des Cheualiers ſuſdits, l'on en a inſtitué pluſieurs autres, entre leſquels fut celuy des Cheualiers d'Accon, & de S. Thomas: de l'origine & inſtitution deſquels bien que l'on ne trouue rien de certain, l'on trouue toutesfois qu'au commencement d'icelle ils s'occupoient à aſſiſter charitablement ceux qui venoient viſiter les lieux ſaints de tout ce qu'ils auoient beſoin: mais auec le temps ils y adjouſterent les armes, à l'exemple des Cheliers de S. Iean. Ce qui a eſté cauſe de les faire inſerer entre les Ordres Militaires. Ieroſme Romain dit qu'ils floriſſoient en Eſpagne y regnant Alfonce, ſurnommé le Sage, & que ce Roy leur legua par ſon Teſtament tous ſes meubles, auec quelque ſomme d'argẽt. Mais Toſtat ſous Ioſué, dit qu'il n'eſtoit preſque plus aucune memoire d'eux. Quant à l'Ordre de S. Thomas, qui militoit ſous la regle de S. Auguſtin, il fut conjoint auec le precedent par le Pape Alexandre IV.

La Paleſtine nous a donné encores quelques autres ordres, comme celuy de ſaint Blaiſe, de ſainte Marie, & celuy de la Penitence des ſaints Martyrs. Ieroſme Romain aſſure auoir vû des freres de ce dernier ordre, qui portoient vne croix rouge, & tenoient la regle de S. Auguſtin.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. SAVVEVR, en Arragon.

ENuiron l'an 118. Alfonce Roy d'Espagne, de Nauarre, d'Arragon, de Castille, & de Tolede, du costé de sa femme Vrrache, desirant l'extirper les Mores de Sarragosse, & d'Arragon, & voyant combien les Prouinces voisines s'estoient bien trouuees des ordres militaires que chacun auoit establies chez soy, il institua en la ville de Montreal apres la prise de Calatraua, l'ordre des Cheualiers de S. Sauueur, auec promesse de fauoriser, & d'estre le support de ceux qui se portoient le plus valeureusement à la guerre qu'il pretendoit faire contre les infidelles. Ce qui luy reussit si heureusement, que l'an 1120. il les força de vuider toutes ces contrees qu'ils auoient occupees. Cela fut cause que ce Roy donna à cét Ordre de riches & grands reuenus.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE MONT-IOYE, en Syrie, qu'on appelle en Castille de Monfiac, & en Cateloigne de Hongrie.

DV temps que les Princes Chrestiens conquesterent la Syrie, l'ordre des Cheualiers de Mont-joye fut institué, lesquels prindrent leur nom d'vne montagne ainsi nommee proche de la ville de Ierusalem, comme en fait foy la Bulle de son approbation, donnée par Alexandre 3. l'an 1180. conseruee aux Archiues de Calatraua, cét ordre receut de grands biens des Princes Chrestiens, en consideration de l'assistance qu'ils leur auoiẽt renduë pour recouurer la Terre sainte.

Le mesme Ierosme Romain, fait mention d'vn autre Ordre de Cheualiers qu'il nomme de Truxillo, ayans pris ce nom là de la ville, où ils commencerent cét Ordre, qui fut enrichy de plusieurs grands dons par le Roy Alfonce, lequel leur donna encore Sainte Croix, Zuforic, Cabime, Albate, & quelques autres, & ce l'an 123.

L'ORDRE DES CHEVALIERS PORTE-GLAIVE ou Gens d'armes de Christ en Liuonie.

ENtre la Prusse, Lithuanie Russie, & Moscouie, est situé la Prouince de Liuonie, les Potentats de laquelle s'estans alliez des cheualiers Teutoniques, desquels il a esté parlé cy-dessus, à leur imitation ils firent vn Ordre de Cheualerie confirmé par Innocent III. prenant pour blazon deux espées de couleur rouge, en forme de Croix saint André, qu'ils faisoient coudre sur leurs manteaux. Leur premier Grand Maistre s'appelloit Vniuus auec lesquels ils firent de grands progrez, & conquirent plusieurs places en la Russie. Depuis ils s'vnirent auec les Teutoniques: mais ayans eu plusieurs differents ensemble, ils se separerent moyennant vne bonne somme d'argent, qu'ils payerent enuiron l'an 1348. En fin cette Prouince ayant esté infectee de l'heresie de Luther. Cét Ordre fut du tout esteint, ayant flory l'espace de trois cens cinquante & sept ans

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. IACQVES, en Espagne.

LA sepulture du glorieux Apostre saint Iacques ayant esté descouuerte en Espagne, & la renommée des miracles qui se faisoient iournellement en ce lieu, espanduë de toutes parts, causa vne grande deuotion, non seulement aux peuples de l'Espagne, mais à ceux encore des Prouinces plus esloignées. Mais d'autant que le chemin, à cause des rochers & sterilité de la terre, estoit fort difficile, & que les Mores volloient & pilloient les Pelerins, la crainte du danger empeschoit plusieurs d'entreprendre le voyage. Cela fut cause que les Chanoines reguliers de S. Eloy, qui auoient leur demeure non guere loin de Compostelle, pour y donner quelque remede bastirent plusieurs logis sur le chemin qui vient de France, pour y loger les Pelerins, afin de les garantir du danger. Le principal & plus excellent desquels, fut celuy qui fut basty aux faux-bourgs de la ville de Leon, sous le nom & tiltre de S. Marc: ce qui leur acquiert tellement la bien veillance d'vn chacun, que plusieurs Roys & Princes leur en firent de fort grands presens, en reconnoissance de ce bien-fait. Depuis à l'imitation de ces Chanoines, plusieurs Gentils hommes de Castille desirerent de faire le mesme. Et pour mieux paruenir à leur dessein, firent de toutes leurs professions vne masse, afin de s'en seruir en commun.

Ces Gentils hommes donc, par la diligence du Cardinal Iacynte, ayans pris resolution de se conjoindre auec lesdits Chanoines, ils proposerent de dresser vne maniere de viure telle qu'ils desiroient d'obseruer à l'auenir, selon la regle de S. Augustin, laquelle ces Chanoines obseruoient, & l'enuoyerent au saint Pere Alexandre 3. qui estoit pour lors souuerain Pontife, faisant le chef de cét Ambassade Pierre Fernandez du Pont Eucalate, lequel obtint du Pape vne Bulle, & la maniere de viure qu'ils desiroient garder, en datte du 5. Iuillet 1173. Leur premier Grand Maistre fut ce Fernandez, & pour demeure ordinaire fut donné à ces Cheualiers la maison de saint Marc à Leon: leur liurée, ou marque honoraire est vne croix rouge en forme d'espée. Cecy est selon l'opinion de Iean Mariana, au liure second de son histoire d'Espagne. Mais d'autres tiennent cét ordre plus ancien, ramenant son origine au temps du Roy Alfonce de Chaste. Autres à l'an 848. quand Dom Ramire Roy de Castille deffit 60. milles Mores prés de Clauig: , d'autant qu'en cette bataille les soldats s'escrioyent *Dieu nous aide, et S. Iacques*, lequel on vid à cheual portãt vne banniere blanche, marquée d'vne croix rouge. Mais la bulle, sur laquelle on se fonde, qui a esté donnée aux Religieuses du Cloistre du S. Esprit en Salamanque, n'est pas authentique, comme l'a remarqué ledit Mariana, & François Rados Dandrada, qui a escrit en Espagnol la Chronique des trois Ordres S. Iacques, de Calatraua, & d'Alcantara: dit que cét Ordre fut institué l'an 1170. aux Royaumes de Leon, & Galice, par Dom Fernand Roy desdits Royaumes, & que long-temps auparauant il y auoit vne Compagnie ou Confrairie des Cheualiers de saint Iacques, sans reforme de religion. Il dit plus, que cét ordre a esté introduit en Castille par le Roy Dom Alfonce 9. & approuué l'an 1175. De maniere que les fondateurs de cét Ordre militaire sont, ce Roy Dom Fernand, & Dom Pierre Fernandez premier Grand Maistre. Onufre Pauuin en sa Chronique, rapporte cét origine à l'an 1170. Les statuts de cét Ordre sont nouuellement imprimez par Plantin à Anuers.

Calatraua ayant esté emporté sur les Mores par le Roy Sancius III. surnommé le Desiré, l'an 1158. il fut mis entre les mains des Templiers, afin que par le moyen des fortifications qu'ils y feroient ils la rendissent comme vn bouleuert contre les Infidelles : Mais les Templiers ayans esté aduertis que ceux-là alloient fondre sur eux auec vn nombre presque infiny, ils remirent la place à la volonté du Roy, & en sortirent ne la trouuant pas assez forte pour soustenir vn siege. Et comme pas vn des grands Seigneurs du Royaume ne voulut entreprendre de la garder, deux Moynes de Cisteaux faisans pour lors sejour à Tolede par occasion, l'vn nommé Raymond Filterius Abbé de Pitorie, & l'autre Didacus Velesens, tous deux fort valeureux aux armes, qu'ils auoiét laissees. Neantmoins pour seruir à Dieu se resolurent d'y entrer, & de la conseruer & deffendre de tout leur pouuoir. Ce qu'ayant communiqué au Roy Sancius, il l'ût pour tres-agreable : comme eut aussi Iean Archeuesque de Tolede, qui leur fournit de moyens & d'hommes selon sa puissance, persuadant par son authorité, par ses prieres, tant nobles qu'autres, d'entreprendre la deffence de cette place auec ces deux Religieux pour le bien de la Religion Chrestienne : ce qui l'aduanca de sorte, que des hommes de toutes conditiõs venoient a troupes pour le secours de ces gens de bien : de maniere que la ville fut si bien munie & fortifiee, que l'ennemy n'osa iamais entreprendre de la venir attaquer. Voilà l'heureux commencemẽt de cette milice, si bien que le Roy donna ce lieu en recompense à ces Religieux, & à leurs compagnons, au nom de la Vierge Marie Patrone de l'Ordre de Cisteaux. L'Abbé donna à ses derniers compagnons la vesture, & la regle de Cisteaux. Les blazons de cét ordre furent au commencement vne croix rouge & deux ceps au bas d'icelle, où furent adioustez par traict de temps quatre fleurs de Lys par Benoist 13. qu'ils porterent au lieu de scapulaire. Alexandre 3. l'an 1164. approuua depuis cét Institut, par vne Bulle expresse, & leur premier Grand Maistre s'appelloit Garsia.

Quand ces Cheualiers sont en quelque assemblee ils portent vne robbe blanche, & sur icelle comme aussi sur la poictrine vne croix rouge de la forme que nous venons de dire. Le Pape 3. l'an 1396. leur conceda de se marier vne fois, sans toutesfois prendre vne seconde femme; car ils estoient jadis tenus de viure comme Religieux en chasteté perpetuelle. De sorte que, comme vous pouuez voir, les premiers instituteurs de cét ordre furent Sanche Roy de castille, & Raymond Abbé de Fitere.

L'ORDRE DES GENS D'ARMES DE IESVS CHRIST, institué par S. Dominique, contre les Albigeois heretiques.

LEs Comtez de Tholose & de la Lombardie estans presque toutes infectees de l'erreur des Albigeois, S. Dominique prescha contre eux auec vn tel profit, qu'on tient qu'il en conuertit iusques à cent mille, choisissant quelques deuotes personnes pour extirper par le glaiue materiel ceux-là de ces heretiques, qui ne se laisseroient toucher du glaiue spirituel de la parole de Dieu. A ceux-cy il ordonne vne certaine regle du viure spirituellement par dessus le cõmun des Seculiers, & au dessous de celle que meine les Religieux. Ils furent appellez en ce temps-là les Freres de la milice de S. Dominique.

Or ces heretiques estans entierement extirpez, ceux qui s'estoient dediez pour cét effet ne laisserent pas de continuer ce genre de vie iusques à leur mort

& leurs femmes les suruiuans elles viuoient en continence, & les hommes faisoient le semblable s'ils suruiuoient les femmes. Quelque temps apres des personnes indifferemment mariez, & non mariez ont embrassé cette milice, qui fut finalement nommée, des Freres ou des Sœurs de la Penitence de S. Dominique. Innocent 4. approuua leur regle, l'an 1360.

L'ORDRE DES CHEVALIERS D'ALCANTARA, *au Royaume de Leon.*

GOmesius Ferdinand Cheualier & grand Seigneur entre ceux du Royaume de Leon, sous les auspices de Ferdinand Roy de ce Royaume & de Galice institua cette Cheualerie contre les Mores, qui eut au commencement le nom de S. Iulien de Pirario, d'autant que la premiere maison qu'ils eurent estoit en vn bourg ainsi nommé, le Roy se declara protecteur de cét ordre par lettres expresses l'an 1176. Et le Pape Alexandre troisiesme l'approuua. Et l'an 1183. le Pape Lucius troisiesme le confirma, & l'exempta de la Iurisdiction des Diocesains. Leurs armes furent vn Poyrier vert en champ d'or, iusques au temps qu'Alfonce huictiesme donna aux Cheualiers de cét ordre Alcantara, place situee au bord du fleuue Tagus (remarquable en l'ingenieuse structure de son pont) par l'incorporation qu'il en fit auec eux de l'ordre de Calatraue, auſquels ce lieu auoit esté donné premierement: mais par raison d'Estat remis à ces derniers, auec conuention toutesfois qu'ils seroient sujets à ceux-là, pour marque dequoy par l'ordonnance de leur grand Maistre furent adjoustez deux ceps qui estoient en la deuise des autres, & furent appellez par apres Cheualiers d'Alcantara. Finalement l'an 1411. les Cheualiers de cét ordre obtindrent du Pape Benoist troisiéme, qui se disoit Pape en Espagne, de porter sur la poictrine vers le costé gauche la Croix verte faite en forme de lys. Il viuent sous la regle de S. Benoist, & promettent en leur profession obeyssance à leurs Superieurs, chasteté conjugale, & de viure le plus sainctement qu'il leur sera possible tous les iours de leur vie. Le Pape Adrian VI. annexa depuis en faueur de Charles le Quint, jadis son Disciple, ces trois ordres de S. Iacques, Calatraue & Alcantara, à la Couronne de Castille & de Leon à perpetuité.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA GLORIEVSE *Vierge Marie en Italie.*

L'An 1233. Barthelemy de Viceney de l'Ordre des Freres Prescheurs, fut autheur de ces Cheualiers qu'il institua pour concilier la paix par les villes d'Italie, & examiner toute espece de discorde & de diuision. Le Pape Vrbain 4. l'an 1262. l'approuua : leur habit estoit vne robbe blanche, & vne robbe grise, & portoient pour leur deuise vne Croix pourpree en champ blanc, auec quelques estoilles au dessus. Leur deuoir estoit de prendre en leur protection les vefues & les orphelins, & de procurer la paix & concorde entre les autres. Ils ont esté appellez les Freres joyeux, d'autant qu'ils viuoient paisibles & contens en leurs maisons auec leurs femmes & enfans, ainsi que dit Sigonius, & autres.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE MONTESE, *au Royaume de Valence.*

LEs Cheualiers de Monteſe furent ainſi appellez du lieu principal de leur reſidence, ayant eſté inſtitué au meſme temps que celuy des Templiers fut aboly, de ſorte que tous les biens que ceux-cy poſſedoyent au Royaume de Valence, furent conſignez à ceux de Monteſe, à condition de deffendre & garder les frontieres de Valence à l'encontre des Mores. Leur Ordre fut approuué par Benoiſt XIII. & Martin V. Ils portent l'habit blanc, & par deſſus vne Croix rouge toute ſimple.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE IESVS CHRIST, *en Portugal.*

DEnis, ſurnommé Perioca Roy de Portugal, neveu d'Alfonce dixieſme Roy de Caſtille & de Leon, inſtitua cét ordre, appellé communément de Portugal, ou de Chriſt. Il ordonna que leurs blazons ſeroient vne robbe noire & vne Croix noire couppee d'vne autre blanche y attachée. Le Pape Iean 22. l'an 1321. leur preſcriuit de tenir la regle de S. Benoiſt. Leur deuoir eſt de faire la guerre aux Mores qui habitent la Betique. C'eſt par leur vertu que l'Empire des Portugais s'eſt eſtendu iuſques bien auant en l'Orient & encores en Afrique, au Breſil, & autres parties Occidentales.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA BANCA *& de la Scama entre les Eſpagnols, & de la Calza entre les Venitiens.*

L'An 1332. Alfonce vnzieſme Roy de Caſtille, deuant qu'il fut paruenu à la Royauté inſtitua en la ville de Victoria l'Ordre des Cheualiers de la Bande ainſi appellez d'autant que le iour qu'ils eſtoient ordonnez par le Roy comme grand Maiſtre de cette Cheualerie, il leur pendoit vne bande rouge large de quatre doigts en eſcharpe au deſſus de l'eſpaule droicte, ou deſſus du bras gauche. Les enfans des nobles y eſtoient admis, apres auoir eſté au moins dix ans aux armées, excepté les aiſnez. Il a eſté fort eſtimé autresfois, mais en fin pour ne point dementir la viciſſitude des choſes humaines il eſt deſcheu. Quant à celuy de la Scama, Iean 2. Roy de Caſtille en fut autheur, & fut en grand honneur de ſon regne, au rapport de Ieroſme Romain: bien qu'il diſe n'auoir pû apprendre que c'eſtoit que de la Scama quelque recherche qu'il en ayt pû faire.

A l'imitation des Cheualiers de la Bande, les Venitiens inſtituerent au meſme temps ceux de la Galza, preſque auec les meſmes loix. Aucun n'y pouuoit eſtre receu par le Duc ny par le Senat, qui ne fut noble d'extraction. Cét ordre ſe renouuella l'an 1562. & fut fauoriſé de nouuelles graces & priuileges. André Ettent excellent en l'anatomie & Medecine, & bien verſé en toutes ſciences, ne trouue pas qu'ils ayent eu autres armes qu'vn collier d'or, ou pendoit l'image de S. Marc, ou d'vn Lyon aiſlé auec cét Eloge *Pax tibi Marce*. Encor luy dit-il par conjecture, fondee ſur ce que le Duc & le Senat de Veniſe voulans dignement recompenſer pluſieurs grands perſonnages d'entr'eux qui auoient obligé la Republique par quelques ſignalez ſeruices il les ordonnoient Cheualiers, & donnoient ce collier d'or auec cette deuiſe.

L'ORDRE DES CHEVALIERS AVESIENS vulgairement appellez des Adnis en Portugal.

LEs Chreſtiens s'eſtans rendus les maiſtres de la ville d'Ebora, celebre en Portugal pour le ſejour ordinaire qu'y faiſoient les Roys. Le Roy Alfonce reconnoiſſant que ſon aſſiette & ſa force eſtoient tous propres à guerroyer les Mores, il y eſtablit la principale demeure des Cheualiers qui ſe nomment au Royaume de Caſtille de Calatraua, & en Portugal des Auis, leſquels furent toutesfois appellez au commencement Eboreaces du nom d'Ebora ville qu'on tient leur auoir eſté donnée par Ferdinand Monteyro leur premier Grand-Maiſtre, en l'honneur de la Vierge Marie Patrone de l'ordre de Ciſteaux, afin que par leurs continuelles courſes ſur les Barbares, ils les contraigniſſent en fin de vuider le pays.

Or leur troiſieſme Grand-Maiſtre qu'il s'appelloit Alfonce Auenſis ayant conquis ſur les Indes le chaſteau Auiſin, il le donna à la compagnie, laquelle il y tranſporta, afin d'eſtre plus prés de leurs ennemis, & de les trauerſer d'auantage: depuis le nom de ce chaſteau leur eſt demeuré, cét ordre fut confirmé par Innocent III. l'an 1204. Au reſte Roderic Garzia huictiéme, Grãd Maiſtre de Calatraua ayant enrichy de pluſieurs grands reuenus ces Cheualiers Auiſins, ils ſe ſouſmirent aux loix & reformations de ſon ordre, ſous le gouuernement duquel ils demeurerent iuſques au temps de Iean leur Grand-Maiſtre, qui fut fils naturel de Pierre VIII. Roy de Portugal. Car ce Roy à la ſollicitation (comme il eſt croyable) de ſon fils ſepara cét Ordre des Auiſiens d'auec celuy de Calatraua, leur ordõnant qu'ils portaſſent d'oreſnauant vne croix verde ſur vn tronc aucunement long en leurs blaſons, en ayant oſté le poirier à la diſtinction des Cheualiers d'Alcantara, bien qu'ils la portaſſent rouge auparauant telle que la portoient les Cheualiers de Calatraua, ainſi qu'il ſe void en l'ancien ſeel de l'ordre, où eſtoient à la baze de la croix, ainſi que dit François Radoſius, deux petits oyſeaux. Ils ſuiuent la regle de Ciſteaux: quoy que s'en ſoit Radoſius confond bien à propos ces deux ordres des Auiſiens, & de Calatraua: puis qu'en fit par traict de temps, des deux ne s'en eſt fait qu'vn: & au contraire Volteran s'eſt trompé, qui les joint auec ceux d'Alcantara, comme l'a remarqué Ieroſme Romain, & Gonſalue Argotes de Melina au liure 1, chap. 32. de la Nobleſſe d'Eſpagne,

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA Table Ronde.

ON dit qu'Artus Roy d'Angleterre ayant choiſi vingt-quatre Gentils hommes les plus belliqueux & les plus experimentez aux armes qu'il pût: il les ordonna Cheuaillers, & comme eſtans eſgaux en vertu, il les aymoit eſgalement, pour leur oſter tout ſujet d'enuie, & qu'il voulut en fauoriſer l'vn plus que l'autre: il fit faire vne table ronde où ils prenoient ordinairement leur repas, en laquelle comme il n'y auoit ny haut ny bas bout, & en ce faiſãt nul ne ſe pouuoit dire ny premier ny dernier aſſis, ny plus ou moins honoré que ſon compagnon: & de là ils ont eſté nommez Cheualiers de la Table Ronde. Le menu peuple d'Angleterre croit que cette Table eſt gardée au chaſteau de

Vuinton, & que dessus sont grauez les noms de ceux qui ont esté de cette Cheualerie.

Guillaume Camdene croit l'institution de cét ordre plus recente, & la rapporte à la coustume qu'on auoit autresfois de faire les Tournoys, où l'on s'exerçoit aux armes. Car afin que les premieres ou dernieres places ne donnassent quelque sujet de querelle aux grands qui y assistoient, l'on n'vsoit que de tables rondes, où ils s'alleoient indifferemment, sans prendre garde qui estoit le premier ou le dernier.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA IARTIERE en Angleterre.

LE Roy Edoüard III. d'Angleterre institua cét ordre de la Iartiere l'an 1350. pour purger le soupçon qu'aucuns auoient pris de la Comtesse de Salbery, qu'il aymoit lagement, de laquelle il auoit leué la Iartiere bleuë qui luy estoit tombée en dançant, & adjousta pour deuise, *Honny soit qui mal y pense*, à cause que les Gentils hommes qui estoient là presens s'estoient pris à rire, disant qu'il feroit en sorte que cette Iartiere luy rendroit tout honneur & reuerence, ce qui aduint par l'institution de cét ordre de Cheualiers, ausquels il en donna le nom. D'autres disent que cét ordre print son nom d'vne bande qu'Edoüard donna aux siens pour memoire perpetuelle de la victoire que ce Roy auoit obtenuë à Poictiers contre Iean Roy de France. Ils mettent cette bande au dessous du genoüil gauche, laquelle ils attacherent auec vne boucle en signe de l'amour & concorde qui doit estre en cette societé: & sur leurs manteaux portent attachée la croix rouge de S. George dans vn escu. Pour le grand collier de l'ordre qu'ils ont de coustume de porter au iour de leur creation, il n'est autre que leur Iartiere repriſe à plusieurs doubles, où sont entremeslées des roses blanches & noires, d'où estoit pendante l'image de S. George, lequel il voulut estre leur Patron, en l'honneur duquel il auoit fait bastir vne Eglise fort magnifique au chasteau de Vvindessore quelque temps auparauant. D'autres rapportent encore l'inuention de cette milice à Richard premier, & disent, qu'Edoüard ne la fit que renouueller: mais cela est trop incertain, quoy que ce soit les solemnitez de cét ordre se celebrent tous les ans à iour prefix en ce Chasteau d'Vvindessore de iour de la feste de S. George, le Roy y presidant.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV BAIN en Angleterre

NOVS n'auons rien de certain de ces Cheualiers, sinon que Henry IV. Roy d'Angleterre le iour qu'il fut sacré au chasteau de Londres, il crea Cheualiers quarante six Escuyers qui auoient veillé la nuict precedente, & auoient vsé du bain, ausquels il donna à chacun des tuniques verdes à manchettes longues qu'elles battoient les talons, auec des mantes peluës qu'ils portoient attachées à l'espaule gauche, auec vne cordelette de soye blanche double.

Le temps passé deux d'entre les nobles qui n'auoient encores receu Cheualerie, estoient choisis pour estre admis à cét ordre auec beaucoup de ceremonie. Ce qui se faisoit le iour du sacré, ou des nopces des Roys, ou des Roynes, ou lors que quelques-vns de leurs enfans estoient inuestis de quelque Duché,

Comté: car le iour de deuant ils estoient vestus de robbes grises, approchantes de celles des Hermites, auec le cuculle, le bonnet de lin, & estans bottez; & en cét accoustrement ils entendoient deuotement la sainte Messe: puis quand le soir estoit venu, ils alloient souper tous ensemble, deux escuyers seruans vn chacun d'eux, auec vn laquais. Apres souper ils se retiroient en leur chambre, où l'on auoit dressé à chacun son lit auec des courtines rouges, où estoient attachées les armes de leurs maisons, & aupres estoit appresté vn vaisseau propre pour se baigner couuert de linceuls, où apres s'estre recommandez à Dieu ils se baignoient, afin que d'oresnauant ils se souuinssent d'auoir touiours le corps, & l'esprit net. Le lendemain du grand matin ils estoient resueillez au son de plusieurs instrumens musicaux, & se vestoient de mesmes accoustremens que le iour precedent. Lors le Connestable d'Angleterre, vn Mareschal, & autres deputez par le Roy, les venoient trouuer, & les appellans par ordre chacun par leur nom, ils leur proposoient le serment qu'ils deuoient faire, a sçauoir, de seruir Dieu sur tout, de deffendre l'Eglise, d'honorer le Roy, & deffendre ses droicts, de prendre en leur protection les vefues, les vierges, & les pupilles, & les maintenir de tout leur pouuoir. Apres auoir iuré sur les Euangiles tous ces articles, ils estoient conduits à Matines, les Musiciens du Roy, & ses Herauts marchans deuant. Les Matines dites, ceux-là mesmes les remenoient en leurs chambres, où ils se desuestoient de leurs accoustremens precedens, & prenoient vn manteau de velours bleu-celeste, pour representer que leur ardeur martiale estoit toute celeste; & mettoient vn chapeau blanc, auec vn pennache de plumes blanches, & des gands qu'ils attachoient à leur manteau d'vne petite corde blanche, puis ils montoient sur des cheuaux sellez, & houssez de cuir noir meslangé de blanc, auec vne croix attachée sur le front. Leurs laquais marchoient deuant eux, portans leurs espées dorées, où pendoient leurs esperons semblablement dorez, leurs escuyers estans à cheual à leurs costez: & en cette pompe ils venoient chez le Roy, les trompettes fanfarans au deuant. Et estans ainsi arriuez en sa presence, ils sont conduits par deux anciens Cheualiers, puis leurs laquais donnent leurs espées auec leurs pendans au grand Chambrier, lequel les presente au Roy en grande reuerence, pour les ceindre aux nouueaux Cheualiers: ce qu'il faisoit, puis il commandoit aux anciens Cheualiers de leur chausser les esperons: & ceux-cy souloient autresfois en finissant cette ceremonie, leur baiser les genoux, en leur desirant tout bien.

Or ces nouueaux Cheualiers ainsi ordonnez, auoient de coustume anciennement de couurir la table du Roy, puis y disner tous ensemble, assis d'vn mesme costé. L'heure de Vespres, venuë ils alloient à la Chapelle, & là offroient leurs espées sur l'Autel, lesquelles ils rachetoient d'vne certaine somme d'argent. En retournant le maistre cuisinier du Roy leur venoit au rencõtre, & leur presentant son cousteau, les menassoit de leur couper ignominieusemẽt les esperons, s'ils ne se monstroient fideles & bons soldats. Au iour du couronnement des Roys ils les accompagnoient en pompe en leur rang, leurs espées ceintes, esperonnez, & couuerts de leurs manteaux de couleur de bleu-celeste, fermez deuant d'vn tuban de soye blanche noüé en croix, auec le capuche pendant deuers l'espaule gauche. C'est ce qu'en dit particulierement Guillaume Camdene. Le blazon de cét ordre est trois couronnes d'or dans vn cercle d'or, auec cette deuise, *Tria in vnum*, attachée à vne bande de lin teincte en escarlatte.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE L'ESTOILLE en France.

IEAN de Valois Roy de France, au mois d'Octobre l'an 1352. institua vn dre de Cheualiers, en memoire de l'Estoille qui conduisit les Roys en B leem pour y adorer le Sauueur du monde nouuellement né, qui furent app lez les Confreres de nostre Dame de saint Audoen, pource que le lieu de l residence s'appelloit ainsi, lequel estoit esloigné de Paris enuiron plus, moins d'vne lieuë: autresfois on l'appelloit le Palais de Cheley, lequel leur donné auec l'Eglise, & toutes les appartenances, & dépendances qu'il y auo Au commencement l'on n'admettoit en cette compagnie que les plus gran du Royaume: leur blazon estoit vne estoille penduë à vn collier d'or, ou att chée au capuche de leur robbe, ou bien en quelque autre lieu plus apparen auec cette deuise, *Monstrant Regibus astra viam.* Mais comme plusieurs person ignobles & roturieres le fussent introduites en cette societé sous des faux-do nez à entendre, elle deschût bien tôt de son lustre; de maniere que Charl fils de Iean ordonna que ses Gardes en porteroient les enseignes pour le rend plus vil: aujourd'huy les Archers du Guet en la ville de Paris les portent s leurs casaques.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE L'ANNONCIADE en Sauoye.

AMEDEE sixiesme Comte de Sauoye, ayant institué cét ordre, il le re dit celebre par les grands & riches reuenus dont il le fonda de son propr bien. Il voulut que le collier de cét ordre fut composé de quatre petites lam d'or attachées à des chainettes d'or, se tenans les vnes aux autres auec de peti nœuds que l'on appelle lacs d'amour, & sur chacune de ces plaques estoit escri ces quatre lettres F E R T: l'image de la Vierge Marie, & l'histoire de l'Anno ciation pendante au milieu, de laquelle cette Cheualerie a pris son nom. Qua à ces quatre lettre, elles signifioient, *Fortitudo eius Rhodum tenuit.* Ce qui fut d à l'honneur d'Amedée, lequel, comme disent les Annales de Sauoye, osta c te ville aux Turcs, & la conquit à Iesus Christ, ou plutôt la deffendit & co serua contre leurs forces: de sorte que depuis ce temps-là les Cheualiers Rhodes prirent les armes de Sauoye, qui estoient meslées à celles des Ducs Saxe, parce que les premiers Princes de ce Duché en sont descendus, qu'ils a jousterent à la croix argentée de leur ordre en vn escu de gueulle, à sçauoi quand l'Isle de Rhodes leur fut donnée par l'Empereur de Constantinople: cette deuise F E R T, demeura à Amedée, & à ses successeurs, en memoire de valeur. Les ceremonies de cét ordre se reïterent tous les ans le iour de l'A nonciation de la Vierge, & y sont ordonnez Cheualiers ceux que le Prin choisit. Quant au Comte Amedée, il ne se contenta pas d'instituer cét ordr mais il voulut luy-mesme y estre enroollé, auec quatorze Seigneurs des p apparents qui fussent en ses pays, auec lesquels il faisoit le nombre de quin en l'honneur des quinze mysteres de la tres-sacrée Vierge.

L'O

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA TOISON D'OR chez les Bourguignons, & ceux de la maison d'Austriche.

PHilippes, surnommé le Bon, Duc de Bourgongne, pour l'amour qu'il portoit à la Noblesse, l'an 1430. au mois de Ianuier érigia cét ordre le iour de ses nopces auec Elizabeth fille de Iean Roy de Portugal, à la gloire de Dieu, de sa sainte Mere, & de saint André Apostre. Et pour exciter dauantage les cœurs à l'exaltation de la sainte foy, & les esmouuoir à la vertu, il donna à cét ordre le Tiltre à la Toison d'or, faisant allusion à la Toison de Gedeon qui fut trouuée en l'air d'vn coſté pleine de rosee, & de l'autre seiche, ainsi que l'on voit dans des tapisseries de son temps, que l'on tend à la feste de Saint André, iour dedié aux solemnitez de cét ordre. Il est vray que quelques-vns disent que ces Cheualiers ont eu leur commencement de la legion Thebeenne, mais cela est trop obscur pour y asseoir aucun fondement. Le Duc Philippes ayant donc erigé cét ordre il s'en declara le Grand Maistre, & donna à ces nouueaux Cheualiers vne robbe de laine teinte en escarlatte, que son fils Charles le Hardy changea en vne de soye au Chapitre de Valenciennes, & vn collier d'or, où estoit enlassé vn fusil qui sembloit faire sortir du feu d'vn caillou, l'Emblesme de feu son pere, & au bout de ce collier la toison d'or, le tout auec obligation de remettre cela en l'ordre, aduenant qu'ils mourussent, pour estre donné à ceux qui le meriteroient. Paradin en ses Symboles interprete ce blazon en sorte qu'au fusil il donne cette deuise, *Ante ferit quam flamma micet*: & à la Toison *Pretium non vile laboris*. Les premieres charges de cét institut sont le Chancelier, le Threſorier, le Roy d'armes, & le Greffier, qui iugent sans appel de tous les debats qui interuiennent entr'eux, & des crimes s'il y eschet. Philippes n'en fit au commencement que vingt-cinq, mais trois ans apres il en adiousta encores six, de sorte qu'ils estoiét trente & vn. Depuis Charles le Quint pour les diuerses Prouinces où il commandoit, en augmenta le nombre iusqu'à cinquante & vn : mais depuis le Chapitre tenu à Gand par l'authorité de Gregoire XIII. on accorda à Philippes second Roy d'Espagne, confirmée encore à Philippes III. par Clement VIII. qu'ils pourroient créer des Cheualiers hors le Chapitre quand il leur plairoit. Ces Cheualiers ne peuuent estre qu'en des maisons en Espagne, qu'ils appellent *Grandes*.

Richard de Wassebourg en ses antiquitez Belgiques, fait mention des anciens Cheualiers du Cygne, instituez par Suluius Brabon, duquel selon aucuns le Brabant a pris son nom, leur donnant cét oyseau pour hieroglyfique de la concorde qu'il vouloit estre en eux.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV PORC-ESPIC en la maison d'Orleans.

CHarles Duc d'Orleans, qui fut apres Roy de France, & sixiesme du nom, à l'imitation de Philippes Duc de Bourgongne, erigea l'ordre des Cheualiers du Porc-Espic, portans en leurs Baudriers la figure de cét animal auec ce symbole, *Cominus, & Eminus*. comme dit Paul Ioue. Aucuns n'estoient enroollez en cette compagnie qu'ils ne fussent de grande noblesse, & de grande perfection aux armes. Depuis Louys douziesme Roy de France, & pour-

tant Duc d'Orleans, & Comte de Bloys, comme son heritier, print la deuise d'vn Porc-espic couronné, auec cette inscription, *Vitus auos Troiæ* sur sa monnoye : mesme il en fit grauer la figure, laquelle auec celle du Loup, estoit anciennement les armes des Comtes de Bloys. Qui fut cause que Charles print cette deuise, Ce fut que le Porc-espic se deffend de pres & de loin contre les chiens, leur dardant à guise de sagettes ses picquerons. Et Charles pour faire paroistre qu'il se tenoit asseuré contre tous reuers de fortune, & tousiours prest de se deffendre contre quiconque l'offenceroit, le donna pour blazon à ses Cheualiers,

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV CHARDON de la Vierge Marie, en la maison de Bourbon.

LOuys second, Duc de Bourbon, surnommé le Bon, fils de Pierre premier, qui fut tué en la bataille de Poictiers que le Roy Iean eut contre l'Anglois, apres auoir seruy les Roys Charles V. & Charles VI. contre ces peuples leurs ennemis. Retourné qu'il fut d'Afrique, où il auoit cõduit vne armée contre les Infideles, lors que par les factions des maisons d'Orleans, & de Bourgongne, le Royaume sembloit estre arriué à sa derniere ruine, le Bourguignon ayãt institué l'ordre de la Toison, & l'Orleanois celuy du Porc-espic, il institua l'ordre des Cheualiers du Chardon de la Vierge, pour authoriser dauantage son pouuoir, qu'il employa entierement à l'assistance & protection de Charles Duc d'Orleans, de Philippes comte d'Eureux, & de Iean Comte d'Angoulesme, pupilles de Louys Duc d'Orleans son neveu, contre le Bourguignon qui l'auoit miserablemẽt occis. Le collier de cét ordre estoit d'or tissu de fleurs de lys auec vn entre-lacs en égale distance de feüilles de Chardon, d'où pendoit vne croix & autour cette deuise *Esperance*. Ce Prince honora de cét ordre les Gentils hõmes qui auoient rendu quelque seruice signalé à la maison de Bourbon, & quand à luy il s'en declara le grand Maistre : en signe dequoy, il en adiousta à ses armes le colier, qui estoit tout parsemé de fleurs de lys, le tout en champ d'argent & de gueulles, sur vn escu de couleur bleuë, auec cette inscription, *Esperance*. Quant à cét Emblesme composé de lys & de chardõs, le Duc Louys a voulu signifier sa constance contre toutes les aduersitez qui luy pourroiẽt arriuer, mesme qu'il auoit esperance de plus grandes prosperitez. Le chardon par ses feüilles picquantes representant ce qui afflige, & le lys qui a tousiours ses feüilles vertes l'espoir, comme de tout temps il en a esté le hieroglyfique entre les anciens.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. ANDRE', du Chardon, & de la Ruë, au Royaume d'Escosse.

HVngus Roy des Escossois, sur le point de donner la bataille à Althelstam Roy des Anglois, il luy apparut au Ciel vne croix fort lumineuse, de la figure de celle sur laquelle saint André mourut Martyr pour nostre Seigneur. Ce qu'ayant pris pour bon augure il choqua son ennemy, le vainquit & mit à mort, & tailla en pieces toute son armée. En memoire de laquelle victoire qu'il auoit obtenuë, comme il est croyable par les merites de ce glorieux Apostre, ce Roy voulut que cette croix fut gravée sur ses armées, & peinte aux enseignes qu'on portoit en ses armées : Ce qu'encor obseruent religieusment les Roys

d'Escosse. De là a pris origine l'ordre des Cheualiers de S. André, celebre en ce Royaume, appellez communément les Cheualiers du Chardon. Les armoiries & monnoye du Roy sont enfermées dans le collier de cét ordre plein de chardons, auec cét eloge, *Nemo me impunè lacessit*, d'autant qu'on ne peut manier le chardon sans se picquer. La figure de ce collier est telle : c'est vn cordon d'or repris à plusieurs nœuds, dans lesquels sont entez des fleurs de chardons portans attachez en bas l'image de saint André, tenant deuant soy la croix de son martyre. Les armes reuestuës de ce collier sont vn lyon rouge, ancien & premier blazon du Roy Fergus, dans vne mante de bleu celeste frangée à ses bords de deux lignes tirées en rouge, auec deux rangs de lys enfilez vis à vis d'vn filet d'or que Charlemaigne joignit aux armes d'icelle, en tesmoignage de l'alliance qu'il traicta auec les Escossois, & le Roy Achaïus, qui est encor auiourd'huy en son entier: d'autant que si le Lyon est l'armoirie de ce Royaume, le Lys est de la France, de laquelle estoit Roy cét Empereur, lequel non content de cela pour confirmer dauantage cette amitié iurée, il adiousta au cercle de la Couronne d'Escosse quatre lys d'or, auec quatre croix de mesme, esgalement distantes les vnes des autres; les lys toutesfois vn peu plus esleuez, afin qu'il parut à tout le monde, que lors ce peuple excelloit en l'obseruation de la Religion Chrestienne, & integrité de la foy. Quelques-vns rapportent l'institution de ces Cheualiers à Charles 6. Roy de France, qui renouuella l'ancienne alliance des François auecques ceux d'Escosse : & qu'en reconnoissance du secours qu'il luy auoient rendu en ses plus desesperées affaires, il accrût leurs armes de celles de France. La premiere opinion est plus certaine.

Entre les Escossois a encores fleury l'ordre des Cheualiers de la Ruë. Ses enseignes estoient vn costé fait de deux branches de ruë, ou de chardon, où pendoit l'image de saint André, auecques sa croix. Il ne se trouue rien de son origine.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE SAINCTE Marie, ou de l'Elephant.

EN Dannemarc a flory l'ordre, que l'on dit auoir esté institué par le pere de Christierne Roy de ce Royaume. Ses blazons sont vn collier semé d'Elephans, ayans leur tours & chasteaux sur le dos, auecques des elperõs entrelassez, portans en bas l'image de la Vierge Marie ceinte de rayons ou tient vne petite medaille d'or, sur laquelle sont grauez trois cloux, representans ceux auecques lesquels nostre Seigneur fut attaché à la croix. Les armoiries de ces Roys qui sont trois lyons verds en champ d'or, semez de larmes de sang, ou de cœurs d'hommes, se voyent enuironnées de ce collier.

Or les Roys de Dannemarc ont donné le tiltre d'Elephans à cette Cheualerie, & en ont orné leurs armes : d'autant que ces animaux semblent approcher le plus de la Nature de l'homme, & reluire par maniere de dire en toutes vertus, comme de force militaire, de prouidence, de religion, de pieté & de clemence Royalle, afin que ceux qui en seroient honorez, se souuinssent de s'aduancer d'autant plus en la perfection de ces vertus sur ces animaux, que la nature de l'homme est plus excellente que la leur.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE CYPRE.

LA maison de Lusignan, qui a donné tant de Roys & de Princes à la Chrestienté, particulierement au Royaume de Ierusalem, d'Armenie, & de Cypre, a donné commencement à cette Cheualerie, encor qu'on ne sçache pas en quel temps. Ses enseignes estoient vn collier fait d'vn cordon d'or, où estoient enlassées des SSS. en grands carracteres, & au dessous pendoit vne espée ayant la lame d'argent & la poignée d'or, qui entouroit cette deuise Françoise, *Pour loyauté maintenir* : Pour apprendre à ceux qui estoient de cét ordre, qu'ils ne deuoient iamais laisser passer l'occasion de se monstrer generaux & d'vn grand courage, ne portant l'espée que pour cela, & qu'ils deuoient conseruer entr'eux la concorde & l'amitié pour la deffence de la patrie, la lettre S, deputant le silence entre les anciens Romains. Les armes de ceux de la maison de Lusignan sont ceintes de ce collier.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA COLOMBE, *& de la Raison, en Castille.*

IEan I. Roy de Castille, pour exciter ses courtisans & Gentilshommes à entreprendre quelque chose de grãd, & digne du rang qu'ils tenoient, inuenta cét ordre l'an 1390. Leurs blazons estoient la figure d'vne Colombe, où pendoit vn collier d'or entremeslé de rayons Solaires : desquels colliers estant à Segobie, le iour qu'on celebroit la feste de S. Iacques, il en distribua dedans la grande Eglise vn grand nombre, les prenant sur l'autel auec beaucoup de ceremonie & de solemnité, & les donnant à ceux qu'il vouloit faire de cét ordre, auec vn liure des constitutions qu'il desiroit qu'ils obseruassent.

Ce Roy institua vne autre Cheualerie, qu'il nomma de la Raison, moins noble que la premiere, à laquelle il admettoit les Gentils hommes de moindre marque : mais neantmoins qui se portoient valeureusement aux exercices militaires, comme à courir la lance, & autres.

L'ORDRE DV DRAGON ENTRE LES ALLEMANS *& les Hongres de Tusin en Boheme, & des Disciplines en Austriche,*

L'Empereur Sigismond a tesmoigné vn si grand zele à l'aduancement de la Religion Chrestienne, qu'il ne s'est contenté d'auoir liuré plusieurs combats aux Turcs, & d'en auoir remporté plusieurs grandes victoires : mais encore à sa sollicitation ont esté tenus deux Conciles generaux, l'vn à Constance, & l'autre à Basle, pour l'extirpation des heresies & du schisme qui trauailloit pour lors la Chrestienté, & specialement en Boheme & en Hongrie. Et ainsi nommé, d'autant que les Cheualiers portoient pour deuise vn Dragon, pour comble de cette sienne deuotion il erigea l'ordre militaire du Dragon precipité, pour tesmoigner que par son moyen le Schisme & l'Heresie (Dragons deuorans de la Religion) auoient esté vaincus & supplantez.

Ierosme Romain dit que du temps du Roy Iean, & des Empereurs Sigismond, & Albert, il y auoit en Allemagne trois Ordres illustres & insignes, &

qu'vn nommé Moyse Didaco de Valera Espagnol, pour sa force & valeur les obtint toutes trois, à sçauoir d'Albert de Draconique, comme Roy de Hongrie ou Tusin comme Roy de Boheme & du collier de l'ordre des Disciplines, enrichy d'vne Aiglè blanche (qui sont les armes des Roys de Pologne, estant en champ de gueule) comme Duc d'Austriche. Aux histoires de Hongrie est fait mention des Cheualiers Hongrois, desquels le blazon estoit vne croix verde, attachée à vn manteau d'escarlatte. Ieroſme Megyserus Historiographe de l'Archiduc d'Austriche, au traicté qu'il a fait des trois gentes de Cheualiers, dit que cét ordre a esté institué il y a deux cens ans en Hongrie, pour s'opposer aux Turcs qui taschoient de l'occuper.

ORDRES MILITAIRES AV ROYAVME de Sude.

LE soin qu'ont eu autresfois les Roys & Princes des Gots, de faire perpetuer aux siecles à venir l'honneur & la gloire qu'ils auoient acquise par les armes, se remarque en leurs armoiries, drapeaux, blazons & boucliers qu'ils ont laissez grauez en plusieurs lieux en la Flandre Australe dans le magnifique port d'Angoe, ville où les Roys de Suede prenoient les resolutions de la paix ou de la guerre. On voit encor sur des rochers grauez par ordre Alphabetique les anciennes armoiries des excellents personnages qui ont autrefois flory entre ces peuples là. Ces Roys auoient anciennement pour deuise deux Vierges couronnées vestuës de drap d'or, s'embrassans mutuellement dans vne foreſt verdoyante, comme faisant gloire par là des belles Nymphes & Deesses qui frequentoient cette Prouince. Apres quelques siecles toutesfois, les Princes de Suede prirent pour leurs armes trois couronnes en champ d'azur, à cause de la grande estenduë de leur domination, leurs magnifiques expeditions en guerre, & l'inestimable abondance des metaux qui se trouuent en ce pays. Depuis qu'ils le furent conuertis à la foy ils instituerent des ordres militaires, à l'imitation des autres Princes Chrestiens, desquels l'vn auoit pour blazon vn carquan d'or fait de plusieurs Cherubins & Seraphins attachez les vns aux autres, & entremeslez de croix Patriarchales, le tout enrichy de l'image de nostre Seigneur.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV GLAIVE & du Baudrier en Sude.

IL y a eu vn autre ordre en Suede appellé des Porte-espées, à cause que leur collier estoit estoffé d'espées d'or, jointes les vnes aux autres par vn Baudrier, & lesquelles se sembloient choquer de leurs pointes enſanglantées, comme symbole de la Iustice, & des armes, les deux colomnes d'vn estat. Leur blazon estoit vn bouclier d'or, qui auoit la bosse rousſoyante, où estoit peint vn lyon iaune & rampant, à l'entour duquel il y auoit trois couronnes royalles auec autant de clochettes rouges. Dessus ce bouclier estoit vn heaume couronné d'vne couronne moralle argentée, & couuerte d'vn pennache verd, de laquelle sortoient deux enseignes argentées, lesquelles portoient peintes en leurs drapeaux deux coquilles. Depuis que ce pays a eu changé de Religion cét ordre à esté entierement esteint.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE L'ESPIC
en Bretagne.

FRançois premier de ce nom, Duc de Bretagne, fils de Iean cinquiesm neveu de Iean quatriesme, surnommé le Conquerant : qui transpo premier ce Duché en la maison de Montfort, descenduë de ce grand E de Montmorency, institua l'an mil quatre cens cinquante l'ordre de l'E tant pour honorer la memoire de son ayeul, que pour decorer dauant Noblesse. Il donna à ceux qu'il y admit vn collier d'or tressé d'espics de & noüez en lacs d'amour leurs queuës se iettans derriere, le tout reu presque à la forme d'vne couronne de Ceres. A ce collier pendoit à deux nettes vne Hermine dessus vne petite colline verte, auec cette deuise de le Conquerant, *Amaire*, symbole d'vne ame pure & genereuse. Cét a selon Pline estant si amoureux de pureté, que s'il est poursuiuy des chasse voulant sauuer dans son clapier, s'il en trouue l'entree sale & vilaine, il mieux se laisser prendre que d'y entrer, & se soüiller y entrant. Anne fi François second Duc de Bretagne, & de Marguerite de Foix fille de G de Foix, & de Eleonor Royne de Nauarre, print presque vne sembla uise, à sçauoir, *Plustôst mourir*, ainsi que l'on void encores auioud'huy au steau de Bloys.

Cét ordre des Cheualiers de l'Espic print fin, lors que la Duché de Bre fut incorporée à la couronne de France, par le mariage de la susdite Anne Charles huictiesme, & depuis le deceds de cettuy-cy, à Louys douziesme de France.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DV CROISSAN
entre les Angenins, & Siciliens

REné Duc d'Anjou, & Roy de Sicile, de Naples, & de Ierusalem, f cét ordre en l'Eglise de saint Maurice Cathedralle de la ville d'Ange donna à ceux qu'il y admit vn collier d'or, où estoit attaché vn croissant ques cette deuise, *Los en croissant*. Personne n'estoit receu en cette Cheual si premierement il n'aucit rendu quelque signalé tesmoignage de sa valeur que l'on reconnoissoit au nombre des combats ausquels il auoit assisté, pa petits bastons enfermez chacun auec vn anneau qui leur pendoit du col, vne petite bande.

Les premiers qui furent honorez de cét ordre furent Iean, frere aisné du susdit, qui estoit Duc de Lorraine & de Calabre, le Viconte de Ballore Estagi Bertrand seigneur de Beauuais, & autres, les noms desquels sont e te Eglise de S. Maurice d'Angers. Ces Cheualiers estans obligez de part & communiquer esgalement à la fortune bonne ou mauuaise des vns autres, & de se prester charitablement ayde & secours en toute necessité qu'aucun pût offencer l'autre par armes. La famille d'Anjou ayan esteinte par la mort de ce Roy, cét ordre print fin aussi.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE LA NAVIRE, ou de la Coquille.

LEs François estoient anciennement fort sçauans, & experimentez aux armes, selon, que le rapportent Pacatus, Apollinaris, & S. René, s'adonnans à la marine auec vne telle affection, qu'ils arresterent, que si en quelque nation que ce fut ils bastissoient vne ville pour y faire leur demeure, ses armoiries seroient vn Nauire. Ceux-cy disent qu'ils pouuoient bien auoir appris cette experience des Gepides qui ont autrefois tenu tout l'Ocean Germanique, si estans en fin rendus si bons maistres, qu'ils ont excellé tous les autres peuples par de si belles expeditions d'outre-mer. En tesmoignage dequoy, S. Louys fit marquer certaine monnoye d'vne nauire, & de coquilles de mer. Et l'ordre d'vne certaine Cheualerie en France, qui portoit pour deuise deux nauires de couleur noire dans vn escu en champ d'or fait de coquilles de mer, dans lesquelles estoient deux demy lunes de couleur rouge, pour memoire de tant de victoires que les Roys de France ont emportez sur les Barbares de l'Orient, & de leurs drappeaux qu'ils leur ont enleuez marquez de la figure de cét Astre nocturne, lequel est l'enseigne des Turcs, comme l'Aigle l'estoit des Romains, l'ayans pris de l'ancienne Bizance qu'il auoit pour ses blazons, ainsi que Lipsius dit l'auoir obserué dans Busbec, & de certaines medailles antiques, au reuers desquelles estoit vne demie lune, auec cette inscription, *Bizantian.*

L'ORDRE DE SAINCT MICHEL en France.

LOuys vnziesme transporta des Romains aux François la coustume que les Grands ont de porter vn collier d'or, lors dit Gaguin, que le premier iour d'Aoust l'an 1469. il institua à Amboise l'ordre de S. Michel qu'il augmenta de nouuelles constitutions au Plessis les Tours, donnant pour deuise à ceux qu'il admit à cette Cheualerie le collier d'or tissu de coquilles attachées les vnes aux autres à guise de celles que les Senateurs Romains portoient sur le bras vn peu esleuées en dehors, auec cette deuise: *Immensi tremor Occeani*, prouoqué à cela par l'exemple de son pere Charles 7. qui auoit en ses enseignes l'image de cét Archange lors qu'il fit son entrée à Roüen: à cause que par vn miracle special, il auoit esté vû sur les ponts d'Orleans, defendant cette ville là contre les Anglois, en vn assaut qu'ils luy liuroient. Au commencement le nombre de ces Cheualiers n'estoit que de trente des plus grands & plus vertueux du Royaume, desquels le Roy voulut estre le grand Maistre. Or ceux-cy qui sont admis à cette compagnie, s'obligent par promesse particuliere d'obeyr au Roy, & n'en peuuent estre chassez, si ce n'est pour crime d'Heresie, ou de leze Majesté, où pour auoir quitté son rang en guerre, & s'en estre fuy par coüardise. Or lors que quelqu'vn estoit mort, il falloit en eslire quelqu'vn en sa place: on ne le faisoit point par vœux & suffrages, mais auec des petits billets signez, que les Venitiens appellent balottes, qu'on mettoit en vn bassin apres que le Chancelier les auoit comptez: celuy qui en tiroit le plus, estoit receu par le Prince en la place du decedé, auec ces paroles, *L'ordre te tient pour frere & compagnon.* C'est pourquoy il te donne ce collier, plaise à Dieu que tu le porte long-temps,

Apres cela, en signe d'amitié, il baise chacun des Cheualiers. Cét ordre Chancelier, son Threserier, son Porte-baston nommé S. Michel, & son fier qui tient registre des noms & beaux exploicts des Cheualiers. Nos honorent encores de cét ordre des Princes estrangers, en tesmoignage d'a lesquels s'ils se veulent declarer leurs ennemis, ils leur renuoyent l'ordre, estre liberez de leur serment.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. GEORGE de Carinthie.

ROdolphe d'Habspurg qui fut le premier de la maison d'Austriche, qui uint l'Empire pour deffendre la Hongrie, la Styrie & la Carinthie c les armes des Turcs qui sembloient les menacer de ruine, institua l'ordre Georges, & donna au Maistre general d'iceluy vne ville de Carinthie d belle assiette pour y faire sa demeure ordinaire, & l'honora de la dign Prince. Il voulut encore que l'Euesque de la Cité venu d'Austrie, despen luy pour le temporel, auec ses Chanoines, qui furent transportez à cause d en la Fortereſſe, & porterent la croix rouge de S. Georges dans les armoi leurs maisons. Et à ce que rien ne manquât à la splendeur de ce nouuel cét Empereur luy transfera les chasteaux & les domaines des Toparchs de nichberg tout fraischement occis auec leurs familles, à sçauoir les ter Traurmansdorf, Scharfenech, & de sainte Petronille.

Bernard de Luxembourg en son liure qu'il a fait des Ordres Militaire que celuy de S. Georges fut institué du Pape Alexandre 6. & de Maxi Empereur contte les Turcs, dont les blazons furent vne croix d'or, auc couronne dans vn anneau d'or.

L'ORDRE DE LA CROIX DE BOVRGONGNE au Royaume de Thunes.

CHarles le Quint Empereur, & Roy des Espagnes, apres auoir remis leasses Roy de Thunes en son Royaume, qui en auoit esté chassé p insigne Corsaire Barberousse; estant entré en pompe comme victorieux Thunes, portant vn manteau sur lequel il y auoit vne croix de Bourgongn quelle il auoit accoustumé de porter en la guerre: Comme il est d'vn gra magnanime courage, & qui desiroit se concilier à la bien-veillance d'vn cha desirant mesme reconnoistre la valeur de ceux qui l'auoient assisté en cette queste, en memoire aussi de cette signalée victoire il institua l'ordre de la de Bourgongne l'an 1535. le iour de sainte Marie Magdeleine, à laquelle il adiousta vn fusil qui tiroit des estincelles de feu d'vn caillou, auec cet scription *Barbaria*.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE S. ESTIENN en la Toscane.

COsme de Medicis premier Duc de Florence, l'an 1561. institua l de S. Estienne Pape & Martyr, au iour duquel il auoit gaigné la b de Marciano le 6. iour d'Aoust. Et en la mesme année le Pape Pie 4. le

m

ualiers. Cét ordre a ſon
S. Michel, & ſon Gref-
Cheualiers. Nos Roys
en teſmoignage d'amitié
renuoyent l'ordre, pour

E S. GEORGE

ſon d'Auſtriche, qui par-
rie & la Carinthie contre
me, inſtitua l'ordre de S.
ville de Carinthie de fort
l'honora de la dignité de
u d'Auſtrie, deſpendit de
anſportez à cauſe de cela
rges dans les armoiries de
ndeur de ce nouuel ordre,
ines des Toparchs de Cra-
, à ſçauoir les terres de
lle.
des Ordres Militaires, dit
ndre 6. & de Maximilian
t vne croix d'or, auec vne

OVRGONGNE

es, apres auoir remis Mu-
en auoit eſté chaſſé par cét
pe comme victorieux dans
e croix de Bourgongne, la-
Comme il eſt d'vn grand &
ien-veillance d'vn chacun,
uoient aſſiſté en cette con-
l inſtitua l'ordre de la croix
gdeleine, à laquelle croix
d'vn caillou, auec cette in-

E S. ESTIENNE

l'an 1561. inſtitua l'Ordre
il auoit gaigné la bataille
née le Pape Pie 4. le confir-
ma, l'an

ma l'an 1561. le premier iour de Février, leur octroyant tous les priuileges, quand ceux de Malte ſous la regle de ſaint Benoiſt, à condition que tous ceux qui voudroient eſtre de cét ordre feroient vœu de charité, chaſteté coniugale, & obedience, ſans admettre perſonne s'il n'eſt noble, & né en legitime mariage & nommément Catholique, & ſans note d'infamie. Ils portent vne robbe de camelot blanc auec vne Croix rouge ſur le coſté gauche, tant au manteau qu'à leur habit ordinaire, & ſont tenus de porter les armes pour la deffence de la foy Chreſtienne, tant par mer que par terre, de rachepter les priſonniers Chreſtiens, & ſubuenir aux pauures, & de dire chacun iour cent *Pater noſter*, & cent *Aue Maria*, pour leur ſeruice ordinaire, & à certains iours ſolemnels ils ſont tenus au double: & lors qu'il meurt quelqu'vn de la compagnie, chacun doit dire en ſon intention cent *Pater noſter* & cent *Aue Maria*, ou bien l'office des Morts. Leur grand Maiſtre eſt le Duc de Florence: & la forme de leur Croix eſt ſemblable à celle de Malte, ils ont auſſi entr'eux des Preſtres & des Freres Seruans.

L'ORORE DES CHEVALIERS DV S. ESPRIT en France.

HENRY troiſiéme du nom, Roy de France & de Pologne, pour marque d'vne éternelle pieté, & de la reconnoiſſance qu'il deſiroit rendre à Dieu des biens faits qu'il auoit receus de ſa Majeſté le iour de la miſſion du ſaint Eſprit, ayant eſté en pareil iour eſleu Roy de Pologne, ſuccedé à la Couronne de France par la mort du Roy Charles neufiéme ſon frere, & pris naiſſance en meſme iour.

Il inſtitua l'Ordre des Cheualiers du ſaint Eſprit l'an mil cinq cens ſeptante neuf, le premier iour de Ianuier, à Paris, en l'Egliſe des Hermites de ſaint Auguſtin. Cét ordre inſtitué pour l'extirpation des hereſies, & pour l'augmentation de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine. Il voulut qu'aux ceremonies ces Cheualiers euſſent chacun vn manteau de velours noirs, tous parſemez de lys, & de flammes en broderie d'or & d'argent, auec vn grand colier d'or entre-laſſé de lys, & de flammes, au bout duquel eſt vne Croix de Malte au milieu de laquelle eſt vne colombe. Il y a vn liure particulier de cét inſtitut qui eſt aſſez vulgaire.

L'ORORE DES CHEVALIERS DV SACRE' SANG de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt à Mantouë.

VINCENT de Gonzague, quatrieme Duc de Mantouë, & ſecond de Montferrat, inſtitua cét Ordre l'an mil ſix cens huict, aux nopces de ſon fils François auec Marguerite de Sauoye, pour la deffence, & augmentation de la Religion Chreſtienne, en inſtituant iuſques au nombre de vingt Cheualiers: lequel Ordre a eſté confirmé par le Pape Paul cinquieſme. Or d'autant que ceux de l'Egliſe ſaint André à Mantouë tiennent qu'ils ont vne partie de l'eſponge de noſtre Seigneur, & trois goutres de ſang que l'on dit auoir eſté recueillies par ſaint Longis, Centenier & Martyr. Il erigea ſon Ordre ſur ce ſujet, auec cette inſcription, *Nihil iſto triſte recepto*. Et pour le colier il le fit faire de petites vergettes d'or liées enſemble, & du feu au deſſus, entre meſlées tou-

quefois d'autres pieces où ces mots ſont eſcrits, *Domine probaſti me* : v
pas ce ſymbole aprendre à ceux de ſon Ordre, qu'au plus fort de leurs
ſitez ils ſe deuoient garder la foy, & viure enſemble en amitié, & co
perpetuelle.

L'ORDRE DES CHEVALIERS DE NOSTRE DA
du Mont de Carmel, & de ſaint Lazare en France.

AV commencement de ce Traicté il a eſté parlé de la reünion des de
dres de S. Maurice, & de S. Lazare en Sauoye : mais les Cheual
S. Iean auoient obtenu du Pape Innocent VIII. auſſi, qu'il fut reüny
pour le regard de la France : ce qu'ils retindrent iuſques à Amarus le
Cettuy-cy eſtant Cheualier de S. Iean, & grand Maiſtre de l'Ordre ſa
zare, s'efforça de faire rendre à ſes confreres les biens qui leur apparte
Sa mort luy empeſcha de faire reüſſir ſon deſſein: mais de nos iours Phi
Neſtam, doüe d'autant de pieté & de courage, que de force, & de m
a repris les meſmes briſſées de ſon predeceſſeur, bien qu'il ne fut Cheu
S. Iean comme luy : & à cét effet s'en alla à Rome vers le Pape Paul
obtint ce qu'il deſiroit, & de plus, que d'oreſnauant les Cheualiers
de S. Lazare ſe nommeroient Cheualiers de noſtre Dame du mont de C
& de S. Lazare & que pour leurs blazons ils porteroient au col vne Cr
lette, où ſeroit l'image de noſtre Dame, & vne autre couſuë ſur l'vn d
de leur manteau, de meſme couleur & figure.

DES CHEVALIESS INSTITVEZ PAR LES PA
Les ſouuerains Pontifes ont inſtitué pluſieurs Ordres des Cheualie
ſont les Cheualiers de Ieſus-Chriſt, du ſaint Eſprit, de ſaint
ſaint Paul, de ſaint George, de Pape Pie, de Lorette, de ſaint Anth
Iulius; & du Lys : Cheualiers, di-ie, les vns Eccleſiaſtiques, les autres
tous penſionnaires du Pape, diſtinguez les vns des autres par des Cr
uerſes couleurs.

Les Cheualiers de Ieſus-Chriſt portent la Croix rouge enuiron tel
portent les Cheualiers de meſme nom en Portugal, enfermée dans vn
d'or. Ils furent inſtituez par le Pape Iean vingt & deuxiéme, ainſi
François Tarafe, & Iean Confertius, dans le Recueil des Priuileges
diants.

Les Cheualiers du ſaint Eſprit, appellez à Rome les Freres de
du ſaint Eſprit, portent la Croix blanche ſur leur robbe, ou ſur leur
Iean Azore dit qu'en Saxe, il y a vn Ordre auſſi de Cheualiers du ſa
Leon dixiéme fonda les Cheualiers de ſaint Pierre contre les Turcs
dit Alphonce Ciaconius en l'hiſtoire des Papes, & des Cardinaux,
pe Paul troiſieſme confirma. Ceux de ſaint George par Alexandre
Le Pape Pie quatriéme l'an mil cinq cens ſoixante inſtitua ceux
ſon nom, leſquels il voulut qu'ils precedaſſent tous ceux des Empere
tres Princes, & les Cheualiers de Malte meſme, d'autant qu'ils eſto
meſtiques, ou commençaux. Sixte cinquiéme, l'an mil cinq ce
ſix inſtitua ceux de Lorette.

C'eſt ſommairement ce qui ſe peut dire des Ordres des Cheualiers, qui ont eu quelque nom parmy les Chreſtiens. Quant à leurs ſtatuts, & conſtitutions particulieres, le Lecteur pourra s'en inſtruire plus amplement dans les Autheurs qui ont eſté cottez dans ce petit Traicté, lequel ne pouuoit pas permettre d'en traicter plus amplement.
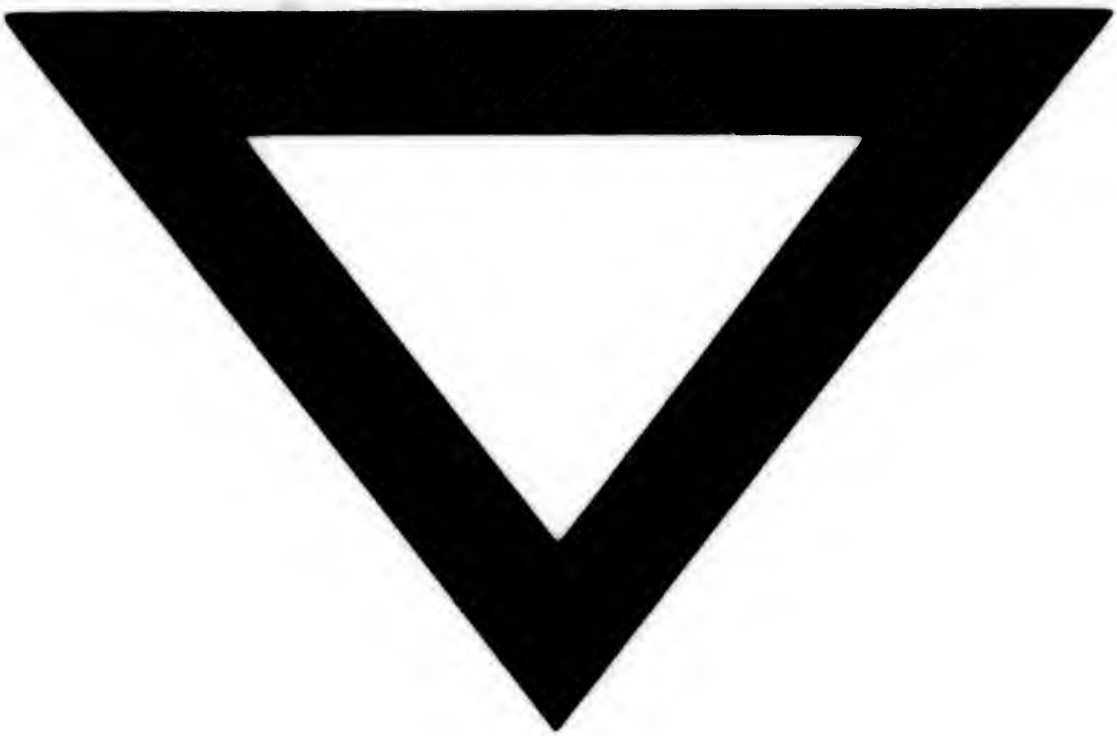
FIN.